HAL
open science

La morphogenèse de Bordeaux des origines à la fin du Moyen Age : fabrique, paysages et représentations de l'Urbs

Ezéchiel Jean-Courret

▶ **To cite this version:**

Ezéchiel Jean-Courret. La morphogenèse de Bordeaux des origines à la fin du Moyen Age : fabrique, paysages et représentations de l'Urbs. Histoire. Université Bordeaux Montaigne, 2006. Français. NNT : 2006BOR30034 . tel-04205333

HAL Id: tel-04205333

https://hal.science/tel-04205333

Submitted on 12 Sep 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Bordeaux III

École Doctorale Montaigne Humanités (ED 480)

THÈSE DE DOCTORAT EN « HISTOIRE »

La morphogenèse de Bordeaux des origines à la fin du Moyen Age :

fabrique, paysages et représentations de l'Urbs

Présentée et soutenue publiquement le 27 juin 2006 par

Ezéchiel JEAN-COURRET

Sous la direction de Jean-Bernard MARQUETTE

Membres du jury

Jean-Bernard MARQUETTE, Professeur, Université Bordeaux 3.

Jean-Loup ABBE, Professeur, Université Toulouse 2.

Jean-Luc FRAY, Professeur, Université Clermont-Ferrand 2.

Bernard GAUTHIEZ, Professeur, Université Lyon 3

Louis MAURIN, Professeur, Université Bordeaux 3.

Université Michel de Montaigne – Bordeaux III
U.M.R Ausonius, Institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen Age
c / 5607 du C.N.R.S

Thèse pour obtenir le grade de
docteur de l'Université Michel de Montaigne – Bordeaux III
Histoire du Moyen Age

Présentée et soutenue publiquement
par
Ezéchiel JEAN-COURRET

Le 27 juin 2006

LA MORPHOGENESE DE BORDEAUX DES ORIGINES A LA FIN DU MOYEN AGE

fabrique, paysages et représentations de l' Urbs

tome 1

sous la direction de M. Jean-Bernard MARQUETTE
professeur émérite d'histoire du Moyen Age
de l'université Michel de Montaigne – Bordeaux III

JURY

M. Jean-Loup ABBE, professeur d'histoire du Moyen Age à l'université de Toulouse le Mirail
M. Jean-Luc FRAY, professeur d'histoire du Moyen Age à l'université de Clermont-Ferrand
M. Bernard GAUTHIEZ, professeur de géographie à l'université de Lyon III
M. Louis MAURIN, professeur émérite d'histoire de l'Antiquité à l'université de Bordeaux III

Voyager, c'est demander à l'espace
ce que le temps ne donne que peu à peu.

Paul Morand

à ma sans pareille, à mes météores

S.E.R

Remerciements

A l'heure où le soir tombe sur Bordeaux, sur quelque buste oublié au chevet de Saint-André, les visages de ceux qui m'ont précédé et accompagné demeurent présents. Prendre le temps de me tourner vers les vivants pour leur faire part de ma reconnaissance ne peut se faire sans la nostalgie qui embrasse le souvenir de ceux qui sont passés. Au terme de ces années de recherche, je tiens à témoigner à mon entourage une sincère gratitude pour m'avoir accompagné, parfois même supporté, toujours pour m'avoir fait confiance. Qu'il sache que le remerciement que je lui adresse est tout en entier pour lui, pour tous et pour ce que chacun est.

Mon premier merci va aux humbles gardiens du Temple, les personnels des dépôts d'archives, du département des cartes et plans de la Bibliothèque nationale de France, des Archives départementales de Haute-Garonne et, plus proches et plus exposés à mes trépignements, des Archives départementales de la Gironde, des Fonds patrimoniaux de la Bibliothèque municipale Mériadeck et des Archives municipales de Bordeaux, qui ont su guider mon chemin vers les sources. Mme Agnès Vatican, conservateur du dépôt d'archives communales, a grandement facilité mon dépouillement des riches fonds iconographiques bordelais. Je partage avec elle la joie d'avoir pu redécouvrir quelques représentations urbaines tombées dans l'oubli.

Les conseils de Mme Monique Peyronnet et M. Jean Menaud, géographes et cartographes, ont permis de résoudre quelques épineux problèmes informatiques liés au géoréférencement du cadastre bordelais de 1811-1821 ; le service SIG de la Communauté Urbaine de Bordeaux a également répondu à mes sollicitations ; Mlle Nelly Martin, ingénieur CNRS en SIG à l'UMR Ausonius a résolu le délicat problème qui se posait à moi dans le protocole de recherche sur les orientations parcellaires. Je ne saurais oublier M. Xavier Rodier, ingénieur CNRS au laboratoire Archéologie et Territoires (UMR 6575, Tours) qui a mis au point le protocole de filtrage des gisements sur le cas de Tours. Une approche morphologique s'est engagée en partie suite à la rencontre de M. Cédric Lavigne, au cours des séminaires du Centre Charles Higounet organisés par M. le professeur J.-B. Marquette, et la lourde gestion des fichiers cartographiques qu'elle a suscitée n'aurait pu se faire sans M. Roger de Brézé, de l'UMR Ausonius, qui a prodigué, avec science et bonne humeur, ses talents de médecin de l'informatique sur mes ordinateurs surchargés. M. Frédéric Raviart, directeur du STIG de l'université de Bordeaux III, a su trouver les solutions d'impression les meilleures, donnant à la cartographie de ces volumes une clarté qui surpasse mes exigences.

M. Sylvain Schoonbaert, architecte DPLG, enseignant chercheur à l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux (Groupe d'Étude de la Ville Régulière) a alimenté ma réflexion sur l'entreprise cadastrale de Bordeaux au XIXe siècle, Mme Renée Leulier, architecte DPLG, a éclairé la recension des opérations d'urbanisme modernes.

Je tiens également à remercier M. le professeur Philippe Araguas, Mme Sandrine Lavaud et M. Frédéric Boutoulle, maîtres de conférence, ainsi que les membres du réseau ISA qui m'ont donné l'occasion d'intervenir au cours de séminaires pour partager quelques résultats en matière de cartographie et de SIG ; Mme le professeur Françoise Lainé pour m'avoir laissé transmettre quelques acquis en paléographie médiévale des textes gascons. Les membres de la Société Archéologique de Bordeaux ont participé à ce partage avec un public d'étudiants ou d'experts dont je ne peux que remercier l'attention et saluer la patience.

Au soutien matériel du Conseil Régional de la région Aquitaine et du Ministère de la Culture, s'ajoute la confiance accordée par M. Dany Barraud, conservateur régional de

l'Archéologie, qui m'a permis de réaliser, de 2003 à 2005, mes premières prospections thématiques sur le réseau viaire de Bordeaux. L'accueil chaleureux du service de documentation du SRA et la bienveillante attention de Mme Mauricette Laprie ont prolongé mes promenades bordelaises, par un accès direct et complet à l'ensemble de la documentation archéologique disponible. L'appui technique de MM. Olivier Bigot, Philippe Coutures et Hervé Gaillard qui m'ont laissé disposer des capacités de traitement informatique du SRA est un autre soutien appréciable.

M. Jean-Bernard Marquette a fait naître ce travail, éveillant, depuis 1997, le goût des textes gascons auprès de l'étudiant de licence, suggérant quelques années après, le sujet de cette thèse, faisant preuve d'une sincère abnégation après de longues années passées à diriger des études sur Bordeaux, sans jamais s'en approprier la seigneurie éminente du domaine. Son expérience des textes, sa sollicitude et son appui indéfectible m'ont apporté au-delà de ce que l'on peut attendre d'un directeur de thèse. Nos échanges réguliers, nos discussions parfois passionnées, ses conseils et son attention ont souvent recentré cette enquête et lui ont donné, chemin faisant, perspective et recul. L'affinage de ces pages doit beaucoup à la vigilance de ses relectures.

Passées au crible d'une critique toujours constructive, les épreuves se sont peu à peu enrichies et complétées. Je tiens à remercier ceux qui ont pris le temps et ont eu le courage de poursuivre ce travail de relecture : M. Pierre Régaldo, ingénieur en charge du département de la Gironde auprès du SRA, et Mme Sandrine Lavaud, maître de conférence en histoire médiévale à l'Université de Bordeaux III.

Au-delà des distances, l'appui de mes amis et de ma famille m'ont donné l'endurance. La présence de mon épouse – et celle, en devenir, d'Esther et Rébecca – a fait s'envoler le poids des doutes. Son soutien et sa patience, loin de s'émousser, m'ont donné force et paix. J'ai contracté auprès d'eux une dette qui ne se monnaye pas, mais change le lien en don.

Abréviations

ADG : archives départementales de la Gironde

AD31 : archives départementales de la Haute-Garonne

AD78 : archives départementales des Yvelines

AHG : *Archives Historiques du département de la Gironde*

AMB : archives municipales de Bordeaux

Cart. Saint-André : cartulaire de Saint-André de Bordeaux, ADG, 4 J 73.

Cart. Sainte-Croix : Ducaunnes-Duval (A.), éd., *Cartulaire de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux, in Archives Historiques de la Gironde*, t. XXVII.

Cart. Saint-Seurin : *Brutails (J.-A.), éd.,* Cartulaire de l'église collégiale Saint-Seurin de Bordeaux, *Bordeaux, 1897.*

Gd. Cart. Sauve : *Higounet (Ch. et A.), éd.,* Grand Cartulaire de la Sauve-Majeure, *Fédération Historique du Sud-Ouest, Bordeaux, 1996, 2 tomes.*

Livre des Bouillons : Ducaunnès-Duval (A.), éd., *Livre des Bouillons*, coll. Archives municipales de Bordeaux, tome I, Bordeaux, Gounouilhou, 1867.

Livre des Coutumes : Barckhausen (H.), éd., Livre des Coutumes, *coll. Archives municipales de Bordeaux, tome V, Bordeaux, Gounouilhou, 1890.*

Recognitiones feodorum : Bémont (Ch.), éd., *Recueil d'actes relatifs à l'administration des rois d'Angleterre en Guyenne au XIIIe siècle. Recognitiones feodorum in Aquitania*, Paris, imprimerie nationale, 1914.

Registres de la Jurade : Commission des Archives municipales de Bordeaux, éd., *Registres de la Jurade,* tome III, délibérations de 1406 à 1409, Bordeaux, Gounouilhou, impr., 1883 / Commission des Archives municipales de Bordeaux, éd., *Registres de la Jurade,* tome IV, délibérations de 1414 à 1416 et de 1420 à 1422, Bordeaux, Gounouilhou, impr., 1883.

Rôles Gascons : Francisque-Michel, éd., *Rôles Gascons (1242-1254),* t. 1, Paris, coll. Documents inédits de l'histoire de France, 1885 / *Bémont (Ch.), éd.* , Rôles Gascons (1254-1255), *t. 2 supplément au tome 1, Paris, coll. Documents inédits de l'histoire de France, 1896.*

SOMMAIRE GENERAL

TOME 1 1

Introduction 19

Avertissement 43

Partie I 47
Représentation de l'espace, espace des représentations
Les vues et les plans d'ensemble de Bordeaux (début XVIe – début XIXe s.)

Chapitre 1 - Le musée imaginaire 55
corpus des vues et plans d'ensemble de Bordeaux (de 1525-1535 à 1819)

Chapitre 2 - Etude de carto-bibliographie bordelaise 101

Chapitre 3 - Le plan dans tous ses états 131
du levé aux multiples utilisations du plan

Chapitre 4 - Le plan vecteur d'histoire 167

Partie II 193
Le genèse antique de l'espace urbain
(VIe av. J.-C. – fin IIIe s.)

Chapitre 1 - Les principes d'analyse de la forme urbaine 197

Chapitre 2 - Les orientations de la trame parcellaire 213

Chapitre 3 - De la ville protohistorique à *Burdigala* 269
genèse de la fabrique urbaine (VIe siècle av. J.-C. – fin IIIe siècle)

Partie III 289
La morphogenèse de l'espace urbain de la Basse Antiquité à la fin du Moyen Age
(début IVe siècle – fin XVe siècle)

Chapitre 1 - Les hypothèses urbanistiques formulées sur le plan des années 1811-1821 293

Chapitre 2 - De *Burdigala* à *Bordeu* 345
les grandes phases de la fabrique urbaine (début IVe siècle – fin XVe siècle)

Partie IV 473
Les paysages urbains de Bordeaux aux XIVe et XVe siècles
approche expérimentale du paysage entre texte et plan

Chapitre 1 - Problématiques paysagères 477
historiographie, définitions, méthodologies, limites, sources

Chapitre 2 - Restitutions paysagères 523
le paysage perçu de l'échelle macro-spatiale à celle de la parcelle

Conclusion 627

TOME 2 643

Annexes 1 – Plans de Bordeaux

Plan cadastral de Bordeaux de 1811-1821, au 1:2500 ..... (fig. hors texte)
Section 1 – Plans de Bordeaux 647
Section 2 – Cadastre 1811-1821 695

TOME 3 725

Annexes 2 – Bibliographie, sources, pièces annexes du tome 1

Section 1 Bibliographie 731
Section 2 Répertoire des sources 755
Section 3 Pièces annexes du tome 1 1009

SOMMAIRE DU TOME 1

INTRODUCTION 19

L'objet de l'étude 22
Sources et principes de l'étude : quelles données pour quelle histoire ? 25
Des plus classiques à la plus évidente des sources 25
Les sources écrites 26
Les sources archéologiques 30
Les sources de la ville représentée 32
Bordeaux : de la ville actuelle à la source spatiale du cadastre de 1811-1821 34
Critique des sources : le mirage de la restitution linéaire 36
Le principe de l'étude 37

Avertissement 43

PARTIE I – REPRESENTATIONS DE L'ESPACE, ESPACE DES REPRESENTATIONS 47
Les vues et les plans d'ensemble de Bordeaux (début XVIe siècle – début XIXe siècle)

CHAPITRE 1 – LE MUSEE IMAGINAIRE 55
Corpus des vues et plans d'ensemble de Bordeaux (de 1525-1535 à 1819)

Notice du catalogue 57
Catalogue 59

CHAPITRE 2 – ETUDE DE CARTO-BIBLIOGRAPHIE BORDELAISE 101

1- Cartographier les villes 103

2- Les paradigmes icono-cartographiques 108
2.1- La ville soumise 108
2.2- La ville port 114
2.3- Ville frondeuse, ville domptée, ville réprimée 118
2.4- La ville géométrique 126

CHAPITRE 3 – LE PLAN DANS TOUS SES ETATS 131
Du levé aux multiples utilisations du plan

1- Arpenter, toiser, métrer… mesurer la ville 133

2- Autour de la ville… 140

3- L'image, vecteur de pouvoirs et de champs d'action 146
3.1- La commune, l'intendant et le roi 146
3.2- Voyager en ville 148
3.3- Embellir la ville 152

CHAPITRE 4 – LE PLAN, VECTEUR D'HISTOIRE 167

1- Le plan, réceptacle de l'observation topographique 170

2- Le plan disséminé 174

3- Le poids des fortifications médiévales dans l'histoire de l'expansion bordelaise, hypothèses et propositions pour dynamiser un schéma hiératique 186
3.1- Regard humaniste de la croissance : quatre phases de développement 187
3.2- Regard historique de la croissance : trois phases de développement 188

Conclusion de la première partie : Bordeaux au début de l'époque moderne 190

PARTIE II – LA GENESE ANTIQUE DE L'ESPACE URBAIN 193
(VIe siècle av. J.-C. – fin IIIe siècle)

CHAPITRE 1 – LES PRINCIPES D'ANALYSE DE LA FORME URBAINE 197

1- Le postulat des recherches antérieures et la source de l'analyse 199
2- L'analyse de la mémoire en plan 200
3- Questions d'échelles géographiques... 203
4- ... et d'échelles chronologiques 204
5- Les phases pratiques de l'analyse morphologique 206
5.1- Les composantes du tissu urbain 206
5.2- La description des formes du tissu urbain 207
5.3- Stratigraphie de la recherche sur le parcellaire bordelais 210

CHAPITRE 2 – LES ORIENTATIONS DE LA TRAME PARCELLAIRE 213

1- Principes et description 216
1.1- Le cadre de l'enquête 216
1.2- Méthodologie 216
1.3- Le choix des gisements 219
1.3.1- Sélection topographique 219
1.3.2- Sélection statistique 221
1.4- Le choix des classes 222
1.5- Le contenu des gisements 226
1.5.1- Gisement 85,6° 226
1.5.2- Gisement 19,8° 230
1.5.3- Gisement 45° 232
1.5.4- Gisements résiduels 27,2° et 62,2° 234
2- Les autres échelles d'analyse de la trame parcellaire 235
2.1- A l'échelle viaire : les axes de force du plan 235
2.2- A l'échelle du comportement parcellaire : les alignements remarquables 238
2.3- Les unités de plan 241
2.4- Analyse à l'échelle des unités topographiques fortifiées 252
3- Trames quadrillées, enceintes urbaine, cadastre et orientation parcellaire : étude comparative 253
3.1- Exposé des travaux de Max Guy 253
3.2- Une vision stratigraphique du paysage 255
3.3- Deux trames quadrillées ? 256
4- Des gisements du plan à ceux du terrain : orientations parcellaires et archéologie 258
4.1- Des contrariétés de la trame ou de celles de l'esprit... 258
4.2- Sélection des sites 259
4.2.1- Les contraintes du réseau hydrographique ou la « nécessaire » adaptation du damier 266
4.2.2- La permanence d'axes antérieurs à la trame ou le degré de perforation de la trame 266
4.2.3- De la rigidité et de la souplesse de la trame 267

CHAPITRE 3 – DE LA VILLE PROTOHISTORIQUE A *BURDIGALA* 269
Genèse de la fabrique urbaine (VIe av. J.-C. – fin du IIIe siècle)

1- Le site naturel 271
1.1- Le croissant de mer, le méandre du fleuve 271
1.2- L'asymétrie rive droite rive gauche 271
1.3- « Le cloaque du Peugue et de la Devèze ... » 274
1.4- Un modelé topographique à reconstruire 275
2- Sur les traces de la ville antique 276
2.1- La ville proto-historique 276
2.2- Expansion/rétraction de Burdigala *: de la ville augustéenne à la cité remparée* 277
2.2.1- Le développement de la ville ouverte des deux premiers siècles 277
2.2.2- Rétraction urbaine du IIIe siècle : un pas vers la cité remparée 278

2.3- Topographie, expansion de Burdigala *et orientations parcellaires : de nouvelles pistes de recherche* 279
2.3.1- Le point sur la question de la trame quadrillée 279
2.3.2- Une forme en deux temps 280
2.3.3- Le rôle fixatif du rempart 283
2.3.4- La question du *forum* 283
2.3.5- Le rapport rempart/esteys 284
2.3.6- Réflexion sur les limites sud et est de l'extension urbaine 285
2.3.7- Les terres inondables 285

Conclusion de la deuxième partie :
Les systèmes d'orientation parcellaire : apports et limites de la méthode 287

PARTIE III – LA MORPHOGENESE DE L'ESPACE URBAIN DE LA BASSE ANTIQUITE A LA FIN DU MOYEN AGE 289
(début IVe siecle – fin XVe siècle)

CHAPITRE 1 – LES HYPOTHESES URBANISTIQUES FORMULEES SUR LE PLAN DES ANNEES 1811-1821 293

1- Les tracés liés aux enceintes et aux enclos 296
1.1- Les tracés liés aux enceintes 296
1.1.1- Tracé d'enceinte 1 296
1.1.2- Tracé d'enceinte 2 298
1.1.3- Tracé d'enceinte 3 298
1.1.4- Tracé d'enceinte 4 298
1.1.5- Jonctions et aménagements de l'enceinte 4 300
1.2- Les tracés liés aux enclos 300
1.2.1- L'enclos de Sainte-Croix 300
1.2.2- Les enclos de Sainte-Eulalie 302
1.2.3- Les enclos de Saint-Seurin 302

2- Les opérations d'urbanisme 305
2.1- La part des opérations d'urbanisme 'récentes' 305
2.2- Les opérations d'urbanisme antérieures au XVIIIe siècle 319
2.2.1- Opération d'urbanisme 1 321
2.2.2- Opération d'urbanisme 2 323
2.2.3- Opération d'urbanisme 3 325
2.2.4- Opération d'urbanisme 4 327
2.2.5- Opération d'urbanisme 5 327
2.2.6- Opération d'urbanisme 6 329

3- Les lotissements 329
3.1- Lotissement 1 331
3.2- Lotissement 2 333
3.3- Lotissement 3 335
3.4- Lotissement 4 337
3.5- Lotissement 5 339
3.6- Lotissement 6 341

4- Hypothèse de formation d'un espace complexe : le quartier Saint-Michel 341
Synthèse des hypothèses urbanistiques formulées sur le plan cadastral des années 1811-1821 342

CHAPITRE 2 – DE *BURDIGALA* À *BORDEU* 345
Les grandes phases de la fabrique urbaine (début IVe siècle - fin XVe siècle)

1- La ville, du IVe au VIIe siècle 348
1.1- A l'intérieur de la cité 348
1.2- A l'extérieur de la cité 350
1.3- L'Eglise bordelaise, siège de l'autorité et du pouvoir 351

2- La ville, du VIIIe au Xe siècle 354
3. La ville au XIe siècle 358
3.1- Du palatium Burdegalæ *au* castellarium *: les sièges du pouvoir ducal* 358
3.2- Viguerie et prévôté : la délégation de l'autorité ducale 359
3.3- Le lotissement de la Rousselle (lotissement 1) 360
3.4- L'Eglise bordelaise à la fin du XIe siècle 361
4- La ville au XIIe siècle 364
4.1- Réseau paroissial et partage du territorium civitatis 365
4.2- Le port de la Rousselle, le marché et le lotissement des Ayres (lotissement 2) 366
4.3- Une expansion septentrionale moins sensible 368
5- La défense du bourg Saint-Eloi (vers 1206-1255, tracé d'enceinte 3, lotissement 3) 370
6- La forte croissance du XIIIe siècle 376
6.1- L'installation des ordres mendiants 376
6.2- L'aménagement des berges fluviales 380
6.2.1- Le port de *Tropeyte* 380
6.2.2- La plate-forme portuaire du XIIIe siècle 381
6.2.3- Le port de la Grave 382
6.3- La poblacion noera deu Freisser Sancta Crois *(lotissement 4)* 383
6.3.1- Le témoignage d'Arnaud Andraud (1262) 383
6.3.2- La mention de la *poblacion noera* (1252) 385
6.3.3- Procédure d'ouverture des voies de desserte du lotissement (1250) 386
6.3.4- Propositions pour une lecture en plan des mesures du lotissement 4 390
6.3.5- Caractéristiques du lot de base (mesures et redevances) et estimation du nombre de lots 393
6.3.6- Chronologie de la *poblacion de Sancta Crois* (vers 1200 – vers 1300) 396
6.4- Le lotissement de Tropeyte (lotissement 5) 399
6.5- Le castrum *de l'Ombrière et les défenses avancées de la ville* 399
6.5.1- Le *castrum* royal de l'Ombrière 399
6.5.2- Pression démographique et lotissement spontané des zones de *non aedificandi* 400
6.5.3- La *clausura* du bourg et le système de défenses avancées de la fin du XIIIe siècle 401
7- Croissance et réglementation urbanistique : l'enquête des padouens (1262) 408
7.1- Présentation du dossier 408
7.2- Motif, procédure et résultats de l'enquête 408
8- La « troisième enceinte » (XIVe siècle, tracés d'enceinte 4 et 5) 420
8.1- La convention du 6 janvier 1304 : projet initial et modifications 420
8.2- Eléments de chronologie de la partie septentrionale 423
8.3- Les modes constructifs 426
8.4- Les systèmes défensifs de Bordeaux : synthèse interprétative des données morphologiques, écrites et archéologiques 429
9- La ville dans la première moitié du XIVe siècle (vers 1290-1340) 438
9.1- Les transformations ponctuelles de la ville ancienne (cité et bourg Saint-Eloi) 439
9.2- Progression du peuplement du suburbium *(lotissement 6)* 440
10- La ville jusqu'à la fin de la Guerre de Cent-Ans 443
10.1- Des crises politiques et démographiques mais une ville 'épargnée' 445
10.2- Les nouveaux équipements religieux 446
10.2.1- Les établissement hospitaliers 446
10.2.2- Crise de l'Eglise bordelaise et fondations de l'archevêque Pey Berland 447
11- La ville jusqu'à la fin du XVe siècle 450
11.1- Les forteresses de Charles VII levées contre la ville 450
11.1.1- Le château Trompette 450
11.1.2- Le château royal du Hâ 451
11.2- Compléments symboliques et juridiques de la conquête française 455
12- La concentration urbaine de la fin du Moyen Age d'après les mentions toponymiques anciennes 458
12.1- Approche statistique et philologique 458
12.2- Approche spatiale 461
12.3- Approche des acteurs de la fabrique urbaine 462

Conclusion de la troisième partie :
Bordeaux à la fin du Moyen Age, plus de 20 siècles de fabrique spatiale 467

PARTIE IV – LES PAYSAGES URBAINS DE BORDEAUX AUX XIVE ET XVE SIECLES 473
approche expérimentale du paysage entre texte et plan

CHAPITRE 1 : PROBLEMATIQUES PAYSAGERES 477
historiographie, définitions, méthodologies, limites, sources

1- Le paysage : un objet et des regards 479
les conceptions du paysages
1.1- Le 'paysage objectif' de la géographie 480
1.1.1- Le paysage vidalien et sa remise en question 480
1.1.2- « Une géographie sans paysage » 480
1.1.3- « Le paysage retrouvé » 481
1.2- Le 'paysage subjectif' de l'esthétique 482
1.3- Et l'histoire des paysages 483

2- Reconstruire le paysage urbain de Bordeaux aux XIVe et XVe siècles 489
sources, limites et méthodes d'approche
2.1- Les sources de l'histoire du paysage urbain médiéval 490
2.1.1- Les sources écrites foncières et sérielles 490
2.1.2- Les fonds de la cartographie seigneuriale 491
2.2- Le paysage entre temps et espace : les limites de l'approche paysagère 494
2.3- Reconstitutions paysagères : échelles et principes d'approche 497
2.3.1- Approches des sources écrites 497
2.3.1.1- Le paysage perçu à l'échelle macro-spatiale 497
2.3.1.2- Méthode statistique : approche méso-spatiale 498
2.3.1.3- Méthode agrégative 499
2.3.2- Approche micro-spatiale de la cartographie seigneuriale 499

3- La base de données des sources foncières : nature, traitement et fiabilité du *corpus* 500
3.1- Nature et traitement de l'information 500
3.2- Harmoniser et valider l'information 507
3.2.1- Normes linguistiques 507
3.2.2- Valider l'information 508
3.3- Tester la fiabilité de l'information par analyse de la répartition chronologique et spatiale 508
3.3.1- Répartition chronologique des données : les aléas de la conservation des sources 508
3.3.2- Répartition géographique des données 514
3.3.3- Tester la fiabilité du *corpus* 517

CHAPITRE 2 : RESTITUTIONS PAYSAGERES 523
le paysage percu de l'échelle macro-spatiale à celle de la parcelle

1- Approche macro-spatiale : le maillage de l'espace urbain 526
1.1- Apprécier la densité du maillage 526
1.2- Existe-t-il une logique dans la typologie des tenures ? 530
1.3- Formes et distributions du parcellaire urbain 533
1.3.1- La complexité du parcellaire : entre forme et disposition des parcelles 533
1.3.2- La distribution du parcellaire 537
1.3.2.1- Les moyens d'accès à la parcelle : typologie, quantification et statut juridique 537
1.3.2.2- Cartographie du système de distribution privé et typologie des îlots distributifs 545
1.4- Percevoir les évolutions du paysage 547

2- Approche méso-spatiale : paysages et urbanisation du lotissement 4 (1300-1450) 552
2.1- Cadres de l'enquête et principe d'analyse 552
2.1.1- Le cadre géographique du lotissement : des limites morphologiques à celles induites par les textes... 552
2.1.2- Les échelles d'analyse paysagère 556
2.1.3- Seuils pertinents de l'évolution des paysages du lotissement 4 557
2.2- Le maillage parcellaire du lotissement 4 561
2.2.1- La densité du maillage parcellaire 561
2.2.2- Forme et distribution du parcellaire 565

2.3- Typologie d'occupation du sol 571
2.3.1- L'habitat 571
2.3.2- Les dépendances 576
2.3.3- Clôtures et entremis 580
2.3.4- Terrains, cultures et pâtures 581
2.3.4- Aux confins des typologies, les limites du classement 585
2.4- Le lotissement des paroisses Saint-Michel et Sainte-Croix entre activités portuaires et hortillonnage 587
3- Plans-terriers et reconstitution du paysage à l'échelle micro-spatiale 600
3.1- « Du texte cartographié » : les maisons rue Traversanne 602
3.2- Les plans-terriers et la liève du chapitre Saint-André : un fonds enthousiasmant pour des résultats modérés 605
3.3- L'îlot des Galères : des plans de feudiste modernes aux paysages du milieu du XVe siècle 616

Conclusion de la quatrième partie 624

CONCLUSION 627

TABLE DES FIGURES 635

TABLE DES TABLEAUX 639

TABLE DES GRAPHIQUES 641

INTRODUCTION

Je ne suis pas né à Bordeaux. Mon Périgueux natal aurait pu être le sujet d'une recherche similaire, visant **à expliquer et comprendre comment « se fabrique une ville » dans la longue durée**. C'eût été alors me confronter à une matière dont je suis trop proche, en risquant de l'aborder sans avoir le recul nécessaire. J'aurais parlé d'elle avec, dans le fond de ma mémoire, les visages et le souvenir de ceux qui m'ont fait grandir. On ne peut pas demander à l'*infans* – celui qui est privé de mots – de prendre parti sur sa mère ; dans un premier temps, il ne peut que l'aimer et la contempler. Il fallait donc que je quitte l'*urbs* matricielle, pour faire ma propre conquête, peut-être un jour y reviendrais-je... Si maints phénomènes historiques s'examinent à d'autres échelles, j'avais aussi la conviction – je l'ai encore – que la construction de l'espace s'élabore sur place, alors... Bordeaux, la grande ville où la jeunesse de mon pays part faire ses études, est peu à peu devenue, au fil des promenades et des rencontres, un possible objet d'étude.

Deux mots sur les rencontres. La première, naturellement, fut celle de la ville et aussitôt, paradoxalement, la déception du médiéviste en herbe qui ne pouvait y observer, de prime abord, que l'ordonnancement classique du grand siècle bordelais. Un premier défi personnel consista donc à examiner si l'apparence ne cachait pas une essence plus profonde, plus complexe, moins unitaire et moins lisse que la majestueuse façade des quais ne le laissait supposer. D'où, la deuxième rencontre, celle d'un autre expatrié, éveilleur de conscience, établi depuis longtemps à *Bordeaux, l'une des villes du Royaume où il aborde le plus d'étrangers (...) et qui donne envie à ceux à qui ils en parleront, de la venir voir* [1]. Les recherches sur l'occupation du sol et le peuplement menées par Jean-Bernard Marquette, dans le cadre du centre fondé par Charles Higounet (CROS), offraient en partie les moyens de répondre à mon questionnement.

Ce qui devait arriver, arriva. D'abord, un premier mémoire sur la paroisse Sainte-Croix de Bordeaux aux XIVe et XVe siècles et la difficile mais stimulante découverte du gascon médiéval [2]. Puis, la peur panique d'affronter un adversaire trop puissant avec une simple fronde... la position de David contre Goliath m'était insoutenable. Car en effet, les sources écrites foncières utilisées dans ma première approche n'ont pas été rédigées pour répondre à mon attente ; tout simplement, parce que leur objectif n'est pas de décrire **la logique et le fonctionnement de l'espace et des paysages urbains**, mais de fixer les revenus et les droits des transactions dont ils sont l'objet pour les unes, réglementer les pratiques urbaines pour d'autres, rendre compte de procès, chroniquer la vie politique de

---

[1] Lettre de Louis-Urbain Aubert, marquis de Tourny, intendant de la généralité de Bordeaux (1743-1757), au contrôleur général des finances du royaume, en date du 11 août 1746. Cette lettre résume les ambitions urbanistiques de l'intendant pour Bordeaux. Il ajoute : « je dois me flatter qu'il vous sera revenu par différens endroits que ce n'est pas sans y avoir déjà beaucoup avancé depuis 3 ans que je suis icy, et je puis vous répondre qu'en moins de 4 ou 5 années j'en ferai par les dehors du cotté de terre, indépendamment de ce que du cotté de la rivière son port a de recommandable, la plus belle ville du royaume, si vous voulez bien avoir confiance à ce que je vous proposerai successivement et m'aider dans l'exécution... ». Lettre publiée dans HIGOUNET & MARQUETTE 1973, p. 310-311 (ADG, C-1219).

[2] JEAN 1999 (TER de maîtrise).

Bordeaux, d'une campagne militaire, faire l'hagiographie d'un saint, pour d'autres encore... Il fallait alors explorer d'autres pistes, d'autres sources comme le parcellaire et les plans, d'autres méthodes comme la morphologie, les statistiques et la micro-histoire, faire d'autres rencontres, littéraires et réelles, mais aussi estimer si les fonds d'archives étaient à même de fournir les matériaux de l'entreprise.

Sitôt après ma découverte de la paroisse Sainte-Croix, je me mettais au défi de répondre à cette ambition... je suis toujours en marche. Un premier sujet s'est esquissé autour des thèmes de *La voirie, du parcellaire et des paysages urbains de Bordeaux à la fin du Moyen Age*, aux XIVe et XVe siècles pour être plus précis, période à laquelle, on observe une arrivée massive des données écrites foncières [3]. Parallèlement, quelques expériences concluantes d'exploitation régressive de la documentation planimétrique moderne me permettaient d'espérer livrer une étude sur le parcellaire et la voirie de la fin du Moyen Age. Mais c'était commencer par la fin, la démarche bien vite se heurtait à des incompréhensions, à des frustrations mêmes, de ne pas comprendre pourquoi les choses étaient telles qu'elles étaient, plus justement, telles que je les percevais alors. La morphologie – *Deus ex machina !* – offrait des moyens complémentaires de répondre à mes interrogations et à mes impatiences. C'était ne rien envisager des multiples conditions à rassembler pour pratiquer une analyse de la ville en plan : choisir la source de l'analyse, en faire la critique et créer à partir d'elle une source la plus fiable possible ; découvrir l'univers des morphologues et voir en quoi il pouvait être assimilable par l'historien ; se former à la pratique des analyses spatiales à partir d'autres cas que celui de Bordeaux (parcellaires, photo-interprétations...) ; revenir enfin sur le parcellaire bordelais et faire le grand saut ; s'apercevoir que les techniques à disposition et les regards sont en constante évolution et que la seule issue favorable à ce parcours est, au bout du compte, celle du temps, du recul et de la remise en question personnelle. En somme, six années de préparation.

L'objet de l'étude

Laissons-là cet itinéraire tourmenté, fait d'impasses, d'imprévus, de rencontres fortuites, de démarches plus ou moins heureuses mais toujours riches d'enseignements dans ce qu'elles apportent ou n'apportent pas, pour rappeler et définir plus précisément la perspective de cette recherche :

- ✓ l'objet d'étude : **Bordeaux** ;
- ✓ l'angle d'approche : **expliquer et comprendre comment se fabrique la ville dans la longue durée (morphogenèse)** [4] ;
- ✓ son corollaire : saisir les articulations de la ville en construction, autrement dit, **étudier la logique et le fonctionnement de l'espace et de la société qui le produit** [5] ;
- ✓ enfin, cette dernière proposition conduit, naturellement, à approcher deux autres aspects : **les paysages urbains**, à partir du moment où la documentation disponible

[3] JEAN 2000 (DEA).

[4] L'expression de « fabrique urbaine » est employée par Henri Galinié dans un essai qui prend sa source dans la pratique de l'archéologie urbaine de Tours (GALINIE 2000). Elle peut être considérée comme un syntagme équivalent à la « morphogenèse » définie par B. Gauthiez, comme « les modalités d'apparition et d'évolution des agglomérations, vues sous l'angle de la forme » (GAUTHIEZ 2003a, p. 220).

[5] Le terme de logique n'est pas employé dans le sens de rationnel, qui induirait que la ville est conçue comme un objectif conscient de la société qui y vit et la construit. Il indique simplement qu'il existe des relations entre les différentes unités qui constituent la ville (voirie, parcellaire, bâtiments), dans leur agencement spatial et dans les relations sociales qu'impliquent leur nature. Le terme de logique est employé dans la thèse de Bernard Gauthiez sur Rouen (GAUTHIEZ 1991), celui de fonctionnement et utilisé par GALINIE 2000, p. 73-84. Ils sont indissociables de l'approche morphogénétique.

le permet, à savoir aux XIVe et XVe siècles, d'une part, et, d'autre part, **les représentations de la ville** qui apparaissent au début du XVIe siècle, celles des contemporains et celles des historiens qui, toutes, documentent la topographie de la ville et portent des perceptions qui ont pesé durablement.

L'objectif est clair, mais il ne suffit pas de l'énoncer de façon positive pour justifier tout ce qu'il implique. Pour mieux cerner ses contours, il faut dire aussi ce qu'il n'est pas, ou pas complètement.

Une nouvelle monographie urbaine ? Assurément pas, ma contribution n'en a ni l'ambition ni les moyens. Il n'y a plus de Camille Jullian capable d'écrire en deux ans une *Histoire de Bordeaux* (1895), plus de Charles Higounet ayant le recul et l'endurance nécessaires pour diriger quinze années de recherche et aboutir à la publication d'une *nouvelle Histoire* en huit volumes (1962-1972) [6]. La ville a changé depuis, moins cependant que la réflexion de l'histoire urbaine et le pannel des techniques d'approche. Quelques décennies après eux, la connaissance des faits politiques, économiques, sociaux et culturels n'a pas évolué au point de révolutionner les caractères originaux de l'histoire bordelaise. En 1980, la « nouvelle *Histoire de Bordeaux* » publiée sous l'égide de Robert Etienne, voulait « exprimer une certaine idée de l'histoire urbaine », allégeant le récit des événements politiques et religieux comme l'étude des relations économiques pour « accorder une place plus essentielle à la topographie et aux paysages urbains, à l'histoire de la population, aux activités et à la mentalité des Bordelais d'autrefois » [7].

Mesurant le lien indissociable qui définit la ville comme une production complexe de réalités matérielles et humaines dans la longue durée, ces ouvrages fondateurs réduisent cependant Bordeaux à un « cadre urbain », délimitant ainsi la scène où se déroulent des faits à un moment donné, se conformant presque aux trois unités du théâtre classique. Or, la notion même de « cadre urbain » me semble être, non pas une négation de la ville – le mot est trop fort, et rayerait injustement d'un trait des œuvres qui sur bien des points restent innovantes et actuelles – mais un figement. Le cadre a cette particularité que, une fois décrit, il n'est plus besoin d'y revenir, tout y est presque immobile, alors que la ville est, par essence, un produit dynamique de la société et de l'espace qu'elle s'attribue.

On ne m'a certes pas attendu, pour formuler des hypothèses sur ce que pouvait être le Bordeaux antique, médiéval, moderne ou celui d'aujourd'hui. Mais on s'attachait alors à le définir selon ce que l'on en attendait, en soumettant la ville au politique, au religieux, à l'économique, au culturel, au social. Et *Burdigala* d'être « une petite Rome » [8], une cité gallo-romaine de première importance, avec ses marbres, ses palais, son réseau de voirie orthonormé... Et de plonger ensuite dans l'obscurité du Haut Moyen Age et des invasions. Et *Bordeu* de réapparaître au moment crucial du renouveau urbain de l'Europe occidentale, en pleine croissance dans le « beau XIIIe siècle », avec l'affirmation de son identité viti-vinicole, avec la lutte acharnée de son élite bourgeoise et marchande pour l'émergence d'une commune. Et d'être depuis l'origine port de Garonne, quasi port de mer par la Garonne, puis, suzerainement, ville d'outre Manche depuis Aliénor (1152) jusqu'à la fin de la guerre de Cent Ans ; de subir la grande peste de 1348, les crises, et la relative stagnation

---

[6] L'hommage rendu par Charles Higounet dans la préface du premier volume de la collection, rappelle le talent de Camille Jullian, seul rédacteur du « premier grand ouvrage d'histoire urbaine paru en France ». Voir JULLIAN 1895 et HIGOUNET 1962-1972, pour la référence générale. Par la suite, on se réfèrera au rédacteur de chacun des huit volumes de la collection dirigée par Ch. Higounet et qui sont : ETIENNE 1962 (*Bordeaux Antique,* jusque vers le VIe siècle) ; HIGOUNET 1963 (*Bordeaux Médiéval* t. I, jusqu'au milieu du XIIe siècle) ; RENOUARD 1965 (*Bordeaux Médiéval* t. II, jusqu'au milieu du XVe siècle) ; BOUTRUCHE 1966 (*Bordeaux de 1453 à 1715*) ; PARISET 1968 (*Bordeaux au XVIIIe siècle*) ; DESGRAVES 1969 (*Bordeaux au XIXe siècle*) ; LAJUGIE 1972 (*Bordeaux au XXe siècle*) ; et l'index général publié en 1974.

[7] ETIENNE 1980, avertissement, p. 5.

[8] ETIENNE 1962, titre du chapitre III, livre II, p. 159-199.

des années 1350-1450 ; d'être muselée par Charles VII à son retour dans le giron français, en 1453. Et *Bourdeaux* de connaître « les ombres et les lumières du XVIe siècle », de participer à la Fronde, et de subir les dures décennies du règne de Louis XIV. Et *Bordeaux* de faire peau neuve durant le nouvel « âge d'or » qu'est le XVIIIe siècle, de s'ouvrir à nouveau à l'urbanisme d'une haussmanisation diffuse. Et le chemin de fer, et les guerres, et...

Tout cela est vrai, pour Bordeaux, comme pour beaucoup d'autres villes [9]. Mais, à lire l'histoire de Bordeaux, on se demande parfois si la ville a une matérialité. Sa formation et son évolution sont-elles nécessairement liées à l'impact local de phénomènes de plus large ampleur ? Peut-on saisir d'autres composantes que celles de la grande Histoire pour appréhender ce qui fait que ce lieu est tel qu'il est, à tel moment, comparable à d'autres, mais toujours unique ? Dans son ensemble, l'histoire de Bordeaux s'est jusqu'à présent concentrée sur la composante politique et sociale de la ville et n'a qu'effleuré la réalité matérielle de l'espace urbain. Tel est bien mon objectif : rendre compte des processus qui ont conduit à la formation de l'espace urbain, selon des phases de croissance, de stagnation ou de rétraction qui toutes impliquent des changements paysagers, des ré-appropriations et des requalifications de tout ou partie de la ville par ses habitants.

Une topographie historique ? Pas davantage, l'exercice en est un peu désuet. Bien sûr, recenser, identifier et localiser des toponymes et des édifices monumentaux est indispensable ; surtout quand les 'bulletins viographiques' et, plus généralement, l'historiographie locale colportent, parfois depuis plusieurs siècles, des erreurs et des approximations devenues la vulgate bordelaise [10]. Mais au fond, quel est l'intérêt de savoir que la ville s'est appelée successivement *Burdigala, Bordeu*, *Bourdeaux* puis enfin *Bordeaux*, si l'on met sous ces mots une réalité constante, celle d'une ville pensée en continu ; alors que, pour caricaturer, chaque nom désigne une ville différente implantée sur un même espace à un moment donné. Une ville qui n'est chaque fois *ni tout à fait la même, ni tout à fait une autre...* une ville que l'on peut percevoir, à la suite d'Henri Galinié, comme un « tout impensé » [11]. Bien que difficile à accepter, car elle éloigne du confort et de la sécurité de la planification, l'idée d'impensé nécessite d'admettre que la ville est le résultat de projets individuels ou collectifs accomplis à court terme, et qui ne cessent d'évoluer dans une même direction sans qu'aucun individu, groupe ou institution n'ait véritablement décidé de produire de l'urbain, lorsqu'on l'observe sur le long terme. Les réalités de la ville en fonctionnement sont détournées de leur vocation originelle : circuler, se nourrir, échanger, se défendre, ou prier sont des actions qui aboutissent toutes à la fabrication de la ville, faite de voies, de marchés, d'enceintes, d'églises... Alors, considérer la « ville en soi » conduit à la regarder comme autre chose que la somme des éléments qui la composent, comme le produit d'une histoire dont les sources ne révèlent qu'une partie de l'infinie complexité [12]. La ville est plus qu'une simple agglomération constituée d'édifices aux fonctions diversifiées, c'est un lieu d'échanges et de sociabilité. C'est l'une des trois réponses apportées par les sociétés pour vivre et communiquer en réduisant le plus possible les contraintes de la distance. Plus que la capacité à se déplacer ou à faire circuler des biens et des informations, la solution qu'offre la ville est par excellence celle du contact direct des édifices et des

---

[9] Je caricaturais ici, la monotonie des monographies urbaines éditées chez Privat. L'intérêt d'une telle collection n'est pas à démontrer. Le détail et le contenu sont heureusement variables d'une ville à l'autre, mais la structure générale tend à créer un moule trop rigide qui n'est que partiellement acceptable.

[10] J'emprunte la formule à GRELOIS 2003, qui l'emploie à propos de Clermont-Ferrand, p. 4.

[11] GALINIE 2000, p. 80 et note 49. La formule est employée, à l'origine, à propos de l'espace, par Lussault (M.), *L'espace en action. De la dimension spatiale des politiques urbaines*, HDR en géographie, 2 vol., université de Tours, 1996. On en retrouve un emploi identique dans CHOUQUER 2000, p. 109.

[12] GALINIE 2000, « la ville en soi » : titre du chapitre 2, p. 45-115.

hommes, composition complexe que l'on peut simplifier à « une société et un espace interagissant en permanence » [13]. Il y a alors bien des moyens d'entrer en ville, nous le verrons plus loin.

Un essai morpho-historique ? Décidément, non. D'un côté, une interprétation de l'espace urbain qui se limiterait à voir la ville comme un objet pensé, planifié, non spontané, et qui donnerait aux pouvoirs urbains (le roi, la commune, l'évêque) l'entière responsabilité de la construction, en négligeant les faits sociaux et spatiaux, conduirait à une impasse [14]. D'un autre côté, affirmer que la ville est un « tout impensé » ne doit pas conduire à un autre écueil, qui ferait de la ville un être polymorphe, immanent et auto-produit. En somme, il faut essayer d'échapper aux fondamentalismes pour faire qu'une histoire urbaine soit possible. S'efforcer de ne brandir aucune vérité absolue, ni exclusivement les données du sous-sol, ni uniquement celles des textes, ni seulement celles des formes parcellaires, mais essayer de d'assimiler le potentiel des sources disponibles, avec tous les risques que cela comporte, pour présenter des résultats ouverts à la critique, c'est la seule voie qui me semble acceptable.

Une approche plurielle de la morphogenèse de Bordeaux ? Oui, sans doute, mais je laisse au lecteur le soin d'en apprécier ou non la pertinence, je me contenterai pour ma part, d'en justifier le parti, et d'en décrire les limites. La diversité des sources, la pluralité des points de vue et des méthodes invitent, non pas à faire une histoire totale de l'espace, mais à traiter du tout par l'espace. Ma démarche n'est pas plus singulière que toute autre recherche, mais elle bénéficie des acquis et des problématiques nouvelles de plusieurs disciplines. Elle tente de les mettre en application, d'en prouver le bien-fondé et d'en contourner parfois les impasses.

Sources et principes de l'étude : quelles données pour quelle histoire ?

Qui s'attache à décrire les processus de formation d'un espace doit rassembler une documentation variée et aller puiser dans d'autres disciplines les moyens de l'exploiter. Il ne s'agit pas de faire feu de tout bois, et de vouloir être spécialiste de tout parce qu'on a alors de grandes chances de passer à côté des sources et par là-même de la ville.

Des plus classiques à la plus évidente des sources

Dire que la documentation est variée est une litote : elle est hétéroclite et discontinue. Certains penseront alors que l'histoire de la formation de Bordeaux est vaine. Je leur répondrai qu'elle pourrait facilement tourner au non-sens si l'on se contente de ne voir dans les sources que ce que l'on cherche – et que l'on arrive forcément à trouver, puisqu'on le cherche ! – en faisant des constructions et des rapprochements contournés, controuvés. Il est alors impératif de considérer les sources pour ce qu'elles sont et pour ce qu'elles ne sont pas, ce qui implique de les traiter séparément les unes des autres. Voici une limite majeure

[13] Pour une réflexion épistémologique plus large, voir, entre autres, la synthèse et l'abondante bibliographie de la thèse d'Hélène Noizet, sur *Les pratiques spatiales, les représentations et la fabrique urbaine de Tours, du IXe au XIIIe siècle*, notamment la partie I : « Présentation des questions et des objets », § 1 : « la question de la définition de la ville », p. 51-55 (NOIZET 2003). Simplifier la définition abstraite de J. Lévy (*Le tournant géographique. Penser l'espace pour lire le monde*, coll. Mappemonde, Paris, Belin, 1999) n'est pas une mince affaire : la ville est pour lui « un géotype de substance sociétale fondé sur la co-présence ». La définition d'H. Noizet me paraît beaucoup plus parlante et accessible (p. 52).

[14] Voir à ce sujet, la définition proposée par CHOUQUER 2000, p. 188 (morpho-historique).

de la démarche, qui fait qu'une histoire continue de la formation de la ville, prétendant poser les mêmes questions sur les mêmes sources à toutes les époques, est illusoire. Il n'existe pas d'approche globale possible, parce que les informations dont on dispose sont indirectes, hétérogènes et non assimilables les unes aux autres. Aussi, s'il est nécessaire de présenter d'emblée la substance des données, on accordera à chacune d'elles une présentation plus détaillée, au fil de l'enquête.

Les sources écrites

Les sources disponibles, on l'a dit, sont indirectes et diverses. Par ailleurs, les fonds d'archives bordelais sont très pauvres pour les périodes antérieures au XIIe siècle. Dans ces conditions, on ne peut prêter à une mention qu'un caractère chronologique relatif. Un large dépouillement est alors nécessaire pour récoler les mentions les plus anciennes de toutes les infrastructures urbaines (fortifications, voirie, port, aménagements des cours d'eau qui traversent la ville – ou esteys [15] –, espaces publics...) et des édifices monumentaux et publics (églises, couvents, hôpitaux, chapelles, châteaux, palais, bâtiments communaux...). A partir du début du XIVe siècle, les sources sont abondantes et permettent également d'approcher assez finement le domaine privé, donnant ainsi des couleurs à la ville par l'évocation de ses paysages. Ce travail devient en quelque sorte une recherche de seconde main. Les fonds ecclésiastiques des séries G et H des Archives départementales de la Gironde ont fait l'objet d'un récolement assez exhaustif par quelques générations d'étudiants, entre 1983 et 2002, sous la direction du professeur J.-B. Marquette, dans le cadre de travaux d'étude et de recherche sur l'occupation du sol et le peuplement des paroisses urbaines des XIVe et XVe siècles [16], ou portant sur des seigneuries ou des sources particulières [17]. J'ai complété ces recensions par un récolement plus poussé des informations topographiques dont on dispose pour les périodes antérieures (XIIe et XIIIe siècle). Au final, grâce au dépouillement de mes prédécesseurs, j'ai pu saisir tous les actes fonciers récolés dans une base de données composée de 7668 actes de 1224 à 1586, soit 5166 tenures [18]. Pris individuellement, la reconnaissance, le bail à fief, la donation d'un terrain, la vente aux enchères d'une tenure, la vente d'une seigneurie, le litige de propriété tranché par l'Official, en bref, les multiples transactions dont sont objets censives, alleux et seigneuries n'ont qu'une portée limitée. Mais les sources foncières sérielles témoignent de l'appropriation de l'espace par les Bordelais. Elles offrent rarement l'occasion de dater précisément un réseau de voirie, mais permettent de s'assurer de son existence à telle ou telle période. Suffisamment nombreuses et bien réparties pour la fin du Moyen Age, elles peuvent être soumises à des traitements statistiques poussés pour rendre compte des paysages urbains.

Mais, que l'on ne s'y trompe pas, aborder la ville sous l'angle de la fabrique, du fonctionnement et des paysages ne consiste pas à étudier l'ensemble des sources à toutes les époques concernées. Une vie n'y suffirait pas. Il faut se limiter aux sources qui ont trait,

---

[15] Esteys est le terme gascon qui désigne les petits affluents de la Garonne soumis au flux des marées.

[16] Hormis Saint-André, toutes les paroisses urbaines de la fin du Moyen Age ont fait l'objet de TER (voir bibliographie des mémoires non publiés). Ce sont, du nord au sud : Saint-Rémi (ANTIGNAC 1996), Saint-Maixent (MALLEK 1994), Notre-Dame-de-Puy-Paulin (LE PROUX 1998), Saint-Christoly et Notre-Dame-de-la-Place (traitées successivement par CHANDOU 2000 et NICOLEAU 2002), Saint-Paul (ABEDA 1996), Saint-Projet (RAYOU 1994), Saint-Siméon (CHAUVIN 1991), Saint-Pierre (VERDALLE 2000), Sainte-Colombe (TINEL 1996), Saint-Eloi (JAFFRENOU 1997), Sainte-Eulalie (traitée successivement par ROUCHAU 1989 et POINTET 2002), Saint-Michel (GROSSET-ALBERDI 1999 et MASSOT 1999) et enfin Saint-Croix (mes premiers pas bordelais... JEAN 1999).

[17] C'est le cas de LAVAUD 1983, pour la seigneurie des bénéficiers de Saint-Pierre, de LACOSTE 1988 sur la transcription du censier de Saint-André.

[18] Voir les sections concernées dans l'annexe réservée aux sources.

directement ou non, à la topographie, ce qui implique une sélection mais aussi, chaque fois, de les détourner de leur objet originel pour les soumettre à une lecture spatiale ou paysagère.

Dans cette perspective, il est impensable d'étudier seul toutes les sources disponibles. Il faut aussi savoir recourir aux auteurs spécialistes qui ont eux-mêmes réalisé des sélections pertinentes. Aussi, pour les périodes les plus anciennes et les moins bien documentées, me suis-je référé essentiellement aux publications de Louis Maurin (Haut et Bas Empire, la basse antiquité bordelaise étant très tardive puisqu'elle se termine aux alentours des VIIe-VIIIe siècles), aux références employées par d'autres spécialistes comme Dany Barraud et Pierre Régaldo, et naturellement, aux premiers tomes de l'histoire de Bordeaux [19]. S'agissant du Moyen Age et de l'époque moderne, en plus des très nombreuses notices viographiques publiées dans les revues des société savantes bordelaises (surtout entre 1910 et 1930), les œuvres pionnières de topographie historique de l'abbé Baurein (1785) et surtout de Léo Drouyn (1874), mais aussi celle, plus tardive, de Louis Desgraves (1975) offrent également un socle de données non négligeable, mais à manipuler avec précaution [20].

Comme souvent, une partie du *corpus* documentaire a été publié, l'autre est inédite. Toutefois, la disparité de ces sources est telle qu'il me semble plus approprié de les présenter selon leur nature.

Les fonds laïcs ont une qualité d'informations particulièrement inégale qui tient à leur relative dispersion et à leur rareté. Les actes de la chancellerie anglaise, dont l'enrôlement systématique débute sous le règne de Jean Sans Terre, ont fait l'objet de plusieurs publications, réalisées à partir de 1833, époque à laquelle les originaux quittèrent la tour de Londres pour le Public Record Office (PRO) dont les services poursuivirent l'entreprise après 1901 [21]. Les *Rôles Gascons* et les *Recognitiones feodorum* contiennent des documents extrêmement variés et n'apportent que peu d'éléments pour la connaissance de l'espace urbain bordelais. Une enquête approfondie à Londres n'a pas été envisagée, même si elle apporterait sans doute des éclaircissements non négligeables. Je me suis donc référé d'une part, aux sélections qui en ont été faites par les auteurs de l'*Histoire de Bordeaux*, et par ailleurs, à la thèse sur la *Société laïque en Bordelais et Bazadais (vers 1070-1225)* et aux avis éclairés de F. Boutoulle [22], pour sélectionner les bribes d'informations qui documentent la ville.

Parmi les autres fonds laïcs, les actes de la commune de Bordeaux, issue de l'organisation en municipalité du corps des bourgeois en 1205-1206, ont été largement endommagés en 1866 et 1870, lors des incendies du dépôt communal, qui occupait alors l'actuelle mairie. La commission chargée de publier les archives de la ville avait fort heureusement engagé ses travaux dès le 12 janvier 1865. Sur les six tomes publiés, celui

---

[19] MAURIN 1998 (coll. *Topographie chrétienne des cités de la Gaule*), GARMY & MAURIN 1996 (DAF sur les *Enceintes romaines d'Aquitaine*), BARRAUD & REGALDO 2003, ETIENNE 1962, HIGOUNET 1963.

[20] La *Revue Philomatique de Bordeaux*, la *Revue Historique de Bordeaux*, la *Revue Archéologique de Bordeaux*, les *Actes des l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bordeaux* ont été systématiquement dépouillés. On aura l'occasion de revenir par la suite sur les œuvres de BAUREIN 1785 (*Variétés Bordeloises*), DROUYN 1874 (*Bordeaux vers 1450*) et DESGRAVES 1975 (*Evocation du vieux Bordeaux*). Ont été également scrutés les tomes 3 à 6 d'HIGOUNET 1962-1972 : RENOUARD 1965, BOUTRUCHE 1966, PARISET 1968 et DESGRAVES 1969.

[21] Voir l'annexe consacrée aux sources : *Rôles Gascons* (1242-1254), *Rôles Gascons*, supplément (1254-1255), *Recognitiones feodorum in Aquitania*. Pour la ventilation des séries publiées du PRO, voir la présentation détaillée des sources de la thèse de BOUTOULLE 2001, p. 62-64.

[22] BOUTOULLE 2001, thèse de l'université de Bordeaux III, sous la direction de M. le professeur J.-B. Marquette.

consacré aux *Privilèges* n'a pas été dépouillé (tome II) [23]. C'est un manuscrit de la Jurade, daté de 1564, « transcrivant les titres qui assuraient à la commune et à ses habitants la jouissance de leurs droits les plus précieux ». En revanche, une attention particulière a été donnée au *Livre des Bouillons* (tome I, 1867), recueil qui doit son nom aux cinq gros ornements de cuivre qui protègent les plats en bois de la reliure originelle [24]. Transcrit par Ariste Ducaunnès-Duval, il fait la liste des franchises accordées aux Bordelais par les rois-ducs (début XIIIe – milieu XVe siècle). Quelques années après paraissait Le *Livre des Coutumes* (tome V, 1890) consacré, comme son nom l'indique, aux droits, devoirs et autres tarifications (sur les mesures, les vins, les blés, les douanes variées) pratiqués en Bordelais[25]. Rédigé au tournant des XIVe et XVe siècle, il compile les *prumeys papeys de costumas e deu libre de las costumas antiquas*, qui n'ont pas été conservés. En plus des mentions éparses qu'ils contiennent, les livres des *Bouillons* et des *Coutumes* transcrivent les versions d'une enquête diligentée en 1262 par le prince Edouard sur les vacants ou communaux, appelés padouens à Bordeaux, et qui débouche sur un règlement d'urbanisme offrant un état des lieux assez précis de la ville au milieu du XIIIe siècle [26]. Enfin, les *Registres de la Jurade* ont été les principales victimes des incendies des archives [27]. N'en sont conservées que les délibérations d'une petite dizaine d'années, au début du XVe siècle. *Bouillons, Coutumes et Registres de la Jurade* sont cependant des outils précieux pour comprendre comment fonctionne la ville. Hormis cela : rien ou presque, tout au plus quelques très rares comptes de la fin du XVe siècle sur les dépenses et les recettes de la ville, d'autres un peu plus abondants sur le commerce vinaire [28].

A côté de ces sources imprimées, le fonds inédit des seigneuries laïques est bien maigre. Si l'on dispose de plusieurs terriers non régressifs sur les fiefs de la commune dès la fin du XVIe siècle, listant quelques centaines de fiefs, ne restent que onze folios du seul terrier communal qui nous soit parvenu pour le XVe siècle [29]. S'y ajoute le fonds de la seigneurie de Lalande pour les années 1340-1470, ainsi que, beaucoup plus important, celui de la seigneurie de Puy-Paulin, famille des viguiers et prévôts de Bordeaux (XIIIe - XVIIIe siècles) [30].

Comme c'est souvent le cas, les fonds ecclésiastiques sont assez bien conservés, ou plutôt offrent une masse documentaire beaucoup plus considérable. Sous le nombre des cartulaires, censiers et autres comptes et terriers se cache, pour l'historien de la seigneurie, des pouvoirs et de la société une approche délicate car biaisée par la nature quasi exclusive des sources ecclésiastiques. En revanche, ceci a un caractère plus relatif pour l'historien du sol, qui ne peut cependant prétendre, lui aussi, à aucune exhaustivité, du fait du caractère

---

[23] *Livre des Privilèges*, éd. Archives Municipales de Bordeaux, tome II, Bordeaux, Gounouilhou, 1878. Un tome complémentaire est consacré au *Recueil des privilèges accordés à la ville de Bordeaux par Charles VII et Louis XI*, publié par Marcel GOURON, archiviste du Gard, Bordeaux, imp. Castera, 1938, a été consulté ainsi que l'étude de BOCHACA 1998 qui s'y réfère.

[24] *Livre des Bouillons*, Ducaunnès-Duval (A.), éd. Archives municipales de Bordeaux, tome I, Bordeaux, Gounouilhou, 1867.

[25] *Livre des Coutumes*, Barckhausen (H.), éd. Archives municipales de Bordeaux, tome V, Bordeaux, Gounouilhou, 1890.

[26] Une compilation des versions et une traduction réalisée par P. Régaldo, avec le soutien de F. Boutoulle, S. Lavaud et moi-même figure en Annexes 2 (tome 3), avec l'aimable autorisation du compilateur. On s'y réfèrera sous la forme de PADOUENS 1262.

[27] *Registres de la Jurade*, tome III, délibérations de 1406 à 1409, Bordeaux, Gounouilhou, 1883 ; *Registres de la Jurade*, tome IV, délibérations de 1414 à 1416 et de 1420 à 1422, Bordeaux, Gounouilhou, 1883.

[28] En grande partie exploités dans RENOUARD 1965 et BOUTRUCHE 1966, ainsi que dans la thèse BERNARD 1968.

[29] ADG, E-71.

[30] ADG, C-3362 (découvert et exploité dans le TER de VERDALLE 2000), ADG, 1-mi810 à 1-mi825, 1-mi829 à 1-mi832 et 1-mi839 (TER de LE PROUX 1998).

aléatoire de la conservation des sources. Les grandes seigneuries ecclésiastiques du chapitre canonial de la cathédrale Saint-André, du chapitre canonial de la basilique Saint-Seurin, et de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux ont laissé une abondante documentation, qui a nourri vingt années durant, des travaux d'étude et de recherche sur l'occupation du sol et le peuplement des paroisses urbaines de la fin du Moyen Age. Un mot sur chaque *corpus* s'impose.

Celui du chapitre cathédral est peut-être le moins cohérent de tous : il se compose d'un cartulaire « tardif et assez composite », non publié, conservé aux Archives départementales de la Gironde, dont les liasses éparses sont composées d'actes qui sont paradoxalement plus anciens et plus riches [31]. S'y ajoute le censier du chapitre pour le XIIIe siècle, transcrit par C. Lacoste en 1988, dont les notices, classées par date de versement des redevances, donnent un assez bon état du réseau de voirie, le chapitre étant possessionné, de façon plus ou moins exclusive, dans plus de la moitié des rues que compte la ville à cette époque [32]. Enfin, la société des *Archives Historiques du département de la Gironde*, fondée, entre autres, par Jules Delpit, Gustave Brunet et Auguste Geffroy en 1859, a été instituée « pour publier le plus grand nombre possible de documents inédits relatifs à l'histoire des anciennes provinces qui ont contribué à former l'actuel département de la Gironde » [33]. Sur les quarante-huit volumes publiés à un rythme soutenu jusqu'en 1913, et ayant fait l'objet d'un dépouillement systématique de ma part, les tomes 21 et 22 sont consacrés à la publication des comptes de l'archevêché dont les plus anciens remontent à 1332 et les plus récents à 1400.

Sont également parus, dans cette série, les cartulaires de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux (tome XXVII) dont la transcription partielle m'a conduit à revenir à la copie du XIIIe siècle, conservée aux Archives départementales [34]. L'édition du premier manuscrit, transcrit par A. Ducaunnès-Duval, repose sur une copie moderne, encore attestée en 1755 et perdue depuis, comportant 145 actes datés de 977 (restauration de l'abbaye par le comte de Bordeaux Guillaume le Bon) à 1242. Le second cartulaire, daté des années 1233 à 1283, a été (mal) transcrit pas L. Drouyn ; les deux seules autorisations d'ouverture de voie dont on dispose pour le Moyen Age en proviennent [35].

Enfin, le cartulaire de la collégiale Saint-Seurin, fondée à la fin du VIe siècle, et qui demeura toujours *extra-muros*, a fait l'objet d'une édition, fiable, par J.-A. Brutails, en 1897[36]. Le *Sancti comitis liber parvus*, tel qu'il s'appelle, comprend des copies, réalisées en deux temps, d'actes répartis de 814 (diplôme de l'immunité accordée par Charlemagne et Louis le Pieux) à 1373 ; l'essentiel se concentrant entre le dernier quart du XIe siècle et le troisième quart du XIIe siècle. Par ailleurs, la seigneurie de Saint-Seurin est l'objet de la thèse de

---

[31] ADG, 4 J 73 pour le cartulaire (1122-1261), voir également à ce sujet, la présentation détaillée dans BOUTOULLE 2001, p. 46-48 : « il commence, non par une notice de fondation ou de restauration de la communauté, mais par des listes de redevances, non datées (...), suivent les cens des églises du diocèse versés au chapitre, le censier de la ville de Bordeaux (non daté lui non plus), un long obituaire, le montant des dîmes levées dans les paroisses de la vallée de la Garonne. Il faut attendre le folio 50 pour trouver des textes plus familiers à ce type de registre, donations et contentieux datés. Il s'en faut, cependant, que cette présentation demeure constante : deux longs censiers non datés sont intercalés entre les feuillets 66 et 84, alors que de nombreux fiefs, non datés, ponctuent la suite. Les copistes n'ont pas jugé utile d'insérer dans leur volume des actes pourtant essentiels (...) confirmations de droits de monnayage, des biens de nature foncière, des donations, des bulles pontificales [dont celle sur la collation des paroisses par Alexandre III en 1173]... ces documents sont conservés ailleurs dans les liasses des Archives départementales de la Gironde ».

[32] Voir le TER de LACOSTE 1988.

[33] *AHG*, tome 1, Règlements et Statuts de la Société, art. 1, p. V.

[34] ADG, H-639 (XIIIe siècle).

[35] ADG, H-639, fol. 14v° et 15 r°/v°, autorisations données à Arnaut Aiou et aux exécuteurs d'Arnaut de Sent Andreu d'ouvrir une voie sur les terrains qu'ils tiennent du monastère Sainte-Croix de Bordeaux, toutes deux datées du 15 juillet 1250. Voir Annexes 2 (tome 3) : *Poblacion* de Sainte-Croix.

[36] *Cartulaire de l'église collégiale Saint-Seurin de Bordeaux*, Brutails (J.-A.), éd. , Bordeaux, 1897.

Sandrine Lavaud, qui, outre le cartulaire, a compilé les sources sérielles foncières du chapitre, avantageusement possessionné à Bordeaux [37].

A la large documentation de ces grandes institutions religieuses urbaines et péri-urbaines s'ajoute celle du Petit et du Grand Cartulaire de l'abbaye de la Sauve Majeure, en partie publié par Arlette et Charles Higounet [38]. Fondée le 28 octobre 1079 par Gérard de Corbie dans l'Entre-deux-Mers, cette abbaye bénédictine a laissé un très riche fonds documentaire. Elle est très peu possessionnée à Bordeaux, mais certaines procédures du cartulaire donnent toutefois des informations sur la ville, sur le port médiéval de la Rousselle ou sur le premier marché attesté, sur le site de l'actuelle place Fernand-Lafargue (*lou Mercat*), par exemple.

Par ailleurs, la lente diffusion des pratiques probatoires du notariat fait que les terriers n'apparaissent que dans le dernier quart du XIVe siècle, et ne se généralisent qu'au milieu du suivant. Dans ces conditions, on n'a d'autre solution que de procéder au récolement d'actes fonciers épars mais très abondants dans les séries G et H, qui fournissent plus de 95 % des sources écrites exploitées. Pour l'époque moderne, les terriers sont nettement plus nombreux et chaque grande seigneurie s'en dote et en pratique la révision à un rythme décennal. Pourtant, dans une optique de reconstitution spatiale et paysagère, leur utilisation régressive est contingentée par le recoupement que l'on doit en faire avec les actes originaux par le biais des listes de tenanciers, les informations sur la nature des biens n'étant pas prises en compte. Le caractère aride des terriers et des lièves modernes et leur exploitation dévoreuse de temps conduisent à l'impossibilité de les étudier tous. Toutefois, au vu de ma connaissance des fonds bordelais, j'ai fait le choix, d'après d'autres éléments, d'exploiter partiellement *la liève des fiefs du chapitre métropolitain de l'église Saint-André de Bourdeaux, dressée par le chanoine Hiérosme Lopes,* en 1685 [39].

Le parcours est donc chaotique et les éléments de datation des infrastructures urbaines sont d'autant plus délicats à cerner que les sources sont très pauvres pour les époques antérieures au XIIe siècle, date à laquelle, la ville existe au moins depuis 1700 ans.

Les sources archéologiques

Les données du sous-sol sont riches, mais leur exploitation présente d'autres difficultés. Avant toute chose, je tiens à préciser que l'appui du Service Régional de l'Archéologie (DRAC Aquitaine) s'est avéré déterminant, tant dans la confiance renouvelée (des opérations de prospection thématique m'ont été confiées de 2002 à 2005), que dans les moyens techniques mis à ma disposition. Ma démarche a profité du libre accès aux bases de données et aux importants fonds documentaires qui y sont conservés (DFS, rapports de fouilles...), enfin, de la chance exceptionnelle de pouvoir suivre, parfois participer, au complexe programme de fouilles que nécessitait le suivi de la plus grande opération d'urbanisme réalisée depuis l'Après-Guerre, à savoir l'implantation de trois lignes de tramway traversant le centre historique de part en part, et s'accompagnant d'autres opérations d'ampleur à commencer par la construction de plusieurs parkings souterrains. Qui n'a pas vu Bordeaux depuis quelques années appréciera à quel point il a changé. Le début des années 2000 m'a permis de parcourir les 'entrailles' de la ville, et d'être témoin de

---

[37] LAVAUD 1993.

[38] *Grand cartulaire de la Sauve Majeure*, éd. Higounet (Ch. Et A.), deux tomes, Fédération historique du Sud-Ouest, Bordeaux, 1996. Un mémoire dactylographié de M. Smaniotto sur le même cartulaire est déposé aux Archives départementales de la Gironde. On se réfèrera à l'édition de Ch. et A. Higounet. Le petit cartulaire de la Sauve-Majeure est conservé à la Bibliothèque de Bordeaux (BMBx, ms. 770). Il n'a pas été édité, il s'agit, pour l'essentiel d'une copie du grand cartulaire réalisée au milieu du XIIIe siècle.

[39] ADG, G-399 (1685). La rénovation qui en est faite un siècle après, en 1786, dote la liève d'une série de plans-terriers (ADG, 2fi1257 à 2fi 1265).

quelques grandes découvertes archéologiques dépassant souvent l'échelon local, ou régional, ou même national, rappelant ainsi que de *Burdigala* à *Bordeu,* de *Bordeu* à *Bordeaux,* la métropole n'a eu de cesse d'avoir une dimension nationale, européenne et mondiale. Quelques découvertes récentes et majeures : au nord de la cathédrale, un édifice parent, de plan basilical daté du IVe siècle ; au pied de la même cathédrale, un clocher-porche roman du XIIe siècle et sa nécropole canoniale ; ici et là-bas, des morceaux de l'enceinte antique ; au bord du fleuve, un pressoir et non loin quelques quintaux de rafle et de pépins de raisin du Moyen Age ; là encore des épaves de navires et, pas à pas, une plate forme portuaire du XIIIe siècle qui se dessine ; au pied du Grand-Théâtre le péribole de l'antique temple des Piliers-de-Tutelle, un bout de *cardo* et un tronçon de *decumanus* ; en face encore, un atelier de fabrique de grands bronzes et de nouveaux éléments avérant l'existence d'un habitat aggloméré de type urbain remontant au VIe siècle av. J.-C., ailleurs encore un trésor monétaire qui évoque à lui seul cette moisson de médailles... à laquelle s'ajoutent, plus discrets mais tout aussi prometteurs, les quelques 2350 relevés stratigraphiques (logs), réalisés au quotidien, par l'équipe 'de trois à quatre archéologues-voltigeurs' qui devaient suivre les 40 km de ligne en construction ! De quoi occuper à plein temps une brochette de spécialistes pendant plusieurs années, voire une à deux dizaines.

Par ailleurs, depuis le début des années 1980, la mise en place d'une stratégie de suivi systématique des grands chantiers bordelais s'est révélée porteuse d'un nouveau regard posé sur l'urbain. Le faisceau d'indices, de plus en plus nombreux, attestant d'une occupation urbaine du site depuis le VIe siècle av. J.-C. et sa ré-appropriation suite à la conquête romaine par la mise en place d'une « trame quadrillée », font de l'archéologie la discipline ayant fait le plus progresser la connaissance récente que l'on a de la ville. On peut également lui reconnaître le mérite d'avoir largement diffusé ses acquis et ses perspectives, depuis 1873, date de la fondation de la société archéologique de Bordeaux et de sa revue annuelle [40], puis, à partir de 1982, grâce au *Bulletin de liaison et d'information* de la Direction régionale des antiquités historiques et de l'association des archéologues d'Aquitaine [41], relayé par le *Bilan scientifique* de la DRAC Aquitaine et du SRA en 1991 [42] ; citons, enfin la revue *Aquitania*, éditée depuis 1983 [43].

Toutefois, plusieurs limites rendent encore difficile l'exploitation globale des données archéologiques. La première, de taille, est que ces données ne sont ni uniformes ni uniformisées, du fait de l'évolution rapide des techniques de l'archéologie urbaine d'une part, et, d'autre part, de l'effort et des choix périlleux que demandent l'informatisation des dossiers et leur gestion par le biais d'un système d'information géographique, tout juste né. Ensuite, l'archéologie bordelaise s'est jusqu'à présent concentrée sur les phases anciennes de l'élaboration et du fonctionnement de l'*urbs*, transformant la ville protohistorique en un petit *emporion* dont témoigne Strabon, puis la ville ouverte du Haut Empire en la cité remparée gallo-romaine du *Burdigala* d'Ausone, enfin la ville paléo-chrétienne de Grégoire de Tours et de Fortunat. Sont pointés le site d'implantation primitive à l'extrémité orientale de la terrasse alluviale du mont Judaïque – jusqu'à ce qu'on en découvre d'autres ! – sa ou ses trames quadrillées encore perceptibles dans le réseau viaire, son amphithéâtre dit palais Gallien, ses nécropoles et temples suburbains délimitant possiblement un *pomoerium*, sa quête du *forum* à hauteur des allées de Tourny et du Grand-Théâtre (monument des Piliers-de-Tutelle), son port intérieur sur la Devèze et sa mythique *porta Navigera*, sans oublier – mais l'on ne pourrait le faire tant abondent les publications ! – ses remparts... faits tous

---

[40] *Revue archéologique de Bordeaux*, publiée avec le concours de la municipalité de Bordeaux, du conseil général de la Gironde et de la DRAC (SRA), 94 numéros parus entre 1873 et 2004. La revue commence par un bilan annuel de la recherche archéologique en Aquitaine et de ses orientations.

[41] *Bulletin de liaison et d'information*, publié avec le concours du Conseil régional d'Aquitaine, 8 numéros de 1982 à 1990.

[42] *Bilan scientifique de la DRAC Aquitaine, Service Régional de l'Archéologie*, Ministère de la Culture, 14 numéros de 1991 à 2004.

[43] *Aquitania*, éd. de la Fédération Aquitania, 23 numéros de 1983 à 2004.

remarquables qui ont tendance à réduire les fouilles médiévales à trop peu. Certes, il y a quelques bonnes données sur les fortifications médiévales, quelques éclairages ici sur un habitat, là sur une fabrique de tuiles... mais elles sont trop rares et hétérogènes, à l'exception des données récentes sur le port, non encore publiées. Et Bordeaux n'est pas une exception, car, comme le souligne D. Barraud, conservateur régional de l'archéologie, en faisant presque une auto-critique : « le Moyen Age demeure toujours le parent pauvre de la recherche archéologique en Aquitaine » [44]. La troisième et dernière limite est que mon projet arrive en pleine ébullition urbaine, qu'il ne peut pas ne pas intégrer les découvertes récentes – et elles pullulent ! – et qu'il ne peut pas, non plus, les intégrer toutes, car toutes ne sont pas encore communicables ni exploitables.

Le point n'est pas l'espace et extrapoler des schémas correspondant plus ou moins aux structures idéelles que l'on s'est forgées à partir des données archéologiques aboutirait tout au plus à traiter la ville dans la linéarité, voyant en quoi Bordeaux s'identifie ou non, à des modèles construits ailleurs. Vaine est donc la tentation d'écrire une histoire globale, à partir de données non sans valeur, mais dont les qualités intrinsèques excluent toute tentative de traitement continu.

Les sources de la ville représentée

Très postérieures aux faits à examiner, les sources de la représentation iconographique urbaine apparaissent au début de l'époque moderne. Là encore, l'hétérogénéité est la règle qui prévaut tant le *corpus* est varié. Des premiers « portraits » du début de la Renaissance aux « vues cavalières ou naturelles » transfigurées par la peinture du XVIIIe siècle, des plans géométraux levés tardivement au milieu du XVIIe siècle aux plans parcellaires de la fin d'Ancien Régime, de la première entreprise cadastrale des années 1811-1821 aux plans de restitution de Bordeaux 'au cours des âges', l'image transforme Bordeaux en une icône qui ne saurait en aucun cas expliquer d'où vient la ville, mais qui traduit bien la façon dont elle est perçue, à condition que l'on s'y intéresse. Et jusqu'à présent, on s'y est peu intéressé. Bien sûr, les vues et les plans d'ensemble ont fait l'objet, dès le XIXe siècle, de l'attention particulière d'un Léo Drouyn ou d'un Camille Jullian, mais l'image leur sert simplement à construire leurs propres représentations. En 1910, c'est Ernest Labadie qui se lance dans la première recension archivistique de ces sources, encore une fois, en ne les envisageant que du point de vue technique et pictural, non pour les données topographiques qu'elles contiennent, encore moins dans la perspective et le projet qui ont conduit à leur élaboration [45].

La palette documentaire est si considérable qu'elle contraint à faire des choix. Peu de dépôts communaux possèdent un fonds iconographique aussi riche que les Archives municipales de Bordeaux, où l'on recense plus de 10 000 documents ou recueils répertoriés consacrés à tout ou partie de la capitale girondine. A quelques exceptions près, les photographies du Bordeaux romantique et moyenâgeux du XIXe siècle, les aquarelles, les dessins d'inconnus ou de personnalités plus célèbres comme Hermann van der Hem [46] (de passage à Bordeaux entre 1640 et 1649) ou les toiles de maîtres, telles celles de Joseph Vernet n'ont pas été sélectionnés, pour pouvoir mieux étudier le *corpus*, moins volumineux, et plus facilement assimilable à l'objectif, des vues et des plans d'ensemble de la ville. A ces

---

[44] *Revue archéologique de Bordeaux*, t. LXXXVII, 1996, « Bilan et orientations de la recherche archéologique en Aquitaine en 1996 ». Constat réitéré par le même, l'année suivante, dans la même publication : « le Moyen Age fait toujours l'objet d'opérations limitées, malheureusement souvent sans prolongements (...) ».

[45] LABADIE 1910.

[46] Le catalogue des dessins de Hermann van der Hem vient d'être publié par M. Marc Favreau (FAVREAU 2006).

représentations collectées essentiellement à Bordeaux et au département des cartes et plans de la Bibliothèque nationale (site Richelieu), s'ajoutent les plans parcellaires d'une portion d'espace urbain, levés dans des optiques diverses d'aménagement, de gestion de la seigneurie foncière ou de règlement de contentieux de propriété [47]. Les vues et plans d'ensemble ont été étudiés en premier lieu pour les caractéristiques de la topographie urbaine qu'ils livrent à des degrés divers et néanmoins complémentaires, mais sont à manipuler avec précaution, d'après la date de facture des pièces respectives. Ils ont donc fait l'objet de plusieurs campagnes de dépouillement et de photographie.

Seule la première catégorie, celle de la représentation officielle de la ville, est uniformément présente depuis le début du XVIe siècle : 156 vues et plans d'ensemble de la ville, dont de très nombreux inédits, se répartissent depuis les années 1525-1535, datation estimée de la plus ancienne représentation bordelaise conservée, jusqu'en 1819, année de publication du plan d'alignement réalisé par P.-E. Pierrugues, ingénieur vérificateur du cadastre dont le levé occupe dix années, de 1811 à 1821. Les plans partiels, levés à l'échelle parcellaire ou à celle de l'îlot n'apparaissent que tout à la fin du XVIIe siècle : 142 documents présentant les principales opérations d'urbanisme modernes ou les états des lieux avant travaux, ont été sélectionnés sur plusieurs centaines consultées. Des plans-terriers et autres plans de feudistes disponibles tous ne sont pas exploitables, et tous ne sont pas inventoriés. Nombre d'entre eux, généralement de petite taille, occupent toujours leur place originelle, disséminés ça-et-là dans quelques milliers de liasses, que l'on découvre par hasard, et dont la recension complète prendrait quelques longs mois. A donc été sélectionnée une petite douzaine de ces plans. La sélection est à la fois révélatrice des techniques employées et de la conception spatiale qui en découle (brouillard, croquis, plan levé à vue, plan géométral, tous plus ou moins régressifs) et attentive à la présence d'informations suffisantes pour une exploitation (indications suscrites, notices, papiers-terriers). Enfin, une dernière catégorie a attiré mon attention, celle de la ville restituée par les grands historiens de Bordeaux : Léo Drouyn (1874), Camille Jullian et son cartographe Julien Dukacinski (1892-1895), l'équipe du laboratoire de cartographie historique fondé par Charles Higounet à l'œuvre dans l'*Histoire de Bordeaux* (1962-1972) suivie de près par celle de Jacques de Saint-Rapt (1970-1976). La thématique de la croissance urbaine par enveloppes fortifiées successives est le trait commun, mais point unique, de ces hypothèses.

Les fonds planimétriques bordelais sont assez bien ventilés selon leur nature :

- ✓ aux archives municipales : les pièces maîtresses de la cartographie officielle et une multitude de plans partiels programmatiques ou non ;
- ✓ aux archives départementales : certes également des vues et plans d'ensemble, mais bien moins nombreux et peu (voire pas) de pièces maîtresses ; tout au plus quelques tirages supplémentaires de plans conservés ailleurs aux archives municipales ou dans d'autres dépôts parisiens, mais surtout, un fonds important de plans-terriers déposés ici en même temps que les papiers-terriers dont ils ont été le plus souvent (et malheureusement) séparés du fait de leur nature et de leur format ;
- ✓ enfin, aux Fonds patrimoniaux de la Bibliothèque municipale de Mériadeck, encore quelques vues et plans d'ensemble, en plus grand nombre mais également consultables en d'autres dépôts, et surtout un *corpus* documentaire important composé des états de restitution de la ville à telle ou telle époque, en plan ou en vue aérienne, réalisés par quelques grands historiens bordelais du XIXe siècle et réunis dans les fonds Delpit et Drouyn pour l'essentiel.

Les impératifs de conservation du patrimoine d'archive sont une chose, ceux de la recherche en sont d'autres. Si les Archives municipales de Bordeaux ainsi que le département des cartes et plans de la Bibliothèque nationale ont compris ma démarche et en

[47] Voir la section de l'annexe Sources consacrée aux vues et plans d'ensemble ou partiels de la ville de Bordeaux.

ont grandement facilité la réalisation – m'autorisant à consulter plus que le règlement ne le permet en mettant à l'épreuve l'endurance d'un personnel qualifié et dévoué – d'autres dépôts, par les mesures restrictives de consultation dont ils s'arment, posent la question de la faisabilité de la recherche et mettent en cause jusqu'au principe même d'une conservation patrimoniale qui perd son sens en n'autorisant que de poussiéreuses armoires à admirer les trésors. L'amertume et l'ire dont je suis porte-parole pour un cercle plus vaste de chercheurs, est d'autant plus grande qu'à l'heure des nouvelles technologies, certains dépôts, comme les Archives départementales des Yvelines (78), à la suite de *Gallica* par exemple, mettent une bonne part de leur fonds en accès libre sur internet. Le *corpus* de référence n'est pas exhaustif, mais suffisamment important, révélateur et cohérent pour que le plan tienne, dans l'analyse, une place au moins égale à celle de l'écrit.

Bordeaux, de la ville actuelle à la source spatiale du cadastre de 1811-1821

Bien des thématiques urbaines font l'objet de recherches approfondies, et centrées – on ne saurait que le constater, non le reprocher – sur l'un des aspects particuliers ou des périodes de l'urbain : le passage de l'Antiquité au Moyen Age, la christianisation, l'espace des vivants et celui des morts, les espaces symboliques, religieux et civils, les pôles de pouvoir, les fortifications, les marchés, les ports, la ville du XVIIIe siècle... En cela, elles ne répondent pas aux problématiques de la fabrique et du fonctionnement de l'espace urbain qui nécessitent de considérer la « ville en soi », selon l'expressive formule d'Henri Galinié [48], réalité multiforme, mouvante, fuyante presque, dont l'observation approfondie livre des données morphologiques et pose des problématiques ignorées par d'autres sources. Mais de quelle ville parle-t-on et quels sont les moyens de l'investir ?

La première est la ville d'aujourd'hui, la ville du piéton, la ville vécue, la ville en volume, en bruits et en odeurs, et les heures passées à l'apprivoiser, dans de longues promenades, battant le pavé, suivant les alignements, scrutant les innombrables décrochés de façade. C'est la ville vue d'en bas qui fait sentir tôt le besoin de s'élever, par la conquête de ses points hauts : la tour Pey-Berland, le campanile Saint-Michel, la visite nocturne de la Grosse-Cloche – que je préfère nommer la porte Saint-Eloi, à l'entrée du bourg marchand du XIIIe siècle et au pied de laquelle se love la Jurade – la terrasse du Grand-Théâtre, celle de la Cité administrative ou du parking Victor-Hugo. C'est la ville vue d'en haut qui conduit naturellement à étudier la ville en plan.

La source spatiale la plus appropriée doit comprendre le parcellaire et le bâti. Trop d'événements sont venus perturber l'espace urbain dans les deux derniers siècles. De grandes opérations d'urbanisme (les abattoirs construits en 1831-1833 à l'emplacement du fort Louis, l'industrialisation avec le chemin de fer et les gares des années 1830-1850, la percée du cours d'Alsace-et-Lorraine en 1869-70, celle du cours Pasteur en 1902, et plus récemment la rénovation urbaine de l'îlot Saint-Christoly 1984-1986, par exemple) ont perforé la ville, rendant délicate une approche morphologique à partir de l'état actuel. Une source s'impose alors d'elle-même, antérieure aux grandes transformations sub-actuelles, celle du premier plan cadastral levé entre 1811 et 1821, et dont l'impossible entreprise de recouvrement fait s'écrouler l'enregistrement en 1832 [49]. C'est le plan parcellaire le plus ancien, le plus précis et le plus homogène réalisé sous la direction de P.-E. Pierrugues, ingénieur vérificateur, et D. Béro, premier géomètre, suite aux lois des 15 et 16 septembre

[48] GALINIE 2000, p. 45-46.

[49] AMB, tiroirs 32 et 33 PP, 32 planches cadastrales conservées (ou réalisées ?) sur les 38 initialement prévues, scans à plat réalisés par le SRA, n° 99-33-283 à 99-33-414 de l'inventaire.

1807, à l'origine du cadastre napoléonien et du plan d'alignement [50]. C'est lui que je considère comme la source spatiale la plus appropriée pour pratiquer une analyse morphologique. Il ne peut être utilisé à l'état brut et a nécessité un travail long et important qui m'a conduit à son informatisation par dessin, identification et géoréférencement de ses multiples composantes.

Mon projet initial ne portant que sur la ville de la fin du Moyen Age, seules les feuilles cadastrales situées dans l'emprise de la dernière enceinte du début du XIVe siècle, ont été vectorisées et géoréférencées sur le cadastre contemporain, permettant ainsi à l'archéologue de faire le lien avec la ville actuelle, soit 15 897 objets dessinés (parcellaire, bâti, voirie, îlots), identifiés et géo-référencés afin de réduire les erreurs de levé de la source originelle [51]. Le croissant bordelais compris entre la ceinture des cours et places modernes, établis sur la lice de l'enceinte, et la façade des quais, comprend la portion la plus complexe du plan, soit 220 hectares. C'est la zone d'occupation englobant les secteurs les plus anciennement occupés, espace principal du développement topographique de Bordeaux, depuis son repli de la fin du IIIe siècle dans la cité remparée, jusqu'à la construction de la dernière ligne d'enceinte, frontière durable de la ville jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. Le secteur dessiné laisse cependant une partie de la ville ouverte du Haut-Empire à l'écart, avec le palais Gallien, puis la nécropole paléochrétienne de Saint-Seurin (et son bourg médiéval), situés au nord-ouest. De même, la rive droite de la Garonne, quartier de La-Bastide, est hors cadre, n'ayant pas fait l'objet d'une occupation urbaine avant la fin de l'époque moderne. Bordeaux est 'coupé du continent' jusqu'à la construction du pont de pierre, achevée le 25 août 1821, mais ce n'est pas une raison pour couper la ville de son territoire. Aussi, en dehors du cadre privilégié de l'analyse, la proche périphérie a été dessinée à l'échelle de la voirie et des îlots, rappelant que, malgré sa position d'isthme, Bordeaux est, parmi d'autres liaisons, au carrefour de deux grands itinéraires routiers : la voie joignant l'Océan Atlantique à la Méditerranée *via* le seuil de Naurouze et Narbonne (route de l'Aquitaine méridionale, dite de l'étain, des vins...) et celle reliant le Bassin Parisien à l'Espagne *via* le seuil du Poitou et Dax (route subméridienne, chemin de Saint-Jacques).

Au final donc, « considérer la ville en soi » nécessite de travailler sur un large territoire, vaste de 800 hectares. Au centre, la portion du plan cadastral redessinée à l'échelle du parcellaire et du bâti (220 ha compris entre les cours modernes et la Garonne) sera analysée dans ses plus infimes composantes. En périphérie, le territoire rurbain (au-delà des cours, soit 580 ha), au parcellaire encore très lâche sur le cadastre de 1811-1821, complètera l'analyse, d'un point de vue plus structural cependant, même si, on pratiquera quelques zooms dans des cas particuliers où le parcellaire périurbain témoigne d'une histoire plus complexe, comme à Saint-Seurin. Corollaire de la part évidente de l'espace livré en plan, la « part du non vu » : le site naturel dont les traits primitifs ont disparu, du fait de l'existence même de la ville [52]. Est ciblée ici une autre limite importante de la démarche. Le site géologique a fait l'objet de plusieurs études, mais l'on ne sait presque rien des modelés anthropiques, peu des modelés naturels [53]. Quelques données avérées : Bordeaux est une ville de « terres basses », implantée à 100 km de l'Océan Atlantique, à 25 km en amont de la confluence Dordogne/Garonne. La ville s'établit dans un méandre, sur le dernier promontoire de terre ferme au contact de la rive gauche avant la zone de confluence Dordogne-Garonne et Océan. Elle bénéficie des marées, qui remontent bien au-delà jusqu'à hauteur de Castets-en-Dorthe. Rives droite et gauche de la Garonne sont dissymétriques. La rive gauche a un

[50] Pour plus de détails sur l'entreprise cadastrale bordelaise, et plus largement sur la réalisation du premier plan d'alignement et de redressement de Bordeaux, voir la thèse de SCHOONBAERT 2004, p. 29-292.

[51] Pour le protocole détaillé, voir l'annexe CADASTRE 1811-1821.

[52] Expression employée par GAUTHIEZ 1991, à propos du site d'implantation de Rouen.

[53] Voir la synthèse de P. Barrère, dans ETIENNE 1962, p. 7-31 : « présentation géographique de Bordeaux », et les études pour « le futur métro » réalisées par le BRGM en 1987, dont on trouve une bonne synthèse dans BARRAUD 1988a, p. 50-52 : « le site naturel de Bordeaux ».

pendage doux et régulier depuis le plateau landais situé environ 5 km plus à l'ouest (Mérignac, Pessac) jusqu'au bord du fleuve. La rive droite est bordée de près par l'abrupt plateau de l'Entre-deux-Mers, situé à un peu moins de 2 km à l'est de la ville. Sur la rive gauche, les terrasses alluviales qui prolongent le plateau landais sont coupées par plusieurs ruisseaux est-ouest ou esteys qui sont, du nord au sud : l'Audeyola, le Caudéran, la Devèze, le Peugue et l'Eau-Bourde. Les données géomorphologiques pourraient être encore développées, et elles le seront, mais elles sont très lacunaires. Il n'existe pas encore de modelé numérique de terrain, ni d'étude distinguant la part des sols géologiques et anthropiques et conditionnant certaines problématiques de la fabrique urbaine. Quelques questions : quelles évolutions du site peut-on repérer avant l'implantation d'un habitat aggloméré de type urbain (paléo-chenaux, alluvionnements...) ? Comment les atouts et les contraintes du site naturel ont joué dans la formation de la ville ? Quels sont les rapports fleuve / ville ; esteys / ville ; terrasses alluviales / ville (la ville étant considérée comme un espace et une société interagissant en permanence) ? Comment les terrasses égouttées, les terres humides et les cours d'eau (fleuve + esteys) ont été aménagés ? Conditionnent-ils des productions spécifiques de l'urbain ? Y a-t-il des secteurs d'occupation privilégiée pour la nature du site, à quelle époque et pourquoi ?

Critique des sources : le mirage de la restitution linéaire

En résumé : sources écrites essentiellement médiévales, sources archéologiques principalement antiques, sources iconographiques uniquement modernes et contemporaines, source spatiale qui n'est pas un simple palimpseste des Bordeaux antérieurs mais le résultat d'une construction impensée offerte à l'analyse... Et pourtant, bien qu'hétérogènes et discontinues, les sources partagent une certaine synchronie lorsqu'on peut, par exemple, attribuer à un objet une datation précise : les vestiges d'une enceinte ou d'une bâtiment religieux cités dans un texte, représentés sur une vue, cartographiés sur un plan et ayant laissé une trace plus ou moins marquée dans le parcellaire. Elles peuvent aussi partager la durée même si les structures repérées ont changé de fonction : un rempart ayant ou non perdu son rôle défensif, une église devenue grenier à foin à la Révolution, que l'on suit de façon récurrente dans les actes et sur les vues et les plans, sur quelques décennies ou plusieurs siècles. La source spatiale se démarque alors de cette durée, car elle présente le résultat des transformations successives ainsi que les traces résiduelles évoquant des processus et des moments particuliers de son histoire et de ses formes.

La discontinuité temporelle est renforcée par la discontinuité spatiale. Les sources écrites sont souvent laconiques en matière topographique ; par leur objet et leur conservation aléatoire, elles offrent une vision déformée de l'espace. Les sources archéologiques fournissent une série de points, de plus ou moins grande emprise, mais toujours ponctuels à l'échelle de l'ensemble de la ville. La difficulté de l'archéologie urbaine, outre le fait qu'elle doit s'accommoder des terrains qu'on veut bien lui prêter, est qu'elle est également prisonnière de l'immobilier et du mobilier conservés dans l'épaisseur des couches. Les strates chronologiques sont marquées ça-et-là par de 'grands vides', ou plutôt par des ruptures qui témoignent de la disparition complète d'une fraction d'histoire, au gré des appropriations successives du sol qui, loin de se superposer toutes, éradiquent souvent d'autres couches plus anciennes. A l'échelle urbaine, le phénomène est aussi perceptible : les plans donnent une vision tardive de l'espace qui comporte une multitude d'éléments résiduels antérieurs à leur élaboration.

Dès qu'elles se situent dans une fourchette d'existence ou de mémoire d'un phénomène, les sources convergent, et offrent ainsi la possibilité de mieux comprendre l'urbain. En réalité, elles oscillent plus ou moins imparfaitement à l'intérieur de trois dimensions qui sont l'espace, le temps, et la fonction. C'est par le lien de l'une à l'autre des dimensions qu'un phénomène devient tangible et prend sa place dans la compréhension et l'explication des processus de fabrique urbaine. Par exemple : un monument peut survivre en changeant de fonction ; une fonction peut demeurer dans le temps et migrer à divers

endroits ; la mémoire morphologique peut contraindre les fonctions et les espaces alentours tant qu'une autre structure ne vient pas s'imposer.

Enfin, l'objectivité des sources est toute relative : les textes sont élaborés à des fins différentes que celles poursuivies ; les vues et plans modernes apparemment neutres induisent une vision trop unitaire de l'espace ; les preuves tangibles de structures meubles et immeubles sont soumises, comme toutes les autres, à l'interprétation que les spécialistes en font. Les sources sont toutes déformantes et déformées par les traitements qu'on leur fait subir, et il vaudrait mieux parfois parler de *construits* plutôt que de *sources* tant certaines d'entre elles sont mal-menées par la recherche.

On l'aura compris, les lacunes documentaires sont d'ordre spatial, temporel et fonctionnel. Je ne saurais mieux le synthétiser que H. Galinié, dont le traitement des informations rassemblées sur la ville de Tours est au cœur d'une réflexion épistémologique plus large sur l'histoire et l'archéologie urbaines : « aucune source ne documente de façon continue le temps et l'espace urbain, même une partie du temps ou de l'espace, de façon uniforme. Chaque source, et non chaque type de source, donc chaque fouille ou chaque structure, chaque dossier cohérent de textes, chaque plan est caractérisé par ses propres temporalités, ses propres emprises spatiales, ses propres silences, sa propre fin ». Et de conclure : « ce simple constat milite contre une appréhension de la ville dans le temps long et continu, à un niveau égal d'analyse. Les formes de la documentation sont un obstacle insurmontable à la considération de la ville comme un tout. C'est un argument (...) en faveur de l'idée que la ville n'est pas en soi un objet d'étude donné *a priori*. Même si on le veut, elle ne *peut* l'être » [54]. Tout au plus pourrait-elle le devenir, au bout du parcours et indépendamment de toute volonté, ajouterais-je. Une fois acceptée, cette limite ne conclut pas à l'impossibilité de produire une réflexion sur la formation de l'urbain, mais elle invite a faire jouer les sources de façon complémentaire, en soulignant ce qu'elles sont et ce qu'elles ne sont pas, en les soumettant à une lecture spatiale que l'on justifiera et en reconnaissant que celle-ci est toujours un miroir déformant, mais qu'elle tend un reflet acceptable.

Le principe de l'étude

Accepter que « la fabrique résulte d'un détournement des fins du fonctionnement » [55], impose de définir des limites selon les sources et les contraintes inhérentes à toute recherche. Les limites des sources et leur contexte de production ne permettent pas de réaliser un récit exhaustif sur la morphogenèse de l'espace urbain et sur la production des paysages depuis les origines de Bordeaux. Parmi les registres d'exploitation possibles, le mien sera celui de **l'espace en plan**, le Bordeaux d'aujourd'hui n'ayant conservé que d'infimes bribes de son lointain passé architectural, restreignant à peu de choses (voire presque à rien) toute tentative d'étude de la ville ancienne en volume. Le parti pris pour l'espace en plan laissera sur leur faim ceux qui s'attendaient à trouver dans mes propos une part égale de société. J'en ai conscience, ma position ampute la ville d'une composante sans laquelle elle n'est pas [56]. Les mois d'archives passés à transcrire des textes, à mesurer et photographier des plans, la saisie de quelques milliers d'actes et la constitution de plusieurs bases de données, le nécessaire apprivoisement de l'espace lors de la longue et harassante construction d'une 'méta-source' spatiale (le cadastre géoréférencé) m'ont contraint à faire ce choix. Avais-je d'autres solutions ? Evidemment, oui, mais aucune à même de nourrir ma passion pour l'espace. Toute composante humaine n'est pas effacée, loin s'en faut. Néanmoins la société bordelaise n'est envisagée qu'en tant que maîtresse des ouvrages et des œuvres, spontanés ou planifiés, ce qui est, j'en conviens encore, trop réducteur, mais ce

[54] GALINIE 2000, p. 88 (italique du verbe pouvoir souligné par l'auteur).
[55] Réflexion de GALINIE 2000, p. 65 que l'on pourrait traduire de la façon suivante : la ville n'est pas un objectif conscient mais un produit (ou résultante) à long terme fait du détournement répété des logiques fonctionnelles mises en place par la société pour répondre à ses besoins à court terme.
[56] En prenant ici la ville définie comme un espace et une société interagissant en permanence.

qui permet aussi de poser en d'autres termes que ceux admis les rouages des énergies en action, du groupe à l'individu. Réaliser une lecture spatiale et paysagère des sources éclaire les pratiques des Bordelais.

Le récolement des données n'est pas tout, il faut ensuite se donner les moyens de les organiser et les exploiter. A cet effet, j'ai puisé ailleurs, chez d'autres chercheurs, dans d'autres villes, dans d'autres milieux que l'urbain et dans d'autres disciplines, les moyens de répondre à ma quête. J'ai donc jugé utile et même, nécessaire, de consacrer une part sensible de cette étude à l'historiographie des thèmes abordés et aux méthodologies appliquées. Le caractère récent et/ou novateur de ces approches demande des éclairages précis qui expliquent, en retour, les motifs de leur application au cas bordelais, au terme d'obligatoires adaptations aux sources locales. Je ne tiens pas à promener quiconque dans Bordeaux en lui demandant de me faire aveuglément confiance, en le persuadant que j'en ai acquis une connaissance intime. Le lecteur risquerait de se lasser, pire, de se perdre et ce travail ne rimerait à rien. Au contraire, je souhaiterais lui donner les moyens de me suivre de son propre chef, vigilant, attentif et critique. Je me suis donc efforcé de rassembler ces conditions au début de chaque partie. Le défaut majeur du procédé est que le propos, entrecoupé qu'il est de ces considérations historiographiques et méthodologiques, s'en trouve parfois rompu, ce qui peut impatienter le lecteur. Le souci de ne pas 'forcer les sources' en effectuant des rapports controuvés oblige à les traiter séparément au risque de présenter en fin de compte, un cheminement un peu haché. J'ai beau m'en expliquer ici et présenter d'emblée de sincères excuses, il se trouve qu'en l'état actuel du cheminement, il n'y a guère d'autres solutions. On se souviendra alors que, de digressions en errements apparemment imprévus, je ne quitte pas des yeux l'objectif d'étudier la morphogenèse de Bordeaux, d'en suivre les évolutions topographiques à partir des vues et des plans modernes et d'approcher les paysages urbains dès lors que les sources permettent (indirectement) de les saisir.

La question chronologique est intimement liée aux sources disponibles et aux méthodes employées. Avant de discuter plus précisément de ces dernières, les échelles temporelles de ce travail méritent quelques commentaires. Bien que la démarche régressive réalisée à partir des sources couvre la période allant de l'époque du premier cadastre (1811-1821) jusqu'à l'Antiquité, l'exposé détaillé des phases de la morphogenèse urbaine, rétabli sur le mode usuel, partira des origines de la ville mais ne dépassera pas le milieu du XVIe siècle (1550). Les représentations modernes (vues et plans) apportent de riches données topographiques et permettent également de relever les aménagements urbains réalisés entre le milieu du XVIe siècle et les premières années du Premier Empire. S'il est assez facile de relever l'essentiel de ces aménagements modernes, les commenter nécessiterait de mobiliser une quantité remarquable d'autres sources, chose que je n'ai pu envisager au regard des autres investissements. Aussi, les phases de la morphogenèse moderne de Bordeaux ne feront pas l'objet d'un développement à part entière. En revanche, je m'attacherai à cibler les opérations d'urbanisme réalisées au cours de cette période, afin d'évaluer, une fois soustraites, la portion d'espace ayant potentiellement fait l'objet d'opérations planifiées et d'aménagements spontanés aux époques antérieures. Enfin, les sources foncières médiévales attestent de la présence plus ou moins ancienne des infrastructures urbaines. Elles permettent également, à partir du début XIVe siècle, période à laquelle elles sont suffisamment nombreuses, d'étudier les paysages urbains. L'importance du fonds documentaire m'a conduit à ne pas les traiter au-delà du XVe siècle.

Ces limites définies, il faut également donner ici, les étapes essentielles de mon travail et définir comment la matière des données est structurée et pourquoi, parallèlement quelles sont les principales caractéristiques des méthodes employées. Dès le départ, les approches des sources écrites et du cadastre des années 1811-1821 ont conduit à élaborer des stratégies spécifiques. D'un côté, décrire et analyser les formes parcellaires sans présupposé, en considérant le potentiel historique de la source spatiale, en essayant de déchiffrer la mémoire du parcellaire pour déceler les traces plus ou moins prégnantes

d'anciens aménagements de l'espace. Cette étape consiste à 'déconstruire' le plan de façon régressive, et proposer une chronologie relative des éléments observés à partir de leur disposition réciproque [57]. Ensuite, et seulement ensuite, comparer les données du plan avec celles des autres sources. C'est là qu'interviennent une partie des sources écrites et la recherche historiographique bordelaise pour réaliser une base de données sur les mentions les plus anciennes du réseau de voirie [58]. Les données archéologiques d'une part, et les autres mentions anciennes d'édifices publics et d'infrastructures, d'autre part, n'ont pas donné lieu à une base identique. La disparité des sources et des natures des espaces ciblés rendent très difficile la sélection de critères récurrents pour définir les champs d'une base de données générale. Elles sont alors intégrées au fil de la démonstration, ou sont également étudiées pour elles-mêmes avant d'être à leur tour comparées, lorsqu'on entrevoit un petit dossier homogène [59].

Tel est le cœur d'une approche de **l'espace en plan**. Il s'accompagne et se nourrit de deux autres explorations.

La première est directement liée à la recension des mentions les plus anciennes des toponymes viaires et ouvre aussi une perspective à part entière : le récolement des actes fonciers dans le cadre des paroisses urbaines, effectué par quelques générations d'étudiants sous la direction du professeur J.-B. Marquette, d'une part, et le complément effectué pour les périodes les plus anciennes, d'autre part, ont abouti à la création d'une base de données composées de 7668 fiches, entre le début du XIIIe siècle et le milieu du XVIe siècle (1224-1586). La saisie du *corpus* s'est recentrée sur la nature de l'occupation du sol des tenures faisant l'objet de diverses transactions et sur leur localisation. La relative homogénéité des sources répertoriées pour les années 1300-1450 ouvre un champ d'étude complémentaire à la morphogenèse, celui des paysages urbains abordé sous l'angle de la matérialité (les objets paysagers) et des perceptions (celles des Bordelais, seigneurs et tenanciers, et celle de l'observateur-historien).

La seconde piste m'a entraîné plus loin que je ne l'avais prévu. L'analyse morphologique de l'espace en plan m'a conduit, naturellement, à compléter les données du cadastre des années 1811-1821 par celles des plans des XVIIe et XVIIIe siècles (vues et plans d'ensemble, plans partiels), afin d'évaluer la part des aménagements modernes et la portion d'espace ayant potentiellement fait l'objet d'aménagements aux époques antérieures. Ces sources livrent des données topographiques indispensables et de nouvelles problématiques qui n'ont pas été envisagées par les historiens précédents qui ont trop hâtivement conclu à leur caractère peu scientifique et ne les ont pas étudiées de façon exhaustive. Mais cette documentation a vite suscité d'autres questions, impliquant un élargissement du *corpus* iconographique. Le plaisir non dissimulé de travailler sur des documents d'une grande esthétique, la stimulante découverte d'inédits, et surtout la certitude d'avoir la matière d'explorer un champ de recherche peu défriché à Bordeaux, mais déjà porteur d'enseignements pour d'autres villes (Paris, Lyon, Toulouse, Marseille pour ne citer qu'elles), ont peu à peu ouvert la démarche topographique à l'étude des représentations de Bordeaux. Plusieurs problématiques sous-tendaient l'aventure. Les vues et plans d'ensemble sont le fruit de commandes, de raisonnements et de choix rarement explicités : peut-on y distinguer des modèles de mise en image révélateurs des conceptions que les contemporains avaient de leur ville à un moment de leur histoire ? Ces modèles ont-ils influencé, et en quoi, le regard que les historiens ont porté sur Bordeaux ? D'où découle une dernière question : que traduisent les plans de restitution de la topographie de Bordeaux, plus largement comment le plan de l'historien devient-il révélateur de ses propres

---

[57] On reviendra en détail sur ce postulat de la « mémoire du parcellaire (...) condition d'utilisation de la morphologie urbaine comme source pour l'histoire des villes », à partir des travaux de B. Gauthiez (dont la présente citation est issue, GAUTHIEZ 2003a, p. 233) et de G. Chouquer, entre autres.

[58] Cette base figure en Annexes 2 (tome 3) : Mention anciennes de la voirie bordelaise.

[59] Les données archéologiques sur la ville antique sont un bon exemple de « dossier homogène » pris sous l'angle élémentaire de l'orientation des structures pour comparaison avec les orientations parcellaires.

conceptions, comment conditionne-t-il sa propre approche de la ville, de l'espace urbain et des paysages ?

« Entrer en ville » par l'espace, par sa formation et ses paysages s'éclaire dès que l'on prend conscience des représentations que les Bordelais et les historiens en ont eu. C'est un parcours alternatif plus qu'atypique qui met à mal toute tentative de définition stricte de limites chronologiques et géographiques d'un bout à l'autre de l'étude. Pour chaque thème cependant, l'échelle de l'ensemble de la ville est traitée, ce qui n'empêche pas de descendre à des échelles plus fines lorsqu'on le peut. Etudier les représentations modernes et les plans de restitution de la topographie historique contraint d'observer les éléments selon les temporalités et la taille du territoire urbain choisis par leurs auteurs. Restituer le paysage ne peut se faire qu'à partir de données suffisantes qui n'apparaissent massivement qu'au début du XIVe siècle et que la non exhaustivité du récolement limite aux années 1450. Analyser la morphogenèse et la logique de l'espace urbain demande encore d'autres jeux d'échelles emboîtées.

En effet, si la restitution continue de la formation urbaine est un leurre, il est toutefois nécessaire de réaliser des états de restitution. La notion d'état ne s'oppose pas au concept de la ville (espace et société) en perpétuel mouvement. Analyser les logiques qui sous-tendent la morphogenèse rend indispensable de pouvoir les observer en position statique : c'est ce que permet l'état de restitution. Ces états réalisés à l'échelle de l'ensemble de la ville et de son territoire immédiat (échelle macro-spatiale), n'interdisent pas, lorsque les sources l'autorisent, lorsque la connaissance intime d'un espace y invite, à travailler à des échelles plus petites, celle d'un quartier, d'un petit groupe d'îlots voire d'un îlot. Le nombre et le rythme de ces états d'ensemble permettent, quant à eux, de comparer et de mesurer les différences. Une échelle s'impose donc, celle de la longue durée, de l'Antiquité à la fin du Moyen Age, prenant en compte les éléments les plus anciens, antérieurs même à la ville (site), jusqu'à d'autres, plus proches, inscrits sur le plan de 1811-1821... en fait, dans la pratique, des plus 'actuels' vers les plus 'anciens'. Entre ces bornes, les états ne sont pas tous issus d'un choix, les informations parfois minces, d'autres fois surabondantes, obligent à poser parfois la main sur le balancier de la pendule. Des états sont donc imposés, d'autres essaient d'adopter un pas chronologique plus arbitraire. Les états clefs sont : la ville ouverte du Haut-Empire (IIe siècle), la ville rétractée dans la cité remparée (IVe siècle), la ville paléo-chrétienne (VIe-VIIIe siècles), la ville au milieu du 'beau XIIIe siècle' (cité et bourg Saint-Eloi), la ville à la fin de la Guerre de Cent Ans (Bordeaux vers 1450, avant l'implantation des citadelles royales de Charles VII). Avant le XIIIe siècle, on peut essayer de suivre le pas de 200-250 ans, pour proposer une série d'intermédiaires. L'arrivée d'une documentation plus importante, principalement écrite et morphologique, accélère le rythme pour la période allant du XIIe siècle au milieu du XVIe siècle, pour un pas oscillant entre 50 et 100 ans. Rappelons qu'après 1550, les phases de la morphogenèse moderne ne peuvent être étudiées et donc faire l'objet d'états de restitution – elles solliciteraient de telles investigations pour compléter les données morphologiques, qu'elles pourraient constituer à elles-seules un autre sujet –. Pour la période allant du début du XVIe siècle jusqu'au début du XIXe siècle, on croirait pouvoir disposer de « clichés » en nombre permettant de suivre les transformations jusqu'à l'état sub-actuel. Là encore, il y a méprise, les données topographiques des représentations sont un apport indéniable, mais les contraintes techniques d'édition des vues et des plans d'ensemble font qu'une même représentation documente la ville sur plusieurs décennies à un siècle, car l'intérêt n'est pas de représenter la ville au réel, mais de transmettre une certaine conception de l'identité urbaine. Tout change cependant dans le courant du XVIIIe siècle : les problèmes techniques de l'édition pour partie résolus, la conception que l'on se fait du plan ayant aussi évolué, suffisent pour disposer d'états relativement fiables tous les 10 à 15 ans, pour les années 1750-1820.

x

x x

Ma démarche vise à expliquer et comprendre la fabrique et le fonctionnement de la ville Bordeaux depuis les origines à la fin du Moyen Age. Nourrie par les données topographiques des sources, accompagnée par deux approches, l'une des représentations, l'autre des paysages urbains, elle est privée d'une problématique unique, préalablement posée, et à laquelle je me serais efforcé de répondre. Elle a suscité, en revanche, une multitude de questionnements. Elle m'a engagé dans plusieurs directions. Elle m'a surtout permis de travailler sur et à partir d'une donnée cohérente : celle de l'espace en plan, observé dans la longue durée, sur plusieurs facettes. Les méthodes employées diffèrent chaque fois. Chaque fois cependant, les résultats proposés viennent d'une application régressive. En faire le 'récit' à rebours est impensable. L'étude de la morphogenèse de Bordeaux m'a amené à envisager et à intégrer la ville dans des perspectives plus larges.

La première entrée que je propose est de découvrir sa topographie à partir de ses représentations (**partie I**). En parallèle, l'étude de carto-bibliographie révèle aussi une partie de l'identité bordelaise à travers les conceptions que les contemporains en ont eues, puis à celles, en partie liées, qu'en ont eues les historiens de Bordeaux. Le *corpus* planimétrique documente par ailleurs l'analyse morphologique du cadastre de 1811-1821 et permet de disposer d'un état assez fiable de la ville au début de l'époque moderne. Effet subsidiaire, l'immersion dans les sources de la ville représentées par les vues et les plans d'ensemble sélectionnés entre les années 1525-1535 et 1819, me paraît être le moyen le plus efficace de se familiariser avec les éléments majeurs de la topographie de cette vaste agglomération.

Aller plus loin dans l'explication et la compréhension de la formation et de l'évolution de la ville demande de considérer l'espace comme source et de lui faire subir une analyse indépendante des autres données disponibles. Cette analyse procède en deux temps :

D'abord, on examinera les phases anciennes de la genèse urbaine (**partie II**), par une auscultation minutieuse des orientations de la trame parcellaire et par l'analyse d'autres données du tissu (voirie, alignements remarquables, unités de plans, fortifications), qui posent de nouvelles problématiques sur la ville antique. Les éléments observés et décrits seront ensuite comparés aux données archéologiques qui documentent des phénomènes n'ayant laissé aucune trace dans le parcellaire (ou que les techniques actuelles ne permettent pas de percevoir). Un essai final rassemble les données du site, les apports des fouilles et ceux obtenus par le biais de la morphologie pour mettre en évidence les limites de la source spatiale, pour synthétiser les quelques certitudes avérées sur les phases anciennes transformant la ville proto-historique du VIe siècle avant J.-C. en une ville de marché (Ier siècle av. J.-C.) puis, par le biais d'une importante opération d'urbanisme, en une vaste agglomération ouverte au cours du Haut Empire (Ier et IIe siècles), qui se rétracte et se pare d'une enceinte vers la fin du IIIe siècle.

L'analyse se poursuit par les phases de la morphogenèse la mieux documentée, depuis le IVe siècle jusqu'à la fin du Moyen Age (**partie III**). Selon un principe identique, les traces d'aménagements spontanés ou planifiés identifiables sur le plan cadastral de 1811-1821 seront décrites. On observera les tracés liés aux enceintes et aux enclos, avant de faire la part des opérations d'urbanisme modernes documentées par les plans d'ensemble et

les plans partiels qui ont permis de réaliser un état de restitution vers 1550, et ce afin de faciliter la recherche des opérations et des lotissements antérieurs. Ensuite, les données morphologiques seront comparées aux autres sources dans le cadre d'un long essai consacré à la fabrique et au fonctionnement de la ville du IVe siècle à la fin du XVe siècle.

Enfin, la masse documentaire des deux derniers siècles du Moyen Age permet de mieux saisir les dynamiques et les logiques de l'espace par l'étude de ses paysages (**partie IV**). Les sources sérielles foncières ne sont toutefois qu'un moyen indirect de restituer un environnement paysager. Leur laconisme pose de sérieuses limites à une exploitation exhaustive du *corpus* disponible (sources foncières écrites et plans-terriers). On proposera alors d'en faire une approche expérimentale, entre texte et plan, en mettant à l'œuvre les vertus de la micro-histoire sur un espace plus restreint et très bien documenté par ailleurs, à savoir le lotissement des paroisses Saint-Michel et Sainte-Croix, et ce, afin d'observer s'il y bien un lien entre une opération planifiée, identifiée sur le plan cadastral et explicitement documentée par l'écrit et les paysages que l'on y rencontre. L'expérience permettra aussi, de proposer des applications concrètes des solutions envisagées pour traiter l'ensemble des données récolées.

Si, au terme du parcours, ce travail voué à mieux comprendre la formation, l'évolution, les logiques de fonctionnement, les représentations et les paysages urbains de la ville de Bordeaux participe aussi et nourrit également le débat sur le traitement des sources pour la recherche sur les agglomérations urbaines, s'il est lui-même critiqué, alors, il aura atteint ce qui anime et guide sa démarche.

Avertissement

Le cadre géographique de cette thèse concerne, pour l'essentiel, la portion la plus complexe du plan actuel de la ville de Bordeaux. La ceinture des cours et places qui jalonnent le croissant bordelais intègre la plus grande part des espaces occupés de façon continue depuis le VIe siècle avant J.-C. Ces limites sont, du nord au sud [fig. 1] : les cours Xavier-Arnozan et de Verdun, la place Tourny, le cours Clemenceau, la place Gambetta, la rue du Docteur-Charles-Nancel-Pénard, les cours d'Albret et Aristide-Briand, la place de la Victoire, le cours de la Marne, la rue Peyronnet et toute la façade des quais. A l'intérieur de ces bornes, le plan cadastral des années 1811-1821 a été vectorisé et géoréférencé [60]. A l'extérieur, seule les voies et les îlots ont été redessinés. Près de 340 cours, rues, impasses et places jalonnent aujourd'hui la portion la plus complexe du plan. Ces quelques 220 hectares sont parcourus par environ 400 toponymes au début du XIXe siècle, par près de 240 à la fin du Moyen Age. Le lecteur, qui n'a pas eu la chance de flâner longuement dans les rues de Bordeaux pour apprivoiser le terrain, risque de se trouver perdu dans le texte, égaré dans la ville, alors que les pages qui suivent tentent de mieux lui faire connaître les processus de sa fabrication. Aussi, afin de faciliter son exploration des lieux au cours de la démarche, j'ai essayé de mettre à sa disposition deux procédés.

- ✓ le premier, sorte de fil d'Ariane : les toponymes utilisés dans le texte sont ceux d'aujourd'hui. Le lecteur qui connaît un tant soit peu Bordeaux pourra retrouver quelques repères. Mais il arrive que certaines voies contemporaines, percées postérieurement au cadastre, masquent un réseau plus complexe de voirie. Le percement du cours d'Alsace-et-Lorraine en 1869-1871, ou celui du cours Pasteur en 1902 par exemple, ont profondément modifié le réseau primitif. A cet effet, certains noms actuels sont suivis, entre parenthèses, du nom de la ou des voies qu'ils désignent précisément à l'époque évoquée dans le texte. Par ailleurs, j'ai veillé à ce que les toponymes figurant dans le texte soient également reportés sur la ou les figures concernées. Le lecteur trouvera également dans le texte de fréquents appels de figure l'invitant à se diriger vers les plans.

- ✓ le second, la précieuse carte du labyrinthe [fig. 1 et Annexes 1, Plans de Bordeaux] [61]: l'étude proposée étant diachronique, et la ville assez étendue, le plan simplifié de Bordeaux [fig. 1] ne peut contenir les centaines d'informations citées, mais seulement

[60] Pour le protocole technique, voir le dossier rassemblé en annexe 1 (tome 2), auquel on se référera de la façon suivante : CADASTRE 1811-1821.
[61] Tome 2, Annexes 1, Plans de Bordeaux – Cadastre 1811-1821.

les repères les plus fréquemment employés, tant en terme de voirie qu'en matière de monuments ou d'infrastructures. Pour aider le lecteur, une annexe intégralement dédiée aux *Plans de Bordeaux* contient :

- le plan schématique décrit ci-dessus [fig. 1] ;
- un exemplaire du plan cadastral de 1811-1821, au 1:2500 [fig. non numérotée] ;
- trois plans (secteurs nord, centre et sud) issus du plan de 1811-1821 (squelette urbain avec voirie et îlots) où sont inscrits tous les toponymes cadastraux anciens [fig. 2, 3 et 4]. Un petit schéma d'assemblage, en insert, caricature la découpe et indique le secteur représenté. Les trois cartes ne peuvent être assemblées car elles ont une échelle géographique différente, mais elles tendent vers une même échelle pratique : celle de la lisibilité.
- une copie du plan actuel de la ville (édition *Blay-Foldex*) [fig. 5] ;
- pour faire le lien entre les états actuel et passé de la ville, le carroyage du plan des éditions *Blay Foldex* a été reporté sur tous ces plans. Des tables de concordance toponymique, classées successivement selon les noms de rue actuels, puis de ceux du cadastre de 1811-1821 et enfin de ceux attestés pour les XIVe et XVe siècles, constitueront, je l'espère, un support et un lien pratiques et efficaces.
- enfin, la partie consacrée au « Cadastre de Bordeaux, 1811-1821 », rassemble les détails du protocole de vectorisation et de géo-référencement de cette source.

Conscient de la gêne occasionnée par les allers et retours incessants entre texte et cartographie que j'inflige au lecteur, j'en appelle ici à sa compréhension. Je tiens à lui témoigner d'entrée ce sentiment confus mêlé d'excuses et de sympathie ; mais le projet d'étude de ce vaste morceau d'agglomération me laissait-il d'autres solutions ?

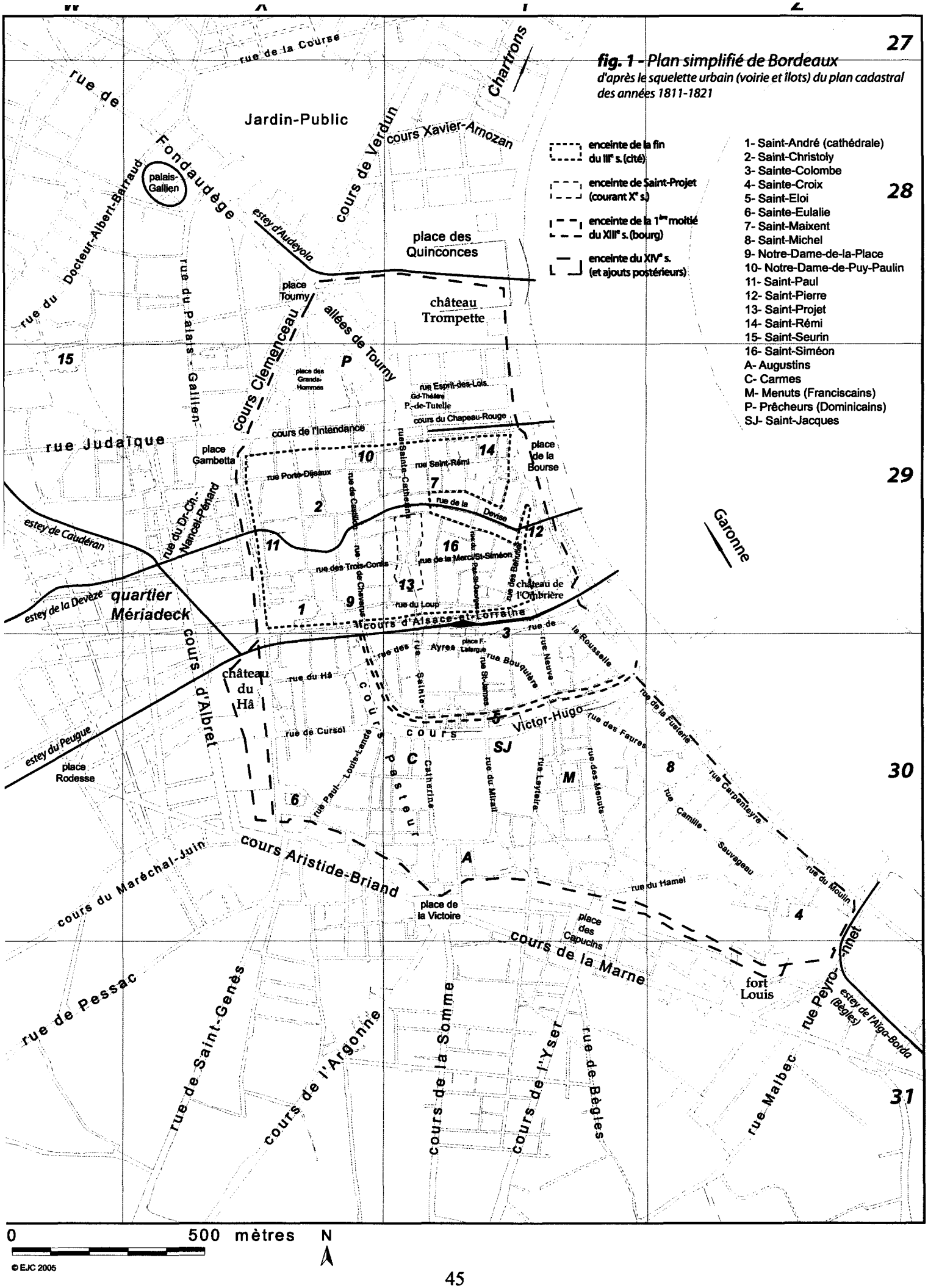

fig. 1 - Plan simplifié de Bordeaux
d'après le squelette urbain (voirie et îlots) du plan cadastral des années 1811-1821

PREMIERE PARTIE.

REPRESENTATION DE L'ESPACE, ESPACE DES REPRESENTATIONS

Les vues et les plans d'ensemble de Bordeaux (début XVIe – début XIXe s.)

« *Qu'une bonne carte est chose merveilleuse, on y regarde le monde comme vu d'un autre monde grâce à l'art du dessin.* [62]» Le cartographe hollandais Samuel van Hoogstraten définit ainsi la carte comme la synthèse de trois variables que Christian Jacob [63] résume à la fin d'un long chapitre sur ce qu'est une carte : un *support* (objet dans sa matérialité ou espace de représentation), un *référent* (ici le 'monde' ou espace représenté) et le *regard* de celui qui l'examine, et en premier lieu, ajouterais-je, de celui qui l'a créée.

Entreprendre la ville médiévale [64] par le biais de la carte et du plan, c'est résolument mettre l'espace au cœur des enjeux. C'est aussi l'occasion de se familiariser avec le complexe réseau de voies, portes, enceintes, églises, chapelles, couvents, palais, édifices publics et autres infrastructures urbaines qui modèlent l'espace, se conformant aux contraintes topographiques et les aménageant. C'est enfin une expérience visant à « montrer et comprendre, dans la durée de trois siècles, comment s'est construite la représentation cartographique » d'une ville [65].

Cette entreprise s'inscrit dans le renouvellement de l'histoire des représentations et plus largement de la culture visuelle, champ scientifique en pleine effervescence dont la multitude de publications récentes témoigne [66]. Si nous considérons aujourd'hui la carte comme un espace de prospection et de projection de données, nous exigeons d'elle une précision absolue. Cette conception actuelle de la carte a tendance à se surimposer à des objectifs que les premiers cartographes n'avaient sûrement pas. De là découle « une vision évolutionniste, quasi darwinienne » de la cartographie, telle que le relèvent fort à propos A. Picon et J.-P. Robert dans leur préambule au catalogue de l'exposition *Le dessus des cartes, un atlas parisien* [67]. La cartographie trotterait-elle l'amble avec le progrès des connaissances ? Cette conception linéaire du savoir et de sa représentation borne la qualité de la carte aux simples avancées techniques. Or, le rapport à l'espace et à sa mise en image semble bien plus complexe. Œuvre de l'esprit et d'une certaine conception culturelle issue de sociétés multiples à divers moments, l'image (ou icône, ici, les cartes, plans et vues) renvoie autre chose que ce qu'elle inscrit. Au-delà du trait et du texte fixés sur le support, la carte reflète une idée de la représentation : elle n'est pas le réel, mais une conception de celui-ci transcrite par « l'œil du cartographe » [68]. Elle montre à la fois l'espace et la façon dont il est perçu par celui qui le dessine.

---

[62] Cité par ALPERS 1990, p. 243.
[63] JACOB 1992, p. 109.
[64] COLLOQUE CERISY 1966 : *Entreprendre la ville. Nouvelles temporalités. Nouveaux services*, publié en 1997.
[65] BOUTIER 2002, préface de Jean-Noël Jeanneney, président de la Bibliothèque nationale de France.
[66] Voir la récente synthèse du colloque de Marche-en-Fammene pour le Moyen Age dans BOONE et al. 2001 et DAUMAS 2000 pour l'époque moderne.
[67] PICON & ROBERT 1999, p. 14.
[68] BOUSQUET-BRESSOLIER 1995.

« Représentation analogique du levé en projection verticale d'un espace géographique » : cette définition correspond aussi bien à la carte qu'au plan [69]. Si l'un est l'autre répondent aujourd'hui au même type de convention graphique (échelle, légende, orientation, figurations symboliques), ils ne traitent pas la même portion de territoire. Tout est question d'échelle. Celle de la carte ne descend généralement pas en dessous du 1:5 000, tandis que celle du plan, est généralement comprise entre le 1:50 et le 1:5 000, ce qui n'empêche pas quelques aménagement de la règle en fonction des cas [70]. C'est donc ici le plan de ville qui est au cœur de l'enquête, même si sa conception et son évolution vont de pair, comme celle de la carte, avec les progrès de la cartographie. Cette distinction faite, il faut aussi noter que la vue, et son rendu plus au moins parfait de l'axonométrie, est une troisième catégorie de sources icono-cartographiques. Nettement distinguable des deux premières, elle donne aux études urbaines une matière plus 'sensible' et est généralement – à l'exception des *formæ urbis* antiques – le premier témoignage iconographique dont on dispose. Les vues et les plans de Bordeaux, ainsi que leurs variantes typologiques, sont les sources privilégiées de cette étude [71].

L'utilisation de la cartographie en histoire relève d'une tradition ancienne. Elle a servi de relais avec le passé : elle permet de construire des tableaux d'époques antérieures que les historiens ont utilisés de façon régressive pour bâtir des topographies historiques de villes, tel le père Lelong qui, dans sa *Bibliothèque historique* (1768-1771) fournit une liste de cartes et de plans de villes utiles à l'historien de Paris [72]. Dans le cas de Bordeaux, il est étonnant de voir que les historiens modernes ne font aucune référence directe aux plans anciens, exception faite d'Elie Vinet [73], dont l'approche sera détaillée plus loin. Que l'on examine dans le détail la *Chronique bourdeloise* de Gabriel de Lurbe, complétée par Jean Darnal en 1619 [74], ou encore les *Variétés bourdeloises* et autres travaux de l'abbé Jacques Baurein [75], et l'on s'apercevra qu'aucune de ces publications ne propose de reconstitution de Bordeaux mais encore, qu'aucune ne se réfère aux plans anciens que Baurein n'a certainement pas pu s'empêcher de consulter pour mener à bien son entreprise rassemblée dans le *Mémoire manuscrit des rues de Bordeaux, composé de 202 articles nous faisant connaître l'histoire et l'origine de tous les noms de rues* [76].

Les études de cartographie urbaine sont à l'origine d'un courant qui allie découvertes archéologiques et analyse régressive des corpus planimétriques dans la seconde moitié du XIXe siècle [77]. La *Topographie historique du vieux Paris* d'Adolphe Berty, parue entre 1866 et 1897 [78], est un des premiers ouvrages français à aborder le plan du point de vue topographique mais aussi en lui-même, en tentant de réaliser des datations et des filiations entre les différentes sources. A Angers, « les archéologues sont obligés de recourir à chaque instant aux anciens plans pour s'orienter au milieu des démolitions qui ont complètement changé l'aspect de la ville » [79], ce qui n'est pas loin de rappeler l'utilisation que peut en faire Camille de Mensignac à Bordeaux [80]. Les sources iconographiques

---

[69] GAUTHIEZ 2003a, p. 100. Par ailleurs, le *Petit Robert* précise qu'on peut utiliser indifféremment les orthographes de « levé » ou « lever » pour qualifier les opérations de mise en plan de l'espace.
[70] GAUTHIEZ 2003a, p. 102-103.
[71] Les caractères précis de chacun d'eux seront discutés plus loin.
[72] Exemple pris dans BOUTIER 2002, p. 11.
[73] VINET 1565.
[74] DE LURBE & DARNAL 1619.
[75] Hormis, BAUREIN 1785, réédité en 1876 par George Méran et en 1999, l'observation vaut aussi pour son *Essai historique sur l'ancien état de la ville de Bordeaux*, séance publique de l'Académie du 10 janvier 1762, manuscrit conservé aux Fonds patrimoniaux de la bibliothèque Mériadeck.
[76] BAUREIN 1785, préface de George Méran dans l'édition de 1876, p. II.
[77] Pour l'histoire des études de cartographie urbaine en Italie, voir MORI & BOTTITO 1926, p. XII-XVII.
[78] BERTY 1866-1897, collection consacrée à la topographie parisienne antérieure à 1610.
[79] Citation de D'ESPINAY (G.), *Notices archéologiques*. Première série : monuments d'Angers, Angers, 1876, p. 1, prise dans COMTE 1998, p. 153.
[80] MENSIGNAC 1880.

anciennes sont un matériau d'histoire sans égal à la disposition de ceux qui redécouvrent et reconstituent le visage ancien de leur ville suite aux grands travaux de l'ère haussmanienne. Le plan de *Bordeaux vers 1450*, et la vue de la ville à vol d'oiseau de Léo Drouyn [81] dressent un tableau de la ville avant sa reconquête en 1453 [82] à partir « des plans connus et anciens » et des sources écrites médiévales. L'œuvre, commandée par la Commission des Archives Historiques de la Gironde et sur laquelle je reviendrai, a elle-même été déconstruite par Julien Dukacinski auquel la municipalité a confié la réalisation de six planches sur *La topographie de Bordeaux à travers les âges* [83]. Accompagnant le mouvement de topographie historique, historiens locaux et responsables de dépôts d'archives s'attellent, dans la droite ligne de la tradition érudite, à réaliser des catalogues de vues et plans tels celui de L. Vignols sur les fonds des archives d'Ile-et-Vilaine en 1895, celui d'Ernest Labadie pour Bordeaux en 1910 et celui de Dumoulin pour Paris en 1926-1931 [84]. Ces entreprises de récolement exhaustif perdurent encore de nos jours et traduisent la vigueur d'une tradition qui a su se renouveler comme en témoignent les actes du colloque consacré aux plans de Paris en 1994 ou l'exposition sur *Le dessous des cartes*, dédiée elle aussi à la capitale[85]. Ces entreprises se focalisent le plus souvent sur une ville, un site ou une région et constituent des étapes préalables, parfois non publiées, à des travaux de recherche comme c'est le cas à Angers [86].

Jusque dans les années 1970, les études topographiques, catalogues et autres ouvrages sur les représentations, comme ceux de Pierre Lavedan ou de François de Dainville [87] sont tombés sur l'écueil de l'approche linéaire et évolutionniste de la cartographie dont les progrès techniques de représentation auraient pour objectif ultime le rendu géométrique de l'espace. A la suite des travaux de C. Koemann sur les atlas des Pays-Bas antérieurs à 1880 et publiés entre 1967 et 1969 [88], Mireille Pastoureau, grâce au nouveau programme élaboré en 1976 par Georges Le Rider, alors administrateur général de la Bibliothèque nationale de France, publie en 1984 un répertoire bibliographique sur les atlas français des XVIe et XVIIe siècles [89]. Cet ouvrage « offre moins une histoire des connaissances cartographiques que leur diffusion par le moyen de l'atlas de grand format qui figurait dans la bibliothèque de l'homme éclairé » [90]. Il est la première synthèse nationale de ce type à ouvrir la voie à la nouvelle carto-bibliographie. Les champs ouverts par l'étude des représentations et de la culture visuelle sont immenses [91]. L'histoire des techniques cartographiques s'attache toujours à mieux comprendre les procédés qui ont conduit à notre conception moderne de la carte objet de précision [92], mais elle s'intéresse aussi au regard porté sur l'espace, à « l'œil du cartographe », et à l'idéologie de la représentation qui se cache derrière chaque carte [93].

D'autres recherches viennent aujourd'hui renouveler l'approche empirique des sources planimétriques. Il s'agit en premier lieu de la bibliologie graphique qui « peut être définie comme la science du graphisme, c'est-à-dire des signifiants fixés. Elle porte sur l'étude des formes écrites et figuratives (...) elle procède à leur analyse et à leur

---

[81] DROUYN 1874, plan hors-texte, vue en tête du volume et commentaire partie V, p. 14-29.
[82] Le plan de Drouyn présent l'état de la ville vers 1450, avant la construction du fort du Hâ et du château Trompette.
[83] ALBUM 1892.
[84] VIGNOLS 1895, LABADIE 1910, DUMOLIN 1929-1931.
[85] Les plans de Paris du XVIe au XVIIIe siècles, actes du colloque du 14 juin 1994, cahiers du CREPIF n°50, mars 1995, ainsi que PICON & ROBERT 1999, catalogue de l'exposition.
[86] GIRAUD-LABALTE 1976.
[87] LAVEDAN 1954 et DAINVILLE 1964.
[88] KOEMAN 1967-1969.
[89] PASTOUREAU 1984.
[90] PASTOUREAU 1984, préface de Monique Pelletier.
[91] Une synthèse récente sur la culture visuelle est rassemblée dans DAUMAS 2000.
[92] BOUTIER & TESSEYRE-SALFMANN 1984, PELLETIER 1995 et PELLETIER 2001.
[93] BOUSQUET-BRESSOLIER 1995, en particulier l'article de Lucia Nuti sur le langage de la peinture dans la cartographie topographique, p. 53-70 (NUTI 1995).

quantification (bibliométrie graphique) » et a été pratiquée de façon systématique sur les plans de Paris de 1530 à 1798 par R. Estivals et J.-C. Gaudy [94]. Enfin, les travaux récents de C. Petitfrère sur les *Images et Imaginaires de la ville* et ceux de J. Boutier, sorte d'étude exhaustive de carto-bibliographie de la capitale [95], portent un regard nouveau sur ces sources. Si les plans de ville – Tours chez Petitfrère et Paris chez Boutier – sont utilisés de manière régressive pour connaître des états antérieurs [96], les auteurs s'intéressent surtout aux filiations des plans, à leur technique de représentation et à l'image qu'ils donnent de leur ville. « Au total, il s'agit, à partir de la production d'un objet matériel, de suivre sur la longue durée l'élaboration et la diffusion d'un mode de décrire la ville, c'est-à-dire de la connaître et de la penser. [97] »

Au-delà du regard des chercheurs, certaines institutions ont compris l'intérêt, le symbole et le 'pouvoir' de ce type de sources. Ainsi le Musée d'Histoire de Marseille s'est attaché, dès sa création, à collecter les représentations de la ville, sous forme d'estampes principalement. L'analyse du corpus (250 estampes, une quarantaine de dessins, une dizaine de peintures ce qui fait, doublons compris, près de 390 pièces) réalisée par Guenièvre Fournier, doctorante à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, a suscité la création d'une exposition permanente et d'un catalogue qui associe à la présentation des pièces une étude comparative de Marseille à la lumière de deux autres ports méditerranéens que sont Barcelone et Gênes [98]. Ce projet d'envergure participe au renouveau de l'étude des représentations urbaines des villes françaises, prolongement des recherches sur la représentation des villes italiennes très active depuis 1980 [99].

Les plans de ville, antérieurs aux expériences cadastrales de la fin du XVIIIe siècle et aux cadastres d'époque napoléonienne dont l'intérêt et l'utilisation sont grandissants [100], ne furent que peu utilisés par les historiens, jusqu'à une période récente. Jugés imprécis, les plus anciens d'entre eux sont relégués au rang de simple illustration, et aucune thèse récente d'histoire urbaine ne propose, à ma connaissance, d'étude approfondie de ce type de corpus. Si le plan partiel, et notamment le plan-terrier[101], fait partie intégrante des sources utilisées par l'historien et l'archéologue, la vue et le plan urbains agrémentent la recherche historique plus qu'ils ne la suscitent. Pourtant, dans le panorama français actuel, quelques grandes villes comme Marseille, Lyon, Angers, Tours, Rouen ou encore Toulouse et Rennes, dans le sillon du renouveau parisien imposé par la figure même de la capitale et son poids idéologique, revisitent ces espaces de mémoire topographique et culturelle que sont les plans. L'histoire de Bordeaux n'a pas la chance de celle de Montpellier ou de Toulouse qui ont à leur disposition des plans-terriers de la fin du Moyen Age qui leur permettent de toucher la ville jusque dans ses entrailles parcellaires. Il lui faut répondre à l'invite d'un Le Goff [102], pour qui l'analyse des représentations urbaines d'époque moderne permet de mieux comprendre la ville médiévale, notamment dans le cas de Bordeaux ou

---

[94] ESTIVALS & GAUDY 1983, définition p. 9.
[95] PETITFRERE et al. 1998, BOUTIER 2002.
[96] Telle est l'optique des travaux de François Tomas, Mario Bonilla et Daniel Vallat sur Saint-Etienne. (TOMAS et al. 1989, réédité en 2005). Dirigé par le géographe F. Tomas, *Cartes et Plans* rassemble un corpus de plans et de gravures du XVIIIe siècle à nos jours, afin d'étudier les rythmes de croissance de la ville depuis la fin de l'Ancien Régime, s'attachant plus à la forme urbaine et aux liens entretenus avec les conjonctures économique et sociale locales (désignées sous l'expression de *'stratégies socio-spatiales'*) qu'au contexte de développement urbain national dont la ville de Saint-Etienne est un remarquable contre-exemple.
[97] BOUTIER 2002, p. 13.
[98] MOREL-DELEDALLE et al. 2005. Exposition temporaire de 100 estampes consacrées à Marseille, du 9 juillet 2005 au 9 septembre 2006, avant de réaliser une véritable exposition permanente.
[99] Voir la toute dernière production de DE SETA 2004, sur la ville et l'iconographie du XVe au XIXe s.
[100] *Cf. infra* partie II.
[101] Je reviendrai par la suite sur ce type de source, à la lumière de l'étude d'ANTOINE 2002.
[102] LE GOFF 1997.

d'Angers, 'villes immobiles' jusque dans la seconde moitié du XVIIIe siècle [103]. De fait, les vues du début du XVIe siècle offrent une image en partie proche de la ville médiévale, dans la réalité de ce qu'elles représentent comme dans la façon de la représenter.

Ainsi, ont été rassemblés les plans et vues d'ensemble de la ville de Bordeaux, depuis leur apparition dans les années 1525-1535 jusqu'à la première entreprise cadastrale napoléonienne et au premier plan d'alignement de Bordeaux en 1819. Qu'il s'agisse de portraits, de vues dites 'cavalières', de plans ou de combinaisons mixtes de techniques, le peintre et le cartographe offrent une vision du réel qui dépasse les possibilités du champ visuel humain. Les technologies permettant la vue géométrale d'une portion de l'espace, comme l'avion, si elles sont déjà imaginées à l'époque – je pense à l'aile de Léonard – n'existent pas dans les bornes chronologiques fixées. Aussi, les vues 'au naturel', notamment celles réalisées par Hermann van der Hem lors de son long séjour bordelais entre 1640 et 1649, n'ont pas été prises en compte. Les dessins réalisés par le voyageur flamand sont d'une incroyable précision mais ils n'entrent pas dans le cadre général de la cartographie [104]. Il en va de même pour les toiles du peintre de la marine Joseph Vernet (1714-1789), témoignages éloquents du port bordelais du XVIIIe siècle, et de bons nombres d'autres vues qui appartiennent plus à l'univers de l'historien de l'art, tel Marc Favreau, qu'à celui de la cartographie urbaine [105].

Le *corpus* exploité, sans être exhaustif, est imposant et hétérogène. Imposant par le nombre même de plans et de vues : plus de 700 répertoriés, avec de très nombreux doublons, dans douze dépôts différents, et dont les facilités de communication sont variables [106]. Hétérogène, car les modes de représentation, les publics auxquels ils s'adressent, l'origine des commandes, leur diffusion... diffèrent et ne se répètent quasiment jamais. Ce *corpus* n'atteint pas l'exhaustivité qu'il visait à l'origine. Seuls les plans conservés dans des dépôts autorisant la photographie numérique ont été consultés :156 plans et vues différents, soit plus de trois fois le nombre recensé pour la même période dans le catalogue historique et descriptif des vues et plans généraux de la ville de Bordeaux publié par Ernest

---

[103] Citation de BODIN (J.-F.), *Recherches historiques sur l'Anjou et ses monuments. Angers et le Bas-Anjou*, Saumur, 1823, t. II, p. 472-475, prise dans COMTE 1998, p. 153 : « Angers était restée stationnaire, elle paraissait indifférente aux changements avantageux qui s'étaient opérés dans ces villes voisines, et conservait toujours la gothique et rébarbative physionomie du XIIIe siècle... En passant sous la voûte sombre de cette porte (Saint-Aubin), on croyait entrer, non dans la capitale d'une des plus jolies provinces de France, mais bien dans un donjon féodal... Il fallait une grande et violente secousse politique telle que celle qui a terminé le dix-huitième siècle pour changer l'aspect d'Angers ». C'est en partie le cas de Bordeaux qui, nous allons le voir au fil des plans, ne dépasse la dernière enceinte du début du XIVe siècle, que dans le seconde partie du XVIIIe siècle. Mais le propos est à nuancer, l'immobilité apparente n'est-elle pas celle de nos représentations qui ne tiennent pas assez compte, par exemple, des profondes modifications du bâti ?

[104] La vue de Bordeaux depuis les coteaux de Cenon est publiée au tome XXXIX des *AHG*, planche 2. Les dessins d'Hermann van der Hem ont tous été publiés par le graveur et éditeur autrichien Blaue. Tout l'œuvre de ce dernier a été réédité par la bibliothèque nationale autrichienne dans ATLAS BLAEU 1996. Les dessins de Bordeaux de H. van der Hem sont rassemblés dans le volume 1.

[105] M. Favreau a consacré un article tout récent aux vues modernes de Bordeaux (FAVREAU 2005), ainsi qu'un catalogue consacré au séjour bordelais de Van der Hem.

[106] Les lieux de conservation sont multiples :

* Paris : Bibliothèque nationale de France (site Tolbiac et site Richelieu : département des cartes et plans, cabinet des estampes), Archives Nationales, Musée des plans en relief (Invalides), Section Technique du Génie Civil du Ministère de la Défense.

* Bordeaux : archives municipales de Bordeaux, archives départementales de la Gironde, fonds patrimoniaux de la bibliothèque municipale de Bordeaux Mériadeck, société archéologique de Bordeaux.

* autres dépôts départementaux : archives départementales des Yvelines, archives départementales de Haute-Garonne.

Labadie en 1910 [107]. Les riches fonds iconographiques des Archives départementales de la Gironde et du département des Fonds patrimoniaux de la bibliothèque Mériadeck n'ont pas pu être dépouillés du fait des mesures contraignantes et restrictives de ces lieux de conservation. Aussi, l'essentiel des sources proviennent des Archives municipales et du Département des cartes et plans de la Bibliothèque nationale. Je les ai recoupées avec les notices des inventaires des autres dépôts afin de quantifier le nombre de documents que je n'ai pu voir. Ce recoupement a été fructueux et, sauf omission, le *corpus* rassemblé ne semble omettre aucune iconographie maîtresse. Au contraire, il est constitué de nombreux inédits, notamment des XVIe et XVIIe siècles à une époque où les aménagements urbains modernes n'ont pas encore trop bouleversé la physionomie du Bordeaux de la fin du Moyen Age. Les sources recensées couvrent, sans omission et également, toute l'échelle de temps de notre sélection, toutes les techniques cartographiques, et certaines d'entre elles sont même les plus anciennes représentations monumentales que l'on ait. Pourtant, rien ne permet d'assurer l'exhaustivité de ce récolement : la recension systématique des éditions successives aurait conduit l'enquête vers d'autres dépôts. Ce chapitre ne présente qu'un état avancé de cette recherche qui se poursuit par tâtonnements et continuera sûrement après elle.

Dans un premier temps, il m'a paru nécessaire d'emprunter la démarche suivie par Jean Boutier car celui-ci fut confronté à un nombre considérable de documents : 370 plans et vues topographiques recensés pour Paris. Sous les logiques internes qui président à la réalisation des 156 plans et vues de Bordeaux recensés entre 1525-1535 et 1819 se cachent des effets unificateurs, des modèles formels et culturels qui organisent la représentation urbaine pendant plusieurs décennies et qui sont désignés sous l'expression de « paradigmes icono-cartographiques » (chapitre 2) [108]. Les éléments qui gravitent autour de la ville abordent le plan dans tous ses états (chapitre 3) : le système d'arpentage urbain, le traitement de l'environnement immédiat de la ville, et enfin les acteurs et les thèmes du plan et de la lettre [109] qui font du document un vecteur de pouvoirs multiples. Enfin, la cartographie ne se limite pas à la représentation du réel et du présent : le support de la carte permet aussi le voyage dans l'espace et dans le temps, pour l'ingénieur militaire, l'intendant puis l'urbaniste lorsqu'ils décident de projeter la ville en devenir, mais aussi pour l'historien lorsqu'il choisit de reconstituer des états antérieurs (chapitre 4). En somme, le parcours proposé répond à l'immersion indispensable que nécessite notre projet et que le lecteur pourra suivre avec l'aide du plan synthétique de la ville [fig. 1, p. 45 et exemplaire détaché]. Car, au travers des représentations bordelaises, c'est aussi nos propres représentations de l'urbain que l'on interroge et qui conditionnent l'objectif premier de cette étude : comprendre comment s'est fabriqué Bordeaux.

Toutefois, le nombre de sources ne permet pas de les présenter une à une, à la façon de l'étude de carto-bibliographie réalisée pour les plans de Paris de 1493 au début du XIXe siècle. Il m'a donc semblé opportun de pratiquer une sélection de 20 pièces maîtresses, à l'image de celle réalisée récemment par Pierre Pinon [110] pour la capitale (qui lui en sélectionne cinquante), afin de présenter, d'amblée, un 'musée imaginaire' de la représentation bordelaise (chapitre 1) [111].

---

[107] LABADIE 1910, Le catalogue se divise en quatre parties : « I- Plans de reconstitution de la topographie de Bordeaux à l'époque Gallo-romaine et au Moyen Age, II- Vues générales à vol d'oiseau ou cavalières et plans géométraux des XVIe et XVIIe siècles, III- Plans et vues du XVIIIe siècle, IV- Plans et vues du XIXe siècle ». E. Labadie recense 50 plans réalisés entre 1563 (n°28, p. 24, plan d'Antoine du Pinet) et 1819 (n°77, p. 58, plan de Pierrugues et Béro). Les nombreux plans de reconstitution, de Léo Drouyn à Jacques Saint Rapt pour ne citer qu'eux, ne sont pas pris en compte dans notre *corpus*, mais seront abordés par la suite.

[108] BOUTIER 2002, p. 12.

[109] Le terme désigne toutes les inscriptions textuelles qui documentent le plan (titre, légende, renvois...).

[110] PINON et al. 2004.

[111] Le catalogue constitue le premier chapitre. Il présente une à une les 20 pièces sélectionnées sous la forme de notice descriptive. La référence de chacune d'elle est intégrée au texte afin que le lecteur puisse mieux faire le lien avec chaque document. Le numéro de catalogue apparaît de la façon suivante dans le corps du texte : de [CAT.1] à [CAT.20].

CHAPITRE 1

LE MUSEE IMAGINAIRE

Corpus des vues et plans d'ensemble de Bordeaux (de 1525-1535 à 1819)

Notice du catalogue

Il est impossible de présenter ici les 156 vues et plans récolés dans la douzaine de dépôts d'archives consultés. Aussi, ai-je opéré une sélection de vingt documents significatifs des représentations de la ville depuis le début du XVIe siècle jusqu'en 1819, soit 7 vues et 13 plans. Constituée de pièces connues et d'inédits, la réunion d'un tel *corpus* n'a jamais été réalisée, ni sa description systématique envisagée. La répartition chronologique est pertinente dans la mesure où l'on dispose d'un « cliché » tous les 30 ans en moyenne. La sélection est également révélatrice de l'ensemble des techniques cartographiques utilisées au cours de la période. La priorité a été donnée à l'iconographie qui est la plus commentée dans les chapitres suivants. Les plans de reconstitution de la topographie historique de la ville, réalisés depuis la seconde moitié du XIXe siècle, sont directement intégrés au texte. Aux dix-huit documents qui m'ont servi de base de calcul pour les analyses de bibliométrie graphique ont été ajoutés deux autres pièces qui me semblaient indispensables. La première, célèbre, s'imposait d'elle-même : c'est la reproduction réalisée par François de Belleforest (1575) de la vue d'Antoine du Pinet (1563). La seconde, inédite, est le plus ancien témoignage de levé géométral, malheureusement inachevé, effectué par François de Noncel en 1650. Les vues et plans partiels dédiés à un secteur particulier ou à un monument, les cartes du territoire ainsi que les plans parcellaires n'ont pas été pris en compte dans la mesure où ils demandent un autre type d'étude.

Chaque notice est rédigée pour être intelligible en elle-même, formant un tout avec la représentation en vis-à-vis. Cet exercice n'est pas aisé et je confesse au lecteur qu'il n'est que partiellement abouti. L'autonomie des notices suivantes et la logique du discours historique font qu'irrémédiablement on repère, de l'une à l'autre, quelques répétitions .Aussi, voudra-t-on bien me pardonner l'aspect redondant de certains propos qui, malgré les efforts, resurgissent parfois entre le présent catalogue et le corps du texte.

La structure des notices descriptives qui accompagnent chaque source reprend celle mise au point par Guenièvre Fournier, dans le catalogue de l'exposition consacrée à Marseille [112]. Les commentaires de la présente notice reprennent, presque mot à mot, ceux intelligemment conçus par G. Fournier. Ils s'adaptent toutefois à la nature particulière de la sélection opérée dans le corpus bordelais, constituée d'œuvres manuscrites et d'estampes, alors que le catalogue marseillais est exclusivement consacré à l'estampe. En voici la composition :

ZONE 1 : N° DE LA NOTICE

Chaque document est recensé de CAT.1 à CAT. 20 (CAT = catalogue). Cette nomenclature est rapportée dans le corps du texte de la façon suivante : [CAT.1].

ZONE 2 : DATATION

Le corpus présente chronologiquement les états successifs de la ville, indépendamment de la date de réalisation du document. La date est inscrite entre crochets. Elle correspond à celle inscrite sur le document ou, par défaut, à la date ou à la période supposée qui sera justifiée dans le commentaire.

ZONE 3 : LETTRE

Le titre complet (par défaut : « sans titre ») et la signature des opérateurs (dédicataires, dessinateurs, graveurs, lithographes, éditeurs, imprimeurs) sont intégralement retranscrits fidèlement au document (orthographe et accentuation conservées). La césure des lignes est signalée par le signe /.

ZONE 4 : AUTEUR

Sont mentionnées ici toutes les personnes connues ayant participé à l'élaboration du document. Leurs noms peuvent apparaître dans la lettre (zone 3). A défaut, l'attribution établie est précisée. Tous les opérateurs ne sont pas toujours connus et une même personne peut

[112] MOREL-DELEDALLE et al. 2005, *Corpus des estampes figurant Marseille*, réalisé par Guenièvre Fournier, description de la notice p. 91-92, et notices p. 93 à 125.

remplir différentes fonctions. Lorsque aucun des auteurs n'a pu être déterminé, le document est dit anonyme.

ZONE 5 : TYPE DE REPRÉSENTATION

Identification de la projection dominante (vue chorographique ou cavalière, vue perspective, vue à vol d'oiseau, plan perspective, plan géométral).

ZONE 6 : COMMENTAIRES

Justificatifs de datation ou d'attribution ; description, si nécessaire, du point de vue ; attention sur un point particulier encore non développé ; mentions des différentes variantes et contrefaçons ...

ZONE 7 : DESCRIPTION TECHNIQUE

Nature technique du document (manuscrit, gravure sur bois...) ; date de l'édition (s'il y a lieu) ; lieu d'édition ; mention de légende, cartouche et index ; orientation globale du document ; échelle précisée sur le document et équivalence ; dimension de l'image et de la lettre (hauteur sur largeur en centimètres). La langue du document est le français, sauf mention contraire.

ZONE 8 : ÉDITION

Référence bibliographique de l'ouvrage dans lequel le document a été publié, que celui-ci en soit détaché ou non.

ZONE 9 : LIEU DE CONSERVATION

Abréviation du lieu de conservation et cote de l'exemplaire retenu dans le présent corpus, origine du cliché photographique (à défaut, clichés personnels).

ABRÉVIATIONS :

AMB : Archives Municipales de Bordeaux
BNF : Bibliothèque Nationale de France, site Richelieu, Département des Cartes et Plans.
p. : page
pl. : planche
s.d. : sans date
s.l. : sans lieu
t. : tome
☙ : signale la publication dans laquelle l'estampe est reproduite pour la première fois.

Les notices descriptives et le document sont présentés de la façon suivante :

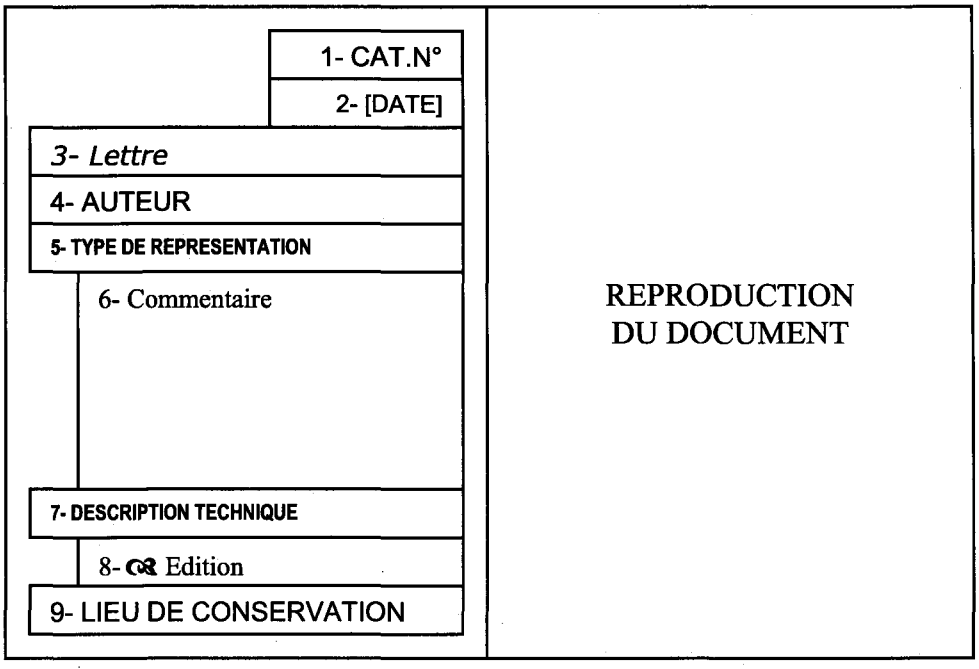

Catalogue

CORPUS DES VUES ET PLANS D'ENSEMBLE DE LA VILLE DE BORDEAUX

[CATALOGUE]	***Descriptif***	***Date***	***Page***
[CAT.1]	Vue chorographique, anonyme	1525-1535	61
[CAT.2]	Vue chorographique, Antoine du Pinet	1563	63
[CAT.3]	Plan perspective, Elie Vinet	1565	65
[CAT.4]	Vue chorographique, François de Belleforest	1575	67
[CAT.5]	Vue chorographique, G. Braun et F. Hogenberg	1579	69
[CAT.6]	Vue perspective, Sébastien Münster	1598	71
[CAT.7]	Vue chorographique, Claude Châtillon	1641	73
[CAT.8]	Plan géométral, François de Noncel	1650	75
[CAT.9]	Vue perspective, Cornelius Danckerts	1661	77
[CAT.10]	Plan géométral, Albert Jouvin de Rochefort	1670	79
[CAT.11]	Plan géométral, Claude Masse	1685	81
[CAT.12]	Plan géométral, Nicolas de Fer	1695	83
[CAT.13]	Plan géométral, Claude Masse	1705	85
[CAT.14]	Plan géométral, Hyppolite Matis	1716-1717	87
[CAT.15]	Plan géométral, Claude Masse	1723	89
[CAT.16]	Plan géométral, Santin, Mirail et Jean Lattré	1754	91
[CAT.17]	Plan géométral, Jean Lattré	1760	93
[CAT.18]	Plan géométral, anonyme	1787	95
[CAT.19]	Plan géométral, Jean	1805	97
[CAT.20]	Plan géométral, P.-E. Pierrugues et D. Béro	1819	99

CAT.1

[vers 1525-1535]

sans titre

ANONYME

VUE CHOROGRAPHIQUE

Cette vue est le témoignage iconographique le plus ancien que l'on ait de Bordeaux. Elle a subi un certain nombre de détériorations. La bordure gauche de l'image a été déchirée et nous prive cruellement de l'encart de titre, qui contenait peut-être aussi, les mentions de date et d'auteur (partie grise). De même, les nombreuses indications toponymiques sont presque effacées (reproduites ici fidèlement en noir). La datation proposée repose sur plusieurs éléments. Le mélange linguistique français / gascon est caractéristique de la première moitié du XVIe siècle. Il indique, en outre, que l'auteur connaît bien la ville – peut-être même en est-il natif ? – ou qu'il s'est fait conseiller *in situ*. Par ailleurs, l'état des forteresses (le Hâ et Trompette) correspond aux observations de Nicolas Faucherre pour la période antérieure à 1548 [113]. Un dernier élément permet d'affiner la fourchette chronologique : l'état du boulevard de Sainte-Croix (en bas à gauche) correspond à celui observé pour ce secteur (futur fort Louis) par Pierre Régaldo pour les années 1525-1535 [114]. Les aménagements de l'enceinte qui encadrent le boulevard, réalisés vers 1533-1535, ne semblent pas être tous transcrits sur la vue : les deux tours carrées entre le *baloard de Ste Croix* et la *porte St-Julien* pourraient marquer le tracé primitif de l'enceinte, avant les remaniements des années 1535-1548.

Le portraitiste a concentré sa vision sur la ville remparée et sur les édifices monumentaux situés aux abords immédiats (Saint-Seurin, Palais-Gallien, Chartreux). La ville est ramassée artificiellement sur le méandre garonnais. La composition d'ensemble témoigne de l'utilisation de plusieurs points de vue. Elle organise la ville en quatre bandes verticales, de taille et de forme sensiblement égales, juxtaposées de gauche à droite, selon les différentes lignes d'enceinte. L'auteur semble avoir divisé la ville en secteurs qui lui apparaissent cohérents du point de vue pictural. Ces secteurs comprennent un groupe d'îlots, un groupe associé à un monument ou un édifice isolé. A chacun d'eux correspond un point de vue, d'où l'aspect 'cubiste' et composite de la mise en scène qui n'en compte pas moins d'une vingtaine.

Le château du Hâ, situé en haut à gauche, en position dominante, symbolise la soumission au roi de France. Il contraste avec l'atrophie d'autres édifices (Ombrière). D'autres éléments hypertrophiés viennent nuancer cette vision, notamment les antiques (Piliers-de-Tutelle et Palais-Gallien) qui rappellent la grandeur passée de la cité. On peut noter une attention toute particulière portée au traitement des fortifications, en particulier sur la berge, mais aussi en d'autres endroits de la ville (rempart antique jouxtant Saint-André, secteur de la Rousselle, secteur de Puy-Paulin...).

Les cosmographes de la Renaissance en ont réalisé des contrefaçons plus ou moins fidèles mais qui opèrent toutes une simplification et donc une perte du détail par la réduction du format original, adapté à celui de la publication, et par les contraintes typographiques de la gravure sur bois. La vue est schématisée par Antoine du Pinet, en 1563 [CAT.2]. Son bois est repris par François de Belleforest en 1575 [CAT.4] puis par Sébastien Münster en 1578. Braun et Hogenberg, qui utilisent la gravure sur cuivre, reproduisent fidèlement le trait, mais non la lettre, en 1579 [CAT.5]. Le document fut redécouvert par A. Detcheverry, ancien conservateur des archives municipales, qui en fit une copie vers 1860 [115]. Il date le document des années 1550. Il n'apparaît pas dans le catalogue d'Ernest Labadie, daté de 1910 [116].

MANUSCRIT COLORIÉ ; LÉGENDE SUSCRITE ; VUE ORIENTÉE VERS L'OUEST ; 64 x 89,5 ; FRANÇAIS ET GASCON

AMB, XL-B8 30PP9.

---

[113] FAUCHERRE 2001.
[114] REGALDO 1998.
[115] AMB, copie non cotée, que j'ai retrouvé collée sous un autre plan.
[116] LABADIE 1910, problématique des filiation des vues anciennes, p. 28-30.

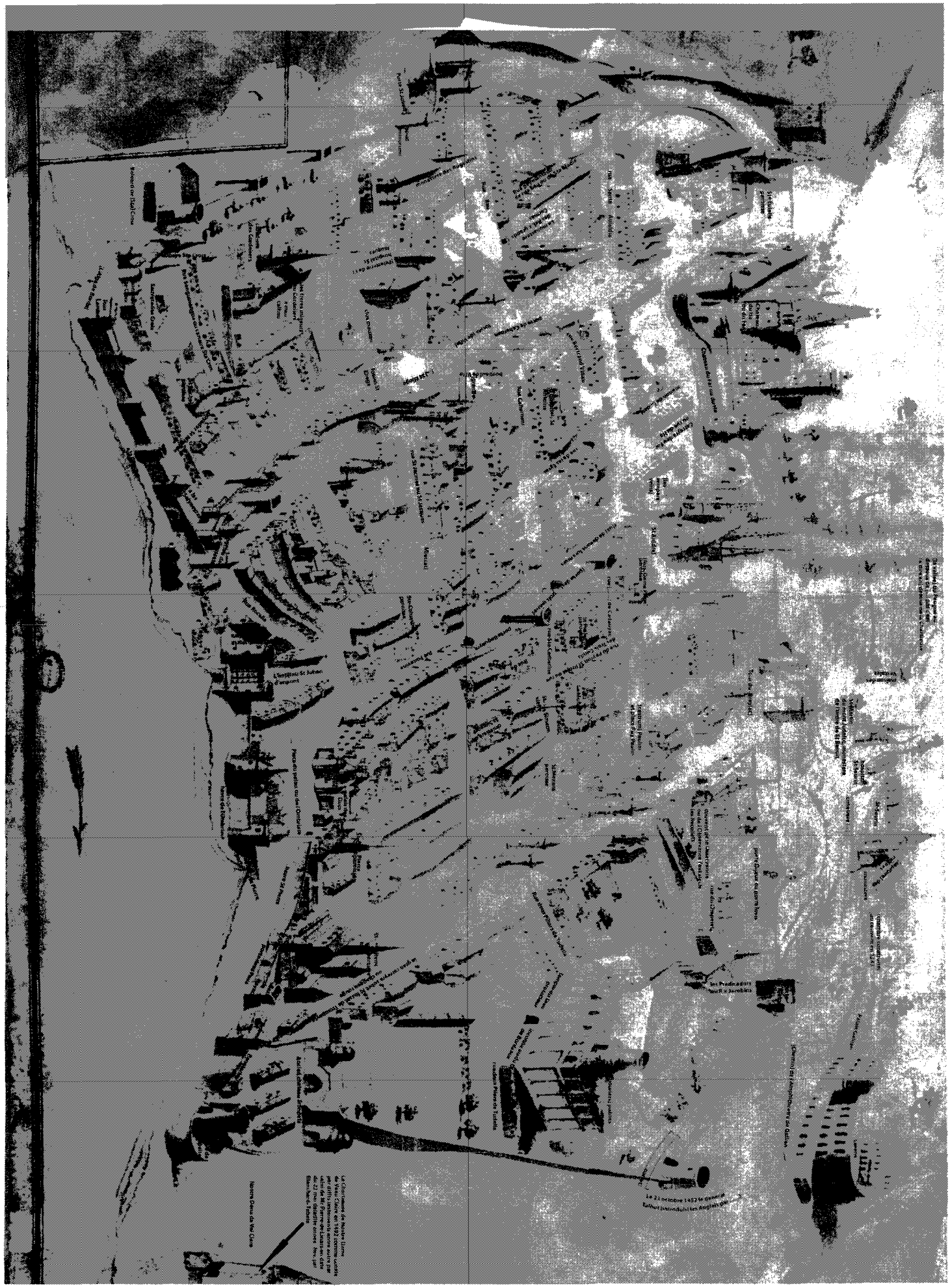

CAT.2

[1563]

Le vif pourtrait de la Cité de Bourdeaux. / Bourdeaux / A LYON, / Par Iean d'Ogerolles, / 1563

ANTOINE DU PINET DE NOROY ET JEAN D'OGEROLLES

VUE CHOROGRAPHIQUE

Il s'agit de la première représentation gravée de Bordeaux. Copie schématique de la vue manuscrite des années 1525-1535 [CAT.1], elle est publiée au folio 38-39 des *Plantz, pourtraitz et description de plusieurs villes*, publiés par l'éditeur lyonnais Jean d'Ogerolles en 1564, avec le texte d'Antoine du Pinet de Noroy. Vingt et un bois de cette édition proviennent de l'*Epitome* de Guéroult et Arnoullet (1553), mais Bordeaux n'en fait pas partie, à moins que la planche ne provienne du fonds de l'éditeur Arnoullet [117].

Plusieurs détails la différencient de la source primitive. En premier lieu, l'encadrement en pur style renaissance, qui diffère de celui des autres vues de l'ouvrage, dans lequel on trouve les indications sur l'éditeur. Sont également rajoutés des éléments graphiques qui comblent les vides – *horror vacui !* – de la vue originale : ce sont les navires du premier plan, mais aussi les vagues de la Garonne et le dessin imaginaire des alentours champêtres de la ville. Enfin, au-dessous de l'image, est disposée une légende.

Le bois de cette édition a probablement servi à François de Belleforest (1575) [CAT.4] et à Sébastien Münster (1578). Les nombreuses contrefaçons de cette vue, éditées à la feuille, suppriment la légende et effectuent parfois quelques petites modifications graphiques, notamment sur les Piliers-de-Tutelle (BNF, GE-DD-1605, anonyme, s.d.) et sur le quartier de la Rousselle (AMB, XL-B408 Recueil 50, Valegio, vers 1580).

GRAVURE SUR BOIS ; 1564 (ÉDITION) ; LYON ; LÉGENDE EN DESSOUS ; VUE ORIENTÉE VERS L'OUEST ; 19,3 x 26,5 / 20,9 x 27,2 (AVEC ENCADREMENT)

☙ Antoine du Pinet de Noroy, *Plantz pourtraits et descriptions de plusieurs villes et forteresses, tant de l'Europe, Asie & Afrique, que des Indes & Terres Neuves : leurs fondations, antiquitez et manieres de vivre : avec plusieurs cartes generales et particulières, servans à la Cosmographie, iontes à leurs declarations : deux tables forts amples, l'une des chapitres, & l'autre des matieres contenues en ce présent livre. Le tout mis en ordre, region par région, par Antoine du Pinet, A Lyon, par Ian d'Ogerolles, M.D.LXIIII* (1564).

BNF, Imprimés G16 (anciennement G638), cliché BNF.

[117] PASTOUREAU 1984, p. 131 : « Au bois de l'*Epitome*, Ogerolles ajouta d'autres planches provenant du fonds d'Arnoullet qui n'existent pas dans la *Cosmographie* de Münster : Poitiers (...) mais peut-être aussi, comme le suggère Baudrier (X, 184-185), Bordeaux, Florence, Montpellier et Gênes ». Voir BAUDRIER 1895-1921.

S'ensuyt les lieux notables de la ville de Bourdeaux.

A B C D, La premiere ville de Bourdeaux, quadrangle plus long que large. A H, L'Eglise Metropolitaine de saint André. D La place deuant le palais. E F G H, premiere enceinte de la ville. I K G, Les fossez. G Porte des Salinieres. I La place du Marché. K La porte ancienne de la ville. L Le Boulouart de sainte Croix. M Le Boulouart & porte saint Iulian. N A, Le Chasteau du Ha, du Hu, en langage du pays. O La porte Di Lu (des Iours) auec son Boulouart, autrement dicte de saint Seuerin. P Le Bourg & Eglise collegiale de saint Seuerin. Q Les restes d'vn Amphitheatre, qu'on nomme le palais Galien. R Porte & Boulouart de sainct Germain auprès des Iacobins. S Vn ancien Edifice, appellé le Palais Tutele, quadrangle, de huit colonnes de longueur, & six de largeur, desquelles y en a encores dix huict debout. T V, Le Chasteau Trompette. X Les Chartreux. Le port en forme de croissant, dict le Port de la Lune.

BOURDEAUX / 1565

ELIE VINET ET ENGUILBERT DE MARNEF

PLAN PERSPECTIVE

Ce document, longtemps décrit comme une vue à vol d'oiseau, est en fait le premier plan perspective de la ville, alliant à la projection verticale des tracés une représentation axonométrique des monuments. Intégré à l'ouvrage sur *L'Antiquité de Bourdeaux*, présenté par Elie Vinet, principal du collège de Guyenne, à Charles IX, il n'est pas une reconstitution de la cité antique, mais un plan contemporain de l'ensemble de la ville, levé en 1565. La date inscrite sur le phylactère du titre indique qu'il a été réalisé après le texte (1564). Peut-être est-il de la main-même d'Elie Vinet mais rien ne permet de l'affirmer, ni dans l'œuvre, ni sur le plan lui même.

Il est vraisemblablement établi à partir du plan dressé par les architectes de l'entreprise des fortifications de la ville vers 1557-1558 (source hélas disparue) comme le suggère l'auteur à la fin de son ouvrage. Cela pourrait expliquer le caractère dépouillé de la composition. N'est représenté ici que le squelette fortifié et monumental de la ville. On distingue nettement les enceintes (courtines, portes, tours), les châteaux et palais, ainsi que les églises et couvents. Le tout est référencé par un système de renvois reproduits ci-dessous, à l'identique, afin d'offrir au plan une place privilégiée :

*En ce pourtrait de la ville de Bourdeaux, **3, 2, 4, 5,** représente la premiere ville brelongue ; et en icelle, **e, Q,** le ruisseau de la Diuice. **a,** l'Eglise Archiepiscopale de sainct André, et l'aumosnerie, ou hospital de la ville. **f,** sainct Proiect, Eglise parrochialle. **p,** sainct Simeon, Eglise parrochialle. **10,** l'ancien logis du seigneur de Lansac. **A,** le Palais, ou se tient la Court de Parlement, et la Court Presidiale. **z,** l'Eglise parrochialle de sainct Pierre. **y,** l' Eglise parrochialle de sainct Remis. **q,** Pui-Paulin, Eglise parrochialle, et logis du seigneur et comte de Candale. **r,** le Temple. **F,** porte Diios. **11,** le College de sainct Pierre Brelant, et l'Eglise sainct Pol.*

*La première creüe, **6, 7, 8, 9** ; et en icelle, **t, o, P, B,** le ruisseau du Peaugue. **B,** le pont sainct Iean. **o,** le pont de pres la poissonnerie salée. **12,** les escholes de Lois. **g,** logis de Talbot. **n,** la Mairerie. **m,** le College de Guienne. **I,** la Maison de Ville. **O,** la place du marché. **C,** l'Eglise parrochialle de saincte Columbe.*

*En l'autre creüe de la ville du mesme costé. **E,** l'abbaye de saincte Crois. **H,** le bouleuard de saincte Crois. **13,** l'hospital de la peste. **D,** l'Eglise parrochialle de sainct Michel. **M,** les fontaines. **N,** la grand'Obseruance, conuent de Cordeliers. **K,** l'hospital de sainct Jacme. **h,** les Carmes. **i,** les Augustins. **G,** porte sainct Julien. **d,** l'Aue Maria, conuent de femmes. **c,** l'Eglise parrochialle de saincte Eulaie. **b,** le Chasteau du Ha.*

*En la creüe de l'autre costé de la ville, vers le Nord, **t,** la petite Obseruance, autre conuent des Cordeliers. **L,** porte sainct Germain. **V,** les Jacobins. **X,** les piliers de Tutele. **K,** le Chasteau Troupeite.*

*Dehors la ville, **R,** le bourg sainct Seuerin. **S,** la palais Galiene. **T,** les Chartreus. **V,** la Bastide, de la riviere, qui la s'appelle Gironde pour Garonne.*

GRAVURE SUR BOIS ; 1565 (ÉDITION) ; POITIERS ; LÉGENDE EN-DESSOUS ; PLAN ORIENTÉ VERS L'OUEST ; 13,5 x 20,3

Elie Vinet, *L'antiquité de Bourdeaux, presentée au Roy le treizième jour d'avril de l'an millle cinq cens soixante cinq, à Poitiers, de l'imprimerie Enguilbert de Marnef, M.D.LXV* (1565).

BNF, C72557 (édition originale).
AMB, B19 (édition de 1580 ajoutée à la traduction d'Ausone, éditeur Simon Millanges).
DROUYN 1874, p. 30-31 pour la présente reproduction.

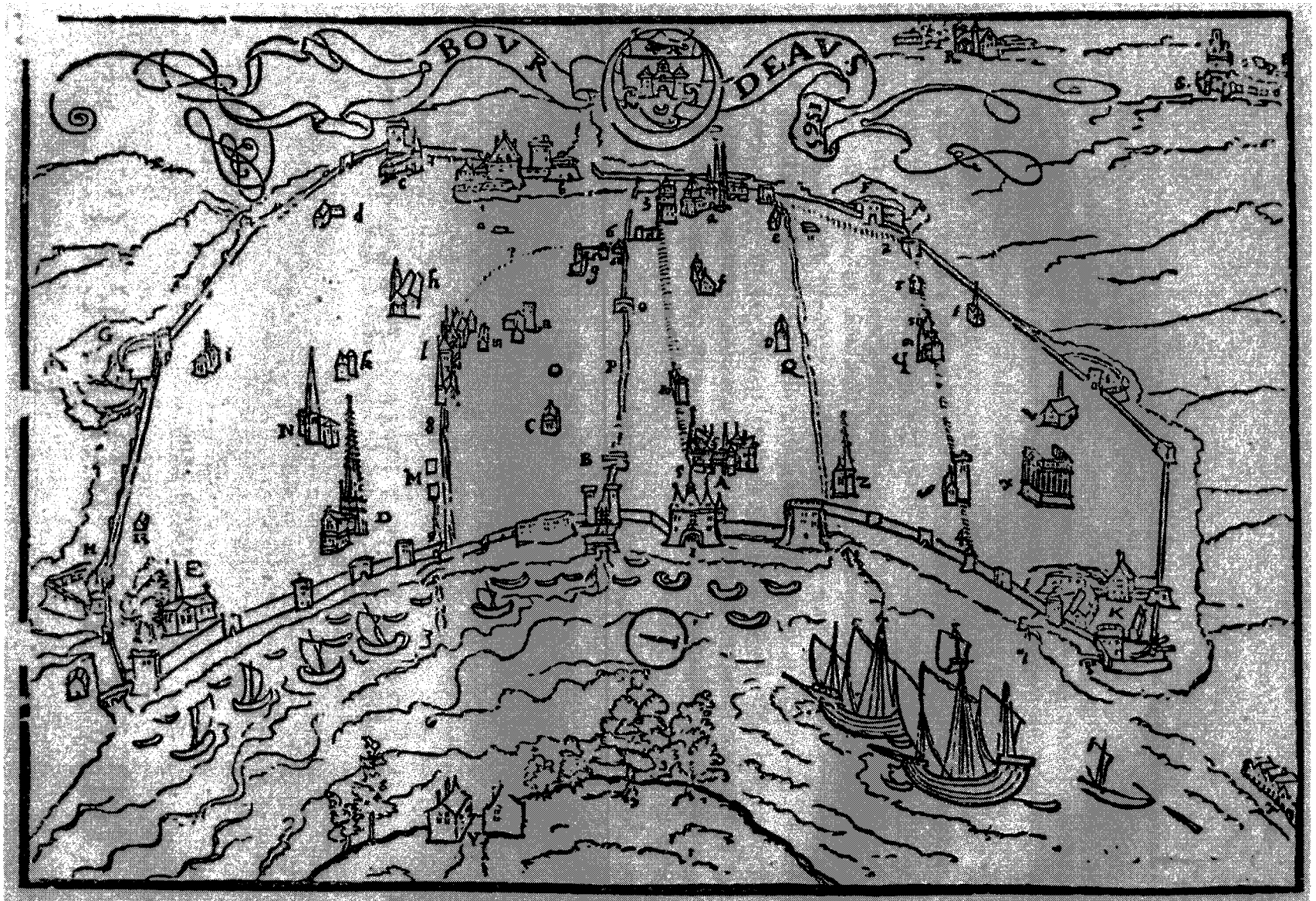

Fac-simile du Plan de Bordeaux, dressé par Éric VINET (Édition d'Arcone, Bordeaux 1586).

CAT.4

[1575]

Le vif pourtraict de la Cité de Bourdeaux.

FRANÇOIS DE BELLEFOREST, NICOLAS CHESNAU ET MICHEL SONNIUS

VUE CHROROGRAPHIQUE

La *Cosmographie universelle* de François de Belleforest fut publiée, en édition partagée avec Nicolas Chesnau et Michel Sonnius. Les deux éditeurs associés ont pour objectif de publier une version française de la *Cosmographie* de Sébastien Münster, éditée par H. Petri en 1544. Constatant que Münster avait privilégié son pays d'*Alemaigne*, Chesnau et Sonnius décident de mettre en valeur le royaume de France, qui ne dispose, à cette époque là, que de l'*Epitome* de Guéroult et Arnoullet (1553) et des *Plantz et Pourtraits* d'Antoine du Pinet (1564). Le texte de l'ouvrage est rédigé par François de Belleforest, qui a déjà collaboré avec Chesnau. L'on ne sait quelle est la part des uns et des autres dans leur quête de nouveaux plans de ville. Sur les cent soixante-trois planches de la *Cosmographie*, quarante-neuf sont copiées sur l'œuvre de S. Münster et dix-sept bois proviennent de celle d'A. du Pinet, dont *le vif pourtraict de la Cité de Bourdeaux*, publié au folio 381-382 du premier volume de Belleforest. Cette nouvelle collection de portraits fut reprise dans les éditions ultérieurs de la *Cosmographie* de Münster (Bordeaux y apparaît, sous cette forme, dans les éditions de 1578 et 1592). La copie réalisée à partir du portrait d'A. du Pinet, publié par Jean d'Ogerolles en 1564 [CAT.2], est fidèle en tout point, hormis l'encadrement.

GRAVURE SUR BOIS ; 1575 (ÉDITION) ; PARIS ; LÉGENDE EN DESSOUS ; VUE ORIENTÉE VERS L'OUEST ; 19,3 x 26,5

Belleforest (F. de), *La cosmographie universelle de tout le monde en laquelle, suivant les auteurs plus dignes de foy, sont au vray descriptes toutes les parties habitables & non habitables de la terre et de la mer, leurs assiettes & choses qu'elles produisent : puis la description & peinture topographique des régions, la différence de l'air de chacun pays d'où advient la diversité tant de la complexion des hommes que des figures des bestes brutes. Et encor l'origine, noms ou appelations tant modernes qu'anciennes & description de plusieurs villes, citez & isles avec leurs plantz & pourtraictz & sur tout de la France, non encor iusques à présent veus ny imprimez. S'y voient aussi d'avantage, les origines, accroissements & changements des monarchies, empires, royaumes, estatz & républiques : ensemble les mœurs, façons de vivre, loix, coustumes, & religion de tous les peuples & nations du monde : & la succession des papes, cardinaux, archevesques & evesques, chacun en leur diocèse, tant anciens que modernes : avec plusieurs autres choses, le sommaire desquellees se void en la page suivante auteur en partie Munster mais beaucoup augmentée, ornée & enrichie par François de Belle-Forest, Comingeois, tant de ses recerches comme de l'aide de plusieurs mémoires envoyez de diverses villes de France par hommes amateurs de l'histoire & de leur patrie, avec trois tables, l'une des plantz et pourtraictz des isles et des villes. La seconde, des titres & chapitres. Et la troisiesme, de tous les noms propres et des matières comprises en tout l'œuvre. A Paris, chez Nicolas Chesnau, rue St-Jacques, au chesne verd, ou à Paris, chez Michel Sonnius, rue St-Jacques, à l'escu de Basle, M.D.L.XXV* (1575) *avec privilège du roy et de la cour* (3 parties, 2 volumes).

BNF, GE-DD-459 (Réserve), cliché BNF.

Le vif pourtraict de la Cité de Bourdeaux.

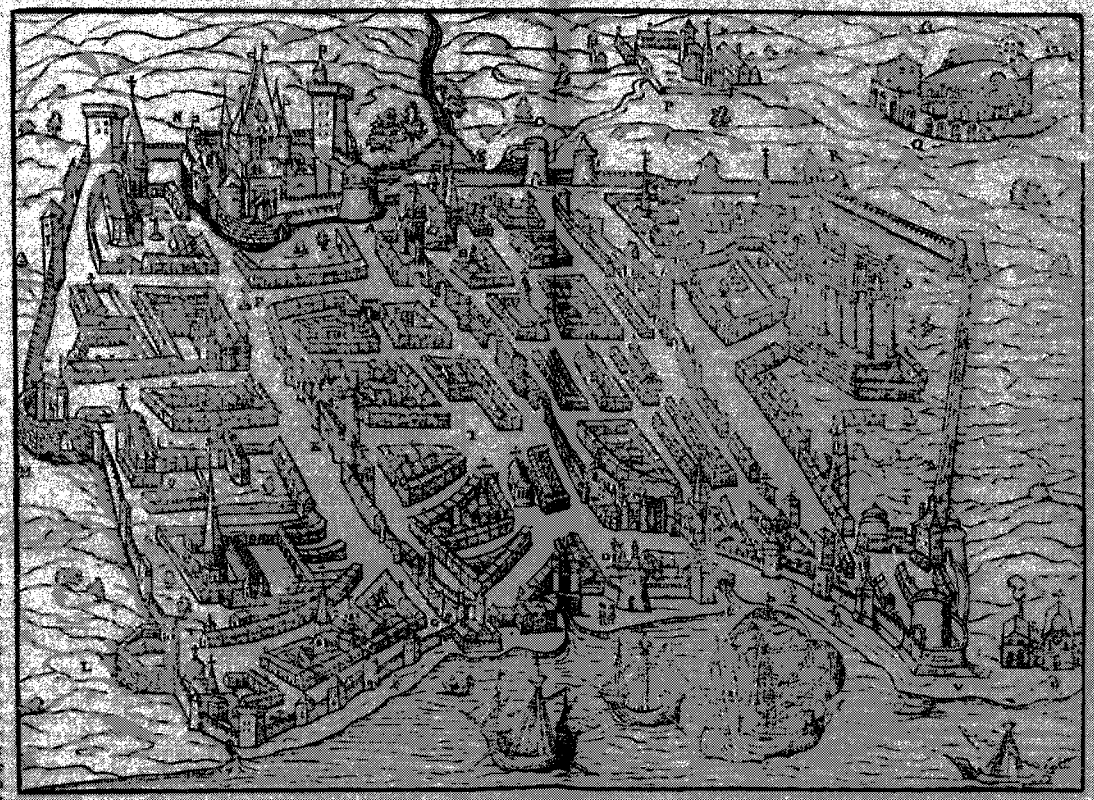

S'ensuyt les lieux naturelles de la ville de Bourdeaux.

A B C D, La premiere ville de Bourdeaux, quadrangle plus long que large. A H, L'Eglise Metropolitaine de saint André. D La place devant le palais. E F G D, premiere enceinte de la ville. F K G, Les Fossez. G Porte des Salinieres. I La place du Marché. K La porte ancienne de la ville. L Le Boulevart de sainte Croix. M Le Boulevart & porte saint Iulian. N A, Le Chasteau du Ha, du Ha, en langage du pays. O la porte Dijeaux (des Iouxs) autre ioy Boulevart, autrement dicte de saint Seuerin. P Le Bourg & Eglise collegiale de saint Seuerin. Q Les restes d'vn Amphytheatre, qu'on nomme le palais Gallien. R Porte & Boulevart de saint Germain auprès des Iacobins. S Vn ancien edifice, appellé le Palais Turcie, quadrangle, de huit colonnes de longueur, six de largeur, desquelles y en a encores dix huict de bout. T V, Le Chasteau Trompette. X Les Chartreux. Le pont en forme de croissant, ou la Porte de la Lune.

apelle S. Saturnin) qui est collegiale, porte hors la ville, mais fort ancienne où repose le corps de S. Seuerin archevesque de Cologne, lequel vint au temps de S. Martin: & hors l'Eglise duquel est le cimitiere, où la plus part des chevaliers occis sous Chatlemaigne par la conspiration de Gaulon a Roncevaux, reposent: & où i'ay veu vn tombeau haut esleué sur des pierres qui le tiennent en l'air, lequel neantmoins est plain d'eau, lorsque la Lune est en son plein croissant, & qui diminue a mesure que la Lune va en decroissant. Ie laisseray les Eglises de S. Projet, S. Pierre, S. Christophle, S. Michel, S. Eliege, & autres, les quatre mendiantes, & l'abbaye de S. Croix, & plusieurs autres choses considerables, comme encore le ruisseau de Dinice, passant en la ville, & les fontaines tirées des fosses. S. Eliege, que d'ailleurs comme celle qui n'est plus, & de laquelle Auxone fait si grand compte, & qu'il apelle Dulona pourvenir au palais d'Ombriere, qui fut iadis le siege des Ducs de Guienne, & lequel on a choisy pour Messieurs de la court de Parlement estably en cette cité par le roy Charles 7. & duquel comme d'vne sainte Pepiniere sont sortis d'excellens, & equitables iuges, qui par leur vertu se sont faits cognoistre par toute la France: si bien que de nostre temps nous auons veu les Ages, Calimonts, Chaillagnes, Brinos, Aleaumes, Lesures, Lestons, l'Ange, la Guionie, les SS. Symons, Carmains, les Comtes, les Selues, les Montagnes, Rothgnacs, Pouces, Gauciers, & autres faire telle parade de leur integrité, que les Iuges de ce siege tousiours ont eu l'honneur de tout temps de l'auoir iouindre l'equité auec la mitissimarde, & d'vne iugement de telle puissance absolue que les Roys leur ont donnée. A Bourdeaux est encor le siege de Seneschal qui par precipu porte titre de Seneschal de Guienne, ayant des droits & preminences tout comme les autres sieges de ce ressort de ce Parlement, y est aussi l'Admirauté, où a esdu droit aux parties vn fort long temps auec reparatiõ d'equitable iustice: le dessus parle de Bernard de Gerard, que ie nome pour la vertu, & pour l'amitié que ie porte au fils, de laquelle ie veux que cet œuure porte tesmoignage. Quant a l'hostel de ville, & police ordinaire, c'est sans doute qu'auant les troubles de Guienne aduenus l'an 1549. c'estoit la Seigneurie de ville la mieux dressée, & la plus legitime de ce royaume, les Iurats (ainsi s'apelle lon les Echeuins) ayants de belles baronnies suiettes au corps de leur ville, & vsans de iustice haute, moyenne, & basse, commandants sur les gardes, & ayans en tout en leur nom, & les forteresses, & les armes de la ville. Ie ne deporteray du meilleur de cette edition, & alteration qui s'ensuivit, comme de chose & mal a propos & sans profit, & la faute de laquelle ne devoit estre rejettee sur le corps innocent de cette ville, mais sur autres qui meritent la peine l'enuiderent, & d'autres qui furent payez selon leur volte, & outre cuidance. Cette ville est ornee d'vne belle vniuersité en toutes arts & sciences, y ayant escoles de droit, & Theologie, mais sans exercice qu'estant a estimer mais quant aux lettres humaines, ie diray que du temps que ie fus auditeur, on pouuoit dire de ce lieu a la cité de Bourdeaux qu'elle estoit des autres femmes d'Homere de l'amour en son college, pour vne seule escole qui vniuersite qui est en l'Europe, & d'où sont sortis plusieurs hommes digneres de louange. Aussi est ce de long temps que les bons arts y ont flory, & que les gentis de l'auoir y sont rentrez, a cause de la beauté de la ville, bonne des citoyens, graciueté des chefs, aimerment des lyrans, obeïssance des auditeurs, & reconnoissance de ceux qui trauaillent: tout que le Climat y fauorise aux Muses, y ayant des lieux solitaires aux entours, & que la frequence des estrangers nourrit l'oreille des conversens de l'auoir touiours de quelque cas de nouueau receu par les estrangers qui y abordent. Que diray-ie d'auantage de cette excellente cité, sinon que c'est le nuge des Muses, & la corne d'abondance de tout bien, le plaisir des hommes, & le lieu ou les celestes espandent leurs graces, & a laquelle ie conseille les vers mesmes que fait nourrisson Autone a chantez d'elle disant ainsi:

Imo ea cum dulcem ceciam fecere, quadra
et latera, et ferum sacrae, fluuiique, serta,
Mortalem, quicquid hominum, procerum-
que creata
Non ante primus gemerem, quasi cuncta
vidi

Burgos, omnium dulce, [illegible]

Car il n'y a perfection es autres villes, qui ne se trouue en cette cy, soit pour les vinaires, soit pour les aimeurs, soit pour la marchandise, & soit tout soit pour les bonnes lettres. Et pour sortir de Bourdeaux, vous n'auez cõtrée cul sance ou bacchus soit plus liberal, ou plustost prodigue de ses dons, & liqueur vineuse, de sorte que le Bourdeaux vin de Grauc est cogneu par toute l'Europe Occidentale, & Septentrionale, chacun estimant y porter les deniers pour iouyr de cette liqueur tant precieuse, tant des vignes de l'armour, de

Cimitiere de S. Seuerin a Bourdeaux.

Palais de Bourdeaux, ancienne demeure des Ducs de Guienne.

Maisonnelle Iustice des premiers & Conseillers de Bourdeaux.

Siege de Seneschal a Bourdeaux.

Siege de l'Admirauté pour le fait de la mariné.

Grandeur des Iurats de Bourdeaux.

Vers Autone en faueur des vignes de Bourdeaux.

Antiquité de Bourdeaux.

Vignes.

Vins de Grauc.

CAT.5

[1579]

CIVITATIS / BURDEGALENSIS / IN AQUITANEA / GENUINA / DESCRIPTIO / AD. GEORGIO / BRUIN / ET D' FRANCISCO / HOGENBERGIO/ ANNO DOMINI / 1579/ J.J Lestage fecit 1757

GEORGES BRAUN, FRANÇOIS HOGENBERG ET J.J. LESTAGE

VUE CHROROGRAPHIQUE

Cette vue est une copie manuscrite réalisée par J.J. Lestage, en 1757, du portrait de Bordeaux édité dans le second volume du *Civitates Orbis Terrarum*, de Georges Braun et François Hogenberg, paru en 1579. Cet ouvrage, dont le premier volume sort en 1572, rassemble des portraits de villes collectés aussi en partie dans d'autres cosmographies (S. Münster, 1544 ; A. Du Pinet, 1564 ; ou dans le *Theatrum orbis terrarum* d'Abraham Ortellius, Amsterdam, 1570 ; Belleforest, 1575). Les planches sont gravées par François Hogenberg, l'ensemble est édité et imprimé par Georges Braun. Il est intéressant de noter que le portrait de Bordeaux de Braun et Hogenberg, n'est ni celui de Du Pinet [CAT.2], ni celui de Belleforest [CAT.4], mais qu'il s'agit d'une copie de la vue manuscrite originale des années 1525-1535 [CAT.1] pour la partie terrienne, à laquelle ont été ajoutés les navires et les vagues du secteur fluvial de Du Pinet [CAT.2] ! Le format de l'édition (20 x 27 cm) ne permet pas de retranscrire toute la lettre de la vue originale, mais les détails graphiques sont très fidèles. J.J. Lestage agrandit la vue éditée lorsqu'il réalise sa copie en 1757. Le format de sa vue est proche de l'original qu'il ne connaissait vraisemblablement pas, car il aurait alors recopié la centaine d'informations topographiques et toponymiques qu'il contient.

MANUSCRIT A L'ENCRE DE CHINE ; 1579 (ÉDITION) ; 1757 (COPIE) ; COLOGNE ; LÉGENDE SUSCRITE ; VUE ORIENTÉE VERS L'OUEST ; 62 x 84

☙ Georges Braun *Civitates Orbis Terrarum, liber primus*, Cologne, 1572, gravure de Hogenberg, édition et impression de Braun. Bordeaux apparaît dans le volume de 1579.

AMB, XL-B444, cliché AMB.

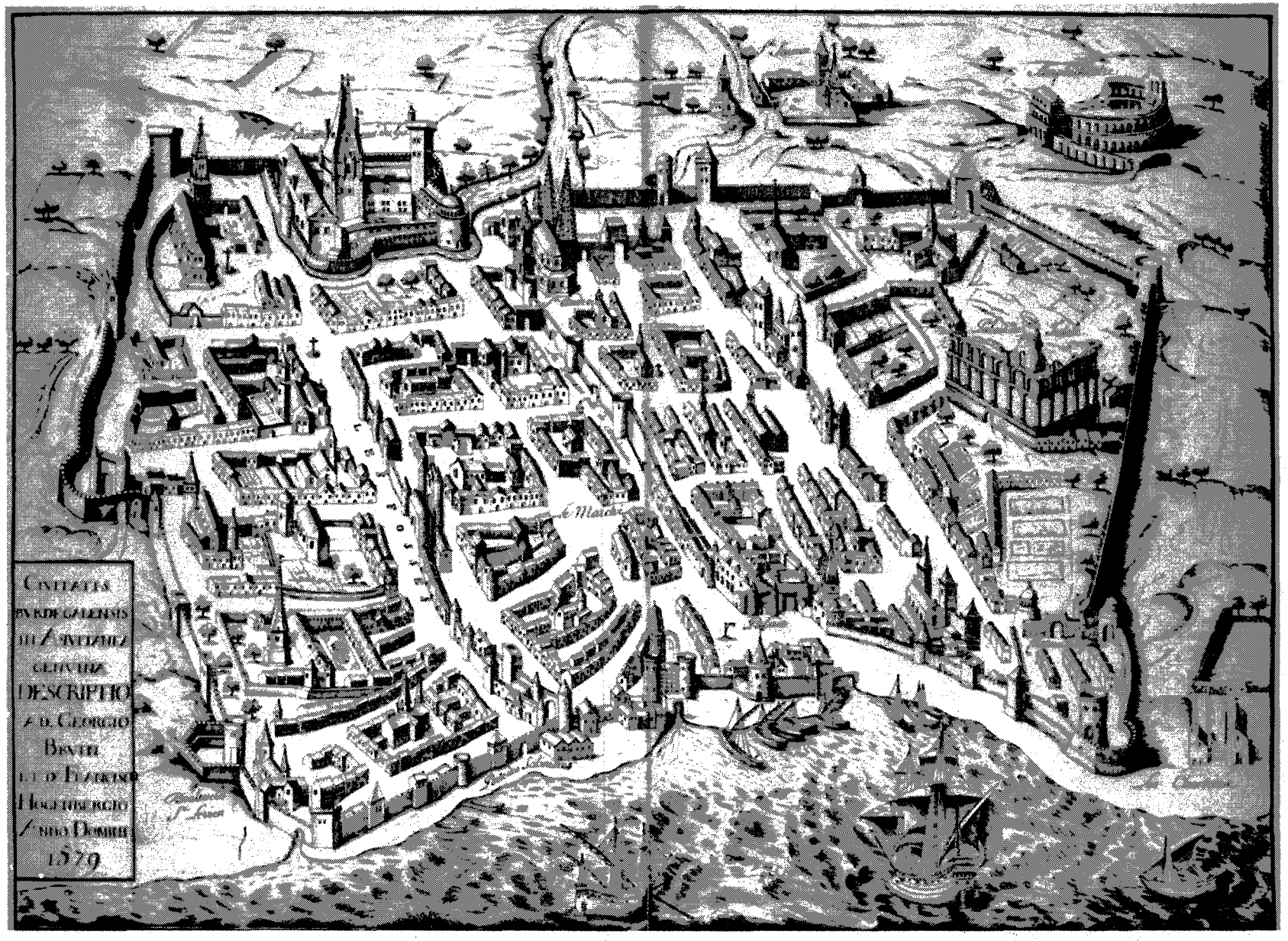
DESCRIPTIO
1579

CAT.6

[1598]

BORDEAUX

SÉBASTIEN MÜNSTER ET H. PETRI

VUE PERSPECTIVE

La *Cosmographie* de Sébastien Münster, publiée pour la première fois en 1544 par H. Petri, est sûrement l'un des ouvrages cartographiques le plus diffusé et le plus reproduit de son époque. Bordeaux y apparaît sous la forme de la vue chorographique issue des *Plantz et pourtraits* de Du Pinet (1564) [CAT.2], ou de celle de Belleforest (1575) [CAT.4], dans les éditions de 1578 et 1592. En 1598, cette vue perspective de Bordeaux remplace la précédente et modifie sensiblement le mode de représentation de la ville. Prise depuis la rive droite de La Bastide, ou depuis le pont d'un navire, la vue met l'accent sur la vocation portuaire de l'*urbs*. Par un artifice de perspective qui consiste à rehausser la partie de la ville située derrière la ligne d'enceinte des berges, le tissu urbain apparaît très dense. Les alignements de toitures qui évoquent la voirie, sont disposés selon la perspective de la composition picturale dont le point de fuite est le jardin de l'archevêché. L'arrière-pays est traité de façon conventionnelle et donc imaginaire. De même, on notera le positionnement hasardeux d'un certain nombre de monuments, en particulier, celui du château du Hâ. Malgré l'angle panoramique, la vue ne dépasse pas le croissant urbain. A l'animation débordante du premier plan de la scène (nombreuses embarcations, tirs de salve, activités commerciales sur les berges...) s'oppose la figure presque intemporelle de la ville. Très en vogue au XVIIe siècle (encore publiée par G. Mérian, *Topographie*, Gallia, partie X, 1661) cette vue donne cependant un état antérieur de la ville, proche des représentations du XVIe siècle, comme si la ville n'avait que peu évolué depuis.

Cette vue est à l'origine d'un grand nombre de copies. Douze contrefaçons et variantes anonymes ou signées et plus ou moins fidèles en sont issues (n°, auteur, date, référence) : 1- Tassin, 1634 (AMB, Recueil 11, folio 12), 2- Châtillon, 1641 (AMB, XL-A505, Recueil 113), 3- anonyme, entrée du duc de Vendôme en 1653 (reproduction aux AMB, XL-B578, original conservé à la Société Archéologique de Bordeaux), 4- Gaspard Mérian, 1661 (AMB, XL-B606 Recueil 260), 5- Cornelius Danckerts, 1661, (AMB, XL-B43), 6- Jacob van Meurs, 1662 (BNF, GE-FF-7944), 7- Pierre van der Haa, s.d. (BNF, GE-DD-686 fol. 116), 8- Nicolas Berey, 1669 (AMB-XL-B45), 9- Gioseffo Longhi, 1672 (AMB, XL-B571), 10- Georg Balthasar, s.d. (AMB, XL-B609-25PP55), 11- Johan Christian Leopold, 1714 (AMB, XL-B71), 12- copie italienne anonyme, s.d. (AMB-XL-B47) sans compter la profusion de copie anonymes. Ces variantes se différencient de l'original par un cadre de vue plus large, et pour certaines, par l'hypertrophie des églises, clochers et tours, déjà représentés de façon imposante chez Münster.

GRAVURE SUR CUIVRE ; 1598 (EDITION) ; COLOGNE ; SANS LÉGENDE ; VUE ORIENTÉE VERS L'OUEST ; 12 x 28

Sébastien Münster, *Cosmographei oder Beschreilbung aller Lünder, Herrschaften, furmensten Stellen, Geschichten, Gebreuchen, Haulierung,* publiée à Cologne par H. Petri en 1544. Edition française de Nicolas Chesnau et Michel Sonnius en 1578, 4e réédition, 1598.

BNF, GE-FF-447, p. 432, cliché BNF.

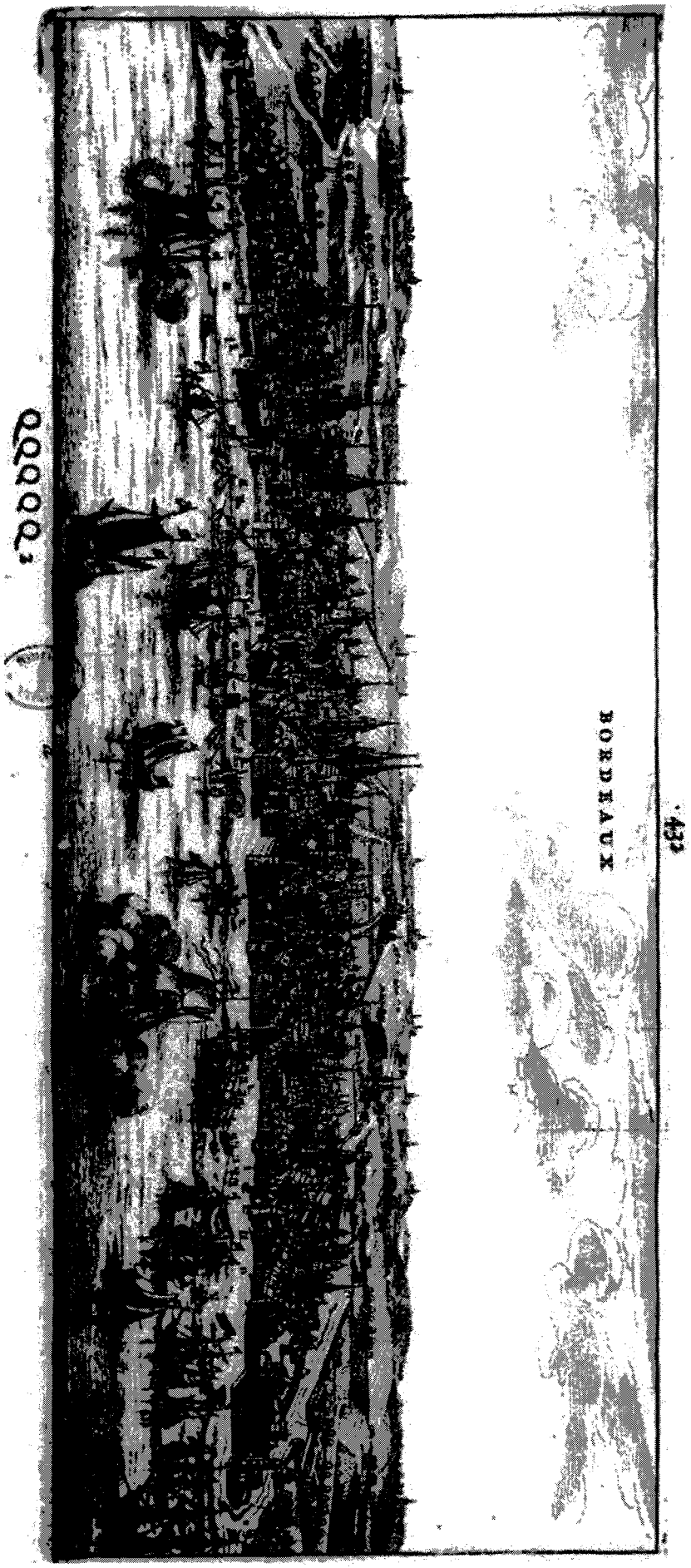
BORDEAUX

CAT.7

[1641]

LA DESCRIPTION DE LA VILLE DE BOURDEAUX CAPPITALLE DE LA GVIENNE ET GRAND PORT DE MER

CLAUDE CHÂTILLON ET JEAN BOISSEAU

VUE CHOROGRAPHIQUE

Claude Châtillon (1559-1616) devient, en 1591 ou 1595, l'un des six ingénieurs du roi chargé de veiller à la fortification des frontières du royaume [118]. La *Description de la ville Bourdeaux*, fut peut-être dressée lors de son passage en Guyenne, en 1606, pour achever la construction du phare de Cordouan, mais rien ne l'assure. Son œuvre majeure est la *Topographie française*, publiée vingt-cinq ans après sa mort, en 1641, par Jean Boisseau, marchand de tailles-douces et éditeur parisien. C'est cette date que l'on a retenue pour la vue, même si celle-ci est probablement antérieure. L'éditeur, dont on ignore comment il se procura les dessins de Châtillon, entreprit de faire graver la majorité de son œuvre. La *Topographie* comporte essentiellement des scènes militaires, des vues de maisons et de châteaux et des pièces diverses ajoutées par l'éditeur (plans, vues de ville ou monuments parisiens). Mireille Pastoureau distingue 5 éditions, trois datées de 1641, une de 1648 et la dernière de 1655 réalisée par Boissevin. Les exemplaires recensés présentent des anomalies, « dues notamment à des planches portant des dates postérieures à celle de la page de titre ». Ainsi, sur les trois exemplaires où est inscrite la date de 1641 se cachent des contenus de dates différentes : 1641 (version Aa), 1644 (Ab) et 1657 (Ac). La vue de Bordeaux n'apparaît que dans une seule édition, celle de 1641 (Ab), au folio 272 [119]. L'éditeur compile aussi son propre atlas en empruntant des vues au *Theatre* de Jean Leclerc (également édité en 1641) et à la *Topographie* de Châtillon. Ces vues sont gravées par H. Picart et sont rassemblées dans le *Theatre des Citez*, en 1648. Une copie de la *Description de la ville de Bourdeaux* y figure en seizième position [120].

Prise d'un point de vue classique, la *Description* de Châtillon, est un assemblage singulier alliant à la perspective les caractères du portrait. C'est l'exemple le plus remarquable du style des « vues aux hauts clochers », déjà en germe chez S. Münster [CAT. 6] [121]. La composition est construite sur le point de fuite habituel de Saint-André, mais elle semble avoir été comprimée. La ligne d'horizon, celle des remparts et de la ville suivent le méandre du fleuve et accentuent le caractère panoramique du port de la Lune. La voirie est à nouveau traitée comme une composante essentielle, ce qui n'est pas commun dans la vue perspective [CAT.6] mais rappelle le dispositif des portraits [CAT. 1, 2, 4, 5]. Le cadre s'est élargi, prenant en compte l'urbanisation du faubourg des Chartreux, au nord, sur la droite. L'auteur porte une attention toute particulière aux activités portuaires et aux berges (embouchures de tous les esteys, chantiers navals de Sainte-Croix et Saint-Michel, chais du quartier de Tropeyte, atterrissement du château Trompette, traitement réaliste des embarcations et des constructions du faubourg des Chartreux), ce qui contraste fortement avec la caricature du tissu urbain. Le croissant des remparts d'où n'émergent que les flèches des clochers et des tours fait de Bordeaux une ville à l'image de son commerce, une ville-port presque une ville-bateau.

GRAVURE SUR CUIVRE ; 1641 (EDITION) ; PARIS ; LÉGENDE SUSCRITE ; VUE ORIENTÉE VERS L'OUEST ; 27,6 x 70

Claude Châtillon, *La Topographie française*, Paris, chez Jean Boisseau, 1641.

AMB, XL-B27 et AMB, XL-B222/24PP16 (originaux) AMB, XL-B48 (contrefaçon).
AMB, XL-A505 Recueil 113, pour la présente reproduction en couleur [122].

---

[118] PASTOUREAU 1984, p. 97.
[119] PASTOUREAU 1984, p. 117, n° 444 bis.
[120] PASTOUREAU 1984, p. 67.
[121] LABADIE 1910, n° 47, p. 39.
[122] ROSSEL & VIDAL 1971, planche 9.

PLAN DU PORT DE LA RAVENNE ET GRAND PORT DE MER

CAT.8

[1650]

sans titre / Francois de Noncel exe[cu]dit

FRANÇOIS DE NONCEL

PLAN GÉOMÉTRAL

Ce plan inédit est une copie de la photographie prise par Maurice Birot, en janvier 1936, du manuscrit 981 conservé, à l'époque, à la Section technique du Génie du Ministère de la Guerre. L'original n'a pas pu être consulté. Un bref commentaire, inscrit au dos du cliché, nous en apprend plus sur le document. Le colonel Maurice Birot, dont le fond est déposé aux archives municipales de Bordeaux, a pour habitude de noter les renseignements recueillis ailleurs à propos du document (le plus souvent à la BNF). Le plan, signé de la main de François de Noncel, a été consigné, d'après lui, par Albert Jouvin de Rochefort [CAT.10] dans un recueil personnel de plans manuscrits que ce dernier a dû collecter pour éditer son *Voyageur d'Europe* (1672-1676). M. Birot rapporte qu'il a été commandé par le duc de Bouillon en septembre 1650 lors des événements de la Fronde.

Plusieurs indices permettent de supposer que François de Noncel est ingénieur militaire. Le plan fait la synthèse des positions occupées par les frondeurs bordelais, et de celles des troupes royales. Il est orienté à l'est, dans le sens des opérations armées. Deux cartouches de légende listent 53 renvois répartis au dedans (20) et *au dehors de la place* (33). Tous les éléments recensés sont des points stratégiques, qu'il s'agisse de *portes, tours, châteaux, bastions, demi-lunes, tenailles, ouvrages de terre* ou d'édifices religieux (*Saint-Seurin, les Recolets, les Dames Carmélites, les Pères de St-Dominique...*) ou antique (*palais Galienne*) qui permettent de distinguer les points d'*attaque* et ceux de *retranchement*. L'auteur a concentré ses efforts sur les environs immédiats de la ville, comprenant les deux rives de *la rivière devant Bourdeaux* : depuis le fort construit par les Bordelais à l'est (haut, La Bastide) – dont c'est l'unique représentation en plan à ma connaissance – jusqu'à la ceinture des bourdieux du faubourg Saint-Seurin, à l'ouest (bas) ; et des *ouvrages de l'hospital de manufactures,* au sud (droite) aux Chartrons, au nord (gauche). Le territoire cartographié a une emprise réduite et comparable à celle des vues antérieures. L'auteur a esquissé une partie du tissu *intra-muros* mais il semble s'être arrêté, dans l'impossibilité où il se trouvait de lever plus de terrain, ou en s'apercevant des distorsions importantes de ses tracés. Malgré cela, il présente l'état le plus précis et le plus ancien de l'enceinte et des pourtours de la ville, et offre des informations inédites sur les fortifications construites pendant la Fronde. Bien qu'il ne soit pas achevé, ce plan est la première tentative de levé géométral que l'on possède de la ville.

MANUSCRIT À L'ENCRE NOIRE ; DEUX CARTOUCHES DE LÉGENDE ; PLAN ORIENTÉ VERS L'EST ; ÉCHELLE DE 700 TOISES ≈ 1:4 070 ; DIMENSION ?

Albert Jouvin de Rochefort, *Recueil des plans des villes de France, de Flandre, de Hollande, d'Allemagne.* Recueil de plans manuscrits, n°16.

AMB, XL-A292, fonds Maurice Birot (copie de la photographie réalisée par M. Birot)
Ancienne référence : Ministère de la Guerre, Section technique du Génie, manuscrit 981, n° 16 du recueil.

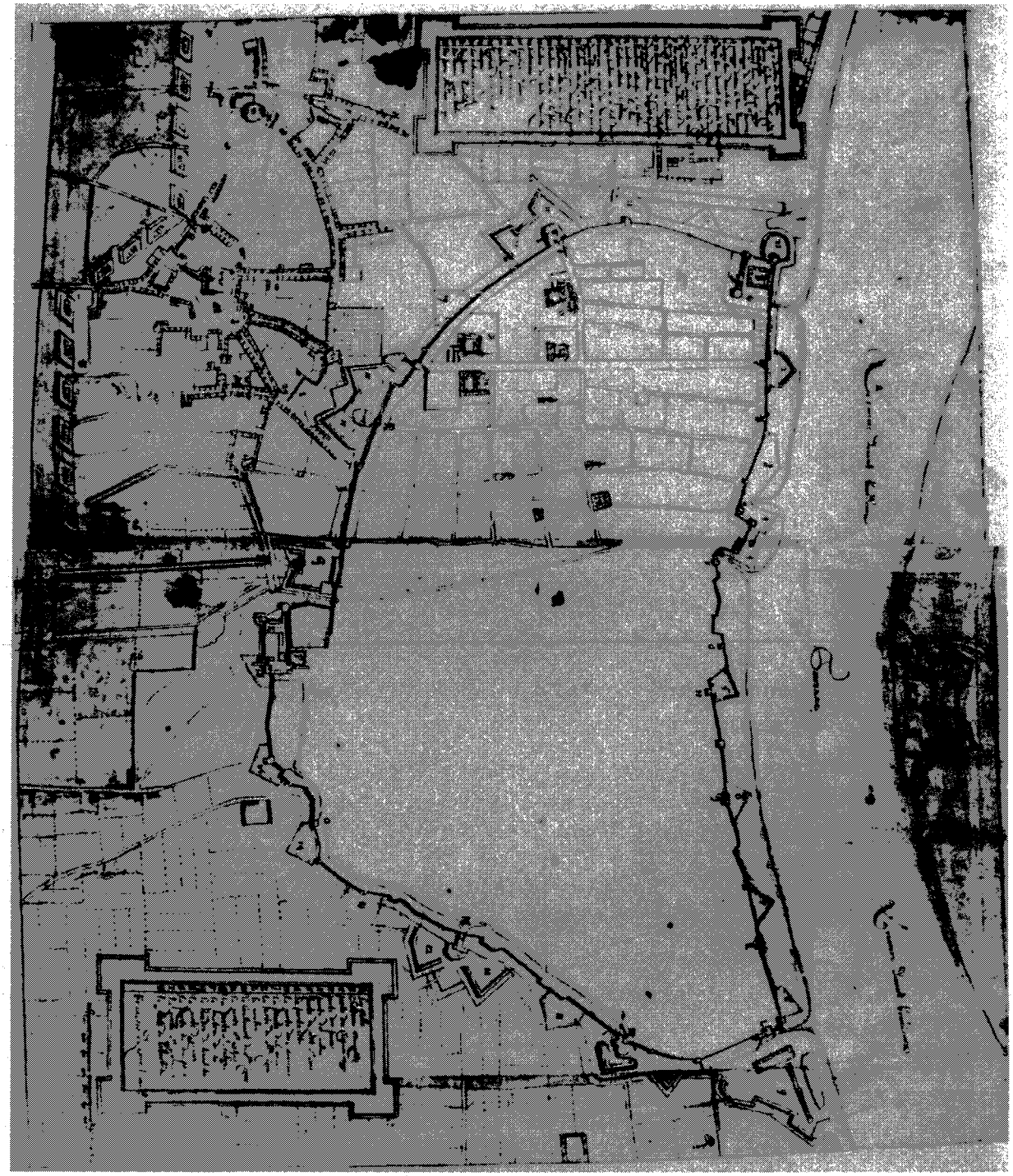

CAT.9

[vers 1661]

Bordeaux / Corn[eliu]s Danckerts execudit / Amstelodami

CORNELIUS DANCKERTS

VUE PERSPECTIVE

Cette œuvre est la plus grande vue perspective que l'on possède de Bordeaux. C'est une contrefaçon de la vue de S. Münster [CAT.6] à laquelle ont été ajoutés l'*Hospital neuf des Manufactures* (à gauche), le faubourg des Chartrons (très étendu, à droite), la pointe de Bastide, au premier plan et, en conséquence, l'arrière-pays bordelais dans cette emprise. Les armes du roi de France et celles de la ville encadrent le phylactère du titre. Au bas de la gravure, un cartouche supporté par deux naïades porte une dédicace à Juan Chard et Juan Emmanuel Huegla, signée de Cornelius Danckerts ; au-dessus, les armoiries de ces deux personnages. E. Labadie, qui possédait un exemplaire de cette vue, l'attribue à Justus Danckerts. L'exemplaire conservé aux archives municipales est clairement signé par Cornelius. Il semble qu'il existe plusieurs contrefaçons de cette vue, dont celle, conservée au Département des estampes de la BNF, qui possède un large entourage représentant les monuments de Bordeaux, à savoir : « 1° 'Un antique que l'on voit dans la muraille de l'entrée du (*sic*) Maison de Ville' ; 2° 'Le Palais-Gallien' ; 3° 'Tombeau de pierre de l'église Saint-Seurin' ; 4° 'Le fort de La Bastide' ; 5° Les Piliers de Tutelle' ; 6° 'La tour de Cordouan' [123]».

Le premier plan figurant des arbres et la maison du passeur de La Bastide accentue le caractère panoramique de la vue. L'insertion de la rive droite et la distorsion des distances permet de représenter la Garonne comme un véritable bras de mer et de mettre en scène le commerce maritime de façon grandiose. Le dispositif de rehaussement de l'arrière-plan, signalé déjà chez S. Münster [CAT.6], est toujours employé et même accentué, de même que la hauteur démesurée des flèches des édifices qui n'est pas sans rappeler la vue de C. Châtillon [CAT.7]. Malgré le caractère imaginaire de l'arrière-pays, les noms des églises, châteaux et bourgs proches de la ville sont disposés avec exactitude.

Cinq contrefaçons de cette vue, datée de 1661 d'après la dédicace, ont été réalisées jusqu'en 1714 (n°, auteur, date, référence) : 1- Nicolas Berey, 1669 (AMB, XL-B45, reprise dans JULLIAN 1895 p. 390) ; 2- Gioseffo Longhi, 1672 (AMB, XL-B571) ; 3- Georg Balthasar, s.d. (AMB, XL-B609/25PP55) ; 4- Aveline, s.d. (AMV-XLB26 et A507-Recueil 113) ; 5- Johan Christian Leopold, 1714 (AMB, XL-B71).

GRAVURE SUR CUIVRE ; 1661 (ÉDITION) ; AMSTERDAM ; LÉGENDE SUSCRITE; VUE ORIENTÉE VERS L'OUEST ; 50 x 159 (SANS L'ENTOURAGE)

AMB, XL-B43, cliché AMB.

[123] LABADIE 1910, n° 42, p. 36.

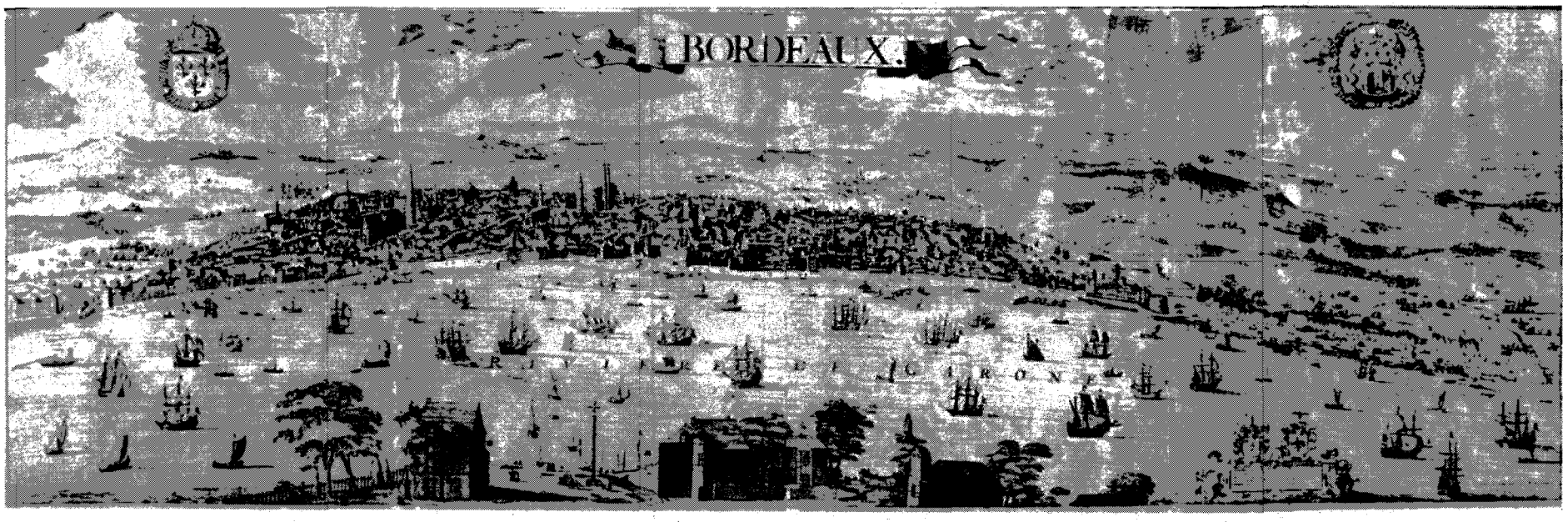
BORDEAUX.

CAT.10

[vers 1670]

Bourdeaux & ses Environs / A M^rs^ les Maire / et Jurats de la ville / de Bourdeaux

ALBERT JOUVIN DE ROCHEFORT (attribué à)

PLAN GÉOMÉTRAL

Ce plan géométral a été attribué par Edgar Mareuse à Albert Jouvin de Rochefort [124]. On connaît peu de choses sur ce personnage. Né probablement à Rochefort-sur-Mer, il meurt le 25 octobre 1701 à Paris. On sait qu'il fut également nommé trésorier de France à Limoges en 1675. Hormis ces quelques éléments, Jouvin a laissé des récits de voyage sur les pays et les villes qu'il a traversés (France, Italie, Malte, Espagne, Portugal, Pays-Bas, Allemagne, Pologne, Angleterre, Danemark, Suède, Turquie, Terre-Sainte, Egypte). Consignant ses notes chaque jour, il les a rédigées au retour de ses pérégrinations pour écrire *Le Voyageur d'Europe* [125]. Il a dressé les plans de sept villes françaises parmi lesquels certains ont été gravés (Paris, Troyes, Limoges) [126]. D'autres, comme ceux de Calais et Bordeaux, demeurent à l'état de manuscrit. Les commentaires sur Bordeaux figurent dans le premier tome du *Voyageur d'Europe*, paru en 1672, ce qui permet à E. Mareuse de proposer « la date de 1670 environ » pour le plan. Il estime toutefois que le document est postérieur à 1677 « car les travaux d'agrandissement du château Trompette, commencés à cette époque, paraissent être en voie d'exécution [127]». Je pense, pour ma part, que le plan est antérieur à 1672. Toutefois, Jouvin a pu y faire figurer des projets dont il avait connaissance, afin que son plan ne soit pas obsolète dès sa parution ; ce qui semble être le cas du fort Louis et du château Trompette qui, s'ils figurent bien sur le plan, ne sont pas teintés, comme c'est le cas des autres édifices remarquables cartographiés.

Le plan est orienté de façon 'classique', pour Bordeaux, alors que Jouvin est le premier à présenter Paris avec le nord en haut. Il s'écarte de la projection à l'est, utilisée par François de Noncel [CAT.8], dont Jouvin possède un exemplaire dans son recueil de plans de ville. Sans certifier la filiation entre les deux plans, on peut noter le caractère ramassé de Bordeaux chez l'un et l'autre. Quatre teintes habituelles sont utilisées : bleue pour l'eau (de la Garonne et des fossés de la troisième enceinte), verte pour les terres cultivées, rose pour les îlots *intra-muros* et les développements tentaculaires *extra-muros* et grise pour les monuments représentés en isométrie. L'emprise du plan est légèrement supérieure à celle de celui de F. de Noncel [CAT.6]. Y apparaissent pour la première fois, les descriptions sommaires des *fauxbourgs*, en particulier celui de Saint-Seurin. La légende et le dessin sont axés sur les monuments, ce qui permet à Jouvin de parfaire la vision stratégique de Noncel qui n'a vraisemblablement pas pu lever *l'intra-muros*. Les routes d'accès à la ville et le réseau de voirie sont représentés avec une grande exactitude de tracé, même si aucun toponyme viaire n'est inscrit. Ce plan, antérieur à 1672, inclut très vraisemblablement des projets futurs (le fort Louis et le château Trompette). Il n'est pas une programmation urbanistique, mais son auteur a souhaité dresser un outil fiable et durable, car il est certain que ces projets seront réalisés. C'est le plan géométral complet le plus ancien pour l'étude de la topographie urbaine.

MANUSCRIT À L'ENCRE NOIRE, COLORIÉ ; LÉGENDE SUSCRITE ; PLAN ORIENTÉ VERS L'OUEST ; ÉCHELLE DE 600 PAS COMMUNS OU 200 TOISES ≈ 1:4 600 ; 64 x 85 [128]

AMB, XL-A435/25PP22, pour la présente reproduction
AMB, XL-A27 et XL-A27(1) (autres exemplaires).

---

[124] MAREUSE 1900 repris par LABADIE 1910, n°48, p. 39-40.
[125] JOUVIN 1672-1676.
[126] Pour Paris, voir PINON 2004, p. 48-49.
[127] MAREUSE 1900, p. 5.
[128] L'exemplaire décrit par E. Mareuse mesure 50,5 x 67,3 cm, ce qui correspond à l'un des autres exemplaires conservés.

Bourdeaux &
ses Enuirons
a Mr Les Maire
Et Jurats de la ville
de Bourdeaux
Chartrons
Rivierre
de
garone
La
Echelle

CAT.11

[1685]

PLAN / DE LA / VILLE / CHATEAUX / ET / FAUBOURGS / DE / BOURDEAUX / CAPITALLE DE GUIENNE / en l'estat qu'il estoit en 1685.

CLAUDE MASSE (attribué à)

PLAN GÉOMÉTRAL

Ce plan n'est pas signé de la main de Claude Masse (1651-1737). Il appartient toutefois à un mémoire accompagnant deux plans, exécuté par l'ingénieur ordinaire du roi, en 1723. Le second plan [CAT. 15] est autographe, et la facture du présent permet de supposer que Masse en est aussi l'auteur. Chargé de dresser une carte du littoral atlantique de 1688 à 1724, et nommé ingénieur ordinaire du roi en 1702, Claude Masse est invité en 1721, par le conseil de la Marine, à poursuivre ses projets jusqu'à Bordeaux dont il réalise, semble-t-il, au moins deux plans. Celui-ci n'a pas été levé en 1685, mais en 1723. Il s'agit d'un plan de reconstitution de l'état antérieur de la ville, ce qui est expliqué dans le mémoire.

La territoire cartographié comprend la pointe de La Bastide (rive droite), la ville et ses faubourgs, dans une composition assez compacte. La représentation est bordée de deux encadrés de légende (non reproduits ici) ; le premier, à gauche, comprenant 76 renvois de *Legende du chateau Trompette* et de son bâtiment d'*artillerie* ; le second, à droite, 13 renvois de *Legende du chateau du Haa* et de son *artillerie* et 12 renvois de *Legende du Fort Ste-Croix* (fort Louis) et de son *artillerie*. Tous ces renvois sont numériques et concernent les châteaux de la ville. Toutefois, renvois du plan et de légende ne coïncident pas (l'échelle du plan ne permet pas de contenir tant d'indications), ce qui pourrait suggérer que l'ensemble était accompagné de plans précis des trois châteaux et que ceux-ci ont disparu ou en étaient détachés [129]. D'autres indications, directement écrites sur le plan selon l'espace disponible, concernent les faubourgs, et en particulier la Garonne dont sont désignés les secteurs où mouillent les navires des différentes nations. Pour la partie *intra-muros*, la concentration du tissu urbain conduit l'auteur à utiliser *une table ou légende pour indiquer par lettres et chiffres placés sur les plans*, les indications relatives aux monuments publics et religieux. Cette table n'est pas sur le plan, elle constitue le mémoire annexe et renvoie aux deux plans levés par Masse. Au total, le plan *en l'estat qu'il estoit en 1685*, réalisé en 1723, compte 289 renvois. Là encore, très peu de toponymes viaires (16) sont inscrits, lacune qui traduit que le plan n'est pas encore pensé comme un outil d'aide au voyage. En revanche, 141 sont associés aux portes et tours de l'enceinte, mais surtout aux châteaux, ce qui fait du plan un outil stratégique, un document peu diffusé – manuscrit non pas gravé – qui témoigne du secret des affaires militaires. Ce sont les indications les plus précises possédées sur la ville pour la fin du XVIIe siècle.

MANUSCRIT À L'ENCRE NOIRE ; 1723 ; LÉGENDE SUSCRITE ET DEUX CARTOUCHES LATÉRAUX ; PLAN ORIENTÉ VERS L'OUEST ; SANS ÉCHELLE ≈ 1:5 600 ; 59 x 71 (SANS LÉGENDE)

AMB, XL-A308 Recueil 80.

[129] Un document daté de 1740 (AMB, XXI-L109 Recueil 80) assemblant les plans des châteaux Trompette et du Hâ, et du fort Louis pourrait s'en être inspiré, car ses légendes coïncident avec les renvois de Claude Masse.

PLAN
DE LA
VILLE
ET CHATEAUX
DE
BOURDEAUX
ET DES FAUBOURGS
DU CHAPEAU ROUGE
DU CHAPEAU
DE
LA
CHARTRONNE
DU
LUCIEN
DU
PAVE
DU
ROUTE
DU
CHAPEAU
DU
ROUGE
DU
CHAPEAU
DU
ROUGE
DU
CHAPEAU
DU
ROUG

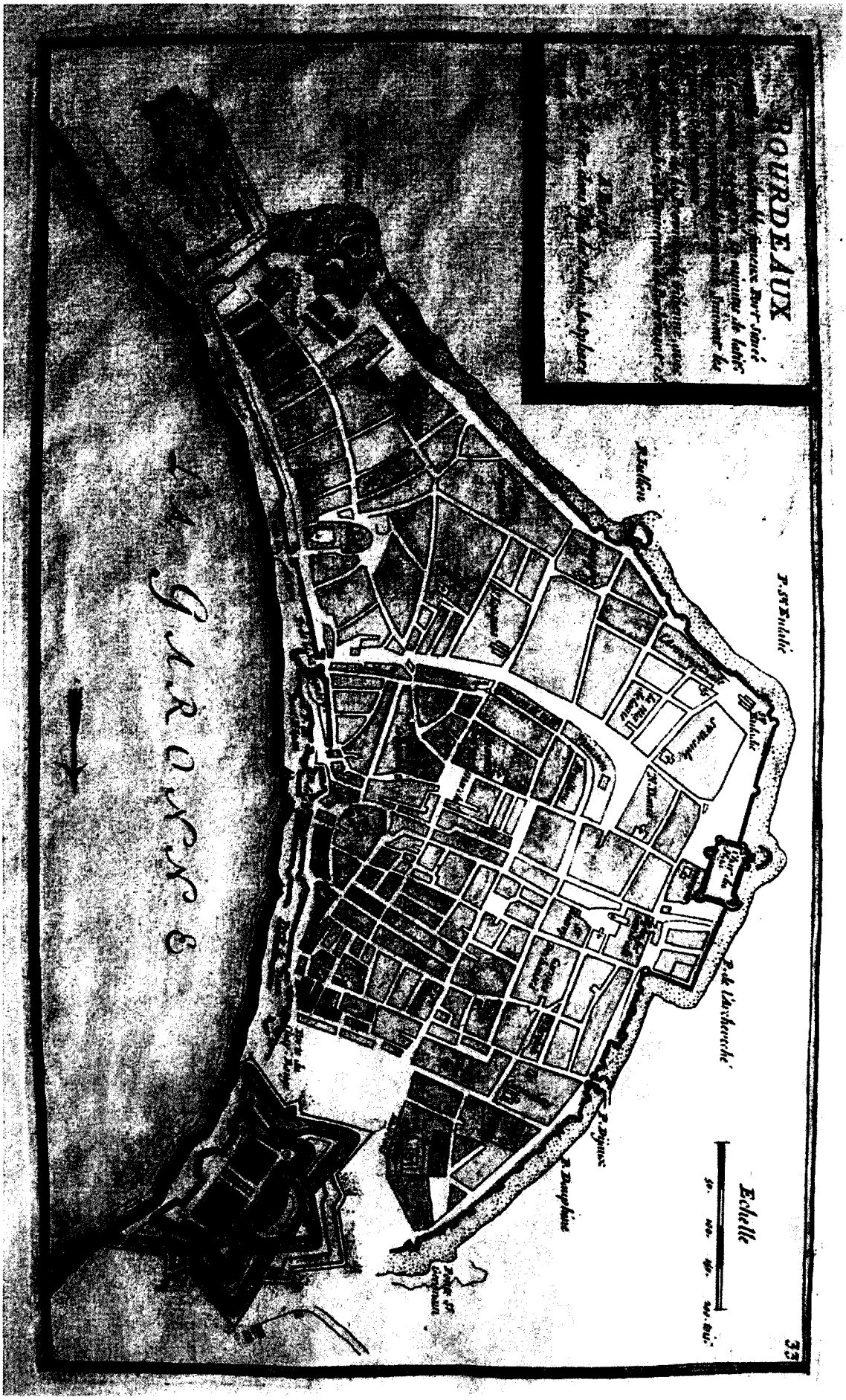
BOURDEAUX
Echelle
33

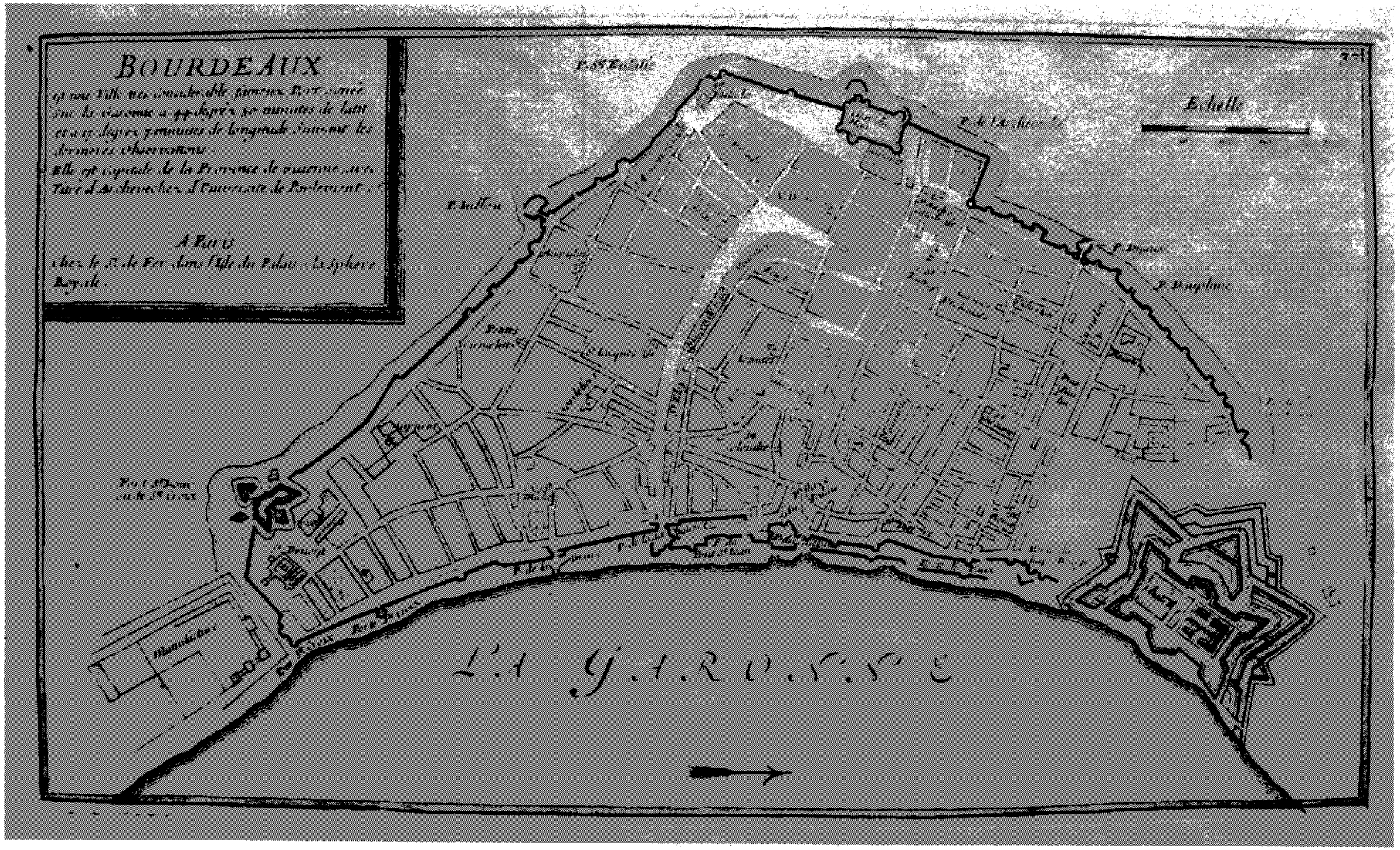
BOURDEAUX
A Paris
Echelle
Mandelhue

CAT.13

[1705]

PLAN DES VILLE, CHATEAUX / et Faubourgs, de Bordeaux, avec ses / enuirons

CLAUDE MASSE (attribué à)

PLAN GÉOMÉTRAL

Daté de 1705, ce plan donne une idée remarquable des environs de Bordeaux. Il est le premier à donner une vision appuyée du méandre fluvial sur lequel s'est implantée la ville, en prenant en compte une portion plus large de territoire, de toute part, sauf à l'ouest où il butte – comme les autres – sur la Chartreuse et les jardins de l'archevêché. Il est dessiné à l'encre noire ; les églises, chapelles et couvents sont teintées de bleu-ardoise. La qualité du trait et le système de légende n'est pas sans rappeler la main de Claude Masse à qui je l'attribuerais volontiers. Peut-être l'ingénieur ordinaire du roi est-il venu à Bordeaux avant que le conseil de la Marine ne le lui commande ? Il en aurait eu l'occasion puisque, rappelons-le, il fut chargé de cartographier les côtes atlantiques de Guyenne à la même époque. Peut-être s'agit-il aussi d'un plan de reconstitution de Bordeaux en 1705, réalisé vers 1723 comme il l'a fait pour le plan faisant *l'estat de la ville telle qu'elle estoit en 1685* [CAT.11] ? Une comparaison des documents [CAT.11, 13 et 15] ne permet pas de conclure. Le plan de 1705 est, soit le fruit d'un levé contemporain, soit une adaptation du plan réalisé par Masse en 1723 [CAT.15] : le tracé et la morphologie des rues sont traités avec détail et finesse sur les plans de 1705 et 1723, tandis que le plan de 1685 a tendance à schématiser les îlots et les voies, aspect très sensible dans les secteurs du marché (estey du Peugue) et des rues du Cancéra et de la Devise (estey de la Devèze).

Le plan manuscrit est accompagné, à droite, d'un encadré de légende imprimé. Il comporte le titre, l'échelle, et l'identification des renvois lettrés et chiffrés notés sur le plan. Malgré le traitement graphique précis des faubourgs, des routes et parfois même du parcellaire des environs de la ville (Saint-Seurin), les 88 renvois sont presque essentiellement consacrés à l'*intra-muros* (78). Ils documentent en premier lieu les châteaux de Bordeaux (Trompette, le Hâ, le fort Louis, mais aussi Puy-Paulin !), puis les paroisses, couvents d'hommes, collèges, édifices publics, couvents de femmes et portes de la ville avant de s'achever par les monuments situés *extra-muros*. La légende suit cet ordre rigoureux sans pour autant être divisée en rubriques. On peut noter une perte importante d'informations lettrées par rapport aux deux autres plans de Masse [CAT.11, 15]. D'un point de vue graphique toutefois, le réseau de ramifications des voies qui conduisent aux portes est particulièrement remarquable, comme si le point de vue de l'auteur, s'était concentré, cette fois-ci, sur le système des voies d'accès à la ville.

MANUSCRIT À L'ENCRE NOIR COLORIÉ ; LÉGENDE SUSCRITE ET CARTOUCHE CÔTÉ DROIT ; PLAN ORIENTÉ VERS L'OUEST ; ÉCHELLE DE 200 TOISES ≈ 1:6 000 ; 75 x 85 (SANS LÉGENDE)

AMB, XL-A310 Recueil 80.

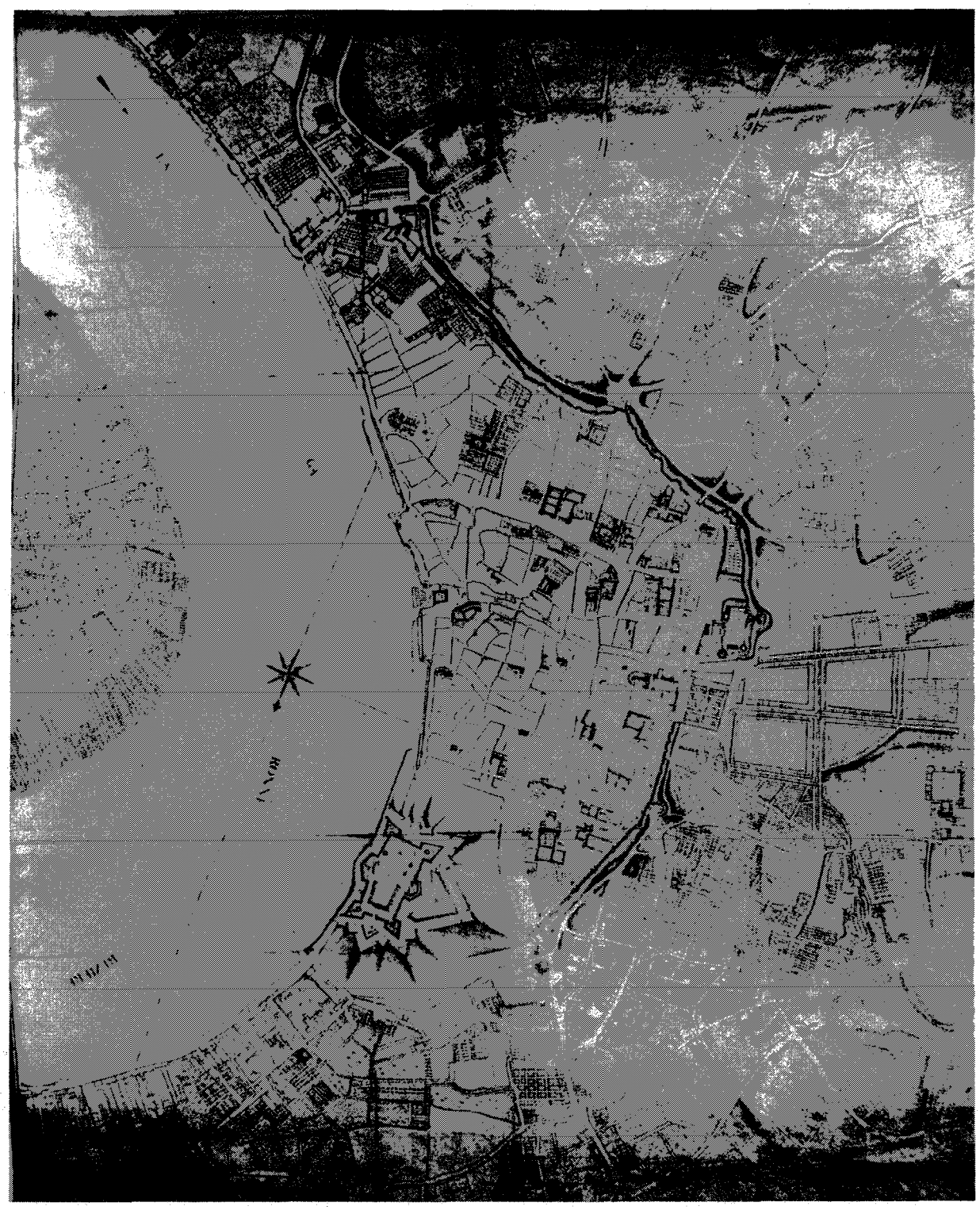

CAT.14

[vers 1716-1717]

PLAN DE BOURDEAUX / et de ses Environs / (...) Fait par Matis Géographe Ord[inai]re du Roy.

HYPPOLITE MATIS

PLAN GÉOMÉTRAL

Des trois arpenteurs géographes du roi que compte la famille Matis, c'est Hyppolite, frère de Nicolas (arpenteur des travaux de Versailles avec Bourgault, 1680-1709), qui, accompagné de son neveu Nicolas II, entreprit un voyage en Guyenne au début de l'été 1716. H. Matis leva, jusqu'en 1717, la carte du cours de la Garonne, en huit feuilles [135], depuis le pont de Montrejion au sud-est jusqu'à Bordeaux au nord-ouest, représenté dans la *8e Carte de la Garonne depuis Saint Macaire jusqu'au dessous de Bordeaux vis a vis de Lormont y ayant huict lieues de longueur, dans cette étendue il y a la marée deux fois par jour.* Cette expédition a pour but de lever le cours exact du fleuve et de ses îles, des bourgs et villes qui le bordent, ainsi que les massif forestiers, espaces cultivés et marais sur une largeur moyenne de 10 kilomètres. *Le plan de Bourdeaux et de ses environs* est un extrait de cette carte et a été réalisé après elle.

Sur cette dernière, seuls sont représentés les faubourgs, les fortifications et les châteaux de Bordeaux (Hâ, Trompette, Louis). L'échelle ne permet pas à l'auteur de représenter la densité du tissu *intra-muros*. Peut-être est-ce la raison qui l'a conduit à fournir un extrait de la carte à une échelle plus appropriée, permettant de transcrire la complexité de l'urbain sans oublier l'objectif primitif de la carte, ce qui donne à cette représentation un caractère très particulier dans la mesure où la ville est traitée de façon presque secondaire. L'emprise du plan est en partie plus restreinte que celle de la carte, notamment à l'ouest (bas) où l'on s'arrête à la Chartreuse alors que la carte du cours de Garonne représente deux kilomètres en sus. En revanche, le plan cartographie la partie nord (gauche) des *prez et pastures appelez les Palus de Bourdeaux* que la carte ignore. On peut enfin se demander si les Matis ont levé eux-mêmes le secteur urbain où s'ils ont réalisé une réduction d'après les plans qui existaient [CAT.12 et 13], car, hormis les fortifications, la voirie, les îlots et les édifices religieux, presque aucun jardin n'est cartographié (ceux des couvents occupent pourtant de vastes îlots). La ville ressemble à un monolithe bâti, accentuant ainsi le contraste entre l'*urbs* et ses environs. Sur la grande carte, *Bourdeaux* est représenté avec des erreurs notoires, notamment en ce qui concerne les glacis de Trompette, l'orientation des remparts de la Porte Dijeaux et le fort Louis. Ces erreurs ont dû être notées car elles sont rectifiées sur le plan, soit par un levé de terrain, soit par l'incrément et la schématisation d'un autre plan de ville.

H. Matis dresse un portrait singulier de la ville, enclose dans ses murs. Axes de liaison et de croissance sont verrouillés par le château Trompette. La ville n'est reliée aux faubourgs de Saint-Seurin et des Chartrons que par un long contournement extérieur. La dichotomie du site est puissante et agit à plusieurs échelles : rive droite / rive gauche ; ville / environs, mais également au nord et au sud du *Clos des Chartreux*, promenade aimée des Bordelais sur des terrains vendus par monseigneur de Rohan pour financer son nouvel archevêché. Le sud (droite, avec le bourg de Saint-Seurin), viticole et bien égoutté, contraste avec le nord de palus (gauche), bourbeux mais maîtrisé et ordonné, et qui paradoxalement, suivant en cela la migration aval des activités commerciales, est un axe privilégié de l'expansion qui, à cette époque, reste cantonnée sur le bourrelet alluvial des Chartrons.

MANUSCRIT COLORIÉ ; LÉGENDE SUSCRITE ; PLAN ORIENTÉ VERS L'EST ; ÉCHELLE DE 200 TOISES ≈ 1:7 300 ; 88 x 94

Archives départementales des Yvelines (78, anciennement de Seine-et-Oise), A323, cliché AD78.

[135] Recueil conservé aux AD78, côte A 327 (carte 8 reproduite ci-contre, en bas).

Archives départementales des Yvelines, A323

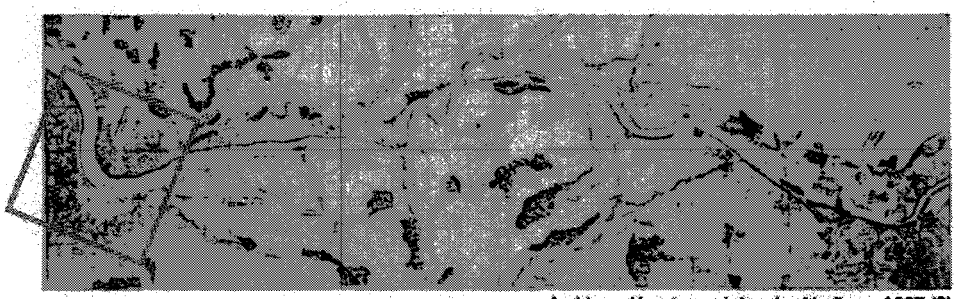

Archives départementales des Yvelines, A327 (8)

CAT.15

[1723]

PLAN / DE LA VILLE ET CHATEAUX DE / BOURDEAUX / et ces Environs en l'Estat qu'il estoit / en 1723 que le S^r^. Masse l'a Levé. / Masse Ingénieur Ord[inai]re [du] Roy

CLAUDE MASSE

PLAN GÉOMÉTRAL

Plusieurs éléments font de ce plan un objet empreint d'une certaine 'intimité'. La signature redondante (imprimée et autographe) de l'encadré de titre signale le propriétaire de l'objet, et le format du plan de poche suggère – on ne peux s'empêcher de le penser – que ce dernier prenait place dans la veste de l'ingénieur. Contrairement au plan de reconstitution de 1685 [CAT.11] et au doute que l'on peut avoir sur le plan de 1705 [CAT.13], le présent est issu d'un levé contemporain. C'est le second plan auquel fait référence le mémoire de 1723 [136].

Fait étonnant dans l'histoire de la cartographie de Bordeaux : il est orienté vers le nord ! La Garonne n'est plus en position de muraille devant la ville, mais apparaît comme la voie du commerce et, par la même, de façon prémonitoire, de la prospérité de tout un siècle. Les bancs de sable de Sainte-Croix et celui de Mailorgue qui borde La Bastide, déjà notés sur le plan de 1705 [CAT.13], sont ici nommément désignés. Les lignes du méandre garonnais se propagent en onde sur la rive droite et permettent de lire les lits anciens du fleuve sur les arcs terriens, et les gains de rive futurs sur les arceaux du banc. L'emprise territoriale du plan est singulière : la ville est cantonnée vers l'angle sud-est, mettant ainsi en valeur l'extraordinaire expansion du faubourg des Chartrons, suite à la migration aval d'une partie des activités commerciales. Cette composition met également en valeur l'élément central du château Trompette, implanté au cœur du méandre, surveillant les mats des navires aussi bien que les habitants de la ville. Au sud, le fort Louis veille sur les quartiers populaires de Saint-Michel ; à l'ouest, le château du Hâ sert de liaison entre les ouvrages militaires restructurés par Vauban. Les citadelles oppressent et contiennent la ville qui trouve sa seule échappatoire dans une dynamique de développement sur le fleuve, vers le nord.

Le mémoire rédigé par l'ingénieur constitue la légende de ce plan. Il est structuré en rubriques qui tiennent compte de la nature lettrée ou chiffrée des renvois : paroisses et couvents d'hommes pour les renvois lettrés en majuscule, chapelles et couvents de femmes pour les minuscules *intra-muros* ; édifices publics, équipements (fontaines, approvisionnement, moulin...) et portes d'enceinte pour les chiffres (1-64) ; remarque pour *les ports* ; renvois pour le château Trompette (65-88), pour celui du Hâ (89-92), pour le fort Louis (93-97) ; et renvois pour l'extérieur de la ville (98-124), sans compter les information suscrites... soit 271 indications au total, presque toutes d'ordre stratégique. Le plan de Masse n'a pas été assez étudié. Il offre un portrait précis et détaillé de la ville, des faubourgs et des voies de communications avant les embellissements des grands intendants. Il constitue, en quelques sorte un état des lieux avant travaux, bien plus fidèle à la réalité que le plan de reconstitution de la ville en 1733, commandé par Tourny vers 1755-1756.

MANUSCRIT À L'ENCRE NOIRE ; LÉGENDE SUSCRITE ; PLAN ORIENTÉ VERS LE NORD ; ÉCHELLE DE 400 TOISES ≈ 1:7 200 ; 59 x 71

AMB, XL-A312 Recueil 80.

[136] Mémoire intégralement retranscrit en annexe 2 (tome 3) : Mémoire de Claude MASSE, 1723.

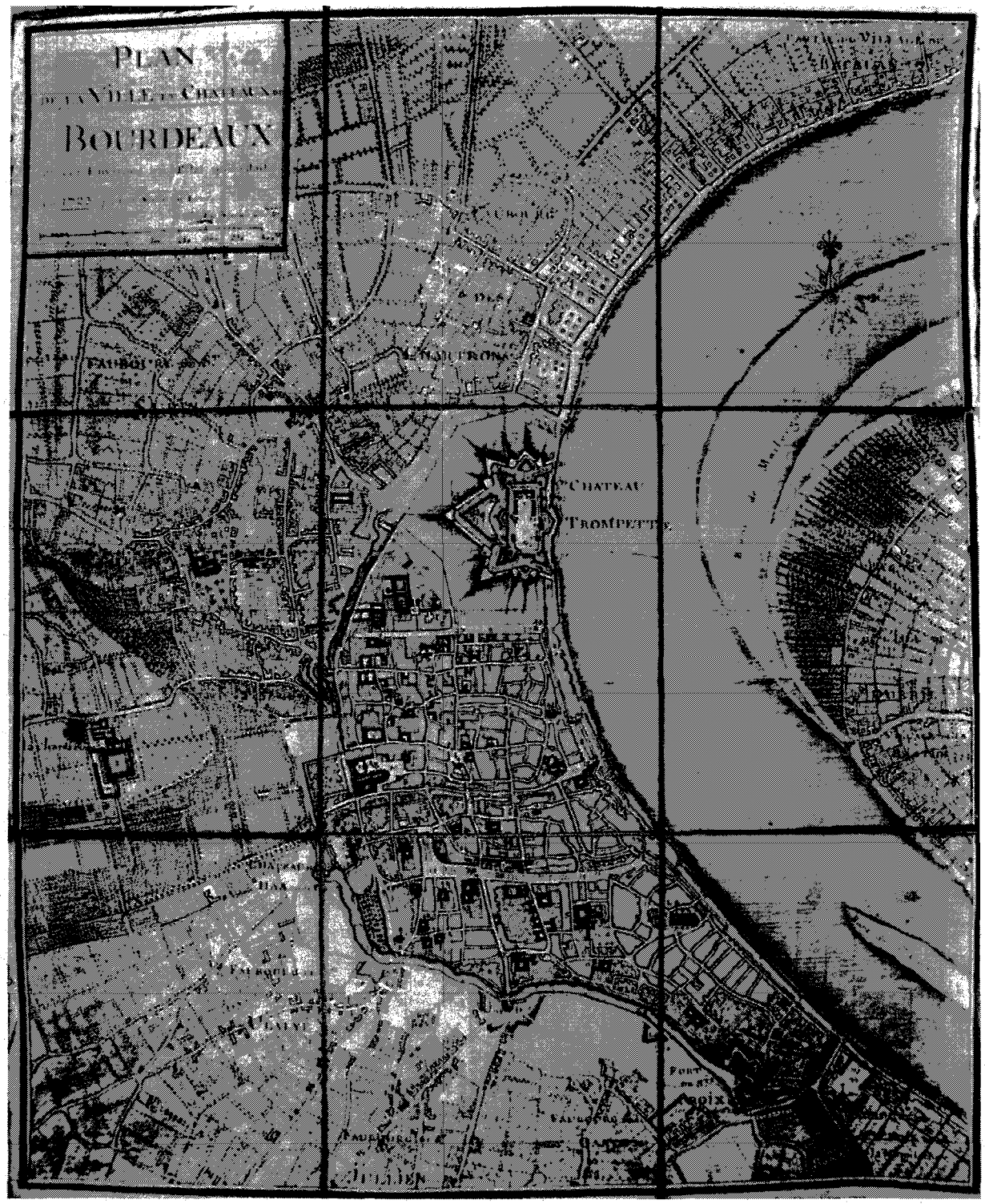
PLAN
BOURDEAUX
CHATEAU
TROMPETTE

CAT.16

[1754]

PLAN GÉOMÉTRAL / DE LA VILLE DE BORDEAUX / Et de parties de ses Faubourgs / levé par les ordres de M. DE TOURNY, Intendant de la Généralité / et de Mrs les Maire, et Jurats Gouverneurs de la dite Ville. / Par les Srs Santin et Mirail Géographes, en 1754. / Gravé à Paris, Par J. Lattré en 1755. / AVEC PRIVILEGE DU ROY. / DEDIÉ ET PRESENTÉ / AU ROY / Par ses tres humbles et tres fidelles sujets / Les Maires, Sous-Maire, / Jurats, Procureur Sindic, et / Secrétaire de la Ville. / Se Vend à Paris chez Lattré, Graveur Rue St Jacques / Avec Privilege du Roy.

SANTIN, MIRAIL ET JEAN LATTRÉ

PLAN GÉOMÉTRAL

Levé en 1754 par Santin et Mirail, géographes, et très finement gravé au burin en deux feuilles par Lattré (1755), le plan est accompagné d'un encadré reproduisant dix-sept des principaux monuments de la ville. Ces très fines gravures donnent une image physique et scénographique de la ville dont l'abstraction géométrale, rappelée en titre, ne rend pas compte. Les délibérations de la Jurade des 29 et 30 mai 1753 confirment le contrat passé entre Tourny et Lattré, le 26 mars de la même année, et faisant supporter à la municipalité les frais d'édition [137].

Pour être bien compris, le plan doit être rapproché de ceux de Matis [CAT.14] et de Masse [CAT.11, 13 et 15] sur lesquels la ville est engoncée dans ses remparts, et coupée des Chartrons par le château Trompette. Dans cette optique, le plan de Lattré apparaît comme un manifeste officiel (cartouches de dédicace et de titre). Il montre comment l'intendant Tourny, en partie héritier des projets et réalisations de ses prédécesseurs, a su transformer l'une des plus grandes villes du royaume. Pourtant, ne nous y trompons pas, la ville du milieu du XVIIIe siècle reste enclose dans ses remparts (liseré noir) et surveillée par ses forteresses. Selon les mots d'E. Le Roy Ladurie, l'urbanisme de Tourny est 'frôleur'. Ses réalisations donnent à la ville un caractère monumental et théâtral. La place Royale et la façade fluviale sont un décor dont l'harmonie contraste avec l'impressionnante masse du château Trompette. C'est dans le domaine de la circulation que Tourny, expérimenté en la matière, s'exprime le mieux. Ne pouvant toucher à la ville close, son œuvre est celle du contournement et de la jonction. Les cours, allées et places qui ceinturent le centre médiéval sont autant d'espaces de circulation et de lieux de réunion et de marché qui font défaut *intra-muros*. La ville y est également célébrée par la monumentalité des nouvelles portes et des places associées qui, loin d'effacer la frontière urbaine des fortifications, marquent les ouvertures de la ceinture d'octroi. Les promenades et les allées d'arbres plantés agrémentent la vie citadine. La restructuration débutante du faubourg Saint-Seurin et, surtout, la création du Jardin Public réalisent la jonction entre Chartons et ville par l'intermédiaire des allées du Roi (cours de Verdun) et de celles de Tourny. L'intendant, fait preuve d'un sens rare de la communication en commandant, vers 1755-1756, un plan de reconstitution de la ville en 1733, présentant, dans la même emprise, le caractère malcommode de Bordeaux avant les embellissements.

Plusieurs copies et contrefaçons seront réalisées jusqu'en 1825. En premier lieu, la réalisation d'une faïence polychrome réalisée par Cacault à Nantes, en 1756 [138]; puis, les copies actualisées par Lattré en 1760 [CAT.17] et 1776 ; les contrefaçons dont celles de 1787 [CAT.18] et 1805 [CAT.19], sans compter les retirages retouchés de 1780, 1804 et 1825. Le plan de Lattré a posé les fondements de la représentation de Bordeaux jusqu'au début du XIXe siècle.

GRAVURE SUR CUIVRE ; 1755 (ÉDITION) ; PARIS ; LÉGENDE SUSCRITE ; PLAN ORIENTÉ VERS L'OUEST; ÉCHELLE DE 300 TOISES ≈ 1:3 800 ; 97 x 127 (AVEC ENCADREMENT) 75 x 105 (SANS ENCADREMENT)

BNF, GE-DD-2987 (1489), cliché BNF.

[137] LABADIE 1910, n° 60, p. 48-50.
[138] Musée des Arts décoratifs de Bordeaux, n° 4608, don Pelleport-Burête.

CAT.17

[1760]

PLAN DE LA VILLE / et Faubourgs / DE / BORDEAUX / A Paris / Ches Lattré Graveur, rue St Jacques, au coin de / celle de la Parcheminerie à la ville de Bordeaux. / Avec privilege du Roy. / 1760 /Le prix est de 3 ″ même en province / On trouve chez le même differens Plans de Villes / et un Atlas de Cartes Géographiques d'apres les Observations les plus nouvelles.

JEAN LATTRE

PLAN GÉOMÉTRAL

Le contrat signé par Tourny et Lattré le 26 mars 1753 prévoyait que les cuivres seraient conservés par le graveur. Ce dernier en a opéré une réduction, cinq années après la première épreuve [CAT.16], afin de réaliser un produit adapté aux besoins des consommateurs. Le plan de 1760 actualise l'original de 1755 et est destiné au voyageur. L'emprise territoriale du plan est plus vaste, ce qui permet de cartographier les grands itinéraires routiers d'accès à la ville. Cet élargissement concerne toutes les directions hormis l'ouest. Le graveur a reporté les cartouches de titre à l'extérieur du plan car leur intégration sur la première version masquait une partie précieuse de l'information. Il est vraisemblable que Lattré ait copié des représentations intégrant de larges environs de la ville pour réaliser cette édition, car la cherté d'un nouveau levé aurait rendu l'opération peu rentable.

Deux autres facteurs font de cet exemplaire, un plan de voyage. Le premier concerne l'autonomisation de la lettre. A cet effet, une *table des renvoys* est accolée de part et d'autre du plan. Y est alphabétiquement dressée la liste des 310 rues, places, culs-de-sac et fossés de la ville et de ses faubourgs. Chaque toponyme est précédé d'un numéro de renvoi sur le plan. Suivent les rubriques concernant les *portes de la ville*, les *églises paroissiales*, les *communautés d'hommes* puis *de femmes*, les *chapelles*, *collèges*, *hôpitaux* et *hôtels* (édifices publics). Le second procédé, suite logique du précédent, est la présence d'un système de carroyage de 11 x 15, dont les références sont rappelées dans la table, à droite de chaque voie et édifice. Procédé issu du classement encyclopédique, la table outrepasse la conception *intra / extra-muros* et applique aux composantes du tissu urbain un classement scientifique. A l'âge ancien de la cartographie où la forme urbaine primait le détail de ses organes, succède une époque où le détail prime la forme. La recension des centaines d'éléments qui constituent la ville, notamment la voirie, est récente. Le premier plan de Lattré [CAT.16] est le premier à inscrire sur l'image, quelques 409 indications, dont 209 viaires. La version de 1760, transfigure l'effort par une information autonomisée. Lattré l'a bien compris, c'est un argument de vente majeur, auquel il associe les qualités géométrales de ses éditons, qui tiennent compte des *observations les plus nouvelles* fournies par l'Académie des Sciences. Informant qu'on peut trouver chez lui d'autres plans de ville et un atlas de cartes géographiques, il se sert du plan comme d'un support publicitaire, qui témoigne de la réussite de son entreprise.

Parallèlement à ces progrès, le plan fait état d'une maîtrise de plus en plus absolue de l'espace, particulièrement sur la moitié nord (droite). Au gain de rive de La Bastide, déjà perceptible chez Masse [CAT.15], répond l'ordre géométrique des opérations d'urbanisme des faubourgs Saint-Seurin et des Chartrons. Les mauvaises palus qui freinaient l'expansion, sont les nouveaux axes de croissance d'un Bordeaux en pleine explosion démographique.

GRAVURE SUR CUIVRE ; 1760 (ÉDITION) ; PARIS ; LÉGENDE SUSCRITE ET DEUX CARTOUCHES LATÉRAUX ; PLAN ORIENTÉ VERS L'OUEST ; ÉCHELLE DE 300 TOISES ≈ 1:7 300 ; 42,5 x 71

AMB, XL-A48.

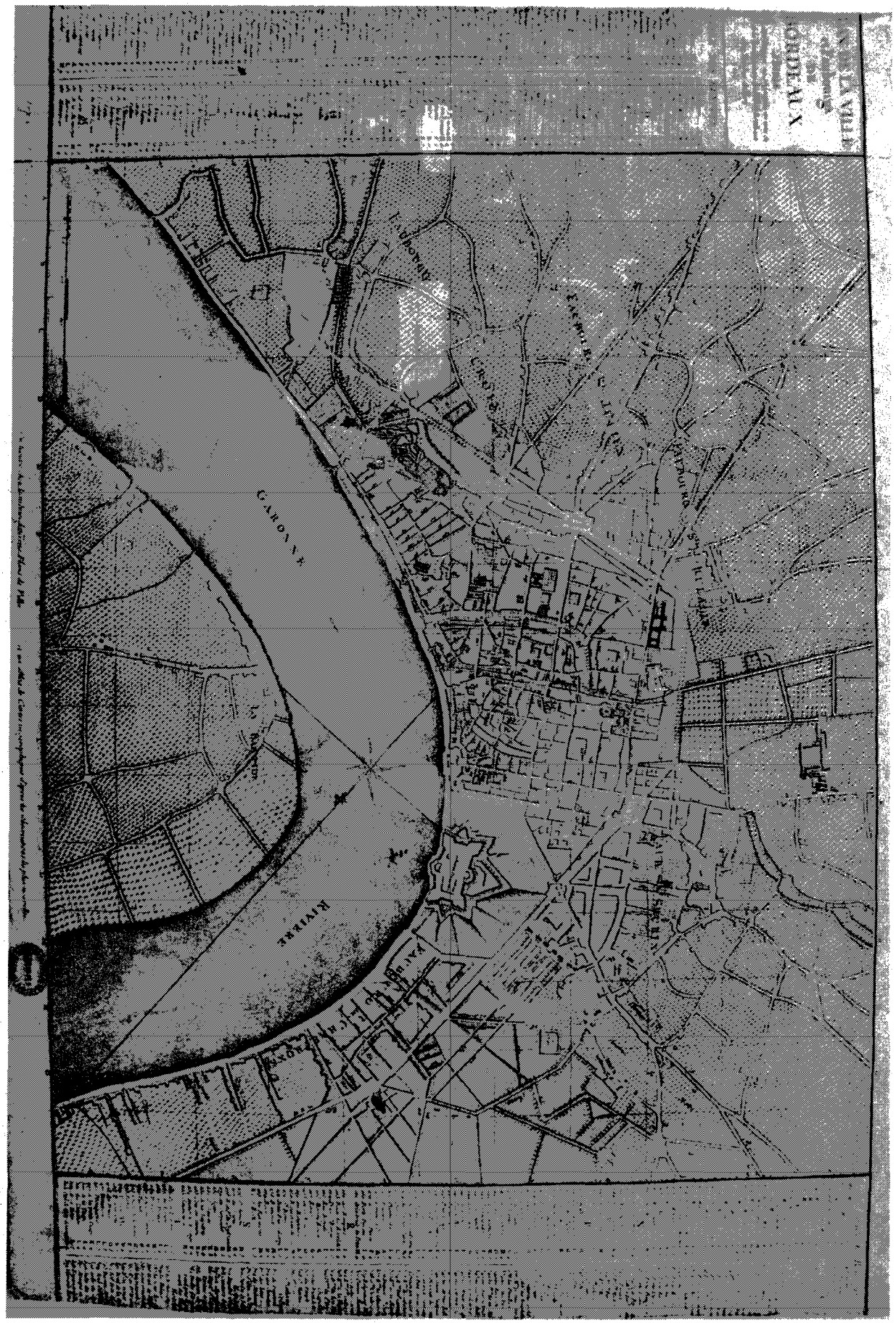
PLAN DE LA VILLE
DE
BORDEAUX
GARONNE
RIVIERE
PAVE DE BORDEAUX
CHAMPS DE MARS
CHAPELLE DE LA GRACE
CHAPELLE DE LA GRACE
CHAPELLE DE LA GRACE

CAT.18

[1787]

PLAN / GEOMETRAL DE LA VILLE / et Faubourg / DE BORDEAUX / AVEC TOUS LES CHANGEMENTS / FAITS JUSQU A PRESENT / LONDON 1787 / Prix 3 ll

ANONYME

PLAN GÉOMÉTRAL

Ce plan de poche anonyme « n'est certainement pas publié à Londres comme l'indique son titre, mais probablement à Bordeaux [139]». Son premier tirage, daté de 1776, est une contrefaçon à une échelle plus grande du plan de Lattré de 1760 [CAT.17]. Le cadre est plus resserré sur la ville. La lettre n'y est que très partiellement autonomisée. Les rues sont inscrites directement sur le plan, sans système de carroyage. Une *explication des chiffres qui sont dans le plan* recense quarante-neuf édifices religieux répartis en quatre rubriques (paroisses, communautés d'hommes et de femmes, chapelles). La mise en page est identique à celle de 1776. Le cartouche de titre représente la figure allégorique de l'abondance ; la *cornu-copia* est le fruit de la vitalité commerciale de Bordeaux que rappellent l'ancre et quatre embarcations.

Le nouvel archevêché (palais de Rohan, actuelle mairie) et la *Nouvelle Comédie* de l'architecte Victor Louis (actuel Grand-Théâtre) figurent déjà sur le plan de 1776, alors qu'ils sont encore en chantier. Opérations ponctuelles d'urbanisme, ils sont dus à l'initiative de deux princes, le cardinal prince de Rohan, archevêque de Bordeaux, et le maréchal duc de Richelieu, gouverneur de Guyenne. Le projet de Louis témoigne de l'intégration de la culture et du loisir dans la vie citadine. Le tirage de 1787 effectue une retouche de taille. Y figure pour la première fois le projet de la *Place de Louis XVI*, par l'architecte du Grand-Théâtre, sur l'emplacement du château Trompette qui, malgré les apparences, était encore debout. La citadelle, déjà remise en cause par Boucher puis Tourny, avait était conservée pour parer à l'attaque d'une flotte anglaise – idée forte pendant la guerre de Sept Ans (1756-1763) – « mais, même dans ce cas, le commerce de Bordeaux souffrirait beaucoup car les Chartrons, devenus un centre commercial essentiel, se situaient en aval. Quant à l'autre fonction de la forteresse, qui était à l'origine la plus importante : la surveillance de la ville, elle apparaissait de plus en plus désuète, voire anachronique [140] ». A ce propos, en 1782, Dupré de Saint-Maur propose de supprimer « l'inutile forteresse qui, faisant une espèce de tache sur le plan, comme dans l'histoire de la ville de Bordeaux, rappelle sans cesse à nos yeux ces temps de trouble et d'anarchie que ses habitants ont a jamais abjurés ». C'est chose faite, sur le papier, dès 1787, pour le plan de la ville, un peu avant, vers 1770, pour les plans partiels d'Antoine de Beauvallon, François Lhote ou Victor Louis.

Ce plan aura encore deux tirages, en 1791 et en 1800, également actualisés.

GRAVURE SUR CUIVRE ; 1787 (ÉDITION) ; BORDEAUX (?) ; LÉGENDE SUSCRITE ET CARTOUCHE ; PLAN ORIENTÉ VERS L'OUEST ; ÉCHELLE DE 300 TOISES ≈ 1:6 200 ; 54 x 72

BNF, GE-FF-3631, cliché BNF.

[139] LABADIE 1910, n° 65, p. 51-52 et n° 72, p. 55.
[140] AVISSEAU & POUSSOU 1990, n°86.

GUIANA
ATLANTIC OCEAN

CAT.19

[1805]

PLAN DE LA VILLE / DE BOURDEAUX / ET DE SES FAUX-BOURGS / Dressé selon les Nouvelles Divisions qu'il présente / Et les Nouveaux Embellissements qui y ont été formés / A PARIS / Chez Jean, Rue Jean de Beauvais, N° 32 / AN XIII

JEAN

PLAN GÉOMÉTRAL

L'éditeur Jean, qui fit l'acquisition des cuivres de Lattré [141], s'inspira très probablement de ces derniers pour réaliser ce plan de 1805, dont l'emprise correspond parfaitement à celle de 1754 [CAT.16]. Le développement de la ville vers le nord a toutefois obligé l'éditeur à insérer un encadré, en bas à gauche, sur la *suite du faubourg des Chartrons*. La *liste des rues et places qui ont reçu un nouveau nom depuis la Révolution* rassemble 94 toponymes dans le cartouche supérieur droit. Ces changements portent essentiellement sur le quartier Saint-Seurin et sur quelques grands axes du centre. La période révolutionnaire a laissé des cicatrices plus visibles dans le tissu urbain. Un certain nombre d'édifices religieux, devenus biens nationaux, ont été démolis pour faire place à des lotissements, comme le couvent des Menuts et celui des Carmes, dont les rues sont tracées mais sans appellation. D'autres ont changé de fonction, tel l'hôpital Saint-Jacques devenu *Théâtre de Molière*, le palais de l'Archevêché devenu la *Préfecture*, où les bâtiments conventuels longeant Saint-Paul abritant l'*Administration de la Loterie Nationale*.

Bordeaux s'est agrandi, et par un artifice de facture, il semble aussi plus aéré : le graveur, anonyme, a volontairement augmenté la largeur des voies pour y insérer la lettre, ce qui est une première dans la représentation bordelaise, où, d'ordinaire, les toponymes sont inscrits en bordure interne des îlots. Ainsi, la rue Sainte-Catherine apparaît comme une voie large faisant la jonction nord-sud par le centre, alors qu'elle n'est en réalité, qu'une succession de tronçons viaires – bien visibles sur le cadastre des années 1811-1821 – qui, de décrochés en baïonnettes traverse péniblement le centre de l'agglomération. Ne nous y trompons pas, la ville *'intra-muros'* n'a que peu évolué depuis 1787 [CAT.18]. Le Peugue et la Devèze coulent encore à l'air libre sur la majeure partie de leur parcours ; les forts Louis et du Hâ tiennent encore la place et, malgré les apparences, le projet de Victor-Louis n'efface pas la cicatrice du château Trompette dont le démantèlement, programmé en 1787, ne sera repris qu'en 1816. Pourtant, il ne convient plus de parler d'*intra-muros*, car les remparts d'une large partie des façades ouest et nord ont été démantelés pour faciliter les flux *ville / faux-bourgs*. C'est en particulier le cas sur les allées Messidor et Thermidor (cours d'Albret), au-delà desquelles sont projetés, pour la première fois sur un plan d'ensemble, les projets d'aménagements du quartier Mériadec autour de la place Rodesse.

Certains projets cartographiés comme réels (grisés) ne sont pas et ne seront jamais réalisés, comme celui de cette place circulaire jouxtant l'ancien monastère bénédictin de Sainte-Croix, ou cet autre, dans le même quartier, joignant la rue Saint-Charles à la place Léon Duguit. *Le plan de la ville de Bourdeaux en l'An XIII*, nous propulse dans un temps parallèle et dans une dimension qui n'est pas celle de la réalité. Il évalue, en quelque sorte, le potentiel urbanistique d'une ville en perte de croissance, qui se rattache à son avenir en se projetant sur le papier.

GRAVURE SUR CUIVRE ; 1805 (ÉDITION) ; PARIS ; LÉGENDE SUSCRITE ET CARTOUCHE ; PLAN ORIENTÉ VERS L'OUEST ; ÉCHELLE DE 250 TOISES ≈ 1:4 800 ; 53 x 71

BNF, GE-C-3507, cliché BNF.

[141] LABADIE 1910, n° 74 et 75, p. 56-57.

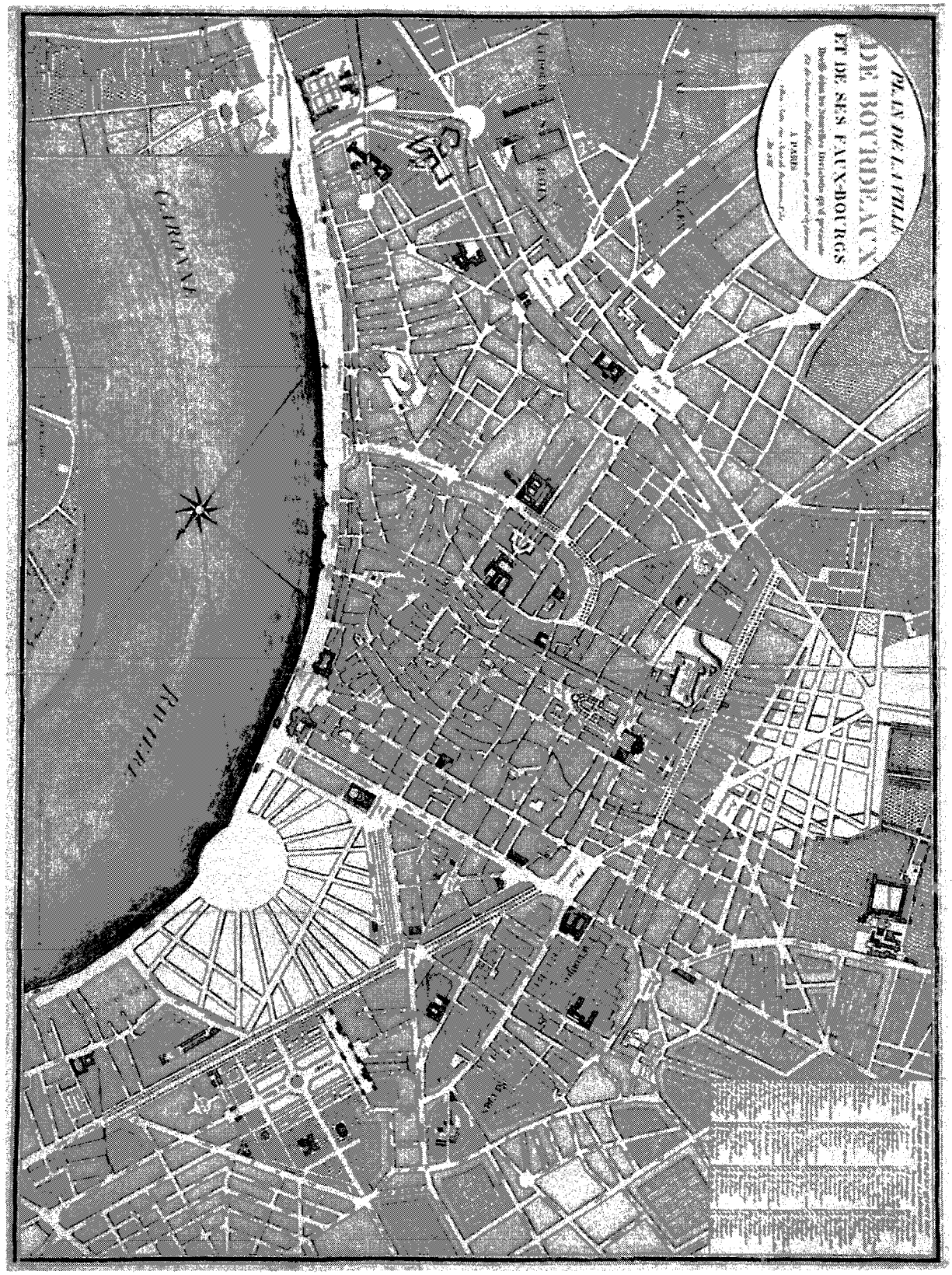
PLAN DE LA VILLE
DE BORDEAUX
ET DE SES FAUX-BOURGS
GARONNE

[1819]

PLAN / DE LA / VILLE DE BORDEAUX / avec les Projets principaux d'Alignements et de Redressem[en]ts / par Mr PIERRUGUES / Chevalier de l'Ordre Royal de la Légion d'Hon[neu]r ex Ing[énieu]r des Ponts et Chaussées Ing[énieu]r Vérific[ateu]r du Cadastre / D. BÉRO Géomètre de 1ère classe au Cadastre. / DÉDIÉ PAR LA RECONNOISANCE / à Mons[ieu]r le Comte de TOURNON / Chevalier de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur, et Honoraire de celui de St Jean de Jérusalem, / Préfet du Département de la Gironde / 1819 / À BORDEAUX Chez Filiatre et Neveu Marchand d'Estampes, Musique &e. Fossés du Chapeau Rouge N°2. (...) / Gravé à Paris par G.Lemaître Rue des Fossés St Victor N°32 / N[ot]a : Les lignes légèrement tracées indiquent les projets d'embellissement présentés au Conseil Municipal en 1816, par Mr Pierrugues. /Écrit par Richomme.

PIERRE-EMMANUEL PIERRUGUES, DOMINIQUE BÉRO, G. LEMAÎTRE ET RICHOMME

PLAN GÉOMÉTRAL

Ce document doit être remis dans la perspective de l'élaboration générale du plan d'alignement. L'arrêté municipal du 25 janvier 1809 nomme Pierrugues à la tête de l'entreprise et précise le travail à effectuer avant le 1er janvier 1810 [142]: réaliser un plan parcellaire de la ville ; après contre-expertise, tracer les alignements et redressements ordonnés par décrets et/ou convenus avec la municipalité ; rédiger un rapport sur l'utilité des nouveaux projets ; lever le profil des rues (nivellement et écoulement des eaux) ; livrer les minutes pour approbation du Conseil municipal. L'ampleur de la tâche entraîne le dépassement des délais impartis. Le 25 février 1812, Pierrugues précise que le *plan général de redressement et d'embellissement* est terminé mais pas le plan parcellaire. Ce dernier ne précède pas le plan général comme le prévoit l'arrêt de 1809, mais il lui succède. La minute du plan d'ensemble, exposée durant le mois d'avril 1813, nécessite l'examen d'une commission municipale incapable de statuer sur les multiples projets. Les réclamations des particuliers, mal reçues par les autorités, engendrèrent un climat de méfiance à l'égard des nouveaux projets. A cela s'ajoutèrent les événements de 1814 qui mirent en suspens le plan jusqu'en 1815. Les dysfonctionnements de l'administration et les relations tendues avec l'ingénieur, engendrèrent de nombreux contre-temps jusqu'à la gravure. « Entre 1813 et 1818, date du 1er tirage, on peut penser que les projets de Pierrugues ne changèrent pas et que le plan original manuscrit de 1813, malheureusement perdu, ne fut pas modifié dans sa version gravée. » Le tirage d'épreuve de 1818 est plus intéressant que celui, définitif, de 1819 (reproduit ici), car il laisse clairement apparaître le tracé des voies nouvelles et des alignements sur un fond de plan où le bâti n'est pas poché, tandis que les éditions postérieures ont une teinte saturée, qui masque la plupart des tracés, en particulier dans le centre dense.

Dans son *Mémoire* (1815), dont la diffusion fut bloquée par la mairie qui craignait un tollé général, Pierrugues, après avoir analysé le milieu urbain et ses contraintes (sol, climat, commerce, circulation) articule ses projets sur trois axes : définir de nouvelles limites urbaines par des boulevards de ceinture, normaliser la voirie de la vieille ville, créer des projets de percements et d'élargissements mettant l'accent sur les relations ville/port et sur les axes de liaison. L'édition du plan se fit dans des conditions comparables à celles du *Mémoire*. Après l'accueil médiocre de 1813, il était inutile de trop diffuser le plan et d'attirer l'attention sur les projets. Ces derniers, très finement tracés, sont à peine reconnaissables « comme pour ne pas heurter les propriétaires ». Le tirage, probablement restreint par rapport aux prévisions initiales, « servit en revanche (...) de fond de plan topographique, sur lequel on projeta le réseau d'alimentation en eau, gaz... ». Les projets de Pierrugues disparaissent définitivement des rééditions, après le rejet de la commission de 1822. « Ce plan n'était alors véritablement qu'un plan topographique, certes d'une excellente qualité, mais sans plus guère de projets, si ce n'est le pont de la Garonne, le plan des Quinconces ou d'autres projets anciens. Sur l'édition réduite de 1823 ne figurent plus les projets de l'ingénieur. Le plan était devenu à cette date, un simple relevé topographique, comme le définissait l'arrêté municipal du 25 janvier 1809 (...) .»

GRAVURE SUR CUIVRE ; 1819 (ÉDITION) ; BORDEAUX ; LÉGENDE SUSCRITE ET CARTOUCHE ; PLAN ORIENTÉ VERS L'OUEST ; ÉCHELLES DE 500 MÈTRES ET 200 TOISES ≈ 1:5 200 ; 77 x 98

BNF, GE-B-678, cliché BNF.

[142] SCHOONBAERT 2004, p. 72-149 ; citations de la notice p. 92 et 148-149.

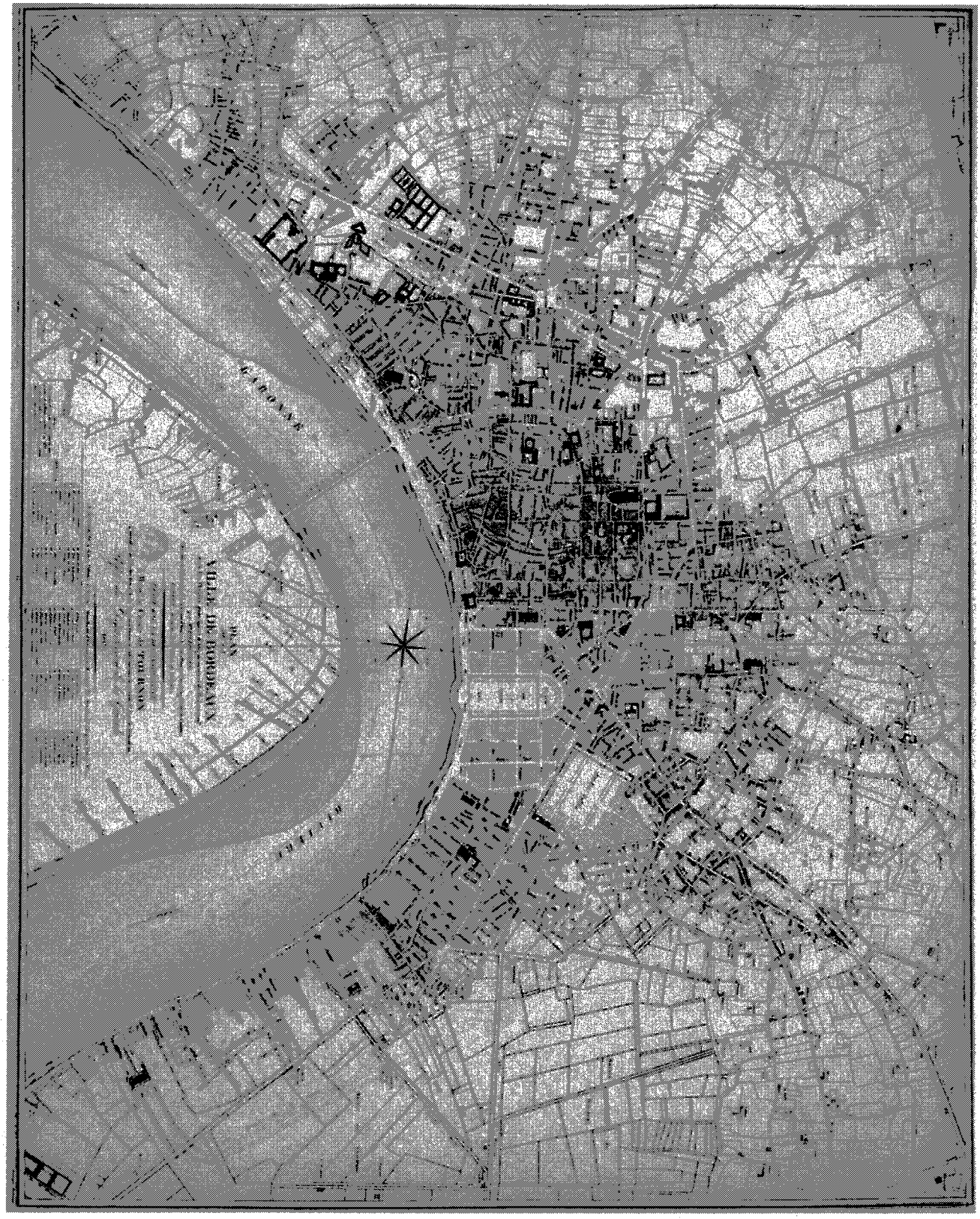
VILLE DE BORDEAUX
PLAN
DE
BORDEAUX
LA GARONNE
LA GARONNE

CHAPITRE 2

ETUDE DE CARTO-BIBLIOGRAPHIE BORDELAISE

1- Cartographier les villes

Une synthèse d'histoire de la cartographie et de ses techniques constitue le préambule de cette étude. Elle traite, de façon lapidaire [143], les aspects essentiels qui ont sorti la représentation urbaine de la culture visuelle artistique pour la conduire dans le champ scientifique de la cartographie par des biais divers : essor de l'imprimerie, renouveau humaniste des concepts de géographie antique, évolutions techniques appuyées par des engagements politiques déterminants...

L'espace urbain apparaît très tôt dans l'iconographie. En dehors des représentations antiques de certaines cités, l'urbain apparaît dans l'Italie du XIIe siècle, tantôt dans une conception réaliste, comme en témoigne le plan de Venise levé en 1110 par Hellia Magadizzo sur les ordres du doge Ordelaffo Falier, tantôt dans une conception schématique et idéelle comme les nombreuses représentations standardisées de villes orientales ou de pèlerinage l'évoquent (Constantinople, Jérusalem ou Rome). Pierre Lavedan propose que l'invitation au voyage que sont « les pèlerinages, auxquels se relie la plus lointaine des expéditions militaires, les Croisades » [144], a généré un premier groupe de représentations urbaines qui, en dehors des cartes d'itinéraires, standardise la ville et lui impose la forme de l'image symbolique qu'elle incarne, par exemple le cercle pour Jérusalem, la cité de Dieu. La peinture européenne qui s'ouvre au paysage insère, depuis les écoles italiennes jusqu'aux écoles flamandes, une portion d'espace urbain proche de la scène réalisée : la rue et les maisons qui servent de cadre immédiat. Sûrement, comme le propose encore Lavedan [145], faut-il chercher des motifs étrangers à l'art pour expliquer l'émergence et l'engouement de ce type de représentation et se tourner vers le formidable développement de la culture urbaine et de l'identité communale en Occident. Mais c'est aussi la nécessité de se repérer dans les villes saintes occidentales et orientales qui conduit à l'élaboration d'une image en accord avec la réalité. Autour de ces cas se façonne une nouvelle représentation urbaine, dans l'Italie du XVe siècle, en particulier à Florence [146], alliant géométrisation de la forme urbaine et perspective des principaux monuments de la ville.

La redécouverte de l'œuvre de Ptolémée [147] et l'essor de l'imprimerie et de la gravure sur bois vont porter ces expériences artistiques isolées vers l'émergence d'une 'géographie humaniste'. La réédition commentée du *Geographicè Yphégesis* de Ptolémée consomme la division fondamentale et durable des techniques cartographiques entre la chorographie et la géographie [148]. Ces modes de représentation sont « des expressions de deux niveaux distincts de connaissance du monde » [149]. Le géographe utilise les sciences du relevé géographique et des techniques mathématiques d'arpentage pour tendre vers une connaissance absolue dont la représentation abstraite de la carte (le *schêma* grec) correspond aux mesures réelles de l'espace cartographié (l'*oikouméne* grec ou terre

---

[143] Pour plus de détails sur les techniques et l'histoire de la cartographie du XVIe au début du XIXe siècle, voir les ouvrage de : JACOB 1992, PELLETIER 1995, BOUSQUET-BRESSOLIER 1995, PELLETIER 2001 ainsi que la synthèse offerte par PINON 2004, p. 8-16 sur la cartographie urbaine.

[144] LAVEDAN 1954, p. 2-15.

[145] LAVEDAN 1954, p. 18.

[146] Rappelons aussi le poids de l'urbain dans l'école siennoise, dont la fresque du *Bon et du Mauvais Gouvernement* réalisée par Ambrogio Lorenzetti dans le palais communal de Sienne (1337-1339) est l'une des œuvres les plus connues. La représentation urbaine se met, dans ce cas, au service de l'allégorie, elle n'est pas encore une fin en elle-même comme elle le devient à Florence autour des représentations de Rome et Constantinople.

[147] Astronome, mathématicien et géographe grec du IIe siècle après J.-C.

[148] L'œuvre de Ptolémée est rééditée pour la première fois à Venise en 1482. En France : édition strasbourgeoise de 1513 et celle des frères Trechsel, libraires et imprimeurs lyonnais, en 1535. Des cartes modernes viennent agrémenter les commentaires dès sa première réédition. A ce sujet, voir PASTOUREAU 1984, p. 380-385.

[149] Sur ce point, voir la remarquable analyse de Lucia Nuti : NUTI 1995, p. 53-70 de BOUSQUET-BRESSOLIER 1995.

habitée). Le chorographe, quant à lui, appréhende l'espace de manière empirique et sensorielle : il peint *'trait pour trait'* l'objet à représenter en ayant à sa disposition les seuls outils des techniques picturales, dans la continuité du portrait humain. La cartographie urbaine se développe dans un premier temps sous cette dernière forme et est intégrée aux cosmographies, ou « *description universelle du monde* » [150], dont l'expression même se retrouve dans les titres et sous-titres des œuvres de Sébastien Münster, George Braun ou François de Belleforest [151]. L'Italie qui a fait preuve d'une étonnante précocité en matière de représentation cède le pas aux contrées germaniques pour l'édition. C'est dans le *Fasciculus Temporum* de Werner Rowelink (1474) que le premier *portrait* de ville, Cologne, est imprimé. La première moitié du XVIe siècle voit exploser le nombre de publications de ce genre.

Quand est imprimée, pour la première fois, le *'pourtraict'* de Bordeaux, en 1564 [CAT.2], les pays européens qui bordent la France, en particulier l'Italie, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Belgique – pour parler en termes de frontières actuelles – maîtrisent déjà depuis quelques décennies les techniques de relevés géométriques qui conduiront petit à petit à la suprématie de l'abstraction mathématique que le plan géométral incarne. Cette lente évolution passe par des étapes intermédiaires, conjuguant la représentation géométrale de la forme générale de la ville avec la mise en perspective de ses principaux monuments, ce que L. Nuti désigne par l'expression de « plan perspective » [152]. La cartographie française du milieu du XVIe siècle est plus en avance à Lyon, où les éditeurs profitent des échanges avec l'étranger, qu'à Bordeaux ou même Paris. Les frères Treschel ou l'éditeur et libraire Jean d'Ogerolles qui publie les *Plantz pourtraits et descriptions de plusieurs villes et forteresses* d'Antoine du Pinet [153], sont deux exemples du dynamisme lyonnais en matière de publication cosmographique qui contrastent nettement avec le retard général des autres villes 'françaises'. Il faut attendre la politique d'Henri IV, passionné de cartes et créateur du service des fortifications du royaume (1604), et surtout la création de l'Académie des Sciences (1666) et de l'Observatoire (1667) sous le règne de Louis XIV, pour que Paris reprenne le flambeau de l'impulsion et des progrès techniques. Le travail des ingénieurs militaires, relayé par les éditeurs comme Melchior Tavernier (1594-1665) ou Christophe Tassin, mettent peu à peu au point une nouvelle image de la France, de son territoire, de ses villes et places fortes. Ils limitent cependant la diffusion du plan de ville. Les nombreux recueils de plans de places fortes, probablement exécutés par les dessinateurs de Vauban, sont autant de secrets militaires que l'on tient le plus à distance possible du burin du graveur [154].

Le progrès des techniques du levé de terrains, que Jean Boutier traduit par la gradation de « l'espace mesuré au géométrique et celui du géométral au triangulé » [155], sont des apports essentiels du XVIIIe siècle, époque à laquelle la France a rattrapé non seulement son retard, mais aussi son manque de cerveaux, et qui fait d'elle la nation la plus avancée du monde occidental en matière de cartographie à la fin de l'époque moderne. Les premières opérations de triangulation menées à Paris par Pierre Bullet entre 1673 et 1675, le perfectionnement des méthodes réalisé en 1716 par Guillaume Delisle (membre de l'Académie royale des sciences), les plans et travaux de l'abbé Jean Delagrive à partir de la méridienne de l'Observatoire (commencés vers 1720 et terminés après sa mort qui survient en 1757), le travail des élèves de l'Ecole des Ponts et Chaussées (fondée en 1747) pour lever le plan des rues de la capitale (commandé par Turgot en 1776), relayé par Edme Verniquer jusqu'en 1799, sont autant d'entreprises qui font de Paris le centre névralgique

---

[150] BROC 1986.

[151] Sur la cartographie à la Renaissance, voir plus précisément BROC 1986. Les titres complets des cosmographies françaises et allemandes figurent dans la bibliographie (MÜNSTER 1544, BRAUN 1572 et BELLEFOREST 1575) ainsi que dans les notices du catalogue [CAT. 4, 5 et 6].

[152] NUTI 1994.

[153] DU PINET 1564.

[154] On peut citer en particulier le superbe *Recueil des plans des places du Royaume*, manuscrit anonyme, relié, daté de 1693 et dédié au roi, consulté pour son *Plan de Bourdeaux* au folio 53 bis (BNF, GE CC 4585 (II) Réserve 53 bis).

[155] BOUTIER 2002, voir le chapitre sur *L'art de la mesure*, p. 22-34, ainsi que la publication en ligne intitulée *Mesures et triangulation de l'espace urbain, le lever des plans de Paris à l'époque moderne*.

d'une 'Ecole française de cartographie' qui rassemble les hommes, les initiatives et les institutions mises en place par le pouvoir [156].

Ce tableau était nécessaire pour aborder la cartographie bordelaise qui, hormis deux vues du XVIe siècle [157] est principalement réalisée par des allochtones. La question de l'existence même d'une école bordelaise sera évoquée par la suite. Ce rappel permet par ailleurs de saisir le trajet sinueux qui conduit au triomphe incontesté du plan géométral. Du '*vif pourtraict*' de la Renaissance aux premières entreprises cadastrales des années 1790, l'évolution des techniques provoque aussi celle des formats. La vue urbaine de petite dimension accrochée au mur du cabinet de l'homme de lettres cède le pas au plan de plus en plus précis et de plus en plus grand, guidé par le souci du détail et par la différenciation des objets représentés (voirie, parcellaire, bâti public et privé, espace libre ou cultivé) dont le cadastre, promulgué par la loi du 15 septembre 1807, est l'aboutissement le plus complet. Cette loi, ainsi que celle qui contraint les villes de plus de 2000 habitants à réaliser un plan d'alignement, en date du 16 septembre 1807, incarnent le nouveau pouvoir de la carte, tant dans l'aboutissement de sa forme (elle marque un degré d'abstraction important de la forme urbaine et suppose une investigation poussée des quartiers) que dans ses objectifs multiples (contribution foncière et imposition, projection des travaux à faire, pensée de la ville en devenir). Bien des entreprises isolées précèdent ces deux lois. Leur promulgation et leur application sont toutefois une évolution décisive et constituent le point de départ d'une nouvelle cartographie et d'une nouvelle façon de penser l'urbain [158], dont *le plan de la ville de Bordeaux avec les projets principaux d'alignements et de redressement* [CAT.20] ainsi que la première tentative cadastrale (1811-1832) réalisés par Pierre-Emmanuel Pierrugues et Dominique Béro représentent des essais concrets d'entreprises qui n'aboutiront que dans la décennie 1850 [159].

La modélisation de la représentation urbaine [fig. 6] schématise les procédés techniques employés au cours de l'époque moderne afin de retracer les évolutions qui ont conduit à la suprématie de l'abstraction géométrale. Les angles des points de vue reproduits sur une coupe est-ouest du site différencient d'une part, la conception picturale de la vue au naturel réalisée à partir d'un point de vue réel (par exemple, les coteaux de Lormont reproduits au premier plan de la vue d'Hermann van der Hem, n°1), avec, d'autre part, les représentations cartographiques [fig. 6, n°2b, 2c et 3] qui relèvent de points de vue virtuels. La multiplicité des axes d'observation et de représentation de la vue chorographique, proche de la conception artistique qui consiste à peindre le portrait de ville, cède progressivement le pas à l'angle unique et à l'abstraction du plan géométral. Epoque intermédiaire entre l'art de

---

[156] Le désengagement financier de Louis XVI dans le lever de la nouvelle carte du royaume de France confié aux Cassini, est un bémol dans ce tableau qui ne se veut ni exhaustif, ni idyllique. Ce bref aperçu ne peut rendre compte de toutes les difficultés de l'aventure cartographique mais seulement des avancées prépondérantes.

[157] La première [CAT.1], des années 1525-1535 (AMB, XL-B8 30PP9), est anonyme mais le nombre important de toponymes gascons suggère que son auteur, s'il n'est lui même bordelais, maîtrise parfaitement la langue et est sans doute originaire de la région, ou bien y réside depuis un certain temps. La seconde [CAT.3], de 1565, est celle d'Elie Vinet (AMB, E6/II) qui est saintongeais d'origine, mais connaît bien Bordeaux puisqu'il est principal du collège de Guyenne. Ces deux vues seront examinées en détail par la suite.

[158] A ce sujet, voir la thèse SCHOONBAERT 2004, *La voirie bordelaise au XIXe siècle, L'administration et les pratiques municipales d'aménagement urbain (1807-1886)*, et notamment la première partie : *L'élaboration du plan général d'alignement de Bordeaux (1807-1851), des approches d'ensemble pour des résultats partiels*, p. 29-294.

[159] SCHOONBAERT 2004, p. 283 : le plan d'alignement ne sera pas retenu dans sa première version mais dans sa seconde, réalisée par Devanne, et approuvée par décret le 23 janvier 1851. Quant au cadastre, le levé de terrain est terminé vers 1821. La période 1821-1832 est celle du premier recouvrement des rôles. Celui-ci avorte, faute de budget et de la nature même de la contribution foncière, impôt de répartition dont l'inertie de calcul entre l'état, les collectivités et le contribuable, fait que les revenus des sols changent paradoxalement plus vite que la contribution même. La seconde entreprise cadastrale débutée en 1838 aboutira en 1854.

dépeindre et celui de cartographier, le XVIIe siècle voit se multiplier un style à part, plus proche cependant de l'art qui, sous les apparences des vues réalisées au naturel, utilise un angle virtuel pour transcrire le tissu urbain [fig. 6, n°2a]. Faisant le contrepoint des notices techniques, la liste des auteurs de plan (dessinateurs ou graveurs) permet de se rendre compte du poids de chaque système [160]. La mise en forme sémiotique de la synthèse précédente rend plus prégnante la différenciation entre histoire des techniques cartographiques et recherche des types idéologiques et culturels de la représentation.

[160] Cette liste synthétique n'est pas exhaustive. Hermann van der Hem n'est pas le seul à offrir des vues au naturel de Bordeaux, pris depuis la rive droite de la Garonne, ou de la campagne des Graves de Bordeaux. Les autres encadrés fournissent en revanche la liste des principaux plans et vues qui seront détaillés par la suite.

fig. 6 *- Evolution et types de la représentation urbaine à l'époque moderne*

ART
1- Vue au naturel
représentation figurée en perspective
point de vue unique et réel
(horizontal à oblique)

H. van der Hem 1640-1649

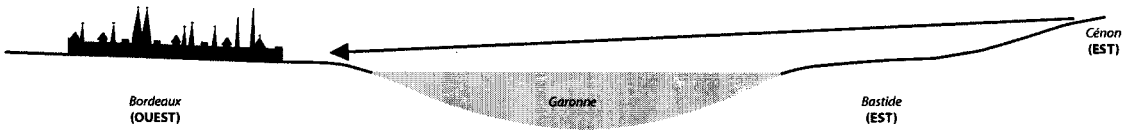

ART / CARTOGRAPHIE (XVIIe s.)
2a- Vue perspective (panoramique)
représentation figurée en perspective
deux points de vue (réel et virtuel)
(horizontal à oblique, et oblique)

S. Münster 1598
C. Tassin 1636
C. Danckerts 1661
G. Longhi 1672

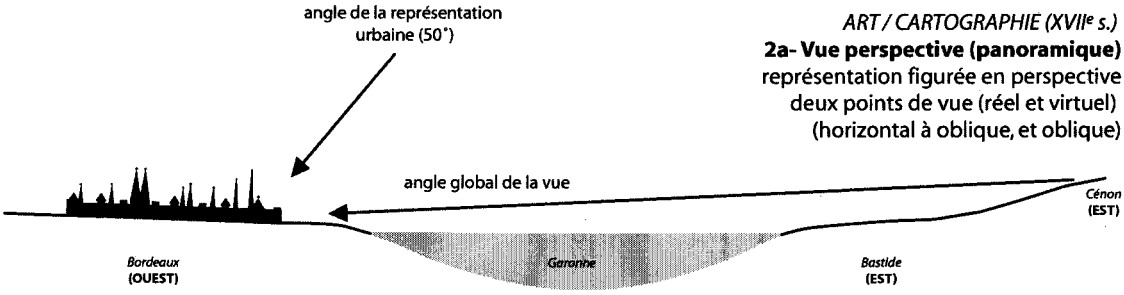

CARTOGRAPHIE CHOROGRAPHIQUE (XVIe s.)
2b- Vue chorographique (cavalière, portrait)
représentation figurée 'cubiste'
points de vue multiples et virtuels
(obliques)

anonyme 1525-1535
A. du Pinet 1564
F. de Belleforest 1575
S. Münster 1578
Braun et Hogenberg 1579
C. Châtillon 1641

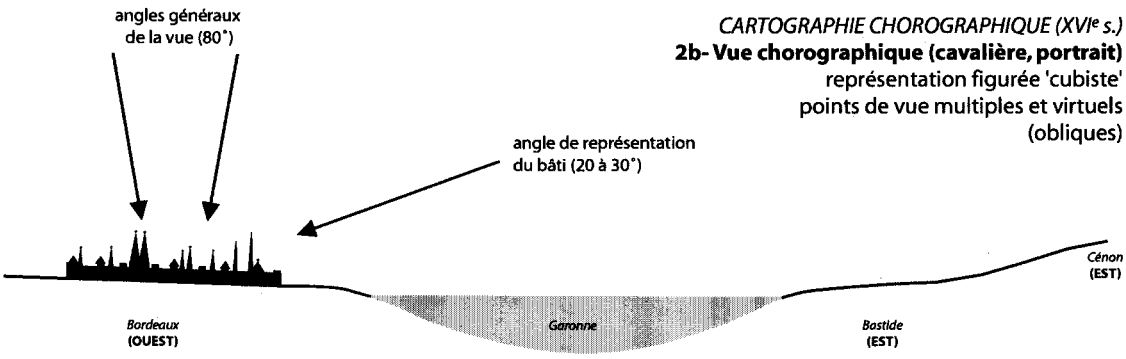

CARTOGRAPHIE MIXTE (XVIIe s.)
2c- Plan perspective
représentation abstraite et figurée
deux points de vue virtuels
(perpendiculaire et oblique)

E. Vinet 1565

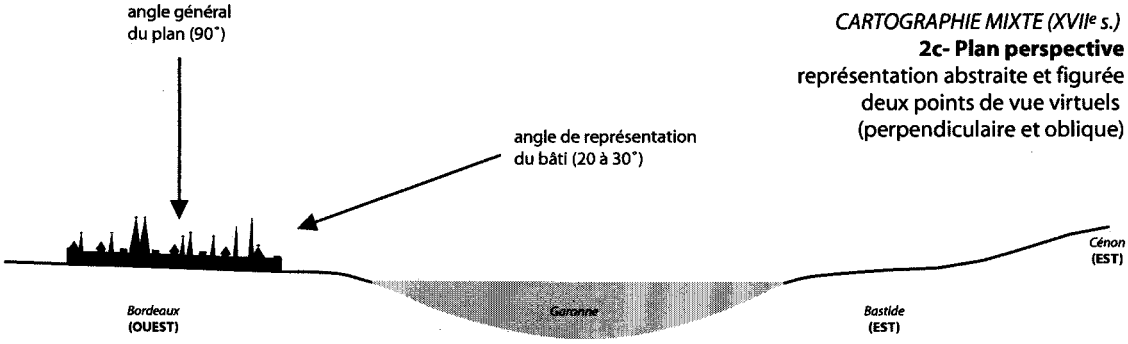

CARTOGRAPHIE GEOMETRIQUE (XVIIIe s.)
3- Plan géométral
représentation abstraite
point de vue unique et réel
(perpendiculaire)

F. de Noncel 1650
A. Jouvin de Rochefort 1676
C. Masse 1683, 1705 et 1723
N. de Fer 1695
H. Matis 1710
J. Lattré 1754 et 1760
Contrefaçons Lattré 1787
Jean 1805
Pierrugues 1811-1821
(cadastre)
Pierrugues 1819

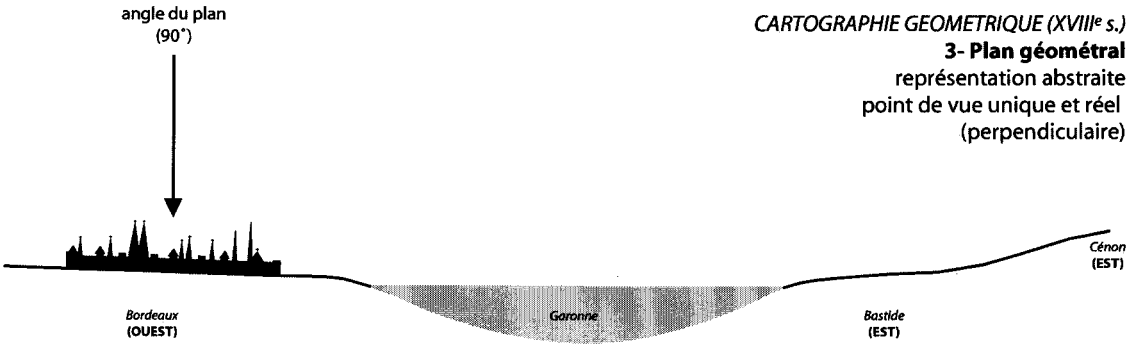

EJC 2004

2- Les paradigmes icono-cartographiques

Les 156 vues et plans de Bordeaux recensés peuvent être regroupés en un nombre restreint de mises en image qui traduisent à la fois des types de représentation et leurs degrés d'interprétation. Les paradigmes icono-cartographiques, définis par Jean Boutier pour Paris [161], répondent, de façon plus ou moins consciente, à des modèles de représentation urbaine issus de raisonnements et de choix qu'il convient de lire *a posteriori* dans la mesure où ils ne sont pas explicitement désignés. Ces modèles représentatifs apparaissent successivement et sont soumis à des effets de tuilage chronologique : la naissance d'un modèle traduit celle d'une conception de la réalité urbaine qui ne remplace pas nécessairement les précédentes. Dans le cas de Bordeaux cependant, la coexistence des points de vue est brève et bien cadrée dans le temps. Quatre paradigmes se succèdent depuis les portraits de la Renaissance jusqu'à la première entreprise cadastrale.

La figure 7 présente l'ensemble des vues et plans étudiés dans le texte. A l'évocation chronologique et généalogique des documents est ajoutée, en vis-à-vis, celle des dispositifs de pensée qui guident leur élaboration (partie gauche). Les sources dont on peut établir la filiation, par comparaison des compositions graphiques, constituent des familles et sous-familles. Ce schéma sert de référence à l'ensemble de l'étude.

2.1- La ville soumise

Jusque dans les années 1580 [fig. 7, famille 1], les représentations de Bordeaux reproduisent un schéma identique : celui de la ville soumise au roi de France. Cette conception, née du retour de la ville dans le giron français (1453), et attestée dans la représentation au moins depuis les années 1525-1535, répond, en miroir, à celle d'un autre pouvoir jadis cher aux Bordelais : celui de la couronne anglaise. Ernest Labadie consacre une conséquente notice à la description de la première vue gravée de Bordeaux dans les *Plantz, pourtraitz et descriptions de plusieurs villes et forteresses* par Antoine du Pinet, publié à Lyon par Jean d'Ogerolles en 1564 [CAT.2] [162]. Parmi les autres notices des vues du XVIe siècle [163], il s'interroge sur l'existence « d'un dessin original de l'époque (vers 1550), absolument inconnu (...) et qui aurait pu exister avant l'incendie des archives municipales de 1862 » que A. Detcheverry, conservateur du dépôt incendié, dit avoir recopié vers 1860. Quatre vingt quinze ans après son catalogue, je peux répondre à E. Labadie que le dessin n'a pas brûlé [164]. Toutefois, l'absence de cette pièce maîtresse dans son recensement fausse tout le raisonnement de l'auteur sur les vues anciennes de Bordeaux. Ce document, que j'ai retrouvé par hasard dans un recueil de plans, est la vue manuscrite la plus ancienne conservée , mais aussi l'une des plus anciennes sur le plan national [165]. Il est datable des années 1525-1535 [CAT.1]. Le cartouche avec ses indications (titre, mais peut-être aussi auteur et date) a disparu. Il est à l'origine de toutes les vues publiées entre 1564 et 1579

---

[161] BOUTIER 2002, p. 13-21, définition p. 13 : « Ces types d'organisation de l'image forment des paradigmes icono-cartographiques, répondant à des logiques propres et dotés de potentialités spécifiques. Apparus successivement dans le temps, ils ne se remplacent pas pour autant les uns les autres : leur antériorité ne signifie pas nécessairement leur caducité ou leur oubli. L' 'imaginaire cartographique' de Paris est fait de ces coexistences, plus ou moins conflictuelles, entre des types de représentations qui s'excluent d'autant moins que leurs confins sont indécis et leurs fonctions différentes ».

[162] LABADIE 1910, notice n° 28, p. 24-27 et DU PINET 1564, p. 38-39. Le plan d'Antoine du Pinet est imprimé en 1564 mais on peut lire *1563* dans le cartouche avec le nom de l'imprimeur lyonnais.

[163] LABADIE 1910, notices n° 30, 31 et 32, p. 28-30.

[164] AMB, XL-B8/30PP9, voir *supra* la notice détaillée.

[165] Hormis la vue perspective de Marseille de 1493 (MOREL-DELEDALLE 2005, p. 93) et une vue de Rodez de 1496 à l'extrême fin du XVe siècle, on peut aussi citer le plan de Paris dit plan de la Tapisserie, daté de la même époque (vers 1525-1535), ainsi que le plan de Lyon de 1548 pour le début du XVIe s.

fig. 7 - Chronologie et généalogie de la représentation bordelaise
schéma récapitulatif des familles et sous-familles de vues et plans étudiés

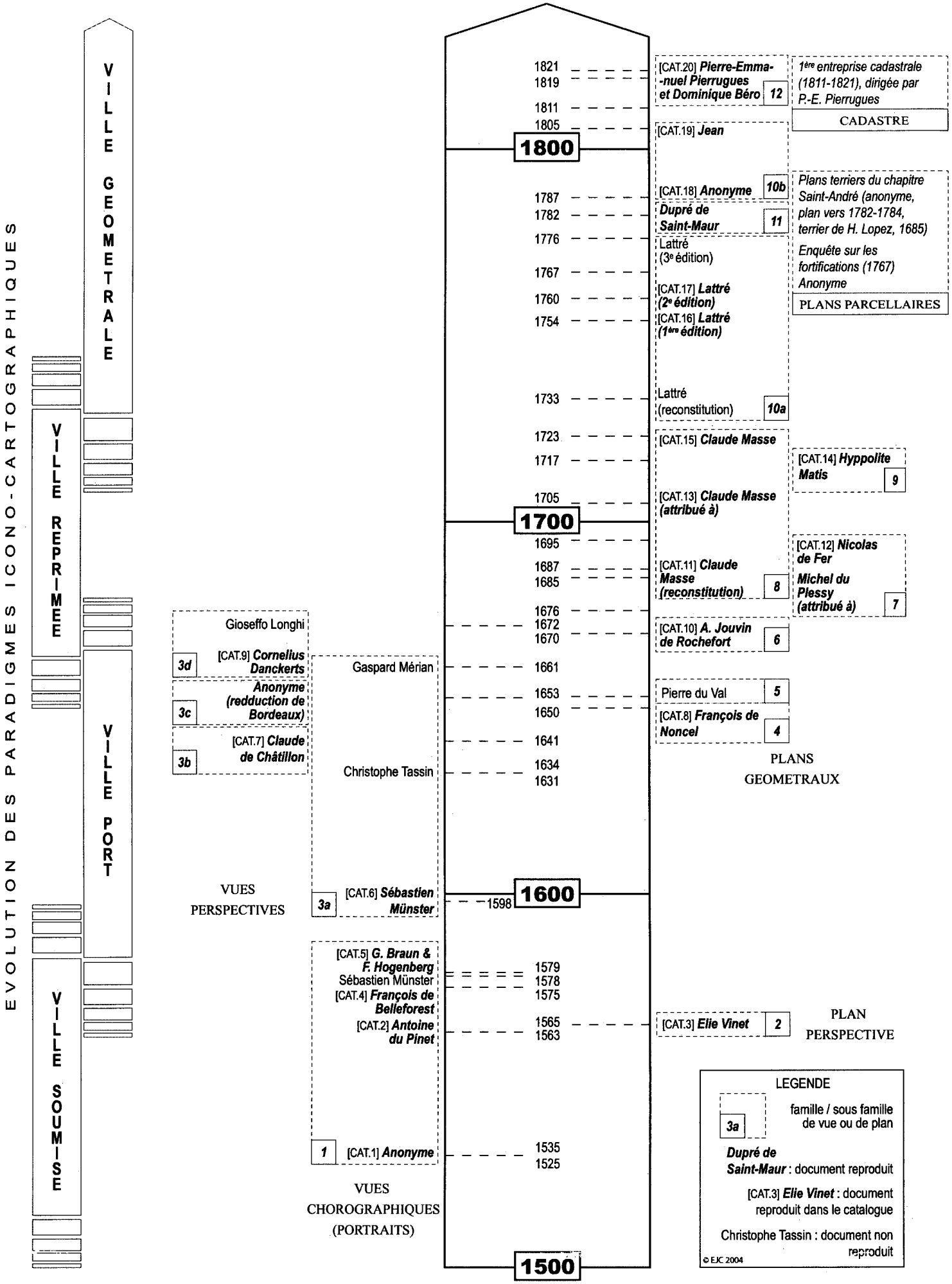

[fig. 8]. *Le vif pourtrait de la cité de Bourdeaus* en est une copie schématique réalisée par A. du Pinet. Ce dernier donne, dans son ouvrage, la liste des cartes géographiques qu'il considère comme les meilleures de son époque [166]. Malheureusement, il ne donne pas le nom des auteurs. La vue de Du Pinet [CAT.2] est reproduite dans la cosmographie de François de Belleforest [CAT.4]. Quant à celle publiée dans la cosmographie de S. Münster (1544, Bordeaux apparaît dans la 4e réédition de 1578), elle est une copie de l'une des précédentes. Enfin, la vue gravée par Hogenberg et éditée par Braun [CAT. 5] est une copie fidèle de la vue anonyme pour la partie urbaine, mais s'inspire de l'une des trois vues antérieures pour figurer les navires [167]. Les copies de du Pinet, Belleforest et Münster sont des contrefaçons schématiques et simplifiées de la vue manuscrite originale [168]. Cette simplification a pour but de réduire la figure manuscrite de grande taille au format de l'édition [169]. Elle est une perte du détail dans la figuration, mais surtout dans les légendes. La cosmographie de Braun et Hogenberg en offre une copie exacte pour le dessin grâce à la finesse de la gravure sur cuivre. Elle n'a pas tenu compte cependant des annotations toponymiques et historiques inscrites sur l'original, du fait de son format restreint [170].

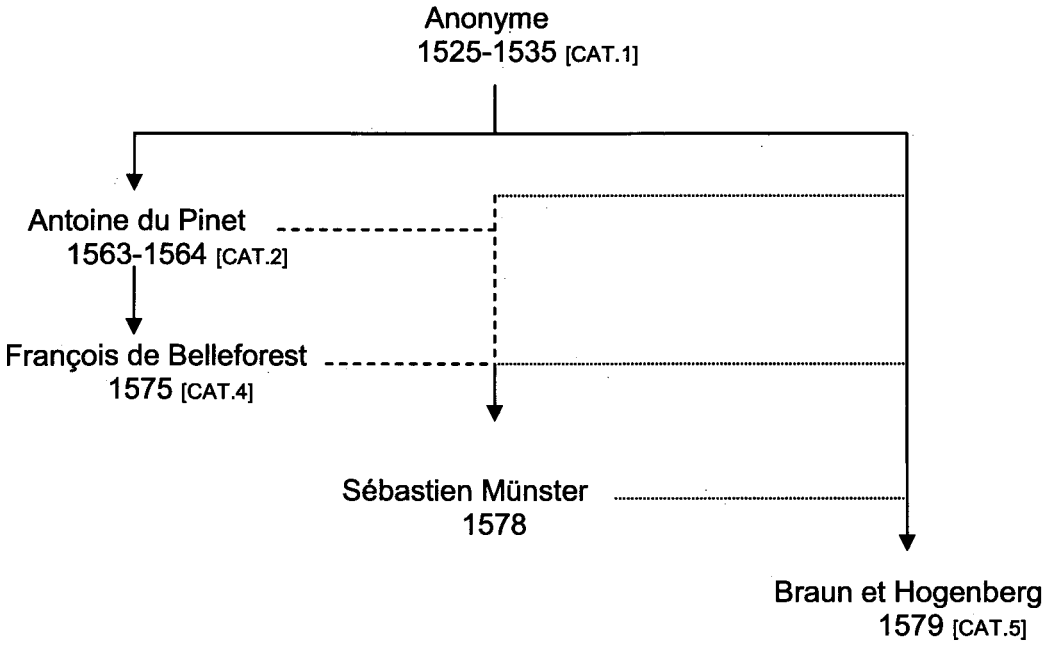

***fig. 8** – Schéma de filiation des vues chorographiques (1525-1579)*

---

[166] Pour une liste complète, voir PASTOUREAU 1984, chapitre XI, p. 131-133. Exemplaire conservé à la BNF, Imprimés, G16 (anciennement G638). *Bourdeaux* est représentée avec d'autres villes françaises *(« Paris, Lyon, Parpignan, Thionville, Montpellier, Poytiers, Tours»)* mais aussi d'Europe, de Méditerranée et d'Amérique latine appelée Indes *(« Berne, Treves, Franckfort, Gennes, Parmia, Pavie, La Mirandola, Florence, Venise, Romme, Tioli, Napoli, Calaris, Constantinople, Acres, Jerusalem, Le Caire, Alger, Cuscho, Mexico »)* auxquelles ont été ajoutées quelques descriptions cosmographiques (carte du monde, Europe, Gaule, Angleterre, Ecosse et Irlande, Danemark, Italie, royaume de Naples, Sardaigne, Sicile, Grèce et Egypte).

[167] BELLEFOREST 1575, MÜNSTER 1541 et BRAUN & HOGENBERG 1572.

[168] Cette schématisation respecte la physionomie générale et celle des îlots dans les trois cosmographies décrites. En revanche, bien des erreurs et déformations se sont glissées dans la copie de Valegio (AMB, XL-B408, Recueil 50, vers 1580), notamment entre les portes des Salinières et du Caillau.

[169] 64 x 89,5 cm pour la vue manuscrite [CAT.1] contre 19 x 27 cm en moyenne pour les gravures sur bois [CAT.2 et 4].

[170] Une copie de la vue de Braun et Hogenberg a été réalisée par J. Lestage, en 1757 [CAT.5].

La singularité de la représentation chorographique mérite qu'on s'arrête quelques instants sur elle. F. de Dainville a démontré que les procédures juridiques sont à l'origine de la multiplication des figures et portraits, afin de fournir des pièces justificatives sur la disposition des lieux qui se trouvent au centre du conflit [171]. Le portrait urbain ne représente, à son sens, que le stade de généralisation du procédé. Dans ses commentaires introductifs, A. du Pinet, reprend à son compte les distinctions de géographie ptoléméenne qui opposent la carte cosmographique (géographie) à la vue (chorographie) : le portrait *sert à représenter au vif les lieux particuliers, sans s'amuser à mesures, proportions, longitudes, latitudes, ni autres distances cosmographiques : se contentant de monstrer seulement à l'œil, le plus près du vif qu'elle peut, la forme, l'assiette, et les dépendances du lieu qu'elle dépeint [...]. Nul ne peut estre bon Chorographe, qui ne soit peintre* [172]. Le portrait de ville pourrait ainsi se rapprocher du portrait cubiste des années 1910-1930 qui décompose l'objet en éléments géométriques simples sans en restituer la perspective. Chaque élément a une logique interne cohérente, mais il n'existe pas de logique figurative à l'échelle de la composition d'ensemble. C'est un assemblage de perceptions réalisé à partir de nombreux points d'observations directs et qui marquent les remparts, les tracés de rues et les dessins en perspective des bâtiments principaux. Les recherches de Lucia Nuti ont démontré à quel point le *'vray pourtrait'* n'est pas la vraie réalité mais une réalité que la représentation rend véridique. Pour argumenter cette subtile proposition, je ne peux résister à l'envie de livrer ses conclusions à propos du *Civitates Orbis Terrarum* de Braun [173] :

> « Braun caractérise la qualité des images contenues dans l'atlas (...). La première caractéristique est celle qu'il appelle '*genuina observatione*' du lieu, c'est-à-dire le contact direct de la part du dessinateur avec le lieu dessiné. Mais le « vrai » semble plus important comme point d'arrivée, comme résultat final, que comme point de départ. Avec l'expression '*ad vivum delineata*', il veut signifier en effet, que l'image est construite de manière à pouvoir être prise pour vraie : ce n'est donc pas une plate copie, mais une ville jaillissant en trois dimensions hors de la feuille. Le 'vrai' et le 'vif' coïncident alors. Le résultat final est donc étudié non seulement pour le plaisir de l'œil, mais pour qu'il soit trompé par une simulation illusoire du 'vrai', et il est difficile d'établir quel est des deux plaisirs le plus fort pour l'artiste, celui de la fidélité ou de la tromperie. Quel est donc ce 'vrai' que le plan perspective nous permet de voir sous un aspect très ressemblant ? Un vrai réellement vu, ou un vrai tel qu'on voudrait le voir ? La encore Braun spécifie le contenu de l'image. Il ne s'agit sûrement pas d'une vision partielle et contingente, que l'on connaît d'un seul point de vue ou dans un seul moment du temps. Le plan perspective offre une connaissance totale de l'objet, qui permet de contrôler le tout et chaque partie singulière du tout, englobant dans un seul regard toutes les visions que l'œil aurait eues s'il s'était placé en des points divers et avec différents angles visuels, pour scruter les recoins les plus secrets. En un mot, le portrait doit être plus vrai que vrai (...) l'habileté de l'artiste réside dans sa capacité à représenter une seule image qui n'est ni planimétrie à l'échelle, ni miroir de la vérité, mais une simulation du vraisemblable du monde vu, construite artificiellement. [174]»

[171] DAINVILLE 1964, p. 118.
[172] DU PINET 1564, p. XIV, cité par PELLETIER 2001, p. 21.
[173] BRAUN & HOGENBERG 1572, titre que l'on pourrait traduire par les *« Cités du Monde »*.
[174] NUTI 1995, p. 66-67. Dans MOREL-DELEDALLE 2005, Jean Boutier signale que les réflexions de L. Nuti ont fait l'objet d'un nouvel essai que je n'ai pas pu consulter. Voir NUTI 2004.

Au-delà des définitions données par Monique Pelletier et Lucia Nuti qui traduisent l'aspect composite de cette perception sensorielle [175], le portrait relève aussi de choix réfléchis et d'autres peut-être plus inconscients dont le schéma suivant synthétise la conception [fig. 9].

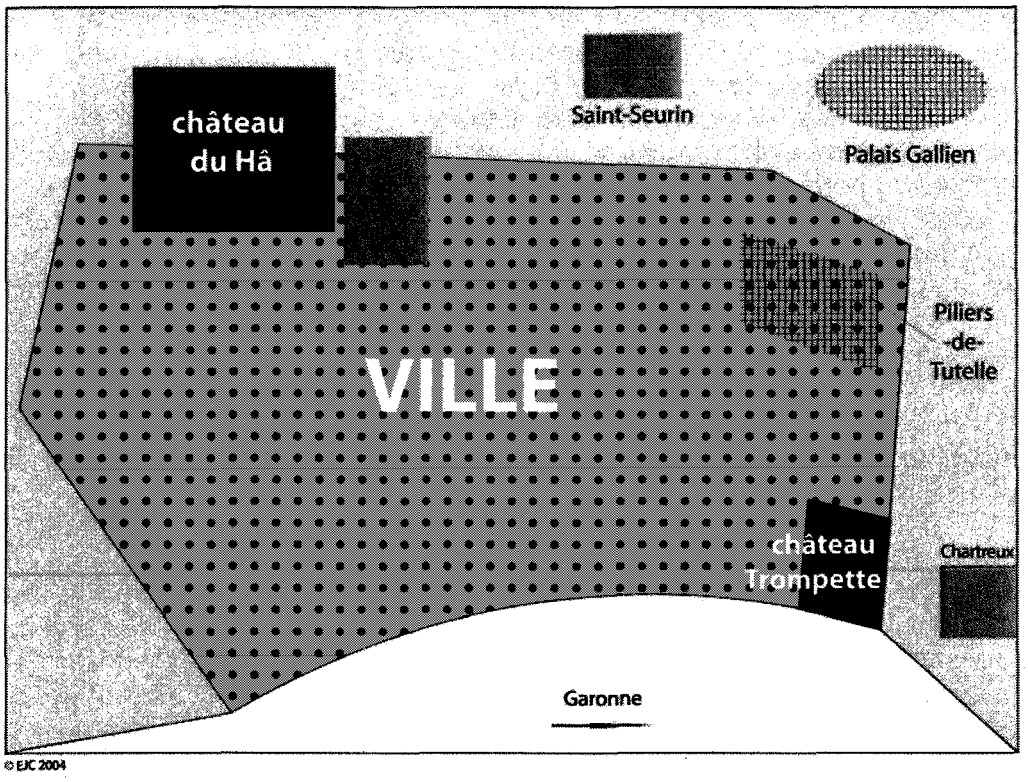

***fig. 9** - La ville soumise*

Le *vif pourtrait de la cité de Bourdeaux* [CAT.2] représente la ville dans un cadre resserré sous des angles de 80° au dessus du fleuve pour la composition générale et de 30° pour le bâti [fig. 6, n°2b]. Le tracé complexe de la troisième enceinte est simplifié : la ville s'inscrit dans un hexagone fortifié proche des conceptions stylisées réalisées à l'époque byzantine pour illustrer les récits bibliques [176]. L'hexagone bordelais est allongé : sa forme générale correspond à une vision ramassée sur le croissant accentué du fleuve. La ville apparaît sous une forme hexagonale plus ou moins régulière dont chaque angle est cantonné d'une tour. Faut-il voir dans cette image un assemblage 'cubiste' du réel perçu, où la survivance d'un modèle de représentation créé pour magnifier la ville ? C'est à partir de cette conception idéelle de la cité, que l'hexagone et sa variante l'octogone conduisent au cercle, sorte de mise en image sacralisée de la ville. L'idéogramme qui constitue l'enveloppe de la ville contribue à parfaire la forme urbaine. C'est ainsi que pour la capitale, à la suite de Jérusalem et de Rome, « la représentation circulaire s'attache moins à rendre compte d'une spécificité topographique qu'à insérer Paris dans la tradition des villes '*caput mundi*', des

[175] NUTI 1995, PELLETIER 2001, p. 9-10. Une variante proche de cette conception apparaît dans les copies des atlas réalisés pour une vente à la pièce des vues de ville. Le *vif pourtrait* prend alors le titre de *Civitatis Burdegalensis in Aquitanea, descrip(tio) genuina*, sorte de contrefaçon non paginée destinée à l'ornementation du cabinet de l'humaniste (AMB, XL-B410 Recueil 50 et BNF, GE-DD-1605-1607).
[176] LAVEDAN 1954, p. 33-35.

capitales du monde » [177]. Bordeaux est à son échelle, la *caput Aquitaniae*, tant par sa taille que par son ancienneté.

A cette évocation d'ensemble, il convient d'ajouter et de commenter le choix des édifices mis en exergue. La représentation exagérée des vestiges monumentaux de la ville, des 'antiques', et la place prépondérante qu'ils tiennent dans la légende en sont une preuve formelle : *les restes d'un Amphitheatre, qu'on nomme le palaix Galiene* et *un ancien Edifice, appelé le Palaix de Tutele, quadrangle, de huyt colonnes de longueur, & six de largeur, desquelles y a encore dixhuict debout* témoignent de l'antiquité de la ville. Pourtant, plus que tout autre monument, la taille démesurée du *Chasteau du Fa, du Ha, en langage du païs* témoigne de la soumission urbaine. Soixante-dix ans à-peine séparent la reconquête de Bordeaux par le roi de France (1453) de la vue manuscrite originale [CAT.1]. Des deux citadelles construites à partir de 1454 à l'initiative de Charles VII pour juguler la ville [178], celle du Hâ a retenu toute l'attention du portraitiste. Située à l'angle supérieur gauche du plan – position de force correspondant à notre sens de lecture – rien ne semble échapper à sa vigilance, et rien ne la surpasse : ni la masse imposante mais miniaturisée de *l'eglise métropolitaine de St-André*, ni la tour Pey Berland située à ses pieds et pourtant plus haute, ni la porte Saint-Eloy dite *porte ancienne de la ville* où siège à proximité l'hôtel de ville qui n'est pas même évoqué, encore moins le palais de l'Ombrière [179], ridiculement atrophié... Sur le port, le premier château Trompette constitue le pendant de la tenaille. L'ensemble de la composition évoque l'hommage rendu au roi par une ville au passé prestigieux.

La ville soumise apparaît aussi comme la ville difficile à soumettre car 'inaccessible'. La Garonne est un obstacle naturel et présenté comme tel à celui qui regarde le plan, malgré la perception à vol d'oiseau qui semble effacer la frontière. C'est là l'un des dispositifs icono-cartographiques les plus persistants : alors que les progrès techniques de la cartographie tendent à axer tous les plans au nord selon le méridien de l'Observatoire parisien au milieu du XVIIIe siècle, Bordeaux demeure de l'autre côté du fleuve. L'apparition de la rose des vents s'accompagne, la plupart du temps, d'une rotation de l'image vers le nord, sauf à Bordeaux, représenté depuis un point de vue virtuel situé à l'est et que l'on pourrait rattacher aux lointains coteaux de Lormont. Cette particularité, bien que rare, n'est pas spécifique à Bordeaux. On la retrouve à Marseille où « il faut noter que le point de vue de la représentation est très souvent le même au fil du temps et que cette constance est spécifique de la représentation marseillaise. Le dessinateur, topographe, graveur, s'installe sur une colline ou un point de vue dominant depuis le sud de la ville » [180]. Les deux systèmes ne sont cependant pas tout à fait comparables : si le point de vue marseillais s'explique par des raisons topographiques évidentes – il suffit de monter sur les collines de Notre-Dame-de-la-Garde pour s'en rendre compte – l'argument topographique ne tient pas à Bordeaux car le plateau d'Entre-deux-Mers est situé à près de 4 km de la ville. Il faut alors prendre en compte l'hypothèse du poids idéologique de la ville insaisissable qui essaye de se soustraire à toute forme d'autorité. Sur les 156 vues et plans généraux recensés, deux proposent une disposition au nord, un au sud et deux vers l'est [181]. D'autres logiques tendent toutefois à favoriser le procédé et en particulier celle qui consiste à se servir de la rive droite, actuelle Bastide, pour contenir les encadrés de légende et de titre [182]. Mais ce n'est qu'après

---

[177] BOUTIER 2002, p. 14.

[178] Pour plus de détails sur *les citadelles de Charles VII contre Bordeaux*, voir FAUCHERRE 2001.

[179] Ancien palais des ducs d'Aquitaine puis des rois-ducs anglais, et siège du parlement à l'époque de la vue. Voir à ce sujet BOUTOULLE 2003a.

[180] MOREL-DELEDALLE 2005, p. 14.

[181] Pour la disposition au nord voir [CAT.15] et plan géométral anonyme et sans date, vers 1780 d'après l'urbanisation des faubourgs (BNF, GE-F-1085). Pour le sud, un plan anonyme, vers 1770 (AMB, XL-A36). Pour la disposition vers l'est, les plans des [CAT.8] et [CAT.14].

[182] Le procédé, expérimenté par Jouvin [CAT.10] pour y placer l'échelle, est véritablement inauguré en 1777 dans un plan anonyme (BNF, GE-D-1633), puis dans celui de Dupré de Saint-Maur de 1782

la construction du pont de pierre (1821), une fois l'obstacle franchi, que la rotation s'opère définitivement au nord.

2.2- La ville port

Les éditions de la cosmographie de Sébastien Münster font part du changement de représentation qui se produit à l'extrême fin du XVIe siècle [183]. Les recueils allemands sont, au cœur de la Renaissance, les plus diffusés et les plus copiés. Sur les quarante-deux planches publiées en 1564 par Jean d'Ogerolles avec les commentaires d'Antoine du Pinet, vingt et un bois sont empruntés à l'œuvre de S. Münster par l'intermédiaire de l'édition de Balthazar Arnoullet publiée à Lyon en 1553 [184]. Toutefois, il faut attendre la réédition de 1578 pour que Bordeaux apparaisse dans la cosmographie sous la forme d'une copie de du Pinet ou de Belleforest [fig. 8]. Reproduite également en 1592, la vue chorographique disparaît dans l'édition de 1598 au profit d'une vue proche de la composition dite au naturel [CAT.6]. Cette vue, qui dresse un état de la ville à la fin du XVIe siècle est faussement attribuée, par E. Labadie, à Christophe Tassin, ce qui suggère à l'auteur qu'elle représente la ville vers le milieu du XVIIe siècle. De fait, la filiation que propose l'auteur entre la vue de Gaspard Mérian et celle de C. Tassin se révèle fausse [185].

Cette vue, qualifiée de cavalière par Labadie, est en réalité à mis chemin entre la vue au naturel et le portrait. L'observateur, mis dans les conditions du réel, pourrait croire qu'il contemple la ville depuis un point de vue naturel situé sur la rive droite ou sur le pont d'un bateau. Il n'en est rien toutefois car la relative platitude du modelé du site interdit une telle vision. Le dessinateur gruge l'observateur par le faible angle qui sépare les deux points de vue utilisés : réel (entre 10 et 20°) pour la scène du premier plan comprenant la Garonne, les bateaux et les remparts ; et virtuel (autour de 40°) pour suggérer la densité du tissu urbain mais aussi la campagne environnante [fig.6, 2a]. *A contrario* du dispositif précédent, Les rues n'apparaissent plus en tant que telles. A peine arrive-t-on à les distinguer par les alignements plus ou moins réalistes des toitures dont la représentation stylisée est proche des procédés de remplissage des îlots de la vue chorographique.

L'angle de vue basculé vers le sol, n'élargit pas d'abord le cadre de la ville [fig. 10]. La composition est resserrée de façon assez stricte sur l'emprise urbaine depuis la tour carrée de Sainte-Croix à gauche, jusqu'au château Trompette à droite. Mais le procédé, appuyé sur une perspective forte, élargit considérablement le champ de vision de l'arrière-pays et intègre un espace aérien quasi inexistant dans la représentation précédente.

(AMB, XL-A55) ainsi que dans le plan de Pierrugues et Béro de 1819 [CAT.20] pour ne prendre que ces trois exemples.

[183] MÜNSTER 1544. Voir aussi la nomenclature des éditions dans LABADIE 1910, p. 25, soit 7 rééditions entre 1544 (et non 1541 comme Labadie le note) et 1614 qui sont : première impression à Bâle en 1544, puis 1550, 1564, 1574, 1578, 1592, 1598 et 1614. Les éditions de 1578, 1592 et 1598 ont été consultées. L'original de 1598 est à la BNF, GE-FF-447 fol. 432 ainsi qu'un agrandissement en deux parties issu d'un recueil non identifié (BNF, GE-FF-748).

[184] Commentaire des éditions et copies dans PASTOUREAU 1984, p. 131 et PELLETIER 2001, p. 21.

[185] On retrouve la même erreur chez AVISSEAU & POUSSOU 1990, n° 27. Sur le prénom de Tassin (appelé Nicolas chez Labadie et qui est en fait Christophe), voir PASTOUREAU 1984, p. 437). Pour la notice de Labadie, voir les n° 37 et 40 de LABADIE 1910. Douze contrefaçons et variantes anonymes ou signées et plus ou moins fidèles sont issues de cette vue (n°, auteur, date, référence) : 1- Tassin, 1634 (AMB, Recueil 11, folio 12), 2- Châtillon, 1641 (AMB, XL-A505, Recueil 113), 3- anonyme, entrée du duc de Vendôme en 1653 (reproduction aux AMB, XL-B578, original conservé à la Société Archéologique de Bordeaux), 4- Gaspard Mérian, 1661 (AMB, XL-B606, Recueil 260), 5- Cornelius Danckerts, 1661 (AMB-XL-A43), 6- Jacob van Meurs, 1662 (BNF, GE-FF-7944), 7- Pierre van der Haa, s.d. (BNF, GE-DD-686 fol. 116), 8- Nicolas Berey, 1669 (AMB-XL-B45), 9- Gioseffo Longhi, 1672 (AMB, XL-B571), 10- Georg Balthasar, s.d. (AMB, XL-B609-25PP55), 11- Johan Christian Leopold, 1714 (AMB, XL-B71), 12- copie italienne anonyme, s.d. (AMB-XL-B47) sans compter la profusion de copie anonymes.

L'équilibre de la perspective est relayé par celui de la composition. La vue est dressée en trois bandes à peu près égales : au premier plan, la scène portuaire ; au centre, la ville en forme de croissant allongé sur le fleuve qui contraste fortement avec son bucolique environnement, et enfin, à l'arrière-plan, le ciel. L'accent est mis sur les activités portuaires : la scène maritime occupe un tiers de l'espace alors que la Garonne n'occupe qu'un douzième de la surface du plan dans le paradigme précédent. Seule la flèche qui donne le sens d'écoulement de l'eau sur la vue manuscrite des années 1525-1535 marque le fleuve. Les contrefaçons de cette dernière [CAT.2, 4 et 5] enlèvent la flèche, mais meublent timidement le port de trois grandes embarcations étrangères et de trois plus locales sur *le port en forme de croissant, dit le Port de la Lune* [CAT.2 et 4] [186]. La déformation maladroite exercée pour accentuer le méandre fluvial de la rive gauche dans les vues du XVIe siècle conduit naturellement à l'évocation générale du site. Alors que l'évocation de la ville-port est indissociable de celle du vin, on ne peut que souligner, paradoxalement, le non représentation du vignoble, remplacé par une environnement conventionnel et imaginaire.

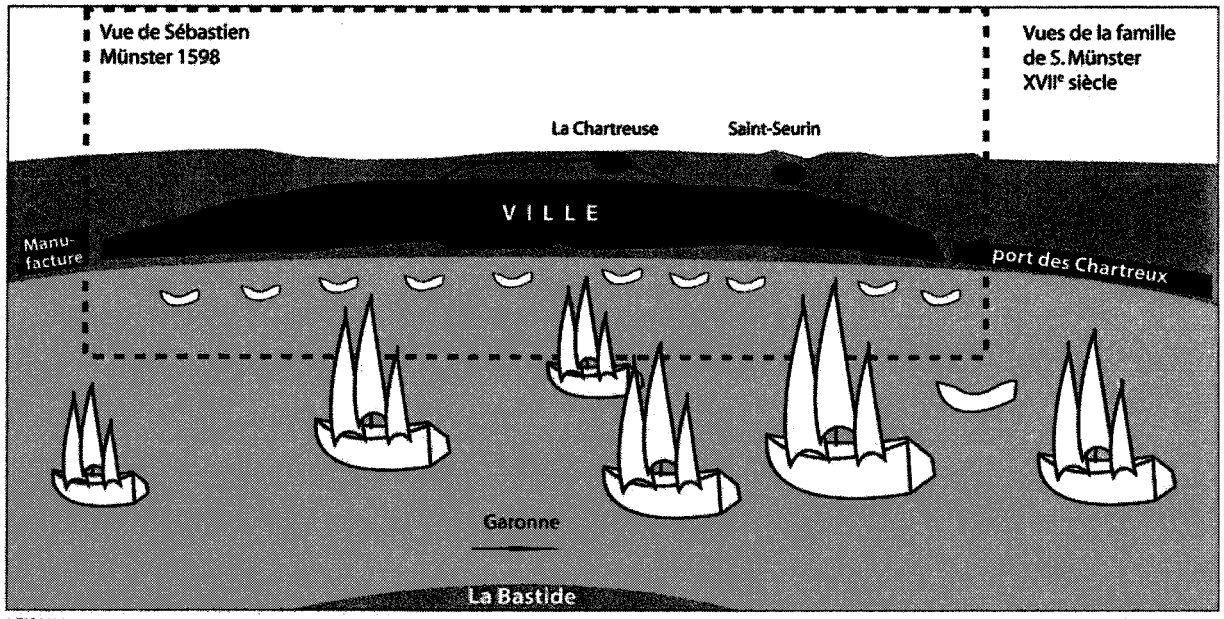

© EJC 2004

***fig. 10** - La ville port*
(agrandissement du format de la vue au fil de la croissance du port)

Plusieurs procédés vont être utilisés afin de personnaliser la vue originale de S. Münster [fig. 10, pointillés]. Le premier consiste à intégrer la pointe de la rive droite dans le cadre de la vue. Le plan d'Elie Vinet [CAT.3] est le premier à faire figurer *la Bastide*, élément topographique indispensable pour rendre compte de l'exceptionnelle voie de communication *de la riviere, qui là s'appelle Gironde pour Garonne.* Elément nouveau de la mise en perspective, La Bastide, et son premier plan de maisons, d'arbres et de navires amarrés au port de *Trajeyt,* est intégrée en 1634 dans la copie schématique de la vue de Münster réalisée par Tassin [187], puis dans celle de Cornelius Danckerts [CAT.9], celle de Gioseffo

[186] Pour plus de détails sur les navires et les gens de mer à Bordeaux à la fin du Moyen Age, voir BERNARD 1968.
[187] TASSIN 1634. Edité entre 1630 et 1634 par Melchior Tavernier, Bordeaux est représenté dans la seconde édition : *Seconde partie. Plans et profilz des principales villes & lieux considérables de*

Longhi (1672) ou encore celle d'Aveline (fin XVIIe siècle) [188]. Le deuxième témoigne du fort développement de la ville sur le bourrelet alluvial. De moindre importance au sud (à gauche des vues), la croissance est marquée par la construction de l'hôpital de la Manufacture suite au legs d'Anne Tauzia (1619), veuve du parlementaire bordelais, M. de Brezets, et à son installation *extra-muros* dans le courant des années 1650 [189]. Expansion considérable au nord, le développement du port des Chartreux, sous la tutelle du château Trompette, répond au besoin grandissant de nouveaux emplacements de mouillage et génère la migration des activités portuaires en aval (à droite des vues) [190]. L'angle panoramique nécessaire pour inclure ces expansions conduit à la production de vues de format oblong. Dernier procédé usité, celui qui consiste à disproportionner le dessin des clochers afin de contrebalancer l'attraction des navires du premier plan et qui suggère à Labadie la famille « *des vues de Bordeaux aux hauts clochers* [191] ». L'exemplaire le plus excessif de cette variante est celui attribué à Claude Châtillon [CAT.7]. Ce dernier est remarquable à plus d'un titre : hauteur démesurée des clochers, réintégration des éléments de voirie proches de la vue chorographique, déformation générale de la mise en page dont les trois éléments de composition (scène portuaire, ville et arrière pays, horizon et ciel) sont comme compressés pour rentrer dans le format de la publication [192]. La ville est une embarcation gigantesque dont les flèches rappellent les mas des bateaux qui mouillent à ses pieds.

Mais plus que tous ces artifices, la multiplication croissante du nombre d'embarcations sur le fleuve témoigne du dispositif de la ville-port. Le tableau ci-après permet de quantifier le phénomène au cours des XVIe et XVIIe siècles [193]:

***Tableau 1** – Le navire à travers les vues de Bordeaux des XVIe et XVIIe siècles*

Vues (auteur et date)	Nombre d'embarcations
anonyme 1525-1535	0
A. du Pinet 1564	6
F. de Belleforest	6
Braun 1579	11
S. Münster 1598	30
C. Châtillon 1641	55
C. Danckerts 1661	97
G. Longhi 1672	49

France, ensemble les cartes générales de chascune province & les particulieres de chaque gouvernement dicelles mis au jour par le S. Tassin, geographe ordinaire de sa majesté. Provinces contenues en ceste seconde partie : Bourgogne, Dauphiné, Provence, Comtat et Oranges, Languedoc, Guyenne, Poictou, Riviere de Loire, Beauce & Gastinois. Le recueil sur la province de Guyenne intitulé *Plans et profilz des principales villes de la province de Guyenne avec la carte generale & les particulieres de chascuns gouvernement d'icelles,* est conservé aux AMB, Recueil 11. Il rassemble 21 cartes numérotés de 3 à 23. La vue de Bordeaux est au n° 12. Nombreuses autres copies isolées aux AMB (XL-B411 et XL-B412 du Recueil 50, entre autres).

[188] C. Danckerts (AMB, XL-B43), G. Longhi (AMB, XL-B571) et Aveline (AMB, X-A507 Recueil 113).

[189] Sur la Manufacture, voir DESGRAVES 1975 p. 259-261 et GUILLEMAIN 1974 p. 137.

[190] Sur l'extension du port des Chartreux au XVIe s. voir BOUTRUCHE 1966, p. 136-137. La notion de 'faubourg des Chartrons' n'existe pas avant l'apparition et la généralisation d'un habitat à proximité des entrepôts.

[191] LABADIE 1910, n° 47, p. 39 : La démonstration de l'auteur, qui ne reconnaît pas dans cette vue la main de Châtillon, est fausse. Le travail scrupuleux de M. Pastoureau (PASTOUREAU 1984, p. 67-68 et p. 97-117) prouve le contraire. Jean Boisseau, édite en 1641 la *Topographie françoise* de Châtillon, mort en 1616. La deuxième édition du recueil, datée de 1644, ajoute la *Description de la ville de Bourdeaux, cappitalle de la Guienne et grand port de mer* au fol. 444 bis.

[192] AMB, XL-A505 Recueil 113, voir *infra*, la vision du document est plus parlante que les mots !

[193] Bibliométrie réalisée sur les [CAT. 1, 2, 4, 5, 6, 7, 9] et sur une contrefaçon de la [CAT.9] par G. Longhi.

Les quatre premières vues qui appartiennent au thème de la ville-soumise ont volontairement été incluses et servent, en quelque sorte, d'étalon. Elles se réfèrent, rappelons-le, à la même représentation urbaine mais l'apparition des 'miniatures' navales [194], au fil des reproductions, permet de sentir l'émergence du dispositif mettant en valeur le port dans les décennies 1560-1570. La seconde partie du tableau (1598-1672) affirme l'identité portuaire de la ville. L'utilisation des outils de la bibliométrie graphique est ici restreinte aux seules vues datées et aux seuls bateaux. Il conviendrait de la compléter par les données chiffrées du nombre de personnes et du type d'activité qui sont représentés sur la terre ferme, le long des berges de la Garonne. Le nombre important de personnages et de convois charretiers qui peuplent le devant de la ville anime les scènes et leur confère l'aspect d'un tableau vivant. L'évocation des chantiers de construction navale sur la vue de Châtillon [CAT.7], entre Saint-Michel et Sainte-Croix, met en valeur la flotte batelière locale. Le navire constitue une invitation au voyage et traduit le renouveau des activités commerciales fluviales et maritimes après les crises du XVe siècle [195]. Capitale d'un arrière-pays considérablement élargi après la reconquête française, Bordeaux accueille les flottes marchandes étrangères et se trouve à la tête d'une batellerie en pleine expansion. Les gros navires évoquent le voyage au long cours avec l'Angleterre, la Flandre et la Zélande tandis que la multitude des couraux et des frêles embarcations rappelle le dynamisme du commerce local qui draine les produits de l'arrière-pays. Les petits navires sont la flotte bordelaise, ils assurent l'aconage des vaisseaux de gros tonnages qui ne peuvent embosser sur la berge et doivent mouiller au milieu du fleuve.

L'évocation des flottes marchandes nécessite d'ouvrir là, une brève digression. Les historiens bordelais pour qui n'était de flotte que de gros tonnage, réalisent, dans la droite intuition de J. Bernard, l'immense flotte marchande de la batellerie illustrée dans les vues [196]. Mathias Tranchant qui a étudié dans le détail le commerce maritime de La Rochelle reconsidère la puissance de la flotte rochelaise qui, comme celle de Bordeaux, n'est pas une marine de commerce au long cours. La flotte locale qui comporte aussi quelques grands bâtiments est essentiellement faite de navires de taille plus modeste. Elle est « suffisamment nombreuse pour estimer la vitalité (...) de ces constructeurs de navires » [197]. Proche de Bordeaux dont elle est exagérément caricaturée comme la rivale, cette ville a profité de la tentative royale de se doter d'une flotte de guerre et constitue, après Rouen, l'autre grand débouché maritime des rois de France, à la fin du XIIIe siècle [198]. Cette évocation, si elle nous éloigne quelque peu des représentations modernes du commerce bordelais, met en relief une part oubliée de la marine. Les deux villes accueillent de nombreux marchands étrangers, mais leur flotte est seule capable d'assurer l'aconage et les liens avec l'arrière-pays, qui, dans le cas de Bordeaux, s'étend loin dans les terres et draine les affluents de la Dordogne, du Lot et du Tarn pour relier Cahors, Montauban et Toulouse ou encore Nérac, Gaillac, Condom... Les bateaux lovés dans le port de la Lune sont autant de moyens offerts pour sortir de la carte. Ils sont un vecteur de rapprochement essentiel

---

[194] Le terme de *miniature* désigne une peinture fine de petits sujets servant d'illustration aux manuscrits. Il est employé ici, car on peut considérer que les navires illustrent le rôle portuaire de la ville et ne sont pas une composante du tissu urbain en lui-même.

[195] La politique royale, en particulier celle de Louis XI, menée dans les années 1470-1480 relance le commerce bordelais. A ce sujet, voir BOCHACA 1998, p. 11-13.

[196] Voir les pages rédigées par J. Bernard dans BOUTRUCHE 1966, notamment p. 104-106, ainsi que BERNARD 1968.

[197] TRANCHANT 2003, p. 154-170.

[198] Que dire des galées bordelaises dont on trouve mention dans le *Livre des Coutumes* et dans les actes de la chancellerie anglaise du début du XIIIe siècle ? Ne pourraient-elles pas constituer le pendant anglais d'une flotte de guerre ? A quelques exceptions près, et hormis l'œuvre de J. Bernard pour le Moyen Age, les historiens bordelais se sont peu investis dans l'étude générale de la flotte bordelaise, souvent appréhendée sous l'angle du commerce vinaire qui, malgré son importance et son renom, masque aussi la richesse et la complexité d'autres aspects de la culture maritime.

avec l'arrière-pays esquissé aux confins de la vue. Une typologie des navires dans la cartographie pourrait être envisagée à partir des méthodes employées pour étudier les miniatures des manuscrits médiévaux [199]. Pourtant, si je suis incapable de donner les noms des bâtiments de guerre et de commerce représentés, une observation simple permet de compter les gros navires à plusieurs mâts et les petits à mât unique, voire souvent sans voilure apparente. De cette brève et rapide comparaison, il apparaît que c'est l'augmentation du nombre d'embarcations de petite taille qui explique la croissance des chiffres observés entre 1598 et 1672.

Le dispositif de représentation de la ville-port, et de sa variante aux hauts clochers, caractérise les vues des années 1580-1680. Conception prégnante de la vitalité et du dynamisme de la *cappitalle de Guienne et grand port de mer* [CAT. 7], le type icono-cartographique dépasse le simple cadre de la vue et laisse de profondes traces dans la cartographie bordelaise. Ce type de vue fait la transition entre le thème urbain et l'espace maritime que les portulans de la même époque traitent dans l'optique du voyage [200]. Les trois bateaux représentés sur le plan de H. Matis [CAT.14] expriment la puissance et la pérennité de la thématique navale, malgré les progrès techniques qui ont fait passer la représentation au stade du plan géométral. Seul élément en perspective d'un plan qui apparaît comme remarquablement précoce au vu des autres de la même époque, il est le dernier élément figuratif à évoquer le port en dehors des ancres marines. Après lui, l'abstraction géométrale aura recours aux mots pour décrire ce que ces navires clamaient d'eux-mêmes. La tradition subsiste cependant dans la peinture du XVIIIe siècle, sous l'habile main de Joseph Vernet notamment.

2.3- Ville frondeuse, ville domptée, ville réprimée

Les volutes de fumée qui sortent des bouches des canons embarqués sur les navires situés au premier plan de la vue de S. Münster [CAT.6] évoquent une scène de liesse que ponctuent des tirs à blanc. Elles pourraient aussi se faire l'écho de la forte répression exercée par Henri II sur la ville suite à la révolte de la Gabelle d'octobre 1548. La scène de guerre navale pourrait transcrire les représailles terrestres que la vue urbaine ne peut inscrire dans un tissu déjà fort resserré [201]. Hypothèse hasardeuse cependant car rien ne prouve que la punition de la ville rebelle s'est effectuée par voie fluviale. Malgré l'amendement de la ville et la nécessité de rétablir le commerce, la clémence royale qui accorde l'amnistie en 1549 ne se prive pourtant pas d'asseoir durablement son emprise sur la ville en mettant au pas l'organisation municipale. Cet état de fait est intégralement repris dans la mise en scène de la *Réduction de Bordeaux* lors de l'entrée du duc de Vendôme à la tête de l'armée royale, le 3 août 1653 [fig. 11] [202]. La ville de l'arrière-plan est un réemploi de celle de S. Münster [CAT.6] .Dans le commentaire qu'ils font des *Illustrations du vieux Bordeaux*, J.-P. Avisseau et J.-P. Poussou notent que « très curieusement, l'auteur a fait comme si la Garonne s'arrêtait à Bordeaux, cette fantaisie s'expliquant par un souci esthétique mais aussi par la volonté de bien mettre en valeur l'entrée de l'armée royale et sa puissance, que l'on peut opposer à la magnificence de la ville. Ainsi était exaltée la grandeur

---

[199] Voir la méthode employée dans VILLAIN-GANDOSSI 1985 sur un échantillon de manuscrits représentatifs de la période IXe – XVe siècles.

[200] Les cartes marines, *stricto sensu*, n'ont pas été prises en compte dans cette étude malgré l'invitation au voyage que sont les navires. Seule la carte de *la vray route pour aller en la rivyere – tres dangereuse ryviere de Gironde – jusques a la noble et puyscante ville de Bourdeaux en Guyane*, vers 1550, en offre un exemple (copie de Jomard réalisée en 1860 et conservée à la BNF, GE-DD-6045(6)). Sur les portulans et autres cartes marines, voir la très récente synthèse de MOLLAT DU JOURDIN 2004.

[201] Sur la crise de 1548, voir BOUTRUCHE 1966, p. 303-307.

[202] *Réduction de Bordeaux*, auteur inconnu, s.d., gravure conservée à la Société Archéologique de Bordeaux, photo aux AMB, XL-B578, et reproduction dans AVISSEAU & POUSSOU 1990, pl. 42.

royale, ce qui était le but recherché » [203]. Par un artifice du point de vue, l'auteur met la ville à la portée du pouvoir royal : elle n'est plus représentée de l'autre côté du fleuve, mais en arrière-plan, coincée entre l'armée qui se déploie sur les berges de Paludate (à gauche) et le château Trompette qui empêche toute fuite (à droite). Les députés, dans une position proche de celle des *Bourgeois de Calais*, sont le pendant de la ville acculée de l'arrière-plan. Ils remettent, à genoux, les clefs de la ville aux représentants de l'autorité. Cette scène, non datée, mais qui évoque de façon très explicite la réduction de 1653, ne clôt pas le cycle de représentation de la ville-port qui perdure jusque vers 1670, mais elle annonce le dispositif de la ville réprimée après les épisodes de la Fronde, peut-être devrais-je dire des frondes. Elle annonce la fin du style de la vue et la suprématie du plan : après avoir maté la ville, il convient de maîtriser l'espace.

fig. 11 - "La réduction de Bordeaux"
gravure conservée à la Société Archéologique de Bordeaux, vers 1653.

Un bref rappel des événements de la Fronde me semble nécessaire pour montrer à quel point la représentation est assujettie au point de vue de ses exécuteurs et à l'idéologie qu'ils sont chargés de transmettre. Aboutissement d'un malaise généré par les troubles sociaux et la pression fiscale des années 1630, les soulèvements populaires cristallisés dans les épisodes de la Fronde sont à l'origine d'un glissement de sens dans la représentation urbaine. A Bordeaux, seconde capitale frondeuse après Paris, une part importante de la population manifeste, dans l'affrontement, le désir impérieux de recouvrer ses anciennes prérogatives mises à mal par une politique centralisatrice et un affermissement du pouvoir royal. La crise se surimpose aux exécrables conditions locales (mauvaises récoltes, épidémies et disettes). La sédition de la capitale de Guyenne de 1635 est alimentée par de nombreux mécontentements : pression exercée par l'intendant sur les cours et offices de la ville, rébellion parlementaire et organisation d'un 'gouvernement populaire' relayé par les prises de position du prince de Condé et des Espagnols à l'encontre 'du Mazarin et de l'Epernon'. Les soulèvements de l'été 1648 reflètent ceux de Paris face à l'annonce d'une nouvelle imposition. Les relations changeantes et mouvementées du duc d'Epernon et du parlement, font qu'à terme, les habitants se liguent contre lui. Le positionnement des troupes dans la campagne bordelaise pendant l'hiver suivant, pour contenir la ville, ne fait qu'attiser le soulèvement. Malgré de multiples médiations, d'Epernon est contraint à l'exil et tente de retourner le château Trompette contre la ville : les opérations armées, le siège et la

[203] Les auteurs ne font pas le rapprochement entre la représentation urbaine dans la *Réduction de Bordeaux* et celle qu'ils associent faussement à Mérian (1661) et Tassin (1634) et qui est en réalité imprimée pour la première fois par S. Münster en 1598. Voir AVISSEAU & POUSSOU 1990, pl. 27.

destruction des faces internes de la place-forte qui s'en suivirent font partie des événements les plus célèbres de cette première phase. La fronde des princes et leur repli dans Bordeaux mettent encore en relief le double jeu d'un parlement fidèle au roi, malgré les remontrances qu'il adresse au gouverneur et au ministre. Dans sa phase la plus extrême, la participation *des bourgeois de l'Assemblée de l'Ormée*, organisée en conseil politique, souligne le caractère complexe des revendications et des factions armées qui mirent la ville en état de siège entre 1651 et 1653. Point d'orgue majeur dans les rébellions de la ville, les tensions demeurent jusqu'en 1675, malgré le loyalisme déclaré lors de la visite du roi en 1659. De nouvelles mesures fiscales (*gabelleurs*, papier timbré, tabac, vaisselle d'étain...) conduisent aux mouvements de 1675 qui aboutissent à l'occupation armée de la ville et l'abattement du symbole urbain des Piliers-de-Tutelle, alors que la décision d'étendre le château Trompette était déjà prise [204].

Les premières tentatives de cartographie géométrale sont contemporaines de ce sombre épisode. En septembre 1650, le duc de Bouillon commande à l'ingénieur militaire François de Noncel un plan des fortifications de Bordeaux et du faubourg Saint-Seurin [CAT.8] [205]. Le plan est disposé vers l'est (Bastide en haut), dans le sens de l'assaut. Il fait le relevé précis des fortifications conçues par les Bordelais et note les positions des troupes royales disposées à l'ouest (en bas). L'accent est porté sur toutes les fortifications en dur (portes, enceintes et châteaux) mais aussi en terre (tenaille, ouvrage à cornes, et autres bastions). Il est, à ma connaissance, le seul document faisant le relevé précis du fort construit par les Bordelais sur la rive droite de Bastide ainsi que des points précis d'affrontement, notamment celui de la porte Dijeaux dans laquelle les forces urbaines s'étaient retranchées et contre laquelle ont été élevées *deux tenailles en attaque*. Il tente aussi de cartographier l'intérieur de la ville, mais l'opération semble avoir été interrompue. L'auteur s'est peut-être rendu compte de la difficulté de l'entreprise et du caractère de plus en plus imprécis de son dessin qui présente toutefois la ville sous une forme géométrale assez proche de la réalité. L'objectif militaire du plan est évident comme le prouvent les 53 annotations de légende qui renvoient toutes à des points stratégiques (château, murs, portes, tours, édifices monumentaux, bastions...).

Trois ans après, en 1653, le plan de H. Picart, réalisé en encart à la carte de la *Coste de Gascogne* réalisée par Pierre Du Val est infiniment moins juste [206]. Il évoque sans doute le retard de la cartographie civile sur celle développée par les ingénieurs militaires. Tentative géométrale maladroite, le plan de Picart témoigne de la non maîtrise des procédés de levé. La ville s'étend sur le croissant fluvial mais apparaît très compressée. Un détail, non des moindres, illustre encore l'aspect mixte des techniques conjuguant l'angle vertical du plan à

---

[204] Pour plus de détails sur les causes et sur le déroulement de la Fronde à Bordeaux (épisodes de 1635, 1650-53 et 1675), voir BOUTRUCHE 1966, p. 315-347.

[205] AMB, fond Maurice Birot, XL-A292, reproduction d'un plan manuscrit conservé au Ministère de la Défense, section technique du Génie, manuscrit 981, plan n° 16 du *Recueil de plans de villes de France, de Flandre, de Hollande, d'Allemagne...* réalisé par Albert Jouvin de Rochefort. Les photographies réalisées par Maurice Birot en 1936 sont les seules traces de ce précieux document (et d'autres du même fonds). Les archives de l'ancien Ministère de la Guerre ont été transférées, en partie, dans les Yvelines mais je n'ai pu consulter que cette copie.

[206] BNF, GE-DD-1174. Ce plan est au folio 91 bis du recueil manuscrit de *Cartes de Géographes*, compilé par Pierre du Val et publié par N. Bérey en 1653. Il est reproduit avec quelques modifications par J. Nolin, en 1743, dans son plan de la *Direction de Bordeaux*, BNF, GE-C-1979. Il est étonnant de voir que ce plan, qui est faux et imparfait à bien des égards, ait été réédité quatre vingt dix ans après sa première publication, à une époque où les procédés de lever géométral sont maîtrisés. Cela traduit peut-être la difficulté pour les imprimeurs à se procurer des cartes de bonne qualité, mais aussi à moindre coût. Cela souligne enfin les précautions qu'il faut prendre pour dire que telle carte représente la ville à telle époque. La diffusion et la reproduction d'un document sur plusieurs décennies, voire un siècle, peut être trompeuse. Le dépouillement poussé des fonds, la filiation chronologique de chaque document et la reconstitution des familles de plans et vues sont les seuls moyens d'émettre ces hypothèses.

celui, oblique, de la vue. Ce détail, ce sont les quatre bateaux naviguant sur la Garonne. Ce document n'a pas pour objectif de représenter la ville dans toutes ses composantes (rues, édifices monumentaux...). Importent, d'une part, le site – dont le plan donne la représentation précise des voies d'accès terrestres, des faubourgs, et de la topographie (figuration des ruisseaux) – mais surtout, d'autre part, *les vieilles et nouvelles fortifications*, comprenant le détail des portes, mais aussi les châteaux du Hâ et Trompette dont *les fortifications vers la ville sont démolies* [207], et enfin, la seule mention, sur plan, de la plate-forme de *Lorme* (pour l'Ormée). Il donne des renseignements sur l'état des fortifications mais dresse aussi les projets de glacis à réaliser le long de l'enceinte, au débouché de chaque porte et tour. Il n'offre au spectateur que la coquille de l'œuf, l'enveloppe des portes et murs qui semblent clore une ville vide. Ce type de figuration caractérise les années 1650-1670. Un autre plan de Bordeaux, que l'on pourrait dater de la fin de l'année 1665 d'après le tracé du château Trompette, offre la même composition et fait même couler le Peugue dans la Devèze [208] !

Les plans de Bordeaux réalisés sous le règne de Louis XIV et dans la première partie du règne de Louis XV font écho à la méfiance du pouvoir royal à l'égard de la ville frondeuse et des sévères mesures de représailles prises à son encontre. Les évolutions techniques de la cartographie sont financées par la monarchie et servent sa puissance et son absolue maîtrise de l'espace. Quels que soient leurs objectifs, les plans témoignent tous, sans exception, de cette volonté. Celui attribué par E. Mareuse [209] à Albert Jouvin de Rochefort et probablement réalisé lors de son passage en Guyenne vers 1670-1672, est le premier plan géométral complet de *Bourdeaux et ses environs* [CAT.10]. Jouvin a consigné quelques observations dans ses carnets du *Voyageur d'Europe*, publié en 1672 [210]. Après l'évocation du site et du port, ce sont les fortifications qui impressionnent le voyageur [211] :

> *Bourdeaux ne peut pas qu'elle ne soit une des plus grosses Villes de France pour sa situation dans un pays le plus accompli du Royaume, et pour la commodité de plusieurs Rivières qui s'y assemblent, et qui la rendent un lieu de trafic, et un si fameux port de mer, qu'elle a esté choisi par les Romains pour y faire un agréable séjour, qu'ils ont orné de grands édifices, et de beaux palais, dont nous en voyons encore quelques-uns presque tout entiers. Sa forme représente un arc, dont la corde est la Rivière de Garonne, bordée d'un grand quay, où le reflux de la mer y croist plus de deux toises, qui donne moyen aux plus gros vaisseaux de l'Océan d'y aborder. A l'entrée de ce quay est le Chasteau Trompette flanqué de six grands Bastions royaux : où la Rivière coule tout à l'entour de ses murailles, défendues de grands fossez, qui me l'ont fait trouver une Place très-forte.*

Mais les premiers plans géométraux assènent une vérité implacable : à la suprématie disproportionnée du château du Hâ dans le dispositif de la ville-soumise succède l'emprise

---

[207] Allusion aux destructions réalisées par les Bordelais révoltés, pendant la Fronde. Les forteresses sont toutefois cartographiées dans leur état primitif.

[208] AMB, XL-A306 Recueil 80.

[209] MAREUSE 1900. Edgar Mareuse propose de dater le plan de l'année 1676-1677 car *les travaux d'agrandissement du château Trompette, commencés à cette époque, paraissent en voie d'exécution* (p. 5). Je préfère pour ma part dater le plan des années 1670-1672, car on sait que Jouvin était passé dans ces années-là à Bordeaux, peut-être même un peu avant, puisque la description de Bordeaux figure dans le tome premier de son récit de voyage intitulé le *Voyageur d'Europe*, paru en 1672. De plus, le projet d'extension du château Trompette était déjà envisagé à cette époque, avant les graves incidents de 1675, et l'on peut penser que Jouvin les a fait figurer un peu en avance sur son plan pour que celui-ci ne soit pas caduc après sa parution.

[210] JOUVIN 1672-1676, p. 173-178. La description de Bordeaux figure dans le premier tome, paru en 1672, ce qui pourrait situer le passage de Jouvin à Bordeaux, vers 1670. Il y décrit, avec précision, *le Palais de Tutelle, qui estoit autrefois un Temple consacré aux Dieux Tutélaires* (voir MAREUSE 1900, p. 6-7) détruit en 1675-1677.

[211] Citation prise dans MAREUSE 1900, p. 5.

démesurée, mais bien réelle cette fois, du château Trompette, que relayent les positions stratégiques ancienne du Hâ et nouvelle du fort Louis qui encerclent la ville [fig.12]. Les mesures prises par Charles VII pour soumettre la ville sont en quelque sorte sublimées par Louis XIV dans les réalisations de Vauban et de ses ministres. La maîtrise des voies terrestres et du fleuve achèvent le long processus d'adhésion à l'ordre monarchique qui, loin d'être obtenu sans résistance, porte aussi les aspects positifs de l'administration des intendants qui propulse Bordeaux vers l'épanouissement du XVIIIe siècle.

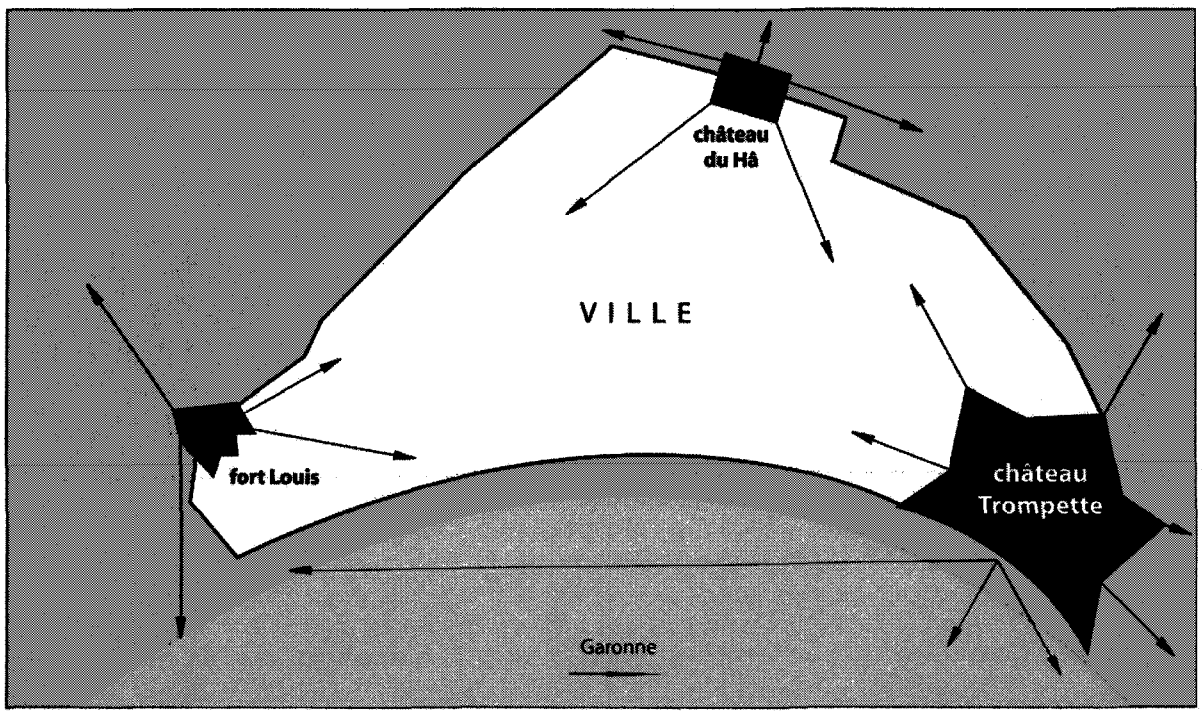

© EJC 2004

***fig. 12** - La ville réprimée*

En 1688, la création du dépôt de la Guerre, confié à M. de Bellou par le marquis de Louvois rassemble *le dépost des papiers du ministère de la Guerre pour les faire arranger et faire faire des registres des plus importantes dépêches concernant la guerre, les limites et les autres matières* [212]. Les campagnes militaires du roi soleil sont coûteuses en vie et en matériel. « Le commandement militaire a donc besoin de cartes qui le renseignent sur la topographie, et de mémoires qui font état des ressources sur lesquelles pourront vivre les armées. [213] » A l'image de la famille des Naudin, étudiée par Marie-Anne Villèle, qui réalise le *Théâtre de la guerre en Flandres* [214], après les campagnes des années 1688-1692, les ingénieurs géographes demeurent dans les provinces en temps de paix afin de mettre à jour leur documentation. C'est, semble-t-il, à Bordeaux, le cas de Claude Masse (1651-1737), ingénieur des fortifications, qui dresse une carte du littoral atlantique de 1688 à 1724 [215]. Son *corpus* appartient aux cartes stratégiques des régions frontières levées au 1:28 800 et rassemblées, au début du XVIIIe siècle, dans le dépôt des cartes et plans de la Guerre dirigé par Naudin. Commencée en 1688, la campagne de levés de Claude Masse, devenu ingénieur ordinaire du roi en 1702, conduit à une première synthèse, remise en 1721 au

[212] Citation prise dans BOUSQUET-BRESSOLIER 1995, p. 147-164, par VILLELE (M.-A.) dans son article sur *Les Naudin et la cartographie militaire française de 1688 à 1744.*
[213] PELLETIER 2001, p. 56-57.
[214] Archives Nationales, NN* 15.
[215] Sur le cursus de Claude Masse, voir PELLETIER 2001, p. 58.

conseil de la Marine : la *Carte generalle de partie des costes du Bas Poitou, pays d'Aunis, Saintonge et partie du Médoc* est accompagnée d'un mémoire de 176 pages qui reçoit l'approbation du conseil. Ce dernier invite Masse à poursuivre ses projets jusqu'à Bordeaux dont il réalise plusieurs plans. Le premier, autographe, est un *plan de la ville et chasteaux de Bourdeaux et ses environs telle qu'elle estoit en 1723* [CAT.15], le deuxième un plan de reconstitution de la ville en 1685 [CAT.11] [216]. Le tout est accompagné d'un mémoire relatif aux plans de la ville qui débute ainsi :

> *L'un la représente à peu près en l'estat qu'elle estoit en 1650 dans la minorité de Louis XIV, l'autre comme cette ville estoit en 1723, que moy, Masse, ingénieur ordinaire du Roy, ay achevé de lever le plan et la carte de partie de la Basse Guyenne, cy-joint, accompagné d'une table ou légende, pour indiquer par lettres et chiffres placés sur ces plans et sur les mémoires suivants, pour rendre cet ouvrage plus intelligible : à quoy ont manqué tous ceux qui ont traités de cette grande ville, capitalle de la Guyenne. Car s'ils avoient mis à la teste de leurs ouvrages quelques plans, cartes ou dessins particuliers, la postérité leur auroit eu plus d'obligation ; par ce qu'ils auroient rendu plus intelligible quantité de choses qui subsistoient de leur temps, ce qui auroit donné beaucoup plus de connaissance de l'antiquité et des différents accroissements de la ville de Bourdeaux...* [217]

S'il y a confusion sur la date du premier plan, l'approximation invoquée et argumentée (le *à peu près*) indique bien qu'il s'agit d'un plan de reconstitution de Bordeaux avant l'expansion du château Trompette et le démantèlement des Piliers-de-Tutelle (1677) [218]. Le plan de Claude Masse est à bien des égards plus précis que celui d'Albert Jouvin de Rochefort, d'une part, parce qu'il englobe un espace plus vaste autour de la ville, d'autre part, par son impressionnante nomenclature : 102 éléments référencés pour Jouvin [CAT.10], contre 289 pour le plan de 1685 [CAT.11] et 271 pour le plan de 1723 [CAT.15] réalisés par Masse. Dans la nomenclature de ce dernier, 141 renvois sont associés aux enceintes, portes, tours, mais surtout châteaux de Bordeaux qui totalisent à eux seuls plus d'un tiers de la légende (102 renvois). L'ingénieur qui constate à juste titre l'imprécision de ses prédécesseurs en matière de légende et de renvois explicatifs, accède à une intelligibilité nouvelle du plan. Les plans de Masse sont articulés selon trois vecteurs – espace, temps, stratégie – dont on ne connaît aucun précédent à Bordeaux.

Le thème de la ville réprimée m'a conduit à recenser tous les renvois concernant les fortifications (enceintes, portes, tours, châteaux) inscrits sur les vues et plans, les encadrés de légende et les mémoires associés. Ne pouvant réaliser cette fastidieuse étude de bibliométrie sur l'ensemble du corpus, dix-huit documents significatifs ont été sélectionnés [219]. Cet échantillon rassemble les pièces maîtresses originales, maintes fois copiées ou contrefaites, dont la couverture chronologique, malgré les vides de la documentation sur certaines périodes, s'étale de 1530 à 1819 [220]. Le premier volet documentaire est constitué

---

[216] Un troisième sur l'état de 1705 lui est attribuable [CAT.13].

[217] Voir la transcription intégrale en annexe 2 (tome 3) : Mémoire de Claude MASSE, 1723.

[218] GAUTHIEZ 2003a, distingue la démolition (p. 245 : destruction d'un bâtiment ou d'un édifice ou de tout aménagement de l'espace) et le démantèlement (p. 248 : ruine volontaire d'une fortification ou de tout aménagement de l'espace. Par extension, suppression par démontage d'une installation).

[219] Une synthèse de l'étude bibliométrique des [CAT.1, 2, 3, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20] est disponible en annexe 2 (tome 3). La vue de Belleforest [CAT.4], copie parfaite de celle de Pinet [CAT.2], ainsi que le plan inachevé de François de Noncel [CAT.8] n'ont pas été retenus dans nos comptes, car leur aspect gémellaire ou inachevé aurait faussé notre échantillon.

[220] Les plans parcellaires en plusieurs feuilles réalisés à partir des années 1770 sont exclus des comptes car leur précision fausserait les résultats. L'éclatement des plans de ville en plusieurs planches génère une démultiplication de l'information. Seuls les vues et plans généraux en une seule feuille ont été sélectionnés.

***Tableau 2** – Etude bibliométrique des mentions de fortification (1530-1819)*

Type	VUES							PLANS										
Dates	1530	1563	1565	1579	1598	1641	1661	1670	1685	1695	1705	1717	1723	1754	1760	1787	1805	1819
Total des renvois	105	26	53	16	13	31	65	102	289	52	88	132	271	409	425	430	511	896
Mention de fortifications	32	15	11	10	3	5	14	9	141	17	26	19	141	28	29	22	17	2

***Graphique 1-** Etude bibliométrique des mentions de fortification (1530-1819)*

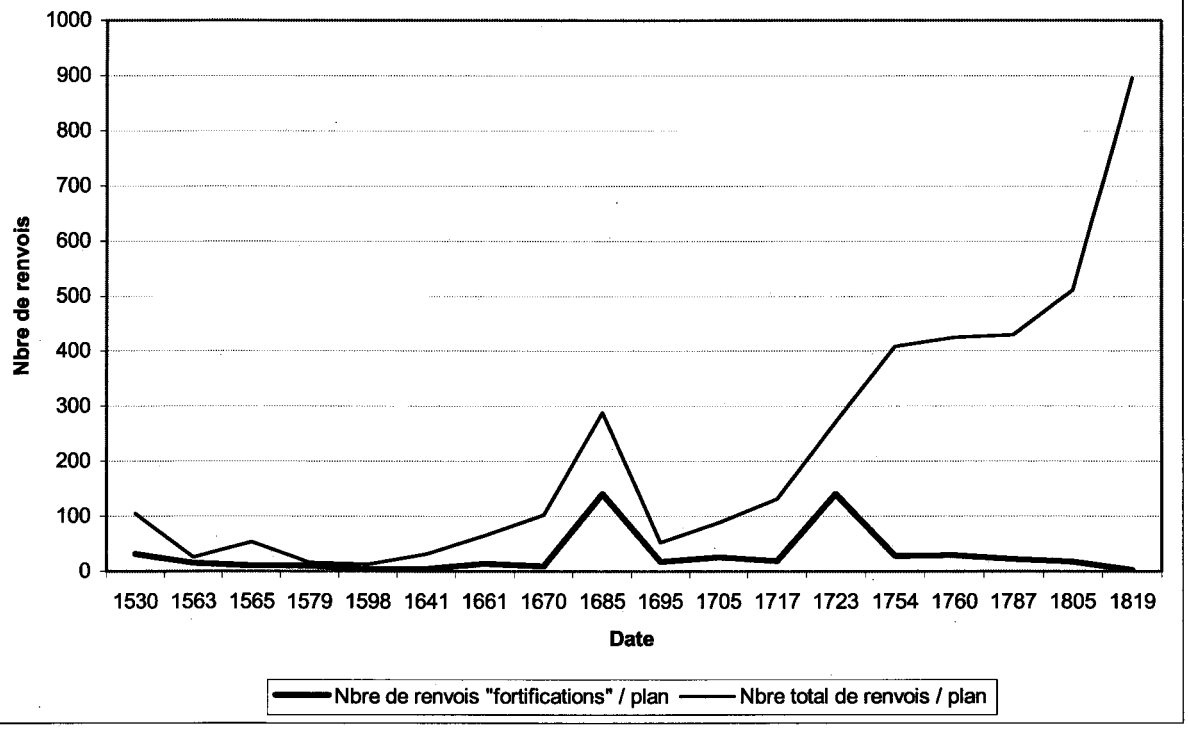

***Graphique 2 -** Pourcentage des mentions de fortifications par document*

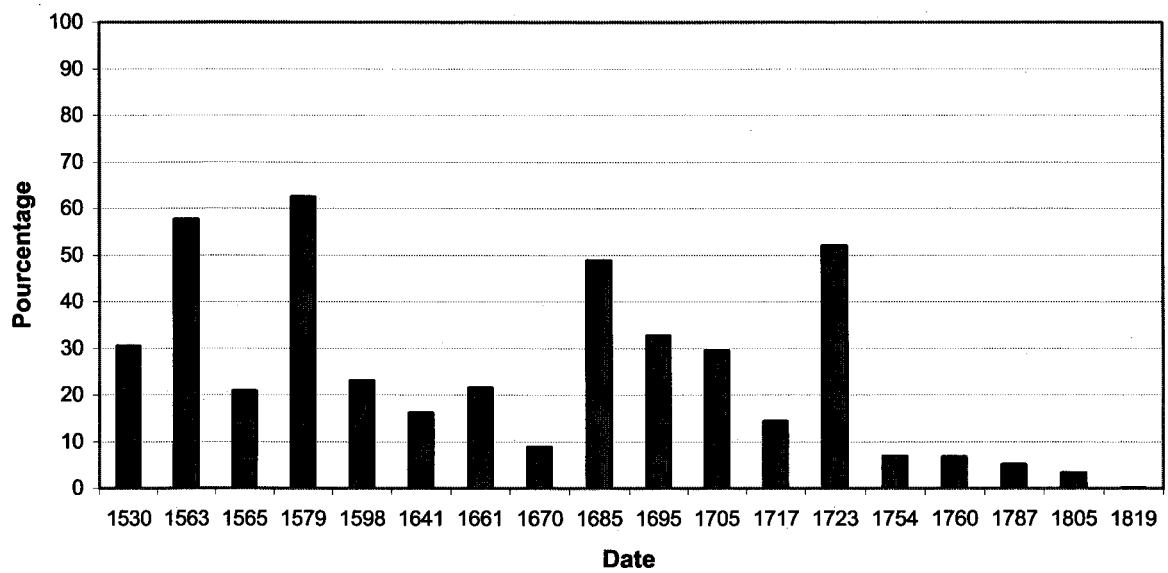

de sept vues réalisées entre 1530 et 1661, le second de onze plans de 1670 à 1819. Malgré toutes ces précautions, le sondage, pratiquant une sélection qui n'atteint pas l'exhaustivité, doit inciter à des appréciations relativisées [tab. 2]. Le premier graphique traduit l'évolution des mentions de fortifications en fonction de celle du nombre total de renvois [graph. 1]. Le second évalue la part des mentions d'éléments fortifiés sur le total des renvois de chaque document [graph. 2].

Le graphique 1 traduit des constantes observables à l'échelle d'autres villes :

- ✓ Les vues de Bordeaux (1530-1661) ne totalisent que 7,9 % de tous les renvois comptabilisés, contre 92,1% pour les plans (1670-1819), sur des échelles chronologiques équivalentes (environ un siècle et demi) et malgré le déséquilibre en nombre entre les individus (7 vues contre 11 plans) [221]. Cette différence impressionnante s'explique par la différence des objectifs. La vue a pour but de transmettre une connaissance globale et empirique de la ville ; la composition picturale sur laquelle elle repose peut, en quelque sorte, se passer de commentaires précis. Le plan géométral a pour objectif de transmettre une connaissance mesurée du lieu ; l'emploi de la lettre apparaît alors indispensable pour transcrire des réalités que l'abstraction des modes de représentation ne suffit plus à traduire.
- ✓ Cette différence relève aussi de procédés techniques. La gravure sur bois des premières vues ne s'adapte guère à la lettre que les procédés de gravure sur cuivre permettent de transcrire avec infiniment plus de finesse.

L'évolution générale des deux courbes est homogène jusqu'en 1723. Le nombre de mentions de fortifications est proportionnel à celui de chaque document. Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, et jusqu'en 1819, ces mentions décroissent de façon continue de 28 sur le plan de Lattré (1754) à 2 seulement sur le plan de Pierrugues (1819) alors que le nombre total de renvois est multiplié par plus de 2 dans la même période [222]. Ces chiffres font état de la disparition progressive des fortifications par la mise en place de nouveaux aménagements urbanistiques. Toutefois, les cicatrices des enceintes, portes, tours et châteaux sont encore bien présentes en 1819, mais le peu d'intérêt qu'on leur porte évoque un changement révélateur de point de vue et donc de paradigme.

Le second graphique relativise le poids incontestable des descriptions de l'ingénieur des fortifications Claude Masse (pics de 1685 et 1723 sur le graphique 1). Il fait état de la proportion des renvois de fortifications par document. Ainsi, il apparaît que :

- ✓ La description et les annotations concernant les fortifications sont une constante des trois premiers dispositifs (ville-soumise, ville-port et ville réprimée, 1530-1723). Cela ne change pas les caractères définis plus avant pour chaque thème puisqu'on peut noter une proportion supérieure pour la ville-soumise et la ville-réprimée à celle de la ville-port. Le rôle important de la fortification, élément majeur dans la définition même de la ville [223], est transcrite ici de façon iconographique.

---

[221] Un autre chiffre est tout aussi révélateur : 44 renvois en moyenne pour les vues, contre 300 pour les plans, soit un rapport proche de 1 à 7 (augmentation de 680 %). Le *Bourdeaux* d'Elie Vinet [CAT.3] n'est pas à proprement parler une vue, j'aurai l'occasion de le démonter par la suite. Il a toutefois était intégré à ce type car l'auteur le qualifie lui-même de *pourtrait*, dans le style dominant de l'époque.

[222] Il passe de 409 (Lattré 1754) à 896 (Pierrugues 1819) dans la même période.

[223] Furetière la définit comme *habitation d'un peuple assez nombreux, qui est ordinairement fermée de murailles.* Citation prise dans MEYER & POUSSOU 1995, p. 135-136, qui, avec d'autres définitions comme celle de l'*Encyclopédie* ou celle de Bélidor dans ses *Sciences des Ingénieurs* soulignent, à juste titre, « la dérisoire insistance du rôle des murailles, qui a trompé tant d'historiens, au moment précis où, justement s'écroulent les murs non entretenus ». Bordeaux pourrait être un cas à part. Les enquêtes de Barthélemy Guéret, réalisées en 1741 ne font état que de deux secteurs où les murs sont endommagés sur les quelque 3 km de murailles côté terre (*mur de la ville qui auroit besoin de*

✓ La baisse frappante qui intervient dans le second XVIIIe siècle traduit une conception différente de la ville que renforcent son accroissement et la multitude de toponymes qui l'accompagnent.

Bordeaux participe de façon incontestable et stratégique au réseau de fortifications mis en place par Vauban sur l'axe fluvial (Blaye, Fort-Médoc, Bourg). Maîtriser la capitale régionale, c'est dominer tout son arrière-pays. Toutefois, le système de la « ville-forteresse » composante d'un espace frontière, développé par Jean Meyer et Jean-Pierre Poussou [224], n'est pas la seule fonction du système bordelais dont la forteresse, à bien des égards, et pour de nombreuses raisons politiques et économiques, surveille l'intérieur [cf. les flèches de la fig. 10]. Cette position ne va pas à l'encontre de celle de *l'Etude sur les villes françaises*. Elle complète l'analyse paradigmatique des réseaux urbains de la France d'époque moderne d'un point de vue interne. A l'échelle du réseau, les auteurs offrent une belle analyse des rôles successifs des fortifications, du Moyen Age à l'époque moderne, de la ville soumise à la Fronde réprimée : « Il existe (...) un point où la ville médiévale s'oppose nettement à la ville 'moderne' : la fortification et ses conséquences. La ville médiévale possède une enceinte étroite, 'collant' à la ville, perpendiculaire par rapport au sol, la verticalité étant, par elle-même l'obstacle majeur, le tout construit avec l'argent des habitants de la ville, l'occupation des murs étant, de même, assurée par ses habitants. La fortification médiévale joue un rôle essentiellement local, alors que la ville-forteresse moderne a une fonction stratégique générale, plus ou moins 'dissuasive', et elle est déterminée par l'Etat, fait partie d'un ensemble, qui est souvent celui de défense d'une 'frontière' » [225]. On peut transposer la frontière régionale et nationale à celle des confins militaires et des soulèvements populaires, urbains et internes qu'il convient de maîtriser. Les fortifications bordelaises sont une arme forgée par le pouvoir royal, brandie à l'encontre de la ville.

2.4- La ville géométrique

Le dernier dispositif est sûrement de tous, le plus difficile à cerner. Dès lors que les techniques géométrales s'imposent, le nombre de modes de représentation se réduit. Les vues panoramiques de Barthélemy Guéret, réalisées en 1741, sont les seules, à ma connaissance, à s'interposer dans la longue continuité géométrale inaugurée par Albert Jouvin de Rochefort vers 1670 [CAT.10] [226]. Elles se distinguent nettement des vues artistiques d'un Vernet ou d'un Lacour et se posent encore à mi-chemin entre cartographie et art car l'auteur mentionne très clairement qu'il a *toisé, le 19 mars 1741, mesure depuis la barrière du Château-Trompette au Fort-Louis* [227]. A la différence des vues d'Hermann van der Hem (vers 1640-1649) et des scènes picturales brossées sous le pinceaux des artistes, les vues de B. Guéret sont plates et uniformes. Cet ingénieur, dont on peut penser qu'il a mis ses talents au service de la municipalité, ne représente pas la réalité des structures en perspective, mais plutôt à la façon d'un dépliant qui assemble sur un même pan et sous des points de vue multiples, les observations relevées sur son parcours.

Les travaux parisiens sur le méridien de l'Observatoire mais aussi sur la mise au point de nouveaux procédés de triangulation apparaissent, par exemple, dans les plans publiés par Nicolas de Fer [CAT.12], dont l'atelier de la Sphère Royale s'efforce de tenir compte des positions relatives des villes par rapport à ce repère *suivant les dernières*

---

réparations, près de Ste-Eulalie, et *autre brêche du mur de la ville* face aux Cordeliers). Voir le détail de sa *Veüe de Bordeaux du côté de terre*, AMB, XL-B449.

[224] MEYER & POUSSOU 1995, p. 313-322.

[225] MEYER & POUSSOU 1995, p. 313.

[226] Ils reste trois vues de Barthélemy Guéret : *la veüe de Bordeaux du côté de terre* (AMB, XL-B449), celle de *Paludate* (AMB, I-B76) et celle des *Chartrons, fameux faux-bourg* (AMB, XXV-D61). Il manque malheureusement la vue de la partie centrale du port. Ces vues sont en partie publiées dans AVISSEAU & POUSSOU 1990, n° 32 et 52.

[227] AMB, XL-B449, renvois de légende et commentaires autographes de Barthélemy Guéret.

observations scientifiques. Ainsi, *Bordeaux est une ville très considérable, fameux port, située sur la Garonne a 44 degrez 50 minutes de latitude et a 17 degrez 7 minutes de longitude...* La référence technique est une garantie d'exactitude, de sérieux et de précision qui participe sûrement au succès de l'entreprise des de Fer.

A la vision étriquée de la ville dans ses remparts et son environnement immédiat succède celle de la ville connectée à un espace de plus en plus grand, de mieux en mieux défini. Une vingtaine d'années après l'édition de Nicolas de Fer, les travaux des Matis [CAT.14], sont les premiers, vers 1716-1717, à représenter le territoire dans sa globalité, depuis les coteaux de Cenon et Lormont au nord, avec les chemins de Libourne et de Cadillac jusqu'aux *prez et patures appelez les Palus de Bourdeaux*, au nord, et la ceinture de bourdieux et les vignes péri-urbaines de l'ouest et du sud [228]. La ville, pourtant bien décrite, n'est qu'un modeste croissant de pierre accroché au méandre de la Garonne dans un écrin de vignes (enfin représentées !), de prés et de folies avec leur jardins qui s'égrainent le long du fleuve.

Plus que tous autres repères formels c'est l'augmentation même du format des documents qui permet d'appréhender au mieux le phénomène de géométrisation des formes et de descendre à une échelle jusque-là insaisissable de l'urbain qu'est le parcellaire. Le tableau ci-dessous donne la taille de chaque document en centimètres carrés [tableau 3]. Y ont été introduites les entreprises de levé parcellaire que nécessitent les enquêtes spécifiques liées à l'état des fortifications ou au recensement de fiefs d'une grande seigneurie comme celle du chapitre Saint-André ainsi que la première entreprise cadastrale qui couvre l'ensemble de la ville [229]. Le support et le mode de réalisation influent fortement sur les formats des documents. De fait, les sources imprimées ont été séparées des manuscrites.

***Tableau 3** – Formats des vues et plans d'ensemble (1530-1821)*

Type	Dates	Vues et plans gravés taille (en cm²)	Vues et plans manuscrits taille (en cm²)
Vues	1530		5730
	1563	510	
	1565	275	
	1579	350	5270
	1598	335	
	1641	1960	
	1661	7950	
Plans	1670		5440
	1685		4190
	1695	550	
	1705		7 125
	1717		8270
	1723		4190
	1754	5805	
	1760	3020	
	1767		*154 700*
	1783-1784		*123 500*
	1787	3675	
	1805	3760	
	1811-1821		*480 000*
	1819	7545	

[228] Original conservé aux Archives départementales des Yvelines (78), A 323. Une copie de Cazenave est conservée aux AMB, XL-A29.

[229] Enquête anonyme sur les fortifications datée de 1767 (AMB, XL-A63 planches 1 à 27 bis) ; Liève du chanoine Hiérosme Lopez datée de 1685 et réactualisée en 1786 (ADG, G399 pour la liève et plans 2fi 1255 à 1267) ; première entreprise cadastrale Bordelaise réalisée par P.-E. Pierrugues et D. Béro, dessins réalisé sur l'état du levé de terrain fait entre 1811 et 1821 (AMB, tiroir 32 et 33 PP).

Les vues et plans gravés, sur bois ou sur cuivre, sont à replacer dans leur contexte d'impression. On remarque, dès lors, que le format général est soumis à celui de la publication. Les documents, de petite taille, inférieurs à 600 cm², sont insérés dans des ouvrages, cosmographies humanistes ou atlas des places fortes d'époque moderne. Le succès de ces livres et l'intérêt porté par les contemporains vont conduire au fait inverse : la vue ou le plan publié est alors extrait et tiré à part pour fournir une illustration qui vient meubler le cabinet de curiosités, lorsqu'il n'est pas tout simplement vendu à la pièce par les marchands d'estampes qui éclatent l'ouvrage primitif, ce qui leur permet de vendre mieux, parfois de vendre plus cher. Les exemples de ce procédé sont multiples : onze reproductions de la vue d'Antoine du Pinet [CAT.2], paginées ou non, ont été recensées aux Archives municipales et six à la Bibliothèque nationale. Les formats imprimés qui dépassent les 600 cm² sont, dès l'origine, conçus pour être vendus à l'unité. Ils ne comportent généralement aucune notice annexe, comme le proposent les ouvrages, et sont destinés d'emblée à l'exposition.

L'examen des documents manuscrits est plus délicat. Libéré des contraintes techniques liées à l'impression, l'auteur peut s'abandonner au grand, voir très grand format [230]. Les 5 730 cm² de la première vue manuscrite de Bordeaux [CAT.1], en offre un exemple des plus intéressants. Elle est réduite au 1/16e pour entrer dans le format de publication de la *Cosmographie* de Braun et Hogenberg (350 cm²)[231]. Puis, en 1757, J. de Lestage réalise une copie de cet ouvrage [CAT.5] et multiplie les dimensions par 15, soit un retour quasi parfait au format original dont il ne semble pas avoir eu connaissance. De façon générale, les plans d'ensemble de la ville inférieurs à 25 000 cm² sont réalisés en une seule feuille [232]. Ils dressent un état de la ville à l'échelle de l'îlot et descendent, de façon sporadique, à l'échelle parcellaire, pour situer les édifices monumentaux. Au-delà de cette limite, les plans adoptent une échelle homogène parcellaire et infra-parcellaire dont les plus anciens témoignages bordelais datent de la décennie 1760 [233]. Ils sont alors tous composés de plusieurs feuilles (en *italique*, dans le tableau 3) :

- ✓ un recueil anonyme de cinquante-six plans et minutes, daté de 1767, cartographie les îlots et les parcelles en contact avec les différentes enceintes, soient vingt-huit secteurs géographiques qui représentent près du sixième de l'espace urbain.
- ✓ sur les dix-neuf plans parcellaires dessinés vers 1783-1784 pour réactualiser la liève du chapitre Saint-André rédigée en 1685 par le chanoine Hiérosme Lopez, neuf sont consacrés à la ville dont ils couvrent près du quart.
- ✓ enfin, sur les trente-huit feuilles qui composent le cadastre levé entre 1811 et 1821, trente-deux nous sont parvenues (ou ont été réalisées) et dix décrivent le centre ancien de la ville.

Les vues et plans d'ensemble, de format égal jusque vers 1760, imprimés ou manuscrits, sont inférieurs à 2 m². L'intrusion de l'ingénieur militaire puis du cartographe civil dans la trame intime de l'urbain, derrière les façades des rues, nécessite une échelle plus grande et un fractionnement de l'espace en unités multiples capables de contenir les

---

[230] Parmi la série de plans parcellaires levés par Bonfin à la fin du XVIIIe siècle (1790), le plan des îlots compris entre Sainte-Croix et Sainte-Eulalie, mesure 2 x 9 mètres (soit 180 000 cm² pour une seule planche qui ne représente que 1/8e de la ville intra-muros) !!! Le corpus de ces plans n'a pas été retenu dans l'étude, car, à part cette exception notoire, tous les autres plans sont consacrés à la ville extra-muros. Ils sont cependant d'une qualité remarquable, et, même s'ils sont encore à l'état de minute, ils donnent l'état le plus ancien et le plus fiable que je connaisse sur le faubourg Saint-Seurin.

[231] BRAUN & HOGENBERG 1572, Bordeaux apparaît dans le volume de 1579.

[232] Cet ordre de grandeur est donné par un plan de Bordeaux dont la date n'est pas indiquée et dont je n'ai pu consulter qu'une reproduction photographique car l'original se trouve dans le bureau du conservateur (AMB, XL-A300). Il n'apparaît donc pas dans le tableau 3 même si ses dimensions sont les plus importantes rencontrées pour un plan en une seule feuille : 1,30 x 1,90 mètres (soit 24 700 cm²). Il a été publié dans AVISSEAU & POUSSOU 1990, n° 88.

[233] Une série de plans parcellaires anonymes et non datés n'est pas incluse dans le tableau car elle ne couvre qu'une toute petite partie de la ville (AD33, 2 fi 1517, vers 1765).

données du parcellaire puis celle du bâti. Au XVIIe siècle, les échelles approchées calculées varient le plus souvent entre le 1:8 000 et le 1:15 000 puis se concentrent autour du 1:5 000 entre 1720 et 1760 – échelle qui permet une grande finesse du rendu topographique – et atteignent parfois des valeurs très élevées pour les plans parcellaires (1:300 pour le recueil de plans manuscrits sur les fortifications) avant même l'établissement du cadastre par la loi du 15 septembre 1807 (au 1:1 000).

Enfin, Bordeaux se singularise de l'évolution démographique des villes du XVIIIe siècle [234]. La réévaluation des chiffres, faite par J.-P. Poussou, met en valeur la très forte croissance qui dépasse le taux parisien et même pratiquement celui de toute autre ville française [235]. La poussée bordelaise, nourrie par l'immigration qui comble le déficit du mouvement naturel – faible mais existant – se traduit autant dans les chiffres bruts de la population que dans l'expression spatiale cartographiée. Passant successivement de 45 000 habitants en 1700, à 60 000 en 1747 puis à 110 000 en 1790, « l'augmentation est de 33% au cours de la première moitié du siècle, de 85% entre 1747 et 1790, soit plus d'un doublement » [236]. Si le plan ne peut refléter les multiples facettes de ce bouleversement (types de constructions, modifications du paysage), il dit comment la ville s'agrandit en disant où elle s'agrandit. Le plan d' Albert Jouvin de Rochefort [CAT.10] schématise un peu trop la réalité en évoquant les surfaces urbanisées par des aplats roses qui bordent les grandes voies de communication à l'entrée de la ville. Lui succèdent l'aspect véritablement tentaculaire de la ville dans la seconde moitié du XVIIIe siècle et le soin apporté à distinguer les espaces densément bâtis de ceux plus lâches autour des grands jardins ecclésiastiques ou des espaces de culture maraîchère *intra-muros*.

L'acheteur du plan est soucieux de sa précision. La mise à jour affichée sur le titre devient un argument du vendeur. Dans la famille des plans de Lattré, celui de 1760 [CAT.17] et la contrefaçon de 1776 sont imprimés *avec tous les changements faits jusqu'à présent* [237]. Il n'est pas question de pratiquer le levé, d'ailleurs long et onéreux, de l'ensemble de la ville à chaque réédition, mais seulement d'ajouter les changements importants dont la plupart reflètent l'expansion urbaine de Sainte-Eulalie, et surtout des faubourgs des Chartrons et de Saint-Seurin. Objectif louable mais point parfaitement abouti : le plan de 1776, publié plusieurs fois jusqu'en 1787 [CAT.18] [238], dessine encore l'ancien archevêché détruit dans le courant de l'année 1771-1772 et remplacé par le nouveau palais de Rohan achevé en 1778. En revanche, le retirage de 1787 comporte le projet de Victor Louis pour la place Ludovise construite sur le château Trompette, projet qui demeure sur les plans de 1805, 1808, 1811 et 1818 alors que les projets du nouveau lotissement sont approuvés et même en cours de construction... Ces quelques décalages chronologiques soulignent les difficultés et le coût des gravures et de l'impression mais permettent au plan d'être réactualisé tous les quinze à vingt ans. Ces productions ne sont jamais parfaitement à jour, mais elles ont le mérite de transcrire et de suivre l'évolution du tissu urbain dont on ne se souciait pas auparavant, et qui ne semblait pas faire besoin. Les vues n'ont pas, rappelons-le, le souci de la réalité et de la précision et, de fait, elles sont véhiculées et reproduites pendant de longues décennies sans qu'aucune retouche soit apportée. La vue manuscrite primitive, des années 1525-1535, est reproduite jusqu'à la fin du XVIe siècle et, de façon surprenante, il n'existe aucun plan précis de Bordeaux avant les premières tentatives contemporaines de la Fronde [CAT.8 et 10] – ou du moins, aucun n'a été conservé [239]. Il en va de même pour la vue de S. Münster, imprimée pour la première en 1598 et encore reproduite par G. Mérian en 1661.

---

[234] MEYER & POUSSOU 1995, Chapitre II, *Les villes françaises et leur population*, p. 29-59.

[235] Voir POUSSOU 1983, ainsi que le résumé qui en est fait dans MEYER & POUSSOU 1995, Chapitre III, *L'exemple bordelais*, p. 61-76.

[236] MEYER & POUSSOU, 1995, p. 61

[237] Contrefaçon de 1760 (AMB, XL-A48), 1776 (AMB, XL-A53).

[238] Edition de 1787, AMB, XL-A59.

[239] Bordeaux n'est pas un cas isolé. A l'exception de Paris, on observe la même chose à Tours et à Angers, ce qui confirme le vide de production de la première moitié du XVIIe siècle, et suggère en négatif, que si le besoin impérieux de précision existait, on aurait conservé quelques réalisations. Le fait qu'il n'y ait pas de réalisation précise indique peut-être que l'on n'en avait pas encore besoin.

x

x x

L'approche linéaire des avancées de la cartographie ne suffit pas à saisir les différentes mises en scène de la ville. Regarder le dessous des cartes permet, en revanche, d'évoquer les dispositifs successifs qui percent la mise en image. « Une conception ouverte du plan de ville » [240], permet de mesurer le poids du politique, du social, de l'économique, bref, de la conception historique et culturelle transcrite par l'œil du cartographe. Les progrès techniques lissent les conventions graphiques et les formes du plan urbain cependant que la cartographie demeure marquée par des logiques d'images propres. Certaines de ces logiques se ressemblent à tel point qu'on pourrait voir dans les paradigmes icono-cartographiques de la 'ville soumise' et de la 'ville réprimée' un seul et même dispositif évoquant le long processus de soumission et d'adhésion de la 'ville-port' à la couronne de France. Soumettre n'est pourtant pas dominer, dire n'est pas convaincre. L'affirmation du pouvoir royal, fortement disputée mais sans cesse relayée par les intendants, participe à la construction de la ville, d'abord par touches, puis dans son ensemble et jouit, à la fin de la période, d'un éclat monumental que d'autres villes en France et en Europe rendent à leur roi.

[240] Expression empruntée à BOUTIER 2002, p. 12.

CHAPITRE 3

LE PLAN DANS TOUS SES ETATS

du levé aux multiples utilisations du plan

1- Arpenter, toiser, métrer... mesurer la ville

Les commentaires annexes et annotations suscrites qui accompagnent les vues et plans d'ensemble sont souvent lacunaires et n'apportent presque rien à l'histoire des sciences de l'arpentage dont le dossier demeure encore limité pour le Moyen Age [241]. Pour le cas particulier de Bordeaux, tout ou presque reste à faire : l'exploration des fonds d'archives comme ceux du Génie de l'ancien ministère de la Guerre ou de la correspondance entre l'administration royale parisienne et celle de la province n'a été qu'effleurée. Les recherches personnelles menées par Maurice Birot au cours des années 1930 dans les dépôts parisiens furent la seule démarche de ce type, à ma connaissance, mais leur éclatement dans les fonds des Archives municipales rend ardue leur étude [242]. Aussi faut-il prendre en considération d'autres dossiers, comme celui des bastides, et d'autres sources, comme les traités d'arpenteur, pour poser correctement la question de l'existence d'une école régionale et proposer des pistes de réflexion.

Les travaux sur les bastides sont l'un des fers de lance de l'histoire urbaine et de l'histoire régionale [243]. Sans entrer dans le détail des nombreux ressorts qui président à ces nouvelles fondations – que l'on pourrait résumer à l'affrontement de deux couronnes, celle des Capétiens et celle des Plantagenêts, qui se disputent un espace géographique qui s'étend du Bordelais au Rouergue et des rives de l'Aude au littoral atlantique pyrénéen entre 1229 et 1337 – le phénomène des bastides, et l'étude récente des paysages ruraux qui leur sont associés [244] soulignent l'existence d'un corps d'arpenteurs au service des princes, rois, comtes, ducs, et plus généralement de tous ceux qui interviennent dans ce processus de création planifiée et aboutie à divers degrés. Le travail des arpenteurs de la fin du Moyen Age intervient dans des procédures de règlements de conflits de bornage (sujet annexe) et dans la planification de territoires nouvellement 'colonisés'. Il relève plus d'un exercice pratique de la géométrie et du travail sur le terrain que d'une finalité cartographique à transcrire. Le registre d'arpentage de la bastide de Barran, en 1303, et les travaux de Jean Augier, trésorier du roi de France mandaté pour arpenter la bastide de Libourne en 1459

---

[241] BOUTIER 2002, p. 22-34 consacre une partie de son ouvrage à *L'art de la mesure* de l'espace parisien, ainsi que BOUTIER & TESSEYRE-SALFMANN 1984. En dehors de la cartographie, sur l'histoire générale des sciences de l'arpentage, voir le numéro *2000 ans d'arpentage, le géomètre au fil du temps*, Paris, éditions Publi-Topex, 1999. Les traités antiques ont fait l'objet d'études approfondies, dont en particulier, celle de CHOUQUER & FAVORY 1992. En Italie, les travaux de TONEATTO 1994 et 1995 lancent de nouvelles perspectives de recherche sur les pratiques médiévales. En France, Jean-Loup Abbé (ABBE 1996, p. 231 et surtout ABBE 2003) souligne le manque de travaux pour la période XIIe - début XIIIe siècle, malgré les études poussées sur la personne et l'œuvre de Bertrand Boysset pour la seconde moitié du XIVe siècle (PORTET 1995 et 1996). Il met l'accent sur « la nécessité de pratiquer des recherches spécifiques pour mieux comprendre la nature et les modalités de l'urbanisme médiéval ».

[242] Cette étude a été réalisée par un militaire – Maurice Birot était colonel de l'armée de terre – et prend naturellement ce point de vue. Elle porte essentiellement sur les plans réalisés par les ingénieurs des fortifications du roi, comme Claude Masse, et parfois sur leur correspondance avec l'administration centrale. Elle porte un éclairage nouveau sur le dossier du château Trompette, mais aussi sur les autres châteaux de Bordeaux comme le Hâ ou le fort Louis. Elle est complémentaire à l'étude des citadelles royales élevées contre Bordeaux et traitée par FAUCHERE 2001 sur les questions suivantes : quelle est la forme du paysage et du parcellaire détruits avant l'expansion des années 1675-1690 ? Comment se développe une parcellisation spontanée des glacis consécutive à la perte de vitesse de la forteresse dans les années 1760-1800 ?

[243] Des travaux d'A. Curie-Seimbes dans les années 1880, à ceux du professeur Ch. Higounet menés de 1975 à 1992, la liste des travaux est extrêmement longue. Je renvoie donc à la bibliographie publiée par LAVIGNE 2002.

[244] Voir à ce sujet la récente recherche de LAVIGNE 2002, sur les paysages neufs de la Gascogne médiévale (XIIIe-XIVe siècles). L'auteur propose une palette nuancée de gradation des planifications, de 'rigides' à 'discrètes'.

sont deux exemples du rôle des arpenteurs en milieu urbain [245]. Le dernier cas, proche de Bordeaux, est intéressant à développer. Suite au retour du duché d'Aquitaine dans les mains du roi de France, Jean Augier, accompagné d'un notaire et de deux bourgeois désignés par la Jurade, est chargé d'arpenter le terrain de la bastide. Il procède rigoureusement, îlot par îlot, rue par rue et parcourant les distances dans les deux sens, de façon rationnelle et topographique. Toutefois, le terrain n'est qu'arpenté, c'est-à-dire mesuré et parcouru, mesuré au fil du parcours, et non pas 'levé' pour être retranscrit sur le papier en plan. La démarche de l'arpenteur de la fin du Moyen Age se dissocie, sur ce point, de l'héritage gromatique de l'Antiquité dont il s'avère être le gardien et le transmetteur [246]. Elle s'intéresse plus cependant aux caractères fonctionnels et à l'application pratique de la matière (bornage réel et arpentage de parcelles au cœur de conflits) qu'à l'évolution et la critique des techniques géométriques et à leur figuration, comme en témoignent les *formæ* de marbre d'Orange [247].

Les indices qui renseignent les activités qui gravitent autour de la mesure de l'espace sont rares. Les sources foncières bordelaises, qui seront exploitées dans le détail par la suite, sont situées en périphérie des circuits de représentation. Tout au plus fournissent-elles, dans le courant du XIVe et du XVe siècle, quelques rares mesures de parcelles avant que les terriers de la Renaissance ne généralisent, vers 1520-1540, ce type de référence sans dire toutefois ni comment on mesure, ni qui mesure. De même, les sources du début du XVIe siècle qui donnent une dimension figurative à la parcelle, le font de façon schématique sous la forme de croquis dit 'brouillards' qui n'indiquent, le plus souvent, que la position relative du bien sans l'inclure dans un ensemble plus vaste. Ces schémas représentent la parcelle sous la forme d'un carré dont les côtés évoquent les confronts sans proportion au vu des données mesurées inscrites par ailleurs dans le texte qui les accompagne.

Le premier témoignage explicite sur le levé d'un plan de Bordeaux est donné par l'humaniste Elie Vinet en 1564 [248]. *L'Antiquité de Bourdeaus* est *présentée au Roy le trezieme jour d'avril, l'an mille cinq cens soixante cinq*, comme l'atteste la première de couverture, mais a été rédigée *l'an mille cinq cens soixante et quatre* comme l'indique l'auteur à la dernière ligne de son *bref discours*. Le document iconographique, que l'on désigne communément sous l'appellation de 'vue cavalière', est daté de 1565 et a sans doute été fait après le texte [CAT.3] [249]. Elie Vinet est d'origine saintongeaise, il est né en 1509 à Barbezieux. Il arrive à Bordeaux en 1539 pour y enseigner les belles-lettres et les mathématiques, à la demande d'André de Gouvéa, principal du collège de Guyenne. Ce dernier a été fondé en 1533 à l'initiative de la Jurade et fait suite au Grand Collège ou collège des Arts remontant à 1441. E. Vinet est principal du collège depuis 1556. Dans une dédicace introductive, l'auteur justifie l'intérêt de son propos dédié au roi Charles IX :

---

[245] Voir l'étude comparée des deux cas dans LAVIGNE 2002, p. 42-43. Pour une étude approfondie de chaque cas, voir CURSENTE 1998 pour Barran et BOCHACA et al. 1995 pour Libourne.

[246] Les recherches de L. Toneato, fondées sur 132 manuscrits européens traitant d'arpentage (du Ve au XIXe siècle), montrent les processus de transmission de la matière gromatique et soulignent le caractère 'professionnel' des arpenteurs dès l'époque mérovingienne. Voir TONEATO 1994-1995. S'ils sont transmis, on peut se demander si ces traités sont appliqués, et à quel degré ? L'étude de PORTET 1995 et 1996 pour le cas français de Bertrand Boysset, arpenteur arlésien, rend compte d'une démarche dépassée et d'un savoir empirique.

[247] PIGANIOL 1962. On peut également citer les travaux de Mireille Mousnier sur l'appropriation de l'espace des campagnes toulousaines aux XIIe et XIIIe siècles (MOUSNIER 1990), ainsi que sa très récente reprise, avec Pierre-Henri Billy, des problématiques du *dex*. (Mousnier M. et Billy P.-H., Dura lex, sed dex ! *De la borne au territoire, variations sur le* dex *du XIIe au XVe siècle*, p. 237-268 de CURSENTE & MOUSNIER 2005).

[248] VINET 1565.

[249] Je parle ici, provisoirement, de 'document iconographique' dans la mesure ou les commentaires qui suivent vont permettre de mieux le définir.

Si en vous proumenant par vostre Roiaume, Sire, vous avés eu bonne envie de vous enquerir, & entendre de l'antiquité de vos villes : aussi croi-je qu'avés trouvé prou de gens, qui se sont efforcés de vous en compter tout ce, qu'ils en peuvent savoir. Mais entre les anciennes villes de la France, qui sont en grand nombre, il en i a fort peu qui puissent si asseurement parler de leur premiere fondation, que Marseille et Aes, ou vous estiés n'aguere. Bourdeaux ne le sauroit fere : qui est la principale ville de vostre Guiene, & celle, qui pour le jourdui monstre plus d'enseignes de long aage, que ville que vous aiés en toute la Gaule de l'occidant. De laquelle, pource que je crains, que quelquun de ceus qui n'ont honte de controuver des fables, quant ils ne savent rien de la vraie histoire, ne vous compte des mansonges en lieu de verités, je me suis enhardi, tres petit & treshumble subjet de vostre majesté, de vous venir presenter a ceste vostre premiere venue & entrée tresdesirée en icelle, un discours contenant, en mon advis, tout ce qui se peut savoir pour le jourdui, & dire au vrai, de l'antiquité de la ville de Bourdeaus. [250]

Sous la forme littéraire du compliment sont rassemblés tous les caractères de l'Humanisme : le retour à l'Antiquité comme vecteur de la puissance et de la grandeur urbaine dans un souci scientifique servi par l'humilité. Le discours de Vinet est d'un intérêt qu'il ne convient plus de rappeler. Il est la source fondamentale de la tradition historiographique locale et toutes les *Histoires de Bordeaux*, sans exception, s'y réfèrent. Pourtant, je n'ai trouvé aucun commentaire ni questionnement sur la façon dont a été réalisée sa 'vue', les historiens ayant tendance à puiser sans cesse dans les mêmes références pour étayer une argumentation en constante évolution. Le retour à la source s'est avéré fécond. Après une longue digression sur l'approvisionnement en eau de la cité antique, l'auteur examine *la grandeur de Bourdeaus* (l. 1-2) :

(...) Mais retournons a nostre ancien
Bourdeaus, et parlons ung peu de sa grandeur.
Ausone, qui la dit estre quarré, a aussi dit,
qu'il estoit petit. Or la mesure de telle figure est
fort aisée : et parce me suis quelque fois esbatu a
l'es harpenter, là ou j'ay trouvé, qu'il n'avoit de
sole plus de cent et quatre journaus. J'appelle ici
'journau' ce, que les Latins appelloient 'ju-
-gerum' : et le fay de mesme mesure, que ces
anciens là le faisoient, et ainsi que le font ceux de
la duché d'Engoumois, qui sont tenanciers du
duc, de vingt braces ou toizes de large, et qua-
-rente de long. Mais Bourdeaux d'apresent, est
une des grand's villes de France. Il est trois fois
plus grand que l'antien, en mon avis, mais de
figure fort diverse, et parce beaucoup plus mal-
-aisé a harpenter. Je n'ay eu encores le loisir de
justement le mesurer : mais si je m'ausois fier au
pourtrait, qui en fut fait il y a sept ou huit ans,
par les architectes ; qui furent appellés au conseil
de l'entreprinse des fortifications de ladite ville :
auquel pourtrait, je n'ai peu apercevoir faute,
qui me semblast par trop lourde, je dirois volon-
-tiers, que Bourdeaus d'aujourd'hui, n'a moins de
quatre cens cinquante journaus de plant : ainsi
a beaucoup creu ceste ville depuis Ausone. [251]

[250] VINET 1565, discours introductif dédié au roi Charles IX au début de l'ouvrage.
[251] VINET 1565, ouvrage non paginé, extrait des pages 39 et 40 comptées à partir du début de l'ouvrage, discours introductif compris.

Dans ces vingt-six lignes, E. Vinet compare la surface couverte par la cité antique à celle de son époque. Pour cela, il s'appuie sur la description d'Ausone pour définir le *quarré longuet* que forment les murailles et dont il a décrit longuement auparavant les vestiges qui subsistent [252]. Pour étayer les propos du poète latin il indique qu'il a lui-même plusieurs fois *harpenté* les murs (l. 5-6). Le verbe est à prendre ici dans son sens ancien et littéral : il a véritablement mesuré chaque côté des remparts qu'il a parcourus pas à pas (l. 5 : *esbatu*). Toutefois, et il le note lui-même (l. 4), si l'opération s'avère aisée à accomplir sur une forme simple, proche du rectangle, les choses se compliquent pour la ville 'actuelle' car elle est beaucoup plus grande (l. 15) et de forme bien moins régulière (l. 6 : *de figure fort diverse*). Il se pose en héritier de la tradition antique par deux procédés : le premier, rappelons-le, en se référant au poète latin ; le second en prônant l'équivalence du journal gascon et de la jugère antique (l. 7-9). Rien n'est moins sûr cependant, même s'il justifie la parfaite conversion par la transmission et la pérennité des techniques des *anciens* (l. 10). Preuve en est que les gens du ducs d'Angoulême en font de même ! Cher à son cœur – l'Angoumois est limitrophe de sa Saintonge natale – cet exemple ne décrit pourtant pas explicitement sa façon d'arpenter (à l'aide d'une chaîne, d'une corde ?). Cette référence à l'antiquité, illustre autant que louable, pose cependant la question du degré de pérennité et de transmission du savoir des arpenteurs romains que l'on sait aujourd'hui très avancé. La mesure d'une forme aussi complexe que celle de la ville de la Renaissance ne leur aurait sûrement posé aucune difficulté. L'équivalence des mesures de surface que l'on peut remettre en cause dans le texte me pose un problème identique pour évaluer les mesures de Vinet. La première mesure de 104 journaux semble précise, elle en a en tout cas l'objectif car elle est le résultat de l'application scientifique (l. 7). Le second chiffre, en revanche, tient plus de l'estimation que de la science : le chiffre est rond (l. 25 : *quatre cens cinquante*) et l'expression qui l'introduit, sans ambiguïté à ce sujet (l. 23-24 : *je dirois volontiers*). Le calcul de Vinet est difficile à démêler. L'équivalence du *journal* et du *jugerum* (l. 8-9) explique en fait qu'il ne prend pas la notion de journal pour ce qu'elle est couramment (car très variable), mais comme un équivalent de *jugerum*, c'est-à-dire un rectangle de 240 pieds sur 120 pieds. A l'appui de cela, il donne l'exemple d'Angoulême (l. 11-13) où le calcul se pratique de la même façon, sur des surfaces de 20 toises sur 40, c'est-à-dire de 120 pieds sur 240. Vinet témoigne là de sa façon de calculer 'à la romaine' mais il ne donne pas la mesure du pied qu'il utilise. Calculée sur la base du pied romain (0,296 m), l'estimation de Vinet s'avère très inférieure à la réalité. En revanche, sur la base du pied français (0,324 m), les calculs sont assez bons : 31,44 ha contre près de 32 ha d'après les dernières estimations de la cité remparée antique, et 136,05 ha pour la ville close dont il est contemporain, contre 152 ha en fait [253]. On peut conclure de cet exercice que c'est une surface calculée à la romaine, mais avec un pied français !

---

[252] Voir AUSONE, vers 140-147, p. 200-201, E. Vinet fait allusion aux *quadrua murorum species*. L'expression de *quarré longuet* est de Vinet.

[253] La simplification des mesures réalisée à l'époque moderne et sur laquelle se fonde l'estimation du journal doit faire prendre ce petit calcul avec beaucoup de précautions. Les équivalences sont celles calculées par BRUTAILS 1912. Avec le pied romain (0,296 m), la cité remparée antique mesure : [(240 x 0,296)x(120 x 0,296)] x 104 = 2523,34 x 104 = 26,24 ha ; la ville renaissance mesure 113,55 ha. Avec le pied français (0,324 m), la cité remparée antique mesure : [(240 x 0,324)x(120 x 0,324)] x 104 = 3023,31 x 104 = 31,44 ha ; la ville renaissance mesure 136,05 ha. Les résultats ne sont pas à prendre au pied de la lettre, mais ceux calculés avec le pied français sont exacts pour la cité antique et un peu inférieurs pour la ville renaissance. Le rapport de l'une à l'autre prouve que son évaluation globale est toutefois assez bonne : rapport de 1 à un peu plus de 5 entre la ville antique et la ville de la Renaissance pour les estimations actuelles ; et rapport de 1 à près de 4,5 pour les estimations de E. Vinet. Cela pourrait paraître contradictoire avec la l. 14-15 où il dit que sa ville *est trois fois plus grand que l'antien* à son avis, ce qu'il faudrait comprendre par *trois fois en plus de l'ancien*, soit 4 fois au total. Le calcul respectif des aires englobées par les enceintes figurant sur sa 'vue' est également exact (calcul réalisé sur SIG).

Pour autant qu'elle soit pertinente, la démarche du principal du collège de Guyenne renseigne aussi sur un fait jusque là ignoré puisque oublié par les historiens, celui qui rapporte l'existence d'un *pourtrait, qui fût fait il y a sept ou huit ans, par les architectes qui furent appelés au conseil de l'entreprinse des fortifications de la ville* (l. 19-21). Ce *pourtrait* n'est pas sans rappeler celui d'un contemporain, Antoine du Pinet qui fait graver et imprimer *son vif pourtraict de la cité de Bourdeaux* la même année [CAT.2] [254]. Alors, de quel *pourtrait* parle-t-on ? A bien y regarder, E. Vinet et A. du Pinet ne désignent pas, sous ce mot, la même réalité cartographique. A l'expérience picturale qui consiste à représenter 'trait pour trait' le profil presque humain d'une ville et définie comme tel par A. du Pinet, s'oppose la conception scientifique d'E. Vinet fondée sur la mesure de l'espace [255]. Pour du Pinet, le portrait *sert à représenter au vif les lieux particuliers, sans s'amuser à mesures...* Vinet regrette lui, de n'avoir *eu encore le loisir de justement mesurer* (l. 18). L'opposition souvent admise entre la vue chorographique et le plan n'est pas aussi nette qu'il y paraît. La comparaison des points de vue et des œuvres des deux personnages traduit la difficile absorption des préceptes ptoléméens. La différence n'est alors plus celle des types de représentation mais des modes de regard. L'œil du peintre n'est pas l'œil du géographe, l'apparence des choses n'est pas l'essence des choses.

Par ailleurs, l'interférence des dates et des écoles entraîne plusieurs questions. Antoine du Pinet et Elie Vinet se connaissent-ils ? Il est impossible de répondre à cette question, même si l'on peut suggérer que des hommes de leur culture ont vraisemblablement étudié leurs publications réciproques. L'un et l'autre ont pu se procurer, ou tout au moins consulter leur travaux quelques mois, voire quelques années après leur parution.

La vue de Pinet [CAT.2] est une copie schématique d'une vue manuscrite plus grande et plus précise et qui semble avoir été conçue vers 1525-1535 par un autochtone [CAT.1], ou tout au moins, par quelqu'un qui connaît bien la ville. Elie Vinet avait-il connaissance de cette source et pourquoi ne l'a-t-il pas employée ?Je suis enclin à penser que Vinet a connu ce document du fait de son caractère précieux et des contrefaçons qui en existent, mais rien ne prouve qu'il l'ait vu avant ses propres travaux. Et même s'il en avait eu connaissance à ce moment-là, il ne l'aurait vraisemblablement pas reproduit car la vue chorographique ne répondait pas à ses attentes et à sa façon de penser rationnellement l'espace urbain.

Enfin, le *pourtrait* dont parle Vinet, que l'on peut dater des années 1557-1558 d'après ses commentaires (l. 19), pourrait-il correspondre à la vue anonyme et manuscrite des années 1525-1535 ou à une de ces copies disparues ? Un argument lève le voile du doute sur cette interrogation : les deux documents sont radicalement différents dans leur conception, le *pourtrait* d'E. Vinet [CAT.3] ne ressemble en rien au *vif pourtrait de Bourdeaux* [CAT. 1, 2, 4 et 5] [256].

Ce jeu de questions/réponses esquisse le caractère très particulier de la 'vue' de Vinet mais aussi son aspect novateur dans l'histoire de la cartographie française dont elle se démarque presque complètement. Alors que la mode est à l'évocation en portrait des figures de ville, la sienne est d'une conception tout autre qui lui permet d'utiliser l'espace pour voyager dans l'histoire [257]. L'illustration de Vinet n'a que peu de chose en commun avec le *portrait au vif*, mais peut être défini comme le premier « plan-perspective » de Bordeaux [258]. A l'angle vertical pris pour représenter les enceintes, il mêle un angle oblique dans la

---

[254] PINET 1564. La vue d'Antoine du Pinet est publiée en 1564 à Lyon, mais est notée 1563 sur le dessin. Le texte de Vinet est de 1564 et sa 'vue' de 1565. Pour plus de détails, voir *supra*.

[255] Voir *supra*, § 1.2- La ville soumise.

[256] La comparaison du catalogue se passe de commentaire. La différence est flagrante.

[257] Je reviendrai, plus tard, en détail sur cette faculté du plan.

[258] Expression employée par DAINVILLE 1964, p. 218, et définie par NUTI 1994, p. 122-123 et NUTI 1995. N'ayant pas eu accès à son *Antiquité d'Angoulême* (1567), ni à celle de Saintes (1568), je n'ai pas pu comparer les modes de représentation.

figuration des édifices monumentaux et des bateaux. C'est une sorte d'hybride de la vue et du plan géométral. Bien que considéré comme source essentielle de l'histoire de la ville par les scientifiques, le plan de l'humaniste est considéré par beaucoup comme assez lacunaire, car n'y figure aucune rue. Peut-être met-on dans cette œuvre notre déception de voir inabouti un levé aussi précis pour l'époque mais dont l'auteur n'avait peut-être ni l'objectif ni la capacité de réalisation (l. 16-18 : *(...) parce que beaucoup plus malaisé a harpenter. Je n'ay eu encores le loisir de justement le mesurer*). Il faudra attendre près d'un siècle avant de retrouver la juste physionomie de la ville close, avec les travaux de François de Noncel et de A. Jouvin de Rochefort [CAT.8 et 10].

Enfin, le plan-perspective de Vinet pourrait être une copie de celui réalisé par le service des fortifications de la ville. Le fait qu'il ne trouve à ce dernier aucune faute qui ne soit trop lourde (l. 22-23) n'est pas une preuve en soi, mais indique néanmoins que ce travail a probablement inspiré le sien. Ne pouvant malheureusement pas comparer les deux, je ne peux pas affirmer quel est le document le plus complet. Toutefois, le fait que ce plan ait été réalisé par des spécialistes des fortifications pourrait indiquer qu'il ne prenait pas en compte le tracé des îlots et des rues mais seulement celui des enceintes. Le texte signale l'existence d'un service d'*architectes* (l. 20) jusqu'alors inconnu et dont je n'ai pas trouvé trace ailleurs pour la même époque [259]. Faut-il voir dans cette mention une rupture avec l'ancien système des enquêtes ponctuelles de commissaires expédiés pour contrôler les enceintes et qui se généralise dans les villes comme dans celle des ducs de Bourgogne dans le courant du Moyen Age [260], ou la création d'un corps de spécialistes et d'une gestion plus globale, plus stratégique et plus politique qui émerge dans l'administration municipale ? *L'entreprinse des fortifications* (l. 21) évoquée vers 1557-1558 – et dont on ne sait si elle est un organe ponctuel ou pérenne rattaché à la municipalité – témoigne des lourdes charges d'entretien assumées par la Jurade et peut-être aussi de son souci de se munir d'un service spécialisé, presque cinquante ans avant qu'Henri IV ne crée le service des fortifications du royaume (1604).

D'autres éléments étayent la conception scientifique d'Elie Vinet et sa passion pour les sciences de l'arpentage. Professeur de mathématiques et fin lettré, il traduit de nombreux ouvrages, à commencer par ceux d'Ausone, mais aussi, en 1557, un traité d'arithmétique accompagné d'un discours sur les sphères ou globes de Michael Psellus ; en 1561, le *Sphaera* de Joannis de Sacro Bosco et, en 1583, il *translate de grec en françoys, la Sphaire de Procle, philosophe gregeois* [261]. Vinet écrit lui-même, en 1556, un *discours non plus melancolique que divers*, sur une multitude de sujets linguistiques et toponymiques dont un traité sur *d'où viennent les noms de Regle, Esquerre, Compas, Plomb & Niveau* et un autre sur *l'invention de l'Artillerie, & de l'Impression, & des Quadrans & Compas de mer, & de la propriété de la pierre d'Aimant* [262]. Mais son ouvrage le plus intéressant à ce sujet est son traité d'*arpanterie* publié en 1577 puis dans une édition augmentée en 1583 [263]. Une digression à son sujet me semble intéressante, car elle éclaire la logique scientifique de l'auteur et témoigne de la pensée humaniste. Le livre est divisé en sept chapitres : le premier consacré à la *définition des noms et chozes de tout l'œuvre*, les trois suivant sur la manière d'arpenter les différentes formes de champs, le cinquième sur la mesure des hauteurs, le sixième sur *la façon d'une sauterelle propre à prandre tous coins et recoins de murailles pour avoir le plan d'une ville et d'autres places : et puis la maniere d'arpanter tel*

---

[259] Le dépouillement de l'*Inventaire sommaire des Registres de la Jurade* ne signale ni architecte, ni arpenteur malgré la foule de séances consacrées aux problèmes de l'entretien des fortifications.

[260] BLIECK *et al.* 1999, en particulier l'article de Schnerb (B.), *La politique des ducs de Bourgogne Philippe le Hardi et Jean Sans Peur en matière de fortifications urbaines* (1363-1419) p. 345-352.

[261] VINET 1557, VINET 1561 et VINET 1583.

[262] VINET 1556.

[263] VINET 1577. Exemplaire conservé aux Fonds Patrimoniaux de la Bibliothèque Mériadeck (A 2234). La partie réservée à l'*arpanterie* est strictement la même dans les deux éditions. Un opuscule de 20 feuillets accompagne la réédition de 1583 (FP, Mériadeck, DU 1344) et *concerne la maniere de fère les solaires que comunément on apele quadran.*. Les commentaires portent sur l'édition originale.

plan, qu'on aura mis sur du papier, et enfin le septième pour équerrer les surfaces barlongues. Les techniques d'arpentage de la ville posent des difficultés à cause de l'élévation du bâti mais elles sont directement issues des techniques rurales [264]. Le chapitre 6 propose des exercices en deux temps : 1- lever l'espace et le transcrire en plan, 2- transcrire dans l'espace les projets dessinés sur un plan. Il pose là les principes suivis par les géographes modernes. Le livre apprend aussi à l'arpenteur comment réaliser ses propres outils comme les équerres (planche de bois dans laquelle sont tracées à la scie des fentes orthonormées servant à la visée) et les sauterelles (sorte de bras articulé – comme la patte de l'insecte – et servant à la prise d'angle) [fig. 13]. La page de couverture présente l'arpenteur avec ses outils presque comme une allégorie des sciences de l'arpentage dont les instruments permettent de lever puis de représenter l'espace tel que l'oiseau situé à l'angle supérieur droit de la miniature peut le voir du ciel [fig. 14].

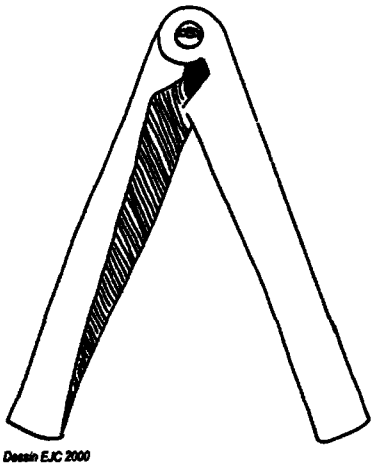

Fig 13 - La sauterelle
(chaque bras mesure plus de 1m)
p. ff de la seconde édition de L'arpanterie d'Elie Vinet (1583), *Fonds patrimoniaux de la Bibliothèque Mériadeck DU-1344*

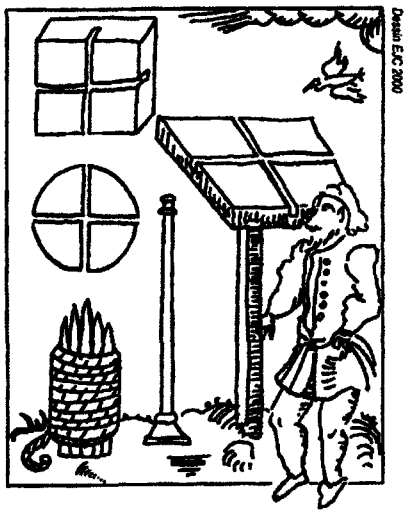

Fig 14 - Allégorie des sciences d'arpentage
(L'arpenteur et ses outils : piquets, cordeaux, équerres et mire)
couverture de seconde édition de L'arpanterie d'Elie Vinet (1583), *Fonds patrimoniaux de la Bibliothèque Mériadeck DU-1344*

L'enquête sur la mesure de l'espace bordelais ne peut pas aller plus loin pour le moment. Hormis quelques indices épars relevés sur les plans et dont certains ont déjà été évoqués [265], on ne peut faire que quelques suppositions sur les techniques employées au XVIIIe siècle. Ainsi, Santin et Mirail, géographes ordinaires du Roi ont été mandatés en 1754 par Louis-Urbain Aubert, marquis de Tourny et intendant de Guyenne, pour lever le plan de Bordeaux, financé par la municipalité et imprimé à Paris par le célèbre graveur Lattré [CAT.16]. Le plan est présenté à Louis XV par Tourny en juillet 1755. Le levé de terrain est une opération qui n'a pris qu'à peine une année. Les géographes ont effectué un relevé d'une qualité et d'une précision jusqu'alors inégalée. Connaissaient-ils les procédés de triangulation mis au point pour la capitale ? Connue dès le début du XVIe siècle par les travaux de Reinerius Gemma Frisus (1533), traduits en français dès 1544, la technique ne sera bien développée que vers 1673 par Pierre Bullet, dont les mesures sont reprises et affinées par Delisle (1716) et finalisées par l'abbé Jean Delagrive (1720) qui ne consignera que tardivement ses observations, dans son *Manuel de trigonométrie pratique* en 1752. Si ce

[264] MOREL-DELEDALLE 2005, p. 29 : « Et lever un plan de ville n'est guère différent de 'prendre le plan d'un champs clos de hautes murailles', comme l'affirme le chanoine sarladais Jean Tarde, à l'extrême fin du XVIe siècle ». Jean Tarde a consacré un traité à l'ancêtre de la boussole, comme Elie Vinet, son proche contemporain.
[265] Voir *supra*, l'indication de la latitude de Bordeaux sur le plan de Nicolas de Fer (1695) [CAT.12] et le *toisement* des remparts du côté de terre effectué par Barthélemy Guéret (1741).

pan de la recherche mérite d'être approfondi pour les deux derniers siècles de l'époque moderne, un constat s'impose : depuis le milieu du XVIIe siècle, tous les plans de Bordeaux sont réalisés par des allochtones et ceux qui sont gravés ne le sont pas à Bordeaux, mais la plupart à Paris et quelques-uns à Anvers ou Amsterdam. La plupart des géographes venus toiser la ville ont le profil de l'ingénieur des fortifications ou du géographe ordinaire du roi. A quelques rares cas près, comme celui du voyageur et néanmoins topographe Albert Jouvin de Rochefort, ils sont tous mandatés par l'administration centrale (Intendance, ministère de la Guerre ou de la Marine). Les douloureux épisodes de la Fronde ont conduit la monarchie à maîtriser l'espace et sa cartographie comme la proportion élevée de plans manuscrits le démontre. Les 2/5 des plans d'ensemble réalisés entre 1650 et 1760 sont manuscrits et relèvent quasiment du secret militaire que les progrès de la science et de l'imprimerie transgresseront vers 1750-1760. Bordeaux est une ville largement représentée, comme bien d'autres grandes villes de son époque, mais Bordeaux ne maîtrise ni ne crée sa propre image [266].

2 - Autour de la ville...

Jusqu'à présent le point de vue de l'analyse s'est uniquement concentré sur la ville dans le strict cadre de ses remparts. Pourtant, dès les premières représentations, une ceinture rurale est bien présente, mais revêt un degré de réalisme variable. Si les éléments fixateurs du paysage comme le bourg Saint-Seurin ou l'amphithéâtre Gallien sont situés avec justesse, que dire de l'absence presque généralisée du vignoble et des parties plus insaisissables de la campagne, de ses 'chemins' ou grandes voies de communication, de ses villages, de sa topographie ?

Le cadre resserré des premières vues n'englobe que les éléments immédiatement situés au sortir des portes, soit, les Chartreux implantés au nord de la ville le long du fleuve, le palais Gallien, le bourg et la collégiale de Saint-Seurin à l'ouest pour les ensembles directement désignés [267]. La simplification de la vue anonyme primitive [CAT.1] par Antoine du Pinet [CAT.2] supprime bon nombre de détails graphiques et gomme beaucoup d'indications lettrées. Des trois chemins qui conduisent à Saint-Seurin et à l'amphithéâtre n'en subsiste qu'un, qui prend la direction du chapitre. Le Peugue qui coule ostensiblement dans les fossés du château du Hâ dans le document original semble buter sur les remparts dans la vue de du Pinet. Le tracé de l'estey soulève d'ailleurs d'autres remarques. Le bras d'eau serpentiforme qui prend sa source dans l'arrière-pays bordelais figure, à lui seul, non pas seulement le Peugue mais, comme une métaphore graphique, l'ensemble des esteys qui traversent la ville et que seules trois embouchures de berge illustrent dans le détail. A gauche, le débouché du ruisseau de l'Eau-Bourde qui alimente le monastère et le moulin de Sainte-Croix est bien visible, mais point le bras principal qui l'alimente, l'estey de Bègles, et qui devrait se trouver sur la gauche. Même chose en ce qui concerne le Peugue et la Devèze dont les débouchés sont bien marqués mais dont on ne cerne ni la façon dont ils percent la muraille, ni leur tracé *intra-muros*. Enfin, absent de l'image, le ruisseau de la Font d'Audège qui alimente les fossés des courtines nord et du château Trompette. Les lignes tortueuses suggèrent bien plus la nature marécageuse des palus nord et sud (droite et gauche) qui bornent la ville qu'elles ne la décrivent. Elles sont un artifice graphique qui répond bien au réflexe pictural de combler l'*horror vacui*. Sur la ligne d'horizon, placée tout en haut, se détache une campagne très vallonnée qui, une fois encore, évoque plus qu'elle n'illustre le secteur des Graves de Bordeaux. Les contrefaçons de la vue originale sont

[266] Ce trait est sans doute récurrent pour un certain nombre de villes mais sur une période beaucoup plus courte qui suit immédiatement la Fronde et l'entreprise de fortification des places de Louis XIV. Je n'ai malheureusement trouvé aucune référence comparable à Bordeaux sur ce point.
[267] Ce paragraphe concerne uniquement l'ensemble des 'vues cavalières' issues de la vue manuscrite et anonyme des années 1525-1535 à l'origine du thème de la ville-soumise.

généralement très fidèles à la ville, beaucoup moins à la campagne. Cette 'marge' devient presque un espace ludique que le graveur se réserve et où il laisse libre cours à son imagination (peut-être aussi aux conventions de la représentation) : le parcellaire figuré dans ces vues est celui de l'imaginaire, pas celui du réel.

Dans le dispositif de la ville-port, les vues perspectives, prises du côté oriental de la Bastide ou du pont d'un navire, effectuent un glissement progressif de l'angle de vue au fur et à mesure que le regard se déploie vers l'arrière-pays. A la perception frontale de la ligne de berge, succèdent un angle médian pour décrire le dense tissu urbain et une approche encore plus aérienne pour traiter le paysage de fond. Le procédé, utilisé dans la vue de S. Münster [CAT.6], s'accentue au fil du temps et aboutit à une composition où le rehaussement est de plus en plus sensible. Paradoxalement, le basculement virtuel offre une vision biaisée de la réalité du modelé géomorphologique, en même temps qu'il est nécessaire à la transcription de plus en plus complète des bourdieux, châteaux, églises et autres cellules de peuplement qui couvrent le terroir et 'meublent' l'image. Les contrefaçons italiennes des vues issues de la famille de S. Münster, comme celle de Gioseffo Longhi (1672), insèrent la ville dans un paysage toscan qui n'est pas sans rappeler les collines du massif des Crete au sud de Sienne. Parallèlement, l'allongement des clochers, dont certains sont de véritables campaniles (Pey-Berland et Saint-Michel), le parti-pris pour les tours des enceintes mais aussi pour les tours privées, participe à l'illustration du modèle italien. Les rangs de vignes apparaissent timidement dans les vues dès les premières décennies du XVIIe siècle et les plantations d'arbres placées de part et d'autre de la ville rappellent les aubarèdes (plantation de saules) qui mettent en valeur les terres marécageuses de la palu. Mais l'arrière-pays est traité comme un paysage nourricier, parsemé de champs, ce qui est en décalage avec ce que l'on connaît de la ceinture du vignoble, fidèlement retranscrite sur le plan de H. Matis [CAT. 14]. Clochers et châteaux se glissent entre les collines et l'on voit naître, au fil des témoignages, un positionnement de plus en plus précis de l'habitat rural dont la vue de Cornelius Danckerts est l'exemple le plus abouti [CAT.9]. Réalisée en 1661, à une époque où le style de la *veduta* bordelaise est en perte de vitesse, elle ne compte pas moins de 20 toponymes ruraux, pointés avec justesse, et qui dressent le panorama de l'arrière-pays bordelais, depuis Villenave et Bègles, en passant par Talence, Pessac, Eysines, Bruges, Blanquefort ou Parempuyre. La vue perspective est un médium à mi-chemin entre la mesure et l'art. Le védutiste est un dessinateur – souvent doublé d'un graveur – qui fait des sciences de la géométrie un outil au service de son art.

Du *vif pourtrait de la cité de Bordeaux*, au *Bourdeaus* d'Elie Vinet en passant par la *Civitas Burdegalensis* [CAT.2, 3, 4 et 5], et autres *Bourdeaux* puis *Bordeaux* du premier XVIIe siècle, les titres des vues sont quasi unanimement et exclusivement tournée vers l'*urbs* [268]. L'espace juridique de la banlieue n'appartient pas, en ces termes, à l'univers de la représentation. Alors que la ville est restituée dans un environnement sans cesse plus précis, ce n'est que dans les années 1670, avec le plan d'Albert Jouvin de Rochefort [CAT.10], que les '*environs*' de la cité intègrent le titre des documents. Ce constat est d'autant plus prégnant que la désignation est contemporaine d'un basculement de la figuration au profit du plan géométral. La délimitation du territoire urbain par le mur et le positionnement des nœuds citadins par l'ancrage des édifices monumentaux et des principales voies sont rapidement transcendés par l'impérieux désir de précision des commanditaires (gouvernements des villes, pouvoir royal, édiles...) et la volonté des ingénieurs de sans cesse se surpasser. Le plan ajoute une donnée essentielle à la définition de la ville que les dictionnaires enferment trop souvent dans leurs murailles. La ville est un espace de pouvoirs qui n'a eu et qui n'a de cesse que de s'imposer sur un territoire. La longue bataille menée par la Jurade pour constituer une banlieue témoigne de l'acharnement de la ville à s'affirmer

[268] *La description de la ville de Bordeaux, cappitalle de la Guienne et grand port de mer*, réalisée par Claude Châtillon et publiée par Jean Boisseau en 1648 n'évoque qu'indirectement les 'alentours' de la ville et demeure centrée sur le statut politique et le potentiel commercial de la ville. Un corpus plus exhaustif que le nôtre pourrait peut-être nuancer cette observation.

sur un territoire. Cette relation joue quelque part le rôle d'échappatoire face à d'autres contraintes, voire à d'autres autorités auxquelles la municipalité voudrait se soustraire [269]. Cette emprise, alors essentiellement juridique et économique, se meut en une emprise également physique sur les '*environs*' de la ville moderne. Le terme de *faux-bourg* qui fait son apparition dans la lettre du plan vers 1670-1680 pour signaler l'emprise tentaculaire de la ville sur les secteurs de Sainte-Eulalie, Saint-Julien, Saint-Seurin et des Chartrons, remplace d'ailleurs celui d'*environs* dans le titre dès les plans de Claude Masse [CAT. 11, 13 et 15]. Les deux mots n'ont toutefois pas le même sens et ne s'intéressent pas aux même espaces. Afin de savoir quel était le lien entre les mots du titre et la taille du territoire cartographié, l'emprise de treize plans géométraux réalisés entre 1670 (A. Jouvin de Rochefort) et 1819 (Pierrugues et Béro) a été rapportée à la même échelle [fig. 15] [270].

Cette expérience ne permet pas de conclure de façon catégorique sur les liens de cause à effet entre le mot et la taille du territoire cartographié. En effet, le plan de *Bourdeaux et de ses environs* de Jouvin de Rochefort appartient à la série des cadres intermédiaires des plans de Bordeaux et de ses faubourgs développés au cours du XVIIIe siècle. Cette exception mise à part, se dégagent toutefois quelques ordres de grandeur :

- ✓ <u>autour de 400 hectares :</u> les plans de la seconde moitié du XVIIe siècle qui s'intéressent uniquement à la ville sont peu nombreux. Seule la figure archétypale du plan de Nicolas de Fer les représente : la limite des fortifications impose le cadre du plan qui laisse de côté certains éléments péri-urbains, comme l'amphithéâtre Gallien, mais aussi d'autres éléments du site naturel de Bordeaux, comme la rive droite. C'est une sorte d'étalon repère qui correspond à l'emprise des vues les plus anciennes.

- ✓ <u>entre 500 et 900 hectares :</u> une série de cadres 'intermédiaires' englobe la ville et ses faubourgs. Une version stricte de ce cadre est donné par le plan de Lattré [CAT.16] et par ses autres éditions et contrefaçons (1760, 1776, 1787 et 1805) qui enserrent un espace à peine supérieur à 500 hectares. D'autres plans de cette catégorie intègrent l'espace urbain et péri-urbain (ville et faubourgs) dans un environnement rural un peu plus large (entre 700 et 900 hectares). La part de l'espace cartographié tend à croître au cours de la période et suit, en quelque sorte, le développement de la ville dans le courant du XVIIIe siècle. Pourtant, un poids politique et des qualités scientifiques confèrent au plan de Lattré une valeur que les autres n'ont pas : maintes fois recopié, il ne dresse que le cadre strict de la ville et de ses faubourgs. Il est le socle essentiel de la représentation planimétrique depuis les années 1750 jusqu'aux plans de P.-E. Pierrugues et D. Béro dans les années 1810.

- ✓ <u>au-delà de 2000 hectares :</u> cette catégorie regroupe deux plans distants d'un peu plus d'un siècle. Le premier, celui de H. Matis, est le plus grand (2200 ha) : levé vers 1716-1717, il donne à la ville le second rôle [CAT.14]. Le regard de l'ingénieur s'est avant tout porté sur le site naturel et sur les 'environs' de la ville, à une époque où le développement rurbain en est à ses balbutiements. Le second (1819, 2000 ha) [CAT. 20], levé par l'ingénieur vérificateur du cadastre, P.-E. Pierrugues, et son premier géomètre, D. Béro, suit une autre logique : il figure la « ville de Bordeaux » et ne fait plus la distinction entre la ville (*intra-muros*) et les faubourgs (*extra-muros*). Il témoigne de l'évolution sémantique de la ville qui n'est plus simplement la forme, mais le territoire, la commune pourrait-on dire dans le sens administratif du terme, sur lequel elle repose, et qui, presque inéluctablement sera conquise par le fait urbain.

---

[269] Sur la constitution de la banlieue BOCHACA 1997, et particulièrement l'essai de conclusion intitulé *Une banlieue née de la volonté d'autonomie et de puissance de la municipalité bordelaise*, p. 158-172.

[270] Plans des [CAT.10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20] auxquels sont ajoutées trois autres contrefaçons de Lattré [CAT.16], datées de 1760, 1776 et 1787. Ces treize plans ont tous, évidemment, un titre et une échelle originels. Leur surface a été convertie en positionnant les points de leur emprise maximale sur le plan géoréférencé du SIG. Le détail parcellaire de ce plan n'étant pas essentiel à l'opération, j'ai simplement représenté la ville (tracé le plus abouti des remparts, châteaux, bourg St-Seurin et palais Gallien) et le méandre de la Garonne sous une forme schématique afin de ne pas surcharger la carte et tout en permettant à l'observateur de se situer.

fig. 15 *- Les mots du titre et la taille du territoire cartographié, approche carto-philologique de la représentation*

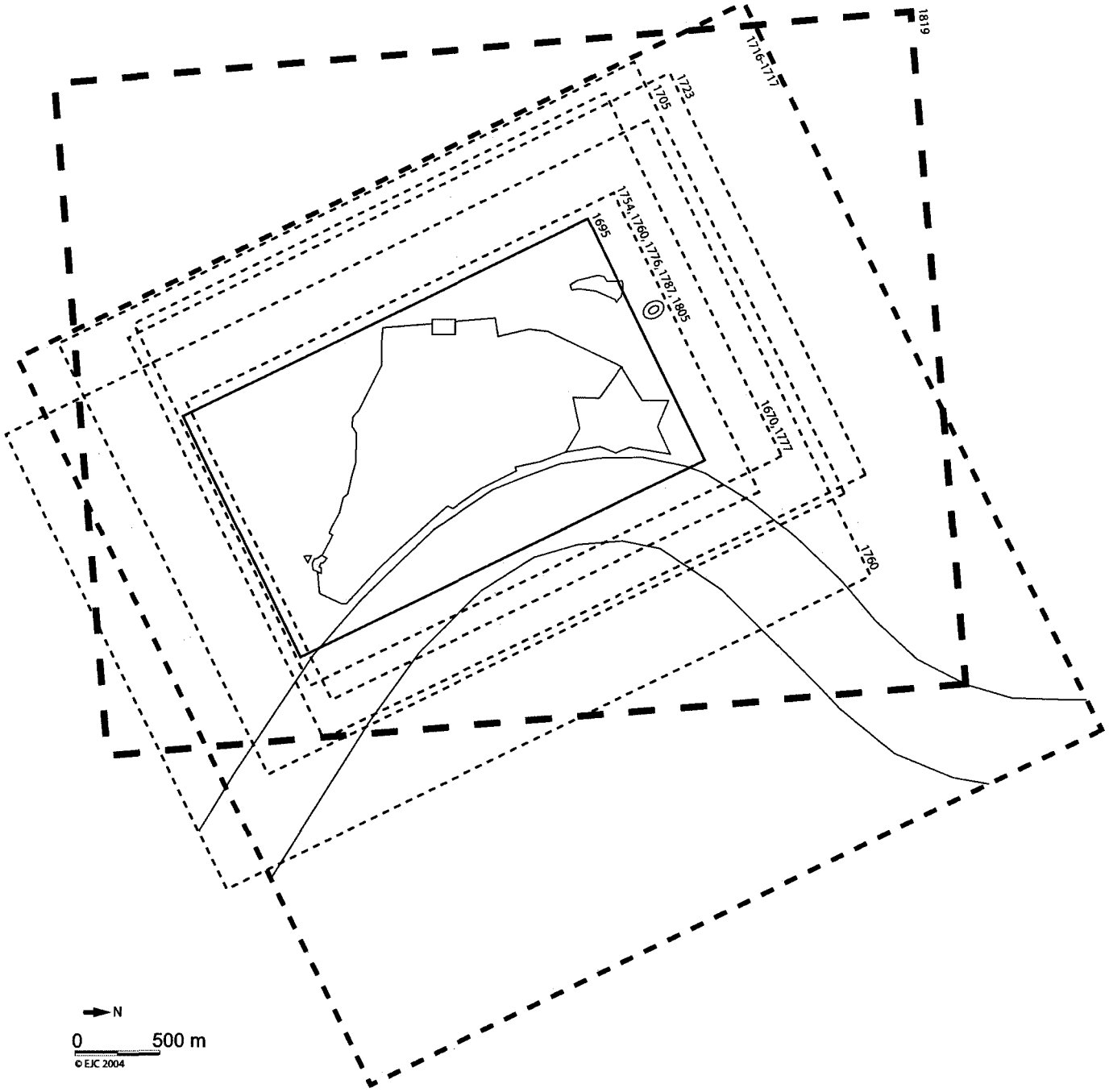

Bordeaux (cadre resserré) XVIIe s.

Bordeaux et ses environs (cadre large) début XVIIIe s.

Bordeaux et ses faubourgs (cadres intermédiaires) XVIIIe s.

La ville de Bordeaux (cadre large) début XIXe s.

Pour compléter cette démarche carto-philologique, une approche quantitative de la lettre du plan est nécessaire. Il s'agit de relever et de compter toutes les mentions inscrites sur le plan qui s'attachent à décrire l'espace. Ce sont en majorité des toponymes (noms de rues, de quartiers, d'édifices, de cours d'eau...) mais aussi des informations qualitatives sur la dévolution des lieux (de production, de stockage...) [271]. Le tableau de la page suivante fait le compte global des mentions et renvois qui documentent les vues et les plans sous le point de vue de l'*intra-muros* et l'*extra-muros* [tab. 4]. Sur le modèle de l'étude des fortifications, le tableau a ensuite été traduit en graphiques. Le premier retrace l'évolution générale des mentions *intra* et *extra-muros* sur l'ensemble de la période en gardant en trame de fond, l'évolution globale du nombre de mentions [graph. 3]. Le second évalue la proportion de chaque groupe (*intra* et *extra*) par document [graph. 4].

Jusqu'aux années 1750-1760, les renvois à l'intérieur des murs dessinent la tendance générale de la courbe du nombre total de mentions dont ils fournissent 70 à 90%. Les baisses de 1661 et de 1717 ne sont pas significatives dans la mesure où elles sont immédiatement suivies d'une hausse de la proportion. Toutefois, il convient de noter également que ces deux documents sont les seuls à porter un regard attentif à l'arrière-pays bordelais dont ils évoquent la topographie générale et les foyers ruraux de peuplement [272]. Dès 1760, les mentions 'internes' baissent de 76 à 34% de façon continue tandis que les mentions 'externes' croissent proportionnellement de 34 à 66%. Le rapport s'est littéralement inversé entre ces deux dates : il est de une mention '*extra*' pour trois '*intra*' en 1760 contre deux pour une en 1819. C'est l'augmentation fulgurante des renvois externes qui explique la hausse globale observée à la fin de la période. La crue statistique de l'*extra-muros* ne doit cependant pas faire croire que l'intérêt des cartographes s'est détourné de la ville pour se concentrer sur la campagne. Bien au contraire, les plans sont de plus en plus tournés vers la ville. Mais de quelle ville parle-t-on ? De la ville médiévale engoncée dans son corset lapidaire, ou de la nouvelle ville qui se développe à l'ouest, et surtout au nord ? Le fait est que l'on parle toujours de la ville, mais que l'on s'intéresse davantage à ses extensions. Plus de trois quarts des mentions *extra-muros* renseignent le faubourg Saint-Seurin et celui des Chartrons entre 1754 et 1787. Ce constat, qui témoigne du formidable développement de ces secteurs dans la seconde moitié du XVIIIe siècle [273], s'accompagne naturellement d'un déplacement du point de vue vers le nord de la ville, à droite des plans. Dès lors, la barrière topographique de l'enceinte est-elle encore pertinente ?

La séparation physique du rempart est une caractéristique récurrente de la définition de la ville. Elle semble toutefois perdre de plus en plus de poids au fur et à mesure qu'une nouvelle dimension urbaine se met en place. A la vision presque caricaturale de la ville-fortifiée succède une vision ouverte de la ville moderne développée par les Lumières, vision qui s'exprime dans l'œuvre urbanistique des intendants du XVIIIe siècle (Boucher, Tourny, Dupré de St-Maur pour ne citer qu'eux). Pourtant, si le critère de l'*intra* et de l'*extra-muros* n'est pas pertinent sur l'ensemble de la période, l'étude des mentions situées de part et d'autre des murs permet de dire que le mur n'est plus la composante essentielle pour définir l'*urbs* après les travaux de l'intendant Tourny [274]. La part grandissante de l'espace cartographié et celle de l'information qui lui est accolée évoquent moins l'arrière-pays bordelais dans ses composantes bucoliques que la conquête urbaine de ce territoire dans les dernières décennies de l'Ancien Régime. Autour de la ville fortifiée... se développent la ville ouverte et le port modernes.

---

[271] Voir le tableau récapitulatif de l'étude bibliométrique qui figure en annexe 2 (tome 3) : Bibliométrie des vues et plans de Bordeaux (1530-1819).
[272] Voir *supra*, l'intérêt de la vue de Cornelius Danckerts (1661) [CAT.9] et du plan de Matis (vers 1710) [CAT.14] pour la connaissance de l'arrière-pays bordelais et du site.
[273] Sur le développement des Chartrons, voir CHAUVREAU 1928-1930.
[274] Voir *infra*.

***Tableau 4** – Etude bibliométrique des mentions intra et extra-muros (1530-1819)*

Type	VUES							PLANS										
Dates	1530	1563	1565	1579	1598	1641	1661	1670	1685	1695	1705	1717	1723	1754	1760	1787	1805	1819
Nbre total de mentions	105	26	53	16	13	31	65	102	289	52	88	132	271	409	425	430	511	896
Nbre de mentions intra-muros	92	22	47	13	12	25	45	73	249	50	78	90	241	303	323	295	292	306
Nbre de mentions extra-muros	13	4	6	3	1	6	20	29	40	2	10	42	30	106	102	135	219	590

***Graphique 3** - Etude bibliométrique des mentions intra et extra-muros (1530-1819)*

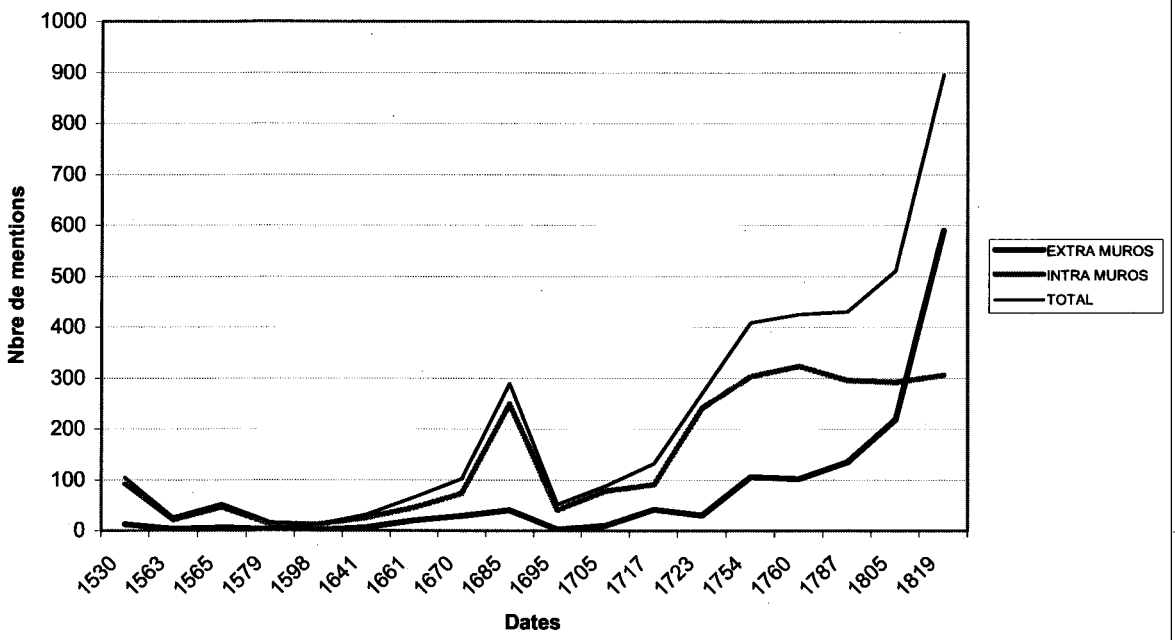

***Graphique 4** - Pourcentage des mentions intra et extra-muros*

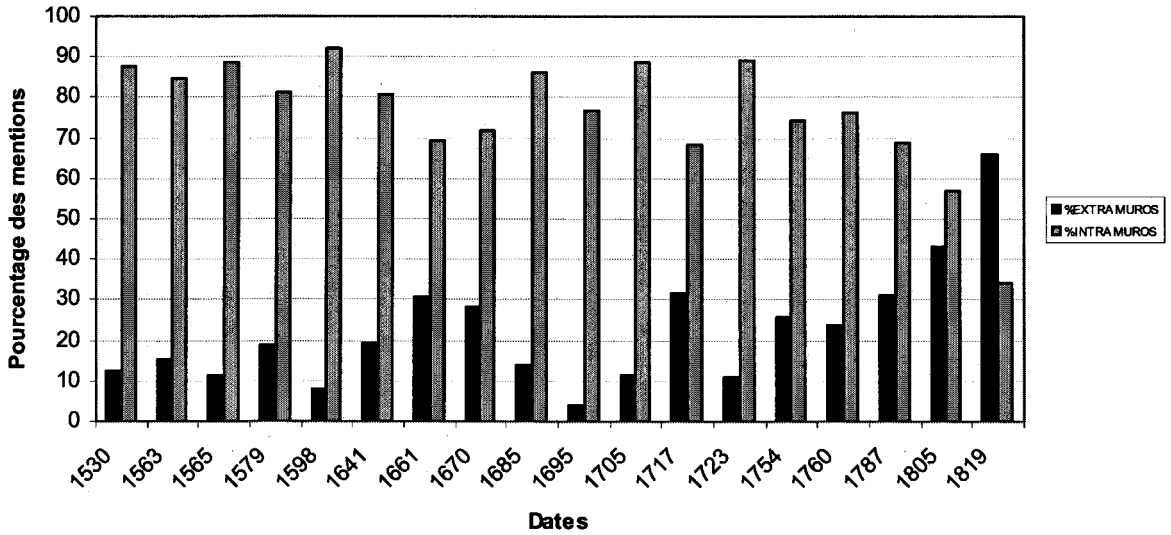

3- L'image, vecteur de pouvoirs et de champs d'action

3.1- La commune, l'intendant et le roi

« Que les cartes et les plans soient des objets éminemment politiques, que leur production, leur signification, leurs usages ne se puissent comprendre en dehors des formes de domination politique et d'exercice de l'autorité publique, ce sont là des approches désormais familières aux historiens de la cartographie, en particulier depuis les publications de John-Brian Harley. [275] » L'étude des plans se tourne naturellement vers les processus qui motivent leur commande et la façon dont l'image du pouvoir retentit sur eux et par eux.

Une première approche consiste à identifier le ou les pouvoirs qui ont conduit à la réalisation d'une vue ou d'un plan. Les premières illustrations de Paris ont été qualifiées, par Antoine Picon et Jean-Paul Robert, « d'instrument politique par lequel le roi proclamait la primauté de Paris et sa suzeraineté sur le royaume » ; Jean Boutier nuance ce propos et pense que « les portraits de villes, souvent éloignées du souverain, constituent d'abord une affirmation de l'Europe des cités, au moment où se construit, parfois avec, mais plus souvent contre elles, l'Etat monarchique » [276]. Ainsi, ce n'est pas parce que le plan est un véhicule du pouvoir qu'il est levé à l'initiative de ce même pouvoir. Les nombreux libraires et éditeurs qui vendent et publient avec le *privilège du Roy*, n'indiquent pas le commanditaire, mais l'agrément porté au projet. De fait, il convient de nuancer les dédicaces, armes et autres manifestations des pouvoirs transcrites sur le plan.

Alors que les armes municipales figurent sur la plupart des vues de villes de France, et même de l'étranger, les premières vues de Bordeaux ne les reproduisent que rarement. La vue primitive [CAT.1] schématisée par Antoine du Pinet [CAT.2] puis reprise par François de Belleforest [CAT.4], Sébastien Münster et Georg Braun [CAT.5] est, de ce point de vue, parfaitement anonyme. Ni la vue, ni la légende, ni aucun autre élément ne mentionnent une quelconque dédicace à une autorité. Elie Vinet, quant à lui, réalise un plan-perspective [CAT.3] sur lequel les armes de la ville figurent en bonne place au milieu du phylactère du titre. Le blason représente la ville, schématisée par la porte Saint-Eloi (actuelle Grosse-Cloche) bordée par le port de la Lune dont le croissant est répété deux fois (en dessous des tours et dans la forme même du blason), le tout surmonté par le léopard emblème de la Guyenne [277]. Associé à son discours sur *l'Antiquité de Bourdeaus*, c'est le souci historique et scientifique qui l'ont conduit à produire ce plan, vraisemblablement sur le modèle de celui réalisé par l'entreprise des fortifications de la ville vers 1557-1558. Cette dernière mention, déjà largement développée, est la seule et la plus ancienne qui désigne la mairie comme commanditaire direct d'un plan qui n'a d'ailleurs pas été conservé [278].

L'héraldique apparaît très peu dans les représentations de Bordeaux. A celle de l'humaniste, s'ajoutent les armes de Bordeaux et de la France dans la vue de Cornelius Danckerts [CAT.9] [279] qui font écho à celles des dédicataires que sont Juan Chard et Juan-Emmanuel Huegla ; celles de la ville sur le plan de Matis [CAT.14] ou encore celles, plus allégorique, des lys de France qui figurent sur le bouclier en pied de la dédicace du plan de Lattré [CAT.16]. Cette disposition est très fréquente sur les plans de Paris de la même époque et suit toujours le sens privilégié de l'écrit : à gauche, les armes de France, à droite celles de

---

[275] BOUTIER 2002, p. 40 ; pour l'étude sur *Le Pouvoir des cartes*, voir HARLEY 1988.

[276] Citation de A. Picon et J.-P. Robert dans BOUTIER 2002, p. 41.

[277] Les fleurs de lys et la devise *(Lilia sola regunt lunam unda castra leonem)* qui assoient l'autorité des rois de France sur la ville n'apparaissent que bien plus tard, après l'épisode de la Fronde.

[278] C'est ce que l'on peut raisonnablement déduire de la phrase, citée plus haut : *mais si je m'ausois fier au pourtrait, qui en fut fait il y a sept ou huit ans, par les architectes qui furent appellés au conseil de l'entreprinse des fortifications de ladite ville* (VINET 1565).

[279] Sur la copie de la vue [CAT.9] par Gioseffo Longhi, datée de 1672 (AMB, XL-B571), ne figurent plus que les armes de la ville et du royaume.

Paris [280]. A Bordeaux, la copie d'une vue partielle d'Hermann van der Hem, rétablit le dispositif à l'inverse, comme si, inconsciemment, était traduite la primauté urbaine [281]. Ces trois exemples sont peu de choses comparés aux multiples représentations des armes royales qui renvoient aux bienfaits de la présence royale dans la capitale, ou encore à Marseille où près d'un tiers de la documentation incorpore un blason [282]. Faut-il voir là une rancœur du pouvoir royal ou une défiance de la ville face à l'autorité ?

De même, les dédicaces ne mentionnent pas les commanditaires directs. Le plan de Jouvin de Rochefort [CAT.10], dédié à *Mrs les Maire et Jurats de la ville de Bourdeaux*, n'est probablement pas une commande de la municipalité, bien que l'auteur ait pour habitude de rendre hommage aux autorités municipales dont il dresse le plan de ville. Son œuvre est celle d'un *Voyageur en France, celle d'un homme intelligent qui se pique d'exactitude*, et qui trouve dans le voyage matière à épanouir ses qualités de cartographe, comme le souligne E. Mareuse, mais qui trouve peut-être aussi dans cette passion, un moyen digne et simple de gagner sa vie [283].

Un autre cas est celui du plan de Lattré [CAT.16]. *Dedié et présenté au Roy par ses très humbles et très fidelles sujets, les Maire, Sous-Maire, Jurats, Procureur Sindic et Secrétaire de la Ville,* le plan géométral n'en n'est pas moins *levé par les ordres de M. de Tourny, intendant de la Généralité et de Mrs les Maire, Sous-Maire et Jurats Gouverneurs de la dite ville.* La lecture fastidieuse des deux encarts de la dédicace au roi, à gauche, et du titre et ordre, à droite, est riche d'enseignements. Le premier, sans le second, pourrait faire croire que ce sont les autorités municipales qui sont à l'initiative du plan. Le second encadré est sans ambiguïté : l'intendant Tourny est à l'origine de la commande d'un plan qu'il a su faire financer par la bonne ville dont il a la charge et qui le présente loyalement à son tour au roi. L'intendant est le chaînon essentiel qui fait le lien entre le pouvoir royal, dont il émane, et la ville qu'il a transformée. Il est un exemple lumineux des décisions prises par les organes du pouvoir et qui associent la mairie à l'ouvrage pour financer une entreprise cartographique souvent longue et coûteuse et qui a pour but de valoriser l'image de la ville et, par ce prisme, sa propre œuvre. A l'image urbaine dématérialisée qu'impose le plan géométral est associé un encadré monumental bien plus parlant, composé de dix-sept édifices marqueurs du paysage bordelais [284]. Parmi eux figurent en position centrale l'œuvre urbanistique des intendants, presque sublimée par Tourny, construite par des architectes célèbres comme Gabriel et Portier et qui sont la place Royale (1730-1734), la porte des Capucins (1744-1746), la porte Tourny (1745), la porte Royale (1750), la porte et place de Bourgogne (1752-1755) et la porte d'Aquitaine (1754-1755). Ces réalisations monumentales de la nouvelle pensée urbanistique sont bordées, de chaque côté, par d'autres emblèmes parfois très anciens comme le palais Gallien, les clochers Saint-Michel et Pey-Berland (1440) et la porte du Cailhau (1494), ou plus récents comme la porte de l'Archevêché (1609), le portail de l'église cathédrale Saint-André (1748) et celui des églises Saint-Michel, de la Maison professe des Jésuites et des Jacobins (1707)... en somme une série de façades qui relève d'une composition théâtrale de la nouvelle mise en scène urbaine, sorte d'éloge fait à la monumentalité [285]. La commande d'un plan présentant l'état de la ville en 1733 est

---

[280] BOUTIER 2002, p. 44.

[281] AMB, XL-B21, sans date, fin XVIIe siècle.

[282] MOREL-DELEDALLE et al. 2005, le catalogue de l'exposition du Musée d'Histoire de Marseille fait une sélection de 100 gravures depuis la première vue (1493) jusqu'au plan directeur d'aménagement de Jacques Greber (1933). Parmi les 48 gravures qui couvrent la période 1493-1794, 15 comportent des armes, beaucoup sont liées au plan d'aménagement de la ville nouvelle projetée à l'initiative de Louis XIV.

[283] MAREUSE 1900, p. 3-4.

[284] BOUTIER 2002, p. 38 : « L'imposition de la *ratio geometrica* entraîne à terme la disparition des représentations en perspective sur le plan lui-même, (...) et s'accompagne de leur réapparition sur la périphérie du plan ».

[285] L'énumération des vignettes monumentales et des dates se conforme à celle du plan (BNF, GE-DD-2987 (1489) et AMB, XL-A44).

postérieure au plan de 1754. Son levé permet au roi de juger, s'il ne l'avait fait auparavant, des immenses travaux réalisés par l'intendant. Tourny s'assure là un plaidoyer sans équivoque dont la comparaison avant/après souligne également sa fierté, peut-être son estime propre car le plan lui est dédié.

Les intendants, dont Tourny est un exemple significatif mais point unique, ainsi que d'autres représentants du pouvoir royal issus des ministères de la Guerre ou de la Marine, comme Claude Masse, sont à l'origine de la plupart des représentations dont les projets servent l'Etat, plus que la personne même du roi, et bénéficient souvent des deniers municipaux. Leurs initiatives confèrent au plan un rôle qu'il n'avait pas encore, celui d'outil indispensable à la gestion – qu'elle soit militaire, urbanistique, foncière, économique..., en bref, l'embryon de l'aménagement du territoire – et dont vont s'emparer d'autres groupes, comme les grandes seigneuries urbaines désireuses de gérer au mieux leurs fiefs. Le succès du plan n'a pas attendu qu'on le clame : sa légitimité réside dans sa qualité pratique et son aide à la gestion qui le rendent de plus en plus indispensable. Sa diversité, au cours du XVIIIe siècle, ne relève plus tant d'une évolution technique de la cartographie dont les procédés se diffusent et s'uniformisent que d'une hyper-spécialisation adaptée aux objectifs des commanditaires et des utilisateurs.

3.2- Voyager en ville

Outil favori de l'homme de sciences, de l'humaniste au philosophe des Lumières qui l'un comme l'autre ont pensé l'urbain, le plan est aussi un outil privé, lié à des besoins et des usages individuels qui évoluent au cours du temps. Le portrait de ville du début du XVIe siècle n'est pas conçu comme une aide au voyage mais quasiment comme un voyage en lui-même. Dans les propos qu'ils dédient au lecteur, Georges Braun et François Hogenberg signalent que leurs portraits évitent le '*labeur de voyager*' [286]. Ils permettent, en quelque sorte, de voyager à domicile par le simple mouvement de l'œil. Le portrait de la Renaissance est un objet possédé par les élites, bourgeoises et aristocratiques, à la fois élément de décoration accroché au mur et source nourricière de réflexion et de connaissance du monde. Rien de comparable avec la découverte *in situ*, et non plus *in abstentia*, qui nécessite un outil performant pour cheminer de façon autonome. Ces deux extrêmes, dont les changements de conception intermédiaires vont être développés, conduisent Jean Boutier, à la suite de Christian Jacob, à différencier deux âges de la cartographie, l'ancien qui repose sur « un usage 'synthétique' du plan et un plus récent qui renverrait à un usage 'analytique' du document » [287]. Cette étude m'a permis de contempler la documentation pendant de longues heures tout en essayant, parfois, de me mettre dans la peau de l'observateur de l'époque. La construction des documents implique que l'observateur utilise des modes de lecture singuliers qui tiennent compte du cadre matériel et de l'articulation interne du plan. La vue et le plan parlent, différemment certes, mais ils parlent, et le langage qu'ils emploient (forme de la représentation, légende, ...) oriente distinctement le lecteur.

Le portrait de ville, à l'instar de la vue paysagère ou du portrait humain, se livre en bloc. L'observateur y cherche une forme générale, une silhouette, une allure, qui identifient sa ville. C'est en parcourant les contours de son visage, que le spectateur s'arrête sur un détail dont il va ensuite connaître la profondeur et la signification en utilisant le renvoi qui lui est associé et qui le guide vers la légende. A cet *âge ancien de la cartographie*, la forme prime le détail. Le progrès des sciences cartographiques et de l'imprimerie vont, petit à petit inverser le mode de lecture. De plus en plus précise et immatérielle, la représentation, jadis parlante en elle-même, va se munir de systèmes de plus en plus sophistiqués pour redonner corps et vie au tissu qu'elle incarne. Ainsi l'autonomisation de la lettre, c'est-à-dire le renvoi

[286] BRAUN & HOGENBERG 1572, *Au lecteur*, non paginé, citation prise dans BOUTIER 2002, p. 53.
[287] Thème développé par JACOB 1992, p. 389-403, citation de BOUTIER 2002, p. 53.

des annotations dans une rubrique alphabétique, apparaît à Paris dans la décennie 1690 [288]. Ce procédé permet au lecteur de chercher en premier lieu la rubrique qui l'intéresse pour pouvoir ensuite la localiser. On assiste à l'inversion du mode de lecture précédent et à l'apparition d'une pratique nouvelle où le détail observé prime la forme générale, l'essence même de la ville se cache sous une juxtaposition de détails. Le plan sert de guide à l'étranger qui peut circuler librement dans une ville inconnue et repérer son itinéraire grâce au système de carroyage. Le monde de l'édition sait quel profit il peut tirer de cette nouvelle pratique et lance le style du guide de voyage qui ne cessera de se développer. Ce nouveau rapport au plan se diffuse avec quelques décennies de retard en province. A Bordeaux, il faut attendre la première réédition du plan de Lattré, en 1760 [CAT.17], pour qu'apparaisse une *table de renvoys* alphabétique comprenant 399 références réparties en neuf rubriques sur un carroyage de 11x15 [289]. A cette date, le cas de Bordeaux, bien que tardif, n'est pas isolé, et une invite publicitaire précise, au pied du plan qu'*on trouve chez le même* (Lattré) [290] *différens plans de villes et un atlas de cartes géographiques d'après les observations les plus récentes.* Cette édition est exceptionnelle et l'on peut se demander pourquoi ses méthodes ne furent pas remployées par la suite ? Les autres éditions de Lattré autonomisent les édifices dans un encart de 49 rubriques et le plan s'adapte au format de poche dès la contrefaçon de 1776 [291]. Ce dernier, dont on pourrait croire, d'après la mention *'London'*, qu'il a été imprimé à Londres, a sûrement été édité en France [292]. Plus vraisemblablement, cette mention pourrait indiquer le style du plan de poche développé par les éditeurs londoniens dès les années 1670 pour les cartes et dès 1720 pour les plans de ville [293].

Les expédients utilisés par les éditeurs pour formater et articuler de façon lisible et harmonieuse une information variée et de proportion démesurée répondent aux cartographes qui s'ingénient à représenter toujours plus, toujours mieux, toujours plus précisément les réalités multiples de la ville. Des nombreux organes constitutifs du tissu urbain, le réseau viaire est sans doute l'un des plus complexes et sur lequel se concentre une grande partie des efforts de levé, de représentation et d'indication. Aussi, me suis-je livré à un décompte long, mais le plus précis possible, de toutes les indications de voirie qui, dans la très grande majorité, sont des toponymes [tab. 5]. Le relevé tient également compte de la situation de chaque tronçon viaire (*intra* et *extra-muros*). De façon fréquente, les impasses n'offrent pas d'espace assez important pour qu'y soit inscrit leur nom. De fait, seules ont été comptabilisées celles qui sont notées comme *'cul-de-sac'* et non toutes celles qui sont représentées. Une autre catégorie, cette fois bien identifiée, pose un problème dans sa nature : celle des fossés qui participent de la fortification autant que de l'espace de circulation, et de plus en plus de ce dernier, ajouterais-je, au cours du temps. Leur première fonction pousserait à les associer au système défensif, d'autant plus que leur décompte n'est en rien significatif vu le très grand nombre d'indications lettrées pour la fin de la période. Il faut, en revanche, garder à l'esprit leur double rôle, défensif et circulatoire, pour le début de la période. Cette ambivalence m'a conduit à les écarter de la bibliométrie viaire.

---

[288] Voir le *Nouveau plan de Paris* publié par Montbard en 1694, avec rubrique alphabétique et thématique (rues, églises...) suivi et imité de près par Nicolas de Fer en 1697. BOUTIER 2002, p. 54.
[289] AMB, XL-A48, réédition du plan de Lattré datée de 1760. Les neuf rubriques sont : 1/ rues et places, 2/ portes de la ville, 3/ églises paroissiales, 4/ communautés de religieux, 5/ communautés de religieuses, 6/ chapelles, 7/ collèges, 8/ hôpitaux et 9/ hôtels.
[290] Lattré est installé rue St-Jacques, comme beaucoup de graveurs et de marchands d'estampes.
[291] AMB, XL-A53, une fois plié, le plan mesure 8x12 cm.
[292] LABADIE 1910, n° 65 p. 51 : « plan géométral anonyme qui n'a pas été publié à Londres, comme l'indique le titre, mais très probablement à Bordeaux ».
[293] A ce sujet, voir les commentaires et la bibliographie anglaise fournis par BOUTIER 2002, p. 57.

Tableau 5 – *Etude bibliométrique des mentions de voirie (1530-1819)*

Type	VUES							PLANS										
Dates	1530	1563	1565	1579	1598	1641	1661	1670	1685	1695	1705	1717	1723	1754	1760	1787	1805	1819
Nbre total de mentions	105	26	53	16	13	31	65	102	190	52	88	132	172	409	425	430	511	896
Nbre de mentions intra-muros	23	2	1	0	0	3	0	0	16	1	0	28	16	209	217	205	234	240
Nbre de mentions extra-muros	1	0	0	0	0	1	2	2	5	0	0	11	5	80	84	115	187	445
TOTAUX	**24**	**2**	**1**	**0**	**0**	**4**	**2**	**2**	**21**	**1**	**0**	**39**	**21**	**289**	**301**	**320**	**421**	**685**
RESTE	81	24	52	16	13	27	63	100	169	51	88	93	151	120	124	110	90	211

Graphique 5 *- Etude bibliométrique des mentions de voirie (1530-1819)*

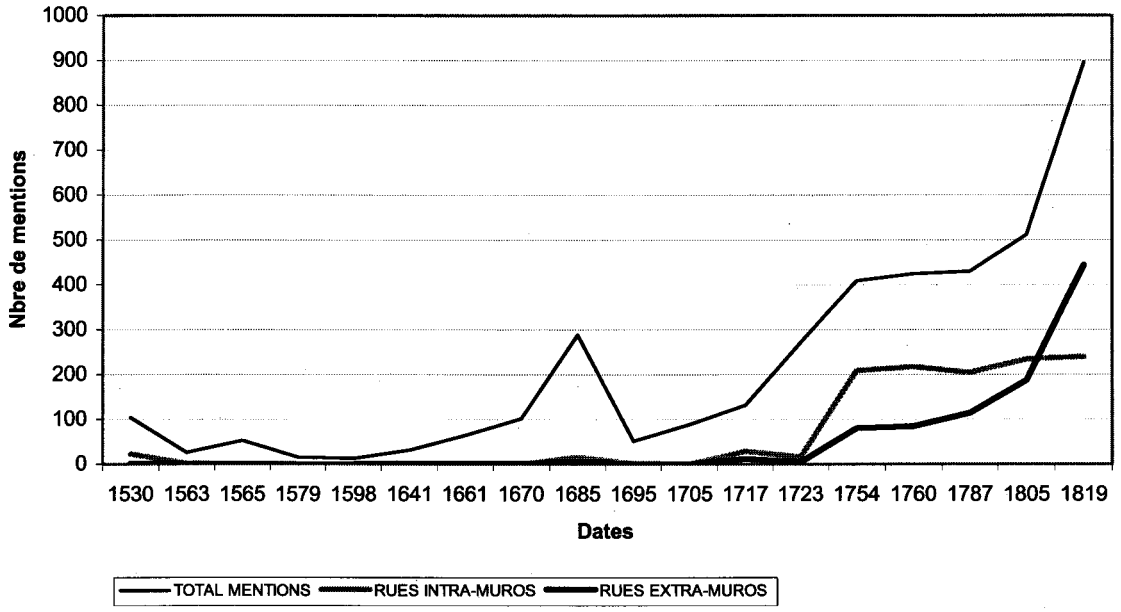

Graphique 6 *- Pourcentage des mentions de voirie par document*

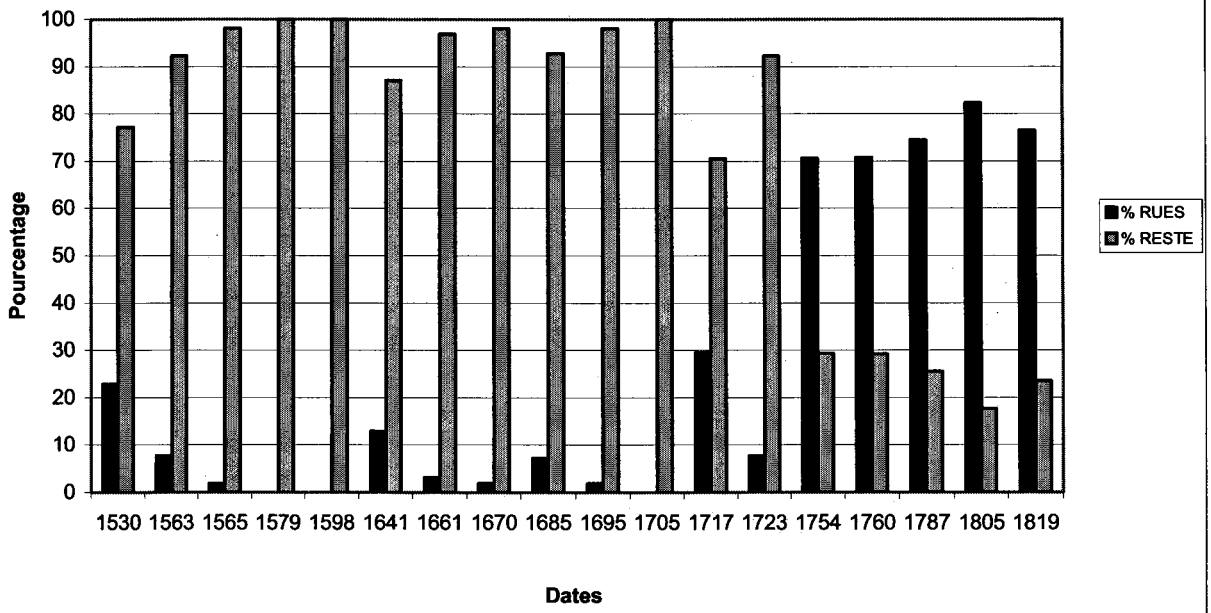

Les toponymes des rues et places sont presque absents jusqu'au début du XVIIIe siècle, et ce pour plusieurs raisons. D'une part, parce que le dispositif de la vue ne laisse que peu de place à l'évocation viaire ; cette dernière, lorsqu'elle apparaît, comme dans les toutes premières vues, est limitée aux grands axes et aux nœuds urbains. D'autre part, la gravure sur bois n'est pas une technique suffisamment fine pour reproduire le nom de toutes les voies. Le format réduit de l'édition pousse à une simplification des éléments figuratifs et des annotations suscrites. Un bon exemple est fourni par les vues qui dressent *le vif pourtrait de la cité de Bourdeaux*. L'exemplaire original [CAT.1] est un manuscrit de grande taille qui fourmille d'indications, tant écrites que graphiques (23 % sont des noms de rue). Sa gravure adaptée au format d'impression des cosmographies (510 cm²) réduit sa taille au onzième de l'original (5730 cm²) et divise par quatre la quantité d'informations, soit 105 annotations dont 24 viaires pour l'original contre 26 renvois dont 2 viaires sur le plan d'Antoine du Pinet [CAT.2]. La perte d'information touche d'ailleurs essentiellement les voies et non les édifices. Cette comparaison met l'accent sur un caractère déjà largement développé : la vue apporte plus une connaissance du tout que du particulier. Cette conception dépasse le style de la vue et se manifeste encore dans le plan. Les premiers exemplaires géométraux de A. Jouvin de Rochefort [CAT.10], de N. de Fer [CAT.12] ou de C. Masse [CAT.11, 13 et 15], aussi précis soient-ils, ne s'intéressent que peu à la voirie. Leur préférence va aux portes et enceintes, aux églises et couvents. Paradoxalement, le plan d'Hyppolite Matis [CAT.14], dont j'ai développé plus haut la sorte d'atrophie urbaine, marque un changement de point de vue : les nombreuses indications toponymiques, près du quart des renvois, participent à l'évocation générale de la topographie du site mais aussi de la ville.

Le plan de Santin et Mirail, gravé par Lattré [CAT.16] révolutionne à bien des égards la conception de la ville. Il affirme et développe l'entreprise débutée par Matis. L'écrasante proportion des toponymes viaires dans les plans des années 1750-1820 – et au-delà jusqu'à nos jours – expliquent la croissance quasi exponentielle du nombre total de renvois. Plus de 70 % des tables ou des renvois suscrits y sont consacrés, pourcentage qui atteint son paroxysme (82,4 %) dans les plans d'époque révolutionnaire qui incorporent une table de concordance des noms anciens et des nouvelles appellations révolutionnaires. *La liste des rues et places qui ont reçu un nouveau nom depuis la Révolution* propose, en 1805 [CAT.19], une concordance de 94 toponymes, témoignage saisissant du climat révolutionnaire [294]. Exceptées les valeurs habituelles chantées par la Révolution, d'autres noms traduisent la fragilité, la dureté ou l'instabilité du climat politique. A côté des rues *Citoyenne* (actuelle rue Brunet), de *l'Arbre-Chéri* (Trois-Conils) ou du *Marché-de-l'Egalité* (place du Parlement), les rues *Ça-Va* (Ségur) et *Ça-Tiendra* (ancienne rue de la Chapelle-Saint-Martin) illustrent, malgré le sourire que certains noms et expressions dessinent sur nos visages d'aujourd'hui, l'inquiétude d'une époque meurtrie où l'engagement humain est tel, qu'il est capable d'emprunter les voies extrêmes de l'action pour *Vivre-Libre-ou-Mourir* (rue Saint-Seurin) [295].

Les usages privés du plan ont conduit à l'élaboration d'un modèle évolué dont les produits contemporains sont en partie héritiers. A l'image quelque peu figée de la représentation succède, dans le courant du siècle des Lumières, une production qui se remet sans cesse en question pour répondre rapidement aux nouveaux besoins mais surtout aux évolutions sensibles du tissu urbain. Les nombreuses rééditons et contrefaçons du plan de Lattré (1754, 1760, 1767, 1776, 1780, 1787, 1791, 1804, 1805, 1808, 1825) en sont un bon exemple à l'échelle de la province, loin d'atteindre les réactualisations parisiennes qui deviennent annuelles, ou presque, à la même époque.

---

[294] AMB, XL-A75.
[295] Voir à ce sujet le T.E.R. de RESSAYRE 1990, p. 15-18.

3.3- Embellir la ville

A l'échelle publique, le plan devient progressivement un outil privilégié de la gestion urbaine ponctuelle puis de l'urbanisme général de la ville [296]. En effet, les autorités qui interviennent sur le paysage urbain se servent du plan comme d'un vecteur de leurs projets. A Bordeaux, en dehors des aménagements successifs du château Trompette qui ont suscité une multitude de plans [297], une pensée urbanistique singulière se dégage progressivement de l'œuvre des intendants. Comme à Caen ou Lyon, « l'urbanisme des Lumières est d'abord fait de croissance quantitative, à l'image de la démographie citadine » dont J.-P. Poussou a étudié la singularité et la vitalité bordelaises [298]. Ici cependant, la capitale de Guyenne se distingue à nouveau par une croissance plus horizontale, étalée et périphérique, que verticale, concentrée et centrale. Un long travail préparatoire d'assèchement des marais a préparé le terrain de l'expansion du XVIIIe siècle. Son but était d'assainir les abords de la ville et de mettre un terme aux épidémies dues aux eaux stagnantes. Ce projet prend racine à la fin du XVIe siècle. Jean Darnal rapporte qu'*en l'année 1587, estant lieutenant du roy et maire de Bourdeaux, monsieur le mareschal de Matignon (...) fut prinse la résolution d'épuiser les palus de Bordeaux et de les mettre en culture, se trouvent des ingénieux* (sic) *qui rendaient l'affaire fort facile et aisée* [299]. Les ingénieurs hollandais Humphrey Bradley et Conrad Gaussen, qui se sont fait une spécialité de ce type de travaux, prennent la charge d'assécher le marais nord traversé par la Jalle de Blanquefort [300]. J.-P. Poussou évoque la réalisation d'un plan des projets d'assèchement réalisé par Claude Masse en 1708 dont je n'ai malheureusement trouvé aucune trace [301]. L'intérêt d'un tel document réside, certes, dans les informations qu'il transmet, mais aussi dans son emprise générale qui englobe la palu, vaste étendue qui témoigne, au prime abord, d'un aménagement concerté, et qui est en réalité l'œuvre d'initiatives privées dont les intérêts passent au domaine public [302]. En effet, les projets urbanistiques du XVIe jusqu'au milieu du XVIIIe siècle n'ont qu'une conception ponctuelle et limitée de l'espace, qu'il s'agisse de l'expansion des fortifications, des nombreux couvents construits pendant la Contre Réforme, de nouvelles portes, de nouveaux lotissements, de l'assèchement des marais nord ou de ceux de l'archevêché entrepris par le cardinal François de Sourdis... Les exemples pourraient être multipliés à

---

[296] Le mot même d'urbanisme n'apparaît que dans les années 1910. Il est employé ici au sens strict défini par BRUNET et al. 1993, p. 498, comme « une science de l'aménagement des espaces urbains ». En ce sens, il a pris une ampleur nouvelle depuis l'œuvre monumentale de LAVEDAN 1924-1952 et de nombreux ouvrages sur la ville parlent aujourd'hui d'urbanisme médiéval, en particulier celui de DELFANTE 1995 et 1997. Pour une histoire du mot urbanisme, voir COUDROY DE LILLE 1999 et FREY 1999. GAUTHIEZ 2003a, p. 254, en donne une définition plus précise : « Aménagement du territoire particulier aux agglomérations urbaines ou rurales ; mise en cohérence des aménagements de l'espace du point de vue de l'architecture, des réseaux, de la fonction ; conception des aménagements urbains suivant des techniques de programmation et de composition urbaine appropriées. L'urbanisme comprend notamment la composition urbaine, la planification spatiale, et la gestion des infrastructure et des réseaux ».

[297] Plus de cinquante plans sont recensés aux AMB, et autant dispersés dans d'autres dépôts (Paris, Toulouse ou Turin). Ils constituent un *corpus* que n'égale aucun autre édifice bordelais. Les multiples facettes de l'évolution topographique de ce secteur sont représentées, étapes réelles de la construction, de l'extension et du démantèlement de la forteresse, ou images utopiques qui rassemblent les projets d'aménagement non réalisés.

[298] LE ROY-LADURIE 1981, p. 439.

[299] Citation de DARNAL 1587 prise dans ETIENNE 1980, p. 230.

[300] Le projet, bien que louable, est gourmand d'argent et ne sera finalisé que vers 1805-1810.

[301] ETIENNE 1980, chapitre VII, rédigé par J.-P. Poussou (p. 213-254), p. 231 : « Dans sa carte de 1708, Claude Masse le fait figurer (il s'agit d'un polder) sous le nom de 'marais desséchés de la Petite Flandre' ». Y sont représentés deux canaux centraux réalisés par C. Gaussen (un de 6 km, un autre de 3,8 km) sur lesquels se greffent une foule de canaux plus petits, l'ensemble du dispositif drainant l'eau vers le fleuve.

[302] A ce sujet, voir LAVAUD 2003a, p. 39-45 : « Les palus : 'un front pionnier' ».

l'infini, les projets et leurs réalisations ont généré une cartographie abondante, mais presque toujours partielle. De fait, les vues et plans d'ensemble n'entérinent qu'avec un certain retard, parfois longtemps après, les aménagements du tissu urbain.

Il convient de rappeler les étapes qui ont façonné une grande partie de *Bordeaux classique* [303], afin de mieux cerner les interactions réciproques de la ville et du plan, du fait d'embellir et de celui de penser l'espace.

Les projets urbanistiques naissent, dès le début du règne de Louis XIV. Parmi les grandes personnalités des années 1660-1710, trois (un intendant et deux militaires) ont façonné les desseins que leurs homologues du XVIIIe siècle réaliseront. Première idée, de l'intendant Charles Pellot (1664-1669) qui propose d'aménager un véritable quai surélevé qui aurait à la fois pour effet de protéger la ville des inondations et d'assurer un tirant d'eau plus important nécessaire à l'accostage ou au rapprochement de navires de plus gros tonnage alors contraints de mouiller à distance. Repris et développé en 1681 par Michel du Plessy, ingénieur pour les fortifications du roi au château Trompette, le projet initial incorpore désormais l'idée d'une façade de maisons en avant de l'enceinte et de quais projetés de l'abbaye Sainte-Croix jusqu'à la forteresse royale. Peut-être doit-on à l'un de ces ingénieurs, voire à du Plessy lui même, la première réflexion urbanistique cartographiée à l'échelle de la ville. Un plan anonyme illustre parfaitement le concept de l'ingénieur des fortifications du roi [fig. 16] [304]. Daté des années 1676-1687 [305], c'est le premier projet à utiliser un plan d'ensemble de la ville. Toutefois, l'ampleur de la proposition, qui couvre la façade garonnaise depuis Sainte-Croix jusqu'au château Trompette peut difficilement faire autrement que de représenter la ville dans sa totalité. Une série de deux lotissements s'appuie contre le rempart, l'un du monastère Sainte-Croix à la porte des Salinières (actuelle porte de Bourgogne), l'autre de la porte Cailhau à celle du Chapeau-Rouge. Une voie interne et parallèle à la rive distribue les lots, une autre court le long de quais aménagés dont les accès fluviaux sont distribués par des escaliers ou des esplanades plongeant dans le fleuve. C'est un témoignage unique et précoce de l'utilisation des plans d'ensemble par les 'urbanistes' qui précède de près de cinquante ans les projets de Pierre-Alexis Delamair pour les embellissements de Paris (1730) [306].

---

[303] L'expression apparaît en titre de nombreux ouvrages qui abordent la question sous un angle plus architectural que topographique, avec le *Bordeaux, cité classique* de COURTEAULT 1932, puis le *Bordeaux classique* de TAILLARD 1987 et le *Bordeaux néo-classique* de MAFFRE & BERIAC 1983. Les ouvrages de PARISET 1968 (Livre IV, chapitre II, p. 533-589) et surtout de ETIENNE 1980 (chapitre II rédigé par J.-P. Poussou, p. 213-254) traitent la question du développement moderne de Bordeaux, sous un angle historique et topographique. C'est essentiellement à eux que je me réfère pour cet exposé ainsi qu'aux nombreux articles traitant de l'expansion topographique de tel ou tel secteur de la ville qui fournissent une part conséquente de la matière scientifique publiée par la *Revue Historique de Bordeaux* dans les années 1920-1930.

[304] AMB, XL-A307 Recueil 80.

[305] La datation proposée repose sur plusieurs éléments : le plan représente encore les Piliers-de-Tutelle, démolis en 1677. L'extension du château Trompette est celle observée par FAUCHERRE 2001 vers 1676-1687 car les glacis ne sont pas construits et le lotissement médiéval de Tropeyte est encore en place. En revanche, les glacis levés contre les Bordelais pendant l'épisode de la Fronde enserrent encore la ville à l'extérieur. L'église Notre-Dame, inaugurée en 1701 n'y figure pas. Les Jacobins siègent toujours à l'emplacement des futures allées de Tourny. Mais surtout, la maison professe des Jésuites, inaugurée le 22 mai 1676 y figure, ainsi que l'ancienne église Ste-Colombe qui s'écroule le 2 décembre 1687. S'il faut toutefois prendre des précautions – car la cartographie moderne ne représente que rarement des états topographiques synchrones, comme c'est le cas ici – le faisceau d'arguments permet de dater ce plan des années 1676-1687.

[306] Sur l'utilisation des plans d'ensemble parisiens par les urbanistes, voir BOUTIER 2002, p. 52-53.

fig. 16 *- Projet d'une façade maritime attribué à Michel du Plessy, sans titre ni date, AMB, XL-A307 Recueil 80*

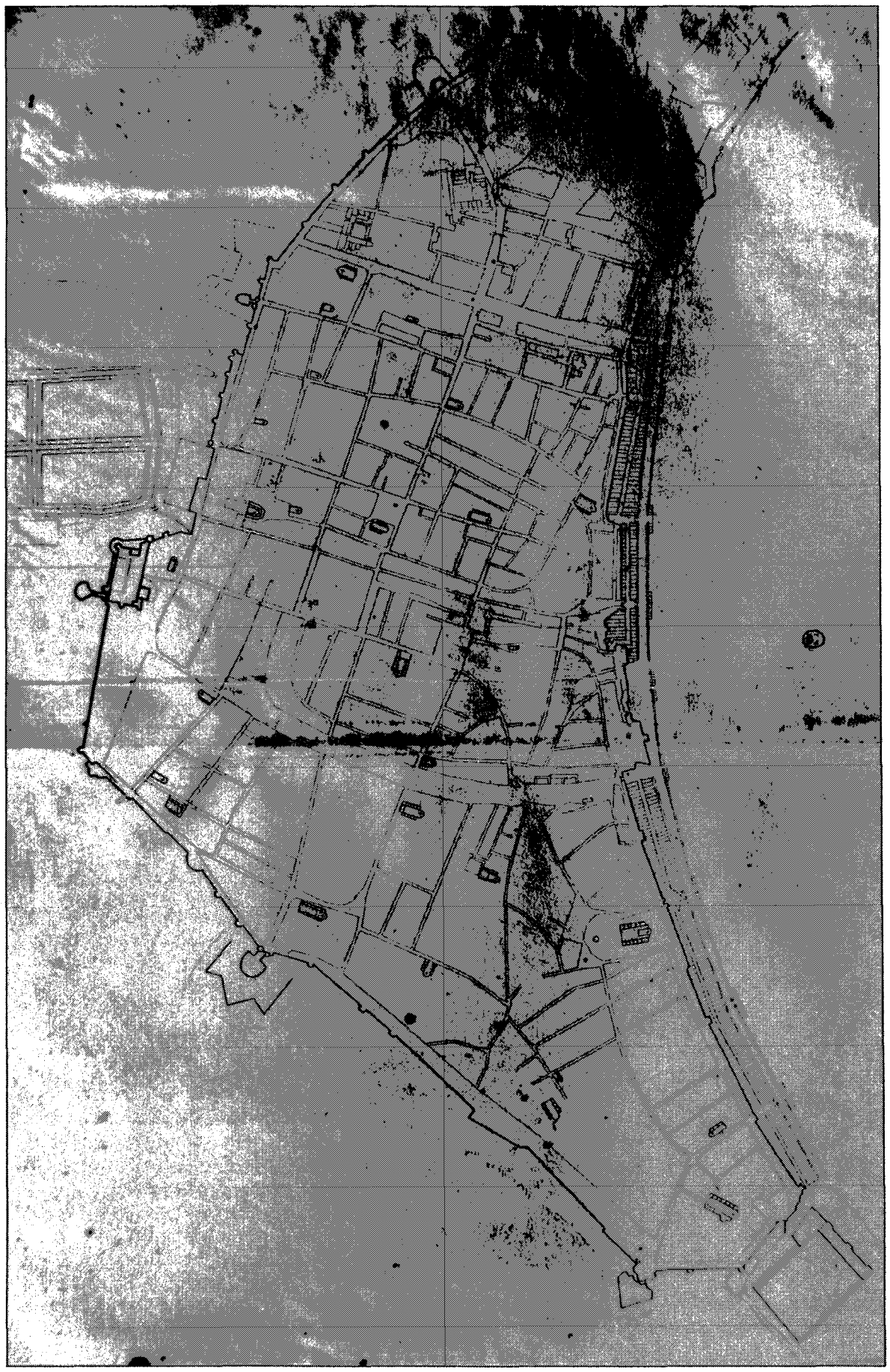

Troisième proposition d'embellissement, celle du marquis de Durfort-Boissière, colonel d'un régiment d'infanterie, qui contient l'esprit des réalisations ultérieures de Boucher et Tourny. *Le principal objet du suppliant est de voir la statue équestre de Sa Majesté dans le milieu d'un port aussi beau et aussi magnifique, où près de mille vaisseaux viennent commercer deux fois l'année* [307]. Le projet est clairement centré sur une place royale suivant ainsi l'initiative lancée par d'autres bonnes villes d'ouvrir et de dédier une place au monarque, comme la place des Victoires à Paris (1658-1659) ou celle de Dijon (1678) finalisée par une statue équestre (1686). Il prend le parti de la grandeur royale tout en favorisant le commerce en *établissant un quai bordé, devant la muraille, de maisons d'une même symétrie, avec une place pour la figure du roi*, et, à côté, un hôtel des Fermes qui *aura vue sur tout ce qui entre et sort de la ville* [308]. Trois projets, trois échecs successifs face à une Jurade obstinée qui consentirait à élever une statue, mais sur une place publique de la ville, qui ne nie pas les bienfaits d'une extension de la ville vers la Garonne tout en s'en protégeant car elle repousserait le fleuve et les bancs de sable et nuirait au port. La municipalité invoque des arguments paravents qui cachent une opposition plus farouche, face à une imposition fiscale exorbitante et à une situation commerciale délicate [309], et enfin, son attachement sans faille à la ville close, que mettrait en péril une telle réalisation. Même réduit à la seule place royale en 1715 par le maréchal de Montrevel, commandant de la province de Guyenne, le projet échoue.

La venue de Claude Boucher en 1720 relance le processus. L'intendant ne s'impose pas mais suscite l'auto-conviction des Bordelais : il sait unir la gloire monarchique à l'intérêt commercial en un seul et même ensemble auquel la Jurade ne peut que se rallier. Le projet est coûteux et l'économie bordelaise ne pourra supporter une telle dépense que lors de la reprise des années 1740, qui n'empêchera d'ailleurs pas les intendants de payer une part des ouvrages sur leurs propres subsides. Les premiers travaux sont longs et, si les deux ailes, des Fermes et de la Bourse sont vite homologuées *'nec varietur'*, il n'en est pas de même du pavillon centrale comme en témoigne un plan partiel inédit daté du 25 août 1730, qui souligne les problèmes d'expropriation et de démantèlement d'une partie des murs d'enceinte qui longent la rue de la Vieille-Corderie (actuelle rue Leupold) [310]. L'objet n'est pas de faire le récit détaillé de l'intervention dont le gros œuvre est achevé en 1747 et l'ensemble du décor en 1755. La place est cependant très originale. Son plan reproduit en partie celui de la place Vendôme dessiné en 1685 par Jules Hardouin-Mansart et réalisé en 1698 sous la forme d'un octogone ou rectangle à angle coupé [311]. Le demi-octogone bordelais est audacieux : la place s'ouvre sur la Garonne sans barrière puisque la balustrade qui devait en accuser le front n'est pas définie dans le projet mais sera construite quelques années après. Les axes principaux de desserte sont les deux voies en V qui bordent le pavillon central et qui facilitent les flux entre le port et la ville qui ne tardera pas à se munir d'un nouveau Marché Royal (place du Parlement) à peine cent mètres plus à l'ouest, en arrière de la place. L'œuvre de Boucher est limitée dans l'espace, seuls 280 mètres de façades sont reconstruits sur les 2,8 km de berges depuis Sainte-Croix jusqu'au Chartrons, mais fondamentale sur

---

[307] Citation de Durfort-Boissière prise dans ETIENNE 1980, p. 235

[308] Citation de Durfort-Boissière prise dans PARISET 1968, p. 534.

[309] Le pouvoir contraint les grandes villes à réaliser des emprunts forcés pour supporter les dépenses de leurs nouvelles fortifications. A Bordeaux, ce phénomène s'accompagne de la dure répression de 1675 et aux guerres des années de 1689-1697 et 1702-1713 qui ont lourdement touché le commerce maritime, et, de ce fait, les revenus de la municipalité.

[310] AMB, X-W84 (90 x 320 cm) : *Plan de distribution des emplacements à vendre sur le port, depuis le mur du quay jusques au mur de la ville relatif au mémoire et à l'ouvrage indiqué par l'adjudication.* Ce plan anonyme pourrait bien être la première œuvre bordelaise d'André Portier, élève architecte de Jacques V Gabriel, qui arrive dans l'été 1730 et est nommé inspecteur des travaux de la place Royale. Attribution du plan d'après les aimables commentaires de Renée Leulier, doctorante en Histoire de l'art au centre François-Georges Pariset, qui lui consacre sa thèse. Voir LEULIER 2003a p. 207 et LEULIER 2003b, p. 225.

[311] Voir la très belle comparaison des deux places dans DELFANTE 1997, p. 215-219.

plusieurs points. En s'entourant d'une équipe prestigieuse, l'intendant lance un style architectural propre aux années 1740-1760 que les Bordelais, jusqu'alors attachés à leur ancienne ville, ne vont cesser de reproduire bien au-delà. La création du premier ensemble monumental moderne permet à la ville de renouer des liens avec sa fortune et lance une frénésie de construction que la Révolution seule stoppera. L'œuvre de Boucher est toutefois limitée d'un point de vue cartographique. Elle génère de nombreux plans partiels très précis et qui ont l'avantage de présenter un état des lieux avant, pendant et après les travaux, chers à l'urbaniste et à l'historien de l'occupation du sol qui peut retrouver ainsi le paysage *ante quo*. La cartographie d'ensemble de la ville connaît à cette période, une sorte de creux : seul le plan de reconstitution de la ville dans son état de 1733, levé sur ordre de Tourny vers 1755-1756, documente la période 1723-1754. Ce plan n'est d'ailleurs pas d'un intérêt extraordinaire dans la mesure où il n'apporte rien de plus au plan de Claude Masse [CAT.15] – il enlève même des indications – et qu'il ne prend même pas en compte l'entreprise de Boucher, comme pour accentuer le contraste entre l'aspect incommode et tortueux de la cité médiévale et le visage fonctionnel et ordonné de la ville moderne. A moins que Tourny ne pêche un peu par orgueil et veuille récolter ses lauriers et ceux de son prédécesseur...

Emmanuel Le Roy-Ladurie souligne la maturation de la pensée urbaine des intendants. « Après *voluptas*, *commoditas*. Après les 'beautés' du culte royal, viennent les commodités du trafic amélioré. A l'intendant bordelais Boucher (1720-1743), succède Tourny, son collègue et homologue (1743-1757). [312] » Louis-Urbain Aubert, marquis de Tourny, arrive à Bordeaux avec une expérience solide, principalement axée sur la circulation et le trafic. Son séjour à la tête de l'intendance limousine et ses qualités mises au service de l'amélioration du réseau routier français, de Bayonne à Bordeaux, de Bordeaux à Toulouse, et de la ville rose via Limoges pour joindre Paris, lui permettent tout naturellement d'exercer les principes d'amélioration des trafics à l'échelle urbaine. Alors que Nantes, autre fleuron de la façade atlantique, réaménage à la même époque ses infrastructures portuaires, Bordeaux consacre ses efforts à aménager de nouveaux espaces de circulation terrestre. C'est l'œuvre d'un homme volontaire qui, dès le 15 février 1744, écrit aux jurats [313] :

> *Les projets que je forme pour embellir (...) les dedans et les dehors de la ville de Bordeaux (...) demandent que je veille qu'il ne soit fait aucune nouvelle construction qui puisse contrarier ces projets. Je vous charge d'informer tous les maîtres architectes et maçons de cette ville que je leur défends, ainsi qu'à vous, de commencer aucune bâtisse, soit dans la ville, soit dans les faubourgs, sans m'avoir apporté un mémoire qui explique l'espèce de bâtiment qui leur sera proposé de construire (...), le nom, demeure et qualité du propriétaire, l'alignement qui aura été donné par MM. Les Trésoriers, et sans que sur le tout je leur aie délivré mon vu-bon.*

La 'feuille de route' est claire : Bordeaux est une ville magnifiquement située, mais sans symétrie interne ni articulations externes. Dans cette perspective, il ne semble pas que les aménagements de Tourny consistent, en fin de compte, à ouvrir la ville et à percer ses murailles. S'il en a eu l'idée – ce qu'aucun document n'atteste en l'état actuel des recherches – les Bordelais se sont alors chargés de contourner cet objectif qui mettait à mal leur sentiment de protection à l'abri des remparts. Lorsqu'on observe avec attention le recueil de plans issu de l'enquête sur l'état des fortifications de la ville, de 1767 [314], on peut noter que toutes les portes nouvelles créées par Tourny et réalisées par André Portier, ainsi que le remaniement des anciennes, s'attachent aux fortifications médiévales. Les barrières d'octroi sont le marqueur du dedans et du dehors que la dernière enceinte médiévale n'assume plus, phagocytée par les constructions anarchiques et spontanées qui se développent de toutes

---

[312] LE ROY-LADURIE 1981, p. 472.
[313] Citation prise dans ETIENNE 1980, p. 243.
[314] AMB, XL-A63 n°1 à 27 bis, recueil de 51 plans représentant 28 secteurs géographiques (23 documentés par des plans et minutes préparatoires, 2 par des plans, 3 par des minutes).

parts. Edifices majestueux et monumentaux, elles participent à la célébration de la ville moderne. Le style du siècle classique magnifie, en quelque sorte, la frontière urbaine plus qu'elle ne l'efface. Les grilles, qui remplacent les portes massives, allègent la composition monumentale et théâtrale de la nouvelle façade de pierre, dans le prolongement stylistique des critères définis sur la place Royale. Tourny peut difficilement remodeler l'intérieur de la ville sans se confronter au conservatisme de la population et de ses représentants. Au lieu de s'opposer frontalement, il suit une stratégie de contournement des problèmes comme de la ville. *Le plan des allées qui feront le circuit de la ville* [315], pensé dès 1744, est une de ses réalisations majeures. Ses projets d'embellissement ponctuels, soutenus par une volonté affichée dès sa prise de fonction, se muent en une véritable conception urbanistique entre 1744 et 1746. L'abondante correspondance de ces deux années de maturation trouve une harmonie de pensée et de style dans la lettre qu'il écrit à M. d'Argenson, le 2 juillet 1746, sur le projet du jardin public :

> *(...) Je vous avouerai, Monsieur, que c'est moi qui en ai eu la première idée, parmi celles de quantités d'embellissements que je fais faire à la ville de Bordeaux, et cette idée a été si goûtée de tous les habitants que chacun en désire infiniment l'exécution. En effet, outre qu'il sera pour eux d'un grand agrément et ne contribuera pas peu à leur santé, on doit, dans une ville de commerce, regarder comme nécessaire ou du moins comme fort utile à ce commerce, un pareil jardin où les négociants, ayant souvent occasion de se rencontrer, en font ensemble beaucoup plus d'affaires ; c'est en quelque façon une seconde Bourse, une Bourse du soir... Le terrain que l'on destine à ce jardin y est d'autant plus propre qu'il se trouve en très bon aire, qu'il fera la réunion de la ville, du faubourg des Chartrons et de celui de Saint-Seurin, et qu'il n'est occupé que par de mauvaises vignes, des pieds médiocres, et quelques jardinages, sans autre bâtisse que trois petites échoppes pour loger des jardiniers et vignerons.* [316]

La plateforme de l'Ormée, promenade plantée d'ormeaux joignant le fort du Hâ à l'église Sainte-Eulalie, incarne les divisions qui levèrent la ville contre son roi. L'intendant fait de la promenade du Jardin-Public un lieu d'unité autant idéologique que commercial et topographique qui réunit la ville et son port alors séparés par le château Trompette. Lieu d'unité tout aussi protégé qui n'accueille en son sein que la bonne société des bourgeois, armateurs et négociants, qui n'a de réellement public que le nom avant qu'il ne devienne un lieu largement ouvert à tous, lors des insurrections révolutionnaires. Les promenades plantées d'arbres, nos cours actuels [317], facilitent la circulation des biens et des hommes. Le circuit est ponctué par de larges places sans comparaison avec l'étroitesse et la promiscuité des places *intra-muros* [318]. Côté port, les armateurs doivent cependant se contenter des anciennes infrastructures de déchargement et de stockage réalisées sur la partie nord entre le XVIe et le XVIIe siècle, contre-pied d'un décor de façades grandioses qui enchantent tous les voyageurs. Si le cœur du tissu urbain reste intouchable, la percée de nouvelles portes et surtout la réhabilitation des anciennes s'accompagnent, le long de la berge, de la restructuration des voies de distribution afin de faciliter les échanges terre-fleuve. Les îlots qui obstruaient les fossés au débouché des portes de la Rousselle et des Salinières sont rasés lors de la construction de la porte et de la place de Bourgogne entre 1752 et 1755. Les fossés de la deuxième enceinte, qui avaient depuis bien longtemps perdu leur rôle défensif,

---

[315] Citation prise dans ETIENNE 1980, p. 244, lettre de Tourny au duc de Durac, du 28 janvier 1744.
[316] Citation prise dans ETIENNE 1980, p. 245.
[317] Le terme de *cours*, propre à la ceinture des voies qui englobent le noyau historique de la ville, désigne un « tronçon d'avenue, ou de boulevard, planté d'arbres d'alignement et propice à la promenade ». Définition de GAUTHIEZ 2003a, p. 141.
[318] Du nord au sud, les actuelles places Paul-Doumer (aux Chartrons), Tourny, Gambetta, de la Victoire et des Capucins.

se transforment ainsi en une artère privilégiée de distribution du centre. Ils avaient aussi ce rôle auparavant, mais à un degré moindre, du fait des empiétements et des constructions anarchiques qui les obstruèrent progressivement depuis la construction de la troisième enceinte. Les mêmes effets caractérisent la partie nord de la ville : la porte Royale et les fossés du Chapeau-Rouge (anciens fossés nord du rempart antique) facilitent les flux ville / fleuve et même ville / arrière-pays par leur connexion, au débouché de la rue Sainte-Catherine, avec la plus célèbre des réalisations de Tourny, celle des allées éponymes, qui relient le centre à la route du Médoc [319]. On retrouve encore ces qualités circulatoires, à une échelle moindre, dans le système de distribution des lotissements de Saint-Michel et Sainte-Croix par la porte Neuve (baptisée plus tard porte de la Monnaie) et par l'élargissement différé de la rue Anglaise.

L'enthousiasme qui peut se lire dans la description de ces réalisations ne doit pas faire croire que l'entreprise fut facile et rapide. Les difficultés de financement des travaux sont considérables et ont englouti une bonne part de la fortune personnelle de l'intendant-urbaniste [320]. Son plus grand échec est sûrement de n'avoir pas pu réaliser une grande voie de circulation intérieure, large et alignée, réactivant en partie le modèle et la réalisation urbanistique antique lorsqu'il obtient du Conseil d'Etat un arrêt (1749) pour le levé d'un plan d'élargissement de la rue Sainte-Catherine entre les portes d'Aquitaine (Victoire) et du Médoc (débouché nord de la rue). Le plan de Lattré [CAT.16] vient comme le couronnement d'une œuvre que Tourny espérait voir continuer après lui [321]. Il ne semble pas que les plans d'ensemble lui aient servi d'outil de projection urbanistique, même s'il est inconcevable qu'il ne les ait pas consultés. Le plan arrive en bout de chaîne, trois ans avant sa mort, pour enregistrer son œuvre, non à son arrivée en 1743, pour la construire – à moins qu'une partie de la documentation ait disparu ou m'ait échappé.

Après Tourny, l'urbanisme bordelais emprunte une autre voie. Peut-être essoufflés par la démesure de ses projets, les successeurs de Tourny arrivent tant bien que mal à achever son programme, à commencer par son fils, Claude-Louis Aubert de Tourny, intendant de 1757 à 1760, dont la dévotion extrême le pousse à subventionner des œuvres charitables (hôpital des Enfants-Trouvés, maisons pour les filles de mauvaise vie, fondation de l'église Saint-Louis-des-Chartrons). Quant à François Barreau de Chefdeville, architecte de l'intendant Charles-Robert Boutin (1760-1770), il fait stopper la plupart des chantiers en cours et n'arrive pas à mener les siens à terme (le Petit-Séminaire, les Visitandines, le nouvel hôpital des Enfants-Trouvés). L'œuvre initiale n'est prolongée que par des entreprises ponctuelles qui relèvent moins de la pensée globale de la ville que du prolongement artistique des styles.

Les années 1770-1790 amorcent un nouveau tournant dans les embellissements de la ville. Les entreprises, autrefois dirigées par les intendants, passent aux mains d'autres autorités, notamment celle de l'archevêque Ferdinand Mériadec de Rohan qui, dès septembre 1771, quelques jours seulement après son arrivée, confie à Joseph Etienne l'étude du nouveau palais archiépiscopal et sa mise en valeur scénographique par la reconstruction des pourtours. Une fois encore, l'entreprise est périphérique. Le remodelage des lotissements nord et sud est une réussite, tandis que les aménagements du quartier Mériadec [322], autour de la demi-lune de la place Rodesse, à l'ouest du palais vers 1787-1792, ne tiennent pas compte de l'insalubrité des terrains et des rues projetées en pleine zone marécageuse et soulèvent le mécontentement des populations. Là encore, les plans d'ensemble entérinent les changements avec des décalages. Le palais de Rohan, achevé

---

[319] Sur les allées de Tourny, voir VEDERE 1929, publication qui, bien qu'ancienne, est d'une étonnante modernité et reste d'actualité.

[320] Pour le détail stylistique et financier des embellissements de Tourny, PARISET 1968, p. 533-589.

[321] PARISET 1968, p. 572 : *« si mes soins sont continués quand je ne serai plus ici. »*

[322] C'est bien avec un 'c' que s'orthographie initialement le patronyme du cardinal Ferdinand-Maximilien Mériadec de Rohan ayant laissé son nom à l'actuel quartier de la chartreuse Saint-Bruno (Mériadeck).

vers 1778-1780 mais dont les projets sont définis depuis longtemps, apparaît sur la contrefaçon du plan de Lattré de 1776. De même, les plans du quartier Mériadec avec les rues qui convergent vers la place Rodesse fournissent des plans partiels dès 1788 [323], mais ne sont intégrés dans le plan d'ensemble de la ville qu'en 1790. Les dernières éditions et contrefaçons de Lattré sont, de ce point de vue, très significatives. Le plan de 1787 [CAT.18] intègre *tous les changements faits jusqu'à présent* et celui de 1805 [CAT.19] fait part *des nouveaux embellissements qui y ont été formés* [324]. Le premier illustre la pensée urbanistique de Victor Louis et de sa place Ludovise, le second dessine toujours ce projet, pourtant abandonné sur arrêt du Conseil d'Etat depuis cinq ans, et projette aussi le nouveau quartier Mériadec-Rodesse. L'un et l'autre traitent les nouveaux programmes sous la forme facilement identifiable de grands aplats blancs des îlots délimités par de nouvelles voies.

De ces deux projets qui renouent avec la pensée urbanistique, celui de Victor Louis est sûrement le plus considérable mais aussi le moins abouti. Emmanuel Le Roy-Ladurie, voit « dans la troisième étape de la construction bordelaise (...) une orientation vers la culture » [325]. L'inauguration du Grand-Théâtre, en 1780, après dix ans de travaux, propulse Bordeaux dans le monde du plaisir et du savoir, à la suite d'autres villes françaises, dans le goût néo-romain et le style Louis-XVI. Mais au-delà du fleuron qui contrebalance la rudesse du château Trompette, Victor Louis, à la suite de Tourny, propose de créer un nouveau quartier sur l'emplacement de *l'inutile forteresse* [326]. Les promenades de Boucher et l'encerclement des glacis du fort par les réalisations de Tourny visaient à atténuer les marques du chéloïde [327]. Victor Louis grignote du terrain en y implantant son Grand-Théâtre et en réalisant un îlot monumental sur les terrains achetés par le richissime avocat Saige entre le cours du Chapeau-Rouge et la rue Esprit-des-Lois. La parcellisation et la vente des lots des glacis du château financent cette première phase. Fort de ces avancées, l'architecte réussit, grâce à Calonne qui le tient dans ses faveurs et à Dupré de Saint-Maur, à faire adopter par le Conseil royal, le 15 août 1785, les lettres patentes qui condamnent la forteresse. Avec l'aide des négociants et des financiers, il crée une société pour acheter les terrains à l'Etat et pour construire un lotissement et une place royale. Les nombreuses représentations de l'époque témoignent de la grandeur et de l'ambition du projet : treize voies – allégorie de l'union récente des treize Etats-Unis d'Amérique – convergent sur une place en hémicycle large de 300 mètres au milieu de laquelle s'élèvera une colonne Ludovise surmontée de la statue pédestre du souverain. Ambition triple de ce projet qui détruit l'obstacle du château Trompette et insère ce secteur dans un plan d'urbanisme cohérent, dans la continuité du culte monarchique proportionnel à l'ampleur de la place mise en valeur par une composition scénographique grandiose. L'ambition de Victor Louis se heurte à celle de Lhote, déjà sur la place de la Comédie, et également sur la place Ludovise. Ce dernier veut maintenir le fort tout en construisant tout autour un bassin en demi-cercle bordé de quais d'où partent des rues et un marché vers le Jardin-Public. Il obtient les faveurs de l'Académie qui écoute son mémoire en 1787. La société concessionnaire, chargée d'acheter les terrains, laisse aussi tomber son fondateur et le Conseil d'Etat suspend les travaux la même année puis annule l'entreprise le 24 août 1790. L'ouverture d'un concours

---

[323] AMB, VIII-A44 Recueil 30, plan partiel manuscrit au lavis (47,5 x 88 cm), dressé suite à l'arrêt municipal signé par le jurat Villette le 19 mai 1788, et intitulé *Plan géométral des terrains de l'archevêché de Bordeaux et de ceux à y réunir, acquis de MM les Chartreux et les RP Minimes.* En gris figure l'état de la ville et des lotissements nord et sud de l'archevêché, en rose les parties projetées. La minute de ce plan est conservée aux AMB, VIII-A45 Recueil 30. Elle apporte des éléments nouveaux sur la scénographie du secteur. Seules les parties qui jouxtent, au sud, le fort du Hâ, et au nord, la Devèze (quartier des glacières de la ville) sont construites. Les abords immédiats de l'archevêché ne le sont pas. AVISSEAU & POUSSOU 1990 ont publié une copie de ce plan au n° 84 (AMB, XII-A14).

[324] AMB, XL-A59 pour le plan de 1787 et AMB, XL-A75 pour 1805 (an XIII).

[325] LE ROY-LADURIE 1981, p. 473.

[326] PARISET 1968, p. 633 reprend la formule de l'intendant Nicolas Dupré de Saint-Maur.

[327] La thèse d'Isabelle ROUX apporte une vision complète sur l'aménagement de tout le quartier des Quinconces de 1770 à 1870. Voir ROUX 1994.

d'architecture sous le Consulat, finalisé lors de la Restauration, achèvera le lotissement de la place des Quinconces [328]. Il réduit considérablement le projet de Louis en créant une place gigantesque mais en conserve l'esprit urbanistique en se calant sur les premiers hôtels construits par l'architecte [329]. L'aménagement de Louis est pourtant le seul à figurer sur les plans d'ensemble de 1787 à 1817, même si les plans de l'époque révolutionnaire rayent grossièrement, puis effacent ensuite, la dédicace monarchique de la place.

Quelques années avant les travaux de la commission des Artistes, *chargée de la division, de l'embellissement et de l'assainissement de Paris* (1793-1797), l'intendant Nicolas Dupré de Saint-Maur (1776-1784) travaille à Bordeaux dans le même esprit conceptuel que les urbanistes parisiens [330]. Dans son *Mémoire relatif à quelques projets intéressants pour la ville de Bordeaux* [331], il manifeste, vers la fin de sa carrière, les préoccupations hygiénistes qui doivent régler les aménagements urbains. A la tête de l'Académie des Sciences, l'auteur est imprégné des topographies médicales à la base des idées urbanistiques du siècle des Lumières. Sylvain Schoonbaert offre une relecture pertinente et passionnante de l'historiographie des questions de salubrité *du sol, de l'air et de l'eau et de leur représentations urbanistiques* [332]. Membre fondateur de l'Académie de Bordeaux, Pierre-Eloi Doazan, médecin, rédige une thèse intitulée *An salubris aer Burdigalensis ? Quaestiones medicae pro cathedra vacante : an salubris aer Burdigalensis (...) utrum navigatio prosit sanitari ?* [333] Le rapport de cause à effet est pour le moins troublant : du commerce (navigation) à l'air et de l'air à la salubrité. Mais la question du médecin résulte plus d'un constat établi entre le caractère marécageux mais 'favorable' du site et le développement commercial à l'origine d'une expansion profitable et donc salubre pour la population. L'intendant connaît peut-être la thèse de Doazan publiée en 1757. Ce qui est sûr toutefois, c'est qu'il a vu les épidémies de 1780-1781 décimer la région et surtout les villes :

> *[La ville] a été constamment ravagée, pendant tant de siècles, par de cruelles épidémies, il était naturel de s'appliquer à en rechercher les causes ; et il était aisé de la trouver dans les exhalaisons des marais au milieu desquels Bordeaux a été construit. On n'a pas effectivement attendu jusqu'à nos jours pour démêler et reconnaître cette cause funeste ; mais on n'y a pas complètement remédié.* [334]

A la suite des ingénieurs hollandais de la Renaissance et du cardinal François de Sourdis, il s'attèle à épurer les marais de Bordeaux dont les exhalaisons et la nature même sont pour lui la cause des épidémies, bien plus que la largeur des rues. Les chiffres de mortalité qu'il donne pour les quartiers de la ville sont révélateurs : le quartier de la cathédrale et de Saint-Christoly, au réseau viaire étroit et tortueux, fait bien moins de morts que les faubourgs marécageux de Sainte-Eulalie et Saint-Seurin, ou que la paroisse Saint-Rémy proche de la Garonne [335]. Ce raisonnement est indispensable à une lecture correcte de ses projets d'aménagement rassemblés sur le *Plan de la ville de Bordeaux avec le Canal*

---

[328] BNF, GE-D-3714, plan de *Distribution des terrains du Château Trompette*, daté du 8 septembre 1817, en exécution de l'ordonnance du 5 septembre 1816.

[329] En particulier, l'hôtel Gobineau, qui fait l'angle des allées de Tourny et du cours du XXX-Juillet, dessiné par Duval mais profondément remanié par Louis (décors de Roché et travaux de Gabriel Durand). Comme le dit PARISET 1968, p. 735 : « Surtout, il est le premier élément de la façade orientale des allées. Les deux autres côtés sont à l'origine de l'alignement du cours du XXX-Juillet ».

[330] Sur la commission des Artistes, voir les commentaires et la bibliographie fournie par BOUTIER 2002, p. 52.

[331] DUPRE DE SAINT-MAUR 1782.

[332] SCHOONBAERT 2004, p. 121-128.

[333] Que l'on pourrait traduire par : L'air de Bordeaux est il salubre ? Questions médicales pour la chaire vacante : l'air de Bordeaux serait-il salubre ou la navigation serait-elle utile à la santé ?

[334] Citation prise dans SCHOONBAERT 2004, p. 125 reprenant DUPRE DE SAINT-MAUR 1782, p. 6.

[335] Pour un commentaire plus détaillé, voir SCHOONBAERT 2004, p. 126.

de Ceinture et quelques autres Embellissements qui accompagne le mémoire [fig. 17] [336]. Le plan gravé est issu d'un plan manuscrit de Duprè de Saint-Maur qui était dans la collection privée d'Ernest Labadie que je n'ai pas retrouvé [337].

fig. 17 - Plan de la ville de Bordeaux avec le Canal de Ceinture et quelques autres Embellissements projetés par M. Dupré de St-Maur, intendant de Guyenne, AMB, XL-A55

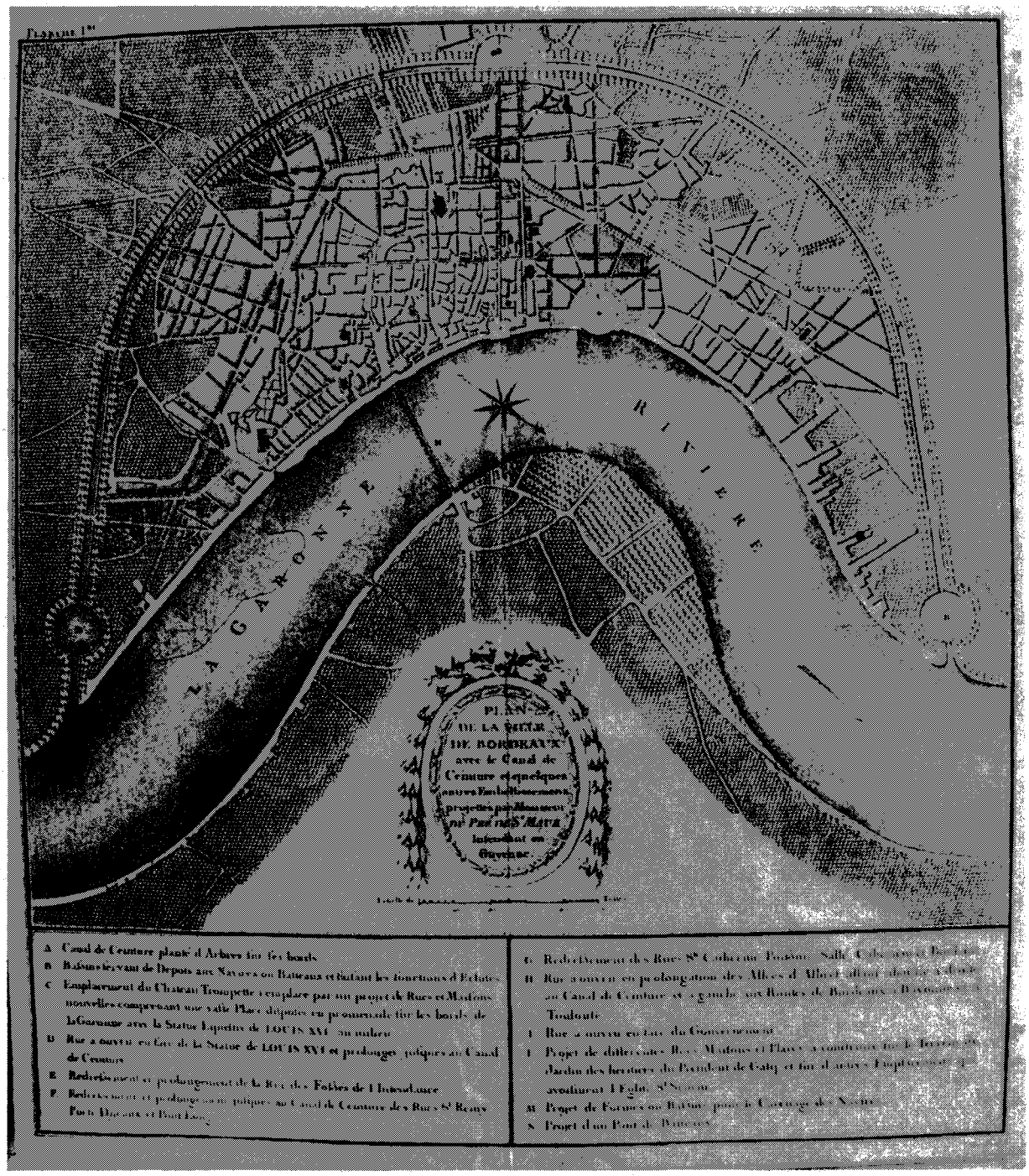

[336] AMB, XL-A75 (38,5 x 43 cm).
[337] LABADIE 1910, n° 69, p. 54.

Le canal de ceinture planté d'arbres sur ses bords n'est pas sans rappeler *l'agrandissement de forme circulaire dans les terrains des Brotteaux* de la ville de Lyon dans le projet de remodelage de 1764-1768 [338]. Soumise aux mêmes caprices de la nature, la ville de Lyon a sa part de marais, ou *brotteaux*, dont les administrateurs s'emparent pour agrandir la ville et canaliser la fougue et les débordements intempestifs de la Saône et du Rhône. A Bordeaux, le canal de ceinture de l'intendant mettrait le centre et une grande partie des faubourgs à l'abri et contribuerait à l'assainissement général. Il est ponctué de trois écluses pouvant servir de *dépôts aux navires* et serait relié à la ville par le prolongement d'axes est-ouest (rue Porte-Dijeaux et fossés de l'Intendance) et nord-sud (allées d'Albret). Le projet reprend aussi à son compte le redressement et l'élargissement de la rue Sainte-Catherine, chers à Tourny, et propose un plan sensiblement différent de celui de Victor-Louis pour l'emplacement du château Trompette sans lui ôter sa vocation monarchique. Enfin, « il y a encore sur ce plan le tracé d'un projet de pont de bateaux sur la Garonne, à l'endroit où est de nos jours le pont de pierre » [339]. De fait, l'historiographie locale a qualifié le projet et son penseur de véritables précurseurs, allant même jusqu'à minimiser l'entreprise de Pierre-Emmanuel Pierrugues. Le plan de Saint-Maur, tout précurseur soit-il, transforme profondément la représentation urbaine et la propulse presque vers l'utopie. C'est ainsi que je reprendrai volontiers pour Bordeaux les commentaires de Jean Boutier qui traduisent l'influence même de la cartographie sur la conception fonctionnelle de Paris au cours du XVIIIe siècle :

> « La géométrisation désormais très poussée des plans de Paris rend paradoxalement visible l'écart entre les principes de construction cartographique et les réalités de la trame urbaine dont le chaos contraste avec les régularités géométriques qui fascinent cartographes, ingénieurs et architectes. Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, la géométrisation du plan appellerait, en retour, une géométrisation de la ville » [340].

La comparaison de Paris à Bordeaux s'arrête là, car l'effort parisien passe par le réaménagement du centre, celui de Bordeaux par la maîtrise de sa périphérie. La géométrisation du plan et de l'urbain constitue pour les deux villes un cercle vertueux dans lequel ils se nourrissent l'un l'autre.

L'historiographie bordelaise a développé à outrance l'aspect précurseur du plan de Dupré de Saint-Maur par rapport à celui de Pierrugues jusque dans les années 1920 [341]. Leurs conceptions urbanistiques convergent sur un point essentiel mais par des moyens distincts : le canal de ceinture et les boulevards ont plus « l'ambition de contenir, de maintenir et de magnifier l'activité lucrative du grand commerce bordelais bien plus que d'agrandir démesurément la ville » [342]. Le renouveau des études urbaines depuis 1960, et surtout les recherches de Laurent Coste et de Sylvain Schoonbaert proposent une lecture nouvelle du plan de l'ingénieur vérificateur du cadastre en réexaminant les blocages de l'administration municipale [343]. Si l'on ne peut rendre compte ici de la complexité des

---

[338] Reproduit dans LE ROY-LADURIE 1981, p. 441.
[339] LABADIE 1910, p. 54.
[340] BOUTIER 2002, p. 53.
[341] En particulier CASTEL 1920. Voir à ce sujet les commentaires de SCHOONBAERT 2004, p. 49.
[342] SCHOONBAERT 2004, p. 99. La superposition des tracés du canal de Dupré de St-Maur (1782), des boulevards de Pierrugues (1809-1822) et des boulevards de ceinture effectivement réalisés dans la seconde moitié du XIXe siècle a été réalisée par S. Shoonbaert (Annexes fig. 15 et commentaires p. 97). Elle souligne la filiation paradoxale de projets de nature différente. Le canal est un danger au yeux de Pierrugues qui pense qu'il accentuerait les problèmes de salubrité à l'intérieur de la ville. Il dessine un projet dissymétrique plus en phase avec le développement nord de la ville et contraire à l'arc de cercle parfait de Dupré de Saint-Maur qui apparaît 'utopique' sous bien des aspects.
[343] COSTE 1990 et SCHOONBAERT 2004. Le regard de Laurent Coste s'est concentré sur la période 1805-1815, sur des ressorts plus administratifs et politiques qu'urbanistiques. La thèse de Sylvain

processus politiques et financiers qui conduisent à l'élaboration du plan d'alignement des années 1818-1819 [CAT.20], il convient toutefois de le réinsérer dans la perspective du cadastre et du plan d'alignement, promulgués respectivement par les lois des 15 et 16 septembre 1807 [344]. L. Coste et S. Schoonbaert s'accordent à penser que l'entreprise est longue et complexe : « quatre municipalités et pas moins de trois commissions se sont succédé pour préparer le plan général d'alignement de Bordeaux » [345]. Les projets de Pierrugues semblent achevés, pour l'essentiel avant la fin de l'Empire. A la demande des autorités publiques, l'ingénieur, empruntant encore en parallèle la démarche de l'Intendance de la fin du XVIIIe siècle, réunit ses observations dans un *Mémoire* rédigé vers 1813 et publié vers 1815 [346], à une étape charnière de son entreprise qui s'appuie sur le levé de deux plans manuscrits, l'un en 1809-1813 et l'autre en 1815-1822 [347]. Du point de vue urbanistique, Pierre-Emmanuel Pierrugues se concentre sur trois thèmes :

- ✓ Réaliser une ceinture de boulevards et une nouvelle limite urbaine : sorte de préfiguration de l'expansion urbaine de la seconde moitié du XIXe siècle, le projet de Pierrugues s'implante à proximité des espaces bâtis qu'il traverse même parfois, ce qui suggère à S. Schoonbaert qu' « il n'a pas eut la volonté d'étendre la ville, mais de la contenir » [348]. C'est un pentagone irrégulier et dissymétrique qui tient compte du glissement des aménagements portuaires vers le large et dont l'ambition et de donner à la ville un nouveau cadre un peu plus large mais aussi une nouvelle limite voire une nouvelle frontière, celle des barrières d'octroi [349].

- ✓ Une harmonisation du réseau viaire de la vieille ville : la question de la périphérie étant réglée par le boulevard, l'ingénieur s'attaque au problème, ô combien délicat, du remodelage du centre où le bâti dense annonce déjà son lot de contestations. Aussi, un profond respect du tissu existant se dégage des projets de Pierrugues. Les nombreux redressements et élargissements proposés s'inscrivent « dans les limites d'un possible, d'un convenable à définir » [350], suivant un système de normalisation des largeurs de voies.

- ✓ Enfin, les projets de percement de nouvelles voies et places et d'élargissements d'anciennes ont pour vocation de créer un plan cohérent et régulier capable de connecter le port aux autres ensembles urbains par des réseaux secondaires qui lient les faubourgs en même temps qu'ils desserrent le vieux centre.

Schoonbaert permet de voir la ville dans une certaine diachronie (1807-1886) par le prisme de l'architecte (l'auteur est architecte DPLG). Elle porte plus précisément sur la voirie bordelaise (aspects urbanistiques, idéologiques et politiques) dont les projets mis en place au début de la période (1809-1832) ne seront réalisés que tardivement du fait des dysfonctionnements de l'administration municipale.

[344] Le décret d'application sur la loi du 16 est tardif. Il date du 25 avril 1808.

[345] SCHOONBAERT 2004, p. 55.

[346] PIERRUGUES 1815.

[347] COSTE 1990, p. 282-283. Pour les détails chronologiques et analytiques du plan général d'alignement, voir la première partie de la thèse de SCHOONBAERT 2004 : *Le projet de plan général d'alignement (1807-1831), entre rationnel et raisonnable, utile et convenable*, p. 57-186.

[348] SCHOONBAERT 2004, p. 94.

[349] PIERRUGUES 1815, p. 68 cité par SCHOONBAERT 2004, p. 97 : « On remarquera sans doute que le cadre que j'ai tracé se rapproche de la Bourse du côté de l'est, pour s'en écarter à l'opposer dans le Chartron. J'ai observé (...) que le commerce maritime descend déjà de manière sensible vers le bas de la rivière : ce déplacement inévitable à cause du rapide progrès des envasements, sera encore accéléré par l'achèvement du pont, qui séparera à jamais la navigation maritime de celle de l'intérieur par le haut du fleuve. Il fallait prévoir cet effet et s'y conformer en établissant la nouvelle enceinte (le boulevard) : elle s'écartera peu de la ligne qui fut tracée par M. Dupré de St-Maur ; mais elle en différera par sa nature ».

[350] SCHOONBAERT 2004, p. 100.

L'harmonie qui guide le projet est ainsi résumée par son concepteur :

> *Il ne suffit pas que chaque trait soit une pensée ; il faut encore que l'idée particulière qui anime chaque détail, se rattache à l'intention générale du plan, et lui soit subordonnée. Cette loi est commune à tous les arts ; si l'on s'en écarte un instant, l'unité disparaît, et tout le charme avec elle.* [351]

Le travail de Pierrugues consiste en une analyse et une observation pragmatiques de la ville dans son ensemble. Les chapitres introductifs de son *Mémoire* replacent ses propositions dans les perspectives historiques, économiques, sociales et bien évidemment topographiques de la ville et offrent une peinture délicate et porteuse de sens pour comprendre les préoccupations qui conduisent à la naissance d'une science des villes dans le courant du XIXe siècle. La synthèse de S. Schoonbaert saisit avec nuance les conceptions de l'ingénieur au travers de la représentation urbaine qu'il a léguée : « ce plan dessine un compromis entre une hypothétique trame urbaine ancienne et l'ajustement de ces excroissances, il fait ressortir la régularité perdue de la cité romaine et lui ajuste son excroissance médiévale, au long des fossés de la ville. En quelque sorte, c'est un plan de régularisation conciliant, lisse, doux et propre qui reflète bien les intentions municipales, leur volonté d'adapter et de contrôler économiquement les variations de la voirie, de faire des choix raisonnables, convenables et négociés » [352]. Ce commentaire offre une explication plausible à la difficulté de lecture des projets de Pierrugues sur le plan gravé par G. Lemaître à Paris en 1818 et imprimé en 1819 [CAT.20] [353]. Les alignements, redressements et percements y sont transcrits par une gravure d'une extrême finesse le plus souvent noyée dans les aplats gris du bâti et noir des édifices publics. Les projets apparaissent mieux en périphérie, notamment le boulevard qui est tracé sur un secteur plus lâche, sur le fond blanc des cultures et des terrains non bâtis. Le procédé traduit à la fois la modestie et l'opiniâtreté de l'auteur : il sait que le passage en force le mènerait à l'échec et à une levée massive de boucliers. Son *modus operandi* consiste à représenter les projets comme s'ils découlaient de la forme même de la ville et que leur réalisation ne ferait que mieux répondre aux attentes de la municipalité et de la population. Il se place ainsi aux antipodes de la position adoptée par Dupré de Saint-Maur dont les projets surpassent la ville au lieu de s'adapter à elle – pour ne pas dire se soumettre à elle – et ce, pour mieux la servir. Conception inversée d'un projet qui, loin de se surimposer à la ville, doit se lire sous la trame et n'est pas pour autant sans ambition, malgré l'humilité qui se dégage de sa représentation.

x

x x

Avant la Révolution, les opérations d'embellissement sont au service de volontés particulières incarnées par des personnalités d'envergure, qu'il s'agisse d'intendants (Boucher, Tourny, Dupré de Saint-Maur) ou d'architectes (Gabriel, Portier, Louis...), qui travaillent à la construction et à la transformation d'une ville, en glorifiant le roi tout en mettant en valeur leur propre image. Les aménagements et les transformations changent d'objectif avec la période révolutionnaire et rejoignent, avec Pierrugues, des ambitions et des besoins collectifs qui se font jour, de façon confuse et souvent inarticulée pendant la Restauration. L'esprit de l'aménagement public porté par la loi de 1807 participe à la

---

[351] PIERRUGUES 1815, p. 11, citation prise dans SCHOONBAERT 2004, p. 112.

[352] SCHOONBAERT 2004, p. 186. J'aurai l'occasion de rediscuter, plus loin, le thème de « l'hypothétique trame urbaine ancienne ».

[353] BNF, GE-B-678 (77 x 98 cm), *Plan de la ville de Bordeaux avec les projets principaux d'alignements et de redressements.*

construction d'une représentation anthropomorphique de la ville. L'aménageur, s'il a l'illusion qu'il s'inspire de conceptions personnelles, ne fait que répondre de plus en plus à un dessein global que la ville lui transmet par ses individus, sa topographie, son histoire [354]. Le plan d'ensemble devient alors l'outil de référence pour construire la ville en devenir. L'aide à la gestion qu'il offre conduit, parallèlement, à sa division en unités pertinentes et adaptées aux besoins des gestionnaires, qu'il s'agisse des autorités qui le modèlent selon les contraintes de la seigneurie et de la propriété foncière, ou de la répartition et de la levée de l'imposition par le cadastre. Le plan atteint, sous sa forme cadastrale, une de ses limites les plus sensibles : celle qui consiste à rendre compte de la complexité incroyable du phénomène urbain. Le plan ne peut pas tout représenter, il devient le réceptacle de données multiples par l'intermédiaire des matrices. Le chemin inverse, du texte vers le plan, s'élabore au fil de la construction de la pensée historique. Le plan permet aussi de déconstruire la ville à une époque où le discours historique ne se suffit plus à lui-même pour évoquer l'évolution topographique de la ville de siècle en siècle.

[354] Voir la problématique générale de la thèse de SCHOONBAERT 2004, notamment la p. 13.

CHAPITRE 4

LE PLAN, VECTEUR D'HISTOIRE

Le regard porté sur les plans conduit naturellement à s'intéresser au rapport entretenu entre la cartographie et l'histoire. Dans sa *Topographie de Bordeaux à travers les siècles*, Ernest Labadie distingue les vues et plans dressés par des contemporains et les « plans de reconstitution de la topographie à l'époque gallo-romaine et au Moyen Age », autrement dit aux époques où Bordeaux n'a fait l'objet d'aucune représentation, ou dont aucune ne nous est parvenue [355]. Seront analysés, dans un premier temps, la vision topographique que les contemporains ont transcrite et commentée dans leur représentation, et dans un second temps, les plans dit de reconstitution à proprement parler.

Les premiers historiens de Bordeaux se sont intéressés à la ville sous l'angle des institutions municipales, des événements politiques et religieux qui scandent la grande Histoire bordelaise. La topographie de la ville y apparaît souvent de façon indirecte et participe à la mise en contexte d'un événement que ce soit le théâtre d'une rébellion, le récit d'une entrée royale ou l'évocation d'une procession religieuse par le biais d'un itinéraire. Excepté – une fois encore – l'humaniste Elie Vinet, le rapport de l'histoire à l'espace n'est pas le souci majeur des premiers historiens de la ville. Chez Gabriel de Lurbe, l'histoire est d'abord une *chronica*, c'est-à-dire une restitution des faits rapportés dans l'ordre de leur succession. Le complément de ces *Chroniques Bourdeloises,* rédigé par Jean Darnal s'intéresse aux *antiquitez n'aguieres trouvées hors ladicte ville,* non dans une perspective de topographie historique mais comme élément fondateur de l'ancienneté et de la grandeur d'une ville auréolée de son passé antique [356]. Dans les années 1750, de nombreux érudits passionnés de leur ville s'intéressent à la topographie par le biais de la toponymie. Ainsi, les *Variétés Bordeloises* de l'abbé Jacques Baurein, publiées pour la première fois entre 1784 et 1786, sont un *essai historique et critique sur la topographie ancienne et moderne du diocèse de Bordeaux*, et principalement des villes pourrai-je préciser pour compléter le sous-titre de la réédition de 1876 [357]. Mais le travail de Baurein, comme celui de ses deux prédécesseurs, n'intègre aucun plan, même si, manifestement, l'auteur n'a pas pu les éviter pour mettre au point ses 202 notices viographiques. C'est donc vers les sciences ancêtres de la géographie – chorographie et cosmographie – que l'historien actuel, en quête d'espace [358], doit se tourner pour nourrir ses investigations sur l'histoire de l'occupation du sol. Pourtant les rapports entre l'histoire et le plan sont à Bordeaux aussi anciens que les plus anciennes représentations. Dans le premier âge cartographique, le plan est le réceptacle d'un plus ou moins grand nombre de données historiques et topographiques [359] avant d'être à son tour une source de l'histoire par le moyen de la dissémination [360].

---

[355] LABADIE 1910, p. 8, l'auteur liste 27 plans de reconstitution sur les 109 que contient son inventaire. Les notices qui leurs sont consacrées sont situées au début car l'inventaire relève chronologiquement les états de la ville. Il prévient que : « ces sortes de plans n'offrent pas certainement la même garantie que les plans géométraux dressés par des contemporains, mais la plupart ont été établis par des érudits très documentés et il y a lieu d'en tenir compte ».

[356] DE LURBE & DARNAL 1619.

[357] Sur les quatre volumes de la deuxième édition réalisée par le libraire-éditeur Féret, Bordeaux occupe un tome et demi.

[358] Allusion au titre de FRAY & PEROL 2004. Pour une vision historiographique des rapports espace / histoire, voir la récente synthèse de WAQUET et al. 2000.

[359] Toutes les données de la lettre du plan ont, *a posteriori*, un potentiel historique largement exploité par les archéologues et les historiens de l'occupation du sol. J'appelle ici données 'historiques' celles qui sont perçues comme telles par les auteurs des plans.

[360] Le terme sera employé dans le sens suivant : division du plan selon des unités topographiques cohérentes pour proposer des tableaux de la ville de siècles en siècles.

1- Le plan réceptacle de l'observation topographique

Les plus anciens témoignages historiques inscrits sur les plans ne sont pas à proprement parler des éléments directs de topographie historique. La vue chorographique anonyme des années 1525-1535 [CAT.1] ne mentionne pas l'antiquité des Piliers-de-Tutelle ou du Palais-Gallien qui sont respectivement nommés comme les *Pilars-de-Tudela ou Temple du Dieu inconnu ou du Dieu protecteur de Bourdeaux* et comme le *Palais-Gallien* dont *larene* est reliée à la ville par le *chemin de l'amphithéâtre*. A Saint-Seurin, en plus de l' *hospital*, du *capitre des moines* et du *cimetiere* qui constituent le '*monastere*', le plan note avec une attention inexplicable la construction d'une *chambre* en 1243, qui serait située sur le côté nord. La collégiale n'est même pas désignée en tant que telle : son illustration suffit à la nommer, ce qui permet de juger du degré de 'réalisme', du 'vrai' de la représentation.

Le portraitiste attire notre attention vers deux éléments datés de la seconde moitié du XVe siècle, ce qui suggère qu'ils ont une valeur symbolique forte, pour la ville comme pour le concepteur de la vue. Le premier, sur la courtine nord des remparts, à droite de la vue, concerne une tour, que l'on peut identifier comme la tour *Sent-Georges* est signalée comme étant *'barrat'*, c'est-à-dire 'fermée'. Une inscription qui encercle la tour précise que c'est par cet endroit que *le 23 octobre 1452, le general Talbot introdusit les Anglois*. La tour n'est pas représentée comme une simple élévation défensive dressée au nord de la muraille mais comme une tour-porte. Elle n'est pas sans rappeler la tour-porte de l'Audeyole, détaillée dans la vue, située vers le fleuve et incluse comme tour d'angle du premier château Trompette. Cette dernière enjambe l'estey d'Audeyola qui court dans les fossés du rempart. Dans son étude sur *les citadelles de Charles VII contre Bordeaux* [361], N. Faucherre décrit la conception de celle-ci comme le fruit d'un « ouvrage particulièrement original, une tour-porte-pont dans l'esprit des gatehouses gallois ». La vue qui ne traite que fort peu l'*extra-muros* n'est pas assez précise pour dire si la tour-porte de Talbot franchit le ruisseau comme son homologue du château Trompette, mais on pourrait le supposer car c'est par là que les Anglais menés par le vétéran s'introduisirent. Elle offre un second exemple de ce type de fortification dans la Gascogne anglaise.

Ce détail nous ramène aux événements de la capitulation de Bordeaux [362]. L'épopée douloureuse de la *male jornade* (la 'mauvaise journée'), du 1er novembre 1451, lors de laquelle les français infligent de lourdes pertes au clan gascon, annoncent la première capitulation de Bordeaux conclue le 12 juin 1451 et ratifiée par Charles VII le 20 suivant. Le 30 juin, les troupes royales menée par Dunois font leur « entrée 'par le haut' c'est-à-dire probablement par la porte Saint-Germain » [363], événement qui expliquerait qu'elle soit désignée comme étant la *porta deu Retge*, ou porte du Roi, sur notre vue. Malgré les conditions très favorables offertes aux Bordelais, les maladresses des officiers français, la crainte de ne pas écouler le produit des vendanges de 1451 et surtout l'annonce d'une nouvelle taxe pour la défense du royaume proposée par les trésoriers de France à la fin du printemps 1452, sont autant de facteurs qui expliquent la montée d'une opposition autour d'un noyau de résistance fidèle à Henry VI dans les rangs de laquelle se trouvent des ecclésiastiques et des chefs militaires soucieux des revenus de leurs seigneuries. Le roi d'Angleterre s'engouffre dans la faille et nomme John Talbot à la tête de 4 000 hommes pour reprendre la ville. « Le vainqueur, nommé lieutenant du roi avec « pleine autorité et puissance, fit une entrée triomphale dans la ville le 23 octobre ; le peuple impressionné le surnomma le « roi Talbot » [364]. Ce dernier élément rend ambiguë l'interprétation que l'on a donné de la *porta deu Retge*. Quel est le roi glorifié par la porte ? Le roi de France, qui s'impose définitivement le 9 octobre 1453 et dont le traité fit payer cher à la ville l'amnistie de

[361] FAUCHERRE 2001, p. 161.
[362] Pour plus de détails sur *La reconquête française (1429-1453)*, voir le livre V de RENOUARD 1965, p. 505-521, en particulier les p. 512-516 pour la 'double' capitulation de Bordeaux des années 1451-1453.
[363] RENOUARD 1965, p. 513.
[364] RENOUARD 1965, p. 513-514.

Charles VII, abolissant les dispositions avantageuses de 1451 – avec en tête les privilèges de la ville – et exigeant une amende de 100 000 écus, ou *lo Rey Talbot* personnage emblème de la farouche volonté d'autonomie gasconne, voire d'une « république autonome » comme le souligne l'expression forte, mais efficace, employée par N. Faucherre[365] ? Le fait que la porte de la tour soit condamnée, comme pour enterrer l'épisode, fait peser la balance en faveur du roi de France, et en particulier de Louis XI dont l'action politique a relancé le commerce dès 1461, après l'épisode de 1453 qui fut douloureux pour le trafic [366]. Le doute demeure cependant lorsqu'on considère la fronde chronique qui caractérise l'attitude bordelaise, réactivée dès 1548 et qui se poursuit jusqu'en 1675...

Une seconde mention précise l'emprise de *Nostra-Dona de Val-Clara*, autrement dit *la Chartreuse de Nostre Dame de Veau Claire en 1492 comme conste par diff[éren]ts testaments entre autre par celui de Mr Pierre de Linars en date du 22 mai de la dite année*, Blanchard Tabela étant *pere*. Cette communauté est mentionnée pour la première fois dans la palu de la paroisse Saint-Rémy en 1383 [367]. La légende de la vue ne semble avoir aucun sens sauf si on la replace dans la perspective de la construction du château Trompette qui est tout proche. Cette référence à la chartreuse en 1492 évoque indirectement les mesures de représailles prises par Charles VII au lendemain de la seconde capitulation. La décision d'élever deux châteaux pour juguler la ville fut sans doute prise peu après la reddition du 9 octobre 1453. Le projet consiste à construire un étau suffisamment puissant pour contenir les habitants. Les mâchoires du dispositif sont le Hâ et Trompette, châteaux à cheval entre le tissu urbain et la campagne, reliés par le rempart et coupant les voies de communications vers l'Espagne, par voie de terre (Hâ) et vers l'Angleterre par voie d'eau (Trompette). Le château du Hâ, ou *far du Ha* en gascon, maîtrise les voies d'accès de l'arrière-pays tandis que le château Trompette, en position stratégique au cœur du méandre garonnais, domine le port et le trafic incessant des navires, en un mot : le commerce. Le Hâ apparaît comme la pièce maîtresse de la symbolique de la ville-soumise dans la composition de la vue. Trompette est traité de façon moins majestueuse mais les travaux, qui s'étalent des années 1454 aux années 1478 pour le gros de la construction, opèrent une modification sensible sur le paysage urbain mais aussi sur la campagne proche et empiètent les possessions des Chartreux. C'est peut-être ce que commente l'annotation qui définit la nouvelle emprise de la Chartreuse qui a regagné les terrains confisqués par la forteresse royale par le biais des donations (les *différents testaments*) qui lui ont été faites. Ces deux annotations indiquent le caractère toujours vif des événements qui mirent fin à la présence anglaise.

En 1563, la copie et la réduction de cette vue [CAT.1] par Antoine du Pinet et par Jean d'Ogerolles schématise l'illustration et opte pour une légende différente [CAT.2]. La porte située au pied de la tour de Talbot est remplacée par un escalier. Les Piliers de Tutelle, *quadrangle de huyt colonnes de longueur, & six de largeur* d'après le renvoi sont aussi simplifiés par rapport à la vue originale qui représente bien le rectangle de huit par six colonnes. Disparaît aussi, chez Du Pinet, une construction circulaire qui coiffe les Piliers et que l'on pourrait rapprocher d'une tour, ou plus certainement d'une motte car elle est évasée

---

[365] FAUCHERRE 2001, p. 143 : « Etalée au fond de cette bouche inverrouillable – la Garonne – (...) isolée de la France par le fleuve, la ville se considéra de tout temps comme une république autonome de fait, suzeraine de plusieurs villes filleules en Gascogne. »

[366] BOCHACA 1998, p. 11-12 : « Alors que Charles VII avait fait preuve de méfiance à l'égard des Bordelais après la seconde capitulation de 1453, Louis XI prit tout au long de son règne diverses mesures afin de relancer l'activité commerciale de la ville. » Pour ne citer que les mesures du début du règne, signalons en premier lieu « la confirmation de l'ancien privilège qui assurait au port de Bordeaux le chargement des vins, signée par Louis XI depuis Paris le 23 septembre 1461 », mais « aussi lors de sa visite de mars 1462 l'exemption de droits payés par les bourgeois de 12 deniers par livre sur les marchandises et de 25 sous par tonneaux de vin chargé dans le port ; la création de deux nouvelles foires de huit jours chacune en plus de celle de la Saint-Michel » et enfin « l'autorisation faite aux marchands anglais de revenir à Bordeaux, signé le 12 juillet 1463 ». Pour plus de détails sur les mesures commerciales et les conditions du trafic voir GOURON 1938.

[367] DROUYN 1874, p. 120-121 et DESGRAVES 1975, p. 345.

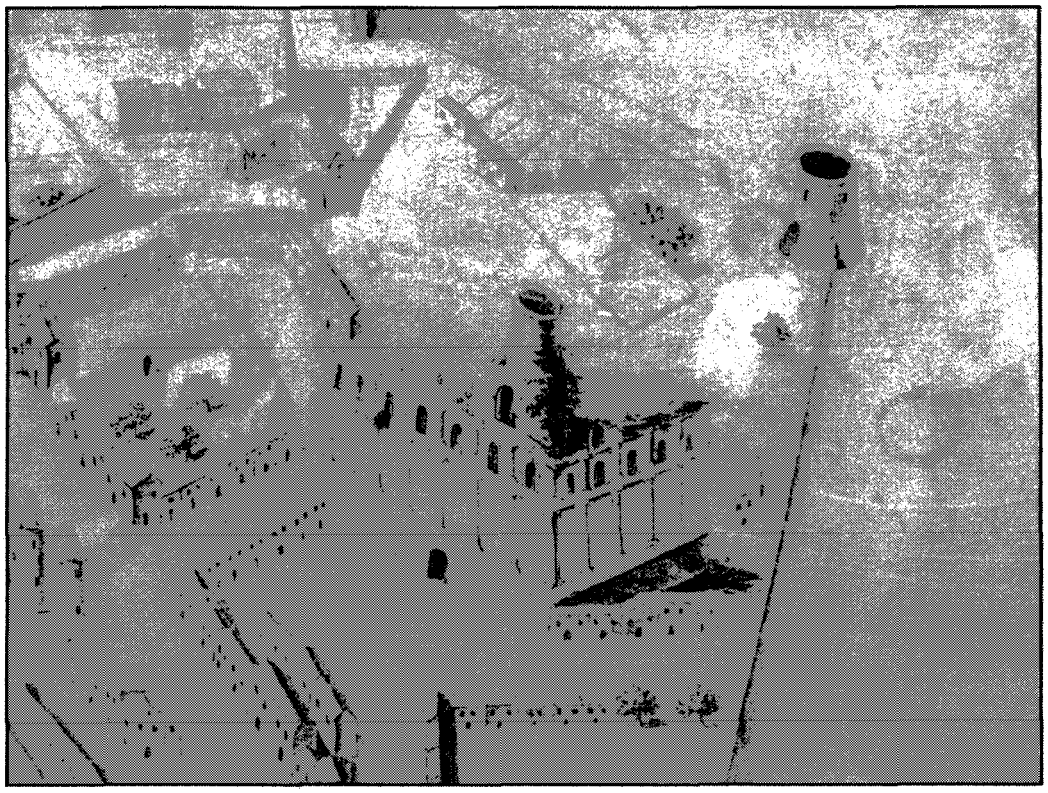

fig. 18 *- Les Piliers-de-Tutelle et leur 'motte', la tour-porte de Talbot (angle supérieur droit) dans la vue anonyme de 1525-1535 (AMB, XL-B8/30PP9, détail) [CAT.1].*

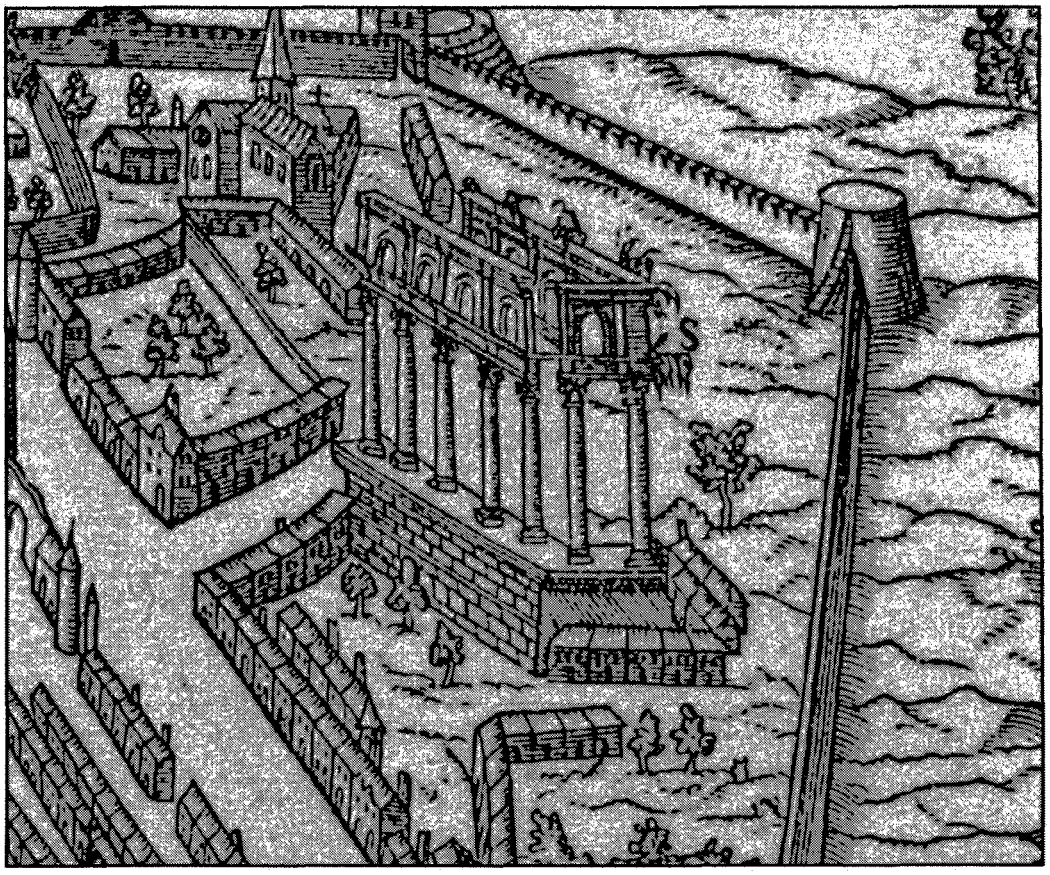

fig. 19 *- Les Piliers-de-Tutelle sans leur 'motte', la tour-escalier (angle supérieur droit) dans la vue d'Antoine du Pinet, gravée par Jean d'Ogerolles, 1563 (AMB-XL-A792 Recueil 113) [CAT.2].*

à la base et sa forme est comparable à celle de l'archevêque située à droite du ruisseau du Peugue. Les deux figures suivantes permettent de comparer les changements de la tour et des Piliers-de-Tutelle [fig. 18 et 19].

Une étude comparative de chaque monument représenté serait des plus intéressantes mais serait hors de propos. Le changement majeur qu'opère Antoine du Pinet est dans la légende. Les toponymes et commentaires sont directement écrits sur la vue manuscrite, car son grand format s'y prête bien. Du Pinet et d'Ogerolles eux [CAT.2], sont obligés de restreindre considérablement l'information et utilisent des lettres qui renvoient à une légende située au-dessous de la vue. Cette dernière n'est pas autonomisée mais elle fait la part belle aux éléments de topographie historique. Les observations de terrain sont transcrites dans le texte. L'ancienneté de certains édifices est évoquée : celle de l'*ancien édifice appelé le Palaix Tutele*, ou *la porte ancienne de la ville* pour la porte Saint-Eloi, mais, surtout, le plan délimite et désigne les états antérieurs de la ville. *La premiere ville de Bourdeaux, quadrangle plus long que large* est bornée par les lettres A B C D, ainsi que la *premiere creüe de la ville* (E F G D) ou bourg Saint-Eloi. La dernière extension n'est pas notée, l'observateur peut la lire implicitement en contemplant la vue. Ces deux éléments sont des preuves indéniables de l'intérêt accordé aux éléments de topographie historique. Certaines lettres sont disposées sur le plan pour cibler des édifices précis (lettres D, G, I, K, L, M, O, P, Q, R, S et X), d'autres évoquent des ensembles plus vastes comme les expansions urbaines – on vient de le voir – mais aussi d'autres éléments marqueurs du paysage dont l'emprise est importante comme *L'Eglise metropolitaine de Saint-André* (AH), les *fossez* de la deuxième enceinte (FKG), les châteaux du Hâ (NA) et Trompette (TV). Le portraitiste attire notre attention sur *les lieux notables de la ville*, sans entrer dans tous les détails de l'urbain.

Ayant déjà commenté les informations d'Elie Vinet, je voudrais revenir vers l'humaniste, pour cette fois-ci, me concentrer sur la légende qui accompagne son plan perspective de 1565 [CAT.3] [368]. Les cinquante-trois renvois sont indiqués par douze nombres, dix-huit lettres minuscules et vingt-deux lettres majuscules. Comme son homologue A. du Pinet, E. Vinet dispose les renvois en fonction des édifices remarquables, mais surtout en fonction des enceintes. La légende est rigoureusement structurée en fonction des phases d'expansion topographique de la ville qui, pour l'auteur sont au nombre de quatre. Chaque accroissement constitue une partie cohérente à la suite de laquelle sont énumérés tous les édifices monumentaux qui s'y trouvent (églises, palais, couvents, écoles, édifices publics...). La cité remparée de la fin du IIIe siècle est citée au début comme *la premiere ville brelongue, et en icelle*, se trouvent *le ruisseau de la Divice, l'eglise archiépiscolpale, Sainct-Proiect, eglise parrochialle*, etc...Puis, suit *la premiere creuë, et en icelle le ruisseau du Peugue, la Maison de Ville, ...* Mais au lieu de parler de la deuxième et dernière *creuë*, comme le voudrait l'historiographie bordelaise, l'humaniste en distingue encore deux : *une autre creuë de la ville du mesme costé* – qui correspond à la partie de la troisième enceinte comprise entre les Salinières, Sainte-Croix et Saint-André – et *la creuë de l'autre costé de la ville, vers le Nord,* qui correspond à la partie nord de la troisième enceinte comprise entre les portes Dijeaux et Saint-Germain, le château Trompette et le débouché de la fontaine de *Tropeyta*. Enfin, le principal du collège de Guyenne situe les monuments qui se trouvent *en dehors de la ville*, dans son environnement immédiat. Gardons à l'esprit le point de vue de Vinet quant aux phases d'expansion topographique sur lesquelles je reviendrai.

Ainsi peut-on lire, à travers les premières transcriptions cartographiques de Bordeaux, un questionnement sur l'histoire de l'expansion topographique de la ville encore à peine sensible chez les deux premiers portraitistes et empreint d'un caractère scientifique, historique et archéologique dans la description d'Elie Vinet. Le changement du mode de représentation dans les années 1580-1590 et le développement du dispositif de la ville-port

[368] Légende intégralement retranscrite dans la notice descriptive du plan perspective [CAT.3].

font disparaître cet angle d'approche visant à représenter, mais aussi à comprendre le sol. Dans ce sens, mon propos se fait l'écho de celui de Claude Masse qui se plaint, dans son mémoire de 1723, d'avoir si peu d'informations sur le passé de la ville, ce que lui, tente de faire par le biais de ses deux plans et des légendes qui constituent *un ouvrage plus intelligible à quoy ont manqué tous ceux qui ont traités de cette grande ville, capitalle de la Guyenne. Car s'ils avoient mis à la teste de leurs ouvrages quelques plans, cartes ou dessins particuliers, la postérité leur auroit eu plus d'obligation ; par ce qu'ils auroient rendu plus intelligible quantité de choses qui subsistoient de leur temps, ce qui auroit donné beaucoup plus de connaissance de l'antiquité et des différents accroissements de la ville de Bourdeaux.* [369]

2- Le plan disséminé

Les aspects politiques du plan et les multiples usages privés et publics dont il a fait l'objet dans les deux derniers siècles de l'époque moderne ont déjà été analysés. Le plan est vecteur de pouvoirs et de messages divers. Si le plan est un réceptacle adapté à l'information spatiale, il peut aussi inclure une dimension topographique comme on vient de le voir. La relecture du corpus planimétrique apporte au plan une valeur que beaucoup n'avaient pas à leur conception, valeur qui n'est pas intrinsèque au plan, mais qui réside dans la comparaison de tous les exemplaires conservés. Le plan donne une image de l'espace à un temps T. En rassemblant un corpus sur la longue durée on peut observer les évolutions de l'espace à différentes époques. Cette démarche est différente de l'analyse morphologique que je propose de réaliser par la suite. Cette dernière se pratique sur un plan parcellaire, qui le plus souvent, est réalisé suite à la loi du 15 septembre 1807 sur le cadastre, ce qui n'empêche pas certaines villes d'avoir réalisé des levés antérieurs [370]. Elle ne s'intéresse donc pas tant à la date du plan, mais au potentiel d'étude du parcellaire cartographié de façon antérieure à l'haussmanisation des villes. Pour caricaturer quelque peu la méthode, on pourrait dire que l'analyse des formes du paysage ne s'intéresse pas au plan en tant que tel, mais au potentiel de mémoire du parcellaire. Pour ce faire, elle utilise tous les types de sources capables de rendre compte de cette échelle (cadastres, photographies aériennes, orthophotographies...). Cette distinction étant faite, à quelle époque, avec quelles méthodes et quels sont les historiens qui ont commencé à utiliser les plans anciens pour étudier la topographie historique ?

Dans les années 1760-1770, Jean-Baptiste Michel Renou de Chauvigné-Jaillot manipule fréquemment les anciens plans de Paris pour élaborer sa topographie historique de la capitale [371]. Son usage privilégie cependant les plans qui sont techniquement parlant les plus 'corrects', c'est-à-dire ceux de Gomboust (1652), de Jouvin de Rochefort (1672-1674), de Bullet et Blondel (1676), de Nicolas de Fer (1692), de Caille (1714), de Delisle (1716) de Delagrive (1728), même s'il mobilise un corpus plus vaste. Son souhait le plus cher est de : « *'présenter aux yeux des Plans qui nous montrassent (...) cette Ville de siècle en siècle'. Comme si désormais le récit ne suffisait plus et qu'il fallût voir, donc représenter la ville pour comprendre son développement, au cœur d'un mouvement plus vaste qui conduisait à inclure cartes et plans dans de nombreux ouvrages qui les ignoraient totalement jusqu'alors.* [372] ». A la même époque, les recherches de l'abbé Jacques Baurein ignorent le

[369] AMB, XL-A312 Recueil 80, retranscrit en annexe 2 (tome 3) : Mémoire de Claude MASSE, 1723.
[370] Pour Paris, par exemple, *Le plan de la Ville, Cité, Université, et Faubourgs de Paris avec ses environs augmentez de plusieurs bâtiments et remarques que l'on a fait de puis peu très exactement dessiné sur les lieux,* est un atlas de 22 feuilles, avec un plan d'ensemble (BNF, GE-DD-1374, pl. 45) qui sert de plan d'assemblage. Il est publié en 1714 par Jean de la Caille (1664-1720), suivant les nouvelles délimitations de la capitale fixée par l'ordonnance du 12 décembre 1702. Voir PINON 2004, p. 54-55.
[371] Exemple développé par BOUTIER 2002, p. 58. L'ouvrage de Jaillot est publié en 1775.
[372] Citation de Jaillot et commentaire de BOUTIER 2002, p. 58.

plan. Ces notices viaires sont réalisées à partir des textes qu'il dépouille aux archives. Les usages privés du plan, en particulier l'aide qu'il offre au voyageur, contribuent à l'inscrire dans la littérature pratique des almanachs et autres guides de voyage qui reprennent la nomenclature alphabétique développée par l'*Encyclopédie* que l'on retrouve dans l'indexation des voies sur les plans à partir des années 1750. Mais l'intégration de l'écrit et du figuré, du récit historique et de sa transcription cartographique, ne se généralise qu'au début du XIXe siècle.

En 1863, parmi les six volumes de *l'Histoire complète de Bordeaux* de l'abbé Patrice-John O'Reuilly [373], le plan a une place bien minime. Pour le Moyen Age, il reproduit la vue d'A. du Pinet [CAT.2] et l'agrémente de façon fort maladroite de morceaux de plans géométraux qui lui permettent de situer les aménagements modernes du château Trompette et du boulevard Sainte-Croix puis du fort Louis. Il restitue assez fidèlement la vue de Braun [CAT.5] mais tente de compléter sa légende, sans pour autant chercher à comprendre la composition d'ensemble. Il ne pouvait pas aborder cette vue avec les armes et les réflexions de la recherche récente. La stratégie dont il use pour désigner les édifices muets de la vue laisse penser qu'il a une conception évolutionniste de la cartographie. La *genuina descriptio* ne doit lui apparaître que comme une transcription maladroite de la réalité, du fait des retards techniques de la cartographie française du XVIe siècle. Dès lors, il retranscrit l'assemblage des édifices de la vue avec la logique de lecture d'un plan géométral, ce qui le pousse à faire de grossières erreurs, comme celle de confondre l'église paroissiale Saint-Michel avec le couvent des Cordeliers pour ne citer que cet exemple. Ces erreurs ne sont pas graves en elles-mêmes, même si elles portent parfois à sourire. Elle doivent néanmoins susciter l'esprit critique pour tenter de chercher et de comprendre pourquoi elles ont été commises. Au-delà d'O'Reuilly, le problème vient du fait que la plupart des historiens qui lui succédèrent, à commencer par Camille Jullian, ont repris ses conclusions, sans penser un seul instant que la vue pouvait avoir une autre logique de représentation. Il est manifeste que l'abbé ne connaissait pas la vue originale manuscrite [CAT.1] schématisée par A. du Pinet [CAT.2] ou recopiée par Braun [CAT.5], car il y aurait alors lu de nombreux renvois suscrits qui auraient pu le conduire à une réflexion sur la manière de représenter et sur le caractère relatif auquel l'interprétation de ce type de sources doit conduire. L'œuvre d'O'Reuilly, bien que monumentale, est significative d'une histoire érudite dont l'objectif n'est pas de comprendre l'espace, mais qui utilise l'espace comme illustration du discours. A la même époque, dans une conception radicalement différente, travaille Léo Drouyn.

L'historien et l'historien de l'art qui travaillent sur Bordeaux, et de façon plus générale sur les productions architecturales civiles, religieuses et militaires de la *Guienne anglaise* [374] ont contracté une dette auprès de François-Joseph Léo Drouyn (1816-1896). Qu'il s'agisse d'Auguste Bordes, dont l'œuvre picturale est fortement empreinte des mêmes thèmes romantiques et moyenâgeux que Drouyn, d'Auguste Brutails pour le début du XXe siècle, de Paul Roudié, plus moderniste que médiéviste, de Jacques Gardelles qui consacra sa vie à l'art médiéval de la région, ou des multiples travaux scientifiques actuels, une admiration et une reconnaissance sans faille transparaissent des publications anciennes et contemporaines pour l'œuvre de celui qui s'est imposé comme un fondateur de la tradition d'archéologie médiévale bordelaise. Le parcours de Drouyn est particulièrement atypique, et l'étude de ses ouvrages, de sa correspondance, de ses notes historiques et archéologiques et des milliers de dessins qu'il a faits offriront des clefs de lecture sur l'homme et sa vision de l'espace et de l'histoire, au cœur des préoccupations de conservation de son époque. Engagée par Bernard Larrieu, l'étude d'un univers aussi foisonnant que celui de Léo Drouyn

---

[373] O'REUILLY 1863.

[374] L'expression est de Léo Drouyn. Elle transcrit bien la période de mutation intense qu'à connue le territoire gascon pendant l'occupation anglaise. La *Guienne anglaise* est le premier titre proposé pour *La Guienne militaire*, parue entre 1860 et 1865. Le maire de Bordeaux, P. Castéja, demanda à l'historien de trouver un titre plus *'patriotique'*. Voir à ce sujet PORTELLI-ZAVIALOFF & LACOSTE 1997, p. 40-42.

consiste aussi à transmettre ses œuvres et plus particulièrement ses *Albums de dessins* par le biais des publications du Comité de Liaison de l'Entre-deux-Mers [375]. Plus d'une dizaine d'albums, parus depuis le milieu des années 1990, permettent de suivre les pérégrinations de l'historien et archéologue depuis ses promenades dans les forêts de la Grande-Lande, en passant par les rives du Bassin d'Arcachon, le pays d'Entre-deux-Mers, le Bazadais, le Saint-Emilionais...et bientôt Bordeaux [376].

Une digression sur la vie et la formation de Léo Drouyn me semble importante pour comprendre son legs scientifique, fruit du voyageur impénitent qu'il était, dont les qualités exceptionnelles de dessinateur et de graveur, d'observateur pointilleux et d'archéologue sont mises au service de l'histoire, en particulier en matière de topographie historique. Les années 1835-1860 sont, pour Drouyn, celles d'une première vocation artistique, toutes imprégnées de l'amour romantique des vieilles pierres, de la nature et du Moyen Age. Proche de l'école de Barbizon, où il entre dans l'atelier du graveur Louis Marvy, c'est un jeune artiste d'abord attiré par la peinture puis rapidement conquis par la lithographie puis par la gravure à l'eau-forte. De retour en Gironde, il arpente inlassablement, bâton à la main et carton sous le bras, les routes de département et remplit de nombreux cahiers. Ses dessins viennent illustrer *La Guienne historique et monumentale* de Ducourneau (1842-1844) ou les *Choix de types les plus remarquables de l'architecture du Moyen Age dans le département de la Gironde* de Lamothe (1845) [377]. L'archéologue pointe déjà sous l'artiste. Il se confirme, petit à petit, participant à la toute nouvelle Commission des Monuments Historiques de la Gironde, et fréquentant des figures de l'histoire locale tels Jules Delpit, Reinhold Dezeimeris et Henri Barckhausen, ou nationale comme Prosper Mérimée et Arcisse de Caumont. Drouyn est un historien et archéologue autodidacte, et à la fin de sa vie un paléographe de renom qui siègera dans toutes les grandes commissions bordelaises (Monuments Historiques, Académie et sociétés savantes). Il deviendra aussi conservateur du Musée des Antiquités, ancêtre du Musée d'Aquitaine. Son œuvre est de plus en plus historique et archéologique. L'*Album de la Grande Sauve*, le *Guide du Voyageur à Saint-Emilion* et les trois volumes de la *Guienne Militaire* sont les œuvres majeures de la première période [378], celle où l'artiste supplante encore l'historien ; elles sont couronnées par une médaille d'or d'aquafortiste à l'exposition annuelle de Paris (1867) et par la Légion d'Honneur décernée par le ministère des Beaux-Arts en 1870. Après cette date, l'activité artistique de Drouyn se ralentit, ses grandes courses dans les campagnes girondine et périgourdine aussi. Drouyn concentre ses recherches sur les archives et les monuments de Bordeaux et de l'Entre-deux-Mers. *Bordeaux vers 1450*, les *Variétés Girondines* et les *Comptes de l'Archevêché de Bordeaux* sont les dernières grandes œuvres [379] d'une vie transfigurée par l'art et vouée toute entière à la nature et aux vieux monuments. Sans parler de ces *'Notes archéologiques'*, cinq volumes manuscrits compilant des carnets de voyages qui rassemblent dessins et commentaires pris sur le vif entre 1856 et 1893, ou encore les quelques trois mille pages de ses *'Notes Historiques'*, quarante-cinq carnets manuscrits dans lesquels il puise la matière de ses publications [380]...

Bordeaux vers 1450 est un volume impressionnant, devenu presque une bible du Bordeaux médiéval, qui contient l'ensemble des notices explicatives du *Plan de Bordeaux vers 1450* comme l'auteur le rappelle en préface :

> « La commission chargée par la Municipalité de Bordeaux de publier les documents les plus précieux des Archives de la Ville [381] avait, dès

[375] Collection dirigée par Bernard Larrieu et Jean-François Duclos.
[376] Un volume consacré à Bordeaux est prévu, mais sa réalisation a pris un peu de retard.
[377] DUCOURNEAU & DROUYN 1842-1844 et LAMOTHE & DROUYN 1845.
[378] DROUYN 1851, 1858, 1860-1865.
[379] DROUYN 1874, 1879-1885, 1884.
[380] L'ensemble de ces carnets manuscrits est conservé aux AMB.
[381] Les travaux de cette commission sont les 40 volumes des *Archives Historiques de la Gironde (AHG)*. Quinze volumes sont publiés en 1874.

l'origine de ses travaux, senti la nécessité de posséder un plan de la cité, vers la fin du moyen âge, et une nomenclature topographique, donnant la synonymie des rues et les indications de menu détail qu'un plan ne saurait contenir. Tous les plans connus, anciens, même celui de Vinet, étaient insuffisants pour des recherches historiques sérieuses ; mais on pouvait espérer qu'un manuscrit de l'abbé Baurein, intitulé : Recherches et mémoires concernant la ville de Bordeaux, et conservé aux Archives mêmes, pourrait fournir tous les éléments d'une description historique précise et complète.

Chargé par mes collègues de la Commission de dresser, avec ce secours, un plan dont l'exécution, dans les bornes auxquelles nous pensions pouvoir le restreindre, ne semblait devoir être ni longue, ni difficile, je me suis mis à l'œuvre, et trouvai tout d'abord les renseignements essentiels dans le manuscrit de l'abbé Baurein. Bientôt cependant des difficultés surgirent. L'œuvre de l'excellent érudit, qui me fournissait des détails nombreux, se taisait sur des points d'une importance capitale, et lorsque je voulais faire le tracé graphique d'une rue ou d'un mur, des incertitudes, des contradictions venaient sans cesse m'arrêter et me désespérer. Je compris alors que, si le manuscrit de Baurein était précieux, surtout pour les renseignements historiques, il ne pouvait suffire pour accomplir le travail dont je m'étais chargé ; je compris, en même temps, que ce travail même avait une étendue beaucoup plus considérable que nous ne l'avions supposé d'abord, puisqu'il fallait, pour l'accomplir, trouver mille détails qui avaient échappé aux patientes recherches de notre prédécesseur. Mais je m'étais épris d'amour pour ces vieilles murailles du Moyen Age, je commençais à bien connaître les rues, les places, les maisons même, et à parcourir curieusement tous les recoins de l'antique cité ; je ne fus pas trop effrayé à la pensée de vivre quelques mois au milieu des papiers écrits par ceux qui l'avaient jadis habitée, et je me suis mis à dépouiller sur-le-champ, non seulement les Archives municipales, mais encore celles du département et des particuliers, et à rechercher, avec un intérêt très réel, au milieu des lièves, terriers, des bénéfices ecclésiastiques, les traits épars de la physionomie de notre vieux Bordeaux.

La pensée primitive de donner seulement des indications générales a fait place au désir, puis à l'espoir d'être plus complet ; le plan s'est rempli peu à peu, et les notes justificatives de ce plan ont grossi et formé le présent livre. [382] »

Le contexte scientifique décrit dans la préface évoque le caractère inséparable du plan et du texte, et du caractère prépondérant du premier sur le second. Après avoir établi la concordance des toponymes depuis le nom contemporain au nom médiéval, les notices, classées alphabétiquement et thématiquement, sont localisées sur le plan par un système de carroyage [383]. Objectif ultime de la recherche, le plan est toutefois limité : il ne peut pas en même temps reconstituer l'espace et justifier la reconstitution, même s'il est au cœur de l'entreprise. L. Drouyn juge un peu sévèrement les plans anciens de Bordeaux dans sa préface : son tableau de *Bordeaux vers 1450* [fig. 20] est dressé « pour l'intelligence des documents imprimés par la commission de publication des Archives Municipales de Bordeaux », comme le précise l'encart de titre, situé en haut à droite du plan, sous les armes de la ville. Mais, L. Drouyn ne se sert pas seulement d'écrits pour reconstituer la ville de la fin du Moyen Age. Dans « la liste des documents où ont été pris les renseignements

[382] DROUYN 1874, préface p. I et II.

[383] DROUYN 1874, p. 45 note 1 : « Les numéros entre parenthèses correspondent aux mêmes numéros, gravés dans le cadre du plan. Le nom cherché se trouve dans le carré formé par la rencontre des sections latérale et verticale désignées par ces numéros ».

fig. 20 - *Plan de Bordeaux vers 1450, dressé par Léo Drouyn, pour l'intelligence des documents imprimés par la Commission des Archives Municipales de Bordeaux, 1874.*

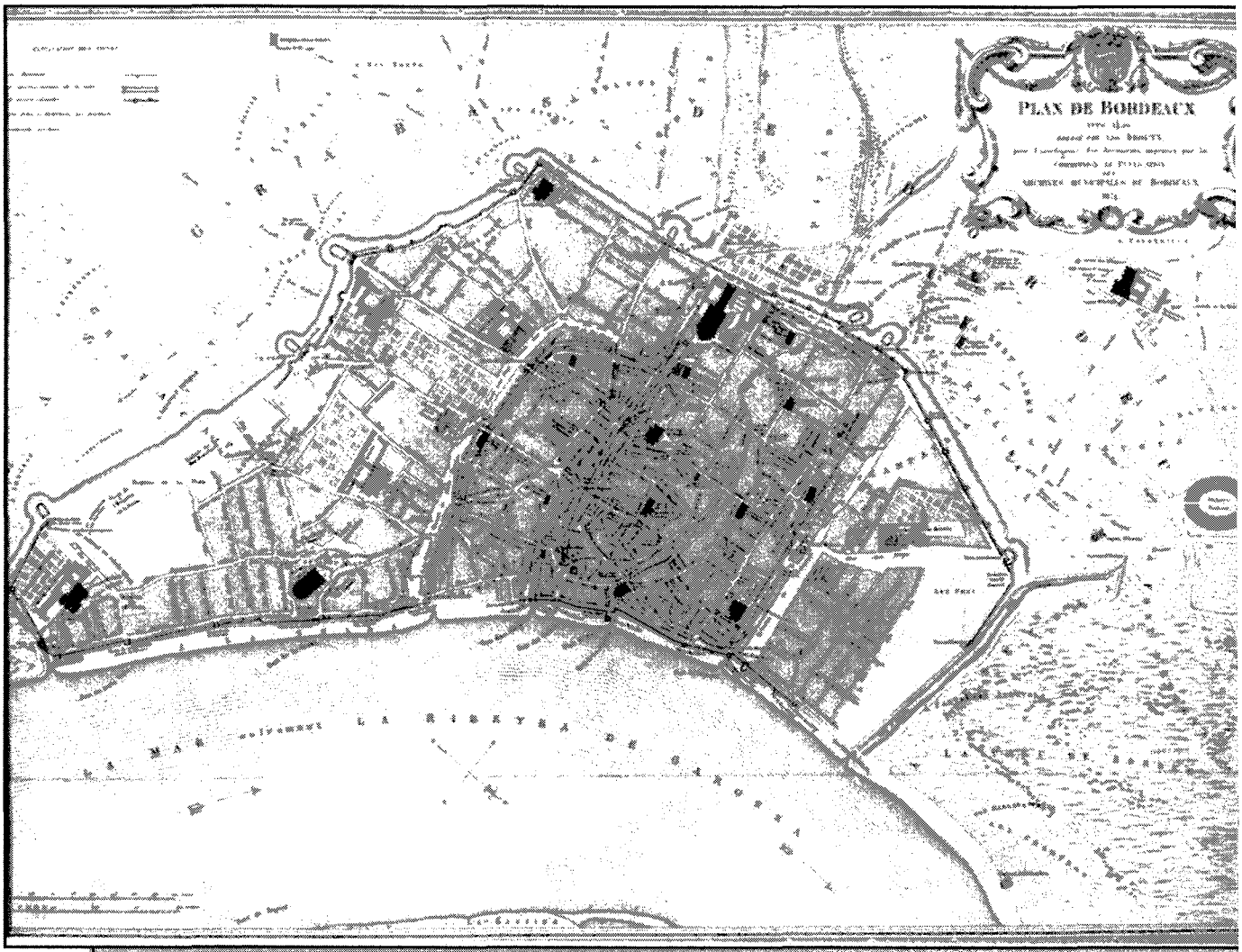

photo B. Rakotomanga

fig 21 - *Vue de Bordeaux vers 1450, par Léo Drouyn (1873)*

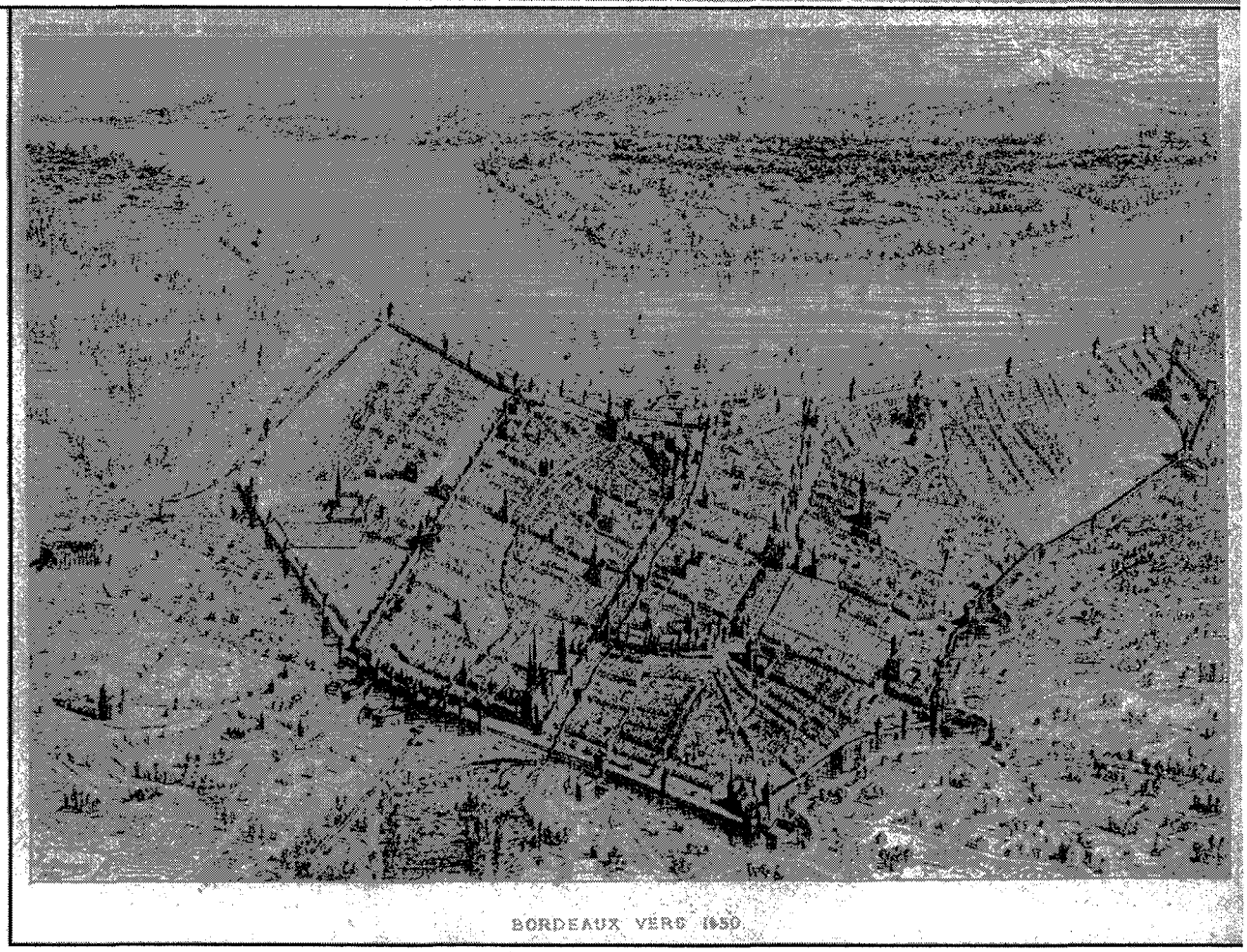

photo EJC 2004

contenus dans le livre » [384], qui correspond à nos actuelles listes de sources ou méta-sources, on peut noter la présence de trois plans ou recueils de plans sur lequel il s'appuie, en plus du plan perspective d'Elie Vinet [CAT.3] dont il donne une copie à la fin de son *aperçu général* de la ville [385]. Ce sont : *le plan de la ville de Bordeaux telle qu'elle étoit en l'année 1733*, qui est aussi un plan de reconstitution gravé en 1755 par Lattré, et « les plans figuratifs des maisons et terrains qui relèvent de l'archevêché, etc., levés en 1765 par Barbier, et une série de plans manuscrits, numérotés en grande partie ». Ces trois indications, sur les quatre-vingt six de la liste, renvoient à un nombre de plans que l'on ne peut quantifier avec précision mais qu'on peut évaluer comme nettement supérieur à cent. La liste des sources consultées est indiquée en fin d'article, mais cette référence n'étant pas systématique, il devient impossible d'estimer plus précisément le poids du texte et celui de la cartographie dans l'élaboration du plan de reconstitution de *Bordeaux vers 1450*. Toutefois, on peut distinguer les usages particuliers que l'auteur fait des uns et des autres. Les sources manuscrites, essentiellement des reconnaissances féodales issues des fonds ecclésiastiques, permettent à l'auteur de situer le toponyme et d'évaluer son emprise, voire son évolution au cours du temps, par recoupement et comparaison des mentions. Elles n'évoquent cependant rien de la morphologie exacte des rues, places, édifices monumentaux, fossés, murs, tours, portes, puits... qui apparaissent dans le système de confronts qui encadrent la tenure. Aussi, L. Drouyn dut-il se servir des plans pour proposer une reconstitution aussi précise du point de vue topographique. Pourquoi alors n'a-t-il pas fait de liste plus précise des plans qu'il a utilisés ? La référence prépondérante aux textes gascons et latins lui permettait, peut-être inconsciemment, d'acquérir une authenticité qu'aurait grevé le recours préférentiel à l'image et à la représentation spatiale plus proches de sa formation artistique. La vue à vol d'oiseau de *Bordeaux vers 1450* [fig. 21], mise en tête de l'ouvrage, représente l'union sacrée de l'historien et de l'aquafortiste. La vue de L. Drouyn est un sens rare qui croise les stimulations de chaque œil et donne naissance à des sensations spécifiques, de lumière et de forme, organisées par l'esprit en une représentation de l'espace. Son exceptionnel rendu vient de la nature même de son regard, composition anatomique singulière et rare associant l'œil de l'Art à celui de l'Histoire.

Les recherches de L. Drouyn sont novatrices à bien des égards. Bernard Larrieu s'amuse à dire, dans un trait d'humour anachronique, qu'il ne lui manquait que l'ordinateur ! L'apport scientifique incontestable de son *Plan de Bordeaux vers 1450* réside, au-delà de l'image, dans la méthode et les procédés qu'il a employés et qu'ont su mettre à profit ses successeurs. Deux étapes, en quatre personnes, caractérisent l'école bordelaise jusqu'à la création du laboratoire de cartographie historique dans les années 1960 à l'initiative du professeur Charles Higounet.

La première étape est réalisée par deux contemporains de Léo Drouyn que sont Julien Dukacinski et Camille Jullian. Le premier, dessinateur et graveur, est chargé par la municipalité, vers 1890, de faire une série de plans retraçant l'évolution topographique de Bordeaux de siècle en siècle. Cet aperçu historique de l'expansion urbaine mue par le commerce florissant de la ville accompagne les statistiques démographiques et économiques du département de la Gironde, le tout compilé dans les quatre volumes de l'*Album de la Municipalité* publié en 1892 [386]. A ma connaissance, J. Dukacinski n'a pas de formation historique. S'est-il fait conseiller et par qui ? Comment ont été choisis les seuils chronologiques pertinents pour dresser les phases d'expansion et/ou de rétraction de la

---

[384] DROUYN 1874, p. V-VIII.

[385] DROUYN 1874, défini p. III : « Sans avoir l'espérance de parvenir à représenter en quelques pages l'image qui résultait pour moi de ces longues recherches, j'ai cru qu'il était nécessaire de rassembler, dans un aperçu général, les lignes principales d'un tableau d'ensemble, les traits disséminés dans les diverses sections de nos relevés alphabétiques : tel est le but de l'introduction mise en tête de ce livre ». Aperçu général, p. 1-29 et copie du plan d'Elie Vinet, p. 30-31.

[386] ALBUM 1892. Le texte n'est pas signé, mais on reconnaît sans peine, le style de Jullian.

ville ? Pour la première question, l'examen minutieux de l'*Histoire de Bordeaux* de Camille Jullian apporte des réponses. Bien que publiés en 1895, les travaux de Jullian sont contemporains de ceux de Dukacinski. Il débutent à l'automne 1892, date à laquelle l'*Album de la Municipalité* n'est pas encore terminé [387]. Le célèbre historien remercie, dans sa préface, le graveur « Julien Dukacinski qui a dessiné avec un vrai talent les plans et les cartes » [388], sans indiquer toutefois la part de sa propre collaboration. Les planches cartographiées des deux ouvrages sont identiques à l'exception des encarts de titre. C'est en les examinant une à une que l'on se rend compte que Jullian en est l'auteur scientifique. Sur les sept plans que compte l'*Histoire de Bordeaux* [fig. 22] [389], trois sont des plans de reconstitution, « des plans supposés de Bordeaux » à telle époque « d'après par Camille Jullian ». Ce qui conduit à répondre à la seconde interrogation : Jullian s'appuie sur des seuils chronologiques significatifs de sa propre conception de l'histoire politique et économique auquel répond une réalité topographique urbaine. La ville en est réduite au seul reflet que nous renvoie le miroir historique, démarche qui n'est évidemment pas fausse en elle-même mais dont la systématisation conduit parfois à la caricature. A l'âge d'or romain du milieu du IIIe siècle répond une cité ouverte, monumentale et largement étendue autour de la veine économique d'un port : « on reconnaît en lui l'œuvre de cette génération éprise de grandeur et de recherche, déclamatoire et précieuse à la fois, qui valut à l'art romain, sous la dynastie des Sévères, ses derniers jour de puissance et d'éclat » [390]. *Bordeaux sous les Mérovingiens et les Carolingiens* est une ville étriquée dans ses murs érigés face à la « barbarie ». C'est également une ville façonnée par la conversion chrétienne, par « une foi si ardente, jaillissant de toutes parts, marquant les monuments à son empreinte et transformant sous son action la vieille cité gallo-romaine » [391]. Enfin, le *Bordeaux vers 1220*, au début du règne d'Henri III, correspond à ce que l'on pourrait appeler aujourd'hui 'le retour de la croissance', celle de « l'opulence des biens et de l'accroissement des hommes » [392]. Le discours historique n'a jamais connu ce degré d'harmonie avec le plan avant l'œuvre de C. Jullian.

Mais, au-delà de l'osmose texte/image, on peut s'interroger sur le poids de l'œuvre de Léo Drouyn et sur le rôle qu'elle a joué dans la construction régressive de la topographie proposée par Camille Jullian. Si les trois états de Bordeaux avant 1450 sont des *plans supposés*, celui de L. Drouyn est présenté comme un état réel de la ville à la fin du Moyen Age. Le constat est en partie valable pour les plans postérieurs pour lesquels on dispose de relevés contemporains. Le plan de *Bordeaux en 1733, avant les travaux des intendants* est une copie du plan commandé par Tourny à Lattré vers 1755. C'est donc en partie un plan de reconstitution de la ville levé vingt-deux ans après les travaux d'embellissement. C. Jullian ne connaissait peut-être pas le plan de Claude Masse, levé au réel, en 1723 [CAT.15], car il était, et il est toujours, conservé à Paris. Le *plan de Bordeaux sous le règne de Louis XVI, après les travaux des intendants*, est une copie de la seconde contrefaçon du plan de Lattré de 1776, tiré à nouveau en 1787 [CAT.18]. Dans ces deux derniers exemples, l'historien veut

---

[387] JULLIAN 1895. Dans la préface, datée du 6 février 1895, Camille Jullian, s'adressant au maire, lui rappelle que son projet a débuté « il y a aujourd'hui deux ans et demi », soit au début de l'automne 1892.

[388] JULLIAN 1895, préface p. VII.

[389] JULLIAN 1895, titre des plans contenus dans la table des gravures : p. 31 : *Bordeaux romain (IIIe siècle)*, p. 87 : *Bordeaux à l'époque barbare (VIe-IXe siècle)*, p. 140 : *Bordeaux à l'avènement d'Henri III (1216)* , p. 240-241 : *Bordeaux vers 1450, d'après M. Drouyn*, p. 558-559 : *Bordeaux en 1733, avant les travaux des intendants*, p. 572-573 : *Bordeaux sous Louis XVI, après les travaux des intendants*, et p. 756-757 : *Bordeaux en 1895*. J. Dukacinski a réalisé d'autres planches comme le *Plan physique de Bordeaux* (p. 8) ou celui du *Marché vers 1600* (p. 406).

[390] JULLIAN 1895, p. 31, citation prise sous le plan de *Bordeaux Romain*.

[391] JULLIAN 1897, p. 86, citation qui fait face au plan. p. 87 : le *Plan supposé de Bordeaux sous les Mérovingien et les Carolingiens* est aussi désigné, en dessous de la figure, comme celui de la ville *dans le Haut Moyen Age*, alors que la table des gravures parle de Bordeaux à *l'époque barbare (VIe-IXe siècle)*, pour la même planche.

[392] JULLIAN 1895, p. 140, citation au-dessus du plan.

fig. 22 *- Les plans supposés de Bordeaux, d'après Camille Jullian et Julien Dukacinski*
(p. 31, 87 et 140 de JULLIAN 1895, rééd. 1997)

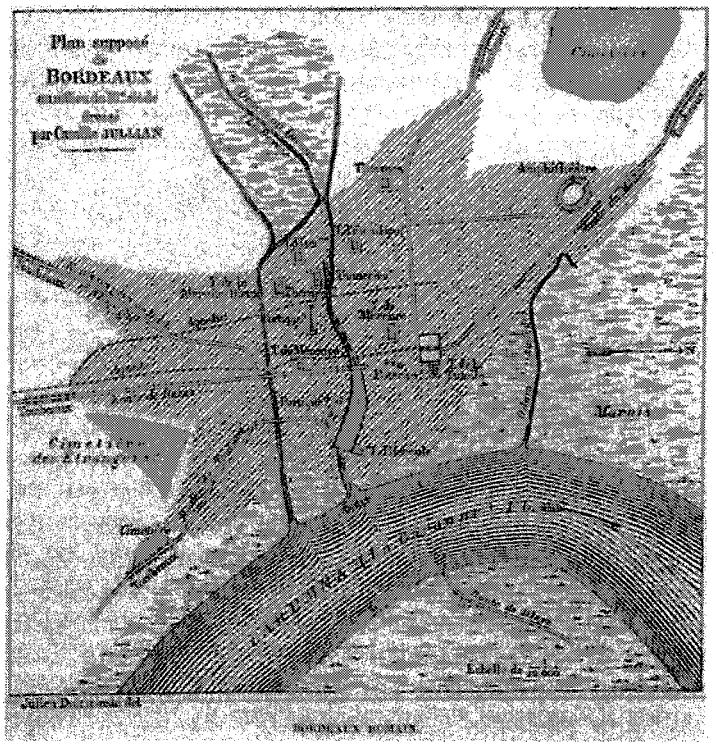

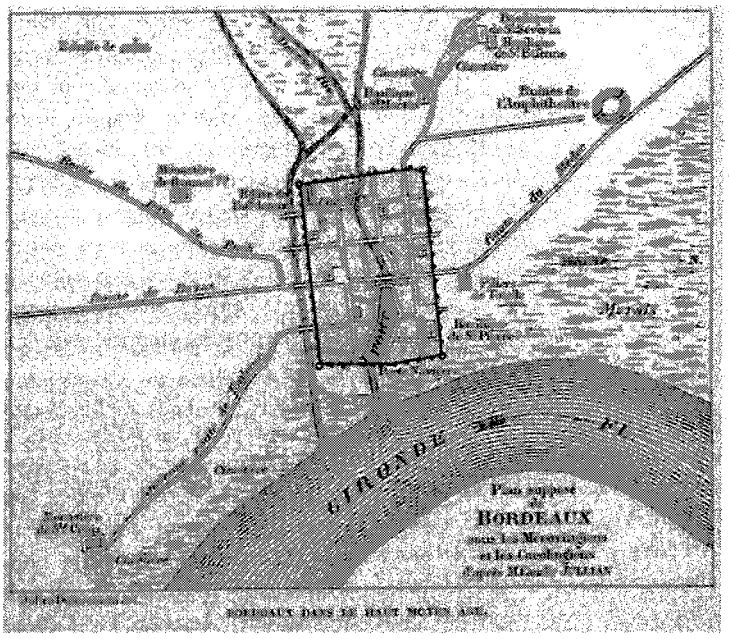

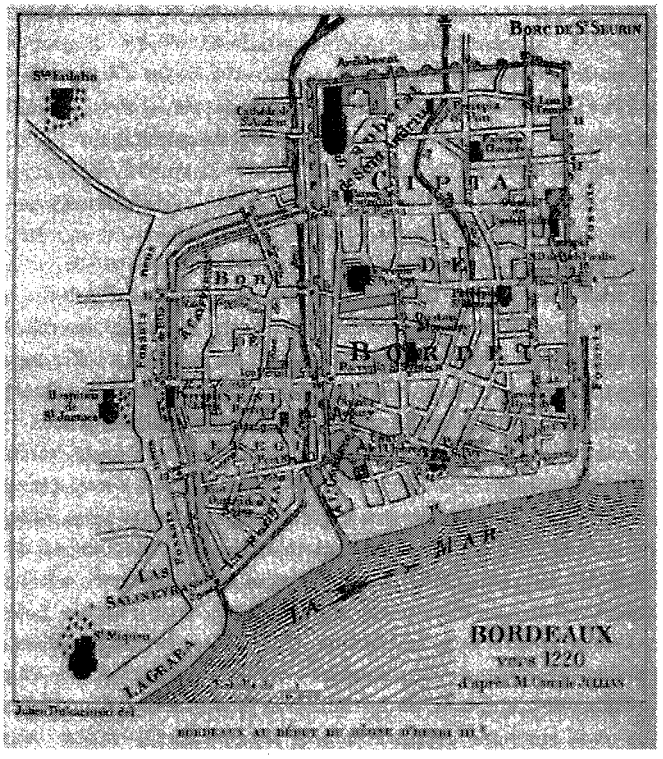

souligner le rôle des représentants de l'Etat dans la modernisation du tissu urbain, œuvre parachevée par les autorités municipales après la Révolution, ce que vient souligner le plan de *Bordeaux en 1895*. Pourtant, une filiation très forte ressort de la comparaison des plans de Jullian et Dukacinski avec celui de L. Drouyn. Comme l'affirme E. Labadie, sans hélas le prouver, je pense que l'*Histoire de Bordeaux* n'aurait pu aboutir sans le travail de l'historien et aquafortiste auquel C. Jullian reconnaît volontiers sa dette [393]. Julien Dukacinski et surtout Camille Jullian ont disséminé le plan de L. Drouyn en prenant en considération les grandes unités topographiques que sont les enceintes. Leurs travaux témoignent d'une conception particulière du rempart, transmise par l'historiographique jusqu'à la fin des années 1990 et même un peu au-delà : le rempart est un ouvrage continu qui englobe la ville [394].

Le démembrement du *plan de Bordeaux vers 1450* se fait enceinte par enceinte, dans une logique qui respecte la continuité des tracés et des espaces englobés que l'on pourrait résumer par la formule suivante : retirez la troisième enceinte et vous obtiendrez Bordeaux vers 1220, ôtez la deuxième et vous verrez la ville du Haut Moyen Age, supprimez la première et vous apercevrez la ville antique *ante-muros* ! Si j'osais filer la métaphore, je dirais que Jullian démonte Bordeaux comme s'il s'agissait d'une matriochka [395] ! Cette conception nie la démarche topographique d'Elie Vinet débattue plus haut. Jullian voit deux accroissements de la cité remparée de la fin du IIIe siècle, l'un au début du XIIIe siècle, l'autre au commencement du XIVe siècle. Vinet en voit trois et parle simplement de *creuës* : la première matérialisée par l'enceinte du bourg Saint-Eloi, la deuxième *du mesme costé* vers le sud, et une troisième de *l'autre costé de la ville vers le nord*. Ne pose-t-il pas là les fondements d'une observation autant morphologique que chronologique ? C'est la continuité des tracés des deux dernières expansions qui a conduit Jullian, à la suite de l'abbé Baurein et surtout de Léo Drouyn, à les regrouper en une seule étape et à donner une représentation cartographique de ces phases. J.-P. Trabut-Cussac, Y. Renouard et J. Gardelles ont apporté beaucoup de compléments à l'histoire de ces fortifications urbaines mais n'ont pas remis en cause le schéma historiographique que l'on pourrait appeler schéma des trois phases (1- cité remparée, 2- expansion et fortification du bourg Saint-Eloi, 3- expansion et fortification des autres faubourgs sud et nord) [396]. J'aurai l'occasion de discuter de cette question un peu plus loin.

La seconde expérience de reconstitution régressive de la topographie urbaine au cours des siècles est contemporaine de la grande *Histoire de Bordeaux* dirigée par le professeur Charles Higounet entre 1960 et 1972 [397]. Les travaux de Jacques de Saint Rapt, urbaniste en chef de l'Etat et architecte DPLG, datent de la fin des années 1960. Les plans reconstitués sont publiés en 1970, date à laquelle six des sept volumes de l'*Histoire de Bordeaux* sont édités. Ils bénéficient des avancées et des publications de la recherche universitaire sur le *Bordeaux antique*, le *Bordeaux pendant le Haut Moyen Age*, le *Bordeaux sous les rois d'Angleterre*, le *Bordeaux de 1453 à 1715*, sur le *Bordeaux au XVIIIe siècle* et

---

[393] LABADIE 1910. A propos du plan de Bordeaux de 1100 à 1300 réalisé par Dukacinski, Labadie écrit, p. 17 : « ce plan, qui est la reproduction réduite du plan dressé en 1874 par Léo Drouyn pour son Bordeaux en 1450, nous montre le Bordeaux du XIIIe siècle... ».

[394] Le mémoire de DEA de Jessica Fèvres sur la maison bordelaise de Montaigne, dans le cadre d'une approche historiographique, historique et archéologique du bâti médiéval, tombe aussi dans cet écueil. Voir FEVRES 2004, p. 38 : « c'est en effet à partir du noyau primitif du IIIe siècle que se déroule l'extension topographique de Bordeaux en auréoles successives ». La morphologie de la deuxième enceinte n'a rien d'une expansion concentrique, et celle, apparente, de la troisième enceinte est fort discutable (voir partie III).

[395] JULLIAN 1895, p. 235 : « Bordeaux eut ainsi, comme Carthage et certaines grandes villes antiques, ses trois lignes concentriques de remparts... ».

[396] Pour la deuxième enceinte, voir le chapitre sur « L'essor communal » par J.-P. Trabut-Cussac dans RENOUARD 1965 p. 35-39 ; pour la troisième, voir la chapitre intitulé « L'apogée démographique et topographique », rédigé par Y. Renouard et J. Gardelles de même *in* RENOUARD 1965, p. 225-229.

[397] HIGOUNET 1962-1972.

sur la ville du XIXe siècle [398]. L'équipe dirigée par Saint-Rapt, constituée de Daniel Beck, Jean-Claude Bernard, Madeleine Durand et Dominique Rey, se fonde sur « diverses études historiques et archéologiques de Bordeaux et des plans des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles », tel que l'encadré de légende des plans le définit. Malheureusement, aucune notice justificative ou explicative n'accompagne ce travail. Il faut alors se livrer à une observation attentive et minutieuse de chaque reconstitution pour trouver les fils d'Ariane qui structurent l'entreprise. Les cinq plans se calent sur des seuils chronologiques relativement proches de ceux de C. Jullian. Ils me semblent toutefois plus significatifs des périodes de mutation de l'emprise urbaine et par là même rendent mieux compte des étapes de fabrication du tissu, en particulier du réseau viaire. L'état de la ville est saisi en 300, 1220, 1450, 1685 et 1755 [fig. 23] [399]. De façon étrange, le regard de Saint-Rapt ne s'est pas attardé sur la ville ouverte du Haut-Empire, peut-être parce que sa transcription graphique lui paraissait trop délicate, et qu'il ne trouvait pas les moyens, malgré son intérêt, de représenter une série d'espaces documentés, mais dont la localisation est trop indéfinie, problème majeur et toujours actuel pour les antiquisants bordelais. L'équipe de Saint-Rapt désigne sur le plan, ce qui lui paraît être fiable et assuré, ou ce qui résulte parfois de choix incontournable d'une thématique. S'il n'est pas nécessaire de commenter les plans un à un, une simple comparaison des reconstitutions de la cité remparée avec C. Jullian est intéressante. Les plans n'ont certes pas le même *terminus* chronologique,[400] mais le réseau viaire est évoqué avec détail et un certain aplomb chez C. Jullian alors que Saint-Rapt ne fait que suggérer un plan probablement orthonormé à l'intérieur de la ville par les deux seules voies ayant livré des vestiges archéologiques [401]. Parallèlement, la situation des édifices paléochrétiens est primordiale et s'il reprend l'hypothèse de Jullian pour la localisation de la basilique Saint-Pierre, il s'interdit de trancher la question de la situation du premier groupe épiscopal [402]. A la différence des plans supposés de Jullian, très resserrés autour de la ville, Saint-Rapt, probablement séduit et influencé par A. Jouvin de Rochefort [CAT.10], inclut les *environs* de la ville, même si le terme n'apparaît pas explicitement dans le titre. Est traduit là le caractère résolument topographique de cette approche. Bordeaux n'est pas uniquement un espace d'habitat aggloméré et distribué qu'englobent des murs, mais est probablement pour lui la synthèse d'un espace à proprement parler urbain et d'un autre, périphérique, périurbain et même de plus en plus rurbain, comme le qualifieraient des géographes. Les emprises des plans de C. Jullian et J. Dukacinski évoluent avec la taille de la ville et l'échelle de la représentation est le 1:20 000. La portion d'espace cartographiée par Saint Rapt est constante et l'échelle est quatre fois plus grande (1:5 000). La même attention est portée sur le réseau hydrographique et les voies de communication régionale et sur la complexité du tissu *intra-muros*. Toutefois, le rendu des accidents topographiques est mal traité, notamment celui des terrasses nord et sud du site. Les données géomorphologiques et la part anthropique du modelé de terrain font cruellement défaut [403]. L'étude des notes personnelles de Jacques de Saint-Rapt compléterait ce commentaire, qui sans être tout à fait spéculatif, s'interroge sur les stratégies employées, uniquement à partir des résultats livrés par les plans, sans avoir eu accès au cheminement explicite de sa pensée. Est traduit ce que le concepteur lui-même n'avait peut-être pas défini en ces termes, mais qui 'transpire'

---

[398] La collection dirigée par Ch. Higounet est confiée à ETIENNE 1962, HIGOUNET 1963, RENOUARD 1965, BOUTRUCHE 1966, PARISET 1968 et DESGRAVES 1969. Le tome consacré au XXe siècle ne paraît qu'en 1972 (LAJUGIE 1972).

[399] AMB, 5 plans de grand format (58 x 89,5 cm) conservés dans le rouleau 6MR29 : vers 300 : XL-A368 ; vers 1220 : XL-A364 ; vers 1450 : XL-A267 ; vers 1685 : XL-A365 ; et vers 1755 : XL-A366.

[400] Entre le VIe et le IXe siècle chez Jullian pour son *Bordeaux à l'époque barbare* (JULLIAN 1895, p. 87) et *vers 300* chez J. de Saint-Rapt.

[401] Le *cardo* Sainte-Catherine et le *decumanus* St-Rémy/Porte-Dijeaux.

[402] Saint-Seurin est clairement localisé et désigné chez l'un et l'autre, mais Saint-André est qualifiée d'*Eglise de Bordeaux* chez Jullian (qui est partisan du fait que St-Seurin soit le premier groupe épiscopal) tandis que J. de Saint-Rapt fait figurer une église au même endroit mais ne la nomme pas.

[403] J'aurais l'occasion de revenir sur ce point crucial dans le deuxième chapitre.

fig. 23 *- Les plans de reconstitution de Jacques de Saint-Rapt*

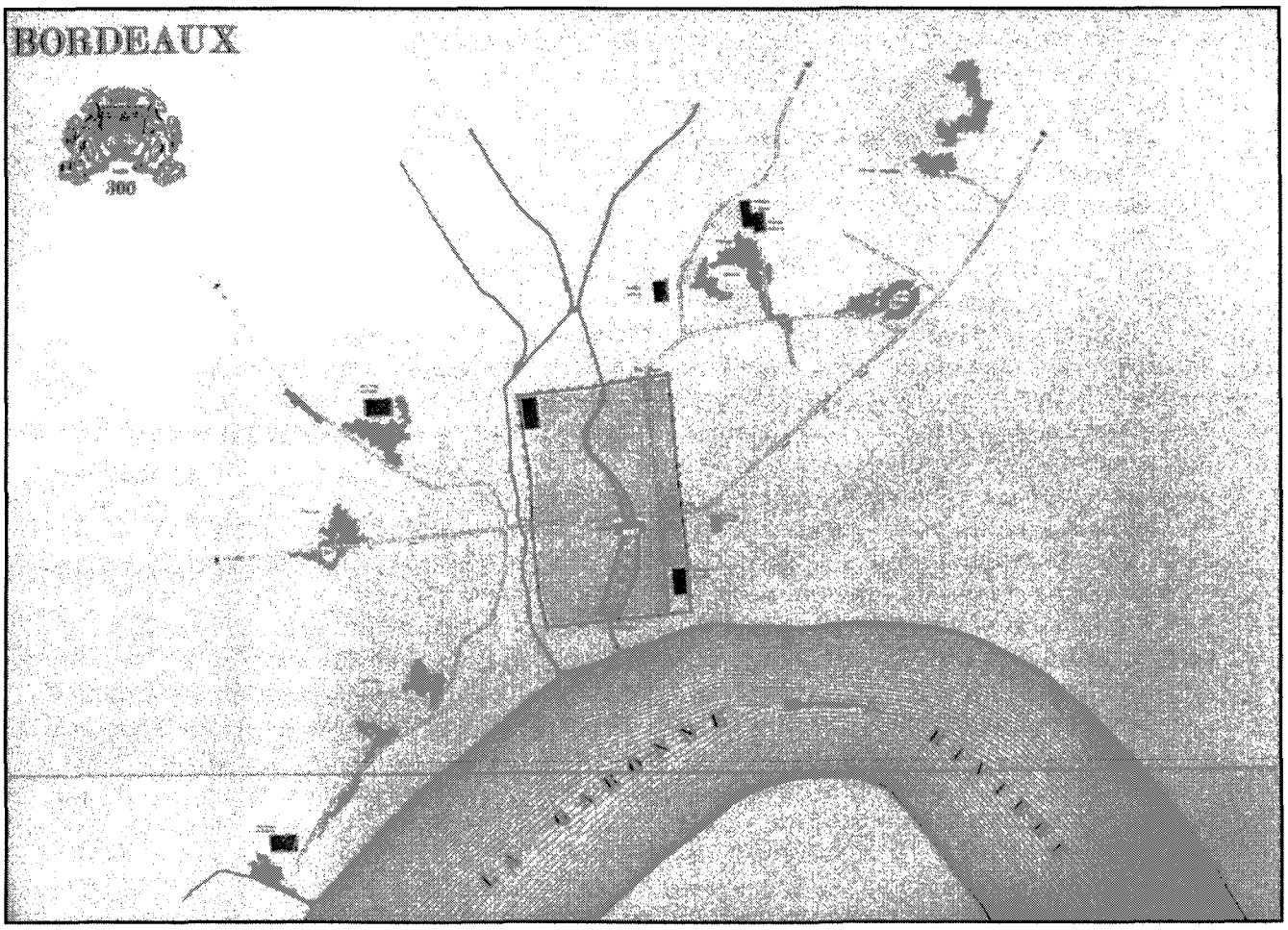

AMB, 6-MR-29 : XL-A368 cliché EJC 2004

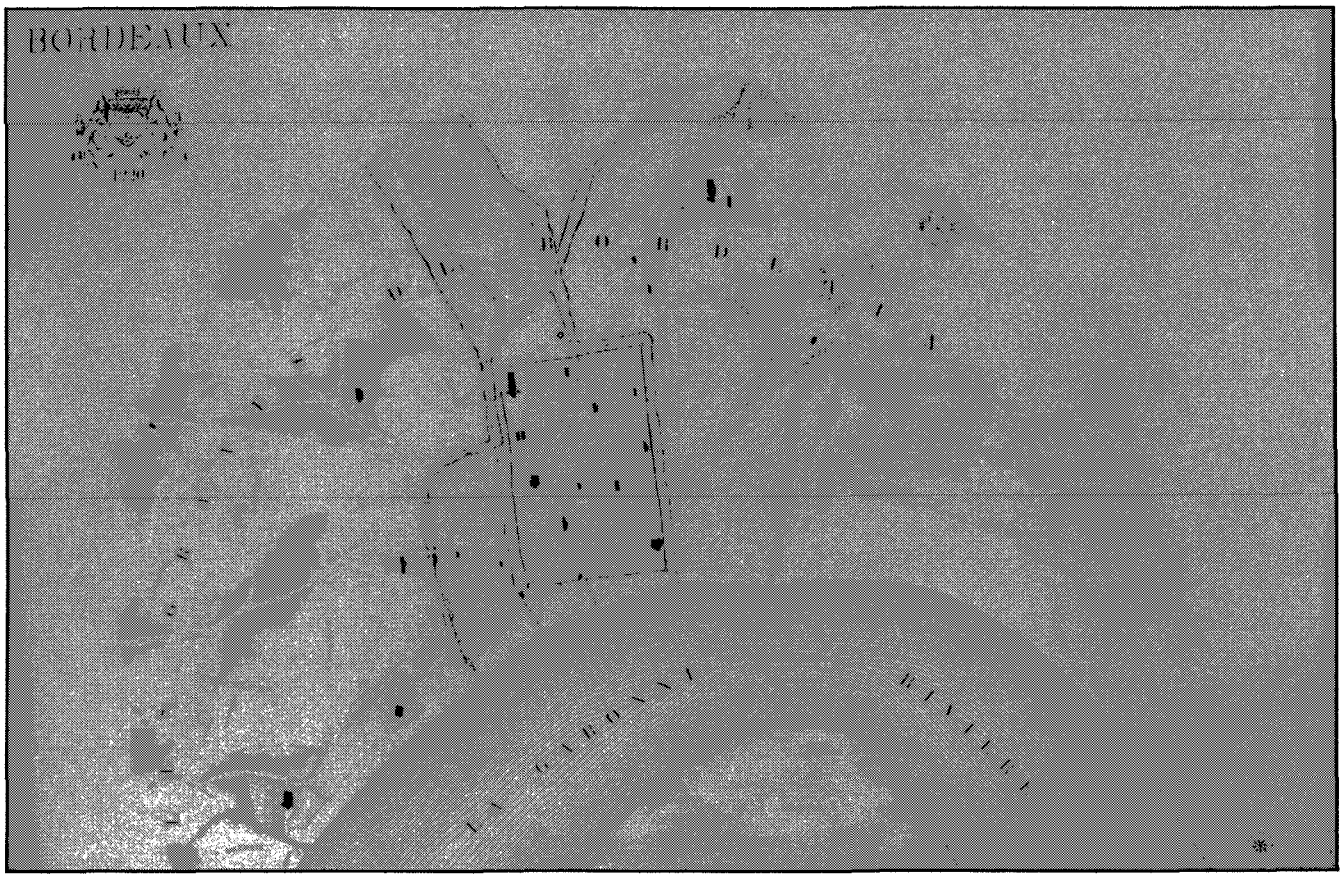

AMB, 6-MR-29 : XL-A364 cliché EJC 2004

de l'ouvrage final offert à la relecture *a posteriori*. Les rapports du plan à l'histoire, en particulier à celle qui s'intéresse aux processus d'occupation de l'espace, répondent à des logiques complexes et des préoccupations souvent implicites. Les cas exposés sortent en grande partie du cadre chronologique fixé. Les topographies historiques du XIXe siècle et les réflexions de la morpho-histoire du XXe, utilisent le plan comme un véhicule lancé vers le passé de la ville, vers des époques bien antérieures à la première représentation urbaine, et avec une maîtrise variable de la propulsion et des seuils chronologiques significatifs d'arrêt. De fait, on note que le rythme des tableaux est fonction de l'information disponible et de l'intérêt porté à cette même information : très riche à partir du XIIIe siècle et bien étudiée, ce qui permet une évocation quasi séculaire jusqu'à nos jours ; notable pour la période antique qui a toujours suscité un certain engouement et qui a généré, elle aussi, de nombreuses reconstitutions ; pauvre pour le Haut Moyen Age, longtemps pensé comme une période de stagnation voire de récession, mais exhumé avec rigueur et passion dans les années 1960 [404].

De Du Pinet à Charles Higounet, les processus de dissémination portent sur des objets variés vers des buts différents. Chez Elie Vinet, Antoine du Pinet et Claude Masse, c'est l'espace concret qui est disséminé, pour le fondateur de la topographie historique bordelaise, pour le cosmographe compilant les plus beaux portraits de ville, comme pour l'ingénieur militaire réalisant un mémoire sur les fortifications de Bordeaux. Leur représentation est le réceptacle de leur observation *in situ*, et de leur façon de concevoir l'histoire de la ville. Léo Drouyn, quant à lui, est le premier à faire une véritable dissémination du plan, c'est-à-dire de l'espace représenté. C'est pour lui, une approche complémentaire, mais non principale, à l'argumentaire puisé dans les textes anciens. Il est suivi en cela par Dukacinski et Jullian qui réduisent d'ailleurs l'opération au seul plan de Drouyn. L'équipe dirigée par Jacques de Saint Rapt généralise la méthode à l'ensemble du corpus planimétrique bordelais, sans que l'on sache – hélas – le nombre et les références exactes des documents utilisés. Le plan devient un élément à part entière de la démarche heuristique, au même rang que le texte. Enfin, avec la création du laboratoire de cartographie historique par Charles Higounet, c'est l'information historique elle-même qui devient objet de la dissémination. Le dossier cartographique réparti dans la monumentale *Histoire de Bordeaux* est moins axé sur la topographie de la ville que sur l'exploitation des reconstitutions comme vecteur de sens dans la représentation de phénomènes divers (numismatique, économie, démographie, toponymie, sociologie...) à des échelles adaptées (infra-urbaine, urbaine et *intra-muros*, urbaine avec aires d'influences régionales) [405].

Parallèlement, la création de l'*Atlas historique des villes de France* s'inscrit, depuis 1968, dans le programme européen promu par la Commission Internationale pour l'Histoire des Villes. Il est conçu dès l'origine comme un plan, ou un recueil de cartes, faisant la synthèse des informations sur la topographie et les monuments anciens d'une ville et pouvant être utilisé à son tour comme source historique en même temps que comme illustration des types de croissances ou de rétractions urbaines. L'atlas est d'abord un plan, basé sur la source primaire que constituent les cadastres anciens, et accompagné d'une courte notice explicative porteuse d'informations historiques et géographiques reportées sur le plan [406].

---

[404] HIGOUNET 1963.

[405] HIGOUNET 1962-1972. Le volume consacré à *Bordeaux antique* (ETIENNE 1962), comporte 6 cartes sur 24 sur la topographie de Bordeaux ; HIGOUNET 1963 : 4 sur 27 ; RENOUARD 1965 : 2 sur 12 ; soit au total 12 cartes sur 63 ou environ 1 sur 5. A partir du volume 4 consacré à Bordeaux 1453-1715 (BOUTRUCHE 1966), *l'Histoire de Bordeaux* ne présente plus de reconstitution réalisée par le laboratoire de cartographie, mais reproduit des plans originaux.

[406] La collection, fondée par Charles Higounet et poursuivie par Jean-Bernard Marquette, est toujours d'actualité. Je ne pouvais pas conclure ce propos sans signaler l'Atlas historique de la ville de Bordeaux, qui est en gestation depuis plus d'un an. Il réunit une équipe de quinze personnes (enseignants-chercheurs, doctorants, archéologues du SRA et de l'INRAP) coordonnée par Sandrine Lavaud.

3- Le poids des fortifications médiévales dans l'histoire de l'expansion bordelaise, hypothèses et propositions pour dynamiser un schéma hiératique

Après avoir évoqué les conceptions culturelles et idéologiques qui soutiennent la représentation et le caractère presque infini de l'utilisation du plan, il m'est apparu nécessaire d'observer un thème fondamental de la dynamique de fabrication urbaine qui découle de la représentation et de la perception de l'évolution urbaine, en même temps qu'il les construit. Ma réflexion se concentrera sur les fortifications médiévales et sur leur caractère directeur dans la construction de l'histoire de l'expansion urbaine à travers la représentation et les reconstitutions.

L'enceinte urbaine agit comme un élément fascinant sur lequel se sont concentrées les réflexions des historiens, qu'ils soient de Bordeaux ou d'ailleurs , avec une plus ou moins grande attention mais sans qu'aucun n'y échappe. A ce marqueur élémentaire du paysage urbain, de nombreux travaux ponctuels sont consacrés en France, sans que l'on puisse disposer encore d'un inventaire exhaustif comme c'est le cas pour la Suisse et le duché de Luxembourg. En 1996, le colloque initié par Nicolas Faucherre et Gilles Blieck, sous le patronage de Philippe Contamine, « vise pour la première fois à considérer l'enceinte urbaine comme un tout, susceptible d'analyses de niveaux divers, historique, monumental, archéologique, et à la replacer dans l'histoire des villes » comme le précise Jean Mesqui, en introduction des actes [407]. Les publications sur les ensembles monumentaux encore en élévation, sur les fouilles, les techniques et les modes constructifs, le rapport à la topographie et à l'histoire de l'enceinte et de la ville sont les dynamiques des recherches actuelles. N'a cependant pas encore été envisagé d'étudier la fortification dans les liens qu'elle entretient avec la représentation et surtout avec la dissémination de l'espace et de la topographie historique par le plan. Cette démarche heuristique est délaissée par l'historien de la fortification comme par celui de la représentation. Elle ne dispose peut-être pas d'assez de matière pour être envisagée. La fortification relève d'une décision politique selon un contexte économique, démographique et social. Les réalisations s'étalent sur plusieurs décennies, souvent au gré des finances municipales, mais la décision initiale projette les structures dans leur ensemble, au moins en ce qui concerne leur tracé. Les investigations menées par les historiens visent à définir de la façon la plus précise possible, la chronologie relative de la construction par la relecture attentive des textes et des indices archéologiques. Rares sont ceux qui remettent en question le tracé général qui préside à l'édification des murs. Qu'en est-il des enceintes médiévales bordelaises [408] ?

Une analyse critique des traditions historiographiques et le récolement d'indices parfois épars mais significatifs permet de discuter les étapes de la croissance en d'autres termes que ceux généralement admis. Par ce biais, les chercheurs actuels – archéologues et universitaires – ne s'attachent pas tant à relever avec délectation les hypothèses fragiles, parfois les lacunes, de leurs prédécesseurs qu'à s'inscrire, au contraire, dans le dynamisme et le renouveau d'une démarche qui aurait sûrement enthousiasmé un Léo Drouyn ou un Charles Higounet. Les œuvres de ces derniers sont le fruit d'un long travail, ayant associé

[407] BLIECK et al. 1999, p. 12.

[408] L'enceinte antique édifiée à la fin du IIIe siècle marque une étape de rétraction de la ville. Elle est aussi une composante maîtresse de la ville médiévale, puisqu'elle constitue la seule défense jusqu'au début du XIIIe siècle. Elle influe sur la ville comme la ville influe sur elle. La seconde partie de cette proposition détermine de façon grandissante les nombreux aménagements de l'enceinte qui sont faits dans les derniers siècles du Moyen Age et qui témoignent de la perte de son rôle défensif. Maintes fois percées dans le courant du XIIe siècle pour favoriser les flux avec la ceinture des faubourgs (surtout au sud), le bâti la phagocyte de toutes parts excepté sur le côté sud de la cathédrale Saint-André. Sa présence – et celle des zones marécageuses qui la confrontent à l'ouest – détermine la croissance en ligne en même temps qu'elle devient un élément de plus en plus 'passif' du paysage urbain. Elle est l'objet de multiples aménagements consécutifs aux expansions et non le sujet de la croissance. Une étude plus fine de cette enceinte sera faite dans la deuxième partie.

les données et les esprits de disciplines variées, mais qui n'ont trouvé aucune critique saine et raisonnée pour les faire évoluer, confirmer, nuancer et même contredire leurs résultats, au vu des connaissances et des techniques de leur époque. Elles ont cristallisé, chacune à leur tour, un état des connaissances mais aussi un esprit de recherche que l'on peut aujourd'hui raisonnablement critiquer grâce à des données nouvelles, des techniques et des disciplines performantes qui se remettent en cause.

3.1- Regard humaniste de la croissance : quatre phases de développement

Avant de discuter le point de vue des historiens, il m'a semblé pertinent d'observer quelles étaient les traditions historiographiques qui présidaient à leur conception et comment elles ont été, par la suite, assimilées et modifiées, en réponse à l'image projetée que tout historien se fait de l'objet de sa recherche.

Dans cette optique, la trace laissée par les premières représentations de Bordeaux est à la fois prégnante et très symbolique. Je me limiterai à deux exemples révélateurs. Le premier est livré par la vue chorographique des années 1525-1535 [CAT. 1]. Dans son souci de peindre le 'vrai', l'auteur découpe l'espace urbain en quatre parallélogrammes juxtaposés de gauche à droite (du sud vers le nord), de formes et de surfaces à peu près identiques, si l'on accepte la déformation des points de vue. Aucune légende particulière ne s'attache à la globalité de ces formes dont l'emprise rend à la fois compte d'une réalité mais est aussi utilisée comme un artifice d'équilibre de la composition. On distingue, de gauche à droite :

- ✓ a- la portion sud de la ville englobée par la troisième enceinte,
- ✓ b- le bourg Saint-Eloi (deuxième enceinte),
- ✓ c- la cité ancienne délimitée par les murs antiques (première enceinte),
- ✓ d- la portion nord englobée par la troisième enceinte.

***fig. 24** - La composition de la vue de 1525-1535 [CAT.1]*

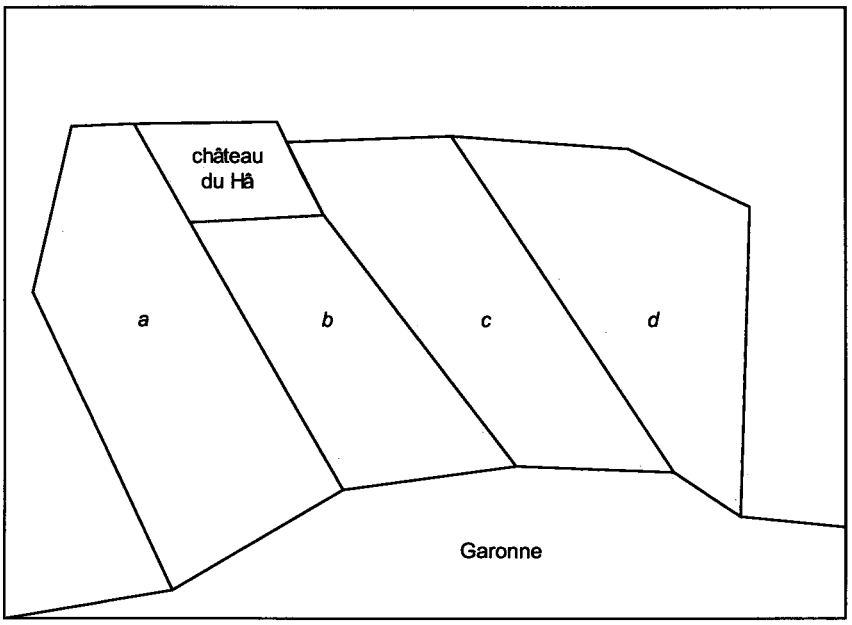

L'équilibre de cette composition est artificiel. Il suffit d'observer les premiers plans géométraux de la ville [CAT. 10] pour se rendre compte des disproportions réelles qui distinguent la cité ancienne, le bourg Saint-Eloi et les secteurs nord et sud englobés par la troisième enceinte [409]. Les copies de cette vue originelle [CAT. 2, 4 et 5], amplifient le caractère équilibré de la composition en identifiant, en légende, la première ville (cité) et le premier accroissement (bourg Saint-Eloi). Mais plus que tout autre représentation, le plan perspective d'Elie Vinet [CAT. 3], reprenant sûrement la logique de la vue originelle, indique quatre phases de structuration urbaine : *la première ville brelongue* (cité), *la première creüe* (bourg Saint-Eloi), *l'autre creüe de la ville du mesme costé* (secteur sud de la troisième enceinte) et *la creüe de l'autre costé de la ville* (secteur nord de la troisième enceinte). Sourd de ces quatre phases, l'empreinte profonde et presque cabalistique que peut revêtir le chiffre 4 (éléments, points cardinaux, phases du développement humain [410]) pour l'Humaniste du XVIe siècle, qu'il s'agisse de l'auteur anonyme de la vue de 1525-35 – érudit à n'en pas douter – où de l'homme de sciences et de lettres qu'est Elie Vinet. Plus que la notion d'enceinte, c'est la notion de répartition des masses urbaines qui ressort des premières représentations, même si ces masses sont définies selon les fortifications.

3.2- Regard historique de la croissance : trois phases de développement

La fortification est utilisée par l'historien comme un marqueur idéal de l'expansion urbaine. Pour les premiers historiens de Bordeaux, il ne fait aucun doute qu'elle est systématiquement perçue comme une structure <u>continue</u> et <u>fermée</u> qui englobe la ville entière ou une partie de ses faubourgs. De la conception formulée par Elie Vinet, ce ne sont pas tant les *creües* qui ont été retenues que les trois enveloppes fortifiées, continues et fermées qui ressortent des vues et plans modernes. Tels sont les critères sous-jacents qui ont guidé l'historiographie bordelaise (depuis de Lurbe et Darnal, en passant par J. Baurein, O'Reuilly, L. Drouyn, C. Jullian) jusqu'à une époque encore récente, et qui ont établi un schéma de croissance, que j'ai désigné plus haut sous l'expression de schéma des trois phases. On en trouve une synthèse convaincante sous la plume du professeur Higounet :

> « Le développement topographique de Bordeaux, entre la ville à nouveau rétractée des IXe-Xe siècles et la déjà vaste agglomération de la fin du Moyen Age, s'est fait en deux grandes étapes, l'une correspondant à l'essor démographique du XIIe siècle, l'autre à l'essor économique du XIIIe siècle. (...) Rien ne démontre mieux l'étonnante croissance de la ville en deux siècles que la superficie enveloppée par ses enceintes successives. On se souvient que le *castrum* (cité remparée antique) couvrait dans son enceinte du IIIe siècle, la seule jusqu'au début du XIIIe siècle, quelque 32 hectares. Le bourg Saint-Eloi, comprimé dans son mur de 1219-1227, mesurait neuf hectares. L'enceinte du premier quart du XIVe siècle, longue de près de cinq kilomètres, entoura une superficie de 170 hectares, c'est-à-dire qu'elle quadrupla d'un seul coup les dimensions de la ville. [411] »

Le point de vue de Charles Higounet fait évoluer le modèle mis en place depuis G. de Lurbe (1619). Les enceintes ne constituent pas des étapes de la croissance mais en sont les

---

[409] Rapport de 1 à 2,5 entre le bourg Saint-Eloi et la cité ; mais surtout, rapport de 1 à 3 entre la partie nord et la partie sud de la troisième enceinte (cité et bourg exclus), alors que les vues chorographiques [CAT. 1, 2, 4 et 5] témoignent de formes différentes mais de surfaces équivalentes pour les mêmes secteurs.

[410] S'agissant des phases de développement et de croissance de l'homme, je pense aux stades d'*infans, adolescens, adultus,* et *senior*, thèmes développés dans les écrits humanistes et qui prolongent la vision anthropomorphique de l'*urbs*.

[411] ETIENNE 1980, p. 97 et 101 du chapitre III sur *Le paysage urbain et suburbain médiéval* rédigé par Ch. Higounet.

marqueurs révélateurs, elles entérinent des phénomènes d'expansion antérieurs dont on sent la difficulté de discerner et de retracer les étapes successives de formation. Par ailleurs, les principes de continuité et de fermeture des fortifications successives qui protègent la ville soulignent les limites de la conception morpho-historique de l'urbain. S'appuyant sur une tradition antérieure, fortement scellée par les figures de Léo Drouyn et Camille Jullian, l'*Histoire de Bordeaux*, et à la suite d'elle d'autres ouvrage comme celui de L. Desgraves et de R. Etienne [412], réunit des données de plus en plus complètes (archéologiques et écrites) mais qui ne peuvent répondre à la question des phases de croissance de la ville que de façon partielle. Ces histoires ne mobilisent pas suffisamment de données spatiales et exercent sur celles utilisées, l'œil de l'histoire, c'est-à-dire l'œil du temps, alors qu'elles nécessitent d'être traitées sans *a priori*, par un regard s'intéressant à leurs formes, par un œil reconnaissant le potentiel historique des données livrées par les plans anciens.

x

x x

La plupart des grandes villes possèdent des sources directes, ou un assez grand nombre de sources indirectes, qui leur permettent de dater si ce n'est de manière absolue, tout au moins de façon approximative la période de naissance du projet et la durée des travaux. L'historien bordelais ne dispose que de peu de sources pour tracer les phases d'expansion urbaine et la perte d'une grande part des fonds, notamment laïcs, est un sort cruel avec lequel il doit s'accommoder. Il ne lui reste qu'à contourner le vide de l'écrit en puisant ailleurs les indices épars qui lui permettront d'esquisser l'évolution topographique, parfois même de réaliser une chronologie relative de celle-ci. Un examen du dossier des enceintes bordelaises ne peut à lui seul expliquer les processus complexes de la morphogenèse de Bordeaux. Il faut pour ce faire, compiler tous les indices disponibles et utiliser les méthodes de disciplines différentes et complémentaires (histoire, historiographie, archéologie, morphologie).

[412] HIGOUNET 1962-1972, DESGRAVES 1975 et ETIENNE 1980.

Conclusion de la première partie : Bordeaux au début de l'époque moderne

L'exploration des logiques internes qui structurent la représentation de Bordeaux du début du XVIe siècle au début du XIXe siècle, témoigne de la prégnance des formes urbaines antérieures. Qu'il s'agisse de la ville soumise, de la ville port ou de la ville réprimée, les caractères paradigmatiques sont les héritiers de réalités topographiques et d'une identité urbaine forgées en grande partie dans les derniers siècles du Moyen Age ; puis, remis en cause par les processus qui ont conduit à l'émergence puis à l'affirmation d'un espace ordonné selon les critères de la *ratio geometrica* et des idées urbanistiques nées dans les dernières décennies de l'Ancien Régime. A partir du *corpus* disponible des vues et plans d'ensemble mais aussi des plans partiels [413], l'historien peut discuter les phases modernes d'aménagement de la ville, les déconstruire régressivement et disposer ainsi d'un état de restitution fiable pour le début de l'époque moderne, vers 1550 pour Bordeaux, date à laquelle les trois citadelles qui surveillent la ville (Trompette, Le Hâ et le fort Louis) sont dans leur état presque originel [fig. 25] [414]. De la restitution de Bordeaux vers 1550 découlent plusieurs observations : les disparités d'occupation entre la ville fortifiée et la campagne environnante doivent axer la recherche des phases de morphogenèse de la ville sur la portion du plan englobée par la dernière enceinte (partie la plus complexe), tout en gardant à l'esprit que le réseau des voies régionales de communication, de la topographie des environs et des quelques pôles qui s'en détachent (Saint-Seurin, Palais Gallien, Chartreux) forment un contexte structurant – et structuré – de (par) la fabrique spatiale. Par ailleurs, cet état ne suffit pas en lui-même pour expliquer les processus et les logiques mis en jeu dans le développement urbain, mais il fournit une sorte de *terminus post quem* des aménagements antérieurs, et en particulier de la dernière ligne d'enceinte, cadre durable de la ville jusqu'au milieu du XVIIIe siècle.

Dans sa conception générale, cet essai propose de déconstruire la représentation pour relever les présupposés et la vision générale qui président à sa construction. Appliquée aux sources planimétriques contemporaines des états qu'elles figurent, la méthode s'avère aussi valable pour les plans de reconstitution de la topographie historique de la ville. Rebâtir Bordeaux à une époque donnée procède de l'image mentale que l'on s'en fait, projetée dans l'espace et dans le temps. La volonté de représenter de façon précise conduit à réaliser des états scientifiquement construits mais trop figés sur une époque donnée. Le *Bordeaux vers 1450* de Léo Drouyn en offre l'exemple le plus abouti mais aussi, en partie, le plus caricatural. La représentation est si détaillée qu'elle conduit à en faire elle-même une source de l'histoire peu ouverte à un nouveau questionnement. Si ces recherches demeurent un outil précieux, elles ne permettent pas de traduire les dynamiques de fabrication spatiale qui sont au cœur des problématiques de cette thèse. De fait, j'ai conscience que 'Bordeaux vers 1550' [fig. 25] est lui aussi en prise avec un certain nombre de conceptions, mais ces dernières permettent de disposer d'un document fiable, à condition d'en justifier les choix et d'en peser les limites, ce qui est l'objet de la démarche à suivre. Isolé, l'état de restitution est lui aussi un cadre figé, mais, comparé à ceux que le lecteur découvrira au fil de la démonstration , il apparaîtra comme un outil dynamique : l'arrivée et non le départ de ma course.

L'histoire doit alors s'ouvrir à d'autres outils et méthodes lorsqu'elle s'intéresse « aux interactions entre le fonctionnement et la fabrique de la ville » [415]. De la relecture historiographique des plans de restitution ressort l'incapacité d'expliquer la morphogenèse urbaine au seul regard de l'histoire. Aussi, suivant les nouvelles voies tracées par la géographie historique, l'archéologie et la morphologie, l'historien « qui s'assigne pour objectif de comprendre et d'expliquer le fonctionnement et la fabrique de l'espace urbain, doit affecter à ce dernier un statut particulier, celui de source et d'objet de recherche »[416]. Il convient donc d'imposer à la source spatiale un traitement capable de générer des problématiques nouvelles, au regard des autres données accumulées.

---

[413] Voir le répertoire des plans partiels, dans l'annexe 2 (tome 3).

[414] Une synthèse des opérations d'urbanisme d'époque moderne est néanmoins proposée partie IV, chapitre 1, § 2.1, fig. 49 à 57.

[415] Problématique au cœur de l'essai rédigé par GALINIE 2000.

[416] La vision de H. Galinié est en partie reprise par B. Gauthiez dans son article *L'espace construit comme source* (GAUTHIEZ 2003d).

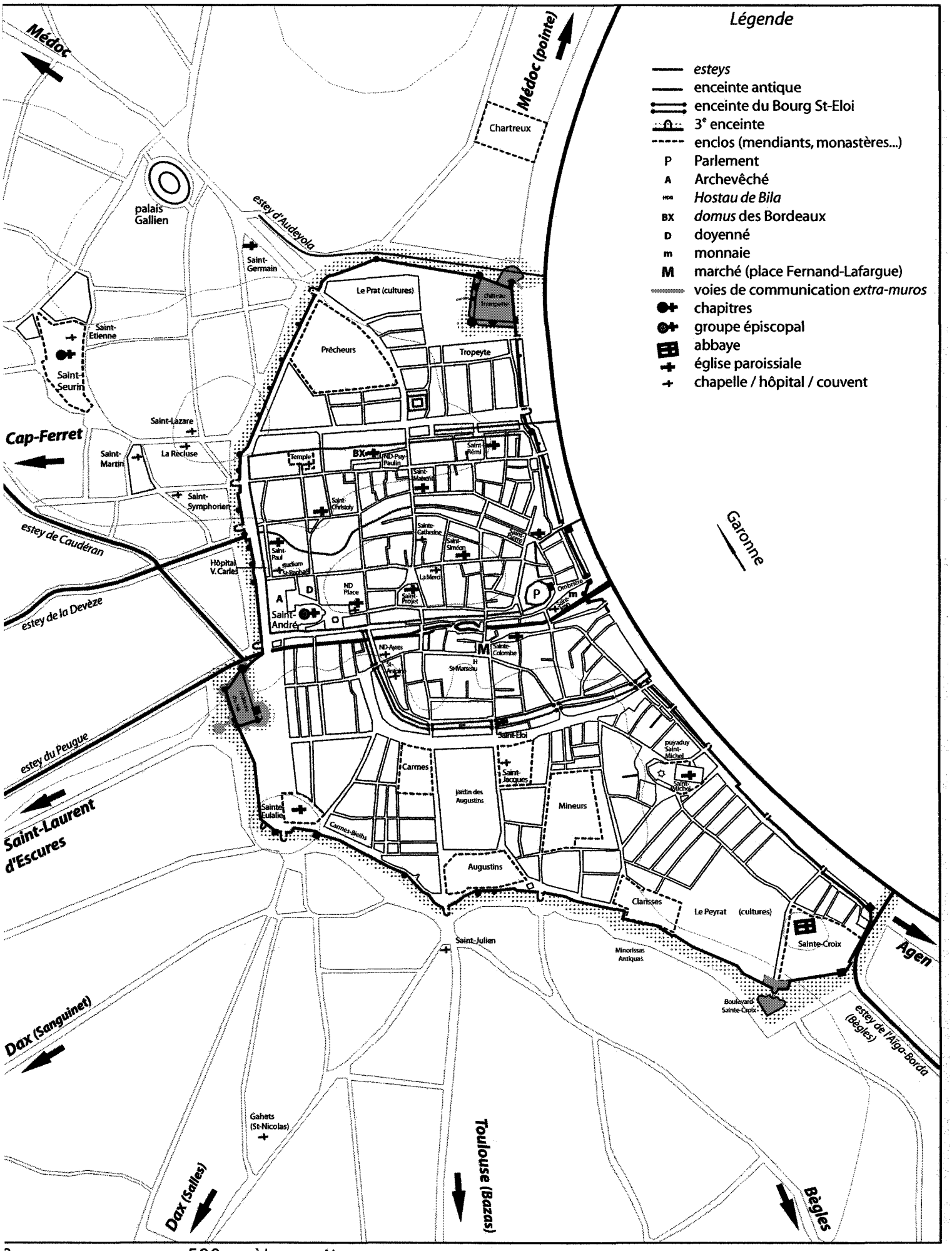

fig.25 - *Hypothèse de restitution de Bordeaux vers 1550*

DEUXIEME PARTIE

LA GENESE ANTIQUE DE L'ESPACE URBAIN (VI^{E} SIECLE AV. J.-C. – FIN IIIE SIECLE)

Le regard porté sur le *corpus* des vues et plans de Bordeaux ne permet pas, à lui seul, de comprendre la formation, l'évolution et la logique de fonctionnement de l'espace urbain. Aussi, vouloir comprendre la ville conduit à prendre en considération un temps, une échelle géographique, des sources et des méthodes appropriés. Affecter à l'espace le statut particulier de source n'a pas pour objectif de créer un nouveau repère aussi fondamental que la vérité qui plane parfois un peu trop sur l'écrit ou qui sourd trop bruyamment en sous-sol. Plus modestement et plus concrètement aussi, cela permet de réifier une donnée dont la lecture fait l'objet de nombreux *a priori* dont le premier est sûrement la subjectivité de la matière qui tient à son aspect parfois subversif. A l'objectivité relative de toute source, mais aussi de tout regard, s'ajoutent les lacunes documentaires qui forment un obstacle presque insurmontable à une histoire urbaine continue, examinant les mêmes questions au fil du temps. En conséquence, le questionnement historique ne peut être global ni valable pour un espace déterminé à toutes les époques. Face à une documentation hétérogène et discontinue, l'historien doit faire jouer la complémentarité des sources et des méthodes. Il lui faut se positionner clairement vis-à-vis des questions qui se posent à lui pour prendre des choix raisonnables et proposer des solutions acceptables à partir des techniques et des parcours qui sont à sa disposition. Tel est le premier objectif de la démarche qui suit.

Dans un deuxième temps, pour proposer des réponses aux questions de ce qui constitue Bordeaux à telle ou telle époque [417], il m'a semblé qu'une première approche des orientations parcellaires du plan cadastral des années 1811-1821 permettrait, malgré ses limites, de souligner quels sont les éléments durables de la structuration urbaine. Analysé à différentes échelles, le plan témoigne de faits persistants dont on discutera les dynamiques de fonctionnement, les connexions et les logiques. A cet égard, on peut déjà annoncer que les problématiques des traces des opérations d'urbanisme antiques, relevées parmi d'autres, seront au cœur du débat. Ces informations, comparées à d'autres données morphologiques, mettent l'accent sur des phénomènes inscrits dans la longue durée et dont la prégnance conduit à pondérer la démarche au regard des transformations qui parsèment la trame par additions, effacements ou substitutions.

Enfin, dans un troisième temps, parce qu'il est nécessaire de rassembler les éléments épars sur le début de la fabrique bordelaise, les données morphologiques, géomorphologiques, archéologiques et écrites seront croisées dans le cadre d'un essai consacré à la genèse de *Burdigala*.

[417] Voir *supra*, problématique générale exposée en introduction.

CHAPITRE 1

LES PRINCIPES D'ANALYSE DE LA FORME URBAINE

1- Le postulat des recherches antérieures et la source de l'analyse

Les travaux en matière d'étude sur les villes et leur espace sont considérables et l'approche historiographique détaillée d'un tel domaine mènerait dans un univers hors de propos. Toutefois, depuis quelques années, un mouvement de recherche d'horizons épistémologiques variés tend à utiliser l'espace comme une source à part entière de l'histoire des villes, mais aussi d'autres territoires [418]. Les approches 'morphotypologiques' de l'école italienne des années 1960-1970 [419], sont contemporaines du point de vue novateur de Conzen, plus global, liant les données spatiales du plan à celles des textes et de l'archéologie [420]. L'indéniable intérêt de l'approche morphologique des plans, affirmé depuis la fin des années 1980 [421], est toutefois resté en marge du milieu universitaire jusqu'à la décennie 1990. En France, les études de B. Rouleau, sur le tracés des rues de Paris, et celle de F. Bourdon et A. Chastel, sur le quartier des Halles, renouvellent une recherche en sommeil depuis l'imposante œuvre de P. Lavedan [422]. Depuis les années 1990, les travaux fondateurs de B. Gauthiez sur Rouen et Lyon et ceux de G. Chouquer sur Besançon ont mis au point une méthode plus complexe « visant à mobiliser l'ensemble des données disponibles, quelle que soit leur nature, pour éclairer des faits morphologiques individualisés indépendamment de ces données » [423].

Ces travaux partent du constat qu'une ville est le fruit d'une accumulation de tracés et d'édifices correspondant à des ajouts successifs. Ces réalisations, planifiées ou non, et de plus ou moins grande envergure, conditionnent le devenir urbain, par l'emprise et l'orientation qu'elles ont. De fait, toute nouveauté doit s'inscrire en fonction des contraintes antérieures. Aussi, la production de l'urbain et la compréhension de son fonctionnement doivent-ils être réalisables à partir de la lecture de son espace d'une part, et en mobilisant, d'autre part, les sources écrites et archéologiques autour des faits relevés sur ce même espace. Ce constat conduit à élaborer le postulat suivant : l'espace peut livrer des événements impossibles à connaître par d'autres sources dans la mesure où il est composé d'éléments survivants de processus passés souvent non documentés par ailleurs ; comme les autres sources, il doit donc être soumis à un protocole d'étude adapté que l'on désigne par l'expression d'analyse morphologique et dynamique [424]. Une étude fine des procédés de

---

[418] Pour une historiographie de la morphologie urbaine, voir GAUTHIEZ 1999a, 2000, et 2004 (sur les origines de l'approche morphologique en Allemagne, France, Angleterre et Italie depuis la fin du XIXe siècle), PANERAI & LANGE 2001 (sur l'approche morphologique en histoire mais surtout dans l'urbanisme mondial pour les années 1940-2000) et ZADORA-RIO 2003 (sur la diffusion de l'approche morphologique des agglomérations, essentiellement depuis les travaux de CONZEN 1968, synthèse sur les écoles morphologiques françaises actuelles et notamment celles de G. Chouquer et B. Gauthiez). Enfin, BOURIN & ZADORA-RIO 2002 fait une synthèse sur *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Age en France et en Allemagne* en matière d'analyses de l'espace.

[419] Voir à ce sujet les travaux fondateurs de MURATORI 1959. Les derniers « inventaires typologiques » italiens sont ceux de CERVELLATI et al. 1977 et celui, plus récent de MAFFEI 1990.

[420] CONZEN 1968.

[421] BIGET et al. 1989 et SLATER 1990, pour ne citer qu'eux, en font la matière première de leurs réflexions.

[422] LAVEDAN 1924-1952, ROULEAU 1975, BOURDON & CHASTEL 1977.

[423] N'ont été rappelés que les travaux fondateurs de ces deux auteurs en matière de morphologie urbaine. La bibliographie rassemble l'essentiel de leurs publications. Voir respectivement GAUTHIEZ 1991 et 1994, et CHOUQUER 1994. Citation prise dans GAUTHIEZ 1999a, p. 17.

[424] GAUTHIEZ 2003a, p. 110 : « Morphologie urbaine : étude de la forme physique de l'espace urbain, de son évolution en relation avec les changements sociaux, économiques et démographiques, les acteurs et les processus à l'œuvre dans cette évolution. Par extension, configuration formelle et structure de l'espace urbain, ensemble des liens spatiaux et fonctionnels organisant entre eux les édifices, aménagements urbains, etc. . » Si la définition de GAUTHIEZ 2003a met bien en valeur les liens de cause à effet entre l'espace et la société qui le fabrique, j'ai tenu, au risque d'être un peu redondant, à préciser également la nature dynamique de cette analyse. Les principes morphologiques et dynamiques entretiennent une relation dyadique en matière d'analyse : le premier vise à décrire la forme, le second étudie le rapport des formes entre elles et des formes avec leur 'environnement

fabrication de la ville doit donc être réalisée à une échelle proportionnelle à la précision des objectifs liminaires. Ceci conduit à rappeler de la nature particulière de la source sur laquelle se fonde l'analyse et qui a été jusqu'ici volontairement désignée sous le terme d'espace. La transcription des données spatiales en plan représente un état daté d'un site. La forme et la précision de cette représentation sont adaptés aux techniques et aux besoins des commanditaires et concepteurs. La codification des tracés en plan fait que la valeur historique des plans est variable, selon la qualité topographique des informations transmises et la finesse des systèmes de relevés. L'évolution des techniques de la cartographie du XVIe au début du XIXe siècle est bien connue [425]. Aussi, le plan le plus adapté à l'objectif – à savoir la morphogenèse de la ville bordelaise, son fonctionnement mais aussi la part spécifique de chaque période, ou plutôt de chaque culture urbaine – doit retranscrire les limites parcellaires et celles du bâti. Dans cette optique, le document le plus homogène, le plus précis et le plus ancien conservé sur Bordeaux est celui de la première entreprise cadastrale des années 1809-1832 dirigée par Pierre-Emmanuel Pierrugues, suite à la loi du 15 septembre 1807 [426]. Le dessin des planches cadastrales peut être attribué à l'ingénieur géomètre de première classe Dominique Béro ; il débute en 1811 et est terminé en 1820-1821. Les plans préparatoires sont dressés avant l'expertise commencée en 1821 dont les problèmes de recouvrement feront avorter le projet en 1832 [427].

2- L'analyse de la mémoire en plan

Les entreprises d'analyse de la morphologie en plan des villes sont assez nombreuses [428]. Certaines d'entre elles demandent des compétences d'urbaniste, d'architecte et d'historien de l'art pour être pratiquées en volume [429]. Dans le cas précis de Bordeaux, seuls les objets morphologiques en plan seront analysés et ce, pour deux raisons. La première, sorte de constat d'échec évident, est que je ne possède pas les qualités

---

historique' ce qui permet d'inclure à la description de la forme une notion de temps dans l'enchaînement des événements topographiques.

[425] Voir *supra*, partie 1, chapitre 2, §1.

[426] Voir CADASTRE 1811-1821.

[427] Pour la datation, voir SCHOONBAERT 2004, p. 90-92. L'expertise de S. Schoonbaert décrit l'atlas de la ville par le géomètre Béro (AMB, XL-A, Recueil 247) qui n'est pas un cadastre, mais un plan parcellaire, dans la mesure où les numéros de parcelles faisant référence à la matrice ne sont pas inscrits sur les feuilles. Les planches du recueil que j'ai retravaillées sont plus précises et sont de véritables planches cadastrales, ce qui ne va pas à l'encontre de l'analyse de S. Schoonbaert. Les planches cadastrales (AMB, recueil des tiroirs 32 et 33PP) ont été réalisées entre 1811 et 1821 (d'après la correspondance de Béro et les lettres de rappel du préfet, conservées aux ADG, 3-O18 ; on notera également qu'une seule feuille du recueil est datée : *plan 24, 2e contrôle, 3e perception, B2 feuille dite de l'Archevêché, en deux feuilles, coté nord*, datée du *12 octobre 1820*) et furent cotées après le début de l'expertise qui débute en 1821. Malgré une certaine imprécision pour la datation de ces atlas, « il ne faut pas exiger des plans (...) des qualités et une précision chronologique et topographique qu'ils n'ont pas. (...) La qualité essentielle de ces planches est qu'elles montrent la ville en train de se faire, dans les années 1810-1820 et sur les traces de la ville de l'Empire » et ce, avant les grands travaux de l'hausmannisation bordelaise. (SCHOONBAERT 2004, p. 91)

[428] Voir, entre autres la bibliographie de CHOUQUER et GAUTHIEZ pour ne citer que ces deux exemples français, ainsi que les travaux collectifs menés par l'UMR Archéologie et Territoires de Tours, dans GAUTHIEZ et al. 2003.

[429] MURATORI 1959 et GAUTHIEZ 1991 pour une approche morphologique en plan et en volume de la ville (la première référence fonde, en quelque sorte, une méthode typologique en la matière, pratiquée sur Venise ; la seconde, qui porte sur Rouen, offre une application plus aboutie qui évite de tomber dans l'écueil du classement typologique strict). SOURNIA & VAYSSETTES 1991, SCELLES 1999 sont des monographies (Montpellier, Cahors) dont l'entrée privilégiée est celle de la demeure médiévale, remise ensuite dans le contexte du tissu urbain, à l'inverse des deux premiers titres qui pratiquent une analyse spécifique du parcellaire avant de voir, dans un second temps, le rapport des opérations identifiées en plan avec celles notées en volume.

requises en matière d'architecture pour me livrer à ce type d'étude. La seconde procède d'un choix pesé et raisonné au vu des sources et des enjeux de la recherche. Malgré les lacunes de la documentation bordelaise, les sources qui permettraient un inventaire architectural et typologique des édifices existent. Elles sont extrêmement importantes pour les XVIIe et XVIIIe siècles, en raison de la très riche documentation d'archive (plans, terriers, photographies, fonds iconographiques, etc.) mais aussi parce que ce que la ville actuelle en comporte toujours un vaste échantillon. Elles sont plus rares pour le XVIe siècle – et quasi inexistantes pour les périodes antérieures – mais sont encore suffisantes pour faire l'objet d'une étude structurée. Ainsi, en l'absence de toute recherche approfondie de ce type [430], et suivant les observations de Françoise Boudon et d'Yves Esquieu [431], cette analyse morphologique est une étape première et nécessaire à la réalisation future d'études architecturales. Aussi, au lieu de me lancer dans une étude dont je n'avais ni les compétences, ni la matière en ce qui concerne l'époque médiévale, mon attention s'est portée sur l'étude de la morphologie en plan avant d'examiner les rapports entre les opérations relevées et la nature de l'occupation du sol (partie IV), et ce, afin de cerner quelles sont les étapes de fabrication du tissu urbain bordelais.

Si la source planimétrique sur laquelle porte l'analyse est bien datée, ce n'est pas le cas des objets qu'elle représente. Aussi la démarche se fixe-t-elle pour objectif de leur attribuer une dimension chronologique, soit par l'intermédiaire de données écrites et archéologiques permettant de dater directement une opération, soit par les éléments de chronologie relative induits par la disposition même de ces opérations. Cette méthode s'appuie sur « les mécanismes de la mémoire du parcellaire » [432], condition *sine qua non* du constat et du postulat précédents. La transmission des formes et la mémoire que le plan en a à l'état de traces, impliquent que des mécanismes de maintien soient à l'œuvre. Dans le cas des plans cadastraux, les limites des parcelles et des bâtiments sont l'objet de transformations multiples au cours du temps et qui font que la mémoire d'une opération originelle n'est jamais parfaite [433]. Leur degré de permanence doit tenir compte de leur nature et de leur rapport avec des ensembles urbanisés. Pour plus de clarté, les limites parcellaires se distinguent en deux catégories. La première est constituée des limites frontières entre le domaine privé et le domaine public. La permanence de ces tracés procède donc d'une part du degré d'exercice de la puissance publique face aux risques d'empiétement des particuliers, mais aussi de la permanence de cette autorité. La plupart des sites antiques réoccupés montrent une stabilité des tracés viaires depuis leur création jusqu'à l'effondrement de l'Empire. Les empiètements sur le domaine public sont possibles du fait du non contrôle de l'espace ce qui rend très délicate la recherche et l'évaluation de l'emprise des trames antiques sur des sites de longue occupation comme Bordeaux, mais pas impossible, comme on va le voir. En revanche, pour la période médiévale, les textes du XIIe et XIIIe siècle, témoignent de la progression de l'exercice de l'autorité publique en matière de voirie et donc de la permanence de ces tracés jusqu'à nos jours, sauf intervention

[430] Hormis la tentative du professeur Paul Roudié pour les demeures de la région bordelaise de la fin du XVe siècle et du XVIe siècle, je n'ai trouvé aucune autre référence locale. Voir ROUDIE 1977.

[431] Le titre de l'article de BOUDON 1975 est, sur ce point, extrêmement parlant : *Tissu urbain et architecture. L'analyse parcellaire comme base de l'histoire architecturale*. ESQUIEU 1995 réalise une historiographie de la question et, à la suite de LAVEDAN 1954, appelle à développer une « approche iconographique » de la question, sans toutefois parler ouvertement d'analyse morphologique du parcellaire.

[432] GAUTHIEZ 2003a, p. 233 : « mémoire du parcellaire : conservation dans le tissu urbain d'éléments physiques relatifs au bâti, à la voirie et au parcellaire, plus ou moins effacés, traces ou vestiges d'anciens aménagement de l'espace », définition donnée en référence de la « loi de persistance du plan », définie par LAVEDAN 1926, p. 92.

[433] Les cas de « fossilisation » de tout ou partie d'une occupation sont extrêmement rares, et toujours partiels.

volontaire [434]. Une analyse fiable peut donc être menée de façon régressive à partir des plans cadastraux et des plans d'époque moderne, pour reconstituer les étapes de la formation urbaine depuis cette époque.

Le deuxième type de limite parcellaire comprend les séparations des propriétés à l'intérieur de l'îlot [435]. Le maintien des limites du domaine privé tient de l'intérêt des propriétaires à contrôler leur terrain. La permanence des formes est assurée en période de stabilité démographique mais peut également faire l'objet de nombreuses modifications en période de déclin démographique (abandon) ou de croissance (densification). Le bâti, qui la plupart du temps s'appuie sur le parcellaire, contribue pleinement aux mécanismes de sa permanence. L'immeuble connaît un cycle de transformation plus court que la parcelle dont il dépend : les reconstructions partielles ou complètes et les processus complexes liés à l'évolution du bâti interviennent, la plupart du temps, lors des phases de mutation des biens et peuvent entraîner des modifications des formes du parcellaire.

Malgré leur rapide évocation, ces éléments essentiels donnent un contour assez précis des problèmes de datation du parcellaire. Bien des cas particuliers pourraient être évoqués – et certains le seront par la suite – mais de façon générale, on retiendra que les tracés viaires ont été transmis sans hiatus depuis la fin du XIIe siècle jusqu'à la date du plan cadastral. En revanche, les limites privées ont fait l'objet d'un nombre important de modifications depuis la fin du Moyen Age : il suffit de regarder le parc immobilier de la plupart des villes françaises pour s'en rendre compte. Sauf exceptions et cas de fossilisation particuliers – mais toujours partiels, rappelons-le – on recense peu d'édifices privés antérieurs au XVe siècle [436], de nombreuses maisons du XVIIe et une suprématie du bâti des XVIIIe et XIXe siècles. Bordeaux, loin d'échapper à ce constat, pourrait même, dans cette perspective, tenir du cas d'école.

---

[434] A ce sujet, voir l'étude sur le contrôle de l'espace public et l'urbanisme au XIIIe siècle en France, dans GAUTHIEZ 1997. Pour le cas particulier de Bordeaux, on citera l'enquête diligentée par le prince Edouard, en 1262, au sujet des padouens, lieux vacants de la propriété du roi qui en avait concédé l'usage aux habitants de la ville. Ce texte, dont on possède de nombreuses versions, met en place une nouvelle réglementation dans la disposition de ces lieux, après les avoir dénombré et en avoir constaté les usurpations. J'aurai l'occasion de revenir sur ce point par la suite. L'ensemble du dossier est rassemblé en annexe 2 (tome 3) : PADOUENS 1262.

[435] Ce terme sera systématiquement employé selon la définition donnée par GAUTHIEZ 2003a, p. 40 : « îlot : portion d'espace urbain délimitée à son pourtour par des rues et/ou en partie par un cours d'eau ou toute autre limite physique, sans rue intérieure autre qu'en impasse ou privée et fermée par une barrière. Le pourtour de l'îlot ouvert est incomplètement occupé par des bâtiments. L'îlot à ruelle est formé de parcelles allongées, rangées parallèlement, dont l'une des extrémités donne sur une rue, l'autre sur une ruelle intérieure, pouvant n'avoir d'autre fonction que celle d'évacuer les eaux usées ou pluviales. »

[436] A Bordeaux, le service de l'inventaire n'en recense qu'une petite poignée, dont on ne peut faire un listing complet. On ne retiendra ici que quelques exemples d'architecture liés à l'habitat, à savoir la maison de la rue Pilet et celle, non inscrite mais identifiable, de la rue Porte-Basse pour l'architecture à pans de bois du début du XVIe siècle. Les édifices en pierre sont un peu plus nombreux. On citera essentiellement une maison rue Saint-James et une autres impasse de la Rue-Neuve pour les maisons en pierre à pignon sur rue (ou à la guise de Bordeaux) pour la fin XVe et le début du XVIe siècles. Je n'ai procédé à aucun inventaire général en la matière. Ces observations, extrêmement lacunaires, ne tiennent compte que des édifices identifiables depuis la rue. On notera toutefois la conservation assez remarquable des maisons qui donnent sur l'impasse de la fontaine Bouquière. Pour comparaison, Fernand Pujibet (AMB, recueil 367), recense, vers 1869-1870, 36 maisons à pans de bois dans son carnet de gouaches. Agé alors d'une vingtaine d'années, ce futur architecte copie les œuvres du peintre bordelais Jaudoin. Son inventaire n'est vraisemblablement pas exhaustif mais il souligne un constat évident : le Bordeaux des années 1870 a fait peau neuve. Les travaux de percement du cours d'Alsace-et-Lorraine et la mise en place d'un collecteur souterrain sur le tracé du Peugue sont contemporains de Pugibet. L'haussmanisation bordelaise est encore à l'œuvre et l'artiste saisit les dernières traces d'un '*passé gothique*' (sic) que les nouveaux principes d'urbanismes effacent.

3- Questions d'échelles géographiques...

Après avoir évoqué les principes de l'analyse, il convient de définir le cadre géographique sur lequel elle est pratiquée.

L'étape préliminaire et fondamentale consiste à réaliser un fond de plan adapté. La définition du cadre géographique de l'étude doit tenir compte des objectifs évoqués ci-dessus, mais également des contraintes techniques de la recherche. L'étude de la ville, de sa fabrication et de son fonctionnement, nécessite de considérer l'ensemble du parcellaire englobé par les fortifications de la troisième enceinte comprise à l'intérieur de la succession des places et cours actuels à savoir : la rue Peyronnet, le cours de la Marne, la place de la Victoire, les cours Aristide-Briand et d'Albret, la rue du Docteur-Charles-Nancel-Pénard, la place Gambetta, le cours Clemenceau, la place Tourny, les cours de Verdun et Xavier-Arnozan et la façade des quais. Cette ceinture définit l'espace de la ville close du début du XIVe siècle qui ne sera percée puis dépassée que dans le courant du XVIIIe siècle [437]. Dans une première étape, cet ensemble cohérent semblait suffire. Les planches cadastrales de ce secteur ont donc été dessinées et géoréférencées selon des normes strictes. Ce travail a pris un an [438]: 15 897 objets ont été dessinés et géoréférencés sur le cadastre actuel avec une marge d'erreur finale de ± 15 centimètres (parcellaire, bâti, voirie, îlots) [439]. Cette démarche fastidieuse est profitable : elle permet d'apprivoiser les plus infimes détails du plan et se révèle être un atout pour le comprendre.

Le cadre initialement défini s'est avéré trop restreint. D'une part, parce que l'on ne peut comprendre un espace urbain de façon intrinsèque, et qu'il faut l'observer sous un angle plus large englobant les voies de communications, et les rapports avec le parcellaire limitrophe. D'autre part, parce que le désir de comprendre Bordeaux médiéval nécessite de comprendre les Bordeaux antérieurs, pour partie en place, effacés, remodelés ou assimilés selon les secteurs par la ville médiévale [440]. Les fouilles archéologiques ont démontré le décalage des flaques urbaines entre la ville du Haut Empire et celle du Moyen Age. Il était donc nécessaire de prendre en compte une frange plus importante, embrassant la ceinture des Graves de Bordeaux, les secteurs clefs de Saint-Seurin et du Palais-Gallien, et ceux des faubourgs modernes des Chartrons (nord), de Mériadeck (ouest), de Sainte-Eulalie, Saint-Julien et Sainte-Croix (sud), qui forment la ceinture rurbaine sur la source cadastrale de référence. La vectorisation et le géoréférencement d'une si vaste portion supplémentaire de territoire était incompatible avec les contraintes de la thèse. Aussi ai-je opté pour un changement d'échelle en ce qui concerne la ceinture urbaine en ne cartographiant que la voirie et les îlots. Des éclairages ponctuels du parcellaire de ce secteur sont néanmoins indispensables à l'analyse, en particulier pour le bourg Saint-Seurin. Je me suis alors référé au travail de cartographie réalisé par Patrick Ranoux sur la même source cadastrale [441]. Au final, le jeu d'échelles utilisé dans la cartographie du présent volume s'adapte à celle des

---

[437] Les premières traces d'occupation de la rive droite, l'actuelle Bastide, datent au moins de la période antique. Toutefois, aucun phénomène d'urbanisation notable n'apparaît avant le XVIIIe siècle et le pont de pierre ne relie que tardivement les deux rives (1810-1821). Le parcellaire de la rive droite n'a donc pas été inclus dans cette étude. La Bastide est un élément du site à intégrer pour comprendre le développement de la ville de la fin de l'Ancien Régime et de l'Empire – et bien sûr l'actuelle – elle est assez négligeable en ce qui concerne les époques antérieures car la voie privilégiée allant vers Paris passe par la Garonne *via* Bourg ou Blaye. La chronologie complexe des gains de rives qui y sont effectués depuis le XVIe siècle reste à faire mais ne modifierait que peu la perception de la ville antique et médiévale.

[438] J'estime à environ 6 à 9 mois supplémentaires, la durée de vectorisation et le géoréférencement de la portion du plan cadastral des années 1811-1821 non comprise dans l'enquête.

[439] Pour le détail, voir l'annexe 1 (tome 2) : CADASTRE 1811-1821.

[440] Cette image ne doit pas conduire à une vision palimpseste du plan, qui s'accorde à penser la ville comme une construction stratifiée. Les phénomènes d'effacement, de trace, de fossilisation, de rémanence ou de résilience sont infiniment plus complexes. Sur ce point, voir GAUTHIEZ 2003a, p. 250-251 ainsi que CHOUQUER 2000, p. 26-27.

[441] Pour le détail, annexe 1 (tome 2) : CADASTRE 1811-1821.

phénomènes commentés ou des objectifs poursuivis. A quelques rares exceptions près, trois échelles sont utilisées [442]:

- ✓ le 1:12 000 pour l'identification d'opérations d'urbanismes de grande ampleur, ainsi que pour la cartographie des états possibles de reconstitution de la ville. Cette échelle ne permet pas de représenter tous les éléments (parcellaire, bâti) mais uniquement les îlots et la voirie.
- ✓ Le 1:5 000 pour l'identification des hypothèses urbanistiques (parcellaire et bâti compris).
- ✓ Le 1:10 000 pour le protocole de recherche des orientations parcellaires.

Ces échelles sont celles de la représentation des résultats [443]. L'analyse, quant-à elle, a été pratiquée au 1:2500, échelle permettant de saisir la précision requise pour le dessin des parcelles et des bâtiments tout en maintenant une vision d'ensemble du site [444].

4- ... et d'échelles chronologiques

La question du cadre géographique et des échelles adaptées à l'étude et à la cartographie des phénomènes morphologiques conduit naturellement à poser celle du temps. La formation d'historien qu'est la mienne s'est ouverte à une réflexion sur les rapports spatio-temporels que posent les principes même de l'analyse. A la conception linéaire du temps historique se sont mêlées des considérations propres à la morphologie. L'étude de la forme physique de l'espace urbain, de son évolution et de ses logiques est réalisée indépendamment des autres sources disponibles. Elle s'opère donc sans *a priori* chronologique ni filtre visant à trier les réalisations d'une période, ce qui reviendrait à affecter un type de forme à un temps. Vouloir chercher sur le plan une opération datée et documentée par l'écrit est souvent une impasse [445]. Vouloir étendre le résultat de données archéologiques datées par la stratigraphie à un territoire trop vaste conduit à un écueil identique. Ces deux tentatives emploient le plan comme le simple faire-valoir d'autres données, et ne considèrent pas son potentiel propre. Restreindre les investigations aux seuls faits documentés, et se passer de données livrées par le plan au moyen d'une analyse correctement menée ne fait avancer en rien la compréhension de l'espace urbain. A l'inverse, l'analyse de la source historique que constitue le plan puis sa confrontation aux sources écrites et archéologiques récolées par ailleurs est une démarche visant à mobiliser l'ensemble des données exploitables pour comprendre les faits et esquisser un scénario probable de leur enchaînement par l'étude de leur logique. Il m'est donc apparu nécessaire, dans un premier temps, d'oublier provisoirement le réflexe conditionné de l'historien qui est plus enclin à dater qu'à spatialiser, pour étudier les mécanismes de fonctionnement des

---

[442] Ces échelles numériques sont des indications, chaque carte est accompagnée d'une échelle graphique.

[443] La cartographie du présent volume tient nécessairement compte du format de publication. L'utilisation du format A4 s'avère la plus pratique, même si elle oblige à couper une partie des secteurs cartographiés pour que le lecteur puisse jouir d'une bonne lisibilité. Cette contrainte, associée à la forme de la ville (croissant allongé) et au souci de présenter une cartographie normée de Bordeaux (nord en haut, et non à droite comme dans les anciennes représentations de la ville, trop lourdes de sens ; voir partie 1) m'ont conduit à rogner une partie du secteur rurbain cartographié pour l'analyse. Les Chartrons supportent presque intégralement les frais de ces servitudes. Le lecteur pourra se référer au catalogue des vues et plans de Bordeaux pour compléter sa vision de l'évolution du site (partie 1, chapitre 1, Le musée imaginaire).

[444] Le lecteur pourra se référer au plan de Bordeaux réalisé à partir du cadastre des années 1811-1821, donné en annexe 1 (tome 2), au 1:2500. Le format d'impression A0 contraint de rogner les marges périphériques de la ville pour ne présenter que la partie redessinée (figure non numérotée).

[445] Voir les exemples donnés par GAUTHIEZ 1999a, p. 335, notes 10 et 11, sur les reconstitutions de la *villa* de la Laurentine d'après la description de Pline le Jeune, ou les tentatives des architectes de la Renaissance de retracer des plans de ville antique d'après les textes de Vitruve.

opérations relevées sur le plan. Ces mécanismes obéissent à des modalités spatio-temporelles qui expliquent la logique de formation et d'évolution de l'espace [446]. Cet apprentissage de la lecture des formes est riche d'enseignements : il permet de relire les autres sources sous un jour nouveau. L'attention portée à la lecture et à la compréhension des mécanismes en jeu dans la fabrique et l'évolution du tissu urbain met en lumière des enchaînements logiques [447] que l'historien peut ensuite recontextualiser et réinscrire dans le temps linéaire. L'objectif n'est donc pas d'isoler la réflexion morphologique en conférant à l'espace un temps qui lui est propre et qui serait coupé des considérations historiques (politiques, économiques, sociales...) mais de se servir des atouts uniques de l'analyse pour documenter les phases cruciales de mise en place de tout ou partie d'un ensemble urbanisé pour lequel les sources disponibles sont rares et souvent non explicites [448]. Cela consiste à confronter les logiques d'enchaînement repérables sur le plan avec les données datées par ailleurs pour proposer des schémas plausibles de formation et d'évolution de l'urbain sur la longue durée. Comprendre la ville médiévale c'est s'obliger, dans la pratique, à considérer les étapes antérieures de la formation de la ville depuis ses origines. Ce n'est qu'après avoir 'décortiquer' les formes et leurs logiques d'élaboration que l'on peut mesurer le poids des héritages antérieurs, leur permanence et/ou leur disparition, et par conséquent quantifier de façon fiable les éléments et le rôle de chaque période d'élaboration de la trame.

De façon pratique, les faits parcellaires étudiés dans la diachronie [449] obligent d'employer une méthode régressive, partant de l'état parcellaire du cadastre des années 1811-1821 pour reconstituer des états anciens du paysage urbain [450]. Cette méthode peut être aussi utilisée de façon préliminaire pour préparer le support en plan de l'analyse, comme B. Gauthiez l'a effectué, sur Rouen et Lyon [451]. L'auteur assemble les données des cadastres napoléoniens disponibles avec les informations livrées par les plans partiels d'époque moderne et ce, afin de préparer un document de travail représentant un état parcellaire antérieur aux bouleversements urbanistiques de la fin du XVIIIe siècle et du début

---

[446] G. Chouquer va même jusqu'à parler de 'temps morphologique interne' défini comme un temps propre aux transformations morphologiques. Ce temps est divisé en quatre modalités spatio-temporelles définies ainsi par CHOUQUER 2000, p. 188 : « modalité spatio-temporelle : on désigne sous cette expression quatre façons de mettre en œuvre les rapports entre les sociétés et les milieux, dans la variété des temps et des espaces : synchronie ; diachronie ; uchronie ; hystéréchronie ». La définition de chacune des modalités est dans le glossaire, p. 187-190, ainsi que dans le chapitre 2 du deuxième essai, p. 119-129. On peut résumer ces notions de la façon suivante : La « synchronie » constitue l'apparition d'une forme cohérente avec la formation sociale qui la créée, elle est un changement ou rupture de la forme dans le temps. « L'hystéréchronie » est un effet de décalage dans le temps de la forme par rapport à la formation sociale qu'elle induit. La « diachronie » exprime la permanence d'une forme dans la longue durée. « L'uchronie » désigne le potentiel d'une forme dans le temps, réactivé par une formation sociale ultérieure à un moment non prévu de l'histoire du site. En résumé, synchronie et hystéréchronie sont des modalités sources de rupture et de décalage (de la forme dans le premier cas, de la formation sociale dans le second). Diachronie et uchronie sont des modalités de permanence dans les formes (permanence continue de la forme dans le premier cas, discontinue dans l'autre). J'aurai l'occasion de donner des exemples concrets des modalités décrites par G. Chouquer, exceptée l'uchronie qui semble plus discutable. Elle suggère indirectement que l'espace aurait une capacité propre de penser son devenir, alors que je limiterai pour ma part l'anthropomorphisme aux facteurs naturels du site, plus ou moins contraignants pour les formations sociales qui l'occupent.

[447] L'expression d' « enchaînements logiques » désigne les valeurs chronologiques que l'on peut attribuer à des opérations, en repérant des mises en places différées ou synchrones de ces même opérations, à partir de leur disposition respective.

[448] Ceci pourrait être le danger d'une mauvaise interprétation des réflexions épistémologiques de G. Chouquer sur les modalités spatio-temporelles (voir deux notes au dessus).

[449] Le mot est employé ici dans le sens strict de l'étude sur la longue durée.

[450] CHOUQUER 2000, p. 189 : « régressif : qualité de la contrainte de la recherche morphologique qui part de l'état actuel et d'une documentation moderne et contemporaine pour reconstituer des états plus anciens des paysages. » Synonyme : récurrence, employé par GAUTHIEZ 2003a, p. 110.

[451] GAUTHIEZ 1991 pour Rouen et 1994 pour Lyon.

du XIXe siècle. Le seuil chronologique de restitution dépend de la qualité de la documentation disponible. Ainsi travaille-t-il, sur Rouen, sur un plan de reconstitution du parcellaire vers 1730 et sur Lyon vers 1745, documents réalisés à partir des fonds parcellaires cadastraux des premières décennies du XIXe siècle. Cette méthode nécessite une bonne connaissance des fonds d'archives et repose sur le présupposé de la pérennité des formes, élément tout à fait justifié au vu de la documentation planimétrique moderne mise en jeu pour restituer un état du parcellaire et du bâti antérieur à la source cadastrale. Si tous les justificatifs de la démarche sont scrupuleusement notés, il est toutefois dommage que l'étude ne représente en plan que le résultat du procédé [452]. Pour l'étude de Bordeaux, une solution plus simple a été adoptée : l'ensemble de l'analyse porte sur le fond cadastral 'brut', ce qui n'interdira pas pour autant de faire appel à d'autres plans modernes selon les phénomènes étudiés [453].

5- Les phases pratiques de l'analyse morphologique

Après avoir décrit succinctement les notions préliminaires de l'analyse (postulat de base et recherches antérieures, choix et préparation de la source, cadres géographique et chronologique), il convient de préciser comment elle se pratique concrètement et en premier lieu de définir les composantes morphologiques observables sur le plan [454].

5.1- Les composantes du tissu urbain

Le tissu urbain représenté sur le cadastre des années 1811-1821 est le produit des aménagements de l'espace au cours du temps et de leurs relations entre eux. Il est le fruit des rapports entretenus entre trois composantes essentielles que sont la voirie, le parcellaire et le bâti dans le cadre des contraintes du site naturel (relief, nature du sol, hydrographie). On comprendra ces termes dans le sens suivant [455] :

---

[452] Le tout pourrait être réalisé en quatre figures, permettant au lecteur de se familiariser avec un espace qu'il ne maîtrise pas forcément : 1- le plan actuel de la ville, 2- le fond parcellaire original (cadastre napoléonien), 3- le zonage des secteurs documentés par la planimétrie moderne et faisant l'objet de reconstitution 4- le fond de plan reconstitué, support de l'étude.

[453] La méthode employée sur Rouen et Lyon n'est malheureusement pas réalisable à Bordeaux, dans la mesure où certains fonds d'archives ne sont pas suffisamment accessibles (fonds patrimoniaux de la bibliothèque Mériadeck et ADG.). Les contraintes de la conservation patrimoniale ont une inertie et une 'échelle de temps' – encore une ! – incompatible avec celle de la durée de la thèse.

[454] Comme toutes les sciences, la morphologie a cherché pendant quelques décennies les bases communes d'un vocabulaire. L'étude des formes urbaines a été pratiquée pendant de longues décennies par différentes disciplines (géographie, urbanisme et architecture, histoire, histoire de l'art et archéologie principalement). Le cloisonnement de ces recherches a généré l'utilisation de méthodes, mais aussi de champs sémantiques très différents. La plupart des publications du XXe siècle sont accompagnées de glossaires qui ne s'opposent ni ne se recoupent parfaitement (CONZEN 1960, GAUTHIEZ 1999a, CHOUQUER 2000 pour ne prendre que ces exemples). De 1995 à 2000, les travaux sur la morphogenèse des agglomérations médiévales menées au sein du Groupement de Recherches du CNRS « Sociétés et cadres de vie au Moyen Age : approches archéologiques » ont harmonisé méthode et vocabulaire jusqu'à un certain point (GAUTHIEZ et al. 2003). B. Gauthiez a récemment publié en ce sens un ouvrage dans une collection de référence dont l'objectif est de rationaliser les termes techniques, et qui, « s'attachant à la genèse des mots, introduit aux logiques de formation des choses » comme le souligne le professeur de géographie urbaine Guy Burgel dans sa préface (GAUTHIEZ 2003a). Je me réfèrerai essentiellement à ce volume pour définir le vocabulaire employé en morphologie.

[455] Les définitions des mots et les termes voisins cités entre parenthèses sont issues de GAUTHIEZ 2003a : tissu urbain p. 196 ; site p. 113 ; voirie p. 146 ; parcellaire et parcelle p. 122-123 ; bâti p. 117.

- ✓ Site (site naturel, situation) : « configuration du lieu où est placée une agglomération, considérée dans son environnement physique et son utilisation par l'homme (facilité d'occupation et de développement, accessibilité, défense, ressources naturelles, climat, etc.) ».
- ✓ Voirie (système de voirie, réseau viaire) : « ensemble des voies et des espaces libres permettant la circulation des véhicules et des piétons (...). La voirie peut être décomposée en voirie primaire : voies principales entre agglomérations ou entre quartiers, voirie secondaire : rues à l'intérieur d'un quartier, voirie tertiaire : voie de desserte des bâtiments ou de groupes de bâtiments ».
- ✓ Parcellaire (système parcellaire, parcellisation, morphologie parcellaire) : « découpage du sol en parcelles ; la parcelle est une unité de propriété ou d'affectation juridique précisément délimitée ».
- ✓ Bâti (espace bâti) : « ensemble des bâtiments, sur le sol ou en sous-sol ».

5.2- La description des formes du tissu urbain

Si le chercheur dispose d'une bibliographie abondante faite d'exemples concrets d'application et des résultats qui en découlent, les textes théoriques et méthodologiques en matière d'analyse des formes sont beaucoup moins nombreux. Aussi est-il nécessaire d'extraire des publications les méthodes concrètes de description pour les appliquer sur son propre terrain. Le protocole suivi tient compte des démarches personnelles engagées durant la thèse que l'on peut découper en 4 niveaux :

- ✓ Niveau 1, description naturaliste de la source cadastrale : cette phase préliminaire consiste à décrire les composantes du tissu urbain (voirie, parcellaire, bâti) et leur rapport au site. Les outils d'analyses spatiales du SIG permettent ainsi d'appliquer un certain nombre de « moulinettes » pour calculer automatiquement les mesures, la taille et l'orientation des différents constituants de la trame. L'étude comparative des éléments dans leur rapport interne et aux autres permet de distinguer un certain nombre d'unités de plan. Arrêtons-nous un instant pour discuter cette structure morphologique. L'expression est définie par B. Gauthiez comme une « partie de plan d'agglomération présentant des caractères géométriques propres en termes de voirie, de parcellaire et de bâti, avec une unité géométrique interne la distinguant de son environnement et permettant de lui attribuer une genèse particulière » [456]. Du point de vue abstrait, cette définition est le résultat de la description naturaliste décrite ci-dessus. Dans son application concrète, la recherche des unités de plan pose un dilemme : faut-il considérer l'unité comme un ensemble uniquement défini par ses caractères géométriques ou faut-il lui donner la qualité urbanistique que sous-tend sa morphologie (enceinte, lotissement...) ? Dans le premier cas, il existe autant d'unités que d'ensembles géométriques cohérents et différenciés les uns des autres par des limites plus ou moins franches. Dans le second cas, un aménagement urbain peut rompre une unité en plusieurs unités plus petites (exemple : un vaste lotissement primitif coupé par une enceinte). C'est donc la signification de l'aménagement qui détermine l'unité par un rapprochement logique des éléments géométriques identifiables. Ce type d'unité répond donc à la formulation d'une hypothèse urbanistique [457]. Dans mon étude, l'expression d'unité de plan sera donc uniquement employée pour désigner les résultats de la description naturaliste du plan.

[456] GAUTHIEZ 2003a, p. 194.
[457] Concept employé par B. Gauthiez dans sa thèse sur Rouen (GAUTHIEZ 1991) et qui tendrait à se rapprocher de l'unité de plan définie par Conzen dès 1960 et que l'auteur reprendra par la suite.

- ✓ Niveau 2, description analytique des liens dynamiques : le stade précédent est une sorte d'immersion dans la source cadastrale. S'y discernent les valeurs objectives de la trame et s'ouvre, dans un deuxième temps, un champ de lecture des liens dynamiques qui organisent le tissu. L'analyste pratique alors des hypothèses urbanistiques au vu de la disposition interne des unités et des rapports qu'elles entretiennent entre elles. Après avoir qualifié la nature des formes composées par une ou plusieurs unités (tracé d'enceinte, lotissement, trace d'édifices ou de rues, disposition des édifices, etc.), les rapports chronologiques de leur mise en place (antériorité, postériorité, simultanéité ou combinaison de ces éléments) livrés par la disposition des structures respectives permettent d'esquisser le déroulement logique probable de leur élaboration. Cette étape qui vise à comprendre l'enchaînement logique des formes ne doit pas faire croire que la totalité de l'espace urbain est une construction programmée. On s'efforcera donc de distinguer, d'après leurs caractéristiques morphologiques, les opérations spontanées de celles qui sont planifiées. Les premières traduisent le cumul des aménagements individuels ne dépassant pas le cadre de la parcelle ou du petit lotissement, ce qui n'implique pas l'absence de règles appliquées par les particuliers – une reconstruction assujettie à un alignement de façade par exemple – mais qui n'entre pas dans le cadre d'une opération d'urbanisme. Les secondes, par opposition, se différencient par une organisation régulière d'une ou plusieurs unités de plan ou par une composition qui n'aspire pas nécessairement à la régularité géométrique mais dont la mise en place ne peut être due au hasard et induit l'application d'un programme d'aménagement (implantation et rapports entre les édifices majeurs, par exemple). Il faudra donc distinguer les unités de plan qui correspondent à des opérations d'urbanisme volontaire de celles qui sont des structures dynamiques, déterminées par une configuration particulière de la topographie. Ce schéma n'est cependant pas aussi simple qu'il y paraît et une combinaison des deux phénomènes est souvent perceptible, soit parce que l'opération n'atteint pas le degré ultime de l'accomplissement (par exemple un lotissement noté à l'échelle viaire mais dont le parcellaire témoigne d'un découpage en plusieurs phases programmées ou à l'unité), soit parce que d'autres faits morphologiques ont en partie modifié l'opération initiale qui n'est alors visible qu'à l'état de trace.

- ✓ Niveau 3, confrontation des données : les faits morphologiques sont enfin confrontés aux autres sources disponibles (textes, fouilles). Cette opération ne valide pas l'analyse morphologique : ce n'est pas parce qu'une forme n'est pas documentée qu'elle ne révèle pas un aménagement de l'espace. De même les hypothèses morphologiques ne suffisent pas en elles-mêmes pour comprendre comment le site fut urbanisé. Se pose à nouveau la question de la mémoire du plan et celle des limites de l'analyse pour renseigner des faits trop éloignés mais cependant nécessaires à la compréhension des interventions ultérieures. Cette part de « non vu » nécessite de mobiliser les données recueillies sur le site dont les traits originels ont été remodelés par l'existence même de la ville [458]. Pourront également être discutées les questions concernant la ville antique, dont les traces ténues ne peuvent se comprendre qu'au regard des données archéologiques disponibles et ce, afin de mesurer le degré de permanence des formes antiques sur le plan, par transmission directe ou par reprise des éléments morphogènes [459] dans les phases postérieures

[458] GAUTHIEZ 1991, expression p. 37, « Les hypothèses au regard des sources ».

[459] Terme défini par GAUTHIEZ 2003a, p. 195 : « morphogène : aménagement de l'espace ou élément naturel ayant contribué à déterminer la géométrie d'un ou plusieurs aménagements de l'espace ultérieurs ». CHOUQUER 2000, p. 188, reprenant F. Favory, en donne une définition semblable mais plus abstraite : « morphogène : élément pérenne d'un paysage susceptible de provoquer l'orientation de nouvelles formes qui prennent appui sur lui, plus ou moins longtemps après

de développement urbain, médiévales et modernes. Les données de fouilles sont inégales du fait des circonstances très contraignantes de leur pratique en milieu urbain, d'une part, et des techniques disponibles à la date des découvertes, d'autre part. Leur relevé en plan leur permet néanmoins d'éclairer assez directement les hypothèses morphologiques, notamment dans le cas de rue et d'édifice monumental. La datation du matériel et de la stratigraphie peut donc compléter les processus d'évolution de l'espace et souvent révéler des faits majeurs dont la source cadastrale ne garde plus trace. L'utilisation des sources écrites présente d'autres difficultés. Dans le cas bordelais, elles sont rares avant le XIe siècle et ne parlent qu'indirectement de l'espace. Plus abondantes pour les XIIe et XIIIe siècles, nombreuses jusqu'à la fin du Moyen Age et au-delà, leur transcription parfaite en plan est une chimère vu qu'elles sont souvent laconiques en matière topographique. La correspondance entre une mention, une date et une structure morphologique est délicate, mais cependant point impossible si l'on admet qu'un ensemble morphologique cohérent peut être raisonnablement daté à partir d'une ou de plusieurs de ses composantes. Dans ce sens, j'ai relevé les mentions viaires les plus anciennes et celles des édifices majeurs (enceintes, palais, châteaux, églises, couvents...) [460]. Cela ne permet certes pas de dater exactement leur ouverture ou leur percement, dans le cas du réseau viaire, ni même leur construction, dans le cas d'édifices, mais seulement l'époque de leur fonctionnement, ce qui est déjà important au regard de la documentation. De même ai-je été attentif à relever les mentions d'incendies, de destruction et d'abandon d'édifices ou de secteur urbain plus ou moins grands. Ces mentions doivent être localisées avec précision et donc être reliées avec les toponymes actuels et ceux du cadastre. Ce travail a été en grande partie facilité par les historiens antérieurs, en particulier Léo Drouyn pour le Moyen Age et Louis Desgraves pour l'époque moderne [461]. La source écrite offre enfin une qualité singulière puisqu'elle permet parfois de cerner le sens d'une opération, par la mention des parties en jeu [462]. Les informations topographiques livrées par les textes et les fouilles permettent de caler chronologiquement la datation relative des faits morphologiques identifiés au niveau précédent. Dans la pratique cette opération est délicate : certains rapprochements coïncident parfaitement tandis que d'autres relèvent de choix et d'hypothèses discutables. L'objectif initial n'a donc pas la prétention de fournir des résultats absolus, ces derniers sont susceptibles d'être remis en cause à tout instant, selon l'apport des données du sous-sol et des textes. Sauf omission de ma part, l'ensemble des sources ayant trait directement ou indirectement à la topographie a été prise en compte. Ainsi pourra-t-on proposer et justifier, au vu de l'ensemble des éléments, quelles sont les périodes clefs de la fabrique urbaine, qu'il s'agisse des phases de croissance (par extension de la trame urbaine ou par densification), de remodelage, de stagnation ou de déprise (abandon , rétraction).

---

son implantation (F. Favory). Le morphogène est un agent de la transformation des paysages, selon un processus qui s'inscrit dans la modalité spatio-temporelle hystéréchronique ».

[460] Les mentions viaires les plus anciennes sont rassemblées en annexe 2 (tome 3) : Mentions anciennes de la voirie bordelaise. L'apparition et la disparition des édifices monumentaux ne fait pas l'objet d'une table spécifique. Ces phénomènes seront étudiés au cas par cas dans le corps du texte.

[461] DROUYN 1874 et DESGRAVES 1975. Les autres travaux de ce type seront évoqués en temps voulu.

[462] Ces cas sont très rares, j'aurai l'occasion d'y revenir par la suite. La qualité des sources bordelaises ne permet toutefois pas d'atteindre le niveau culturel et la formation des acteurs comme c'est le cas à Tours, pour l'évêque Téotolon (GALINIE et al. 2003) ou dans les villes normandes (GAUTHIEZ 1999b et GAUTHIEZ et al. 2003 , p. 373-426).

- ✓ Niveau 4, cartographie des états hypothétiques de restitution : stade ultime de la démarche, les informations précédentes permettent de réaliser des états de restitution. Les seuils chronologiques des hypothèses cartographiées dépendent de la nature et de la qualité de la documentation, de plus en plus abondante au cours du temps. Aussi les premiers tableaux proposent que telle et telle hypothèse morphologique est attribuable à une période de quelques siècles alors que les derniers se font de plus en plus précis et rapprochés, évoquant les transformations urbaines par le biais d'une série d'instantanés.

5.3- 'Stratigraphie' de la recherche sur le parcellaire bordelais

L'analyse morphologique nécessite de bien connaître le document de référence, de s'en être imprégné, de l'avoir apprivoisé en quelque sorte (rappelons que le dessin du cadastre m'a, en ce sens, bien aidé). Elle implique d'avoir assimilé et pratiqué ses méthodes, pendant une longue période d'apprentissage. Ce travail a débuté un peu en amont de la thèse, avant la création de la base de données des sources foncières médiévales. Elle a connu plusieurs phases, fausses-pistes, stagnations, avancées et, pour tout dire, est toujours en mouvement et susceptible de remise en question. Ce petit discours liminaire n'a pas vocation d'épanchement, mais me semble ici à-propos pour signifier une autre 'échelle de temps', celui du recul indispensable à prendre dans ce type de recherche, au terme d'une longue manducation du parcellaire bordelais. Aussi les résultats présentés dans les pages qui suivent tiennent compte des points de vues et méthodologies assimilées au cours de la recherche. On peut y lire, en négatif, un cheminement épistémologique personnel fondé sur l'apprentissage de trois méthodes distinctes, qui sans s'opposer ni être adverses, divergent parfois, ne se recoupent jamais complètement, mais tendent toutes vers une meilleure compréhension de l'espace. Il convient d'exposer chaque approche afin que le lecteur puisse se faire une idée des aménagements et combinaisons que j'en ai fait. Elles sont le fruit des rencontres réelles et livresques, des pratiques et des choix que tout doctorant fait dans ces années de préparation.

Dans un premier temps, par l'intermédiaire de Cédric Lavigne, les travaux de Gérard Chouquer m'ont donné les moyens de faire mes premières armes en matière d' « analyse dynamique des formes du paysage » [463]. L'étude des paysages ruraux et des centuriations romaines sont les domaines favoris de G. Chouquer qui a cependant réalisé une analyse du plan de Besançon, en 1994, et a plus récemment participé à l'analyse du plan de Tours [464]. Ses travaux récents s'opposent en partie à la publication sur Besançon qui m'a fourni l'essentiel de ma première approche. Source première de l'analyse des formes, le plan cadastral de Besançon est minutieusement étudié, de façon quasi naturaliste, est fait l'objet de reconstitution selon des procédés distincts. Pour reconstituer la ville gallo-romaine, le plan des orientations des bâtiments antiques connus par les fouilles est comparé à celui des orientations des rues et limites parcellaires du cadastre d'où ressort le plan orthonormé antique : l'analyse permet ici de « spatialiser les données ponctuelles issues des fouilles et des textes »[465]. Pour le plan de Besançon médiéval, il pratique une description et une lecture des formes du plan cadastral. Les reconstitutions réalisées selon des méthodes radicalement différentes reposent sur un postulat selon lequel la ville antique est régie par une ou plusieurs planifications d'ensemble alors que la ville médiévale est composée de programmes au caractère plus limité, une ville se cachant sous l'autre, vision stratifiée de l'espace sur laquelle l'auteur reviendra par la suite. L'exemple développé marque une étape

[463] LAVIGNE 2002, thèse sous la direction de M. le professeur J.-B. Marquette. Je reprends ici volontairement l'expression de CHOUQUER 2000, qui caractérise bien la nature de l'analyse morphologique de ce chercheur.
[464] CHOUQUER 1994 pour Besançon et GALINIE et al. 2003 pour Tours.
[465] CHOUQUER 1994, p. 362, vision sur laquelle le chercheur reviendra et récusera (CHOUQUER 2000).

intellectuelle du cheminement heuristique de G. Chouquer qui a consacré un essai visant à mettre en doute la possibilité d'interpréter la chronologie des formes, et par là à rendre compte des formes par les mécanismes de l'histoire [466]. Toutefois, ce travail m'a offert de précieux outils pour réaliser une lecture et une description des formes du parcellaire bordelais selon trois axes de recherche : celui des grandes lignes de l'organisation des formes (contrastes de la taille des parcelles, découpage en unités de plan, recherche d'îlots cohérents ayant pu faire l'objet de planification), celui des éléments constituants du parcellaire (rapports entre le bâti et la parcelle) pour examiner enfin le comportement parcellaire et ses anomalies (orientations dominantes, alignements remarquables de limites et de parcelles, anomalies ponctuelles de la forme, trace d'ancienne rue ou d'édifice, tracés aberrants...) [467]. G. Chouquer étudie essentiellement les formes en réseau et leur orientation qu'il s'agisse des « structures intermédiaires », cadre structurant de la voirie et des lignes de force du plan, ou de la trame parcellaire. Son approche ne répondait que partiellement à mes objectifs et laissait beaucoup de points en suspens, notamment s'agissant des rapports entre la ville et la société qui y vit et la construit. La tendance à « une affirmation de l'autonomie de la morphologie par rapport aux processus historiques et l'appel au paradigme de l'auto-organisation pour rendre compte de la dynamique des formes » ne pouvait être un point de vue suffisant pour répondre au questionnement de l'historien [468].

Dans un deuxième temps, les travaux de l'UMR Archéologie et Territoires de Tours, m'ont permis, en 2003, d'apporter des solutions méthodologiques et techniques à mon questionnement sur le passé antique et paléochrétien de Bordeaux [469]. Les sources écrites de cette période parlent toujours indirectement des aspects physiques de la ville [470]. Un travail systématique sur les orientations parcellaires de Bordeaux me semblait être la solution miracle. Les pages qui suivent prouvent que c'est en partie vrai. En partie seulement... mon tort étant d'avoir voulu comprendre par cette méthode, tous les aspects de la fabrique et du fonctionnement urbain, alors que cela nécessite une dernière approche.

La découverte des travaux de B. Gauthiez qui suivirent cette étape, me permettait de répondre à mes objectifs initiaux. « L'intelligibilité historique du plan » affirmée dans sa thèse sur Rouen [471], accède à une compréhension spatio-temporelle des processus historiques mis en œuvre dans la création et la logique de la ville. C'est sur ce point essentiel, en dehors des méthodes, que l'on peut différencier les recherches de B. Gauthiez avec celle de G. Chouquer. L'analyse de la morphologie en plan pratiquée sur Rouen se fait par hypothèses urbanistiques formulées à partir du plan restitué de Rouen vers 1730. La disposition réciproque de ces hypothèses permet d'esquisser les phases de morphogénèse de l'espace. Enfin, les hypothèses sont confrontées aux sources écrites et archéologiques pour proposer des états de restitution de la ville à une époque donnée. Sont posés là les principes de la méthode et des niveaux pratiques d'analyse développés plus haut. Toutefois, si le chercheur dispose d'une bibliographie abondante pour décrire les formes, aucune publication ne recense les processus d'observation et de disposition des formes qui permettent d'en sortir une datation relative. Cette question est cruciale car elle contingente une grande part des efforts à réaliser pour élaborer, *in fine*, la succession chronologique possible des faits morphologiques et par là-même la logique de création et d'évolution de la ville.

Au bout du compte, il a fallu remodeler l'ensemble de cinq années de recherche sur le cadastre bordelais, afin d'offrir une lecture la plus cohérente possible des formes, employant des méthodes adaptées à ce que l'on cherche et ce que l'on peut trouver. Pour

---

[466] CHOUQUER 2000, dont le sous-titre s'intitule *Essai sur les formes et leur histoire*.

[467] Ce protocole structure ma première production en matière morphologique, consacrée aux lotissement des paroisses Saint-Michel et Sainte-Croix de Bordeaux, voir JEAN 2001.

[468] Analyse historiographique menée par ZADORA-RIO 2003, p. 20, à propos de CHOUQUER 2000.

[469] En particulier l'article de GALINIE et al. 2003 dans GAUTHIEZ et al. 2003.

[470] Elles seront vues en détail par la suite.

[471] GAUTHIEZ 1991, p. 8 : dans son introduction, après avoir introduit son propos, l'auteur pose une « hypothèse de base » qu'il conclue ainsi : « il doit donc être possible de faire l'histoire d'une ville en procédant à la lecture de son espace ».

les phases les plus anciennes d'élaboration de la ville – allant de l'existence d'un noyau protohistorique urbanisé dès le VIe siècle av. J.-C. jusqu'à la cité remparée de la fin du IIIe siècle – pour lesquelles la part du « non vu » est majeure, j'ai essentiellement travaillé sur les systèmes d'orientation parcellaire dont la mise en abîme, au regard des données archéologiques et géomorphologiques sur le site et son occupation d'une part, et des faits morphologiques identifiables dans les unités de plan d'autre part, permet d'affiner le regard et le questionnement que l'on peut avoir sur la ville antique, sa transmission directe sur le plan des années 1811-1821 et celle induite par d'autre phases de développement qui s'appuient sur ce puissant morphogène. La nature de la documentation bordelaise ne permet pas d'en faire des états précis de restitution, mais simplement des schémas hypothétiques (partie II). Pour les périodes plus récentes, un certain nombre d'hypothèses urbanistiques ont été formulées. Après avoir examiné leur articulation interne et leurs interrelations, une esquisse d'enchaînement des faits est proposée puis confrontée aux autres sources disponibles, et ce afin de distinguer les grandes phases de structuration urbaine et en établir des états de restitution (partie III).

CHAPITRE 2

LES ORIENTATIONS DE LA TRAME PARCELLAIRE

L'étude du système d'orientation parcellaire [472] est un outil adapté à la recherche des traces d'états de plans antérieurs aux phases principales de mise en place de la morphologie, telle qu'on la constate sur le fond cadastral des années 1811-1821. Une méthode rigoureuse, objet de la synthèse publiée par le laboratoire Archéologie et Territoires (UMR 6575 du CNRS, Université François-Rabelais de Tours), a été suivie [473]. L'analyse des données morphologiques de la source cadastrale suit une norme spécifique dont les critères seront définis au cours de l'exposé. Elle se pratique à différentes échelle de la source. Les limites parcellaires ont fait l'objet d'un calcul automatique de leur orientation par filtrage informatique réalisé par les outils d'analyse spatiale du SIG. Les résultats sont ensuite étudiés de façon statistique, avant d'être comparés aux autres éléments de la trame que sont la voirie, les unités de plan et les grandes unités topographiques. Puis, les orientations parcellaires sont comparées à celles des structures archéologiques antiques qui ont permis de mettre au jour une vaste opération d'urbanisme au début de notre ère. Enfin, la confrontation des données morphologiques, historiques et archéologiques récolées pour les phases primitives d'élaboration du plan de ville (synthèse des données sur le site naturel ; périodes protohistorique et antique allant du VIe siècle av. J.-C. à la fin du IIIe siècle) permet d'affiner les processus de la fabrication urbaine, dans le cadre d'un essai sur le développement de Bordeaux.

[472] Défini par GAUTHIEZ 2003a : p. 195 : « système d'orientation parcellaire : unité de plan ou ensemble de limites séparatives et de voies partageant une même orientation. »
[473] GAUTHIEZ et al. 2003.

1- Principes et description

1.1- Le cadre de l'enquête

Le cadre géographique de cette étude est contingenté à la portion de plan intégralement redessinée à partir du cadastre des années 1811-1821 [474]. Le bloc morphologique retenu [fig. 27] dans le cadre de cette prospection ne couvre que les 3/5 de la zone de sensibilité archéologique [fig. 26]. Il se définit par rapport aux problématiques de la ville médiévale qui ne couvre qu'une partie du secteur de l'occupation primitive de *Burdigala*. Il englobe la totalité de l'enceinte construite au début du XIVe siècle que la ville percera puis dépassera dans le courant du XVIIIe. Il est délimité par : la rue Peyronnet, le cours de la Marne, la place de la Victoire, les cours Aristide-Briand et d'Albret, la rue du Docteur-Charles-Nancel-Pénard, la place Gambetta, le cours Clemenceau, la place Tourny, les cours de Verdun et Xavier-Arnozan et toute la façade actuelle des quais. Cette unité est celle de la ville close, dont les remparts sont une frontière nette avec l'espace rural environnant au Moyen Age. Si la zone de sensibilité archéologique est aujourd'hui coulée dans l'urbain [475], le secteur géographique étudié laisse en marge une partie de l'urbanisation augustéenne, dont l'abandon débute sans doute dès le fin du IIIe siècle au profit du regroupement de l'habitat dans les remparts de la cité antique. C'est la ceinture verte des vignes et le bourg aggloméré autour de la collégiale Saint-Seurin dont la dernière trace antique d'occupation, pendant le Moyen Age et l'époque moderne, est l'amphithéâtre Gallien. Le noyau de Saint-Seurin, la rue et l'amphithéâtre Gallien constituent des éléments complexes mais très limités dans l'espace et noyés dans une série de lotissements axés sur la voirie. Hormis ces quelques exceptions notoires, le cadre actuel des cours enclot la portion du plan la plus complexe.

Etape longue et bien connue, la numérisation et le géoréférencement de ce secteur topographique aurait – rappelons-le – considérablement alourdi cette prospection. Aussi, seuls les aspects essentiels de la morphologie de cette zone seront appelés à compléter et à nuancer l'analyse des données exploitées.

1.2- Méthodologie

La recherche sur les orientations parcellaires de Bordeaux a nécessité un lourd travail de préparation du fond cadastral [476]. Le dessin de la source cadastrale des années 1811-1821 n'ayant pas été fait avec un logiciel topologique, il a fallu, après avoir différencié le bâti du parcellaire, éclater les polygones de chacun de ces thèmes en polylignes [477]. Les parcelles mitoyennes offrent ainsi des limites parcellaires doubles sur toutes les faces internes de l'îlot dans lequel elles se trouvent sauf du côté de la rue. Afin de pratiquer une étude statistique juste, les doublons de polylignes ont été supprimés [478] soit 28 477. Les

---

[474] CADASTRE 1811-1821.

[475] A noter que, sur la figure 26, c'est en grande partie l'emprise de la ville du Haut-Empire qui définit la zone exclue du cadre privilégié de l'enquête.

[476] Cette étude a été menée grâce aux conseils et aux publications de Xavier RODIER, ingénieur d'étude en SIG au laboratoire Archéologie et Territoires, UMR 6575 du CNRS. La méthodologie employée se réfère à GALINIE et al. 2003.

[477] Réalisation et traitement des données sur Arcview. Les scripts utilisés sur le logiciel ont été fournis par Olivier BIGOT et Philippe COUTURES, du SRA. Les polygones, qui sont en fait des « unités de surface » ne se prêtent pas à ce type d'analyse. Cette dernière est basée sur l'orientation des limites parcellaires, c'est-à-dire des segments ou polylignes qui délimitent les polygones.

[478] Je tiens à remercier Mlle Nelly Martin, ingénieur topographe, pour le travail qu'elle a réalisé sur le logiciel Map-Info et qui a permis de supprimer les doublons de façon systématique.

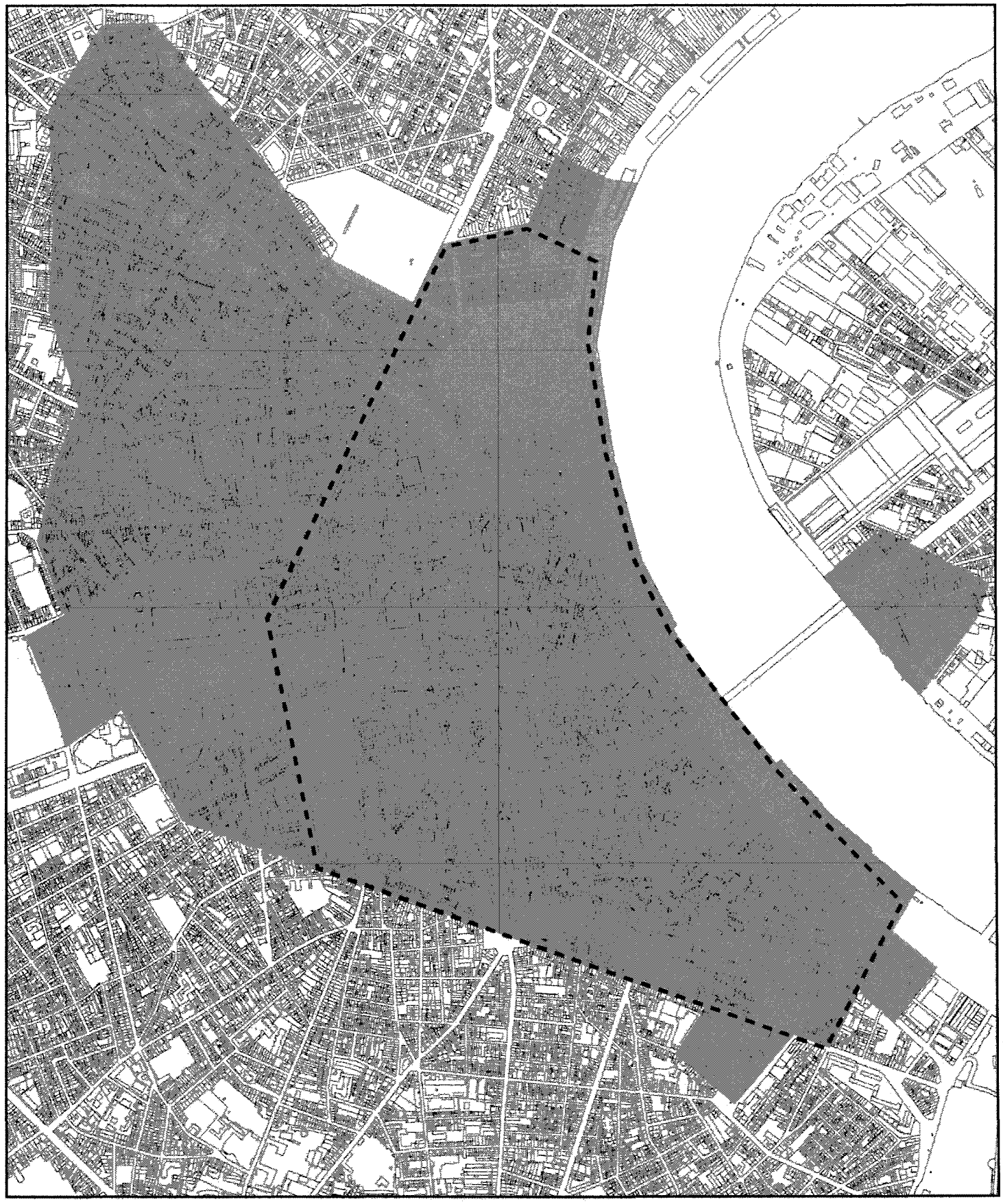

0 500 1000 m

N

© EJC 2005

Cadre d'étude privilégié
(portion redessinée du plan cadastral des années 1811-1821)

Zone archéologique définie par le SRA (2002)

***fig. 26** - Bordeaux - Cadre d'étude privilégié et zone archéologique*
(fond : cadastre actuel)

fig. 27 *- Bordeaux - Fond parcellaire du cadre d'étude*
d'après le plan cadastral des années 1811-1821

deux trames, parcellaire et bâti, ont fait l'objet du même protocole. L'examen des données morphologiques s'est concentré sur le thème parcellaire. Les résultats obtenus sur le bâti confirment très exactement les premiers dans la mesure où le bâti s'appuie sur le parcellaire [479]. Le tableau suivant chiffre les données de chaque trame.

***Tableau 6** - Nettoyage des trames cadastrales, données chiffrées*

NOMBRE DE / TRAME	*PARCELLAIRE*	*BATI*
polygones	8 972	10 053
polylignes	72 499	71 750
doublons de polylignes	*28 477*	*17 241*
polylignes uniques	**44 022**	**54 509**

Les 44 022 polylignes de la trame parcellaire ont fait l'objet d'un traitement automatique calculant leur orientation. Ces résultats ont été transférés sur Excel pour pratiquer une étude statistique. Les orientations calculées entre 0° et 180° sur le SIG ont été ramenées entre 0° et 90°. Cette transformation permet de prendre en compte les orientations sécantes [480]. Les polylignes orientées sont alors appelées gisements [481].

1.3- Le choix des gisements

1.3.1- Sélection topographique

L'observation approfondie de la trame parcellaire permet de distinguer une orientation présente dans la quasi totalité de la trame, autour de 85°, et qui déborde plus largement le cadre des cours. Une autre, autour de 45°, est nettement identifiable en bordure de Garonne, du sud de la place de la Bourse jusqu'à l'église Sainte-Croix. Ces deux sélections de gisement ciblent des travaux de recherche toujours actuels : le premier déjà ancien, qui décrit le tracé en damier des voies de *Burdigala,* s'appuie sur l'orientation des murs nord et sud de la première enceinte antique de Bordeaux [482] ; le second, plus récent qui, analysant la trame parcellaire de Bordeaux, discerne, entre autre, l'existence de lotissements médiévaux[483].

[479] Afin de ne pas surcharger le texte, seules les données du parcellaire seront présentées par la suite.
[480] Les parcelles ayant le plus souvent une forme quadrangulaire à angle droit ou proche de l'angle droit, une orientation de valeur *n* sur un axe nord sud, se retrouve à *n + 90°* sur un axe est-ouest. Cette opération permet de cibler de façon simple et automatique, une orientation et sa sécante.
[481] Définition du *Petit Robert* : «gisement : angle que forme une direction avec celle du nord, compté dans le sens des aiguilles d'une montre ». Il s'exprime en degré à partir du 0 associé au nord géographique.
[482] Sur ce sujet, voir les synthèses de GARMY & MAURIN 1996 et MAURIN 1998. Les articles sur des points précis de cette enceinte seront cités plus loin.
[483] JEAN 2001.

Graphique 7

Bordeaux - Analyse des orientations parcellaires, nombre de polylignes par gisement

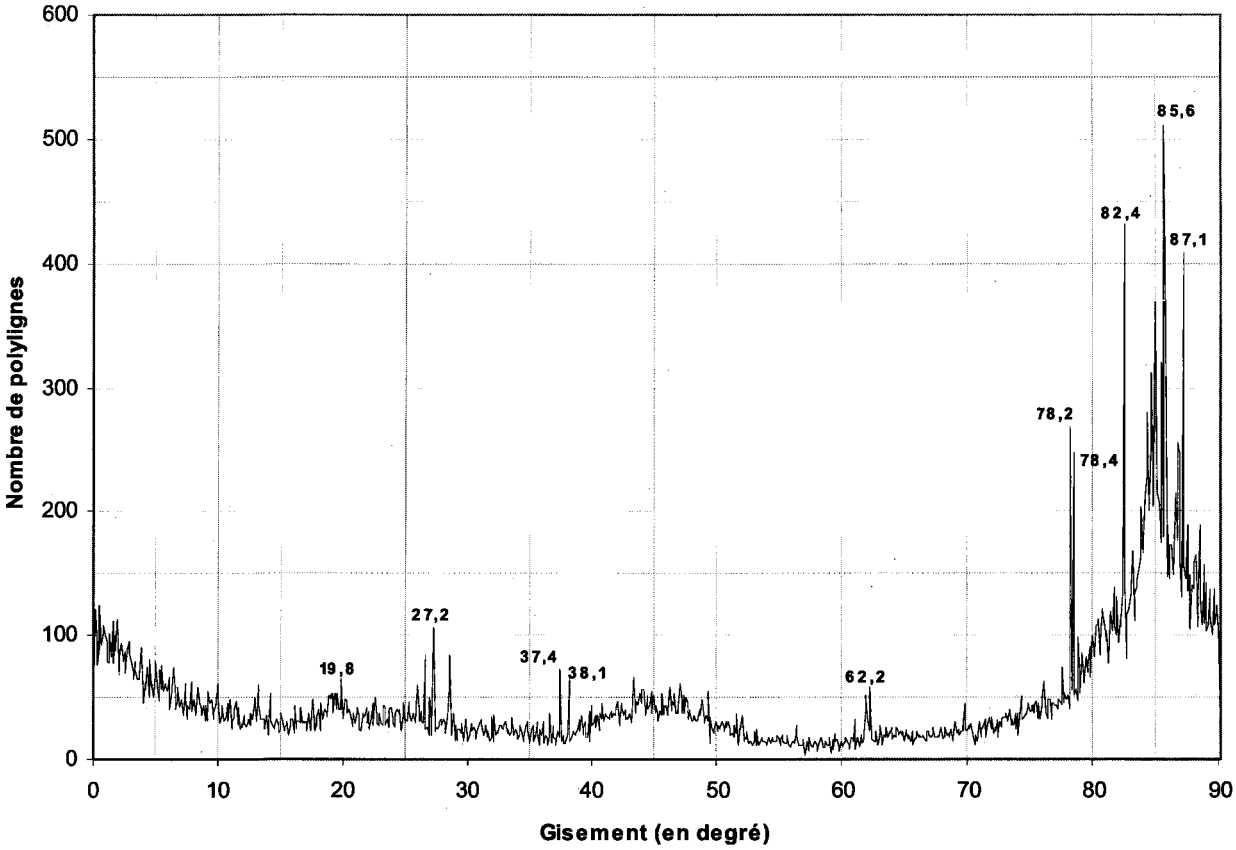

Graphique 8

Bordeaux - Analyse des orientations parcellaires, fréquences cumulées croissantes des valeurs de gisement

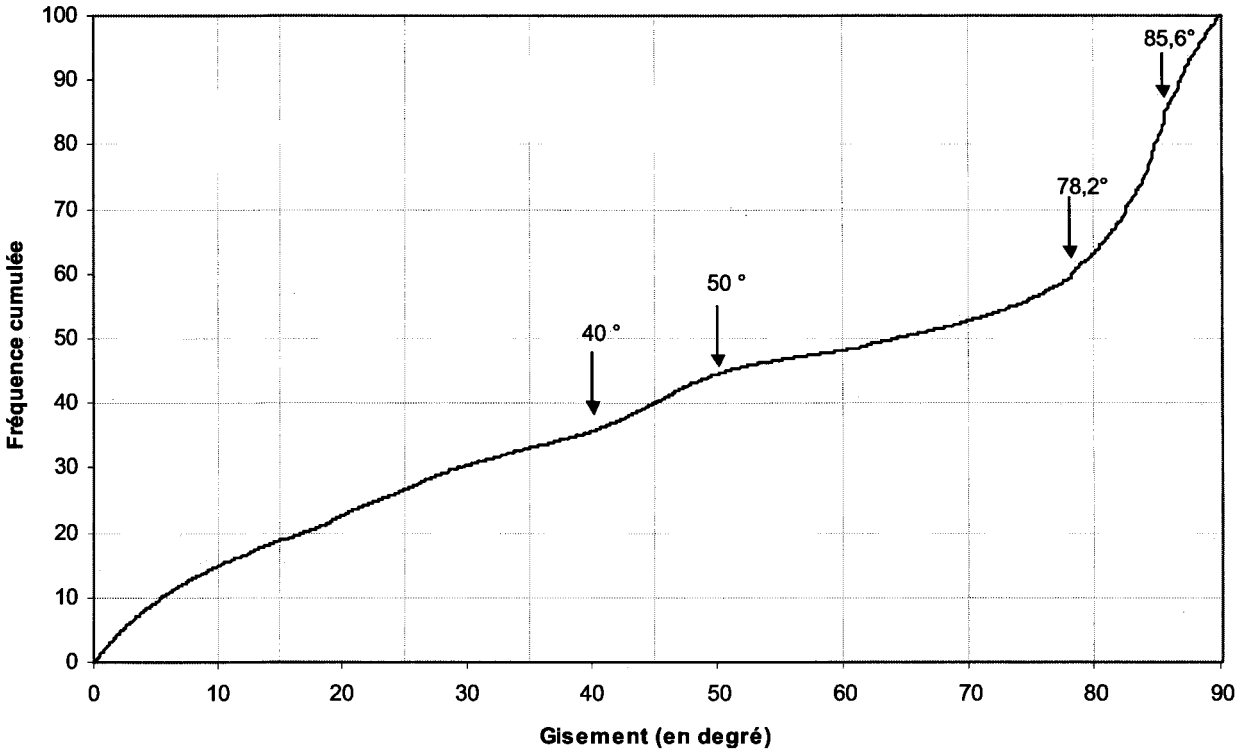

1.3.2- Sélection statistique

Les opérations effectuées sur le tableur ont ensuite été transformées en graphique. Le premier, sorte d'électrocardiogramme des orientations urbaines, présente la courbe simple du nombre de segments relevés par gisement, à la précision du dixième de degré [graph. 7]. Le second, représente les fréquences cumulées croissantes des valeurs de gisement, c'est-à-dire le pourcentage cumulé du nombre d'individus comptés sur chaque gisement [graph. 8] [484]. Ce dernier permet de cerner de façon objective l'évolution générale du premier graphique qu'une courbe de tendance manuelle ne permettrait pas d'observer.

Plusieurs ruptures sont repérables sur la courbe des fréquences cumulées croissantes des valeurs de gisement [graph. 8] :

- ✓ un point de rupture franche, sur la forme générale de la courbe, situé à 78,2°,
- ✓ un palier d'augmentation sensible et continu, situé sur la première partie de la courbe, entre 40 et 50°,
- ✓ un point de rupture intermédiaire, situé après le point de rupture le plus remarquable (78,2°), au paroxysme de la hausse, à 85,6°.

Enfin, il convient de signaler que 40,70 % des individus pris en compte se répartissent entre 78,2° et 90° (ou 0°).

La confrontation entre la courbe de fréquence, dont le tracé sinueux réserve quelques surprises, et la courbe représentant le nombre de segments répertoriés par gisement, permet une analyse plus fine. La première partie de la courbe [graph. 7], aux apparences peu significatives, rassemble les gisements dont le nombre de polylignes reste en grande majorité inférieur à 100 jusqu'à 78,2°. La seconde partie contraste par les pics vertigineux qu'elle projette. Les 788 [485] premiers gisements ont une moyenne de 33 individus/gisement contre 160 pour les 112 derniers :

- ✓ entre 0 et 78° : la monotonie apparente est toutefois marquée par des événements ponctuels. La première partie de la courbe amorce une baisse continue entre 0 et 10°. Elle est, en quelque sorte, le prolongement de la chute amorcée après 85,6°. Un premier pic, que l'on distingue à peine dans les chiffres, mais de façon beaucoup plus remarquable en le cartographiant [486], est situé autour de 19,8°. Une série de trois autres, plus marqués, autour de 27,2°. Les deux suivant à 37,4° et 38,1° précédent de peu, la hausse générale observée entre 40° et 50°. Enfin un double pic autour de 62,2° émerge nettement des faibles résultats alentours.

- ✓ entre 78 et 90° : une série de pics successifs et rapprochés est la caractéristique la plus remarquable de cette fin de courbe. On peut cependant y distinguer deux séries. La première, centrale et dominante, rassemble 3 pics de plus de 400 polylignes autour du gisement de 85,6°. La seconde, plus modeste et un peu en retrait, amorce cette poussée fulgurante, par deux pics quasi collés. Il s'agit du gisement de 78,2° (268 polylignes) et 78,4° (248 polylignes).

---

[484] La marge d'erreur du géoréférencement du cadastre est au final de ± 15 cm par rapport au cadastre actuel, soit l'épaisseur moyenne d'un mur (voir annexe 1, tome 2 : CADASTRE 1811-1821). Compte tenu des erreurs de levé et de dessin, d'une part, et des erreurs de numérisation et de vectorisation manuelle du cadastre d'autre part, les gisements ont été étudiés à la précision du dixième de degré.

[485] Rappelons que l'échelle des abscisses, scandées en dizaines de degrés, compte les polylignes au dixième de degré près. Les chiffres révélateurs de changement sont inscrits sur le graphique.

[486] Voir *infra*.

1.4- Le choix des classes

Le nombre élevé de données et la succession parfois très rapprochée des pics remarquables rendent complexe le discernement des classes prépondérantes. La rupture principale de la courbe autour de 78,2° n'a pas été retenue du fait de sa proximité avec la succession de pics postérieurs (82,4°, 85,6° et 87,1°). En revanche, le point paroxystique de hausse (85,6°), la croissance sensible autour de 45° et les pics secondaires ont été sélectionnés avec une marge de plus ou moins 5°. Cette marge permet d'intensifier la présence des gisements sélectionnés lorsque ceux-ci ne se chevauchent pas et sont nettement distants. Les sélections font l'objet de deux cartes différentes dans la mesure où la marge de plus ou moins 5° qui leur est appliquée engendrerait une confusion de lecture du fait de la proximité de certains gisements [fig. 28 et 29]. Toutes les cartes de gisements sont réalisées de manière automatique par le SIG et ne relèvent d'aucun choix *a priori*. Elles sont le fruit de la sélection statistique.

On retiendra une première sélection d'orientations distantes et complémentaires qui couvrent l'ensemble du secteur englobé par les cours [fig. 28] :

- ✓ un gisement déterminant à 85,6°, qui correspond aux principales structures antiques bordelaises (rempart et voirie), morphogènes [487] puissants qui ont structuré le paysage bordelais, et dont l'étendue déborde le cadre géographique de cette étude.

- ✓ deux gisements secondaires qui s'imbriquent parfaitement au gisement précédent :
  - celui situé à 45° établi en bordure de Garonne, implanté sur la structure en double peigne [488] de ce secteur de lotissements médiévaux,
  - celui situé à 19,8° situé au débouché de l'estey de la Devèze, sur l'emplacement du port antique de *Burdigala*.

De plus, on peut noter la présence de gisements résiduels. Les pics à 37,4° et 38,1° n'ont pas été retenus dans la mesure où ils sont essaimés, sans cohérence, sur l'ensemble de la trame et que leur proximité avec la hausse observée en 40° et 50° pourrait fausser les interprétations. En revanche, deux autres gisements secondaires ont été sélectionnés car leur concentration sur le terrain est significative d'une dynamique morphologique [fig. 29] :

- ✓ 27,2° , dont la concentration géographique au sud de l'église Saint-Pierre est tout à fait notoire. Il marque la limite du gisement à 45° qu'il confronte au sud.

- ✓ 62,2° , qui focalise les parcelles oblongues et de grande taille situées au sud, autour de l'ancien monastère bénédictin de Sainte-Croix.

---

[487] Rappel : CHOUQUER 2000, glossaire de définitions réalisé par G. Chouquer et F. Favory en fin d'ouvrage, p. 187-190. Un morphogène est un « élément pérenne d'un paysage susceptible de provoquer l'orientation de nouvelles formes qui prennent appui sur lui, plus ou moins longtemps après son implantation. Le morphogène est un agent de la transformation des paysages, selon un processus qui s'inscrit dans la modalité spatio-temporelle hystéréchronique. » L'hystéréchronie est, quant à elle, « une modalité spatio-temporelle qui permet, en analyse des formes, de qualifier le décalage qui se produit quelquefois entre une structure spatiale et la formation sociale synchrone. »

[488] La définition de GAUTHIEZ 2003a p. 211 : « en peigne : disposition de bâtiments, de ruelles ou de parcelles établis perpendiculairement à l'alignement d'une voie et espacés plus ou moins régulièrement », peut également s'appliquer à l'alignement perpendiculaire de voies sur une autre. La notion de peigne double se justifie ici pour signaler que le phénomène se discerne de part et d'autre d'un même axe (l'actuelle rue Camille-Sauvageau, ancienne rue Sainte-Croix ou *Senta-Crotz/Sanguinengua*, en gascon).

fig. 28 *- Bordeaux, les gisements principaux de la trame parcellaire,*
d'après le fond parcellaire du plan cadastral des années 1811-1821

fig. 29 *- Bordeaux, les gisements résiduels de la trame parcellaire*
d'après le fond parcellaire du plan cadastral des années 1811-1821

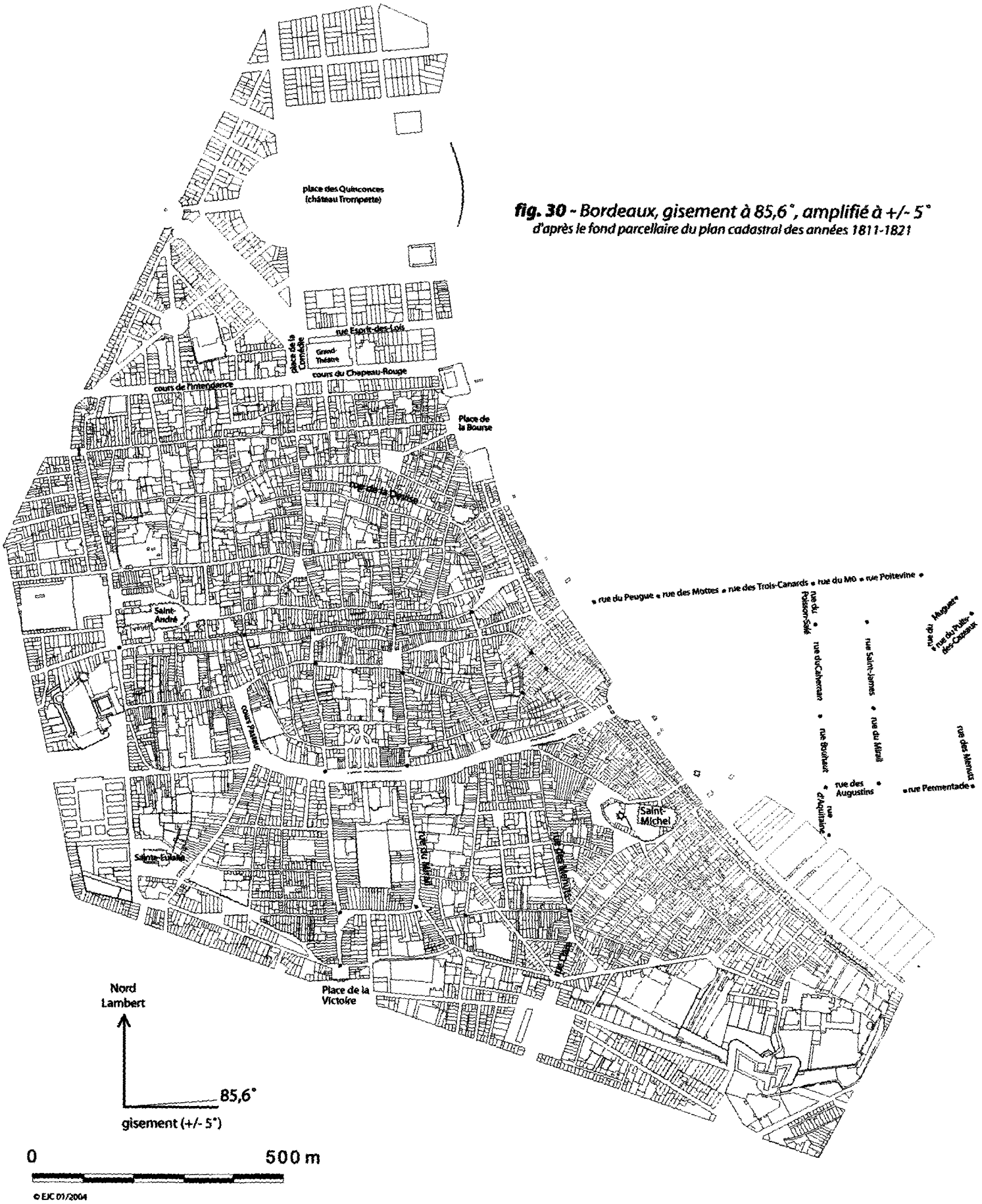

fig. 30 *- Bordeaux, gisement à 85,6°, amplifié à +/- 5°*
d'après le fond parcellaire du plan cadastral des années 1811-1821

1.5- Le contenu des gisements

1.5.1- Gisement 85,6°

Le gisement 85,6° [fig. 30], observé à l'amplitude de plus ou moins 5°, est le seul lien homogène qui couvre la quasi totalité de la trame parcellaire. Organisé par une structure homogène dont il conviendra de discuter après, un certain nombre de structures dynamiques et de lotissements s'y accolent [489]. Il regroupe très certainement les orientations de la ville antique ainsi que les développements postérieurs qui s'y sont greffés. Sa concentration est maximale le long de deux axes de voirie structurants : les cours de l'Intendance et d'Alsace-et-Lorraine (succession des rues du Peugue, des Mottes, des Trois Canards, du Mû et Poitevine). Deux alignements remarquables parallèles à ces voies sont les traces des murs nord et sud du rempart antique de Bordeaux [490].

Entre ces deux voies, la répartition est inégale. Elle est repérable sur l'ensemble du secteur hormis le réseau viaire autour de la rue de la Devise, sur le tracé de l'*estey* de la Devèze. Cette absence très nette et bien localisée en bordure de Garonne, au débouché de l'*estey* est caractérisée par un changement brutal d'orientation.

Le coté nord du cours de l'Intendance, sur la frange sud du triangle d'or bordelais, présente une orientation et une morphologie en tous points comparables à celles observées côté sud. En revanche, la partie nord du cours, depuis la place de la Comédie, jusqu'au fleuve, malgré son isoclinie [491], présente des caractères morphologiques différents. L'opération réalisée à la fin du XVIIIe siècle par l'architecte Victor Louis autour du Grand-Théâtre ainsi que l'aménagement des anciens glacis du château Trompette, au nord de la rue de l'Esprit-des-Lois, sont deux opérations d'urbanisme bien connues. Elles obéissent à l'orientation générale définie par le puissant morphogène antique.

Au sud du cours d'Alsace-et-Lorraine (succession des rues du Peugue, des Mottes, des Trois Canards, du Mû et Poitevine), la concentration du gisement connaît des discontinuités. A l'extrême ouest, le réseau de voies étroites organisées en peigne, entre la cathédrale Saint-André et l'église Saint-Eulalie forme le premier secteur de concentration. Immédiatement à l'est, les captures successives des réseaux de voiries (celle du cours Pasteur ou fossés des Tanneurs sur l'enceinte antique, et celle de la rue Paul-Louis-Lande ou rue Sainte-Eulalie, ancien axe médiéval de la route de Dax, sur la deuxième enceinte), font écran. Le deuxième secteur de concentration sud est situé entre la rue Sainte-Catherine (alignement des rues d'Aquitaine, Bouhaut, Cahernan et du Poisson Salé) et l'alignement parallèle des rues Saint-James et du Mirail. Enfin, un troisième secteur, mité par de nombreuses unités anisoclines, se distingue entre les rues Saint-James et du Mirail d'une part, et les rues des Menuts, du Puits-des-Cazeaux et du Muguet d'autre part.

---

[489] Cette distinction morphologique est empruntée à B. Gauthiez dans GALINIE et al. 2003, note 3 de la page 272 : « Cette expression sera employée à propos de formes en plan qui sont issues, ou semblent être issues, de processus de formation s'étendant sur une certaine durée, à la différence de structures homogènes, qui renvoient à des opérations d'urbanisme ou de lotissement dont la durée de mise en place sur le terrain est courte. »

[490] Voir la description détaillée du tracé du rempart et de son mode de construction dans GARMY &MAURIN 1996 et les corrections et additifs effectués par REGALDO 1996 et 2002 repris en partie par BARRAUD & REGALDO 2003.

[491] CHOUQUER 2000, glossaire de définitions réalisé par G. Chouquer et F. Favory en fin d'ouvrage, p. 187-190. L'isoclinie est « un principe de permanence d'un effet d'orientation dans une forme paysagère, due à la présence d'un élément directeur ou morphogène ».

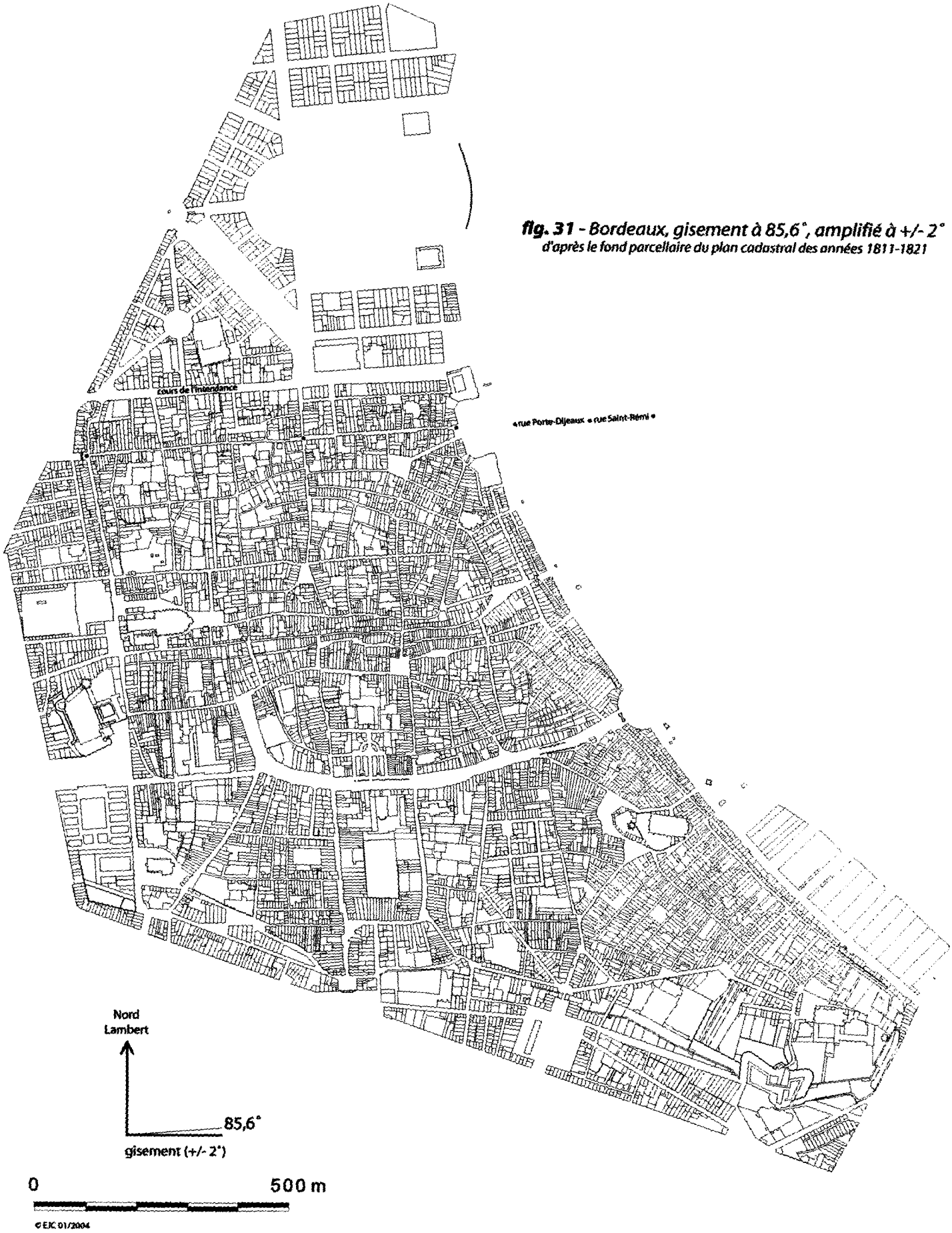

fig. 31 *- Bordeaux, gisement à 85,6°, amplifié à +/- 2°*
d'après le fond parcellaire du plan cadastral des années 1811-1821

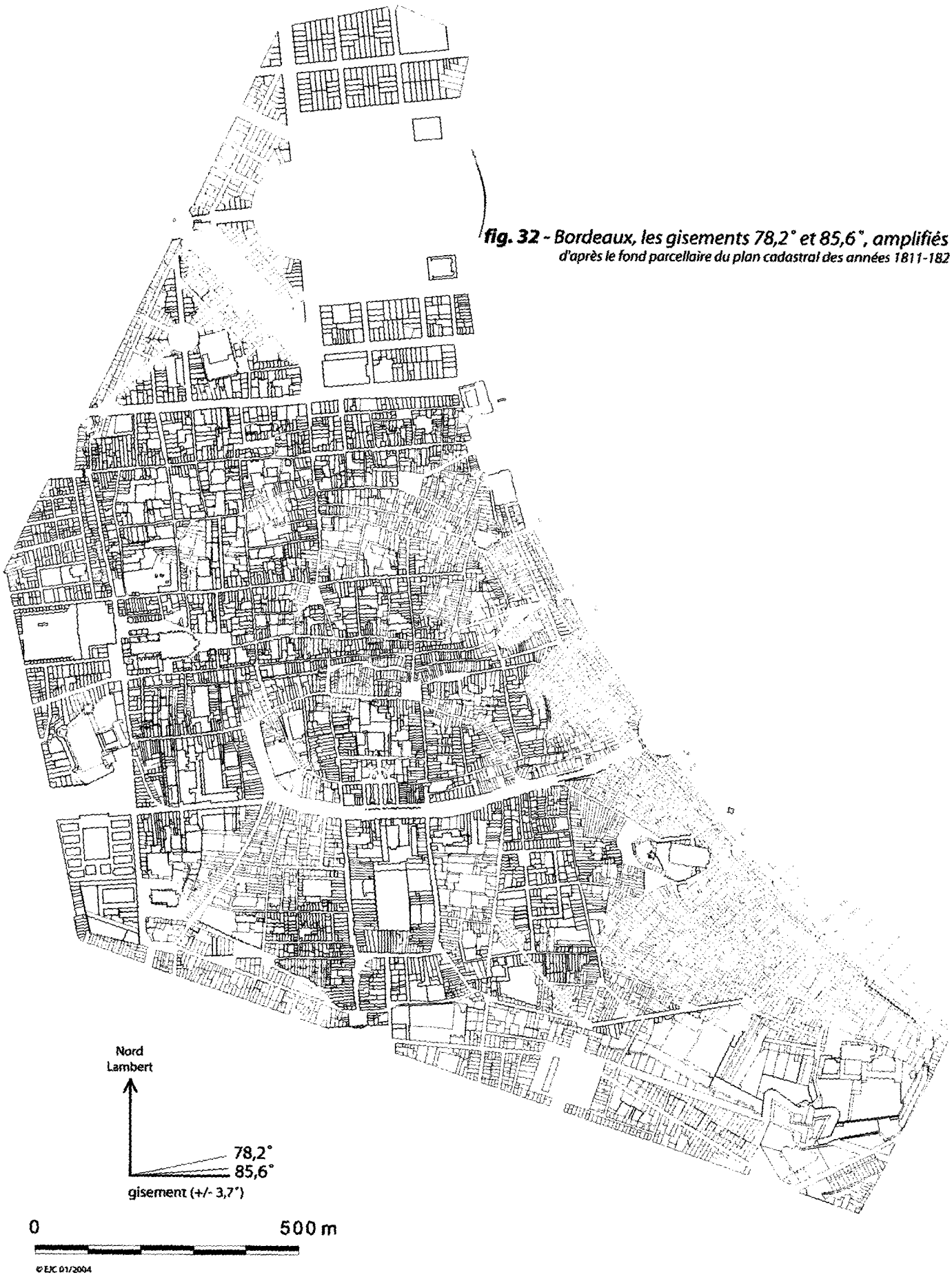

fig. 32 *- Bordeaux, les gisements 78,2° et 85,6°, amplifiés à +/- 3*
d'après le fond parcellaire du plan cadastral des années 1811-1821

Il convient de noter que ce gisement, qui occupe la partie centrale de la trame, est complètement absent plus au sud et en bordure de Garonne [fig. 30] :

- ✓ au sud-ouest de la ligne joignant la place de la Victoire (d'Aquitaine) à l'église Saint-Michel via la rue Clare ;
- ✓ à l'est d'une ligne virtuelle calée depuis la rue des Menuts jusqu'à la place de la Bourse. Ce secteur, situé sur le bourrelet alluvial de la Garonne répond à une autre unité d'implantation.

Enfin, l'application d'une marge plus restreinte, de plus ou moins 2°, au gisement de 85,6° [fig. 31], a pour effet de diminuer sa concentration au sud de l'alignement des rues Porte-Dijeaux et Saint-Remi, et de renforcer celle observée de part et d'autre du cours de l'Intendance. Il ressort alors que la concentration maximale est observée autour de l'axe nord, et qu'un mitage plus important la trouble au sud. C'est bien ce gisement, et non celui de la rupture à 78,2° qui organise la trame. La prégnance du gisement 78,2°, dont la cartographie ne témoigne pas de cohérence visible [fig. 32], s'explique par le fait qu'il découle du tracé du mur occidental du rempart, morphogène puissant du secteur ouest de la ville.

1.5.2- Gisement 19,8°

Le gisement à 19,8° est nettement moins repérable au sein de la trame [fig. 28 et 33]. Sa présence sur les franges du cadre géographique, entre la rue Condillac et le cours Clemenceau ainsi que le long des cours Aristide Briand (Aquitaine) et de la Marne (Saint-Jean), l'assimile de près ou de loin à la troisième enceinte [492]. Au sein du parcellaire, seul le secteur situé autour de la rue de la Devise, présente un taux de concentration suffisant pour noter cette structure dynamique.

Le gisement 19,8° ne constitue pas en lui même un trait majeur de la trame. En revanche, l'imbrication parfaite qui s'opère entre lui et le gisement à 85,6° sur un espace sensible du sol bordelais, permettrait d'éclaircir les phases de structuration topographique et urbaine de cette zone de confluence de la Devèze et de la Garonne au cœur de laquelle s'est développé le port antique de *Burdigala*.

Il est concentré sur les îlots situés entre la place du Parlement (ouest), l'église Saint-Pierre (est), l'angle des rues du Palais et des Bahutiers (sud) et la rue du Puits-des-Cujoles (nord) à proximité de la Garonne. La partie centrale du phénomène est axé sur les voies est/ouest qui sont, du nord au sud : la place du Parlement et la rue du Parlement-Saint-Pierre, la rue de la Devise et la rue du Cancéra. A ces axes principaux de voirie vient se greffer, au nord, un micro réseau en peigne constitué par le parcellaire sis entre les rues, d'ouest en est : la place du Parlement, la rue des Capérans, la rue de Mérignac, la rue des Faussets et l'impasse Saint-Pierre. La frange parcellaire du côté ouest de la rue des Bahutiers semble faire écran avec l'espace situé jusqu'à la Garonne. La rue de la Devise est située au cœur du système dont les bornes et l'étendue viennent d'être définies. Le parcellaire est organisé en peigne autour des axes de voirie. On observe de façon assez régulière que les parcelles ont souvent un accès sur deux rues. L'aspect longiligne des îlots qui jouxtent la rue de la Devise, au nord et au sud, se distingue assez nettement des îlots plus ramassés situés au nord, et de façon moins distincte au sud. Enfin, on remarque un changement assez brutal de l'orientation à l'ouest de la rue Sainte-Catherine (85,6°).

L'axe viaire courbe semble toutefois se poursuivre, au delà du secteur propre au gisement, par un méandre amorçant un virage inverse, tel que l'alignement remarquable situé à son extrémité occidentale le souligne. Cet « alignement » aux allures serpentines, qu'il convient d'observer à l'échelle de la ville, est la trace de l'*estey* de la Devèze autour duquel se centre la ville antique remparée. De fait, le secteur observé, qui doit sa cohérence principale à l'orientation prépondérante qui le parcourt, peut être défini comme un espace estuarien ou espace de confluence de la Devèze vers la Garonne.

Enfin, si la densité du gisement est forte autour de l'épine dorsale de la Devèze, il faut aussi souligner que la ligne de rupture entre les deux gisements n'est pas clairement identifiable. La frange d'interpénétration des deux événements observés, par laquelle on passe, schématiquement, d'un espace peu organisé à un espace quadrillé, est plus ou moins large. Elle accentue les contraintes d'urbanisation liée au réseau hydrographique et l'aspect spontané de la production de cet espace vraisemblablement consécutif de l'envasement de l'*estey* et du port.

[492] Le rapport est direct au nord : l'alignement remarquable interne des îlots pris entre le cours Clemenceau et la rue Condillac en est la trace. Indirect au sud, il concerne l'aménagement de la place des Capucins réalisé en 1744, et les lotissements de la fin du XVIIIe siècle, qui marquent la première phase d'urbanisation *extra-muros* sur les routes de Toulouse et de Bègles (en dehors du cadre géographique).

fig. 33 *- Bordeaux, gisement à 19,8°,*
d'après le fond parcellaire du plan cadastral des années 1811-1821

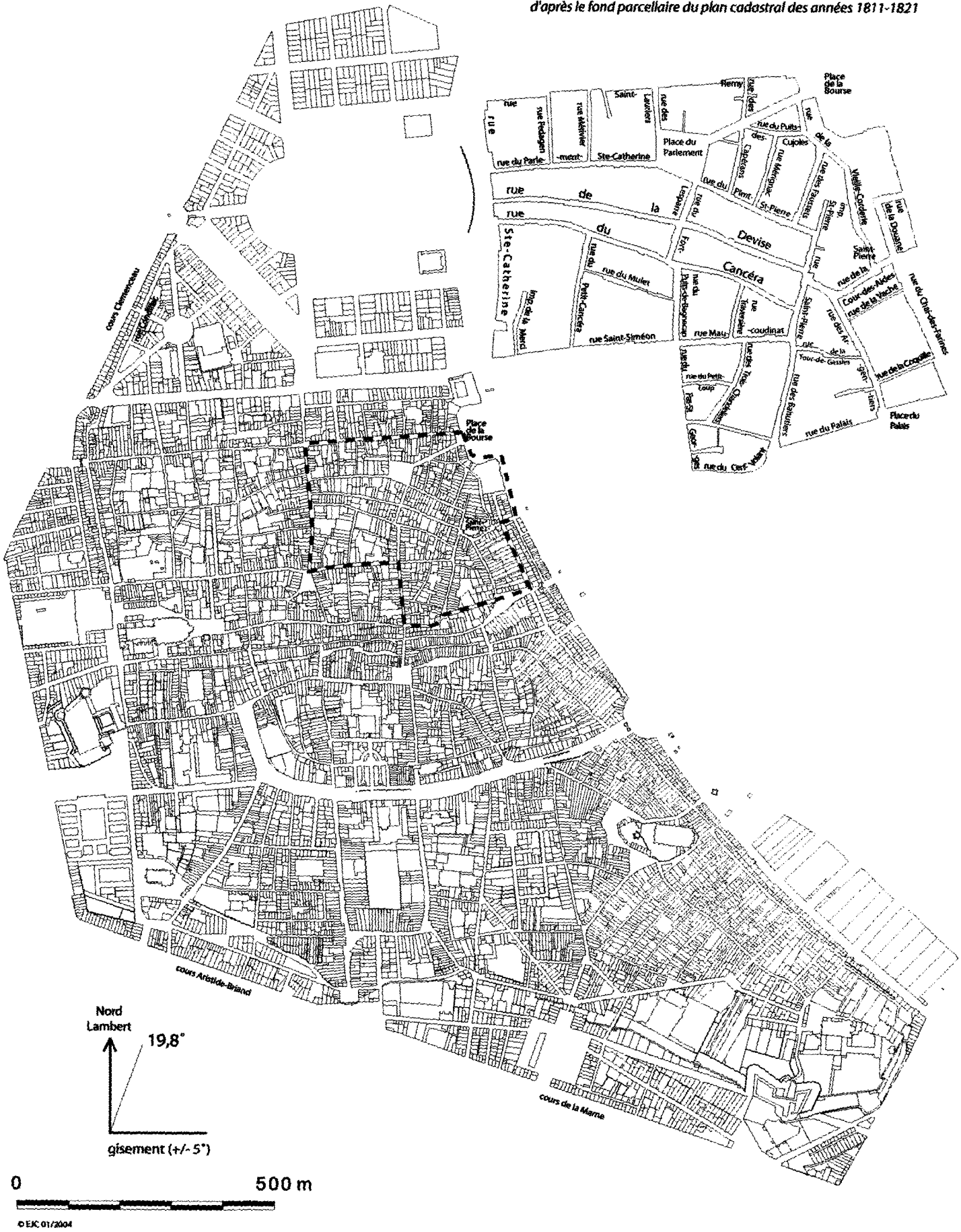

1.5.3- Gisement 45°

Le gisement 45° occupe deux zones bien circonscrites [fig. 34].

La première, au nord, est limitée dans l'espace. C'est l'opération d'urbanisme réalisée par l'intendant Tourny sur les plans de l'architecte Jacques Gabriel en 1744 [493]. Le projet original a subi deux grandes modifications [494]. L'une, entérinée par l'entreprise cadastrale, concerne l'aménagement du quartier des Grands-Hommes par les architectes Bonfin et Lhôte, sur le terrain du couvent des Jacobins, suite au décret du 13 février 1790, supprimant les communautés religieuses. « Le plan adopté par eux fut celui d'une place circulaire, occupant tout le centre du triangle, et relié aux trois grandes voies qui le limitent par des rues rayonnantes. Une de ces rues devait faire communiquer la nouvelle place avec les allées de Tourny où elle s'ouvrirait à angle droit 'entre le second et le troisième pavillon après la rue Saint-Dominique' : c'est la rue Michel-Montaigne. La maison de Gauthier-Latouche émigré, fut démolie dans le courant du mois d'avril 1797 et sur son emplacement s'ouvrit la nouvelle rue 'Montaigne'. [495]» L'autre se rapporte à la *distribution des terrains du Château-Trompette* [496], datée du 8 septembre 1817 en exécution de l'ordonnance du 5 septembre 1816, qui modifie le côté septentrional des allées après la levée du cadastre.

La seconde zone, beaucoup plus vaste, se cale parfaitement dans la trame parcellaire entre le gisement 85,6° à l'ouest, et le fleuve à l'est. Au nord, elle bute sur le cours d'Alsace-et-Lorraine (rue du Pont-Saint-Jean). La limite sud est moins distincte. Elle prend la forme d'une succession de baïonnettes formée par le raccordement de la rue de la Porte-de-la-Monnaie (Monnaie), la rue Camille-Sauvageau (Sainte-Croix), le square J. Vauthier (rue des Bénédictines) et de l'alignement qui marque l'emplacement de la troisième enceinte situé au sud de l'ancien monastère Sainte-Croix et parallèle à la rue Peyronnet.

Au sud, les quais sont bordés par des parcelles de très grande taille qui sont les cales des chantiers navals modernes qui ne seront pas prises en compte dans l'analyse. Entre les églises Saint-Michel et Sainte-Croix, le gisement reste dans les limites des lotissements en double peigne le long de la rue Camille-Sauvageau (Sainte-Croix) qui relie les deux pôles religieux. Au nord de l'église Saint-Michel, les traces du gisement semblent avoir été perturbées par la création de la deuxième enceinte, dont la crosse renversée du cours Victor-Hugo (fossés de Bourgogne) est l'empreinte indélébile [497].

---

[493] A ce sujet, voir VEDERE 1929, synthèse sur la topographie de cet espace aménagé, à cheval sur les glacis du Château-Trompette, élargis dans la décennie 1680, et sur l'ancien enclos du couvent des Jacobins. X. Védère souligne (p. 103-104), à juste titre, que le projet réalisé par Tourny en 1744 est beaucoup plus ancien : « Elle est du grand architecte Jacques Gabriel, l'auteur des plans de la Place Royale. Gabriel eut en effet le premier la pensée, et cela en 1729, dès son arrivée à Bordeaux, d'une allée d'arbres allant de la porte Saint-Germain jusqu'à la porte Médoc et de là au fleuve. Mais l'idée de construire une ligne de maisons contre le mur des Jacobins est beaucoup plus ancienne : les jurats, dans une requête non datée, mais de 1734 (AMB, série DD 30), prétendent que 'leurs prédécesseurs avoient demandé la permission d'aliéner ce terrain, pour procurer des secours à la ville', aux intendants de La Bourdonnais et de Courson. » On notera aussi l'article de COURTEAULT 1918. Cet article, sur lequel s'appuie régulièrement X. Védère n'offre cependant pas la rigueur historique de ce dernier, qui livre au lecteur une enquête renouvelée sur la question, basée sur bon nombre de pièces inédites.

[494] Seules sont prises en compte ici les modifications de la trame. Les nombreux surhaussements des façades exécutés par la suite ne modifient pas les limites parcellaires.

[495] VEDERE 1929, p. 165.

[496] BNF, Département des cartes et plans, plan GE D 3714, *« Distribution des terrains du Château Trompette »*.

[497] Ces lotissements ont fait l'objet de deux études approfondies, que la recherche sur les orientations parcellaires permet de compléter et de relier. Pour le détail de l'analyse morphologique, voir JEAN 2001, p. 89-117, première étude qui concerne la partie située entre la deuxième et la troisième enceinte, ainsi que JEAN 2003. Cet essai fait partie d'une approche pluridisciplinaire, dans REGALDO et al. 2003, sur le quartier de la Rousselle et qui vise à expliquer l'absence d'enceinte entre le palais de l'Ombrière et la porte de la Rousselle. Les synergies développées entre le bourg marchand de Saint-Eloi et le fleuve expliquent la montée en puissance de ce secteur dès le XIIe siècle. Je reviendrai sur ces points par la suite.

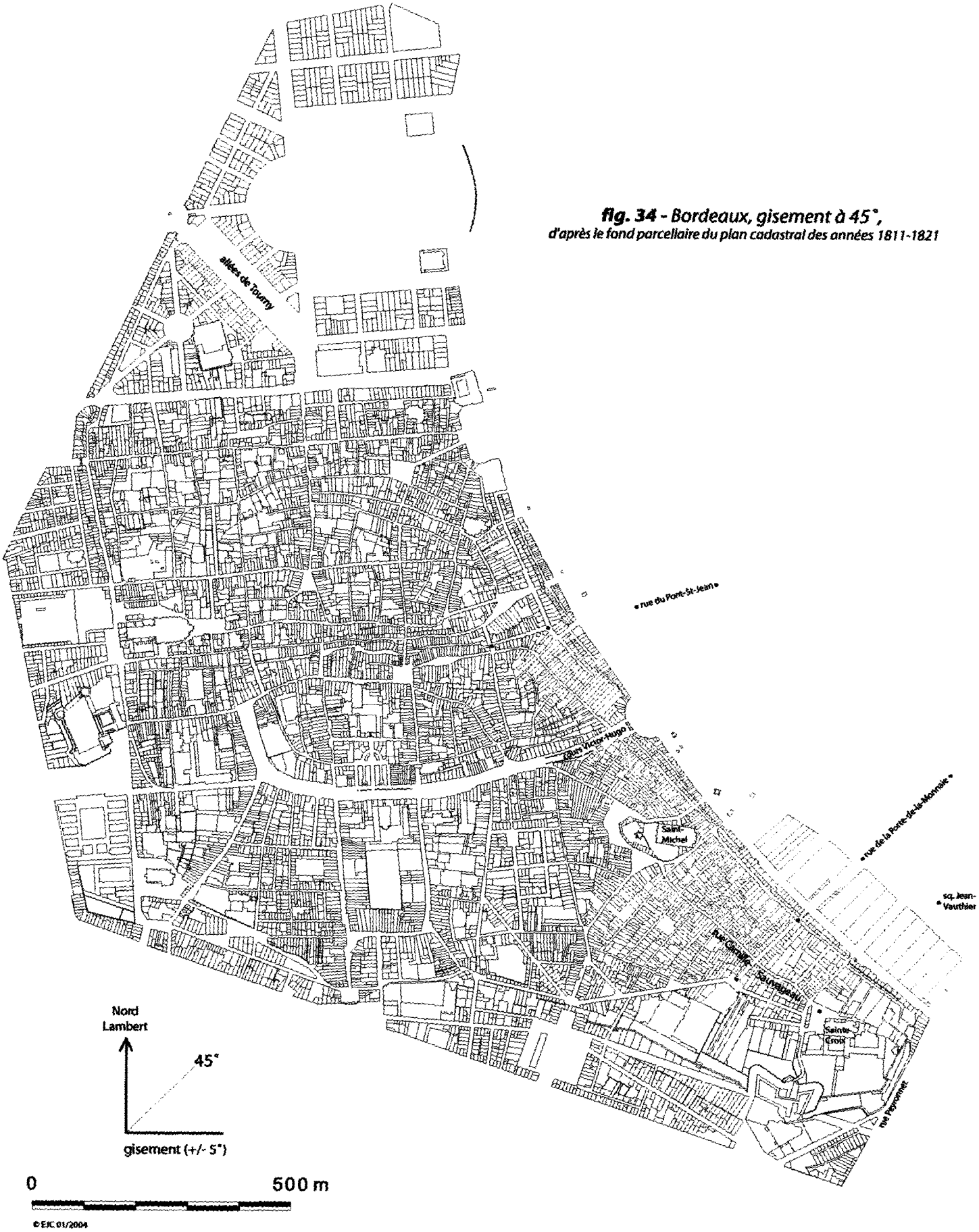

fig. 34 - *Bordeaux, gisement à 45°,*
d'après le fond parcellaire du plan cadastral des années 1811-1821

1.5.4- Gisements résiduels 27,2° et 62,2° [498]

Ces gisements ne sont pas des éléments déterminants dans l'orientation parcellaire de Bordeaux [fig. 29, p. 224]. Toutefois, leur concentration dans l'espace semble signaler l'existence d'unités fonctionnelles et de structures dynamiques.

- ✓ 27,2° : il est redondant avec le gisement 19,8° sur le nord du cadastre si on les cartographie tous les deux à la marge de ± 5°. En revanche, une densité sensible se distingue au sud. Il regroupe des parcelles de grande taille situées au nord-est de l'église Sainte-Croix entre la rue du Moulin (détruite par la construction de l'actuel Conservatoire de Musique) et le square J. Vauthier (rue des Bénédictines) d'une part, et une série de parcelles longilignes entre la place des Capucins et la place André-Meunier (fort Louis), d'autre part. Toutes les petites parcelles de ce secteur sont isoclines à 27,2°. L'implantation du fort Louis sur la porte médiévale de Sainte-Croix côté terre, au XVIIe siècle [499], semble se superposer au gisement et l'oblitère en partie. La morphologie de ce secteur [500], accolé à l'abbaye bénédictine, ainsi qu'une étude documentaire suggèrent l'existence d'une réserve foncière à l'ouest, et d'un petit quartier monastique occupé par les grands officiers de l'abbaye au nord du monastère. L'encellulement viaire du noyau abbatial, constitué d'arcs multiples, pourrait être la trace d'un enclos monastique dont la chronologie d'implantation ne peut être évoquée à ce stade de l'analyse.

- ✓ 62,2° : ce gisement ne rentre en concurrence avec aucun autre. La densité de sa diffusion permet d'identifier deux secteurs où il semble être révélateur d'unité. Tous deux sont implantés sur le réseau hydrographique. L'un, à l'extrême sud du plan, représente un micro réseau laniéré de parcelles de petite taille assemblées autour d'un bras d'eau capté sur l'*estey* de l'Eau-Bourde. C'est un élément connu de la cartographie de ce secteur à l'époque moderne où il est inscrit comme *« enclos d'Antillac »* [501]. Le second, en position centrale sur la bordure de Garonne, confronte les trois gisements principaux dont il semble effectuer la jonction (19,8° au nord-ouest, 85,6° à l'ouest, 45° au sud). En son centre, une place de forme aberrante ainsi que la voirie cristallise le parcours de contournement [502] du palais de l'Ombrière [503], implanté sur l'angle sud-est du rempart antique. L'entonnoir des îlots compris entre la rue Poitevine (aujourd'hui disparue) et la rue de la Rousselle, à proximité du fleuve, évoque la confluence de l'*estey* du Peugue et du fleuve, dont on peut suivre la trace

[498] Rappelons que la proximité des gisements 19,8° et 27,2° interdit de les représenter sur le même plan compte tenu de la marge de plus ou moins 5°.

[499] REGALDO 1998, note 17 de la page p. 72 : « le plan de 'Bourdeaux et de ses environs' attribué à Albert Jouvin de Rochefort, AMB XL.A, 27, (...) permet de préciser la fourchette de datation qui lui est communément attribuée : 1676-1680, au lieu de 1676-1690 ». Ce plan est reproduit [CAT.10].

[500] JEAN 2001. Voir le détail et la synthèse p. 104 : « Composition et aménagement des réserves foncières de l'abbaye Sainte-Croix ».

[501] BAUREIN 1876, p. 173-174 : « Enclos de Lentillac : cet enclos faisoit partie du tenement des Islets. Par transaction du 20 juin 1671, les Religieux de Sainte-Croix démembrèrent cinq journaux et demi de ce tenement en faveur de la ville. Ces cinq journaux et demi confrontoient : du levant, à l'Estey de Sainte-Croix ; du couchant, au chemin qui conduisoit du boulevard Sainte-Croix (aujourd'hui Fort-Louis) au pont du Guy ; du midi, au restant du tenement ; et au nord, aux fossés de la Ville, chemin entre deux. Cet emplacement, situé entre les Hôpitaux de la Manufacture et de la Peste, étoit destiné à y renfermer ceux qui commençoient à en être guéris. MM. Les Jurats, prévoyant sans doute que Bordeaux de devoit plus être atteint de mal contagieux, donnèrent cet emplacement à fief nouveau au sieur de Lentillac, avocat, par acte du 24 août 1675 ».

[502] Cette distinction morphologique est empruntée GAUTHIEZ 2003b, p. 483 : « On peut parler de contournement lorsqu'un obstacle oblige soit à déplacer une rue ou un chemin, soit, dans des circonstances identiques, lorsqu'on crée un parcours de contournement, par exemple une voie de contrescarpe, permettant de contourner le cœur de l'agglomération sans la traverser ».

[503] Sur l'implantation et l'évolution architecturale du palais du roi-duc, voir BOUTOULLE 2003a.

d'est en ouest sur le cadastre : encore à ciel ouvert au début du XIXe siècle depuis les abords du fort du Hâ jusqu'à la rue Sainte-Catherine (Poisson-Salé), son tracé tourmenté se poursuit, à couvert, par l'alignement de la rue des Herbes et des voies du côté sud du cours d'Alsace-et-Lorraine (impasse de la Voûte-du-Peugue et rue du Pont-Saint-Jean). La franche disparition du gisement 19,8° entre la rue des Bahutiers et les quais souligne la prégnance de la confluence Peugue/Garonne que l'on pourrait expliquer par l'envasement des structures portuaires antiques dans le courant du haut Moyen Age [504].

2- Les autres échelles d'analyse de la trame parcellaire

Jusqu'à présent, la recherche sur les orientations ne s'est intéressée qu'aux limites parcellaires. Il convient pourtant de ne pas oublier d'étudier les rapports qui agissent entre elles et les différentes catégorie de formes. Cette deuxième partie décrit, de façon un peu fastidieuse mais nécessaire, les caractéristiques principales observables à différentes échelles :

- ✓ en premier lieu au niveau de la voirie, élément de structuration fondamentale du plan,
- ✓ puis, à l'échelle des grandes unités topographiques et fonctionnelles repérables grâce aux alignements remarquables qui cloisonnent la trame et aux différentes études topographiques sur la ville,
- ✓ ensuite, au niveau de l'unité de plan [505], sorte d'échelle du vécu et de la fabrication spatiale (noté UP dans le texte),
- ✓ et ce, afin de repérer les traces des opérations de planification de la trame et les rapports entretenus avec les gisements.

2.1- A l'échelle viaire : les axes de force du plan

Certaines rues, alignements de rues et réseaux de voirie [fig. 35] apparaissent nettement sur le squelette urbain de Bordeaux (voirie + îlots). Deux catégories se distinguent. La première rassemble les axes qui structurent l'ensemble du plan de la ville de Bordeaux et ses rapports avec les grandes routes de communication (liens avec le réseau noir). La seconde comprend les rues, alignements de rues et de places et réseau de voirie qui structurent le plan à la seule échelle de la ville [506]:

- ✓ A (vert) : la ceinture des cours, places et quais qui définissent le cadre géographique de cette étude englobe le croissant historique et suit globalement le tracé de la troisième enceinte.

- ✓ B (rouge) : un réseau orthonormé à cheval entre les quartiers Saint-Seurin et du Palais-Gallien, à l'ouest du cours Clemenceau (Tourny) [507] d'une part, et le cadre

[504] Le phénomène est pressenti par HIGOUNET 1962, à propos des origines de l'Ombrière, p. 158 : « Le transfert du port assez loin en avant des remparts, par suite des atterrissements qui avaient comblé le bassin Navigère – ignoré des textes du bas Moyen Age – et reporté plus vers l'est des berges du fleuve, explique bien, par contre, les origines de l'Ombrière ».

[505] L'expression d'unité de plan est entendue au sens strict discuté *supra* (partie II, chapitre 1, § 5.2, niveau 1).

[506] Ces deux catégories jouent sur les deux premiers niveaux de voirie définis par GAUTHIEZ 2003a, p. 146, qui sont la voirie primaire (voies principales entre agglomérations et entre quartiers) et secondaire (rues à l'intérieur d'un quartier). A l'échelle de l'analyse en réseau, cette distinction ne tient pas compte de la particularité propre de chaque tronçon mais de la fonction du réseau auquel il appartient, l'un et l'autre pouvant se recouper.

[507] Axes nord-sud (d'ouest en est): rues La-Faurie-de-Monbadon et du Palais-Gallien ; axes est-ouest (du nord au sud) : rues Turenne, Saint-Fort, Thiac, Castéja et Rolland.

d'étude d'autre part, structure la trame dans son ensemble [508]. Il est l'ossature du gisement 85,6°. Il est plus dense au nord de la rue des Trois-Conils qu'au sud, et est complètement absent de la pointe sud-est du croissant et de la façade garonnaise. Les axes est-ouest, qui favorisent les flux terre/fleuve, sont mieux définis.

- ✓ C et D (violet) : un tracé proche de la figure d'escarpe (C) / contrescarpe (D) du mur sud et est du rempart antique fait le lien entre Saint-André et l'Ombrière, dans un secteur de la trame marqué par la forte densité du réseau viaire.

- ✓ E et F (bleu) : les voies d'escarpe (E) et de contrescarpe (F) qui longent la deuxième enceinte bordelaise viennent se greffer sur le réseau orthonormé à l'est de la cathédrale Saint-André. L'enceinte du début du XIIIe siècle est une fracture majeure du plan de la ville : la percée de nouvelles portes a profondément déformé le réseau viaire et a entraîné une restructuration des voies d'accès.

- ✓ de G à M (jaune), un réseau d'axes de liaison inter-enceintes dont certains éléments majeurs (G et H) sont connectés au réseau régional :

  - G : au nord, les allées de Tourny, ancienne *rua Burga* médiévale, assure la jonction entre la route du Médoc et la porte romaine située au nord de la rue Sainte-Catherine. On peut considérer les allées comme le tracé originel de la route du Médoc que la troisième enceinte a respecté.

  - H : un alignement de voirie longe de fleuve depuis la place de la Bourse jusqu'à l'église Sainte-Croix, en direction d'Agen. Il relie les trois secteurs fortifiés. On peut noter une rupture importante du tracé (pointillés) à hauteur du quartier de la Rousselle. A hauteur de la porte de la Rousselle, H pourrait former un trident avec deux voies de berges successives (H' et H") et une voie (I, ci dessous) captée par le marché.

  - I : au nord de l'église Saint-Michel, l'axe H se dédouble. L'implantation de la porte médiévale de la Rousselle, partie de l'enceinte du faubourg Saint-Eloi qui englobe le quartier bourgeois du marché, semble respecter le tracé H. C'est plus vraisemblablement la polarisation du marché médiéval qui a capturé H et l'a ramifié pour l'orienter vers la place Fernand-Lafargue (Ancien-Marché) par le coude de la rue de la Rousselle.

  - J : une continuité d'alignements, relativement parallèle à H, relie les églises Sainte-Croix et Saint-Michel au quartier du marché. L'église Saint-Michel semble avoir capturé le cours de cette voie qui pénètre elle aussi dans le faubourg Saint-Eloi par la porte Bouquière et va en direction du marché par les rues des Boucheries et Bouquière. Cette voie fait le lien entre le lotissement médiéval [509] et le faubourg marchand.

  - K : la rue Leyteire se dirige, depuis le quartier du Mirail au sud, vers le palais de l'Ombrière (H') par la jonction de la rue Neuve qui traverse le bourg Saint-Eloi de part en part, entre la porte Bouquière et la place du Palais.

---

[508] Axes est-ouest (d'ouest en est) : cours de l'Intendance, rues Porte-Dijeaux, Saint-Remi, Poquelin-Molière, des Trois-Conils, cours d'Alsace-et-Lorraine, rues du Hâ et de Cursol ; axes nord-sud (d'ouest en est) : rues du Temple, des Palanques, de Castillon, Cheverus, Sainte-Catherine, du Pas-Saint-Georges, Saint-James et du Mirail.

[509] Le réseau en peigne double (UP 21b et c) n'a pas été mis en relief afin de ne pas surcharger le plan.

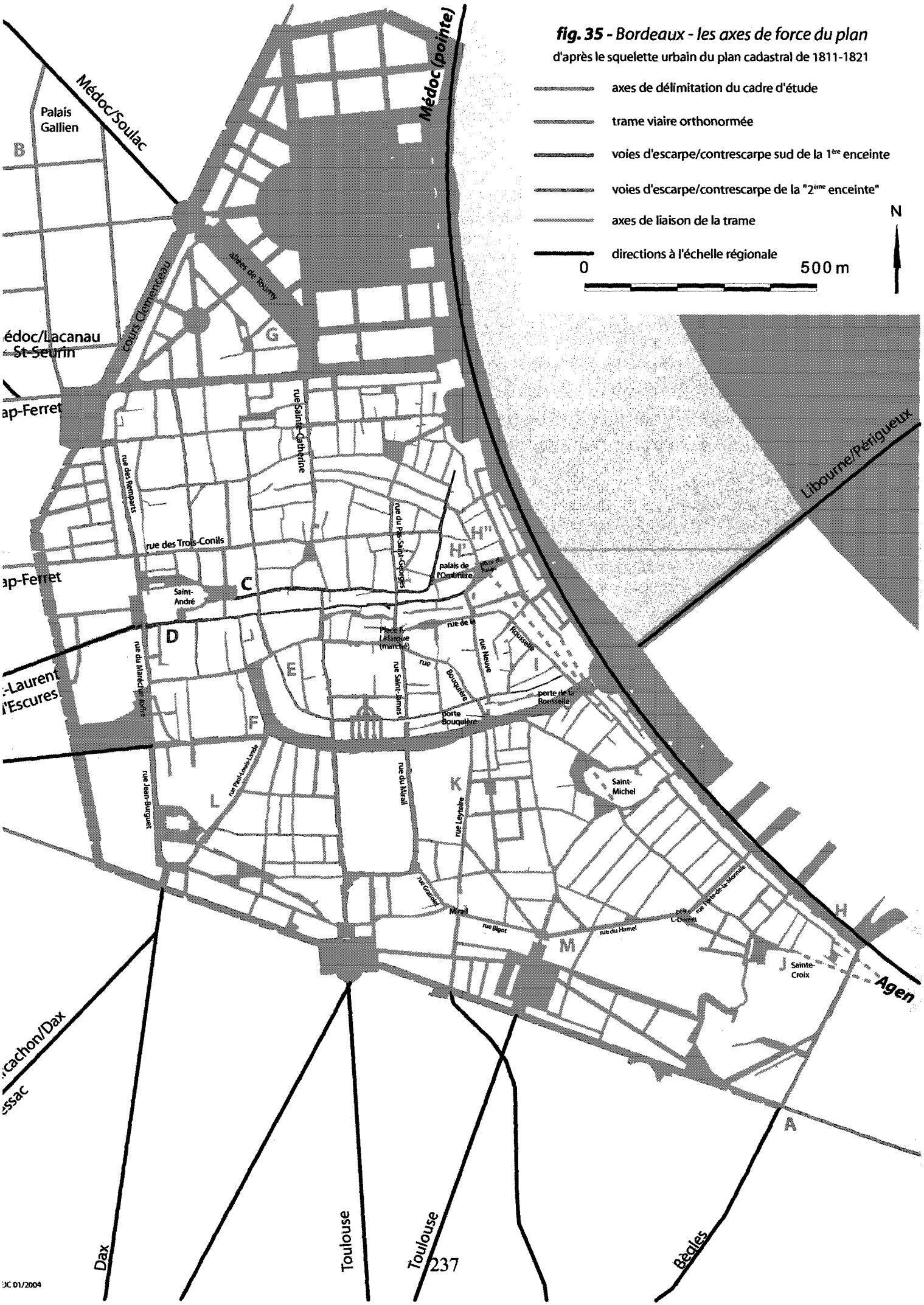

fig. 35 *- Bordeaux - les axes de force du plan*

d'après le squelette urbain du plan cadastral de 1811-1821

- axes de délimitation du cadre d'étude
- trame viaire orthonormée
- voies d'escarpe/contrescarpe sud de la 1ère enceinte
- voies d'escarpe/contrescarpe de la "2ème enceinte"
- axes de liaison de la trame
- directions à l'échelle régionale

BC 01/2004

- L : la rue Paul-Louis-Lande (Sainte-Eulalie) connecte la route de Dax et le quartier Saint-Eulalie avec les autres ensembles urbains du faubourg Saint-Eloi et du centre antique de Bordeaux par le réseau d'escarpe/contrescarpe (E et F bleu) qui se soude au réseau orthonormé (B rouge).

- M : enfin, l'arc des rues Gratiolet, Bigot, du Hamel, de la place Léon Duguit et de la rue de la Porte-de-la-Monnaie réalise une liaison interne à la troisième enceinte, entre le réseau orthonormé (B rouge) et le fleuve. Il est renforcé par une série de voies rayonnantes autour de la place Léon-Duguit.

Remarque : les axes nord-sud de la rue Sainte-Catherine et des rues du Pas-Saint-Georges, d'une part ; Saint-James et du Mirail, d'autre part ; des Remparts, du Maréchal-Joffre et Jean-Burguet, enfin (trame B rouge), font aussi la liaison entre les unités topographiques fortifiées.

2.2- A l'échelle du comportement parcellaire : les alignements remarquables

Les alignements peuvent témoigner de l'existence d'anciennes limites ou de rues disparues. Assemblage de parcelles, de limites parcellaires et de tronçons de voirie en de multiples combinaisons, ils doivent concerner au moins deux îlots ou au minimum trois points. Une analyse détaillée en offre de très nombreux exemples. Seuls ont été retenus ici les alignements les plus structurants de la trame parcellaire [510]. Associés avec des données connues par l'archéologie et les études documentaires, ils permettent de reconstituer les fortifications et donc les unités topographiques dont ils sont la trace [fig. 36] [511] :

- ✓ **a** (bleu) : un alignement curviligne traverse la trame de part en part, depuis le nord du palais archiépiscopal jusqu'à l'église Saint-Pierre. Il s'agit de la trace du ruisseau de la Devèze qui draine une partie des eaux du plateau landais jusque vers la Garonne. Le tracé tortueux de ce cours d'eau a articulé une organisation viaire et parcellaire différente. Les rues du Parlement-Sainte-Catherine, du Parlement-Saint-Pierre et du Cancéra sont la trace de fixation des rives de ce cours correspondant au port intérieur antique. L'aspect sinueux du parcellaire se répand en ondes depuis le lit central (rue de la Devise) au delà des tracés de voirie nord et sud. On observe une organisation parcellaire différente à l'est et à l'ouest de la rue Sainte-Catherine. A l'ouest, les parcelles d'assez grande taille ne sont pas toujours agencées perpendiculairement à la Devèze (UP 9). A l'est, le parcellaire, de petite taille, est laniéré perpendiculairement au fil de l'eau (UP 10) : il souligne le caractère plus densément bâti de ce secteur de la Devèze (UP 10).

- ✓ **b** (bleu) : un alignement presque rectiligne joint le fort du Hâ au fleuve (UP 17). C'est le ruisseau du Peugue. La trajectoire nord-est qu'il a au nord du fort du Hâ, change brutalement au niveau de la rue du Maréchal-Joffre (Minimes) et semble suivre un alignement parcellaire situé 40 à 50 mètres plus au nord (**D** violet sur la fig. 35). De plus, son tracé devient bifide au niveau de la rue Sainte-Catherine (Poisson-Salé) et semble insulariser les blocs compris entre la dite rue et la place Fernand-Lafargue. A l'est, son cours, à nouveau simple, est matérialisé par l'impasse de la Voûte-du-Peugue, détruite par la percée du cours d'Alsace-et-Lorraine en 1870-71. Il oblique

[510] Les indication signalées entre parenthèses renvoient à la partie suivante, sur les unités de plan (UP).
[511] D'autres éléments sont à prendre en compte pour définir une morphologie de fortification. Exposés à ce stade de l'analyse, ils couperaient la démonstration. Je les évoquerai donc dans le détail dans la partie consacrée aux hypothèses urbanistiques (Partie III, chapitre 1).

fig. 36 *- Bordeaux - Les alignements remarquables traces de structures et d'unités topographiques*
d'après le fond parcellaire du plan cadastral des années 1811-1821

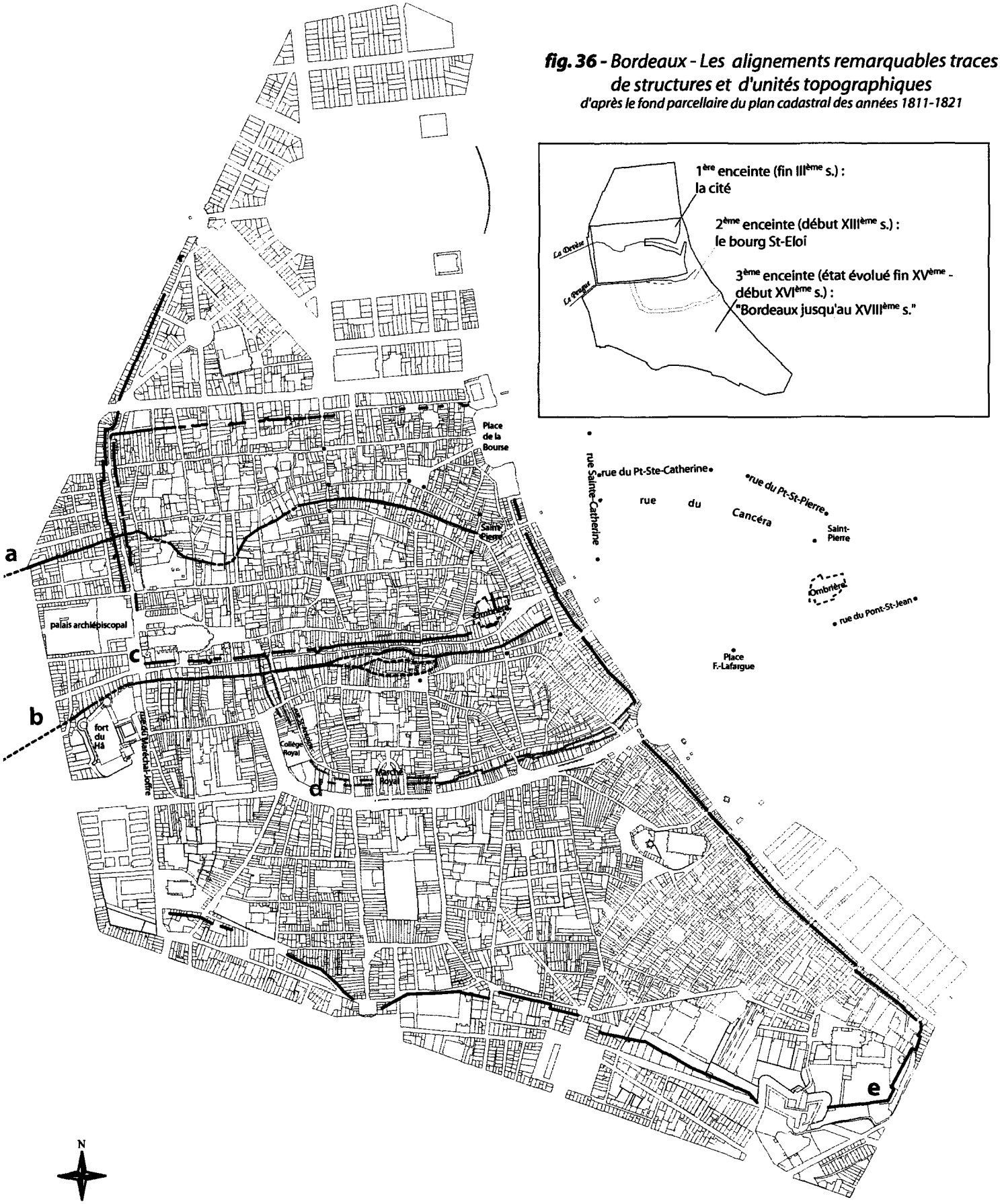

© EJC 01/2004

vers le nord entre les rues du Pont-Saint-Jean et du Chai-des-Farines et se dirige vers la zone de confluence Devèze/Garonne (UP 11).

- ✓ **c** (rouge) : une série de trois alignements de parcelles et de limites parcellaires permet de suivre le contour des murs nord, sud et ouest du rempart antique de *Burdigala*. A l'est, la forme rectangulaire de la cité close ne se distingue pas nettement. La fondation de la place de la Bourse et la zone de confluence des *esteys* rend délicate la lecture du parcellaire. Toutefois, le tracé de la rue du Loup (**C** violet sur la fig. 35) se détourne subitement vers le nord au niveau du palais de l'Ombrière, dont il contourne la trace elliptique qui marque toujours son emplacement. Le bassin intérieur, implanté au débouché de la Devèze, est la partie *intra-muros* du port antique qui devait probablement s'étendre aussi côté fleuve. L'envasement progressif de cet espace a entraîné une parcellisation intensive du bassin intérieur dont la forme et l'organisation interne témoignent d'une formation synchrone.

- ✓ **d** (violet) : un double alignement, qui fait lui même écho au tracé nord et sud des rues et cours entre lesquels il s'insère (**E** et **F** bleu de la fig. 35), cristallise le tracé de la deuxième enceinte construite au début du XIIIe siècle. Le caractère double des murs de fortification est avéré sur l'ensemble de la trame que les opérations de construction ponctuelle du Marché et du Collège-Royal (actuel musée d'Aquitaine) oblitèrent momentanément. Cette enceinte englobe le secteur de la ville depuis l'angle nord-est du rempart antique et du fleuve jusqu'à la rue Saint-Antoine, soit la partie que l'on désigne communément comme le bourg Saint-Eloi, ainsi que la façade garonnaise.

- ✓ **e** (vert) : une série d'alignements de parcelles, de limites et de tracés aberrants de rues et places permet de suivre, de façon quasi continue, le tracé évolué de la troisième enceinte dont la construction s'étale du début du XIVe siècle à la fin du XVe siècle. Ce rempart, point d'orgue important des phases de croissance de la ville [512], englobe les deux précédents.

Remarque : La troisième enceinte [513] définit, plus que toute autre, le lien étroit, presque charnel, qui se tisse entre la ville et le fleuve. Les enceintes précédentes, perpendiculaires à la Garonne, n'offrent qu'une surface limitée d'échange terre/fleuve. Dans ces deux cas, l'interface est assurée par d'autres moyens : le port interne sur la Devèze dans le cas de la ville antique, un espace libre de toute contrainte en ce qui concerne le bourg Saint-Eloi [514]. Le croissant de la dernière expansion démultiplie considérablement l'étendue de cette interface en même temps qu'il la freine en construisant un mur, presque ininterrompu entre la ville et la *mar* [515]. Cette rupture apparaît sur le plan [fig. 36], la fermeture située à l'est au niveau du bourg Saint-Eloi et de la Rousselle est à associer à la troisième enceinte (phase tardive), et non à celle du début XIIIe.

---

[512] Il ne sera percé puis dépassé que dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

[513] Numéroté troisième si l'on prend seulement en compte les enceintes, au nombre de 3, selon la tradition historiographique.

[514] Sur l'absence de fortifications de la face fluviale du bourg Saint-Eloi jusqu'à la fin du XIVe siècle, voir *infra* partie III, chapitre 2, § 5 ; ainsi que les récentes contributions rassemblées dans REGALDO et al. 2003.

[515] *Mar* : nom gascon donné à la Garonne au Moyen Age, littéralement, la mer.

2.3- Les unités de plan [fig. 37]

Les quelques 220 hectares englobés par l'enquête sont constitués de 34 unités de plan, dont trois seulement dépassent le cadre géographique (UP 8a, 29 et 30). La litanie qui suit ne doit pas faire oublier la démarche dans laquelle elle s'insère [fig. 37] [516]. Elle n'a pas ici l'objectif de décrire les enchaînements logiques remarquables à l'intérieur des unités ou entre elles, afin d'esquisser un datation relative de la formation du tissu. Elle caractérise les unités au vu de leur composition géométrique propre et ce, afin de disposer d'un étalon de comparaison neutre que l'on confrontera par la suite au système d'orientation parcellaire.

unité de plan n°1 : située au nord, cette unité est la plus vaste de toutes. Elle est délimitée par les cours de Verdun et Xavier-Arnozan, le quai Louis XVIII, la rue Esprit-des-Lois et les allées de Tourny (A, B et G). Les îlots, constitués de parcelles de grande taille, rayonnent parfaitement autour de la place des Quinconces, face à la Garonne, et soulignent une vaste opération d'urbanisme sur le site de l'ancien château Trompette. Cette opération est connue tant par des plans que par des prospections archéologiques [517].

unité de plan n°2 : située au sud-ouest de l'UP1, cette unité s'organise autour des allées de Tourny (G), depuis la place éponyme située au nord, jusqu'à la place de la Comédie au sud, à proximité du Grand-Théâtre. C'est aussi une opération d'urbanisme bien documentée [518] réalisée au milieu du XVIIIe siècle par l'intendant Tourny. Elle se démarque de l'unité 4 par un alignement remarquable (limite). Elle fait le lien entre la route du Médoc et la porte du Médoc située au débouché de la rue Sainte-Catherine (**B**), sur le mur nord du rempart antique et reprend la trajectoire globale de la rue médiévale de *Burga*.

unité de plan n°3 : elle a la forme d'un arc délimité par le cours Clemenceau (Tourny, **A**), les rues Condillac, de la Vieille-Tour, Porte-Dijeaux, de Ruat (Saint-Paul), des Trois-Conils, Monbazon et Bouffard. Au nord, la forme effilée des îlots traversés par un alignement interneremarquable de limites parcellaires (**e**) la démarque sensiblement de l'UP 4. Au sud, on note la continuité de l'alignement relevé malgré deux bifurcations successives, à hauteur du cours de l'Intendance et de la rue Porte-Dijeaux. Un îlot, dans la même trajectoire et présentant aussi un alignement interne remarquable (**c**), s'y accole. Les parcelles, de petite taille et le plus souvent carrées, viennent buter sur les alignements relevés (**c** et **e**).

unité de plan n°4 : le réseau viaire, rayonnant autour du moyeu de la place des Grands-Hommes, est une des caractéristiques premières de cet espace. Les parcelles, assez grandes, sont organisées autour des voies. Cette unité est le cœur d'une opération d'urbanisme de la fin du XVIIIe siècle qui s'articule autour de la place des Grands-Hommes[519]. Au sud-est, un changement brutal d'orientation l'isole de l'UP 5.

unité de plan n°5 : un réseau viaire orthonormé quadrille la trame parcellaire de cette unité (A). Cette planification s'appuie sur deux axes principaux est-ouest (cours de l'Intendance et du Chapeau-Rouge d'une part et rues Porte-Dijeaux et Saint-Remi d'autre part) que recoupent de nombreuses rues ou alignements remarquables espacés de 120 m environ. Un alignement de 670 m constitué de limites parcelles et de tronçons de voies (**c**) traverse les îlots d'est en ouest entre les deux axes principaux. Le parcellaire obéit aussi à cet

[516] Le format A4 ne permet pas de retranscrire toutes les informations citées ci-après sur la fig. 37. Aussi, j'invite le lecteur à se munir de courage pour affronter les quelques pages qui suivent, et surtout, à se référer aux fig. 1 à 5 de l'annexe 1, tome 2 : Plans de Bordeaux, pour suivre la description et situer les toponymes signalés. Les lettres minuscules ajoutées entre parenthèses renvoient aux éléments de la fig. 36, les lettres majuscules à la fig. 35.
[517] Sur ce quartier de la ville, voir REGALDO 2000. Sur le château Trompette, voir plus particulièrement FAUCHERRE 2001.
[518] VEDERE 1929.
[519] VEDERE 1929, p. 165.

agencement en damier. Au nord, le phénomène se poursuit, au stade parcellaire, au-delà du cours de l'Intendance. Cette unité se distingue des autres par des changements soudains de taille des parcelles (UP 6 et 9), des opérations d'urbanisme (UP 4, 6 et 7) et des changements d'orientation (UP 3, 7, 9 et 10).

> Remarque : le « triangle d'or bordelais », délimité par les allées de Tourny, la place de la Comédie et les cours de l'Intendance et Clemenceau (partie des unités 2, 3, 4 et 5), relève plus d'une production sociale nouvelle de l'espace que d'une véritable existence morphologique qui dévoile son aspect composite, résultat d'une fusion de différentes unités ou portions d'unité (n° 2, 3, 4 et 5). C'est un faisceau d'événements hystéréchroniques qui lui ont donné naissance.

unité de plan n°6 : les deux îlots de l'unité 6 font miroir à l'opération d'urbanisme de l'UP 1. Constitué de grandes parcelles (voire très grandes, comme celle du Grand-Théâtre), ce secteur est situé dans la perspective théâtrale de l'UP 2. La parcelle-îlot du Grand-Théâtre, se démarque nettement de l'îlot Louis (est). Tous deux ont néanmoins le même écartement nord-sud, qui souligne l'opération d'urbanisme dont on doit la réalisation au renommé architecte Victor-Louis.

unité de plan n°7 : les parcelles de très grande taille organisées en crabe autour de la place de la Bourse, face à la Garonne, sont le fruit d'une opération d'urbanisme bien documentée, celle de l'édification de la place Royale (actuelle place de la Bourse) réalisée sous les intendants Boucher et Tourny dans la première moitié du XVIIIe siècle [520].

unités de plan n°8a et 8b : cet ensemble associe les lotissements d'époque moderne (UP 8a et sud de l'UP 8b) au palais archiépiscopal de Bordeaux. Il est le fruit de la reconstruction du palais réalisée par monseigneur de Rohan dans la décennie 1770. L'aménagement des petits îlots au sud de la rue Elisée-Reclus ainsi que ceux, situés au nord de la rue Monbazon, a été réalisé par la suite, afin de mettre en valeur le nouvel édifice. Il déborde, au nord-ouest, le cadre de l'étude, au-delà de la rue du Docteur-Charles-Nancel-Pénard (Dauphine).

unité de plan n°9 : elle constitue un réseau assez lâche au vu des zones qui la confrontent et dont le parcellaire est plus dense. Le semblant de structure orthonormé dessiné par les rues de Ruat (St-Paul), du Temple, de Grassi et Castillon (nord-sud) et les rues Poquelin-Molière (Montméjan, St-Christoly, Petits-Carmes) et des Trois-Conils (est-ouest) est sans cesse associé à des lignes de fractures internes aux îlots sur la partie ouest et par un brutal changement d'orientation à l'est, en miroir de l'UP 10.

unité de plan n°10 : cette unité se distingue par un changement important d'orientation avec son entourage immédiat. Ses limites sont définies par l'étendue maximale du phénomène observé. L'arc triple des rues du Parlement-Sainte-Catherine et Saint-Pierre, de la Devise et du Cancéra se répand en ondes dans la trame. Il est la continuité des bouleversements observés dans l'UP 9. Centrée sur la rue de la Devise, trace du lit de l'*estey* de la Devèze (**a**), l'orientation s'évase à l'est par l'intermédiaire du réseau laniéré des rues de Mérignac, des Capérans et des Faussets sur la rue du Parlement Saint-Pierre au nord et par une frange d'îlots dont aucune organisation ne paraît au sud.

unité de plan n°11 : elle est délimitée par la rue des Bahutiers et l'impasse Saint-Pierre à l'ouest, la Bourse au nord, la rue du Chai-des-Farines à l'est, la place du Palais et une forme elliptique au sud. C'est une zone de fracture de la trame qui subit l'influence des organisations alentours au débouché de la Devèze (**a**, UP 10) et du Peugue (**b**, UP 17).

---

[520] PARISET 1968, p. 540.

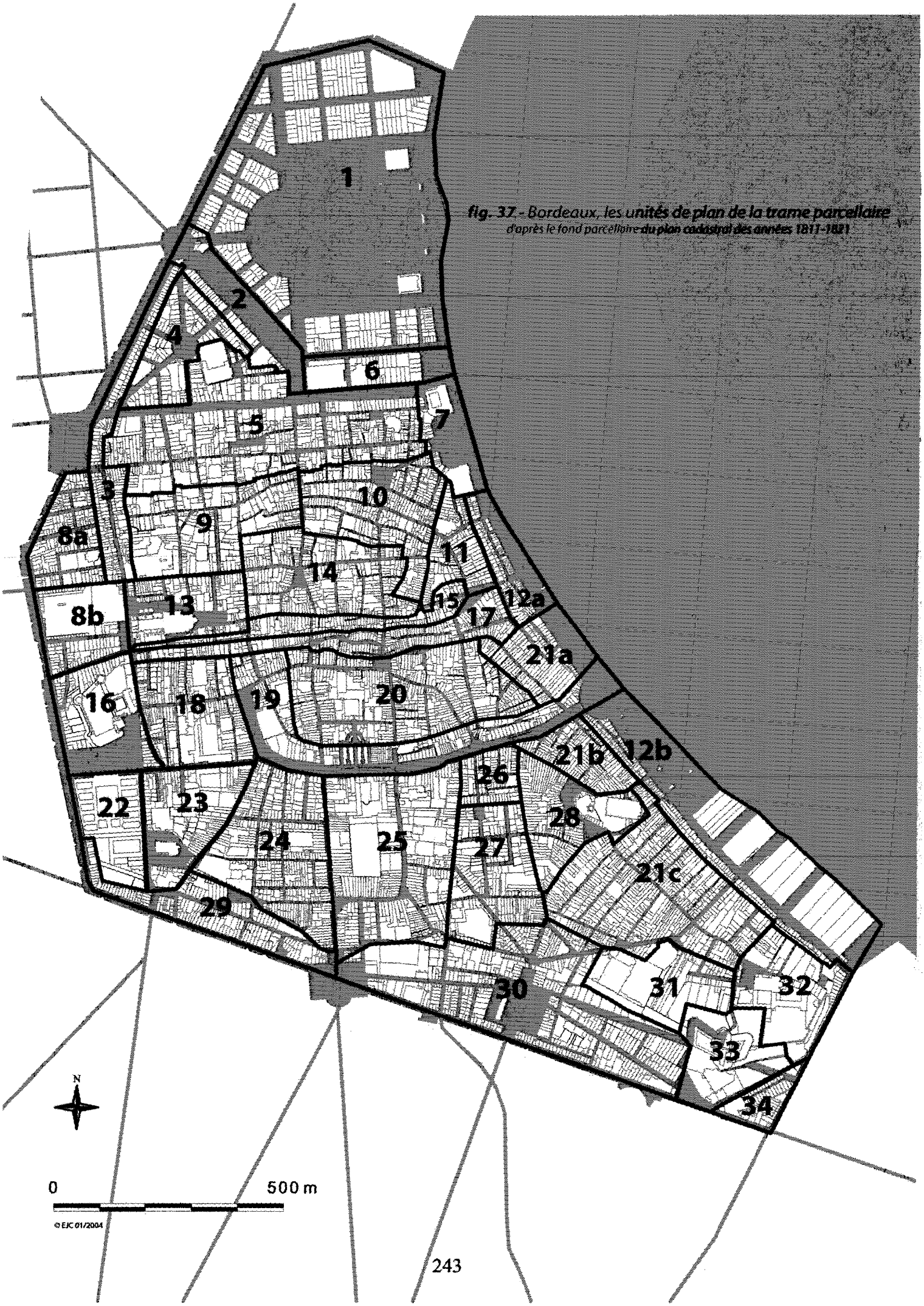

fig. 37 - Bordeaux, les unités de plan de la trame parcellaire
d'après le fond parcellaire du plan cadastral des années 1811-1821

unités de plan n°12a et 12b : ces unités, qui forment un bandeau étroit d'îlots marqués par un alignement remarquable interne (**e**), font écran entre la ville et le fleuve dont elles cabotent le méandre. L'UP 21a rompt la continuité de cette façade. Au nord (12a), la ceinture de petites parcelles (5 x 5 m à 5 x 10 m) séparée par un alignement continu de 300m (**e**) se double, côté Garonne, d'un chapelet de petits îlots aux parcelles modulaires. Au sud (12b), la présence des cales des chantiers navals en front de quais mise à part, on observe presque le même phénomène pour la partie comprise entre la rue des Faures et la place Bir-Hakeim (Bourgogne). L'alignement de 760m (**e**) subit deux décrochements, l'un entre les rues des Fours et Le-Reynart (Bordelaise), l'autre au niveau de la rue du Port. L'agencement et le type de parcelles y sont identiques.

unité de plan n°13 : cet ensemble de places de forme aberrante est organisé autour de la cathédrale Saint-André. La troncature des îlots autour du chevet dénote une intrusion voire une perforation d'un tissu urbain déjà existant par la cathédrale, qu'un mouvement inverse de reconquête anarchique de l'espace a comblé. Les reliquats d'îlots situés au nord-est sont à mettre en relation avec les opérations d'urbanisme évoquées pour les UP 8a et 8b. En revanche, les trois îlots restant suivent l'alignement des axes des UP 5 et 9, mais ont été associés à cette unité du fait de l'empiètement de l'ensemble cathédral.

unité de plan n°14 : cette unité, dont les parcelles de taille moyenne suivent les voies, est caractérisée par la capture du système de voirie qui s'opère au niveau de la place Saint-Projet et qui tend à déformer le réseau orthonormé (B) relevé dans l'UP 5. Elle se démarque nettement des zones bouleversées 9 et 10. Au sud, la rue du Loup cristallise un changement significatif de la morphologie des îlots.

unité de plan n°15 : la place Saint-André, et les rues du Loup et du Cerf-Volant au nord, d'une part, ainsi que l'alignement des rue des Mottes, des Trois-Canards, du Mû et Poitevine au sud, d'autre part, englobent cinq îlots barlongs composés de petites parcelles. Une continuité d'alignement de limites parcellaires et de parcelles les traversent (**c**). Cette ligne fait barrière entre des parcelles carrées de très petite taille au sud (5 x 5 mètres) et oblongues au nord (5 x 10 à 15 mètres). Enfin, trois parcelles semi-rondes et équidistantes intègrent l'alignement dans sa partie occidentale.

unité de plan n°16 : la rue des Frères-Bonie (Albret) au nord, le cours d'Albret à l'ouest, la place de la République (Armes) et la rue de Cursol (Ségur) au sud, et les rue de la Plate-Forme et du Maréchal-Joffre (Minimes) délimitent le secteur. Cette UP est marquée par l'implantation du fort du Hâ, citadelle française implantée au lendemain de la reddition bordelaise de 1453 [521]. D'une orientation fondamentalement différente, cette dernière semble avoir perturbé les petits îlots de sa bordure sud-est dont la rue de la Plate-Forme prend l'alignement. A la façon d'un éventail, le parcellaire reprend l'alignement nord-sud observé ailleurs au contact de la rue de l'Hôpital. L'observation des planches cadastrales en dehors du cadre d'étude permet de suivre le cours du Peugue (**b**) que l'on voit ici apparaître au nord du fort du Hâ. Obliquant vers Saint-André jusque là, sa direction change brutalement à hauteur de la rue du Maréchal-Joffre (Minimes).

unité de plan n°17 : cette unité constitue un écran puissant entre les unités nord et sud de l'ensemble de la trame parcellaire. Elle s'étend sur 850m (**b**) d'est en ouest sur une épaisseur moyenne de 40 mètres hormis l'évasement qui se produit à son extrémité orientale. Elle confronte l'UP 15 au nord et est d'une largeur sensiblement identique. A l'ouest, un alignement de parcelles allongées correspond au ruisseau du Peugue sur la source cadastrale. Le tracé de l'*estey,* dans la continuité du tronçon de l'UP 16 est isocline à l'alignement de l'UP15. Cet alignement dépasse le cadre géographique de cette étude et se poursuit au delà du cours d'Albret. Au nord du ruisseau, des parcelles rectangulaires de

[521] FAUCHERE 2001.

petite taille suivent l'orientation des rues. L'alignement remarquable se prolonge, au delà de la rue Sainte-Catherine (Poisson-Salé), par un système interne de voirie fait d'impasses et de nombreuses sinuosités viaires : la rue des Herbes, l'impasse Poitevine (Voûte-du-Peugue) et la rue du Pont-Saint-Jean. A l'est, deux îlots, dont un coudé sur la rue de la Rousselle, terminent la zone en entonnoir ouvert en direction de la Garonne. La présence d'un alignement interne de l'îlot situé entre la place du Palais et la rue du Pont-Saint-Jean accentue l'effet et se greffe lui aussi sur l'impasse Poitevine (Voûte-du-Peugue).

unité de plan n°18 : elle présente un réseau laniéré autour de la rue du Hâ. Elle confronte, le Peugue au nord (**b**), le cours Pasteur (fossés des Tanneurs) et la rue Duffour-Dubergier (Boule-du-Pétal) à l'est , la rue de Cursol (Ségur) au sud et les rues de la Plate-Forme et du Maréchal-Joffre (Minimes) à l'ouest. Ce réseau, qui présente les caractéristiques géométriques du lotissement, est rythmé, au nord, par une succession régulière de rues étroites ou d'alignements qui englobent des îlots de surface comparable. Au sud de la rue du Hâ, le système décrit semble avoir été en partie gommé par l'implantation d'un couvent de la Contre-Réforme, siège de l'actuel Etat-Major de la Caserne Pelleport. L'îlot sud-ouest fait la jonction entre l'unité modelée par le fort du Hâ (UP 16) et le gisement 85,6°.

unité de plan n°19 : en forme de crosse renversée, cette unité a généré une cicatrice profonde dans la trame parcellaire. Les cours Victor-Hugo (fossés de Bourgogne, Saint-Eloi, de l'Hôtel-de-Ville et des Carmes) et Pasteur (fossés des Tanneurs) forment la limite sud et ouest du tracé de contrescarpe. Le tracé d'escarpe (E) joint les rues Paul-Bert (Montaigne), Saint-Antoine (aujourd'hui en partie disparue), de Guienne, Poudiot (Teulère) et Renière, parallèles au tracé de contrescarpe, vers l'intérieur de la ville. Elle est la trace de l'enceinte construite au début du XIIIe siècle pour englober le faubourg Saint-Eloi, d'où la puissante capture qui s'opère entre elle et l'UP 17. Le tracé d'escarpe/contrescarpe (E et F) se double d'un alignement d'impasse et de limites parcellaires internes aux îlots compris dans son emprise très visible dans sa portion orientale (**d**). La construction du Marché-Royal (remplacé aujourd'hui par le parking Victor-Hugo et le Palais des Sports), à la fin du XVIIIe siècle, a quelque peu modifié la physionomie des îlots entre les rues Saint-James et Sainte-Catherine (Cahernan). De même, à l'extrémité orientale, la reconstruction de la façade des quais par l'intendant Tourny, et l'implantation de la porte de Bourgogne sur une place en demi-lune (à cheval sur les UP 12b et 19), est une opération d'ampleur mais limitée cependant dans l'espace.

unité de plan n°20 : englobée par les UP 17 et 19, le parcellaire y est assez homogène, hormis l'hôtel moderne qui noyaute un îlot au nord des étals en demi-lune du Marché-Royal. La voirie de ce secteur a connue deux bifurcations morphologiques importantes [522]. La première concerne la polarisation des voies vers la place Fernand-Lafargue (B, H et J), où se situait le marché médiéval. La seconde évoque la déviation du réseau viaire (rues Bouquière, Neuve, du Muguet, du Puits-Descazaux et du Soleil) qui crée un emboîtement fastigié de pattes d'oies consécutif à la réorganisation des voies d'accès sur la nouvelle porte de la deuxième enceinte bordelaise (UP 19, entre I et J). L'arc de la rue Bouquière fait la jonction marché/porte.

unités de plan n°21a, 21b et 21c : ces trois sous-ensembles, proches du fleuve, offrent des visages morphologiques ressemblants, tant dans leur trait d'orientation que dans les effets qu'ils induisent. Ils sont séparés par deux fractures majeures de la trame : le cours Victor-

[522] CHOUQUER 2000, p. 187 : une bifurcation morphologique est « un accident de l'histoire d'un système spatial qui provoque un seuil morphologique. De façon globale, on considère que l'accident principal survenu dans l'histoire des systèmes spatiaux est le passage d'une occupation du sol d'aspect ponctuel à une occupation en forme de réseau. Les décisions de planification sont, de même, des bifurcations morphologiques majeures. »

Hugo (la deuxième enceinte médiévale de l'UP 19, **d**), et par l'église et le cimetière Saint-Michel (UP 28)

- ✓ UP 21a : elle est limitée par le quai Richelieu (Bourgogne) à l'est, la place Bir-Hakeim et le cours Victor-Hugo (fossés de Bourgogne), au sud, une ligne parallèle à la rue de la Rousselle à l'ouest et la rue de la Porte-Saint-Jean au nord (**e**). La partie est, directement en contact avec la Garonne, se distingue, malgré les apparences, des îlots de façade des UP 12a et 12b. Il n'existe aucune concordance d'alignement interne, comme ceux notés en 12a et 12b [523]. Une venelle seule se distingue : l'analyse morphologique ne peut pas la qualifier d'alignement [524]. En revanche, on peut noter la présence de deux alignements perpendiculaires aux quais formés par la continuité de la rue de la Porte-des-Portanets avec le parcellaire d'une part, et la continuité entre une venelle et une limite d'autre part. Sur l'ensemble des quais de Bordeaux, et les constructions exceptionnelles des Quinconces et de la Bourse mises à part, l'ensemble des îlots confrontant la Garonne se caractérise par une apparence longiligne accentuée par l'implantation dorsale d'un alignement remarquable (**e**) que l'on suit d'îlot en îlot sur plusieurs centaines de mètres (UP 12a/b). A l'inverse, on note ici l'épaisseur importante de l'îlot coincé entre le quai Richelieu (Bourgogne) et la rue de la Rousselle : 87,5m en moyenne par la rue de la Porte-des-Portanets, contre 20m en moyenne pour tous les îlots avec alignements dorsaux situés le long des quais (UP 12a/b). Cette unité ne joue pas le rôle d'écran comme les UP 12a et b entre le tissu urbain et la Garonne pour les unités 21a et b. Elle génère, au contraire, un effet d'aspiration que caractérise l'orientation parcellaire perpendiculaire à la courbe du fleuve.
- ✓ UP 21b : elle rassemble les îlots compris entre la rue des Faures, de la Fusterie et le cours Victor-Hugo (fossés de Bourgogne). Les voies sont organisées en peigne qui se déforme au contact du cours Victor-Hugo. Le peigne est formé par des rues parallèles entre elles et perpendiculaires à la façade des quais, soit la rue et l'impasse Mauriac et les rues Gensan et Maubec.
- ✓ UP 21c : elle forme un réseau en peigne double le long de la rue Camille-Sauvageau (Sainte-Croix). Au nord-ouest, le système compris entre la dite rue et la rue Carpenteyre a l'allure modulaire du lotissement. Une série de six rues et de deux alignements scandent la trame régulièrement. Ce sont du nord au sud, les rues des Allemandiers, des Fours, Le Reynart (Bordelaise), Andronne, Bayssac et Carbonneau. Au sud de la rue Carbonneau, une série de lignes en éventail ainsi que la plus grande taille des îlots et des parcelles font transition avec l'UP 32 et closent le phénomène. Au nord, le reliquat d'îlot accroché au chevet de l'église Saint-Michel fait transition avec l'UP 21b. Au sud-ouest de la rue Camille-Sauvageau, le peigne viaire est identique pour la partie confrontant directement la rue et se relie avec celui observé au nord par des séries de baïonnettes. En revanche, la régularité de l'opération se détend au-delà de la rue Traversanne, limite sud du second réseau laniéré constitué par les rues Gaspard-Philippe, Planterose, des Bouviers, des Vignes et Nérigean. Au sud-est, la trame est perforée par une opération d'urbanisme marquée par le rayonnement des voies autour de la place Léon-Duguit (M).

Cette analyse circonstanciée, a permis de relever les traits communs de la morphologie de ce triplé. Les UP 21b et c, malgré l'écran de l'UP 12b, induisent la même synergie ville-fleuve que 21a.

---

[523] L'alignement **e** tient compte du tracé le plus abouti de la troisième enceinte.

[524] Un alignement remarquable est défini ici comme une limite ou une continuité de limite, de toute nature (parcelle, voie, limite parcellaire, conjugaison des trois), qui prend en compte au moins deux îlots, ce qui n'est pas le cas dans le cadre stricte de cette UP.

unité de plan n°22 : constituée de parcelles de très grande taille, cette unité est une opération d'urbanisme bien documentée : celle de l'hôpital Saint-André, réalisé entre 1826 et 1829 sur les plan de l'architecte Jean-Burguet [525].

unité de plan n°23 : les rues du Maréchal-Joffre (Minimes), de Cursol (Ségur) et Paul-Louis-Lande (Sainte-Eulalie) tracent un triangle rectangle autour de l'église Sainte-Eulalie. Le centre de l'îlot nord est constitué de parcelles de grande taille. D'autres, effilées, suivent le cours de la rue Paul-Louis-Lande (L, Ste-Eulalie) à l'est. Le parcellaire isocline à 85,6° au nord se polarise, au sud, sur l'église et au-delà sur le petit îlot sud. Une parcelle de forme aberrante (très angulaire), peut-être la trace d'un aménagement fortifié d'époque moderne, capte les axes de voirie à l'extrême sud.

unité de plan n°24 : un éventail de rues ouvert au sud se resserre au contact du coude de l'UP 19 (F). Les quatre îlots au contact du cours Victor-Hugo (fossés des Carmes) subissent le plus fortement cette aimantation. Au sud de la rue Labirat, les parcelles, plus petites, forment des îlots au semblant modulaire perpendiculaires à la rue Sainte-Catherine (Bouhaut, d'Aquitaine) qu'une ligne de fracture stoppe au sud (**e**). Cette unité revêt, malgré les contraintes morphologiques, l'aspect d'une opération de lotissement.

unité de plan n°25 : deux lignes de fractures confrontent l'unité au nord et au sud. La première, au nord (**d**, F, UP 19), ne semble pas avoir d'incidence. La seconde (**e**), au sud, réalise deux raccordements appuyés sur la rue Sainte-Catherine (sud-ouest), et sur la rue Leyteire (sud-est) :

- ✓ l'un au niveau de la place de la Victoire (d'Aquitaine), autour de la porte d'Aquitaine (ancienne porte médiévale de Saint-Julien) avec les rues Sainte-Catherine, Saincric (Chemin-de-Ronde, limite UP 24 et 29) et Paul-Broca (Entre-deux-Places, dont une limite parcellaire coupe le petit îlot au niveau de la porte). Ce phénomène est accentué par le rabotage de l'îlot de la place du Général-Sarrail qui facilite le flux de la rue des Augustins vers la porte.
- ✓ l'autre, raccorde les rues Paul-Broca, Gratiolet (des Augustins), Leyteire et Bigot (Entre-deux-Place, limite des UP 27 et 30) à l'emplacement de l'ancienne porte médiévale du Mirail.

Les déviations de voirie conséquentes à la construction de la troisième enceinte (**e**) au début du XIVe siècle ont voilé la trame de cette unité.

unité de plan n°26 : c'est la plus petite unité retenue. Le micro réseau en peigne qu'elle comporte l'isole des grands îlots de l'UP 25, de la zone de fracture de l'UP 28 et des oblitérations de trame de l'UP 27.

unité de plan n°27 : c'est un assemblage composite d'îlots dont la trame sous-jacente semble avoir été oblitérée par le percement de rues sur l'emplacement du couvent des Cordeliers (Franciscains) dont la chapelle était l'un des plus grands édifices religieux de Bordeaux à la veille de la Révolution [526]. La place Camille-Pelletan (Cordeliers), les rues Saint-François, des Cordeliers (Nationale), du Cloître et Marengo ont recloisonné cet espace. Au sud-est, la rue Bergeret est le prolongement de l'opération d'urbanisme de l'UP 30.

unité de plan n°28 : elle est circonscrite par les rues des Menuts, Gaspard-Philippe, l'église Saint-Michel et la rue des Faures. C'est un secteur de fracture importante de la trame générale du cadastre. C'est autour de lui que se réajustent les angles d'orientation parcellaire des unités est (45°), plus « maritimes », et ouest, plus « terriennes » (85,6°). Il vient s'enfoncer comme un coin dans la trame. La forme lancéolée des îlots soumis à une

[525] DESGRAVES 1975, p. 273.
[526] DESGRAVES 1975, p. 248.

ligne forte de fracture interne, et associés à la composition aberrante de la place Saint-Michel (ventre de la place Meynard à l'ouest, et entonnoir de la place Canteloup au sud) en sont les principaux traits.

unité de plan n°29 : elle dépasse le cadre géographique défini au sud du cours Aristide-Briand et à l'ouest du cours d'Albret. La rectitude des voies traduit les opérations de percement de cours sur la lice de la troisième enceinte dont le tracé (**e**) limite l'UP au nord[527].

unité de plan n°30 : l'agencement ordonné et rayonnant de la voirie sur la place des Capucins et les liens qu'elle réalise entre différentes unités de la trame sont les traits les plus marquants de cette unité (partie de M). Sa limite nord s'appuie sur une ligne de fracture, trace du rempart médiéval (**e**). L'ouverture de la porte et de la place intérieure des Capucins en 1744 perce cet obstacle. Les rues Elie Gintrac (Incurables) et Jules Guesde (Saint-Charles) drainent le trafic vers le marché des Capucins. Une place ovulaire, située à l'intérieur des murs, redistribue les flux par les rues (M) Bergeret (Petites-Carmélites), Clare, et du Hamel (Marbotin). L'enceinte est d'autant plus poreuse que le système s'agrémente d'autres ouvertures par le prolongement de la rue Leyteire et de la rue Marbotin (Brêche-Marbotin) [528]. Le système prend toute son envergure lorsqu'on s'aperçoit qu'il est alimenté par le cours de l'Yser, hors du cadre d'étude.

unité de plan n°31 : elle se différencie de son environnement parcellaire par la grande taille de ses parcelles, en bandeau à l'est, plus trapues à l'ouest. La rue du Noviciat une composition évidente avec l'église.

unité de plan n°32 : actuel quartier de l'église Sainte-Croix, elle est limitée par le fort Louis au sud, la rue Peyronnet à l'est (A), la rue du Moulin (disparue) au nord, et par l'arc de la rue du Port, du square J. Vauthier (rue des Bénédictins) et de la place Pierre-Renaudel (parvis de l'église), à l'ouest. On peut y distinguer deux sous-ensembles séparés par le square J. Vauthier : au sud de cette rue, les parcelles de grande taille suivent l'orientation de l'église ; au nord, trois îlots décrochés sont perpendiculaires au fleuve.

unité de plan n°33 : le remembrement de la porte médiévale de Sainte-Croix à l'époque moderne (boulevard de la grande rue St-Jean et Fort-Louis) ont effacé la trame de ce secteur. Le captage d'une partie de l'*estey* de l'Eau-Bourde, dont on suit aisément le lit en dehors du cadre géographique, est parallèle à la ligne d'englobement de l'église Sainte-Croix (UP 32).

unité de plan n°34 : unité marquée par l'alignement de modules de petites parcelles sur un captage de l'Eau-Bourde, elle est évoquée, dans la planimétrie d'époque moderne comme *« l'enclos d'Antillac ».*

Il est possible de synthétiser, pour chaque unité de plan (col.1), le (ou les) gisement(s) (col. 2) et la morphologie (col. 3 et 4) qui la caractérise pour dégager son profil (col. 5) au regard de données que l'on connaît par ailleurs.

---

[527] A propos de la ceinture des cours et de sa réalisation, en plusieurs étapes, voir DESGRAVES 1975, p. 403 pour l'aménagement du cours d'Albret sur la promenade de l'Ormée, ainsi que, PARISET 1968, « La ceinture de Bordeaux », p. 554-580. Les seuils chronologiques y sont plus précis, p. 565 : « Tourny décide de sacrifier l'Ormée, et il y arrive en 1754, de sorte qu'il peut avancer le mur et annexer à la ville quelques espaces, pour établir le cours d'Aquitaine (Aristide-Briand), droit et large. »
[528] PARISET 1968, p. 566-567.

Tableau 7 - Caractéristiques morphologiques et profils des unités de plan

1	2				3				4	5
UP	Gisement				Parcellaire			Voirie	Trame viaire et îlots	Interprétations et commentaires
	E	M	P	C	Taille	Caractère	Rapport voirie			
1		85,6°	19,8°		G	Mod	+	rectiligne	Modulaires	Distribution des terrains du Château-Trompette du 8/09/1817. Perforation de la trame antérieure
2		45°			M	H	+	Liaison inter-enceinte (G)		Opération d'urbanisme des allées de Tourny (milieu XVIIIe siècle)
3				Nord-19,8° Sud-78,2°	P	H	+	Escarpe contrescarpe	Alignements internes **e** et **c**	Trace des 1ère et 3e enceinte
4		85,6°			M	H	+	Voirie rayonnante	Triangulaires	Opération d'urbanisme de la place des Grands-Hommes (1790)
5	85,6°				P	H	+	Réseau orthonormé (B)	Trace modulaire de 120m x 120m	Damier antique
6	85,6°				G	H	+	Rectiligne		Opération d'urbanisme liée au Grand Théâtre de Victor-Louis, fin XVIIIe s.
7				Sans objet	G	H	≈	Place face au fleuve greffée sur axes de pénétration rayonnants		Opération d'urbanisme de la Place-Royale
8a/b		78,2	85,6°		P	M	+	réseau orthonormé (B)	Petits	Lotissement de l'archevêché
8b				78,2° 85,6°	P/G	M	☒	réseau orthonormé (B), rupture sud		Palais archiépiscopal de Bordeaux et lotissement de l'archevêché
9		85,6°			G	HT	≈	Réseau orthonormé (B), déviation est	En arc sur ligne de fracture (**a**)	Damier antique bouleversé par le ruisseau de la Devèze (UP 5)
10		19,8°	85,6°		P	H	+	En lanière	Ilots barlongs sur le rue de la Devise	Parcellisation spontanée de l'espace portuaire intérieur antique
11		62,2°			P/M	HT	Ouest ☒ Est : perpendiculaire au fleuve	Voirie curviligne de liaison entre UP 10 et 17	2 îlots triangulaires	Zone de confluence des ruisseaux de la Devèze et du Peugue
12a		62,2°			P	H/Mod	+	Voirie en bande parallèle au fleuve (H")	Ilots très étroits avec alignement interne (**e**)	Tracé de la 3e enceinte
12b		45°			P	H/Mod	+	Voirie en bande parallèle au fleuve (H)	Ilots très étroits avec alignement interne (**e**)	Tracé de la 3e enceinte
13		85,6°			P/G	HT	☒	Tracé aberrant, chapelet de places	Rognure des îlots accolés à la cathédrale	Reparcellisation de la trame antique par implantation de la cathédrale et d'un quartier canonial

14		85,6°			P/M	H	+	Réseau orthonormé (B), polarisation d'axes place Saint-Projet		Trame antique en partie remembrée, polarisation du pôle de pouvoir laïc de St-Projet (XI-milieu XIIe siècle)
15		85,6°			P	H	+ sauf au contact de la forme elliptique à l'est	Réseau orthonormé (B)	Alignement interne(**c**)	Mur sud du rempart antique et implantation sud-est du palais de l'Ombrière
16				78,2° 85,6°	M/G	HT	☒	Axé sur le fort du Hâ	Alignement interne(**b**) au nord	Reparcellisation due à la construction du fort du Hâ
17		85,6°			P	H	+	Trace du réseau orthonormé (B), sinuosité viaire	Ilots barlongs traversés par (**b**)	Ruisseau du Peugue
18		85,6°			G/P	H	+	Réseau de voies étroites en arête sur la rue du Hâ et sur (B)	perforation interne de grandes parcelles	Lotissement médiéval perpendiculaire au Peugue
19			85,6°		P/G	HT	☒	Escarpe (E) Contrescarpe (F)	Continuité d' alignement double interne en forme de crosse (**d**)	Tracé de la 2e enceinte, gisement 85,6° présente entre les rues Ste-Catherine et St-James
20		85,6°			P/M	H	+	Ouest : réseau orthonormé (B) Est : captures I et J sur place	Triangulaire à l'est	Trame isocline au réseau antique, voirie remembrée par la construction de la 2e enceinte
21a	45°				M	H	+ sur fleuve	H' H" et I parallèle à la berge		Mise en valeur de basses terres par création de lotissement appuyé sur deux axes de liaison plus anciens (H et J) : 21a : tracé remanié après construction de la 2e enceinte
21b	45°				P/M	H	+ sur voirie	Perpendiculaire au fleuve en arête de poisson	Bloqué sur Alignements dorsaux internes aux îlots (**e**)	21b : lotissement coupé du fleuve par la 3e enceinte (UP 12b)
21c	45°				P/M	H	+ sur voirie	Perpendiculaire au fleuve en arête de poisson	Alignements dorsaux internes aux îlots (**e**)	21c : lotissement coupé du fleuve par la 3e enceinte (UP 12b)
22		85,6°			G	Mod	+	Sans objet	Sans objet	Hôpital St-André
23			Nord-85,6°		P/G	HT	☒ + voirie à l'est	Axe de liaison L	En rapport avec gisement 85,6° au nord (UP 18), sans continuité ailleurs	Espace de culture de la vigne englobé par la 3e enceinte
24			Est-85,6°		P/M	H	+	Réseau laniéré en éventail	Homogénéité, tracé sud aberrant (**e**)	Lotissement médiéval, rempart sud 3e enceinte

25		85,6°			M/G	HT	+	Réseau orthonormé B et liaisons K/M, polarisé sud	Très grande taille nord	Trame isocline à la trame antique pas d'homogénéité voirie/îlots comme dans UP 5, voies d'accès remaniée par la porte de la 3e enceinte, implantation de l'hôpital St-Jacques (nord-est) au débouché des UP 19 et 20
26	85,6°				P	H	+	Réseau laniéré de voies étroites	Très petite taille	Trame isocline à UP 5 mais organisation interne différente, possible lotissement médiéval
27		85,6°			M/G	HT	☒	Voirie oblitératrice	Très hétérogènes	Reparcellisation de l'enclos du couvent des Menuts
28				Fracture polarisant tous les gisements	M	H	+ nord/ouest ☒ est, sud	Polarisation de voies autour de l'église St-Michel	îlot de forme lancéolée, ligne de fracture interne	Implantation de l'église St-Michel sur les axes de liaisons entre le monastère Ste-Croix et la cité antique. Zone de réaxiation des orientations parcellaire est et ouest
29		19,8°			M	H	+	Axes sud rectilignes, aberrant au nord		Lotissement moderne de la lice de la 3e enceinte (Tourny)
30		19,8°			M/G	H	+ au centre ☒ au nord	Double système de voirie rayonnant sur la place des Capucins	Alignement nord perturbant (e)	Opération d'urbanisme de la porte des Capucins qui perce la 3e enceinte et facilite les flux (1744)
31		27,2°			G	HT	≈	Sans objet	Alignement (e)	Espace de réserve foncière du monastère Ste-Croix, ceint dans les murs
32				27,2° 45°	P/G	HT	≈	Petit réseau lanièré perpendiculaire au fleuve	Alignement ouest en arc	Enclos et quartier canonial du monastère Sainte-Croix englobé par la 3e enceinte
33				Sans objet	G	H	☒	Polarisation/blocage		Implantation du fort Louis sur la porte médiévale de Ste-Croix (fin XVIIe s.)
34		62,2°			P/M	H/Mod	+	Axé sur un captage du ruisseau de l'Eau-Bourde		Opération d'urbanisme de « l'enclos de Lentillac »

col. 2 Gisement : E = *exclusif* ; M = *majoritaire* ; P = *partiel* ; C = *en concurrence*
col. 3 Parcellaire : P = *petite* ; M = *moyenne* ; G = *grande* ; H = *homogène* ; HT = *hétérogène* ; Mod = *modulaire* ; + = *adéquation* ; ☒ = *inadéquation* ; ≈ = *variable*

Ce rapport synthétique de toutes les informations collationnées (orientations, axes de force, comportement parcellaire) créé une fiche pour chaque unité mais ne permet pas de dégager une évolution globale du fait de leur nombre et de la complexité de leur imbrication. L'analyse à l'échelle des unités topographiques fortifiées permet de faire un bilan de ce tableau.

2.4- Analyse à l'échelle des unités topographiques fortifiées

Dans un deuxième temps, il est possible d'analyser, à l'échelle des grandes unités topographiques fortifiées de la ville (col. 1), et de leurs composantes UP (col. 2), la plus ou moins grande homogénéité des gisements (col. 3) et la régularité de voirie (col. 4), à quoi l'on peut ajouter, à partir des textes et des fouilles, l'homogénéité d'usage (col. 5) selon la dévolution du sol[529]. Les gisements opérants sont rappelés de façon facultative (col. 6 et 7) :

***Tableau 8** - Analyse à l'échelle des unités topographiques fortifiées*

1 Unité topographique fortifiée	2 *UP*	3 Cohérence des gisements	4 Régularité de voirie	5 Homogénéité d'usage	6 Gisement prépondérant	7 Gisement secondaire
Cité remparée	3, 5, 7, 9, 10, 11, 13, 14 et 15	+	+	+	85,6°	19,8°
Bourg St-Eloi (2e enceinte)	11, 12a, 17, 19, 20 et 21a	≈	≈	+	85,6°	45°
Portion nord de la 3e enceinte	1, 2, 3, 4, 5 et 6	≈	+	☒	85,6°	45°
Portion sud de la 3e enceinte	8a/b, 16, 17, 18, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33 et 34	☒	☒	☒	Nord 85,6° Est 45°	27,2

Signification des symboles : + = *oui* ; ≈ = *variable* ; ☒ = *non.*

La cité remparée est la seule composante topographique à offrir une homogénéité des trois critères (col. 3, 4 et 5) : gisement majoritaire à 85,6° et imbrication du gisement secondaire 19,8° au niveau du port antique, voirie de même type, et dévolution urbaine du sol quasiment généralisée. Le degré d'homogénéité semble se diluer au fil des phases d'accroissement de la ville : encore assez bonne en ce qui concerne le bourg Saint-Eloi (gisement et voirie, malgré une polarisation des voies au niveau du marché et des axes de pénétration fleuve/bourg, caractères urbain et marchand), et très hétérogène sur les deux secteurs de la troisième enceinte (hétérogénéité globale des gisements et de la voirie malgré

[529] Cette méthode d'analyse a été empruntée, presque mot à mot, à GALINIE et al. 2003, p. 249. Mais, ne pouvant déterminer le concept de composantes « juridiques et spatio-temporelles » qui répond bien au schéma de Tours, j'ai opté pour une analyse à l'échelle des unités topographiques fortifiées.

les régularités ponctuelles observées à l'échelle des opérations d'urbanisme, et notamment des lotissement médiévaux ; caractère hétérogène de la dévolution du sol urbain et agricole).

Avant de comparer les résultats de l'analyse morphologique à ceux de l'archéologie, et afin d'avoir la vision la plus complète possible sur la question, il est nécessaire de confronter la méthode et les résultats de la prospection avec ceux menés par Max Guy sur les trames orthogonales de Bordeaux.

3- Trames quadrillées, enceintes urbaines, cadastre et orientation parcellaire : étude comparative

3.1- Exposé des travaux de Max Guy [fig. 38]

Les études réalisées par Max Guy portent essentiellement sur la recherche des trames planifiées de forme quadrillée. Le cas de Bordeaux s'intègre à une réflexion plus large sur les trames quadrillées et les enceintes des cités antiques du sud-ouest de la Gaule[530]. Basé sur la photo-interprétation et le relevé des limites de plans cadastraux, ce travail recoupe en partie la prospection sur les orientations parcellaires.

Une étude comparée des grandes agglomérations antiques du sud-ouest et de plus petits centres [531], lui permet de conclure « qu'il existe, en général, un modèle basé sur l'association de deux trames décalées d'environ 9°, l'une nord-sud, l'autre à 9° E ou W, en tolérant une erreur de ± 2° » [532]. Dix villes, sur les quatorze que compte le *corpus*, « montrent dans le plan actuel de la partie encore urbanisée ou dans le parcellaire visible alentour, au moins deux structures quadrillées » [533].

Ayant plus particulièrement étudié le cas de Bordeaux, il note la présence de trois « structures », deux quadrillées (ou planifiées, c'est-à-dire non spontanées) et une que l'on qualifiera de spontanée [fig. 38] [534]. La photo-interprétation [fig. 38a] lui permet de reconstituer les parcellaires originels [fig. 38b] dont il propose un modèle hypothétique de superposition [fig. 38c].

La *« structure rouge »*, correspond au plan hippodamique identifié par D. Barraud, sur lequel je reviendrai en détail par la suite. La « structure verte » représente la seconde trame quadrillée décalée, dont il trouve les traces : au nord de la rue Huguerie dans le quartier de l'amphithéâtre ; à l'ouest, où elle est plus « furtive », au abords de la rue Judaïque et au sud entre Saint-Eloi et Saint-Michel. Elle englobe la structure rouge. Enfin, l'auteur relève une autre structure, appelée « bleue » : « il ne s'agit pas à proprement parler d'un système cadastral organisé, mais de l'investissement par les constructions de la vallée de deux rivières réunies, le Peugue et la Devèze, affluents rive gauche de la Garonne » [535].

Il convient, enfin, de rapporter intégralement la synthèse qu'en fait Max Guy :

« Le cas de Bordeaux, le mieux étudié, permet d'établir un mécanisme commun aux structures à deux orientations décalées de 9° à 10°. A la fondation de la ville, deux quadrillages sont juxtaposés, l'un organise la ville monumentale, l'autre la zone située en périphérie, tandis que les abords immédiats s'organisent en fonction de la topographie. On ne sait pas quel est le motif qui préside à cette distinction mais il est certain que deux siècles plus tard, il y a assez de constructions sur la zone 'suburbaine' pour que le prolongement de

---

[530] GUY 1992 et 1996.
[531] Agen, Bazas, Bordeaux, Cahors, Clermont, Dax, Eauze, Lectoure, Périgueux, Saint-Bertrand-de-Comminges, Saintes pour les nouveaux cas étudiés et Toulouse, et Narbonne en comparatifs.
[532] GUY 1992, p. 239.
[533] GUY 1992, p. 237.
[534] GUY 1992, p. 242-243, reproduction des figures 6 a, b, c et 7.
[535] GUY 1996, détail des structures p. 174-176.

***fig. 38** - Bordeaux - les trames quadrillées de Max Guy*
reproduction des fig. 6a, b, c et 7 dans GUY 1992, p. 243-243
titres et légendes reconstituées d'après le texte.

fig. 38a : interprétation des photo-aériennes

fig. 38b : reconstitution des parcellaires sous-jacents

fig. 38c : modèle hypothétique de remplacement de la structure verte par la rouge

fig. 38d : interprétation des photographies aériennes et du plan cadastral de 1828

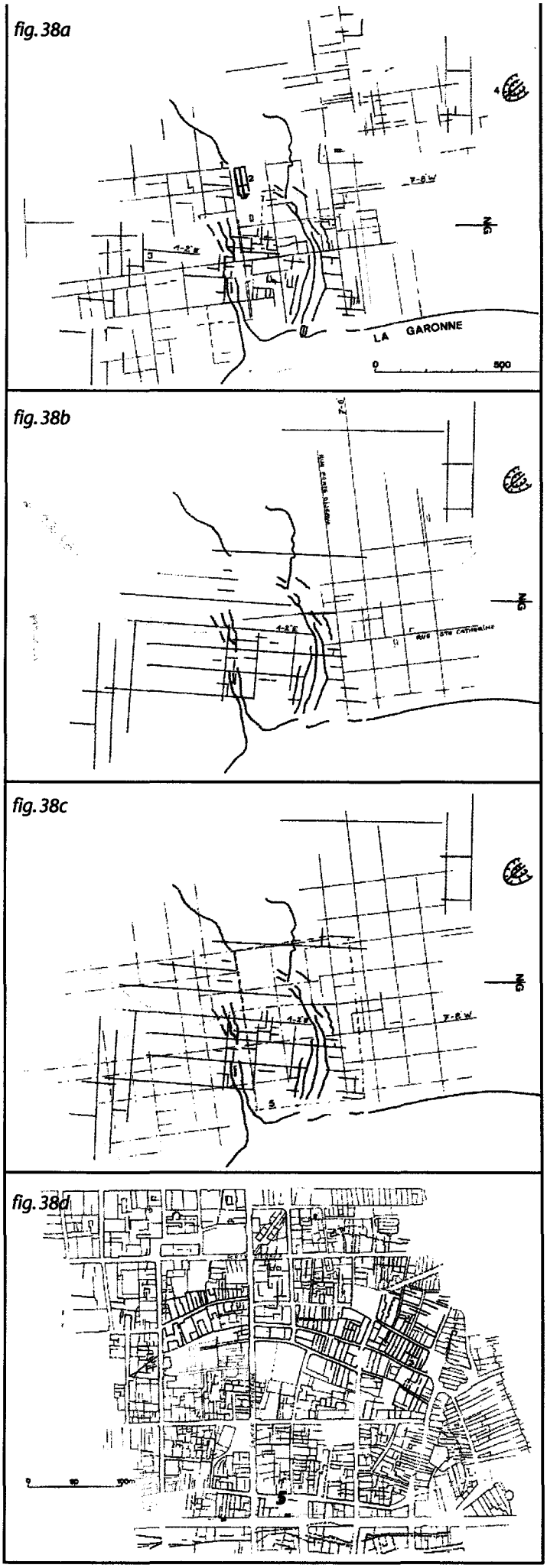

fig. 38a, b, c :
1- thermes
2- cathédrale St-André
3- Mithraeum
4- amphithéâtre du Palais-Gallien
5- muraille du *castrum*

Légende :
structure "rouge" urbaine
structure "verte" suburbaine
strcuture "bleue" hydrographique

la structure 'urbaine' respecte une grande partie des îlots constitués et apparaissent surimposée. La ville réduite s'enferme dans un rempart qui suit la nouvelle structure et recoupe dans sa partie méridionale la structure verte, comme l'avait fait un peu avant l'implantation des rues nouvelles. A Dax comme à Toulouse, le rempart suit tantôt l'une tantôt l'autre des deux structures. Bordeaux semble fournir un renseignement supplémentaire car la partie 'durcie' par les constructions de la structure suburbaine est localisée autour du port et sur la grande route vers Toulouse et Dax. Elle a donc un rôle plus 'industriel' que 'civique'. » [536]

Et plus loin, après avoir détaillé les réseaux : « tout se passe comme si, venant du nord-ouest, la structure rouge envahissait la structure verte » [537].

3.2- Une vision stratigraphique du paysage

Si l'étude comparative de tous les cas n'est pas réalisable – tous ne disposent pas d'une version informatique du cadastre permettant le calcul automatique des orientations – que peut-on dire du cas de Bordeaux et de la position adoptée par Max Guy ?

En premier lieu, le lecteur, s'il n'a pas accès aux sources auxquelles se réfère l'auteur, ne peut pas comprendre la sélection des trames que ce dernier réalise [538]. De plus, si l'on sait que ce travail est basé sur la photo-interprétation et sur l'étude des cadastres anciens, l'exposé méthodologique est concis dans la mesure où « l'application des techniques de l'interprétation à l'étude de l'urbanisme antique n'est plus suffisamment nouvelle pour que l'on éprouve encore le besoin de commencer ici par un exposé méthodologique détaillé. (...) En peu de mots, il s'agit, à partir de l'observation et de l'étude du tissu moderne de la ville, actuel ou subactuel, de repérer puis d'isoler les trames urbaines anciennes qui s'y trouvent fossilisées et les objets particuliers, tel un rempart, qui y sont éventuellement perceptibles ; leur ancienneté est déterminée de manière relative par la morphologie des contacts qui les lient puis, de manière absolue, par les découvertes archéologiques qu'on peut leur attacher » [539].

Ce dispositif initial, ainsi que l'exposé des recherches, laissent transparaître un certain nombre d'axiomes :

- ✓ le premier, et le plus frappant peut-être, est l'équation quadrillé = antique, c'est-à-dire le rapport de datation quasi automatique d'une trace, plutôt d'une forme, par son aspect planifié, alors qu'une recommandation située en conclusion le prévient [540].

---

[536] GUY, 1990, p. 239.

[537] GUY, 1990, p. 240 ; fig. 16/7, p. 241 (correspondant à la fig. 38d) : « On voit, en particulier, au sud du point 5, le long du cours d'Alsace-et-Lorraine, mais aussi sur le flanc nord vers Saint-Rémy, que la construction du rempart de la ville réduite est postérieure à ces transformations : il suit la structure rouge surimposée localement à la structure verte plus développée. »

[538] Dans GUY 1992, seul l'extrait des feuilles 22 (Douane), 29 (Saint-Raphaël) et 31 (Sainte-Colombe) du cadastre est reproduit, soit approximativement 1/40 de l'espace étudié. Dans GUY 1996, cette lacune est en partie comblée par la reproduction des photographies aériennes qui couvrent l'ensemble du secteur, mais cette fois-ci sans autre support cadastral que ceux présentés dans GARMY & MAURIN 1996, à savoir les bandeaux qui isolent le tracé du rempart antique, des cadastres de 1809-1832 et de 1854 . Pour les photographies aériennes, l'auteur se réfère à : IGN, Bordeaux XV-36, mission NP 5 de 1924, au 1:10 000), n° 49-51 et 62-64, mission NP 5 de 1924, au 1:5 000, centre n° 101-104, sud n° 85-88 et nord n° 120-122.

[539] GUY 1996, p. 168

[540] GUY 1992, p. 239 : « ... puisqu'on n'a pas d'explication de la construction et de l'évolution de ces structures, on s'interdira d'user d'arguments historiques pour les 'dater' ou, inversement, d'en tirer des 'informations historiques' qui pourraient se révéler des artefacts de l'interprète ou l'effet des contraintes techniques permanentes. »

Ceci se double d'une autre équation chronologique : on ne peut dater une structure en elle-même, mais on peut dater approximativement la zone de contact qui la sépare d'une autre. Cela conduit l'auteur à créer des périodisations, à défaut de chronologie exacte, dans la succession des formes, et à considérer le paysage sous la forme d'un palimpseste, dont il suffirait de dégager chaque couche pour le comprendre. Lui même qualifie ces structures d' « urbaines, suburbaines et rurales » et les agence 'chrono-logiquement' : la strate la plus étendue est la trame rurale, sur laquelle viennent de superposer les deux autres.

- ✓ le deuxième consiste à relever les traces qui correspondent à un fait documenté par d'autres sources (planimétriques, écrites, archéologiques). Cela consiste à pratiquer une interprétation des formes au seul regard de ce que l'on pourrait connaître d'elles par ailleurs. Que fait-on donc des traces non documentées ? Ou, posons la question différemment, la forme documente-elle la trace ?
- ✓ le troisième tendrait à subordonner la réalité de la trace aux données archéologiques dont on dispose. Dans le cas de Bordeaux, comme on l'abordera plus finement après, s'il n'y avait que des sites anisoclines à la structure rouge (ou gisement à 85,6°), cela nierait-il l'existence de cette planification ? Non, bien entendu, et l'archéologie bordelaise l'a démontré : elle n'a pas attendu un *a priori* de recherche pour identifier une planification, c'est un faisceau de données qui l'y a conduit. Toutefois, « un point ne peut avoir l'ambition de valider l'espace» [541] : le croisement des données et des méthodes de l'archéologie, de l'histoire, de la géologie et de la morphologie, pour ne citer qu'elles, permet d'appréhender différemment les processus liés à la fabrication du paysage.

Par ailleurs les contraintes du site naturel ne sont que peu exposées. Seules celles concernant le réseau hydrographique sont prises en considération. Le Peugue et la Devèze semblent avoir plié sous la pression et la force du réseau antique et n'apparaissent pas, au contraire, comme des obstacles, ou des freins, au plan. Les ruisseaux de la Devèze et du Peugue forment bien une « structure bleue », vite domptée cependant : l'un coule paisiblement au pied du mur sud du rempart tandis que l'autre a idéalement servi à la construction du port intérieur.

3.3- Deux trames quadrillées ?

« En dépit des apparences et du recours à une même source – les documents planimétriques – cette approche n'a qu'un rapport lointain avec l'analyse morphologique. (...) Elle s'intéresse principalement à la trace et non à la forme. [542]» La recherche des trames quadrillées et celle des orientations parcellaires travaillent sur un tissu commun et sur la mise à jour des éléments structurants de la trame. L'une sélectionne des traces de trames quadrillées, l'autre calcule automatiquement l'orientation de tout le parcellaire. Elles ne travaillent pas à la même échelle [543] et n'arrivent pas aux mêmes conclusions. Les cadres géographiques pris en compte sont eux aussi différents : plus étendu à l'ouest (quartiers Mériadeck et Saint-Seurin compris) et moins à l'est (quartiers Saint-Michel et Saint-Croix exclus) dans le cas de Max Guy [544].

---

[541] CHOUQUER 2000, p. 49.
[542] ZADORA-RIO 2003, p. 17.
[543] Les tracés relevés par Max GUY ne semblent prendre en compte que les limites parcellaires et la voirie correspondant à l'une ou l'autre trame. La sélection réalisée est difficile à suivre dans la mesure où le fond cadastral est absent de la majeure partie des représentations. L'étude sur les orientations n'a qu'une échelle, celle du fond parcellaire du cadastre. La sélection des gisements est statistique.
[544] Pour le cadre géographique des orientations parcellaires, voir *supra.*

Graphique 9
Bordeaux - Analyse des orientations parcellaires et trames quadrillées de Max Guy

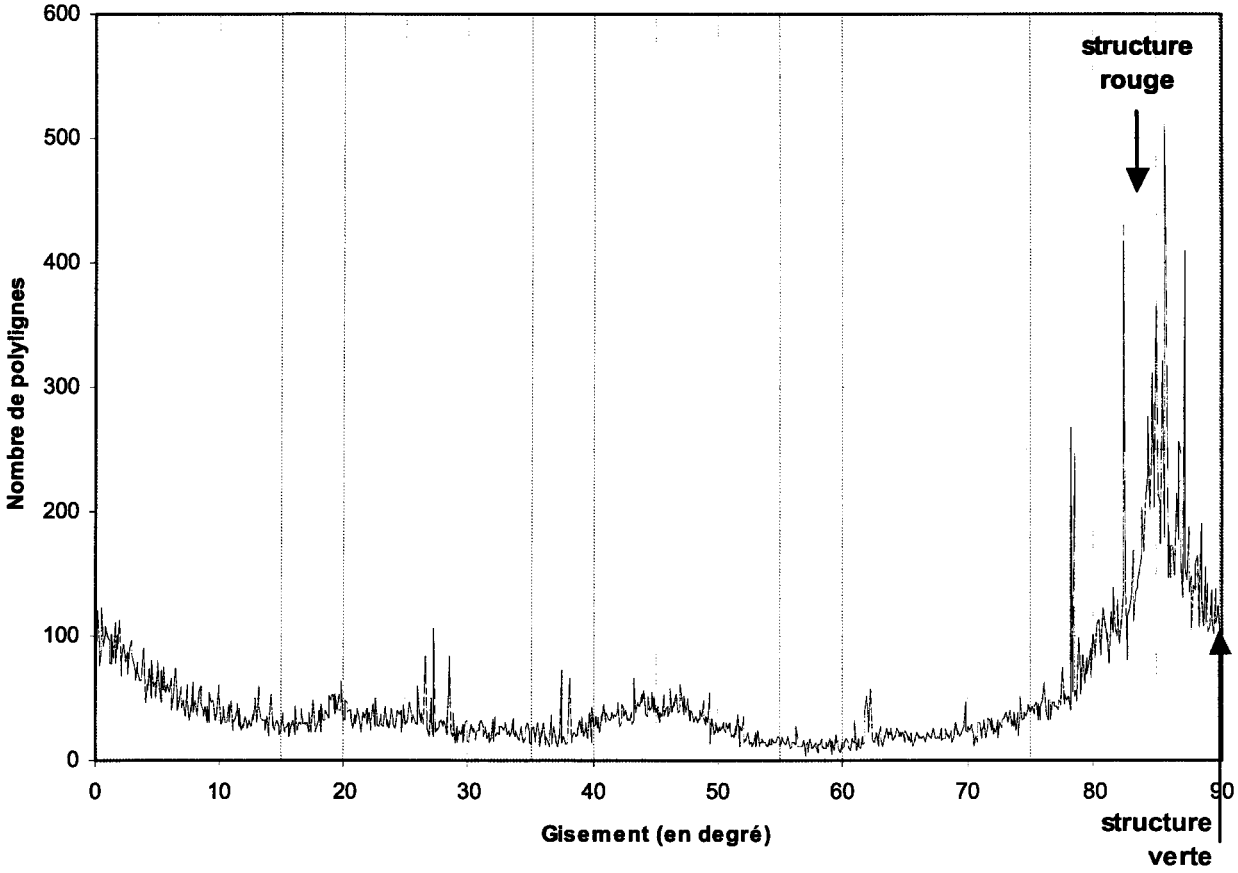

Les systèmes de mesure d'orientation sont différents [545] mais peuvent être transcrits. Le diagramme ci-dessus [graph. 9], reproduit les orientations de trames de Max Guy sur celles du parcellaire [graph. 7].

En effet, malgré la différence des protocoles usités, la « structure rouge » correspond au gisement 85,6° (soit 4,4° W) et au tracé en damier sur lequel il s'appuie relevé par Max-Guy à 7/8° W [546]. Pourtant, aucun pic statistique de rend compte de l'existence d'un gisement qui correspondrait à la « structure verte ». 9° à 10° séparent les deux trames quadrillées rouge et verte. Pour les orientations, le seul pic notoire, situé à 78,2 °, distant de 7,4° du gisement principal, et qui pourrait correspondre à la structure verte, a une trajectoire différente d'elle. La structure verte est relevée à 0/2° E, soit quasiment plein nord pour sa perpendiculaire, alors que le gisement 78,2°, (converti à 11,8° W) est globalement orienté nord/nord-ouest. La morphologie de ce gisement ne s'appuie sur aucune trame quadrillée[547]. Enfin, l'observation des planches cadastrales situées en dehors du cadre géographique de cette recherche ne m'a pas permis de comprendre, ni de trouver des axes susceptibles de correspondre à la trame 0/2° E, sauf omission de ma part. Si l'appréhension d'un phénomène planifié ne peut se faire au regard des seules données statistiques (calcul d'orientation et choix des gisements), l'analyse des formes parcellaires, qui donne les moyens de relever aussi les formes planifiées, n'a pas mis en évidence les traces d'une telle structure, même en tenant compte d'un 'état d'effacement avancé'.

[545] ¼ nord-est pour la prospection sur les orientations ; ¼ nord-est et ¼ nord-ouest chez Max Guy.
[546] La différence de 4° s'explique sûrement par les méthodes de calcul d'orientation : automatique dans mon cas, manuelle dans l'autre ; celle-ci n'est pas importante.
[547] Les éléments qui expliquent sa prégnance ont été énumérés *supra*.

En résumé, l'examen comparatif des données conclut à l'existence d'une seule trame quadrillée de gisement 85,6°, dont l'implantation, l'étendue et les dynamiques de fabrication seront détaillées plus loin. La prise en compte de l'espace urbain situé autour des églises Saint-Michel et Sainte-Croix, fait apparaître un autre réseau quadrillé secondaire, à 45°, qui comble le vide entre la trame 85,6° et la Garonne, non observé par Max Guy. La structure bleue des ruisseaux de la Devèze et du Peugue est distincte. A l'isoclinie quasi permanente du Peugue sur la trame 85,6°, sorte de cohabitation fraternelle et concertée, s'oppose la profonde ligne de fracture du ruisseau de la Devèze dont la zone de confluence évoque un comblement spontané axé à 19,8°.

4- Des gisements du plan à ceux du terrain : orientations parcellaires et archéologie

4.1- Des contrariétés de la trame ou de celles de l'esprit...

Les planifications, et plus précisément les trames quadrillées antiques telles que la centuriation et son pendant urbain au maillage resserré, ont suscité de nombreux débats et recherches dont certaines ont frisé parfois l'intégrisme. La réédition du *corpus* des arpenteurs romains, au XIXe siècle, et la longue tradition d'étude cartographique élargie par les apports de la photographie aérienne constituent les fondements d'une tradition historiographique obsédée par la recherche de la régularité des formes. La matière gromatique, souvent malmenée, tant par la déformation des textes que par des placages de damiers controuvés, a conforté, à ses dépens, un système de pensée rassurant que les chercheurs actuels essaient d'analyser pour mieux le combattre. Parmi eux, G. Chouquer résume bien ce présupposé de pensée : « Pourquoi, et dans quelles conditions, choisissons-nous de penser les formes des paysages antiques sous l'habit du quadrillage, et les formes médiévales sous celles de la toile d'araignée ? » [548].

Ce sursaut de conscience de la pensée du paysage et de sa modélisation, trouve un écho favorable dans plusieurs publications récentes. Pourtant – et le cas de Bordeaux l'exprime bien, on va le voir – il appert que sa diffusion reste encore concentrée à la sphère de réflexion sur les formes. La confrontation des résultats de l'analyse morphologique et des réalités de terrain, si elle permet de poser de nouvelles problématiques, a conscience qu'elle ne révolutionne pas la recherche archéologique bordelaise. Cette dernière, depuis une dizaine d'années, et au prix d'une profonde introspection, contrebalance les schémas idéels sur la cité remparée et le port antiques de *Burdigala*. Une vision sans œillère des données et des points de vue, sorte de dynamique épistémologique, s'avère décisive et inéluctable pour une appréhension renouvelée de la source paysagère.

En 1996, les sondages place de la Bourse [549] remettent sérieusement en question le tracé de l'angle nord-est du rempart antique, et plus généralement de toute sa façade orientale. L'historiographie bordelaise, depuis le XVIe siècle, essentiellement fondée sur le témoignage du poète Ausone [550], s'est complu à louer la perfection du rectangle du

---

[548] CHOUQUER 2000, p. 29, voir tout particulièrement le chapitre II : *« Le paysage vu de Rome ou une forme à la recherche de sa réalité »*, p. 29-50.

[549] REGALDO 1996.

[550] Je reprends ici la traduction d'Ausone faite par le professeur Robert Etienne et prise dans MAURIN 1998, p. 26 : « A les voir, tes murailles dessinent un carré où se dressent des tours si hautes que leur faîte pénètre les nuages aériens. A l'intérieur, on admire les rues qui quadrillent la ville, l'ordonnance des maisons, la largeur des places, qui méritent leur nom ; puis les portes qui répondent en droite ligne aux carrefours et, au milieu de la ville, le lit d'un fleuve alimenté par une fontaine ; quand le père Océan l'emplit de son flux bouillonnant, on voit s'avancer la mer toute entière avec ses flottes. » Hormis les exagérations poétiques sensibles, on notera la figure de style assonante (carré, quadrillent, carrefours) qui traduit une vision autosimilaire, *i.e.* « qui reproduit toujours la même structure quelle que soit son échelle. L'autosimilarité de l'espace sous-entend l'emboîtement

castrum[551]. Toutefois, aucune trace du mur de retour est, à un endroit, ou il *devait* être. Peu de temps après la parution du *DAF* sur les enceintes romaines d'Aquitaine, dirigé par Pierre Garmy et Louis Maurin, « l'orientation assez rigoureuse et la belle régularité d'ensemble » [552] du rempart bordelais était 'contrecarrée' [553] ! En 2003, D. Barraud et P. Régaldo reprennent le dossier et affinent considérablement leur vision [554]. La « petite histoire de l'histoire de l'enceinte romaine » évoque la déconstruction du modèle idéel du rectangle défensif, dont témoigne Ausone, louée dans le droit fil de la pensée humaniste du XVIe siècle par Elie Vinet et illustrée par Dom Devienne en 1771 [fig. 39, p. 260] [555]. En résumant la démonstration, on s'aperçoit que l'étude de la localisation du port intérieur (conforme au tracé des rues depuis Camille Jullian) et de celle des portes (dont A Blanchet réalise le premier décompte avéré, repris par R. Etienne), sont les premières à nuancer la perfection d'ensemble jusqu'alors admise [556].

4.2- Sélection des sites

Il ne s'agit pas ici, de faire une étude exhaustive de toutes les données antiques recueillies dans le sous-sol bordelais. Une cinquantaine de sites, dont la grande majorité a été exploitée depuis les années 1980, ont été sélectionnés selon les critères suivants :

- ✓ tous concernent au moins, en partie, la période antique, quel que soit le type de structures ou d'objets mis au jour (voirie, bâtiment, habitat, canalisation, éléments de construction, rempart, élément de réseau, niveau de sols, sépultures, monnaies, céramiques, etc...),
- ✓ ces sites sont récents (entre 20 et 25 ans) et appliquent en majorité les nouvelles méthodes de l'archéologie,
- ✓ à l'exception des plus récents (places Pey-Berland, Jean-Moulin et Grand-Hôtel pour ne citer qu'eux), tous sont relativement bien documentés (par des rapports, voire dans certains cas, des publications [557]) et font le relevé des structures découvertes en coupe et en plan,
- ✓ enfin, tous offrent des données suffisamment précises pour être comparées aux données cadastrales.

---

hiérarchique de territoires ou de formes identiques » (définition de CHOUQUER 2000), ici : l'emboîtement de formes 'carrées', qu'il faut comprendre par 'formes à angles droits'.

[551] Le mot est ici employé à dessein : il définit bien le lien étroit entre le plan du camp romain et le plan de la ville antique. Ailleurs, je lui préfère le terme de cité ou de cité remparée, en opposition à la ville ouverte du Haut Empire.

[552] GARMY & MAURIN 1996, p. 35. Il convient de ne pas prendre un raccourci trop brutal car le *DAF* souligne, p. 49, que « pour le tracé (du rempart), les plus grandes incertitudes concernent le côté oriental dont les aménagements présentent pourtant une grande importance en raison de la présence du port intérieur qui s'ouvrait au centre de cette face. »

[553] Le lecteur ne retiendra que le caractère humoristique du mot, qui ne souligne en aucun cas un trait polémique.

[554] BARRAUD & REGALDO 2003, et notamment les pages 116-118 : *« petite histoire de l'histoire de l'enceinte romaine de Bordeaux »*. Est reproduite la fig. 1 de cette publication qui évoque parfaitement les étapes de déconstruction progressive du modèle parfait (Evolution du plan de l'enceinte antique de Bordeaux).

[555] Fig. 38 : reproduction de la fig. 1 publiée dans REGALDO 2002, p. 105 et reprise dans BARRAUD & REGALDO 2003, p. 117.

[556] Les opérations du tramway et l'aménagement de nouveaux parkings font que le sujet est plus que jamais d'actualité. *Le port antique de Bordeaux : bilan et nouvelles perspectives,* à paraître prochainement, sous la plume de Pierre Régaldo, qui m'en a amicalement communiqué les résultats.

[557] L'ensemble des rapports de fouilles a été gracieusement mis à disposition par Mme Mauricette Laprie. De plus, les anciennes « chroniques d'archéologie bordelaise » des différentes sociétés savantes, les bilans nationaux tels ceux de *Gallia*, ainsi que les « bilans et orientations de la recherche archéologique en Aquitaine » publiés en exergue de la *Revue Archéologique de Bordeaux*, offrent des synthèses annuelles sur les différentes interventions. Certaines, comme celles des allées de Tourny, des Grands-Hommes ou de la place André Meunier, ont fait l'objet de véritables publications. Une bibliographie assez exhaustive (jusqu'en 1998), a été compilée dans MAURIN 1998.

fig. 39 *- Plans de l'enceinte antique de Bordeaux*
reproduction de la fig. 1 publiée dans REGALDO 2002 et reprise dans BARRAUD & REGALDO 2003

a

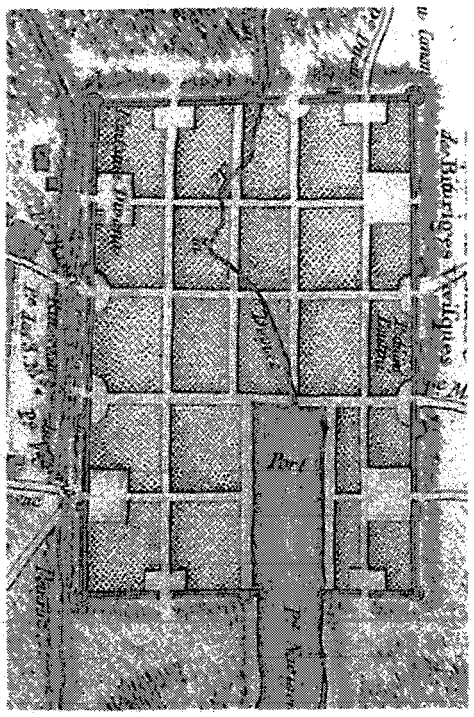

b

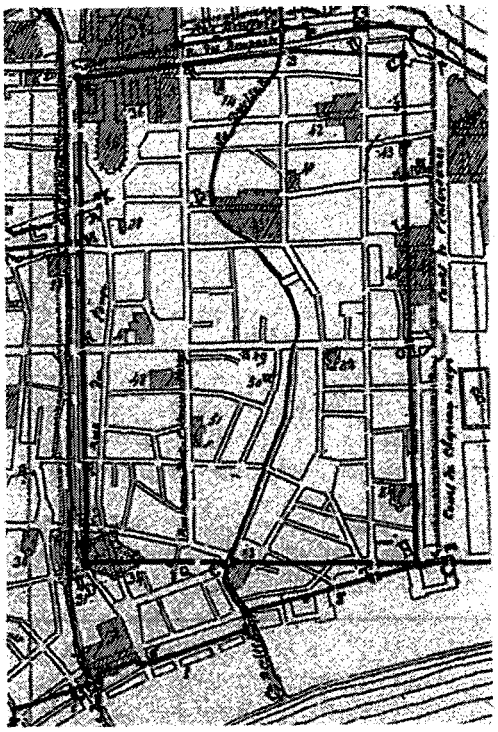

c

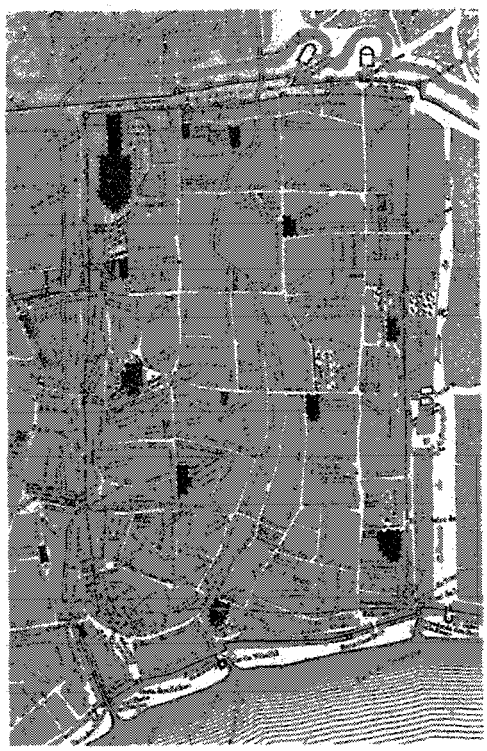

d

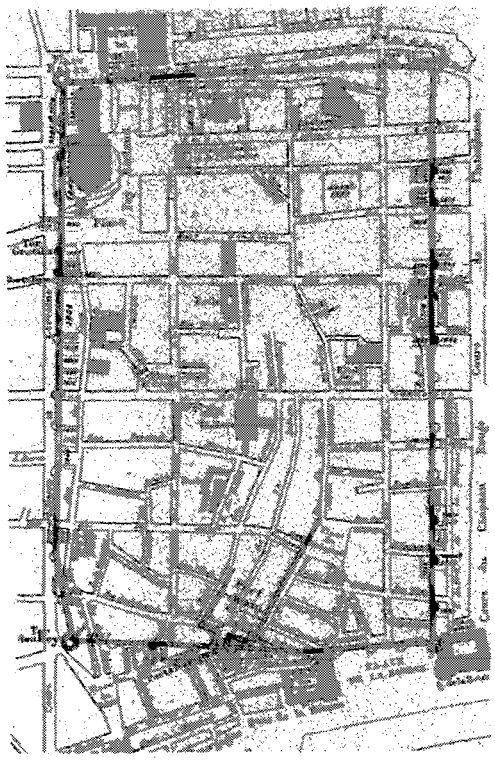

a : dom Devienne (1771) ; b : Léo Drouyn (1865) ; c : Camille Jullian (1895) ; d : Robert Etienne (1962, 1980)

Toutefois, cette sélection ne peut être ni exhaustive – elle ne peut prendre en compte la richesse des sites et des stratigraphies schématiques (ou logs) relevés dans le cadre des déplacements des réseaux préliminaires à l'établissement du tramway – ni suffisamment précise au niveau du calage des relevés sur le cadastre, dans la mesure où le géoréférencement des sites bordelais n'est pas encore réalisé de façon systématique. Au final [fig. 40, p. 264], les sites sont cartographiés par 43 points [558] et non par les relevés exacts des structures découvertes. La comparaison des plans de terrain et du cadastre est néanmoins faisable grâce au positionnement des lignes de façade à proximité des sites.

Il est possible de localiser chaque site (col. 1 et 2) et d'analyser le rapport des structures découvertes (col. 3) avec le gisement 85,6° (col. 4) tout en rappelant parallèlement la nature des gisements proches du site (col. 5) en regard des informations topographiques que l'on connaît par ailleurs (col. 6).

***Tableau 9** - Le rapport gisements/sites archéologiques antiques*

1 Sites/Ref. SRA	2 Localisation	3 Structures principales	4 Isoclinie a 85,6°	5 Gisements contextuels	6 Contexte topographique et commentaires
BX 01/05 et 08 BX 04/01 et 02 BX 09/12	Saint-Seurin	nécropole, structure funéraire, habitat, etc...	oui	*sans objet*	ville du Haut Empire et limite de la ville (*pomoerium*)
BX 05/02	6, rue du Pont-de-La-Mousque	rempart et habitat	oui	85,6°	cité antique remparée
BX 06/01	Clinique Tourny, rue Huguerie	voirie et habitat	oui	*sans objet*	ville du Haut Empire
BX 06/02	19-25, rue des Trois-Conils	voirie et habitat	oui	85,6°	cité antique remparée
BX 06/04	La France, 10, rue Porte-Dijeaux	habitat, bâtiment, voirie	oui	85,6°	de la ville protohistorique à celle du Haut Empire
BX 06/09	De la rue du Temple au 86, rue Saint-Rémi	tronçons de voirie	oui	85,6°	cité antique remparée
BX 06/13	Chapelle Sainte-Catherine	habitat, cimetière médiéval	oui	85,6°	cité antique remparée
BX 07/03 et 04	Place Pey-Berland (est)	église Sainte-Marie/Notre-Dame de la Place	oui	85,6°	cité antique remparée
BX 07/07 et 08	Place des Grands-Hommes	habitat et mobilier	oui	85,6°	ville du Haut Empire
BX 08/02 à 06	Allées de Tourny	voirie et habitat	oui	45°	ville du Haut Empire
BX 09/01	15, rue des Pontets	canalisation, sépulture	oui	45°	ville du Haut Empire
BX 09/04	Place Jean-Jaurès	voirie, plate-forme fluviale	oui	85,6°	ville du Haut Empire

[558] Les sites attenants sont regroupés dans un même point.

BX 09/06	14-16 rue Vital-Carles 75-77 rue Porte-Dijeaux	éléments de construction, rempart, habitat	oui	85,6°	cité antique remparée
BX 09/08	UGC Ciné-Cité, rue Castelnau-d'Auros	*fanum* suburbain	oui	*sans objet*	limite de la ville (*pomoerium* ?)
BX 09/11	Ilôt Canavéral	caniveaux, murs, enceinte médiévale	oui	85,6°	en dehors de la cité remparée
BX 11/02	Parunis, rue Tessier et cours Victor-Hugo	édifice religieux	oui	85,6°	ville du Haut Empire
BX 11/07	97, rue Sainte-Catherine	mur romain, église Saint-Projet	oui	85,6°	cité antique remparée Pas de rapport avéré mur/église
BX 12/02 BX 12/08 à 10	Place Camille-Jullian	pilier peint, entrepôts, balnéaire, habitat divers	oui	85,6°	au sud et à proximité de port antique
BX 12/04	Rue des Frères-Bonie	thermes	oui	85,6°	cité antique remparée
BX 12/06 BX 18/06	Cours du Chapeau-Rouge, place Jean-Jaurès	habitat, bâtiment, voirie	oui	85,6°	ville du Haut Empire
BX 16/02	Hôtel de Saige	habitat	oui	85,6°	ville du Haut Empire
BX 16/09	Place Pey-Berland (sud-ouest)	égout/voirie (?) et rempart	oui	85,6°	cité antique remparée
non référencé	Grand Hôtel	voirie, habitat, fosse, fortification	oui	85,6°	de la ville protohistorique à la Ville du Haut Empire
non référencé	Place Pey-Berland	édifice religieux	oui	85,6°	citée antique remparée
non référencés	Place Jean-Jaurès	voirie, habitat, quais	oui	85,6°	de la ville protohistorique à la Ville du Haut Empire
non référencés	Cours d'Alsace-et-Lorraine	rempart	oui	85,6°	citée antique remparée
BX 09/04	Place de la Bourse	voirie habitat	oui non	85,6° et 19,8°	interface port intérieur sur la Devèze et Garonne, voirie isocline, habitat anisocline
BX 06/05	Rue des Augustins	nécropole	non	85,6°	limite de la ville (*pomoerium*)
BX 06/08	Place Renaudel	salle sur hypocauste	non	45°	limite de la ville (*pomoerium* ?)
BX 06/11 et 16	Palais-Gallien	amphithéâtre	non	*sans objet*	limite de la ville, route de communication vers le Médoc (Soulac)
BX 06/13	Nouvelles-Galeries, rue Arnaud-Miqueu	habitat	non	85,6° et 19,8°	rive sud de la Devèze

BX 09/03 et 13	Hôptal Saint-André	habitat, *domus*	non	85,6°	proximité du *cardo* de la Cité Judiciaire et de la zone marécageuse Peugue/Devèze, semble appartenir au gisement 78,2°
BX 09/05	Place Sainte-Eulalie	structure empierrée	non	multiples	limite de la ville (*pomoerium* ?)
BX 09/10 BX 11/03	Impasse Caillabet	habitat, éléments de construction, aqueduc dans bâti	non	85,6°	antérieur à la cité remparée, proximité du Peugue et du *cardo* de la cité judiciaire, semble appartenir au gisement 78,2°
BX 11/02	Gare Citram	*domus*	non	*sans objet*	route de communication vers le Médoc (Soulac)
BX 12/07 BX 15	Cité Judiciaire	plate forme du fort du Hâ, ancien lit du Peugue, voirie, habitat	non	85,6° et 78,2°	zone marécageuse du Peugue et de la Devèze, le cardo se situe entre 78,2° et 85,6°
BX 13 et 14	Saint-Christoly	*domus*, habitat, etc... et confluence Peugue/Devèze	non	85,6° avec fracture	confluence Devèze Peugue
BX 16/07	Arnaud-Miqueu, villa Saint-Pierre	habitat	non	85,6° et 19,8°	rive sud de la Devèze
BX 18/02	Place Fernand-Lafargue	habitat, mur	non	85,6°	rive sud du Peugue
non référencé	Parking Jean-Jaurès, place de la Bourse	front de Garonne, étude de la façade des quais, structure portuaire, voirie	*à déterminer*	85,6°	ville du Haut-Empire, cité antique remparée et proximité du port intérieur sur la Devèze
BX 06/14	Rue de Belfort et cours Maréchal-Juin	céramique, fosses	indéterminé	*sans objet*	zone marécageuse Peugue/Devèze
BX 09/07	Lycée-Montaigne	nécropole	indéterminé	85,6°	limite de la ville (*pomoerium*)
BX 10/01 à 04	Place de la République	nécropole	indéterminé	85,6° et 78,2°	limite de la ville (*pomoerium*)

Récapitulatif sur les 50 sites, dont certains attenants, soit 43 points localisés :

***Tableaux 10** - Récapitulatifs des rapports gisements/sites*

RAPPORT AU GISEMENT 85,6°
3 secteurs hors du cadre géographique
8 anisoclines
31 isoclines
1 mixte

***Tableaux 11** - Sites antiques et contexte d'orientation*

Contexte à 85,6°	Contexte à 85,6 + autres	Contexte autre	Hors du cadre géographique
29	6	2	6

fig. 40 *- Bordeaux - les sites archéologiques antiques isoclines et anisoclines au gisement 85,6°*
d'après une sélection des sites fouillés depuis les années 80
fond : squelette urbain du plan cadastral des années 1811-1821

- site isocline documenté
- site isocline récent non documenté
- site anisocline documenté
- site mixte documenté
- site de gisement indéterminable

tracé approximatif des terrasses nord et sud (alt. 10m)

tracé approximatif de la zone marécageuse Devèse/Peugue

tracé approximatif du renflement interfluvial Devèse/Peugue

tracé approximatif des *esteys*

L'évaluation du principe d'isoclinie des sites antiques bordelais [fig. 40] est très significative. Elle donne lieu à un certain nombre de constats et de remarques, au vu des faits morphologique déjà exposés :

- ✓ le faisceau de points rouges isoclines au gisement 85,6° conforte l'existence d'une planification urbaine.
- ✓ les points anisoclines (bleus) sont situés soit en périphérie du faisceau de points rouges, soit le long d'accidents topographiques. Leur implantation périphérique pourrait évoquer la limite de la planification. Leur relevé à proximité de contraintes topographiques – en particulier le long des cours d'eau – suppose qu'une partie isocline du parcellaire a été recomposée selon le morphogène de l'opération d'urbanisme et ce, après le comblement des accidents ; ou plus simplement une adaptation de l'opération aux contraintes topographiques.
- ✓ l'opération pourrait déborder au nord-ouest, hors du cadre géographique vers le quartier Saint-Seurin. A sa forme rigoureuse observée sur le parcellaire situé au nord de la Devèze, il convient d'opposer les aménagements de trame effectués au sud et donc une possible structuration en deux temps.
- ✓ La force de l'opération est telle que même les UP qui témoignent d'une mise en valeur postérieure à sa projection la reproduisent et accentuent sa prégnance.
- ✓ l'orientation mixte (rouge et bleue) du site de la Bourse soulève le problème des rapports enceinte/port intérieur déjà évoqué par l'imbrication parfaite des gisements 85,6° et 19,8° à ce niveau.
- ✓ enfin, cette planification, dont on tentera par la suite d'évoquer la chronologie, s'appuie très fortement sur les terrasses alluviales nord et sud. La jonction centrale, entre Peugue et Devèze, a vraisemblablement profité du renflement interfluvial et a favorisé sa stabilisation. Elle caractérise une occupation très terrienne de l'espace qui s'oppose à la structuration de la frange garonnaise dont elle est presque totalement absente.
- ✓ de fait, le gisement 45°, appuyé sur un réseau viaire très structuré, évoque une occupation et une mise en valeur de la palu à une époque postérieure.

Ressort de cette enquête, l'aspect diachronique du gisement ainsi que l'isotopie d'une grande partie des structures, c'est-à-dire « la permanence de la localisation d'un même fait planimétrique sur la longue durée, malgré les mutations de la forme, voire de la fonction » [559]. Un certain nombre de sites dérogent à ce principe. Le relevé des éléments de construction est alors différent du gisement 85,6° bien que ce dernier apparaisse sur la trame. D'autres se situent à cheval sur plusieurs gisements. Il s'agit principalement des sites de la Gare-Citram, de la Cité-Judiciaire, de Saint-Christoly et de la rue Arnaud-Miqueu pour la partie centrale, et des sites funéraires situés à la limite de l'occupation antique. Plusieurs éléments de contexte (topographie, permanence d'une trame protohistorique ?) dans lequel ils s'insèrent offrent de nouvelles pistes.

Les nécropoles situées en périphérie de la zone d'expansion maximale de la ville à la fin du IIe siècle après J.-C., pourraient s'implanter sur une 'trame indigène', ou tout au moins, en dehors de la programmation antique, sur une trame où aucune organisation planifiée n'est sensible. Cette hypothèse ne doit pas induire le syllogisme suivant : 'si la trame située en périphérie de la ville est spontanée et indigène, alors, toute la trame urbaine est planifiée et romaine'. Il énonce clairement une aberration à laquelle nul ne peut se ranger. Preuve en est, par exemple, l'orientation du mur occidental du rempart antique, située en dehors du gisement 85,6° qui appartient bien pourtant, et sans contestation possible, à l'opération d'urbanisme. Mais voyons dans le détail quelles peuvent être les concessions faite par le système.

[559] CHOUQUER 2000, définition du principe d'isotopie p. 188.

Certains sites majeurs et anisoclines, localisés dans un secteur où la « logique » voudrait qu'ils se fondent à la trame quadrillée, posent la question du degré d'accomplissement de la forme planifiée et des concessions induites qui ont été aménagées suite au remembrement et à l'absorption du parcellaire qui la précédait d'une part, et des contraintes naturelles, d'autre part [560]. Parmi les cas qui posent question, on peut distinguer ceux dont la lecture est possible au regard des contraintes naturelles qui entraînent des fractures de la trame et ceux dont la compréhension implique une adaptation de la trame à des éléments antérieurs (voies, édifices...).

4.2.1- Les contraintes du réseau hydrographique ou la « nécessaire » adaptation du damier

Un exemple majeur des limites de cette opération est donné par les fouilles de Saint-Christoly [561] où la confluence Peugue/Devèze génère une organisation parcellaire en complète opposition. Si l'on revient au mur occidental du rempart antique, on peut penser que sa déviation [562] est provoquée par la volonté de fixer les terrains marécageux du Peugue et de la Devèze qui le jouxtent. De même, on observe que les orientations des sites qui courent sur les rives de la Devèze, sont sûrement perturbées par les sinuosités de l'*estey*. Sa trace, dont témoigne le cadastre, a été progressivement estompée suite à son envasement et au déclin portuaire. D'un point de vue plus positif, cette perturbation de la forme sur les traces, pourrait mettre en valeur la qualité d'adaptation des aménageurs aux contraintes du site.

4.2.2- La permanence d'axes antérieurs à la trame ou le degré de perforation de la trame

L'anisoclinie d'autres sites peut être motivée par la permanence d'un axe fort comme une voie de communication :

- ✓ la route du Médoc (Soulac) au nord, qui capture le système aux abords du palais Gallien (sites de l'amphithéâtre et de la Gare Citram) traduit peut-être la permanence d'un axe plus ancien. On pourrait alors penser que la planification est 'imparfaite', au lieu de souligner à quel point elle a tiré profit des atouts des pratiques précédentes afin de les organiser et de les relier en un véritable réseau.
- ✓ la route Toulouse/Dax dont le tracé, sur une zone instable perturbée par le ruisseau du Peugue et les terrains marécageux qu'il draine à l'ouest, pourrait s'apparenter au *cardo* relevé par Ch. Sireix à la Cité Judiciaire et qui décroche nettement du système (entre 0 et 1° de gisement, soit pratiquement plein nord) [563]. Pourtant, il semble que cette voie ne vient pas se greffer sur une autre, plus ancienne, à moins que sa construction, vers 27-30 après J.-C., ait supprimé tout vestige antérieur, ce qui est possible, mais peu probable. On peut aussi suggérer qu'à l'image du rempart antique quelque deux siècles et demi plus tard, cette voie traduit une adaptation du système au contact des terrains marécageux qui le jouxtent. Enfin, filant l'hypothèse comme la métaphore, on peut penser que cette voie remplace l'ancien axe Toulouse/Dax trop éloigné du réseau, afin de faciliter les flux. Elle est alors construite sur cet emplacement peu propice, mais plus direct et proche de la ville, en somme plus rapide. J'y reviendrai par la suite.

---

[560] Les propos qui suivent sont le fruit d'une interprétation personnelle et d'un raisonnement, lui-même empreint d'artefacts, qui essaient de comprendre sans avoir la prétention d'expliquer.
[561] BX 13 et 14, rapports conservés au SRA.
[562] Le terme de déviation désigne ici l'action de sortir de « l'orientation normale », celle que l'on pourrait attendre, à 85,6°.
[563] Il faut préciser, là encore, qu'aucun autre alignement parcellaire ne donne la réplique à cette voie qui pourrait s'intégrer à la « structure verte » de Max Guy.

4.2.3- *De la rigidité et de la souplesse de la trame...*

A l'angle nord-est du rempart, à proximité du port intérieur, un diagnostic préparatoire à la construction du parking de la Bourse [564], met en lumière toute l'ambivalence voire la souplesse du système : un terrain bourbeux représente le premier niveau d'occupation du site qualifié d' « espace littoral » ; une galerie parallèle au *decumanus* Saint-Rémi et un habitat aligné, un deuxième stade datant du Ier siècle après J.-C. ; enfin un niveau d'antiquité tardive souligne la distribution différente de l'habitat sur le *decumanus* Saint-Rémi. Mais aucun mur d'enceinte ! Ces constatations ont permis de reprendre « le problème de l'accès au port de *Burdigala* ». Une observation des lignes cadastrales [565], à laquelle se range l'auteur, permet de proposer un tracé plus occidental du mur. Je constate que les contraintes *liées au port intérieur et plus largement à la confluence Devèze/Garonne, malgré les* différences de point de vue sur les trames quadrillées dont j'ai largement débattu plus haut, correspondent au gisement 19,8°. Mais au-delà du faisceau de convergence des hypothèses, le sondage saisit, à cet endroit précis, les phases de construction et d'adaptation du réseau que l'on peut résumer de la façon suivante, avec l'éclairage d'autres données :

- ✓ phase 1 : avant le Ier siècle après J.-C., le site est un espace littoral,
- ✓ phase 2 : dans la première moitié du Ier siècle après J.-C. : mise en place de la trame quadrillée, aménagement de la berge et isoclinie voirie/habitat,
- ✓ phase 3 : fin du IIIe siècle : début de la rétractation de la ville du Haut Empire, construction du rempart et structuration du port intérieur, nécessité d'adaptation de *l'habitat suite à cette création, assouplissement du réseau.*

Les étapes ne sont pas complètes et posent d'autres questions, dont certaines d'importance : quelles sont les structures portuaires de la ville du Haut Empire ? Faut-il les situer également sur le front de Garonne, en plus de celles sur la Devèze ? Mais elle permettent aussi de conforter les hypothèses de D. Barraud [566] sur la chronologie d'implantation de la trame :

- ✓ phase 1 : ville protohistorique sur la terrasse alluviale du Mont-Judaïque,
- ✓ phase 2 : élaboration de la trame et de la ville du Haut Empire vers 10/30, au nord de la Devèze,
- ✓ phase 3 : <u>extension</u> de la trame [567] nécessaire à la croissance urbaine du Haut Empire dans le courant du IIe siècle,
- ✓ phase 4 : rétraction urbaine et fixation de la trame par le rempart de la fin du IIIe siècle.

En conclusion, l'exposé de ces cas et les pistes de réponses apportées ne doivent pas faire croire, à l'inverse, à la justesse d'une autre équation: « la trame est rigide lorsque la topographie est favorable, et souple sous l'effet des contraintes ». Une multitude d'exemples pourraient la démentir facilement. Ces pistes n'ont pas la prétention de résoudre toutes les questions. Tout au plus, leur point de vue aidera-t-il à déconstruire les présupposés d'une pensée trop rigide ?

---

[564] Déjà évoqué *supra*, REGALDO 1996, repris dans BARRAUD & REGALDO 2003.

[565] GUY 1996, p. 178 : « le tracé traditionnellement admis (de l'enceinte) est aussi le moins probable ; il pose en tout cas de graves problèmes au nombre desquels la discordance quasi constante avec tout le parcellaire n'est pas le moindre ».

[566] BARRAUD 1988 et 1990.

[567] « L'extension urbaine » définie par B. Gauthiez correspond parfaitement au cas bordelais. GAUTHIEZ 2003a, p. 61 : « extension urbaine : aménagement urbain ajouté à une agglomération en vue de son accroissement, comprenant infrastructures, équipements, lotissements, etc. Contrairement à la ville nouvelle, elle n'est pas autonome spatialement, mais constitue par agrégation un agrandissement de l'agglomération existante. L'extension urbaine peut prendre la forme d'un dédoublement, ajoutant à la ville ancienne une unité contemporaine ».

✘

✘ ✘

Le parcellaire a été profondément conditionné par les trames antiques, dont les réalisations ont effacé toute trace d'occupation antérieure. Il faut alors puiser dans la géomorphologie et dans l'archéologie, les méthodes et les résultats capables de documenter la portion du « non vu » du plan (site, ville proto-historique).

L'analyse des orientations de la trame parcellaire, puis la confrontation des résultats du filtrage à d'autres échelles d'analyse et aux données archéologiques renouvelle et dynamise les approches de la ville antique. L'ouverture des champs épistémologiques de la recherche, permet, non pas de contourner les problèmes, mais de poser des problématiques et de proposer des hypothèses en des termes plus propices aux démarches futures, chose que l'on ne peut faire d'un seul point de vue. Il convient à présent de synthétiser ces éléments dans le cadre d'une essai consacré aux phases les plus anciennes de la fabrique urbaine.

CHAPITRE 3

DE LA VILLE PROTOHISTORIQUE A *BURDIGALA*

GENESE DE LA FABRIQUE URBAINE
(VI^E SIECLE AV. J.-C. – FIN IIIE SIECLE)

L'éclatement des sources et des points de vue, étape nécessaire à l'élaboration des démarches précédentes, empêche d'avoir une vision d'ensemble des phases d'évolution urbaine. A l'inverse, cet essai propose de condenser les données topographiques, historiques, archéologiques et morphologiques qui documentent la ville afin de réaliser un travelling chronologique de l'évolution topographique de Bordeaux antique. Les 'portraits' successifs du site et de ses différentes phases d'occupation sont susceptibles d'être remis en cause à tout moment. D'une part, car ce propos n'a ni la prétention ni même l'ambition de réaliser une somme exhaustive des connaissances de chacune des composantes du tissu urbain. D'autre part, parce qu'il essaie d'apporter, à son niveau, un point de vue dynamique sur les processus de la fabrique urbaine. Aussi, le lecteur voudra bien pardonner l'aspect redondant d'une partie de l'argumentaire, mais il me semblait impossible de brosser cette évolution sans reprendre certains éléments cruciaux déjà développés.

Cet essai débute par un synthèse des données sur le site naturel, information non livrée par le plan des années 1811-1821, mais décisive pour comprendre les contraintes et les logiques qui président à l'occupation. Il se poursuit par l'examen d'autres données non identifiables sur le plan cadastral, et qui concernent la ville protohistorique que seul (ou presque) documente le sous-sol. Enfin, il propose un état de la question sur l'évolution de la ville gallo-romaine depuis la mise en place d'une vaste opération d'urbanisme au début du Ier siècle, en passant par son extension que nourrit une croissance continue jusqu'à la fin du IIe siècle, et jusqu'à la rétraction amorcée dans le courant du IIIe siècle qui l'insère dans un corset de fortifications qui modifie la logique interne de l'espace.

1- Le site naturel

1.1- Le croissant de mer, le méandre du fleuve

Géographes et historiens anciens, jusqu'à C. Jullian, n'ont eu de cesse de souligner l'union indissociable de la ville et du fleuve, parfois sur un ton emphatique, pour justifier la création de la ville. P. Barrère [568], R. Etienne [569] et L. Papy [570] sont parmi les premiers à s'élever contre le présupposé géographique déterministe de C. Jullian [571] qui plonge les origines de la ville dans l'aspect remarquable du site, faute de filiation originelle plus mythique.

Située à une centaine de kilomètres de l'océan, mais relié à lui par la Garonne, voie d'accès plus importante que toutes les voies terrestres, Bordeaux a le pied marin. Si la ville est pour nous aujourd'hui, comme pour Louis Papy, une « ville de Garonne » [572], elle exerce une relation privilégiée avec l'Océan, que les témoignages de ses habitants et des voyageurs, de la haute Antiquité à la fin du Moyen Age, reprennent de façon récurrente. Le lointain témoignage de Strabon désigne *le bras de mer que fait l'estuaire du fleuve* [573] ; Ausone dit qu'*on voit s'avancer la mer toute entière avec ses flottes* [574] et souligne l'action de la marée ressentie jusqu'à Bordeaux (et au-delà) ; enfin, rien ne me semble plus parlant que le terme gascon qui désigne le fleuve jusqu'au XVIe siècle : la *mar*. A la conception intime du fleuve-océan, succède une vision plus scientifique, avec les progrès (plutôt le rattrapage des retards) de la géographie depuis le milieu du XVIe siècle jusqu'au du milieu du règne de Louis XIV [575]. La fonction portuaire de Bordeaux est inscrite au plus profond de la physionomie du site. Le méandre garonnais, est à la source de la richesse voire de l'opulence bordelaise, que la vision historiographique du « croissant fertile » vient étayer, et sur lequel la ville est venue se lover [576].

1.2- L'asymétrie rive droite rive gauche

La carte géologique de la ville et de ses environs [fig. 41], ainsi que les coupes géologiques schématiques du site [fig. 42 : ouest-est ; fig. 43 : sud-nord] , soulignent la dissymétrie structurale des rives de la Garonne. A la barre massive et abrupte du plateau de l'Entre-deux-Mers qui enclave une étroite bande de terres inondables depuis le pied du coteau jusqu'à la Garonne, s'oppose le pendage très progressif de la rive gauche depuis les palus de Garonne (autour de 3/4 mètres), en passant par les graves et les argiles (autour de

---

[568] Voir la « présentation géographique de Bordeaux », réalisée par P. Barrère, alors maître-assistant de géographie à l'université de Bordeaux, dans ETIENNE 1962, p. 7-31.
[569] ETIENNE 1982, p. 35-37, « contre la fatalisme géographique ».
[570] PAPY 1982.
[571] JULLIAN 1887-1890, II, p. 517 : « La où il (*Burdigala*) s'élève, il devait, de toute nécessité, y avoir une ville ».
[572] PAPY 1982, p. 173-176.
[573] STRABON, IV, 2, 1.
[574] Repris dans MAURIN 1998, p. 26.
[575] BNF, département des cartes et plans, GE DD 6045 (6), copie réalisée par Jomard, en 1830, d'un plan de l'estuaire de la Gironde réalisé en 1549 par un certain Alphonse. La légende, en français, ne permet pas d'identifier l'auteur de cette carte à une époque où le français tend à s'imposer au gascon. La vision des grandes villes et citadelles de l'ensemble de l'estuaire laisse toutefois supposer qu'Alphonse dresse un tableau des places fortes de la Gironde, peut-être pour répondre à une commande royale. La Garonne est appelée *Ryvière de Bourdeaux*. Le plan de Pierre du Val (BNF, GE DD 1174), représentant Bordeaux en 1653, parmi d'autres ville rassemblées dans l'ouvrage *Cartes de Géographes* (Bordeaux, planche 91 bis), indique, malgré une projection d'ensemble encore très écrasée, *le fleuve Garonne*.
[576] ETIENNE 1962, p. 16-17 : « A l'origine de l'activité et de la forme de Bordeaux : le croissant du fleuve », par P. Barrère.

fig. 41 *- Topographie de l'agglomération bordelaise et de ses environs*
(reproduction de la carte 1, p. 15 de ETIENNE 1980, par P. Barrère)

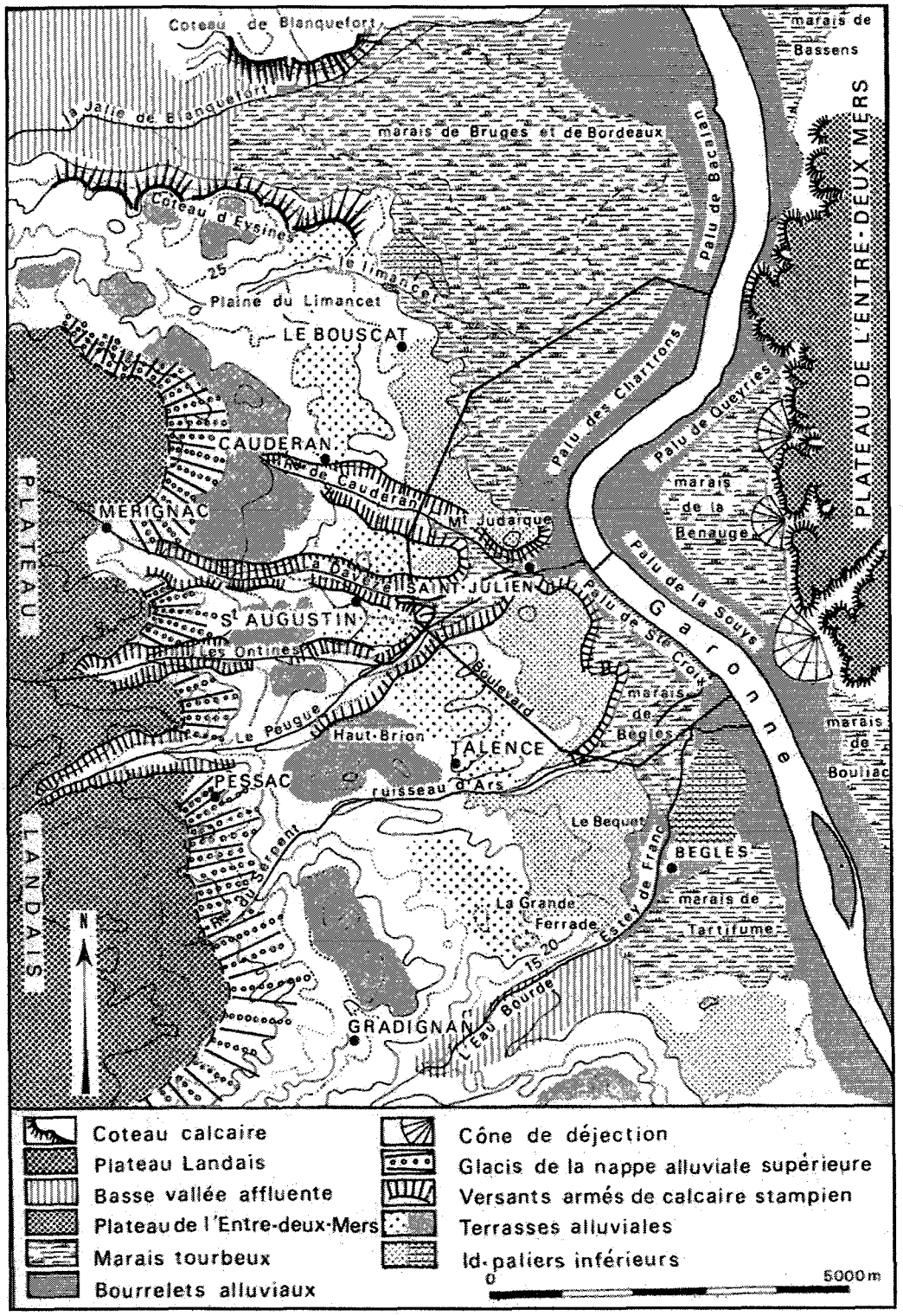

fig. 42 *- Coupe géologique schématique ouest-est du site de Bordeaux*
(reproduction de la carte 1, p. 9 de ETIENNE 1962, par P. Barrère)

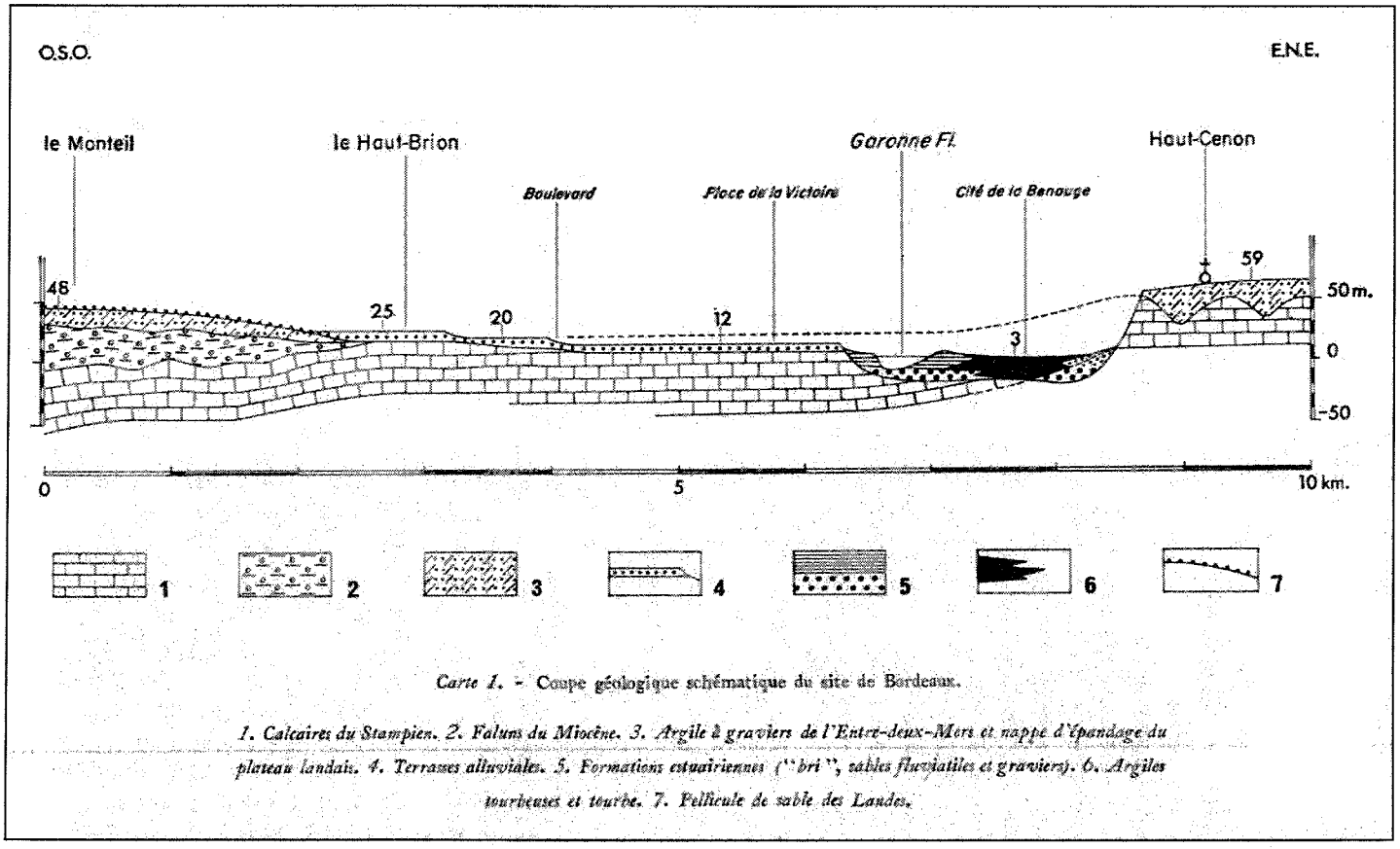

Carte 1. - Coupe géologique schématique du site de Bordeaux.

1. Calcaires du Stampien. 2. Faluns du Miocène. 3. Argile à graviers de l'Entre-deux-Mers et nappe d'épandage du plateau landais. 4. Terrasses alluviales. 5. Formations estuariennes ("bri", sables fluviatiles et graviers). 6. Argiles tourbeuses et tourbe. 7. Pellicule de sable des Landes.

fig. 43 *- Coupe géologique sud-nord de Bordeaux*
(reproduction de la fig. 49, publiée dans BARRAUD 1988, p. 51 ; d'après les documents du B.R.G.M., dessin de J.-L. Thirion)

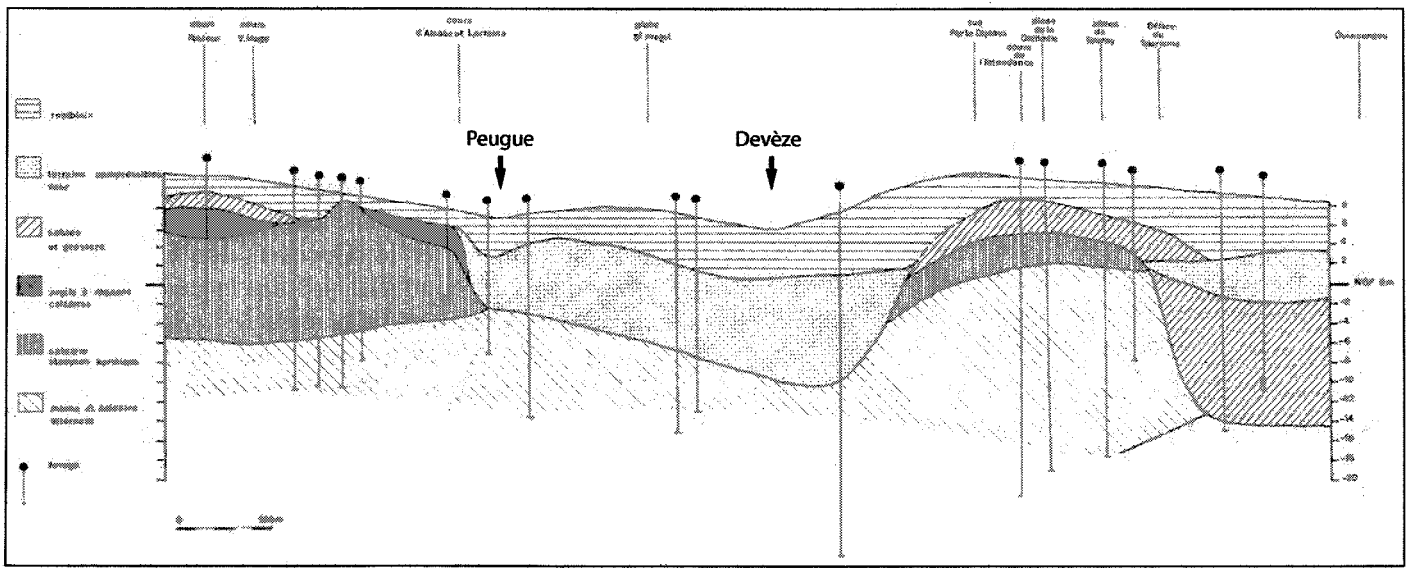

20 m aux environs des Villenave-d'Ornon, Pessac et Mérignac) jusqu'aux franges du plateau landais (autour de 50 m) à l'ouest. La rupture franche et continue des coteaux de Lormont, de Cenon et des Quatre-Pavillons rive droite est sans équivalent rive gauche.

Contre-pied de la barrière orientale, de vastes lobes, sortes de terrasses hors d'eau, font la jonction depuis le plateau auquel ils se rattachent (autour de 30 m) jusqu'au bord de la Garonne (10 à 12 m). Ce sont les terrasses alluviales et graveuses des Mont-Judaïque et Puy-Paulin au nord, et celles de Talence et de Saint-Julien au sud. Elles ont une importance structurelle déterminante dans l'implantation et le développement de la ville. Elles sont recoupées par une série d'affluents de la Garonne qui drainent les eaux du plateau landais et qui sont les rivières du Caudéran, de la Devèze, du Peugue et de l'Eau-Bourde.

1.3- « Le cloaque du Peugue et de la Devèze ... » [577]

Des zones marécageuses « s'insinuent le long des vallées des petits affluents» [578]. Dans une vision générale sur le développement de Bordeaux, R. Etienne ajoute que « ce sont les domaines conquis le plus tardivement par l'homme ». Cela est vérifié en ce qui concerne les zones marécageuses du nord, du sud et de la Bastide mises en valeur seulement à partir du XIIIe siècle. Mais l'argument ne tient pas lorsqu'il s'agit du Peugue et de la Devèze. Le 'cloaque de ce secteur' est un élément récurrent que l'historiographie bordelaise emploie pour masquer les difficultés que l'on a à tracer les phases d'évolution de cette zone.

Outre les marais nord et sud qui bornent la ville et entravent son expansion au-delà des terrasses alluviales, il apparaît que la nature et la formation de l'espace sis entre les ruisseaux de la Devèze et du Peugue est déterminante. Si la mise en valeur et l'occupation du sol de la partie occidentale de ces cours d'eau (marais de l'Archevêché et de la Chartreuse) est tardive, que dire de la partie coulée dans la trame urbaine ancienne, entre la cathédrale Saint-André et les quais ?

Menée dans le cadre préalable du futur métro bordelais [579], une coupe géologique sud-nord de Bordeaux réalisée par le B.R.G.M., fait la synthèse d'informations dont la partie depuis le cours Pasteur jusqu'à la place des Quinconces traverse le cadre de cette enquête [fig. 43] [580]. Les trois puits de forage réalisés entre les deux cours d'eau mettent en évidence, la vallée du Peugue et de la Devèze [581], mais aussi la présence d'un renflement du terrain à une altitude d'environ 7 m où court la rue du Loup. Les études géologiques qui permettraient de renseigner la nature même de ce renflement (bourrelet alluvial ?), ne sont pas encore faites. Toutefois, cet espace pourrait être un vecteur de développement favorable au sud. Evoquant la transgression flandrienne [582] et le modelé des terrasses alluviales et des terres basses qu'elle a effectué, P. Barrère suggère que « les affluents les plus importants, la jalle de Saint-Médard par exemple, construisirent (à l'image de la Garonne), leurs propres bourrelets alluviaux » [583]. Le Peugue et la Devèze ne semblent pas partager le même sort que la jalle de Saint-Médard d'après l'auteur ; je me permets de reposer la question, les trois esteys offrant, de ce point de vue, des conditions tout à fait comparables.

---

[577] ETIENNE 1962, expression de P. Barrère, p. 16.
[578] ETIENNE 1980, p. 9.
[579] B.R.G.M. , rapport remis le 24/12/1987 à la Communauté Urbaine de Bordeaux.
[580] Coupe reprise et commentée dans BARRAUD 1988, p. 51.
[581] BARRAUD 1988, fig. 50, p. 53 : la carte intitulée « le site naturel de Bordeaux : essai de cartographie géotopographique », ne tient compte que du thalweg primitif de la vallée commune Peugue/Devèse et non de leur dissociation postérieure et du comblement interfluvial.
[582] Dans ETIENNE 1962, p. 16, P. Barrère se réfère au travaux de ENJALBERT 1950 et 1960.
[583] Citation de P. Barrère, dans ETIENNE 1962, p. 16.

1.4- Un modelé topographique à reconstruire

Ayant souligné l'importance des marais étendus en ligne derrière le bourrelet alluvial consolidé, R. Etienne souligne l'originalité du site bordelais qui réside « dans l'avancée de terres non submersibles, croupes de graves chapeautant des calcaires stampiens, jusqu'au bord du fleuve. C'est sur ces très légers reliefs, tel le Puy-Paulin que l'œil averti saisit dans les profils des rues du centre, que s'établirent les premiers hommes » [584]. Pourtant, le modelé actuel, fruit d'une longue évolution de la fabrique urbaine qui a eu tendance à combler les creux et araser les reliefs, ne doit pas induire la vision d'une 'ville plate de terres basses'. D. Barraud, dans son article fondateur de 1988, insiste sur l'aspect escarpé de la terrasse nord dont « la rupture de pente était assez brutale puisqu'il est encore possible, en étudiant un photographie aérienne, de discerner les décrochements dans les toitures qui indiquent ainsi l'endroit exact du nez de la terrasse» [585].

En somme, les études géomorphologiques convergent sur un point : « la ville s'établit donc sur le seul et dernier promontoire de terre ferme au contact de la rive gauche avant la zone de confluence Dordogne-Garonne et Océan » [586]. Pourtant, d'autres problématiques demeurent obscures, notamment celle dont les données pourraient mettre en valeur le rôle porteur de la zone Peugue-Devèze sur les développements postérieurs. Les données du B.R.G.M., en cours d'exploitation, donnent une vision des grands ensembles géomorphologiques du sous-sol bordelais à l'échelle géologique. Qu'en est-il des évolutions et aménagement réalisés à l'échelle anthropique ? Les 2350 relevés stratigraphiques [587] réalisés sur les communes accueillant le tramway (Bordeaux, Cenon, Lormont, Pessac et Talence) sont un *corpus* taphonomique unique capable d'affiner le modelé urbain sous cet angle. Malheureusement, leur nombre très élevé, et le caractère extrêmement récent de leur recolement sur le terrain, ne permet pas aujourd'hui de disposer d'un nouveau document de synthèse. Les hypothèses liées au cours des *esteys*, à leurs phases d'aménagement, à l'emplacement de leurs lits naturels, etc... sont autant de questions sur lesquelles on ne dispose pas encore d'assez de données pour retracer l'évolution. Les travaux du PCR Riviera livreront d'ici peu une lecture plus fine du site naturel et ont pour objectif de rassembler ces données sous la forme d'un modelé numérique de terrain (MNT) [588].

Les études géologiques sur lesquelles se fondent archéologues et historiens pour comprendre les phases de croissance/rétraction se bornent, en grande partie, à l'étude des contours géomorphologiques actuels, ce qui implique, de façon indirecte, une quasi immobilité du croissant fluvial dans la phase finale de la morphogénèse. Or, de nouvelles données archéologiques ainsi que l'analyse des formes posent, quant-à-elle la question des rapports terre/fleuve et des actions anthropiques, dans la dialectique de conquête et d'assainissement de terres stabilisées voire purement gagnées sur le fleuve et ses affluents (stratégie de gain de rive).

---

[584] ETIENNE 1980, p. 9.
[585] BARRAUD 1988, p. 52.
[586] BARRAUD 1998, p. 50
[587] MIGEON 2003
[588] Le projet est mené par Denis Breysse du CDGA de l'Université de Bordeaux I et Pierre Thierry du BRGM. Y participent, en plus de Bordeaux I et du BRGM, la Communauté Urbaine de Bordeaux, la ville de Pessac, la Lyonnaise des Eaux, le LRPC, la DRAC-SRA (ainsi que d'autres organismes selon les différents niveaux de participation du projet). L'objectif est de modéliser le sous-sol (en 3D), à partir des études géotechniques existantes, d'une façon générale et théorique, celui de la CUB, de façon appliquée, avec 3 zones tests retenues : Pessac ("application-métier" urbanisme) ; zone de la Cantinolle (Saint-Médard-en-Jalles, pour la Lyonnaise) ; Bordeaux-centre (perspectives archéologiques comprenant le MNT et les couches géologiques et anthropiques). Sur Bordeaux, l'objectif est de déterminer en 3D l'enveloppe constituée par le sol actuel (MNT) et la surface du géologique, enveloppe qu'il s'agira ensuite (dans un autre programme) de subdiviser en partitions périodiquement pertinentes par report des données archéologiques et extrapolation logique. La reconnaissance de cette enveloppe et des saignées naturelles créées par le réseau hydrographique doit pouvoir permettre d'aider le diagnostic préalable.

Les caractéristiques majeures du modelé, et ses multiples points d'ombre, ayant été mis en relief, on peut esquisser à présent un essai sur les phases de structuration de l'espace urbain. Les pages qui suivent tentent d'exercer un regard critique sur cette histoire, à la fois pour souligner l'aspect récurent de l'historiographie bordelaise [589], mais aussi pour essayer de répondre aux interrogations de démarches plus novatrices, et en particulier, celle lancée par D. Barraud en 1988, à la lumière des résultats, mais aussi des questions et des hypothèses soulevées par la recherche sur les orientations parcellaires et par l'analyse morphologique du cadastre.

2- Sur les traces de la ville antique

2.1- La ville proto-historique

Rappelons, en préambule, le résumé de l'article de D. Barraud [590] : « en octobre 1983, à l'occasion de la construction d'un immeuble rue Porte Dijeaux, à Bordeaux, de nombreuses strates protohistoriques et gallo-romaines ont pu être fouillées. Une stratigraphie continue du VIe siècle avant J.-C. au IIe siècle après J.-C. a été relevée. L'étude du mobilier archéologique et des structures dégagées, permet d'asseoir une nouvelle réflexion sur les origines de la ville de Bordeaux et d'essayer d'en comprendre le développement topographique et urbain. » Dans un exposé circonstancié , l'auteur décrit les méthodes de d'exploration du site (§1) puis fait l'étude du mobilier archéologique avec Ch. Sireix, F. Berthault, J.-L. Tilhard, D. Nony et P. Caillat (§2) [591]. Dans une troisième partie, après avoir résumé la chronologie du site, les comparaisons avec des découvertes antérieures et des observations récentes lui permettent de jeter les bases d'une nouvelle réflexion sur l'évolution topographique de Bordeaux antique.

Une premier constat s'impose : l'existence d'une agglomération d'habitat depuis le VIe siècle avant J.-C. constitue la première preuve de la ville primitive de Bordeaux. Les investigations anciennes aux Dames de France (1905), sur les allées de Tourny (1971-72), sur les sites de la France (1983), du cinéma Français (1984), du marché des Grands-Hommes (1988) [592], que confirme aujourd'hui le très récent site du Grand-Hôtel (2003), pour ne citer que les principaux, forment un faisceau de sites implantés sur la terrasse alluviale des monts Judaïque et Puy-Paulin. Leur nombre et leur projection cartographique permettent à l'auteur d'évaluer, suite à l'observation des données topographiques et géologiques, l'emprise de la ville protohistorique sur une surface de 5 à 6 hectares. L'auteur pense que l'espace aggloméré primitif ne déborde pas le ruisseau de la Devèze qui le jouxte au sud et précise qu' « aucune découverte archéologique pouvant être datée du début de l'ère n'est signalée à ce jour sur la rive droite de la vallée de la Devèze »[593].

Les données naturelles du site, sa géologie, son modelé et son hydrographie ne désignent pas, *a priori*, de conditions favorables au site de Bordeaux. Au contraire, l'assemblage en bandeau de sols marécageux et de terrasses alluviales forme un

---

[589] L'essentiel de ces points de vue est rassemblé dans HIGOUNET 1962-1972 et ETIENNE 1980, qui reprennent, pour les contredire, les nuancer ou les conforter, les grands traits rassemblés par JULLIAN 1895 et DROUYN 1874 pour n'évoquer que les plus importants.

[590] BARRAUD 1988, p. 3. Cette première étude a été reprise et affinée par BARRAUD & GAIDON 1992.

[591] Ch. Sireix pour la céramique des niveaux protohistoriques, F. Berthault pour les amphores, J.-L. Tilhard pour la céramique sigillée, lui-même pour la céramique commune gallo-romaine et la céramique estampée tardive, D. Nony pour le matériel numismatique et enfin P. Caillat pour l'étude préliminaire de la faune.

[592] Voir la bibliographie sur ces sites à la note 1, p. 3 de BARRAUD 1988.

[593] BARRAUD 1988, p. 54. Cette précaution est toujours valable.

« environnement contraignant (...) qui contribue toutefois à l'occupation humaine du site »[594]. C'est de la relation entre le faisceau de sites datant d'avant la conquête romaine et ces éléments naturels que découle l'explication du choix réalisé par les Bituriges Vivisques.

L'agglomération de l'habitat n'est cependant pas la seule donnée à prendre en compte pour parler de ville. Dans cette optique, l'implantation et la permanence, dans la durée, des espaces de circulation et des limites d'habitat observés sur le site du Grand-Hôtel est un élément majeur pour qualifier cette occupation d'urbaine [595]. Aucun site ne renseigne en revanche sur l'aspect clos ou ouvert de cet espace qui se présente bien sous les traits de l'urbain. L'analyse morphologique du plan cadastral de 1811-1821 ne distingue, quant-à elle, aucune forme ou trace pouvant être mise en rapport avec la première phase d'occupation du site.

2.2- Croissance et rétraction de *Burdigala* : de la ville augustéenne à la cité remparée [596]

2.2.1- Le développement de la ville ouverte des deux premiers siècles

L'épanouissement commercial de la ville protohistorique autour du IIe siècle avant J.-C. se fait dans la continuité de l'occupation primitive. Les découvertes protohistoriques ne témoignent d'aucune structuration planifiée de l'espace urbain. On peut qualifier de spontané ce mode de fabrique, sans avoir de grande chance de se tromper. Dans les quatre premières décennies de l'ère se produit un changement important. D'une part, la ville semble faire ses premiers pas sur la rive sud de la Devèze par le biais de l'artisanat [597]. D'autre part, la partie nord de l'occupation, centre primitif plus urbain et plus dense, est alors soumise à une opération d'urbanisme de grande ampleur caractérisée par l'implantation d'un réseau de voirie orthonormé. La ville de la première moitié du Ier siècle double la superficie du noyau gaulois et atteint la taille de 12 à 15 hectares. Le « centre urbain » qui reste cantonné au nord de la Devèze, s'étend vers l'ouest et atteint le cours de Verdun au nord [598].

La seconde moitié du Ier siècle marque le début d'une phase d'accroissement continu jusqu'à la fin du IIe siècle [599]. La déviation du Peugue observée à la Cité Judiciaire et à Saint-Christoly pose la question des conditions d'aménagement et d'occupation intense de la rive droite de la Devèze à la fin du Ier siècle. Elle donne peut-être aussi des éléments de réponse à la question globale des conditions de la formidable expansion du Haut Empire. Si rien ne permet de déterminer quelle est la nature exacte de cette bifurcation, totale ou partielle, il semble néanmoins qu'elle a été la condition *sine qua non* à la stabilisation des terrains sis entre les deux affluents de la Garonne, mais aussi au développement du commerce et du port bordelais dont les capacités de manœuvre et d'accueil furent ainsi sûrement améliorées. A la frange ouest de l'opération d'urbanisme, qui permet vraisemblablement à la trame quadrillée de se connecter aux grandes voies de communication terrestre, succède un accroissement favorisant les dynamiques terre/fleuve, dans la dialectique du développement économique, et donc portuaire, de *Burdigala* [600]. La construction d'un grand bâtiment public

---

[594] BARRAUD 1988, p. 50.

[595] Voir les premiers éléments donnés dans SIREIX 2003. Cette observation de Ch. Sireix ne figure pas dans le bilan scientifique 2003. Je l'ai notée lors d'une conférence donnée à la Maison des Sciences de l'Homme en novembre 2004, lors d'un séminaire consacré aux grands bronzes antiques.

[596] Est retraçée ici l'évolution d'ensemble de la ville antique en compilant les principales données historiques et archéologiques. Le commentaire détaillé sur la trame quadrillée occupera une place privilégiée à la suite de ce développement, et ce, afin de préserver son unité.

[597] BX 15, DFS de Ch. Sireix sur les fouilles de la cité judiciaire. Des ateliers de métallurgistes ont été relevés sur le site.

[598] SIREIX 1997

[599] Thermes de la rue des Frères-Bonie, *domus* de la Cité-Judiciaire, îlot Saint-Christoly, entrepôts de la place Camille-Jullian. Voir à ce sujet GARMY 1985, BARRAUD 1990 et SIREIX 1995-96.

[600] Ce que D. Barraud considère comme un « rééquilibrage », p. 54 de BARRAUD 1988.

sur le site de la France [601], la conquête d'espaces vierges de toute occupation sur les rives du Peugue, la *domus* flavienne du site de Parunis [602] et celle relevée sous l'église paléochrétienne puis médiévale de Notre-Dame-de-la-Place [603] sont autant d'éléments qui décrivent le formidable bouillonnement qui anime la ville du Haut Empire. Les nécropoles de la place Gruet, de Terre-Nègre, des rues Saint-Cric et Tombe-l'Oly, des rues Traversanne et Permentade, celle de Saint-Michel ainsi que le *fanum* suburbain de la rue Castelnau d'Auros, le Mithraeum du site de Parunis et l'équipement public de l'amphithéâtre Gallien cernent les contours de la flaque urbaine antique, soit 150 à 170 hectares : « la ville atteint à ce moment là son apogée en superficie » [604].

2.2.2- Rétraction urbaine du IIIe siècle : un pas vers la cité remparée

Les facteurs historiques qui expliquent le repli de la ville dans les murs de la fin du IIIe siècle sont très polémiques. L'abandon des sites de la Cité Judiciaire et de l'impasse Caillabet vers 250-270 est au moins contemporain, si ce n'est antérieur, à la construction du rempart daté par L. Maurin des décennies 260-280 [605]. Cette remarque, à confirmer à la lumière d'indices plus probants, suggère que la ville a amorcé sûrement assez tôt dans le IIIe siècle un changement d'état que le rempart viendrait en quelque sorte entériner. Le changement dont il est question pourrait venir d'un recentrage de l'urbain sur le port de la Devèze. Toujours est-il que la période de crise profonde évoquée par C. Jullian n'est pas à même de répondre à la construction d'une enceinte dont la qualité de facture « conduit à la considérer comme un élément d'un vaste programme décidé probablement dans la seconde moitié du IIIe siècle » [606].

La forme quadrangulaire du rempart est poinçonnée, sur sa façade orientale, par le port intérieur bâti sur laDevèze. A cette ouverture maritime [607] répondent trois autres portes terrestres ouvertes sur les trois autres côtés : deux aux extrémités nord et sud du *cardo* Sainte-Catherine, une autre à l'ouest du *decumanus* Porte-Dijeaux. A l'apparente rectitude de la face septentrionale s'opposent les multiples micro-décrochements du mur sud bien documenté, l'aspect désaxé du mur occidental et la profonde empreinte du port à l'est. Construction très soignée, des tours relativement équidistantes (de 40 à 60 m) courent le long de la courtine. Le tout s'étend sur 450 m en moyenne du nord au sud et 700 m d'est en ouest, soit 32,5 hectares auxquels il conviendrait de soustraire la surface du port que l'on

---

[601] BARRAUD 1988, p. 13.
[602] GAIDON 1986, p. 14-16
[603] BX 07/03 et 04 et MAURIN 1998
[604] BARRAUD 1998, 55-57 : cette impression est confirmée par l'absence de structure antique dans tous les secteurs limitrophes fouillés.
[605] MAURIN 1996, p. 75-76 repris dans MAURIN 1998, p. 26-27.
[606] MAURIN 1998, p. 26. Au sujet des invasions germaniques (au centre de l'argumentaire de C. Jullian), des doutes très sérieux ont été formulés par M. Gauthier, L. Maurin et D. Barraud dès la fin de années 60 et dans le courant des années 70. BARRAUD & REGALDO 2003 en font un tour d'horizon historiographique reproduit ici : p. 115 : « C'est avec sa thèse, consacrée à Saintes antique que Louis Maurin commença à émettre des doutes sérieux sur le rôles des invasions germaniques du IIIe siècle dans le Sud-Ouest et sur les conséquences qu'elles auraient entraînées : la construction hâtive d'enceintes. Lorsqu'en 1979, il confia à l'un d'entre nous (Barraud), une maîtrise sur ces fameuses invasions, il s'agissait alors de passer au crible de la critique cet événement majeur sur lequel Jullian avait écrit : 'Alamans et Francs traversèrent les frontières, ce qui se passa ensuite fut effroyable. Ni dans le passé de la Gaule, ni dans celui de la France nous ne trouverions malheur pareil. Rien n'approche de la catastrophe de cette année là (276).' »
[607] J'emploie ici le terme d'ouverture maritime à dessein. L'historiographie de la localisation des portes de la cité antique est engluée par la *'porta Navigera'*, ou porte du port, fondée sur une extrapolation du récit d'Ausone faite par Elie Vinet et reprise depuis. Sur la plus ancienne représentation de la ville (1525-1535) [CAT.1], on trouve inscrit deux fois la mention de *porta Navigera* sur les tours du Peugue et du Brisson, à l'embouchure du Peugue donc, et non de la Devèze !

peut estimer autour de 2 ha au minimum [608] ce qui réduit à 30 ha maximum la superficie intérieure disponible. Tel est nouveau cadre urbain de *Burdigala*, dont on discutera plus tard les problèmes d'implantation.

2.3- Topographie, croissance de *Burdigala* et orientations parcellaires : de nouvelles pistes de recherche

Faisons une halte, quelques instants, après avoir dressé les principales phases de structuration de *Burdigala*, et avant que l'homme médiéval ne se l'approprie et l'agrandisse. Voyons comment ces enveloppes antiques se croisent et se superposent, et quels sont les processus dynamiques qui y ont conduit et les répercussions qu'ils engendrent.

2.3.1- Le point sur la question de la trame quadrillée [fig. 44, p. 281]

La mise en perspective de données archéologiques avec la tradition historique (basée sur l'observation des voies, *cf. supra*) témoignant de l'aspect quadrillé du réseau, permet à D. Barraud de « fournir une chronologie intéressante sur la mise en place du réseau urbain, installé dans ce secteur de la ville antique dès le règne d'Auguste» [609]. De plus, les sites avec structures de voiries (rue Huguerie, allées de Tourny, rue du Palais-Gallien, Grands-Hommes et bien entendu La France), lui offrent les éléments qui permettent de décrire l'aspect modulaire de la trame basée sur des *insulæ* d'environ 120 x 120m (soit approximativement 1,4 ha). Les quatre *decumani* (site de la rue Huguerie, rues Castéja et Rolland et fouilles des allées de Tourny ; rue Judaïque et cours de l'Intendance et du Chapeau-Rouge ; rues Georges-Bonnac, Porte-Dijeaux et Saint-Rémi) et les deux *cardines* (rue du Palais-Gallien et rue Sainte-Catherine) assurés en 1992 sont tous situés au nord de la Devèze. Les différents sites fouillés corroborent tous la datation de ce réseau dans les premières décennies du Ier siècle. « Les terrassements importants réalisés en préalable à la construction d'une palissade » observés en 2003 sur le site du Grand-Hôtel, qui ne sont pas « sans évoquer une présence militaire », pourraient bien confirmer la chronologie du remembrement urbain réalisé à cette époque, peut-être en rapport avec un camp militaire [610].

Pourtant la transposition de la trame sur les rives de la Devèze, dans la seconde moitié du Ier siècle voir le début du IIe, soulève bien des difficultés à son inventeur, en premier lieu parce qu'elle est absente des données de terrain ou contraire à elles (St-Christoly et la Cité-Judiciaire). C'est ce qui pousse D. Barraud à émettre, en 1988, l'hypothèse d' « une seconde cadastration, dans la deuxième moitié du Ier siècle après J.-C., sur la rive droite de la Devèze, répondant ainsi au besoin de développement de la ville » [611]. Cette proposition n'est pas reprise dans sa synthèse de 1992, mais elle recoupe en partie le champ de travail de Max Guy et Laure Corneille sur les trames quadrillées antiques dans la

---

[608] Cette surface correspond à celle des îlots barlongs qui jouxtent la rue de la Devise entre les rues du Parlement Sainte-Catherine et Saint-Pierre au nord et du Cancéra au sud (soit 300m x 70m en moyenne = 2,1 ha). Elle ne prend pas en compte la voie d'eau d'accès nord-est dont le tracé de reconstitution de BARRAUD & REGALDO 2003 (p. 124) évoque la probable emprise.

[609] BARRAUD 1988, 56. La mise à jour la plus récente sur la question, et sur laquelle je m'appuis à présent est celle de BARRAUD & GAIDON 1992. La fourchette chronologique varie de la période médio-augustéenne au plus tôt jusqu'au règne de Tibère au plus tard.

[610] SIREIX 2003, le rapport du bilan scientifique laisse augurer que la fondation est en rapport avec un camp militaire, mais les données de fouilles n'ont pas encore été exploitées. Il convient donc de garder une grande réserve sur cette hypothèse.

[611] BARRAUD 1988, p. 58. A noter que cette hypothèse n'est pas reprise dans BARRAUD & GAIDON 1992, même si les problèmes sont pointés du doigt. Elle est reprise dans MAURIN 1996, p. 30, qui fait le même rapprochement que moi avec la structure verte décelée par P. Garmy et Max Guy.

même publication [612]. Pourtant, si les trames proposées par D. Barraud s'attachent toutes deux au fait urbain, celles de Max Guy, rappelons-le, sont de nature différente, l'urbaine prenant le pas sur la rurale.

2.3.2- Une forme en deux temps

Après avoir démontré le caractère infondé des trames de Max Guy, la prospection sur les orientations parcellaires permet de donner des éléments de réflexion à la question laissée en suspens par D. Barraud, faute d'indice [fig.44]. En l'absence de fouilles, l'analyse morphologique donne à l'archéologue et à l'historien des éléments de réponse probants aux problèmes de trame urbaine, tandis que, dans le même temps, elle s'avoue dans l'incapacité de discuter les problématiques archéologiques et historiques sur la ville protohistorique, dans la mesure où toute trace d'elle a été gommée du parcellaire. Apparaît là l'intime complémentarité des points de vue et des méthodes, dont l'association seule permet de faire progresser la connaissance des processus de fabrication de l'espace, car, *a contrario* des fondamentalistes du terrain, du texte ou de la forme, elle prend le chemin du milieu.

Jusqu'à présent, la « chronologie d'implantation » de la trame romaine était un peu monolithique . Si sa date de création est désormais précisée par un faisceau de données convergentes, que penser des phases postérieures ? Où, posons autrement la question : lorsqu'on parle de trame antique à Bordeaux, de quelle trame parle-t-on ?

La proposition qui se dégage, au regard de l'analyse morphologique, est que l'on parle de la même forme, mais à des phases différentes de son élaboration : il s'agit de la trame de gisement 85,6°. En combinant les données, on peut établir une chronologie, voire presque une 'morphologie relative', de l'implantation de la trame :

- ✓ Phase 1 ou phase de structuration du site après conquête = au cours de la 1ère moitié du Ier siècle après J.-C. , au nord de la Devèze [fig. 44, trame rouge] :
  - travaux de terrassement et de nivellement préalables à la projection de la trame,
  - réalisation de la trame à proprement parler,
  - connexion de la trame avec les axes de communication ouest, nord (et sud ?)
  - absence d'installation portuaire au sud de la Devèze.

- ✓ Phase 2 ou phase de croissance urbaine = de la 2e moitié du Ier siècle après J.-C. à la fin du IIe siècle, au sud de la Devèze [fig. 44, trame grise] :
  - croissance des activités économiques : les installations portuaires conquièrent la rive sud de la Devèze,
  - travaux d'assainissement de l'espace compris entre le Peugue et la Devèze pour mettre en valeur la zone d'interfluve Peugue/Devèze,
  - extension urbaine sur la rive droite de la Devèze par prolongement des *cardines* et nouveau découpage perpendiculaire des *insulae* par de nouveaux *decumani* ; adaptation de la trame aux contraintes hydrographiques,
  - connexion de la trame avec les axes de communication sud.

Cette évolution n'implique pas de notion de cause à effet entre les différents points des phases 1 et 2, certaines sous-phases devant être simultanées. Elle n'implique surtout pas que ces phases sont les pans d'une seule et unique stratégie consciencieusement transmise et appliquée au cours des deux premiers siècle de notre ère. A l'inverse, elle suggère que les deux phases pourraient être le fruit de planifications distinctes : la première

[612] BARRAUD & GAIDON 1992 et GUY 1992 ont été divisés dans la bibliographie pour faciliter les références. Toutes deux ont étaient publiées dans AQUITANIA 6.

***fig. 44** - Expansion et rétraction de Burdigala*

essai sur la chronologie d'implantation des trames début Ier s. - fin IIIe siècle

- emprise estimée de la ville protohistorique (VIe siècle av. J.-C.)
- trame viaire quadrillée projetée vers 10/30 après J.-C.
  en plein : axes certifiés
  en pointillés : projections
- extension urbaine - fin Ier siècle courant IIe siècle
  en plein : trame projetée puis fixée par le rempart
  en pointillés : trame projetée puis effacée après construction du rempart
- rempart antique et cité remparée- fin IIIe siècle
- grande voie de communication
- axe de liaison sud vers Dax vers 30 après J.-C. (?)
- axes de liaison vers la route de Toulouse - Bas-Empire
- Terre-Nègre — nécropoles antiques
- nécropole paléo chrétienne
- tracé approximatif des terrasses nord et sud (alt. 10m)
- tracé approximatif de la zone marécageuse Devèse/Peugue
- tracé approximatif du renflement interfluvial Devèse/Peugue ? et butte Saint-Michel
- tracé approximatif des esteys
- GH — Grand-Hôtel (fouilles 2003)

phase résultant de la volonté de structuration de la ville protohistorique post conquête ; la seconde générée par une augmentation des activités commerciales qui entraîne la conquête des rives sud de la Devèze et l'extension des aménagements viaires sur le modèle septentrional afin d'étendre le réseau de façon cohérente. Il pourrait bien exister deux trames urbaines sous une même forme : une primitive et son extension méridionale. La planification la plus importante est naturellement la première. L'extension urbaine (en une ou plusieurs phases ?) résulte du prolongement logique de la trame primitive. Elle n'est pas autonome, c'est un agrandissement de la ville existante, ce qui n'empêche pas qu'elle possède des infrastructures propres dont le port intérieur.

Néanmoins, on ne peut concevoir une trame septentrionale coupée de toute liaison terrestre au sud. Le *cardo* de la cité judiciaire, de gisement différent mais relativement contemporain de la première phase, pourrait à la fois se conformer au terrain marécageux des ruisseaux, et faire le lien avec la route de Dax [fig. 44, en jaune]. La fracture importante infligée par le cours des *esteys* et l'aspect plus irrégulier de la voirie dans l'emprise du rempart mettent un doute sur la phase 2 : procède-t-elle d'un projet conscient, et donc planifié, de la trame nord ou reproduit-elle, de façon plus spontanée (impensée, non planifiée) le caractère structurant de celle-ci, par son simple prolongement ? La question est délicate et mérite que l'on s'y arrête un moment.

L'extension de la trame primitive nord sur les zones méridionales recoupe un constat archéologique. L'absence, encore confirmée à ce jour, de site pouvant être daté du début de notre ère au sud de la Devèze indique que la projection de la trame ne relève pas d'un placage arbitraire, mais que ses dimensions semblent assez bien correspondre avec celles de l'occupation urbaine et suburbaine pour la partie nord.

Pour le secteur sud, il faut observer le réseau de voirie situé depuis la rue Porte-Dijeaux jusqu'à la zone limitrophe d'expansion de la ville du Haut Empire à hauteur de la rue Tombe-l'Oly [613]. Seule la partie située entre le cours d'Alsace-et-Lorraine et la rue Porte-Dijeaux a des traits ressemblants. Deux systèmes y cohabitent : à l'est de la rue Sainte-Catherine se ramifie le réseau des rues axées dans l'arc du port (la structure bleue de Max Guy) ; à l'ouest, un réseau de morphologie sensiblement identique à celui noté au nord repose sur le *decumanus* Porte-Dijeaux. La rue Poquelin-Molière et l'alignement des rues des Trois-Conils et Saint-Siméon sont exactement dans la même trajectoire que ce *decumanus*. Toutefois, elles ne dépassent pas le cadre du rempart ce qui indique qu'elles sont très probablement postérieures [fig. 44, les ' ?' à l'ouest de la cité] [614]. Les rues de Castillon, de Cheverus et la rue Sainte-Catherine sont dans le prolongement des *cardines* septentrionaux. Pourtant, le module insulaire ne se retrouve pas ici. Le tracé sinueux de la Devèze entre les rues Poquelin-Molière et des Trois-Conils a pu entraîné une élongation de la physionomie du module originel (approximativement 120 m x 150 m contre 120 m²). Au sud de la rue des Trois-Conils, l'implantation du *decumanus* de la rue du Loup a probablement dû suivre la ligne de crête du renflement interfluvial, ce qu'évoque son tracé morcelé en plusieurs tronçons. L'alignement remarquable qui retrace le cours du Peugue est globalement isocline à la planification. Au sud de cette ligne, seuls les axes nord-sud (prolongement de la rue Sainte-Catherine ; rue Saint-James et du Mirail) reprennent la trajectoire des *cardines*. On ne trouve pas de trace probante de *decumanus*. Le sud de la zone correspond à d'autres structures dynamiques auxquelles l'analyse par orientation ne peut pas répondre.

Telles sont les hypothèses que l'on peut émettre au vu des conditions topographiques contraignantes de ce secteur de la ville. Elles ne permettent pas de trancher sur l'aspect programmé ou spontané de l'expansion méridionale de la trame mais soulignent, en revanche, l'existence d'un système qui s'efforce de ressembler au plus près au damier même s'il est contraint de s'adapter à un modelé tourmenté.

---

[613] Analyse et interprétation réalisées à partir du squelette urbain du cadastre napoléonien. L'analyse parcellaire n'intervient que partiellement pour indiquer le ruisseau du Peugue.

[614] Sur la rue des Trois-Conils, voir la proposition de la partie III, chapitre 1, § 2.2.2 - Opération d'urbanisme 2.

2.3.3- Le rôle fixatif du rempart

Il n'est pas opportun de reprendre le détail du dossier du rempart antique de Bordeaux dont la récente et excellente synthèse de L. Maurin n'a connu que peu d'évolution hormis celle qui suivit de près sa publication [615]. Rangeons-nous à la sage considération qui précède la description, pas à pas, de son tracé : « comme cela semble le cas général, pour expliquer l'implantation et le plan de l'enceinte de Bordeaux, il faut mettre en cause d'une part la topographie du site, d'autre part l'état de l'agglomération au moment où fut prise la décision d'édifier l'enceinte » [616]. Dans cette optique, les murs nord et sud du rempart s'implantent sur des terrains stabilisés. Au nord, il longe l'escarpement de la terrasse alluviale du Mont Judaïque ; au sud, il suit la ligne de crête du renflement interfluvial Peugue/Devèze. Les limites est et ouest, au tracé plus morcelé, font la jonction entre les deux axes solidement ancrés sur des zones perturbées par l'hydrographie : à l'est, les travaux d'aménagement du port intérieur sur la Devèze le poinçonnent ; à l'ouest, son tracé brisé pourrait traduire la double volonté de stabiliser les terrains marécageux situés immédiatement à son contact et de « n'opposer aucune contrainte aux remontées des flux des marées dans l'estey » [617] . Pourtant, il est étonnant de voir qu'aucun des murs du rempart ne s'appuie sur une voie de l'une ou l'autre des trames. Malgré l'évidence des remarques topographiques qui auraient pu conditionner son tracé, il faut bien avouer que ces informations sont insuffisantes pour trancher la question.

En ce qui concerne la trame, le rempart antique, qui est demeuré la seule fortification de la ville jusqu'au début du XIIIe siècle, agit comme un fixateur puissant du réseau de voirie qu'il englobe. *Extra-muros*, l'occupation humaine n'a pas été assez forte pour maintenir la structure, hormis les exceptions notoires du *decumanus* de l'Intendance, de la nécropole de Saint-Seurin et du palais Gallien. Le sud a connu une autre évolution au cours des neuf siècles qui ont suivi. Ainsi, l'aspect non pérenne de cette structuration rend aujourd'hui délicate la lecture de l'expansion de trame effectuée lors de la grande phase de croissance urbaine du IIe siècle. L'occupation de l'espace sud, plus propice au développement de Bordeaux que le nord, obéit à d'autre unités fonctionnelles et structures dynamiques [618]. Les rares éléments encore repérables de la trame correspondant à l'extension pourraient se résumer au chemin qui borde la rive sud du Peugue dont le cours a connu de multiples variations, ainsi sans doute qu'aux prolongements des *cardines* Sainte-Catherine et Saint-James, au moins pour les tronçons proches du rempart.

2.3.4- La question du *forum*

Union d'une partie de la ville augustéenne et de celle du Haut-Empire, le rempart protège le poumon économique axé sur la Devèze qui traverse (littéralement 'divise'[619]) la ville, « quitte à laisser à l'extérieur des édifices aussi prestigieux que l'amphithéâtre, les Piliers-de-Tutelle et le *forum* de la ville », selon les termes de l'hypothèse formulée en 1996 [620]. Plusieurs éléments de cette proposition sont réels et biens documentés, un dernier plus discutable. Que l'enceinte antique soit centrée sur la Devèze et donc sur le port intérieur: tous les éléments connus de *Burdigala* nourrissent cette constatation. De même,

---

[615] MAURIN 1996, ainsi que les apports et corrections de REGALDO 1996, mieux formulés et plus aboutis récemment par BARRAUD & REGALDO 2003, dans un Mélange Maurin 2003.
[616] MAURIN 1996, p. 35.
[617] La seconde partie de la proposition est inédite. Je remercie Pierre Régaldo de me l'avoir communiquée (Régaldo P., *Le port antique de Bordeaux : bilan et nouvelles perspectives*, à paraître).
[618] Voir *infra*, partie III, chapitre 1.
[619] L'étymologie de la Devèze est sûrement à chercher dans *Divicia*, du latin *dividere*.
[620] Hypothèse formulée par D. Barraud, L. Maurin et J. Linières dans GARMY & MAURIN 1996, p. 32-33, et reprise ensuite dans MAURIN 1998, p. 27 : « Ces murs excluent une partie de la ville du Haut-Empire, en particulier, semble-t-il, comme pour les autres enceintes dans la province, le centre civique avec les 'Piliers-de-Tutelle' au nord. »

l'enceinte exclut, c'est un fait avéré, un certain nombre de monuments et d'édifices publics (amphithéâtre, Piliers-de-Tutelle). De là à ce que la ville se coupe du centre névralgique qu'est le *forum*, il y a un pas que l'on ne saurait franchir tout à fait. D'une part, parce que l'on ne connaît pas l'emplacement exact du *forum*. D'autre part, en retenant l'hypothèse vraisemblable d'un *forum* situé à hauteur de l'actuelle place de la Comédie, on peut souligner – et c'est un fait encore avéré – qu'il est relié à la cité par une porte au débouché du *cardo* Sainte-Catherine. Mais on peut aussi proposer que le mur nord est construit entre deux voies, justement pour ne pas égratigner le centre antique qui serait encore en activité. La position du mur entre deux *decumani* (ceux de Saint-Rémi/Porte-Dijeaux et du Chapeau-Rouge/Intendance) pourrait répondre et même être induite par celle du *forum* s'étendant, à l'origine, depuis la place de la Comédie jusqu'au croisement du *cardo maximus* Sainte-Catherine avec le *decumanus maximus* Saint-Rémi. Dans cette hypothèse, le rempart n'exclut pas le *forum*, mais se cale, au nord, sur lui, traduisant ainsi la migration *intra-muros* de l'ensemble du *forum*, et réduisant son emprise originelle à la portion comprise entre le carrefour des axes principaux de l'*orientatio* et la courtine nord du rempart.

2.3.5- Le rapport rempart/esteys

Il faut aussi évoquer la dialectique rempart/ruisseaux. Le recentrage de la cité remparée sur l'axe médian de la Devèze et du port, d'une part, ainsi que le seuil de remontée des marées dans les esteys du centre (Peugue et Devèze), sont deux facteurs remis en perspective par P. Régaldo pour justifier la configuration et l'implantation du rempart antique [621].

D'autres éléments viennent des fouilles de la Cité Judiciaire, de l'îlot Saint-Christoly et de la coupe géologique du B.R.G.M. essentiellement [fig. 43] [622]. Il semble qu'entre le début de l'occupation au sud de la Devèze (2e moitié du Ier siècle) et une époque proche de la construction du rempart, une partie au moins de l'*estey* du Peugue a été déviée vers la Devèze [en pointillés sur la fig. 44]. Le comblement d'un chenal et son vraisemblable report plus au nord, vers 70, à la Cité Judiciaire, d'une part ; la confluence observée à Saint-Christoly jusque vers le IIIe siècle, d'autre part, sont les seuls éléments qui étayent l'hypothèse d'une mise en valeur du renflement interfluvial et l'augmentation du débit de l'*estey* qui alimente le port. L'exhaussement des berges et le rétrécissement du lit de la Devèze bien en amont du port, pourraient aussi s'expliquer par la fin du captage exercé sur le Peugue. L'envasement précoce analysé par Debord, Doreau et Pichonneau de ce secteur amont vers le Ve siècle, et l'abandon du port intérieur vers la fin du VIe siècle sont assez bien établis [623]. En revanche, beaucoup considèrent que le Peugue a été détourné pour remplir les fossés du mur méridional du rempart [624] bien que l'on ne puisse pas trancher sur la nature exacte de ce captage du Peugue (total ou partiel). Je pense pour ma part que la question mérite d'être reposée : une fois le rempart construit, le Peugue est-il détourné dans ses fossés, ou continue-t-il de couler naturellement dans un de ses lits [thalweg de la coupe B.R.G.M. fig. 43] ? Le mur sud serait alors construit en fonction et au-dessus de la

---

[621] L'hypothèse de recentrage urbain sur le port intérieur est émise par GARMY & MAURIN 1996, p. 32-33 (BARRAUD 1988 parle seulement de « rééquilibrage »). La proposition, déjà évoquée, concernant le seuil de remontée des marées est de Régaldo P., *Le port antique de Bordeaux, bilan et nouvelles hypothèses*, à paraître.

[622] Cité judiciaire : BX 12/07 et BX 15, Saint-Christoly : BARRAUD et al. 1985, la coupe du B.R.G.M. est reproduite p. 51 de BARRAUD 1988.

[623] DEBORD & DOREAU 1975 ainsi que DEBORD & GAUTHIER 1982.

[624] Citons entre autres : DROUYN 1874, p. 4 : « On voit que les Gallo-romains avaient tracé leurs remparts dans les endroits les plus favorables pour la défense. Ils avaient profité, au sud de la ville, du ruisseau du Peugue, qui avait déjà protégé la bourgade gauloise. » Le verbe 'profité' de Drouyn n'indique pas clairement le détournement du Peugue dans les fossés du rempart. Cela est plus clair chez MAURIN 1996, p. 33 : « en effet, on aurait détourné un des affluents de la Devèze, le Peugue, pour emplir le fossé creusé en avant du rempart méridional ».

dépression naturelle du ruisseau... Les deux propositions ne sont pas antinomiques mais les raisonnements sur les ruisseaux requièrent des données plus fiables pour être correctement abordés.

2.3.6- Réflexion sur les limites sud et est de l'extension urbaine

Ayant déjà évoqué l'emboîtement quasi parfait des différents gisements de la trame [fig. 28, p. 223], et notamment celui du gisement 19,8° au niveau du port intérieur avec le gisement 85,6°, observons plus attentivement le secteur sud-est. L'arrêt franc du gisement principal à l'est et au sud, secteurs pour lesquels aucune trace orthonormée n'est perceptible, ne pourrait-il pas évoquer les limites mêmes de l'extension urbaine ? En premier lieu, l'arrêt est franc, certes, mais il est aussi globalement isocline à la trame [fig. 30, p. 225] :

- ✓ à l'est, sur une bande nord-sud qui relie la place de la Bourse à la rue des Menuts,
- ✓ au sud, sur une bande est-ouest qui relie les rues des Augustins et Permentade.

De plus, il correspond assez bien avec les limites de l'extension maximale de la fin du IIe siècle cartographiée par D. Barraud [625]. Les fouilles de la place de la Victoire pourraient confirmer cette hypothèse. Le vaste site de la porte médiévale de Saint-Julien, sur lequel Tourny a fait édifier la porte d'Aquitaine, se trouve exactement dans l'alignement du *cardo* Sainte-Catherine [626]. Pourtant, aucune structure de voirie antique n'a été repérée ici. Il semble peu probable que la troisième enceinte et la barbacane Saint-Julien aient effacé toutes traces de cette voie. Plus vraisemblablement, et comme le suggère la limite du gisement 85,6°, la planification s'arrêterait quelques mètres plus au nord [627]... Les éléments sur lesquels s'appuie cette proposition sont toutefois bien maigres, l'analyse des orientations et sa comparaison avec les sites archéologiques ne permet pas de trancher cette question. Tout au plus permet-elle de poser de nouvelles pistes de réflexion auxquelles de nouvelles fouilles pourraient répondre.

2.3.7- Les terres inondables

Le pointage des limites sud et est du report de trame est de l'ordre du constat possible. Que dire en revanche, des motifs qui auraient poussé les opérateurs à délimiter la trame de cette façon ? Si l'on tient compte, une nouvelle fois, du sage constat effectué par L. Maurin pour expliquer l'implantation du rempart (cf. *supra*), deux motifs raisonnables entrent en considération dans l'opération d'urbanisme. L'un doit évaluer l'espace urbain à projeter en fonction des conditions de croissance estimées ou souhaitées [628], l'autre doit tenir compte de la topographie du site. Il en découle que :

- ✓ la limite sud pourrait se rapporter au premier motif et correspondrait à la limite de l'extension, en prenant le parti cette dernière serait une planification homogène,

---

[625] BARRAUD 1988, p. 55, fig. 51 : « Les différentes phases d'expansion de *Burdigala* ». Les limites de l'établissement protohistorique et de la ville augustéenne ont été révisées depuis, mais le document n'est malheureusement pas encore publié. Les limites de l'extension maximale de la ville du Haut Empire n'ont globalement pas changé.

[626] BARRAUD et al. 1988.

[627] Précisons que l'observation des sections cadastrales situées au sud du cadre géographique discerne des lotissements modernes qui obéissent à une autre logique d'implantation.

[628] Ce motif pose indirectement la question des rapports entre la projection de la trame et l'ampleur de l'espace urbanisé : correspondent-ils nécessairement ou non ? J'avoue ne pas avoir les connaissances suffisantes pour exposer ici des exemples de trame et de ville autres que celle de Bordeaux.

- ✓ la limite orientale serait le marqueur d'un accident topographique qui, en effet, longe la courbe de niveau des 10 m au-delà de laquelle s'ouvre un secteur en prise aux caprices du fleuve (gisement 45°).

Le secteur sud-est du plan, coincé entre la Garonne et la ligne des 10 m est encore soumis aux inondations au début du XXe siècle. Les plans de prévention des risques des réseaux ferrés français (RFF) [629] classent ce bandeau de terre à proximité des zones inondables qui s'élargissent vers Bègles, au sud. De même, la topographie en cuvette de *Paludate* [630], que seul le bourrelet alluvial de Garonne met à l'abri des eaux, se situe dans le prolongement de ces basses terres. Deux noyaux plus élevés émergent : l'un à 6/7 m autour de l'église Sainte-Croix à la pointe sud de la terrasse alluviale, et l'autre de même altitude autour de l'église Saint-Michel, dans le quartier médiéval du *puyaduy Sent-Miqueu*, ou butte Saint-Michel. Ces points hauts ont vraisemblablement été occupés en premier. Le peu de vestiges antiques découverts s'y rattachent. Ils sont non seulement peu nombreux, mais aussi assez tardifs, comme la salle sur hypocauste découverte place Renaudel, sur le parvis de l'église Saint-Croix, qui est datée du Bas-Empire. Elle est proche du monastère bénédictin qui s'y serait installé vers le VIIe siècle [631]. L'occupation tardive de cette zone est à mettre en lien avec le caractère marécageux des terres et pourrait, en faisant un bond dans le temps géologique, être une frange entièrement submergée par une partie du lit primitif de la Garonne. Le double alignement des rues qui longe la Garonne et qui relient les points élevés de Sainte-Croix et Saint-Michel [fig. 44, en orange] pourrait constituer un itinéraire bis de la route d'Agen [632], qu'aucune donnée archéologique ne date. La morphologie du réseau propose qu'elle s'implante après l'extension urbaine sur laquelle elle se surimpose, à une période postérieure à la phase de rétraction de la fin du IIIe siècle.

L'homogénéité du gisement 45° qui couvre l'ensemble de cette région, la forme laniérée du réseau de voirie, ainsi que les données historiques que l'on possède par ailleurs convergent vers une occupation planifiée et médiévale de cette zone inondable. Les points hauts émergeants et la terrasse alluviale de Saint-Julien ont joué un rôle déterminant dans le basculement sud de la croissance urbaine car ils offrent une emprise qui n'existe pas au nord de la terrasse du Mont-Judaïque. Ils expliquent sans doute le décentrage de l'agglomération qui se produit dans le courant du Moyen Age. L'analyse des orientations parcellaires pose là la question de l'occupation des franges humides de la ville et, plus globalement, elle invite à reconsidérer le schéma des zones inondables en bordure de Garonne. Elle n'est cependant pas suffisante pour expliquer à elle seule les processus et les mécanismes d'élaboration de la ville.

---

[629] Je remercie P. Régaldo qui m'a permis d'observer les plans de prévention des risques d'inondation publié dans un rapport interne des RFF.

[630] LAVAUD 2001, p. 119 : « En forme de cuvette, les palus forment des dépressions qui se situent souvent à un niveau inférieur à celui des cours d'eau. » De fait, les petits bras d'eau qui jouxtent le Fort-Louis et l'enclos d'Antillac sont peut-être des captages de l'Eau-Bourde. Cet *estey* se jette dans le fleuve au nord, alors que les deux points indiqués sont plus au sud : cela impliquerait un pendage inverse des terres ou des travaux importants d'aménagement.

[631] MAURIN 1998, Dans les édifices de date incertaine, L. Maurin retient Sainte-Croix : « L'épitaphe chrétienne de Mommolenus (642 ?) et le sarcophage trouvés à Sainte-Croix ont fait supposer que l'édifice médiéval a succédé à une construction d'époque mérovingienne. L'occupation de cette région dans l'Antiquité tardive est assurée par la découverte en 1980 de vestiges de thermes près de l'église Sainte-Croix. »

[632] L'itinéraire 'classique' vers Agen passe plus à l'intérieur des terres, via Bègles et Bazas (cf. ETIENNE 1962, p. 133, carte 13 : « Les liaisons routières de *Burdigala* »). Mais la succession d'un nombre importants de villages et de petites villes en bordure de Garonne, prouve qu'il existe bien un itinéraire longeant la berge, d'ailleurs cartographié pour la première par H. Matis en 1716-1717 [CAT.14] (Recueil de huit cartes conservé aux AD78, A 327).

Conclusion de la deuxième partie
Les systèmes d'orientation parcellaire : apports et limites de la méthode

L'étude des systèmes d'orientation parcellaire permet de toucher une part du « non vu » du plan, à savoir des traces de plans antérieurs aux phases principales de la morphogenèse urbaine telle qu'on la constate sur le plan cadastral. Le filtrage automatique de la trame parcellaire et son étude statistique, en rapport avec d'autres descriptions morphologiques (voirie, alignements, UP), met en évidence l'existence d'une trame planifiée et des processus d'extension et de rétraction dont elle a été l'objet, au stade de l'hypothèse d'abord, puis sur la base des données archéologiques ensuite. Ces dernières, par leur nombre et leur qualité, sont une condition nécessaire à la bonne lecture des traces livrées par le plan. Elles mettent en évidence des faits dont le plan n'a plus la mémoire, en particulier en ce qui concerne l'existence d'un habitat aggloméré de type urbain présent depuis le VIe siècle av. J.-C., ou encore en ce qui concerne les modifications des tracés des esteys. La méthode est donc fortement contingentée à la nature des informations livrées par le sous-sol qui sont parfois trop éparses pour affirmer ou infirmer les hypothèses morphologiques. La question du périmètre d'expansion de la trame est un exemple pertinent de cette limite : observée du point de vue morphologique, il n'existe pas suffisamment de données de fouilles pour pouvoir conclure sur l'étendue de l'opération.

L'étude statistique ne recense pas les tracés antiques, elle ne peut les sélectionner *a priori*. Elle recense des pics d'orientations : sur les 37 % de limites parcellaires comprises dans le gisement 85,6°(16 286 limites sur 44 022 au total, comptées à ± 5°, soit entre 80,6° et 0,6°), certaines sont transmises directement depuis l'Antiquité, d'autres ont été induites dans des phases ultérieures de re-développement urbain et traduisent le caractère morphogène de l'opération. Cette trame structure durablement la ville, de nombreuses opérations ultérieures l'ont reprise comme celle des Quinconces et du Grand-Théâtre par exemple. De fait, si l'on soustrait des comptes la part des opérations de même orientation mais dont on sait qu'elle ne sont pas antiques [633], on peut alors estimer le degré de mémoire de la trame à près de 8 % des limites, dans le cadre géographique de cette étude. Rapporté à la voirie, le chiffre est encore plus infime puisque la longueur des tracés viaires antiques reconnus ne constituent que 4,6 % de la longueur totale cumulée du réseau [634] (20,4 % soit environ 1/5 pour les tracés viaires de gisement 85,6°) Au final, le degré de mémoire des opérations antiques, froidement calculées dans les statistiques, peuvent être appréciées à environ un dixième du tissu. De fait, on ne peut proposer un état de restitution de la ville antique autre que celui de la figure 44, les données de fouilles n'ayant pas encore fait l'objet d'un traitement homogène, notamment du point de vue cartographique.

Cette méthode apporte un point de vue non négligeable dans la connaissance et dans la perception de la ville antique de Bordeaux, notamment s'agissant des problématiques des trames orthogonales, du port et du *forum*. Elle s'avère toutefois incapable d'expliquer à elle seule, les mécanismes historiques qui agissent dans la fabrication et dans la logique du tissu telle qu'on peut les percevoir à partir du cadastre des années 1811-1821. La désagrégation des structures antiques est à mettre en relation avec la rupture d'exercice de l'autorité publique qui intervient à la chute de l'Empire, l'enceinte devenant le défenseur de l'urbanité. Si on peut estimer le degré de mémoire de cette opération à un peu moins du dixième des informations contenues en plan, il convient à présent d'étudier la part restante du fond cadastral à partir de méthode mettant en valeur les dynamiques de fabrication de l'espace qui opèrent depuis le Bas-Empire [635].

---

[633] Pour le détail de ces opérations, voir la partie III, chapitre 1.

[634] Calculs réalisés à partir des outils d'analyse spatiale du SIG, sur la base des informations transcrites sur le cadastre des années 1811-1821. Ce calcul n'a pas été réalisé à ce stade de l'analyse. Il prend en compte les données qui suivent et qui permettent de mieux comprendre les processus de la fabrique urbaine (partie III).

[635] La mise en perspective des éléments assimilables à l'époque antique ne peut se faire sans poursuivre la démarche jusqu'à la fin du Moyen Age, en prenant également en compte les opérations d'époque moderne. Le lecteur désireux de disposer dès à présent de cette synthèse doit se reporter à la conclusion de la partie III.

TROISIEME PARTIE

LA MORPHOGENESE DE L'ESPACE URBAIN DE LA BASSE ANTIQUITE A LA FIN DU MOYEN AGE (DEBUT IVE SIECLE – FIN XVE SIECLE)

Cette partie consacrée à la morphogenèse de Bordeaux depuis la Basse Antiquité jusqu'à la fin du Moyen Age vise à déterminer les processus de fabrication de l'espace urbain. Elle prolonge la méthode de traitement par orientation et s'inspire en grande partie des protocoles utilisés par B. Gauthiez pour décrire la fabrique urbaine de Rouen [636]. De façon pragmatique, on s'attachera donc, dans un premier temps, à identifier et décrire les aménagements urbains livrés sur le plan cadastral des années 1811-1821 pour, dans un second temps, confronter les données morphologiques avec les textes et les données du sous-sol. On peut ainsi percevoir et saisir l'essentiel des phases de croissance, rétraction ou stagnation de la ville sur la longue durée et en proposer des états de restitution à la suite de chaque seuil chronologique cohérent correspondant à une étape de fabrique. Ces états sont insérés à la fin de chaque partie du second chapitre. Le lecteur pourra ainsi situer les phénomènes décrits dans le texte en se reportant aux hypothèses cartographiées.

[636] GAUTHIEZ 1991. Le cadre chronologique de la fabrique rouennaise est plus large. Il s'étend de la fondation de la ville aux années 1730, date à laquelle le chercheur dispose d'un plan de reconstitution fiable du parcellaire, correspondant au plan cadastral de Bordeaux des années 1811-1821.

CHAPITRE 1

LES HYPOTHESES URBANISTIQUES FORMULEES SUR LE PLAN DES ANNEES 1811-1821

L'étude du système d'orientation parcellaire ne répond que partiellement aux problématiques de la formation du tissu urbain, tel qu'il est représenté sur le plan cadastral de 1811-1821. L'analyse des gisements et de la géométrie interne du parcellaire m'a conduit à identifier 34 unités de plan parmi lesquelles on discerne un certain nombre d'opérations d'urbanisme. Le questionnement de la trame par hypothèses permet de qualifier les liens qui organisent les structures identifiées, afin de déterminer leur nature et les liens chronologiques établis au vu de leur disposition interne et relative. Les aménagements sont repérables à différentes échelles de la trame. Pour plus de facilité, on distinguera :

- ✓ les tracés de ceinture, liés aux enceintes et aux enclos,
- ✓ les opérations d'urbanisme qui engendrent une réorganisation importante du tissu,
- ✓ et les lotissements qui s'insèrent dans le tissu.

Les deux premières catégories modifient profondément l'équilibre de la ville et définissent son cadre et sa structuration principale. La dernière ne réorganise pas l'ensemble de la trame mais s'y glisse sans modifier les principales composantes de son fonctionnement. Chaque hypothèse sera décrite dans sa composition propre et dans son rapport aux autres, afin de proposer une datation relative de leur mise en place.

1- Les tracés liés aux enceintes et aux enclos

Ces tracés sont repérables sous la forme d'un alignement de limites parcellaires, de parcelles et/ou de tronçons de voirie formant une structure continue et englobante, le plus souvent bouclée sur elle-même ou sur un autre tracé du même type. Des différences notoires les distinguent.

Le tracé d'enceinte est le plus souvent renforcé par deux structures en plan : la première forme une bande de largeur régulière de quelques dizaines de mètres de large (20 à 40 m, en général) qui longe l'alignement à l'extérieur et qui forme le plus souvent un fossé, arrosé ou non, de façon plus globale une zone de *non ædificandi* (en fossé, en terrassement plane ou en glacis). Cette zone a le plus souvent fait l'objet d'une parcellisation au cours du temps et devient à proprement parler un lotissement de fossé, conséquence de la disparition du rôle militaire de l'enceinte, voire de l'enceinte elle-même. Ce type de tracé est le plus souvent bordé par deux rues qui longent l'intérieur et l'extérieur de l'enceinte et dont on peut penser qu'elles sont contemporaines (système d'escarpe/contrescarpe). La réalisation induit d'autres conséquences importantes sur le réseau viaire, en sus des voies de contournement d'escarpe et de contrescarpe : la création de portes crée le plus souvent des combinaisons de patte d'oie pour y accéder.

Le tracé d'enclos n'inclut pas toutes les dimensions du tracé d'enceinte. Il est le plus souvent associé à un édifice ecclésiastique dont il marque le périmètre sans que ce soit nécessairement dans un but défensif. Il n'est accompagné d'aucun lotissement de fossé et sa réalisation est donc moins lourde de conséquences.

Nota : Les enceintes reconnues par les historiens de la ville depuis Elie Vinet [637] sont au nombre de trois : première enceinte antique (fin IIIe siècle), deuxième enceinte à double courtines et double fossés du bourg Saint-Eloi (1ère moitié du XIIIe siècle), troisième enceinte du début (1ère moitié du XIVe siècle). L'identification inédite du tracé 2, chronologiquement identifiable entre l'enceinte antique et celle du bourg, obligera par la suite à spécifier entre parenthèse le tracé référent de la deuxième enceinte (tracé 3) et de la troisième (tracé 4 qui comportent également des jonctions et des modifications numérotées de 5 à 8).

1.1- Les tracés liés aux enceintes

Ces tracés ont été, pour la plupart, abordés précédemment par l'analyse des alignements remarquables [fig. 36, p. 239]. La description suivante vise à affiner l'étude des fortifications, notamment du point de vue de leur chronologie relative. Quatre ensembles répondent aux critères énoncés ci-dessus et 'compartimentent' l'ensemble de la trame (tracés 1 à 4). Quatre autres tracés ne disposent pas de tous les critères énoncés, et ne se comprennent qu'en fonction du dernier tracé identifié. Ces aménagements, facilement repérables sur la plan cadastral de 1811-1821, sont cartographiés à l'échelle de la ville [fig. 45]. Pour une meilleure lecture, la figure 45 présente les aménagements sur un fond simplifié dont on a ôté le parcellaire et le bâti. Pour le tracé 2, de moindre ampleur que les autres, un encart particulier est nécessaire, au 1:5000, afin que le lecteur puisse apprécier la nature de l'opération [fig. 46] [638]. On distingue, du centre vers la périphérie :

1.1.1- Tracé d'enceinte 1 [fig. 45]

Un alignement continu sur trois faces (nord, sud et ouest) décrit une forme rectangulaire très marquée dans l'espace urbain (voir *supra* : alignement remarquable noté **c**, fig. 36). Ce tracé est accompagné de ce qui semble être un lotissement d'une largeur

[637] VINET 1565.
[638] Pour les autres tracés, on se réfèrera au plan cadastral au 1:2500 fourni en Annexes 1 (tome 2).

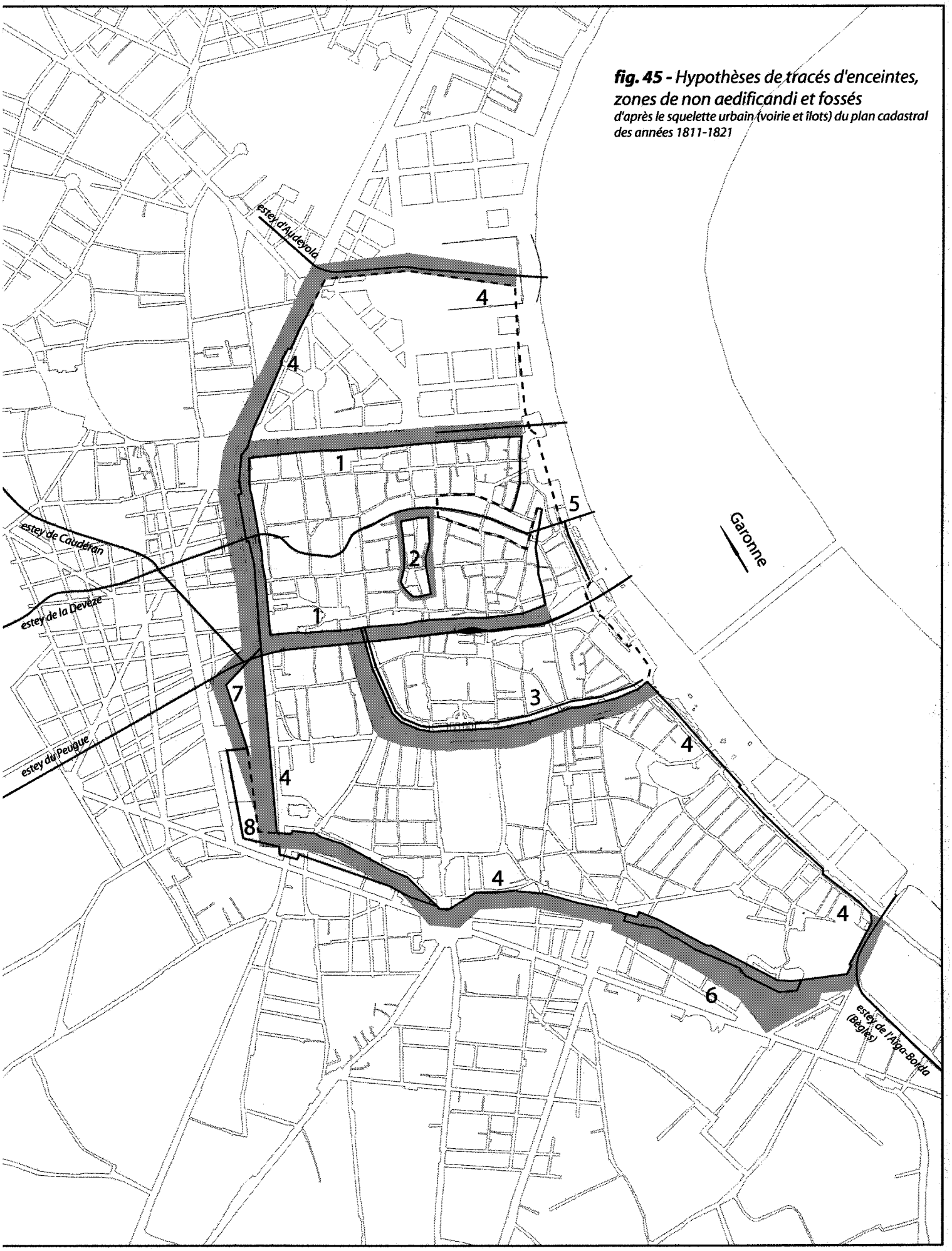

fig. 45 *- Hypothèses de tracés d'enceintes, zones de non aedificandi et fossés*
d'après le squelette urbain (voirie et îlots) du plan cadastral des années 1811-1821

0 500 mètres N

© EJC 2005

moyenne de 40 mètres, en bordure extérieure. Il est bordé de très près, au sud et à l'ouest, par un système de contournement viaire, plus distant au nord. Le ruisseau du Peugue (voir *supra* alignement **b**, fig. 36) est parallèle au côté méridional du rempart ; une voie de contrescarpe s'insère entre eux. La façade orientale ne livre pas les mêmes caractères : la ligne de fortification est discontinue et englobe une portion des terrains situés le long de la Garonne (port intérieur antique) qui a pu jouer un rôle défensif sur cette face. Ce tracé est postérieur à l'opération d'urbanisme observée par le biais des orientations. Le système d'escarpe interne est distant d'en moyenne 25 mètres par rapport au mur et lui est relié par un réseau de voies d'accès perpendiculaires.

1.1.2- Tracé d'enceinte 2 [fig. 46]

Un alignement remarquable ceinture la place Saint-Projet entre la Devèze (rue de la Devise) et celle du Loup. Il forme un polygone allongé aux contours sinueux centré sur le carrefour des rues Sainte-Catherine (nord/sud), des Trois-Conils et de la Merci (est-ouest), polarisées par la place Saint-Projet, de forme trapézoïdale. Cet alignement est accompagné d'une frange de 20/25 mètres de large en moyenne qui pourrait constituer un fossé ou une zone de *non ædificandi* autour de l'enceinte. L'orientation des rues comprises à l'intérieur de cet alignement dévie profondément de l'axe qu'elles ont à l'extérieur de la structure. Au sud-ouest, les rues Guérin et Tustal forment une patte d'oie permettant de relier le tracé à la rue du Loup, qui constitue l'escarpe du tracé 1. Ces deux éléments permettent de comprendre que le tracé 2 est postérieur au tracé 1. Sa faible emprise (4,5 hectares) et sa position stratégique au centre de la ville permettent de supposer qu'il s'agit d'une structure née d'un souci défensif et non d'une volonté d'expansion que l'on peut clairement identifier dans les tracés 3 et 4 qui semblent, de fait, lui être postérieurs. Le tracé 2 est inédit.

1.1.3- Tracé d'enceinte 3 [fig. 45]

Un alignement double en forme de crosse s'appuie sur le tracé 1 à proximité de la cathédrale. Il est accompagné d'un lotissement de fossé auquel fait écho une très large voie de contournement, en position de contrescarpe (actuel cours Victor-Hugo et partie du cours Pasteur) qui indique aussi la nature gémellaire des fossés défensifs associés à l'enceinte. A l'intérieur, un alignement comparable de rues constitue un système d'escarpe. Sur le côté oriental, le fleuve semble jouer le même rôle défensif que pour le tracé 1.

1.1.4- Tracé d'enceinte 4 [fig. 45]

Une ligne continue englobe les tracés précédents et forme une enceinte de réunion (voir *supra*, alignement **e**, fig. 36) [639]. Au nord, elle est oblitérée par plusieurs opérations d'urbanisme (Quinconces, îlot Louis et Bourse) : le tracé en pointillés est une reconstitution faite à partir des sources planimétriques modernes. Sur les faces terriennes, le tracé est accompagné de lotissements de fossé dont l'occupation a fait l'objet de phases distinctes de parcellisation associées à d'autres opérations. Sur la façade fluviale, on ne repère aucun lotissement de ce type, le rempart, presque complètement démantelé au nord, semble avoir été coulé dans le bâti au sud. A l'intérieur, un système de voirie le longe de près sur toute sa longueur et fait judicieusement communiquer les secteurs englobés nord et sud, séparés par les tracés 1 et 3. A l'extérieur, la série des cours marque les promenades réalisées sur la lice. Sur la façade garonnaise, le tracé 4 rejoint les extrémités des enceintes 1 (angle nord-

[639] GAUTHIEZ 2003a, p. 97 : « enceinte de réunion : enceinte englobant plusieurs quartiers déjà fortifiés juxtaposés ou séparés, formant ainsi un tout unifié. »

tracé d'enceinte 1
Puy-Paulin
rue Sainte-Catherine
rue de la Devèze
La Devèze
rue de la Merci
rue des Trois-Conils
place St-Projet
rue Tustal
rue Guérin
rue du Loup
cathédrale
rue Sainte-Catherine
0 100 m
N

fig. 46 *- Le tracé d'enceinte 2*

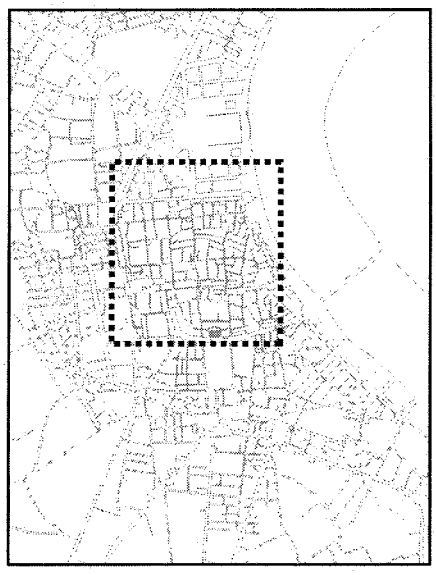

Le tracé d'enceinte 2 a profondément marqué le centre de la cité. Le decoupage de la paroisse Saint-Projet que l'on connaît bien pour le XIVe siècle (poitillés longs) reproduit globalement sa forme.

est) et 3 (pointe est). Aussi, la jonction comprise entre 1 et 3 semble être une phase distincte du tracé 4 et postérieure à lui.

A ces structures qui organisent l'ensemble du tissu, il convient de rajouter quelques tracés complémentaires qui évoquent les aménagements ultérieurs opérés sur l'enceinte 4 :

1.1.5- Jonctions et aménagements de l'enceinte 4 [fig. 45]

Tracé d'enceinte 5 : ce tracé fait la jonction entre l'angle nord-est du tracé 1 et la pointe orientale de l'enceinte 3. Il termine l'englobement effectué par le tracé 4. Le plan cadastral garde peu mémoire de ce tracé (160 m sur les 700 m) dont il a fallu restituer l'emplacement à partir de sources modernes. Il est, sur cette portion, longé à l'est par un lotissement, faisant face au fleuve, et dont l'organisation interne témoigne d'une planification stricte ayant pour objet de remodeler la façade portuaire de la ville. Fixé dans le prolongement et assurant la continuité du tracé 4, il se dissocie de ce dernier puisqu'il appartient visiblement à une phase postérieure de structuration.

Tracé d'enceinte 6 : situé au sud de la ville, il s'organise autour du fort Louis, depuis l'abbaye Sainte-Croix jusqu'à la place des Capucins (620 m) et peut être considéré comme un remodelage postérieur du tracé 4 selon la nouvelle organisation de défense assurée par le fort Louis, greffé sur ce même tracé.

Tracé d'enceinte 7 : implanté sur le flanc occidental du tracé 4, le fort du Hâ a opéré un nouveau tracé de l'enceinte dans ce secteur qui vient probablement se greffer sur le tracé 4 à hauteur de Sainte-Eulalie (les pointillés suivent le tracé des plans modernes).

Tracé d'enceinte 8 : juste au sud du tracé précédent sur lequel il s'appuie, le tracé 8, très rectiligne, englobe une partie du lotissement de fossé depuis Sainte-Eulalie jusqu'à la place de la Victoire (anciennement d'Aquitaine, porte Saint-Julien) et peut-être considéré comme une expansion urbaine limitée, postérieure aux tracés 4 et 7.

1.2- Les tracés liés aux enclos

Le plan cadastral livre de nombreux exemples d'enclos cimétériaux, clôturant dans un même périmètre une église paroissiale et son cimetière attenant. L'exemple le mieux conservé dans la partie du plan cadastral redessiné est l'enclos de Saint-Michel, au centre d'un secteur que l'on commentera en détail par la suite. L'analyse pointera ici des enclos plus vastes, associant parfois une cellule ecclésiastique et un habitat. Trois enclos de ce type sont identifiables, à Sainte-Eulalie et Sainte-Croix dans le cadre géographique de l'étude, un à Saint-Seurin pour lequel on ne dispose que d'un assemblage des feuilles cadastrales [fig. 47].

1.2.1- L'enclos de Sainte-Croix [fig. 47, A]

Sur la face nord de l'abbaye, on note un alignement de limites parcellaires de forme arquée qui se propage en onde dans le parcellaire environnant. Ce dernier est recoupé par le tracé d'enceinte 4 qui fournit les limites sud et est-ouest de l'enclos. Il est vraisemblable que les limites de cet enclos aient servi d'assise au tracé d'enceinte 4. Le périmètre est percé par un alignement de voirie et de limites parcellaires dans le prolongement de la rue Camille-Sauvageau, sur la route d'Agen, en lien avec l'estey de l'Eau-Bourde. Cette limite sépare deux secteurs à l'intérieur du périmètre défini : au sud-ouest, en partie oblitéré par le fort Louis, un espace consacré à l'abbaye (abbatiale et bâtiments conventuels) ; au nord-est,

fig. 47 - Les tracés d'enclos

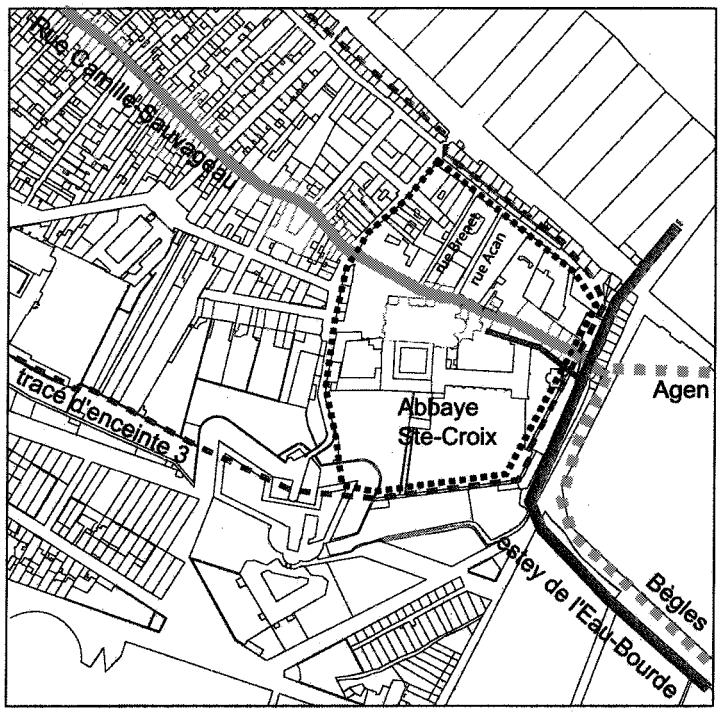

A- L'enclos de Sainte-Croix

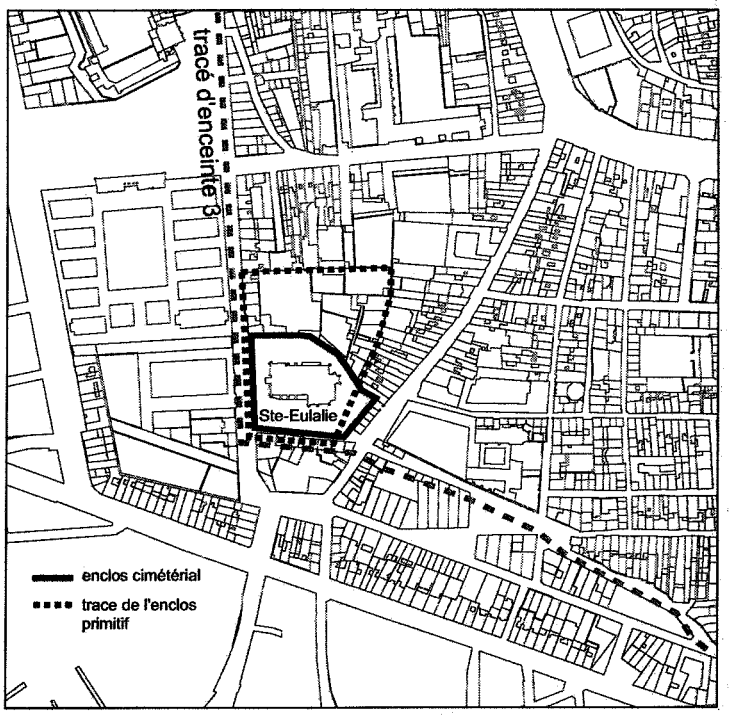

B- Les enclos de Sainte-Eulalie

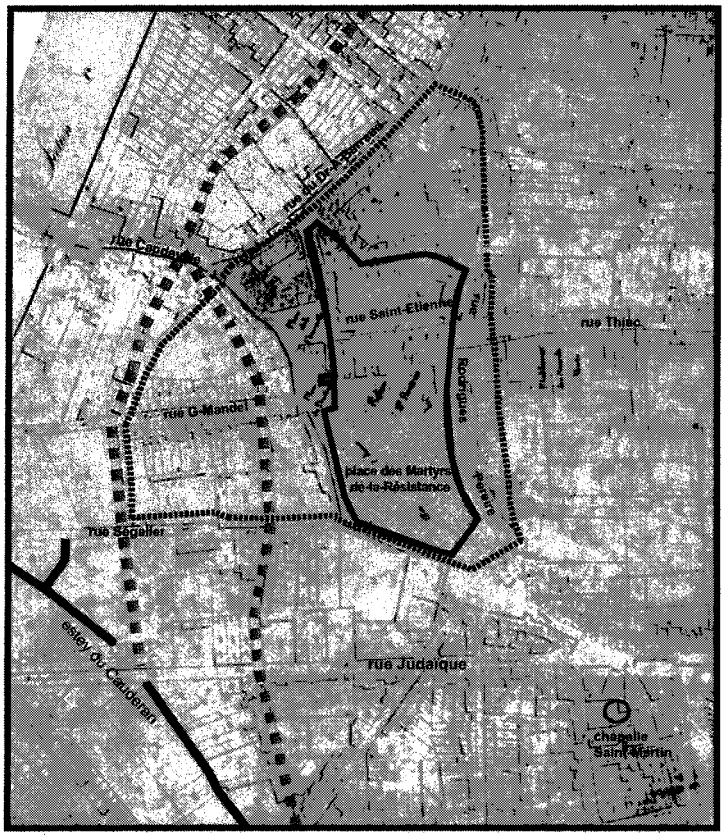

C- Les enclos de Saint-Seurin

trace de l'enclos canonial

trace de l'enclos primitif

trace de voirie antérieure

Schéma de situation

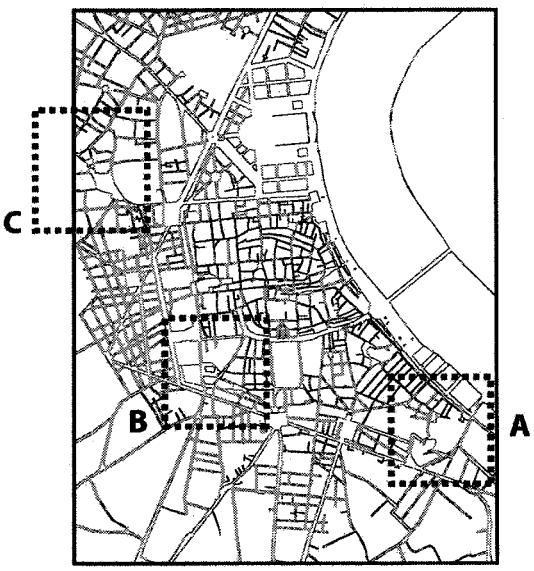

0 100 200 m

N

© EJC 2005

un petit lotissement appuyé sur la limite intérieure se développe en bordure de Garonne (rue Brenet et rue Acan détruites par la construction du conservatoire).

1.2.2- Les enclos de Sainte-Eulalie [fig. 47, B]

La place Sainte-Eulalie (du Cimetière) forme autour de l'église un enclos 'classique' qui semble s'être prolongé au nord. Un alignement interne de limites parcellaires situé dans l'îlot qui confronte la place au nord, boucle un périmètre plus large et vient se refermer sur la place. L'enclos ainsi délimité semble être antérieur à l'enclos cimétérial qui est plus petit, ce qui implique une phase de rétraction entre les deux, le plus grand étant perceptible à l'état de trace.

1.2.3- Les enclos de Saint-Seurin [fig. 47, C, et fig. 48]

La place des Martyrs de la Résistance (allées d'Amour) forme avec la collégiale située au nord, un autre enclos 'classique'. L'îlot situé au nord de la rue Saint-Etienne semble faire corps avec cet espace. Les rues Rodrigues Péreire (Saint-Seurin) et la place des Martyrs-de-la-Résistance forment une patte d'oie qui laisse supposer l'existence d'une porte en lien avec une structure plus vaste. Cette dernière a la forme d'un polygone triangulaire dont les limites sont marquées par des voies et des alignements internes. Le côté sud est formé par un alignement parallèle à la rue Ségalier que l'on suit sur 170 mètres d'est en ouest. Au nord-ouest, un alignement en forme d'arc fait la jonction entre la rue Ségalier et la patte d'oie des rues Capdeville et du Docteur-Albert-Barraud. Cette dernière prolonge l'alignement jusqu'au carrefour de la rue Rodrigues Péreire. Cet ensemble constitue, en quelque sorte, l'hypoténuse de l'enclos. Il est bordé, un peu plus à l'ouest par un alignement parcellaire évoquant une voie de contournement reliant au sud, la rue Judaïque, et au nord la route du Médoc et le secteur du Palais-Gallien. La face orientale de l'enclos est formée par la rue Rodrigue Pereire et se prolonge par un alignement parcellaire interne qui traverse la rue Thiac et se clôt au sud, sur le prolongement de l'alignement de la rue Ségalier. La disposition de l'enclos dans son environnement immédiat et la lecture délicate de ses limites en partie effacées démontre son antériorité sur l'enclos réduit de composition 'classique'. Sa morphologie n'est toutefois pas comparable à celle d'un tracé d'enceinte puisqu'on ne note aucun lotissement de fossé. Les pattes d'oie des pointes nord et sud, et du milieu de la face nord-occidentale, sont à mettre en relation avec les tracés de contournement suscités par l'enclos, d'une part, et avec d'autre édifices, notamment la chapelle Saint-Martin pour la patte d'oie de la place des Martyrs-de-la-Résistance. Des opérations de lotissement moderne jouxtent le nord-ouest et le sud de l'enclos.

Les plans d'époque moderne et la disposition réciproque des faits morphologiques permettent de proposer un schéma d'hypothèses sur la formation de ce secteur de la ville [fig. 48, schémas ***a*** à ***i***]. Un fond de plan (***b***) a été réalisé à partir du fond cadastral (***a***). Y ont été replacés les édifices religieux attestés à l'époque moderne [640], à savoir la collégiale Saint-Seurin, la chapelle Saint-Martin et la basilique Saint-Etienne [641]. Fondées sur une analyse régressive, les étapes consistent à retirer les opérations et tracés identifiés en fonction de leur disposition relative. En premier lieu ont été effacés les lotissements de la fin de l'Ancien Régime et du début de l'Empire (***c***), au sud (lotissement dit de Ségalier, vers 1785-1790 composé des rues des Manège, Valdec, Fleurus et F.-Marin) et au nord-ouest

[640] Voir *supra,* édifices notés sur le plan de Claude Masse, daté de 1723, [CAT. 15]. Les couvent n'ont pas été retenus mais on pourra noter la présence des Catherinettes, installées primitivement dans le quartier des allées de Tourny, qui investissent l'îlot situé au sud de la rue Thiac en 1664 (DESGRAVES 1975, p. 381).
[641] La basilique Saint-Etienne est connue par les fouilles réalisées par Brutails en 1909.

***fig. 48** - Saint-Seurin : hypothèse de fabrique d'un espace complexe*

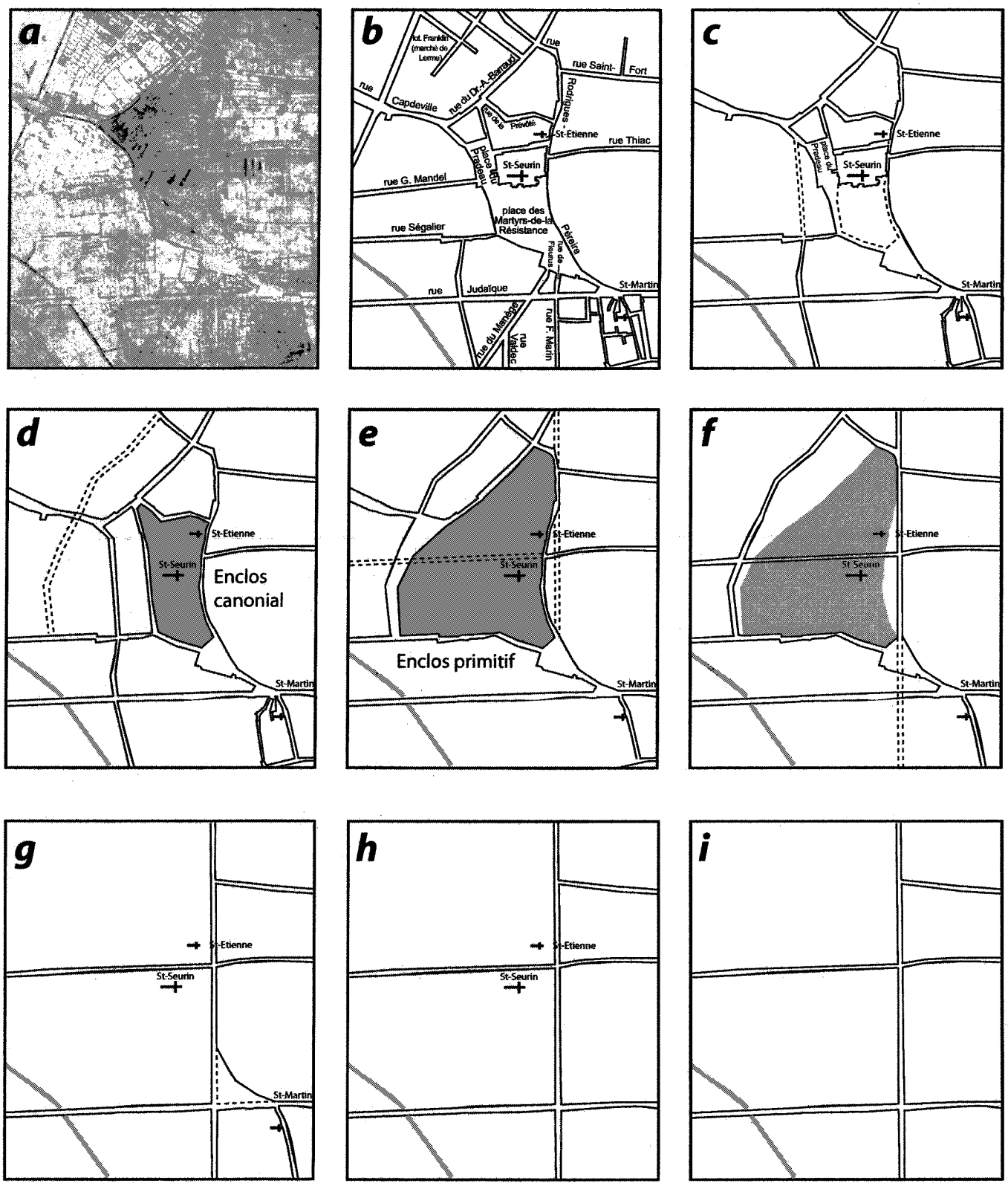

Le site est représenté à partir du fond cadastral (***a***, assemblage des planches 18, 19 et 24 du cadastre des années 1811-1821). Les principaux édifices ecclésiastiques y ont été identifiés à partir des plans d'époque moderne (***b***). Les hypothèses morphologiques sont établies à partir de la chronologie relative induite par la disposition des tracés. Les lettres renvoient aux commentaires du texte.

(lotissement de la place Franklin, actuel marché de Lerme, vers 1805-1810). Le reliquat d'îlot situé au nord de la place du Pradeau semble se prolonger plus au sud et constitue une partie du bourg Saint-Seurin en lien avec l'enclos canonial associant le cimetière, l'abbatiale et les bâtiments conventuels (***d***). L'enclos est délimité au nord par la rue de la Prévôté ou siège le prévôt de la paroisse. C'est à une période antérieure à cet état que l'on peut faire jouer le tracé de l'enclos primitif, ainsi que les chemins de contournement qui lui sont associés (***e***). La capture des tracés de la place des Martyrs-de-la-Résistance formant une patte d'oie est à mettre en relation avec cet enclos (***f***), mais également avec l'établissement de la chapelle Saint-Martin et sa connexion au système (***g***). L'enclos primitif ainsi délimité semble avoir pour partie adapté, pour partie effacé, une trame viaire orthonormée antérieure (***e*** et ***f***), au carrefour de laquelle les édifices Saint-Etienne et Saint-Seurin pourraient s'être implantées (***h***). La trame semble être la trace de structuration la plus ancienne repérable par l'analyse (***i***).

Enfin, ces étapes conduisent à esquisser une chronologie relative probable des faits observés et décrits par l'analyse [fig. 48, schémas ***a*** à ***i***] [642]:

1- Mise en place d'une trame viaire orthogonale également identifiée dans l'étude des orientations parcellaires (***i***) ;
2- Implantation des pôles religieux de Saint-Etienne et Saint-Seurin en fonction de la trame, création d'un système de voirie en lien avec l'espace lié aux édifices (***h***) ;
3- Implantation de Saint-Martin et modification de la trame suivant la nouvelle donne d'accès et de communication des édifices (***g***) ;
4- Construction d'un enclos autour du double pôle religieux, déformation et effacement partiel de la trame orthogonale dus à cette nouvelle structure (***f***);
5- Rétraction et/ou abandon de l'enclos, disparition progressive des voies de contournement (***e*** à ***d***) ;
6- Restructuration du pôle religieux autour de Saint-Seurin et création d'un enclos plus petit, réoccupation de la périphérie immédiate du site et mise en place d'un habitat (***e***) ;
7- Expansion de l'habitat autour du noyau ecclésiastique (***c***);
8- Lotissement des secteurs nord-ouest et sud (***b***).

[642] La tentation de donner quelques éléments de datation serait grande, mais nécessiterait alors de présenter ici les autres sources, écrites et archéologiques, permettant d'affiner le déroulement des faits morphologiques, ce qui ne correspond pas à la méthode énoncée.

2- Les opérations d'urbanisme

Une opération d'urbanisme est un aménagement de l'espace réalisé selon un projet d'urbanisme [643]. Les tracés d'enceinte, décrits dans la phase précédente, sont des aménagements qui structurent l'ensemble de l'espace urbain. Les autres opérations livrées par le plan agissent de façon plus limitée sur l'espace et le modifient à des degrés divers. Dans sa thèse sur Rouen, Bernard Gauthiez caractérise les opérations selon trois critères qui sont « la taille, la géométrie et la modification de l'équilibre de la ville » [644]. Il précise également que ces critères pris deux à deux sont suffisants pour décrire une opération. Le découpage du tissu urbain en unités de plan m'a précédemment conduit à décrire de façon naturaliste, les caractères propres de chaque unité, soit essentiellement leur taille et leur géométrie. La notion d'équilibre n'a pas été examinée : elle analyse les rapports entretenus entre une unité et les autres du point de vue du fonctionnement même de l'espace (par exemple, la mise en place de nouveaux rapports entre un édifice nouveau et les autres). Dans la pratique, elle s'intéresse donc à la logique d'implantation des opérations les unes vis-à-vis des autres et à leur chronologie relative. Les opérations d'urbanisme majeures, comme les enceintes, par exemple, peuvent donc modifier la perception d'opérations antérieures. De fait, plus une opération est récente, plus ses caractéristiques sont identifiables et plus elle se fond avec le cadre de l'unité de plan ; plus elle est ancienne, plus elle a pu être bouleversée par des remodelages successifs, et se trouve donc susceptible d'être disséminée entre plusieurs unités de plan. De cette observation générale, que bien des exemples pourraient néanmoins assouplir, il s'avère qu'une composition initiale ancienne ne peut être reconstituée qu'après l'analyse des bouleversements qui ont conduit à son démantèlement partiel. Dans cette optique, il semblait opportun de distinguer, d'une part, les opérations 'récentes' (modernes et post-modernes), facilement identifiables sur le plan cadastral des années 1811-1821 et très bien documentées par ailleurs, et d'autre part, les opération plus anciennes dont la lecture est souvent perturbée par des bouleversements postérieurs à leur élaboration. Cette présentation ne relève pas d'une sélection *a priori*, mais a été réalisée à la fin du processus d'analyse et ce afin de cerner la portion d'espace ayant pu faire l'objet d'opérations entre la fin de l'Antiquité et le début de la période moderne.

2.1- La part des opérations d'urbanisme 'récentes'

Ces opérations ont été en grande partie décrites précédemment [645]. La sélection présentée ici n'est pas exhaustive : elle ne concerne que les opérations de grande taille ayant généré une modification importante de l'équilibre urbain. Bien d'autres opérations plus petites sont identifiables mais ne modifient pas la logique de l'espace : ce sont essentiellement des lotissements modernes associés à des opérations de voirie très limitées dans l'espace. Le plan en offre des exemples multiples (Marché-Neuf, place Léon Duguit, rue du Noviciat face à Sainte-Croix, rue du Père-Louis-Jabrun au nord-est de la cathédrale, place Saint-Pierre, etc...). Si l'analyse morphologique peut en repérer un certain nombre, on pourrait également rassembler un dossier documentaire complet pour les confronter avec les sources disponibles (plans modernes, sources écrites). Ce travail n'a pas été envisagé dans la mesure où il pourrait engager une perspective de thèse à part entière. Véronique Larcade

[643] GAUTHIEZ 2003a, p. 56.

[644] GAUTHIEZ 1991, p. 18 : « L'aménagement concerne une portion de plan homogène dont la taille n'est souvent pas inférieure à 2-3 hectares. La géométrie est la configuration en plan de l'opération. Le repérage d'une composition en plan permet de supposer le caractère synchrone qui lie le projet et sa réalisation. Si bon nombre d'opérations identifiées présentent un agencement ordonné et parfois même rythmé, la plupart sont caractérisées par un effet de polarisation. Cela n'implique pas nécessairement une rigidité de la forme. La notion d'équilibre traduit le rapport entre l'opération et le reste du plan de ville ».

[645] Pour les circonstances historiques des opérations, voir la partie I. Pour une description de ces opérations, voir *supra*, les paragraphes descriptifs des unités de plan.

et Michel Figeac ont récemment débuté l'entreprise pour évoquer l'expansion septentrionale de Bordeaux et la création du faubourg des Chartrons depuis la fin du XVIIe siècle jusqu'aux années 1790 [646]. Ils ont établi la chronologie d'ouverture de 53 voies qui structurent le secteur, chronologie à partir de laquelle on pourrait réaliser une cartographie évolutive des phases d'urbanisation de ce secteur privilégié de l'expansion urbaine du XVIIIe siècle. Pour l'*intra-muros*, le travail effectué a largement débroussaillé la question mais il reste encore beaucoup à faire.

Parmi les vingt et une opérations présentées ci-après, certaines se combinent les unes aux autres pour réaliser deux projets modifiant l'ensemble de la ville, d'autres n'agissent que sur des secteurs bien particuliers. Les réalisations de grande ampleur sont des aménagements combinés de l'espace [647]. Le premier de ces deux aménagements est la ceinture des cours et places qui forment le périmètre du cadre d'étude (en limite des UP 1, 2, 3, 8a/b, 16, 22, 29, 30, 33 et 34 de la fig. 37, p. 243). Réalisé par l'intendant Tourny entre 1743 et 1757, il vise à ceinturer la ville et à lui offrir de nouveaux pôles de développement axés sur les places qui rythment les cours. Il lotit en grande partie les lices du tracé d'enceinte 4 qui est antérieur. Il dépasse le cadre géographique de l'étude et relie également l'expansion nord du faubourg des Chartrons au reste de la ville. Le second procède de la même logique d'aménagement : c'est la façade portuaire des quais (faces garonnaises des UP 12a, 21a, 19, 12b de la fig. 37, p) dont le principe fondateur est donné par la place de la Bourse, décidée par l'intendant Claude Boucher, et dont la façade théâtrale est étendue à l'ensemble de la façade fluviale par Tourny [648]. Les tableaux 12 et 13 synthétisent la chronologie de ces deux réalisations en se basant sur les édifices monumentaux qui les ponctuent (7 opérations retenues pour la ceinture, 4 pour la façade des quais) [fig. 48] [649]. Ces tableaux comprennent le nom de l'opération (col. 1), son toponyme actuel (col. 2), l'unité de plan renvoyant à sa description (col. 3), sa datation (col. 4), les principales études s'y rapportant (col. 5) [650].

Les dix autres opérations forment des aménagements urbains de secteur [651]. La majorité d'entre elles (toutes à l'exception de celle des Cordeliers) exercent toutefois une relation étroite avec les deux aménagements combinés précédents. Pour éviter de longues descriptions, en grande partie redondantes avec celles des unités, j'ai choisi de les présenter sous la forme de fiches synthétiques associant une représentation cartographiée de l'opération à un bref descriptif [fig. 49 à 56]. Le tableau 14 synthétise l'essentiel de ces informations à savoir le nom de l'opération (col. 1), son toponyme actuel (col. 2) l'unité de plan renvoyant à sa description (col. 3), sa datation (col. 4), les principales études s'y rapportant (col. 5) et le numéro de la figure la représentant (col. 6) [652].

---

[646] Voir FIGEAC 2005, p. 282-283.

[647] GAUTHIEZ 2003a, p. 57 : « aménagement urbain combiné : groupe d'aménagements urbains dont les réalisations successives sont organisées suivant une composition unitaire, élargie à chaque réalisation nouvelle ».

[648] Pour le détail de ces deux opérations, voir PARISET 1968, p. 554-580.

[649] Cette chronologie fixe les grandes lignes des réalisations. Bon nombre de lotissements plus petits se sont greffés sur elles et ont parachevé le système. Le cas est flagrant pour le secteur des Capucins (UP 30) où on peut identifier un premier stade de réalisation par le biais des deux places et du réseau viaire en croix, que vient ensuite re-découper un système de voies transversales. Ces lotissements intercalaires sont postérieurs à l'opération primitive, leur datation précise n'a pas été réalisée.

[650] Les références bibliographiques de la colonne 5 ne sont pas exhaustives, voir donc la bibliographie contenue dans le livre IV de PARISET 1968. On citera cependant les ouvrages essentiels de DESHAIRS s.d. , COURTEAULT 1932 et TAILLARD 1987 pour l'architecture bordelaise du XVIIIe siècle, ainsi que DAMAS 1930 pour la façade des quais.

[651] GAUTHIEZ 2003a, p. 56 : « aménagement urbain de secteur : aménagement urbain formant un quartier ou un secteur urbain ».

[652] Comme dans les deux tableaux précédents, les références bibliographiques de la colonne 5 ne sont pas exhaustives. Il faut y ajouter, entre autres, DESGRAVES & DUPEUX 1969 pour les opérations de l'Empire.

***Tableau 12** - Chronologie d'un aménagement urbain combiné : la ceinture de Bordeaux [fig. 49]*

1 *OPÉRATION*	2 *TOPONYME ACTUEL*	3 *UP [fig. 37]*	4 *DATATION*	5 *RÉFÉRENCE / BIBLIO*
Porte Saint-Germain et porte Tourny	place Tourny	2	1744-1750	PARISET 1968, p. 560
Porte Dauphine	*disparue*	3	1736	PARISET 1968, p. 562
Porte Dijeaux et place Dauphine	porte Dijeaux et place Gambetta	3	1746-1750	PARISET 1968, p. 562-564
Cours d'Albret	cours d'Albret	8a/b, 16, 22	1748	PARISET 1968, p. 564
Porte de Berry (Sainte-Eulalie)	*disparue*	29	1754	PARISET 1968, p. 565
Porte d'Aquitaine	porte d'Aquitaine et place de la Victoire	29-30	1753-1756	PARISET 1968, p. 565
Porte des Capucins et marché aux bestiaux	*disparue* place des Capucins	30	1744-1747	PARISET 1968, p. 566-567

***Tableau 13** – Chronologie d'un aménagement urbain combiné : la façade des quais [fig. 49]*

1 OPÉRATION	2 TOPONYME ACTUEL	3 UP [fig. 37]	4 DATATION	5 RÉFÉRENCE / BIBLIO
Place Royale	place de la Bourse	7	1729-1747	PARISET 1968, p. 533-554
Porte de Bourgogne	place Bir-Hackeim	12b, 19	1750-1755	PARISET 1968, p. 568-569
Porte de la Monnaie	porte de la Monnaie	12b	1753-1758	PARISET 1968, p. 569-570
Quai-Bourgeois et rue Ausone	Quai-Bourgeois et rue Ausone	21a	1757 puis 1773	LELLIER 2003a

***Tableau 14** - Les aménagements urbains de secteurs [fig. 49 à 57]*

1 OPÉRATION	2 TOPONYME ACTUEL	3 UP [fig. 37]	4 DATATION	5 RÉFÉRENCE / BIBLIO	6 FIGURE N°
Pont-de-pierre	Pont-de-pierre	/	1810-1821	DESGRAVES 1975, p. 415-418	49
Quinconces	place des Quinconces	1	1817 (voirie) 1821 (parcellaire)	BNF, GE-D-3714 ROUX 1994.	50
Allées de Tourny	allées de Tourny	2	1744-1749	PARISET 1968, p. 557-558.	51
Grand-Théâtre îlot Louis	Grand-Théâtre îlot Louis	6	1773-1780	PARISET 1968, p. 591-616.	51
Grands-Hommes	place des Grands-Hommes	4	1791-1795	VEDERE 1929.	52
Place Royale Marché-Royal	place de la Bourse place du Parlement	7	1729-1747 1752-1756	PARISET 1968, p. 543	53
Archevêché	Archevêché + diverses rues	8a et b	1770-1784	PARISET 1968, p. 616-623.	54
Hôpital Saint-André	hôpital Saint-André	22	1826-1829	DESGRAVES 1975, p. 278	55
Cordeliers	rues des Cordeliers, Marengo, duCloître	27	1792-1795		56
Enclos d'Antillac Manufacture	*disparus*	34	1675	BAUREIN 1785 (1876), IV, p. 174	57

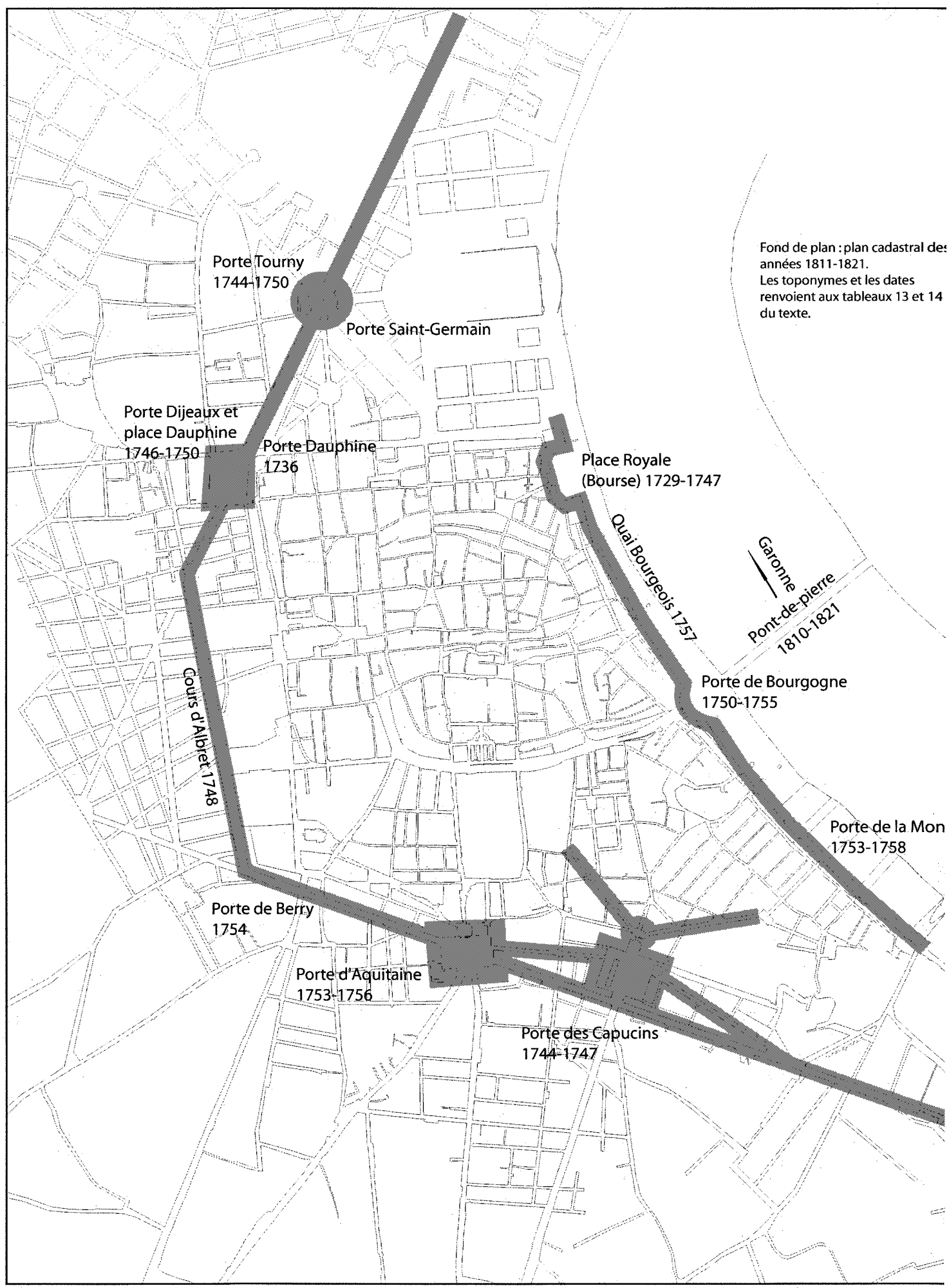

fig. 49 *- Les aménagements urbains combinés : la ceinture de Bord*
et la façade des quais

axe de composition

fig. 50 *- L'aménagement urbain du secteur des Quinconces*

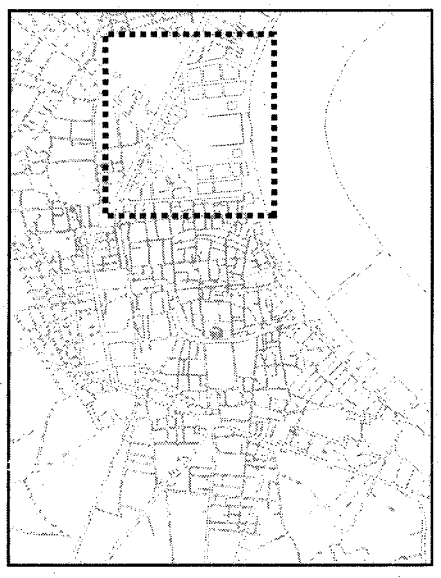

Cet aménagement occupe l'UP 1. Il fait suite au démantèlement du château Trompette. Le plan de distribution viaire des terrains du château Trompette est approuvé par le sous secrétaire d'Etat à l'Intérieur, le 8 septembre 1817, en exécution de l'ordonnance du roi du 5 septembre 1816. Le découpage parcellaire a été approuvé par le maire, le vicomte de Gourgues, le 27 octobre 1821 ; le suivi des travaux est assuré par "l'inspecteur de la voirie", Dominique Béro (renseignement notés sur le plan de *Distribution de terreins du Chateau Trompette*, BNF, GE-D-3714).

0 100 200 m

N

© EJC 2005

axes de composition

Médoc

tracé d'enceinte 4

allées de Tourny

Jacobins

rue Esprit-des-Lois

Place de la Comédie

Grand Théâtre

Louis

Ilot Louis

cours du Chapeau-Rouge

tracé d'enceinte 1

promenade du château Trompette

fig. 51 *- Les aménagements urbains de secteur : allées de Tourny et Grand-Théâtre / îlot Louis*

Allées de Tourny : cette opération se greffe sur la ceinture des cours à hauteur de l'actuelle place Tourny. Réalisée entre 1744 et 1749, elle occupe la face sud-ouest des glacis du château Trompette et vient réaligner l'ancienne voie du Médoc entre la tracé d'enceinte 4 et le tracé d'enceinte 1. Elle entraîne le déplacement de l'ancien couvent des Jacobins plus au sud ainsi que le réalignement de la place de la Comédie (voir l'emplacement primitif et l'évolution entre les plans des [CAT.10] et [CAT. 16]).

Grand-Théâtre et îlot Louis : l'opération menée par l'architecte Victor Louis s'implante sur la face sud des glacis du château Trompette et fait la jonction entre les allées de Tourny et la promenade du château Trompette établie en bordure du fleuve. Elle impose un nouvel alignement à la partie nord du cours du Chapeau-Rouge et crée un réseau de distribution viaire en lien avec les nouvelles infrastructures. Enfin, cette opération transforme le chemin du Médoc en une véritable place, l'actuelle place de la Comédie.

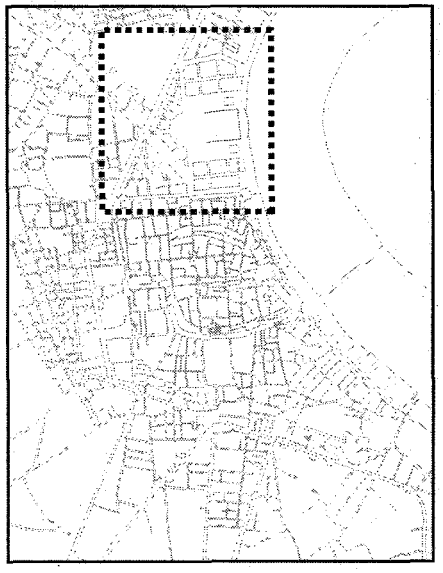

0 100 200 m

N

© EJC 2005

fig. 52 *- L'aménagement urbain du secteur des Grands-Hommes*

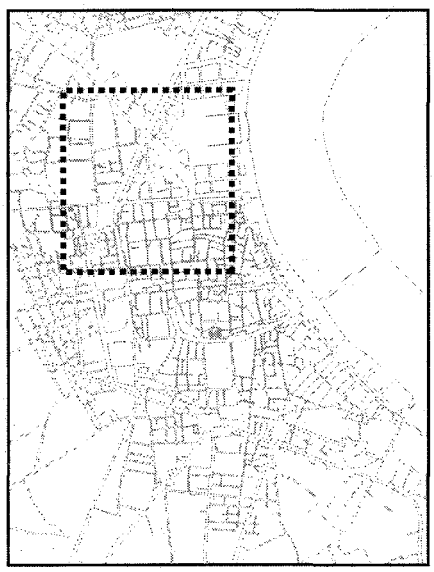

Cet aménagement est réalisé suite à la vente du couvent des Jacobins au titre des biens nationaux. L'ensemble est organisé autour de la place des Grands Hommes. Les rues en étoile associées à la place constituent la première étape de cet aménagement complété ultérieurement par un certain nombre d'autres lotissements d'accompagnement. L'opération débute dès 1791 et se poursuit jusqu'en 1795. La liaison effectuée entre les allées de Tourny et l'église Notre-Dame (Jacobins) est liée à l'installation de l'Académie dans l'hôtel Jean-Jacques Bel. Elle est contemporaine de la réalisation des allées de Tourny.

0 100 200 m

N

© EJC 2005

axe de composition

Place Royale (place de la Bourse)

rue Saint-Rémi

rue Fernand-Philippart

Marché Royal (place du Parlement)

fig. 53 *- L'aménagement urbain du secteur de la Place Royale et du Marché Royal*

A l'origine, le projet de l'intendant Claude Boucher, confié aux architectes Héricé et Cotte puis à Gabriel et Portier, ne concerne que la construction d'une place royale. Débuté en 1729, le projet se heurte bien vite à de multiples écueils, qui, en dehors des querelles d'architectes, réside dans la création d'une place éventrant la ligne de fortification chère aux Bordelais. Les premiers bâtiments construits sont les deux ailes. Le pavillon central nécessite de nombreuses expropriations et surtout, la démolition d'une portion de l'enceinte. La place n'est pas encore achevée au départ de l'intendant en 1743. Repris par Tourny, le projet initial n'est pas remodellé côté fleuve, mais agrémenté par la connexion du fond de place avec un nouveau marché. Ce dernier nécessite la destruction d'un îlot et le percement de la rue Fernand-Philippart qui oblitère un parcellaire plus ancien. La place Royale et les hôtels de la Douane et de la Bourse qui la bordent, sont inaugurés en 1747. Le marché Royal est achevé en 1756. Les deux axes de fond de place (rues Saint-Rémi et Fernand-Philippart) donnent à la place une grande perspective. A leur croisement au centre de la place fut placée une statue équestre de Louis XV. La place royale constitue la première opération de l'aménagement combiné de la façade des quais.

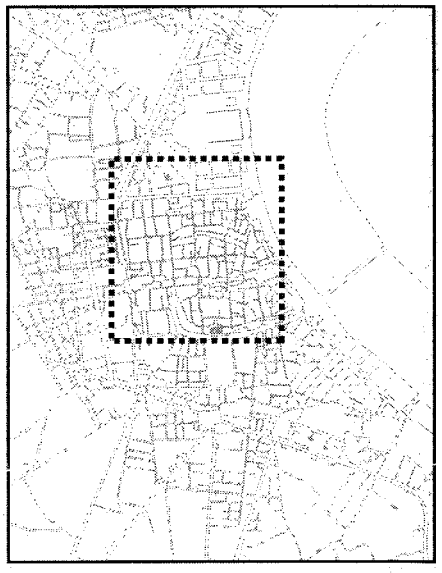

0 100 200 m

N

© EJC 2005

axe de composition

Hôpital Saint-André

Archevêché

Palais de Rohan (actuelle mairie)

Cathédrale Saint-André

quartier Mériadeck

Fort du Hâ

Collège Royal

Caserne Notre-Dame

tracé d'enceinte 4

tracé d'enceinte 7

fig. 54 *- L'aménagement urbain du secteur de l'Archevêché*

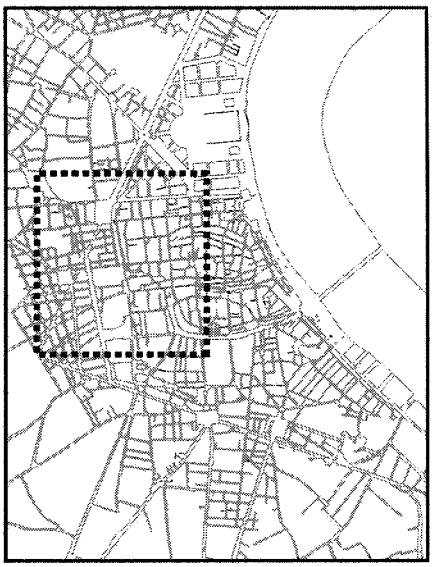

Dès son arrivée en 1771, l'archevêque Ferdinand Mériadec de Rohan confie à l'architecte Poirier la reconstruction du palais épiscopal et à Joseph Etienne l'aménagement des abords sous la forme de lotissements mettant théâtralement en scène le nouvel édifice (c'est le rôle essentiel des îlots barlongs situés au nord de la cathédrale). Le projet sera confié à Bonfin à partir de 1776 qui assure la direction de plusieurs architectes responsables de portions particulières de l'édifice (portique de Neufforge, par exemple). Au nord et au sud se développent deux lotissements fortement conditionnés par les tracés d'enceinte antérieurs. La portion nord se poursuit plus à l'ouest du cadre d'étude. Sur le flan occidental, le projet se conforme au tracé de la ceinture des cours. L'ensemble du palais paraît achevé vers 1778. Les lotissements nord et sud, réalisés entre 1770 et 1790, sont la première étape de développement du quartier Mériadeck, à l'emplacement des jardins de l'archevêque qui confrontaient le palais à l'ouest (quartier de la place Rodesse, planifié dès 1787 et réalisé dans la décennie suivante).

0 100 200 m

N

© EJC 2005

fort du Hâ
tracé d'enceinte 7
Place de la République
Hôpital St-André
Séminaire Saint-Raphaël
Ste-Eulalie
tracé d'enceinte 4
tracé d'enceinte 8
axe de composition

fig. 55 *- L'aménagement urbain du secteur de l'Hôpital Saint-André*

Le secteur de l'hôpital Saint-André est situé au sud du fort du Hâ. Son implantation entre le tracé d'enceinte 1 et l'aménagement combiné de la ceinture de Bordeaux, dans l'alignement de la rue de Cursol fixe le périmètre de la place de la République. L'observation des plans modernes [CAT. 10 à 16] met en perspective l'aménagement tardif de la plateforme de l'Ormée, située entre le fort du Hâ et l'église Sainte-Eulalie, à l'intérieur des tracés d'enceinte successifs 7 et 8. Cette plateforme, symbole de la Fronde de la fin du XVIIe siècle fût lotie en deux phases. En 1743, l'archevêque Honoré de Maniban forma le projet de transférer le séminaire situé au nord de la cathédrale (à côté de l'hôpital Vital Carles) dans un espace plus vaste. L'arrêt du Conseil d'état du 1er mars 1743 attribue la plateforme à cette opération. Le séminaire, construit à partir de 1777, occupait la quasi totalité des terrains englobés dans le tracé d'enceinte 8. La partie nord fut démolie en 1793 tandis que le reste des bâtiments fut transformé en caserne. L'Hôpital Saint-André (lui aussi transféré depuis le nord de la cathédrale vers ce secteur) a été construit entre 1826 et 1829 sur les jardins du séminaire et partie de ses bâtiments, par l'architecte Jean Burguet. Il est indiqué sur le plan cadastral de 1811-1821 à l'état de projet validé.

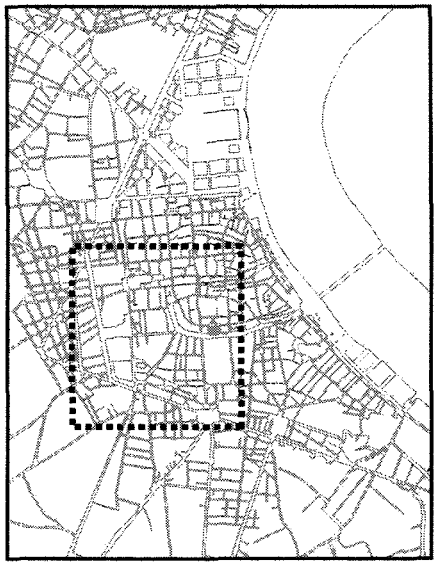

0 100 200 m

N

© EJC 2005

***fig. 56** - L'aménagement urbain du secteur des Cordeliers*

Les rues Saint-François, des Cordeliers, du Cloître et Marengo, ainsi que la place Pelletan sont réalisées entre 1792 et 1795, suite à la vente du couvent des Cordeliers au titre des biens nationaux. L'opération est axée sur la rue de l'Observance qui constitue l'axe d'accès au couvent. Cet aménagement oblitère l'enclos des Cordeliers (pointillés) auquel semble également être associé un lotissement sur le côté ouest de la rue des Menuts (surface grisée). Au sud, un tronçon de la rue Bergeret assure la liaison entre la rue Leyteire et l'opération de la porte des Capucins. On peut noter à quel point les toponymes donnés après la période révolutionnaire rappellent l'ancien couvent (Saint-François, Cordeliers, Cloître).

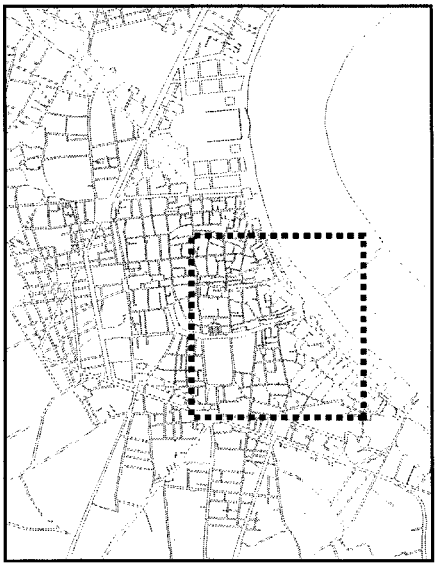

0 100 200 m

N

© E. JEAN-COURRET 2004

Place des Capucins
tracé d'enceinte 4
tracé d'enceinte 5
Sainte-Croix
fort Louis
rue Peyronnet
Hôtel Descas (ancien hôpital de la Manufacture)
rue de Lentillac
cours de la Marne
enclos d'Antillac
estey de Sainte-Croix (Eau-Bourde)
rue Belle-Etoile
rue P.-Grenier
rue de
Saget

fig. 57 *- L'aménagement urbain du secteur d'Antillac et de la Manufacture*

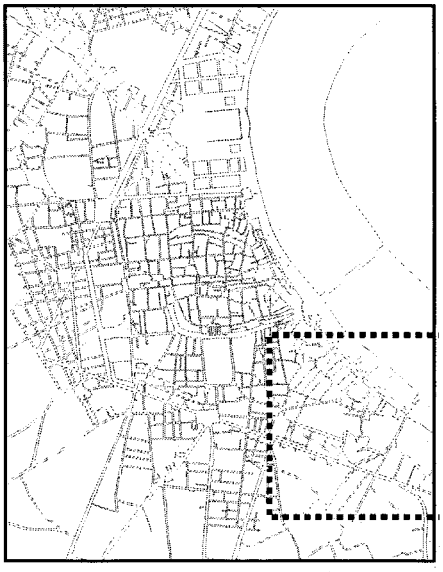

Le petit lotissement qui occupe la pointe sud du cadre géographique de l'étude est à mettre en relation avec une grande opération de la première moitié du XVIIe siècle. La construction de l'hôpital de la Manufacture, suite au legs d'Anne de Tauzia et de Mme de Gourgues, est décidée dès 1634 mais réalisée seulement dans la décennie 1660 (1662 : *privilèges et droits de l'hôpital des Manufactures de Bourdeaux,* octroyés par Louis XIV). Ce dernier occupe un vaste espace englobé par le coude de l'estey Sainte-Croix et fut complété par un enclos. La construction de l'hôtel Descas, au début du XXe siècle, entraîna la démolition de la Manufacture. L'enclos de Lantillac, dont nous avons marqué ici les limites à partir des plans modernes, fut construit pour accueillir les personnes sortant de l'hôpital, avant qu'elles ne soient réinsérées complètement dans la vie publique. La ceinture des cours et le lotissement des rues Peyronnet, Belle-Etoile, P.-Grenier et Sarget ont modifié la structure primitive de ce secteur jouxtant les tracés d'enceinte 4 et 5.

0 100 200 m

N

© EJC 2005

Il faudrait ajouter à ce tableau une description détaillée des opérations modernes et post-modernes qui dépassent le cadre de la ceinture des cours [653]. Elles ont été indirectement abordées par d'autres travaux et mériteraient un recensement exhaustif à l'image de celui proposé par S. Schoonbaert pour la période 1807-1886 [654]. Leur analyse morphologique nécessite le dessin et le géoréférencement d'une portion très importante du plan cadastral des années 1811-1821, condition *sine que non* pour une bonne étude mais incompatible avec les contraintes de ce travail. Malgré ces limites, on peut mesurer la part de ces transformations sur l'espace urbain, sous la forme de deux constats fortement imbriqués : l'un, caractérise la position de ces opérations, l'autre consiste à évaluer leur étendue [655]. La ceinture des cours et places qui représente le cadre géographique privilégié de cette étude, englobe 220 hectares. Les opérations décrites précédemment (aménagements urbains combinés de la ceinture de Bordeaux et de la façade des quais, dix aménagements de secteur) représentent 78 hectares. A cela, il convient d'ajouter des opérations limitées, prenant essentiellement la forme de lotissements, qui ponctuent l'ensemble de la trame et que l'on peut évaluer à 12 hectares [656], ce qui porte l'évaluation de la surface des opérations du XVIIIe siècle et du début du XIXe siècle à 90 hectares, soit environ 40 % de la surface du cadre d'étude. Par ailleurs, on peut observer que l'essentiel de ces aménagements est localisé entre la ceinture et le tracé d'enceinte 4, qui est celui de la troisième enceinte construite au début du XIVe siècle. Sur les 146 hectares englobés par cette dernière, 30 hectares ont fait l'objet d'opérations modernes d'où ressortent plusieurs constats :

- ✓ ces 30 hectares constituent 20,5 %, soit approximativement 1/5 de la surface enclose,
- ✓ 60 % de ces aménagements (soit 18 ha), sont situés au nord, entre les tracés d'enceinte 1 et 3, ce qui équivaut à 12,3 % de la surface englobée par l'enceinte 4, ou aux ¾ nord de la ville comprise entre les deux tracés [657].
- ✓ les 40 % restants (12 ha), sont disséminés sur le reste de la surface enclose, et en occupent environ le dixième [658].

---

[653] La comparaison des plans du catalogue permet d'en saisir les caractères essentiels.

[654] Voir en particulier COSTE 1990 pour les années 1805-1815. PARISET 1968, DESGRAVES & DUPEUX 1969, DESGRAVES 1975 et ETIENNE 1980 offrent des jalons chronologiques assez précis pour les XVIIIe et XIXe siècles, sous l'angle économique, politique et artistique, parfois urbanistique, à une époque où l'espace est absent de la réflexion historique. SCHOONBAERT 2004 recense de façon très exhaustive les opérations. Si les plus importantes d'entre elles (Quinconces, boulevards, cours d'Alsace-et-Lorraine, par exemple) sont analysées du point de vue urbanistique et 'politique', la plus grande part des autres n'est pas rigoureusement spatialisée mais participe aux processus d'analyse de l'administration et des pratiques municipales d'aménagement urbain. On ne saurait toutefois reprocher à cette thèse de ne point spatialiser les données, du fait de leur nombre écrasant et du point de vue particulier de cette approche, incompatible avec les objectifs liminaires du chercheur. De fait, les périodes modernes et post-modernes bordelaises, manquent d'études spécifiques consacrées à la datation précise des opérations et à leur transcription en plan.

[655] Les surfaces ont été calculées automatiquement par le SIG. Un certain nombre d'inconnues (épaisseur des murs d'enceintes, jonction de tracés...) sont à prendre en compte dans le calcul des surfaces et contraint d'intégrer une marge d'erreur estimée à 0,5 hectares près, ce qui, en proportion des surfaces en jeu, donne aux résultats une valeur pertinente.

[656] Ce sont essentiellement les opérations liées à l'implantation moderne de nouveaux couvents (Jésuites, Capucins...), à la mise en place de nouvelles infrastructure (Marché-Neuf à l'emplacement de l'actuel Palais des Sports), celles liées au percement de nouvelles voies (rue du Père Louis de Jabrun, rue du Noviciat, place Léon Duguit, prolongement de la rue du Hamel...) et au remembrement des couvents vendus au titre de bien nationaux dans la période 1790-1795 (soit essentiellement les Carmes...).

[657] Autre calcul : la partie nord de la ville située entre le flanc septentrional du tracé d'enceinte 1 et le tracé 3 mesure 24,5 hectares, ce qui rapporte la part des opérations modernes et post modernes à 73,5 % du secteur nord, soit environ les ¾.

En conséquence, ces résultats permettent d'évaluer à 4/5 du cadre géographique, la portion d'espace offerte à une étude des processus de fabrication urbaine antérieurs au XVIIIe siècle. On retiendra plus la proportion approchée que le calcul statistique dont elle découle : cette proportion restent la même dans le cadre du tracé d'enceinte 3 soit un potentiel de 112 hectares sur 146, ou 76,7 % soit 4/5. Ces calculs n'évaluent pas la portion d'espace ayant pu faire l'objet d'opérations antérieures, mais seulement celle dont le plan cadastral garde la mémoire. C'est donc une évaluation du degré de mémoire des formes que l'on prend en compte pour mesurer le degré potentiel de restitution des processus. On peut affiner l'appréciation de ce degré dans le cadre du tracé d'enceinte 4 à seulement ¼ pour la partie nord comprise entre l'enceinte antique (tracé 1) et l'enceinte du début du XIVe siècle (tracé 4), et aux 9/10e pour la portion restante [659]. Par ailleurs, on peut apprécier le degré de mémoire des opérations antiques à un peu moins d'un vingtième de l'espace, à l'intérieur du cadre d'étude privilégié [660]. On ne peut soustraire cette donnée à la précédente sans tenir compte des phases d'abandon et de réoccupation de l'espace d'une part, et du caractère isocline des opérations antiques et de bon nombre d'opérations modernes et post modernes, d'autre part [661]. Malgré ces difficultés, on peut estimer que près des 3/5e du parcellaire livré sur le plan des années 1811-1821 garde la mémoire de processus planifiés ou spontanés réalisés dans une période allant de la Basse Antiquité à la fin du Moyen Age.

---

[658] Calcul : la partie englobée par le tracé 4, située au sud du flanc septentrional du tracé 1 mesure 146 ha – 24,5 ha = 121,5 ha. Les 12 hectares d'opérations restantes occupent donc 9,9 % de la partie restante soit le dixième.

[659] On saura tenir compte de ces données pour pouvoir apprécier, à leur juste valeur, la finesse des reconstitutions proposées par la suite : délicates et limitées pour le secteur nord (30 ha), beaucoup plus précise pour le secteur sud (112 ha).

[660] Voir *supra*, partie II.

[661] L'orientation de la trame antique à 85,6° est un puissant morphogène. De fait, plusieurs opérations reprennent cette orientation sans être forcément contemporaines. Le cas le plus flagrant est offert par l'opération des Quinconces qui reproduit le morphogène antique quelques dix-huit siècles après sa réalisation.

2.2- Les opérations d'urbanisme antérieures au XVIIIe siècle

Les opérations antiques identifiées lors de l'étude des systèmes d'orientations parcellaires ne seront pas reprises ici. Elles constituent néanmoins un point essentiel à prendre en compte pour l'identification des opérations postérieures qui effacent, réaménagent ou parfois même 'ressuscitent' la trame orthogonale. Par ailleurs, ayant détaillé la morphologie des tracés d'enceinte, on s'attachera à analyser les opérations contemporaines qui leur sont étroitement liées. Six opérations de grande ampleur ont pu être identifiées. Elles se situent toutes entre la face nord du tracé d'enceinte 1 et le tracé d'enceinte 4 et concernent donc l'espace occupé par la ville antique et par la ville médiévale [662]. Elles se définissent au regard des critères de taille, de géométrie et d'équilibre discutés précédemment :

[662] Rappel : la partie située au nord du tracé d'enceinte 1 a fait l'objet de très nombreuses opérations à l'époque moderne (3/4 de la surface), d'une part, et que la portion d'espace restant (1/4) et essentiellement marquée par l'opération d'urbanisme antique déjà traitée, d'autre part.

Saint-Rémi
Place de la Bourse
Place du Parlement
rue du Parlement-Ste-Catherine
rue de la Devèze
rue du Cancera
Devèze
Saint-Pierre
Saint-Siméon
rue Saint-Siméon
rue Rivet
rue des Trois-Chandeliers
rue des Bons-Enfants
rue des Capucins
Rue Meilhon
rue des Hausses

fig. 58 *- Opération d'urbanisme 1*

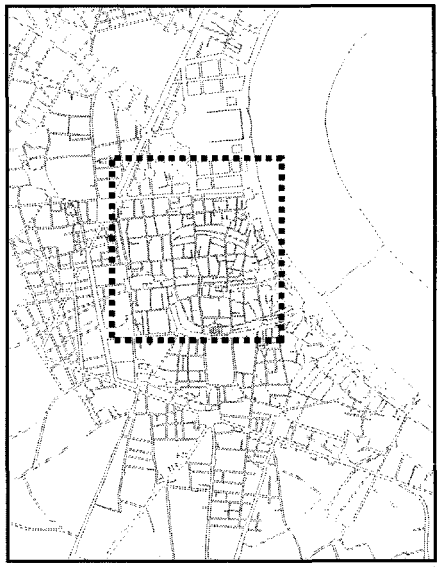

0 100 200 m

N

© EJC 2005

2.2.1- Opération d'urbanisme 1 [fig. 58]

Cet aménagement s'étend sur environ 6 ha. Il est étroitement lié au flanc oriental du tracé d'enceinte 1 et à celui de l'estey de la Devèze qui lui sont antérieurs. Le poinçonnage du mur oriental de l'enceinte antique par le port intérieur établi sur la Devèze a très fortement marqué ce secteur. L'étude du gisement 19,8°, réalisée auparavant, caractérise l'orientation de la voirie et du parcellaire de ce secteur, par opposition à l'environnement immédiat structuré par l'opération antique de gisement 85,6°. Il est organisé par trois réseaux viaires ayant une forme peignée :

- ✓ réseau central : il est axé dans la continuité du tracé de l'estey de la Devèze par les rues du Parlement-Sainte-Catherine et du Parlement-Saint-Pierre (nord), la rue de la Devise (au centre) et celle du Cancéra (sud). On peut noter que les îlots délimités par ces voies ont une largeur nord/sud similaire de 30-35 mètres. Ils délimitent la partie la plus intérieure du port antique. Il semble que la rue de la Devise, dans le prolongement du tracé d'estey, ait servi d'axe de composition pour l'implantation de l'église Saint-Pierre.

- ✓ réseau nord : il est constitué par quatre rues (Faussets, Mérignac, Capérans et partie de la rue de Pas-Saint-Geogres) connectées au réseau précédent par la place du Parlement. Ce petit réseau vient butter, au nord, sur le rempart. A l'est, il est tronqué par l'opération de la place de la Bourse.

- ✓ réseau sud : ce dernier peigne est plus ténu. Il est formé des rues Elie-Vinet, des Trois-Chandeliers et des Bahutiers et vient se connecter au système central de la Devèze, par le prolongement de la rue des Bahutiers, le long de l'église Saint-Pierre.

Si aucune modularité n'est observable, l'imbrication interne des réseaux semble signifier une mise en place contemporaine de ses composantes (nord, central et sud) à mettre en relation avec l'église Saint-Pierre qui constitue, avec le réseau hydrographique, l'axe privilégié de la composition.

Place de la Bourse
rue Poquelin Molière
Devèze
tracé d'enceinte 2
Saint-Pierre
rue St-Siméon
rue Maucoudinat
place St-Projet
rue des Trois-Conils
place Jean-Moulin
cathédrale St-André
rue du Loup
tracé d'enceinte 1
axe de composition

fig. 59 *- Opération d'urbanisme 2*

trame orthogonale antique et jonction

0 100 200 m

N

© EJC 2005

2.2.2- Opération d'urbanisme 2 [fig. 59]

L'alignement des rues des Trois-Conils, de la Merci, Saint-Siméon et Maucoudinat forme un axe est-ouest que l'on pourrait associer à la trame orthogonale antique dont il a l'orientation. Au nord de la Devèze, la trame semble modulée sur un écartement de 120 mètres entre chaque *decumanus*. La rue des Trois-Conils est distante de 140 mètres du *decumanus* Poquelin-Molière situé au nord de la Devèze. Ce changement d'écartement pourrait s'expliquer par une adaptation de la trame à la sinuosité de l'estey de la Devèze. Cette interprétation pourrait être satisfaisante du point de vue morphologique si l'archéologie ne la démentait au regard d'arguments relevés sur un tronçon viaire significatif [663]. Ce constat, auquel j'adhère, conduit à envisager cet axe comme une opération distincte de la trame orthonormée. On observe d'abord que l'axe s'inscrit uniquement à l'intérieur du tracé d'enceinte 1, alors que les axes isoclines nord (*decumani* antiques) dépassent le cadre de l'enceinte vers l'ouest. L'opération d'urbanisme de l'Archevêché ainsi que la zone marécageuse Peugue/Devèze qui confrontent le rempart à l'ouest, peuvent être évoqués pour expliquer ses limites. Cependant, ce tracé peut également être interprété comme une structuration interne de la cité remparée ayant pour objectif de faciliter les liaisons entre le pôle cathédral de Saint-André (sud-ouest) et le secteur de Saint-Pierre. La régularité de la voie et du parcellaire qui lui est associé, pourrait indiquer que la voie est percée en une traite. Dans cette optique, il convient d'analyser les éléments de chronologie relative induits par la disposition respectives des opérations en rappelant d'abord la chronologie de la mise en place de la trame antique et de son extension (points 1 à 4) :

- ✓ 1- opération d'urbanisme du début du Ier siècle (trame orthogonale) au nord de la Devèze ;
- ✓ 2- extension urbaine dans le courant du Ier et du IIe siècle, par prolongement des *cardines* de la trame primitive et par recoupement perpendiculaire créant de nouveaux *decumani* dont celui de la rue du Loup est attesté. L'écartement entre la Devèze et le *decumanus* du Loup implique l'existence d'au moins un autre *decumanus* qui pourrait se situer entre les rues des Trois-Conils et du Loup ;
- ✓ 3- début de la rétraction urbaine de la fin du IIIe siècle, et construction de l'enceinte antique (tracé 1) ;
- ✓ 4- la disparition du *decumanus* inséré entre la Devèze et la rue du Loup peut s'expliquer par une phase de déprise voire d'abandon, mais aussi par l'implantation d'un premier pôle épiscopal (fin du IVe siècle) ;

- ✓ 5- l'axe des rues des Trois-Conils, de la Merci, Saint-Siméon et Maucoudinat est postérieur au tracé d'enceinte 1 sur lequel il butte à l'ouest et à l'est ;
- ✓ 6- le peigne sud et le parcellaire de l'opération 1 (comblement du port intérieur sur la Devèze) sont coupés par cet axe sur la portion orientale de la rue Maucoudinat ; on peut en déduire que l'opération 2 est postérieure à l'opération 1 ;
- ✓ 7- enfin, dans sa partie médiane, la voie est capturée à hauteur de la place Saint-Projet, dans les limites du tracé d'enceinte 2 ; on peut en déduire que cette enceinte vient s'implanter après le percement de cette voie.

---

[663] GAIDON-BUNUEL 1986, p. 28 : « Lors de la réfection du réseau d'assainissement d'une portion de la rue des Trois-Conils, comprise entre la place Saint-Projet et la place Jean-Moulin, avant la transformation de celle-ci en rue piétonne, nous avons pu observer en coupe, sur 120 de chaussée et sur une profondeur variant de 1 m à 2,20 m, différents niveaux de sols gallo-romains, notamment en face des numéros 25 et 18, un sol de galets à 5,66m NGF, un sol de mortier à 6,09m NGF entre lesquels d'étend une importante couche d'effondrement de toiture. Devant les numéros 19 à 17, un sol de mortier existe au environs de 6,12 m NGF. Enfin, en face des numéros 9, 6, 8 ont pu être identifiés des murs modernes. La profondeur moindre à cet endroit n'a pas permis de vérifier la présence ou non de sols aménagés. Ces renseignements permettent de constater que ces sols appartiennent à des bâtiments gallo-romains (vraisemblablement Bas-Empire si l'on compare les altitudes NGF à celles des découvertes sur le site de Saint-Christoly, en amont) sous la voie actuelle. L'hypothèse d'un axe gallo-romain, avancée par les historiens se trouve ainsi infirmée » (souligné par moi). Ce suivi de sauvetage semble avoir été effectué de manière très rigoureuse, il est toutefois dommage de ne pas avoir signalé les sols de circulation repérés sur ce tronçon de voie pour l'époque moderne et pour le Moyen Age.

fig. 60 *- Opération d'urbanisme 3*

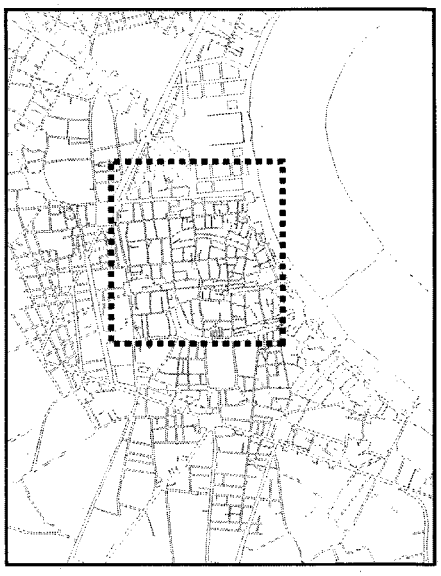

0 100 200 m

N

© EJC 2005

2.2.3- Opération d'urbanisme 3 [fig. 60]

Plusieurs types d'opérations sont liées au tracé d'enceinte 2 :

- ✓ A l'intérieur du tracé d'enceinte 2 : la place Saint-Projet forme un trapèze rigoureux aux angles duquel viennent se connecter plusieurs voies. La place se love à l'angle sud-ouest du carrefour formé par le *cardo* Saint-Catherine et la rue des Trois-Conils (opération 2). Ces deux axes semblent avoir eu un tracé originel rectiligne que l'opération a bouleversé. La distribution des voies, réparties au quatre angles de la place (4 voies sur les deux pointes nord, 2 au sud) souligne une réalisation contemporaine des différentes composantes de l'aménagement intimement lié au tracé d'enceinte 2. La forme trapézoïdale très régulière implique une composition monumentale avec au sud, l'église Saint-Projet, et au nord, un complexe que l'analyse ne permet pas de distinguer. Au centre, la place Saint-Projet pourrait être un espace de marché.

- ✓ A l'extérieur du tracé d'enceinte 2 : le système défense du pôle de Saint-Projet a nécessité la mise en place de voies de liaison et de contournement. On peut identifier ce réseau, sur la face occidentale, par l'intermédiaire de la patte d'oie formée à l'angle sud-ouest du tracé 2, indiquant la position d'une porte. Un alignement prolonge la rue Tustal à l'ouest, en direction de la cathédrale Saint-André. Au sud enfin, la rue Guérin fait la liaison entre Saint-Projet et la rue du Loup qui est antérieure. Un alignement continu de parcelles et de limites parcellaires peut être interprété comme un tracé viaire orienté nord-sud (pointillés) et reliant Saint-Projet à Puy-Paulin.

L'imbrication profonde de chacune des composantes (tracé d'enceinte 2, système interne et externe) suggère qu'elles ont été réalisées à la même époque. La disparition de la ligne de défense et d'une partie des voies semble également contemporaine. L'ensemble de l'opération couvre une surface de 2 hectares, presque 2,5 ha si l'on compte les tronçons de voirie extérieurs.

Ombrière
tracé d'enceinte 1
Peugue
rue Fauré
rue du Muguet
Rue du P.-des-Cazeaux
rue Neuve
rue des Ayres
place Fernand-Lafargue
Dax
rue Saint-James
rue Bouquière
tracé d'enceinte 3
St-Eloi
St-Jacques
rue du Mirail
Toulouse par Agen
Toulouse par Bazas

fig. 61 *- Opération d'urbanisme 4 (place Fernand-Lafargue, portion de la rue des Ayres et rue Saint-James) et 5 (rue Neuve)*

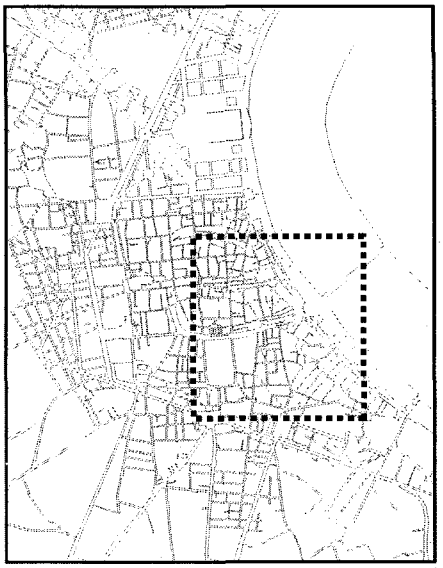

0 100 200 m

N

© EJC 2005

2.2.4- Opération d'urbanisme 4 [fig. 61]

L'aménagement concerne la place Fernand-Lafargue ainsi que les rues des Ayres (ouest) et les rues Saint-James et du Mirail (sud). Cet aménagement est situé au cœur du secteur englobé par le tracé d'enceinte 3, et au sud du tracé d'enceinte 1, à proximité de l'estey du Peugue. La place, de forme carrée, s'implante sur un nœud routier important (grands pointillés) composé du croisement des routes de Toulouse par Agen (deux voies) et par Bazas (1 voie) et celle de Dax (portion est de la rue des Ayres) [664]. Le transfert du marché de la place Saint-Projet à celle-ci est probable, l'opération 4 étant postérieure à 3. L'opération 4 est axée sur la trame orthogonale et prolonge naturellement sa physionomie si l'on ne notait le décalage entre la rue du Pas-Saint-Geogres (voie antique débouchant au centre de la place) et la rue Saint-James (décalée au sud-est). Par ailleurs, la portion de plan comprise entre le tracé d'enceinte 1 et la place garde la mémoire de plusieurs bras d'esteys indiquant des changements de cours ou, plus probablement, une largeur plus importante du ruisseau dans ce secteur. La disposition respective de l'opération et des tracés d'enceinte détermine les liens chronologiques suivants :

- ✓ construction de l'enceinte 1
- ✓ existence des itinéraires vers Agen en fonction de l'enceinte 1 et du Peugue, et de la route de Dax
- ✓ réalisation de l'opération d'urbanisme 4 sur le nœud routier au débouché de l'enceinte 1, à proximité du Peugue
- ✓ construction de l'enceinte 3 postérieure à l'opération 4, et polarisée sur elle.

Enfin, le parcellaire situé à l'ouest de la rue Saint-James forme un ensemble cohérent rattaché au lotissement 2 (voir *infra*). Le tronçon occidental de la rue des Ayres témoigne de l'adaptation de l'opération 4 au lotissement 2 et à la voie vers Dax qui sont préexistants.

2.2.5- Opération d'urbanisme 5 [fig. 61]

L'aménagement de la rue Neuve butte sur les tracés d'enceinte 1 et 3 dont il assure la jonction des voies parallèles de contrescarpe (tracé d'enceinte 1) et d'escarpe (tracé d'enceinte 3). La parcellaire associé à la rue est en profonde discordance avec son environnement immédiat, notamment à l'est, ou le réseau des rues Fauré, du Muguet et du Puits-des-Cazeaux semble avoir été oblitéré (voir ci-après, Lotissement 1). Les voies vers Agen, parallèles au fleuve, sont antérieures. La logique de l'opération semble associer à l'angle sud-est du tracé d'enceinte 1 et à la forme concentrique qui s'y développe et qui constitue, comme on le verra par la suite, la trace du *castrum* de l'Ombrière. Au sud, la rue Neuve forme une patte d'oie avec la rue Bouquière. La construction des portes de la double ligne de courtine de l'enceinte 3 a opéré une modification du tracé de la voie vers Agen (pointillés de la rue Bouquière). La disposition de l'opération 5 et de l'enceinte 3 semble signifier une réalisation contemporaine.

[664] La première voie longe la rive de Garonne puis bifurque à proximité de l'angle sud-est du tracé d'enceinte 1 et le longe, à l'extérieur, sur la rive droite du Peugue. La seconde est parallèle à la première un peu plus à l'intérieur des terres et traverse le tracé d'enceinte 1.

cathédrale
Saint-André
tracé d'enceinte 1
rue Ste-Colombe
rue des Ayres
rue Bouquière
rue Neuve
rue du Hâ
rue Sainte-Catherine
rue Saint-James
150 m
tracé d'enceinte 3
St-Laurent d'Escures
rue de Cursol
150 m
150 m
150 m
rue Paul-Louis-Lande
Saint-Michel
Sainte-Eulalie
rue Sainte-Catherine
rue du Mirail
rue Leyteire
Dax par Salles ou par Sanguinet
Toulouse
Bègles

fig. 62 *- Opération d'urbanisme 6*

localisation des portes de l'enceinte 3

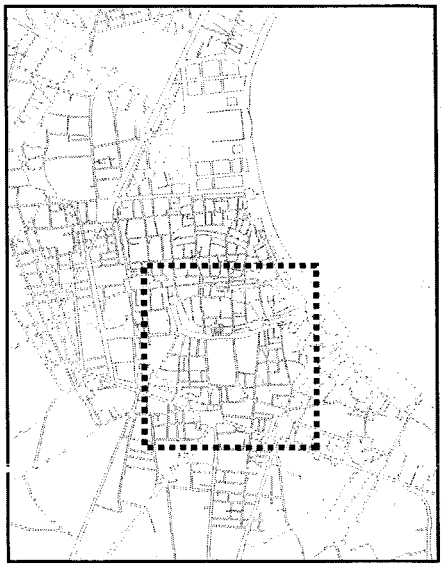

0 100 200 m

N

© EJC 2005

2.2.6- Opération d'urbanisme 6 [fig. 62]

La construction d'une enceinte nécessite le réaménagement du réseau viaire antérieur et l'aménagement d'une nouvelle voirie selon la nouvelle donne de circulation gérée par les portes. Dans cet optique, l'opération 6 est une des plus délicates à démêler dans la mesure où il faut faire la part entre les éléments topographiques antérieurs qui conditionnent le tracé de l'enceinte et qui peuvent demeurer 'stables', les éléments antérieurs remodelés suite à la fortification, et les éléments tout à fait nouveaux.

La double ligne de courtines et de fossés du tracé 3 est ponctuée par cinq ouvertures majeures qui correspondent à des portes. L'écartement des portes supposées ne correspond à aucun module de mesure ; il en est de même *intra-muros* pour la voirie. En revanche, les voies qui débouchent sur le fossé, à l'extérieur, sont espacées de 150 mètres depuis la rue du Hâ jusqu'à la rue Leyteire. Plus à l'est, le module n'est pas répété entre les deux voies conduisant à Agen qui, pour mémoire, sont antérieures à l'enceinte 3. Le module de 150 mètres est répété quatre fois (soit la rue du Hâ, le carrefour des rues de Cursol et Paul-Louis-Lande, les rues Sainte-Catherine, du Mirail et Leyteire), ce qui ne peut tenir du simple hasard mais ne signifie pas néanmoins, que tout le réseau est réalisé en même temps. En effet, le secteur situé au sud de l'enceinte 1, et distribué par les rues du Hâ et de Cursol, est antérieur à l'enceinte 3 (voir ci-après, lotissement 2) ; de même, les rues Saint-James et du Mirail (opération 4) sont antérieures à l'enceinte 3 qui est axée dessus. Cette opération semble donc toucher essentiellement l'écartement des voies lors de leur débouché sur les fossés.

Par ailleurs, on peut noter la trace probable de deux voies antérieures sous la forme de deux alignements remarquables : l'un, entre Saint-André et Sainte-Eulalie (nord/sud = 450 mètres); l'autre, entre Sainte-Eulalie et Saint-Michel (est/ouest = 900 mètres). Ces chemins sont étroitement liés à des édifices ecclésiastiques : leur réalisation est donc à mettre en rapport avec eux. La disparition de ces itinéraires peut s'expliquer par une phase d'abandon, ou, ce qui semble être le cas ici, par un changement de logique de circulation adaptée à l'enceinte 3 et régulée par cette dernière sous la forme de l'écartement modulé du débouché des voies sur les fossés.

3- Les lotissements

Le lotissement est un des composants essentiels de l'espace urbain. Il désigne la division d'un fonds en plusieurs lots comprenant éventuellement des voies nouvelles [665]. Ces voies sont destinées à la desserte des lots distribués, qui ont le plus souvent un accès direct sur elles. Il est le fruit d'une composition urbaine dont la cohérence des voies de desserte avec la voirie existante est l'une des principales caractéristiques. Bien visible dans la trame, il ne structure cependant pas cette dernière au point d'en modifier l'équilibre [666]. Parmi tous les exemples qu'offre le cadastre des années 1811-1821, n'ont été retenus, du fait de leur multiplicité, que les lotissements d'une taille supérieure à 3 hectares, dans la mesure où l'on ne peut les prendre en compte tous. Les tracés de lotissement détaillés ci-après sont néanmoins significatifs des différents cas de figure qui président à leur élaboration, parfois à leur effacement partiel. Ils apparaissent sous la forme de tracés géométriques réguliers distribuant un espace circonscrit par des voies antérieures ou par des opérations d'urbanisme de grande envergure.

---

[665] Définition d'après GAUTHIEZ 2003a, p. 63 : « lotissement : parcelle ou fonds divisé en plusieurs lots, en vue de la vente, de la location, ou de la concession, séparée ou par masses, des lots déjà édifiés ou destinés à la construction d'édifices, et comprenant éventuellement des voies nouvelles. En général, les lots donnent directement sur la voirie, mais ils sont parfois enclavés. Le sous-lotissement est le lotissement d'un lot ou d'une masse elle-même issue d'un lotissement. »

[666] Le terme d'équilibre n'est pas à entendre ici comme un synonyme d' « harmonie » mais comme la logique de structuration interne de l'espace dans lequel le lotissement vient s'insérer, sans en modifier le fonctionnement, à la différence d'une opération d'urbanisme.

fig. 63 *- Lotissement 1*

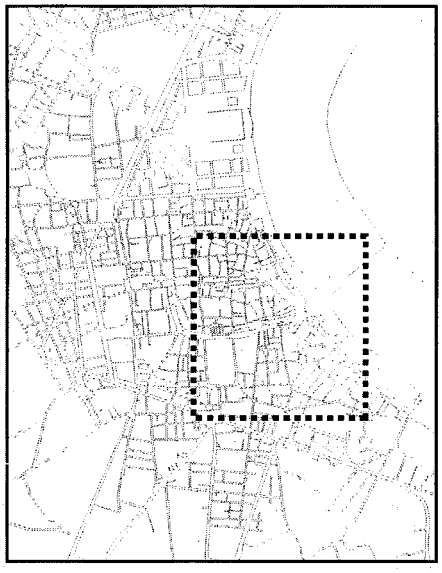

0 100 200 m

N

330

© EJC 2005

3.1- Lotissement 1 (Rousselle) [fig. 63]

Couvrant presque 9 hectares, ce lotissement s'insère entre les deux voies parallèles à la berge, en direction d'Agen. Il confronte le ruisseau du Peugue au nord, et se referme sur l'église Saint-Michel, au sud. Un réseau de 12 voies et/ou alignements perpendiculaires à la Garonne forme un peigne régulier. Le parcellaire et la voirie de cette frange garonnaise est, rappelons-le, caractérisé par une même orientation, à 45°, indice supplémentaire permettant de qualifier la réalisation de contemporaine. Au centre, le lotissement a été oblitéré par le tracé d'enceinte 3 ; au nord-ouest par l'opération d'urbanisme 5, tout deux éléments postérieurs. Les conséquences qui en découlent sont donc différentes au nord et au sud du tracé 3 :

- ✓ à l'intérieur du tracé d'enceinte 3 : la partie occidentale des rues Fauré, du Muguet et du Puits-des-Cazeaux a été remodelée par l'opération d'urbanisme 5 (rue Neuve). La succession des pattes d'oie évoque les contraintes d'accessibilité à la porte de la double courtine du rempart. Un alignement remarquable interne de 200 m de long joint la rue Fauré à la place Fernand-Lafargue, et suggère la trace d'une ancienne voie du lotissement, détruite par l'opération 5. Le peigne du lotissement subit là une adaptation logique en fonction du ruisseau du Peugue qui le confronte, au nord. Sur le flanc oriental, le peigne viaire axé sur la rue de la Rousselle (route d'Agen) se poursuit en direction de la Garonne et butte sur la rue Ausone, évoquant, sur cette portion, un gain de rive.

- ✓ A l'emplacement même du tracé d'enceinte 3 : les reliquats d'îlots accrochés à la rue Mauriac et à l'impasse Maubec, ainsi que l'orientation des rues du Puits-des-Cazeaux, du Muguet et Fauré forment un système cohérent que le recoupement de l'enceinte double est venu perturber. Le plan de situation permet de reconstituer la physionomie initiale du lotissement (pointillés évoquant tout ou partie de voie disparue).

- ✓ Au sud du tracé d'enceinte 3 : la morphologie du lotissement est mieux conservée. Le peigne occupe l'espace strictement délimité par les voies vers Agen (rues de la Fusterie et des Faures). A l'extrémité sud, le reliquat d'îlot accroché au chevet de Saint-Michel, suggère que le lotissement occupait initialement une bonne part de l'emplacement de l'église. Les îlots compris entre l'église Saint-Michel et la rue Gensan ont une morphologie différente de ceux observés *intra-muros*. De courts alignements dorsaux formés de parcelles très étroites et de limites parcellaires, dont la largeur ne permet pas de les qualifier de véritable voirie [667], sont les traces d'espaces de circulation internes aux îlots. Avec les rues Gensan, Maubec et des Faures, ils créent un module d'écartement de 40 mètres.

Le lotissement occupe un triangle clef de la trame compris entre Saint-Michel, le nœud viaire de la place Fernand-Lafargue, et le réseau hydrographique (Peugue et Garonne). Les opérations d'urbanisme postérieures (tracé d'enceinte 3, opération 5) ont rompu ce lotissement et ont de fait, modifié sa vocation initiale, projetant la portion nord vers le centre, rejetant la portion sud vers la périphérie.

[667] Largeur approximative de 2 mètres.

cathédrale Saint-André
tracé d'enceinte 1
rue des Ayres
rue Gabirol
rue des Palanques
imp. Birpuerte
rue Dufour-Dubergier
rue Poitte Basse
rue Paul-Bert
rue Sainte-Catherine
rue du Hâ
rue de l'Hôpital
rue du Cardinal-Arnaud
rue des Etuves
cours Pasteur
tracé d'enceinte 3
cours Victor Hugo
rue de Cursol
imp. Caillabet
Peugue
St-Laurent d'Escures
fort du Hâ
tracé d'enceinte 2
Place de la République
Hôpital St-André
enclos Ste-Eulalie
Séminaire St-Raphaël
Ste-Eulalie
tracé d'enceinte 4
Dax par Salles ou par Sanguinet
Toulouse

fig. 64 - Lotissement 2

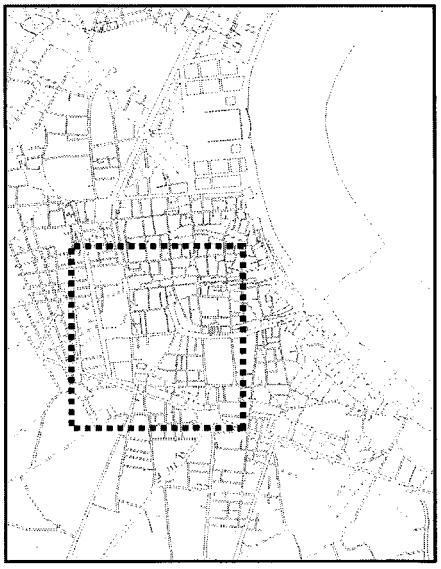

0 100 200 m

N

© EJC 2005

3.2- Lotissement 2 [fig. 64]

Un réseau en peigne perpendiculaire aux rues du Hâ et de Cursol constitue la plus vaste surface lotie de la ville, soit 10,5 hectares. Le lotissement se développe depuis le sud du tracé d'enceinte 1, dominé par la cathédrale Saint-André, jusqu'à l'enclos de Sainte-Eulalie. La voirie et le parcellaire sont isoclines au gisement antique 85,6°, ce que l'on peut expliquer par deux phénomènes : la pérennité probable d'axes antiques dans ce secteur jouxtant la cité remparée a suscité l'extension par recoupements perpendiculaires ; le lotissement a pu également se constituer par prolongement d'axes nord/sud structurant l'intérieur de l'enceinte antique et par leur recoupement logique à angle droit. Dans les deux cas, la trame viaire antique et le tracé d'enceinte 1 sont des morphogènes conditionnant fortement ce secteur du tissu urbain. Les deux propositions ne sont pas antinomiques et une combinaison des deux phénomènes n'est pas à exclure. Nombre d'opérations spontanées sont venues modifier la morphologie primitive du lotissement (pointillés gris) :

- ✓ L'enceinte 4 est une enceinte de réunion dont le tracé rectiligne de la face ouest semble s'appuyer sur le lotissement, ce qui n'exclut pas que le lotissement a été perturbé par la construction de ce rempart. Le fort du Hâ et le tracé d'enceinte 7 qui lui est associé constituent une expansion qui implique la destruction d'un tronçon de l'enceinte 4. Ces nouvelles fortifications ont rogné le flanc occidental du lotissement, comme en témoigne le déhanchement de la rue de la Plateforme, dont le toponyme évoque une zone de *non ædificandi* associée au fort et axée sur lui.
- ✓ Le tracé d'enceinte 3 a oblitéré la portion centrale du lotissement, dans les conditions observées dans le lotissement 1. De la partie *intra-muros*, ne demeurent que les axes nord/sud (rues Sainte-Catherine, Paul-Bert et Porte-Basse). Les voies est/ouest de dessertes ont été remodelées par la voie d'escarpe de l'enceinte.
- ✓ L'enceinte 3 a eu également des conséquences *extra-muros* : un alignement constitué par l'impasse Birouette, des parcelles et des limites parcellaires (450 mètres) assure la liaison entre la cathédrale Saint-André et l'enclos Sainte-Eulalie, sur la route de Dax (pointillés longs) et suggère une porte ou une poterne à ce niveau de l'enceinte 1. Cet axe constitue la colonne vertébrale du lotissement dans sa forme originelle. Il est probablement antérieur au lotissement et a conditionné son développement par recoupements perpendiculaires des voies de desserte. Le tracé d'enceinte 3 et les fossés qui lui sont associés ont capturé l'itinéraire de Dax et ont vraisemblablement généré son report plus à l'est, *via* la rue Paul-Louis-Lande et le cours Pasteur selon les dispositions de l'opération 6.
- ✓ Enfin, au nord, le ruisseau du Peugue fait écran entre le lotissement de fossé de l'enceinte 1 et le lotissement 2. De nombreux alignements perpendiculaires à l'estey évoquent le lien étroit entre ce lotissement et le ruisseau.

La disposition respective des opérations et des tracés permet de résumer la chronologie de la façon suivante :

1- le tracé d'enceinte 1, marqué par la trame orthogonale antique, et le ruisseau du Peugue sont préexistants,

2- création du pôle de Sainte-Eulalie, près du carrefour des routes vers Dax,

3- réalisation du lotissement par recoupement des axes routiers de Dax et Toulouse, entre l'enceinte 1 et l'enclos Sainte-Eulalie

4- première par la réalisation de l'enceinte 3 (oblitération centrale du lotissement) et capture de l'itinéraire dacquois selon le module de 150 m repéré dans l'opération 6.

5- construction de l'enceinte 4 et de son système d'escarpe : rognure du flanc ouest du lotissement et englobement de ce dernier.

6- la construction du fort du Hâ et du tronçon d'enceinte 7 supposent l'abattement d'un tronçon de l'enceinte 4 et une nouvelle perturbation du flanc occidental du lotissement.

tracé d'enceinte 1

tracé d'enceinte 3

Saint-Eloi

cours Victor-Hugo

rue des Faures

rue Pilat

rue Hugo

rue Dupaclie

rue Gabillon

Saint-Jacques

Saint-Michel

rue du Mirail

rue Leytelies

rue des Menuts

Toulouse

Agen

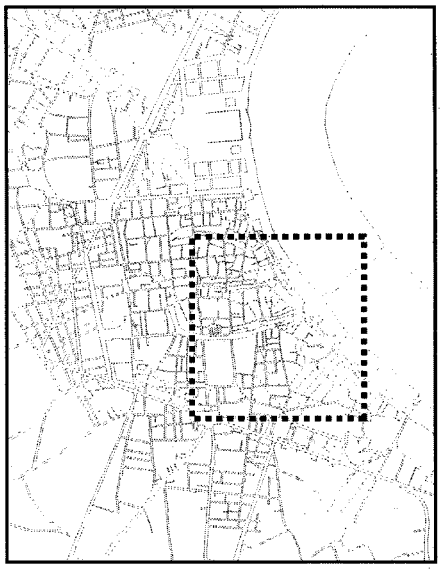

fig. 65 *- Lotissement 3*

0 100 200 m

N

© EJC 2005

3.3- Lotissement 3 [fig. 65]

Ce lotissement occupe les terrains situés au sud de l'enceinte 3, entre les routes de Toulouse et d'Agen. A l'inverse des lotissements précédents, dont l'enceinte 3 rompt l'uniformité originelle, ce lotissement est postérieur à l'enceinte dans la mesure où l'on n'observe aucune continuité viaire *intra/extra-muros*, et parce que les voies sont distribuées sur les fossés de façon 'classique' (perpendiculaire). Les rues du Mirail, Leyteire et des Faures sont également antérieures au lotissement qui s'insère dans le cadre de leurs limites. Il en résulte une certaine irrégularité, notamment à l'est, en bordure de la route d'Agen (rue des Faures), à l'exception du petit peigne central (rues de l'Observance, Hugla, Pilet, et tronçon de la rue des Menuts).

A l'ouest, le lotissement confronte une structure d'enclos associée à l'hôpital Saint-Jacques. Au sud, la trace probable d'une voie reliant Saint-Michel à Saint-Eulalie borde l'enclos. Les îlots de très grande taille qui organisent cette portion de l'espace opèrent un basculement des itinéraires de circulation en faveur des axes nord/sud et pourraient être la cause de la disparition de cette grande voie est/ouest [668]. De fait, il n'est pas impossible que le lotissement ait occupé l'ensemble de l'espace jusqu'à cette trace viaire dans une phase antérieure à l'implantation des Menuts. Le plan ne livrant aucun indice supplémentaire, la rue Gabillon et son prolongement vers Saint-Michel ont donc été retenus comme limite sud du peigne de desserte.

Au total, le lotissement associé à l'enclos Saint-Jacques mesure 3,5 hectares (1 hectare pour l'enclos ; 2,5 pour le lotissement à proprement parler).

[668] Ces îlots de grande taille sont ceux compris entre les rues Sainte-Catherine et du Mirail, du Mirail et Leyteire et l'îlot formant le couvent des Menuts (Franciscains) loti suite à la vente du couvent au titre des biens nationaux (voir *supra*).

Saint-Michel
Place Canteloup
rue de la Craberie
rue des Allamandiers
rue des Fours
rue Carpenteyre
rue Gaspard-Philippe
rue Plantefrote
rue des Bouviers
rue des Vignes
rue Le Poynat
rue Androline
rue Bajssac
rue Nartigesin
place Lamoguit
rue de la Porte-de-la-Montagne
place Gaubompeau
rue St-Benoit
rue Saint-Jude
rue du Hamel
rue du Portail
rue du Noviciat
rue Halboim
tracé d'enceinte 4
Place des Capucins
enclos de Sainte-Croix
fort Louis
Agen
Bègles Saint-Vincent

fig. 66 *- Lotissement 4*

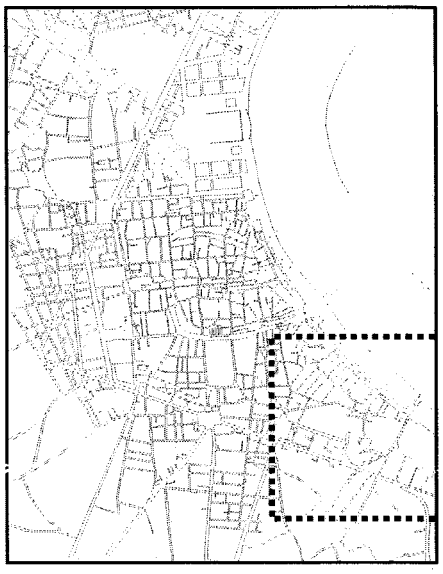

0 100 200 m

N

© EJC 2005

3.4- Lotissement 4 [fig. 66]

D'une superficie de 9 hectares, le lotissement situé entre Saint-Michel et l'enclos de Sainte-Croix est le plus remarquable de la trame urbaine. Il est composé d'un double peigne situé de part et d'autre de la rue Camille Sauvageau. Le premier peigne s'insère entre les routes d'Agen (rues Carpenteyre et Camille-Sauvageau) et est composé, du nord au sud, par : les rues des Allamandiers, des Fours, le Reynart, Andronne, Bayssac, Carbonneau et Porte-de-la-Monnaie. Il mesure 4,5 hectares. Le second peigne se développe au sud de la rue Camille-Sauvageau et butte sur un alignement parcellaire parallèle à la rue Traversanne (450 m). Il couvre 5,5 hectares et est composé des rues Gaspard-Philippe, Planterose, des Bouviers, des Vignes et Nérigean. Les deux peignes axés sur la rue Camille-Sauvageau ne sont pas alignés l'un par rapport à l'autre mais forment un nombre important de baïonnettes.

Au sud-ouest, l'espace compris entre l'enclos Sainte-Croix et le lotissement obéit à une autre logique. Les opération modernes (rues Saint-Benoît, du Portail et du Noviciat) ne permettent pas d'analyser les phases antérieures de fabrication de cette zone tampon. Au sud-ouest du lotissement, l'aménagement de la place Léon Duguit a oblitéré une portion du parcellaire mais n'empêche pas l'analyse et la lecture du lotissement. Au sud de l'alignement parallèle à la rue Traversanne, on distingue deux secteurs : le premier se développe en direction de Sainte-Croix et contraste par les parcelles de très grande taille qui le composent ; le second, autour de la rue Saumenude, a été perturbé par l'aménagement de la place des Capucins mais semble être organisé autour d'une forme carrée englobée par l'enceinte 4 et relié au lotissement par la rue des Vignes.

On peut également déduire de la morphologie de l'environnement immédiat plusieurs éléments permettant d'établir la chronologie relative de ce lotissement, au regard des opérations déjà décrites :

- ✓ Saint-Michel, Sainte-Croix et les voies vers Agen qui se poursuivent au nord et au sud sont antérieures au lotissement 4.
- ✓ Le décroché des rues des Allamandiers et Gaspard-Philippe induit l'adaptation du lotissement 4 à la place Canteloup et au lotissement 1 qui vient butter sur l'église Saint-Michel [669].
- ✓ le tracé d'enceinte 4 vient englober le lotissement ainsi que le pôle de Sainte-Croix ; il est postérieur au lotissement.

Les lotissements 1 et 4 ont des caractères gémellaires. Première ressemblance : l'orientation à 45° de la voirie et du parcellaire en bordure de Garonne, déjà largement débattue. Seconde similitude : la présence – systématique cette fois-ci – d'alignements dorsaux fait de parcelles et de limites parcellaires qui traversent les îlots dans le sens de la longueur. A l'instar de ceux observés auparavant, ces alignements pourraient être des espaces de circulation internes aux îlots démultipliant ainsi les relations déjà fortes entre le lotissement et la berge de Garonne. Par ailleurs, on observe que l'écartement entre chaque alignement repose sur un système de mesures emboîtées (30, 40 et 50 m) : la régularité du lotissement tient autant des peignes viaires et du parcellaire laniéré que de l'utilisation probable d'un système fondé sur un étalon, décliné ensuite en multiples. Le phénomène observable entre les alignement dorsaux se répercute sur la largeur des îlots [670]. La longueur variable de ces derniers est à mettre en rapport avec le découpage antérieur de l'espace réalisé par les voies vers Agen.

Les lotissements 1, 2, 3, 4 (et 6 décrit ci-après) sont tous situés au sud du tracé d'enceinte 1, zone d'expansion privilégiée de la ville. Les nombreux aménagements modernes et post-modernes réalisés au nord, entre les enceintes 1 et 4, ont effacé tout potentiel d'étude morphologique pour les périodes antérieures. Toutefois, à l'appui des sources planimétriques modernes et du plan de restitution de Bordeaux vers 1450 par Léo Drouyn, on peut émettre l'hypothèse d'un lotissement au nord.

---

[669] Les décrochés des rues de la Craberie et Carpenteyre ainsi que de l'enceinte 4 en ce même point ne font que confirmer cette proposition.

[670] J'ai consacré à ce lotissement mon premier article. Pour le détail de toutes les mesures, voir JEAN 2001, p. 97 et 100, et *infra*, partie III, § 6.3.4.

fig. 67 *- Lotissement 5*

A- Etat vers 1811-1821,
et superposition du lotissement 6 d'après L. Drouyn (***E***)

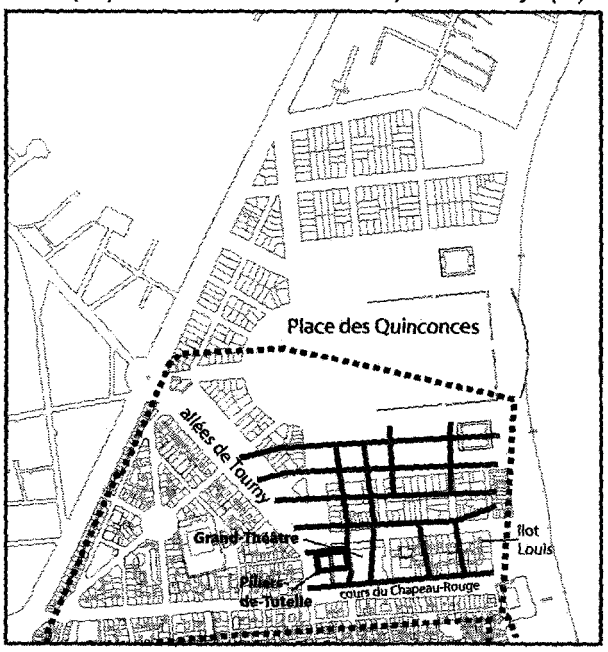

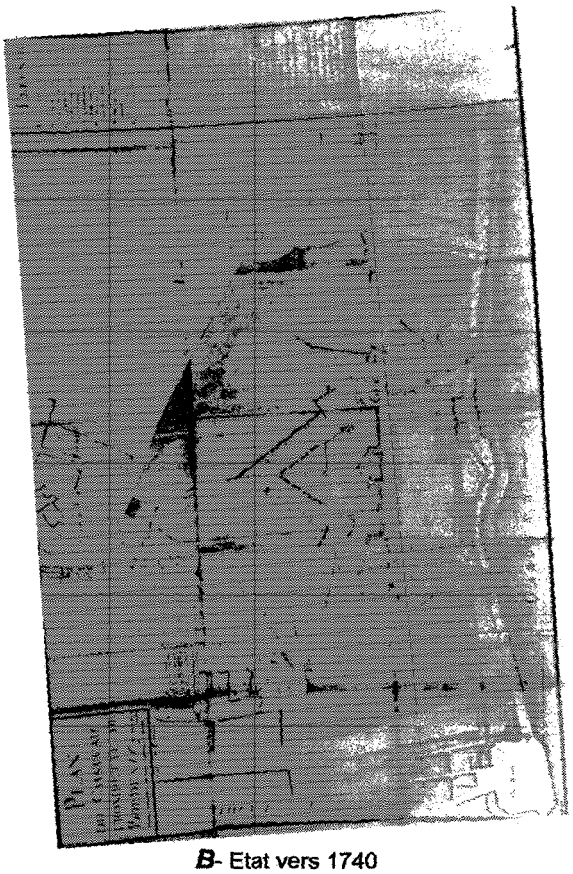

B- Etat vers 1740
AMB, XXI, L110, Recueil 80
(réorienté et remis à la même échelle)

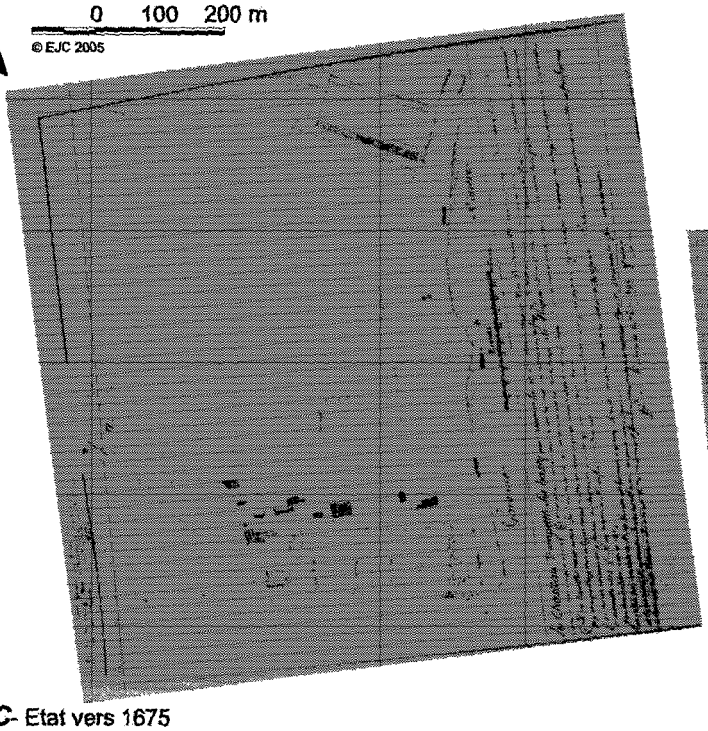

C- Etat vers 1675
AMB, XXI, L104, Recueil 80
(réorienté et remis à la même échelle)

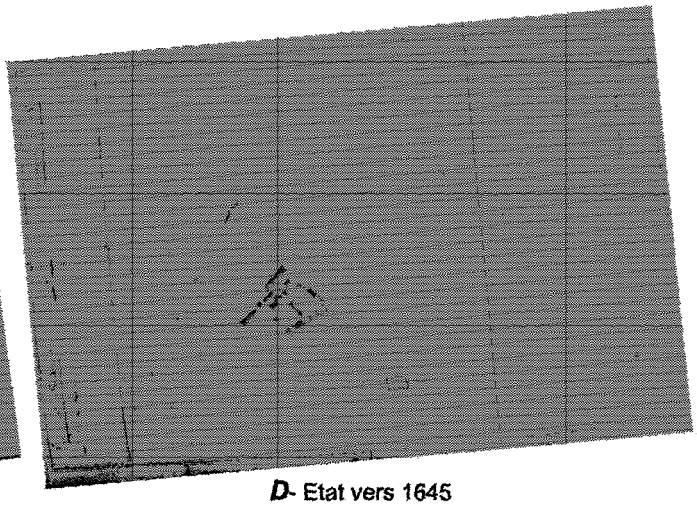

D- Etat vers 1645
AMB, XXI, L2
(réorienté et remis à la même échelle)

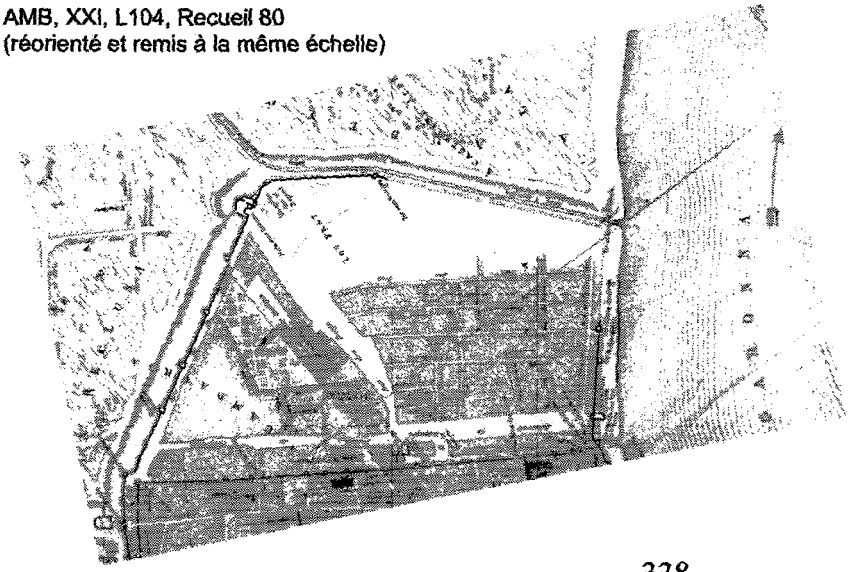

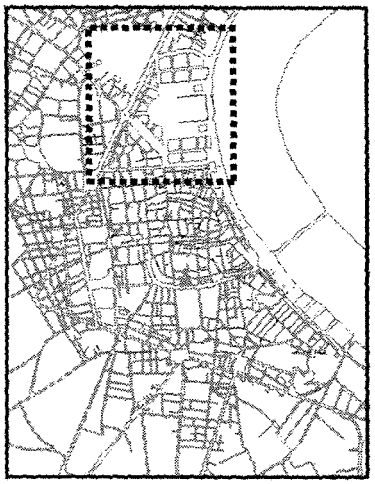

E- Extrait du plan de restitution de *Bordeaux vers 1450*,
par L. Drouyn (1874)(réorienté et remis à la même échelle)

3.5- Lotissement 5 [fig. 67]

Les aménagements urbains des Quinconces, des allées de Tourny, du Grand-Théâtre et de l'îlot Louis ont effacé un lotissement organisé le long de la route du Médoc, entre les Piliers de Tutelle et la Garonne. Les sources planimétriques modernes permettent de restituer les phases antérieurs de ce secteur de la ville oblitéré par le château Trompette et qui couvre 12,5 ha [671]. Ce dernier est implanté à l'angle nord-est du tracé d'enceinte 4, suite à la reddition de Bordeaux en 1453 : cet état perdure dans l'essentiel jusqu'en 1670 (C et D). Les événements de la Fronde de la décennie 1670 conduisent Vauban à agrandir les bâtiments et à les ceinturer de glacis (C et B). Les plans modernes B, C et D, permettent de suivre les étapes sur lesquelles L. Drouyn s'est appuyé, en 1874, pour proposer un plan de restitution de *Bordeaux vers 1450*, avant la construction du château Trompette (E). Un réseau de voies s'étend au nord du cours du Chapeau-Rouge (réseau reporté sur le fond cadastral A). Les axes principaux sont orientés est-ouest, de façon perpendiculaire à la rive du fleuve. On note également la présence de 5 voies de desserte orientées nord/sud, ce qui donne au réseau un semblant de forme en damier. Ce réseau est en prise avec la trame orthogonale antique : les dessertes des Piliers-de-Tutelle ainsi que le cours du Chapeau-Rouge sont des éléments pérennes de la planification sur lesquels s'est axé le lotissement 5. Faute de parcellaire, on ne peut décrire plus finement ce lotissement qui couvre approximativement 9 ha.

[671] Pour le détail de la construction de cette forteresse, voir FAUCHERRE 2001.

tracé d'enceinte 1
cours Pasteur
tracé d'enceinte 3
St-Laurent-d'Escures
cours Victor-Hugo
rue de Cursol
rue Paul-Louis-Lande
rue Lalande
rue Veyrines
rue Libina
Carmes
rue Sainte-Catherine
Ste-Eulalie
rue Magendie
Annonciade
rue Moulinié
rue Tomide-Holy
rue des Augustins
tracé d'enceinte 4
Dax par Sanguinet ou par Salles
Toulouse
Bègles

fig. 68 - Lotissement 6

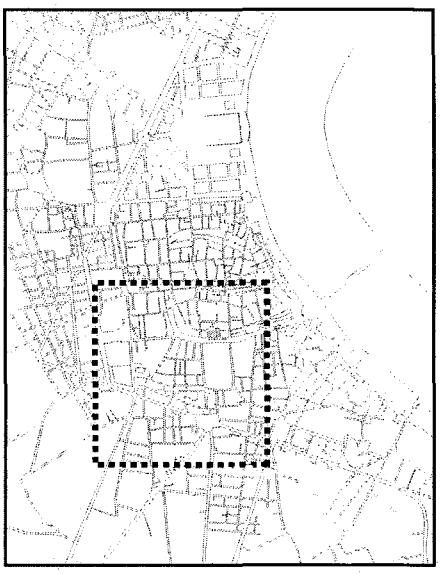

0 100 200 m

N

© EJC 2005

3.6- Lotissement 6 [fig. 68]

Le lotissement 6 distribue les terrains compris entre les routes de Dax et de Toulouse, soit environ 6 hectares. Sa morphologie indique qu'il est réalisé après le tracé d'enceinte 3, sur lequel il butte au nord, et avant le tracé d'enceinte 4 qui rogne sa limite sud. A l'intérieur, l'angle nord-est a fait l'objet d'un lotissement moderne, suite à la vente du couvent des Carmes au titre des biens nationaux, vers 1792. L'îlot sud-ouest est occupé par la couvent des Annonciades (actuelle DRAC) mais ses limites correspondent bien à la morphologie originelle du lotissement. Les voies de desserte forment un réseau quadrillé ayant tendance à s'évaser au sud, en forme d'éventail, suivant l'écartement des axes routiers vers Dax et Toulouse. L'imbrication parfaite entre le couvent des Carmes et le réseau de voies répète en partie le schéma observé pour le lotissement 3 en lien avec le couvent Saint-Jacques et induit une réalisation si ce n'est contemporaine, de peu postérieure. Aucun module particulier n'a été relevé.

4- Hypothèse de formation d'un espace complexe : le quartier Saint-Michel [fig. 69]

La synthèse précédente ne permet pas de cartographier dans le détail les phases probables de l'évolution de toute la ville depuis la Basse Antiquité. Les données morphologiques ne permettent pas à elles seules de comprendre la complexité de fabrication de tout le tissu urbain, d'une part parce qu'elle ne saisissent que la part du saisissable des faits topographiques ayant inscrit leur mémoire en plan, d'autre part parce qu'il convient de prendre en compte les autres sources (archéologiques et écrites) pour documenter les faits dont le plan ne garde plus trace et pour les confronter également aux données morphologiques. Toutefois, avant d'entrer dans cette étape de confrontation des données, on peut cartographier les hypothèses de formation d'une petite portion d'espace.

L'exemple retenu est celui de la morphogenèse d'un espace complexe : le quartier Saint-Michel. Ce dernier est situé aux confins de plusieurs aménagements et lotissements qui rendent ardu une lecture *a priori*. Les différentes places qui entourent l'église paroissiale sont assemblées les unes aux autres de façon aberrante. C'est un secteur de fracture de la trame parcellaire sur lequel se ré-axent plusieurs opérations : celles qui sont pendiculaires au fleuve (gisement 45°) et celles globalement nord/sud, marquées par le gisement 85,6°. J'ai donc tenté d'individualiser les phases successives de l'évolution du site, à partir de la chronologie relative des opérations et des lotissements identifiés auparavant.

Les schémas de la figure 69 ont été réalisés par analyse régressive, comme ceux proposés sur les enclos de Saint-Seurin [672]. Un fond de plan (***b***) a été réalisé à partir du fond cadastral (***a***). Dans une première étape, ont été retirés les aménagements modernes de la façade des quais et du couvent des Cordeliers (Franciscains ou Menuts) ; les portions des tracés d'enceinte 3,4 et 5 ont été repositionnés (***c***). La place Meynard est une petite opération de dégagement liée à la construction de la flèche Saint-Michel – que l'on sait par ailleurs être postérieur aux remparts – la portion du tracé d'enceinte 5, postérieure aux autres, a été retirée (***d***). La suppression de l'enceinte 4, postérieure à toutes les opérations de lotissement qu'elle englobe, nécessite probablement la suppression du lotissement du fossé de l'enceinte 3 (***e***). Ont ensuite été enlevés les peignes du lotissement 4, entre Saint-Michel et Sainte-Croix, pour ne conserver que les axes routiers vers Agen, au sud-est de Saint-Michel (***f***) : c'est à cette étape qu'on pourrait faire jouer l'axe viaire reliant Saint-Michel à Sainte-Eulalie [673]. Cet axe semble être une limite encore opérante lors de la réalisation du

[672] Les lettres de la fig. 69 renvoient à celles du texte. Les éléments supprimés d'un schéma à l'autre sont grisés, les éléments ajoutés sont en pointillés fins.
[673] Tracé viaire présent à l'état d'alignement remarquable évoqué dans la description de l'opération d'urbanisme 6 et du lotissement 3 (voir *supra*).

lotissement 3 et du couvent des Menuts. La rue des Menuts liés à ces deux dernières réalisations fait la jonction avec la voie vers Bègles : elle a été supprimée avec le lotissement 3 et le couvent des Menuts pour proposer l'état (***g***). En retirant le tracé d'enceinte 3, on retrouve la physionomie primitive du lotissement 1 (***h***) dont l'îlot méridional a lui même été oblitéré par un agrandissement de l'église Saint-Michel antérieur ou contemporain (***i***). En retranchant le lotissement 1, apparaissent les voies primitives au carrefour desquelles l'église s'est implantée (***j***) : sa suppression rend probablement inutile la liaison avec Sainte-Eulalie. Disparaît alors la notion même de place associée à l'édifice religieux, probablement implanté sur un carrefour des voies de Bègles et d'Agen (***k***).

La dissection de la trame conduit à esquisser, en toute hypothèse, une chronologie relative de la fabrication du quartier Saint-Michel [674]:

1- existence des itinéraires vers Agen et Bègles, en bordure du fleuve (***k***) ;
2- construction de l'église Saint-Michel, à mi-chemin entre Sainte-Croix et la cité, et ouverture d'une voie reliant Saint-Michel à Sainte-Eulalie (***j***) ;
3- réalisation du lotissement 1 (en une ou plusieurs étapes ?) et extension de l'église (***i*** à ***h***) ;
4- construction de la double ligne de défense de l'enceinte 3 nécessitant le réaménagement des voies au sud (opération 6) (***g***) ; disparition probable de la voie reliant Saint-Michel à Sainte-Eulalie au profit des fossés de l'enceinte 3 (entre ***g*** et ***e***) ;
5- lotissement 3 au sud de l'enceinte 3 entre Saint-Jacques et le lotissement 1 (***f***) ;
6- installation des Menuts (Franciscains), contemporaine ou de peu postérieure au lotissement 3 (***f***) ;
7- lotissement des terrains entre Saint-Michel et Sainte-Croix (lotissement 4) (***e***) ;
8- englobement des lotissements et des édifices religieux par l'enceinte 4 et création d'un système d'escarpe le long de la berge à l'intérieur des murs (***d***) ;
9- lotissement partiel des fossés de l'enceinte 3 (***d*** à ***c***) ;
10- réalisation du campanile Saint-Michel et création de la place Meynard (***c***) ;
11- aménagement combiné de la façade des quais le long du tracé d'enceinte 4 (***b***)
12- destruction du couvent des Menuts et percement de nouvelles voies, consécutives à la vente des biens nationaux (***b*** à ***a***).

x

x x

Synthèse des hypothèses urbanistiques formulées sur le plan cadastral de 1811-1821

La description précise des données du plan m'a contraint à les présenter thématiquement afin de différencier leur impact dans la formation du parcellaire bordelais. La chronologie relative que l'on peut esquisser dépasse ce découpage par thème et il convient, pour plus de clarté, de synthétiser ces informations relatives à l'enchaînement logique des formes relevées d'après leur disposition respective. Le tableau suivant classe chronologiquement (col.1) les hypothèses urbanistiques (col. 2) tout en rappelant la position respective des formes (col. 3) qui justifie la chronologie et éclaire des phénomènes (col.4). L'éloignement parfois important de certaines opérations ne permet pas d'établir de lien de datation entre elles [675]. Aussi les aménagements évoqués ne dépasseront pas le cadre strict du tracé d'enceinte 4. Les aménagements contemporains ou pour lesquels on ne peut trancher la datation au seul regard du plan font partie de la même phase. Les opérations modernes et post-modernes ne seront pas reprises ici [tab. 15, p. 344].

[674] La tentation de donner quelques éléments de datation serait grande, mais nécessiterait alors de présenter ici les autres sources, écrites et archéologiques, permettant d'affiner le déroulement des faits morphologiques, ce qui ne correspond pas à la méthode énoncée.
[675] Exemple : les tracés d'enceinte 6, 7 et 8 sont postérieurs au tracé 4, mais on ne peut établir leur succession exacte par le seul biais de l'analyse.

fig. 69 *- Hypothèse de formation d'un espace complexe : Saint-Michel*

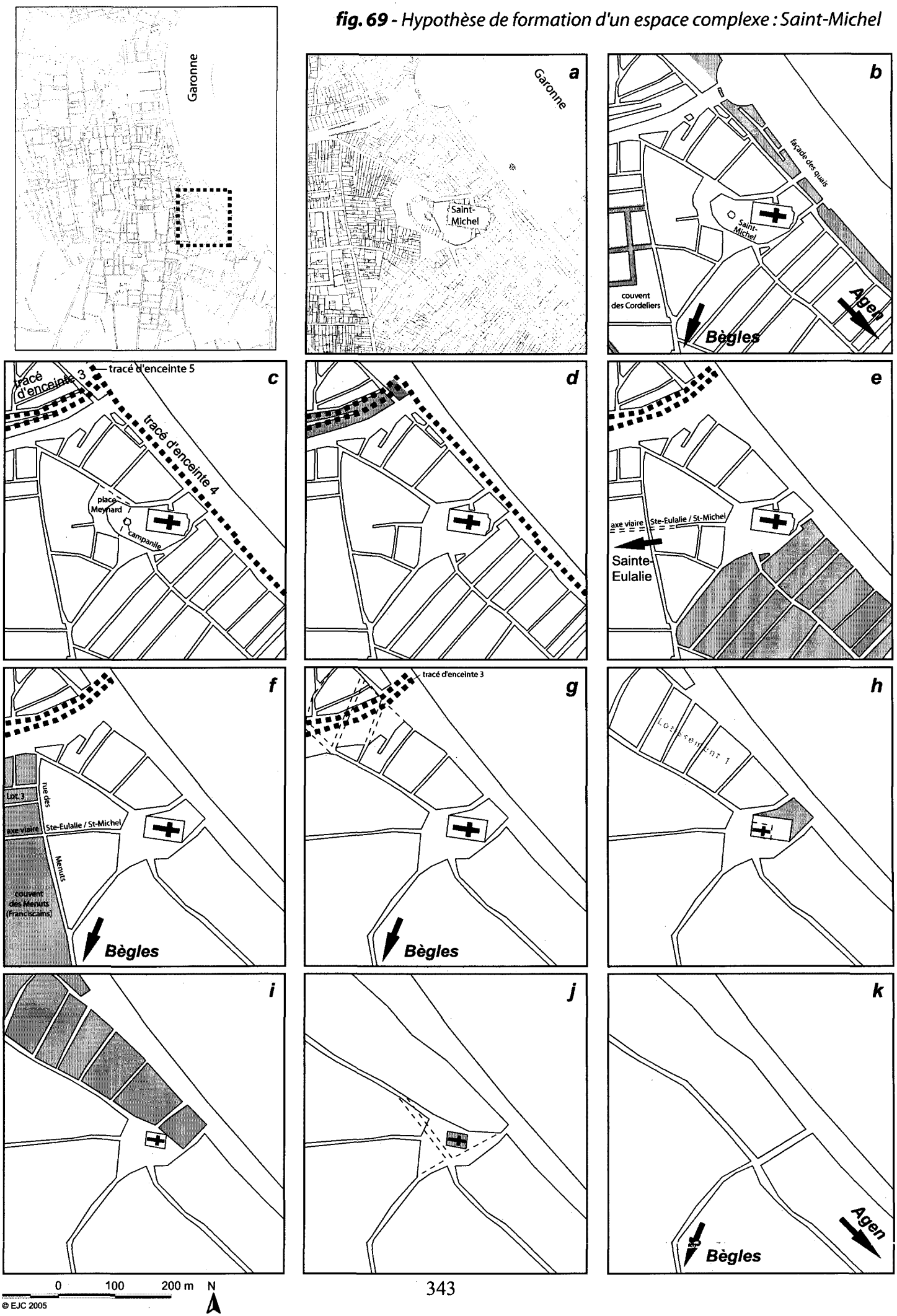

© EJC 2005

Tableau 15 : *Synthèse et chronologie relative des hypothèses urbanistiques*

1 Phases chronologiques	2 Nature de l'aménagement	3 Dispositions respectives permettant d'établir un lien chronologique	4 Commentaires
1	Trame orthogonale antique	*cf.* partie II 1ère moitié du premier siècle : première opération d'urbanisme (nord Devèze), à partir de la 2e moitié du Ier s. et durant le IIe s. : extension urbaine (sud Devèze)	Mise en place de la trame et connexion avec les grandes voies de communication terrestre (nord, ouest et sud)
2	Tracé d'enceinte 1	Enceinte 1 centrée sur le port intérieur antique et reprenant l'orientation de la trame orthogonale	Suggère une phase de rétraction des secteurs urbains extra-muros et donc une disparition partielle de la trame orthogonale antique
3	Opération d'urbanisme 1	Dépasse l'emplacement du port intérieur antique, axée sur le cours de la Devèze	Suggère l'envasement du port et une occupation agencée sur l'axe Devèze/St-Pierre
	Enclos de Saint-Seurin, Sainte-Eulalie et Sainte-Croix	Implantés en fonction de la trame orthogonale (St-Seurin) ou d'itinéraires routiers anciens (Dax pour Ste-Eulalie, Agen pour Sainte-Croix)	La distance des enclos avec l'opération 1 ne permet pas d'établir de liens entre eux, d'où la même phase.
4	Opération d'urbanisme 2	Ne dépasse pas le cadre de l'enceinte 1, ne reprend pas le module de la trame orthogonale, l'opération 2 est donc postérieure. Elle recoupe également l'opération 1.	Reprise logique de l'orientation viaire antique, axe de liaison entre le pôle cathédral et Saint-Pierre.
5	Tracé d'enceinte 2 et opération d'urbanisme 3	Engendre une modification de l'orientation de la trame orthogonale antique et de l'opération 2	Système de défense interne ayant pour objectif de protéger le pôle de Saint-Projet et de pallier la carence de défense à l'emplacement de l'opération 1, sur le port intérieur antique.
6	Lotissement 1	Orientation différente de celle de la trame antique, au sud de l'enceinte 1 et recoupée par l'enceinte 3	Développement en bordure de Garonne, entre Saint-Michel et le Peugue.
7	Lotissement 2	Inséré entre le Peugue et l'enclos de Sainte-Eulalie, recoupé par l'opération d'urbanisme 4 et l'enceinte 3	Développement reprenant l'orientation antique car connecté directement sur l'enceinte 1 et sur le Peugue.
8	Opération d'urbanisme 4	Située au sud de l'enceinte 2, nœud routier des voies vers Toulouse et Agen reprenant l'orientation de la trame antique, à proximité d'un élargissement du Peugue, postérieure au lotissement 2 dont le ¼ nord-est est en partie remodelé	La place Fernand-Lafargue est située juste au sud du pôle de Saint-Projet (enceinte 2), entre les lotissements 1 et 2 ; sa configuration et son accès au Peugue en font un lieu possible de marché.
9	Tracé d'enceinte 3 et opération d'urbanisme 5	L'enceinte 3 englobe l'opération 4 et oblitère les lotissements 1 et 2. L'opération 5 semble contemporaine, elle remodèle la partie nord du lotissement 1 inséré dans l'enceinte 3, en rapport avec le *castrum* de l'Ombrière.	Défense du pôle marchand de l'opération 4, enceinte de défense ne prenant pas en compte tous les faubourgs antérieurs (lotissements 1 et 2), enceinte de prestige marquée par une double ligne de courtines et de fossés.
	Opération d'urbanisme 6	Réajustement des itinéraires routiers sud et ouest contemporain de l'enceinte 3	
10	Lotissement 3	Accolé au sud de l'enceinte 3, à proximité de l'Hôpital Saint-Jacques. Postérieur au lotissement 1 et enceinte 3	Les lotissements 3, 4, 5 et 6 sont trop distants les uns des autres pour que l'on puisse établir une chronologie relative de leur réalisation
	Lotissement 4	Inséré entre Saint-Michel et Sainte Croix, le long de la rue Camille Sauvageau (voie vers Agen), postérieur aux églises	
	Lotissement 5	Se développe au nord de l'enceinte 1 entre le chemin du Médoc et la Garonne. Reprend l'orientation antique.	
	Lotissement 6	Accolé au sud de l'enceinte 3 entre les voies vers Dax et Toulouse, postérieur à l'enceinte 3	
11	Tracé d'enceinte 4	Enceinte d'extension dont le tracé suit celui des grands lotissements et intègre également des espaces à lotir. Postérieur à toutes les opérations précédentes.	Enceinte de réunion englobant les fortifications antérieures (1,2 et 3), les édifices religieux et les faubourgs (lotissements 2, 3, 4, 5 et 6)

CHAPITRE 2

DE *BURDIGALA* À *BORDEU*

Les grandes phases de la fabrique urbaine
(DEBUT IVE SIECLE - FIN XVE SIECLE)

Les enceintes médiévales et les établissement religieux (églises paroissiales et monastères) sont les éléments du dispositif de croissance les mieux étudiés et les plus visibles. Ce sont en partie aussi les plus tardifs dans le processus de la fabrique urbaine. En revanche, les historiens ont beaucoup de mal à décrire et à percevoir les modifications sensibles de la ville en dehors de ces aspects monumentaux. Les tableaux évolutifs de Léo Drouyn et ceux de Saint-Rapt, démembrent de façon régressive le plan de la ville en fonction des fortifications. Toutefois, cette méthode exercée avec un certain succès et des résultats en partie certifiés, ne met que très rarement en jeu le caractère dynamique des évolutions, qu'elles tiennent de la création ou de la transformation (c'est-à-dire de l'appropriation de l'espace). Ainsi, de façon un peu caricaturale parfois, l'expansion bordelaise est présentée, ou ressentie, comme la simple addition des blocs topographiques définis par les enceintes. Je laisserai donc ici la part la plus large aux facteurs les moins discernables et les moins discutés de l'expansion. Ceux-ci précèdent et annoncent même, les opérations de plus grande ampleur qui le plus souvent les entérinent, parfois les bouleversent, chaque fois les transforment.

L'hommage sincère que l'on peut rendre à ceux qui se sont lancés à la quête de la ville ancienne – parfois leur vie durant, et qui ont produit une histoire monographique et monumentale – doit nourrir un appareil critique capable de poser un regard à une échelle un peu plus grande, et parfois aussi un peu plus abstraite. Un exemple ancien de l'historiographie bordelaise est éclairant : on ne saurait travailler sur *Bordeu* [676] sans en connaître les « murs (enceintes), fossés, portes, tours, quartiers, ports, ruisseaux, rues, chemins, places, carrefours, padouens, chapelles, couvents, hôpitaux, cimetières, charniers, croix, clochers, ponts, moulins fontaines, puits, dépôt de bourriers, monuments, édifices publics, établissement divers, maisons, chais et jardins » [677] décrits avec un souci quasi naturaliste par Léo Drouyn, qui occupe une place privilégiée dans la mémoire des historiens de Bordeaux. Cet ouvrage incontournable n'offre cependant qu'une vision limitée. S'il a la qualité et la précision d'une leçon anatomique qui décrit un à un les membres de la ville, il faudrait lui apporter le savoir du médecin qui sait expliquer la croissance, les maladies et les facultés de résilience de l'individu [678].

Aussi, il convient de confronter les synthèses historiques sur les grandes phases de d'expansion topographique de Bordeaux avec les données morphologiques [679], afin d'exposer les aspects méconnus de la fabrique urbaine. La datation d'un ou de plusieurs éléments des aménagements décrits permet d'affiner la chronologie relative proposée à la fin du chapitre précédent. Le lecteur se reportera aux états de restitution qui concluent chaque phase chronologique de l'évolution afin de localiser les éléments discutés.

---

[676] *Bordeu* est le nom gascon de la ville.

[677] Liste de la table des chapitres de DROUYN 1874, p. 519, qui associe également un approche territoriale de la ville en travaillant sur les limites des paroisses, sauvetés et jurades.

[678] J'emprunte le mot au psychiatre Boris Siruvnik qui définit la résilience comme une capacité d'adaptation insoupçonnée de l'être humain face à une épreuve de la vie qui aurait pu paraître insurmontable. Ici sont ciblées les facultés d'adaptation du tissu urbain, qu'elles soient spontanées ou non, face aux conditions topographiques naturelles (terrasses, escarpements, vallée, marécages...) ou construites (une enceinte par exemple). On trouve aussi une définition sensiblement identique du terme dans CHOUQUER 2000, p. 190, qui emprunte le mot à la sphère écologique : « la résilience désigne un réajustement, une réadaptation d'un corps en fonction de contraintes extérieures, c'est-à-dire la réponse donnée par l'organisme. Dans le domaine de l'analyse des systèmes spatiaux, le concept désigne l'aptitude d'un système formel (ex : un réseau de lignes, un réseau de points) à poursuivre son existence et à maintenir sa structure, alors que les formations sociales ont changé. Il associe pérennité et changement, et suppose le décalage dans le temps ou hystéresis. »

[679] D'après ETIENNE 1962 et 1980, HIGOUNET 1963, RENOUARD 1965, BOUTRUCHE 1966 principalement, et les sources qu'ils livrent, relues parfois sous un jour nouveau. Un certain nombre d'actes inédits seront intégrés au fil du discours.

1- La ville, du IVe au VIIe siècle [fig. 70, p. 353]

1.1- A l'intérieur de la cité

Près de dix siècles s'écoulent entre la cité remparée de la fin du IIIe siècle et l'englobement du *suburbium* sud de Bordeaux par l'enceinte du bourg Saint-Eloi dans la première moitié du XIIIe siècle. Cette période complexe à cheval entre deux mondes historiques, ceux de l'Antiquité et du Moyen Age, est l'une des moins bien documentée en ce qui concerne la topographie de la ville. La carence des sources écrites antérieures au XIIe siècle, pour Bordeaux et la Gascogne, n'offre que peu de moyens de percevoir les évolutions de la ville, qu'elle stagne ou qu'elle s'agrandisse. « Pour suivre la survie de Bordeaux dans une telle pénombre, l'histoire est contrainte de faire appel à toutes les ressources » [680].

La cité antique remparée et ses abords deviennent le cadre de la ville médiévale, sans que ses contemporains n'aient eu le sentiment de basculer d'une période chronologique de l'histoire à une autre, en étant témoins cependant des grandes mutations de l'espace. Les premiers siècles sont marqués par l'implantation chrétienne. La présence de l'évêque Orientalis à Bordeaux est attestée dès 314, par sa présence au concile d'Arles. Capitale de l'Aquitaine augustéenne depuis 270 puis siège du vicaire du préfet du prétoire au IVe siècle, la place éminente de *Burdigala*, centre administratif et universitaire « assura sans conteste, au siècle suivant, à son évêque le rôle de métropolitain et un grand rayonnement sur les églises voisines à l'époque franque » [681]. La mention d'Orientalis et de ses premiers successeurs pose la question de l'emplacement du pôle épiscopal originel que les historiens, suite aux travaux de la marquise de Maillé, attribuaient à Saint-Seurin [682]. Le problème de la situation du groupe épiscopal largement débattu depuis ces propositions, a été clarifié par L. Maurin qui voit dans « l'hypothèse d'une église cathédrale située vers Saint-Seurin (...) une tradition créée à l'époque moderne pour justifier les prétentions du clergé » de la collégiale [683]. La découverte, en 2003, d'un « bâtiment antique de plan basilical des années 370 » [684] au nord de la cathédrale Saint-André, sur la place Jean-Moulin, pourrait correspondre, malgré l'absence d'indice cultuel, à la cathédrale primitive. Par ailleurs, le diplôme de Louis le Pieux qui mentionne l'immunité accordée par Charlemagne à la cathédrale, précise la dédicace de l'édifice à Saint-André et Saint-Jacques [685]. L'existence d'un complexe cathédral comportant deux édifices, comme à Genève ou Rouen, pourrait bien être étendue à Bordeaux, si l'on prend en compte cette dédicace et la disposition de l'actuelle cathédrale – sous laquelle pourraient se trouver des éléments beaucoup plus anciens – et de la basilique de 370. La mention d'un baptistère par Venance Fortunat vient compléter le groupe épiscopal : il attribue sa construction au second Léonce (mort entre 567 et 574) [686], auquel on doit également un édifice dédié à la Vierge [687]. L'église paroissiale de Notre-Dame-de-la-Place, située à 80 mètres à l'est de la cathédrale, fut associée à cette fondation : les fouilles

---

[680] HIGOUNET 1963, avant-propos.
[681] L'ensemble des mentions développées ci-après a été rassemblé par MAURIN 1998, citation p. 15 ; pour les rapports avec les évêchés voisins, voir HIGOUNET 1963, p. 72-79.
[682] MAILLE 1960.
[683] MAURIN 1998, p. 29. L'ensemble de la question historiographique a récemment été repris par S. Lavaud, dans un article à paraître.
[684] MIGEON 2003, p. 49.
[685] *Cart. Saint-Seurin*, n° CCCL, p. 347 (diplôme de 814): *sedem que est in honorem sancti Andree et sancti Iacobi apostolorum.*
[686] Venance Fortunat, Poèmes, livre I-IV, éd. M. Reydellet, Les Belles-Lettres, I, 1994 ; I, 15, v. 53-54 : *Instaurata etiam sacri est baptismatis aula, / quo maculas veteres fons lavat unus aquis.*
[687] Venance Fortunat, Poèmes, livre I-IV, éd. M. Reydellet, Les Belles-Lettres, I, 1994 ; I, 15, v. 55-68 : *ecce beata sacrae fundasti templa Mariae.*

d'une abside du VIe siècle, sous cet édifice, confirme cette hypothèse [688]. On ne sait rien, en revanche, de la résidence primitive de l'évêque, mais l'on peut supposer qu'elle occupait un emplacement proche de ces édifices dans l'angle sud-ouest de l'enceinte antique, probablement sous la mairie actuelle (palais archiépiscopal reconstruit par Mgr de Rohan).

En dehors de ce vaste ensemble épiscopal, la localisation probable de l'église primitive St-Pierre sous l'édifice gothique, au débouché de la Devèze [689], pose la question du comblement et de l'aménagement du port intérieur qui semble hors fonction vers la fin du VIe siècle [690]. L'absence de texte [691] n'autorise pas à dater les rues du Parlement-Sainte-Catherine et Saint-Pierre, de la Devise et du Cancéra de cette époque. Toutefois, le réseau viaire et le parcellaire permettent de supposer que le comblement du port suit l'axe de composition de la rue de la Devise et de l'église Saint-Pierre. Il semble donc qu'on puisse associer l'opération d'urbanisme 1 à cette période. Si l'on n'observe aucune régularité programmatique du fait du méandre de l'estey, on peut néanmoins associer le gisement 19,8° au haut Moyen Age [692].

Parmi les autres indices à disposition, tous ne sont pas localisables, comme la mention de la maison du Syrien Euphron transformée en église pour recueillir les reliques de saint Serge et citée par Grégoire de Tours vers 584, ou encore celle d'une église dédiée à Eparchius, mentionnée dans la *vita* d'un ermite d'Angoulême [693]. La dédicace ancienne de l'église Saint-Rémi (évêque de Reims mort en 533), située au nord de Saint-Pierre et jouxtant la courtine antique, peut également être associée à cette période.

Intra-muros, l'implantation chrétienne est très en prise avec le réseau hydrographique (le Peugue, et même la confluence Peugue/Devèze à Saint-André, la confluence Devèze/fleuve pour Saint-Pierre, le fleuve et peut-être la fontaine de Tropeyte pour Saint-Rémi). C'est donc ici, et en raison de ces facteurs, que l'on pourrait faire jouer l'opération d'urbanisme 2 (alignement des rues des Trois-Conils, de la Merci, Saint-Siméon et Maucoudinat) comme un axe de liaison entre le pôle épiscopal et les églises situées en bordure du fleuve. Faisant la jonction entre le groupe épiscopal et le mur antique, la portion occidentale de la voie, actuelle rue des Trois-Conils, est la *gran carreyra de Sent-Andreu* de la fin du Moyen Age [694]. Pourrait également lui être associée une poterne de communication percée dans la muraille, permettant d'accéder à la zone marécageuse Peugue/Devèze située *extra-muros*. Cette poterne est appelée *porta Bassa*, ou *porta Sent-Andriu* à la fin du Moyen Age, à ne pas confondre avec l'autre porte Basse percée plus tardivement sur la courtine sud de l'enceinte antique (tracé 1) [695].

---

[688] Sur les fouilles de Notre-Dame-de-la-Place : BARRAUD 1983 et FEVRIER 1986.

[689] La mention de Saint-Pierre dérive de la narration d'un miracle par Grégoire de Tours. Pour plus de détails sur la *basilica sancti Petri*, voir MAURIN 1998, p. 31.

[690] Sur l'envasement de la Devèze, voir les observations issues des fouilles archéologiques de Saint-Christoly par DEBORD & GAUTHIER 1982.

[691] Même si l'on possédait des sources écrites, elles ne permettraient pas, à coup sûr, d'identifier les voies, dans la mesure où la toponymie viaire n'est pas encore en place.

[692] C'est bien du gisement 19,8° dont il est question ici, et non du parcellaire. Le premier est déduit du second mais il serait absurde de dire que tout le parcellaire de cette zone date de cette période. On peut en revanche préciser qu'il est en partie l'héritier de la reparcellisation de l'espace portuaire intérieur.

[693] MAURIN 1998, p. 30 pour la maison d'Euphron : *de domo sua ecclesiam faciens, huius sancti reliquias collocavit* (« faisant de sa maison une église, il y plaça des reliques de ce saint ») ; MAURIN 1998, p. 32 pour l'*ecclesia sancti Eparchii*, fondée par Nicasius, évêque vers 585-590.

[694] DROUYN 1874, p. 295 (mention de 1364).

[695] A propos de la *porta Bassa* ou *porta de Sent-Andriu*, voir DROUYN 1874, p. 75-76. A propos de l'autre porte Basse, voir *infra*, partie III, chapitre 2, § 4.

1.2- A l'extérieur de la cité

Sur le sommet de la terrasse du Mont-Judaïque se développe une nécropole traversée par le chemin de Saint-Médard, au moins depuis le IIe siècle [696]. Utilisée jusqu'en 1794, date de la désaffectation du cimetière, les tombeaux anciens, « toujours bien orientés, laissent penser que ce cimetière est commandé par une construction, qu'on enterre autour d'un lieu sacré » [697]. Deux édifices peuvent y être rattachés : Saint-Seurin et Saint-Etienne.

Saint-Seurin est au centre de la première nécropole paléochrétienne du IVe siècle découverte en 1909-1910 par Paul Courteault, et ayant fait l'objet depuis, de nombreuses autres fouilles de sauvetage ou programmées [698]. L'édifice religieux est cité par Grégoire de Tours comme étant une *basilica* dédiée à Severinus et située *surburbano murorum*. Selon la *Vita Severini,* écrite en 587 par Grégoire de Tours, elle est édifiée sur une *cripta condeta* où le saint fut enterré par Amandus. Le diplôme de Louis le Pieux évoque le *monasterium sancti Severini propre urbem*, et A. Maillé signale que l'église est élevée au rang de collégiale au XIe siècle [699]. L'église s'est implantée sur une nécropole de la fin de l'Antiquité qui pourrait expliquer l'inhumation de Severinus en ce lieu. Il semble que plusieurs édifices s'y soient succédés comme en témoigne le réemploi de chapiteaux mérovingiens de la crypte romane dont les structures les plus anciennes sont aujourd'hui associées à des mausolées de la deuxième moitié du IVe siècle [700]. Cet édifice est né de la volonté de l'évêque Bertchramnus « d'organiser le culte du Saint-Patron qu'il donnait à Bordeaux » [701].

Quelque 25 mètres au nord de Saint-Seurin, une église dédiée à Saint-Etienne est mentionnée dans le cartulaire de Saint-Seurin dès le début du XIIe siècle [702]. Les descriptions anciennes de son appareillage rattachent l'édifice à une période plus ancienne (*petites pierres carrées entrecoupées horizontalement en certains endroits de grosses briques*), édifice que l'on serait tenté d'associer à la frappe de monnaie mérovingienne portant la mention du saint. L'église pourrait être de peu antérieure à Saint-Seurin [703], mais rien n'est moins sûr. Comme le déduit L. Maurin, elle est « postérieure aux années 580 » [704]; elle fut détruite en 1787. Sa fondation peut également être associée à l'œuvre de l'évêque Bertchramnus.

---

[696] MAILLE 1960, p. 165-166, également repris dans ETIENNE 1962, p. 180 p. qui cite les premières découvertes fortuites des années 1790 de « cercueils en pierre renfermant des médailles du IIe siècle ».

[697] ETIENNE 1962, p. 276.

[698] Synthèse sur le cimetière du IVe siècle, voir ETIENNE 1962, p. 273. Le journal de fouilles de Paul Courteault, déposé aux Archives municipales de Bordeaux, est la principale source utilisée par la marquise de Maillé pour décrire la nécropole paléo-chrétienne (MAILLE 1960). Des comptes rendus des fouilles de sauvetage réalisées R. Duru sont donnés dans *Gallia* (1961 et 1982). Les données les plus récentes proviennent des fouilles de D. Barraud et J.-F. Pichonneau, réalisées dans le cadre d'un PCR sur les monuments paléochrétiens du Sud-Ouest. Voir le compte-rendu dans BARRAUD & PICHONNEAU 1996.

[699] MAILLE 1960, p. 239-240.

[700] BARRAUD & PICHONNEAU 1997. De même, les restes de l'ancien portail gothique du XIIIe siècle, fouillés en 1999, voir BARRAUD & PICHONNEAU 1999.

[701] Citation de HIGOUNET 1963, p. 81 ; sur « L'invention de Saint-Seurin » par Bertchramnus, voir ETIENNE 1962, p. 272.

[702] *Cart. Saint-Seurin*, n° LXIV, p. 51.

[703] Selon MAILLE 1960, détail de l'argumentaire p. 160-165.

[704] MAURIN 1998, p. 32 : « Un *triens* de Bordeaux porte la mention *s(an)c(t)i Stephani*. Le monétaire Maurolenus a, pour sa part, frappé un *triens* avec la légende *Racio s(an)c(t)i Stefani*. La formule *ratio* suggère que ce lieu (il s'agit de Saint-Etienne) avait un patrimoine propre. Par ailleurs, on se rappellera l'étrange apparition de saint Etienne dans la basilique dédiée à saint Pierre et l'utilisation faite par Bertchramnus du mouchoir mouillé par l'eau qui avait dégouliné des vêtements du protomartyr : l'évêque l'avait utilisé pour consacrer des basiliques. On devrait donc supposer que la basilique dédiée à saint Etienne est postérieure aux années 580 ».

Plus au nord encore, à proximité du palais Gallien (amphithéâtre) il semble que la dédicace de la chapelle Saint-Germain, qui s'élevait autrefois place Gruet, sur une autre nécropole antique et sur la voie du Médoc, puisse être associée au VIIe siècle.

Au sud-ouest du groupe Saint-Seurin / Saint-Etienne et à 250 mètres de l'angle nord-ouest du rempart antique, l'église Saint-Martin, également signalée par deux fois par Grégoire de Tours, est associée, par A. Maillé, à la *basilica sancti Martini ...que sita est in Meduculiu* et qui possédait des bois au *montem Judaicum* lors de sa donation par le duc d'Aquitaine Gui Geoffroi aux moines de Maillezais vers 1072-1077 [705].

Après Saint-Seurin, Saint-Etienne, Saint-Germain et Saint-Martin concentrés sur le mont Judaïque, au nord des marais de la Devèze, l'Eglise s'étend, durant le VIIe siècle, au sud, avec les établissements monastiques de Sainte-Eulalie et Sainte-Croix.

Le récit non daté de saint Waning et d'autres plus tardifs, mentionnent un monastère féminin fondé par Dagobert, d'abord sous la dédicace de saint Pierre puis sous celle de sainte Eulalie, la martyre de Merida [706]. Sainte Hildemarche en aurait été la première abbesse, avant son départ pour Fécamp vers 658, ce qui rend plausible l'établissement mérovingien. On peut le rattacher, en toute vraisemblance, à l'église Sainte-Eulalie, implantée au carrefour des routes de Dax, 400 mètres au sud de la cité antique.

Le monastère Sainte-Croix, quant à lui, est également d'origine mérovingienne. Les copies modernes de l'épitaphe de Mommolenus, saint mort vers 643, et la découverte d'un sarcophage richement orné situent bien les débuts du monastère autour de l'oratoire funéraire de ce saint personnage [707]. Une petite communauté aurait pu s'implanter sur une légère butte proche de la Garonne, jouxtant l'estey de l'Eau-Bourde, sur la route d'Agen. L'occupation de ce secteur de la ville est assurée par la découverte de salles sur hypocaustes près de l'église Sainte-Croix, en 1980.

Les édifices religieux *extra-muros* se greffent sur des axes de communication déjà existants : la trame quadrillée pour Saint-Seurin (milieu VIe siècle, *decumanus*), Saint-Etienne (fin VIe siècle, *decumanus*) et Saint-Martin ; la route de Dax pour le monastère Sainte-Eulalie (VIIe siècle), et la route de Toulouse par Agen pour Sainte-Croix (VIIe siècle). La topographie chrétienne de Bordeaux du IVe au VIIe siècle témoigne d'une volonté et d'une capacité de l'Eglise à couvrir l'ensemble du territoire lié à l'urbs : *intra-muros*, la position des édifices à l'extrémité des murs les plus distants (faces ouest et est) témoigne bien de ce souci, il en va de même pour le jalonnement des grands itinéraires routiers en dehors de la cité qui forment un cercle potentiel de croissance à proximité des remparts.

1.3- L'Eglise bordelaise, siège de l'autorité et du pouvoir

L'énumération précédente ne doit pas faire oublier le contexte dans lequel s'insèrent ces fondations. Situé aux confins du monde franc, Bordeaux est ballotté entre plusieurs dominations. A la pression wisigothique du IVe siècle, succède une union assez chaotique avec le *regnum francorum* et les comtes et ducs mérovingiens des années 575-638. Le partage du royaume de Dagobert, en 639, relègue Bordeaux dans les possessions neustriennes et laissa le champ libre à la dynastie des ducs d'Aquitaine issue de la lignée du

---

[705] *AHG*, t. III, p. 44 (1072) et autre copie du même acte dans les Archives municipales de Bordeaux, Feuillants, Inv. Général, t. II, fol 206 v° (1077), *commentaires* de MAILLE 1960, p. 209-210, repris par HIGOUNET 1963, p. 75.

[706] Pour le récit de Waning, voir MABILLON, *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti*, Saec. II, Paris, 1669, p. 973.

[707] HIGOUNET 1963, p. 82 et MAILLE 1960, p. 219-221 pour la description de la cuve.

duc Loup [708]. Les mentions de sièges sont importantes (Vandales en 408, Wisigoths en 414-415, Francs en 498 et 507-508) mais souvent trop laconiques du point de vue topographique. Grégoire de Tours mentionne également un tremblement de terre, vers 580, et plus loin dans son récit un ou deux incendies, dont on ne sait les conséquences exactes qu'ils eurent [709]. Malgré les heurts politiques, la liste épiscopale du IVe au début du VIIe siècle est assez complète, ce qui n'est pas le cas pour l'autorité laïque antérieure aux comtes et aux ducs mérovingiens dont on se sait rien.

L'Eglise semble donc avoir été le seul pôle de pouvoir *in situ* durant la période mérovingienne, assurant l'accueil momentané d'un pouvoir laïc qui, lorsqu'il existe, est, semble-t-il, itinérant et ne possède pas de pôle de pouvoir propre à l'intérieur de la cité. La réalisation des opérations d'urbanisme 1 et 2 semble pouvoir être imputée à cette autorité, ainsi que la protection des édifices religieux *extra-muros* par le biais d'enclos, répondant à l'insécurité latente de la période. L'évêque pourrait exercer l'essentiel de l'autorité publique à l'intérieur de la cité. A l'extérieur, le pôle de Saint-Seurin et Saint-Etienne d'une part, et les établissements monastiques de Sainte-Eulalie et Sainte-Croix d'autre part, assurent l'encadrement du *suburbium*, et pourraient se révéler comme des noyaux potentiels de contre-pouvoir (monnayage de Saint-Etienne). Par ailleurs, malgré le manque de source et l'aspect très laconique de celles qui sont conservées, on peut penser que l'essentiel de la ville antique non englobée par l'enceinte de la fin du IIIe siècle (tracé d'enceinte 1) a probablement disparu, à l'exception de quelques grands monuments comme les Piliers-de-Tutelle ou le palais Gallien. Dans les murs, en revanche, le degré de conservation de la trame orthogonale pourrait être assez important. Les opérations liées aux édifices ecclésiastiques sont intimement liées à elle. La réalisation du complexe épiscopal et sa liaison aux lieux de culte fluviaux (Saint-Pierre et Saint-Rémi) sont les plus grands travaux opérés dans la cité depuis la construction du rempart antique. Ils témoignent « en dépit des menaces gasconnes et des révolutions de palais mérovingiennes, d'une assez longue période de paix franque, paix plus précaire certes que la paix romaine, mais qui a permis a certains aspects de la vie antique d'y survivre et à un *suburbium* religieux de s'y développer » [710].

---

[708] HIGOUNET 1963, p. 18-22. Le duc Loup apparaît dans la convocation du synode des trois provinces ecclésiastiques de Bourges, Bordeaux et Eauze, en tant que *vir illuster* (note 43, p. 20).

[709] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, V, 33 ; VII, 31 ; VIII, 34 ; éd. Br. Krusch, MGH, SRM, I, 2, p. 194 et 210. Pour le tremblement de terre (V, 33, p. 238) : *urbis Burdigalensis a terrae motu concussa est, moeniaque civitatis in discrimine eversionis extetirunt.* Pour le ou les incendies – il n'est pas indiqué s'il s'agit du même – (*id.*) : *vicus Burdegalensis incendium divinitus ortum exussit, ita ut subito comprehensi igni tam domus quam areae cum annonis incendio cremarentur* et plus loin (VII, 31, p. 350) : *cum tempore quodam Burdegalensis civitas flagraretur incendio.*

[710] HIGOUNET 1963, p. 23.

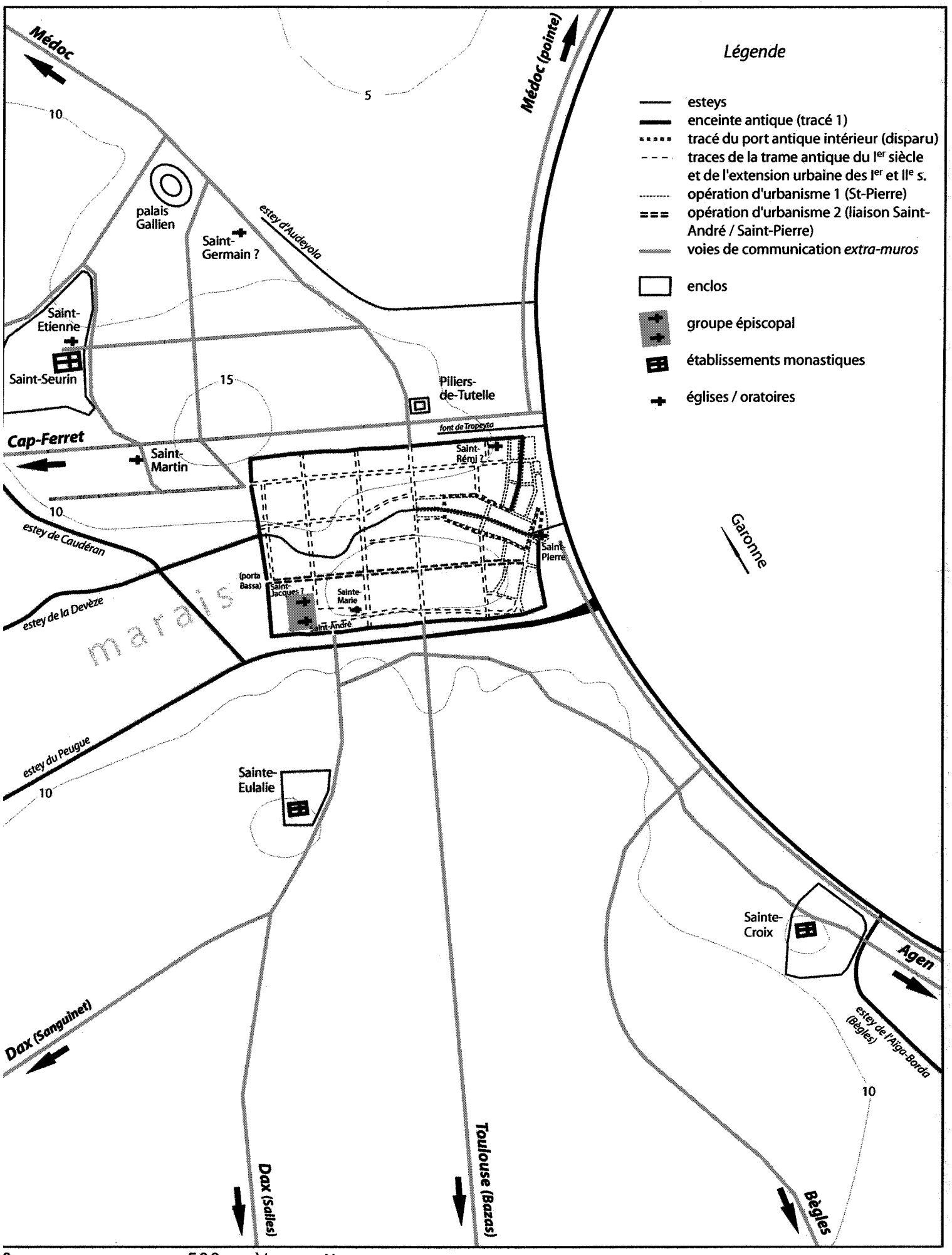

fig. 70 *- Hypothèse de restitution de Bordeaux à la fin du VIIe siècle*

2- La ville, du VIIIe au Xe siècle [fig. 71, p. 357]

Les sources qui relatent les événements de cette période sont extrêmement laconiques du point de vue topographique. Le trou béant de la liste épiscopale des VIIe et VIIIe siècles et la présence sporadique des ducs d'Aquitaine participent à un délitement de l'autorité publique, autorité qui est une condition *sine qua non* de la conservation des infrastructures urbaines (la voirie notamment). Ajoutés à cela les assauts répétés contre Bordeaux, et l'on peut penser que la ville de la fin de l'époque carolingienne se trouve assez loin de celle de la fin du VIIe siècle, où l'héritage antique est encore très présent.

Bordeaux est située sur les confins militaires entre le royaume Franc et la turbulente Gascogne et son arrière-plan ibérique musulman. La ville est à la tête d'un duché quasi indépendant [711] et peu à même de répondre à la grande invasion lancée par les musulmans conduits par Abd-al-Rahman à travers la Gascogne et l'Aquitaine et qui devait atteindre les plaines du Poitou. La chronique de Moissac rapporte l'investissement de Bordeaux par les troupes d'Abd-al-Rahman et la fuite d'Eudes en 732, sans que l'on puisse connaître l'impact de cet assaut sur la ville [712]. Vraisemblablement rétabli par la suite à la tête de son duché, Eudes meurt en 735, moment opportun choisi par Charles Martel pour reconquérir le duché indépendant, tout en maintenant le fils d'Eudes, Hunaud, au rang de duc (736). « Bien qu'on n'ait aucun détail sur ces événements de 732-736, on peut penser que le passage de la vague musulmane et que cette offensive franque sans ménagement durent laisser la ville et ses environs bien endoloris. [713]» On pourrait notamment associer à l'assaut musulman, la mise à mal des édifices religieux, notamment le groupe épiscopal – qui pourrait perdre à cette époque son caractère double ? [714] – et les enclos monastiques *extra-muros* [715]. La malheureuse expédition de Roncevaux (778) eut également des répercutions sur Bordeaux : les morts, dont les chroniques rapportent qu'ils furent enterrés dans la nécropole de Saint-Seurin, donnèrent à la basilique une nouvelle envergure. Par ailleurs, cette expédition douloureuse fut la cause de la réorganisation administrative de l'Aquitaine (778-781) : Bordeaux était désormais dirigée par des comtes carolingiens sous la tutelle de Louis le Pieux, couronné roi d'Aquitaine à Rome le 15 avril 781. Le soulèvement répété des Gascons face à cette nouvelle organisation eut, semble-t-il, pour seul conséquence de réduire à peau de chagrin le territoire confié au comte bordelais, mais ne fut pas néfaste à la ville elle-même. Toujours est-il que la période qui va jusqu'à la mort de Louis le Pieux (840) est pour

---

[711] Contin. De Frédégaire, 10, éd. Krusch, *Mon. Germ. Hist., Script. rerum merov.*, t. II, p. 174, signale le *regnum* aquitain du duc Eudes, reconnu par Chipéric II.

[712] HIGOUNET 1963, p. 22, note 51 : Chron. de Moissac, 732, éd. Pertz, *Mon. Germ. Hist., Script.*, t. I, p. 291 : *Abderaman, rex Spaniae, cum exercitu magno Sarracenorum, per Pampelonam et montes Pireneos transiens, Burdigalem civitatem obsidet. Tuns Eudo, princeps Aquitaniae, collecto exercitu obviam eis exiit in praelium super Garonna fluvium : sed inito praelio, Sarraceni vistores existunt...*

[713] HIGOUNET 1963, p. 23.

[714] La cathédrale Saint-André porte encore la double titulature de Saint-Jacques et Saint-André en 1079-1080 (*AHG*, t. XXVII, pièce XXII, p. 35-36) mais plus en 1096, dans la bulle de dédicace d'Urbain II (LOPES 1668, t. 1, p. 189). HIGOUNET 1963, p. 90, ajoute que « Saint-André peut-bien, nonobstant le silence des textes, avoir été le patron des deux églises mères successives de Bordeaux, depuis l'entrée dans le *castrum* jusqu'à la reconstruction carolingienne. » Si l'édifice nord du groupe épiscopal (Saint-Jacques) peut-avoir été détruit à cette époque, sa dédicace se serait alors reportée sur l'édifice sud (Saint-André), et aurait pu disparaître lors de sa reconstruction au XIe siècle.

[715] Les 'désastres commis par les Sarrasins' sont un argument parfois fallacieux utilisé par les établissements religieux pour plaider leur cause. Toutefois, on peut penser que l'argument employé deux fois par les moines de Sainte-Croix relate un fait bien réel. Les Sarrasins sont peut-être les *paganis* qui ont détruit l'ancien monastère (*AHG*, t. XXVII, pièce I, datée de 1027 : *audivimus a multis senibus dicere quod foras civitate, in oratorio quod est in horore Sante Crucis edificato ab antiquis temporibus, fuisset habitatio monachorum non parva, sed a paganis est destructa...*). Les Sarrasins sont nommément évoqués dans la convention conclue entre le monastère et la commune de Bordeaux (*AHG*, t. XXIV, pièce CI, datée du 6 janvier 1304 : *et entegrament roinatz per los Sarrasins et autres ennemics de Diu*).

Bordeaux une période à risque puisqu'elle devient capitale de la marche contre les Gascons[716].

Le péril vient cependant de la mer et non de la Gascogne. En 844 et 845, Bordeaux voit passer les flottes normandes en direction de Toulouse mais reste épargnée. Les *Annales Bertiniani* signalent la résistance de la ville en 847 [717]. Pour l'année suivante, Prudence narre, sur un ton lapidaire et hostile à l'égard des Juifs, que les « Danois incendient Bordeaux en Aquitaine après l'avoir prise et avoir massacré sa population, grâce à la trahison des juifs » [718]. La chronique de Saint-Wandrille dit, sur un ton plus neutre mais tout aussi concis, que « cette année là les Normands prirent Bordeaux de nuit et firent son duc Guillaume prisonnier » [719]. Cette invasion et la fuite supposée de Guillaume ont laissé Bordeaux sans chef. Le duc des Gascons, Sanche-Sanchez, saisit peut-être l'occasion pour s'emparer de la ville comme le propose Ch. Higounet [720]. Ce qui est sûr c'est que la désorganisation administrative a laissé les pays girondins libres de toute autorité carolingienne, laissant le champ libre à de nouveaux raids normands comme celui de 863-864. Bordeaux ne paraît plus être la tête de pont franque face au péril barbare, la frontière semble être reportée au-delà de la Garonne, tant et si bien que l'archevêque Frotaire quitte la métropole pour se réfugier un temps à Poitiers (870).

« Le Xe siècle est pour l'histoire de Bordeaux une page presque blanche. [721]» Les rares sources disponibles sont en faveur d'un retour à une relative sécurité, et à l'émergence d'une autorité laïque plus forte, constituée autour de la lignée ducale de Gascogne dont le premier maillon est Garsie-Sanche, qui porte le titre de *comes et marchio in limitibus oceani* (904) [722]. Son petit-fils probable, le duc Guillaume Sanche, réalise, entre 977 et 988, l'union de Bordeaux au duché de Gascogne. Son action de 'restauration' des abbayes de La Réole, de Saint-Sever, et – plus proche de Bordeaux – de Sainte-Croix témoigne d'un effort de redressement remarquable de l'autorité. Les liens étroits entre le duc et l'Eglise bordelaise – le frère de Guillaume-Sanche est l'evêque Gombaud – pourraient faire remonter à cette époque, la sédentarisation des fonctions résidentielles et curiales du duché à Bordeaux.

Cette proposition conduit à réexaminer la chronologie relative du tracé d'enceinte 2 comme celle d'une défense associée à un complexe palatial, et par là, à expliquer sa position impromptue à l'intérieur de l'enceinte antique (tracé 1). Les liens fraternels entre le duc Guillaume Sanche et l'evêque Gombaud, la position centrale de l'enceinte dans la cité proche de Saint-André, sont des indices désignant, à mots couverts , les décideurs probables de l'opération. Mais quelle en est exactement la cause ? La mise à sac répétée de la ville a sûrement constitué l'une des plus belles prises des Normands, plus habitués à s'attaquer à de petites bourgades palissadées plutôt qu'à une grande métropole remparée. Il faut cependant tenir compte du fait que Bordeaux est bien protégée côté terre, beaucoup moins sur le fleuve qui constitue la voie de conquête des raids nordiques : le comblement du port intérieur de la Devèze par l'opération d'urbanisme du quartier Saint-Pierre constitue une rupture des fortifications et une ouverture dans laquelle se sont peut-être engouffrés les

---

[716] HIGOUNET 1963, p. 35 : « Seguin II ... était *Dux Wasconum*, c'est-à-dire duc de la marche contre les Gascons, ceux-ci obéissant à Sanche-Sanchez. »

[717] HIGOUNET 1963, p. 36, note 44 : Annales Bertiniani, 847, éd. Kurze, p. 35 : *Dani Aquitaniae maritima inpetunt et praedantur urbemque Burdegalam diu oppugnant.*

[718] HIGOUNET 1963, p. 36, note 46 : Annales Bertiniani, 848, éd. Kurze, p. 36 : *Dani, Burdegalam Aquitaniae, Judaeis prodentibus, captam depopulatamque incendunt.*

[719] HIGOUNET 1963, p. 36-37, notes 47 et 43 : *Chronicon Fontanellense*, 848, éd. Pertz, *Mon. Germ. Hist., Script.*, t. II, p. 302.

[720] HIGOUNET 1963, p. 39.

[721] HIGOUNET 1963, p. 43.

[722] HIGOUNET 1963, p. 44, note 5 : *Gallia Christ.*, t. I, *instr.*, col 170, ainsi que l'article de F. Lot, Garsie-Sanche, duc de Gascogne, in *Annales du Midi*, 1904, p. 514-517. Voir également les pages 45-50 pour démêler la généalogie complexe des maisons de Gascogne.

pirates nordiques. Malheureusement aucune source (écrite ou archéologique) ne vient infirmer ou confirmer cette remarque. Elle est cependant très importante dans la mesure où cette rupture de défense conduit, en toute hypothèse, à la construction du tracé d'enceinte 2 et à l'opération d'urbanisme 3. Cet aménagement constitue, à ma connaissance, un *unicum* dans l'histoire des villes. On peut penser qu'il eut été plus simple de fermer la portion d'enceinte antique laissée béante, mais ceci ne tiendrait pas compte des activités économiques portuaires qui se développent sur les berges garonnaises. Bien au contraire, l'aménagement fortifié est en position stratégique évidente : au centre de la cité, il jouit d'une position dominante depuis Saint-André jusqu'au port. La place Saint-Projet pourrait être associée à un marché, dont les activités se seraient tardivement prolongées après la création du *Mercat* du XIIe siècle (place F.-Lafargue), comme l'atteste les bancs (*banquerias*) qui y perdurent au-delà du XVe siècle [723]. Cet aménagement qui nécessite – on le verra en détail par la suite – la sédentarité des fonctions résidentielles et curiales du duché pourrait être l'œuvre du duc Guillaume Sanche. La rareté des sources pour la période IXe-Xe siècle explique que cet élément n'a pas laissé de trace. Toutefois, cet espace défensif autour d'une demeure palatiale assez bien documentée pour le XIe siècle, n'a également laissé aucune trace pour les périodes postérieures. La faible durée de cet 'enclos fortifié' pourrait donc tenir de la nature de sa construction (une palissade en bois est plus facilement démontable qu'un mur) mais également des logiques nouvelles induites par les aménagements postérieurs qui seront examinés en temps voulu.

L'affirmation de l'autorité ducale s'accompagne d'un changement de position de l'Eglise. Alors que l'épiscopat semble être la seule autorité pérenne *in situ* pour les périodes antérieures, l'Eglise bordelaise du Xe siècle passe aux mains des princes gascons. Elle attend d'eux la restauration d'abbayes (Saint-Sever, La Réole et Sainte-Croix par Guillaume), des donations et libéralités concédées parfois au prix de la réorganisation d'une communauté (Saint-Seurin par le duc Sanche-Guillaume) [724]. Les évêques des régions soumises à l'autorité ducale sont nommés par le duc de Gascogne (Aire, Dax, Lescar, Oloron, Bazas). Le renouveau du pouvoir ducal ne s'accompagne donc pas à Bordeaux, de nouvelles fondations – à l'exception peut-être de Saint-Projet comme chapelle palatiale – mais d'une restauration des édifices antérieurs malmenés voire détruits par les durs assauts antérieurs. Toutefois, cette entreprise de restauration semble limitée ou a été complètement remplacée par des reconstructions postérieures dans la mesure où les vestiges de cette époque sont rares [725]. On notera, cependant, la construction probable d'un oratoire sur la voie d'Agen, à mi-chemin entre Sainte-Croix et la cité, au carrefour de la route de Bègles, édifice primitif carolingien situé à l'emplacement de l'église Saint-Michel [726]. La trace viaire de liaison entre Sainte-Eulalie et Saint-Michel est à mettre en rapport avec cet édifice.

---

[723] La *banqueria* de Saint-Projet (*banqueria* signifie banc, étal), attestée au XIVe siècle pourrait elle-même témoigner de la continuité de cet espace de marché. DROUYN 1874, p. 429 cite l'obituaire de Saint-André (fin XIVe s.) : ... *super quamdam domum que est in capite rue Sancte-Katerine, ante parvam banqueriam*. Les comptes de l'Archevêché de l'année 1367 signalent plus précisément des bancs de boucher à Saint-Projet, à propos d'une *domo contigua que est juxta breuteriam seu bancos in quibus carnes vendentur*.

[724] Pour la restauration de Sainte-Croix, voir la pièce 1 du Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix aux ADG, H-639, également publiée dans les *AHG*, t. XXVII, pièce 1 et pièce 3 pour les donations. Pour Saint-Seurin, BRUTAILS 1907, p. 10, pièce IX. Si ces pièces ont été rédigées après coup, pour justifier de certaines possessions, on ne peut remettre en doute tous les personnages dont elles parlent.

[725] Voir les pages consacrées par J. Gardelles dans HIGOUNET 1963, p. 155-156 sur la « rareté des vestiges carolingiens ».

[726] Voir CORBIN 1877, p. 5 et LOIRETTE 1939, p. 110.

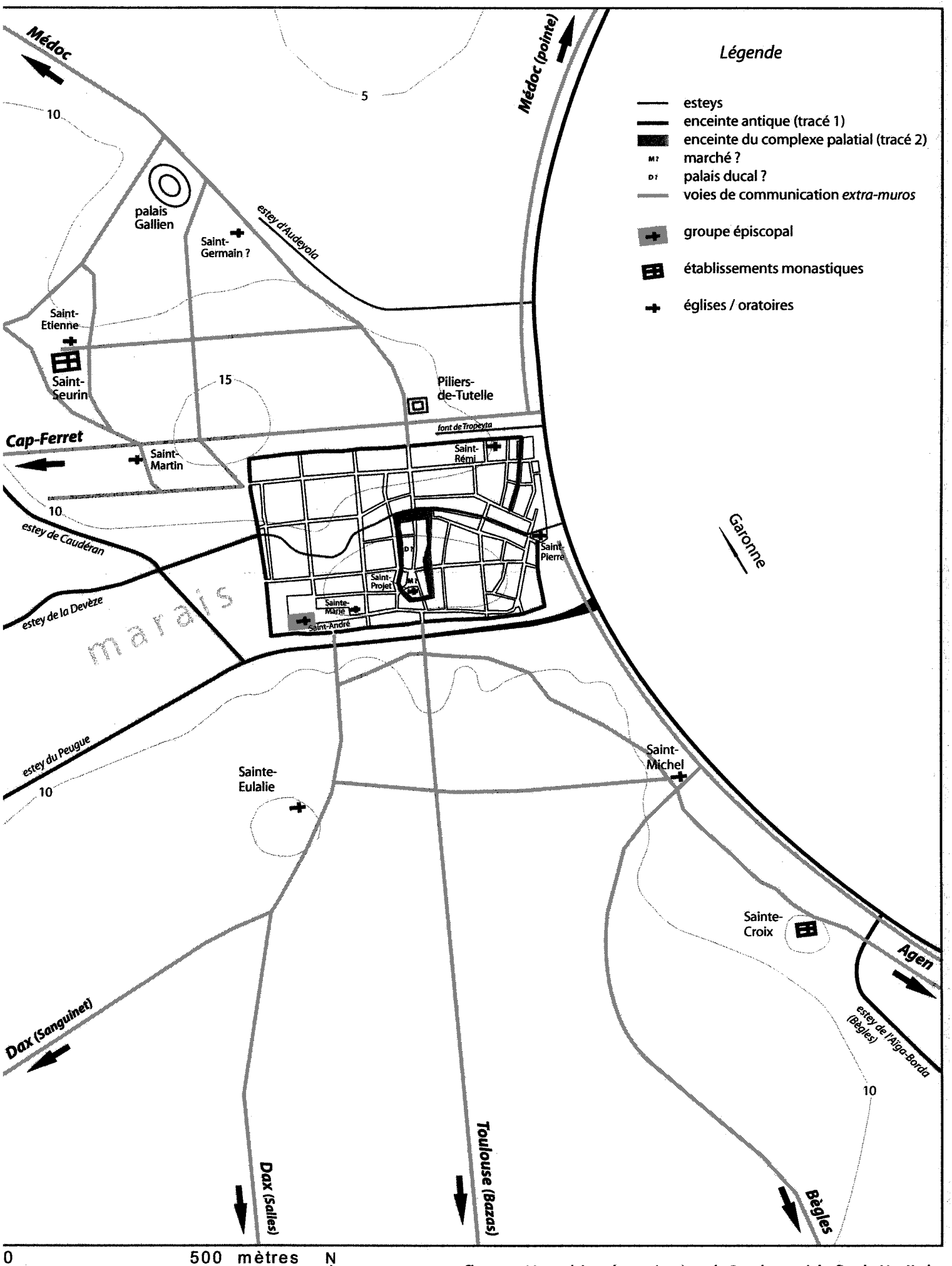

fig. 71 *- Hypothèse de restitution de Bordeaux à la fin du Xe siècle*

3. La ville au XIe siècle [fig. 72, p. 363]

3.1- Du *palatium Burdegalae* au *castellarium* : les sièges du pouvoir ducal

La question de l'enceinte de Saint-Projet pose celle de la sédentarisation des fonctions résidentielles et curiales des ducs. Probable dès la fin du Xe siècle, celle-ci est avérée pour le dernier tiers du XIe siècle à un époque ou ces fonctions semblent migrer vers le bord du fleuve.

Le 3 mai 1070, le duc Gui-Geoffroy donne au monastère de Saint-Sever l'ensemble de son palais de Bordeaux, appelé *La Salle,* situé près des portes de Saint-Projet [727]. La donation qui détaille le puits, le portique (*atrium*), les chambres (*cubiculi*) et les dépendances (*appendiciæ*) du palais ne mentionne pas d'enceinte à proprement parler. Pourtant la mention des portes de Saint-Projet pourrait évoquer l'espace fortifié dans lequel se trouve le palais. La porte antique située sur le *cardo* Sainte-Catherine est alors toujours en place mais le pluriel *fores Sancti-Projecti* pourrait également évoquer les portes ouvertes dans l'enceinte 2, proche du mur antique, au nord de la rue du Loup. Mais la donation ne s'intéresse qu'au palais, alors que l'enceinte englobe un espace plus vaste comprenant deux éléments associés au palais. Le premier est une *capella palatii*, distincte du palais, donnée par Gui-Geffroy au prieuré Saint-Martin du Mont-Judaïque en 1072 ou 1077 [728]. Cette dernière pourrait être la chapelle sur laquelle fut construite l'église Saint-Projet [729]. Le retour du monnayage comtal puis ducal est désormais bien établi : plusieurs monnaies permettent de situer les origines de ces nouvelles frappes dans le dernier quart du Xe siècle [730]. L'ancienne *rua de la Moneda* (actuelle impasse Saint-Catherine), située à l'intérieur de l'enceinte de Saint-Projet, conserve la trace de cet atelier monétaire [731], également cité dans l'enquête des padouens de 1262 [732] et explicitement dans sa donation à Arnaud de la Lande par Henri III le 22 juillet 1228 [733]. Cette *domus monete* est localisée sur la vue anonyme de 1525-1535 [CAT. 1] comme un édifice cantonné de deux tours signalé comme *La Moneda* et situé à l'angle nord-ouest de l'enceinte 2. Les extrémités nord et sud de cette enceinte étant occupées par

---

[727] Voir le dossier réuni dans BOUTOULLE 2003a ; à la p. 61, note 17 la description est rapportée dans son intégralité. Elle est tirée de Du Buisson (P. D. dom), *Historia monasterii Sancti Severii, libri X*, éd. Pédegert (J.-F.), Lugat (A.), 1876 : *tradens insuper, ut dux et commes totius Aquitaniae et Gasconiae, pro animae meae remedio (...) palatium Burdegalae ab omni censu liberum et immune, quod prae foribus S. Projecti martyris habetur, quodque vulgares Salam vocant, Domino Deo et apostolorum principi Petro, necnon et egregio martyri Severo, integre et sincere absque ullius census retractione, cum puteo et atrio, cubiculis et appendiciis jure huic palatio competentibus, donoque perenniter delego.*

[728] *AHG*, t. XLI, p. 321. Cette chapelle ne figure pas dans la donation faite à l'abbaye de Saint-Sever en 1070 et doit donc être distincte.

[729] BOUTOULLE 2003a, p. 62, note 27, associe cette chapelle à la chapelle Sainte-Catherine. Cette dernière n'apparaît qu'au siècle suivant et est une fondation des Hospitaliers. Il semble donc plus logique d'associer cette chapelle à l'église Saint-Projet.

[730] HIGOUNET 1963, p. 51-52 et annexes sur « La monnaie bordelaise du haut Moyen Age » par J. Lafaurie, p. 295-325.

[731] Rue mentionnée pour la première fois dans une reconnaissance datée du 26 octobre 1257 (ADG, G-2885/1). Cette mention est ancienne, au vue de toutes les autres rassemblées (voir Annexes 2, tome 3 : Mentions anciennes de la voirie bordelaise).

[732] Dans cette enquête, la paroisse Saint-Projet présente des espaces publics, ou padouens (vacants, communaux), plus nombreux que dans les autres paroisses de la cité (Saint-André et Saint-Pierre). Annexes 2 (tome 3), PADOUENS 1262, § 51 : *item dicimus quod omnes plates Sancti Prejecti prout extenduntur ab ecclesia sancti Prejecti, usque ad domum in qua moneta fieri consuevit et via publica est ex utroque latere sunt paduentum.*

[733] BOUTOULLE 2003a, p. 62, note 26 : *Close rolls*, 1227-1231, p. 67 : *Dominus rex commisit Ernaldo de Landa civi Burdegale et preprosito monete Burdegale, qui bene et fideliter servivit domino J. regi et domino regi, domum domini regis de monetaria junctam aule domini regis in Burdegala.*

la Monnaie et par la chapelle, le palais, devenu *aula* dans la donation de 1228, ne peut qu'occuper la place centrale de l'enceinte, au nord de la place. Il y a là une composition architecturale évidente d'un complexe palatial (lettres **M***oneda*, **C***apella* et **P***alatium* sur la fig. 72, p. 363), avec chapelle, atelier monétaire et palais composé d'une salle (fonction curiale : lieu de cour où l'on rend justice) et d'appartements (fonction résidentielle : les chambres) comparable à d'autres palais. La nature des transactions effectuées sur cet ensemble pose la question de la continuité d'occupation du site : les actes passés par Gui-Geoffroy en 1075, *in camera sua Burdegale*, et en 1087, *in urbem Burdegalam,* traduisent la continuité des fonctions curiales et résidentielles sur des bâtiments autres que ceux donnés à Saint-Sever [734], d'où découlent une hypothèse et un constat :

- ✓ la donation du palais de Saint-Projet à l'abbaye de Saint-Sever en 1070 pourrait s'accompagner du démantèlement de l'enceinte 2 et du lotissement de la zone de *non aedificandi* qui la borde.
- ✓ cette donation traduit la migration du pouvoir ducal vers un autre pôle, ce qui pourrait expliquer ce démantèlement.

Le nouveau pôle du pouvoir ducal se situe en bordure de Garonne, près de l'angle sud-est de l'enceinte antique : une tour ducale y est mentionnée pour la première fois en 1080 puis en 1096 et plusieurs fois par la suite [735]. Cette tour est celle de l'Arbalesteyre, mentionnée pour la première fois sous ce nom dans l'enquête des padouens de 1262. Le cadastre des années 1811-1821 en garde la trace sous la forme d'une parcelle rectangulaire de 17 m par 14 située à l'extrémité nord-est de la rue Neuve-du-Palais, ce qui correspond aux plans modernes et à la description faite par J. Gardelles. La *turris Castellarii* désignée en 1096 renvoie à un ensemble fortifié plus important. Elle était probablement entourée d'une palissade en bordure de Garonne, dont le pourtour a pu délimiter par la suite la place du Palais (voir *infra*) [736].

Le déplacement de la résidence ducale, vers 1070 est révélateur des préoccupations politiques ducales. Au palais urbain est préféré un site de berge suburbain, appuyé par une tour avec probablement une palissade, tandis que demeure à Saint-Projet la Monnaie. « Le glissement vers les berges de la Garonne du siège de l'autorité ducale répondait davantage au besoin de contrôler et de ponctionner le trafic fluvial : les coutumes levées sur le vin apparaissent d'ailleurs, dans les textes au même moment. Pour Gui-Geoffroy, cette tour servait avant tout un programme politique et fiscal » [737].

3.2- Viguerie et prévôté : la délégation de l'autorité ducale

L'Etat aquitain du XIe siècle ne possède pas d'institution centralisée. A Poitiers, les Guillaume étaient comtes de Poitiers et réunissaient autour d'eux leurs vassaux aquitains. A Bordeaux, ils étaient comtes et duc de Gascogne et convoquaient des plaids séparés. La lignée distingue bien la titulature de ses actions et cette union de pouvoir est toute

---

[734] *Gd. Cart. Sauve*, n° 402 (1075) et 17 (1087).

[735] BOUTOULLE 2003a, p. 64. La donation de l'église Saint-Ferme en Bazadais est approuvée par Gui Geoffroy en 1080, *in turre sua apud Burdegala* (Chartes de Saumur n°7). Son fils, Guillaume IX prend le monastère Sainte-Croix sous sa protection en 1096, *in turri Castellari* (*Cart. Sainte-Croix*, pièce III).

[736] Annexes 2 (tome 3), PADOUENS 1262, § 2c ; cette proposition vient de l'enquête sur les padouens dans laquelle le roi-duc observe les empiètements opérés par *las maysons lasquaus son deitas estre estendudas en fossat de l'abantdeyt castet son de Bordeu* (littéralement : *les maisons lesquelles sont dites être étendues dans le fossé de son susdit château de Bordeaux,* littérairement : *les maisons dont les emprises sont réputées déborder dans le fossé de son susdit château de Bordeaux*).

[737] BOUTOULLE 2003a, p. 65. Pour les coutumes sur le vin, voir *AHG*, t. XLIX, pièce IX.

personnelle [738]. Pour pallier leur absence dans l'un ou l'autre de leur siège, les Guillaume se sont dotés d'officiers qui les représentaient dans leurs prérogatives, à savoir un sénéchal de Poitou, et un viguier puis aussi un prévôt à Bordeaux.

Les viguiers sont les agents les plus anciens et exercent des fonctions d'administration et de police urbaine, poursuivant l'action des *vicarii* carolingiens. Le premier, mentionné avant 1086, dans une donation à l'abbaye de la Sauve est *Petrus vigerius de Burdegala* [739]. Son neveu, Guillaume Hélie dote également la même abbaye de la pêcherie de Bruges en 1079 [740]. La succession de son petit-fils Guillaume Hélie (1137-1151) induit que la charge est manifestement devenue héréditaire dans la famille des Bordeaux.

L'institution des prévôts est contemporaine du duc Gui-Geoffroy. Ces agents exercent une juridiction sur un territoire plus vaste que celui des viguiers : ils sont chargés de lever les revenus domaniaux. Raoul, le premier connu, apparaît probablement dans l'épisode de fondation de l'abbaye de la Sauve en 1077-1079, peut-être même avant [741]. Lui succèdent un certain Gaillard, vers 1089/90 [742], puis Guillaume, qui exerce la charge entre 1090 et 1124 environ et qui est apparenté à la famille des Bordeaux [743]. Les deux fonctions ont gardé un rang égal au siècle suivant. Ces services sont accaparés par une même famille dont le patronyme de Bordeaux identifie la famille aux fonctions exercées dans la ville et la place au sommet des élites urbaines.

On ne peut dissocier ces charges territoriales de la réalité topographique de leur exercice. On peut donc associer au lignage des Bordeaux, une résidence privée fortifiée située à Puy-Paulin, attestée à deux reprises dans le cartulaire de Saint-Seurin pour le XIIe siècle sous le terme de *domus*, mais très probablement antérieure [744]. Cette *domus* pourrait tenir de la maison-forte et de la demeure palatiale dont on pourrait compléter l'appareil d'une chapelle à l'emplacement de l'église Notre-Dame-de-Puy-Paulin. Elle occupe un espace à cheval sur le côté nord du rempart antique et est reliée au pôle de Saint-Projet par le système de contrescarpe du tracé d'enceinte 2. Par ailleurs, la porte de la Viguerie ou *porta Begueyra*, signalée entre 1173 et 1180 [745], est probablement contemporaine de l'établissement des premiers viguiers dans le troisième quart du XIe siècle [*cf.* fig. 71, p. 357] . Avec la nouvelle tour ducale, à laquelle on peut associer le prévôt, c'est un élément clef de la politique fiscale des ducs en prise avec les routes d'Agen, à la jonction de l'estey du Peugue.

3.3- Le lotissement de la Rousselle (lotissement 1)

« Le premier privilège sur le vin dont ont officiellement et légalement joui les Bordelais dans le premier quart du XIIIe siècle est une lettre patente concédée par Jean sans Terre le 15 avril 1214. [746]» La culture de la vigne et le commerce du vin sont très fortement ancrés dans la tradition bordelaise depuis l'Antiquité. Dans cette optique, et en tenant compte du glissement de l'autorité ducale vers la Garonne (*turris Castellarii*) et le Peugue (viguiers), il semble que la ville connaît au XIe siècle une première urbanisation *extra-muros* sur les berges de la Garonne peut-être entre la tour ducale (nord) et la Garonne d'une part,

---

[738] Les deux titres de duc d'Aquitaine et de comte-duc de Gascogne sont généralement bien distingués dans les actes : *Guillelmo, nobilissimo Aquitanorum duce et comite Vasconie* (*Cart. Sainte-Croix*, n° XXII, vers 1080) et *Guillelmus, divina providentia, Aquitanie similiter et Vasconie dux et comes* (*Cart. Sainte-Croix*, n° III, vers 1096).

[739] *Pt. Cart. Sauve*, p. 60. L'acte n'est pas daté mais, d'après l'obituaire des églises bordelaises réalisé par le chanoine Lopès, on sait qu'il meurt le 19 juin 1086 (LOPES 1668, t. II, p. 193).

[740] *Gallia Christ.*, t. II, *instr.*, col. 274.

[741] *AHG*, t. III, n° II, p. 45, daté de 1072 ou 1077/79.

[742] *Gd. Cart. Sauve*, fol. 7 v° et ADG, G-335.

[743] *Cart. Sainte-Croix*, n° VII, p. 10 ; n° XCVI, p. 127 ; et n° CX, p. 136.

[744] *Cart. Saint-Seurin*, n° 116 et 136 (1159-1181).

[745] *Cart.Sainte-Croix*, n° 36 puis *Cart. Saint-Seurin*, n° 165 (1199).

[746] LAVAUD 2003a, p. 168.

plus sûrement au sud du Peugue jusqu'à l'église Saint-Michel et les voies vers Agen (lotissement 1) [747]. La première mention d'un habitat en bordure de Garonne est relatée dans la donation faite par les viguiers de Bordeaux à l'abbaye de la Sauve avant 1086 : il s'agit d'une maison et d'une vigne et cinq maisonnettes situées à la *Rocera propre ecclesiam sancti Michaelis* [748]. Le toponyme *Rocera/Rocella* correspond, sans doute possible, avec la rue de *La Rosella*, citée dans une bulle d'Alexandre III le 3 juin 1165 [749]. L'appellation concerne donc la rue reliant Saint-Michel à la porte Begueyre, le long du fleuve et du ruisseau du Peugue. La construction de l'enceinte de la première moitié du XIIIe siècle (enceinte 3) a oblitéré le lotissement 1 et a pu entraîner un changement de toponyme pour le tronçon viaire proche de Saint-Michel (*rua de las Salineyras* ou *rua Fusteria*, actuelles rues des Pontets et de la Fusterie). On peut, en toute évidence, associer ce lotissement à la densification des activités commerciales portuaires sous tutelle ducale, et suggérer l'existence d'un marché au débouché de la porte Begueyre (viguerie). Ce lotissement en prise avec l'hydrographie a pour effet possible de remodeler les berges et d'effectuer un léger gain de rive.

3.4- L'Eglise bordelaise à la fin du XIe siècle

Dans la logique de l'action de la fin du Xe siècle, l'Eglise bordelaise accompagne le développement de l'autorité ducale (chapelles palatiales de Saint-Projet et de Puy-Paulin) et jouit également de nouvelles libéralités, comme les revenus perçus sur le droit de monnayage concédé à Saint-André par le privilège de Guillaume IX vers 1089-1090 [750]. L'action des archevêques en matière d'application de la réforme grégorienne suit la politique ducale, réticente jusqu'à l'élection de l'archevêque Amat d'Oloron en 1089. Ces deux faits ne sont pas un concours de circonstances et témoignent des liens étroits qui agissent entre les pouvoirs ecclésiastiques et laïcs.

La tentatives répétées de réforme des chapitres, celui de Saint-André et celui du *monasterium* des *fratres* de Saint-Seurin (qui devait suivre un mode de vie plus canonial que monastique depuis le diplôme de 814), sont contemporaines de la reconstruction de la cathédrale et de l'église Saint-Seurin élevée au rang de collégiale dans le courant du XIe siècle. A croire que plus les chapitres se sécularisent, plus ils construisent. On peut penser que le doyenné et l'archevêché, dont les emplacements sont connus pour les périodes postérieures, datent au moins de cette période. « Le vieux monachisme bénédictin a pourtant bien résisté (...) même devant ce mouvement canonial ; l'abbaye Sainte-Croix restaurée est devenue avec Saint-André et Saint-Seurin, la troisième force religieuse de la ville et de sa région » [751]. A la suite d'A. Chauliac, on peut également suggérer que la restauration de l'abbaye s'est accompagnée d'un petit noyau de peuplement prenant la forme d'un petit lotissement en bordure de Garonne [752]. Les trois institutions religieuses

---

[747] Confirmation de la possession de l'église Saint-Michel à l'abbaye Sainte-Croix par l'archevêque Amat en 1099 (*Cart. Sainte-Croix*, n° XXVI et *Gallia. Christ.*, t. II, instr., col. 276-277 : *ecclesiam Sancti Michaelis, extra urbem super Garonam scitam*)

[748] *Gd. Cart. Sauve*, p. 60 (fol. 56v°-57r° de l'original) : *Petrus vigerius de Burdel dedit... a la Rocella a Burdel unam domum... ; Helias nepos Guillelmi Helie viacarii dedit unam vineam cum quinque mansionibus quam habebat in Rocera propre ecclesiam sancti Michaelis.*

[749] DESGRAVES 1975, p. 209.

[750] ADG, G 335 et LOPES 1668, t. II, p. 476-477. Le privilège de Guillaume IX – qui assure au chapitre le revenu du tiers du monnayage de Bordeaux et celui des dîmes en partage avec l'archevêque – a suscité de nombreuses forgeries pour la défense du droit de monnayage (actes de Sanche et du pseudo-Bérenger). Voir à ce sujet HIGOUNET 1963, p. 105-107.

[751] HIGOUNET 1963, p. 124. Pour la reconstruction de Saint-Seurin, Saint-André et Sainte-Croix au XIe siècle, voir le chapitre sur l'architecture et la sculpture romanes, par J. Gardelles dans HIGOUNET 1963, p. 161-198.

[752] CHAULIAC 1910, p 56.

s'affrontent pour accentuer leur emprise territoriale et subvenir à leurs besoins. A tel point que l'abbé de Sainte-Croix est appelé aux environs de 1086-1091, à arbitrer un litige entre les chanoines de Saint-André et ceux de Saint-Seurin pour le partage des dîmes de la cité [753]. Cet arbitrage, rapporté dans la bulle de confirmation d'Alexandre III (1173), ne liste malheureusement pas les *ecclesie inter muros Burdegale*. Il s'appuie sur la Devèze pour séparer les droits relevant respectivement de Saint-Seurin au nord, et de Saint-André au sud.

Le renouveau bordelais, bien palpable pour les périodes suivantes, et déjà effervescent au XIe siècle, bien plus qu'on ne le pensait auparavant. La présence d'un pouvoir ducal fort aide la ville à s'affranchir et à débuter la conquête de son *suburbium* sud.

[753] *Cart. Saint-Seurin*, n° XVII, p. 19-20 : *de quartario vero decime et de ecclesiis inter muros Burdegale civitatis dicimus hoc esse potius de mensa canonicorum ibidem Deo famulantium quam de feodo decanie Sancti Andree, sicuti rivulus medie civitatis dividit...*

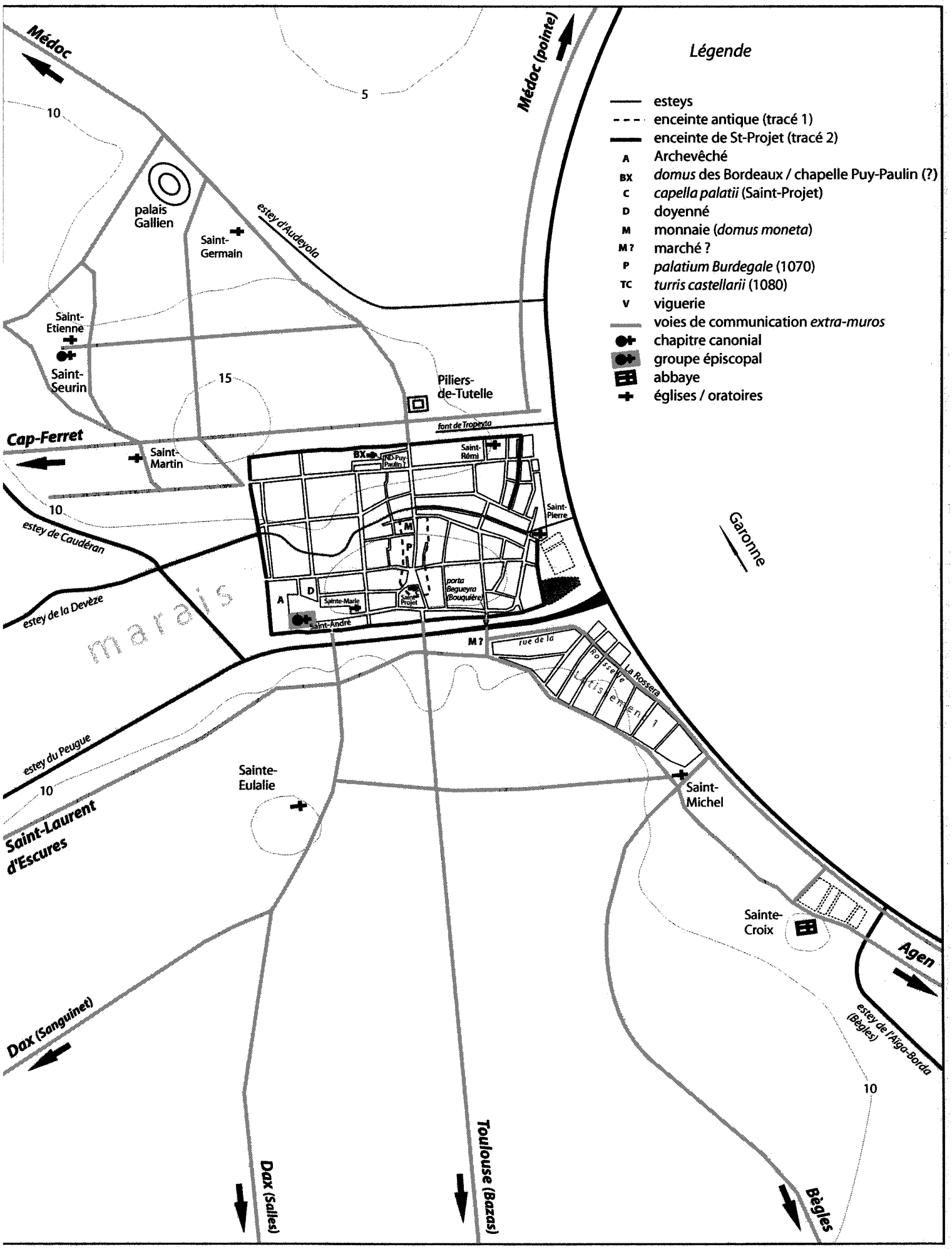

fig. 72 *- Hypothèse de restitution de Bordeaux à la fin du XIe siècle*

4- La ville au XIIe siècle [fig. 73, p. 369]

Le Bordeaux du XIIe siècle se présente comme une ville de marché régional en proie à une croissance soutenue. La présence d'une documentation plus nombreuse permet de mieux saisir ce qu'elle pouvait être.

Les murs de la cité sont possiblement percés de six portes principales, trois d'origine antique – porte Judaïque à l'extrémité ouest de la rue Porte-Dijeaux, porte Médoc au nord du *cardo* Sainte-Catherine et son pendant sud dont on ne connaît pas encore le nom – une autre, plus tardive, qui est la porte Basse ou de Saint-André, située au bout de la rue des Trois-Conils (opération 2, vers le VIIe siècle) et, enfin, deux portes nouvelles : la porte Begueyre dont on a déjà parlé et probablement la porte Basse au bas de la rue de Cheverus [754]. On peut supputer l'existence de poternes comme celle appelée plus tard porte des Paus à l'extrémité orientale de la rue Saint-Rémi, une entre Saint-Pierre et la tour ducale et à proximité du moulin des Palanques, joignant Saint-André et la route de Dax [755]. Les portes de l'enceinte antique assurent la liaison entre deux mondes urbains très nettement différenciés dans les textes depuis la fin du XIe siècle : dans les murs, le territoire de la *civitas* ; hors les murs celui du *suburbium* [756].

Le renouveau démographique des campagnes nourrit la croissance urbaine. L'apport rural au peuplement de Bordeaux, évalué autour de 25 % par l'étude anthroponymique, ne permet pas toutefois d'évaluer la population urbaine car l'on ne connaît ni les surfaces bâties ni les types d'habitat [757]. On peut penser que la construction courante, dont il ne subsiste aucun vestige, a employé principalement le bois, car les tenanciers et les seigneurs attachent un soin particulier à noter les constructions de pierre, ce qui sous-entend qu'elles sont rares [758]. La densité d'occupation de la cité est impossible à évaluer : les sources écrites sont certes plus abondantes mais point encore suffisantes pour pouvoir livrer des chiffres révélateurs. Il semble toutefois qu'une proportion notable de l'espace urbain soit encore consacré à l'agriculture urbaine qui occupe également une bonne part des espaces périurbains, comme la *vinea* du bourgeois Guillaume Sourget près des Arènes (Palais Gallien, 1124) ou les maisons, bâtiments, terres et vignes dans la cité, les faubourgs et la banlieue tenus par Arnaud de Livrac du chapitre Saint-Seurin (1144-1182) [759].

Par ailleurs, il semble que les rues de la cité n'aient pas encore de nom au XIIe siècle ; les biens et les personnes sont localisés selon leur paroisse ou les grandes constructions alentours. Mais, l'enquête sur les padouens de 1262 – qui fixe les limites du domaine public – et la présence de la quasi totalité des noms de rue de la cité pour la fin du XIIIe siècle caractérisent le souci de fixer durablement le réseau de voirie [760]. Ces éléments

---

[754] *Gd. Cart. Sauve*, fol. 56 r° (1075) : *porta Judea* pour la porte Judaïque ; *Cartulaire de Saint-Seurin*, BRUTAILS 1907, n° LIX et LXXX, p. 48 et 62 : *Andron de porta Medulcina* (1127) et n° CVI, p. 79 : *domum suam de Porta Mezulca* (1168) pour la porte Médoc ; *Cart. Sainte-Croix*, n° 36 puis *Cart. Saint-Seurin*, n° 165 (1199) : *porta Vicaria* pour la porte Begueyre ou du Viguier.

[755] Moulin appartenant au chapitre Saint-André, situé sur le Peugue, et signalé pour la première fois dans la bulle d'Alexandre III en 1173, voir également BAUREIN 1785 (1876), p. 316.

[756] Le terme de *suburbium* apparaît vers la fin du XIe siècle (*Gd Cart. Sauve*, fol. 56 r° : *terram illam que est in suburbio civitatis*). Les textes des années 1160-70 le distinguent bien de la cité (*Cart. Saint-André*, f. 85, 1174 : *de commorantibus in civitate Burdegale quam in suburbium* ; *AHG*, t. XIII, n° CVI, p. 360 : *juridictionem in urbe vestra et in suburbio*). Le terme de *suburbium* n'est plus guère employé après la fin du XIIIe siècle alors que celui de cité (*civitas* ou *ciutat*) perdure avec la même signification à la même époque (la cité englobée par les remparts antiques), puis semble se décharger de son sens pour devenir synonyme de ville ou *vila/bila* vers le milieu du XVe siècle (nombreux exemples dont ADG, H-734, fol 135, 03 mars 1451 : *lo mur de la ciutat* qui confronte la vigne de Johan et Helias Goffian à Sainte-Croix désigne la troisième enceinte et non le mur antique).

[757] HIGOUNET 1963, p. 261-266.

[758] *Cart.Saint-Seurin*, n° CXVI, p. 88 : *domum lapideam in civitate que est juxta domum Roberti Teuler (...) de cellerio lapideo quod est juxta domum Petri de Burdegala* ; n° CXXII, p. 93 : *domum lapideam* ; n° CXXIV, p. 95 : *domus lapidee* (à Saint-Seurin) pour les années 1144-1182.

[759] *Cart.Saint-Seurin*, n° LXXII, p. 57 et CXXII, p. 92-93.

[760] Voir *infra*, l'étude toponymique et les statistiques.

sont les phases ultimes de l'achèvement de la trame viaire à l'intérieur de la vieille cité et l'on peut raisonnablement penser que ce processus est viable *intra-muros*, pour l'essentiel, dès le XIIe siècle, même si la toponymie paraît encore instable et peu fixée.

4.1- Réseau paroissial et partage du *territorium civitatis* [761]

La densification de l'habitat, impossible à saisir par des chiffres concrets, est soulignée par la pression grandissante de l'encadrement religieux. Ce phénomène touche en premier lieu les églises de la cité. Aux six édifices *intra-muros* de la fin du XIe siècle, il convient d'ajouter la mention de la *paroisse* Saint-Siméon (1120) [762], de l'*église* Saint-Maixent (1120-43) [763] et de la *paroisse* de Saint-Rémi (1128), dont on a dit que l'édifice était probablement antérieur [764]. Aussi faut-il relire la bulle d'Alexandre III (13 juillet 1173) avec plus de circonspection : elle renforce l'arbitrage – déjà évoqué – prononcé par l'abbé de Sainte-Croix vers 1086-1091 faisant de la Devèze la ligne de séparation des droits et églises relevant respectivement du chapitre Saint-André (sud) et Saint-Seurin (nord). Elle liste également les églises de la ville, non les paroisses [765], ce que ne faisait pas l'arbitrage, ce qui ne veut pas dire non plus, au regard des mentions précédentes, que les paroisses n'existaient pas encore comme le propose A. Maillé [766]. Il existe des paroisses avant 1173 et peut être même avant le premier arbitrage : on ne possède pas de récit de création de paroisse et bon nombre d'entre elles apparaissent lorsque les sources reviennent en nombre, c'est-à-dire dans les premières décennies du XIIe siècle. Les textes oscillent donc entre *ecclesia* et *parrochia,* deux réalités distinctes ou une même réalité ? L'édifice n'est pas le territoire, mais il est difficile d'imaginer l'un sans l'autre. On pourrait proposer que le cadre paroissial est conféré à une église lors de sa première consécration, la consécration de nouveaux édifices entraînant, naturellement, une redéfinition des limites précédentes. Mais ce serait ne pas tenir compte de la géographie des territoires paroissiaux qui est souvent informe. Pourtant, il n'y a pas, je pense, de polémique à trouver dans ce texte. Le grand intérêt de la bulle pontificale est qu'elle cite précisément, et pour la première fois toutes les églises de la cité, et la majorité de celles du *suburbium*. Le pape énumère les édifices religieux dépendants des deux chapitres : Notre-Dame-du-Puy-Paulin, Saint-Christoly, Saint-Maixent et Saint-Rémi pour Saint-Seurin ; Notre-Dame-de-la-Place, Saint-Paul, Saint-Projet, Saint-Siméon et Saint-Pierre pour Saint-André, soit neuf lieux de culte auxquels il faut ajouter le groupe cathédral Saint-André [767].

---

[761] L'expression de *territorium civitatis* n'est pas bordelaise. Je l'emprunte aux textes contemporains de la région de Clermont-Ferrand, subtilement mis en lumière par GRELOIS 2003, et qui concernent le territoire de la cité et associé à la cité, objet des querelles de pouvoir des chapitres et établissement monastiques clermontois.

[762] *Cart. Saint-Seurin*, n° LXIX : *terram in qua domus est sita que est in Burdegala civitate, in parrochia videlicat Sancti Simeonis.*

[763] *Cart. Saint-Seurin*, n° CVI et n° LIV : *alodium quod est in civitate juxta ecclesiam Sancti Maxentii* (1120-43); *duos solos prope ecclesiam Sancti Maixenti super Divisam (1168).*

[764] *Cart. Saint-Seurin*, n° LXXIX : *vineam meam que est in civitate, in parrochia Sancti Remigii deus Paus.*

[765] La bulle de 1173 est publiée dans les AHG, t. XIII, n° CVI, p. 359 : *Ecclesiam Sancte-Mariae quae est propre ecclesiam vestram. Ecclesiam Sancti-Pauli. Ecclesiam Sancti-Projecti. Ecclesiam Sancti-Symeonis. Ecclesiam Sancti-Petri-de-Cancello. Ecclesiam Sanctae-Columbae, Ecclesiam Sancti-Elegii. Ecclesiam Sancti-Jacobi (...) ecclesie vestre in perpetuum possidendam donavit.* Il s'agit donc bien des églises et non des paroisses : Saint-Jacques est un prieuré, cité ici comme l'*ecclesiam Sancti-Jacobi,* il n'est pas signalé comme paroisse pour les époques postérieures.

[766] MAILLE 1960, p. 251-254, repris dans HIGOUNET 1963, p. 109 : « A cette date (1086-1091), les paroisses n'existaient pas encore. »

[767] La paroisse Saint-André n'est jamais désignée en tant que telle. Cette élision est interprétée par Sandrine Lavaud comme un fait évident et indiscutable : Saint-André évoque par son seul nom, la première de toutes les paroisses du diocèse. Voir LAVAUD à paraître.

Aux cinq possessions urbaines à la collation de Saint-André, la bulle de 1173 en ajoute trois autres, dans le *suburbium* : Saint-Eloi, Saint-Jacques et Sainte-Colombe. Saint-Eloi et Sainte-Colombe sont étroitement associées au développement des activités commerçantes de la Rousselle. Manque à cette liste Sainte-Eulalie, intégralement reconstruite et consacrée à nouveau par l'archevêque Guillaume en 1174. Elle rejoint la collation du chapitre métropolitain en 1176 [768].

Le partage du *territorium civitatis* est contemporain des tentatives de réforme des chapitres. Il entérine aussi d'autres juridictions territoriales, à savoir les zones d'immunité que sont les sauvetés. La sauveté de Sainte-Croix pourrait être la première fondée [769], c'est en tout cas celle dont la mention est la plus ancienne : en 1027, les donations de Guillaume V qui suivent la restauration du monastère la signalent explicitement [770]. La *sauvetat* de Saint-André est nommée pour la première fois dans la bulle de 1173 et celle de Saint-Seurin dans une bulle de 1180-81 [771]. On notera le concentration des conflits qui ne peuvent tenir du simple hasard et témoignent de la lutte des chapitres à laquelle on peut ajouter celle de Sainte-Croix avec Saint-André pour la collation de l'église Saint-Michel. La puissance du chapitre Saint-André s'inscrit également dans le paysage : la découverte récente du clocher porche roman de la cathédrale évoque à la fois toute la puissance du groupe cathédral – le porche a une emprise gigantesque, c'est probablement par là qu'entrèrent Aliénor et Louis VI lors de leur mariage – et toutes les difficultés qu'il connaît pour assoire durablement son autorité [772]. Au final la croissance s'accompagne d'une lutte de pouvoir inscrite dans et selon la topographie : la bien nommée Devèze (*Divicia* vient de *dividere*) entre les chapitres canoniaux, la voie Saint-Michel/Sainte-Eulalie pour Saint-André et Sainte-Croix.

Enfin, parmi les fondations hospitalières, le Temple de Bordeaux est cité pour la première fois vers 1158-1170 : il s'implante sur la courtine nord de l'enceinte antique, à proximité de Puy-Paulin. Au sud, l'hôpital des Gahets (Saint-Nicolas) fondé par Sainte-Croix vers 1200 et celui de Saint-Julien (vers 1230) complètent les structures d'assistance sur le chemin de Saint-Jacques [773].

4.2- Le port de la Rousselle, le marché et le lotissement des Ayres (lotissement 2)

Le lotissement de la Rousselle tracé au siècle précédent a été rapidement bâti dans le courant du XIIe siècle pour accueillir les migrants des campagnes environnantes et les marchands installés en bordure de Garonne, occupant les terrains situés au sud de l'embouchure du Peugue. Le quartier, probablement loti par les édiles bourgeois en lien avec le pouvoir ducal, donne son nom a plusieurs de ces nouveaux arrivants de la première moitié du XIIe siècle, tel Foulques de la Rousselle, ou encore le couple de Vidal et Marie de la Rousselle, et les frères Itier et Pierre Andron de la Rousselle cités dans le cartulaire de

---

[768] Voir la bulle de confirmation d'Alexandre III, datée de 1178, dans le *Cart. Saint-André*, fol. 113 v°.

[769] Comme pour les paroisses urbaines et péri-urbaines, on ne dispose, à Bordeaux, d'aucun texte relatant une fondation de sauveté.

[770] AHG, t. XXVII, n° II (1027), p. 3 : *propterea donamus et concedimus ecclesie Sancte-Crucis salvitatem et allodium liberum de omni mala exactione et de omni rapina.*

[771] *AHG*, t. XIII, n° CVI, p. 359 : *jurisdictionem in urbe vestra et in suburbio ab uno latere usque ad aliam* (1173); *Cart. Saint-Seurin*, n° CXXXII, p. 100 : *... locum in quo ecclesia ipsa sita est, cum salvitate ejusdem loci...* .

[772] MIGEON 2003, p. 49 : « Les vestiges de ce qui semble avoir été le rez-de-chaussée d'une tour-porche affleuraient à trente centimètres sous l'asphalte. Ces vestiges présentaient une élévation de 1,80 m, pour une superficie bâtie de 150 m². Quatre gros piliers composent la base de cet édifice ouvert. L'appareil est caractéristique du XIIe siècle. (...) Très tôt la tour connut des problèmes de stabilité : le pilier nord-est présente des signes évidents d'un affaissement dû à la nature marécageuse de ce secteur. Les accès du porche furent murés au début du XIIIe siècle ».

[773] DESGRAVES 1975, p. 407.

Saint-André [774]. Les bouchers installés dès la seconde moitié du XIIe siècle donnent leur nom à la portion terrienne de la route d'Agen qui confronte le lotissement à l'ouest [775]. La *rua Boqueira* ne désigne pas un chemin rural ou *camin*, mais caractérise l'aspect de plus en plus urbain du faubourg de la Rousselle [776]. Les activités commerçantes se pressent en bordure de Garonne, *ad portum de Rocella supra litus maris* [777] dont l'activité de construction se poursuit durant tout le siècle comme en témoigne le don fait par Richard, comte de Poitou, à Pierre Dauzac de terrains à bâtir et de maisons vers 1185-1189 [778]. Ce trafic et ces aménagements encore modestes comparés à ceux des siècles suivants, drainent le sel (plusieurs toponymes de *salineyras* parsèment le secteur), le bois et le poisson mais aussi les pèlerins en route vers Compostelle qui débarquent au *port deus Pelegris* et sont accueillis à l'hôpital du Pont-Saint-Jean, mentionné en 1182 [779].

Ce faubourg à la population grandissante concentre les activités en relations avec l'approvisionnement de la ville. Il jouxte la place du marché, attestée vers 1160 par la donation d'une maison à l'abbaye de La Sauve [780]. Son emplacement stratégique à quelques pas de la porte Begueyre, emplacement probable de la viguerie, au sud de la cité entre les pôles ducaux de Saint-Projet et du *castellarium*, en font un espace stratégique en fonction probablement dès la fin du XIe siècle. L'embouchure de l'estey du Peugue, dont on a déjà noté l'élargissement caractéristique du lit au nord du marché, permet aux embarcations du port de l'alimenter. Ces dernières remontent jusqu'à un espace nommé *cap de barchas* au début du XIIIe siècle[781], situé à hauteur de la rue Porte-Basse actuelle, soit à l'ouest de l'élargissement constaté. L'église Sainte-Colombe peut être considérée comme la paroisse du *mercat*, nom que l'on a donné ensuite à cet espace commercial. Son implantation implique la réalisation de l'opération d'urbanisme 4 qui distribue l'église Saint-Eloi et l'hôpital Saint-Jacques, vers 1120 [782].

A l'ouest du marché se développe un nouveau lotissement appelé quartier des Ayres, *ad areas infra muros* [783]. Le terme d'*area* qui signifie emplacement à bâtir désigne très probablement le lotissement 2. Il distribue les terrains situés entre Sainte-Eulalie et le mur sud du rempart antique : le découpage en grandes lanières perpendiculaires au ruisseau du Peugue en font un quartier encore agricole comme en témoignent les très nombreuses vignes répertoriées pour les périodes postérieures et l'implantation du moulin et du grenier (*far*) de Saint-André attestés en 1173.

Les nombreuses mentions attestent d'un degré d'occupation élevé du *suburbium* sud entre la courtine méridionale de la cité et la voie reliant Sainte-Eulalie à Saint-Michel. Il semble que l'essentiel du réseau de voirie et des voies de desserte des lotissements soit bien en place dès cette époque. Cet espace est en majorité occupé par une nouvelle classe :

---

[774] *Cart. Saint-André*, fol. 16 v°.
[775] *Cart. Saint-Seurin*, fol. 13 v°.
[776] Voir *infra*, sur la désignation et les qualités de la voirie.
[777] *Cart. Saint-Seurin*, BRUTAILS 1907, n° CLXIV, p. 127 (s.d.).
[778] *Recogniciones feodorum in Aquitania*, éd. Ch. Bémont, Paris, 1914, n° 495.
[779] MARQUESSAC 1866, p. 11-16 pour l'hôpital Saint-Jean. Le *port deus Pelegris* ou port des pélerins est appelé *portum Sancti-Johannis-de-Ponte* en 1274 (DROUYN 1974, p. 160 et *AHG*, t. V, p. 318).
[780] *Gd Cart. Sauve*, fol. 54 v° : Raymond de Toil fait don d'une maison et d'un puits situés *apud Burdegalam in mercato*.
[781] *Cart. Saint-André*, fol 17v° mentionné comme le nom du sol tenu par Arnaud Toscanan, à hauteur de la porte éponyme. Le fait est également noté par HIGOUNET 1963, p. 274 et note 72, qui n'envisage cependant pas l'élargissement du Peugue. La traduction littérale de « tête des bâteaux » désigne le point ultime où les embarcations remontent, avant de faire demi-tour, grâce à la largeur de la voie d'eau, qui pourrait, de fait, avoir été aménagée en conséquence.
[782] DESGRAVES 1975, p. 240. Le verbe 'distribuer' renvoie au mode d'accès des édifices et plus globalement du parcellaire (GAUTHIEZ 2003a, p. 212 : « distribution spatiale : organisation spatiale des modes d'accès aux édifices ».
[783] *Cart. Saint-Seurin*, fol 17 v°, vers 1190.

celle des *burgenses* et des *cives*. Les premiers apparaissent dès les années 1120 et forment l'élite marchande des habitants du *suburbium* qui émergent parmi la masse des journaliers et des artisans et qui sont les ancêtres des grandes familles bourgeoises des Colom, Soler, Toscanan et autres Monadey [784]. Par opposition, les *cives* désignent les habitants de la cité : c'est à eux, et non aux *burgenses*, que sont confirmés par le nouveau roi-duc Jean les privilèges économiques concédés par sa mère Aliénor (1199). Les deux termes traduisent donc à cette époque une différence d'ordre spatial et juridique – peut-être plus que social – qui disparaît au siècle suivant lorsque les droits de la cité sont étendus à l'ensemble des bourgeois de Bordeaux [785].

4.3- Une expansion septentrionale moins sensible

Alors que l'expansion sud a pour vecteur essentiel les voies d'eau du Peugue et de la Garonne et la cellule commerciale du marché, le peuplement nord s'attache à des noyaux monumentaux préexistants, antiques ou paléochrétiens. Un peuplement entoure les ruines des Piliers-de-Tutelle et forme un petit faubourg clairsemé de terres cultivées, de vignes et de maisons [786]. Du monument antique partent deux nouvelles voies, en plus de celle du Médoc : la première est *la via que vadit ad Tropeitam* (1127), elle part du temple antique et butte sur l'estey d'Audeyola et la palu [787]; la seconde se situe à peu près à hauteur de l'actuelle rue Esprit-des-Lois, entre Tutelle et le fleuve, c'est la *via publica que ducit ad mare* [788].

A proximité du bourg Saint-Martin, la *forêt* a cédé le pas à la culture de la vigne, en bordure des marais de la Devèze par le biais d'artigues comme celle de Pipas [789]. Les chapelles de Saint-Symphorien et de Saint-Lazare dite aussi de la Recluse, construite après 1150, sont des petites cellules hospitalières qui regroupent extra-muros, les malades contagieux.

La collégiale Saint-Seurin dont le chevet est refait à cette époque, voit s'agglutiner autour d'elle maisons et bâtiments construits grâce à de nombreuses donations : maisons contre Sainte-Etienne, à Badetz, Capdeville ou Nonans [790]. La réforme canoniale et l'obligation faite aux chanoines de posséder une maison dans la sauveté participent à la création d'un véritable bourg canonial : « le sacriste Ruffat s'installa dans une maison de pierre en partie achetée à Pierre de Bussac. Peut-être est-ce alors que le doyenné s'implanta dans l'espace situé actuellement entre la rue du Manège et la rue Ségalier ? » [791]. Avec ses plantiers et ses casaux, l'ensemble constitue un véritable faubourg sans protection défensive hors l'habituel enclos comprenant le cimetière, la collégiale et les bâtiments canoniaux.

La renaissance urbaine associée au renouveau rural, déjà perceptible au siècle précédent, prend au XIIe siècle toute son envergure. On sent dans l'expansion méridionale tous les éléments constitutifs d'un embryon de commune (activités commerciales du port et du marché, création d'un corps de *burgenses*), fruit d'un 'réflexe topographique' semblable à celui observé durant la période antique : que de ressemblances entre le port intérieur antique sur la Devèze et le port médiéval du marché sur le Peugue !

---

[784] *Cart. Saint-Seurin*, n° XXI, p. 25 (*Maurand, burgensis* en 1122) ; LXXII, p. 57 (*Guilhelmus Sourget, burgensis* en 1124) et *Cart. Sainte-Croix*, n° XCI, p. 124 (*Raimon Rossert, burgensis* vers 1250. Le mot de *burgensis* dérive de *burgus* et désigne bien les habitants du faubourg alors que le terme de *burgus* n'apparaît qu'au XIIIe siècle.
[785] RENOUARD 1965, p. 81. On observe également le même processus d'extension des droits des habitants de la cité à ceux des faubourgs à Rouen, en 1224. Voir GAUTHIEZ 1991, p. 217.
[786] *Cart. Saint-Seurin*, p. 40, 48, 62, 79, 87, 88 et 105 (1101-1180).
[787] *Cart. Saint-Seurin*, LXXX, p. 62.
[788] *Cart. Saint-Seurin*, CXXXVI, p. 105 (s.d.).
[789] *AHG*, t. III, p. 44 : *silvam totam que inter duos rivos apud arcus est sitam* (1072/1077).
[790] *Cart. Saint-Seurin*, p. 51, 53, 56, 59, 67 (1101-1143).
[791] HIGOUNET 1963, p. 276.

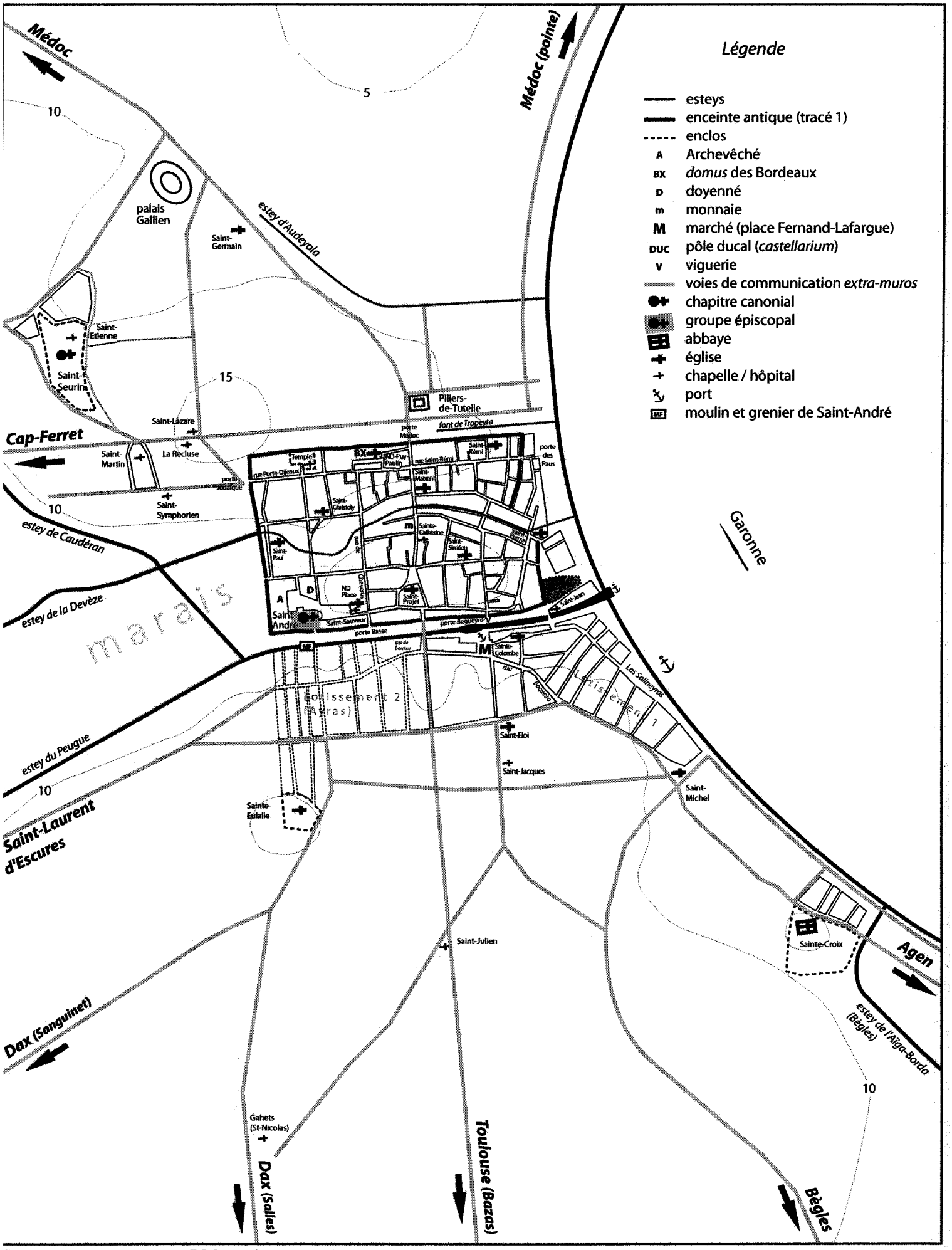

fig. 73 *- Hypothèse de restitution de Bordeaux à la fin du XIIe siècle*

5- La défense du bourg Saint-Eloi (tracé d'enceinte 3, lotissement 3) [fig. 74, p. 375]

L'enceinte 3 est l'étape ultime de la croissance du faubourg Saint-Eloi, développé au sud de la ville autour du marché et du nouvel espace portuaire du Peugue et de la Rousselle. Les murs viennent protéger le nouveau poumon économique accolé à la vieille cité, probablement suite à l'assaut du roi de Castille Alphonse VIII, vers 1205-1206. Cette enceinte enclôt le *burgus* marchand de Saint-Eloi : elle vient s'accrocher au sud-est de la cathédrale près de la porte Basse, prend la direction du sud sur 300 mètres puis bifurque vers l'est pour englober les parties les plus urbanisées du lotissement des Ayres, le marché et une partie du quartier de la Rousselle. Elle est constituée d'une double ligne de courtines bordées par un *fossat* et un *arrefossat* mentionnés en 1262 dans l'enquête des padouens [792]. Elle est percée de six portes qui sont, d'ouest en est, les portes de Toscanan, des Ayres, du Cayffernan, Saint-Eloi, Boqueyre et de la Rousselle, protégées par des barbacanes formant de petits châtelets de quatre tours [793]. La porte Saint-Eloi comporte deux tours supplémentaires, mentionnées dès 1246, *in introitu ecclesie Sancti Elegii* [794]: c'est l'entrée principale de la ville et le siège du nouvel *Hostau de Bila* dont la construction pourrait remonter aux années 1235-1255 [795]. Cette opération d'urbanisme constitue la plus importante transformation topographique depuis la construction de l'enceinte antique. Elle s'accompagne d'un remodelage des lotissements qu'elle recoupe (lotissements 1 et 2) auquel on peut associer les opérations d'urbanisme 5 et 6.

Une charte de 1208, provenant du cartulaire perdu de Saint-Jacques, narre la destruction d'une partie des aménagements antérieurs autour de Saint-Jacques et de la chapelle de la Madeleine (citée pour la première fois) dans le souci de défendre la cité (*ob nostre civitatis defensionem*) [796]. Elle indique également la concession faite au prieuré Saint-Jacques, de terrains situés dans les fossés entre les portes Cayffernan et Saint-Jacques (Saint-Eloi) pour la construction de maisons : *concessimus Raimundo ejusdem loci priori et fratribus ibidem Deo et pauperibus servientibus ut a porta Sancti Jacobi usque ad portam de Cayffernan, in fossato edificient et domos construent quantum voluerint, ea tamen conditione ut non liceat edificia vendere seu alienare vel in feodum dare vel etiam locare* [797]. Avec toute la prudence qu'il convient de prendre, on serait tenté d'associer à cette mention la création du lotissement 3, qui se situe néanmoins un tout petit peu plus à l'est que les portes citées. La concession des terrains ne spécifie pas que l'aménagement est planifié, mais spontané, à moins que la formule *in fossato edificient et domos construent quantum voluerint* renvoie à des coutumes, malheureusement inconnues, qui régissent les constructions. Aussi peut-on apprécier le décalage entre le laconisme des droits concédés et la forme régulière du lotissement 3 relevé sur le plan cadastral. Si l'on connaît ailleurs, des procédures sans

[792] Annexes 2 (tome 3), PADOUENS 1262, § 11c.
[793] Annexes 2 (tome 3), PADOUENS 1262, § 78 : *barbacana de Rocella et omnes alie barbacane civitatis Burdegale* (1262).
[794] RENOUARD 1965, p. 37.
[795] L'année 1235 est celle de la confirmation des droits de la commune par Henri III, 1255 est la date supposée de fin des travaux de l'enceinte. La position de l'hôtel de ville sur cette enceinte est un formule que l'on retrouve ailleurs comme en Normandie, à Caen, Rouen ou Evreux, ou encore à Auxerre (GAUTHIEZ 2003a, p. 96).
[796] Cité par BOUTOULLE 2003a, p. 66 et note 51 : Charte de 1208 extraite du cartulaire perdu de Saint-Jacques de Bordeaux (fol. 229 v°), transcrite dans le *Livre des Coutumes*, p. 403 : *Quod cum rex Castelle nostram civitatem obsideret ecclesias Sancti Jacobi et Sancte Marie Magdalene et Hospitale et alias domos que constructe erant ad opus pauperam et peregrinorum et clericorum et aliorum fratrum ibidem desservientium, ob nostre civitatis defensionem et peccatis nostris exigentibus redegimus usque ad solum.*
[797] *Livres des Coutumes*, n° XL, p. 403. La porte Saint-Jacques correspond très vraisemblablement à la porte Saint-Eloi, située juste au nord du prieuré. Avec la formule *in fossato*, on comprend mieux le décroché de l'îlot Saint-Jacques (entre les rues du Mirail et Leyteire), en bordure du cours Victor-Hugo.

ambiguïté narrant un aménagement planifié (lotissement 4), ce document rappelle que la part du 'spontané' est peut-être beaucoup plus importante qu'on ne le pense, et qu'elle peut également conduire à la mise en place de formes régulières et planifiées aux yeux du morphologue.

Une approche pluridisciplinaire des fortifications du bourg Saint-Eloi, et plus particulièrement du quartier commerçant de la Rousselle, a récemment permis d'abattre les présupposés de pensée qui pesaient sur le tracé de l'enceinte [798]. Le poids historiographique de la continuité des structures ainsi que le caractère fermé des défenses sont l'*a priori* essentiel qui ont conduit les historiens, depuis dom Devienne jusqu'à Jean-Paul Trabut-Cussac, à clore la façade maritime depuis la porte de la Rousselle, au sud, jusqu'à l'angle sud-est ou nord-est de la cité remparée et ce, sans qu'aucune preuve archéologique ou écrite ne désigne de mur [799].

Un compte rendu des conclusions de chaque point de vue me semble indispensable pour illustrer la dureté et la pérennité de la tradition, malgré l'existence d'un faisceau de preuves indiscutables qui prend sens dans un argumentaire croisé de plusieurs démarches scientifiques. Le démontage complexe des traditions historiographiques développées par dom Devienne, l'abbé Jacques Baurein, Camille Jullian, Léo Drouyn jusqu'à Yves Renouard a été réalisé par Pierre Régaldo. Pour tous ces historiens, il est impensable que la ville ne soit pas fermée du côté de la rivière, exception faite du pressentiment de Drouyn qui liste les arguments qui sont en défaveur d'une clôture. « Il l'a perçu, mais n'y a pas cru. Personne avant lui et après lui ne l'avait imaginé. Il n'y a pas, sur la berge garonnaise du quartier de la Rousselle, entre Peugue et font Bouquière, de fortification avant le XVIe siècle. Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de limite urbaine : elle est formée par des chais. Et cela même a un sens défensif, même s'il est assez peu efficace, encore que, à ces époques, le meilleur défenseur de ce secteur de la ville reste le fleuve » [800]. Preuves à l'appui : la vue chorographique des années 1525-1535 [CAT.1] ne figure qu'un îlot constitué de maisons et de chais entre le Peugue (les tours nommées *porta Navigera*) et la porte de la Rousselle (*portau de la Roussela*) ; de même, en 1565, le plan perspective d'Elie Vinet témoigne du même état de fait [801]. Le caractère défensif des lignes de façade rappelle celui de plusieurs villes du Royaume-Uni, étudiées par J. Schofield et A. Vince, comme Bristol, Edinburgh, Southampton, Arundel, Perth et York [802]. Le rôle marchand et stratégique de la rive où se situe très probablement la saline de Bordeaux, sur laquelle se percevait la pouyade ducale, et la mise en place d'un encadrement religieux aux XIe et XIIe siècles permet à F. Boutoulle de souligner l'ancienneté des rapports qui unissent le fleuve au marché. L'interprétation des textes de la fin du Moyen Age permet à S. Lavaud d'insister sur l'inutilité d'une fortification

---

[798] REGALDO et al. 2003 pour la référence générale du recueil d'articles paru dans la *Revue Archéologique de Bordeaux*, introduction générale p. 77-78, et BOUTOULLE 2003b, JEAN 2003, LAVAUD 2003, MIGEON et al. 2003 et REGALDO 2003 pour le détail.

[799] REGALDO 2003, p. 80 et notes 7 à 13, identifie deux circuits, un premier, long et bordant la berge, entre la Rousselle et l'angle nord-est du rempart antique ; un second, court et en arrière du fleuve, entre la porte de la Rousselle et le palais de l'Ombrière. Le premier tracé est initié par DEVIENNE 1771, p. xxxi, le second par DROUYN 1874, p. 36-37. Cette dernière option a reçu l'approbation de nombreux successeurs dont on ne citera que JULLIAN 1895, p. 230 et J.-P Trabut-Cussac dans RENOUARD 1965, p. 37.

[800] REGALDO 2003, p. 84 ainsi que les notes pour les références et citations de chacun des auteurs commentés.

[801] Le plan perspective d'Elie Vinet [CAT.3] applique une projection verticale pour les enceintes et axonométrique pour les édifices monumentaux : c'est bien parce qu'il y a une rupture de la ligne des fortifications que E. Vinet a fait figuré, en perspective médiane, le seul îlot présent sur le document, qui n'est assimilable à aucun édifice monumental.

[802] SCHOFIEL & VINCE 1994, p. 38 : *Alternatively, city walls might be built, or lines of defence strengthened, by joining together existing lines of the walls of stone houses and blocking up openings such as doors and windows, as it documented at Southampton in the fourteenth century, and in Edinburgh in both the fifteenth (the King's Wall, 1425-1450) and the sixteenth centuries (Flodden Wall).* Citation prise dans REGALDO 2003 p. 84.

qui aurait bouleversé un lotissement précoce devenu le ventre de Bordeaux, espace central et quartier marchand ouvert sur le fleuve à la fin de l'époque médiévale [803]. En plus des données morphologiques déjà évoquées [804], on peut mesurer la triple importance de ce quartier qui concentre sur 15 à 17 ha, les trois lieux essentiels de la gestion urbaine : le poumon économique, largement développé autour du Mercat (ou marché, actuelle place Fernand-Lafargue), mais aussi le rôle politique avec le *castrum* de l'Ombrière et enfin le pôle municipal concentré sur l'église Saint-Eloi et la Jurade. (...) A la fois soucieux de protéger les hommes et les biens et de les faire s'épanouir, il apparaît que les décideurs, ou d'autres facteurs, ont souhaité favoriser la synergie fleuve/ville en laissant ouvert le bourg sur la *mar*. La Garonne est et demeure, pendant le Moyen Age, la bouche sans laquelle Bordeaux ne saurait se nourrir et croître puisque d'elle arrive ou part presque tout. [805] Enfin, les observations archéologiques sur la berge nord de l'estuaire du Peugue, concluent que « s'il y a bien un mur qui traverse la place du Palais, il n'appartenait pas à la deuxième enceinte, (...) mais était une fortification ponctuelle ouverte sur le Peugue. Il semble aussi qu'il n'appartenait pas à la troisième enceinte, mais qu'elle s'est appuyée sur lui, le réutilisant pour terminer son trajet au nord de la Rousselle [806] ».

Les contributions, regroupées sous le titre de la *Rousselle et la Mar*, soulignent les bienfaits et la complémentarité d'une approche pluri-disciplinaire, faite de « raisonnements convergents mais aux perspectives différentes » qui assoient solidement une démonstration qui sort des normes ordinairement admises [807]. J'ajouterai que la conception idéelle de la ville-close transmise par le discours historique s'est surtout ancrée dans les esprits par le plus convainquant des véhicules : le plan, comme si la représentation assenait une certitude plus immuable que l'écrit. Chez Camille Jullian et Julien Dukacinski, la matérialisation de la pensée par le figuré est plus sournoise, presque plus captieuse, que celle de Léo Drouyn, qui donne au lecteur les armes de ses « notes justificatives » pour l'aider à comprendre, parfois même pour le contredire. La recherche des années 1960 apporte, quant à elle, une vision nouvelle de l'histoire politique, économique et sociale à laquelle se subordonne une réalité topographique transmise par la tradition historiographique dont elle perçoit parfois les failles sans véritablement la remettre en cause.

Ayant abordé les problèmes du tracé, la pertinente reprise du dossier des fortifications du début du XIIIe siècle par F. Boutoulle, nuance les jalons chronologiques posés par Y. Renouard en 1965 et Charles Higounet qui proposent que « les travaux étaient déjà bien avancés en 1219 et sans doute achevés en 1227 » [808]. Les textes ne permettent pas de suivre le détail du chantier, mais les bribes qui restent montrent qu'il s'est poursuivi pendant un demi-siècle. De 1205-1206 à 1225, devant les menaces répétées des Castillans puis des Capétiens, il avance fébrilement, par à-coups, au gré des phases de menace et de tranquillité, selon un partage classique des tâches laissant aux Bordelais le soin d'élever une clôture, « apparemment non maçonnée dans un premier temps » [809]. Des années 1225 à 1255, les textes sont rares, mais il semble que c'est à cette époque qu'ont été déterminés

---

[803] LAVAUD 2003, citation p. 92 combinée avec le titre générale de l'article. Les sources qui étayent l'argumentaire sont : l'enquête des quatorze commissaires relative au *padouens*, datée du 29 octobre 1262, mais surtout, les rares registres de la Jurade qui restent pour le Moyen Age (années 1406-1409, 1414-1416 et 1420-1422) et les actes fonciers des seigneuries ecclésiastiques (séries G et H), en particulier ceux concernant le chapitre Saint-André, ainsi que le chapitre Saint-Seurin et les bénéficiers de Saint-Michel dans une moindre mesure.

[804] le tracé 5 se rapporte à l'enceinte 4 et non à la 3.

[805] JEAN 2003, p. 105-106.

[806] MIGEON et al. 2003, p. 116.

[807] REGALDO et al. 2003, p. 78.

[808] BOUTOULLE 2003a est séparé du dossier précédent consacré à *La Rouselle et la Mar* (REGALDO et al. 2003). Toutefois, sa publication dans le même numéro de la *Revue Archéologique de Bordeaux* donne une belle cohérence à l'ensemble. Citation de Trabut-Cussac dans RENOUARD 1965, p. 35-39 et citation de Charles Higounet dans ETIENNE 1980 p. 99.

[809] BOUTOULLE 2003a, p. 70-71.

les caractères singuliers de cette ligne de fortification : double fossés au devant d'une double courtines ponctuée de barbacanes attestées pour l'année 1255, date à laquelle l'ouvrage paraît terminé, et le danger écarté.

Cette chronologie nuance le caractère monolithique de celle décrite par J.-P. Trabut-Cussac et reprise par Charles Higounet. Le tracé du rempart, absent sur la façade garonnaise, est le fruit d'une décision conjointe de la municipalité et du roi-duc, projet mûrement réfléchi dès le départ, même si les sources qui pourraient le prouver ont disparu. Le programme des coûteux travaux financés par la Jurade est réalisé de façon quelque peu chaotique, au gré des finances municipales. Cette observation expliquerait peut-être l'aspect 'réduit' de cette opération d'urbanisme qui enclôt uniquement la partie marchande du bourg organisée autour de la position centrale du marché : cette enceinte est réalisée de façon prestigieuse mais la nécessité de défendre rapidement la ville a contraint les aménageurs à limiter au plus serré le périmètre protégé, laissant au dehors une partie des lotissement de la Rousselle (1) et des Ayres (2) . L'accroissement, qui marque la renaissance de la ville du XIIe siècle, a de toute évidence participé à la perte du rôle défensif du coté méridional du rempart antique. Les qualités protectrices de ce dernier pourraient être encore très actives, à la même époque, au sud de la cathédrale Saint-André, plus à l'ouest, portion non englobée par l'enceinte [810].

Le premier accroissement, outre l'originalité des doubles lignes de courtines et de fossés, est souvent décrit comme insuffisant et vite dépassé par l'arrivée massive des ordres mendiants et d'une nouvelle population d'artisans, de gabarriers et de petites gens du monde rural dans le courant du XIIIe siècle [811]. Son emprise n'est pourtant pas aussi minime que les historiens le pensaient auparavant : ce n'est pas neuf mais quinze à dix-sept hectares qui sont protégés par la nouvelle ligne de fortification, si l'on prend en compte la défense naturelle offerte par la *mar* depuis la porte de la Rousselle, au sud, jusqu'à hauteur de la porte des Paus, au nord, percée dans le mur antique et peut-être renforcée jusqu'au fleuve avant 1262 [812]. Cela porte à 45 hectares environ la surface de la ville fortifiée dont les ramifications méridionales contemporaines vers Saint-Michel et Saint-Croix, sur les grandes voies terrestres de communication, constituent le nouvel axe de développement. Avant de poursuivre la description de la très forte croissance du XIIIe siècle, la figure 74, propose un état de restitution vers 1225, juste avant l'implantation des ordres mendiants, à une date ou l'enceinte probablement encore en palissade, possède déjà toutes ses caractéristiques morphologiques (doubles courtines, doubles fossés, portes) et les aménagements en lien avec elle (système d'escarpe, opération d'urbanisme 5 et 6, lotissement 3).

---

[810] Les proches limites de la sauveté de Saint-André, enclave juridique que le chapitre eut bien du mal à défendre face à la Jurade, pourraient expliquer que le rempart antique ne soit pas phagocyté par l'habitat. A la limite sud du quartier canonial, il exerce certes encore un rôle militaire à cette période, mais il met aussi en valeur la monumentalité d'une sauveté – somme toute petite face à celle de Saint-Seurin ou à celle, plus éloignée, de Sainte-Croix – qui a fort à défendre. L'étude de ce secteur complexe, tant au point de vue topographique qu'à celui des enjeux de pouvoirs dont il est l'objet, devrait bientôt être publiée par Sandrine Lavaud.

[811] DROUYN 1874, p. 9, repris et développé par JULLIAN 1895, p. 233.

[812] Annexes 2 (tome 3), PADOUENS 1262, § 24 : *porta deus Paus*. L'estimation de 15 à 17 ha prend en compte la difficulté de caler avec précision la ligne de berge du XIIIe siècle. De plus, elle permet aussi d'intégrer la partie mouvante de la berge, découverte ou engloutie au gré des marées.

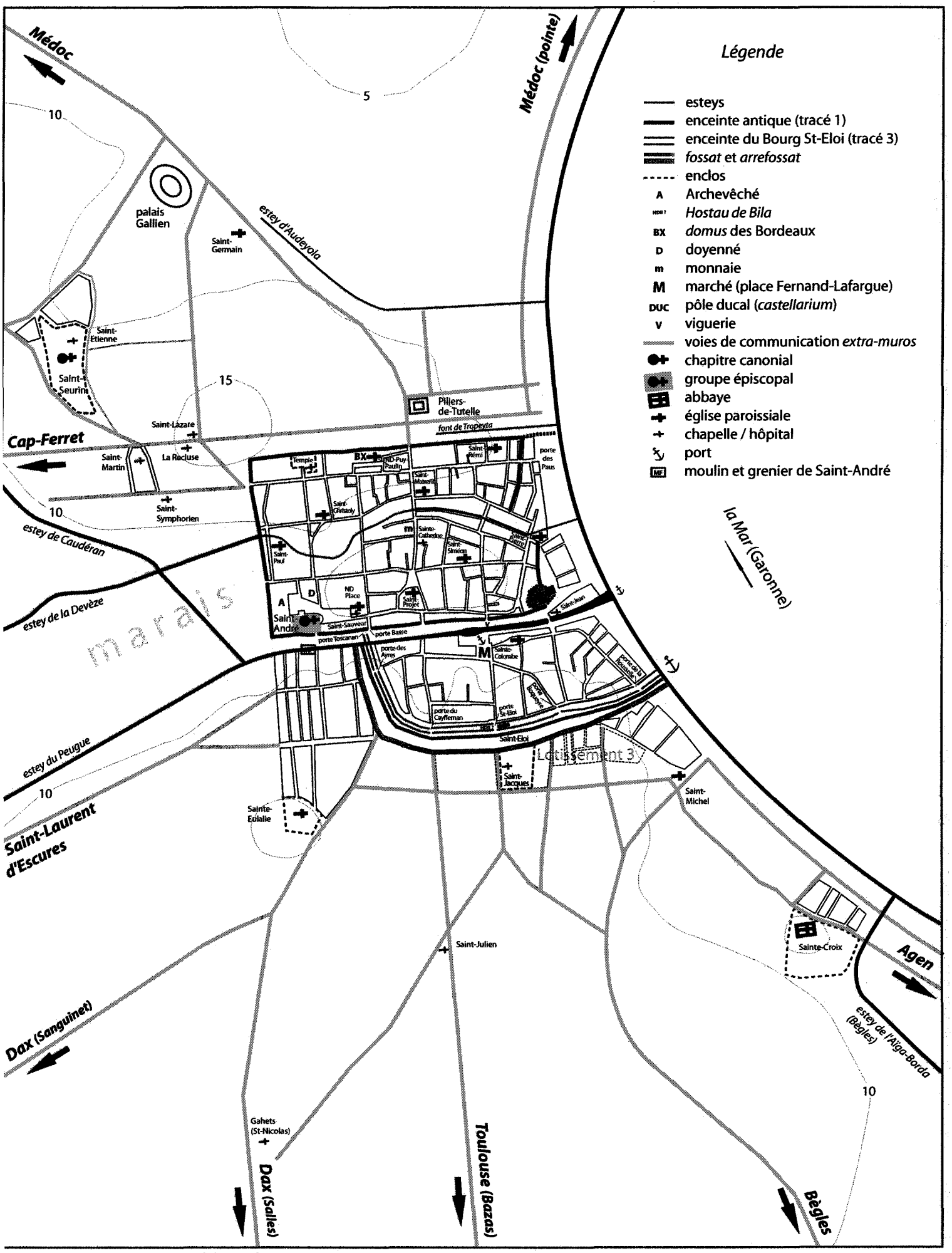

fig. 74 *- Hypothèse de restitution de Bordeaux vers 1225*

6- La forte croissance du XIIIe siècle [fig. 77, p. 407]

La vie politique bordelaise du XIIIe siècle est marquée par de grands bouleversements annoncés dès la fin du siècle précédent qui a placé la ville sous la main des rois d'Angleterre. L'organisation municipale, limitée aux 'libertés' concédées par Aliénor et Jean sans Terre (1199) et par la présence d'un agent royal puissant (prévôt ou sénéchal), prend toute sa mesure dans la décennie 1200. La lettre royale du 4 février 1200 est adressée aux « jurats et bourgeois », celle de l'évêque de Londres s'adresse aux « baillis et aux prud'hommes » (1204), et tout laisse à penser, malgré l'ambivalence des termes, à l'existence d'un collège de jurats chargé de répondre à l'intérêt commun, suivant peut-être en cela les *Etablissements de Rouen* [813]. Après le siège du roi de Castille, Jean sans Terre demande « au maire de Bordeaux » de remettre à son sénéchal les biens pris à l'ennemi (1206). L'acte qui signale le premier maire connu, Pierre Lambert (1208) est daté du cloître Saint-André : la municipalité existe par les hommes mais n'a pas encore laissé d'empreinte au sol. Tout se cristallise pourtant autour du bourg marchand de Saint-Eloi, qui devient siège de l'hôtel de ville, sûrement après la confirmation d'élection du maire, de la Commune, des libertés et libres coutumes, par Henri III en 1235 [814]. Dans ce creuset à l'alchimie instable mais féconde, la ville poursuit sa croissance, alimentée par l'essor démographique des campagnes. Les fondations de couvents, l'arpentage de lotissements et le développement du port sont autant de phénomènes qui traduisent les transformations d'ampleur qui modifient le visage de la capitale du duché. Pour plus de clarté dans l'appréhension des phénomènes, le développement urbain sera abordé par thèmes.

6.1- L'installation des ordres mendiants [fig. 77, p. 407]

Le traditionalisme des chapitres, malgré la tentative d'application de la réforme augustinienne, et la perte de vitesse de l'abbaye Sainte-Croix sont en décalage profond avec les préoccupations de la population. Les vieilles institutions ecclésiastiques enfermées dans leur privilèges ne proposent que des 'aliments spirituels périmés' à une population de bourgeois et de gens de négoce qui dirigent leur générosité vers les fondations charitables et les ordres militaires qui œuvrent en Terre Sainte. Bordeaux, comme les autres villes de la chrétienté occidentale, se passionne pour l'expérience religieuse que représentent les mendiants. Un premier constat s'impose : la répartition géographique des ordres tient naturellement compte des contraintes et des facilités du site. Les proches palus situées au nord de l'estey d'Audeyola ne laissent que peu de place au développement, en comparaison de la terrasse des monts Saint-Julien et Saint-Nicolas qui s'étend au sud du nouveau bourg Saint-Eloi. Aussi observe-t-on un décalage nord/sud dans l'implantation des ordres mendiants : un ordre au nord (Prêcheurs ou *Predicadors*) contre trois au sud (Mineurs ou *Menutz*, Carmes et Augustins). Le tableau ci-dessous synthétise la chronologie de leur installation :

***Tableau 16** - Chronologie d'installation des ordres mendiants*

Ordre	Première installation	A proximité de la route de/du	Déménagement	Secteur
Mineurs	1228 (*Maucalhau*)	Bègles	1243	sud
Prêcheurs	1226-1230	Médoc		nord
Clarisses (Damianites)	1239 (*Minorissas-Antiquas*)	Bègles	Avant 1252 (*Maucalhau*)	sud
Carmes	1245-1250 (*Carmes Bielhs*)	Dax, Toulouse	Avant 1264	sud
Augustins	1283	Toulouse		sud

[813] RENOUARD 1965, p. 27-30.
[814] *Livre des Bouillons*, p. 241 ; *Livre des Coutumes*, p. 512.

Les couvents de mendiants sont implantés sur les axes de voirie primaire reliant les grandes voies régionales aux portes de l'enceinte. Les Mineurs, installés en 1228 à *Maucalhau* [815], obtiennent du roi-duc Henri III, en 1243, une aumône pour l'édification de leur nouveau couvent et l'autorisation d'amener de Bayonne un convoi de bois pour construire leur église au sud du lotissement de Saint-Jacques sur la route de Bègles (lotissement 3) [816]. Deux autres communautés opèrent de la même façon : installation en périphérie éloignée puis déménagement au profit d'un site plus proche de la ville. Ce sont en premier lieu, la branche féminine de l'ordre, les Damianites (ou Clarisses), installées dès 1239 dans les Graves de Bordeaux (à *Minorissas-Antiquas*) et qui déménagent entre 1243 et 1252 pour occuper l'ancien couvent laissé par leur confrères à *Maucalhau* [817]. Ce sont ensuite les Carmes, dont le toponyme des *Carmes-Bielhs* rappelle le site originel à hauteur de l'actuelle DRAC (rue Magendie) et qui s'implantent de façon définitive vers 1260, en bordure des fossés du bourg Saint-Eloi, à proximité de la voie vers Dax [818]. Les Augustins, dont le chanoine J. Lopes rapporte l'acte essentiel de fondation du 21 décembre 1287 [819], s'installent en dernier, et de façon définitive, dans le secteur du Mirail : ils sont plus éloignés que les autres mendiants mais leur installation tardive ne leur a sûrement pas permis de se rapprocher du bourg et de la cité dans des secteurs désormais bien tenus.

Au sud, la proximité des couvents laisse supposer que la loi des 500 mètres définissant leur aire respective de quête n'a pas été appliquée [820]. Toutefois, en raison de la taille monumentale des îlots occupés par les couvents, leur emprise au sol a conduit au gel d'un certain nombre de terrains, phénomène encore bien visible sur le plan cadastral des années 1811-1821. L'occupation de vastes terrains situés en bordure des voies de communication nord-sud, modifie la distribution antérieure : c'est probablement de cette période que date la disparition progressive de l'axe viaire est/ouest reliant Sainte-Eulalie à Saint-Michel.

Au nord, les Prêcheurs s'installent en bordure du chemin du Médoc, entre les vignes de *Campauria* et le faubourg grandissant de *Tropeyte*, vers 1226-1230 [821]. Bordeaux est une métropole de premier ordre et entre dans la catégorie des villes à quatre mendiants, auxquels s'ajoutent les frères Sachets, peut-être installés primitivement à *Campauria* dans la décennie 1260 [822], et demeurant de façon sûre en 1272, près de la porte Dijeaux dans la paroisse Notre-Dame-du-Puy-Paulin, à l'intérieur de la vieille cité [823].

---

[815] *Gallia Christ.*, t. II, col. 1073 : dans la charte d'établissement de Saint-Jean-d'Angély, souscrite pas l'évêque de Saintes, le porteur du sceau du ministre des frères Mineurs de la province de Bordeaux est un certain Raimond (*Joannes Florentinus provincialis et B. minister fratrum minorum in provincia Burdegalensi*). La date est tardive par rapport à d'autres villes du Sud-Ouest (Toulouse en 1222, Saint-Jean-d'Angély en 1226), « peut-être a-t-on attendu l'élection de l'archevêque Géraud de Malemort pour la solliciter, ce qui supposerait l'hostilité ou tout au moins la méfiance de son prédécesseur, le belliqueux Guillaume Amanieu ? » (RENOUARD 1965, p. 148).

[816] *Rôles Gascons* 1470 , cités par RENOUARD 1965, p. 149 dans une lettre du 28 juillet 1243 au maire et aux jurats de Bayonne.

[817] Les toponymes de *Menudes-Bieilles* ou *Minorissas-Antiquas* des plantiers de Barreyre ou Gratecap sont des vocables qui rappellent l'emplacement primitif des sœurs (DROUYN 1874, p. 356-357).

[818] La dépouille de Simon Stock, prieur général de l'ordre, mort à Toulouse en 1265, fut déposée à Bordeaux et conféra à l'établissement une renommée sans pareille.

[819] LOPES 1668, p. 238-239 : le chapitre cathédral autorise les frères ermites de Saint-Augustin à construire une chapelle et à avoir un cimetière au lieu-dit Le Mirail.

[820] A l'étude, désormais classique, publiée par J. Le Goff sur : *Apostolat mendiant et fait urbain dans la France médiévale* (première publication dans *Annales ESC,* 1968, p. 335-348), il convient d'ajouter la récente contribution de Bertrand (P.) et Viallet (L.), *La quête mendiante : espace, pastorale, réseaux*, publiée dans FRAY & PEROL 2004, p. 347-369.

[821] RENOUARD 1965, p. 149-153.

[822] Proposition de RENOUARD 1965, p. 164, d'après DEVIENNE, t. II, p. 51.

[823] *Cart. Saint-Seurin*, n° CCLXXV, p. 256-260.

Malgré la proximité de certaines églises paroissiales (Saint-Michel pour les Mineurs et Sainte-Eulalie pour les Carmes et les Augustins), les ordres mendiants sont installés à distance : les grandes voies de communication régionales font écran avec les cellules paroissiales [824]. Se trouvent inscrites dans la topographie les tensions qui s'exercent entre la forte attraction suscitée par la nouvelle dévotion des quêtes et des prêches des frères pauvres, et les anciens établissements religieux tenus par les chapitres et le monastère Sainte-Croix. On ne peut s'étonner des mesures systématiques prises à l'encontre des couvents pour limiter leur emprise grandissante, malgré la certaine autonomie qu'ils possèdent par délégation papale. D'autres villes du sud-ouest comme Bayonne pratiquent les mêmes restrictions : à l'interdiction systématique faite aux couvents d'accueillir des sépultures autres que celles des religieux de la communauté s'ajoute l'injonction faite aux habitants de suivre les messes dominicales et festives dans leur paroisses respectives. Au nord, les Prêcheurs sont en prise avec le chapitre Saint-Seurin ; au sud ce les Carmes et les Augustins avec le chapitre Saint-André et les Mineurs avec l'abbaye de Sainte-Croix [825].

La volonté de contrôler les couvents est rapidement vouée à l'échec : puissants seigneurs et riches bourgeois s'empressent de manifester leur générosité. Ces bienfaits innombrables vont de la protection et des dons des rois-ducs aux legs testamentaires des grands *borgues* [826]. On retrouve des caractères récurrents dans la logique d'implantation des couvents. Ces derniers sont l'objet d'une attention particulière des élites marchandes, tant en ce qui concerne leur fondation initiale, que les legs et bienfaits dont ils sont l'objet par la suite et qui font d'eux les édifices les plus prestigieux et les plus beaux de Bordeaux à la fin du Moyen Age [827]. Le tableau n'est pas aussi tranché qu'il n'y paraît et bien des ecclésiastiques ont une attitude ambiguë. L'exemple de l'évêque Géraud de Malemort est révélateur : il investit une partie de sa fortune personnelle pour la fondation du couvent des Prêcheurs – on peut y voir une stratégie à l'encontre du chapitre Saint-Seurin – mais n'accepte de consacrer leur cimetière qu'à la somation du pape Grégoire IX. Le tableau suivant fait une synthèse des acteurs de l'élite urbaine qui investissent dans ces fondations et des pouvoirs religieux auxquelles elles sont confrontées [828] :

---

[824] Remarque uniquement valable pour le *suburbium* sud. Au nord, l'enceinte antique fait écran entre les Prêcheurs, implantés dans la partie extra-muro de la paroisse Notre-Dame-Puy-Paulin et les paroisses *intra-muros*.

[825] Voir les nombreux exemples rassemblés par RENOUARD 1965, p. 146-172.

[826] Les exemples sont extrêmement nombreux et mériteraient une étude à part entière. Pour le roi-duc, voir les *Roles Gascons*, t. II, 724 (11 septembre 1283), 900 (14 juin 1285). Les liens entre les Prêcheurs et le clan des Colom offre également de très nombreux exemples, depuis la fondation du couvent selon le projet formé par Amanieu Colom en 1230 jusqu'aux mesures prises par son fils Gaillard puis par Guillaume Raymond associé à Simon de Montfort qui supportèrent les frais d'autres agrandissements (exemples cités par RENOUARD 1965, p. 150).

[827] Voir le chapitre sur l'art bordelais du XIIIe siècle de J. Gardelles dans RENOUARD 1965, p. 187-192. La Révolution et le XIXe siècle ont détruit les derniers vestiges de ces édifices, connus seulement par les plans et gravures modernes. « Ces témoignages suffisent cependant pour montrer que l'architecture de ces édifices avait peu de traits communs avec celle des constructions bordelaises contemporaines » (citation de J. Gardelles, *in* RENOUARD 1965, p. 187).

[828] Cette recension n'est pas exhaustive. Elle liste simplement les intervenants liés aux fondations et non l'ensemble des acteurs ayant délégué par la suite une protection, un privilège ou des donations particulières.

***Tableau 17** - L'installation des Mendiants : les acteurs de la fondation, stratégie d'alliance et de conflits*

Ordres	Bourgeois	Grands seigneurs	Protégés par	Intervention de	En grief avec	Références
Mineurs	Pierre Colom (Maucalhau) P. de Bordeaux	Pierre de Bordeaux Henri III	Roi-duc	Archevêque Géraud de Malemort	Monastère Sainte-Croix	DESGRAVES 1975, p. 248-249 *AHG*, t. XXVII, p. 94-95 *Rôles Gascons*, t. I, 1788
Clarisses			Innocent IV, doyen St-Seurin, archevêque Auch, commune de BX		Monastère Sainte-Croix	RENOUARD 1965, p. 155-156.
Prêcheurs	Amanieu, Gaillard et Guillaume-Raimond Colom,	Simon de Montfort Archevêque Géraud de Malemort		Archevêque G. de Malemort Pape Grégoire IX	St-André et surtout St-Seurin	RENOUARD 1965, p. 149-153
Carmes		Seigneurs de La Lande et de Lisle Edouard Ier			Saint-André	RENOUARD 1965, p. 161 *Rôles Gascons*, t. II, 830.
Augustins		Seigneurs de Lalande et de Lisle R. de Burnell, évêque de Bath, chancelier du roi d'Angleterre			Saint-André	DESGRAVES 1975, p. 229 RENOUARD 1965, p. 162-164

Il est étonnant de voir à quel point le microcosme bordelais agit partout : les élites urbaines (nobles, bourgeois et ecclésiastiques) interviennent dans chacune des fondations. L'implantation des ordres mendiants est au centre d'un réseau très complexe de pouvoirs. En dehors du clergé, on y retrouve les acteurs essentiels de la vie bordelaise du XIIIe siècle : à côté de la grande famille bourgeoise des Colom (qui deviendront par la suite seigneurs de Ségur et de Francs) viennent les familles nobles : celle des seigneurs de Puy-Paulin que sont les Bordeaux (viguier et prévôt), mais aussi d'autres comme celle de Lalande et de Lisle. A eux s'ajoutent les très nombreuses donations du roi-duc, généralisées par Edouard Ier à l'ensemble des nouveaux couvents par les aumônes consenties vers 1288-1289, et la protection de grands dignitaires ecclésiastiques.

Malgré l'installation des ordres mendiants et l'engouement qu'ils suscitent, les trois anciennes institutions de l'Eglise bordelaise (Saint-André, Saint-Seurin et Sainte-Croix) profitent également de la croissance. La modernisation des grands édifices ecclésiastiques débutée au siècle précédent se poursuit [829]. A Saint-André, par la reconstruction de la nef (vers 1245-55) et par la percée du portail du Jugement dernier qui devient l'entrée solennelle ouverte dans la cinquième travée nord de la nouvelle nef [830]. A Saint-Seurin, on élève quatre travées voûtées d'ogives dans la continuité des entreprises antérieures ; mais surtout les chanoines élèvent au sud un portail du Jugement dernier, achevé avant 1267, peut-être en réponse à celui du chapitre métropolitain. A la modernité des édifices canoniaux inspirés de l'architecture du nord de la France, s'oppose le « caractère provincial et archaïsant » que les maîtres d'œuvre donnèrent au nouveau voûtement de l'abbatiale Sainte-Croix vers le milieu du siècle [831].

[829] Voir le chapitre de J. Gardelles, consacré à l'art du XIIIe siècle dans RENOUARD 1965, p. 173-193.
[830] L'entrée classique par la façade ouest n'est pas possible à Bordeaux car la résidence archiépiscopale s'y appuie.
[831] J. Gardelles dans RENOUARD 1965, p. 186.

6.2- L'aménagement des berges fluviales [fig. 77, p. 407]

6.2.1- Le port de *Tropeyte* [fig. 77, p. 407]

Jouxtant les murs nord de l'enceinte antique, le quartier de *Tropeyte* est situé en bordure de Garonne dont l'alluvionnement a vraisemblablement repoussé les berges. Il communique avec le reste de la ville par la porte Médoc, porte antique implantée sur le *cardo maximus* Sainte-Catherine et qui fut peut-être reconstruite à l'époque de la mise en défense du bourg Saint-Eloi [832]. Depuis cette porte, le *decumanus maximus* (cours de l'Intendance et du Chapeau-Rouge) longe le mur et joint Saint-Seurin à la berge et au quartier de *Tropeyte* : son occupation semble continue depuis l'Antiquité, ce qui ne semble pas être le cas des terrains situés au nord [833]. Au bord du fleuve, le quartier est connecté au reste de la ville par la voie de berge. Comme à la porte Médoc, les indices archéologiques observés place de Bourse évoquent l'hypothèse d'une barbacane construite en défense avancée de la porte des Paux [834], défense nécessaire pour protéger les gains de rive et joignant probablement la tour neuve de *Tropeyte*, apparue dans les textes à la même époque [835]. La symétrie entre les portes-barbacanes des Paux et de la Rousselle, reliées par la voie de berge, est un indice morphologique permettant de qualifier de contemporaines les deux constructions (vers 1225-1255). Elles correspondent à la mise en défense du port de la ville.

Le développement du trafic portuaire est lié au commerce du vin. L'extension du domaine viticole, débutée probablement dès la fin du XIe siècle se poursuit [836]. La codification des privilèges sur le vin (par Jean sans Terre puis Henri III) et la lutte acharnée face à la concurrence des vins du haut pays et des autres ports sont les éléments les plus marquants de la stratégie des marchands bordelais de la première moitié du XIIIe siècle. Le blocage des vins du haut pays obtenu (vers 1240) et la chute du principal concurrent portuaire qu'est la Rochelle (tombée en 1224) assurent l'essor du commerce bordelais et par là-même explique celui du port qui connaît une extension sur les berges de *Tropeyte*, dans la seconde moitié du XIIIe siècle [837]. La position idéale du quartier, tourné vers l'aval – et

---

[832] Peut être fait-elle partie des *omnes alie barbacane civitatis Burdegale* mentionnées en 1262 dans l'enquête des padouens ? Toujours est-il que les textes du XIVe siècle mentionnent une barbacane (ANTIGNAC 1996, p. 33, texte de 1365) mais que celle-ci n'a plus de fonction défensive à cause de l'enceinte de réunion construite au début du XIVe siècle : le 28 octobre 1392, le roi-duc concède le droit de bâtir *a porte Medoqua, dedeinz et defors* (à l'intérieur comme à l'extérieur ; *Livre des Bouillons*, n° LXXVIII, p. 249).

[833] REGALDO 2000, p. 56 : « sur le même site, aucune structure, aucun niveau d'occupation ne correspond non plus a cette période (le haut Moyen Age) : les 'terres noires' à la base de l'occupation médiévale se chargent progressivement de matériaux de démolition et reposent directement sur les niveaux de basse antiquité. » Ces terres noires sont un élément supplémentaire à mettre au compte de la culture de la vigne dont on trouve quelques mentions dès le XIIe siècle, un peu plus à l'ouest, dans le secteur de *Campauria*.

[834] REGALDO 2000, p. 57, note 127 : ces indices sont « un mur courbe contenant des galets de lest et un carottage géotechnique qui a montré une maçonnerie profonde, dans la poursuite du mur et de même nature, fondée sur un platelage de bois ». Pour la barbacane de la porte des Paux : « le décalage entre les deux portes des Paux, celles de la première (tracé 1) et de la troisième enceinte (tracé 4 et 5), renforce cette hypothèse » (note 128). Références aux tracés rajoutées par moi.

[835] Cette tour neuve de Tropeyte est située à l'angle nord-est du rempart antique : elle est un exemple de tous les aménagements et reconstructions réalisés sur cette enceinte depuis la basse Antiquité. Elle est mentionnée pour la première fois dans l'enquête sur les padouens de 1262 et pourrait être mise en lien avec la barbacane de la porte des Paux (Annexes 2, tome 3, PADOUENS 1262, § 47 et 48 : *tor neva de Tropeyta ; turri nova de Tropeyta*).

[836] HIGOUNET 1963, p. 252 et suivantes ; RENOUARD 1965, p. 53-54.

[837] Pour le détail des conditions politiques et économiques, voir RENOUARD 1965, p. 53-66, et le chapitre 4 de LAVAUD 2003a, consacré au « vin des affaires ».

l'Angleterre via le bec d'Ambès – en font 'la place du marché aux vins' [838]. Un habitat et des chais y sont attestés au milieu du XIIIe siècle depuis la tour neuve de Tropeyte jusqu'à la maison de Michel de Médoc (*prout extenduntur a dicta turri neva de Tropeyta usque ad domum Michaelis de Medoc*) [839], qui donne son nom à la rue joignant les Piliers de Tutelle au fleuve (approximativement à l'emplacement actuel des allées d'Orléans). La croissance urbaine qui amène le roi-duc à légiférer sur les espaces publics pousse à construire de nouveaux chais, 'à condition qu'ils ne soient pas des encombrements, mais des améliorations des lieux' [840]. La formule ambiguë qui insiste sur le fait que les nouvelles constructions demeureront padouens caractérise la stratégie du roi-duc pour étendre son pouvoir sur la ville – qui gère les padouens par délégation – et peut-être même ses revenus. Si l'entreprise, alimentée par le commerce grandissant des vins, est couronnée de succès, celle de la draperie, implantée à Tropeyte vers 1287 (peut-être sur la font de Tropeyta ?) fut vouée à l'échec : les prétentions du roi-duc de lever une taxe de 12 deniers tournois noirs sur chaque pièce étaient trop importantes aux yeux d'une municipalité attachée à ses libertés [841].

6.2.2- La plate-forme portuaire du XIIIe siècle [fig. 77, p. 407]

L'urbanisation du faubourg de Tropeyte ne semble toucher que la frange fluviale au contact direct du port. Les mentions répétées du *portus* et des vases dans l'enquête de 1262 a suggéré à J. Bernard une opération de stabilisation des berges et la construction de véritables atterrissements portuaires, depuis le port de Tropeyte jusqu'à celui de la Grave, soit approximativement sur l'ensemble des berges comprises entre l'estey d'Audeyola et celui de l'Aïga-Borda [842]. L'utilisation de grave et pierre de lest est attestée par toutes les opérations archéologiques récentes en bordure du fleuve. Aux aménagements planifiés du port romain ne succèdent que des empilements spontanés de matériaux mêlés à l'alluvionnement progressif des berges, tandis que la stratigraphie correspondant au XIIIe siècle, livre un sol continu d'atterrissement depuis la voie de berge, zone intertidale comprise[843], sur au moins 450 mètres entre les embouches du Peugue et Tropeyte [844]. Ce

---

[838] C'est encore le nom choisi pour baptiser la place Jean-Jaurès, œuvre associée à l'îlot Louis de la fin du XVIIIe siècle (DESGRAVES 1975, p. 335). Sur la spécificité du commerce du vin, voir BERNARD 1968, p. 71 : « les quartières, le vin, que les gens de l'archevêque faisaient venir de la Dordogne, du Blayais, du Médoc, se déchargeaient à Tropeyte. Les ports de la Grave (Saint-Michel) et de Tropeyte (...) étaient surtout les ports des marchands et des marins étrangers, ceux de la grande navigation et de son fret, le vin, ceux du grand commerce d'exportation, dont les transactions se nouaient là, dans les chais, les hôtelleries et les échoppes des tabellions. »

[839] Annexes 2 (tome 3), PADOUENS 1262, § 48 : *Item, didem que ly chay et las aribas qui son de la tor de Tropeyta entro a la mayson Miqueu de Medoc son paduent.*

[840] Annexes, PADOUENS 1262, § 65 : *empero ly chay poyran estre feyt aqui medis, cum no sian enbarguament, mas, ayssi cum deyt es, amelhuramentz deus locs ; lycau chay aremanguan en perdurabl'etat paduent.*

[841] RENOUARD 1965, p. 65-66 : l'affaire est projetée dès 1280, entre Edouard Ier et les notables Jean de Grailly et Guillaume de La Vilha (*Rôles Gascons*, t. II, 572 et 607). La taxe est refusée par le maire, Simon Gondaumer, et par les jurats, en 1282 (*Public Record Office*, SC, 1/XIII, n°85), ce qui retarde beaucoup l'entreprise. Un acte du 18 juin 1287 apprend que les travaux de la manufacture étaient en cours, ce qui souligne l'importance qu'on y accorde (*Brit. Mus. Julius* E1, fol. Act. 259 et v° : *Actum Burdegale, ubi tunc apud Tropeitam draperia fiebat, die mercurii ante festum navitatis beati Johannis Baptiste, anno Domini M°CC°LXXXVII°*). Deux drapiers venus de Provence y exerçaient en 1289, date après laquelle il n'est plus question de la draperie.

[842] BERNARD 1968, p. 65-69.

[843] L'espace couvert à marée haute et découvert à marée basse n'a pas de nom spécifique en gascon. Il fait corps avec la berge et est désigné par le terme d'*yma*. Ex : Annexes 2 (tome 3), PADOUENS 1262, § 47 : *prout sunt extra muros, usque ad imum maris, sunt paduentum.*

[844] Pour l'archéologie, voir les opérations décrites par REGALDO 1996, pour *Tropeyte* et le secteur de la Bourse ; et surtout MIGEON 2003 (coupe p. 110-111) : « parmi les structures archéologiques

sol constitue une véritable plate-forme portuaire, « constituée partout des mêmes matériaux, pour la plupart importés, de gros silex ou, plus rarement, du calcaire, et se trouve toujours à une altitude sensiblement identique (2,60 m NGF). Elle peut-être attribuée au deuxième tiers du XIIIe siècle, d'après les études dendrochronologiques et l'analyse du matériel mis au jour. A cette époque, le port de Bordeaux pourrait donc avoir présenté une relative homogénéité, tout au moins depuis le Peugue, jusqu'à Tropeyte » [845]. Le port de Tropeyte, dit aussi *port de la Mar*, est probablement l'un des premiers à être spécialisé : son fret essentiel est celui du vin d'export. Cette spécificité explique peut-être qu'à cette plate-forme s'ajoute une estacade faisant un quai en bois avec ponton et permettant un chargement/déchargement plus rapide des fûts, barriques, pipes et autres marchandises [846]. Aucun sondage n'ayant été effectué entre le Peugue et la porte de la Rousselle, on ne peut dire si la plate-forme s'étendait plus au sud, mais cela est fort probable dans la mesure où le port de l'Ombrière ou ancien *portus de Rocella* [847], est également très actif au même moment. Cette structure canalise le flot des esteys et du fleuve et concrétise un gain de rive important engagé dès le XIe siècle [848].

6.2.3- Le port de la Grave [fig. 77, p. 407]

Au sud du bourg Saint-Eloi, le port de la Grave est déjà mentionné en 1262, entre la double ligne de défense et le *Poyaduy-Sent-Miqueu* ; en revanche, les terrains compris entre Saint-Michel et Sainte-Croix ne sont pas indiqués comme un *portus* mais comme un espace potentiel d'agrandissement car ils sont également reconnus comme padouens en 1262 [849]. Les berges situées au sud du bourg Saint-Eloi n'ont, semble-t-il, fait l'objet d'aucun aménagement particulier à cette époque. La fouille du site des Salinières montre que les premiers aménagements de rive de ce secteur datent des XIVe et XVe siècle et sont constitués d'un remblais de grave sableuse épais d'un mètre et demi à deux mètres descendant en pente régulière vers le fleuve, très différent de la plate-forme nord [850].

Malgré le manque de données précises, l'essor démographique des campagnes, commun à tout l'Occident, continue d'alimenter la croissance bordelaise du XIIIe siècle [851]. La

---

caractérisées dans cette opération (de l'Antiquité à l'époque moderne), la plus imposante est la plate-forme portuaire du XIIIe siècle, ici identifiée sur 100 m d'est en ouest, depuis le quai Richelieu jusqu'au sommet de la place du palais, au contact de la berge antique et en prolongement d'un *decumanus*. Cette plate-forme a été observée, lors des opérations archéologiques liées aux grands travaux de Bordeaux, en d'autres endroits sur la façade garonnaise, place de la Bourse et Jean-Jaurès, soit, dans l'hypothèse logique d'une continuité de cette structure, sur une distance de près de 450 m. On l'identifie aussi dans des notes rendant compte des sondages au chevet de l'église Saint-Pierre en 1876. »

[845] MIGEON 2003, p. 112.

[846] Voir le rapport d'opération de Frédéric Gerber, déposé au SRA, et le résumé et la photographie publiés dans le Bilan scientifique 2002 (DRAC et SRA Aquitaine), p. 66-68. Ce quai est formé de bois neuf ou réemployé comme ceux d'un pressoir qui a fait l'objet de plusieurs restitutions en maquette.

[847] Le changement de toponyme de la Rousselle au profit de celui du *castrum* ducal de l'Ombrière marque bien la politique engagée par les rois-ducs.

[848] La tour ducale installée en bordure du fleuve vers 1080 (*turris castellarii*) se trouverait sur la berge antique. Pour les périodes antérieures, l'hypothèse la plus logique reste celle d'un alluvionnement naturel stabilisé par des actions humaines limitées dans l'espace comme dans les moyens (spontanées et non planifiées).

[849] Annexes 2 (tome 3), PADOUENS 1262, § 11f : *et disso que, de la mayson Pey Andron entro a Sancta-Crotz, de las maysons enfora, es paduent* et § 61 : *Item, didem queus portz et las plassas qui son de la mayson Pey Andron entro au poyaduy Sent-Miqueu sian d'assi abant cum son, ayssi cum degun embargament aqui no pausse ni fassa causas de las maysons enfora.* Le toponyme même de port de la Grave n'est noté, par DROUYN 1874, p. 159, qu'à la fin du XIVe siècle.

[850] Voir la notice rédigée par Gérard Sandoz dans les pages d'Archéologies Girondines en 2001, *in Revue Archéologique de Bordeaux*, 2001, p. 13-14.

[851] Voir la carte sur « l'attraction de Bordeaux, d'après les noms d'origine de ses habitants, à la fin du XIIe et au début du XIIIe siècle » dans RENOUARD 1965, p. 87.

population rurale du bassin versant garonnais se laisse amadouer par « la vie moins rude du commerce et de l'artisanat urbains ». Ce phénomène, dont on a pu noter le déséquilibre nord/sud au travers de l'installation des couvents de mendiants, marque en premier lieu le *suburbium* sud, bien desservi par les voies de communication régionales.

6.3- La *poblacion noera deu Freisser Sancta Crois* (lot. 4) [fig. 75, p. 384 et 76, p. 397]

Les éléments épars que l'on possède sur les lotissements des paroisses Saint-Michel et Sainte-Croix permettent de proposer un schéma d'évolution de l'occupation du sol et du peuplement des terrains compris entre les deux édifices religieux. Au XIIIe siècle, l'ensemble de ces terres relève de la seigneurie du monastère Sainte-Croix. On dispose de quatre documents qui éclairent chacun à leur tour les étapes de l'occupation du sol de ce secteur. En voici une présentation régressive : le premier, fort succinct, est un témoignage *a posteriori* de la mise en valeur des terrains cité dans l'enquête des padouens de 1262 ; du deuxième, qui est un simple bail à fief (1252), on retiendra la mention particulière qui qualifie le lotissement de *poblacion noera* ; les deux derniers, datés du 15 juillet 1250, sont des autorisations d'ouverture concernant les rues des Bouviers et des Vignes sur le peigne occidental du lotissement. Après avoir successivement discuté chacune de ces sources, on étudiera plus précisément les mesures des îlots du lotissement qui pourraient résulter de l'utilisation d'un système de mesures emboîtées pour enfin, proposer une chronologie relative et une cartographie de l'évolution de cette zone.

6.3.1- Le témoignage d'Arnaud Andraud (1262)

Dans l'enquête diligentée par le roi-duc sur les padouens (1262), le témoignage d'Arnaud Andraud est des plus intéressants. Agé de plus de 80 ans, le *sage* homme [852] indique les trois étapes de mise en valeur des secteurs proches du *poyador Sent-Miqueu* (butte Saint-Michel) depuis environ 60 ans, soit depuis le début du XIIIe siècle : les terrains bourbeux ont été drainés par des plantations d'arbres puis ont été construits [853]. La morphologie des lotissements 1 et 4 et leur orientation perpendiculaire au fleuve (gisement 45°) gardent la mémoire de cette opération : le milieu des voies de desserte pourrait constituer les limites primitives des tènements, les alignements internes aux îlots seraient liés à la division des lots [854]. Ces alignements pourraient être les traces d'un système de drainage toujours inscrit sur le plan des années 1811-1821 [855]. Une fois mis en valeur, les terrains appartenant à la mouvance de Sainte-Croix ont été lotis par ladite abbaye avec

---

[852] Les commissaires chargés de l'enquête recueillent le témoignages de personnes reconnues (Annexes 2, tome 3, PADOUENS 1262, § 46 : *Item, en apres, audidas las avantdeytas atessacions et agut de sobre coselh de motz autres sabis de la ciptat de Bordeu, tant clercz, tant lexcs, inquirida et sabuda sobre las avantdeytas causas pleneyrament la vertat*).

[853] PADOUENS 1262, § 11e : *et disso que las maysons et los sous qui son de la mayson Pey Andron entro au poyador Sent-Miqueu, an tingut aquetz ataus cum son, que edz, que lor ancessor, LX. ans o plus, cum los lors ; et bi que, abant que i agos maysons, i bi bitz et arbles que i plantauen entro a la mar aquetz a cuy eran cum las lors* ; traduction : *il a aussi déclaré que, les maisons et les sols qui se trouvent depuis la maison de Pey Andron jusqu'au puyaduy de Saint-Michel, ils ont tenu ces terrains bourbeux tels qu'ils sont, autant eux-mêmes que leurs ancêtres il y a 60 ans et plus, comme les leurs ; et puis que, avant qu'il y ait des maisons, il les a lui-même vus à nouveau avec les arbres qu'y plantèrent jusqu'à la mer ceux à qui ils étaient comme les leurs.*

[854] Cette hypothèse suppose que le lotissement a été réalisé en une seule fois, ou tout au moins en très peu de temps : si la rue est tracée en bordure de parcelle, l'alignement interne ne se conçoit qu'en rapport avec une autre rue, pour que les lots soient desservis, à moins que l'alignement soit lui même la trace d'une desserte interne, ce qui n'est pas contradictoire. Une autre hypothèse serait de dire que les alignements internes constituent les limites primitives de la parcelle à lotir, et que la voie aurait été ouverte en son milieu, ce qui pose des problèmes pour les îlots situés en bordure des lotissements. Une combinaison des deux n'est peut-être pas à exclure, mais je penche pour ma part en faveur de la première, au regard des deux autorisations d'ouverture de rue (voir *infra*).

[855] On aura l'occasion de voir par la suite, pourquoi et comment ces traces ont subsisté.

Lotissement 4

fig. 75 *- Les îlots des paroisses Saint-Michel et Sainte-Croix*

Nota : la portion du lotissement 1 englobée par l'enceinte du bourg Saint-Eloi n'a pas été prise en compte, du fait du bouleversement de sa structure.

Les îlots ***a*** à ***f*** et ***i*** à ***m*** appartiennent au peigne double du lotissement 4, les îlots ***n*** à ***r*** au lotissement 1. Les îlots ***g*** et ***f*** sont en marge du lotissement 4 mais leur prise en compte statistique est intéressante.

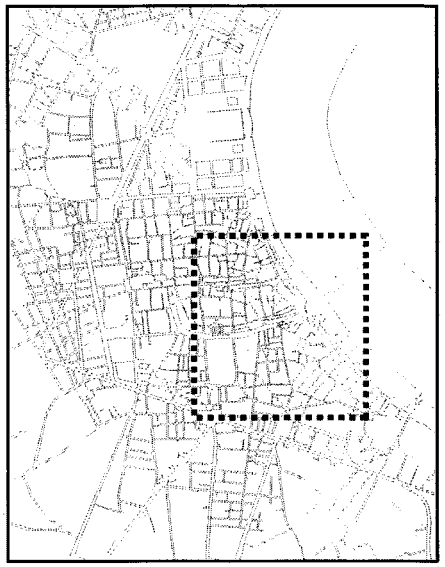

0 100 200 m

N

© EJC 2005

l'aide des tenanciers en place, fait que le témoignage du *sage* homme (1262) rapporte de façon trop concise quelques années après l'opération de lotissement dont on peut rassembler, ci-après, les quelques pièces du puzzle qui nous sont parvenues.

6.3.2- La mention de la *poblacion noera* (1252)

D'autres témoignages s'ajoutent à celui d'A. Andraud et permettent de mieux saisir la chronologie des événements. Le 20 février 1252, Pierre de Lenhan, abbé de Sainte-Croix, baille à W. Chicart et à Helie Carpenter deux maisons avec les chais et la vase qui est devant (*ii maisons (...) ab los chays et la baza qui es dauant*), situées *en la poblacion noera deu Freisser Sancta Crois* [856]. La mention de cette fondation, jusqu'alors inconnue et dont on ne possède pas l'original, est mise en exergue par l'abbé de Sainte-Croix, seigneur éminent des lieux : les biens habituellement localisés par paroisse sont ici associés à la *poblacion noera*, ou 'peuplement nouveau' qui semble tracé à la date de cet acte. Les biens concédés à W. Chicart et à Helie Carpenter s'étendent depuis la rue Camille Sauvageau (*Bensibengua*) d'un côté à la *rua Franca* de l'autre, depuis la berge devant jusqu'à la rue Traversanne derrière (*ayssi cum son en la rua Bensibenga d'una part e arua Franca d'autra part e duran delonc de la yma de la mar entro a la rua Traversana que va per detras*). Le bien semble donc être scindé en deux, de part et d'autre de la rue Camille-Sauvageau (*Bensibengua ou Sanguinengua*), à moins que le scribe du cartulaire ait fait une erreur de copie, ce qui est probable dans la mesure où les confronts énumérés ne peuvent délimiter les quatre côtés de la tenure [cf. toponymes sur fig. 75, p. 384]. Si ces indications sont bonnes, cela suppose que le tracé primitif du peuplement n'a été qu'en partie conservé, ce que suggèrerait la mention de la *rua Franca* dont on ne dispose d'aucune mention ultérieure, chose quasi impossible au regard de l'échantillon significatif de sources que l'on possède sur les paroisses Sainte-Croix et Saint-Michel pour les XIVe et XVe siècles [857].

Deux autres actes du cartulaire, pour les années 1246-1248 [858], signalent également le *Freisser* ou *Freysse Sancta-Crois* mais non la *poblacion*. Peut-être la fondation ne touche-t-elle qu'une partie du *Freysse* comme le suggère la vente (1255) d'un *sou et mech e de una arrega de terra* (un sou et demi et une terre labourée) située au *Freysse* près de l'estey de l'Aïga-Borda, qui se situe au-delà de la zone du lotissement 4 [fig. 75, p. 384] [859]. On peut conclure, des différentes mentions, que le Freysse s'étend depuis les rives de l'Aïga-Borda jusqu'au sud de Saint-Michel. Il est bordé par la Garonne, et au sud-ouest, par la rue Traversanne et par le secteur bien égoutté appelé Peyrat, au début du XIVe siècle. La juxtaposition des toponymes du Freysse et du Peyrat correspond tout à fait à la nature des sols : terres bourbeuses plantées de frênes – de *freysses* – en bordure de Garonne et espace où affleure la roche – *la peyre* – dernier prolongement de la terrasse des monts Saint-Julien et Saint-Nicolas, au sud-ouest.

---

[856] L'acte n'est pas transcrit intégralement dans le *Cart. Sainte-Croix* publié dans les *AHG*, t. XXVII, p. 256-257. De plus, ce tome des *AHG* contient de nombreuses erreurs, pardonnables puisque liées à la disparition de J.-A. Brutails, directeur de la société et co-transcripteur du cartulaire avec L. Drouyn, quelques mois avant la parution. Le cartulaire de Sainte Croix est coté, dans la préface des *AHG,* t. XXVII, au n° H 943 et H-869 des ADG. En réalité, il est coté au n° H 640 pour le premier cartulaire (copie XVIIIe siècle) et H-639 pour le second, datant du XIIIe siècle. Le bail à fief dont il est question ici est conservé aux ADG, H-639, fol. 41 r°, n° 141. Il n'est pas daté du 21 février 1251 comme le signalent les *AHG* mais du 20 février 1252 (n.s.) Le lecteur pourra se référer à la transcription intégrale qui figure en Annexes 2 (tome 3) : *Poblacion* de Sainte-Croix.

[857] Sur les 7 668 actes, analyses et exposés datés de la base de données, 136 concernent les rues de la partie sud du lotissement 1 (1,8 %), mais surtout 959 actes (12,5 %) concernent le double peigne du lotissement 4 (48,4 % dans la paroisse Sainte-Croix, 51,5 % à Saint-Michel).

[858] *Cart. Sainte-Croix*, n° CCLXXX (bail à fief, 1248) et n° CCLXXXIV (vente de tenure, 1246).

[859] ADG, H-639, fol. 42 v°, n° 147, 10 mars 1256 (n.s.) : *au Freysse Santa Crois, que dura de lonc de l'yma de la mar entro a l'acqua aperada la Borda.*

6.3.3- Procédure d'ouverture des voies de desserte du lotissement (15 juillet 1250)

Allant au-delà de la simple mention de la *poblacion noera*, le cartulaire de Sainte-Croix relate l'ouverture de deux voies de desserte du lotissement 4, selon des clauses juridiques qui méritent des éclaircissements [860]. Le 15 juillet 1250, l'abbé Pierre de Lenhan, les grands officiers de l'abbaye Sainte-Croix et le prieur de Sainte-Marie-de-Soulac autorisent Arnaut Aiou à ouvrir une rue sur la terre qu'il tient dudit monastère (Aiou, l. 6-7 : *deu e pot far bia (...) en aquera terra qu'eu mediss n'Arnaut Aiou a a Sent Miqueu eu feu de la gleisa Sancta Crois*) [861]. Dans un autre acte daté du même jour, les seigneurs (l'abbé, ses officiers et le prieur de Soulac) autorisent P. Iter de Lagrava et W. Peletan, exécuteurs testamentaires d'Arnaut de Sent Andreu, à ouvrir une autre rue sur la terre des héritiers d'Arnaut de Sent Andreu, conformément aux volontés du défunt. Par recoupement avec d'autres sources, on sait que la rue ouverte par Arnaut Aiou est devenue la rue des Bouviers, et celle ouverte sur la terre d'Arnaut de Sent Andreu, la rue des Vignes [fig. 75, p. 384]. Ces ouvertures de voie sont contemporaines de celle ouverte peu avant par Johan Dissenta mentionnée en confront du bien d'Arnaut Aiou (Aiou, l. 11 : *entro a la bia que Johan Dissenta i a feyt dessus*, c'est-à-dire la voie que Johan Dissenta a faite sur sa terre). Cette troisième voie est la rue Traversanne et a très sûrement été ouverte selon les mêmes modalités, peu de temps avant.

Les deux actes suivent le même dispositif diplomatique et abordent les mêmes clauses, résumées ici, dans l'ordre :

- ✓ les voies qui sont ouvertes ont une largeur laissée au libre-arbitre des tenanciers (Aiou, l.9 et 10 : *tant ampla o tant estreita cum lo medis n'Arnaut Aiou o sos ordenhs se borra*).

- ✓ les voies doivent traverser l'ensemble de la tenure (Aiou, l. 10 : *deu lonc de tota la terra que i a*) pour assurer la desserte des rues perpendiculaires que sont la rue de Johan Dissenta (Traversanne) et la rue Camille-Sauvageau, pour faciliter les allers et venues d'un point à un autre [862].

- ✓ Le rappel de l'ouverture de la rue de Johan Dissenta, citée en confront, est l'occasion de préciser que les voies sont ouvertes sans que l'abbé et les seigneurs obédienciers n'exercent de réserve sur l'objet de cette autorisation, que le texte désigne

[860] *AHG*, t. XXVII, n° CCII et CIII, en date du 15 juillet 1250. La pièce CII est retranscrite intégralement dans le tome des *AHG*. La pièce CIII n'y figure qu'à l'état d'analyse. Les deux actes ont donc été intégralement retranscrits et traduits ; ils figurent en Annexes 2 (tome 3) accompagnés de leur photographie (ADG, H-639, fol. 14v° et 15). On se reportera par la suite à ces transcriptions : l'autorisation concédée à Arnaut Aiou sera ma référence première, citée « Aiou » entre parenthèses ; pour nuancer les deux procédures, on fera également appel à la seconde sous la forme de « Sent Andreu ». Par ailleurs, je préfère employer l'expression d'ouverture de rue, désignant « une voie nouvelle établie dans un site peu ou pas urbanisé et destinée au lotissement des terrains riverains », à la différence de la percée qui désigne « une voie nouvelle établie dans un tissu constitué » (définition de GAUTHIEZ 2003a, p. 70-71).

[861] Les officiers de l'abbaye (prieur, sacriste, sous-prieur, cellérier, infirmier) et le prieur de Sainte-Marie-de-Soulac, sont ensuite désignés comme les *senhors obedienssers*, c'est-à-dire les obédienciers, car tous relèvent de l'autorité spirituelle de P. de Lenhan, abbé du monastère Sainte-Croix, les officiers bien évidemment, mais également le prieur de Sainte-Marie-de-Soulac dont le prieuré appartient au temporel de Sainte-Croix. Le terme d'obédiencier, un peu désuet, est défini par le *Littré* pour désigner « ceux qui sont soumis à l'autorité spirituelle de quelque supérieur ».

[862] La formule *cum es de la gran bia que va de Sent Miqueu a Sancta Crois* (Aiou, l. 10-11), ne peut-être comprise qu'en ce sens. Elle ne fait pas allusion à la largeur de la voie à adapter à celle de la grand voie joignant Saint-Michel à Sainte-Croix (rue Camille-Sauvageau), mais au fait que la voie doit mener d'un point à un autre, ce qui correspond bien au rapport bi-dimensionnel de l'homme médiéval à son espace.

littéralement par l'expression de *metre no lo pagos* (Aiou, l. 13). On peut interpréter cette tournure compliquée comme une référence au découpage des terrains en lots et à leur sous-inféodation de la part des tenanciers, sujet que l'on argumentera par la suite [863].

- ✓ Ces ouvertures sont taxées par le monastère de façon, semble-t-il, proportionnelle : Arnaut Aiou paye 12 livres et les exécuteurs d'Arnaut de Sent Andreu 18 livres (la rue des Vignes est plus longue que la rue des Bouviers d'environ 1/3, d'où les 6 livres de différence). Cette taxe ne correspond pas à un classique droit d'entrée car les tenanciers respectifs sont déjà en place. Elle n'est qualifiée d'aucun terme juridique. On peut la considérer comme une taxe de transaction versée une seule fois, au moment de l'accord [864].

- ✓ L'ouverture de rue modifie la perception des cens annuels : sur la rue des Bouviers, Arnaut Aiou payera un cens de 2 sous, en plus du cens dû sur la terre qu'il lui reste ; les exécuteurs d'A. de Sent Andreu payeront proportionnellement 3 sous sur la rue des Vignes *outra tot lo cens que l'auantdeitz Arnaut de Sent Andreu que fo ne deue dar ancianament avant lo iorn que cesta carta fo enquerida* (Sent Andreu, l. 20-21). Les cens spécifiques aux rues sont rendus au cellérier le jour de la fête de la sainte Croix des Vendanges ; les anciens cens ne sont pas rappelés ; les uns et les autres sont versés chaque année. Arnaut Aiou rend lui même les cens qu'il doit, les exécuteurs testamentaires d'A. de Sent Andreu se chargent de faire payer à ses héritiers tous les cens dus [865].

- ✓ Clause classique : les seigneurs abbé et obédienciers promettent de porter bonne et ferme garantie contre les contestants et gardent leurs droits et seigneurie sur les terres qui restent en sus des voies ouvertes [866].

- ✓ En retour, Arnaud Aiou et les exécuteurs d'Arnaud de Sent Andreu s'engagent à ne pas mettre de nouveaux tenanciers ou sous tenanciers, en plus de ceux qu'ils ont décidé d'installer initialement (Aiou, l. 25-27 : *so es assaber que mediss n'Arnaut Aiou ni sos hers ni son ordenhs no deu ni pot metre en la auantdeita terra que l'arroman outra la bia (...) mas los prumers affeuatz que et o sos ordenhs primeirament i metra*). C'est dans cette clause qu'apparaissent, de façon explicite, l'objectif et le profit que peuvent tirer les parties de cette autorisation : les droits levés sur les lots desservis. En outre, la formule *mas los prumers affeuatz que (...) primeirament i metra* implique qu'A. Aiou et les *ordeners* d'A. de Sent-Andreu ont décidé avec le monastère du nombre de lots à partager sur leurs terrains respectifs lors d'une tractation préalable que les textes ne rapportent pas.

---

[863] ADG, H-639, fol. 15r°, Aiou, l. 10-13 : *entro a la bia que Johan Dissenta I a feit desus senes tot contrast que l'auantdeitz abas ni li auantdeit senhor obediensser de la auant deita gleisa Sancta-Crois au successer qui apres etz ni apres l'un de etz metre no la pagos en neguna maneira en nengun temps d'aici avant.*

[864] ADG, H-639, fol. 15r°, Aiou, l. 16 : *per xii libras de bordales que lo mediss n'Arnaut Aiou los en a dat e pagat en bons deners comtatz* ; et Sent Andreu, l. 16-17 : *per xviii libras (...)* .

[865] ADG, H-639, fol. 15v°, Sent Andreu, l. 18-19 : *E per iii sous de cens que l'auantdeit ordener (c'est-à-dire P. Iter de Lagrava et W. Peletan) ne deuen far dar e pagar aus hers de l'auantdeit Arnaut de Sent Andreu (...).*

[866] ADG, H-639, fol. 15r°, Aiou, l. 21-25 : *l'auantdeitz abas e l'auantdeit senhor obediensser an mandat e conbingut per etz e per totz lurs successors portar bona e ferma garentia de totz emparadors a l'auantdeit n'Arnaut Aiou e a son ordenh ; sauba la senhoria eus dreitz que la gleisa Sancta Crois deu auer sobre la terra que arroman au dauantdeit n'Arnaut Aiou e asson ordenh part la auant deita bia aus fors e a las costumas de Bordales* ; et fol. 15v°, Sent Andreu, l. 23-26.

- ✓ Par ailleurs, outre les clauses classiques d'interdiction de sous-acensement et d'aliénation de la seigneurie, les textes précisent que ces pratiques ne peuvent être faites sans la volonté des seigneurs abbé et obédienciers (Aiou, l. 30 : *no i metra casat ni sotz casat ni no ac alienera ab meis cens ni ab meis esporle menhs de la voluntat de l'auantdeit abat et deus auantdeitz senhors obedienssers o de lurs successors*).

- ✓ Mais, d'un accord commun entre Arnaut Aiou, les héritiers d'A. de Sent Andreu et l'abbaye, il est possible de sous-acenser les terrains. C'est ainsi que l'on peut interpréter la formule suivante de l'autorisation d'A. Aiou : *e de l'auantdeit n'Arnaut Aiou e de son ordenh o per autrui bende arre d'aquo que autre en la auantdeita terra tot o partida, de tot aquo que de bendas n'issira* (l. 31-33) [867].

- ✓ De ces deux dernières clauses découle le partage des revenus du lotissement, que l'on peut exposer en deux cas :
  - Pour les tenanciers *primeirament* établis : les textes ne précisent ni le montant, ni comment se répartissent les cens et esporles qu'ils doivent verser. Au regard de la clause juridique spécifiant que le monastère garde l'entièreté de ses droits et de sa seigneurie sur les terrains qui restent en plus des voies, on pourrait logiquement penser que l'esporle revient à l'abbaye qui concède peut-être aux tenanciers Arnaut Aiou et aux héritiers d'A. de Sent Andreu une partie des cens pour les intéresser à l'affaire. Rien n'est moins sûr cependant lorsqu'on examine l'avant-dernier article des autorisations d'ouverture.
  - Pour les sous-tenanciers supplémentaires qui pourraient être mis : les clauses prévoient une répartition équitable *de tout ce qui proviendra des ventes* entre le monastère et Arnaut Aiou (Aiou, l. 33-34 : *de tot aco que de bendas n'issira la gleisa Sancta Crois ne deu auer la meitat e n'Arnaut Aiou e sos ordenhs la autra meitat*), et entre Sainte-Croix et les héritiers d'A. de Sent Andreu (Sent Andreu, l. 35-36 : *de tot aquo de bendas n'issire la gleisa Sancta Crois ne deu auer la meitat e li her de l'auantdeit Arnaut de Sent Andreu que fo la autra meitat*).

- ✓ L'avant-dernière clause des procédures bouscule les pratiques du droit foncier féodal et la perception qu'on en a. Elle stipule qu'en cas d'augmentation de l'esporle, la hausse sera répercutée sur les esporles qu'Arnaut Aiou et les héritiers de A. de Sent Andreu touchaient de la part des tenanciers primitifs et que, *ainsi qu'on le baillerait en la circonstance,* la moitié de cette augmentation sera versée au monastère et l'autre moitié reviendra respectivement aux dits A. Aiou et héritiers d'A. de Sent Andreu (Aiou, l. 34-37 : *E si creis d'esporle i creisse outra aquetz esporles que l'auantdeitz n'Arnaut o sos ordenhs primeirament i aura ; d'aquet creis d'esporle que isere ; l'auantdeitz n'Arnaut Aiou et sos ordenhs deu dar la meitat a l'auantdeita gleisa Sancta Crois aissi ateiradament cum hom la balhere ; e la autra meitatz deu estre sua quita e a son ordenh*) [868]. La complexe formule sous-entend que l'esporle versée par les tenanciers initialement concédés est partagée entre les seigneurs abbé et obédienciers et les tenanciers ouvrant les voies. Or, l'esporle est une redevance symbolique et récognitive qui emporte seigneurie : la concession de la moitié de l'esporle implique donc que les tenanciers-lotisseurs sont 'co-seigneurs'

---

[867] Clause semblable : ADG, H-639, fol. 15v°, Sent Andreu, l. 33-35.

[868] ADG, H-639, fol. 15v°, Sent Andreu, l. 37-40 : *E si creis d'esporle i creisse outra aquest esporles que li her deu mediss Arnaut de Sent Andreu que fo o li auantdeit ordener per etz primeirament i auran ; d'aquest creiss desporle que isere li auantdeit ordener e lur ordenhs deuen dar la meitat a la auantdeita gleisa Sancta Crois aissi cum om los i balhera ateiradament e de la autra meitat deu estra qui aus hers de l'auantdeit Arnaut de Sent Andreu qui fo e a lur ordenh.*

des terres, même si l'expression de 'co-seigneur' n'est jamais employée. Cette clause conduit à revoir la hiérarchie des protagonistes cités dans les textes : l'abbé et ses obédienciers sont systématiquement désignés comme des *senhors* ; les tenanciers-lotisseurs comme de classiques *affeuatz* malgré ce que l'on vient de dire, et les tenanciers et sous-tenanciers lotis comme des *casatz* et *sotz casatz*. Autant dire que la mesure est exceptionnelle et qu'elle bouleverse les schémas de pensée, les nôtres, mais aussi ceux des contemporains qui n'ont pas de terme pour qualifier la position mixte de ces *affeuatz*-lotisseurs, à la fois tenanciers et 'co-seigneurs', tout simplement parce que le droit féodal de le précise pas. En examinant plus finement le rôle de chacune des parties, on observe que les seigneurs abbé et obédienciers se positionnent systématiquement au-dessus des autres acteurs : ils gardent nécessairement la propriété éminente des terrains qui restent en plus de la voie et sont maîtres de l'ouvrage. Je n'entends pas par-là qu'ils sont les promoteurs de l'opération : les seigneurs ecclésiastiques se situent avant tout comme des seigneurs rentiers qui profitent de l'ouvrage, dont la réalisation est conditionnée par leur volonté. Les *affeuatz* ont, eux, le rôle déterminant de maîtres d'œuvre (lotisseurs) peut-être même sont-ils à l'origine de l'accord. Ce sont également eux qui pourraient lever les redevances, ce qui sous-entend la formule : *d'aquest creiss desporle que isere li auantdeit ordener e lur ordenhs deuen dar la meitat a la auantdeita gleisa Sancta Crois (...) e la autra meitat deu estra quita aus hers de l'auantdeit Arnaud de Sent Andreu* [869]. Dans une co-seigneurie classique, les seigneurs éminents ont des droits et devoirs équitablement partagés et soumis à leur consentement réciproque. Ce n'est pas le cas ici : s'il est précisé à plusieurs reprises que toute nouvelle mesure doit être visée par les seigneurs abbé et obédienciers, rien ne dit, au contraire, que l'action des seigneurs doit être entérinée par les *affeuatz*. En conséquence, le terme de co-seigneur ne me semble pas approprié pour définir le rôle et la position des tenanciers-lotisseurs. Je propose de compléter l'expression d'*affeuatz-lotisseurs* par celle de « maître d'œuvre et régisseur » qui associe le rôle du 'bâtisseur' à celui de 'l'administrateur intéressé' au succès de l'entreprise, complément qui ne s'intègre toutefois pas dans la hiérarchie juridique des protagonistes du droit féodal et qui rend indispensable le terme d'*affeuat*.

✓ Enfin, clause classique dans la pratique du sous-acensement : le monastère qui prévoit l'évolution favorable de l'opération, s'en assure la maîtrise ultime en obligeant qu'on lui présente tout nouveau tenancier (Aiou, l. 37-38 : *pero tot li affeuat que en aquesta auantdeita terra seran mes, deuen estre monstrat e balhat en escriut a la gleisa Sancta Crois*) [870]. Cette dernière clause lui est nécessaire, il ne tient ni à perdre son droit éminent ni à ce que ses autres droits soient négligés.

Les textes n'abordent pas explicitement les tractations qui ont conduit à ces autorisations, mais on peut raisonnablement penser que la division des terres en lots a été pensée en amont, d'un commun accord entre les parties, condition *sine qua non* à la rentabilité des projets. Le cartulaire de Sainte-Croix n'est pas complet et ces actes sont les seuls décrivant ce type d'opération dans le courant du Moyen Age [871]. Toutefois, le fait que

[869] ADG, H-639, fol 15v°, Sent Andreu, l. 38-38 : *de cette hausse d'esporle qu'il y aura, les avant dits exécuteurs et leur ordre doivent donner la moitié à l'église Sainte-Croix (...) et l'autre moitié doit être donnée aux héritiers de l'avant dit Arnaud de Sent Andreu.* Les exécuteurs testamentaires sont le sujet de la proposition : on peut interpréter que ce sont donc eux qui lèvent les redevances. On ne trouve pas de mention semblable dans l'autorisation donnée à Arnaut Aiou, mais la gémellité des procédures pourrait sous-entendre qu'il en est de même.

[870] Même clause : ADG, H-639, fol. 15v°, Sent Andreu, l. 40-42.

[871] L'arrêt du parlement de Bordeaux relatif à la percée d'une rue et à la construction d'un pont sur le Peugue, en date du 2 octobre 1585, constitue, à ma connaissance, la première mention pour la période moderne, (*AHG*, t. XVII, n° XLV).

ces transactions soient concluent le même jour suppose une certaine rapidité dans le tracé des voies et la distribution des lots. Le rappel de la voie ouverte par Johan Dissenta (rue Traversanne) est sûrement un fait chronologiquement proche de ces autorisations. Il souligne encore plus la cohérence d'une opération réalisée avec l'accord de l'abbaye et les disponibilités d'un groupe de tenanciers-lotisseurs. Les processus d'urbanisation ne sont abordables que pour les périodes postérieures pour lesquelles on dispose de très nombreuses sources. Ils sont une étape supplémentaire à la mise en lotissement et doivent être envisagés à une autre échelle de temps : l'ouverture et la distribution des lots sont une chose, la progression du bâti en est une autre.

Par ailleurs, ces autorisations posent également la question de la nature des voies ouvertes : voies 'privées' comme le suggère la tarification des cens ou voies 'publiques'. Les actes ne parlent que de *bia*, sans aucun autre qualificatif. La question doit être posée (mais se la posait-on ?) ; elle est délicate et mérite un *a-parte*. La référence aux fors et coutumes du Bordelais suggère qu'il existe bien un droit coutumier régissant la voirie au milieu du XIIIe siècle [872]. Mais ce droit qui définit les usages particuliers n'est peut-être pas assez étoffé pour répondre au problème qui se pose à l'abbaye : cette autorisation conduit à 'aliéner' une part de sa seigneurie, même si les textes ne le mentionnent pas en ces termes. On ne peut que constater la distinction systématique faite entre *les terrains qui restent* une fois la voie ouverte, et qui relèvent directement de Sainte-Croix, d'une part, et la rue sur laquelle le monastère ne prétend plus qu'à un modeste cens, d'autre part. Les seigneurs abbé et obédienciers ne se font pas d'illusion – cette concession sera captée par le domaine public à un moment ou à un autre [873] – et ne s'y trompent pas : ils exigent qu'on leur paie une taxe de transaction proportionnelle à l'étendue des voies et d'un montant élevé en compensation de l'aliénation future, comme s'il s'agissait de payer un droit de mutation classique ou lods et vente [874]. On devine ainsi l'embarras et les craintes de l'abbé face à la croissance dans un contexte politique nouveau où les acteurs n'ont pas clairement défini les règles. La mairie a récemment fait reconnaître ses droits (1205-1206). Les empiètements sur le domaine du roi-duc sont nombreux et conduisent, dès 1262, à définir un nouveau règlement d'urbanisme par le biais de l'enquête sur les padouens.

6.3.4- Propositions pour une lecture en plan des mesures du lotissement 4 [fig. 75, p. 384]

Les autorisations d'ouverture de voie traitent en détail la répartition des droits et des redevances qui reposent sur chacun des biens (terrains originels, voies, tenures). Leur objectif n'est pas d'expliquer clairement les procédures d'arpentage dont le lotissement fait l'objet, encore moins de dire de combien de lots il pouvait se composer. Si l'on ignore presque tout des pratiques d'arpentage en Bordelais, on peut toutefois se référer au plan cadastral des années 1811-1821 pour tenter de rechercher des mesures et des modules de parcelles, en partant du postulat déjà énoncé de la mémoire du plan. Dans une première

---

[872] La chose semble être avérée par ailleurs dans le *Livre des Coutumes*, qui est lui même une copie de la fin du XIVe siècle réalisée à partir des *prumeys papeys de costumas et deu libre de las costumas antiquas* (*Coutumes*, introduction, p. III).

[873] Il est intéressant de noter, à cet égard, que les actes sont également datés du règne du roi duc et de la mairie de Bordeaux, type de datation qui n'apparaît jamais dans les multiples reconnaissances ou transactions de biens.

[874] LAVAUD 1993, p. 426 : « La coutume de Bordeaux (*Livre des Coutumes*, n° XCV), fixe les lods et vente à un douzième du prix, à la charge de l'acheteur ». Les parcelles originelles, dont les ouvertures sont respectivement taxées de 12 et 18 livres, pourraient donc être estimées à 144 livres pour la terre de la rue des Bouviers et à 216 livres pour celle de la rue des vignes. C'est sûrement sur cette estimation que se base l'abbé pour lever les taxes, car il considère qu'il s'agit bien d'une mutation de la propriété. La différence, c'est qu'ici, la charge n'est pas payée par un nouvel acheteur, mais par le tenancier déjà en place, ce qui indique bien la crainte du monastère de voir tomber son bien dans le domaine public.

étape, on peut tenter de discuter du tènement primitif des terrains sis entre Saint-Michel et Sainte-Croix, avant leur découpage par voies de desserte, à l'époque de leur bonification par des plantations d'arbres, soit tout au début du XIIIe siècle, d'après le témoigne d'Arnaud Andraud (1262). Il faut alors travailler à l'échelle des îlots qui constituent possiblement la trame primitive du lotissement.

Le tableau suivant synthétise les mesures des îlots notés de ***a*** à ***r*** sur la figure 75 (p. 384). Rentrent dans l'enquête les îlots du lotissement 4, mais aussi les îlots sud du lotissement 1, d'orientation (gisement 45°) et de morphologie comparables. Les estimations métrées tiennent compte de la forme globale des îlots (mesure prise au milieu des voies) : la majorité ont une forme rectangulaire, certains (***m***, ***n***, ***o*** et ***q***) sont triangulaires ou trapézoïdaux. Par ailleurs, les îlots du lotissement 1 englobés par l'enceinte du bourg Saint-Eloi n'ont pas été pris en compte dans la mesure où cet aménagement a modifié leur physionomie initiale selon les contraintes de distribution de l'enceinte (accès aux portes, système d'escarpe).

Tableau 18 *- Mesure des îlots des lotissements 1 et 4 d'après le plan cadastral de 1811-1821 [fig. 75]*

Lotissement n°	Ilots (voir fig. X)	Largeur (en mètres)	Longueur (en mètres)	Observations
4	***a***	***37,5***	130	
4	***b***	***32,5***	130	
4	***c***	***32,5***	128	
4	***d***	***56***	125	
4	***e***	***37,5***	125	
4	***f***	***22,5***	125	
4	***g***	60	110 / 125	
4	***h***	***37,5***	110	
4	***i***	45	190	
4	***j***	***37,5***	162,5	
4	***k***	***37,5***	***150***	
4	***l***	55	130	
4	***m***	***48***	125 / 94	îlot trapézoïdal
1	***n***	***31***	***37,5 / 42***	îlot triangulaire
1	***o*** *(ensemble)*	***42***	100	îlot bifide
1	***o*** *(brin court)*	***22***	60	petit brin
1	***o*** *(brin long)*	***20***	100	grand brin
1	***p***	70	95	
1	***q***	47 / 90	78	îlot trapézoïdal
1	***r***	72	***42***	

44 mesures ont été pratiquées sur les 18 îlots retenus : 18 d'entre elles (40,9 %) recoupent exactement ou sont très proches du système de « mesures auto-similaires et emboîtées » décrit par C. Lavigne [875]. Avant d'aller plus loin, cette forte proportion nécessite d'exposer brièvement le point de vue de ce chercheur. Sa thèse sur la planification agraire au Moyen Age tente de démontrer l'utilisation d'un système de mesures cohérent fondé sur l'arpent pour la distribution des lots agraires aux colons des nouvelles bastides. Cette démarche rigoureuse, mais qui extrapole les données des textes vers celles des plans sans avoir démontré leurs liens ni soulevé leurs limites [876], bénéficie des acquis de la recherche

[875] LAVIGNE 2002, thèse sous la direction de M. le professeur J.-B. Marquette. Une autre étude de terroir associé a été réalisée par J.-L. Abbé en 1994 sur la bastide de Saint-Denis (11), (Voir ABBE 1994, cité dans ABBE 1996, ainsi qu'ABBE 1995).

[876] L'étude métrologique développée par LAVIGNE 2002 remet en cause l'hétérogénéité médiévale en matière de mesure. La démarche a suscité un vif débat, développé dans les comptes rendus de l'ouvrage par Zadora-Rio (E.), *Archéologie Médiévale*, t. XXXIII, 2003, p. 348-351, puis par Mousnier (M.), *Annales Histoire, Sciences Sociales*, 59e année, 2004, n° 2 (mars-avril), p. 436-438 et enfin, tout récemment, par J.-L. Abbé dans CURSENTE & MOUSNIER 2005, p. 394-397, qui cible avec acuité

sur les cadastres ruraux antiques et sur les fondations urbaines des XIIIe et XIVe siècle. L'étude des périodicités des formes parcellaires permet au chercheur de mettre en avant l'existence d'un modèle de conversion des mesures locales à partir de l'étalon que constituerait l'arpent : « une quinzaine de valeurs, auto-similaires et emboîtées peuvent être isolées. Elles sont organisées en trois séries doublement commensurables : à l'intérieur de chaque série, d'abord, puisque les trois unités fondamentales (16.41 mètres, 21.09 mètres et 37.5 mètres) possèdent chacune une série de multiples (3/2, 2, 3 et 4) ; entre les séries, ensuite, puisque toutes les valeurs se rapportent à un dénominateur commun : 9.375. On gardera à l'esprit qu'il s'agit là, évidemment, de valeurs obtenues par calcul arithmétique et non des chiffres exprimés dans les textes (...) Ces trois unités fondamentales peuvent correspondre à la métrologie de base de cette forme parcellaire planifiée médiévale (parcellaires ruraux associés aux fondations urbaines)» [877]. Le tableau ci-dessous recopie l'ensemble des mesures emboîtées :

***Tableau 19** - Le système de mesure et ses règles de cohérence (d'après LAVIGNE 2002, fig. 44, p. 88)*

Unités fondamentales (en mètres)	Multiples (en mètres) et rapport à l'unité fondamentale			
1	**3/2**	**2**	**3**	**4**
16.41	24.61	32.82	49.22	65.625
21.09	31.64	42.18	63.28	84.375
37.5	56.25	75	112.5	150

40,9 % des mesures des îlots sélectionnés [fig. 75 p. 384 et tab. 18, mesures soulignées] pourraient correspondre exactement (37,5) ou partiellement (32,5 pour 31, 64 par exemple, sélection à ± 1,5 m), au modèle exposé par C. Lavigne. On observe que les mesures concordantes concernent plus les largeurs que les longueurs d'îlot : 3/4 des largeurs pourraient être des multiples d'une « mesure étalon » (14 sur 21, soit 66,6 %), contre moins d' 1/5 pour les longueurs (4 sur 23, soit 17,4 %). Ce constat peut laisser perplexe : pourquoi une planification s'intéresserait-elle plus aux largeurs qu'aux longueurs ? L'antériorité de la voie de berge (*rua Carpentaria / Fusteria*) et de la voie parallèle vers Agen (*rua deus Faures / Sanguinengua*) donne une réponse : les lotissements s'insèrent entre deux brins de voirie primaire, sans modifier l'équilibre urbain. L'arpentage des terres n'a été pratiqué que pour définir leur largeur, leur longueur étant déjà prédéfinie par l'écart des

---

les écueils de la méthode : le traitement numérique des sources cadastrales sans prise en compte des marges d'erreur des plans du XIXe siècle, pose question de la capacité à « établir ensuite valablement un système de mesures qui repose sur des données calculées au centimètre près ? » (p. 394). Par ailleurs, la conjonction exclusive entre les chartes de fondation ou de franchise et les sources planimétriques, à l'exclusion de toute autres données écrites (censiers, terriers), n'est pas un appui suffisamment stable car les chartes ne « prétendent pas décrire un espace à créer, mais au mieux donner la superficie globale du terroir qui sert d'assise en cas de fondation (...) Faire le lien entre chartes et parcellaires est par conséquent périlleux (...) il est indispensable de prendre en compte le fait que les chartes et les documents planimétriques ne peuvent suffire pour décrire un processus qui peut s'étaler longuement dans le temps, tout particulièrement en matière de parcellaire » (p. 395). Mon propos, en dehors de toute polémique, se fonde sur l'analyse du plan cadastral géoréférencé. Les marges d'erreur du plan, réduites à ± 15 cm (Voir Annexes 1, tome 2), et leur diffusion sur l'ensemble de la zone cartographiée fait qu'elles sont minimes. Par ailleurs, on mobilisera un *corpus* documentaire plus approprié où les données des rares censiers et terriers sont compilées à celle des nombreuses reconnaissances isolées. Il s'agit des actes recueillis dans les TER de GROSSET-ALBERDI 1999 (paroisse Saint-Michel, 1300-1453) et JEAN 1999 (paroisse Sainte-Croix, 1300-1500).

[877] LAVIGNE 2002, p. 88, et fig. 44 et 45. L'affinement des valeurs détectées par C. Lavigne est le travail de A. Jaeggli. Le dénominateur commun de 9,375 a été mis en évidence à Barcelone-du-Gers, avant d'être localisé dans l'ensemble du territoire des nouvelles fondations urbaines.

routes vers Agen. Le peigne du lotissement 4 situé plus à l'intérieur des terres butte, au nord-est, contre la voie d'Agen (*rua Sanguinengua*, qui est antérieure) et au sud-ouest contre la rue Traversanne qui est contemporaine du lotissement. Là encore l'arpentage ne joue que sur la largeur. La longueur des îlots, définie par la rue Traversanne, implique que cette rue a été ouverte en limite extrême des terres à mettre en valeur, contrainte topographique privilégiée par les décideurs.

Si l'on ne saurait transposer complètement le protocole de C. Lavigne à notre cas, on peut souligner que le système de mesure élaboré se retrouve en partie dans les lotissements bordelais. Mais, au-delà de ce simple constat, la lecture d'une seule grille d'interprétation – celle des « mesures auto-similaires et emboîtées » [tab. 19] – pourrait conduire au non sens, dans la mesure où l'on ne dispose d'aucune grille équivalente pouvant être soumise à comparaison. Paradoxe du « système de l'arpent » qui tente de prouver la simplification, l'hétérogénéité apparente et l'équivalence des mesures médiévales mais qu'on ne peut, en fin de compte, comparer qu'à lui même. Les sources bordelaises des XIIIe au XVe siècle ne signalent jamais l'arpent, mais la rège (*rega*) et le sadon (*sacion*) [878], dont on ne connaît malheureusement rien [879]. Aussi, ne pouvant démontrer les relations arpent/rège/sadon qui permettraient de disposer d'une contre-expertise, on ne peut conclure de l'importation, à Bordeaux, d'un système venu de terroirs de fondation autour des bastides.

6.3.5- Caractéristiques du lot de base (mesures et redevances) et estimation du nombre de lots

Dans une seconde étape, j'ai tenté de calculer le nombre de lot prévus à l'origine de la *poblacion*. Cet objectif implique deux aspects. D'une part, étudier les rapports de proportionnalité entre les cens et esporles qui, s'ils fonctionnent sur un multiple commun et sont établis de façon relative à la taille des tenures, peuvent être une preuve supplémentaire de la partition en lots identiques, suivant en cela, l'étude faite par J.-B. Marquette sur le « lotissement des Caillau » à Bordeaux [880]. D'autre part, on peut étudier les mesures des parcelles du plan cadastral des années 1811-1821 [fig. 75, p. 384] pour voir s'il en sort des modules. La concordance ou, au contraire, la différence des résultats des deux méthodes permettra de saisir si l'histoire lisible dans le sol évolue ou non avec celle des redevances. Pourtant, le protocole se heurte à plusieurs écueils :

- ✓ Le premier est qu'on ne dispose pas d'assez de textes contemporains de la fondation pour pouvoir faire une étude statistique des redevances. Il faut donc utiliser les

---

[878] De rares mesures sont signalées dans le *Cart. Saint-André* (2 mentions de règes, 4 de sadons), le *Cart. Saint-Seurin* (11 de règes, 13 de sadon), et pour le *Cart. Sainte-Croix* qui nous intéresse particulièrement ici : une seule mesure en *nummata* (AHG, t. XXVII, n° 103, donation de l'église de Saint-Jean de Montauriol à l'abbaye de Sainte-Croix, vers 1137-1151). Toutes ont d'ailleurs été notées par LAVIGNE 2002 (fig. 114 p. 210 et fig. 132, p. 238) dont l'étude des cartulaires bordelais (IXe -XIVe siècles) conclut à la « domination de la rège et du sadon à l'exclusion de toute autre mesure ».

[879] Je n'ai trouvé aucune référence à la rège ni au sadon dans l'étude des « équivalences des anciennes mesures de la Gironde », de J.-A. Brutails (BRUTAILS 1912).

[880] MARQUETTE 1975-1979, à propos du lotissement 1, au nord de Saint-Michel et du lotissement 6 à Tropeyte, p. 819 : « Ce qui est peut-être plus curieux, c'est la variation (d'esporle) qui existe d'un quartier à l'autre ou d'une rue à l'autre : dans le quartier de la rue des Faures et de la rue Jean-Santz, à Saint-Michel, le montant de l'esporle est toujours de 6 d. et 12 d. , aux Dominicains, de 2 d. ou 4 d. Cette homogénéité traduit certainement un lotissement systématique du sol dans le secteur considéré. Aux prêcheurs, à une exception près, une esporle de 2 d. correspond, d'ailleurs à une maison et une esporle de 4 d. à deux maisons. D'autre part, il existe un rapport direct entre le montant de cette esporle et celui du cens : 10 s. pour une maison, 20 s. pour deux maisons. »

sources des XIVe et XVe siècle pour analyser les cens et esporles du lotissement 4, soient 959 actes documentant 692 tenures [881].

- Le caractère récognitif de l'esporle, d'un montant en général très léger, fait qu'elle ne varie quasiment pas. On peut donc être étonné de voir que les autorisations d'ouverture envisagent le cas, et même de façon absolue, car il n'est pas fait mention d'accroissement de cens. Pourtant, on trouve des constantes dans les montants mais également des proportions entre les différentes esporles : 40,9 % des esporles mentionnées sont de 6 deniers (393 sur 959 actes, ou 272 tenures des 646 documentées, soit 42,1% des tenures) ; 17,9 % sont de 12 deniers qui est un multiple (98 tenures soit 15,2 % des tenures) et 3,6 % sont de 18 deniers (23 tenures soit 3,6 % des tenures). Au total 62,4 % des esporles citées (soit 60,9 % des tenures) sont des multiples directs de 6 deniers. Les autres sont des multiples fractionnés, de la moitié (3 deniers, 2 mentions concernant une tenure) et du tiers (2 deniers, 142 mentions soit 14,8 %, soit 90 tenures ou 13,9 % des tenures).

- On peut également noter que les cens payés par Arnaud Aiou et les exécuteurs testamentaires d'A. de Sent Andreu sont de 2 et 3 sous qui sont aussi des multiples de 6 d. . De là à penser que les redevances pesant sur les lots pourraient être de 6 d. d'esporle et 2 s. de cens pour les lots les plus petits et de 12 d. et 3 s. pour les plus grands, il n'y a qu'un pas, que seules les fluctuations de cens postérieures à la fondation m'empêchent de franchir. Car effectivement, aucune valeur particulière de cens ne se dégage des 959 actes qui documentent le lotissement 4. Mais surtout, on ne distingue aucune proportion entre cens et esporle tel que le suggère ce modèle imaginaire (6 d. et 2 s. pour les petits lots, 12 d. et 3 s. pour les plus grands...). Il faut bien l'admettre : les évolutions foncières des lots primitifs sont suffisamment importantes pour qu'on n'y distingue aucune constante rappelant le possible équilibre des redevances originelles. Ce constat n'est pas forcément négatif. Au contraire, il témoigne peut-être d'une certaine réussite du lotissement, des progrès de l'urbanisation entre le milieu du XIIIe siècle et les derniers siècles du Moyen Age et surtout, du rythme soutenu de la rotation des tenanciers. Chaque changement de tenanciers par déguerpissement ou abandon, donne au seigneur l'opportunité de modifier le cens, en général en l'adaptant au renchérissement du coût de la vie [882]. On peut estimer que les changements de tenancier, mais peut-être aussi la modification de la nature des tenures du fait de l'urbanisation, sont rapides et conséquents et mènent à une augmentation des cens au cas par cas, dont on ne peut tirer *in fine* aucune constante proportionnelle aux esporles.

- Tous ces paramètres rendent infiniment complexe et vaine la recherche des redevances originelles, même s'il l'on pressent bien, au seul regard des esporles, qu'elles devaient être fondées sur un rapport relatif à la taille des lots.

---

[881] Plusieurs actes peuvent se rapporter à une même tenure. Les 959 actes associés au lotissement 4 documentent 646 tenures différentes ; ils proviennent des états de sections des TER de GROSSET-ALBERDI 1999 et JEAN 1999. Voir partie IV, chapitre 1, § 3, sur la base de données des sources foncières.

[882] Le changement de tenancier lors d'un décès ne donne pas ce droit au seigneur éminent. A ce sujet, voir LAVAUD et al. 1994, p. 28 : « la coutume bordelaise interdit au seigneur d'augmenter les redevances tant que la tenure reste dans le lignage du censitaire ».

✓ Le second problème est celui des mesures. Les textes sont extrêmement laconiques à ce sujet : sur 7 668 actes, seuls 16 (0,2 %) expriment des mesures en pieds gascons [883]. Il convient donc d'utiliser un autre moyen pour appréhender la mesure des lots :

- En partant du postulat, détaillé plus haut, du potentiel de mémoire du plan des années 1811-1821, la largeur des parcelles du lotissement 4 a été calculée de façon automatique: elle est en moyenne de 8,25 mètres sur les 476 parcelles retenues d'où il ressort que, malgré parfois de grandes variations, 78,1 % des parcelles ont une largeur moyenne comprise entre 6 et 6,5 mètres [884].

- Aussi, peut-on à nouveau se poser la question de la correspondance de cette estimation métrée avec la seule disponible, à savoir celle du « système de l'arpent » dont le dénominateur commun est la valeur de 9,375 d'une part ; et la valeur estimée du pied noté dans les textes et converti à l'époque moderne à la valeur du pied de roi, soit 0,32 m, d'autre part [885]. Dans l'hypothèse d'une concordance parfaite entre arpent et pied gascon, l'arithmétique permettrait de corriger la mesure du pied à 0,3125 m (ou 31,25 cm) [886]. En divisant la largeur moyenne des parcelles comprises entre 6 m et 6,5 m par le pied gascon de 0,3125 m, il semble qu'on puisse dire que les lots primitifs pourraient avoir une largeur de 6,25 m, soit exactement 20 pieds [887].

Au risque de livrer une appréciation trop partiale, trop parfaite et trop lisse de l'opération de lotissement, on peut aller encore plus loin dans le raisonnement. En partant du postulat que les esporles originelles sont relativement fixes entre le XIIIe siècle et le XVe siècle et qu'elles sont proportionnelles à la largeur des lots [888], on peut alors accorder les

---

[883] Ce calcul ne porte que sur les maisons ou les issues en position d'objet principal d'une transaction (confronts exclus) comme par exemple, la *mayson que a 4 pes et mech d'ample* reconnue par Ramunda de Bolheners en 1421 (ADG, G-358 fol. 8 mais également G-358 fol. 68 ; G-393 fol. 6 ; H-400 fol. 5 et 8 ; H-732 fol. 127v° et 128 v° ; H-734 fol. 160 ; H-735 fol. 83 et H-736 fol. 41). Ces mesures concernent des biens répartis dans toute la ville (*Mercat, rua de l'Estella, rua de las Galeyras, rua Sanguinengua ...*) et pas particulièrement dans ce lotissement. Les mentions de mesures implicites qui désignent les *pes de terra* (pied de terre) ou *pes de madera* (pied de *madera*) qui confrontent les parcelles n'ont pas été prises en compte.

[884] N'ont été sélectionnés que les îlots n'ayant pas fait l'objet de transformations urbanistiques importantes à l'époque moderne soit les îlots a, b, c, d, e et f pour la partie fluviale du lotissement 4 et les îlots i, j, k, l et m pour la partie terrienne du lotissement, soit 476 parcelles au total sur le plan des années 1811-1821. La mesure cumulée du front de rue de chaque côté d'îlot est de 3 924 m (a...f = 1963 m ; i...l = 1961 m). En divisant cette longueur de façade par 476, on obtient exactement 8,24 m / parcelle, sans tenir compte de l'agencement des façades sur rue.

[885] Selon BRUTAILS 1912.

[886] En multipliant 9,375 par 0,32 on obtient 3, en le divisant par 0,32 on obtient 29,29. La correction effectuée sur le pied à l'époque moderne pourrait avoir augmenté sensiblement le pied gascon : si le calcul indique qu'il faut 29,29 pieds de 0,32 cm pour obtenir la mesure de 9,375, on peut penser qu'il fallait en réalité 30 pieds gascons pour obtenir le même résultat, en partant du principe de la concordance parfaite entre le pied gascon et l'arpent, soit 9,375 ÷ 30 = 0,3125 cm.

[887] 6 ÷ 0,3125 = 19,2 pieds ; 6,5 ÷ 0,3125 = 20,8 pieds : l'écart laisse supposer que la bonne valeur est de 20 pieds soit 20 x 0,3125 = 6,25 mètres de largeur par lot. La largeur de façade d'îlot la plus répandue est de 37,5 mètres (îlots *a, e, j* et *k*). En la divisant par 6,25, on obtient exactement 6 lots. Le résultat diffère légèrement avec un pied à 0,32 cm : 6 ÷ 0,32 = 18,75 pieds ; 6,5 ÷ 0,32 = 20,31 pieds ; 20 x 0,32 = 6,4 ; 37,5 ÷ 6,4 = 5,85.

[888] MARQUETTE 1975-1979, p. 819, remarque aussi une « relation entre le montant de l'esporle et l'importance des choses reconnues (...). Il y a même, semble-t-il, une relation entre le montant de l'esporle et le nombre des parcelles : (à Langoiran) pour 6 d., jamais plus de trois, à 12 d., quatre, pour 20 d. ou 2 s. 6 d., huit parcelles ; mais il ne faut pas oublier que d'autres fois, on ne trouve qu'une esporle de 2 d pour de tels ensembles ».

esporles les plus communes (40,9 % des tenures sont redevables de 6 d., 17,9 % à 12 d.) avec la largeur moyenne des parcelles du plan cadastral, pour proposer que le lot moyen est de 20 pieds, taxé de 6 deniers d'esporle. Les multiples de 6 deniers cités, donneraient des lots à 12 deniers larges de 40 pieds, et à 18 deniers larges de 60 pieds... Le caractère non planifié de la longueur des îlots – rappelons que cette longueur est prédéfinie par la voie de berge et la voie d'Agen qui sont antérieures au lotissement – rend impossible l'estimation exacte du nombre de lots définis au préalable entre l'abbaye Sainte-Croix et les tenanciers maîtres d'œuvre et régisseurs. Elle est une sérieuse limite au caractère 'proportionnel' du lotissement dont l'esporle serait calculée selon la largeur du lot sur rue, et peut-être le cens en fonction de la surface moyenne du lot et de sa mise en valeur (culture, habitat, dépendances...). Avec toutes les précautions qu'il faut prendre face à un tel calcul et à de telles limites, on peut se risquer à avancer le chiffre du potentiel de lotissement à 500 lots de 20 pieds [889].

J'en ai conscience, cette estimation ne tient qu'à un fil, mais je n'ai pas résisté à la tentation du 'beau calcul', pour tester les apports, les limites et les écueils d'une démarche périlleuse. Le modèle du lotissement 4 pourrait venir du lotissement 1 qui est antérieur. Toutefois, l'enceinte du bourg Saint-Eloi a profondément bouleversé ce lotissement et, hormis les ressemblances morphologiques (gisement de 45°, alignements internes), on ne possède pas de donnée permettant de vérifier cette proposition. Les mutations foncières du lotissement 1 sont trop importantes, et la portion gémellaire du lotissement trop restreinte et pas assez documentée pour que l'on puisse se livrer aux mêmes études. Je n'ai retrouvé le système dans aucun autre lotissement de Bordeaux [890].

Ailleurs d'autres disposent d'une documentation infiniment plus riche et même d'un patrimoine foncier en partie médiéval pour étayer solidement leur démonstration. C'est le cas du quartier Saint-Niçaise de Rouen : « sa conception dénote une fascination pour les chiffres et les structures emboîtées. Les 20 pieds de largeur des parcelles de base sont égaux à la largeur des rues, et à la hauteur des façades des maisons, celles des plus anciennes subsistant rue Saint-Niçaise. L'unité de base de 20, divisible par deux ; 10 pieds de largeur de la masure type, que l'on retrouve dans les maisons existantes, 10 pieds de hauteur par niveau ; multipliée par 4, pour les 80 pieds de profondeur des parcelles sur la rue Saint-Niçaise. Ce chiffre 4 se retrouve dans le nombre des îlots centraux de la composition, et se re-combine avec 20 pour le nombre total théorique des lots de 20 pieds dans ces quatre îlots, 160, et la rente annuelle possible associée, au total 80 livres pour 10 sous par masure de 10 pieds » [891].

6.3.6- Chronologie de la *poblacion de Sancta-Crois* (vers 1200 – vers 1300) [fig. 76]

Mis en perspective, tous ces éléments (textes, étude des redevances et des mesures de la trame parcellaire) permettent d'esquisser la chronologie du lotissement 4. Ils permettent aussi de mieux comprendre le lotissement 1, débuté au XIe siècle, et dont les

---

[889] En divisant la longueur de façade des 476 parcelles du plan de 1811-1821, par la largeur du lot de 6,25 m, on obtient : 3924 ÷ 6,25 = 627 lots possibles : il faut revoir ce chiffre à la baisse en tenant compte de l'agencement des parcelles sur la rue, de la profondeur des parcelles et de la distribution interne des îlots par des espaces de circulation (les alignements internes). On peut calculer la longueur des lots des îlots types de 37,5 m (*a, e, j* et *k*) par rapport aux alignements internes : elle est de 18,75 mètres (soit exactement 3 fois 6,25 mètres !), ce qui fait, pour l'îlot ***a*** [fig. 75 p. 384 et 76, p. 397] environ 42 lots possibles contre 53 calculés sans tenir compte des longueurs des lots. La proportion manquante de l'un à l'autre est d'environ 1/5, appliquée au chiffre de 627 le proportion donne environ 500 lots de 20 pieds.

[890] Après examen des mesures et des redevances, les lotissements 2, 3 et 6 fonctionnent selon un système qui m'échappe – si système il y a eu ? –; les incertitudes de tracé du lotissement 5 empêchent toute étude.

[891] GAUTHIEZ 1991, p. 238.

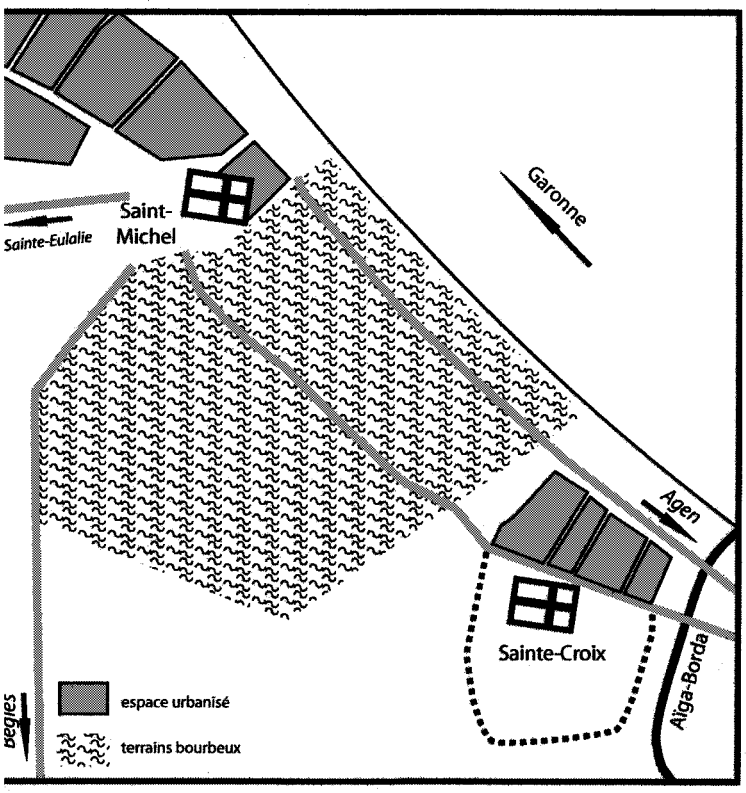

A- Etat avant 1200

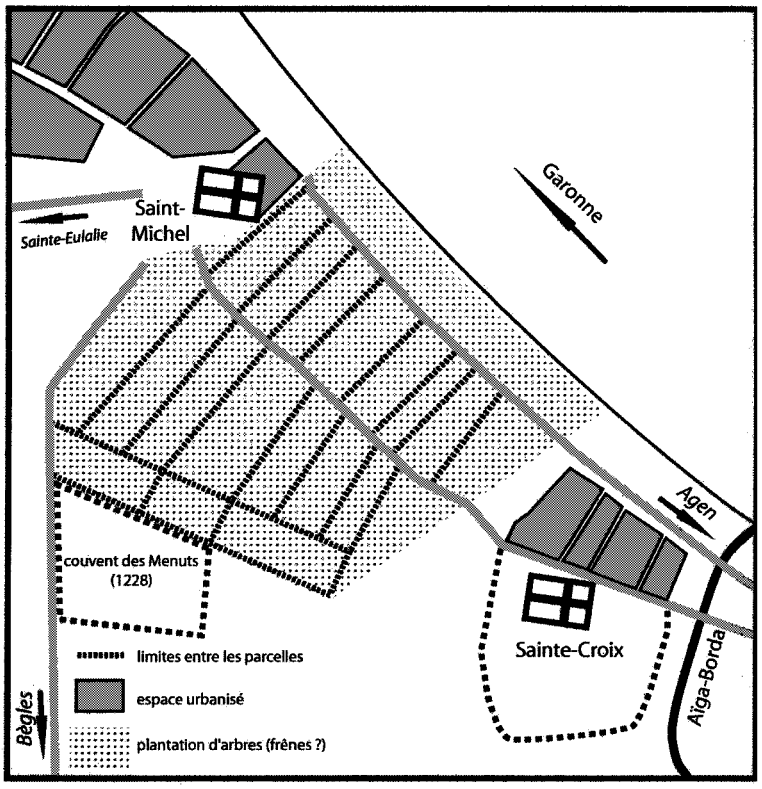

B- Etat vers 1200-1240 : mise en valeur des terres par le biais d'une plantation d'arbres (frênes ?) et nouvel arpentage selon un système de mesures emboîtées.

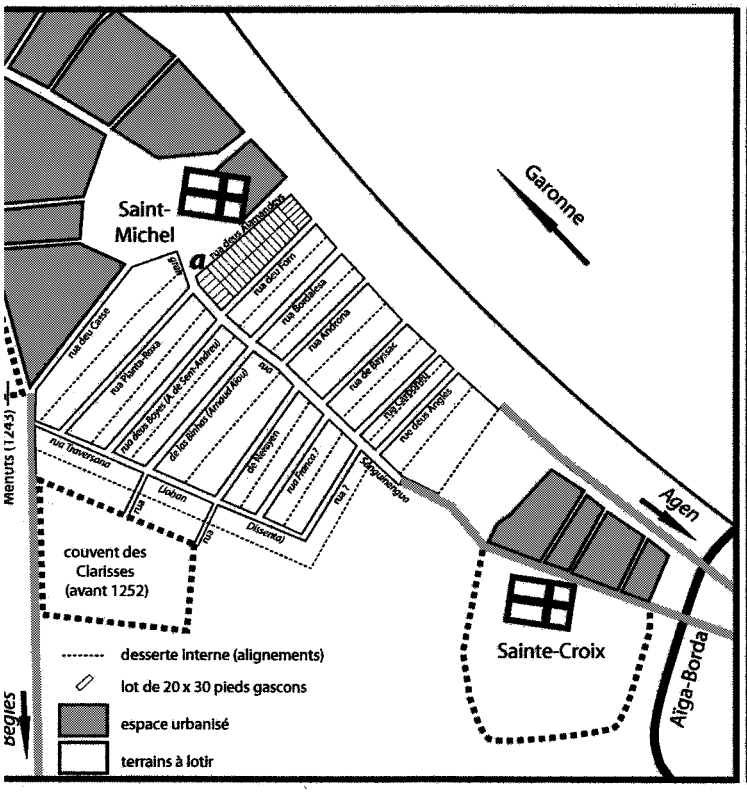

C- Etat vers 1250 : L'arrivée des Menuts (dès 1228) et leur déménagement en 1243 a modifié les contours de la zone : l'urbanisation progresse. Le lotissement est tracé en peu de temps. Les voies de desserte sont ouvertes en limite des anciennes plantations d'arbres dont le bois a été très probablement exploité. Une desserte interne permet d'accéder aux lots. L'îlot ***a*** présente un état possible de la distribution des lots (voir texte).

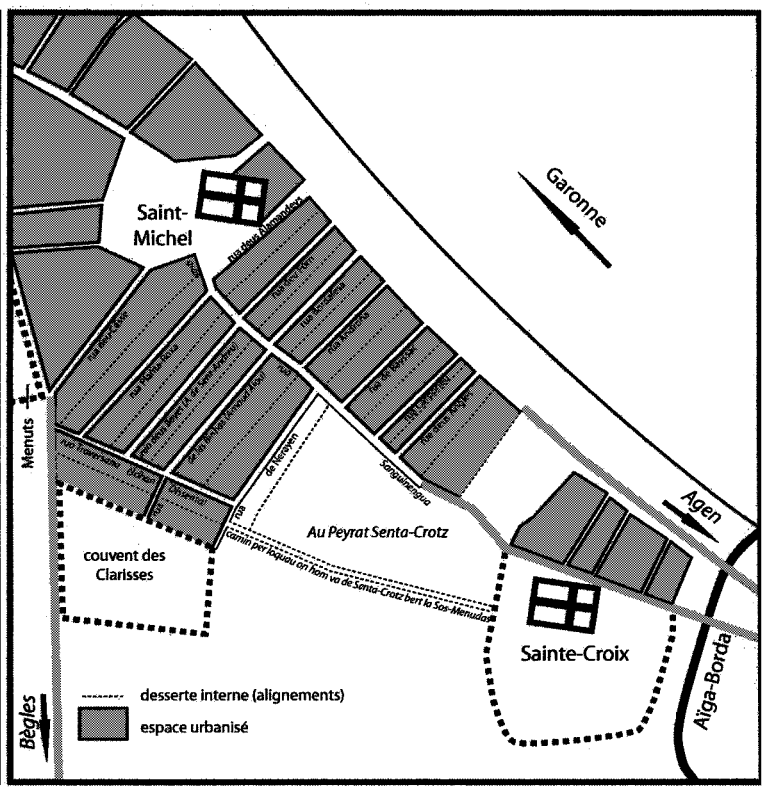

D- Etat fin XIIIe siècle : la distribution des lots du lotissement est inachevée, peut-être par rapport au contexte politique local houleux. La *rua Franca* a disparu. La desserte du secteur du Peyrat est assurée par une voie joignant l'abbaye Sainte-Croix au couvent des Clarisses.

fig. 76 *- La poblacion de Sainte-Croix chronologie et hypothèses de restitution (vers 1200 - vers 1300)*

Nota : La totalité des informations inscrites en plan sont fidèlement reprises à partir du plan cadastral des années 1811-1821. Les toponymes sont ceux du début du XIVe siècle. Les noms de rue évoqués dans les textes sont en *italique*.

0 100 200 m

N

© EJC 2005

caractères morphologiques sont très ressemblants. Les réflexions livrées par l'étude du lotissement 4 éclairent rétroactivement le lotissement 1, qui d'après ses formes, a pu connaître les mêmes phases d'évolution. La chronologie proposée ci-dessous est celle attestée pour le lotissement 4 et pourrait constituer les phases logiques d'élaboration du lotissement 1 à une époque antérieure [fig. 76] :

- ✓ Avant 1200 [fig. 76, A] : les terrains compris entre Saint-Michel et Sainte-Croix sont bourbeux. Le peuplement y est quasi inexistant et l'occupation du sol répond à la logique des itinéraires routiers développés vers le sud, et en bordure desquels se sont implantés le monastère Sainte-Croix puis l'église Saint-Michel.

- ✓ Vers 1200 [fig. 76, B] : mise en place d'un système de drainage des terres par le biais de plantations d'arbres (frênes ?) ayant temporairement donné leur nom à ce secteur : le Freysse. Ces plantations concernent un espace occupé préalablement, peut-être arpenté dès le XIe siècle, ou ont plus sûrement suscité un nouvel arpentage des terres en fonction des objectifs de mise en valeur. Quel que soit le cas, le parcellaire et les îlots du plan cadastral des années 1811-1821 témoignent de l'utilisation probable d'un système de mesures emboîtées.

- ✓ Vers 1240 [fig. 76, B] : la mise en valeur des terres est terminée (assèchement).

- ✓ Vers 1240-1250 [fig. 76, C] : mise en place du lotissement par l'abbaye de Sainte-Croix et par les tenanciers des anciennes plantations selon les modalités décrites plus haut. On peut suggérer que le lotissement est d'abord réalisé côté berge, puis ensuite vers l'intérieur des terres. Dans cette optique, l'ouverture des rues des Vignes et des Bouviers marquerait l'achèvement du lotissement, chose que pourrait confirmer la mention de la *poblacion noera deu Freisser Sancta Crois,* en 1252. En l'absence de preuve formelle, cela n'est que spéculation. De façon indiscutable, on retiendra que les voies sont ouvertes sur les terrains appartenant au monastère, puis les terrains desservis sont lotis.

- ✓ Entre 1250 et 1300 [fig. 76, D] : la distribution des lots des terrains desservis pourrait être stoppée, comme le suggère la disparition de la *rua Franca*, au sud-ouest (pas de mention après 1251), et ce, pour des motifs qui m'échappent (baisse de l'arrivée des migrants, affrontements armés des factions bourgeoises conduisant à la suppression du droit de mairie en 1288-1289, litige grave entre les bourgeois et le roi-duc). Le toponyme du Freysse disparaît au profit des noms de rue. La partie non urbanisée du lotissement est appelée le *Peyrat Senta-Crotz* [892]. La venelle de distribution de la rue Traversanne est prolongée par un *camin* reliant Sainte-Croix et le couvent des Clarisses [893].

---

[892] Première mention relevée dès 1310, ADG, G 2905/11, tenure PSX237.

[893] Le terme de chemin désigne la nature encore très rurale de ce secteur de la ville. Il est appelé *camin per loquau on hom va de Senta-Crotz bert la Sos-Menudas*. Première mention en 1326, ADG, G 2902/3, tenure PSX411. Il n'apparaît plus après 1460 (ADG, H 736/122, le 25 mars 1458 n.s. , tenure PSX415).

On possède peu d'indices qualifiant la nature des activités du lotissement pour le XIIIe siècle. La proximité de la berge et le développement des activités portuaires sont une piste sérieuse, mais rien ne l'atteste pour cette période. La toponymie indique des activités liées à l'agriculture sur la partie du lotissement la plus terrienne (*ruas Planta-Roxa, de las Binhas* et *deus Boyes* ; plante rose, vignes et bouviers), et des activités liées à l'artisanat et à la charpenterie de marine sur la partie fluviale (*ruas de la Fusteria et Carpentaria* pour la charpenterie, *rua deu Forn*, four ; *rua deus Faures*, forgeron au nord de Saint-Michel). On dispose en revanche de nombreux textes pour les derniers siècles du Moyen Age qui brossent finement la nature du paysage urbain de ce secteur de la ville (voir *infra*). A la différence d'autres opérations de lotissement, comme celle du quartier Saint-Niçaise à Rouen, réalisé à la même époque (1240) par l'abbaye de Saint-Ouen sur le Champs-des-Vignes et qui devient siège des activités drapières [894], les activités du lotissement des paroisses Saint-Michel et Sainte-Croix semblent plus diversifiées [895].

6.4- Le lotissement de Tropeyte (lotissement 5) [fig. 77, p. 407]

Le développement des activités commerciales et portuaires de la fin du XIIIe siècle implique le développement du faubourg de Tropeyte (lotissement 5). Ce secteur est déjà occupé par trois rues attestées pour les périodes précédentes : la voie de berge et les deux voies reliant les Piliers-de-Tutelle au fleuve (dont une est un *decumanus*). Il est le fruit du développement des activités portuaires du *portus de Tropeyta*, cité dans l'enquête sur les padouens en 1262 [896]. A cette date, le lotissement ne semble pas exister, comme le prouvent les mesures du roi-duc qui incitent à y construire des chais. Le lotissement de Tropeyte est à coup sûr antérieur à la troisième enceinte. La moitié des rues de ce lotissement sont citées avant 1345 [897] : à cette date, la portion nord de la troisième enceinte est juste terminée (voir, *infra*). Ces rues sont les axes les plus structurants du lotissement, celles qui apparaissent après 1345 pourraient constituer une deuxième phase. D'après ces éléments, il semble qu'on puisse faire remonter ce lotissement à la période 1270-1310 pour la première phase. L'effacement de la quasi totalité du lotissement par les opérations d'urbanisme du château Trompette, empêche toute approche métrologique fiable. Ce lotissement est caractérisé par les activités marchandes du port du vin. Il concentre de très nombreux chais, mais également des espaces cultivés comme l'indiquent les textes des années 1310-1330.

6.5- Le *castrum* de l'Ombrière et les défenses avancées de la ville [fig. 77, p. 407]

6.5.1- Le *castrum* royal de l'Ombrière

Alors que les Bordelais sont occupés à construire l'enceinte du bourg Saint-Eloi, le *palacium* du roi-duc connaît d'importantes transformations. Les fossés du *castellarium* ont

---

[894] GAUTHIEZ 1991, p. 228-238.
[895] Voir *infra*, partie IV, chapitre 2, § 2.
[896] Annexes 2 (tome 3), PADOUENS 1262, § 48 : *Item, dicimus quod portus et platea de Tropeyta, prout extenduntur a dicta turri nova de Tropeyta usque ad domum Michaelis de Medoc, usque ad imum maris, sunt paduentum.*
[897] Les voies de desserte sont, d'après la restitution réalisée par DROUYN 1874 : les rues Médoc (1310), Dissente (1325), du Prat (1331), Pey-de-Loen (1332), Brousse (1335), Bonabentura (1341), Ramon Forthon (1343), Arnaud-Blanc (1376), Bassun (1380), Bernard-Mos (1382), Pey-de-L'Ostau (1410), Nostra-Dona (1417), Tropeyta (1450), Pinquet (après 1500). Voir pièces justificatives en Annexes 2 (tome 3) : Mentions anciennes de la voirie bordelaise.

fait l'objet d'empiétements nombreux [898], ce qui pourrait expliquer le développement du palais en retrait de la berge, profitant de la situation favorable qu'offre l'angle de l'enceinte antique. Les textes de la décennie 1210 mettent en avant un nouvel ensemble ducal : le *castrum* de l'Ombrière qui fait, semble-t-il, lui aussi l'objet d'un accaparement par la municipalité, comme le relate le mandement du roi du 4 décembre 1222 qui précise qu'il *garderait l'Ombrière en sa main* [899]. L'identification de l'Ombrière à une *domus* (*domo cum pertinentis in Burdegala que vocatur Umbrere*, 1234) interdit de l'assimiler seulement à la vieille tour ducale (*castellarium*), « il s'agissait d'un complexe plus grand intégrant, dans une vaste surface, des fortifications des résidences, des espaces non bâtis, formant ensemble une structure reconnue » [900]. Une forme ovulaire entoure la tour de l'Arbalesteyre et constitue le périmètre du *castrum*, comme en témoignent également les plans du XVIIIe siècle [901]. Les travaux du *castrum* (Grande-Salle antérieure à 1250, tour du roi signalée en 1274) nécessitent de réactiver provisoirement la salle de Saint-Projet abandonnée vers 1070. L'union des fonctions curiales et résidentielles à l'Ombrière signale l'abandon de l'*aula regis* de Saint-Projet, encore mentionnée en 1228 [902].

6.5.2- Pression démographique et lotissement spontané des zones de *non aedificandi*

La croissance démographique du XIIIe siècle qui alimente la cité est en partie canalisée par la *poblacion* de Sainte-Croix. En partie seulement, car la cité est sujette à une occupation spontanée des zones *non aedificandi* qui la bordaient auparavant. Ce phénomène concerne essentiellement la partie sud, entre l'enceinte antique et le Peugue, et – on vient de le voir – la partie orientale de l'enceinte antique sur la façade maritime (Ombrière notamment). En effet, la construction de l'enceinte du bourg Saint-Eloi a fait perdre à l'enceinte antique son rôle défensif. Des maisons sont construites entre les murs et le Peugue à l'intérieur du bourg, tandis que la portion de la cité remparée qui se trouve à découvert (Saint-André) garde probablement un rôle défensif important, comme le suggère encore la vue chorographique des années 1525-1535 [CAT. 1]. Ce lotissement semble spontané : il est le fruit d'initiatives individuelles, reconnues par le roi-duc et encouragé par lui en 1262 [903].

---

[898] Annexes 2 (tome 3), PADOUENS, § 2c, déjà cité.

[899] Cité par BOUTOULLE 2003, p. 70, note 80 : Pat. Rolls 1216-1225, p. 354 : *salva claustura ville vestre et salva nobis* <u>*Umbraria nostra quam volumus in manu nostra retenire*</u> ; et note 79 pour la mention de 1213 : Rot. Chart. , p. 194b : *Johannes Dei gratie sciatis nos concessisse et hac carta confirmasse Rustanno Colum' pro homagio et servicio suo illam placiam in Burdegalam que extendit se ab aqua que dicitur Esteir ad Umbrariam usque ad domus Stephani le Turreis ad edificium tenendum de nobis et de heredibus nostris sibi et heredibus suis reddendo inde nobis et heredum nostrum unum par calcareum deaurum singulis annis (...) per manum castalani nostri qui ibi fuerit.*

[900] BOUTOULLE 2003, p. 70, et note 81.

[901] Entre autres, AMB, X-U8 : plan du premier étage du palais de l'Ombrière. Le palais fut en grande partie détruit par la percée de la rue Neuve-du-Palais en 1800 (actuelle rue du Palais-de-l'Ombrière, DESGRAVES 1975, p. 141).

[902] Pour le détail de la chronologie et la composition du palais, voir BOUTOULLE 2003a, p. 70-72.

[903] PADOUENS 1262, § 2a : *sobre las mayssons qui son foras deus murs tocans aus medis murs* (à propos des maisons extérieures aux murs et accolées à eux) ; § 2b : *que las maysons lasquaus son fora losdeitz murs de la Ciptat et son aus murs ajustadas aromanguan, quant aras, cant las plassas aus murs tocans pusquan estre hedeficadas arasonablament et levadas ayssi cum es acostumat* (que les maisons qui se trouvent à l'extérieur des dites murailles de la cité et les jouxtent demeureraient, et qu'on pourrait construire sans excès et élever, conformément à l'usage, autant elles-mêmes que les emplacements accolés aux murailles).

6.5.3- La *clausura* du bourg et le système de défenses avancées de la fin du XIIIe siècle

Une pétition du début du XIVe siècle, signale des projets de défense du bourg de la ville. Léo Drouyn associe ces événements à une phase primitive probable des fortifications de la troisième enceinte [904]. Après la citation du texte, seront évoqués les éléments qui prouvent que la pétition concerne la deuxième enceinte (tracé 3) qui protège le bourg Saint-Eloi, et non la troisième ; puis les mentions de fortifications ponctuelles et antérieures à la troisième enceinte (tracé 4) et qui suggèrent que son tracé initial s'appuie sur un système de défenses avancées.

Le prieur et le couvent des Augustins [905] demandent au roi d'Angleterre la conservation des franchises accordées par la reine Aliénor de Castille et l'archevêque de Bath, Robert, pour obtenir des lettres de sauvegarde et de protection et pour être remboursés des vols commis par les Bordelais sur les pierres destinées à l'édification de leur couvent quelques années auparavant :

> *(...) Item, significant quod civitas Burdegala cum Gallicorum veretur insultum,* ***pro clausura burgi dicte civitatis****, cives ipsi magnum acervum lapidum cisorum et aliorum pro suo monasterio construendo peractorum absque taxacione legitima, taxacione præcedente voluntaria, receperunt : quare supplicant per bonos viros predictorum habentes noticiam, predicta taxari et de hoc quod taxatum fuerit sibi satisfieri et ad hoc ipsos compelli intuitu pietatis.* [906]
>
> *(...) De même, ils signifient que, quand la cité de Bordeaux craignait une attaque française,* ***pour la clôture du bourg de ladite cité****, les citoyens d'eux-mêmes prirent un grand tas de pierres taillées et autres destinées à la construction de leur couvent sans estimation légitime, l'estimation précédente étant libre, c'est pourquoi ils supplient, par l'entremise des prud'hommes qui ont connaissance des faits susdits, que les susdites pierres soient estimées et que de ce qui serait estimé ils se satisferaient, et que à cette démarche ils ont eux-mêmes été poussés par une considération de piété.*

Le texte n'est pas daté, mais l'allusion à 'une attaque française' pourrait renvoyer aux événements de 1294. L'ordre de livrer au roi de France la saisine du duché fut effective le 22 mars 1294. Une fois les quarante jours écoulés, les troupes royales ne quittèrent pas le duché mais l'occupèrent, sans qu'il soit fait mention de rixes ou de violences [907]. Si l'on ne peut remettre en cause le vol, on peut néanmoins se poser des questions sur l'argumentaire des Augustins, qui relève plus du prétexte que de la réalité des menaces pesant sur la ville. Les Augustins s'adressent donc au roi d'Angleterre probablement après l'épisode de la « parenthèse française » qui dure jusqu'à la mi-janvier 1303, date à laquelle une insurrection menée par Arnaud Caillau chassa les Français de Bordeaux, peu avant la paix du 20 mai 1303. Edouard Ier répond partiellement à cette pétition en 1305 [908].

Toutefois, le texte ne parle pas ouvertement de mur ou de muraille mais de *'clausura'* que l'on pourrait traduire par 'clôture', mais aussi par 'défense' ou 'mise en défense'. La reprise de la documentation écrite sur le thème des enceintes et des palais, réalisée par Frédéric Boutoulle, offre d'autres occurrences du terme, au début du XIIIe siècle [909]. La

---

[904] DROUYN 1874, p. 419, également cité par RENOUARD 1965, p. 226-228.
[905] Installés au Mirail depuis 1287, voir *Cart. Saint-André*, fol. 117.
[906] *AHG*, tome II, pièce CCV, p. 309-310, traduction réalisée par P. Régaldo-Saint Blancard.
[907] Pour le détail des événements, voir BARNABE 2003, p. 207-213. La saisie est rapide et ferme, mais non violente. Elle s'accompagne d'un changement des officiers ducaux.
[908] *Rôles Gascons*, t. III, 4824, cité par RENOUARD 1965, p. 226.
[909] BOUTOULLE 2003a, p. 67.

descente du prince Louis, en juin 1219, vers Marmande, dans le cadre de la croisade des Albigeois, réactive le chantier de la deuxième enceinte. « Le 24 juin 1219, Henri III remerciait le maire et le commun conseil de Bordeaux des grandes dépenses qu'ils venaient d'engager pour 'la clôture et la défense de la ville' (*ad villam vestram claudendam et muniendam*). » Dans tous les cas évoqués, le terme est employé pour exprimer l'action de clore, mais les éléments sont trop vagues pour qualifier la nature des matériaux employés [910]. Dans le cas présent, ces matériaux sont connus, il s'agit de pierres taillées. La question est de savoir quel est l'endroit qu'il faut 'clore' et ce que cela induit. Cette *clausura* concerne le *burgus dicte civitatis*, expression qui ne peut désigner, à cette époque, que le bourg marchand de Saint-Eloi, dont l'enceinte est terminée vers 1255 [911]. Il ne s'agit donc pas de clore un bourg qui est déjà fortifié, mais de parfaire sa 'mise en défense', périphrase qui désigne mieux ici le sens de *clausura*, en réponse au terme d'attaque (*insultum*). On peut alors se demander quelles parties de cette enceinte double sont mises en défenses par les Bordelais ? Là encore, la reprise de la documentation écrite permet de qualifier la nature particulière de cette enceinte double, mais aussi des pratiques qui lui sont associées. Dans une lettre du 24 juin 1219, Henri III enjoint les Bordelais à fortifier sans tarder les tours, et faire les clôtures et chais, « en précisant que les tours relevaient du roi (*turres nostras*) mais que les chais et clôture étaient à leur charge (*kayos et clausuras vestras*) » [912]. La fortification semble donc être un assemblage d'éléments variés relevant du domaine public (tours du roi-duc, courtines de la commune) et privé (chais et *clôture*). Quelques années après, la donation d'Edouard en faveur du maire de Bordeaux, rappelle à nouveau l'aménagement privé réalisé sur la courtine : le 12 août 1255, une donation du roi-duc en faveur de Guillaume Raimond Colom (maire de Bordeaux en 1220, 1245, 1250, 1254 puis encore trois ans plus tard) permet à ce dernier « de construire et d'agrandir sa *domus* 'au-delà des murs vieux ou neufs du faubourg', mais seulement de la 'porte neuve qu'il avait lui même ouverte, près de l'estey jusqu'à sa cuisine', et à condition de ne pas les fortifier » [913]. Aussi peut-on suggérer que la

---

[910] BOUTOULLE 2003a, p. 67, note 55 : « *Pat. Rolls*, 1216-1225, p. 198 : « *rex omnibus illis qui turres firmare vel kaios vel clausuras facere debent in civitate salutem. Mandamus vobis firmiter precipientes quod omni dilatione et occasione postpositis sicut tenemini, turres nostras firmetis et kayos et clausuras vestras faciatis ne quod absit, pro defectu vestri, dampnum aut detrimentum incurrentis ob hoc merito ad terras et catalla vestra manu graviorem apponere debeamus.* Ce mandement, évoqué par la lettre du roi adressée le même jour aux Bordelais, est présenté de manière légèrement différente : *« Mandamus autem, ad instantiam nunciorum vestrorum, per litteras nostras quas vobis mittimus, illis qui turres firmare debent in villa Burdegale et kayas facere, sive claustruras, quod eos facere non defferant, sicut tenentur ; ne si ad hec minus perfecte manus apposuerint, damnum inde incurramus et jacturam ; et ob merito ad terras et catalla eorum manum apponere debeamus graviorem.* (*Foedora*, p. 155). Dans cette version, il n'est plus question de cité mais de tours, des fortifications et de chais de la ville ».

[911] Chronologie revue dans BOUTOULLE 2003a, p. 69. De plus, le terme de *burgus* n'est jamais employé dans les textes pour désigner les secteurs urbanisés des paroisses Saint-Michel, Sainte-Croix et Sainte-Eulalie qui seront englobées dans la troisième enceinte. Son emploi est rare et il désigne systématiquement le bourg Saint-Eloi.

[912] Un autre exemple de partage classique des tâches entre seigneur et municipalité, à Saint-Sever, dans MARQUETTE 1986, p. 56.

[913] BOUTOULLE 2003a, p. 68, Rôles Gascons, n° 4526, transcription en note 67 : *Cum dielectus et fidelis noster Willelmus Reymundi Colum supra muros veteres suburbii Burdegale, prout extenduntur a porta de Subtus Muro usque ad portam de Areis, domos edificasset et contruxisset, et ad amplificationem ipsarum domorum supra muros novos ipsius loci domos proponere[t] construere, nobis humiliter supplicavit ut eidem concederemus ut supra dictos muros novos domos posset construere et constructe supra muros veteres in eodem statu possint perpetuo permanere (...) Concessimus et dedimus ut supra muros tam novos quam veteres suburbii, prout extenduntur a porta nova quam idem Willelmus Reymundi aperuit propre l'esteyr usque ad coquinam suam, et domus ab edificare seu constructe supra muros veteres ipsius loci perpetuo remaneant supra dictos muros, prout site sunt.* et note 68 : *Presertim damus et concedimus eidem Willelmo Reymundi et heredibus suis plateam que est inter duos muros juxta domos suas in qua platea edificavit et plantavit viridarium, prout extenditur a dicta porta de Areis usque ad portale novum quod est sine ponte versus portam de Cayffernan, ut ipse et heredes sui dictam plateam habeant et teneant et possideant tanquam suam,*

'*clausura*' du bourg consiste à fermer les entrées privées qui ponctuent la deuxième enceinte, qu'il s'agisse de véritables portes (comme celle de Guillaume Raimond Colom) [914], ou d'ouvertures pratiquées dans les murs des chais, constructions qui peuvent, dans certains cas, tenir lieu de mur d'enceinte. Jusqu'à présent, cette pratique était connue et récurrente en ce qui concerne les portes ouvertes sur l'arrière des chais de la troisième enceinte (tracés 4 et 5), notamment le long du fleuve. La Jurade, prend en ce sens, de nombreuses mesures visant à réglementer l'ouverture et la fermeture des portes de chais, dans les premières décennies du XVe siècle, dans un contexte de guerre où les autorités municipales sont particulièrement vigilantes [915]. La pétition des Augustins prouve que la pratique est déjà en usage à la fin du XIIIe siècle, mais que cette dernière n'est pas réglementée. L'utilisation des pierres prévues pour le couvent pour la fermeture du bourg y est décrite comme une réponse spontanée de la population face à un péril évident, alors qu'elle est déjà très réglementée au début du XVe siècle, et même probablement avant.

La pétition des Augustins a été utilisée par Léo Drouyn pour évoquer une structure défensive, appelée l'*Enginh deu Miralh*, située à proximité de leur couvent, sur le tracé des dernières fortifications (tracé 4). Cet *enginh,* ou machine de guerre [916], est attesté, dès 1277, date à laquelle *Ramond de Cambes vend à Guilhem Constantin, religieux de Sainte-Croix, 20 sols de cens avec droit d'esporle sur des fiefs qu'avoit ledit Cambes hors la porte de l'Engin du Mirailh* [917]. Cette dernière mention pose des difficultés à L. Drouyn : « *il est évident que, dans ce texte, il ne peut être question que de la porte du Mirail elle-même ou de celle d'un fort particulier. Suivant la Chronique bordelaise* [918]*, les murs du second accroissement n'auraient été construits qu'après 1302 ; en conséquence, la porte du Mirail, qui faisait partie de cet accroissement, daterait du XIVe siècle ; mais il arrivait souvent, à cette époque, que les villes étaient entourées de fossés et de palissades, et avaient des portes fortifiées avant la construction des murailles ; et un acte publié dans les Archives Historiques de la Gironde (t. II, p. 309)* [919] *nous apprend qu'en 1290, le maire de Bordeaux s'était servi, pour la clôture du faubourg, des pierres que les Augustins avaient fait transporter pour construire leur monastère. L'Engin du Mirailh était donc, ou une forteresse particulière, ou la porte du Mirail elle-même, avec sa barbacane, ses barrières et tout ce qui servait à la fortifier, porte qui aurait déjà existé à la fin du XIIIe siècle.* » Drouyn se réfère au même texte pour évoquer les structures défensives qui gravitent autour du Mirail, mais il le déforme et l'interprète mal. Il lui donne une date peu probable – aucune intrusion française n'est notée avant 1294 – et propose un raccourci de pensée qui consiste à dire que si les citoyens se sont servis des pierres, ce ne peut être qu'à l'initiative du maire. De plus, il associe ce texte à la troisième enceinte (tracé 4), située au sud du couvent, alors que la mise en défense concerne le bourg

---

perpetuo, pacifice et quiete, et de ipsa possint facere suam plenariam voluntatem, hoc excepto quod in dicta platea non edificabunt.

[914] On parlerait plus volontiers de 'poterne', mais le texte ne parle que de portes, qu'elles soient publiques (Ayres et Cayffernan) ou privée (porte neuve faite par Guilhem Raimond Colom).

[915] LAVAUD 2003, p. 91 : « Murailles et portes sont une des grandes préoccupations [de la Jurade] : il lui faut en assurer la garde, l'entretien et, en cas de menaces militaires, la fermeture des ouvertures. Les portes privées, notamment les portes des chais, sont l'objet de mesures spécifiques car elles sont autant de points de faiblesse qu'il faut contrôler ; ainsi, la Jurade oblige, au moins pour la nuit, leur fermeture et la remise des clés aux magistrats municipaux. L'une de ces mesures intéresse particulièrement le quartier de la Rousselle et n'a pas d'équivalent pour les autres zones de chais. La délibération du 9 novembre 1406 prescrit que les portes des chais emmurées, de la tour de Watafell (tour de la partie est de l'enceinte romaine, au niveau de l'église Saint-Pierre) à la porte des Salinières (à côté de la porte de la Rousselle), soient démurées afin qu'on puisse y mettre le blé et autres denrées parvenues à Bordeaux. » Voir *Registre de la Jurade*, 1406-1409, p. 111 et 135.

[916] C'est ainsi qu'on peut définir le mot d'*enginh* dont on trouve d'autres occurrences, plus tardives, dans la *Chronique ou journal du siège de Blaye et de Bourg* datée des années 1406-1407 (*AHG*, t. III, n° LXXII, p. 180).

[917] DROUYN 1874, p. 419.

[918] Drouyn fait référence à DE LURBE 1619, fol. 20v°.

[919] C'est-à-dire la pétition des Augustins dont on parle !

Saint-Eloi, au nord. Toujours est-il qu'avant Camille Jullian, il est le premier à proposer qu'une partie des fortifications existe dès la fin du XIIIe siècle sans aller jusqu'à penser que le projet de l'enceinte elle-même pourrait y trouver ses racines. L'analyse moderne citée par Drouyn à propos de l'*Enginh du Mirailh* laisse penser que celui-ci est déjà fortifié dès 1277. Commandant la route de Toulouse, il pourrait être un point de défense avancé du bourg, sur lequel s'est appuyé le tracé de la dernière ligne de fortifications (tracé 4).

A la lumière de cette hypothèse, ont été relevées trois structures défensives ponctuelles qui se trouvent sur le tracé de la troisième enceinte, et qui lui sont antérieures :

- ✓ *L'Enginh deu Mirailh*, attesté dès 1277,

- ✓ Entre la *rua deu Far* (actuelle rue du Hâ) et l'angle sud-ouest de l'enceinte antique : le toponyme du Hâ (*far* en gascon) est présent dans ce secteur bien avant la construction du château du Hâ par Charles VII, huit tenures y sont reconnues entre 1247 et 1303 pour ne citer que les plus anciennes. Le mot désigne probablement le grenier fortifié du chapitre Saint-André, cité avec le moulin du chapitre dès 1173. La partie occidentale de la rue du Hâ, vers l'extérieur de la ville est elle-même appelée *Tornapiqua-deu-Far*, dès 1280, ce qui signifie littéralement : « barrière du fort », ce qui pourrait évoquer une structure de défense, contemporaine de celle de l'Enginh-du-Mirail [920].

- ✓ Enfin, sur le secteur du port de l'Ombrière, à l'est du palais, une structure de défense ponctuelle a été découverte dans le cadre des déplacements de réseaux préliminaires à l'établissement des plates-formes du tramway. Elle fait le lien entre le port, le palais ducal et l'estey du Peugue. Cet ensemble est constitué d'un mur que l'on peut relier aux deux tours qui encadrent l'embouchure du ruisseau du Peugue appelées tours du Brisson et du Peugue. En amont de ce cours d'eau s'est établi, à proximité, le marché médiéval attesté dès le milieu du XIIe siècle. C'est un point stratégique évident offrant à l'époque un tirant d'eau suffisant pour que des embarcations remontent jusqu'au marché. Le mode constructif permet de dater la structure de la fin du XIIIe siècle, et peut-être même « de 1294, dans la logique des péripéties de cette époque comme l'envisage Trabut-Cussac pour la fortification proche des Augustins (*enginh*) », selon la proposition de Pierre Régaldo [921].

Enfin, le *poyaduy Sent-Miqueu,* quartier (butte) dominant le fleuve à hauteur de l'église Saint-Michel (attesté dès 1262 [922]), ainsi que l'église de Sainte-Eulalie, à la jonction des routes vers Dax et Toulouse, pourraient constituer des pôles stratégiques intermédiaires de ce système de défenses avancées. Au final, l'ensemble des 4 positions commanderait toutes les voies terrestres méridionales, en reprenant globalement la forme de la crosse renversée de l'enceinte double.

Il convient de noter que le tracé de la dernière ligne d'enceinte (tracé 4) recoupe trois structures de fortifications qui lui sont antérieures. Sûrement faut-il chercher en elles, les points d'ancrage utilisés par les autorités municipales pour asseoir leur projet, au moins dans la partie sud de la ville [923]. En outre, on peut aussi noter que deux de ces points, à savoir

---

[920] ADG, Liasse G-360, non foliotée pour 7 tenures et G-114/51 la tenure reconnue en 1280.. Références EUL178 à EUL 185 dans la base de données, actes datés des années 1247, 1253, 1255, 1257, 1280, 1290, 1294 et 1303

[921] Pour plus de détail sur cette structure, voire MIGEON et al. 2003, p. 113-116, mur noté F9.

[922] BOUILLONS, p. 368, cité dans l'enquête des 14 commissaires sur les padouens du 29 octobre 1262.

[923] Je ne connais aucune représentation de la structure fortifiée du *Far* et de la *Tornapiqua* car la construction du fort du Hâ par Charles VII en a effacé toute trace. Il en va tout autrement de l'*Enginh deu Miralh* dont un amas de parcelles en est probablement la trace sur le cadastre des années 1811-

l'*Enginh-deu- Mirail* (1277) et la *Tornapiqua-deu-Far* (1280), sont presque contemporains de la dernière phase de construction des murs du bourg Saint-Eloi, achevés vers 1255. Ils sont implantés au carrefour des itinéraires routiers vers le sud (Toulouse, Agen, Dax, Bazas). On peut alors penser que ces deux pôles constituent des défenses avancées qui parachèvent le cycle de fortification de la première moitié du XIIIe siècle. Ils protègent les couvents de mendiants qui achèvent leur installation peu avant 1290 (Augustins), le lotissement de Saint-Jacques (lotissement 3) et celui de la *poblacion* de Sainte-Croix (lotissement 4).

La figure 77 propose un état de restitution vers 1290, décennie qui semble marquer un seuil dans les transformations urbaines, probablement dû au retour provisoire de la ville dans le giron français.

1820. De nombreux plans partiels et projets d'aménagements des années 1790-1795 en font le relevé. Le plus précis est sûrement le plan dressé par Bonfin fils, le 20 août 1793, pour la vente de lots appartenant à la ville et au projet d'élargissement et d'alignement de la rue Botanique, aujourd'hui rue Leyteire, AMB, V-A10.

fig. 77 - *Hypothèse de restitution de Bordeaux vers 1290*

7- Croissance et réglementation urbanistique : l'enquête des padouens (1262) [fig. 78, p. 415]

7.1- Présentation du dossier

La fulgurante expansion du XIIIe siècle a nécessité une mise au point des coutumes en matière de réglementation urbanistique. Aussi, avant d'apporter de nouvelles touches au tableau de la genèse urbaine, il convient de s'arrêter un moment sur l'enquête de 1262, qui marque une prise de conscience de l'autorité publique dans la gestion d'un espace urbanisé en pleine croissance. Plusieurs versions du texte sont conservées : sa longueur et sa richesse me contraignent à concentrer ce commentaire sur les aspects essentiellement urbanistiques. Deux versions latines sont publiées dans le *Livre des Bouillons*, deux versions gasconnes dans le *Livre des Coutumes* [924]. La transcription en a été faite par A. Ducaunnès Duval et H. Barckhausen, membre de la commissions des Archives municipales de Bordeaux, à la fin du XIXe siècle [925]. Les actes transcrits sont d'une écriture minuscule, régulière et nette, remontant à la première moitié du XVe siècle, à la fin de la période anglaise. L'ensemble des versions a été collationné par Pierre Régaldo Saint-Blancard et figure en annexe : le dossier compile d'un côté la version latine, de l'autre, la version gasconne et propose une traduction [926]. L'ensemble de l'enquête a ensuite été découpé en paragraphes correspondant à l'analyse diplomatique. Une observation des variantes des différentes versions permet d'établir le schéma de filiation suivant [927]:

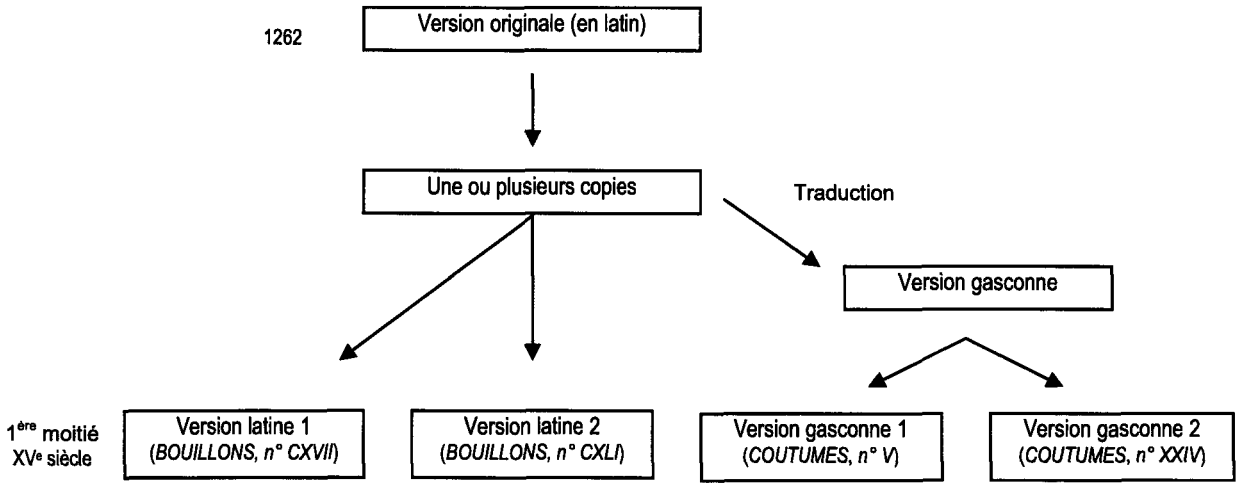

7.2- Motif, procédure et résultats de l'enquête

Ce texte est communément désigné comme l'enquête sur les padouens. Ces derniers sont des lieux vacants, considérés comme appartenant au roi, qui passait pour en

[924] *Livre des Bouillons*, n° CXVII et CXLI et *Livre des Coutumes*, n° V et XXIV.
[925] *Livre des Bouillons* (1867) et *Livre des Coutumes* (1890).
[926] Je tiens ici à remercier Pierre Régaldo, pour le travail considérable et minutieux que demande ce type de collation, et pour son aimable autorisation de la présenter en Annexes 2 (tome 3 : PADOUENS 1262). La traduction s'est faite en plusieurs séances de travail, à partir du premier filage proposé par P. Régaldo, avec l'aide de Frédéric Boutoulle, pour les versions latines, et de Sandrine Lavaud et moi-même pour les versions gasconnes.
[927] Voir, en justificatif, les nombreuses notes qui figurent dans les Annexes 2 (tome 3) PADOUENS 1262. Le schéma de filiation des versions de l'enquête présenté ici est de P. Régaldo.

avoir concédé le libre usage aux habitants et à la Commune [928]. Mais le règlement porte sur plusieurs éléments, qui ne sont pas tous désignés comme padouens. La complexité de l'enquête – motifs, procédure et réglementation – nécessite de présenter les éléments détaillés dans les quatre-vingt six articles qui composent le texte [929] :

✓ Première partie : Motifs de l'enquête

- § 1 : salut et suscription des quatorze commissaires chargés de l'enquête, en tête desquels vient Gualhard deu Soler.

- § 2 : exposé des motifs de l'enquête :

- de passage à Bordeaux, Edouard Ier a constaté les préjudices (*injuria* ou *enjura* sont bien une atteinte aux droits d'une personne) commis par les habitants de la cité à propos des maisons construites contre les murailles de la cité, *intra* et *extra-muros*, des vases et des padouens et des maisons qui débordent sur les fossés de son château de Bordeaux (§ 2a).
- à la supplique des habitants de la cité, le roi duc consent que les maisons construites *intra* et *extra-muros* pourraient demeurer et qu'on pourrait en construire d'autres conformément aux règles et usages de construction (§ 2b).
- il diligente une enquête sur les vases et padouens, sur les maisons construites dessus et sur celles qui débordent sur les fossés de son château de Bordeaux (*castrum* de l'Ombrière) et la confie aux 14 commissaires qui relatent les faits, afin de rétablir son droit, celui de la commune et de ses habitants selon son mandement écrit (§ 2c).

- § 3 à 9 : exposé de la lettre patente d'Edouard

- § 3 : salut
- § 4 : exposé du préjudice commis par les habitants sur les maisons *intra* et *extra-muros*, sur les vases et padouens alors que tous ses biens sont en sa main (*nosque predicta omnia ad manum nostram recepissemus* ; ou *e nos totas las abantdeytas causas a nostra man agossan arecebut*).
- § 5 : après supplique des habitants, le roi concède que les maisons restent en place et accorde qu'on puisse en construire de nouvelles, sans excès, et *sicut est consuetum* (*cum es acostumat*).
- § 6 : quant aux vases et padouens et aux maisons construites dessus, et à celles qui occupent les fossés de l'Ombrière, le roi confie aux 14 commissaires (liste) de rétablir la vérité sur ces sujets, après enquête, et ce avant la Toussaint 1262.
- § 7 : serment des 14 sur les évangiles.
- § 8 : la décision est rédigée en qualité de patente.
- § 9 : date, à Bordeaux, le 20 décembre 1261.

- § 10 : procédure de l'enquête ; les 14, assemblés pendant plusieurs jours, ont recueilli le témoignage des personnes les plus âgées et de celles qui résident depuis le plus longtemps dans la ville. La décharge de chaque témoin est consignée sur la foi des Evangiles, les témoignages sont transcrits *de verbo ad verbum* (*de paraula a paraula*).

✓ Deuxième partie (§ 11 à 46) : témoignages.

Tel que le texte est conservé, l'enquête consigne 35 témoignages dont 4 à deux noms, soit 39 témoins cités, et plus encore d'auditionnés. Le tableau 20 récapitule l'ensemble des témoignages suivant l'ordre du récit et selon les indications données. Les clauses les plus détaillées sont listées suivant le premier témoin, Arnaud Andraud :

---

[928] Voir RENOUARD 1965, p. 86 qui reprend la définition du glossaire des *Recogniciones feodorum* (*paduentia* p. 336) à la lumière de l'article d'histoire du droit de BEAURREDON 1907.

[929] Les articles sont découpés et numérotés après analyse. Chaque numéro renvoie à un paragraphe de PADOUENS 1262 et se compose de la façon suivante : en vis-à-vis, les versions latines et gasconnes compilées, au-dessous, une proposition de traduction.

- sont padouens (§ 11a, b, c, d, f et h): le port Saint-Pierre, la place de l'Ombrière, la maison de l'écrivain de la ville à l'Ombrière, les places Saint-Projet et Saint-André, les barbacanes de la ville, les murs neufs (tracé d'enceinte 3), les fossés et arrières-fossés desdits murs, l'espace compris entre la maison de Bonafos et une venelle, l'espace compris entre la maison de Pey Andron jusqu'à Sainte-Croix à l'extérieur des maisons, l'espace compris entre les murs de courtine du bourg Saint-Eloi [930].

- Les autres lieux ou conditions cités sont sujets à controverse. Les témoignages successifs ne sont pas rapportés intégralement mais seulement en comparaison du précédent. Ainsi il est dit (§ 12) que *Pey Guiscart, qui ave C. ans o plus, disso aqui medis*, c'est-à-dire la même chose qu'Arnaud Andraud. La succession d'un nombre important de témoins et les variantes ajoutées au fur et à mesure laissent planer un certain nombre de questions quand à la reprise des arguments (cf. les ' ?' du tableau) : aussi lorsque qu'au § 25, il est dit : *Pey de la Motha et Arnaud Guiraud, aqui medis*, on ne sait s'il faut se référer au témoignage qui précède de près ou à celui d'origine. Les rédacteurs de l'enquête prennent conscience de la possible confusion et précisent parfois qu'un tel dit la même chose qu'un tel, à une note près, mais cela est loin d'être systématique [931].

- Au final, des autres clauses ajoutées, certaines concernent les padouens, d'autres des sujets et lieux divers mais toujours en lien avec le pouvoir (monnaie) ou ayant un potentiel économique (le port, pour Tropeyte ainsi que pour les terres comprises entre la maison de P. Andron et Sainte-Croix) :

  - étaient padouens tous les espaces situés entre la maison de P. Andron et Sainte-Croix : l'allusion suggère que les empiètements des particuliers sont de véritables usurpations (comparer § 11f et 11h).
  - dilemme sur la nature des terrains situés entre la porte des Paus et la maison de Michel de Médoc, à Tropeyte : 56,4 % des témoignages considèrent ces terres comme padouens ; un, celui de Arnaud Guilhem des Paus – i.e. qui provient du secteur des Paus – s'y oppose et pour cause : le témoin y habite sûrement !
  - au sujet de la monnaie de Saint-Projet (§ 14, 19 et 31) : on s'interroge successivement sur les activités de cette maison (on y bat monnaie, mais y travaille-t-on également l'or ?), sur son seigneur (s'agit du roi-duc ?, ou des ouvriers qui y travaillent ?, ce que l'on pourrait considérer comme une usurpation d'un clan ou d'une faction, peut-être au profit de la municipalité ?) sur son mode de gestion foncière.
  - sur la ruette située devant chez Ramon de la Font, qui ne doit pas être encombrée (§ 30).
  - enfin sur une clause dont le sens m'échappe, car la phrase est incomplète, erreur compréhensible, vu le nombre de versions et donc de copies (§ 28 : *Et Pey Moneder, aquo medis que Pey Guiraut ; et disso que n'y a costa los murs de la mayson Pey Andron entro a la mayson Arnaud Toscanan [...]* ; passage manquant entre crochets).

---

[930] D'après les commentaires de BOUTOULLE 2003a p. 68 (à propos du portail privé percé dans l'enceinte 3 par Guillaume Raymond II Colom : « la distinction, en 1255, entre 'les murs récents' et les 'murs anciens' du *suburbium* constitue l'allusion la plus explicite à la double enceinte »), c'est ainsi qu'il faut comprendre l'expression du § 11h : *et disso que totas las plassas et las maysons qui son entre los murs neus et los belhs son paduent*, et non comme le suggère RENOUARD 1965, p. 88 : « en d'autres termes, tout le faubourg Saint-Eloi, depuis la Rousselle aux Ayres, s'était élevé sur un terrain jadis considéré comme padouen.

[931] PADOUENS 1262, § 30 : *Et Ramon Andron, aquo medis que Pey Guiscart et Pey Guiraut ; et que la rueta dauant n'Aramon de La Font no deu estre embargada* (ajout d'une donnée : la ruette devant [le bien] de Ramon de la Font ne doit pas être encombrée) ; ou § 34 : *Et n'Arnaud Guilhem deus Paus, aquo medis que los autres, exceptat aquera medissa causa que es fora la porta deus Paus, d'aquetz deusquaus son las maysons*, (idem, à l'exception de la chose qui se trouve en dehors de la porte des Paus).

Le premier groupe de clauses fait l'unanimité. Du second, constitué de 9 variantes, semble sortir un consensus au sujet de la monnaie (on y bat uniquement monnaie, la seigneurie y est aux mains des ouvriers qui y travaillent, mais il n'est pas encore dit que la monnaie est padouen) et sur le quartier de Tropeyte, qui est considéré comme padouen.

- § 46 : phrase conclusive sur l'énumération des témoignages ; il est également mentionné qu'on a pris conseil auprès d'autres personnes reconnues (*et agut de sobre coselh de motz autres sabis de la ciptat de Bordeu, tant clercz, tant lexcs*).

Tableaux 20 - *Récapitulatif des témoignages de l'enquête sur les padouens (29 octobre 1262)*

Réf.	DESCRIPTIF / TEMOINS	SONT PADOUENS :												Etaient padouens	Ne sont pas padouens	Au sujet de la Monnaie de Saint-Projet				Autres précisions	
		port Saint-Pierre (§ 11a)	place de l'Ombrière (§ 11a)	maison de l'écrivain de la ville (Ombrière, § 11a)	place Saint-Projet (§ 11b)	place Saint-André (§ 11b)	barbacanes (§ 11c)	murs neufs de la ville (enceinte 3, St-Eloi, § 11c)	fossés / arrières-fossés des murs neufs (enceinte 3, § 11c)	de la maison de Bonaffos dans le bourg à la venelle (§ 11d)	de la maison de P. Andron à Ste-Croix, à l'extérieur des maisons (§ 11f)	entre les murs neufs et vieux (tracé d'enseinte 3, § 11h)	Tropeyte, depuis la porte des Paux à la maison de Michel de Médoc (§ 24)	il y a 60 ans,les vases et chais compris entre la maison de P. Andron et Ste-Croix appartiennaient aux tenanciers des maisons (11h)	à Tropeyte, au delà de la porte des Paux, les vases appartiennent aux tenanciers des maisons (§ 33)	maison de St-Projet où l'on fait la monnaie, mais où on ne travaille pas l'or (§ 14)	la monnaie ne sert pas à d'autres fonction (travail de l'or, § 14)	la seigneurie de la monnaie est aux ouvriers de la monnaie (§ 19)	les associés de la monnaie, possèdent la monnaie et la prêtent à R. de Rocamadour (§ 31)	la ruette devant chez Ramon de la Font ne doit pas être encombrée (§ 30)	il n'y a pas de (?) le long des murailles, de la maison de P. Andron à celle de A. de Toscanan (§ 28)
§ 11	Arnaud Andraud *	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
§ 12	Pey Guiscart	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
§ 13	Thomas de Cadaujac	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
§ 14	Gaucem Matat	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	0	1	1	0	0	0	0
§ 15	Johan Duyac	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
§ 16	Arnaud de Granolheras	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	0	1	?	0	0	0	0
§ 17	Pey de Saint-Julien	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	0	1	1	0	0	0	0
§ 18	Ramon de Narrigan	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	0	1	1	0	0	0	0
§ 19	Johan Dacra	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	0	1	?	1	0	0	0
§ 20	Ramon Moneder	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	0	1	?	1	0	0	0
§ 21	Rufat Beguey	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	0	1	1	0	0	0	0
§ 22	Bernard d'Acra	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	0	1	?	1	0	0	0
§ 23	Jauffre deu Mas	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	1	1	0	0	0	0
§ 24	Pey Guiraut	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	1	1	1	0	0	0
§ 25	Pey de la Mota	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	1	1	1	0	0	0
§ 25	Arnaud de Bordeu	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	1	1	1	0	0	0
§ 26	Guilhem de Bordeu	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	1	1	1	0	0	0
§ 27	Guilhem Filhet	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	1	1	1	0	0	0
§ 28	Pey Moneder	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	1	1	1	0	1	0
§ 29	Guilhem de Broa	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	0	1	1	1	0	0	0
§ 30	Ramon Andron	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	0	1	1	1	0	0	1
§ 31	Martin Johan	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	0	1	1	1	1	0	0
§ 32	Johan Noblet	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1
§ 32	Guilhem Peyre	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1
§ 33	Arnaud Guilhem des Paux	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1
§ 34	Arnaud de la Mesura	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	1	1	1	0	0	0
§ 35	Pey de Saunhac	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1
§ 35	Gaucem Artic	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1
§ 36	Helias de Sent-Ayrart	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1
§ 37	Ramon Martin	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1
§ 37	Johan Dissenta	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1
§ 38	Pey de Sent-Ayart	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	1	1	1	0	1	0
§ 39	Ramon deu Soler	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	1	1	1	0	0	0
§ 40	Guilhem de Bosc	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1
§ 41	Guilhem lo Bender	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1
§ 42	Ramon Gonter	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	1	1	1	0	1	0
§ 43	Pey de Bethala	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1
§ 44	Bidau de Sent-Julian	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	1	1	1	0	1	0
§ 45	Pey de Lopa	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	1	1	1	0	1	0
	TOTAUX	*39*	*39*	*39*	*39*	*39*	*39*	*39*	*39*	*39*	*39*	*39*	*22*	*26*	*1*	*35*	*31*	*29*	*12*	*16*	*12*
	POURCENTAGE	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*100*	*56,4*	*66,7*	*2,6*	*89,7*	*79,5*	*74,4*	*30,8*	*41,0*	*30,8*

* Le témoignage d'Arnaud Andraud précise que :
- le mur de la place de l'Ombrière a été construit pa A. Dalhan, puis qu'il a été démoli
- les maisons et les sols qui se trouvent depuis la maison de Pey Andron jusqu'au puyaduy de Saint-Michel, ils ont tenu ces terrains bourbeux tels qu'ils sont, autant eux-mêmes que leurs ancêtres il y a 60 ans et plus, comme les leurs ; et puis que, avant qu'il y ait des maisons, il les a lui-même vus à nouveau avec les arbres qu'y plantèrent jusqu'à la mer ceux à qui ils étaient comme les leurs

✓ Troisième partie : réglementation urbanistique, suivant une logique spatiale et thématique :

Sont padouens :

- A l'intérieur de la cité ou confrontant de près la cité, ports de mer et d'estey, monnaie et places (anciens marchés supposés ?) :

- § 47, 48, 49 : les espaces portuaires (Saint-Pierre, Tropeyte et l'Ombrière) depuis l'extérieur des murs jusqu'au plus bas de l'espace intertidal sont padouens.
- § 48, 49 : les places en bordure de port sont padouens (places Saint-Pierre et de l'Ombrière).
- § 50 : les rives de l'estey du Peugue sont padouens depuis l'embouchure jusqu'à la maison de Guilhem le Petit (située près du marché). Les maisons situées sur la rive nord (Ombrière) ne doivent pas avoir d'évacuation sur l'estey, probablement pour ne pas donner d'accès facile au *castrum*.
- § 51 : les emplacements de Saint-Projet (place, voie publique et la monnaie qui n'était pas padouen auparavant) sont padouens.
- § 52 : la monnaie doit uniquement servir à battre du numéraire, le roi-duc confirme sa donation aux ouvriers.
- § 53 : la place Saint-André est padouen, l'appentis qui est construit dessus doit être abattu.

- Concernant le bourg Saint-Eloi, aspects défensifs et commerciaux :

- § 54 : les emplacements situés entre les murs de courtine du bourg Saint-Eloi sont padouens.
- § 55 : une voie commune (*via communis, via comunau*) doit exister à l'intérieur de l'enceinte du bourg (voie d'escarpe) et être libre, de pied en cap [932].
- § 56 : interdiction de pratiquer des ouvertures ou pontets sur les maisons donnant sur la voie d'escarpe du bourg Saint-Eloi.
- § 57 : les fossés de la ville sont padouens.
- § 58 : le marché est padouen.
- § 59 : les boucheries du marché et celles situées sous le couvert de Galhard deu Soler sont padouens.
- § 60 : la paneterie est padouen.

- Au sud du bourg Saint-Eloi, dans le *suburbium*, port, propriété des espaces intertidaux, réglementation des constructions :

- § 61 : le port situé au sud du bourg est padouen jusqu'à hauteur de Saint-Michel. On ne peut rien y construire en dehors des maisons qui sont en place : la formule est sibylline mais interdit sûrement les empiètements de voirie. On sent là l'emprise du règlement sur un système de voirie qui n'est pas entièrement public mais doit appartenir à différentes seigneuries, comme celle de Sainte-Croix (voir acte sur l'ouverture des rues de la *poblacion*).
- § 62 : les emplacements intertidaux du port du *suburbium* sud appartiennent aux tenanciers des maisons [933]. Ils peuvent être aménagés comme bon leur semble.
- § 63 : les emplacements situés entre Saint-Michel et Sainte-Croix sont padouens, on ne peut rien construire en dehors des maisons, mais, à l'inverse de l'article précédent, les espaces intertidaux et les chais construits (ou que l'on construira) sur le rivage sont padouens.
- § 64 : on ne peut construire ni encombrer les espaces compris entre la maison de R. du Casse et l'estey l'Aïga-Borda (dit aussi Majou).

- Au nord de la cité, à Tropeyte, port, propriété des espaces intertidaux, réglementation des constructions:

- § 65 : les chais (présents et futurs) et rives de Tropeyte sont padouens de la tour neuve de Tropeyte à la maison de Michel de Medoc.

---

[932] Cette voie existe car l'enceinte est terminée à cette date. Le verbe 'doit exister' (*debet esse, deu estre*) insiste sur l'impérieuse nécessité défensive de conserver cette voie libre depuis la terre jusqu'au ciel.

[933] C'est le sens que je donnerais à *platee intermedie* ou *plassa entremeynas* (espace intermédiaires, c'est-à-dire faisant l'intermédiaire entre les dites maisons et le fleuve ou *mar*)

- § 66 : les vases et berges de Tropeyte appartiennent aux tenanciers qui y ont leur maison.

- Mesures générales concernant les défenses de la ville (portes, barbacanes, accès aux murs :

- § 67 : on ne peut faire de portes ou voies privées sur les murs de la ville, excepté entre les maisons de Rufat Béguer (Saint-Pierre) et celle de P. Andron, soit sur le fleuve. Les vases qui s'y trouvent sont propriété des tenants des biens.
- § 68 à 77 : mesures contre l'empiètement des voies conduisant aux murs de la première enceinte qui ne dispose pas de système d'escarpe (toutes les voies sont des ruelles qui buttent sur le murs, comme celle menant à la Salle d'Arsac, § 68, 72, 73, 74, 75, 76, 77), *idem* concernant les voies en direction de la *mar* (anciens *decumani* § 69, 70). Ces voies, ruelles ou voie charretière sont dites publiques et communes (ex : § 76, *carreria communis et publica* ou *carreyra publica et comunaus*).
- § 78 : Mesure concernant les barbacanes de la cité : elles sont padouens, aucun encombrement ne doit y être fait ou déposé, au dedans comme au dehors.

- § 79 à 82 : mesures concernant une zone anciennement considérée comme *non aedificandi*. Au vu de la situation des biens cités (cf. annexes), cette zone longe la courtine sud de la première enceinte (limite sud : Peugue), elle est padouen ; les venelles qui y distribuent les murs ne doivent pas être encombrées.

- § 83 : les fossés du *castrum* royal doivent retrouver leur emprise et leur largeur d'origine, d'après le témoignage de ceux qui ont fait lesdits fossés.

- § 84 : en conclusion, il est rappelé que tous les lieux dits padouens sont à perpétuité padouens de la ville, et qu'il ne doivent pas servir à d'autres usages que ceux concédés.

✓ Quatrième partie : enregistrement et datation. Les sceaux des14 commissaires, du sénéchal Henri de Cuzans et de la commune sont apposés sur la patente. Acte daté du 29 octobre 1262 (n.s.).

Contrairement à la partie « témoignages », le règlement énumère les lieux de façon thématique, sans que cela corresponde à un itinéraire réel. Au final, malgré les difficultés que l'on a à cartographier les lieux cités dans l'enquête [fig. 78] , les grandes thématiques qui ressortent d'elle sont synthétisées dans le tableau suivant (dans l'ordre d'énumération du texte, malgré parfois quelques incises). Ce tableau sert également de légende à la carte :

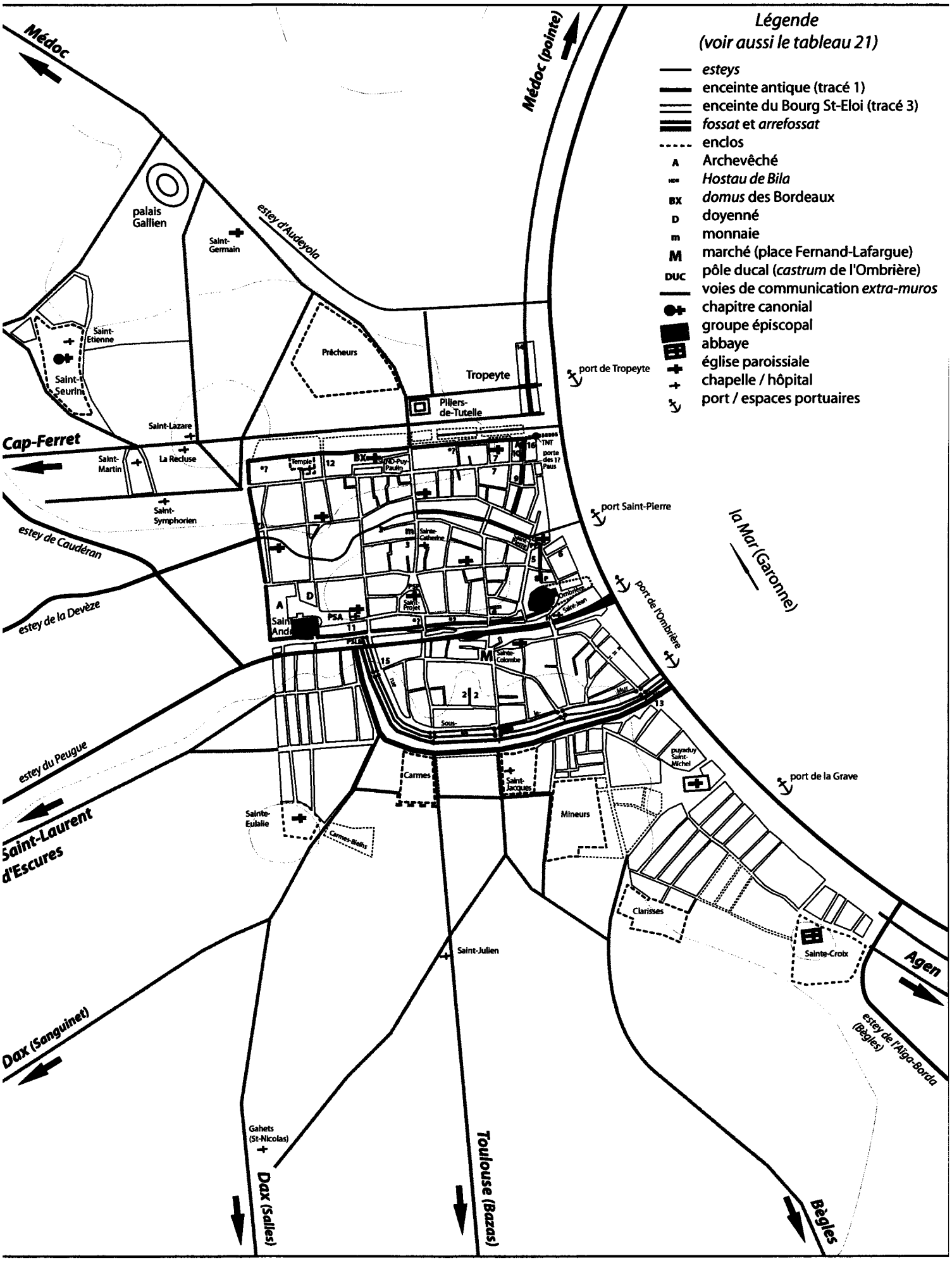

fig. 78 *- L'enquête sur les padouens (29 octobre 1262)*
fond : hypothèse de restitution de Bordeaux vers 1260

***Tableau 21** – Réglementation urbanistique de l'enquête des padouens (29 octobre 1262)*

TYPE	DESCRIPTION	REF. § DANS PADOUENS 1262	LEG. CARTE	OBSERVATIONS
L'enquête et les décisions portent sur :	les maisons construites sur les murailles de la cité	2a, 2b, 4, 5	id.	Pour les maisons, voir les îlots qui confrontent le tracé d'enceinte 1, surtout sur le flanc sud. Pour les vases, voir tout l'espace intertidal entre les îlots de berge et la *mar*, ainsi que l'embouchure des esteys
	les maisons extérieures aux murailles et accolées à elles	2a, 2b, 4, 5	id.	
	les maisons qui débordent dans les fossés du *castrum*	2a, 6	id.	
	vases et padouens	2a, 2c, 4, 5, 6 pour lancer la procédure (exposé) puis presque tout le texte	/	
D'APRES LE REGLEMENT SONT PADOUENS :				
1- Espaces portuaires	la *mar* (nom gascon pour la Garonne)	11e, 47, 48, 49, 62, 67, 69, 70, 81,	id.	Les ports sont marqués d'une ancre.
	vases, rives, berges et espace intertidal	2a, 2c, 4, 6, 11e, 11g, 31, 33, 47, 48, 49, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67	/	
	vases et chais entre le puyaduy Sent-Miqueu et Sainte-Croix	11g, 23	id.	
	port Saint-Pierre	11a, 47	id.	
	port de Tropeyte	48	id.	
	port de l'Ombrière	49	id.	
	port de la Grave	61	id.	
2- Pôle de l'Ombrière	*castrum*	2a, 2c, 83	DUC	N'est pas padouen
	fossés du *castrum*	2a, 2c, 6 et 83	pointillés DUC	
	tour de l'Arbalesteyre	83	DUC	N'est pas padouen
	tour de l'Ombrière ou du Roi	50, 83	DUC	N'est pas padouen
	prévôté de l'Ombrière	49	Ombrière	N'est pas padouen
	maison de l'écrivain de la ville à l'Ombrière	11a, 49	Ombrière	
	place de l'Ombrière	11a, 19, 49	Ombrière	
3- Pôle de Saint-Projet	monnaie, maison de la monnaie et emplacements de Saint-Projet (aula regis ?)	14, 16, 17, 18, 19, 22, 24, 31, 32, 42, 51, 52	m	
4- Places	place Saint-Projet	11b, 51, 52	PSP	
	place Saint-André	11b, 53	PSA	
	place Saint-Pierre (+ puit)	47, 71	PP	
5- Défenses de la villes (toutes)	murs	67, 78	Cf. légende	Concerne les enceintes 1 et 3 dans leur intégralité.
	fossés de la ville	57	Cf. légende	
5.1- Enceinte de la cité (tracé 1)	murs de la cité / murailles	2a, 2b, 4, 5, 47, 72, 73a, 73b, 74, 75, 76, 77, 83	Cf. légende	Ne concerne que le tracé d'enceinte 1 et les éléments associés.
	porte des Paus	24, 33, 42, 68	id.	
	tour neuve de Tropeyte	47, 48, 65	TNT	
	porte publique et commune qui conduit à la mer (Ombrière)	69	P	
5.2- Enceinte du bourg Saint-Eloi (tracé 3)	murs	28, 54, 55, 56, 67	Cf. légende	Le tracé double des courtines correspond aux murs neufs et vieux.
	barbacanes et portes du bourg	11c, 55, 78	1	
	porte / barbacane de la Rousselle	55, 78	PBR	
	porte de Sous-le-Mur	55	PSLM	
	voie d'escarpe (rue Sous-le-Mur)	55, 56	id.	
	maisons entre les murs neufs et vieux	11h	Cf. carte	
	murs neufs	11c, 11h, 54, 56	Cf. carte	
	murs vieux	11h, 54, 56	Cf. carte	
	fossés	11c	Cf. carte	
	arrières-fossés	11c	Cf. carte	

6- Marché	marché	58, 59	M	Tous ces éléments sont situés sur, autour ou à proximité immédiate du marché.
	boucheries	59	M	
	couvert de Galhard deu Soler (boucheries)	59	M	
	paneterie	60	M	
7- Voirie	venelle entres les maisons de Bonafos et de Constantin	11d	2	On ne peut identifier toute la voirie désignée dans le texte (en lien avec les repères topographiques notamment l'habitat dont la localisation est très délicate)
	ruette devant chez Ramon de la Font	30	?	
	voies publiques de chaque côté de la monnaie	51	3	
	venelle entre les maison de Rufat Beguey et de Raymond de Camparrian	79	4	
	venelle entre la maison de la fille de Brun Dalhan et de Seguin Barbe	80	5	
	venelle entre les maisons de Ramon Moneder et de Bonafos de Rupella	81	6	
	Venelle entre les biens de Pey Beguer et de Pey Etienne	82	?	
7.1- Voies menant à la mer	grande rue charretière des Paux (rue Saint-Remi)	68, 70	7	
	rue charretière qui conduit à la mer entre maisons de Guilhem de Sent-Aubin et Roger Comte (rue Obscure ?)	69	8	
	voie publique à côté de la maison de Pey de Langon (rue Langon ?)	70	9	
7.2- Voies menant au mur de la ville (tracé 1)	ruelle publique et commune menant de la grande voie charretière des Paux jusqu'à la salle d'Arsac	68	10	Le tracé d'enceinte 1 ne possède pas de système d'escarpe interne. Les voies d'accès sont donc perpendiculaires au murs (* ?).
	voie publique entre les maisons d'Arnaud Cauderer et celle de G. Benensenhat	72	* ?	
	voie publique entre les maisons de Guilhem Colom et d'Arnaud de Buys	73a	* ?	
	emplacement entre le mur de la cité et la maison d'Arnaud de Buys	73b	* ?	
	voie publique entre les maisons de Guilhem Simon et d'Iter d'Arriet	74	* ?	
	voie publique entre les maisons du sacriste de Saint-André et de Guilhem Arnaud du Pian	75	11	
	voie publique charretière entre les maisons de Laurens et de Veyrines	76	* ?	
	voie publique charretière entre la terre de Pey de Bordeaux et la maison de Raymond Aymeric	77	12	
REPERES GEOGRAPHIQUES :				
1- Esteys	estey du Peugue	49, 50	id.	
	estey Majou (Aïga-Borda ou encore de Sainte-Croix)	63, 64	id.	
2- Edifices religieux et toponymes repères	église Saint-Projet	51	id.	
	église Saint-Pierre	71	id.	
	Sainte-Croix	11f	id.	
	hôpital Saint-Jean et pont Saint-Jean	50	H	
	puyaduy Sent-Miqueu (butte)	11e, 61, 62, 63	id.	
	Tropeyte	24	id.	
	Puy-Paulin	77	id.	

3- Habitat et emplacements repères	maison de Pey Andron (puyaduy)	11°, 61, 62, 67	13	Les biens localisés tiennent compte de la toponymie connue pour les siècles suivants et des données publiées dans BAUREIN 1785 (1876), DROUYN 1874 et DESGRAVES 1975.
	maison de Michel de Medoc (Tropeyte)	24, 42, 48, 65	14	
	maison d'Arnaud de Toscanan	28	15	
	bien de Ramon de la Font	30	?	
	maison de Rufat Beguey	47, 67, 79	4	
	maison de Guilhem Artus	49	?	
	maison qui fut à Pey Ebrard (Ombrière)	49	Ombrière	
	chambre de Guilhem le Petit	50	?	
	maison de Ramon du Casse	64	?	
	maison de Guilhem Arnaud des Paus	68	16	
	salle d'Arsac	68	A	
	maison de Guilhem Sent-Aubin	69	8	
	maison de Roger Comte	69	8	
	maison de Pey de Langon	70	9	
	maison de Pey de Sent-Ayrard	71	Vers 5/8	
	maison d'Arnaud Cauderer	72	* ?	
	maison de Guilhem Benensenhat	72	* ?	
	maison de Galhard Colom	73a	?	
	maison de maître Arnaud de Buys	73a, 73b	?	
	maison d'Arnaud de Sent-Quentin	73b	?	
	maison de Guilhem Simon	74	?	
	maison d'Iter d'Arriet	74	?	
	maison du sacriste de Saint-André	75	11	
	maison de Guilhem Arnaud du Pian	75	11	
	maison de Laurens	76	?	
	maison de Veyrines	76	?	
	terre de Pey de Bordeaux (Puy-Paulin)	77	12	
	maison de Raymond Aymeric (Puy-Paulin)	77	12	
	bien de Raymond Camparrian et ses frères	79	?	
	maison de la fille de Brun Dalhan	80	?	
	maison de Seguin Barbe	80	?	
	bien de Ramon Moneder	81	?	
	bien de Bonafos de Rupella	81	?	
	bien de Pey Beguer	82	?	
	bien de Pey Etienne	82	?	

Il est difficile de faire ressortir du texte les différences entre la notion de padouen et notre notion contemporaine de domaine public. L'enquête désigne pour la première fois, à ma connaissance, des voies communes et publiques (*comunau et publicas*) : aussi faut-il la considérer comme l'élément fondateur d'un véritable domaine public urbain, regroupant les ports, les pôles de pouvoir, les défenses urbaines, les pôles économiques, et les voies d'accès qui leur sont associées. De là à ce que l'ensemble du réseau viaire devienne public, il n'y a qu'un pas, que le roi-duc semble vouloir imposer dans son règlement.

Quelques années après l'enquête la reconnaissance féodale de la ville au roi-duc est, à ce sujet, sans ambiguïtés. Le 22 février 1274, Edouard adresse au maire de Bordeaux une demande pour qu'il vienne avec 12 bourgeois pour reconnaître ce que la ville tient du roi et ce qu'elle lui doit [934]. Assemblés à Saint-André devant une foule d'ecclésiastiques, de nobles et de bourgeois, le maire accompagné de 12 prud'hommes déclare, à la façon d'une reconnaissance féodale :

- ✓ Ce que la ville tient du roi (*Hec sunt que universitas civitatis Burdegale respondit se habere a domino rege*) [935]:
  - La ville ne tient aucun fief en particulier, mais l'usage des voies publiques, des places, des padouens, des murs et fossés et autres choses que le droit dit « universel » lui concède ainsi que l'usage du fleuve pour le transport des biens et des personnes et pour la pêche [936].
  - La ville possède le droit d'avoir un maire, une jurade et un prévôt [937].

- ✓ Ce que la ville doit faire pour le roi (*Ex sunt que universitas civitatis debet facere domino rege*) :
  - assurer la garde de la ville et la paix de nuit comme de jour
  - assurer le service militaire dans les 8 jours qui suivent la demande du roi
  - service de l'ensemble du diocèse 40 j/an
  - clause de remplacement des hommes pour l'ost

Ces engagements ne pouvaient être conclus avant que ne soit défini ce le domaine public par la procédure d'enquête de 1262 (padouens). A l'usage concédé, le roi-duc ajoute une nouvelle clause, primordiale, dans la reconnaissance publique du 22 février 1274 :

- ✓ par l'intermédiaire du sénéchal de Gascogne, les habitants sont appelés à déclarer les bien qu'ils tiennent du roi ou les alleux qu'ils possèdent et sur lesquels le roi a trois prérogatives (il en hérite à défaut de successeurs, il les confisque en cas de crime et juge les procès qui les concernent) [938]. Fait très important, le texte précise également que la plupart des possessions (maisons et vignes) sont des alleux et étaient auparavant des alleux (*Item, domus nostre, silicet civium Burdegalensium, et*

---

[934] *Livre des Coutumes*, n° LXIII, p. 503-511.

[935] *Livre des Coutumes*, n° LXIII, p. 506-507. Et d'abord parce que le roi-duc et le sénéchal jurent de défendre la ville et de respecter ses coutumes.

[936] *Livre des Coutumes*, n° LXIII, p. 507 : *Certum habeamus ab eo, ut a domino in principe, usum carreriarum et platearum et paduentorum, usum murorum, fossatorum et aliarum rerum que in jure dicuntur universitatis. Item usum fluminis ad piscandum, navigandum et cetera necessaria et utilia nobis.*

[937] *Livre des Coutumes*, n° LXIII, p. 507 : *item habemus majoriam et juratam, et pertinentia ad eandem, et prepositum nostrum ab eadem eo.*

[938] Cet article fait écho à l'article du *Livre des Coutumes*, n° LXXXIV, p. 75, non daté, du même registre qui décline les 4 prérogatives du roi en terme d'alleux (noter, en sus, la clause d'*exercitum*) :
1- il en hérite à défaut de successeurs légitimes ou testamentaires,
2- il les confisque pour les crimes punis de mort ou de bannissement,
3- il juge les procès qui les concernent,
4- il exige le service militaire de ceux qui les possèdent.

vinee nostre, pro majori parte, allodiales sunt, cuicunque sint, que quedam tenentur ab ecclesiis, quedam tenentur a civibus, ita quod unus tenet ab alio cum certo deverio ; et allodium primi). On ne saurait se servir de cette déclaration sans souligner, au préalable, qu'elle relate la perception et les soucis que les habitants ont de leur condition, de celle de leurs biens et qu'elle est donc en partie subjective. Au demeurant, la formule *allodiales sunt (...) et allodium primi* pourrait à elle seule constituer un sujet de recherche approfondi, que je n'ai pas envisagé, mais qui pose la question de la part de l'allodialité dans les processus de fabrique urbaine, notamment pour les portions les plus dynamiques de l'espace que sont les lotissements.

Ainsi se trouvent résumées toutes les étapes qui ont conduit au transfert d'espaces d'usage commun (parties de seigneurie ecclésiastique à usage commun comme les voies de desserte de la *poblacion* de Sainte-Croix) dans la main ou sous le contrôle du roi-duc, qui en concède l'*usus* à la commune. Le croissance urbaine du XIIIe siècle nécessitait un tel règlement d'urbanisme.

8- La « troisième enceinte » (XIVe siècle, tracé d'enceinte 4 et 5)

A un moment où la situation s'envenime entre le roi de France et le roi d'Angleterre, la municipalité décide de protéger l'extension des faubourgs dont la population ne cesse de croître. L'enceinte du bourg Saint-Eloi et le système de défense avancé ne sont plus suffisants pour assurer la protection des extensions portuaires nord et sud, des lotissements et nombreux couvents de mendiants. La dernière enceinte bordelaise, communément désignée comme la troisième (tracé d'enceinte 4 et 5), reflète la puissance de la municipalité. Son tracé s'appuie sur les contours d'urbanisation pré-existante et englobe des espaces encore peu peuplés : c'est une enceinte de jonction dont le tracé englobe la vieille cité, le bourg Saint-Eloi et les faubourgs du nord et du midi. On traitera ici de l'ensemble des projets de fortification réalisés jusqu'au début du XVe siècle, avant de reprendre par la suite le fil chronologique de la morphogenèse urbaine, arrêté provisoirement vers 1290, à la fin de l'installation des couvents de mendiants.

8.1- La convention du 6 janvier 1304 : projet initial et modifications

Un premier texte permet de justifier le *terminus ante quo* de la construction de l'enceinte. Il s'agit d'une convention signée le 6 janvier 1304 entre l'abbaye de Sainte-Croix et les autorités municipales portant sur la modification du projet d'agrandissement de la ville [939]. En préambule, l'abbé et les religieux rappellent les épreuves et destructions endurées du temps des Sarrasins. Le monastère fut reconstruit et doté de nouveaux privilèges par les ducs de Guyenne. Toujours menacés, et ayant appris que les maire, sous-maires et jurats de Bordeaux ont pris la résolution d'agrandir la ville et de la faire enclore de murailles, les religieux témoignent de leur désir d'être englobés dans les nouveaux murs [940]. Ils proposent de financer l'agrandissement en offrant à la ville, pour une durée de cent ans, les droits de petite coutume dont ils jouissent [941]. L'approbation de cette offre est soumise au

[939] *AHG*, tome 24, pièce CI, p. 342-345. Cf. la traduction intégrale du texte proposée en Annexes 2 (tome 3) : Convention entre l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux et la municipalité.

[940] l. 14-18 : *estans avertitz que los mage, sotz-mage et juratz deudeyt Bourdeu aven pres resolution de far agrandir la billa et ciutat et l'enfermar de muraille, se fossan adressatz audeyts senhors (...), et requeritz que lor plaser fos de far fermar de muraille lodeyt moustey ab partida de so que li aperten.*

[941] Le droit de petite coutume est aussi appelé droit d'yssak (ou yssac/issac appelé aussi échat à l'époque moderne). Il porte sur la vente des vins au détail, en taverne, comme chez les particuliers. Les bourgeois de la ville en sont exemptés pour les vignes qu'ils possèdent dans le diocèse. Le *Livre des Coutumes* (n° XXXIII, p. 363-365), le fixe à 8 pichets de vin par tonneau ou 4 par pipe ou

consentement de tous les bourgeois et citoyens de la ville, obtenue le 07 octobre 1302. De son côté, le monastère reçoit l'accord du Chapitre général de l'ordre, le 15 novembre 1302, pour céder pour cent ans les droits de petite coutume pour financer les travaux. Les maire, sous-maires et jurats s'engagent à faire les murs d'ici à vingt ans et à redonner au monastère la petite coutume, une fois le délai de cent ans écoulé. La transaction finale est conclue le 6 janvier 1304 (n.s.).

Il est étonnant de constater que ce texte, publié dans les *Archives Historiques de la Gironde* en 1885, ait échappé aux historiens bordelais, à tous, sauf à André Chauliac, qui s'y réfère dans son *Histoire de l'abbaye bénédictine de Sainte-Croix* pour évoquer le rôle moteur du monastère dans l'expansion du début du XIVe siècle [942]. Peut-être le texte fut-il aussi consulté par De Lurbe qui, sans y faire une référence explicite, affirme que l'enceinte n'a pas été commencée avant 1302. La date de début des travaux, généralement acceptée jusqu'à ce qu'Yves Renouard ne suggère une proposition antérieure, pourrait trouver ici une explication [943]. Le projet est exposé sans ambiguïté : il s'agit d'agrandir la ville et de la clore par des murs. Mais selon quel tracé, le texte ne le dit pas. Il signale simplement que les autorités municipales ont pris une *resolution*, que l'on peut définir comme une décision volontaire arrêtée après délibération et avec intention de s'y tenir. Les deux conditions associées à la décision volontaire viennent de la lecture implicite de la procédure engagée entre les deux parties. Toute alléchante que soit la proposition du monastère, le corps réduit des autorités municipales – à savoir les maire, sous-maires et jurats – ne peut à lui seul trancher la décision. Il soumet l'offre à l'ensemble du corps des citoyens et bourgeois de la ville [944]. La délibération de ces derniers prend l'aspect d'une consultation d'utilité publique. On peut logiquement penser que si la modification du projet initial nécessite une telle consultation, c'est que la première en a nécessité une. De plus, le consentement du corps élargi de l'élite urbaine [945], n'est pas simplement consultatif, mais décisionnel, puisque l'offre du monastère nécessite un examen tranché *per lo ben, profeyt et utilitat de ladeyta billa et deus habitans d'aquera* (l. 29-30) et que sa décision est prise, le 07 octobre 1302. Cette date pourrait être celle, utilisée par tradition depuis De Lurbe, pour évoquer le début des travaux. La procédure suivie par la municipalité est sans doute inspirée des pratiques ecclésiastiques dont le texte offre aussi un exemple puisque la décision du chapitre Sainte-Croix est entérinée par celle du *Capitre generau* par charte du 15 novembre 1302.

Les tractations entre le monastère et la ville vont durer environ un an et trois mois, ce qui pourrait faire remonter la *resolution* initiale à la fin de l'été ou au début de l'automne 1302 en optant pour une réaction rapide du monastère et une consultation toute aussi rapide et

---

l'équivalent en argent. Cet article se réfère à l'ordonnance d'Edouard III, datée du 1er juin 1342 et publiée dans les AMB, tome 1, p. 185.

[942] CHAULIAC 1910.

[943] DE LURBE 1619, fol. 20v° ; BERNARDAU 1837, p. 401 ; DROUYN 1874, p. 38-43 et RENOUARD 1965, p. 226.

[944] l. 23-25 : *qu'edz no podeuan pas deliberar ad aquera pregaria que prumeyramen los ciutadans, ensemps los borgues deudeyt Bordeu, no fossan aperatz per baillar lor consentimen* ; traduction : *qu'ils ne pourraient pas délibérer de cette question avant que premièrement les citadins, l'ensemble des bourgeois dudit Bordeaux, ne soient appelés pour donner leur consentement*. Le corps des citadins et des bourgeois fait référence aux habitants de la cité et du bourg. Le maire, le sous-maire et les jurats de la municipalité soumettaient-ils déjà à cette époque ce type de décisions au conseil des Trente ou à celui des Trois-Cents chargés de les aider dans leur charge ? Ces deux conseils, constitués de bourgeois et de citadins sont attestés au milieu du XIVe siècle et sont donc très probablement antérieurs puisque le *Livre des Coutumes* qui est conservé est lui-même une copie des *papeys de las costumas e deu libre de las costumas antiquas* (Coutumes, n° XXV, p. 343-349, vers 1340).

[945] *Ciutadans* et *borgues*, équivalent gascon des *cives* et *burgenses* apparaissent sur le même plan dans le texte (l. 24 : *los ciutadans ensemps lors borgues deudeyt Bordeu*). Cette élite urbaine qui se dégage de la société dans la première moitié du XIIe siècle et qui forme deux corps distincts à cette époque (habitants de la cité et bourgeois-marchands) semble ici se confondre sous les mêmes termes. A ce sujet, voir HIGOUNET 1963, p. 283-284.

efficace du corps élargi des citoyens et bourgeois. Le texte est muet à ce sujet et si l'on peut penser que les religieux ont rapidement été mis au courant du projet, aucun élément ne permet d'évaluer la durée de leur réaction. Peut-être une entreprise militaire a-t-elle accéléré le processus des négociations, mais rien ne le prouve, et les campagnes militaires des années 1294-1303 ne manquent pas. On peut citer, entre autres, les campagnes anglaises de l'automne 1294 où les Anglais pensaient pouvoir faire le siège de Bordeaux, celle du printemps 1296 qui se conclut par la trêve de Vyve-Saint-Bavon (9 octobre 1297) à laquelle ont succédé, malgré une paix relative entre les couronnes jusqu'en 1303, des soulèvements des Bordelais contre les Français [946].

Du point de vue topographique, le texte ne décrit pas le tracé de la modification. Toutefois, si les moines interviennent auprès de la commune, c'est qu'ils se savent exclus du projet initial. Que dire de ce dernier, de son tracé et de son financement ? Les éléments qui définissent le tracé sont minces. Faut-il voir dans le projet d'agrandissement de la *billa et ciutat* (l. 15-16), une distinction entre ville et cité ou une simple redondance de l'appellation si fréquente dans les tournures gasconnes ? Dans d'autres expressions bordelaises, la *ciutat* renvoie à l'espace le plus ancien de la 'cité' remparée antique et se réfère donc à une cité épiscopale. Elle est alors employée seule. L'expression de *bila et ciutat* ne relève pas uniquement d'une distinction de fonction car alors, manquerait à cette différenciation, les espaces urbains des faubourgs. Elle relève, à cette date, d'une différenciation topographique : est traduite ici la nature du projet, réaliser une enceinte de jonction englobant dans un même circuit toutes les unités constitutives de l'*urbs* : la cité et la ville (bourg Saint-Eloi et faubourg). Le projet semble donc être défini dès le départ comme un ensemble faisant la jonction de la ville du nord au sud. On verra par la suite que, malgré cette ambition, on distingue plusieurs étapes de réalisation.

En ce qui concerne le financement de l'enceinte, les archives bordelaises ne possèdent aucun compte pour le XIVe siècle, mais seulement un tardif compte de 1442 sur les dépenses effectuées pour les réparations [947]. Pourtant, la contrepartie offerte par les moines à la ville n'est pas négligeable. Les droits de petite coutume (ou *yssac*) levés sur les vins vendus en taverne et aux particuliers constituent la recette fiscale la plus élevée des contributions indirectes. Dès lors, si le monastère apparaît l'initiateur de cette demande dans le texte, on peut aussi penser que la commune, désireuse d'acquérir ces importantes recettes, a suggéré au monastère d'en prendre l'initiative, afin que les droits reversés ne soient pas détournés par le roi-duc. Ceci expliquerait peut-être l'insistance avec laquelle les religieux de Sainte-Croix rappellent les bienfaits des ducs de Guyenne. Si le motif d'une guerre imminente existait bien, il serait alors évoqué de façon directe. Loin s'en faut : l'argument de la transaction est captieux, le monastère fait appel à une histoire des plus lointaines (l. 6-7 : *los Sarrasins et autres ennemics de Diu*) pour argumenter son offre. Sachant que le roi-duc n'osera pas s'opposer aux projets des moines qui tiennent de lui leurs privilèges, il devient alors plus facile, pour la mairie, de faire endosser la responsabilité de la transaction au monastère et de s'assurer ainsi la garde de recettes qui risquaient d'être détournées pour alimenter le trésor anglais et financer les expéditions militaires du roi-duc. Cela expliquerait enfin la singulière datation de la convention que l'on peut interpréter de deux façons : soit la convention finale du 6 janvier 1304 reprend la datation de la tractation de 1302, soit elle cache une stratégie politique dont il convient de dire deux mots. Pour remercier les Caillau du rôle crucial qu'ils ont joué dans l'insurrection de janvier 1303 contre les Français, le roi-duc les a nommés à la tête de la mairie dès le printemps suivant. Mais la datation de la transaction du 6 janvier 1304 (n.s.) se réfère à Philippe le Bel, non à Edouard

[946] Pour le détail des opérations, voir RENOUARD 1965, p. 197-212 ainsi que BARNABE 2003, p. 207-213.

[947] Ces comptes ont été largement exploités dans la thèse de BERNARD 1968. Une bonne partie des dépenses de l'année 1442 est consacrée à la barbacane de Saint-Julien (actuelle place de la Victoire).

1er : elle joue sur la double dépendance du duché. Elle n'est pas contestable par la couronne anglaise et elle permet de se défendre de toute spoliation en s'en remettant à l'arbitrage du roi de France [948].

En effet, le péril aurait été grand, pour une mairie muselée, de se voir confisquer de nouvelles entrées d'argent et réduire à néant un projet qu'elle semble porter seule comme un sursaut de retour vers l'indépendance. A ce titre, il convient de rappeler que les conflits de factions entre Soler et Colom pour le siège de la mairie (1243-1259), se sont soldés par la confiscation de la nomination du maire au profit du prince Edouard, en 1261. « La mairie fut donc saisie en la main du roi de 1261 à 1278. (...) Elle le fut à nouveau de 1286 à 1291 où les Colom tentèrent encore de soulever la population. Pendant l'occupation française de 1294 à 1303, Philippe le Bel confirma bien la commune, mais ne rendit pas aux Bordelais leur mairie élective. Le retour à l'administration anglaise n'arrangea pas les choses. Au contraire : le roi ayant nommé maire le bourgeois Arnaud Caillau qui avait été le chef de l'insurrection contre les Français et qui appartenait à la faction des Colom, c'est une nouvelle période de désordre et d'anarchie qui s'ouvrit. Alors commença, en 1325, à quelques exceptions près, la série des maires anglais, exerçant pendant des périodes de durée indéfinie. L'autonomie municipale acquise à partir de 1206 au moins, consacrée en 1235 et en quelque sorte codifiée en 1253-1254, n'a pas survécu aux querelles des clans. La royauté a rapidement confisqué la mairie, en attendant de réduire la Jurade à un groupe de très riches familles bourgeoises satisfaites surtout des privilèges économiques de la ville et de la prospérité que lui apportait l'union anglo-gasconne. [949] »

En résumé, ce texte est d'une importance capitale. Il signale clairement l'existence d'un projet planifié d'enceinte, avéré dès 1302. Il explique aussi la procédure menée par les autorités municipales (maire, sous-maires et jurats) et la consultation décisionnelle du corps élargi des citoyens et bourgeois nécessaire à cette entreprise d'utilité publique. S'il ne détaille pas le tracé initial de la ligne de fortification, il assure, en revanche, que celle-ci porte sur l'ensemble de la ville, du nord au sud. Il explique le basculement morphologique observé autour du secteur du Mirail en direction du monastère bénédictin, objet de la transaction et de la modification du projet initial. Il permet également d'affiner la chronologie de construction de la partie sud de la « troisième enceinte » qui pourrait être achevée vers 1324-1325 si l'on considère que les engagements pris par la commune auprès des religieux ont été tenus, ce qu'aucun texte postérieur n'infirme ni ne confirme. Enfin, d'un point de vue politique, il pourrait dévoiler les stratégies communales déployées lors du retour de la ville dans le giron anglais, et au-delà, celles calculées par la faction des Colom qui bénéficie du retour en grâce des Caillau, famille qui est dans leur obédience. La commune tire partie de la double dépendance du duché et semble vouloir se mettre en position de maîtresse de son devenir.

8.2- Eléments de chronologie de la partie septentrionale

Un second texte, issu du fonds du chapitre Saint-Seurin, apporte des informations sur la partie de l'enceinte située au nord des remparts antiques [950]. C'est un bail à nouveau fief daté du 4 mai 1360, dont le dispositif expose une série complexe de faits antérieurs. En voici l'analyse :

---

[948] RENOUARD 1963, p. 218-219 : « Bordeaux dépend du duc d'Aquitaine et du roi de France ».

[949] ETIENNE 1980, résumé des conflits de faction par Ch. Higounet p. 131-132. Pour plus de détail, voir RENOUARD 1965, le chapitre IV, livre I, rédigé par J.-P. Trabut-Cussac, p. 93-126 et le chapitre V, livre II, p. 343-356.

[950] ADG, G 1280/4 (n° 200), daté du 4 mai 1360. Source inédite exploitée par LAVAUD 1993, p. 242-243, puis par ANTIGNAC 1996, tome I, p. 46-47 (commentaire) et tome II, p. 12-16 (transcription et schéma d'interprétation). Après avoir validé la transcription proposée par Hélène Antignac, une traduction intégrale de cet acte long et complexe m'a paru nécessaire. Elle figure en Annexes 2 (tome 3) : Bail à nouveau fief de Brun Calhau par le chapitre Saint-Seurin de Bordeaux (1360).

Vers 1348, à l'époque de la peste [951], les frères Bernard et Johan Ferradre tenaient du chapitre Saint-Seurin de Bordeaux quatre emplacements [952] situés à Audeyola, dans la paroisse Saint-Rémi, et jouxtant la confluence de l'estey d'Audeyola et de la rivière. Ils payent pour cela 8 d. d'esporle à seigneur mouvant et 25 s. de cens (l. 1-24).

Les gens de la ville, par nécessité qu'ils avaient de renforcer la ville, ont abattu les maisons qui se trouvaient sur ces quatre tenures pour y ériger de nouveaux murs et pour y percer un chemin longeant le mur, du côté intérieur [953]. A l'angle des tenures fut construite la tour d'Audeyola. Les nouveaux mur et chemin sont assis sur une partie des quatre lots. Les nouveaux aménagements mènent, d'un côté, de la tour d'Audeyola vers la porte Saint-Germain – le fief des frères jouxtant ici celui de Peyre de Bonaffos – et de l'autre depuis ladite tour au pré, le long de la rivière [954]. A l'extérieur, côté Garonne, demeurent les chais de Condom deu Casse et de Naude. Les restes des quatre emplacements furent transformés en deux tenures (l. 25-43).

Les deux tenanciers morts, leur bien passe à leurs héritiers à savoir : Johan et Arnaud Ferradre, fils de Bernard Ferradre, d'une part ; et Johan Ferradre, fils de Johan Ferradre, d'autre part. Les exécuteurs testamentaires de ce dernier sont Galhard de Lugan et Johan Chiquat. Johan, le fils de Bernard, agit en son nom et au nom de son frère Arnaud, sûrement mineur. Galhard de Lugan et Johan Chiquat sont tuteurs et curateurs de Johan Ferradre, comme l'indique le testament de son père Johan enregistré par maître Guilhem Guordin, le 21 août 1348. Peu après meurt Johan Chiquat, son second exécuteur testamentaire. Galhard devient alors seul tuteur et curateur des biens et de la personne de Johan Ferradre. Après la mort de leur parent (Bernard et Johan pères) [955], les héritiers viennent régler les cens et arrérages que leurs parents avaient cessé de payer suite à l'expropriation d'une partie de leur bien, faite lors de la construction du mur et du chemin de la ville, quinze ans auparavant, soit vers 1333. Lors de ce nouveau règlement, les tenanciers et le chapitre n'arrivent pas à s'accorder sur les nouvelles redevances pesant sur le reste des tenures originales (l. 44-89).

Aussi, le 28 mars 1358, ils déguerpissent les fiefs qui sont restés inoccupés et dans le même état depuis la construction de l'enceinte (l. 90-149) [956]. Enfin, après avoir étudié plusieurs propositions de reprise, le chapitre Saint-Seurin, par la personne du chanoine Peyre de la Gleysa, baille à nouveau fief le reste des tenures originales à Brun Calhau, pour un total de 8 deniers d'esporle à seigneur mouvant et 20 sous de cens, le 4 mai 1360 (l. 150-207).

On peut reprendre, tels qu'ils sont énumérés dans le texte, les différents éléments constitutifs de l'enceinte : aspects morphologiques, chronologiques et ceux, plus diffus, qui relèvent des usages et pratiques liés à l'implantation d'une telle structure.

Murs et chemins sont souvent cités en confronts des tenures dans les actes des XIVe et XVe siècles [957]. Ce sont des indices précieux qui permettent de préciser la position des tenures dont la localisation est souvent laconique. La description du texte donne des renseignements plus explicites sur les rapports entretenus entre les espaces bâtis et ceux de

---

[951] l. 2 : *au temps que a mort anet.*

[952] Les 4 emplacements sont : l. 3 : *sou et plassa ab la terra* ; l. 9 : *sou, terra e plassa* ; l. 14 : *sou e plassa ab la terra* ; l. 18 : *sou e plassa ab la terra.* Est précisée, pour les quatre *sous*, la mention habituelle : *ab sas appartenensas.*

[953] l. 25-27 : *las gens de la vila, per necessitat que aven de efforssar la deyta vila, aguossan mes et tornat los medis feus e cascun de lor a desert e los ostaus qui eran dessus, deffeitz e arrotz.*

[954] Est décrit là, l'angle nord-est de l'enceinte : le premier tronçon d'orientation est-ouest au nord, le second orienté nord-sud à l'est le long du fleuve.

[955] La date de leur mort n'est pas indiquée mais on peut supposer qu'elle suit de peu la date du testament. Le rappel de la mort, dans le préambule ne laisse aucun doute à ce sujet. On peu donc la situer à la fin de l'été, au plus tard au début de l'automne 1348.

[956] Les clauses juridiques du déguerpissement sont extrêmement longues. Elles figurent dans la traduction mais n'apportent pas d'élément nouveau sur le sujet des fortifications.

circulation. Le mode constructif du mur en lui même n'est pas détaillé, il se définit simplement par son rôle de *deffenssa* (l. 28). En revanche, le *camin comunau* est aménagé en fonction du tracé du rempart, *per anar et tornar a l'entorn de ladeyta vila e deus murs, de part dedens ladeyta vila et deus murs* (l. 29-30). Il sert de façon secondaire à desservir les tenures qui le bordent et sur lesquelles il empiète. Tous les éléments de définition d'un tracé d'escarpe sont rassemblés là. Cette voie de desserte est caractéristique de toute la dernière ligne de défense. Les nombreuses voies intérieures distributives des enceintes sont désignées uniquement par deux toponymes qui qualifient le rôle de la voie sans avoir le souci de la désigner de façon personnelle et unique. C'est d'abord les *ruas Dejus-los-Murs* que l'on trouve tout au long de la partie terrienne de la dernière ligne de fortification, mais aussi sur le côté sud du rempart antique, emprisonné dans le tissu urbain, et dont les fossés probables et voie de contrescarpe deviennent voie d'escarpe pour le bourg Saint-Eloi. C'est ensuite, les voies appelées *Entre-Doas-Murs* lorsqu'elles distribuent deux remparts construits à plusieurs siècles d'intervalle, comme c'est le cas entre la porte Dijeaux et la cathédrale Saint-André, où encore l'intérieur de la double ligne de fortifications du bourg marchand du XIIIe siècle. L'effacement des traces morphologiques sur le cadastre dû au château Trompette, à ses multiples évolutions et à sa reparcellisation est pallié par ces informations qui indiquent un mode de fonctionnement identique.

Sur le plan démographique, ce document est un témoignage significatif de la portée de l'épidémie de peste noire [958]. Elle arrive à Bordeaux en juillet 1348, alors que la ville connaît déjà de médiocres conditions (inondations de 1347 et mauvaise récolte). Le testament de Johan Ferradre, en date du 21 août, est un élément supplémentaire ajouté au petit nombre d'indications précises, pour suggérer son importance. Le chapitre, seigneur éminent, fut lui-même bien touché : quatorze des vingt chanoines en moururent. Cette crise démographique pourrait expliquer le fait que Saint-Seurin n'ait pu s'occuper de ré-acenser le fief entre 1348 et 1358, année qui témoigne d'une véritable reprise économique, tant en ce qui concerne les exportations de vins que le nombre de baux à nouveau fief [959]. Les trois morts du texte (les deux frères Ferradre et Johan Chiquat) pourraient sûrement être attribuées à l'épidémie en raison de l'aspect précipité des décès [960]. Ainsi, en considérant que ces trois personnes sont mortes vers la fin août ou au début de septembre 1348, les cens et arrérages que les héritiers viennent payer après le décès de leur parents pour les quinze années de cessation de paiement qui suivirent l'expropriation d'une partie de leur bien suite à la construction du mur et du chemin, placent cette expropriation vers 1333. La porte Saint-Germain et la tour d'Audeyola, angles est et ouest du tronçon nord des remparts, ne sont donc pas commencées avant 1333, et pourraient être achevés rapidement après, entre 1335 et 1340. La reprise des opération militaires par le roi de France qui, une fois de plus a décidé la confiscation du duché dès 1337, est sûrement le facteur expliquant la rapidité de la construction de la partie nord avant 1340-1341, date à laquelle toute les villes proches (Saint-Macaire, Saint-Emilion, Libourne, Créon) sont tombées entre ses mains, hormis Bourg et Blaye toujours tenus par le roi-duc [961].

Enfin, cet acte reflète la fermeté des décideurs. « Il montre en particulier que la construction des remparts entraîne l'expropriation de fait des propriétaires d'immeubles ou de terrains sur le tracé de l'enceinte », comme le souligne Sandrine Lavaud, avant d'ajouter

---

[958] Les commentaires qui s'en suivent sont tirés de RENOUARD 1965, p. 363-365. Le lecteur soucieux d'approfondir la question peut consulter MORNET 1988, sur les aspects médicaux et BARRY 1998, p. 163-173 sur les hôpitaux de la peste à Bordeaux.

[959] Pour le vin, chiffres donnés par RENOUARD 1965, p. 363-365 : *16 577* tonneaux exportés en 1336-1337 ; *5 923* en 1348-1349 ; *19 629* en 1352-1353 et *27 838* en 1357-1358. Pour les baux à nouveau fief (BNF), chiffres calculés à partir de la base de données (171 BNF recensés sur 7 668 actes et exposés datés entre 1300 et 1500, soit 2,2 %) : *14* BNF pour la période 1300-1335, *1* BNF pour la période 1336-1350, *17* BNF pour 1351-1370.

[960] l. 44-45 : *E Diu aguossa feyt son comandament deu medis Bernard e Johan Ferradre* ; la mort de Johan Chiquat suit de près le testament de Johan (l. 60-63).

[961] Pour les aspects militaires de la crise de 1337-1340, voir RENOUARD 1965, p. 359.

que « les Ferradre, mais non le chapitre, en ne payant plus le cens, l'ont bien compris » [962]. On connaît un acte à peu près semblable pour une pièce de terre *au portau deu Far* à Sainte-Eulalie [963]. Le tenancier a dû abandonner sa tenure alors en vigne et treille, pour l'édification des murs et fossés de ville, ainsi que pour la création d'un chemin pour aller *alentorn deudeit fossat*. Le chapitre ré-acense la tenure le 18 janvier 1360. Bien que la date d'abandon soit inconnue, on remarque que l'on reste dans la même tranche chronologique que dans l'exemple des Ferradre. » Malgré leur similitude, les exemples ne permettent pas d'affirmer que les constructions nord et sud sont contemporaines. Les indices morphologiques proposent des phases décalées dans le processus de construction de la dernière ligne de fortification, ce que les observations archéologiques semblent confirmer.

8.3- Les modes constructifs

Les modes constructifs n'ont pas suffisamment, ni systématiquement été étudiés. Les observations que l'on peut tirer de la documentation planimétrique d'époque moderne, ainsi que les données de terrain, malheureusement peu nombreuses, sont les seuls éléments à disposition. Les deux fouilles décrites (P. Courteault et P. Régaldo) sont notées A et B sur la figure 80, schémas 10 et 13 (p. 436 et 437) .

Yves Renouard s'appuie sur le plan de Lattré (1754), sur le plan de reconstitution de Léo Drouyn (*Bordeaux vers 1450*), sur les dessins levés au vif par Hermann Van der Hem lors de son passage à Bordeaux dans les années 1640-1649 et sur la vue perspective publiée dans la cosmographie de Sébastien Münster (1598) pour décrire les aspects de l'enceinte nouvelle [964]. L'apport d'autres pièces planimétriques pourrait affiner son argumentaire mais ne changerait pas radicalement ses observations. Il observe une rupture importante dans l'agencement des constructions (murs, portes, tours) entre le nord et le sud. La partie sud est pour lui un système peu perfectionné (flanquement par redans et tours-portes carrées) et fort sommaire attribuable à une période difficile du règne d'Edouard II. La partie nord et ouest (parallèle à la cité antique) a été traitée avec des soins particuliers, elle n'a point été improvisée et ne saurait dater des moments de conflits aigus [965]. Il est regrettable que l'historien n'ait pas utilisé les descriptions archéologiques de ses prédécesseurs, qui ne contredisent pas ses hypothèses mais qui y auraient apporté un caractère plus nuancé, fondé sur l'observation concrète des appareillages.

Les descriptions archéologiques détaillées de la dernière ligne de fortification sont rares. Jusqu'en 1996, elles ne concernent que la partie sud de l'enceinte. Les travaux réalisés fin 1908 pour agrandir les locaux de la faculté de Médecine, ont amené la découverte d'une partie de la grande enceinte du XIVe siècle, comprise entre la place de la Victoire et celle des Capucins [fig. 79] [966]. Commentée par Paul Courteault, la découverte est d'autant plus significative qu'il est certain que les structures, trouvées à 2,20 mètres de profondeur et suivies sur une longueur de 24,75 mètres, n'ont pas été modifiées après leur

[962] LAVAUD 1993, p. 243.
[963] LAVAUD 1993, p. 242, note 436. L'acte est conservé aux ADG, G-1359/9.
[964] RENOUARD 1965, p. 228-229. Il attribue faussement la vue de Münster à Mérian. Pour les dessins de H. Van der Hem, voir ATLAS BLAEU 1996. Ses références au plan de Pierre Duval (1653), si elles ne faussent pas ses commentaires, me semblent inappropriées dans la mesure où ce plan n'est pas un état au réel des fortifications de la ville, mais un projet de renforcement de celles-ci à la suite de l'épisode de la Fronde.
[965] RENOUARD 1965, p. 229.
[966] COURTEAULT 1910, commentaire et plan des structures découvertes en 1909.

fig. 79 *- Plan de la fouille réalisée par Paul Courteault*
(d'après COURTEAULT 1910, p. 58)

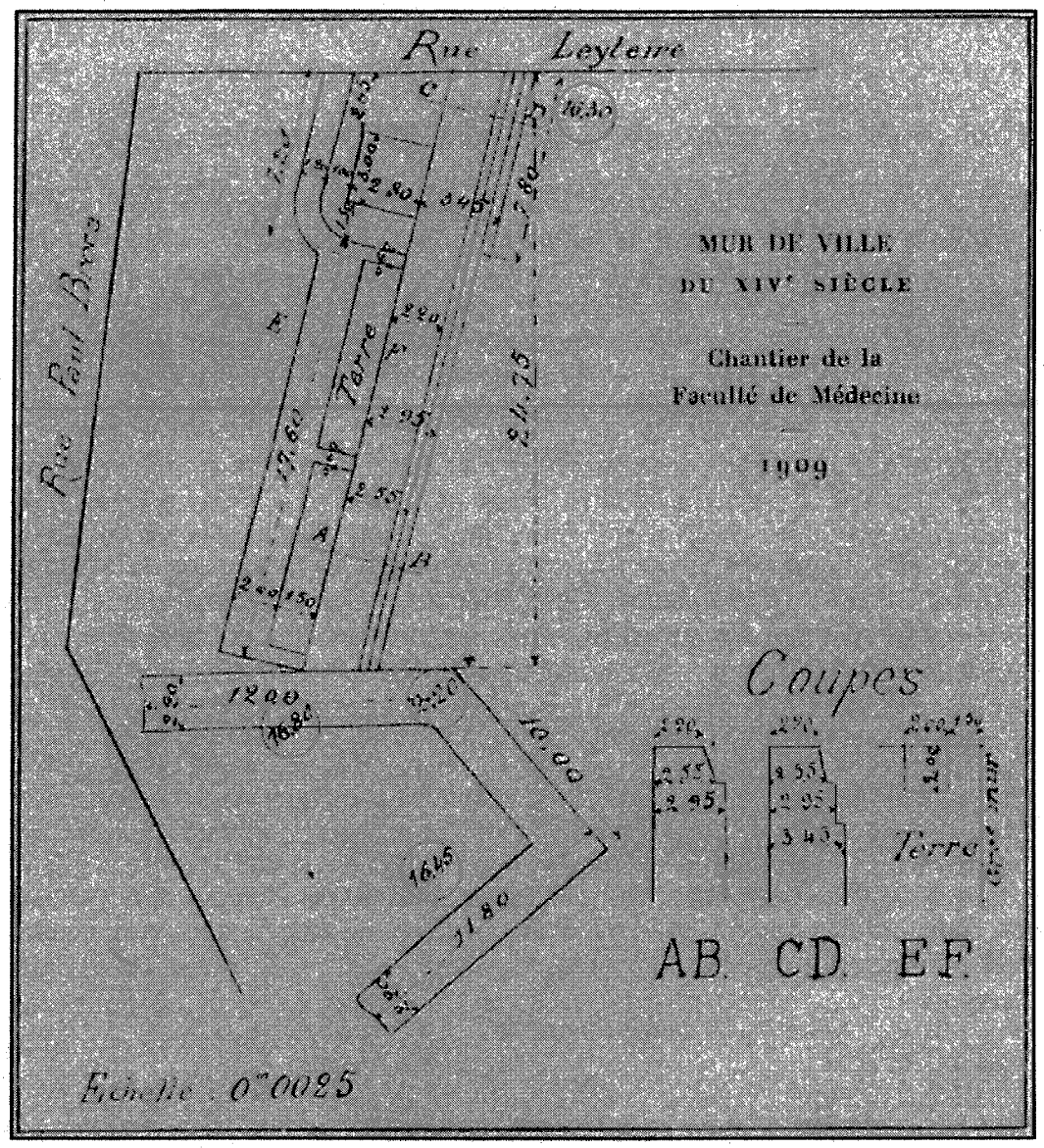

construction. La rue Paul-Broca constitue la contrescarpe et le fossé anciens des murs. En plus de la courtine, « on a découvert un des bastions polygonaux qui flanquait le fossé. Le mur de ville présentait l'aspect suivant : sa largeur à la partie supérieure était de 2,20 m ; il descendait en s'élargissant progressivement pour former une petite retraite de 2,55 m ; puis il tombait perpendiculairement jusqu'à la deuxième retraite, qui lui donnait, à sa base, une largeur de 2,95 m. Près de la rue Leyteire, sur une longueur de 7,80 m, cette base était renforcée d'une troisième retraite, qui porte la largeur totale à 3,45 m. La fouille en avant du mur a permis de reconnaître le fossé jusqu'à une profondeur de 16,30 m (*sic*) ». Cette description fait de cette construction, dans ce secteur, un édifice fort peu sommaire, mais excessivement massif et solide, à défaut de savoir quel est le mode constructif et l'appareillage : « mur et bastion ont été démolis. Leur démolition a coûté beaucoup de peine. Le blocage intérieur, fait de moellons liés par un mortier très dur, a longtemps résisté au pic des terrassiers. Il semble que, dans cette partie au moins, le mur de ville du XIVe siècle, contrairement à l'opinion admise [967], avait été construit avec soin. Le parement était fait de pierres bien taillées ». La description de Paul Courteault, extrêmement détaillée au vu des méthodes archéologiques de l'époque, ne suffit malheureusement pas pour dater la structure. L'épaississement du mur au niveau de la rue Leyteire pourrait annoncer la consolidation de la courtine encadrant la porte du Mirail, voire l'Engin-deu-Miralh lui-même, mais on ne saurait l'assurer.

Les fouilles des terrains dans l'emprise du parking de la Victoire dénotent un mode constructif sensiblement identique sur les tronçons de murs [968]. En revanche, le dispositif défensif de la barbacane dite de Saint-Julien vient se greffer après l'étape de fermeture.

On ne possède aucune description pour le secteur nord. Mais d'un avis partagé, la structure de l'enceinte est assez aisément reconnaissable dans d'autres secteurs, côté terre, notamment à hauteur de la rue des Remparts, sur la partie ouest : elle contient des pierres variées, souvent d'origine lointaine, formant le lest des navires faisant escale à Bordeaux. Ce lest laissé par les navires qui venaient chercher du vin est un matériau de construction également employé pour les atterrissements des berges dès le XIIIe siècle [969]. C'est justement la façade maritime qui offre les travaux les plus récents et les plus complets sur la morphologie et le mode constructif de l'enceinte. Les résultats des explorations archéologiques de la place de la Bourse [970] viennent à point nommé pour combler le manque de sources écrites sur la façade fluviale de l'enceinte, comprise depuis l'angle nord-est de l'enceinte antique jusqu'au point de jonction entre les remparts médiévaux à hauteur des Salinières (actuelle place Bir-Hackeim). Des structures successives qui précèdent l'aménagement de la place Royale en façade garonnaise (avant 1730), P. Régaldo dégage un principe commun : envasement, stabilisation, remblaiement et occupation [971]. Sur les cinq lignes de conquête des berges, ne relevons que les commentaires concernant le dernier mur de ville :

« Il suit au plus près la rive du fleuve (...) pour aller se raccorder à la jonction des différentes enceintes antérieures, vers le Pont-de-la-Mousque (nord), et la porte d'Entre-deux-Murs (sud). Sa fonction défensive apparaît bien là : réduire la berge et empêcher qu'on y prenne trop pied, plus que supporter réellement le feu de l'ennemi. Le mode de construction de cette fortification, sur les 15 mètres où elle a été perçue par la tranchée nord-sud, s'est révélé une surprise. Ce mur, réputé appartenir à la troisième enceinte et donc

---

[967] P. Courteault fait vraisemblablement allusion au commentaires de JULLIAN 1895, p. 234 : *Somme toute, c'était une bâtisse un peu rapidement faite, avec de petites pierres inégales, assujetties par un mortier d'assez mauvaise qualité.*
[968] BARRAUD 1998b.
[969] MIGEON et al. 2003.
[970] Titre de l'article de REGALDO 1996 d'où proviennent les résultats suivants.
[971] REGALDO 1996, p. 43.

remonter au plein XIVe siècle, aurait dû être constitué en cet appareil typique, incluant des pierres de lest, bien reconnu en d'autres endroits de la ville. En fait, il est bâti avec des sarcophages monolithes à logette céphalique et leurs couvercles, d'autres pierres taillées et des moellons, le tout en calcaire sans la moindre intrusion de roches étrangères. [972]

Pour construit qu'il est en matériaux d'occasion, ce mur obéit à une organisation finalement assez rigoureuse : les sarcophages sont placés tantôt en carreaux, tantôt en boutisses ; leurs cuves sont emplies de blocage ; les couvercles servent d'assises de réglage. Un de ces blocs monolithes, placé en boutisse, a été conservé en entier ; on peut, sur cette base, estimer la largeur totale de la construction à environ 2 mètres.

Cet appareil original est porteur de quelques implications non négligeables.

En contexte commercial, ce type de coffre est attesté à partir du XIe siècle et semblerait encore utilisé au XIVe. Au cours de ces quatre siècles, on constate assez peu de variations. Néanmoins les exemplaires observés dans le rempart sembleraient plutôt récents. Leur présence en nombre ne peut se justifier que de deux façons : soit il s'agit de remplois à la suite d'abondants remaniements des tombes d'un cimetière voisin – et cela semble extrêmement difficile à envisager ; soit un stock important était disponible sur les quais au moment de la construction, un peu le même principe de réutilisation que pour les pierres de lest – cela préciserait d'une façon exemplaire la commercialisation de ces objets. L'uniformité de typologie et d'origine apparente plaide fortement pour la seconde hypothèse. »

Et de conclure : « Ainsi constituée, cette section de rempart ne peut qu'être très tardive : fin XIVe siècle ou même début XVe. En fait, entre la porte des Salinières, au raccordement de la deuxième et de la troisième enceinte, et le Pont-de-la-Mousque, où la troisième enceinte rejoignait la muraille du *castrum*, on peut pratiquement considérer qu'il s'agit d'une quatrième enceinte, ultime renforcement des défenses de Bordeaux », ce que confirme la distinction des tracés 4 et 5 constitutifs de la troisième enceinte [973].

Ces deux dossiers archéologiques font part du caractère très hétérogène des modes constructifs employés pour la troisième enceinte. Au minimum, trois types de montage sont utilisés : l'un, 'sommaire', est un assemblage de pierre de lest allochtones et de moellons ; un autre, plus soigné, un appareillage de pierres de parement bien taillées et d'un blocage constitué de moellons et d'un solide mortier ; un enfin, impromptu, fait de sarcophages monolithes, de pierres taillées et de moellons. On les trouve respectivement sur la façade occidentale qui longe les murs antiques, entre la Porte-Dijeaux et Sainte-Eulalie (tracé 4), sur les faces à redans comprises entre la place de la Victoire et celle des Capucins (tracé 4), et sur le front de fleuve au niveau de la place de la Bourse (tracé 5). L'alternance de ces systèmes, qu'il conviendra de compléter par d'autres relevés et descriptions archéologiques sur les sections non documentées, prouvent que la troisième enceinte est le fruit de phases différées de construction (tracés 4 et 5). Ces données, associées aux observations morphologiques et à celles tirées des textes, permettent de construire une chronologie relative et une cartographie schématique et évolutive des fortifications bordelaises.

8.4- Les systèmes défensifs de Bordeaux : synthèse interprétative des données morphologiques, écrites et archéologiques

Une synthèse générale des indices collectés et commentés au cours de cette démarche s'impose [tableau 22]. Ils sont organisés chronologiquement (col. 1) en fonction des trois secteurs correspondant aux trois phases morphologiques observées qui sont :

[972] REGALDO 1996, fig. 10, 11 et 12, p. 46-47.
[973] REGALDO 1996, p. 45 et 47-48.

- ✓ le secteur sud (col. 2) : depuis l'angle sud-ouest du rempart antique, longeant Sainte-Eulalie, Le Mirail, Sainte-Croix, la bordure du fleuve et s'achevant à hauteur de la deuxième enceinte (partie sud du tracé d'enceinte 4).

- ✓ le secteur nord et son contournement ouest (col. 3) : depuis l'angle sud-ouest du rempart antique, capturant ensuite l'enclos des Dominicains (actuel 'Triangle d'Or'), puis longeant l'estey d'Audeyola et le fleuve pour buter à nouveau sur les murs romains, à la porte des Paus (partie nord du tracé d'enceinte 4).

- ✓ le secteur de jonction de la façade fluviale (col 4) : portion des fortifications faisant le lien, à l'est, entre les deux lobes précédents (tracé d'enceinte 5).

Aux indices chronologiques des textes commentés ont été ajoutées les mentions des autres sources foncières. Elles sont à manipuler avec la plus grande circonspection. Elles ne citent les structures fortifiées (murs, portes, tours...) qu'une fois qu'elles sont construites. Elles ne peuvent donc pas être utilisées pour réaliser une datation absolue des éléments qu'elles décrivent. Ont été sélectionnées, les mentions les plus anciennes, à ma connaissance, des structures fortifiées qui se trouvent sur le tracé de la troisième enceinte, qu'elles la précèdent ou soient contemporaines de sa construction. Les deux dernières lignes du tableau synthétisent les remarques morphologiques et les modes constructifs attestés par les fouilles. Les références de chacun des éléments sont notées dans la dernière colonne du tableau. Il est suivi d'une synthèse diachronique sur les fortifications dont la lecture s'accompagne d'une cartographie schématique [fig. 80, schémas 1 à 14, p. 434 à 437].

Tableau 22 – *Synthèse interprétative des données écrites, morphologiques et archéologiques concernant la troisième enceinte (tracés 4 et 5)*

Chronologie	Secteur sud (tracé 4)	Secteur nord et contournement ouest (tracé 4)	Secteur de jonction de la façade fluviale (tracé 5)	Références
Vers 1205-1206 - vers 1255	Construction de la deuxième enceinte			BOUTOULLE 2003a
1277	porte de *l'Enginh-deu-Miralh*			DROUYN 1874, p. 419.
1280 1290 1300 fin XIIIe siècle	*la Tornapiqua-deu-Far* *la Tornapiqua-deu-Far* *porta-Espaignau (Far)*		Fin XIIIe : fortification ponctuelle entre l'Ombrière, le Peugue et le fleuve	ADG, G-360, non folioté (EUL181 et EUL182) DROUYN 1874, p. 59 et 138. MIGEON et al. 2003 et BOUILLONS, n° 138
Vers 1280	Existence de défenses ponctuelles sur les axes routiers sud et sur le port			*AHG*, tome II, pièce CCV, p. 309-310.
Après 1294 et avant octobre 1302	Projet initial de fortification concernant l'ensemble de la ville (cité, bourg, faubourgs nord et sud). On distingue néanmoins plusieurs phases de construction (parties sud et nord du tracé 4 puis tracé 5) *aven prés resolution de far agrandir la billa et ciutat et l'enfermar de muraille*			*AHG*, tome XXIV, pièce 101, p. 342-345.
6 janvier 1304	Convention finale signée par le monastère Sainte-Croix et les autorités municipales pour modifier le projet initial et inclure le monastère			*AHG*, tome XXIV, pièce 101, p. 342-345.
1304	*mur de bila*, en confront de la *mayson de Pey de Labarda, rua deu Puch-Cabrey*, à Ste-Eulalie			ADG, G-360, non folioté (EUL551)
1313	portail neuf du Mirail (confront mentionné dans une analyse moderne)			DROUYN 1874, p. 66.
1323	*portali quod est juxta turrim Petri-Michaelis*			DROUYN 1874, p. 72.
Vers 1324	Fin probable de la construction du rempart sud			AHG, tome XXIV, pièce 101, p. 342-345.
Vers 1324- vers 1330	Phase probable d'arrêt des constructions			
Vers 1333		Extension ou poursuite du projet initial pour enclore le secteur nord Expropriation des Ferradre *per necessitat que aven de efforssar la vila*		ADH, G-1280/4 (n° 200)
Vers 1333- et avant 1348		Construction des murs et du chemin d'escarpe, déviation de l'estey d'Audeyola (vers le nord) *aven feyt far mur ( ) e camin comunau*		ADH, G-1280/4 (n° 200)
Avant juillet 1348	Fin de la construction des secteurs nord et sud et du contournement ouest			
Juillet 1348 21 août 1348	Peste noire, crise démographique, économique... et arrêt probable des travaux *au temps que a mort anet, testament de Johan Ferradre*			RENOUARD 1965, p. 363-365 ADH, G-1280/4 (n° 200)
Vers 1360			Reprise des travaux pour boucler la façade maritime	
Avant 1406	Fin de l'englobement urbain par la troisième enceinte. toutes les portes et tours figurent dans les délibérations de la Jurade (janvier, juillet et octobre)			*Registre de la Jurade*, délibération des années 1406-1409 (tome III)
Indices morphologiques	Structure dynamique induite par une disposition donnée de l'urbanisation en place, hétérogène, faite de tronçons multiples avec net décroché évoquant un seuil morphologique de fracture	Parcellaire oblitéré par la place de la Bourse et la reparcellisation du château Trompette. Structure régulière assez rectiligne (nord) avec tracé de contournement de l'agglomération (ouest)	Structure de liaison faite de raccordements hystéréchroniques (décalés dans le temps)	Plan des années 1811-1821, plans AMB, X-W84 (Bourse), AMB, X-T/1 et 2 (Peugue), AMB-XXI-L82 Recueil 80 et BNF, GE-F- carte 337 (Trompette)
Mode constructif attesté	appareillage de pierres de lest allochtones et moellons appareillage de pierre de parement bien taillées, blocage de moellons, mortier induré largeur ≈ 3 mètres à 3 mètres 50	appareillage de pierres de lest allochtones et moellons largeur ≈ ?	appareillage en sarcophages monolithes avec logettes céphaliques (XIVe), pierres taillées et moellons largeur ≈ 2 mètres	COURTEAULT 1910 REGALDO 1996

Comme bien d'autres cités gallo-romaines, *Burdigala* est dotée, à la fin du IIIe siècle, d'un rempart (tracé 1), de composition solide et de forme assez régulière [fig. 80, 2]. L'opération d'urbanisme s'accompagne d'une véritable restructuration sur l'axe estuarien de la Devèze où est établi le port antique [974]. Aux dires d'Ausone, le fleuve devait être à cette époque, très proche du front oriental du rempart. Cette première enceinte est le cadre fortifié de la ville jusqu'au début du XIIIe siècle [fig. 80, 3 et 4,]. Un système de défense interne la complète, à la fin du Xe siècle, et pallie ses carences défensives sur le front du fleuve (ouverture laissée par le port intérieur antique) [fig. 80, 3 et 4,]. Il répond à l'insécurité latente des périodes d'invasion scandinave et transcrit la sédentarisation des fonctions curiales et résidentielles des ducs. La migration de ces fonctions vers l'Ombrière, vers 1070-1080, a pour effet probable la disparition de cette structure, au début du XIIe siècle au plus tard.

Dès la fin du XIe siècle et dans le courant du XIIe siècle, un faubourg marchand se développe au sud des murs, sur les bords de l'estey du Peugue autour du nouveau marché [fig. 80, 4]. Le maillage paroissial du centre ancien et du *suburbium* sud est achevé vers 1180 [975]. Les fortifications du bourg Saint-Eloi (tracé 3) protègent le nouveau poumon économique de la ville. Entre 1205-1206 et 1225, une première clôture, apparemment non maçonnée, est péniblement édifiée sous la menace répétée des Castillans puis des Capétiens [fig. 80, 5]. La période 1225-1255 est celle d'une phase intense de construction et de la mise au point du caractère singulier de cette double ligne de courtines, de tours et de fossés distribuée par cinq portes [fig. 80, 6] [976].

L'expansion urbaine qui se poursuit pendant les travaux, pourrait avoir poussé les autorités à faire édifier des défenses ponctuelles à la frange de l'occupation et des grandes voies terrestres de communication vers 1275-1280. Ce sont, au sud, à la jonction des itinéraires toulousains, le pôle de *l'Enginh deu Miralh* (avant 1277) ; et, à l'ouest du faubourg entre les routes de Pessac et de Dax, le pôle fortifié de la *Tornapiqua-deu-Far* dit aussi portail des Espagnols (vers 1280). Les gains de rive successifs nécessitent, à une époque contemporaine des fortifications du bourg, de sécuriser l'espace compris entre la cité remparée et le fleuve (porte des Paus) [fig. 80, 6 et 7].

Dès la fin du XIIIe siècle, les conflits entre le roi de France et le roi d'Angleterre poussent les Bordelais à densifier leurs défenses. Le système est complété, côté fleuve, par le renforcement du palais de l'Ombrière et l'édification d'une défense avancée sur les atterrissements portuaires à l'embouchure du Peugue [fig. 80, 8] [977].

Peu après [978], le corps des bourgeois et citoyens donne son consentement au corps réduit des autorités municipales pour réaliser une véritable enceinte, dont le projet s'appuie sur les secteurs forts de *l'Engin-deu-Miralh* et de la *Tornapiqua-deu-Far* [fig. 80, 8]. Le coût élevé du programme pourrait avoir conduit la commune à chercher de nouvelles sources de financement. Les importantes recettes fiscales prélevées par le monastère Sainte-Croix sur les vins vendus en taverne et aux particuliers est l'objet d'une transaction effectuée entre les religieux et la mairie pour financer les travaux. L'accord contraint la ville à modifier son projet initial et à le soumettre encore à l'approbation du corps des citadins et des bourgeois. Les tractations se concluent le 6 janvier 1304 [fig. 80, 9]. Le projet initial porte sur l'ensemble des extensions de la ville (faubourgs nord et sud) ; la réalisation, en revanche, est le fruit d'au moins trois grandes étapes (sud, nord, façade maritime entre la cité et le bourg Saint-Eloi).

L'occupation des faubourgs méridionaux est déjà fort avancée à cette époque. Si le parcellaire et l'habitat sont encore lâches, le réseau viaire, lui, est pratiquement achevé. Aussi le projet dut-il s'adapter à l'occupation préexistante. Les mentions anciennes des murs, portes et tours de la partie sud permettent de supposer que les constructions s'opérèrent d'abord côté terre, depuis l'angle sud-ouest de la cité remparée (vers 1304), puis relièrent ensuite les défenses avancées jusqu'au Mirail (remodelé en 1313). A partir de ce

[974] BARRAUD 1988a et GARMY & MAURIN 1996.
[975] HIGOUNET 1963, p. 279-280.
[976] BOUTOULLE 2003a.
[977] BOUTOULLE 2003a et MIGEON et al. 2003.
[978] Entre la fin de la décennie 1290 et 1302.

point, le tracé semble quitter le projet initial pour répondre à la convention de 1304. Il plonge alors en direction du sud, pour saisir les positions du monastère bénédictin. La partie qui longe les berges, entre Sainte-Croix et la Rousselle, pourrait avoir été construite en dernier, le tout étant terminé peu avant 1325 selon les termes de l'accord [fig. 80, 9 et 10].

La forte activité économique des premières décennies du XIVe siècle, dont la première manifestation est la création d'une charte marchande en 1302, est une condition *sine qua non* du financement des travaux [979]. Les observations morphologiques et archéologiques s'accordent à penser que la troisième enceinte est le produit de plusieurs éléments connectés les uns aux autres. Le formidable développement du port – notamment du secteur de Tropeyte essentiellement dévolu aux vins – et des revenus pourrait faire de la partie septentrionale le fruit d'une conjoncture économique plus que favorable. Au cœur d'une spirale d'expansion, sa construction illustre « l'optimisme d'une commune que cent cinquante années d'expansion et de prospérité amenaient à considérer tout naturellement qu'une semblable croissance se poursuivrait indéfiniment [980] ». Son tracé et les mesures qui l'accompagnent (décision, arpentage, expropriation...) datent très certainement des années 1330-1333 [fig. 80, 11]. La partie nord et son rattachement au sud par contournement ouest du centre de l'agglomération semblent synchrones. Les zones marécageuses de la Devèze et du Peugue freinent toute occupation et tout agrandissement au-delà de la voie de liaison (rue des Remparts). L'opération d'urbanisme pourrait être achevée rapidement, dès l'époque des nouvelles campagnes militaires françaises des années 1337-1341. La connexion des secteurs nord et sud (tracé 4), vers 1335-1340, donne une unité et une continuité à la dernière ligne de fortification qui n'est cependant pas encore bouclée côté rivière au devant des anciens murs [fig. 80, 12].

Les conditions médiocres des années 1346-1347 et la peste noire installée dès l'été 1348 entraînent une crise généralisée et induisent une phase d'arrêt du processus de défense. La façade fluviale de jonction (tracé 5) est sûrement construite après, au retour de la croissance, affirmée vers 1360 – la ville atteignant le statut de capitale de la principauté de Guyenne du Prince Noir (1362-1372) – et avant 1406, date à laquelle les délibérations de la Jurade mentionnent toutes les portes et tours [fig. 80, 13]. On ne peut déterminer si ce secteur est le fruit d'un projet d'ensemble ou d'une succession d'interventions évoquant une reprise prudente. Sa construction paraît opportuniste, suivant les finances municipales fortement grevées par les rois-ducs et faisant feu de tout bois. Ainsi, pourrait-on proposer, que la portion de la porte des Paux réutilise les sarcophages entreposés sur les quais à l'époque de la peste. Au début du XVe siècle, le circuit est achevé, ce qui n'empêche pas les autorités de prendre des mesures de renforcement du dispositif, comme c'est avéré pour la porte Sainte-Eulalie où l'on construit une barbacane durant l'hiver 1406-1407 [fig. 80, 14] [981]. Au final, l'enceinte, perpétuel chantier, englobe 146 hectares et mesure près de 5,6 km, dont presque deux sur le fleuve [982]. Elle est percée de 21 portes dont 13 s'ouvrent sur la Garonne, proportion qui témoigne des liens étroits qui unissent la ville au fleuve : le XIVe siècle est plus particulièrement son début est une période d'activités commerciales et portuaires rarement égalée [983].

---

[979] RENOUARD 1965, p. 251 et p. 255 : « Avec 102 724 tonneaux de vins exportés, l'année 1308-1309 marque l'apogée du trafic du port de Bordeaux des origines au temps modernes ».

[980] RENOUARD 1965, p. 223.

[981] JURADE 1406-1409, délibération du 19 février 1407, cité par DROUYN 1874, p. 88 : *E plus fo ordenat que los totz (juratz) anessan a la barbacana Sancta-Euladia per beder cum se fare.* RENOUARD 1968, commente les travaux de la barbacane Saint-Julien, d'après les comptes de 1442.

[982] Mesures des tracés d'enceinte 4 et 5, réalisées à partir des outils d'analyse spatiale du SIG. Elles diffèrent légèrement des estimations de RENOUARD 1965, p. 225 : l'enceinte « s'étendait sur plus de cinq kilomètres, dont près de deux le long du fleuve ; elle entourait une superficie de 170 hectares ».

[983] BERNARD 1968, p. 21-22 et REGALDO 2000, p. 65 note 195 : « avec quelques chiffres significatifs : en 1308-1309 sont vendus 102 000 tonneaux de vin ; dans les bonnes années du XIVe, plus de 20 000, contre 4 à 5 000 pour les mauvaises ; et seulement 3 000 au début de la présence française ».

***fig. 80** - Bordeaux - Les dynamiques d'accroissement et de défense de la fin du IIIe s. au début du XVe s.*

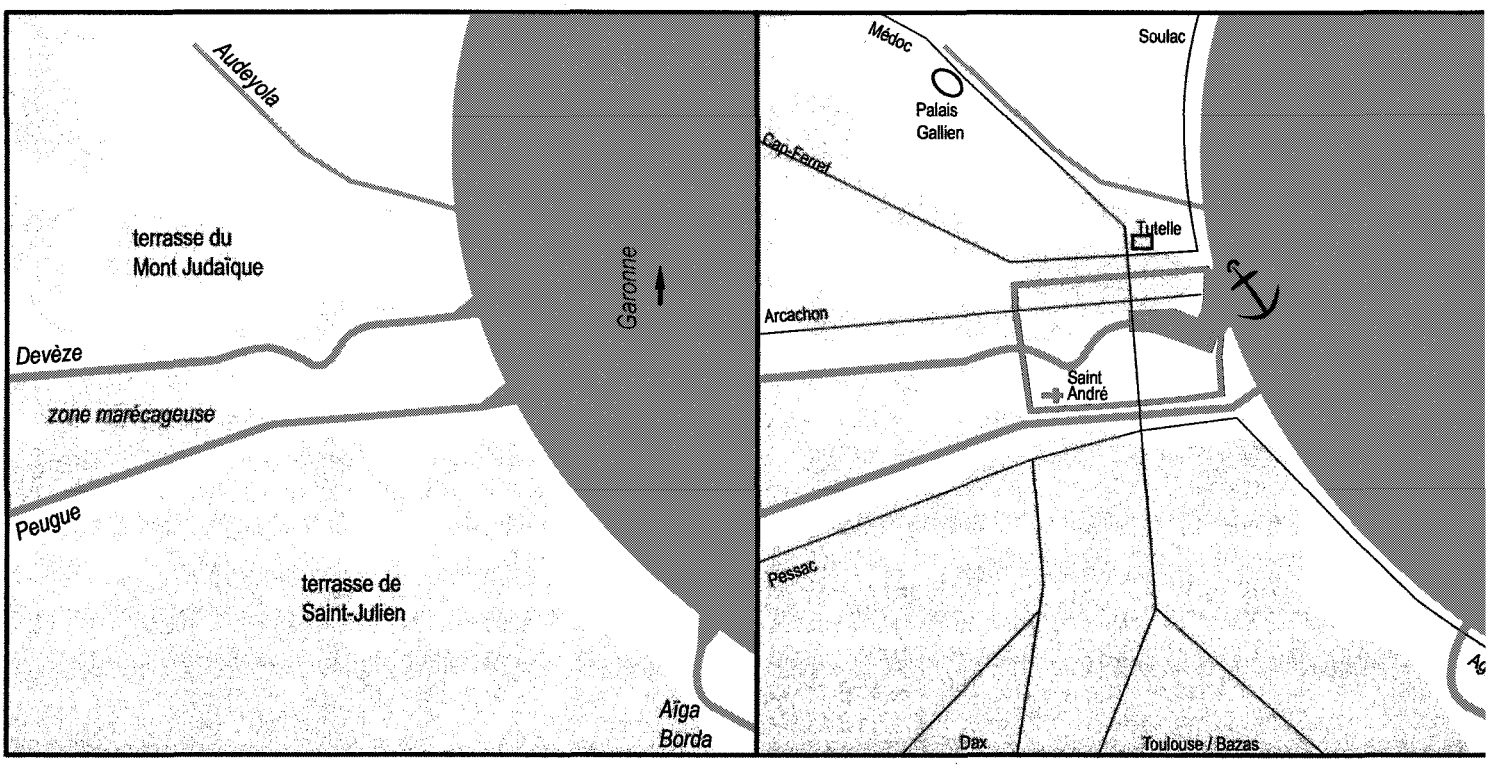

SCHEMA 1 : Le site naturel de Bordeaux
(éléments principaux)

SCHEMA 2 : vers la fin du IIIe siècle
Construction du premier rempart centré sur le port intérieu de la Devèze

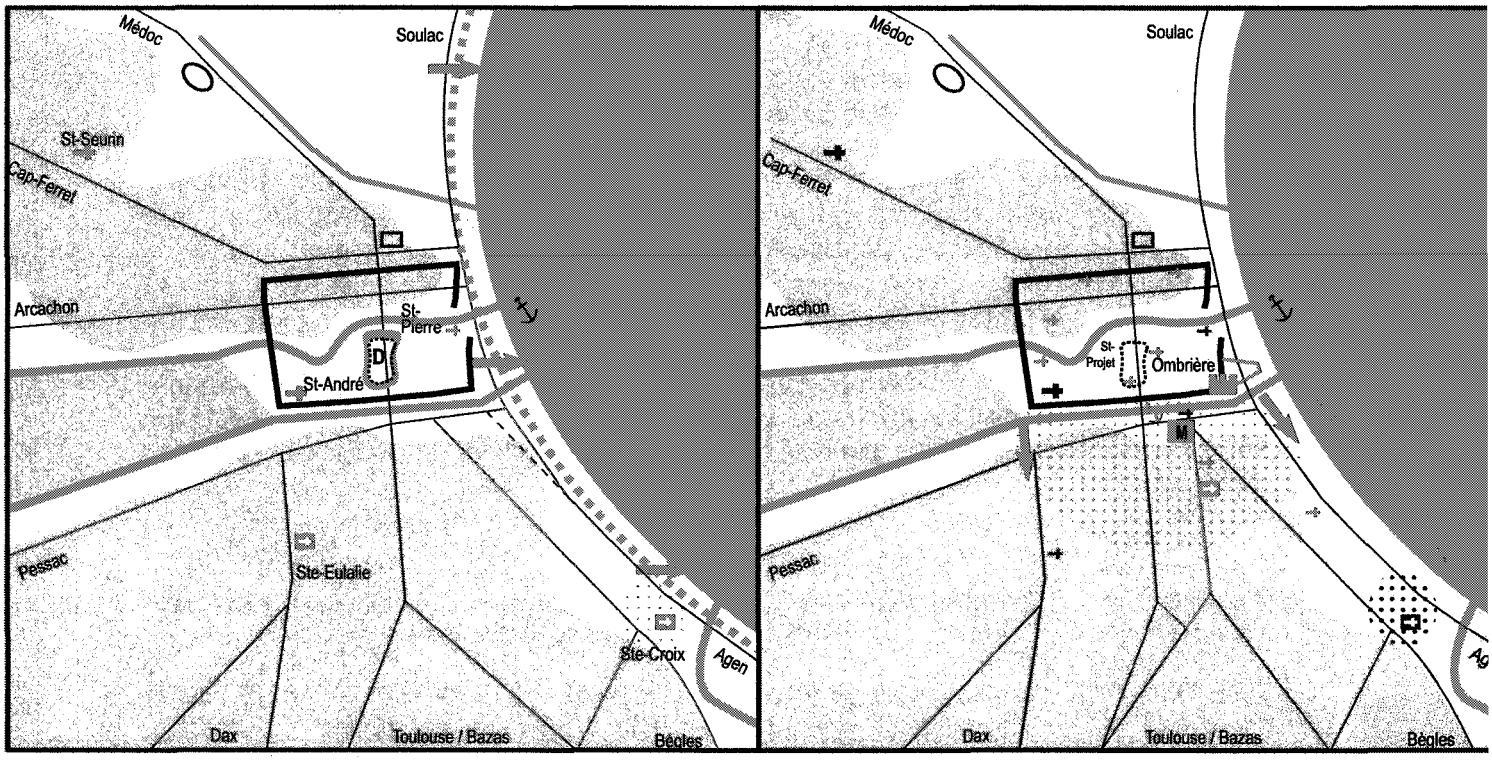

SCHEMA 3 : entre le IVe au Xe siècle
Topographie religieuse et envasement du port antique
Création d'une enceinte (2) autour d'un complexe palatial
Implantation du premier groupe épiscopal au sud-ouest
Recul progressif des berges de Garonne (gain de rive)
Premier pôle de peuplement autour de Sainte-Croix

SCHEMA 4 : entre la fin du XIe et pendant le XIIe siècle
Migration du pôle ducal de St-Projet vers l'Ombrière
Fin du maillage paroissial de la cité remparée et du sud de la ville, expansion du suburbium sud autour du marché (M), sur le Peugue
Capture des voies terrestres vers Toulouse par l'hôpital Saint-Jacques
Développement des infrastructures portuaires sur le fleuve et sur le Peugue, à proximité du marché

N

0 500 m

© EJC 07/2004

fig. 80 *- Bordeaux - Les dynamiques d'accroissement et de défense de la fin du IIIe s. au début du XVe s.*

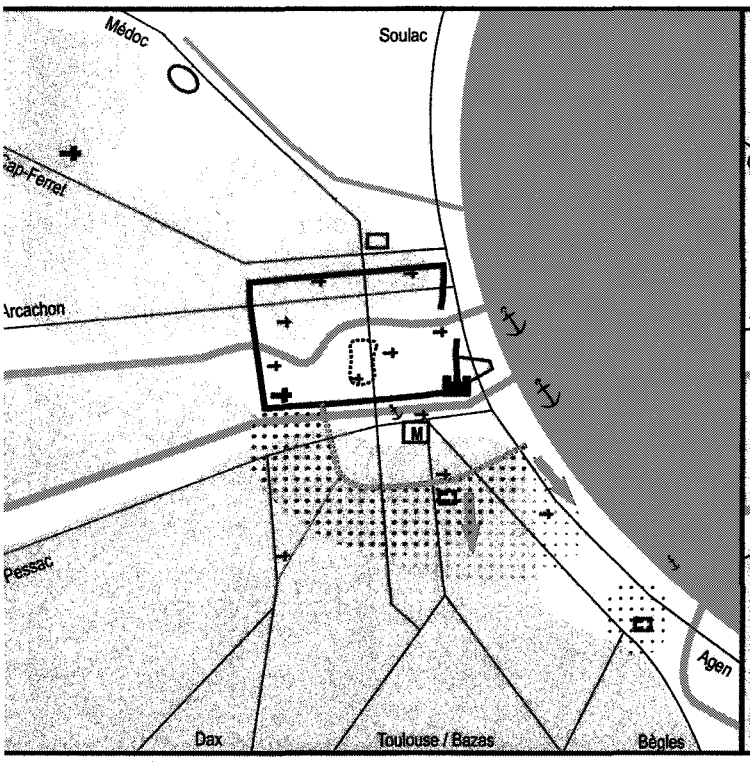

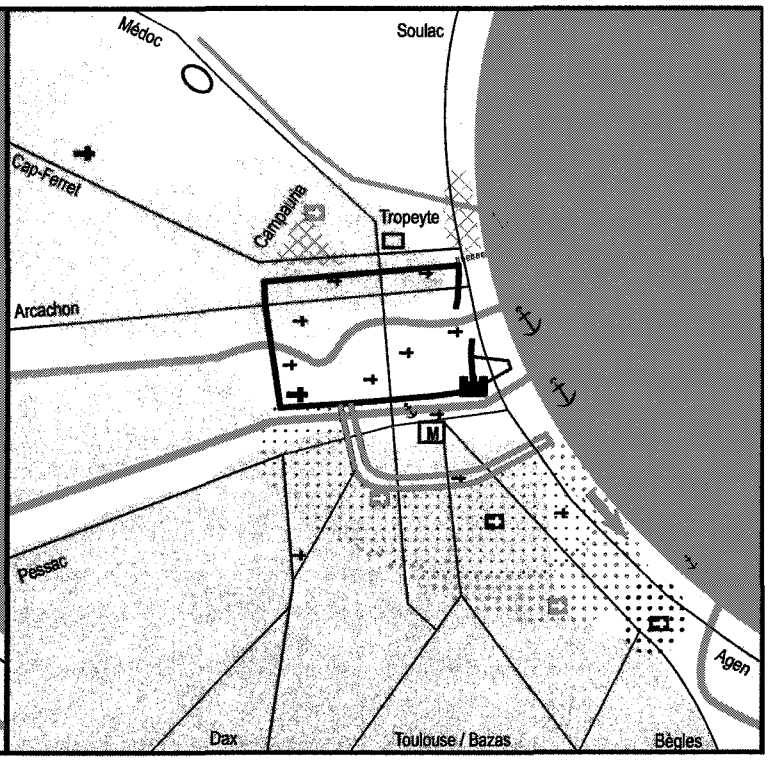

SCHEMA 5 : **entre 1205-1206 et 1225**

Début des travaux de la deuxième enceinte

Projet réalisé suite aux attaques castillannes, ligne de mur encore unique, probablement non maçonnée (palissade)

Poursuite de l'expansion vers le sud et le long de la berge

SCHEMA 6 : **vers 1225-1255**

Suite et fin de la deuxième enceinte

Phase intense de construction de la double ligne de murs englobant le bourg St-Eloi

Creusement d'un fossé entre l'angle nord-est du rempart antique et le fleuve

Jonction des espaces d'occupation et de peuplement sud

Urbanisation littorale du quartier de Tropeyte et de celui de Campauria

Début de l'implantation des premiers couvents au nord et au sud

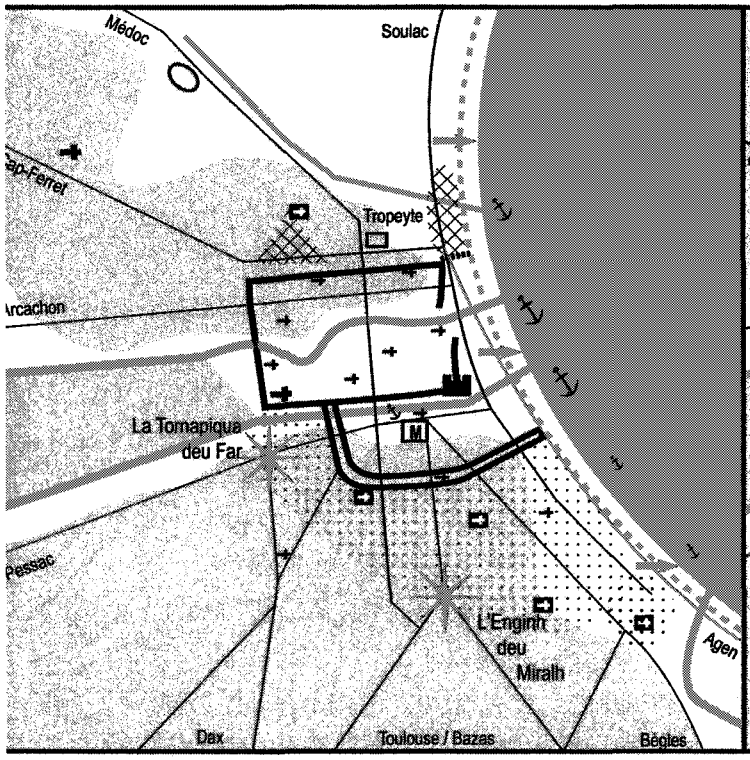

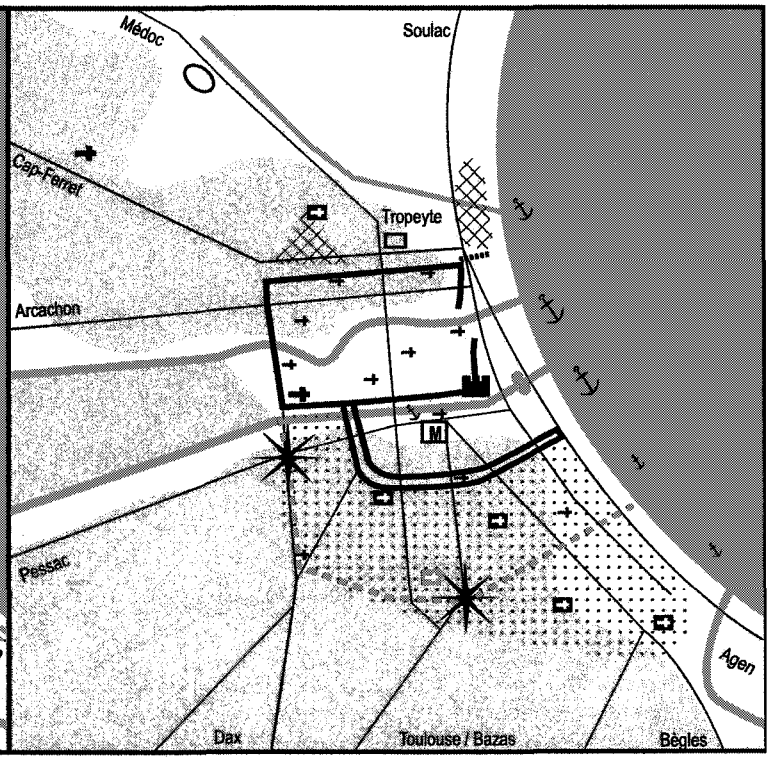

CHEMA 7 : **vers 1245-1280**

éfenses avancées de la deuxième enceinte et du suburbium sud

onstruction de deux défenses ponctuelles en avant de la deuxième enceinte,

u carrefour des voies terrestres méridionales : la *Tomapiqua deu Far* (Pessac / Dax)

t l'*Enginh deu Miralh* (Toulouse)

ourant XIIIe siècle

grandissement des atterrissements portuaires et recul des berges

oublement probable de la voie de berge de Saint-Croix à Tropeyte

SCHEMA 8 : **vers 1294-1300**

Le tracé méridional du 1er projet de la troisième enceinte

Fin de l'installation des ordres mendiants (Augustins)

Densification des défenses avancées du bourg St-Eloi dans le *suburbium* sud et sur le port à l'embouchure du Peugue

Achèvement du réseau de voirie, occupation de plus en plus dense

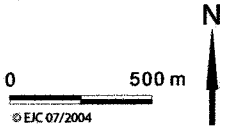

***fig. 80** - Bordeaux - Les dynamiques d'accroissement et de défense de la fin du IIIe s. au début du XVe s.*

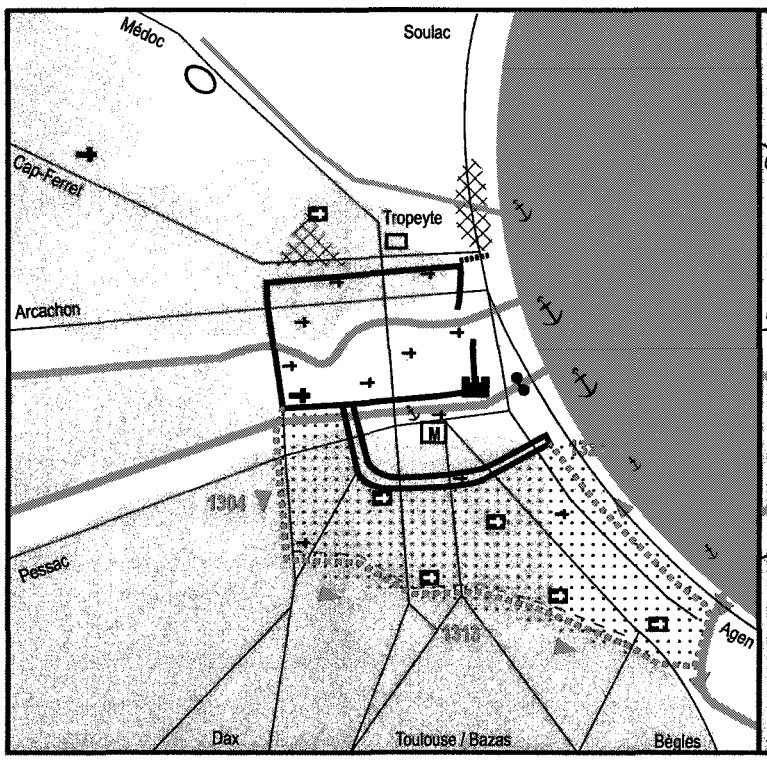

SCHEMA 9 : 1304 - Convention entre le monastère Ste-Croix et les autorités municipales, modification du projet initial sud
arpentage et prodédures d'expropriation

1304-1325 : construction de l'enceinte et voie d'escarpe
sens de construction : angle sud-ouest de la cité remparée,
Ste-Eulalie (1304), Le Mirail (1313), Ste-Croix, berge, tour de
Pey Miqueu (1323), deuxième enceinte

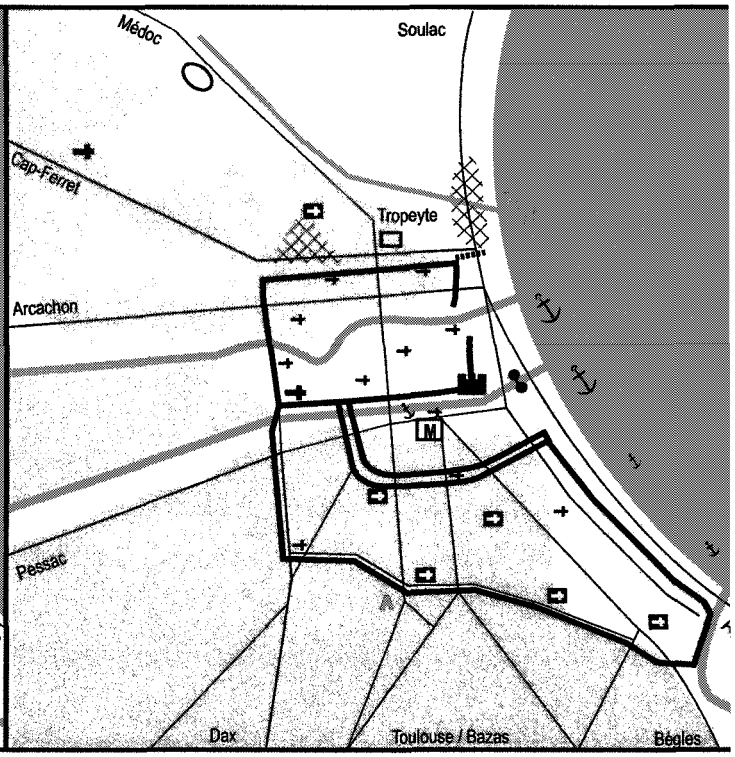

SCHEMA 10 : Etat des fortifications de la ville vers 1325
1303-1330 : forte croissance commerciale et développement du port de Tropeyte (vins)

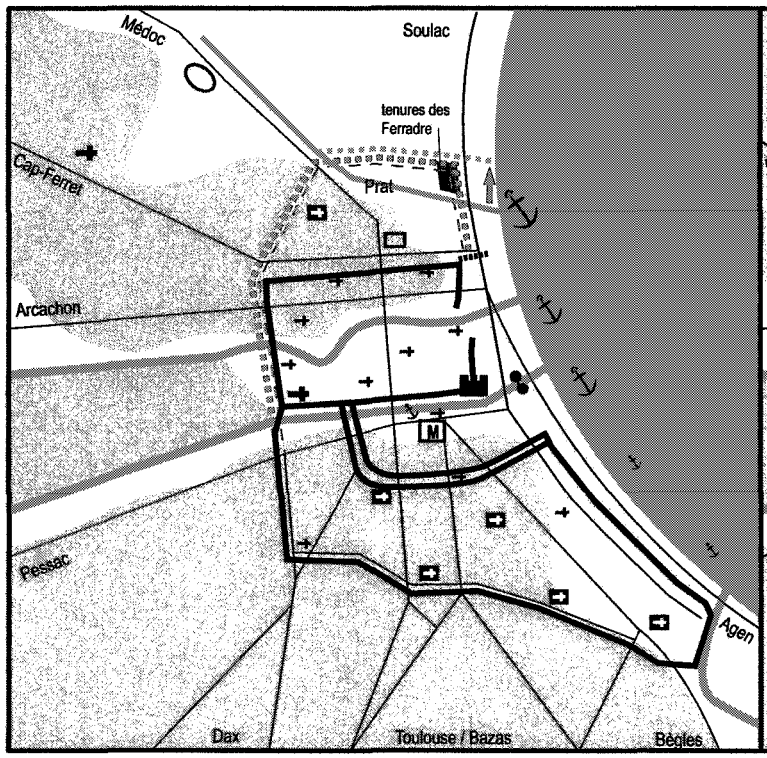

SCHEMA 11 : Projet des années 1330-1333
secteur nord, axe de liaison et de contournement de l'agglomération (ouest)
et tracé d'escarpe
Arpentage et procédures d'expropriation (Ferradre...)
Projet de détournement de l'estey d'Audeyola

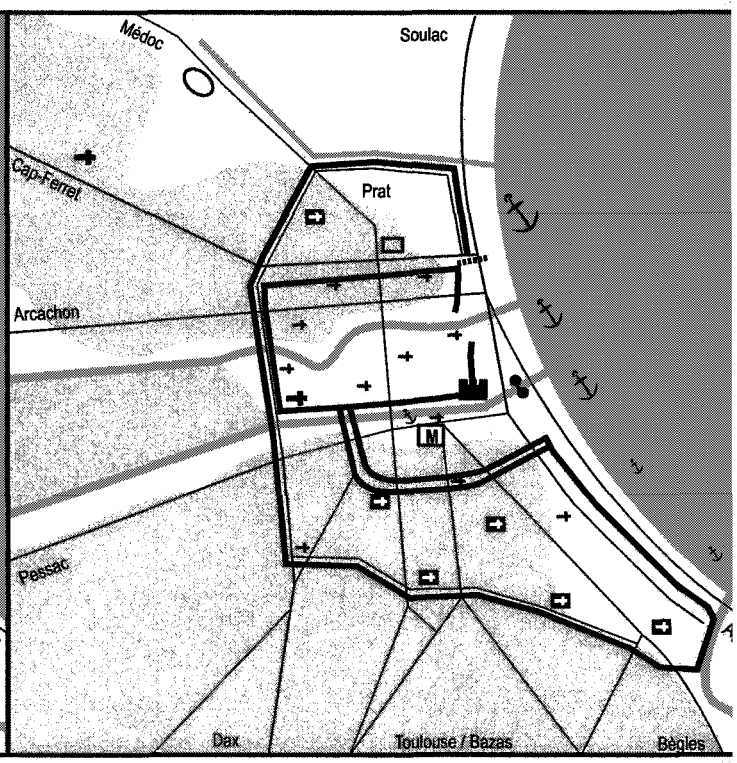

SCHEMA 12 : Etat des fortifications vers 1335-1340

1345-1360 : phase d'arrêt du processus de défense
Crise des années 1346-1347
Crise généralisée avec l'épidémie de peste de 1348

0 500 m

© EJC 07/2004

fig. 80 *- Bordeaux - Les dynamiques d'accroissement et de défense de la fin du IIIe s. au début du XVe s.*

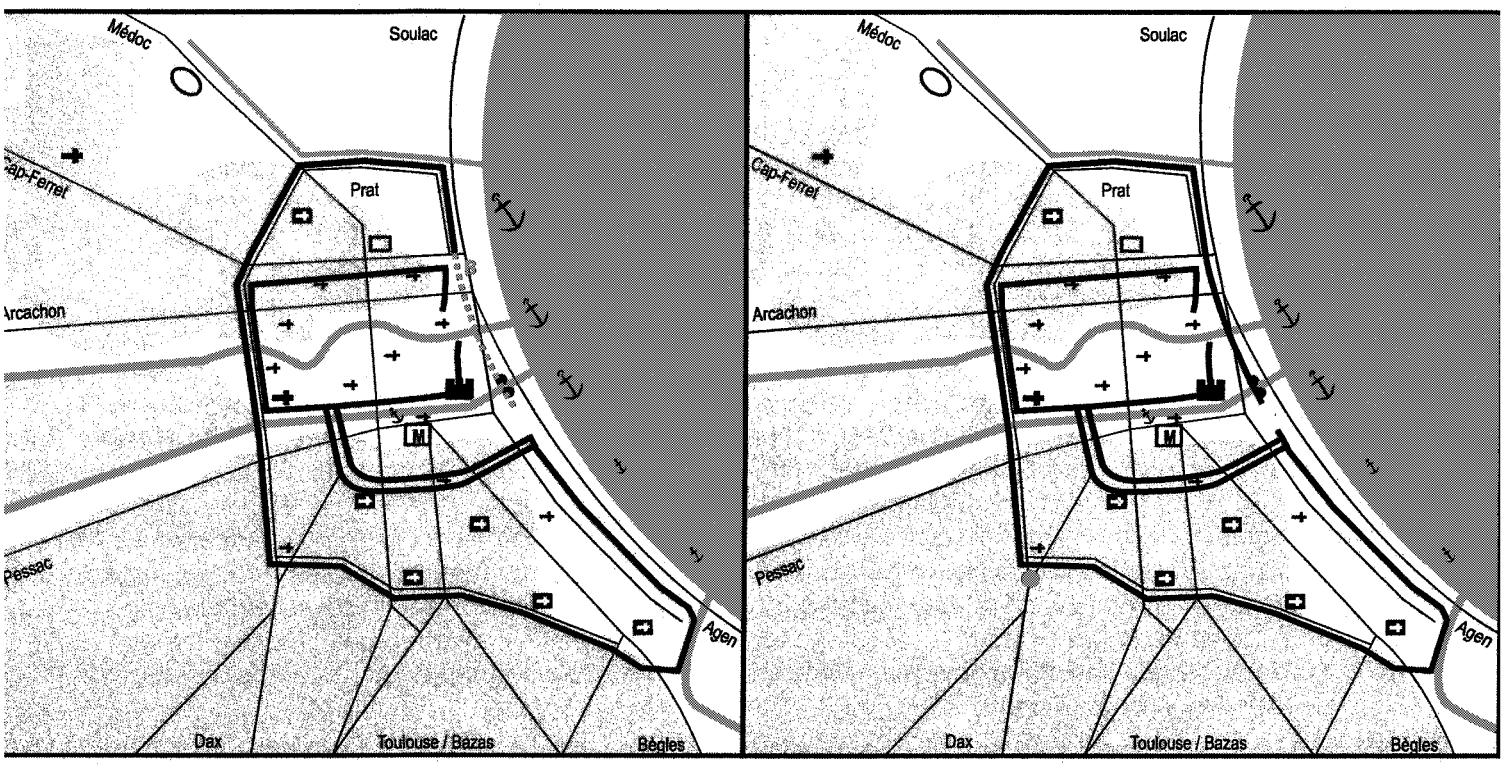

SCHEMA 13 : 1360-1400

Reprise du processus de défense

Plusieurs opérations succesives qui visent à boucler la façade maritime coincée entreles structures nord et sud

SCHEMA 14 : début XVe siècle

Achèvement de la "troisième enceinte" et renforcement du dispositif

Construction de la barbacane de Sainte-Eulalie durant l'hiver 1406-1407

N

0 500 m

© EJC 07/2004

L'histoire des fortifications depuis le début du XIIe siècle jusqu'au début du XVe, traduit les dynamiques d'une ville qui ne cesse de s'agrandir et de se défendre. Soutenue et nourrie par le commerce, la croissance est l'image d'une commune qui sait tirer partie des jeux politiques et des conditions favorables, autant que des épreuves liées aux assauts incessants dont la ville est l'objet. L'autonomie municipale acquise vers 1206 et consacrée vers 1235 est vite domptée par le roi-duc dès 1261. Dès lors, la ville n'a de cesse de récupérer son 'indépendance', usant pour cela, de tous les stratagèmes à sa disposition. Des années 1250 à 1300, elle usurpe difficilement les droits de justice et de police du prévôt de l'Ombrière sur les proches campagnes des Graves. Elle réussit à arracher la reconnaissance puis la véritable délimitation (1294) d'une banlieue, confirmée en 1295 par Philippe le Bel, malgré les réticences anglaises et aux dépens d'autres pouvoirs comme ceux exercés par le chapitre Saint-Seurin dans le cadre de sa sauveté [984]. De 1290 à 1340, la mairie joue de la double tutelle exercée sur le duché par les couronnes française et anglaise souvent absentes et fort éloignées. La troisième enceinte est l'emblème d'une ville prospère et convoitée en quête d'identité propre et d'autonomie. L'érection de la ville au rang de capitale de la principauté de Guyenne en 1362 transcende le destin d'une ville à nouveau sous la coupe d'un Prince Noir bien présent, et qui a su tirer partie des efforts bordelais pour asseoir son propre pouvoir.

9- La ville dans la première moitié du XIVe siècle (vers 1290-1340) [fig. 81, p. 441]

La construction de la troisième enceinte (tracé 4) traduit le brillant essor commercial de Bordeaux dans les premières décennies du XIVe siècle. Le développement de la culture viticole – celle de la banlieue (Villeneuve de la sauveté de Saint-Seurin, Villenave-d'Ornon, ou Artigues sur la rive droite) faisant écho au vignoble urbain du Peyrat, de Sainte-Eulalie, de Campaures et des Piliers-de-Tutelle englobés dans les nouvelles murailles – nourrit l'activité commerciale et portuaire [985]. L'apogée économique s'accompagne de l'apogée religieux : Bertrand de Got, chanoine de Saint-André, et archevêque depuis 1299, est désigné successeur de Saint-Pierre. Devenu Clément V (1305-1314), il accorde des privilèges remarquables au siège métropolitain qu'il avait occupé. Pour autant, la situation politique n'est pas stable. La mairie est toujours en proie aux luttes de faction (Colom, Soler et Caillau) et, à partir de 1340, elle ne peut plus jouer sur les tableaux de la royauté anglaise et française puisque Edouard III se proclame roi de France en vertu de son droit héréditaire. Dans ce contexte politique, religieux et économique bouillonnant, dont le détail est ici hors de propos [986], la ville poursuit sa croissance. Le principal bouleversement topographique est la construction de la troisième enceinte – détaillée plus haut – qui paraît avoir concentré l'essentiel des énergies. L'espace englobé par les nouveaux murs connaît une croissance à deux vitesses :

- ✓ la cité ancienne et le bourg Saint-Eloi ne connaissent pas de transformation d'ampleur. Tout au plus peut-on suggérer une densification de l'habitat et assurer des transformations ponctuelles liées aux édifices religieux [987].

- ✓ Les faubourgs nouvellement englobés connaissent une forte croissante : l'agriculture urbaine y voit sa part de plus en plus réduite, du fait de la densification de l'habitat des lotissements du XIIIe siècle (lotissements 3 et 4) et de la création de nouveaux lotissements (lotissements 6).

---

[984] BOCHACA 1997, p. 41-75 : « deuxième partie, L' « invention » de la banlieue de Bordeaux par les Bordelais (vers 1250 – vers 1300) ».
[985] RENOUARD 1965, p. 233-292 : « L'apogée économique ».
[986] RENOUARD 1965, livre III, chapitre II, III et V.
[987] Pour la densification de l'habitat, voir *infra*, partie IV.

9.1- Les transformations ponctuelles de la ville ancienne (cité et bourg Saint-Eloi)

Soustraits à la tutelle de l'archevêché de Bourges par Clément V, l'archevêque de Bordeaux et le chapitre métropolitain profitent des largesses de la cour pontificale pour financer la reconstruction la cathédrale dans les deux premiers tiers du XIVe siècle. Le chœur et son chevet, le transept avec ses deux façades et ses quatre tours sont les principales réalisations d'un chantier qui s'étalent des années 1280 à 1330 [988]. La construction de nouveaux collatéraux dans les églises paroissiales de l'ancienne cité, dans les décennies 1330-1370, évoque l'apogée démographique du tout début du XIVe siècle (Saint-Rémi, Saint-Pierre). Enfin, on notera deux fondations nouvelles : celle des pères de la Merci vers 1320, près de la place Saint-Projet, et celle des Augustines doublant le couvent masculin avant 1354, dans le secteur du Mirail [989].

Hormis la cathédrale, les rapports avec la fastueuse cour avignonnaise ont stimulé l'activité artistique soutenue par le haut clergé et le patriciat fortuné. Toutefois, il ne reste quasiment rien de l'architecture civile de cette période où furent sûrement bâtis des maisons bourgeoises ou des *hostaus* nobles comme celui de l'impasse Saint-James.

L'Ombrière, siège de l'administration du duché subit également plusieurs transformations. Une *camera nova* débutée par les Français et achevée par les Anglais en 1303 marque la densification des éléments inscrits à l'intérieur de l'enceinte du *castrum* [990]. Le vieux donjon de l'Arbalesteyre fut conservé, tandis que la *tor del Rey*, fut abattue peut-être pour moderniser le logis résidentiel, par ordre du connétable Richard de Elsfield en 1317 [991]. Une nouvelle tour fut laborieusement édifiée à la place : on y travaillait encore en 1324. Son plan est comparable à celui des « tower houses » que l'on construit à la même époque en Angleterre, avec cependant des aspects défensifs plus développés (rectangle prolongé par un éperon à trois pans en saillie sur la courtine). On ne trouve plus mention de la palissade située au devant de l'Arbalesteyre. Ne demeure au devant du *castrum* que la place de l'Ombrière, citée dans l'enquête de 1262, sur laquelle est construit en 1305 une nouvelle atelier monétaire désigné comme *appentis* [992], qui scelle probablement la fin de l'activité de l'atelier de Saint-Projet [993].

Au final, on cerne mal les transformations de la partie ancienne de la ville : les rares éléments évoqués ci-dessus et l'achèvement du réseau de voirie vont dans le sens de la pérennité des structures anciennes en ce qui concerne le domaine public. On se gardera toutefois de se prononcer sur l'évolution de l'habitat, et plus largement du domaine privé. Les actes ne mentionnent que des *maysons* ou *hostaus*, sans autre détail architectural : les reconstructions et le développement de la ville en hauteur ne sont pas à exclure mais

---

[988] RENOUARD 1965, chapitre rédigé par J. Gardelles, p. 324-342 : « la reconstruction de la cathédrale », p. 327 ; plan de la cathédrale Saint-André ; GARDELLES 1989, p. 33-95 et ARAGUAS

[989] Les pères de la Merci sont cités par LOPES 1668, t. I, p. 322. Ils sont fondés en 1223 dans la Péninsule Ibérique pour racheter les captifs. Pour les Augustines, voir BAUREIN 1785 (1876), t. IV, p. 110 et 148 ; DROUYN 1874, p. 353. Ces deux fondations ne semblent susciter que peu de vocations.

[990] RENOUARD 1965, p. 230-231.

[991] *Public Record Office*, E 30/1579.

[992] *Livre des Bouillons*, p. 470-471.

[993] BOUTOULLE 2003a, p. 62 rappelle que « le 22 juillet 1228, au moment où le roi-duc Henri III manifestait le désir d'installer l'atelier monétaire à Langon ou à la Réole, Arnaud de La Lande, citoyen de Bordeaux et prévôt de la monnaie, recevait la *domus monete* située, d'après de mandement, à proximité de l'*aula* royale. Ainsi avec des padouens, l'atelier monétaire et une *aula* royale à proximité, le nord de la paroisse Saint-Projet avait conservé une forte empreinte publique. » La monnaie de Saint-Projet constitue un dilemme central dans l'enquête des padouens (1262) et, si le texte ne mentionne aucun autre atelier monétaire, il semble évident que le roi-duc veux maîtriser cette fonction régalienne, dans la mesure où il restreint la *Moneda* a la seule frappe de numéraire, d'une part, et qu'il en fait un padouen, d'autre part. A ma connaissance, la monnaie de Saint-Projet n'est plus mentionnée après 1262. Dans cette optique, la fondation d'un nouvel atelier monétaire en 1305, à proximité du *castrum* royal de l'Ombrière scelle l'appropriation définitive de la monnaie par l'autorité du roi-duc, et la fin possible de celle de Saint-Projet.

impossible à appréhender vu la rareté des vestiges. Tout n'est cependant pas effacé : les reconstructions modernes touchent en premier lieu les façades et non les parties de l'habitat coulée dans les îlots. Des investigations archéologiques sont menées depuis peu dans ce sens [994]. Elles sont encore trop peu nombreuses mais leur généralisation pourrait pallier le manque d'information sur cette période, et de façon plus générale sur l'habitat bordelais médiéval.

9.2- Progression du peuplement du *suburbium* (lotissement 6)

Il est délicat ici de parler de *suburbium* car la chronologie de nouveau lotissement chevauchent en partie celle de la troisième enceinte qui les englobe. Les sources du début du XIVe siècle témoignent de l'urbanisation grandissante du lotissement des Ayres (lotissement 2) et de Sainte-Croix (lotissement 4) et le peuplement d'une partie des terrains de Campaures [995]. Le cas exceptionnel de la *poblacion* de Sainte-Croix reste malheureusement isolé : aucune source directe de permet de dater précisément le lotissement 6.

L'installation du couvent des Carmes vers 1245 est la première trace d'occupation confrontant la zone du lotissement 6. Le lieu primitif d'implantation des Carmes – puis celui au débouché de la porte du Cahernan après leur déménagement (avant 1264) – se fait en fonction de la voirie primaire pré-existante. Rien n'indique que le lotissement soit en lien ou non avec le couvent, comme c'est le cas avéré pour le lotissement 3 et le prieuré Saint-Jacques. Les mentions les plus anciennes des voies de dessertes du lotissement sont toutes postérieures aux Carmes. Les rues sont attestées vers 1360-1370 et même avant dans certain cas, ce qui implique leur existence antérieure [996]. D'après le contexte politique et économique, ce lotissement est très probablement antérieur aux crises de la décennie 1340 (reprise de la guerre, inondations, mauvaises récoltes, épidémie de peste). On peut estimer qu'il se met en place vers 1280-1340, sur des terrains occupés par la familles des seigneurs de Lalande et de Lisle. L'analyse métrologique ne permet de distinguer aucun système de mesure particulier, comme celui employé à Sainte-Croix. La différence morphologique entre les îlots barlongs perpendiculaires à l'enceinte du bourg Saint-Eloi et les petits îlots carrés du sud évoquent un découpage des lots en plusieurs étapes, probablement au gré des conditions économiques et de l'arrivée de nouvelle population. Le tracé morcelé de la troisième enceinte entre l'église Sainte-Eulalie et le couvent des Augustins (place de la Victoire) est en faveur de l'antériorité du lotissement : comme à Sainte-Croix, la troisième enceinte a pour objectif d'englober les établissements religieux. Elle oblitère ici une partie du lotissement qui pourrait donc être antérieur à 1302. Les textes des années 1360-1400 indiquent que les lots qui composent le lotissement sont essentiellement des terres cultivées où domine la vigne (voir *infra*). On peut donc se poser des questions sur la vocation originelle des lots : l'agriculture urbaine prépondérante à la fin du XIVe siècle répond-elle à une programmation d'origine ou est-elle le résultat d'un échec d'une opération de construction dû aux crises répétées de la décennie 1340 ?

---

[994] On peut citer, par exemple, le diagnostic réalisé par J.-L. Piat et L. Charrier sur les îlots de la rue du Hâ, rapport interne conservé au SRA.

[995] Annexes 2 (tome 3), Mentions anciennes de la voirie bordelaise : La rue Mautreyt est citée dès 1310 (ADG H 839/16), celle de Londres dès 1328 (ADG, 1mi 810/70). Ce petit lotissement peut être considéré comme une extension en lien avec les Prêcheurs et le port de Tropeyte.

[996] Annexes 2 (tome 3), Mentions anciennes de la voirie bordelaise : les voies de desserte sont les actuelles rues Tombe l'Oly (1320), Labirat (1363), Magendie (1363), Dumercq (1363), Lalande (1370), Canihac (1379) Veyrines (1384) et Lanoire (1393).

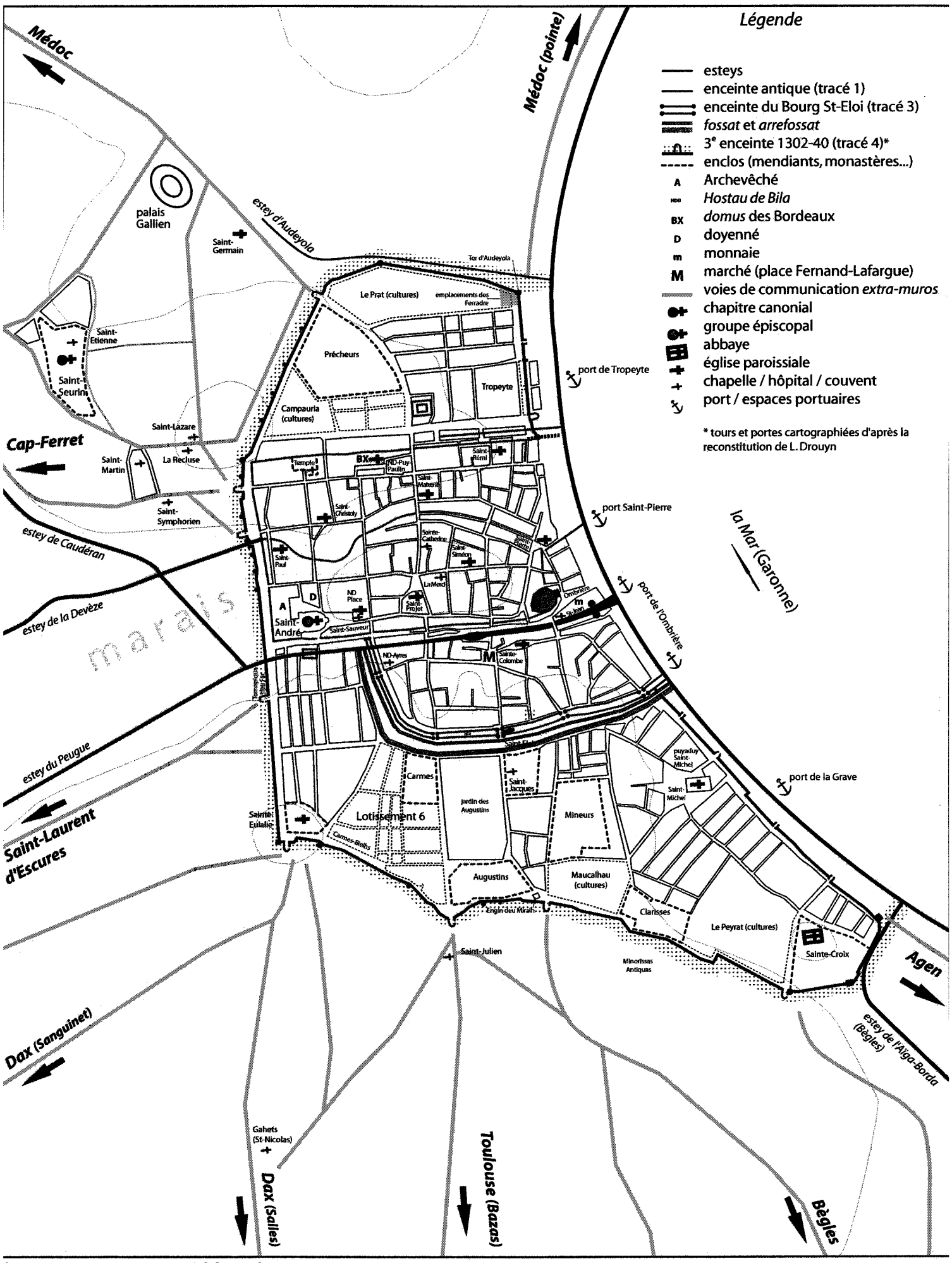

fig. 81 - *Hypothèse de restitution de Bordeaux vers 1340*

La période 1290-1340 est celle d'une forte croissance urbaine et économique, malgré le climat politique houleux entre les couronnes anglaise et française (la « parenthèse française » des années 1294-1303). La ville concentre ses efforts à l'édification de nouveaux murs qui définiront, pour l'essentiel les limites de l'*urbs* jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. Si l'on peut repérer l'adjonction de nouveaux lotissements, le laconisme des sources interdit de voir en détail les évolutions du reste de la ville. Pourtant, celles-ci durent être également importantes, comment expliquer sinon le contraste avec la période précédente. Le XIIIe siècle est celui d'une croissance fiévreuse à laquelle sont associés de très nombreuses opérations d'urbanisme et de lotissements. Les premières décennies du XIVe siècle sont celles du paroxysme de l'essor et, si les quelques 5,6 km de remparts ont englouti une portion colossale des revenus municipaux, on est étonné de voir que les chantiers religieux se multiplient également (rénovations, agrandissements par adjonction de collatéraux). Aussi faut-il prendre en compte les transformations de l'habitat civil comme l'une des voies d'investissement de la croissance. Dès la fin des années 1330 cependant, s'annonce un ralentissement des activités : les menaces militaires qui pèsent sur le commerce entraînent une baisse des revenus du duché (1335-1336). La reprise des opérations armées (1337-1340) consécutive de la nouvelle confiscation du duché par le roi de France ne touche pas directement Bordeaux, désormais à l'abri derrière ses nouveaux remparts, mais engloutit une bonne part des recettes et est lourde de conséquence pour le commerce des vins, peut-être aussi pour le vignoble, sporadiquement déserté. Enfin, les inondations et mauvaises récoltes des années 1346-1347 et la peste de 1348 marquent une rupture de la dynamique de croissance urbaine. Le plan de restitution vers 1340 [fig. 81] est celui de la ville à l'apogée de sa croissance, à l'aube des crises profondes du milieu du XIVe siècle.

10- La ville jusqu'à la fin de la Guerre de Cent-Ans [fig. 82 p. 444 et 83 p. 449]

Des réalisations du siècle qui s'écoule de 1350 à 1450 environ, on retiendra essentiellement la poursuite des travaux de la troisième enceinte (partie du tracé 5), pour la portion comprise entre le secteur des Paus (angle nord-est de la cité) et la rive sud du Peugue [997]. Cette jonction met durablement la ville hors de portée des raids militaires. Les activités portuaires moins élevées que durant la période précédente, mais toujours intenses, poussent les habitants à construire sur la portion littorale de l'enceinte, phénomène d'empiétement qui semble spontané et qui pousse la Jurade à légiférer en matière d'ouverture et de fermeture des portes privées pratiquées dans la dernière ligne de fortification et sur la ligne des chais de la Rousselle qui tient lieu d'enceinte. Cette dernière a aussi des conséquences indirectes sur les anciennes fortifications de la ville, en particulier celles du bourg Saint-Eloi dont l'utilité défensive n'est plus désormais le premier atout. C'est donc probablement à cette époque que fut loti le fossé proche de la double courtine. Ce lotissement suit les lignes régulières de l'enceinte et du contre-fossé, comme celui de la courtine nord de la cité, mais aucune source ne suggère qu'il est l'objet d'une concession volontaire. Sûrement faut-il y voir une forme spontanée d'aménagement d'un espace jadis considéré comme padouen puis, lentement, mais sûrement, accaparé par ceux qui y jouissent du libre-usage qui leur a été concédé. *Extra-muros*, on peut estimer que les bouleversements d'itinéraires suscités par la troisième enceinte (tracé 4) ont conduit à fixer les grandes lignes de dessertes de la campagne environnante, telle qu'elle est dressée sur les plans à partir du milieu du XVIIe siècle [CAT 8, 10 et 11] [998]. Le reste des aménagements sont le fruit d'interventions sporadiques et limitées dans l'espace, somme toute peu de chose eu égard au contexte politique et économique, où la prospérité des années 1360-1380 est rompue par la reprise des campagnes militaires qui se conjugue avec des phases de stagnations entre 1380 et 1400. La figure 82 propose un état de restitution vers 1400, époque à laquelle la dernière enceinte (tracé 4), en perpétuel chantier, s'est prolongé d'un nouveau tronçon maritime (tracé 5). La comparaison avec les états antérieurs et postérieurs conclut à la relative stagnation de la période du point de vue de la fabrique urbaine [fig. 81, p. 441 et 83, p. 449].

[997] On connaît bien le tracé entre la porte des Paus et le Peugue ; en revanche, la partie entre le sud du Peugue et la porte de la Rousselle est encore ouverte, au moins jusqu'en 1565, comme en témoigne la vue chorographique des années 1525-1535 [CAT.1] et le plan perspective d'Elie Vinet (1565) [CAT.3].

[998] Par ailleurs, la totalité des voies *extra-muros* qui sont représentées sur l'état de restitution sont mentionnées à la même époque. Voir les articles consacrés à chacune d'elles dans DROUYN 1874, p. 325-328, voies reproduites sur son plan de restitution de *Bordeaux vers 1450*.

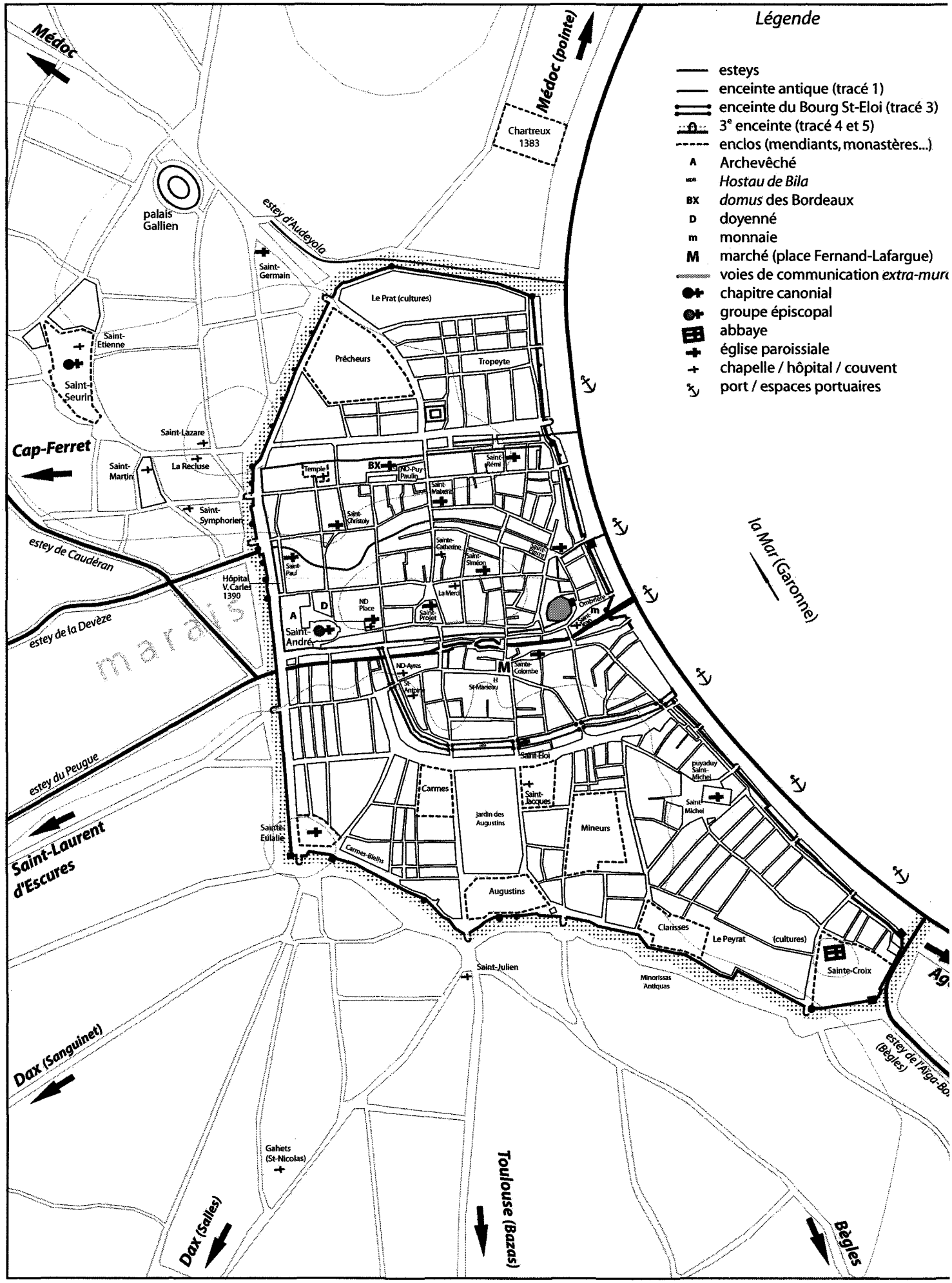

fig. 82 - *Hypothèse de restitution de Bordeaux vers 1*

10.1- Des crises politiques et démographiques mais une ville 'épargnée'

Les graves crises du milieu du XIVe siècle (vers 1345-1355) et le conflit franco-anglais dans son ensemble touchent plus les habitants de la ville que leurs biens [999]. Si du point de vue politique, militaire et économique la ville connaît des périodes distinctes, du point de vue topographique les évolutions sont peu sensibles.

S'agissant du contexte politique et militaire, les années où Bordeaux est la capitale de la principauté du Prince Noir (1362-1372) confèrent à la ville un rôle majeur dans la politique internationale. *Bordeu* est une des grandes villes du monde médiéval jusqu'à l'échec du fils aîné d'Edouard III, Edouard de Woodstock, le *Principi Negre* [1000]. Cette période faste n'a rien de commun avec celle qui s'étend jusqu'à la fin du conflit : c'est l'échelon politique local qui reprend le dessus. La commune acquiert des privilèges et une quasi indépendance à la faveur des crises qui bousculent le pouvoir ducal : la Jurade – et la trentaine de familles qui composent son conseil restreint – « atteint en fait le but qui était celui de toute la ville depuis la renaissance urbaine du XIIe siècle : l'autonomie et la domination de son diocèse » [1001]. La peste de 1405 et les hivers très rigoureux des années de la décennie 1400 font une hécatombe, amplifiée par l'aggravation du conflit franco-anglais dont Bordeaux sort cependant victorieux en 1406. De 1429 à 1438, les bandes de routiers mettent à mal les terres de Guyenne. Les offensives répétées des Français, à partir de 1438 ont préparé l'investissement progressif du duché conduisant à la chute de la capitale gasconne. Face à ces assauts répétés, les secours anglais sont souvent impuissants car trop sporadiques pour être efficaces et, malgré les travaux de consolidation des remparts [1002], Bordeaux se rend une première fois en 1451, puis définitivement en 1453.

Sur le plan démographique, la population urbaine fut grandement touchée par les épidémies de peste. Estimée à 30 000 habitants dans le premier tiers du XIVe siècle, les crises de 1346-1349 (intempéries, mauvaises récoltes, peste) l'atteignent durement, probablement du tiers, et les reprises de la Dame Noire de 1361-1364 et de 1375 ont sûrement agi de même. Pourtant, Y. Renouard pense que la reprise des opérations militaires en 1377-1379 puis plus tard en 1405-1406, ont incité « beaucoup de paysans à se réfugier derrière les murailles de la grande ville ; tous, loin s'en faut, ne sont pas repartis ensuite cultiver les campagnes dans lesquelles sont venus en nombre assez sensible des immigrants de régions lointaines. Si bien que, malgré les résurgence de la peste en 1415 et en 1420, il semble raisonnable d'évaluer la population de Bordeaux au premier quart du XVe

---

[999] Sur les 7 668 actes de la base de données, les mentions de biens immeubles *tombatz, ruynatz* ou *tot poyritz* (littéralement *tombés, en ruines* ou *tout 'pourris' / délabrés*) sont toutes des années 1400-1480, c'est-à-dire pendant une période de stagnation économique amplifiée par le retour à la suzeraineté française (voir *infra*). De plus, il n'est pas précisé pourquoi ces biens sont tombés en ruine. On peut alors invoquer la mauvaise qualité de la construction ou l'abandon mais non la guerre, dans la mesure où Bordeaux a connu des attaques certes, mettant parfois à mal les fortifications (*Registres de la Jurade*, t. III, p. 138, dans la séance du 5 avril 1415 les jurats prient l'abbé de Sainte-Croix de réparer le rempart situé à proximité de la tour pour que la ville soit protégée en cas de guerre ; on ne sait toutefois pas pourquoi le mur est tombé, sûrement faute d'entretien : *Et plus ordeneren que, empres disnar, anessan but mossenhor l'abbat de Senta-Crotz, per lo requestar de far lo mur tombat, costa la tor Sancta-Crotz, et per protestas autrament, encontra luy et son conbent, de tot dampnatges que, per guerra ni autrament, a la bila ni aus particulars d'aquera poyen abenir.*), mais aucune prise armée en tant que telle avec ses pillages, rapines et ravages. Comme le rappel BOUTRUCHE 1966, p. 10 : « ces infortunes furent des plaies légères qu'il était facile de cicatriser ».

[1000] Voir RENOUARD 1965, p. 369-417 : « L'apogée politique au temps du Prince Noir (1355-1372) ».

[1001] RENOUARD 1965, p. 459.

[1002] Les compte du trésorier Grimon de Bordeaux sont conservés pour les mois de février-août 1442 (ADG, 5 E 6). Voir l'article qui ont consacré BERNARD & GITEAU 1961. RENOUARD 1965, p. 509 résume les données : « les principaux travaux eurent lieux, semble-t-il, à la porte Saint-Julien, qui commandait le front méridional de la défense ; mais on mit aussi en état le mur entre la porte Dijeaux et Campaure, vers Saint-Seurin, et les portes de la Grave et de Bayssac et les tours du pont Saint-Jean, vers le fleuve ».

siècle à environ 20 000 habitants. La population de la ville a dû moins diminuer proportionnellement que celle de la campagne »[1003].

Sur le plan topographique enfin, la période 1350-1450 est celle d'une relative stagnation. On ne relève aucune opération d'ampleur mais des opération ponctuelles visant à compléter les manques des infrastructures urbaines, hospitalières pour les années 1350-1390 et culturelles par le redressement de la vie religieuse réalisée par l'archevêque Pey Berland (1430-1456).

10.2- Les nouveaux équipements religieux

10.2.1- Les établissement hospitaliers

Depuis la première vague d'implantation hospitalière du XIIe siècle (Saint-Jacques, Temple, Hospitaliers de Sainte-Catherine, hôpital du pont Saint-Jean), la ville s'est dotée de quelques nouvelles structures d'assistance. L'installation des couvents de mendiants dans le courant du XIIIe siècle ne se substitue pas parfaitement au rôle d'accueil et de soins de la population mais marque une pause dans le phénomène d'assistance. Pour la fin du Moyen Age, il est très difficile de sortir de l'ombre la trame de l'histoire hospitalière : les dates manquent et les établissements sont souvent trop peu dotés pour pouvoir évaluer leur fonctionnement et rendre compte du degré d'importance du phénomène.

On notera cependant l'installation des Antonins dans le bourg Saint-Eloi (1352), dont l'équipement et la pharmacopée sont adaptés au mal des ardents [1004]. Dans le bourg Saint-Eloi sont signalés les hospices de Notre-Dame-du-Cayffernan (près de la porte éponyme) et de Saint-Marseau (rue des Ayres). Dans l'espace englobé par la troisième enceinte, on compte, en plus de Saint-Jacques, quatre nouvelles fondations : au sud, l'hôpital de la peste voisin des Clarisses, celui de Puch-Moton à Saint-Michel et celui de Sainte-Croix, attesté après 1450 : au nord, celui du Saint-Esprit, près de la porte Saint-Germain. Mais, faute de jalons, on ne saurait conclure à la contemporanéité de tous ces établissements qui sont parfois minuscules et l'on ne retiendra de façon sûre que les huit établissements cités dans le testament d'Hélie Calhau, le 27 septembre 1443 [1005].

La fondation la plus grande et la mieux documentée est celle de l'hôpital Saint-André, fondé par le rôlier des anniversaires de la cathédrale, le chanoine Vital Carles [1006]. Dans son testament daté du 24 décembre 1390, il consacre à 'l'Hôtel-Dieu bordelais' deux maisons situées entre le palais de l'archevêque et l'église Saint-Paul, acquises lors d'un échange avec le chapitre métropolitain. Par bulle pontificale du 14 juin 1395, l'hôpital est complété par une chapelle et un cimetière, établis sur les propriétés attenantes qu'il possédait et ce, malgré les réticences du chapitre. On doit également aux raids militaires des années 1377-1380, le déménagement des Chartreux de Notre-Dame-de-Vauclaire, en Périgord, au profit des palus nord de Bordeaux. Le 5 septembre 1383, le notaire Pierre de Maderan leur donne les chais et jardin qu'il possède dans la palu, au nord de l'estey d'Audeyola. Cette hospice suburbain, dans la continuité des pratiques de bonification de la palu septentrionale, est un

---

[1003] Pour l'estimation antérieure à la Guerre de Cent-Ans, voir RENOUARD 1965, p. 223, et p. 433-434 pour la citation.

[1004] LOPES 1668, t. I, p. 331-332.

[1005] *AHG*, t. XIX, p. 454 : parmi les legs pieux (*bolen provedir a la salut de la sua arma... et de totz les trespassatz de son lignatge*), le défunt assigne 20 sous de rente aux fabriques des paroisses urbaines, 20 sous aux couvents et 20 sous au profit de chacun des huit hôpitaux de Bordeaux qui sont : Notre-Dame-du-Cahernan, Saint-Esprit, Saint-André, Saint-James, Saint-Antoine, Saint-Jean-du-Pont, Saint-Julien et Saint-Martin.

[1006] Les liasses qui rassemblent les pièces de la fondation sont conservées aux ADG, G 316 (1369-1390) et G 320 (1387).

élément moteur du développement futur du quartier des Chartrons. Il jouera un rôle décisif dans le développement topographique du port des Chartreux, après la reddition de la ville [1007].

10.2.2- Crise de l'Eglise bordelaise et fondations de l'archevêque Pey Berland

Le caractère hétérogène des édifices religieux bordelais est le résultat de longues campagnes de travaux coupées par des périodes de fort ralentissement, qu'il s'agisse de la cathédrale Saint-André, de la reconstruction de l'église Saint-Michel (1360-1390 puis 1420-1450) ou de celle de Saint-Pierre (1360-1380), seuls chantiers véritables encore en cours dans les grandes paroisses portuaires de la ville [1008].

La reconstruction de Saint-Pierre est la mieux documentée et renseigne, indirectement, sur la déviation de l'estey de la Devèze au sud de l'église, entre la fin du XIIe siècle et le milieu du XIVe siècle.. En plus de l'analyse architecturale, on dispose de la copie d'une donation faite par la ville à la fabrique de Saint-Pierre d'une pièce de terre de dix pieds de large, à la fin du mois de juin 1358 [1009]. Cette concession d'un espace situé sur la place Saint-Pierre, considérée comme padouen par l'enquête de 1262, est vouée à l'agrandissement de l'église et à la réalisation d'un petit collatéral ouvert par un portail sud qui était encore debout avant la reconstruction des années 1880. En contrepartie, la ville exige des paroissiens l'entretien de la partie riveraine de l'estey de la Devèze et de l'espace public qui borde les dix pieds [1010]. Deux jours après, Johan Colom, sous-maire, et six jurats procèdent à l'arpentage des dix pieds de terre et précisent que la place de la ville doit être pavée le long du mur qui borde l'estey [1011]. D'après les dispositions du texte et l'analyse des comptes rendus archéologiques, la Devèze coulait, au milieu du XIVe siècle, au sud de Saint-Pierre, alors qu'elle était mentionnée au nord dans la collation des paroisses urbaines entre les chapitres Saint-Seurin et Saint-André (bulle de 1173) [1012].

La période 1370-1430 est celle d'une crise de la vie religieuse bordelaise. Le Grand-Schisme est le temps des divisions du clergé bordelais, plus occupé à se déchirer qu'à entretenir les lieux de culte. Dans cet état de crise profonde [1013], l'archevêque Pey-Berland rétablit le cap. Le redressement de l'Eglise bordelaise passe par des symboles forts et s'inscrit en premier lieu sur le terrain. Le campanile décidé sous l'épiscopat de David de

---

[1007] CHAUVREAU 1928-1930.

[1008] Voir le chapitre rédigé par J. Gardelles dans RENOUARD 1965, p. 487-502 : « Ralentissement de l'activité artistique », ainsi que GARDELLES 1989.

[1009] *Livre des Coutumes*, n° VI, p. 197-199, donation et procédure d'arpentage en date des 26 et 28 juin 1358 (l'année manque mais H. Barckhausen la restitue avec beaucoup de vraisemblance d'après les attestations des personnages mentionnés).

[1010] *Empero boloren losdeytz mager et juratz ... que losdeytz parropians sian tengutz de adobar et far adobar la Divicia detras ladeyta gleysa, et de far i mur de peyra et de caus, et de arena, entre la plassa de la billa et ladeyta Divicia, ayssi cum s'en leva deu portau qui es sobre la Divicia, tras ladeyta gleysa, entro au mur de la billa, avant que commensen d'obrar plus a ladeyta gleysa.* Cette mesure fait écho aux établissements du 11 août 1336 (*Livre des Coutumes*, n° XX) qui précisent que les riverains sont tenus de curer (*adobar*) la Devèze devant chez eux.

[1011] *Johan Colom, sotz-mager et ...* (noms), *juratz de la vila de Bordeu... eran anatz tras la gleysa Sent-Peyre, per merquar et vendar la plassa que lideyt mager et juratz aven datz et autreyatz aus parropiantz de la gleysa Sent-Peyre, per creisser ladeyta gleysa.* Et plus loin : *aven commandat ... que fassa far un bon mur au lonc de l'ester ... e que fassan peimentar la plassa de la bila au lonc de mur que faran.*

[1012] Je remercie P. Régaldo de m'avoir donné la primeur de cette analyse dont les données sont rassemblées dans un article à paraître sur « Le port antique de Bordeaux, bilan et nouvelles hypothèses ». Je ne pense pas qu'on puisse en déduire un déplacement de l'église Saint-Pierre, mais, logiquement, une dérivation de l'estey dû à l'agrandissement sud de l'église Saint-Pierre ou à une amélioration du réseau de voirie pour canaliser le ruisseau.

[1013] RENOUARD 1965, p. 461-486 : « La crise ecclésiastique et la vie religieuse (1370-1430) ».

Montferrand (1429) n'avançait guerre jusqu'à l'arrivée du prélat. En 1438, le projet lui-même faisait encore débat car il mettait en péril un certain nombre de demeures canoniales au sud de la petite place Saint-André. D'après l'inscription, la première pierre fut posée le 6 octobre 1440, par l'archevêque lui-même, comme le relate le chanoine Lopes [1014] ; ce symbole fort de la cathédrale, de l'autorité et du redressement de la vie religieuse n'était pas encore achevé à la mort de Pey-Berland en 1456.

La mémoire de l'*auditorium* du IVe siècle témoigne de la vitalité culturelle du *Burdigala* d'Ausone. Bordeaux n'a pas entretenu cette tradition et n'a pas été, au Moyen Age, un centre intellectuel important. « Les institutions scolaires furent celles des autres cités épiscopales » et les conciles généraux de 1179 et 1215 n'eurent que peu de retentissement à Bordeaux : les clercs suivaient la formation dans le palais archiépiscopal. La vocation intellectuelle des Dominicains touchait essentiellement les frères de l'ordre et l'équipement scolaire bordelais semble très rudimentaire jusqu'à l'archiépiscopat de Pey Berland qui avait lui-même fait son droit à Toulouse [1015]. Aussi, avec le soutien de la commune et des membres du conseil royal, Pey-Berland obtient du pape Eugène IV, la création d'un *studium generale* (bulle du 7 juin 1441), dont les titres, à l'instar des autres centres universitaires, avaient valeur partout. L'acte de fondation du collège Saint-Raphaël, en date du 21 février 1443, va ainsi permettre de former les prêtres et de mieux encadrer la population. La nouvelle école jouxte l'église Saint-Paul et l'hôpital de Vital Carles : elle est un élément supplémentaire de l'affirmation du pouvoir du quartier canonial autour de Saint-André.

[1014] LOPES 1668, t. I, p. 157.
[1015] RENOUARD 1965, p. 523-540.

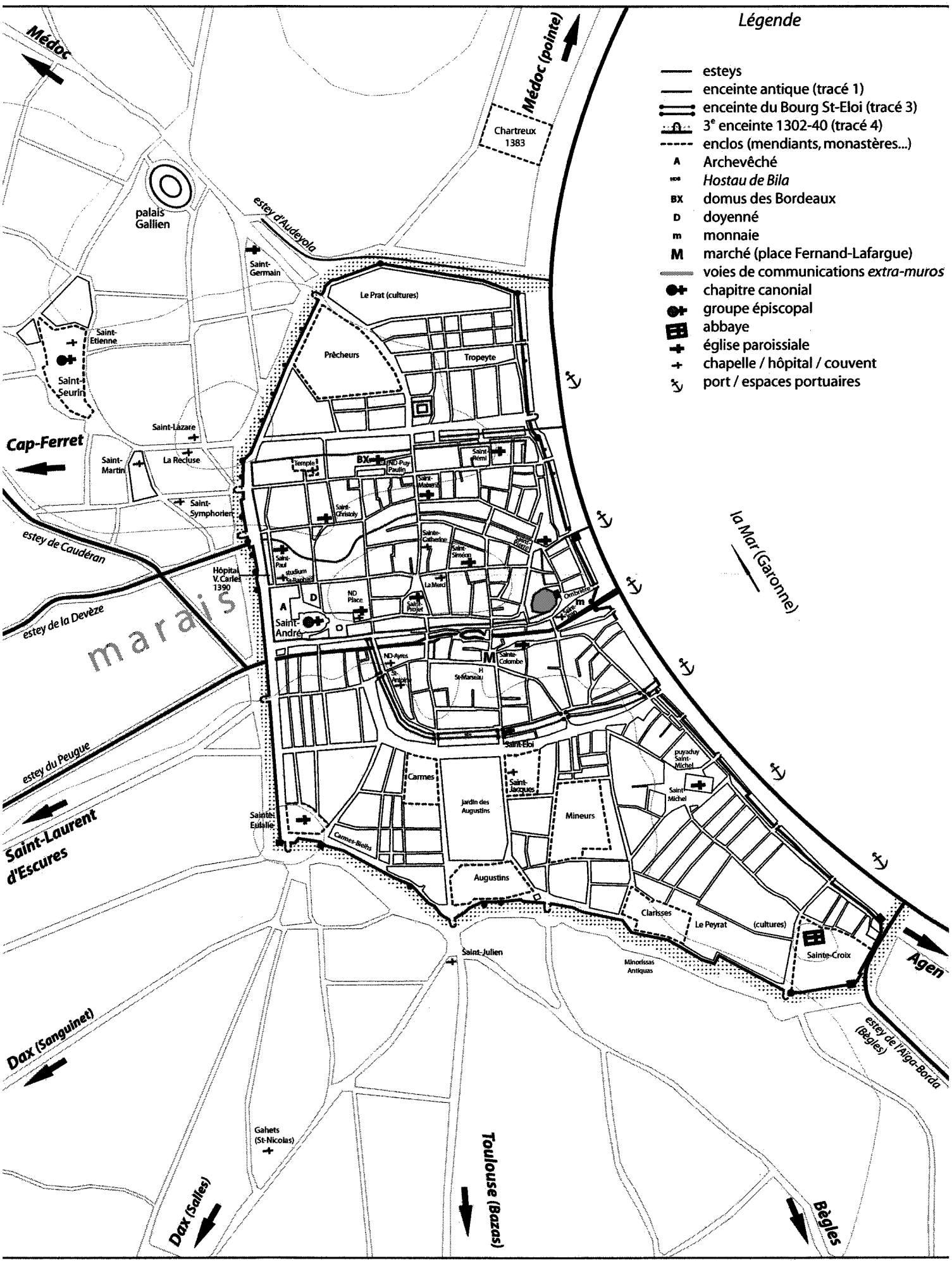

fig. 83 *- Hypothèse de restitution de Bordeaux vers 1450*

11- La ville jusqu'à la fin du XVe siècle [fig. 85, p. 457]

11.1- Les forteresses de Charles VII levées contre la ville

Je ne m'attarderai par sur le contexte de la fin de la Guerre de Cent-Ans qui a conduit à la première capitulation de la ville en 1451 puis à sa reddition définitive et à son investissement le 9 octobre 1453 [1016]. Le propos se concentrera sur les mesures prises pour juguler la ville frondeuse : elles consistent, rappelons-le, à couper la ville de ces voies d'accès, maritimes et terrestres, par la mise en place de deux forteresses la prenant en tenaille. L'une, côté fleuve coupant la voie vers l'Angleterre, est le château Trompette ; l'autre, côté terre coupant les routes vers l'Espagne, est le château du Hâ. D'après la *Chronique* moderne de La Colonie, les travaux des forts débutent simultanément, peu après la reddition, dans les premiers jours de 1454 [1017]. Les pièces rassemblées par N. Faucherre lèvent le voile sur de nombreux points restés obscurs, notamment sur les maîtres d'ouvrages, tous à la tête de postes clefs en 1453, et parmi lesquels émerge la personnalité de Jean des Vignes, chargé de *l'ediffice des chasteaulx par luy nouvellement ordonnez estre faiz dedans lad. Ville de Bourdeaulx* [1018]. « Les chantiers de construction proprement dits, s'appuyant sur la main-d'œuvre locale réquisitionnée par corvées, semblent s'échelonner sur plusieurs décennies(...). En vérité, à partir du début du règne de Louis XI, la politique de clémence royale envers la ville porte ses fruits, et dès 1465, une révolte n'est plus considérée comme à craindre. [1019]» Ces forts ont laissé une empreinte durable dans la topographie de la ville et ont profondément modifié les secteurs où ils ont été implantés.

11.1.1- Le château Trompette

Les travaux de château Trompette sont achevés, pour l'essentiel vers 1462-1464, date à laquelle plusieurs actes concernant les possessions du chapitre Saint-Seurin signalent le *castet neu de Tropeyta* dans la paroisse Saint-Rémi [1020]. Il est implanté dans l'angle nord-est de la troisième enceinte (tracé 4) achevée pour cette partie au plus tard vers 1340. Il réutilise une portion de la courtine et s'appuie sur la tour d'angle dite de l'Audeyola. L'estey qui coule au pied du rempart sert également à arroser les fossés du nouveau château. La situation stratégique de cette portion d'enceinte, au milieu du méandre du port de la lune, préside très probablement au choix du site, en position clef pour le contrôle du commerce et des ports.

L'emprise du château, que l'on peut estimer à 4,5 ha d'après la restitution réalisée par N. Faucherre (bâtiments, fossés et zone de *non ædificandi* compris) occupe un espace en partie libre au nord, jouxtant l'enceinte, appelé *Lou Prat* ; au sud, il empiète sur le lotissement de Tropeyte (lotissement 5). *Extra-muros*, il intègre une portion des terrains occupés par les Chartreux implantés depuis 1383, comme le signale la vue chorographique de Bordeaux vers 1525-35 [CAT.1] [1021]. On peut estimer à 1 hectare la partie du lotissement 5 investie pour la construction du château. Cela concerne les rues du Prat, Nostra-Dona,

---

[1016] Voir partie 1, La ville soumise.

[1017] FAUCHERRE 2001, p. 143-144. Seront synthétisées ici la chronologie des travaux et le descriptif architectural des forteresses, pour les détails, voir l'ensemble de l'article cité (p. 143-190).

[1018] Document du 12 novembre 1455, édité par Chartier (J.), *Chronique de Charles VII, roi de France*, éd. Vallet de Viriville, 1858, t. II, p. 47 et cité par FAUCHERRE 2001, p. 145.

[1019] FAUCHERRE 2001, p. 146.

[1020] LAVAUD 1993, p. 243.

[1021] FAUCHERRE 2001, fig. 15, p. 157 : « plans archéologiques par étape de construction » dessinés par P. Dangles (3 états : fin XIVe siècle ; château de Charles VII et boulevard de Charles VIII ; citadelle de Clerville et Vauban). Les états de restitution fournis par P. Dangles et N. Faucherre ne disposent pas d'échelle. L'évaluation que l'on propose est faite après numérisation et géoréférencement des plans sur le SIG.

Dissente pour les voies est-ouest d'une part, et Bassun (partie nord), de la Brousse (*id.*), Pey-de-Loen, Ramon-Forthon et Bernard-Mos pour les rues nord-sud, d'autre part. Sur les 132 actes recueillis sur ce secteur à cheval sur les paroisses Saint-Maixent et Saint-Rémi, entre 1310 et 1496, je n'ai pu reconstituer moins de 105 tenures dont 10 seulement subsistent après 1453 [1022]. Ces tenures sont en majorité occupées par des *maysons* ou *hostaus* (64 %) auxquels s'ajoutent dans la moitié des cas un jardin ou une pièce de terre. Si les chiffres livrés reposent sur une documentation imparfaite – le chiffre de 105 tenures est-il proche de la réalité, et à quel moment ? – ils permettent néanmoins de saisir l'ampleur de l'entreprise.

Le château de Charles VII, s'inscrit à l'intérieur de la troisième enceinte dont l'angle nord-est constitue la moitié du périmètre. La construction d'un boulevard vers les Chartreux et vers l'aval du fleuve, dès 1455, témoigne de la crainte d'un retour anglais. La plus grande part des travaux consiste ensuite à réaliser deux fronts intérieurs, tournés vers la ville. Là encore, comme du temps des Ferradre pour la troisième enceinte, les tenanciers sont expropriés et leur biens démantelés, même si, malheureusement, aucun témoignage ne vient le confirmer. Le front intérieur est constitué d'une courtine double, cantonnée d'une tour projetée contre la ville et dite tour du Roi. L'espace englobé peut être estimé à 8000 m² et comprend les bâtiments de la garnison, un puits et un jeu de paume. Un fossé arrosé par l'estey d'Audeyola borde les courtines intérieures. Avec la zone de *non ædificandi*, l'ensemble a une largeur moyenne de 80 mètres. Le tout est complété, sous le règne de Charles VIII, par un boulevard en forme de fer à cheval, accolé à la tour d'Audeyola [1023].

La construction de cette forteresse a de lourdes conséquences : mal aimée des Gascons, elle est l'objet d'assauts répétés tout au long de l'époque moderne (1548, l'Ormée en 1649-53), jusqu'à ce que soit décidée sa reconstruction et son agrandissement par Clerville et Vauban à partir de 1665 [1024]. Sa position centrale sur le méandre garonnais entraîne la migration en aval des activités portuaires et le développement moderne du port des Chartreux, puis du faubourg des Chartrons, séparé de la ville. Pourtant, dans la seconde moitié du XVe siècle, elle a une importance symbolique moindre que le château du Hâ.

11.1.2- Le château royal du Hâ [fig. 84, p. 453]

Des deux forts construits à l'initiative de Charles VII, celui du Hâ est conçu d'amblée comme siège de l'autorité royale. Jean des Vignes, responsable des projets, y réside dès 1464 ; le nouveau gouverneur de Guyenne, Odet d'Aydie, comte de Comminges, le remplace avant 1482, avec une quarantaine d'hommes d'armes. Ne demeure à Trompette qu'une garnison exerçant des fonctions de police. Les travaux du Hâ, débutés sous l'autorité du même Jean des Vignes, s'éternisent jusque dans la décennie 1480. Autre pendant de la tenaille, il contrôle la ville depuis le front occidental et surveille directement l'ensemble des portes et voies entre la porte Dijeaux (Mérignac, Cap-Ferret) et Sainte-Eulalie (Dax). Sa hauteur lui permet également de contrôler la porte Saint-Germain (Médoc) plus au nord, et celle de Saint-Julien (Toulouse) plus au sud [fig. 85, p. 457] [1025].

Le château forme un parallélogramme de 120 x 68 mètres cantonné de trois tours surveillant la campagne (tours des Minimes, du Peugue et tour-porte du Far) et d'un donjon

---

[1022] Base de données : tenures MEX201 à MEX211 pour la paroisse Saint-Maixent (15 actes, 11 tenures) ; et REM243 à REM308, REM310 à REM330 et REM398 à REM404 pour la paroisse Saint-Rémi (117 actes, 94 tenures). Les tenures qui demeurent après 1453 sont toutes situées rue de la Brousse, et concernent probablement la partie proche des Piliers-de-Tutelle, épargnée – pour l'heure ! – par le château Trompette.

[1023] Voir la description architecturale très détaillée de FAUCHERRE 2001, p. 160-163, pour l'état du château sous les règnes de Charles VII et Charles VIII.

[1024] Le « nouveau château Trompette » n'a pas grand chose à voir avec le précédent (voir les plans du catalogue). Il est achevé en 1691.

[1025] Malgré l'hypertrophie de la représentation, les vues des [CAT. 1, 2, 4 et 5] soulignent bien la hauteur du donjon qui surpasse toute autre tour ou flèche de la ville.

carré commandant l'entrée vers la ville appelée porte Royale. Résumée ici, la description architecturale du Hâ n'est sujette à aucune controverse [1026].

Sur l'implantation et les conséquences de la citadelle sur l'espace pré-existant, mon avis diffère de celui présenté par N. Faucherre, qui pense que le tracé 7 est le tracé originel de la troisième enceinte sur le flanc sud-ouest [1027]. La figure 84 reproduit les états de restitution proposés par l'auteur (**a** et **b**) qui contredit le tracé de la troisième enceinte proposé par L. Drouyn (**c**) ; le rappel des éléments de l'analyse morphologique propose une autre solution (**d**).

Voici le point de vue de l'auteur, résumé selon l'ordre et les arguments présentés :

- ✓ 1- La tracé rectiligne de la troisième enceinte entre Saint-André et Sainte-Eulalie est une construction de L. Drouyn, véhiculée par son plan de restitution de *Bordeaux vers 1450* (**d**), et qui n'a jamais été remise en cause depuis [1028].
- ✓ 2- Ce tracé rectiligne rend impossible le déboîtement nécessaire au nouveau portail construit à l'église Sainte-Eulalie en 1373 dont le parvis n'aurait mesuré qu'un mètre !
- ✓ 3- « Tous les plans de Bordeaux antérieurs à 1740 contredisent totalement cette proposition (tracé 4). Ils montrent que la nouvelle enceinte, sitôt le Peugue franchi à l'angle sud-ouest du *castrum* (cité), remontait sur 200 mètres vers l'ouest-sud-ouest le long du lit d'amont du Peugue (actuelle rue des Frères-Bonie), avant d'obliquer sud-est-sud pour rejoindre la tour Neuve. » (soit le tracé 7)
- ✓ 4- « Cette extension de 200 mètres vers l'ouest par rapport à l'alignement primitif permettait d'intégrer à l'intérieur de l'enceinte une large butte non urbanisée s'étendant entre la rue du Hâ et l'église Sainte-Eulalie, désignée après 1618 comme la plate-forme de l'Ormée. »
- ✓ 5- En conclusion, l'auteur propose « à l'inverse, que le château du Hâ est entièrement inscrit à l'intérieur de l'enceinte du XIVe siècle contre laquelle il adosse ses faces nord et ouest. (...) Il n'aurait pas été concevable pour les ingénieurs qui ont conçu cette fortification au XIVe siècle, de laisser au contact immédiat de l'enceinte une butte dominant le marécage, et donc une partie de la ville, de plusieurs mètres. L'absence de fouilles sous l'Ormée ne permet pas de conclure s'il s'agit d'une butte naturelle ou d'un monceau médiéval, mais il convient de noter le très grand nombre de vestiges gallo-romains en remblai, trouvés lors de la construction du palais de justice vers 1840 ».

En prenant en compte les textes, l'archéologie et la morphologie, on peut reprendre un à un les éléments de la démonstration et proposer, en parallèle la chronologie des événements :

- ✓ 1- A propos du tracé 4 :
  - Construction de la troisième enceinte à partir de 1302 et jusque vers 1320-25, suivant le tracé 4 (secteur sud). Ce dernier est documenté par 30 actes, soit 22 tenures reconstituées, de 1304 à 1422 : le *mur de bila* est cité en confront de la voie d'escarpe de l'enceinte et des voies proches de l'église. Ainsi, en 1371, Guilhem Arnaud reconnaît tenir du chapitre Saint-André une vigne confrontant *la rua de l'Estela per hom va a ladeyta gleysa Senta-Euladia de part davant, et lo mur de la bila de part occident detras* [1029]. Après 1450, le mur de la ville n'est plus cité en confront des tenures de ce secteur.

[1026] Pour les détails, voir la fine description de FAUCHERRE 2001, p. 181-184.
[1027] FAUCHERRE 2001, p. 178-181.
[1028] Première description de cette portion d'enceinte dans DROUYN 1865, t. II, p. 405 ; reprise et développée par lui même dans DROUYN 1874, p. 10, 15, et surtout 40-41, et non à la p. 459 comme l'indique FAUCHERRE 2001, p. 178, note 75.
[1029] ADG, G 374/11, acte documentant la tenure EUL119. Les autres tenures sont : EUL551, EUL585, EUL587, EUL589 à EUL594, EUL599 à EUL601, EUL605 et EUL 606, et EUL974. Les 30 actes sont dispersé dans les liasses G 363 à G369, et 4 J 75 des ADG.

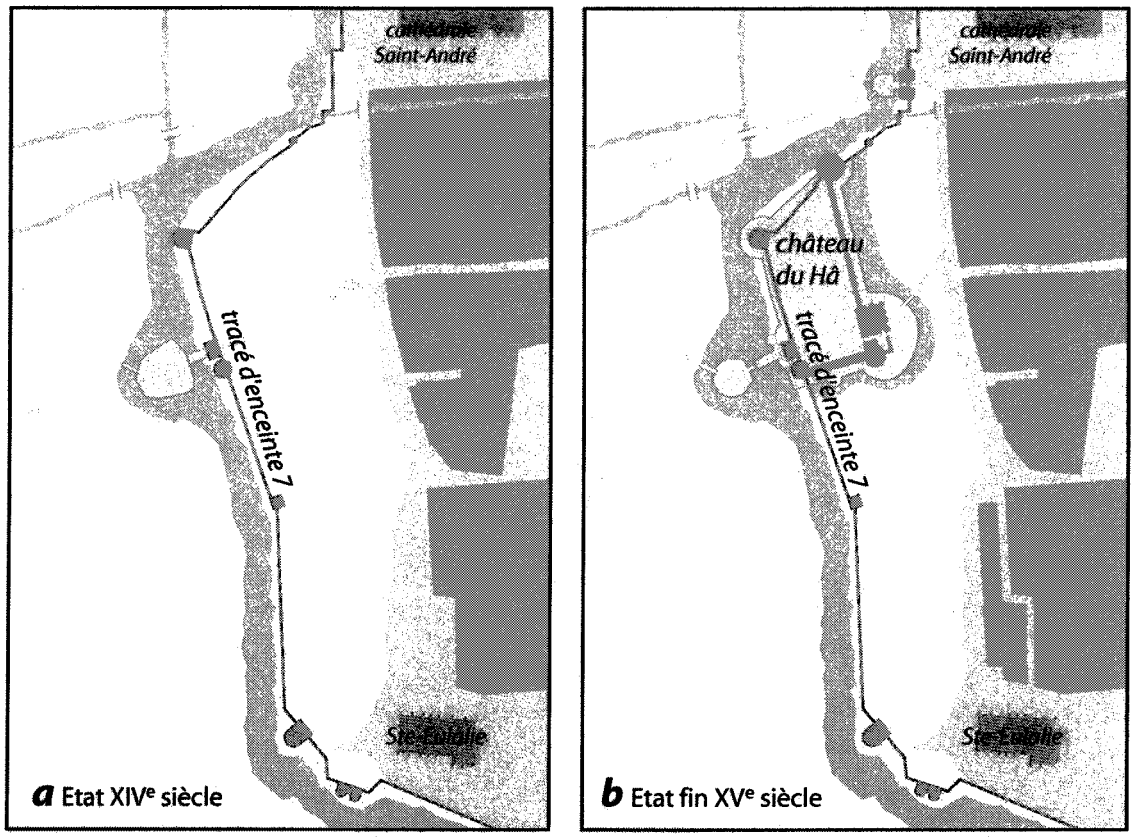

*Les figures **a** et **b** sont extraites de FAUCHERRE 2001, fig. 26, p. 157 (dessin de Ph. Dangles) les indications toponymiques qui sont en italique sur les fig. **a**, **b** et **c**, ont été rajoutées.*

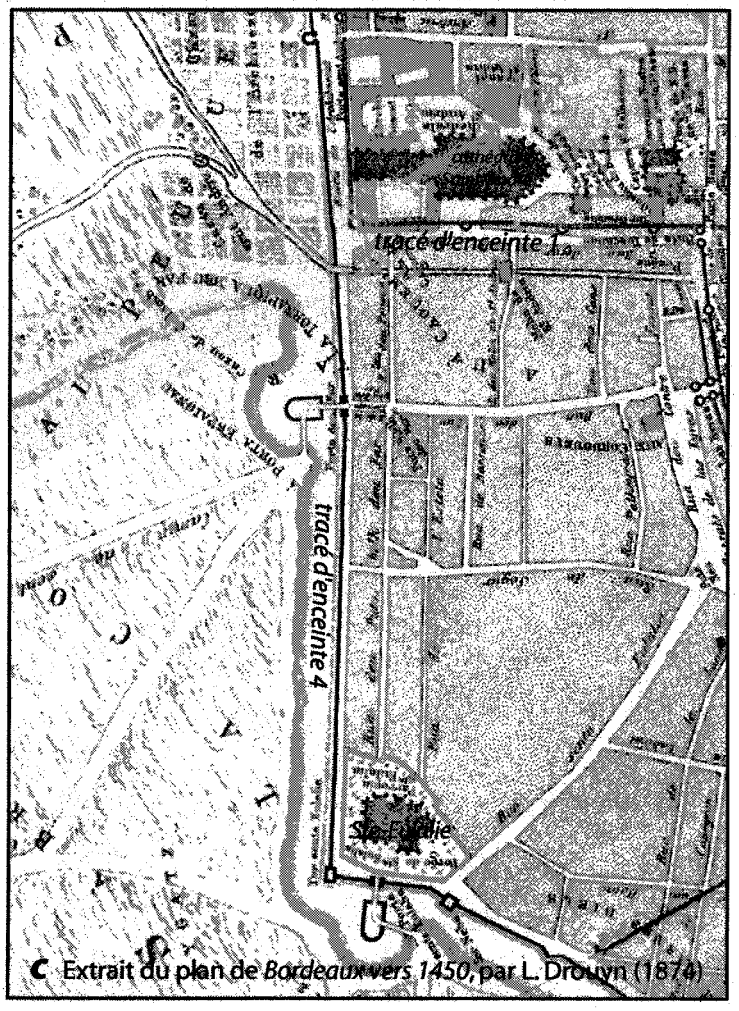

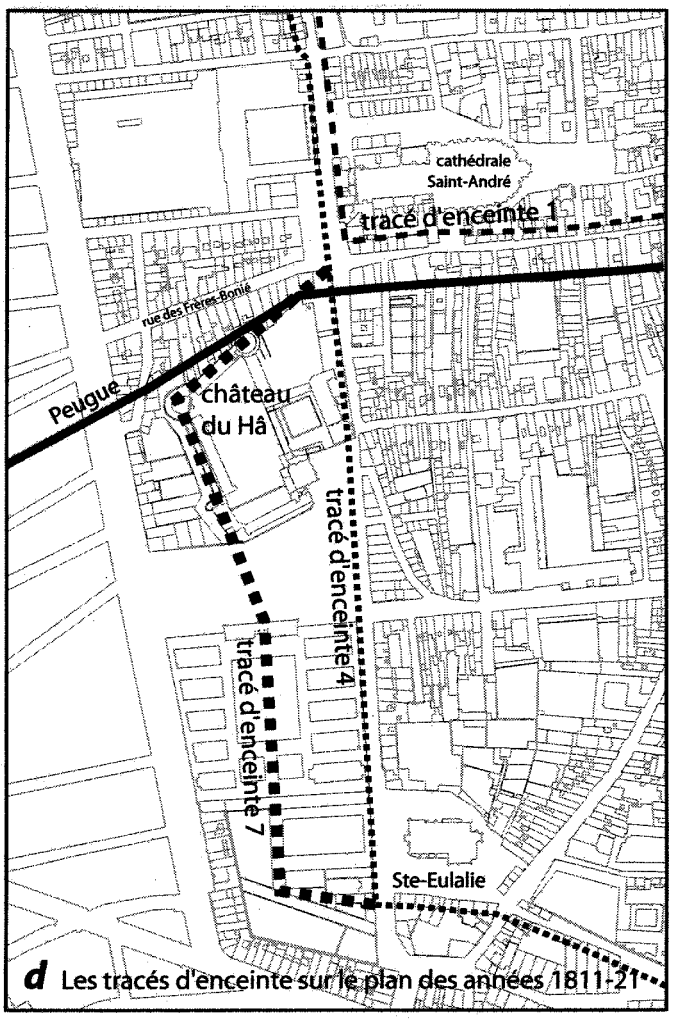

0 100 200 m

N

© EJC 2005

Echelle et orientation exactes pour la fig. *d*, approchées pour les autres.

***fig. 84** - Les tracés 4 et 7 de la dernière enceinte bordelaise entre Saint-André et Sainte-Eulalie : états de restitution et controverse*

- De plus, d'un point de vue purement morphologique, le tracé proposé par N. Faucherre ne dispose d'aucun système d'escarpe/contrescarpe, ce qui semble incompréhensible car ce dernier est une caractéristique majeure du tracé 4.

✓ 2- A propos du déboîtement nécessaire au nouveau portail de Sainte-Eulalie :
- En positionnant le tracé 4 sur la partie occidentale de la voie d'escarpe (actuelle rue Jean-Burguet), la distance entre la façade principale de l'église Sainte-Eulalie et l'enceinte peut être estimer à 18,40 mètres [1030].
- Aussi étroite que la distante ait pu être, la proximité entre l'église Sainte-Eulalie et le mur de ville n'est pas une exception, la cathédrale Saint-André et la mur antique en offre un exemple encore plus ancien.

✓ 3- A propos des plans de Bordeaux antérieurs à 1740 qui ne figurent pas le tracé 4 : cela n'a rien d'étonnant ni de contradictoire avec la proposition de L. Drouyn dont le plan de reconstitution se situe à une époque antérieure au château du Hâ.

✓ 4- A propos de la plate-forme de l'Ormée, N. Faucherre est en partie dans le vrai. L'Ormée, qui n'apparaît que vers 1618, est une conséquence des travaux du Hâ et non une contrainte englobée dans les murs du XIVe siècle. En l'absence de données fiables sur le modelé de terrain, on restera prudent, mais l'on peut penser que la destruction d'une partie de l'enceinte (tracé 4) a généré beaucoup de gravats, difficilement réutilisables du fait de leur composition (mortier et galets de lest probablement comme au Mirailh) [1031]. Par ailleurs, la terre des fossés qui entourent le Hâ a pu être également terrassée à proximité, formant ainsi une plate-forme.

✓ 5- D'après la chronologie relative des tracés d'enceinte 4 et 7, et au regard de la datation du fort du Hâ, on peut affiner la chronologie de ce secteur de la ville :
- vers 1302-1325 : construction de l'enceinte suivant le tracé 4, le plus intérieur.
- Jusque vers 1453-1454 : le mur de ville connaît sûrement quelques modifications (usure, entretiens...) mais demeure sur le tracé 4.
- 1454 : décision royale de juguler Bordeaux par deux forteresses. La maîtrise complète des portes et des routes, notamment celle du Médoc et de Toulouse, n'est pas possible en implantant le Hâ à l'intérieur du tracé 4. Aussi, d'après la topographie en place, il est logique de décaler le fort plus à l'ouest pour lui donner plus de champ et d'assise stratégique.
- Ceci implique la destruction d'une partie du tracé 4, précisément entre le Peugue et Sainte-Eulalie, ce qui atteint également une partie du lotissement 2, comme le précise la liève des possessions du chapitre Saint-André, levée en 1685 par le chanoine théologal J. Lopes [1032].

[1030] Mesure réalisée sur SIG sur le plan des années 1811-1821 et sur le cadastre actuel.

[1031] D'ailleurs la description des tronçons d'enceinte que l'auteur pense être réutilisés (courtine, tours du Peugue et des Minimes) ne correspond pas à ce que l'on connaît des modes constructifs de l'enceinte du XIVe siècle. C'est un ouvrage très soigné, présentant « des assises régulières finement jointées, dressées en moyen appareil de calcaire coquillé ocre-jaune ». Que de contraste avec les assemblages observés au Mirail (galets de lest, COURTEAULT 1910), ou ceux encore plus surprenants observés en bordure du fleuve (sarcophages à logette céphalique, REGALDO 2000). Tout laisse à penser que le mode constructif décrit par FAUCHERRE 2001, p. 181 ne désigne pas l'enceinte du tracé 4, mais le tracé 7, contemporain du Hâ.

[1032] ADG, G399, fol. 353, à propos de la rue du Hâ : *l'estat de cette rue a changé depuis que le fossé et contre-fossé de la ville furent raser et la dite rue fait.* Suite au récapitulatif des fiefs enregistrés pour la paroisse Sainte-Eulalie (135 fiefs au total, en 1685), le chanoine réalise, d'après les documents conservés, la liste des *fiefs liquidés* avant 1685 (art 374 à 404 des fol. 368 à 372). Il recense 31 fiefs liquidés suite à la construction du fort du Hâ. Ces fiefs sont situés en bordure occidentale du lotissement 2, depuis le Peugue (nord) jusqu'à Sainte-Eulalie (sud). D'après les indications topographiques de la liève du chanoine, on peut estimer à près de 1 ha la partie du lotissement 2 détruite pour la réalisation du Hâ.

- Construction du Hâ et adjonction d'une portion supplémentaire d'espace comprenant le fort et une plate-forme englobée par le tracé 7, soit approximativement 3,5 ha.

En résumé, la proposition de N. Faucherre réfute le tracé proposé par L. Drouyn (tracé 4) au profit d'un autre (tracé 7). Je pense pour ma part, que le problème n'est pas correctement posé. Il ne s'agit pas de dire qu'un tracé est faux et l'autre vrai, car en définitive, les deux sont justes ! L'analyse morphologique permet d'éteindre la controverse en tenant compte de la chronologie relative induite par la position respective des tracés d'enceinte, ce que toutes les sources confrontées affirment aussi. La construction des châteaux de Bordeaux est un moment capital : elle marque la fin de 'l'indépendance' bordelaise et conduit à la soumission de la ville, thème ardemment développé dans les représentations de Bordeaux au début du XVIe siècle.

11.2- Compléments symboliques et juridiques de la conquête française

La porte Caillau (1493-1496), construite au devant de l'ancien palais des rois-ducs pour célébrer l'entrée royale de Charles VIII, parfait le dispositif célébrant le retour de la ville dans le giron français. Parallèlement, la création du parlement de Bordeaux (1462), taillé sur les juridictions de ceux de Paris et de Toulouse, « fut un peu pour la Guyenne, dans le domaine politique, ce que le château Trompette était pour Bordeaux sur le plan militaire : 'un fer au dos' » [1033]. Les présidents et conseillers, nommés par le roi, sont en majorité issus de l'aristocratie de robe des régions limitrophes (Tours, Poitiers, Limoges, Périgueux). Son action se heurte à plusieurs institutions bordelaises : à la Jurade par le biais des élections, et dans les questions de police, de voirie et de ravitaillement qui sont des prérogatives municipales ; à l'Amirauté de Guyenne en matière de juridiction fluviale, ou encore aux chapitres et à l'archevêché sur des questions ecclésiastiques. Son emplacement, dans le vieux *castrum* de l'Ombrière n'est, en ce sens, peut-être pas à négliger, mais l'on connaît encore mal, sa place dans la vie économique alors que son rôle politique et judiciaire a fait l'objet de plusieurs études.

La création du Parlement, puis la transformation temporaire de la Guyenne en apanage (1469-1472) donnent à la langue française les premières assises de sa diffusion. Il est très délicat de mesurer l'impact de ce nouveau langage et l'accueil qui lui a été réservé. Le latin est toujours la langue utilisée dans les affaires traitées par l'Officialité alors que le français est naturellement la langue des officiers, hommes de guerre et parlementaires 'parachutés' en divers offices de la ville et de la Guyenne, ou est assimilé par la haute sphère locale (haut-clergé, jurats...). Le gascon, quant-à lui, reste la langue de la grande majorité des habitants, dans leurs discours comme dans les transactions qu'ils font, notamment en matière foncière. S'il est impossible de dégager de la base documentaire un chiffre évaluant la part respective de la langue vernaculaire et du français, on peut noter cependant qu'à partir des années 1480-1490, les notaires utilisent l'un et l'autre, souvent de façon mêlée, et parfois même francisant le gascon ou gasconisant le français [1034].

[1033] BOUTRUCHE 1966, p. 82.

[1034] La base de données étant constituée de textes originaux transcrits et d'analyses modernes, il est impossible de juger la part respective des langues utilisées à la fin du XVe siècle, la plupart des analyses modernes traduisant les actes qu'elles synthétisent. Ce critère n'ayant pas été pris en compte dans les annexes des TER sur les paroisses bordelaises qui constituent le socle de ma base de données, on ne peut estimer ni le nombre d'actes francisés après analyse, ni même le rapport français et gascon parfois présents dans un même acte. La paroisse Sainte-Croix, que j'ai étudiée, donne cependant un exemple assez significatif des us linguistiques de la fin du Moyen Age. Le 24 décembre 1482, le notaire Gibaud rédige la reconnaissance d'Hélie Lambert envers le monastère Saint-Croix : *le dit H. Lambert reconoit tenir de l'abbé et religieux de l'abbaie Saincte-Crois de Bordel, doas meyas maysons ab lo sou que y es, en larrue Saincte-Crois,* (tenure PSX358, ADG, H351/1/33). Le corps du texte est rédigé en français, les indications sur la nature du bien et sur sa confrontation sont en gascon, suivant en cela le témoignage du tenancier. Cette rédaction mixte n'est pas sans

Dans le paysage urbain de la fin du Moyen Age, toutes les transformations ne sont pas liées au retour de la ville dans les mains du roi de France. Elles sont néanmoins très difficiles à cerner et peu nombreuses, de par le ralentissement des activités économiques malgré les privilèges à nouveau concédés par Louis XI, mais aussi de par leur nature. Si l'espace urbain connaît à n'en pas douter de multiples évolutions quant-à la nature de l'habitat (dont on ne sait et dont il ne reste quasiment rien), les opérations d'ampleur sont presque inexistantes. La construction du campanile Saint-Michel (1472-1492) est, avec la porte Cailhau (1493-1496), l'un des rares aménagements d'envergure (de peu d'emprise au sol cependant) qui témoigne de la relative reprise des activités à la fin de la période [1035].

Le plan restitué de Bordeaux à la fin du XVe siècle [fig. 85] est très proche des premiers témoignages cartographiques de l'époque moderne. Il met en relief, à la suite des autres états de restitution, la part prépondérante des derniers siècles du Moyen Age dans les processus de fabrication de l'espace urbain. La nature des transformations et des aménagements de l'époque moderne est conséquente et bien documentée. Faute de temps, je n'ai pas pu envisager son étude suivant la même méthode (analyse morphologie et confrontation systématique des différentes données : morphologiques, archéologiques, écrites, planimétriques). Ayant décrit et travaillé l'essentiel des aménagements urbanistiques modernes *intra-muros*, il reste pourtant beaucoup de travail à faire pour proposer des états de restitution de la ville en plan, notamment pour la période 1500-1650, pour laquelle on ne dispose que de vues. Par ailleurs, le développement de la ville hors les murs, envisagé jusqu'à présent au seul niveau des voies de communication et des bourgs, nécessiterait de prendre en compte une portion supplémentaire du plan des années 1811-1821, pour disposer d'un matériel et de données complètes, travail incompatible avec la durée de cette recherche.

---

rappeler la rédaction originelle de l'enquête des padouens de 1262, rédigée en latin, et dont les témoignages sont rapportés fidèlement en gascon, pour preuve de la véracité des faits (Annexes 2, tome 3 : PADOUENS 1262, colonne de gauche).

[1035] GARDELLES 1989, p. 181-183.

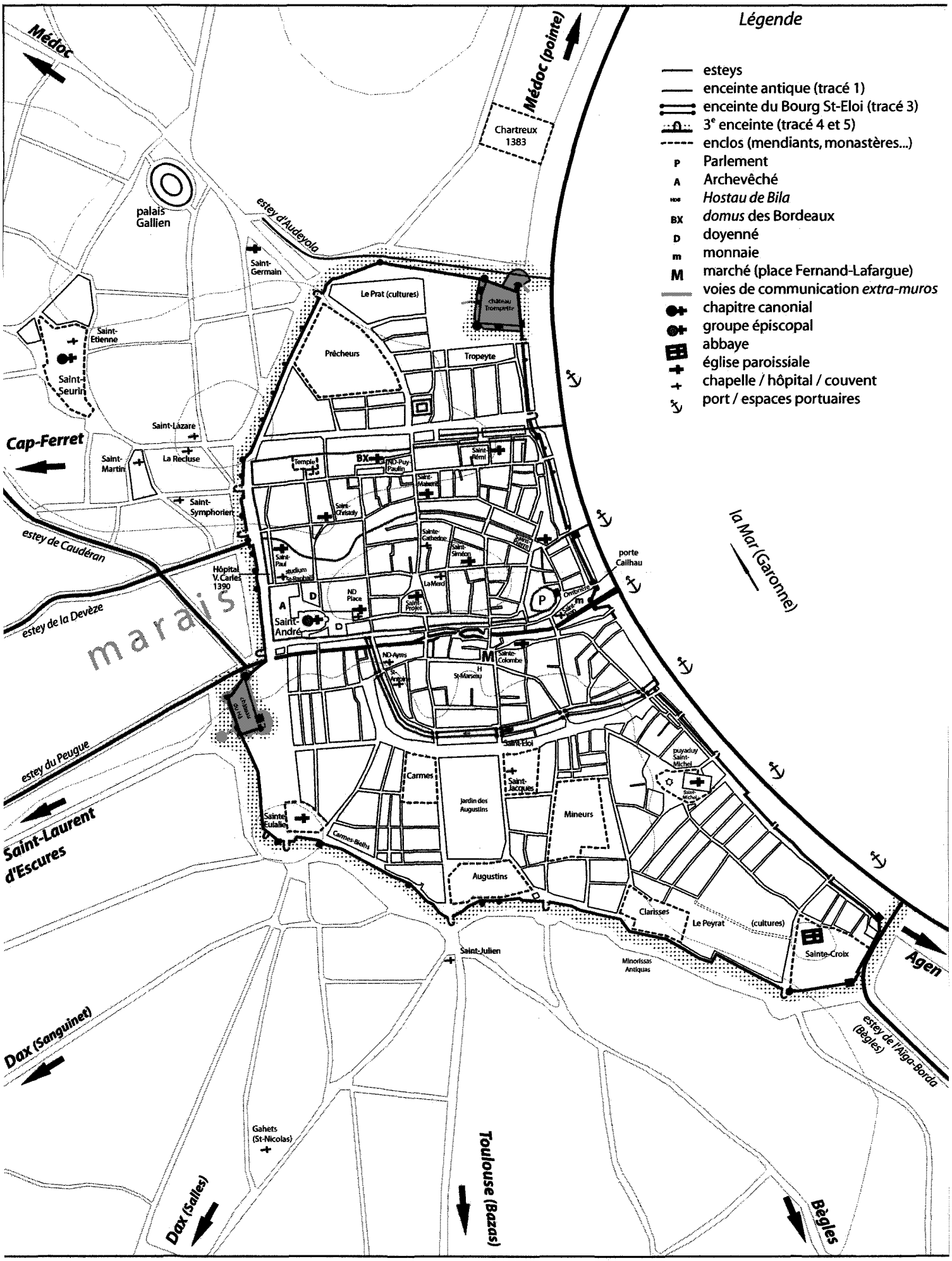

fig. 85 *- Hypothèse de restitution de Bordeaux vers 1500*

12- La concentration urbaine de la fin du Moyen Age d'après les mentions toponymiques anciennes

Des nombreux actes de la fin du Moyen Age ressortent la nature du paysage urbain et son évolution ainsi que les stratégies mises en jeu dans sa gestion [1036]. Arrivé presque au terme de l'étude de la fabrique spatiale, une étude des mentions de rue les plus anciennes confirme la relative stagnation du XVe siècle dans la mise en place des éléments majeurs de l'urbain que sont les voies et les fortifications qui ont été étudiées parallèlement (exceptés, bien entendu, les châteaux du Hâ et de Trompette). Concernant la ville de la fin du Moyen Age : tout ou presque est achevé en matière de voirie dès le milieu du XIVe siècle.

12.1- Approche statistique et philologique

Tel le viographe bordelais du début du XIXe siècle, j'ai rassemblé les mentions de rue les plus anciennes : 215 toponymes différents documentent la ville à la fin du XVe siècle. D'après les plans d'époque moderne, on recense 257 voies (rues, places, impasses, fossés ayant aussi une fonction circulatoire). Les 42 voies non documentées sont toutes des impasses dont le caractère tangent de la nature (espace public menant aux fortifications ou espaces privés de circulation et de desserte internes aux îlots) fait qu'elles possèdent rarement un toponyme. Elles sont pourtant citées à maintes reprises dans les textes sous les termes d'*entradas*, de *salhidas* et plus généralement d'*yssidas*, plus rarement de *banelhas*. Ce relevé n'a pas l'ambition de dater exactement chaque membre du réseau dans la mesure où ces mentions qualifient plus le caractère de la documentation et la répartition chronologique des archives que l'apparition même d'une voie nouvelle. On ne connaît la date de percement que de trois rues sur 215 toponymes (1,4 %, rues des Bouviers, des Vignes et Traversanne). En revanche, cette étude permet d'évaluer l'époque à laquelle le réseau viaire est achevé, dans ses lignes les plus essentielles. Le nombre élevé de toponymes a conduit à étudier leur apparition en fonction de la répartition chronologique du corpus de référence. La rareté des actes antérieurs à 1200, et le choix délibéré de ne pas dépasser les années 1500 (après lesquelles on observe une hausse exceptionnelle des sources) m'a contraint à considérer les bornes extrêmes en une seule fois. Entre ces deux jalons, les toponymes sont répartis par tranches de 20 ans. Là encore, le tableau ci-dessous, qui résume les données, n'indique pas qu'il n'existe aucune rue avant 1200, mais seulement quand apparaissent les toponymes. Aussi, seules les mentions viaires avec toponymes ont été retenues (*rua* « *X* ») ; sont exclues les mentions simples de *via*, *rua*, etc...

[1036] Voir la partie suivante.

***Tableau 23** - Nombre de toponymes nouveaux par tranches chronologiques*
(* d'après les états de restitution)

Période	Toponymes apparus	Estimation du nbre de voies existantes *
Avant 1200	2	≈ 100 (≈ 46,5 % du réseau fin XVe s.)
1200-1219	1	≈ 130 (≈ 60,5 % du réseau fin XVe s.)
1220-1239	1	
1240-1259	14	≈ 170 (≈ 79 % du réseau fin XVe s.)
1260-1279	8	
1280-1299	***20***	≈ 200 (≈ 93 % du réseau fin XVe s.)
1300-1319	***38***	
1320-1339	***28***	≈ 215 (≈100 % du réseau fin XVe s.)
1340-1359	***21***	
1360-1379	***33***	
1380-1399	17	
1400-1419	12	
1420-1439	4	
1440-1459	1	
1460-1479	2	
1480-1499	7	
Après 1500	6	
TOTAL fin XVe s. (≈)	215	215

***Tableau 24** - Nombre de toponymes connus par période*
(* estimation réalisée d'après les états de restitution de la ville, impasses non comprises
** par rapport au nombre total à la fin de la période, soit 215)

Période	Estimation du nbre de voies existantes *	Nbre de toponymes connus	Nbre de toponymes nouveaux **	*% de toponymes connus/ nbre de voies existantes*	*% de toponymes nouveaux/ensemble des toponymes connus (215)*
Avant 1280	≈ 170	26	26	15,30 %	12,1 %
1280-1379	≈ 200	***166***	***140***	***83 %***	***65,1 %***
1380-1499	215	209	43	97,2 %	20 %
Après 1500	215	215	6	100 %	2,8 %

La répartition du nombre de nouveaux toponymes par tranche de 20 ans [tab. 23] met en valeur l'aspect déterminant des décennies de la fin du XIIIe et du XIVe siècle. En créant une nouvelle périodisation [tab. 24], on s'aperçoit du rôle moteur du siècle qui s'écoule de 1280 à 1380 en matière de désignation toponymique, phénomène qui entérine les aménagements antérieurs de l'espace que l'on a étudiés. La nouvelle répartition fait part d'une évolution sans doute proche de la réalité malgré les disparités de la documentation : faible avant 1280, période à laquelle on connaît autour de 15,3 % des toponymes viaires, peu représentée après 1500 date à laquelle tous les toponymes sont connus. Les tranches 1280-1380 et 1380-1499 concentrent la majeure partie du corpus de sources qui se répartit équitablement entre elles. Il semble donc que l'essentiel du réseau est en place en 1380, date à laquelle on connaît 83% des toponymes et que le réseau est estimé terminé à 93 %. Cette part, déjà très élevée, peut être encore plus déterminante lorsqu'on constate

qu'aucune voirie primaire n'apparaît après cette date [1037]. Enfin, on peut noter que cette étape coïncide avec la période de la plus forte expansion de Bordeaux : en terme spatial avec la construction de la troisième enceinte, et ce, dans un contexte économique (commerce des vins) et politique (pouvoir communal fort, principauté du Prince Noir) où la ville a connu son apogée.

En comparant les seuils chronologiques qui ressortent des statistiques avec l'étape de réglementation urbanistique que constitue l'enquête des padouens (1262), on s'aperçoit que cette dernière joue un rôle décisif dans l'apparition des noms de rue. Parallèlement, on peut décrire les modes d'appellation toponymique, au regard des observations recueillies sur la paroisse Sainte-Croix, en prenant l'exemple des dénominations de l'actuelle rue Camille-Sauvageau [1038]:

- ✓ Avant 1260/1280 : la plupart des rues ne possèdent pas de toponymes et sont simplement des *via, rua* ou *camin* ; les plus grands axes sont désignés comme des voies joignant un point à un autre (périphrase toponymique) .
  - Exemple : *la gran bia per on om ba de Sent-Miqueu a Sancta-Crois*, pour signaler l'actuelle rue Camille Sauvageau, citée dans l'autorisation d'ouverture de la rue des Bouviers (1250) [1039].

- ✓ Après 1260/1280 et jusque vers 1340/1360 : les rues sont systématiquement désignées avec un toponyme ; à la périphrase toponymique s'ajoute un nom unique introduit par l'adverbe *autrament* et par la participe passé introductif *aperada* (appelée).
  - Exemple : *la gran rua per laquau on hom va de Sancta-Crotz vert Sent-Miqueu autrament la rua aperada Sanguinengua* (1316) [1040].

- ✓ Vers 1340/60-1380/1400 : les rues sont également désignées par un nom de façon systématique mais la périphrase toponymique a disparu. Le participe-passé introductif (*aperada*) est toujours présent mais se fait de plus en plus rare. Certaines rues peuvent avoir deux toponymes et conserver l'adverbe de concordance (*autrament*).
  - Exemple : *la rua aperada Sanguinengua, autrament de Senta-Crotz* (1362) [1041].

- ✓ Après 1380/1400 : les rues sont également désignées par un nom de façon systématique mais le participe passé introductif a disparu, ce qui correspond à notre façon actuelle de désigner les voies. Les doubles toponymes se font de plus en plus rares
  - Exemple : *la rua Sanguinengua* (1390) [1042].

[1037] Les aménagements modernes ne sont pas pris en compte, cette remarque ne concerne que de la ville de la fin du Moyen Age.

[1038] Ces observations ne sont pas le fruit d'une étude statistique menée sur l'ensemble des 7 668 actes de la base de données. Celle-ci est, rappelons-le, une base de « seconde main » rassemblant les fonds récolés qui n'avaient pas pour objectif premier d'analyser la sémantique spatiale. Aussi me suis-je contenté ici d'extrapoler les informations que j'ai moi-même recueillies dans mon TER sur la paroisse Sainte-Croix (JEAN 1999), soit un échantillon de 656 actes ou exposés datés (soit 8,5 % de la base). L'échantillon me semble révélateur des phénomènes sémantiques à l'échelle de toute la ville. L'exemple le plus pertinent est celui de la rue Camille Sauvageau, voirie primaire très bien documentée pour la période 1300-1453, avec 125 actes pour 87 tenures reconstituées.

[1039] ADG, H 639, fol. 14v° et 15 r°, n° 61, transcrit en Annexes 2 (tome 3).

[1040] ADG, G 343, non folioté ; tenure PSX317 de la base de données.

[1041] ADG, G 374/8, tenure PSX332. Un autre exemple est donné par *la rua deu Cemeteri autrament deu Porge*, les deux mots désignant cette fois-ci une même réalité : la rue du Cimetière.

[1042] ADG, G 376/10, tenure PSX331 et ADG, G 3

Dans la foulée, il aurait été intéressant de voir si les adjectifs de *publica* (publique) ou *comuna* (commune) accolés – l'un, l'autre ou les deux – à la dénomination viaire avaient un sens distinct entre le début et la fin de la période. La non recension systématique de cet indice empêche de cerner l'évolution philologique, de savoir même s'il y en a une ! Toutefois, l'enquête des padouens (1262) est l'un des premiers règlement d'urbanisme. La définition des normes juridiques nécessite l'emploi d'un vocabulaire bien spécifique. On y dénombre des voies publiques et des voies communes, ou des voies publiques et communes. On peut suggérer que les mots cachent une distinction en matière de droit foncier. Du domaine délégué par le roi à la ville et à ses habitants, le public pourrait être plus directement attaché au roi-duc car symbole de sa puissance et de son autorité (portes, enceintes, fossés et voies y accédant) ; le reste pourrait constituer le 'commun', d'une valeur symbolique moindre (voies), et délégué à la Commune. Cela n'interdit pas qu'une portion d'espace réunisse les deux valeurs – les portes sont publiques et communes et les voies qu'elles distribuent également – si distinction il y a, car la frontière entre les deux n'est pas nette. La seule chose certaine est qu'à la fin du Moyen Age, les deux termes désignent le domaine public. Cet état de fait est si unanimement reconnu que les adjectifs disparaissent des sources foncières dès la fin du XIVe siècle.

12.2- Approche spatiale

La répartition géographique de la voirie entre les différentes enceintes est très révélatrice du niveau d'occupation de la ville. Le tableau ci-dessous synthétise les données selon les trois unités fortifiées de la cité (tracé d'enceinte 1), du bourg Saint-Eloi (tracé 2) et de la ville dans ses remparts de la fin du XIVe siècle (tracés 4 et 5), selon les critères du nombre de toponymes et de la longueur des rues à la fin de la période [1043]. La dernière enceinte étant une enceinte de jonction, il m'a fallu retrancher de sa part la cité et le bourg. De plus, son occupation étant inégale, j'ai, d'une part, ôté de sa surface l'espace occupé par les couvents de mendiants et les terrains libres que l'on connaît par ailleurs [1044], pour me concentrer, d'autre part, sur les secteurs les plus occupés que constituent les lotissements 2, 3, 4, 5 et 6 [1045].

[1043] Concernant ce dernier point, la longueur cumulée des rues de la ville vers 1500 est de 48 km. La répartition est la suivante : 15,3 km dans la cité, 8,5 km dans le bourg Saint-Eloi et 24,2 km dans le reste de la troisième enceinte. Par ailleurs, la longueur des rues des lotissements 2, 3, 4, 5 et 6 est de 11,9 km (calculs réalisés par les outils d'analyse spatiale du SIG). Les calculs sont arrondis à ± 100 mètres.

[1044] D'après la base de données, ces secteurs sont voués à l'agriculture urbaine. Ce sont : le Peyrat (5 ha), Campaures (2 ha) et l'îlot situé au nord-est de Sainte-Eulalie (0,5 ha). Quant aux couvents de mendiants, on peut les estimer respectivement à : Mineurs (2,5 ha), Prêcheurs (3 ha), Carmes (0,75 ha), Augustins (1,5 ha et jardin de 3 ha), Clarisses (0,75 ha). Ces enclos et espaces libres constituent des îlots de taille monumentale. La voirie qui leur est associée n'a pas été soustraite dans le calcul. Calculs réalisés à l'aide des outils d'analyse spatiale du SIG, estimation arrondie à 0,5 ha près.

[1045] Ne sont retenus ici que les lotissements suivants : portion du lot. 2 (8,5 ha), lot. 3 (2,5 ha), lot. 4 (9 ha), lot. 5 (9 ha) et lot. 6 (6 ha). Seules la voirie adjacente et distributive a été retenue soit 50 voies.

***Tableau 25** – Le degré de concentration urbaine, estimation des rapports qualitatifs et quantitatifs voirie / surface, par secteur urbain*

Secteur urbain	Nbre de voies et places	Surface (en ha)	Rapport surface / voie (en ha / voie)	Rapport voie / surface (en voie / ha)	Rapport longueur voirie / ha
1- Cité ancienne	85	32	0,37	2,65	480 m / ha
2- Bourg Saint-Eloi	45	17	0,37	2,64	500 m / ha
3- Espace englobé par la 3e enceinte sans la cité ni le bourg	85	97	1,14	0,87	250 m / ha
3.1- Espace englobé par la 3e enceinte sans la cité, ni le bourg, ni les couvents de mendiants, ni les grands espaces libres	85	78	0,91	1,08	160 m / ha
3.2- Lotissements de la 3e enceinte	50	35	0, 70	1,42	340 m / ha

Les deux premiers secteurs ont une densité d'occupation élevée et quasi identique qui apparaît nettement dans les tous les rapports. A ma surprise, elle est même légèrement supérieure dans le bourg que dans la cité (500 m/ha contre 480 m/ha) : cette légère différence s'explique par la présence d'un long tracé d'escarpe à l'intérieur du bourg, phénomène inexistant dans la cité. L'ancienneté de la cité remparée, occupée depuis l'Antiquité, et la concentration des activités commerciales du bourg Saint-Eloi, espace de la renaissance urbaine des XIe et XIIe siècles, expliquent cette forte densité. L'espace englobé par la troisième enceinte, hormis les deux premières, a une densité d'occupation trois fois plus lâche que les précédentes, si l'on observe simplement les deux premiers rapports, 2 fois moindre si l'on considère la longueur de voie à l'hectare. Cette différence entre les rapports vient du fait que les toponymes concernent des voies qui sont en moyenne plus longues [1046]. Toutefois, les observations complémentaires permettent de nuancer ce constat :

- ✓ La soustraction des espaces concédés aux couvents de mendiants ainsi que ceux dédiés à l'agriculture urbaine ramène les rapports voie / surface à des proportions plus 'réelles', contrastant ainsi des espaces d'occupations très lâches (160 m de voie à l'hectare) et des secteurs plus urbanisés.
- ✓ Parmi ces secteurs de dense occupation, les lotissements 2, 3, 4, 5 et 6 étudiés précédemment ont une place de choix (340 m/ha). L'analyse des rapports prouve qu'ils ont une occupation 1,5 fois moins dense que la cité et le bourg Saint-Eloi. Cette différence s'explique par l'aspect longtemps péri-urbain de ces secteurs mais aussi par la nature de l'occupation du sol, comme on le verra par la suite.

12.3- Approche des acteurs de la fabrique urbaine

Il est difficile de distinguer dans les sources les acteurs de la fabrique urbaine. La mise en parallèle des événements de l'histoire politique et économique de la ville permet de saisir l'implication des acteurs principaux dans la fabrique spatiale et dans sa logique interne. Mais ce rôle, à l'exception de quelques exemples notoires, n'est jamais explicitement désigné. Les sources qui pourraient répondre à ces questions ne nous sont par parvenues ou n'ont pas été exploitées dans cette optique car elles sont loin des chercheurs [1047]. Le parti pris d'analyser l'espace en plan tronque la ville de sa composante sociale. Une recherche

[1046] On peut aussi à faire le calcul de la longueur moyenne des rues par toponyme, ce qui donne respectivement : 180 m/nom pour la cité, 190 m/nom pour le bourg, 285 m/nom pour le reste de la troisième enceinte, et 240 m/nom pour les lotissements.

[1047] D'autres n'ont pas été assez étudiées, comme les registres de comptabilité de la chancellerie anglaise conservés au *Public Record Office*, pour ne citer qu'un exemple.

plus approfondie des acteurs mériterait probablement un sujet de thèse à part entière. Aussi, si l'on pressent le rôle fondamental joué par les rois-ducs, les chapitres Saint-André et Saint-Seurin, le monastère Sainte-Croix, les grandes familles de l'élite marchande ou du milieu moins prestigieux des tenanciers-lotisseurs de la *poblacion*, à travers les mentions qui guident l'exposé, il est regrettable, en l'état actuel des choses, de ne pouvoir mieux comprendre la part réel de leurs investissements et des stratégies projetées sur le terrain. Toutefois, à un échelle moindre des réalisations, on peut s'interroger sur la part de participation des habitants de la ville à la mise en valeur des terres qu'ils occupent. Ayant déjà discuté des questions de toponymie viaire, on peut s'interroger sur les modalités d'appellation des voies de desserte des lotissements englobés par la troisième enceinte [1048]. La voirie primaire est désignée, à l'origine, comme des axes reliant un monument à un autre. Les autorisations de percement de la *poblacion* Sainte-Croix (1250, rues des Bouviers, des Vignes et Traversanne) suggèrent que la voirie secondaire – *i.e.* les voies de dessertes du lotissement – est, au départ, éponyme : son nom est celui du tenancier autorisé à ouvrir une voie (*rua d'Arnaud-de-Sent-Andreu*, *rua d'Arnaut-Aiou* ou *rua de Johan-Dissenta*, pour les mêmes rues). Deux cas d'évolution sont alors possible :

- ✓ Soit l'anthroponyme disparaît au profit d'un qualificatif plus commun comme pour les rues des Bouviers, des Vignes et Traversanne (profession, topographie, nature du sol, connotations religieuses, etc...).
- ✓ Soit il évolue, souvent au risque de multiples déformations. Entre autres exemples, le tronçon sud de la rue des Piliers-de-Tutelle s'appelle rue Pedagen sur le plan des années 1811-1821. Ne faut-il pas voir là la contraction de l'anthroponyme médiéval de la *rua de Pey-d'Agen* ? Cela est fort probable.

De fait, et sans que l'hypothèse qui suit se transforme en règle systématique, il est raisonnable de penser que certains anthroponymes pourraient évoquer le nom de la personne ou du groupe qui est à l'origine de l'opération. Les tableaux ci-dessous dressent la liste des rues des lotissements 2, 3, 4, 5 et 6 d'appellation anthroponymique :

***Tableau 26** - Anthroponymes du lotissement 2 (Las Ayras)*

Rue actuelle	Toponyme médiéval	Anthroponyme assuré	Anthroponyme possible	MENTION	SENS
Hâ	Far			1247	fort
Cursol	Segur		Segur	1301	
Cabirol	Peugue (deu)			1258	
Palanques	Molin de St-Andriu			1290	planche moulin
Birouette	Cans / Johan	Ramon deus Cans et Guilhem Johan		1263	chien
Etuves	Palheyra			1292	étuves
Hôpital /alignement	Estella			1257	étoile
Caillabet	Putz-Belh-deu-Far			1365	vieux puits du fort
Paul-Bert	Bertrand-Bouson	Bertrand Bouson		1400	

[1048] Ces observations ne concernent que les lotissements 2, 3, 4, 5 et 6. Le lotissement 1 (Rousselle), oblitéré par l'enceinte du bourg Saint-Eloi, a été l'objet de transformations qui rendent non crédible son étude sous cet angle. L'aménagement de l'enceinte et l'opération d'urbanisme (5) ont bouleversé la morphologie originelle du lotissement et ont probablement modifié les noms de rues originels, comme le sous-tend la migration du toponyme de La Rousselle entre la fin du XIe siècle et le début du XIIIe siècle, par exemple.

***Tableau 27** - Anthroponymes du lotissement 3 (Saint-Jacques)*

Rue actuelle	Toponyme médiéval	Anthroponyme assuré	Anthroponyme possible	MENTION	SENS
Leyteire	Leyteyra			1254	lait
Hugla	Crabeyra			1302	chèvre
Pilet	Penteneyra			1338	Cardeur (laine)
Dabadie	Turcan	Bet-Janot	Turcan	1349	
Gabillon	Caguebeu			1415	déjection bovine (sic !)

***Tableau 28** - Anthroponymes du lotissement 4 (poblacion de Sainte-Croix)*

Rue actuelle	Toponyme médiéval	Anthroponyme assuré	Anthroponyme possible	MENTION	SENS
Camille-Sauvageau	Senta-Crotz		Seguinengua	1250	
Carpenteyre	Fusteria			1311	charpentier
Allamandiers (des)	Alemandeys (deus)			1375	amandier
Fours (des)	Forn	Guiraut deu Forn		1368	four
Le Reynart	Bordalesa			1371	bordelaise
Andronne	Androna			1310	androne, venelle
Beyssac	Bayssac		Bayssac	1277	
Carbonneau	Carboneu	Adam Carboneu		1250	
Gaspard Philippe	Casse (deu)		Casse	1342	
Planterose	Planta-Roxa	Pey Ros		1250	
Bouviers	Boeys	Arnaut Aiou		1250	
Vignes	Binhas	Arnaud de St-Andreu		1250	
Nérigean	Nerayen		Nerayen	1365	
Traversanne	Trabersana	Johan Dissenta		1250	

***Tableau 29** - Anthroponymes du lotissement 5 (Tropeyte)*

Rue actuelle	Toponyme médiéval	Anthroponyme assuré	Anthroponyme possible	MENTION	SENS
Disparue	Medoc		Michel de Medoc	(1262) 1310	Médoc
Disparue	Dissente		Dissente	1325	
Disparue	Nostra-Dona			1417	Notre-Dame
Disparue	Prat (deu)			1331	pré
Disparue	Pinquet		Pinquet	Après XVème	
Disparue	Bassun		Bassun	1380	
Disparue	Brousse			1335	
Disparue	Pey-de-Loen	Pey de Loen		1332	
Disparue	Bonabentura		Bonabentura	1341	bonne aventure
Disparue	Pey-de-l'Oustau	Pey de l'Oustau		1410	
Disparue	Ramon Forthon	Ramon Forthon		1343	
Disparue	Bernard Mos	Bernard Mos		1382	
Disparue	Tropeyta			1450	
Disparue	Arnaud-Blanc	Arnaud Blanc		1376	

Tableau 30 - Anthroponymes du lotissement 6 (Sainte-Eulalie)

Rue actuelle	Toponyme médiéval	Anthroponyme assuré	Anthroponyme possible	MENTION	SENS
La-Lande	La-Landa	La Landa		1370	
Labirat	Labirat		Labirat	1363	
Magendie Dumercq	Paymantada de rua Boau			1363	pavé
Tombe-l'Oly	Bernard-Piucera	Bernard Piucera		1320	huile
Moulinié	Martin-Faisan	Martin Faisan		1465	
Lanoire	Capeyron		Capeyron	1393	
Veyrines	Veyrinas		Veyrinas	1384	
Canihac	Carmes (deus)			1379	Carmes

L'hypothèse de travail établie sur le lotissement 4, avec 10 anthroponymes sur 14 (6 assurés, 4 possibles), ne se vérifie que très partiellement dans les autres. Le lotissement 2 recense 2 cas sur 9, le lotissement 3 : 1/5, le lotissement 6 : 3/8, résultats qui ne sont en rien comparables.

En revanche, la composition du lotissement 5 (Tropeyte) semble répondre à ce critère. Le secteur est marqué, après la reddition de Bordeaux en 1453, par la construction du premier château Trompette dont la construction a entraîné la disparition de la moitié nord du réseau. La forteresse a été entièrement remembrée sous le siècle de Louis XIV (vers 1665-1691) et les glacis de terre qui l'entourent ont oblitéré la partie du réseau médiéval qui demeurait en place plus au sud. La destruction du château et la distribution de ses terrains, à laquelle je me suis référé plusieurs fois déjà, constituent la dernière étape d'aménagement. Il faut alors se tourner vers les plans d'époque moderne ainsi que vers la synthèse qu'en fait Léo Drouyn, pour noter le caractère organisé et laniéré du réseau de voirie médiéval, au nord du cours du Chapeau-Rouge. L'absence d'indices morphologiques formels est, semble-t-il, comblé par la documentation : 10 des 14 rues de ce réseau ont une origine anthroponymique (5 assurés, 5 possibles). Les premières mentions des décennies 1310-1350 témoignent de l'effort considérable de mise en valeur de la zone qui confronte un lieu crucial de l'activité bordelaise au XIVe siècle : le port de Tropeyte.

Le nombre important d'anthroponymes viaires, soit 19% des toponymes bordelais, ne témoigne pas nécessairement d'une planification. La concentration d'une famille et de sa clientèle, en un mot d'une faction, comme celle des Monader, des Ferradre, des Alhan et tant d'autres encore, peut aussi expliquer cette proportion. Pourtant, ces derniers sont le plus souvent isolés voire baignés dans un tissu qui relève de dénominations plus habituelles. Aussi, la forte proportion d'anthroponymes, et leur concentration dans des espaces de caractère organisé relève d'une pratique planifiée où les tenanciers sont maîtres d'œuvre, au moins en ce qui concerne les lotissements 4 et 5.

Deux questions demeurent : qui sont ces personnes ? et plus encore : quels sont les autres acteurs de la fabrique spatiale, à savoir les commanditaires ? Dans les autorisations d'ouverture de voirie (1250), l'abbaye Sainte-Croix et surtout les tenanciers lotisseurs assurent les tenants et les aboutissants de la *poblacion*. Dans l'autorisation ducale de lotir les terrains entre les portes du Cahernan et Saint-Eloi, concédée au prieuré Saint-Jacques (1208), on ne connaît pas la procédure de lotissement même si on suppose qu'elle fut suivie d'effet et qu'elle s'est concrétisée dans le lotissement 3 [1049]. Ce type de document, trop rare, pose la question des commanditaires de la planification. Les opérations étudiées sont sur les terres de trois grandes seigneuries ecclésiastiques : celle de Saint-Seurin au nord pour les

[1049] Voir *supra*, *Livres des Coutumes*, n° XL, p. 403 (1208).

quartiers de Tropeyte (lotissement 5), Saint-André pour les lotissements 2 et 6 (et pour les Carmes et les Augustins), et Sainte-Croix (lotissement 4, terrains concédés Menuts et aux Clarisses). La nature ecclésiastique de la documentation biaise la vision des acteurs. Les actes ne laissent que trop rarement transparaître les stratégies laïques. Si la famille des La Lande a inscrit son nom dans le sol, rien de permet de dire qu'elle est à l'origine du lotissement 6. Celle des Bordeaux s'est profondément investie auprès des franciscains : en 1247, Pierre, seigneur de Puy-Paulin, finance la construction de l'église des Menuts, il leur assigne aussi une terre qui servira de cimetière et paye un dédommagement au chapitre Saint-André. On ne peut effectivement se résoudre à croire que les grandes seigneuries ecclésiastiques sont restées passives dans cette phase d'expansion extraordinaire que sont les XIIe et XIIIe siècles. Dans un article récent, Frédéric Boutoulle, souligne à quel point « l'emprise religieuse du chapitre (celui de Saint-André) sur la Rousselle fut grignotée par les autres établissement ecclésiastiques (Saint-Michel, Sainte-Croix et l'Hôpital Saint-Jacques) »[1050]. En revanche, on peut penser que les grands seigneurs ecclésiastiques du XIIe siècle, et en particulier les trois que l'on vient de nommer, ont géré, avec stratégie, l'implantation des nouveaux couvents, mais aussi la mise en valeur des terroirs proches de la ville, et ce, en tension avec les terrains où domine l'autorité du roi-duc (Saint-Projet puis l'Ombrière) en partie déléguée à la commune en matière de voirie (padouens).

x

x x

[1050] REGALDO et al. 2003

Conclusion de la troisième partie
Bordeaux à la fin du Moyen Age, plus de 20 siècles de fabrique spatiale

L'étude en plan des processus de formation de la ville permet de définir la fabrique urbaine comme la somme de plusieurs bonds quantitatifs et significatifs de l'espace urbain. En quelques décennies, laps de temps qui paraît presque instantané à l'échelle du long terme, la ville change de façon notoire, remodelant et s'appropriant les héritages antérieurs tout en s'accroissant. Cette croissance par bonds est le fruit d'opérations planifiées, structurant des portions homogènes de l'espace, de plus ou moins grande ampleur, mais peut-être aussi le fruit d'une concession n'induisant pas nécessairement de planification mais dont la forme en plan est régulière (lotissement 3). Le tout impensé de l'urbain résulte l'assemblage au long terme d'opérations d'urbanisme et d'occupations spontanées qui peuvent prendre, sans qu'on puisse véritablement se l'expliquer, l'aspect régulier de formes planifiées. On toutefois peut se risquer à quelques explications : la régularité des lotissement de fossés de l'enceinte double du bourg Saint-Eloi ou des zones de *non ædificandi* nord et sud de l'enceinte antique est induite par le morphogène même que sont ces enceintes. D'autres formes ne relèvent pourtant pas de ce processus induit, comme le montre le lotissement du prieuré Saint-Jacques (lotissement 3) qui invite à relativiser la part du planifié que l'on serait tenté d'attribuer aux lotissement 2, 5 et 6, au regard des données avérées du lotissement 4 (*poblacion*).

Ce constat, qui découle de l'observation de l'enchaînement des opérations dans la longue durée, doit toutefois être tempéré et adapté aux cultures urbanistiques qui modèlent l'espace depuis l'Antiquité. S'agissant du Moyen Age, la multiplicité des pouvoirs qui agissent dans et sur la ville – ecclésiastiques, ducal, communal – conduisent à l'assemblage de plusieurs aménagements de secteurs englobés ensuite dans les aménagements combinés que sont les enceintes [1051]. D'où la vision éclatée et non cohérente, au prime abord, qui caractérise, pour certains, l'urbanisme médiéval par rapport à la vision que l'on se fait de l'urbanisme antique et que l'on peut simplifier par la formule : 'à pouvoir unique et fort, projet et réalisation uniques et forts'. L'avancée des recherches sur la ville et sur l'histoire politique et économique antiques, assouplit cette position. On a maintes fois eu l'occasion, ni ce n'est d'abattre, tout au moins de déconstruire les présupposés qui pèsent sur la complexe organisation de la ville du Haut-Empire. Elle est, à n'en pas douter, le fruit d'une culture urbaine différente de celle du Moyen Age. Le peu de données que l'on possède sur elle et le besoin qu'a tout chercheur de construire un schéma comblant le silence de questions restées sans réponse, a conduit à trop simplifier et l'urbanisme antique, et l'idée que l'on s'en fait. Depuis la fin des années 1980, les nouvelles problématiques développées par l'archéologie, puis par l'histoire, ont renouvelé les démarches heuristiques sur la ville antique. A y regarder de plus près, les remparts de la cité, pour ne prendre que cet exemple, étaient de moins en moins parfaits, et pas parfaits du tout en fin de compte. Car l'urbanisme antique, comme celui du Moyen Age, n'ont pas pour vocation première de réaliser des structures parfaites, mais d'aménager l'espace en réponse à leur contexte propre, en s'adaptant aux besoins et en créant de nouvelles perspectives d'avenir. Les différentes phases d'aménagement de la trame antique, et son adaptation aux contraintes topographiques – je pense en particulier à l'exemple révélateur des fouilles de Saint-Christoly – effacent certaines différences entre urbanisme antique et médiéval. La ville du IIIe siècle, et celle du XVe, se ressemblent sur certains points : elles sont le résultat de plusieurs aménagements de l'espace. C'est la transcription des aménagements en plan qui exprime le

[1051] GAUTHIEZ 2003a, p. 56-57 : « aménagement urbain de secteur : aménagement urbain formant un quartier ou un secteur urbain » ; « aménagement urbain combiné : groupe d'aménagements urbains dont les réalisations successives sont organisées suivant une composition unitaire, élargie à chaque réalisation nouvelle ».

mieux les différences culturelles de conception et de rapport à l'espace : entre la trame orthogonale antique, évoquant la maîtrise complète de l'espace dans toutes ses dimensions ; et, pour simplifier, la conception médiévale linéaire de l'espace qui traduit la dynamique du lien, entre les lieux et entre les hommes.

Du rapport à l'autorité publique se dégagent aussi similitudes et dissemblances. La fin du IIIe siècle marque en ce sens un point de rupture net, entre espace ouvert et espace clos, transcription topographique d'une prise de conscience de la vulnérabilité. La disparition de l'autorité publique antique, dans le courant du Haut Moyen Age, et sa renaissance multiple – d'abord au sein de l'Eglise (évêques), puis parallèlement par le biais des officiers royaux (comtes et ducs) et par les rois-ducs, et enfin dans celle du groupe des habitants et son affirmation en tant que commune – sont la distinction essentielle que l'on peut établir. Pourtant, dès le IIIe siècle et jusqu'à la fin du Moyen Age, l'autorité publique, qu'elle soit une ou qu'elle soit plusieurs, s'inscrit de la même façon dans l'espace : elle s'attache aux enceintes. Tous les acteurs du pouvoir urbain, à l'exception cependant de Saint-Seurin [1052], sont en rapport direct avec les fortifications. Le *forum*, le groupe épiscopal Saint-André, l'Ombrière, la viguerie, la prévôté sont en rapport avec l'enceinte antique (tracé 1). Et lorsque le pouvoir laïc ne peut s'y raccrocher, il crée lui-même ses fortifications au centre de la cité (pôle ducal de Saint-Projet). Sans parler de *l'Hostau-de-Bila* et des fortifications du bourg Saint-Eloi, et d'une part importante des activités économiques (port intérieur antique, marché médiéval), tout est ancré dans les fortifications, jusqu'aux citadelles élevées par Charles VII.

La ré-appropriation de l'antique cité, à partir du Ve siècle, est un phénomène que l'on ne distingue que de façon partielle. Néanmoins, l'héritage viaire très prégnant et la part considérable des opérations rationnelles décrites réduisent la portion d'espace faisant l'objet d'une fabrique spontanée, ou par micro-lotissements, à environ 15-20 % de la superficie de la ville de la fin du XVe siècle, soit 1/6 à 1/5, ce qui est peu. La croissance n'est donc pas un phénomène progressif et impensé, elle est l'aboutissement de projets volontaires portés par des pouvoirs puissants et nourris par l'économie. Des décideurs, dont on identifie l'origine de façon souvent indirecte, on retiendra :

- ✓ Du IVe au Xe siècle : l'action structurante et prépondérante de l'Eglise jusqu'à la sédentarisation des fonctions curiales et résidentielles du pouvoir laïc.
- ✓ Puis, l'action décisive, mais limitée, des seigneurs ecclésiastiques en matière d'implantation des couvents et des lotissements.
- ✓ A partir du Xe siècle, l'action déterminante et globale du pouvoir des rois-ducs et surtout du pouvoir concédé à la commune à la fin du XIIIe siècle, seuls acteurs auxquels on peut associer des compositions urbanistiques touchant l'ensemble de la ville et de ses habitants, dans la topographie (enceintes, ports) mais aussi dans les domaines économiques et juridiques (ports, marchés, monnaies, réglementation des padouens).

On ne saurait caricaturer les réalisations selon ces seules tendances, les réalités, on l'a vu, sont souvent plus complexes. Toujours est-il que l'aménagement urbain « est un formidable instrument de pouvoir et de contrôle » à disposition des décideurs, qui en retirent

[1052] Cela traduit la farouche indépendance du chapitre canonial, et son réflexe systématique de se distinguer, mais aussi de lutter contre les autres pouvoirs et de les capter au profit de son image. De la guerre ouverte menée contre Saint-André pour revendiquer la primauté de fondation épiscopale, au rituel créé sur le fort Saint-Seurin et contraignant les archevêques lors de leur investiture, et les rois-ducs qui vont y prendre bannière, tels sont les procédures emblématiques fondées par le chapitre pour asseoir son autorité sur la ville, en plus de l'énorme seigneurie qu'elle y possède, objet de la thèse de LAVAUD 1993.

« un surcroît de puissance » [1053]. Chaque opération est portée par une situation économique favorable, du moins en ce qui concerne celles qui ont laissé des traces [1054].

A partir des états de restitution et des estimations que l'on a sur la ville antique et médiévale [1055], on peut, sans trop d'erreurs, quantifier la surface urbanisée, la surface enclose, la longueur des rues et la longueur des enceintes sur l'ensemble de la période [1056]. Le tableau ci-après résume l'ensemble des données, qui sont ensuite transcrites sur le graphique 10 :

***Tableau 31** – Bordeaux :20 siècles de fabrique urbaine, quantification et estimation*

Chronologie	Surface urbanisée (en ha) *	Surface enclose (en ha)	Longueur des rues (en km)	Longueur cumulée d'enceinte (en km) **	Observations
VIe siècle av. J.-C.	5 à 6	—	1,5	—	Estimée à partir de la trame orthogonale de module 120m x 120 m ; soit une longueur moyenne d'environ 300 m de rue par hectare, assez proche des moyennes médiévales.
Milieu Ier siècle	12 à 15	—	4	—	
Fin Ier siècle	80 à 90	—	25	—	
Fin IIe siècle	150 à 170	—	48	—	
Fin IIIe siècle	Tendance : ▼	30,5	Tendance : ▼	2,3	Surface enclose : Enceinte 1, port intérieur exclus pour la surface ; inclus pour la longueur d'enceinte = 2,9 km
Fin IV siècle	Tendance : ▼	30,5	Tendance : ▼	2,3	Surface enclose et longueur d'enceinte = Port intérieur exclus
Ve siècle	Tendance : ▼	31,5	Tendance : ▼	2,3	Surface enclose : début du comblement du port intérieur
VIe siècle	Tendance : ▶	32,5	Tendance : ▶	2,3	Surface enclose : fin du comblement du port intérieur
VIIe siècle	55	32,5	10	2,3	
VIIIe siècle	45 à 50	32,5	10	2,3	
IXe siècle	40 à 45	32,5	10	2,3	
Fin Xe siècle	35 à 40	32,5	12	3,1	Enceinte de Saint-Projet (tracé 2)
Fin XIe siècle	50	32,5	15,3	3,1	
Fin XIIe siècle	70	32,5	23,2	2,3	Démantèlement de l'enceinte 2
Vers 1225	75	49	28,6	3, 25	Enceinte du bourg Saint-Eloi (tracé 3) avec porte des Paus
Vers 1260	106	49	32,8	3, 25	4, 15 km en comptant la double courtine de l'enceinte du bourg
Vers 1290	118	49	36,9	3, 25	
Vers 1340	152	146	48,5	8,1	Troisième enceinte (jonction fluviale non construite : tracé 5)
Vers 1450	158	146	49,8	8,85	Troisième enceinte (tracés 4 et 5)
Vers 1500	160	149	48	8,95	Châteaux de Charles VII et tracé 7
Vers 1550	162	152	51	9	Boulevard Sainte-Croix et tracé 6

* Prend en compte toute la ville *intra-muros*, mais également tout l'habitat aggloméré *extra-muros*, le plus souvent à proximité d'un établissement ecclésiastique (Saint-Seurin, Saint-Croix, Sainte-Eulalie...).
** Sans tenir compte des destructions probables de l'enceinte antique et de l'enceinte du bourg, phénomène que l'on perçoit mais que l'on ne peut raisonnablement estimer.

[1053] GAUTHIEZ 1991, p. 409.
[1054] Une phase de rétraction précède probablement la construction du mur antique, mais sa facture prouve que le projet est réalisé dans un contexte économique et démographique où la ville est encore puissante. Par ailleurs, hormis l'échec de la draperie de Tropeyte (1287), et l'inachèvement de la partie sud-ouest de la *poblacion* Sainte-Croix, je n'ai trouvé aucune autre mention de projet inachevé ou ayant échoué.
[1055] Pour la période antique, voir la partie II.
[1056] Je reprend ici la méthode mise au point par GAUTHIEZ 1991, p. 408-413, sauf en ce qui concerne les estimations démographiques, pour lesquelles on ne dispose pas d'assez de données fiables. Calculs de surfaces et de longueurs réalisés à partir des outils d'analyse spatiale du SIG.

Graphique10 - *Les rythmes de la fabrique urbaine de Bordeaux (VIe siècle av. J.-C. - 1550)*
d'après les données chiffrées du tableaux 32 et les hypothèses de restitution de Bordeaux aux différentes époques.

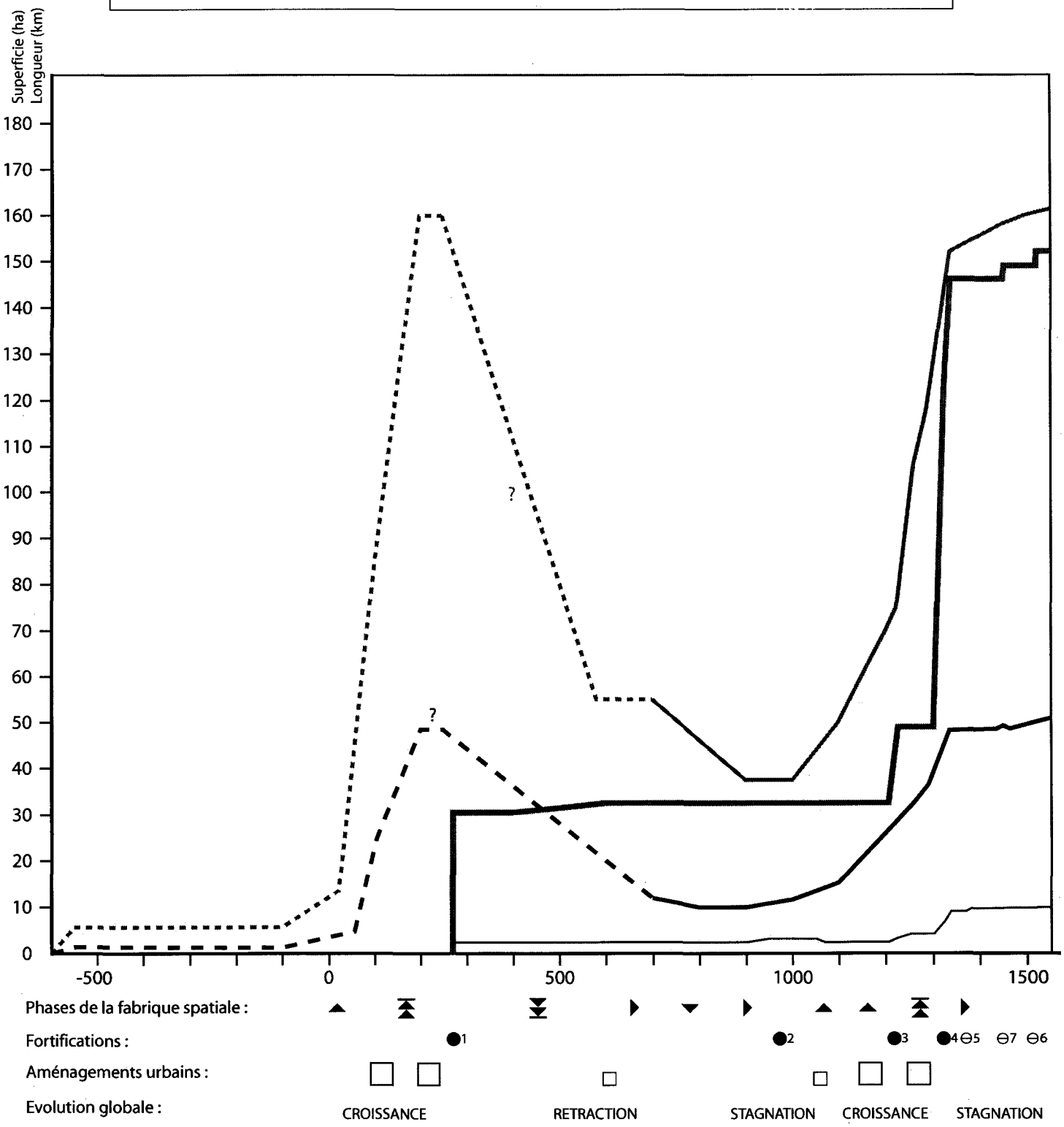

Légende du diagramme :

- superficie urbanisée
- superficie enclose
- longueur de rue
- longueur cumulée d'enceinte

Symboles :

- croissance / forte croissance
- rétraction / forte rétraction
- stagnation
- 1 5 enceinte, jonction d'enceinte et n° du tracé
- nouveaux secteurs aménagés

© EJC 2005

Il faudrait compléter ce diagramme par la période allant jusqu'au début du XIXe siècle. La complexité des opérations d'époque moderne, leur nombre, mais également la certitude de pouvoir les estimer de façon encore plus fine, m'a conduit à ne pas m'engager pour l'instant dans cette voie [1057]. De toutes les variables quantifiées, celles de la surface urbanisée et de la longueur des rues sont les plus représentatives des rythmes et des évolutions, au détriment des estimations associées aux enceintes qui expriment les bonnes tendances seulement à partir de 800, mais qui sont en fort décalage pour les périodes antérieures (260/80 à 800).

Sont mises en relief deux périodes de forte croissance :

- ✓ La première correspond aux deux siècles qui suivent la conquête romaine ; l'estimation, malgré les nombreuses zones d'ombre qui demeurent, exprime les bonnes tendances de cette croissance forte et régulière concentrée sur 200 à 250 ans.
- ✓ La seconde débute dans le courant du XIe siècle, s'affirme très nettement au XIIe, avant d'exploser littéralement au XIIIe siècle et ce jusque vers 1340. Elle dure environ 3 siècles. Au milieu du XIVe siècle, la ville a retrouvé un niveau d'occupation comparable à celui de la fin du IIe siècle.

Et deux périodes de rétraction :

- ✓ La première est la plus forte et la plus longue, elle débute un peu avant la construction du rempart antique et semble se poursuivre jusqu'au milieu du VIe siècle. Un palier la suit correspondant à une période de répit à laquelle sont associés quelques aménagements.
- ✓ La seconde est plus courte et caractérise la période des invasions scandinaves. Un longue phase de stagnation la suit également.

La rétraction urbaine semble donc être proportionnelle à la durée de ces crises. Paradoxalement, les difficiles périodes du milieu et de la fin du XIVe siècle, ainsi que la Guerre de Cent-ans n'ont pas entraîné de rétraction notable de l'espace. Ce sont les habitants qui payent le tribut le plus cher de cette apparente stabilité.

Par ailleurs, la mise en parallèle des événements topographiques les plus marquants que sont les fortifications et les aménagements urbains met en lumière le caractère cumulatif et extraordinaire des phases de croissance, sans que l'on puisse toutefois identifier aucun cycle au vu des phases de fabrique qui se succèdent sans constance, ni régularité [1058]. Les phases de stagnation ne sont cependant pas le parent pauvre de la synthèse. Celle des années 900-1000 et celle des années 1350-1550 – qui se poursuit au-delà jusque vers 1650 – sont propices aux mutations foncières et parcellaires.

Enfin, on notera la symbiose espace-urbanisé / espace enclos pour la période allant du VIIIe au milieu du XVIe siècle (et même au-delà jusqu'au début du XVIIIe siècle), avec toutefois un léger décalage systématique. A la différence de l'enceinte antique – qui devance presque la rétraction tout en assurant la survie de l'*urbs* – l'enceinte intérieure de Saint-Projet se présente comme la gardienne de l'urbanité après une crise profonde ; celle de Saint-Eloi est élevée en conséquence d'assauts et n'entérine qu'une portion de la superficie urbanisée ; la dernière est construite en prévention des risques et tente de susciter la croissance en englobant des espaces assez lâches.

[1057] Les études bibliométriques de la partie I (tableaux 2, 4, 5) ne sont pas établies sur les mêmes critères . Le lecteur pourra toutefois y revenir pour avoir une idée de l'évolution moderne.

[1058] Je fais mienne ici, la formule de GAUTHIEZ 1991, p. 411 : « Les phases d'accroissement de l'espace urbanisé sont ainsi, à tous points de vue, des phénomènes exceptionnels. A tel point qu'il paraît vain de chercher des cycles dans cette chronologie, un cycle n'a-t-il pas pour caractéristique d'être régulier ?

QUATRIEME PARTIE

LES PAYSAGES URBAINS DE BORDEAUX AUX XIVE ET XVE SIECLES

approche expérimentale du paysage entre texte et plan

De la notion d'espace à celle de paysage, mon propos n'a qu'un objectif : considérer l'un et l'autre comme des objets d'histoire. L'un et l'autre ne sont pourtant ni identiques, ni parfaitement dissociés, ni même l'avers et le revers d'une même monnaie qui, dans mon cas particulier, est la ville de Bordeaux. L'espace permet une approche de l'urbain sous l'angle de la matérialité et des dynamiques de fabrication du tissu. La démarche spatiale se fonde sur le potentiel historique du plan, et en particulier du plan cadastral, dont elle analyse les composantes matérielles (parcellaire, bâti, voirie, fortification, réseau), leurs interrelations et leurs relations avec le milieu naturel. Confrontées aux données archéologiques et écrites, les données 'spatiales' éclairent les processus de fabrication de l'urbain sous un angle neuf. A l'inverse de cette approche fondée sur l'espace transcrit par les plans actuels ou sub-actuels, l'historien du paysage travaille, sur un objet qui a totalement – ou presque – disparu et qu'il lui faut, dans un premier temps, reconstituer. Le paysage n'est pas l'espace en trois dimensions, ni la simple étendue d'un pays offert à la vue [1059], il est un 'espace' de l'entre deux, au croisement d'un regard – celui de l'historien – et d'un objet, défini avec une précision variable selon le type de sources. Le paysage est un terme à la mode, utilisé par des disciplines variées et couvrant des étendues de connaissances diverses. Il est de fait ambigu et il conviendra de faire la part entre les usages et théories dont il est l'objet, afin de définir ce qu'est *le paysage de l'historien* [1060], objet d'étude conditionné par les sources à disposition et des approches méthodologiques appropriées.

Cette étude ne prétend pas à l'exhaustivité. Il ne s'agit pas de décrire les paysages de l'ensemble de la ville pour les périodes documentées. Plus modestement, et du fait de l'ampleur des sources disponibles, il a pour objectif de définir quelle est l'histoire des paysages que l'on peut faire, à quel moment, et comment on peut la faire. Aussi, après avoir décrit ces éléments, on s'attachera à présenter des exemples concrets d'application, basculant d'un niveau d'étude à un autre, entre texte et plan.

[1059] Définition du *Petit Robert*.

[1060] Le paysage est un objet d'étude historique depuis près d'un siècle. Les historiens qui ont employé le terme n'ont pas consacré d'étude définissant le sens particulier du mot en histoire avant la récente publication d'Annie Antoine, intitulée : *Le paysage de l'historien, archéologie des bocages de l'Ouest de la France à l'époque moderne* (Maine, Anjou, Bretagne). Ma réflexion épistémologique sur le paysage urbain en histoire médiévale, découle en partie de l'approche du paysage rural moderne d'ANTOINE 2002.

CHAPITRE 1

PROBLEMATIQUES PAYSAGERES

historiographie, définitions, méthodologies, limites, sources

1- Le paysage : un objet et des regards
Les conceptions du paysage

Le mot de paysage est au carrefour d'horizons épistémologiques divers. Il est l'objet d'étude de nombreuses disciplines comme la géographie, les sciences environnementales (écologie...), l'histoire, l'archéologie, l'histoire de l'art, la sociologie, la philosophie... le terme est à la mode, sans parler des conceptions idéologiques et politiques actuelles qui récupèrent la notion de paysage comme celle d'un symbole de retour à l'harmonie entre l'homme et son environnement. Il n'est donc pas question ici de faire le tour de toutes les théories du paysage, mais simplement d'évoquer les principales acceptions du mot qui sortent de la définition simplificatrice de l'étendue de 'pays' que le regard embrasse, et ce, afin de définir ce qu'est – ou plutôt ce que peut être – le paysage de l'historien, et plus particulièrement le paysage urbain [1061].

Toutes ces disciplines relèvent essentiellement des sciences humaines, elles manipulent la notion avec des outils et des objectifs différents que l'on peut aisément caricaturer. D'un côté, les unes – géographie 'physique', écologie – utilisent des outils mathématiques (analyses systémiques fondées sur les statistiques) pour durcir et rendre objective l'ambivalente notion de paysage. De l'autre côté, certaines disciplines – sociologie, philosophie, esthétique – ne s'intéressent qu'à la dimension subjective du paysage : construction de sociétés et de cultures distinctes, soumise au regard tout aussi subjectif de l'observateur, selon sa formation et les objectifs de ses travaux. Entre les deux enfin, l'historien qui a l'ambition de décrire scientifiquement le paysage comme une production des sociétés dans le temps. Deux questions se posent alors : de quel paysage parle-t-on et peut-on raisonnablement parler de paysages urbains médiévaux ?

A la première, on peut répondre que le paysage est un objet dont la matérialité rend possible son étude par le géographe, l'historien ou l'archéologue. Les rapports au temps et aux sources se combinent alors et associent le paysage actuel et les données de terrain au géographe, et les paysages anciens voire disparus connus par les textes et les fouilles à l'historien et à l'archéologue. Les premiers travaillent sur un 'paysage visible', les seconds sur un 'paysage reconstitué' ; tous soumettent la description à divers degrés d'analyse et rendent compte d'un 'paysage perçu'. A la seconde question, on peut répondre de deux façons. Tout d'abord, le mot de paysage n'apparaît que dans le courant du XVIe siècle, et il n'existe pas, *stricto-sensu*, de paysage pour l'homme médiéval. Mais si l'on considère, que le paysage existe dès qu'il y a quelqu'un pour le regarder et l'étudier comme une construction, alors, « il existe, à n'en pas douter un paysage de l'historien... à la condition qu'il décide de s'y intéresser » [1062].

La polysémie du paysage implique des approches variées depuis la fin du XIXe siècle. Mon objectif n'est pas de les saisir toutes, mais de sélectionner celles qui apportent à l'historien les outils d'une réflexion et d'une définition du paysage, évoquant par là-même les sources à mettre en jeu, des méthodes d'exploitation et des limites. Objet d'étude traditionnel pour les uns, plus récent pour les autres, il convient de s'arrêter successivement sur les disciplines qui ont nourri et qui se sont nourries du paysage. Si les frontières entre disciplines ne sont pas aussi nettes qu'il y paraît, entre histoire et géographie par exemple, j'ai opté pour une présentation par point de vue. Le paysage oscille entre deux pôles, du réel au

---

[1061] Pour une réflexion épistémologique et historiographique détaillée, voir ANTOINE 2002, chapitre 1, p. 17-44 : « Entre subjectivité et objectivité : les théories du paysage ». L'auteur propose également une bibliographie spécialisée sur le thème des « Théories du paysage » (p. 299-304) à laquelle je renvoie. Concernant plus spécifiquement les paysages urbains, l'essentiel des références provient des actes du XIe congrès des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur, intitulés *Le paysage urbain au Moyen Age* (GUILLEMAIN 1981). Hormis la préface de B. Guillemain, cette publication ne propose pas d'article conceptuel sur la notion de paysage urbain en histoire. C'est en faisant le rapport entre les deux publications que se dessinent les grandes tendances de recherche historique en matière paysagère.
[1062] ANTOINE 2002, p. 37.

perçu, tout en gardant à l'esprit, que les regards – du géographe et de l'historien pour conserver le même exemple – se croisent et s'influencent mutuellement.

1.1 - Le 'paysage objectif' de la géographie

1.1.1- Le paysage vidalien et sa remise en question

Premier volume de l'*Histoire de la France illustrée* d'Ernest Lavisse, le *Tableau de la géographie de la France*, de Paul Vidal de la Blache, paraît en 1905 [1063]. Il va marquer, jusqu'à la fin des années 1960, la méthode descriptive de la géographie physique, par opposition à la géographie humaine sur laquelle il explore de nouvelles pistes dans d'autres œuvres. Les descriptions très littéraires du modelé s'appuient plus sur la carte du géologue que sur l'observation réelle d'un paysage. Le *Tableau de la géographie de la France*, n'est pas celui d'un paysage visible mais relève d'un certain regard que le géographe porte sur le pays, par le biais de multiples coupes géomorphologiques, croquis et autres blocs-diagrammes [1064]. Trois raisons essentielles conduisent à une rupture et à une critique virulente de la géographie vidalienne : tournures trop littéraires du discours, place trop importante voire déterministe donnée aux facteurs physiques, et, mêlant l'un et l'autre au final, le caractère peu scientifique de la description. L'école vidalienne est héritière directe de la géographie humaniste, dont la production associe le 'beau discours' au 'beau paysage'. La méthode descriptive n'en est pas moins perçue comme subjective et, dès la fin des années 1960, la nouvelle géographie, qui rêve d'objectivité et d'abstraction théorique évacue de son vocabulaire la notion de paysage, qu'elle relègue à la prose touristique.

1.1.2- « Une géographie sans paysage » [1065]

Les bouleversements de la France d'après-guerre expliquent en partie l'émergence d'une nouvelle géographie. Jusqu'aux années 1950, parler de paysage désigne naturellement qu'on parle des 'campagnes', l'absence d'adjectif qualificatif mettant en lumière la quasi exclusivité de l'étude de la France rurale et régionale, en droite ligne de celle du XIXe siècle, par opposition aux paysages urbains auxquels la géographie ne s'est pas attaquée. Les valeurs de progrès et de modernisation portées par la reconstruction s'opposent aux beaux paysages et mettent les scientifiques dans l'embarras pour décrire de nouveaux types de paysages, en particuliers les 'laids' paysages industriels. Très vigoureusement contestée, la géographie vidalienne, descriptive et privilégiant le particulier au général, n'est plus considérée comme un moyen de connaissance scientifique. « Dans ce contexte, la géographie physique et la géographie humaine se séparent durablement. Or étudier le paysage ne pouvait se faire qu'à la rencontre de ces deux branches de la géographie. Tout ceci entraîne à la fois le retrait et la critique des travaux touchant de près ou de loin à la question de paysage. [1066]»

Le mot migre et se spécialise dans d'autres domaines : paysage naturel de l'écologie, culturel de la sociologie... Alors qu'en Angleterre, la *lanscape-ecology* prend en compte

---

[1063] VIDAL DE LA BLACHE 1905.

[1064] ANTOINE 2002, p. 19, résumant le point de vue de Giblin (B.), Le paysage, le terrain et le géographe, *Hérodote*, 9, p. 74-89, Paris 1978, précise : « La description évoque un paysage, mais ce n'est pas celle d'un 'vrai' paysage. Les paysages vidaliens sont des paysages construits que l'œil ne peut voir ; ces paysages sont élaborés à partir de la lecture de la carte géologique au 320 000e ou de la carte topographique au 80 000e [...] : c'est lorsqu'il regarde la carte que le géographe décrit le mieux le terrain ».

[1065] Citation de l'article de BERTRAND (G.), Les géographes français et leurs paysages, *Annales de géographie*, 1984, 516, p. 218-229, cité par ANTOINE 2002, p. 22.

[1066] ANTOINE 2002, p. 22.

l'aménagement de l'espace et sa dimension paysagère, on se tourne, en France, vers la notion d'espace, et vers une abstraction quasi systématique fondée sur l'analyse des flux et des réseaux et produisant de nouvelles représentations sous la forme de modèles et de chorêmes. L'éviction du champs sémantique du paysage n'est toutefois pas sans conséquences, ni sans difficultés. Ainsi naissent d'autres échelles d'étude et de nouvelles notions incluant, de façon sous-jacente, la notion de paysage, c'est-à-dire le rapport entre la société – le type d'espace qu'elle construit – pourquoi et comment elle le construit. Ce sont, par exemple, le concept de région, très en vogue dans les années 1960, et déprécié à son tour au cours des années 1970. La région n'est pas une réalité objective comme la région administrative, mais doit se définir à l'échelle du « vécu » : c'est le sentiment de communauté des hommes qui habitent un espace qui conduit à définir l'espace vécu, chez les géographes, puis chez les historiens.

1.1.3- « Le paysage retrouvé » [1067]

Dans le courant des années 1970, le renouveau de l'intérêt pour le paysage caractérise une partie de la géographie. Plusieurs facteurs participent à ce retour [1068] et orientent la recherche dans deux directions essentielles : le paysage constitue un matériau propice à l'application de systèmes et d'analyses systémiques ; la part prépondérante des facteurs anthropiques dans l'analyse paysagère et les rapports hommes/milieux revitalisent la branche traditionnelle de 'géographie physique'. La prise en considération de la part objective (le paysage dans sa matérialité) et subjective (le paysage, comme construction humaine, analysé par un observateur, au regard subjectif car dépendant de sa formation et de ses objectifs) conduit à l'élaboration de protocoles de recherche complexes mais dont le principal intérêt et d'intégrer au paysage la dimension de « création », subtile conjugaison de phénomènes anthropiques et naturels [1069]. Si l'on a parfois la sensation d'y 'perdre son latin',

---

[1067] Titre de l'ouvrage de QUILLIET (B.), *Le paysage retrouvé*, Paris, Fayard, 1991, 697 p., cité par ANTOINE 2002, p. 38. Bernard Quillet s'est livré, au cours des années 1980, à un grand nombre de reconstitutions paysagères sous la forme de dessins. Basée sur une méthodologie régressive, sa méthode (appelée *landschaftique*) consiste à reconstituer les paysages anciens à partir de leurs aspects présents, ce qui conduit, de fait, a être largement tributaire des idéologies et de la représentation esthétique des paysages véhiculés. Le titre est cité ici pour sa valeur intrinsèque, indépendamment de l'ouvrage de B. Quillet, dont le point de vue, fort discutable, est cependant très intéressant. *Le paysage retrouvé* rappelle, au-delà de la méthode Quillet, la nécessité du concept de paysage, comme objet d'étude privilégié des relations de l'homme à son 'milieu'.

[1068] ANTOINE 2002, p. 40 : « En 1973, G. Bertrand et O. Dollfus lient le renouveau de l'intérêt pour le paysage à sept facteurs : la place de plus en plus importante faite à la réflexion épistémologique, le développement des recherches sur les structures et les systèmes inspirés de la linguistique, la vulgarisation des méthodes mathématiques, les progrès de l'écologie, l'influence des écoles géographiques étrangères, le développement de la photo-interprétation et aussi l'intérêt porté aux problèmes d'environnement, d'aménagement, de protection de la nature et des ressources naturelles ».

[1069] ANTOINE 2002, p. 40-41, prend l'exemple des géographes de l'Ecole de Besançon qui découpent le paysage en trois boîtes :
« - la boîte des sous-systèmes producteurs du paysage, qui sont faits d'éléments inertes (abiotiques), vivants (biotiques), humanisés ou construits (anthropiques) reliés par des flux ;
- la boîte des sous-systèmes utilisateurs pour lesquels le paysage est un produit de la perception, une représentation mentale conditionnée par l'utilisation du paysage (consommation, vente, aménagement, recherche, étude) ;
- la troisième boîte enfin, la 'boîte systémique', constitue 'le paysage visible', pensé comme objet en soi et potentiellement offert à la vue, qui comprend à la fois l'ensemble des objets visibles et les éléments effectivement vus ».
Et de conclure avec justesse et acuité : « L'ensemble est d'une très grande complexité, d'autant que les auteurs ne manquent pas de préciser qu' 'entre les trois sous-systèmes du paysages, s'établissent des liaisons ou flux qui ne sont pas linéaires mais s'organisent selon des boucles de rétroaction…'. On

ces modélisations paysagères dépassent la cadre des faits physiques et modifient très sensiblement la définition du paysage, chose à laquelle l'historien ne peut être insensible.

Ainsi, dès 1978, Georges Bertrand, oriente sa définition sur la composante sociale : « le plus simple et le plus banal des paysages est à la fois social et naturel, subjectif et objectif, spatial et temporel, production matérielle et culturelle, réel et symbolique [...]. Le paysage et un système qui chevauche le naturel et le social ». Ainsi l'historien peut-y aborder le paysage non comme un 'cadre' figé, lisse et immuable qu'implique son existence mais dans son évolution : « le paysage apparaît moins comme une structure économique et sociale et de plus en plus comme un processus de transformation, donc un phénomène inscrit dans l'histoire » [1070]. Cette définition, à la base de « l'archéologie du paysage », est directement applicable à l'étude de paysages anciens ou disparus : elle scelle l'alliance du caractère objectif du paysage ouvert à une analyse systémique d'une part, et du caractère subjectif de l'observateur, que celui-ci regarde un paysage visible ou reconstitué, présent ou ancien, d'autre part.

De cet aperçu très succint de l'évolution de la notion de paysage en géographie, ressortent des définitions et des approches directement assimilables par l'historien. L'œil du géographe transforme la matière molle du paysage en un objet d'étude scientifique que l'on peut quantifier et modéliser. Le déplacement des centres d'intérêts de la recherche vers les phénomènes culturels et sociaux assouplissent, dès les années 1970, cette approche objectiviste. L'espace vécu des géographes et des historiens s'ouvre à d'autres dimensions incluant l'affectivité du sujet, qu'il soit observateur ou acteur de la création. C'est vers l'étude de cet autre pôle paysager, dominé par le sociologue, l'historien de l'art et surtout par les spécialistes de l'esthétique, que l'on peut se tourner à présent.

1.2- Le 'paysage subjectif' de l'esthétique

Eclipsé de la production scientifique pendant une vingtaine d'année, le paysage revient en force au tournant des décennies 70 et 80 [1071]. Géographes et historiens, alors afférés à quantifier, se tournent à nouveau vers les concepts paysagers comme moyen de connaissance des sociétés actuelles et passées. Les uns et les autres sortent des schémas cartésiens de classement et de mesure, pour rentrer, à la suite de Gilles Sautter, en « connivence » avec le paysage [1072]. Parmi les disciplines à l'origine de cette ouverture, on laissera de côté les approches de la géographie des représentations – qui privilégie l'analyse individuelle du paysage en tant que « lieu », au détriment de la région ou espace vécu – est celle de la symbolique paysagère qui, malgré leur intérêt, conduirait vers une histoire des représentations, non vers celle du paysage [1073]. Les spécialistes de l'esthétique offrent en revanche à l'historien, la matière d'une réflexion assimilable. Situées à l'opposé du paysage objectif, les propositions d'Augustin Berque et d'Alain Roger théorisent la notion dans des dimensions propres à nourrir ma démarche : qu'est-ce qu'un paysage et comment le regarde-t-on ?

---

a un peu l'impression de perdre le sens de ce que l'on cherche au profit de la création d'une méthode scientifique trop lourde pour y soumettre les bribes de paysage ancien dont doit se satisfaire un historien ».

[1070] Citations de l'article de BERTRAND (G.), Le paysage entre nature et société, *Revue de géographie des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 1978, 49 (2), p. 239-258, pris dans ANTOINE 2002, p. 42.

[1071] Jusqu'à devenir un terme « fourre-tout », comme le propose la recension polysémique réalisée par ANGIO (R.), Au secours, le paysage revient !, *L'Information géographique*, 1977, 3, p. 122-128.

[1072] Le titre de l'article de SAUTTER 1979 est *Le paysage comme connivence*. Gilles Sautter définit cette « connivence » comme la charge affective du paysage et « le moyen par lequel les auteurs communiquent leur vision du paysage, colorée d'affectivité », pendant systématique de tout « discours rationnel, scientifique, décortiqueur et classificateur ».

[1073] Voir à ce sujet les points de vue d'Antoine Bailly (la théorie du lieu) et celle d'André Louis Sanguin résumés dans ANTOINE 2002, p. 30-33.

Dans les *Cinq propositions pour une théorie du paysage* (1994), A. Berque explique que le paysage n'est pas « une donnée immanente », qu'on ne peut le réduire ni seulement au visible, ni simplement au regard, mais à la croisée de l'un *et* l'autre : « le paysage ne réside ni seulement dans l'objet (paysage matériel), ni seulement dans le sujet (l'observateur), mais dans l'interaction complexe de ces deux termes » [1074]. Par ailleurs, il ajoute que le paysage n'existe que si une société est capable de le nommer et le décrire, de le représenter, de l'apprécier et de construire des jardins d'agrément. Alors il existe des groupes sociaux et des époques « non paysagères » [1075]. Cette théorie intéressante, mais restrictive car uniquement subjective, n'est pas en tout point transposable dans cette recherche. Les quatre conditions ne sont pas remplies à Bordeaux : il n'existe pas de mot pour traduire le paysage ; les sources foncières ne peuvent être considérées comme des discours sur le paysage car elles ne sont pas appréciatives ; il existe en revanche des représentations (discutées en détail par la suite) et des jardins dont le rôle d'agrément est toutefois très secondaire [1076]. De ce point de vue, la conclusion serait sans appel : il n'y a pas de paysage urbain bordelais.

Dans la même optique, le *Court traité du paysage* d'Alain Roger (1997) distingue le « pays », présent depuis toujours (soit « l'environnement » de A. Berque), du « paysage » dont la condition d'existence est qu'un regard soit porté sur une portion de pays [1077]. L'auteur va plus loin cependant en affirmant qu'il ne peut exister de « paysage naturel » : le paysage est entendu comme un produit historique et culturel, il n'est de paysage que construit. Ce processus de construction, qu'il nomme « artialisation », ne se conçoit, d'après lui, que dans l'optique du beau, fruit de la transformation, par les sociétés, de la matière première qu'est le pays.

En dehors des considérations esthétiques, l'historien a beaucoup à prendre et à apprendre des théories développées, entre autres, par A. Berque et A. Roger. Le paysage n'est assimilable ni au milieu (cadre d'évolution des sociétés), ni à l'environnement (cadre naturel), ni à la région ou au lieu (niveau d'échelle d'analyse spatiale), ni même à l'espace. Faire l'amalgame de l'un et de l'autre (paysage/espace) traduit l'incapacité de saisir le paysage comme autre chose qu'un élément objectif. Si d'après les critères esthétiques, il n'existe pas de paysages urbains bordelais à la fin du Moyen Age, il en existe un, à n'en pas douter, pour l'historien. Manquent toutefois à la plupart de ces théories, de la géographie à l'art, une dimension indispensable au discours historique : celle du temps.

1.3- Et l'histoire des paysages...

Un premier constat s'impose à partir de l'*Histoire du paysage français* de Jean-Robert Pitte (1983) : la seule somme réalisée à cette échelle est l'œuvre d'un géographe [1078]! Elle arrive, de plus, bien tardivement dans l'historiographie de la question et invite à relativiser les cloisonnements épistémologiques. Si histoire et géographie ne marchent pas d'amble en matière de paysage, l'une et l'autre se précèdent à tour de rôle, parfois s'affrontent, souvent se télescopent et s'inspirent mutuellement. Ainsi ne saurait-on rappeler l'exhortation de l'historien Marc Bloch pour l'étude des terroirs par l'intermédiaire des cartulaires et des plans

---

[1074] BERQUE et al. 1994, p. 5.
[1075] BERQUE et al. 1994. Les 4 critères sont définis par A. Berque p. 16.
[1076] On ne peut considérer le jardin monastique sous cet angle réducteur. Les jardins privés ou *casaus* ne sont pas définis selon cette valeur mais suivant leur potentiel de culture. Il n'existe pas, à ma connaissance de jardin dédié prioritairement au 'plaisir', avant les promenades de l'Ormée à la fin du XVIe siècle.
[1077] ROGER 1997.
[1078] PITTE 1983.

terriers (1931), sans rappeler qu'elle est contemporaine et en partie concomitante de celle du géographe Roger Dion qui porte également sur le paysage rural français (1934) [1079].

C'est chez les médiévistes et sur le thème rural que se développe une première approche du paysage dans la lignée des recherches lancées par Marc Bloch. Toutefois, cette approche est partielle et sélective. Partielle parce que l'étude des parcellaires médiévaux peut être appréciée comme une première approche paysagère, mais le parcellaire n'est pas à proprement parler le paysage. Sélective, parce ce que le postulat de la permanence des structures a longtemps dominé à tel point qu'il a détourné les ruralistes de ce type d'étude [1080]. La tradition d'étude des parcellaires se maintient pourtant chez les médiévistes même au plus fort de la critique des paysages vidaliens qui n'est pourtant pas sans conséquence et a généré de nouveaux courants d'histoire quantitative. La pluridisciplinarité de l'école des Annales de Marc Bloch, Lucien Febvre, Fernand Braudel et Ernest Labrousse, pour ne nommer qu'eux, n'est évidemment pas étrangère au dynamisme et à la profusion de ces publications. Néanmoins, ces travaux ont parfois tendance à figer le paysage qui devient alors le simple « cadre » d'un projet, et non un objet d'étude en lui-même, ni dans ses rapports avec les hommes qui l'occupent et le construisent. Ce cadre est souvent réduit de manière très naturaliste : c'est la plaine, le plateau, ou la montagne, ou encore, du point de vue productif, c'est la terre de culture céréalière, ou celle d'élevage. En somme, les années 1970 sont essentiellement consacrées à des travaux qui ne font pas la part belle au paysage, mais à ces composantes organiques comme support d'études économiques, démographiques, techniques, parfois typologiques (parcellaires)... L'objectif n'est pas de faire ici l'historiographie de toute la question, mais de signaler les origines rurales de la démarche d'histoire médiévale en matière de paysage, et de signifier les caractères singuliers de son approche.

Dans cette optique, le point de vue de l'historien est radicalement différent de celui du géographe ou de l'archéologue. En plus de la dimension chronologique qui distingue les uns des autres, le hiatus est aussi « dû au changement de type de sources : on passe de l'objet actuel ou de l'indice archéologique à de l'archive-texte, on ne s'interroge plus sur l'organisation des objets, mais sur le sens des mots » [1081]. Aussi la quête paysagère de l'historien est-elle faite de blocages et d'hésitations sur la nature de l'occupation du sol livrée par les sources. Ce constat est simple mais ses implications décisives : on ne peut décrire ce que l'on ne peut comprendre. Aussi s'efforcera-t-on de définir les unités primaires du paysage urbain bordelais.

Le traitement du paysage fut donc tout d'abord l'affaire des historiens ruralistes. A la fin des années 1970, la naissance et l'affirmation de l'archéologie du paysage scinde l'étude des paysages anciens et disparus entre archéologues et historiens [1082]. Les premiers ont ouvert le champ de leur recherche à d'autres disciplines, en particulier celle de « l'analyse des formes du paysage » mettant au point un modèle global d'étude de l'espace et de la société qui le produit et l'utilise [1083]. Les seconds semblent peu à peu se déposséder du

---

[1079] BLOCH 1931 et DION 1934. Pour une approche historiographique et lexicale des concepts paysagers et territoriaux de l'œuvre de Marc Bloch, voir la participation de Mailloux (A.-M.) et Verdon (L.), *Marc Bloch : l'espace, produit de la société, in* CURSENTE & MOUSNIER 2005, p. 23-33.

[1080] Le phénomène n'a pas la même portée en matière urbaine, ce que l'on verra par la suite.

[1081] ANTOINE 2002, p. 51 faisant référence à l'étude d'Elisabeth Zadora-Rio sur le milieu urbain et sur l'articulation entre « le paysage des archéologues et celui des médiévistes » (ZADORA-RIO 1995).

[1082] Je pense en particulier à l'article fondateur de Jean Chapelot, sur *L'archéologie du paysage* (1977), qui rédigea d'ailleurs la notice consacrée à cette expression dans le volume 17 de *l'Encyclopoedia Universalis* (éd. 1980, vol. 17, p. 278-281). La revue *Caesadorunum* consacre également à la même époque plusieurs numéros à l'archéologie des paysages (n° 15 et 16 parus en 1978) et à celle, plus spécifique des paysages urbains (CAESARODUNUM 1979), pour l'époque antique.

[1083] C'est ce que CHOUQUER 1991 désigne par l'expression de « regard savant sur le paysage ». L'expression d'étude ou d'analyse « des formes du paysages » qui recoupe en grande partie,

concept, de façon différente d'ailleurs, selon les périodes étudiées. Alors que les médiévistes poursuivent des travaux dans cette voie, le paysage est absent des grandes thèses rurales modernes « des années 1945-1975 et même parfois au-delà » [1084]. Annie Antoine observe à l'appui de solides arguments, l'intérêt ou le désintérêt proportionnel de l'historien face au paysage selon la période qu'il étudie. Elle observe l'exploration multiple des parcellaires antiques, objets de reconstitution par analyse cadastrale et photo-interprétation, sur des espaces de toute nature, du rural à l'urbain, et ouvert à d'autres sciences comme celle de l'environnement, « alors que les médiévistes ont surtout fait l'histoire classique des parcellaires selon la tradition amorcée par Marc Bloch [...]. S'interroger sur les raisons de cet intérêt des historiens des périodes anciennes pour les paysages ruraux et urbains n'a de sens que si l'on considère en même temps la moindre attention que les historiens des périodes plus récentes portent à ces questions. La réponse tient probablement au fait que, de façon fort raisonnable, les historiens cherchent plutôt à reconstituer les paysages qu'ils estiment être totalement disparus plutôt que ceux dont ils estiment que l'on a encore assez de vestiges sous les yeux pour pouvoir raisonnablement les imaginer. Pour être évidentes, ces questions n'en sont pas nécessairement bonnes : les paysages modernes ne sont pas les paysages contemporains. [1085]» La parure monumentale de Bordeaux n'est qu'un reliquat des paysages urbains d'époque moderne. Le temps participe donc au degré variable d'intérêt porté sur les paysages, mais, quelle que soit la proximité chronologique et matérielle d'un paysage avec ceux des époques postérieures ou antérieures, il faut, dans tous les cas, procéder à une reconstitution, et reconnaître humblement, dès qu'on s'y attelle, que celle-ci ne peut être par définition que partielle.

Une façon de se rapprocher de Bordeaux est d'observer l'historiographie du « territoire » bordelais. C'est l'approche proposée par Benoît Cursente et Mireille Mousnier dans leur récente publication sur *les Territoires du Médiéviste* [1086]. Mesurer le chemin parcouru dans le renouvellement de ce domaine à partir de l'étude des œuvres des grands écrivains de l'histoire rurale française est l'objectif préliminaire de cet ouvrage. Les études historiographiques combinent un dénombrement méthodique du vocabulaire (aspect quantitatif) aux impressions personnelles des chercheurs fondées sur une très longue fréquentation d'un auteur particulier (qualitatif). Deux cas nous intéressent plus particulièrement : celui de Robert Boutruche, dont Aymat Catafau propose une lecture du vocabulaire spatial de la thèse, publiée en 1947, sous le titre *La crise d'une société. Seigneurs et paysans du Bordelais pendant la Guerre de Cent Ans* ; et celui de Charles Higounet, brossé avec distance et justesse par l'un de ses élèves, Benoît Cursente, à partir d'une sélection de six publications, sélection ô combien nécessaire parmi la littérature

---

rappelons-le, celle de morphologie, est le titre des trois volumes publiés par G. Chouquer entre 1996 et 1997, également repris par le même dans sa publication de 2000.

[1084] Voir à ce sujet la bibliographie et l'analyse des travaux menées par ANTOINE 2002, p. 24-25.

[1085] ANTOINE 2002, p. 39.

[1086] CURSENTE & MOUSNIER 2005, première partie : « L'historiographie du territoire, à travers l'historiographie française », p. 18-103. Sont remises en perspective les œuvres de Marc-Bloch (A. Mailloux et L. Verdon), de son élève André Déléage (J.-L. Abbé), de Georges Duby (J.-C. Helas) et, pour les cas qui nous intéressent particulièrement, de Robert Boutruche (« Le vocabulaire de l'espace bordelais chez Robert Boutruche », par A. Catafau, p. 71-81) et de Charles Higounet (« L'espace agraire et le territoire dans l'œuvre de Charles Higounet », premiers éléments, par B. Cursente, p. 83-93). Mireille Mousnier pose enfin quelques jalons conclusifs sur la richesse de la palette lexicale de ces auteurs, sur les concepts opératoires entre plusieurs disciplines et les écueils idéologiques. Cette insertion des territoires dans la sémantique paysagère est compréhensible au regard de la polyvalence des termes. « L'étendue, l'espace, l'environnement, le paysage, le lieu, le territoire... un emploi différencié de l'ensemble de ces termes est préconisé » et B. Cursente et M. Mousnier d'ajouter que « tirer plutôt vers le territoire, vers l'environnement ou le paysage... » tout en somme est affaire de « compromis », de dialogue entre les diversités et appareils linguistiques des chercheurs, qui se réfèrent tous à ces concepts primordiaux (introduction, p. 11).

abondante de cet auteur prolixe [1087]. Chez R. Boutruche, le terme de paysage constitue le fil d'Ariane d'un discours, il est la transcription dynamique « du rôle de l'homme et des changements historiques (politiques, économiques, sociaux) dans l'évolution des paysages, cités sous les termes 'd'aménagement' et de 'mise en valeur'. Cette vision s'accompagne de celle d'une « progressive anthropisation du paysage, que l'action de l'homme permet de nommer » selon leur caractère (« bois, lande, désert... ») [1088].

« Charles Higounet est un des maîtres de la médiévistique du siècle écoulé qui a été sans doute le plus fortement préoccupé par la mise en espace de l'histoire des sociétés qu'il s'employait à restituer. [1089]» Le fondateur du laboratoire de cartographie historique (CROS) et des Journées d'Histoire de Flaran est géographe avant d'être également historien. Cette pluri-disciplinarité est l'une des caractéristiques majeures de l'univers intellectuel et de la production de Ch. Higounet. Sa promotion théorique et pratique de la cartographie historique est d'autant plus pertinente qu'elle est en constante ébullition, « perméable aux systèmes de description de l'espace utilisés par ses prédécesseurs ou contemporains » [1090]. Sa capacité d'auto-critique face à ses propres travaux en font un être éloigné de tout fondamentalisme scientifique (ce qui n'est pas incompatible avec la défense acharnée d'un point de vue...). L'agencement du paysage qu'il propose utilise «des outils lexicaux pris dans l'acception qui était alors la plus communément partagée » pour traduire les dynamiques qui ont animé le peuplement et l'habitat entre le Xe et le XIIIe siècle, ce qui n'est pas sans conséquence lorsqu'il s'agit d'extraire de la complexité sémantique des termes un sens exact. Ainsi le terroir est utilisé comme « un terme-outil, qui n'est jamais mis en rapport avec un élément du lexique médiéval » mais revêt toute une palette de nuances selon son emploi par destination (« terroir de bastide ou de nouveau village » : ensemble des terres à usage agricole dépendant d'un village) ou par origine (« terroir ancien, proto-histrique... »). De même que chez R. Boutruche, de la combinaison d'un champs lexical varié (du fait aussi des qualités littéraire et de l'attention portée aux répétitions) résulte un paysage-cadre (« végétal, de bocage, d'artigues ») mais toujours fortement anthropisé (« façonné, aménagé »).

On peut ajouter à la sélection de Benoît Cursente, un article consacré par Ch. Higounet au *quartier Saint-Christoly au milieu du XIVe siècle* [1091]. Dans le contexte de la démolition de l'îlot bordelais de Saint-Christoly et des fouilles archéologiques qu'elle a rendu possibles, l'historien revient sur « la topographie et la structure sociale du quartier au Moyen Age, parce que, dit-il, nous pouvons apporter une documentation nouvelle, à savoir : le censier de l'archevêque, établi en 1356 par le notaire Pierre de Lafite (...) et une série de chartes du fonds d'archives de l'ancienne maison du Temple de Bordeaux » [1092]. Alors qu'il

---

[1087] CURSENTE & MOUSNIER 2005, B. Cursente justifie toute la difficulté de réaliser une sélection idoine, p. 89, note 22 : « Par projection des chiffres apparus lors du dépouillement de notre échantillon, on peut évaluer à environ 40000 le nombre d'entrées à effectuer pour étudier l'ensemble du lexique de Charles Higounet dans le périmètre de cette entreprise » ! Les six publications échelonnées entre 1949 et 1975 (détail p. 89, note 23), parmi les 280 de la bibliographie de C. Higounet, ne concernent par directement l'histoire du pays bordelais ou celle de Bordeaux, mais sont suffisamment révélatrices des approches du grand homme.

[1088] CURSENTE & MOUSNIER 2005, citation de A. Catafau, p. 76-77. Table annexe des « mots fréquents chez Boutruche », p. 81 : Le mot « paysage » a une fréquence de 10 fois et vient loin après ceux de « pays » (37), « région » (37), « maison » (93) et « tenure » (110).

[1089] CURSENTE & MOUSNIER 2005, p. 83.

[1090] CURSENTE & MOUSNIER 2005, p. 86.

[1091] HIGOUNET 1976. Dans CURSENTE & MOUSNIER 2005, p. 91, le terme de « quartier » a été relevé 41 fois par B. Cursente, dans le sens de « sous-ensemble du terroir de culture spécialisée ayant une structure parcellaire donnée ». Le quartier est donc lui-même morcellé en parcelles (40 mentions) ce qui correspond également à la vision urbaine du quartier Saint-Christoly.

[1092] HIGOUNET 1976, p. 181. Ces documents ont été mis en œuvre par l'une de ses étudiantes, Anne Force, dans un mémoire sous sa direction (FORCE 1966). J'ai intégré l'état de section du DES de FORCE 1966 à la base de données. En plus du censier, A. Force a étudié les archives du Temple, passées en 1307-1312 aux Hospitaliers et réunies aux XVIIIe siècle dans le dépôt du Grand prieuré de Malte de Toulouse. Ce sont 82 actes isolés, toujours conservés aux AD31, H, Malte, Bordeaux, liasses 1 et 3 à 7 (Annexes 2, tome 3 : Sources).

s'attache à traduire les termes latins ou gascons qui décrivent la nature d'occupation du sol (*domus, ostau* ou *mayson* pour maison, *casal* ou *casau* pour jardin...), puis ensuite à décrire et quantifier la part de chaque seigneurie et enfin à statuer de la « structure sociale » atypique du quartier, Ch. Higounet n'emploie jamais ici le terme de paysage urbain [1093]. En revanche, sa restitution met toujours en parallèle la « physionomie du quartier » (topographie), particulière et distincte du reste de la ville, et la « structure sociale de Bordeaux ». Mais au final, on est très surpris, non par la cospatialté sociale du quartier où se mêlent « les zones de résidence de chevaliers, une clientèle ecclésiastique de l'archevêché et, outre peut-être les Martin (bourgeois) une paroisse de petites gens », mais par le fait que ce quartier soit apprécié de façon subjective et frisant parfois un certain romantisme : « par la présence d'une rivière à ciel ouvert et d'un bas-fonds humide d'où pointaient encore les substructions de monuments antiques ; par la faible densité de son habitat et la qualité médiocre de la plupart de ses maisons ; par l'existence de grands jardins et de treilles à l'intérieur de vastes îlots (...) par la rareté de ses demeures riches enserrées parmi d'humbles maisonnettes »[1094]. Fait révélateur : alors que les trois quarts de l'étude sont consacrés à ce qu'il convient d'appeler des 'paysages', la cartographie ne restitue que la part du paysage social et perçu : un plan restitue le parcellaire du quartier, alors que les renvois en légende ne listent que les censives et le nom des tenanciers. De la nature du matériel paysager : peu de chose, tout au plus quelques lavis figurant la nature bâti ou non des tènements [1095]. Depuis mon année de maîtrise, je considère cette étude de cas comme un exemple et j'ai voulu comprendre exactement comment l'auteur procédait. Le censier de l'archevêque est « une véritable description de la topographie urbaine au fil de la marche de l'enquête » pourtant rien n'assure que les biens sont énumérés les uns à la suite des autres et du même côté de la rue ; aucun moyen non plus de vérifier la reconstitution car les confronts n'apparaissent pas. Tout se complique lorsqu'on va consulter les actes isolés de la censive [1096]: la restitution du parcellaire proposée par Ch. Higounet est possible mais elle n'est qu'une parmi tant d'autres. De même, les maisons sont parfois dites petites ou grandes (*magna domus*) et parfois en pierre (*domus lapidea*) mais ni riches, ni humbles. Enfin, les tenanciers listés, n'habitent pas nécessairement les biens qu'ils possèdent, surtout lorsqu'ils en possèdent plusieurs et les cas son nombreux. Il y a donc distorsion entre la structure sociale exposée, qui est en fait celle des seigneuries et des tenanciers, et celle qui permettrait de toucher l'habitant qui loue une tenure. Au final, le quartier que livre l'historien est celui de tous les contrastes. Il est plus, en fin de compte, un espace où s'expose un regard fascinant et brillant, qu'une restitution de la réalité ; un paysage où la part du perçu est plus forte que la part du réel et du vécu. En caricaturant les traits, on pourrait dire, avec un infini respect, qu'il s'agit plus du quartier d'Higounet que du quartier Saint-Christoly, alors que quelques années plus tard, il brosse le paysage urbain et suburbain médiéval de Bordeaux qui a bien des égards est tangible [1097].

En résumé, pour R. Boutruche, le paysage est agraire et résulte de l'action des hommes au cours du temps, c'est également le paysage-cadre modelé naturel, tandis que la conception de Ch. Higounet le fait surgir comme le produit d'innombrables éléments (données naturelles, morphologiques, aménagements...). Chez le premier la cartographie a un rôle mineur, chez le second elle est constamment présente. Elle ne transcrit pas

---

[1093] HIGOUNET 1976, traduction des termes p. 182 ; puis description topographique (réseau hydrographique de la Devèze, voirie, édifices religieux, occupation du sol) p. 182-185 ; structure seigneuriale et sociale p. 185-186 (« d'une part zone de résidence de chevaliers et d'une clientèle ecclésiastique de l'archevêché et de l'autre, outre peut-être les Martin – bourgeois – comme une paroisse de petites gens ») ; plan de restitution et légende p. 187-188

[1094] HIGOUNET 1976, p. 186.

[1095] HIGOUNET 1976, légende p. 187 et fig. 31 p. 188 intitulée : « le quartier Saint-Christoly de Bordeaux, plan cadastral » (souligné par moi) et non 'état de restitution'.

[1096] Ce que j'ai fait en plus d'avoir saisi les données dans la base.

[1097] ETIENNE 1980, chapitre III, p. 197-227, rédigé par Ch. Higounet.

seulement des données (carte de localisation) mais est une transcription et une interprétation de l'information selon ses connaissances et objectifs de recherche [1098].

Cette digression sur le territoire et les médiévistes bordelais, ramène, par une voie détournée, à la ville. Plus spécifiquement, l'expression de paysage urbain est abondamment employée en archéologie [1099]. Son maniement abusif actuel conduit à en faire une expression fourre-tout, dont il faut alors préciser les contours. Utilisée dans un sens général par les architectes et les urbanistes, ces derniers la complètent par les notions de paysages spécifiques (industriel ou ferroviaire par exemple). Sa récupération par la sphère politique, dans le cadre de l'aménagement du territoire, désagrège son contenu. Ceci explique peut-être en partie le fait que les historiens ne l'emploient qu'avec parcimonie. S'il est presque inconcevable de recenser toutes les publications sur les paysages urbains dans d'autres domaines, il faut à l'inverse faire preuve de pugnacité pour en trouver en histoire médiévale ! Ma démarche en la matière ne prétend pas à l'exhaustivité, mais j'ai listé, depuis le milieux des années 1970, plus d'une centaine d'articles sur l'archéologie des paysages urbains en France (et je me suis donc vite arrêté vu l'ampleur !), alors qu'il m'a fallu beaucoup d'efforts pour trouver une petite dizaine de références en histoire... Parmi elles, le travail de Jean-Pierre Leguay sur *le paysage urbain de Rennes au milieu du XVe siècle, d'après un livre rentier*, paru en 1977, est, à ma connaissance, l'une des plus anciennes à traiter véritablement du paysage, à la fois comme objet construit accessible par une source quantifiable et comme reconstitution réalisée par l'observateur-historien [1100]. Ces références sont presque toutes des articles insérés dans des ouvrages collectifs ou des revues. La seule publication d'ampleur à afficher *le paysage urbain médiéval* comme objet principal de son étude est celle des actes du XIe congrès des historiens médiévistes (1981). Le paysage urbain y est traité de façon polysémique et pluridisciplinaire, le but n'étant pas de définir le paysage urbain de l'historien médiéviste, mais de mettre à profit les variations du terme. Ainsi passe-t-on du paysage urbain des représentations et de l'imaginaire (B. Chevalier), à l'un de ses éléments qu'est la rue comme « cadre de vie » (J.-P. Leguay) ou encore à la toponymie viaire de Palerme comme élément marqueur du paysage (H. Bresc) [1101]. On ne peut évidemment pas en conclure que l'historien, le médiéviste en particulier, ne s'intéresse pas au paysage. Bien au contraire, il met toute son énergie à lui trouver des synonymes. Elément symptomatique d'une aversion pour le mot dans les années 1980, on parle alors de « décor urbain », de « vie matérielle » ou « d'équipements sociaux » chez les uns, et de beaucoup d'objectivations chez d'autres (le *tissu* médical, l'*équipement* de l'urbaniste, l'*espace* du géographe), dont aucune cependant n'ose embrasser la dangereuse subjectivité de ce qui leur apparaît être la 'molle matière paysagère' [1102]. Au tournant des années 1990, s'opère un changement de rapport au paysage urbain. S'il continue d'être absent des titres, ce n'est plus par méfiance ou par souci de le réduire à un objet purement scientifique, mais, dirais-je pour grossir le trait, c'est qu'il est partout. L'historien des villes ne peut pas ne pas aborder cette dimension : mais le paysage urbain est moins un paysage perçu et reconstitué qu'un thème sélectionné du fait de l'hyper-spécialisation des disciplines et des sujets. On ne

---

[1098] Sur les thèmes de la carte et du paysage/territoire, voir la contribution de Mousnier (M.), *Quand la carte interroge le territoire*, *in* CURSENTE & MOUSNIER 2005, p. 417-437.

[1099] On ne saurait citer la quantité impressionnante de publications en la matière, mais son emploi traduit les spécificités techniques et les contraintes de l'archéologue en milieu urbain, par opposition au rural.

[1100] LEGUAY 1977. J'ai noté un article antérieur, celui de J. Lestocquoy, sur *le paysage urbain en Gaule du Ve au IXe siècle* (LESTOCQUOY 1953). Les actes du XIe congrès des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur sont contemporains de la publication de J.-P. Leguay (GUILLEMAIN 1981) et plus récemment, on peut signaler l'article de A. Chédeville sur le paysage urbain vers l'an Mil, dans l'ouvrage collectif *Le roi de France et son royaume autour de l'an Mil*, Paris, Picard, 1992.

[1101] GUILLEMAIN 1981, p. 7-21, p. 23-59 p. 155-186 pour ces trois exemples.

[1102] Expressions de LE GOFF et al. 1980, que l'on retrouve également dans la bibliographie de l'ouvrage. Les notions de décor et d'équipement urbain sont également reprises par HEERS 1990, malgré le sous-titre qui comporte le terme de paysage.

recense de fait, que très peu d'ouvrages généraux sur le paysage urbain. Ainsi, malgré l'incontestable valeur de *La ville au Moyen Age* de Jacques Heers (1990) – dont le sous-titre est *paysages, pouvoirs, conflits* – le paysage urbain défini par l'auteur en avant-propos se limite souvent à celui des élites et des puissants [1103]. L'auteur parle en définitive plus des pouvoirs (le roi, l'évêque et la commune pour simplifier) comme marqueurs de l'espace et de l'identité urbaine que de paysage. L'ouvrage a toutefois le mérite de synthétiser la part la plus connue des composantes du paysage : fortifications, voirie, édifices publics, établissements religieux, symbole de pouvoirs privés comme les tours. Mais les composantes 'communes' (maisons, jardins ...) n'y ont qu'une petite part, car elles sont plus difficiles et fastidieuses à appréhender.

Bien d'autres points de vue auraient pu être mobilisés et intégrés à ce tour d'horizon. Celui du philosophe, du sociologue, de l'ethnologue, de l'écologue, de l'architecte ou de l'urbaniste... et plus encore. Mon souci n'est pas de faire le tour de toutes les théories du paysage, mais de faire passer le mot de la définition à un concept assimilable par l'historien des villes. Le paysage entre objet et regard est, précise Annie Antoine, au carrefour d'un objet, et « de deux regards ou plutôt d'une double perception »[1104]. Sont définis ainsi les trois variables du concept de paysage : « une réalité, le paysage 'vécu' (...) par ses contemporains, et enfin celui de l'observateur extérieur qui regarde l'ensemble en fonction de ses propres centres d'intérêt » [1105]. De cette réflexion, alimentée par le discours des géographes, archéologues et spécialistes de l'esthétique ressort que le paysage combine le réel à la perception du réel, plus encore pour l'historien dont le premier pari est de reconstruire un réel à partir des sources dont il dispose.

2- Reconstruire le paysage urbain de Bordeaux aux XIVe et XVe siècles
sources, limites et méthodes d'approche

Le paysage urbain de Bordeaux à la fin du Moyen Age n'est plus ou, plus justement, il a presque totalement disparu : constat classique pour l'historien, mais qui prend une tournure particulière de par le sujet de cette étude. Si l'on peut reconstituer à des niveaux divers bien des phénomènes historiques, de l'économique au politique en passant par le démographique, l'histoire des paysages médiévaux est autrement plus délicate à investir car il n'existe pas de sources directement utilisables. Les comptes, pour l'économiste, ou les actes du pouvoir souverain pour l'historien du politique sont des données qui, si elles nécessitent un traitement critique et doivent être re-contextualisées, n'en sont pas moins des données directes. Mais l'entreprise de reconstituer le paysage est réalisable, à condition de collecter tous les indices disponibles, à les organiser et à tester leur potentiel, à les interpréter au regard de données que l'on connaît par ailleurs (en particulier ici, les processus de fabrication de la ville), et ce afin de recomposer un réel, partiel, mais scientifiquement acceptable. Seront donc exposés ici, les thèmes, réflexions et questions qui ont jalonné mon parcours et face auxquels j'ai dû trouver des solutions, faire des choix et mettre au point des méthodes. Avant d'exposer ma démarche heuristique, il convient d'aborder succinctement le type de source disponible pour une histoire du paysage urbain de Bordeaux.

[1103] HEERS 1990, p. 7-13. L'avant propos de l'auteur illustre le long désintérêt de l'historien en matière de « paysage urbain dont l'histoire est, pour une bonne part, encore à écrire » (p. 7).
[1104] ANTOINE 2002, p. 44.
[1105] *Ibid.* Et d'ajouter : « C'est parce que le paysage n'est pas seulement un objet qu'il est intéressant pour l'historien, mais c'est parce qu'il est aussi un objet qu'il peut toujours être étudié ».

2.1- Les sources de l'histoire du paysage urbain médiéval

Chaque espace, selon sa nature et son état, ici, selon la gestion qu'en ont eu les contemporains et le degré variable de conservation des sources qui en témoignent, là, est un cas particulier. Ainsi, l'historien ruraliste peut-il être tenté d'observer le paysage actuel pour y saisir, avec de multiples précautions, les éléments constitutifs du paysage passé. De même, l'historien des villes peut observer les structures de l'habitat, selon le degré de conservation du 'paysage-patrimoine'. La démarche, bien que risquée, n'est pas à négliger, mais ce travail est plus une étude de l'habitat que celle des paysages. Par ailleurs, les changements importants du bâti bordelais rendent extrêmement délicate, pour ne pas dire vaine, cette approche que j'ai écartée. En fait, qu'il soit 'des villes' ou 'des champs', l'historien n'a d'autres solutions que de devenir rat d'archives, et de s'en retourner aux sources 'classiques'. Elles sont de deux types : les textes et les plans [1106]. Si chacune sera abordée en détail par la suite, il convient d'en dire quelques mots dès à présent, notamment parce que leur rapport indirect et parfois différé au paysage est une contrainte de premier ordre.

2.1.1- Les sources écrites foncières et sérielles

Parmi les textes, j'ai écarté, d'entrée, tous les récits de voyages modernes qui parlent également de la ville et de son aspect « médiéval » [1107]. Ces sources narratives sont les récits de témoins les plus illustres au plus anonymes, mais dont tous m'ont convaincu qu'il existe un thème passionnant à exploiter : celui de la construction littéraire de l'image de Bordeaux, complexe assemblage entre stéréotypes et particularités. Le *corpus* est vaste, mais il s'agit là d'une toute autre étude...

J'ai, en revanche, concentré mes efforts sur les archives foncières des fonds seigneuriaux et de ceux, beaucoup plus rares, des notaires. Ce sont les centaines de reconnaissances, baux, ventes, donations, échanges... de tenures et, plus rarement, d'alleux et de seigneuries qui décrivent la nature des biens, et, de façon plus aléatoire, leur localisation en trois degrés schématiques : la paroisse, la rue et les quatre confronts. Vu sous cet angle, le champ d'investigation est très vaste, très riche, mais également bien défriché. Cette recherche est en somme une quête de seconde main qui se base sur le récolement des actes des XIVe et XVe siècles, effectué par quelques générations d'étudiants, et qui concerne la quasi totalité des paroisses bordelaises, dans le cadre géographique de la dernière ligne de fortification [1108]. Ces mémoires s'inscrivent dans la tradition du Centre de recherche sur l'occupation du sol (CROS), fondé par Ch. Higounet, qui dirigea, dès la fin des années 1950, des études sur les paysages viticoles bordelais, suivant en cela, les travaux des historiens ruralistes contemporains [1109]. Au début des années 1980, la ville de Bordeaux, alors dans la réserve du professeur Higounet, devient elle aussi l'objet de travaux d'étude et

---

[1106] Un certain nombre de données archéologiques très récentes seraient à intégrer (un horizon de terres sombres évoque à lui seul les cultures de jardins ou de vignes), mais il est encore un peu tôt pour pouvoir s'y appuyer car toutes ne sont pas encore communiquées.

[1107] Louis Desgraves a compilé des récits de *Voyageurs à Bordeaux*, du XVIIe siècle à 1914, de Montaigne (qui est plus un voyageur *de* Bordeaux) et Claude Perrault, en passant par Arthur Young, Locke, et autres Voltaire, Stendhal, Jules Verne, Victor Hugo... au total plus de 60 voyageurs (DESGRAVES 1991).

[1108] Hormis Saint-André, toutes les paroisses englobées par la troisième enceinte ont fait l'objet de TER (voir bibliographie des mémoires non publiés). Ce sont, du nord au sud : Saint-Rémi (ANTIGNAC 1996), Saint-Maixent (MALLEK 1994), Notre-Dame-de-Puy-Paulin (LE PROUX 1998), Saint-Christoly et Notre-Dame-de-la-Place (traitées successivement par CHANDOU 2000 et NICOLEAU 2002), Saint-Paul (ABEDA 1996), Saint-Projet (RAYOU 1994), Saint-Siméon (CHAUVIN 1991), Saint-Pierre (VERDALLE 2000), Sainte-Colombe (TINEL 1996), Saint-Eloi (JAFFRENOU 1997), Sainte-Eulalie (traitée successivement par ROUCHAU 1989 et POINTET 2002), Saint-Michel (GROSSET-ALBERDI 1999 et MASSOT 1999) et enfin Saint-Croix (mes premiers pas bordelais... JEAN 1999).

[1109] Sur les paysages proches de Bordeaux, voir les mémoires de FRAPIER 1956 et LERNER 1956.

de recherche en occupation du sol [1110]. Les sujets réalisés sous la direction du professeur J.-B. Marquette, sont, en histoire urbaine, essentiellement construit à l'échelle du réseau paroissial. Toutefois, un certain nombre de mémoires fonctionnent également par seigneurie ou peuvent être consacré à une source particulière [1111]. A l'exception du mémoire sur la censive du Temple de Bordeaux [1112], j'ai écarté ces données de ma sélection dans la mesure où elles auraient nécessité un recoupement systématique entre tenures décrites dans le cadre seigneurial ou paroissial [1113]. Tous les actes fonciers récolés ont été saisis dans une base de données composée de 7668 actes de 1224 à 1586, soit 5166 tenures [1114]. Il conviendra donc d'exposer les principes et méthodes élaborés pour harmoniser ces données et les rassembler dans une base, et ce, afin d'établir les limites chronologiques de cette étude et d'éprouver la fiabilité statistique du *corpus*. Ces sources sérielles documentent la nature de l'occupation du sol. Elles peuvent être soumises à un traitement statistique. Les composantes primaires de la ville (fortifications, voirie, monuments) ont été étudiées en détail dans les parties précédentes et constituent la parure monumentale et publique des paysages urbains. On concentrera donc cette recherche sur les espaces privés, construits ou non, et sur les rapports entretenus entre eux et avec les domaines d'usage commun [1115].

2.1.2- Les fonds de la cartographie seigneuriale

Le second type de source, moins classique que le texte, est constitué par les plans : il ne s'agit pas ici des plans de ville de la cartographie civile et militaire, mais des plans contenus dans les fonds seigneuriaux, de forme, de nature et d'objectifs très divers que l'on peut désigner comme les productions de la « cartographie seigneuriale » [1116]. Si je prendrai par la suite le temps d'évoquer ces différents types de plan et d'en exploiter quelques uns, il convient de souligner dès à présent l'aspect exceptionnel mais délicat d'utilisation de ses sources. Contrairement à bien d'autres régions, ces sources n'apparaissent que très

---

[1110] L'un des premiers travaux sur l'occupation des sols urbains est réalisé par LAVAUD 1983, à partir du fonds des bénéficiers de Saint-Pierre.

[1111] C'est le cas de LAVAUD 1983, pour les bénéficiers de Saint-Pierre, ou de LACOSTE 1988 sur la transcription du censier de Saint-André.

[1112] FORCE 1966 : ce mémoire a été sélectionné dans la base car les données concernant les biens de l'ordre du Temple sont quasi absentes des autres mémoires. Le fonds est conservé aux Archives départementales de Haute-Garonne.

[1113] C'est également la raison pour laquelle je n'ai pas fondu en une seule base, mes données, avec celles recueillies par S. Lavaud dans le cadre de sa thèse sur la seigneurie de Saint-Seurin : je n'ai pas eu le courage de comparer les 3204 actes dépouillés par S. Lavaud (LAVAUD 1993, tableau récapitulatif des sources, p. 69) avec les 7668 fiches de la base !

[1114] Voir le chapitre suivant, ainsi que le répertoire des sources manuscrites (Annexes 2, tome 3).

[1115] On ne peut désigner sous le qualificatif de public des espaces reconnus et définis juridiquement comme tels (par exemple : une *rua comunau et publica*) avec des espaces d'usage commun mais relevant de seigneuries particulières (exemple : une église, un couvent). Le terme de public, qui qualifie plus l'usage et la pratique que la réalité juridique, sera donc employé par la suite pour désigner l'ensemble de ces espaces et édifices monumentaux, sans qu'il soit systématiquement nécessaire de faire la part entre l'usage commun et le statut public (ou non).

[1116] Si cette cartographie est utilisée par les historiens médiévistes depuis Marc Bloch (BLOCH 1929 et BLOCH 1943) et en particulier en histoire rurale (DUPAQUIER 1965, JARRY 1998), ces derniers font plus référence à un type de document (plan terrier ou carte terriste, plan parcellaire, brouillards, plans cadastraux d'Ancien Régime...) qu'à un type de cartographie. La « cartographie seigneuriale » est, à ma connaissance, pour la première fois définie par ANTOINE 2002, p. 73, par opposition à la « cartographie officielle civile et militaire ». Il s'agit d'une « cartographie privée, essentiellement une cartographie de la parcelle, de son appartenance et de son intégration dans le maillage seigneurial. Elle emprunte à la cartographie officielle une partie de ses méthodes, mais elle s'en distingue par le fait qu'elle ne couvre qu'une très petite portion d'espace. (...) La contrepartie du caractère restreint de l'espace couvert est, en général, une abondance de détails et un fort degré de précision de l'ensemble » (définition p. 75).

tardivement dans la gestion seigneuriale bordelaise. Si on compte de nombreux brouillards schématiques dès la fin du XVIe siècle [1117], les plans-terriers alliant recensement des tenures (nature, redevances associées et liste régressive des tenanciers) et levé géométral n'apparaissent qu'au XVIIIe siècle. On est très loin de posséder à Bordeaux, les *estate maps* des *land surveyors* très répandus en Angleterre depuis le milieu du XVIe siècle [1118], ou des documents comparables au riche fonds de la baronnie de Rotz, dans le Calvados, qui permet à Thomas Jarry de reconstituer les évolutions du parcellaire médiéval depuis les années 1480, sur un espace rural de superficie comparable à celle de Bordeaux [1119]. Ces sources modernes doivent donc être manipulées avec précaution et sens critique par le médiéviste qui les emploie de façon régressive. Par ailleurs, à la rareté des fonds bordelais en plans terriers, s'ajoutent d'autres difficultés.

La première, classique, est que les fonds iconographiques, sont dissociés, de par leur spécificité et leur format, des archives-textes. Ceci n'affecte le plus souvent que les plans de grande taille, les plus petits pouvant toujours intégrer leur emplacement originel [1120]. Pour les uns, il est donc difficile de faire des recoupements sans avoir l'opportunité de confronter plans-terriers et terriers [1121]; pour les autres, leur découverte est le plus souvent fortuite, car ils ne figurent qu'exceptionnellement dans les inventaires.

Seconde difficulté : à quelques rares exceptions près, je n'ai pas trouvé de plans-terriers ailleurs qu'aux Archives départementales de la Gironde [1122] dont les conditions d'accès aux sources sont limitatives, malgré les demandes que j'ai pu faire avec l'appui de mon directeur (impossibilité de consultation simultanée de deux documents, et surtout, autorisation restrictive et parcimonieuse de la photographie des documents figurés, série 2 fi)[1123]. Ces conditions bloquent temporairement les avancées de la recherche bordelaise

---

[1117] Parmi tout les exemples que l'on pourrait citer, je développerai par la suite le brouillard *des maysons rue Traversanne* (ADG, H-969, fol. 10, s.d., XVIIIe siècle).

[1118] BEAUROY 2002, p. 79 : « L'antériorité anglaise en matière de plans-terriers, au sein de la même aire culturelle des pays riverains de la mer du Nord, paraît incontestable ». La formidable richesse documentaire anglaise en la matière, a permis aux chercheurs d'outre Manche de réaliser un véritable dictionnaire sur les arpenteurs et leurs techniques : *Dictonary of Land Surveyors and Local Map Makers of Great Britain and Ireland, 1530-1850*, 1997.

[1119] JARRY 2002, fig. 3 à 6, p. 393-394, présentant 4 états de restitution du parcellaire de Norrey (406,2 ha d'après le cadastre de 1835) : en 1479, 1666, 1770 et 1835. Les sources exploitées par l'auteur dans cet article sont issues de sa thèse sur les paysages de la plaine de Caen, dirigée par Claude Lorren. Elles ne concernent que la baronnie de Rotz. Cet article, à la façon des démarches de M. Bloch, n'atteint que le premier stade de reconstitution des paysages : celui du parcellaire. On aurait aimé, si la publication le lui avait permis (JARRY 2002, *in* COLLECTIF 1998), que soient ensuite abordés les paysages ruraux de la baronnie de Rotz, en d'autres termes que celui d'openfields.

[1120] Ainsi le terrier du chanoine J. Lopes (ADG, G-399) est-t-il séparé des plans terriers réalisés vers 1786 (ADG, 2 fi 1257 à 1265). J'ai même trouvé des plans terriers provenant d'un même recueil déposé dans des archives différentes : il s'agit du *terrier planisfere qui contient les plans des divers fiefs du couvent des frères Prêcheurs de la ville de Bordeaux (1788)* conservé, en partie aux ADG, G-3269, et en partie aux AMB, IX-A17. Pour les plans-terriers intégrés dans leur dossier originel et non signalés dans les inventaires, on citera les plans *de l'isle des maisons qui sont entre les rues du Port, de la Fusterie et des Galères* (ADG, H-949, carton 23).

[1121] Sans compter les nombreux cas où l'on ne possède plus que l'un des deux (par exemple, le plan-terrier des Jacobins est conservé alors que le terrier a été détruit, ADG, G-3269). A ce sujet, l'article de Bianchi (S.), *Terriers, plans-terriers et Révolution*, in COLLECTIF 1998, p. 309-324 étudie « la destruction par le feu de milliers de terriers à l'été 1789 et dans les années 1790-1792 » en France, comme limite de la pratique historique et comme révélateur de l'ampleur et de la nature des mouvements révolutionnaires, notamment « paysans ».

[1122] J'ai rencontré néanmoins deux plans de ce type lors de mon dépouillement systématique du fonds planimétrique conservé aux AMB : IX-A17 (déjà cité) et VIII-A18 (s.d., début XVIIIe siècle, plan terrier régressif ne remontant qu'au début du XVIe siècle).

[1123] Si je ne peux cacher mon ressentiment, je ne souhaite pas non plus être polémique mais simplement rappeler que l'accès aux sources est la condition *sine qua non* à toute recherche.

même si – rappelons-le encore – les contraintes partiellement justifiées de la conservation ne sont pas celles d'une démarche heuristique. L'utilisation des sources planimétriques, et plus généralement iconographiques, n'est envisageable qu'en soumettant ces sources à un traitement informatique. Autrement dit, si le chercheur peut rapidement juger de l'intérêt, de la sélection et de l'application qu'il peut faire d'un plan, le temps qu'il y consacre en archives est très court comparé à celui que nécessite son exploitation : recouper le plan avec les sources écrites pour validation de la démarche terriste, redessiner le plan, réaliser une cartographie évolutive des paysages, des seigneuries... La numérisation systématique des fonds, déjà bien avancée dans certains dépôts [1124], permettra de pallier ces contraintes... encore un peu de patience.

Troisième et dernière difficulté : l'utilisation de la cartographie seigneuriale en histoire urbaine française est au stade de l'enfance. Suivant, dès 1929, les exhortations de Marc Bloch, les ruralistes ont traditionnellement utilisé ce type de source, et l'arrivée des traitements informatiques a décuplé leur potentiel d'exploitation à partir des années 1990. Preuve en est le nombre conséquent de publications, et en particulier la tenue du colloque de Paris, en 1998, sur les *Terriers et plans-terriers du XIIIe au XVIIIe siècle* [1125]. Les vingt-six contributions que comptent les actes s'adressent toutes au monde rural. Elles présentent néanmoins de sérieux avantages pour l'histoire urbaine, malgré des préoccupations différentes qui résultent du point de vue des chercheurs et de la nature de la documentation. Ce dernier point relève évidemment de la nature d'occupation des sols – le champ n'est pas le jardin urbain – et de l'échelle de la représentation : de quelques dizaines à quelques centaines d'hectares au plus pour les cartes-terristes rurales à souvent moins d'un hectare pour le plan-terrier urbain. Distincte de la morphologie, l'approche des terriers et plans-terriers n'en est pas moins complémentaire et nécessite une étude diachronique, comme le souligne Jean-Loup Abbé à partir de l'exemple précis du village audois d'Ouveillan et de ses terroirs [1126]. Sortent de cette réflexion collective deux axes structurants : faire une typologie des documents terriers dont on peut tirer des enseignements selon l'agencement et l'évolution du contenu ; créer des méthodes d'utilisation qui « en dehors des analyses quantitatives auxquelles se prêtent les documents, non sans risques, conviennent à une exploitation résolue de l'outil informatique aussi bien pour les registres que pour les plans terriers » [1127]. Se tourner vers d'autres cultures urbaines n'est pas acquis d'avance. Il y a, à bien y regarder, plus de ressemblances entre un plan-terrier de l'Ouest bocager ou du remembrement rural du duché de Penthièvre avec un plan-terrier bordelais, qu'entre ce dernier et le cadastre d'Orvietto de 1292 [1128]. On pourrait croire qu'il est plus évident de comparer deux objets de même nature, tout dépend en fait du mode de gestion seigneuriale. Malgré les particularismes régionaux – du *capbreus* roussillonnais à l'*extentes* savoyardes et jusqu'aux tardifs terriers guyennois – et à quelques différences notoires sur les redevances, modes de faire-valoir et autres droits et devoirs, tout revient en somme à un seigneur, des tenanciers, des redevances et des natures d'occupation du sol. Avec les villes italiennes, il en va autrement : la scission seigneuriale courante entre le sol et l'immeuble fait que les modes de gestion et donc les sources, sont très différents [1129]. Les historiens italiens

---

[1124] La démarche est en cours aux AMB. Certains dépôts – je pense aux Archives départementales des Yvelines (78) – donnent même accès à leurs fonds numérisés par le biais d'Internet, dans la ligne du programme lancé par *Gallica*.

[1125] COLLECTIF 1998, publié en 2002. Voir la bibliographie contenue dans ces actes ainsi qu'à celle d'ANTOINE 2002.

[1126] ABBE 2002 (*in* COLLECTIF 1998), p. 362-365 : « le *corpus* des sources : complémentarité et diachronie ».

[1127] COLLECTIF 1998, avant-propos, p. 5.

[1128] Pour les paysages de l'ouest bocager et pour le duché de Penthièvre, voir ANTOINE 2002 et COLLECTIF 1998, p. 439-461 (article du même auteur) ; pour Orvietto, voir CARPENTIER 1986.

[1129] Sur ce complexe sujet qui relève plus du droit foncier et féodal que du thème des plans-terriers, voir l'étude comparative menée par FARON et HUBERT 1995, entre villes françaises et italiennes. A

profitent de la précoce maturité de l'armature urbaine et disposent d'une documentation infiniment plus précise et plus ancienne que la notre. Pour Milan, Rome, Bologne, Venise, ou Naples, le médiéviste n'affronte que peu les problèmes de démarche régressive, mais il hérite, bien entendu, d'autres difficultés. Aussi me suis-je fondé sur l'analyse des historiens-ruralistes pour aborder la cartographie seigneuriale.

L'ensemble de ces sources indirectes abordent le paysage à des échelles spatiales et temporelles très différentes. Il est donc nécessaire d'identifier ces problèmes pour mettre au point des méthodes de reconstitution paysagère adaptées à la nature du *corpus*.

2.2- Le paysage entre temps et espace : les limites de d'approche paysagère

Cette approche des paysages n'est pas diachronique : il ne s'agit pas de traiter de l'évolution de tous les paysages urbains jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, mais seulement d'étudier ceux dont les sources témoignent et sont suffisamment abondantes pour pouvoir en saisir la diversité. La rareté des fonds bordelais antérieurs aux années 1300 fait qu'on ne peut pas bien traiter des paysages avant le XIVe siècle. Dans les limites chronologiques des années 1300 à 1500, l'échantillon de sources écrites est révélateur pour qu'on puisse se livrer à ce type d'étude [1130].

La difficulté sera donc de pouvoir capter, à l'échelle de deux siècles, les variations du paysage. En cela, le laconisme des sources écrites et le traitement sériel de la base n'offrent que peu d'accès aux phénomènes de changement et d'évolution ou, à l'inverse, de relative stagnation. La base est constituée d'une majorité d'actes isolés. De plus, les rares terriers que l'on possède depuis la fin du XIVe siècle [1131], ne sont pas mis à jour par les seigneuries. Aussi, faut-il reconstituer les tenures par comparaison entre les actes. Dans l'absolu, on pourrait donc suivre facilement les aléas d'un bien sur la longue durée ; dans la réalité, la reconstitution moyenne est de l'ordre d'un acte et demi par tenure sur l'ensemble de la période, avec de très grandes différences [1132]. Ce faible taux de reconstitution semble néanmoins suggérer que le paysage connaît des transformations suffisamment importantes entre 1300 et 1500 pour que l'on ait du mal à suivre une tenure sur la longue durée. Il faut certes prendre en compte l'aspect aléatoire de la conservation des sources mais également les mutations de seigneurie et de partage ou fusion de tenure qui modifient les confronts sans que le paysage, ici la nature de l'occupation, ait changé. Ce dernier point rend toutefois très difficile la phase de reconstitution de tenure. De fait, il est impossible de trouver par les statistiques des seuils chronologiques pertinents évoquant l'évolution du paysage. De plus, se mêle à cette vision globale, la certitude que cette évolution diffère selon les secteurs de la ville : il semble, *a priori*, logique de penser que les paysages de la vieille cité remparée sont sujets à des évolutions moins importantes que les nouveaux espaces en grande partie ruraux, englobés par l'enceinte du XIVe siècle. On essaiera donc de voir comment appréhender ce phénomène et s'il existe une méthode fiable en la matière. Enfin, on peut suivre une tenure sur très peu de temps (1 seule mention non recoupée) ou sur plusieurs décennies et dans des cas exceptionnels sur deux siècles : tous les cas de figures existent. Aussi, ai-je opté pour un découpage arbitraire par période d'un siècle ou de 50 ans selon le degrés de reconstitution de tenure des secteurs étudiés. Les tenures suivies à cheval sur différents seuils, sont comptabilisées dans toutes les tranches chronologiques pendant lesquelles on peut les suivre.

Bordeaux, que l'on soit seigneur éminent ou utile, le bien foncier objet d'une transaction est systématiquement désigné avec *lo loc en que es*.

[1130] Voir répartition chronologique des enregistrements de la base de données, ci-après.

[1131] L'un des plus anciens est le terrier du notaire Johan Beussa, réalisé sur commande de l'abbaye de Sainte-Croix, entre 1372 et 1379 (ADG, H-732).

[1132] Voir *infra*.

A ces perceptions chronologiques il faut ajouter les problèmes de spatialisation de l'information. Ces derniers concernent les données de façons diverses selon leur nature. Le problème essentiel des sources de la cartographie seigneuriale est que la précision de la restitution est étroitement liée à la pratique, ou non, du levé et de l'arpentage, et de leur précision. Là encore, on distingue de multiples cas qui seront abordés par la suite au moyen d'exemples précis. Pour les données écrites, le problème est nettement plus épineux. Chaque tenure est localisée par emboîtement de trois échelles : la paroisse, la rue, les quatre confronts. Un exemple parmi les milliers de la base : le 16 mars 1354, Guilhem Lanzat reconnaît tenir de l'hôpital Saint-Jacques une *meytat per no devis de mayson et loc ab sas apertenensas entegramentz, que es en la parropia Sent-Elegi, en los fossats apperatz de Sent-Elegi, entre la mayson de Pey e Johan Gasin d'una part, e lo sou de Peyrona de Casa d'autra part, et dura de lonc de ladeyta rua et plassa publica de Bertran Teney dabant d'un cap, entro a la causa que mau deu medis hospitau Sent-James detras de l'autre cap* [1133]. En l'absence de toute autre indication, cette demi-maison est potentiellement localisable dans l'un des quatre îlots qui jouxtent le toponyme des fossés de Saint-Eloi. Le système de confrontation bordelais est extrêmement rudimentaire : n'y figure pratiquement jamais d'orientation permettant de localiser le côté de la voie dont il s'agit [1134]. Aussi selon les cas, les biens peuvent-ils êtres localisés :

- ✓ à la précision de l'îlot dans les meilleurs cas où un édifice monumental dont on connaît l'emplacement est cité en confront, ou à l'angle de deux voies dont les toponymes ne se chevauchent pas, soit moins de 2% de la base [1135],
- ✓ à la précision de deux îlots dans le cas de toponyme s'étendant sur un seul tronçon viaire, soit 29,4 % de la base [1136],
- ✓ dans plusieurs îlots allant de 3 ou 4 dans les cas fréquents, jusqu'à 8 à 12, dans les pires cas, soit 68,6 % de la base [1137].

Ce problème est crucial pour une étude statistique et spatiale. Pour chaque tenure, ma première ambition était triple : regrouper tous les actes portant sur la même tenure, géoréférencer chaque donnée et créer un système de variable correspondant à la précision de localisation de l'information pour l'étude statistique. En somme, gérer deux dynamiques fondamentales de tout système d'information géographique : temps et espace, en prenant en considération la nature variable du géoréférencement de l'information [1138]. La transcription

---

[1133] ADG, H-2320/136, tenure ELY165 : « une moitié de maison par indivis et lieu [sur lequel elle repose] avec l'intégralité de ses appartenances, qui est dans la paroisse Saint-Eloi, dans les fossés appelés de Saint-Eloi, entre la maison de Pey et Johan Gasin d'une part, et le sol de Peyrona de Casa d'autre part, et tient en long sur la dite rue et place publique de Bertran Teney par devant d'un bout, jusqu'à la chose mouvante dudit hôpital Saint-Jaques par derrière de l'autre bout ».

[1134] Ce système d'orientation figure dans 112 actes, soit 1,46 % de la base. Tous ces actes sont postérieurs à 1360. Par ailleurs cette précision n'est pas systématique et ne peut parfois rien apporter : ainsi la *mayson cornaleyra* (maison cantonnière) reconnue par Amand Dorinha au chapitre Saint-André est localisée *entre la mayson d'Hélias de Comprian de part orient, la mayson de Guilhem Mayrinhac de part occident, et dura de lonc de la rua de Lartigua entro a l'hostau deu medis Helias de Comprian* (ADG, G-390/36, 1366, tenure PRG044). Malgré l'orientation partielle (deux confronts sur quatre), cette maison située dans la paroisse Saint-Projet peut être située aux quatre extrémités des îlots qui bordent cette voie.

[1135] C'est, par exemple, le cas de l'*hostau* de Maria de Lisla, qui confronte la Devèze et l'église Saint-Paul (ADG, G-112, 97v°, tenure PSP127).

[1136] Ceci concerne le plus souvent la voirie secondaire, par exemple les 7 tenures de la rue Arnaud-Miqueu, documentées par 15 actes (tenures SIM146 à SIM 152).

[1137] Exemple : la maison qu'Arnaud Compte reconnaît tenir du poissonnier de Sainte-Croix est uniquement localisable à l'échelle de la paroisse, seule localisation citée dans le texte (ADG, H-359/33-19, tenure PSX423).

[1138] Les différentes modélisations proposées dans le numéro spécial de la revue internationale de géomatique (CASSINI 1999) m'ont aidé, très tôt, à prendre conscience de cette nécessité, en particulier l'article de S. Lardon, T. Libourel et J.-P. Cheylan, *Concevoir la dynamique des entités spatio-temporelles*, p. 45-66. Toutefois, ma démarche autodidacte et rudimentaire dans les SIG, d'une

cartographique nécessite de prendre en compte cette dernière valeur. Dans le cas d'un objet compté une fois et localisé précisément à l'échelle de l'îlot le rapport carte/statistique n'est pas modifié. Mais, comme on vient de le voir, la réalité est tout autre : un objet localisable à l'échelle de 4 îlots potentiels, ne peut être compté à chaque fois pour une mention, mais au *prorata* de la précision de son géoréférencement : dans le cas précis de 4 îlots, il faudrait compter l'objet 0,25 fois par îlot. Je n'ai pas réussi à trouver de système permettant de transcrire automatiquement ce rapport, d'autant que celui-ci peut être l'objet de modification dans le temps, si l'on prend notamment en compte la dimension de fusion ou de division des tenures.

Enfin, analyser toute la diversité de l'information nécessiterait de prendre également en compte la nature des confronts : le problème est de taille car, si l'on ne veut pas comptabiliser plusieurs fois un bien objet de transaction et son évocation en confronts d'autre tenure, il est indispensable de recouper les uns et les autres. On verra dans le cas d'exemples précis que cette démarche n'est que partiellement réalisable. Dans des cas simples, on peut facilement recouper les données : le sol d'*Alemana Beronis* reconnu en 1399, rue Saint-Christoly, est probablement celui qui apparaît en confront de la tenure des héritiers de *Petrus Reynonis* en 1367 [1139]. Tout se complique lorsque le tenancier possède plusieurs bien et que le laconisme des sources ne permet pas de les différencier tous : c'est le cas des biens reconnus par Helias de la Font, à savoir, un *hostau* et un *hostau e yssida* reconnus rue des Treilles (1421, CRY045 ; 1474, CRY050), dont l'un ou l'autre apparaît en confront de la tenure de Guilhem de la Fora puis de Pey Cassatey (1418, 1430, CRY046). Mais on lui connaît également une *causa*, en confront du fief de Guilhem et Arnaud Millet (1432, CRY048) dans la même rue ; une maison et jardin dans la rue du Temple, parallèles à la précédente, évoqués en confront des tenures de Pierre Dugat (1422, CRY191), qui peut être la maison et verger cités en confront des tenures de Peyrone Prebost et Thomas Carillan (1443, CRY192 et CRY193) et d'Helias Ligey (1451, CRY195). Et encore, on ne sait pas s'il s'agit d'un seul Helias de la Font, ou d'homonymes qui sont extrêmement fréquents ! Les opérations de recoupement sont complexes, et mériteraient d'être travaillées selon des variables de probabilité. Cette difficulté tient, on vient de le voir, aux tenures multiples que peut avoir un seul tenancier, mais également à la précision de la description des biens : assez bonne lorsque la tenure est l'objet principal de la transaction, très lapidaire lorsqu'elle est évoquée en confront [1140]. Aussi n'ai-je pas systématiquement inclus les confronts de l'approche sérielle, car ils pourraient arbitrairement fausser les chiffres.

Ces deux difficultés (spatialiser l'information à divers degrés de précision et recouper les informations entre elles) sont des limites considérables – pour ne pas dire une entrave fondamentale – à ma démarche paysagère. En l'état actuel, il est impossible d'étudier les innombrables composantes des paysages de l'ensemble de la ville [1141]. Il faut bien convenir de cet échec et pouvoir rebondir et modestement présenter les différents types d'approche paysagère possibles au regard des sources à disposition.

---

part, et la difficulté de manipuler des milliers de données sur des centaines d'îlots dans la durée de deux siècles, d'autre part, ne m'ont pas permis de résoudre tous les problèmes.

[1139] Tenures CRY092 et CRY094, toutes deux cités au tome 22 des *AHG*. Au regard des sources qui nous sont parvenues, ces tenanciers ne possèdent pas d'autres biens dans la ville.

[1140] La base de données recense au maximum 10 champs pour décrire un bien lorsqu'il est l'objet principal de la transaction (bien principal, quantité, de 1 à 8 dépendances) : six tenanciers reconnaissent succesivement entre 1370 et 1409 un *appentis en la parropia Senta-Euladia, en la rua deus Cans* (EUL643). La tenure est décrite de la façon suivante : *un appentis ab lo loc et totas sas appertenensas d'abobaria, d'appentis, de iii pelames en l'appentis, d'entrada e d'yssida, de mech mur debert lo casau de Pey Dalbera, de pesson de mur et de colonas detras et dentre lodeyt appentis deudeyt Guiraud de Casaus* (ADG, G-366, folio ?). Il s'agit peut-être de la *causa* citée en confront de la tenure EUL645, où l'on retrouve le nom des tenanciers, mais rien n'est moins sûr. Les descriptions de biens en confront sont très lapidaires : dans une écrasante majorité, le confront est simple (1 confront par côté) et n'est décrit que par une donnée (le bien d'un tel).

[1141] La base de données est toutefois suffisamment souple pour pouvoir intégrer les variables de spatialisation et de recoupement qui font défaut.

2.3- Reconstitutions paysagères : échelles et principes d'approche

Des textes aux plans et des rapports de l'un à l'autre, il existe de très nombreuses manières d'aborder le paysage. A cet effet, ce sont les données écrites – les premières à décrire le paysage avant la cartographie seigneuriale – qui seront d'abord étudiées. Dans un second temps, une sélection de plans permettra de saisir différemment le paysage, à une autre échelle et selon un autre rapport.

2.3.1- Approches des sources écrites

2.3.1.1- Le paysage perçu à l'échelle macro-spatiale

La description des biens est identique à l'échelle de l'ensemble de la ville, que ce soit un chai situé à Tropeyta (nord), ou d'une vigne située au Peyrat (sud). Aussi, si la nature du paysage varie d'un endroit à l'autre, il me paraît une erreur de vouloir l'étudier à des échelles sociales définies et répondant à d'autres dynamiques. Regarder le paysage à travers le jeu des frontières des seigneuries, des paroisses ou encore des jurades peut être trompeur : le ressort juridique et administratif de chacun d'eux s'adapte vraisemblablement à des réalités sociales et, de fait, paysagères. Mais le lien féodal, le lien à Dieu ou à la commune, s'ils s'inscrivent indubitablement dans la monumentalité du paysage urbain, ne me semblent pas avoir de rapport systématique et déterminant sur le paysage environnant, assemblage d'une multitude de lieux privés, construits selon des dynamiques propres. On pourrait sûrement observer des paysages différents entre les seigneuries, les paroisses ou les jurades, mais n'est-ce pas plutôt les contraintes naturelles, et les processus de fabrication de l'espace liés au contexte économique qui définissent le mieux les particularités paysagères ?

Alors que l'exploitation systémique par système d'information géographique est pour partie en devenir, on peut toutefois définir la 'palette chromatique' des paysages bordelais. Cette palette paysagère sera abordée comme celle du peintre , mais l'on s'intéressera moins aux couleurs primaires que sont les voies, édifices monumentaux et fortifications sur lesquelles on a déjà débattu qu'aux nuances intermédiaires traduisant la nature de l'espace privé, ses rapports internes et ceux entretenus avec le domaine public. Pour répondre à cette dernière proposition, j'ai décidé de sélectionner des thèmes particuliers à des échelles appropriées. De l'analyse morphologique du plan cadastral des années 1811-1821 découle une certaine approche du parcellaire. Celle des textes est différente et constituera donc ma première approche. L'étude de la densité du maillage parcellaire, des formes et de la distribution des parcelles et de leur évolution au cours des XIVe et XVe siècle n'a été que très partiellement envisagée dans les TER bordelais. Bon nombre d'entre eux se lancent, parfois avec succès, dans une restitution du parcellaire à partir des indices textuels (localisation, confronts), sur des cas très précis comme celui de l'expropriation des Ferradre réalisé par H. Antignac, ou sur des portions d'îlots un peu plus vastes comme celui qui englobe le Temple de Bordeaux au nord de la rue Porte-Dijeaux ; mais chaque fois, ces exemples ne comprennent qu'une fraction d'espace à un instant 'T' [1142]. Malgré les problèmes de localisation, l'organisation du parcellaire et sa distribution seront envisagés à l'échelle macro-spatiale, sur l'ensemble des données. Pour en revenir à la métaphore picturale, le parcellaire est une couleur primaire des paysages. Son étude par les textes s'impose alors d'elle-même, dans la suite logique et complémentaire de ma réflexion sur la morphogenèse urbaine. L'opération ne consiste pas à restituer le parcellaire de toute la ville, mais de discerner ce que l'on peut apprécier de sa transcription écrite du point de vue de sa densité, de ses formes, de sa distribution et de ses évolutions. Il sera donc nécessaire de discuter de la fiabilité du corpus documentaire, avant de pouvoir estimer et comparer chacune de ces

[1142] ANTIGNAC 1996, p. 16 du tome d'annexes, MURAT 1996, p. 17... et l'on pourrait trouver un exemple de ce type dans pratiquement chaque TER.

dimensions et de les cartographier à l'échelle des unités fortifiées (cité, bourg Saint-Eloi, secteurs nord et sud de la troisième enceinte) [1143].

2.3.1.2- Méthode statistique : approche méso-spatiale

Une partie des termes évoquant la nature des biens est sans équivoque (*mayson, vinha...*), on pourrait alors se contenter de discuter et de définir des termes plus obscurs (*madera, estatges, vouta...*) qui relèvent, le plus souvent, de particularités topographiques ou fonctionnelles [1144]. Mais réaliser cette ambition sans avoir les moyens de cartographier précisément les objets définis et quantifiés par centaines me semble pour partie inutile, mais surtout frustrante. Aussi ai-je décidé, dans cette quête inassouvie, de concentrer ma réflexion sur un secteur plus petit, ce qui conduit irrémédiablement à passer sous silence la multitude des paysages que je comptais présenter. Choisir un site plutôt qu'un autre n'est pas une mince affaire. Il convient de définir les caractéristiques des portions d'espace les plus appropriées pour suivre cette démarche. Il faut travailler à une échelle ni trop grande, ni trop petite : les hypothèses urbanistiques précédemment formulées fournissent l'échelle la plus pertinente, en admettant le postulat que l'uniformité d'un aménagement conduit à une certaine cohérence paysagère. Reprenant les niveaux d'observations utilisés par les géographes, cette échelle d'analyse peut être qualifiée de *méso*-spatiale. J'ai donc pris le parti de sélectionner le secteur le plus documenté par ailleurs du point de vue morphogénétique. Au risque de précipiter le lecteur vers l'overdose, il s'agit, bien entendu, du lotissement 4 (Saint-Michel et Sainte-Croix) pour lequel on dispose d'une riche documentation permettant d'établir la chronologie de formation et la partition possible des lots initiaux (*poblacion*, autorisations et procédures d'ouverture de voies...) !

Traiter une partie des données sérielles au niveau d'un aménagement planifié répond à des objectifs et a des avantages et des inconvénients. Tester concrètement les solutions que l'on peut apporter aux problèmes de spatialisation de l'information permettra peut-être de faire progresser la situation du SIG. Autre objectif : celui de décrire les composantes concrètes du paysage, et d'examiner ensuite le rapport entre chaque composante pour voir s'il existe des formes-types dans leur fonctionnement où leur élaboration. Ce dernier point ne peut être abordé sans tenir compte de la façon dont le paysage est transcrit : sur quoi attire-t-on l'attention, qu'est-ce que cela révèle, en bref, comment le paysage décrit renseigne-t-il le paysage perçu par les contemporains. L'avantage évident est que la nature de la documentation du lotissement 4 ne laisse planer aucun doute sur les liens entre l'aménagement planifié et l'ingrédient parcellaire du paysage. Il sera alors important de prouver si l'aménagement induit ou non à la mise en place d'un 'paysage pré-fabriqué' (stéréotypé) ou au contraire si la diversité des situations relève d'une appropriation des modes d'occupation et de mise en valeur distincte de la planification. Le revers de l'entreprise est qu'elle laisse de côté des secteurs dont on ne distingue aucune organisation parcellaire planifiée mais qui pourrait avoir d'autres cohérences du point de vue paysager. Toutefois, les sources sont trop laconiques pour qu'on puisse établir cette nuance [1145], sans compter qu'on ne peut conclure à la scission nette du parcellaire et du mode bâti d'occupation qui sont étroitement liés. On ne s'interdira alors pas de prendre ailleurs d'autres exemples mettant en lumière la particularité ou l'aspect commun du lotissement des paroisses Saint-Michel et Saint-Croix.

[1143] On ne peut géoréférencer très précisément chacun des tenures documentées, mais il est possible et très facile de les regrouper selon les unités fortifiées de la ville.

[1144] On trouve des *maysons* ou des *hostaus*, ou encore des *casaus* ou des *sous de terra* sur l'ensemble de la ville, mais l'on ne trouve des *molins* que sur les esteys.

[1145] On voit bien la différence entre un *chay* et une *vinha*, ou encore entre un *gran hostau de peyra* (qualifié par la nature exceptionnelle du matériau et par son envergure) et un simple *hostau* (dont l'absence de qualificatif suggère qu'il est en bois et torchis, et de taille moyenne). Mais qu'est-ce qui différencie un *hostau* d'un *hostau*, et *a fortiori* d'une *mayson* ?

2.3.1.3- Méthode agrégative

Une autre façon d'aborder la base de données consiste à reconstituer 'manuellement' un paysage à partir des informations de chaque tenure (bien principal et confronts). Cette méthode, qualifiée ici d'agrégative, consiste à agencer les informations les unes en fonction des autres. L'exemple du marché (*Mercat*) du bourg Saint-Eloi, pourrait être, de ce point de vue, le plus approprié : d'une superficie restreinte il est bien adapté à cette méthode fastidieuse. On peut, d'ors et déjà ajouter l'exceptionnelle qualité de la documentation pour la place du marché, tant en nombre qu'en ce qui concerne le suivi de chaque tenure. L'importance économique et stratégique de cet espace explique très probablement ce constat sans égal dans le reste de la ville. Enfin, le marché est l'un des rares endroits à donner des couleurs aux espaces publics que sont la place du marché et les rues environnantes [1146]. Toutefois, le protocole n'est pas sans risques car soumis aux aléas de la conservation des sources et de la reconstitution des tenures. Sa mise en pratique m'a convaincu de son bien fondé, mais surtout du cas exceptionnel que représente à cet égard le marché. Envisageable et réalisable à une échelle trop restreinte, la méthode n'apporte presque pas de compléments par rapport aux autres, et ne sera donc pas détaillée davantage. Sa précision parcellaire (micro-spatiale) est somme toute très schématique et n'atteint pas celle que l'on obtient à partir des plans régressifs.

2.3.2- Approche micro-spatiale de la cartographie seigneuriale

Cette méthode n'est pas complètement dissociée du texte, dans la mesure où la cartographie seigneuriale est un mode de gestion spatiale des seigneuries qui prolonge les recensions chiffrées des terriers. La transcription variable des données en plan traduit le changement de perception du paysage et non le paysage en tant que tel. Il conviendra donc d'aborder ces sources en fonction des différents types de documents. En plus des motifs qui président à leur élaboration, ces derniers se différencient essentiellement par l'utilisation, ou non, du levé de terrain par arpentage. On donnera donc des exemples précis adaptés à chaque type de plan, que l'on peut répartir en quatre catégories :

- ✓ 1- Les croquis ou brouillards qui schématisent la parcelle : ils ne résultent d'aucun arpentage. Ils sont plus du texte cartographié qu'une cartographie de l'espace et peuvent donc être assimilés, du point de vue méthodologique, aux sources écrites.
- ✓ 2- Les croquis qui schématisent des parcelles et les agencent les unes aux autres : il s'agit bien là d'une cartographie de l'espace même si cette dernière ne procède d'aucun levé. Ils sont souvent réalisés selon une logique seigneuriale (mouvance d'une seigneurie dans une ou plusieurs rues) plus que spatiale (les mouvances seigneuriales dans une rue) : « ils témoignent du fait que la seigneurie est appréhendée comme un espace ; mais peut-on parler vraiment d'une carte dès lors que le dessin ne sert que de cadre pour y écrire des informations ? Cette pratique ne s'explique pas par un manque de soin dans la réalisation des croquis (...) il s'agit bien là d'une certaine conception de l'espace » [1147].
- ✓ 3- Les plans à vue ou visuels : tracé sur le papier sans mesure de longueur ou d'angle mais reprenant globalement la forme des parcelles. Il n'est pas toujours évident de les distinguer des plans établis sur un véritable levé de terrain.

[1146] Rappelons que, d'après l'enquête de 1262, le *mercat* est considéré comme *padouen* (PADOUENS 1262, § 58 à 60).
[1147] ANTOINE 2002, p. 103. Ajoutons à ce commentaire que ces croquis sont souvent imprimés et parfois utilisés comme placard comme celui des *tenements des officiers de l'abbaye Sainte-Croix* (ADG, 2 fi 107, s.d. autre exemplaire au 2 fi 579)

✓ 4- Enfin, les plans géométriques, transcription rationnelle suivant l'arpentage concret d'une portion d'espace, de la parcelle à un ensemble plus vaste, ces derniers sont le plus souvent réalisés à l'échelle du maillage parcellaire des îlots.

Ces types de sources permettent de saisir le paysage à une échelle *micro*-spatiale. Les deux premiers s'apparentent à la méthode de reconstitution agrégative définie auparavant, tandis que les deux autres font du plan un *medium* de gestion moderne qui assure au seigneur une rentrée plus rapide et plus sûre des recettes, et qui l'aide lors de contentieux juridiques de propriété. Toutefois, et sous réserve d'une exploitation exhaustive des fonds iconographiques, les exemples que je prendrai ne permettent pas de descendre réellement à l'échelle infra-parcellaire : les terriers et plans-terriers témoignent parfois de la disposition relative des composantes d'une tenure – par exemple une maison avec jardin et issue situés derrière – mais cette disposition reste au stade de la description textuelle et n'est pas transcrite sur le plan. Du fait de leur difficile accès, les exemples développés ne peuvent être exhaustifs mais ils sont suffisamment révélateurs des pratiques juridiques et seigneuriales que l'on peut lire à travers les types de plans.

Avant de proposer des reconstitutions paysagères, il était nécessaire de discuter les limites de ma démarche, contingentée par le type de sources et leur exploitation, et ce, afin de mettre au point des méthodes appropriées et de justifier mes choix. Cibler les limites, exprimer les contraintes ou avouer les revers momentanés d'une démarche trop ambitieuse conduit, inévitablement, à suggérer très tôt des points qui méritent de véritables développements. Evoquer les uns avant les autres résulte d'un choix : le mien était de cibler tous ces écueils qui font passer la démarche heuristique d'une monographie sur les paysages urbains de Bordeaux à des méthodologies d'approche paysagère. Elles relèvent autant de la nature particulière du *corpus* à disposition et de ses limites inhérentes que de la capacité à le traiter. Le texte et le plan qui nourrissent l'entreprise et la rendent possible ne sont, en fin de compte, pas si éloignés les uns des autres, les principes d'approche se recoupant fréquemment. Ils sont le pendant quasi parfait du paysage défini entre objet et regards : le paysage du texte au plan traduit le changement progressif de rapport à l'espace et à sa gestion par ceux qui l'habitent et le construisent, également par celui qui le reconstitue, l'observe et l'analyse. Il est donc nécessaire de présenter plus précisément les sources sérielles sur lesquelles repose une partie de l'enquête.

3- La base de données des sources foncières : nature, traitement et fiabilité du *corpus*

La facilité d'accès aux sources écrites, conservées pour l'essentiel aux Archives départementales de la Gironde et exploitées par quelques générations d'étudiants a constitué un avantage appréciable. En revanche, cette documentation a posé d'autres problèmes nécessitant des choix d'enregistrement et des méthodes appropriées. Si j'ai auparavant attiré l'attention sur l'impossibilité passagère d'exploiter la totalité de la base [1148], il convient ici de la présenter dans son intégralité, afin de pouvoir évaluer son potentiel, sa relative fiabilité malgré l'aspect aléatoire de la conservation des sources et ses limites.

3.1- Nature et traitement de l'information

La base de données est composée par les actes relatifs aux seigneuries foncières de la ville de Bordeaux, étudiés dans le cadre de travaux d'étude et de recherche consacrés à l'occupation du sol et au peuplement des paroisses de Bordeaux. Le récolement des actes s'est fait dans les limites géographique de la troisième enceinte construite dans le courant du

[1148] Rappelons que cette limite est liée aux problèmes de spatialisation de l'information et à ses recoupements (voir *supra*).

XIVe siècle. Sur les quinze paroisses que compte la ville, une seule, celle de Saint-André, désignée également sous le terme gascon de *Majestat*, n'a pas été étudiée [1149]. Les informations relatives à l'église primatiale de Bordeaux et à son quartier canonial font défaut à cette base de part leur caractère particulier. Néanmoins, la superficie restreinte de cette paroisse (3,2 ha sur les 146 englobés par la troisième enceinte) fait que son étude ne changerait pas radicalement les informations dont on dispose pour le reste de la ville même si elle permettrait, naturellement, de la compléter. En plus des TER consacrés aux paroisses, les actes fonciers relatifs à la seigneurie du Temple ont été intégrés à la base [1150].

Chaque TER est constitué d'un mémoire et d'un état de section qui synthétise l'ensemble des informations dépouillées. C'est sur ces états de sections que la base a été réalisée. Cette documentation de 'seconde main' a posé des problèmes conditionnant un investissement méthodologique spécifique. L'objectif initial étant de réaliser une base d'informations décrivant en détail la nature de l'occupation du sol, la quantité et la complexité des données m'a contraint à réaliser des choix et à poser des conditions. Les actes sont de types juridiques différents. Toutefois, qu'il s'agisse de reconnaissances, de baux à fief ou à nouveau fief, de donations, de ventes, d'échanges, de retraits seigneuriaux, de changement juridique des parcelles (d'alleu en censive) ou de tout autre type juridique, les actes de la base ont, sans exception, un objet essentiel : réglementer les droits et les devoirs des détenteurs du sol (seigneurs et tenanciers) et définir les redevances qui reposent sur un ou plusieurs biens.

Ainsi, 6701 actes datés allant de 1224 à 1586 ont été saisis. Le gestion de la base se fonde sur la notion de mention par tenure : un acte pouvant décrire les transactions d'une ou plusieurs tenures, les 6701 actes ont donné lieu à la création de 7371 fiches. Une tenure pouvant être documentée par un ou plusieurs actes, l'étape d'enregistrement s'est doublée d'une étape de validation des reconstitutions de tenure effectuées dans le cadre des TER. Par ailleurs, comme l'objectif est également de distinguer des évolutions, les exposés datés évoqués en préambule d'acte constituent une fiche à part entière. J'ai ainsi enregistré 297 exposés datés [1151]. Enfin, parmi plusieurs actes concernant une tenure, certains sont non datés du fait du mauvais état de certaines sources mais ont été pris en compte car ils peuvent apporter des éléments complémentaires. Dans cette optique, les actes non datés sont uniquement sélectionnés si la tenure est datée par un autre document. Au final, la base est composée de 7 668 fiches qui documentent 5 166 tenures.

De fait, il a fallu sélectionner ou écarter de la base un certain nombre d'informations, au vu du conséquent échantillon que représente le *corpus*. Parmi les trois grandes séries d'informations contenues dans chaque document, on distingue :

- ✓ Les informations relatives au document en lui-même : la nature de l'acte et sa date ont été évidemment enregistrées ; en revanche, le lieu de passation, les moyens de validation et acteurs d'authentification (nombreux chirographes, noms des notaires et scribes – ou tout autres rédacteurs – ainsi que leur seing manuel, témoins) n'ont pas

---

[1149] Son étude est en cours. Elle est réalisée par S. Lavaud et doit faire l'objet d'une publication prochaine. Les quatorze paroisses sélectionnées sont, du nord au sud : Saint-Rémi (ANTIGNAC 1996), Saint-Maixent (MALLEK 1994), Notre-Dame-de-Puy-Paulin (LE PROUX 1998), Saint-Christoly et Notre-Dame-de-la-Place (NICOLEAU 2002), Saint-Paul (ABEDA 1996), Saint-Projet (RAYOU 1994), Saint-Siméon (CHAUVIN 1991), Saint-Pierre (VERDALLE 2000), Sainte-Colombe (TINEL 1996), Saint-Eloi (JAFFRENOU 1997), Sainte-Eulalie (POINTET 2002), Saint-Michel (GROSSET-ALBERDI 1999 pour les quartiers sud-est et MASSOT 1999 pour les quartiers nord-ouest) et enfin Saint-Croix (JEAN 1999), soit 15 TER au total.

[1150] FORCE 1966, TER. Le fond du Temple de Bordeaux est conservé aux AD31, dans le fonds de l'ordre de Malte. L'intégration de ces actes à la base a nécessité de repérer et de supprimer les doublons de tenures recensées dans le fonds du Temple et dans ceux des seigneuries ecclésiastiques qui ont hérités des possessions de l'ordre, suite à la confiscation de ses biens.

[1151] Une rubrique du formulaire est consacrée aux exposés non datés, mais ces derniers ne constituent pas un fiche à part entière.

été enregistrés. Concernant la date, le style florentin ou style de l'Annonciation en usage à Bordeaux (25 mars) oblige à transcrire toutes les dates en nouveau style.

- ✓ Les informations relatives aux intervenants et à leur rôle dans l'acte : qu'ils soient seigneurs ou tenanciers, qu'ils apparaissent au centre de la transaction ou au second plan (cités en confrontation), les noms de tous les acteurs qui gravitent autour du fief sont enregistrés (seigneur éminent, tenancier, sous-tenancier). Ont été écartées de la sélection les informations concernant la notabilité des intervenants, leur profession, leur origine géographique, leur lien de famille ou les rapports entretenus avec leur réseau de clientèle (désigné comme l'*ordenh* dans les actes). Les autres protagonistes (notaire, scribe, témoins) ont également été écartés.
- ✓ Les informations relatives aux biens fonciers, objets principaux des transactions : la nature du bien principal, ses dépendances, sa localisation et les redevances qui pèsent sur lui, d'une part, ainsi que la nature de chaque bien cité en confront, d'autre part, ont fait l'objet de toute mon attention. Par ailleurs, toutes les mentions concernant l'état du bien, ses mesures, très rarement son nom, ou toute autre clause de réparation ou de construction faisant l'objet de la transaction ont été relevés.

La multiplication des entrées est proportionnelle à la nature de l'information, à sa qualité, et à la précision que l'on recherche. Ainsi, par exemple, est-il vain d'enregistrer sous une même rubrique (ou champ) l'ensemble des confronts, dans la mesure où l'information n'est jamais parfaitement la même d'un acte à l'autre, même si l'on distingue dans les dispositifs textuels des types de données récurrentes. Ce sont ces types d'informations qui sont les entrées privilégiées de chaque fiche. Constituer des séries sur quelques milliers de documents, eux-mêmes découpés en quelques dizaines de rubriques, m'a obligé à concentrer la base sur le descriptif des biens. Aussi, dans un premier temps, afin de garder une certaine souplesse et une capacité d'adaptation à l'arrivée d'informations qui n'étaient pas prévues *a priori*, le formulaire et la saisie ont été réalisés sous Excel, dont le format a l'avantage de pouvoir basculer les fichiers vers n'importe quel autre logiciel de base de données. Une fois l'enregistrement terminé, les données ont été importées sur Access. Toutes les données chiffrées contenues dans cette partie sont le fruit de l'exploitation de la base par le biais de requêtes. La base est constituée de deux tables : l'une consacrée aux fiches ou mentions de tenure (7668 fiches), l'autre à chaque tenure (5166) [1152].

Réaliser des fichiers papier de chaque tenure ou de chaque requête ne rimerait à rien. Aussi ai-je choisi de présenter seulement les résultats statistiques des requêtes effectuées [1153].

La figure 86 présente un exemple du formulaire réalisé pour la table des mentions. Chaque fiche est divisé en 10 secteurs qui sont, de haut en bas et de gauche à droite :

[1152] Les deux tables dont liées par un identifiant qui est, naturellement, le code tenure. Les fiches de chaque table ont un code unique (ou clef-primaire), un n° automatique dans le cadre de la table des mentions, le code tenure pour la table tenure. Ce dernier est formé de trois lettres, évoquant le nom de la paroisse, et de trois chiffres, le nombre de tenures enregistrées par paroisse ne dépassant pas 999. La liste des codes tenure par paroisse est la suivante : Saint-Rémi (REMØØØ), Saint-Maixent (MEXØØØ), Notre-Dame-de-Puy-Paulin (NPPØØØ), Saint-Christoly (CRYØØØ), Notre-Dame-de-la-Place (NDPØØØ), Saint-Paul (PSPØØØ), Saint-Projet (PRGØØØ), Saint-Siméon (SIMØØØ), Saint-Pierre (SPIØØØ), Sainte-Colombe (COLØØØ), Saint-Eloi (ELYØØØ), Sainte-Eulalie (EULØØØ), Saint-Michel (MICØØØ pour les quartiers sud-est et ROUØØØ pour les quartiers nord-ouest autour de la Rousselle) et enfin Saint-Croix (PSXØØØ). Ainsi toutes les informations rassemblées sur la *mayson* de Johan deus Camps, *rua Bonabentura* à Saint-Rémi, donnent lieu à une fiche tenure REM001, d'une part, et à autant de fiches que de mentions, d'autre part, ici une seule (n°5773). La tenure REM052 est constituée d'une demi-maison que l'on suit entre 1313 et 1360 en trois étapes, soit 3 fiches mentions (n°5830 à 5832).

[1153] Rappelons qu'on peut les consulter sur le CD inséré dans la pochette du répertoire des sources.

- ✓ Les informations relatives au document en lui-même (à savoir un numéro de fiche de 1 à 7 668 ; le numéro de tenure ; si c'est un acte ou un exposé daté ; son lieu de conservation et ses références, le type juridique de l'acte ; son année et sa date complète).
- ✓ La localisation globale du bien. Les biens sont quasi systématiquement localisés, en premier, par la paroisse : cette information n'est pas reprise ici, dans la mesure où les trois première lettres du numéro de tenure sont celles de la paroisse (COL001 signifie tenure n° 1 de la paroisse Sainte-Colombe). Viennent ensuite la mention de la rue, son équivalent actuel et une rubrique consacrée à une localisation plus détaillée [1154].
- ✓ La nature du bien principal donnée par le premier mot du texte, sa quantité numérique ou relative (exemple : deux parts de terre), sa description (mesure, matériaux, toponymes) et ses dépendances.
- ✓ Le nom du ou des tenanciers et sous-tenancier
- ✓ Le nom du ou des seigneurs
- ✓ Le montant des redevances (esporle et cens)
- ✓ Les confronts sont énumérés deux à deux dans les quatre directions. Ces dernières sont rarement indiquées, elles sont objectivées en : *d'una part, d'autra part, davant d'un cap* et *detras d'autre cap*. Aussi, peut-il y avoir plusieurs biens situés sur un même côté, avec une ou plusieurs dépendances (confront double et triple). Vient ensuite le nom du ou des tenanciers confrontant, parfois du tenancier précédent dont il est alors précisé qu'il est défunt (*qui fo*) et de la mouvance seigneuriale. Les champs sont semblables pour les quatre confronts.
- ✓ Enfin une rubrique consacrée aux clauses particulières (réparations, constructions, ...), leur montant, leur durée (terme), et, dans le cas d'exposé non daté relatant d'ancienne transactions, le nom des anciens seigneurs et tenanciers.

Au total, sans tenir compte des rubriques comprenant des indications personnelles, un acte est susceptible d'être décomposé en 103 champs différents [1155]. Aucun acte ne fait l'objet d'une saisie complète de tous les champs proposés. L'acte classique de reconnaissance d'un bien par le tenancier à son seigneur, est composé en moyenne de 25 rubriques (numéro, n° tenure, archives, cote, folio, type acte, année, date, rue, nature du bien, quantité, dépendance 1, tenancier, seigneur, esporle, cens, nature des confronts 1/2/3/4 et de leur dépendance, nom des tenanciers des confronts 1/2/3/4). Il arrive cependant fréquemment qu'un acte concerne plusieurs biens, c'est alors le classement par tenure qui prime. Ainsi, par exemple, Les *iv bancs carnasseys* reconnus par Johan Patristou au monastère Sainte-Croix, en 1386 ne constituent qu'une seule et même tenure dans la mesure où les redevances concernent l'ensemble des biens : ils ne forment donc qu'une fiche [1156]. En revanche, le tenancier reconnaît, dans le même acte, une tenure composée de deux autres bancs imposés de redevances d'un montant identique : cette deuxième tenure pluri-parcellaire constitue une seconde fiche. Le cas de ce type le plus impressionnant concerne le patrimoine de Raymond de Labrouste, rue Nerayen (actuelle rue Nérigean) qui reconnaît en une fois 29 tenures attenantes composées de maisons, de demi-maisons et d'appentis, auprès du monastère Sainte-Croix (1423) [1157].

[1154] Exemples : ADG, H-400, fol. 11 (1333), tenure COL016 : vente d'un alleu constitué d'un *banc*, situé *au Mercat, au grand mercat on hom vend lo hareng vermelh*. Ou encore, ADG, H-327 (1429), tenure COL025 : reconnaissance d'un *banc carnassey au Mercat, en la breuteria deu mercat devert lo putz et a la part on se vent lo peys de Buch.*

[1155] La transcription des champs et abréviations de la table est détaillée en Annexes 2 (tome 3).

[1156] ADG, H-400/9, tenure COL016, reconnaissance en date du 4 avril 1386, les redevances sont de 2d d'esporle et de 40 sous de cens pour les quatre bancs ; COL017 pour l'autre tenure.

[1157] ADG, G-1928/2, tenures MIC443 à MIC471, l'acte est passionnant à plus d'un titre car il cite tous les sous-tenanciers de Raymond Labrouste. En plus des redevances énumérées pour chaque tenure, il est précisé que R. Labrouste paye également un cens et une esporle *per lo tot* d'une valeur de 14 d d'esporle et de 4 sous de cens à verser *lo jorn de la festa de l'Exaltacion de Senta-Crotz.* Un exposé

Parallèlement, chaque acte ou groupe d'actes se rapportant à une tenure fait l'objet d'une fiche dans la table tenure [fig. 87]. Cette dernière est composée par les rubriques suivantes [1158] :

- ✓ Numéro de tenure
- ✓ Rue
- ✓ Secteur (cité, bourg, nord et sud de la troisième enceinte)
- ✓ Nombre de mentions
- ✓ Année 1 : première mention de la tenure
- ✓ Année 2 : dernière mention de la tenure
- ✓ Durée de suivi (l'année 2 moins l'année 1)
- ✓ Typologie parcellaire : **M**ono-, **P**luri- et **I**nfra-parcellaire dans le cas de tenure stable (**D**ivision, **F**usion ou Fluctuation – **W** - dans le cas de changements repérés)
- ✓ Distribution : nature du ou des accès à la tenure (accès en front de rue, accès en front de rue avec distribution privée, accès par deux voies parallèles, en position de carrefour, sans accès direct sur la rue...)
- ✓ Description : nombre de termes décrivant la tenure
- ✓ Total dépendance : nombre de bien associés à la nature principale du bien décrit
- ✓ Nombre de confronts (en plus des 4 directions de confront)

---

non daté signale que le tenancier a acquis l'ensemble auprès d'Amaniu de Canhac pour la somme de *CC guianes daur* !

[1158] Sur le CD joint, la base de données est une base relationnelle. Elle connecte d'une part la table « Sources » (formulaire fiche mention de la fig. 86) et la table « Tenure » (formulaire tenure de la fig. 87) par l'intermédiaire du code tenure. On trouvera en Annexes 2, le détail des abréviations et sigles utilisés respectivement dans chacune des tables (Annexes 2, tome 3 : Base de données des sources foncières bordelaises).

fig. 86 - *Extrait de la base de données des sources foncières, formulaire "Sources" (mention / fiche)*

Numéro: 1 ACTE/EXPOSE: A ARCHIVES: ADHG TYPE ACTE : Reconnaissance
N° TENURE: COL001 COTE: HMB-3 FOLIO: 8 ANNEE: 1390 DATE: 04/06/1390

RUE: Peytavina (rua) RUE DROUYN: Peytabina (rua) LOCALISATION:
RUE ACTUELLE: Alsace-et-Lorraine (cours d') REF. DROUYN: 270

NATURE DU BIEN: plassa de terra B,PB,NB:
QUANTITE 1 QTE.TEXTE:
DESCRIPTION

DEP 1: DEP 5:
DEP 2: DEP 6:
DEP 3: DEP 7:
DEP 4: DEP 8:

T1: Johan de Paratge
T2:
T3:
T4:
T5:
T6:

ST1
ST2:

S1: Commandeur
S2:
S3:
S4:

ESP: 2d
CENS: 5s

CFT1: hostau
CFT1D:
CFT1T:
D1CFT1:
D2CFT1:
☐ HERITIER 1
N1 CFT1: Bernard Compte
N2 CFT1:
N3 CFT1:
N4 CFT1:
N5 CFT1:
AN1:
MVE CFT1
MVE CFT1D:

CFT2: hostau
CFT2D:
CFT2T:
D1CFT2:
D2CFT2:
☐ HERITIER 2
N1 CFT2: Helias Pessorde
N2 CFT 2:
N3 CFT2:
N4 CFT 2:
N5 CFT 2:
AN2:
MVE CFT2
MVE CFT2D:

CFT3: estey de la vila
CFT3D:
CFT3T:
D1CFT3:
D2CFT3:
☐ HERITIER 3
N1 CFT3:
N2 CFT3:
N3 CFT3:
N4 CFT3:
N5 CFT3:
AN3:
MVE CFT3:
MVE CFT3D:

CFT4: sou
CFT4D:
CFT4T:
D1CFT4:
D2CFT4:
D3CFT4:
☐ HERITIER 4
N1 CFT4: Johan de Paratge
N2 CFT4:
N3 CFT4:
N4 CFT4:
N5 CFT4:
AN4:
MVE CFT4:
MVE CFT4D:

CLAUSE: AUTRE SGN1: AUTRE T1 AUTRE T4
MONTANT: AUTRE SGN2: AUTRE T2 AUTRE T5
TERME: AUTRE SGN3: AUTRE T3 REF PLAN:

EXPOSE:
OBSERVATIONS: Copie au ADG, H-2169/26

N° TENURE	COL001
RUE	Peytavina (rua)
SECTEUR	Bourg
NBRE DE MENTIONS	2
ANNEE 1	1390
ANNEE 2	1391
DUREE DE SUIVI	1
TYPOLOGIE PARCELLAIRE	M
DISTRIBUTION	RE
DESCRIPTION	1
TOTAL DEPENDANCE	0
NOMBRE DE CONFRONTS	4

fig. 87 *- Extrait de la base de données des sources foncières, formulaire "Tenure"*

3.2- Harmoniser et valider l'information

3.2.1- Normes linguistiques

L'immense majorité des actes est rédigée en gascon. Toutefois, certaines sources particulières comme les comptes de l'Archevêché réalisés entre 1332 et 1400 sont en latin, et les analyses modernes ont francisé, la plupart du temps, leur retranscription [1159]. La langue utilisée dans chaque acte n'est pas une donnée qui a été prise en compte dans les TER, il est donc impossible de l'évaluer avec précision dans la base. Les différences linguistiques entre le latin d'une part, et le gascon et le français, d'autre part, sont évidentes et ne portent pas à confusion, ce n'est pourtant pas le cas des idiomes français et gascon qui, sur certains mots, peuvent avoir la même graphie : l'exemple le plus révélateur en ce sens est le mot de 'maison', souvent écrit 'mayson' en gascon mais parfois aussi avec un 'i'. Toutefois, j'estime à environ 90 % le nombre de mentions relevées en gascon, et à 10 % le nombre de celles relevées en latin ou en français, à part sensiblement égales. Une telle estimation n'est pas un but en soi mais il est nécessaire d'intégrer ces problématiques linguistiques pour pouvoir correctement interroger la base lors de son exploitation.

En dehors des particularités idiomatiques, le problème crucial est que l'orthographe de la langue gasconne n'est évidemment pas fixé dans les deux derniers siècles du Moyen Age. Les actes de la pratique foncière sont une transcription de l'oralité et répondent donc à la capacité d'utiliser ou non certains phonèmes. Or, ma démarche n'est pas celle d'un linguiste, même si elle se fonde sur le sens des mots. Aussi, afin de faciliter les requêtes possibles de la base, ai-je choisi d'harmoniser l'orthographe des mots. Les Gascons bordelais ont, de toute évidence, de grandes difficultés à prononcer le son 'r' en début de mot : la consonne est donc le plus souvent mouillée par l'ajout de la voyelle 'a'. Pour le prénom de Raymond, j'ai donc choisie l'orthographe de *Ramon*, à travers les multiples variantes d'*Arramon*, *Aramon*, *Araimond* et autres *N'Aramon*, le 'n' (ou 'en') indiquant dans le dernier cas la notabilité de la personne. Mais cette harmonisation concerne plus particulièrement les noms communs des biens décrits : pour la rue, j'ai opté pour *rua*, à la place d'*arrua*, *arua* et autre *larrua* lorsque l'article défini est couplé au nom commun. A ces exemples significatifs d'une capacité ou d'une incapacité à prononcer un phonème, tel l'actuel 'u' pour les anglais, il faut ajouter tous les mots dont l'orthographe diffère parce que justement il n'existe pas de règles appliquées par tous. Pour l'*ostau*, *oustau* et *houstau* j'ai choisi *hostau*. En revanche, lorsque deux termes sont employés pour désigner une même réalité, les deux termes sont conservés : ce commentaire cible l'exemple précis de l'*hostau* et de la *mayson* qui concernent probablement une même réalité d'habitat à partir d'influences linguistiques différentes. Un glossaire complet de tous les termes harmonisés figure en annexe [1160], on aura cependant le soin de décrire le sens de chaque terme dans le chapitre suivant. L'harmonisation tient compte de l'emploi le plus fréquemment rencontré d'une orthographe.

Ce choix est sûrement un parti-pris qui ne conviendrait pas au linguiste, mais le nombre de données est suffisamment important pour que ne s'y ajoute pas la difficulté de les questionner. Ainsi, pour comptabiliser le nombre de maison à telle période, il suffit de lancer

---

[1159] *AHG* tome 21 et 22 pour les comptes de l'Archevêché, exemple : la *domus* d'Alays de Brana (*AHG*, tome 21, p. 365) ou encore le *feudum* de Thomas de Clota (*AHG*, tome 22, p. 533) enregistrés dans les comptes de l'année 1400. Pour les analyses modernes : trente-sept tenures recensées pour la rue Nerayen entre 1404 et 1487 sont toutes transcrites en français (ADG, H-351, fol. 1, tenures PSX199 à PSX235) tel le *sol et la place* reconnus par Marie de Rimineyre auprès des *Abbé et religieux de Sainte-Croix* (PSX215).

[1160] Annexes 2 (tome 3), Normalisation linguistique des termes gascons : n'y figurent que la liste des noms communs, adjectifs qualificatifs et verbes qui décrivent la nature des biens.

une requête avec les mots *mayson, maison, hostau,* et *domus* – ce qui est déjà contraignant – au lieu de multiplier les requêtes par *mayson, maysson, maisson, maison, hostau, ostau, oustau, houstau, domus*... Par ailleurs, tous les termes sont saisis sans article (défini ou indéfini) ni pluriel ; une rubrique 'quantité' indique s'il s'agit d'une demi, d'une, de deux ou trois... *mayson, maison, hostau,* ou *domus*.

3.2.2- Valider l'information

La saisie des 7668 fiches a demandé 8 mois. Elle a été relativement rapide dans la mesure où les documents intégrés sont déjà transcrits. A cet enregistrement de données réalisé « au kilomètre », il faut également ajouter un mois consacré à la mise au point de la table concernant spécifiquement les tenures, et également 15 jours de relecture afin de valider les données. Ce dernier travail a été réalisé quelques mois après le dernier enregistrement, afin de pouvoir aborder les erreurs avec un œil 'neuf'. Par ailleurs, au fil de la saisie, j'ai relevé un certain nombre de points obscurs, parfois d'incohérences, dans les actes enregistrés dans les états de section des TER. Aussi, suis-je revenus aux sources, afin d'éclaircir des procédures juridiques mal assimilées ou mal retranscrites. Au total, cette vérification concerne près de 450 actes [1161], parmi lesquels figurent des procédures souvent complexes (actes d'ouverture de voie, expropriations, transformations d'alleu en censive, retraits lignagers ou seigneuriaux, procédures de sous-acensement, ventes à réméré, etc...). Je ne saurais reprocher ici aux auteurs de ces mémoires des erreurs compréhensibles vu la complexité de certaines transactions, et en prenant en considération le fait que ces étudiants faisaient leurs premières armes en matière de recherche. J'ai moi-même commis bien des erreurs dans mon TER sur Sainte-Croix [1162]. La validation de ces informations me semblait nécessaire même si toutefois, elle ne modifie pas la nature du paysage, mais la vision des enjeux dont il est l'objet [1163]. Au final, 1/7e des données de la base a été transcrit par mes soins.

3.3- Tester la fiabilité de l'information par analyse de la répartition chronologique et spatiale

3.3.1- Répartition chronologique des données : les aléas de la conservation des sources

La saisie des sources s'est opérée sans *a priori* : la totalité des actes récolés pour chaque paroisse étudiée a été prise en compte. Du point de vue spatial, la base contient uniquement des actes qui documentent l'occupation du sol des terrains compris à l'intérieur de la troisième enceinte ainsi que les tenures situées en bordure de Garonne, sur *l'yma de la mar* [1164]. Du point de vue temporel, les limites chronologiques des récolements varient d'un mémoire à l'autre, d'une paroisse à l'autre. Le tableau ci-dessous fait la synthèse de ces informations :

[1161] Il n'était pas envisageable de réaliser une vérification de toutes les données de la base.
[1162] JEAN 1999.
[1163] Je tiens ici à remercier tout spécialement Sandrine Lavaud qui m'a spontanément offert son aide et sa précieuse acuité dans cette démarche de retour aux sources.
[1164] On se réfère ici globalement à la portion d'espace englobée par la troisième enceinte (tracé d'enceinte 4), et non à la chronologie de construction de cette enceinte de jonction.

Tableau 32 - *Synthèse des données répertoriées dans les états de sections des TER*

TER Paroisse	Bornes chronologiques*	Acte le plus ancien	Acte le plus récent	Actes	Exposés	Total	Transaction datée	Transaction non datée	Nombre de tenure	Abréviation tenure
Saint-Christoly	1300-1500	1288	1530	337	0	337	337	0	235	CRY
Sainte-Colombe	1300-1520	1300	1522	313	24	337	337	0	166	COL
Sainte-Croix	1300-1500	1296	1498	604	52	656	655	1	434	PSX
Saint-Eloi	1290-1500	1269	1500	480	19	499	499	0	340	ELY
Sainte-Eulalie	1250-1500	1237	1497	1344	47	1391	1391	0	977	EUL
Saint-Maixent	1270-1520	1261	1549	311	6	317	315	2	220	MEX
Saint-Michel**	1300-1450	1224	1497	1264	48	1312	1306	6	946	MIC & ROU
	1300-1450	*1300*	*1497*	*826*	*42*	*868*	*862*	*6*	*676*	*MIC*
	1300-1450	*1224*	*1467*	*438*	*6*	*444*	*444*	*0*	*270*	*ROU*
Notre-Dame-de-la-Place	1300-1500	1291	1500	57	0	57	57	0	46	NDP
Notre-Dame-de-Puy-Paulin	1250-1550	1249	1586	745	2	747	746	1	523	NPP
Saint-Paul	1300-1500	1299	1500	324	7	331	329	2	198	PSP
Saint-Pierre	1270-1500	1271	1499	442	29	471	468	3	241	SPI
Saint-Projet	1300-1500	1252	1515	224	8	232	231	1	195	PRG
Saint-Rémi	1290-1500	1289	1532	614	8	622	614	8	473	REM
Saint-Siméon	1250-1520	1244	1542	312	47	359	356	3	172	SIM
			TOTAL	7371	297	7668	7641	27	5166	

* Bornes chronologiques : limites chronologiques du récolement exhaustif des sources conservées aux ADG.
** La paroisse Saint-Michel a fait l'objet de deux mémoires, l'un consacré à sa portion sud-ouest (tenures MIC) l'autre à sa portion nord-est (tenures ROU).

Aussi, l'étude statistique de l'ensemble de la base doit-elle tenir compte de ces fluctuations. L'étude des paysages urbains de toute la ville devrait reposer sur une sélection exhaustive des actes sur l'ensemble du territoire et dans les mêmes bornes chronologiques. De fait, il faut se limiter aux seuils temporels de récolement commun à toutes les paroisses, soit la période allant de 1300 à 1450, bornes étroites induites par le *corpus* d'actes relevés pour Saint-Michel. Par ailleurs, que l'étude soit totale ou partielle, l'échantillon doit être assez significatif pour que les statistiques soient valables. Dans cette optique, le graphique 11 de répartition des données datées par années est peu concluant.

Graph. 11 *- Répartition annuelle des données*
(7641 actes ou exposés datés entre 1224 et 1586)

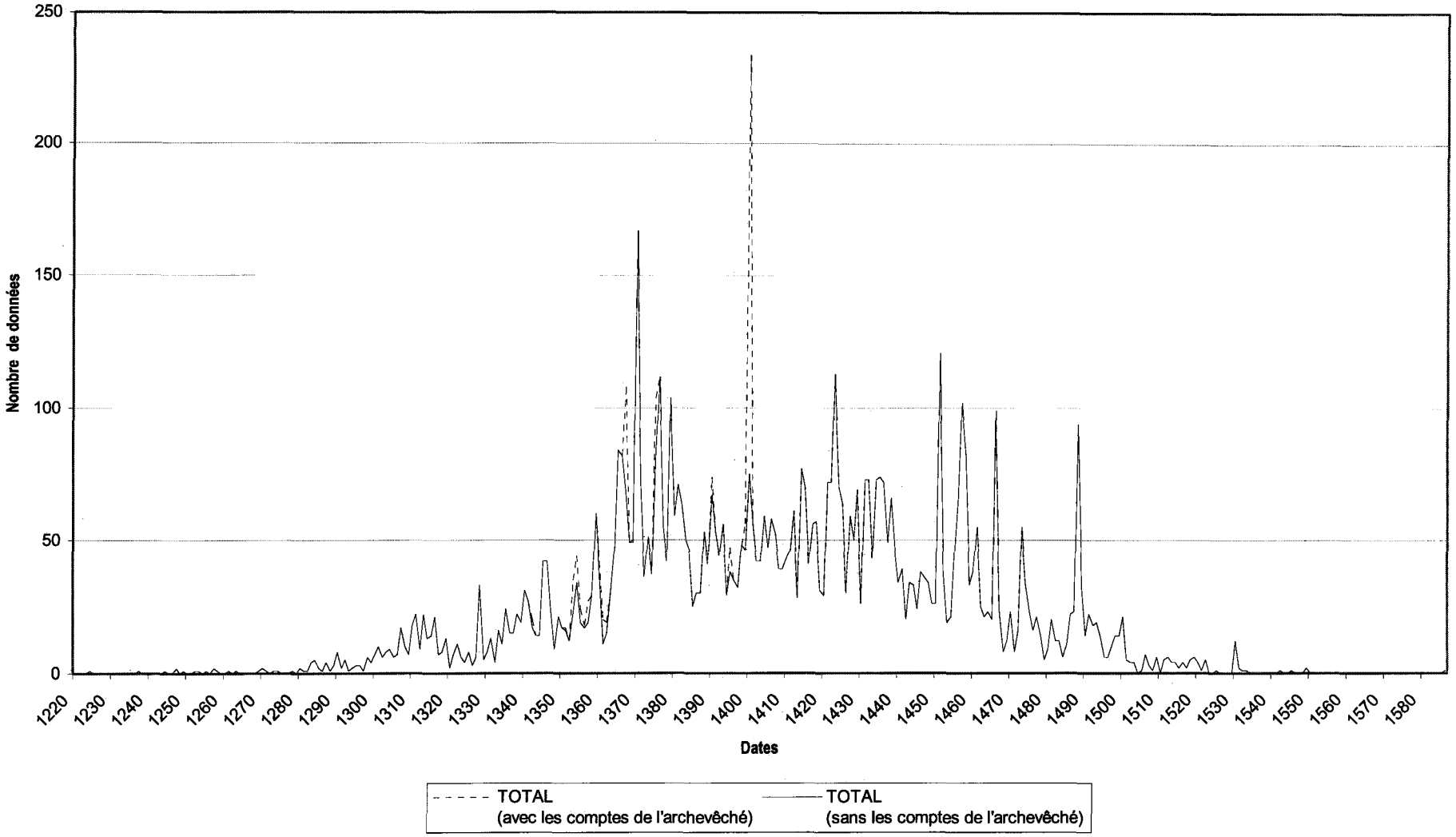

Malgré les fluctuations importantes observables d'une année à l'autre, et parfois directement imputables au contexte politique, économique et démographique [1165], on ne peut pas systématiquement conclure d'un lien de cause à effet entre le contexte historique et le nombre d'actes. Ainsi, comment expliquer le faible nombre d'acte des années 1300-1340, période consacrant l'apogée démographique et économique de la ville, ou encore le creux incompréhensible de la décennie 1390, si ce n'est par le caractère aléatoire de la conservation des sources. A l'inverse, il arrive que la nature particulière d'une source fausse la répartition des données. L'exemple le plus frappant est sans nul doute celui offert par les comptes de l'archevêché, dont le receveur liste scrupuleusement tous les fiefs du chapitre métropolitain. L'état de conservation variable du rôle favorise artificiellement les résultats de l'année 1400 [1166]. Ces différences sont exprimées sur le graphique par le biais de deux courbes, l'une comptabilisant (pointillés), l'autre excluant cette source remarquable. Hormis cette exception notoire, aucune autre source de ce type n'a été relevée : les actes déposés aux archives sont le plus souvent isolés, les liasses sont classées par secteurs (paroisse et rues) puis chronologiquement, même s'il existe beaucoup d'incartades au classement comme le suggère un rapide aperçu du répertoire des sources [1167]. L'important retard de la Guyenne en matière notariale, participe à l'aspect aléatoire de la conservation et de la répartition chronologique des actes. L'un des plus anciens registres notariés dépouillé couvre la décennies 1370 [1168]. Il est rédigé par le notaire Johan Beussa pour le compte de l'abbaye Sainte-Croix. L'étalement chronologique des actes recensés dans ce registre notarial n'influe pas particulièrement la répartition générale.

Il faut, en examinant cette courbe, garder à l'esprit que les relevés par paroisse ne sont exhaustifs que pour la période 1300-1450, pour l'ensemble des paroisses étudiées. Aussi, pour compléter cette vision, faut-il ventiler les données par paroisse en fonction de cette tranche chronologique cohérente [tab. 33] :

- ✓ Les actes antérieurs à 1300 sont très peu nombreux. Aux actes épars relevés dans chaque TER, ont été ajoutés les actes les plus anciens signalant telle ou telle voie. Ce relevé m'a permis de réaliser une base de données sur la voirie, utilisée précédemment. Néanmoins, n'ont été sélectionnées dans cette optique que les mentions les plus anciennes. Il reste donc un certain nombre d'actes antérieurs à 1300 qui permettraient de compléter cette approche. J'estime à moins de 200 actes ce complément possible, nombre qui augmenterait considérablement la proportion sans offrir cependant un échantillon significatif pour pratiquer une étude statistique.

[1165] Pour les creux de la courbe, les deux meilleurs exemples sont celui de la crise généralisée des années 1346-1350 (peste, mauvaises récoltes, inondations), ainsi que les années 1450-1458 en prise avec le conflit franco-anglais. Pour les pics vertigineux, on peut citer la période d'apogée pendant la principauté du Prince Noir (1372-1382).

[1166] Comptes transcrits par L. Drouyn, et publiés aux tomes 21 et 22 des *AHG*. Le terme de *compte* généralement admis n'est pas tout à fait justifié. Le registre rassemble ce que les tenanciers doivent payer et se présente donc sous la forme d'une liève, alors qu'un compte recense les sommes qui ont été effectivement versées. Néanmoins, bon nombre d'articles sont accompagnés de la mention *solvit*, inscrite par le receveur du chapitre qui s'en est servi au XVIIe siècle. La partie la plus ancienne du registre débute par l'année 1332, la plus récente et la mieux conservée est l'année 1400 (anonyme). J'ai recensé 310 fiches provenant des comptes, dont 159 pour la seule année 1400. Ainsi s'explique le pic de 234 actes pour cette année (pointillés). Si on retire cette source d'exceptionnelle qualité, on ne recense plus que 75 actes pour la même année.

[1167] Annexes 2 (tome 3), répertoires des sources, section sources écrites conservées aux ADG. Ex : la liasse G-2614 normalement consacrée aux tenures de la paroisse Saint-Pierre, contient également des tenures des paroisses Saint-Siméon et Saint-Projet.

[1168] ADG, H-732 (1372-1379), Registre du notaire Johan Beussa. C'est à ma connaissance, le plus ancien registre complet conservé aux ADG.

- ✓ Plus de 78 % des données sont réparties entre 1300 et 1450 : cet ensemble constitue un échantillon significatif dont il conviendra par la suite de prouver la cohérence et la fiabilité qu'il offre pour une étude statistique.
- ✓ Plus de 20 % des données sont réparties entre 1450 et 1586. La proportion n'est en rien signifiante pour la période postérieure à 1500 dans la mesure où elle n'a fait l'objet de presque aucun dépouillement systématique. De fait, sur les 1594 données comptabilisées pour cette période, 1524 concernent la seule tranche 1450-1500. D'après la proportion des actes des paroisses documentées, on peut estimer à environ 500 le nombre d'actes complémentaires qu'il faudrait ajouter à l'étude de la paroisse Saint-Michel, pour pouvoir étendre les bornes chronologiques d'une étude globale jusqu'à la fin du XVe siècle.

***Tableau 33** - Répartition des données par tranches chronologiques et par paroisses*

Paroisse	1224-1299		1300-1450		1451-1586		TOTAL 1224-1586	
	Nombre	*Pourcentage*	*Nombre*	*Pourcentage*	Nombre	*Pourcentage*	*Nombre*	*Pourcentage*
Saint-Christoly	2	*0,59 %*			120	*35,61 %*	337	*4,41 %*
Sainte-Colombe	0	*0 %*			121	*35,91 %*	337	*4,41 %*
Sainte-Croix	1	*0,15 %*			169	*25,80 %*	655	*8,57 %*
Saint-Eloi	10	*2 %*			77	*15,43 %*	499	*6,53 %*
Sainte-Eulalie	34	*2,44 %*			210	*15,10 %*	1391	*18,20 %*
Saint-Maixent	9	*2,86 %*			97	*30,79 %*	315	*4,12 %*
Saint-Michel	1	*0,08 %*			36	*2,76 %*	1306	*17,09 %*
Notre-Dame-de-la-Place	1	*1,75 %*			19	*33,33 %*	57	*0,75 %*
Notre-Dame-de-Puy-Paulin	1	*0,13 %*			199	*26,68 %*	746	*9,76 %*
Saint-Paul	1	*0,30 %*			128	*38,91 %*	329	*4,31 %*
Saint-Pierre	1	*0,21 %*			160	*34,19 %*	468	*6,12 %*
Saint-Projet	11	*4,76 %*			57	*24,68 %*	231	*3,02 %*
Saint-Rémi	3	*0,49 %*			123	*20,03 %*	614	*8,05 %*
Saint-Siméon	5	*1,40 %*			78	*21,91 %*	356	*4,66 %*
TOTAL	80	*1,05 %*	5967	*78,09 %*	1594	*20,86 %*	7641	*100 %*
Moyenne (en données/année)	1,05		39,8		11,8		21,1	

Aucun dépouillement complémentaire n'a été réalisé, et ce, pour deux raisons essentielles. L'une, tombant sous le sens, parce que cette démarche nécessiterait un investissement incompatible avec la durée de la thèse [1169]. L'autre, parce que les sources

[1169] Rappelons que la saisie des 7668 fiches a demandé 8 mois. Elle est relativement rapide dans la mesure où les documents intégrés sont déjà transcrits, ce qui n'est pas le cas du *corpus* restant estimé. Le rythme moyen de transcription des actes en archives et de l'ordre de 20 à 25 actes par jours : soit 30 à 35 jours ouvrables pour recueillir les quelques 700 actes restant (environ 200 avant 1300 et 500 pour la paroisse Saint-Michel pour la période 1451-1500). A cela s'ajoute la saisie informatique qui ne peut être facilement réalisée en archive (du fait de la manipulation des documents : parchemins de grande taille, souvent plié ou recueils factices très imposants réalisés à l'époque moderne comme les recueils ADG, G-112 et G-1712), soit deux à trois semaines supplémentaires, sans compter le nouveau travail de reconstitution de tenure qui s'impose. Au final,

originales conservées pour la période 1450-1500 ne sont qu'une proportion infime des sources que l'on peut mobiliser. L'examen des fonds modernes, en particulier des lièves et terriers réalisés par les établissements ecclésiastiques remontent quasi systématiquement jusqu'au milieu du XVe siècle, parfois avant, mais de façon plus sporadique. A cet égard, la grande majorité de ces fonds, malheureusement délaissés par les modernistes et souvent ignorés des médiévistes, me semblent, après coup, être une autre voie possible pour une étude des paysages urbains et de ses transformations depuis le milieu du XVe siècle jusqu'à la fin de l'Ancien Régime... à condition de pouvoir les recouper avec les actes originaux qui eux, précisent la nature des biens, ce qui n'est pas le cas des terriers modernes régressifs qui ne donnent que la nature contemporaine des fiefs, pas celle des époques antérieures.

La répartition annuelle des actes permet de saisir les aléas de la conservation mais elle n'apporte aucun autre élément tangible permettant d'évaluer la fiabilité du corpus. L'alternance de pics et de creux dans la documentation recensée pour des périodes de relative stagnation du point de vue de la fabrique urbaine, comme celle des années 1400-1440, pourrait évoquer des cycles de reconnaissance, type d'acte qui rassemble 9/10e des données. A cette fin, j'ai sélectionné les reconnaissances de la seigneurie du chapitre Saint-André et de celle de Saint-Seurin – les plus importantes seigneuries ecclésiastiques de la ville, voire même du diocèse – pour essayer de valider cette hypothèse. Là encore, les aléas de la conservation sont tels qu'on ne distingue sur ces courbes, aux allures similaires, aucun indice permettant de valider cette hypothèse [1170]. Toutefois, les reconnaissances annuelles et le versement des cens de chaque tenure n'ont vraisemblablement pas fait l'objet d'actes systématiques. La plupart des grandes seigneuries ecclésiastiques disposent d'un rollier et d'un receveur à cet effet. Ainsi, la reconnaissance et le paiement des redevances sont des actions de la vie courante, systématiquement notifiées par les receveurs dans leur comptes et lièves, mais ne générant pas de mise en acte officielle tous les ans. D'après l'écart moyen des pics, on pourrait estimer entre 5 à 10 ans, le rythme de rédaction de reconnaissances, même si l'on ne peut suivre toutes les transactions passées à l'échelle d'une seule tenure. Parmi les biens que l'on peut suivre sur la longue durée, prenons l'exemple d'un banc de boucher dont on suit les pérégrinations entre 1376 et 1501 [1171]. C'est à l'origine un alleu, baillé à nouveau fief en 1376, par Johan de Straton et Ysabe de Sent-Symphorin à Austen de Brana. Le 10 mars 1391, un nouveau tenancier, Johan Seguin, est condamné par l'official à esporler auprès des seigneurs alleutiers [1172]. Il reconnaît le banc le 7 juillet de la même année. En 1413, le banc est reconnu par Ramon et Bernard Constanti auprès de Margarida de Stratona. En 1433, Ysabe de Latrau de Landiras vend l'alleu aux bénéficiers de Saint-Michel, pour 280 francs ; le tenancier en place s'appelle Bernard Costans appelé Petit Bernin. Son parent, Guilhem Costans, reconnaît en 1443. Le 14 mars 1448, l'official rend

---

j'estime à 4 à 5 mois la durée probable du récolement supplémentaire et de son intégration finale à la base.

[1170] Les courbes de répartitions des reconnaissances par chapitre suivent naturellement les tendances observées sur l'ensemble du *corpus*, dans la mesure où elles en composent presque 60 %. Il ne m'a donc pas paru indispensable d'intégrer ces courbes à l'étude.

[1171] Exemple sélectionné pour la durée mais surtout pour le nombre d'actes dont on dispose sur cette tenure. Il s'agit de la tenure COL023, soit un *banc carnassey* situé *au mercat, en lo camin comunau qui es en la bancaria*, documentée par 11 actes tous conservés aux ADG (liasse/folio, année) : G-1755/22 (1376) ; G-1755/23 (1391, 2 actes) ; G-1755/24 (1413) ; G-2775/15 (1433) ; G-1755/19 (1443) ; G-1725/34 (1488, 2 actes) ; G-1755/14 (1467), G-1755/13 (1488) ; G-1755/11 (1501).

[1172] Les redevances qui pèsent sur la tenure sont : 2 deniers d'esporle à verser *a senhor o affevat mudantz*, et 6 livres de cens annuel. Elles sont identiques de 1376 à 1501. Par ailleurs les alleutiers se tournent fréquemment vers le tribunal de l'archevêque pour trancher leur litige alleutier, et ce en contradiction avec la coutume bordelaise qui fait de cette prérogative l'une des quatre possédées par le roi-duc en matière d'alleu (*Livre des Coutumes*, n° LXXXIV, p. 75 : le roi a 4 prérogatives en matière allodiale : 1- il en hérite à défaut de successeurs légitimes ou testamentaires 2- il les confisque pour les crimes punis de mort ou de bannissement ; 3- il juge les litiges et procès qui les concernent ; 4- il exige le service militaire de ceux qui les possèdent).

une nouvelle sentence à l'encontre du tenancier qui esporle et reconnaît le banc le 8 mai suivant. La tenure est à nouveau reconnue en 1467 par Pey Nicholau *lo velh*, en 1488 par les héritiers de Guilhem Espert et enfin par Johana Leutard en 1501. Si la reconstitution ne relate pas toutes les étapes, on observe que les tenanciers changent fréquemment. Dans le cas de tenure reconnue plusieurs fois par le même tenancier, l'écart moyen entre les reconnaissances est d'environ 4 à 5 ans. Ainsi, par exemple, Ramon Florit reconnaît tenir des bénéficiers de Saint-Projet *un hostau en la rua Boqueyra*, en 1393, 1396 et 1400 [1173].

3.3.2- Répartition géographique des données

Les données de la base ont été récolées par paroisse. Mon propos n'est pas de discuter ici les frontières du paysage religieux de Bordeaux, mais les questions de délimitation paroissiale sont nécessaires pour pouvoir discuter de la répartition plus ou moins égale des actes dans l'espace. L'échelle d'étude utilisée me semble être ici la plus appropriée parce qu'elle est une dimension essentielle de la spatialisation de l'information, premier repère utilisé par les habitants de la ville pour localiser leur bien [1174].

Le réseau paroissial n'est pas une échelle appropriée pour l'étude des paysages, même si la comparaison de paroisse à paroisse permet de déceler des particularités. Ces dernieres ne sont pas tant le fait du maillage ecclésiastique que celui des contraintes topographiques et de la dévolution économique ou politique particulière de certains secteurs, par exemple pour Sainte-Colombe, paroisse du marché [1175]. De toutes les paroisses de la ville, la *Majestat* de Saint-André et son quartier échappent probablement à cette règle, de par sa nature canoniale. Le maillage paroissial, peut-être en place dès le début du XIIe siècle, est probablement fixé dans ses principales limites, suite à la collation des chapitres Saint-André et Saint-Seurin par la bulle du pape Alexandre III (1173). Pourtant, ce réseau pour être fixé, n'est pas pour autant figé et immuable : les difficultés que l'on a à décrire avec précision les limites de chaque paroisse et l'aspect parfois contradictoire entre les mentions [1176], les différentes enquêtes diligentées auprès du Saint-Siège et les multiples querelles suffisent à comprendre que ce réseau est l'objet de disputes, notamment pour le versement des droits dont chaque cellule paroissiale relève territorialement (dîmes, gestion et nomination des chapelains...). De fait, ce réseau évolue au cours du temps : c'est ainsi que s'opère à l'époque moderne une refonte du maillage par laquelle Saint-Paul est rattaché à Saint-Christoly et Notre-Dame-de-la-Place à Saint-Projet. Pour le Moyen Age, malgré quelques modifications probables, on n'observe pas de changement aussi sensible : les rues associées à une paroisse le sont en continu, de 1300 à 1500 et, *in fine*, le maillage paroissial urbain n'évolue pas sensiblement.

La figure 88, restitue le réseau à l'intérieur de la troisième enceinte, d'après les données de la base (telle rue est dans telle paroisse, telle rue sert de limite entre telle et telle paroisse, ou la limite passe entre telle et telle rue) [1177]. Il faudrait compléter cette restitution pour les secteurs *extra-muros* vers lesquels se prolongent plusieurs paroisses. La troisième enceinte du XIVe siècle englobe les faubourgs et les couvents, elle n'obéit pas à la logique

---

[1173] Tenure COL143 : ADG, G-2755, fol. 2 (1393), fol. 3 (1396) et fol. 4 (1400).

[1174] C'était également une échelle acceptable et pertinente pour diriger les travaux d'étude et de recherche des étudiants de maîtrise.

[1175] On pourrait multiplier les exemples et trouver, pour chaque paroisse, une qualité paysagère qui ne relève pas du réseau ecclésiastique : Saint-Pierre paroisse siège du château de l'Ombrière et de l'administration des rois-ducs, Saint-Eloi paroisse emblème de la commune, Saint-Rémi et le port vinaire de Tropeyta, ...

[1176] Les délimitations proposées par DROUYN 1874, p.145-150 et 481-483 pour les paroisses, p. 151-155 et 483 pour les sauvetés, sont très révélatrices de ces problèmes.

[1177] Cette carte corrobore en grande partie les observations de DROUYN 1874, p. 145-150 et 481-483 sur les paroisses. Il est toutefois dommage que L. Drouyn n'ait pas cartographié ses commentaires, ce qui aurait permis d'éclaircir des points délicats ou confus.

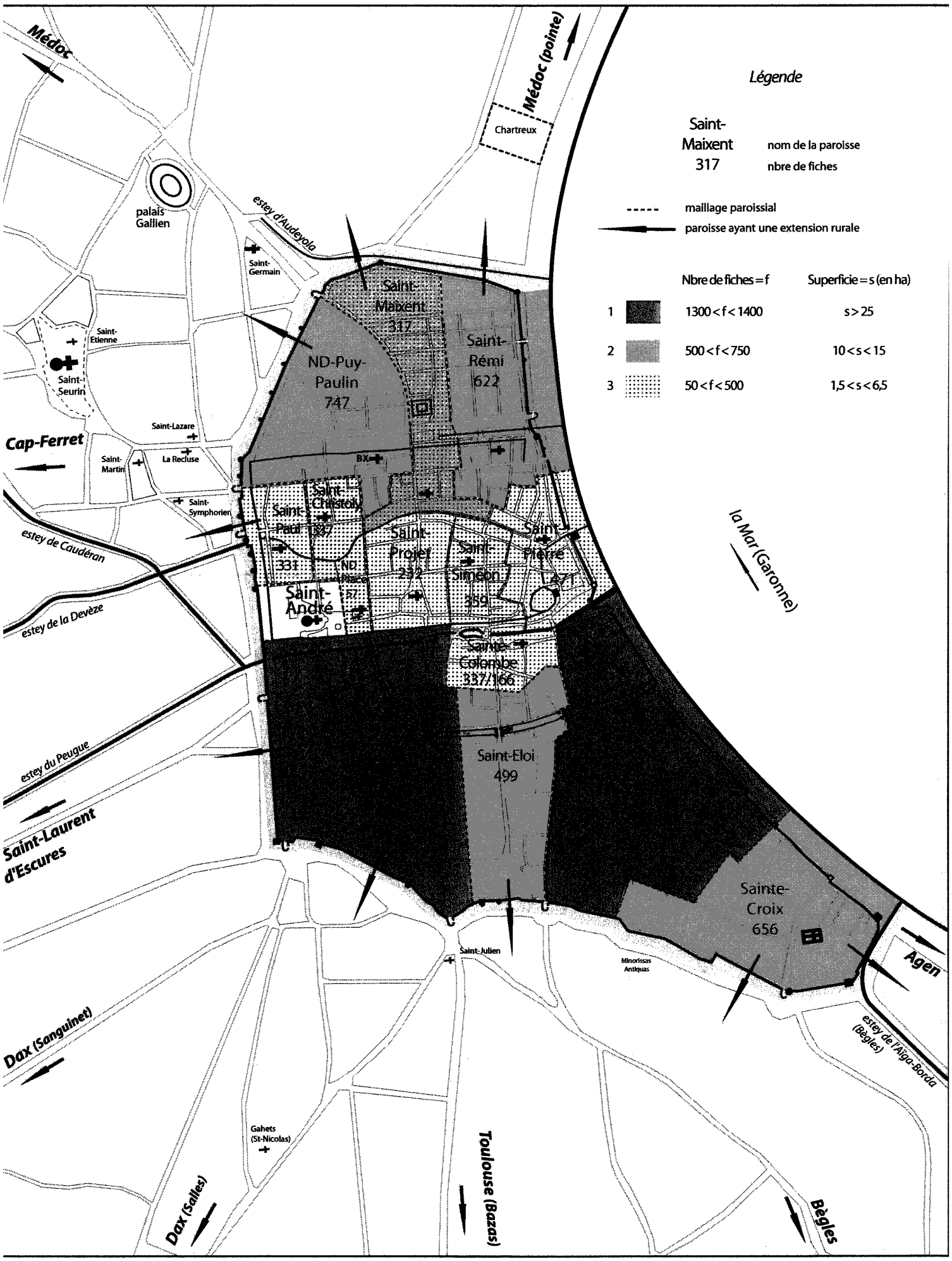

fig. 88 *- Répartition de l'information écrite par paroisse*
(fond de plan : état de restitution de Bordeaux vers 1450)

de distribution paroissiale. Ainsi, Saint-Rémi, Saint-Maixent, Notre-Dame-de-Puy-Paulin, Saint-Paul, Saint-Eulalie, Sainte-Croix et probablement Saint-Michel, sont des paroisses urbaines et rurales à partir du XIVe siècle. La répartition géographique du nombre de fiches par paroisse explique les différences notables entre chaque paroisse. On distingue donc trois catégories de répartition des sources en fonction de la taille des paroisses [1178]:

- ✓ 1- Entre 1300 et 1400 fiches pour les paroisses supérieures à 25 hectares (moyenne = 51 fiches / ha[1179]) : il s'agit des deux grandes paroisses à cheval entre le bourg Saint-Eloi et le *suburbium* sud englobé par la troisième enceinte qui sont Sainte-Eulalie (1391 fiches pour 27,2 ha, paroisse qui est par ailleurs fort étendue hors les murs) et Saint-Michel (1312 fiches pour 25,4 ha).

- ✓ 2- Entre 500 et 750 fiches pour les paroisses dont la superficie se situe entre 10 et 15 hectares (moyenne = 49 fiches / ha) : on y trouve, au nord, deux paroisses à cheval entre la vieille cité remparée et le *suburbium* nord englobé par la troisième enceinte, soit Notre-Dame-de-Puy-Paulin (747 fiches pour 14 ha) et Saint-Rémi (622 fiches pour 10,7 hectares). La paroisse Saint-Maixent, qui est dans la même position, est une exception qui rentre dans cette catégorie du point de vue de la superficie (10 ha) et dans la suivante en ce qui concerne le nombre de fiches (seulement 317). Au sud, Saint-Eloi (499 fiches pour 13 ha, à cheval entre le bourg Saint-Eloi et le *suburbium* sud) et Sainte-Croix (656 fiches pour 14,1 ha, entièrement dans le *suburbium* sud englobé par la troisième enceinte) correspondent aussi à cette catégorie.

- ✓ 3- Enfin, entre 50 et 500 fiches pour les paroisses dont la superficie est de 2 à 6 hectares (moyenne = 75 fiches / ha) : ce sont les paroisses de la cité remparée, à savoir Saint-Pierre (471 fiches pour 6,2 ha), Saint-Siméon (359 fiches pour 3,9 ha), Saint-Projet (232 pour 5,3 ha), Saint-Christoly (337 pour 3 ha), Saint-Paul (331 pour 3,8 ha) et Notre-Dame-de-la-Place (57 pour 1,6 ha) ; et, dans le bourg Saint-Eloi, la paroisse Sainte-Colombe (337 pour 4,6 ha).

C'est en fait plus la moyenne de répartition que les catégories qui sont révélatrices. Les deux premières classes ont une moyenne sensiblement égale (environ 50 fiches / ha) alors que la troisième est une fois et demi supérieure. Ce rapport traduit très vraisemblablement la plus ou moins grande densité du maillage des tenures selon les secteurs et il conviendra donc de poursuivre l'analyse selon cette donnée. La paroisse Saint-Maixent ne correspond à aucune de ces catégories, ou partiellement aux classes 2 (superficie) et 3 (nombre de fiches) puisque sa moyenne est d'environ 32 fiches / ha. Il est pourtant difficile d'évaluer la fiabilité du corpus en étudiant séparément sa répartition chronologique et géographique. A cette fin, l'évaluation doit comparer les répartitions sur un médium unique.

[1178] Les superficies paroissiales ne concernent ici que les portions urbaines des paroisses. Elles ont été calculées à partir des outils d'analyse spatiale du SIG, dans le strict cadre de la troisième enceinte, les importantes fluctuations de la berge depuis le Moyen Age ne permettant pas de prendre en compte l'*yma de la mar*. Le calcul final est le suivant (le chiffre est celui de la superficie en ha, suivi, entre parenthèse du nom de la paroisse) : 10,7 (Rémi) + 10 (Maixent) + 14 (Puy-Paulin) + 6,2 (Pierre) + 3,9 (Siméon) + 5,3 (Projet) + 1,6 (ND Place) + 3 (Christoly) + 3,8 (Paul) + 3,2 (André) + 27,2 (Eulalie) + 4,6 (Colombe) + 13 (Eloi) + 25,4 (Michel) + 14,1 (Croix) = 146 ha, d'après le fond de plan de Bordeaux vers 1450 (restitution).

[1179] On calcule ainsi la moyenne ou nombre moyen de fiches par hectare dans la catégorie, ici : (1391 + 1312) ÷ (27,2 + 25,4) = 2703 ÷ 52,6 = 51,38 fiches / ha

3.3.3- Tester la fiabilité du *corpus*

Pratiquer des statistiques sur des sources sérielles pose la question de la pertinence des chiffres qui ressortent des enquêtes et des évaluations à mener. En l'absence de comparatif [1180], il est nécessaire de mettre au point une méthode permettant d'évaluer la plus ou moins grande pertinence des résultats que l'on compte extraire de la base au moyen de requêtes. Il est donc vain, en l'état actuel des données archéologiques, de pouvoir comparer un échantillon de sources écrites avec des données de terrain. En revanche, on peut tenter de discuter le caractère aléatoire de la conservation des sources en comparant, de façon abstraite, leur répartition chronologique par rapport à la superficie d'espace documenté. La répartition géographique des sources, commentée ci-dessus, soumet, en quelque sorte, le nombre à l'espace. Vouloir comparer équitablement et sous un même point de vue la quantité de sources et les superficies renseignées oblige naturellement à transposer ces dernières données de plan à la valeur. C'est ce que propose le graphique 12. Celui-ci est un peu lourd, donnons-en d'abord, le mode d'emploi. Il se compose :

- ✓ a- d'une courbe traduisant la répartition chronologique du nombre total de fiches datées par décennies entre 1224 et 1586 (échelle en centaines de fiche / décennie) ;
- ✓ b- d'un histogramme dont la lecture verticale comptabilise le nombre cumulé de fiches par paroisse étudiée (échelle en milliers de fiches) et dont la lecture horizontale apprécie la répartition du nombre de fiches datées par paroisse, d'après les mentions les plus anciennes et les plus récentes recueillies pour chacune d'elle ;
- ✓ c- parallèlement aux données précédentes, des cercles proportionnels transcrivent la superficie de chaque paroisse étudiée, en partant du postulat que leurs limites sont globalement stables au cours de la période.

En comparant les données les unes aux autres, on observe :

- ✓ d'une part : d'après le rapport de la courbe à l'histogramme cumulé, on ne pourrait pratiquer un étude exhaustive de la base que pour la période 1300-1450, qui rassemble 78 % des données datées.
- ✓ d'autre part, il y a un lien de proportionnalité quasi systématique entre le nombre de fiches et la superficie de chaque paroisse, ce qui caractérise la pertinence de l'échantillon récollé [1181]. Dans la plupart des cas, les anneaux de superficie et les barres horizontales reportées de l'histogramme sont tangents. On peut toutefois noter des nuances entre les espaces 'sur-documentés' (Saint-Siméon, Saint-Pierre, Saint-Paul, Sainte-Colombe et Saint-Christoly), 'sous-documentés' (Saint-Maixent) et 'proportionnellement documentés' (tous les autres) [1182]. Ces différences correspondent en partie, aux catégories de répartition géographique précédemment étudiées. Elles ne sont pas dues au caractère plus ou moins exhaustif du récolement effectué pour chaque paroisse, mais sont véritablement à l'image de la conservation des sources originales qui constituent plus de 90 % du *corpus*, d'une part, et peut-être de la densité d'occupation sur laquelle on reviendra, d'autre part [1183].

[1180] Il n'existe pas, à ma connaissance, d'étude sérielle de ce type pour d'autres villes, ni dans des proportions comparable à la base réalisée pour Bordeaux. Les fouilles en milieu urbain ne permettent pas de travailler des surfaces suffisamment importantes pour soutenir la comparaison avec une telle quantité de données écrites. Par ailleurs, on ne dispose de presque aucune fouille de parcellaire médiéval urbain, hormis celle, très limitée dans l'espace (< 500 m²), réalisée en par M.-A. Gaidon, rues Causserouge, Bragard et Permentade (GAIDON-BUNUEL 1989 et 1991), sans oublier que dans cette perspective, il conviendrait de recouper la description d'un parcellaire fouillé avec le sens des mots.

[1181] Les pointillés horizontaux font la jonction de l'un à l'autre.

[1182] Pour les espaces sur-documentés, l'anneau de superficie est plus petit que la barre d'histogramme reportée, pour les sous-documentés le rapport est inverse (anneau plus grand que la barre), pour les proportionnellement documentés, les deux sont quasi tangents.

[1183] Une longue pratique des inventaires et de façon plus générale, des Archives départementales de la Gironde, d'où provient la quasi totalité du *corpus*, me permet de juger du récolement exhaustif des sources pour la période 1300-1450, avis confirmé par S. Lavaud. Le dépouillement des analyses modernes pourrait affiner ces observations, mais il n'a pas été envisagé.

***Graph. 12**- Test de fiabilité du corpus, rapport des répartitions chronologique et spatiale de l'information écrite*

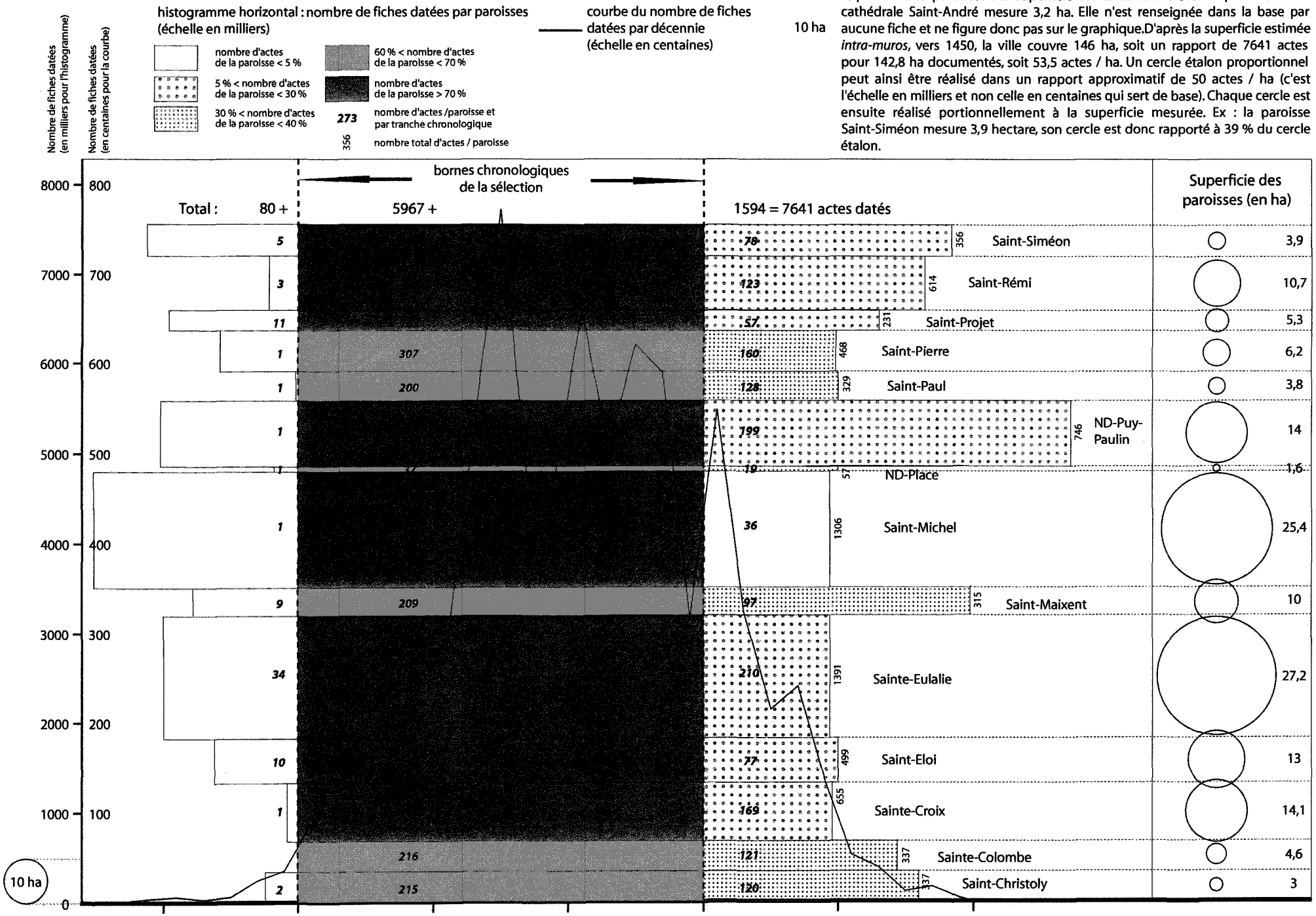

Superficie des paroisses : la superficie est calculée sur SIG. La paroisse de la cathédrale Saint-André mesure 3,2 ha. Elle n'est renseignée dans la base par aucune fiche et ne figure donc pas sur le graphique.D'après la superficie estimée *intra-muros*, vers 1450, la ville couvre 146 ha, soit un rapport de 7641 actes pour 142,8 ha documentés, soit 53,5 actes / ha. Un cercle étalon proportionnel peut ainsi être réalisé dans un rapport approximatif de 50 actes / ha (c'est l'échelle en milliers et non celle en centaines qui sert de base). Chaque cercle est ensuite réalisé portionnellement à la superficie mesurée. Ex : la paroisse Saint-Siméon mesure 3,9 hectare, son cercle est donc rapporté à 39 % du cercle étalon.

Cette méthode ne permet pas à elle seule de valider le *corpus* d'informations écrites mais paraît être cependant un bon indicateur de sa fiabilité. Il faut tenir compte, malgré tout, du caractère aléatoire de la conservation des sources qui, au vu des résultats, semblent se répartir équitablement à l'échelle de la ville. On aura donc soin de ne pas travailler sur des échantillons trop restreints. Enfin, l'écrasante proportion du fonds des seigneuries ecclésiastiques doit conduire à la réserve, car moins de 17% des fiches enregistrées concernent des tenures laïques [tab. 34].

***Tableau 34** – Répartition seigneuriale de l'information écrite*

RANG	*SEIGNEURS*			NOMBRE DE FICHES	POURCENTAGE
1	Chapitre Saint-André			2064	26,92 %
2	Archevêché de Bordeaux			1300	16,95 %
3	Laïcs alleutiers	Puy-Paulin	499	1255	16,37 %
		Lalande	157		
		Divers	601		
4	Abbaye Sainte-Croix de Bordeaux			687	8,96 %
5	Chapitre Saint-Seurin			650	8,48 %
6	Bénéficiers	Saint-Michel	370	509	6,64 %
		Saint-Pierre	113		
		Saint-Projet	15		
		Sainte-Eulalie	6		
		Sainte-Colombe	5		
7	Hôpitaux	Saint-Jacques	379	386	5,03 %
		Pont-Saint-Jean	6		
		Saint-Esprit	1		
8	Confrérie des XV caperans			294	3,83 %
9	Temple			166	2,16 %
10	Prêcheurs			87	1,13 %
11	Chapellenies diverses			50	0,65 %
12	Augustins			24	0,31 %
13	Confréries diverses	Saint-Esprit	10	19	0,25 %
		Saint-Geme	3		
		Saint-Seurin	3		
		Saints-Pierre-et-Paul	1		
		Saint-Projet	1		
		Saint-Thomas	1		
14	Fabriques	Saint-Michel	5	13	0,17 %
		Sainte-Colombe	4		
		Saints-André-et-Seurin	3		
		Saint-Christoly	1		
		Saint-Siméon	1		
15	Commune de Bordeaux			11	0,14 %
16	Menudes			8	0,10 %
17	Chapellenies paroissiales	Sainte-Eulalie	3	6	0,08 %
		Saint-Pierre	2		
		Saint-Christoly	1		
		Saint-Projet	1		
18	Abbaye de la Sauve-Majeure			5	0,07 %
19	Mineurs			4	0,05 %
20	Augustines			1	0,01 %
21	Carmes			1	0,01 %
22	Prieuré Saint-Laurent			1	0,01 %
23	Roi			1	0,01 %
	Indéterminé			*126*	*1,64 %*
	TOTAL			*7668*	*100 %*
	Seigneuries ecclésiastiques			***6401***	***83,48 %***
	Seigneuries laïques			***1267***	***16,52 %***

Ces dernières sont des alleux qui, une fois transférés à une seigneurie ecclésiastique (par legs, donation ou vente) sont gérés comme les autres censives. C'est donc souvent parce qu'ils intègrent une seigneurie ecclésiastique à un moment de leur histoire que les fonds laïcs apparaissent. On notera toutefois l'existence d'un terrier communal au moins dès la fin du XVe siècle, dont les bribes citent 8 tenures appartenant à la commune de Bordeaux, ce qui paraît bien peu par rapport aux possessions que devait avoir la ville : dans six cas sur

huit, il s'agit de place de terre vide, nature qui suggère des concessions de padouens, comme la *plateam terre vacuam cum pertinentiis vocatam paduent* concédée par le roi Richard II à Johan et Amanieu de la Grave en 1383 [1184]. En dehors de ces rares mentions communales et royales, n'ont été recensés que deux fonds laïcs : celui, bien connu, de la grande seigneurie de Puy-Paulin administrée à l'origine par la famille des Bordeaux (prévôté et viguerie) puis par celle des Greyli (comte de Foix) ; et celui, plus modeste, de la seigneurie de Lalande [1185].

Le graphique 12 permet de définir les bornes chronologiques pour une étude exhaustive de la base. Toutefois, il se réfère uniquement à la répartition des fiches, alors que l'histoire du paysage doit intégrer les résultats de la reconstitution, réalisée ici, au niveau de la tenure. Inclure toutes les tenures documentées dans les bornes chronologiques définies nécessite donc d'y associer, au cas par cas, les mentions antérieures et postérieures. Ainsi, la plus ancienne tenure documentée pour la période 1300-1450 est une demi maison située au Mirail, que l'on suit de 1274 à 1333 [1186]; la plus récente est un *hostau*, rue du Petit-Cancéra, suivi de 1414 à 1525 [1187] ; soit, au final, 4164 tenures sélectionnées et documentées par 6434 fiches[1188]. Le tableau ci-dessous synthétise la sélection [1189]:

***Tableau 35** - Répartition des tenures sélectionnées entre 1300 et 1450*

Paroisse	Tenure la plus ancienne*	Tenure la plus récente*	Nombre de tenures	Nombre de fiches
Saint-Christoly	CRY087, 1300	CRY014, 1426-1500	168	256
Sainte-Colombe	COL084, 1300-1329	COL018, 1353-1522	110	268
Sainte-Croix	PSX076, 1301	PSX143, 1429-1493	344	532
Saint-Eloi	ELY318, 1274-1333	ELY148, 1410-1499	282	434
Sainte-Eulalie	EUL006, 1280-1457	EUL769-1440-1489	818	1200
Saint-Maixent	MEX023, 1283-1364	MEX110, 1421-1488	147	224
Saint-Michel	MIC352, 1300-1309	MIC674, 1450-1465	925	1291
Notre-Dame-de-la-Place	NDP033, 1315	NDP042, 1436-1481	36	44
Notre-Dame-de-Puy-Paulin	NPP034, 1303	NPP070, 1415-1500	390	590
Saint-Paul	PSP159, 1304	PSP112, 1444-1488	145	261
Saint-Pierre	SPI008, 1301-1488	SPI211, 1355-1494	160	361
Saint-Projet	PRG032, 1300-1305	PRG088, 1439-1487	131	167
Saint-Rémi	REM051, 1289-1306	REM425, 1389-1474	376	509
Saint-Siméon	SIM118, 1284-1488	SIM078, 1414-1525	132	297
TOTAL	—	—	*4164 tenures*	*6434 fiches*

* Code tenure suivi de la période pour laquelle la tenure est documentée, période définie par deux années lorsque la tenure est alimentée par plusieurs fiches, par une année dans le cas de tenure citée par une seule fiche.

[1184] Les tenures citées dans les restes du terrier communal sont toutes dans la paroisse Saint-Pierre. Ce dernier est rédigé en français, les huit tenures sont recensées dans les années 1488-1497 (ADG, terrier E-71, tenures SPI043, maison ; SPI085, appentis ; SPI083, SPI084, SPI086 à SPI089 et SPI129 : places de terre). Pour la concession de padouen par Richard II : tenure SPI202 (*AHG*, t. 16, p. 131). Ce n'est rien en comparaison du terrier dressé pour les censives de la ville entre 1542 et 1587 (ADG, E72, 621 feuillet et copie du XVIIe siècle cotée E73) qui compte plus de 550 tenures mais qui n'est malheureusement pas régressif.

[1185] ADG, 1-mi 810 à 1-mi 825 ; 1-mi 829 à 1-mi 832 et 1-mi 839 pour le fonds de la seigneurie de Puy-Paulin. ADG, C-3362, copie du terrier de la seigneurie de Lalande, XVIIIe siècle (VERDALLE 2000).

[1186] Tenure ELY318 (ADG, H-543/11, 1264 ; H-543/12, 1333).

[1187] Tenure SIM078 (ADG, G-1156/14, 1414 ; G-1161/106, 1465 ; G-1157/156b, 1525).

[1188] Soit 83,9 % des données de la base initiale.

[1189] Cette démarche n'est pas superflue : si l'on ne peut étudier en détail l'ensemble de la base, une sélection cohérente de l'information est nécessaire pour pouvoir traiter d'aspects plus généraux, comme celui, entre autres, du maillage parcellaire du paysage (voir *infra*).

x

x x

L'historiographie succincte des concepts paysagers rend compte de la nature particulière du paysage de l'historien : un objet disparu qu'il peut toutefois reconstruire par des sources et des recours multiples. La nature de la documentation bordelaise et son traitement partiel [1190] offre à la démarche des caractères singuliers. Le laconisme des sources écrites est en partie pallié par le nombre important des données et par leur bonne répartition pour la période 1300-1450 : on ne peut appréhender que de façon relative les paysages urbains de Bordeaux à l'échelle de la parcelle, mais on dispose d'un corpus suffisamment riche pour en décrire les principales composantes à l'échelle de portions du plan dont l'homogénéité tient au processus de leur fabrication et de leur dévolution. Aux évolutions permanentes du paysage s'ajoutent celles de l'appréhender : cette double distanciation contraint « celui qui tente d'élaborer une histoire du paysage à pratiquer l'immersion successive »[1191], vis-à-vis des media disponibles pour la reconstitution d'un paysage, du regard porté sur lui par ses contemporains, enfin du regard propre de l'observateur dont l'acuité est celle de sa formation et de ses interrogations. Le paysage que l'on étudiera par la suite, à partir d'exemples concrets tirés des textes puis des plans, est essentiellement matériel et tangible. Matériel car la méthode consiste à qualifier la nature de l'occupation des sols ; tangible car cette nature est une composante réelle du paysage qui s'inscrit dans une certaine durée. Y manquent des couleurs pour le rendre plus sensible, celle de composantes fugaces, des bruits et des odeurs de la ville. Des criées du marché et du port vinaire au religieux silence des couvents et enclos monastiques, des macabres mais nécessaires plaintes qui sortent des écorcheries, à celui des planes des charpentiers de haute futaie... du bouquet des vins nouveaux qui transitent sur le port à l'odeur acre du cuir des tanneries, de l'iode saline qui captive le chaland à proximité du Poisson-Salé aux effluves nauséabondes qui s'échappent des esteys, sortes de tout-à-l'égout qui traversent la ville à ciel ouvert... autant de données d'un paysage sonore et d'un paysage olfactif dont je laisse à chacun le soin de reconstituer la « géographie sentimentale » [1192]. Enfin, parce que la documentation disponible n'offre pas d'autre moyen, ni même la ville actuelle, mon approche des paysages urbains de Bordeaux à la fin du Moyen-Age ne peut se faire qu'en plan.

[1190] Les sources écrites ont fait, rappelons-le, l'objet d'un récolement que l'on peut qualifier d'assez exhaustif (Travaux d'étude et de recherche regroupés dans une base), ce qui n'est pas le cas des sources de la cartographie seigneuriale, pour les raisons déjà évoquées.

[1191] CORBIN 2001, p. 13.

[1192] CORBIN 2001, p. 49. A propos des paysages de l'odorat, A. Corbin, développe l'exemple de la thèse de Nathalie Poiret, Odeurs impures. Du corps humain à la cité. Grenoble, XVIIIe –XIXe siècle, *in Terrain*, n° 31, sept. 1998 : « on peut déduire des documents les odeurs de telle ou telle rue à telle ou telle époque. Nathalie Poiret a même établi des cartes olfactives. Elle a, pour ce faire, utilisé un vocabulaire technique de chimiste et elle a dû apprendre au jury à lire ces cartes, après avoir fait respirer à ses membres les odeurs de référence ». Les travaux sur le paysage sonore ont été lancés par Robert Murray-Schaffer, *Le paysage sonore*, Paris, 1979. Ces travaux sur le « paysage sensible » concernent essentiellement l'époque moderne et post-moderne. Je ne pense pas que l'on dispose d'une documentation assez riche à Bordeaux pour pouvoir se livrer à ce type d'étude, même si les démarches sont fascinantes.

CHAPITRE 2

RESTITUTIONS PAYSAGERES

Le paysage perçu de l'échelle macro-spatiale à celle de la parcelle

Ayant discuté des problématiques paysagères, il est temps, à présent, de mettre en œuvre concrètement les méthodes d'approche des paysages bordelais entre texte et plan. Cet essai ne prétend pas à l'exhaustivité. Par l'application pratique des théories et méthodogies exposées auparavant, il compte fournir des réponses et trouver des solutions tangibles au traitement des informations écrites et planimétriques au travers d'exemples concrets et ciblés. Il propose d'apprivoiser les sources du paysage bordelais par l'intermédiaire de trois échelles adaptées à la nature des sources et à leur traitement.

Parmi la multitude d'éléments qui le compose, le parcellaire est une des transcriptions matérielles essentielles du paysage. Apprécier sa densité, ses formes et sa distribution, approcher ses rythmes et caractères d'évolution sur l'ensemble de la ville est l'objet d'une première démarche. S'il est impossible, au regard de la documentation écrite disponible, de calculer les surfaces moyennes des parcelles à l'échelle de tel ou tel secteur[1193], on a toutefois les moyens de s'interroger sur la densité du maillage parcellaire et sur ses évolutions : ce travail préliminaire est réalisable à l'échelle macro-spatiale, il semble essentiel de pouvoir apprécier ces phénomènes puisque la nature de l'occupation des sols s'inscrit dans les limites de chaque parcelle (§ 1). Ensuite, on démontrera que les blocs morphologiques de la fabrique urbaine fournissent l'échelle la plus pertinente et la mieux adaptée pour pallier les problèmes de géoréférencement des données écrites. L'appui et la richesse documentaire du lotissement 4 permettront d'expérimenter des propositions capables de transcrire le paysage à l'échelle méso-spatiale par la mise au point d'une typologie adaptée de l'occupation des sols et par une exploitation statistique qui rende également compte des évolutions au cours de la période (§ 2). Enfin, on tentera d'aller au plus près de la restitution des paysages en descendant au niveau parcellaire (micro-spatial), par le biais de la cartographie seigneuriale (§ 3).

[1193] Rappelons que les mesures n'apparaissent que très rarement dans les actes (0,13 % des fiches de la base). On verra, l'intérêt de la cartographie seigneuriale en ce domaine.

1- Approche macro-spatiale : le maillage de l'espace urbain

Une analyse du parcellaire implique de disposer, pour un espace défini, de données permettant d'observer la forme des parcelles, leur disposition, mais aussi leur composition. Parmi les types de documents exploitables, on ne dispose pas de plans parcellaires couvrant une portion suffisante de territoire avant la seconde moitié du XVIIIe siècle. Il faut alors en revenir aux textes pour essayer d'évaluer la densité de la trame et les grandes caractéristiques de sa disposition au Moyen Age. L'utilisation de sources indirectes est d'autant plus délicate ici, que les informations sérielles recueillies dans la base s'intéressent à l'unité de propriété, la tenure, et non à l'unité de découpage du sol que constitue le parcellaire. Malgré la fiabilité de l'information et sa bonne répartition, on gardera ici à l'esprit que les sources conservées ne sont qu'une petite part des transactions passées : de fait, les résultats chiffrés qui sortent des évaluations sont à considérer dans leur rapport les uns aux autres, et non pour leur valeur intrinsèque.

1.1- Apprécier la densité du maillage

L'échantillon sélectionné concerne ici l'ensemble des tenures récolées et reconstituées pour la période 1300-1450, soit 4164 [1194]. Afin d'approcher le maillage parcellaire médiéval, il est nécessaire de savoir le nombre de parcelles dont se composent chaque tenure. Or, si le concept de parcellaire est clairement établi pour nous, que recouvre-t-il chez les Bordelais du Moyen Age. Le parcellaire n'est pas désigné en tant que tel dans les textes et le mot dont la conception pourrait s'en rapprocher le plus est celui de *sou.* A la différence de la *causa* (chose) qui ne permet d'approcher ni la nature d'occupation ni le parcellaire, le *sou* (et ses dérivés français de *sol,* et latin de *solidum)* est employé dans un sens proche de celui de parcelle [1195]. Son emploi concerne indifféremment des terrains vides ou cultivés ou des terrains construits (toutes combinaisons possibles) : en ce sens, il s'intéresse donc plus au découpage des terrains qu'à leur nature. Mais le terme n'est pas employé de façon systématique (13,7 %), alors que l'expression *ab la terra e loc e totz sas appertenensas* suit systématiquement la désignation du bien principal, quelle que soit sa nature [1196]. Cette expression clef distingue, dans l'énoncé des biens : la nature principale de la tenure (qui précède la formule) et les dépendances de ce même bien (énumérées après). Le type parcellaire de chaque tenure a donc été établi au seul regard de la première donnée livrée et quantifiée dans les actes. On distingue donc globalement trois types de tenures : les mono-parcellaires (M)[1197], les pluri-parcellaires (P)[1198] et les infra-parcellaires (I)[1199]. A cette typologie s'ajoutent évidemment les évolutions, dont n'ont été retenus que trois cas : les

---

[1194] Ou 6434 fiches.

[1195] On recense 882 fois le terme de *sou* (ou ses équivalents : sol et *solum*) dans le champ « Nature principal », soit 13,70 % des fiches sélectionnées (572 tenures). Dans 45,6 % des cas, on ne connaît pas la nature du sou. Dans les 54,4 % restants, on distingue, à proportion sensiblement égale, des *sous de terra* (*sol de terre, solum terrae*, env. 1/3), des *sous* cultivés, en *casau, vinha et treilha* (jardin, vigne, treille), mais aussi des *sous* construits avec des maisons (*iiii sous d'hostau et casau*, ELY232), des chais, des appentis (*sou ouc sole avec chay ab los mechs murs qui son de cada part*, REM459).

[1196] Son emploi systématique, avec quelques variantes cependant (*ab lo loc e tot son appertenamentz*, ...) fait que je ne l'ai pas retranscrit dans la base de donnée.

[1197] Exemple : tenure ELY236, *un sou de terra ab lo loc e tot son appertenamentz de plassa de mayson, de murs tot a l'entorn, de madera tot a l'entorn, d'yssida detras et de casau aqui medis* constitue une tenure mono-parcellaire.

[1198] Exemple : tenure REM035, *doas maysons ab la terra e loc...*

[1199] Exemple : tenure NDP034, *meya mayson ab la terra e loc...*

divisions (**D**), les fusions (**F**) et les fluctuations (**W**) qui peuvent concerner n'importe quel type de tenure[1200]. Le tableau ci-dessous récapitule les données par paroisses :

***Tableau 36** – Typologie parcellaire des tenures entre 1300 et 1450*

Paroisse	Nbre total de tenures	Tenures sans évolution				Tenures évolutives				Indéterminé
		M	P	I	Total	D	F	W	Total	
Saint-Christoly	168	150	6	10	**166**	0	1	0	**1**	1
Sainte-Colombe	110	79	1	16	**96**	5	3	5	**13**	1
Sainte-Croix	344	229	13	82	**324**	3	3	1	**7**	13
Saint-Eloi	282	201	14	48	**263**	5	9	2	**16**	3
Sainte-Eulalie	818	661	54	89	**804**	4	6	0	**10**	4
Saint-Maixent	147	124	1	18	**143**	2	1	0	**3**	1
Saint-Michel	925	658	32	207	**897**	11	12	1	**24**	4
Notre-Dame-de-la-Place	36	32	2	1	**35**	0	0	0	**0**	1
Notre-Dame-de-Puy-Paulin	390	306	10	60	**376**	4	9	1	**14**	0
Saint-Paul	145	125	6	11	**142**	1	1	0	**2**	1
Saint-Pierre	160	142	1	6	**149**	5	2	0	**7**	4
Saint-Projet	131	119	3	7	**129**	1	1	0	**2**	0
Saint-Rémi	376	304	9	53	**366**	2	7	0	**9**	1
Saint-Siméon	132	114	0	10	**124**	2	0	2	**4**	4
TOTAL	*4164*	*3244*	*152*	*618*	*4014*	*45*	*55*	*12*	*112*	*38*
POURCENTAGE	*100 %*	*77,9 %*	*3,7%*	*14,8%*	*96,4 %*	*1,1%*	*1,3%*	*0,3%*	*2,7 %*	*0,9%*

Les résultats chiffrés de cette enquête sont à interpréter avec la plus grande circonspection. Les proportions de tenures mono, pluri et infra-parcellaires sont sans aucun doute révélatrices de la réalité : l'écrasante majorité des tenures n'occupe qu'une parcelle. On notera néanmoins la part significative de tenures infra-parcellaires (dont 81 % sont des demi-parcelles) par rapport aux tenures composées de plusieurs parcelles. En revanche, l'aspect évolutif pose des problèmes : la seule recension des évolutions ne suffit pas à elle seule pour pouvoir estimer le degré de transformation des paysages au cours du temps. Il conviendra donc de discuter cet aspect, en prenant en considération la durée moyenne pour laquelle on peut suivre chaque tenure.

La part prépondérante de tenures mono-parcellaires, et le caractère équilibré des tenures pluri et infra-parcellaire[1201], permet d'évaluer la densité du maillage parcellaire à l'échelle des différents secteurs fortifiés (cité remparée, bourg Saint-Eloi, portions nord et

[1200] Division : NPP161 : un *hostau cornaley* reconnu en intégralité en 1423 et 1428, puis par tiers en 1438 ; Fusion : SPI013 : une maison reconnue par moitié entre 1354 et 1424, puis dans son intégralité entre 1459 et 1488 ; Fluctuation : COL018 : une maison suivie entre 1353 et 1522 et reconnue successivement dans son intégralité (1353), par tiers (1355), par moitié (1375-1402), par quart (1406-1474), à nouveau en intégralité (1520) puis par part et moitié (1520-1522). L'imprécision des textes ne permet pas de distinguer de quelle part il s'agit. Aussi, la reconstitution de tenure associe sous un même code, l'ensemble de ces évolutions. Elle correspond alors plus au suivi d'un bien dans le temps qu'à un suivi de tenure.

[1201] Les 152 tenures pluri-parcellaires sont constituées de 81 tenures groupant deux parcelles, de 45 tenures à 1,5 parcelle et de 26 tenures groupant plusieurs parcelles (2,5 à 8), soit environ 300 parcelles. Les 618 tenures infra-parcellaires sont constituées de 501 tenures de demi-parcelles, le reste étant composé de tenures de fractions de parcelle (1/4, 1/6... ainsi que des tenures dont la fraction est indéterminée : des *parts* de maison ou de terre...), soit approximativement 300 tenures, en gardant à l'esprit la difficulté de recouper les tenures infra-parcellaires constitutives de la même parcelle. Au final, le chiffre des tenures me semble donc révélateur, en lui même de la proportion de tenures mono-parcellaires.

sud englobées par la troisième enceinte) et des six lotissements précédemment étudiés. Le tableau ci-dessous évalue le rapport entre la superficie documentée et le nombre total de tenures pour chaque secteur [1202]. Le rapport est présenté de deux façons : un écart (col.6), en points, entre le pourcentages de superficie (col.3) et ceux du nombre de tenures (col.4) ; une valeur estimative en m² (col.7) en divisant la superficie (col.2) par le nombre de tenures (col.5)[1203].

***Tableau 37** - Evaluation de la densité du maillage parcellaire (1300-1450)*

1 Secteurs	2 Superficie documentée	3 % de superficie documentée	4 % du nbre total de tenures	5 Nbre total de tenures	6 Ecart %superficie / % nbre de tenures (en point)	7 Rapport superficie/nbre de tenures	8 Densité du maillage parcellaire
Cité	28,8 ha	20,2 %	26,3 %	1093	+ 6,1 p	263 m²	Très forte
Bourg	14 ha	9,8 %	10,9 %	452	+ 1,1 p	310 m²	Forte
Nord	24 ha	16,8 %	13,9 %	579	– 2,9 p	415 m²	Très faible
Sud	76 ha	53,2 %	48,9 %	2040	– 4,3 p	373 m²	Faible
Total	142,8 ha	100 %	100 %	4164	—	343 m²	Densité moyenne
Lotissements	35 ha	24,5 %	26,5 %	1102	+ 2 p	317 m²	Forte

La figure 89 cartographie schématiquement la densité de chaque secteur. A un premier niveau d'analyse (B), on observe que la cité et le bourg Saint-Eloi ont des rapports de densité très supérieurs à la moyenne. L'ancienneté d'occupation de ces secteurs explique en grande partie la forte densité du tissu parcellaire de ces espaces par rapport à ceux englobés plus récemment dans la ville. Les chiffres confortent un *a priori* déjà énoncé et qui consiste globalement à dire que plus l'espace est anciennement occupé, et plus cette occupation est continue alors plus le maillage parcellaire est dense. La gradation est la suivante : concentration de la vieille cité remparée antique (fin IIIe siècle), bourg Saint-Eloi (oocupation antique, longue phase de rétraction puis sensiblement réoccupé dès le XIe siècle), portion sud englobée par la troisième enceinte (occupé de façon sporadique depuis le IVe siècle, puis de façon plus soutenue à partir du XIIe-XIIIe siècle, premier secteur englobé par la troisième enceinte) et portion nord de la troisième enceinte (occupée depuis les origines puis subissant une longue phase de rétraction, nouvel essor dans le courant du XIIIe siècle, dernière portion englobée par la dernière ligne de fortifications). Le second niveau d'analyse (C), modère quelque peu cette logique et met en exergue les phases d'accélération que sont les lotissements dont la densité de maillage est comparable à celle du bourg Saint-Eloi, malgré leur caractère récent.

[1202] On a ôté des 32 ha de la cité, les 3,2 hectares de la paroisse Saint-André qui n'est pas intégrée à la base. On peut toutefois suggérer que la densité de la *Majestat* est identique à celle qu'on observe dans la cité, même si la superficie couverte par le groupe épiscopal (cathédrale, palais de l'archevêque, cloître, doyenné) doit faire baisser les résultats. Par ailleurs, le lotissement de fossé de l'enceinte du bourg Saint-Eloi, ainsi que le second fossé (3 ha) ont été compris dans le secteur sud. L'espace documenté est de 142,8 ha sur les 146 englobés par la troisième enceinte. Je n'ai pas tenu compte, dans cette estimation, des secteurs de berge, dans la mesure où l'on ne connaît pas les limites exactes de cet espace au Moyen Age.

[1203] Rappelons que ce calcul ne prétend pas estimer la superficie moyenne des tenures de chaque secteur, mais permet de disposer d'éléments signifiants dans une comparaison. Il sont donc arrondis au m².

fig. 89 *- La densité du maillage parcellaire de Bordeaux aux XIVe et XVe siècles d'après l'estimation des rapports superficie/nombre de tenures*

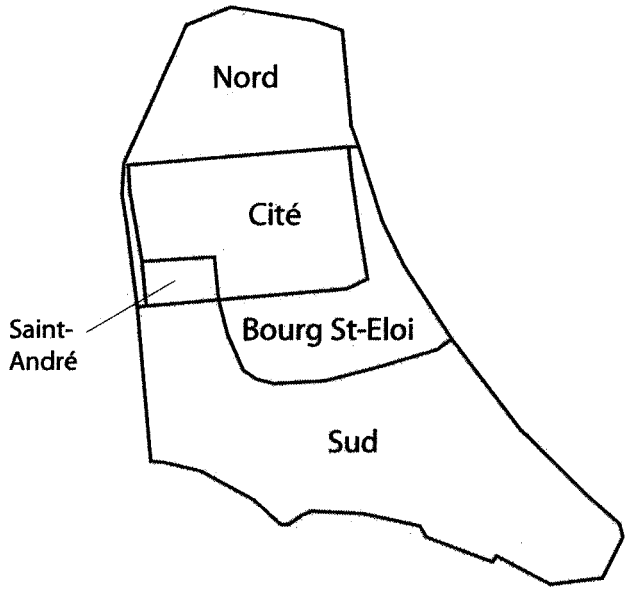

A- Schéma d'identification des secteurs

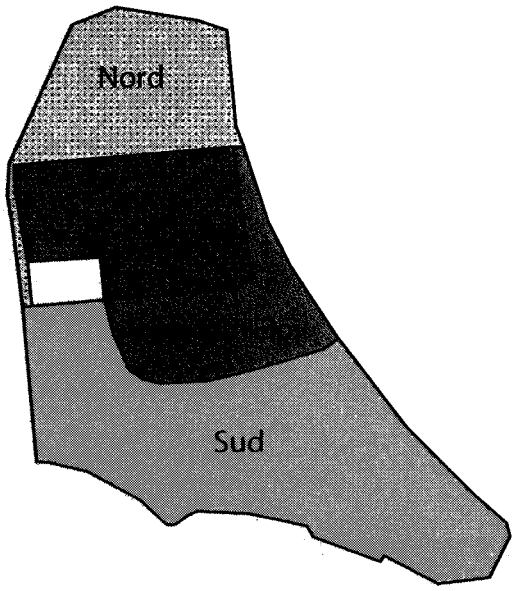

B- Densité moyenne du maillage parcellaire de chaque secteur

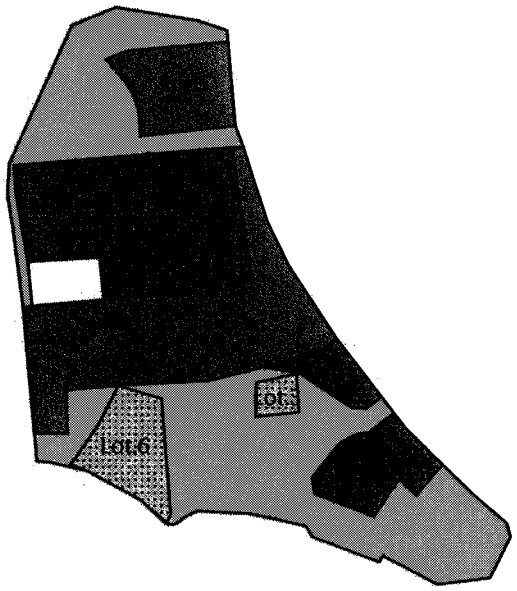

C- Densité moyenne du maillage parcellaire des secteurs et des lotissements

Densité du maillage parcellaire

forte

faible

0 500 mètres N

© EJC 2005

1.2- Existe-t-il une logique dans la typologie des tenures ?

La réflexion sur la densité du maillage parcellaire conduit naturellement à interroger la typologie des tenures et leur répartition par secteur. Le tableau 38 évalue la composition de chaque secteur en tenures mono, pluri et infra-parcellaires. Les résultats sont classés en fonction de la moyenne calculée pour l'ensemble de la ville. La comparaison des composantes (**M**ono, **P**luri, **I**nfra-parcellaire) de chaque secteur à la moyenne permet de classer ces mêmes secteurs. Le tableau 39 permet de comparer le pourcentage de chaque type de tenure avec la superficie documentée : ayant déjà démontré l'adéquation entre le *corpus* documentaire et sa répartition géographique, les différences importantes que l'on pourra noter ou non par ce biais, seront considérées comme des caractéristiques propres à chaque secteur. Enfin, les classes caractérisant chaque secteur ont été constituées à partir de la méthode dite de « Dupâquier » afin que les données soient comparables entre elles [1204].

***Tableau 38** - Composition du maillage parcellaire des secteurs et des secteurs par classe*

Secteurs	Nbre total de tenures	M	%	P	%	I	%	Autre	%	Classe	Caractéristiques
Cité	1093	951	87 % >>	22	2 % <<	84	7,7 % <<	36	3,3 %	B	M >> moyenne P et I << moyenne
Bourg	452	352	77,9 % =	16	3,5 % ≈	56	12,4 % <	28	6,2 %	A	M, P et I ≈ moyenne
Moyenne			*77,9 %*		*3,7%*		*14,8 %*				
Nord	579	457	78,9 % ≈	15	2,6 % <<	90	15,5 % ≈	17	3 %	a	M et I ≈ moyenne P<< moyenne
Sud	2040	1484	72,7 % <<	99	4,8 % >>	388	19 % >>	69	3,5 %	b	M << moyenne P et I >> moyenne
Total	4164	3244	77,9 %	152	3,7%	618	14,8 %	150	3,6%	—	—

***Tableau 39** - Répartition des tenures mono, pluri et infra-parcellaires par secteur et des secteurs par classe*

Secteurs	Superficie documentée	% de superficie documentée	% M	% P	% I	Ecarts moyens (en points)	Classe
Cité	28,8 ha	20,2 %	29,3 % >>	14,5 % <<	13,6 % <<	de – 6,6 à + 9,1 = 15,7 p	B
Bourg	14 ha	9,8 %	10,8 % ≈	10,5 % ≈	9,1 % ≈	de – 0,7 à + 1 = 1,7 p	A
Nord	24 ha	16,8 %	14,1 % ≈	9,9 % <<	14,6 % ≈	de – 6,9 à – 2,2 = 4,7 p	a
Sud	76 ha	53,2 %	45,8 % <<	65,1 % >>	62,7 % >>	de – 7,4 à + 11,9 = 19,3 p	b
Total	142,8 ha	100 %	100 %	100 %	100 %	—	—

[1204] La méthode élaborée par DUPAQUIER 1960, est une comparaison de progression géométrique de raison 2 où A = 1 à 2 fois la moyenne, B = 2 à 4 fois la moyenne, C = 4 à 8 fois la moyenne ... et dans l'autre sens : a = 1 à 0,5 fois la moyenne, b= 0,5 à 0,25 fois la moyenne, etc... Cette méthode n'est pas en tout point transposable à cette étude car elle repose sur des valeurs absolues et non sur des pourcentages d'une part, et qu'elle nécessite une progression géométrique constante de raison *n* pour l'ensemble des éléments étudiés, d'autre part. Ici, la progression géométrique a pour raison des valeurs changeantes (0,2 pour M ; 0,5 pour P et 1,5 pour I). Aussi, ai-je opté pour une comparaison des moyennes et pourcentages selon les critères de très supérieur (>>), supérieur (>), très inférieur (<<), inférieur (<), approximativement égal ≈ (± 1 point par rapport à la moyenne) et égal (=).

fig. 90 *- Répartition des tenures mono, pluri et infra-parcellaires par secteur selon les moyennes observées à l'échelle de la ville (1300-1450)*

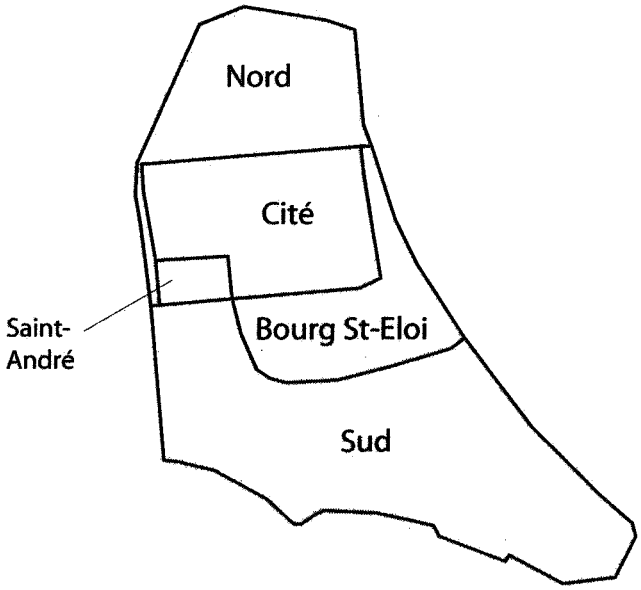

A- Schéma d'identification des secteurs

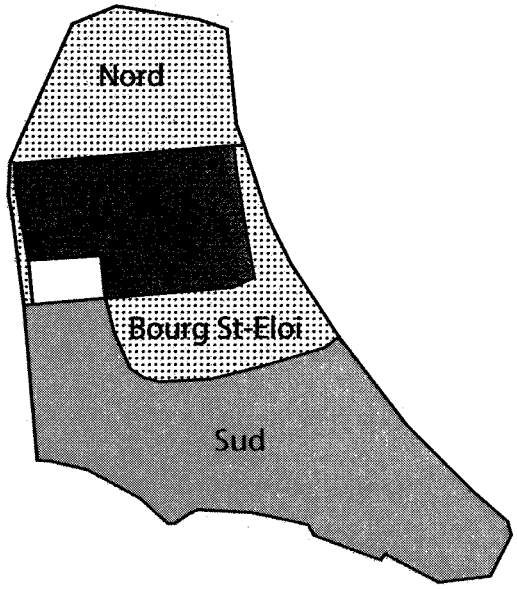

B- Répartition des tenures mono-parcellaires (M)

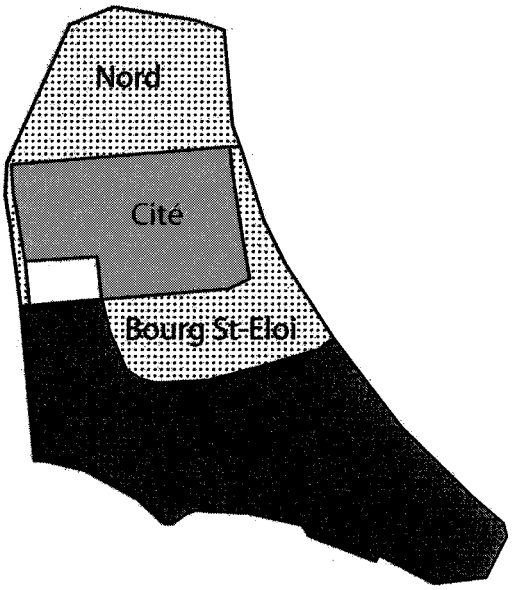

C- Répartition des tenures pluri-parcellaires (P)

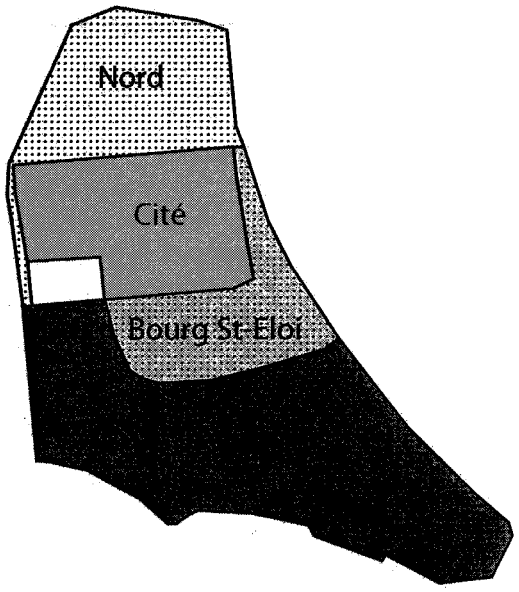

D- Répartition des tenures infra-parcellaires (I)

Légende

>>
>
= / ≈
<
<<

à la moyenne urbaine

0 500 mètres N

© EJC 2005

Que l'on analyse la composition interne de chaque secteur [tab. 39] ou le rapport de la surface documentée au pourcentage de chaque type de tenure [tab. 38], les résultats se recoupent et peuvent être spatialisés schématiquement pour plus de clarté [fig. 90]. A la plus ou moins grande densité de maillage des secteurs, s'ajoute l'inégale composition des maillages :

- ✓ la cité est composée en majeure partie de tenures mono-parcellaires et d'une faible part de tenures pluri et infra-parcellaires ;
- ✓ le bourg Saint-Eloi et le secteur nord sont combinés de façon proportionnelle à la moyenne de répartition des types de tenures observée à l'échelle de la ville ;
- ✓ dans le secteur sud, comme dans tous les autres, dominent les tenures mono-parcellaires, mais on y trouve également une proportion notoire des deux autres types. Le sud fonctionne, en quelque sorte, à l'inverse de la cité.

Ces observations concernent la gestion seigneuriale des sols urbains et pourraient apparaître hors de propos. Mais, une fois exposées, ces différences entre secteurs incitent à observer la complexe imbrication des liens tenures/parcellaires, entre la gestion d'un bien et l'influence probable de ces pratiques sur le paysage. Reprenons à présent en d'autres termes cette problématique. Le maillage est plus ou moins dense selon les secteurs, ce que l'on peut exprimer autrement : les parcelles sont plus ou moins grandes selon cette même répartition [1205]. Se pose donc la question de savoir si le critère de superficie parcellaire influe sur le type de tenure. La réponse à cette interrogation est équivoque. D'un côté la gestion seigneuriale des tenures est une question juridique qui est à première vue assez éloignée du paysage. On peut toutefois arguer que le seigneur a tout intérêt à répondre aux conditions de succession de ses tenanciers pour pouvoir bénéficier de nouvelles recettes, notamment dans le cas de division. D'un autre côté, en examinant les processus de transmission de bien, on s'aperçoit que lorsqu'une tenure mono-parcellaire passe d'un tenancier unique à plusieurs tenanciers, cette tenure est rarement divisée [1206]. Mais l'on note des changements de type (par division ou fusion) dont les trois quarts concernent des espaces dont le maillage parcellaire est lâche (secteurs nord et sud). Aussi, peut-on distinguer une certaine logique dans la transmission des biens entre tenanciers. Le constat suivant peut être jugulé par de nombreux contre-exemples, mais il semble que la taille moyenne de la tenure ait une influence dans la transmission : dans les secteurs denses, les petites tenures sont transmises sans changement afin d'éviter un morcellement trop important ; dans les secteurs plus lâches, les tenures de plus grande taille sont plus facilement divisées lors de la transmission entre les différents successeurs. Seule des reconstitutions patrimoniales pourraient avérer cette hypothèse.

[1205] Les parcelles sont globalement plus petites dans la cité que dans le secteur sud ; elles sont de taille relativement identique entre le bourg et les lotissements 2 et 4 pour prendre un autre exemple.

[1206] Constat établi à partir de la rubrique « Exposé » de la base où l'on recense 238 donations (par testament, plus rarement entre vifs), 935 ventes (120 acquisitions et 815 ventes selon le point de vue énoncé), soit 1173 fiches relatant des procédures de transmission de tenure, soit 880 tenures auxquelles il faut ajouter les 45 tenures faisant l'objet de division et les 55 tenures faisant l'objet de fusion, soit 980 tenures. Sur ces 980 tenures dont on connaît le processus de transmissions, 10,2 % changent de typologie (4,6 % sont de divisions, 5,6 % des fusions).

1.3- Formes et distributions du parcellaire urbain

1.3.1- La complexité du parcellaire : entre forme et disposition des parcelles

La forme de la parcelle n'est pas une information qui figure explicitement dans les textes. Il n'est jamais précisé qu'une parcelle est carrée, rectangulaire, triangulaire ou polygonale (en L, T ou U, ou tout autre disposition). La représentation spatiale d'un Bordelais du Moyen Age est essentiellement linéaire : on l'a vu pour la dénomination des rues, la remarque est également valable pour le système de confront. Malgré les apparences, la référence des quatre confronts ne correspond pas à une représentation surfacique. La relation bi-dimensionnelle de l'homme à son espace apparaît très nettement dans la façon de localiser un bien : les confronts sont énumérés deux à deux, d'abord par les côtés (droite et gauche non spécifié), ensuite par les extrémités antérieure et postérieure. D'une façon générale et quasi systématique, le tenancier décrit la position de sa tenure en la rapportant à sa propre latéralisation, d'un point de vue interne. La figure 91 rend compte que différentes formes parcellaires (niveau 1) peuvent être et sont décrites selon ce même système de représentation (niveau 2). Le paysage de l'historien est donc plus une reconstitution d'une perception que d'une réalité, même si l'on ressent bien que cette dernière devait être infiniment plus complexe (niveau 3).

Pourtant, en partant du postulat que les parcelles décrites par quatre confronts sont en majorité des parcelles quadrangulaires, on peut essayer de saisir la complexité des formes et des assemblages parcellaires en comptabilisant le nombre de confronts de chaque tenure [1207]. Le *grand hostau, casau et salhida detras,* reconnu par Johan Guilhem (dit de Calhau) auprès du chapitre Saint-Seurin en 1465, est situé *en la rua deu Portau-deu-Corn*, dans le quartier de Tropeyte, *entre l'hostau e chay deu captau de Buch d'un costat, l'hostau e chay de Guiraud de Laxaga d'autre costat, e dura e ten en lonc de l'yma de la mar d'un cap dabant entro a la rua de Pey-de-Lostau d'autre cap detras* : le tout forme vraisemblablement une parcelle rectangulaire [1208]. Que penser en revanche de l'*hostau* de Pey Daubas dont sont énumérés, sur les 'quatre côtés', 7 biens différents [1209] : s'agit-il d'une parcelle rectangulaire et selon cette proposition, la longue liste de confronts s'expliquerait par la disposition des parcelles attenantes ; ou s'agit-il d'une parcelle de forme plus complexe et, à cet égard, c'est cette nature qui justifierait un tel système de confront ? En l'absence d'autre indice, on ne peut certes pas répondre à ces questions, mais l'exemple de cette parcelle invite à tenir compte de l'imbrication de ces deux aspects (forme et disposition des parcelles) dans l'étude des confronts.

[1207] Pour cette opération, on s'est référé aux indications les plus précises que l'on possède sur les tenures documentées par plusieurs fiches. Par ailleurs, on n'a pas tenu compte des modifications parcellaires dans la mesure où leur proportion est très marginale. Enfin, les confronts sont énumérés deux à deux mais plusieurs biens appartenant à divers détenteurs sont parfois cités sur un même côté : ceux-ci figurent dans les rubriques confront double et triple de chaque fiche.

[1208] Tenure REM415, ADG, G-1161, fol. 307v°.

[1209] Tenure COL135 (ADG, G-2755, fol. 1, 10 avril 1369) : Pey Daubas reconnaît un *hostau* auprès des bénéficiers de Saint-Projet confronté de la façon suivante : *la maison d'Arnaud Thomas d'una part* (confront 1) ; *la mayson de Amaneu Espert ab lo mech mur de ladeyta mayson de Amaneu Espert darrey qui es de Pey Daubas et la mayson de Ramon Lartiqua de la parropia d'Isson et la mayson de Guilhem Baquou d'autra part* (confront 2) ; *dura e ten en lonc de ladeyta rua Boqueyra d'un cap davant* (confront 3) *entro a la causa d'Arnaud Amanion deu Cassos e la mayson de Pey de la Banossa d'autre cap detras* (confront 4).

fig. 91 *- Le poids des représentations spatiales et paysagères à travers le système de confrontation des tenures*

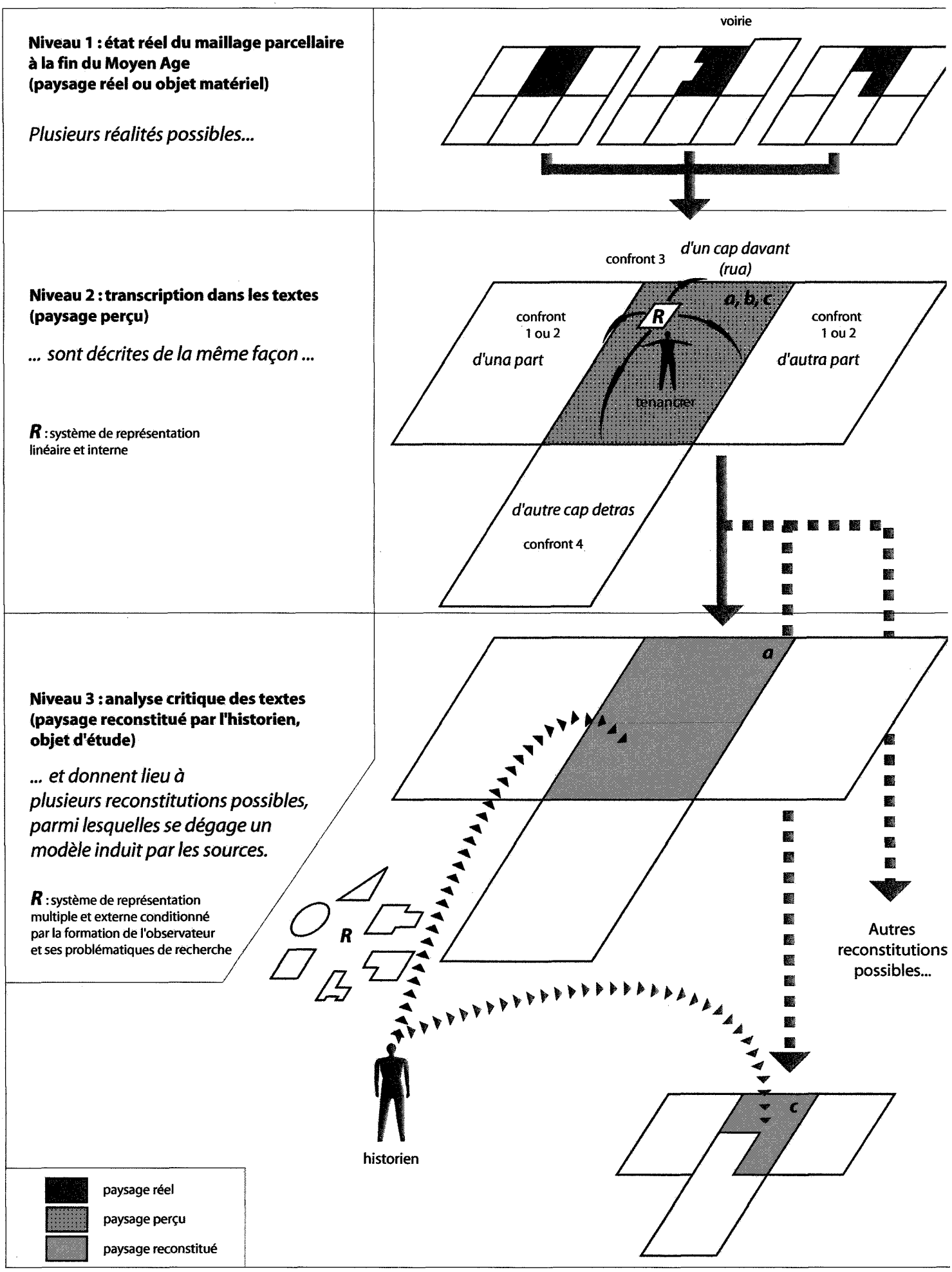

© EJC 2006

Le tableau 40 détaille les types de tenures confrontées pour chaque secteur de la ville. Le tableau 41 chiffre l'ensemble des tenures par classe de confronts et permet de comparer les résultats de chaque secteur à la moyenne urbaine.

***Tableau 40** - Détail des types de tenures confrontées par secteur (1300-1450)*

Secteur	Nombre tenures à '*n*' confronts											Nbre de tenures / secteur
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Cité	172	28	21	37	726	83	15	8	2	0	1	1093
Bourg	32	2	5	24	348	29	9	2	1	0	0	452
Nord	12	2	8	24	491	39	3	0	0	0	0	579
Sud	194	17	45	68	1584	113	14	2	3	0	0	2040
Total 1	*410*	*49*	*79*	*153*	*3149*	*264*	*41*	*12*	*6*	*0*	*1*	*4164*
Commentaires	538 tenures (12,9%) insuffisamment documentées			3626 tenures (87,1 %) bien documentées, soit une moyenne de 4,1 confronts énumérés par tenure.								

***Tableau 41** - Classement des tenures par classe de confront et répartition par secteur (1300-1450)*

Secteur	Nombre tenures à '*n*' confronts						Total
	3 confronts	% 3 confronts	4 confronts	% 4 confronts	de 5 à 10 confronts	% 5-10 confronts	
Cité	37	4,3 %	726	83,3 %	109	12,5 %	872
Bourg	24	5,8 %	348	84,3 %	41	9,9 %	413
Moyenne	*153*	*4,2 %*	*3149*	*86,8 %*	*324*	*8,9 %*	*3626*
Nord	24	4,3 %	491	88,2 %	42	7,5 %	557
Sud	68	3,8 %	1584	88,8 %	132	7,4 %	1784

Deux observations aident à comprendre ces tableaux :

- ✓ la bon état général des sources et la part importante d'actes originaux par rapport au analyses modernes lapidaires permet de disposer d'un échantillon significatif de tenures pour lesquelles les confronts sont énumérés (87,1 %).
- ✓ Ont été sélectionnées les tenures à quatre confronts et plus, mais également les tenures dont 3 confronts seulement sont cités. Il peut s'agir de lacunes documentaires [1210], mais aussi, de tenures qui ne sont confrontées que sur trois côtés : le nombre important de pattes-d'oie et la forme lancéolée de certains îlots expliquent également ces cas.

La part la plus importante du parcellaire bordelais semble être constituée de parcelles quadrangulaires comme le souligne la part prépondérante de tenures à 4 confronts (86,8 %). L'énormité du chiffre suggère également que la disposition du parcellaire est relativement simple et courante : il est perpendiculaire à la voirie. Un autre constat renforce cette observations : 4/5 des îlots urbains restitués pour la période 1300-1450 sont de forme quadrangulaire assez régulière, phénomène explicable par le caractère morphogène des opérations antiques et par l'importante proportion de lotissements réguliers. La composition et la comparaison de chaque secteur à la moyenne urbaine offre un classement comparable à celui observé pour la densité du maillage parcellaire. La cité et le bourg Saint-Eloi se distinguent nettement des secteurs nord et sud par un parcellaire plus dense et en partie

[1210] Confront laissé en blanc dans l'acte ou mauvais état de la documentation (trous, brûlures...). L'expropriation des Ferradre, précédemment étudiée, offre un exemple de ces aléas : la source est en assez mauvais état, le confront de côté de la ligne 41 est en blanc (Annexes 2, tome 3 : Bail à fief de Brun Calhau par le chapitre Saint-Seurin de Bordeaux, 1360).

plus ancien. La part des tenures de 5 à 10 confronts semble être proportionnelle à la densité du maillage parcellaire et à l'ancienneté et à la continuité de l'occupation : plus importante pour la cité que pour le bourg, et de ces derniers par rapport aux secteurs nord et sud. Les chiffres de tenures à 3 confronts sont à manipuler avec plus de précaution car l'échantillon est moindre. Toutefois, le bourg Saint-Eloi se dégage des autres classes ce qui semble logique vu la proportion importante de pattes-d'oie et d'îlots angulaires qu'a entraîné la construction de la seconde enceinte sur un espace antérieurement occupé.

La disposition du parcellaire nécessite que l'on s'interroge sur des cas possibles d'assemblages. Deux cas seulement ont été envisagés : celui que l'on nommera agencement « régulier » de parcelles, et celui que l'on peut qualifier de disposition « en épi » [1211]. On peut schématiser les deux cas de la façon suivante (le chiffre écrit à l'intérieur des parcelles donne le nombre de confronts) :

***fig. 92** - Schémas de disposition parcellaire d'îlot quadrangulaire*

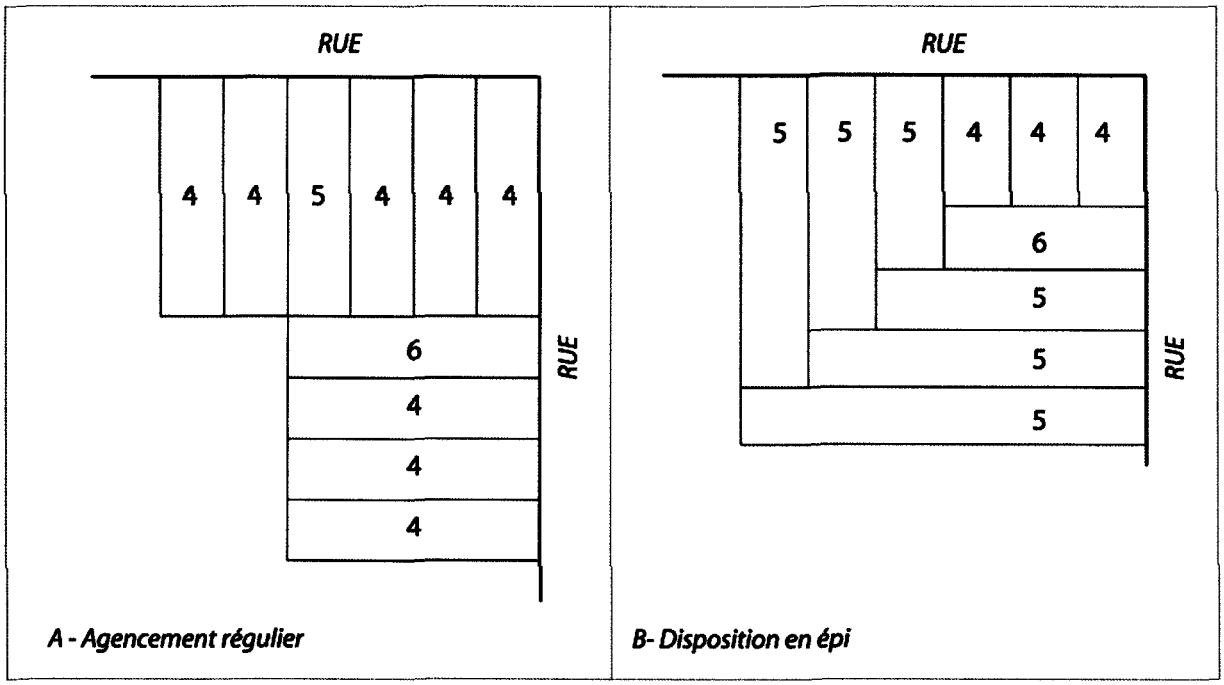

© EJC 2006

Cette modélisation ne prétend pas à l'exhaustivité. Elle caricature simplement deux types d'ordonnancement qui sont les plus répandus. Chaque exemple propose de disposer 10 parcelles quadrangulaires sur une portion d'îlot, au carrefour de deux rues. Les parcelles sont positionnées en peigne[1212] et représentent idéalement 10 tenures. On observe

[1211] Les deux expressions sont utilisées en architecture notamment en matière d'appareillage et de pavement. Dans l'ouvrage de Pérouse de Montclos (J.-M.), *Vocabulaire de l'architecture*, coll. Principes d'analyse scientifique, Inventaire général des monuments et des richesses de la France, Paris, Ministère des Affaires Culturelles, 1972, 2 vol. ; les figures 68 et 71 du chapitre III du volume 2 (« La construction en pierre et en terre ») ressemblent presque trait pour trait à celles que je présente.
[1212] GAUTHIEZ 2003a, p. 211 : « en peigne : disposition de bâtiments, de ruelles ou de parcelles établis perpendiculairement à l'alignement d'une voie et espacés plus ou moins régulièrement ». terme voisin : en arête de poisson.

généralement que les parcelles les plus profondes sont sur la voie la plus importante et la plus ancienne : cet aspect n'a pas retenu mon attention, ces deux exemples restant purement schématiques. Dans le cas A, l'agencement régulier fait qu'idéalement, on disposerait de 8/10e de tenures à 4 confronts pour 2/10e de tenures à plus de 4. La disposition en épi (B), inverse quasiment le rapport : 3/10e à 4 confronts contre 7/10e à plus de quatre. Ces proportions, valables à l'échelle d'observation restreinte d'un angle îlot ne sont pas transposables à l'échelle d'un îlot entier. Toutefois, et quelle que soit l'échelle, la proportion de tenures à plus de quatre confronts serait sûrement assez importante si les îlots bordelais étaient majoritairement agencés en épi. Or la moyenne urbaine est de 8,9 % pour les tenures de 5 à 10 confronts (moins d'1/10e) contre 86,8 % (près de 9/10e) pour les tenures à 4 confronts, chiffres qui soulignent que l'agencement régulier préside à la disposition d'une bonne part des îlots urbains, observation que l'on tentera de justifier par la suite.

Les sources écrites, malgré leur nombre conséquent, ne sont pas le *medium* idéal pour pratiquer une étude des formes et de l'organisation parcellaire. Cette remarque s'applique particulièrement au cas de Bordeaux, ville pour laquelle le corpus textuel est très laconique : l'absence presque généralisée de toute mesure et d'appellation toponymique de parcelle empêche de pratiquer deux études différenciées de la forme des parcelles et de l'organisation parcellaire. Les fonds de la cartographie seigneuriale sont à cet égard, les seules sources qui transcrivent, de façon également variable selon le type de plan, ces deux aspects. En revanche, l'étude des confronts permet d'aborder un autre aspect du paysage, celui de la distribution des tenures.

1.3.2- La distribution du parcellaire [1213]

1.3.2.1- Les moyens d'accès à la parcelle : typologie, quantification et statut juridique

La nature des confronts permet d'étudier l'organisation spatiale des modes d'accès à la parcelle. Elle est décrite avec un degré de précision variable. Alors que la nature principale des tenures est exposée par 1 à 9 termes identifiant chacun une composante, les confronts sont décrits au maximum par trois mots [1214]. De plus, on note que la description des confronts privés est d'une précision assez aléatoire : le bien peut y être désigné par sa nature concrète (une maison, un jardin, une place de terre... dans ≈ 2/3 des cas), ou par des termes plus abstraits (le *sou* d'un tel, le *feu* d'un autre ou la *causa* d'un troisième... soit ≈ 1/3 des cas). A l'inverse, les confronts du domaine public sont systématiquement désignés par leur nature véritable (de la *rua* et autres dérivés évoquant la voirie tel que *bia, camin, carreyra*... en passant par les murs de ville, les esteys urbains, mais aussi les églises et couvents). On gardera à l'esprit le caractère variable de cette transcription.

L'étude du système de distribution des parcelles implique que l'on s'interroge sur les moyens d'accès possibles. Ils sont de nature diverse et relèvent des domaines public et privé. Pour le domaine public, le réseau de voirie constitue le mode d'accès le plus courant : il a été relevé dans une seule catégorie quelle que soit sa particularité (*rua, grand rua, carreyra, plassa*, et plus rarement *bia, camin*). Contrastent avec ce mode d'accès classique et terrien, les accès par voie d'eau : rentrent dans cette catégorie les esteys urbains du

---

[1213] La part prépondérante de tenures mono-parcellaires (77,9 %) fait que l'on peut aisément transposer les observations relevées à partir des tenures au parcellaire.

[1214] Ce constat est consigné dans les fiches mentions de la base : en plus de la désignation du bien principal (champs « nature principale du bien »), on a rencontré jusqu'à 8 dépendances associées (champs « Dépendance 1 ... 8 »), soit une moyenne de 1,7 terme employé pour décrire la tenure qui est l'objet principal de la transaction. Pour les confronts – qu'il s'agisse de confront simple, double ou triple – ne sont citées, au maximum, que deux dépendances, soit une moyenne de 1,08 terme employés par confronts.

Peugue et de la Devèze, ainsi que, pour le début de la période les berges de Garonne [1215]. Les lignes d'enceinte ne constituent pas un mode d'accès mais les contraintes qu'elles exercent sur le réseau viaire et plus largement sur les systèmes de distribution parcellaire fait qu'elles sont une donnée à prendre en compte dans les statistiques.

La distribution du parcellaire implique naturellement d'étudier les espaces de circulation du domaine privé. Ces modes d'accès présentent quelques difficultés liées d'une part au fait que la distinction entre domaine public et domaine privé n'est pas aussi franche et nette qu'il y paraît, et, d'autre part, à la nature même de ces espaces. Concernant la nature, on ne peut pas considérer que l'ensemble des espaces non bâtis sont voués en premier lieu, à la circulation. Ainsi n'ai-je pas retenu les jardins, vignes (en espalier ou en treille), vergers et autres places de terre vides qui n'ont pas pour vocation première d'être des voies d'accès à la parcelle même si ce rôle peut leur être secondairement attribué, à condition que ces espaces d'agriculture urbaine ne soient pas eux-mêmes clôturés. De même, j'ai exclu les espaces correspondant à des vides séparatifs qui peuvent également servir d'accès au fond de parcelle mais dont la raison première est de permettre l'évacuation des eaux des maisons à pignons sur rue [1216]. A l'opposé, les *yssidas* ou issues privatives, et leur variante de *salhida e intrada* (sortie et entrée), sont des espaces dont le rôle premier est d'offrir à la parcelle sur rue une autre entrée [1217], et aux parcelles enclavées leur unique accès [1218]. Plus rarement employé, un autre espace de distribution pause difficulté : il s'agit de la *banela*, que l'on peut traduire par 'venelle'. Cette dernière a pour première fonction un rôle circulatoire et distributif. Il ne s'agit pas d'un espace mitoyen évoquant un vide séparatif. Les *banelas* sont assimilées au réseau de voirie seulement, et seulement s'il est précisé qu'elles sont publiques [1219], ou lorsqu'elles portent un toponyme qui est un toponyme

---

[1215] Les esteys d'Audeyola (nord) et de l'Aïga Borda (sud) coulent tous deux dans les fossés de la troisième enceinte : ce sont également des esteys urbains mais ils se trouvent en dehors des limites géographiques de la sélection. Concernant la Garonne, celle-ci apparaît en confront des tenures avant que la troisième enceinte soit construite, soit avant les années 1325 pour le secteur sud et 1340 pour le secteur nord, et jusque vers 1380 pour la façade maritime du bourg Saint-Eloi. Il est certain que la rive est bordée par une voie de berge, mais la vocation portuaire de la ville incite les tenanciers à mentionner l'*yma de la mar* plutôt que la voie qui la longe. Le terme d'*yma* désigne probablement à la fois la berge qui est toujours hors d'eau ainsi que la portion subissant les marées (espace intertidal). Il n'existe pas, à ma connaissance, de mot français englobant cette double réalité. Je propose cependant de traduire *yma* par berge dans la mesure ou l'essentiel de l'occupation du sol bordelais est terrienne, même si l'on note à Saint-Pierre et à Saint-Rémy des traces archéologiques de constructions palaffites comme le suggère l'estacade des quais de bois et les pilotis découverts en 2002 place Jean-Jaurès (GERBER 2002). Dans la base de données, la description du *chay de Camparrian* (tenure SPI008, ADG, G-395, fol. 16, 16 février 1459, confront latéral n°2), situé rue des Argentiers à Saint-Pierre, signale *les pilars de fusta qui susteuen lodeyt chay de part mech jorn*, piliers de bois qui décrivent clairement que le chai est construit sur pilotis. A son propos, LAVAUD 2003a précise, p. 58 : « Cette pratique, qui doit permettre d'isoler le chai de la vase et du reflux de la marée, est peut-être plus généralisée que les textes ne nous le laissent entendre ».

[1216] GAUTHIEZ 2003a, p. 218 : « vide séparatif : espace libre formant limite séparative entre deux édifices, ou séparant deux bâtiments sur une même parcelle ». On emploiera également le terme d'entremi pour désigner ces espaces qui seront décrits en détail par la suite (*madera, androna, pe de terra*).

[1217] Le verbe *yssir* signifie *sortir* mais on préfèrera le terme d'issue pour traduire *yssida*, afin de mieux différencier les *yssidas* (issues) des *salhidas* (sorties). On dénombre 2167 mentions d'*yssida* parmi les 6434 fiches qui documentent les 4164 tenures sélectionnées pour la période 1300-1450, contre 68 *salhidas* et 14 *intradas*.

[1218] On emploiera ici et par la suite, le vocabulaire normé par GAUTHIEZ 2003a à propos de la parcelle, p. 123 : « La parcelle enclavée ne donne pas directement sur la voirie. La parcelle d'angle est située à l'angle de deux voies (...). La parcelle-îlot couvre un îlot entier ».

[1219] Exemple des tenures COL126, COL164, COL165, qui citent en confront 1 la *banela comunau* du *Mercat*.

viaire[1220]. En revanche, lorsque le nom de la *banela* n'est pas un toponyme viaire mais l'anthroponyme d'une tenure ou d'un grand *hostau* familial, celle-ci est désignée comme appartenant au domaine privé [1221]. La nature de 9/10e des *banelas* relevées n'est pas précisée : celles-ci figurent toutes dans le réseau de distribution privé du parcellaire.

Une fois exposés et définis, ces éléments permettent de qualifier le type d'accès de chaque tenure sélectionnée entre 1300 et 1450. J'ai dénombré 25 combinaisons d'accès possible en incluant, d'une part, la nature de la distribution (réseau viaire, esteys, berges de Garonne, issues privatives) et leur corollaire contraignant que sont les fortifications, et, d'autre part, la quantité de chacun de ces éléments. On connaît au moins un moyen d'accès pour 3686 tenures sur les 4164 de l'échantillon (88,5 %). Parmi les 478 parcelles restantes, 439 ne sont pas documentées (10,5 %) et 39 sont des parcelles enclavées pour lesquelles aucun mode d'accès n'est cité (1 %). S'ajoutent à ces dernières 23 parcelles dont l'unique accès est constitué d'une *yssida*. Au final, à une écrasante majorité, les parcelles sont desservies par le domaine public (3663, soit 98,7 %). Les modes de distribution public font intervenir :

- ✓ Le réseau viaire dans 96,4 % des cas (3591 tenures sur 3725 documentées) ;
- ✓ Les esteys urbains du Peugue et de la Devèze dans 4,8 % des cas (180) qui se répartissent inégalement entre les esteys. Le Peugue, assez rectiligne, est cité en confront de 107 tenures (59,5 % des cas d'esteys) alors que la serpentiforme Devèze n'apparaît que dans 40,5 % des tenures confrontant un estey. La différence notable entre les deux, évoque une plus grande densité parcellaire sur les rives du Peugue, estey parsemé de moulins et voie d'eau qui alimente le trafic du marché [1222], par rapport à la Devèze. Depuis son embouchure (à l'emplacement de l'ancien port antique) et jusqu'à l'actuelle rue Sainte-Catherine, la Devèze coule au milieu de la rue du Cancera, dans une habitat dense et doit servir en partie d'égout à ciel-ouvert [1223]. A l'ouest de la rue Sainte-Catherine et jusqu'au mur de ville, elle alimente un secteur plus aéré où l'on dénombre une majorité de jardins.
- ✓ Les berges de Garonne dans 3 % des cas (112 mentions) : le chiffre est faible mais il faut rappeler qu'assez rapidement, les tenures urbaines sont coupées de leur accès direct à la *mar* par la construction de la troisième enceinte.
- ✓ Enfin, on note que les fortifications interviennent pour 4,3 % des tenures (161). Le chemin d'escarpe qui longe la troisième enceinte fait que cette dernière est relativement peu citée au vu de sa longueur (3 cas au nord et 51 cas au sud concentrés à Sainte-Eulalie et citant le mur et la voie d'escarpe qui le longe : *lo mur de la vila ab lo camin/rua entre mech*).

71 % des tenures sont uniquement desservies par le domaine public. A l'inverse, les modes de distribution exclusivement privés ne concernent que 62 tenures (1,7 %). La proportion de parcelles enclavées est un tout petit peu plus importante que ces 62 cas. Il faut y comprendre également 9 tenures exclusivement accessibles par estey et 4 par estey et

---

[1220] Exemple : tenure SIM008, ADG, G-397, fol. 13, confront 4 : *banela deu Serporar de part occident* désignée par la suite comme *la ruetta deu Serporar* (ADG, G-397, fol 26 pour cette même tenure), même exemple pour la tenure SIM009.

[1221] Exemple : tenure SPI191, ADG, C-3362, fol 51r°, confront 3 : *rua deu putz deus Judius, so es assaver davant la banela de la Landa* ; cette *banela* est également désignée comme *la banela qui va vert l'hostau deudeyt senhor Johan de la Landa* au confront 3 de la tenure SPI005 (ADG, C-3362, fol 25v°).

[1222] La portion de l'estey du Peugue comprise entre Saint-André et le marché est très fréquemment dénommée comme étant l'*estey deu Molin*. Il existe cependant plusieurs moulins : celui de Saint-André (rue des Palanques, cité dans la bulle d'Alexandre III en 1173, *Cart. Saint-Seurin*, n° CXXXII, p. 100) mais également celui du marché (tenure COL089, suivi entre 1410 et 1470).

[1223] La tenure SPI067 est située *rua deu Cancerar hom es la Divicia* (*AHG*, t. 16, n°50). Le toponyme de Cancera qui signifie probablement 'crabe' évoque bien la place de plus en plus restreinte du lit d'estey, enjambé à plusieurs reprise par la voie. On peut toutefois noter que l'embouchure de cet estey sert toujours de port comme le précise en 1443 une reconnaissance pour une maison au Puch-de-Bagnecap, *en la rua publica qui va au port de la Divicia* (SIM088, ADG, G-1712, fol 349).

voie terrienne [1224]. Même très faible, la présence de tenures enclavées uniquement accessible par estey donne toute sa valeur au rôle circulatoire des ruisseaux urbains en particulier pour les îlots qui sont limitrophes. D'un point de vue plus général, le réseau de distribution privé implique près du tiers des tenures documentées (1041 sur 3725, ou 27,90 %) : cette proportion est remarquable et tout à fait inédite au regard de la perception des paysages urbains actuels. Elle signifie l'importance capitale des *yssidas* et de ses dérivés dans le fonctionnement urbain car 93,6 % des tenures avec issue sont également desservie par le réseau viaire, et, dans une moindre proportion par les esteys.

En dehors du caractère privé ou public de la propriété des modes distributifs, on peut également répartir les tenures selon leur nombre d'accès. Les deux tableaux ci-dessous synthétisent les données. Le premier récapitule les combinaisons d'accès possible à l'échelle de la ville tandis que le second détaille les chiffres par secteur urbain.

***Tableau 42** - Types et moyens de distribution du parcellaire de Bordeaux (1300-1450)*

Type d'accès 1	2	*Moyen d'accès*	Nbre de tenure	%	Nbre de tenures/type 2	% type 2	Nbre de tenures/type 1	% type 1
Accès simple	Sans accès direct sur la rue (parcelles enclavées)	parcelles enclavées (accès indéterminé)	39	1 %	*71*	*1,9 %*	***2116***	***56,8 %***
		estey	9	0,2 %				
		yssida et assimilés	23	0,6 %				
	Accès sur rue	rue	1874	50,3 %	*2045*	*54,9 %*		
		rue et mur de ville	125	3,4 %				
		yma de la mar	46	1,2 %				
Accès multiple	Accès double	carrefour (parcelles d'angle)	63	1,7 %	*1505*	*40,4 %*	***1609***	***43,2 %***
		2 rues parallèles ou perpendiculaires	341	9,2 %				
		rue et yssida	876	23,5 %				
		2 rues et mur de ville	2	< 0,1 %				
		rue, yssida et mur de ville	29	0,8 %				
		yma de la mar et yssida	13	0,3 %				
		rue et estey	127	3,4 %				
		rue, estey et mur de ville	3	< 0,1 %				
		rue et yma de la mar	46	1,2 %				
		rue, yma de la mar et mur de ville	1	< 0,1 %				
		yssida et estey	4	0,1 %				
	Accès triple	3 rues	5	> 0,1 %	*103*	*2,8 %*		
		carrefour et yssida	6	< 0,2 %				
		carrefour yssida et mur de ville	1	< 0,1 %				
		2 rues parallèles ou non et yssida	48	1,3 %				
		2 rues et estey	3	< 0,1 %				
		rue, estey et yssida	34	0,9 %				
		rue, yma de la mar et yssida	6	< 0,2 %				
	Accès quadruple	trois rues et yssida	1	< 0,1 %	*1*	*< 0,1 %*		
	TOTAL		*3725*	*100 %*	*3725*	*100 %*	*3725*	*100 %*

[1224] Ce dernier cas est très intéressant. Il concerne trois tenures sur le Peugue, au Puch-deu-Mercat, toutes distribuées par l'estey et par *una banela comunau* qui longe l'estey (COL126, 164 et 165). L'autre est à Saint-Maixent est concerne donc la Devèze qui est ici longée par une *yssida* (MEX094).

Tableau 43 *- Répartition des types de distribution du parcellaire par secteur urbain et proportion de chaque type et secteur sur l'ensemble des tenures documentées (1300-1450)*

Type d'accès		Répartition par secteur urbain															
1	2	Cité *				Bourg *				Nord *				Sud *			
		NT2	% 2	NT1	% 1	NT2	% 2	NT1	% 1	NT2	% 2	NT1	% 1	NT2	% 2	NT1	% 1
Accès simple	Sans accès direct sur rue	22	2,4%	502	55,6%	9	2,1%	215	51,3%	6	1,1%	366	64,7%	34	1,8%	1033	56,2%
	Sur rue	480	53,2%			206	49,2%			360	63,7%			999	54,3%		
Accès multiple	Double	357	39,6%	400	44,4%	182	43,4%	204	48,7%	193	34,2%	199	35,3%	773	42%	806	43,8%
	Triple	43	4,8%			22	5,3%			6	1,1%			32	1,7%		
	Quadruple	0	0%			0	0%			0	0%			1	0,1%		
Total		*902*	*100%*	*902*	*100%*	*419*	*100%*	*419*	*100%*	*565*	*100%*	*565*	*100%*	*1839*	*100%*	*1839*	*100%*

Type d'accès	Cité **		Bourg **		Nord **		Sud **	
1	NT1	%	NT1	%	NT1	%	NT1	%
Accès simple	502	13,5 %	215	5,8 %	366	9,8 %	1033	27,7 %
Accès multiple	400	10,7 %	204	5,5 %	199	5,4 %	806	21,6 %
Total	*902*	*24,2 %*	*419*	*11,3 %*	*565*	*15,2 %*	*1839*	*49,3 %*

* NT1 = Nombre de tenures par Type d'accès 1 ; % 1 = Pourcentage du Nombre de tenures par type d'accès 1
* NT2 = Nombre de tenures par Type d'accès 2 ; % 2 = Pourcentage du Nombre de tenures par type d'accès 2
** NT1 = Nombre de tenures par Type d'accès 1 ; % = Pourcentage du nombre de tenure de type 1 sur l'ensemble des tenures documentées (3725).

La proportion de parcelles enclavées est extrêmement faible. Elle se répartit de façon assez équitable selon les différents secteurs urbains où, une fois de plus, on observe une répartition par binôme de secteur. La cité et le bourg en sont composés pour plus de 2%, contre moins de 2% pour les secteurs de la troisième enceinte. On pourrait penser que les parcelles enclavées sont insérées au centre des plus vastes îlots de ces secteurs, à savoir ceux qui bordent la portion nord-ouest de la Devèze pour la cité, et les îlots situés au sud du marché pour le bourg Saint-Eloi : ce constat n'est que très partiellement vrai. On note bien deux tenures dans l'îlot ouest de la rue du Temple, et un autre rue Saint-Christoly [1225], mais la majorité des parcelles sans accès direct sur rue occupe en fait des îlots de petite taille dans des secteurs urbains où le parcellaire témoigne d'une histoire complexe au carrefour de plusieurs opérations d'urbanisme. C'est par exemple le cas d'une maison située derrière l'église Saint-Syméon, dont l'îlot est à l'intersection de plusieurs opérations successives avec, au nord, l'aménagement intérieur de l'ancien port antique (opération 1, VIe siècle) ; au sud, l'axe de liaison Saint-André / Saint-Pierre (opération 2, antérieure au Xe siècle) et, à l'ouest, le tracé d'enceinte autour du premier pôle ducal (tracé 2). L'enclavement parcellaire résulte donc plus des remodelages opérés par des aménagements successifs qu'une réalité associable à la taille des îlots. On observe exactement le même phénomène dans le bourg où les contraintes exercées par la double enceinte sur le lotissement 1 génère des remodelages, de même que l'aménagement du marché en prise avec le Peugue (opération 4). A l'inverse, dans le secteur nord, les parcelles enclavées se situent en majorité dans les îlots de très grandes taille dédiés majoritairement à l'agriculture urbaine. Il s'agit du secteur de Campauria (au sud-ouest du couvent des Précheurs) et du Prat (extrême nord) [1226]. Au sud, le nombre d'îlots de grande taille étant plus conséquent, les parcelles enclavées sont réparties de façon apparemment égale et concernent autant des espaces voués à l'agriculture urbaine (îlot au nord de l'église Saint-Eulalie) que les lotissements 4 et 6. Si la distribution de la majorité de ces parcelles n'est pas indiquée, il est toutefois évident qu'elle sont reliées au réseau viaire par l'intermédiaire d'autres parcelles et de dispositifs de sortie. La totalité des parcelles enclavées ne sont distribuées que par un mode d'accès qui est sûrement une *yssida*.

[1225] Tenures PSP002 et PSP003 pour la rue du Temple et CRY126 pour la rue Saint-Christoly.
[1226] Exemples : tenure NPP175 : une *mayson* située à Campauria confrontée par 4 autres tenures (ADG, 1-mi 814/13, 9 juin 1372).

L'accès simple sur rue représente plus de la moitié des cas rencontrés (50,3 %). Avec les parcelles enclavées et l'accès par la berge de Garonne (*yma de la mar* induisant un espace de circulation public [1227]), ce type de distribution remporte une majorité indéniable (56,8 %) mais étroitement talonnée par celle des accès multiples (43,2 %). Dans cette dernière catégorie, la proportion de tenures accessibles de deux façons est impressionnante (93,5 % des accès multiples) et témoigne d'un réseau de circulation qui a presque totalement disparu du paysage urbain actuel.

Parmi les parcelles à accès potentiellement double [1228], il y a bien entendu, les biens en position de carrefour (*cornaley*). Des autres combinaisons possibles de la double accession, on retiendra l'étonnante proportion de parcelles desservies par une rue et une *yssida* (23,5 %). On peut préciser que 9/10e des *yssidas* dont on connaît la position sont situées en fond de tenure, telle l'*yssida detras* reconnue avec la *mayson e plassa de terra* de Helias Arnaud et Helias de Vilareyan, rue Traversanne, ou cette autre *exitu a parte retro* sur les fossés de Tropeyte à Saint-Rémi [1229]. Les autres longent l'un des côtés de la tenure et sont donc perpendiculaires à la rue, comme l'*yssida au costat de l'hostau* de Guilhem de Praderas, place Puy-Paulin, suivie de 1384 à 1429 [1230]. Les parcelles desservies par deux rues joignent soit deux rues parallèles et en ce cas il est fort probable que l'on a affaire à un parcellaire laniéré, soit deux rues sécantes qui évoquent des parcelles de forme plus compliquée (L). Il n'est pas évident de distinguer la part de chaque cas dans la mesure où les secondes rues citées en confront apparaissent pour moitié sans toponyme. Enfin, on notera la part sensible de parcelles à trois accès (2,5 %) et le cas unique d'une parcelle à quatre accès.

Ce dernier exemple, exceptionnel, mérite commentaire. Il concerne une maison avec jardin et issue derrière, reconnue en 1372, rue de Ségur (actuelle rue de Cursol) [1231]. La tenure, dont l'accès principal est rue de Ségur, rejoint la rue du Hâ, plus au nord, et également la rue Palheyra (Etuves) qui distribue une partie du lotissement 2. Pour pouvoir la localiser avec plus de précision (est-elle située dans l'îlot ouest ou est de la rue Palheyra ?), il convient de prendre en compte les tenures des rues qui confrontent les deux îlots de localisation supposés [fig. 93]. Ces derniers sont de formes globalement quadrangulaires, et mesurent approximativement 95 x 90 (îlot ouest) et 95 x 30/40 m (îlot est). Observons tout d'abord les 47 tenures situées *en la rua Palheyra* (rue des Etuves, tenures EUL421 à EUL467). Il faut distinguer parmi elles, celles qui se rapportent respectivement aux deux îlots qui bordent la voie [1232]. On peut, dans ce cas précis, différencier assez aisément les unes des autres, car la partie orientale de la rue Palheyra est constituée d'un îlot qui jouxte les fossés du bourg Saint-Eloi : il est donc très probable que les tenures confrontées par *le camin comunau e paduent de la bila* désignent cet îlot [1233] et que les autres se rapportent à l'autre îlot. Si l'on veut être un peu plus précis, il convient aussi d'examiner les tenures des rues adjacentes à ces îlots, soit les rues du Hâ (95 tenures), de Ségur (Cursol, 26), de Bassens (27) et les fossés de la ville appelés ici de *las Eyras* (cours Pasteur, 65 tenures).

[1227] Rappelons que la majeure partie de l'*yma de la mar* est considérée comme padouen dans l'enquête de 1262 (voir *supra*).

[1228] Ce n'est pas parce que les confronts mentionnent de deux à quatre accès possibles que tous ces accès sont effectifs.

[1229] MIC663 (ADG, G-1714) et REM427 (ADG, G-1176, fol. 6v°).

[1230] NPP044 (ADG, 1-mi 818/13, 1384).

[1231] Tenure EUL680 (ADG, G-114, fol. 165, 13 janvier 1372) : il s'agit de la seule tenure à quadruple accès.

[1232] Rappelons que les tenures sont localisées par rue, la plupart du temps sans distinction des points cardinaux, ce qui est le cas ici.

[1233] PADOUENS 1262, § 11c : *et disso que totas las barbacanas d'esta bila son paduent, eu mur neu qui son entorn la bila defora eu fossat de la bila et l'arrefossat son paduent.*

fig. 93 *- Modélisation du découpage, de la disposition et de la distribution du parcellaire des îlots bordant la rue Palheyra, d'après l'analyse de la documentation écrite (1300-1450)*

Nota : cette cartographie schématique est celle d'un paysage reconstitué à partir des sources écrites, elle est à la fois proche des paysages urbains médiévaux dans les problématiques qu'elle aborde, et très éloignée de ces mêmes paysages si l'on considère simplement le strict agencement proposé.
(cf. commentaires dans le texte)

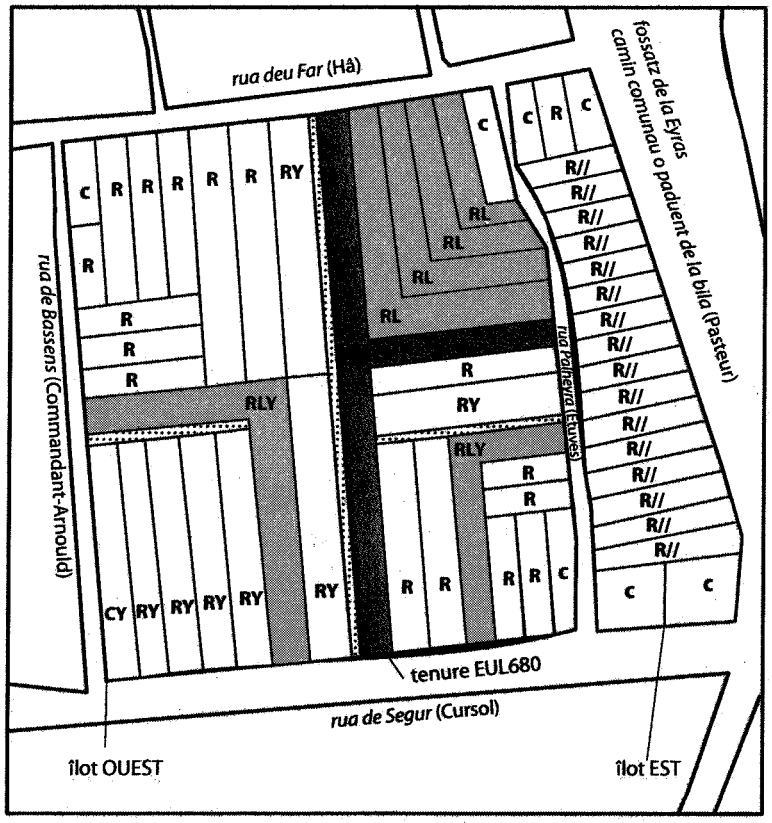

A- Modélisation du découpage, de la disposition et de la distribution parcellaire des îlots ouest et est de la *rua Palheyra* (Etuves)

Légende

Formes parcellaires

- parcelle quadrangulaire
- parcelle en 'L'
- parcelle en T
- *yssida*

Nombre d'accès		*Moyen d'accès*
Accès simple	**R**	sur rue
Accès double	**C**	sur carrefour
	RL	sur deux rues sécantes
	R//	sur deux rues parallèles
Accès triple	**RLY**	sur deux rues sécantes avec yssida
	CY	sur carrefour et yssida
Accès quadruple	**RRRY**	sur trois rues et yssida

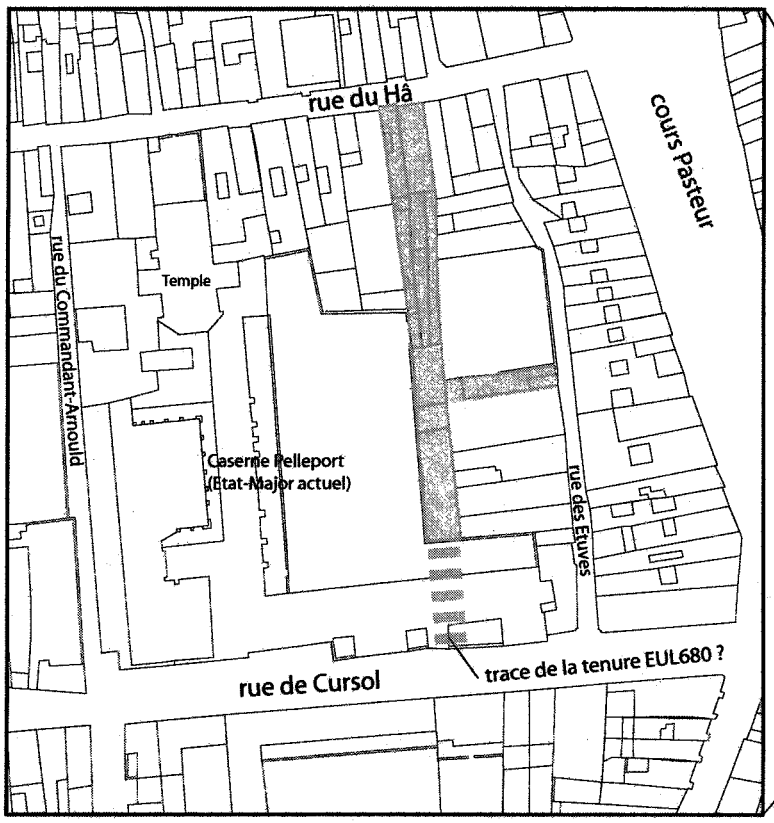

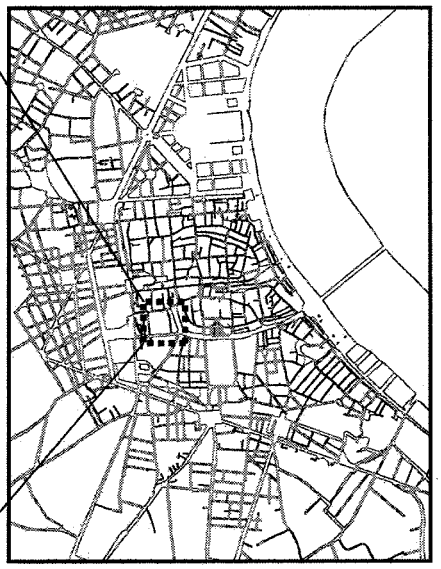

B- Extrait du plan cadastral des années 1811-1821 :
les îlots ouest et est de la rue des Etuves (anciennement *Palheyra*)

0 10 20 mètres

N

© EJC 2006

Au final, on dénombre :

- ✓ 29 tenures qui joignent la rue Palheyra et le fossé d'enceinte (parcellaire laniéré) [1234] ;
- ✓ 8 tenures qui joignent la rues du Hâ et le flan occidental de la rue Palheyra (parcelles en L) [1235] ;
- ✓ aucune tenure joignant les rues de Bassens et Palheyra ;
- ✓ 1 tenure joignant la rue de Ségur à la rue Palheyra [1236] ;
- ✓ 43 tenures uniquement distribuées par la rue Palheyra dont 6 peuvent être rapportées à l'îlot ouest, et probablement aussi une majorité des autres de par la forte densité de tenures qui sont à coup sud associées à l'îlot opposé [1237]; parmi ces 6 tenures, une est dotée d'une issue latérale (EUL438) ;
- ✓ et la fameuse tenure clef joignant la rue de Ségur, la rue du Hâ et la rue Palheyra et qui possède en plus une *yssida* derrière.

D'après l'agencement respectifs que l'on peut faire des tenures, il s'avère que la parcelle à quatre accès à vraisemblablement la forme d'un T[1238]. Aussi peut-on modéliser le type de parcellaire probable pour chacun des deux îlots : la restitution proposée n'est pas absolue car il manque de nombreux actes pour reconstituer toutes les dispositions, mais elle témoigne de la possibilité de saisir des éléments du puzzle parcellaire à partir des textes. La rue Palheyra n'est pas un axe de voirie primaire mais secondaire comme en témoigne les parcelles en L des rues du Hâ et de Ségur. De même, l'accès principal des tenures qui la bordent sur le flan oriental est situé sur les fossés. Tous ces indices, rassemblés ici dans un exemple qui n'est pas pris au hasard mais que je considère comme un cas d'école à l'échelle de Bordeaux, pourraient suggérer que la rue Palheyra est l'ancienne issue des tenures de l'îlot est, que des qualités distributives ont fait basculer dans le domaine public, probablement du fait de la construction de l'enceinte du bourg Saint-Eloi et de sa double ligne de fossés (première moitié du XIIIe siècle). Enfin, en comparant le résultat de cette restitution avec le plan cadastral des années 1811-1821, on s'aperçoit que les grandes lignes de disposition parcellaire sont conservées, à un degré très acceptable pour l'îlot est, et partiel pour l'îlot ouest dont le parcellaire de la portion la plus occidentale a été perturbé par l'implantation de couvent de la Contre-Réforme (devenu l'actuel Temple et la caserne Pelleport). Un micro-alignement de parcelles et de limites parcellaires oblitéré par la caserne Pelleport au sud, pourrait être la trace de la tenure à quatre accès [fig. 93, B, trace de la tenure EUL680].

Cette expérience de cartographie parcellaire à partir des textes pose la question de l'étendue réelle de l'*yssida*. Si la fonction distributive de cette dernière ne peut être remise en question, les nombreuses *yssidas* citées ne sont pas décrites comme des espaces permettant d'aller d'un point A à un point B, comme c'est souvent le cas pour les rues. Aussi peut-on se demander si l'*yssida* est nécessairement reliée à la voirie. Les textes ne permettent pas de répondre à cette question, mais, encore une fois, l'absence de toute indication en ce domaine n'est-il pas la transcription évidente d'une réalité qui tombe sous le sens des Bordelais ? Cette proposition relativise le nombre très important d'*yssidas* répertoriées. Les 1041 tenures qui en sont dotées ne signifient pas qu'il existe autant d'issues : les tenanciers reconnaissent chacun la portion d'*yssida* qui est dans l'emprise de leur tenure. Ainsi, les deux issues reconnues rue des Galères à Sainte Croix ne sont pas

---

[1234] Pour le toponyme des *fossatz de las Eyras*, tenures EUL312 à 315, EUL320, EUL 321, EUL324, EUL326, EUL329, EUL330, EUL332, EUL334 à EUL337, EUL341 à EUL343, EUL347 à EUL349, EUL351, EUL352, EUL354 et EUL355 ; pour la *rua Palheyra* : EUL 424, EUL437 et EUL444.

[1235] Rue du Hâ, du *Far* en gascon : EUL193, EUL206, EUL252, EUL255, EUL260, EUL271, EUL282 et EUL290.

[1236] Tenure EUL426.

[1237] Parmi les tenures EUL421 à EUL467 située rue Palheyra, les tenures EUL425, EUL428, EUL429, EUL432 et EUL 438 sont localisées sur le côté occidental de la voie, par recoupement des confronts avec les 8 tenures joignant la rue du Hâ à la rue Palheyra.

[1238] De prime abord, et sans étudier les autres tenures, il aurait presque pu s'agir d'une parcelle îlot, en assignant à l'*yssida* la même valeur qu'une voie.

distinctes mais dans le prolongement l'une de l'autre, ce qui signifie que le réseau de distribution privé est en co-propriété de plusieurs tenanciers et de plusieurs seigneuries [1239]. Enfin, le rôle distributif de l'*yssida* conduit à considérer que, bien que reconnue par tronçon, elle est rectiligne et communique avec la voirie, ce qui nécessite un agencement régulier du parcellaire des îlots ou fraction d'îlot distribué par une *yssida*.

1.3.2.2- Cartographie du système de distribution privé et typologie des îlots distributifs

Enfin, malgré les problèmes multiples que pose le géoréferencement des données écrites, il est possible de tenter une cartographie du réseau de distribution privé. Il est souvent difficile voire impossible de localiser une tenure sans intégrer une variable indiquant la précision plus ou moins grande de la spatialisation. En revanche, l'opération est plus facilement réalisable en combinant un groupe de données écrites recueillies à l'échelle d'une rue avec les données morphologiques qui peuvent parfois témoigner du réseau d'issues par le biais de traces (alignements remarquables). Alors, on peut raisonnablement cartographier de façon assez sûre une bonne part de ce système secondaire de circulation [fig. 94]. Là encore, la cartographie ne propose pas une vision réaliste du paysage : les systèmes d'*yssida* inscrits sur les îlots ne sont pas positionnés avec une absolue précision. On a essayé ici de combiner les données écrites avec les données morphologiques afin de présenter un paysage possiblement réel. Par ailleurs, n'a été cartographiée que la part du réseau dont on peut assurer l'existence pérenne et la situation approximative au cours de la période 1300-1450, soit environ 4/5e des mentions fournies par les textes.

Le réseau privé de distribution concerne environ un tiers du parcellaire urbain (27,9 % des tenures). Cartographier le réseau d'issues modifie complètement cette proportion : près de la moitié des îlots urbains intègrent une ou plusieurs issues privées [1240] ; ces îlots couvrent près des trois-quarts de la superficie îlotière. Par ailleurs, l'état de restitution du réseau secondaire de distribution du parcellaire permet de réaliser une typologie des îlots à issue :

- ✓ Les îlots de très grande taille, d'une superficie de 2 à 6 hectares, sont constitués d'*yssidas* qui effectuent probablement un circuit interne. Il s'agit des îlots du Prat, de Campauria et de l'îlot au nord-est de Sainte-Eulalie. Il existe des exceptions à cette règle : le très vaste îlot occupé par le jardin des Augustins est doté d'une *yssida* dorsale qui distribue un parcellaire laniéré à l'ouest et qui confronte le vaste jardin monastique à l'est. De même, les deux îlots qui constituent le quartier du Peyrat patissent de la logique de distribution dorsale des îlots du lotissement de Saint-Michel et de Sainte-Croix et ne fonctionnent pas en circuit interne.

- ✓ Les îlots de grande taille, entre 1 et 3 hectares sont distribués par des issues sécantes et transversales qui prennent la forme d'un T ou d'une croix, comme l'îlot ouest de la rue Palheyra. Les issues y sont peut-être la marque des partitions de sous-lotissements, mais rien ne permet d'étayer cette hypothèse. On dénombre 13 îlots de ce type : aucun dans le secteur nord [1241], 2 dans la cité, 2 dans le bourg et 9 dans le secteur sud où ils sont soit isolés, soit mitoyens des zones de lotissement précédemment étudiées.

[1239] La remarque n'est pas formelle, elle s'appuie également sur un plan de feudiste qui permet de remonter les tenures jusqu'au milieu du XVe siècle (ADG, H-949, fol. 23). Voir *infra* § 3.2 .

[1240] Sur les 222 îlots du plan de restitution de la ville vers 1450, 86 sont des îlots à *yssida*, soit 38,7 %, statistique qu'il convient d'arrondir approximativement à la moitié dans la mesure où ce calcul ne concerne que les yssidas géoréférencées (4/5).

[1241] Le secteur est composé d'îlots de taille inférieure ou très nettement supérieure, ce qui explique peut-être ce constat.

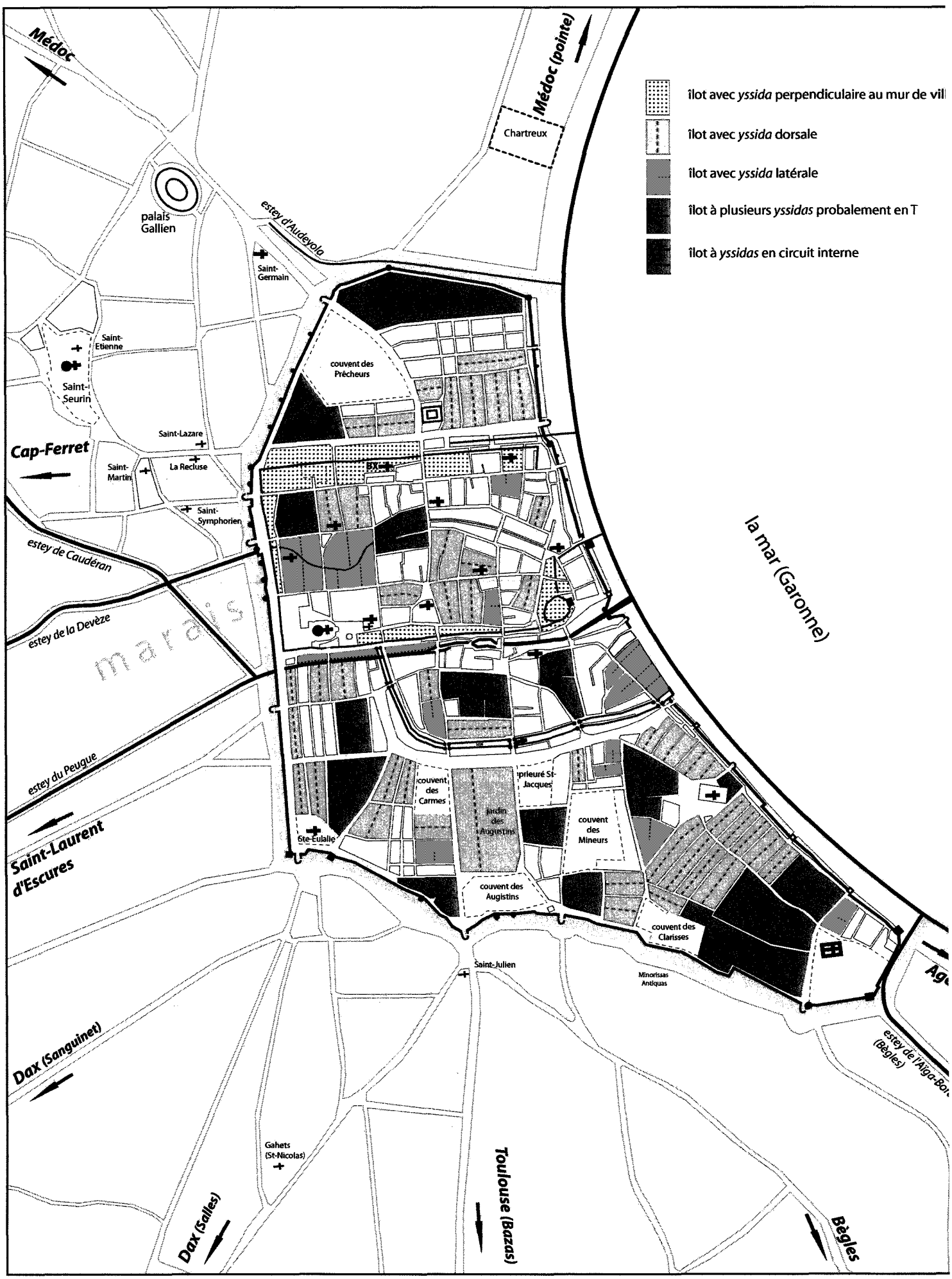

fig. 94 *- Le réseau secondaire de distribution du parcellaire bordel*
(fond de plan : état de restitution de Bordeaux vers 14

✓ Les îlots de petite et moyenne taille (< 1 ha) sont pour partie des îlots à distribution latérale (13 cas, notamment pour les îlots de forme lancéolée du bourg et de Saint-Michel) et en grande majorité des îlots à *yssida* dorsale (44 cas), qui est la forme de distribution la plus répandue mais également la plus caractéristique des lotissements puisqu'elle touche tous les espaces lotis étudiés auparavant.

Ces remarques générales peuvent être modérées par des contre-exemples dont les plus révélateurs sont induits par la topographie. Ainsi, les îlots qui bordent l'enceinte antique sont constitués de tenures avec *yssida au costat* : l'absence de système d'escarpe conduit à la mise en place de voie d'accès au mur qui sont perpendiculaires, telles les nombreuses *vias* indéterminées qui mènent aux murs, citées dans l'enquête des padouens (1262). Les murs exercent ici une contrainte très forte sur la distribution du fond des tenures auquel on accède latéralement. De même, la morphologie des esteys suscite des accès appropriés, perpendiculaires à l'estey de la Devèze dans un cas, et parallèle au lit du Peugue dans l'autre, trace probable d'une voie de halage intra-urbaine [1242].

Ces ramifications secondaires des espaces de circulation tissent au cœur de l'urbain un tissu de proximité qui n'est pas sans rappeler celui de la *contrada* italienne, où la cour intérieure reliée au réseau viaire par une issue est l'espace relationnel par excellence du clan autour d'une lignée familiale [1243]. Je n'ai pas pris en compte la part de la documentation écrite qui m'aurait permis de répondre à cette suggestion, mais l'emprise du réseau d'issues est trop prégnante pour que l'on ne soulève pas le voile.

1.4- Percevoir les évolutions du paysage

Jusqu'à présent, le paysage reconstitué est assez statique. Les actes livrent rarement, et toujours au cas par cas, des bribes d'informations sur l'évolution du paysage. Parmi ces données, certaines sont avérées et décrivent l'état du bien, d'autres sont signalées à l'état de clauses et l'on ne sait si celle-ci furent appliquées. C'est, dans le premier cas, l'exemple de l'*hostau* de Johana Curada et des frères Mesquin que l'on suit entre 1428 et 1458 et qui est *en bia de tombar* à cette dernière date ; où à l'inverse, cet *hostau neu* signalé paroisse Saint-Maixent en 1437, mais que l'on connaît déjà dès 1434 [1244]. Les clauses impliquant des modifications paysagères concernent des réparations et des constructions : elles précisent le plus souvent un terme, un montant, et la nature des travaux. La chapellenie de Johan Escot, instituée en l'église Saint-Pierre, baille à fief un *sou de terra ab los murs* à Pey Lemosin en 1447 : le tenancier doit y *edificar un hostau de fusta nova bona e merchanda*, d'ici à trois ans, en échange d'une baisse des redevances négociées à l'entrée en possession [1245]. Autre exemple, celui de Galhard de Cussac, qui s'acquitte d'un lourd droit d'entrée de 90 livres bordelaises auprès du chapitre Saint-André par bail à fief d'un *sou* indéterminé pour lequel il promet d'effectuer des *adops* (travaux, réparations)

[1242] Les tenures du marché de la paroisse Sainte-Colombe signalent l'*yma de l'estey* en confront arrière (ex : COL055, tenure suivie entre 1410 et 1512), celles de Sainte-Eulalie mentionnent une *yssida detras* du côté de l'estey (ex : EUL627, 1340).

[1243] HEULLANT-DONAS 2005, p. 103-105 : « la *contrada* : espace de domination et de solidarité ».

[1244] PSX363 (ADG, H-736/144), MEX163 (ADG, G-1159/67). On recense ainsi 10 bien neufs (COL116, ELY214, EUL207, EUL702, MIC371, MIC516, MEX163, PRG151, REM154, SIM029 et SPI042), et 12 détruits ou en très mauvais état (*tombat, en bia de tombar, en ruyna, brulhat* : COL049, COL103, COL128, MEX105, MIC135, MIC154, MIC611, PSP103, PSX234, PSX265, PSX355, PSX363). Ce relevé n'est peut-être pas exhaustif, certaines mentions n'ayant pas été relevées dans les TER, ce qui ne changerait cependant pas grand chose : ces description particulières sont rares.

[1245] SIM058 (ADG, G-2641/16). Cette clause de construction concerne 11 tenures (COL020, COL022, ELY003, EUL440, PSX070, PSX097, REM041, REM225, REM353, SIM058 et SPI175). On dispose aussi d'une clause de plantation de vigne (PSX258).

jusqu'à hauteur de 50 livres [1246]. Au final, on ne dispose de ce type d'informations que pour 42 tenures sur les 4164 de la sélection (1 %)... ce qui est bien maigre.

La reconstitution de tenure, bien que conditionnée par l'aspect aléatoire de la conservation des sources, peut fournir un moyen d'apprécier le caractère et le rythme des évolutions paysagères. Celle-ci consiste, rappelons-le, à regrouper les actes qui décrivent une même tenure. Dans la grande majorité des cas, les tenures reconstituées résultent d'un recoupement sans équivoque [1247]. Je me suis interdit de grouper sous une même tenure des biens qui, au fil de la saisie, pouvaient m'apparaître comme très proches mais trop distants dans le temps, car il aurait alors fallu inclure aux statistiques une variable rendant compte du degré plus ou moins assuré de la reconstitution : les sources écrites sont suffisamment nombreuses et complexes à manipuler pour qu'on évite cette surenchère, même si la connaissance intime des fonds laisse augurer de nombreux rapprochements. En l'absence d'indications probantes, il n'y a pas de moyen de savoir qu'un *sou e plassa de terra* reconnu rue du Mirail entre 1338 et 1340 n'est pas celui reconnu en 1436 [1248], ou n'a pas été transformé en un tout autre bien. Dans cette perspective, la reconstitution de tenure devient une opération également conditionnée par la plus ou moins grande mobilité du paysage, caractère que l'on peut apprécier en étudiant la durée moyenne sur laquelle on peut suivre une tenure.

Sur les 4164 tenures sélectionnées entre 1300 et 1450, 2856 (68,6 %) ne sont documentées que par une seule fiche et 1308 par plus de deux fiches (31,4%). Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble de ces données, ainsi que la durée moyenne de suivi des tenures au regard du nombre de fiches.

***Tableau 44** – Durée moyenne du suivi des tenures*

Tenures documentées par	Nombre de tenures	Pourcentage de tenures	Durée moyenne de suivi	Nombre de fiches par catégorie	Pourcentage de fiches
1 fiche	2856	68,6 %	—	2856	44,4 %
Plus de 2 fiches	1308	31,4 %	***22,8 ans***	3578	55,6 %
TOTAL	***4164***	***100 %***	—	***6434***	***100 %***
Tenures documentées par	**Nombre de tenures**	**Pourcentage de tenures > 1 fiche**	**Durée moyenne de suivi**	**Nombre de fiches par catégorie**	**Pourcentage de fiches**
2 fiches	796	60,9 %	13,2 ans	1592	44,5 %
3 fiches	288	22 %	27,4 ans	864	24,1 %
4 fiches	131	10 %	40,6 ans	524	14,6 %
5 fiches	42	3,2 %	48,3 ans	210	5,9 %
6 fiches	18	1,4 %	58,3 ans	108	3 %
7 fiches	15	1,2 %	95,9 ans	105	2,9 %
8 fiches	7	0,5 %	55,4 ans	56	1,6 %
9 fiches	5	0,4 %	93,2 ans	45	1,3 %
10 fiches	1	< 0,1 %	84 ans	10	0,3 %
11 fiches	2	< 0,2 %	147 ans	22	0,6 %
12 fiches	1	< 0,1 %	71 ans	12	0,3 %

[1246] REM135 (ADG, G-379/37). Cette clause de réparation concerne 9 tenures (PSX015, PSX113, PSX346, PSX363, REM135, REM309, SIM146, SPI031, SPI058).

[1247] Les tenures identifiées comme fluctuantes sont au nombre de 12, soit 0,3 % des tenures sélectionnées. Leur transmission dans l'intégralité, par moitié, par tiers, quart et autre proportions combinées, m'ont conduit à les regrouper sous une même appellation, alors que la logique aurait voulu que l'on crée autant de tenures que de modifications observées. La reconstitution de cette part infime de la base est, insistons à nouveau sur ce point, une reconstitution d'un bien, et non d'une tenure. Toutefois, ces filiations effectuées permettent de suivre les biens sur une durée supérieure à la moyenne qui est de 22,8 ans pour les 1308 tenures documentées par plusieurs fiches. Les 12 tenures évoquées ici sont : COL018 = 169 ans ; COL020 = 87 ans ; COL022 = 128 ans ; COL089 = 92 ans ; ELY245 = 74 ans ; ELY289 = 18 ans ; NPP006 = 7 ans ; PSX054 = 54 ans ; ROU095 = 29 ans ; SIM118 = 159 ans ; SIM132 = 25 ans.

[1248] Exemples des tenures ELY212 et ELY296.

13 fiches	—	—	—	—	—
14 fiches	1	< 0,1 %	92 ans	14	0,4 %
15 fiches	—	—	—	—	—
16 fiches	1	< 0,1 %	159 ans	16	0,5 %
TOTAL	***1308***	***100 %***	***22,8 ans****	***3578***	***100 %***
Tenures documentées par	**Nombre de tenures**	**Pourcentage de tenures > 1 fiche**	**Durée moyenne de suivi**	**Nombre de fiches par catégorie**	**Pourcentage de fiches**
2 fiches	796	60,9 %	13,2 ans	1592	44,5 %
3 à 5 fiches	461	35,2 %	33,1 ans	1598	44,7 %
Plus de 5 fiches	51	3,9 %	79,3 ans	388	10,8 %
TOTAL	***1308***	***100 %***	***22,8 ans****	***3578***	***100 %***

* *Nota :* la moyenne de l'ensemble n'est pas égale à la moyenne des moyennes de chaque catégorie.

La première partie du tableau évoque le caractère significatif de la méthode de reconstitution des tenures : près d'un tiers des tenures (31,4 %) concentre à lui seul plus de la moitié des fiches (55,6 %). La deuxième partie du classement donne le détail du nombre de tenures documentées selon une proportion croissante de fiches (de 2 à 16). Elle est significative de la difficulté de pouvoir recouper les tenures au-delà de 4 à 5 fiches, catégories après lesquelles tous les chiffres baissent sensiblement. Certes, le caractère aléatoire de la documentation a une part prépondérante dans ce constat, mais les modifications parcellaires (fusion, division) rendent d'autant plus périlleuses les capacités de recoupement, sans compter les changements de la nature principale des biens qui ne sont que très rarement cités mais qui influent aussi de façon indirecte. On observe également que plus les tenures sont documentées plus la durée de suivi est longue. Cette logique apparente n'est cependant valable qu'au regard d'un échantillon significatif : la durée de suivi augmente de façon constante de 2 à 7 fiches par tenures, mais on ne dispose pas suffisamment de tenures au-delà pour évaluer le phénomène par la suite. De plus, ces chiffres ne sont que des moyennes et l'on pourrait les nuancer par toute une série de contre-exemples : ainsi, le censier du Temple de Bordeaux permet-il de suivre une maison située rue Burga (allées de Tourny), entre 1346 et 1454 (108 ans) alors que cette tenure n'est documentée que par deux fiches [1249]. A l'inverse, malgré les huit fiches datées qui lui sont associées, la *mayson* tenue par Gensac de Balizac puis par Johana Decotz n'apparaît que durant 13 ans, de 1393 à 1406 [1250]. Il semble alors qu'on ne puisse pas donner de valeur sûre en deçà d'un échantillon représentant 10 % du nombre de tenures à plusieurs fiches. La moyenne de 2,7 fiches / tenure conduit donc à présenter les durées de suivi en trois catégories cohérentes (2 fiches, 3 à 5, et > 5). La progression chronologique d'une classe à l'autre et alors de 2,5 fois la durée de la classe précédente [1251]. Ces éléments sont suffisamment révélateurs pour que l'on puisse étudier la durée moyenne du suivi des tenures de chaque secteur, dont les données chiffrées sont rassemblées dans le tableau 45 et la figure 95.

***Tableau 45** – L'évolution du paysage urbain bordelais d'après la durée moyenne de suivi des tenures*

Secteurs	Nombre total de fiches	Tenures à 1 fiche		Tenures à plusieurs fiches		Durée moyenne de suivi	Tendance globale de l'évolution du paysage
		Nombre	%	Nombre	%		
Cité	1093	696	63,7 %	397	36,3 %	29 ans	— : très faible et très lente
Bourg	452	275	60,8 %	177	39,2 %	27,8 ans	– : faible et lente
Moyenne						*22, 8 ans*	
Nord	579	431	74,4 %	148	25,6 %	22,3 ans	+ : forte et rapide
Sud	2040	1454	71,3 %	586	28,7 %	17,2 ans	++ : très forte et très rapide

[1249] NPP139, AD31, 1-mi 810/122 (1346) et 1-mi 831/53 (1454). Le censier du Temple note d'une lettre et d'un chiffre identique les actes se rapportant à la même tenure.
[1250] Tenure SPI225, tenure de la seigneurie des Lalande : ADG, C-3362/19R° (4 transactions datées) et fol. 22R° (*idem*).
[1251] Le calcul approximatif est le suivant : 33,1 ÷ 13,2 = 2,5 ; 79,3 ÷ 33,1 = 2,33 ≈ 2,5.

fig. 95 *- Evolution des paysages urbains bordelais entre 1300 et 1450 d'après la durée moyenne de suivi des tenures*

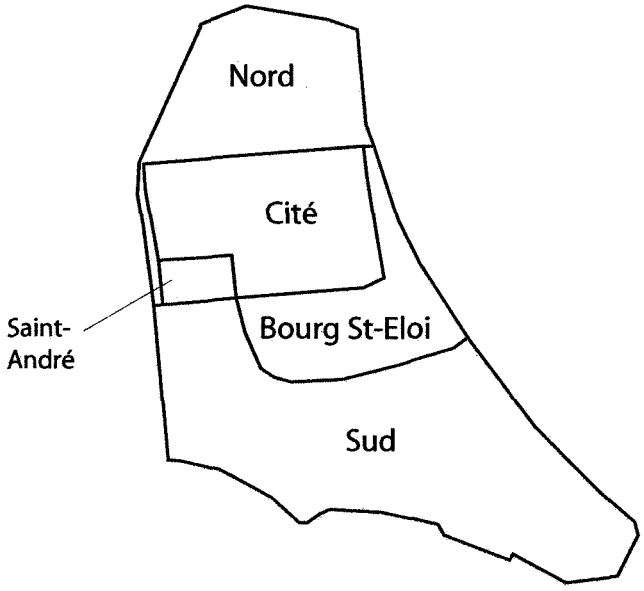

A- Schéma d'identification des secteurs

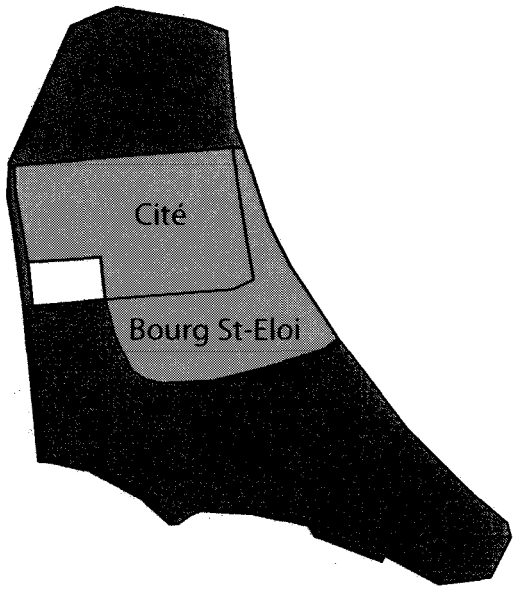

Légende
caractère et rythme de l'évolution

- *trés forte et très rapide*
- *forte et rapide*
- *très faible à faible et lente*

B- Caractère et rythme évolutif de chaque secteur

0 500 mètres N

© EJC 2005

Une question se pose alors : en quoi le suivi d'une tenure implique-t-il l'évolution du paysage ? Pour y répondre, on peut évoquer plusieurs aspects. Le premier est que les mutations parcellaires des tenures nécessite que le seigneur qui veut procéder à la fusion ou au partage de fonds doit avoir l'accord des tenanciers si ces fonds appartiennent à plusieurs personnes, ou le tenancier doit lui-même les pratiquer sur des biens propres qui sont alors juxtaposés. Le deuxième vient du constat que les tenures passent de tenancier en tenancier, le plus souvent, sans changer de famille ni de lignage, donc sans que les redevances évoluent, car sinon, ces redevances n'auraient pas une valeur si négligeable. La modification du nombre de parcelles composant la tenure entraîne, par ailleurs, un ajustement des redevances. La durée de suivi des tenures est donc dépendante de la plus ou moins grande pérennité de la nature parcellaire des tenures et de celle des redevances qui, si elles évoluent peu, sont réajustées dès que possible par le seigneur en tenant compte de la cherté de la vie, mais aussi de la nature des biens qui composent la tenure. Plus ces données sont stables, plus il est possible de suivre une tenure, plus elles évoluent, plus il est difficile de suivre un bien. Or, si l'on considère que la modification parcellaire, par division ou fusion de fonds, est, à n'en pas douter, une évolution paysagère, d'une part, et que le réajustement des redevances est chose que le seigneur applique rarement, mais applique selon la nature des biens qui change elle-aussi, d'autre part, alors la durée de suivi devient possiblement le seul outil disponible pour saisir les évolutions plus ou moins fortes et plus ou moins rapides du paysage.

Il ressort de ce postulat et de la répartition du tableau 45, un évident axiome : plus on arrive à suivre les tenures dans la durée, moins les évolutions paysagères sont importantes. Les paysages de la vieille cité remparée et du bourg Saint-Eloi évoluent globalement peu et plus lentement que le reste de la ville. La superficie prépondérante des secteurs nord et sud explique également que la moyenne urbaine exprime une évolution très sensible des paysages au cours de la période, par rapport aux deux secteurs précédents. On retrouve ici, une répartition des secteurs très semblable à celle observée dans l'étude de densité du maillage parcellaire, phénomènes qui sont peut-être en partie liés. L'occupation continue de la cité depuis la Basse Antiquité a généré un maillage parcellaire très serré, phénomène que l'essor démographique des XIIe et XIIIe siècle a nourri et renforcé. Dans ces conditions, les évolutions paysagères sont d'autant moins sensibles compte tenu de la fixation du domaine public et de la défense hardie que montre chaque propriétaire à maintenir en place ses possessions. Les paysages du bourg Saint-Eloi semblent connaître, de même, une évolution peu sensible. Les capacités de changement de ces deux secteurs sont d'autant plus réduites qu'ils sont les secteurs les plus densément construits de la ville [1252]. En revanche, les secteurs nord et sud représentent les espaces où les modifications sont les plus importantes, et sans doute aussi les plus rapides. Ces secteurs sont composés de lotissements assez récents et d'une part importante de terres cultivées qui offrent un potentiel d'évolution nettement plus favorable, notamment s'agissant de la progression du bâti, comme on le verra par la suite. En somme, il est impossible de suivre pas à pas, parcelle par parcelle, année après année, les évolutions des paysages bordelais ; cette méthode indirecte permet toutefois d'affirmer que les changements existent bien, qu'ils sont sûrement mêmes conséquents malgré la relative stagnation observée à l'échelle des phases de fabrication de la ville. Et, s'il est encore un peu tôt pour le démontrer, on peut ajouter que ces évolutions tiennent plus à la nature d'occupation des sols et à l'urbanisation grandissante qu'aux mutations du maillage parcellaire qui paraît relativement stable au cours de la période.

[1252] Il faut toutefois nuancer ce point de vue. Les actes ne signalent que très rarement des modifications dans l'habitat, pour simplifier, on peut même dire qu'ils ne les signalent que lorsque ces modifications engendrent des changements dans la gestion du bien et dans la perception des redevances. Il ne sont donc pas, comme chacun sait, la voie d'accès royale pour l'étude du bâti.

2- Approche méso-spatiale : paysages et urbanisation du lotissement 4 (1300-1450)

2.1- Cadres de l'enquête et principe d'analyse

2.1.1- Le cadre géographique du lotissement : des limites morphologiques à celles induites par les textes...

Le double peigne du lotissement 4 qui s'étend le long de la *gran carreyra Senta-Crotz autrament Sanguinengua* (actuelle rue Camille-Sauvageau), entre l'abbaye Sainte-Croix et l'église Saint-Michel, couvre une superficie de 9 hectares [fig. 96]. Les données morphologiques et les sources écrites ont permis, dans une étape précédente, de réaliser une chronologie relative assez précise de sa morphogenèse dans le courant du XIIIe siècle [1253] : les terrains bordant la voie vers Agen (rua C.-Sauvageau), alors marécageux, ont été drainés par le biais d'une plantation d'arbres (*freysse,* 1200-1250). Une fois asséchées, ces terres furent l'objet d'une opération de lotissement promue par le monastère bénédictin de Sainte-Croix et réalisée par les tenanciers (milieu XIIIe siècle). Elle consiste à mettre en place un jeu de voies de desserte (double peigne) afin de distribuer les lots découpés sur chaque parcelle-parent [1254]. Les redevances des lots distribués et les outils d'analyse spatiale du SIG ont permis de trouver un système de mesures auto-similaires et emboîtées pouvant concerner potentiellement 500 lots. Enfin, il semble que l'opération ne fut pas menée à terme dans la mesure où une partie du peigne occidental porte la trace d'autres voies aujourd'hui parcellisées et qu'il existe au moins un toponyme viaire qui est attesté vers le milieu du XIIIe siècle et que l'on ne retrouve pas par la suite (*rua de Francs*). L'ensemble du lotissement, ainsi que les établissements ecclésiastiques qui le jouxtent (église Saint-Michel, monastère Sainte-Croix, couvent des Clarisses) ont été englobés au début du XIVe siècle par la troisième enceinte (1302-1325 pour cette portion). La figure 96 situe le lotissement sur le fond du plan cadastral des années 1811-1821. Il apparaît proche, dans ses lignes structurantes, de ce qu'il était au début du XIVe siècle. Les aménagement modernes situés au pourtour de l'abbaye Sainte-Croix effleurent sa limite sud. Les trois-quarts des toponymes actuels sont une transcription presque parfaite des toponymes médiévaux : Allamandiers (*Allemendeys*), Fours (*Forn*), Andronne (*Androna*), Bayssac (*id.*), Carbonneau (*Carboneu*), Carpenteyre (*Carpentaria* ou *Fusteria*), Planterose (*Planta-Rosa*), Bouviers (*Boyes*), Vignes (*Vinhas*), Traversanne (*Traversana*), Nérigean (*Nérayen*), et Saumenude (*Sors-Menudas*) ; seules les rues Camille-Sauvageau (*Senta-Crotz* ou *Sanguinengua*), Gaspard-Philippe (*Maucalhau* ou *deu Casse*), Le Reynart (*Bordalesa*) et Porte-de-la-Monnaie (*Angles*) ont connu des évolutions toponymiques différentes.

[1253] Voir *infra*, partie III, § 6.3.

[1254] GAUTHIEZ 2003a, p. 300, définit une « parcelle-parent » comme une parcelle faisant l'objet d'un fractionnement (ou morcellement / division) en plusieurs « parcelles-dérivées », ici, des lots.

fig. 96 - Plan de situation du lotissement des paroisses Saint-Michel et Sainte-Croix (lotissement 4) sur le plan cadastral des années 1811-1821

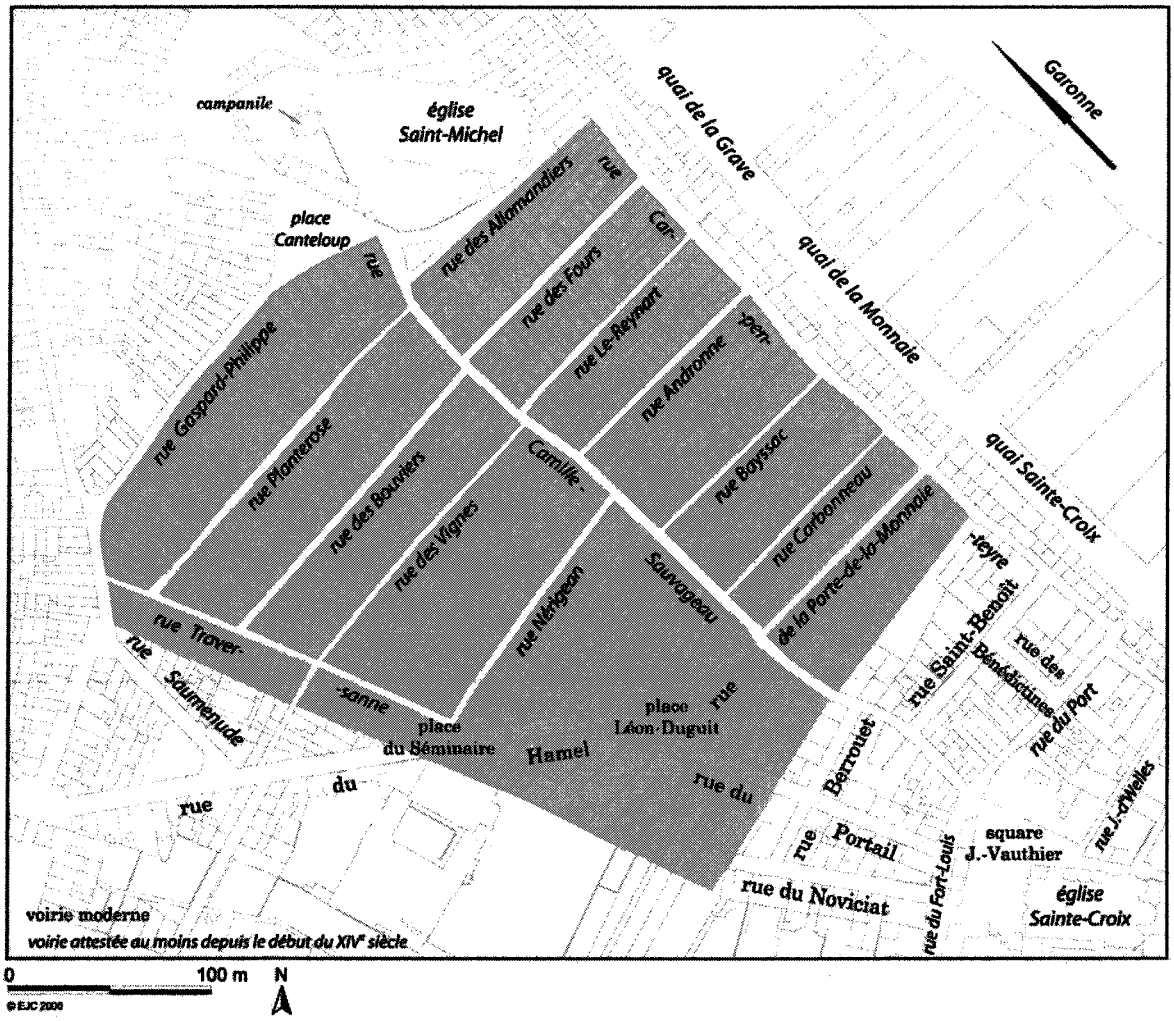

L'étude des paysages nécessite de sélectionner toutes les fiches de la base de données qui se rapportent au lotissement 4, soit 927 fiches documentant 691 tenures entre 1300 et 1450 (12,1 % des fiches de la base, et 13,5 % des tenures) [1255]. Le fait que les

[1255] Les limites chronologiques sont imposées par le récolement des actes de la paroisse Saint-Michel qui couvre la période 1300-1450 (GROSSET-ALBERDI 1999). On a sélectionné toutes les fiches se rapportant aux voies du lotissement, soit, pour la paroisse Saint-Michel, les rues (toponyme suivi du nombre de tenures, codes tenures) : *Alamandeys* (11 tenures, MIC001 à MIC011), *Forn* (16 tenures, MIC308 à MIC324), *Bordalesa* (11 tenures, MIC151 à MIC161), *Androna* (29 tenures, MIC012 à MIC040), *Bayssac* (56 tenures, MIC042 à MIC097), *Maucalhau* (44 tenures, MIC369 à MIC412), *Planta-Rosa* (33 tenures, MIC487 à MIC516, MIC72, MIC673 et MIC676), *Boyes* (38 tenures, MIC110 à MIC147), *Vinhas* (11 tenures, MIC098 à MIC108), *Grava* (23 tenures, MIC326, MIC327, MIC329 à MIC345 et MIC347 à MIC350), *Traversana* (22 tenures, MIC046 à MIC067) ; et pour Sainte-Croix les rues : *Angles* (37 tenures, PSX001 à PSX025 et PSX027 à PSX038), *Fusteria* (22 tenures, PSX123, PSX124, PSX128, PSX130 à PSX132, PSX137, PSX138, PSX140 à PSX143, PSX145, PSX148, PSX150, PSX151, PSX153, PSX155 à PSX157, PSX159 et PSX160) et *Olme-Papon* (3 tenures, PSX427 à PSX429). Certains toponymes se trouvent à cheval entre les deux paroisses, ce sont les rues *Carboneu* (95 tenures dont 32 à Saint-Michel, MIC164 à MIC196 + 63 à Sainte-Croix, PSX042 à PSX076, PSX078, PSX080 à PSX096, et PSX098 à PSX106), *Senta-Crotz o Sanguinengua* (109 tenures dont 59 à Saint-Michel, MIC557 à MIC614 + 50 à Sainte-Croix, PSX317 à PSX346, PSX348, PSX362, PSX366, PSX370, PSX374, PSX376, PSX379, PSX380, PSX384 à PSX391, et PSX396 à PSX401), *Nerayen* (90 tenures dont 61 à Saint-Michel, MIC415 à MIC476, + 29 à Sainte-Croix,

textes ne précisent presque jamais le côté de la voie où se trouve la tenure en jeu invite à reconsidérer le cadre géographique de l'enquête. On peut facilement isoler et délimiter le lotissement du point de vue morphologique, mais le laconisme de l'écrit en matière de localisation nécessite d'englober les espaces qui jouxtent le lotissement : soit parce qu'il faut comprendre un côté de rue qui se situe en dehors du lotissement mais que l'on ne peut distinguer de l'autre – c'est le cas des rues Gaspard-Philippe (*Maucalhau* ou *deu Casse*) ou Saumenude (*Sors-Menudas*) – soit parce que les toponymes viaires couvrent des secteurs qui dépassent le cadre du lotissement et qu'on n'a également aucun moyen de les distinguer des autres (c'est le cas de la rue Camille Sauvageau et Carpenteyre). A l'inverse, la portion non aboutie du lotissement est désignée aux XIVe et XVe siècle comme le secteur du Peyrat-Senta-Crotz : il n'est pas compris dans l'enquête et a été en partie retranché des 'limites morphologiques du lotissement' [fig. 96] car il aurait fallu prendre en compte 3,8 hectares supplémentaires, mais surtout parce qu'il semble avoir connu une évolution différente de celle du lotissement : c'est un secteur d'agriculture urbaine pendant tout le XIVe et le XVe siècle, où domine, comme à Sainte-Eulalie et à Campauria, la culture des *trens de vinha* [1256]. Ces contraintes inhérentes à la documentation modifient sensiblement le cadre géographique de l'enquête et le font passer de 9 hectares (superficie du lotissement 4 sur le plan cadastral) à 10,3 hectares [fig. 97 A et B] [1257].

Avant d'aborder plus précisément les problématiques d'évolution, et pour en terminer avec les limites du cadre géographique, il convient de préciser que la troisième enceinte est un élément déterminant dans les processus de fabrication de ce quartier. Toutefois, le peu de sources dont on dispose pour les années 1300-1325 (42 tenures sur 691), ne permet pas de présenter des tableaux évolutifs pour la période antérieure à sa construction. Ayant déjà justifié la relative stagnation des années 1320-1450 d'un point de vue morphologique, la seule modification sensible de l'enceinte entre le début et la fin de la période est liée à l'amoindrissement de son rôle défensif à cause des constructions qui s'y accolent et qui conquièrent la portion comprise entre elle et le fleuve [1258]. Léo Drouyn rend compte de ce phénomène de façon quelque peu exagérée dans son plan de restitution de *Bordeaux vers 1450* : les portions d'enceinte qui longent la Garonne sont fondues dans le bâti des îlots [1259]. Le phénomène ainsi cartographié me semble être justifié plus tardivement, peut-être pour la période 1480-1530, mais le peu d'éléments dont on dispose ne permet pas de le certifier pour les périodes antérieures. Quelques rares cas sont tout au plus révélateurs d'une série d'empiètements réalisés sur les voies d'escarpe et contrescarpe qui bordent la ligne de fortification, mais ne sauraient pas être assimilés à de véritables îlots. La figure 97 rend compte de la surface potentiellement couverte par la documentation sélectionnée : y sont positionnés les différents toponymes et autres marqueurs du paysage cités dans les textes. En somme, du point de vue de la fabrique spatiale, les évolutions sont quasi inexistantes entre 1320-1325 [fig. 97, A] et 1450 [fig. 97, B]. La question des empiètements de la partie maritime de la troisième enceinte est figurée par des pointillés.

PSX199 à PSX210, PSX213 à PSX224 et PSX229 à PSX234) et *Sos-Menudas* (22 tenures, dont 8 à Saint-Michel, MIC638 à MIC645 + 14 à Sainte-Croix PSX173 à PSX186).

[1256] JEAN 1999, p. 56-57 : « la vigne occupe 14 tenures du Peyrat-Senta-Crotz au XIVe siècle, soit trois-quarts du secteur documenté, et encore plus d'un tiers au XVe siècle (7 tenures) ».

[1257] Pour plus de facilité dans l'exposé, le « lotissement 4 » désigné par la suite correspond à l'espace potentiellement couvert par la documentation.

[1258] Ces constructions sont désignées comme étant *sobre la Grava* (23 tenures). Elle apparaissent à la fin de la décennie 1360 (MIC326, 1367) et sont de plus en plus nombreuse à partir de 1400.

[1259] DROUYN 1874, plan hors texte, voir *supra*, fig. 20 et 21.

fig. 97 *- La relative stagnation de la morphologie du lotissement 4 (1325 - 1450)*

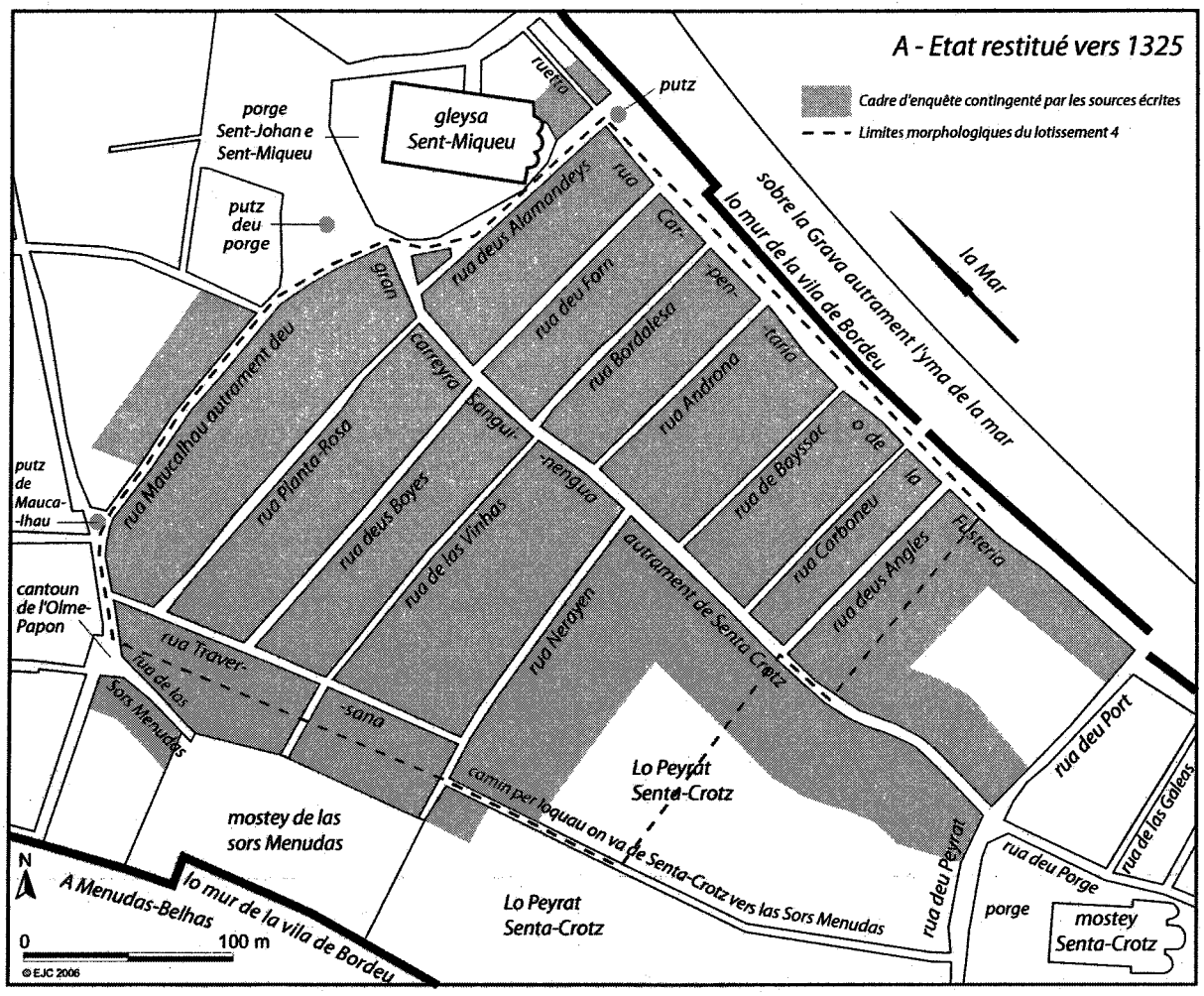

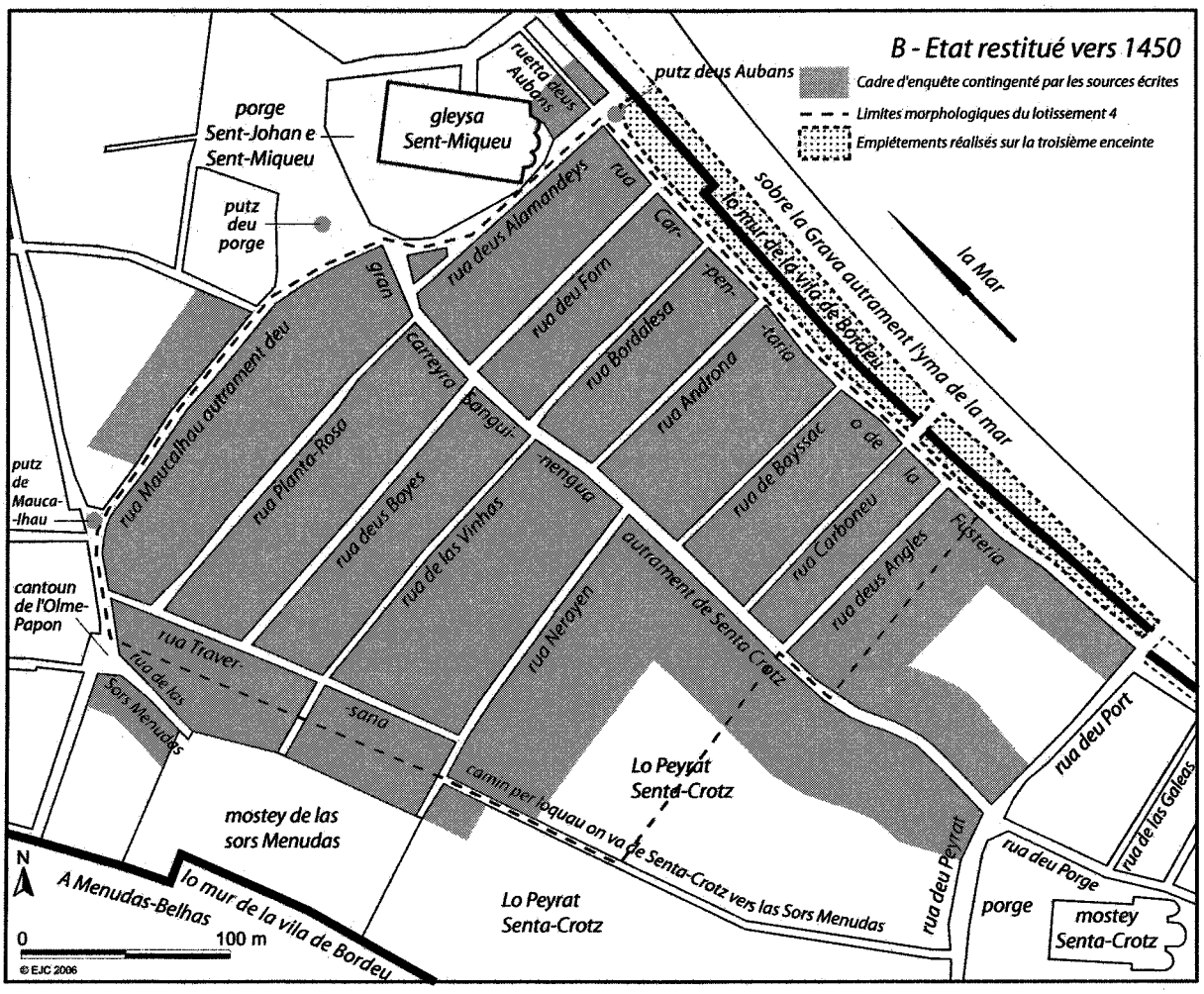

2.1.2- Les échelles d'analyse paysagère

La nature de la documentation, son nombre et sa répartition chronologique et spatiale imposent des contraintes à l'approche des paysages. Vouloir étudier le paysage à l'échelle de chaque îlot nécessite d'une part, de pouvoir spatialiser précisément l'information, et d'autre part de disposer d'un échantillon significatif de données. On peut être à peu près sûr que les tenures de la rue des Alamandeys concernent l'îlot compris entre ladite rue et celle du Forn, mais il est quasiment impossible de distinguer la répartition des tenures des autres voies de dessertes du double peigne (2 îlots potentiels / voie) et il est encore plus complexe de spatialiser les tenures des rues Carpentaria (7 îlots potentiels) et Sanguinengua (12 îlots potentiels). Par ailleurs, les données ne sont pas suffisantes ou suffisamment bien réparties pour chaque voie. Que signifient les différences notoires entre les 11 tenures de la rue Bordalesa et les 95 tenures de la rue Carboneu (1300-1450) : simple aléas de la répartition des sources, ou expression d'une urbanisation plus marquée dans une rue part rapport à une autre ? Avant de proposer des réponses plausibles, il convient de définir quelle peut-être l'échelle d'approche des paysages, en considérant la répartition spatiale des sources, et des postulats d'investigation qui découlent de l'observation du lotissement et de la toponymie. La fraction nord du lotissement, ou peigne compris entre les rues Sanguinengua et la Garonne, est plus fortement desservie que son pendant terrien (7 voies pour 3,1 ha contre 6 voies pour 5,3 ha). L'alternance soutenue des voies de desserte, le toponyme artisanal de la rue du Forn (four) et probablement d'origine géographique de certains tenanciers (Bordalesa pour 'bordelaise' et Angles pour 'anglais') suggère une activité et un peuplement plus denses, en bref des caractères nettement plus urbains, que les vastes îlots du peigne sud qui évoquent un parcellaire plus lâche et dont la toponymie rappelle la prégnance du monde rural (Planta-Rosa, Boyes pour 'bouviers' et Vinhas pour 'vignes'). Les contraintes de spatialisation des données et le postulat d'une différence d'occupation et de peuplement entre les deux peignes conduisent à définir deux secteurs :

- ✓ Le secteur FLEUVE rassemble toutes les voies du peigne nord, à savoir les rues des Alamandeys, du Forn, Bordalesa, Androna, Bayssac, Carboneu, Angles et Carpentaria ou Fusteria ainsi que les tenures sises *sobre la Grava*, *extra-muros* ;

- ✓ Le secteur TERRE concerne le peigne terrien, distribué par les rues Maucalhau (ou deu Casse), Planta-Rosa, Boyes, Vinhas, Nerayen, Traversana et Sors-Menudas.

- ✓ Entre les deux secteurs, la rue Sanguinengua (ou Senta-Crotz), constitue un espace intermédiaire dont les données sont délicates à intégrer. D'un côté, c'est un axe structurant et antérieur au lotissement et on peut supposer qu'il est relativement homogène : de fait, on pourrait rapporter ses données par moitié à chacun des deux secteurs précédents. D'un autre, les paysages de chaque côté de cette voie pourraient également inscrire les différences d'occupation de chaque secteur, plus agraire et rural au sud, plus artisanal et urbain au nord. Elle sera donc abordée pour elle-même comme un sous-secteur dont les résultats permettront de nuancer la description des deux autres.

Le tableau suivant répartit le nombre de données par rue et par secteur pour la période 1300-1450. L'exploitation statistique des données sélectionnées sera effectuée en fonction de ces secteurs.

Tableau 46 - *Répartition du nombre de tenures du lotissement 4 par rue et par secteur (1300-1450)*

Secteurs	Toponyme viaire	Nbre de tenures / voie	Nbre de tenures / secteur
FLEUVE	*Alamandeys*	11	300
	Forn	16	
	Bordalesa	11	
	Androna	29	
	Bayssac	56	
	Carboneu	95	
	Angles	37	
	Carpentaria / Fusteria	22	
	Grava (sobre la)	23	
Sous-secteur (intermédiaire)	***Sanguinengua / Senta-Crotz***	***109***	*109*
TERRE	*Maucalhau / Casse*	44	263
	Planta-Rosa	33	
	Boyes	38	
	Vinhas	11	
	Nerayen	90	
	Traversana	22	
	Sors-Menudas	22	
	Olme-Papon	3	
TOTAL		*672 tenures* [1260]	

2.1.3- Seuils pertinents de l'évolution des paysages du lotissement 4

L'échantillon significatif de sources sélectionnées sur la durée d'un siècle et demi pose évidemment la question de l'évolution des paysages. Plusieurs moyens permettent d'approcher ces processus d'évolution. L'un consiste à relever les changements explicitement signalés dans les textes : ainsi, le *sou e plassa de terra* reconnu par Lombard de Boulhac entre 1384 et 1394 rue du Forn, est acquis par Guilhem Martin et Galharda Dendeyras dont l'aveu de 1408 précise que *losdeyts affeuatz l'auen comprat saenreyre deus executors deu darrey testament deudeyt Lombard de Boulhac per lo pretz e la soma de LVII libras et V soudz*. A cette date, le *sou e plassa de terra* a été construit et les tenanciers reconnaissent un *hostau ab la yssida detras*, issue qui n'est pas citée auparavant [1261]. Une autre méthode consiste à relever la différence de nature des biens déclarés dans un groupe d'actes qui concernent la même tenure. Cette opération est plus périlleuse car elle considère implicitement que les biens déclarés le sont avec une même qualité de détails – ce qui est loin d'être évident – et elle est également conditionnée par la reconstitution de tenure, qui repose cependant sur des recoupements avérés (redevances, confronts...). C'est le cas de *l'hostau, yssida e casau detras* tenu par Bernard Esteve, rue Sainte-Croix (C. Sauvageau) mouvant du monastère bénédictin, et qui est signalé pour la première fois en 1447. Il est reconnu par le même tenancier en 1451 mais, lorsqu'en 1457 Arnaud Ussey l'avoue à son tour, il déclare tenir *un sou de terra en que sole aver hostau ab la yssida et casau detras*, en d'autres termes, et pour une raison qui n'est pas spécifiée, la maison a été détruite [1262]. Ces deux méthodes sont pertinentes mais somme toute trop contingentées par la qualité descriptive des sources et par la reconstitution de tenure. Comment interpréter le fait qu'une

[1260] On justifiera par la suite la différence entre le nombre de tenures ici comptabilisées (672) et celles que l'on peut sélectionner (691).
[1261] Tenure MIC312, 4 fiches (ADG, G-1714 et G-1712, non folioté) ; « les dits tenanciers l'ont acheté autrefois (le sou) aux exécuteurs testamentaires de Lombard de Boulhac pour le prix et la somme de 57 livres et 5 sous ».
[1262] Tenure PSX355, 3 fiches, ADG, H-734 fol. 160 et 161 pour les reconnaissances de B. Esteve et H-738, fol 120 v° pour celle d'A. Aussey.

partie d'un bien soit déclarée dans une reconnaissance et pas dans d'autres, sur un même groupe de fiches concernant une tenure [1263]. S'agit-il d'une véritable évolution du paysage, ou d'une évolution de sa perception ? Considérer seulement un cas sans prendre conscience que les indices cités ou non sont révélateurs des centres d'intérêts des détenteurs du sol (et donc du paysage perçu) pourrait fausser la démarche. Par ailleurs, ces deux méthodes d'approche de l'évolution ne concernent qu'un nombre de tenures limité (19 tenures sur 691, soit 2,7 %), même si 1/4 des cas témoignent d'une poussée de l'urbanisation du lotissement. J'ai donc choisi d'exclure ces actes de l'approche statistique afin de laisser le champs ouvert à une autre méthode moins conditionnée et applicable sur les 672 tenures restantes [1264].

Il ne reste donc qu'une méthode efficiente permettant de dégager les évolutions du paysage (s'il y en a !) : elle nécessite un corpus documentaire conséquent (ce qui est le cas ici), dont on étudiera et comparera les données en le découpant selon des seuils chronologiques idoines (ce que je vais faire), et ce afin de cartographier les résultats et de pouvoir comparer les états de restitution (ce que le lecteur est naturellement invité à faire)[1265]. En l'absence de date clef dans la chronologie de construction des paysages du lotissement 4 pour la période 1300-1450, le choix de seuils 'pertinents' résulte d'un découpage arbitraire mais statistiquement équitable par tranche de 'n' années. Une première tentation a été de fractionner les sources tous les 50 ans. On disposerait ainsi de 66 tenures pour les années 1300-1350, de 274 tenures pour la tranche 1350-1400 et de 352 tenures pour les années 1400-1450, en comptabilisant dans chaque seuil des tenures que l'on suit sur plusieurs seuils, voire sur l'ensemble de la période [1266]. Ventilée ainsi, la répartition se fait l'écho de phénomènes déjà observés à l'échelle de l'ensemble de la ville : la période 1300-1350 est comparativement bien moins documentée que les deux autres (aléas de la conservation des données), mais les différences notables entre chaque période évoquent également une densification de l'occupation du sol du fait de l'urbanisation (voir *infra*). Toutefois, bien que pertinente sous certains aspects, cette répartition arbitraire ne permet pas de disposer d'un échantillon de tenures suffisamment conséquent pour la période 1300-1350 pour laquelle certaines rues ne sont pas documentées alors que la morphologie du lotissement est favorable à une mise en place contemporaine de chaque voie des peignes de lotissement, ce que les actes d'autorisation d'ouverture de voirie corroborent également [1267]. Le seuil 'pertinent' que j'ai choisi résulte donc d'une répartition assez équitable du

---

[1263] Ex : PSX129, *mayson e chay* reconnus avec ou sans *yssida*.

[1264] Voici justifiés les résultats du tableau précédent. Les 19 tenures exclues sont : MIC312, MIC346, MIC473, MIC674, PSX026, PSX054, PSX077, PSX097, PSX122, PSX129, PSX154, PSX158, PSX355, PSX363, PSX364, PSX367, PSX371, PSX381 et PSX394.

[1265] Florent Hautefeuille critique avec discernement la cartographie réalisée par SIG, après avoir insisté sur l'extraordinaire capacité d'analyse de cet outil. Les SIG proposent souvent des états figés, des tableaux, dont le trop grand souci de précision interdit souvent à l'historien d'étudier des évolutions dans la diachronie. Il faut alors répondre à l'invite de Mireille Mousnier, pour qui les « rapports de l'espace et du temps, de la durée et du mouvement » ne sont assimilables que par comparaison des états restitués par l'historien. Voir à ce propos les contributions de Hautefeuille (F.), *Territoire textuel, visuel, virtuel, in* CURSENTE & MOUSNIER 2005, p. 401-416 et de Mousnier (M.), *Quand la carte interroge le plan, in* CURSENTE & MOUSNIER 2005, p. 417-437.

[1266] L'addition des tenures de chaque tranche chronologique est égale à 692 tenures (sur 672 au total), ce qui signifie que 20 tenures sont à cheval entre plusieurs tranches.

[1267] C'est par exemple le cas de la rue Bordalesa ou de la rue des Alamandeys dont aucune tenure n'est signalée entre 1300 et 1350. Plus qu'une modification de la chronologie du lotissement, je pense que ces cas sont révélateurs de l'aspect très aléatoire de la conservation des sources pour la première moitié du XIVe siècle. Si l'exemple de la rue Bordalesa pourrait signifier qu'elle est tardivement ouverte, celui de la rue des Alamandeys ne laisse pratiquement aucun doute : placée en bordure nord du lotissement sur le flan sud de l'église Saint-Michel, elle ne peut pas ne pas exister dès la seconde moitié du XIIIe siècle, alors qu'aucune tenure n'y est signalée avant 1375 (MIC001). Sa proximité avec la place et le cimetière de l'église Saint-Michel pourrait expliquer que le toponyme d'Alamandeys apparaît tardivement. Inclure alors à cette étude les tenures situées *davant lo porge Sent-Johan et Sent-Miqueu* (31 tenures, MIC519 à MIC550) est une chose que je n'ai pas réalisée,

nombre de tenures : 320 sont comptabilisées pour le XIVe siècle (1300-1399) et 369 pour la première moitié du XVe siècle (1400-1450) [1268]. La différence entre les deux est cette fois-ci certainement plus significative des progrès de l'urbanisation que des aléas de la conservation des sources.

Enfin, d'un point de vue pratique, ont été étudiés tous les champs de la base qui permettent de décrire le paysage. Ce sont les champs qui renseignent la nature principale du bien (nature principale et dépendances) ainsi que celle de chacun des quatre confronts (confront simple, double ou triple et dépendances des confronts). On aura soin de distinguer par la suite la relativité des phénomènes transcrits par les documents en fonction de la plus ou moins grande précision des descriptions qui, rappelons-le, sont infiniment plus abouties en ce qui concerne le bien principal, objet de la transaction, que pour les confronts qui servent essentiellement à le localiser. Au total, les champs sélectionnés sont au nombre de 33. Lancer des requêtes sur chacun des champs et selon la nature très diverse des biens que l'on cherche n'était pas réalisable champ par champ sans oublier une combinaison possible, ni même pouvoir les envisager toutes. Aussi ai-je pris le parti d'encoder les informations touchant à la nature des biens dans une même rubrique, en respectant l'ordre d'énumération des textes, de la même manière que l'on a procédé précédemment pour étudier la distribution du parcellaire [1269]. La nature de l'occupation du sol du lotissement 4 a un palette de paysage assez restreinte au regard des autres thèmes que l'on peut étudier dans le reste de la ville : en tout et pour tout, 24 objets différents se combinent et s'articulent en 116 types de tenures différentes si l'on intègre également à cette observation, la localisation des biens d'une même parcelle, les uns par rapport aux autres (*yssida detras, casau au costat*). La liste alphabétique des 24 objets caractérisant l'occupation du lotissement et des secteurs adjacents est la suivante (en gascon) : *aguila, appentis, cambra casau, causa, chay, claustra, estatge de mayson, feu, forn, latrina, hostau / mayson, madera, mur, pe de terra, plassa de terra, prat, sou, sou de terra, sou de terra buyta, sou e plassa, vinha, vouta* et *yssida* (et ses dérivés d'*intrada* et *salhida*)[1270].

Chacun de ces termes sera étudié dans le détail ci-après, mais on peut d'amblée noter que le quartier de la *poblacion* est un espace encore très marqué par le monde rural et

---

car il aurait fallu à nouveau modifier le cadre géographique de l'étude et inclure tous les espaces associés à cette place et potentiellement localisables par cette appellation, ce qui nous éloignerait encore d'avantage du lotissement 4 et ne modifierait pas fondamentalement les statistiques.

[1268] Soit au final, 17 tenures à cheval entre les deux périodes et qui sont les suivantes (code tenure suivi des bornes chronologiques de leur suivi entre parenthèses) : PSX138 (1311-1455), MIC053 (1367-1411), MIC057 (1369-1405), PSX011 (1370-1400), MIC310 (1372-1420), MIC574 (1374-1403), MIC151 (1378-1416), MIC154 (1379-1451), PSX123 (1379-1451), PSX128 (1379-1456), PSX370 (1379-1451), PSX080 (1380-1411), MIC491 (1384-1412), MIC583 (1385-1416), PSX140 (1386-1437), MIC119, (1393-1421), MIC194 (1398-1407).

[1269] La sémantique est toujours opératoire dans la mesure où l'on a également créé un champ qui désigne l'idiome. Ainsi, une maison est notée 'M' mais on peut également étudier toutes les occurrences gasconnes (G) de *mayson* ou d'*hostau*, mais aussi celles de *domus* en latin (L) ou celles de *maison* en français (F). Et pour le chai, *chay* (G), *chayum* (L) ou *chai* (F), etc... en intégrant le champ « Langue » à la requête. Le champ « nature principale du bien » a été encodé en suivant l'ordre des textes mais une seconde rubrique a été créée pour encoder alphabétiquement les données : une mayson avec chay sera encodée M/C, un chay avec mayson : C/M, les deux se retrouvent encodés C/M dans la rubrique autonomisée.

[1270] Cette liste n'intègre pas les éléments du domaine public que sont la voirie (*rua, carreyra, camin, ruetta*), les fortifications (*mur de vila*) les berges de Garonne (*yma de la mar*), ni même les établissements ecclésiastiques et leur cimetière (*gleysa, mostey, porge o cemeteri*). Ils sont des éléments marqueurs du paysage, avec d'autres comme les *crotz de la saubetat de Senta-Crotz*, dont une se trouve au carrefour des rues Sanguinengua, du Port et du Peyrat et appartiennent en cela à la thématique des paysages urbains abordées ici essentiellement sous l'angle des espaces privés. Ainsi encodées les requêtes deviennent beaucoup plus facile à formuler : le résultat de chacune d'elles figure en annexes, par secteur (Fleuve, Terre, rue Sanguinengua) et par tranche chronologique (Annexes 2, tome 3 : Le paysage du lotissement 4, statistiques).

que les lieux de productions, de stockage et de commerce liés à l'habitat en font un quartier de travailleurs ruraux et de commerçants, à proximité du secteur réservé aux grands officiers de l'abbaye Saint-Croix, jouxtant le monastère entre la rue du Port et l'enceinte. C'est un quartier que l'on qualifierait volontiers de 'laborieux', au sens productif du mot, et qui se distingue des autres secteurs urbains, car il est essentiellement voué à trois types d'activités : agriculture urbaine, charpenterie de marine (*granda carpentaria de hauta fusta*) et de fûts (la *pipa* bordelaise et les métiers de *fustey*) et activités en lien avec le commerce portuaire (chais). On n'y trouve pas l'animation trépidante du Mercat, ni celle de la *taberna* de la rue du Petit-Judas à Saint-Pierre, encore moins celle de *l'hostau ouc solen estar las fempnas comunas*, rue du Putz-d'Alhan à Saint-Siméon [1271] ! Le lotissement, et de façon plus générale l'ensemble du secteur sud de la troisième enceinte, n'abrite aucun édifice prestigieux autre qu'ecclésiastique, alors que d'autres quartiers jouissent d'édifices antiques (les Piliers-de-Tutelle à Tropeyta), ou sont marqués par des lieux de pouvoir de premier ordre (*l'Hostau de Vila* du bourg Saint-Eloi, l'Ombrière et la Garde-Robe de la paroisse Saint-Pierre, etc...). Cette évocation colorée n'a d'autre but que de mettre l'accent sur la composition simple des paysages du lotissement – maisons, jardins, dépendances et sols de terre cultivée en sont les composantes essentielles – simplicité qui permet d'aborder avec une certaine facilité des phénomènes plus complexes (distribution, entremi) dont l'étude renseigne rétroactivement le reste de la ville.

A cet effet, les 116 combinaisons de tenures peuvent être rapportées à un nombre encore plus restreint de catégories si l'on tient compte de la fonction des 24 objets identifiant leur nature : une *plassa de terra*, un *sou de terra* ou un *sou de terra buyta* désignent, sous des appellations distinctes, des 'terrains' non bâtis dont n'est pas précisée la dévolution (culture, pâture...). Sont déterminées ainsi 9 catégories caractérisant le type d'occupation totale ou partielle de chaque tenure. Ce sont, alphabétiquement, les termes qui traduisent les notions de <u>clôture</u> (*mur, claustra*), de <u>culture</u> (*casau, vinha*), de <u>dépendance</u> (*aguila, appentis, chay, forn, latrina, vouta*), de <u>distribution</u> (*yssida* et ses dérivés d'*intrada* et *salhida*), d'<u>entremi</u> (*madera, pe de terra*), d'<u>habitat</u> (*mayson / hostau*, mais aussi *cambra* et *estatge de mayson*), de <u>pâture</u> (*prat*), de sol vide ou de <u>terrain</u> (*sou e plassa, plassa de terra, sou de terra, sou de terra buyta*) et enfin la catégorie des biens <u>indéterminés</u> (*feu, causa, sou*) [1272]. Au bout du compte la nature des 672 tenures sélectionnées et des 1680 confronts privés qui les bordent rentrent tous, totalement ou partiellement, dans ces 9 catégories dont on a recensé 50 combinaisons possibles (Habitat ; Culture ; Habitat / Culture ; Habitat / Dépendance ; Habitat / Culture / Dépendance ; etc...) [1273].

Avant de discuter plus précisément de l'occupation du sol du lotissement 4, il convient, dans un premier temps, de décrire son maillage parcellaire selon les mêmes critères employés à l'échelle de l'ensemble de la ville (typologie, densité, forme et distribution parcellaire).

[1271] La *gran taberna* du Petit-Judas apparaît en confront de la tenure SPI154 (ADG, G-2657, fol. 16*) ; et la « maison des femmes communes » est reconnue entre 1423 et 1450 par divers tenanciers auprès des bénéficiers de Saint-Pierre (tenure SIM163 ; ADG, G-2644, fol. 4 : reconnaissance et fol. 5 : reconnaissance précédée de 3 exposés datés).

[1272] La répartition des termes dans chaque catégorie sera justifiée par la suite.

[1273] Les confronts signalant le réseau viaire (537) ou la berge de Garonne (36) ne sont pas comptabilisés ici. Il sont le plus souvent cités en troisième confront (*de part davant d'un cap*). Les 50 combinaisons possibles sont toutes uniques, les tenures combinant de l'habitat avec une ou des dépendances sont dans la catégorie Habitat / Dépendance (il n'existe pas de classe Dépendance / Habitat). L'apport de toute nouvelle catégorie engendre la création d'une nouvelle classe. Ainsi, une tenure constituée d'habitat, de dépendance et de distribution ne sera pas dans la combinaison Habitat / Dépendance, mais dans Habitat / Dépendance / Distribution.

2.2- Le maillage parcellaire du lotissement 4

2.2.1- La densité du maillage parcellaire

Le tableau ci-dessous permet de comparer la proportion de tenures mono (**M**) , pluri (**P**) et infra-parcellaires (**I**) par secteur du lotissement 4 et par période, et de l'ensemble du lotissement par rapport au reste de la ville et du secteur sud de la troisième enceinte.

Tableau 47 *– Typologie parcellaire des tenures du lotissement 4, répartition par secteur du lotissement et par période, comparée à d'autres échelles urbaines (1300-1450)*

Cadre géographique	Période	Secteurs Lot. 4	M (V/%)*	P (V/%)*	I (V/%)*	Autres (V/%)*	Total (V/%)*
Lotissement 4	1300-1399	*Fleuve*	*112 72,2 %*	*4 2,6 %*	*37 23,9 %*	*2 1,3 %*	*155 100 %*
		Terre	*70 64,8 %*	*5 4,6 %*	*32 29,6 %*	*1 1 %*	*108 100 %*
		Sanguinengua	*37 64,9 %*	*5 8,8 %*	*14 24,6 %*	*1 1,7 %*	*57 100 %*
		Total 1 Lot. 4	**219 68,4 %**	**14 4,4 %**	**83 25,9 %**	**4 1,3 %**	**320 100 %**
	1400-1450	*Fleuve*	*119 75,8 %*	*3 1,9 %*	*31 19,8 %*	*4 2,5 %*	*157 100 %*
		Terre	*82 52,2 %*	*4 2,5 %*	*67 42,8 %*	*4 2,5 %*	*157 100 %*
		Sanguinengua	*49 89,1 %*	*2 3,6 %*	*4 7,3 %*	*0 0 %*	*55 100 %*
		Total 2 Lot. 4	**250 67,7 %**	**9 2,4 %**	**102 27,6 %**	**8 2,3 %**	**369 100 %**
	1300-1450	**Total 3 Lot. 4**	**455 67,7 %**	**23 3,4 %**	**183 27,2 %**	**11 1,6 %**	**672 100 %**
Secteur sud de la troisième enceinte (Lot. 4 exclu)	1300-1450	—	1029 75,2 %	76 5,6 %	205 15 %	58 4,2 %	1368 100 %
Secteur sud troisième enceinte (Lot. 4 compris)	1300-1450	—	1484 72,7 %	99 4,9 %	388 19 %	69 3,4 %	2040 100 %
Ville de Bordeaux	1300-1450	—	3244 77,9 %	152 3,7 %	618 14,8 %	150 3,6 %	4164 100 %

* (V/%) : valeur et pourcentage

La répartition des tenures du lotissement 4 selon la typologie parcellaire indique que le lotissement se différencie nettement des données du reste de la ville. Certes, la part de tenures mono-parcellaires y est, comme ailleurs, prépondérante (67,7 %), mais cependant nettement inférieure à celle observée pour l'ensemble de la ville (77,9 %). Elle se distingue également des proportions notées à l'échelle du reste du secteur sud de la troisième enceinte (75,2 %). Le pourcentage de tenures pluri-parcellaires y est sensiblement égal au reste de la ville (3,4 % pour 3,7 % en moyenne) mais très sensiblement inférieur à celui observé pour le reste du secteur sud (5,6 %), en particulier à cause du lotissement 2 (Sainte-Eulalie) qui présente un taux très supérieur à la normale (7,2 %). La moyenne des deux premières catégories (M, P), est compensée par les tenures infra-parcellaires qui touchent plus du quart des tenures (27,2 % contre seulement 15 % dans le reste du secteur sud). On ne saurait déduire de ces différences que le parcellaire du lotissement est plus fractionné

qu'ailleurs : le nombre important de tenures infra-parcellaires est dû au fait que les parcelles du lotissement sont de taille plus importante que dans le reste de la ville et que, de ce fait, il est plus aisé de les diviser. A l'inverse, dans des quartiers de plus grande densité, l'ablotissement de parcelles est beaucoup plus important [1274]. Dans le lotissement 4, au contraire le nombre de tenures pluri-parcellaires baisse au cours de la période (4,4 % en 1300-1399 contre 2,4 % en 1400-1450), indice qui, allié à la hausse des tenures infra-parcellaires (25,9 % contre 27,6 %), indique de très nets progrès de l'urbanisation entre 1300 et 1450, nécessitant une division des biens fonds du fait d'une pression démographique globalement croissante.

De plus, à l'intérieur du lotissement 4, le peigne fluvial ainsi que la rue Sanguinenga d'une part, et le peigne terrien d'autre part, ont des profils très différents. Les premiers connaissent relativement peu d'évolution au cours de la période tant en ce qui concerne la typologie de leur parcellaire, que le nombre total des tenures. A l'opposé, le secteur terre connaît de véritables bouleversements, les plus évidents concernant l'augmentation du nombre de tenures infra-parcellaires (de 29,6 % à 42,8 %), et la baisse de tenures pluri-parcellaires (de 4,6% à 2,5 %) ; l'un comme l'autre, allant dans le sens d'une subdivision des fonds, ce que confirme la hausse du nombre de tenures entre 1300 et 1450 (108 pour 157). Ces changements sont si affirmés, que l'on serait enclin à penser que la baisse notable des tenures pluri-parcellaires de la rue Sanguinengua concerne le côté de la voie accolé au peigne terrien (de 8,8 % à 3,6 %).

Les évolutions typologiques vont dans le sens d'une urbanisation croissante du lotissement 4 entre 1300 et 1450, en particulier pour le secteur terre, ce que confirme l'évaluation de la densité du maillage parcellaire du lotissement dont les données sont détaillées et comparées dans le tableau ci-dessous, selon le même procédé employé pour les secteurs urbains dont les données ont été reportées [1275].

***Tableau 48** - Evaluation de la densité du maillage parcellaire du lotissement 4 (1300-1450)*

Secteurs	Période	Secteurs Lot. 4	Superficie documentée	% de superficie documentée	% du nbre total de tenures	Nbre total de tenures	Ecart %superficie / % nbre de tenures (en point)	Rapport superficie/nbre de tenures	Densité du maillage parcellaire
Cité	1300-1450	—	28,8 ha	20,2 %	26,3 %	1093	+ 6,1 p	263 m²	Très forte
Bourg	1300-1450	—	14 ha	9,8 %	10,9 %	452	+ 1,1 p	310 m²	Forte
Nord	1300-1450	—	24 ha	16,8 %	13,9 %	579	– 2,9 p	415 m²	Très faible
Sud	1300-1450	—	76 ha	53,2 %	48,9 %	2040	– 4,3 p	373 m²	Faible
Ville de Bordeaux	1300-1450	—	142,8 ha	100 %	100 %	4164	—	343 m²	Densité moyenne
Lotissements	1300-1450	—	35 ha	24,5 %	26,5 %	1102	+ 2 p	317 m²	Forte
Lot. 4 [1276]	1300-1450	—	10,3 ha	7,2 %	*16,1 %* 8,1 %	*672* 336	+ 0,9 p	*153 m²* 306 m²	Forte
	1300-1399	Fleuve	4,05 ha	2,8 %	4,4 %	184	+ 1,6 p	220 m²	Très forte
		Terre	6,25 ha	4,4 %	3,3 %	136	– 1,1 p	459 m²	Très faible
	1400-1450	Fleuve	4,05 ha	2,8 %	4,4 %	185	+ 1,6 p	219 m²	Très forte
		Terre	6,25 ha	4,4 %	4,4 %	184	0	340 m²	Moyenne

[1274] Cette observation sera étayée par la suite au regard de la densité du maillage. GAUTHIEZ 2003a définit l'ablotissement, p. 300, comme « la fusion de plusieurs lots issus d'un lotissement ». Il précise que l'ablotissement ou fusion de fonds « intervient à l'occasion d'une nécessaire adaptation d'un existant déterminé, ou planifié, en fonction d'un usage différent ».

[1275] Rappelons que ces calculs de densité n'ont pas la prétention de quantifier de façon exacte la taille moyenne des parcelles, mais de disposer de valeur que l'on peux comparer.

[1276] Pour cette évaluation, les données du secteur intermédiaire de la rue Sanguinengua ont été réparties par moitié entre les secteurs fleuve et terre.

On a précédemment démontré que la densité moyenne du maillage parcellaire des lotissements 1, 2, 3, 4, 5 et 6 était comparable à celle du secteur très urbanisé du bourg Saint-Eloi (310 m² pour 317 m²). En revanche, isoler les données du lotissement 4 présente quelques difficultés : en ne tenant compte d'aucun autre rapport, la densité du lotissement serait le double de celle des secteurs les plus urbanisés pour l'ensemble de la période 1300-1450 (153 m² pour les 310 m² du bourg et les 263 m² de la cité), ce qui paraît aberrant. Aussi ai-je pondéré la variable au regard de la durée moyenne de suivi des tenures et du nombre très important de tenures documentées par une seule fiche [1277]. Les conclusions que l'on peut donc tirer de cette appréciation sont à manipuler avec circonspection et sont cartographiées sur la figure 98 (A et B).

Néanmoins, on observe que la densité du maillage parcellaire du peigne fluvial est très forte, qu'elle est même supérieure à celle des zones urbaines les plus anciennement peuplées et occupées (≈ 220 m² contre 263 pour la cité et 310 pour le bourg). On n'y note aucune variation sensible sur la durée d'un siècle et demi, ce que la ventilation chronologique au pas de 50 années assouplirait vraisemblablement. Cette estimation met en valeur toute l'attractivité portuaire et la concentration de l'occupation sur les berges de Garonne. A titre comparatif, et sans alourdir par les chiffres un tableau qui l'est déjà assez, on peut souligner que la densité de maillage du port vinaire de Tropeyta est même encore supérieure à celle-ci (191 m²). Comme à Saint-Michel et Sainte-Croix, le parcellaire y est extrêmement fractionné : l'abondance et la concentration de l'habitat et des dépendances (surtout les chais) y a laissé des traces durables, toujours visibles sur le plan cadastral des années 1811-1821. Les activités maritimes et commerciales expliquent, à n'en pas douter, la très forte densité d'occupation des zones limitrophes de la *mar autrament de la ribeyra*.

Côté terre, le maillage parcellaire du lotissement 4 est, au XIVe siècle, très nettement plus lâche et dépasse même le seuil observé pour le secteur nord de la troisième enceinte (459 m² pour 415 m²). Les parcelles de très grande taille témoignent de la prégnance du rural dans l'urbain. Le secteur terre connaît toutefois une progression fulgurante de son occupation au cours des années 1350-1450, période durant laquelle sa densité est comparable à celle de la moyenne urbaine (340 m² pour 343 m²), mais témoigne toujours d'un parcellaire moins en tension que son pendant côté fleuve. La différence entre les deux densités du secteur terre permet d'estimer que la pression d'occupation augmente de 25 % entre 1300 et 1450, ce qui est considérable mais se justifie bien dans un contexte originel encore très rural et distendu. Toutefois, la portion terrienne du lotissement a un parcellaire dont les caractères sont beaucoup plus urbains que ceux du quartier du Peyrat-Senta-Crotz qui jouxte le lotissement au sud-ouest. Au Peyrat, le rapport surface documentée / tenure exprime une densité 1,5 fois moins serrée que dans le secteur terre pour la période 1300-1450 et presque 3 fois moins tendue que le peigne fluvial [1278]. Si les textes ne distinguent

---

[1277] Les tenures documentées par une seule fiche représentent 79,9 % des tenures du lotissement 4 (537 sur 672) alors qu'elles représentent seulement 2/3 des tenures restantes (2320 sur 3492 ou 66,4 %). De plus, le suivi moyen des tenures documentées par plusieurs fiches est de 14 ans pour le lotissement 4 contre 24 ans pour le reste de la ville. Il est donc évident que le chiffre de 672 tenures pour le lotissement 4, entre 1300 et 1450, est surestimé (estimation prisonnière qu'elle est de la reconstitution imparfaite des tenures, que l'on n'a pas les moyens de perfectionner). En tenant compte de la répartition équitable des tenures du lotissement 4 entre le XIVe siècle (320) et la première moitié du XVe siècle (369), on peut légitimement diviser par deux le nombre probable de tenures pour la totalité de la période. Cette correction semble très efficace dans la mesure où l'appréciation de densité retrouve une valeur tout à fait comparable aux autres (10,3 ha ÷ 336 tenures = 306 m²).

[1278] On a recensé 37 tenures situées au Peyrat-Senta-Crotz (PSX236 à PSX245, PSX247 à PSX256, PSX258 et PSX260 à PSX277), 11 longeant le *camin per loquau hom va de Senta-Crotz vert las Sors-Menudas* (PSX409 à PSX414, PSX416 à PSX419 et PSX422), 4 le long du *camin toquantz lo mur de la vila au Peyrat* (PSX431 à PSX434) et 3 *davant lo putz deu Peyrat* (PSX279 à PSX281), soit 55 tenures entre 1300 et 1450 ; le Peyrat couvre approximativement 3,8 hectares, soit une densité de 3,8 ha ÷ 55 tenures = 690 m², contre 400 en moyenne pour le secteur terre et 220 pour celui du fleuve.

fig. 98 *- Evolution de la densité du maillage parcellaire des secteurs fleuve et terre du lotissement 4 entre 1300 et 1450 : une forte poussée de l'urbanisation*

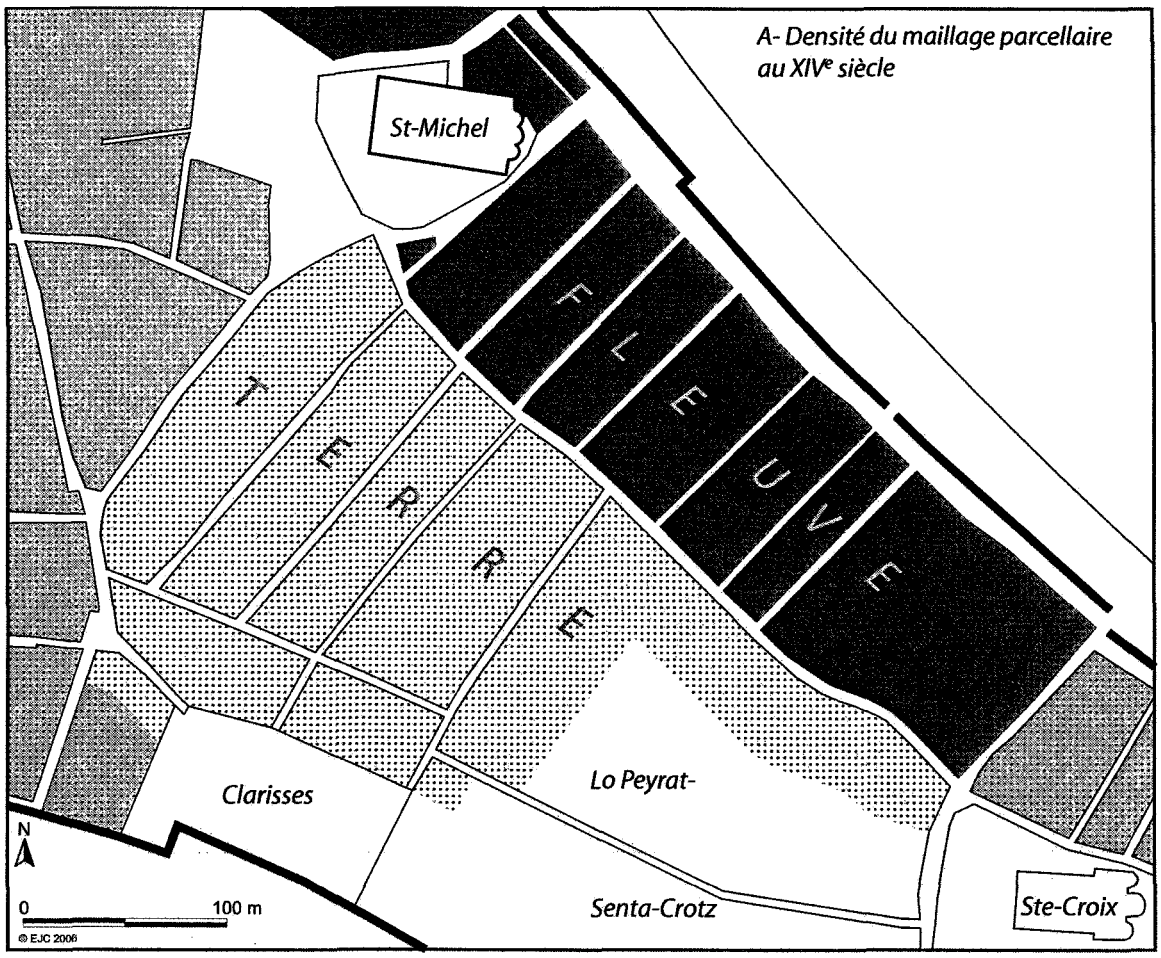

Légende

Densité

- trés forte (220)
- moyenne (340)
- faible (450)
- très faible (690)

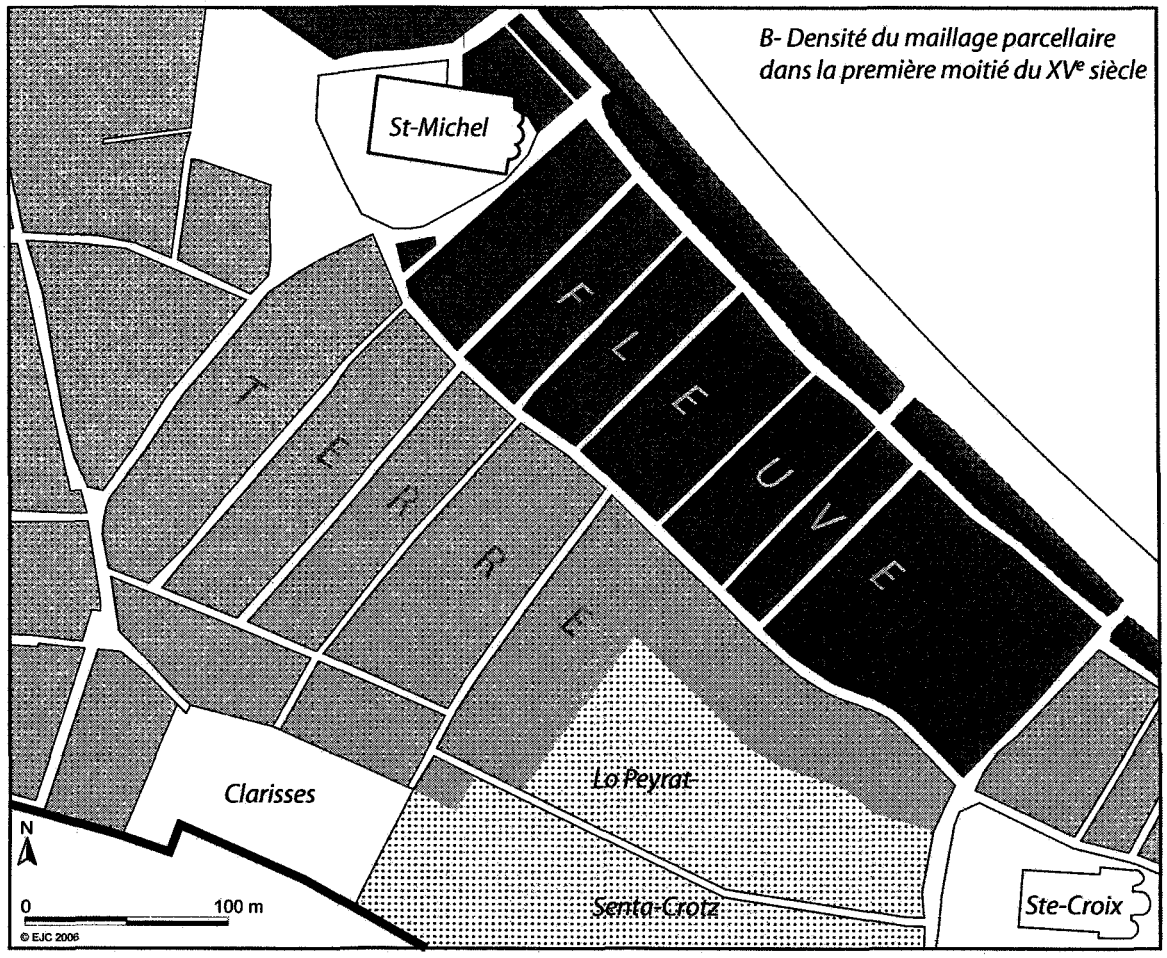

Légende

Densité

- trés forte (220)
- moyenne (340)
- faible (450)

Nota : Les établissements religieux de St-Michel, de Ste-Croix et des Clarisses n'entrent pas dans les estimations. Les secteurs limitrophes du lotissement 4 ont été cartographiés au vu des données extrapolables (cf. texte)

pas la taille de la parcelle de vigne que tient Guilhem de Segonas au Peyrat avec celle de Johan Arros rue Nerayen, il est probable que celle du Peyrat soit d'une superficie supérieure[1279].

La cartographie de la densité du maillage parcellaire et l'évolution que l'on peut percevoir entre 1300 et 1450 illustrent la forte poussée de l'urbanisation de cette zone urbaine [fig. 98, A et B]. Pour pertinente qu'elle soit, elle demeure encore trop schématique : 'fleuve' et 'terre' sont trop tranchés l'un par rapport à l'autre et ne tiennent pas assez compte de l'unité que doit représenter la rue Sanguinengua à la jonction des deux peignes. Enfin, on pourrait nuancer aussi les données à l'intérieur de chaque secteur et insister sur la très forte concentration des îlots bordant les rues Bayssac (56 tenures), Carboneu (95) et des Angles (37) côté Garonne, phénomène distinct que l'on note aussi pour la rue Nerayen (90) au sud-ouest du lotissement.

2.2.2- Forme et distribution du parcellaire

Comme on l'a remarqué antérieurement sur l'ensemble de la ville, l'approche de la forme des parcelles du lotissement par la seule comptabilisation des confronts révèle la part prépondérante de tenures quadrangulaires [tab. 49]. Aux 86,9 % de tenures à quatre confronts simples, il faut ajouter une bonne part de celles pour qui la documentation est incomplète ou en mauvais état (tenures à 3 confronts, 4,9 %). La progression de l'urbanisation ne semble pas conduire le parcellaire à adopter des formes plus compliquées dans la mesure où les variations entre chaque période sont très peu significatives. La subdivision des lots pourrait donc se pratiquer en majorité dans le sens longitudinal de la parcelle-parent, afin que, logiquement, les parcelles dérivées jouissent toutes d'un accès sur rue. Dans la classe des parcelles à plus de quatre confronts, le lotissement se singularise du reste de la ville par le nombre réduit de cas enregistrés (5 à 8 confronts au maximum, contre 5 à 10 pour le reste de la ville) et par le fait que ce sont les parcelles à 5 et 6 confronts qui dominent cette classe [1280]. Pour autant, cette proportion, supérieure à la moyenne du reste du secteur sud de la troisième enceinte (8,2 % contre 7,1 %), n'implique pas nécessairement des formes parcellaires plus complexes.

***Tableau 49** - Classement des tenures du lotissement 4 par classe de confront et répartition par secteur (1300-1450)**

Secteur		Nombre tenures à '*n*' confronts						Total
		3 confronts	% 3 confronts	4 confronts	% 4 confronts	de 5 à 10 confronts	% 5-10 confronts	
Ville de Bordeaux		***153***	***4,2 %***	***3149***	***86,8 %***	***324***	***8,9 %***	***3626***
Secteur / Période		3 confronts	% 3 confronts	4 confronts	% 4 confronts	de 5 à 8 confronts	% 5-8 confronts	*Total*
Lotissement 4 1300-1399	*Fleuve*	*7*	*4,8 %*	*125*	*86,2 %*	*13*	*9 %*	*145*
	Terre	*5*	*6 %*	*70*	*84,3 %*	*8*	*9,7 %*	*83*
	Sanguinengua	*4*	*7 %*	*49*	*86 % %*	*4*	*7 %*	*57*
	Total 1	16	5,6 %	244	85,6 %	25	8,8 %	285
Lotissement 4 1400-1450	*Fleuve*	*3*	*3,6 %*	*75*	*89,3 %*	*6*	*7,1 %*	*84*
	Terre	*7*	*5,2 %*	*120*	*89,6 %*	*7*	*5,2 %*	*134*
	Sanguinengua	*0*	*0 %*	*34*	*81 %*	*8*	*19 %*	*42*
	Total 2	10	3,8 %	229	88,1 %	21	8,1 %	260
Lotissement 4 1300-1450	*Total 3*	*26*	*4,9 %*	*459*	*86,9 %*	*43*	*8,2*	*528*
Sud (Lot. 4 exclu) 1300-1450		42	3,3 %	1125	89,6 %	89	7,1 %	1256
Sud (Lot. 4 compris) 1300-1450		68	3,8 %	1584	88,8 %	132	7,4 %	1784

* Résultats obtenus sur 528 tenures documentées sur 672, soit environ 1/5e de tenures dont on ne connaît pas suffisamment les confronts (confronts < 3).

[1279] Pour la vigne située au Peyrat : tenure PSX275, ADG, H-523, fol. 1 (1301) ; la vigne que tient Johan Arros apparaît en confront des tenures MIC435 à MIC437 avec un jardin (ADG, H-352, non folioté, reconnaissances datées de 1392 et 1393).

[1280] Sur les 43 tenures entre 5 et 8 confronts, on compte 32 tenures à 5 confronts, 7 à 6, 1 à 7 et 3 à 8.

En effet, on a pu noter ailleurs que les îlots qui jouxtent l'estey de la Devèze qui coule au milieu de la rue du Cancéra sont formés de parcelles donnant sur des voies parallèles. Ce type de disposition n'est pas fréquent dans le lotissement ce qui explique probablement que ces tenures soient dites 'traversantes' [1281]. C'est le cas d'au moins trois tenures comme la *mayson traversana* de Pey de Sescas reconnue rue de Bayssac en 1368, ou *l'hostau neu traversan* de Galhard deu Casse rue Maucalhau (1365) [1282]. Bien que l'adjectif soit accolé, dans tous les cas, à des maisons, il est impossible que les maisons elles-mêmes soient traversantes (les îlots concernés mesurent de 37,5 m à 56 m de large). Il faut donc comprendre que l'adjectif qualifie la parcelle, même si, pour la *mayson traversana* de Pey de Sescas, objet principal d'une transaction, aucun autre bien n'est associé ; ce qui conduit à relativiser encore l'approche des sources écrites dont on ne peut apprécier à leur juste valeur la précision des descriptions.

Ces parcelles traversantes conduisent à nuancer le système de distribution privé des îlots du lotissement, et de façon plus générale, celui de l'ensemble des îlots à *yssida* dorsale. Elles constituent un écran qui peut empêcher la jonction de l'*yssida* sur la rue – et à cet effet il existe des *yssidas* enclavées au même titre que les parcelles enclavées – ou qui peut expliquer, dans d'autres cas, la présence d'issues dorsale (*detras*) et latérale (au *costat*) au sein d'un même îlot, assurant ainsi à la sortie privée un accès sur rue. Ce phénomène se retrouve également à l'état de traces potentielles sur le plan cadastral des années 1811-1821. Morphologiquement, les alignements dorsaux qui scindent les îlots du lotissement 4 sont parfois continus, parfois discontinus du fait de l'insertion de parcelle ou de bloc parcellaire qui coupent l'îlot de part en part. La figure 99 propose de cibler les cas possibles à l'échelle de l'îlot compris entre les rues Gaspard-Philippe (Maucalhau) et Planterose. La parcelle nommée 'MT' (*mayson traversana*) est en forme de 'L'. Prise au cœur de l'îlot, elle rompt l'alignement dorsal en deux tronçons : celui au nord étant relié à la voirie, celui au sud étant enclavé. Au nord de 'MT', une parcelle très étroite (3,8 mètres) pourrait être la trace d'une issue latérale [1283]. Enfin, l'extrait du plan d'alignement de la place Maucaillou présente un état des lieux avant travaux [fig. 100], sur lequel figure une autre parcelle très étroite, de même taille, sur l'emplacement de l'alignement remarquable du sud de la rue Traversanne, preuve qu'à cette endroit précis, et probablement dans le reste du lotissement 4, le système de distribution privé des parcelles est un morphogène puissant.

[1281] GAUTHIEZ 2003a, p. 210 : « traversant : se dit d'un édifice ou d'une parcelle s'étendant d'un côté d'un îlot au côté opposé ».

[1282] La *mayson traversana* de Pey de Sescas est reconnue avec une autre maison (tenure MIC055) et apparaît également en confront d'une autre propriété du tenancier (MIC054, ADG, G-346, fol. 45 pour les deux mentions). Bien qu'elle soit dite traversante, elle jouxte une autre *yssida* sur le côté (confront 1 : *yssida, meya mayson e chay* de Ramoin de Sent-Avit et deudeyt Pey de Sescas) mais aussi par derrière (confront 4 : *yssida, mayson e plassa* de Pey de Casaubon), ce qui incite à penser qu'elle est en forme de 'L', comme la parcelle notée 'MT' de la figure 99. Pour l'*hostau neu traversan* de la rue Maucalhau (confront de la tenure MIC371) ; *domus traversana* (confront MIC081). Ce type de parcelle se retrouve ailleurs à Bordeaux, mais le lotissement 4 est le seul endroit où l'on trouve l'adjectif *traversan(a)*.

[1283] A noter qu'en divisant cette parcelle large de 3,8 m par la mesure corrigée du pied gascon de 31,25 cm, on obtient un résultat très proche d'être un multiple de 3 qui caractérise l'ensemble du lotissement 4 (380 cm ÷ 31,25 cm = 12,16 ≈ 12 pieds). Faut-il en déduire qu'il existe une réglementation urbanistique en la matière ? Je n'en n'ai trouvé trace nulle part, ni dans le *Livre des Coutumes*, ni dans le *Livre des Bouillons*. En revanche, la base de données fournit deux autres exemples géographiquement proches du lotissement 4. Il s'agit de deux moitiés d'issue reconnues *rua de las Galeas*, à proximité du monastère Sainte-Croix (tenures PSX161, ADG, H-736, fol. 41 en 1456 ; et PSX162, ADG, H-732, fol. 127v° en 1379). La première *meytat de yssida et intrada* est de *7 pes et mech d'ample*, la seconde de *6 pes et mech d'ample*. On est sûr que les deux moitiés forment une seule et unique issue grâce à un plan de feudiste régressif, ce qui donne une issue un peu plus large de 2 pieds (ADG, H-949, fol. 23, exploité dans JEAN 1999, p. 74-90).

fig 99 *- Parcelles traversantes et distribution privée : modélisation des cas de figure possibles à l'échelle d'un îlot du lotissement 4*

(fond : plan cadastral des années 1811-1821)

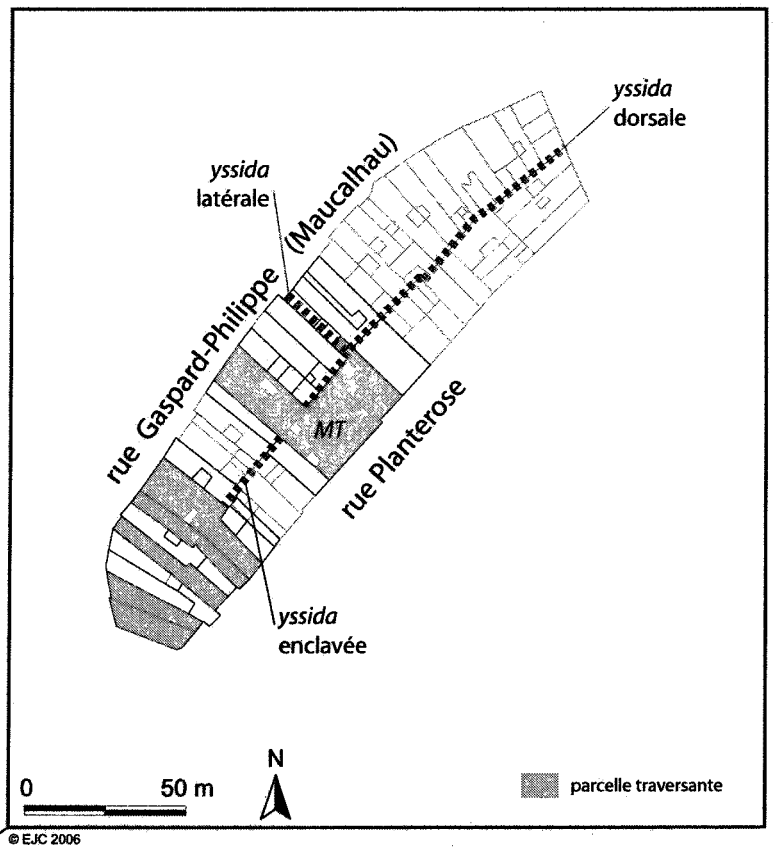

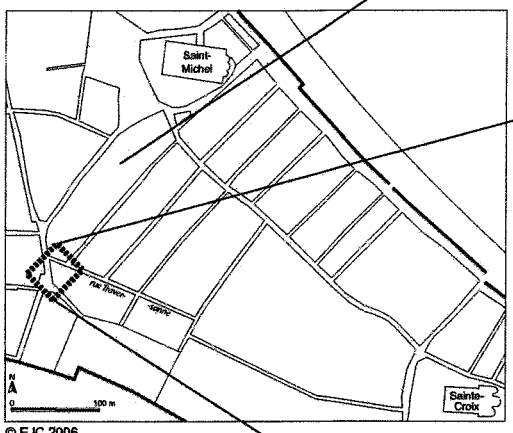

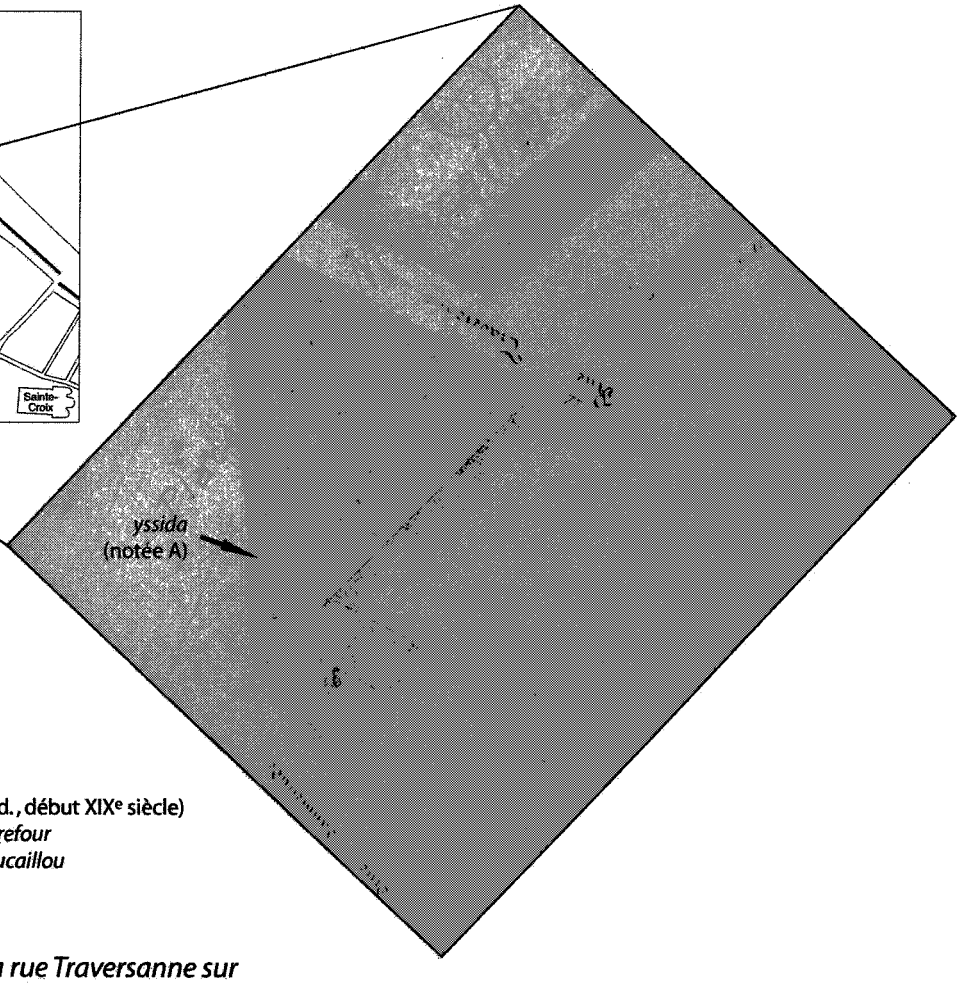

Extrait du plan d'alignement AMB, V-B3 (s. d., début XIXe siècle)
Au dos : *Alignement de l'Olme Papon au carrefour des rues Planterose, Gaspard-Philippe et Maucaillou*

fig 100 *- Trace de l'yssida sud de la rue Traversanne sur le plan d'alignement de l'actuelle place Maucaillou (ou Olme-Papon ; AMB, V-B3, état avant alignement)*

Afin d'étudier plus précisément l'ensemble des systèmes de distribution parcellaire du lotissement, j'ai repris et aménagé la méthode suivie pour l'ensemble de la ville. Les 672 tenures sont distribuées par 12 moyens d'accès différents classés selon leur nature et leur nombre [tab. 50, colonnes type et moyen d'accès]. Les données de chaque secteur sont étudiées pour le XIVe siècle et la première moitié du XVe siècle selon deux angles d'approche. Le premier consiste à sélectionner uniquement les moyens de distribution explicitement reliés à la parcelle, à savoir, dans les cas les plus fréquents, la voie qui la jouxte et la présence, ou non, d'une issue reconnue avec la nature principale du bien (colonne sans confront). Le second ajoute au premier, les moyens possibles de distribution cités en confronts (colonne avec confronts). Ainsi, le *sou de terra* de Galhard de Bordas, reconnu en 1314 rue Sanguinengua, est une parcelle enclavée à laquelle n'est intégrée aucune issue [1284]. En revanche, trois autres parcelles avec issue la jouxtent en confront et pourraient servir d'accès à la tenure de G. de Bordas. Dans le premier cas, la tenure rentre dans la catégorie « sans accès sur rue » ; dans le second, en intégrant les confronts à l'analyse, elle passe dans la catégorie parcelle enclavée accessible par « *yssida* ». Cet exemple conduit implicitement à distinguer la propriété distributive, d'une part, de l'usage et des pratiques, d'autre part. En d'autres termes, la tenure de G. de Bordas ne possède aucune issue en propre, mais elle jouit très probablement d'une servitude de passage et d'utilisation des *yssidas* voisines, même si cet aspect n'a pas laissé de trace dans la réglementation.

En ne comptabilisant les modes d'accès que par la première méthode (sans confront), les parcelles du lotissement sont en grande majorité à accès simple sur rue, et également par la berge de Garonne pour le secteur fleuve. Avec la seconde méthode, les accès simples chutent fortement au profit des accès doubles (surtout par rue et issue) et accessoirement triples. Une ligne permet de comparer chaque système de décompte (Comp. S/A cft). Enfin, l'évolution de chaque catégorie et de chaque secteur (avec confronts) est signalée par des signes dans la rubrique « tendance ».

[1284] Tenure MIC560 (ADG, G-343, fol. 13), exemple souligné en gras dans le tableau.

***Tableau 50-** Types et moyens de distribution du parcellaire du lotissement 4 (1300-1450)*

Type d'accès	Moyen Total %	Fleuve 1300-1399		Fleuve 1400-1450		Sanguinengua 1300-1399		Sanguinengua 1400-1450		Terre 1300-1399		Terre 1400-1450	
		Sans confront	Avec confronts	Sans confront	Avec confronts					Sans confront	Avec confronts	Sans confront	Avec confronts
Simple (parcelles enclavées)	Sans accès sur rue	3	2	5	4	1	0	0	0	0	0	1	1
	Yssida	2	3	1	2	0	1	0	0	9	9	1	1
	Total	5	5	6	6					9	9	2	2
	%	3,2 %	3,2 %	3,8 %	3,8 %					8,3 %	8,3 %	1,3 %	1,3 %
	Comp. S/A cft *	=		=						=		=	
	Tendance	≈								▼▼			
Simple	Rue	117	92	63	42	36	24	22	20	39	30	75	65
	Garonne	9	7	6	5	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	126	99	69	47					39	30	75	65
	%	81,3 %	63,9 %	43,9 %	29,9 %					36,1 %	27,8 %	47,8 %	41,4 %
	Comp. S/A cft *	▼▼		▼▼						▼▼		▼	
	Tendance	▼▼								▲▲			
Double	Carrefour	1	1	2	2	3	3	1	1	1	1	0	0
	2 rues parallèles ou perpendiculaires	0	2	0	2	0	7	0	2	0	3	0	4
	Rue, Garonne	0	6	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0
	Garonne, yssida	6	8	2	3	0	0	0	0	0	0	0	0
	Rue, yssida	10	25	7	21	17	20	20	20	35	37	70	75
	Total	17	42	11	33	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	36	41	70	79
	%	11 %	27,1 %	7 %	21 %	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	33,3 %	38 %	44,6 %	50,3 %
	Comp. S/A cft *	▲▲		▲▲		▲▲				▲		▲▲	
	Tendance	▼								▲▲			
Triple	Rue, Garonne, yssida	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
	2 rues, yssida	0	1	0	0	0	1	0	0	0	4	0	1
	Carrefour, yssida	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0
	Total	0	2	0	0	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1	5	0	1
	%	0 %	1,3 %	0 %	0 %	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	0,9 %	4,6 %	0 %	0,6 %
	Comp. S/A cft *	▲		=						▲		▲	
	Tendance	≈								▼			
Indéterminé	Total	7	7	71	71	0	0	12	12	23	23	10	10
	%	4,5 %	4,5 %	45,2 %	45,2 %	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	21,4 %	21,4 %	6,4 %	6,4 %
Total		*155*	*155*	*157*	*157*	*57*	*57*	*55*	*55*	*108*	*108*	*157*	*157*
	%	*100 %*	*100 %*	*100 %*	*100 %*	*100 %*	*100 %*	*100 %*	*100 %*	*100 %*	*100 %*	*100 %*	*100 %*

* Comp. S/A cft : comparaison des colonnes sans confront / avec confront
= égal ; ≈ pas d'évolution significative ; ▲ / ▲▲ : hausse / forte hausse ; ▼ / ▼▼ : baisse / forte baisse.

La forte proportion de données indéterminées pour le secteur « fleuve 1400-1450 » (45,2 %) limite fortement les interprétations ; mais le rapport entre accès simple est double passe de 2/3–1/3 au XIVe siècle à 3/5 et 2/5 au milieu du XVe siècle. Pour la rue Sanguinengua et la zone « terre », malgré une baisse de ces deux classes, la proportion de tenures à double accès est toujours très nettement supérieure à celles à simple accès, pour une fraction respective de 5/10e pour 4/10e (avec confronts). La progression de l'urbanisation du lotissement ne se fait donc pas au détriment des espaces distributifs privés ; au contraire, on constate une augmentation proportionnelle de l'urbanisation et des parcelles avec issues. Enfin, distinguer le secteur intermédiaire de la rue Sanguinengua permet de comprendre que la distribution des îlots qui bordent la grand rue n'est pas uniquement dorsale et perpendiculaire à elle, mais qu'il existe également un réseau d'*yssidas* parallèle à chaque côté de cette voie. Les îlots peuvent être mités de façon beaucoup plus importante que celle que j'avais suggérée en ciblant les alignements remarquables dorsaux et ceux en lien avec les parcelles traversantes.

L'exemple de la terre de Galhard de Bordas invite, parmi tant d'autres que l'on pourrait citer, à critiquer la précision variable des descriptions écrites qui semblent ne considérer que la part des biens sur lesquels reposent les redevances, et non les usages qui peuvent en découler. Le paysage décrit est donc avant tout le paysage transcrit selon les intérêts de la seigneurie et non selon celui des pratiques. De là à penser que les parcelles à accès simple sur rue bénéficient en majorité, d'issues d'autres tenures qui ne sont pas décrites avec précision [1285], il n'y a qu'un pas, que j'ose allègrement franchir dans ce cas particulier, vu la proportion impressionnante d'issues, qui contraignent le parcellaire à obéir le plus souvent à un agencement régulier, explicable de par le recoupement des issues et leur accès sur rue.

La figure 101 propose de cartographier le système de distribution privée d'après les alignements parcellaires relevés sur le plan cadastral de 1811-1821. Cette figure n'a pas la prétention de cartographier le réseau avec une minutie extrême – ce qui reviendrait à surestimer les facultés de mémoire de la trame parcellaire – mais de réaliser un état possible de la situation entre 1300 et 1450. C'est donc également ma perception du paysage que je cartographie, au terme d'une longue et passionnante immersion dans l'espace des sources écrites.

***fig. 101** - Des textes au parcellaire : perception du réseau de distribution privée du lotissement 4 (1300-1450)*

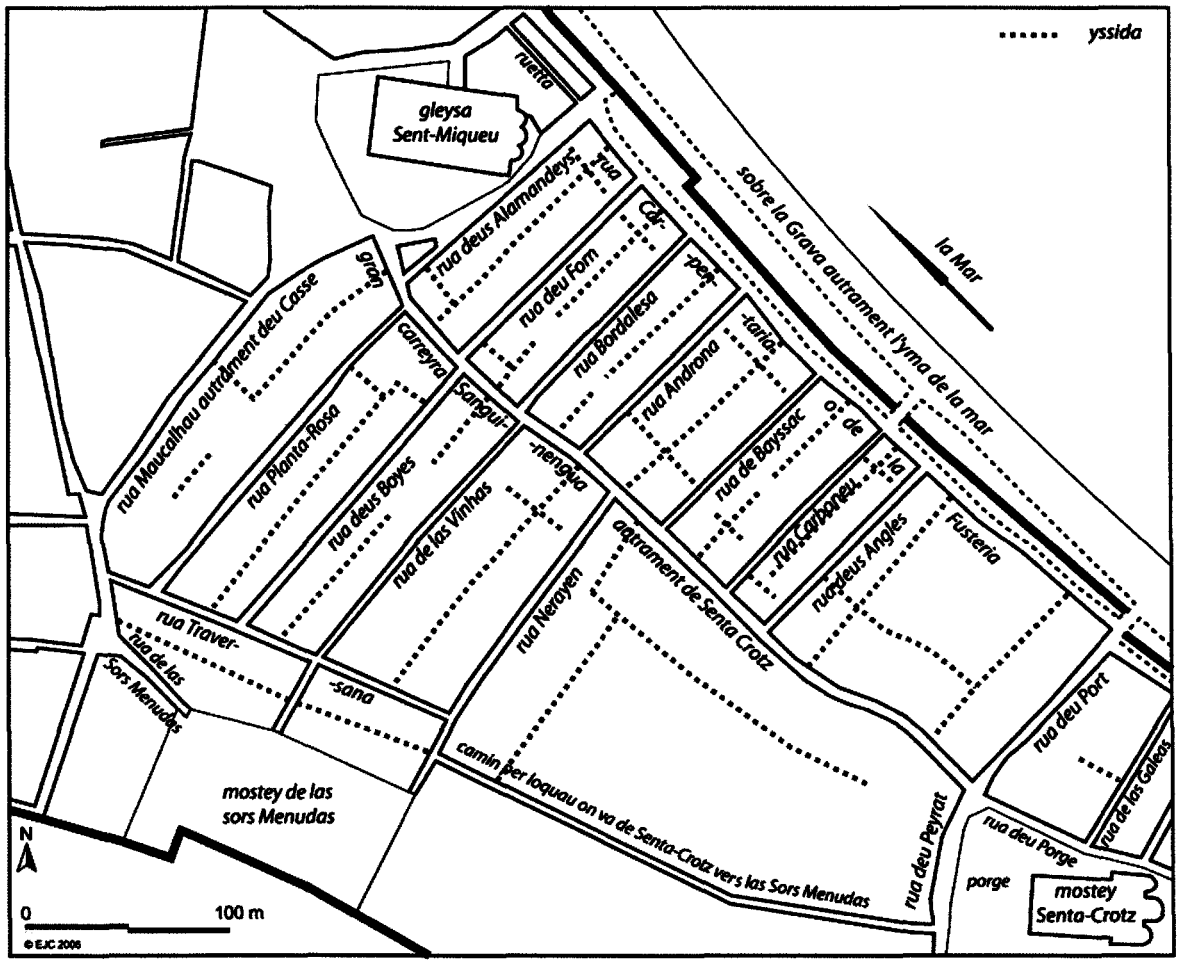

[1285] Les redevances des confronts ne sont jamais stipulées ; ils sont là pour borner et situer la tenure et ne sont donc évoqués ni pour eux-mêmes, ni avec la même précision que le bien objet principal des transcations.

La densité, la forme, la disposition et la distribution parcellaire du lotissement 4 en font un secteur nettement différencié du reste de la ville. Son évolution, depuis la bonification des terres marécageuses de la première moitié du XIIIe siècle, est à double vitesse jusqu'au milieu du XVe siècle. Au peigne fluvial très tôt et très rapidement urbanisé s'oppose, pendant presque tout le XIVe siècle, son pendant terrien encore très rural. Néanmoins, le second semble avoir presque rattrapé le premier au milieu du XVe siècle. La densification du maillage est l'expression première d'une urbanisation qui semble se faire par à coup dans le siècle qui s'écoule de 1350 à 1450, poussée de l'urbain qui paraît comme une brève et puissante accélération à l'échelle du long terme. A la rapidité des processus de fabrique spatiale s'ajoute celle de l'occupation. L'agencement régulier et les grandes capacités circulatoires du parcellaires répondent à des usages et des pratiques spécifiques qu'il convient à présent de discuter.

2.3- Typologie d'occupation du sol

La précision toute relative des descriptions de biens interdit de comparer sous un même point de vue les biens cités en confronts et ceux qui sont l'objet principal des transactions. Les uns, comme les autres, sont décrits par les mêmes mots. Toutefois, de 1300 à 1450, les actes se concentrent de plus en plus sur la tenure en jeu au détriment de celles signalées en confronts. Sur des échantillons assez équitables, la proportion de confronts indéterminés (*causa, feu* et, on va le voir, *sou*) passe du tiers à la moitié entre 1300 et 1450 [1286]. L'estimation est significative des procédures de reconnaissance qui versent de plus en plus vers l'abstraction juridique au détriment de la localisation des biens qui, eux, sont détaillés avec une précision constante [1287].

Les 24 termes gascons qui qualifient le type d'occupation du sol ont été précédemment classés en 9 catégories distinctes. Il convient à présent de les présenter une à une, hormis celle de la distribution que l'on vient de développer. Cette description est d'abord sémantique, on évaluera par la suite le nombre de tenures composées d'un ou de plusieurs de ces éléments, afin de qualifier la nature d'occupation du sol du lotissement, de suivre ses évolutions, et de déterminer les caractéristiques qui le singularisent ou le rapporchent d'autres secteurs urbains.

2.3.1- L'habitat

Le champ lexical de l'habitat est monopolisé par les termes de *mayson* (271 mentions) et d'*hostau* (250) et de façon plus accessoire par leur équivalent latin de *domus* (70) [1288]. Le peu d'éléments descriptifs dont on dispose sur chaque terme ne permet pas de différencier les uns des autres par leur nature matérielle. La plupart des maisons ne sont d'ailleurs qualifiées d'aucune particularité. Et lorsqu'elles le sont, rien ne permet de différencier la *domus lapidea* de Petrus deu Cath (rue Androna), de la *mayson de peyra* de Pey de Sescas (rue de Bayssac) ni de l'*hostau de peyra* de Judia de Quinsac (rue Maucalhau) [1289]. Le dilemme vient surtout de la coexistence de deux termes gascons

---

[1286] 390 confronts indéterminés sur 1173 pour la période 1300-1399 = 33,2 % ≈ 1/3 ; contre 594 confronts indéterminés sur 1091 pour la période 1400-1450 = 54,4 % ≈ ½ .

[1287] Le calcul semble valable malgré la différence de nature des biens : les 320 tenures de la période 1300-1399 sont décrites en moyenne par 1,6 termes (505 biens), de même que les 369 de la période suivante (586 biens).

[1288] Compte sur les 928 fiches qui documentent le lotissement. Le terme français de maison (67 mentions) n'a pas été retenu car il apparaît uniquement dans les analyses modernes d'actes médiévaux, traduction indifférenciée de la *mayson* ou de l'*hostau*.

[1289] Respectivement les tenures MIC037 (*AHG*, t. 22, p. 622) ; MIC054 (ADG, G-346, fol. 45) et MIC382 (ADG, H-732, non folioté).

(*mayson / hostau*) pour désigner une même réalité [1290]. Il s'agit donc très probablement d'un glissement sémantique. Les deux termes sont employés au long des deux derniers siècles du Moyen Age, mais celui de *mayson* est exclusivement employé au XIIIe siècle (en dehors du latin). Il domine encore celui d'*hostau* jusque vers 1380 (69 % des mentions de *mayson*) ; alors que celui d'*hostau* apparaît dans la première moitié du XIVe siècle et domine à partir des années 1380 et ce, jusqu'au début du XVIe siècle, période à laquelle le français fait massivement irruption dans l'écrit bordelais [1291].

Parmi les autres termes qui désignent l'habitat du lotissement, deux sont problématiques. Il s'agit de la *cambra* définie, par R. Boutruche dans sa thèse sur les *Seigneurs et paysans en Bordelais,* comme un « bâtiment d'exploitation », et de l'*estatge* désigné par le même comme une « exploitation rurale » [1292]. Prenons les termes un à un. Celui de *cambra* (3 tenures) est le plus souvent employé seul, qu'il désigne le bien principal ou les confronts (16 mentions). Il est traduit, dans les analyses modernes, par *chambre*. Il est très probable qu'il désigne un local d'habitation de très petite dimension, ou seulement une partie d'un habitat plus vaste, comme le suggère cette *cambra d'hostau ab lo casau* de la rue Maucalhau, que l'on suit entre 1427 et 1447 [1293]. Mais cet exemple permet également d'interpréter la *cambra* comme une dépendance associée à la maison et au jardin, ce qui serait en faveur du sens proposé par R. Boutruche. Le nombre de mentions est trop réduit pour que l'on puisse trancher la question, les *cambras* ont donc été comptabilisées dans les catégories d'habitat et de dépendance. Les onze *estatges de mayson* reconnus cote à cote rue des Angles en 1316 recouvrent une réalité moins ambivalente [1294]. On peut les interpréter plus comme des fractions de maison que comme un domaine associé à une maison et qui serait alors signifié comme *estatge ab la mayson,* ce qui ferait de l'*estatge* un synonyme d'*estadia* dans un contexte urbain[1295]. Le censier du chapitre Saint-André abonde en ce sens en signalant une *domus in quae sunt due stagia* [1296]. Discuter de l'ambivalence des termes est le propre de celui qui veut classer et catégorier, ce qui n'est pas l'objet des transactions. Ainsi, ce que l'on considère comme des dépendances artisanales ou commerciales peut parfois aussi servir d'habitat, comme à Saint-Rémi, la *domus que est in chayo a parte retro* de Johan Martin (1370), ce qui n'a rien de surprenant car la tenure est située *rua Medoca* (actuelles allées d'Orléans) au cœur du port vinaire de Tropeyte [1297].

[1290] Le pendant latin de l'*hostau* est le terme d'*hospicium* relevé seulement 34 fois sur les 7668 fiches de la base contre 281 fois pour celui de *domus*. Ces 34 mentions sont à la fois peu nombreuses, mais paradoxalement suffisantes pour qu'on n'interprète pas l'*hospicium* comme étant un lieu réservé à l'accueil des étrangers, comme le voudrait son sens en latin classique.

[1291] Les plus anciennes mentions enregistrées dans la base de données sont : la *mayson* de Iter Bonnet en 1247 à Sainte-Eulalie (EUL178, ADG, G-360, non folioté) et l'*hostau* de Ramon Carpenter à Puy-Paulin en 1331 (NPP004, ADG, G-2878, fol. 10). Avant le milieu du XIIIe siècle, la majorité des actes est rédigée en latin.

[1292] BOUTRUCHE 1947, p. 27-28 : « L'exploitation rurale porte le nom de '*mayne*', forme gasconne du latin *mansus*, soit celui d' '*estatge*', de *stagia*, soit les deux désignations » ; et p. 48, toujours à propos de l'exploitation rurale : « Au cœur, l' '*hostau*' ou maison... près de lui les bâtiments d'exploitation, '*cambras*', appentis..., un jardin, un verger, une vigne, parfois enfin un pré et une 'terre labourable' ». Le travail de R. Boutruche est très solidement fondé. Il ne s'agit pas de proposer des définitions de termes qui vont à son encontre, mais de souligner les différentes acceptions d'un même mot selon qu'il est employé dans un contexte rural ou urbain.

[1293] Tenure MIC403 (ADG, G-1712, fol. 96 et 98). La tenure MIC380 confronte par derrière les *cambras royas* (rouge) de Pey de Bardas (ADG, H-732, non folioté).

[1294] Tenures PSX003 à PSX005, PSX007, PSX008, PSX021, PSX023, PSX027 à PSX31 (ADG, G-372, fol. 13 à 19 et 21 à 26).

[1295] L'*estatge* serait alors un équivalent d'*estadia, ou* habitation tel cet *hostau en loquau a tres estadias et una appentis*, situé rue du Mirail (tenure ELY286, ADG, G-2654, fol. 11, 20 avril 1427).

[1296] Tenure PSX036 (*AHG*, t. 22, p. 570, 1400).

[1297] Tenure REM345 (ADG, G-1176, fol. 12). ROUDIE 1977, p. 45, affirme : « Un cas particulier est celui des bâtiments bordelais désignés dans les textes contemporains sous le nom de chais. Ce n'était pas, comme les chais actuels, uniquement des entrepôts, mais ils servaient également

Les matériaux de construction sont très rarement détaillés : on note bien une *domus magna lapidea*, rue de Bayssac (1400), ou une *mayson teulina* rue Carboneu (*sic*, 'tuilée' pour couverte de tuile), mais ce type de description concerne moins d'1,5 % des maisons du lotissement alors que le taux peut atteindre 4 à 5 % dans les paroisses de la cité ou du bourg Saint-Eloi [1298]. Ces rares descriptions laissent entendre que la grande majorité des maisons « étaient construites en bois ou en colombage, la plupart sans étage » comme l'évoque aussi les rares maisons hautes [1299]. Parmi les « *vieilhs hostaus* » aquarellés par Fernand Pujibet à la fin des années 1860, presque aucun n'est complètement médiéval [fig. 102]. Comme le soulignait Paul Roudié dans l'unique et bref article consacré aux « types de demeures » au XVIe siècle à Bordeaux et dans la région bordelaise : « à l'époque (...), on modifiait ou remodelait des habitations déjà construites beaucoup plus souvent qu'on en construisait *a novo* » [1300]. Aussi la maison croquée naïvement par F. Pujibet, rue des Allamandiers (Alamandeys) en bordure nord du peigne fluvial du lotissement, apparaît à l'auteur bien « moyenâgeuse » mais aurait pu faire l'objet d'une description particulière dans une reconnaissance médiévale (rez-de-chaussée en pierre, et étage pour une *mayson hauta de peyra*, par exemple).

D'autres maisons urbaines se distinguent également par des toponymes et des anthroponymes tel *l'hostau de Puch-Paulin*, cité à de très nombreuses reprises ou celui d'autres lignées, pas nécessairement nobles, mais le plus souvent bourgeoises comme celle des Monadey, ou encore l'*hostau* de la co-seigneurie des chapitres Saint-André et Saint-Seurin appelé de Senta-Gema (rue du Loup) [1301]. C'est encore cet autre *hostau e chay apperatz de la Flecha* dans le quartier portuaire de Tropeyte [1302]. Ces mentions sont cependant très rares et concernent moins d'1% des tenures. Aucune n'a été relevée dans le lotissement 4. De plus, de façon générale, le toponyme est rarement introduit par le participe passé *apperat*, mais par l'article de qui désigne l'appartenance dans son emploi partitif, ou le toponyme lorsqu'il est employé de façon introductive. Ainsi, si l'on connaît bien un *hostau apperat de la Pereyra*, celui cité en confront comme *l'hostau d'Helias de la Pereyra* désigne-t-il la demeure familiale ou plus vraisemblablement une autre tenue par la même famille [1303] ? Le problème soulevé ici ne se pose pas dans le lotissement, puisque aucune parcelle avec toponyme n'a été relevée. Mais, indirectement, en considérant que les tenures avec toponymes concernent des biens remarquables ou les résidences des grandes familles bordelaises, on peut alors noter que le lotissement des paroisse Saint-Michel et Sainte-Croix est 'modeste', que presque aucune grande lignée n'y est installée et que le quartier est presque intégralement occupé par une population d'artisans, de petits commerçants et

---

d'habitations. Ils se distinguaient par leurs dimensions. L'un d'eux mesurait plus de 21 mètres de longueur ». Malheureusement P. Roudié ne donne pas ses sources.

[1298] Tenures MIC070 (*AHG*, t. 22, p. 574) et MIC170 (ADG, G-344, fol. 32). Cette proportion atteint 4,8 % pour les tenures situées à Saint-Pierre.

[1299] L'observation est faite pour la première fois par HIGOUNET 1977, à propos du quartier Saint-Christoly, p. 184 : « mais si cette 'haute' maison était expressément désignée, c'est que toutes les autres demeures du quartier n'étaient que maisons basses et, très probablement maisons de bois et de torchis, car le censier qui signale dans d'autres paroisses, comme une exception d'ailleurs, les *domus lapidee*, les maisons de pierre, reste ici muet » ; puis à nouveau, par le même, dans ETIENNE 1980, p. 105, d'où est tirée cette citation. Tenure MIC089 (ADG, G-355, non folioté) : *maison hauta de peyra*, rue de Bayssac (1406). Le bois est sûrement très répandu mais rarement cité. Le bail à fief contracté par Pey Lemosin auprès d'une chapellenie de l'église Saint-Pierre, inclus une clause de construction pour un *hostau de fusta nova et merchanda* (Tenure SIM058, G-2641, fol. 16, 2 décembre 1447, rue du Grand-Cancéra).

[1300] ROUDIE 1977, p. 45.

[1301] DROUYN 1874, p. 437-466 en dresse une liste assez exhaustive (52 *hostaus*). L'*hostau de Senta-Gema* est reconnu en propre entre 1471 et 1477 : tenure PRG154 (ADG, G-1161, fol. 173 et 183 bis).

[1302] Tenure REM424 (ADG, G-1161, fol. 291 v°).

[1303] Tenure SIM118 pour le toponyme avéré et introduit par *apperat* (ADG, G-1712, fol. 340), également cité en confront de la tenure SIM119 (ADG, G-1158, fol. 144). Pour *l'hostau d'Helias de la Pereyra* : tenure SIM120 (ADG, H-549, fol. 8).

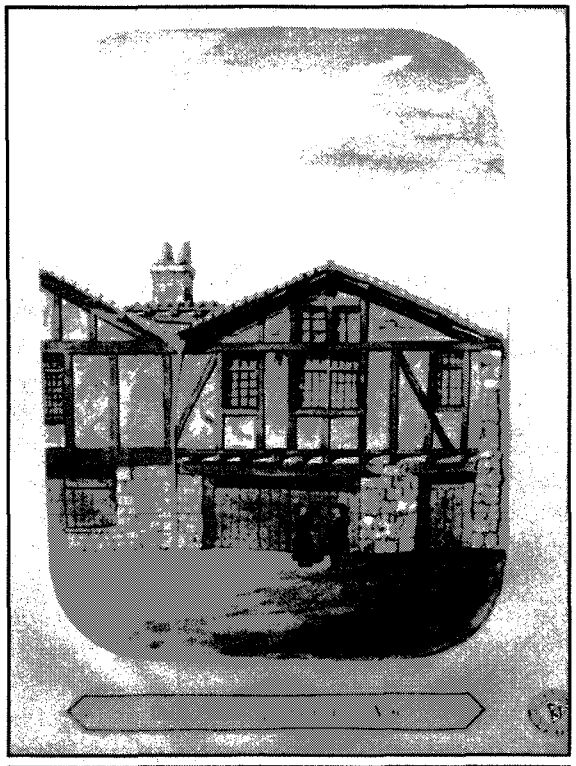

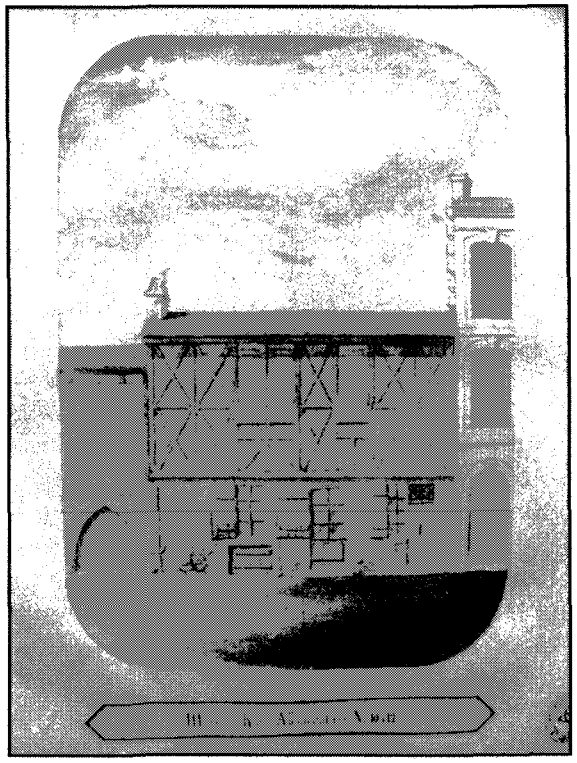

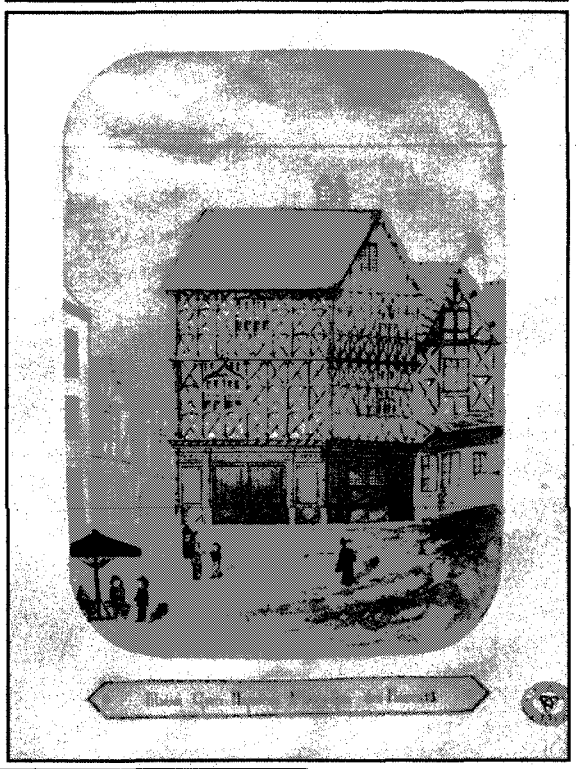

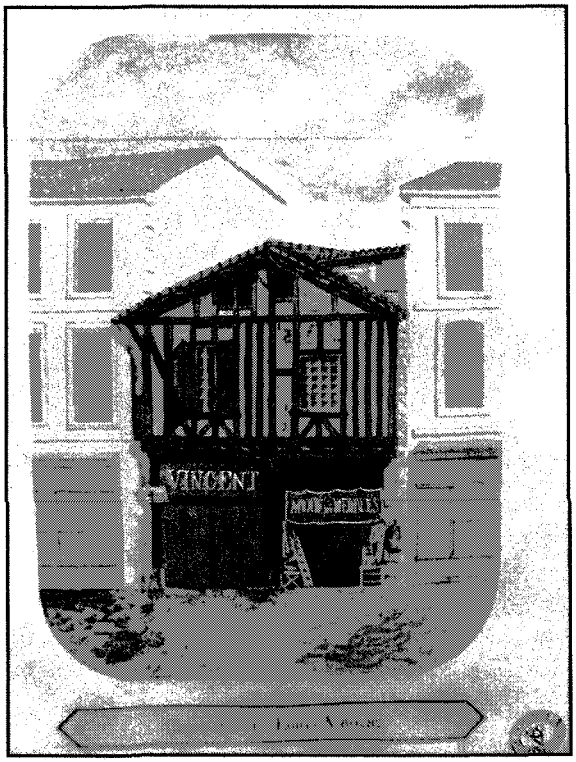

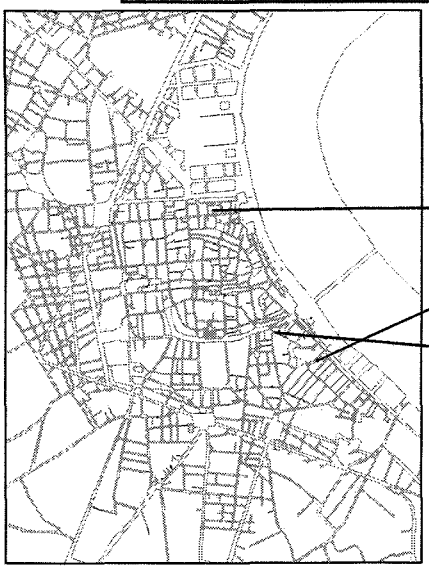

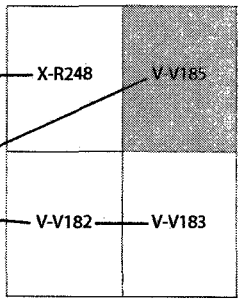

Fig 102 **- Extraits du *Vieux Bordeaux relevé par F. Pujibet* (AMB, Recueil 367, s. d., album d'aquarelles copiées sur celles de Jaudoin, dont une dédicace datée de 1869 est insérée dans l'album, sur une carte postale représentant la maison de 'Vincent' ; V-V183).**

© clichés EJC avril 2005

d'ouvriers agricoles [1304]. L'habitat n'est agrémenté d'aucun symbole de puissance, comme on peut le noter ailleurs, dans les paroisses de la cité ou du bourg Saint-Eloi, telle la *tor de la mayson* de Gensota Oleyra, *rua de las Combas* (actuelle rue de Courcelle), tour qui peut parfois aussi abriter simplement un escalier comme cette *escalha de peyra deyta a maneyra de una vits, tor dessus ladeita vitz,* tenue par le noble homme Pierre d'Anglades dans la rue Diu (actuelle rue Dieu à Saint-Rémi) [1305]. Tout au plus relève-t-on, en 1365, une *mayson neva de peyra que a vouta de peyra* appartenant à Beatriz deu Casse, sur la rue Maucalhau, ce que l'on peut interpréter comme une pièce voûtée intégrée dans la maison, au rez de chaussée [1306]. La structure de la salle voûtée offre des « conditions satisfaisantes de conservation de vin » comme le remarque S. Lavaud, à la lumière de l'exemple de la *vouta* d'Eymeric de Caumont, où sont entreposées trois pipes et demie de claret et deux de rouge [1307].

Les maisons du lotissement sont très simples, peut-être même en partie stéréotypées car aucune pièce ne s'y singularise. Absence, déjà notée, de tout élément symbolique comme les tours, mais aussi d'autres pièces à vocation d'entrepôt comme les *soleys* ou greniers, cités, avec parcimonie cependant, dans d'autres quartiers de la ville, tel cet *hostau cubert de teules ab un soley* tenu par Guilhem Costin à l'ouest du *porge Sent-Johan* à Saint-Michel en 1417 ou cette autre *mayson soleyrada* rue du Mirail (1318) [1308]. Mais comme la *cambra*, le terme de *soley* ne désigne pas forcément un comble malgré son sens zénithal (soleil), mais peut-être plus généralement un local ventilé où l'on conserve le grain, les fourrages et peut-être même le sel ou d'autres matériaux, comme la mention de cette *mayson ab la cara de peyra e lo soley atenent* semble le suggérer [1309]. Les fourrages et les grains disposent cependant d'une meilleure ventilation s'ils sont entreposés en hauteur, comme *lo bled deposat sus lo soley* d'Hélias de la Bia en 1416 [1310]. De même, on ne trouve aucune cave ou *soto*, dont la racine est sûrement à chercher dans le mot de *sotz* (sous) [1311]. L'absence de tout local excavé ou souterrain se justifie aisément au regard de la nature marécageuse de cette zone de terre humide, à l'opposé, des secteurs de terrasse où l'on trouve plusieurs de ces *sotos* comme cet *hostau ab lo soto qui es dedenz* qui surplombe les

---

[1304] Ces données n'ont pas été intégrées dans la base de données, mais le mémoire de GROSSET-ALBERDY (2e tome d'annexes, « Métiers des tenanciers de Saint-Michel », non paginé) relève 138 tenanciers dont on connaît la profession sur les 2692 cités dans les actes (5,1 %), profession dominée par les *carpenters* (et dérivés : *carpenter de mayson, de tonetz et pipas* ou *fusteys*), les *merchantz*, les *laboradors* et autres *obreys de vinhas* et *boeys*, auxquels s'ajoutent, de façon plus sporadique, quelques ecclésiastiques (très nombreux à Sainte-Croix), mais aussi quelques *breuters* (8), *faures* (6), *cordurer, especer, filhader, guimbalater, masson, mermer, talhander de draps, et taverner.*

[1305] Tenure SIM154 (ADG, 1160, fol. 48, 8 janvier 1445) pour la *tor* de G. Oleyra et REM084 (ADG, G-2916, non folioté, 20 décembre 1491) pour la *escalha*.

[1306] Tenure MIC371 (ADG, G-346, non folioté).

[1307] Exemple pris dans LAVAUD 2003a, p. 51, qui précise que la *vouta* gasconne a son « équivalent dans les villes de Toscane ». Note 23 : « voir sur ce point, *Histoire de la vie privée*, sous la dir. de G. DUBY et Ph. ARIES, t. 2, *De l'Europe féodale à la Renaissance*, Seuil, 1985, p. 179. Y est citée la demeure d'un florentin comprenant en 1390, une *volta*, c'est-à-dire, 'une pièce voûtée à l'usage de cave et/ou de cellier ».

[1308] Tenures MIC545 (ADG, G-1712, fol. 52) et ELY198 (ADG, G-2322 fol. 9). Dans ETIENNE 1980, p. 105, Ch. Higounet proposait de faire l'amalgame entre « les galeries de charpentes, dites *maderas* ou *soleys*, préfiguration des vérandas de la ville moderne ». Les deux termes ne sont jamais cités comme équivalents (*madera o soley*) ; la *madera* sera définie par la suite.

[1309] Tenure NPP410 (ADG, 1-mi 821, fol. 95, 21 septembre 1409). Cette « maison et carrière de pierre avec le soley attenant » est située rue Mautreit, au nord de la ville, à proximité du couvent des Prêcheurs.

[1310] *Registre de la Jurade*, t. IV, p. 468, 13 novembre 1420. Les marchandises déposées dans le *chay e soley d'Helias de la Bia* proviennent du Haut-Pays. Elles y sont entreposées avant d'être convoyées, par mer, vers l'Angleterre.

[1311] Et peut-être même par contraction et apocope de *sotz hostau* en *soto*.

fossés de la porte Bouquière (1415) [1312] : nul faste de l'habitat des lotissements qui doit comprendre de façon générale une, peut-être deux pièces ; aucune cuisine séparée comme celle du bourgeois et maire Guillaume Raymond Colom près de la rue des Ayres qui témoigne d'un certain train de vie [1313]. Enfin, les commodités sont également très rarement citées : elles sont distinctes de l'habitat comme *l'appentis en que son las latrinas de l'hostau de part detras* de la tenure de Richard Sedet, rue Sanguinengua, ou en font partie intégrante tel cet *hostau, e mech pe de terra e latrinas* de la rue Caudereyre (actuelle rue du Loup) [1314].

Les sources foncières n'ont pas l'objectif de dénombrer les pièces et de décrire l'habitation dans le détail. On peut le déplorer sans pouvoir avoir recours à d'autres sources. Les inventaires après décès sont malheureusement trop rares : Sandrine Lavaud n'en a compulsé que dix pour les deux derniers siècles du Moyen-Age dans la perspective d'étude des espaces spécifiquement dévolus au vin dans l'habitat privé [1315]. Transcription de la fortune ou des modes de vie des habitants, l'habitat peut compter une pièce ou près d'une vingtaine comme l'*hostau* du chanoine Raimon de Cussac (16). Les maisons du lotissement sont sûrement proches de celle d'Helias Blanc, vigneron de Sainte-Croix, dont l'inventaire après décès précise que le tenancier vit « dans une seule pièce où s'entasse un fatras d'objets » [1316].

2.3.2- Les dépendances

Cette catégorie rassemble toutes les autres constructions qui ne sont pas vouées à l'habitat où à la clôture. La typologie, bien que nécessaire, est fluctuante, et l'on a déjà eu l'occasion de préciser qu'un *chay* pouvait également servir d'habitation. Toutefois, on a désigné par 'dépendance' tous les espaces bâtis dévolus à des activités artisanales et commerciales ou au stockage de matériaux et de marchandises. Le rapport à la dépendance n'est pas tant physique qu'un *modus vivendi* : ces bâtiments sont souvent associés, au sein d'une même tenure, à un habitat ou à des terres, cultivées ou non. Ils peuvent aussi constituer des tenures à part entière d'un tenancier possédant ailleurs sa maison. Le cas n'est pas rare et souligne la mobilité de l'homme au sein des paysages urbains, même si les sources foncières sérielles n'abordent que très rarement les circuits et rythmes de vie de la population [1317].

De toutes les dépendances notées à l'échelle de la ville, le lotissement 4 est doté des plus répandues, à savoir les *appentis* (*id.*) et les *chays* (chais), mais aussi d'un nombre

---

[1312] Tenure ROU059 (ADG, G-357, fol. 10). La tenure se compose en plus d'un *appentis e casau detras*.

[1313] Exemple déjà cité à propos de la double ligne de courtine de l'enceinte du bourg Saint-Eloi et pris dans BOUTOULLE 2003a, p. 68, note 67 : Rôles Gascons, n° 4526 : *usque ad coquinam suam*.

[1314] *Latrinas* de Richard Sedet citées en confront arrière de la tenure MIC592 (ADG, G-355, non folioté), pour l'autre : tenure SIM122 (ADG, G-1160, fol. 20). On trouve même une *yssida en que a latrinas* en confront arrière de la maison d'Esteve deu Prat et Johana Brunon, rue de la Brousse, dans le lotissement 5 à Saint-Rémi (tenure REM262, ADG, G-1156, fol. 43).

[1315] LAVAUD 2003a, p. 50 : « le médiéviste bordelais peut le regretter : ces actes sont relativement rares pour la période. L'échantillon compulsé ne comprend que dix documents pour la fin du Moyen Age ; le plus ancien date de 1377, les autres s'échelonnent entre la fin de la Guerre de Cent Ans et les premières décennies de la domination française, précisément de 1442 à 1473. Ces inventaires après décès sont d'une grande richesse d'informations sur l'aménagement et le mobilier de la maison ». Les exemples cités ici sont pris au p. 50-53.

[1316] Exemple cité par LAVAUD 2003a, p. 50, note 17, ADG, H-738, fol. 48, 27 avril 1458.

[1317] Le confront arrière de l'*hostau* de Julia deu Camps est un *camin per ouc hom a acostumat a passar per far la procession de la gleysa Sent Miqueu loquau camin es entre la gleysa et lodeyt hostau et chay*. Cet itinéraire de procession passe très probablement dans la *ruetta deus Aubans*, située au chevet de l'église Saint-Michel, *sobre la Grava* comme le précise la reconnaissance (tenure MIC346, ADG, G-1712, fol. 164, 13 mars 1426).

important de *forns* (fours). Les 12 mentions de fours dont on dispose se répartissent inégalement (11 au XIVe siècle et 1 dans la première moitié du XVe siècle). Excepté un, tous sont situés dans les rues du peigne fluvial, ce qui accentue son caractère artisanal et urbain. Un cas seulement indique où se situe le four sur la parcelle, il s'agit de la *mayson ab lo forn que es dedenz* de Marquesa et Costantin Cassan, rue Carboneu (1382). On ne connaît pas la dévolution de ces *forns*, tandis que celui de Blanqua Pic, rue du Port, est un *forn per coyre pan* (1425) [1318]. Il en existe d'autres, concentrés dans le quartier du Peyrat, entre l'abbaye Sainte-Croix et le lotissement. L'étude des mentions des fours de ce secteur éclairent rétroactivement ceux localisés sur le secteur fleuve. Aux fours des boulangers s'ajoutent ceux des potiers. La cuisson de tuiles est implicitement déduites de la description de cet *hostalet cubert de teules ab lo apentis qui si ten ab lo forn qui es dedenz ab las yssidas qui son detras ab los tauleys en terra* [1319]. La *taula* ou le *tauley* désigne dans certains cas la table, l'étal ou le comptoir, notamment au Mercat, parfois aussi des planches. Mais la matière indiquée (*terra*) incite à penser que les *tauleys de terra* désignent la matière première de la tuile (*teule* ou *teula* en gascon) ; ou plus exactement des planches de potiers sur lesquelles sont dressées les tuiles façonnées et séchées avant cuisson [1320]. Déjà vers 1180, le cartulaire de Saint-André signale l'*operatorium* de Sainte-Croix [1321]. Quelques années après, en 1204, une sentence arbitrale attribue à l'abbaye la dîme des tuiles que les potiers fabriquaient à proximité du monastère [1322]. Les fours du XIVe siècle servent donc aux activités de boulange et de tuilerie (on a exclut la fabrication de briques car celles-ci ne sont que très peu employées en Bordelais) dont quelques vestiges ont pu être recueillis et exploités par Jean-Luc Piat, au cours des fouilles entreprises à proximité de l'abbaye en 1999 [1323]. Il semble que cette activité soit en perte de vitesse comme le souligne l'inégale répartition chronologique des mentions de fours entre le XIVe siècle et la première moitié du XVe siècle [1324].

L'appentis est la dépendance multi-fonctionnelle par excellence. On le trouve aussi bien associé à de l'habitat, tel l'*hostau e appentis* de Seguin Bertran rue du Forn (1423), où à des parcelles de terres comme la *plassa de terra ab l'appentis e yssida detras* tenue par les frères Taudin rue Androna (1400) [1325]. Il peut tout aussi bien être reconnu en propre, comme d'ailleurs tout le reste des objets constitutifs du paysage (de la maison au mur), tel cet autre

---

[1318] Tenure PSX068 (ADG, H-733, fol. 22). La rue du Port, qui jouxte la portion sud du peigne fluvial, comprend même un *mayson aperada forniu ab lo forn que es dedentz* (tenure PSX113, ADG, H-369, fol 13,).

[1319] Tenure PSX259 (ADG, H-735, fol. 4, en 1453).

[1320] A Saint-Siméon, deux autres tenures sont confrontées par des *forns e tauleys* (SIM010 et SIM011).

[1321] *Cart. Saint-André*, fol. 17 v°.

[1322] *Cart. Sainte-Croix*, n° XXXIII, p. 56-58 : Le *Gallia Christ.*, tome II, col. 871 (série des abbés de la Sauve), donne à cette acte la date du 13 octobre 1204. Les abbés de la Sauve et de Saint-Emilion sont chargés, par le pape Innocent III, de régler le différend, au sujet des dîmes, entre l'abbé de Sainte-Croix et les potiers qui fabriquaient des tuiles près du couvent. Les abbés décident que, comme les vendanges et les moissons, la dîme des tuiles fabriquées dans les limites de la sauveté de l'abbaye de Sainte-Croix sera payée à perpétuité à l'abbé et aux religieux de ce couvent. L'exposé du mandat apostolique précise, p. 56 : *Preterea quidam alii ejusdem decimas de tegulis quas faciunt juxta monasterium eorumdem, ipsi contra justitiam reddere contradicunt.*

[1323] PIAT 2000, notamment les p. 117-138 sur le résultats des fouilles et les activités artisanales.

[1324] Comme me l'a fait remarqué S. Lavaud, les tuileries sont également présentes à Paludate, quartier *extra-muros* situé juste au sud-ouest du monastère Sainte-Croix, comme l'indique les mentions suivantes pour le dernier quart du XIVe siècle et encore au milieu du XVe siècle: un *fossat de la teuleyra* (ADG, H-732, fol. 98v°, 23 novembre 1377), un *paduen de la teuleyra* (ADG, H-732, fol. 100, 24 novembre 1377), une *plassa de la teuleyra* (ADG, H-739, fol. 139v°, 19 octobre 1379) et enfin, c'est même un tronçon qu ruisseau de l'Aïga-Borda qui prend le nom d'*estey de la Teuleyra* (ADG, H-733, fol. 80, 26 mars 1452).

[1325] Tenures MIC315 (ADG, G-1725, fol. 55) et MIC121 (ADG, G-394, fol. 10). Le terme est féminin en gascon.

appentis cuberta de teule ab la yssida detras de la rue Androna (1425) [1326]. Les textes ne précisent jamais la fonction de l'appentis : associé à des pièces de terre, on peut penser qu'il abrite des outils agricoles ; accolé à une maison, il doit servir de réserve de bois ou de tout autre matériau non précisé, et même de *latrinas* dans un exemple déjà cité. Mais l'appentis désigne également un *modus ædificandi* propre à tous les bâtiments à toiture en demi-pignon [1327]. L'expression est clairement employée pour une *mayson e chay feyta en appentis* située à Tropeyte [1328]. Le lotissement n'échappe pas à la règle et on y trouve également la *mayson bassa en appentis* de Pey de Sescas, citée en confront arrière d'une autre demi-maison en pierre que ledit Pey de Sescas possède rue de Bayssac [1329]. Toutefois, hormis ce cas, tous les appentis du lotissement constituent des dépendances à part entière, dont le type de construction évoque la taille restreinte, bien que on ne posséde aucune mesure à leur sujet. A défaut de précision supplémentaire, ils semblent être voués au stockage de matériaux ou d'outils mais pourraient être aussi bien consacrés à l'exercice d'activités comme l'*appentis apperada forneyra* de Johan et Arnaud Cabat, rue Mautreyt, au nord de la ville [1330].

Le chai est l'élément phare de l'imaginaire bordelais, et plus généralement « des régions de l'ouest et du sud-ouest de la France, ces pays sans caves » [1331]. Bordeaux se distingue toutefois des régions limitrophes par l'ampleur et la concentration de ce type d'équipement. 388 chais (*chay* en gascon ou *chayum* en latin) ont été inventoriés en position de bien principal dans l'ensemble de la base de données. En comptabilisant ceux qui apparaissent en confront, le dénombrement double presque (751) même s'il est en partie redondant et qu'il faudrait le pondérer en ciblant les doublons (plusieurs mentions d'un même chai). On ne discutera pas ici dans le détail sa répartition sur l'ensemble de la ville, mais on peut d'ores et déjà préciser que près de 9/10e des chais se situent à moins de 200/250 mètres en moyenne du fleuve. Ils se concentrent, très logiquement, sur les zones portuaires, et sont beaucoup plus rares au cœur de la ville.

J. Bernard a souligné la prédominance du bois dans leur construction, au même titre que les maisons [1332]. Mais on trouve cependant un *chayum magnum lapideum* dans la rue des Angles : le bâtiment doit être exceptionnel, c'est le seul chai explicitement signalé en pierre de toute la base de données [1333]. Un autre, à Saint-Rémi, est *cubert de teule*, certains aussi sont en appentis ce qui suggère que la plupart des chais sont à double pignon [1334]. Le rapport des Gascons à leur *chay* peut être exceptionnel : le *chay* (et parfois la *vouta*) est l'un des rares bâtiments, en dehors de *maysons, hostaus* et *salas* prestigieux, a être désigné par un toponyme ou un anthroponyme. C'est le cas de 12 *chays* sur 388 relevés dans la base de données, qui se trouvent en majorité au port de *Tropeita* (7) et dans le quartier de la Rousselle (5). C'est le *chay de la Flecha* à Tropeyte, celui de *Dardena* à la Rousselle, le *chay* palaffite *de Camparrian* dans la rue des Argentiers, qui, chaque fois qu'ils apparaissent

---

[1326] Tenure MIC040 (ADG, G-344, non folioté).

[1327] Pérouse de Montclos (J.-M.), *Vocabulaire de l'architecture*, coll. Principes d'analyse scientifique, Inventaire général des monuments et des richesses de la France, Paris, Ministère des Affaires Culturelles, 1972, 2 vol. le définit ainsi au vol. 1, p. 156 : « appentis : toit à un seul versant dont le faîte s'appuie sur ou contre un mur ». ROUDIE 1977, p. 160, fig. 65 emploie également l'expression de «demi-pignon».

[1328] Tenure REM465 (ADG, G-1157, fol. 73, 2 juin 1421).

[1329] Tenure MIC054 (ADG, G-346, fol. 45, 7 février 1368).

[1330] Tenure NPP450 (ADG, 1mi-830, fol. 67, 1er août 1436).

[1331] Sur « la ligne des chais », voir l'excellente synthèse de LAVAUD 2003a, p. 53-61.

[1332] BERNARD 1968, p. 63.

[1333] Tenure PSX002 (*AHG*, t. 22, p. 282, de l'année 1400). Peut-être faut-il comprendre que le *gran chay et mayson de peyra que es en la rua de la Belha-Gleysa* à Saint-Siméon est également en pierre (actuelle rue du Pas-Saint-Georges ; tenure SIM037, ADG, G-397, fol. 12 et 14, 13 février 1366).

[1334] Tenure REM104 (ADG, G-1160, fol. 33v°, 16 février 1459) pour le *chay cubert de teule* et par exemple, la tenure REM461 (ADG, G-1156, fol. 143v°, 20 décembre 1417) pour une *meytat de chay en appentis*.

dans la documentation, sont cités avant même la maison qui les jouxte ou sont même pour la plupart reconnus en propre [1335]. Les chais du lotissement n'ont pas de nom, et, en dehors du *chayum magnum lapideum* de la rue des Angles, rien de les distingue les uns des autres.

Une fois encore, les sources foncières ne précisent pas la dévolution exacte des chais. La question a été très finement traitée par Sandrine Lavaud, qui démonte l'équation restrictive et contemporaine chai égal vin : « la fonction du chai est celle d'entrepôt pour les marchandises convoyées par le fleuve. Dans son acception actuelle, le chai renvoie au vin et, à n'en pas douter, le vin devait déjà représenter au Moyen Age l'essentiel des cargaisons entreposées. Les fûts y séjournaient dans l'attente de leur embarquement et donc, ne devaient y rester que pour un temps relativement court, au rythme des flottes du vin. Mais, en aucune façon, le chai n'a, à l'époque médiévale, la fonction de vinification et de vieillissement qu'il présente aujourd'hui, puisque seul le vin jeune est apprécié et objet de trafic. Cependant, au Moyen Age, le chai abrite aussi d'autres marchandises. Les comptes de l'archevêché sont particulièrement éclairant sur ce point. Y figurent la rétribution de nombreux charrois de marchandises entre différents chais de l'archevêque ou des chais jusqu'aux navires. Certes, les fûts de vin y sont les plus couramment cités, mais les charretiers convoient aussi du blé et du foin. Ainsi, en 1382, sont extraits du *chay de Tropeyte* pour être chargés sur un bateau breton, 9 tonneaux de vin claret, 23 boisseaux de froment et 37 de seigle. En 1386, ce sont 12 brasses de foin qui sont entreposées dans le chai, dit de Pelin. Les *Registres de la Jurade* confirment ces données ; en 1416, sont déchargés dans le chais d'Helias de la Bia le vin et le blé du Haut-Pays ; en 1420, la ville distribue du blé entreposé dans le chai de Dardena. (...) J. Bernard signale, par ailleurs, qu'à la fin du XVe siècle et au début du XVIe siècle, le pastel était 'enchayé'. Au total, le chai médiéval apparaît bien comme l'équivalent d'un dock, un hangar de grève où sont entreposés les produits du grand commerce » [1336].

Le chai est un lieu d'échange par excellence : échange des matières, matière et support de l'échange entre les habitants, tel ce *chay merchant* de la paroisse Saint-Pierre, dont l'adjectif renvoie peut-être à un espace d'affaire inséré dans le chai [1337]. « Certains propriétaires acceptent, en effet, de prendre en dépôt des marchandises autres que les leurs. Ainsi l'archevêque entrepose des tonneaux de vin dans le chai de Pey Fau, et du blé dans celui de Richard Makanan. La Jurade a souvent recours aux chais des édiles ; en 1408, le vin saisi par les officiers de la ville a été mis dans le chai de Martin de Seguin (...). Un tel service n'est pas gratuit et donne lieu au paiement d'un loyer : le droit de *chayage*, bien connu au XVIe siècle où il apparaît comme une source de revenus importants. Avec sa verve inimitable, J. Bernard a évoqué la vie intense et populeuse qui régnait dans les ports de Bordeaux. Le chai est un élément clé de ce décor ; autour de lui se développe l'activité intense de tous ceux qui s'emploient *à trayre los vins deu baysset et arrumar au chay* (sortir le vin du bateau et l'amener au chai). Y dominent les figures des *sacquiers* (les dockers), des *braymans* (les rouleurs de tonneaux) et des charretiers poussant leurs attelages sur les cales qui recouvrent les berges fangeuses et glissantes de la Garonne » [1338].

[1335] Respectivement les tenures REM424, ROU248, SPI008. Rappelons que le *chay de Camparrian*, situé rue des Argentiers, en bordure du fleuve est reconnu avec ses vases (*vasas*) et repose sur *les pilars de fusta qui susteuen lodeyt chay* (tenure SPI008, ADG, G-395, fol. 16, 16 février 1459, confront n°2).

[1336] LAVAUD 2003a, p. 59 et 60.

[1337] Tenure SPI031 (ADG, G-1161, fol. 261, 6 juillet 1467). A moins que l'on ne comprenne l'adjectif *merchant* du point de vue fiscal, comme il existe par ailleurs des poids et mesures marchants, c'est-à-dire étalonnés et reconnus comme les seuls valables pour tel ou tel commerce.

[1338] Commentaire et exemples pris dans LAVAUD 2003a, p. 60-61 faisant également référence aux propos de J. Bernard dans RENOUARD 1965, p. 282.

2.3.3- Clôtures et entremis

Ces deux catégories sont traitées ici ensemble car leur champs lexical se recoupe en partie. Elles ont fait l'objet de plusieurs tentatives de définitions par les historiens précédents donc aucune ne considérait les occurrences et la position de ces espaces pour tenter de définir ensuite ce qu'ils sont dans la pratique. On les rencontre dans toutes les situations possibles : sur un seul côté ou plusieurs, ou encore sur tout le pourtour de la parcelle. On connaît en partie leur mesure : elles font un pied la large (31,25 cm) et sont reconnues par moitié ou en entier.

Les clôtures ne sont qu'exceptionnellement désignées en tant que telles : *la meya mayson ab los murs et mech pe de terra ab la claustra de fusta de taulat qui es de un costat* de Guilhem Vidau, rue de Bayssac, est l'un des 15 exemples relevés sur l'ensemble de la base de données [1339]. A cette clôture de planches, s'ajoutent également les mentions plus fréquentes de *murs tot à l'entorn deu sou de terra* d'Arnaud de Caussoroya, rue des Bouviers, reconnus auprès du monastère avec *un hostau ab la vouta que es dedentz ab la yssida detras* (1451) [1340]. Ces clôtures délimitent une parcelle de terre ou une cour jouxtant une maison. Dans la partie du lotissement la plus lâche, côté terre, les nombreuses parcelles de terre et de culture sont très peu encloses (7 cas sur 265 entre 1300 et 1450). Les terrains voués à l'agriculture urbaine gardent la mémoire de la gestion des espaces ruraux du Bordelais où dominent les champs ouverts [1341].

L'ambiguïté de la clôture (*murs, claustra*) et de l'entremi (*madera* employé seul et *pe de terra, androna*) est qu'ils utilisent des procédés parfois identiques, l'un ayant pour objectif de cloisonner l'espace (clôture), l'autre de préserver entre les parcelles construites des vides séparatifs afin de faciliter l'écoulement des eaux des maisons à pignon sur rue, et de freiner la propagation des incendies (entremi). Définies ainsi, les différences entre les *claustras* et les *murs*, d'une part, et les *maderas*, *andronas* et *pes de terra,* d'autre part, paraissent claires. Ainsi, dans l'exemple cité plus avant, on peut associer la *claustra de fusta de taula* au *sou de terra* en tant que clôture, et le *mech pe de terra* à l'*hostau* en tant qu'entremi. Mais *quid* des *murs* ? Le problème se cristallise en effet sur le sens et à la fonction que l'on attribue au mur. Dans de rares cas, on a vu que les murs peuvent être des murs en bois (*fusta*) et il existe également des murs qui sont dits *de peyra*, comme celui de Guilhem Maurin, rue des Alamandeys (1387) [1342]. Bien qu'on note plus de murs en pierre qu'en bois[1343], on ne connaît pas le matériau de construction de l'immense majorité des autres qui sont simplement appelé 'murs'. Assemblage de grave, de moellons et de terre, torchis ou tout autre matériau, rien ne permet de dire que *l'hostau ab los murs que son de cada costat e lo mur de part detras* de Galhard Ayquem, sur la berge du fleuve, est une maison dont les murs sont en pierre. Bien au contraire, le fait qu'on distingue l'*hostau* des murs prouve bien qu'il ne s'agit pas de la même construction. On peut alors légitimement se poser la question

---

[1339] Tenure MIC044 (ADG, G-345, fol. 9, 28 novembre 1362), une *claustra* est dans l'impasse du Putz-de-Malemort, dans la paroisse Saint-Paul, au nord de Saint-André (tenure PSP191 suivie entre 1408 et 1472, ADG, H-268, fol. 7), mais on note aussi une *clausura de murs* à Sainte-Eulalie (tenure EUL585, ADG, G-363, non folioté, mentions en 1366 et 1382) et deux *casaus claus de murs* (tenure EUL600, ADG, G-367, non folioté, 3 février 1405 et tenure EUL604, ADG, G-368, non folioté). On trouve enfin un *casau environatz de murs* à Saint-Maixent (tenure MEX084, ADG, G-1160, fol. 87 bis, en 1449).

[1340] Tenure MIC149 (ADG, H-734, fol. 177v° et 178r°).

[1341] BOUTRUCHE 1947, notamment les p. 21 et 22 : « Les enclos ne dominent nulle part le paysage (...) le Bordelais est une région de champs ouverts ».

[1342] Tenure MIC004 (ADG, G-1712, fol. 50), il s'agit exactement d'un *mech trens de mur de peyra ab lo mortiu en que es feyt*.

[1343] Parmi les murs dont on connaît les matériaux (242 sur les 800 recensés), on trouve seulement 8 murs en bois. Avec les *murs de peyras*, on a compté les *muralhas*, dont on ne trouve qu'un exemple dans le lotissement (tenure MIC402).

de savoir à quoi servent ces murs, alors que ceux de l'habitat sont implicitement désignés lorsqu'on parle de la maison ? La réponse à cette question est à chercher dans la fréquente équivalence entre *murs* et *maderas*. Dans un dixième des cas, les deux termes sont mis sur le même plan : on trouve ainsi des *murs o maderas* à proximité du cimetière Sainte-Croix, sans compter les très nombreuses *maderas de peyras* que l'on trouve réparties sur l'ensemble de la ville (24,2 % des *maderas* de la base de données) [1344]. Peut-on encore, dans ces conditions, parler d'entremi lorsqu'il s'agit de *murs o maderas* ou de *maderas de peyra* ? Je pense que non, dans la mesure où ces *maderas de peyra* sont distinctes du reste du bâti dans la description mais se trouvent dans la continuité du bâti en réalité : la présence d'un matériau (*maderas de peyra*) évoque le comblement, au cas par cas, d'entremis primitifs non bâtis. Ainsi, les nombreuses maisons reconnues avec des murs isolés témoignent des progrès de l'urbanisation et du comblement des vides interstitiels. D'un autre côté, considérant que la description des textes n'est pas forcément très aboutie, les murs d'entremi pourraient être aussi bien des murs servant de clôture à une cour ou place de terre non mentionnée.

L'entremi peut être alors comblé (*murs, madera de peyra*) ou toujours à l'état non bâti. Ces derniers sont, dans ce dernier cas, désignés par l'expression de *pe de terra*, qui fait allusion au vide séparatif (terra) et donne sa largeur (un pied gascon). On a retenu aussi dans cette classe toutes les mentions simples de *madera*. Aussi peut-on être surpris de rencontrer des *maderas* ou des pieds de terre sur des parcelles sans bâtiment : c'est le cas de ce *sou de terra ab los murs e maderas* de la rue Carboneu qui confronte deux autres sols et un chai au derrière [1345]. Dans la perspective, déjà argumentée, de l'urbanisation du lotissement, on peut alors penser que l'entremi est pensé et borné avant que toute construction soit faite, ce qui différencierait les 'terrains à bâtir' des autres parcelles de terre vouées à la culture où à la pâture. Par ailleurs, on note un grand déséquilibre entre les secteurs du lotissement de ce point de vue : sur les 39 *maderas* et *pes de terra* collectés, les trois quarts sont reconnus avec un bâtiment (habitat ou dépendance) et le reste avec des terrains. Un seul a été recensé sur le peigne terrien, ce qui fait de l'entremi un élément révélateur de la densité urbaine des berges, dont la progression est telle que les reconstructions successives tendent à le faire disparaître et à l'intégrer dans le bâti [1346].

2.3.4- Terrains, cultures et pâtures

Les espaces non bâtis sont nombreux, reconnus en tant que tels ou associés à de l'habitat ou à des dépendances. En dehors des descriptions qui précisent leur dévolution, certains termes sont peu explicites lorsqu'ils sont employés seuls : il s'agit des *sous* et des *plassas*. Sans autre précision, les deux termes désignent une parcelle de nature indéterminée, et non des terrains nécessairement libres de toute construction. Ainsi trouve-t-on le *mech sou* de Johan de Blaya dont on ne sait rien à part qu'il s'agit d'une tenure infra-

---

[1344] Tenure PDX113, (ADG, H-369, fol. 13, 13 mars 1412), exemple de la tenure PSX080 (ADG, G-350, non folioté, 3 mars 1380) pour une *mayson ab los murs et las maderas de peyra que y son ab la terra.*

[1345] Tenure PSX086 (ADG, G-375, fol. 4, 23 mars 1381).

[1346] On trouve également ailleurs dans la ville, le terme d'*androna* telle celle qui meut du fief de Pey Guarand, et qui donne dans la rue de l'Escapon à Puy-Paulin (tenure NPP032, ADG, G-394, fol. 28, 15 mars 1391). On dénombre 25 mentions d'*androna* sur l'ensemble des tenures sélectionnées en 1300 et 1450. Le terme est utilisé, au même titre que la *madera* ou le *pes de terra*, pour désigner un vide séparatif entre deux éléments bâtis telle l'*androna* située *entre mech hostau* d'une parcelle d'angle dans le quartier de la Rousselle (tenure ROU215, ADG, G-1712, fol. 248 et 249 : il s'agit d'un *hostau cornaley qui es au cantoun de rua deu Putz-deus-Casaus et de rua d'Entre-doas-Murs, devert lo mur de la ciutat de Bordeu*). Malgré la présence de la rua Androna, sur le bord du fleuve, on ne recense qu'une *androna* au sein du lotissement. Elle se situe rua Sanguinengua, et, comme une *madera de peyra*, celle-ci a été comblée par la suite : *mur ab lo mech pe de terra foras lodeyt mur ouc au temps passat sole aver androna* (tenure MIC611, ADG, G-1712, non folioté, 22 mai 1443).

parcellaire (rue Carboneu, 1381), à la différence du *sou de terra buyta* de Pey Escot (rue Traversanne, 1370) dont on sait que c'est un terrain vide, ou du *sou de terra en que a mayson loquau sou es ample de xii peys e mech* qui est une parcelle de 12,5 pieds de large où est bâtie une maison (*rua Peytavina*, actuel cours d'Alsace-et-Lorraine, 1364) ou de cet autre *casau en que a mech sou de terra* soit un jardin faisant une demie parcelle (*fossatz de Campauria,* actuel cours de l'Intendance, 1419) [1347]. Aussi est-il impossible de déterminer la nature d'un *sou*, voire même d'un *sou de terra,* si elle n'est pas exprimée. Cette dernière expression est équivoque : la *terra* dont il est question évoque-t-elle la nature du *sou* qui est alors une 'parcelle de terre', ou faut-il la considérer comme redondante pour une 'parcelle de terrain' ? On ne peut certes pas répondre de façon catégorique à cette question, mais il semblait nécessaire de la poser pour justifier la présence des catégories « terrain » et « indéterminé » dans le dénombrement [1348]. Le mot *plassa* est moins flottant : au même titre que le *sou* employé seul, il désigne probablement la parcelle et est souvent employé de façon redondante. Le *trens de sou e plassa entegre* de la fratrie des Casaminas et des Taudin, rue des Boyes, pourrait être littéralement traduit par 'morceau de parcelle et intégralité de l'emplacement' (1428) [1349]. Mais, alors qu'on a plusieurs fois rencontré des *sous de mayson* ou des *sous de chay*, on ne trouve jamais de *plassa de mayson* ou de *chay*, ou de tout autre bâtiment. La *plassa* est donc employée dans le sens d'emplacement, proche de celui de parcelle, ou alors concerne systématiquement des espaces sans bâtiment lorsque son occupation est précisée. On relève alors de très nombreuses *plassas de terra*, comme le *casau e plassa de terra* que Reynaud de Bios reconnaît tenir du monastère Sainte-Croix, dans la *rua Planta-Rosa* (Planterose) ou encore ce *mech sou en que a plassa de terra ab l'appentis et yssida de part detras* en la même rue [1350]. Au total, les classes « terrain » et « indéterminé » rassemblent un cinquième des tenures du lotissement, ce qui est beaucoup et peu à la fois [1351]. Taux impressionnant par le chiffre mais chiffre explicable car près de 90 % de ces mentions proviennent des confronts dont on a déjà noté la description lapidaire.

Une fois réglé cet épineux problème, les autres termes qui décrivent les espaces non bâtis sont tout à fait explicites. On dénombre ainsi un taux appréciable de jardins ou *casaus*, dont le mode de culture et la variété des plantations ne sont jamais précisés, tel celui qui jouxte l'*hostau e yssida* de Rolland Prunet, dans la rue Planterose. Ouvrons une courte parenthèse ; la disposition de cette parcelle, exemple révélateur parmi tant d'autres, est la suivante : *hostau ab lo casau e la yssida de part detras* [1352]. Faut-il comprendre que le jardin et l'issue se trouvent derrière la maison, ou faut-il envisager d'autres dispositions jardin/maison, tout en sachant que la sortie est bien sur le côté postérieur de la tenure ? La logique descriptive et urbaine voudrait que l'habitat borde la voirie, et que le fond de parcelle soit occupé par une pièce de terre cultivée en jardin. C'est ce dont témoigne également la façon d'exposer les confronts : celui de derrière est décrit de la même façon que le bien principal, mais d'arrière en avant le plus souvent ; les deux confronts latéraux quant-à eux

---

[1347] Respectivement les tenures MIC180 (ADG, G-350, non folioté), MIC648 (ADG, G-347, fol. 14), COL103 (ADG, G-383, fol. 5), NPP226 (ADG,1mi-822, fol. 76).

[1348] La catégorie « indéterminé » comprend également les *causas* et les *feus*.

[1349] Tenure MIC133 (ADG, H-733 non folioté, autre exemplaire de cette *sporla feyta en doas cartas duna tenor, una ausdeytz senhors abbat e mostey Senta-Crotz e autra ausdeytz affevatz* au H-393, fol. 14). On a traduit ici *trens*, équivalent gascon du *trencium* latin par 'morceau' (on pourrait également le traduire par 'portion' ou 'pièce' comme le suggère également BOUTRUCHE 1947, p. 48), *sou* par 'parcelle' et *plassa* par 'emplacement'.

[1350] Tenure MIC508 (ADG, H-539, fol. 10, 3 février 1418), MIC121 (ADG, H-394, fol. 10, année 1400).

[1351] Très exactement 475 mentions sur 2352 soit 20,2 %. Le *sou de terra* est compté dans ces deux sens lorsqu'il est employé seul ('parcelle de terre' = matière et 'parcelle de terrain' = sens redondant) mais uniquement comme parcelle de terre lorsqu'il est associé à un autre bien. Il rentre alors dans la catégorie « terrain » qui rassemble des espaces non bâtis dont on ne connaît pas l'usage (culture, pâture).

[1352] Tenure MIC673 (ADHG, HMB-3, fol. 24, février 1393).

sont systématiquement dépeints d'avant en arrière, rappelant ainsi le schéma de représentation spatiale médiévale [fig. 91]. Le *casau* de Guilhem Lespant, cultivé dans la même rue, confronte par derrière à l'*yssida que es detras l'hostau de l'autre cap detras* que tient le même tenancier dans la rue des Boyes ou dans la rue Maucalhau [1353]. C'est l'issue, ou partie du bien la plus proche qui est ici citée en premier, issue qui se trouve elle-même au derrière d'une maison. Hormis le cas particulier du réseau de distribution privé du parcellaire (*yssida, salhida, intrada*), la disposition des biens d'une tenure les uns par rapport aux autres est exceptionnelle. De fait, lorsqu'elle est singulière, la disposition des éléments est notée, comme *l'hostau ab lo casau de part davant* reconnu par Johanetta Lastrieges *rua de la Granda-Carpentaria* (actuelle rue de la Devise) [1354]. On ne trouve qu'un cas de ce type au sein du lotissement, et ils sont très peu fréquents pour le reste de la ville [1355]. C'est dire que la disposition des biens à l'intérieur de la parcelle est si commune et logique, qu'elle n'est qu'exceptionnellement signalée lorsqu'elle déroge au bon sens. La parenthèse fermée, les jardins en eux-mêmes ne sont jamais décrits. Ils ont un rôle nourricier mais correspondent-ils parfaitement à notre conception du 'potager', faut-il y ajouter la dimension d'agrément, où sont-ils voués à une type d'agriculture plus intensive, comme le note Michel Bochaca dans la banlieue de Bordeaux, où l'on rencontre des *casaus* avec culture spécialisée (chanvre, safran et même vigne) [1356].

Loin derrière les jardins (217 mentions) viennent les vignes (23), concentrées, pour l'essentiel, sur le peigne terrien du lotissement [1357]. Moins nombreuses, elles demandent néanmoins des parcelles de taille plus importante que les jardins. Elles apparaissent sous les mots de *vinha* et de *treilha*. Elément pérenne des paysages ruraux, la vigne occupe des parcelles entières mais est le plus souvent couplée à des bâtiments et surtout à des jardins, comme *l'hostau ab lo casau e vinha detras* de Guilhem Berlenc, rue Sanguinengua [1358]. Ailleurs, à Sainte-Croix, on la trouve également couplée avec des jardins, des vergers et des arbres fruitiers comme le figuier, tel ce *mech sou hostau, casau ab la vinha et autres arbres qui y son*, situé au Peyrat, sûrement le quartier le plus voué à l'agriculture urbaine avec celui de Sainte-Eulalie, à l'ouest du lotissement 2 (rue de l'Estella) et au nord-ouest de l'église paroissiale [1359]. Quels meilleurs mots que ceux d'une historienne spécialiste du vignoble pour parler de la vigne dans la ville : « au sein de l'espace urbain, la vigne ne dispose que de peu de place et se trouve en concurrence avec l'habitat et les espaces non bâtis comme les jardins. Dès lors, elle fait figure d'accident, si ce n'est de fossile. Dans les actes fonciers

---

[1353] Tenure MIC501 (ADG, H-539, fol. 8, 1er juillet 1417).

[1354] Tenure SPI062 faisant l'objet d'une vente aux enchères, d'un bail à nouveau fief et d'une reconnaissance dans le courant de l'année 1475 (ADG, G-1161, fol. 136r° et 230v°). La disposition latérale existe également, elle est toute aussi rare : *hostau ab l'appentis que es au costat deudeyt hostau ab los casaus* (disposition des jardins non évoquée donc très probablement derrière) pour la tenure NPP093, rue Porte-Dijeaux (ADG, G-394, fol. 37, 1er juin 1475).

[1355] Il s'agit d'un *hostau ab lo casau e treilha que son detras ab lo casau que es au costat deudeyt hostau*, mouvant des bénéficiers de Saint-Michel dans la rue Sanguinengua (tenure MIC599 suivie entre 1422 et 1424, ADG, G-1712, deux actes non foliotés).

[1356] L'objectif de la publication de BOCHACA 1998 n'est pas de décrire les paysages de banlieue mais de travailler sur les marchands bordelais, sur les espaces et les réseaux de relations économiques dans les années 1460-1480. Cette pratique culturale intensive et spécialisée du *casau* est évoquée dans son glossaire gascon, en fin d'ouvrage, p. 147. Je n'ai malheureusement trouvé aucun exemple dans le corps du texte pour illustrer ces cas.

[1357] Chiffres prenant en compte les *casaus* et *vinhas* signalés comme bien principal ou en confront. La prise en compte des confronts est ici extrêmement importante : sur les 23 vignes recensées, 20 en proviennent, chiffre qui prouve qu'on ne peut faire de décomptes sérieux sans y intégrer les confronts et ce, malgré toutes les précautions que l'on doit prendre avec eux (description lapidaire, doublons statistiques que l'on a ici recoupés).

[1358] Tenure PSX366 (ADG, H-733, fol. 124v°, 14 mai 1435).

[1359] Tenure PSX261 (ADG, H-732, fol. 132, 3 juillet 1379). Cette tenure confronte les deux *hostaus, casaus e vinhas de Johana Balhona* sur les confronts latéraux, et le *casau, terra e vinha* de Pey de Laffita sur le confront postérieur. Pour l'exemple des figuiers, voir la note suivante.

relatifs à la ville de Bordeaux, elle apparaît sous deux formes : celle de la parcelle avec les dénominations usuelles de *vinea* en latin, *trens de vinha* en gascon ; celle de treille (*trelha*) lorsque la plante est apposée à un support, treillage, mur, espalier, et se trouve donc, le plus souvent, associée à l'habitat. Sans être un mode de culture typiquement urbain, la treille est cependant plus courante – ou plus mentionnée ? – à la ville qu'à la campagne [1360]. On serait tenté de dire qu'elle est la forme urbaine de la vigne. C'est vrai à Bordeaux comme à Paris : l'essor urbain y a repoussé les ceps hors les murs, mais les jardins et les cours des hôtels particuliers et des couvents portent des treilles. Dans la capitale de Guyenne, deux rues (seulement...) ont un nom qui fait référence à la plante souveraine de la cité : la rue des Vignes dans la paroisse Saint-Michel (...) et la rue des Treilles (actuelle rue de Grassi) dans la paroisse Saint-Christoly » [1361].

Elément fondamental de l'identité paysagère bordelaise, la vigne est une plante pariétaire s'adaptant biens aux contraintes du bâti et joue littéralement le rôle de « perce-muraille ». La vigne est vecteur de continuité des paysages et passe outre le front des fortifications urbaines qui ouvre et ferme journellement ses portes pour laisser passer les *obreys de vinha*. Elle est élément de sociabilité et d'entraide entre les particuliers qui allient leur force et leur savoir pour la cultiver ; elle impose à l'urbain un temps autre que celui sonné par les cloches civiles de la porte Saint-Eloi, de la fièvre des vendanges à la dormance hivernale. Bien que son emprise urbaine ne cesse de diminuer au fil de l'urbanisation, la vigne n'est pas un arriéré des paysages ruraux avec lequel l'urbain règle peu à peu ses comptes. Elle disparaît ici, pour apparaître là [1362]. Elle est profondément ancrée dans l'identité gasconne, et plus spécifiquement encore dans celle des *Bordales demorantz en la vila*, « laissant parfois dans l'oubli les autres régions productrices du bas et du haut-pays. Ainsi c'est de vin de Bordeaux dont il est question dans la *Bataille des vins*, ce célèbre poème écrit en 1223-1224 par Henri d'Andéli. L'auteur y établi un palmarès des vins qu'il connaissait. Or, il n'est pas question de vin de Gascogne, mais de ceux de Bordeaux (vers 12) et de deux autres villes : Saint-Emilion (vers 25) et Moissac (vers 25) ; un bel exemple d'identification ville-vin qui ne se reproduit cependant pas dans un autre poème plus tardif (début XIVe siècle), *la Desputoison du vin et de l'eau*, qui évoque les vins de Gascogne. (...) Cette identification vigne-vin-ville fait du vignoble une extension de la cité, son espace nourricier » [1363].

L'identité viti-vinicole de Bordeaux et de sa banlieue pour être homogène n'en revêt pas moins des expressions différenciées : la monoculture quasi généralisée de la vigne qui forme une ceinture permanente et continue de ceps autour de la ville laisse place à un

---

[1360] C'est ce que l'on note aussi au sein du lotissement sur le secteur terre, et encore plus dans le quartier du Peyrat, pour lesquels on ne dénombre que 2 treilles sur les quelques 60 parcelles de vignes recensées, deux treilles située dans des rues fortement urbanisées, la rue des Angles (37 tenures) : *sou et treilha casau et figueys que y son dedentz ab la terra* de la tenure (tenure PSX026, ADG, G-375, fol. 10) et une seconde *treilha* rue Sanguinengua (109 tenures), citée en confront de la tenure MIC599 (ADG, G-1712, non folioté).

[1361] LAVAUD 2003a, p. 46 : « La vigne dans la ville ». Le *corpus* documentaire auquel S. Lavaud fait référence est le même que le mien. Il s'agit des TER réalisés sur les paroisses urbaines avant que je ne les saisisse dans une base de données.

[1362] Le 9 octobre 1311, le chapitre Saint-André baille à fief une *terra*, située au Peyrat-Senta-Crotz, à Arnaud de Darauffa. Une clause, malheureusement non détaillée, précise que le tenancier s'engage à y planter une vigne (*lodeyt Arnaud de Darauffa deu e pot establir e plantar vinha en ladeyta terra*). Les redevances sont de 2 deniers d'esporle et du quart et dîme du fruit pour le cens, dates de versement inconnues (tenure PSX258, ADG, G-372, fol. 9). Je n'ai pas trouvé d'actes mentionnant de façon explicite qu'une vigne a été arrachée au profit d'une construction. Toutefois, rappelons que les mentions de vignes chutent entre 1300 et 1450.

[1363] LAVAUD 2003a, p. 29-30, et note 5 et 6 pour la référence des deux poèmes : HENRY (A.), *Langage œnologique en langue d'oïl (XIIe – XVe siècles)*, Académie royale de Belgique. Classe des lettres et des sciences morales et politiques, 1996, p. 27-133 pour la *Bataille...* et p. 137-152 pour la *Desputoison...* .

certain éclectisme agricole *intra-muros* [1364]. Le « vignoble jardin » est un caractère urbain prégnant, dont on trouve une expression très nette dans le secteur terre du lotissement. Les pratiques de l'agriculture urbaine n'ont été que peu étudiées et les sources foncières ne permettent pas d'éclaircir les usages, mais il semble évident que les nombreux sols de terre de la ville, et plus particulièrement du lotissement, recoupent des natures différentes : terrains à bâtir où l'on note une présence contenue de la vigne qui gèle les terrains pour plusieurs années, par rapport à des quartiers où le vignoble domine (Peyrat, certains îlots de Sainte-Eulalie). *Sous* ou *plassas de terra buyta* pour des pièces de terres *vides*, dont l'adjectif évoque autant l'absence de bâti que de culture et suggère une rotation paysagère avec d'autres espaces cultivés en jardin. Cette absence de culture ne signifie pas l'absence de travail. Les terres de jachère, à l'inverse de celles en friche, sont labourées pendant la durée de leur repos, entre deux phases de culture et plus précisément *intra-muros* entre deux périodes d'hortillonnage. Pendant ce temps, la parcelle de terre peut servir de terrain de pâture aux bêtes de trait des charretiers de la rue des Bouviers. C'est également la fonction d'une partie des communaux, des padouens du Prat (pré) au nord de la ville, ou des fossés du bourg Saint-Eloi. Mais l'on peut s'étonner de ne recenser, parmi des milliers de biens, qu'un seul *prat* privé situé dans la rue Sanguinengua, au cœur du lotissement, alors qu'on en dénombre plusieurs en zone de palu, entre vignes et bourdieux [1365]. Là encore, il faut arguer de la commune utilisation des sols vides en pâture pour soulever le voile d'un phénomène si ancré dans les mœurs qu'il n'est presque jamais décrit.

2.3.4- Aux confins des typologies, les limites du classement

Au terme de cette typologie, on est marqué par la relative simplicité de composition des paysages du lotissement des paroisses Saint-Michel et Saint-Croix, au regard d'autres secteurs urbains et péri-urbains, où l'on a puisé des éléments de comparaison. Certains termes restent obscurs cependant, telles ces *aguilas de peyra* reconnues avec la maison, l'issue et les murs de Pey deu Tastar, dans la rue Bordalesa, en plus de tous ceux déjà discutés [1366]. Mais plus que les mots, c'est le fonctionnement du paysage qui est le plus difficile à cerner, et l'on s'est rendu compte, à maintes reprises, combien fragile et fluctuante est cette typologie. L'examen des espaces privés – le paysage des particuliers – serait incomplet si l'on n'y ajoutait la monumentalité urbaine, celle des édifices religieux qui jouxtent le lotissement, et les bruits et les odeurs qui traversent les rues, et les silences... à commencer par ceux des sources écrites. L'alimentation en eau en est un des plus frappants. Hormis les puits publics qui encadrent le lotissement [1367], les lots ne disposent d'aucun accès privés à la vitale « substance », que le vin tendrait à faire oublier. Dans les quartiers anciens de la cité, il existe bien évidemment des *putz comunaus*, comme celui de la *rua deu Putz-deus-Cazaus* à la Rousselle et du *Putz-de-Cujoles* à Saint-Pierre, mais

---

[1364] Sur la prééminence de la culture de la vigne *extra-muros*, voir LAVAUD 2003a, p. 39-45 : « La palu, un front pionnier ».

[1365] Le *prat* de Johan Guiraud apparaît en confront latéral de la tenure MIC606 (ADG, G-358, non folioté, 29 octobre 1433). A près la mort d'Helias de la Via, la procédure qui entérine la division de la tenure NPP432 et la répartition des nouvelles redevances précise également le partage des biens du défunt entre ses enfants Helias et Guilhem. Le premier reçoit un *bordiu, vinhas et aubaredas au Forc-de-Gravas,* le second plusieurs *hostaus, bancs carnasseys et sotos* en ville, et aussi des *vinhas en Gravas ab un prat en la palu de Bordeu* (tenure NPP432, ADG, G-1714, fol. 61, 28 mai 1429).

[1366] Tenure MIC154, suivie entre 1379-1454 (ADG, H-951 et H-733, non foliotés ; H-734, fol. 175 r°/v°).

[1367] Ces puits sont celui *davant lo porge Sent-Johan e Sent-Miqueu*, celui de Maucalhau, et, au sud, celui du Peyrat, qui disposent tous d'un toponyme depuis la seconde moitié du XIVe siècle. Peut-être faut-il ajouter celui de la *ruetta deus Aubans*, attesté au début du XVIe siècle, mais probablement antérieur (DROUYN 1874, p. 405, 407, 408 et 409). Léo Drouyn a réalisé un relevé assez exhaustif des puits publics pour le XVe siècle : il en dénombre 32 dont plus de la moitié sont situés dans la cité et le bourg Saint-Eloi (DROUYN 1874, p. 401 à 415).

certains privilégiés possèdent également un puits à domicile, bien rare que l'on partage parfois avec le voisin, comme la *meytat deu putz* tenue par Martin deu Brugar avec un autre tenancier de la rue Porte-Dijeaux [1368]. Le lotissement est récent, et la présence unique de puits publics met en valeur les qualités de l'équipement urbain, pour parler en termes actuels. Les particuliers semblent *a priori* s'en satisfaire, à moins que les nappes croupissantes de ce littoral marécageux ne leur aient pas laissé d'alternative.

Enfin, malgré l'activité fourmillante implicitement rendue par les chais et les lieux de productions (fours), on est surpris de constater, au sein du lotissement, l'absence de petits commerces, de services dirions-nous aujourd'hui. Le paysage se limite à des maisons, des chais, des appentis, des fours, des terres cultivées ou non (terrains, jardins, vignes). Point de taverne comparable à celle du Petit-Judas dans *rua deu Putz-deus-Judius* (actuelle rue des Bahutiers) ; point de commerces comme ceux qui foisonnent *rua deus Especeys*, à proximité du *Mercat*, ventre de Bordeaux où l'on vient acheter ses provisions, qui à la *breuteria*, qui à la *claye*, qui chez l'un des poissonniers *on hom ven lo hareng vermelh* pacqué en baril, qui à la *banqueria* ou auprès des nombreux *tauleys, bancs* et *bancs carnasseys* distribués par des allées publiques (*aleyas comunaus*) [1369]. Comme dans bien d'autres villes médiévales, le marché est centralisé et le commerce qui en découle canalisé vers lui, avant qu'à l'époque moderne on ne multiplie ce type d'espace pour mieux répondre aux besoins des populations. Il faut alors imaginer, faute d'en savoir plus, que l'immense majorité des habitants prend ses repas à domicile ou l'emporte sur son lieu de travail, à l'autre bout de la ville, ou dans le proche vignoble. Il faut voir les jardins comme les garants d'une économie vivrière, complétant parfois une activité commerciale au-derrière d'un chai.

Mais l'on ne peut se résoudre à voir et à sectoriser ainsi la multitude des activités humaines, tout en étant conscient de la spécificité de certains quartiers, des salines du port de la Rousselle, aux tanneurs cantonnés dans les fossés et les voies situées à l'ouest du bourg Saint-Eloi (lotissement 2). Il faut alors remettre en cause la désignation des biens et en particulier celle de l'habitat. Si l'on peut saisir des innombrables *maysons* et *hostaus* qui parsèment la ville la vocation d'habitat, les transactions foncières qui sont à la base de l'étude nient toutes les activités qui peuvent s'y dérouler. Ainsi peut-on présager d'une certaine confusion des genres sous ces mêmes mots. La maison n'est pas réductible à de l'habitat, elle est le cadre de la vie familiale certes, mais aussi sociale et souvent même professionnelle, phénomène que les rédacteurs différencient bien à partir du milieu du XVIe siècle, lorsqu'il précisent la profession des locataires, tranche de population qui n'apparaît quasiment jamais au Moyen Age, car on ignore si le tenancier habite ou non la maison qu'il reconnait. La précision est de plus en plus grande à partir du XVIIe siècle, où les reconnaissances décrivent avec force détails la maison : à côté de la pièce ou des deux pièces réservées à la cellule familiale, il n'est pas rare de trouver une pièce servant de boutique au cordonnier ou au savetier.

On ne peut certes pas transposer ces descriptions d'une époque à une autre sans tenir compte des profonds bouleversements du bâti et des modes de vie. Mais l'habitat du Bordeaux médiéval doit lui aussi être un espace de proximité, à la fois lieu privé et lieu social

---

[1368] Sur 26 puits recensés en position de bien principal, 20 sont reconnus en entier et 6 par moitié (les moitiés ne se recoupent pas et concernent 6 puits différents). Les toponymes viaires indiquant un puits 'public' ne le qualifient pas comme tel, mais on a relevé plusieurs *putz comunaus* en confront viaire (tenures EUL293 ou PSP191, entre autres). La moitié de puits de Martin deu Brugar est déclarée avec une maison et issue (tenure NPP056, ADG, G-393, fol. 12, 05 avril 1359).

[1369] *La gran taberna de Petit Judas* est citée en confront postérieur de la tenure SPI154 (ADG, G-2657, fol. 16*, 06 avril 1440) ; l'endroit où l'on vend le *hareng vermelh* est un repère topographique signalé plusieurs fois (entre autre : tenure COL016, ADG, H-400, fol. 9, 4 avril 1386). De même, la *banqueria*, la *breuteria*, la *claye*, les très nombreux *bancs* et *bancs carnasseys,* mais aussi le *molin deu Mercat* en bief sur le Peugue forment l'atypique et commerçant paysage du *Mercat* de la paroisse Sainte-Colombe (voir dans la base de données, l'essentiel des tenures commençant par COL). Le secteur du marché a fait l'objet d'une synthèse qui témoigne de l'intérêt 'romantique et moyenâgeux' développé par les sociétés savantes bordelaises jusqu'au début du XIXe siècle. Il s'agit du discutable article de RICAUD 1913, intitulé : *Un coin du vieux Bordeaux : lou Mercat.*

lorsqu'il accueille une petite activité complémentaire. Les cas sont très rares, et il ne faut pas donner à la mention isolée valeur de règle, mais en l'absence de tout autre moyen, l'inventaire après décès d'Helias de la Via pourrait être révélateur d'un phénomène qui passe pour muet dans les sources foncières. Le tenancier est vigneron, il loge dans la paroisse Sainte-Croix, et se contente d'une seule pièce. « Dans sa modeste maison, les futailles et la vaisselle vinaire sont entassées pêle-mêle avec les outils de vigneron et les ustensiles du quotidien. Deux *trenchons taberneys*, probablement des objets coupants servant à faire taverne, signalés dans l'inventaire, révèlent qu'Helias Blanc, en bon Bordelais, faisait taverne à l'occasion. [1370]» Or, le document ne décrit la maison du tenancier que par le mot de *mayson*, sans autre précision : l'activité se lit au travers des objets et des professions du tenancier, mais ne s'inscrit pas spécifiquement dans le bâti. Qu'elle serve ou non de taverne, la *mayson* d'Helias de la Via ne se différencie d'aucune autre maison bordelaise. C'est une simple *mayson* pour le seigneur comme pour le tenancier, un espace d'habitat, de travail, de rangement (outils) et de commerce pour l'historien. On pourrait penser de même pour une foule d'autres activités qui ne nécessitent pas de formes architecturales spécifiques... et qui sont alors 'hébergées' dans de simples *maysons o hostaus*, alors qu'elles peuvent abriter l'établi, les planes, ciseaux et autres coins d'un *fustey*.

Après avoir longuement discuté des termes, on peut à présent quantifier et cartographier des réalités qui sont, j'espère, un peu plus proches.

2.4- Le lotissement des paroisses Saint-Michel et Sainte-Croix entre activités portuaires et hortillonnage

On commencera par compter et évaluer la part de chaque type d'occupation du sol des secteurs fleuve, terre et de la rue Sanguinengua. Les tableaux ci-après proposent de synthétiser les données recueillies par secteur et par période.

[1370] Exemple pris dans LAVAUD 2003a, p. 50 ; inventaire après décès : ADG, H-738, fol. 48, 27 avril 1458.

Tableau 51 – *Typologie d'occupation du sol et évolution du secteur fleuve du lotissement 1300-1450*

Typologie d'occupation		Période 1300-1399				Période 1400-1450			
		Sans confront		*Avec confronts*		*Sans confront*		*Avec confronts*	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Habitat	***Total habitat***	***122***	***56,0 %***	***388***	***62,9 %***	***95***	***49,5 %***	***248***	***59,2 %***
	Habitat seul	77	63,1 %	304	78,4 %	64	67,4 %	188	75,8 %
	Avec dépendances	17	13,9 %	42	10,8 %	7	7,4 %	15	6,0 %
	Avec *appentis*	2	1,6 %	5	1,3 %	2	2,1 %	2	0,8 %
	Avec *forn*	3	2,5 %	6	1,5 %				
	Avec *chay*	12	9,8 %	31	8,0 %	4	4,2 %	12	4,8 %
	Avec *chay* et distribution	5	4,1 %	6	1,5 %	1	1,1 %	2	0,8 %
	Avec culture	1	0,8 %	3	0,8 %	4	4,2 %	5	2,0 %
	Avec terrain	6	4,9 %	9	2,3 %	6	6,3 %	11	4,4 %
	Avec distribution	13	10,7 %	19	4,9 %	7	7,4 %	15	6,0 %
	Avec clôture	4	3,3 %	8	2,1 %	14	14,7 %	22	8,9 %
	Avec entremi	15	12,3 %	18	4,6 %	2	2,1 %	2	0,8 %
Dépendance	***Total dépendance***	***20***	***9,2 %***	***87***	***14,1 %***	***22***	***11,5 %***	***46***	***11,0 %***
	Dépendance seule	1	5,0 %	21	24,1 %	10	45,5 %	18	39,1 %
	dont *chay*	15	75,0 %	76	87,4 %	15	68,2 %	37	80,4 %
	Dont *chay* distribué	7	35,0 %	27	31,0 %	2	9,1 %	11	23,9 %
	dont *appentis*	2	10,0 %	5	5,7 %	6	27,3 %	8	17,4 %
	dont *forn*	3	15,0 %	6	6,9 %				
Culture	***Total culture***	***2***	***0,9 %***	***16***	***2,6 %***	***4***	***2,1 %***	***16***	***3,8 %***
	Culture seule			6	37,5 %			8	50,0 %
	casau	2	100,0 %	16	100,0 %	4	100,0 %	16	100,0 %
	vinha								
	Avec bâti	1	50,0 %	5	31,3 %	4	100,0 %	5	31,3 %
	Avec distribution			3	18,8 %	1	25,0 %	2	12,5 %
	Avec clôture								
Terrain	***Total terrain***	***30***	***13,8 %***	***40***	***6,5 %***	***35***	***18,2 %***	***44***	***10,5 %***
	Terrain seul	19	63,3 %	23	57,5 %	21	60,0 %	22	50,0 %
	Avec bâti	6	20,0 %	9	22,5 %	9	25,7 %	14	31,8 %
	Avec distribution	1	3,3 %	3	7,5 %				
	Avec clôture	5	16,7 %	5	12,5 %	6	17,1 %	6	13,6 %
Distribution	***Total distribution***	***15***	***6,9 %***	***47***	***7,6 %***	***9***	***4,7 %***	***28***	***6,7 %***
	Distribution seule			4	8,5 %			1	3,6 %
	Avec bâti	15	100,0 %	40	85,1 %	9	100,0 %	25	89,3 %
	Avec non bâti			3	6,4 %			3	10,7 %
Clôture	***Total clôture***	***11***	***5,0 %***	***14***	***2,3 %***	***24***	***12,5 %***	***33***	***7,9 %***
	Clôture seule	2	18,2 %	4	28,6 %	4	16,7 %	7	21,2 %
	Avec bâti	4	36,4 %	7	50,0 %	14	58,3 %	22	66,7 %
	Avec bon bâti	5	45,5 %	5	35,7 %	6	25,0 %	7	21,2 %
Entremi	***Total entremi***	***18***	***8,3 %***	***25***	***4,1 %***	***3***	***1,6 %***	***4***	***1,0 %***
	Entremi seul			4	16,0 %				
	Avec bâti	15	83,3 %	18	72,0 %	3	100,0 %	4	100,0 %
	Avec bon bâti	3	16,7 %	3	12,0 %	1	33,3 %	1	25,0 %
Total		***218***	***100,0 %***	***617***	***100,0 %***	***192***	***100,0 %***	***419***	***100,0 %***
Tenures documentées		152	98,1 %	487	77,1 %	140	89,2 %	327	46,5 %
Tenures indéterminées		3	1,9 %	145	22,9 %	17	10,8 %	376	53,5 %
Total		***155***	***100,0 %***	***632***	***100,0 %***	***157***	***100,0 %***	***703***	***100,0 %***

Tableau 52 – *Typologie d'occupation du sol et évolution de la rue Sanguinengua 1300-1450*

Typologie d'occupation		Période 1300-1399				Période 1400-1450			
		Sans confront		*Avec confronts*		*Sans confront*		*Avec confronts*	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Habitat	***Total habitat***	***52***	***54,7 %***	***171***	***65,5 %***	***50***	***55,6 %***	***149***	***63,4 %***
	Habitat seul	25	48,1 %	118	69,0 %	25	50,0 %	96	64,4 %
	Avec dépendances	4	7,7 %	9	5,3 %	2	4,0 %	3	2,0 %
	Avec *appentis*	1	1,9 %	1	0,6 %	1	2,0 %	2	1,3 %
	Avec *forn*	3	5,8 %	4	2,3 %				
	Avec *chay*			4	2,3 %				
	Avec *chay* et distribution			1	0,6 %				
	Avec culture	1	1,9 %	4	2,3 %	6	12,0 %	20	13,4 %
	Avec terrain	3	5,8 %	7	4,1 %	1	2,0 %	4	2,7 %
	Avec distribution	15	28,8 %	31	18,1 %	17	34,0 %	26	17,4 %
	Avec clôture	1	1,9 %	1	0,6 %	4	8,0 %	6	4,0 %
	Avec entremi	8	15,4 %	9	5,3 %	2	4,0 %	2	1,3 %
Dépendance	***Total dépendance***	***4***	***4,2 %***	***14***	***5,4 %***	***3***	***3,3 %***	***7***	***3,0 %***
	Dépendance seule			4	28,6 %			1	14,3 %
	dont *chay*			7	50,0 %	1	33,3 %	2	28,6 %
	Dont *chay* distribué			2	14,3 %	1	33,3 %	1	14,3 %
	dont *appentis*	1	25,0 %	3	21,4 %	1	33,3 %	2	28,6 %
	dont *forn*	3	75,0 %	4	28,6 %				
Culture	***Total culture***	***1***	***1,1 %***	***12***	***4,6 %***	***9***	***10,0 %***	***31***	***13,2 %***
	Culture seule	0		7	58,3 %	2	22,2 %	13	41,9 %
	casau	1	100,0 %	8	66,7 %	7	77,8 %	29	93,5 %
	vinha			4	33,3 %	6	66,7 %	15	48,4 %
	Avec bâti	1	100,0 %	4	33,3 %	7	77,8 %	21	67,7 %
	Avec distribution	1	100,0 %	1	8,3 %	3	33,3 %	6	19,4 %
	Avec clôture								
Terrain	***Total terrain***	***8***	***8,4 %***	***14***	***5,4 %***	***3***	***3,3 %***	***10***	***4,3 %***
	Terrain seul	3	37,5 %	4	28,6 %	1	33,3 %	1	10,0 %
	Avec bâti	3	37,5 %	6	42,9 %	1	33,3 %	6	60,0 %
	Avec distribution			1	7,1 %	1	33,3 %	1	10,0 %
	Avec clôture	2	25,0 %	2	14,3 %	1	33,3 %	1	10,0 %
Distribution	***Total distribution***	***16***	***16,8 %***	***34***	***13,0 %***	***19***	***21,1 %***	***30***	***12,8 %***
	Distribution seule								
	Avec bâti	16	100,0 %	33	97,1 %	19	100,0 %	28	93,3 %
	Avec non bâti	1	6,3 %	2	5,9 %	3	15,8 %	6	20,0 %
Clôture	***Total clôture***	***3***	***3,2 %***	***4***	***1,5 %***	***5***	***5,6 %***	***7***	***3,0 %***
	Clôture seule								
	Avec bâti	1	33,3 %	1	25,0 %	4	80,0 %	6	85,7 %
	Avec bon bâti	2	66,7 %	2	50,0 %	1	20,0 %	1	14,3 %
Entremi	***Total entremi***	***11***	***11,6 %***	***12***	***4,6 %***	***1***	***1,1 %***	***1***	***0,4 %***
	Entremi seul								
	Avec bâti	9	81,8 %	10	83,3 %	1	100,0 %	1	100,0 %
	Avec bon bâti	2	18,2 %	2	16,7 %				
Total		***95***	***100,0 %***	***261***	***100,0 %***	***90***	***100,0 %***	***235***	***100,0 %***
Tenures documentées		57	100,0 %	192	85,7 %	55	100 %	173	72,4 %
Tenures indéterminées		0	0,0 %	32	14,3 %	0	0 %	66	27,6 %
Total		***57***	***100,0 %***	***224***	***100,0 %***	***55***	***100 %***	***239***	***100,0 %***

***Tableau 53** – Typologie d'occupation du sol et évolution du secteur terre du lotissement 1300-1450*

Typologie d'occupation		Période 1300-1399				Période 1400-1450			
		Sans confront		*Avec confronts*		*Sans confront*		*Avec confronts*	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Habitat	***Total habitat***	***85***	***51,2 %***	***201***	***60,5 %***	***119***	***44,7 %***	***360***	***53,8 %***
	Habitat seul	41	48,2 %	138	68,7 %	35	29,4 %	218	60,6 %
	Avec dépendances	1	1,2 %	2	1,0 %	6	5,0 %	8	2,2 %
	Avec *appentis*	1	1,2 %	2	1,0 %	5	4,2 %	6	1,7 %
	Avec *forn*					1	0,8 %	1	0,3 %
	Avec *chay*								
	Avec *chay* et distribution								
	Avec culture	8	9,4 %	11	5,5 %	15	12,6 %	45	12,5 %
	Avec terrain	7	8,2 %	9	4,5 %	16	13,4 %	10	2,8 %
	Avec distribution	36	42,4 %	51	25,4 %	66	55,5 %	95	26,4 %
	Avec clôture					4	3,4 %	4	1,1 %
	Avec entremi							1	0,3 %
Dépendance	***Total dépendance***	***1***	***0,6 %***	***5***	***1,5 %***	***14***	***5,3 %***	***23***	***3,4 %***
	Dépendance seule			2	40,0 %	3	21,4 %	8	34,8 %
	dont *chay*			1	20,0 %				
	Dont *chay* distribué			1	20,0 %				
	dont *appentis*	1	100,0 %	3	60,0 %	13	92,9 %	22	95,7 %
	dont *forn*			1	20,0 %	1	7,1 %	1	4,3 %
Culture	***Total culture***	***17***	***10,2 %***	***29***	***8,7 %***	***24***	***9,0 %***	***113***	***16,9 %***
	Culture seule			7	24,1 %	3	12,5 %	46	40,7 %
	casau	16	94,1 %	28	96,6 %	24	100,0 %	113	100,0 %
	vinha	1	5,9 %	4	13,8 %			1	0,9 %
	Avec bâti	8	47,1 %	11	37,9 %	15	62,5 %	46	40,7 %
	Avec distribution	15	88,2 %	16	55,2 %	6	25,0 %	3	2,7 %
	Avec clôture								
Terrain	***Total terrain***	***17***	***10,2 %***	***26***	***7,8 %***	***32***	***12,0 %***	***58***	***8,7 %***
	Terrain seul	9	52,9 %	14	53,8 %	14	43,8 %	21	36,2 %
	Avec bâti	7	41,2 %	9	34,6 %	10	31,3 %	15	25,9 %
	Avec distribution	2	11,8 %	3	11,5 %	3	9,4 %	4	6,9 %
	Avec clôture					2	6,3 %	3	5,2 %
Distribution	***Total distribution***	***46***	***27,7 %***	***69***	***20,8 %***	***70***	***26,3 %***	***108***	***16,1 %***
	Distribution seule			5	7,2 %			4	3,7 %
	Avec bâti	36	78,3 %	51	73,9 %	68	97,1 %	97	89,8 %
	Avec non bâti	17	37,0 %	19	27,5 %	10	14,3 %	17	15,7 %
Clôture	***Total clôture***	***0***	***0,0 %***	***1***	***0,3 %***	***6***	***2,3 %***	***6***	***0,9 %***
	Clôture seule			1	100,0 %				
	Avec bâti					4	66,7 %	4	66,7 %
	Avec bon bâti					2	33,3 %	2	33,3 %
Entremi	***Total entremi***	***0***	***0,0 %***	***1***	***0,3 %***	***1***	***0,4 %***	***1***	***0,1 %***
	Entremi seul			1	100,0 %				
	Avec bâti					1	100,0 %	1	100,0 %
	Avec bon bâti								
Total		***166***	***100,0 %***	***332***	***100,0 %***	***266***	***100,0 %***	***669***	***100,0 %***
Tenures documentées		104	96,3 %	246	52,6 %	153	97,5 %	471	73,1 %
Tenures indéterminées		4	3,7 %	222	47,4 %	4	2,5 %	173	26,9 %
Total		***108***	***100,0 %***	***468***	***100,0 %***	***157***	***100,0 %***	***644***	***100,0 %***

Les données récolées sur chaque secteur ont été intégrées dans une même grille. Cette dernière n'est pas exhaustive au regard des chiffres bruts qui sont livrés en annexe. Elle procède d'une sélection qui permettra de profiler les caractéristiques propres et communes aux secteurs du lotissement. En plus des critères typologiques, les données ont été réparties en fonction de leur place à l'intérieur des transactions, selon une démarche déjà empruntée auparavant. D'un côté, le compte des tenures en position de bien principal de la transaction, de l'autre ont été ajoutées celles énumérées en confront.

Logiquement, les valeurs brutes devraient être multipliées par 3 à 4 entre les deux comptes 'sans' et 'avec confront', pour les biens les plus répandus, à savoir, l'habitat et les dépendances pour le peigne fluvial et la rue Sanguinengua ; et l'habitat, les cultures et les terrains pour la portion terrienne [1371]. Ce constat est en grande partie vérifié. Dans l'exemple du secteur terre [tab. 53], l'habitat de la période 1400-1450 passe de 119 à 360 maisons. D'autres chiffres sont plus problématiques, tel, dans le même cadre, celui des cultures qui est multiplié par 5 (de 24 à 113). Outre la fiabilité de précision des sources, cette observation pose la question de ce qui fait l'intérêt du paysage pour le Bordelais du Moyen Age. Ainsi, si les chiffres bruts sont souvent multipliés par 3 à 4 entre les comptes, leurs pourcentages évoquent, eux, la primauté que donnent les contemporains à certains éléments du paysage. La hausse systématique du taux d'habitat (%), fait de cet élément le plus important : le paysage du lotissement, comme celui de l'ensemble de la ville, est naturellement et d'abord défini par le bâti. Pour parachever cette vision, on peut noter que, 9 fois sur 10, les biens comprenant des éléments bâtis (habitat, dépendance) et non bâtis (culture, terrain, distribution, entremi) sont d'abord définis par leurs constructions.

Ce constat n'est pas l'expression souveraine de l'urbain, car on le note aussi dans la proche banlieue de Bordeaux. C'est d'abord le bâti, pour ne pas dire l'habitat, qui est l'élément déclaré en premier lorsqu'il est présent, par définition en milieu urbain, mais aussi dans le proche vignoble parsemé de bourdieux qui constituent une « émanation de la cité dans ce qu'elle a de plus entreprenant. Ils prolongent l'emprise urbaine au-delà de ses marges (...) » [1372]. Eloignés que nous-sommes de la perception de l'homme médiéval, du citadin comme du paysan – l'un étant parfois aussi l'autre – Florent Hautefeuille, « pour essayer de mesurer cette perception, a, dans le cadre du projet d'étude du *castrum* de Mouret, positionné l'ensemble des parcelles décrites dans le compoix de 1451. Ce document reposant sur des déclarations, on peut raisonnablement penser que l'ordre, où plutôt le désordre dans lequel sont évoquées les parcelles provient de la bouche des déclarants et non de la plume du notaire. Le point commun a presque toutes les déclarations est la mise en avant au préalable de la maison d'habitation principale » [1373]. Toutefois, si le citadin bordelais déclare de prime abord qu'il possède une maison, on peut noter que, pour la localiser, il fait appel aux éléments du paysage les plus marquants qui l'environnent. Ce sont d'autres *hostaus*, bien entendu, en grand nombre, mais également, pour le tenant des bords du fleuve, beaucoup de *chays* (15 ou 9,2 % en bien principal contre 76 ou 14,1 % avec ceux des confronts, pour la période 1300-1399 du secteur fleuve, tab. 51) ; et pour l'habitant de la partie terrienne du lotissement, beaucoup de *casaus* (24 ou 9 % en bien principal contre 113 ou 16,9 % avec ceux des confronts pour les années 1400-1450, tab. 53). Ces différences, parfois considérables, font que la réalité du paysage est sûrement à chercher au milieu, dans la moyenne des chiffres, à la croisée des perceptions.

Les tableaux précédents offrent une vision intrinsèque de chaque secteur. Avant d'aller plus loin dans le commentaire, il convient de pouvoir comparer le type d'occupation de chaque secteur. C'est le but des tableaux 54 et 55, qui extraient quelques unes des données de chaque partie du lotissement pour les recomposer (moyenne de mentions) et les croiser.

[1371] Cette observation n'est valable, naturellement, que pour les sous-totaux des tableaux, à savoir les lignes « Total habitat », « Total dépendance », « Total culture », etc...

[1372] LAVAUD 2003a, p. 44-45.

[1373] HAUTEFEUILLE (F.), *Territoire textuel, visuel, virtuel, in* CURSENTE & MOUSNIER 2005, p. 410.

Tableau 54 – *Typologie d'occupation du sol des secteurs du lotissement au XIVe siècle (1300-1399)*

Typologie d'occupation du sol		Lotissement 1300-1450	Lotissement 1300-1399		Fleuve 1300-1399		Sanguinengua 1300-1399		Terre 1300-1399	
		Nbre	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Habitat	*mayson, hostau, domus, estatge de mayson, cambra*	1089	509	46,7 %	255	50,1 %	111	21,8 %	143	28,1 %
Dépendances	Total dépendance	135	67	49,6 %	54	80,6 %	9	13,4 %	4	6,0 %
	chay	86	49	57,0 %	45	91,8 %	3	6,1 %	1	2,0 %
	appentis	37	8	21,6 %	4	50,0 %	2	25,0 %	2	25,0 %
	forn	11	10	90,9 %	5	50,0 %	4	40,0 %	1	10,0 %
Culture	Total culture	143	41	28,7 %	9	22,0 %	7	17,1 %	25	61,0 %
	casau	134	35	26,1 %	9	25,7 %	4	11,4 %	22	62,9 %
	vinha	17	6	35,3 %	0	0,0 %	3	50,0 %	3	50,0 %
Terrain	*sou de terra, plassa de terra, terra (buyta ou non)*	171	68	39,8 %	35	51,5 %	11	16,2 %	22	32,4 %
Distribution	*yssida, salhida, intrada*	252	114	45,2 %	31	27,2 %	25	21,9 %	58	50,9 %
Clôture	*claustra, murs*	66	17	25,8 %	13	76,5 %	3	17,6 %	1	5,9 %
Entremi	*madera (de peyra), pe de terra*	42	35	83,3 %	22	62,9 %	12	34,3 %	1	2,9 %
Nombre de tenures		***689***	***320***	***46,4 %***	***155***	***48,4 %***	***57***	***17,8 %***	***108***	***33,8 %***

Tableau 55 – *Typologie d'occupation du sol des secteurs du lotissement dans la première moitié du XVe siècle (1400-1450)*

Typologie d'occupation du sol		Lotissement 1300-1450	Lotissement 1400-1450		*Fleuve 1400-1450* [1374]		Sanguinengua 1400-1450		Terre 1400-1450	
		Nbre	Nbre	%	*Nbre*	*%*	Nbre	%	Nbre	%
Habitat	*mayson, hostau, domus, estatge de mayson, cambra*	1089	580	53,3 %	*240*	*41,4 %*	100	17,2 %	240	41,4 %
Dépendances	Total dépendance	135	68	50,4 %	*44*	*64,7 %*	5	7,4 %	19	27,9 %
	chay	86	37	43,0 %	*35*	*94,6 %*	2	5,4 %	0	0,0 %
	appentis	37	29	78,4 %	*9*	*31,0 %*	2	6,9 %	18	62,1 %
	forn	11	1	9,1 %	*0*	*0,0 %*	0	0,0 %	1	100,0 %
Culture	Total culture	143	102	71,3 %	*13*	*12,7 %*	20	19,6 %	69	67,6 %
	casau	134	99	73,9 %	*13*	*13,1 %*	18	18,2 %	68	68,7 %
	vinha	17	11	64,7 %	*0*	*0,0 %*	10	90,9 %	1	9,1 %
Terrain	*sou de terra, plassa de terra, terra (buyta ou non)*	171	103	60,2 %	*51*	*49,5 %*	7	6,8 %	45	43,7 %
Distribution	*yssida, salhida, intrada*	252	138	54,8 %	*24*	*17,4 %*	25	18,1 %	89	64,5 %
Clôture	*claustra, murs*	66	49	74,2 %	*37*	*75,5 %*	6	12,2 %	6	12,2 %
Entremi	*madera (de peyra), pe de terra*	42	7	16,7 %	*5*	*71,4 %*	1	14,3 %	1	14,3 %
Nombre de tenures		***689***	***369***	***53,6 %***	***157***	***42,5***	***55***	***14,9 %***	***157***	***42,5 %***

[1374] Fleuve 1400-1450 : la forte proportion de tenures indéterminées pour le secteur fleuve , durant la période 1400-1450 (376 sur 703, confronts compris, soit 53,5 %), nécessite de corriger les valeurs au prorata de leur proportion moyenne. Pour l'habitat, par exemple, la moyenne des valeurs absolues serait de (95 + 248) ÷ 2 = 172. En considérant que, potentiellement la part de l'habitat dans les tenures indéterminées est de 55 %, il faudrait ajouter à ces 172 mentions 55 % des 376 tenures indéterminées ce qui ferait au total 378 tenures. Cette correction surévalue considérablement chaque classe au regard de la relative stabilité du nombre de tenures entre les deux périodes (155 en 1300-1399 contre 157 en 1400-1450). On a donc choisi de faire une correction par moyenne qui donne le résultat suivant (95 + 248 + 376) ÷ 3 = 240, soit une hausse du chiffre initial (172) de l'ordre de 28 %. On peut alors appliquer cette hausse à chaque type d'occupation de cette colonne (italique souligné).

La comparaison des éléments les plus marquants du paysage et leur répartition parallèle par secteur et par période est très parlante. On s'aperçoit ainsi qu'au XIVe siècle, le secteur fleuve est de loin, le plus occupé et le plus dynamique : le taux important de chais (45 ou 91,8 %) et de fours en font un quartier voué à l'activité portuaire et artisanale. Implicitement, cette répartition permet de mieux comprendre comment fonctionne la rue Sanguinengua, dont la difficulté majeure et que l'on ne peut y distinguer, *a priori*, l'occupation des îlots qui la bordent. Il semble donc fort probable que les fours et les chais que l'on y rencontre soient situés sur le côté de la rue le plus proche du fleuve. A l'inverse, le secteur terre se distingue par l'exploitation agricole, majoritairement en jardin (22 ou 62,9 %) et plus accessoirement en vigne (3). De même, d'après la nature de ces activités, on serait enclin à penser que les vignes et la plupart des jardins de la rue Sanguinengua se trouvent du côté 'terrien' de la voie. Le quartier bien peuplé et le fourmillement des activités du bord de Garonne sont incompatibles avec l'emprise de grandes parcelles qu'il faut pour cultiver la vigne. En revanche, le grand îlot du Peyrat, dont on a déjà noté la vocation viticole, offre les conditions idéales de ce type de mise en valeur agricole. Ces grandes tendances établies, arrêtons-nous quelques instant sur chaque secteur et sur leur évolution.

Du côté de la *Mar*, des zones de très fortes densités se distinguent des autres. Ce sont en particulier, les rue Carboneu, des Angles et du Forn qui centralisent la plupart des activités, ainsi que le front nord de l'ancienne voie vers Agen (rue Sanguinengua) et du bord de berge (rue de la Fusterie). A elles seules, ces rues concentrent 9/10e des fours de boulange et de tuilerie (rues Carboneu, Angles, Forn et Sanguinengua), et près de 7/10e des chais, qui sont le plus souvent associés à une maison et à un terrain cultivé ou non. La présence très marquée d'entremi souligne la proximité, voire la 'continuité' du bâti. Le port sur lequel débouche le peigne loti s'appelle *port de la Graba*, c'est la troisième zone portuaire la plus active après les ports de Tropeyte et de l'Ombrière (près de la rue de la Rousselle). Tropeyte est le grand port de la *Mar*, il concentrent à lui seul près de la moitié des chais bordelais. Il se développe tardivement mais très rapidement depuis la seconde moitié du XIIIe siècle au nord de la cité, *sobre la mar*. Le deuxième port est celui de l'Ombrière, beaucoup plus ancien, ses premières installations remontent au moins à la fin du XIe siècle (*portus de Rocella*). A ses côtés, entre le château de l'Ombrière et les Salinières, les grands bourgeois de Bordeaux ont conquis la rue de la Rousselle et la rue Neuve. Ces deux espaces portuaires fonctionnent sur le même principe. « On peut imaginer, à cet endroit, un alignement de chais face au fleuve (...), bon nombre d'entre eux sont implantés sur la berge et forment une première rangée. On peut penser que, pour se protéger des eaux, ils sont construits à la laisse des plus hautes mers. Cette situation qui rapproche le chai du fleuve, et donc des navires, facilite grandement les manutentions, mais elle présente des inconvénients et en premier lieu, celui de l'encombrement excessif de la grève. Par ailleurs, sur la rive ouverte, les chais et les biens qu'ils contiennent se trouvent exposés aux périls extérieurs contre lesquels la muraille ne les protège plus. On peut penser, avec J. Bernard, que cette disposition ne devient vraiment rationnelle, que si les portes publiques ou privées ménagent une communication entre le chai et la ville, mais ces ouvertures affaiblissent autant la muraille. La jurade tolère cette situation, mais a tenté d'y remédier en exerçant un contrôle sévère sur la fermeture des portes de chais. Les *Registres de la Jurade* mentionnent en 1409, puis de nouveaux en 1415, l'obligation pour tous les détenteurs de chais sur la rivière de porter, chaque nuit, les clés des portes de chais à leur jurats (...) » [1375]. Cette mesure, notée plusieurs fois pour les ports de Tropeyte et de l'Ombrière, ne s'applique pas sur la Grave, dont le port fonctionne différemment. On trouve bien des chais *sobre l'yma*

[1375] LAVAUD 2003a, p. 54. Et d'ajouter, p. 55 : « Comme à Tropeyte, les chais (de la Rousselle) semblent former une ligne continue le long du fleuve : ils sont accolés les uns aux autres et certains sont directement accolés sur la vase. (...) Ces chais de la Rousselle semblent tenir lieu de rempart. Ainsi, dans les *Registres de la Jurade*, plusieurs ordonnances sont édictées concernant la fermeture de ces chais par mesure de sécurité. Le 9 novembre 1406, les jurats décident que les portes des chais emmurées de la tour de Watffel à la porte des Salinières soient 'démurées' ».

fig. 103 - Schémas de restitution des paysages portuaires de Bordeaux dans le courant du XIVe siècle

Nota : cette cartographie schématique est celle d'un paysage reconstitué à partir des sources écrites, elle est à la fois proche des paysages urbains médiévaux dans les problématiques qu'elle aborde, et très éloignée de ces mêmes paysages si l'on considère simplement le strict agencement proposé. Les schémas A et B sont donnés à titre comparatif et sont donc moins détaillés.
(cf. commentaires dans le texte)

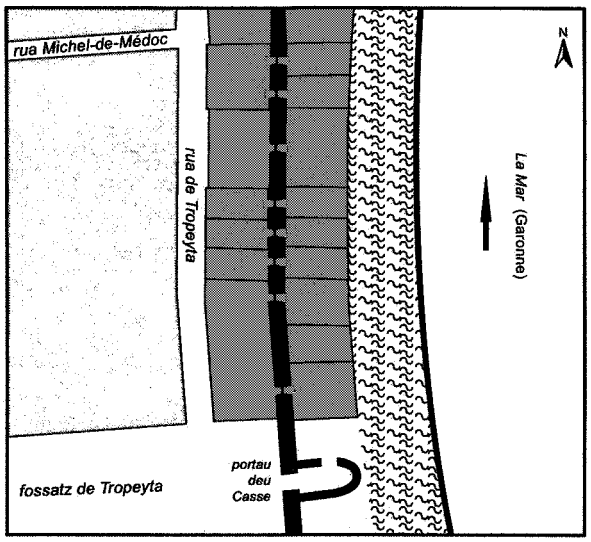

A- La ligne des chais du port de Tropeyte à la fin du XIVe s.
Les chais empiètent sur la troisième enceinte et communiquent avec l'intérieur de la ville par des portes privées percées dans le rempart. La grève est étroite, les propriétaires de chai tiennent également les vases qui bordent le fleuve. Les tenures sont le plus souvent composées d'un chai avec vase, avec ou sans maison.

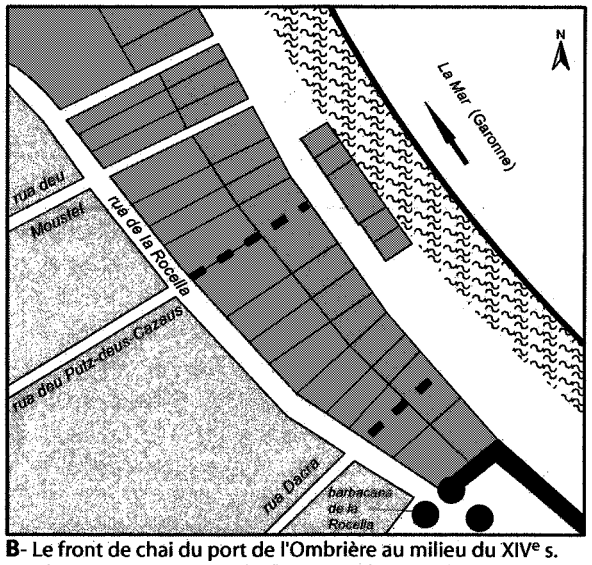

B- Le front de chai du port de l'Ombrière au milieu du XIVe s.
Le schéma propose un état des lieux avant la jonction de la troisème enceinte. Les chais sont en rang serrés sur le bord de la grève et font office de ligne de défense. Les tenures sont le plus souvent composées d'une maison avec chai au derrière, face au fleuve. Une partie des dessertes du lotissement 1 ont probablement été transformées en issues

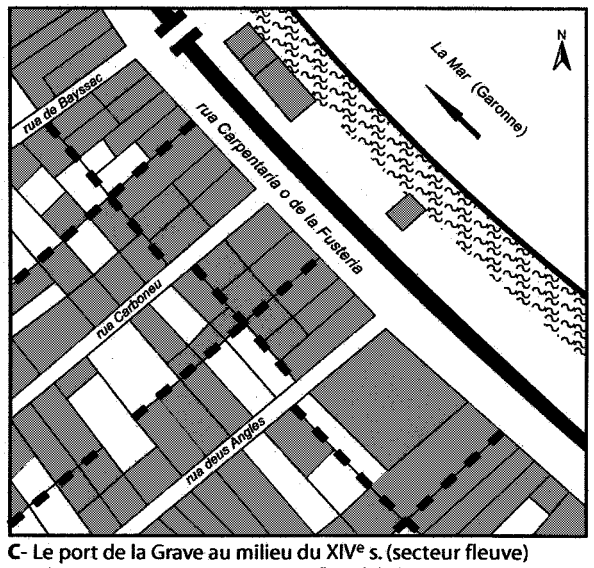

C- Le port de la Grave au milieu du XIVe s. (secteur fleuve)
Les chais se concentrent sur le peigne fluvial du lotissement. Un réseau de distribution privée assure l'accès au chais. Les tenures sont le plus souvent composées d'une maison, avec chai, espace non bâti (terrain ou jardin) et issue.

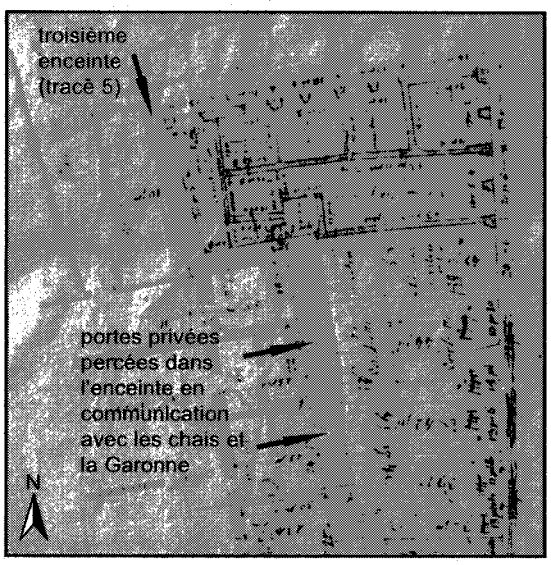

D- Les portes privées des chais
Extrait d'un recueil de plans anonymes portant sur les fortifications bordelaises, ici, au nord du port médiéval de la Rousselle (1767). Les entailles du rempart pourraient correspondre aux portes privées percées dans la muraille et faisant l'objet d'une réglementation stricte d'ouverture et de fermeture dans les *Registres de la Jurade* (tome 1, 1406-1409, p. 135 notamment pour la Rousselle). On se situe ici à une époque postérieure à la jonction de la troisième enceinte, qui pourrait correspondre à ce que l'on observe plus tôt à Tropeyte (A).
AMB, X-A63, plan 4 bis, cliché EJC avril 2005.

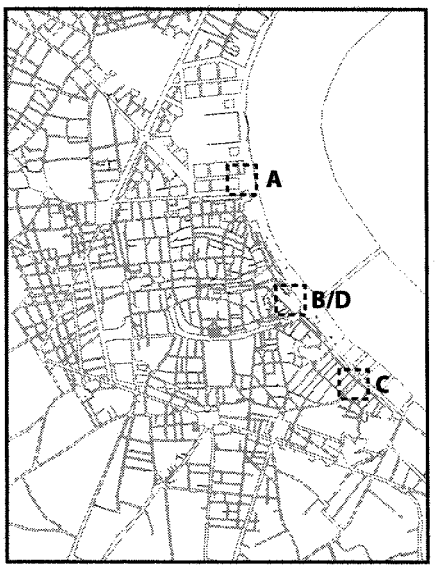

© EJC 2005

Légende
- *chay*
- *mayson / hostau*
- *vasa*
- *sou o plassa de terra / casau*
- contexte urbain
- *yssida*

de la mar, mais ceux-ci ne confrontent jamais la ligne d'enceinte. Au contraire, la disposition des îlots de façon perpendiculaire à la Garonne et leur distribution par *yssida* suggère une toute autre disposition. Alors qu'on ne relève que 5 maisons avec chai et issue postérieure, au XIVe siècle, en position de bien principal, les confronts mentionnent 27 chais distribués en confront arrière pour les années 1300-1399 [tab. 51], comme l'*yssida detras e chay de Ramon de Sent-Abit d'autre cap detras* de la maison de Johan de Beconha dans la rue Carboneu [1376]. Sur le côté de la rue de la Fusterie, les chais sont parallèles à la rive et confrontent le peigne des îlots, comme la *mayson, chay e yssida* tenue par Arnaud de Larracupa et son cousin, dans le rue de la Fusteria, face à l'*yma de la mar*, en 1312 [1377]. A la lumière de ces exemples, on peut tenter de schématiser les différents types de ports bordelais, et leur fonctionnement [fig. 103, A, B et C].

La vigne n'a pas sa place dans les îlots du port, on l'a déjà noté, ce n'est pas le cas des jardins et des terrains. Le *casau* est, au XIVe siècle, un élément complémentaire de l'économie du port. Il ne semble pas retenir l'attention des déclarants car l'on ne trouve que deux biens avec *casau*, alors qu'il doit tenir une place plus importante dans le paysage car il est cité 16 fois en confront [tab. 51] tel ce *chay ab lo casau e yssida detras* qui jouxte le *sou e casau* d'Armanda Carman, rue de Bayssac [1378]. Les espace de cultures ne sont jamais clôturés, sauf évidemment par les bâtiments qui les jouxtent. En revanche, les clôtures sont associées soit aux *sous o plassas de terra buyta* (terrain), soit à des bâtiments. Ainsi, les terrains clos peuvent-ils servir d'espace de pâture – la clôture servant de barrière aux animaux de trait pour les empêcher de brouter le choux du jardin voisin – mais peuvent aussi abriter une basse-cour : les chanoines de Saint-André sont friands de '*galinas*' qui servent à monnayer les cens de nombre de biens. Ainsi *Johannes de Querus, parrochianus Sancti-Michaelis debet i caponem, i gallinam et ii s. vi d. census, in festo Sancti Michaelis, pro chayum quod est supra Gravam* [1379]. Somme toute, les clôtures sont très peu nombreuses pour le XIVe siècle (13 en moyenne) alors qu'elles triplent dans la première moitié du XVe siècle (37). La lecture de ces seuls chiffres suppose une compartimentation grandissante de l'espace au cours des années 1300-1450. Le phénomène est peut-être vrai mais inexplicable lorsqu'on note que la portion fluviale du lotissement stagne, voire même est en perte de vitesse au cours de la période. L'intégration des tenures de nature indéterminée au *prorata* de la composition moyenne de l'occupation est nécessaire pour avérer ce fait [1380]. Cette correction est efficace, mais l'on note cependant, comme pour la rue Sanguinengua, une stagnation du nombre de tenures (respectivement 155 et 157 pour le fleuve, 57 et 55 pour la rue), une légère baisse de l'habitat (255/240 et 111/100), mais surtout une forte baisse du nombre de chais (45/35 et 3/2). A l'inverse, le nombre de clôtures et celui d'entremis marchent d'amble : peu de clôtures (13/3) et beaucoup d'entremis (22/12) pour les années 1300-1399, tendance qui s'inverse de façon proportionnelle dans la première moitié du XVe siècle (clôtures : 36/6 ; entremis 5/1). Je pense que cette évolution par vase communiquant décrit une évolution sensible des paysages. La reconstruction, voire l'entretien partiel du bâti, a entraîné le comblement progressif des vides séparatifs originaux qui s'intercalaient entre les constructions, phénomène qui fait passer la *madera* ou le *pe de terra* du XIVe siècle à la *madera de peyra* ou *mur*, à l'époque suivante.

[1376] Tenure MIC043 (ADG, G-345, fol. 74, 21 novembre 1364).

[1377] Tenure PSX151 (ADG, H-455, fol. 14, 9 juin 1312). La Garonne, citée en confront avant, indique que l'enceinte n'est toujours pas construite en bordure du fleuve à cette date.

[1378] Tenure MIC051 (ADG, G-346, fol. 28, 17 janvier 1366).

[1379] Tenure MIC331 (*AHG*, t. 22, p. 640, année 1400). C'est le cas de la majorité des cens relevé dans les comptes du chapitre Saint-André (*AHG*, t. 21 et 22). Les versement de cens pourraient également être de forts bons indicateurs sur les denrées entreposées dans les chais. Est-ce un hasard si Arnaldus Bonelli verse une *dimidiam scartam frumentum* pour le *medium magnum chayum* qu'il tient *supra mare* ? Le tenancier possède-t-il des terres en blé *extra-muros*, où l'activité de son chai draine-t-elle particulièrement ce type de denrées ? (*AHG*, t. 22, p. 555, année 1400).

[1380] Comparer les chiffres bruts du tableau 51 et ceux qui sont corrigés dans le tableau 55 pour le secteur « Fleuve 1400-1450 ».

La stagnation, voire la légère récession observée dans le décompte des biens est certes prisonnière des sources à disposition mais correspond bien aux évolutions du commerce bordelais que l'on connaît par ailleurs. Pour nous resituer un peu en amont, on peut rappeler que les dispositions des 14 commissaires diligentés pour l'enquête des padouens, sont contemporaines de la création du lotissement (milieu XIIIe siècle). L'enquête de 1262 précise : *De même, nous déclarons que, depuis le puyaduy de Saint-Michel jusqu'à l'estey de Sainte-Croix, on ne doit pas faire de maison devant les maisons au-dessous, ni déposer des encombrements durables ; quant aux chais, on peut en faire là, à la condition qu'ils ne soient pas des encombrements mais des améliorations des lieux ; cependant, les dits chais et le rivage constituent et demeurent pour toujours un padouen* [1381]. Le chai de rive, à la différence de l'habitat, est considéré comme un *amelhurament* ; le nombre important de chais recensés pour le XIVe siècle prouve que l'incitation des commissaires a porté ses fruits. Les conjonctures favorables des années 1300-1380 drainent les vins de la banlieue, du bas et du haut-pays vers les bords de Garonne. Flottes d'automne et de printemps se succèdent et dirigent leur convois vers le nord Atlantique, l'Angleterre surtout, mais aussi les Pays-Bas et l'Irlande [1382]. Vient ensuite, à partir des années 1370 jusque vers 1430, une phase stagnation [1383], qui a marqué le secteur portuaire. Bien que toujours tourné vers l'Atlantique, on assiste à une requalification de ses activités. Le nombre de chais baisse sensiblement – on l'a dit – et les fours disparaissent complètement de la documentation (tab. 54 et 55 : 9 au total pour « fleuve » et « Sanguinengua » en 1300-1399, aucun en 1400-1450) [1384]. La reconversion se fait au profit de l'agriculture urbaine : à peine plus de 15 jardins au début de la période, contre 33 dans la seconde moitié du XVe siècle. Le nombre de terrains augmente aussi sensiblement. Au final, les activités artisanales et proprement urbaines diminuent au profit de l'hortillonnage et peut-être aussi de la fabrication de fûts. La légère baisse des catégories d'habitat et de dépendances et largement compensée par la parcellisation nouvelles de culture et de terrains, dont le nombre et l'impossible suivi diachronique des tenures signalent une recomposition spontanée du parcellaire et un remaniement du domaine foncier. Enfin, la mise en valeur intensive des terres à vocation agricole n'est pas le fait du hasard. Il n'y qu'à observer les évolutions du secteur terre pour s'en rendre compte.

Au milieu du XIVe siècle, les rues du peigne terrien du lotissement offrent un paysage aux accents ruraux très marqués. On a déjà noté et commenté la très faible densité du maillage parcellaire. Fait significatif, la vigne y est présente, chaque fois associée à un jardin (3 dans le lotissement, 6 avec celle de la rue Sanguinengua). Les cultures et les sols vides occupent probablement la majeure partie de l'espace, mité ça-et-là, par des maisons, qui semblent distantes les unes des autres, comme la quasi absence d'entremi le suggère (1). Là encore, le mode de culture est à champ ouvert. Les rares clôtures sont associées à de l'habitat ou à des terrains vides, évoquant de possibles terres de pacage ou d'enclos pour basse-cour. Alors qu'en d'autres endroits de la ville, les terres cultivées se disputent l'espace avec l'habitat, ici, elles dominent. A la différence d'autres cités, la ceinture presque continue et omnipotente du vignoble péri-urbain contraint les maraîchers à installer leur production *intra-muros*. Point de Marais parisien ou de vastes étendues d'hortillonnage péri-urbaines

---

[1381] PADOUENS 1262, § 63 : *Item, didem que, deu puyaduy Sent- Miqueu entro a l'ester Sancta-Crotz, no sian feytas maysons dejus, ni sia pausat aucuns anbarguament perdurable ; empero chays poyran estre feytz aqui medis, cum no sian enbargament, mas amelhurament deus locs ; empero losdeytz chays et rybatge son et remanen paduent perdurablament.*

[1382] RENOUARD 1965, p. 233-266 : « L'apogée économique, l'exportation des vins gascons (1303-1372 ».

[1383] RENOUARD 1965, p. 419-438 : « La stagnation, les transformations économiques et sociales (1372-1429) ».

[1384] La disparition des fours est peut-être due à un règlement urbanistique de prévention des incendies dans les espaces densément peuplés, mais je n'ai trouvé aucune mesure de ce type dans le *Livre des Bouillons* ni dans celui des *Coutumes*.

que l'on trouve en France du nord, mais un espace de culture équivalent qui noyaute l'urbain et s'insinue dans les secteurs les plus concentrés, comme on vient de le voir sur le port. Bordeaux est une ville peut-être plus verte que toute autre. Si l'on ajoute au secteur terre, les quartiers du Peyrat et de Campauria pour la vigne, du Prat pour les pâtures, et de Saint-Eulalie (vignes et jardins), on constate que les zones privilégiées de culture se répartissent autour des noyaux anciens du peuplement, à l'exception de la portion occidentale de la Devèze, à cheval sur la sauveté de Saint-André, en plein cœur de la cité. Ceci n'est pas sans poser problème, notamment concernant l'annone frumentaire, difficulté latente du Moyen Age bordelais. On ne peut évaluer la surface couverte par les terres cultivées, mais on peut les compter et dire qu'elles sont à Bordeaux une fois et demie plus nombreuses que les chais, suffit à se faire une idée de l'emprise qu'elles ont partout (597 *casaus* reconnus en position de bien principal, 1022 avec ceux des confronts contre 388/751 chais, et encore, sans compter les vignes !). Cette gestion insolite du ravitaillement urbain explique également que Bordeaux soit une ville étalée et 'horizontale' : les cultures s'insinuent partout entre les constructions, ce qui ne permet pas au bâti de prendre appui pour croître verticalement, à l'opposé de villes où la pression foncière est telle qu'elle permet aisément une croissance urbaine vers le haut [1385]. Le mitage agraire de l'espace bâti est une 'concession consciente' de l'urbain pour sa propre subsistance ; il n'est pas simplifiable à la seule permanence de modes de cultures rurales. Singulière identité urbaine que celle de Bordeaux qui, pour grossir le trait, produit autant de maisons que de jardins, et tout ça pour laisser la place au vignoble !

L'urbanisation grandissante du peigne terrien du lotissement au cours des XIVe et XVe siècles, modifie sa physionomie sans changer son fonctionnement. Un four à pain y est tardivement signalé en 1434, rue Maucalhau [1386]. La rue Nerayen, se démarque quelque peu des rues alentours par une pression relativement forte (90 tenures dont les ¾ avec maison). L'activité de ses habitants est donc presque intégralement consacrée à l'entretien des jardins, du vignoble de banlieue et des proches vignes du Peyrat, mais aussi probablement aux activités de tonnellerie et de charrois, comme le prouve les *boeys* Galhard Santz et Johan Amaubin de la bien nommée rue des Bouviers [1387]. La correspondance entre la profession de ces deux tenanciers du monastère de Sainte-Croix et leur possession est troublante. Le fait que le tenancier utilise les biens de sa tenure en propre est rarement signalé ; c'est le cas ici, on ignore si Gualhard Santz utilise pour lui même son *mech sou e plassa buyta*, mais le terrain se prêterait volontiers aux soins et à la garde de ses bêtes de trait. Même remarque pour les *doas appentis de un tenent* de Johan Amaubin : l'un pourrait servir d'étable, l'autre d'entrepôt pour son fourrage et son attelage. Ce rapprochement spéculatif prend toute sa valeur, surtout concernant l'appentis : alors que le quartier artisanal du fleuve n'en compte que 4 au XIVe siècle, sa requalification fait qu'on en note 9 pour la première moitié du XVe siècle. Côté terre, on en recense d'abord seulement 2, puis 18 à la fin de la période, date à laquelle, le quartier est nettement plus peuplé et a intensifié ses pratiques culturales (22 jardins et 3 vignes pour les années 1300-1399 contre 68 jardins et 1 vigne en 1400-1450). L'appentis est, on l'a vu, un type de construction et un local multi-fonctionnel. Sans faire d'amalgame, on ne peut que constater qu'il désigne dans le cas particulier du lotissement, un local plus spécifiquement dédié aux activités agricoles, peut-être aussi à la tonnelerie.

[1385] Cette remarque justifie également le rapport population / superficie : 20 000 à 25 000 habitants pour 146 hectares de superficie enclose à Bordeaux au milieu du XIVe siècle, soit entre 140 et 170 hab. / ha, ce qui est très faible en comparaison de Rouen à la même date, qui en compte le double (Pour le détail, voir. GAUTHIEZ 1991, p. 410, fig. 15 : « Quantification de l'espace urbain, estimations », 50000 habitants pour 160 ha de superficie enclose, soit ≈ 310 hab. / ha).

[1386] Tenure MIC404 : *meya mayson en que a un forn dedenz per coyre pan ab la yssida detras* (ADG, H-733, non folioté).

[1387] Références relevées dans GROSSET-ALBERDY 1999 (2e tome d'annexes, « Métiers des tenanciers de Saint-Michel », non paginé). Il s'agit respectivement, des tenures MIC116 (ADG, H-394, fol. 9, 18 septembre 1368) et MIC128 (ADG, G-2652, non folioté, 27 novembre 1415).

Au milieu du XVe siècle, le peigne agraire a rattrapé un bonne part de son retard sur le port de la Grave. Si l'on ne tenait compte de la superficie respective des secteurs, on pourrait croire qu'il est autant urbanisé que les îlots portuaires (240 maisons pour les deux secteurs en 1400-1450), ce qui n'est pas le cas. En revanche, il a moins souffert de la période de stagnation de l'économie bordelaise que son pendant fluvial. Et pour cause, ses activités vivrières sont moins sujettes aux fluctuations des cours du vin et à la conjoncture politico-économique, ce qui ne les empêche pas d'être en prise avec de fortes contraintes, à commencer par les aléas climatiques. Globalement cependant, cette zone s'en sort mieux, et devient paradoxalement plus dynamique lorsqu'on constate la diffusion des activités d'agriculture urbaine vers les îlots de berge, au moment de leur reconversion partielle.

J'ai hésité, au long des pages précédentes, à insérer plus de cartes évoquant le paysage du lotissement pour chaque période. Je ne l'ai pas fait jusqu'à présent pour deux raisons. La première est que la carte isolée n'est en somme qu'un instantané, un tableau un peu figé alors qu'on a tenté, par l'écrit, de réaliser un 'travelling' paysager et dynamique. Il m'a donc paru plus parlant de disposer les cartes en vis-à-vis, sur une même page, afin que le lecteur puisse, en un regard, mesurer toutes les évolutions perçues au fil de l'écriture. La seconde raison réside dans le choix des thèmes et la manière de les cartographier. On a précédemment proposé des cartes simples portant sur des thèmes uniques, comme celles consacrées à la densité du maillage parcellaire, par exemple. Réaliser une série de cartes thématiques en figurant les objets par aplats de couleur ne satisfait personne, ni celui qui se refuse à saucissonner le paysage, ni celui qui n'aurait qu'à contempler des cartes dont les différences essentielles seraient l'intensité des couleurs et le titre. Décidément non, une série de cartes sur les chais du lotissement à telle et telle époque, puis une autre sur les appentis, et ainsi de suite pour les jardins, les vignes, les maisons... ne rimerait à rien. Le paysage y serait prisonnier de la lettre du plan : tel n'est pas le paysage et telle n'est pas mon ambition. Mais sortir de la vision thématique – en quelque sorte, celle des typologies tronçonnées de l'occupation du sol – pour donner à voir le paysage tel qu'on le perçoit dans les textes n'est pas simple. Outre la vision fatalement limitée que l'on a du paysage de par la nature et la conservation des sources, les problèmes essentiels sont, cette fois-ci, d'ordre sémiotique. J'ai donc décidé de représenter de façon proportionnelle les éléments paysagers les plus nombreux [fig. 104] [1388]. Le rapport de la densité du maillage parcellaire à l'habitat est suffisamment évident pour que l'on puisse représenter ces deux éléments comme un seul et s'en servir de trame de fond. Ensuite, les chais, jardins et terrains sont eux aussi assez nombreux pour qu'on les transcrive selon leur proportion relative et non selon leur nombre exact. On a choisi des signes simples qui évoquent l'emplacement approximatif et la quantité relative de chaque objet. Les fours et les appentis, peu nombreux, sont figurés selon le nombre de mentions relevées. Dans la première moitié du XVe siècle, on a vu que les appentis étaient nombreux et il sont alors transcrits selon leur proportion. Un dernier cas est particulier, celui des vignes, dont les mentions sont peu nombreuses mais qui couvrent des parcelles plus importantes. Leur représentation en plan est à mis chemin entre compte détaillé de mention et proportion couverte. J'ai également intégré les informations que je possède sur le secteur du Peyrat, dont on a parlé à plusieurs reprises au cours de l'exposé. Au final, le paysage cartographié permet au lecteur d'avoir une vision 'aérienne' du port de la Grave et de la zone d'agriculture urbaine pour les deux périodes déterminées. Certes, l'échelle de perception et le choix des figurés, font que ces paysages ressemblent – autodérision oblige – à un plateau de Monopoli pour historiens bordelais ! Mais, la partie qui se joue d'un siècle à l'autre est celle des habitants de ces paroisses, dont on ne peut admirer que la stratégie mise en place depuis la création du lotissement et les facultés d'adaptation remarquables du paysage.

[1388] Les données statistiques présentées sur les tableaux précédents, sont le fruit de requêtes sur les fiches de la base de données qui couvrent le lotissement. Chaque requête a ensuite été exportée d'Access vers Excel, afin de pouvoir réaliser une cartographie automatique de chacun des objets paysagers (maisons, chais, jardins...) sur le logiciel Cartes & Données. Le logiciel cartographie des mentions, ou des proportions d'objets, selon ce que l'on décide. Les restitutions A et B de la fig. 104 sont le fruit de cette démarche, les finitions ont été réalisées sur Adobe Illustrator.

fig. 104 *- Restitution et évolution des paysages urbains du lotissement de Saint-Michel et Sainte-Croix 1300-1450*

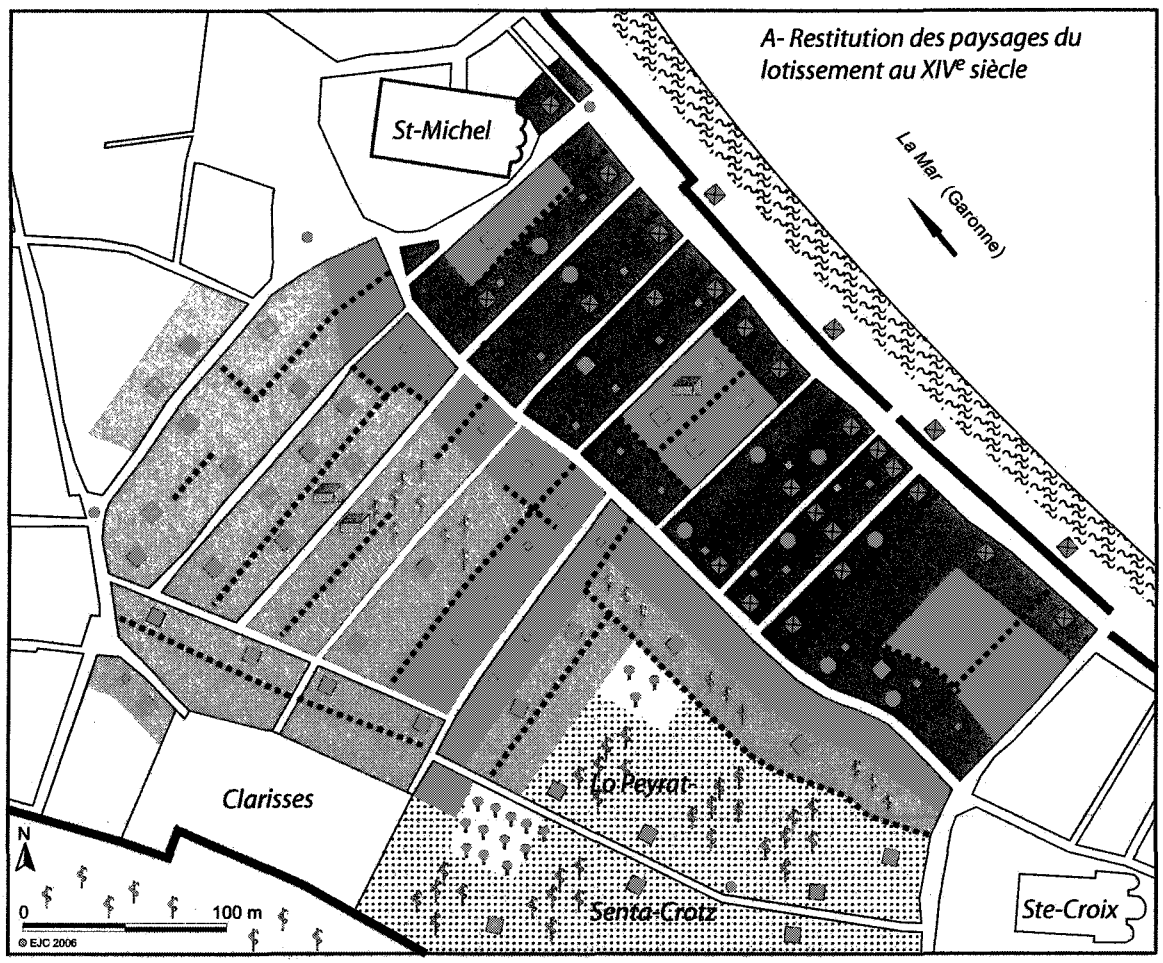

Nota : cette cartographie schématique est celle d'un paysage perçu à partir des sources écrites. Elle est à la fois proche des paysages urbains médiévaux dans les problématiques qu'elle aborde, et très éloignée de ces mêmes paysages si l'on considère simplement le strict agencement proposé.
(cf. commentaires dans le texte)

Légende

Densité du maillage parcellaire et de l'habitat
- trés forte
- moyenne à forte
- faible
- très faible

- vasa
- chay (proportion)
- forn (mention)
- appentis (mention)
- terrain (proportion)
- casau (proportion)
- vigne (proportion)
- arbres (proportion)
- putz comunau
- yssida (distribution)

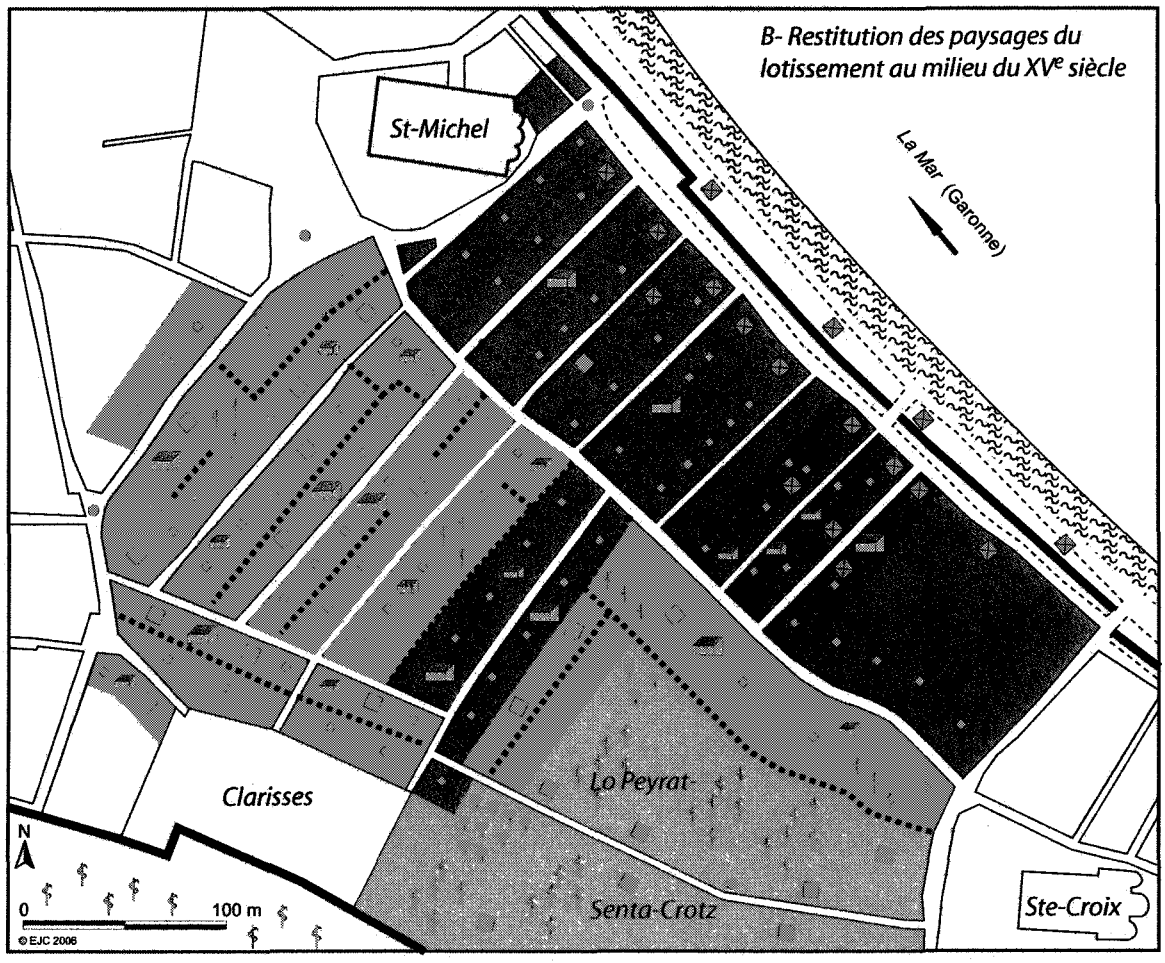

Légende

Densité du maillage parcellaire et de l'habitat
- trés forte
- moyenne à forte
- faible

- vasa
- chay (proportion)
- forn (mention)
- appentis (proportion)
- terrain (proportion)
- casau (proportion)
- vigne (proportion)
- arbres (proportion)
- putz comunau
- yssida (distribution)

Pour pertinente qu'elle est, la méthode d'exploitation des sources écrites ne permet pas d'appréhender le paysage dans sa forme concrète. Certes, l'on a déjà démontré combien le silence des textes sur certains points est révélateur de phénomènes qui semblent évidents, notamment s'agissant de la distribution des îlots et de l'imbrication des espaces bâtis et non bâti. Mais l'on reste cantonné à distance des choses, alors qu'on voudrait pouvoir se promener à l'intérieur des îlots, flâner dans les *yssidas*, pénétrer chez un particulier pour observer comment s'articule sa propriété, sa maison, son jardin, son espace de travail, *chay* de *merchant*, *appentis* de *boyes* ou de *carpenter de tonetz*. Je le sais, ma quête est en partie vaine, mais il est encore un moyen de se rapprocher des paysages et des individus, en utilisant davantage les vertus de la micro-histoire, par l'intermédiaire des ressources de la cartographie seigneuriale.

3- Plans-terriers et reconstitution du paysage à l'échelle micro-spatiale

Que l'on ne s'y trompe pas, l'émergence de la cartographie seigneuriale – dès la fin du Moyen Age pour les régions les plus chanceuses, aux alentours de la fin du XVIe s. et du début XVIIe s. pour l'historien bordelais – n'a pas plus que les sources écrites vocation à décrire le paysage. Le plan-terrier [1389] n'est pas non plus l'expression grandissante de la pression et de l'autorité seigneuriale, ni même celle d'une surveillance accrue des mouvances d'une seigneurie, car souvent les tenanciers dénombrés le demandent, ce qui fait presque du plan-terrier un outil de contre-pouvoir. Ceux qui ont pu faire réaliser ce type de plan, sont les mêmes qui possédaient les plus complètes collections de titres anciens (censiers, comptes, lièves, cartulaires...), à savoir pour Bordeaux, dans l'immense majorité, des seigneuries ecclésiastiques, à commencer par celles des chapitres canoniaux de Saint-André et Saint-Seurin, puis du monastère bénédictin de Sainte-Croix, des couvents de Mendiants, de confréries comme celle des XV Capperans, ou d'autres bénéfices paroissiaux comme ceux de Saint-Pierre ou de Saint-Michel. Je n'ai trouvé aucun document de ce type pour des seigneuries laïques, mais on peut penser que la Jurade, ou les puissants et dotés seigneurs de Puy-Paulin ont pu commander de tels documents. En l'absence de toute enquête approfondie sur ce thème en Bordelais, il faut s'armer de prudence.

A mieux y regarder, ces seigneuries pratiquent, longtemps avant la diffusion du plan-terrier, une gestion rigoureuse et raisonnée de leur temporel et de façon plus globale, de leurs droits féodaux. Toutefois, avec Annie Antoine, on peut penser que « l'établissement des cartes doit donc être regardé comme un nouveau mode de gestion et une nouvelle manière de penser l'administration d'une seigneurie », et que la mise en place ou non de ces nouvelles pratiques traduit « l'archaïsme » ou la « modernité » de ces mêmes seigneuries[1390]. Les plans-terriers ont une portée à la fois utile – ils sont là pour rationaliser la perception des droits – et symbolique dans la mesure où ils permettent d'apprivoiser l'espace et surtout de se l'approprier par le dessin. « Le passage à la carte montre une modification importante de la conception de la seigneurie qui n'est plus regardée seulement comme un ensemble de titres mais comme un espace à contrôler » [1391]. Ce nouveau mode de gestion a généré une somme importante de traités théoriques dont l'objectif est de donner au commissaire à terrier, et donc au seigneur qu'il sert, les moyens de réaliser des ouvrages évolutifs, associant à la collation rationnelle des redevances, la possibilité de mettre facilement en bon ordre les déclarations des bientenants et les réalités du terrain par l'intermédiaire des confronts inscrits avec un degré variable de précision sur les documents.

[1389] On préfèrera parler ici de 'plan-terrier' plutôt que de carte-terriste, pour désigner de type de document, reprenant ainsi la distinction faite dans la première partie au sujet de l'échelle de la représentation. Le terme de plan, plus que celui de carte, est mieux adapté à la représentation urbaine, qui dépasse rarement une petit groupe d'îlots et est souvent inférieure à un ou deux hectares d'espace cartographié.

[1390] ANTOINE 2002, p. 86 : « Archaïsme / modernité des seigneuries ».

[1391] ANTOINE 2002, p. 79.

Fait peut-être révélateur des retards du Bordelais en matière de plans-terriers, je n'ai trouvé aucun traité de ce type alors que la gestion des pratiques anciennes des coutumes féodales et des titres écrits a fait l'objet de plusieurs discours théoriques à l'époque moderne, notamment en matière notariale [1392].

Les plans-terriers sont eux aussi des sources indirectes à manipuler avec précaution et distance. Avec précaution car il en existe de multiples variantes, que l'on abordera par des exemples concrets. Il peut s'agir, dans les cas les plus aboutis, de véritables plans-terriers faisant le pendant du 'papier-terrier' ; ils ne concernent dans ce cas précis, que les grandes seigneuries ecclésiastiques, les seules à pouvoir supporter les lourdes dépenses que demandent le dénombrement et sa mise en plan, les seules également à avoir patiemment collationné les centaines de titres anciens nécessaires à ce type de travail. Dans d'autres cas, tout aussi intéressants, le plan-terrier est en fait, un plan de feudiste, mis en forme de l'écrit par des spécialistes du fief dont l'image éloquente est fréquemment utilisée en matière juridique, lors de conflits de propriété. Il est alors beaucoup plus difficile de motiver leur levé dans la mesure où les détails et le contexte de l'affaire n'y sont que rarement rappelés. Dans les deux cas cependant, le plan permet souvent d'aborder l'agencement parcellaire de l'espace cartographié, composante essentielle du paysage, mais pas encore paysage. En effet, ces documents, pour la plupart, figurent l'état contemporain des lieux et, pour les meilleurs d'entre eux, proposent même des états antérieurs, d'où la notion de distance. Ils sont tous régressifs, jusqu'à un certain degré, problème crucial pour le médiéviste qui doit atteindre le paysage médiéval en passant par le moderne. Et pour compliquer le tout, ce caractère régressif comprend deux dimensions : l'une, habituelle, de la chronologie – et à ce titre, la documentation est très hétéroclite, certains plans ne remontant pas au-delà du XVIe siècle, d'autres atteignant parfois la fin du XIVe siècle – l'autre, contraignante, de la précision des informations transcrites. Ce deuxième point mérite une brève explication : les plans-terriers ou ceux de feudistes listent (ou sont accompagnés du papier-terrier ou d'une notice explicative listant) le nom des tenanciers et le plus souvent, les références des actes ou terriers compulsés à cet effet. Est bien entendue décrite, en plus des redevances, la nature du bien dénombré contemporain de la confection de ces sources, mais non pas celle des biens antérieurs tenus par tel ou tel tenancier, à telle ou telle époque. Autant dire que ces documents sont tous potentiellement porteurs de paysage anciens, à condition que les sources anciennes soient conservées et que l'historien les consulte pour pouvoir exploiter ce potentiel, ce qui est le cas à Bordeaux.

On peut enfin aborder un problème propre aux plans-terriers urbains, et plus particulièrement à ceux de Bordeaux. C'est qu'à la différence de la carte-terriste d'une seigneurie rurale, comme en grande partie celle de Saint-Seurin par exemple [1393], la

---

[1392] Sur ce sujet, en Bordelais, voir AUBIN 1989. On ne dispose d'aucun traité comparable à ceux sur *La pratique universelle pour la rénovation des terriers et des droits seigneuriaux contenant les questions les plus importantes sur cette matière et leurs décisions tant pour les pays coutumiers que ceux régis par le droits écrits, par Edme de la Poix de Fréminville, bailli des ville et marquisat de la Palisse, commissaire aux droits seigneuriaux*, 1ère éd., Paris 1752-1754, 2e éd., Paris, 1757-1762, 830 p. ; encore moins sur les techniques de dessin tels ceux de Dupain de Montesson (1760, 1775 et 1776). Pour plus détails sur les traités théoriques (dessins, droit coutumier et droit féodal), voir la liste des sources imprimées employées par ANTOINE 2002, p. 294-297 ainsi les p. 87-104 sur la représentation des parcellaires et le chapitre consacré au « Spectacle de la campagne », p. 105-124. Malheureusement pour l'historien des villes, les traités sont plus particulièrement consacrés aux campagnes, en particulier concernant la sémiologie.

[1393] On trouvera dans LAVAUD 2003a, p. 22, le très beau plan-perspective de la paroisse Seurin avec, à l'*orient*, un condensé de tours, de clochers et de fortifications rappelant la ville de Bordeaux. « Ce plan réalisé au XVIIe siècle est exceptionnel à plus d'un titre : il est le seul plan connu, pour cette époque, d'une paroisse suburbaine de Bordeaux ; s'il reste approximatif et schématique, il donne les principales composantes et articulations de l'organisation de l'espace. Les grands chemins, l'habitat en hameaux, le vignoble qui encercle progressivement les terres... y sont parfaitement représentés » (plan conservé aux ADG, G-1269, non folioté).

sémiotique urbaine est presque inexistante [1394]. Les grandes parcelles agricoles se prêtent bien à la fonction décorative de la carte où vignes, friches, jachères, forêts, vergers... sont signalés par autant de figurés explicites, de formes et de couleurs souvent codifiées, qui se distinguent facilement des espaces bâtis, hameaux, bourgs... également représentés en plan ou en perspective. La promiscuité parcellaire de l'urbain évacue presque toute la sémiotique et fait le plus souvent du plan-terrier un plan parcellaire, d'où ne s'échappe, de prime abord, qu'un paysage muet. Comme pour le plan de ville, on assiste à l'éviction du pinceau du chorographe qui, même décalé des paysages médiévaux, aurait pu peindre la ville de façon fort suggestive, au profit de l'équerre, du compas et de la règle du géomètre qui donnent à l'agencement parcellaire une froide précision.

Objet de pratiques communes, tant pour la gestion seigneuriale que pour le règlement juridique de conflits, les plans-terriers n'en sont pas moins, chaque fois, des pièces uniques dont les motifs de commande et les techniques de représentation, malgré une certaine gémellité, ne sont jamais les mêmes et doivent conduire à une exploitation individuelle de chaque cas. Les plans que l'on a sélectionnés ici, concernent tous le lotissement 4. Il m'a semblé opportun de voir, à la lumière d'une zone urbaine fort bien documentée par ailleurs, ce que pouvait apporter ce type de sources dans la démarche de restitution des paysages urbains de la fin du Moyen Age.

3.1- « Du texte cartographié » : *les maisons rue Traversanne* [1395]

Dans sa forme et sa conception la plus simple, « la cartographie seigneuriale c'est d'abord à l'origine du texte cartographié ». La reconnaissance, ailleurs l'aveu ou déclaration de censive, est transcrite littéralement par le dessin suivant le mode de perception spatiale que j'ai déjà évoqué [fig. 91]. La parcelle est schématisée par un carré ou un rectangle : à l'intérieur, sont inscrits le nom des tenanciers antérieurs, la date et la référence des titres consultés ; à l'extérieur, sont notés le noms des possesseurs confrontant. En milieu urbain, la nature des biens est plus rarement évoquée, celle qui est inscrite sur le croquis ou brouillard, est le plus souvent contemporaine de l'établissement du schéma, les changements possibles d'occupation ne sont (quasiment) jamais signalés. Là n'est pas l'intérêt de ces schémas, que l'on rencontre fréquemment insérés au milieu des titres d'une même liasse. Ils sont peu soignés et pauvres d'informations, « mais, du point de vue de l'histoire de la cartographie seigneuriale, ces croquis réalisés en chambre sont particulièrement intéressants : d'une part, leur existence incite à penser que leurs réalisateurs connaissaient les ouvrages théoriques tels *La pratique des Terriers* [d'E. de La Poix de Fréminville qui y explique comment créer ce type de plan en disposant les parcelles les unes par rapport aux autres], d'autre part, ils montrent comment se fait le passage du texte à la carte. La carte seigneuriale, dans sa version la moins élaborée, n'est pas une représentation de l'espace, encore moins du paysage, c'est seulement un moyen d'exprimer ce que contient un aveu. A son origine, on peut dire que la carte seigneuriale représente un texte et non un espace ».

Par leur aspect schématique et extrêmement réduit du point de vue spatial, ces schémas ne sont pas une représentation cartographique [1396]. Le schéma des *maysons rue Traversanne* de la mouvance de Sainte-Croix [fig. 105], ne représente pas les maisons.

[1394] Cette remarque n'est valable que pour Bordeaux. Les plans-terriers consultés sont le plus souvent de simples plans parcellaires, les plus expressifs représentent des maisons qui sont rabattues à l'intérieur des îlots, comme par exemple le plan-terrier de la paroisse Saint-Pierre, conservé dans le même terrier que celui de la paroisse péri-urbaine de Saint-Seurin (ADG, G-1259, non folioté).

[1395] ANTOINE 2002, p. 103, pour le titre de ce paragraphe, ainsi que pour les citations suivantes.

[1396] Et Annie Antoine de préciser : « peut-on parler vraiment d'une carte dès lors que le dessin ne sert que de cadre pour y écrire des informations ? Cette pratique ne s'explique pas par un manque de soin dans la réalisation des croquis car il existe des cartes beaucoup plus élaborées, coloriées, qui sont réalisées de cette manière. Il s'agit bien là d'une certaine conception de l'espace » (ANTOINE 2002, p. 103).

fig. 105- *Du "texte cartographié"* : articles qui concernent la rue Traversanne, mouvance de Sainte-Croix

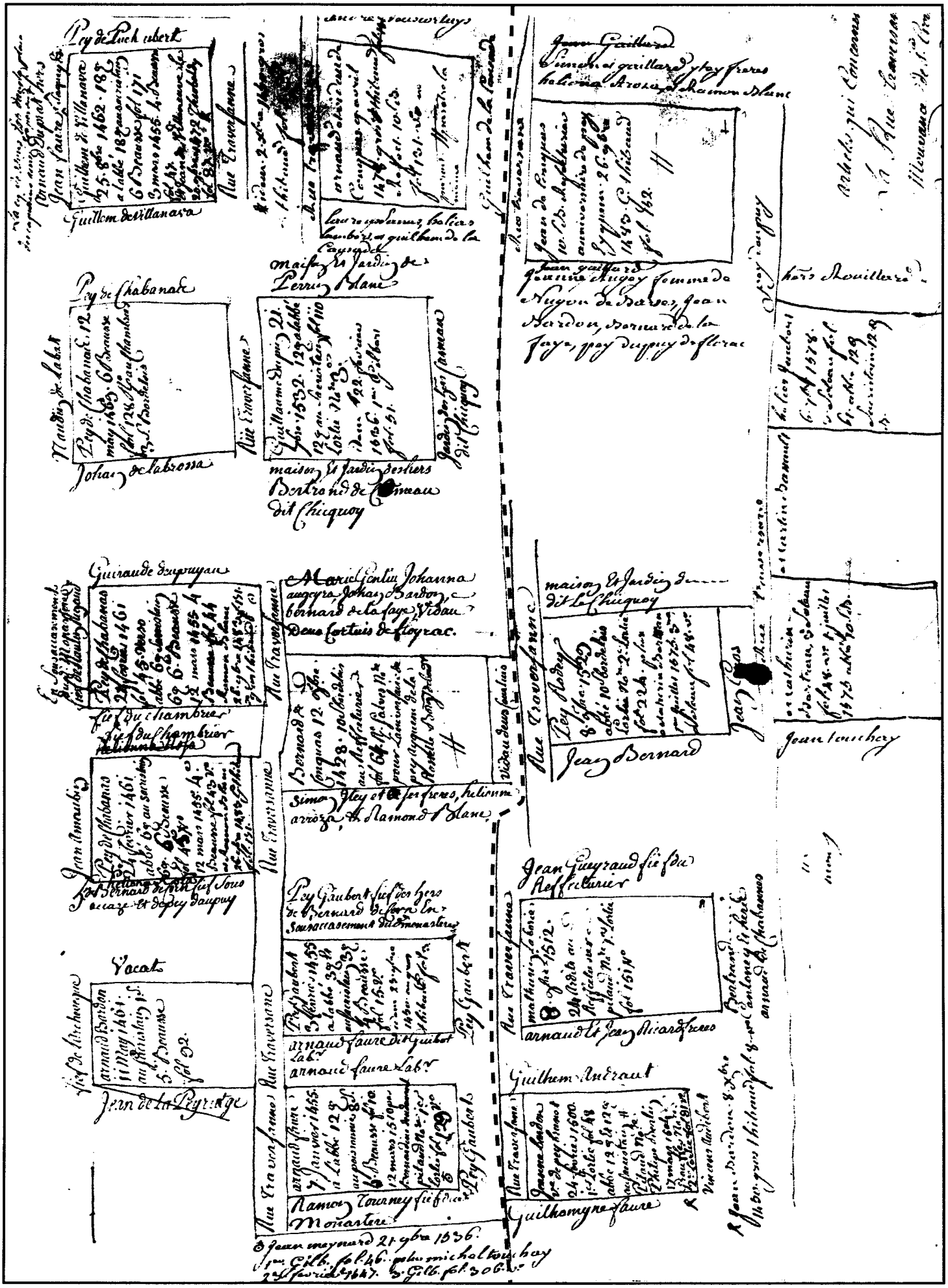
Rue Traversanne
Rue Traversanne
Rue Traversanne

Les seize tenures croquées sont juxtaposées dans un ordre labyrinthique. Elles ne sont pas jointives, observation explicable d'après la répartition de la mouvance seigneuriale qui n'est probablement pas continue, mais également parce que le schéma assemble en fait autant de schémas que d'articles relevés. Ainsi, par exemple, les tenures de Pey Gaubert et Arnaud Faure (en bas, au milieu) jouxtent toutes deux une autre maison d'Arnaud Faure, qui n'est pas représentée pour elle-même, mais signalée deux fois en confront (sûrement parce qu'elle est mouvante d'une autre seigneurie que celle de Sainte-Croix). Malgré les apparences, le croquis a une cohérence – au moins pour celui qui en est l'auteur ! – car au-dos, on trouve inscrit de la même main : *Bon pour cartes, les maisons rue Traversanne.* L'agencement, bien qu'alambiqué et brouillon, est le suivant : il faut diviser la feuille en deux par le milieu, dans le sens de la hauteur (pointillés gris). On obtient ainsi, à gauche, une première série de tenures qui jouxtent toutes, par le milieu, la rue Traversanne. Sur la moitié droite, les biens se répartissent sur le même côté de la voie, la rue Traversanne est alors signalée, pour les deux bandeaux restant, à gauche. Assurément, ce schéma ne résulte pas d'un levé de terrain, tout au plus de quelques heures passées dans les archives du monastère. Les motifs qui président à sa réalisation sont obscurs, mais pour la maison de Guilhem de Villanava (angle supérieur gauche) on trouve la mention : *la cy-dessous est dans la place des Capucins.* Alors que les articles relevés par l'auteur ne dépassent pas le début du XVIIe siècle, cette précision confirme ce que trahit l'écriture : le document date de la première moitié du XVIIIe siècle. Peut-être a-t-il été établi sur ordre de l'abbaye de Sainte-Croix, en règlement des liquidations et destructions de fiefs opérées lors de la construction de la place intérieure des Capucins dans la décennie 1740, ou afin de mettre de l'ordre dans les terriers sur des propriétés remembrées par l'opération d'urbanisme projetée par Tourny...

Toujours est-il que d'un point de vue paysager, le document n'est d'aucune utilité. La reconstitution effectuée, qui s'apparente à la méthode que j'ai qualifiée d'agrégative, est trop partielle et lacunaire pour que l'exploitation d'un tel document fasse progresser la question. Ce n'est certes pas le cas de la totalité de ce type de source, mais, faute d'avoir consulté la totalité des fonds – seul moyen de trouver la perle rare non inscrite aux inventaires – je n'en ai pas trouvé de plus exploitable pour le secteur qui nous intéresse.

Evoquons brièvement, avant de revenir dans le vif du sujet, les autres types de plans de la cartographie seigneuriale. C'est grâce à eux que l'on peut envisager d'atteindre le paysage à l'échelle parcellaire (micro-spatiale). Les progrès techniques de la cartographie officielle (civile et militaire) se diffusent dans le courant de l'époque moderne et investissent les pratiques de modernisation de la gestion seigneuriale par le plan. On distingue, comme pour les plans de ville, deux façons de 'dessiner'. La première, simple, est celle du plan à vue, où l'on trace simplement sur le papier la réalité observée, sans mesure de longueur ni d'angle (chorographie). La particularité de la méthode, comme dans les espaces de fortes dénivellations ou de forêt, c'est que la concentration urbaine du bâti rend périlleuse l'entreprise de *figurer exactement sur le papier tout ce qui se présente à la vue* [1397]. Il faut donc au dessinateur un certain talent et surtout, beaucoup d'expérience pour dresser un état visuel assez significatif d'un réel impossible à embrasser d'un seul regard. A l'opposé, les plans géométriques procèdent de l'arpentage et donnent, non plus des proportions comme les plans à vue, mais *exactement et au vrai la figure de tous les objets du territoire* [1398]. Les choses ne sont cependant pas aussi simples et tranchées : les deux techniques perdurent ensemble encore longtemps et coexistent parfois sur le même document, à tel point qu'il est impossible, en l'absence de mesures cotées ou de notice détaillant le protocole d'arpentage, de distinguer un excellent plan à vue d'un plan géométrique qui paraît bien approximatif par rapport au cadastre.

[1397] La Poix de Fréminville (E), *La pratique universelle pour la rénovation des terriers et des droits seigneuriaux contenant les questions les plus importantes sur cette matière et leurs décisions tant pour les pays coutumiers que ceux régis par le droits écrits*, 2e éd., Paris, 1757-1762, p. 102 cité par ANTOINE 2002 p. 101.

[1398] *Ibid.*

3.2- Les plans terriers et la liève du chapitre Saint-André : un fonds enthousiasmant pour des résultats modérés

Une présentation sommaire des pièces est nécessaire, en préambule, avant de discuter de leur facture. En 1685, le chanoine théologal *Hierome Lopes* (J. Lopes), auteur de la première histoire de *L'église métropolitaine et primatiale Saint-André de Bordeaux* [1399], termine *la liève des fiefs situez dans la ville de Bourdeaux appartenants au Chapitre de l'Eglise Métropolitaine et Primatiale St-André*. L'impressionnant et magnifique volume ne dénombre que les fiefs situés *intra-muros* [fig. 106, A] [1400]. A l'origine, la liève n'est accompagnée d'aucun plan. La rénovation des titres canoniaux effectuée un siècle plus tard, en 1786, compile la liève du chanoine et une autre, qui m'est inconnue, sur les possessions du chapitre *extra-muros*. 19 plans terriers la complètent. Ils ne cartographient pas l'ensemble du parcellaire mais uniquement les fonds du chapitre. Les plans 1 à 10 concernent les possessions canoniales en banlieue de Bordeaux. Les plans 11 à 19 sont consacrés à la ville [1401], aucun ne manque au regard de la liève.

Œuvre colossale, le recoupement méthodique et complet de la liève et des plans serait des plus passionnant pour l'étude de cette seigneurie, pour calculer ses revenus ou étudier sa gestion patrimoniale, entre autres [1402], mais ce n'est pas ici mon angle d'attaque. Pour parler du paysage, j'ai choisi un extrait de la liève correspondant au plan-terrier du lotissement 4. Ce dernier ne comprend qu'une partie du peigne fluvial du lotissement (2,4 ha sur 4,05 ha), à savoir du sud de la rue Androne au flan méridional de la rue des Angles (*Nouvelle-Monnoye* sur le plan, fig. 107). Ce choix a toute sa pertinence du point de vue paysager : la seigneurie du chapitre Saint-André y est presque exclusive, au regard d'autres secteurs où les possessions mitent les terrains alentours, non cartographiés. On possède donc potentiellement un espace continu, homogène et vaste pour l'étude du paysage. Cette dernière ne pourrait se résoudre à compter des fiefs isolés, comme dans les paroisses de la cité. La *18e carte* correspondant à la liève concerne les possessions du chapitre Saint-André dans les *paroisses St-Projet, St-Siméon, St-Pierre, St-Remy et St-Mexant* [1403]. La seigneurie foncière canoniale y est beaucoup trop éclatée pour qu'on puisse traiter le paysage qui demande à être travailler sur des blocs morphologiques suffisamment documentés pour être homogène et cohérent. Une maison isolée dans telle rue, deux jardins dans une autre et un chai dans une troisième ne suffisent pas pour qu'on puisse parler de paysage [1404]. Aussi on illustrera la présentation générale d'exemples prioritairement tirés des articles concernant les fiefs du chapitre dans la paroisse Saint-Michel et Sainte-Croix, mis en image en 1786 sur la *13ème Carte,* avant d'en réaliser une étude spécifique [1405].

[1399] LOPES 1668.

[1400] ADG, G-399, dimensions : 31 cm x 45 cm et 9 cm d'épaisseur ; au début, deux feuillets vierges, titre, 3 feuillets d'instruction, 320 feuillets classés par paroisse et par rue avec table, table générale (3 feuillets) et 8 feuillets vierges en fin de volume, soit 334 feuillets au total (668 pages), bon état.

[1401] ADG, 2fi1257 à 2fi1265, sans date, vers 1786 s'il l'on tient compte de l'addition faite aux instructions du chanoine Lopes *pour la nouvelle liève commencée en 1786* (ADG, G-399, fol. 6). Je remercie ici bien sincèrement Laurent Chavier qui a recoupé les plans et la liève, ainsi que Mme Mauricette Laprie, archiviste et documentaliste du SRA, qui m'a procuré les photographies des plans conservés aux ADG (clichés de Chabaud, n° 99-33-71V à 99-33-79V de l'inventaire).

[1402] A la fin de chaque dénombrement paroissial, le chanoine donne la liste détaillée *des fiefs eschangez, alienez ou liquidez* que possédait le chapitre dans la paroisse en question à telle ou telle époque. Parlant comme un comptable, je dirais de cette liste qu'elle est un historique passif de la seigneurie foncière. Bien que d'un grand intérêt, la liève de 1786 ne les cartographie pas et j'ai été contraint de les exclure de ma démarche.

[1403] ADG, 2fi 1264.

[1404] La concentration seigneuriale du chapitre Saint-André et sa transcription limitative par le plan (seuls les fiefs du chapitre sont cartographiés), fait que seuls les plans-terriers n°12 (nord de Saint-Michel, lotissements 1 et 3) et 17 (Sainte-Eulalie, lotissement 2) peuvent faire l'objet d'une étude des paysage et du parcellaire.

[1405] ADG, G-399, fol. 112 à 207 pour la liève et 2fi1259 pour la *13ème Carte*.

fig. 106 *- Extraits de la liève des fiefs du chapitre Saint-André dressée par le chanoine J. Lopès, en 1685*
ADG, G-399, volume relié (45 cm x 31 cm x 9 cm), folios 3 (titre) et 6 (article)

A- Titre de la liève (fol. 3)

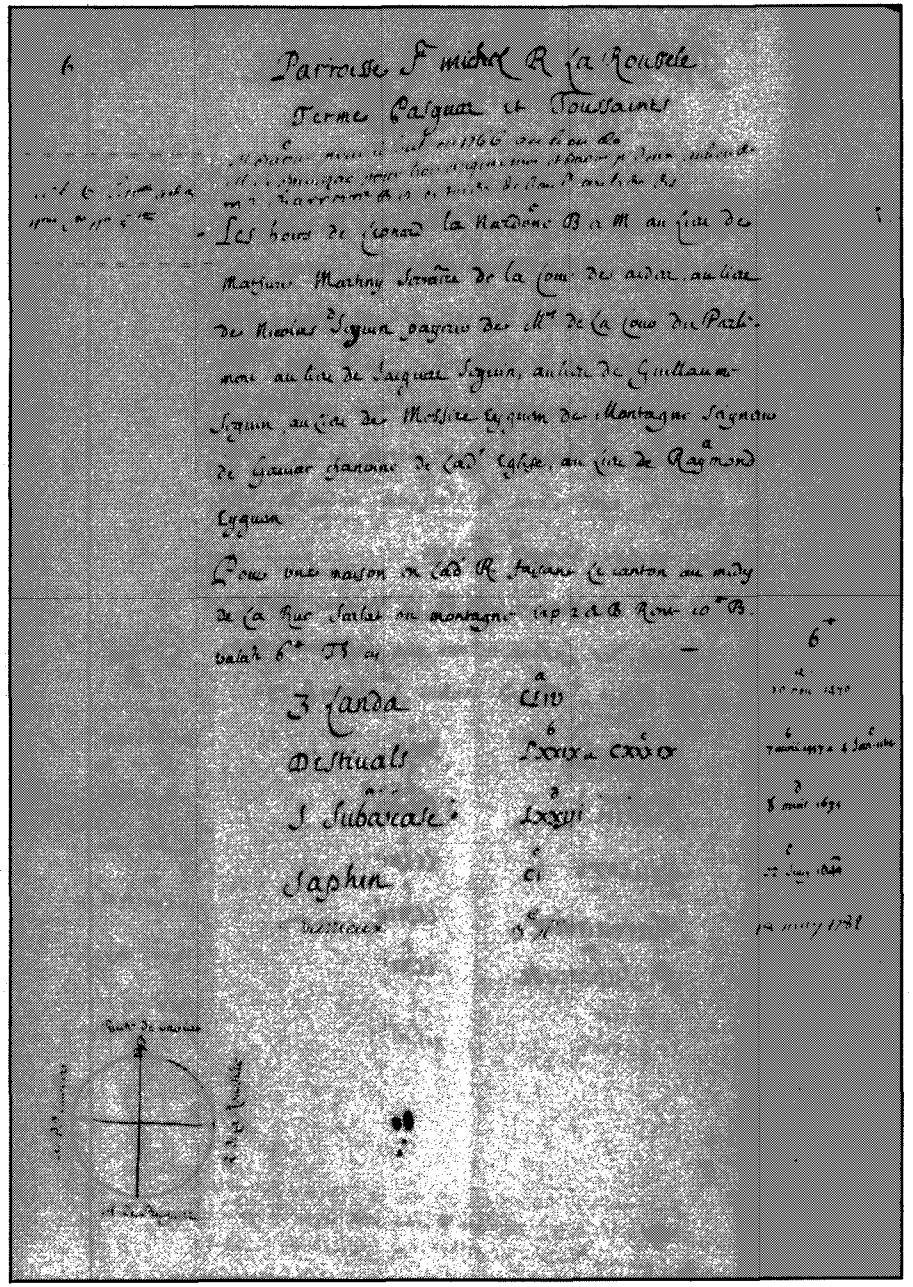

B- Article de la liève (fol. 6)

Décrivons d'abord la lève ou papier-terrier. Précurseur des conseils rationnels prodigués par les traités théoriques comme celui de La Poix de Fréminville [1406], le chanoine Lopes, en bon comptable et en bon paléographe, entame sa rénovation de terrier par des *instructions pour l'intelligence de cette lève. Une lève*, écrit-il, *est un dénombrement de fiefs, sur laquelle les seigneurs font lever leurs rentes dont lesdits fiefs se voirront chargez ceux qui m'ont précédé dans la charge, on ai le soing d'en dresser de temps en temps, et anciennement on les dressoit suivant les termes auquels se doivent faire les paiements des rentes. Depuis on s'avisa, pour une plus grande facilité, de distinguer les lèves par les paroisses distinctes où les fiefs estoient situés, et c'est ainsi qu'on a usé depuis plus d'un siècle pour le chapitre. On se contentoit aussi de mettre dans les lèves le nom des propriétaires qui possédoient anciennement les maisons suite à la rente. Ensuite, il fut trouvé à propos pour la conservation des fiefs, d'ajouter le nom des prédécesseurs qui les avoient posséder, et le nom des notaires publics, pour dresser qui avoient et passer les reconnaissances, et pour justifier la longue possession de la seigneurie directe du chapitre, on a remonté les reconnaissances aussi haut que l'on a pu sur les terriers du chapitre qui commencèrent seulement d'être dresser à l'entrée du quinzième siècle après la naissance de J.-C., car auparavant les reconnaissance s'escrivoient ordinairement sur des rouleaux que l'on conserve encore dans les archives du chapitre. C'est à quoi je me suis particulièrement estudié dans cette lève autant qu'il m'a été possible sur l'ensemble de quelques cent de ceux qui m'ont devancés, et il ne se trouvera que très peu de reconnaissances (s'il s'en trouve) dans tous ces terriers depuis les premiers jusqu'aux derniers, que je ne les ait rapportés tant pour les fiefs connus et reconnaissances dont le chapitre jouit, que de ceux qui restent à liquider en petit nombre, et de ceux que le chapitre a perdu par la démolition qui a été faite de plusieurs maisons dont il sera fait mention dans cette lève* [1407].

Vingt et un terriers sont ainsi compilés, de 1423 pour le plus ancien à 1687 pour le plus récent. Le chanoine en donne la liste précise et glisse également quelques commentaires qui prouvent toute la rigueur régressive du bon terriste qu'il est : *le premier et le plus ancien est intitulé P. Landa ou premier Landa compris en 175 feuillets depuis l'année 1423 inclusivement jusqu'à l'année 1432 où les esporles y sont assez bien suivant leur ordre de temps* [1408]. A l'opposé, le 5e de Jubin inclut en fait d'autres notaires comme *Thibaud ou Theobald Landa, et encore des reconnaissances de Landa, et de Ramon de Bost, sans aucun ordre de temps*, ce qui n'est pas le cas du 13e de Guay, confectionné avec soin et *avec l'ordre des temps bien gardé*. Au final, 7 terriers documentent la période 1423-1503, soit un terrier rédigé par décennie, preuve que le chapitre gérait attentivement et 'jalousement' ses biens avant même la diffusion de la cartographie seigneuriale. Chaque tenure fait l'objet d'une fiche selon la même grille : bref élément de description du bien

---

[1406] La Poix de Fréminville (E), *La pratique universelle pour la rénovation des terriers et des droits seigneuriaux contenant les questions les plus importantes sur cette matière et leurs décisions tant pour les pays coutumiers que ceux régis par le droits écrits*, 2e éd., Paris, 1757-1762, p. 62 cité et commenté par ANTOINE 2002 p. 80 : « La Poix de Fréminville est très critique pour les mauvais commissaires à terrier : *'il y en a beaucoup qui s'en mêlent sans avoir les qualités requises et qui ne sont capables que d'erreurs'* ; on les reconnaît au fait qu'ils ne refusent jamais d'entreprendre aucune rénovation mais qu'ils ne veulent classer que les actes récents contenus dans les chartiers, jugeant les autres sans intérêt... car ils ne peuvent pas les lire. Or, c'est précisément l'inverse qui doit être fait si l'on veut ne rien omettre : reprendre en priorité les actes les plus anciens et établir la suite des reconnaissances jusqu'à la période actuelle. On reconnaît ainsi les bons commissaires à terrier : *'ils appuient toutes leurs opérations sur ces premiers ouvrages qui ont toujours mieux fait que les derniers renouvelés depuis cent ans, embrassant plus de terrain, ayant des tènements plus considérables et des jonctions plus solides, des rappels plus exacts que ceux des derniers ouvrages, qui sont pour la plupart infectés de faux placements, jonctions et dérivations erronées (...)'* ».

[1407] ADG, G-399, fol. 4. Les destructions dont il est question ici ne concernent pas le lotissement 4 mais celui de la paroisse Sainte-Eulalie (lotissement 2) en partie démantelé lors de la construction du château du Hâ.

[1408] ADG, G-399, fol. 4 et 5.

contemporain, liste régressive des tenanciers depuis les contemporains jusqu'aux plus anciens et, en dessous, références des terriers consultés, pagination des dits terriers et datation [fig. 106 B]. J. Lopes le traduit en ces termes : *ce sont les terriers du chapitre pour les fiefs de la ville. Chacun de ces fiefs est escrit en chacune page de cette liève. J'ai marqué le nom de tous les propriétaires de ces fiefs qui ont reconnu du chapitre avec une lettre de l'alphabet, et j'ai escrit dans les mesmes articles la mesmes lettres sur les feuillets des terriers sur lesquels se trouvent escrits la reconnaissance et de la sorte, la mesme lettre designera les propriétaires à l'endroit ou feuillet du terrier où se trouvera la reconnaissance. J'ay encore adjoint deux choses sur les lièves précédentes. Premièrement, le jour et l'an que les reconnaissances ont été passées et la date est marquée avec la mesme lettre de l'alphabet qu'est marqué le feuillet du terrier, et le nom du propriétaire qui a reconnu.* Il précise : *En deuxième lieu, où les maisons ne sont pas contigueu, je les ai orientées avec les confrontations d'à présent pour faciliter à ceux qui suivront dans la charge la connaissance des fiefs du chapitre, et pour la mesme fin j'ay marqué l'endroit des rues où chaque maison estoit placée, ce qu'on n'avoit pas fait dans les lièves précédentes, hormy dans une fort ancienne dressée avant l'année 1400 à laquelle manque le commencement qui est aux archives du Chapitre.* L'orientation décrite ici correspond à la rose cardinale apposée en pied d'article [fig. 106 B]. Enfin, le rédacteur conclue : *Au reste, j'ai commencé la liève par la paroisse de St-Michel comme cette paroisse se trouve la première dans les autres lièves, et j'ay mis en suite la paroisse de Ste-Croix qui en est comme le complément. J'ay continué par la paroisse de St-Eloi contigue à celle de St-Michel. J'ay suivi par celle de Ste-Eulalie, de Nostre-Dame-de-la-Place ou de St-Projet, de St-Simeon et des autres jusqu'à la paroisses de St-Christoly à laquelle est unie celle de St-Paul a qui confronte la sauveté de l'Eglise primatiale, l'Eglise Matrice de toutes ces paroisses à laquelle elles devoient estre ramenées.*

Les instructions de la liève de 1685 sont complétées, un siècle après, lors de la rénovation du terrier, par une *addition (...) pour la nouvelle liève commencée en 1786* [1409]. Elle ne modifie pas la méthode suivie par le chanoine mais précise comment on fait le lien entre l'ancienne et la nouvelle liève : *comme on a jugé à propos de mettre dans la nouvelle liève les confrontations et de laisser assez d'espace pour ajouter à chaque article les changements de propriétaires, les nouvelles reconnaissances et les observations que les circonstances pourront exiger, il eut fallu faire une liève trop volumineuse pour rapporter aussi à chaque article la filiation ancienne des tenanciers et des reconnaissances : pour abrier à cet inconvénient, on a numéroté par article tant la présente liève que la nouvelle pour renvoyer l'une à l'autre. Ainsi on trouvera dans la nouvelle liève les nouvelles confrontations et le renvoy de chaque article de la présente liève qui y répondent et la présente liève y sera désignée sous le nom de liève ancienne* [1410]. L'addition citée ici intégralement ne parle pas des plans-terriers, mais le système d'annotation de la nouvelle liève répond à la logique cartographique. En haut de chaque article, le nouveau terriste note le numéro d'article de la nouvelle liève, le numéro de la *carte* correspondante et celui de la tenure concernée sur le plan [fig. 106 B, encadré rouge]. Ainsi peut-on faire sans difficulté le rapport des articles aux plans.

L'auteur de la rénovation m'est inconnu, de même que celui qui a réalisé la série des plans-terriers, non signés. L'addition aux instructions permet de dater les plans de la fin de la décennie 1780. Le recueil est très homogène, la réalisation soignée, mais, malgré la présence d'une rose des vents qui témoigne de la diffusion des techniques cartographiques, les plans-terriers sont trop schématiques pour être intégralement géométraux. Aucune mesure n'est inscrite sur les plans, dont l'agencement trop régulier de formes rectangulaires trahit une exécution à vue. Une brève comparaison de la *13e Carte des paroisses Saint-Michel et Sainte-Croix* (vers 1786) avec le plan cadastral, réalisé 25 ans plus tard en 1811-1821, abonde en ce sens [fig. 107]. Les multiples décrochés d'alignements – témoins des

[1409] ADG, G-399, fol. 5.
[1410] On peut facilement juger des ajouts et modifications par la différence des graphies [fig. 106 B].

fig. 107 *- Plan-terrier des fiefs du chapitre Saint-André vers 1786-1787 ajouté à la liève réalisée par le chanoine J. Lopes en 1685*

ADG, 2fi 1259 pour le plan terrier 'Paroisse St-Michel et Ste Croix, 13ème carte"
ADG, G-399 pour le papier-terrier

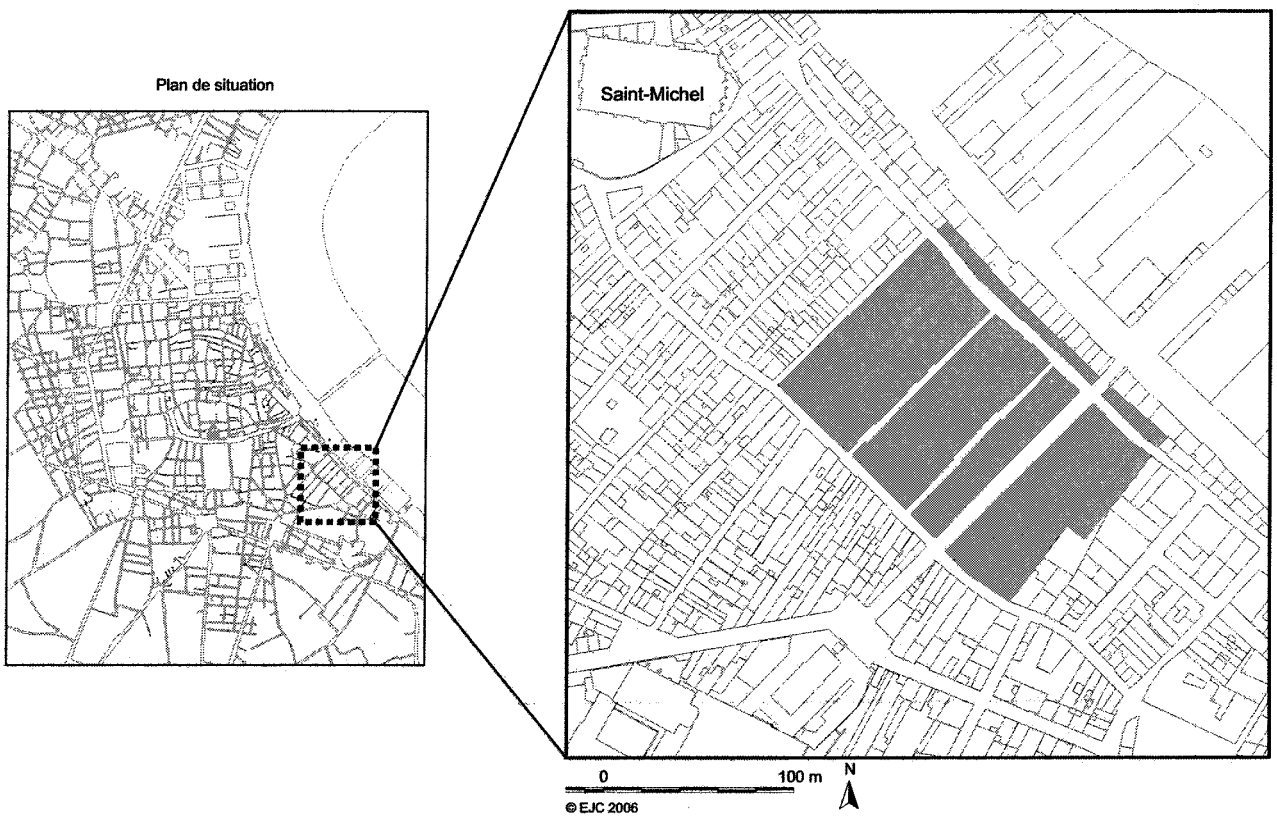

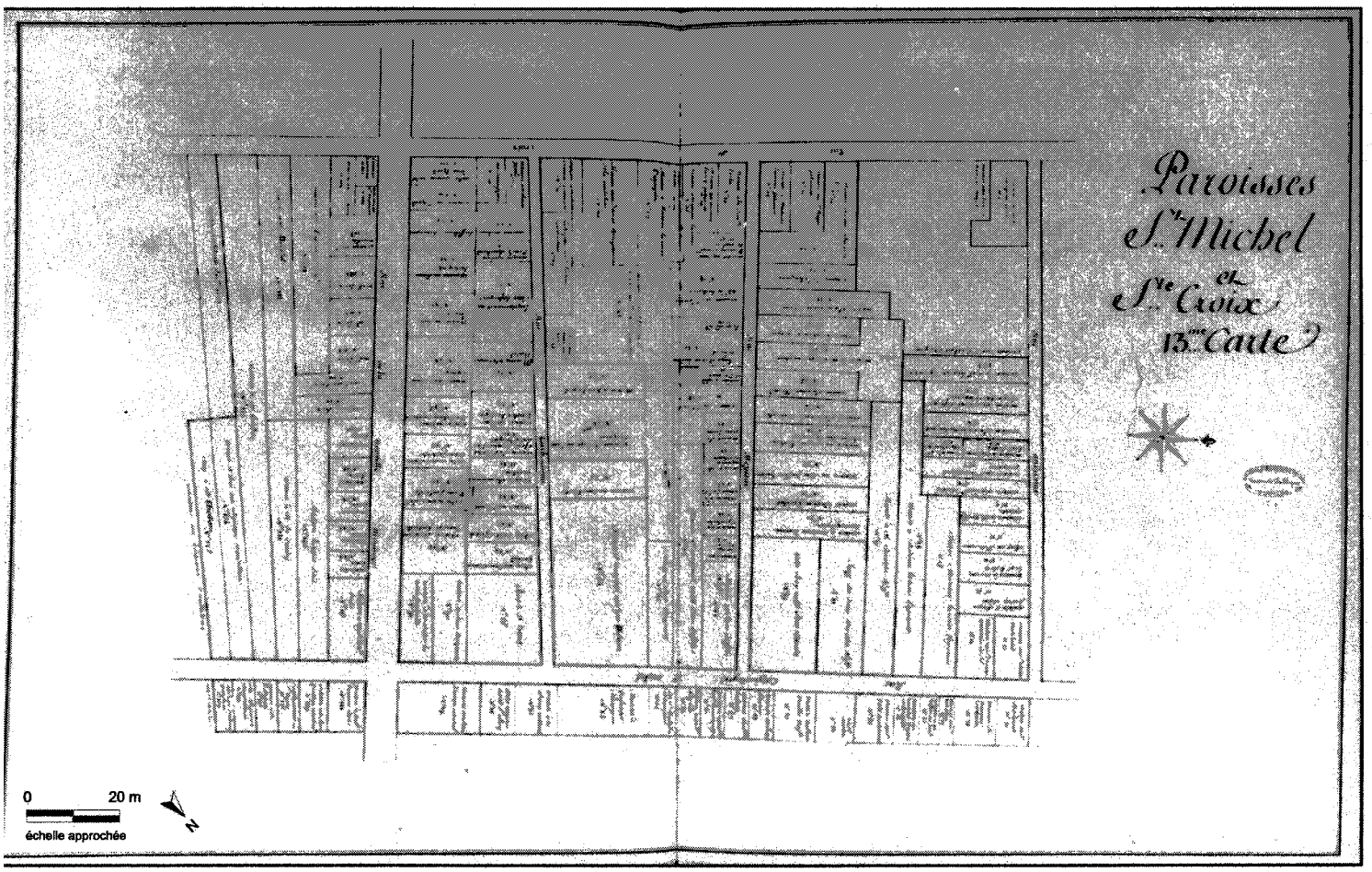

cliché Chabaud

empiètements, de la déprise ou de l'intensification de l'occupation au cours des siècles – apparaissent très nettement sur le cadastre et pas sur les plans terriers qui ne disposent pas non plus d'échelle. En plus du titre, la lettre du plan indique le nom des propriétaires contemporains de la 'nouvelle liève' (1786) et le numéro des tenures.

L'ensemble, liève et plans, forme un *corpus* rare et remarquable, tant par ses qualités esthétiques que par la rigueur et la méthode des opérateurs. Il emporte de prime abord l'adhésion et l'enthousiasme de qui s'inscrit dans une démarche d'histoire seigneuriale, topographique ou paysagère. Or, il s'avère au bout du compte délicat à manipuler, car il a aussi ses écueils et, surtout, parce qu'il me tend le miroir des limites de ma propre base de données sur les sources écrites foncières des XIVe et XVe siècles. Avant de discuter en détail ces derniers points, présentons rapidement le protocole d'exploitation. Pour faciliter au mieux les recoupements entre articles et plans, les données récurrentes de la liève ont été saisies dans une base de données autonome [1411]. On peut ensuite comparer la filiation des tenanciers de la liève avec les noms qui apparaissent dans les tenures de l'autre base pour les mêmes rues, et proposer de rapporter les uns aux autres, pour retranscrire au final la nature d'occupation médiévale non spécifiée dans la liève. Parallèlement, il faut redessiner le plan pour pouvoir dynamiser la restitution proposée [fig. 108, p. 613]. Dans le cas précis, les plans ne sont pas géométraux et l'on ne peut s'amuser à les géoréférencer pour corriger des déformations et se caller le plus possible sur le plan actuel. On n'a d'autre choix que d'intégrer cette conception de l'espace – imparfaite pour nous – en vectorisant les plans tels quels. Dans l'absolu, la méthode est limpide, les résultats devraient venir d'eux-mêmes. Dans la pratique, les choses sont plus complexes. La perfection de façade des documents se fissure, celle de ma propre documentation aussi...

Parlons d'abord des recoupements de l'écrit avant ceux des plans, qui en découlent. Les mécanismes régressifs de la lignée des tenanciers sont les mêmes que ceux employés pour revenir aux paysages anciens. Le recoupement des données se fait par confrontation des noms des propriétaires. C'est le premier écueil rencontré : à la transcription littérale des sources foncières s'oppose la francisation de la liève, systématique pour les prénoms (Guillaume pour Guilhem) et très fréquente pour les patronymes. Le phénomène est parfois évident, lorsque le nom de famille est fabriqué à partir de réalité tangibles, comme c'est le cas de *Bernardus de Domonova* (latin), ou *Bernard de Maysonneva* (gascon), qui est transcrit par *Bernard de Maisonneuve* dans la liève ; parfois aussi, il est prisonnier des évolutions orthographiques (*Eyquem* pour la famille de l'écrivain Montaigne dans la liève, pour *Ayquem* en gascon, par exemple) [1412]. En l'absence de logiciel polyglotte, la comparaison des données ne peut-être que manuelle. Elle se heurte, en plus, aux multiples possessions que peut avoir parfois un même tenancier. Quelle est la bonne ? Si l'on est chanceux, la transcription des dates peut être un indice, à condition de prendre en compte l'ancien et le nouveau style calendaire [1413]. Dans d'autres cas c'est le nom du notaire qui pourrait aider, or, c'est une donnée que je n'ai malheureusement pas prise en compte dans la base sur les sources foncières. Il faut donc, lorsque les sources le permettent, pratiquer

[1411] Réalisée sous Access, celle-ci est fort simple, je n'ai pas jugé utile d'en présenter une illustration. Elle se compose d'un numéro de fiche personnel, de la référence foliotée de la liève, du n° du plan-terrier, du n° de tenure sur la *carte*, de la rue, de la date de versement de cens, de la nature contemporaine du bien, de sa localisation (plus précise que celle donnée par le toponyme viaire), des noms des tenanciers ayant reconnu le bien, des dates des transactions, des noms des terriers consultés et bien sûr, d'une rubrique consacrée aux observations.

[1412] Bernard de Maysonneva possède plusieurs tenures rue Carboneu dont la PSX035 (*AHG*, tome. 22, p. 570, année 1400, pour le nom latin), et PSX069 (ADG, G-374, fol. 12, 19 août 1360, nom gascon) pour la base de données des sources foncières : laquelle correspond à celle citée par Lopes (ADG, G-399, fol. 188) ?

[1413] Rappelons que le style de l'Annonciation (25 mars) en vigueur à Bordeaux a nécessité de transformer toutes les dates des sources foncières en nouveau style, opération ce qui n'est pas faite dans la liève de Lopes. Le 16 février 1466 n.s. correspond au 16 février 1465.

des essais, par tâtonnements, prenant en compte, pour une seule parcelle à recouper, parfois 3 ou 4 autres pour voir si les autres noms aussi coïncident, afin que la restitution ne devienne pas une succession de coïncidences. On peut alors parfois 'nager dans le bonheur' lorsque les données 'collent' où s'éffondrer face à ce travail de fourmi pour lequel n'existe à ma connaissance aucun algorithme permettant de 'mouliner le travail' avant validation du chercheur. Mais l'on n'est pas seul et les propos qui traduisent le désapointement du chanoine Lopes face à la confusion des titres agissent comme un réconfort. C'est le cas de la tenure 66/2 de la rue Carbonneau, pour laquelle il fait part de ses hésitations : *a ce fief se pourrait appliquer les esporles de Jean Moiney (...) et celle de Peyronne Benedeit (...) mieux qu'à la maison de Tournier page 152 quoy que la chose de soit tout à fait certaine, ce qui arrive pour le division et subdivision qu'on a fait des maisons de ce côté de rue.*[1414] Et de conclure, désabusé : *on ne peut se prononcer au fond,* et peu importe car *toute la rue des deux côtés était du fief du chapitre* !

Bien qu'annonçant que la liève procède d'une compilation de 21 terriers, le chanoine Lopes ne donne pas la référence détaillée de chacun d'eux à chaque article. En moyenne, la liste des tenanciers comprends 8 à 9 mentions, dont 2 à 3 se rapportent aux XVe siècle. A-t-il fait le choix de ne citer que les terriers les plus fiables ? On l'ignore (et le cas échéant sur quels critères ?), mais ce que l'on peut assurer, c'est que chaque tenancier n'est signalé qu'une fois, alors qu'on doit assez souvent retrouver ses traces sur plusieurs terriers. D'où une nouvelle question sans réponse : quelle mention a-t-il choisi de faire figurer, la première du bientenant ou celle qui est à ses yeux la plus fiable ? Le revers de la répartition chronologique des mentions de la liève, c'est que peu de mentions concernent le XVe siècle, et qu'il est difficile d'en identifier dans la base de données dont les limites de récolement sont fluctuantes. La majorité des études paroissiales se fondent sur des exploitations exhaustives des fonds jusqu'à la fin du XVe siècle. Dans l'exemple qui nous préoccupe ici, à savoir le lotissement 4, en majorité dans la paroisse Saint-Michel, ma compilation de sources ne dépasse pas les années 1450, ce qui réduit d'autant la probabilité de recoupement de la liève [1415].

Enfin, l'ultime limite de la méthode régressive est celle du temps qui sépare la rédaction de la liève (1685) des terriers médiévaux, d'une part, la même liève des plans-terriers réalisés plus d'un siècle après, d'autre part. Considérons la première : le maillage seigneurial des fiefs évolue au cours du temps. J. Lopes en est conscient et signale parfois, comme pour les tenures 5 et 6 du plan, que *ces maisons devaient former un même fief* [1416]. A l'inverse, il note que la maison de Monsieur Labonie (parcelle 30 du plan), en forme de L, *étoit anciennement en deux fiefs* [1417]. Il ne stipule jamais à quelle date se sont faites ces modifications, on peut en tenir compte pour la restitution du parcellaire médiéval en fusionnant ou divisant respectivement les parcelles selon les évolution annotées, pour peu qu'elles soient médiévales. On observe excatement le même phénomène pour le siècle qui sépare la liève du plan, mais la recherche des évolutions ne se fait qu'en 'seconde lecture'. Je m'explique : les articles de la liève de Lopes sont référencés sur la nouvelle liève et sur les plans terriers, sans plus de commentaires. A la saisie des informations, on pourrait croire qu'un article de la liève de Lopes correspond à une parcelle de la carte de la nouvelle liève. Ce n'est pas toujours le cas, lorsqu'on constate que la référence d'une même parcelle cartographiée est inscrite en vis-à-vis de plusieurs articles [1418]. Il convient alors de diviser la

---

[1414] ADG, G-399, fol. 154.

[1415] Cette remarque n'est valable que pour la partie de la seigneurie sise à Saint-Michel. On peut s'attendre à de meilleurs résultats pour la carte 17 du terrier, à Sainte-Eulalie.

[1416] ADG, G-399, fol. 124.

[1417] ADG, G-399, fol. 113.

[1418] C'est par exemple le cas de la parcelle 23 de la 13e carte, dont la référence est inscrite pour deux articles différents de la liève (ADG, G-399, fol. 137 et 138). Cette déduction concerne uniquement des cas de tenures fusionnées entre 1685 et les années 1780. Je n'ai jamais trouvé le cas inverse car la référence à la nouvelle liève est brute, elle ne stipule jamais les fusions ou divisions advenues.

parcelle du plan des années 1780, pour revenir à l'état antérieur de 1685 et, le cas échant, pour revenir au parcellaire de la fin du Moyen Age.

Face à de telles contraintes, restituer le paysage de cette portion du lotissement est une entreprise apparemment vaine et l'on pourrait stopper là les investigations. Je ne compte pourtant pas capituler si rapidement. Présenter des résultats voués à une certaine réussite est naturellement l'ambition de tout chercheur. Pointer les limites d'une démarche et s'armer de façon suffisante pour les contourner me semble être également intéressante. Le paysage n'est pas ici directement accessible, pour toutes les raisons énumérées, mais le dossier permet d'en saisir une composante maîtresse : celle de l'organisation parcellaire. Il faut alors prendre position et considérer que les problèmes visés sont en partie solubles, que la documentation écrite et planimétrique est malgré tout d'une grande qualité, surtout lorsqu'on a expérimenté soi-même toutes les impasses et complications d'une telle démarche régressive et que l'on constate les résultats perfectibles mais cohérents auxquels aboutissent le chanoine J. Lopes et son successeur.

En ayant à l'esprit le postulat du potentiel historique du plan, on peut considérer que la mémoire du parcellaire médiéval s'est durablement inscrite dans le sol, comme en témoignent les démarches régressives vers le début du XVe siècle. Tentons de voir à présent jusqu'à quel degré. Dans un premier temps, on a décidé de mesurer la qualité de la démarche régressive qui s'apparente au suivi des tenures : plus elle est grande et ancienne, plus le parcellaire peut être durable et ancien. On a reporté, sur les 129 tenures cartographiées, les bornes chronologiques extrêmes des récolements [fig. 109]. Dans la moitié des cas (63 sur 129), la méthode régressive atteint le parcellaire de la première moitié du XVe siècle (jaune). Ajoutons y les 26 fiefs remontant potentiellement à la seconde moitié du XVe siècle (orange), et l'on note alors que 69 % du parcellaire de la fin du XVe siècle pourraient être conservé. Ces parcelles se concentrent sur les trois îlots compris entre la rue Andronne et celle de la *Nouvelle-Monnoye*. Cette dernière voie est un élargissement moderne d'une rue médiévale du lotissement, attestée dès le début du XIVe siècle et probablement antérieure : la *rua deus Angles*. Cet élargissement concerne l'axe de liaison vers les Capucins *via* la place Léon Duguit, réalisé au milieu du XVIIIe siècle. Dans la portion qui nous concerne, l'élargissement s'est fait aux dépens du côté sud de la rue, même si l'îlot confronté au nord a fait aussi l'objet d'un réalignement. L'opération est donc limitée, elle oblitère essentiellement les façades sans pertuber le reste des parcelles. On dénombre aussi 35 fiefs qui ne sont pas remontés au-delà du XVIe siècle (rouge, 27 %). Enfin 5 parcelles ne sont pas reconstituées avant le début du XVIIe siècle (gris, 4 %). Proches de l'époque de J. Lopes, on peut penser que ces 5 tenures sont des créations nouvelles, sans quoi l'auteur aurait très certainement pu les suivre en amont. Elles sont concentrées sur la portion d'îlot à l'est de la rue Carpenteyre, et jouxtent en fait la troisième enceinte, que le plan ne cartographie pas car l'opération de la façade des quais lancée par Tourny l'a démantelée, quelques décennies avant le plan-terrier. Ces remarques conduisent à reconsidérer les fiefs ne remontant pas avant le XVIe siècle. Parmi eux, de grandes parcelles (n° 64 ou 85) ou des parcelles de forme aberrante (n° 5 et 26) suggèrent des re-parcellisations, des ablotissements et autres divisions complexes, qui ne permettent pas au chanoine de les 'remonter' plus. En revanche, je pense que les parcelles qui bordent l'intérieur de la ligne d'enceinte, ne peuvent être 'remontées' plus avant, tout simplement parce qu'elles n'existaient probablement pas auparavant. Cette hypothèse conforte les observations que l'on a faites sur la mise en lotissement très tardive de la frange interne fortifiée, et sur l'occupation bâtie limitée et sporadique qui devait en être faite jusqu'au milieu du XVe siècle. Otons ces tenures et la rue Carpenteyre devient alors large de 10 à 12 mètres [1419]. Sur le domaine public, la grand rue offre peut-être, en bordure du port, un espace proprice et abrité derrière l'enceinte, pour accueillir provisoirement tout ce qui part du port ou qui en vient (matériaux, denrées, sel, vin...) et où les taxes pourraient être prélevées, avant

[1419] Mesure exagérée sur le plan-terrier, corrigée sur SIG.

fig. 108 *- Copie de la Carte 13 de la lève du chapitre Saint-André, état parcellaire du début des années 1780*

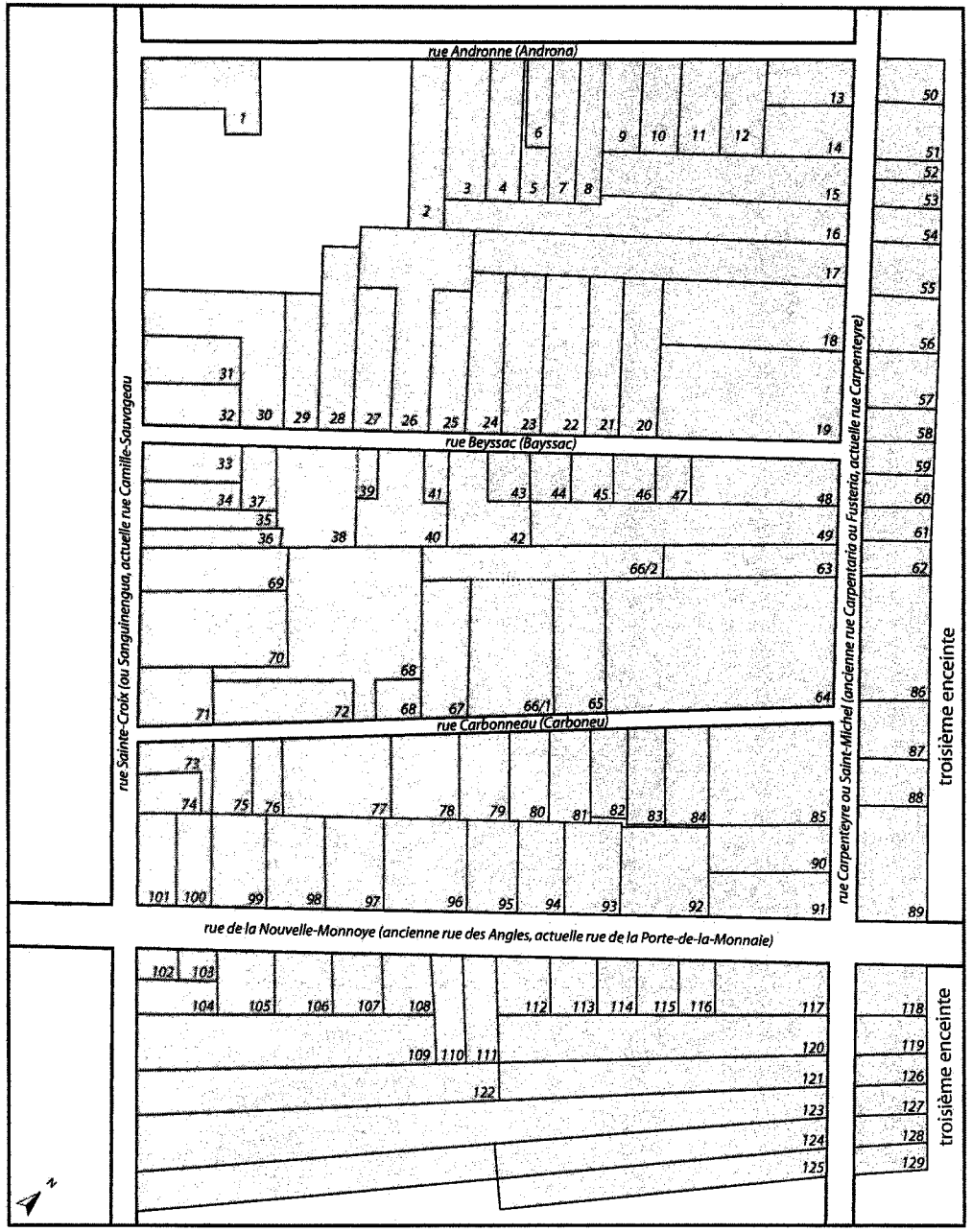

fig. 109 *- Qualités régressives de la démarche terriste de la Carte 13 de la lève du chapitre Saint-André*

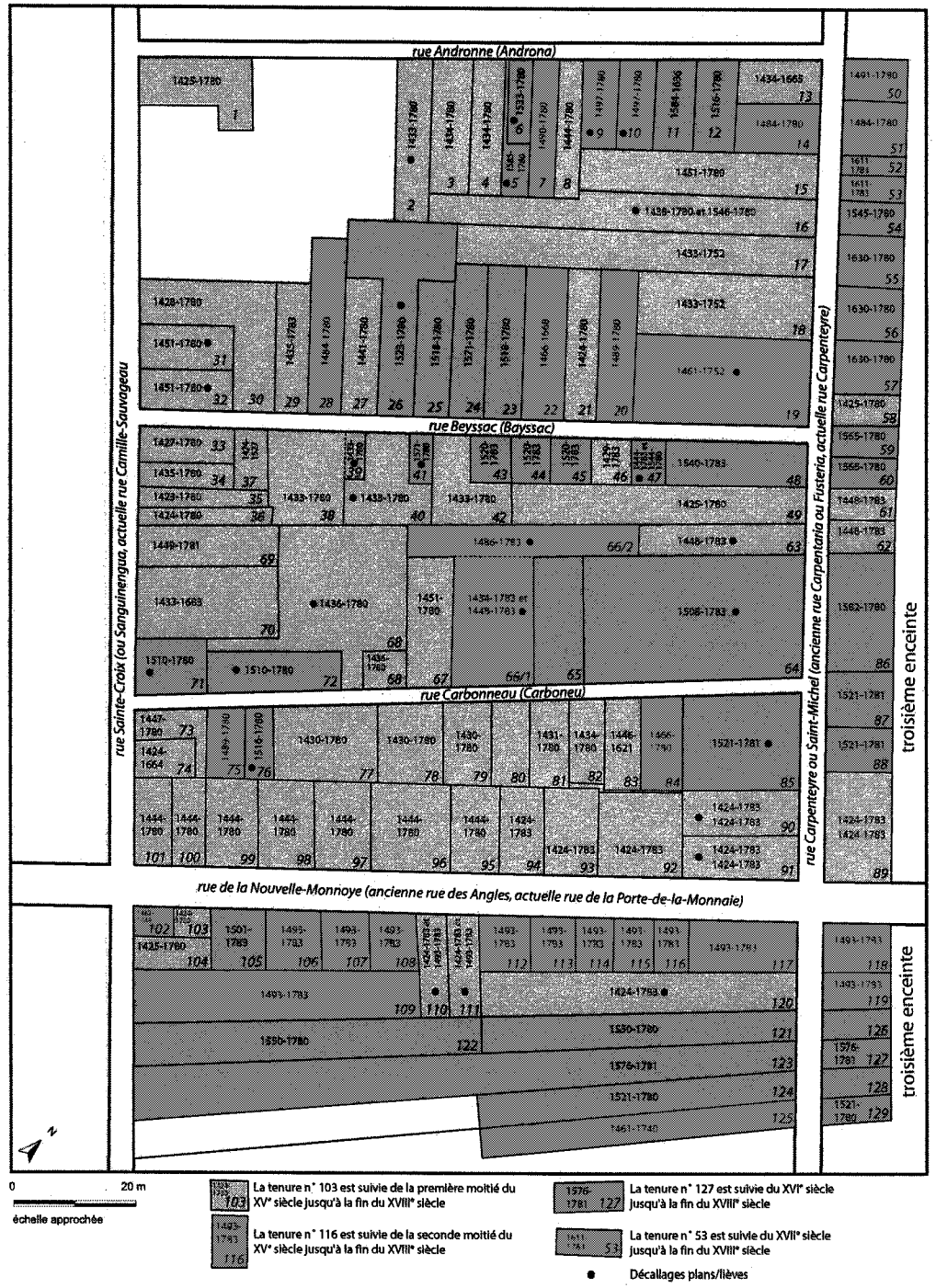

la mise en calle ou le charroi vers les chais. Enfin, pour en revenir à l'exploitation du plan et de la liève, tous les fiefs faisant l'objet d'un commentaire écrit dans la liève, ou bien déduit par confrontation de la liève et du plan, et portant sur les divisions ou fusions '*anciennement*' réalisées, sont notés d'une pastille noire.

Etudier plus précisément ces modifications demande que l'on en dresse un plan spécifique [fig. 110]. Les fusions et divisions de parcelles antérieures au plan-terrier des années 1780 et de la liève de 1685 touchent 34 tenures soit environ le quart du parcellaire cartographié (26,4 %), ce qui n'est pas négligeable mais traduit, en négatif, la permanence du reste du parcellaire. On recense 11 parcelles parents divisées, en deux ou plusieurs lots antérieurs (n° 64, 66 et 85), contre 15 fusions parfois doubles sur une même parcelle (n° 39 et 41 pour le n° 40, n° 110 et 111 pour le n° 120). Un exemple concret est plus parlant : sur le plan-terrier, les parcelles 39, 40 et 41 forment 3 tenures distinctes. Dans le terrier du chanoine, seuls deux articles distincts y sont consacrés : ce sont deux fiefs reconnus par Pierre de Makanan en 1433. Pour le premier, au folio 142 de la « liève Lopes », le rédacteur de la nouvelle liève a inscrit : *13e carte, n° 39 et 40* ; pour le second, au folio 143, il écrit : *13e carte, n° 40 et 41*. Lopes quant-à lui ne semble avoir eu aucune difficulté pour remonter ces tènements, il semble donc presque certain que depuis 1433 jusqu'en 1685, il n'y eut ici que deux tenures. D'après la disposition des parcelles sur le plan-terrier, on peut penser – scénario possible parmi d'autres – que les deux parcelles originelles ont été fusionnées vraisemblablement pour la construction d'un petit hôtel bordelais formant ainsi la parcelle centrale n° 40. Au même moment, on a détaché de cette dernière les deux parcelles en écoinçon, n° 39 et 41. D'après la logique de disposition du parcellaire environnant, il faut fusionner les trois parcelles en une puis scinder cette dernière en deux pour retouver les deux parcelles originelles. Par ailleurs, la liève de 1685 précise, que la majorité des parcelles du côté est de la rue Carpenteyre dépendent de celles sises de l'autre côté. Ces observations sont considérées par le rédacteur de la nouvelle liève qui indique à chaque fois le numéro de renvoi en corrélation. Pour la parcelle n° 14, Lopes dit : *cette maison est reconnue avec la place au devant de la maison de l'autre côté de la rue à la page précédente,* ce que le rédacteur de la nouvelle liève s'empresse de noter en donnant le numéro de la place 50 [1420]. 16 tenures sur les 23 qui longent l'enceinte sont ainsi liées aux maisons qui se trouvent de l'autre côté de la rue Carpenteyre. Peut-être faut-il y voir une transformation du paysage opérée à l'époque moderne, associant à la maison un chai ou une *choppe* comme le signale souvent la liève.

En expurgeant du plan-terrier toutes les modifications relevées pour la période antérieure à 1685 (modifications notées par le chanoine ou déduites de la comparaison liève/plan, fig. 109), on peut proposer un état de restitution du parcellaire assez satisfaisant pour la fin du XVe siècle [fig. 111]. On a reporté dessus le numéro des tenures qui ont pu être recoupées avec les sources foncières, ainsi que leur nature. Résultat frustrant que celui de confrontation des données : 9 tenures repositionnées (7 %) parmi lesquelles on ne peut certifier que le groupe de trois tenures, à l'angle sud-est de la rue de Bayssac. Cet exceptionnel *corpus* pourrait passer pour décevant puisqu'il n'atteint que le parcellaire. Mais, avec toutes les précautions qu'il convient de garder, la restitution parcellaire offre des résultats probants : on touche 'au paysage par les racines'. La disposition même du 'parcellaire fossilisé' intègre des alignements parcellaires dorsaux avec encore la trace d'une parcelle en *yssida*, au sud des n° 82 à 84, élément qui corrobore toutes les observations faites à propos du lotissement. Enfin, l'expérience prouve, de façon très nette pour le lotissement 4, un phénomène que l'on ressent ailleurs en ville et qui, sans en faire une règle absolue, souligne une certaine immobilité du parcellaire bordelais entre la fin du XVe siècle et le milieu du XVIIe siècle, avant le grand chambardement du XVIIIe siècle, qui modifie sensiblement le parcellaire en faisant faire à la ville peau-neuve de son bâti. Toutefois,

[1420] ADG, G-399, fol. 155 pour le n°50 (*une chope en appentis* en 1685) et 156 pour le n° 14 (*maison*).

fig. 110 - *Fusions et divisions anciennes des tenures et fonctionnement des fonds de la rue Fusterie d'après la liève et le plan-terrier du chapitre Saint-André*

fig. 111 - *Etat de restitution du parcellaire des rues Androna, Bayssac Carboneu et des Angles au XVe siècle*

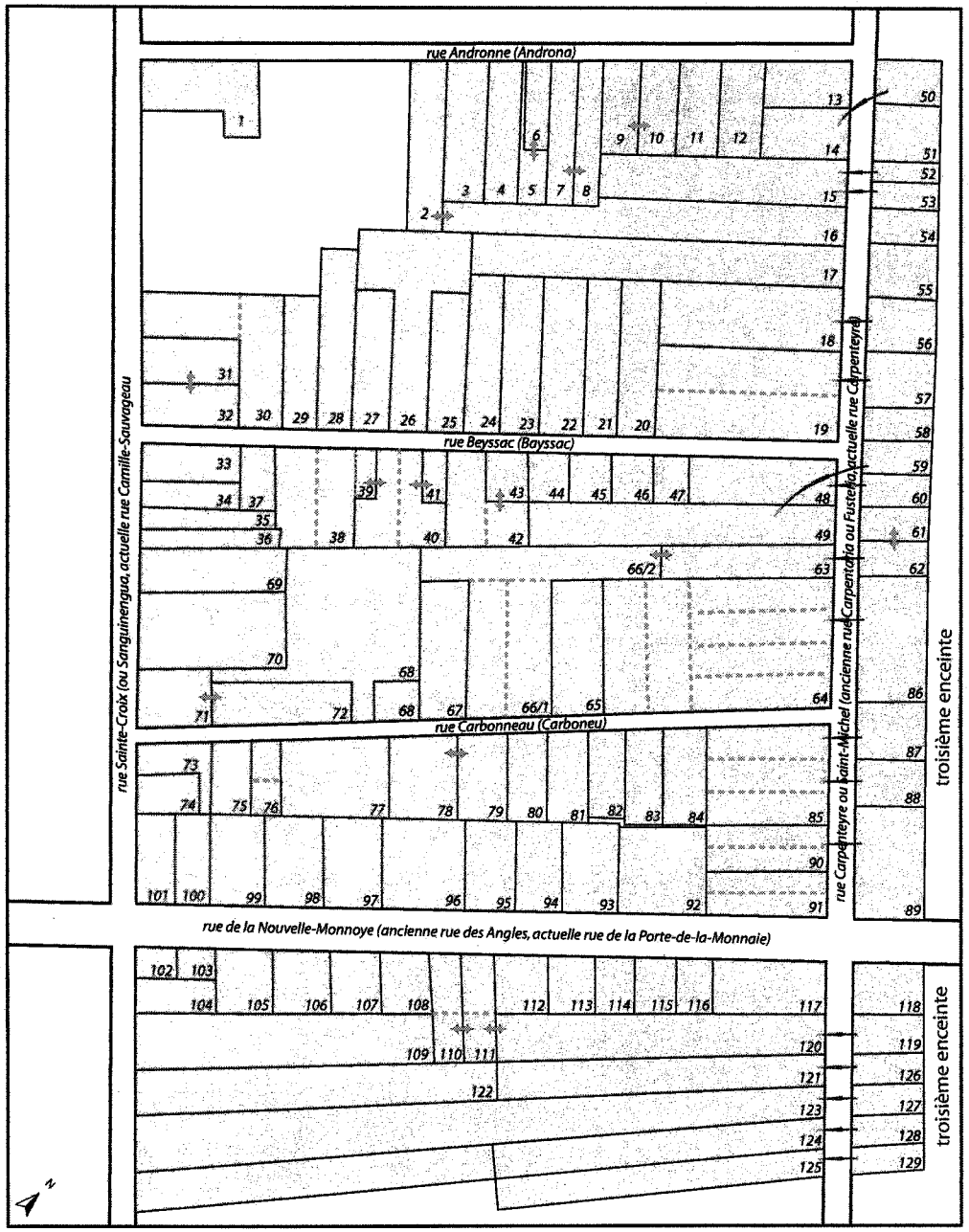

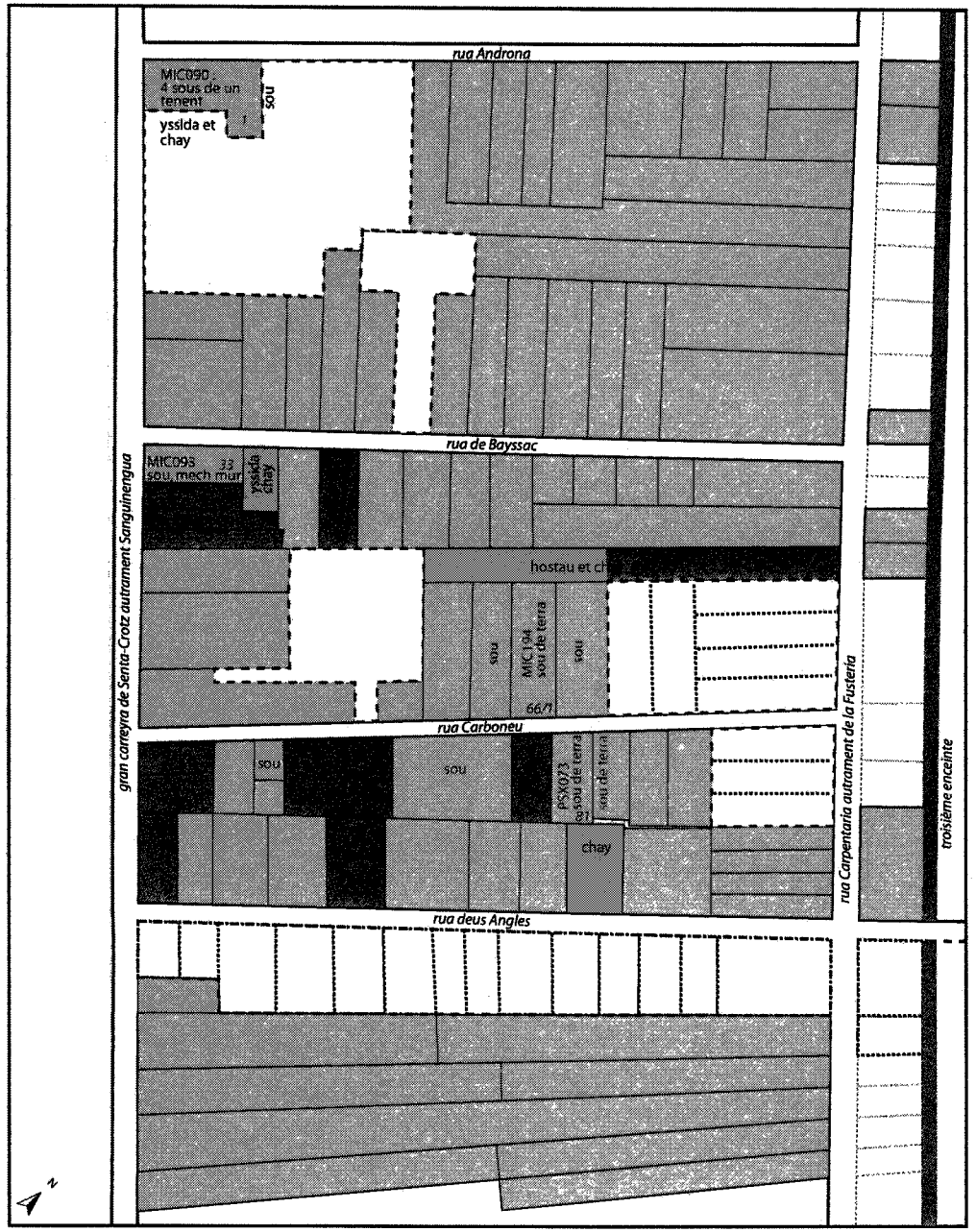

0 20 m
échelle approchée
© EJC 2006

Fusion
Division
120 — 119 Tenure 119 dépendante de la tenure 120

0 20 m
échelle approchée

parcelle de nature indéterminée
Oblitérations
Restitution probable du parcellaire
hostau / domus
chay
trace de l'yssida dorsale
sou de terra

l'expérience entravée ici par les sources et par les limites du traitement informatique, ne démonte pas le bien fondé de la méthode, qui donne ailleurs d'expressifs résultats ...

3.2- L'îlot des Galères : des plans de feudiste modernes aux paysages du milieu du XVe s.

Le dossier que l'on va maintenant présenter, se fait l'écho d'une application mixte des deux méthodes de cartographie exposées plus haut. Le tout est composé de trois plans manuscrits et d'une notice de 26 pages et concerne *l'isle des maisons qui sont entre les rues du Port, de la Fusterie, des Galères et du Cimetière* [1421]. On ne connaît pas les motifs de sa confection, ni sa date, mais il s'agit très probablement d'un contentieux foncier comme le suggère l'inconnu avant d'exposer ses notes [1422]. La figure 112 localise cet îlot que l'on désignera, pour plus de facilité comme 'l'îlot des Galères'. Y sont également recopiés les trois plans réalisés par le feudiste anonyme. Les plans sont réalisés de façon régressive à partir de l'état des lieux contemporain de l'auteur (**a**) et des pièces justificatives analysées et recopiées en annexe : *le premier plan présente les fiefs tels qu'ils étoient avant qu'ils ne fussent divisés. Chaque fief est désigné par une couleur et un chiffre* (**c**). *Le second plan représente ces mêmes fiefs avec les portions qui en ont été détachées. Ces portions sont de même couleur que le corps du fief dont elles dépendent, et sont marquées du même chiffre avec une lettre à côté pour désigner le tenancier* (**b**). *De cette façon, on réduit tout à l'unité et l'on voit ce que chacun possède dans chaque fief. Sans cet ordre, on ne sauroit débrouiller la confusion que la division des fiefs a causé.* Tel est le protocole précisé en préambule des pièces justificatives.

Intéressons-nous d'abord aux plans. Du point de vue technique, le feudiste a mesuré une partie de l'îlot ; soit, écrit-il, *246 pieds de roy pour la longueur, 166 en la grande largeur et 120 pour la petite* [1423]. Le tracé tourmenté de la rue du Port n'est pas noté et 'l'arpentage' est en fait de piètre qualité. D'après ces mesures, l'îlot couvrirait une superficie approximative de 3420 m², contre 4060 m² pour celui qui figure sur la plan cadastral de 1811-1821, et qui dans ses limites viaires est quasiment identique. Aucune mesure n'est indiquée sur les plans. En revanche, les pièces justificatives compulsées alignent, entre autres informations, des séries de mesures. Mais s'agit-il de mesures réellement arpentées ou de celles déclarées par les tenants. Ainsi *la maison marquée L dans le susdit plan appartient à Jean Triars et contient en longueur 29 pieds 3 pouces, et en largeur 9 pieds 6 pouces sur rue et 8 pieds au derrière, le tout pied de roy, (...).* On peut apprécier les proportions de la maison L sur le plan, mais les mesures n'y sont pas rendues avec exactitude et l'on peut considérer que le plan a été réalisé à vue [1424]. Le tout est néanmoins rendu avec soin et un certain réalisme.

Le laconique protocole de l'auteur peut-être complété à la lecture des pièces justificatives, toutes réalisées sur la même grille. Un petit texte introductif précise les éléments contemporains de la rédaction : nature du bien, position sur le plan (lettre), mesures, confronts, mouvance seigneuriale, répartition des redevances et date de

---

[1421] ADG, H-949, carton 23 : 3 plans, dont 2 en couleurs, et notice avec pièces justificatives de 13 feuillets non foliotés, sans date, 1ère moitié du XVIIIe siècle d'après les dates inscrites dans la notice. Je reprends ici une étude engagée dans mon mémoire de maîtrise sur Sainte-Croix, insuffisamment critique, et n'envisageant pas tout ce que l'on pouvait tirer de l'îlot des Galères (JEAN 1999, p. 74-90).

[1422] *De cette façon, (...) l'on voit ce que chacun possède dans chaque fief. Sans cet ordre, on ne sauroit débrouiller la confusion que la division des fiefs a causé.*

[1423] La grande longueur doit correspondre à la rue des Galères (80 mètres), la grande largeur à la rue du Cimetière (54 mètres) et la petite à la rue de la Fusterie (39 mètres).

[1424] Faute de ne pouvoir faire des photographies, les plans de la figure 112 sont scrupuleusement identiques aux originaux (levé à la règle, à l'équerre, et au rapporteur). Leur superposition avec l'îlot des Galères du plan cadastral de 1811-1821 laisse apparaître de grandes marges d'erreur, d'où les échelles approchées qui sont sur les copies.

Plan de situation

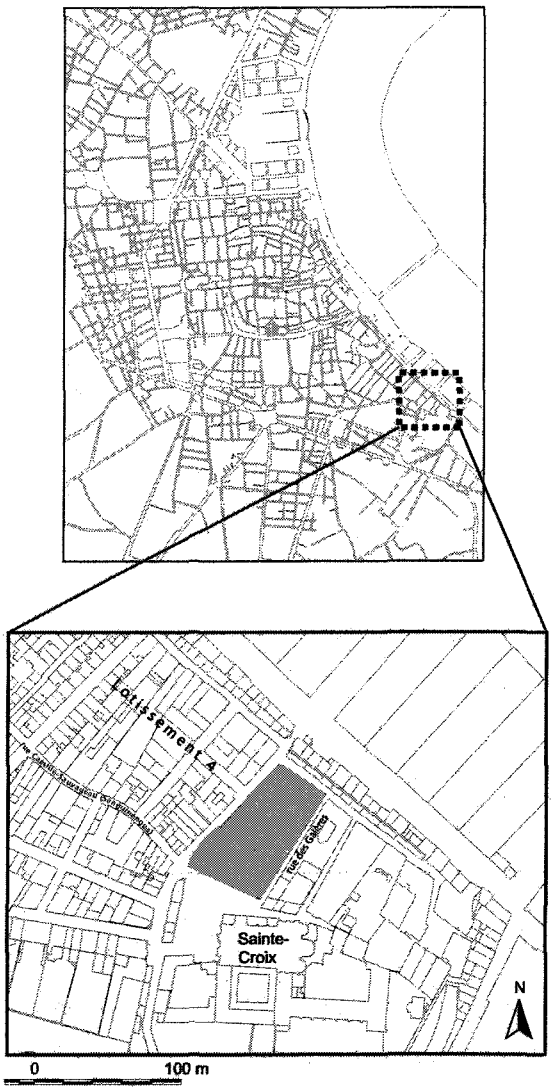

fig. 112 *- Copie des plans de feudiste représentant les états successifs de l'îlôt des Galères (n° INSEE : DM09)*

ADG, H-949, carton 23, sans date (XVIIIe siècle)

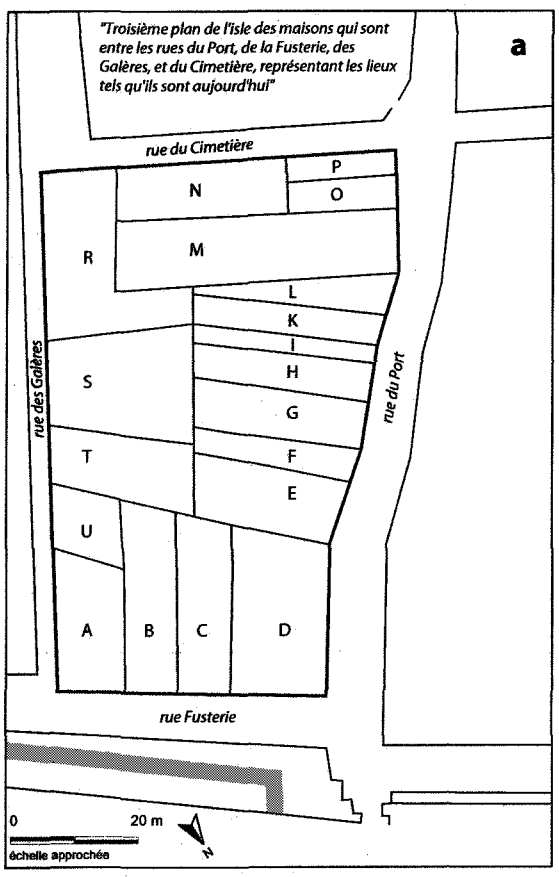

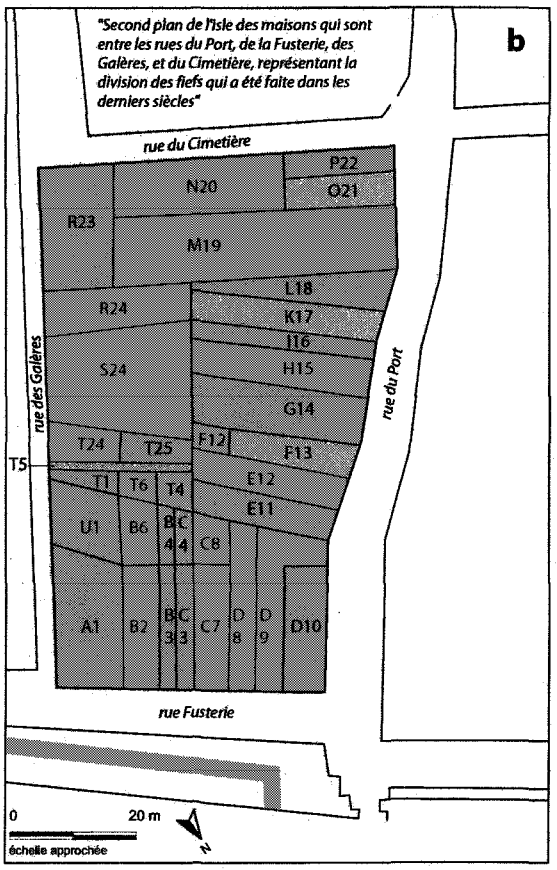

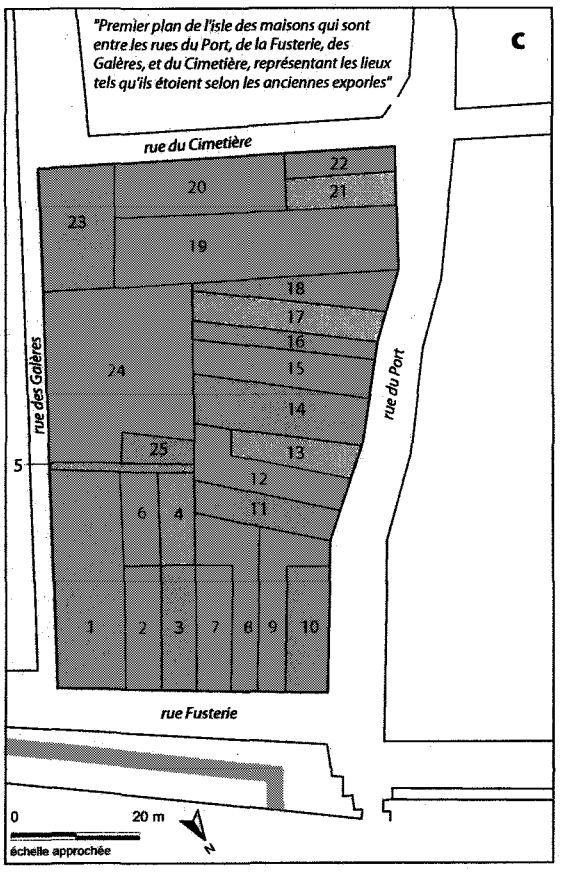

© EJC 2006

versement. Poursuivant l'exemple précédent, *la maison marquée L dans le susdit plan appartient à Jean Triars (et contient ...) est censive confrontant d'un coté vers soleil couchant a ladite maison suivante de Michel Constant* (M), *d'autre coté vers soleil levant à la maison précédente de Thomas Marin voilier* (K), *d'un bout vers nord par devant à la rue du Port, d'autre bout vers midy au derrière à la maison suivante de Jacquette Faucher veuve de Bertrand Bouchardeau tirant à la rue des Galères* (R) [1425]. *Laquelle maison a été recognue par les tenanciers suivants en faveur de Mr l'abbé, pitancier et poissonnier de l'abbaye Ste-Croix au devoir de 6 d. Bordelois d'exporle et pour 10 s. aussi Bordelois de cens et rente payables au terme Toussaints, scavoir : à Mr l'abbé, pour la table commune, 4 d. Bord. ; au pitancier 4 d. Bord. ; au poissonier 9 s. 4 d. Bord.* Suit la liste régressive des tenanciers ayant possédé le bien, avec le nom du notaire, la date de la reconnaissance, et la référence au registre, soit pour la maison L :

Constans Helie..., Salues, 5 janvier 1351, 1er Salues 77
Hugot Fau..., Beusse, 30 juin1431, 3e Beusse, 92v°
Guilherma Jogglar..., Beusse, 6 mars 1456, 6e Beusse, 49
Jean Masin..., Lalobeyra, 13 septembre 1491, A.4.L.5
Les tenanciers suivants ont reconnus de Mr l'abbé seul.
Perrin Blanc..., Gilbert, 7 mars 1534, 1er Gilbert 33 v°
Issac Roy..., Grenier, 15 avril 1626, 1er Grenier 116
Geogre Blonin..., Grenier, 17 mai 1650, 3e Grenier 36 v°
Jeanne du Bois..., Bouyé, 26 octobre 1690, 6e religieux tome 1 fol. 41 v°.

Le feudiste a donc employé les mêmes sources que nous, à ceci près que les fonds étaient infiniment plus riches à son époque qu'aujourd'hui. On peut alors recouper les informations de chaque parcelle avec la base de données par l'intermédiaire des noms des tenanciers, pour comprendre comment le feudiste a procédé, pour pouvoir critiquer la méthode terriste, et, au bout du compte, pour connaître la nature de l'occupation du sol des parcelles recoupées, méthode exposée pour le dossier précédent. Dans l'exemple ci-dessus, on dispose de deux sources communes avec l'auteur, celles concernant Hugot Fau et Guilherma Jogglar, qui tiennent successivement la même maison avec issue derrière dans la rue du Port [1426].

Le feudiste semble procéder de la façon suivante : ayant dessiné *de visu* l'organisation parcellaire de l'îlot [fig. 112, a], il a ensuite consulté les terriers et les actes épars conservés. Toutes les pièces concernent des biens de la seigneurie de Sainte-Croix, ce qui indique que le litige traité est probablement interne au monastère et concerne la répartition des cens entre les différents officiers de l'abbaye (abbé, pitancier, poissonnier, sacristain) [1427]. Ensuite, s'est posé à lui la délicate question de la transcription des informations écrites en plan, étape pour laquelle il a pu utiliser une méthode schématique, identique à celle discutée pour les maisons de la rue Traversanne. Au bout du compte, possédant peu de données anciennes sur la mesure des parcelles [1428], il a dû articuler les déclarations selon les partages qui lui semblaient les plus logiques [fig. 112, b], et ce afin de proposer l'état le plus ancien possible de la situation, soit dans la première moitié du XVe

[1425] Les lettres des autres parcelles sont rajoutées par moi, à la fin de chaque confront.
[1426] Tenure PSX289, respectivement les actes suivants : ADG, H-733, fol. 92 v°, 30 juin 1431 (Hugot Fau) et ADG, H-736, fol. 49, 6 mars 1456 (pour une *Guilhemna Jaglar*).
[1427] C'est peut-être aussi la raison pour laquelle la mention *'les tenanciers suivants ont reconnus de Mr l'abbé seul'* est insérée dans l'énumération régressive des tenanciers.
[1428] La seule parcelle mesurée dont on est trace est *l'yssida* située au sud de l'îlot (notée T5 puis 5 sur les plans b et c) que l'on trouve en commun et que l'auteur désigne également par le terme de *ruetta*. Les actes originaux parlent bien d'une *yssida e intrada* reconnue par moitié, et faisant pour l'une *7 pes et mech d'ample* et pour l'autre moitié *6 pes e mech d'ample* (tenures PSX161, ADG, H-735, fol. 83 et PSX162, ADG, H-732, fol. 127v°)

Tenure 1 :
Aymeric Mons 1444
Mossen de la Landa 1451-1456
Guilhem Moyney 1451-1456

Tenures 2, 3, 4 et 6 :fig
Aymard de la Malenia 1311
Johan Blanc 1379
Johan Moyney 1414
Pey Vergey 1451-1456

Tenure 5 : cf. tenures 1, 2, 3, 4 et 6

Tenure 7 et 8 :
Johan Blanc 1379
Johan Thalet 1426
Pey Vergey 1451-1456
Guilhem Dortheil 1481
Gilbert Guiraud 1482

Tenure 8 :
Arnaud et Pey Blanc 1451-1454

Tenure 9 :
Johan Blanc 1379
Jeanne deu Prat 1429
Peyrona Bos 1442
Pey et Guilhem Andriu 1451-1454
Jean Bernard 1479

Tenure 10 :
Guilherma Moyney 1451
Pey deu Putz 1454

Tenure 11 :
Guilherma Moyney 1451
Pey deu Putz 1454

Tenure 12 :
Arnaud Blanc 1424-1435
Arnaud Blanc 1451-1454
Guilhem Bau 1440
Pey de Thalas 1451

Tenure 13

Tenure 14 :
Guilhem Guissan 1451
Jean Alexandre 1491

Tenure 15 :
Thibaud Beliare 1427
Johan Rampnol 1451
Pey et Helie Rampnol 1476

Tenure 16 :
Esteve deu Lac 1451-1454

Tenure 17 et 18 :
Helie Constans 1351
Hugot Fau 1431
Guilherma Jogglar 1456
Arnaud Blanc 1451-1454
Jean Masin 1491

Tenure 19 :
Gilles Vaurley 1415
Pey deu Port 1451-1454

Tenure 20 :
Johan de Beussa 1451-1454

Tenure 21

Tenure 22 :
Ayquem Faure 1307
Fuilhem Gasc 1366

Tenure 23 :
Amaniu Mazeroles 1336
Guilhem Vidau 1372
Guilherma Moyney 1451
Pey deu Putz 1454

Tenure 24 :
Johan Moyney 1431
Guilherma Moyney 1451
Pey deu Putz 1454

fig. 113 - Restitution des tenures de l'îlot des Galères au milieu du XVe siècle

Le premier plan du dossier de feudiste sert de fond de plan à la présente restitution. On a inscrit dessus les tenures de la base de données qui s'y réfèrent ainsi que leur nature. Au vu de la documentation, les tenures 2, 3, 4, et 6 ont été fusionnées car elles concernent une seule et même tenure, il en va de même pour les tenures 17 et 18, ainsi que 7 et 8 ; la tenure 20 a été transformée. Ces modifications ne vont pas à l'encontre de la démarche terriste adoptée par l'auteur anonyme du dossier, elles essaient de la compléter et tiennent compte des indications données en confronts des tenures que j'ai récolées. Ci-contre, figure la liste des tenanciers du XVe siècle signalés dans les pièces justificatives du dossier. On l'a complétée par les indications de la base de données (cf. Légende).

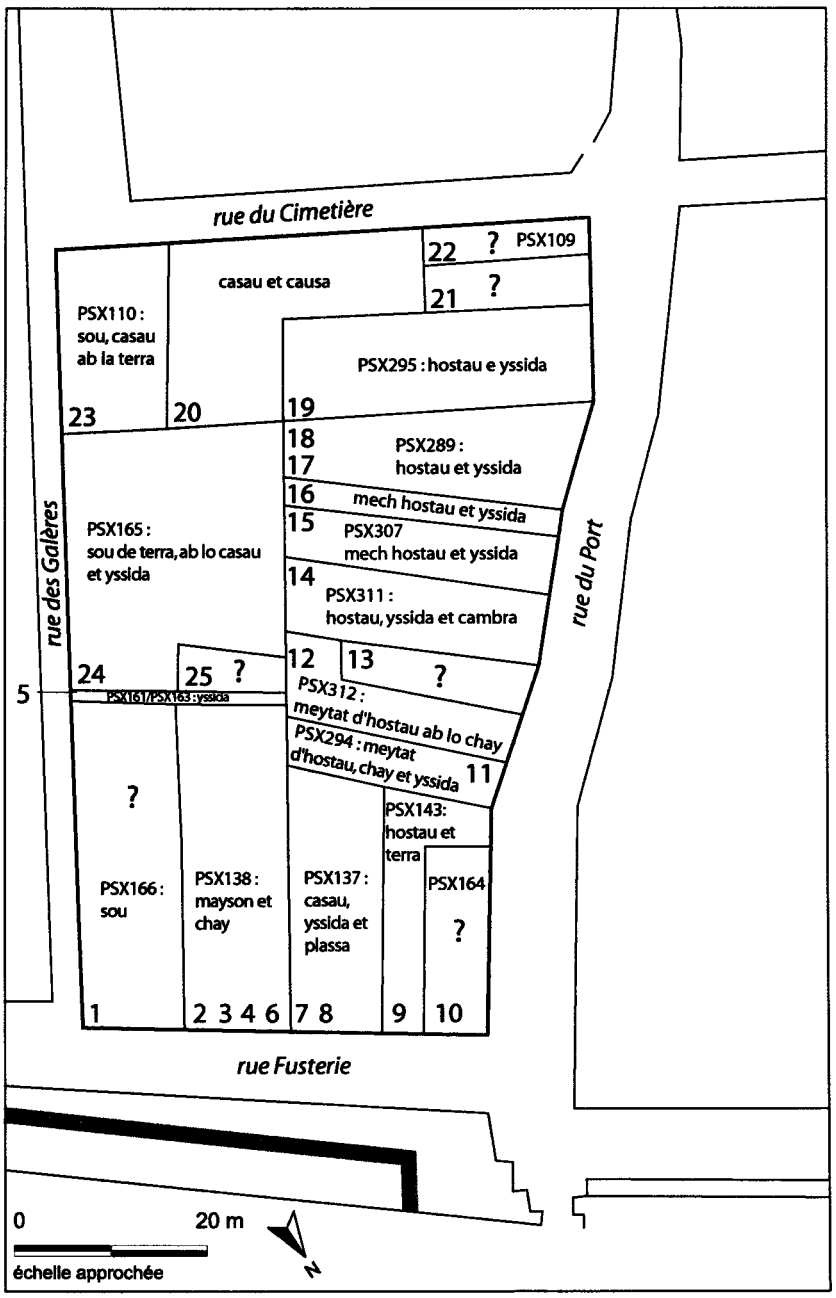

© EJC 2006

Légende de la liste des tenanciers :
Tenure N = référence de la tenure sur le plan
source présente dans la base de données et dans le dossier de feudiste
source uniquement notée dans le dossier de feudiste
source uniquement présente dans la base de données

Johan de Beussa 1451-1454 = nom du tenancier, dates des transactions où il apparaît

siècle pour l'ensemble des parcelles, et au XIVe siècle pour quelques autres. Dans cette perspective, le *second plan de l'isle des maisons* (b) ne peut-être interprété comme un état réel, intermédiaire et précisément daté de l'îlot entre la fin du Moyen Age (c) et l'époque moderne (a). Il ne représente pas le point critique de la partition parcellaire, mais la somme de toutes les modifications opérées dans la diachronie (*représentant la division des fiefs faite dans les derniers siècles* dit le titre).

Dans le but de restituer un paysage possible de l'îlot dans la première moitié du XVe siècle, les listes de tenanciers fournies par le dossier ont été recoupées avec les informations de la base de données. L'entreprise est fastidieuse, à cause surtout de la transcription fluctuante des patronymes, mais au final cette fois-ci, elle est fructueuse [1429]. Le rendu approximatif de l'espace n'empêche pas une restitution précise et avérée du parcellaire telle que le feudiste la propose [1430]. Certaines sources ont disparu et ont été seulement récolées par l'auteur, qui parfois en a aussi oublié d'autres. Les tenures documentées de la base pallient ces difficultés et comblent la plupart des vides grâce aux confronts énumérés. La figure 113 donne les résultats bruts de l'enquête sous la forme du « texte cartographié à vue».

Le report sur le plan de la nature des tenures de la base de données, en position de bien principal ou en confront, permet d'approcher plus concrètement les paysages de l'îlot des Galères dans la première moitié du XVe siècle et ouvre à quelques réflexions. Sur la figure 114, la nature des fiefs est transcrite par la lettre et par une sémiotique adaptée. La restitution n'est pas complète (14 tenures sur 20). Les biens sont disposés selon les agencements les plus couramment observés et décrits antérieurement. Il est fort probable que les maisons de la rue du Port aient pignon sur rue (PSX138, PSX294 et PSX312) et que les chais de ces tènements communiquent en fond de parcelle avec une *yssida* distributive. Les biens de la rue du Port (tous sauf PSX312) sont explicitement signalés avec *yssida*, ainsi que le jardin de la rue de la Fusterie (PSX137). J'ai donc complété la distribution de l'îlot par une *yssida* dorsale, connectée à l'*yssida* latérale donnant sur la *rua de las Galeas,* et au port de la Grave *via* la rue de la Fusterie et la porte de la ville. Ainsi distribué, l'îlot est en quelque sorte éclaté et oppose à la concentration foncière de la rue du Port tournée vers le fleuve, une zone de grandes parcelles d'hortillonnage à proximité du cimetière paroissial.

Mais, ne nous-y trompons pas, les couleurs transcrivent scrupuleusement et seulement les données écrites qui ne sont pas exhaustives car le recensement des biens lui-même ne l'est pas. L'écrit de la transaction foncière, en un mot la reconnaissance, est parole de déclarant. Incomplète et subjective en matière de paysage, pointue et tatillonne lorsqu'il s'agit de 'parler gros sous'. Les tenures de l'îlot font en moyenne 200 m² de superficie, certaines plus, d'autres moins, peu importe. Le chiffre est révélateur du hiatus des témoignages : on sait peu de chose sur l'habitat médiéval bordelais, mais assez pour penser que les maisons de la rue du Port ne peuvent pas toutes couvrir un telle superficie. Il manque nécessairement aux déclarations des objets paysagers, des biens qui, s'ils ne sont superflus, n'attirent pas l'attention des déclarants. On serait alors tenté d'ajouter à la restitution des cours en fond de parcelle (des *plassas*), ou entre la maison et le chai, mais je ne ferai que transcrire et imposer mon paysage... alors que mon souhait est que le lecteur puisse se l'inventer. A chacun, le soin de construire son paysage et de l'habiter, de rouler, tel un *brayman* la lourde futaille du chai au port par l'issue de manœuvre, jusqu'au *gabarrey* prenant le relais pour le chargement ; ou en sens inverse, depuis l'aconage au chai, à la maison, à la taverne, au pichet, au verre et même à la gorgée !

[1429] Décrire parcelle après parcelle, le recoupement réalisé alourdirait considérablement cette présentation. Les commentaires de la confrontation sont détaillés dans JEAN 1999, p. 81-86.

[1430] A quelques nuances près cependant, que le lecteur pourra apprécier en comparant les figures originales du dossier à celle de ma restitution (parcelles 2/3/4/6 fusionnées en une seule, modifications de la parcelle 20, fusion 17/18).

fig. 114 *- Restitution des paysages de l'îlot des Galères dans la première moitié du XVe siècle*

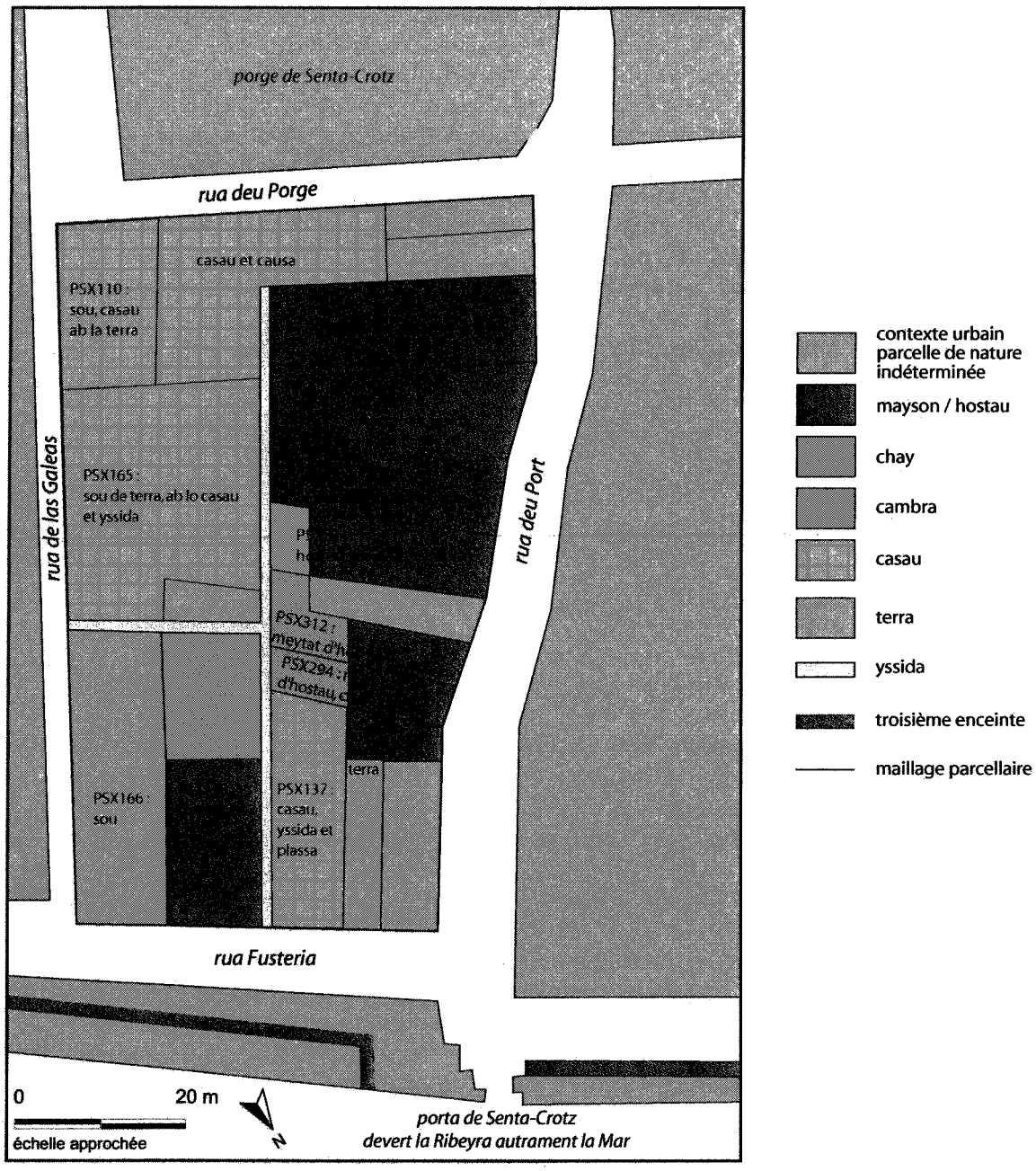

© EJC 2006

Les plans de feudiste de l'îlot des Galères parcourent la ville et notre imaginaire. Ils trahissent également les stratégies foncières et font du paysage un espace d'échange et un objet de transaction. On n'y monnaye pas une ambiance, mais des propriétés. La litanie des tenanciers qui s'égraine aux côtés de la figure 113 pénètre un univers qui n'est pas tout à fait le mien – qui colle aux pieds comme les vases de berge – mais dont on peut-dire deux mots. Le nom des mêmes revient souvent : Johan Blanc en 1379 (tenures 2, 3, 4, 6, 7, 8 et 9) et peut-être sa lignée par la suite (Arnaud Blanc aux tenures 12, 17 et 18), les Vergey, les Moyney et les Putz pour la première moitié du XVe siècle. Autant de tenanciers, de liens, de clans et de parentés, dont le patrimoine foncier ne s'arrête pas à l'îlot des Galères mais est essaimé en tout coin de la ville. La gestion patrimoniale et les pratiques du sous-acensement dont elle fait l'objet nécessitent de travailler sur le réseau relationnel tissé par les particuliers au moyen d'exemples précis, chose que l'on n'a pas envisagée, mais qui à n'en pas douter, modèle le paysage, par division ou fusion de fonds lors des successions. Ces pratiques ramènent à ce qu'évoque concrètement le *second plan (...) de la division des fiefs qui a été faite dans les derniers siècles* [fig. 112, b]. Il donne au dossier son intérêt, sa spécificité et sa rareté qui font que même en bordure du lotissement 4, on comprend mieux et de façon palpable comment peuvent fonctionner les îlots du peigne fluvial [1431].

x

x x

A l'échelle urbaine comme à celle d'un quartier, l'approche des paysages de Bordeaux dans les deux derniers siècles du Moyen-Age est avant tout une échelle des perceptions. Celle, délicate à transcrire, des sources écrites indirectes qui n'ont pas pour prime ambition de dépeindre le paysage, mais de signifier et d'établir ce qu'il vaut, de façon plus pragmatique, comme élément de transaction et de sociabilité entre les détenteurs du sol, seigneurs et tenanciers. Une autre, tout aussi bornée, celle de l'historien qui n'a de cesse que de mesurer, cartographier et décrypter le paysage que les sources veulent bien lui laisser voir. Entre les lignes écrites, comme dans les rangs des jardins, la part du non-dit pose des limites que l'imagination franchit parfois, au fruit d'un laborieux effort de dissection sémantique et de comparaison. Le regard porté sur les composantes paysagères est un chemin humble, vers la quête d'un paysage changeant, mobile, parfois même un paysage qui se dérobe à l'observation historique, tant par sa complexité qu'à cause de l'œil qui le restitue comme il le voit et pas nécessairement tel qu'il était.

Bien qu'encore plein d'incertitudes, ces dossiers portent avec eux des résultats probants, tant du point de vue de la spécificité des paysages de Bordeaux que de la façon de les aborder. Du premier point, on retiendra, bien sûr, que l'âme de Bacchus bat en chaque coin de la cité. Il faudrait évoquer les paysages de toute la ville pour mesurer et affiner ce qu'ils sont, mais à n'en pas douter, la vigne et le vin ont une place considérable dans les paysages bordelais. Ils agissent concrètement et physiquement sur la ville, par les *chays* et les *voutas*, par les ports, dont celui de la Grave, en troisième position derrière Tropeyte et l'Ombrière, est également celui où l'on fabrique la futaille. Conscient de la fortune qu'est leur vignoble, « c'est de bonne grâce que les Bordelais laissent le vin pénétrer leur univers et devenir la 'substance' de la ville » [1432]. Ceinturant Bordeaux comme on fait le

[1431] L'annexe consacrée à « l'îlot des Vignes » permet de saisir les dynamiques 'rurales' du peigne terrien du lotisssement. Le dossier présenté est étrangement semblable à celui de l'îlot des Galères, son exploitation est au bout du compte un peu moins complète mais significative des paysages d'agriculture urbaine de ce secteur (Annexes 2, tome 3 : Ilot des Vignes).
[1432] LAVAUD 2003a, p. 201 : « Le vin, 'substance' de Bordeaux ».

siège d'une place forte, le vignoble contraint les surfaces maraîchères à demeurer durablement *intra-muros*, créant une ville parfois plus que verte, 'chlorophyllienne', très peu haute, très étalée.

Du point de vue méthodologique, l'approche paysagère à l'échelle définie par celle de la morphologie est pertinente. Pas tant parce que le lotissement est de conception relativement simple et correspond aux objectifs liminaires qui ont présidé à sa création (croissance démographique, développement urbain en lien avec les activités portuaires et le commerce des vins, et nécessitant de nouveaux espaces de culture) [1433], mais parce qu'il prouve que la gestion d'un *corpus* documentaire conséquent et posant de grandes difficultés de localisation, peut se faire sans trop de problème à l'échelle de 4 ou 5 hectares. Sur les 146 hectares que compte la ville, on pourrait alors définir une trentaine de secteur, à la fois suffisamment vastes mais aussi précis pour pallier les contraintes inhérentes à la documentation. Dans cette perspective, l'aide d'un statisticien et d'un ingénieur SIG paraît inévitable. Mais surtout, c'est la création et la mise en parallèle d'une base de données prosopographiques avec celle sur l'occupation du sol, qui permettra d'intégrer aux paysages la dimension sociale qu'ils ont trop peu ici [1434].

[1433] On pourrait trouver à cette règle de nombreux contre-exemples.

[1434] C'est évidemment le souhait d'autres chercheurs, à commencer par Sandrine Lavaud, qui a en partie abordé la question dans sa contribution sur les structures socio-professionnelles des paroisses de Bordeaux à la fin du Moyen-Age (LAVAUD 1994).

Conclusion de la quatrième partie

Est-il nécessaire de rappeler que cette partie ne prétendait pas faire une monograhie des paysages du Bordeaux médiéval. C'était pourtant l'un de mes objectifs, au commencement de ces quelques années de recherche. Mais c'eût été alors débuter par la fin, en quelque sorte comme si l'on s'évertuait à décrire un homme en pleine force de l'âge, sans rien connaître de son passé, de son enfance, de ses années de construction, de tout de ce qui permet en fin de compte de comprendre ce qu'il est et ce qu'il deviendra. Sans filer la métaphore, on entend que l'être en puissance est le Bordeaux décrit massivement dans la documentation à partir des XIVe et XVe siècles, et que les années d'éducation, d'apprentissage, d'accident et de croissance, sont celles dont on a marqué les étapes de la morphogénèse. Les clefs que l'on détient alors pour faire du paysage un objet d'étude, viennent des théories élaborées par d'autres sciences humaines et dans lesquelles l'historien peut nourrir sa réflexion, affûter son regard en élaborant un questionnement renouvellé face à des sources riches et complexes, traitées par une cartographie régressive et informatique efficace, mais encore trop lourde et limitée.

Exploitées à différentes échelles, les sources livrent un paysage dont les composantes, parfois hâtivement considérées comme des détails ou classées dans des typologies nécessaires pourvu qu'elles restent ouvertes, permettent de progresser dans la connaissance du système urbain. Bordeaux est une ville verte, basse et étalée, produite par une société et des pouvoirs qui tirent parti du vignoble de banlieue, et plus loin de ceux du haut et bas pays, adaptant l'occupation de chaque secteur urbain selon sa destination, manifestation presque inégalée dans l'Occident médiéval de ce qu'est un port vinaire de forte densité, sachant ménager ailleurs en position plus terrienne ce qu'il faut pour habiter et se nourrir.

Les sources sérielles foncières, bien que tournées vers l'horizon seigneurial, peuvent être questionnées de façon assez précise, pour voir comment le paysage fonctionne et se fabrique. Ces deux composantes de l'urbain (fabrique spatiale et paysage) me semblent nécessairement liées, dès l'origine qui préside à la construction de l'urbain, et jusque dans son devenir proche, en prenant en considération néanmoins, les modifications extraordinnaires que peuvent décider les tenants du pourvoir, roi-duc, commune, seigneuries. Sans intervention de ce type, les paysages se meuvent mais ne modifient pas fondamentalement le rôle de tel ou tel secteur urbain. Ils sont également révélateurs de l'ancienneté et de la continuité d'occupation, notamment du point de vue du maillage de l'espace. Mais pour aller plus loin, les sources de la cartographie seigneuriale, rares et singulières contraignent malheureusement la recherche à s'accomoder de celles qui lui parviennent en petit nombre. Par ailleurs, leur exploitation ne peut être envisagée de façon systémique. Elles demandent, rétroactivement d'inclure aux données sérielles, des informations apparemment inutiles pour l'étude du paysage, mais nécessaires pour augmenter les capacités de recoupement entre plans-terriers et sources écrites : noms des notaires, mais peut-être aussi, ancienne cotation des archives d'Ancien Régime, annotations modernes de lettres et de chiffres en bordure des actes médiévaux, ce qui demanderait de reprendre à zéro, si ce n'est la base de données, tout au moins la perception de ce que devrait être un récolement d'archive.

J'ai tenté enfin ici, à la lumière de l'exemple particulièrement riche et homogène du lotissement des paroisses Saint-Michel et Sainte-Croix, de mettre au point un protocole efficace pour interpréter correctement l'imposante masse des données restantes. L'aide de statisticiens et de mathématiciens me semble incontournable pour pallier les faiblesses d'exploitation de l'autodidacte, ce n'est qu'avec leur aide et celle d'un ingénieur SIG que l'on pourra au bout du compte, réaliser une bonne cartographie régressive des paysages du Bordeaux médiéval. Le dossier met alors en valeur toutes les vertus de la micro-histoire applicable à l'échelle d'une très grande ville richement documentée. Le questionnement,

dont l'historien doit rester maître au dépens de la technique, permet de saisir tous les décalages entre le paysage transcrit par les sources seigneuriales et celui que l'on perçoit au-delà des silences.

De nombreuses questions demeurent, à commencer par celle de la position de l'homme dans ce paysage, qui remet également en question – on le pressent – les rapports des hommes au sein de la seigneurie et plus globablement au cœur de l'urbain entre pouvoirs, seigneurs, tenanciers et habitants et leur rôle respectif dans la construction du paysage de la fin du Moyen Age, entre matérialité et sociabilité. Mais ce n'est que lorsqu'on aura résolu les problèmes de géoréférencement de l'information, ce n'est que lorsque le paysage médiéval sera plus tangible me semble-t-il, que l'on pourra développer avec d'autres, des problématiques pertinentes sur la gestion patrimoniale, sur la façon dont elle affecte le paysage et le fait sortir de sa matérialité pour le propulser dans une dimension sociale. L'expérience développée ici aura, je l'espère, ouvert une porte sur le paysage, sas de maturation nécessaire à la mise au point d'un outil informatique performant sous la forme d'un SIG, bien adapté aux sources sérielles, pourvu qu'on y intègre des variables sur la précision des localisations. Mais je ne me fais pas d'illusion, le chemin est encore long, et le SIG, pour reprendre les mots de Florent Hautefeuille, « n'est pas une panacée ». Il faudra multiplier les démarches et profiter des atouts de la pluridisciplinarité pour remédier aux contraintes de cet outil, dévoreur de temps et donnant encore des résultats photographiques trop figés, « pour tenter de mettre au point des protocoles d'analyse mathématiquement correcte et historiquement interprétable » [1435].

[1435] Hautefeuille (F.), *Territoire textuel, visuel, virtuel, in* CURSENTE & MOUSNIER 2005, p. 416.

CONCLUSION

Ce travail constitue la synthèse toute provisoire d'une recherche qui reste en cours. Il est susceptible d'être complété et réinterprété à tout moment, à partir de nouvelles données, à la lumière de nouveaux regards. Des résultats présentés et des méthodologies engagées ressortent cependant quelques certitudes, mais aussi de nouvelles interrogations et des perspectives pour orienter un travail futur.

Que l'étude de la fabrication et du fonctionnement de l'espace urbain puisse aider à mieux comprendre le produit impensé qu'est la ville – un espace et une société interagissant en permanence – est une évidence. L'envisager seulement dans le rapport continu et assimilable d'une source **à** une autre source, d'une vue ou d'un plan à la source spatiale qu'est le cadastre de 1811-1821, de ce dernier aux données de fouilles et des vestiges archéologiques aux textes, n'est pas possible. Considérer, en revanche, que les sources ne sont pas comparables terme à terme, qu'elles déforment les réalités de l'urbain, que les méthodes employées pour en livrer une lecture spatiale et paysagère sont tout aussi déformantes, conduit à les traiter dans un rapport interne et dynamique des unes **pour** les autres.

Prendre le parti de centrer l'étude sur **l'espace en plan**, a conduit les premiers pas de cette recherche vers l'espace des plans et des vues, vers l'univers des représentations, celles des contemporains, celles des historiens, enfin la mienne – lisible au travers d'une abondante cartographie – toutes tournées vers l'*urbs*.

La réunion d'un *corpus* de plans modernes est une chose désormais classique et utile pour compléter les données issues de l'analyse morphologique de la source spatiale. L'apport d'un *corpus* de vues chorographiques est beaucoup moins classique mais tout aussi complémentaire et nécessaire à mon sens. L'étude de carto-bibliographie apporte de très nombreux inédits, à commencer, entre autres, par la vue chorographique manuscrite des années 1525-1535 [CAT.1] première représentation conservée de Bordeaux, à l'origine des *pourtraits* des cosmographies du XVIe siècle. Les recherches documentaires nécessaires à la datation précise du *corpus* sont longues et périlleuses, mais permettent, au bout du compte, de ne pas faire d'anachronisme. Un exemple : on pensait jusqu'alors que la vue de Mérian représentait Bordeaux dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Erreur, lorsqu'on s'aperçoit que la vue est publiée pour la première fois dans la cosmographie de Sébastien Münster en 1598 [CAT.6].

D'autres raisons sont à évoquer. D'une part, la prise en compte d'un large *corpus* cartographique traitant tout ou partie de la ville rend plus tangible la distance qui sépare la source parcellaire des traces résiduelles qui y sont inscrites. D'autre part, parce que l'étude des vues et des plans modernes permet une immersion à la fois riche d'enseignements sur la topographie urbaine et facile à assimiler par celui qui découvre Bordeaux. La ville qui se livre par l'image marque durablement les consciences. La variété des représentations et des messages transmis abat toute tentative de penser la ville à partir d'une perception figée conduisant au « cadre urbain », mais surtout, les représentations rendent conscientes les perceptions que l'on a eu à un moment de la ville, qu'on y habite, en fasse un *pourtrait*, en arpente le terrain pour lever un plan, ou qu'on l'étudie. Car cette approche conduit naturellement à remettre en cause, les présupposés qui ont fondé les démarches historiques anciennes et certaines, plus récentes. Ces *a priori* auraient pesé plus lourdement sur mes propres représentations – et ils pèsent certainement dessus malgré moi – si je ne les avais

précisément ciblés et décrits dès le départ pour mieux pouvoir les critiquer ou m'y appuyer ensuite.

Les dispositifs icono-cartographiques de la ville-soumise, de la ville-port, de la ville-réprimée, de la ville-géométrisée ont tous fortement agi sur la perception historique. En veut-on un exemple ? Que les spécialistes du Bordeaux antique, historiens et archéologues, aient engagé leur recherche, bien avant les autres, sur les rapports ville-fleuve-esteys n'est pas un hasard. Ils profitent, au croisement des représentations de la ville-soumise et de la ville-port dans le courant du XVIe siècle, des travaux fondateurs d'Elie-Vinet. Pendant ce temps, le port lové dans le méandre du fleuve et la vision artificiellement concentrée des édifices et des clochers ont conduit certains médiévistes à restituer la ville selon une densité qu'elle n'avait pas, en ne tenant pas assez compte des esteys urbains qui la traversent et la fragmentent. Bordeaux est un port, tout le monde en convient depuis fort longtemps, mais plus que la Garonne, ce sont les esteys de la Devèze d'abord, du Peugue ensuite, qui suscitent les premiers aménagements. Le port intérieur antique occupant l'embouchure de la *Divicia* et le port-marché du Peugue médiéval suivent une 'même' logique. Ils sont le produit de deux fonctionnements paradoxalement distincts et gémellaires. Mais ce serait oublier, que malgré tout, les habitants de *Burdigala* restent longtemps attachés aux terrasses alluviales bien égouttées, tandis que ceux de *Bordeu* se complaisent à bonifier les zones humides, des esteys comme de la Garonne. C'est essentiellement à partir de la fin du XIIe siècle que le port devient aussi durablement garonnais, tout en demeurant encore longtemps attaché aux ruisseaux urbains jusqu'à la fin du XVIe siècle. Le Peugue, la Devèze et la Garonne ne peuvent être uniquement conçus dans une dynamique portuaire et commerçante. Ils sont une interface et une rupture de l'urbain, concentrant d'important et conscients efforts pour exploiter les conditions favorables qu'ils offrent, avant d'être peu à peu livrés à l'anarchique et au spontané au fur et à mesure de leur envasement (Peugue) ou faisant l'objet d'une nouvelle structuration d'ampleur (embouchure de la Devèze).

Par ailleurs, les représentations modernes arrivent très tardivement, presque à la fin du processus de la formation urbaine, débutée quelques vingt-et-un siècles auparavant. Elles n'offrent à contempler qu'un tissu déjà fortement constitué, et pourraient conduire à une lecture biaisée des faits : Bordeaux n'est pas le produit d'une combinaison de trois enceintes structurées progressivement par une occupation anarchique de maisons qui viendraient peu à peu s'agglutiner en auréoles de faubourg avant qu'on ne décide de les protéger.

Comment a-t-on appris un peu plus ce qu'elle était ? Les sources planimétriques modernes contribuent à l'analyse morphologique de la source spatiale qu'est le plan cadastral de 1811-1821, accès privilégié à l'histoire de la ville. Certes, la morphologie se limite aux seuls processus de formation dont la mémoire est inscrite dans le plan, et il faut alors mobiliser les données archéologiques pour accéder aux phases les plus anciennes de la formation urbaine, notamment en ce qui concerne la ville protohistorique. Mais elle permet aussi d'expliciter des faits qui ne sont pas immédiatement perceptibles. En cela, la recherche des orientations de la trame parcellaire est efficace. Elle ne répond pas à tout, mais confirme l'existence d'une trame orthogonale datée, par le sous-sol, des premières décennies du Ier siècle. Elle constate que cette trame est prégnante, qu'elle est un morphogène puissant sur lequel se sont greffées plusieurs opérations jusqu'aujourd'hui, à commencer par celle de sa propre extension, au sud de la Devèze, au cours de la fin du Ier siècle et durant tout le IIe siècle. Elle propose des interprétations innovantes faisant progresser la connaissance de *Burdigala*, en posant en d'autres termes des problématiques jusqu'alors envisagées autrement (limites urbaines, *forum*, zones inondables des berges de Garonne) et en offrant de nouvelles (re-parcellisation du port intérieur sur la Devèze après envasement vers le VIe siècle).

La poursuite de l'analyse met au jour des faits insoupçonnés n'ayant laissé que très peu de traces, voire aucune, dans les autres sources, faits parmi lesquels se distinguent des stratégies anciennes de gain de rive, des lotissements, des enclos monastiques et canoniaux, et, exemple révélateur plus que tout autre, une enceinte comprenant un complexe palatial et un premier marché autour de la place Saint-Projet, témoignant, au

regard des textes, de la sédentarisation des fonctions résidentielles et curiales du pouvoir laïc dès la seconde moitié du Xe siècle.

Ces faits nouveaux et d'autres pressentis mais jusqu'alors non ciblés, invitent à relire sous un autre angle le reste des données disponibles. Au terme du parcours, on observe que la ville s'est formée par à-coups, à quelques moments décisifs, prouvant que la part du progressif ou du linéaire est réduite en comparaison des opérations d'urbanisme, des lotissements relevés, des concessions d'occupations réalisées aboutissant à des formations spontanées dont la régularité est induite par d'autres structures (lotissements de fossés pour une enceinte, par exemple). Ces observations en plan ne peuvent malheureusement pas être complétées par une étude de l'espace en volume antérieurement à l'époque moderne. S'y distinguerait probablement toute la part du progressif par l'étude des ré-appropriations successives dont fait objet le bâti.

Au-delà des apports nouveaux, les faits identifiés en plan ne sont pas tout. Les mettre en perspective à partir des autres sources n'est pas simple. D'une part, parce que les fouilles sont peu nombreuses à livrer des informations sur le Moyen Age, d'autre part, parce que les textes, hétéroclites et indirects, méritent également une approche spécifique. Et ce n'est pas toujours les espaces les mieux documentés qui offrent les réponses les plus claires.

Une reprise systématique de textes pourtant connus et publiés depuis longtemps s'est avérée nécessaire pour affiner la chronologie de construction des enceintes médiévales. Aucun texte ne témoigne de l'enceinte de Saint-Projet, d'autres, épars, forment un faisceau d'indices indirects puisqu'ils ne concernent que le complexe palatial, et encore, à l'époque de son transfert à l'Ombrière, en position dominante des activités commerciales et des flux portuaires. L'enceinte double du bourg Saint-Eloi, construite dans la première moitié du XIIIe siècle, est mieux connue. Symbole de la commune accolée au sud de l'ancienne cité, son tracé demeure ouvert sur la façade fluviale pendant de longues décennies pour la section au nord du Peugue, et jusqu'à la fin du XVIe siècle pour le quartier de la Rousselle, au sud de l'estey, conception inimaginable pour les historiens précédents. Et le système défensif de se compléter à la fin du XIIIe siècle par une série de défenses ponctuelles et avancées commandant les grands itinéraires routiers vers le sud, avant qu'on ne préside à la construction d'une quatrième enceinte, chantier interminable qui débute et se poursuit tout au long du XIVe siècle, et même au-delà. Cette enceinte de jonction, englobant la cité, le bourg marchand, les couvents de mendiants et les lotissements de Tropeyte, au nord, des Ayres, de Sainte-Eulalie, de Saint-Jacques et des paroisses Saint-Michel et Sainte-Croix, au sud, est la limite durable de la ville jusqu'au milieu du XVIIIe siècle.

Le parti-pris pour l'étude de l'espace en plan livre aussi certains des desseins qui président à sa formation et, par là-même, documente le fonctionnement et les logiques de la société qui en est à l'origine. Le politique, l'économique et le religieux se mêlent intimement dans la ville-société et conditionnent également la production de la ville-espace. Parmi les acteurs de la fabrique spatiale, apparaissent, évidemment, les pouvoirs et les élites urbains : le roi, l'archevêque, la commune, mais aussi les grandes institutions ecclésiastiques des chapitres Saint-André et Saint-Seurin, et du monastère bénédictin de Sainte-Croix.

Tous les intervenants ne s'investissent pas de la même manière. Le roi-duc prend souvent des mesures fermes et tranchées en matière d'urbanisme (l'affaire des padouens en est l'exemple le plus révélateur ; le roi de France, quant à lui, muselle la ville par les châteaux du Hâ et Trompette). L'appareil municipal, et plus largement le corps des citadins, bourgeois et marchands, se positionnent perpétuellement en quête d'autonomie. Au total, les laïcs s'investissent activement dans la production urbaine, implantant là un marché, construisant ici un rempart, donnant là-bas un terrain pour la fondation d'un couvent. L'Eglise bordelaise est elle aussi, assurément, fortement impliquée... d'un point de vue plus interne et attentiste cependant.

La lutte des chapitres pour la reconnaissance de leur prestige et de l'ancienneté du siège épiscopal est récurrente. Cette rivalité se transcrit aussi dans le sol : la cathédrale Saint-André et la collégiale Saint-Seurin sont l'objet de travaux incessants d'où doit émerger

le plus bel édifice. Ailleurs, l'exemple de l'abbaye Sainte-Croix et de la *poblacion noera* (vers 1250), invite aussi à considérer les seigneuries ecclésiastiques sous l'angle de passifs rentiers, plus que de promoteurs, attachées qu'elles sont à toucher un revenu régulier, promptes à conclure un accord avec d'actifs tenanciers-lotisseurs, ce qui ne les empêche pas de faire elles-mêmes quelques offres, telle Sainte-Croix – encore elle – abandonnant une part importante de ses revenus issus de la petite coutume levée sur les vins pour être intégrée dans l'enceinte que prévoit de construire la municipalité vers 1302-1304. Il faut cependant se garder de trop hâtivement interpréter ces rouages, car de nombreuses zones d'ombre demeurent et ont été à peine esquissées : les problématiques de l'alleu, la pratique du sous-acensement, les interprétations du droit foncier féodal et les 'bricolages' dont il est l'objet, les gestions patrimoniales, la mentalité et les cultures des intervenants, phénomènes tous relevés au cours de l'exposé et qui interviennent à n'en pas douter dans les processus de formation et d'évolution de l'espace urbain. Le parti-pris pour l'espace en plan pose des perspectives nouvelles pour l'approche de la société bordelaise médiévale qui n'en est encore qu'à ces balbutiements.

X, Y... dans les deux dimensions du plan émergent enfin, peu à peu, ce qui pourrait devenir Z : les paysages urbains, perceptibles à partir du début du XIVe siècle, par un nombre massif de sources qui, pour être écrites, n'en restent pas moins indirectes. Leur approche, bénéficiaire de démarches antérieures, butte sur la grande difficulté de spatialiser des données qui n'ont pas vocation première à l'être, et qui sont pourtant homogènes, parce que sérielles, et qui sont rassemblées dans une base offrant un potentiel que beaucoup d'agglomérations envieraient.

Il faut alors se montrer humble, et faire le pari de l'échantillon bien ciblé qu'est le lotissement des paroisses Saint-Michel et Sainte-Croix, pour faire émerger les composantes principales de la palette paysagère bordelaise, pour en expliquer les évolutions, celles de l'urbanisation et des activités assez bien perceptibles, celle du bâti que l'on peut à peine sentir (par le comblement progressif des entremis, par exemple), celle enfin de la gestion patrimoniale, qui demande de réaliser un investissement à part entière. Elle conclut également au nécessaire rapport des processus de fabrique avec le paysage : encore très imbriqués l'un à l'autre dans le court et le moyen terme, de plus en plus distants dans la longue durée. La micro-histoire du paysage bordelais, a pourtant ses revers. Le premier est qu'elle demande un investissement méthodologique et statistique surdimensionné que l'on ne pourra rentabiliser qu'en étudiant le reste des paysages urbains. Car cette recherche s'arrête en somme un peu tôt, laissant planer un sentiment de frustration, que je partage bien volontiers avec le lecteur. Mais il s'agissait d'aborder l'autre rive, de proposer une application efficace et capable de livrer des résultats, de contourner les problèmes de la spatialisation des informations écrites, tout en ciblant des écueils, en appelant aussi, à d'autres spécialistes.

x

x x

Bien que large, la voie tracée ne va pas sans écarter des thèmes fondamentaux, elle ne va pas non plus sans en laisser en suspens d'autres qui restent seulement à exploiter. A court terme donc, continuer la recherche sur les paysages urbains de Bordeaux va de soi. Elargir la connaissance de la société médiévale constitue un deuxième axe à partager avec d'autres, particulièrement en ce qui concerne les réseaux de parenté, les clans et la façon dont ils inscrivent au sol les marqueurs de leurs relations, reconstituer quelques patrimoines et voir en quoi leur création, leur agrandissement ou leur dispersion font évoluer le paysage. Une enquête approfondie doit également être dirigée vers les fonds d'archives londoniens,

en somme, partir de Bordeaux pour mieux y revenir, en apportant, peut-être, des sources inédites et des éclairages nouveaux sur son fonctionnement et sa formation.

Localement, la collaboration engagée depuis quelques années avec le Service Régional de l'Archéologie a déjà fait ses preuves. Bien des phénomènes identifiés ici sont le fruit d'une réflexion partagée avec les archéologues. D'autres donnent naissance au désir prégnant de pratiquer quelques saignées dans le sous-sol bordelais, pour enrichir les hypothèses formulées au cours de l'enquête, pour documenter plus qu'ils ne le sont aujourd'hui, d'autres faits comme, par exemple, les enceintes ou les enclos. Que le Bordelais ou l'étranger de passage puissent s'approprier la ville au travers d'une exposition des principales pièces de la représentation bordelaise me semble aussi une entreprise réalisable avec l'appui et le concours des institutions dépositaires du riche patrimoine iconographique local.

Enfin, au terme de ces années de recherche, Bordeaux fait partie de mon identité, mais je rêve aussi de voyages. Le premier, pour ne pas partir trop précipitamment, pourrait consister à comparer les formes et les logiques de *Bordeu* à celles identifiées dans d'autres agglomérations de grande taille. Tours, Lyon, Rouen, Montpellier, entre autres, peuvent fournir d'ores et déjà la matière d'un riche partage avec les chercheurs qui se sont lancés dans une entreprise similaire. Une seconde approche serait d'ouvrir Bordeaux au vaste territoire des villes dont elle se trouve être la capitale, en consacrant à la fois des études spécifiques aux villes concernées qui sont, dans une première couronne, les principales villes intégrées à la Communauté Urbaine depuis 1967, et plus loin Arcachon, Libourne, Blaye, Bourg ou Saint-Emilion d'une part, et en étudiant également les distances qui les séparent et les espaces qui les relient, d'autre part, et ce, afin d'identifier des processus différents ou similaires, contemporains ou différés de la fabrique spatiale d'un territoire.

Proposer une étude du couple fabrique-fonctionnement d'un territoire aussi étendu ouvre de large perspectives ; puisse cette recherche avoir contribué en à mieux connaître l'un des maillons.

TABLE DES FIGURES

Cadastre de 1811-1821 au 1 :2500 (tome 2, Annexes 1, figure hors texte)
fig.1- Plan simplifié de Bordeaux (tome 1) 45
fig.1- Plan simplifié de Bordeaux (tome 2, Annexes 1) 649
fig.1- Plan simplifié de Bordeaux (format A3, hors texte)
fig. 2- Bordeaux – secteur nord,
toponymie du bloc morphologique (tome 2, Annexes 1) 651
fig. 3- Bordeaux – secteur central,
toponymie du bloc morphologique (tome 2, Annexes 1) 653
fig. 4- Bordeaux – secteur sud,
toponymie du bloc morphologique (tome 2, Annexes 1) 655
fig. 5- Bordeaux – reproduction du plan actuel de la ville (éd. Blay-Foldex) 657

PARTIE I

Détail du catalogue des vues et plans d'ensemble de Bordeaux (1525/35-1819) 59
fig. 6- Evolution et types de la représentation urbaine à l'époque moderne 107
fig. 7- Chronologie et généalogie de la représentation bordelaise,
schéma récapitulatif des familles et sous-familles des vues et plans étudiés 109
fig. 8- Schéma de filiation des vues chorographiques (1525-1579) 110
fig. 9- La ville soumise 112
fig. 10- La ville port 115
fig. 11- « *La réduction de Bordeaux* » 119
fig. 12- La ville réprimée 122
fig. 13- La sauterelle 139
fig. 14- Allégorie des sciences d'arpentage 139
fig. 15 - Les mots du titre et la taille du territoire cartographié,
approche carto-philologique de la représentation 143
fig. 16- Projet de façade maritime attribué à Michel du Plessy 154
fig. 17- *Plan de la ville de Bordeaux avec le canal de ceinture et quelques autres embellissements projetés par M. Dupré de Saint-Maur, intendant de Guyenne* 161
fig. 18- Les Piliers-de-Tutelle et leur motte, la tour porte de Talbot
dans la vue anonyme de 1525-1535 [CAT. 1] 172
fig. 19- Les Piliers-de-Tutelle sans leur motte, la tour-escalier
dans la vue d'Antoine du Pinet, 1563 [CAT. 2] 172
fig. 20- *Plan de Bordeaux vers 1450*, par Léo Drouyn (1874) 178
fig. 21- *Vue de Bordeaux vers 1450*, par Léo Drouyn (1873) 178
fig. 22- Les plans supposés de Bordeaux, d'après C. Jullian et J. Dukacinski 181
fig. 23- Les plans de reconstitution de Jacques de Saint-Rapt 184
fig. 24- La composition de la vue de 1525-1535 [CAT. 1] 187
fig. 25- Hypothèse de restitution de Bordeaux vers 1550 191

PARTIE II

fig. 26- Bordeaux, cadre d'étude privilégié et zone archéologique 217
fig. 27- Bordeaux, fond parcellaire du cadre d'étude 218
fig. 28- Bordeaux, les gisements principaux de la trame parcellaire 223

fig. 29- Bordeaux, les gisements résiduels de la trame parcellaire 224
fig. 30- Bordeaux, gisement 85,6°, amplifié à ± 5° 225
fig. 31- Bordeaux, gisement 85,6°, amplifié à ± 2° 227
fig. 32- Bordeaux, les gisements 78,2° et 85,6°, amplifiés à ± 3,7° 228
fig. 33- Bordeaux, gisement à 19,8° 231
fig. 34- Bordeaux, gisement à 45° 233
fig. 35- Bordeaux, les axes de force du plan 237
fig. 36- Bordeaux, les alignements remarquables traces de structures
et d'unités topographiques 239
fig. 37- Bordeaux, les unités de plan de la trame parcellaire 243
fig. 38- Bordeaux, les trames quadrillées de Max Guy 254
fig. 39- Plans de l'enceinte antique de Bordeaux 260
fig. 40- Bordeaux, les sites archéologiques isoclines et anisoclines au gisement 85,6° ...264
fig. 41- Topographie de l'agglomération bordelaise et de ses environs 272
fig. 42- Coupe géologique schématique ouest-est du site de Bordeaux 273
fig. 43- Coupe géologique sud-nord de Bordeaux 273
fig. 44- Expansion et rétraction de *Burdigala,*
essai sur la chronologie d'implantation des trames, début Ier siècle – fin IIIe siècle 281

PARTIE III

fig. 45- Hypothèses de tracés d'enceinte, zones de *non ædificandi* et fossés 297
fig. 46- Le tracé d'enceinte 2 299
fig. 47- Les tracés d'enclos 301
fig. 48- Saint-Seurin : hypothèse de fabrique d'un espace complexe 303
fig. 49- Les aménagements urbains combinés : la ceinture de Bordeaux et
la façade des quais 308
fig. 50- L'aménagement urbain du secteur des Quinconces 309
fig. 51- L'aménagement urbain du secteur : allées de Tourny et
Grand-Théâtre/îlot Louis 310
fig. 52- L'aménagement urbain du secteur des Grands-Hommes 311
fig. 53- L'aménagement urbain du secteur de la Place Royale et du Marché Royal 312
fig. 54- L'aménagement urbain du secteur de l'Archevêché 313
fig. 55- L'aménagement urbain du secteur de l'Hôpital Saint-André 314
fig. 56- L'aménagement urbain du secteur des Cordeliers 315
fig. 57- L'aménagement urbain du secteur de l'enclos d'Antillac et de la Manufacture 316
fig. 58- Opération d'urbanisme 1 320
fig. 59- Opération d'urbanisme 2 322
fig. 60- Opération d'urbanisme 3 324
fig. 61- Opérations d'urbanisme 4 et 5 326
fig. 62- Opération d'urbanisme 6 328
fig. 63- Lotissement 1 330
fig. 64- Lotissement 2 332
fig. 65- Lotissement 3 334
fig. 66- Lotissement 4 336
fig. 67- Lotissement 5 338
fig. 68- Lotissement 6 340
fig. 69- Hypothèse de formation d'un espace complexe : Saint-Michel 343
fig. 70- Hypothèse de restitution de Bordeaux à la fin du VIIe siècle 353
fig. 71- Hypothèse de restitution de Bordeaux à la fin du Xe siècle 357
fig. 72- Hypothèse de restitution de Bordeaux à la fin du XIe siècle 363
fig. 73- Hypothèse de restitution de Bordeaux à la fin du XIIe siècle 369
fig. 74- Hypothèse de restitution de Bordeaux vers 1225 375
fig. 75- Les îlots des paroisses Saint-Michel et Sainte-Croix 383

fig. 76- La *poblacion* de Sainte-Croix : chronologie et hypothèses de restitution (vers 1200-1300) 397
fig. 77- Hypothèse de restitution de Bordeaux vers 1290 407
fig. 78- L'enquête sur les padouens (29 octobre 1262) 415
fig. 79- Plan de la fouille réalisée par Paul Courteault 427
fig. 80- Bordeaux – les dynamiques d'accroissement et de défense de la fin du IIIe siècle au début du XVe siècle 434/7
fig. 81- Hypothèse de restitution de Bordeaux vers 1340 441
fig. 82- Hypothèse de restitution de Bordeaux vers 1400 444
fig. 83- Hypothèse de restitution de Bordeaux vers 1450 449
fig. 84- Les tracés de la troisième enceinte entre Saint-André et Sainte-Eulalie : état de restitution et controverse 453
fig. 85- Hypothèse de restitution de Bordeaux vers 1500 457

PARTIE IV

fig. 86- Extrait de la base de données des sources foncières, formulaire « Sources » (mention / fiche) 505
fig. 87- Extrait de la base de données des sources foncières, formulaire « Tenure » 506
fig. 88- Répartition de l'information écrite par paroisse 515
fig. 89- La densité du maillage parcellaire de Bordeaux aux XIVe et XVe siècles, d'après l'estimation des rapports superficie / nombre de tenures 529
fig. 90- Répartition des tenures mono, pluri et infra-parcellaires par secteur selon les moyennes observées à l'échelle de la ville (1300-1450) 531
fig. 91- Le poids des représentations spatiales et paysagères à travers le système de confrontation des tenures 534
fig. 92- Schémas de disposition parcellaire d'îlot quadrangulaire 536
fig. 93- Modélisation du découpage, de la disposition et de la distribution du parcellaire des îlots bordant la rue Palheyra, d'après l'analyse de la documentation écrite (1300-1450) 543
fig. 94- Le réseau secondaire de distribution du parcellaire bordelais (1300-1450) 546
fig. 95- Evolution des paysages urbains bordelais entre 1300 et 1450 d'après la durée moyenne de suivi des tenures 550
fig. 96- Plan de situation du lotissement des paroisses Saint-Michel et Sainte-Croix (lotissement 4) sur le plan cadastral des années 1811-1821 553
fig. 97- La relative stagnation de la morphologie du lotissement 4 (1325-1450) 555
fig. 98- Evolution de la densité du maillage parcellaire des secteurs fleuve et terre du lotissement 4 entre 1300 et 1450 : une forte poussée de l'urbanisation 564
fig. 99- Parcelles traversantes et distribution privée : modélisation des cas de figure possibles à l'échelle d'un îlot du lotissement 4 567
fig. 100- Trace de l'*yssida* sud de la rue Traversanne sur le plan d'alignement de l'actuelle place Maucaillou 567
fig. 101- Des textes au parcellaire : perception du réseau de distribution privée du lotissement 4 (1300-1450) 570
fig. 102- Extraits du *Vieux Bordeaux relevé par F. Pujibet* 574
fig. 103- Schémas de restitution des paysages portuaires de Bordeaux dans le courant du XIVe siècle 594
fig. 104- Restitution et évolution des paysages urbains du lotissement de Saint-Michel et Sainte-Croix (1300-1450) 599
fig. 105- Du « texte cartographié » : *articles qui concernent la rue Traversanne, mouvance de Sainte-Croix* 603
fig. 106- Extraits de la lièvre des fiefs du chapitre Saint-André dressée par le chanoine J. Lopès, en 1685 606

fig. 107- Plan-terrier des fiefs du chapitre Saint-André vers 1786-1787
ajouté à la liève réalisée par le chanoine J. Lopès en 1685 609
fig. 108- Copie de la carte 13 de la liève du chapitre Saint-André,
état parcellaire du début des années 1780 613
fig. 109- Qualités régressives de la démarche terriste de la carte 13 de la
liève du chapitre Saint-André 613
fig. 110- Fusions et divisions anciennes des tenures et fonctionnement des fonds
de la rue Fusterie, d'après la liève et le plan-terrier du chapitre Saint-André 615
fig. 111- Etat de restitution du parcellaire des rues Androna, Bayssac, Carboneu
et des Angles au XVe siècle 615
fig. 112- Copie des plans de feudiste représentant les états successifs
de l'îlot des Galères 617
fig. 113- Restitution des tenures de l'îlot des Galères au milieu du XVe siècle 619
fig. 114- Restitution des paysages de l'îlot des Galères
dans la première moitié du XVe siècle 621

tome 3 Annexes 2
fig. 115- Plans des rues des Vignes et des Boyers
levé par D.A.M en 1735 (tome 3, Annexes 2) 1123
fig. 116- Restitution des tenures de l'îlot des Vignes
fin XIVe siècle – début XVe siècle (tome 3, Annexes 2) 1124
fig. 117- Restitution des paysages de l'îlot des Vignes
fin XIVe siècle – début XVe siècle (tome 3, Annexes 2) 1124

Cadastre 1811-1821 (tome 2, Annexes 1)
fig. 118- Plan d'assemblage des feuilles du cadastre
de Bordeaux 1811-1832 (tome 2, Annexes 1) 698
fig. 119- Vignette-titre du plan n° 40 (tome 2, Annexes 1) 699
fig. 120- Répartition des feuilles vectorisées
et limites géographiques (tome 2, Annexes 1) 700
fig. 121- Couleurs des calques et identifiants (tome 2, Annexes 1) 706
fig. 122- Plan cadastrale et fond parcellaire vectorisé (tome 2, Annexes 1) 707
fig. 123- Cours, escaliers, murs vectorisés (tome 2, Annexes 1) 707
fig. 124- Projection de redressement de voirie (tome 2, Annexes 1) 709
fig. 125- Projections morpho-historiques 710
fig. 126- Les étapes de vectorisations et de
géoréférencement d'une planche cadastrale 713
fig. 127- Numérotation INSEE des îlots actuels 715
fig. 128- Numérotation INSEE des îlots de 1811-1821 716

TABLE DES TABLEAUX

PARTIE I

Tableau 1- Le navire à travers les vues de Bordeaux des XVIe et XVIIe siècles 116
Tableau 2- Etude bibliométrique des mentions de fortification (1530-1819) 124
Tableau 3- Formats des vues et plans d'ensemble (1530-1821) 127
Tableau 4- Etude bibliométrique des mentions *intra* et *extra-muros* (1530-1819) 145
Tableau 5- Etude bibliométrique des mentions de voirie (1530-1819) 150

PARTIE II

Tableau 6- Nettoyage des trames cadastrales, données chiffrées 219
Tableau 7- Caractéristiques morphologiques et profils des unités de plans 249
Tableau 8- Analyse à l'échelle des unités topographiques fortifiées 252
Tableau 9- Le rapport gisements/sites archéologiques antiques 261
Tableau 10- Récapitulatif des rapports gisements/sites 263
Tableau 11- Sites antiques et contexte d'orientation 263

PARTIE III

Tableau 12- Chronologie d'un aménagement urbain combiné :
la ceinture de Bordeaux 307
Tableau 13- Chronologie d'un aménagement urbain combiné : la façade des quais 307
Tableau 14- Les aménagements urbains de secteur 307
Tableau 15- Synthèse et chronologie relative des hypothèses urbanistiques 344
Tableau 16- Chronologie d'installation des ordres mendiants 376
Tableau 17- L'installation des Mendiants : les acteurs de la fondation,
stratégie d'alliance et conflits 379
Tableau 18- Mesure des îlots des lotissements 1 et 4,
d'après le plan cadastral de 1811-1821 391
Tableau 19- Le système de mesure et ses règles de cohérence
(d'après LAVIGNE 2002, fig. 44, p. 88) 392
Tableau 20- Récapitulatif des témoignages de l'enquête sur les padouens (1262) 412
Tableau 21- Réglementation urbanistique de l'enquête des padouens (1262) 416
Tableau 22- Synthèse interprétative des données écrites, morphologiques
et manuscrites concernant la troisième enceinte (tracés 4 et 5) 431
Tableau 23- Nombre de toponymes nouveaux par tranches chronologiques 459
Tableau 24- Nombre de toponymes connus par période 459
Tableau 25- Le degré de concentration urbaine, estimations des rapports
qualitatifs et quantitatifs voirie / surface, par secteur urbain 462
Tableau 26- Anthroponymes du lotissement 2 (Las Ayras) 463
Tableau 27- Anthroponymes du lotissement 3 (Saint-Jacques) 464
Tableau 28- Anthroponymes du lotissement 4 (Sainte-Croix) 464
Tableau 29- Anthroponymes du lotissement 5 (Tropeyte) 464
Tableau 30- Anthroponymes du lotissement 6 (Sainte-Eulalie) 465
Tableau 31- Bordeaux – 20 siècles de fabrique urbaine, quantification et estimation 469

PARTIE IV

Tableau 32- Synthèse des données répertoriées dans
les états de sections des TER 509
Tableau 33- Répartition des données par tranche chronologique et par paroisse 512
Tableau 34- Répartition seigneuriale de l'information écrite 519
Tableau 35- Répartition des tenures sélectionnées entre 1300 et 1450 520
Tableau 36- Typologie parcellaire des tenures entre 1300 et 1450 527
Tableau 37- Evaluation de la densité du maillage parcellaire (1300-1450) 528
Tableau 38- Composition du maillage parcellaire des secteurs et
des secteurs par classe 530
Tableau 39- Répartition des tenures pluri, mono et infra-parcellaires par secteur
et des secteurs par classe 530
Tableau 40- Détail des types de tenures confrontées par secteur (1300-1450) 535
Tableau 41- Classement des tenures par classe de confront et
répartition par secteur (1300-1450) 535
Tableau 42- Types et moyens de distribution du
parcellaire de Bordeaux (1300-1450) 540
Tableau 43- Répartition des types de distribution du parcellaire par
secteur urbain et proportion de chaque type et secteur sur l'ensemble
des tenures documentées (1300-1450) 541
Tableau 44- Durée moyenne du suivi des tenures 548
Tableau 45- L'évolution du paysage urbain bordelais d'après
la durée moyenne de suivi des tenures 549
Tableau 46- Répartition du nombre de tenures du lotissement 4 par rue et
par secteur (1300-1450) 557
Tableau 47- Typologie parcellaire des tenures du lotissement 4,
répartition par secteur du lotissement et par période,
comparées à d'autres échelles urbaines (1300-1450) 561
Tableau 48- Evaluation de la densité du maillage parcellaire
du lotissement 4 (1300-1450) 562
Tableau 49- Classement des tenures du lotissement 4 par classe de
confront et répartition par secteur (1300-1450) 565
Tableau 50- Type et moyens de distribution du parcellaire du
lotissement 4 (1300-1450) 569
Tableau 51- Typologie d'occupation du sol et évolution
du secteur fleuve du lotissement (1300-1450) 588
Tableau 52- Typologie d'occupation du sol et évolution
de la rue Sanguinengua du lotissement (1300-1450) 589
Tableau 53- Typologie d'occupation du sol et évolution
du secteur terre du lotissement (1300-1450) 590
Tableau 54- Typologie d'occupation du sol des secteurs
du lotissement au XIVe siècle (1300-1399) 592
Tableau 55- Typologie d'occupation du sol des secteurs
du lotissement dans la première moitié du XVe siècle (140-1450) 592

TABLE DES GRAPHIQUES

PARTIE I

Graphique 1- Etude bibliométrique des mentions de fortification (1530-1819) 124
Graphique 2- Pourcentage des mentions de fortification par document 124
Graphique 3- Etude bibliométrique des mentions *intra* et *extra-muros* (1530-1819) 145
Graphique 4- Pourcentage des mention intra et extra-muros par document 145
Graphique 5- Etude bibliométrique des mentions de voirie (1530-1819) 150
Graphique 6- Pourcentage des mentions de voirie par document 150

PARTIE II

Graphique 7- Bordeaux – Analyse des orientations parcellaires,
nombre de polylignes par gisement 220
Graphique 8- Bordeaux – Analyse des orientations parcellaires,
fréquence cumulée croissante des valeurs de gisement 220
Graphique 9- Bordeaux – Analyse des orientations parcellaires
et trames quadrillées de Max Guy 257

PARTIE III

Graphique 10- Les rythmes de la fabrique urbaine de Bordeaux
(VIe siècle av. J.-C. – vers 1550) 470

PARTIE IV

Graphique 11- Répartition annuelle des données
(7641 actes ou exposés datés de 1224 à 1586) 510
Graphique 12- Test de fiabilité du corpus,
rapport des répartitions chronologique et spatiale de l'information écrite 518

LA MORPHOGENESE DE BORDEAUX
DES ORIGINES À LA FIN DU MOYEN AGE

TOME 2

ANNEXES 1

PLANS DE BORDEAUX

Sommaire du tome 2 – Annexes 1

Section 1 – Plans de Bordeaux 647

Plan cadastral de 1811-1821 au 1:2500 (figure hors texte)
fig. 1- Plan simplifié de Bordeaux 649
fig. 2- Bordeaux, secteur nord, toponymie du bloc morphologique 651
fig. 3- Bordeaux, secteur central, toponymie du bloc morphologique 653
fig. 4- Bordeaux, secteur sud, toponymie du bloc morphologique 655
fig. 5- Bordeaux, reproduction du plan actuel de la ville (*éd. Blay-Foldex*) 657

Table de concordance des toponymes classée
par ordre alphabétique des toponymes actuels 659

Table de concordance des toponymes classée
par ordre alphabétique des toponymes du plan cadastral de 1811-1821 671

Table de concordance des toponymes classée
par ordre alphabétique des toponymes médiévaux attestés aux XIVe et XVe siècles 683

Section 2 – Cadastre 1811-1821 695

Présentation de la source 697
Limites de la portion vectorisée et géoréférencée du plan cadastral 701
Création d'un identifiant (ID) nécessaire au géoréférencement 702
- Définition 702
- Création de l'identifiant 702

Protocole de vectorisation 703
- Code de dessin urtilisé 704
- Palette chromatique et fiche technique informatique 705
- Vérification des tracés et des identifiants 708
- Problèmes rencontrés 708

Assemblage et géoréférencement des feuilles cadastrales 711
Préparation des fichiers vectorisés 711
Vérifications et mise au point des tables attributaires 714

Table de concordance des numérotations INSEE des îlots actuels
et des îlots du cadastre 717

SECTION 1

PLANS DE BORDEAUX

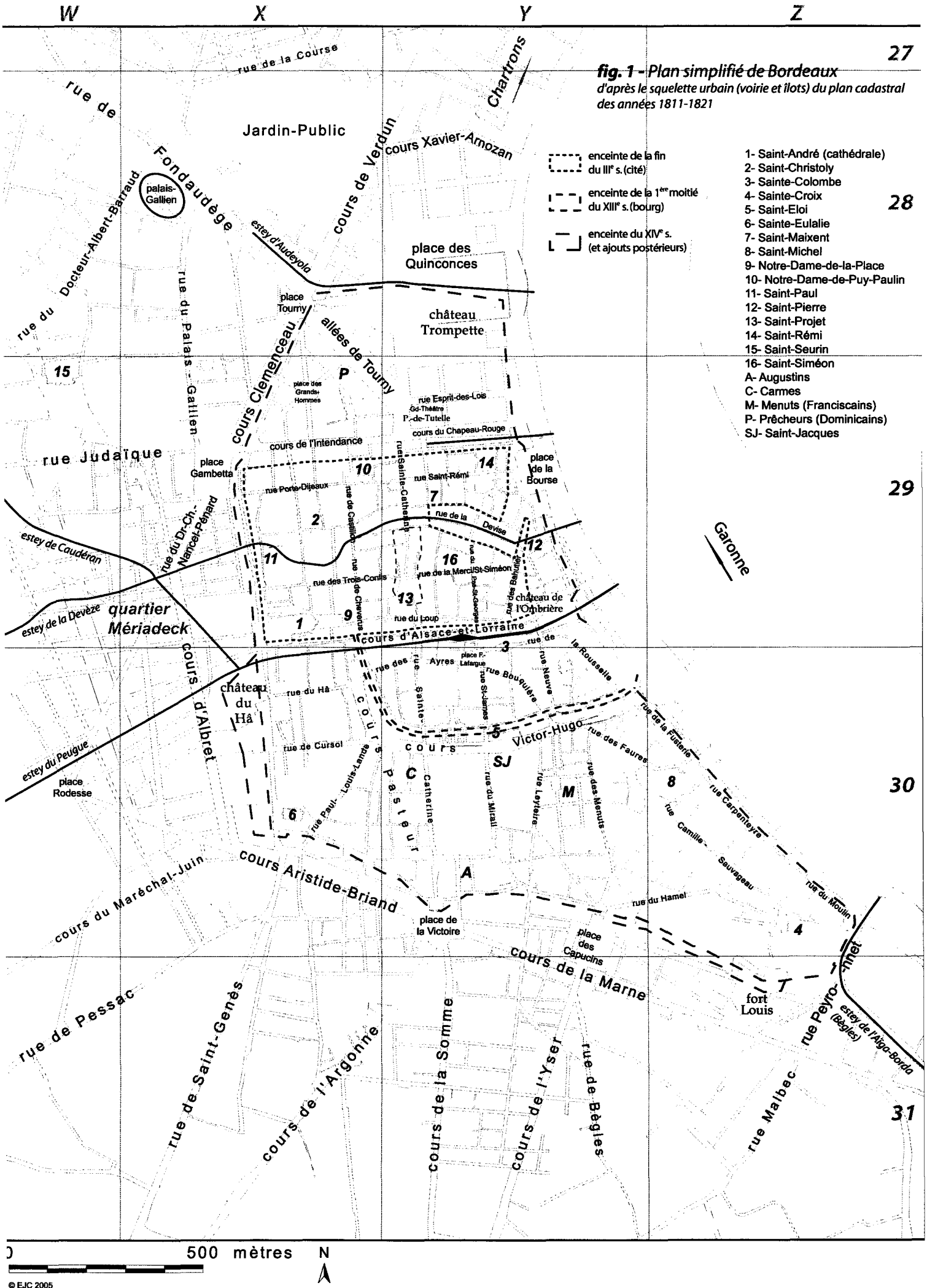

fig. 1 - Plan simplifié de Bordeaux
d'après le squelette urbain (voirie et îlots) du plan cadastral des années 1811-1821

enceinte de la fin du IIIe s. (cité)
enceinte de la 1ère moitié du XIIIe s. (bourg)
enceinte du XIVe s. (et ajouts postérieurs)

1- Saint-André (cathédrale)
2- Saint-Christoly
3- Sainte-Colombe
4- Sainte-Croix
5- Saint-Eloi
6- Sainte-Eulalie
7- Saint-Maixent
8- Saint-Michel
9- Notre-Dame-de-la-Place
10- Notre-Dame-de-Puy-Paulin
11- Saint-Paul
12- Saint-Pierre
13- Saint-Projet
14- Saint-Rémi
15- Saint-Seurin
16- Saint-Siméon
A- Augustins
C- Carmes
M- Menuts (Franciscains)
P- Prêcheurs (Dominicains)
SJ- Saint-Jacques

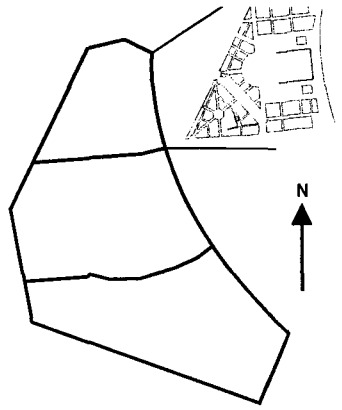

fig. 2 *- Bordeaux - secteur nord*
toponymie du bloc morphologique
d'après le plan cadastral des années 1811-1821

X
Y
28
29
Pavés
des
Chartrons
Vauban
Foy
Ferrère
rue
rue de
rue
Louis-XVIII
allées
de
Châtres
Jardin-Royal
Trente-Juillet
Lynch
rue de Gourgues
du
rue Dutrouilh
rue d'Enghien
Cours
rue
Place
Louis-Philippe
La Garonne
Place
de Tourny
Cours de Tournon
rue de Sèze
allées de Tourny
rue du
Château-
Trompette
Gobineau
rue
Cours du
allées
d'Angoulême
rue de Condé
rue d'Orléans
rue de
Larochejaquelin
quai
Tourny
Condillac
rue J.-J. Rousseau
rue
rue M. Montaigne
Mabli
Cours
de
rue
Buffon
Place des
Grands-
Hommes
Fénelon
rue
rue Montesquieu
rue
rue Saint
Dominique
rue Esprit-des-Lois
Place de
Richelieu
Place du
Chapelet
rue Mautrec
rue Franklin
rue Voltaire
rue du
Chapelet
Place de
la Comédie
rue de la
Comédie
fossés de l'Intendance
fossés de l'Intendance
0
100
200 m
N
© EJC 2004

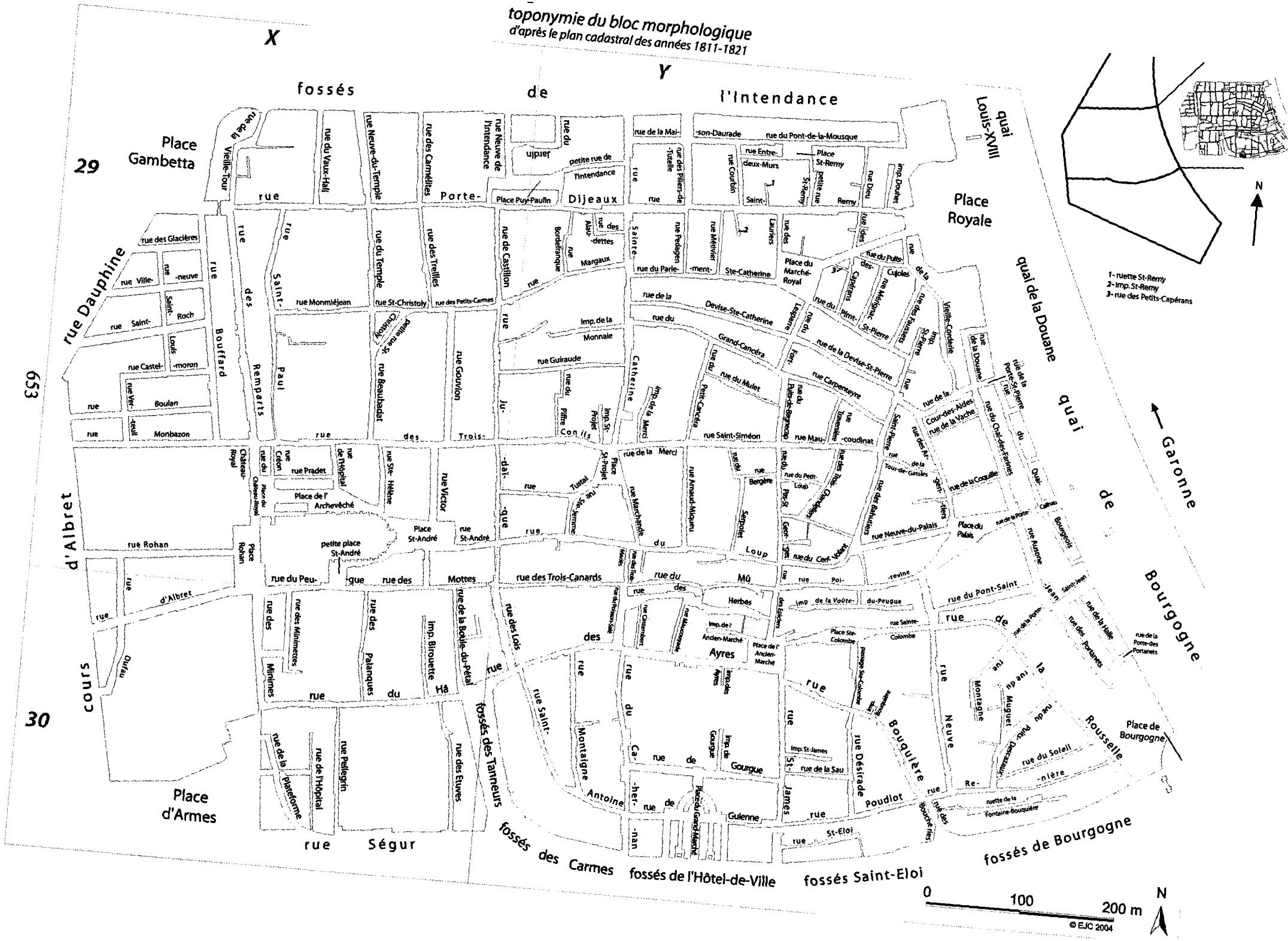
toponymie du bloc morphologique
d'après le plan cadastral des années 1811-1821
X
Y
29
30
653
fossés de l'Intendance
Place Gambetta
Place Royale
quai Louis-XVIII
quai de la Douane
quai de Bourgogne
Garonne
rue Dauphine
rue des Remparts
rue Bouffard
rue Saint-Paul
rue Neuve-du-Temple
rue des Carmélites
rue Neuve de l'Intendance
rue du Vaux-Hall
rue des Glacières
rue Ville-neuve
rue Saint-Roch
rue Castel-moron
rue Monmiléjean
rue St-Christoly
rue des Petits-Carmes
rue du Temple
rue des Treilles
rue de Castillon
rue Bordefranque
rue Margaux
rue Guiraude
rue Gouvion
rue Beauhadat
rue Monbazon
rue Boulan
rue Pradet
rue Ste-Hélène
rue Victor
rue Rohan
rue d'Albret
rue du Peu-gue
rue des Mottes
rue des Trois-Canards
rue des Minimettes
rue des Palanques
rue de la Boîte-du-Pétal
rue de l'Hôpital
rue Pellegrin
rue des Etuves
rue Ségur
rue de la Plateforme
rue Saint-Projet
rue Tustal
rue Marchande
rue Arnaud-Miqueu
rue Senoulet
rue Bergère
rue du Mûrier
rue des Herbes
rue Saint-Siméon
rue Carpenteyre
rue du Mulet
rue Grand-Cancéra
rue de la Devise-Ste-Catherine
rue de la Porte-Dijeaux
rue du Parlement-Ste-Catherine
rue Meriver
rue Pedegen
rue Courbin
rue Entre-deux-Murs
rue Saint-Remy
rue du Pont-de-la-Mousque
rue Dieu
rue des Bahutiers
rue Neuve-du-Palais
rue du Pont-Saint-Jean
rue de la Halle
rue de la Porte-des-Portanets
rue Sainte-Colombe
rue Désirade
rue Poudlot
rue St-Eloi
rue du Soleil
rue de la Fontaine-Bouquière
rue Bouquière
rue Neuve
rue Rousselle
rue Montaigne
rue Antoine-Gourgue
rue de la Sau
rue de la Gourgue
rue de la Guienne
rue des Lois
rue Saint-James
rue Saint-Antoine
rue du Cancéra
rue du Petit-Loup
rue du Cerf-Volant
rue de la Merci
rue Guiraude
rue du Jardin
rue de la Porte-St-Pierre
rue de la Douane
rue de la Cour-des-Aides
rue du Chai-des-Farines
rue de la Coquille
rue Tour-de-Gassies
rue des Ar-tisans
rue Ausone
rue Bourgeois
rue du Muguet
rue du Puits-Descazeaux
rue de la Porte-Dijeaux
rue de la Vieille-Tour
rue de la Mai-son-Daurade
rue du Pont-de-la-Mousque
rue des Petits-Capérans
rue des Petits-Carmes
rue des Trois-Conils
rue de la Porte-St-Pierre
rue de la Vieille-Corderie
rue de la Devise-Ste-Catherine
rue du Palais-de-Rigncap
rue du Pilier-Vert
rue du Pilier-Rouge
rue du Pilier-Blanc
rue du Pilier-Noir
rue du Pilier-Bleu
rue du Pilier-Jaune
rue du Pilier-Violet
rue du Pilier-Orange
rue du Pilier-Gris
rue du Pilier-Rose
rue du Pilier-Marron
rue du Pilier-Beige
rue du Pilier-Ocre
rue du Pilier-Cramoisi
rue du Pilier-Ivoire
rue du Pilier-Ébène
rue du Pilier-Argent
rue du Pilier-Or
rue du Pilier-Cuivre
rue du Pilier-Bronze
rue du Pilier-Acier
rue du Pilier-Fer
rue du Pilier-Plomb
rue du Pilier-Étain
rue du Pilier-Zinc
rue du Pilier-Nickel
rue du Pilier-Cobalt
rue du Pilier-Manganèse
rue du Pilier-Chrome
rue du Pilier-Vanadium
rue du Pilier-Tungstène
rue du Pilier-Molybdène
rue du Pilier-Tantale
rue du Pilier-Niobium
rue du Pilier-Hafnium
rue du Pilier-Zirconium
rue du Pilier-Yttrium
rue du Pilier-Scandium
rue du Pilier-Lanthane
rue du Pilier-Cérium
rue du Pilier-Praséodyme
rue du Pilier-Néodyme
rue du Pilier-Prométhéum
rue du Pilier-Samarium
rue du Pilier-Europium
rue du Pilier-Gadolinium
rue du Pilier-Terbium
rue du Pilier-Dysprosium
rue du Pilier-Holmium
rue du Pilier-Erbium
rue du Pilier-Thulium
rue du Pilier-Ytterbium
rue du Pilier-Lutécium
rue du Pilier-Hafnium
rue du Pilier-Tantale
rue du Pilier-Tungstène
rue du Pilier-Rhénium
rue du Pilier-Osmium
rue du Pilier-Iridium
rue du Pilier-Platine
rue du Pilier-Or
rue du Pilier-Mercure
rue du Pilier-Thallium
rue du Pilier-Plomb
rue du Pilier-Bismuth
rue du Pilier-Polonium
rue du Pilier-Astate
rue du Pilier-Radon
rue du Pilier-Francium
rue du Pilier-Radium
rue du Pilier-Actinium
rue du Pilier-Thorium
rue du Pilier-Protactinium
rue du Pilier-Uranium
rue du Pilier-Neptunium
rue du Pilier-Plutonium
rue du Pilier-Américium
rue du Pilier-Curium
rue du Pilier-Berkélium
rue du Pilier-Californium
rue du Pilier-Einsteinium
rue du Pilier-Fermium
rue du Pilier-Mendélévium
rue du Pilier-Nobélium
rue du Pilier-Lawrencium
rue du Pilier-Rutherfordium
rue du Pilier-Dubnium
rue du Pilier-Seaborgium
rue du Pilier-Bohrium
rue du Pilier-Hassium
rue du Pilier-Meitnérium
rue du Pilier-Darmstadtium
rue du Pilier-Roentgénium
rue du Pilier-Copernicium
rue du Pilier-Nihonium
rue du Pilier-Flérovium
rue du Pilier-Moscovium
rue du Pilier-Livermorium
rue du Pilier-Tennessine
rue du Pilier-Oganesson
fossés des Tanneurs
fossés des Carmes
fossés de l'Hôtel-de-Ville
fossés Saint-Eloi
fossés de Bourgogne
Place d'Armes
Place de Bourgogne
Place du Palais
Place de l'Archevêché
Place Puy-Paulin
Place Ste-Colombe
Place du Marché-Royal
Place du Grand-Marché
Place de l'Ancien-Marché
Place du Chateau-Royal
petite place St-André
petite rue St-Christoly
Imp. de la Monnaie
Imp. de l'Ancien-Marché
Imp. de la Voûte-du-Peugue
Imp. St-Projet
Imp. de la Merci
Imp. de la Gourgue
Imp. St-James
Imp. Birouette
Imp. Doulet
Imp. des Ayres
1- ruette St-Remy
2- imp. St-Remy
3- rue des Petits-Capérans
0
100
200 m
N
© EJC 2004

toponymie du bloc morphologique
d'après le plan cadastral des années 1811-1821

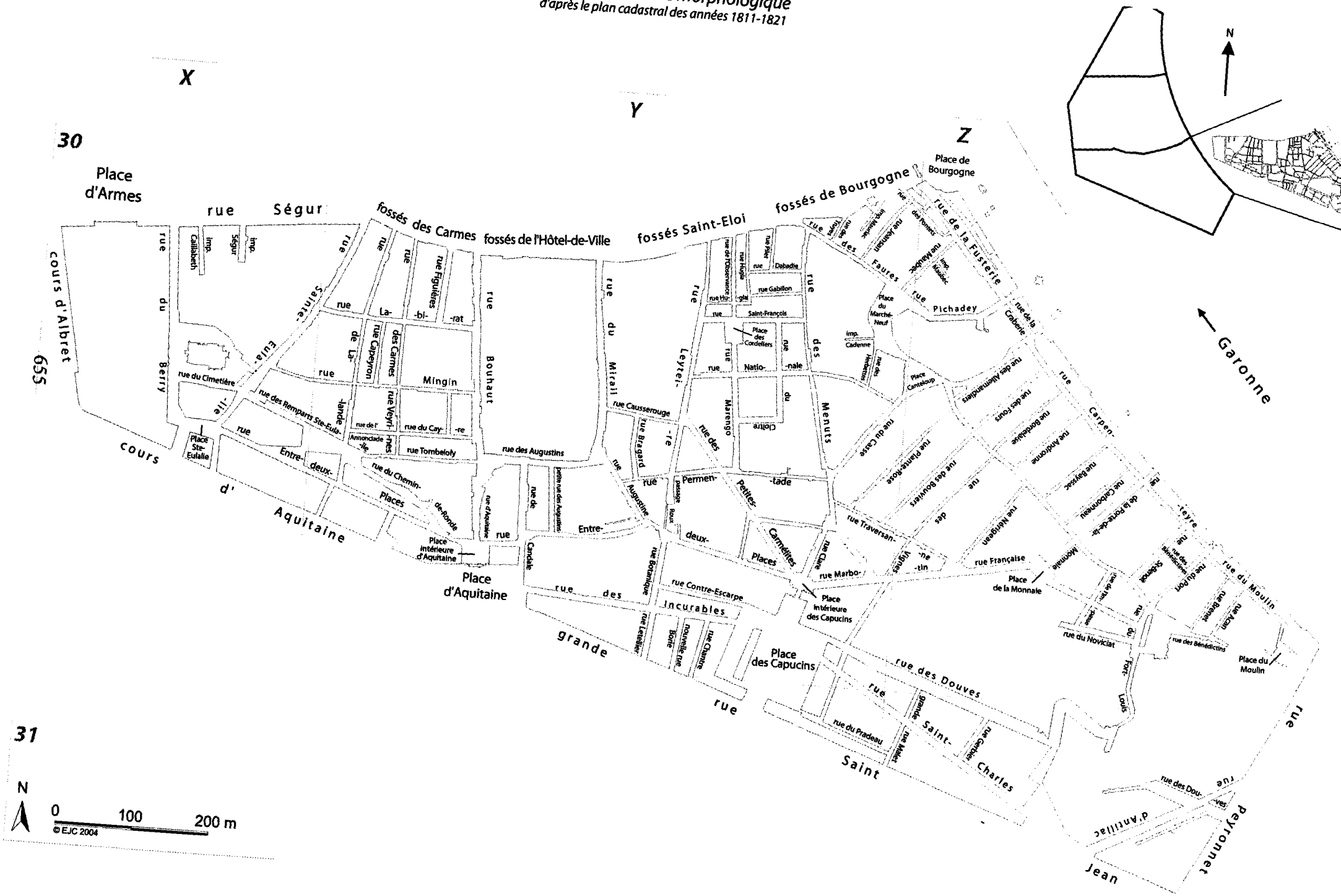

fig. 5 *- Bordeaux - reproduction du plan actuel de la ville*
éditions Blay Foldex

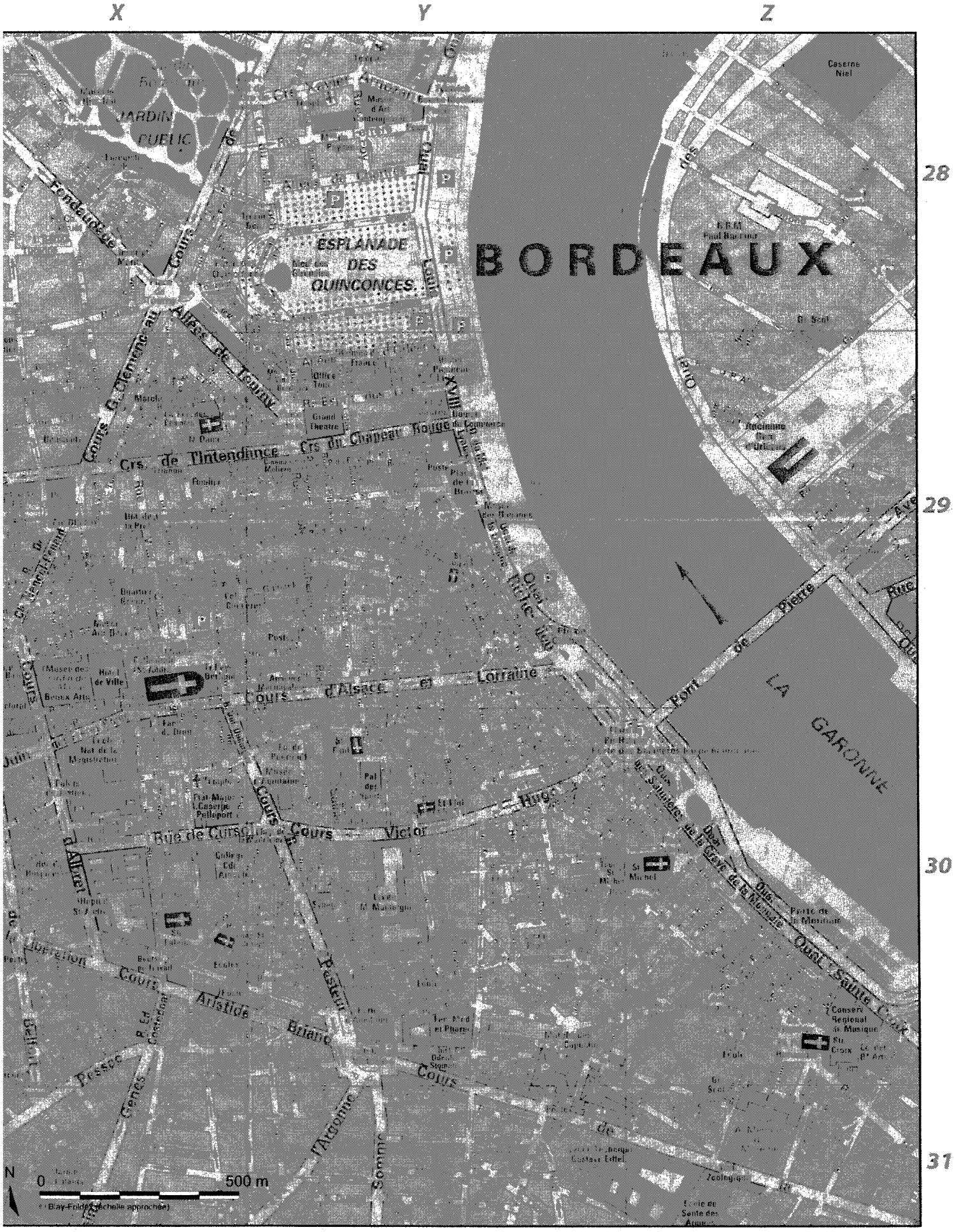
X
Y
Z
28
29
30
31
BORDEAUX
JARDIN PUBLIC
ESPLANADE DES QUINCONCES
Cours d'Alsace et Lorraine
Cours Victor Hugo
Rue de Cursol
Cours Aristide Briand
Cours du Chapeau Rouge
Crs de l'Intendance
Allées de Tourny
Cours G. Clemenceau
Fondaudège
Quai Richelieu
Quai Louis XVIII
Quai Pierre Ducos
Quai Sainte Croix
Quai de la Grave
Quai de la Monnaie
Pont de Pierre
LA GARONNE
Caserne Niel
Caserne Régional de Musique
Zoologique
Ecole de Santé des Armées
Gare de la Monnaie
Place de la Bourse
Place Gambetta
Place Pey Berland
Place Tourny
Place Camille Julian
Place Jean Jaurès
Place Pierre Renaudel
Place Stalingrad
Place Ste Croix
Place Ste Eulalie
Place Ste Marie
Place Ste Michel
Place Ste Ursule
Place Saint Seurin
Place Saint Projet
Place Saint Pierre
Place Saint Paul
Place Saint Nicolas
Place Saint Michel
Place Saint Martial
Place Saint Jean
Place Saint Eloi
Place Saint Dominique
Place Saint Christoly
Place Saint Bernard
Place Saint Bernard
Place Saint Bernard

Table de concordance des toponymes classée par ordre alphabétique des toponymes actuels

(colonne de gauche)

Index actuel (Foldex)	Index 1811-1821	Index médiéval	*Réf.*
Abattoir (rue de l')	Non percé	Non percé (Peyrat puis Fort Louis)	*Z-31*
Albret (cours d')	Albret (cours d')	Non percé / Fossats (3e enceinte)	*X-30*
Alembert (rue d')	Incurables (rue des)	Non percé	*Y-30*
Allamandiers (rue des)	Allamandiers (rue des)	Alamandeys (rua deus)	*Z-30*
Allaudettes (rue des)	Allaudettes (rue des)	Putz-deus-Alaudatz (rua deu)	*Y-29*
Alsace-et-Lorraine (cours d')	Mottes (rue des)	Dejus/Sotz-lo-Mur (rua)	*X-29*
Alsace-et-Lorraine (cours d')	Mu (rue du)	Dejus/Sotz-lo-Mur (rua)	*Y-29*
Alsace-et-Lorraine (cours d')	Non percé	Non percé	*Y-29*
Alsace-et-Lorraine (cours d')	Peugue (rue du)	Dejus-lo-Mur (rua)	*X-29*
Alsace-et-Lorraine (cours d')	Poitevine (rue)	Peytabina (rua)	*Y-29*
Alsace-et-Lorraine (cours d')	Pont-Saint-Jean (rue du)	Pount-Sent-Johan (rua deu)	*Y-29*
Alsace-et-Lorraine (cours d')	Trois-Canards (rue des)	Dejus/Sotz-lo-Mur (rua)	*Y-29*
Andronne (rue)	Andronne (rue)	Androna (rua)	*Z-30*
Aquitaine (porte d')	Sans toponyme	Sent-Julian (porta)	*Y-30*
Argentiers (passage des)	Argentiers (cul-de-sac des)	La-Comptableria (rua de la)	*Y-29*
Argentiers (rue des)	Argentiers (rue des)	Dauradeys (rua deus)	*Y-29*
Arnould (rue du commandant)	Non percé	Non percé	*X-30*
Arnould (rue du commandant)	Pellegrin (rue)	Bassens (rua)	*X-30*
Arnozan (cours Xavier)	Pavé-des-Chartrons (cours du)	Non percé	*Y-28*
Augustins (rue des)	Augustins (rue des)	Dabant-los-Augustins (rua)	*Y-30*
Ausone (rue)	Ausone (rue)	Non percé	*Y-29*
Ausone (rue)	Portanets (rue des)	Non percé	*Y-29*
Ayres (rue des)	Ayres (rue des)	Eyras/Ayras (rua de las)	*Y-30*
Bahutiers (rue des)	Bahutiers (rue des)	Putz-deus-Judius (rua deu)	*Y-29*
Bahutiers (rue des)	Enfer (rue d')	Petit-Judas (rua deu)	*Y-29*
Bahutiers (rue des)	Saint-Pierre (rue)	Sent-Pey (rua)	*Y-29*
Basques (place des)	Argentiers (cul-de-sac des)	Sans toponyme	*Y-29*
Baurein (rue)	Bourgogne (rue de)	Non percé	*Y-30*
Bayssac (rue)	Beyssac (rue)	Bayssac (rua de)	*Z-30*
Beaubadat (rue)	Baubadat (rue)	Magudas (rua de)	*X-29*
Beaux-Arts (rue des)	Non percé	Non percé	*Z-30*

Bel (rue Jean-Jacques)	Saint-Dominique (rue)	Non percé / Predicadors (conbent deus fraires)	*X-29*
Bénédictines (rue des)	Bénédictines (rue des)	Non percé	*Z-30*
Bergeret (rue)	Carmélites (rue des Petites)	Non percé / Minors (conbent deus fraires)	*Y-30*
Berrouet (rue)	Impasse (rue de l')	Non percé / Peyrat-Sancta-Crotz	*Z-30*
Bert (rue Paul)	Montaigne (rue)	Bertrand-Bouson (rua de)	*Y-30*
Bert (rue Paul)	Saint-Antoine (rue)	Bertrand-Bouson (rua de)	*Y-30*
Bigot (rue)	Entre-deux-Places (rue)	Non percé / escarpe (3e enceinte)	*Y-30*
Bir-Hakeim (place de)	Bourgogne (place de)	Salineyras (porta de las)	*Y-30*
Birouette (impasse)	Birouette (impasse)	Cans / Ramon-Johan (rua)	*X-30*
Blanc-Dutrouilh (rue)	Dutrouilh (rue)	Non percé / Fossats (3e enceinte)	*X-28*
Bonie (rue des Frères)	Albret (rue d')	Peugue (estey deu)	*X-30*
Bordefranque (passage)	Borde-Franque (rue)	Brayac (ruetta deu sou de)	*Y-29*
Bordelaise (gallerie)	Sans toponyme	Non percé	*Y-29*
Boucheries (rue des)	Boucheries (rue des)	Boqueyra (porta)	*Y-30*
Boudet (rue)	Lynch (rue)	Non percé	*X-28*
Bouffard (rue)	Bouffard (rue)	Non percé / Fossats (3e enceinte)	*X-29*
Boulan (rue)	Boulan (rue)	Non percé	*X-29*
Bouquière (impasse)	Bouquière (impasse)	Rosan (ruetta de)	*Y-30*
Bouquière (rue)	Bouquières (rue)	Boqueyra/Porta-Boqueyra (rua)	*Y-30*
Bourgeois (quai)	Quai-Bourgeois (rue du)	yma de la Mar	*Y-29*
Bourse (place de la)	Royale (place)	Non percé	*Y-29*
Bouviers (rue des)	Bouviers (rue des)	Boyes (rua deus)	*Z-30*
Bragard (rue)	Bragard (rue)	Jehan-Gazen (rua)	*Y-30*
Briand (cours Aristide)	Aquitaine (cours d')	Non percé / Fossats (3e enceinte)	*Y-30*
Bristol (allées de)	Sans toponyme	Non percé	*Y-28*
Broca (rue Paul)	Entre-deux-Places (rue)	Non percé / escarpe (3e enceinte)	*Y-30*
Brochon (rue Guillaume)	Neuve-de-l'Intendance (rue)	Non percé	*X-29*
Buffon (rue)	Buffon (rue)	Non percé / Predicadors (conbent deus fraires)	*X-29*
Buhan (rue)	Désirade (rue)	Desirade (rua)	*Y-29*
Buhan (rue)	Sainte-Colombe (passage)	Sans toponyme	*Y-29*
Bureau (square Jean)	Sans toponyme	Sans toponyme	*Y-30*
Burguet (rue Jean)	Berry (rue du)	Non percé / escarpe (3e enceinte)	*X-30*
Cabirol (rue)	Minimettes (rue des)	Peugue (rua deu)	*X-30*
Cailhau (porte de)	Sans toponyme	Non percé	*Y-29*
Caillabet (impasse)	Caillabeth (impasse)	Putz-Velh-deu-Far (rua deu)	*X-30*
Camille-Jullian (place)	Bergère (rue)	Sans toponyme	*Y-29*
Cancera (rue du)	Cancera (rue du Grand)	Gran-Cancera (rua deu)	*Y-29*
Cancera (rue du)	Carpenteyre (rue)	Petita-Carpentaria (rua de la)	*Y-29*
Candale (rue de)	Candale (rue de)	Non percé / Augustins (conbent deus fraires)	*Y-30*
Canihac (rue)	Carmes (rue des)	Carmes (rua deus)	*Y-30*

Canteloup (place)	Chanteloup (place)	Sent-Johan-et-Sent-Miqueu (porge) / Cantalop (plassa)	*Y-30*
Capérans (rue des)	Capérans (rue des)	Pay-Macau (rua)	*Y-29*
Capucins (place des)	Capucins (place des et place intérieure des)	Non percé / 3e enceinte	*Y-30*
Carbonneau (rue)	Carbonneau (rue)	Carboneu (rua)	*Z-30*
Carpenteyre (rue)	Carpenteyre (rue)	Fusteria (rua de la)	*Z-30*
Castelmoron (rue)	Castelmoron (rue)	Non percé	*X-29*
Castillon (rue de)	Castillon (rue de)	Castelhon (rua de)	*X-29*
Causserouge (rue)	Causse-Rouge (rue)	Caussaroya (rua)	*Y-30*
Cerf-Volant (rue du)	Cerf-Volant (rue du)	Cer-Bolant (rua deu)	*Y-29*
Chai-des-Farines (rue du)	Chai-des-Farines (rue du)	Coquilla (rua de la)	*Y-29*
Chantre (rue)	Chantre (rue)	Non percé / Fossats (3e enceinte)	*Y-30*
Chapeau-Rouge (cours du)	Chapeau-Rouge (Fossés du)	Tropeyta (fossats de)	*Y-29*
Chapelet (place du)	Chapelet (place du)	Non percé	*X-29*
Chapelle-Saint-Jean (rue de la)	Chapelle-Saint-Jean (rue de la)	Capera-Sent-Johan (rua de la)	*Y-29*
Chartres (allées de)	Berry (allées de)	Non percé	*Y-28*
Château-Trompette (rue du)	Château-Trompette (rue du)	Non percé	*Y-28*
Cheverus (rue des)	Judaïque (rue)	Judaïca / Cadaujac (rua)	*X-29*
Cheverus (rue des)	Porte-Basse (rue)	Porta-Bassa (rua)	*X-29*
Clare (rue)	Clare (rue)	Clara (rua)	*Y-30*
Clemenceau (cours Georges)	Tourny (cours de)	Non percé / Fossats (3e enceinte)	*X-29*
Cloître (rue du)	Cloître (rue du)	Non percé / Minors (conbent deus fraires)	*Y-30*
Cohen (rue du Grand-Rabin-Joseph)	Non percé	Non percé	*Y-30*
Colon (place Raymond)	Non percé	Non percé	*Y-30*
Combes (rue Louis)	Intendance (petite rue de l')	Sans toponyme	*Y-29*
Comédie (place de la)	Comédie (place de la)	Burga / Medoca (rua de, rua de Porta-)	*Y-29*
Condé (rue de)	Condé (rue de)	Non percé	*Y-29*
Condillac (rue)	Condillac (rue)	Corderia (rua de la)	*X-29*
Contrescarpe (rue)	Contre-Escarpe (rue)	Sans toponyme (escarpe 3e enceinte)	*Y-30*
Coquille (rue de la)	Coquille (rue de la)	Sans toponyme	*Y-29*
Corcelle (rue)	Combes (rue des)	Combas (rua de las)	*Y-29*
Cordeliers (rue des)	Nationale (rue)	Non percé / Minors (conbent deus fraires)	*Y-30*
Coubertin (rue Pierre-de)	Gourgues (rue de)	Entre-dos-Murs (rua)	*Y-30*
Courbin (rue)	Courbin (rue)	Courbin (rua)	*Y-29*
Cour-des-Aides (rue de la)	Cour-des-Aydes (rue de la)	Sent-Pey (porge)	*Y-29*
Cour-des-Aides (rue de la)	Porte-Saint-Pierre (rue de la)	Non percé	*Y-29*
Cousin (rue)	Sans toponyme	Non percé	*Y-30*
Coyne (rue Max)	Non percé	Non percé / Fossats (3e enceinte)	*Y-31*
Créon (rue de)	Créon (rue de)	Non percé	*X-29*
Cursol (rue de)	Ségur (rue)	Segur (rua de)	*X-30*
Dabadie (rue)	Abadie (rue d')	Turcan (rua de)	*Y-30*
Dasvin (rue)	Herbettes (rue des)	Sausseyra (rua)	*Y-30*

Despaux (rue Ulysse)	Andouilles (rue des)	Columbeyra (rua)	*Y-30*
Devienne (rue Dom)	Douves (rue des)	Non percé / Fossats (3e enceinte)	*Z-31*
Devise (rue de la)	Devise-Sainte-Catherine (rue de la)	Divicia (rua / estey)	*Y-29*
Devise (rue de la)	Devise-Saint-Pierre (rue de la)	Granda-Carpentaria (rua de la)	*Y-29*
Diderot (rue)	Non percé	Non percé	*X-29*
Dieu (rue)	Dieu (rue)	Diu (rua)	*Y-29*
disparu	Acan (rue)	Nacaran (rua de)	*Z-30*
disparu	Castembert (rue)	Pezet (rua de)	*Y-30*
disparu	Douhet (rue)	Sent-Seurin (rua)	*Y-29*
disparu	Peugue (ruisseau)	Peugue (estey deu)	*XY-29*
Douane (quai de la)	Douane (quai de la)	yma de la Mar	*Y-29*
Douves (rue des)	Douves (rue des)	Non percé / Fossats (3e enceinte)	*Z-31*
Duburg (place)	Aubans (rue Sous-les)	Aubans (ruetta deus)	*Z-30*
Duburg (place)	Craberie (rue de la)	Sans toponyme	*Z-30*
Ducru (rue)	Etoile (rue de l')	Sans toponyme	*X-30*
Dudon (rue)	Piffre (rue du)	Beaulaigue (rua)	*Y-29*
Dufau (rue)	Dufau (rue)	Non percé	*X-30*
Duffour-Dubergier (impasse)	Sans toponyme	Peyrouse (rua)	*X-30*
Duffour-Dubergier (rue)	Boule-du-Pétal (rue de la)	Contre-fossat (rua deu)	*X-30*
Duffour-Dubergier (rue)	Non percé	Non percé	*X-30*
Duguit (place Léon)	Monnaie (place de la)	Non percé	*Z-30*
Dulamon (cité)	Sans toponyme	Sans toponyme	*Y-30*
Dumercq (rue)	Mingin (rue)	Peymentada-de-rua Boau (rua)	*Y-30*
Duployé (rue Emile)	Douane (rue de la)	Non percé	*Y-29*
Enghein (rue d')	Enghein (rue d')	Non percé	*X-28*
Entre-deux-Murs (rue)	Entre-deux-Murs (rue)	Puch-Saurigney (rua deu)	*Y-29*
Esprit-des-Lois (rue de l')	Esprit-des-Lois (rue de l')	Non percé	*Y-29*
Etables (rue des)	Non percé	Non percé	*Z-31*
Etuves (rue des)	Etuves (rue des)	Palheyra (rua)	*X-30*
Evêché (passage de l')	Sans toponyme	Non percé	*Y-29*
Fauré (rue)	Montagne (rue)	Sarlat (rua de)	*Y-30*
Faures (rue des)	Faures (rue des)	Faures (rua deus)	*Y-30*
Faures (rue des)	Pichadey (rue)	Puyaduy-de-la-Graba (rua deu)	*Y-30*
Faussets (rue des)	Faussets (rue des)	Gran-Corderia (rua de la)	*Y-29*
Fénelon (rue)	Fénelon (rue)	Non percé	*X-29*
Ferme-de-Richemont (place de la)	Non percé	Non percé	*Y-30*
Ferrère (rue)	Madame-Royale (rue)	Non percé	*Y-28*
Foch (cours du Maréchal)	Douze-Mars (cours du)	Non percé / escarpe (3e enceinte)	*Y-28*
Fontaine-Bouquière (impasse de la)	Fontaine-Bouquière (cul-de-sac de la)	Sans toponyme	*Y-30*
Fort-Louis (rue du)	Fort-Louis (chemin du)	Peyrat (rua deu)	*Z-30*
Fours (rue des)	Fours (rue des)	Forn (rua deu)	*Z-30*
Foy (rue)	Artois (rue d')	Non percé	*Y-28*

Franklin (rue)	Franklin (rue)	Non percé	*X-29*
Fusterie (rue de la)	Fusterie (rue de la)	Carpenteyre/Fusteria (rua de la)	*Z-30*
Gabillon (rue)	Gabillon (rue)	Caguebeu (rua)	*Y-30*
Gabriel (place)	Chapeau-Rouge (rue du)	Mosca (pount de la)	*Y-29*
Gambetta (place)	Dauphine (place)	Non percé	*X-29*
Garat (rue)	Borie (nouvelle rue)	Non percé	*Y-30*
Gensan (rue)	Jeansan (rue)	Johan-Santz (rua de)	*Y-30*
Gensonné (rue)	Saint-Louis (rue)	Non percé	*X-29*
Gerbier (rue)	Gerbier (rue)	Non percé	*Z-31*
Gintrac (rue Elie)	Incurables (rue des)	Non percé / Fossats (3e enceinte)	*Y-30*
Gobineau (rue)	Gobineau (rue)	Non percé	*Y-29*
Gourgue (cours)	Gourgue (cours)	Non percé	*X-28*
Gouvéa (rue)	Gourgues (rue de)	Entre-dos-Murs (rua)	*Y-30*
Gradis (rue David)	Augustins (rue des Petits)	Non percé	*Y-30*
Grands-Hommes (place des)	Grands-Hommes (place des)	Non percé	*X-29*
Grassi (rue de)	Carmélites (rue des)	Duras / Porta-Neba (rua de)	*X-29*
Grassi (rue de)	Treilles (rue des)	Treilhas (rua de las)	*X-29*
Gratiolet (impasse)	Sans toponyme	Sans toponyme	*Y-30*
Gratiolet (rue)	Augustine (rue)	Fanhas (rua de)	*Y-30*
Grave (quai de la)	Grave (quai de la)	yma de la Mar	*Z-30*
Guérin (rue)	Sainte-Jeme	Putz-de-Senta-Gema (rua deu)	*Y-29*
Guesdes (rue Jules)	Saint-Charles (rue)	Non percé	*Z-31*
Guienne (rue)	Guienne (rue)	Cayffernata (rua)	*Y-30*
Guiraude (rue)	Guiraude (rue)	Guyrauda (rua)	*Y-29*
Hâ (rue du)	Hâ (rue du)	Far (rua deu)	*X-30*
Halle (rue de la)	Halle (rue de la)	Non percé	*Y-29*
Hamel (rue du)	Françoise (rue)	Non percé	*Z-30*
Hamel (rue du)	Marbotin (rue)	Non percé	*Z-30*
Henri-IV (rue)	Deux-Places (rue des)	Non percé / Fossats (3e enceinte)	*X-30*
Herbes (rue des)	Herbes (rue des)	Peugue (estey deu)	*Y-29*
Hôpital (rue de l')	Corridor-de-l'Hôpital (rue du)	Estela (rua de l')	*X-30*
Hôtel-de-Ville (rue de l')	Château-Royal (rue du)	Non percé	*X-29*
Hugla (rue)	Hugla (rue)	Crabeyra (rua)	*Y-30*
Hugo (cours Victor)	Bourgogne (Fossés de)	Fossats (2e enceinte)	*Y-30*
Hugo (cours Victor)	Carmes (Fossés des)	Fossats (2e enceinte)	*Y-30*
Hugo (cours Victor)	Hôtel-de-Ville (Fossés de l')	Fossats (2e enceinte)	*Y-30*
Hugo (cours Victor)	Saint-Eloi (Fossés de)	Fossats (2e enceinte)	*Y-30*
impasse privée	Saint-Rémi (impasse)	Sans toponyme	
Intendance (cours de l')	Intendance (fossés de)	Campauria (fossats de)	*X-29*
Jabrun (rue du Père Louis-de)	Gouvion (rue)	Non percé	*X-29*
Jabrun (rue du Père Louis-de)	Non percé	Non percé	*X-29*
Jabrun (rue du Père Louis-de)	Victor (rue)	Non percé	*X-29*
Jaurès (place Jean)	Richelieu (place)	Non percé	*Y-29*

Joffre (rue du Maréchal)	Minimes (rue des)	Sans toponyme / escarpe (3e enceinte)	*X-30*
Jouannet (rue)	Saint-Rémy (petite rue)	Sent-Remedy (petita rua)	*Y-29*
Jullian (place Camille)	Non percé	Non percé	*Y-29*
La Boétie (rue)	Saint-Roch (rue)	Non percé	*X-29*
La Fayette (rue)	Laroche-Jacquelin (rue de)	Non percé	*Y-29*
La Lande (rue)	Lalande (rue de)	La-Landa (rua de)	*Y-30*
La Lande (rue)	Mesan (rue)	La-Landa (rua de)	*Y-30*
Labirat (rue)	Labirat (rue de)	Labirat (rua de)	*Y-30*
Lafargue (place Fernand)	Ancien-Marché (place de l')	Mercat (lou)	*Y-30*
Lainé (place)	Lainé (place)	Non percé	*Y-28*
Lamoureux (rue Charles)	Orléans (rue d')	Non percé	*Y-29*
Lande (rue Paul-Louis)	Sainte-Eulalie (rue)	Senta-Eulalia (rua)	*Y-30*
Lanoire (rue Maurice)	Capeyron (rue)	Capeyron (rua de)	*Y-30*
Laparra (rue Emile)	Pradeau (rue du)	Non percé	*Y-31*
Lattre-de-Tassigny (rond-point du Maréchal-de)	Sans toponyme	Non percé	*X-28*
Lauriers (rue des)	Lauriers (rue des)	Laurey (rua deu)	*Y-29*
Le Reynart (rue)	Bordeloise (rue)	Bordalesa (rua)	*Z-30*
Lemoine (place Jacques)	Piffre (rue du)	Non percé	*Y-29*
Lentillac (rue de)	Entillac (passage d')	Non percé	*Z-31*
Leupold (rue)	Vieille-Corderie (rue de la)	Belha-Corderia (rua de la)	*Y-29*
Leyteire (rue)	Botanique (rue)	Non percé	*Y-30*
Leyteire (rue)	Letellier (rue)	Leyteyra (rua)	*Y-30*
Leyteire (rue)	Leyteire (rue)	Leyteyra (rua)	*Y-30*
Leyteire (rue)	Roux (passage)	Leyteyra (rua)	*Y-30*
Louis (rue)	Comédie (rue de la)	Non percé	*Y-29*
Louis-XVIII (quai)	Louis-XVIII (quai)	yma de la Mar	*Y-28*
Loup (rue du)	Loup (rue du)	Pinhadors / Caudereyra (rua deus)	*Y-29*
Loup (rue du)	Saint-André (rue)	Senta-Gema (rua)	*X-29*
Lyautey (quai du Maréchal)	Bourse (quai de la)	Non percé	*Y-29*
Mabit (place)	Non percé	Non percé	*Y-30*
Mably (rue)	Mably (rue)	Non percé	*X-29*
Magendie (rue)	Mingin (rue)	Peymentada-de-rua Boau (rua)	*Y-30*
Maison-Daurade (rue de la)	Maison-Dorade (rue de la)	Entre-dos-Murs (rua)	*Y-29*
Mallet (rue Jean-de)	Malet (grande rue)	Non percé	*Z-31*
Marbotin (rue)	Marbotin (impasse)	Non percé	*Y-30*
Marengo (rue de)	Marengo (rue de)	Non percé	*Y-30*
Margaux (impasse)	Margaux (impasse)	Sans toponyme	*Y-29*
Margaux (rue)	Margaux (rue)	Margaus (rua de)	*Y-29*
Marne (cours de la)	Saint-Jean (grande rue)	Non percé / Fossats (3e enceinte)	*Z-31*
Martignac (rue)	Chapelet (rue du)	Sans toponyme	*X-29*
Maubec (impasse)	Sans toponyme	Sans toponyme	*Z-30*
Maubec (rue)	Maubec (rue)	Maubec (rua de)	*Y-30*
Maucaillou (place du)	Maucaillau (rue)	Olme-Papon (cantoun de)	*Y-30*
Maucoudinat (rue)	Maucoudinat (rue)	Putz-d'Alhan (rua deu)	*Y-29*
Maucouyade (impasse)	Maucouyade (rue)	Coffey (rua)	*Y-29*
Mauriac (impasse)	Mauriac (impasse)	Putz-Salat (rua deu)	*Y-30*

Mauriac (rue)	Truyes (rue des)	Las-Truges (rua de las)	*Y-30*
Mautrec (rue)	Mautrec (rue)	Mautreyt (rua de)	*X-29*
Menuts (rue des)	Menuts (rue des)	Menuts (rua deus)	*Y-30*
Merci (impasse de la)	Mercy (impasse de la)	La-Ferreyra (rua de)	*Y-29*
Merci (rue de la)	Merci (rue de la)	Sent-Symeon (rua)	*Y-29*
Mérignac (rue)	Mérignac (rue)	Langon (rua de)	*Y-29*
Métivier (rue)	Métiviers (rue)	Bedilhon (rua de)	*Y-29*
Meunier (place André dit Mureine)	Fort-Louis (édifice public)	Non percé (Peyrat puis Fort Louis)	*Z-31*
Meynard (place)	Marché-Neuf (place du)	Sent-Johan-et-Sent-Miqueu (porge)	*Y-30*
Millange (rue de)	Petit-Loup (rue du)	Campeu (rua)	*Y-29*
Minimettes (impasse des)	Sans toponyme	Sans toponyme	*X-30*
Miqueu (rue Arnaud)	Cancera (rue du Petit)	Arnaud-Miqueu (rua)	*Y-29*
Miqueu (rue Arnaud)	Miqueu (rue Arnaud)	Petit-Cancera (rua deu)	*Y-29*
Mirail (rue du)	Mirail (rue du)	Miralh (rua deu)	*Y-30*
Miséricorde (rue de la)	Remparts-Sainte-Eulalie (rue des)	Non percé	*X-30*
Monnaie (Porte-de-la)	Sans toponyme	Non percé	*Z-30*
Monnaie (quai de la)	Monnaie (quai de la)	yma de la Mar	*Z-30*
Montaigne (rue Michel-de)	Montaigne (rue Michel-de)	Non percé	*X-29*
Montbazon (rue)	Monbazon (rue)	Sent-Andreu (rua)	*X-29*
Montesquieu (rue)	Montesquieu (rue)	Non percé	*X-29*
Moulin (place Jean)	Non percé	Non percé	*X-29*
Moulin (rue du)	Moulin (rue du)	Fusteria / Molin (rua de la, rua deu)	*Z-30*
Moulinié (impasse)	Sans toponyme	Sans toponyme	*Y-30*
Moulinié (rue)	Cayre (rue du)	Martin-Faisan (rua)	*Y-30*
Muguet (rue du)	Muguet (rue du)	Moustet (rua)	*Y-30*
Mulet (rue du)	Mulet (rue du)	Trompilhon (rua de)	*Y-29*
Munich (allées de)	Sans toponyme	Non percé	*Y-28*
Nancel-Pénard (rue du Dr-Charles)	Dauphine (rue)	Non percé / Fossats (3e enceinte)	*X-29*
Nérigean (rue)	Nérigean (rue)	Nerayen (rua de)	*Z-30*
Neuve (rue)	Neuve (rue)	Neba (rua)	*Y-30*
Noviciat (rue du)	Noviciat (rue du)	Non percé	*Z-30*
Observance (rue de l')	Observance (rue de l')	Sans toponyme	*Y-30*
Orléans (allées d')	Angoulême (allées d')	Non percé	*Y-29*
Painlevé (rue Paul)	Jardin (rue du)	Non percé	*X-29*
Palais (place du)	Palais (place du)	Ombreyra (castet de l', rua de l')	*Y-29*
Palais-de-l'Ombrière (rue du)	Palais (rue du)	Non percé (castet de l'Ombreyra)	*Y-29*
Palanques (rue des)	Palanques (rue des)	Molin-Sent-Andreu (rua deu)	*X-30*
Parlement-Ste-Catherine (place du)	Marché-Royal (place du)	Far-de-Lesparra (rua deu)	*Y-29*
Parlement-Ste-Catherine (rue du)	Parlement (rue du)	Far-de-Lesparra (rua deu)	*Y-29*
Parlement-St-Pierre (rue du)	Parlement (rue du)	Far-de-Lesparra (rua deu)	*Y-29*
Pas-Saint-Georges (impasse du)	Pas-Saint-Georges (impasse du)	Sans toponyme	*Y-29*
Pas-Saint-Georges (rue du)	Epiciers (rue des)	Espiceys (rua deus)	*Y-29*

Pas-Saint-Georges (rue du)	Fort-Lesparre (rue du)	Putz-de-Banhacat (rua deu)	*Y-29*
Pas-Saint-Georges (rue du)	Pas-Saint-Georges (rue du)	La-Belha-Gleysa (rua de)	*Y-29*
Pas-Saint-Georges (rue du)	Puits-de-Bagne-à-Cap (rue du)	Putz-de-Banhacat (rua deu)	*Y-29*
Pasteur (cours)	Non percé	Non percé	*Y-30*
Pasteur (cours)	Tanneurs (fossés des)	Fossats (2e enceinte)	*Y-30*
Pelletan (place Camille)	Cordeliers (place des)	Non percé / Minors (conbent deus fraires)	*Y-30*
Permentade (rue)	Permentade (rue)	Permentada/Paymantada-de-Maucalhau (rua)	*Y-30*
Petits-Capérans (rue des)	Sans toponyme	Sans toponyme	*Y-29*
Pey-Berland (place)	Archevêché (place de l')	Sent-Andreu (plassa)	*X-29*
Pey-Berland (place)	Archevêché (place de l')	Sent-Andreu (plassa)	*X-29*
Pey-Berland (place)	Peugue (rue du)	Dejus-lo-Mur (rua)	*X-29*
Pey-Berland (place)	Pradel (rue)	Non percé	*X-29*
Pey-Berland (place)	Saint-André (petite place)	Sans toponyme	*X-29*
Pey-Berland (place)	Saint-André (petite rue)	Sent-Andreu (petita rua)	*X-29*
Pey-Berland (place)	Saint-André (place)	Sent-Andreu (plassa)	*X-29*
Pey-Berland (place), disparue	Sainte-Hélène (rue)	Non percé	*X-29*
Peyronnet (rue)	Peyronnet (rue)	Non percé / Fossats (3e enceinte)	*Z-31*
Philippe (rue Gaspard)	Casse (rue du)	Maucalhau/Casse (rua)	*Y-30*
Phillipart (rue Fernand)	Royale (rue)	Non percé	*Y-29*
Pilet (rue)	Pilet (rue)	Penteneyra (rua)	*Y-30*
Piliers-de-Tutelle (rue des)	Pedagen (rue)	Pey-Dagen (rua)	*Y-29*
Piliers-de-Tutelle (rue des)	Piliers-de-Tutelle (rue des)	Non percé	*Y-29*
Planterose (rue)	Planterose (rue)	Planta-Rosa (rua)	*Y-30*
Plateforme (rue de la)	Plateforme (rue de la)	Non percé	*X-30*
Poitevine (impasse)	Voûte-du-Peugue (rue de la)	Peugue (estey deu)	*Y-29*
Pont-de-la-Mousque (rue du)	Pont-de-la-Mousque (rue du)	Entre-dos-Murs (rua)	*Y-29*
Pontets (rue des)	Pontets (rue des)	Pountets-de-las-Salineyras (rua deus)	*Y-30*
Poquelin-Molière (rue)	Carmes (rue des Petits)	Non percé	*X-29*
Poquelin-Molière (rue)	Monmiéjan (rue)	Mimisan (rua de)	*X-29*
Poquelin-Molière (rue)	Saint-Christoly (rue)	Sent-Christoly (rua)	*X-29*
Port (rue du)	Port (rue du)	Port (rua deu)	*Z-30*
Portail (rue du)	Portail (rue du)	Non percé	*Z-30*
Porte-Basse (rue de la)	Lois (rue des)	Putz-de-Toscanan (rua deu)	*Y-30*
Porte-Basse (rue de la)	Porte-Basse (rue de la)	Putz-de-Toscanan (rua deu)	*Y-30*
Porte-de-la-Monnaie (rue de la)	Monnaie (rue de la)	Angles (rua deus)	*Z-30*
Porte-des-Portanets (rue de la)	Porte-du-Portanets (rue de la)	Non percé	*Y-29*
Porte-Dijeaux (rue)	Porte-Dijeaux (rue)	Porta-Dijeus (rua)	*X-29*
Porte-du-Cailhau (rue de la)	Porte-du-Caillau (rue)	Calahu (porta deu)	*Y-29*
Porte-Saint-Jean (rue de la)	Porte-Saint-Jean (rue de la)	Porta-Sent-Johan (rua de la)	*Y-29*
Porto-Riche (place Georges de)	Saint-Remi (place)	Sent-Remedy (porge)	*Y-29*

Pressensé (place Francis de)	Henri-IV (place)	Non percé / Fossats (3e enceinte)	*Y-30*
Puits-des-Cazeaux (rue du)	Puits-des-Cazeaux (rue du)	Putz-deus-Casaus (rua deu)	*Y-30*
Puits-des-Cujols (rue du)	Puits-des-Cujols (rue du)	Puts-de-Cujoles/Costinhan (rua deu)	*Y-29*
Puy-Paulin (place)	Puy-Paulin (place)	Puch-Paulin (plassa)	*X-29*
Quinconces (esplanade des)	Louis XVI	Tropeyta (castet de)	*X-28*
Quinconces (place des)	Louis XVI	Tropeyta (castet de)	*X-28*
Ravez (rue)	Non percé	Non percé	*Y-30*
Reclus (rue Elisée)	Rohan (rue)	Non percé	*X-29*
Remparts (rue des)	Remparts (rue des)	Entre-dos-Murs (rua)	*X-29*
Renaudel (place Pierre)	Sans toponyme	Senta-Crotz (porge)	*Z-30*
Renière (rue)	Renière (rue)	Entre-dos-Murs (rua)	*Y-30*
République (place de la)	Armes (place d')	Far (castet deu)	*X-30*
Richelieu (quai)	Bourgogne (quai de)	yma de la Mar	*Y-29*
Rohan (Place)	Château-Royal (rue du)	Non percé	*X-29*
Rohan (Place)	Rohan (place de)	Sans toponyme	*X-29*
Rousseau (rue Jean-Jacques)	Rousseau (rue Jean-Jacques)	Non percé	*X-29*
Rousselle (rue de la)	Rousselle (rue de la)	Rocela (rua de la)	*Y-30*
Ruat (rue de)	Saint-Paul-en-Ville (rue)	Sent-Pau (rua de)	*X-29*
Rue-Neuve (impasse de la)	Rue-Neuve (impasse de la)	Sans toponyme	*Y-30*
Saige (rue)	Intendance (rue de l')	Pes-Belh (rua deu)	*Y-29*
Saincric (rue)	Sans toponyme	Non percé / Fossats (escarpe 3e enceinte)	*Y-30*
Saint-Benoît (rue)	Lepelletier (rue)	Non percé	*Z-30*
Saint-Christoly (place)	Saint-Christoly (petite rue)	Putz-de-Bertulh (rua deu)	*X-29*
Sainte-Cadenne (impasse)	Cadenne (impasse)	Mossen-Cadene (rua de)	*Y-30*
Sainte-Catherine (impasse)	Monnaie (impasse de la)	Moneda (rua de la)	*Y-29*
Sainte-Catherine (rue)	Aquitaine (rue d')	Sent-Julian (rua)	*Y-29*
Sainte-Catherine (rue)	Bouhaut (rue)	Boau (rua)	*Y-29*
Sainte-Catherine (rue)	Cahernan (rue du)	Cayffernan (rua deu)	*Y-29*
Sainte-Catherine (rue)	Marchande (rue)	Banqueria / Sent-Progeyt (rua)	*Y-29*
Sainte-Catherine (rue)	Poisson-Salé (rue du)	Molin-de-la-Cadena (rua deu)	*Y-29*
Sainte-Catherine (rue)	Sainte-Catherine (rue)	Senta-Catherina (rua)	*Y-29*
Sainte-Catherine (rue)	Trois-Mariés (rue des)	Banqueria / Sent-Progeyt (rua)	*Y-29*
Sainte-Colombe (rue)	Sainte-Colombe (place)	Senta-Coloma (gleysa)	*Y-29*
Sainte-Colombe (rue)	Sainte-Colombe (rue)	Senta-Coloma (rua)	*Y-29*
Sainte-Croix (quai)	Sainte-Croix (quai)	yma de la Mar	*Z-30*
Sainte-Eulalie (place)	Cimetière (rue du)	Senta-Eulalia (porge)	*X-30*
Sainte-Eulalie (place)	Sainte-Eulalie (place)	Senta-Eulalia (porge)	*X-30*
Sainte-Eulalie (place)	Sans toponyme	Senta-Eulalia (porge)	*X-30*
Saint-Eloi (rue)	Saint-Eloi (impasse)	Sent-Elegi (rua)	*Y-30*
Saint-François (rue)	Saint-François (rue)	Non percé / Minors (conbent deus fraires)	*Y-30*
Saint-James (impasse)	Saint-James (cul-de-sac)	Sans Toponyme	*Y-30*
Saint-James (rue)	Saint-James (rue)	Sent-James (rua)	*Y-30*
Saint-John-Perse (square)	Sans toponyme	Non percé	*X-30*

Saint-Paul (impasse)	Saint-Paul (impasse)	Sans toponyme	*Y-30*
Saint-Pierre (impasse)	Saint-Pierre (cul-de-sac)	Puch/Ferradre (rua)	*Y-29*
Saint-Pierre (place)	Non percé	Non percé	*Y-29*
Saint-Projet (impasse)	Saint-Projet (impasse)	Noalhan (ruetta de la sala de)	*Y-29*
Saint-Projet (place)	Saint-Projet (place)	Sent-Progeyt (plassa)	*Y-29*
Saint-Rémi (rue)	Saint-Rémy (rue)	Sent-Remedy (rua)	*Y-29*
Saint-Siméon (rue)	Saint-Siméon (rue)	Sent-Symeon (rua)	*Y-29*
Salinières (ou de Bourgogne porte des)	Sans toponyme	Salineyras (porta de las)	*Y-30*
Salinières (quai des)	Salinières (quai des)	yma de la Mar	*Z-30*
Sanche-de-Pomiers (rue)	Pommiers (rue des)	Pomeys (rua de)	*Y-30*
Sarget (passage)	Sans toponyme	Non percé	*X-29*
Sarrail (place du Général)	Sans toponyme	Augustins (au putz deus)	*Y-30*
Sau (rue de la)	Sau (rue de la)	Lopsault (rua de)	*Y-30*
Saumenude (rue)	Sau-Menude (rue)	Sos-Menudas (rua de las)	*Y-30*
Sauvageau (rue Camille)	Sainte-Croix (rue)	Sanguinengua/Senta-Crotz (rua)	*Z-30*
Séminaire (place du)	Sans toponyme	Non percé	*Z-30*
Serpolets (rue du)	Serpolet (rue du)	Sarporar (rua deu)	*Y-29*
Sèze (rue de)	Sèze (rue de)	Non percé	*X-28*
Soleil (rue du)	Soleil (rue du)	Dacra (rua)	*Y-30*
Tanesse (rue)	Tanesse (rue)	Non percé	*X-30*
Temple (rue du)	Neuve-du-Temple (rue)	Non percé	*X-29*
Temple (rue du)	Temple (rue du)	Temple (rua deu)	*X-29*
Tessier (rue Honoré)	Figuière (rue)	Non percé / Carmes (conbent deus)	*Y-30*
Teulère (rue)	Poudiot (rue)	Entre-dos-Murs (rua)	*Y-30*
Tombe-l'Oly (rue)	Tombeloly (rue)	Bernard-Piucera (rua)	*Y-30*
Toulouse-Lautrec (rue)	Glacières (rue des)	Non percé	*X-29*
Tour-de-Gassies (passage de la)	Sans toponyme	Sans toponyme	*Y-29*
Tour-de-Gassies (rue)	Tour-de-Gassies (rue)	Obscura (rua)	*Y-29*
Tour-du-Pin (rue de la)	Tour-du-Pin (rue de la)	Pountets-de-las-Salineyras (rua deus)	*Z-30*
Tournon (cours de)	Tournon (cours de)	Non percé	*X-28*
Tourny (allées de)	Chaussée-Tourny (rue)	Burga / Medoca (rua de, rua de Porta-)	*X-29*
Tourny (allées de)	Tourny (allées de)	Burga / Medoca (rua de, rua de Porta-)	*X-29*
Tourny (place de)	Tourny (place)	Sent-German (porta)	*X-28*
Traversanne (rue)	Traversane (rue)	Traversana (rua)	*Y-30*
Trente-Juillet (cours du)	Douze-Mars (cours du)	Non percé	*Y-29*
Trois-Chandeliers (rue des)	Trois-Chandeliers (rue des)	Las-Comas (rua de)	*Y-29*
Trois-Conils (rue des)	Trois-Conils (rue des)	Peyron / Sent-Andreu (rua)	*Y-29*
Tustal (rue)	Tustal (rue)	Artigua (rua de l')	*Y-29*
Vache (rue de la)	Lavache (rue)	Sans toponyme	*Y-29*
Vauban (rue)	Bourbon (rue de)	Non percé	*Y-28*
Vauthier (square Jean)	Sans toponyme	Senta-Crotz (porge)	*Z-30*
Verdun (cours de)	Jardin-Public (cours du)	Non percé / Fossats (3e enceinte)	*Y-28*
Verteuil (rue)	Verteuil (rue)	Non percé	*X-29*
Veyrines (rue)	Veyrines (rue)	Veyrinas (rua de)	*Y-30*

Victoire (place de la)	Aquitaine (place d' et place intérieure d')	Sent-Julian (porta)	*Y-30*
Vieille-Tour (impasse de la)	Sans toponyme	Sans toponyme	*X-29*
Vieille-Tour (rue de la)	Vieille-Tour (rue de la)	Sans toponyme	*X-29*
Vieux-Marché (rue du)	Marché (impasse du)	Mercat (rua deu)	*Y-30*
Vignes (rue des)	Vignes (rue des)	Vinhas (rua de las)	*Z-30*
Villeneuve (rue)	Villeneuve (rue)	Non percé	*X-29*
Vinet (rue Elie)	Traversière (rue)	Pousse-Penilh (rua)	*Y-29*
Vinet (square Elie)	Sans toponyme	Non percé	*Y-29*
Vital-Carles (rue)	Hôpital (rue de l')	Estela (rua de l')	*X-29*
Vital-Carles (rue)	Non percé	Non percé	*X-29*
Vital-Carles (rue)	Vauxhall (rue du)	Non percé	*X-29*
Voltaire (rue)	Voltaire (rue)	Non percé	*X-29*
Welles (Jacques de)	Brenet (rue)	Non percé	*Z-30*

Table de concordance des toponymes classée par ordre alphabétique des toponymes du plan cadastral de 1811-1821

(colonne de gauche)

Index 1811-1821	Index actuel (Foldex)	Index médiéval	*Réf.*
Abadie (rue d')	Dabadie (rue)	Turcan (rua de)	*Y-30*
Acan (rue)	*disparu*	Nacaran (rua de)	*Z-30*
Albret (cours d')	Albret (cours d')	Non percé / Fossats (3e enceinte)	*X-30*
Albret (rue d')	Bonie (rue des Frères)	Peugue (estey deu)	*X-30*
Allamandiers (rue des)	Allamandiers (rue des)	Alamandeys (rua deus)	*Z-30*
Allaudettes (rue des)	Allaudettes (rue des)	Putz-deus-Alaudatz (rua deu)	*Y-29*
Ancien-Marché (place de l')	Lafargue (place Fernand)	Mercat (lou)	*Y-30*
Andouilles (rue des)	Despaux (rue Ulysse)	Columbeyra (rua)	*Y-30*
Andronne (rue)	Andronne (rue)	Androna (rua)	*Z-30*
Angoulême (allées d')	Orléans (allées d')	Non percé	*Y-29*
Aquitaine (cours d')	Briand (cours Aristide)	Non percé / Fossats (3e enceinte)	*Y-30*
Aquitaine (place d' et place intérieure d')	Victoire (place de la)	Sent-Julian (porta)	*Y-30*
Aquitaine (rue d')	Sainte-Catherine (rue)	Sent-Julian (rua)	*Y-29*
Archevêché (place de l')	Pey-Berland (place)	Sent-Andreu (plassa)	*X-29*
Archevêché (place de l')	Pey-Berland (place)	Sent-Andreu (plassa)	*X-29*
Argentiers (cul-de-sac des)	Argentiers (passage des)	La-Comptableria (rua de la)	*Y-29*
Argentiers (cul-de-sac des)	Basques (place des)	Sans toponyme	*Y-29*
Argentiers (rue des)	Argentiers (rue des)	Dauradeys (rua deus)	*Y-29*
Armes (place d')	République (place de la)	Far (castet deu)	*X-30*
Artois (rue d')	Foy (rue)	Non percé	*Y-28*
Aubans (rue Sous-les)	Duburg (place)	Aubans (ruetta deus)	*Z-30*
Augustine (rue)	Gratiolet (rue)	Fanhas (rua de)	*Y-30*
Augustins (rue des Petits)	Gradis (rue David)	Non percé	*Y-30*
Augustins (rue des)	Augustins (rue des)	Dabant-los-Augustins (rua)	*Y-30*
Ausone (rue)	Ausone (rue)	Non percé	*Y-29*
Ayres (rue des)	Ayres (rue des)	Eyras/Ayras (rua de las)	*Y-30*
Bahutiers (rue des)	Bahutiers (rue des)	Putz-deus-Judius (rua deu)	*Y-29*
Baubadat (rue)	Beaubadat (rue)	Magudas (rua de)	*X-29*
Bénédictines (rue des)	Bénédictines (rue des)	Non percé	*Z-30*
Bergère (rue)	Camille-Jullian (place)	Sans toponyme	*Y-29*
Berry (allées de)	Chartres (allées de)	Non percé	*Y-28*
Berry (rue du)	Burguet (rue Jean)	Non percé / escarpe (3e enceinte)	*X-30*
Beyssac (rue)	Bayssac (rue)	Bayssac (rua de)	*Z-30*
Birouette (impasse)	Birouette (impasse)	Cans / Ramon-Johan (rua)	*X-30*
Borde-Franque (rue)	Bordefranque (passage)	Brayac (ruetta deu sou de)	*Y-29*
Bordeloise (rue)	Le Reynart (rue)	Bordalesa (rua)	*Z-30*
Borie (nouvelle rue)	Garat (rue)	Non percé	*Y-30*

Botanique (rue)	Leyteire (rue)	Non percé	*Y-30*
Boucheries (rue des)	Boucheries (rue des)	Boqueyra (porta)	*Y-30*
Bouffard (rue)	Bouffard (rue)	Non percé / Fossats (3e enceinte)	*X-29*
Bouhaut (rue)	Sainte-Catherine (rue)	Boau (rua)	*Y-29*
Boulan (rue)	Boulan (rue)	Non percé	*X-29*
Boule-du-Pétal (rue de la)	Duffour-Dubergier (rue)	Contre-fossat (rua deu)	*X-30*
Bouquière (impasse)	Bouquière (impasse)	Rosan (ruetta de)	*Y-30*
Bouquières (rue)	Bouquière (rue)	Boqueyra/Porta-Boqueyra (rua)	*Y-30*
Bourbon (rue de)	Vauban (rue)	Non percé	*Y-28*
Bourgogne (Fossés de)	Hugo (cours Victor)	Fossats (2e enceinte)	*Y-30*
Bourgogne (place de)	Bir-Hakeim (place de)	Salineyras (porta de las)	*Y-30*
Bourgogne (quai de)	Richelieu (quai)	yma de la Mar	*Y-29*
Bourgogne (rue de)	Baurein (rue)	Non percé	*Y-30*
Bourse (quai de la)	Lyautey (quai du Maréchal)	Non percé	*Y-29*
Bouviers (rue des)	Bouviers (rue des)	Boyes (rua deus)	*Z-30*
Bragard (rue)	Bragard (rue)	Jehan-Gazen (rua)	*Y-30*
Brenet (rue)	Welles (Jacques de)	Non percé	*Z-30*
Buffon (rue)	Buffon (rue)	Non percé / Predicadors (conbent deus fraires)	*X-29*
Cadenne (impasse)	Sainte-Cadenne (impasse)	Mossen-Cadene (rua de)	*Y-30*
Cahernan (rue du)	Sainte-Catherine (rue)	Cayffernan (rua deu)	*Y-29*
Caillabeth (impasse)	Caillabet (impasse)	Putz-Velh-deu-Far (rua deu)	*X-30*
Cancera (rue du Grand)	Cancera (rue du)	Gran-Cancera (rua deu)	*Y-29*
Cancera (rue du Petit)	Miqueu (rue Arnaud)	Arnaud-Miqueu (rua)	*Y-29*
Candale (rue de)	Candale (rue de)	Non percé / Augustins (conbent deus fraires)	*Y-30*
Capérans (rue des)	Capérans (rue des)	Pay-Macau (rua)	*Y-29*
Capeyron (rue)	Lanoire (rue Maurice)	Capeyron (rua de)	*Y-30*
Capucins (place des et place intérieure des)	Capucins (place des)	Non percé / 3e enceinte	*Y-30*
Carbonneau (rue)	Carbonneau (rue)	Carboneu (rua)	*Z-30*
Carmélites (rue des Petites)	Bergeret (rue)	Non percé / Minors (conbent deus fraires)	*Y-30*
Carmélites (rue des)	Grassi (rue de)	Duras / Porta-Neba (rua de)	*X-29*
Carmes (Fossés des)	Hugo (cours Victor)	Fossats (2e enceinte)	*Y-30*
Carmes (rue des Petits)	Poquelin-Molière (rue)	Non percé	*X-29*
Carmes (rue des)	Canihac (rue)	Carmes (rua deus)	*Y-30*
Carpenteyre (rue)	Cancera (rue du)	Petita-Carpentaria (rua de la)	*Y-29*
Carpenteyre (rue)	Carpenteyre (rue)	Fusteria (rua de la)	*Z-30*
Casse (rue du)	Philippe (rue Gaspard)	Maucalhau/Casse (rua)	*Y-30*
Castelmoron (rue)	Castelmoron (rue)	Non percé	*X-29*
Castembert (rue)	*disparu*	Pezet (rua de)	*Y-30*
Castillon (rue de)	Castillon (rue de)	Castelhon (rua de)	*X-29*
Causse-Rouge (rue)	Causserouge (rue)	Caussaroya (rua)	*Y-30*
Cayre (rue du)	Moulinié (rue)	Martin-Faisan (rua)	*Y-30*
Cerf-Volant (rue du)	Cerf-Volant (rue du)	Cer-Bolant (rua deu)	*Y-29*
Chai-des-Farines (rue du)	Chai-des-Farines (rue du)	Coquilla (rua de la)	*Y-29*
Chanteloup (place)	Canteloup (place)	Sent-Johan-et-Sent-Miqueu (porge) / Cantalop (plassa)	*Y-30*

Chantre (rue)	Chantre (rue)	Non percé / Fossats (3e enceinte)	*Y-30*
Chapeau-Rouge (Fossés du)	Chapeau-Rouge (cours du)	Tropeyta (fossats de)	*Y-29*
Chapeau-Rouge (rue du)	Gabriel (place)	Mosca (pount de la)	*Y-29*
Chapelet (place du)	Chapelet (place du)	Non percé	*X-29*
Chapelet (rue du)	Martignac (rue)	Sans toponyme	*X-29*
Chapelle-Saint-Jean (rue de la)	Chapelle-Saint-Jean (rue de la)	Capera-Sent-Johan (rua de la)	*Y-29*
Château-Royal (rue du)	Hôtel-de-Ville (rue de l')	Non percé	*X-29*
Château-Royal (rue du)	Rohan (Place)	Non percé	*X-29*
Château-Trompette (rue du)	Château-Trompette (rue du)	Non percé	*Y-28*
Chaussée-Tourny (rue)	Tourny (allées de)	Burga / Medoca (rua de, rua de Porta-)	*X-29*
Cimetière (rue du)	Sainte-Eulalie (place)	Senta-Eulalia (porge)	*X-30*
Clare (rue)	Clare (rue)	Clara (rua)	*Y-30*
Cloître (rue du)	Cloître (rue du)	Non percé / Minors (conbent deus fraires)	*Y-30*
Combes (rue des)	Corcelle (rue)	Combas (rua de las)	*Y-29*
Comédie (place de la)	Comédie (place de la)	Burga / Medoca (rua de, rua de Porta-)	*Y-29*
Comédie (rue de la)	Louis (rue)	Non percé	*Y-29*
Condé (rue de)	Condé (rue de)	Non percé	*Y-29*
Condillac (rue)	Condillac (rue)	Corderia (rua de la)	*X-29*
Contre-Escarpe (rue)	Contrescarpe (rue)	Sans toponyme (escarpe 3e enceinte)	*Y-30*
Coquille (rue de la)	Coquille (rue de la)	Sans toponyme	*Y-29*
Cordeliers (place des)	Pelletan (place Camille)	Non percé / Minors (conbent deus fraires)	*Y-30*
Corridor-de-l'Hôpital (rue du)	Hôpital (rue de l')	Estela (rua de l')	*X-30*
Courbin (rue)	Courbin (rue)	Courbin (rua)	*Y-29*
Cour-des-Aydes (rue de la)	Cour-des-Aides (rue de la)	Sent-Pey (porge)	*Y-29*
Craberie (rue de la)	Duburg (place)	Sans toponyme	*Z-30*
Créon (rue de)	Créon (rue de)	Non percé	*X-29*
Dauphine (place)	Gambetta (place)	Non percé	*X-29*
Dauphine (rue)	Nancel-Pénard (rue du Dr-Charles)	Non percé / Fossats (3e enceinte)	*X-29*
Désirade (rue)	Buhan (rue)	Desirade (rua)	*Y-29*
Deux-Places (rue des)	Henri-IV (rue)	Non percé / Fossats (3e enceinte)	*X-30*
Devise-Sainte-Catherine (rue de la)	Devise (rue de la)	Divicia (rua / estey)	*Y-29*
Devise-Saint-Pierre (rue de la)	Devise (rue de la)	Granda-Carpentaria (rua de la)	*Y-29*
Dieu (rue)	Dieu (rue)	Diu (rua)	*Y-29*
Douane (quai de la)	Douane (quai de la)	yma de la Mar	*Y-29*
Douane (rue de la)	Duployé (rue Emile)	Non percé	*Y-29*
Douhet (rue)	*disparu*	Sent-Seurin (rua)	*Y-29*
Douves (rue des)	Devienne (rue Dom)	Non percé / Fossats (3e enceinte)	*Z-31*
Douves (rue des)	Douves (rue des)	Non percé / Fossats (3e enceinte)	*Z-31*
Douze-Mars (cours du)	Foch (cours du Maréchal)	Non percé / escarpe (3e enceinte)	*Y-28*

Douze-Mars (cours du)	Trente-Juillet (cours du)	Non percé	*Y-29*
Dufau (rue)	Dufau (rue)	Non percé	*X-30*
Dutrouilh (rue)	Blanc-Dutrouilh (rue)	Non percé / Fossats (3e enceinte)	*X-28*
Enfer (rue d')	Bahutiers (rue des)	Petit-Judas (rua deu)	*Y-29*
Enghein (rue d')	Enghein (rue d')	Non percé	*X-28*
Entillac (passage d')	Lentillac (rue de)	Non percé	*Z-31*
Entre-deux-Murs (rue)	Entre-deux-Murs (rue)	Puch-Saurigney (rua deu)	*Y-29*
Entre-deux-Places (rue)	Bigot (rue)	Non percé / escarpe (3e enceinte)	*Y-30*
Entre-deux-Places (rue)	Broca (rue Paul)	Non percé / escarpe (3e enceinte)	*Y-30*
Epiciers (rue des)	Pas-Saint-Georges (rue du)	Espiceys (rua deus)	*Y-29*
Esprit-des-Lois (rue de l')	Esprit-des-Lois (rue de l')	Non percé	*Y-29*
Etoile (rue de l')	Ducru (rue)	Sans toponyme	*X-30*
Etuves (rue des)	Etuves (rue des)	Palheyra (rua)	*X-30*
Faures (rue des)	Faures (rue des)	Faures (rua deus)	*Y-30*
Faussets (rue des)	Faussets (rue des)	Gran-Corderia (rua de la)	*Y-29*
Fénelon (rue)	Fénelon (rue)	Non percé	*X-29*
Figuière (rue)	Tessier (rue Honoré)	Non percé / Carmes (conbent deus)	*Y-30*
Fontaine-Bouquière (cul-de-sac de la)	Fontaine-Bouquière (impasse de la)	Sans toponyme	*Y-30*
Fort-Lesparre (rue du)	Pas-Saint-Georges (rue du)	Putz-de-Banhacat (rua deu)	*Y-29*
Fort-Louis (chemin du)	Fort-Louis (rue du)	Peyrat (rua deu)	*Z-30*
Fort-Louis (édifice public)	Meunier (place André dit Mureine)	Non percé (Peyrat puis Fort Louis)	*Z-31*
Fours (rue des)	Fours (rue des)	Forn (rua deu)	*Z-30*
Françoise (rue)	Hamel (rue du)	Non percé	*Z-30*
Franklin (rue)	Franklin (rue)	Non percé	*X-29*
Fusterie (rue de la)	Fusterie (rue de la)	Carpenteyre/Fusteria (rua de la)	*Z-30*
Gabillon (rue)	Gabillon (rue)	Caguebeu (rua)	*Y-30*
Gerbier (rue)	Gerbier (rue)	Non percé	*Z-31*
Glacières (rue des)	Toulouse-Lautrec (rue)	Non percé	*X-29*
Gobineau (rue)	Gobineau (rue)	Non percé	*Y-29*
Gourgue (cours)	Gourgue (cours)	Non percé	*X-28*
Gourgues (rue de)	Coubertin (rue Pierre-de)	Entre-dos-Murs (rua)	*Y-30*
Gourgues (rue de)	Gouvéa (rue)	Entre-dos-Murs (rua)	*Y-30*
Gouvion (rue)	Jabrun (rue du Père Louis-de)	Non percé	*X-29*
Grands-Hommes (place des)	Grands-Hommes (place des)	Non percé	*X-29*
Grave (quai de la)	Grave (quai de la)	yma de la Mar	*Z-30*
Guienne (rue)	Guienne (rue)	Cayffernata (rua)	*Y-30*
Guiraude (rue)	Guiraude (rue)	Guyrauda (rua)	*Y-29*
Hâ (rue du)	Hâ (rue du)	Far (rua deu)	*X-30*
Halle (rue de la)	Halle (rue de la)	Non percé	*Y-29*
Henri-IV (place)	Pressensé (place Francis de)	Non percé / Fossats (3e enceinte)	*Y-30*
Herbes (rue des)	Herbes (rue des)	Peugue (estey deu)	*Y-29*
Herbettes (rue des)	Dasvin (rue)	Sausseyra (rua)	*Y-30*

Hôpital (rue de l')	Vital-Carles (rue)	Estela (rua de l')	*X-29*
Hôtel-de-Ville (Fossés de l')	Hugo (cours Victor)	Fossats (2e enceinte)	*Y-30*
Hugla (rue)	Hugla (rue)	Crabeyra (rua)	*Y-30*
Impasse (rue de l')	Berrouet (rue)	Non percé / Peyrat-Sancta-Crotz	*Z-30*
Incurables (rue des)	Alembert (rue d')	Non percé	*Y-30*
Incurables (rue des)	Gintrac (rue Elie)	Non percé / Fossats (3e enceinte)	*Y-30*
Intendance (fossés de)	Intendance (cours de l')	Campauria (fossats de)	*X-29*
Intendance (petite rue de l')	Combes (rue Louis)	Sans toponyme	*Y-29*
Intendance (rue de l')	Saige (rue)	Pes-Belh (rua deu)	*Y-29*
Jardin (rue du)	Painlevé (rue Paul)	Non percé	*X-29*
Jardin-Public (cours du)	Verdun (cours de)	Non percé / Fossats (3e enceinte)	*Y-28*
Jeansan (rue)	Gensan (rue)	Johan-Santz (rua de)	*Y-30*
Judaïque (rue)	Cheverus (rue des)	Judaïca / Cadaujac (rua)	*X-29*
Labirat (rue de)	Labirat (rue)	Labirat (rua de)	*Y-30*
Lainé (place)	Lainé (place)	Non percé	*Y-28*
Lalande (rue de)	La Lande (rue)	La-Landa (rua de)	*Y-30*
Laroche-Jacquelin (rue de)	La Fayette (rue)	Non percé	*Y-29*
Lauriers (rue des)	Lauriers (rue des)	Laurey (rua deu)	*Y-29*
Lavache (rue)	Vache (rue de la)	Sans toponyme	*Y-29*
Lepelletier (rue)	Saint-Benoît (rue)	Non percé	*Z-30*
Letellier (rue)	Leyteire (rue)	Leyteyra (rua)	*Y-30*
Leyteire (rue)	Leyteire (rue)	Leyteyra (rua)	*Y-30*
Lois (rue des)	Porte-Basse (rue de la)	Putz-de-Toscanan (rua deu)	*Y-30*
Louis XVI	Quinconces (esplanade des)	Tropeyta (castet de)	*X-28*
Louis XVI	Quinconces (place des)	Tropeyta (castet de)	*X-28*
Louis-XVIII (quai)	Louis-XVIII (quai)	yma de la Mar	*Y-28*
Loup (rue du)	Loup (rue du)	Pinhadors / Caudereyra (rua deus)	*Y-29*
Lynch (rue)	Boudet (rue)	Non percé	*X-28*
Mably (rue)	Mably (rue)	Non percé	*X-29*
Madame-Royale (rue)	Ferrère (rue)	Non percé	*Y-28*
Maison-Dorade (rue de la)	Maison-Daurade (rue de la)	Entre-dos-Murs (rua)	*Y-29*
Malet (grande rue)	Mallet (rue Jean-de)	Non percé	*Z-31*
Marbotin (impasse)	Marbotin (rue)	Non percé	*Y-30*
Marbotin (rue)	Hamel (rue du)	Non percé	*Z-30*
Marchande (rue)	Sainte-Catherine (rue)	Banqueria / Sent-Progeyt (rua)	*Y-29*
Marché (impasse du)	Vieux-Marché (rue du)	Mercat (rua deu)	*Y-30*
Marché-Neuf (place du)	Meynard (place)	Sent-Johan-et-Sent-Miqueu (porge)	*Y-30*
Marché-Royal (place du)	Parlement-Ste-Catherine (place du)	Far-de-Lesparra (rua deu)	*Y-29*
Marengo (rue de)	Marengo (rue de)	Non percé	*Y-30*
Margaux (impasse)	Margaux (impasse)	Sans toponyme	*Y-29*
Margaux (rue)	Margaux (rue)	Margaus (rua de)	*Y-29*
Maubec (rue)	Maubec (rue)	Maubec (rua de)	*Y-30*
Maucaillau (rue)	Maucaillou (place du)	Olme-Papon (cantoun de)	*Y-30*
Maucoudinat (rue)	Maucoudinat (rue)	Putz-d'Alhan (rua deu)	*Y-29*

Maucouyade (rue)	Maucouyade (impasse)	Coffey (rua)	*Y-29*
Mauriac (impasse)	Mauriac (impasse)	Putz-Salat (rua deu)	*Y-30*
Mautrec (rue)	Mautrec (rue)	Mautreyt (rua de)	*X-29*
Menuts (rue des)	Menuts (rue des)	Menuts (rua deus)	*Y-30*
Merci (rue de la)	Merci (rue de la)	Sent-Symeon (rua)	*Y-29*
Mercy (impasse de la)	Merci (impasse de la)	La-Ferreyra (rua de)	*Y-29*
Mérignac (rue)	Mérignac (rue)	Langon (rua de)	*Y-29*
Mesan (rue)	La Lande (rue)	La-Landa (rua de)	*Y-30*
Métiviers (rue)	Métivier (rue)	Bedilhon (rua de)	*Y-29*
Mingin (rue)	Dumercq (rue)	Peymentada-de-rua Boau (rua)	*Y-30*
Mingin (rue)	Magendie (rue)	Peymentada-de-rua Boau (rua)	*Y-30*
Minimes (rue des)	Joffre (rue du Maréchal)	Sans toponyme / escarpe (3e enceinte)	*X-30*
Minimettes (rue des)	Cabirol (rue)	Peugue (rua deu)	*X-30*
Miqueu (rue Arnaud)	Miqueu (rue Arnaud)	Petit-Cancera (rua deu)	*Y-29*
Mirail (rue du)	Mirail (rue du)	Miralh (rua deu)	*Y-30*
Monbazon (rue)	Montbazon (rue)	Sent-Andreu (rua)	*X-29*
Monmiéjan (rue)	Poquelin-Molière (rue)	Mimisan (rua de)	*X-29*
Monnaie (impasse de la)	Sainte-Catherine (impasse)	Moneda (rua de la)	*Y-29*
Monnaie (place de la)	Duguit (place Léon)	Non percé	*Z-30*
Monnaie (quai de la)	Monnaie (quai de la)	yma de la Mar	*Z-30*
Monnaie (rue de la)	Porte-de-la-Monnaie (rue de la)	Angles (rua deus)	*Z-30*
Montagne (rue)	Fauré (rue)	Sarlat (rua de)	*Y-30*
Montaigne (rue Michel-de)	Montaigne (rue Michel-de)	Non percé	*X-29*
Montaigne (rue)	Bert (rue Paul)	Bertrand-Bouson (rua de)	*Y-30*
Montesquieu (rue)	Montesquieu (rue)	Non percé	*X-29*
Mottes (rue des)	Alsace-et-Lorraine (cours d')	Dejus/Sotz-lo-Mur (rua)	*X-29*
Moulin (rue du)	Moulin (rue du)	Fusteria / Molin (rua de la, rua deu)	*Z-30*
Mu (rue du)	Alsace-et-Lorraine (cours d')	Dejus/Sotz-lo-Mur (rua)	*Y-29*
Muguet (rue du)	Muguet (rue du)	Moustet (rua)	*Y-30*
Mulet (rue du)	Mulet (rue du)	Trompilhon (rua de)	*Y-29*
Nationale (rue)	Cordeliers (rue des)	Non percé / Minors (conbent deus fraires)	*Y-30*
Nérigean (rue)	Nérigean (rue)	Nerayen (rua de)	*Z-30*
Neuve (rue)	Neuve (rue)	Neba (rua)	*Y-30*
Neuve-de-l'Intendance (rue)	Brochon (rue Guillaume)	Non percé	*X-29*
Neuve-du-Temple (rue)	Temple (rue du)	Non percé	*X-29*
Non percé	Abattoir (rue de l')	Non percé (Peyrat puis Fort Louis)	*Z-31*
Non percé	Alsace-et-Lorraine (cours d')	Non percé	*Y-29*
Non percé	Arnould (rue du commandant)	Non percé	*X-30*
Non percé	Beaux-Arts (rue des)	Non percé	*Z-30*
Non percé	Cohen (rue du Grand-Rabin-Joseph)	Non percé	*Y-30*
Non percé	Colon (place Raymond)	Non percé	*Y-30*

Non percé	Coyne (rue Max)	Non percé / Fossats (3e enceinte)	*Y-31*
Non percé	Diderot (rue)	Non percé	*X-29*
Non percé	Duffour-Dubergier (rue)	Non percé	*X-30*
Non percé	Etables (rue des)	Non percé	*Z-31*
Non percé	Ferme-de-Richemont (place de la)	Non percé	*Y-30*
Non percé	Jabrun (rue du Père Louis-de)	Non percé	*X-29*
Non percé	Jullian (place Camille)	Non percé	*Y-29*
Non percé	Mabit (place)	Non percé	*Y-30*
Non percé	Moulin (place Jean)	Non percé	*X-29*
Non percé	Pasteur (cours)	Non percé	*Y-30*
Non percé	Ravez (rue)	Non percé	*Y-30*
Non percé	Saint-Pierre (place)	Non percé	*Y-29*
Non percé	Vital-Carles (rue)	Non percé	*X-29*
Noviciat (rue du)	Noviciat (rue du)	Non percé	*Z-30*
Observance (rue de l')	Observance (rue de l')	Sans toponyme	*Y-30*
Orléans (rue d')	Lamoureux (rue Charles)	Non percé	*Y-29*
Palais (place du)	Palais (place du)	Ombreyra (castet de l', rua de l')	*Y-29*
Palais (rue du)	Palais-de-l'Ombrière (rue du)	Non percé (castet de l'Ombreyra)	*Y-29*
Palanques (rue des)	Palanques (rue des)	Molin-Sent-Andreu (rua deu)	*X-30*
Parlement (rue du)	Parlement-Ste-Catherine (rue du)	Far-de-Lesparra (rua deu)	*Y-29*
Parlement (rue du)	Parlement-St-Pierre (rue du)	Far-de-Lesparra (rua deu)	*Y-29*
Pas-Saint-Georges (impasse du)	Pas-Saint-Georges (impasse du)	Sans toponyme	*Y-29*
Pas-Saint-Georges (rue du)	Pas-Saint-Georges (rue du)	La-Belha-Gleysa (rua de)	*Y-29*
Pavé-des-Chartrons (cours du)	Arnozan (cours Xavier)	Non percé	*Y-28*
Pedagen (rue)	Piliers-de-Tutelle (rue des)	Pey-Dagen (rua)	*Y-29*
Pellegrin (rue)	Arnould (rue du commandant)	Bassens (rua)	*X-30*
Permentade (rue)	Permentade (rue)	Permentada/Paymantada-de-Maucalhau (rua)	*Y-30*
Petit-Loup (rue du)	Millange (rue de)	Campeu (rua)	*Y-29*
Peugue (rue du)	Alsace-et-Lorraine (cours d')	Dejus-lo-Mur (rua)	*X-29*
Peugue (rue du)	Pey-Berland (place)	Dejus-lo-Mur (rua)	*X-29*
Peugue (ruisseau)	*disparu*	Peugue (estey deu)	*XY-29*
Peyronnet (rue)	Peyronnet (rue)	Non percé / Fossats (3e enceinte)	*Z-31*
Pichadey (rue)	Faures (rue des)	Puyaduy-de-la-Graba (rua deu)	*Y-30*
Piffre (rue du)	Dudon (rue)	Beaulaigue (rua)	*Y-29*
Piffre (rue du)	Lemoine (place Jacques)	Non percé	*Y-29*
Pilet (rue)	Pilet (rue)	Penteneyra (rua)	*Y-30*
Piliers-de-Tutelle (rue des)	Piliers-de-Tutelle (rue des)	Non percé	*Y-29*
Planterose (rue)	Planterose (rue)	Planta-Rosa (rua)	*Y-30*
Plateforme (rue de la)	Plateforme (rue de la)	Non percé	*X-30*

Poisson-Salé (rue du)	Sainte-Catherine (rue)	Molin-de-la-Cadena (rua deu)	*Y-29*
Poitevine (rue)	Alsace-et-Lorraine (cours d')	Peytabina (rua)	*Y-29*
Pommiers (rue des)	Sanche-de-Pomiers (rue)	Pomeys (rua de)	*Y-30*
Pont-de-la-Mousque (rue du)	Pont-de-la-Mousque (rue du)	Entre-dos-Murs (rua)	*Y-29*
Pontets (rue des)	Pontets (rue des)	Pountets-de-las-Salineyras (rua deus)	*Y-30*
Pont-Saint-Jean (rue du)	Alsace-et-Lorraine (cours d')	Pount-Sent-Johan (rua deu)	*Y-29*
Port (rue du)	Port (rue du)	Port (rua deu)	*Z-30*
Portail (rue du)	Portail (rue du)	Non percé	*Z-30*
Portanets (rue des)	Ausone (rue)	Non percé	*Y-29*
Porte-Basse (rue de la)	Porte-Basse (rue de la)	Putz-de-Toscanan (rua deu)	*Y-30*
Porte-Basse (rue)	Cheverus (rue des)	Porta-Bassa (rua)	*X-29*
Porte-Dijeaux (rue)	Porte-Dijeaux (rue)	Porta-Dijeus (rua)	*X-29*
Porte-du-Caillau (rue)	Porte-du-Cailhau (rue de la)	Calahu (porta deu)	*Y-29*
Porte-du-Portanets (rue de la)	Porte-des-Portanets (rue de la)	Non percé	*Y-29*
Porte-Saint-Jean (rue de la)	Porte-Saint-Jean (rue de la)	Porta-Sent-Johan (rua de la)	*Y-29*
Porte-Saint-Pierre (rue de la)	Cour-des-Aides (rue de la)	Non percé	*Y-29*
Poudiot (rue)	Teulère (rue)	Entre-dos-Murs (rua)	*Y-30*
Pradeau (rue du)	Laparra (rue Emile)	Non percé	*Y-31*
Pradel (rue)	Pey-Berland (place)	Non percé	*X-29*
Puits-de-Bagne-à-Cap (rue du)	Pas-Saint-Georges (rue du)	Putz-de-Banhacat (rua deu)	*Y-29*
Puits-des-Cazeaux (rue du)	Puits-des-Cazeaux (rue du)	Putz-deus-Casaus (rua deu)	*Y-30*
Puits-des-Cujols (rue du)	Puits-des-Cujols (rue du)	Puts-de-Cujoles/Costinhan (rua deu)	*Y-29*
Puy-Paulin (place)	Puy-Paulin (place)	Puch-Paulin (plassa)	*X-29*
Quai-Bourgeois (rue du)	Bourgeois (quai)	yma de la Mar	*Y-29*
Remparts (rue des)	Remparts (rue des)	Entre-dos-Murs (rua)	*X-29*
Remparts-Sainte-Eulalie (rue des)	Miséricorde (rue de la)	Non percé	*X-30*
Renière (rue)	Renière (rue)	Entre-dos-Murs (rua)	*Y-30*
Richelieu (place)	Jaurès (place Jean)	Non percé	*Y-29*
Rohan (place de)	Rohan (Place)	Sans toponyme	*X-29*
Rohan (rue)	Reclus (rue Elisée)	Non percé	*X-29*
Rousseau (rue Jean-Jacques)	Rousseau (rue Jean-Jacques)	Non percé	*X-29*
Rousselle (rue de la)	Rousselle (rue de la)	Rocela (rua de la)	*Y-30*
Roux (passage)	Leyteire (rue)	Leyteyra (rua)	*Y-30*
Royale (place)	Bourse (place de la)	Non percé	*Y-29*
Royale (rue)	Phillipart (rue Fernand)	Non percé	*Y-29*
Rue-Neuve (impasse de la)	Rue-Neuve (impasse de la)	Sans toponyme	*Y-30*
Saint-André (petite place)	Pey-Berland (place)	Sans toponyme	*X-29*
Saint-André (petite rue)	Pey-Berland (place)	Sent-Andreu (petita rua)	*X-29*
Saint-André (place)	Pey-Berland (place)	Sent-Andreu (plassa)	*X-29*
Saint-André (rue)	Loup (rue du)	Senta-Gema (rua)	*X-29*

Saint-Antoine (rue)	Bert (rue Paul)	Bertrand-Bouson (rua de)	*Y-30*
Saint-Charles (rue)	Guesdes (rue Jules)	Non percé	*Z-31*
Saint-Christoly (petite rue)	Saint-Christoly (place)	Putz-de-Bertulh (rua deu)	*X-29*
Saint-Christoly (rue)	Poquelin-Molière (rue)	Sent-Christoly (rua)	*X-29*
Saint-Dominique (rue)	Bel (rue Jean-Jacques)	Non percé / Predicadors (conbent deus fraires)	*X-29*
Sainte-Catherine (rue)	Sainte-Catherine (rue)	Senta-Catherina (rua)	*Y-29*
Sainte-Colombe (passage)	Buhan (rue)	Sans toponyme	*Y-29*
Sainte-Colombe (place)	Sainte-Colombe (rue)	Senta-Coloma (gleysa)	*Y-29*
Sainte-Colombe (rue)	Sainte-Colombe (rue)	Senta-Coloma (rua)	*Y-29*
Sainte-Croix (quai)	Sainte-Croix (quai)	yma de la Mar	*Z-30*
Sainte-Croix (rue)	Sauvageau (rue Camille)	Sanguinengua/Senta-Crotz (rua)	*Z-30*
Sainte-Eulalie (place)	Sainte-Eulalie (place)	Senta-Eulalia (porge)	*X-30*
Sainte-Eulalie (rue)	Lande (rue Paul-Louis)	Senta-Eulalia (rua)	*Y-30*
Sainte-Hélène (rue)	Pey-Berland (place), disparue	Non percé	*X-29*
Sainte-Jeme	Guérin (rue)	Putz-de-Senta-Gema (rua deu)	*Y-29*
Saint-Eloi (Fossés de)	Hugo (cours Victor)	Fossats (2e enceinte)	*Y-30*
Saint-Eloi (impasse)	Saint-Eloi (rue)	Sent-Elegi (rua)	*Y-30*
Saint-François (rue)	Saint-François (rue)	Non percé / Minors (conbent deus fraires)	*Y-30*
Saint-James (cul-de-sac)	Saint-James (impasse)	Sans Toponyme	*Y-30*
Saint-James (rue)	Saint-James (rue)	Sent-James (rua)	*Y-30*
Saint-Jean (grande rue)	Marne (cours de la)	Non percé / Fossats (3e enceinte)	*Z-31*
Saint-Louis (rue)	Gensonné (rue)	Non percé	*X-29*
Saint-Paul (impasse)	Saint-Paul (impasse)	Sans toponyme	*Y-30*
Saint-Paul-en-Ville (rue)	Ruat (rue de)	Sent-Pau (rua de)	*X-29*
Saint-Pierre (cul-de-sac)	Saint-Pierre (impasse)	Puch/Ferradre (rua)	*Y-29*
Saint-Pierre (rue)	Bahutiers (rue des)	Sent-Pey (rua)	*Y-29*
Saint-Projet (impasse)	Saint-Projet (impasse)	Noalhan (ruetta de la sala de)	*Y-29*
Saint-Projet (place)	Saint-Projet (place)	Sent-Progeyt (plassa)	*Y-29*
Saint-Rémi (impasse)	impasse privée	Sans toponyme	
Saint-Remi (place)	Porto-Riche (place Georges de)	Sent-Remedy (porge)	*Y-29*
Saint-Rémy (petite rue)	Jouannet (rue)	Sent-Remedy (petita rua)	*Y-29*
Saint-Rémy (rue)	Saint-Rémi (rue)	Sent-Remedy (rua)	*Y-29*
Saint-Roch (rue)	La Boétie (rue)	Non percé	*X-29*
Saint-Siméon (rue)	Saint-Siméon (rue)	Sent-Symeon (rua)	*Y-29*
Salinières (quai des)	Salinières (quai des)	yma de la Mar	*Z-30*
Sans toponyme	Aquitaine (porte d')	Sent-Julian (porta)	*Y-30*
Sans toponyme	Bordelaise (gallerie)	Non percé	*Y-29*
Sans toponyme	Bristol (allées de)	Non percé	*Y-28*
Sans toponyme	Bureau (square Jean)	Sans toponyme	*Y-30*
Sans toponyme	Cailhau (porte de)	Non percé	*Y-29*
Sans toponyme	Cousin (rue)	Non percé	*Y-30*
Sans toponyme	Duffour-Dubergier (impasse)	Peyrouse (rua)	*X-30*
Sans toponyme	Dulamon (cité)	Sans toponyme	*Y-30*
Sans toponyme	Evêché (passage de l')	Non percé	*Y-29*

Sans toponyme	Gratiolet (impasse)	Sans toponyme	*Y-30*
Sans toponyme	Lattre-de-Tassigny (rond-point du Maréchal-de)	Non percé	*X-28*
Sans toponyme	Maubec (impasse)	Sans toponyme	*Z-30*
Sans toponyme	Minimettes (impasse des)	Sans toponyme	*X-30*
Sans toponyme	Monnaie (Porte-de-la)	Non percé	*Z-30*
Sans toponyme	Moulinié (impasse)	Sans toponyme	*Y-30*
Sans toponyme	Munich (allées de)	Non percé	*Y-28*
Sans toponyme	Petits-Capérans (rue des)	Sans toponyme	*Y-29*
Sans toponyme	Renaudel (place Pierre)	Senta-Crotz (porge)	*Z-30*
Sans toponyme	Saincric (rue)	Non percé / Fossats (escarpe 3e enceinte)	*Y-30*
Sans toponyme	Sainte-Eulalie (place)	Senta-Eulalia (porge)	*X-30*
Sans toponyme	Saint-John-Perse (square)	Non percé	*X-30*
Sans toponyme	Salinières (ou de Bourgogne porte des)	Salineyras (porta de las)	*Y-30*
Sans toponyme	Sarget (passage)	Non percé	*X-29*
Sans toponyme	Sarrail (place du Général)	Augustins (au putz deus)	*Y-30*
Sans toponyme	Séminaire (place du)	Non percé	*Z-30*
Sans toponyme	Tour-de-Gassies (passage de la)	Sans toponyme	*Y-29*
Sans toponyme	Vauthier (square Jean)	Senta-Crotz (porge)	*Z-30*
Sans toponyme	Vieille-Tour (impasse de la)	Sans toponyme	*X-29*
Sans toponyme	Vinet (square Elie)	Non percé	*Y-29*
Sau (rue de la)	Sau (rue de la)	Lopsault (rua de)	*Y-30*
Sau-Menude (rue)	Saumenude (rue)	Sos-Menudas (rua de las)	*Y-30*
Ségur (rue)	Cursol (rue de)	Segur (rua de)	*X-30*
Serpolet (rue du)	Serpolets (rue du)	Sarporar (rua deu)	*Y-29*
Sèze (rue de)	Sèze (rue de)	Non percé	*X-28*
Soleil (rue du)	Soleil (rue du)	Dacra (rua)	*Y-30*
Tanesse (rue)	Tanesse (rue)	Non percé	*X-30*
Tanneurs (fossés des)	Pasteur (cours)	Fossats (2e enceinte)	*Y-30*
Temple (rue du)	Temple (rue du)	Temple (rua deu)	*X-29*
Tombeloly (rue)	Tombe-l'Oly (rue)	Bernard-Piucera (rua)	*Y-30*
Tour-de-Gassies (rue)	Tour-de-Gassies (rue)	Obscura (rua)	*Y-29*
Tour-du-Pin (rue de la)	Tour-du-Pin (rue de la)	Pountets-de-las-Salineyras (rua deus)	*Z-30*
Tournon (cours de)	Tournon (cours de)	Non percé	*X-28*
Tourny (allées de)	Tourny (allées de)	Burga / Medoca (rua de, rua de Porta-)	*X-29*
Tourny (cours de)	Clemenceau (cours Georges)	Non percé / Fossats (3e enceinte)	*X-29*
Tourny (place)	Tourny (place de)	Sent-German (porta)	*X-28*
Traversane (rue)	Traversanne (rue)	Traversana (rua)	*Y-30*
Traversière (rue)	Vinet (rue Elie)	Pousse-Penilh (rua)	*Y-29*
Treilles (rue des)	Grassi (rue de)	Treilhas (rua de las)	*X-29*
Trois-Canards (rue des)	Alsace-et-Lorraine (cours d')	Dejus/Sotz-lo-Mur (rua)	*Y-29*
Trois-Chandeliers (rue des)	Trois-Chandeliers (rue des)	Las-Comas (rua de)	*Y-29*
Trois-Conils (rue des)	Trois-Conils (rue des)	Peyron / Sent-Andreu (rua)	*Y-29*
Trois-Mariés (rue des)	Sainte-Catherine (rue)	Banqueria / Sent-Progeyt (rua)	*Y-29*

Truyes (rue des)	Mauriac (rue)	Las-Truges (rua de las)	*Y-30*
Tustal (rue)	Tustal (rue)	Artigua (rua de l')	*Y-29*
Vauxhall (rue du)	Vital-Carles (rue)	Non percé	*X-29*
Verteuil (rue)	Verteuil (rue)	Non percé	*X-29*
Veyrines (rue)	Veyrines (rue)	Veyrinas (rua de)	*Y-30*
Victor (rue)	Jabrun (rue du Père Louis-de)	Non percé	*X-29*
Vieille-Corderie (rue de la)	Leupold (rue)	Belha-Corderia (rua de la)	*Y-29*
Vieille-Tour (rue de la)	Vieille-Tour (rue de la)	Sans toponyme	*X-29*
Vignes (rue des)	Vignes (rue des)	Vinhas (rua de las)	*Z-30*
Villeneuve (rue)	Villeneuve (rue)	Non percé	*X-29*
Voltaire (rue)	Voltaire (rue)	Non percé	*X-29*
Voûte-du-Peugue (rue de la)	Poitevine (impasse)	Peugue (estey deu)	*Y-29*

Table de concordance des toponymes classée par ordre alphabétique des toponymes médiévaux

(toponymes attestés aux XIVe et XVe siècles - colonne de gauche)

Index médiéval	Index 1811-1821	Index actuel (Foldex)	*Réf.*
Alamandeys (rua deus)	Allamandiers (rue des)	Allamandiers (rue des)	*Z-30*
Androna (rua)	Andronne (rue)	Andronne (rue)	*Z-30*
Angles (rua deus)	Monnaie (rue de la)	Porte-de-la-Monnaie (rue de la)	*Z-30*
Arnaud-Miqueu (rua)	Cancera (rue du Petit)	Miqueu (rue Arnaud)	*Y-29*
Artigua (rua de l')	Tustal (rue)	Tustal (rue)	*Y-29*
Aubans (ruetta deus)	Aubans (rue Sous-les)	Duburg (place)	*Z-30*
Augustins (au putz deus)	Sans toponyme	Sarrail (place du Général)	*Y-30*
Banqueria / Sent-Progeyt (rua)	Marchande (rue)	Sainte-Catherine (rue)	*Y-29*
Banqueria / Sent-Progeyt (rua)	Trois-Mariés (rue des)	Sainte-Catherine (rue)	*Y-29*
Bassens (rua)	Pellegrin (rue)	Arnould (rue du commandant)	*X-30*
Bayssac (rua de)	Beyssac (rue)	Bayssac (rue)	*Z-30*
Beaulaigue (rua)	Piffre (rue du)	Dudon (rue)	*Y-29*
Bedilhon (rua de)	Métiviers (rue)	Métivier (rue)	*Y-29*
Belha-Corderia (rua de la)	Vieille-Corderie (rue de la)	Leupold (rue)	*Y-29*
Bernard-Piucera (rua)	Tombeloly (rue)	Tombe-l'Oly (rue)	*Y-30*
Bertrand-Bouson (rua de)	Montaigne (rue)	Bert (rue Paul)	*Y-30*
Bertrand-Bouson (rua de)	Saint-Antoine (rue)	Bert (rue Paul)	*Y-30*
Boau (rua)	Bouhaut (rue)	Sainte-Catherine (rue)	*Y-29*
Boqueyra (porta)	Boucheries (rue des)	Boucheries (rue des)	*Y-30*
Boqueyra/Porta-Boqueyra (rua)	Bouquières (rue)	Bouquière (rue)	*Y-30*
Bordalesa (rua)	Bordeloise (rue)	Le Reynart (rue)	*Z-30*
Boyes (rua deus)	Bouviers (rue des)	Bouviers (rue des)	*Z-30*
Brayac (ruetta deu sou de)	Borde-Franque (rue)	Bordefranque (passage)	*Y-29*
Burga / Medoca (rua de, rua de Porta-)	Chaussée-Tourny (rue)	Tourny (allées de)	*X-29*
Burga / Medoca (rua de, rua de Porta-)	Comédie (place de la)	Comédie (place de la)	*Y-29*
Burga / Medoca (rua de, rua de Porta-)	Tourny (allées de)	Tourny (allées de)	*X-29*
Caguebeu (rua)	Gabillon (rue)	Gabillon (rue)	*Y-30*
Calahu (porta deu)	Porte-du-Caillau (rue)	Porte-du-Cailhau (rue de la)	*Y-29*
Campauria (fossats de)	Intendance (fossés de)	Intendance (cours de l')	*X-29*
Campeu (rua)	Petit-Loup (rue du)	Millange (rue de)	*Y-29*
Cans / Ramon-Johan (rua)	Birouette (impasse)	Birouette (impasse)	*X-30*
Capera-Sent-Johan (rua de la)	Chapelle-Saint-Jean (rue de la)	Chapelle-Saint-Jean (rue de la)	*Y-29*
Capeyron (rua de)	Capeyron (rue)	Lanoire (rue Maurice)	*Y-30*
Carboneu (rua)	Carbonneau (rue)	Carbonneau (rue)	*Z-30*
Carmes (rua deus)	Carmes (rue des)	Canihac (rue)	*Y-30*

Carpenteyre/Fusteria (rua de la)	Fusterie (rue de la)	Fusterie (rue de la)	*Z-30*
Castelhon (rua de)	Castillon (rue de)	Castillon (rue de)	*X-29*
Caussaroya (rua)	Causse-Rouge (rue)	Causserouge (rue)	*Y-30*
Cayffernan (rua deu)	Cahernan (rue du)	Sainte-Catherine (rue)	*Y-29*
Cayffernata (rua)	Guienne (rue)	Guienne (rue)	*Y-30*
Cer-Bolant (rua deu)	Cerf-Volant (rue du)	Cerf-Volant (rue du)	*Y-29*
Clara (rua)	Clare (rue)	Clare (rue)	*Y-30*
Coffey (rua)	Maucouyade (rue)	Maucouyade (impasse)	*Y-29*
Columbeyra (rua)	Andouilles (rue des)	Despaux (rue Ulysse)	*Y-30*
Combas (rua de las)	Combes (rue des)	Corcelle (rue)	*Y-29*
Contre-fossat (rua deu)	Boule-du-Pétal (rue de la)	Duffour-Dubergier (rue)	*X-30*
Coquilla (rua de la)	Chai-des-Farines (rue du)	Chai-des-Farines (rue du)	*Y-29*
Corderia (rua de la)	Condillac (rue)	Condillac (rue)	*X-29*
Courbin (rua)	Courbin (rue)	Courbin (rue)	*Y-29*
Crabeyra (rua)	Hugla (rue)	Hugla (rue)	*Y-30*
Dabant-los-Augustins (rua)	Augustins (rue des)	Augustins (rue des)	*Y-30*
Dacra (rua)	Soleil (rue du)	Soleil (rue du)	*Y-30*
Dauradeys (rua deus)	Argentiers (rue des)	Argentiers (rue des)	*Y-29*
Dejus/Sotz-lo-Mur (rua)	Mottes (rue des)	Alsace-et-Lorraine (cours d')	*X-29*
Dejus/Sotz-lo-Mur (rua)	Mu (rue du)	Alsace-et-Lorraine (cours d')	*Y-29*
Dejus/Sotz-lo-Mur (rua)	Trois-Canards (rue des)	Alsace-et-Lorraine (cours d')	*Y-29*
Dejus-lo-Mur (rua)	Peugue (rue du)	Alsace-et-Lorraine (cours d')	*X-29*
Dejus-lo-Mur (rua)	Peugue (rue du)	Pey-Berland (place)	*X-29*
Desirade (rua)	Désirade (rue)	Buhan (rue)	*Y-29*
Diu (rua)	Dieu (rue)	Dieu (rue)	*Y-29*
Divicia (rua / estey)	Devise-Sainte-Catherine (rue de la)	Devise (rue de la)	*Y-29*
Duras / Porta-Neba (rua de)	Carmélites (rue des)	Grassi (rue de)	*X-29*
Entre-dos-Murs (rua)	Gourgues (rue de)	Coubertin (rue Pierre-de)	*Y-30*
Entre-dos-Murs (rua)	Gourgues (rue de)	Gouvéa (rue)	*Y-30*
Entre-dos-Murs (rua)	Maison-Dorade (rue de la)	Maison-Daurade (rue de la)	*Y-29*
Entre-dos-Murs (rua)	Pont-de-la-Mousque (rue du)	Pont-de-la-Mousque (rue du)	*Y-29*
Entre-dos-Murs (rua)	Poudiot (rue)	Teulère (rue)	*Y-30*
Entre-dos-Murs (rua)	Remparts (rue des)	Remparts (rue des)	*X-29*
Entre-dos-Murs (rua)	Renière (rue)	Renière (rue)	*Y-30*
Espiceys (rua deus)	Epiciers (rue des)	Pas-Saint-Georges (rue du)	*Y-29*
Estela (rua de l')	Corridor-de-l'Hôpital (rue du)	Hôpital (rue de l')	*X-30*
Estela (rua de l')	Hôpital (rue de l')	Vital-Carles (rue)	*X-29*
Eyras/Ayras (rua de las)	Ayres (rue des)	Ayres (rue des)	*Y-30*
Fanhas (rua de)	Augustine (rue)	Gratiolet (rue)	*Y-30*
Far (castet deu)	Armes (place d')	République (place de la)	*X-30*
Far (rua deu)	Hâ (rue du)	Hâ (rue du)	*X-30*
Far-de-Lesparra (rua deu)	Marché-Royal (place du)	Parlement-Ste-Catherine (place du)	*Y-29*
Far-de-Lesparra (rua deu)	Parlement (rue du)	Parlement-Ste-Catherine (rue du)	*Y-29*

Far-de-Lesparra (rua deu)	Parlement (rue du)	Parlement-St-Pierre (rue du)	*Y-29*
Faures (rua deus)	Faures (rue des)	Faures (rue des)	*Y-30*
Forn (rua deu)	Fours (rue des)	Fours (rue des)	*Z-30*
Fossats (2e enceinte)	Bourgogne (Fossés de)	Hugo (cours Victor)	*Y-30*
Fossats (2e enceinte)	Carmes (Fossés des)	Hugo (cours Victor)	*Y-30*
Fossats (2e enceinte)	Hôtel-de-Ville (Fossés de l')	Hugo (cours Victor)	*Y-30*
Fossats (2e enceinte)	Saint-Eloi (Fossés de)	Hugo (cours Victor)	*Y-30*
Fossats (2e enceinte)	Tanneurs (fossés des)	Pasteur (cours)	*Y-30*
Fusteria (rua de la)	Carpenteyre (rue)	Carpenteyre (rue)	*Z-30*
Fusteria / Molin (rua de la, rua deu)	Moulin (rue du)	Moulin (rue du)	*Z-30*
Gran-Cancera (rua deu)	Cancera (rue du Grand)	Cancera (rue du)	*Y-29*
Gran-Corderia (rua de la)	Faussets (rue des)	Faussets (rue des)	*Y-29*
Granda-Carpentaria (rua de la)	Devise-Saint-Pierre (rue de la)	Devise (rue de la)	*Y-29*
Guyrauda (rua)	Guiraude (rue)	Guiraude (rue)	*Y-29*
Jehan-Gazen (rua)	Bragard (rue)	Bragard (rue)	*Y-30*
Johan-Santz (rua de)	Jeansan (rue)	Gensan (rue)	*Y-30*
Judaïca / Cadaujac (rua)	Judaïque (rue)	Cheverus (rue des)	*X-29*
La-Belha-Gleysa (rua de)	Pas-Saint-Georges (rue du)	Pas-Saint-Georges (rue du)	*Y-29*
Labirat (rua de)	Labirat (rue de)	Labirat (rue)	*Y-30*
La-Comptableria (rua de la)	Argentiers (cul-de-sac des)	Argentiers (passage des)	*Y-29*
La-Ferreyra (rua de)	Mercy (impasse de la)	Merci (impasse de la)	*Y-29*
La-Landa (rua de)	Lalande (rue de)	La Lande (rue)	*Y-30*
La-Landa (rua de)	Mesan (rue)	La Lande (rue)	*Y-30*
Langon (rua de)	Mérignac (rue)	Mérignac (rue)	*Y-29*
Las-Comas (rua de)	Trois-Chandeliers (rue des)	Trois-Chandeliers (rue des)	*Y-29*
Las-Truges (rua de las)	Truyes (rue des)	Mauriac (rue)	*Y-30*
Laurey (rua deu)	Lauriers (rue des)	Lauriers (rue des)	*Y-29*
Leyteyra (rua)	Letellier (rue)	Leyteire (rue)	*Y-30*
Leyteyra (rua)	Leyteire (rue)	Leyteire (rue)	*Y-30*
Leyteyra (rua)	Roux (passage)	Leyteire (rue)	*Y-30*
Lopsault (rua de)	Sau (rue de la)	Sau (rue de la)	*Y-30*
Magudas (rua de)	Baubadat (rue)	Beaubadat (rue)	*X-29*
Margaus (rua de)	Margaux (rue)	Margaux (rue)	*Y-29*
Martin-Faisan (rua)	Cayre (rue du)	Moulinié (rue)	*Y-30*
Maubec (rua de)	Maubec (rue)	Maubec (rue)	*Y-30*
Maucalhau/Casse (rua)	Casse (rue du)	Philippe (rue Gaspard)	*Y-30*
Mautreyt (rua de)	Mautrec (rue)	Mautrec (rue)	*X-29*
Menuts (rua deus)	Menuts (rue des)	Menuts (rue des)	*Y-30*
Mercat (lou)	Ancien-Marché (place de l')	Lafargue (place Fernand)	*Y-30*
Mercat (rua deu)	Marché (impasse du)	Vieux-Marché (rue du)	*Y-30*
Mimisan (rua de)	Monmiéjan (rue)	Poquelin-Molière (rue)	*X-29*
Miralh (rua deu)	Mirail (rue du)	Mirail (rue du)	*Y-30*
Molin-de-la-Cadena (rua deu)	Poisson-Salé (rue du)	Sainte-Catherine (rue)	*Y-29*
Molin-Sent-Andreu (rua deu)	Palanques (rue des)	Palanques (rue des)	*X-30*
Moneda (rua de la)	Monnaie (impasse de la)	Sainte-Catherine (impasse)	*Y-29*
Mosca (pount de la)	Chapeau-Rouge (rue du)	Gabriel (place)	*Y-29*

Mossen-Cadene (rua de)	Cadenne (impasse)	Sainte-Cadenne (impasse)	*Y-30*
Moustet (rua)	Muguet (rue du)	Muguet (rue du)	*Y-30*
Nacaran (rua de)	Acan (rue)	*disparu*	*Z-30*
Neba (rua)	Neuve (rue)	Neuve (rue)	*Y-30*
Nerayen (rua de)	Nérigean (rue)	Nérigean (rue)	*Z-30*
Noalhan (ruetta de la sala de)	Saint-Projet (impasse)	Saint-Projet (impasse)	*Y-29*
Non percé	Angoulême (allées d')	Orléans (allées d')	*Y-29*
Non percé	Artois (rue d')	Foy (rue)	*Y-28*
Non percé	Augustins (rue des Petits)	Gradis (rue David)	*Y-30*
Non percé	Ausone (rue)	Ausone (rue)	*Y-29*
Non percé	Bénédictines (rue des)	Bénédictines (rue des)	*Z-30*
Non percé	Berry (allées de)	Chartres (allées de)	*Y-28*
Non percé	Borie (nouvelle rue)	Garat (rue)	*Y-30*
Non percé	Botanique (rue)	Leyteire (rue)	*Y-30*
Non percé	Boulan (rue)	Boulan (rue)	*X-29*
Non percé	Bourbon (rue de)	Vauban (rue)	*Y-28*
Non percé	Bourgogne (rue de)	Baurein (rue)	*Y-30*
Non percé	Bourse (quai de la)	Lyautey (quai du Maréchal)	*Y-29*
Non percé	Brenet (rue)	Welles (Jacques de)	*Z-30*
Non percé	Carmes (rue des Petits)	Poquelin-Molière (rue)	*X-29*
Non percé	Castelmoron (rue)	Castelmoron (rue)	*X-29*
Non percé	Chapelet (place du)	Chapelet (place du)	*X-29*
Non percé	Château-Royal (rue du)	Hôtel-de-Ville (rue de l')	*X-29*
Non percé	Château-Royal (rue du)	Rohan (Place)	*X-29*
Non percé	Château-Trompette (rue du)	Château-Trompette (rue du)	*Y-28*
Non percé	Comédie (rue de la)	Louis (rue)	*Y-29*
Non percé	Condé (rue de)	Condé (rue de)	*Y-29*
Non percé	Créon (rue de)	Créon (rue de)	*X-29*
Non percé	Dauphine (place)	Gambetta (place)	*X-29*
Non percé	Douane (rue de la)	Duployé (rue Emile)	*Y-29*
Non percé	Douze-Mars (cours du)	Trente-Juillet (cours du)	*Y-29*
Non percé	Dufau (rue)	Dufau (rue)	*X-30*
Non percé	Enghein (rue d')	Enghein (rue d')	*X-28*
Non percé	Entillac (passage d')	Lentillac (rue de)	*Z-31*
Non percé	Esprit-des-Lois (rue de l')	Esprit-des-Lois (rue de l')	*Y-29*
Non percé	Fénelon (rue)	Fénelon (rue)	*X-29*
Non percé	Françoise (rue)	Hamel (rue du)	*Z-30*
Non percé	Franklin (rue)	Franklin (rue)	*X-29*
Non percé	Gerbier (rue)	Gerbier (rue)	*Z-31*
Non percé	Glacières (rue des)	Toulouse-Lautrec (rue)	*X-29*
Non percé	Gobineau (rue)	Gobineau (rue)	*Y-29*
Non percé	Gourgue (cours)	Gourgue (cours)	*X-28*
Non percé	Gouvion (rue)	Jabrun (rue du Père Louis-de)	*X-29*
Non percé	Grands-Hommes (place des)	Grands-Hommes (place des)	*X-29*
Non percé	Halle (rue de la)	Halle (rue de la)	*Y-29*
Non percé	Incurables (rue des)	Alembert (rue d')	*Y-30*
Non percé	Jardin (rue du)	Painlevé (rue Paul)	*X-29*
Non percé	Lainé (place)	Lainé (place)	*Y-28*

Non percé	Laroche-Jacquelin (rue de)	La Fayette (rue)	*Y-29*
Non percé	Lepelletier (rue)	Saint-Benoît (rue)	*Z-30*
Non percé	Lynch (rue)	Boudet (rue)	*X-28*
Non percé	Mably (rue)	Mably (rue)	*X-29*
Non percé	Madame-Royale (rue)	Ferrère (rue)	*Y-28*
Non percé	Malet (grande rue)	Mallet (rue Jean-de)	*Z-31*
Non percé	Marbotin (impasse)	Marbotin (rue)	*Y-30*
Non percé	Marbotin (rue)	Hamel (rue du)	*Z-30*
Non percé	Marengo (rue de)	Marengo (rue de)	*Y-30*
Non percé	Monnaie (place de la)	Duguit (place Léon)	*Z-30*
Non percé	Montaigne (rue Michel-de)	Montaigne (rue Michel-de)	*X-29*
Non percé	Montesquieu (rue)	Montesquieu (rue)	*X-29*
Non percé	Neuve-de-l'Intendance (rue)	Brochon (rue Guillaume)	*X-29*
Non percé	Neuve-du-Temple (rue)	Temple (rue du)	*X-29*
Non percé	Non percé	Alsace-et-Lorraine (cours d')	*Y-29*
Non percé	Non percé	Arnould (rue du commandant)	*X-30*
Non percé	Non percé	Beaux-Arts (rue des)	*Z-30*
Non percé	Non percé	Cohen (rue du Grand-Rabin-Joseph)	*Y-30*
Non percé	Non percé	Colon (place Raymond)	*Y-30*
Non percé	Non percé	Diderot (rue)	*X-29*
Non percé	Non percé	Duffour-Dubergier (rue)	*X-30*
Non percé	Non percé	Etables (rue des)	*Z-31*
Non percé	Non percé	Ferme-de-Richemont (place de la)	*Y-30*
Non percé	Non percé	Jabrun (rue du Père Louis-de)	*X-29*
Non percé	Non percé	Jullian (place Camille)	*Y-29*
Non percé	Non percé	Mabit (place)	*Y-30*
Non percé	Non percé	Moulin (place Jean)	*X-29*
Non percé	Non percé	Pasteur (cours)	*Y-30*
Non percé	Non percé	Ravez (rue)	*Y-30*
Non percé	Non percé	Saint-Pierre (place)	*Y-29*
Non percé	Non percé	Vital-Carles (rue)	*X-29*
Non percé	Noviciat (rue du)	Noviciat (rue du)	*Z-30*
Non percé	Orléans (rue d')	Lamoureux (rue Charles)	*Y-29*
Non percé	Pavé-des-Chartrons (cours du)	Arnozan (cours Xavier)	*Y-28*
Non percé	Piffre (rue du)	Lemoine (place Jacques)	*Y-29*
Non percé	Piliers-de-Tutelle (rue des)	Piliers-de-Tutelle (rue des)	*Y-29*
Non percé	Plateforme (rue de la)	Plateforme (rue de la)	*X-30*
Non percé	Portail (rue du)	Portail (rue du)	*Z-30*
Non percé	Portanets (rue des)	Ausone (rue)	*Y-29*
Non percé	Porte-du-Portanets (rue de la)	Porte-des-Portanets (rue de la)	*Y-29*
Non percé	Porte-Saint-Pierre (rue de la)	Cour-des-Aides (rue de la)	*Y-29*
Non percé	Pradeau (rue du)	Laparra (rue Emile)	*Y-31*
Non percé	Pradel (rue)	Pey-Berland (place)	*X-29*

Non percé	Remparts-Sainte-Eulalie (rue des)	Miséricorde (rue de la)	*X-30*
Non percé	Richelieu (place)	Jaurès (place Jean)	*Y-29*
Non percé	Rohan (rue)	Reclus (rue Elisée)	*X-29*
Non percé	Rousseau (rue Jean-Jacques)	Rousseau (rue Jean-Jacques)	*X-29*
Non percé	Royale (place)	Bourse (place de la)	*Y-29*
Non percé	Royale (rue)	Phillipart (rue Fernand)	*Y-29*
Non percé	Saint-Charles (rue)	Guesdes (rue Jules)	*Z-31*
Non percé	Sainte-Hélène (rue)	Pey-Berland (place), disparue	*X-29*
Non percé	Saint-Louis (rue)	Gensonné (rue)	*X-29*
Non percé	Saint-Roch (rue)	La Boétie (rue)	*X-29*
Non percé	Sans toponyme	Bordelaise (gallerie)	*Y-29*
Non percé	Sans toponyme	Bristol (allées de)	*Y-28*
Non percé	Sans toponyme	Cailhau (porte de)	*Y-29*
Non percé	Sans toponyme	Cousin (rue)	*Y-30*
Non percé	Sans toponyme	Evêché (passage de l')	*Y-29*
Non percé	Sans toponyme	Lattre-de-Tassigny (rond-point du Maréchal-de)	*X-28*
Non percé	Sans toponyme	Monnaie (Porte-de-la)	*Z-30*
Non percé	Sans toponyme	Munich (allées de)	*Y-28*
Non percé	Sans toponyme	Saint-John-Perse (square)	*X-30*
Non percé	Sans toponyme	Sarget (passage)	*X-29*
Non percé	Sans toponyme	Séminaire (place du)	*Z-30*
Non percé	Sans toponyme	Vinet (square Elie)	*Y-29*
Non percé	Sèze (rue de)	Sèze (rue de)	*X-28*
Non percé	Tanesse (rue)	Tanesse (rue)	*X-30*
Non percé	Tournon (cours de)	Tournon (cours de)	*X-28*
Non percé	Vauxhall (rue du)	Vital-Carles (rue)	*X-29*
Non percé	Verteuil (rue)	Verteuil (rue)	*X-29*
Non percé	Victor (rue)	Jabrun (rue du Père Louis-de)	*X-29*
Non percé	Villeneuve (rue)	Villeneuve (rue)	*X-29*
Non percé	Voltaire (rue)	Voltaire (rue)	*X-29*
Non percé (castet de l'Ombreyra)	Palais (rue du)	Palais-de-l'Ombrière (rue du)	*Y-29*
Non percé (Peyrat puis Fort Louis)	Fort-Louis (édifice public)	Meunier (place André dit Mureine)	*Z-31*
Non percé (Peyrat puis Fort Louis)	Non percé	Abattoir (rue de l')	*Z-31*
Non percé / 3e enceinte	Capucins (place des et place intérieure des)	Capucins (place des)	*Y-30*
Non percé / Augustins (conbent deus fraires)	Candale (rue de)	Candale (rue de)	*Y-30*
Non percé / Carmes (conbent deus)	Figuière (rue)	Tessier (rue Honoré)	*Y-30*
Non percé / escarpe (3e enceinte)	Berry (rue du)	Burguet (rue Jean)	*X-30*
Non percé / escarpe (3e enceinte)	Douze-Mars (cours du)	Foch (cours du Maréchal)	*Y-28*
Non percé / escarpe (3e enceinte)	Entre-deux-Places (rue)	Bigot (rue)	*Y-30*

Non percé / escarpe (3e enceinte)	Entre-deux-Places (rue)	Broca (rue Paul)	*Y-30*
Non percé / Fossats (3e enceinte)	Albret (cours d')	Albret (cours d')	*X-30*
Non percé / Fossats (3e enceinte)	Aquitaine (cours d')	Briand (cours Aristide)	*Y-30*
Non percé / Fossats (3e enceinte)	Bouffard (rue)	Bouffard (rue)	*X-29*
Non percé / Fossats (3e enceinte)	Chantre (rue)	Chantre (rue)	*Y-30*
Non percé / Fossats (3e enceinte)	Dauphine (rue)	Nancel-Pénard (rue du Dr-Charles)	*X-29*
Non percé / Fossats (3e enceinte)	Deux-Places (rue des)	Henri-IV (rue)	*X-30*
Non percé / Fossats (3e enceinte)	Douves (rue des)	Devienne (rue Dom)	*Z-31*
Non percé / Fossats (3e enceinte)	Douves (rue des)	Douves (rue des)	*Z-31*
Non percé / Fossats (3e enceinte)	Dutrouilh (rue)	Blanc-Dutrouilh (rue)	*X-28*
Non percé / Fossats (3e enceinte)	Henri-IV (place)	Pressensé (place Francis de)	*Y-30*
Non percé / Fossats (3e enceinte)	Incurables (rue des)	Gintrac (rue Elie)	*Y-30*
Non percé / Fossats (3e enceinte)	Jardin-Public (cours du)	Verdun (cours de)	*Y-28*
Non percé / Fossats (3e enceinte)	Non percé	Coyne (rue Max)	*Y-31*
Non percé / Fossats (3e enceinte)	Peyronnet (rue)	Peyronnet (rue)	*Z-31*
Non percé / Fossats (3e enceinte)	Saint-Jean (grande rue)	Marne (cours de la)	*Z-31*
Non percé / Fossats (3e enceinte)	Tourny (cours de)	Clemenceau (cours Georges)	*X-29*
Non percé / Fossats (escarpe 3e enceinte)	Sans toponyme	Saincric (rue)	*Y-30*
Non percé / Minors (conbent deus fraires)	Carmélites (rue des Petites)	Bergeret (rue)	*Y-30*
Non percé / Minors (conbent deus fraires)	Cloître (rue du)	Cloître (rue du)	*Y-30*
Non percé / Minors (conbent deus fraires)	Cordeliers (place des)	Pelletan (place Camille)	*Y-30*
Non percé / Minors (conbent deus fraires)	Nationale (rue)	Cordeliers (rue des)	*Y-30*
Non percé / Minors (conbent deus fraires)	Saint-François (rue)	Saint-François (rue)	*Y-30*
Non percé / Peyrat-Sancta-Crotz	Impasse (rue de l')	Berrouet (rue)	*Z-30*
Non percé / Predicadors (conbent deus fraires)	Buffon (rue)	Buffon (rue)	*X-29*
Non percé / Predicadors (conbent deus fraires)	Saint-Dominique (rue)	Bel (rue Jean-Jacques)	*X-29*
Obscura (rua)	Tour-de-Gassies (rue)	Tour-de-Gassies (rue)	*Y-29*
Olme-Papon (cantoun de)	Maucaillau (rue)	Maucaillou (place du)	*Y-30*
Ombreyra (castet de l', rua de l')	Palais (place du)	Palais (place du)	*Y-29*
Palheyra (rua)	Etuves (rue des)	Etuves (rue des)	*X-30*
Pay-Macau (rua)	Capérans (rue des)	Capérans (rue des)	*Y-29*

Penteneyra (rua)	Pilet (rue)	Pilet (rue)	*Y-30*
Permentada/Paymantada-de-Maucalhau (rua)	Permentade (rue)	Permentade (rue)	*Y-30*
Pes-Belh (rua deu)	Intendance (rue de l')	Saige (rue)	*Y-29*
Petita-Carpentaria (rua de la)	Carpenteyre (rue)	Cancera (rue du)	*Y-29*
Petit-Cancera (rua deu)	Miqueu (rue Arnaud)	Miqueu (rue Arnaud)	*Y-29*
Petit-Judas (rua deu)	Enfer (rue d')	Bahutiers (rue des)	*Y-29*
Peugue (estey deu)	Albret (rue d')	Bonie (rue des Frères)	*X-30*
Peugue (estey deu)	Herbes (rue des)	Herbes (rue des)	*Y-29*
Peugue (estey deu)	Peugue (ruisseau)	*disparu*	*XY-29*
Peugue (estey deu)	Voûte-du-Peugue (rue de la)	Poitevine (impasse)	*Y-29*
Peugue (rua deu)	Minimettes (rue des)	Cabirol (rue)	*X-30*
Pey-Dagen (rua)	Pedagen (rue)	Piliers-de-Tutelle (rue des)	*Y-29*
Peymentada-de-rua Boau (rua)	Mingin (rue)	Dumercq (rue)	*Y-30*
Peymentada-de-rua Boau (rua)	Mingin (rue)	Magendie (rue)	*Y-30*
Peyrat (rua deu)	Fort-Louis (chemin du)	Fort-Louis (rue du)	*Z-30*
Peyron / Sent-Andreu (rua)	Trois-Conils (rue des)	Trois-Conils (rue des)	*Y-29*
Peyrouse (rua)	Sans toponyme	Duffour-Dubergier (impasse)	*X-30*
Peytabina (rua)	Poitevine (rue)	Alsace-et-Lorraine (cours d')	*Y-29*
Pezet (rua de)	Castembert (rue)	*disparu*	*Y-30*
Pinhadors / Caudereyra (rua deus)	Loup (rue du)	Loup (rue du)	*Y-29*
Planta-Rosa (rua)	Planterose (rue)	Planterose (rue)	*Y-30*
Pomeys (rua de)	Pommiers (rue des)	Sanche-de-Pomiers (rue)	*Y-30*
Port (rua deu)	Port (rue du)	Port (rue du)	*Z-30*
Porta-Bassa (rua)	Porte-Basse (rue)	Cheverus (rue des)	*X-29*
Porta-Dijeus (rua)	Porte-Dijeaux (rue)	Porte-Dijeaux (rue)	*X-29*
Porta-Sent-Johan (rua de la)	Porte-Saint-Jean (rue de la)	Porte-Saint-Jean (rue de la)	*Y-29*
Pountets-de-las-Salineyras (rua deus)	Pontets (rue des)	Pontets (rue des)	*Y-30*
Pountets-de-las-Salineyras (rua deus)	Tour-du-Pin (rue de la)	Tour-du-Pin (rue de la)	*Z-30*
Pount-Sent-Johan (rua deu)	Pont-Saint-Jean (rue du)	Alsace-et-Lorraine (cours d')	*Y-29*
Pousse-Penilh (rua)	Traversière (rue)	Vinet (rue Elie)	*Y-29*
Puch/Ferradre (rua)	Saint-Pierre (cul-de-sac)	Saint-Pierre (impasse)	*Y-29*
Puch-Paulin (plassa)	Puy-Paulin (place)	Puy-Paulin (place)	*X-29*
Puch-Saurigney (rua deu)	Entre-deux-Murs (rue)	Entre-deux-Murs (rue)	*Y-29*
Puts-de-Cujoles/Costinhan (rua deu)	Puits-des-Cujols (rue du)	Puits-des-Cujols (rue du)	*Y-29*
Putz-d'Alhan (rua deu)	Maucoudinat (rue)	Maucoudinat (rue)	*Y-29*
Putz-de-Banhacat (rua deu)	Fort-Lesparre (rue du)	Pas-Saint-Georges (rue du)	*Y-29*
Putz-de-Banhacat (rua deu)	Puits-de-Bagne-à-Cap (rue du)	Pas-Saint-Georges (rue du)	*Y-29*
Putz-de-Bertulh (rua deu)	Saint-Christoly (petite rue)	Saint-Christoly (place)	*X-29*

Putz-de-Senta-Gema (rua deu)	Sainte-Jeme	Guérin (rue)	Y-29
Putz-de-Toscanan (rua deu)	Lois (rue des)	Porte-Basse (rue de la)	Y-30
Putz-de-Toscanan (rua deu)	Porte-Basse (rue de la)	Porte-Basse (rue de la)	Y-30
Putz-deus-Alaudatz (rua deu)	Allaudettes (rue des)	Allaudettes (rue des)	Y-29
Putz-deus-Casaus (rua deu)	Puits-des-Cazeaux (rue du)	Puits-des-Cazeaux (rue du)	Y-30
Putz-deus-Judius (rua deu)	Bahutiers (rue des)	Bahutiers (rue des)	Y-29
Putz-Salat (rua deu)	Mauriac (impasse)	Mauriac (impasse)	Y-30
Putz-Velh-deu-Far (rua deu)	Caillabeth (impasse)	Caillabet (impasse)	X-30
Puyaduy-de-la-Graba (rua deu)	Pichadey (rue)	Faures (rue des)	Y-30
Rocela (rua de la)	Rousselle (rue de la)	Rousselle (rue de la)	Y-30
Rosan (ruetta de)	Bouquière (impasse)	Bouquière (impasse)	Y-30
Salineyras (porta de las)	Bourgogne (place de)	Bir-Hakeim (place de)	Y-30
Salineyras (porta de las)	Sans toponyme	Salinières (ou de Bourgogne porte des)	Y-30
Sanguinengua/Senta-Crotz (rua)	Sainte-Croix (rue)	Sauvageau (rue Camille)	Z-30
Sans toponyme	Argentiers (cul-de-sac des)	Basques (place des)	Y-29
Sans toponyme	Bergère (rue)	Camille-Jullian (place)	Y-29
Sans toponyme	Chapelet (rue du)	Martignac (rue)	X-29
Sans toponyme	Coquille (rue de la)	Coquille (rue de la)	Y-29
Sans toponyme	Craberie (rue de la)	Duburg (place)	Z-30
Sans toponyme	Etoile (rue de l')	Ducru (rue)	X-30
Sans toponyme	Fontaine-Bouquière (cul-de-sac de la)	Fontaine-Bouquière (impasse de la)	Y-30
Sans toponyme	Intendance (petite rue de l')	Combes (rue Louis)	Y-29
Sans toponyme	Lavache (rue)	Vache (rue de la)	Y-29
Sans toponyme	Margaux (impasse)	Margaux (impasse)	Y-29
Sans toponyme	Observance (rue de l')	Observance (rue de l')	Y-30
Sans toponyme	Pas-Saint-Georges (impasse du)	Pas-Saint-Georges (impasse du)	Y-29
Sans toponyme	Rohan (place de)	Rohan (Place)	X-29
Sans toponyme	Rue-Neuve (impasse de la)	Rue-Neuve (impasse de la)	Y-30
Sans toponyme	Saint-André (petite place)	Pey-Berland (place)	X-29
Sans toponyme	Sainte-Colombe (passage)	Buhan (rue)	Y-29
Sans Toponyme	Saint-James (cul-de-sac)	Saint-James (impasse)	Y-30
Sans toponyme	Saint-Paul (impasse)	Saint-Paul (impasse)	Y-30
Sans toponyme	Saint-Rémi (impasse)	impasse privée	
Sans toponyme	Sans toponyme	Bureau (square Jean)	Y-30
Sans toponyme	Sans toponyme	Dulamon (cité)	Y-30
Sans toponyme	Sans toponyme	Gratiolet (impasse)	Y-30
Sans toponyme	Sans toponyme	Maubec (impasse)	Z-30
Sans toponyme	Sans toponyme	Minimettes (impasse des)	X-30
Sans toponyme	Sans toponyme	Moulinié (impasse)	Y-30
Sans toponyme	Sans toponyme	Petits-Capérans (rue des)	Y-29
Sans toponyme	Sans toponyme	Tour-de-Gassies (passage de la)	Y-29

Sans toponyme	Sans toponyme	Vieille-Tour (impasse de la)	*X-29*
Sans toponyme	Vieille-Tour (rue de la)	Vieille-Tour (rue de la)	*X-29*
Sans toponyme (escarpe 3e enceinte)	Contre-Escarpe (rue)	Contrescarpe (rue)	*Y-30*
Sans toponyme / escarpe (3e enceinte)	Minimes (rue des)	Joffre (rue du Maréchal)	*X-30*
Sarlat (rua de)	Montagne (rue)	Fauré (rue)	*Y-30*
Sarporar (rua deu)	Serpolet (rue du)	Serpolets (rue du)	*Y-29*
Sausseyra (rua)	Herbettes (rue des)	Dasvin (rue)	*Y-30*
Segur (rua de)	Ségur (rue)	Cursol (rue de)	*X-30*
Senta-Catherina (rua)	Sainte-Catherine (rue)	Sainte-Catherine (rue)	*Y-29*
Senta-Coloma (gleysa)	Sainte-Colombe (place)	Sainte-Colombe (rue)	*Y-29*
Senta-Coloma (rua)	Sainte-Colombe (rue)	Sainte-Colombe (rue)	*Y-29*
Senta-Crotz (porge)	Sans toponyme	Renaudel (place Pierre)	*Z-30*
Senta-Crotz (porge)	Sans toponyme	Vauthier (square Jean)	*Z-30*
Senta-Eulalia (porge)	Cimetière (rue du)	Sainte-Eulalie (place)	*X-30*
Senta-Eulalia (porge)	Sainte-Eulalie (place)	Sainte-Eulalie (place)	*X-30*
Senta-Eulalia (porge)	Sans toponyme	Sainte-Eulalie (place)	*X-30*
Senta-Eulalia (rua)	Sainte-Eulalie (rue)	Lande (rue Paul-Louis)	*Y-30*
Senta-Gema (rua)	Saint-André (rue)	Loup (rue du)	*X-29*
Sent-Andreu (petita rua)	Saint-André (petite rue)	Pey-Berland (place)	*X-29*
Sent-Andreu (plassa)	Archevêché (place de l')	Pey-Berland (place)	*X-29*
Sent-Andreu (plassa)	Archevêché (place de l')	Pey-Berland (place)	*X-29*
Sent-Andreu (plassa)	Saint-André (place)	Pey-Berland (place)	*X-29*
Sent-Andreu (rua)	Monbazon (rue)	Montbazon (rue)	*X-29*
Sent-Christoly (rua)	Saint-Christoly (rue)	Poquelin-Molière (rue)	*X-29*
Sent-Elegi (rua)	Saint-Eloi (impasse)	Saint-Eloi (rue)	*Y-30*
Sent-German (porta)	Tourny (place)	Tourny (place de)	*X-28*
Sent-James (rua)	Saint-James (rue)	Saint-James (rue)	*Y-30*
Sent-Johan-et-Sent-Miqueu (porge)	Marché-Neuf (place du)	Meynard (place)	*Y-30*
Sent-Johan-et-Sent-Miqueu (porge) / Cantalop (plassa)	Chanteloup (place)	Canteloup (place)	*Y-30*
Sent-Julian (porta)	Aquitaine (place d' et place intérieure d')	Victoire (place de la)	*Y-30*
Sent-Julian (porta)	Sans toponyme	Aquitaine (porte d')	*Y-30*
Sent-Julian (rua)	Aquitaine (rue d')	Sainte-Catherine (rue)	*Y-29*
Sent-Pau (rua de)	Saint-Paul-en-Ville (rue)	Ruat (rue de)	*X-29*
Sent-Pey (porge)	Cour-des-Aydes (rue de la)	Cour-des-Aides (rue de la)	*Y-29*
Sent-Pey (rua)	Saint-Pierre (rue)	Bahutiers (rue des)	*Y-29*
Sent-Progeyt (plassa)	Saint-Projet (place)	Saint-Projet (place)	*Y-29*
Sent-Remedy (petita rua)	Saint-Rémy (petite rue)	Jouannet (rue)	*Y-29*
Sent-Remedy (porge)	Saint-Remi (place)	Porto-Riche (place Georges de)	*Y-29*
Sent-Remedy (rua)	Saint-Rémy (rue)	Saint-Rémi (rue)	*Y-29*
Sent-Seurin (rua)	Douhet (rue)	*disparu*	*Y-29*
Sent-Symeon (rua)	Merci (rue de la)	Merci (rue de la)	*Y-29*
Sent-Symeon (rua)	Saint-Siméon (rue)	Saint-Siméon (rue)	*Y-29*
Sos-Menudas (rua de las)	Sau-Menude (rue)	Saumenude (rue)	*Y-30*
Temple (rua deu)	Temple (rue du)	Temple (rue du)	*X-29*
Traversana (rua)	Traversane (rue)	Traversanne (rue)	*Y-30*
Treilhas (rua de las)	Treilles (rue des)	Grassi (rue de)	*X-29*

Trompilhon (rua de)	Mulet (rue du)	Mulet (rue du)	*Y-29*
Tropeyta (castet de)	Louis XVI	Quinconces (esplanade des)	*X-28*
Tropeyta (castet de)	Louis XVI	Quinconces (place des)	*X-28*
Tropeyta (fossats de)	Chapeau-Rouge (Fossés du)	Chapeau-Rouge (cours du)	*Y-29*
Turcan (rua de)	Abadie (rue d')	Dabadie (rue)	*Y-30*
Veyrinas (rua de)	Veyrines (rue)	Veyrines (rue)	*Y-30*
Vinhas (rua de las)	Vignes (rue des)	Vignes (rue des)	*Z-30*
yma de la Mar	Bourgogne (quai de)	Richelieu (quai)	*Y-29*
yma de la Mar	Douane (quai de la)	Douane (quai de la)	*Y-29*
yma de la Mar	Grave (quai de la)	Grave (quai de la)	*Z-30*
yma de la Mar	Louis-XVIII (quai)	Louis-XVIII (quai)	*Y-28*
yma de la Mar	Monnaie (quai de la)	Monnaie (quai de la)	*Z-30*
yma de la Mar	Quai-Bourgeois (rue du)	Bourgeois (quai)	*Y-29*
yma de la Mar	Sainte-Croix (quai)	Sainte-Croix (quai)	*Z-30*
yma de la Mar	Salinières (quai des)	Salinières (quai des)	*Z-30*

SECTION 2

CADASTRE DE 1811-1821

Suite aux lois des 15 et 16 septembre 1807, la mairie de Bordeaux confie à Pierre-Emmanuel Pierrugues le soin de réaliser le premier plan cadastral et le premier plan d'alignement de la ville. Le cadastre est commencé à partir de 1807, son expertise traîne jusqu'en 1832. Le plan d'alignement quant-à lui est débuté en 1809 puis est abandonné vers 1830. Ces deux opérations importantes pour l'urbanisme bordelais s'inscrivent dans une période commune qui court des premières années du Premier Empire à la fin de la Restauration.

L'objet de la présente annexe n'est pas de faire une histoire du cadastre bordelais, d'ailleurs fort bien réalisée déjà [1], mais de présenter le document et de livrer le protocole de vectorisation et de géoréférencement de la source spatiale la plus ancienne et la plus précise conservée, sur laquelle se fonde l'analyse morphologique.

Présentation de la source

Le plan cadastral se présente sous la forme de 32 feuilles au format grand aigle [2] conservées aux Archives municipales de Bordeaux [3]. Il a été levé entre 1811 et 1821. La commune de Bordeaux a été divisée en plusieurs unités administratives et fiscales de plus ou moins grande taille et rassemblées sur une à plusieurs planches.

D'après le détail des contrôles, perceptions et sections, le plan devrait rassembler 38 feuilles. Se pose là le premier problème : sur les 38 feuilles prévues, 32 seulement nous sont parvenues ou ont été dessinées. Le classement se complique car l'inventaire archivistique compte 44 plans, dont les numéros 1 à 9 et 26 à 28 sont absents.

Le tableau ci-après propose un récapitulatif des feuilles et de leur dénomination. Les informations sont reportées sur la figure 118 :

Contrôle	N° Plan	Perception	Section	Dénomination	Nombre de feuilles	Nbre de feuilles conservées	Nbre de feuilles vectorisées
1er	10	1ère	B	*Grange-Rouge*	6	1	0
1er	11 à 13	1ère	C	*Saint-Martial*	3	3	0
1er	14	1ère	D	*Saint-Louis*	1	1	0
1er	15 et 16	1ère	E	*Figuereau*	2	2	0
1er	17	2e	C	*Sablières*	1	1	0
1er	18 et 19	2e	B	*Palais-Gallien*	2	2	0
1er	20 et 21	2e	A	*Château-Trompette*	2	2	2
2e	22	3e	A	*Douane*	1	1	1
2e	23 et 24	3e	B	*Archevêché*	2	2	1
2e	25	3e	C	*Chartreuse*	2	1	0
2e	29 et 30	4e	B	*Saint-Raphaël*	2	2	1
2e	31	4e	A	*Sainte-Colombe*	1	1	1
3e	32	5e	A	*Hôtel-de-Ville*	1	1	1
3e	33	5e	B	*Saint-Côme*	1	1	1
3e	34 à 37	5e	C	*Saint-Nicolas*	4	4	0
3e	38 et 39	5e	E	*Saint-Vincent*	2	2	0
3e	40 à 44	5e	D	*Sainte-Croix*	5	5	2
Total					*38*	*32*	*10*

[1] C'est en partie le sujet de la thèse de SCHOONBAERT 2004 qui couvrent les années 1807-1886, dont on trouvera aussi une excellente synthèse, plus spécifique aux années 1807-1832, dans SCHOONBAERT 2003b.
[2] Format grand aigle : 0,75 m x 1,06 m.
[3] Feuilles rassemblées dans les tiroirs 32 PP et 33 PP des AMB. Le travail a été effectué à partir des données numérisées fournies par le Service Régional de l'Archéologie.

fig. 118 *- Plan général d'assemblage des feuilles du cadastre de Bordeaux 1811-1832*

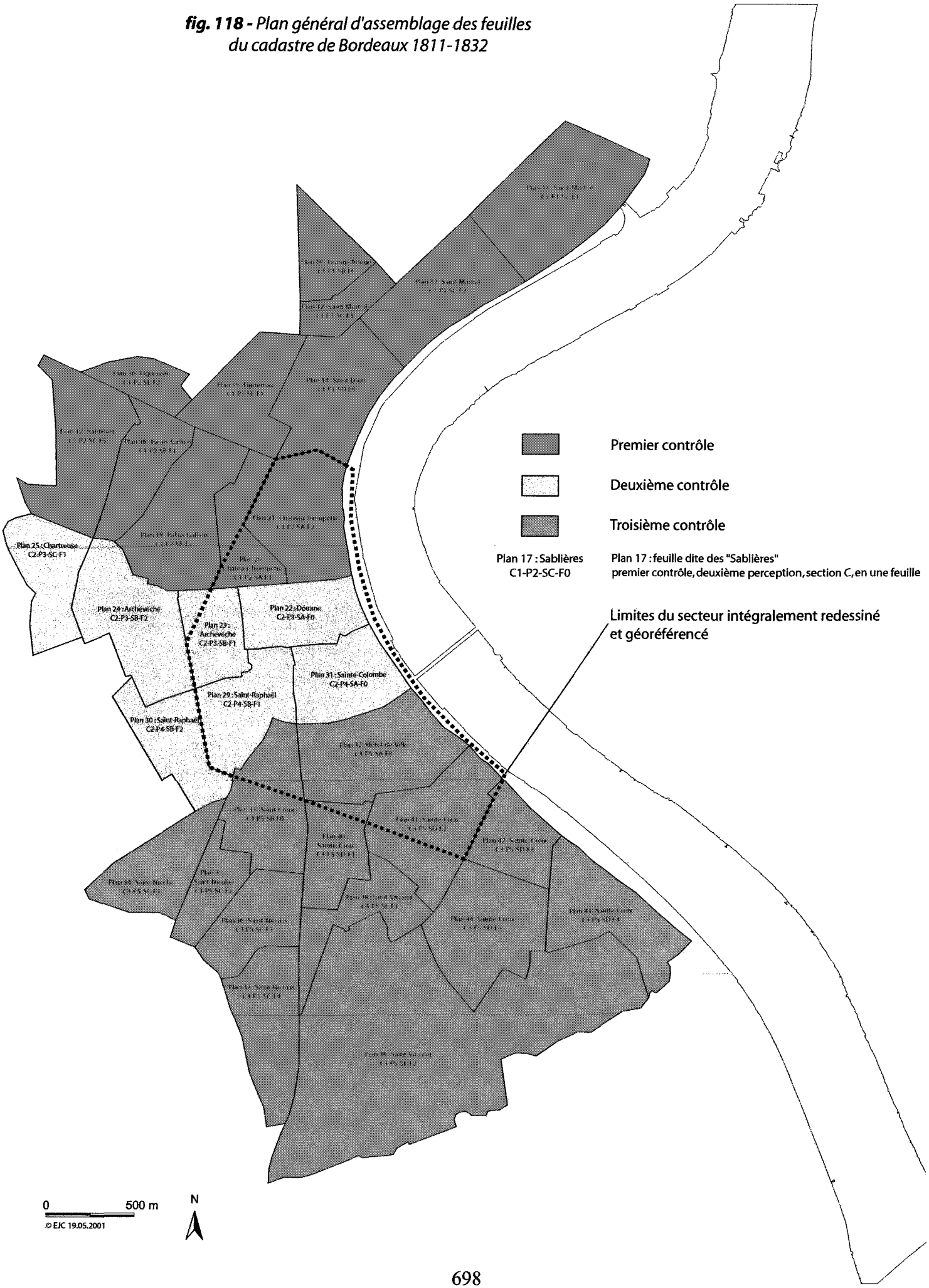

La ville a été divisée en 3 contrôles qui s'étagent du nord vers le sud [fig.118] . Le cadre géographique des feuilles dessinées n'est pas semblable au cadre actuel de la commune de Bordeaux dont l'agrandissement se fait en 1865. De fait, Le Bouscat et Caudéran apparaissent en marge des contrôles 1 et 2 en tant que commune à part entière. Chaque contrôle est ensuite divisé en perceptions et chaque perception en sections. La division générale fait apparaître de larges disparités spatiales. En effet, ce n'est pas tant la surface, mais la valeur estimée des terrains qui importe. De fait, le deuxième contrôle, le moins étendu, équivaut, en valeur, à chacun des deux autres, l'objectif de ce partage étant de lever un impôt sensiblement équivalent d'une division à l'autre.

Il convient d'apprécier ce partage comme l'image même des densités d'occupation : plus dense et d'un rapport plus élevé en milieu urbain, plus lâche et d'un rapport moindre sur les terrains périurbains et ruraux. Les contrôles 1 et 3 rassemblent des sections urbaines (Château-Trompette, Saint-Louis, Hôtel-de-Ville, Sainte-Croix, Saint-Côme) et des sections plus rurales (Figuereau, Saint-Martial, Grange-Rouge, Sablières, Saint-Nicolas, Saint-Vincent) alors que le deuxième contrôle est uniquement composé de sections urbaines.

Chaque feuille est identifiée par une vignette-titre [fig.119] qui rassemble quatre informations :

- ✓ la position administrative du secteur cartographié dans le complexe organigramme des contrôles, perceptions et sections,
- ✓ le nom de la section,
- ✓ le nombre de feuilles qui composent la section et le numéro de la feuille par rapport à l'ensemble,
- ✓ enfin, une échelle.

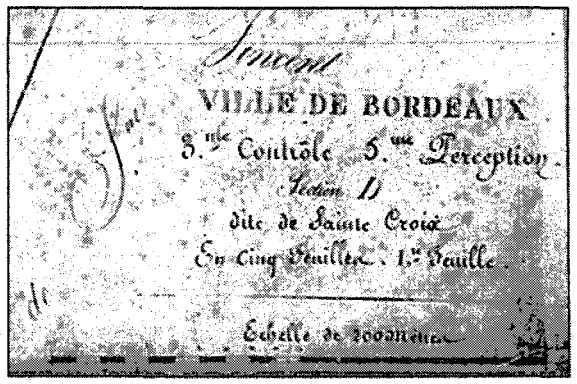

fig. 119 - Vignette-titre du plan n° 40

L'échelle habituelle des cadastres napoléoniens est le 1:1000, soit la proportion idéale retenue entre la réalité du terrain et le format papier utilisé (format grand aigle). L'échelle du cadastre de Bordeaux est dite *échelle de 200 mètres*. Le terme est trompeur dans la mesure où il ne caractérise pas l'échelle en tant que telle, mais la longueur sur laquelle elle se déroule. L'échelle bordelaise de 200 mètres correspond en fait au 1:500, soit une échelle deux fois plus grande que celle habituellement employée, telle celle du cadastre levé par la suite au cours de la décennie 1850. La précision du levé et la finesse de l'échelle a permis le report d'une quantité innombrable de détails comme les murs isolés et les escaliers que biens des cadastres ignorent.

Enfin, l'emplacement de chaque feuille est situé dans l'espace par l'intermédiaire des annotations de marge de dessin qui indiquent le nom des feuilles qui jouxtent la section levée. Ces indications sont précieuses et facilitent l'assemblage final de chaque pièce du puzzle dont on connaît ainsi, non seulement la forme unique, mais aussi l'emplacement exact dans lequel elle s'insère.

fig. 120 *- Répartition des feuilles vectorisées et limites géographiques*

Limites de la portion vectorisée et géoréférencée du plan cadastral

L'ensemble des feuilles a été numérisé par le SRA qui a mis à ma disposition les clichés. Le sujet des feuilles retenues a été calqué sur la succession des cours et places modernes qui délimitent le croissant urbain et qui comprend le Bordeaux de la troisième enceinte, construite à partir du début du XIVe siècle, et qui demeure la limite essentielle de la ville jusqu'au milieu du XVIIIe siècle.

Le tableau ci-dessous donne la liste des feuilles qui ont été retenues, en tout (E = entier) ou partie (P= partie) :

Plan AMB	Désignation	Vue retenue
20	*Château-Trompette*	P
21	*Château-Trompette*	E
22	*Douane*	E
23	*Archevêché*	P
29	*Saint-Raphaël*	E
31	*Sainte-Colombe*	E
32	*Hôtel-de-Ville*	E
33	*Saint-Côme*	P
40	*Sainte-Croix*	P
41	*Sainte-Croix*	P

Le plan de répartition des feuilles [fig.120], permet de visualiser l'assemblage et l'étendue du secteur. 10 feuilles sur 32 ont été retenues, soit environ ¼ de la surface totale cartographiée. Cela paraît peu à l'échelle de l'assemblage, tout se renverse à l'échelle parcellaire. En effet, c'est la presque totalité du secteur le plus urbanisé qui a été pris en compte, le reste de la documentation étant composé de zones périurbaines et rurales. La complexité des tracés *intra-muros* tranche nettement avec les parcelles agricoles qui jouxtent la ville [4]. On peut avancer sans risque que la moitié des parcelles levées dans la décennie 1810 se concentre sur ces dix planches, et l'autre sur les 22 restantes.

Chaque planche a été numérisée, en entier puis par secteur. Le cliché d'ensemble de la planche n'a pas été utilisée dans la mesure où il ne permet pas une bonne lecture des numéros de parcelles qui sont essentiels dans l'étape de codage des objets. La numérisation a également fournit des vues partielles des feuilles avec une marge de recoupement. Selon leur orientation générale, les documents ont été coupés en deux vues, nord/sud ou est/ouest. Ces vues partielles, nettement plus précises ont été sélectionnées pour être vectorisées. Le tableau ci-après fait la liste des 18 clichés retenus :

Cadastre 1811-1821	Vues retenues	N° scans
20.Château-Trompette	20.Château-Trompette.A1.S.ai	99.33.319 V
21.Château-Trompette	21.Château-Trompette.A2.N.ai	99.33.325 V
	21.Château-Trompette.A2.S.ai	99.33.324 V
22.Douane	22.Douane.A.E.ai	99.33.329 V
	22.Douane.A.O.ai	99.33.330 V
23.Archevêché	23.Archevêché.B1.N.ai	99.33.341 V
	23.Archevêché.B1.S.ai	99.33.334 V
29.Saint-Raphaël	29.Saint-Raphaël.B1.N.ai	99.33.351 V
	29.Saint-Raphaël.B1.S.ai	99.33.350 V
31.Sainte-Colombe	31.Sainte-Colombe.A.N.ai	99.33.360 V
	31.Sainte-Colombe.A.S.ai	99.33.359 V
32.Hôtel-de-Ville	32.Hôtel-de-Ville.A.E.ai	99.33.366 V
	32.Hôtel-de-Ville.A.O.ai	99.33.365 V
33.Saint-Côme	33.Saint-Côme.B.N.ai	99.33.372 V
	33.Saint-Côme.B.S.ai	99.33.371 V
40.Sainte-Croix	40.Sainte-Croix.D1.N.ai	99.33.393 V
41. Sainte-Croix	41.Sainte-Croix.D2.N.ai	99.33.401 V
	41.Sainte-Croix.D2.S.ai	99.33.399 V

[4] Une comparaison rapide entre la section rurale de la Chartreuse ou de Figuereau avec une section urbaine impose un tel constat.

Création d'un identifiant (ID) nécessaire au géoréférencement

Définition

L'information géographique [5] ou géoréférence peut être définie comme un code reliant deux types de données :

- ✓ une « information » relative à un objet ou un phénomène du monde terrestre, décrit plus ou moins complètement par sa nature, son aspect et ses attributs. Cette description peut inclure des relations avec d'autres objets ou phénomènes ;
- ✓ et sa « localisation » sur la surface terrestre décrite dans un système de référence explicite.

Mettre en place un tel système consiste à créer un code ou identifiant (ID) faisant la synthèse entre la référence spatiale et la nature des objets référencés. Cet identifiant doit, en outre, être assez précis mais aussi assez malléable pour encoder des données qui sortent du cadre chronologique de la source d'origine. Dans le cas précis de Bordeaux, l'identifiant doit à fois permettre de relier l'état cadastral au début du XIXe siècle avec des données plus anciennes (sources planimétriques de l'époque moderne) ou plus récentes (cadastre actuel) ou d'autres types de données (résultats de fouilles, textes, images, bases de données, statistiques, etc). L'identifiant doit donc être, en partie, un objet atemporel.

Création de l'identifiant

Si l'on s'en tient à la définition donnée plus haut, l'identifiant (ID) se compose :

- ✓ des informations sur la nature de la parcelle (bâtie, non bâtie...), le nombre de ses composantes, sa relation avec des objets extérieurs (murs, eau...) ;
- ✓ et sa localisation dans l'espace.

Première donnée : localisation spatiale

La classification INSEE des îlots apparaît comme la plus universelle et la plus à même de localiser les parcelles. Le référent îlotier de la parcelle est unique, au même titre qu'un système de coordonnées géographiques, mais semble être bien moins compliqué à utiliser. Le code INSEE est composé de différents indicatifs : celui du pays, de la ville et enfin celui de l'îlot concerné. Les deux premiers, répétitifs, ont été volontairement gommés afin de ne pas compliquer un ID qui est déjà long. Seul le dernier élément, composé de deux lettres et de deux chiffres (XXØØ), a été retenu : c'est le nom même de l'îlot. Il constitue la première donnée de l'ID. Il convient ensuite d'adapter la numérotation INSEE actuelle avec celle du cadastre et établir une concordance des numérotations [6].

Deuxième donnée : origine de la source

Les numéros des parcelles sont utilisés plusieurs fois dans le cadastre. Mais la parcelle 1 de la feuille 20 n'est pas la même que la parcelle 1 de la feuille 21. De fait, il convient d'intégrer le numéro de feuille après le numéro INSEE d'îlot pour que chaque parcelle saisie soit unique.

Troisième donnée : numéro de la parcelle

La numérotation par feuille ne dépasse pas les 2000 objets. Il faut donc retenir quatre chiffres pour le numéro de parcelles. La parcelle 1000 est notée telle quelle ; en revanche, la parcelle 1 est notée 0001 afin de verrouiller le système.

---

[5] Définition de DENEGRE & SALGE 1996, p. 12.

[6] Voir la table de concordance située à la fin de cette section d'annexe, ainsi que les fig. 127 et 128.

Quatrième donnée : nature des objets constitutifs de la parcelle

Une parcelle peut être constituée par un seul objet (ex : une maison) mais elle est plus souvent le fruit d'un assemblage complexe d'objets de nature diverse. Les objets de nature différente sont donc codés de façon différente. C'est une lettre qui donne la nature de l'objet. Voici la liste des objets présents sur les parcelles :

- rivière et cours d'eau : E,
- puits : P,
- murs isolés : M,
- escaliers : S (stairs),
- fontaines : F,
- couverts : C (objet présentant une élévation sans grande assise au sol, ex : un hangar posé sur quatre piliers, la voûte d'une porte cochère...),
- cours : notées « O » lorsqu'elles sont délimitées par des murs isolés, et « N » lorsqu'elles sont limitées par le bâti habituel,
- différents bâtiments présents : notés « A » lorsqu'ils sont en contact avec des murs isolés, et « B » lorsqu'ils sont limités par tous les autres objets.

Cinquième donnée : objet unique et objets multiples

Plusieurs objets de même nature peuvent être rassemblés sur une même parcelle. Ils auraient alors le même code, ce qui n'est pas souhaitable lorsque l'objectif est de les nommer et de les localiser très précisément. Un objet de quelque nature que ce soit sera noté « Ø » (zéro) lorsqu'il est unique sur la parcelle. Si « n » objets de même nature sont sur la même parcelle, chacun sera alors numéroté de « 1 à n ».

Récapitulatif

L'identifiant est constitué de 5 données :

- ✓ numéro INSEE de l'îlot (deux lettres et deux chiffres : « XXØØ »)
- ✓ numéro de la section cadastrale (deux chiffres : « ØØ »)
- ✓ numéro de parcelle noté sur le cadastre (quatre chiffres : « ØØØØ »)
- ✓ nature de l'objet (une lettre : « X »)
- ✓ unicité ou multiplicité des objets (un chiffre : « Ø »)

Chaque donnée est isolée par un trait d'union.
L'identifiant a donc la forme suivante : « **XXØØ-ØØ-ØØØØ-X-Ø** ».

Le géoréférencement des rues et places se base sur un système identique tout en privilégiant chaque section de rue séparée par deux îlots. L'identifiant viaire prend alors en compte la mention des numéros INSEE des deux îlots qui entourent la section de rue et a la forme suivante : XXØØ-XXØØ-Ø.

Protocole de vectorisation

Certains détails et observations suggèrent que la présente entreprise cadastrale n'a pas été menée jusqu'à terme. Les sources cadastrales classiques comportent deux éléments :

- ✓ l'élément planimétrique, soient les feuilles cadastrales elles-mêmes, dont ont retrouve parfois les minutes de levé sur le terrain,
- ✓ un recueil écrit appelé matrice et que l'on peut décrire comme un état de section soit la liste précise de la nature, de la surface, de la valeur et d'autres caractéristiques de chaque propriété reliée au plan par l'intermédiaire de la numérotation reportée.

La cadastre levé dans la décennie 1810 possède une matrice [7]. Pourtant le décalage important entre la matrice et le plan, réalisés à plusieurs années d'intervalle, ne permet pas de

[7] Matrice conservée aux AMB, 1G.

recouvrir la réalité exacte du paysage au début du siècle. Il faut avoir recourt alors à d'autres moyens afin de donner le descriptif physique fidèle des parcelles, en décryptant les codes de dessins utilisés par les géomètres. Cette délicate opération ne permet pas de récupérer toute l'information qualitative et sociale contenue dans les matrices classiques comme l'estimation des biens et le nom des propriétaires et locataires. En revanche, les données relatives à la nature et à la surface des biens peuvent être récupérées : la première par lecture des codes de dessin, la seconde par l'utilisation de l'informatique.

La vectorisation est l'étape qui consiste à redessiner chaque feuille cadastrale dans l'optique d'identifier et d'individualiser chaque élément qui la compose en autant d'unité propre à l'inverse du support papier qui représente l'image en bloc.

Code de dessins utilisés

Les levés de terrains constituent des minutes qui sont ensuite reportées au propre dans une longue étape de dessin. Les planches sont dessinées en noir et blanc, à la plume, puis elles sont ensuite ombrées et numérotées.

L'analyse systématique des types de tracés utilisés permet de reconnaître la nature de chaque élément ou objet constitutif d'une parcelle. Dans cette démarche, l'ombrage, soit l'application d'une surcharge de trait suivant un éclairage fictif venant du nord-ouest, permet de distinguer les espaces bâtis des espaces non bâtis. Cette règle de dessin, utilisée sur toutes les planches déroge pourtant quelques fois, notamment à l'intérieur d'îlots de grande taille où la complexité des tracés conduit à l'erreur fatale que seule la connaissance et la vérification *in situ* permet de palier.

A cette règle d'or viennent s'ajouter un certain nombre d'autres directives de dessin :

- ✓ chaque bâtiment public est grisé, de façon plus soutenue que le bâti habituel,
- ✓ les cours d'eau (Garonne et esteys de Bègles, du Peugue, de la Devèze, de l'Eau Bourde, et de Caudéran) sont eux aussi rendus expressifs par la reprise du tracé des berges en vaguelettes, et par l'application de la couleur bleue,
- ✓ Les espaces bâtis tels que les hangars ou portes-cochères, appelés aussi couverts dans la mesure où ils n'ont pas de grande emprise au sol, sont barrés d'une croix.

Les parcelles sont souvent composées de plusieurs objets : une maison et une cour, ou jardin, etc... Afin d'associer les objets d'une même parcelle, un fléchage raccroche les éléments ensemble. Parfois cependant, un même élément est associé à deux biens différents et numérotés distinctement. Ce cas, qui n'est pas rare, souligne la fréquence des servitudes de passage ou d'usus car il concerne presque systématiquement des cours distributives internes aux îlots.

Enfin, chaque parcelle est numérotée. La numérotation permet de confronter le plan au descriptif de la matrice. Elle est appliquée sur la propriété dans son ensemble et non pas aux différents objets qui la constituent. La numérotation se suit d'une parcelle à l'autre à l'intérieur d'un îlot et l'ordre reprend le schéma d'une coquille d'escargot (sens anti-horaire).

La comparaison de chaque feuille permet de distinguer de nettes disparités de dessin. Seules les feuilles de l'Hôtel de Ville et de Sainte-Croix semblent achevées : tous les codes de dessins y sont appliqués et surtout, toutes les composantes de terrains sont identifiables. En revanche, la cartographie des puits n'est pas reportée sur les autres feuilles, à l'exception partielle du plan de l'Archevêché. Ces différences de détail pourraient permettre d'avancer que cette entreprise cadastrale n'a pas été achevée, comme l'absence de 6 feuilles périphériques (section de Grange-Rouge) le laisse aussi supposer.

Les repères topologiques

Plusieurs expériences de vectorisation [8] ont été conduites à Bordeaux. Quel que soit le type d'entités graphiques utilisées dans ces travaux (points, lignes, polygones), les éléments dessinés ne possèdent pas de structure topologique, c'est-à-dire qu'ils se définissent en fonction d'une équation

[8] En informatique, on entend par vectorisation, le passage du mode raster (pixel et grille matricielle) au mode vectoriel. On peut citer par exemple les travaux du laboratoire de cartographie historique (fondé par Charles Higounet) sur le cadastre des années 1850-1854 ainsi que les travaux de Patrick Ranoux pour le SRA sur celui de 1811-1832.

spatiale et non par rapport à l'environnement dans lequel il s'insère. Chaque élément est indépendant des autres et aucune relation spatiale ne permet de différencier un tracé d'un autre. C'est ce que l'AFNOR[9] définit comme le modèle « spaghetti » à savoir « un modèle de données vectorielles permettant de représenter et d'identifier explicitement les trois types géométriques : point, ligne, polygone, sans information topologique. » Il y a dans ce modèle une redondance des structures géométriques :

- ✓ chaque objet est représenté indépendamment des autres de façon linéaire,
- ✓ il y a duplication des coordonnées de frontières communes de polygones (notion de redondance géométrique).

Les représentations d'objet ne sont donc pas forcément liées et peuvent se superposer à la façon des « spaghetti ».

Le modèle topologique quant-à lui assure une cohérence formelle où il existe un codage des relations entre objets géographiques. La topologie définit les relations spatiales, elle peut ainsi construire et gérer des informations sur la position et les relations des objets entre eux. Elle exclue les redondances de tracés : les sommets et côtés de polygones mitoyens deviennent nœud et arc.

L'utilisation du logiciel Adobe Illustrator ne permet pas la mise en place d'une structure topologique tel que les logiciels Arc/Info et PC Arc/Info le permettent dans leur format dit de « couverture ». Pourtant, les règles de dessins utilisés et la mise en relation des objets les uns par rapport aux autres permettent de créer des relations topologiques entre les objets. Nommer ou identifier de façon différente un espace ouvert en fonction de ce qui le clôt (bâti habituel ou mur isolé) constitue une relation topologique. Les polygones sont identifiés selon leur nature et selon les relations qu'ils ont avec le bâti habituel, d'une part, et les murs isolés, d'autre part. La redondance des tracés pourra être supprimée sous MapInfo.

Le cadastre ainsi vectorisé ne constitue pas un réseau topologique complexe. Les objets ne se définissent pas tous les uns par rapport aux autres mais simplement par le rapport qu'ils ont avec deux constituants : le bâti habituel et les murs isolés. De plus, à l'opposé du système spaghetti qui autorise des superpositions de tous types d'éléments entre eux, les objets vectorisés sont tous raccordés les uns aux autres par des nœuds et arcs communs.

La version d'Illustrator (7.0) utilisée n'a pas permis de créer des polygones annelés. Lorsqu'un puits de jour est inséré au milieu d'un bâtiment, il faudrait représenter le bâti comme un polygone « troué » ou « annelé ». De fait, les cours, murs, et autres objets que l'on trouve sur le cadastre sont superposés aux couches qui tracent le parcellaire. C'est la juxtaposition des couches qui permet de voir le bâti. Là aussi, Arcview permet de résoudre le problème et d'éliminer le surfaces redondantes.

Palette chromatique utilisée et fiche technique informatique

L'analyse minutieuse de l'ensemble des tracés a naturellement conduit à l'emploi de la couleur sur le support informatique [fig.121]. Pourtant, dans un souci de transparence du travail permettant de résoudre facilement les quelques erreurs qui ont pu se glisser dans cette entreprise longue et astreignante, chaque feuille vectorisée peut être présentée en deux planches :

- ✓ une planche en noir et blanc, dite « tracés simples »,
- ✓ et une planche « en couleur, après analyse des tracés ».

La palette de couleur permet d'identifier au premier coup d'œil la nature de chaque objet représenté : eau, puits, mur isolé, escalier, fontaine, couvert, cour, bâti et parcellaire.

Les feuilles ont été dessinées sur le logiciel d'infographie Adobe Illustrator. Chaque nature d'objet a été rassemblée sur un calque individuel dont voici la liste : rivière et cours d'eau / puits / mur / escalier / fontaine / couvert / cour associée au bâti habituel /cour associée à un (ou des) mur (s) isolé (s) / parcellaire simple / parcellaire associé à un (ou des) mur (s) isolé (s).

La superposition des calques les uns sur les autres permet de reconstituer toute la trame parcellaire et fait apparaître, en négatif, les éléments bâtis à partir des deux derniers calques. La figure suivante rassemble les huit premiers calques composés d'objets qui ne se superposent pas sur un transparent. Les calques du parcellaire sont rassemblés sur une page de fond. C'est bien la superposition du transparent sur le fond, qui délimite le bâti. Ce montage simplifié permet de se rendre compte de la superposition des couches [fig. 122 et 123].

---

[9] AFNOR, norme Z13-150, EDIGEO, 1992.

fig. 121 *- Couleur des calques et identifiants*

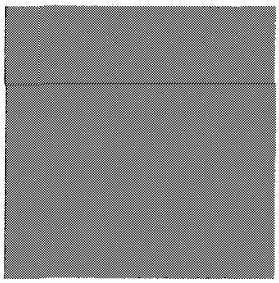

Calque 1 "Eau" , Rouge
Pantone couché 2985 CVC
XX00-00-0000-E-0

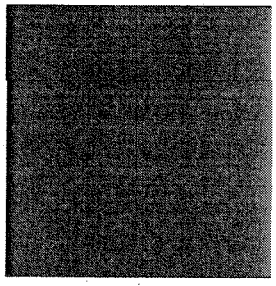

Calque 2 "Puit", bleu-vert
Pantone couché 301 CVC
XX00-00-0000-P-0

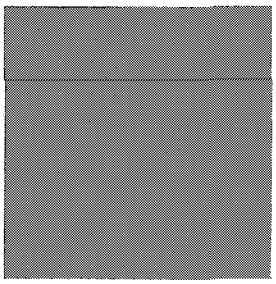

Calque 3 "Mur", Cyan
Pantone couché 710 CVC
XX00-00-0000-M-0

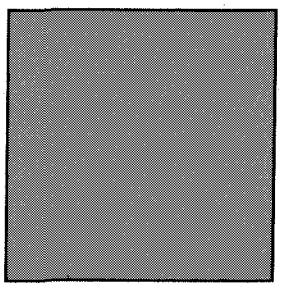

Calque 4 "Escalier", Lavande
cnt : CMJN, N = 100 %
fond : Pantone couché 1495 CVC
XX00-00-0000-S-0

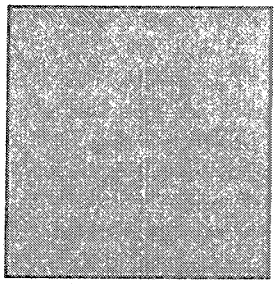

Calque 5 "Fontaine", vert-olive
cnt : Pantone couché 659 CVC
fond : Pantone couché 649 CVC
XX00-00-0000-F-0

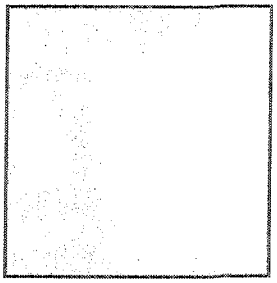

Calque 6 "Couvert" , Jaune
cnt : Pantone couché 675 CVC
fond : Pantone couché 671 CVC
XX00-00-0000-C-0

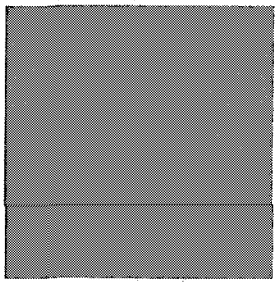

Calque 7 "Cour N"
cnt : Pantone couché 347 CVC
fond : Pantone couché 345 CVC
XX00-00-0000-N-0 (sans mur, bordeaux)

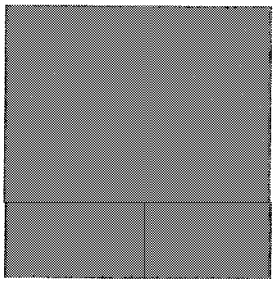

Calque 8 "Cour O"
cnt : Pantone couché 347 CVC
fond : Pantone couché 345 CVC
XX00-00-0000-O-0 (avec mur, vert-foncé)

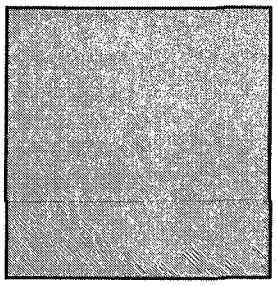

Calque 9 "Parcellaire B"
cnt : CMJN, N = 100 %
fond : Pantone couché cool gray 3 CVC
XX00-00-0000-B-0 (sans mur, ocre)

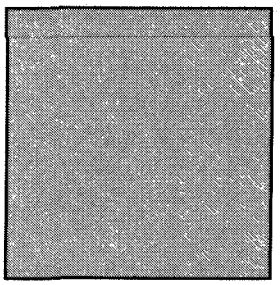

Calque 10 "Parcellaire A"
cnt : CMJN, N = 100 %
fond : Pantone couché cool gray 3 CVC
XX00-00-0000-A-0 (avec mur, marron)

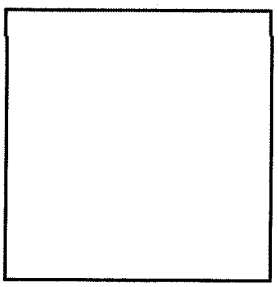

Calque 11 "Fond"
(bleu clair)
feuille cadastrale

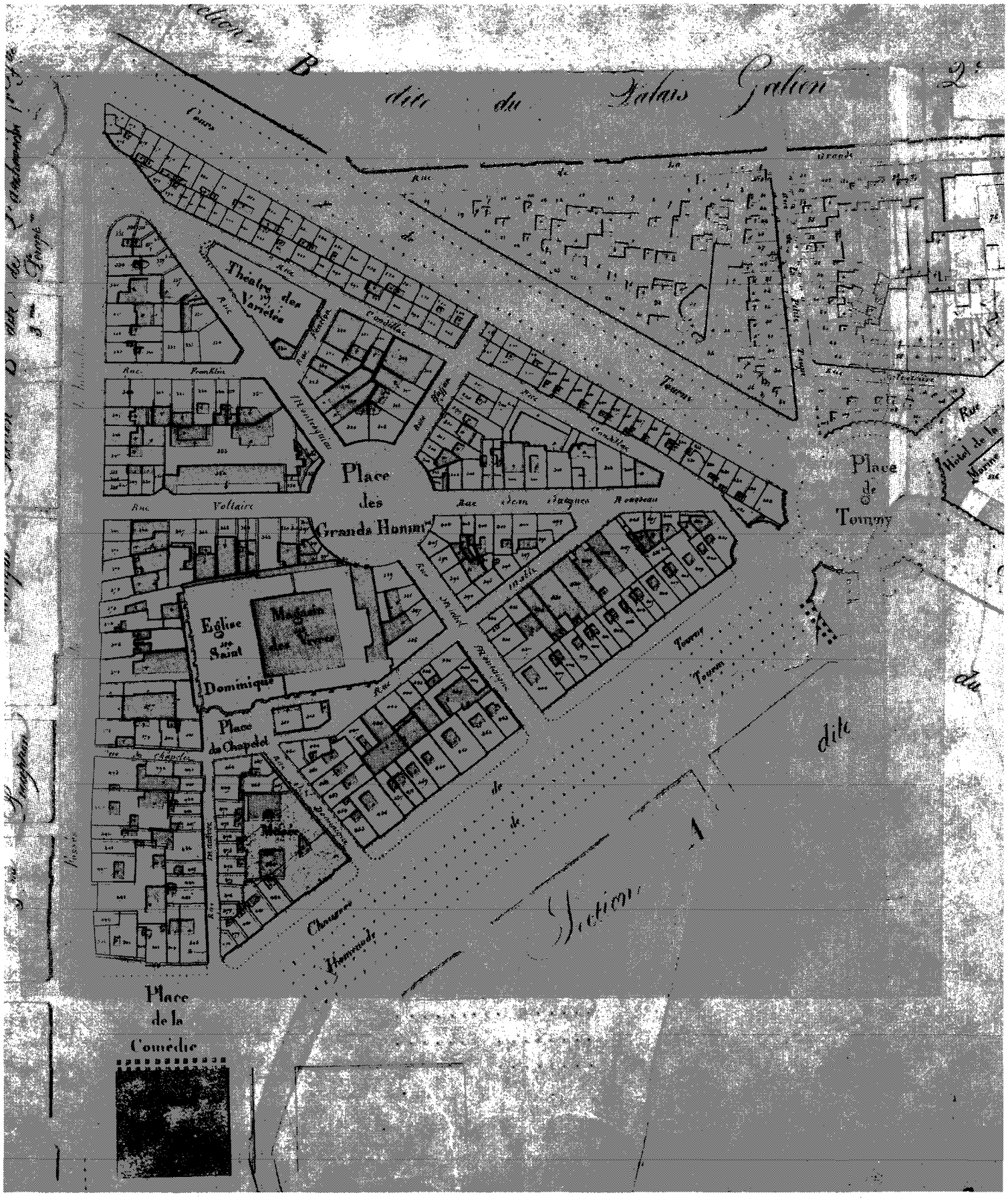

fig. 122 et 123 *- Plan 20, A1 feuille dite du "Château-Trompette", en deux feuilles, côté sud*
1er contrôle, 2e perception (source : cliché 99.33.319V)
fig. 122 *- planche cadastrale et fond parcellaire vectorisé*
fig. 123 *- cours, escaliers, murs vectorisés*

Vérification des tracés et des identifiants

Cette première étape, longue et fastidieuse, a généré un certain nombre d'erreurs que les logiciels de SIG tel qu'Arcview ne peuvent accepter. Il a donc été impératif de vérifier de façon systématique chaque planche vectorisée avant de procéder à l'assemblage. C'est le logiciel de cartographie statistique appelé « Cartes et Données » qui a permis de pallier trois erreurs inhérentes au travail précédent :

- ✓ repérer les polygones non fermés qui traduisent une erreur de dessin et de tracés,
- ✓ repérer les polygones non géoréférencés,
- ✓ enfin, repérer les identifiants utilisés deux fois par erreur.

Problèmes rencontrés

L'entreprise cadastrale napoléonienne a posé un certain nombre de problème. L'opération a pris fin en 1832 alors que le recouvrement des matrices n'était pas encore terminé [10]. Il n'existe pas de concordance entre les matrices et le dessin. Ce problème, déjà évoqué, conduit parfois à prendre des décisions dans des cas litigieux où la mauvaise qualité des dessins ou sa mauvaise conservation ne permettent pas de qualifier la nature de certaines parcelles. Dans de nombreux cas, une visite sur le terrain a permis de résoudre le problème lorsque les bâtiments sont encore en place. Dans d'autres cas, la comparaison de cette source avec le cadastre de 1854 a permis de trancher. Ce n'est cependant pas tant les problèmes de dessins que les numérotations hasardeuses qu'il a fallu résoudre, là aussi en s'appuyant sur la source cadastrale de 1854, et dans de très rares cas en tranchant de façon arbitraire.

Une autre source de soucis vient de l'exploitation qui a été faite de cette source. Les dessins originaux ont été pollués par un certain nombre d'ajouts et de projections qu'il a fallu repérer et éliminer de l'analyse afin de transcrire la réalité parcellaire du début du XIXe siècle.
Ces ajouts, ou projections, sont de deux natures :

- ✓ les premières sont des projections de redressement de voirie, tracées par les géomètres et en lien avec le plan général d'alignement [fig. 124],
- ✓ les secondes sont des projections morpho-historiques traduisant le report sur le dessin d'une étude réalisée par un historien local [fig. 125].

Ces éléments sont fondamentaux : s'ils perturbent quelque peu la lecture que l'on peut faire du plan, ils désignent le cadastre comme un objet d'étude de l'histoire de l'occupation des sols et comme support de projets urbanistiques. C'est au bout du compte deux projections qui sont ainsi définies. L'une, tournée vers le passé, et dont l'objet a été de suivre le tracé de l'enceinte antique et du cours d'eau de la Devèze que l'on retrouve dans le parcellaire. L'autre, tournée vers l'avenir, afin de cartographier des tracés de percements ou d'alignements de voies.

[10] Pour plus de détails, voir SCHOONBAERT 2003b.

fig. 124 *- Projection de redressement de voirie*

Plan 32, feuille dite de l'Hôtel-de-Ville
Projection du redressement du carrefour des rues Leytère,
Paul Broca et Bigot (Entre-Deux-Places)

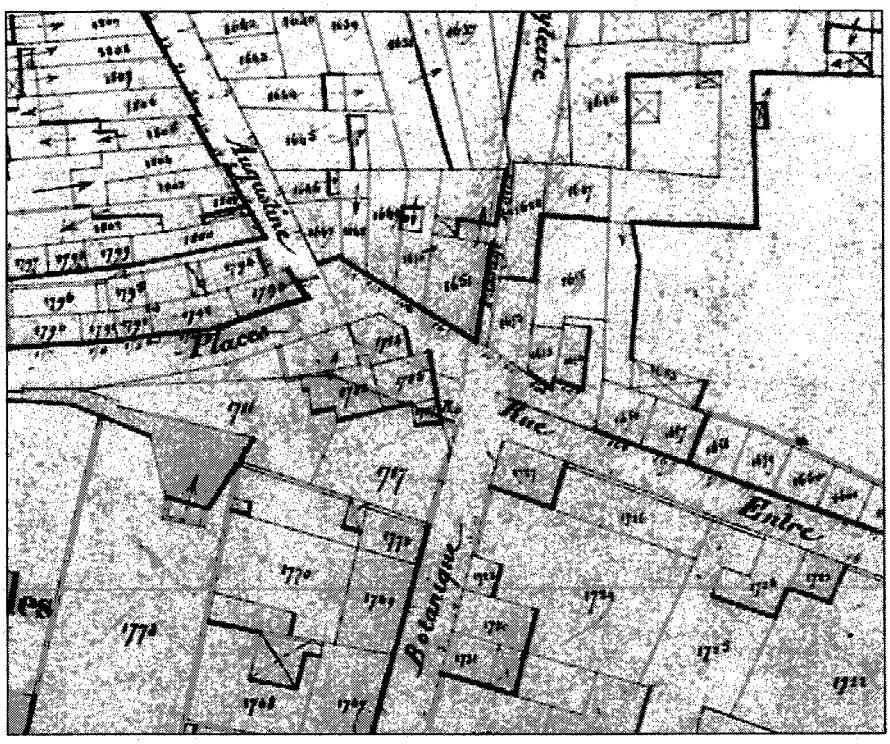

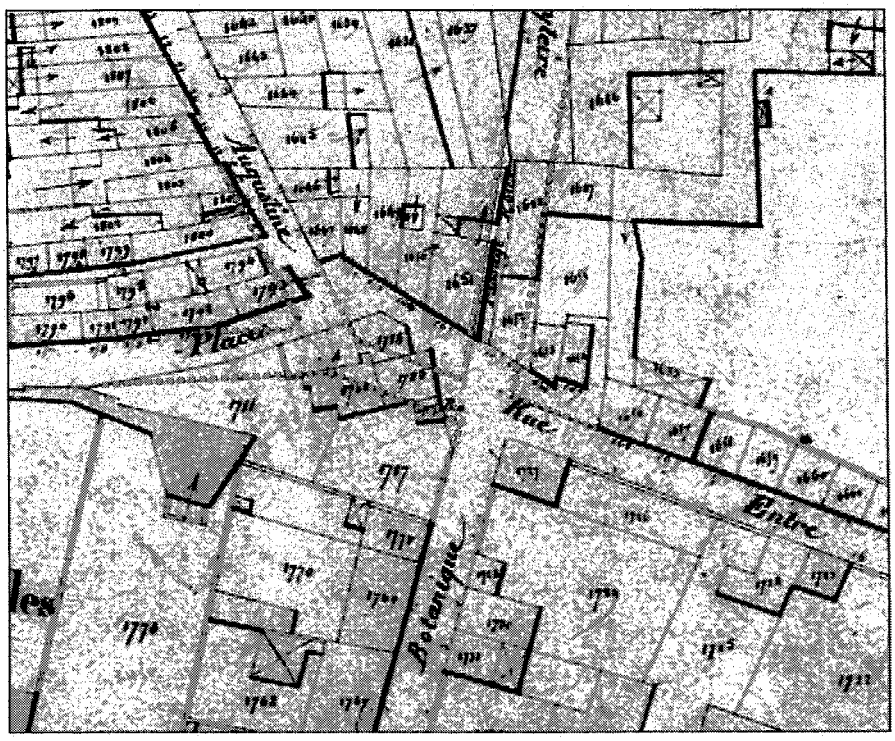

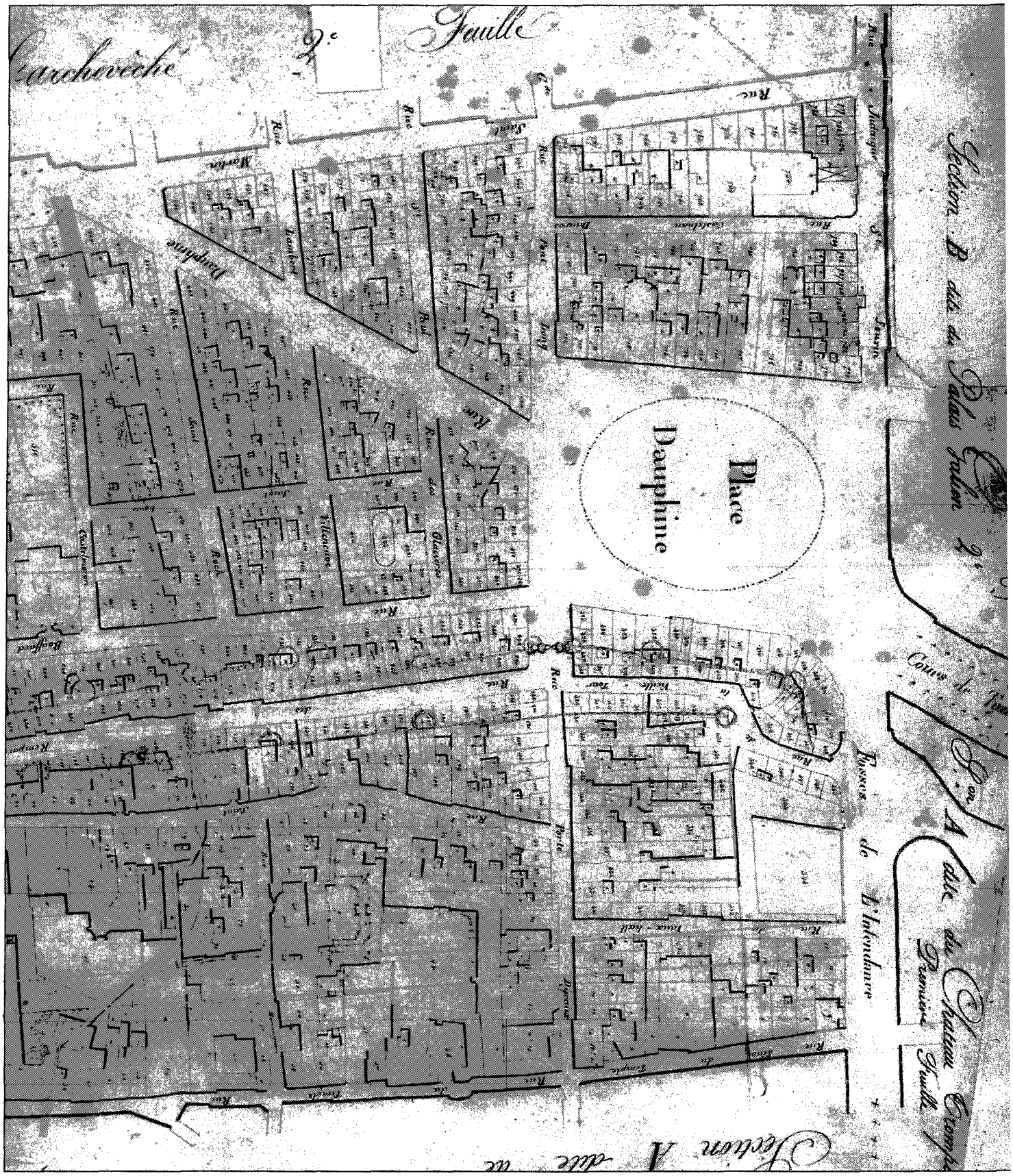

fig. 125 *- Projections morpho-historiques*

Feuille 23, dite de l'Archevêché, côté nord

perturbations diverses des tracés : projections, détériorations, dessins postérieurs

Assemblage et géoréférencement des feuilles cadastrales

Préparation des fichiers vectorisés

Chaque feuille a été ainsi vectorisée sous Adobe Illustrator (version 7.0) soient 14 577 objets au total. Le tableau ci-dessous fait le compte, calque par calque et feuille par feuille, de l'ensemble des objets dessinés composant les 8 787 parcelles du secteur retenu, soit un rapport de 1,66 objets par parcelle.

Plan	20	21N	21S	22E	22O	23N	23S	29N	29S	31N	31S	32E	32O	33N	33S	40N	41N	41S	*Totaux*
Eau	0	0	0	0	0	0	0	9	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	*11*
Mur	45	7	50	49	98	76	65	86	49	32	42	27	76	62	5	3	51	23	*846*
Escalier	2	0	5	0	2	5	7	11	6	0	25	4	0	0	0	0	4	0	*71*
Fontaine	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	4	0	0	0	0	8	0	*14*
Couvert	0	0	2	10	9	2	2	21	3	2	23	142	123	0	3	5	46	28	*421*
Cour N	164	156	38	256	235	145	73	394	93	187	398	454	384	292	14	38	106	54	*3481*
Cour O	65	7	9	66	126	84	63	90	65	34	24	16	102	106	2	4	53	30	*946*
Parcellaire B	260	203	152	592	405	386	201	768	163	466	1022	1097	756	512	25	105	301	188	*7602*
Parcellaire A	61	5	10	73	130	82	83	117	86	39	26	31	159	107	2	4	117	53	*1185*
Total Parcelles	*321*	*208*	*162*	*665*	*535*	*468*	*284*	*885*	*249*	*505*	*1048*	*1128*	*915*	*619*	*27*	*109*	*418*	*241*	*8787*
Total Objets	**597**	**378**	**267**	**1046**	**1005**	**780**	**495**	**1496**	**465**	**760**	**1560**	**1775**	**1600**	**1079**	**51**	**159**	**687**	**377**	**14577**

Pour que le géoréférencement soit le plus précis possible, il convenait de pallier certains défauts dus à la scission d'une même planche en deux vues. Une bande de recoupement entre les deux clichés d'une même planche a été systématiquement réservée afin de pouvoir procéder à un assemblage précis. Cette bande de recoupement s'appuie, la plupart du temps, sur les rues. Toutefois, de façon inhérente, certains cliché sont coupés au milieu d'un îlot. Les outils de dessin du logiciel de SIG n'étant pas assez performants pour permettre de relier de façon exacte deux parties d'un îlot, il a semblé judicieux de faire cet assemblage partiel sous le logiciel d'infographie, faisant ainsi confiance au logiciel de géoréférencement pour pallier les éventuelles déformations. Ces retouches concernent les feuilles :

- 22 E et 22 O pour les îlots situés à l'est de la rue des Piliers-de-Tutelles,
- 23 N et 23 S pour les îlots situés au nord de la rue des Trois-Conils,
- 41 N et 41 S pour les îlots constitutifs du Fort-Louis,
- et l'infime partie de la feuille 33 S (Porte Saint-Julien, aujourd'hui porte de la Victoire), entièrement reportée sur la vue 33 N.

Ces décalages infimes ne se seraient pas vus sur les tirages papier du plan jusqu'au 1:1000, mais auraient crevé les yeux sur la version informatique qui permet de visionner au 1:1. Chaque îlot du plan appartient à un fichier unique. Ainsi, les défauts de calage inhérents au géoréférencement sont absorbés par la voirie.

Géoréférencement des fichiers Illustrator

A ce stade du travail, ni les rues ni les îlots n'étaient dessinés dans la mesure où les feuilles n'étaient pas encore assemblées. C'est l'extension Géoref-Image 2.2b d'Arcview qui a permis de géoréférencer chaque feuille sur la base du cadastre actuel. Des points communs entre le cadastre actuel et les planches des années 1811-1832 sont sélectionnés pour être des points de calage. Ces points (au minimum 4 par planches) sont choisis assez loin les uns des autres et de préférence à l'intérieur des îlots. Les changements d'alignement de façade ayant été nombreux entre les deux périodes, les points en bordure d'îlot n'offrent pas la précision requise pour supporter le calage.

Une fois les points de calage sélectionnés, le logiciel calcule l'ensemble des modifications et déformations nécessaires pour faire coller l'image à géoréférencer sur le cadastre actuel qui l'est déjà. Les déformations (rotations, homothéties, etc...) permettent de rectifier un certain nombre d'erreurs dues au dessin et à la numérisation des plans. Il définit aussi un gradient d'erreur appelé « R. M. S. error » (Root Mean Square) ou encore erreur quadratique moyenne qui représente l'écart moyen entre les coordonnées souhaitées d'un point et ses coordonnées calculées après géoréférencement. La

RMS s'exprime en unité de terrain, soit celle du thème après géoréférencement : plus elle est proche de 0 plus la marge d'erreur est faible, plus elle s'en éloigne, plus elle s'agrandit.

J'ai fixé à 50 centimètres (soit plus ou moins 25 centimètres) la RMS acceptable dans le cadre du géoréférencement de ces données, ce qui équivaut plus ou moins à l'épaisseur d'un mur. Le tableau ci-dessous donne le niveau moyen d'erreur planche par planche, bien meilleur que celui escompté, soit 0,29 mètres en moyenne (plus ou moins 14,5 centimètres).

Vues	RMS (en mètres)
20 N	0,25923644
21 N	0,32111469
21 S	0,30997552
22 E	0,34653289
22 O	0,21012757
23 N	0,35687219
23 S	0,43703387
29 N	0,04625657
29 S	0,33033291
31 N	0,32702053
31 S	0,35585472
32 E	0,09219719
32 O	0,31824888
33 N	0,33037648
40 N	0,29839858
41 N	0,40952844
41 S	0,20839855
RMS Moyenne	0,291618

La figure 126 synthétise les étapes suivies sur la planche cadastrale consacrée à l'Archevêché de Bordeaux : le fond brut (A), fait l'objet d'une première vectorisation avec encodage (B) dont on peut lire également la nature de l'occupation (C) et qui fait enfin l'objet du géoréférencement (D) à partir du fond cadastral actuel.

Dessin et géoréférencement de la voirie et des îlots

Les fichiers de forme Arcview (extension .shp) ont été récupérés sur Cartes et Données Num qui permet de conserver tous les facteurs du géoréférencement. L'option de regroupement et de fusion des objets a permis de dessiner de façon semi-automatique les îlots en fusionnant en un même polygone tous les objets d'un même îlot. Chaque îlot a ensuite été identifié en fonction de son code INSEE.

La voirie quant-à elle a été vectorisée par segment. Selon leur nature, les segments de voirie ont un identifiant INSEE propre ou non : la place en à un, l'impasse et la rue n'enont pas dans la mesure où l'emprise des îlots s'appuie sur le milieu des rues. L'identifiant de ces dernières et donc formés à partie de celui des îlots qui les bornent :

- la rue Saint-Remy est bordée par plusieurs îlots, un de ses segments est « KM29-KM30»
- l'impasse Saint-Remy est, par définition, sise au sein du même îlot est s'appelle « KM30-KM30 »

***fig. 126** - Les étapes de vectorisation et de géoréférencement d'une planche cadastrale*

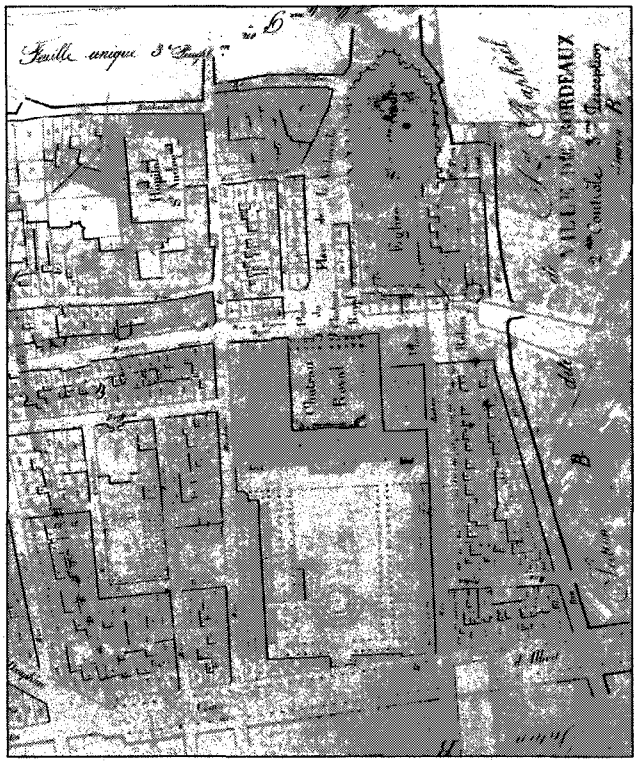

A - Plan 23, B1, feuille dite de l' "Archevêché"
2e contrôle, 3e perception, côté sud
(cliché 99.33.334 V)

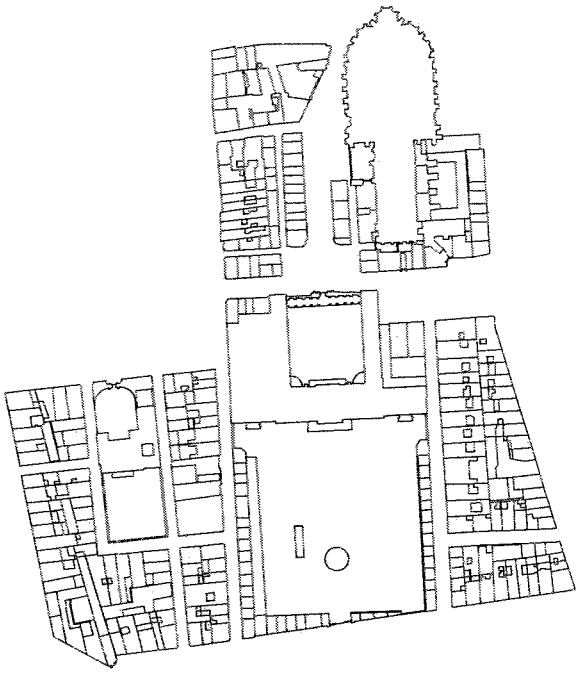

B - Plan 23, vectorisé "tracés simples"

C - Plan 23, en couleurs après analyse des tracés

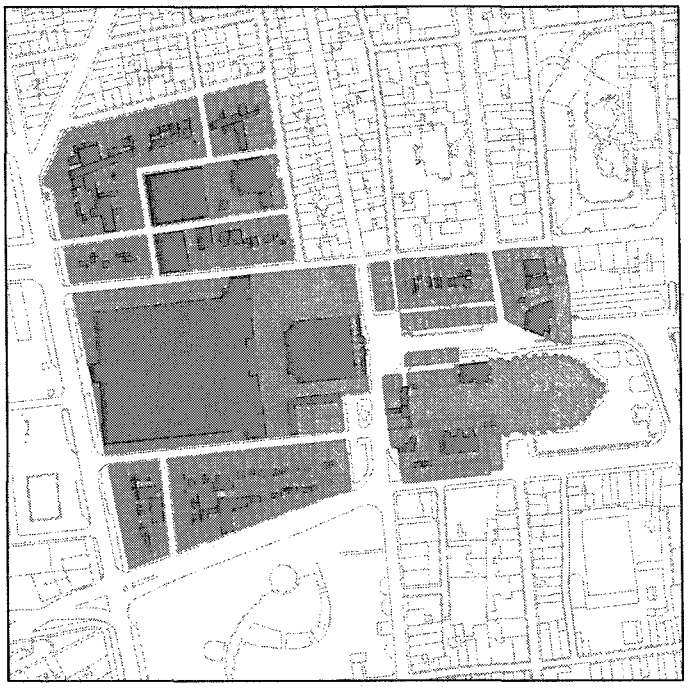

0 50 m
© EJC 2002
N

D - Plan 23 géoréférencé

L'impasse engendre, elle aussi, une rupture des segments de voirie, au même titre que l'habituel carrefour. Pour différencier les segments d'une même rue entourée par les deux mêmes îlots, un chiffre est rajouté à la fin de l'identifiant tel que le schéma ci-dessous l'indique :

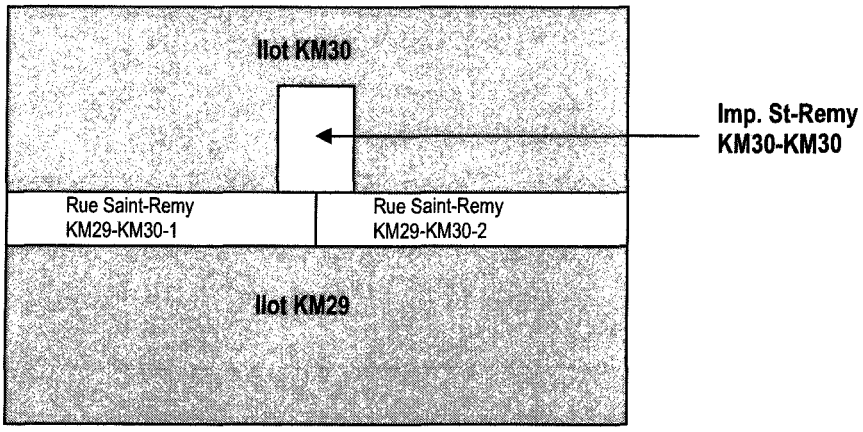

1316 objets supplémentaires ont été ainsi dessinés. Ils ont ensuite été incorporés de façon automatique dans Arcview et sont visibles au sein du projet. Le tableau ci-dessous fait le décompte, thème par thème, de l'ensemble des objets dessinés et géoréférencés pour mettre au point le plan référent du SIG.

Thèmes	Nombre d'objets
Voirie	960
Ilot	356
Fleuve	4
Eau	11
Fontaine	14
Mur	846
Escalier	71
Couvert	421
Cour N	3481
Cour O	946
Parcellaire B	7602
Parcellaire A	1185
Total	**15897**

Vérification et mise au point des tables attributaires

Sous Arcview, les tables attributaires contiennent l'ensemble des informations relatives (« attributives ») aux objets géoréférencés. Les tables actuelles proposent trois entrées pour tous les thèmes, sauf celui contenant la voirie.
- le type de l'objet (systématiquement des polygones),
- l'identifiant de l'objet,
- enfin la nature de l'objet (eau, mur, escalier fontaine, couvert, cour, parcellaire).

Le thème de voirie comporte une information complémentaire : le toponyme associé au segment contemporain du cadastre.

On trouvera ci-après une table de concordance des numéros INSEE des îlots actuels et de ceux du plan cadastral de 1811-1821, ainsi que deux figures correspondantes à chaque état [fig. 127 et 128].

fig. 127 - *Numérotation INSEE des îlots actuels*

2002

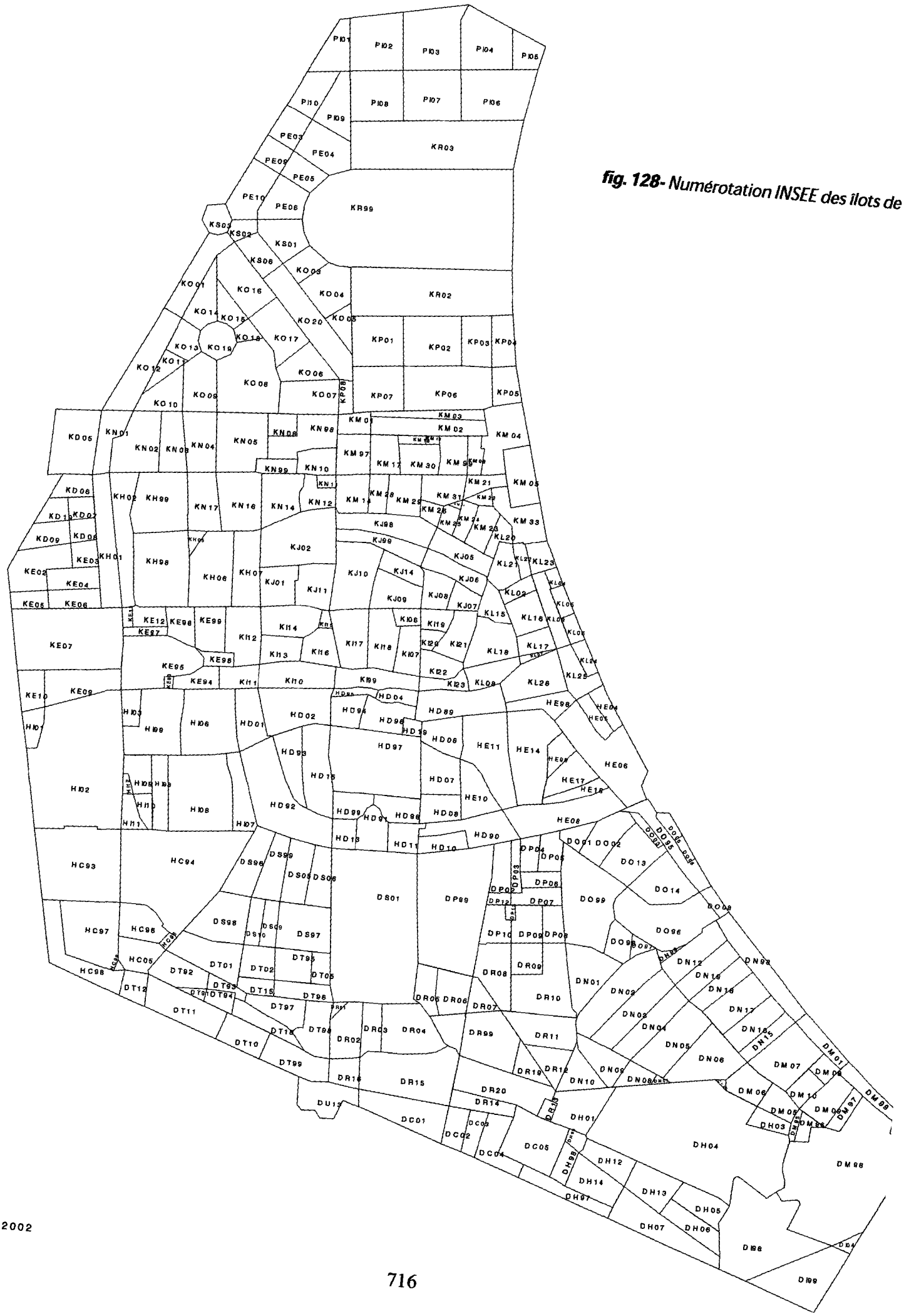

fig. 128- *Numérotation INSEE des îlots de 1811-182*

JC 2002

Tables de concordance des numéros INSEE

Le tableau de gauche suit le classement alphabétique de la colonne "INSEE ACTUEL" et celui de droite celui de la colonne "INSEE 1811-21"

INSEE ACTUEL	INSEE 1811/21
DC01	DC01
DC02	DC02
DC03	DC03
DC04	DC04
DC05	DC05
DC18	DH97
DH01	DH01
DH02	DH02
DH03	DH03
DH04	DH04
DH05	DH05
DH06	DH06
DH07	DH07
DH08	DH97
DH10	DH98
DH11	DH99
DH12	DH12
DH13	DH13
DH14	DH14
DI01	DM98
DI02	DM98
DI03	DM98
DI04	DI04
DI06	DI99
DI07	DI98
DI08	DI98
DM01	DM01
DM02	DM99
DM03	DM95
DM03	DM96
DM03	DM97
DM03	DM98
DM03	DM99
DM04	DM98
DM05	DM05
DM06	DM06
DM07	DM07
DM08	DM08

INSEE 1820/30	INSEE 1811/21
DC01	DC01
DC02	DC02
DC03	DC03
DC04	DC04
DC05	DC05
DH01	DH01
DH02	DH02
DH03	DH03
DH04	DH04
DH05	DH05
DH06	DH06
DH07	DH07
DH12	DH12
DH13	DH13
DH14	DH14
DH97	DC18
DH97	DH08
DH98	DH10
DH99	DH11
DI04	DI04
DI98	DI07
DI98	DI08
DI99	DI06
DM01	DM01
DM05	DM05
DM06	DM06
DM07	DM07
DM08	DM08
DM09	DM09
DM10	DM10
DM95	DM03
DM96	DM03
DM97	DM03
DM98	DI01
DM98	DI02
DM98	DI03
DM98	DM03
DM98	DM04

DM09	DM09
DM10	DM10
DN01	DN01
DN02	DN02
DN02	DN99
DN03	DN03
DN04	DN04
DN05	DN05
DN06	DN06
DN07	DN07
DN08	DN08
DN09	DN09
DN10	DN10
DN11	DN02
DN11	DN09
DN12	DN12
DN13	DN99
DN14	DN98
DN15	DN15
DN16	DN16
DN17	DN17
DN18	DN18
DN19	DN19
DO01	DO01
DO02	DO02
DO03	DO03
DO04	DO95
DO05	DO05
DO06	DO06
DO07	DO95
DO08	DO08
DO09	DO96
DO10	DO96
DO10	DO97
DO10	DO98
DO11	DO99
DO12	DO99
DO13	DO13
DO14	DO14
DP01	DP99
DP02	DP02
DP03	DP03
DP04	DP04
DP05	DP05
DP06	DP06
DP07	DP07
DP08	DP08
DP09	DP09

DM99	DM02
DM99	DM03
DN01	DN01
DN02	DN02
DN02	DN11
DN03	DN03
DN04	DN04
DN05	DN05
DN06	DN06
DN07	DN07
DN08	DN08
DN09	DN09
DN09	DN11
DN10	DN10
DN12	DN12
DN15	DN15
DN16	DN16
DN17	DN17
DN18	DN18
DN19	DN19
DN98	DN14
DN99	DN02
DN99	DN13
DO01	DO01
DO02	DO02
DO03	DO03
DO05	DO05
DO06	DO06
DO08	DO08
DO13	DO13
DO14	DO14
DO95	DO04
DO95	DO07
DO96	DO09
DO96	DO10
DO97	DO10
DO98	DO10
DO99	DO11
DO99	DO12
DP02	DP02
DP03	DP03
DP04	DP04
DP05	DP05
DP06	DP06
DP07	DP07
DP08	DP08
DP09	DP09
DP10	DP10

DP10	DP10
DP11	DP99
DP12	DP12
DP13	DP13
DR01	DR01
DR02	DR02
DR03	DR03
DR04	DR04
DR05	DR05
DR06	DR06
DR07	DR07
DR08	DR08
DR09	DR09
DR10	DR10
DR11	DR11
DR12	DR12
DR13	DR13
DR14	DR14
DR15	DR15
DR16	DR16
DR17	DR17
DR18	DR99
DR19	DR19
DR20	DR20
DR21	DR99
DS01	DS01
DS02	DS96
DS03	DS96
DS04	DS99
DS05	DS05
DS06	DS06
DS07	DS97
DS08	DS97
DS09	DS09
DS10	DS10
DS11	DS98
DS12	DS98
DS13	DS99
DT01	DT01
DT02	DT02
DT03	DT95
DT04	DT95
DT05	DT05
DT06	DT96
DT07	DT98
DT09	DT99
DT10	DT10
DT11	DT11

DP12	DP12
DP13	DP13
DP99	DP01
DP99	DP11
DR01	DR01
DR02	DR02
DR03	DR03
DR04	DR04
DR05	DR05
DR06	DR06
DR07	DR07
DR08	DR08
DR09	DR09
DR10	DR10
DR11	DR11
DR12	DR12
DR13	DR13
DR14	DR14
DR15	DR15
DR16	DR16
DR17	DR17
DR19	DR19
DR20	DR20
DR99	DR18
DR99	DR21
DS01	DS01
DS05	DS05
DS06	DS06
DS09	DS09
DS10	DS10
DS96	DS02
DS96	DS03
DS97	DS07
DS97	DS08
DS98	DS11
DS98	DS12
DS99	DS04
DS99	DS13
DT01	DT01
DT02	DT02
DT05	DT05
DT10	DT10
DT11	DT11
DT12	DT12
DT15	DT15
DT18	DT18
DT91	DT13
DT92	DT13

DT12	DT12
DT13	DT91
DT13	DT92
DT14	DT93
DT14	DT94
DT15	DT15
DT16	DT96
DT17	DT97
DT18	DT18
DT19	DT99
DU13	DU13
HC01	HC93
HC01	HC97
HC02	HC94
HC03	HC94
HC04	HC95
HC04	HC96
HC05	HC05
HC06	HC97
HC06	HC98
HC06	HC99
HD01	HD01
HD02	HD02
HD03	HD94
HD03	HD95
HD04	HD04
HD05	HD89
HD06	HD06
HD07	HD07
HD08	HD08
HD09	HD90
HD10	HD10
HD11	HD11
HD12	HD91
HD13	HD13
HD14	HD92
HD14	HD93
HD15	HD15
HD16	HD97
HD17	HD96
HD18	HD96
HD19	HD19
HD20	HD97
HD21	HD98
HD22	HD99
HE04	HE04
HE05	HE05
HE06	HE06

DT93	DT14
DT94	DT14
DT95	DT03
DT95	DT04
DT96	DT06
DT96	DT16
DT97	DT17
DT98	DT07
DT99	DT09
DT99	DT19
DU13	DU13
HC05	HC05
HC93	HC01
HC94	HC02
HC94	HC03
HC95	HC04
HC96	HC04
HC97	HC01
HC97	HC06
HC98	HC06
HC99	HC06
HD01	HD01
HD02	HD02
HD04	HD04
HD06	HD06
HD07	HD07
HD08	HD08
HD10	HD10
HD11	HD11
HD13	HD13
HD15	HD15
HD19	HD19
HD89	HD05
HD89	HE12
HD90	HD09
HD90	HE09
HD91	HD12
HD92	HD14
HD93	HD14
HD94	HD03
HD95	HD03
HD96	HD17
HD96	HD18
HD97	HD16
HD97	HD20
HD98	HD21
HD99	HD22
HE04	HE04

HE08	HE08
HE09	HD90
HE10	HE10
HE11	HE11
HE12	HD89
HE13	HE98
HE14	HE14
HE15	HE99
HE16	HE99
HE17	HE17
HE18	HE18
HI01	HI01
HI02	HI02
HI03	HI03
HI04	HI99
HI05	HI99
HI06	HI06
HI07	HI07
HI08	HI08
HI08	HI98
HI09	HI09
HI10	HI10
HI11	HI11
HI12	HI12
KD05	KD05
KD06	KD06
KD07	KD07
KD08	KD08
KD09	KD09
KD19	KD19
KE02	KE02
KE03	KE03
KE04	KE04
KE05	KE05
KE06	KE06
KE07	KE07
KE08	KE93
KE08	KE94
KE08	KE95
KE08	KE96
KE08	KE97
KE08	KE99
KE09	KE09
KE10	KE10
KE11	KE11
KE12	KE12
KE13	KE98
KE14	KE99

HE05	HE05
HE06	HE06
HE08	HE08
HE10	HE10
HE11	HE11
HE14	HE14
HE17	HE17
HE18	HE18
HE98	HE13
HE99	HE15
HE99	HE16
HI01	HI01
HI02	HI02
HI03	HI03
HI06	HI06
HI07	HI07
HI08	HI08
HI09	HI09
HI10	HI10
HI11	HI11
HI12	HI12
HI98	HI08
HI99	HI04
HI99	HI05
KD05	KD05
KD06	KD06
KD07	KD07
KD08	KD08
KD09	KD09
KD19	KD19
KE02	KE02
KE03	KE03
KE04	KE04
KE05	KE05
KE06	KE06
KE07	KE07
KE09	KE09
KE10	KE10
KE11	KE11
KE12	KE12
KE93	KE08
KE94	KE08
KE95	KE08
KE96	KE08
KE97	KE08
KE98	KE13
KE99	KE08
KE99	KE14

KH01	KH01
KH02	KH02
KH03	KH98
KH04	KH98
KH05	KH05
KH06	KH06
KH07	KH07
KH12	KH99
KI06	KI06
KI07	KI07
KI08	KI99
KI09	KI99
KI10	KI10
KI11	KI11
KI12	KI12
KI13	KI13
KI14	KI14
KI15	KI15
KI16	KI16
KI17	KI17
KI18	KI18
KI19	KI19
KI20	KI20
KI21	KI21
KI22	KI22
KI23	KI23
KJ01	KJ01
KJ02	KJ02
KJ03	KJ98
KJ04	KJ98
KJ05	KJ05
KJ06	KJ06
KJ07	KJ07
KJ08	KJ08
KJ09	KJ09
KJ10	KJ10
KJ11	KJ11
KJ12	KJ99
KJ13	KJ99
KJ14	KJ14
KL02	KL02
KL03	KL03
KL04	KL04
KL05	KL05
KL06	KL06
KL07	KL07
KL08	KL08
KL15	KL15

KH01	KH01
KH02	KH02
KH05	KH05
KH06	KH06
KH07	KH07
KH98	KH03
KH98	KH04
KH99	KH12
KH99	KN18
KI06	KI06
KI07	KI07
KI10	KI10
KI11	KI11
KI12	KI12
KI13	KI13
KI14	KI14
KI15	KI15
KI16	KI16
KI17	KI17
KI18	KI18
KI19	KI19
KI20	KI20
KI21	KI21
KI22	KI22
KI23	KI23
KI99	KI08
KI99	KI09
KJ01	KJ01
KJ02	KJ02
KJ05	KJ05
KJ06	KJ06
KJ07	KJ07
KJ08	KJ08
KJ09	KJ09
KJ10	KJ10
KJ11	KJ11
KJ14	KJ14
KJ98	KJ03
KJ98	KJ04
KJ99	KJ12
KJ99	KJ13
KL02	KL02
KL03	KL03
KL04	KL04
KL05	KL05
KL06	KL06
KL07	KL07
KL08	KL08

KL16	KL16
KL17	KL17
KL18	KL18
KL20	KL20
KL21	KL21
KL22	KL22
KL23	KL23
KL24	KL24
KL25	KL25
KL26	KL26
KM01	KM01
KM02	KM02
KM03	KM03
KM04	KM04
KM05	KM05
KM14	KM14
KM15	KM97
KM16	KM97
KM17	KM17
KM18	KM18
KM19	KM19
KM20	KM99
KM20	KM98
KM21	KM21
KM22	KM22
KM23	KM23
KM24	KM24
KM25	KM25
KM26	KM26
KM28	KM28
KM29	KM29
KM30	KM30
KM31	KM31
KM32	KM32
KM33	KM33
KN01	KN01
KN02	KN02
KN03	KN03
KN04	KN04
KN05	KN05
KN06	KN99
KN07	KN98
KN08	KN08
KN09	KN98
KN10	KN10
KN11	KN11
KN12	KN12
KN14	KN14

KL15	KL15
KL16	KL16
KL17	KL17
KL18	KL18
KL20	KL20
KL21	KL21
KL22	KL22
KL23	KL23
KL24	KL24
KL25	KL25
KL26	KL26
KM01	KM01
KM02	KM02
KM03	KM03
KM04	KM04
KM05	KM05
KM14	KM14
KM17	KM17
KM18	KM18
KM19	KM19
KM21	KM21
KM22	KM22
KM23	KM23
KM24	KM24
KM25	KM25
KM26	KM26
KM28	KM28
KM29	KM29
KM30	KM30
KM31	KM31
KM32	KM32
KM33	KM33
KM97	KM15
KM97	KM16
KM98	KM20
KM99	KM20
KN01	KN01
KN02	KN02
KN03	KN03
KN04	KN04
KN05	KN05
KN08	KN08
KN10	KN10
KN11	KN11
KN12	KN12
KN14	KN14
KN16	KN16
KN17	KN17

KN15	KN99
KN16	KN16
KN17	KN17
KN18	KH99
KO01	KO01
KO03	KO03
KO04	KO04
KO05	KO05
KO06	KO06
KO07	KO07
KO08	KO08
KO09	KO09
KO10	KO10
KO11	KO11
KO12	KO12
KO13	KO13
KO14	KO14
KO15	KO15
KO16	KO16
KO17	KO17
KO18	KO18
KO19	KO19
KO20	KO20
KP01	KP01
KP02	KP02
KP03	KP03
KP04	KP04
KP05	KP05
KP06	KP06
KP07	KP07
KP08	KP08
KR02	KR02
KR02	KR99
KR03	KR03
KR03	KR99
KS01	KS01
KS02	KS02
KS03	KS03
KS06	KS06
PE03	PE03
PE04	PE04
PE05	PE05
PE06	PE06
PE09	PE09
PE10	PE10
PI01	PI01
PI02	PI02
PI03	PI03

KN98	KN07
KN98	KN09
KN99	KN06
KN99	KN15
KO01	KO01
KO03	KO03
KO04	KO04
KO05	KO05
KO06	KO06
KO07	KO07
KO08	KO08
KO09	KO09
KO10	KO10
KO11	KO11
KO12	KO12
KO13	KO13
KO14	KO14
KO15	KO15
KO16	KO16
KO17	KO17
KO18	KO18
KO19	KO19
KO20	KO20
KP01	KP01
KP02	KP02
KP03	KP03
KP04	KP04
KP05	KP05
KP06	KP06
KP07	KP07
KP08	KP08
KR02	KR02
KR03	KR03
KR99	KR02
KR99	KR03
KS01	KS01
KS02	KS02
KS03	KS03
KS06	KS06
PE03	PE03
PE04	PE04
PE05	PE05
PE06	PE06
PE09	PE09
PE10	PE10
PI01	PI01
PI02	PI02
PI03	PI03

PI04	PI04
PI05	PI05
PI06	PI06
PI07	PI07
PI08	PI08
PI09	PI09
PI10	PI10

PI04	PI04
PI05	PI05
PI06	PI06
PI07	PI07
PI08	PI08
PI09	PI09
PI10	PI10

LA MORPHOGENESE DE BORDEAUX
DES ORIGINES À LA FIN DU MOYEN AGE

TOME 3

ANNEXES 2

BIBLIOGRAPHIE
SOURCES
PIECES ANNEXES DU TOME 1

Sommaire du tome 3 – Annexes 2

Section 1 – Bibliographie 731

1.1- Ouvrages publiés et thèses 733

1.2- Mémoires inédits 753

Section 2 – Répertoire des sources 755

2.1- Sources imprimées 757

2.2- Sources imprimées concernant les représentations (vues et plans) 759

2.3- Sources iconographiques 761
2.3.1- Les vues d'ensemble de la ville 761
2.3.1.1- Fonds des Archives municipales de Bordeaux 763
2.3.1.2- Fonds du département des cartes et plans de la Bibliothèque nationale de France 769
2.3.2- Les plans d'ensemble de la ville 771
2.3.2.1- Fonds des Archives municipales de Bordeaux 773
2.3.2.2- Fonds du Département des cartes et plans de la BNF 779
2.3.2.3- Fonds des Archives départementales des Yvelines (78) 780
2.3.3- Les plans partiels 781
2.3.3.1- Fonds des Archives municipales de Bordeaux 783
2.3.3.2- Fonds du Département des cartes et plans de la BNF 816
2.3.4- Les sources de la cartographie seigneuriale (Archives départementales de la Gironde) 817

2.4- Les sources foncières manuscrites 821
2.4.1- Fonds des Archives départementales de la Gironde (33) 821
2.4.1.1- Séries C, E, F et J 823
2.4.1.2- Série G 829
2.4.1.3- Série H 949
2.4.1.4- Sources microfilmées 985
2.4.1.5- Compléments : sources éditées dans les *AHG* 997
2.4.2- Fonds des Archives départementales de Haute-Garonne (31) 1005

Section 3 – Pièces annexes 1009

3.1- Pièces annexes de la partie I 1011
3.1.1- Mémoire de Claude Masse, 1723 1011
3.1.2- Bibliométrie des vues et plans de Bordeaux (1530-1819) 1015

3.2- Pièces annexes de la partie III 1017
3.2.1- Mentions anciennes de la voirie bordelaise 1017
3.2.2- Padouens 1262 1033
3.2.3- *Poblacion* de Sainte-Croix 1063
3.2.3.1- Mention de la *poblacion noera deu Fresser Sancta-Crois* (1252) 1063
3.2.3.2- Autorisations d'ouverture de voie (12 juillet 1250) 1065
3.2.4- Convention entre l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux et la municipalité (1304) 1075
3.2.5- Bail à fief de Brun Cailhau par le chapitre Saint-Seurin de Bordeaux (1360) 1081

3.3- Pièces et annexes de la partie IV 1091
3.3.1- Base de données des sources foncières bordelaises 1091
3.3.1.1- Formulaire « Sources/Mentions » 1091
3.3.1.2- Formulaire « Tenures » 1095
3.3.2- Normalisation linguistique des termes gascons 1097
3.3.3- Le paysage du lotissement 4, statistiques 1101
3.3.4- L'îlot des Vignes 1121

Section 1

Bibliographie

1.1- Ouvrages publiés et thèses

- *A* -

ABBE 1995
Abbé (J.-L.), L'aménagement de l'espace : le parcellaire rural de la bastide de Saint-Denis (Aude), *in* Mornet (E.), éd., *Campagnes médiévales : l'homme et son espace. Etudes offertes à Robert Fossier,* Paris, 1995, p. 103-119.

ABBE 1996
Abbé (J.-L.), *Permanence et mutation des parcellaires médiévaux*, *in* CHOUQUER 1996-1997, vol. 2, p. 223-233.

ABBE 1998
Abbé (J.-L.), Arpenter et borner les terroirs de l'Europe méridionale au Moyen-Age : savoir et savoir faire, *in* Rousselle (A.), sous la direction de, *Monde rural et histoire des sciences en Méditerranée. Du bon sens à la logique*, Presses universitaires de Perpignan, 1998, p. 21-33.

ABBE 2002
Abbé (J.-L.), Parcellaire et terroir en Languedoc au Moyen Age. L'apport des terriers et plans-terriers à travers l'exemple d'Ouveillan (Aude), *in* Brunel (G.), Guyotjeannin (O.) et Moriceau (J.-M.), éd. , *Terriers et plans-terriers du XIIIe au XVIIIe siècles. Actes du Colloque de Paris (23-25 septembre 1998)*, Paris, Association d'Histoire des Sociétés Rurales et Ecole Nationale des Chartes, Bibliothèque d'Histoire Rurale, n° 5, Mémoires et Documents de l'Ecole des Chartes, n° 62, 2002, p. 361-380 (COLLECTIF 1998).

ABBE 2003
Abbé (J.-L.), *Réalisateurs et techniques de réalisation : la place méconnue de l'arpenteur dans l'urbanisation médiévale*, *in* GAUTHIEZ et al. 2003, p. 457-459.

ALPERS 1990
Alpers (S.), *L'art de dépeindre, la peinture hollandaise au XVIII^e^siècle*, traduit de l'anglais par Jacques Chauvy, édition originale de l'University Presse of Chicago (1983), Paris, Gallimard, 1990.

ANTOINE 2002
Antoine (A.), *Le paysage de l'historien, archéologie des bocages de l'Ouest de la France à l'époque moderne,* Presses Universitaires de Rennes, coll. Histoire, 2002, 340 p.

AQUITANIA 6
Villes et agglomérations antiques du sud-ouest de la Gaule, deuxième colloque d'Aquitania, Bordeaux, 13-15 septembre 1990, 6e supplément à *Aquitania*, Bordeaux, 1992.

AUBIN 1989
Aubin (G.), *La seigneurie en Bordelais au XVIIIe siècle d'après la pratique notariale*, Presses Universitaires de Rouen, Rouen, 1989, 473 p.

AVISSEAU & POUSSOU 1990
Avisseau (J.-P.) et Poussou (J.-P.), *Illustration du vieux Bordeaux*, Aubanel, Avignon, 1990, 166 illustrations.

- *B* -

BADUEL & BORD 2000
Baduel (P.-R.) et Bord (J.-P.), sous la direction de, *Les cartes de la connaissance*, éd. Karthala-Urbana, Paris, 2000.

BARNABE 2003
Barnabé (P.), *Entre roi duc et roi de France : fidélité ou ralliement des pays gascons (1259-1360)*, thèse de doctorat de l'Université de Bordeaux III, sous la direction de M. le professeur J.-B. Marquette, 2003.

BARRAUD 1983
Barraud (D.), Sauvetage archéologique d'une église du VIe siècle à Bordeaux, *Association française d'archéologie mérovingienne*, 7, 1983, p. 65-72.

BARRAUD 1988a
Barraud (D.), Le site de « La France », origines et évolution de Bordeaux antique, *Aquitania*, tome 6, 1988, p. 3-59.

BARRAUD 1988b
Barraud (D.), et al. , Les fouilles archéologiques de la place de la Victoire à Bordeaux, *in Société Archéologique de Bordeaux*, 1988, p. 67-76.

BARRAUD 1990
Barraud (D.), Chantier place Camille-Jullian, principales découvertes, *in Revue Archéologique de Bordeaux*, tome LXXXI, 1990, p. 7-10.

BARRAUD et al. 1985
Barraud (D.), Debord (P.) et Gauthier (M.), Bordeaux – Saint-Christoly, Bordeaux, CRDP, 1985, série de 24 diapositives commentées.

BARRAUD et al. 1988
Barraud (D.), Régaldo Saint-Blancard (P.) et Platel (N), Les fouilles de la place de la Victoire à Bordeaux, *in Revue archéologique de Bordeaux*, tome LXXIX, 1988.

BARRAUD et al. 1992
Barraud (D.), Fabioux (M.), Vernou (Ch.), Buisson (J.-F), Girardy-Caillat (C.), Origine et développement topographique des agglomérations : Agen, Angoulême, Bordeaux, Périgueux, Poitiers, Saintes ; Bordeaux, 1992, *in* AQUITANIA 6, p. 191-198.

BARRAUD & GAIDON 1992
Barraud (D.) et Gaidon (M.-A.), Bordeaux / *Burdigala*, Bordeaux, 1992, *in* AQUITANIA 6, p. 43-48.

BARRAUD & PICHONNEAU 1996
Barraud (D.) et Pichonneau (J.-F.), Saint-Seurin, *in Bilan scientifique de la DRAC Aquitaine*, 1996, p. 55-59.

BARRAUD & PICHONNEAU 1999
Barraud (D.) et Pichonneau (J.-F.), Saint-Seurin, *in Bilan scientifique de la DRAC Aquitaine*, 1999, p. 47-49.

BARRAUD & REGALDO 2003
Barraud (D.) et Régaldo Saint-Blancard (P.), *La façade orientale de l'enceinte antique de Bordeaux : nouvelles données et nouvelles hypothèses*, *in* MELANGES MAURIN, 2003, p.115 à 129.

BARRY (1998)
Barry (S.), La peste à Bordeaux aux XVIe et XVIIe siècle, *in Revue Archéologique de Bordeaux*, tome LXXXIX, 1998, p. 143-173.

BAUDRIER 1895-1921
Baudrier (H.), *Bibliographie lyonnaise. Recherche sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres à Lyon au XVIe siècle*, Lyon, 1895-1921.

BAUREIN 1785
Baurein (abbé J.), *Variétés bordeloises ou essai historique et critique sur la topographie ancienne et moderne du diocèse de Bordeaux*, Bordeaux, 1785, rééd. Bordeaux, 1876 (3 volumes) et 1999, éd. *Princi Néguer Soed* (4 volumes).

BAUREIN 1785 (1876)
Baurein (abbé J.), Recherches sur la ville de Bordeaux (complément de BAUREIN 1785, tome IV), Bordeaux, 1876, réed. *Princi Néguer Soed*, Bordeaux 1999 (tome IV).

BEAUROY 2002
Beauroy (J.), La représentation de la propriété privée de la terre, *Land Surveyors* et *Estate Maps* en Angleterre de 1570 à 1660, *in* COLLECTIF 1998, p. 79 -101.

BEAURREDON 1907
Beaurredon (J.), Les padouens, signification et étymologie de ce mot, *in Bulletin de la Société de Borda*, t. XXXII, 1907, p. 41-45.

BERNARD 1968
Bernard (J.), *Navires et gens de mer à Bordeaux (vers 1400 – vers 1500)*, Paris, 3 vol. 1968.

BERQUE et al. 1994
Berque (A.), sous la direction de, Conan (M.), Donadieu (P.), et al. , *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, Seyssel, Champ Vallon, coll. Pays / Paysages, 1994, 128 p.

BERTY et al. 1866-1897
Berty (A.), Legrand (H.), Tisserand (L.-M.), *Topographie historique du vieux Paris,* 5 volumes dont : Région du Louvres et des Tuileries (2 vol.), 1866-1868 ; Région du bourg St-Germain (1 vol.), 1876 ; Région occidentale de l'Université (1 vol.), 1887 ; Région centrale de l'Université (1 vol.), 1897 ; Paris, coll. Histoire générale de Paris, Paris, 1866-1897.

BIGET et al. 1989
Biget (J.-L.), Herve (J.-C) et Thebert (Y.), sous la direction de, *Les cadastres anciens des villes et leur traitement par l'informatique, Actes de la table ronde organisée par le Centre d'histoire urbaine de l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud avec la collaboration de l'Ecole française de Rome et du CNRS, Saint-Cloud, du 1er janvier au 2 février 1985*, Ecole française de Rome, Palais Farnèse, 1989, 494 p.

BLIECK et al. 1999
Blieck (G.), Contamine (Ph.), Faucherre (N.) et Mesqui (J.), textes réunis par, *Les enceintes urbaines (XIIIe – XVIe siècle),* CTHS, Paris, 1999, 357 p.

BLOCH 1929
Bloch (M.), Les plans parcellaires en France, *in Annales d'histoire économique et sociale*, n° 1, 1929, p. 60-70 et 391-398.

BLOCH 1931
Bloch (M.), *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, Oslo, Aschehoug, 1931, 261 p., 18 pl. ; rééd. Paris, A. Colin, 1952, 1956, 1988.

BLOCH 1943
Bloch (M.), Les plans cadastraux de l'Ancien Régime, *in Mélanges d'Histoire Sociale*, 1943, p. 55-70.

BOCCHI 2003
Bocchi (F.), Imago urbis : l'immagine della città bella storia d'Italia, *in Atti del convegno internazionale de Viella*, Rome, 2003.

BOCHACA et al. 1995
Bochaca (M.), Mouthon (F.) et Mouthon-Sepeau (N.), *La bastide de Libourne au lendemain de la guerre de Cent Ans*, Bordeaux, 1995.

BOCHACA 1997
Bochaca (M.), *La banlieue de Bordeaux, formation d'une juridiction municipale suburbaine (vers 1250-vers 1550)*, L'Harmattan, Paris, 1997, 197 p.

BOCHACA 1998
Bochaca (M.), *Les marchands bordelais au temps de Louis XI, espaces et réseaux de relations économiques*, éd. Ausonius, *Scripta Varia n° 2*, 147 p.

BOONE et al. 2001
Boone (M.), Lecuppre-Desjardin (E.) et Sosson (J.-P.), *Le verbe, l'image et les représentations de la société urbaine au Moyen Age, actes du colloque international tenu à Marche-en-Famenne, du 24 au 27 octobre 2001,* Anvers, Garant, 2002.

BOUDON 1975
Boudon (F.), « Tissu urbain et architecture. L'analyse parcellaire comme base de l'histoire architecturale », *in Annales ESC*, n°30, Paris, 1975, p. 773-818.

BOUDON & CHASTEL 1977
Boudon (F.) et Chastel (A.), sous la direction de, *Système de l'architecture urbaine, le quartier des Halles à Paris*, CNRS, Paris, 1977.

BOURIN & ZADORA-RIO 2002
Bourin (M.), avec la collaboration de Zadora-Rio (E.), Analyses de l'espace, *in* Schmitt (J.C.) et Oexle (D.G.), sous la direction de, *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Age en France et en Allemagne*, Paris, 2002, p. 493-510.

BOUSQUET-BRESSOLIER 1995
Bousquet-Bressolier (C.), *L'œil du cartographe ou réflexions sur un monde vu de près, in* Bousquet-Bressolier (C.), sous la direction de, *L'œil du cartographe et la représentation géographique du Moyen Age à nos jours, actes du colloque européens sur la Cartographie topographique, tenu à Paris les 29 et 30 octobre 1992*, édité par le Comité des Travaux Historiques et Scientifiques (CTHS), Paris, 1995, p. 7-52.

BOUTIER 2002
Boutier (J.), *Les plans de Paris des origines (1493) à la fin du XVIIIe siècle*, BNF, Paris 2002.

BOUTIER & TESSEYRE-SALFMANN 1984
Boutier (J.) et Tesseyre-Salfmann (L.), *Du plan cavalier au plan géométrique, les mutations de la cartographie urbaine en Europe Occidentale du XVIe au XVIIIe siècle, colloque du groupe de travail international en histoire urbaine*, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, novembre 1984, 30 p. multigraphié.

BOUTOULLE 2003a
Boutoulle (F.), Enceintes, tours, palais et *castrum* à Bordeaux du XIe siècle au milieu du XIIIe siècle, d'après les textes, *in Revue Archéologique de Bordeaux*, tome XCIV, 2003, p. 59-75.

BOUTOULLE 2003b
Boutoulle (F.), La Rousselle et la *Mar* : le quartier aux XIe et XIIe siècles, *in* REGALDO et al. 2003, p. 85-87.

BOUTRUCHE 1947
Boutruche (R.), *La crise d'une société. Seigneurs et paysans du Bordelais pendant la guerre de Cent Ans*, Les Belles-Lettres, 596 p. (2e éd. Ophrys, Gap, 1983).

BOUTRUCHE 1966
Boutruche (R.), sous la direction de, *Bordeaux de 1453 à 1715*, Bordeaux, 1966, tome IV de HIGOUNET 1962-1972.

BROC 1986
Broc (N.), *La géographie de la Renaissance*, Paris, CTHS, 1986.

BRUNET et al. 1993
Brunet (R.), Ferras (R.) et Théry (H.), *Les mots de la Géographie*, Reclus, La documentation française, Paris, 1993, première édition 1992.

BRUTAILS 1912
Brutails (J.-A.), *Recherche sur l'équivalence des anciennes mesures de la Gironde*, Bordeaux, 1912.

- C -

CAESARODUNUM 15
L'archéologie des paysages urbains, Colloque de Paris, 1979, *Caesarodunum*, n° 15, 1980.

CARPENTIER 1986
Carpentier (E.), *Orvieto à la fin du XIIIe siècle. Ville et campagne dans le cadastre de 1292*, éd. du CNRS, Paris, 1986.

CASSINI 1999
Représentation de l'espace et du temps dans les SIG, numéro spécial de la *Revue internationale de géomatique*, vol. 9, Cassini, Groupe TempsXEspace, Paris, Hermès, 1999, 121 p.

CASTEL 1920
Castel (M.), La formation topographique du quartier Saint-Seurin, *in Revue Historique de Bordeaux*, t. XIV-XVI, 1920-1923.

CERVELLATI et al. 1977
Cervellati (P.-L.), Scannavini (R.) et De Angelis (D.), *A nuova cultura della città*, Mondadori, Milano, éd. fr. *La nouvelle culture urbaine*, traduit et adapté par E. Tempia et A. Petita, Le Seuil, Paris, 1981, 187 p.

CHAULIAC 1910
Chauliac (A.), *Histoire de l'abbaye bénédictine de Sainte-Croix de Bordeaux*, Paris, Ligugé, 1910.

CHAUVREAU 1928-1930
Chauvreau (P.), La formation topographique du quartier des Chartrons, *in Revue Historique de Bordeaux*, article publié en 5 parties, 1928 (p. 208-216), 1929 (p. 110-122, 173-190 et 222-223) et 1930 (p. 17-30).

CHEDEVILLE 1992
Chédeville (A.), Le paysage urbain vers l'an Mil, in Parisse (M.) et Barral (X.), sous la direction de, *Le roi de France et son royaume autour de l'an Mil*, Paris, Picard, 1992, p. 157-163.

CHEVALIER 1981
Chevalier (B.), Le paysage urbain à la fin du Moyen Age : imaginations et réalités, *in Actes du XIe Congrès des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur*, Presse universitaires de Lyon, 1981, p. 7-21 (GUILLEMAIN 1981).

CHOUQUER 1991
Chouquer (G.), Que reste-t-il de 3000 ans de création paysagère ?, *in* De l'Agricole au paysage, *Enquêtes rurales*, 1998, n° 4, p. 43-59.

CHOUQUER 1994
Chouquer (G.), Le plan de la ville antique et de la ville médiévale de Besançon, *in Revue archéologique de l'Est et du Centre*, t. 45, fasc. 2, n° 166, juil.-déc. 1994, p. 361-407.

CHOUQUER 1996-1997
Chouquer (G.), sous la direction de, *Les Formes du paysage* ; tome 1 : *Etude sur les parcellaires*, Paris, Errance, 1996, coll. Archéologie aujourd'hui, 224 p. ; tome 2 : *Archéologie des parcellaires, id,* 1996, 264 p. ; tome 3 : *L'analyse des systèmes spatiaux, id,* 1997, 198 p.

CHOUQUER 2000
Chouquer (G.), *L'étude des paysages, essai sur leurs formes et leur histoire,* éd. Errance, Paris, 2000.

CHOUQUER & FAVORY 1992
Chouquer (G.) et Favory (F.), *Les arpenteurs romains. Théorie et pratique*, Paris, 1992.

COLLECTIF 1998
G. Brunel, O. Guyotjeannin et J.-M. Moriceau, éd., Terriers & plans-terriers du XIIIe au XVIIIe siècle, *Actes du colloque de Paris (23-25 septembre 1998)*, Association d'Histoire des Sociétés Rurales, Bibliothèque d'Histoire rurale n° 5, Mémoires et documents de l'école des Chartes n°62, Rennes, Paris, 2002, 464 p.

COLLOQUE CERISY 1966
Entreprendre la ville. Nouvelles temporalités. Nouveaux services, colloque de Cerisy, 1966, éd. de l'Aube, 1997.

COMTE 1998
Comte (F.), Angers à travers ses plan (1652-1813) : une cité immobile ?, *in Images et imaginaires de la ville à l'époque moderne*, publié par la Maison des Sciences de la Ville, collection Sciences de la Ville, Tours, 1998, p. 153-173.

CONZEN 1960
Conzen (M.R.G.), *Alnwick, Northumberland : an essay in town-plan analysis*, Londres, Institute of the British Geographers, publication n° 27, 1960, nouvelle edition avec glossaire, 1969.

CONZEN 1968
Conzen (M. R. G.), The use of town plans in the study of urban history, *in* Dyos (H.J.), sous la direction de, *The study of urban history*, éd. Arnold, Londres, 1968.

CORBIN 1877
Corbin (abbé), *Saint-Michel de Bordeaux*, Bordeaux, 1877.

CORBIN 2001
Corbin (A.), *L'homme dans le paysage*, Le Seuil, coll. Textuel, Paris, 2001, 189 p.

COSTE 1990
Coste (L.), *La difficile gestion municipale d'une grande ville sous l'Empire : Bordeaux de 1805 à 1815*, thèse de doctorat de l'Université de Bordeaux III, sous la direction de M. le professeur J.-P. Poussou, 3 vol. , 1990.

COUDROY DE LILLE 1999
Coudroy de Lille (L.), L'urbanisme, entre langue spécialisée et langue courante, *in Urbanisme*, n° 304, janvier-février 1999.

COULET & GUYOTJEANNIN 1998
Coulet (N.) et Guyotjeannin (O.), *La ville au Moyen Age,* CTHS, Paris, 1998.

COURTEAULT 1910
Courteault (P.), Le mur de ville du XIVe siècle entre la place d'Aquitaine et la place des Capucins, *in Revue Historique de Bordeaux*, troisième année, janv-fév 1910, p. 57-59.

COURTEAULT 1918
Courteault (P.), Les arbres des allées de Tourny, *in Revue Historique de Bordeaux*, 1918.

COURTEAULT 1932
Courteault (P.), *Bordeaux, cité classique*, Paris, 1932.

CURSENTE 1998
Cursente (B.), La bastide de Barran, un quart de siècle après sa fondation, *in Bulletin de la Société archéologique du Gers*, fasc. 4, 1998, p. 500-511.

CURSENTE & MOUSNIER 2005
Cursente (B.) et Mousnier (M.), sous la direction de, *Les territoires du médiéviste*, Presses Universitaires de Rennes, coll. Histoire, 2005, 459 p.

- *D* -

DAINVILLE 1964
Dainville (F. de), *Le langage des géographes, termes, signes, couleurs des cartes anciennes, 1500-1800*, éd. Picard, Paris, 1964, rééd. 2002.

DAMAS 1930
Damas (P.), *La façade de Tourny*, Bordeaux, 1930.

DAUMAS 2000
Daumas (M.), *Images et sociétés dans l'Europe moderne*, 15e – 18e siècles, A. Colin, Paris, 2000.

DEBORD & DOREAU 1975
Debord (P.) et Doreau (J.), Le port antique de Bordeaux (d'après les notes inédites de Camille de Mensignac), *in Revue Historique de Bordeaux*, 1975, p. 5-18.

DEBORD & GAUTHIER 1982
Debord (P.) et Gauthier (M.), *Bordeaux – Saint-Christoly, sauvetage archéologique et histoire urbaine*, Bordeaux, 1982, p. 67-69, fig. 59-60.

DELFANTE 1995
Delfante (C.), *Villes et urbanisme dans le monde*, Masson, Paris, 1995.

DELFANTE 1997
Delfante (C.), *Grande histoire de la ville de la Mésopotamie aux Etats-Unis*, A. Colin, Paris, 1997.

DE LURBE & DARNAL 1619
Darnal (J.), *Chronique bourdeloise composée cy devant en latin par Gabriel de Lurbe, advocat en la Cour, Procureur et Syndic de la ville de Bourdeaus, et par luy de nouveau augmentée & traduite en François, avec deux discours cy-devant imprimez, l'un de la conversion du Roy, & l'autre des antiquitez n'aguieres trouvées hors ladicte ville, depuis continuée & augmentée par Jean Darnal, escuyer, advocat audict Parlement, & n'aguieres clerc ordinaire en ladicte ville, jusqu'en l'année présente*, Simon Millanges, Bordeaux, 1619.

DENEGRE & SALGE 1996
Denègre (J.) et Salgé (F), Les systèmes d'information géographique, *Que sais-je ?*, n° 3122, PUF, 1996.

DE SETA 2004
De Seta (C.), *Tra Oriente e Occidente, Città e iconografia dal XV al XIX secolo*, Electa, Naples, 2004.

DESGRAVES & DUPEUX 1969
Desgraves (L.), Dupeux (G.), sous la direction de, *Bordeaux au XIXe siècle*, tome VI de HIGOUNET 1962-1972.

DESGRAVES 1975
Desgraves (L.), *Evocation du vieux Bordeaux*, Bordeaux, 1975.

DESHAIRS s.d.
Deshairs (L.), *Bordeaux. Architecture et décoration au XVIIIe siècle*, Paris, s.d.

DEVIENNE (1771) 1862
Devienne (dom), *Histoire de la ville de Bordeaux*, Bordeaux, Bordeaux, rééd. 1862.

DION 1934
Dion (R.), *Essai sur la formation du paysage rural français*, Tours, Arrault, 1934, 162 p., réed. augmentées Neuilly-sur-Seine, Guy Durier, 1981 et Paris, Flammarion 1991.

DROUYN 1851
Drouyn (L.), *Album de la Grande-Sauve*, GM de Moulin, Bordeaux, 1851

DROUYN 1858
Drouyn (L.), *Le Guide du voyageur à Saint-Emilion*, Bordeaux, 1858.

DROUYN 1865
Drouyn (L.), *La Guienne Militaire*, chez l'auteur, Didon, Paris, 1865

DROUYN 1874
Drouyn (L.), *Bordeaux vers 1450, description topographique*, Bordeaux, Gounouilhou, 1874, 624 p., plan hors-texte.

DROUYN 1879-1885
Drouyn (L.), *Les Variétés Girondines*, Bordeaux, 1879-1885.

DUBY 1980-1985
Duby (G.), *Histoire de la France urbaine*, 5 volumes, Seuil, Paris, 1980-1985.

DUCOURNEAU & DROUYN 1842-1844
Ducourneau (A.), *La Guienne historique et monumentale*, 5 volumes illustrés par Léo Drouyn, P. de Coudert, Bordeaux, 1842-1844.

DUMOLIN 1929-1931
Dumolin (M.), *Etudes de topographie parisienne*, 3 vol., Paris, 1929-1931.

DUPAQUIER 1965
Dupâquier (J.), Etude de la propriété et de la société rurale d'après les terriers, *in Commission pour l'histoire économique et sociale de la Révolution française, Révolution et économie rurale,* Paris, Impr. Nationale, 1965, p. 35-46.

- *E* -

ENJALBERT 1950
Enjalbert (H.), Régression flandrienne, observations morphologiques sur les Landes de Gascogne, *in Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, tome XXI, 1950, p. 1-42

ENJALBERT 1960
Enjalbert (H.), *Les pays aquitains*, 1e partie : le modelé et les sols, Bordeaux, 1960.

ESQUIEU 1995
Esquieu (Y.), La maison médiévale en France : état de la recherche, *in Bulletin monumental*, tome 53/2, 1955, p. 109-142.

ESTIVALS & GAUDY 1983
Estivals (R.) et Gaudy (J.-C.), La bibliologie graphique, l'évolution graphique des plans de Paris (1530-1798), *in Bulletin de la Société de Bibliologie et de Schématisation*, Paris, 1983.

ETIENNE 1962
Etienne (R.), sous la direction de, *Bordeaux Antique*, Bordeaux, 1962, tome I de HIGOUNET 1962-1972.

ETIENNE 1980
Etienne (R.), sous la direction de, *Histoire de Bordeaux*, Privat, Bordeaux, 1980, rééd. en 1990 et 1994. (les références annotées sont issues de la dernière réédition).

- *F* -

FARON & HUBERT 1995
Faron (O.) et Hubert (E.), sous la direction de, *Les formes dissociées de propriété immobilière dans les villes de France et d'Italie (XIIe-XIXe siècles)*, Ecole Française de Rome et Presses universitaires de Lyon, Lyon-Rome, 1995.

FAUCHERRE 2001
Faucherre (N.), Le château Trompette et le fort du Hâ, citadelles de Charles VII contre Bordeaux, *in Revue Archéologique de Bordeaux*, tome XCII, 2001, p. 143-190.

FAVREAU 2005
Favreau (M.), *Le vif pourtraict de la cite de Bourdeaux* : les vues de la ville du XVIe au XVIIIe siècle, *in Actes du 57e Congrès de la Fédération Historique du Sud-Ouest, Bordeaux, 5 juin 2004, Revue Historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 3e série, n° 6, 2005, p. 7-33.

FEVRIER 1986
Février (P.-A.), Notre-Dame de la Place à Bordeaux, *Les premiers temps chrétiens en Gaule méridionale*, Lyon, 1986, 69 p.

FIGEAC 2005
Figeac (M.), sous la direction de, *La Gironde, de la préhistoire à nos jours*, éd. J.-M. Bordessoules, Saint-Jean d'Angély, 2005, 509 p.

FRAY & PEROL 2004
Fray (J.-L.) et Perol (C.), sous la direction de, *L'Historien en quête d'espaces*, Presses Universitaires Blaise-Pascal, coll. Histoires croisées, publié par le Centre d'Histoire « Espaces et Cultures » de l'université de Clermont-Ferrand, Clermont-Ferrand, 2004, 465 p.

FREY 1999
Frey (J.-P.), Généalogie du mot urbanisme, *in Urbanisme*, n° 304, janv-fév 1999.

- G -

GAIDON-BUNUEL 1986
Gaidon-Bunuel (M.-A.), Bordeaux, rue des Trois-Conils, *in Bulletin de liaison et d'information de la Direction régionale des antiquités historiques et de l'Association des archéologues d'Aquitaine*, n° 5, 1986, p. 28.

GAIDON-BUNUEL 1989
Gaidon-Bunuel (M.-A.), Bordeaux, rue Causserouge, sauvetage urgent, *in Bulletin de liaison et d'information de l'Association des archéologues d'Aquitaine et de la Direction régionale des antiquités historiques*, Bordeaux, 1989, p. 33-34.

GAIDON-BUNUEL 1991
Gaidon-Bunuel (M.-A.), Bordeaux, rue Permentade et Bragard, sauvetage programmé, *in Bilan scientifique de la DRAC Aquitaine, SRA, Ministère de la culture et de la communication,* 1991, p. 52.

GALINIE 2000
Galinié (H.), *Ville, espace urbain et archéologie,* coll. Sciences de la Ville, n° 16, Tours, 2000, 128 p.

GALINIE et al. 2003
Galinié (H.), Chouquer (G.), Rodier (X.) et Chareille (P.) : *Téotolon, doyen de Saint-Martin, évêque de Tours et urbanistes ? in* GAUTHIEZ et al. 2003, vol. 1, chapitre 11, p. 239-256 ; vol. 2, plans p. 202-219.

GARDELLES 1989
Gardelles (J.), *Bordeaux, cité médiévale*, L'horizon chimérique, 1989, 221 p.

GARMY 1985
Garmy (P.), Informations archéologiques, *in Gallia*, n° 43, 1985, p. 225-229.

GARMY & MAURIN 1996
Maurin (L.) et Garmy (P.), sous la direction de, *Enceintes romaines d'Aquitaine*, Bordeaux, Dax, Périgueux, Bazas, Documents d'Archéologie Française n° 53, éd. de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1996, p. 15-80.

GAUTHIEZ 1991
Gauthiez (B.), *La logique de l'espace urbain, formation et évolution : le cas de Rouen*, thèse de doctorat de l'EHESS, sous la direction de M. le professeur J.-P. Bardet, 1991, 2 volumes, 1 portefeuille de plans.

GAUTHIEZ 1994
Gauthiez (B.), La topographie de Lyon au Moyen Age, *in Archéologie du Midi médiéval*, tome 12, 1994, p. 3-38.

GAUTHIEZ 1997
Gauthiez (B.), Le rôle du contrôle de l'espace public et l'urbanisme au XIIIe siècle en France, *in* G. de Boe et F. Veraighe, éd. , *Urbanism in medieval Europe*, conférence Medieval Europe Brugge 1997, actes vol. 1, Zellik, 1997, p. 183-188.

GAUTHIEZ 1999a
Gauthiez (B), Approche morphologique des plans de villes, archéologie et sources écrites, *in* B. Desachy et J.-O. Guilhot, sous le direction de n° spécial de la *Revue Archéologique de Picardie*, n°16, Archéologie des villes – démarches et exemples en Picardie, Amiens, 1999, p. 17-25.

GAUTHIEZ 1999b
Gauthiez (B.), *Atlas morphologique des villes de Normandie*, Cosmogone, Lyon, 1999.

GAUTHIEZ 2000
Gauthiez (B.), L'approche de la morphologie urbaine aujourd'hui, *in Ville d'hier, ville d'aujourd'hui en Europe, actes des Entretiens du patrimoine 2000,* prés. F. Loyer, éd. du patrimoine, Fayard, Paris, p. 113-139.

GAUTHIEZ 2003a
Gauthiez (B.), *Espace urbain, vocabulaire et morphologie*, coll. Principes d'analyse scientifique, inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, Paris, éd. du Patrimoine, 2003, 493 p.

GAUTHIEZ 2003b
Gauthiez (B.), Vocabulaire de l'analyse morphologique, *in* GAUTHIEZ et al. 2003, p. 479-485.

GAUTHIEZ 2003c
Gauthiez (B), *L'espace construit comme source*, recueils de 16 articles écrits depuis 1988 édités par Ville Recherche Diffusion, Versailles, 2003.

GAUTHIEZ 2004
Gauthiez (B.), The history of urban morphology, *in International Seminar on Urban Form, in Urban Morphology,* 8 (2), 2004, p. 71-89.

GAUTHIEZ et al. 2003
Gauthiez (B.), Zadora-Rio (E.) et Galinié (H), sous la direction de, *Village et ville au Moyen Age : les dynamiques morphologiques,* Maison des Sciences de l'Homme, coll. Villes et Territoires, n° 5, Tours, 2003, vol. 1 texte (485 p.), vol. 2 plans (413 p.).

GERBER 2002
Gerber (F.), Bordeaux, Parkings : places de la Bourse, Jean-Jaurès et Gabriel, synthèse de prospection, *in Bilan scientifique de la DRAC d'Aquitaine et du SRA*, 2002, p. 66-68.

GOURON 1938
Gouron (M.), *L'Amirauté de Guyenne,* Bordeaux, 1938.

GRELOIS 2003
Grélois (E.), *Territorium civitatis, L'emprise de l'Eglise sur l'espace d'une cité et de ses environs : Clermont au XIIIe siècle*, thèse de doctorat de l'Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne, sous la direction de Mme le professeur M. Bourin, 3 vol., Paris, 2003.

GUILLEMAIN 1981
Guillemain (B.), sous la présidence de, Le paysage urbain au Moyen Age, *Actes du XIe Congrès des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur*, Presses universitaires de Lyon, 1981.

GUY 1990
Guy (M.) et Corneille (L.), Les trames quadrillées des parcellaires urbains, suburbains et ruraux : relations et problématiques, *in* AQUITANIA 6, p. 237-244.

GUY 1996
Guy (M.) et Garmy (P.), Cadastres et enceintes urbaines, *in* GARMY & MAURIN 1996, chapitre 5 p. 167-185.

- *H* -

HARLEY 1988
Harley (J.-B.), Maps, Knowledge and Power, *in* Cosgrove (D.) et Daniels (S.), *Iconography of landscape, essays on the symbolic representation, design and use of past environnements,* Cambridge University Press, Cambridge, 1988, p. 217-312, traduction française *in* Gould (P.) et Bailly (A.), *Le pouvoir des cartes*, Brian Harley et le cartographe, Anthopos, Paris, 1995, p. 19-51.

HEERS 1990
Heers (J.), *La ville au Moyen Age, paysages, pouvoir et conflits*, Hachette, coll. Pluriel Histoire, Paris, 1990, 550 p.

HEULLANT-DONAT 2005
Heullant-Donat (I.), sous la direction de, *Les villes d'Italie, mi XIIe – mi XIVe siècles*, coll. Histoire médiévale, clefs concours, 2005, 635 p.

HIGOUNET 1962-1972
Higounet (Ch.), sous la direction de, *Histoire de Bordeaux*, 7 volumes et 1 index général publiés à Bordeaux entre 1962 et 1972.

HIGOUNET 1963
Higounet (Ch.), sous la direction de, *Bordeaux pendant le Haut Moyen Age*, Bordeaux, 1963, tome II de HIGOUNET 1962-1972.

HIGOUNET 1976
Higounet (Ch.), Le quartier Saint-Christoly au milieu du XIVe siècle, *in Actes de l'Académie Nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux*, 1976 (1977), p. 45-53.

- *J* -

JACOB 1992
Jacob (Ch.), *L'empire des cartes, approche technique de la cartographie à travers l'histoire*, Albin-Michel, Paris, 1992, 537 p.

JARRY 1998
Jarry (T.), Terriers et plans parcellaires de Basse-Normandie (XIIIe-XVIIIe siècles), *in Enquêtes rurales*, n° 5, Caen, Cahiers de la Maison de la Recherche en Sciences Humaines, XVII, 198, 131 p.

JARRY 2002
Jarry (T.), *Un parcellaire médiéval et son évolution, la baronnie de Rotz (Calvados), de 1479 à 1835*, *in* COLLECTIF 1998, p. 381-395.

JEAN 2001
Jean (E.), Les lotissements des paroisses Sainte-Croix et Saint-Michel de Bordeaux à la fin du Moyen Age, *in Revue Archéologique de Bordeaux*, tome XCII, année 2001, p. 89-118.

JEAN 2003
Jean (E.), La Rousselle et la *Mar*, essai sur le développement urbain et la topographie du faubourg Saint-Eloi, *in* REGALDO et al. 2003, p. 93-106.

JULLIAN 1895
Jullian (C.), *Histoire de Bordeaux depuis les origines jusqu'en 1895*, Bordeaux, 1895.

- *K* -

KOEMAN 1967-1969
Koeman (C.), *Bibliography of terrestrial, maritime and celestial atlases and pilot books, published in the Netherlands up to 1880. Atlantes Neerlandici*, Amsterdam, 1967-1969.

- *L* -

LABADIE 1910
Labadie (E.), *La topographie de Bordeaux à travers les siècles, catalogue historique et descriptif de vues et plans généraux de la ville de Bordeaux, des origines à la fin du XIXe siècle*, Bordeaux, 1910, 75 p.

LAJUGIE 1972
Lajugie (J.), sous la direction de, *Bordeaux au XXe siècle,* tome VII de HIGOUNET 1962-1972.

LAMOTHE & DROUYN 1845
Lamothe (L.) et Drouyn (L.), *Choix de types les plus remarquables de l'architecture du département de la Gironde*, Lafargue, Bordeaux, 1845.

LAVAUD 1993
Lavaud (S.), *Saint-Seurin : une grande seigneurie du Bordelais (XIVe – XVe siècles)*, thèse de doctorat de l'Université de Bordeaux III, sous la direction de M. le professeur J.-B. Marquette, 2 vol. , 1993.

LAVAUD 1994
Lavaud (S.), Les métiers dans la ville : structure socio-professionnelle des paroisses de Bordeaux à la fin du Moyen-Age, *in Revue archéologique de Bordeaux*, tome LXXXV, 1994.

LAVAUD 2001
Lavaud (S.), Paysage et mise en valeur des palus de Bordeaux au Moyen Age, *in Revue Archéologique de Bordeaux*, tome XCII, 2001, p. 119-128.

LAVAUD 2003a
Lavaud (S.), *Bordeaux et le vin au Moyen Age, essor d'une civilisation*, éd. Sud-Ouest, Bordeaux, 2003, 216 p.

LAVAUD 2003b
Lavaud (S.), La Rousselle et la *Mar* : à travers les actes de la fin du Moyen Age, un quartier ouvert sur le fleuve, *in* REGALDO et al. 2003, p. 89-92.

LAVAUD (à paraître)
Lavaud (S.), *Saint-André, quartier cathédral de Bordeaux au Moyen Age*, à paraître.

LAVAUD et al. 1994
Lavaud (S.), Casse (J.-P.), Mouthon (J.-P.), La tenure en Bordelais aux XIVe, XVe et XVIe siècles, *in Cahiers Charles Higounet*, n° 1, 1994, p. 21-36.

LAVEDAN 1926
Lavedan (P.), *Qu'est-ce que l'urbanisme ?*, Paris, 1926.

LAVEDAN 1924-1952
Lavedan (P.), *Histoire de l'urbanisme*, 3 vol., éd. H. Laurent, Paris, 1924, 1941 et 1952.

LAVEDAN 1954
Lavedan (P.), *Représentation des villes dans l'art du Moyen Age*, éd. d'Art et d'Histoire, Paris, 1954.

LAVIGNE 2002
Lavigne (C.), *Essai sur la planification agraire au Moyen Age, Les paysages neufs de la Gascogne médiévale (XIIIe-XIVe siècles)*, Ausonius Publications, *Scripta Varia,* n° 5, Bordeaux, 2002, 299 p.

LE GOFF et al. 1980
Le Goff (J), sous la direction de, Chédeville (A.) et Rossiaud (J.), *La ville en France au Moyen Age, des Carolingiens à la Renaissance*, tome 2 de DUBY 1980-1985, Paris, Seuil, 1980, 655 p., rééd. Seuil, coll. Points Histoire, 1988, 677 p.

LE GOFF 1997
Le Goff (J.), *Pour l'Amour des villes*, Paris, coll. Textuel, 1997, 158 p.

LEGUAY 1977
Leguay (J.-P.), Le paysage urbain de Rennes au milieu du XVe siècle d'après un livre rentier, *in Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, tome 54, 1977, p. 69-116.

LEGUAY 1984
Leguay (J.-P.), La rue au Moyen Age, éd. Ouest-France, Rennes, 1984, 253 p.

LE ROY-LADURIE 1981
Le Roy-Ladurie (E.), *La ville classique*, tome 3 de DUBY 1980-1985, Seuil, Paris, 1981.

LESTOCQUOY 1953
Lestocquoy (J.), Le paysage urbain en Gaule, du Ve au IXe siècle, *in Annales ESC*, t. 8, 1953, p. 159-172.

LESTRINGANT 1991
Lestringant (F.), *L'atelier du Cosmographe, ou l'image du monde à la Renaissance*, Albin-Michel, Paris, 1991.

LEULIER 2003a
Leulier (R.), Le lotissement de l'hôtel de la Monnaie à Bordeaux au XVIIIe siècle et la création de la rue Ausone, *in Revue Archéologique de Bordeaux*, tome XCIV, année 2003, p. 207-224.

LEULIER 2003b
Leulier (R.), Deux hôtels d'André Portier : l'Hôtel de Ruat et l'Hôtel Lecomte de Latresne, *in Revue Archéologique de Bordeaux*, tome XCIV, année 2003, p. 225-244.

LOIRETTE 1939
Loirette (G.), L'église Saint-Michel, *in Congrès Archéologique de France,* Bordeaux, 1939.

LOPES 1668
Lopes (J.), *L'église métropolitaine et primatiale Saint-André de Bordeaux*, 1668, rééd. Callen.

- *M* -

MAFFEI 1990
Maffei (G.-L.), *La casa fiorentina nella storia della città, Marsilio*, Venise, 1990.

MAFFRE & BERIAC 1983
Maffre (P.) et Bériac (J.-P.), *Bordeaux néo-classique*, Bordeaux, 1983.

MAILLE 1960
Maillé (A.), *Recherches sur les origines chrétiennes de Bordeaux*, Paris, 1960.

MAREUSE 1900
Mareuse (E.), Un plan de Bordeaux inédit par Albert Jouvin, de Rochefort, *in Correspondance Historique et Archéologique*, année 1900, tiret à part, Paris, 1902, 16 pages, 1 plan.

MARQUESSAC 1866
Marquessac (H. de), *Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Guyenne, depuis le XIIe siècle jusqu'en 1793*, Bordeaux 1866.

MARQUETTE 1975-1979
Marquette (J.-B.), *Les Albret*, thèse publiée en 5 volumes dans les *Cahiers du Bazadais*, Bazas, de 1975 à 1979, notamment la cinquième partie, *Terres et hommes d'Albret (1240-1360)*, p. 539-885, 1979.

MARQUETTE 1984
Marquette (J.-B.), Le patrimoine d'une grande bourgeoise bordelaise à la fin du XIIIe siècle, *in* Pontet (J.), sous la direction de, *Regards sur l'histoire de Bayonne et du Sud-Ouest aquitain, du Haut Moyen Age au temps présent, Hommes, pouvoirs, économie et société, Mélanges offerts à Pierre Hourmat*, Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne, Bayonne, 1984, p. 167-192.

MARQUETTE 1986
Marquette (J.-B.), La révolution de Saint-Sever en 1208, *Saint-Sever, millénaire de l'abbaye, colloque international tenu les 25, 26 et 27 mai 1985*, 1986.

MAURIN 1998
Maurin (L.), Topographie chrétienne des cités de la Gaule des origines au milieu du VIIIe siècle, tome X, *Province ecclésiastique de Bordeaux (Aquitania Secunda)*, Paris, 1998, .

MELANGES MAURIN 2003
Bost (J.-P.), Roddaz (J.-M.) et Tassaux (F.), textes réunis par, *Itinéraires de Saintes à Dougga, mélanges offerts à Louis Maurin*, Bordeaux, 2003.

MENSIGNAC 1880
Mensignac (C. de), Emplacement de la ville romaine de Bordeaux du Ier à la fin du IIIe siècle, *in Société Archéologique de Bordeaux*, tome VII, 2e et 3e fascicules, juin et octobre 1880, p. 63-150, carte planche V placée en fin d'article (non paginée).

MEYER & POUSSOU 1995
Meyer (J.) et Poussou (J.-P.), *Etudes sur les villes françaises, milieu XVIIe siècle à la veille de la Révolution Française*, Paris, Sedes, première édition 1983, rééd. (revue et corrigée) 1995, 388p.

MIGEON 2003
Migeon (W), Bordeaux-CUB, tracé et sites du tramway, *in Bilan scientifique de la DRAC d'Aquitaine et du SRA*, 2003, p. 49-51.

MIGEON et al. 2003
Migeon (W.) et Gé (T.), Régaldo-Saint Blancard (P.), avec la collaboration de, La Rousselle et la *Mar* : observations archéologiques sur la berge nord de l'estuaire du Peugue, *in* REGALDO et al. 2003, p. 107-116.

MOLLAT DU JOURDIN 2004
Mollat du Jourdin (M.), *Les cartes marines, du XIIIe au XVIIe siècle*, Petite Bibliothèque Thalassa, Nathan, Paris, 2004, 95 p.

MOREL-DELEDALLE et al. 2005
Morel-Deledalle (M.), sous la direction de, Bertrand (R.), Boutier (J.), Fournier (G.), Garcua-Espuche (A.), Poleggi (E.), Préaud (M.) et Roncayolo (M.), contributions scientifiques de, *La ville figurée, plans et vues gravés de Marseille, Gênes et Barcelone*, éd. Parenthèses, Musées de Marseille, Marseille, 2005, 141 p.

MORI & BOTTITO 1926
Mori (A.) et Bottito (G.), *Firenze, nelle vedute e nelle piante, studio storico-topografico-cartografico*, Florence, 1926.

MORNET 1988
Mornet (T.), *La peste en Aquitaine au XIVe et au début du XVe siècle*, thèse de doctorat en médecine de l'Université de Bordeaux II, n° 252, exemplaire dactylographié, 1988.

MOUSNIER 1990
Mousnier (M.), L'appropriation de l'espace des campagnes toulousaines aux XIIe et XIIIe siècles, *in Cadres de vie et société dans le Midi médiéval, Hommage à Charles Higounet*, Toulouse, 1990, p. 137-148.

MURATORI 1959
Muratori (S.), *Studi per una operante storia urbana di Venezia*, IPS, Roma, 2 vol., 1959.

- N -

NUTI 1994
Nuti (L.), The perspective plan in the Sixteenth Century. The invention of a Representational Language, *in The Art Bulletin,* t. LXXVI, 1994.

NUTI 1995
Nuti (L.), *Le langage de la peinture dans la cartographie topographique*, *in* BOUSQUET-BRESSOLIER 1995, p. 53-70.

NUTI 2004
Nuti (L.), *L'artificio del 'vero ritratto'*, *in* DE SETA 2004, p. 22-28.

- O -

O'REUILLY 1863
O'Reuilly (P. J.), *Histoire complète de Bordeaux d'après l'abbé P. J. O'Reuilly*, Paris, Furne, 1863, 6 vol.

- P -

PANERAI & LANGE 2001
Panerai (Ph.) et Langé (J.), *Formes urbaines, tissus urbains, essai de bibliographie raisonnée 1940-2000*, Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction ; Ministère de l'Equipement, des Transports et du Logement ; Centre de documentation de l'urbanisme, Paris, avril 2001, 91 p.

PAPY 1982
Papy (L.), *Le Midi atlantique*, Paris, 1982.

PARISET 1968
Pariset (F.-G.), sous la direction de, *Bordeaux au XVIIIe siècle*, Bordeaux, 1968, tome V de HIGOUNET 1962-1972.

PASTOUREAU 1984
Pastoureau (M.), *Les atlas français, XVIe – XVIIe siècles, répertoire bibliographique et étude*, BNF, Paris, 1984.

PELLETIER 1995
Pelletier (M.), *Portraits de la France, Les cartes, témoins de l'Histoire*, BNF, Paris, 1995.

PELLETIER 2001
Pelletier (M.), *Cartographie de la France et du Monde de la Renaissance au Siècle des Lumières*, BNF, Paris, 2001.

PETITFRERE et al. 1998a
Petitfrère (C.), sous la direction de, *Images et imaginaires de la ville à l'époque moderne*, publié par la Maison des Sciences de la Ville, coll. Sciences de la Ville, Tours, 1998, 234 p.

PETITFRERE 1998b
Petitfrère (C.), Une ville mise en scène : Tours d'après l'iconographie général des XVIe au XVIIIe siècles, *in* PETITFRERE et al. 1998a, p. 175-210.

PIAT 2000
Piat (J.-L.), Explorations archéologiques dans le quartier Sainte-Croix de Bordeaux, *in Revue archéologique de Bordeaux*, tome XCI, 2000, p. 99-142.

PICON & ROBERT 1999
Picon (A.) et Robert (J.-P), *Le dessus des cartes, un atlas parisien*, Paris, Picard, 1999, 287 p. (ouvrage réalisé à l'occasion de l'exposition « Le dessus des cartes : un atlas parisien, juin-septembre 1999).

PIGANIOL 1962
Piganiol (A.), Les documents cadastraux de la colonie romaine d'Orange, *in Gallia*, supplément t. 16, Paris, 1962.

PINON et al. 2004
Pinon (P.), Le Boudec (B.), en collaboration avec, et Carré (D.), sous la direction de, *Les plans de Paris, histoire d'une capitale*, Paris, Atelier Parisien d'Urbanisme, Bibliothèque nationale de France, Le Passage, Paris Bibliothèques, 2004, 135 p.

PITTE 1983
Pitte (J.-R.), *Histoire du paysage français*, Paris, Tallandier, 1983, 2 vol., 218 p. et 203 p.

PORTELLI-ZAVIALOFF & LACOSTE 1997
Portelli-Zavialoff (F.) et Lacoste (J.), *Léo Drouyn*, Mollat, Bordeaux, 1997, 89 p.

PORTET 1995
Portet (P.), *Bertrand Boysset, arpenteur arlésien de la fin du Moyen Age (vers 1355/1358 - vers 1416), et ses traités techniques d'arpentage et de bornage. Etude, édition du texte provençal d'après le manuscrit de Carpentras, bibl. mun., n° 327 et commentaire de La siensa de destrar et de la siensa d'atermenar,* thèse de doctorat de l' Université de Toulouse le Mirail, Toulouse, 1995, version CD-Rom, 2000.

PORTET 1996
Portet (P.), Arithmétique, géométrie et arpentage au début du XVe siècle. L'arpenteur arlésien Bertrand Boysset et le calcul. La diversité locale des poids et mesures dans l'ancienne France, *in Cahiers de Métrologie*, t. 14-15, 1996-1997, p. 47-74.

POUSSOU 1983
Poussou (J.-P.), *Bordeaux et le sud-ouest au XVIIIe siècle, croissance économique et attraction urbaine*, Paris, thèse de l'EHESS, 1983, 652 p.

- *R* -

REGALDO 1996
Régaldo Saint-Blancard (P.), Exploration archéologique de la place de la Bourse à Bordeaux, *in Revue Archéologique de Bordeaux*, tome LXXXVII, 1996, p. 39-62.

REGALDO 1998
Régaldo Saint-Blancard (P.), Fort Louis, *in Revue Archéologique de Bordeaux*, tome LXXXIX, 1998, p. 69-136.

REGALDO 2000
Régaldo Saint-Blancard (P.), Le quartier de Tropeyte à Bordeaux, essai de synthèse historique et archéologique, *in Revue Archéologique de Bordeaux*, tome XCI, 2000, p. 41-97.

REGALDO 2002
Régaldo Saint-Blancard (P.), A propos de l'angle nord-est de l'enceinte antique de Bordeaux, *in Revue Archéologique de Bordeaux*, tome XCIII, Bordeaux, 2002, p. 103-115.

REGALDO 2003
Régaldo Saint-Blancard (P.), La Rousselle et la *Mar* : les murailles médiévales en bord de Garonne, traditions et contradictions, *in* REGALDO et al. 2003, p. 79-84.

REGALDO (à paraître)
Régaldo Saint-Blancard (P.), *Le port antique de Bordeaux : bilan et nouvelles hypothèses*, à paraître.

REGALDO et al. 2003
Boutoulle (F.), Jean (E.), Lavaud (S.), Migeon (W.) et Régaldo Saint-Blancard (P.), La Rouselle et la *Mar*, recueil d'articles sur le quartier de la Rousselle de Bordeaux, *in Revue Archéologique de Bordeaux*, tome XCIV, 2003, p. 77- 118.

RENOUARD 1965
Renouard (Y.), sous la direction du, *Bordeaux sous les rois d'Angleterre*, Bordeaux, 1965, tome III de HIGOUNET 1962-1972.

RICAUD 1913
Ricaud (Th.), Un coin du vieux Bordeaux : *lou Mercat*, *in Revue de la Société Archéologique de Bordeaux*, tome XXXIV, 1913, p. 28-80, 1 figure hors-texte.

ROGER 1997
Roger (A.), *Court traité du paysage*, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque des Sciences Humaines, 1997, 199 p.

RONCAYOLO 2002
Roncayolo (M.), *Lecture des villes, formes et temps*, Parenthèses, Marseille, 2002.

ROUDIE 1977
Roudié (P.), Tissu urbain et types de demeures, *in* Guillaume (J.) et Toulien (B.), sous la direction de, *La maison de ville à la Renaissance, actes du colloque de Tours du 10 au 14 mai 1977*, coll. *De Architectura*, Paris, 1983, p. 45-49 et 160-161.

ROULEAU 1983
Rouleau (B.) , *Le tracé des rues de Paris*, Paris, éd. CNRS, 1983, 130 p. 17 cartes (1ère édition en 1975).

ROUX 1994
Roux (I.), *Projets et réalisations. Le quartier des Quinconces à Bordeaux (1770-1870)*, thèse de doctorat en histoire contemporaine de l'université de Bordeaux III, 1994.

- S -

SAUDAN 2000
Saudan (M.), *De l'outil cartographique en Histoire*, *in* BADUEL & BORD 2000, p. 353-366.

SAUDAN 2002
Saudan (M.), Géographie Historique, histoire d'une discipline controversée ou repères historiographiques, *in Hypothèses 2001, Travaux de l'Ecole doctorale d'Histoire*, publications de la Sorbonne, 2002, p. 15-25.

SAUTTER 1979
Sautter (G.), Le paysage comme connivence, *in Hérodote*, 1979, 16, p. 41-67.

SCELLES 1999
Scelles (M.), *Cahors, ville et architecture civile au Moyen Age (XIIe -XIVe siècle)*, Etudes du patrimoine n° 54, Paris, 1999.

SCHOFIELD & VINCE 1994
Schofield (J.) et Vince (A.), *Medieval Towns*, coll. The archaeology of medieval Britain, London, Leicester university press, 1994.

SCHOONBAERT 2003a
Schoonbaert (S.), Une place pour la cathédrale de Bordeaux, l'isolement de Saint-André (1807-1888), *in Histoire Urbaine*, revue de la Société Française d'Histoire Urbaine, n° 7, juin 2003, p. 141-162.

SCHOONBAERT 2003b
Schoonbaert (S.), L'aventure du cadastre et du plan général d'alignement de Bordeaux (1807-1832), *in Revue archéologique de Bordeaux*, tome XCIV, 2003, p. 247-267.

SCHOONBAERT 2004
Schoonbaert (S.), *La voirie bordelaise au XIXe siècle : l'administration et les pratiques municipales d'aménagement urbain, (1807-1886),* thèse de troisième cycle de l'Institut d'urbanisme de Paris (UMR 7145), sous la direction de M. le professeur Jean-Pierre Frey et de M. Laurent Coudroy de Lille, Paris, 2004.

SIREIX 1995
Sireix (Ch.), La cité judiciaire, *in Bilan scientifique de la DRAC d'Aquitaine et du SRA,* 1995 p. 55-57, 1996, p. 53-59.

SIREIX 1997
Sireix (Ch.), La fouille de la place des Grands-Hommes, *in Revue Archéologique de Bordeaux*, pages d'archéologie girondine.

SIREIX 2003
Sireix (Ch.), Bordeaux – Grand-Hôtel, *in Bilan scientifique de la DRAC d'Aquitaine et du SRA,* 2003, p. 55-56.

SLATER 1990
Slater (T.R.), *The built form of western cities*, Leicester university press, Leicester et Londres, 1990.

SOURNIA & VAYSSETTES 1991
Sournia (B.) et Vayssettes (J.-L.), *Montpellier : la demeure médiévale*, Etudes du patrimoine n°1, éd. l'Inventaire, Paris, 1991.

- T -

TAILLARD 1987
Taillard (C.), *Bordeaux classique*, Toulouse, 1987.

TOMAS et al. 1989
Tomas (F.), Bonilla (M.) et Vallat (D.), *Cartes & Plans, Saint-Etienne, du XVIIIe siècle à nos jours, 200 ans de représentation d'une ville industrielle*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 1989, rééd. 2005, 181 p.

TONEATTO 1994-1995
Toneatto (L.), *Codices artis mensoriae. I manoscritti degli antichi opuscoli latini d'agrimensura (V - XIX sec.), 1- Tradizione diretta. Il Medioevo ; 2- Tradizione diretta. L'Eta moderna ; 3- Tradizione indiretta. Appendici / Bibliografia / Indici*, Centro italiano di studi sull'alto medioevo, Spoleto, 3 tomes, 1994-1995.

- V -

VEDERE 1929
Védère (X.), *Les allées de Tourny*, Bordeaux, 1929.

VEDERE 1955
Védère (X.), *Le palais de la Bourse de Bordeaux*, Bordeaux, 1955.

VIDAL DE LA BLACHE 1905
Vidal de la Blache (P.), *Tableau de la géographie de la France*, Paris, Hachette, 1905, 395 p. (premier volume de l'*Histoire de la France illustrée* d'Ernest Lavisse), rééd. Paris, Taillandier, 1979, 403 p.

VIGNOLS 1895
Vignols (L.), *Inventaire cartographique des archives d'Ile-et-Vilaine*, 1895.

VILLAIN-GANDOSSI 1985
Villain-Gandossi (C.), *Le navire médiéval à travers les miniatures,* éd. du CNRS, Marseille, 1985, 88 p. 94 pl.

VINET 1565
Vinet (E.), *L'Antiquité de Bourdeaus et de Bourg*, Simon Millanges éd. , Bordeaux 1565, 1574 (réed. 1860).

- W -

WAQUET et al. 2000
Waquet (J.-C.), Goerg (O.) et Rogers (R.), sous la direction de, *Les espaces de l'historien, études historiographiques*, Strasbourg, PUS, 2000.

- Z -

ZADORA-RIO 1995
Zadora-Rio (E.), Le village des historiens et le village des archéologues, *in* Mornet (E.), *Campagnes médiévales : l'homme et son espace, études offertes à Robert Fossier,* Paris, 1995, p. 145-156.

ZADORA-RIO 2003
Zadora-Rio (E.), *Les approches morphologiques des agglomérations : essai d'historiographie*, *in* GAUTHIEZ et al. 2003, introduction, p. 11-27.

1.2- Mémoires inédits

ABEDA 1996
Abeda (M.-K.), *La paroisse Saint-Paul de Bordeaux dans les murs, 1300-1500,* TER sous la direction de M. le professeur J.-B. Marquette, Université de Bordeaux III, 1996.

ANTIGNAC 1996
Antignac (H.), *La paroisse Saint-Rémi de Bordeaux intra-muros, 1289-1506*, TER sous la direction de M. le professeur J.-B. Marquette, Université de Bordeaux III, 1996.

CHANDOU 2000
Chandou (J.), *Les paroisses Saint-Christoly et Notre-Dame-de-la-Place de Bordeaux aux XIVe et XVe siècles,* TER sous la direction de M. le professeur J.-B. Marquette, Université de Bordeaux III, 2000.

CHAUVIN 1991
Chauvin (M.-H.), *La paroisse Saint-Siméon : ses rues et ses hommes à la fin du Moyen Age,* TER sous la direction de M. le professeur J.-B. Marquette, Université de Bordeaux III, 1991.

FEVRES 2004
Fèvres (J.), *Exemple d'approche archéologique du bâti civil médiéval, la maison bordelaise de Montaigne,* mémoire de DEA sous la direction de M. le professeur Ph. Araguas, Université de Bordeaux III, septembre 2004, 80 p.

FORCE 1966
Force (A.), *La censive du Temple à Bordeaux au XIVe siècle et dans la première moitié du XVe siècle,* DIP, sous la direction de M. le professeur Ch. Higounet, Université de Bordeaux III 1966.

FRAPIER 1956
Frapier (G.), *Le paysage rural du Bordelais aux XIIe et XIIIe siècles d'après le cartulaire de Saint-Seurin*, mémoire sous la direction de M. le professeur Ch. Higounet, Université de Bordeaux III, 1956.

GIRAUD-LABALTE 1976
Giraud-Labalte (C.), *Angers à travers ses fonds iconographiques*, Université de Rennes, mémoire de maîtrise d'histoire de l'art, 1976, 403 p.

GROSSET-ALBERDI 1999
Grosset-Alberdi (V.), *Les quartiers sud-est de la paroisse Saint-Michel de Bordeaux, de 1300 à 1453*, TER sous la direction de M. le professeur J.-B. Marquette, Université de Bordeaux III, 1999.

JAFFRENOU 1997
Jaffrenou (F.), *La paroisse Saint-Eloi de Bordeaux, 1269-1500*, TER sous la direction de M. le professeur J.-B. Marquette, Université de Bordeaux III, 1997.

JEAN 1999
Jean (E.), *Occupation du sol et peuplement de la paroisse Sainte-Croix de Bordeaux* intra-muros, *entre 1300 et 1500,* TER sous la direction de M. le professeur J.-B. Marquette, Université de Bordeaux III, 1999.

JEAN 2000
Jean (E.), *Le parcellaire et les paysages urbains de Bordeaux aux XIVe et XVe siècles,* DEA sous la direction de M. le professeur J.-B. Marquette, Université de Bordeaux III, 2000.

JEAN 2003
Jean (E.), *Le réseau viaire de Bordeaux de l'Antiquité à nos jours : naissance, permanence et évolution*, rapport de prospection thématique réalisé pour le Service Régional de l'Archéologie, 2 vol. , 1/ texte ; 2/ Planches cadastrales de Bordeaux, 1811-1821, Bordeaux, 2003.

JEAN 2004
Jean (E.), *Bordeaux jusqu'au XVIe siècle, morphologie et expansion topographique*, rapport de prospection thématique pour le Service Régional de l'Archéologie, 2 vol. , 1/ texte ; 2/ plans, Bordeaux, 2004.

LACOSTE 1988
Lacoste (C.), *Transcription du censier du chapitre Saint-André de Bordeaux au XIIIe siècle,* TER sous la direction de M. le professeur J.-B. Marquette, Université de Bordeaux III, 1988.

LAVAUD 1983
Lavaud (S.), *Contribution à l'étude de Bordeaux à la fin du Moyen Age à travers les actes concernant les bénéficiers de l'église Saint-Pierre*, TER sous la direction de M. le professeur J.-B. Marquette, Université de Bordeaux III, 1983.

LE PROUX 1998
Le Proux de la Rivière (M.), *La paroisse Notre-Dame-de-Puy-Paulin de Bordeaux, aux XIVe et XVe siècles,* TER sous la direction de M. le professeur J.-B. Marquette, Université de Bordeaux III, 1998.

LERNER 1956
Lerner (J.), *Le vignoble bordelais du XIe au XIVe siècles vu à travers le cartulaire de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux,* mémoire sous la direction de M. le professeur Ch. Higounet, Université de Bordeaux III, 1956.

MALLEK 1994
Mallek (R.), *La paroisse Saint-Maixent (XIIIe – XVIe siècle), une société artisanale et commerçante,* TER sous la direction de M. le professeur J.-B. Marquette, Université de Bordeaux III, 1994.

MASSOT 1999
Massot (A.), *Les quartiers nord-ouest de la paroisse Saint-Michel de Bordeaux, de 1300 à 1453*, TER sous la direction de M. le professeur J.-B. Marquette, Université de Bordeaux III, 1999.

MURAT 1996
Murat (E.), *Etude de l'occupation du sol dans les commanderies templières et hospitalières de Bordeaux (XIIe – XVIe siècles)*, TER sous la direction de M. le professeur J.-B. Marquette, Université de Bordeaux III, 1996.

NICOLEAU 2002
Nicoleau (C.), *Les paroisses Saint-Christoly et Notre-Dame-de-la-Place de Bordeaux aux XIVe et XVe siècles,* TER sous la direction de M. le professeur J.-B. Marquette, Université de Bordeaux III, 2002.

POINTET 2002
Pointet (E.), *La paroisse Sainte-Eulalie de Bordeaux* intra-muros, *1237-1500,* TER sous la direction de M. le professeur J.-B. Marquette, Université de Bordeaux III, 2002.

RAYOU 1994
Rayou (C.), *La paroisse Saint-Projet de Bordeaux de 1300 à 1553,* TER sous la direction de M. le professeur J.-B. Marquette, Université de Bordeaux III, 1994.

RESSAYRE 1991
Ressayre (B.), *Evolution des noms de rue de Bordeaux de 1733 à 1850*, TER sous la direction de M. le professeur Ph. Loupès, Université de Bordeaux III, 1991.

ROUCHAUD 1989
Rouchaud (J.), *La paroisse de Sainte-Eulalie dans les murs de Bordeaux au Moyen Age*, TER sous la direction de M. le professeur J.-B. Marquette, Université de Bordeaux III, 1989.

TINEL 1996
Tinel (V.), *La paroisse Sainte-Colombe de Bordeaux, de 1300 à 1522,* TER sous la direction de M. le professeur J.-B. Marquette, Université de Bordeaux III, 1996.

VERDALLE 2000
Verdalle (V.), *La paroisse Saint-Pierre de Bordeaux au XIVe et XVe siècles,* TER sous la direction de M. le professeur J.-B. Marquette, Université de Bordeaux III, 2000.

Section 2

REPERTOIRE DES SOURCES

2.1- Sources imprimées

Ausone
Prete (S.), éd., *Decimi Magni Ausonii opuscula*, Leipzig, Teubner, 1978.

BERNARD & GITEAU 1961
Bernard (J.) et Giteau (F.), Compte du trésorier de la ville de Bordeaux pour 1442 (février-août), *in Bulletin Philologique et Historique du Comité des Travaux*, 1961 (1963), p. 179-215.

Cart. Sainte-Croix
Ducaunnes-Duval (A.), éd., *Cartulaire de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux*, *in Archives Historiques de la Gironde*, t. XXVII.

Cart. Saint-Seurin
Brutails (J.-A.), éd., *Cartulaire de l'église collégiale Saint-Seurin de Bordeaux*, Bordeaux, 1897.

Gd. Cart. Sauve
Higounet (Ch. et A.), éd., *Grand Cartulaire de la Sauve-Majeure*, Fédération Historique du Sud-Ouest, Bordeaux, 1996, 2 tomes.

HIGOUNET & MARQUETTE 1973
Higounet (Ch.), sous la direction de, *Histoire de l'Aquitaine, documents*, coll. *Univers de la France et des pays francophones*, éd. Privat, Saverdun, 1973, 425 p.

Historia Francorum
Krusch (B.), éd., Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, V, 33 ; VII, 31 ; VIII, 34 ; MGH, SRM, I, 2, p. 194 et 210.

JULLIAN 1887-1890
Jullian (C.), *Inscriptions romaines de Bordeaux,* Bordeaux, 2 volumes, 1887-1890.

Livre des Coutumes
Barckhausen (H.), éd., *Livre des Coutumes*, coll. Archives municipales de Bordeaux, tome V, Bordeaux, Gounouilhou, 1890.

Livre des Bouillons
Ducaunnès-Duval (A.), éd., *Livre des Bouillons*, coll. Archives municipales de Bordeaux, tome I, Bordeaux, Gounouilhou, 1867.

Recognitiones feodorum
Bémont (Ch.), éd., *Recueil d'actes relatifs à l'administration des rois d'Angleterre en Guyenne au XIIIe siècle. Recognitiones feodorum in Aquitania*, Paris, imprimerie nationale, 1914.

Registres de la Jurade
Commission des Archives municipales de Bordeaux, éd., *Registres de la Jurade,* tome III, délibérations de 1406 à 1409, Bordeaux, Gounouilhou, impr., 1883.
Commission des Archives municipales de Bordeaux, éd., *Registres de la Jurade,* tome IV, délibérations de 1414 à 1416 et de 1420 à 1422, Bordeaux, Gounouilhou, impr., 1883.

Rôles Gascons
Francisque-Michel, éd., *Rôles Gascons (1242-1254)*, t. 1, Paris, coll. Documents inédits de l'histoire de France, 1885.
Bémont (Ch.), éd. , *Rôles Gascons (1254-1255)*, t. 2 supplément au tome 1, Paris, coll. Documents inédits de l'histoire de France, 1896.

Société des Archives historiques du département de la Gironde, éd., *Archives historiques de la Gironde,* Bordeaux, Gounouilhou, impr., 48 tomes publiés de 1859 à 1913.

2.2- Sources imprimées concernant les représentations (vues et plans)

ALBUM 1892
Album de la municipalité de Bordeaux, Bordeaux, 1892, en quatre volumes (trois volumes présentent des statistiques économiques et démographiques sur la ville, et plus largement sur le département de la Gironde. Le dernier volume traite de l'histoire de la ville).

ATLAS BLAEU 1996
Van der Krogt (P.) et Groot (E. de), compiled by, *The Atlas Blaeu – Van der Hem, of the Austrian National Library*, Publischus, Vienne, 1996, en 4 volumes, volume 1 *"Spain, Portugal and France, description catalogue of volumes 1-8 of the Atlas"*. Drawings of Bordeaux and surroundings by Herman van der Hem, p. 385-435. Certaines de ces vues sont aussi publiées dans le tome 39 des *Archives Historiques de la Gironde* (planche 2 et suivantes).

AVISSEAU & POUSSOU 1990
Avisseau (J.-P.) et Poussou (J.-P.), *Illustration du vieux Bordeaux*, Aubanel, Avignon, 1990, 166 illustrations.

BELLEFOREST 1575
Belleforest (F. de), *La cosmographie universelle de tout le monde en laquelle, suivant les auteurs plus dignes de foy, sont au vray descriptes toutes les parties habitables & non habitables de la terre et de la mer, leurs assiettes & choses qu'elles produisent : puis la description & peinture topographique des régions, la différence de l'air de chacun pays d'où advient la diversité tant de la complexion des hommes que des figures des bestes brutes. Et encor l'origine, noms ou appelations tant modernes qu'anciennes & description de plusieurs villes, citez & isles avec leurs plantz & pourtraictz & sur tout de la France, non encor iusques à présent veus ny imprimez. S'y voient aussi d'avantage, les origines, accroissements & changements des monarchies, empires, royaumes, estatz & républiques : ensemble les mœurs, façons de vivre, loix, coustumes, & religions de tous les peuples & nations du monde : & la succession des papes, cardinaux, archevesques & evesques, chacun en leur diocèse, tant anciens que modernes : avec plusieurs autres choses, le sommaire desquelles se void en la page suivante auteur en partie Munster mais beaucoup augmentée, ornée & enrichie par François de Belle-Forest, Comingeois, tant de ses recerches comme de l'aide de plusieurs mémoires envoyez de diverses villes de France par hommes amateurs de l'histoire & de leur patrie, avec trois tables, l'une des plantz et pourtraictz des isles et des ville. La seconde, des titres & chapitres. Et la troisiesme, de tous les noms propres et des matières comprises en tout l'œuvre. A Paris, chez Nicolas Chesnau, rue St-Jacques, au chesne verd, ou à Paris, chez Michel Sonnius, rue St-Jacques, à l'escu de Basle, M.D.L.XXV (1575) avec privilège du roy et de la cour (3 parties, 2 volumes)*. (le plan de Bordeaux, intitulé *« Le vif pourtraict de la cité de Bourdeaux »* se trouve dans le premier volume, p. 381-382).

BRAUN & HOHENBERG 1572
Braun (G.) et Hohengerg (F.), *Civitates Orbis Terrarum, liber primus*, Cologne, 1572, gravure de Hogenberg, édité et imprimé par Braun (Bordeaux apparaît dans le volume de 1579).

CHATILLON 1641
Châtillon (C.), *Topographie française*, publié après sa mort par Nicolas Boisseau, Paris, 1641 (la *« Description de la ville de Bourdeaux capitalle de Guienne et grand port de mer »* est au folio 272, de la seconde édition de la Topographie en 1644).

DE FER 1695
De Fer (N. de), *Les forces de l'Europe* ou *Introduction à la fortification*, à Paris, chez le Sieur de Fer, à la Sphère Royale, 1690-1695. Atlas paru sous la forme de huit livraisons entre 1690 et 1695, le titre primitif est *Introduction à la fortification*, les sept livraisons suivantes portent le titre *Les forces de l'Europe*. Le plan de « Bourdeaux... » se trouve dans la septième partie, publiée en 1695.

DU PINET 1564
Du Pinet (A.), *Plantz pourtraits et descriptions de plusieurs villes et forteresses, tant de l'Europe, Asie & Afrique, que des Indes & terres neuves : leurs fondations, antiquitez et manieres de vivre : avec plusieurs cartes generales et particulières, servans à la Cosmographie, iontes à leurs declarations : deux tables forts amples, l'une des chapitres, & l'autre des natieres contenues en ce présent livre. Le tout mis en*

ordre, region par region, par Antoine du Pinet, A Lyon, par Ian d'Ogerolles, M.D.LXIIII (1564) (le plan de « Bourdeaux, le vif pourtarit de la cité de Bourdeaux » est au page 38-39).

DUPRE DE SAINT-MAUR 1782
Dupré de Saint-Maur (N.), *Mémoires relatifs à quelques projets intéressants pour la ville de Bordeaux, lu par M. Duprès de St-Maur, Intendant de Guyenne & Directeur de l'Académie des Sciences de Bordeaux, à la séance publique du 7 mars 1782*, Bordeaux, Racle, 1782, 76p. 4 pl.

FAVREAU 2006
Favreau (M.), *Hermann van der Hem : un dessinateur hollandais à Bordeaux et dans le Bordelais du XVIIe siècle,* éd. de l'Entre-Deux-Mers, 2006.

JOUVIN 1672-1676
Jouvin de Rochefort (A.), *Le Voyageur d'Europe, où sont les voyages de France, d'Italie et de Malthe. D'Espagne et de Portugal. Des Pays-Bas. D'Allemagne et de Pologne. D'Angleterre, de Danemark et de Suède, par A. Jouvin de Rochefort, Dédié à M. de Pomponne, Secrétaire d'Estat*, Paris, Claude Barbin, 6 tomes en 3 volumes in –12 publiés en 1672 et une suite consacrée à La Turquie, l'Egypte et la Terre-Sainte publiée en 1676.

MÜNSTER 1544
Münster (S.), *Cosmographei oder Beschreilbung aller Lünder, Herrschaften, furmensten Stellen, Geschichten, Gebreuchen, Haulierung,* publiée à Cologne par H. Petri en 1544. Edition française de Nicolas Chesnau et Michel Sonnius en 1578, 4e réédition, 1598.

PIERRUGUES 1815
Pierrugues (P.-E.), *Mémoire explicatif sur les projets d'alignements et d'embellissement proposés pour la ville de Bordeaux, en exécution de la loi du 11 septembre 1807* (sic), *avec quelques vues générales sur l'art de bâtir les villes, lu par M Pierrugues, Chevalier de la Légion d'Honneur, ex-Ingénieur des Ponts et Chaussées, Ingénieur Vérificateur du Cadastre*, Bordeaux, Racle, 1815, 110p.

ROSSEL & VIDAL 1971
Rossel (A.) et Vidal (J.), *Découverte de la Guyenne*, éd. Hier et Demain, Bordeaux, 1971 (499 exemplaires édités, exemplaire conservé aux AMB n° 234 : Recueil 113). Edition de plusieurs vues et plans d'ensemble et partiels de Bordeaux

TASSIN 1634
Tassin (Ch.), *Les plans et profils de toutes les principales villes et lieux considérables de France. Ensemble, les cartes générales de chaque province & les particulières de chaque gouvernement d'icelles. Par le sieur Tassin, géographe ordinaire de sa majesté. A Paris, chez Melchior Tavernier, en l'isle du Palais, au coin de la rue de Harlay, à la Rose rouge, M.DC.XXXIV (1634) avec privilège du roy.* Publié en deux volumes entres 1630 et 1634, Le plan de Bordeaux se trouve dans le second volume : *Seconde partie. Plans et profilz des principales villes & lieux considérables de France, ensemble les cartes générales de chascune province & les particulieres de chaque gouvernement dicelles mis au jour par le S. Tassin, geographe ordinaire de sa majesté. Provinces contenues en ceste seconde partie : Bourgogne, Dauphiné, Provence, Comtat et Oranges, Languedoc, Guyenne, Poictou, Riviere de Loire, Beauce & Gastinois. Plans et profilz des principales villes de la province de Guyenne avec la carte generale & les particulieres de chascuns gouvernement d'icelles*, 21 cartes numérotés de 3 à 23, vue de Bordeaux au n° 12.

VINET 1565
Vinet (E.), *L'antiquité de Bourdeaus et de Bourg*, Simon Millanges, éd., Bordeaux, 1565.

VINET 1577
Vinet (E.), *L'arpanterie d'Elie Vinet, livre de géométrie, enseignant à mezurer les champs, et pluzieurs autres choses*, publié à Bordeaux chez S. Millanges, imprimeur du roi, en 1577 (Fonds patrimoniaux de la Bibliothèque Mériadeck, cote A 2234).

VINET 1583
Vinet (E.), *L'arpanterie d'Elie Vinet et la maniere de fere les solaires que communement on apele quadrans*, publié à Bordeaux, chez S. Millanges, imprimeur ordinaire du roi, en 1563 (Fonds patrimoniaux de la Bibliothèque Mériadeck, cote DU 1344), réédition de VINET 1577, augmentée d'un opuscule de 20 feuillets (40 pages), sur *la maniere de faire les quadrans*.

2.3- Sources iconographiques

Les sources iconographiques sont présentées par type, puis par dépôts. Seront successivement répertoriés : les vues d'ensemble, les plans d'ensemble, les plans partiels puis les plans de la cartographie seigneuriale.

2.3.1- Les vues d'ensemble de la ville

Les vues consultées sont soient des vues contemporaines de Bordeaux, à telle ou telle époque, soit des vues reconstituées par les historiens de Bordeaux. Ces dernières sont classées à part. La table présente les rubriques suivantes :

- ✓ Pour le fonds conservé aux Archives municipales de Bordeaux :
  - COTE : référence du document dans le dépôt d'archive
  - DIM (en cm) : dimensions du document (en centimètres)
  - DATE : date inscrite sur le document
  - DATE ESTIMEE : date estimée si le document n'est pas explicitement daté
  - TYPE : type de document (gravure, document manuscrit, photos...)
  - AUTEUR/ATTRIBUE A : auteur du document ou attribution reconnue (ou *anonyme*, le cas échéant)
  - TITRE AU DOS : inscription notée au dos du document
  - TITRE EXPLICITE : titre inscrit sur le document
  - TITRE DONNE : titre donné par nous, à défaut de titre explicite ou de titre au dos
  - OBSERVATIONS : divers observations complémentaires du recoupement (rapprochements)
  - RECOUPEMENT : au copie conservée du document
  - REPRO : numéro de catalogue ou de figure de la reproduction du document dans le tome 1

- ✓ Pour le fonds conservé au Département des cartes et plans de la Bibliothèque nationale de France :
  - COTE : référence du document dans le dépôt d'archive
  - COTE NUM : mon enquête, au Département des cartes et plans de la BNF, a nécessité la numérisation d'un nombre notoire de vues ou de plans de Bordeaux. La « COTE NUM » est la référence d'archivage des fichiers numérisés disponibles sur *Gallica.fr/*
  - TYPE : type de document (gravure, document manuscrit, photos...)
  - AUTEUR/ATTRIBUE A : auteur du document ou attribution reconnue
  - TITRE : titre explicite du document (lettre de la vue ou du plan)
  - AUTEUR : auteur du document (ou *anonyme*, le cas échéant)
  - DATE : date du document ou datation estimée
  - INSERE DANS : première édition présentant le document, qu'elle soit éditée ou manuscrite
  - REPRO : numéro de catalogue ou de figure de la reproduction du document dans le tome 1

2.3.1.1- Les vues d'ensemble de la ville conservées aux Archives Municipales de Bordeaux (AMB)

Série XL : vues et plans d'ensemble de la ville de Bordeaux

Série XL-B - Vues d'ensemble de la ville de Bordeaux

COTE	DIM (en cm)	DATE	DATE ESTIMEE	ECHELLE	TYPE	AUTEUR ATTRIBUE A	TITRE AU DOS	TITRE EXPLICITE	TITRE DONNE	OBSERVATIONS	RECOUPEMENT	REPRO.
XL-B8-30PP9	64x89,5	s.d.	1 XVI	SE	manuscrit colorié, vue chorographique	Anonyme			Vue chorographique de Bordeaux	A l'origine de nombreuses vues cavalières dont celle de A. du Pinet, manque le cartouche de titre en bas à gauche	Voir XL-B444	CAT.1
XL-B9	27x30	s.d.	2 XVI	SE	Repro. , vue chorographique	Anonyme		*Bordeaux sous François Ier*	Reproduction XXe de la vue de Bordeaux par Antoine du Pinet	Voir XL-A792-Recueil 113, XL-B22, XL-B633-Recueil 260, XL-B632-Recueil 260		
XL-B11 Recueil 264	65x90	1550	XVI	SE	estampe, vue chorographique	Anonyme		*Vue de la ville de Bordeaux en 1550*		Reproduction d'après la vue manuscrite XL-B8-33PP9		
XL-B18(1)	22,5x32 13x20	s.d.	XVI	SE	estampe, plan perspective	Elie Vinet		*Bourdeaux*		Reproduction du plan d'Elie Vinet (1565) voir aussi XL-A371-Recueil 113		
XL-B21	35x42	s.d.	XVII	SE	estampe, vue au naturel	Seger Tilemans		*Bordeeus*		origine hollandaise		
XL-B22	17x25	s.d.	XVI (1572)	SE	estampe, vue chorographique	Anonyme		*Civitas burdegalensis in Aquitanea Guenuina descript.*	Reproduction de la vue de du Pinet	Voir XL-A792-Recueil 113, XL-B9, XL-B633-Recueil 260, XL-B632-Recueil 260		
XL-B22	9,5x15	s.d.	XVI	SE	estampe, vue chorographique	Anonyme		*La ville de Bordeaux*	Réduction de la vue de du Pinet	Voir XL-A792-Recueil 113, XL-B9, XL-B633-Recueil 260, XL-B632-Recueil 260		
XL-B26	43,5x57,5	s.d.	XVII	SE	estampe, vue perspective	Anonyme		*Bourdeaux*	Vue de Bordeaux depuis la Bastide			

XL-B27	42,5x70,5 27,5x69,5	s.d.	XVIII	SE	estampe, vue chorographique	Anonyme	*Description de la ville de Bourdeaux capitalle de la Guyenne et grand port de mer*	Voir XL-A505-Recueil 113 et XL-B222-24PP16		
XL-B28	16,5x22 10,5x15	1636		SE	estampe, vue perspective	Tassin	*Bordeaux*		Copie du recueil 11 photographié en intégralité et réalisé par Tassin en 1636 (R11-XL-B402). Voir aussi XL-B411-Recueil 50 et XL-B412-Recueil 50.	
XL-B30	16,5x24,5	s.d.	XVII	SE	Repro. , vue au nature!	Van der Hem et Wetterwald frères (imp.)	*Bordeaux, le port vue de la grave*		Voir XL-B415	
XL-B34	31,5x57,5 22,5x57,5	s.d.	XVII	SE	estampe, vue chorographique	Anonyme	*Bordeaux*		Reproduction de la gravure de Jacob Van Meurs, daté de 1662, et conservé à la BNF GE FF 7944, cliché NB-C-240005 voir XL-B409-Recueil 50 et XL-B42, XL-B615-Recueil 260, XL-B627-Recueil 260	
XL-B42	10x15,5 6x15	s.d.	XVII	SE	estampe, vue chorographique	Anonyme	*Bordeaux*		Reproduction de la gravure de Jacob Van Meurs, daté de 1662, et conservé à la BNF GE FF 7944, cliché NB-C-240005 voir XL-B409-Recueil 50 et XL-B34, XL-B615-Recueil 260, XL-B627-Recueil 260	
XL-B43		s.d.	XVII	SE	estampe, vue perspective	Cornelius Danckert		Commandée au photographe des AMB		CAT.9
XL-B45	29x65 20,5x56	1660-1669		SE	estampe, vue perspective	Nicolas Berey, enlumineur du roi	*Bordeaux*		Reproduite dans C. Jullian nouvelle édition page 401 voir aussi XL-B46 et XL-B571, XL-B609-25PP35	
XL-B46		s.d.	XVII	SE	estampe, vue perspective	Nicolas Berey, enlumineur du roi	*La ville de Bordeaux au XVIIe siècle*	Reproduction par Detcheverry et Clouzet	Reproduite dans C. Jullian nouvelle édition page 401, voir original au XL-B45 et XL-B571, XL-B609-25PP35	
XL-B47	20,5x39,5 16x37	s.d.	XVII	SE	estampe, vue perspective	Anonyme	*La citta di Bourdeaux della provincia di Guienne in Francia*	vue italienne		

XL-B48	14,5x44,5	s.d.	XVII	SE	estampe, vue perspective	Anonyme	*Bourdeaux*		
XL-B49	0,87x400	19/03/1741		50 toises	manuscrite au lavis, diorama	illisible	*Veüe de Bordeaux du cotté de terre*	Accroché dans le bureau du conservateur en hauteur, légende quasi illisible sur photo vérifier la signature	
XL-B50	13,5x21,5	s.d.	XVII	SE	estampe, vue perspective	Anonyme	*Bourdeaux*		Voir XL-B51
XL-B51	21x31,5	s.d.	XVII	SE	estampe, vue perspective	Anonyme	*Bourdeaux*		Voir XL-B50
XL-B55	45x57	1755		SE	estampe, vue perspective	chevalier de Bassemon/Lattré	*Vue de la ville de Bordeaux et de ses promenades du côté du château Trompette*		
XL-B71	24,5x36,5 19x29	s.d.	1714	SE	estampe, vue perspective	Anonyme	*Burdigala-Bourdeaux*		
XL-B222-24PP16	28x70	s.d.	XVIII	SE	estampe, vue chorographique	Anonyme	*Description de la ville de Bourdeaux capitalle de la Guyenne et grand port de mer*	Voir XL-A505-Recueil 113 et XL-B27	
XL-B408-Recueil 50	8,5x13,2	s.d.	XVI	SE	estampe, vue chorographique	Valegio	*Burdegala, Civitas Burdegalensis in equitanea genuina descrip.*	Fonds Meaudre-de-Lapauyade Reproduction XVIe d'après celle de A. Pinet ?	
XL-B409-Recueil 50	12x29	s.d.	XVII	SE	estampe, vue chorographique	Anonyme	*Bordeaux*	*Fonds Meaudre-de-Lapauyade*	Reproduction de la gravure de Jacob Van Meurs, daté de 1662, et conservé à la BNF GE FF 7944, cliché NB-C-240005 voir XL-B34 et XL-B42, XL-B615-Recueil 260, XL-B627-Recueil 260
XL-B410-Recueil 50	18x23,5	s.d.	XVI	SE	estampe lavée, vue chorographique	Anonyme	*Burdegala, Civitas Burdegalensis in Aquitanea Genuina descrip.*	Fonds Meaudre-de-Lapauyade Reproduction XVIe de celle de A. Pinet	
XL-B411-Recueil 50	13x16 10,5x15	s.d.	XVII	SE	estampe, vue perspective	Jodis Sincerai	*Bordeaux*	Fonds Meaudre-de-Lapauyade Publié dans les Itinerarium Galli. Au fol. 84	Reproduction de la page 12 du recueil 11 réalisé par Tassin en 1636 (R11-XL-B402) et XL-B28

XL-B412-Recueil 50	16,5x22 10,5x15	1636		SE	estampe, vue perspective	Tassin	*Bordeaux*			Copie du recueil 11 photographié en intégralité et réalisé par Tassin en 1636 (R11-XL-B402). Voir aussi XL-B411-Recueil 50 et XL-B28	
XL-B415	18,5x24	s.d.	XVII	SE	Repro. , vue au naturel	Van der Hem et Wetterwald frères (imp.)	*Bordeaux, le port vue de la grave*			Voir XL-B30	
XL-B444	62x84	1579		SE	manuscrit, vue chorographique	Georgio Bruin et Francisco Hogenbergio/J.-J. Lestage fecit 1792	*Civitatis Burdegalensis in Aquitanea Genuina description ad Geogio Bruin d. Francisco Hogenbergio*			Voir l'originale XL-B8-33PP9	CAT.5
XL-B571	?	1672		SE	Photo (original : estampe), vue perspective	Anonyme	*Bordeos 1672, descrizione dell'antica et famosa citta du Bourdeaux*		Copie italienne de Gioseffo Longhi en 1672	Reproduite dans C. Jullian nouvelle édition page 401, voir original au XL-B45 et XL-B46, XL-B609-25PP35	
XL-B578	?	s.d.	2 XVII / 1 XVIII	SE	Photo (original : estampe), vue perspective	Anonyme	*Reduction de Bordeaux*	Entrée des armée du roi à Bordeaux (1653)		Exemplaire original conservé à la Société Archéologique de Bordeaux	
XL-B606-Recueil 260	30x71 24,5x69	s.d.	XVII	SE	estampe, vue perspective	Gaspard Merian	*Bordeaux*				
XL-B609-25PP35	39,5x111	s.d.	XVII	SE	estampe, vue perspective	Anonyme	*Bourdeaux*		copie	Reproduite dans C. Jullian nouvelle édition page 401, voir original au XL-B45 et XL-B46, XL-B571	
XL-B615-Recueil 260	12x28	s.d.	XVII	SE	estampe, vue chorographique	Anonyme	*Bordeaux*			Reproduction de la gravure de Jacob Van Meurs, daté de 1662, et conservé à la BNF GE FF 7944, cliché NB-C-240005 voir XL-B409-Recueil 50 et XL-B34, XL-B627-Recueil 260	
XL-B627-Recueil 260	30,5x59,5 22x56	1683		SE	estampe, vue chorographique	Jollain. Grav.	*Bordeaux*			Reproduction de la gravure de Jacob Van Meurs, daté de 1662, et conservé à la BNF GE FF 7944, cliché NB-C-240005 voir XL-B409-Recueil 50 et XL-B34, XL-B615-Recueil 260	

XL-B632-Recueil 260	18,5x24	s.d.	XVI	SE	Repro. , vue chorographique	Anonyme	*Civitas burdegalensis in Aquitanea Guenuina descript.*	Reproduction de la vue de du Pinet	Voir XL-A792-Recueil 113, XL-B9, XL-B22, XL-B633-Recueil 260
XL-B633-Recueil 260	12,5x16	s.d.	XVI	SE	estampe, vue chorographique	Anonyme	*Le vif pourtraict de la cité de Bourdeaux*		Voir XL-A792-Recueil 113, XL-B9, XL-B22, XL-B632-Recueil 260

COTE	DIM (en cm)	DATE	DATE ESTIMEE	ECHELLE	TYPE	AUTEUR ATTRIBUE A	TITRE AU DOS	TITRE EXPLICITE	TITRE DONNE	OBSERVATIONS	RECOUPEMENT	REPRO.
XL-B425-Recueil 45	31,5x45 20,5x27,5	1893		SE	eau forte, vue	Léo Drouyn		*Fossés de l'Hôtel-de-Ville*			Voir XL-B590-Recueil 260	
XL-B426-Recueil 45	31,5x44 20,5x29	1893		SE	eau forte, vue	Léo Drouyn		*Bordeaux, fossés des Salinières*			Voir XL-B584-Recueil 260	
XL-B427-Recueil 45	31,5x44,5 17x29,5	1893		SE	eau forte, vue	Léo Drouyn		*Bordeaux, fossés des Tanneurs*		Fonds Léo Drouyn	Voir XL-B591-Recueil 260	
XL-B428-Recueil 45	31,5x44,5 17x29,5	1893		SE	eau forte, vue	Léo Drouyn		*Bordeaux au XIVe siècle, vue prise de l'extrémité méridionale du chemin du Palais-Gallien*		Fonds Léo Drouyn	Voir XL-B593-Recueil 260	
XL-B429-Recueil 45	31,5x44,5 17x29,5	1893		SE	eau forte, vue	Léo Drouyn		*Bordeaux à la fin du XVème siècle, vuie prise en face de la Porte Cailhau*		Fonds Léo Drouyn	Voir XL-B595-Recueil 260	
XL-B584 Recueil 260	31,5x44 20,5x29	1893		SE	eau forte, vue	Léo Drouyn		*Bordeaux, fossés des Salinières*		Fonds Léo Drouyn	Voir XL-B426-Recueil 45	
XL-B589-Recueil 260	31,5x44,5 17x29,5	1893		SE	eau forte, vue	Léo Drouyn		*Bordeaux vers l'an 1100*				
XL-B590-Recueil 260	31,5x45 20,5x27,5	1893		SE	eau forte, vue	Léo Drouyn		*Fossés de l'Hôtel-de-Ville*		Fonds Léo Drouyn	Voir XL-B425-Recueil 45	
XL-B591-Recueil 260	31,5x44,5 17x29,5	1893		SE	eau forte, vue	Léo Drouyn		*Bordeaux, fossés des Tanneurs*			Voir XL-B427-Recueil 45	
XL-B593-Recueil 260	31,5x44,5 17x29,5	1893		SE	eau forte, vue	Léo Drouyn		*Bordeaux au XIVe siècle, vue prise de l'extrémité méridionale du chemin du Palais-Gallien*			Voir XL-B428-Recueil 45	
XL-B595-Recueil 260	31,5x44,5 17x29,5	1893		SE	eau forte, vue	Léo Drouyn		*Bordeaux à la fin du XVème siècle, vue prise en face de la Porte Cailhau*			Voir XL-B429-Recueil 45	

2.3.1.2- Les vues d'ensemble de la ville conservées aux département des cartes et plans de la Bibliothèque nationale de France

COTE	COTE NUM	TYPE	TITRE	AUTEUR	DATE	INSERE DANS	EDITE DANS	REPRO.
GE D 3974	NB-C-240008	estampe	*Civitatis Burdegalensis in Aquitanea genuina descrip[tio]*	anonyme	XVI° siècle			
GE D 7018	96 C 215438	estampe	*Plan de la ville Bordeaux en 1550*	Adolphe Hecquet (édité par P. Chaumas)	vers 1550			
GE DD 322 bis	GE_DD_322BIS	estampe	*Le vif pourtaict de la cité de Bourdeaux*	Ian Ogerolles	1563			CAT.2, p.
GE DD 459 (Réserve)	90 C 151428	estampe	*Le vif pourtraict de la cité de Bourdeaux*	François de Belleforest	1575	BELLEFOREST 1575 p. 381-382		CAT.4, p.
GE DD 1605-1607 plan 10, détail	GE_DD_1605_1607	estampe, lavis manuel	*Civitatis Burdegalensis in Aquitanea genuina descrip[tio]*	P. du Val	1572-1598			
GE FF 447, pièce 432	GE_FF_447	estampe	*Bordeaux*	Sébastien Munster	1598	MÜNSTER 1544 (1598) p. 432	AVISSEAU & POUSSOU 1990, n° 27	CAT.6, p.
GE FF 447, 116	NB-C-240002	estampe	*Bourdeaux, capitale de la Guyenne*	Pierre van der Aâ	s.d. (XVIIe s.)			
GE FF 748	NB-C-240006	estampe	*Bordeaux*	anonyme	s.d. (XVIIe s.)			
GE FF 748	NB-C-240007	estampe	*Bordeaux*	anonyme	s.d. (XVIIe s.)			
GE FF 7944	NB-C-240005	estampe	*Bordeaux*	Jacob van Meurs	1662			

2.3.2- Les plans d'ensemble de la ville

Les plans consultés sont soient des plans contemporains de Bordeaux, à telle ou telle époque, soit des plans reconstitués par les historiens de Bordeaux. Ces derniers sont classés à part. La table présente les rubriques suivantes :

- ✓ Pour le fonds conservé aux Archives municipales de Bordeaux :
  - COTE : référence du document dans le dépôt d'archive
  - DIM (en cm) : dimensions du document (en centimètres)
  - DATE : date inscrite sur le document
  - DATE ESTIMEE : date estimée si le document n'est pas explicitement daté
  - TYPE : type de document (gravure, document manuscrit, photos...)
  - AUTEUR/ATTRIBUE A : auteur du document ou attribution reconnue (ou *anonyme*, le cas échéant)
  - TITRE AU DOS : inscription notée au dos du document
  - TITRE EXPLICITE : titre inscrit sur le document
  - TITRE DONNE : titre donné par nous, à défaut de titre explicite ou de titre au dos
  - OBSERVATIONS : divers observations complémentaires du recoupement (rapprochements)
  - RECOUPEMENT : au copie conservée du document
  - REPRO : numéro de catalogue ou de figure de la reproduction du document dans le tome 1

- ✓ Pour le fonds conservé au Département des cartes et plans de la Bibliothèque nationale de France :
  - COTE : référence du document dans le dépôt d'archive
  - COTE NUM : mon enquête, au Département des cartes et plans de la BNF, a nécessité la numérisation d'un nombre notoire de vues ou de plans de Bordeaux. La « COTE NUM » est la référence d'archivage des fichiers numérisés disponibles sur *Gallica.fr/*
  - TYPE : type de document (gravure, document manuscrit, photos...)
  - AUTEUR/ATTRIBUE A : auteur du document ou attribution reconnue
  - TITRE : titre explicite du document (lettre de la vue ou du plan)
  - AUTEUR : auteur du document (ou *anonyme*, le cas échéant)
  - DATE : date du document ou datation estimée
  - INSERE DANS : première édition présentant le document, qu'elle soit éditée ou manuscrite
  - REPRO : numéro de catalogue ou de figure de la reproduction du document dans le tome 1

2.3.2.1- Les plans d'ensemble de la ville conservés aux Archives Municipales de Bordeaux (AMB)

Série XL : vues et plans d'ensemble de la ville de Bordeaux

Série XL-A - Plans d'ensemble de la ville de Bordeaux

COTE	DIM (en cm)	DATE	DATE ESTIMEE	ECHELLE	TYPE	AUTEUR ATTRIBUE A	TITRE AU DOS	TITRE EXPLICITE	TITRE DONNE	OBSERVATIONS	RECOUPEMENT	REPRO.
XL-A20	18x30,5	s.d.	vers 1690	200 toises	estampe, plan géométral	N. de Fer		*Bourdeaux*		Au dos : "ce plan étant *antérieur à la* construction de l'église Notre-Dame, dont l'inauguration a eu lieu en 1701, et postérieur à celle du château Trompette qui a été terminé en 1675, doit être de 1690	Le plan conservé aux AMB est en très mauvais état. La copie fournie est un exemplaire personnel, lavé à la main	CAT.12
XL-A27	54x74,5	s.d.	entre 1676 et 1690	200 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Albert Jouvin, de Rochefort		*Bourdeaux et ses environs, à M les maire et jurats de la ville de Bourdeaux*		Dans le cartouche supérieur gauche : "ce pla manuscrit est d'autant plus précieux que c'est un des plus anciens plans de Bordeaux. Mais plusieurs vues cavalières sont antérieures", puis en haut à droite : "antérieur à 1690, postérieur à 1676"	Voir aussi XL-A27(3) et XL-A435-25PP22	
XL-A27(3)	53x69,5	s.d.	entre 1676 et 1690	200 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Albert Jouvin, de Rochefort		*Bourdeaux et ses environs, à M les maire et jurats de la ville de Bourdeaux*		En haut à gauche : vers 1676, en haut à droite "antérieur à 1690, postérieur à 1676"	Copie du XL-A27 et XL-A435-25PP22	

XL-A29	?	s.d.	XVIII	200 toises	photo (original : estampe au lavis), plan géométral	Matis, géographe ordinaire du roi	*Plan de Bourdeaux et de ses environs*		Photographie d'un plan concervé aux Archives Départementales de Seine et Oise	Les AMB possède une copie en couleur de ce plan que nous n'avons pas pu consulter (XL-A28). L'original est conservé au AD78 à la cote A323. Nous avons téléchargé ce document sur le site des AD78	
XL-A33	9x9 6x6	s.d.	vers 1740	SE	estampe au lavis, plan géométrique	Anonyme	*Bourdeaux*	Plan schématique des fortifications de Bordeaux			
XL-A36	26,5x35,5 16,5x22	s.d.	XVIII	500 toises	estampe, plan géométral	Anonyme	*Plan de Bordeaux et de ses environs*		Plan publié dans un recueil, Tome V n° 92	Vraisembablement copié du plan de Matis, copie au XL-A29 et original au AD78-A323	
XL-A37	34,5x53 21,5x32,5	1754		250 toises	estampe, plan géométral	Anonyme	*Plan de la ville de Bordeaux*		Plan publié dans un recueil, Tome V n° 93	Copie du plan de Lattré à une échelle différente	
XL-A44	47,5x62,5	1754		300 toises	estampe, plan géométral	Lattré	*Plan géomatral de la ville de Bordeaux et de partie de ses fauxbourgs*		Lattré avec décor	Voir celui conservé à la BNF, GE-DD-2987B	
XL-A45	39x47,5	s.d.	vers 1760	SE	manuscrit en couleur, plan géométral	Anonyme		Plan de la ville de Bordeaux avec faubourgs St-Seurin, Chartrons et l'hôpital d'Arnaud-Guiraud			
XL-A46	20x25 15,5x22,5	1760		600 mètres	estampe, plan géométral	A. Bordes, gravé par Rouargue	*Plan de la ville de Bordeaux en 1760*	Plan de reconstitution de Bordeaux vers 1760	classement par types d'édifices publics		
XL-A48	42,5x68,5	1760		500 toises	estampe, plan géométral	Anonyme	*Plan de la ville et fauxbourgs de Bordeaux*		répertoire alphabétique des noms de rue		CAT.17
XL-A52	22x29,5	s.d.	vers 1760	200 toises	estampe, plan géométral	Anonyme	*Plan of the city of Bourdeaux*		plan publié dans un recueil, planche XI	copie anglaise du plan de Lattré	
XL-A53	54x72	1776		300 toises	estampe, plan géométral	Anonyme	*Plan géométral de la ville et faubourg de Bordeaux avec tous les embellissments faits jusqu'à présent*			copie anglaise du plan de Lattré	
XL-A55	38,5x43	s.d.		500 toises	estampe, plan géométral	Dupré de St-Maur	*Plan de la ville de Bordeaux avec le canal de ceinture et quelques autres embellissements projettés par M. Dupré de St-Maur, intendant de Guyenne*				

XL-A59	52,5x74	1787		300 toises	estampe, plan géométral	Anonyme	*Plan géométral de la ville et faubourg de Bordeaux avec tous les embellissments faits jusqu'à présent*			copie anglaise du plan de Lattré. Voir aussi XL-A59(4)	
XL-A59(4)	52,5x74	1787		300 toises	estampe, plan géométral	Anonyme	*Plan géométral de la ville et faubourg de Bordeaux avec tous les embellissments faits jusqu'à présent*			copie anglaise du plan de Lattré. Voir aussi XL-A59	
XL-A62	200x900	1790		?	manuscrit, plan géométral	Anonyme		Plan d'une partie de Bordeaux depuis Ste-Croix jusqu'à Ste-Eulalie	seule la photographie de ce plan est consultable		
XL-A69	53x71	1800		500 toises	estampe, plan géométral	Anonyme	*Plan géométral de la ville et faubourg de Bordeaux divisé en ses dix paroisses*			copie réactualisée du plan de Lattré	
XL-A75	54x72,5	1805		500 toises	estampe, plan géométral	Anonyme	*Plan de la ville de Bordeaux et de ses faux-bourgs dressé selon les nouvelles divisions qu'il présente et les nouveaux embellissements qui y ont été formés*			copie réactualisée du plan de Lattré	
XL-A291	?	1683		100 toises	photo (original : manuscrit au lavis), plan géométral	Anonyme		Plan des fortifications de Bordeaux et de ses faubourgs	Photo d'un plan prise en 1936 aux archives du Ministères de la Guetrre, section Technique du Génie, manuscrit 988, "Recueil des plans et place du Royaume, atlas de Louis XIV, 1683"		
XL-A292	?	septembre 1650	vers 1650	700 toises	photo (original : manuscrit au lavis), plan géométral	Albert Jouvin, de Rochefort		Plan des fortifications de Bordeaux et du faubourg St-Seurin commandé par le duc de Bouillon en 09/1650	Photo d'un plan prise en 1936 aux archives du Ministères de la Guetrre, section Technique du Génie, manuscrit 981 de A. Jouvin de Rochefort (1567-1686, sic !) : "Recueil de plan de ville de France, de Flandre, de Hollande, d'Allemagne ... de la seconde classe", n° 16 du recueil		CAT.8

XL-A306-Recueil 80	?	s.d.		300 toises	photo (original : manuscrit au lavis), plan géométral	Anonyme		*Plan de Bordeaux*				
XL-A307-Recueil 80	?	s.d.	vers 1670	SE	photo (original : manuscrit), plan géométral	Anonyme			Plan de Bordeaux	En rouge : les remparts et château, églises et chapelles, le reste est en noir		
XL-A308-Recueil 80	?	1685		SE	photo (original : estampe), plan géométral	Anonyme		*Plan de la ville, châteaux et faubourgs de Bordeaux, capitalle de Guienne en l'état qu'ils étoient en 1685*			Copie au XXI-L309-Recueil 80	CAT.11
XL-A310-Recueil 80	?	1705		SE	photo (original : estampe coloriée), plan géométral	Anonyme	Plan de la ville, châteaux et faubourgs de Bordeaux, capitalle de Guienne					CAT.13
XL-A312-Recueil 80	?	1723		400 toises	photo (original : estampe), plan géométral	Masse, ingénieur du Roy		*Plan de la ville et châteaux de Bourdeaux et ses environs en l'estat qu'il estoit en 1723, que le Sr Masse l'a levé.*				CAT.15
XL-A330	10,5x17,3	1791		500 toises	estampe, plan géométral	Anonyme		*Plan géométral de la ville et faubourg de Bordeaux divisé en ses dix paroisses*			copie réactualisée du plan de Lattré	
XL-A435-25PP22	64x85	s.d.	vers 1690	200 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Albert Jouvin, de Rochefort			Bourdeaux et ses environs, à M les maire et jurats de la ville de Bourdeaux		Copie du XL-A27 et XL-A27(3)	CAT.10
XL-A505-Recueil 113	29x71	s.d.	XVIII	SE	Repro. , vue chorographique	Anonyme		*Description de la ville de Bourdeaux capitalle de la Guyenne et grand port de mer*		Album publié le 12/07/1971 par ROSSEL (A.) et VIDAL (J.), éditions Hier et demain Voir XL-B27 et XL-B222-24PP16		CAT. 7
XL-A506-Recueil 113	21x50	s.d.	XVII	SE	Repro. , vue perspective	Mathieu Merian		*Bordeaux*	Vue cavalière de Bordeaux par Mathieu Mérian	Album publié le 12/07/1971 par ROSSEL (A.) et VIDAL (J.), éditions Hier et demain	Attribué à Mathieu Mérian, en réalité, copié sur la cosmographie de S. Münster (MÜNSTER 1544, édition de 1598)	
XL-A507-Recueil 113	34x50	s.d.	XVII	SE	Repro. , vue chorographique	Aveline		*Bourdeaux*	Vue chorographique de Bordeaux, depuis la Bastide, par Aveline	Album publié le 12/07/1971 par ROSSEL (A.) et VIDAL (J.), éditions Hier et		

										demain
XL-A792-Recueil 113	27x30	1593	XVI	SE	Repro. , vue chorographique	A. du Pinet	*Le vif pourtraict de la cité de Bourdeaux*	Vue cavalière de Bordeaux par Antoine du Pinet		Album publié le 12/07/1971 par ROSSEL (A.) et VIDAL (J.), éditions Hier et demain Voir XL-B9, XL-B22, XL-B633-Recueil 260, XL-B632-Recueil 260

Série XL-A - Plans de reconstitution de la ville de Bordeaux

COTE	DIM (en cm)	DATE	DATE ESTIMEE	ECHELLE	TYPE	AUTEUR ATTRIBUE A	TITRE AU DOS	TITRE EXPLICITE	TITRE DONNE	OBSERVATIONS	RECOUPEMENT	REPRO.
XL-A23	54,5x74	s.d.	vers 1450	SE	estampe, plan géométral	Léo Drouyn	Epreuve avant la lettre du plan de reconstitution de *Bordeaux vers 1450*, réalisé par Drouyn et publié en 1874			plan muet		
XL-A54	37x56	s.d.	sous Louis XVI	1/10 000°	estampe, plan géométral	Chambon grav.		*Bordeaux sous Louis XVI, indiquant l'état de la ville après les grands travaux des Intendants*	Plan de reconstitution de Bordeaux sous Louis XVI			
XL-A267-6MR29	58x89,5	1450 1970		1/5000°	estampe, plan géométral	St Rapt		*Bordeaux 1450*	Reconstitution du plan de Bordeaux vers 1450 par J. de St-Rapt		Copie au XL-A257-6MR29	
XL-A352-Recueil 90	25x40,5	1733 1892		500 mètres	estampe, plan géométral	Julien Dukacinski		*Bordeaux d'après le plan de Lattré, 1733, avant les grands travaux des intendants*			Paru dans l'*Album de la Municipalité de Bordeaux* publié en 1892	
XL-A353-Recueil 90	25x40,5	s.d.		500 mètres	estampe, plan géométral	Julien Dukacinski		*Bordeaux sous Louis XVI, indiquant l'état de la ville après les grands travaux des Intendants*			Paru dans l'*Album de la Municipalité de Bordeaux* publié en 1892	
XL-A364-6MR29	58x89,5	1220 1970		1/5000°	estampe, plan géométral	St Rapt		*Bordeaux 1220*	Reconstitution du plan de Bordeaux vers 1220 par J. de St-Rapt			
XL-A365-6MR29	58x89,5	1685 1970		1/5000°	estampe, plan géométral	St Rapt		*Bordeaux 1685*	Reconstitution du plan de Bordeaux vers 1685 par J. de St-Rapt			
XL-A366-6MR29	58x89,5	1685 1970		1/5000°	estampe, plan géométral	St Rapt		*Bordeaux 1755*	Reconstitution du plan de Bordeaux vers 1755 par J. de St-Rapt			
XL-A368-6MR29	58x89,5	300 1970		1/5000°	estampe, plan géométral	St Rapt		*Bordeaux 300*	Reconstitution du plan de Bordeaux vers 300 par J. de St-Rapt			
XL-A371-Recueil 113	23,5x32	s.d.	XVI	SE	Repro. , plan perspective	Elie Vinet			Reproduction du plan de Bordeaux par Elie Vinet	Album publié le 12/07/1971 par ROSSEL (A.) et VIDAL (J.), éditions Hier et demain, voir aussi XL-B18(1)		
XL-A417-Recueil 110	49x59	1773		500 toises	estampe, plan géométral	Chalmandrier grav.		*Plan de la ville de Bordeaux avec ses environs*				

2.3.2.2- Les plans d'ensemble de la ville conservés aux département des cartes et plans de la Bibliothèque nationale de France

COTE	COTE NUM	TYPE	TITRE	AUTEUR	DATE	INSERE DANS	EDITE DANS	REPRO.
GE B 678	NB-C-240003	estampe	*Plan de la ville de Bordeaux*	Pierrugue et Béro	1819			CAT.20
GE C 1979 (GE CC 1244, pl 94)	2315926_L01	estampe, lavis manuel	*Direction de Bordeaux comprenant la sénéchaussée de Bordeaux...* cartouche représentant le *Plan de la ville de Bordeaux*	J.-B. Nolin	1743			
GE C 3507	NB-C-240040	estampe	*Plan de la ville de Bordeaux et de ses faubourgs*	anonyme	An XIII (1805)			CAT.19
GE CC 4585 (II) Réserve 53 bis	2315926_L02	manuscrit au lavis	*Plan de Bourdeaux*	anonyme	1693	*Recueil des plans des places du Royaume, p. 53 bis*		
GE D 1633	2315926_L16	manuscrit au lavis	*Plan de Bordeaux*	anonyme	1777			
GE DD 1174	NB-C-240009	estampe	*Plan de la ville de Bordeaux*	P. du Val	1653	*Cartes de géographes, p. 91 bis*		
GE DD 2987B (1489)	GE_DD_2987	estampe	*Plan géométral de la ville de Bordeaux*	Santin et Mirail, gravé par Lattré	1754 gravé 1755		AVISSEAU & POUSSOU 1990, n° 61	CAT.16
GE DD 6045 (6)	90 C 211196	estampe	*Etuaire de la Gironde*	Alphonse, copie de Jomard	1549 (copie 1830)			
GE F Carte 1314	95 C 212355	copie imprimée	*Bourdeaux et ses environs*	Albert Jouvain de Rochefort	vers 1675		MAREUSE 1910 hors texte	
GE F Carte 1085	NB-C-240010	estampe	Bordeaux	anonyme	s.d. (XVIIIe s.)			
GE FF 3631	NB-C-240004	estampe	*Plan géométral de la ville et faubourgs de Bordeaux*	anonyme	1787			CAT.18

2.3.2.3- Les plans d'ensemble de la ville conservés aux Archives Départementales des Yvelines (AD78, ancienne Seine-et-Oise)

COTE	TYPE	TITRE	AUTEUR	DATE	INSERE DANS	EDITE DANS	REPRO.
A 323	manuscrit au lavis	*Plan de Bourdeaux et de ses environs*	Hyppolite Matis	s.d. (1716-1717)		AVISSEAU & POUSSOU 1990 n° 44	CAT.14
A 327 (8)	manuscrit au lavis	*8e carte de la Garonne depuis Saint Macaire jusqu'au dessous de Bordeaux vis a vis de Lormont y ayant huict lieues de longueur dans cette etendue il y a marée deux fois par jour*	Hyppolite Matis	s.d. (1716-1717)			CAT.14

2.3.3- Les plans partiels

Cette rubrique ne présente que des plans contemporains de la ville, la plupart modernes, rarement contemporains. Aucun plan de restitution historique d'un quartier de la ville n'a été intégré à cette liste.

✓ Pour le fonds conservé aux Archives municipales de Bordeaux :
- COTE : référence du document dans le dépôt d'archive
- DIM (en cm) : dimensions du document (en centimètres)
- DATE : date inscrite sur le document
- DATE ESTIMEE : date estimée si le document n'est pas explicitement daté
- TYPE : type de document (gravure, document manuscrit, photos...) + plan/vue
- AUTEUR/ATTRIBUE A : auteur du document ou attribution reconnue (ou *anonyme*, le cas échéant)
- TITRE AU DOS : inscription notée au dos du document
- TITRE EXPLICITE : titre inscrit sur le document
- TITRE DONNE : titre donné par nous, à défaut de titre explicite ou de titre au dos
- OBSERVATIONS : divers observations complémentaires du recoupement (rapprochements)
- RECOUPEMENT : au copie conservée du document
- REPRO : numéro de catalogue ou de figure de la reproduction du document dans le tome 1

Les séries iconographiques des AMB concernant Bordeaux sont classées de la façon suivante :

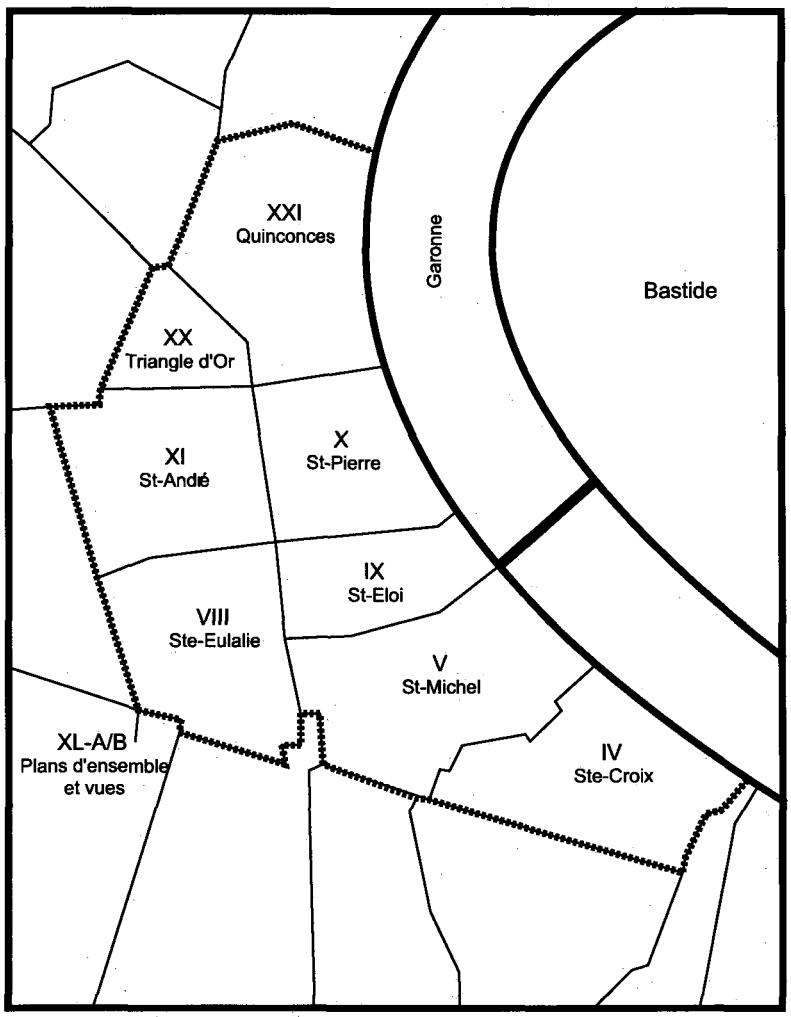

- ✓ Pour le fonds conservé au Département des cartes et plans de la Bibliothèque nationale de France :
  - COTE : référence du document dans le dépôt d'archive
  - COTE NUM : mon enquête, au Département des cartes et plans de la BNF, a nécessité la numérisation d'un nombre notoire de vues ou de plans de Bordeaux. La « COTE NUM » est la référence d'archivage des fichiers numérisés disponibles sur *Gallica.fr/*
  - TYPE : type de document (gravure, document manuscrit, photos…)
  - AUTEUR/ATTRIBUE A : auteur du document ou attribution reconnue
  - TITRE : titre explicite du document (lettre de la vue ou du plan)
  - AUTEUR : auteur du document (ou *anonyme*, le cas échéant)
  - DATE : date du document ou datation estimée
  - INSERE DANS : première édition présentant le document, qu'elle soit éditée ou manuscrite
  - REPRO : numéro de catalogue ou de figure de la reproduction du document dans le tome 1

2.3.3.1- Les plans partiels conservés aux Archives Municipales de Bordeaux (AMB)

Série XL : vues et plans d'ensemble de la ville de Bordeaux

Recueil XL-A63 - Série de 52 plans parcellaires partiels (29 au propre, 23 minutes préparatoires) relevant d'une enquête sur l'état des fortifications de la ville, s. d., 1 plan noté "1767" (XL-A63/23)

COTE	DIM (en cm)	DATE	DATE ESTIMEE	ECHELLE	TYPE	AUTEUR ATTRIBUE A	TITRE AU DOS	TITRE EXPLICITE	TITRE DONNE	OBSERVATIONS	RECOUPEMENT	REPRO.
XL-A63/1	66x98	s.d.	vers 1767	25 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Plan 1 place Royale, rue et marché royal*			lavé rose : ancien état des îlots lavé jaune : nouveaux embellissements		
XL-A63/1bis	68x88	s.d.	vers 1767	45 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Minute plan 1 place Royale, rue et marché royal*			lavé rose : ancien état des îlots lavé jaune : nouveaux embellissements Manque le secteur du marché royal (place du Parlement-Sainte-Catherine)	minute du plan XL-A63/1	
XL-A63/2	64,5x97	s.d.	vers 1767	25 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Plan 2 Port, L'Hôtel des Fermes jusques à la porte Caillau, rue de la Douane, de la Fusterie, du Chay-des-Farines, et du Quay-Bourgeois*			lavé rose : ancien état des îlots lavé jaune : nouveaux embellissements en rouge : murs de la ville		
XL-A63/2bis	57x87,5	s.d.	vers 1767	40 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Minute plan 2 Port, L'Hôtel des Fermes jusques à la porte Caillau, rue de la Douane, de la Fusterie, du Chay-des-Farines, et du Quay-Bourgeois*			lavé rose : ancien état des îlots lavé jaune : nouveaux embellissements en rouge : murs de la ville	minute du plan XL-A63/2	

XL-A63/3	66,5x97	s.d.	vers 1767	25 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Plan 3 Port, depuis la porte du Caillau jusques à celle des Portanets, rue du Caillau, de Richelieu et des Portanets*		lavé rose : ancien état des îlots lavé jaune : nouveaux embellissements en rouge : murs de la ville	
XL-A63/3bis	57x87,5	s.d.	vers 1767	40 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Minute plan 3 Port, depuis la porte du Caillau jusques à celle des Portanets*		lavé rose : ancien état des îlots lavé jaune : nouveaux embellissements lavé rouge : murs de la ville en gris : ancien mur de la ville, ou mur à détruire	minute du plan XL-A63/3
XL-A63/4	66x97	s.d.	vers 1767	25 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Plan 4 Port, depuis les Portanets, compris la place de Bourgogne intérieure & extérieure, premier îlot vers midi de ladite place, rue de Bourgogne, partie de la Fusterie et du boulevard de la Rousselle*		lavé rose : ancien état des îlots lavé jaune : nouveaux embellissements lavé rouge : murs de la ville en pointillés noir : partie d'îlot détruite	
XL-A63/4bis	56,5x87	s.d.	vers 1767	25 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Minute plan 4 Port, depuis les Portanets, compris la place de Bourgogne intérieure & extérieure, premier îlot vers midi de ladite place, rue de Bourgogne, partie de la Fusterie et du boulevard de la Rousselle*		lavé rose : ancien état des îlots lavé jaune : nouveaux embellissements lavé rouge : murs de la ville lavé gris : partie d'îlot détruite	minute du plan XL-A63/4
XL-A63/5	66x97	s.d.	vers 1767	25 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Plan 5 Port, depuis le premier îlot au midi de la place de Bourgogne, compris la porte de Lagrave et compris les maisons de l'hôpital St-André, partie de rue de Bourtgogne, partie de la Fusterie, rue de la Craberie, partie de la rue Carpenteyre*		lavé rose : ancien état des îlots lavé jaune : nouveaux embellissements lavé rouge : murs de la ville en pointillés noir : partie d'îlot détruites	

XL-A63/5bis	57,5x87	s.d.	vers 1767	25 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Minute plan 5 Port, depuis le premier îlot au midi de la place de Bourgogne, compris la porte de Lagrave et compris les maisons de l'hôpital St-André, partie de rue de Bourtgogne, partie de la Fusterie, rue de la Craberie, partie de la rue Carpenteyre*		lavé rose : ancien état des îlots lavé jaune : nouveaux embellissements lavé rouge : murs de la ville Noté en bas à droite '1767'	minute du plan XL-A63/5
XL-A63/6	66,5x98	s.d.	vers 1767	25 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Plan 6 Port, depuis les maisons de l'hopital St-André jusques à la porte de la Monoye, partie de la rue Carpenteyre*		lavé rose : ancien état des îlots lavé jaune : nouveaux embellissements lavé rouge : murs de la ville en pointillés noir : partie d'îlot détruite	
XL-A63/6bis	58x87,5	s.d.	vers 1767	25 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Minute plan 6 Port, depuis les maisons de l'hopital St-André jusques à la porte de la Monoye, partie de la rue Carpenteyre*		lavé rose : ancien état des îlots lavé jaune : nouveaux embellissements lavé rouge : murs de la ville lavé gris : partie d'îlot détruite	minute du plan XL-A63/6
XL-A63/7	66,5x99	s.d.	vers 1767	25 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Plan 7 Port, depuis la porte de la Monoye jusques à la porte Ste-Croix, partie de la rue Carpenteyre*		lavé rose : ancien état des îlots lavé jaune : nouveaux embellissements lavé rouge : murs de la ville en pointillés noir : partie d'îlot détruite	
XL-A63/7bis	58x88	s.d.	vers 1767	25 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Minute plan 7 Port, depuis la porte de la Monoye jusques à la porte Ste-Croix, partie de la rue Carpenteyre*		lavé rose : ancien état des îlots lavé jaune : nouveaux embellissements lavé rouge : murs de la ville lavé gris : partie d'îlot détruite	minute du plan XL-A63/7

XL-A63/8	66x98	s.d.	vers 1767	25 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Plan 8 Port, depuis la porte Ste-Croix jusques à la Manufacture, rue du Moulin*		lavé rose : ancien état des îlots lavé jaune : nouveaux embellissements lavé rouge : murs de la ville en pointillés noir : partie d'îlot détruites lavé turquoise : Eau-Bourde	
XL-A63/8bis	58x88	s.d.	vers 1767	25 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Minute plan 8 Port, depuis la porte Ste-Croix jusques à la Manufacture, rue du Moulin*		lavé rose : ancien état des îlots lavé jaune : nouveaux embellissements lavé rouge : murs de la ville en pointillés noir : partie d'îlot détruite lavé turquoise : Eau-Bourde	minute du plan XL-A63/8
XL-A-63/9	66x99	s.d.	vers 1767	25 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Plan 9 Pont Saint-Jean, place du Palais, rue Richelieu*		lavé rose	
XL-A-63/9bis	46x69	s.d.	vers 1767	25 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Minute plan 9 Pont Saint-Jean, place du Palais, rue Richelieu*		lavé rose	minute du plan XL-A63/9
XL-A63/10	68x99	s.d.	vers 1767	25 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Plan 10 Fossés de porte Bourgogne, rue Renier rue de Larouselle*		lavé rose : ancien état des îlots lavé rouge : parcelles greffées sur 2ème enceinte en pointillés noirs : partie d'îlot détruite	
XL-A63/10bis	45,5x113	s.d.	vers 1767	25 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Minute plan 10 Fossés de porte Bourgogne, rue Renier rue de Larouselle*		lavé rose : ancien état des îlots lavé jaune : nouvelle état lavé rouge : parcelles greffées sur 2ème enceinte en pointillés noirs : partie d'îlot détruite	minute du plan XL-A63/10
XL-A63/11	66x99	s.d.	vers 1767	25 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Plan 11 Fossés St-Eloy, rue Poudiot, rue des Boucheries, Porte Bouquière*		lavé rose : ancien état des îlots	

XL-A63/11bis	45x85	s.d.	vers 1767	25 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Minute plan 11 Fossés St-Eloy, rue Poudiot, rue des Boucheries, Porte Bouquière*	lavé rose : ancien état des îlots	minute du plan XL-A63/11
XL-A63/12	66x99	s.d.	vers 1767	25 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Plan 13 Fossés des Carmes et des Tanneurs, rue St-Antoine*	lavé rose : ancien état des îlots	
XL-A63/12bis	58x88	s.d.	vers 1767	25 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Minute plan 13 Fossés des Carmes et des Tanneurs, rue St-Antoine*	lavé rose : ancien état des îlots	minute du plan XL-A63/12
XL-A63/13	66x90	s.d.	vers 1767	25 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Plan 14 Rue des Lois ou Tuscanan*	lavé rose : ancien état des îlots lavé turquoise : Peugue	
XL-A63/13bis	45,5x69	s.d.	vers 1767	25 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Minute plan 14 Rue des Lois ou Tuscanan*	lavé rose : ancien état des îlots lavé turquoise : Peugue	minute du plan XL-A63/13
XL-A63/14	66,5x110	s.d.	vers 1767	25 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Plan 15 Fossés du Chapeau-Rouge*	lavé rose : ancien état des îlots	
XL-A63/14bis	45,5x114	s.d.	vers 1767	25 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Minute plan 15 Fossés du Chapeau-Rouge*	lavé rose : ancien état des îlots	minute du plan XL-A63/14
XL-A63/15	66,5x110	s.d.	vers 1767	25 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Plan 16 Rue Ste-Catherine, fossés de l'Intendance*	lavé rose : ancien état des îlots	
XL-A63/15bis	58,5x88	s.d.	vers 1767	25 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Minute plan 16 Rue Ste-Catherine, fossés de l'Intendance*	lavé rose : ancien état des îlots	minute du plan XL-A63/15
XL-A63/16	66x100	s.d.	vers 1767	25 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Plan 18 Allées de Tourny*	lavé rose : ancien état des îlots	
XL-A63/17	66x98	s.d.	vers 1767	25 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Plan 19 Place St-Germain fossés jusques à la porte Dauphine*	lavé rose : ancien état des îlots	
XL-A63/17bis	58x99	s.d.	vers 1767	25 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Minute plan 19 Place St-Germain fossés jusques à la porte Dauphine*	lavé rose : ancien état des îlots	minute du plan XL-A63/17

XL-A63/18	66x99	s.d.	vers 1767	25 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Plan 20 Porte et place Dauphine, rue du Canon*	lavé rose : ancien état des îlots	
XL-A63/18bis	58x88	s.d.	vers 1767	25 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Minute plan 20 Porte et place Dauphine, rue du Canon*	lavé rose : ancien état des îlots	minute du plan XL-A63/18
XL-A63/19	66x99	s.d.	vers 1767	25 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Plan 21 Place Dauphine, rue du Pont de Lamote et des Glacières, remparts et porte Dijeaux*	lavé rose : ancien état des îlots lavé rouge : enceinte lavé turquoise : Devèze	
XL-A63/20	66,5x97	s.d.	vers 1767	25 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Plan 22 Rue Porte-d'Albret*	lavé rose : ancien état des îlots lavé rouge : enceinte lavé turquoise : Peugue	
XL-A63/20bis	45,5x57,5	s.d.	vers 1767	25 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Minute plan 22 Rue Porte-d'Albret*	lavé rose : ancien état des îlots lavé rouge : enceinte lavé turquoise : Peugue	minute du plan XL-A63/20
XL-A63/21	67x99	s.d.	vers 1767	25 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Plan 23 Ste-Eulalie, sur la droite en sortant*	lavé rose : ancien état des îlots lavé rouge : enceinte	
XL-A63/21bis	58x88	s.d.	vers 1767	25 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Minute plan 23 Ste-Eulalie, sur la droite en sortant*	lavé rose : ancien état des îlots lavé rouge : enceinte	minute du plan XL-A63/21
XL-A63/22	66,5x99	s.d.	vers 1767	25 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Plan 24 Porte Ste-Eulalie et rempart sur la gauche en sortant*	lavé rose : ancien état des îlots lavé rouge : enceinte	
XL-A63/22bis	85x87	s.d.	vers 1767	25 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Minute plan 24 Porte Ste-Eulalie et rempart sur la gauche en sortant*	lavé rose : ancien état des îlots lavé rouge : enceinte	minute du plan XL-A63/22
XL-A63/23	70,5x88	1767		30 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Minute plan 25 Porte d'Aquitaine, porte intérieure et extérieure, partie du levant*	lavé rose : ancien état des îlots lavé rouge : enceinte Noté en bas à droite '1767'	
XL-A63/23bis	58x88	s.d.	vers 1767	30 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Minute plan 25 Porte d'Aquitaine intérieure et extérieure, par la droite en sortant*	lavé rose : ancien état des îlots lavé rouge : enceinte	
XL-A63/24	69x98	s.d.	vers 1767	25 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Plan 26 place extérieure de la porte des Capucins*	lavé rose : ancien état des îlots lavé rouge : enceinte	

XL-A63/24bis	70x110	s.d.	vers 1767	30 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Minute plan 26 place extérieure de la porte des Capucins*	lavé rose : ancien état des îlots lavé rouge : enceinte	minute du plan XL-A63/24
XL-A63/25	66x98	s.d.	vers 1767	25 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Plan 27 Place intérieure de la porte des Capucins, rue Marbotin et Française, place des Capucins*	lavé rose : ancien état des îlots lavé rouge : enceinte	
XL-A63/25bis	58x87	s.d.	vers 1767	25 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Minute plan 27 Place intérieure de la porte des Capucins, rue Marbotin et Française, place des Capucins*	lavé rose : ancien état des îlots lavé rouge : enceinte	minute du plan XL-A63/25
XL-A63/26	66,5x98	s.d.	vers 1767	25 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Plan 28 Rue Permentade et du Fagnas rempart joignant la porte des Capucins*	lavé rose : ancien état des îlots lavé rouge : enceinte	
XL-A63/26bis	68x87	s.d.	vers 1767	30 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Minute plan 28 Rue Permentade et du Fagnas rempart joignant la porte des Capucins*	lavé rose : ancien état des îlots lavé rouge : enceinte	minute du plan XL-A63/26
XL-A63/27	67x98	s.d.	vers 1767	25 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Plan 29 Clos de Lentillac*	lavé rose : ancien état des îlots lavé rouge : mur isolé lavé turquoise : captage de l'Eau Bourde	
XL-A63/27bis	66x112	s.d.	vers 1767	25 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Minute plan 29 Clos de Lentillac*	lavé rose : ancien état des îlots lavé rouge : mur isolé lavé turquoise : captage de l'Eau Bourde	

Série et secteur I (sur le schéma de répartition des vues et plans partiels par secteur géographique, au sud du secteur IV)

COTE	DIM (en cm)	DATE	DATE ESTIMEE	ECHELLE	TYPE	AUTEUR ATTRIBUE A	TITRE AU DOS	TITRE EXPLICITE	TITRE DONNE	OBSERVATIONS	RECOUPEMENT	REPRO.
I-A3	83x90	s.d.	2 XVIII	50 lattes	manuscrit au lavis, plan géométral	Boulot	Plan des esteys de Ste-Croix et de l'Estey-Majou depuis Paludate jusqu'à la rivière			lavé turquoise et rose La faible altitude des terres de Paludate entraîne une formation de delta des esteys		
I-A4	53,5x82	1748		50 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	Plan des chantiers pour la construction des vaisseaux, à l'Estey-Majou					
I-A5	35x315	1786		50 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Larroque et Bonfin	Minute ou plan général du port de Bordeaux depuis la place Royale jusques et compris la Manufacture, dressé en l'année 1786			Ancienne ligne de quais: "alignements des crêches suivant le plan arrêté le 7 mai 1755 ordonné par le verbal de M les Jurats le 8 février précédent" Projection de la nouvelle ligne de quai par le verbal de février 1786, d'une largeur moyenne supplémentaire de 10 toises		
I-A6	30x100	s.d.	2 XVIII	200 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	Plan des quais rives droite et gauche de la Garonne					

Série et secteur IV (voir schéma de répartition des vues et plans partiels par secteur géographique)

COTE	DIM (en cm)	DATE	DATE ESTIMEE	ECHELLE	TYPE	AUTEUR ATTRIBUE A	TITRE AU DOS	TITRE EXPLICITE	TITRE DONNE	OBSERVATIONS	RECOUPEMENT	REPRO.
IV-A1	23x34	s.d.	XVIII	10 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	Plan d'un terrein sur les quais entre la porte Ste-Croix et la Manufacture					
IV-A4	35x50	12/09/1774		SE	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	Plan des emplacement le long de la rue du Noviciat					
IV-A5	49,5x141	s.d.	XVIII	60 toises	manuscrit, plan géométral	Anonyme	Plan des emplacements depuis le fort Louis jusqu'à la porte Neuve des Capucins, enceintes et places extra-muros					
IV-A9	31x43	s.d.	XVIII	SE	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	Plan de l'église Ste-Croix et des îlots environnants					
IV-A10	57,5x219	s.d.	XVIII	80 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	Ancien état des lieux depuis l'extrémité du cour d'Albret vis à vis le chemin du Tondu jusqu'au bastion du Fort-Louis, comprenant les portes Ste-Eulalie, d'Aquitaine et des Capucins					
IV-A11	46x119	s.d.	2 XVIII	150 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme			Enclos de Lentillac et estey de l'Eau Bourde			
IV-A12	45x112	s.d.	XVIII	150 toises	manuscrit, plan géométral	Anonyme	Plan de l'ancien état des choses en dehors de la ville, depuis la porte St-Julien jusque et compris le bastion du fort Louis					
IV-A13	47x58	s.d.	XVIII	20 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme			Projet de percement de rues à l'emplacement de l'enclose de Lentillac			

IV-A15	50x128	s.d.	XVIII	10 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	Rue Marboutin jusqu'à la place devant l'église des Capucins, contenant la distribution de plusieurs maisons, et celle de l'exécuteur de la Haute Justice et du castigateur à la ville				Copie au V-A38
IV-A17	47x139	26/01/1790		50 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	Emplacement dans la place de la Convention, les rues St-Charles, Gallard et Mallet, vente du 24 au 26/01/1790			en marrons : les emplacements à vendre	
IV-A20	53,5x89	s.d.	après 1790	50 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme			Plan des emplacements autour de la porte extérieure des Capucins		
IV-A23	49,5x70	s.d.	2 XVIII	40 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	Plan et projection de nouvelles rues sur le Peyrat				
IV-A25	88x193	s.d.	XVIII	SE	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	Plan des terrains extra-muros, depuis l'estey du fort Louis, la place des Capucins, la rue de Bègles et l'hôpital de Arnaud Guiraud				
IV-A29	48x51	s.d.	2 XVIII	75 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme		*Plan général de toutes les maisons quy étaient dans le ténement où sont construites les raffineries, que les moines ont fait construire de leur autorité dans le ténement de M. l'abbé de Laval*			
IV-B27	29x32	s.d.	XVIII	SE	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	Rue du Port				
IV-B28	29x78	11 prairial an 8 (1797)	XIX	15 toises	manuscrit, plan géométral	Anonyme	Rue du Port	*Elargissement ... de la rue du Port*			
IV-B40	29x132,5	28/06/1762		20 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Courtien	Sur la rivière entre la porte Ste-Croix et le pont de la Manufacture		Alignement de l'îlot de quai entre la rue Peyronnet et la porte Ste-Croix		

Série et secteur V (voir schéma de répartition des vues et plans partiels par secteur géographique)

COTE	DIM (en cm)	DATE	DATE ESTIMEE	ECHELLE	TYPE	AUTEUR ATTRIBUE A	TITRE AU DOS	TITRE EXPLICITE	TITRE DONNE	OBSERVATIONS	RECOUPEMENT	REPRO.
V-A1	65x99,5	10/05/1793		24 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Cholet, ingénieur général		*Plan de division du cy-devant monastère des Augustins de Bordeaux*				
V-A2	53,5x111,5	s.d.	vers 1750	100 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	Porte des Capucins et biens circonvoisins			ancien emplacement et tracés de rue en poitnillés	Voir le V-A3	
V-A3	54x111	s.d.	vers 1750	100 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	Porte des Capucins et biens circonvoisins			projets en jaune	Voir le V-A2	
V-A7	52x68	1769		SE	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme			Echange des terrains de la ville et de M. Bergon pour le lotissement de la place des Capucins			
V-A10	44x49,5	20/08/1793		40 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme			Emplacements à vendre à l'angle des rues Bigots, Paul-Broca et Gratiolet			
V-A12	63,5x173	s.d.	XVIII	10 toises	manuscrit, plan géométral	Anonyme			Emplacements de la place Canteloup			
V-A13	41x89	s.d.	XIX	25 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme			Alignement des rues Clare et Maucaillou			
V-A15	95x255	s.d.	vers 1790	20 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	Plan des emplacements extra-muros entre le fort Louis et la place d'Aquitaine			lavé rose, jaune, vert et gris	Copie au propre au V-A16	
V-A16	95x312	s.d.	vers 1790	20 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	Plan des emplacements extra-muros entre le fort Louis et la place d'Aquitaine			lavé rose, jaune, vert et gris	Première épreuve au V-A15	

V-A17	55x120	s.d.	XVIII	30 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	Plan d'alignement des fossés de l'Hôtel-de-Ville, depuis la rue Bouhaut ver l'ouest aux environs de la rue St-James			
V-A18	34x102	01/12/1832		SE	manuscrit au lavis, plan géométral	Béro		*Extrait du plan des fossés de l'Hôtel de Ville*		
V-A19	26x55	20/05/1749		35 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Bonfin			Terrains concédés par la ville et par M. Robert pour lotissement	
V-A20	40x62	s.d.	XVIII	SE	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	Projection des nouveaux emplacements de la place extérieure des Capucins			
V-A21	32x45	s.d.	2 XVIII	SE	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme			Projection de la rue des Petites-Carmélites avec états avant et après travaux	
V-A22	85x114	s.d.	2 XVIII	40 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme		*Plan des environs de la porte des Capucins dans l'intérieur de la ville du cotté des Cordeliers pour le prolongement jusqu'à ladite porte des Capucins de la rue qui va s'ouvrir dans le jardin des Cordeliers*		
V-A23	30x62	s.d.	XVIII	SE	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme			Emplacements à vendre place des Capucins	
V-A24	42x55	s.d.	XVIII	SE	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme			Emplacements extra-muros entre la porte des Capucins et celle d'Aquitaine	
V-A25	41x58	s.d.	2 XVIII	SE	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme			Pendage depuis le prolongement de la rue de l'Observance allant aboutir à la rue Permentade	
V-A29	31x59	23/02/1788		50 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme		*Plan général des environs de la porte de la Grave*		noter l'avacuation des latrines publiques dans la Garonne

V-A38	62x210	s.d.	2 XVIII	10 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	Rue Marboutin jusqu'à la place devant l'église des Capucins, contenant la distribution de plusieurs maisons, et celle de l'éxécuteur de la Haute Justice et du castigateur à la ville				Copie au IV-A15
V-A43	47x50,5	s.d.	2 XVIII	10 toises	manuscrit, plan géométral	Anonyme		*Plan et profil de la porte de la Grave*			Voir aussi V-A44
V-A44	22x28	s.d.	2 XVIII	10 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme		*Plan du 1er étage de la porte de la Grave*			Voir aussi V-A43
V-A47	88,5x138,5	18/03/1847		100 mètres	manuscrit au lavis, plan géométral	Unal Serres	Plan des abattements à réaliser sur les places Canteloup, du Marché-Neuf, de la rue des Allemandiers et de l'îlot de la Craberie				
V-A48	40x44	08/03/1890		100 mètres	estampe au lavis, plan géométral	G. Beauvais	Modification au projet soumis à l'enquête des aménagements autour de l'église St-Michel				
V-A50	50x66	s.d.	XIX	1/200°	estampe, plan géométral	Anonyme	Plan du nouveau tracé de la rue Clare				
V-A51	46x61	s.d.	XVIII	60 toises	manuscrit, plan géométral	Anonyme			Projection de la rue Paul-Broca		
V-A52	25x58,5	s.d.	XVIII	60 toises	manuscrit, plan géométral	Sanders		*Rue de La-Tour-du-Pin, n° 30*			
V-A53	59x284	08/01/1756		50 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	Plan de la partie du port depuis la Porte de la Grave jusqu'à l'Hotel des Fermes où sont marqués les deux alignements de quais que M. l'Intendant a proposé de commencer sur une longueur de cent toises, depuis la place de Bourgogne jusqu'à la porte St-Jean			Noter le débouché des esteys mais aussi des évacuations qui arrivent dans le fleuve (Peugue, fontaine Bouquière et 3 autres rejets, mais absence de la Devèze)	

V-A54	37x93	09/11/1846		différentes échelles	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme		*Egouts du quartier St-Michel, plans partiels et profils en long*			
V-B3	24x115	s.d.	XIX		manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	Alignement de l'Olme Papon au carrefour des rues Planterose, Gaspard-Philippe et Maucaillou		Disparition d'une androne		fig. X
V-B20	25x105	s.d.	XVIII	20 toises	manuscrit, plan géométral	Anonyme	Alignement de la rue Causserouge				
V-B55	34x51,5	s.d.	2 XVIII	12 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme		*Plan profil et élévation de la prolongation de l'aqueduc entre la porte de la Grave et le font de l'Or qui reçoit les égouts de la rue Carpenteyre*			
V-I1	79x96,5	s.d.	XVIII	25 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	Plan du couvent des Cordeliers		lavé rose et gris	Voir la minute au V-I2	
V-I2	77x106	s.d.	XVIII	25 toises	manuscrit, plan géométral	Anonyme	Minute mise au net du couvent de Cordeliers			Voir copie au propre de la minute au V-I1	
V-I3	60,5x74	s.d.	XVIII	SE	manuscrit, plan géométral	Anonyme	Plan du couvent des Cordeliers				
V-K1	47x63	s.d.	avant le 21/03/1792	25 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Bonfin		*Copie du "plan de l'église St-Jacques et des maisons dépendantes"*	plan original de Bonfin, copié pour l'archevêché le 21/03/1792	Autre copie au V-K2	

Série et secteur VIII (voir schéma de répartition des vues et plans partiels par secteur géographique)

COTE	DIM (en cm)	DATE	DATE ESTIMEE	ECHELLE	TYPE	AUTEUR ATTRIBUE A	TITRE AU DOS	TITRE EXPLICITE	TITRE DONNE	OBSERVATIONS	RECOUPEMENT	REPRO.
VIII-A2	117x133	s.d.	2 XVIII	100 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	Ancien état des maisons aux environs de la porte Ste-Eulalie, pour le projet de la place Berry					
VIII-A3	114x127	s.d.	XVIII	SE	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	Etat des choses aux environs de la porte Ste-Eulalie			lavé gris : ancien état lavé jaune : projets		
VIII-A16	14,5x43	s.d.	XVIII	SE	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme			Emplacement du fief du château de Puy-Paulin près de la nouvelle porte Ste-Eulalie			
VIII-A18	32,5x65	s.d.	1 XVIII	50 toises	manuscrit, plan géométral	Anonyme			Plan terrier des parcelles comprises entre les rues Tombe-l'Oly, Veyrines, du Cayres et Bouhaut	plan terrier regressif milieu XVIe siècle.		
VIII-A19	50x65	novembre 1791		SE	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme			Plan des emplacements de la rue Entre-deux-Places et de la place Pressensé			
VIII-A22	55x68	s.d.	2 XVIII	SE	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme			Projet d'alignement des emplacements de la rue Labirat	lavé gris : état ancien lavé rose : état aligné		
VIII-A24	71x112,5 et 15x18,5	02 février 1793		200 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme		*Plan de 36 emplacements sur la rue des 2 places, la place projetée autour de la rue Ste-Eulalie devant le chemin de St-Genest et sur le prolongement de la rue Tombe-l'Oly*				
VIII-A27	43,5x59,5	18 messidor an IV		100 m	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme			Projet d'aménagement de la place de la République avant la construction de l'hôpital St-André	lavé gris : ancien état lavé jaune et rose : projets		

VIII-A34	33x95,5	s.d.	XVIII	12 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme		Plan des terrains rue des Remparts-Ste-Eulalie (Miséricorde)	lavé rose	
VIII-A44-Recueil 30	47,5x88	17/05/1788		100 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Plan géométral des terrains de l'archevêché de Bordeaux et de ceux à y réunir, acquis de MM les Chartreux et des RP Minimes*		lavé gris : ancien état lavé rose : projection du lotissement de Rodesse noter la belle évocation des marais	Voir la minute probable au VIII-A44-Recueil 30
VIII-A45-Recueil 30	89x113	s.d.	2 XVIII	100 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Plan géométral des terreins dépendant cy-devant de l'Archevêché de Bordeaux et d'une partie du domainne de la Chartreuse le tout acqui par Monsieur Claude Alexandre Rodesse ecuyer secrétaire du Roy*		rouge chaire : domaine de l'archevêché jaune : domaine des Chartreux bistre clair : enclos des Minimes et autres rues	Minute probable du plan VIII-A45-Recueil 30
VIII-B119-Recueil 50	23x30,5	1846		SE	dessin au crayon, vue	Anonyme	*Rue Porte-Basse*		Fonds Meaudre-de-Lapauyade	
VIII-S38-Recueil 45	21x28	1893		SE	eau forte, vue	Léo Drouyn	*Le Bordeaux de jadis, passage du Peugue dans le rempart et fort du Hâ*		Fonds Léo Drouyn	
VIII-S39-Recueil 45	19x29	1893		SE	eau forte, vue	Léo Drouyn	*Fort du Hâ*		Fonds Léo Drouyn	

Série et secteur IX (voir schéma de répartition des vues et plans partiels par secteur géographique)

COTE	DIM (en cm)	DATE	DATE ESTIMEE	ECHELLE	TYPE	AUTEUR ATTRIBUE A	TITRE AU DOS	TITRE EXPLICITE	TITRE DONNE	OBSERVATIONS	RECOUPEMENT	REPRO.
IX-A5	32x100	s.d.	XIX	SE	manuscrit, plan géométral	Anonyme			Plan de la porte Ste-Eloy			
IX-A14	45x85	s.d.	XVIII	SE	manuscrit, plan géométral	Anonyme			Plan de projection du percement de la rue Désirade			
IX-A15	16x18	1818		50 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme		*Projet de redressement [de la place du Vieux-Marché]*				
IX-A17	22,5x41	1788		SE	calque levé à la plume, plan géométral	Anonyme		*Plan du Vieux Marché*			ADG, G-3269 terrier planisphère des fiefs possédés par les RP. Jacobins, 1788, fol. 31	
IX-A18	56x72,5	s.d.	XIX	40 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme			Plan de projection d'un nouvel aménagement du marché sur la place du Vieux-Marché	lavé rose : projection lavé gris : ancienne structure qui demeure lavé jaune : ancienne structure à démolir		
IX-A22	37x48	février 1793		15 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme		*Plan du terrein sur la rue de la Halle appartenant à la Commune, sur lequel sont des échoppes basse adossées aux maisons ayant leur façade sur la rue des Portanets*			Copie brûlée au IX-A26	
IX-A23	37x48,5 et 19x24	s.d.	XVIII	SE	manuscrit au lavis, plan géométral	Soufflot	Plan relatif à l'acquisition des maisons et emplacements le long de la rue et depuis le colège de Guienne jusqu'à la rue St-James necessaire pour parvenir à l'exécution du nouvel hôtel de Ville					
IX-A24	46x127	s.d.	XVIII	60 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme			Plan de projection d'un nouvel Hôtel de Ville entre les portes St-Eloi et du Cahernan			

IX-A25	46x124	02/06/1792		50 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Bonfin		*Plan général du Marché projetté sur les terreins de l'ancienne maison commune et d'une rue à percer sur ceux dépendant de la nouvelle*			
IX-A26	32x43,5	1793		15 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme		*Plan du terrein sur la rue de la Halle appartenant à la Commune, sur lequel sont des échoppes basse adossées aux maisons ayant leur façade sur la rue des Portanets*			Copie en bon état au IX-A22
IX-A27	31x46	s.d.	XIX	15 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme			Plan des aménagements à réaliser sur la porte St-Jean		
IX-A29	23x100	s.d.	2 XVIII	15 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme			Plan de redressement de la rue et de la porte St-Jean		
IX-A31	37x44	décembre 1792		25 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	La tour tronquée, passage de la rue St-James		Tour de l'angle sud-est de la porte St-Eloi		
IX-A32	41,5x58,5	s.d.	2 XVIII	50 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme		*Plan géométral*	Plan gémétral des emplacements des rues du Mû, des Ayres et des Herbes		
IX-A38	47,5x140	s.d.		30 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	Mur de la ville de la porte des Salinières à celle de St-Pierre				Même facture que la série XL-A63 n° 1 à 27 bis...
IX-A48	37x66	s.d.	2 XVIII	10 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	Boulevard de la Rousselle				
IX-A49	47x200	s.d.	XVIII	30 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	Fossés de Bourgogne et de l'Hôtel-de-Ville				
IX-A52	53x110	s.d.	XVIII	80 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme		*Plan de la partie du port de Bordeaux des deux cottés de la porte des Salinières depuis celle de la Grave jusqu'à celle du Caillau*			

IX-A53	30,5x191	09/02/1758		10 toises	manuscrit, plan géométral	Anonyme	Plan de la porte et place intérieure de Bourgogne, maisons comprises dans l'alignement de cette place du coté du midi et la rue de la Fusterie jusqu'à la porte de la Grave				
IX-B50	21x52	s.d.	XVIII	SE	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme		*Plan [...] et disposition de vingt banques à établiur et des bornes à placer pour achever l'enceinte*	Place du Marché (Fernand-Laffargue)		
IX-B103	28x35,5	1928		SE	estampe, vue	Anonyme		*Scène du Bordeaux d'autrefois*	Reconstitution de la place du Vieux-Marché fin XVIIIe siècle		Voir le IX-B165, la place du vieux marché en 1793
IX-B165	23x28	1793		SE	estampe, vue	Anonyme		*La place du Vieux Marché en 1793 avant la démolition du pilori et de la clie, reconstitution d'après les documents de l'époque*			Voir le IX-B103
IX-B180	20x27,5	1865		SE	photo, vue	Anonyme			Les tours de la deuxième enceinte dans l'impasse de la Fontaine-Bouquière		
IX-D1	42x72,5	s.d.	XVIII	8 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme		*Coupe et élévation des Boucheries du Grand-Marché*			
IX-D2	46x53	s.d.	XVIII	7 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme		*Coupe et élévation des Boucheries du Grand-Marché*			
IX-L122-Recueil 150	28x36,5	s.d.	2 XVIII	SE	estampe, vue	Thiénon		*Porte d'entrée de la ville de Bordeaux attenante à l'église St-Eloy*		Fonds Meaudre-de-Lapauyade	
IX-N4	24x55	s.d.	XVIII	SE	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme		*Les fondations du nouvel Hôtel de Ville*			
IX-R168-Recueil 50	26x39	s.d.	XIX	SE	dessin au crayon, vue	Anonyme		*Vue du pont de Bordeaux*		Fonds Meaudre-de-Lapauyade	
IX-R169-Recueil 50	26x39	s.d.	XIX	SE	estampe, vue	Baugeim		*Vue du port et du pont de Bordeaux*		Fonds Meaudre-de-Lapauyade	

Série et secteur X (voir schéma de répartition des vues et plans partiels par secteur géographique)

COTE	DIM (en cm)	DATE	DATE ESTIMEE	ECHELLE	TYPE	AUTEUR ATTRIBUE A	TITRE AU DOS	TITRE EXPLICITE	TITRE DONNE	OBSERVATIONS	RECOUPEMENT	REPRO.
X-A5	45x71	s.d.	XVIII	20 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	Plan de la ville au niveau de la Porte-des-Portanets		Plan des nouveaux emplacements sur la troisième enceinte, au sud de la porte des Portanets	lavé gris : ancien état du mur de la ville à détruire lavé rose : lotissement à construire lavé jaune : mur de la ville à reconstruire		
X-A7	66x130	s.d.	1 XVIII	15 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	Plan des terrains du Marché Royal		Projection de la place du Marché Royal (Parlement Sainte-Catherine) de la rue Fernand Philippart et du bâtiment central de la Bourse avant réalisation	en gris : état ancien en jaune : projections		
X-A9	117x132	s.d.	XVIII	25 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme		*Plan de l'ancien hôtel des Monnoyes, des emplacements à vendre, terrein, la vieille Bourse, la place du Palais*		lavé rose : ancien état lavé jaune : projection du lotissement et terrains à adjuger en pointillés noirs : ancien état de l'enceinte et du parcellaire		
X-A10	59x88	vers 1730		10 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme			Plan préparatoire à la projection du Lotissement de la Monnaie, par Portier	lavé gris : ancien état lavé rose : augmentation faite en vertue de l'arrêt du 7 may 1726 lavé jaune : état actuel en vert : plantation d'allées d'arbres Le plan légendé est sous la côte AMB, X-T2, art. de R. Leulier, tome XCIV de la RAB, p. 211		

X-A11	65x79	Juillet 1773		30 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme		*Plan de la ville de Bordeaux sur lequel on a marqué le château de l'Ombrière et renfermé par les n° 1 et ainsi que les barraques et les échoppes adossées audit château, l'hôtel de M. le trésorier de France compris sous le n° 2, l'ancienne Bourse l'ancienne Monnoye lavées en bleu compris sous les n° 3*		lavé rose : château de l'Ombrière (n°1) lavé jaune : ancienne Bourse et Monnoye (n°3) lavé bleu : hôtel du trésorier de France (n°2) lavé gris : ancien état
X-A12	45x61	17 février 1792		50 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme		*Plan de trois emplacements sur lme bord de la rivière formant un îlot contenu entre les maisons neuves, vis-à-vis le port de Royan dont la dernièrte est sous le n° 281, et le prolongement de la rue en face de la porte Saint-Pierre.*		lavé gris : état ancien lavé rose et jaune : nouveau lotissement
X-A23	18x24	s.d.	début XIX	non	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme			Plan de l'îlot de la Galerie Bordelaise avant sa construction	en gris : état ancien en rose : parcelles concernées par la projection de la Galerie Bordelaise
X-A23bis	25x40	3 août 1835		non	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme		*Galerie de Bordeaux, plan des combles*		
X-A28	59x45	s.d.	XVIII	toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	Plan des égouts au niveau du carrefour des rues Lesparre et de la Devise Saint-Pierre		Plan des bouches d'égouts au carrefour des rues du Pas-St-Geoges et de la Devise	
X-A30	60x90	s.d.	avant 1780	400 toises	estampe, plan géométral	Anonyme		*Plan du cours du Peugue et de la Deveze depuis le fossé de communication pour la surabondance des eaux de la Deveze dans le Peugue jusqu'à la rivière*		

X-A65	30x50	Septembre 1773		SE	manuscrit, plan géométral	Anonyme	*Plan du rez chaussée de la Cour-des-Aydes*		
X-B45	30x110	s.d.	XVIII	SE	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme		Plan d'alignement de la rue du Parlement	
X-G2	17x96	s.d.	XVIII	100 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Profil ou coupe de la Rivière*		lavé rose : coupe du bâti lavé gris : niveau de sol et du lit du fleuve en jaune : profil des terrain compris entre les hautes et basses eaux
X-U5	photo	s.d.	XVIII	SE	photo (original : estampe), vue	Anonyme	*Vue du palais de l'Ombrière*		
X-U7	photo	s.d.	XVIII	SE	photo (original : estampe), vue	Anonyme	*Vue du palais de l'Ombrière*		
X-W84	90x320	25 août 1730			manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Plan de la distribution des emplacements à vendre sur le Port, depuis le mur du quay jusques au mur de la ville relatif au mémoire et à l'ouvrage indiqué par l'adjudication, fait à Bordeaux, ce vingt-cinq aoust mil sept cent trente*		lavé gris : état ancien lavé rose et jaune : état projetté et/ou réalisé pointillés noirs : projection du bâtiment central de la Bourse.

Série et secteur XI (voir schéma de répartition des vues et plans partiels par secteur géographique)

COTE	DIM (en cm)	DATE	DATE ESTIMEE	ECHELLE	TYPE	AUTEUR ATTRIBUE A	TITRE AU DOS	TITRE EXPLICITE	TITRE DONNE	OBSERVATIONS	RECOUPEMENT	REPRO.
XI-A2	?	s.d.	XIX	30 toises	photo (original : manuscrit), plan géométral	Anonyme		*Plan de la place Dauphine où sont présentés différents emplacements que la ville a actuellement à vendre*				
XI-A3	28x225	1757		20 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme			Plan des terrains du côté occidental de la rue des remparts jusqu'au cours de l'Intendance et la place Gambetta	lavé gris : état ancien du rempart lavé jaune et rose : emplacements à adjuger		
XI-A-4	?	s.d.	2 XVIII	55 toises	photo (original : manuscrit), plan géométral	Anonyme		*Plan général des bâtiment de l'Intendance et de ses nouveaux projets de place*				
XI-A6	54x46	s.d.	XVIII	110 toises	manuscrit, plan géométral	Anonyme			Plan de l'ancien hôtel du Gouvernement et du couvent des Carmélites rue Porte-Dijeaux			
XI-A14	41x87	24 février 1771		15 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme		*Plan des emplacements de la place Dauphine*	Projection des maisons à construire dans les fossés de la troisème enceinte, entre la place Gambetta et la rue de la Vieille-Tour, la Porte-Dijeaux et le cour de l'Intendance	lavé gris : état ancien lavé rose et jaune : emplacements adjugés		
XI-A15	42X82	26 février 1771		15 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme			Projection des maisons à construire dans les fossés de la troisème enceinte, entre la place Gambetta et la rue de la Vieille-Tour, la Porte-Dijeaux et le cour de l'Intendance	lavé gris : état ancien lavé rose et jaune : emplacements adjugés	minute du plan XI-A14 daté du 27/02/1771	

XI-A16	61x340	s.d.	XVIII	90 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme			Plan des terrains entre les rues Bouffard et des Remparts	lavé gris : emplacement de la troisième enceinte lavé rose : nouvel état
XI-A23	63x136	s.d.	XVIII	60 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme			Lotissement nord de l'archevêché entre la place Gambetta et la Devèze	lavé turquoise : Devèze lavé rose : état actuel
XI-A26	37x46	s.d.	XVIII	SE	manuscrit, plan géométral	Anonyme			Plan de la Porte-Basse, des rues Caguemule et des Trois-Canards	
XI-A38	41x52	1793		SE	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme		*Place Saint-André*	Plan de projection de la rue à percer du côté oriental de la tour Pey-Berland	lavé gris : état ancien des îlots lavé rose et jaune : emplacements à adjuger
XI-A40	50x62	7 février 1792		40 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme			Alignement de la rue Paul-Painlevé et de l'Hôtel de l'Intendance	lavé gris : ancien état lavé rose : nouvel état "en cas de démolition de la Tour, l'alignement de la rue devra être respecté"
XI-A41	20x41	s.d.	XVIII	20 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme			Plan des terrains jouxtant le jardin de l'archevêché, rue des Frères-Bonié	lavé rose : fiefs de la ville lavé jaune : fief de l'archevêché
XI-A44	19x25	s.d.	XVIII	SE	manuscrit, plan géométral	Anonyme	Ancienne tour détruite par la nouvelle batisse de M. Chevalier, sur le rempart de Porte-Dijeaux.			
XI-A45	25x75 et 21x63	s.d.	XVIII	SE	manuscrit, plan géométral	Anonyme			Plan parcellaire entre les rue Bouffard et des Remparts	
XI-A46	19x47	s.d.	XVIII	SE	manuscrit, plan géométral	Anonyme			Plan des parcelles situées à proximité du pont de La Mothe	
XI-A47	21x32,5	s.d.	XVIII	SE	manuscrit, plan géométral	Anonyme			Plan d'une partie de la troisième enceinte, rue des Remparts	
XI-A48	21x31,5	s.d.	XVIII	SE	manuscrit, plan géométral	Anonyme			Emplacement situé dans les douves de la troisième enceinte, rue des Remparts	
XI-A50	41,5x112	s.d.	XVIII	12 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	Plan de l'ancien archevêché			

XI-A63	70x150	23 février 1845		échelle de 1 à 200	manuscrit, plan géométral	Anonyme		*Extrait du plan de la rue projetée, entre la cathédrale et les fossés de l'Intendance*		en jaune : terrains traversés par la rue Vital Carles en gris : parcelle non touchée en bleu : tracé de la Devèze
XI-A79	21x86	s.d.	XVIII	SE	manuscrit, plan géométral	Anonyme		*Plan d'une partie du ruisseau de la Devèze compris levant et couchant entre la rue St-Paul et celle de Baubedat*		
XI-A82	90x230	s.d.	XVIII	50 toises	manuscrit, plan géométral	Anonyme	Plan du ruisseau de la Devèze, depuis le mur de la ville jusques à la rue Ste-Catherine où il est ensuite voûté jusques à la rivière			
XI-A83	46x540	1782		50 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	Plan du cours du canal du Peugue depuis la porte d'Albret à la Rivière			lavé turquoise : Peugue lavé gris : contour des îlots
XI-A84	90x187	s.d.	XVIII	100 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	Second plan des canaux de la Devèze et du Peugue			
XI-G355-Recueil 50	18x24	s.d.	1 XVIII	SE	Repro. (original : estampe), vue	Van der Hem et Wetterwald frères (imp.)		*Bordeaux, Tour de Pey-Berlan, St-André, Château du Hâ*		Fond Meaudre-de-Lapauyade
XI-G366-Recueil 45	20,5x27	1892		SE	eau forte, vue	Léo Drouyn		*Le Bordeaux de jadis, la chapelle St-André et la rue Ste-Hélène*		Fond Léo Drouyn
XI-H1	60x80	s.d.	2 XIX	SE	dessin au crayon, vue	Léo Drouyn			Vue du doyenné et de la façade nord de la cathédrale St-André	
XI-MM-1	13,5x21,5	s.d.	XIX	SE	Repro. (original : estampe), plan géométral	Anonyme	Plan de l'ancien archevêché			

Série et secteur XIV (voir schéma de répartition des vues et plans partiels par secteur géographique)

COTE	DIM (en cm)	DATE	DATE ESTIMEE	ECHELLE	TYPE	AUTEUR ATTRIBUE A	TITRE AU DOS	TITRE EXPLICITE	TITRE DONNE	OBSERVATIONS	RECOUPEMENT	REPRO.
XIV-A8	47,5x95	13/09/1784		80 toises	manuscrit en couleur, plan et vue en élévation	Anonyme		*Elévation géométrale de la place Rodesse dans les terreins de l'Archevêché à l'axe des cours de Tourny et de celui des terres de Bordes et grande rue St-Jean, année 1784*				

Série et secteur XX (voir schéma de répartition des vues et plans partiels par secteur géographique)

COTE	DIM (en cm)	DATE	DATE ESTIMEE	ECHELLE	TYPE	AUTEUR ATTRIBUE A	TITRE AU DOS	TITRE EXPLICITE	TITRE DONNE	OBSERVATIONS	RECOUPEMENT	REPRO.
XX-A1	47x47	27-janv-25		100m	estampe, plan géométral	R. Lem		*Reconstitution de l'église et du couvent des Jacobins sur l'emplacement des allées de Tourny*				
XX-A3	81x144	s.d.	XVIII	SE	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme			Plan de projection de la partie sud des allées de Tourny			
XX-A5	101x194	1 octobre 1790		50 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	Plan du terrain des Recollets et des Jacobins et premier projet pour la disposition générale des rues à ouvrir					
XX-A6	66x92	s.d.	vers 1790	50 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	Marché des Grands-Hommes, emplacement de tout ce qui a rapport					
XX-A7	74x90	s.d.	vers 1790	50 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	Plan de division rectifié des ci-devant monastères réunis des Jacobins et Recollets			lavé rose : partie ancienne traits rouges : projections		
XX-A8	42x59	30 avril 1793		SE	manuscrit, plan géométral	Anonyme	Extrait du plan général des terrains des Jacobinsq et Recollets, relativement à l'alignement de la rue de la Vieille-Tour et à la conbstruction d'une nouvelle salle de variétés					

XX-A9	30x181	s.d.	XVIII	50 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	Plan des emplacements rue de la Vieille-Corderie près la salle des variétés, en extrait du plan pour le centre des emplacements et terrains des ci-devants Jacobins et Recollets, relativement à l'ouverture de 2 nouvelles rues		
XX-A10	39x47,5	14 août 1792		15 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	Arrachement du plan de distribution sur les terrains des Jacobins et Recollets, calque pris sur le plan exposé dans les salles d'administration du district, pour la vente des emplacements des Jacobins et Récollets		
XX-A12	27x39	s.d.	XVIII	SE	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	Minuste préparatoire à la projection de la nouvelle rue (proche du cours Aristide Briand)		
XX-A13	14,5x38	s.d.	2 XVIII	SE	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme		Partie du cours Aristide Briand	comblement des fossés
XX-A15	19x33	s.d.	XVIII	SE	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme		Plan des emplacements autour de la place du Chapelet	comblement des fossés

Série et secteur XXI (voir schéma de répartition des vues et plans partiels par secteur géographique)

COTE	DIM (en cm)	DATE	DATE ESTIMEE	ECHELLE	TYPE	AUTEUR ATTRIBUE A	TITRE AU DOS	TITRE EXPLICITE	TITRE DONNE	OBSERVATIONS	RECOUPEMENT	REPRO.
XXI-A6-Recueil 30	48 x 63	s.d.	XVIII-XIX	120 toises	manuscrit, plan géométral	Anonyme			Plan du château Trompette			
XXI-BB21-Recueil 1	9x14	1569		SE	carte postale	Elie Vinet		*Bordeaux ancien - Palais Tutèle (gravure sur bois 1569)*		carte publiée en 1865 Voir carte au XXI-BB21-Recueil1		
XXI-BB25-Recueil 50	27,5x39	1569		SE	Repro., vue	Elie Vinet		*Palais Tutèle (d'après une gravure sur bois publiée à Bordeaux en 1865)*				
XXI-BB27-Recueil 113	27x30	1569		SE	Repro., vue	Elie Vinet		*Le palais Tutelle de Bourdeos (reproduction du)*		Album publié le 12/07/1971 par ROSSEL (A.) et VIDAL (J.), éditions Hier et demain		
XXI-BB28-Recueil 113	20x25	s.d.	XVI	SE	Repro., vue	Androuet du Cerceau		*Le palais Thitulla a Bourdeaulx (reproduction du)*		Album publié le 12/07/1971 par ROSSEL (A.) et VIDAL (J.), éditions Hier et demain		
XXI-L1	105x153	s.d.	2 XVIII	50 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme		*Plan du château Trompette et des ouvrages projetés par M. de Tourny, intendant de la Généralité de Bordeaux*		Noter la projection des lotissements sur les glacis et sur le château au crayon à papier, postérieur au plan		
XXI-L2	62x98	24/11/1675		100 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme		*Plan du Château Trompette*	Plan du château Trompette et des îlots alentours	Etat du château et des îlots sous Charles VII avant les travaux d'agrandissement		
XXI-L3	80x82,5	s.d.	entre 1734 et 1749	100 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme			Plan du château Trompette et des îlots alentours	datation estimée en haut à gauche du plan		
XXI-L4	57x88,5	s.d.	vers 1750	100 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme		*Plan du château Trompette et environs*		notice très détaillée	Copie au XXI-L9	
XXI-L5	49,5x76	s.d.	vers 1734	80 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme		*Plan d'une partie du château Trompette pris du coté de l'église des Jacobins*		en haut dans le cartouche : à joindre à l'arr^pet du Cardinal de 1734		

XXI-L6	49,5x57,5	1738		130 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Plan du château Trompette*			
XXI-L7	54x79	s.d.		SE	manuscrit, plan géométral	Anonyme		Plan du château Trompette		
XXI-L8	52,5x82	s.d.	après septembre 1748	100 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Château Trompette*		notice très détaillée	
XXI-L9	54x86	s.d.	vers 1750	150 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Plan du château Trompette et environs*		notice très détaillée	Copie au XXI-L4
XXI-L10	51x77,5	01/06/1750		SE	manuscrit au lavis, plan géométral	Grander, ingénieur de la ville	*Plan du château Trompette et de ses dehors*		notice très détaillée	
XXI-L11	41x91	12/04/1751		100 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Dargenson		Plan de la partie du château Trompette confrontant l'enclos des RP Jacobins et Recollets	accompagné d'une copie de la lettre de Dargenson	Copie brûlée au XXI-L12
XXI-L13	82x102	1752		150 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme	*Plan des envioms du château Trompette*			Date estimée et inscrite au crayon à papier
XXI-L17	64x90	s.d.	1800-1820	200 mètres	manuscrit au lavis, plan géométral	Anonyme		Etat du château Trompette et des lotissements spontanés construits sur ses glacis ouest, et projection de la place des Quinconces		
XXI-L22	61x81	1792		100 toises	manuscrit, plan géométral	Anonyme	*Château Trompette*		Noté les îlots gagnés sur les glacis ouest	
XXI-L23	51x92,5	1 Nivose an 3 (1793)		100 toises	manuscrit au lavis, plan géométral	Bazignan, chef de bataillon dans l'arme du génie	*Plan du Fort de la Révolution, sy-devant château Trompette*			
XXI-L27	24x35	s.d.	vers 1690	60 toises	estampe, plan géométral	Nicolas de Fer	*Plan du chasteau Trompette*			
XXI-L78	38x75	1750		60 toises	estampe au lavis, plan géométral	Anonyme	*Plan des châteaux et fort de Bordeaux*			

XXI-L80-Recueil 80	?	s.d.	XVIII	60 toises	Repro. (original : manuscrit), plan géométral	Anonyme	*Plan du château Trompette de Bordeaux*		Plan de reconstitution des états antérieurs du château	
XXI-L81-Recueil 80	?	s.d.		50 toises	Repro. (original : manuscrit au lavis), plan géométral	Anonyme	*Plan du château Trompette tel qu'il fut baty la première fois en 1452*	Plan de reconstitution du château Trompette		Copie du XXI-L85-Recueil 80
XXI-L82-Recueil 80	?	s.d.	XVIII	60 toises	Repro. (original : manuscrit), plan géométral	Anonyme	*Plan du château Trompette de Bordeaux*		Plan de reconstitution des états antérieurs du château	
XXI-L83-Recueil 80	?	avant 1657		30 toises	Repro. (original : manuscrit), plan géométral	Chastroy		Projet de reconstruction du premier château Trompette		
XXI-L84-Recueil 80	?	1659		SE	Repro. (original : manuscrit), plan géométral	Argencourt		Projet de reconstruction du premier château Trompette		
XXI-L85-Recueil 80	?	s.d.		50 toises	Repro. (original : manuscrit au lavis), plan géométral	Anonyme	*Plan du château Trompette tel qu'il fut baty la première fois en 1452*	Plan de reconstitution du château Trompette		Copie du XXI-L80-Recueil 80
XXI-L88-Recueil 80	?	s.d.		SE	Repro. (original : manuscrit au lavis), plan géométral	Anonyme	*Plan du château du Ha de Bordeaux*			
XXI-L95-Recueil 80	?	s.d.	XVII	20 toises	Repro. (original : manuscrit), profil	Anonyme	*Profil d'un débarcadère proposé à faire entre la porte du Chapeau-Rouge et la contregardequi doit être au devant d'une des faces du bastion de Navarre du chasteau Trompette de Bourdeaux*			

XXI-L96-Recueil 80	?	s.d.	vers 1670	50 toises	Repro. (original : manuscrit), vue	Lombard	*Elévation d'une partie de la ville de Bordeaux, joignant le château Trompette*		Rapprochement de la facture du dessin avec la vue de Bordeaux, du côté de terre au XL-A49
XXI-L98-Recueil 80	?	s.d.	vers 1670	60 toises	Repro. (original : manuscrit), plan géométral	Clerville	Plan du château Trompette		
XXI-L99-Recueil 80	?	s.d.	vers 1670	80 toises	Repro. (original : manuscrit), plan géométral	Clerville	*Plan du château Trompette de Bordeaux avec les maisons et églises circonvoisines*		
XXI-L101-Recueil 80	?	25 décembre 1675		100 toises	Repro. (original : manuscrit), plan géométral	Anonyme	*Plan du chasteau Trompette de Bordeaux*		
XXI-L104-Recueil 80	?	29 juin 1699		100 toises	Repro. (original : manuscrit au lavis), plan géométral	Ferry	*Plan du Château Trompette pour montrer les démolitions qu'on a faites à son occasion en différents temps*	Copie d'un plan ancien	
XXI-L105-Recueil 80	?	s.d.		100 toises	Repro. (original : manuscrit), plan géométral	Anonyme	*Plan du château Trompette avec les dehors qu'on à projeté d'y faire*		Original aux AH de la Marines, Grads albums des ports de France, volume n°53 à 106, portefeuille 139, pièce 73
XXI-L108-Recueil 80	?	9 juillet 1718		80 toises	Repro. (original : manuscrit), plan géométral	Salmon	*Plan du château Trompette*		
XXI-L109-Recueil 80	?	1740		diverses échelle	Repro. (original : manuscrit), plan géométral	Anonyme	*Plan des châteaux de Bordeaux (Trompette, Ha, Louis)*		XXI-L78 et XXI-L14
XXI-L110-Recueil 80	?	juin 1740		60 toises	Repro. (original : manuscrit), plan géométral	Anonyme	*Plan du château Trompette de Bordeaux*		

XXI-L113-Recueil 80	?	1661		60 toises	Repro. (original : manuscrit au lavis), plan géométral	Anonyme		*Projet du château Trompette fait en 1661*	Plan de reconstitution du château Trompette			

Recueil 367

COTE	DIM (en cm)	DATE	DATE ESTIMEE	ECHELLE	TYPE	AUTEUR ATTRIBUE A	TITRE AU DOS	TITRE EXPLICITE	TITRE DONNE	OBSERVATIONS	RECOUPEMENT	REPRO.
Recueil 367	37x40,5	s.d.	1869-70	SE	aquarelles	Fernand Pujibet		*Le vieux Bordeaux*		54 feuillets, 12 écrits et 37 aquarelles de Fernand Pujibet, futur architecte, copies des aquarelles de Jaudoin		

2.3.3.2- Les plans partiels conservés aux département des cartes et plans de la Bibliothèque nationale de France

COTE	COTE NUM	TYPE	TITRE	AUTEUR	DATE	INSERE DANS	EDITE DANS	REPRO.
GE C 9578	2315926_L03	manuscrit au lavis	*Plan du château Trompette de Bourdeaux*	anonyme	may 1669			
GE D 3714	NB-C-240011	estampe	*Distribution des terrains du château Trompette*	anonyme	1821			
GE F Carte 337	2315926_L13	estampe, lavis manuel	*Plan du château Tropeite en 1615*	P. Lacour	1615			

2.3.4- Les sources de la cartographie seigneuriale

2.3.4- Les sources de la cartographie seigneuriale conservées aux Archives Départementales de la Gironde (ADG)

Série H, clergé régulier

H-396 Notice, plan et explication de tous les fiefs de Mr l'abbé et religieux de l'abbaye Sainte-Croix en rue des Boyers et des Vignes
fol. 1, Plan des rues des Vignes et des Boyers, levé par D.A.M. en 1735
fol. 3 à 21 : Remarques preliminaires sur les fiefs des maisons de rues des Boyers et des Vignes

H-949/23, s.d., plans de l'isle des maisons qui sont entre les rues du Port, de la Fusterie et des Galères

Série 2 fi, documents figurés, cartes et plans

2 fi 107 et 2 fi 579, s.d., croquis assemblés avec analyses d'actes des XIVe et XVe siècles

ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE
1437		BF	PSX140
1386		BF	PSX140
1452		?	PSX144
1330		?	PSX145
1452		?	PSX146
1330		Vente de tenure	PSX196
1360		Vente de tenure	PSX196
1330		?	PSX197
1374		?	PSX197
1322		?	PSX198

Plans terriers des possessions du chapitre Saint-André dressé au regard de la lève du chanoine J. Lopes (ADG, G-399)
2 fi 1257, s.d. (vers 1786)
2 fi 1258, s.d. (vers 1786)
2 fi 1259, s.d. (vers 1786)
2 fi 1260, s.d. (vers 1786)
2 fi 1261, s.d. (vers 1786)
2 fi 1262, s.d. (vers 1786)
2 fi 1263, s.d. (vers 1786)
2 fi 1264, s.d. (vers 1786)
2 fi 1265, s.d. (vers 1786)

2.4- Les sources foncières manuscrites

2.4.1- Fonds des Archives départementales de la Gironde

Les sources foncières exploitées proviennent, dans la très grande majorité, des Archives départementales de la Gironde. Le fonds du Temple de Bordeaux, conservés dans les séries de l'ordre de Malte, est déposé aux Archives départementales de Haute-Garonne (31). Quel que soit le dépôt d'archive, les fonds sont présentés selon le classement des séries, et selon le classement interne de chaque série. Le numéro de la liasse ou du recueil figure en tête de chaque liste. Les documents sont ensuite répertoriés de la façon suivante :

- FOLIO : n° de folio (« ? » le cas échéant)
- ANNEE : année de l'acte (n. s.)
- DATE : date de l'acte (jour/mois/année, n.s.)
- TYPE ACTE : type juridique de la transaction foncière (reconnaissance, vente...)
- N° TENURE : numéro de référence permettant de retrouver l'acte dans la base de données, formulaire « Source ». Il est composé de trois lettres rappelant le nom de la paroisse (abréviations ci-dessous) et d'un nombre composé de trois chiffre (COL001 signifie tenure n°1 de la paroisse Sainte-Colombe)
- EXPOSE DATE : type juridique d'une transaction rappelée en préambule de l'acte
- ANNEE : année de l'exposé

Abréviations :

✓ Tenures :
- COL : paroisse Sainte-Colombe
- CRY : paroisse Saint-Christoly
- ELY : paroisse Saint-Eloi
- EUL : paroisse Saint-Eulalie
- MEX : paroisse Saint-Maixent
- MIC : paroisse Saint-Michel (portion sud-est)
- NDP : paroisse Notre-Dame-de-la-Place
- NPP : paroisse Notre-Dame-de-Puy-Paulin
- PRG : paroisse Saint-Projet
- PSP : paroisse Saint-Paul
- PSX : paroisse Sainte-Croix
- REM : paroisse Saint-Rémi
- ROU : paroisse Saint-Michel (portion nord-ouest)
- SIM : paroisse Saint-Siméon
- SPI : paroisse Saint-Pierre

✓ Autres :
- BF : bail à fief
- BNF : bail à nouveau fief

2.4.1.1- Sources manuscrites des séries C, E, F et J conservées aux Archives Départementales de la Gironde (ADG)

Séries C, E, F, et J

Série C - Administration provinciale - Intendance et Généralité de Bordeaux

C-3362

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
48	1437	04/01/1437	Reconnaissance	SPI153		
101R°-10	1486	05/05/1486	Reconnaissance	SPI040		
101V°-45	1486	07/06/1486	Reconnaissance	SPI160		
102R°-58	1486	07/06/1486	Reconnaissance	SPI127		
102V°-59	1486	07/06/1486	Reconnaissance	SPI122		
103R°-60	1486	13/08/1486	Reconnaissance	SPI127		
103V°	1486	24/10/1486	Reconnaissance	SPI077		
104R°-46	1487	26/01/1487	Reconnaissance	SPI160		
104V°-47	1487	23/03/1487	Reconnaissance	SPI161		
104V°-47	1487	23/03/1487	Reconnaissance	SPI161		
107R°	1441	06/10/1441	Reconnaissance	SPI029		
107V°	1441	06/10/1441	Reconnaissance	SPI027		
10R°	1349	08/01/1349	Reconnaissance	SPI011		
10V°	1349	10/01/1349	Reconnaissance	SPI012		
10V°	1349	10/01/1349	Reconnaissance	SPI012		
11R°	1371	24/10/1371	Reconnaissance	SPI017		
11R°	1371	24/10/1371	Reconnaissance	SPI017		
12R°	1398	14/10/1398	Reconnaissance	SPI228		
12V°	1405	29/08/1405	Reconnaissance	SPI017		
13V°	1405	23/12/1405	Reconnaissance	SPI020		
14R°	1409	14/12/1409	Reconnaissance	SPI228		
15V°	1424	12/05/1424	Reconnaissance	SPI025		
17R°	1337	04/03/1337	Vente d'alleu et transformation d'alleu en censive	SPI208		
18R°	1341	07/04/1341	Reconnaissance	SPI001		
18R°	1341	07/04/1341	Reconnaissance	SPI001		
18V°	1357	15/02/1357	BNF	SPI002		
19R°	1393	18/02/1393	Reconnaissance	SPI146		
19R°	1393	18/02/1393	Reconnaissance	SPI225		
19R°	1393	18/02/1393	Reconnaissance	SPI225		
19R°	1393	18/02/1393	Reconnaissance	SPI225		
19R°	1393	18/02/1393	Reconnaissance	SPI225		
1V°	1364	13/03/1364	Reconnaissance	SPI068		
21V°	1405	12/01/1405	BNF	SPI149		
22R°	1406	15/01/1406	Reconnaissance	SPI146		
22R°	1406	15/01/1406	Reconnaissance	SPI225		
22R°	1406	15/01/1406	Reconnaissance	SPI225		
22R°	1406	15/01/1406	Reconnaissance	SPI225		

22R°	1406	15/01/1406	Reconnaissance	SPI225
25R°	1406	06/02/1406	Reconnaissance	SPI149
25V°	1405	23/12/1405	Reconnaissance	SPI005
28R°	1426	24/05/1426	BNF	SPI190
2R°	1379	04/06/1379	Reconnaissance	SPI068
2V°	1404	28/02/1404	Reconnaissance	SPI069
31R°	1363	04/08/1363	Retrait seigneurial	SPI110
32R°-119	1363	04/08/1363	BNF	SPI109
32V°-118	1303	09/01/1303	BNF	SPI107
33R°	1368	25/04/1368	Reconnaissance	SPI111
33V°-120	1371	31/10/1371	Reconnaissance	SPI112
34V°	1403	15/02/1403	Reconnaissance	SPI115
35R°-121	1406	05/07/1406	Reconnaissance	SPI115
35V°	1407	18/07/1407	Reconnaissance	SPI116
36V°	1410	28/03/1410	Reconnaissance	SPI116
37R°	1414	22/11/1414	Reconnaissance	SPI117
37V°-122	1414	22/11/1414	Reconnaissance	SPI116
38R°-123	1417	08/11/1417	Reconnaissance	SPI117
39R°	1428	27/07/1428	Reconnaissance	SPI118
39V°			Reconnaissance	SPI106
3R°	1405	16/06/1405	Reconnaissance	SPI069
42R°	1379	28/02/1379	BNF	SPI132
44R°	1474	24/08/1474	Echange de seigneurie	SPI132
47V°	1493	09/11/1493	BNF	SPI132
49R°	1434	24/04/1434	Reconnaissance	SPI025
49V°	1434	28/12/1434	Reconnaissance	SPI116
50R°	1436	28/12/1436	Reconnaissance	SPI116
50V°	1436	28/12/1436	Reconnaissance	SPI117
51R°	1434	23/12/1434	Reconnaissance	SPI191
52R°	1442	21/06/1442	Reconnaissance	SPI029
52V°	1435	13/02/1435	Reconnaissance	SPI027
53R°	1434	13/12/1434	Reconnaissance	SPI132
53V°	1434	13/12/1434	Reconnaissance	SPI071
54R°	1436	08/02/1436	Reconnaissance	SPI028
55R°-12	1434	14/12/1434	Reconnaissance	SPI009
55V°	1436	09/03/1436	Reconnaissance	SPI029
56R°-30	1436	21/04/1436	Reconnaissance	SPI151
57R°-31	1436	21/04/1436	Reconnaissance	SPI151
58R°-49	1437	04/01/1437	Reconnaissance	SPI119
58V°-32	1437	21/02/1437	Reconnaissance	SPI146
58V°-32	1437	21/02/1437	Reconnaissance	SPI146
59V°	1436	28/12/1436	Reconnaissance	SPI190
60R°	1437	24/07/1437	Reconnaissance	SPI191
61R°	1437	24/07/1437	Reconnaissance	SPI190
61R°	1437	28/11/1437	Reconnaissance	SPI072
62R°-50	1439	07/01/1439	Reconnaissance	SPI119
62V°-33	1441	10/01/1441	Reconnaissance	SPI152
64R°-14	1443	12/12/1443	Reconnaissance	SPI027
65R°-34	1447	18/02/1447	BNF	SPI155
66V°	1442	30/06/1442	BNF	SPI146
66V°	1442	30/06/1442	BNF	SPI146
67R°	1447	14/03/1447	Reconnaissance	SPI072

67V°-15	1448	21/05/1448	Reconnaissance	SPI032
69V°	1450	28/09/1450	Reconnaissance	SPI146
69V°	1450	28/09/1450	Reconnaissance	SPI146
71V°-16	1451	18/02/1451	Reconnaissance	SPI009
72V°-51	1452	13/06/1452	Reconnaissance	SPI121
73R°-52	1455	14/11/1455	Reconnaissance	SPI121
73V°	1455	30/12/1455	Reconnaissance	SPI155
74R°-53	1455	26/12/1455	Reconnaissance	SPI119
76R°-1	1464	04/04/1464	Reconnaissance	SPI034
76V°-35	1464	05/04/1464	Reconnaissance	SPI155
77R°-36	1464	06/04/1464	Reconnaissance	SPI152
77V°	1464	06/04/1464	Reconnaissance	SPI146
77V°	1464	06/04/1464	Reconnaissance	SPI146
77V°-36	1436	22/05/1436	Reconnaissance	SPI152
79R°-54	1464	07/04/1464	Reconnaissance	SPI122
79V°	1464	12/04/1464	Reconnaissance	SPI191
7V°	1310		BNF	SPI194
80R°	1464	12/04/1464	Reconnaissance	SPI190
81R°-56	1464	11/06/1464	Reconnaissance	SPI123
81V°	1464	06/08/1464	Reconnaissance	SPI028
82R°-3	1465	05/04/1465	Reconnaissance	SPI035
82V°	1465	05/04/1465	Reconnaissance	SPI074
83R°	1466	03/03/1466	Reconnaissance	SPI071
84R°-4	1466	12/03/1466	Reconnaissance	SPI036
84V°	1466	14/07/1466	BNF	SPI124
85R°-5	1469	20/02/1469	Reconnaissance	SPI037
85V°	1470	05/05/1470	Reconnaissance	SPI076
86R°-38	1474	23/03/1474	BNF	SPI158
86V°	1474	31/12/1474	BNF	SPI159
87R°-39	1476	11/01/1476	Reconnaissance	SPI159
87V°-40	1476	11/01/1476	Reconnaissance	SPI160
8R°	1319	13/11/1319	Reconnaissance	SPI009
90R°	1485	03/05/1485	Reconnaissance	SPI193
91R°-6	1485	03/05/1485	Reconnaissance	SPI039
91V°-7	1485	03/05/1485	Reconnaissance	SPI009
92R°	1484	20/05/1484	Reconnaissance	SPI161
92R°	1484	20/05/1484	Reconnaissance	SPI161
93V°-8	1482	09/11/1482	Reconnaissance	SPI040
94R°	1476	04/12/1476	Reconnaissance	SPI064
94V°-41	1477	17/08/1477	Reconnaissance	SPI158
95R°-9	1478	13/05/1478	Reconnaissance	SPI038
95V°	1480	24/01/1480	Reconnaissance	SPI039
95V°	1480	24/01/1480	Reconnaissance	SPI192
97R°	1481	19/02/1481	Reconnaissance	SPI191
97V°	1481	19/02/1481	Reconnaissance	SPI190
98R°	1481	27/07/1481	Reconnaissance	SPI190
98V°	1482	19/04/1482	Reconnaissance	SPI077
99R°-42	1482	19/04/1482	Reconnaissance	SPI159
99V°-43	1485	10/03/1485	Reconnaissance	SPI162
9R°	1333	03/05/1333	Reconnaissance	SPI010
9V°	1339	06/03/1339	Reconnaissance	SPI196

E-71

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
101	1488	06/12/1488	Reconnaissance	SPI043		
102	1426	02/07/1426	BF	SPI083		
102	1488		BF	SPI084		
101V°	1488		BF	SPI085		
102V°	1493	20/07/1493	BF	SPI088		
103R°	1493	20/07/1493	BF	SPI087		
103V°	1493	20/07/1493	BF	SPI086		
104R°	1494	05/03/1494	BF	SPI090		
104V°	1494	23/07/1494	BF	SPI089		
105R°	1497	19/07/1497	BF	SPI129		
111R°	1492	15/11/1492	BNF	SPI163		

E-276

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
29	1431	13/04/1431	Reconnaissance	SIM135		
30	1431	14/04/1431	Reconnaissance	SIM136		
15R°	1429	28/10/1429	Reconnaissance	SPI238		

E-477

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1500	01/06/1500	Reconnaissance	PSP195		

E-820

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
42V°	1426	01/07/1426	Reconnaissance	SPI150		

E-847

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1330	02/02/1330	BNF	SPI128		

Série F - Divers archives civiles

F-374

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
9	1364	06/11/1364	Abandon	PSX077	Donation de tenure par testament	1359

Série J - Dons et acquisitions

J-1146

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
36	1317	21/06/1317	Reconnaissance	SPI207		
103	1332	24/04/1332	Reconnaissance	SPI168	Vente de tenure	1331

J-1147

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
43	1346	12/04/1346	Reconnaissance	SPI168		

J-1153

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
	1397	19/03/1397	Reconnaissance	SPI174		

J-1157

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
11	1401	06/04/1401	Reconnaissance	SPI174	Vente de la tenure	1399

J-1158

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
75	1410	07/11/1410	Reconnaissance	SPI188		

J-1159

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
32	1410	30/08/1410	Reconnaissance	SPI175		
104	1417	31/03/1417	Reconnaissance	SPI232		

JJ-305

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
32	1435	06/01/1435	BNF	SPI175		

JJ-306

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
73V°	1452	28/02/1452	Reconnaissance	SPI179		

4-J-75

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1428	01/02/1428	BNF	EUL976		
?	1418	02/11/1418	Reconnaissance	EUL974	Vente de tenure Condamnation à esporler	1417 1418
?	1418	07/09/1418	Reconnaissance	ELY021		
?	1421	23/04/1421	Reconnaissance	PSP037		
?	1421	24/02/1421	Reconnaissance	PSP038	Donation de tenure	1416
?	1431	30/01/1431	Reconnaissance	EUL975		
?	1420	23/03/1420	Reconnaissance	PSP197		
?	1421	26/07/1421	Reconnaissance	MIC303	Vente de tenure	1414

2.4.1.1- Sources manuscrites de la série G conservées aux Archives Départementales de la Gironde (ADG)

Série G - Clergé séculier

Archevêché de Bordeaux (liasses G-1 à G-920)

Anciennes archives de l'Archevêché (liasses G-1 à G-266)

Décimes (liasses G-44 à G-72)

G-55

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1304	20/05/1304	Reconnaissance	SIM167		
2	1322	09/03/1322	BF	SIM146		
3	1363	03/04/1363	Reconnaissance	SIM051		
4	1368	03/10/1368	Vente d'alleu	SIM131		
5	1379	04/06/1379	Vente d'alleu	SIM045		
6	1379	17/01/1379	BNF	SIM010		
7	1381	27/11/1381	Reconnaissance	SIM009	Donation de tenure par testament	1381
8	1392	12/03/1392	Reconnaissance	SIM010		
9	1392	12/08/1392	Reconnaissance	SIM011	Testament	1391
1 bis	1244	09/03/1244	Reconnaissance	SIM032		
8 bis	1375	07/12/1375	Reconnaissance	SIM045		
8 bis	1375	19/10/1375	BF	SIM045		

Officialité (liasses G-73 à G-80)

G-73

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
9	1377	14/06/1377	Reconnaissance	MEX078		
9	1377	02/07/1377	Reconnaissance	MEX079		
23V°	1377	29/10/1377	Reconnaissance	SPI201	Vente de tenure aux enchères	1377
4V°	1377	13/04/1377	Donation	SPI019		
4V°	1377	13/04/1377	Testament	SPI091		
4V°	1377	13/04/1377	Testament	SPI142		
?	1377	07/08/1377	Vente d'alleu	ROU153		
?	1377	08/08/1377	Reconnaissance	ROU153		
?	1377	05/05/1377	Vente d'alleu	ROU236		
?	1377	05/06/1377	Vente d'alleu	ROU237		

G-75

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1377	06/04/1377	Vente de tenure	ROU217		

Hommages et fiefs (liasses G-82 à G-216)

G-111

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
24	1466	11/03/1466	Reconnaissance	PSP012		
24	1466	11/03/1466	Reconnaissance	PSP027		
24	1466	11/03/1466	Reconnaissance	PSP029		
24	1466	11/03/1466	Reconnaissance	PSP030		
24	1466	11/03/1466	Reconnaissance	PSP031		
24	1466	11/03/1466	Reconnaissance	PSP032		
24	1466	11/03/1466	Reconnaissance	PSP099		
24	1466	11/03/1466	Reconnaissance	PSP100		
73	1466	11/06/1466	Reconnaissance	PSP037		
74	1466	11/06/1466	Reconnaissance	PSP015		
74	1466	11/06/1466	Reconnaissance	PSP062		
102	1466	06/09/1466	Reconnaissance	PSP107		
126	1457	18/03/1457	Reconnaissance	PSP101		
128	1466	15/09/1466	Reconnaissance	NPP090		
155	1466	09/10/1466	Reconnaissance	NPP091		
156	1466	13/10/1466	Reconnaissance	PSP111		
161	1466	22/10/1466	Reconnaissance	NPP128		
168	1466	26/11/1466	Reconnaissance	PSP006		
168	1466	26/11/1466	Reconnaissance	PSP007		
168	1466	26/11/1466	Reconnaissance	PSP008		
168	1466	26/11/1466	Reconnaissance	PSP009		
170	1466	11/12/1466	Reconnaissance	PSP018		
105V°	1466	10/09/1466	Reconnaissance	PSP077		
128V°	1466	15/09/1466	Reconnaissance	PSP066		
129 bis	1477	15/09/1477	Reconnaissance	MEX032		
129 bis	1477	15/09/1477	Reconnaissance	MEX033		
130 bis	1461	19/10/1461	Reconnaissance	MEX045	Reconnaissance	1461
130 bis	1477	15/09/1477	Reconnaissance	MEX046		
130V°	1466	15/09/1466	Reconnaissance	PSP035		
150V°	1466	22/09/1466	Reconnaissance	PSP086		
153R°	1466	01/10/1466	Reconnaissance	SPI235		
155V°	1466	13/10/1466	Reconnaissance	PSP112		
163 bis	1477	20/04/1477	Reconnaissance	MEX009		
18V°	1466	04/02/1466	Reconnaissance	SPI223		
22V°	1466	10/03/1466	Reconnaissance	PSP017		
49R°	1466	26/04/1466	Reconnaissance	SPI013		
50V°	1448		Reconnaissance	PSP033		
72V°	1466	11/05/1466	Reconnaissance	PSP039		
72V°	1466	11/06/1466	Reconnaissance	PSP082		
73V°	1466	11/06/1466	Reconnaissance	PSP061		
74V°	1466	11/06/1466	Reconnaissance	PSP108		
95V°	1466	05/09/1466	Reconnaissance	SPI209		

95V°	1466	05/09/1466	Reconnaissance	SPI209
96R°	1466	05/09/1466	Reconnaissance	SPI033
?	1466	22/10/1466	Reconnaissance	CRY134
?	1466	03/09/1466	Reconnaissance	CRY197
?	1459	22/11/1459	Reconnaissance	CRY199

G-112

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1496	09/06/1496	Reconnaissance	PSP125		
2	1487	27/10/1487	Reconnaissance	PSP119		
3	1487		Reconnaissance	EUL018		
3	1487	26/10/1487	Reconnaissance	EUL372		
4	1487	02/04/1487	Reconnaissance	EUL286		
6	1487	02/01/1487	Reconnaissance	EUL373		
7	1488	08/01/1488	Reconnaissance	PSP016		
7	1488	08/01/1488	Reconnaissance	PSP061		
7	1488	08/01/1488	Reconnaissance	PSP062		
9	1488	07/01/1488	Reconnaissance	EUL175		
10	1488	17/01/1488	Reconnaissance	EUL176		
11	1488		Reconnaissance	EUL173		
11	1488	18/01/1488	Reconnaissance	EUL177		
12	1488	08/01/1488	Reconnaissance	PSP067		
13	1488	21/01/1488	Reconnaissance	EUL392		
13	1488	08/01/1488	Reconnaissance	PSP068		
15	1488	26/01/1488	Reconnaissance	PSP121		
17	1488	30/01/1488	Reconnaissance	EUL362		
17	1488	30/01/1488	Reconnaissance	PSP071		
18	1488	01/02/1488	Reconnaissance	PSP037		
19	1488	07/02/1488	Reconnaissance	EUL287		
20	1488	07/02/1488	Reconnaissance	EUL538		
20	1488	07/02/1488	Reconnaissance	EUL539		
22	1488	07/02/1488	Reconnaissance	EUL871		
23	1488	07/02/1488	Reconnaissance	EUL389		
24	1488	12/02/1488	Reconnaissance	EUL785		
25	1488	13/02/1488	Reconnaissance	EUL460		
25	1488	12/02/1488	Reconnaissance	EUL872		
26	1488	13/02/1488	Reconnaissance	EUL288		
27	1488	15/02/1488	Reconnaissance	NPP100		
31	1488	28/02/1488	Reconnaissance	EUL701		
31	1488	20/02/1488	Reconnaissance	EUL713		
32	1488	28/02/1488	Reconnaissance	EUL786		
33	1488	28/02/1488	Reconnaissance	EUL873		
34	1488	28/02/1488	Reconnaissance	EUL874		
35	1463	25/04/1463	Reconnaissance	PSP066		
37	1488	28/02/1488	Reconnaissance	EUL476		
37	1488	25/02/1488	Reconnaissance	EUL875		
38	1488	04/03/1488	Reconnaissance	EUL477		
38	1488	28/02/1488	Reconnaissance	EUL714		
39	1488	17/03/1488	Reconnaissance	PSP111		
40	1488	17/03/1488	Reconnaissance	PSP021		
42	1488	24/03/1488	Reconnaissance	NPP101		

43	1487	28/03/1487	Reconnaissance	NPP086		
43	1488	24/03/1488	Reconnaissance	PSP123		
44	1488	08/04/1488	Reconnaissance	EUL387		
45	1488	08/04/1488	Reconnaissance	EUL356		
47	1488	08/04/1488	Reconnaissance	EUL266		
47	1488	15/04/1488	Reconnaissance	PSP023		
48	1488	14/04/1488	Reconnaissance	EUL876		
49	1488	14/04/1488	Reconnaissance	NPP091		
56	1488	01/05/1488	Reconnaissance	EUL788		
58	1488	22/12/1488	Reconnaissance	EUL789		
58	1488	21/05/1488	Reconnaissance	MEX110		
60	1489	12/01/1489	Reconnaissance	EUL378		
60	1488	31/12/1488	Reconnaissance	EUL538		
61	1489	14/01/1488	Reconnaissance	EUL877		
62	1488	26/01/1488	Reconnaissance	EUL784		
67	1489	06/02/1489	Reconnaissance	ELY015		
68	1488	28/02/1488	Reconnaissance	EUL787		
69	1489	07/04/1489	Reconnaissance	EUL878		
70	1487	04/04/1487	Reconnaissance	EUL374		
71	1489	10/04/1489	Reconnaissance	EUL869		
71	1489	10/04/1489	Reconnaissance	EUL879		
73	1400		Reconnaissance	ELY008	Vente de tenure	1327
74	1489	28/08/1489	Reconnaissance	EUL289		
78	1489	29/12/1489	Reconnaissance	EUL290		
82	1492	25/05/1492	Reconnaissance	EUL960		
83	1494	20/02/1494	Reconnaissance	NPP079		
83	1491	28/02/1491	Reconnaissance	PSP115		
87	1488	04/01/1488	Reconnaissance	EUL174		
88	1494	09/12/1494	Reconnaissance	EUL715		
88	1494	09/12/1494	Reconnaissance	EUL716		
88	1494	09/12/1494	Reconnaissance	EUL881		
88	1494	09/12/1494	Reconnaissance	EUL924		
89	1493	28/02/1493	Reconnaissance	EUL374		
90	1495	22/01/1495	Reconnaissance	EUL477		
91	1496	16/03/1496	Reconnaissance	EUL717		
99	1488	12/03/1488	Reconnaissance	PSP122		
100	1492	28/02/1492	Reconnaissance	EUL957		
100	1492	28/02/1492	Reconnaissance	EUL958		
113	1493	12/02/1493	Reconnaissance	EUL880		
103V°	1500	15/01/1500	Reconnaissance	PSP126		
12V°	1488	18/01/1488	Reconnaissance	PSP120		
15 bis V°	1488	27/01/1488	Reconnaissance	PSP019		
16V°	1488	30/01/1488	Reconnaissance	PSP070		
18V°	1488	01/02/1488	Reconnaissance	PSP039		
21V°	1488	07/02/1488	Reconnaissance	SPI013		
27V°	1488	15/02/1488	Reconnaissance	PSP108		
28V°	1488	15/02/1488	Reconnaissance	PSP036		
29V°	1488	20/02/1488	Reconnaissance	SPI211		
38V°	1488	17/03/1488	Reconnaissance	PSP112		
39V°	1488	17/03/1488	Reconnaissance	PSP020		
41V°	1488	17/03/1488	Reconnaissance	PSP022		
65V°	1493	06/01/1493	Reconnaissance	PSP109		
66V°	1489	03/02/1489	Reconnaissance	SPI211		

67V°	1489	09/02/1489	Reconnaissance	PSP124		
74V°	1499	24/10/1499	Reconnaissance	PSP069	Donation de tenure par testament	1487
75V°	1490	26/06/1490	Reconnaissance	SPI241		
80 bis	1491	02/03/1491	Reconnaissance	MEX046		
83V°	1494	06/05/1494	Reconnaissance	SPI211		
84V°	1493	22/02/1493	Reconnaissance	PSP072		
97V°	1500	09/11/1500	Reconnaissance	PSP127		
?	1489	22/10/1489	Reconnaissance	CRY001		
?	1488	15/04/1488	Reconnaissance	CRY134		
?	1488	15/04/1488	Reconnaissance	CRY135		
?	1488	15/04/1488	Reconnaissance	CRY198		
?	1492	22/10/1492	Reconnaissance	CRY200		
?	1488	17/01/1488	Reconnaissance	EUL159		

G-113

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
3	1415	22/03/1415	Reconnaissance	EUL754		
3	1415	25/06/1415	Reconnaissance	EUL755		
4	1426	22/03/1426	Reconnaissance	EUL758		
4	1440	17/03/1440	Reconnaissance	EUL769		
6	1363	06/02/1363	Reconnaissance	EUL730		
6	1363	06/02/1363	Reconnaissance	EUL732		
6	1349	16/08/1349	Reconnaissance	EUL732		
7	1371	24/03/1371	Reconnaissance	EUL730		
7	1370	24/02/1370	BNF	EUL745		
7	1381	04/01/1381	Reconnaissance	EUL748		
7	1406	11/06/1406	Reconnaissance	EUL748		
8	1291	13/03/1291	Reconnaissance	EUL722		
8	1414	10/07/1414	Reconnaissance	EUL748		
8	1418	01/12/1418	Reconnaissance	EUL756		
8	1427	26/09/1427	Reconnaissance	EUL760		

G-114

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1423	28/03/1423	Reconnaissance	EUL261		
3	1407	17/05/1407	Reconnaissance	EUL250		
5	1405	24/03/1405	Reconnaissance	EUL200		
5	1405	24/03/1405	Reconnaissance	EUL201		
7	1386	29/04/1386	Reconnaissance	EUL232		
9	1380	17/12/1380	Reconnaissance	EUL226		
11	1381	11/03/1381	Reconnaissance	EUL202		
11	1381	11/03/1381	Reconnaissance	EUL203		
13	1381	20/01/1381	Reconnaissance	EUL227		
15	1379		Vente de tenure	EUL225		
17	1370	07/04/1370	Reconnaissance	EUL208		
19	1371	22/03/1371	Reconnaissance	EUL202		
19	1371	22/03/1371	Reconnaissance	EUL203		
21	1370	27/01/1370	Reconnaissance	EUL205		

21	1370	27/01/1370	Reconnaissance	EUL206		
23	1367	10/06/1367	Reconnaissance	EUL202		
23	1367	10/06/1367	Reconnaissance	EUL203		
25	1368	25/02/1368	Reconnaissance	EUL204	Vente de tenure	1368
27	1366	08/04/1366	Reconnaissance	EUL200		
27	1366	08/04/1366	Reconnaissance	EUL201		
29	1362	17/03/1362	Reconnaissance	EUL192		
31	1360	06/04/1360	Reconnaissance	EUL196		
33	1360	17/04/1360	Reconnaissance	EUL197		
33	1360	12/04/1360	Reconnaissance	EUL435		
35	1360	08/04/1360	Reconnaissance	EUL192		
37	1359	19/12/1359	Reconnaissance	EUL194		
39	1359	16/09/1359	Reconnaissance	EUL193		
41	1360	09/03/1360	Reconnaissance	EUL195		
43	1356	02/02/1356	Reconnaissance	EUL192		
47	1311	11/11/1311	Reconnaissance	EUL190		
49	1309		Vente d'alleu	EUL186		
49	1309		Vente d'alleu	EUL187		
49	1309		Vente d'alleu	EUL189		
51	1280	09/02/1280	Reconnaissance	EUL006		
51	1280	09/02/1280	Reconnaissance	EUL182		
54	1460		Reconnaissance	EUL018		
56	1488	04/08/1488	Reconnaissance	EUL961		
58	1387	28/11/1387	Reconnaissance	EUL961		
59	1446	15/02/1446	Reconnaissance	EUL162		
60	1387	18/04/1387	Reconnaissance	EUL010		
60	1387	18/04/1387	Reconnaissance	EUL024		
62	1380	12/12/1380	Reconnaissance	EUL019		
64	1380	12/12/1380	Reconnaissance	EUL020		
64	1380	12/12/1380	Reconnaissance	EUL021		
66	1380	12/12/1380	Reconnaissance	EUL022		
68	1380	12/12/1380	Reconnaissance	EUL023		
68	1380	12/12/1380	Reconnaissance	EUL200		
70	1381	11/03/1381	Reconnaissance	EUL017		
74	1370	19/03/1370	Reconnaissance	EUL019		
76	1366	25/11/1366	Reconnaissance	EUL011		
78	1367	13/01/1367	Reconnaissance	EUL019		
80	1364	05/07/1364	Reconnaissance	EUL018		
80	1415	14/05/1415	Reconnaissance	EUL018		
82	1363	08/11/1363	Reconnaissance	EUL017		
84	1355	10/05/1355	Reconnaissance	EUL015		
85	1356	15/02/1356	Reconnaissance	EUL016		
87	1357	22/04/1357	Reconnaissance	EUL013		
91	1354	01/03/1354	Reconnaissance	EUL014		
93	1352	05/11/1352	Reconnaissance	EUL011		
95	1310		Vente	EUL008		
95	1310		Vente	EUL010		
95	1310		Vente	EUL011		
95	1310		Vente	EUL012		
97	1310		Vente	EUL007		
97	1310		Vente	EUL009		
99	1403	02/06/1403	Reconnaissance	EUL444		
101	1463	04/04/1463	Reconnaissance	EUL475		

103	1381	20/11/1381	Reconnaissance	EUL443		
105	1381	07/01/1381	Reconnaissance	EUL441		
107	1378	24/02/1378	Reconnaissance	EUL442		
109	1376	17/06/1376	BNF	EUL441		
111	1373	28/02/1373	Reconnaissance	EUL440		
113	1373	27/02/1373	Reconnaissance	EUL425		
115	1371	16/04/1371	Reconnaissance	EUL439		
117	1369	20/04/1369	Reconnaissance	EUL438		
119	1367	12/08/1367	Reconnaissance	EUL422		
121	1366	24/11/1366	Reconnaissance	EUL437		
123	1366	23/11/1366	Reconnaissance	EUL434		
125	1367	19/01/1367	Reconnaissance	EUL438		
127	1365	08/09/1365	Reconnaissance	EUL436		
129	1359	11/04/1359	Reconnaissance	EUL434		
131	1358	22/07/1358	Reconnaissance	EUL431	Sous ascencement	1358
133	1355	18/07/1355	Reconnaissance	EUL430		
135	1355	06/04/1355	Reconnaissance	EUL429		
137	1353	22/07/1353	Reconnaissance	EUL425		
139	1354	03/03/1354	Reconnaissance	EUL428		
141	1354	22/02/1354	Reconnaissance	EUL422		
143	1354	21/02/1354	Reconnaissance	EUL427		
145	1354	07/01/1354	Reconnaissance	EUL426		
147	1352	15/10/1352	Reconnaissance	EUL424		
149	1313	05/10/1313	Reconnaissance	EUL422		
149	1313	05/10/1313	Reconnaissance	EUL423		
151	1311	11/02/1311	Reconnaissance	EUL421		
155	1298	12/11/1298	Reconnaissance	EUL420		
157	1292	08/08/1292	Reconnaissance	EUL419		
159	1469		Reconnaissance	EUL694		
161	1381	11/03/1381	Reconnaissance	EUL678		
165	1372	13/01/1372	Reconnaissance	EUL680		
167	1363	10/07/1363	Reconnaissance	EUL678		
175	1354	05/09/1354	Reconnaissance	EUL671		
189	1390	25/03/1390	Reconnaissance	EUL368		
191	1381	05/02/1381	Reconnaissance	EUL367		
193	1376	31/08/1376	Reconnaissance	EUL366		
195	1373	16/11/1373	Reconnaissance	EUL365		
197	1371	16/04/1371	Reconnaissance	EUL364		
199	1344	02/07/1344	Reconnaissance	EUL363		
201	1408	17/03/1408	Reconnaissance	EUL347		
203	1407	19/03/1407	Reconnaissance	EUL346		
205	1402	24/07/1402	Reconnaissance	EUL344		
207	1390	04/01/1390	Reconnaissance	EUL343		
211	1381	04/06/1381	Reconnaissance	EUL341		
211	1381	04/06/1382	Reconnaissance	EUL341		
211	1381	04/06/1381	Reconnaissance	EUL342		
215	1381	09/01/1381	Reconnaissance	EUL339		
215	1375	12/11/1375	Reconnaissance	EUL339		
219	1368	01/04/1368	Reconnaissance	EUL326		
221	1367	08/06/1367	Reconnaissance	EUL328		
223	1367	10/04/1367	Reconnaissance	EUL336		
225	1366	02/12/1366	Reconnaissance	EUL335		
226	1366	26/11/1366	Reconnaissance	EUL334		

227	1367	04/05/1367	Reconnaissance	EUL337
229	1363	06/12/1363	Reconnaissance	EUL331
231	1362	31/03/1362	Reconnaissance	EUL330
235	1358	26/10/1358	Reconnaissance	EUL329
236	1358	29/10/1358	Reconnaissance	EUL329
237	1355	02/04/1355	Reconnaissance	EUL327
239	1356	04/01/1356	Reconnaissance	EUL328
241	1345	19/02/1345	Reconnaissance	EUL326
243	1310	10/12/1310	Reconnaissance	EUL324
245	1309	04/02/1309	Reconnaissance	EUL323
261	1378	31/01/1378	Reconnaissance	EUL114
263	1371	09/02/1371	Reconnaissance	EUL128
265	1367	07/12/1367	Reconnaissance	EUL121
267	1368	09/02/1368	Reconnaissance	EUL114
269	1366	29/12/1366	Reconnaissance	EUL123
271	1360	02/06/1360	Reconnaissance	EUL121
273	1361	05/03/1361	Reconnaissance	EUL122
275	1357	14/01/1357	Reconnaissance	EUL120
277	1353	06/12/1353	Reconnaissance	EUL116
281	1352	18/08/1352	Reconnaissance	EUL115
283	1350	08/05/1350	Reconnaissance	EUL114
285	1341	09/02/1341	Reconnaissance	EUL111
287	1298	04/06/1298	Reconnaissance	EUL110
289	1458	10/07/1458	Reconnaissance	EUL172
289	1458	10/07/1458	Reconnaissance	EUL953
291	1421	08/01/1421	Reconnaissance	EUL947
293	1401	11/11/1401	Reconnaissance	EUL941
295	1374	22/06/1374	Reconnaissance	EUL934
299	1359	11/02/1359	Reconnaissance	EUL930
315	1427	08/01/1427	Reconnaissance	EUL833
319	1406	19/06/1406	Reconnaissance	EUL710
319	1406	19/06/1406	Reconnaissance	EUL813
319	1406	19/06/1406	Reconnaissance	EUL814
321	1393	13/06/1393	Reconnaissance	EUL812
323	1390	18/01/1390	Reconnaissance	EUL709
323	1360	18/01/1390	Reconnaissance	EUL801
325	1388	21/04/1388	Reconnaissance	EUL811
326	1388	21/04/1388	Reconnaissance	EUL701
329	1382	24/03/1382	Reconnaissance	EUL706
329	1382	24/03/1382	Reconnaissance	EUL707
329	1382	24/03/1382	Reconnaissance	EUL708
329	1382	24/03/1382	Reconnaissance	EUL806
329	1382	24/01/1382	Reconnaissance	EUL809
329	1382	24/03/1382	Reconnaissance	EUL810
331	1380	10/12/1380	Reconnaissance	EUL807
333	1382	11/03/1382	Reconnaissance	EUL808
335	1379	23/02/1379	Reconnaissance	EUL806
337	1378	01/03/1378	Reconnaissance	EUL805
339	1307	03/12/1307	Reconnaissance	EUL790
341	1370	07/11/1370	Reconnaissance	EUL804
342	1368	18/03/1368	Reconnaissance	EUL705
342	1368	18/03/1368	Reconnaissance	EUL802
343	1370	25/03/1370	Reconnaissance	EUL803

345	1366	09/11/1366	Reconnaissance	EUL799
347	1367	10/01/1367	Reconnaissance	EUL793
347	1367	16/01/1367	Reconnaissance	EUL795
349	1360	20/04/1360	Reconnaissance	EUL801
351	1358	07/11/1358	Reconnaissance	EUL796
353	1358	18/07/1358	Reconnaissance	EUL795
355	1359	18/03/1359	Reconnaissance	EUL797
355	1359	18/03/1359	Reconnaissance	EUL798
357	1354	19/04/1354	Reconnaissance	EUL701
357	1354	19/04/1354	Reconnaissance	EUL794
359	1359	14/09/1359	Reconnaissance	EUL800
361	1359	12/09/1359	Reconnaissance	EUL703
361	1359	12/09/1359	Reconnaissance	EUL799
363	1352	05/08/1352	Reconnaissance	EUL793
365	1315	16/06/1315	Reconnaissance	EUL718
367	1320	07/02/1320	Reconnaissance	EUL792
369	1310	10/07/1310	Reconnaissance	EUL700
369	1310	10/07/1310	Reconnaissance	EUL791
373	1429	18/09/1429	Reconnaissance	EUL753
377	1406	16/08/1406	Reconnaissance	EUL753
383	1402	24/11/1402	Reconnaissance	EUL751
385	1387	06/02/1387	Reconnaissance	EUL719
385	1387	06/02/1387	Reconnaissance	EUL720
385	1387	06/02/1387	Reconnaissance	EUL738
387	1380	12/12/1380	Reconnaissance	EUL746
389	1381	12/03/1381	Reconnaissance	EUL749
391	1381	27/02/1381	Reconnaissance	EUL742
394	1381	09/02/1381	Reconnaissance	EUL743
399	1378	28/02/1378	Reconnaissance	EUL747
401	1370	16/11/1370	Reconnaissance	EUL733
401	1370	16/11/1370	Reconnaissance	EUL738
401	1370	16/11/1370	Reconnaissance	EUL795
405	1371	24/03/1371	Reconnaissance	EUL746
408	1368	18/03/1368	Reconnaissance	EUL744
409	1367	16/01/1367	Reconnaissance	EUL738
411	1367	12/01/1367	Reconnaissance	EUL702
411	1367	12/02/1367	Reconnaissance	EUL704
411	1367	12/01/1367	Reconnaissance	EUL734
413	1367	09/01/1367	Reconnaissance	EUL743
415	1365	17/10/1365	Reconnaissance	EUL742
417	1365	08/10/1365	Reconnaissance	EUL741
421	1360	25/05/1360	Reconnaissance	EUL740
423	1360	09/04/1360	Reconnaissance	EUL739
426	1361	04/03/1361	Reconnaissance	EUL740
428	1360	08/03/1360	Reconnaissance	EUL738
430	1355	14/11/1355	Reconnaissance	EUL702
430	1355	14/11/1355	Reconnaissance	EUL734
432	1354	29/03/1354	Reconnaissance	EUL733
434	1359	16/12/1359	Reconnaissance	EUL737
436	1359	17/09/1359	Reconnaissance	EUL735
436	1359	17/09/1359	Reconnaissance	EUL736
440	1345	19/02/1345	Reconnaissance	EUL731
442	1342		Vente de tenure	EUL730

444	1335		Reconnaissance	EUL729
446	1333	19/03/1333	Reconnaissance	EUL728
448	1323	02/10/1323	Reconnaissance	EUL727
452	1318	10/11/1318	Reconnaissance	EUL726
454	1314	08/02/1314	Reconnaissance	EUL725
456	1313	09/01/1313	Reconnaissance	EUL723
458	1311	10/05/1311	Reconnaissance	EUL724
460	1309	11/07/1309	Reconnaissance	EUL723
467	1396	15/04/1396	Reconnaissance	EUL919
468	1369	10/01/1369	Reconnaissance	EUL918
470	1368	18/03/1368	Reconnaissance	EUL917
1393	1382	09/02/1382	Reconnaissance	EUL750
?	1374	17/01/1374	Reconnaissance	EUL223

G-115

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1422	04/02/1422	Reconnaissance	COL020		
1	1422	04/02/1422	Reconnaissance	COL020		
1	1370	31/01/1370	Reconnaissance	COL020		
26	1441	09/02/1441	Reconnaissance	COL111		
26	1425	16/04/1425	Reconnaissance	COL111		
26	1461	20/06/1420	Reconnaissance	COL111		
26	1451	26/04/1451	Reconnaissance	COL111		
179	1432		Reconnaissance	REM205		
10R°	1355	24/11/1355	Reconnaissance	SPI211		
10R°	1456	25/03/1456	Reconnaissance	SPI211		
11R°	1375	17/10/1375	Reconnaissance	SPI223		
11R°	1484	20/02/1484	Reconnaissance	SPI223		
12R°	1321	13/02/1321	Reconnaissance	SPI066		
12R°	1366	23/01/1366	Reconnaissance	SPI066		
12R°	1425	31/03/1425	Reconnaissance	SPI066		
12R°	1425	31/03/1425	Reconnaissance	SPI066		
12R°	1457		Reconnaissance	SPI066		
14R°	1353	31/08/1353	Reconnaissance	SPI210		
21 bis	1419	13/02/1419	Reconnaissance	MEX186		
2R°	1354	04/12/1354	Reconnaissance	SPI013		
2R°	1386	12/03/1386	Reconnaissance	SPI013		
2R°	1368	26/03/1368	Reconnaissance	SPI013		
3V°	1360	08/04/1360	Reconnaissance	SPI014		
3V°	1386	24/07/1386	Reconnaissance	SPI014		
6V°	1429	04/07/1429	Reconnaissance	SPI231		
6V°	1431	18/12/1431	Reconnaissance	SPI231		
6V°	1457	26/04/1457	Reconnaissance	SPI231		
?	1353	22/02/1353	Reconnaissance	CRY056		
?	1382	20/06/1382	Reconnaissance	CRY057		
?	1414	02/03/1414	BNF	CRY058		
?	1432	02/06/1432	Reconnaissance	CRY059		
?	1466	15/09/1466	Reconnaissance	CRY060		
?	1481	15/02/1481	Reconnaissance	CRY061		
?	1481	17/03/1481	Reconnaissance	CRY062		
?	1365	03/11/1365	Reconnaissance	CRY125		

?	1488	15/04/1488	Reconnaissance	CRY192
?	1466	06/09/1466	Reconnaissance	CRY199

G-116

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1457	13/03/1457	Reconnaissance	EUL006		
1	1423	24/02/1423	Reconnaissance	EUL006		
1	1457	02/06/1457	Reconnaissance	EUL033		
1	1413	21/12/1413	Reconnaissance	EUL250		
1	1415	26/03/1415	Reconnaissance	EUL252		
1	1415	26/03/1415	Reconnaissance	EUL253		
2	1424	13/05/1424	Reconnaissance	EUL025		
2	1436	20/03/1436	Reconnaissance	EUL272		
3	1419	18/01/1419	Reconnaissance	EUL254		
3	1488	18/04/1488	Reconnaissance	EUL282		
5	1458	08/03/1458	Reconnaissance	EUL254		
5	1488	13/02/1488	Reconnaissance	EUL254		
5	1421	29/11/1421	Reconnaissance	EUL255		
5	1422	01/05/1422	Reconnaissance	EUL256		
5	1431	27/11/1431	Reconnaissance	EUL256		
5	1422	13/07/1422	Reconnaissance	EUL257		
5	1436	20/03/1436	Reconnaissance	EUL271		
5	1457	19/07/1457	Reconnaissance	EUL272		
5	1414	15/04/1414	Reconnaissance	EUL579		
6	1423	05/02/1423	Reconnaissance	EUL258		
6	1431	23/11/1431	Reconnaissance	EUL259		
6	1423	24/02/1423	Reconnaissance	EUL259		
6	1423	28/04/1423	Reconnaissance	EUL262		
7	1423	28/04/1423	Reconnaissance	EUL260		
7	1423	20/11/1423	Reconnaissance	EUL263		
7	1460	21/10/1460	Reconnaissance	EUL283		
7	1461	22/07/1461	Reconnaissance	EUL284		
8	1440	24/11/1440	Reconnaissance	EUL031		
8	1424	25/03/1424	Reconnaissance	EUL258		
8	1431	29/12/1431	Reconnaissance	EUL258		
8	1458	19/03/1458	Reconnaissance	EUL266		
8	1458	19/03/1458	Reconnaissance	EUL282		
9	1424	03/04/1424	Reconnaissance	EUL201		
9	1424	04/12/1424	Reconnaissance	EUL265		
9	1457	13/03/1457	Reconnaissance	EUL265		
9	1457	23/03/1457	Reconnaissance	EUL280		
9	1457	02/06/1457	Reconnaissance	EUL281		
13	1457	17/03/1457	Reconnaissance	EUL359		
13	1458	19/03/1458	Reconnaissance	EUL360		
13	1459	19/03/1459	Reconnaissance	EUL361		
13	1415	14/05/1415	Reconnaissance	EUL671		
13	1416		Vente de tenure	EUL671		
13	1421	09/03/1421	Reconnaissance	EUL690		
14	1458	19/03/1458	Reconnaissance	EUL346		
14	1458	19/03/1458	Reconnaissance	EUL348		
14	1458	19/03/1458	Reconnaissance	EUL387		

15	1458	19/03/1458	Reconnaissance	EUL317
15	1431	25/06/1431	Reconnaissance	EUL317
15	1458	19/03/1458	Reconnaissance	EUL320
16	1458	19/03/1458	Reconnaissance	EUL352
16	1457	21/03/1457	Reconnaissance	EUL388
17	1466	15/07/1466	Reconnaissance	EUL369
17	1466	03/09/1466	Reconnaissance	EUL370
18	1466	03/09/1466	Reconnaissance	EUL371
19	1423	21/10/1423	Reconnaissance	EUL583
21	1488	05/01/1488	Reconnaissance	EUL376
21	1416	15/03/1426	Reconnaissance	EUL381
21	1421	15/05/1421	Reconnaissance	EUL382
21	1458	19/03/1458	Reconnaissance	EUL545
21	1431	01/12/1431	Reconnaissance	EUL691
22	1488	02/01/1488	Reconnaissance	EUL372
23	1488	04/01/1488	Reconnaissance	EUL375
23	1488	08/01/1488	Reconnaissance	EUL377
23	1421	18/10/1421	Reconnaissance	EUL445
25	1488	18/04/1488	Reconnaissance	EUL369
25	1488	08/04/1488	Reconnaissance	EUL371
25	1422	01/01/1422	Reconnaissance	EUL446
25	1457	19/07/1457	Reconnaissance	EUL446
25	1422	28/02/1422	Reconnaissance	EUL447
25	1458	30/03/1458	Reconnaissance	EUL463
25	1457	19/07/1457	Reconnaissance	EUL471
26	1489	27/01/1489	Reconnaissance	EUL379
26	1490	07/04/1490	Reconnaissance	EUL380
26	1422	28/02/1422	Reconnaissance	EUL448
26	1423	27/09/1423	Reconnaissance	EUL449
26	1425	26/03/1425	Reconnaissance	EUL450
26	1426	19/08/1426	Reconnaissance	EUL451
26	1458	03/03/1458	Reconnaissance	EUL454
26	1458	03/03/1458	Reconnaissance	EUL472
27	1423	20/11/1423	Reconnaissance	EUL313
27	1489	07/04/1489	Reconnaissance	EUL374
27	1489	07/04/1489	Reconnaissance	EUL380
27	1427	15/07/1427	Reconnaissance	EUL452
27	1427	15/07/1427	Reconnaissance	EUL453
27	1427	30/07/1427	Reconnaissance	EUL454
27	1460		Reconnaissance	EUL474
28	1431	01/12/1431	Reconnaissance	EUL018
28	1427	27/09/1427	Reconnaissance	EUL430
28	1427	30/07/1427	Reconnaissance	EUL448
28	1427	30/07/1427	Reconnaissance	EUL455
28	1428	22/12/1428	Reconnaissance	EUL456
28	1458	08/03/1458	Reconnaissance	EUL460
28	1457	15/03/1457	Reconnaissance	EUL468
28	1457	15/03/1457	Reconnaissance	EUL469
29	1458	19/03/1458	Reconnaissance	EUL465
29	1457	21/03/1457	Reconnaissance	EUL467
29	1457	21/03/1457	Reconnaissance	EUL470
29	1458	19/03/1458	Reconnaissance	EUL473
32	1432	03/05/1432	Reconnaissance	EUL445

33	1458	03/06/1458	Reconnaissance	EUL962
33	1422	23/11/1422	Reconnaissance	EUL962
37	1422	03/02/1422	Reconnaissance	EUL310
37	1422	03/02/1422	Reconnaissance	EUL383
37	1437	19/11/1437	Reconnaissance	EUL384
37	1470	01/08/1470	Reconnaissance	EUL694
37	1418	01/03/1418	Reconnaissance	EUL699
37	1466	27/01/1466	Reconnaissance	EUL867
38	1425	27/03/1425	Reconnaissance	EUL341
38	1381		Reconnaissance	EUL342
38	1422	04/02/1422	Reconnaissance	EUL348
38	1466	18/03/1466	Reconnaissance	EUL854
39	1423	10/09/1423	Reconnaissance	EUL314
39	1427	22/12/1427	Reconnaissance	EUL316
39	1428	12/03/1428	Reconnaissance	EUL350
39	1415	17/05/1415	Reconnaissance	EUL815
39	1466	18/03/1466	Reconnaissance	EUL847
40	1422	03/02/1422	Reconnaissance	EUL311
40	1422	04/02/1422	Reconnaissance	EUL312
40	1429	12/03/1429	Reconnaissance	EUL350
40	1418	01/03/1418	Reconnaissance	EUL817
40	1421	09/03/1421	Reconnaissance	EUL819
40	1466	25/04/1466	Reconnaissance	EUL851
40	1460	12/05/1460	Reconnaissance	EUL855
41	1423	04/02/1423	Reconnaissance	EUL315
41	1421	14/05/1421	Reconnaissance	EUL820
41	1466	04/07/1466	Reconnaissance	EUL853
42	1466	11/07/1466	Reconnaissance	EUL868
42	1460	10/04/1460	Reconnaissance	EUL956
43	1431	28/06/1431	Reconnaissance	EUL351
43	1441	05/02/1441	Reconnaissance	EUL352
43	1431	28/06/1431	Reconnaissance	EUL353
43	1466	26/11/1466	Reconnaissance	EUL870
43	1457	21/03/1457	Reconnaissance	EUL956
44	1431	02/08/1431	Reconnaissance	EUL318
44	1432	24/03/1432	Reconnaissance	EUL341
44	1432	24/03/1432	Reconnaissance	EUL342
44	1431	29/06/1431	Reconnaissance	EUL352
45	1457	09/06/1457	Reconnaissance	EUL168
45	1457	10/12/1457	Reconnaissance	EUL169
45	1424	11/06/1424	Reconnaissance	EUL692
45	1424	11/06/1424	Reconnaissance	EUL692
45	1466	25/01/1466	Reconnaissance	EUL776
45	1458	27/03/1458	Reconnaissance	EUL778
46	1458	09/06/1458	Reconnaissance	EUL151
46	1451	15/03/1451	Reconnaissance	EUL164
46	1458	13/03/1458	Reconnaissance	EUL171
46	1423	24/02/1423	Reconnaissance	EUL691
46	1466	10/03/1466	Reconnaissance	EUL773
46	1466	18/03/1466	Reconnaissance	EUL777
47	1457	13/03/1457	Reconnaissance	EUL166
47	1457	19/03/1457	Reconnaissance	EUL167
47	1458	19/03/1458	Reconnaissance	EUL170

47	1466	05/09/1466	Reconnaissance	EUL779
47	1466	05/09/1466	Reconnaissance	EUL780
48	1456	25/03/1456	Reconnaissance	EUL165
49	1488	08/02/1488	Reconnaissance	EUL870
49	1434	21/12/1434	Reconnaissance	EUL951
49	1424	23/03/1424	Reconnaissance	EUL951
49	1458	18/07/1458	Reconnaissance	EUL952
49	1434	21/12/1434	Reconnaissance	EUL952
49	1424	23/03/1424	Reconnaissance	EUL952
49	1434	21/12/1434	Reconnaissance	EUL953
50	1435	28/05/1435	Reconnaissance	EUL954
51	1459	12/01/1459	Reconnaissance	EUL698
53	1428	29/03/1428	Reconnaissance	EUL544
56	1497	16/03/1497	Reconnaissance	EUL882
57	1435	17/06/1435	Reconnaissance	EUL120
57	1422	19/09/1422	Reconnaissance	EUL150
57	1422	23/11/1422	Reconnaissance	EUL151
57	1423	28/04/1423	Reconnaissance	EUL152
57	1438	02/12/1438	Reconnaissance	EUL159
57	1438	02/12/1438	Reconnaissance	EUL160
57	1438	10/12/1438	Reconnaissance	EUL161
57	1488	24/02/1488	Reconnaissance	EUL769
57	1489	29/10/1489	Reconnaissance	EUL769
58	1425	23/03/1425	Reconnaissance	EUL026
58	1425	17/03/1425	Reconnaissance	EUL120
58	1423	12/09/1423	Reconnaissance	EUL153
58	1423	26/11/1423	Reconnaissance	EUL153
58	1439	28/08/1439	Reconnaissance	EUL162
59	1431	21/11/1431	Reconnaissance	EUL006
59	1436	07/12/1436	Reconnaissance	EUL152
59	1442	26/05/1442	Reconnaissance	EUL162
60	1431	29/11/1431	Reconnaissance	EUL154
60	1431	11/12/1431	Reconnaissance	EUL155
60	1431	11/12/1431	Reconnaissance	EUL156
60	1431	11/12/1431	Reconnaissance	EUL157
61	1431	07/12/1431	Reconnaissance	EUL150
61	1431	01/12/1431	Reconnaissance	EUL151
61	1422	15/07/1422	Reconnaissance	EUL920
61	1423	13/03/1423	Reconnaissance	EUL921
62	1433	19/02/1433	Reconnaissance	EUL153
65	1423	09/02/1423	Reconnaissance	EUL821
65	1423	02/09/1423	Reconnaissance	EUL822
65	1423	09/01/1423	Reconnaissance	EUL822
65	1423	08/06/1423	Reconnaissance	EUL823
65	1436	04/05/1436	Reconnaissance	EUL922
65	1441	02/05/1441	Reconnaissance	EUL923
66	1424	25/03/1424	Reconnaissance	EUL824
66	1424	27/03/1424	Reconnaissance	EUL825
66	1424	27/03/1424	Reconnaissance	EUL826
67	1425	31/07/1425	Reconnaissance	EUL830
68	1425	06/03/1425	Reconnaissance	EUL827
68	1425	06/03/1425	Reconnaissance	EUL828
68	1425	06/03/1425	Reconnaissance	EUL829

68	1427	22/12/1427	Reconnaissance	EUL834
69	1435	06/03/1435	Reconnaissance	EUL721
73	1436	25/02/1436	Reconnaissance	EUL758
73	1438	20/05/1438	Reconnaissance	EUL765
73	1438	20/05/1438	Reconnaissance	EUL766
74	1438	10/11/1438	Reconnaissance	EUL767
74	1440	18/02/1440	Reconnaissance	EUL768
75	1441	09/06/1441	Reconnaissance	EUL759
75	1440	04/05/1440	Reconnaissance	EUL767
76	1431	11/08/1431	Reconnaissance	EUL761
76	1431	11/08/1431	Reconnaissance	EUL762
77	1432	01/05/1432	Reconnaissance	EUL763
77	1435	01/02/1435	Reconnaissance	EUL764
81	1492	24/05/1492	Reconnaissance	EUL959
85	1434	14/07/1434	Reconnaissance	EUL838
85	1435	13/12/1435	Reconnaissance	EUL840
85	1435	13/12/1435	Reconnaissance	EUL841
86	1435	07/12/1435	Reconnaissance	EUL711
86	1436	20/12/1436	Reconnaissance	EUL844
86	1436	23/12/1436	Reconnaissance	EUL845
87	1438	09/07/1438	Reconnaissance	EUL843
87	1436	26/01/1436	Reconnaissance	EUL843
87	1438	24/05/1438	Reconnaissance	EUL846
88	1439	28/08/1439	Reconnaissance	EUL163
88	1439	21/11/1439	Reconnaissance	EUL847
88	1439	21/11/1439	Reconnaissance	EUL848
88	1439	21/11/1439	Reconnaissance	EUL849
89	1440	04/05/1440	Reconnaissance	EUL830
89	1440	04/04/1440	Reconnaissance	EUL850
89	1445	14/12/1445	Reconnaissance	EUL852
90	1432	04/02/1432	Reconnaissance	EUL835
90	1432	03/02/1432	Reconnaissance	EUL836
91	1434	14/07/1434	Reconnaissance	EUL839
91	1436	18/01/1436	Reconnaissance	EUL842
116	1457	17/03/1457	Reconnaissance	ELY025
116	1425	27/03/1425	Reconnaissance	EUL349
205	1428	29/09/1428	Reconnaissance	EUL027
88/89	1441	03/08/1441	Reconnaissance	EUL851
?	1447	29/12/1447	Reconnaissance	EUL006
?	1431	10/12/1431	Reconnaissance	EUL008
?	1431	10/12/1431	Reconnaissance	EUL010
?	1448	08/03/1448	Reconnaissance	EUL013
?	1432	12/02/1432	Reconnaissance	EUL013
?	1437	16/04/1437	Reconnaissance	EUL024
?	1442	02/03/1442	Reconnaissance	EUL028
?	1437	14/01/1437	Reconnaissance	EUL028
?	1438	25/10/1438	Reconnaissance	EUL029
?	1439	07/01/1439	Reconnaissance	EUL030
?	1448	15/01/1448	Reconnaissance	EUL032
?	1457	13/03/1457	Reconnaissance	EUL159
?	1432	30/05/1432	Reconnaissance	EUL188
?	1347		Reconnaissance	EUL191
?	1432	09/04/1432	Reconnaissance	EUL254

?	1431	20/06/1431	Reconnaissance	EUL255		
?	1443	27/04/1443	Reconnaissance	EUL255		
?	1443	09/03/1443	Reconnaissance	EUL265		
?	1431	21/06/1431	Reconnaissance	EUL266		
?	1433	30/01/1433	Reconnaissance	EUL267		
?	1433	30/01/1433	Reconnaissance	EUL268		
?	1435	07/12/1435	Reconnaissance	EUL270		
?	1436	20/03/1436	Reconnaissance	EUL271		
?	1437	24/01/1437	Reconnaissance	EUL273		
?	1441	06/02/1441	Reconnaissance	EUL276		
?	1457	13/08/1457	Reconnaissance	EUL277		
?	1444	22/06/1444	Reconnaissance	EUL277		
?	1447	29/12/1447	Reconnaissance	EUL278		
?	1448	17/01/1448	Reconnaissance	EUL279		
?	1431	28/08/1431	Reconnaissance	EUL319		
?	1431	25/12/1431	Reconnaissance	EUL320		
?	1431	26/06/1431	Reconnaissance	EUL346		
?	1444	25/04/1444	Reconnaissance	EUL353		
?	1436	22/10/1436	Reconnaissance	EUL354		
?	1441	02/05/1441	Reconnaissance	EUL355		
?	1440	26/11/1440	Reconnaissance	EUL357		
?	1445	08/12/1445	Reconnaissance	EUL358		
?	1439	12/03/1439	Reconnaissance	EUL385		
?	1439	20/05/1439	Reconnaissance	EUL386		
?	1443	26/01/1443	Reconnaissance	EUL387		
?	1452	17/01/1452	Reconnaissance	EUL388		
?	1431	29/11/1431	Reconnaissance	EUL447		
?	1438	01/02/1438	Reconnaissance	EUL452		
?	1460	18/11/1460	BF	EUL452	Déguerpissement	1460
?	1451	06/12/1451	Reconnaissance	EUL454		
?	1451	06/12/1451	Reconnaissance	EUL455		
?	1432	07/05/1432	Reconnaissance	EUL456		
?	1437	13/02/1437	Reconnaissance	EUL456		
?	1434	07/12/1434	Reconnaissance	EUL457		
?	1440	17/12/1440	Reconnaissance	EUL457		
?	1431	24/06/1431	Reconnaissance	EUL457		
?	1431	25/06/1431	Reconnaissance	EUL458		
?	1444	25/04/1444	Reconnaissance	EUL459		
?	1431	28/06/1431	Reconnaissance	EUL459		
?	1432	09/04/1432	Reconnaissance	EUL460		
?	1434	28/05/1434	Reconnaissance	EUL461		
?	1435	14/02/1435	Reconnaissance	EUL462		
?	1436	14/06/1436	Reconnaissance	EUL463		
?	1437	06/04/1437	Reconnaissance	EUL464		
?	1445	19/03/1445	Reconnaissance	EUL465		
?	1448	10/02/1448	Reconnaissance	EUL466		
?	1448	09/05/1448	Reconnaissance	EUL467		
?	1423	17/03/1423	Reconnaissance	EUL752		
?	1428	19/03/1428	Reconnaissance	EUL752		
?	1423	17/09/1423	Reconnaissance	EUL753		
?	1458	19/03/1458	Reconnaissance	EUL754		
?	1422	10/06/1422	Reconnaissance	EUL755		
?	1423	06/03/1423	Reconnaissance	EUL757		

?	1425	22/05/1425	Reconnaissance	EUL758
?	1457	09/08/1457	Reconnaissance	EUL759
?	1451	02/08/1451	Reconnaissance	EUL770
?	1456	06/04/1456	Reconnaissance	EUL771
?	1457	10/03/1457	Reconnaissance	EUL772
?	1457	13/03/1457	Reconnaissance	EUL773
?	1457	06/04/1457	Reconnaissance	EUL774
?	1458	16/03/1458	Reconnaissance	EUL775
?	1459	29/06/1459	Reconnaissance	EUL775
?	1458	21/03/1458	Reconnaissance	EUL776
?	1458	27/03/1458	Reconnaissance	EUL777
?	1458	27/03/1458	Reconnaissance	EUL778
?	1458	20/08/1458	Reconnaissance	EUL779
?	1458	20/08/1458	Reconnaissance	EUL780
?	1458	24/08/1458	Reconnaissance	EUL781
?	1459	28/06/1459	Reconnaissance	EUL782
?	1460	31/03/1460	Reconnaissance	EUL783
?	1425	19/11/1425	Reconnaissance	EUL832
?	1457	07/03/1457	Reconnaissance	EUL835
?	1457	07/03/1457	Reconnaissance	EUL837
?	1457	18/03/1457	Reconnaissance	EUL841
?	1457	19/03/1457	Reconnaissance	EUL842
?	1457	22/07/1457	Reconnaissance	EUL846
?	1457	09/03/1457	Reconnaissance	EUL850
?	1458	20/05/1458	Reconnaissance	EUL852
?	1456	13/03/1456	Reconnaissance	EUL853
?	1457	19/03/1457	Reconnaissance	EUL854
?	1457	18/03/1457	Reconnaissance	EUL855
?	1457	18/03/1457	Reconnaissance	EUL856
?	1457	18/03/1457	Reconnaissance	EUL857
?	1457	19/03/1457	Reconnaissance	EUL858
?	1457	19/03/1457	Reconnaissance	EUL859
?	1466		Reconnaissance	EUL859
?	1457	23/03/1457	Reconnaissance	EUL860
?	1458	31/01/1458	Reconnaissance	EUL861
?	1466	04/07/1466	Reconnaissance	EUL862
?	1460	05/04/1460	Reconnaissance	EUL862
?	1458	23/03/1458	Reconnaissance	EUL862
?	1458	02/05/1458	Reconnaissance	EUL863
?	1458	07/10/1458	Reconnaissance	EUL864
?	1460	05/04/1460	Reconnaissance	EUL865
?	1460	20/12/1460	Reconnaissance	EUL866
?	1466	25/01/1466	Reconnaissance	EUL866
?	1431	01/12/1431	Reconnaissance	EUL962

G-117

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
11	1435	11/06/1435	Reconnaissance	PSP053		
35	1457	18/03/1457	Reconnaissance	PSP018		
63	1414	02/07/1414	Reconnaissance	PSP038		
63	1423	23/02/1423	Reconnaissance	PSP076		

67	1414	18/07/1414	Reconnaissance	PSP073
72	1414	21/07/1414	Reconnaissance	PSP074
74	1437	21/06/1437	Reconnaissance	PSP103
75	1415	15/03/1415	Reconnaissance	PSP024
83	1415	27/05/1415	Reconnaissance	PSP079
84	1415	07/06/1415	Reconnaissance	PSP080
90	1418	03/05/1418	Reconnaissance	PSP048
103	1458	25/12/1458	Reconnaissance	PSP081
103	1419	05/01/1419	BNF	PSP082
103	1419	05/01/1419	BNF	PSP083
109	1421	05/03/1421	Reconnaissance	PSP049
110	1421	08/03/1421	Reconnaissance	PSP050
114	1420	23/03/1420	Reconnaissance	PSP085
115	1421	01/04/1421	Reconnaissance	PSP010
125V°	1445	01/05/1445	Reconnaissance	PSP110
138V°	1457	03/08/1457	Reconnaissance	PSP055
62V°	1414	02/07/1414	Reconnaissance	PSP037
66V°	1414	10/07/1414	Reconnaissance	PSP040
69V°	1414	20/07/1414	Reconnaissance	PSP043
69V°	1414	20/07/1414	Reconnaissance	PSP044
70V°	1414	21/07/1414	Reconnaissance	PSP075
70V°	1414	21/07/1414	Reconnaissance	PSP076
70V°	1414	21/07/1414	Reconnaissance	PSP077
90V°	1432	04/09/1432	Reconnaissance	PSP056
?	1434	05/05/1434	Reconnaissance	CRY004
?	1421	16/05/1421	Reconnaissance	CRY004
?	1434	05/05/1434	Reconnaissance	CRY005
?	1421	16/05/1421	Reconnaissance	CRY005
?	1422	23/11/1422	Reconnaissance	CRY006
?	1419	26/07/1419	Reconnaissance	CRY126
?	1419	26/07/1419	Reconnaissance	CRY127
?	1436	03/08/1436	Reconnaissance	CRY132
?	1438	13/01/1438	Reconnaissance	CRY134
?	1456	25/03/1456	Reconnaissance	CRY134
?	1460	09/05/1460	Reconnaissance	CRY135
?	1488	15/04/1488	Reconnaissance	CRY135
?	1466	22/10/1466	Reconnaissance	CRY135
?	1459	04/04/1459	Reconnaissance	CRY136
?	1466	04/07/1466	Reconnaissance	CRY136
?	1456	09/03/1456	Reconnaissance	CRY136
?	1440	15/05/1440	Reconnaissance	CRY136
?	1444	20/05/1444	Reconnaissance	CRY136
?	1458	29/05/1458	Reconnaissance	CRY137
?	1458	24/03/1458	Reconnaissance	CRY138
?	1460	09/05/1460	Reconnaissance	CRY139
?	1429	16/07/1429	Reconnaissance	CRY157
?	1432	29/01/1432	Reconnaissance	CRY157
?	1449		Reconnaissance	CRY157
?	1458		Reconnaissance	CRY158
?	1415	20/04/1415	Reconnaissance	CRY186
?	1415	20/04/1415	Reconnaissance	CRY187
?	1458	19/02/1458	Reconnaissance	CRY188
?	1417	04/12/1417	Reconnaissance	CRY189

?	1421	21/02/1421	Reconnaissance	CRY190		
?	1431	14/07/1431	Reconnaissance	CRY191		
?	1422	23/02/1422	Reconnaissance	CRY191		
?	1451	26/03/1451	Reconnaissance	CRY195		
?	1460	06/09/1460	Reconnaissance	CRY199		
?	1499	22/02/1499	Reconnaissance	CRY200		

G-118

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
105R°	1419	26/04/1419	Reconnaissance	MIC642		
112R°	1418	14/10/1418	Reconnaissance	SPI211		
11R°	1414	08/06/1414	Reconnaissance	SPI230		
11R°	1415	15/04/1415	Reconnaissance	SPI231		
129R°	1442	15/03/1442	Reconnaissance	MIC486		
12V°	1431	30/06/1431	Reconnaissance	MIC401		
12V°	1431	30/06/1431	Reconnaissance	MIC402		
138R°	1425	28/10/1425	BNF	MIC485		
14R°	1435	29/11/1435	Reconnaissance	MIC306		
160R°	1440	19/02/1440	Reconnaissance	MIC548		
165V°	1446	02/03/1446	Reconnaissance	MIC550		
1R°	1424	30/05/1424	Reconnaissance	SPI013		
1R°	1456	25/03/1456	Reconnaissance	SPI223		
1R°	1433	22/01/1433	Reconnaissance	SPI233		
1R°	1457	30/03/1457	Reconnaissance	SPI234		
1R°	1456	25/03/1456	Reconnaissance	SPI240		
1V°	1457	02/04/1457	Reconnaissance	SPI235		
1V°	1457	26/04/1457	Reconnaissance	SPI237		
24R°	1400	10/08/1400	Reconnaissance	MIC485		
26R°	1422	18/04/1422	Reconnaissance	MIC643		
2R°	1457	14/12/1457	Reconnaissance	SPI209		
2R°	1457	14/12/1457	Reconnaissance	SPI209		
2R°	1457	17/10/1457	Reconnaissance	SPI230		
30R°	1436	17/06/1436	Reconnaissance	MIC306		
3R°	1459	16/03/1459	Reconnaissance	SPI013		
3R°	1457	14/12/1457	Reconnaissance	SPI033		
3R°	1424	31/03/1424	Reconnaissance	SPI066		
3R°	1424	31/03/1424	Reconnaissance	SPI066		
3R°	1441	01/05/1441	Reconnaissance	SPI209		
3R°	1441	01/05/1441	Reconnaissance	SPI209		
3R°	1488	20/02/1488	Reconnaissance	SPI223		
3R°	1441	27/04/1441	Reconnaissance	SPI223		
3R°	1438	20/10/1438	Reconnaissance	SPI234		
3V°	1433	27/01/1433	Reconnaissance	SPI223		
3V°	1444	26/03/1444	Reconnaissance	SPI230		
44R°	1432	16/04/1432	Reconnaissance	MIC645		
4R°	1433	27/01/1433	Reconnaissance	SPI234		
4R°	1435	29/04/1435	Reconnaissance	SPI235	Acquisition de tenure	1434
5R°	1432	29/01/1432	Reconnaissance	SPI211		
5R°	1423	05/02/1423	Reconnaissance	SPI223		
5R°	1457	09/05/1457	Reconnaissance	SPI233		
5R°	1424	08/05/1424	BNF	SPI234		

5R°	1431	01/12/1431	Reconnaissance	SPI237
5R°	1429	04/07/1429	Reconnaissance	SPI237
5V°	1431	18/12/1431	Reconnaissance	SPI026
5V°	1425	20/03/1425	Reconnaissance	SPI230
5V°	1424	03/01/1424	Reconnaissance	SPI235
63V°	1414	10/07/1414	Reconnaissance	MIC302
74V°	1439	03/01/1439	Reconnaissance	MIC307
76R°	1423	24/01/1423	Reconnaissance	MIC644
7R°	1431	18/12/1431	Reconnaissance	SPI014
7R°	1441	01/05/1441	Reconnaissance	SPI022
7R°	1421	24/02/1421	Reconnaissance	SPI233
85V°	1415	17/06/1415	Reconnaissance	MIC641
92R°	1446	28/03/1446	Reconnaissance	MIC401
92R°	1446	28/03/1446	Reconnaissance	MIC402
98R°	1424	03/04/1424	Reconnaissance	MIC484
9R°	1415	04/05/1415	Reconnaissance	SPI014
9R°	1415	15/05/1415	Reconnaissance	SPI021
9R°	1415	15/05/1415	Reconnaissance	SPI022
9R°	1421	28/03/1421	Reconnaissance	SPI024
9R°	1438	04/01/1438	Reconnaissance	SPI066
9R°	1438	04/01/1438	Reconnaissance	SPI066
?	1457	16/03/1457	Reconnaissance	COL020
?	1432	09/04/1432	Reconnaissance	COL029
?	1432	09/04/1432	Reconnaissance	COL029
?	1516	28/06/1516	Reconnaissance	COL096
?	1516	28/06/1516	BF	COL097
?	1390	04/06/1390	BF	COL106
?	1415	16/04/1415	Reconnaissance	COL108
?	1415	15/05/1415	Reconnaissance	COL109
?	1415	15/05/1415	Reconnaissance	COL110
?	1448	02/02/1448	Reconnaissance	COL117
?	1466	10/05/1466	Reconnaissance	COL118
?	1462	22/02/1462	Reconnaissance	COL118
?	1457	26/04/1457	Reconnaissance	COL118

G-119

FOLIO	*ANNEE*	*DATE*	*TYPE ACTE*	*N° TENURE*	*EXPOSE DATE*	*ANNEE*
1	1439	06/05/1439	Reconnaissance	SIM017		
2	1436	01/04/1436	Reconnaissance	SIM095		
3	1432	30/04/1432	Reconnaissance	REM203		
3	1439	06/05/1439	Reconnaissance	SIM021		
4	1423	22/02/1423	Reconnaissance	REM203		
4	1439	06/05/1439	Reconnaissance	SIM022		
5	1423	22/02/1423	Reconnaissance	REM202		
6	1530	07/07/1530	Reconnaissance	MEX051		
6	1447	03/12/1447	Reconnaissance	SIM110		
7	1431	12/02/1431	Reconnaissance	SIM116		
8	1427	12/10/1427	Reconnaissance	SIM096		
9	1439	06/05/1439	Reconnaissance	SIM019		
9	1418	28/01/1418	Reconnaissance	SIM019		
11	1421	29/12/1421	Reconnaissance	MEX110		

11	1421	29/12/1421	Reconnaissance	MEX111
42	1545	13/07/1545	Reconnaissance	MEX052
58	1488	01/05/1488	Reconnaissance	MEX110
80	1489	02/03/1489	Reconnaissance	MEX046
105	1424	14/06/1424	Reconnaissance	MEX110
114	1512	21/03/1512	Reconnaissance	MEX005
157	1549	29/03/1549	Reconnaissance	MEX050
171	1549	10/04/1549	Reconnaissance	MEX053
204	1517	02/05/1517	Reconnaissance	MEX049
237	1506	26/03/1506	Reconnaissance	MEX181
?	1427	06/08/1427	Reconnaissance	NPP069
?	1415	11/03/1415	Reconnaissance	NPP069
?	1423	17/05/1423	Reconnaissance	NPP069
?	1456	25/03/1456	Reconnaissance	NPP069
?	1415	15/04/1415	Reconnaissance	NPP070
?	1500	26/01/1500	Reconnaissance	NPP070
?	1425	28/07/1425	Reconnaissance	NPP070
?	1458	31/05/1458	Reconnaissance	NPP070
?	1492	15/05/1492	Reconnaissance	NPP071
?	1415	16/04/1415	Reconnaissance	NPP071
?	1448	22/02/1448	Reconnaissance	NPP071
?	1429	28/06/1429	Reconnaissance	NPP071
?	1492	03/10/1491	Reconnaissance	NPP072
?	1425	06/02/1425	Reconnaissance	NPP072
?	1420	07/02/1420	Reconnaissance	NPP072
?	1498	28/10/1498	Reconnaissance	NPP072
?	1431	07/06/1431	Reconnaissance	NPP075
?	1440	17/04/1440	Reconnaissance	NPP079
?	1447	28/10/1447	Reconnaissance	NPP079
?	1441	29/03/1441	Reconnaissance	NPP079
?	1442	09/01/1442	Reconnaissance	NPP080
?	1456	25/03/1456	Reconnaissance	NPP084
?	1461	07/05/1461	Reconnaissance	NPP086
?	1458	10/06/1458	Reconnaissance	NPP086
?	1498	18/04/1498	Reconnaissance	NPP102
?	1500	25/02/1500	Reconnaissance	NPP102
?	1494	28/06/1494	Reconnaissance	NPP102
?	1498	22/04/1498	Reconnaissance	NPP105
?	1437	27/09/1437	Reconnaissance	NPP128
?	1450	03/01/1450	Reconnaissance	NPP129
?	1467	12/03/1467	Reconnaissance	NPP130

G-120

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
3	1421	28/11/1421	Reconnaissance	PSP001		
22	1457	17/03/1457	Reconnaissance	PSP112		
26	1436	05/11/1436	Reconnaissance	PSP102		
31			Reconnaissance	SIM020		
33	1436	28/12/1436	Reconnaissance	PSP054		
41	1422	22/10/1422	Reconnaissance	PSP088		
41	1422	22/10/1422	Reconnaissance	PSP089		

49	1432	07/04/1432	Reconnaissance	PSP082
50	1432	07/04/1432	Reconnaissance	PSP084
55	1434	08/01/1434	Reconnaissance	PSP043
55	1434	08/01/1434	Reconnaissance	PSP044
56	1434	08/01/1434	Reconnaissance	PSP076
60	1456	25/03/1456	Reconnaissance	PSP015
60	1456	25/03/1456	Reconnaissance	PSP061
60	1456	25/03/1456	Reconnaissance	PSP062
60	1432	30/04/1432	Reconnaissance	REM203
62	1423	23/02/1423	Reconnaissance	PSP075
62	1438	07/07/1438	Reconnaissance	PSP093
63	1427	05/06/1427	Reconnaissance	PSP030
63	1423	23/02/1423	Reconnaissance	PSP077
64	1438	01/05/1438	Reconnaissance	PSP082
65	1438	01/05/1438	Reconnaissance	PSP084
66	1437	27/06/1437	Reconnaissance	PSP104
66	1457	26/03/1457	Reconnaissance	REM205
67	1423	27/02/1423	Reconnaissance	PSP052
68	1458	29/03/1458	Reconnaissance	PSP065
71	1423	23/03/1423	Reconnaissance	PSP003
71	1432	22/05/1432	Reconnaissance	PSP004
72	1423	24/03/1423	Reconnaissance	PSP053
73	1439	13/01/1439	Reconnaissance	PSP015
73	1439	13/01/1439	Reconnaissance	PSP061
73	1439	13/01/1439	Reconnaissance	PSP062
74	1423	24/04/1423	Reconnaissance	PSP094
77	1415	12/03/1415	Reconnaissance	PSP046
78	1433	02/07/1433	Reconnaissance	PSP075
86	1433	29/01/1433	Reconnaissance	PSP045
100	1457	19/05/1457	Reconnaissance	PSP086
103	1422	22/05/1422	Reconnaissance	PSP043
103	1422	22/05/1422	Reconnaissance	PSP044
104	1424	22/05/1424	Reconnaissance	PSP075
111			BNF	PSP097
114	1457	01/07/1457	Reconnaissance	PSP114
116	1457	09/04/1457	Reconnaissance	PSP006
116	1457	09/04/1457	Reconnaissance	PSP007
116	1457	09/04/1457	Reconnaissance	PSP009
120	1433	06/07/1433	Reconnaissance	PSP005
128	1432	28/03/1432	Reconnaissance	PSP088
130	1433	25/05/1433	Reconnaissance	PSP039
140	1458	15/03/1458	Reconnaissance	PSP017
141	1458	15/04/1458	Reconnaissance	PSP014
142	1433	24/01/1433	Reconnaissance	PSP014
143	1458	15/04/1458	Reconnaissance	PSP013
155	1444	05/06/1444	Reconnaissance	PSP112
155	1458	22/02/1458	Reconnaissance	PSP116
163	1427	05/06/1427	Reconnaissance	PSP011
163	1427	05/06/1427	Reconnaissance	PSP012
163	1427	05/06/1427	Reconnaissance	PSP026
163	1427	05/06/1427	Reconnaissance	PSP028
163	1427	05/06/1427	Reconnaissance	PSP031
163	1427	05/06/1427	Reconnaissance	PSP098

170	1423	18/03/1423	Reconnaissance	PSP002
178	1448	17/03/1448	Reconnaissance	PSP063
181	1459	23/02/1459	Reconnaissance	PSP117
181	1459	23/02/1459	Reconnaissance	PSP118
183	1459	23/02/1459	Reconnaissance	PSP102
201	1447	07/06/1447	Reconnaissance	PSP113
203	1457	17/10/1457	Vente de tenure	PSP107
238	1463	25/04/1463	Reconnaissance	PSP066
245	1458	05/03/1458	Reconnaissance	PSP108
246	1457	25/08/1457	Reconnaissance	PSP039
1 n° 5	1446	14/02/1446	Reconnaissance	ELY013
1 n° 6	1438	13/06/1438	Reconnaissance	ELY009
101V°	1438	20/11/1438	Reconnaissance	PSP060
103V°	1424	22/05/1424	Reconnaissance	PSP076
103V°	1440	18/02/1440	Reconnaissance	PSP108
104V°	1424	22/05/1424	Reconnaissance	PSP077
107V°	1424	25/11/1424	Reconnaissance	PSP087
113V°	1438	06/10/1438	Reconnaissance	PSP105
113V°	1438	06/10/1438	Reconnaissance	PSP106
116V°	1457	09/04/1457	Reconnaissance	PSP008
120V°	1425	07/03/1425	Reconnaissance	PSP095
120V°	1458	17/05/1458	Reconnaissance	PSP113
123V°	1457	28/11/1457	Reconnaissance	PSP115
126V°	1425	30/03/1425	Reconnaissance	PSP054
127V°	1457	19/07/1457	Reconnaissance	PSP012
127V°	1457	19/07/1457	Reconnaissance	PSP027
127V°	1457	19/07/1457	Reconnaissance	PSP029
127V°	1457	19/07/1457	Reconnaissance	PSP030
127V°	1457	19/07/1457	Reconnaissance	PSP031
127V°	1466	19/07/1457	Reconnaissance	PSP032
127V°	1432	28/03/1432	Reconnaissance	PSP051
127V°	1432	28/03/1432	Reconnaissance	PSP089
127V°	1457	19/07/1457	Reconnaissance	PSP099
127V°	1457	19/07/1457	Reconnaissance	PSP100
130V°	1433	24/05/1433	Reconnaissance	PSP037
141V°	1433	24/01/1433	Reconnaissance	PSP013
154V°	1444	31/08/1444	Reconnaissance	PSP111
161V°	1427	10/07/1427	Reconnaissance	PSP046
162V°	1427	10/07/1427	Reconnaissance	PSP045
162V°	1427	10/07/1427	Reconnaissance	PSP047
190V°	1459	08/11/1459	Reconnaissance	PSP006
190V°	1459	08/11/1459	Reconnaissance	PSP007
190V°	1459	08/11/1459	Reconnaissance	PSP008
190V°	1459	08/11/1459	Reconnaissance	PSP009
192V°	1459	23/10/1459	Reconnaissance	PSP107
198V°	1400	11/02/1400	Reconnaissance	PSP055
19V°	1457	17/03/1457	Reconnaissance	PSP077
2 et 3	1425	31/07/1425	Reconnaissance	ELY009
2 n° 4	1428	10/01/1428	Reconnaissance	ELY010
2 n° 4	1428	10/01/1428	Reconnaissance	ELY011
2 n° 5	1428	26/09/1428	Reconnaissance	ELY012
214V°	1460	05/07/1460	Reconnaissance	PSP006
214V°	1460	05/07/1460	Reconnaissance	PSP007

214V°	1460	05/07/1460	Reconnaissance	PSP008
214V°	1460	05/07/1460	Reconnaissance	PSP009
217V°			Reconnaissance	PSP107
22V°	1457	17/03/1457	Reconnaissance	PSP111
23V°	1435	31/03/1435	Reconnaissance	PSP101
26V°	1457	15/03/1457	Reconnaissance	PSP082
26V°	1457	17/03/1457	Reconnaissance	PSP084
27V°	1457	17/03/1457	Reconnaissance	PSP058
28V°	1457	18/03/1457	Reconnaissance	PSP101
31a	1436	01/08/1436	Reconnaissance	SIM095
31b	1447	03/12/1447	Reconnaissance	SIM110
34V°	1456	09/03/1456	Reconnaissance	PSP042
36V°	1457	19/03/1457	Reconnaissance	PSP034
40V°	1422	22/10/1422	Reconnaissance	PSP074
41V°	1422	22/10/1422	Reconnaissance	PSP051
46V°	1458	19/03/1458	Reconnaissance	PSP063
46V°	1458	19/03/1458	Reconnaissance	PSP064
51V°	1432	26/04/1432	Reconnaissance	PSP006
51V°	1432	26/04/1432	Reconnaissance	PSP007
51V°	1432	26/04/1432	Reconnaissance	PSP008
51V°	1432	26/04/1432	Reconnaissance	PSP009
52V°	1423	04/02/1423	Reconnaissance	PSP090
53V°	1432	07/06/1432	Reconnaissance	PSP033
60V°	1456	25/03/1456	Reconnaissance	PSP087
60V°	1433	12/05/1433	Reconnaissance	PSP095
61V°	1423	23/02/1423	Reconnaissance	PSP043
61V°	1423	23/02/1423	Reconnaissance	PSP044
62V°	1438	08/07/1438	Reconnaissance	PSP059
62V°	1434	08/12/1434	Reconnaissance	PSP095
62V°	1438	07/07/1438	Reconnaissance	PSP096
67V°	1458	29/03/1458	Reconnaissance	PSP054
67V°	1438	01/05/1438	Reconnaissance	PSP057
68V°	1414	15/07/1414	Reconnaissance	PSP041
68V°	1438	01/05/1438	Reconnaissance	PSP089
71V°	1434	24/03/1434	Reconnaissance	PSP048
71V°	1466	11/06/1466	Reconnaissance	PSP084
72V°	1415	23/02/1415	Reconnaissance	PSP045
78V°	1415	16/04/1415	Reconnaissance	PSP078
79V°	1422	15/05/1422	Reconnaissance	PSP087
84V°	1433	02/06/1433	Reconnaissance	PSP077
85V°	1433	29/01/1433	Reconnaissance	PSP047
87V°	1433	29/01/1433	Reconnaissance	PSP046
90V°	1424	06/03/1424	Reconnaissance	PSP025
97V°	1457	23/10/1459	Reconnaissance	PSP107
feuillet 1 n° 1	1435	13/12/1435	Reconnaissance	ELY022
feuillet 1 n° 2	1437	27/06/1437	Reconnaissance	ELY024
feuillet 1 n° 3	1441	10/08/1441	Reconnaissance	ELY025
feuillet 2 n° 1	1423	03/02/1423	Reconnaissance	ELY022
feuillet 2 n° 2	1423	19/03/1423	Reconnaissance	ELY023
?	1422	23/11/1422	Reconnaissance	CRY128

?	1437	21/02/1437	Reconnaissance	CRY133		
?	1458	19/02/1458	Reconnaissance	CRY186		
?	1431	23/11/1431	Reconnaissance	CRY189		
?	1456	18/03/1456	Reconnaissance	CRY190		
?	1427	20/02/1427	Reconnaissance	CRY190		
?	1434	20/12/1434	Reconnaissance	CRY190		
?	1427	29/07/1427	Reconnaissance	CRY192		
?	1433	30/04/1433	Reconnaissance	CRY193		
?	1434	18/07/1434	Reconnaissance	CRY194		
?	1457	02/03/1457	Reconnaissance	CRY196		
?	1456	22/10/1456	Reconnaissance	CRY199		
?	1423	21/04/1423	Reconnaissance	PSP091		
?	1442	21/04/1423	Reconnaissance	PSP092	Vente de seigneurie	1423

G-121

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1421		Reconnaissance	SIM109		
3a	1449		Reconnaissance	SIM110		
3c	1449		Reconnaissance	SIM096		
3d	1449		Reconnaissance	SIM095		
3e	1449		Reconnaissance	SIM097		
3f	1449		Reconnaissance	SIM093		
3g	1449		Reconnaissance	SIM094		
3h	1449		Reconnaissance	SIM017		
3i	1449		Reconnaissance	SIM018		
3j	1449		Reconnaissance	SIM023		
3k	1449		Reconnaissance	SIM024		
9b	1449		Reconnaissance	SIM143		
?	1424	23/03/1424	Reconnaissance	CRY129		
?	1434	04/12/1434	Reconnaissance	CRY130		
?	1440	17/05/1440	Echange de tenure	CRY130		
?	1437	24/02/1437	Reconnaissance	CRY130		
?	1458	24/03/1458	Reconnaissance	CRY130		
?	1434	04/12/1434	Reconnaissance	CRY131		
?	1458	24/03/1458	Reconnaissance	CRY131		
?	1451	21/09/1451	Reconnaissance	CRY191		
?	1466	22/10/1466	Reconnaissance	CRY191		

G-177

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1443	03/01/1443	Reconnaissance	CRY192		

Comptes de l'archevêché (liasses G-236 à G-245)

G-237

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
71	1339		Reconnaissance	SIM144		

G-241

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1400		Reconnaissance	SIM046		
1	1400		Reconnaissance	SIM126		
5	1400		Reconnaissance	SIM027		
6	1400		Reconnaissance	SIM157		
13	1420		Reconnaissance	SIM067		
15	1400		Reconnaissance	SIM125		
16	1400		Reconnaissance	SIM028		
16	1400		Reconnaissance	SIM029		
21	1400		Reconnaissance	SIM026		
23	1400		Reconnaissance	SIM108		
25	1400		Reconnaissance	SIM156		
28	1420		Reconnaissance	SIM068		
31	1400		Reconnaissance	SIM158		
31	1400		Reconnaissance	SIM159		
33	1400		Reconnaissance	SIM049		
35	1400		Reconnaissance	SIM025		
37	1400		Reconnaissance	SIM033		

Chartier du chapitre métropolitain Saint-André

Actes capitulaires (liasses G-284 à G-314)

G-302

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1394	29/01/1394	Reconnaissance	CRY007		

G-309

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
25	1411	21/01/1411	Reconnaissance	COL056		
41V°	1410	15/03/1410	Reconnaissance	REM159		
43V°	1412		Reconnaissance	REM162		
?	1318	29/03/1318	Vente de tenure	EUL040		
?	1410		Vente d'alleu	EUL098		
?	1410		Reconnaissance	EUL251		
?	1410		Reconnaissance	EUL390		
?	1458	21/01/1458	Reconnaissance	EUL915		

Obituaires (liasses G-315 à G-316)

G-316

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
191	1489	12/08/1489	Echange de seigneurie	SIM008		

Chapelles (liasses G-320 à G-325)

G-320

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1388	05/03/1388	Echange de seigneurie	REM080		
1	1388	05/03/1388	Echange de seigneurie	REM081		
3	1378	05/08/1378	Echange d'alleu	PSP138		
3	1378	05/08/1378	Echange d'alleu	PSP139		
?	1388	05/03/1388	Echange	ROU072		

Biens du chapitre Saint-André à Bordeaux et ailleurs, administration, baux, dîmes, rentes cens, lods et ventes (liasses G-342 à G-469)

G-342

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
16	1303	27/09/1303	Reconnaissance	MIC557	Reconnaissance	1303
75	1303	29/03/1303	Reconnaissance	MIC164		
?	1304	11/11/1304	Reconnaissance	MIC167		
?	1304	22/11/1304	Reconnaissance	MIC202		
?	1302	02/02/1302	Reconnaissance	MIC246		
?	1304	22/02/1304	Reconnaissance	MIC247		
?	1302	28/04/1302	Reconnaissance	ROU023		

G-343

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
2	1338	15/09/1338	BF	ROU166		
13	1314	14/02/1314	Reconnaissance	MIC560		
25	1328	26/04/1328	Reconnaissance	MIC211		
35	1315	23/08/1315	Reconnaissance	ROU046		
37	1316	26/11/1316	Reconnaissance	MIC168		
1Z	1332	06/03/1332	Reconnaissance	MIC169		
A	1319	21/12/1319	Vente d'alleu	MIC207		
A	1319	21/12/1319	Vente d'alleu	MIC208		
A	1319	21/12/1319	Vente d'alleu	MIC209		
A	1319	21/12/1319	Vente d'alleu	MIC210		
Z6	1328	26/04/1328	Reconnaissance	MIC212	Reconnaissance	1321
?	1304	24/10/1304	Reconnaissance	MIC165		

?	1304	11/08/1304	Reconnaissance	MIC166		
?	1314	07/05/1314	Reconnaissance	MIC205		
?	1314	07/05/1314	Reconnaissance	MIC206		
?	1308	14/12/1308	Reconnaissance	MIC559		
?	1316	21/10/1316	Reconnaissance	MIC561		
?	1310	10/05/1310	BF	MIC646		
?	1316	21/10/1316	Déguerpissement	PSX009		
?	1316	21/10/1316	Déguerpissement	PSX317		
?	1339	05/01/1339	Reconnaissance	ROU001		
?	1319	24/03/1319	Reconnaissance	ROU021		

G-344

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
7	1347	29/04/1347	Reconnaissance	PSX054		
7	1347	29/04/1347	Reconnaissance	PSX055		
12	1344	08/07/1344	Reconnaissance	ROU076		
13	1365	15/11/1365	Reconnaissance	MIC415		
17	1347	12/07/1347	Reconnaissance	MIC248		
18	1349	19/03/1349	Reconnaissance	ROU167		
18	1349	19/03/1349	Reconnaissance	ROU265		
19	1357	22/03/1357	Reconnaissance	ROU227		
23	1359	11/11/1359	Reconnaissance	PSX054		
23	1359	11/11/1359	Reconnaissance	PSX102		
32	1358	15/11/1358	Reconnaissance	MIC170	Vente de tenure	1358
34	1341	28/08/1341	Reconnaissance	MIC671		
55	1356	25/07/1356	Reconnaissance	MIC252	Reconnaissance	1355
72	1354	15/05/1354	Reconnaissance	MIC249		
77	1345	11/12/1345	Reconnaissance	PSX077		
77	1343		Donation de tenure	PSX077		
Z4	1347	29/04/1347	Reconnaissance	PSX054		
Z4	1347	29/04/1347	Reconnaissance	PSX055		
?	1349	25/07/1349	Reconnaissance	MIC521		
?	1355	07/05/1355	BF	MIC522		
?	1341	21/08/1341	Vente de tenure	ROU060		
?	1341	21/08/1341	Reconnaissance	ROU060		
?	1347	01/03/1347	Reconnaissance	ROU076		
?	1344	05/06/1344	Vente de tenure	ROU076		
?	1345	27/11/1345	Vente de tenure	ROU076		
?	1339	16/11/1339	Reconnaissance	ROU227		
?	1341	04/08/1341	Vente d'alleu	ROU228		
?	1359	07/11/1359	Reconnaissance	ROU230		

G-345

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
3	1363	18/02/1363	Reconnaissance	MIC524		
3	1348	11/03/1348	Vente de tenure	ROU077		
5	1365	23/03/1365	Reconnaissance	MIC046	Reconnaissance	1354
6	1363	27/06/1363	Reconnaissance	ROU078		
9	1364	28/11/1362	Reconnaissance	MIC044		

14	1370	26/04/1370	Reconnaissance	MIC012
14	1363	16/10/1363	Reconnaissance	ROU002
15	1370	15/12/1364	Reconnaissance	MIC254
17	1365	18/02/1365	Reconnaissance	ROU079
24	1363	21/04/1363	Reconnaissance	ROU230
33	1365	23/03/1365	Reconnaissance	MIC047
34	1364	15/12/1364	Reconnaissance	MIC255
41	1363	23/05/1363	Reconnaissance	MIC253
63	1363	10/06/1363	Reconnaissance	MIC042
74	1364	21/11/1364	Reconnaissance	MIC043
82	1365	03/03/1365	Reconnaissance	MIC045
82	1365	03/03/1365	Reconnaissance	MIC565
99	1365	23/03/1365	Reconnaissance	MIC048
3Z	1365	06/01/1365	Reconnaissance	MIC257
Z3	1360	15/11/1360	Reconnaissance	MIC012
Z3	1360	15/11/1360	Reconnaissance	MIC171
?	1365	06/01/1365	Reconnaissance	MIC256
?	1362	14/02/1362	Vente d'alleu	MIC622
?	1362	14/02/1362	Vente d'alleu	MIC623
?	1365	09/03/1365	Reconnaissance	ROU045
?	1364	19/11/1364	Reconnaissance	ROU077
?	1365	19/01/1365	Reconnaissance	ROU080
?	1365	19/01/1365	Reconnaissance	ROU081
?	1365	19/01/1365	Reconnaissance	ROU082
?	1341	31/03/1341	BF	ROU228

G-346

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
2	1365	16/11/1365	Reconnaissance	MIC567		
2	1365	16/11/1365	Reconnaissance	MIC568		
3	1370	24/03/1370	Reconnaissance	MIC569		
3	1367	19/08/1367	Reconnaissance	ROU024		
3	1333		Reconnaissance	ROU024		
4	1366	08/11/1366	Reconnaissance	MIC622		
4	1366	08/11/1366	Reconnaissance	MIC623		
6	1366	02/02/1366	Reconnaissance	ROU003		
10	1367	05/06/1367	Reconnaissance	MIC052		
12	1366	30/03/1366	Reconnaissance	ROU004		
13	1367	31/07/1367	Reconnaissance	MIC261		
17	1367	10/09/1367	Reconnaissance	MIC053		
17	1367	11/06/1367	Reconnaissance	MIC260		
17	1367	11/06/1367	Reconnaissance	MIC326		
24	1365	31/03/1365	Reconnaissance	ROU061		
28	1366	17/01/1366	Reconnaissance	MIC050		
28	1366	17/01/1366	Reconnaissance	MIC051		
31	1366	01/10/1366	Reconnaissance	ROU062		
34	1367	18/05/1367	Reconnaissance	MIC258		
35	1365	10/04/1365	Reconnaissance	MIC049		
45	1368	07/02/1368	Reconnaissance	MIC054		
45	1368	07/02/1368	Reconnaissance	MIC055		
104	1369	16/02/1369	Reconnaissance	MIC056		

9	1365	07/09/1365	Reconnaissance	PSX394
Z	1364	16/11/1364	Reconnaissance	MIC172
Z	1365	16/11/1365	Reconnaissance	MIC173
Z	1365	16/11/1365	Reconnaissance	MIC174
?	1369	26/04/1369	Reconnaissance	MIC057
?	1369	01/06/1369	Reconnaissance	MIC058
?	1369	20/12/1369	Reconnaissance	MIC059
?	1370	27/02/1370	Reconnaissance	MIC060
?	1364	20/01/1364	BF	MIC214
?	1365	07/09/1365	Reconnaissance	MIC217
?	1365	07/09/1365	Reconnaissance	MIC218
?	1366	06/08/1366	Reconnaissance	MIC252
?	1365	07/09/1365	Reconnaissance	MIC371
?	1365	25/03/1365	Reconnaissance	MIC566
?	1370	01/02/1370	Vente d'alleu	ROU022

G-347

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1370	14/06/1370	Reconnaissance	MIC623		
4	1370	14/09/1370	Reconnaissance	MIC175		
4	1370	14/09/1370	Reconnaissance	MIC176		
4	1370	15/04/1370	Reconnaissance	ROU063		
4	1370	20/11/1370	Reconnaissance	ROU078		
5	1370	10/07/1370	Reconnaissance	ROU004		
8	1370	26/04/1370	Reconnaissance	MIC014		
10	1370	20/04/1370	Reconnaissance	ROU002		
12	1371	08/03/1371	Reconnaissance	MIC266		
12	1371	08/03/1371	Reconnaissance	MIC267		
13	1370	02/04/1370	Reconnaissance	MIC173		
13	1370	02/04/1370	Reconnaissance	MIC174		
13	1371	06/03/1371	Reconnaissance	MIC177		
13	1370	02/04/1370	Reconnaissance	MIC567		
13	1370	02/04/1370	Reconnaissance	MIC568		
13	1370	07/04/1370	Reconnaissance	ROU002		
14	1370	04/04/1370	Reconnaissance	MIC254		
14	1370	09/04/1370	Reconnaissance	MIC264		
14	1370	09/04/1370	Reconnaissance	MIC351		
14	1370	09/04/1370	Reconnaissance	MIC648		
14	1370	24/04/1370	Reconnaissance	ROU025		
14	1370	24/04/1370	Reconnaissance	ROU026		
14	1370	24/04/1370	Reconnaissance	ROU027		
14	1370	24/04/1370	Reconnaissance	ROU028		
14	1370	24/04/1370	Reconnaissance	ROU029		
15	1370	09/04/1370	Reconnaissance	MIC221		
25	1370	19/11/1370	Reconnaissance	ROU061		
4Z	1372	07/01/1372	Reconnaissance	MIC177		
?	1370	09/05/1370	Reconnaissance	MIC013		
?	1371	27/01/1371	Reconnaissance	MIC015		
?	1370	02/04/1370	Reconnaissance	MIC255		
?	1370	18/04/1370	Reconnaissance	MIC265		
?	1370	09/05/1370	Reconnaissance	MIC327		

?	1370	26/04/1370	Reconnaissance	ROU030
?	1370	21/09/1370	Reconnaissance	ROU085

G-348

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
2	1373	22/02/1373	Reconnaissance	MIC573		
4	1373	14/02/1373	Reconnaissance	MIC571		
5	1375	16/02/1375	Reconnaissance	MIC014		
5	1375	16/02/1375	Reconnaissance	MIC017		
6	1374	03/11/1374	Reconnaissance	MIC178		
13	1371	13/04/1371	Reconnaissance	ROU024		
14	1374	08/06/1374	Reconnaissance	MIC574		
26	1372	11/03/1372	Reconnaissance	ROU079		
28	1372	29/10/1372	Reconnaissance	ROU266		
29	1371	24/10/1371	Reconnaissance	ROU064		
33	1375	08/03/1375	Reconnaissance	MIC015		
33	1375	08/01/1375	Reconnaissance	ROU064		
44	1374	15/06/1374	Reconnaissance	MIC265		
48	1373	14/11/1371	Reconnaissance	MIC269		
48	1373	14/11/1373	Reconnaissance	MIC270		
?	1372	16/03/1372	Reconnaissance	MIC016		
?	1374	04/04/1374	Vente rémérée	MIC258		
?	1374	15/12/1374	Retrait seigneurial	MIC259		
?	1374	15/12/1374	Vente rémérée	MIC259		
?	1371	28/12/1371	Reconnaissance	MIC268		
?	1372	04/11/1372	Reconnaissance	MIC570		
?	1373	14/02/1373	Reconnaissance	MIC572		
?	1372	08/05/1372	Vente de tenure	PSX041		
?	1372	18/11/1372	Reconnaissance	PSX041		
?	1373	08/04/1373	Assignation	ROU005		
?	1372	16/03/1372	Reconnaissance	ROU062		
?	1375	01/03/1375	Reconnaissance	ROU087		
?	1375	01/03/1375	Reconnaissance	ROU088		
?	1375	01/03/1375	Reconnaissance	ROU089		
?	1375	01/03/1375	Reconnaissance	ROU090		
?	1375	01/03/1375	Reconnaissance	ROU091		
?	1375	01/03/1375	Reconnaissance	ROU092		
?	1381	18/06/1381	Vente d'alleu	ROU154		
?	1375	01/03/1375	Reconnaissance	ROU168		
?	1371	29/03/1371	Reconnaissance	ROU216		

G-349

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
6	1375	29/11/1375	Reconnaissance	ROU093		
6	1375	29/11/1375	Reconnaissance	ROU094		
11	1375	11/10/1375	Reconnaissance	MIC569		
12	1377	02/03/1377	Reconnaissance	MIC577		
13	1377	11/04/1377	Reconnaissance	MIC022		
19	1375	04/05/1375	Reconnaissance	ROU005		

19	1375	04/05/1375	Reconnaissance	ROU005
28	1375	20/10/1375	Reconnaissance	ROU061
33	1376	02/03/1376	Reconnaissance	MIC013
33	1377	11/04/1377	Reconnaissance	ROU097
43	1377	15/11/1377	Reconnaissance	MIC254
Z3	1376	01/05/1376	Reconnaissance	MIC221
?	1377	09/04/1377	Reconnaissance	MIC021
?	1376	13/02/1376	Reconnaissance	MIC575
?	1376	17/02/1376	Vente d'alleu	ROU151
?	1377	07/01/1377	Reconnaissance	ROU152
?	1376	17/02/1376	Vente d'alleu	ROU152
?	1376	25/09/1376	Reconnaissance	ROU230

G-350

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1381	12/12/1381	Reconnaissance	MIC023		
?	1382	08/11/1382	Reconnaissance	MIC024		
?	1379	16/06/1379	Reconnaissance	MIC179		
?	1381	06/11/1381	Reconnaissance	MIC180		
?	1383	22/03/1383	Reconnaissance	MIC222		
?	1384	09/03/1384	Reconnaissance	MIC491		
?	1381	18/05/1381	Reconnaissance	MIC531		
?	1383	18/05/1383	Reconnaissance	MIC533		
?	1369	28/02/1379	Reconnaissance	MIC533		
?	1384	27/03/1384	Reconnaissance	MIC582		
?	1380	03/03/1380	BF	PSX080		
?	1380	03/03/1380	BF	PSX097		
?	1384	21/01/1384	Assignation	ROU043		
?	1384		Reconnaissance	ROU043		
?	1381	01/02/1381	Vente d'alleu	ROU098		
?	1382	15/11/1382	Reconnaissance	ROU099		
?	1382	15/11/1392	Reconnaissance	ROU100		
?	1389	16/09/1389	BF	ROU102		
?	1382	10/02/1382	Reconnaissance	ROU154		
?	1390	12/01/1390	Reconnaissance	ROU217		
?	1380	22/11/1380	Vente d'alleu	ROU217		
?	1380	21/07/1380	Reconnaissance	ROU239		
?	1384	18/01/1384	Reconnaissance	ROU240		
?	1380	21/11/1380	Reconnaissance	ROU240		
?	1385	13/01/1385	Assignation	ROU241		
?	1385	13/01/1385	Assignation	ROU264		

G-351

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1390	20/01/1390	Reconnaissance	MIC023		
?	1389	11/06/1389	Reconnaissance	MIC025		
?	1387	05/12/1387	Reconnaissance	MIC181		
?	1389	20/10/1389	Reconnaissance	MIC182		
?	1389	21/01/1389	Reconnaissance	MIC259		

?	1385	02/03/1385	Reconnaissance	MIC275		
?	1385	04/05/1385	Reconnaissance	MIC275		
?	1386		Reconnaissance	MIC276		
?	1388	05/09/1388	Reconnaissance	MIC277		
?	1389	05/09/1388	Reconnaissance	MIC278	Reconnaissance	1388
?	1389	09/09/1389	Reconnaissance	MIC278		
?	1384	01/08/1384	Reconnaissance	MIC534		
?	1387	06/06/1387	Reconnaissance	MIC623		
?	1384	09/05/1384	Reconnaissance	ROU006		
?	1385	22/02/1385	Reconnaissance	ROU007		
?	1387	24/02/1387	Reconnaissance	ROU040		
?	1399	12/12/1399	Reconnaissance	ROU048		
?	1387	20/02/1387	Reconnaissance	ROU065		
?	1389	28/01/1389	Reconnaissance	ROU066		
?	1385	24/02/1385	Vente de tenure	ROU154		
?	1385	26/02/1385	Reconnaissance	ROU154		
?	1387	08/11/1387	Assignation	ROU216		
?	1388	21/03/1388	Reconnaissance	ROU216		
?	1384	28/01/1384	Vente d'alleu par testament	ROU240		
?	1385	31/03/1385	Reconnaissance	ROU240		
?	1387	08/11/1387	Vente d'alleu	ROU242		

G-352

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
15	1346	16/03/1346	Investiture	PSX096	Vente de tenure	1346
?	1392	07/03/1392	Reconnaissance	MIC183		
?	1395	15/04/1395	Reconnaissance	MIC184		
?	1395	03/11/1395	Reconnaissance	MIC185	Reconnaissance	1395
?	1390	09/06/1390	Reconnaissance	MIC223		
?	1390	24/11/1390	Reconnaissance	MIC275		
?	1392	11/01/1392	Reconnaissance	MIC277	Reconnaissance	1391
?	1392	06/12/1392	Reconnaissance	MIC281		
?	1376	13/02/1376	Reconnaissance	MIC575		
?	1394	19/11/1394	Reconnaissance	MIC585		
?	1395	14/01/1395	Reconnaissance	ROU002		
?	1390	10/11/1390	Reconnaissance	ROU008		
?	1392	20/01/1392	Reconnaissance	ROU105		
?	1392	20/01/1392	Reconnaissance	ROU106		
?	1393	20/05/1393	Vente de tenure	ROU110		
?	1393	25/06/1393	Reconnaissance	ROU110		
?	1396	10/02/1396	Reconnaissance	ROU219		

G-353

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1399	15/11/1399	Reconnaissance	MIC186	Reconnaissance	1399
?	1397	26/04/1397	Reconnaissance	MIC224		
?	1398	18/07/1398	Reconnaissance	MIC225		
?	1399	20/04/1399	Reconnaissance	MIC226		
?	1399	15/05/1399	Déguerpissement	MIC227		

?	1399	20/06/1399	BNF	MIC227		
?	1399	15/05/1399	Déguerpissement	MIC228		
?	1399	20/06/1399	BNF	MIC228		
?	1400	24/02/1400	Reconnaissance	MIC230		
?	1399	28/03/1399	Reconnaissance	MIC285	Reconnaissance	1398
?	1397	28/01/1397	Reconnaissance	MIC537		
?	1397	20/01/1397	Reconnaissance	MIC586		
?	1397	11/10/1397	Reconnaissance	MIC587	Reconnaissance	1397
?	1399	06/02/1399	Reconnaissance	ROU009	Donation de tenure	1398
?	1399	28/02/1399	Reconnaissance	ROU010		
?	1398	20/07/1398	Reconnaissance	ROU049		
?	1399	20/12/1399	Reconnaissance	ROU066		
?	1390	27/10/1390	Reconnaissance	ROU103		
?	1400	28/02/1400	Reconnaissance	ROU103		
?	1399	22/01/1399	Vente de tenure	ROU157		
?	1399	25/02/1399	Reconnaissance	ROU157		
?	1399	25/05/1399	Reconnaissance	ROU219		
?	1392	13/04/1396	Reconnaissance	ROU245		
?	1399	19/02/1399	Reconnaissance	ROU247		

G-354

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1401	24/07/1401	Reconnaissance	MIC082		
?	1401	15/12/1401	Reconnaissance	MIC083		
?	1402	13/10/1402	Reconnaissance	MIC084	Reconnaissance	1402
?	1404	19/11/1404	Reconnaissance	MIC085		
?	1405	08/01/1405	Reconnaissance	MIC086		
?	1404	24/07/1404	Reconnaissance	MIC191	Reconnaissance	1403
?	1404	24/07/1404	Reconnaissance	MIC192		
?	1404	24/07/1404	Reconnaissance	MIC193	Reconnaissance	1404
?	1402	07/12/1402	Reconnaissance	MIC259		
?	1401	02/10/1401	Reconnaissance	MIC277	Reconnaissance	1399
?	1400	02/12/1400	Reconnaissance	MIC285		
?	1400	02/09/1400	Reconnaissance	MIC289		
?	1403	27/01/1403	Reconnaissance	MIC289		
?	1400	27/11/1400	Reconnaissance	MIC290		
?	1402	20/01/1402	Reconnaissance	MIC297		
?	1404	20/12/1404	Reconnaissance	MIC534		
?	1405	20/02/1405	Reconnaissance	MIC539		
?	1403	08/02/1403	Reconnaissance	MIC574		
?	1400	23/10/1400	Reconnaissance	ROU011	Vente de tenure	1398
?	1404	17/01/1404	Reconnaissance	ROU033		
?	1403	28/09/1403	Vente de tenure	ROU033		
?	1402	03/11/1402	Reconnaissance	ROU049		
?	1401	26/01/1401	Reconnaissance	ROU103		
?	1402	26/10/1402	Reconnaissance	ROU126		
?	1404	03/10/1404	Vente de tenure	ROU127		
?	1404	30/10/1404	Reconnaissance	ROU127		
?	1402	07/12/1402	Vente de tenure aux enchères	ROU151		
?	1402	14/12/1402	Reconnaissance	ROU151		
?	1402	13/06/1402	Reconnaissance	ROU219		

G-355

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1405	20/07/1405	Reconnaissance	MIC057	Reconnaissance	1404
?	1406	18/05/1406	Reconnaissance	MIC087		
?	1406	18/05/1406	Reconnaissance	MIC088		
?	1406	18/05/1406	Reconnaissance	MIC089		
?	1407	30/06/1407	Reconnaissance	MIC090		
?	1407	03/11/1407	Reconnaissance	MIC091	Reconnaissance	1401
?	1407	10/02/1407	Reconnaissance	MIC194	Reconnaissance	1398
?	1497	06/05/1407	Reconnaissance	MIC270		
?	1405	27/04/1405	Reconnaissance	MIC298		
?	1406	21/01/1406	Reconnaissance	MIC592		
?	1406	14/06/1406	Reconnaissance	ROU036		
?	1409	21/02/1409	Reconnaissance	ROU037		
?	1409	21/02/1409	Reconnaissance	ROU038		
?	1409	21/02/1409	Reconnaissance	ROU039		
?	1409	21/02/1409	Reconnaissance	ROU040		
?	1407	03/06/1407	Reconnaissance	ROU045		
?	1408	19/01/1408	Reconnaissance	ROU045		
?	1407	08/03/1407	Reconnaissance	ROU129		
?	1407	01/12/1407	Reconnaissance	ROU130		
?	1407	01/12/1407	Reconnaissance	ROU131		
?	1408	26/04/1408	Reconnaissance	ROU158		
?	1405	07/12/1405	Reconnaissance	ROU219		
?	1405	06/08/1405	Reconnaissance	ROU253		
?	1407	04/02/1407	Vente de tenure	ROU264		
?	1407	10/03/1407	Reconnaissance	ROU264		

G-356

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1411	09/10/1411	Reconnaissance	MIC053		
?	1409	27/05/1409	Reconnaissance	MIC092	Reconnaissance	1406
?	1411	02/01/1411	Reconnaissance	MIC093		
?	1411	20/03/1411	Reconnaissance	MIC094	Reconnaissance	1411
?	1411	04/12/1411	Reconnaissance	MIC095		
?	1410	25/09/1410	Reconnaissance	MIC275		
?	1410	04/12/1410	Reconnaissance	MIC300		
?	1409	22/08/1409	Reconnaissance	MIC540		
?	1409	27/11/1409	BNF	MIC541		
?	1409	03/03/1409	Reconnaissance	PSX066		
?	1402	14/11/1402	Reconnaissance	PSX066		
?	1411	02/17/1411	Reconnaissance	PSX080		
?	1421	13/03/1421	Reconnaissance	ROU059		
?	1410	04/12/1410	Reconnaissance	ROU130		
?	1411	10/01/1411	Reconnaissance	ROU131		
?	1414	15/05/1414	BF	ROU133		
?	1409	08/08/1409	Reconnaissance	ROU227		
?	1410	15/02/1410	Reconnaissance	ROU248		

G-357

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
2	1412	20/10/1412	Reconnaissance	MIC595		
7	1418	10/03/1418	Reconnaissance	MIC344		
10	1415	03/05/1415	Reconnaissance	ROU059		
16	1417	02/12/1417	Reconnaissance	ROU017		
20	1415	26/08/1415	Reconnaissance	ROU135		
55	1419	03/02/1419	Reconnaissance	MIC096		
?	1413	14/12/1413	BNF	MIC301		
?	1412	10/08/1412	Reconnaissance	MIC491		
?	1418	14/07/1418	Reconnaissance	ROU067		
?	1416	27/05/1416	Reconnaissance	ROU134		
?	1414	15/12/1414	Reconnaissance	ROU157		
?	1412	03/06/1412	Reconnaissance	ROU247		
?	1412	03/06/1412	Reconnaissance	ROU253		
?	1415	01/06/1415	Vente d'alleu	ROU254		
?	1417	03/12/1417	Reconnaissance	ROU254		
?	1415	06/02/1415	Reconnaissance	ROU254		
?	1414	08/09/1414	Vente de tenure	ROU254		
?	1417	10/11/1417	Vente d'alleu	ROU254		

G-358

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
3	1419	26/08/1419	Reconnaissance	ROU018		
3	1421	13/02/1421	Reconnaissance	ROU019		
3	1420	20/05/1420	Reconnaissance	ROU249		
3	1413		Vente de tenure	ROU249		
8	1422	17/03/1422	Reconnaissance	ROU045		
8	1421	26/04/1421	Vente de tenure	ROU162		
8	1421	29/04/1421	Reconnaissance	ROU162		
16	1420	28/11/1420	Reconnaissance	ROU267		
16	1416		Vente de tenure	ROU267		
68	1421	26/06/1421	Reconnaissance	MIC598		
?	1419	03/02/1419	Reconnaissance	MIC097		
?	1422	10/12/1422	Reconnaissance	MIC195		
?	1426	14/05/1426	Reconnaissance	MIC196		
?	1434	14/01/1434	Reconnaissance	MIC304		
?	1433	29/10/1433	Reconnaissance	MIC606		
?	1426	01/06/1426	Vente d'alleu	ROU041		
?	1432	06/11/1432	Reconnaissance	ROU070		
?	1427	27/04/1427	Reconnaissance	ROU070		
?	1421	04/04/1421	Reconnaissance	ROU134		
?	1421	24/07/1421	Reconnaissance	ROU138		
?	1423	20/05/1423	Reconnaissance	ROU139		
?	1432	03/07/1432	Reconnaissance	ROU163		
?	1420	18/04/1420	Reconnaissance	ROU163		
?	1437	01/05/1437	Reconnaissance	ROU164		
?	1430	09/02/1430	Echange de seigneurie	ROU247		
?	1424	14/06/1424	Reconnaissance	ROU247		
?	1423	26/09/1423	Vente d'alleu	ROU247		

?	1427	30/10/1427	Reconnaissance	ROU248		
?	1431	09/06/1431	Vente de tenure	ROU264		

G-359

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
4	1438	25/04/1438	Reconnaissance	MIC244		
?	1443	05/01/1443	Echange de tenure	ROU263		

G-360

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
44	1295	28/09/1295	Vente de tenure	EUL612		
47	1296	09/08/1296	Vente de tenure	EUL613		
82	1313	15/07/1313	Reconnaissance	EUL615	Vente d'alleu	1313
83	1313	14/07/1313	Reconnaissance	EUL973	Vente d'alleu	1313
86	1313	16/07/1313	Reconnaissance	EUL618	Vente d'alleu	1313
88	1313	15/07/1313	Reconnaissance	EUL972	Vente d'alleu	1313
89	1313	15/07/1313	Reconnaissance	EUL636	Vente d'alleu	1313
?	1237	06/05/1237	Vente d'alleu	EUL035		
?	1282	16/02/1282	BF	EUL036		
?	1281		Reconnaissance	EUL036		
?	1284	04/02/1284	Vente	EUL037		
?	1290	17/07/1290	Assignation	EUL038		
?	1310	28/11/1310	BF	EUL038		
?	1247	08/05/1247	Reconnaissance	EUL178		
?	1253	25/01/1253	Vente d'alleu	EUL179		
?	1255	17/01/1255	Vente d'alleu	EUL180		
?	1257	04/01/1257	Reconnaissance	EUL181		
?	1290	02/06/1290	BF	EUL183		
?	1294	31/05/1294	Reconnaissance	EUL184	Vente de tenure	1294
?	1303	10/06/1303	Reconnaissance	EUL185	Vente de tenure	1303
?	1396	13/01/1396	Reconnaissance	EUL241		
?	1306	18/12/1306	BF	EUL292		
?	1307	04/06/1307	Reconnaissance	EUL293		
?	1307	27/06/1307	BF	EUL321		
?	1307	27/06/1307	BF	EUL322		
?	1290	03/06/1290	BF	EUL393		
?	1290	03/06/1290	BF	EUL394		
?	1290	03/06/1290	BF	EUL395		
?	1290	03/06/1290	BF	EUL396		
?	1307	16/10/1307	BF	EUL397		
?	1307	26/10/1307	BF	EUL398		
?	1307	26/10/1307	BF	EUL399		
?	1307	26/10/1307	BF	EUL406		
?	1258	18/01/1258	BF	EUL488		
?	1301	08/10/1301	Reconnaissance	EUL489		
?	1310	05/04/1310	Reconnaissance	EUL490		
?	1304	16/05/1304	Reconnaissance	EUL551		
?	1263	01/03/1263	BF	EUL607		
?	1283		Reconnaissance	EUL608		

?	1283	14/09/1283	Vente d'alleu	EUL609		
?	1283	17/11/1283	Vente de tenure	EUL610		
?	1289	02/03/1289	Vente de tenure	EUL611		
?	1296	09/11/1296	Donation de seigneurie	EUL614		
?	1298	13/12/1298	BF	EUL615		
?	1307	26/01/1307	Reconnaissance	EUL616		
?	1312	03/02/1312	Reconnaissance	EUL617		
?	1324	11/04/1324	Reconnaissance	EUL617		
?	1313	15/07/1313	Echange de tenure	EUL617		
?	1292	12/07/1292	Reconnaissance	EUL890		
?	1247	15/09/1247	Reconnaissance	EUL890		
?	1301	04/05/1301	BF	EUL891		
?	1308	13/06/1308	Reconnaissance	EUL892		

G-361

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1316	06/11/1316	Vente de tenure	EUL039		
?	1316	07/11/1316	Reconnaissance	EUL039		
?	1316	14/08/1314	Reconnaissance	EUL039	Vente de tenure	1314
?	1318	08/03/1318	BF	EUL040		
?	1331	02/11/1331	Vente d'alleu	EUL041		
?	1335	08/02/1335	Vente d'alleu	EUL041		
?	1333	03/06/1333	Vente de tenure	EUL042		
?	1337	14/08/1337	Vente de tenure	EUL043		
?	1340	16/03/1340	Reconnaissance	EUL043		
?	1339	03/03/1339	BF	EUL044		
?	1340	21/06/1340	Reconnaissance	EUL045		
?	1340	21/06/1340	Reconnaissance	EUL046		
?	1340	12/07/1340	BF	EUL047		
?	1340	14/07/1340	BF	EUL048		
?	1345	14/02/1345	Reconnaissance	EUL049		
?	1345	14/02/1345	Reconnaissance	EUL050		
?	1365	25/08/1365	Reconnaissance	EUL050		
?	1345	27/02/1345	Reconnaissance	EUL051		
?	1344	07/03/1344	Déguerpissement	EUL112		
?	1346	08/06/1346	BF	EUL113		
?	1341	05/07/1341	BF	EUL294		
?	1317	31/12/1317	Reconnaissance	EUL325		
?	1336	02/10/1336	BF	EUL400		
?	1345	23/02/1345	Reconnaissance	EUL401		
?	1345	23/02/1345	Reconnaissance	EUL402		
?	1345	26/03/1345	Reconnaissance	EUL403		
?	1346	23/02/1346	BF	EUL404		
?	1365	31/12/1365	Reconnaissance	EUL404		
?	1346	23/02/1346	BF	EUL405		
?	1351	03/03/1351	Reconnaissance	EUL407		
?	1345	03/03/1345	Reconnaissance	EUL489		
?	1318	18/11/1318	Vente de tenure	EUL491		
?	1319	27/05/1319	Reconnaissance	EUL491		
?	1335	06/07/1335	BF	EUL492		
?	1337	07/04/1337	Reconnaissance	EUL493	Vente de tenure	1337

?	1338	08/11/1338	Reconnaissance	EUL494		
?	1345	12/03/1345	Reconnaissance	EUL495		
?	1340	17/02/1340	Reconnaissance	EUL495		
?	1345	02/03/1345	Reconnaissance	EUL496		
?	1345	03/02/1345	Reconnaissance	EUL497		
?	1345	03/03/1345	Reconnaissance	EUL498		
?	1345	03/03/1345	Reconnaissance	EUL499		
?	1345	13/03/1345	Reconnaissance	EUL500		
?	1345	13/03/1345	Reconnaissance	EUL501		
?	1346	11/09/1346	Reconnaissance	EUL502		
?	1349	14/04/1349	BF	EUL503		
?	1318	12/09/1318	Vente de tenure	EUL552		
?	1319	16/04/1319	Reconnaissance	EUL552		
?	1323	04/06/1323	Reconnaissance	EUL553		
?	1340	13/09/1340	BF	EUL554		
?	1345	14/02/1345	Reconnaissance	EUL555		
?	1341	16/09/1341	Reconnaissance	EUL555		
?	1345	14/02/1345	Reconnaissance	EUL556		
?	1341	16/11/1341	Reconnaissance	EUL556		
?	1345	14/02/1345	Reconnaissance	EUL557		
?	1341	16/11/1341	Reconnaissance	EUL557		
?	1341	16/11/1341	Reconnaissance	EUL558		
?	1314	20/12/1314	BF	EUL619		
?	1314	11/12/1314	Reconnaissance	EUL620		
?	1314	04/06/1314	Vente	EUL621		
?	1328	05/01/1328	Reconnaissance	EUL622		
?	1333	10/11/1333	Reconnaissance	EUL622	Vente de tenure	1333
?	1314	19/12/1314	Reconnaissance	EUL622		
?	1315	03/06/1315	Vente d'alleu et transformation d'alleu en censive	EUL623		
?	1319	15/11/1319	Reconnaissance	EUL624		
?	1319	15/11/1319	Reconnaissance	EUL624		
?	1340	01/12/1340	BF	EUL626		
?	1340	01/12/1340	BF	EUL627		
?	1343	13/09/1343	Reconnaissance	EUL628		
?	1345	26/02/1345	Reconnaissance	EUL629		
?	1348	02/03/1348	Reconnaissance	EUL630		
?	1349	02/03/1349	Reconnaissance	EUL631		
?	1317	06/11/1317	Reconnaissance	EUL669		
?	1331	02/10/1331	Reconnaissance	EUL893		
?	1333	12/12/1333	Reconnaissance	EUL894		
?	1345	23/02/1345	Reconnaissance	EUL895		
?	1343	04/03/1343	Vente de tenure	EUL925		
?	1369	10/04/1369	Reconnaissance	EUL925		
?	1343	13/04/1343	Reconnaissance	EUL925		
?	1345	23/02/1345	Reconnaissance	EUL926		
?	1334	07/01/1334	Reconnaissance	EUL963		
?	1357	16/03/1357	Vente de tenure	EUL964		
?	1345	14/07/1345	Reconnaissance	EUL969		
?	1365	01/07/1365	BF	EUL970		

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
12	1358	08/03/1358	Vente de tenure	EUL055		
37	1365	21/04/1365	Donation de tenure	EUL001		
38	1365	11/09/1365	Majoration de cens	EUL635	BF	1365
49	1389	20/11/1389	Déguerpissement	EUL635		
?	1354	25/12/1354	BF	EUL052		
?	1356	03/03/1356	Reconnaissance	EUL054		
?	1364	14/11/1364	Reconnaissance	EUL056		
?	1364	30/11/1364	Reconnaissance	EUL057		
?	1365	02/06/1365	Reconnaissance	EUL058		
?	1365	10/02/1365	Vente de tenure	EUL058		
?	1364	19/12/1364	Vente de tenure	EUL058		
?	1365	17/02/1365	Reconnaissance	EUL059		
?	1365	13/06/1365	Reconnaissance	EUL060		
?	1365	25/08/1365	Reconnaissance	EUL061		
?	1367	31/07/1367	Vente de tenure	EUL061		
?	1368		Retrait féodal	EUL061		
?	1368	02/11/1365	Reconnaissance	EUL062		
?	1354	08/10/1354	Reconnaissance	EUL117		
?	1355	13/08/1355	Reconnaissance	EUL118		
?	1356	03/03/1356	Reconnaissance	EUL119		
?	1303	19/05/1303	BF	EUL291		
?	1364	08/11/1364	Reconnaissance	EUL295		
?	1365	31/12/1365	Reconnaissance	EUL408		
?	1365	31/12/1365	Reconnaissance	EUL409		
?	1363	06/06/1363	Reconnaissance	EUL478		
?	1364	16/11/1364	Reconnaissance	EUL479		
?	1365	02/09/1365	Reconnaissance	EUL499		
?	1357	08/03/1357	Reconnaissance	EUL504		
?	1357	08/03/1357	Reconnaissance	EUL505		
?	1359	17/11/1359	Reconnaissance	EUL506		
?	1365	05/04/1365	Déguerpissement	EUL507		
?	1365	12/03/1365	Reconnaissance	EUL508		
?	1366	23/01/1366	Reconnaissance	EUL509		
?	1366	04/02/1366	BF	EUL512		
?	1362	08/02/1362	Donation de tenure	EUL546		
?	1351	28/04/1351	BF	EUL559		
?	1389	20/12/1389	Reconnaissance	EUL584		
?	1365	24/07/1365	BF	EUL584		
?	1358	09/01/1358	Reconnaissance	EUL628		
?	1355	05/12/1355	Vente de tenure	EUL632		
?	1365	14/08/1365	Reconnaissance	EUL632		
?	1363	05/12/1363	Reconnaissance	EUL633		
?	1365	07/06/1365	Reconnaissance	EUL634		
?	1365	11/09/1365	Reconnaissance	EUL635		
?	1357	14/03/1357	Reconnaissance	EUL672		
?	1362	23/04/1362	Reconnaissance	EUL673		
?	1363	06/07/1363	Reconnaissance	EUL674		
?	1364	27/01/1364	Reconnaissance	EUL675		
?	1365	19/02/1365	Reconnaissance	EUL676		
?	1351		Reconnaissance	EUL896		

?	1365	21/05/1365	Reconnaissance	EUL897		
?	1365		Vente de tenure	EUL897		
?	1354	28/10/1354	Reconnaissance	EUL927		
?	1357	05/07/1357	BF	EUL928		
?	1366	01/02/1366	Vente de tenure	EUL929		
?	1357	05/07/1357	BF	EUL929		

G-363

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
23	1368	20/03/1368	Reconnaissance	EUL971		
?	1373	13/05/1366	Reconnaissance	EUL063	Donation de tenure par testament	1366
?	1366	08/06/1366	Reconnaissance	EUL064		
?	1367	12/05/1367	Reconnaissance	EUL065		
?	1367	12/05/1367	Reconnaissance	EUL066		
?	1367	15/05/1367	Reconnaissance	EUL067		
?	1370	04/02/1370	Reconnaissance	EUL068		
?	1370	11/02/1370	Reconnaissance	EUL069		
?	1370	11/02/1370	Reconnaissance	EUL070		
?	1370	10/03/1370	Reconnaissance	EUL073		
?	1370	10/03/1370	Reconnaissance	EUL074		
?	1370	19/03/1370	Reconnaissance	EUL075		
?	1367	07/01/1367	Reconnaissance	EUL124	Vente de tenure	1365
?	1368	09/03/1368	Reconnaissance	EUL125		
?	1370	10/03/1370	Reconnaissance	EUL126		
?	1366	16/04/1366	Reconnaissance	EUL198		
?	1366	20/07/1366	Reconnaissance	EUL296		
?	1367		Reconnaissance	EUL296		
?	1368	01/08/1368	Vente de tenure	EUL297		
?	1417	02/01/1417	Reconnaissance	EUL297		
?	1370	07/02/1370	Reconnaissance	EUL299		
?	1370	11/02/1370	Reconnaissance	EUL300		
?	1365	04/01/1365	Donation d'alleu et transformation d'alleu en censive	EUL332		
?	1366	04/02/1366	Reconnaissance	EUL332		
?	1366	05/08/1366	Reconnaissance	EUL333	Vente de tenure	1366
?	1368	28/03/1368	Reconnaissance	EUL338	Vente de tenure	1368
?	1368	02/06/1368	Vente de tenure	EUL409		
?	1368	20/12/1368	Reconnaissance	EUL409		
?	1368	13/01/1368	Reconnaissance	EUL410		
?	1368	13/01/1368	Reconnaissance	EUL411		
?	1369		Reconnaissance	EUL412		
?	1368	26/12/1368	Reconnaissance	EUL480		
?	1369	20/10/1369	Reconnaissance	EUL482		
?	1367	03/06/1367	Reconnaissance	EUL489		
?	1366	13/05/1366	Reconnaissance	EUL502		
?	1370	04/02/1370	Reconnaissance	EUL505		
?	1366	07/02/1366	BF	EUL510		
?	1370	04/02/1370	Reconnaissance	EUL511		
?	1366	14/02/1366	BF	EUL511		
?	1370	04/02/1370	Reconnaissance	EUL512		
?	1367	03/06/1367	Reconnaissance	EUL513		

?	1368	28/12/1368	Reconnaissance	EUL514
?	1370	04/02/1370	Reconnaissance	EUL515
?	1370	04/02/1370	Reconnaissance	EUL516
?	1370	04/02/1370	Reconnaissance	EUL517
?	1369	01/12/1369	Reconnaissance	EUL540
?	1369	01/12/1369	Reconnaissance	EUL541
?	1366	11/11/1366	Vente de tenure	EUL559
?	1366	23/04/1366	Reconnaissance	EUL560
?	1365	24/10/1365	Vente de tenure	EUL560
?	1367	23/02/1367	Reconnaissance	EUL561
?	1370	11/02/1370	Reconnaissance	EUL562
?	1370	10/03/1370	Reconnaissance	EUL563
?	1370		Reconnaissance	EUL564
?	1366	12/06/1366	Reconnaissance	EUL585
?	1382	16/01/1382	Reconnaissance	EUL585
?	1366	01/08/1366	Reconnaissance	EUL586
?	1366	31/12/1366	Reconnaissance	EUL587
?	1369	10/05/1369	Reconnaissance	EUL588
?	1369	10/05/1369	Reconnaissance	EUL589
?	1370	10/03/1370	Reconnaissance	EUL590
?	1370	10/03/1370	Reconnaissance	EUL591
?	1369	15/09/1369	Reconnaissance	EUL625
?	1366	05/05/1366	Reconnaissance	EUL637
?	1367	05/12/1367	Vente de tenure	EUL637
?	1369	20/01/1369	Reconnaissance	EUL637
?	1366	15/11/1366	Reconnaissance	EUL638
?	1367	20/11/1367	Reconnaissance	EUL639
?	1370	10/02/1370	Reconnaissance	EUL672
?	1368	15/07/1368	Reconnaissance	EUL679
?	1366	03/04/1366	BF	EUL898
?	1366	06/05/1366	Reconnaissance	EUL899
?	1384	05/11/1384	Reconnaissance	EUL900
?	1368	06/05/1368	Reconnaissance	EUL900
?	1366	10/12/1366	BF	EUL900
?	1366	29/04/1366	Reconnaissance	EUL931
?	1368	25/08/1368	Reconnaissance	EUL932

G-364

FOLIO	*ANNEE*	*DATE*	*TYPE ACTE*	*N° TENURE*	*EXPOSE DATE*	*ANNEE*
4	1367	07/01/1367	Assignation	EUL949	Vente d'alleu	1363
11	1371	09/10/1371	Reconnaissance	EUL119	Vente de tenure	1371
18	1386	18/01/1386	Reconnaissance	EUL003	Vente d'alleu	1380
50	1370	11/06/1370	Reconnaissance	EUL644		
?	1370	11/02/1370	Reconnaissance	EUL002		
?	1375	19/03/1375	Reconnaissance	EUL063		
?	1370	14/02/1370	Reconnaissance	EUL071		
?	1370	10/03/1370	Reconnaissance	EUL072		
?	1371	12/11/1371	Reconnaissance	EUL073	Vente de tenure	1371
?	1370	03/11/1370	Retrait féodal	EUL076		
?	1370	20/03/1370	Vente de tenure	EUL076		
?	1370	16/04/1370	Reconnaissance	EUL077		

?	1370	15/06/1370	Reconnaissance	EUL078		
?	1371	13/02/1371	Reconnaissance	EUL079		
?	1375	14/02/1375	Reconnaissance	EUL081		
?	1371	23/01/1371	Reconnaissance	EUL127		
?	1370	26/05/1370	Vente d'alleu	EUL127		
?	1371	13/02/1371	Reconnaissance	EUL129		
?	1373	24/05/1373	Reconnaissance	EUL130		
?	1373	09/06/1373	Reconnaissance	EUL131		
?	1373	18/06/1373	Reconnaissance	EUL132		
?	1373	18/06/1373	Reconnaissance	EUL133		
?	1373	27/06/1373	Reconnaissance	EUL134		
?	1370	19/06/1370	Reconnaissance	EUL191		
?	1370	12/07/1370	Reconnaissance	EUL198		
?	1366		Reconnaissance	EUL199		
?	1370	02/04/1370	Reconnaissance	EUL207		
?	1370	09/04/1370	Reconnaissance	EUL209		
?	1370	11/07/1370	Reconnaissance	EUL210		
?	1370	11/07/1370	Reconnaissance	EUL211		
?	1370	20/10/1370	Reconnaissance	EUL212		
?	1370	20/10/1370	Reconnaissance	EUL213		
?	1370	21/10/1370	Reconnaissance	EUL214		
?	1370	31/10/1370	Reconnaissance	EUL215		
?	1370	29/11/1370	Reconnaissance	EUL216		
?	1371	01/05/1371	Reconnaissance	EUL217		
?	1371	13/05/1371	Reconnaissance	EUL218		
?	1371	12/11/1371	Reconnaissance	EUL219		
?	1373	04/03/1373	Reconnaissance	EUL220		
?	1372	07/05/1372	Vente de tenure	EUL220		
?	1375	08/02/1375	Reconnaissance	EUL220	Vente de tenure	1375
?	1372	20/05/1372	Reconnaissance	EUL221		
?	1373	21/01/1373	Reconnaissance	EUL222	Vente de tenure	1373
?	1370	11/02/1370	BF	EUL391		
?	1372	26/01/1372	Reconnaissance	EUL391		
?	1373	23/05/1373	Reconnaissance	EUL478		
?	1373		Reconnaissance	EUL479		
?	1373	06/05/1373	Reconnaissance	EUL480		
?	1372	26/08/1372	Reconnaissance	EUL481		
?	1373	06/05/1373	Reconnaissance	EUL482		
?	1373	22/04/1373	Reconnaissance	EUL483		
?	1371	01/01/1371	Reconnaissance	EUL518		
?	1371	01/01/1371	Reconnaissance	EUL519		
?	1372		Reconnaissance	EUL519		
?	1374		BF	EUL520		
?	1373	06/05/1373	Reconnaissance	EUL541		
?	1371	12/09/1371	Reconnaissance	EUL547		
?	1375	14/02/1375	Reconnaissance	EUL548		
?	1370	14/12/1370	Reconnaissance	EUL565		
?	1373	26/11/1373	Reconnaissance	EUL592		
?	1374	26/11/1374	Reconnaissance	EUL593		
?	1374	26/11/1374	Reconnaissance	EUL594		
?	1370	05/05/1370	Reconnaissance	EUL635		
?	1370	07/02/1370	Reconnaissance	EUL638		
?	1370	11/07/1370	Reconnaissance	EUL640		

?	1370	11/07/1370	Reconnaissance	EUL641		
?	1370	11/07/1370	Reconnaissance	EUL642		
?	1370	09/07/1370	Vente de tenure	EUL643		
?	1370	31/10/1370	Reconnaissance	EUL643		
?	1371	16/01/1371	Reconnaissance	EUL645		
?	1370	18/12/1370	Vente de tenure	EUL645		
?	1373		Reconnaissance	EUL645		
?	1371	10/07/1371	Reconnaissance	EUL646		
?	1370	09/08/1370	Vente de tenure	EUL673		
?	1371	22/12/1371	Reconnaissance	EUL674		
?	1371	18/05/1371	Reconnaissance	EUL676		
?	1374	01/02/1374	Vente de tenure	EUL696		
?	1374	01/10/1374	Reconnaissance	EUL696		
?	1375	05/03/1375	Reconnaissance	EUL902		
?	1373	09/09/1373	Reconnaissance	EUL933		
?	1375	13/01/1375	Reconnaissance	EUL935		
?	1375	01/02/1375	Vente de tenure	EUL936		
?	1373	04/07/1373	Reconnaissance	EUL965		
?	1373	15/07/1373	Vente de tenure	EUL965		
?	1375	19/01/1375	Reconnaissance	EUL965		

G-365

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
12	1382	18/04/1382	Demande de déguerpissement	EUL523		
?	1380	24/06/1380	Reconnaissance	EUL004		
?	1383	11/03/1383	Reconnaissance	EUL034		
?	1377	04/03/1377	Reconnaissance	EUL063		
?	1376	06/03/1376	Reconnaissance	EUL067		
?	1377	07/03/1377	Vente de tenure	EUL076		
?	1373		Reconnaissance	EUL076		
?	1376	17/01/1376	Reconnaissance	EUL082	Vente de tenure	1375
?	1377	24/11/1377	Reconnaissance	EUL083	Vente de tenure	1377
?	1379	10/11/1379	Reconnaissance	EUL084		
?	1382	17/04/1382	Reconnaissance	EUL085		
?	1382	28/08/1382	Reconnaissance	EUL086		
?	1381	04/07/1381	Reconnaissance	EUL124		
?	1384	04/02/1384	Reconnaissance	EUL125		
?	1380	12/10/1380	Vente de tenure	EUL134		
?	1375	23/08/1375	Reconnaissance	EUL134		
?	1378	18/02/1378	Reconnaissance	EUL135		
?	1379	11/08/1379	Reconnaissance	EUL136		
?	1379	25/07/1379	Vente de tenure	EUL136		
?	1380	03/02/1380	Vente de tenure	EUL137		
?	1381	16/05/1381	Reconnaissance	EUL137		
?	1376	17/03/1376	Reconnaissance	EUL219	Vente de tenure	1376
?	1378	16/01/1378	Reconnaissance	EUL224		
?	1383	06/03/1383	Vente de tenure	EUL228		
?	1384	19/01/1384	Reconnaissance	EUL228		
?	1383	09/05/1383	Reconnaissance	EUL229		
?	1384	17/11/1384	Reconnaissance	EUL230	Vente de tenure	1384
?	1383	24/05/1383	Reconnaissance	EUL230		

?	1384	07/06/1394	Reconnaissance	EUL231		
?	1370	13/08/1370	Reconnaissance	EUL298		
?	1383		Reconnaissance	EUL301		
?	1383	30/07/1383	Reconnaissance	EUL302		
?	1383		Reconnaissance	EUL303		
?	1390		Vente de tenure	EUL303		
?	1381	28/03/1381	Reconnaissance	EUL340		
?	1378	19/02/1378	Reconnaissance	EUL480		
?	1382	27/02/1382	Reconnaissance	EUL480		
?	1382	14/11/1382	Reconnaissance	EUL484		
?	1381	25/02/1381	Vente de tenure	EUL484		
?	1377	22/04/1377	BF	EUL521		
?	1382	16/01/1382	Reconnaissance	EUL522		
?	1382	04/10/1382	BF	EUL524		
?	1375	23/10/1375	Reconnaissance	EUL540	Vente de tenure	1375
?	1375	23/10/1375	Reconnaissance	EUL541	Vente de tenure	1375
?	1375	15/11/1375	Reconnaissance	EUL566		
?	1377	09/11/1377	Reconnaissance	EUL567		
?	1384	06/10/1384	Reconnaissance	EUL568	Vente de tenure	1384
?	1384	30/10/1384	Reconnaissance	EUL569		
?	1384	30/10/1384	Reconnaissance	EUL570		
?	1377	05/02/1377	Reconnaissance	EUL619		
?	1383	26/11/1383	Reconnaissance	EUL628		
?	1376	17/07/1376	Reconnaissance	EUL637		
?	1383	03/05/1383	Reconnaissance	EUL644		
?	1382	27/11/1382	Reconnaissance	EUL645		
?	1375	30/12/1375	Vente de tenure	EUL646		
?	1383	13/08/1383	Reconnaissance	EUL647		
?	1374	20/05/1374	Reconnaissance	EUL647		
?	1375	21/07/1375	Reconnaissance	EUL648		
?	1378	31/03/1378	Vente de tenure	EUL649		
?	1379		Reconnaissance	EUL649		
?	1379		Reconnaissance	EUL649		
?	1381		Reconnaissance	EUL650		
?	1376	14/08/1376	Reconnaissance	EUL675		
?	1381	04/04/1381	Reconnaissance	EUL679		
?	1376	20/01/1376	Reconnaissance	EUL679		
?	1376	14/08/1376	Reconnaissance	EUL681	Vente de tenure	1376
?	1382	16/10/1382	Reconnaissance	EUL883		
?	1380	30/08/1380	Reconnaissance	EUL897		
?	1375	06/02/1375	Reconnaissance	EUL903		
?	1374	15/11/1374	Vente de tenure	EUL903		
?	1398	10/06/1398	Reconnaissance	EUL937		
?	1376	30/03/1376	Vente de tenure	EUL937		
?	1378	13/06/1378	Reconnaissance	EUL938		
?	1379	10/01/1379	Reconnaissance	EUL939		

G-366

FOLIO	*ANNEE*	*DATE*	*TYPE ACTE*	*N° TENURE*	*EXPOSE DATE*	*ANNEE*
14	1393	02/05/1393	Reconnaissance	EUL643	Vente de tenure	1393
?	1396	21/01/1396	Reconnaissance	EUL053		

?	1390	10/11/1390	Reconnaissance	EUL069		
?	1372	05/06/1372	Reconnaissance	EUL080		
?	1386		Reconnaissance	EUL087		
?	1389	03/07/1389	Vente de tenure	EUL088		
?	1391	13/04/1391	Reconnaissance	EUL089		
?	1392	10/05/1392	Reconnaissance	EUL090		
?	1393	08/02/1393	Reconnaissance	EUL091		
?	1393	09/02/1393	Reconnaissance	EUL092		
?	1395	15/04/1395	Reconnaissance	EUL093		
?	1394	06/11/1394	Reconnaissance	EUL134		
?	1392	07/03/1392	Reconnaissance	EUL134		
?	1388	03/09/1388	Reconnaissance	EUL207		
?	1388	22/08/1388	Reconnaissance	EUL219		
?	1386	17/05/1386	Reconnaissance	EUL233		
?	1388	23/04/1388	Reconnaissance	EUL234		
?	1389	22/07/1389	Reconnaissance	EUL235		
?	1389	22/11/1389	Reconnaissance	EUL236		
?	1393	12/03/1393	Reconnaissance	EUL237		
?	1394	12/11/1394	Reconnaissance	EUL238		
?	1395	13/02/1395	Reconnaissance	EUL239		
?	1395	18/11/1395	BF	EUL240		
?	1390	03/11/1390	Reconnaissance	EUL302		
?	1390	03/11/1390	Reconnaissance	EUL305	Reconnaissance	1390
?	1415	20/06/1415	Reconnaissance	EUL307		
?	1389	20/12/1389	Reconnaissance	EUL410		
?	1387	11/04/1387	Reconnaissance	EUL413		
?	1389	06/02/1389	Reconnaissance	EUL414		
?	1394	28/06/1394	Reconnaissance	EUL485		
?	1393	28/05/1393	Reconnaissance	EUL502	Vente de tenure	1393
?	1386	02/09/1386	Reconnaissance	EUL525		
?	1388	16/04/1388	Reconnaissance	EUL526		
?	1388	13/11/1388	Reconnaissance	EUL527		
?	1390	27/10/1390	Reconnaissance	EUL528		
?	1395	03/04/1395	Reconnaissance	EUL529		
?	1388	13/08/1388	Reconnaissance	EUL542		
?	1390	26/09/1390	Reconnaissance	EUL542		
?	1390	28/10/1390	Reconnaissance	EUL561		
?	1390	28/10/1390	Reconnaissance	EUL570		
?	1391	11/03/1391	Reconnaissance	EUL572		
?	1393	03/03/1393	Reconnaissance	EUL573		
?	1394	03/12/1394	Reconnaissance	EUL575		
?	1390	17/05/1390	Reconnaissance	EUL595		
?	1393	12/02/1393	Reconnaissance	EUL596		
?	1393	03/03/1393	Reconnaissance	EUL597		
?	1393	28/05/1393	Reconnaissance	EUL598		
?	1396	03/02/1396	Reconnaissance	EUL599	Vente de tenure	1396
?	1388	02/08/1388	Reconnaissance	EUL619		
?	1409	20/12/1409	Reconnaissance	EUL643		
?	1390	24/11/1390	Reconnaissance	EUL643	Vente de tenure	1388
?	1390	16/02/1390	Reconnaissance	EUL648		
?	1386	17/05/1386	Reconnaissance	EUL651		
?	1390	01/10/1390	Reconnaissance	EUL652		
?	1390	24/11/1390	Reconnaissance	EUL653		

?	1396	20/01/1396	Reconnaissance	EUL681		
?	1389	20/05/1389	Reconnaissance	EUL684		
?	1390	03/09/1390	Reconnaissance	EUL884		
?	1391	29/09/1391	Reconnaissance	EUL885		
?	1388	23/10/1388	Reconnaissance	EUL897		
?	1389	05/08/1389	Reconnaissance	EUL904		
?	1387	10/01/1387	Reconnaissance	EUL966	Vente de tenure	1387

G-367

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1407	02/03/1407	Reconnaissance	EUL067		
?	1398	03/05/1398	Reconnaissance	EUL094	Vente de tenure	1398
?	1398	18/08/1398	Reconnaissance	EUL095		
?	1396	16/04/1396	Reconnaissance	EUL125		
?	1400	01/02/1400	Reconnaissance	EUL138		
?	1401	03/06/1401	Reconnaissance	EUL139		
?	1403	08/02/1403	Reconnaissance	EUL140		
?	1404	26/12/1404	Reconnaissance	EUL141		
?	1396	18/05/1396	Reconnaissance	EUL242		
?	1398	01/02/1398	Reconnaissance	EUL243		
?	1398	06/03/1398	Reconnaissance	EUL244		
?	1436	26/01/1436	Reconnaissance	EUL244		
?	1398	06/03/1398	Reconnaissance	EUL245		
?	1398	03/11/1398	Reconnaissance	EUL247		
?	1400	04/03/1400	Reconnaissance	EUL248		
?	1401	13/05/1401	Reconnaissance	EUL249		
?	1398	06/03/1398	Reconnaissance	EUL306		
?	1402	17/08/1402	Reconnaissance	EUL415		
?	1397	03/05/1397	BF	EUL530		
?	1399	29/03/1399	BF	EUL531		
?	1400	01/07/1400	Reconnaissance	EUL532		
?	1400	03/07/1400	Reconnaissance	EUL533		
?	1402	08/10/1402	BF	EUL571		
?	1410	13/02/1410	Reconnaissance	EUL571		
?	1394	11/03/1394	Reconnaissance	EUL574		
?	1405	03/02/1405	Reconnaissance	EUL600		
?	1402	03/08/1402	Reconnaissance	EUL639		
?	1397	28/03/1397	Reconnaissance	EUL643	Vente de tenure	1396
?	1396	26/07/1396	Reconnaissance	EUL654		
?	1398	21/02/1398	Reconnaissance	EUL655		
?	1398	06/03/1398	Reconnaissance	EUL656		
?	1402	09/11/1402	Reconnaissance	EUL657		
?	1404	11/09/1404	Reconnaissance	EUL658		
?	1405	04/08/1405	Reconnaissance	EUL659		
?	1396	03/11/1396	Reconnaissance	EUL674		
?	1396	29/03/1396	Reconnaissance	EUL685		
?	1401	17/11/1401	Reconnaissance	EUL697		
?	1396	19/10/1396	Reconnaissance	EUL886		
?	1400	24/03/1400	Reconnaissance	EUL886		
?	1398	19/02/1398	Reconnaissance	EUL887		
?	1402	25/10/1402	Reconnaissance	EUL888		

?	1400	08/01/1400	Reconnaissance	EUL904		
?	1400	15/01/1400	Reconnaissance	EUL905		
?	1400	06/03/1400	Reconnaissance	EUL906		
?	1401	14/05/1401	Reconnaissance	EUL908		
?	1404	11/09/1404	Reconnaissance	EUL909		
?	1401	12/10/1401	Reconnaissance	EUL940		
?	1403	07/04/1403	Reconnaissance	EUL967		
?	1404	18/11/1404	Reconnaissance	EUL968		

G-368

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1409	21/11/1409	Reconnaissance	EUL067		
?	1406	04/03/1406	Reconnaissance	EUL087		
?	1405	07/06/1405	Vente d'alleu et transformation de l'alleu en censive	EUL096		
?	1405	16/07/1405	Reconnaissance	EUL096		
?	1406	01/04/1406	Reconnaissance	EUL097		
?	1405	25/03/1405	Reconnaissance	EUL142		
?	1407	09/06/1407	Reconnaissance	EUL143		
?	1408	19/01/1408	Reconnaissance	EUL144		
?	1406	28/05/1406	Reconnaissance	EUL345		
?	1409	02/05/1409	Reconnaissance	EUL416		
?	1411	02/04/1411	Reconnaissance	EUL486		
?	1408	07/06/1408	Reconnaissance	EUL509		
?	1405	19/11/1405	Reconnaissance	EUL534		
?	1405	23/10/1405	Reconnaissance	EUL576		
?	1410	02/05/1410	Reconnaissance	EUL577		
?	1410	20/11/1410	Reconnaissance	EUL578		
?	1405	23/10/1405	Reconnaissance	EUL601		
?	1407	08/03/1407	Reconnaissance	EUL602		
?	1407	10/05/1407	Reconnaissance	EUL603		
?	1408	19/08/1408	Reconnaissance	EUL604	Vente de tenure	1408
?	1410	24/10/1410	Reconnaissance	EUL605		
?	1406	15/07/1406	Reconnaissance	EUL634		
?	1407	28/04/1407	Reconnaissance	EUL659		
?	1408	26/01/1408	Reconnaissance	EUL660		
?	1408	26/01/1408	Reconnaissance	EUL661		
?	1411	10/09/1411	Reconnaissance	EUL662		
?	1406	24/05/1406	Reconnaissance	EUL686		
?	1408	12/07/1408	Reconnaissance	EUL886		
?	1406	04/03/1406	Reconnaissance	EUL888		
?	1410	22/01/1410	Reconnaissance	EUL889		
?	1403	07/04/1403	Reconnaissance	EUL942		
?	1411	15/01/1411	Reconnaissance	EUL942		
?	1406	11/02/1406	Reconnaissance	EUL943		
?	1409	07/11/1409	Reconnaissance	EUL944		
?	1414		Reconnaissance	EUL944		
?	1410	15/12/1410	Reconnaissance	EUL945	Vente de tenure	1410

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1422	07/05/1422	Reconnaissance	EUL005		
?	1412	28/06/1412	Reconnaissance	EUL098		
?	1412	27/11/1412	Reconnaissance	EUL099		
?	1414	22/08/1414	Reconnaissance	EUL100		
?	1417	22/07/1417	Reconnaissance	EUL101		
?	1418	13/03/1418	Reconnaissance	EUL102		
?	1432	02/07/1432	Reconnaissance	EUL103		
?	1412	07/07/1412	Reconnaissance	EUL145		
?	1413	26/08/1413	Vente de tenure	EUL145		
?	1412	21/07/1412	Reconnaissance	EUL146		
?	1417	13/05/1417	Reconnaissance	EUL147		
?	1420	08/02/1420	Reconnaissance	EUL148		
?	1420	21/03/1420	Reconnaissance	EUL149		
?	1423	09/12/1423	Donation de tenure	EUL264		
?	1383	14/01/1383	Reconnaissance	EUL298		
?	1418	16/06/1418	Reconnaissance	EUL308		
?	1421	05/07/1421	Reconnaissance	EUL309		
?	1415	29/08/1415	Reconnaissance	EUL417		
?	1418	31/03/1418	Reconnaissance	EUL418		
?	1414	22/03/1414	Reconnaissance	EUL487		
?	1428	14/03/1428	Déguerpissement	EUL535		
?	1428	17/03/1428	Déguerpissement	EUL535		
?	1429	11/11/1429	BF	EUL536		
?	1412	03/04/1412	Reconnaissance	EUL549		
?	1416	08/06/1416	Reconnaissance	EUL580		
?	1420	01/02/1420	Reconnaissance	EUL581		
?	1416	08/06/1416	Reconnaissance	EUL581		
?	1420	18/05/1420	Reconnaissance	EUL582		
?	1422	10/12/1422	BF	EUL606		
?	1414	22/11/1414	Reconnaissance	EUL663		
?	1423	25/08/1423	vente de tenure	EUL664		
?	1423	25/09/1423	Reconnaissance	EUL664		
?	1416		Reconnaissance	EUL664		
?	1416	24/12/1416	Reconnaissance	EUL665		
?	1423	18/02/1423	Donation de tenure	EUL666		
?	1414	01/03/1414	Reconnaissance	EUL687		
?	1417	14/01/1417	Reconnaissance	EUL687		
?	1418	16/06/1418	Reconnaissance	EUL688		
?	1418	15/10/1418	Reconnaissance	EUL908		
?	1412	27/11/1412	Reconnaissance	EUL911		
?	1419	01/02/1419	Reconnaissance	EUL912		
?	1412	11/04/1412	Reconnaissance	EUL946		
?	1422	14/07/1422	Réacensement publique	EUL948		
?	1422	20/05/1422	Mise aux enchères	EUL948		
?	1424	10/03/1424	Reconnaissance	EUL950		

G-370

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1433	11/02/1433	Reconnaissance	EUL104		
?	1438	04/03/1438	Reconnaissance	EUL105		
?	1449	15/05/1449	Reconnaissance	EUL106		
?	1434	04/04/1434	Reconnaissance	EUL269		
?	1437	01/02/1437	Reconnaissance	EUL274		
?	1437	01/09/1437	Vente de tenure	EUL275		
?	1438	20/06/1438	Reconnaissance	EUL275		
?	1433	31/12/1433	Reconnaissance	EUL413		
?	1443	25/01/1443	Vente de tenure	EUL537		
?	1483	20/02/1483	Echange de seigneurie	EUL543		
?	1467	24/04/1467	Reconnaissance	EUL550		
?	1437	01/02/1437	Reconnaissance	EUL658		
?	1438		Reconnaissance	EUL667		
?	1448	20/06/1448	Reconnaissance	EUL693		
?	1489	03/11/1489	Reconnaissance	EUL695		
?	1457	01/02/1457	BF	EUL913		
?	1482	10/03/1482	Reconnaissance	EUL916		

G-372

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
6	1301	12/11/1301	Reconnaissance	PSX076		
7	1307		Reconnaissance	PSX001		
10	1311	07/05/1311	Reconnaissance	PSX088		
12	1315	15/07/1315	Reconnaissance	PSX012		
12	1315	15/07/1315	Reconnaissance	PSX072		
12	1315	15/07/1315	Reconnaissance	PSX141		
13	1316	14/11/1316	Reconnaissance	PSX031		
14	1316	14/11/1316	Reconnaissance	PSX006		
15	1316	14/11/1316	Reconnaissance	PSX030		
16	1316	14/11/1316	Reconnaissance	PSX007		
17	1316	14/11/1316	Reconnaissance	PSX029		
18	1316	14/11/1316	Reconnaissance	PSX028		
19	1316	14/11/1316	Reconnaissance	PSX027		
20	1316	14/11/1316	Reconnaissance	PSX025		
21	1316	14/11/1316	Reconnaissance	PSX008		
22	1316	14/11/1316	Reconnaissance	PSX005		
23	1316	14/11/1316	Reconnaissance	PSX004		
24	1316	14/11/1316	Reconnaissance	PSX003		
26	1316	14/11/1316	Reconnaissance	PSX023		
27	1316	14/11/1316	Reconnaissance	PSX021		
11	1312	13/12/1312	Reconnaissance	PSX391		
12	1315	15/07/1315	Reconnaissance	PSX387		
25	1316	04/05/1316	BF	PSX385		
9	1311	09/10/1311	BF	PSX258		

G-373

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1324		Reconnaissance	PSX090	Donation d'alleu par testament	1323
2	1325	11/11/1325	Reconnaissance	PSX054		
2	1325	11/11/1325	Reconnaissance	PSX055		
4	1336	06/09/1336	Reconnaissance	PSX067		
5	1338	24/12/1338	BF	PSX091		
6	1338	27/01/1338	Reconnaissance	PSX093		
7	1338	30/05/1338	Retrait seigneurial	PSX094		
8	1338	30/05/1338	BF	PSX089		
9	1343	23/11/1343	BF	PSX101		
10	1346		BF	PSX058		
11	1346	23/01/1346	Reconnaissance	PSX091		
12	1345	31/12/1345	Reconnaissance	PSX095		
13	1344	31/12/1344	Reconnaissance	PSX077		
14	1345	31/12/1345	Reconnaissance	PSX075		
15	1344		Reconnaissance	PSX101		
3	1328	26/04/1328	Investiture	PSX394	Vente de tenure	1328

G-374

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
2	1355	04/02/1355	BF	PSX058		
3	1354	13/07/1354	Reconnaissance	PSX089		
6	1358	01/10/1358	Vente de tenure aux enchères	PSX033		
6	1358	01/10/1358	Vente de tenure	PSX148		
7	1358	01/10/1358	Vente de tenure aux enchères	PSX032		
7	1358	02/08/1358	Vente de tenure	PSX148		
10	1366	30/04/1366	BF	PSX089		
11	1367	01/04/1367	Assignation	PSX054		
11	1349	06/02/1349	Vente d'alleu	PSX054	Assignation	1348
11	1367	01/04/1367	Assignation	PSX056		
11	1367	01/04/1367	Assignation	PSX057		
11	1367	01/04/1367	Assignation	PSX058		
11	1367	01/04/1367	Assignation	PSX059		
11	1367	01/04/1367	Assignation	PSX060		
11	1367	01/04/1367	Assignation	PSX061		
11	1367	01/04/1367	Assignation	PSX062		
11	1367	01/04/1367	Assignation	PSX063		
12	1367	11/11/1367	Reconnaissance	PSX069		
15	1370	18/03/1370	Vente de tenure	PSX057	Vente de tenure	1360
16	1370	18/11/1370	Reconnaissance	PSX010		
16	1370	18/11/1370	Reconnaissance	PSX011		
18	1370	06/04/1370	Reconnaissance	PSX057	Vente de tenure	1350
19	1370	26/10/1370	Reconnaissance	PSX041		
20	1370	20/06/1370	Investiture	PSX104	Vente de tenure	1370
21	1372	03/05/1372	BF	PSX097		
1	1349	03/04/1349	Reconnaissance	PSX343		
11	1367	01/04/1367	Donation de cens et esporle	PSX157		
13	1370	23/03/1370	Abandon	PSX155		

13	1370	23/03/1370	Abandon	PSX156		
16	1370	18/11/1370	Reconnaissance	PSX154		
4	1357	17/05/1357	BF	PSX388		
8	1364	19/08/1364	Investiture	PSX332	Vente de tenure	1362
?	1464	18/08/1464	Reconnaissance	PSX149		

G-375

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
2	1378	04/12/1378	Reconnaissance	PSX073	Vente de tenure	1378
3	1381	11/03/1381	Reconnaissance	PSX074		
4	1381	23/03/1381	Reconnaissance	PSX085		
4	1381	23/03/1381	Reconnaissance	PSX086		
5	1381	23/03/1381	Reconnaissance	PSX070		
5	1358	11/02/1358	Reconnaissance	PSX098		
6	1381	03/03/1381	Reconnaissance	PSX097		
7	1381	21/03/1381	Reconnaissance	PSX054		
8	1381	06/06/1381	Reconnaissance	PSX057		
9	1382	20/02/1382	Reconnaissance	PSX082		
9	1382	20/02/1382	Reconnaissance	PSX083		
10	1382	06/03/1382	Reconnaissance	PSX026		
11	1382	31/01/1382	Reconnaissance	PSX026		
13	1382	09/08/1382	Reconnaissance	PSX024		
1	1369	03/09/1369	BF	PSX158		
12	1381	06/11/1381	Reconnaissance	PSX386		
14 et 15	1382	29/05/1382	Reconnaissance	PSX068		

G-376

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1383	16/10/1383	Investiture	PSX022	Donation de tenure	1383
2	1388	16/12/1388	Investiture	PSX100	Vente de tenure	1388
3	1389	29/01/1389	BF	PSX064		
3	1389	29/01/1389	BF	PSX081		
6	1390	28/07/1390	BF	PSX078	Vente de tenure	1390
15	1401	03/02/1401	Reconnaissance	PSX106		
10	1395	07/07/1395	Reconnaissance	PSX331		
11	1395	02/09/1395	Vente de tenure	PSX318		
12	1396	04/08/1396	Reconnaissance	PSX330		
13	1398	02/11/1398	Investiture	PSX343	Acquisition de tenure	1395
14 et 14 bis	1395	03/02/1395	Reconnaissance	PSX019		
4	1390	20/01/1390	Investiture	PSX330	Vente de tenure	1390
5	1391	13/02/1391	Investiture	PSX332	Donation de tenure par testament	1391
7 et 8	1390	15/07/1390	Reconnaissance	PSX020		
9	1391	24/08/1391	Reconnaissance	PSX330		

G-377

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1451	15/12/1451	Reconnaissance	PSX079		
2	1403	07/09/1403	Reconnaissance	PSX017		
6	1403	07/09/1403	Reconnaissance	PSX018		
7	1403	26/07/1403	Reconnaissance	PSX065		
7	1403	26/07/1403	Reconnaissance	PSX103		
9	1408	12/01/1408	Investiture	PSX092	Vente de tenure	1407
10	1408	15/06/1408	Reconnaissance	PSX016		
12	1409	14/02/1409	Reconnaissance	PSX054	Vente de tenure aux enchères	1409
14	1410	13/03/1410	Reconnaissance	PSX071		
15	1409	12/12/1409	Investiture	PSX087	Vente de tenure	1408
11	1409	14/03/1409	Reconnaissance	PSX154		
13	1408	28/06/1408	Reconnaissance	PSX344		
3	1403	10/05/1403	Reconnaissance	PSX344	Vente de tenure aux enchères	1403
4 et 5	1403	11/06/1403	Reconnaissance	PSX099		

G-378

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1410	14/11/1410	Reconnaissance	PSX071		
2	1412	18/01/1412	Reconnaissance	PSX013		
4	1415	08/03/1415	BF	PSX014		
6	1415	04/06/1415	BF	PSX015		
7	1416	19/11/1416	Reconnaissance	PSX087		
8	1422	10/12/1422	Reconnaissance	PSX105		
11	1434	05/02/1434	Reconnaissance	PSX084		
10	1434	14/01/1434	Reconnaissance	PSX302		
3	1414	24/01/1414	Vente de tenure	PSX158		
5	1415	19/12/1415	Reconnaissance	PSX390		
9	1433	29/12/1433	Reconnaissance	PSX389		

G-379

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1292	11/12/1292	Vente de tenure	REM109		
3	1345	01/09/1345	BF	SIM082		
4	1310		Vente de tenure	REM343		
5	1315	04/12/1315	Reconnaissance	REM419		
5	1315		Vente de tenure	REM419		
7	1325	09/02/1325	Vente de tenure	REM286		
8	1328	01/12/1328	Reconnaissance	REM287		
9	1331	28/05/1331	Vente de tenure	REM288		
11	1332	27/08/1332	Vente de tenure	REM320		
12	1339	14/01/1339	Reconnaissance	REM118		
14	1343	02/11/1343	Vente d'alleu	REM313		
15	1340		Vente d'alleu	REM289		
16	1343	10/06/1343	Vente d'alleu	REM311		

18	1343	10/06/1343	Vente d'alleu	REM312		
19	1343	16/06/1343	Vente d'alleu	REM290		
20	1344	16/06/1344	Vente d'alleu	REM314		
21	1343	10/06/1343	Vente d'alleu	REM310		
22	1345	08/01/1345	Vente d'alleu	REM291		
22	1345	08/01/1345	Vente d'alleu	REM440		
23	1346		BF	REM093		
24	1347	31/08/1347	Donation de tenure	REM125		
25	1347	31/08/1347	Donation de tenure	REM124		
26	1346		BF	REM123		
27	1350	06/12/1350	Vente de tenure sous ascensée	REM042		
28	1363	26/04/1363	Reconnaissance	REM292		
29	1364		Reconnaissance	REM126	Donation de tenure	1347
31	1365	19/01/1365	Reconnaissance	REM321		
32	1345	04/01/1345	Reconnaissance	REM122		
33	1365	07/08/1365	Déguerpissement	REM123		
34	1367	21/03/1367	Reconnaissance	REM094		
35	1367	18/01/1367	Reconnaissance	REM311		
36	1365	14/12/1365	BNF	REM309		
37	1365	27/06/1365	BF	REM135		
38	1365	02/09/1365	Echange de seigneurie	REM134		
38	1365	02/09/1365	Echange de seigneurie	SIM172		
39	1351	23/05/1351	Vente d'alleu	REM058		

G-380

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1366	15/11/1366	Reconnaissance	REM315		
3	1366	25/03/1366	Reconnaissance	REM293		
4	1366	18/11/1366	Reconnaissance	REM294		
5	1366	28/09/1366	Reconnaissance	REM103		
6	1368	15/02/1368	Reconnaissance	REM295		
7	1368	02/03/1368	Vente de tenure	REM122		
8	1368	15/02/1368	Reconnaissance	REM292		
9	1368	09/03/1368	BF	REM136		
10	1368	19/05/1368	Reconnaissance	REM322		
11	1369	29/03/1369	Reconnaissance	REM316		
12	1368	22/04/1368	Reconnaissance	REM103		
13	1368	12/05/1368	Reconnaissance	REM296		
16	1368	13/05/1368	Reconnaissance	REM043		
17	1369		Reconnaissance	REM297		
18	1370	18/04/1370	Reconnaissance	REM096		
20	1370	26/07/1370	Reconnaissance	REM138		
21	1370	31/12/1370	Reconnaissance	REM044		
27	1376	20/03/1376	Vente de tenure	REM222		
28	1376	11/12/1376	Reconnaissance	REM323		
29	1377	17/12/1377	Vente de tenure	REM142		
30	1378	13/12/1378	Reconnaissance	REM229		
31	1379	17/03/1379	Reconnaissance	REM324		
32	1380	09/08/1380	Vente de tenure Retrait seigneurial	REM399		
33	1381	27/05/1381	Vente	REM143		

34	1382	18/01/1382	Reconnaissance	REM317
36	1381	14/12/1381	Reconnaissance	REM144
38	1382		Vente de tenure	REM299
39	1382	15/10/1382	Vente de tenure	REM398
40	1383	15/01/1383	Vente de tenure	REM045
41	1383	09/06/1383	Donation d'alleu	REM078
42	1383	09/06/1383	Donation d'alleu	REM080
43	1384	03/03/1384	Reconnaissance	REM325
24 et 25	1375	16/01/1375	Vente de tenure sous ascensée	REM042

G-381

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1384	12/11/1384	Vente d'alleu, retrait lignager, reconnaissance	REM145		
3	1385	22/02/1385	Vente de tenure	REM326		
4	1388		Reconnaissance	REM079		
6	1390	17/02/1390	Vente de tenure	REM301		
7	1389	03/12/1389	Reconnaissance	REM296		
8	1390	26/12/1390	Reconnaissance	REM078		
9	1390	21/04/1390	Reconnaissance	REM147		
10	1391	19/01/1391	Vente de tenure	REM296		
11	1391	30/05/1392	Vente de tenure aux enchères	REM302		
11	1391	02/05/1391	Vente de tenure aux enchères	REM303		
12	1392	30/05/1392	Reconnaissance	REM302		
13	1392		VenteRetrait SeigneurialBNF	REM223		
14	1393	24/01/1393	Vente de tenure	REM224		
15	1394	10/12/1394	Reconnaissance	REM149		
16	1395	25/03/1395	Reconnaissance	REM304		
19	1396	24/08/1396	Reconnaissance	REM398		
21	1396	20/04/1396	Vente de tenure	REM150		
22	1397	08/11/1397	Reconnaissance	REM078		
24	1398	13/02/1398	Reconnaissance	REM149		
25	1400	02/12/1400	Reconnaissance	REM327		
27	1401	23/02/1401	Vente de tenure	REM328		
28	1402	22/12/1402	Reconnaissance	REM329		
29	1402	18/12/1402	Vente de tenure	REM328		
30	1402	23/11/1402	Reconnaissance	REM085		
31	1404	19/11/1404	Reconnaissance	REM103		
32	1405	09/01/1405	Reconnaissance	REM155		
33	1414	11/12/1414	Reconnaissance	REM330		
34	1406	25/02/1406	Reconnaissance	REM156		
35	1405	09/12/1405	Reconnaissance	REM305		
36	1406	04/03/1406	Reconnaissance	REM095		
37	1406	29/01/1406	Reconnaissance	REM157		
38	1416	24/04/1416	Reconnaissance	REM307		
40	1408	01/05/1408	Echange de tenure	REM328		
41	1409	26/05/1409	Reconnaissance	REM329		
43	1411	31/01/1411	BNF	REM318		
44	1411	31/01/1411	BNF	REM319		
45	1411		Reconnaissance	REM161		

G-382

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1412	20/10/1412	Reconnaissance	REM157		
2	1413	09/06/1413	Reconnaissance	REM329		
4	1417	25/11/1417	Reconnaissance	REM401		
5	1418	03/03/1418	Reconnaissance	REM094		
6	1418	16/06/1418	Reconnaissance	REM164		
7	1419	27/06/1419	Reconnaissance	REM225		
8	1422	29/12/1422	Reconnaissance	REM307		
10	1424	10/11/1424	Reconnaissance	REM408		
11	1425	21/12/1425	Vente de tenure	REM400		
12	1428		Reconnaissance	REM103	Vente de tenure	1424
13	1489	19/03/1489	Arrêt du parlement	REM101		
14	1491	27/09/1491	Reconnaissance	REM101		
15	1492	05/04/1492	Reconnaissance	REM046		
17	1491	16/11/1491	Reconnaissance	REM086		

G-383

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1321	01/12/1321	BF	COL099		
1	1326		Reconnaissance	COL100		
2	1338	29/04/1338	Reconnaissance	COL101		
3	1361	18/05/1361	Reconnaissance	COL102		
4	1364	27/02/1364	Déguepissement	COL103		
4	1395	09/09/1395	Reconnaissance	COL105		
5	1364	09/03/1364	BF	COL103		
6	1364	10/02/1364	Adjudication	COL103		
9	1402	15/06/1402	Reconnaissance	COL105		
10	1375	04/05/1375	Reconnaissance	COL136		
12	1380	06/06/1380	Vente de tenure sous acensée	COL046	Donation d'alleu par testament	1373
12	1390	06/06/1380	Vente de tenure sous acensée	COL047		
12	1380	06/06/1380	Vente de tenure sous acensée	COL048		
13	1380	14/06/1380	Vente d'alleu	COL137		
15	1381	21/02/1381	Reconnaissance	COL049		
16	1383	23/07/1383	Vente d'alleu	COL104		
16	1382	28/08/1382	Vente d'alleu	COL104		
17	1384	12/05/1384	Vente d'alleu	COL138		
18	1389	28/01/1389	Vente de tenure	COL105		
19	1390	27/10/1390	Reconnaissance	COL142		

G-384

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1392	09/05/1392	Reconnaissance	COL127	Vente d'alleu	1391
5	1395	02/12/1395	Reconnaissance	COL050	Vente de tenure	1393
8	1403	17/07/1403	Reconnaissance	COL127	Donation d'alleu	1400
11	1403	21/06/1403	Reconnaissance	COL107		
12	1405	19/03/1405	Reconnaissance	COL137	Donation de tenure	1383

13	1408	09/11/1408	Reconnaissance	COL127	Vente d'alleu	1408
14	1408	29/11/1408	Reconnaissance	COL053		
15	1409	21/02/1409	Reconnaissance	COL054		
17	1417	29/05/1417	Consolidation de l'utile à la directe	COL049		
18	1417	07/10/1417	BF	COL058		
19	1418	27/01/1418	Reconnaissance	COL049		
2 et 3	1395	15/11/1395	Reconnaissance	COL142		
6 et 7	1397	29/11/1397	Reconnaissance	COL160		

G-385

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1418	10/02/1418	Reconnaissance	COL130		
2	1418	11/06/1418	Reconnaissance	COL105		
3	1420	03/01/1420	Reconnaissance	COL155		
3	1450		Reconnaissance	COL156		
3	1482	16/12/1482	Reconnaissance	COL157		
4	1424	10/03/1424	Reconnaissance	COL142	Vente de tenure	1422
5	1423	30/03/1423	Reconnaissance	COL113		
6	1425	01/12/1425	Reconnaissance	COL130		
7	1430	06/02/1430	Vente de tenure	COL063		
8	1443	06/02/1443	Vente de tenure	COL068		
9	1431	11/01/1431	Vente de tenure	COL064		
10	1518	29/01/1518	Sentence de l'Official	COL079		
6 bis	1426	29/01/1426	Vente de tenure aux enchères	COL131	Mise aux enchères	1425

G-386

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1299	16/03/1299	Reconnaissance	PSP188		
2	1315	20/05/1315	Déguerpissement	PSP160		
3	1304	05/03/1304	Vente de tenure	PSP159		
4	1317	12/05/1317	BNF	PSP160		
7	1435	15/03/1435	Reconnaissance	PSP184	Vente de tenure	1393
12	1397	21/06/1397	Reconnaissance	PSP165		
14	1351	07/04/1351	Reconnaissance	PSP161		
17	1365	17/01/1365	Reconnaissance	PSP179		
17	1365	17/01/1365	Reconnaissance	PSP187		
20	1365	05/03/1365	Vente de tenure	PSP144		
21	1364	21/11/1364	Reconnaissance	PSP178		
22	1365	25/01/1365	Reconnaissance	PSP180		
23	1365	07/01/1365	Reconnaissance	PSP177		
26	1351	09/06/1351	Reconnaissance	PSP142		
26	1364	21/11/1364	Reconnaissance	PSP143		
27	1364	14/11/1364	Reconnaissance	PSP176		
28	1365	27/11/1365	Vente de tenure	PSP131		
30	1365	01/04/1365	BNF	PSP132		
31	1367	01/04/1367	Reconnaissance	PSP132		
32	1370	28/11/1370	Reconnaissance	PSP181		
33	1373	14/01/1373	Reconnaissance	PSP180		
34	1370	04/04/1370	Reconnaissance	PSP162		

37	1373	19/05/1373	Reconnaissance	PSP183		
38	1374	19/04/1374	Reconnaissance	PSP129		
39	1375	11/06/1375	Reconnaissance	PSP163	Vente de tenure	1375
40	1375	16/11/1375	Reconnaissance	PSP164	Vente de tenure	1375
41	1378	22/12/1378	Reconnaissance	PSP166		
42	1383	02/01/1383	Vente de tenure	PSP134		
44	1386	09/08/1386	Reconnaissance	PSP167		
46	1390	09/06/1390	Reconnaissance	PSP168	Vente de tenure	1390
47	1391	18/09/1391	Reconnaissance	PSP146		
48	1391	26/10/1391	Reconnaissance	PSP145		
49	1391	05/12/1391	Reconnaissance	PSP170		
50	1389	27/11/1389	Reconnaissance	PSP145		
11 et 11 bis	1345	03/04/1345	Reconnaissance	PSP189		
12 bis	1366	12/05/1366	Reconnaissance	PSP185		
15 et 16	1357	15/06/1357	Reconnaissance	PSP128		
18 et 19	1364	13/09/1364	Reconnaissance	PSP129		
24 et 25	1364	02/12/1364	Reconnaissance	PSP130		
35 et 36	1372	24/12/1372	Reconnaissance	PSP182	Vente de seigneurie	1372
43 et 44	1386	09/08/1386	Reconnaissance	PSP135		
8, 9 et 10	1340	17/05/1340	Reconnaissance	PSP140		
8, 9 et 10	1340	17/05/1340	Reconnaissance	PSP141		

G-387

FOLIO	*ANNEE*	*DATE*	*TYPE ACTE*	*N° TENURE*	*EXPOSE DATE*	*ANNEE*
1	1393	14/01/1393	Assignation	PSP148		
2	1393	12/02/1393	BNF	PSP149		
5	1392	21/12/1392	Vente de tenure	PSP171		
6	1393	20/02/1392	BNF	PSP150		
7	1393	04/12/1393	Vente de tenure	PSP171		
7	1392	19/12/1392	Reconnaissance	PSP186		
8	1394	12/11/1394	Reconnaissance	PSP165		
10	1395	11/02/1395	Reconnaissance	PSP147		
11	1397	25/01/1397	Reconnaissance	PSP169		
13	1399	27/02/1399	Vente de tenure	PSP153		
13	1399	27/02/1399	Vente de tenure	PSP154		
16	1406	04/03/1406	BNF	PSP190		
17	1407	08/12/1407	Reconnaissance	PSP154		
18	1418	03/03/1418	Reconnaissance	PSP156		
19	1411	29/01/1411	Reconnaissance	PSP155		
21	1418	03/03/1418	Reconnaissance	PSP151		
22	1418	15/12/1418	Reconnaissance	PSP157		
23	1422	27/08/1422	Reconnaissance	PSP158		
24	1422	24/06/1422	Reconnaissance	PSP152		
25	1426	30/01/1426	Reconnaissance	PSP173		
26	1425	24/04/1425	Reconnaissance	PSP172		
27	1433	01/12/1426	Reconnaissance	PSP174		
28	1467	30/04/1467	Reconnaissance	PSP175		
29	1475	30/07/1475	Vente de tenure	PSP137		
30	1475	31/05/1475	Reconnaissance	PSP136		
99	1335	11/02/1335	Reconnaissance	PSP152		

14 et 15	1398	16/11/1398	Reconnaissance	PSP133		

G-388

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
2	1308	03/07/1308	Reconnaissance	MEX092		
3	1314	13/10/1314	Reconnaissance	MEX018		
4	1329	10/11/1329	BF	MEX174		
5	1334	10/05/1334	Vente d'alleu	MEX063		
5	1334	10/05/1334	Vente d'alleu	MEX064		
5	1334	10/05/1334	Vente d'alleu	MEX065		
9	1340	06/07/1340	Reconnaissance	MEX154		
12	1347	26/07/1347	Vente d'alleu	MEX096	Vente d'alleu	1346
13	1356	03/05/1356	BF	MEX175		
15	1364	11/07/1364	Reconnaissance	MEX017		
16	1364	20/05/1364	Reconnaissance	MEX174		
18	1365	20/08/1365	Reconnaissance	MEX141		
19	1365	29/08/1365	Reconnaissance	MEX055		
20	1365	02/08/1365	Reconnaissance	MEX056		
21	1365	30/05/1365	Reconnaissance	MEX093		
24	1366	08/02/1366	Reconnaissance	MEX019		
26	1367	28/02/1367	Reconnaissance	MEX092		
27	1368	17/02/1368	Reconnaissance	MEX174		
28	1347	03/07/1347	Vente d'alleu	MEX099		
30	1367	11/05/1367	Reconnaissance	MEX055		
32	1370	03/05/1370	Reconnaissance	MEX100		
34	1371	12/11/1371	Reconnaissance	MEX072		
34	1371	12/11/1371	Reconnaissance	MEX141		
34	1441	12/01/1441	Reconnaissance	MEX196		
36	1364	21/06/1364	Reconnaissance	MEX174		
37	1375	05/06/1375	Reconnaissance	MEX019		
38	1371	18/10/1371	Reconnaissance	MEX057		
38	1371	10/02/1371	Reconnaissance	MEX157		
38	1377	17/08/1377	Reconnaissance	MEX157		
39	1378	07/07/1378	Reconnaissance	MEX153		
42	1382	09/01/1382	Reconnaissance	MEX176		
43	1382	01/05/1382	Reconnaissance	MEX177		
44	1382	01/05/1382	Reconnaissance	MEX101		
45	1374	11/02/1374	Reconnaissance	MEX101		
46	1387	18/10/1387	Reconnaissance	MEX201		
48	1388	13/07/1388	Reconnaissance	MEX155		
49	1389	13/07/1389	Reconnaissance	MEX155		
50	1389	19/11/1389	Reconnaissance	MEX148		
51	1389	11/11/1389	Reconnaissance	MEX099		
22 et 23	1365	19/07/1365	Reconnaissance	MEX066		
40 et 41	1380	25/08/1380	Reconnaissance	MEX081		
7 et 8	1341	05/07/1341	Reconnaissance	MEX059		

G-389

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
2	1391	11/02/1391	Reconnaissance	MEX177		
3	1393	17/03/1393	Reconnaissance	MEX202		
4	1393	27/03/1393	Reconnaissance	MEX072		
5	1395	22/03/1395	Reconnaissance	MEX203		
6	1396	11/02/1396	Reconnaissance	MEX073		
6	1407	27/05/1407	Reconnaissance	MEX178		
7	1396	20/02/1396	BNF	MEX031		
8	1327	16/02/1327	Reconnaissance	MEX193		
9	1399	15/05/1399	Reconnaissance	MEX203		
11	1400	11/11/1400	Reconnaissance	MEX155		
12	1402	04/12/1402	Reconnaissance	MEX102		
14	1404	21/03/1404	Reconnaissance	MEX098		
15	1486	08/01/1486	Reconnaissance	MEX180		
17	1407	01/09/1407	Reconnaissance	MEX178		
18	1408	13/07/1408	Donation de tenure par testament	MEX031		
19	1408	24/08/1408	Reconnaissance	MEX031		
20	1410	08/07/1410	Reconnaissance	MEX103		
21	1413	14/01/1413	Reconnaissance	MEX031		
21	1415	21/03/1415	Reconnaissance	MEX099		
22	1412	12/06/1412	Reconnaissance	MEX031		
22	1424	08/02/1424	Condamnation à esporler	MEX202		
26	1414	07/12/1414	Reconnaissance	MEX154		
27	1415	23/04/1415	Reconnaissance	MEX058		
29	1417	08/02/1417	Reconnaissance	MEX194		
31	1416	03/09/1416	Reconnaissance	MEX069		
37	1485	03/06/1485	Reconnaissance	MEX074		
38	1490	18/02/1490	Donation de tenure	MEX075		
39	1488	18/02/1488	Echange de tenure	MEX192		
40	1485	18/02/1485	Reconnaissance	MEX074		
41	1490	20/03/1490	Reconnaissance	MEX074		
43	1488	28/03/1488	Reconnaissance	MEX074		
44			Echange de seigneurie	MEX054		
44			Reconnaissance	MEX054		
133	1436	29/09/1436	Reconnaissance	MEX205		
35 et 36	1451	10/03/1451	Reconnaissance	MEX074		

G-390

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1252	18/11/1252	Vente de tenure	PRG030		
2	1286	20/06/1286	Assignation	PRG171		
3	1287	11/10/1287	Vente de tenure	PRG031		
4	1298	10/02/1298	Vente de tenure	PRG172		
5	1298	22/11/1298	Vente de tenure	PRG127		
7	1301	22/08/1301	Vente de tenure	PRG173		
8	1305	14/06/1305	Reconnaissance	PRG032		
8	1305	14/06/1305	Vente de tenure	PRG032	Vente de tenure	1300
9	1407	15/07/1407	Reconnaissance	PRG051		
9	1307	29/11/1307	Reconnaissance	PRG160		

10	1311	25/11/1311	Reconnaissance	PRG154		
11	1313	18/12/1313	Vente d'alleu	PRG033		
12	1313	18/12/1313	BF	PRG033		
13	1322	21/03/1322	Reconnaissance	PRG034		
14	1334	12/04/1334	Assignation	PRG070		
15	1345	20/11/1345	Reconnaissance	PRG058		
16	1345	03/12/1345	Vente de tenure	PRG071		
17	1346	18/05/1346	Investiture	PRG128	Vente de tenure	1345
18	1349	25/03/1349	Vente de tenure	PRG174		
19	1349	30/07/1349	Vente de tenure	PRG039		
20	1349	02/10/1349	Reconnaissance	PRG037		
20	1421	09/08/1421	Reconnaissance	PRG052		
21	1356	09/06/1356	Reconnaissance	PRG040		
21	1356	09/06/1356	Reconnaissance	PRG161		
22	1360	21/03/1360	Reconnaissance	PRG041		
23	1362	14/07/1362	TR	PRG006		
23	1444	30/07/1444	Reconnaissance	PRG054		
24	1363	13/03/1363	Reconnaissance	PRG163		
25	1365	21/03/1365	BNF	PRG142		
26	1366	09/02/1366	Reconnaissance	PRG129		
27	1366	13/02/1366	BF	PRG073		
27	1361	30/04/1361	Vente de tenure	PRG124	Donation de tenure par testament	1361
28	1365	25/03/1365	Reconnaissance	PRG042		
29	1366	20/02/1366	Reconnaissance	PRG129		
30	1365	14/10/1365	Reconnaissance	PRG130		
31	1365	18/08/1365	Reconnaissance	PRG143	Vente de tenure	1363
33	1367	06/02/1367	BF	PRG154		
36	1366	04/10/1366	Reconnaissance	PRG044		
39	1367	06/04/1367	Investiture	PRG102	Vente de tenure	1367
40	1369	12/05/1369	Vente de tenure	PRG104		
41	1370	14/03/1370	Reconnaissance	PRG073		
42	1369	30/10/1369	Vente de tenure	PRG131		
43	1371	27/03/1371	Reconnaissance	PRG043		
44	1371	28/03/1371	Reconnaissance	PRG145		
45	1371	05/03/1371	Reconnaissance	PRG144		
46	1371	28/03/1371	Reconnaissance	PRG146		
47	1370	09/07/1370	Reconnaissance	PRG130		
48	1389	20/12/1389	TR	PRG049		
49	1372	28/03/1372	Reconnaissance	PRG129		
50	1373	03/02/1373	Reconnaissance	PRG105		
51	1373	03/06/1373	Vente de tenure	PRG059		
52	1375	05/01/1375	BF	PRG148		
53	1374	17/06/1374	Vente de tenure	PRG147		
54	1375	07/11/1375	Vente de tenure	PRG074		
55	1376	27/06/1376	Vente de tenure	PRG131		
56	1378	11/01/1378	Reconnaissance	PRG132		
57	1377	12/09/1377	Reconnaissance	PRG156		
58	1378	15/06/1378	TR	PRG123		
59	1378	15/06/1378	Reconnaissance	PRG076		
60	1379	24/08/1379	Reconnaissance	PRG007		
61	1380	09/12/1379	Echange de seigneurie	PRG007		
61	1379	09/12/1379	Echange de seigneurie	PRG164		
62	1390	09/09/1380	Reconnaissance	PRG007		

63	1381	13/12/1381	Reconnaissance	PRG046		
65	1381	07/04/1381	Vente de tenure	PRG155		
67	1383	23/05/1383	Reconnaissance	PRG151		
67	1384	28/01/1383	Assignation	PRG152		
69	1386	03/05/1386	Reconnaissance	PRG047		
70	1386	23/05/1386	Reconnaissance	PRG048		
71	1388	26/10/1388	Reconnaissance	PRG132		
72	1388	17/09/1388	Vente de tenure	PRG144		
74	1390	20/01/1390	Reconnaissance	PRG149	Vente de tenure	1373
75	1390	14/04/1390	Reconnaissance	PRG008		
76	1390	09/04/1390	Reconnaissance	PRG007		
77	1390	03/11/1390	Reconnaissance	PRG167		
78	1394	19/03/1394	Reconnaissance	PRG168		
79	1394	31/10/1394	Reconnaissance	PRG157		
80	1396	24/02/1396	Reconnaissance	PRG050		
82	1397	04/01/1397	Vente de tenure	PRG077		
83	1396	09/11/1396	Vente de tenure	PRG140		
34 et 35	1366	19/11/1366	BF	PRG155		

G-391

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
2	1397	30/03/1397	Reconnaissance	PRG098		
4	1401	18/09/1401	Reconnaissance	PRG175		
6	1403	05/04/1403	Reconnaissance	PRG061		
7	1404	15/05/1404	Reconnaissance	PRG125		
13	1409	01/08/1409	Donation de tenure par testament	PRG116		
14	1413	07/12/1413	Reconnaissance	PRG141		
16	1413	20/07/1413	Reconnaissance	PRG106		
17	1413	23/11/1413	Reconnaissance	PRG080		
19	1419	30/05/1419	Reconnaissance	PRG028		
21	1426	26/02/1426	Reconnaissance	PRG060		
22	1430	26/02/1430	Reconnaissance	PRG150		
25	1448	19/08/1448	Reconnaissance	PRG090		
27	1477	31/03/1477	Reconnaissance	PRG057		
14 bis	1420	20/12/1420	Reconnaissance	PRG169		

G-392

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1481	17/04/1481	Vente de tenure	CRY065		
?	1374	24/02/1374	Reconnaissance	CRY065		
?	1377	24/12/1377	Reconnaissance	CRY065		
?	1364	29/08/1364	Accord	CRY065		
?	1401	14/04/1401	Reconnaissance	CRY066		
?	1388		Reconnaissance	CRY066		
?	1363	13/01/1363	Reconnaissance	CRY144		
?	1391	14/09/1391	Reconnaissance	CRY144		
?	1363	13/01/1363	Reconnaissance	CRY145		
?	1391	14/09/1391	Reconnaissance	CRY145		
?	1403	13/08/1403	Reconnaissance	CRY147		

?	1391	15/06/1391	Reconnaissance	CRY147
?	1374	22/02/1374	Reconnaissance	CRY147
?	1394	29/01/1394	Reconnaissance	CRY148
?	1365	11/12/1365	Reconnaissance	CRY201
?	1370	19/06/1370	Reconnaissance	CRY201
?	1398	30/11/1398	Reconnaissance	CRY201
?	1377	21/01/1377	Reconnaissance	CRY202
?	1377	21/01/1377	Reconnaissance	CRY202
?	1381	14/02/1381	Reconnaissance	CRY203
?	1432		Reconnaissance	CRY205
?	1420	07/09/1420	Reconnaissance	CRY210

G-393

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1337	10/03/1337	Reconnaissance	ELY033		
2	1360	24/10/1360	Reconnaissance	ELY035		
4	1377	16/02/1377	Vente d'alleu et transformation de l'alleu en censive	ELY037		
5	1376	15/11/1376	Reconnaissance	ELY006		
6	1380	24/02/1382	Reconnaissance	ELY018		
7	1381	01/08/1381	Reconnaissance	ELY035		
8	1381	24/05/1381	Vente d'alleu	ELY035		
15	1392	14/08/1392	Reconnaissance	ELY177		
16	1393	13/11/1393	Reconnaissance	ELY178	Vente de tenure aux enchères	1393
17	1394	19/02/1394	Reconnaissance	ELY039		
18	1401	23/07/1401	Reconnaissance	ELY180		
19	1401	23/07/1401	Reconnaissance	ELY181	Vente de tenure	1401
20	1404	19/11/1404	Reconnaissance	ELY178	Vente de tenure	1403
23	1409	29/09/1428	Reconnaissance	ELY181		
24	1410	16/01/1410	Reconnaissance	ELY143		
25	1410	05/06/1410	Reconnaissance	ELY144		
26	1438	10/02/1438	Reconnaissance	ELY113		
27	1472	19/09/1472	Echange d'alleu	ELY001		
13 et 14	1387	15/03/1387	Vente d'alleu et transformation de l'alleu en censive	ELY038		
9 et 10	1381	17/12/1381	Vente d'alleu et transformation de l'alleu en censive	ELY007		
n° 21 vet 22	1408	20/12/1408	Reconnaissance	ELY020		
n°11/12	1383	10/06/1383	Investiture	ELY176		

G-394

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
5	1308	14/01/1308	Reconnaissance	NPP003		
7	1308	14/01/1308	Reconnaissance	NPP002		
8	1321	22/11/1321	Reconnaissance	NPP035		
8	1321	22/11/1321	Reconnaissance	NPP036		
9	1331	22/06/1331	Reconnaissance	NPP054		
10	1340	10/03/1340	Reconnaissance	NPP363		

11	1348	23/03/1348	Reconnaissance	NPP140
12	1359	05/04/1359	Reconnaissance	NPP029
12	1359	05/04/1359	Reconnaissance	NPP056
14	1366	25/03/1366	Reconnaissance	NPP009
15	1367	20/08/1367	Reconnaissance	NPP011
16	1369	22/04/1369	Reconnaissance	NPP037
17	1374	27/04/1374	Reconnaissance	NPP146
19	1364	20/10/1364	Reconnaissance	NPP011
20	1375	01/04/1375	Reconnaissance	NPP057
22	1375	08/07/1375	Reconnaissance	NPP038
23	1388	27/12/1388	Reconnaissance	NPP009
24	1381	30/05/1381	Reconnaissance	NPP042
24	1381	30/05/1381	Reconnaissance	NPP043
25	1366	08/04/1366	Reconnaissance	NPP010
25	1366	08/04/1366	Reconnaissance	NPP023
26	1385	05/03/1385	Reconnaissance	NPP012
28	1391	15/03/1391	Reconnaissance	NPP031
28	1391	15/03/1391	Reconnaissance	NPP032
29	1391	06/04/1391	Reconnaissance	NPP038
30	1391	23/10/1391	Reconnaissance	NPP061
31	1392	15/02/1392	Reconnaissance	NPP038
32	1390	15/05/1390	Reconnaissance	NPP140
33	1406	21/01/1406	Reconnaissance	NPP031
33	1406	21/01/1406	Reconnaissance	NPP031
34	1417	22/04/1417	Reconnaissance	NPP120
35	1441	21/12/1441	Reconnaissance	NPP017
37	1475	01/06/1475	Reconnaissance	NPP093
39	1495	06/01/1495	Reconnaissance	NPP103
39	1495	06/01/1495	Reconnaissance	NPP104

G-395

FOLIO	*ANNEE*	*DATE*	*TYPE ACTE*	*N° TENURE*	*EXPOSE DATE*	*ANNEE*
1	1301	25/03/1301	Reconnaissance	SPI008		
3	1314	25/04/1314	Reconnaissance	SPI008	Vente de tenure	1305
4	1327	26/08/1327	BF	SPI195		
5	1336	17/06/1336	Vente d'alleu et transformation d'alleu en censive	SPI045		
8	1358	19/09/1358	BF	SPI212	BNF	1358
9	1359	07/05/1359	Reconnaissance	SPI195	Vente de tenure	1359
10	1359	01/10/1359	Donation d'alleu	SPI212		
11	1360	13/05/1360	Vente d'alleu	SPI212		
13	1366	03/07/1366	Reconnaissance	SPI169		
14	1353	02/08/1353	Assignation de rente	SPI047		
14	1367	21/01/1367	Reconnaissance	SPI047		
15	1367	27/06/1367	Reconnaissance	SPI048		
16	1370	18/07/1370	Reconnaissance	SPI008		
17	1382	25/07/1382	Reconnaissance	SPI197		
18	1371	20/02/1371	Reconnaissance	SPI197		
19	1371	08/05/1371	Reconnaissance	SPI049		
20	1379	03/03/1379	Vente de seigneurie	SPI050		
21	1379	26/03/1379	BNF	SPI212		

22	1380	23/02/1380	Reconnaissance	SPI008		
22	1302	12/01/1302	Assignation de rente et reconnaissance	SPI044		
24	1384	07/01/1384	Reconnaissance	SPI170	Vente d'alleu	1383
25	1386	17/05/1386	BNF	SPI050		
25			Acquisition de tenure	SPI050		
26	1389	08/04/1389	Reconnaissance	SPI170	Echange de seigneurie	1388
27	1390	15/11/1390	Reconnaissance	SPI093		
28	1390	21/04/1390	Reconnaissance	SPI198		
29	1395	13/02/1395	Reconnaissance	SPI227	Vente de tenure ; constitution de tutelle	1393
30	1396	27/01/1396	Reconnaissance	SPI173	Vente de tenure	1394
31	1414	24/01/1414	Reconnaissance	SPI227		
32	1414	14/06/1414	Reconnaissance	SPI227		
33	1418	27/01/1418	Reconnaissance	SPI023		
34	1422	24/02/1422	Reconnaissance	SPI048		
35	1438	24/02/1438	Reconnaissance	SPI239		
36	1438	18/12/1438	Vente d'alleu	SPI199		
37	1347	25/02/1347	Reconnaissance	SPI045		
38	1448	03/08/1448	Reconnaissance	SPI146		
38	1448	03/08/1448	Reconnaissance	SPI146		
39	1451	14/12/1451	Reconnaissance	SPI049		
41	1488	28/02/1488	Reconnaissance	SPI008		
42	1499	18/05/1499	Reconnaissance	SPI079		

G-396

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1291	02/01/1291	Reconnaissance	NDP032		
?	1366	13/02/1366	Reconnaissance	NDP035		
?	1366	13/02/1366	Reconnaissance	NDP036		
?	1366	13/02/1366	Reconnaissance	NDP037		
?	1371	04/12/1371	Reconnaissance	NDP038		
?	1383	27/01/1383	Reconnaissance	NDP039		
?	1383	27/01/1383	Reconnaissance	NDP040		

G-397

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
2	1345	03/05/1345	Vente de tenure	SIM146		
4	1350	03/03/1350	Reconnaissance	SIM038		
5	1363	05/12/1363	BF	SIM048		
6	1363	10/06/1363	Reconnaissance	SIM012		
7	1364	06/02/1364	Vente de tenure sous acensée	SIM050		
8	1359	08/12/1359	Echange	PRG178		
8	1363	03/10/1363	Reconnaissance	SIM033	Echange	1359
9	1364	17/08/1364	Retrait seigneurial	SIM050		
10	1364	17/08/1364	BF	SIM050		
11	1368	28/11/1368	Reconnaissance	SIM051	Vente de tenure	1354
13	1366	13/02/1366	Reconnaissance	SIM008		
17	1367	27/01/1367	Reconnaissance	SIM055		
18	1369	05/10/1369	Reconnaissance	SIM038	Vente de tenure	1369

19	1370	09/07/1370	Reconnaissance	SIM033		
20	1370	11/07/1370	Reconnaissance	SIM012		
21	1371	04/03/1371	Reconnaissance	SIM051		
22	1370	12/07/1370	Reconnaissance	SIM009		
24	1370	08/07/1370	Reconnaissance	SIM161		
25	1372	22/01/1372	Reconnaissance	SIM013		
26	1373	14/05/1373	Reconnaissance	SIM008	Vente de tenure	1369
27	1374	26/10/1374	Reconnaissance	SIM012		
28	1374		Reconnaissance	SIM038		
29	1375	10/08/1375	Reconnaissance	SIM038		
29	1370	09/07/1370	Reconnaissance	SIM050		
30	1381	11/01/1381	Vente d'alleu	SIM010		
31	1383	24/01/1383	Reconnaissance	SIM050		
32	1398	12/01/1398	Reconnaissance	SIM014		
33	1390	01/12/1390	Reconnaissance	SIM009		
34	1392	28/02/1392	Reconnaissance	SIM013		
35	1391	05/08/1391	Vente d'alleu	SIM010		
37	1392	23/04/1392	Reconnaissance	SIM038	Vente de tenure	1391
38	1392	12/03/1392	Vente de tenure	SIM011		
39	1392	18/10/1392	Reconnaissance	SIM011		
40	1394	15/04/1394	Reconnaissance	SIM014		
44	1399	27/11/1399	Reconnaissance	SIM152		
46	1401	08/12/1401	Reconnaissance	SIM050		
46	1390	27/08/1390	Reconnaissance	SIM050		
47	1401	09/06/1401	Reconnaissance	SIM035	Vente de tenure	1401
48	1401	17/11/1401	Reconnaissance	SIM034		
49	1402	14/12/1402	Reconnaissance	SIM161		
50	1403	21/06/1403	Reconnaissance	SIM133		
51	1406	14/01/1406	Reconnaissance	SIM035		
52	1406	18/02/1406	Reconnaissance	SIM012		
53	1406	27/07/1406	Assignation	SIM052		
53	1406	27/07/1406	Assignation	SIM053		
53	1406	27/07/1406	Assignation	SIM054		
54	1406	28/07/1406	Reconnaissance	SIM052		
55	1406	28/07/1406	Reconnaissance	SIM053		
56	1406	27/07/1406	Reconnaissance	SIM054		
58	1408	19/01/1408	Reconnaissance	SIM146	Vente de tenure aux enchères	1407
59	1409	01/08/1409	Reconnaissance	SIM033		
60	1412		Reconnaissance	SIM011		
61	1415	20/12/1415	Décision de l'Official	SIM011		
62	1418	17/03/1418	Reconnaissance	SIM161		
65	1419	21/04/1419	Reconnaissance	SIM015		
66	1422	30/07/1422	Reconnaissance	SIM115		
67	1422	26/04/1422	Reconnaissance	SIM055		
68	1423	02/09/1423	Reconnaissance	SIM015	Vente de tenure	1423
69	1429	11/11/1429	Reconnaissance	SIM033		
70	1462	17/08/1462	Reconnaissance	SIM069		
71	1469	06/07/1469	Vente d'alleu	SIM145		
12, 14	1366	13/02/1366	Reconnaissance	SIM037		
15-16	1367	16/02/1367	Reconnaissance	SIM146		
1a	1340	31/05/1340	Vente d'alleu	SIM138		
1b	1340	31/05/1340	Vente d'alleu	SIM130		
4 bis	1361	27/09/1361	Reconnaissance	SIM038	Vente de tenure	1361

57, 72	1507	05/08/1507	Reconnaissance	SIM036

G-399 (Liève des possessions du chapitre Saint-André, dressée par le chanoine J. Lopes, 1685)

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
213	1459	16/03/1459	Reconnaissance	ELY042		
213	1436	26/01/1436	Reconnaissance	ELY042		
214	1443	03/01/1443	Reconnaissance	ELY044		
215	1447	07/12/1447	Reconnaissance	ELY041		
215	1493	12/06/1493	Reconnaissance	ELY041		
215	1435	17/06/1435	Reconnaissance	ELY041		
217	1467	02/04/1467	Reconnaissance	ELY026		
218	1491	07/07/1491	Reconnaissance	ELY031		
218	1500	09/03/1500	Reconnaissance	ELY031		
221	1439	09/06/1439	Reconnaissance	ELY005		
222	1477	25/11/1477	Reconnaissance	ELY182		
222	1428	29/09/1428	Reconnaissance	ELY182		
223	1465	14/11/1465	Reconnaissance	ELY156		
223	1487	24/10/1487	Reconnaissance	ELY156		
225	1434	02/05/1434	Reconnaissance	ELY004		
225	1424	24/02/1424	Reconnaissance	ELY004		
225	1446	02/06/1446	Reconnaissance	ELY151		
225	1467	11/06/1467	Reconnaissance	ELY157		
473	1478	28/11/1478	Reconnaissance	COL093		
474	1519	06/05/1519	Reconnaissance	COL090		
474	1451	20/01/1451	Reconnaissance	COL090		
476	1519	26/05/1519	Reconnaissance	COL037		
477	1458	02/03/1458	Reconnaissance	COL028		
477	1460	11/02/1460	Reconnaissance	COL028		
477	1429	18/02/1429	Reconnaissance	COL028		
478	1433	20/05/1433	Reconnaissance	COL132		
479	1513	19/07/1513	Reconnaissance	COL147		
479	1452	21/03/1452	Reconnaissance	COL147		
479	1439	24/02/1439	Reconnaissance	COL147		
479	1509	27/11/1509	Reconnaissance	COL147		
480	1509	27/11/1509	Reconnaissance	COL134		
480	1353		Reconnaissance	COL151		
482	1448	03/12/1448	Reconnaissance	COL146		
482	1488	03/12/1488	Reconnaissance	COL146		
482	1477	18/01/1477	Reconnaissance	COL146		
484	1442	20/04/1441	Reconnaissance	COL067		
485	1521	08/11/1521	Reconnaissance	COL082		
486	1478	07/05/1478	Reconnaissance	COL061		
486	1500	12/05/1500	Reconnaissance	COL061		
486	1430	16/02/1430	Reconnaissance	COL061		
486	1519	16/06/1519	Reconnaissance	COL061		
486	1429	18/02/1429	Reconnaissance	COL061		
486	1428	26/10/1428	Reconnaissance	COL061		
487	1429	03/05/1429	Reconnaissance	COL062		
487	1509	07/04/1509	Reconnaissance	COL062		
487	1443	14/03/1443	Reconnaissance	COL062		
487	1469	27/01/1469	Reconnaissance	COL062		

487	1473	11/02/1473	Reconnaissance	COL074
487	1518	17/08/1518	Reconnaissance	COL074
489	1463	15/11/1463	Reconnaissance	COL071
490	1466	12/05/1466	Reconnaissance	COL121
491	1435	02/03/1435	Reconnaissance	COL114
491	1473	16/02/1473	Reconnaissance	COL114
492	1446	03/09/1446	Reconnaissance	COL116
492	1513	04/02/1513	Reconnaissance	COL116
492	1497	16/01/1497	Reconnaissance	COL116
492	1473	26/06/1473	Reconnaissance	COL116
493	1491	14/12/1491	Reconnaissance	COL122
493	1518	28/04/1518	Reconnaissance	COL122
495	1513	07/04/1513	Reconnaissance	COL115
495	1443	19/02/1443	Reconnaissance	COL115
497	1513	02/08/1513	Reconnaissance	COL035
?	1473	06/04/1473	Reconnaissance	CRY008
?	1471	17/03/1471	Reconnaissance	CRY008
?	1425	21/08/1425	Reconnaissance	CRY008
?	1468	09/06/1468	Reconnaissance	CRY009
?	1424	21/05/1424	Reconnaissance	CRY009
?	1502	06/12/1502	Reconnaissance	CRY010
?	1451	21/01/1451	Reconnaissance	CRY010
?	1424	08/03/1424	Reconnaissance	CRY011
?	1487	21/10/1487	Reconnaissance	CRY011
?	1424	08/03/1424	Reconnaissance	CRY012
?	1427	08/03/1427	Reconnaissance	CRY013
?	1500	04/03/1500	Reconnaissance	CRY014
?	1426	06/06/1426	Reconnaissance	CRY014
?	1500	08/10/1470	Reconnaissance	CRY014
?	1442	17/02/1442	Reconnaissance	CRY014
?	1500	04/03/1500	Reconnaissance	CRY015
?	1469	21/06/1469	Reconnaissance	CRY015
?	1491	24/11/1491	Reconnaissance	CRY016
?	1444	15/07/1444	Reconnaissance	CRY017
?	1475	18/05/1475	Reconnaissance	CRY017
?	1464	31/01/1464	Reconnaissance	CRY017
?	1499	24/05/1499	Reconnaissance	CRY018
?	1434		Reconnaissance	CRY018
?	1487	08/01/1487	Reconnaissance	CRY039
?	1452	11/05/1452	Reconnaissance	CRY039
?	1493	28/04/1493	Reconnaissance	CRY039
?	1481	04/02/1481	Reconnaissance	CRY040
?	1498	10/04/1498	Reconnaissance	CRY040
?	1436	27/03/1436	Reconnaissance	CRY040
?	1464	31/07/1464	Reconnaissance	CRY040
?	1464	14/06/1464	Reconnaissance	CRY041
?	1499	16/05/1499	Reconnaissance	CRY041
?	1481	20/09/1481	Reconnaissance	CRY041
?	1432	27/01/1432	Reconnaissance	CRY041
?	1427	30/05/1427	Reconnaissance	CRY041
?	1446	09/02/1446	Reconnaissance	CRY066
?	1409	29/03/1409	Reconnaissance	CRY066
?	1493	07/02/1493	Reconnaissance	CRY146

?	1434	11/04/1434	Reconnaissance	CRY146
?	1425	31/07/1425	Reconnaissance	CRY146
?	1482	11/07/1482	Reconnaissance	CRY147
?	1425	14/01/1425	Reconnaissance	CRY147
?	1461	14/02/1461	Reconnaissance	CRY147
?	1465	18/04/1465	Reconnaissance	CRY147
?	1490	11/03/1490	Reconnaissance	CRY149
?	1424	15/03/1424	Reconnaissance	CRY149
?	1435	01/07/1435	Reconnaissance	CRY206
?	1466	10/02/1466	Reconnaissance	CRY206
?	1461	03/12/1461	Reconnaissance	CRY207
?	1487		Reconnaissance	CRY207
?	1479	28/02/1479	Reconnaissance	CRY208
?	1491	08/04/1491	Reconnaissance	CRY209
?	1490	09/07/1490	Reconnaissance	CRY209
?	1429	24/05/1429	Reconnaissance	NDP013
?	1464	02/05/1464	Reconnaissance	NDP014
?	1476	02/07/1476	Reconnaissance	NDP014
?	1428	09/11/1428	Reconnaissance	NDP014
?	1439	26/02/1439	Reconnaissance	NDP015
?	1473	03/11/1473	Reconnaissance	NDP016
?	1443	17/05/1443	Reconnaissance	NDP016
?	1466	31/07/1466	Reconnaissance	NDP016
?	1489	26/03/1489	Reconnaissance	NDP017
?	1475	29/09/1475	Reconnaissance	NDP017
?	1487	07/03/1487	Reconnaissance	NDP018
?	1500	06/08/1500	Reconnaissance	NDP019
?	1493	20/03/1493	Reconnaissance	NDP019
?	1429	02/06/1429	Reconnaissance	NDP041
?	1436	08/11/1436	Reconnaissance	NDP042
?	1481	21/02/1481	Reconnaissance	NDP042
?	1470	31/01/1470	Reconnaissance	NDP042
?	1431	26/02/1431	Reconnaissance	NDP043
?	1457	14/04/1457	Reconnaissance	NDP044
?	1478	28/05/1478	Reconnaissance	NDP044

Inventaires (Liasses G-521 à G-524)

G-524

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
3	1447	07/07/1447	Adjudication	ELY046		
12	1447	22/08/1447	Sentence	ELY047		
14	1354	12/07/1354	Donation de seigneurie	ELY131		
17	1437	10/03/1437	Reconnaissance	ELY043		
22	1390	24/11/1390	Reconnaissance	ELY136		
23	1309	13/12/1309	Vente de tenure	ELY119		
24	1368	01/09/1368	Assignation	ELY135		
25	1411	16/07/1411	Reconnaissance	ELY145		
26	1417	26/03/1417	Reconnaissance	ELY147		
27	1366	05/09/1366	Reconnaissance	ELY133		
27	1366	05/09/1366	Reconnaissance	ELY134		

28	1463	14/11/1463	BNF	ELY155
29	1371	30/10/1371	BF	ELY003
30	1361	31/08/1361	Reconnaissance	ELY002
?	1383	10/02/1383	Reconnaissance	CRY203
?	1413	15/03/1413	Reconnaissance	CRY204
?	1434	06/07/1434	Reconnaissance	CRY224

Archevêché de Bordeaux supplément (anciennes archives de l'archevêché, liasses G-525 à G-920)

Collations (liasses G-726 à G-783)

G-732

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1379	28/08/1379	Investiture	PSX395	Vente de tenure	1378

G-734

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
17V°	1454	06/04/1454	Reconnaissance	PSX393		
24	1454	09/04/1454	Donation de tenure par testament	PSX392		

Série G, tome 2, G-921 à G-3156 Evêchés de Bazas, divers chapitres et paroisses de Bordeaux

Séminaire Saint-Raphaël (liasses G-925 à G-988)

G-929

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1403	10/02/1403	Reconnaissance	REM360		

G-934

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1R°	1440	29/07/1440	BNF	MIC610		

G-1153

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
24	1415	07/01/1415	Reconnaissance	REM218		

G-1156

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
9	1414	18/12/1414	Reconnaissance	REM369		
10	1414	07/05/1414	Reconnaissance	MEX113		
14	1414	03/09/1414	Reconnaissance	SIM078		
25	1415	14/01/1415	Reconnaissance	MEX032		
26	1415	28/01/1415	Reconnaissance	NPP068		
27	1415	14/01/1415	Reconnaissance	REM251		
41	1415	08/04/1415	Reconnaissance	ROU016		
42	1415	08/04/1415	Reconnaissance	REM429		
43	1415	01/04/1415	Vente de tenure	REM262		
43	1415	01/04/1415	Reconnaissance	REM262		
45	1415	15/05/1415	Reconnaissance	ROU258		
52	1415	01/07/1415	Reconnaissance	MEX086		
52	1429	14/11/1429	Reconnaissance	MEX086		
76	1416	08/07/1416	Reconnaissance	MEX042		
92	1416	14/12/1416	Reconnaissance	MEX139		
93	1416	06/07/1416	Reconnaissance	REM425		
94	1417	04/01/1417	Reconnaissance	REM424		
110	1417	02/08/1417	Reconnaissance	MEX085		
120	1416	06/07/1416	Reconnaissance	REM410		
122	1417	19/07/1417	Reconnaissance	REM370		
148	1418	25/07/1418	Vente de tenure	REM359		
11 bis	1414	16/07/1414	Reconnaissance	MEX085		
128V°	1421	17/11/1421	Reconnaissance	REM466		
140 bis	1418	05/04/1418	Reconnaissance	MEX007		
142V°	1432	28/07/1432	Reconnaissance	REM267		
143V°	1417	20/12/1417	Reconnaissance	REM461		
16V°	1414	19/10/1414	Reconnaissance	REM230		
16V°	1414	19/10/1414	Reconnaissance	REM234		
16V°	1414	19/10/1414	Reconnaissance	REM235		
22 bis	1414	26/11/1414	Reconnaissance	MEX185		
25V°	1415	14/01/1415	Reconnaissance	REM141		
27V°	1415	14/01/1415	Reconnaissance	REM260		
27V°	1415	14/01/1415	Reconnaissance	REM261		
32 bis	1415	04/02/1415	Reconnaissance	MEX204		
46V°	1420	19/02/1420	Reconnaissance	REM455		
76 bis	1416	23/06/1416	Reconnaissance	MEX217		
?	1415	14/10/1415	Reconnaissance	CRY042		
?	1417	25/01/1417	Reconnaissance	CRY045		
?	1430	17/07/1430	BNF	CRY046		
?	1418	22/08/1418	Reconnaissance	CRY046		

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
12	1418	23/12/1418	Reconnaissance	REM430		
29	1419	28/02/1419	BNF	NPP183		
32	1423	02/08/1423	Reconnaissance	SIM153		
44	1419	12/06/1419	Reconnaissance	REM237		
58	1420	25/11/1420	Reconnaissance	REM158		
62	1421	13/01/1421	Reconnaissance	REM462		
70	1421	17/03/1421	Reconnaissance	REM464		
73	1421	02/06/1421	Reconnaissance	REM465		
76	1421	20/10/1421	Reconnaissance	REM038		
112	1422	29/08/1422	Reconnaissance	PRG165		
119	1422	07/12/1422	Reconnaissance	REM249		
120	1422	07/12/1422	Reconnaissance	REM250		
126	1423	25/04/1423	Reconnaissance	REM374		
127	1423	25/04/1423	Reconnaissance	REM373		
130	1421	26/05/1421	Reconnaissance	REM371		
136	1423	22/11/1423	Reconnaissance	MEX189		
147	1424	21/05/1424	Reconnaissance	MEX034		
147	1424	21/05/1424	Reconnaissance	MEX035		
164	1425		Reconnaissance	REM376		
169	1370	20/01/1370	Reconnaissance	REM420		
169	1370	20/01/1370	Reconnaissance	REM421		
169	1370	20/01/1370	Reconnaissance	REM446		
122 bis	1423	19/04/1423	Reconnaissance	MEX188		
122R°	1423	03/05/1423	Reconnaissance	SPI135		
122V°	1421	02/12/1421	Reconnaissance	REM372		
128R°	1423	13/09/1423	Reconnaissance	SPI070		
128V°	1421	29/12/1421	Reconnaissance	REM146		
135V°	1423	22/11/1423	Reconnaissance	REM265		
136V°	1423	30/11/1423	Reconnaissance	REM148		
138V°	1423	20/12/1423	Reconnaissance	REM375	Vente de tenure	1421
14 bis	1424	10/01/1424	Reconnaissance	MEX185		
147V°	1424	22/06/1419	Reconnaissance	REM238		
148V°	1424	22/05/1424	Reconnaissance	REM411		
152 bis	1425	12/03/1425	Reconnaissance	MEX087		
156a	1429	19/03/1429	Reconnaissance	SIM111		
156b	1525	19/03/1425	Reconnaissance	SIM078		
159V°	1425	17/04/1425	Reconnaissance	SPI095		
163V°	1425	31/07/1425	Reconnaissance	REM377		
164 bis	1425	02/07/1425	Reconnaissance	MEX162		
166V°	1425	15/10/1425	Reconnaissance	REM154		
16V°	1417	13/09/1417	Reconnaissance	REM308		
30V°	1419	20/03/1419	Reconnaissance	REM263		
51 bis	1419	09/10/1419	Reconnaissance	PRG011		
52V°	1419	13/03/1419	Reconnaissance	REM450		
55V°	1420	17/06/1420	Reconnaissance	REM259		
70V°	1421	17/03/1421	Reconnaissance	REM463		
74 bis	1421	18/08/1421	Reconnaissance	MEX082	Reconnaissance	1421
88 bis	1438	04/07/1438	Reconnaissance	MEX150		
92 bis	1422	22/10/1422	Reconnaissance	MEX185		
?	1421	01/09/1421	Reconnaissance	CRY045		

?	1425	05/03/1425	Reconnaissance	CRY150
?	1424	22/05/1424	Reconnaissance	CRY166
?	1425	06/03/1425	Reconnaissance	CRY167
?	1420	25/11/1420	Reconnaissance	CRY168

G-1158

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
7	1429	11/04/1429	Reconnaissance	REM264		
7	1429		Reconnaissance	REM266		
11	1429		Reconnaissance	REM098		
12	1429	04/03/1429	Reconnaissance	REM141		
16	1429	21/02/1429	Reconnaissance	MEX012		
29	1429	26/08/1429	Reconnaissance	REM459		
38	1429	11/04/1429	Reconnaissance	MEX142		
38	1429	11/04/1429	BNF	MEX143		
38	1429	11/04/1429	Reconnaissance	MEX144		
38	1429	11/04/1429	Reconnaissance	MEX145		
38	1429	11/04/1429	Reconnaissance	MEX146		
45	1428		Reconnaissance	REM334		
51	1430	17/03/1430	Reconnaissance	ROU020		
56	1430	19/06/1430	Reconnaissance	MEX037		
69	1426	07/12/1426	BNF	MEX010		
98	1431	14/05/1431	Reconnaissance	NPP444		
106	1431	17/12/1431	Reconnaissance	REM431		
108	1432	27/01/1432	Reconnaissance	MEX104		
114	1431	06/04/1431	Retrait seigneurial BNF	REM168		
118	1415	28/01/1415	Reconnaissance	NPP068		
133	1429	31/10/1429	Reconnaissance	REM467		
134	1429	31/10/1429	Reconnaissance	REM468		
136	1433	23/01/1433	Reconnaissance	NPP183		
143	1432	28/07/1432	Reconnaissance	REM380		
144	1432	24/11/1432	Reconnaissance	REM268		
144	1433	23/03/1433	Reconnaissance	SIM119		
10V°	1429		Reconnaissance	REM099		
11 bis	1429	04/03/1429	Reconnaissance	MEX032		
122V°	1432	07/06/1432	Reconnaissance	REM379		
137 bis	1432	24/11/1432	Reconnaissance	MEX088		
145V°	1433	06/03/1433	Reconnaissance	REM410		
23V°	1424	04/12/1424	Reconnaissance	REM412		
2V°	1429	07/02/1429	Reconnaissance	REM378		
31V°	1429	19/09/1429	Reconnaissance	REM168		
45V°	1429		Reconnaissance	REM469		
56 bis	1430	19/06/1430	Reconnaissance	MEX036		
6V°	1429		Reconnaissance	REM263		
86 bis	1432	04/06/1432	Reconnaissance	MEX114		
?	1432	17/11/1432	Reconnaissance	CRY047		
?	1431	19/02/1431	Reconnaissance	CRY047		
?	1432	24/11/1432	Reconnaissance	CRY048		
?	1343	11/06/1434	Reconnaissance	CRY152		
?	1433	31/03/1433	Reconnaissance	CRY152		

?	1422	02/11/1422	Reconnaissance	CRY168
?	1426	26/05/1426	Reconnaissance	NDP012
?	1431	25/06/1431	Reconnaissance	NDP021

G-1159

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
10	1434	12/07/1434	Reconnaissance	PRG170		
15	1434	11/10/1434	Reconnaissance	PRG120		
17	1434	11/10/1434	Reconnaissance	REM382		
20	1431	25/10/1431	Reconnaissance	MEX007		
21	1434	25/10/1434	Reconnaissance	NPP013		
22	1434	25/10/1434	Reconnaissance	MEX041		
28			Reconnaissance	REM335		
30	1435	04/04/1435	Reconnaissance	REM432		
33	1375	02/05/1375	Reconnaissance	MEX210		
36	1436	07/05/1436	Reconnaissance	MEX082		
38	1436	01/06/1436	Reconnaissance	MEX164		
38	1436	08/06/1436	Reconnaissance	NPP077		
45	1436	16/03/1436	Reconnaissance	NPP076		
49	1436	03/12/1436	Reconnaissance	REM173		
55	1477	07/11/1477	BNF	NPP076		
55	1473	23/01/1473	BNF	NPP076		
59	1436	08/06/1436	BNF	MEX211		
60	1437	22/03/1437	Reconnaissance	MEX162		
67	1437	24/11/1437	Reconnaissance	MEX163		
78	1438	27/02/1438	Reconnaissance	ROU262		
89	1438	07/07/1438	Reconnaissance	MEX041		
94	1438	07/11/1438	Reconnaissance	MEX089		
97	1439	09/02/1439	Reconnaissance	REM385		
97	1439	09/02/1439	Reconnaissance	REM386		
99	1439	11/05/1439	Reconnaissance	NPP077		
109	1440	08/02/1440	Reconnaissance	MEX013		
111	1440	14/02/1440	Reconnaissance	SIM122		
112	1440	19/03/1440	Reconnaissance	REM387		
100V°	1439	09/05/1439	Reconnaissance	REM403		
100V°	1439	09/05/1439	Reconnaissance	REM404		
100V°	1439	09/05/1439	Reconnaissance	REM405		
101V°	1439	23/02/1439	Reconnaissance	REM424		
108 bis	1439	04/12/1439	Reconnaissance	MEX195		
17V°	1434	15/10/1434	Reconnaissance	REM383		
18 bis	1434	18/10/1434	Reconnaissance	MEX163		
20 bis	1434	25/10/1434	Reconnaissance	MEX039		
25V°	1434	01/04/1434	Reconnaissance	REM381		
33 bis	1435	20/06/1435	Reconnaissance	MEX116		
39 bis	1436	23/07/1436	Reconnaissance	MEX108		
50V°	1436	28/12/1436	Reconnaissance	REM269		
60 bis	1437	22/03/1437	Reconnaissance	MEX197		
62V°	1437	08/03/1437	Reconnaissance	REM384		
78 bis	1438	07/02/1438	Reconnaissance	MEX084		
91 bis	1438	11/08/1438	Reconnaissance	MEX158		
92V°	1438	28/07/1438	Reconnaissance	REM270		

?	1458	09/01/1458	Reconnaissance	CRY150
?	1438	09/05/1438	Reconnaissance	CRY153
?	1438	09/06/1438	Reconnaissance	CRY154
?	1439	01/04/1439	Reconnaissance	CRY155
?	1439	23/03/1439	Reconnaissance	CRY156

G-1160

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
3	1440		Reconnaissance	MIC556		
4	1441	20/02/1441	Reconnaissance	SIM103		
7	1441	10/03/1441	Reconnaissance	MEX008		
9	1441	10/03/1441	Reconnaissance	MEX091		
10	1452	09/10/1452	BNF	MEX115		
12	1446	11/07/1446	Reconnaissance	NPP032		
19	1457	31/10/1457	Reconnaissance	MEX140		
20	1458	17/03/1458	Reconnaissance	SIM122		
41	1455	21/03/1455	Reconnaissance	PRG099		
46	1445	15/01/1445	Reconnaissance	SIM124		
48	1445	08/01/1445	Reconnaissance	SIM154		
53	1440	23/09/1440	Adjudication pour arrérages non payés	REM348		
55	1444	22/02/1444	Reconnaissance	NPP456		
57	1446	14/02/1446	Reconnaissance	MEX147		
58	1450	05/01/1450	Reconnaissance	MEX191		
68	1452	07/07/1452	Reconnaissance	REM179		
70	1452	01/05/1452	Reconnaissance	MEX007		
72	1450	05/06/1450	Echange de tenure	NPP457		
72	1452	07/07/1452	Reconnaissance	REM220		
77	1449	24/01/1449	Reconnaissance	REM426		
80	1448	12/04/1448	Reconnaissance	SIM064		
82	1448	10/08/1448	Reconnaissance	NPP082		
85	1449	31/03/1449	Reconnaissance	REM434		
85	1448	30/08/1448	Reconnaissance	REM473		
87	1449	07/11/1449	Reconnaissance	NPP083		
88	1449	07/11/1449	Reconnaissance	MEX113		
90	1449	03/10/1449	Reconnaissance	REM336		
92	1452	13/10/1452	Reconnaissance	NPP077		
92	1452	13/10/1452	Reconnaissance	NPP081		
94	1452	17/06/1452	Reconnaissance	REM391		
100	1451	10/12/1451	Reconnaissance	REM273		
109	1453	24/02/1453	Reconnaissance	MEX043		
112	1453	17/12/1453	Reconnaissance	REM107		
112	1453	17/12/1453	Reconnaissance	REM154		
113	1456	19/01/1456	Reconnaissance	NPP083		
118	1446	09/09/1446	Reconnaissance	REM361		
118	1446	09/09/1446	Reconnaissance	REM389		
121	1446	02/12/1446	Reconnaissance	NPP082		
128	1447	13/01/1447	Reconnaissance	REM099		
129	1446	23/01/1446	Reconnaissance	REM406		
131	1446	19/10/1446	Reconnaissance	REM049		
134	1441	10/02/1441	Reconnaissance	SIM134		
153	1443	25/02/1443	Reconnaissance	REM413		

154	1444	22/02/1444	Reconnaissance	NPP457
157	1443	22/03/1443	Reconnaissance	MEX084
101 bis	1452	13/10/1452	Reconnaissance	MEX036
105V°	1448	20/05/1448	Reconnaissance	SPI200
111V°	1453	17/12/1453	Reconnaissance	REM106
112V°	1451	01/06/1451	Reconnaissance	REM090
126V°	1447	03/05/1447	Reconnaissance	REM471
131R°	1446	31/01/1446	Reconnaissance	SPI135
135 bis	1441	31/03/1441	Reconnaissance	PRG012
148V°	1442	23/03/1442	Reconnaissance	SPI098
151V°	1442	21/01/1443	Reconnaissance	REM470
155V°	1453	17/12/1453	Reconnaissance	REM215
156V°	1443	15/03/1443	Reconnaissance	REM433
166V°	1444	15/03/1444	Reconnaissance	REM219
167 bis	1440	28/03/1440	Reconnaissance	MEX013
171V°	1443	09/09/1443	Reconnaissance	REM388
172V°	1443	09/10/1443	Reconnaissance	REM213
19V°	1456	23/08/1456	Reconnaissance	REM436
31 bis	1457	26/07/1457	Reconnaissance	MEX179
33V°	1459	16/02/1459	Reconnaissance	REM104
43V°	1444	09/11/1444	Reconnaissance	REM271
43V°	1444	09/11/1444	Reconnaissance	REM377
56V°	1445	05/02/1445	Reconnaissance	REM272
5V°	1441	06/03/1441	Reconnaissance	SPI030
69 bis	1452	01/05/1452	Reconnaissance	MEX039
70V°	1450	12/06/1450	Reconnaissance	REM409
71V°	1450	08/06/1450	Reconnaissance	REM390
73V°	1452	18/08/1452	Reconnaissance	REM435
79V°	1447	29/05/1447	Reconnaissance	REM177
81V°	1448	10/03/1448	Reconnaissance	SPI095
85V°	1448	30/08/1448	Reconnaissance	REM472
87 bis	1449	14/11/1449	Reconnaissance	MEX084
89V°	1449	17/11/1449	Reconnaissance	SPI070
93V°	1452	21/03/1452	Reconnaissance	REM274
94V°	1451	12/07/1451	Reconnaissance	REM407
?	1467	05/08/1467	Reconnaissance	CRY049
?	1456	19/10/1456	Reconnaissance	CRY049
?	1450	06/02/1450	Echange de tenure	CRY156
?	1440		Reconnaissance	MIC350
?	1451	15/02/1451	Reconnaissance	NDP021
?	1432	31/03/1432	Reconnaissance	NDP021
?	1441	05/05/1441	Reconnaissance	NDP045
?	1446	01/04/1446	Reconnaissance	NPP081

G-1161

FOLIO	*ANNEE*	*DATE*	*TYPE ACTE*	*N° TENURE*	*EXPOSE DATE*	*ANNEE*
5	1451	15/03/1451	Reconnaissance	COL161		
5	1449	17/11/1449	Reconnaissance	REM214		
6	1451	01/03/1451	Reconnaissance	REM178		
8	1450	06/02/1450	Reconnaissance	COL031		
8	1450	06/02/1450	Reconnaissance	COL031		

14	1448	03/06/1448	Reconnaissance	MEX105
16	1451	22/03/1451	Reconnaissance	NPP113
18	1453	01/06/1453	Reconnaissance	REM178
22	1452	17/03/1452	Reconnaissance	MEX200
22	1450	07/12/1450	Reconnaissance	SIM139
23	1461	19/10/1461	Reconnaissance	SIM124
24	1458	17/03/1458	Reconnaissance	COL091
25	1466	07/07/1466	Reconnaissance	PRG020
27	1450	17/04/1450	Reconnaissance	PRG107
27	1453	12/02/1453	Reconnaissance	SIM039
36	1474	25/11/1474	Reconnaissance	SIM119
42	1463	29/04/1463	Reconnaissance	COL119
59	1461	16/01/1461	BNF	REM182
74	1470	03/10/1470	Reconnaissance	SIM141
77	1462	15/02/1462	Reconnaissance	NPP475
79	1461	27/06/1461	Reconnaissance	SIM123
80	1460	13/11/1460	Reconnaissance	REM437
82	1462	12/04/1462	Reconnaissance	REM184
82	1462	12/04/1462	Reconnaissance	REM185
82	1460	16/06/1460	Reconnaissance	SIM040
84	1461	20/07/1461	Reconnaissance	SIM153
85	1424	31/07/1424	Reconnaissance	REM158
86	1461	21/09/1461	Reconnaissance	MEX010
88	1449	01/06/1449	Reconnaissance	MEX156
88	1461	02/07/1461	Reconnaissance	PRG159
94	1463	22/07/1463	Reconnaissance	COL161
94	1470	20/10/1470	Reconnaissance	NPP081
99	1463	11/02/1463	BF	SIM040
101	1467		Reconnaissance	REM279
106	1465	11/11/1465	Reconnaissance	SIM078
109	1467	31/08/1467	Reconnaissance	PRG110
111	1461	17/07/1461	Reconnaissance	REM240
111	1461	17/07/1461	Reconnaissance	REM241
114	1461	14/08/1461	Reconnaissance	REM438
116	1461	19/10/1461	Reconnaissance	REM050
116	1461	02/10/1461	Reconnaissance	REM392
120	1461	24/07/1461	Reconnaissance	NPP477
124	1459	16/11/1459	Reconnaissance	REM180
125	1461	21/12/1461	Reconnaissance	NPP475
127	1466	31/10/1466	Reconnaissance	MEX169
131	1459	03/12/1459	Reconnaissance	NPP081
132	1459	03/12/1459	Reconnaissance	NPP077
141	1475		Reconnaissance	REM393
142	1474	14/11/1474	BNF	MEX190
158	1475	12/08/1475	Reconnaissance	NPP476
164	1476	28/10/1476	Reconnaissance	MEX083
169	1477	20/10/1477	Reconnaissance	REM242
172	1477	30/03/1477	Reconnaissance	MEX014
173	1477	11/01/1477	Reconnaissance	PRG154
173	1478	30/03/1478	Reconnaissance	REM395
174	1478	26/01/1478	BNF	REM285
188	1460	29/12/1460	Reconnaissance	NPP089
190	1474	05/08/1474	Reconnaissance	REM425

191	1474	29/08/1474	Reconnaissance	REM284		
191	1474	05/09/1474	Reconnaissance	REM393		
192	1472	01/09/1472	BNF	REM393		
203	1466	27/05/1466	BNF	PRG109		
205	1469	26/06/1469	Reconnaissance	SIM122		
206	1469	18/04/1469	Reconnaissance	MEX206		
207	1470	12/02/1470	BNF	NPP018		
208	1470	05/03/1470	Reconnaissance	NPP083		
216	1471	16/01/1471	Reconnaissance	NPP033		
217	1470	23/08/1470	Reconnaissance	REM189		
219	1470	17/08/1470	Reconnaissance	REM281		
222	1470	23/02/1470	BF	NPP092		
226	1472	30/10/1472	Reconnaissance	MEX090		
229	1476	23/12/1476	Reconnaissance	REM394		
230	1476	29/12/1476	Reconnaissance	PSP192		
231	1475	11/12/1475	Reconnaissance	REM092		
233	1475	11/12/1475	Reconnaissance	MEX147		
236	1475	22/12/1475	Reconnaissance	NPP187		
239	1477	07/03/1477	Reconnaissance	SIM061		
240	1473	18/10/1473	Reconnaissance	REM417		
242	1473	03/12/1473	Reconnaissance	REM083		
245	1473	18/10/1473	Reconnaissance	MEX016		
246	1473	22/11/1473	Reconnaissance	SIM119		
254	1474	15/07/1474	Reconnaissance	MEX166		
255	1469	03/03/1469	BNF	REM221		
257	1469	01/05/1469	Reconnaissance	REM280		
260	1467	01/06/1467	Reconnaissance	REM090		
267	1466	28/05/1466	Reconnaissance	PRG108		
275	1473	13/01/1473	Reconnaissance	REM191		
284	1473	10/05/1473	BF	SIM142	Vente de tenure Retrait seigneurial	1472 1473
294	1462	05/02/1462	BNF	REM337		
295	1462	12/02/1462	Reconnaissance	REM275		
299	1462	05/02/1462	Reconnaissance	NPP266		
301	1462	16/08/1462	Reconnaissance	NPP081		
302	1462	17/08/1462	Reconnaissance	NPP077		
311	1465	15/03/1465	Reconnaissance	NPP184		
312	1464	17/08/1464	Reconnaissance	REM414		
324	1467	16/02/1467	Reconnaissance	MEX165		
327	1462	30/07/1462	Reconnaissance	REM381		
328	1462	30/07/1462	Reconnaissance	REM276		
101V°	1466	20/06/1466	Reconnaissance	REM220		
101V°	1466	20/06/1466	Reconnaissance	REM277		
101V°	1466	20/06/1466	Reconnaissance	REM278		
106 bis	1466	21/02/1466	Reconnaissance	MEX168		
107R°	1466	14/04/1466	BNF	SPI041		
10V°	1452	14/01/1452	Vente d'alleu	REM091		
10V°	1452	14/01/1452	Reconnaissance	REM092		
112 bis	1468	01/03/1468	Reconnaissance	MEX117		
119V°	1467	22/08/1467	Reconnaissance	REM336		
122 bis	1461	02/10/1461	Reconnaissance	MEX011		
123V°	1459	09/11/1459	Reconnaissance	SPI059		
126V°	1460	17/06/1460	Reconnaissance	REM089		
12a	1448	12/04/1448	Reconnaissance	SIM060		

12V°	1452	14/07/1452	BNF	SPI058		
133V°	1465	16/01/1465	Reconnaissance	REM275		
136R°	1475	06/03/1475	BNF	SPI062	Vente de la tenure aux enchères	1475
136V°	1475	25/02/1475	Reconnaissance	SPI125		
139 bis	1474	16/12/1474	Reconnaissance	MEX104		
13R°	1452	31/01/1452	Reconnaissance	SPI178		
14V°	1452	31/05/1452	Reconnaissance	SPI136		
153 bis	1474	18/06/1474	BNF	MEX207		
153V°	1475	08/09/1475	BNF	SPI184	Retrait seigneurial	1475
164 bis	1476	28/10/1476	Reconnaissance	MEX106		
164 bis	1476	15/04/1476	Reconnaissance	PRG022		
167 bis	1470	06/12/1470	Reconnaissance	MEX107		
168R°	1477	25/06/1477	BNF	SPI126		
171R°	1478	03/04/1478	BNF	SPI184		
171V°	1478	09/02/1478	Reconnaissance	SPI186		
177 bis	1478	29/01/1478	Reconnaissance	MEX044		
180 bis	1477	11/08/1477	BNF	MEX207		
183 bis	1471	27/05/1471	Reconnaissance	PRG154		
187V°	1472	17/07/1472	BNF	REM416		
188V°	1474	22/07/1474	BNF	REM282		
188V°	1474	22/07/1474	BNF	REM283		
189V°	1461	12/01/1461	Adjudication	REM181		
1V°	1448	20/03/1448	Reconnaissance	SPI120		
20 bis	1461	24/07/1461	Reconnaissance	MEX040		
210 bis	1470	30/03/1470	Reconnaissance	MEX169		
210V°	1470	03/09/1470	Reconnaissance	REM190		
215R°	1471	01/07/1471	BNF	SPI183		
21R°	1456	19/10/1456	Reconnaissance	SPI058		
21V°	1457	29/04/1457	Reconnaissance	SPI099		
225 bis	1472	30/10/1472	Reconnaissance	MEX089		
229V°	1477	17/01/1477	Reconnaissance	REM439		
229V°	1477	17/01/1477	Reconnaissance	SPI065		
230V°	1475	15/08/1475	Reconnaissance	SPI062		
238 bis	1476	24/02/1476	Reconnaissance	MEX012		
23R°	1457	28/11/1457	Reconnaissance	SPI156		
24 bis	1452	17/04/1452	Reconnaissance	MEX199		
240V°	1473	18/10/1473	Reconnaissance	REM348		
244 bis	1473	18/10/1473	Reconnaissance	MEX015		
246 bis	1473	22/11/1473	Reconnaissance	MEX168		
24R°	1458	16/03/1458	Reconnaissance	SPI181		
257 bis	1478	13/04/1478	Reconnaissance	MEX169		
261V°	1467	06/07/1467	Reconnaissance	SPI031		
267 bis	1468	28/03/1468	Reconnaissance	MEX118	Reconnaissance	1421
270R°	1445	05/02/1445	BNF	SPI031		
280R°	1473	08/03/1473	Reconnaissance	SPI041		
28V°	1458	01/09/1458	Reconnaissance	SPI100		
291V°	1453	14/09/1453	BNF	REM424		
292 bis	1452	13/03/1452	Reconnaissance	MEX108		
299V°	1463	28/01/1447	Reconnaissance	REM100		
307V°	1465	15/03/1465	Reconnaissance	REM415		
30R°	1454	17/06/1454	Reconnaissance	SPI180		
315R°	1465	30/09/1465	Reconnaissance	SPI075		
316V°	1466	21/04/1466	Reconnaissance	REM336		

326 bis	1464	15/06/1464	Reconnaissance	PRG018		
326R°	1468	04/07/1468	BNF	SPI203		
328R°	1476	20/06/1476	BNF	SPI063		
332 bis	1478	20/04/1478	Reconnaissance	PRG029		
42R°	1460	27/03/1460	Reconnaissance	SPI060		
52R° et 181R°	1460	24/11/1460	Reconnaissance	SPI100		
81V°	1462	18/01/1462	Reconnaissance	PSP192		
86 bis	1461	21/09/1461	Reconnaissance	MEX044		
92R°	1462	15/10/1462	Reconnaissance	SPI101		
92V°	1463	18/02/1463	Reconnaissance	SPI079	Vente de tenure	1463
?	1467	01/05/1467	Reconnaissance	COL072		
?	1468	03/06/1468	BNF	CRY043		
?	1462	09/07/1462	Reconnaissance	CRY151		
?	1476	12/01/1476	Reconnaissance	CRY152		
?	1467	18/12/1467	Reconnaissance	CRY152		
?	1467	22/06/1467	Reconnaissance	CRY166		
?	1424	06/03/1424	Reconnaissance	NDP020		
?	1451	05/01/1451	Reconnaissance	NDP022		
?	1451	05/01/1451	Reconnaissance	NDP023		
?	1466	30/10/1466	Reconnaissance	NDP024		
?	1466	30/10/1466	Reconnaissance	NDP025		
?	1476	16/08/1476	Reconnaissance	NDP026		

G-1162

FOLIO	*ANNEE*	*DATE*	*TYPE ACTE*	*N° TENURE*	*EXPOSE DATE*	*ANNEE*
38	1503	28/08/1503	Reconnaissance	MEX198		
103	1509	18/01/1509	Reconnaissance	MEX124		
148	1511	20/06/1511	Reconnaissance	MEX120		
148	1511	20/06/1511	Reconnaissance	MEX121		
163	1512	20/03/1512	Reconnaissance	MEX171		
165	1512	28/05/1512	Reconnaissance	MEX172		
204	1514	11/08/1514	Reconnaissance	MEX208		
213	1514	18/05/1514	Reconnaissance	MEX126		
105 bis	1509	17/02/1509	Reconnaissance	MEX119		
139 bis	1311	30/04/1311	Reconnaissance	MEX060		
139 bis	1511	30/04/1511	Reconnaissance	MEX125		
14 bis	1500	05/06/1500	Reconnaissance	MEX123		
146 bis	1511	17/06/1511	Reconnaissance	MEX172		
167 bis	1512	09/08/1512	Reconnaissance	MEX171		
30 bis	1502	17/12/1502	Reconnaissance	MEX109		
32 bis	1503	28/02/1503	Reconnaissance	MEX170		
39 bis	1503	20/08/1503	Reconnaissance	MEX199		
7 bis	1500	17/08/1500	Reconnaissance	MEX015		

G-1163

FOLIO	*ANNEE*	*DATE*	*TYPE ACTE*	*N° TENURE*	*EXPOSE DATE*	*ANNEE*
22	1500	20/09/1500	Reconnaissance	MEX173		
25	1533	27/06/1533	Reconnaissance	MEX006		

G-1174

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
10	1431		Reconnaissance	SIM064		
13	1431		Reconnaissance	SIM122		
13	1431		?	SIM124		
13	1431		?	SIM124		
?	1474		Reconnaissance	CRY002		
?	1474		Reconnaissance	CRY003		
?	1474		Reconnaissance	CRY044		
?	1474		Reconnaissance	CRY050		
?	1474		Reconnaissance	CRY054		
?	1474		Reconnaissance	CRY055		
?	1474		Reconnaissance	CRY211		
?	1474		Reconnaissance	CRY212		
?	1474		Reconnaissance	CRY213		

G-1175

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
45	1472		Reconnaissance	SIM123		
47	1472		Reconnaissance	SIM061		

G-1176

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
4	1366	15/06/1366	Reconnaissance	REM445		
5	1411	03/05/1411	Reconnaissance	REM209		
6	1389	24/07/1389	Reconnaissance	REM424		
6	1389	02/08/1389	Reconnaissance	REM425		
7	1389	24/07/1389	Reconnaissance	REM423		
8	1390	06/06/1390	Reconnaissance	REM198		
8	1398	21/01/1398	Reconnaissance	REM449		
8	1400	02/08/1400	Reconnaissance	REM454		
9	1401	19/12/1401	Reconnaissance	REM455		
9	1411	22/12/1411	Reconnaissance	REM460		
10	1399	05/05/1399	Reconnaissance	REM452		
10	1399	01/12/1399	Reconnaissance	REM453		
11	1405	01/08/1405	Reconnaissance	REM415		
11			Reconnaissance	REM456		
12	1357	02/10/1357	Reconnaissance	REM344		
12	1357		Reconnaissance	REM345		
12	1374	04/05/1374	Reconnaissance	REM346		
14	1380	19/11/1380	Reconnaissance	REM216		
14	1380	19/11/1380	Reconnaissance	REM217		
14	1400	29/11/1400	Reconnaissance	REM218		
15	1388	07/09/1388	Reconnaissance	REM352		
16	1399	05/05/1399	Reconnaissance	REM357		
16	1408	23/07/1408	Reconnaissance	REM366		
17	1406	08/02/1406	Reconnaissance	REM362		
17	1491	07/08/1491	Reconnaissance	REM397		

18	1402	06/11/1402	Reconnaissance	REM359
18	1404	25/02/1404	Reconnaissance	REM361
19	1406	17/05/1406	Reconnaissance	REM363
20	1386	08/01/1386	Reconnaissance	REM349
21	1407	08/02/1407	Reconnaissance	REM256
21	1407	08/02/1407	Reconnaissance	REM257
23	1378	13/12/1378	Reconnaissance	REM249
23	1378	13/12/1378	Reconnaissance	REM250
24	1394	09/03/1394	Reconnaissance	REM251
24	1398	22/04/1398	Reconnaissance	REM252
24	1398	22/04/1398	Reconnaissance	REM253
25	1404	01/12/1404	Reconnaissance	REM246
25	1401	17/01/1401	Reconnaissance	REM248
27	1410	09/06/1410	Reconnaissance	REM331
27	1410	09/06/1410	Reconnaissance	REM332
31	1407	21/11/1407	Reconnaissance	REM234
31	1407	21/11/1407	Reconnaissance	REM235
32	1376	04/09/1376	Reconnaissance	REM228
32	1404	14/04/1404	Reconnaissance	REM233
58	1389	11/07/1389	Reconnaissance	REM146
58	1404	08/07/1404	Reconnaissance	REM153
58	1404	08/07/1404	Reconnaissance	REM154
59	1376	08/06/1376	Reconnaissance	REM141
59	1400	05/01/1400	Reconnaissance	REM152
62	1388	16/03/1388	Reconnaissance	REM087
62	1404	04/08/1404	Reconnaissance	REM089
63	1371	01/12/1371	Reconnaissance	REM047
64			Reconnaissance	REM039
10V°	1398	22/04/1398	Reconnaissance	REM410
10V°	1382	24/02/1382	Reconnaissance	REM422
11V°	1410	17/03/1410	Reconnaissance	REM458
11V°	1411	03/05/1411	Reconnaissance	REM459
12V°	1398	04/11/1398	Reconnaissance	REM450
14V°	1388	07/09/1388	Reconnaissance	REM350
14V°	1388	07/09/1388	Reconnaissance	REM351
14V°	1391	29/08/1391	Reconnaissance	REM356
15V°	1401	28/11/1401	Reconnaissance	REM358
15V°	1411	03/05/1411	Reconnaissance	REM368
16V°	1410	09/06/1410	Reconnaissance	REM367
17V°	1380	23/01/1380	Reconnaissance	REM347
17V°	1380	23/01/1380	Reconnaissance	REM348
18V°	1390	06/06/1390	Reconnaissance	REM353
18V°	1408	21/05/1408	Reconnaissance	REM365
19V°			Reconnaissance	REM364
21V°	1407	21/02/1407	Reconnaissance	REM258
23V°	1406	08/02/1406	Reconnaissance	REM255
25V°			Reconnaissance	REM254
27V°	1412	02/04/1412	Reconnaissance	REM218
31V°	1380	09/07/1380	Reconnaissance	REM230
3V°	1366	16/02/1366	Reconnaissance	REM444
58V°	1404	08/07/1404	Reconnaissance	REM105
59V°	1391	11/04/1391	Reconnaissance	REM148
59V°	1407	12/12/1407	Reconnaissance	REM158

59V°	1391	11/04/1391	Reconnaissance	REM354
5V°	1386		Reconnaissance	REM211
5V°	1399	13/01/1399	Reconnaissance	REM212
60V°	1404	04/08/1404	Reconnaissance	REM200
61V°	1384	13/06/1384	Reconnaissance	REM082
62V°	1385		Reconnaissance	REM048
62V°	1396	08/05/1396	Reconnaissance	REM088
63V°	1412	07/11/1412	Reconnaissance	REM037
64V°	1396	01/07/1396	Reconnaissance	REM097
6V°	1389	15/11/1389	Reconnaissance	REM426
6V°	1395	12/07/1395	Reconnaissance	REM427
7V°	1397	10/12/1397	Reconnaissance	REM428
7V°			Reconnaissance	REM447
8V°	1390		Reconnaissance	REM448
9V°	1398	18/11/1398	Reconnaissance	REM451
9V°	1409	21/01/1409	Reconnaissance	REM457

G-1186

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
13	1383		Vente d'alleu	SIM137		

G-1256

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
33	1506	10/12/1506	Reconnaissance	REM339		
16V°	1491	04/02/1491	Reconnaissance	REM339		
4V°	1472	25/01/1472	Reconnaissance	REM338		
8V°	1481	05/09/1481	Reconnaissance	REM339		

G-1263

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1319	17/04/1319	Reconnaissance	NPP338		

G-1280

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
2	1306	23/08/1306	Vente de tenure	REM206		
3	1320	24/11/1320	BF	REM207		
4	1360	04/05/1360	BNF	REM208		
4	1358	28/03/1358	Déguerpissement	REM208		
5	1372	13/12/1372	Reconnaissance	REM209		

G-1343

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
3	1363	20/11/1363	Reconnaissance	NPP008		

G-1351

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
2	1435	16/05/1435	Reconnaissance	SPI070		
12	1306	18/12/1306	Reconnaissance	NPP001		
13	1334	10/11/1334	Reconnaissance	NPP001		
14	1350	31/05/1350	Reconnaissance	NPP001		
15	1353	11/03/1353	Reconnaissance	NPP006		
16	1360	12/10/1360	Reconnaissance	NPP006		
17	1360	25/10/1360	Reconnaissance	NPP007		
18	1408	17/12/1408	Reconnaissance	NPP013		
21	1416	17/02/1416	Reconnaissance	NPP014		
19 et 20	1410	26/10/1410	Reconnaissance	NPP014		
2-(44)	1486	06/05/1486	Reconnaissance	SPI162		

G-1356

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
9	1380	20/11/1380	Reconnaissance	COL087		

G-1357

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
3	1490	20/11/1490	Reconnaissance	SPI104		

G-1359

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1428	13/04/1428	Reconnaissance	REM333		
?	1398	29/04/1398	Reconnaissance	EUL246		

G-1360

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
5	1407	28/02/1407	Reconnaissance	REM259		

G-1361

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
7	1419	26/04/1419	Reconnaissance	PRG153		

G-1362

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
6	1428	31/01/1428	Reconnaissance	MEX187		
8	1341	31/01/1341	Vente de tenure	REM226		

9	1341	10/10/1341	Vente de tenure	REM227		

G-1363

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
2	1333	18/09/1333	Reconnaissance	NPP357		
3	1336	13/01/1336	Reconnaissance	NPP357		
4	1358	09/11/1358	Reconnaissance	NPP388		
5	1371	21/01/1371	BNF	NPP398		
6	1376	04/02/1376	Reconnaissance	NPP405		
7	1379	28/02/1379	Reconnaissance	NPP398		
8	1399	07/11/1399	Reconnaissance	NPP398		
12	1310	09/02/1310	Reconnaissance	REM342		
13	1391	07/08/1391	Vente de tenure	REM355		

G-1369

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
19	1472	01/07/1472	Reconnaissance	NPP267		

G-1377

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
2	1335	23/07/1335	Reconnaissance	REM243		
2	1335	23/07/1335	Reconnaissance	REM244		
3	1335	12/08/1335	Reconnaissance	REM245		
4	1335	18/09/1335	Reconnaissance	REM248		
5	1335	17/09/1335	Reconnaissance	REM246		
6	1335	17/09/1335	Reconnaissance	REM247		
6	1335	17/09/1335	Reconnaissance	REM248		
6	1446	26/04/1446	Reconnaissance	SIM127		

G-1378

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
5	1489	22/12/1489	Reconnaissance	REM418		

G-1380

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
7	1407	13/06/1407	Reconnaissance	MEX149		
49	1436	20/03/1436	Reconnaissance	PRG012		
49	1507	31/10/1507	Reconnaissance	PRG166		
50	1515	18/05/1515	Reconnaissance	PRG162		

G-1384

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
10	1438	09/12/1438	Reconnaissance	NPP127		

G-1386

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
9	1397	19/11/1397	Reconnaissance	SIM139		

G-1428

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
40	1401	24/01/1401	Donation d'alleu	MIC493		
40	1401	24/01/1401	Donation d'alleu	MIC494		
40	1401	24/01/1401	Donation d'alleu	MIC495		

G-1440

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1474		Reconnaissance	CRY140		
?	1474		Reconnaissance	CRY141		
?	1474		Reconnaissance	CRY142		
?	1474		Reconnaissance	CRY143		

G-1451

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1481	10/07/1481	Reconnaissance	NPP096		

G-1455

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
8			Reconnaissance	SIM061		

G-1456

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1474		Reconnaissance	CRY051		
?	1474		Reconnaissance	CRY052		
?	1474		Reconnaissance	CRY053		
?	1474		Reconnaissance	CRY166		

G-1593

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1478	18/03/1478	Reconnaissance	MEX076		

G-1594

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
15	1470	26/07/1470	Reconnaissance	SIM079		
18	1473	26/04/1473	Reconnaissance	SIM065		
24	1460	13/12/1460	Reconnaissance	SIM065		

G-1613

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1a	1382	01/01/1382	Reconnaissance	SIM128		

G-1615

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
22	1499	19/03/1499	Reconnaissance	REM077		

G-1620

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
5	1498		Reconnaissance	SIM086		
6	1498		Reconnaissance	SIM166		
15a	1499		Reconnaissance	SIM079		
15b	1499		Reconnaissance	SIM168		
1a	1498		Reconnaissance	SIM079		
1b	1498		Reconnaissance	SIM168		

G-1631

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1b	1384	02/01/1384	Reconnaissance	SIM085		

Bénéficiers de Saint-Michel (liasses G-1664 à G-2165)

G-1712

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
21	1389	26/02/1389	Vente d'alleu	MIC151		
36	1432	25/01/1432	Reconnaissance	MIC322		
37	1437	28/01/1437	Reconnaissance	MIC324		

38	1436	28/12/1436	Reconnaissance	MIC323		
47	1375	28/02/1375	Reconnaissance	MIC001		
48	1376	04/12/1376	Reconnaissance	MIC529		
48	1376	04/12/1376	Reconnaissance	MIC530		
49	1386	16/03/1386	Reconnaissance	MIC535		
50	1387	05/06/1387	Reconnaissance	MIC004		
51	1394	02/04/1394	Reconnaissance	MIC005		
52	1417	11/02/1417	Reconnaissance	MIC545		
53	1417	19/04/1417	Reconnaissance	MIC670		
55	1427	29/07/1427	Reconnaissance	MIC007		
56	1431	23/07/1431	Reconnaissance	MIC008		
57	1431	29/10/1431	Reconnaissance	MIC348		
58	1433	24/02/1433	Reconnaissance	MIC009		
59	1441	24/05/1441	Reconnaissance	MIC010		
60	1441	12/07/1441	Reconnaissance	MIC006		
61	1442	17/01/1442	Reconnaissance	MIC011		
62	1446	15/06/1446	Reconnaissance	MIC006		
63	1426	09/07/1426	Reconnaissance	MIC006		
64	1400	01/06/1400	Reconnaissance	MIC328		
65	1402	09/02/1402	Reconnaissance	MIC538		
66	1402	05/03/1402	Reconnaissance	MIC480		
67	1411	12/03/1411	Reconnaissance	MIC543		
67	1436	10/06/1436	Reconnaissance	ROU175		
76	1408	08/03/1408	Reconnaissance	MIC496		
87	1377	10/04/1377	Reconnaissance	MIC370	Vente d'alleu	1377
87	1377	10/04/1377	Vente d'alleu	MIC383		
89	1377	23/04/1377	Reconnaissance	MIC383		
90	1383	04/03/1383	Reconnaissance	ROU181		
91	1400	20/03/1400	Reconnaissance	MIC386		
91	1401	20/03/1401	Reconnaissance	ROU185		
92	1408	27/01/1408	BNF	MIC390	Retrait seigneurial ; reconnaissance	1407
92	1408	27/01/1408	Reconnaissance	ROU188		
93	1407	03/02/1407	Reconnaissance	MIC389		
93	1407	03/02/1407	Reconnaissance	ROU175		
94	1427	03/06/1427	Reconnaissance	MIC399		
95	1429	23/04/1429	Reconnaissance	MIC400		
96	1432	29/08/1432	Reconnaissance	MIC403	Reconnaissance	1427
97	1436	10/06/1436	Reconnaissance	MIC405		
98	1447	03/03/1447	Reconnaissance	MIC403		
103	1437	25/11/1437	Reconnaissance	MIC407		
103	1432	25/11/1432	Reconnaissance	ROU199		
104	1441	27/03/1441	Reconnaissance	MIC407		
104	1421	27/05/1421	Reconnaissance	ROU199		
105	1444	09/06/1444	Reconnaissance	MIC409		
105	1444	09/07/1444	Reconnaissance	ROU212		
107	1379	22/02/1379	Reconnaissance	ROU178		
108	1381	17/07/1381	Reconnaissance	ROU179		
109	1399	25/02/1399	Reconnaissance	ROU179		
110	1401	11/07/1401	Reconnaissance	ROU186		
111	1418	21/12/1418	Reconnaissance	ROU198		
112	1421	01/03/1421	BF	ROU198		
113	1432	25/11/1432	Reconnaissance	ROU204		
114	1435	19/04/1435	Reconnaissance	ROU206		

115	1438	13/01/1438	Reconnaissance	ROU210		
115	1438	13/01/1438	Reconnaissance	ROU211		
116	1441	04/04/1441	Reconnaissance	ROU211		
117	1445	28/12/1445	Reconnaissance	ROU199		
129	1376	01/03/1376	Retrait féodal	ROU095		
133	1380	12/03/1385	Reconnaissance	ROU095		
134	1399	04/05/1399	Reconnaissance	ROU112		
135	1393	26/08/1393	Reconnaissance	ROU112		
136	1404	26/10/1404	Reconnaissance	ROU095		
136	1405	16/10/1405	Reconnaissance	ROU096		
137	1404	26/10/1404	Reconnaissance	ROU112		
138	1419	19/01/1419	Reconnaissance	ROU124		
139	1421	29/04/1421	Reconnaissance	ROU137		
140	1421	02/11/1421	Reconnaissance	ROU128		
141	1433	31/10/1433	Reconnaissance	ROU141		
143	1445	07/07/1445	Reconnaissance	ROU145		
145	1423	29/06/1423	Reconnaissance	MIC242		
146	1432	14/05/1432	Reconnaissance	MIC243		
147	1445	30/03/1445	Reconnaissance	MIC245		
148	1376	09/12/1376	Reconnaissance	MIC528		
149	1399	01/06/1399	Reconnaissance	MIC635		
150	1407	27/05/1407	Reconnaissance	MIC299	Reconnaissance	1397
151	1420	15/02/1420	Reconnaissance	MIC668	Reconnaissance	1420
153	1524	05/02/1424	Reconnaissance	MIC546		
154	1425	16/06/1425	Reconnaissance	MIC546		
156	1446	09/07/1446	Reconnaissance	MIC367		
157	1449	04/04/1449	Reconnaissance	MIC637		
163	1408	14/03/1408	Vente d'alleu	MIC343		
164	1426	13/03/1426	Reconnaissance	MIC346		
165	1438	08/02/1438	Reconnaissance	MIC346		
166	1430	19/09/1430	Reconnaissance	MIC347		
167	1393	12/06/1393	Reconnaissance	MIC354		
168	1399	25/03/1399	Reconnaissance	MIC354		
169	1435	01/06/1435	Reconnaissance	MIC365	Reconnaissance	1435
170	1437	13/04/1437	Reconnaissance	MIC366		
171	1446	01/03/1446	Reconnaissance	MIC368		
172	1397	01/04/1397	Reconnaissance	MIC624		
174	1432	29/06/1432	Reconnaissance	MIC627		
175	1432	25/06/1432	Reconnaissance	MIC628		
176	1432	25/06/1432	Reconnaissance	MIC629		
177	1446	10/09/1446	Reconnaissance	MIC630		
177	1439	19/05/1439	Reconnaissance	MIC630		
178	1441	06/05/1441	Reconnaissance	MIC631		
179	1446	08/03/1446	Reconnaissance	MIC631		
180	1447	07/03/1447	Reconnaissance	MIC633		
181	1446	09/04/1446	Reconnaissance	MIC632		
184	1375	30/09/1375	Reconnaissance	ROU222		
185	1375	12/09/1375	Reconnaissance	ROU222		
186	1400	25/02/1400	Reconnaissance	ROU222		
187	1390	13/12/1390	Reconnaissance	ROU224		
188	1404	27/01/1404	Reconnaissance	ROU224		
189	1425	09/03/1425	Reconnaissance	ROU225		
190	1435	24/01/1435	Reconnaissance	ROU226		

191	1435	23/05/1435	Vente d'alleu	MIC305		
192	1377	03/01/1377	Reconnaissance	MIC272		
193	1413	22/05/1413	Reconnaissance	MIC272		
197	1388	29/04/1388	BNF	ROU047		
198	1423	23/05/1423	Reconnaissance	ROU069		
199	1447	20/04/1447	Reconnaissance	ROU069		
200	1380	11/04/1380	Reconnaissance	ROU031		
200	1434	26/04/1434	Reconnaissance	ROU205		
203	1389	22/06/1389	BF	ROU032		
204	1403	29/05/1403	Reconnaissance	ROU035		
206	1406	08/01/1406	Reconnaissance	ROU173		
207	1429	09/02/1429	Reconnaissance	ROU173		
208	1444	26/10/1444	Reconnaissance	ROU173		
209	1373	28/05/1373	Reconnaissance	ROU071		
210	1421	28/05/1421	Reconnaissance	ROU071		
211	1440	27/10/1440	Reconnaissance	ROU073		
214	1422	05/06/1422	Reconnaissance	ROU255		
215	1424	02/07/1424	Reconnaissance	ROU233		
247	1388	23/04/1388	Reconnaissance	ROU218		
247	1383	25/08/1383	Donation d'alleu	ROU218		
248	1431	12/04/1431	Reconnaissance	ROU215		
249	1438	14/03/1438	Reconnaissance	ROU215		
254	1380	01/06/1380	Reconnaissance	ROU147		
255	1441	13/08/1441	Reconnaissance	ROU149		
256	1388	09/03/1388	Reconnaissance	ROU155		
257	1407	25/02/1407	Reconnaissance	ROU155		
258	1422	20/11/1422	Reconnaissance	ROU155		
259	1423	24/02/1423	Reconnaissance	ROU155		
260	1423	24/02/1423	Reconnaissance	ROU155		
261	1438	04/12/1438	Reconnaissance	ROU155		
269	1446	23/02/1446	Reconnaissance	COL159		
270	1402	14/02/1402	Vente de tenure	COL129		
271	1403	01/06/1403	Reconnaissance	COL129		
271	1405	30/12/1405	Reconnaissance	COL129		
273	1416	14/05/1416	Reconnaissance	COL165	Vente d'alleu	1416
294	1402	06/04/1402	Reconnaissance	COL088	Vente de tenure	1391
339	1391	10/02/1391	Reconnaissance	SIM118	BF	1391
340	1402	21/04/1402	Reconnaissance	SIM118	Donation de tenure	1402
341	1423	18/02/1423	Reconnaissance	SIM118	Vente de tenure	1422
343	1443	28/11/1443	Reconnaissance	SIM118		
346	1382	10/01/1382	Reconnaissance	SIM087	BF	1381
347	1386	22/08/1386	Reconnaissance	SIM087		
348	1397	24/01/1397	Reconnaissance	SIM087	Vente de tenure	1396
349	1443	31/01/1443	Reconnaissance	SIM088		
351	1382	25/02/1382	Donation d'alleu	SIM072	Vente de tenure	1381
352	1399	26/11/1399	Reconnaissance	SIM072	BF	1398
353	1419	20/01/1419	Reconnaissance	SIM072	BF	1418
355	1440	21/11/1440	Reconnaissance	SIM077		
356	1447	24/01/1447	Reconnaissance	SIM077		
364	1425	03/02/1425	Reconnaissance	SIM072		
344-345	1428	29/03/1428	BF	SIM132		
99 et 100	1448	16/02/1448	Reconnaissance	MIC412		
?	1390	08/05/1390	Reconnaissance	MIC151		

?	1416	19/08/1416	Vente d'alleu	MIC151		
?	1410	31/12/1410	Reconnaissance	MIC155		
?	1439	01/12/1439	Reconnaissance	MIC160		
?	1441	03/02/1441	Reconnaissance	MIC161		
?	1373	09/01/1373	Reconnaissance	MIC308		
?	1420	23/04/1420	Reconnaissance	MIC310		
?	1394	27/11/1394	Reconnaissance	MIC310		
?	1394	05/11/1394	Reconnaissance	MIC312		
?	1408	17/06/1408	Reconnaissance	MIC312		
?	1417	17/06/1417	Reconnaissance	MIC313		
?	1422	10/08/1422	Reconnaissance	MIC314		
?	1425	14/02/1425	Reconnaissance	MIC316		
?	1427	17/02/1427	Reconnaissance	MIC318		
?	1431	25/08/1431	Reconnaissance	MIC318		
?	1428	17/01/1428	Reconnaissance	MIC319		
?	1431	23/07/1431	Reconnaissance	MIC320		
?	1419	06/04/1419	Reconnaissance	MIC362		
?	1382	04/03/1382	Reconnaissance	MIC385		
?	1432	25/11/1432	Reconnaissance	MIC392		
?	1394	20/11/1394	Reconnaissance	MIC580		
?	1416	09/07/1416	Reconnaissance	MIC583		
?	1385	21/09/1385	Reconnaissance	MIC583		
?	1401	19/11/1401	Reconnaissance	MIC591		
?	1412	04/11/1412	Reconnaissance	MIC596		
?	1424	17/06/1424	Reconnaissance	MIC599	Reconnaissance	1422
?	1427	09/07/1427	Reconnaissance	MIC602		
?	1432	10/04/1432	Reconnaissance	MIC604		
?	1432	19/05/1432	Reconnaissance	MIC605		
?	1436	18/10/1436	Reconnaissance	MIC608		
?	1439	01/06/1439	Reconnaissance	MIC609		
?	1443	22/05/1443	Reconnaissance	MIC611		
?	1447	13/07/1447	Reconnaissance	MIC614		
?	1451	04/02/1451	Reconnaissance	MIC617		
?	1451	04/02/1451	Reconnaissance	MIC618		
?	1402	20/10/1402	Reconnaissance	MIC669		
?	1376	01/03/1376	BF	ROU095		
?	1385	03/11/1385	Reconnaissance	ROU095		
?	1380	12/03/1380	Reconnaissance	ROU095		
?	1405	18/12/1405	Reconnaissance	ROU095		
?	1405	18/12/1405	Reconnaissance	ROU112		

G-1714

FOLIO	*ANNEE*	*DATE*	*TYPE ACTE*	*N° TENURE*	*EXPOSE DATE*	*ANNEE*
17	1382	17/11/1382	Reconnaissance	MIC552		
17	1417	16/03/1417	Reconnaissance	ROU161		
45	1346	03/04/1346	Reconnaissance	ROU175		
46	1342	03/11/1342	Reconnaissance	ROU175		
47	1349		Reconnaissance	ROU175		
48	1360	03/02/1407	Reconnaissance	ROU175		
49	1422	22/09/1422	Reconnaissance	ROU200		
50	1447	03/02/1447	Reconnaissance	ROU213		

52	1412	15/01/1412	Vente d'alleu	ROU193		
52	1412	15/01/1412	Vente d'alleu	ROU194		
54	1424	06/12/1424	Reconnaissance	ROU202		
61	1429	28/05/1429	Division de tenure après héritage	CRY227		
61	1429	28/05/1429	Division de tenure après héritage	ELY019		
61	1429	28/05/1429	Division de tenure après héritage	ELY340		
61	1429	28/05/1429	Division de tenure après héritage	NPP432		
61	1429	28/05/1429	Division de tenure après héritage	SIM162		
96	1427	02/04/1427	Vente de tenure	ROU259		
97	1432	24/06/1432	BNF	ROU260		
98	1432	08/07/1432	BNF	ROU259		
99	1382	17/11/1382	Reconnaissance	ROU223		
108	1371	15/03/1371	Reconnaissance	ROU234		
109	1379	29/05/1379	Vente d'alleu	ROU238		
110	1366	31/12/1366	BF	ROU231		
110	1366	31/12/1366	BF	ROU232		
111	1387	11/05/1387	Reconnaissance	ROU232		
111	1387	27/04/1387	Vente de tenure	ROU232		
111	1395	11/05/1395	Donation de rente allodiale par testament	ROU238		
112	1402	20/07/1402	Vente d'alleu	ROU250		
114	1412	09/07/1412	Vente d'alleu	ROU250		
120	1353	22/03/1353	Reconnaissance	ROU214		
136	1380	10/08/1380	Reconnaissance	ROU148		
144	1417	15/01/1417	Reconnaissance	MIC241		
216	1446	17/05/1446	Reconnaissance	ROU250		
217	1448	07/12/1448	Reconnaissance	ROU250		
?	1378	03/06/1378	Reconnaissance	MIC151		
?	1378	03/07/1378	Reconnaissance	MIC151		
?	1311	03/04/1311	BNF	MIC203		
?	1364	05/04/1364	BF	MIC215		
?	1369	18/06/1369	Vente d'alleu	MIC220		
?	1369	18/10/1369	Reconnaissance	MIC220		
?	1401	28/12/1401	BNF	MIC241		
?	1389	05/04/1389	BNF	MIC279		
?	1368	08/05/1368	Reconnaissance	MIC308	Reconnaissance	1368
?	1372	07/08/1372	Reconnaissance	MIC309		
?	1382	11/11/1382	Reconnaissance	MIC309		
?	1379	17/06/1379	Vente d'alleu	MIC309		
?	1372	07/08/1372	Reconnaissance	MIC310		
?	1382	11/11/1382	Reconnaissance	MIC310		
?	1379	17/06/1379	Vente d'alleu	MIC310		
?	1384	25/01/1384	Reconnaissance	MIC312	Reconnaissance	1384
?	1426	18/03/1426	Vente d'alleu	MIC317		
?	1433	11/11/1433	Reconnaissance	MIC323		
?	1309	11/04/1309	Vente d'alleu	MIC352		
?	1300	30/06/1300	Reconnaissance	MIC352		
?	1399	11/11/1399	Reconnaissance	MIC355		
?	1405	04/04/1405	Reconnaissance	MIC359		
?	1404	11/12/1404	Reconnaissance	MIC360		
?	1414	20/12/1414	Reconnaissance	MIC361		
?	1425	13/04/1425	Reconnaissance	MIC363		
?	1342	28/11/1342	Reconnaissance	MIC369		
?	1360	10/04/1360	Reconnaissance	MIC370		

?	1411	12/02/1411	Reconnaissance	MIC392		
?	1411	12/01/1411	Vente d'alleu	MIC393		
?	1422	14/09/1422	Reconnaissance	MIC397		
?	1424	06/12/1424	Reconnaissance	MIC398		
?	1447	03/02/1447	Reconnaissance	MIC410		
?	1447	03/02/1447	Reconnaissance	MIC411		
?	1411	16/05/1411	Reconnaissance	MIC497		
?	1324	10/02/1324	Reconnaissance	MIC519		
?	1359	21/12/1359	Reconnaissance	MIC523		
?	1364	09/09/1364	BNF	MIC525		
?	1366	02/06/1366	BNF	MIC526		
?	1376	19/11/1376	Reconnaissance	MIC526		
?	1374	01/02/1374	Vente d'alleu et transformation d'alleu en censive	MIC527		
?	1381	19/07/1381	Reconnaissance	MIC532	Reconnaissance	1380
?	1389	02/12/1389	Reconnaissance	MIC554		
?	1305	07/09/1305	BF	MIC558		
?	1363	08/11/1363	BF	MIC564		
?	1382	11/11/1382	Reconnaissance	MIC580		
?	1383	13/10/1383	Reconnaissance	MIC581		
?	1382	15/12/1382	Reconnaissance	MIC581		
?	1352	12/09/1352	Vente d'alleu	MIC621		
?	1368	14/12/1368	Reconnaissance	MIC647		
?	1398	02/12/1398	Reconnaissance	MIC663	Reconnaissance	1398
?	1401	22/10/1401	Reconnaissance	MIC664		
?	1407	10/07/1407	Reconnaissance	MIC665		
?	1407	10/07/1407	Reconnaissance	MIC666		
?	1377	10/03/1377	Vente d'alleu	ROU031		
?	1371	13/12/1371	Vente d'alleu	ROU031		
?	1377	24/12/1377	Reconnaissance	ROU031		
?	1376	24/02/1376	Vente de tenure	ROU095		
?	1393	01/03/1393	Vente d'alleu et transformation de l'alleu en censive	ROU107		
?	1393	01/03/1393	Vente d'alleu et transformation de l'alleu en censive	ROU108		
?	1403	02/08/1403	Vente d'alleu et transformation de l'alleu en censive	ROU125		
?	1402	11/02/1402	BNF	ROU125		
?	1405	21/03/1405	Reconnaissance	ROU125		
?	1425	08/04/1425	Reconnaissance	ROU140		
?	1445	21/06/1445	Vente	ROU145		
?	1411	12/01/1411	Vente d'alleu	ROU191		
?	1411	12/01/1411	Reconnaissance	ROU192		
?	1414	20/06/1414	Reconnaissance	ROU192		
?	1435	26/02/1435	Reconnaissance	ROU192		
?	1362	15/01/1362	Reconnaissance	ROU214		
?	1374	15/01/1374	Reconnaissance	ROU214		
?	1343	15/05/1343	BF	ROU229		
?	1369	26/12/1369	BF	ROU234		

G-1716

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
15	1356	10/01/1356	Reconnaissance	COL125	Vente d'alleu	1355
16	1370	02/03/1370	Vente d'alleu	COL125		
17	1389	23/05/1389	Reconnaissance	COL126		
18	1409	27/04/1407	Vente d'alleu	COL164		
18	1405	27/06/1405	Reconnaissance	COL164		
19	1370	18/03/1370	BF	COL159		
20	1393	22/12/1393	Reconnaissance	COL159		
24	1403	03/01/1403	Vente de tenure	SIM132		
24	1403	23/01/1403	Retrait seigneurial	SIM132		
25	1403	03/02/1403	BF	SIM132		
26	1410	03/09/1410	Reconnaissance	SIM132		
27	1481	31/08/1481	Reconnaissance	SIM091		
28	1376	01/04/1376	Vente d'alleu	SIM072		
28	1376	01/04/1376	Vente d'alleu	SIM087		
29	1376	06/05/1376	Reconnaissance	SIM087		
30	1318	06/01/1318	Reconnaissance	SIM118		
30	1302	31/08/1302	Assignation	SIM118		
31	1377	19/04/1377	Reconnaissance	SIM118	Vente d'alleu	1376
32	1442	17/01/1442	Reconnaissance	SIM121	Vente de tenure	1437
33	1381	05/04/1381	Reconnaissance	SPI143	Vente de la tenure	1381
34	1404	05/01/1404	Reconnaissance	SPI148		
35	1463	12/06/1463	Reconnaissance	SPI157		
36	1384	26/03/1384	Reconnaissance	SPI133	Vente de tenure aux enchères	1381

G-1717

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1374	06/07/1374	Reconnaissance	MIC553		
1	1379	19/11/1379	Vente d'alleu	MIC553		
102	1373	24/12/1373	Vente d'alleu	COL022		
159	1323	06/12/1323	Vente d'alleu	MIC562		
160	1445	14/01/1445	Reconnaissance	MIC612		
161	1446	26/05/1446	Reconnaissance	MIC613		
162	1451	05/01/1451	Reconnaissance	MIC615		
162	1451	05/01/1451	Reconnaissance	MIC616		
198	1406	07/08/1406	Reconnaissance	MIC594	Donation de tenure	1406
199	1412	30/04/1412	Reconnaissance	MIC498	Reconnaissance	1411
199	1412	30/04/1412	Reconnaissance	MIC499		

G-1718

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
97	1364	17/06/1374	Reconnaissance	MIC551		

G-1722

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
p. 4 n° 11	1422	12/05/1422	Reconnaissance	ELY040		

G-1725

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
3	1394	23/06/1394	Vente d'alleu et transformation d'alleu en censive	MIC584		
12	1401	08/06/1401	Vente d'alleu	ROU186		
23	1497	10/04/1497	Vente d'alleu	SIM169		
23	1496	14/05/1496	Reconnaissance	SIM169		
23	1497	25/05/1497	Reconnaissance	SIM169		
27	1501	15/07/1501	Vente d'alleu	SIM016		
34	1448	08/05/1448	Reconnaissance	COL023	Sentence de l'Official	1448
53	1395	19/05/1395	Vente d'alleu et transformation d'alleu en censive	MIC625		
55	1423	05/03/1423	Vente d'alleu et transformation d'alleu en censive	MIC315		
65	1398	03/07/1398	Vente d'alleu et transformation de l'alleu en censive	ROU113		
66	1400	07/04/1400	Vente d'alleu et transformation de l'alleu en censive	ROU124		
69	1417	15/01/1417	Assignation	MIC241		
70	1374	27/09/1374	Vente d'alleu	MIC272		
71	1391	01/04/1391	BNF	MIC279		
76	1384	24/04/1384	Vente d'alleu et transformation d'alleu en censive	MIC624		
77	1408	29/08/1408	Vente d'alleu et transformation d'alleu en censive	MIC626		
79	1375	10/09/1375	Vente d'alleu	ROU257		
82	1412	23/08/1412	Vente d'alleu et transformation d'alleu en censive	MIC500		
92	1426	27/02/1426	Reconnaissance	SIM117	Vente d'alleu et transformation de l'alleu en censive	1422
93	1415	08/07/1415	Reconnaissance	SIM132	Vente d'alleu	1414
94	1489	18/05/1489	Vente d'alleu	SIM091		
94	1489	18/05/1489	Reconnaissance	SIM092		
?	1379	05/02/1379	Vente d'alleu	ROU178		
?	1426	23/02/1426	Cassation de vente d'alleu	ROU244		

G-1727

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
2	1396	27/02/1396	Vente d'alleu	ROU244		
2	1441	26/01/1441	Reconnaissance	ROU252		

G-1728

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1380	12/03/1380	Assignation	ROU031		
2	1376	07/06/1376	Reconnaissance	MIC353		
6	1424	22/10/1424	Donation d'alleu	MIC555		
38	1390	30/01/1390	Donation d'alleu	ROU147		
57	1412	02/08/1412	Donation d'alleu	MIC498		
60	1405	10/10/1405	Donation d'alleu par testament	ROU128		
93	1435	26/01/1435	Reconnaissance	ROU191	Donation d'alleu par testament	1432
93	1435	26/01/1435	Reconnaissance	ROU193	Donation d'alleu par testament	1435
103	1302	31/08/1302	Reconnaissance	SIM118	Testament, BF	1284 1298
104	1377	27/06/1377	Vente de seigneurie	SIM118		
105	1390	24/07/1390	Assignation	SIM118		
111	1374	25/05/1374	Donation d'alleu	MIC271	Donation d'alleu	1370
124	1380	17/01/1380	Assignation	ROU179		
?	1435	25/11/1435	Reconnaissance	ROU193		
?	1435	26/01/1435	Reconnaissance	ROU194	Reconnaissance	1435

G-1729

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
2	1376	07/06/1376	Assignation	MIC353		
3	1406	24/03/1406	Reconnaissance	MIC593		
4	1403	29/05/1403	Donation d'alleu et transformation de l'alleu en censive	ROU035		
6	1424	22/10/1424	Assignation de rente	MIC555		
9	1443	25/01/1443	Vente d'alleu et transformation d'alleu en censive	MIC549		
11	1383	17/08/1383	Donation d'alleu	ROU047		
13	1391	14/04/1391	Assignation	MIC280		
13	1391	14/04/1391	Assignation	MIC536		
17	1382	27/01/1382	Donation d'alleu	MIC552		
17	1381	22/01/1381	Donation d'alleu	ROU223		
18	1371	16/07/1371	Donation d'alleu	ROU071		
34	1388	07/11/1388	Assignation	ROU156		
35	1375	03/11/1375	Donation d'alleu	MIC002		
35	1375	03/11/1375	Donation d'alleu	MIC003		
?	1424	22/10/1424	Assignation	MIC345		

G-1754

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
223	1325	27/12/1325	Reconnaissance	COL083		
224	1329	29/10/1329	Reconnaissance	COL084		
224	1337	21/04/1337	Reconnaissance	COL085		
225	1300		Reconnaissance	COL084		

G-1755

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
11	1501	26/01/1501	Reconnaissance	COL023		
11	1506	27/08/1506	Reconnaissance	COL123		
13	1488	10/03/1488	Reconnaissance	COL023		
14	1467	07/12/1467	Reconnaissance	COL023		
17	1399	03/06/1399	Donation d'alleu	COL128		
18	1403	08/01/1403	BF	COL128		
18	1400	13/03/1400	Reconnaissance	COL128		
19	1443	14/06/1443	Reconnaissance	COL023		
19	1448	27/05/1448	BNF	COL030		
19	1422	23/03/1422	Reconnaissance	COL128		
20	1403	28/11/1403	Vente d'alleu	COL021		
20	1416	17/12/1416	Vente de seigneurie	COL026		
22	1371	17/03/1371	Donation d'alleu	COL021		
22	1376	25/02/1376	BNF	COL023		
23	1391	07/08/1391	Reconnaissance	COL023		
23	1391	10/05/1391	Sentence de l'Official	COL023		
24	1413	22/11/1413	Reconnaissance	COL023		
25	1402	05/12/1402	Sentence de l'Official	COL128		
32	1403	07/01/1403	Déguepissement	COL128		
121	1502	26/01/1502	Reconnaissance	COL089		
121	1502	26/01/1502	Reconnaissance	COL089		
122	1490	15/12/1490	Reconnaissance	COL095		
123	1470	06/11/1470	Reconnaissance	COL089		
123	1470	06/11/1470	Reconnaissance	COL089		
124	1465	09/04/1465	Reconnaissance	COL089		
125	1473	27/08/1473	Assignation	COL092		
126	1375	10/01/1375	Reconnaissance	COL086	Vente d'alleu	1374
126	1422	07/07/1422	Reconnaissance	COL089		
127	1371	28/03/1371	Reconnaissance	COL086		
127	1421	25/08/1421	Reconnaissance	COL089		
129	1436	17/03/1436	Reconnaissance	COL089		
129	1428	17/07/1428	Reconnaissance	COL089		
129	1434	21/03/1434	Reconnaissance	COL089		
129	1423	24/01/1423	Reconnaissance	COL089		
130	1447	31/05/1447	Reconnaissance	COL089		
131	1351		Vente de tenure	COL086		
132	1414	11/03/1414	Reconnaissance	COL089	Vente de tenure	1410
133	1501	24/01/1501	Echange de seigneurie	COL022		
133	1501	24/01/1501	Echange de seigneurie	COL033		

G-1756

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
p. 88 n° 10	1493	09/08/1493	Reconnaissance	ELY027		
p. 92, n° 12	1393	20/06/1393	Vente d'alleu	ELY019		
p. 92, n° 13	1393	20/08/1393	Reconnaissance	ELY019		

p. 92, n° 14	1403	22/08/1403	Reconnaissance	ELY019		
p. 92, n° 15	1382	01/03/1382	Donation d'alleu	ELY019	Minoration de cens	1382
p. 92, n° 16	1383	05/02/1383	BNF	ELY019		
p. 92, n° 17	1385	03/12/1385	Reconnaissance	ELY019		
p.182 n°9	1499	29/01/1499	Reconnaissance	ELY148		
p.183 n°10	1452	27/03/1452	Reconnaissance	ELY148		
p.185 n°14	1451	19/03/1451	Assignation	ELY148		
p.186 n°15	1410	05/07/1410	Vente d'alleu et transformation de l'alleu en censive	ELY148		
p.186 n°16	1419	03/01/1419	Reconnaissance	ELY148		

G-1758

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
97	1374	17/06/1374	Donation d'alleu	ROU222		

G-1795

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1493	30/08/1493	Vente de tenure	ELY016		
1	1424	09/12/1424	Vente d'alleu	ELY029		
2	1454	03/05/1454	Reconnaissance	ELY030		
2	1465	17/02/1465	Reconnaissance	ELY030		
12	1374	04/06/1374	Reconnaissance	ELY032		
12	1402	06/11/1402	Vente d'alleu	ELY032		
12	1312	11/03/1312	BNF	ELY032		
12	1463	14/05/1463	Reconnaissance	ELY032		
12	1304	20/10/1304	BNF	ELY032		
12	1440	21/07/1440	Reconnaissance	ELY032		
12	1488	23/02/1488	Reconnaissance	ELY032		
12	1406	25/07/1406	Reconnaissance	ELY032		
12	1331	30/01/1331	Vente de tenure	ELY032		
15	1483	13/06/1483	Vente à rémérée	ELY051		
15	1499	19/01/1499	Vente d'alleu et transformation de l'alleu en censive	ELY051		
15	1484	27/01/1484	Vente d'alleu	ELY051		
19	1441	01/06/1441	Reconnaissance	ELY112		
19	1488	24/09/1488	Reconnaissance	ELY112		
19	1436		Reconnaissance	ELY112		
19	1472	25/02/1472	Reconnaissance	ELY118		

G-1850

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1432	24/05/1432	Reconnaissance	MIC243		

G-1856

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1500	01/02/1500	Reconnaissance	SIM090		

G-1876

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1433	26/09/1433	Vente d'alleu	COL159		

G-1913

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
7	1480	20/03/1480	Reconnaissance	COL032		

G-1922

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
87	1377	23/04/1377	Reconnaissance	MIC370		
?	1445	22/01/1445	Reconnaissance	MIC367		

G-1928

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
2	1423	16/01/1423	Reconnaissance	MIC443		
2	1423	16/01/1423	Reconnaissance	MIC444		
2	1423	16/01/1423	Reconnaissance	MIC445		
2	1423	16/01/1423	Reconnaissance	MIC446		
2	1423	16/01/1423	Reconnaissance	MIC447		
2	1423	16/01/1423	Reconnaissance	MIC448		
2	1423	16/01/1423	Reconnaissance	MIC449		
2	1423	16/01/1423	Reconnaissance	MIC450		
2	1423	16/01/1423	Reconnaissance	MIC451		
2	1423	16/01/1423	Reconnaissance	MIC452		
2	1423	16/01/1423	Reconnaissance	MIC453		
2	1423	16/01/1423	Reconnaissance	MIC454		
2	1423	16/01/1423	Reconnaissance	MIC455		
2	1423	16/01/1423	Reconnaissance	MIC456		
2	1423	16/01/1423	Reconnaissance	MIC457		
2	1423	16/01/1423	Reconnaissance	MIC458		
2	1423	16/01/1423	Reconnaissance	MIC459		
2	1423	16/01/1423	Reconnaissance	MIC460		
2	1423	16/01/1423	Reconnaissance	MIC461		
2	1423	16/01/1423	Reconnaissance	MIC462		
2	1423	16/01/1423	Reconnaissance	MIC463		
2	1423	16/01/1423	Reconnaissance	MIC464		
2	1423	16/01/1423	Reconnaissance	MIC465		
2	1423	16/01/1423	Reconnaissance	MIC466		

2	1423	16/01/1423	Reconnaissance	MIC467
2	1423	16/01/1423	Reconnaissance	MIC468
2	1423	16/01/1423	Reconnaissance	MIC469
2	1423	16/01/1423	Reconnaissance	MIC470
2	1423	16/01/1423	Reconnaissance	MIC471

G-1929

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1379	02/04/1379	Vente de tenure	MIC578		
1	1379	02/04/1379	Vente de tenure	MIC579		
	1447	20/01/1447	Reconnaissance	MIC476		

G-1952

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1377	06/01/1377	Reconnaissance	ROU235		

G-1963

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1390		Reconnaissance	MIC634		

G-1965

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
15	1494	18/12/1494	Reconnaissance	SIM140		
16	1499	28/08/1499	Reconnaissance	SIM140		

G-1975

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
6	1488	21/05/1488	Reconnaissance	REM108		
8	1500	03/03/1500	Reconnaissance	REM108		

Fabrique de l'église Saint-Michel (liasses G-2166 à G-2375)

G-2215

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1429	01/07/1429	Reconnaissance	SIM121		

G-2245

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
22	1453	26/11/1453	Reconnaissance	ELY014		

G-2274

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
10	1333	21/04/1333	Donation d'alleu	ROU256		
?	1432	07/01/1432	Reconnaissance	MIC349		

G-2288

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1385	16/02/1385	Reconnaissance	COL139		
?	1401	26/05/1401	Reconnaissance	COL140		
?	1444	31/03/1444	Reconnaissance	COL140		
?	1448	23/02/1448	Reconnaissance	COL141		
?	1493		Reconnaissance	COL141		

G-2292

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
2V°	1487	30/11/1487	Reconnaissance	ELY160		

G-2319

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
50	1442	28/03/1442	Reconnaissance	ELY115		
51	1453	01/01/1453	Reconnaissance	ELY116		
56	1440	14/10/1440	Reconnaissance	ELY114		

Paroisses diverses (liasses G-2376 à G-2423)

G-2397

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1491	22/07/1491	Reconnaissance	ELY117		

Paroisse Sainte-Colombe (liasses G-2424 à G-2474)

G-2435

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
57	1427	07/06/1427	Reconnaissance	COL060		

G-2444

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1472	02/01/1472	Reconnaissance	SIM062		
2	1471	28/11/1471	Reconnaissance	SIM063		
3	1459	29/12/1459	Reconnaissance	SIM063		

G-2448

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
2	1519	03/05/1519	Reconnaissance	COL051		
2	1506	28/01/1506	Reconnaissance	COL051		

G-2472

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1501	03/12/1501	Vente de tenure	COL051		
1	1436		Vente d'alleu	COL066		
1	1511	19/12/1511	Vente d'alleu	COL077		
1	1519	26/08/1519	Vente d'alleu	COL150		
1	1522	29/08/1522	Vente d'alleu	COL166		
4	1486	28/12/1486	Vente d'alleu	COL075		
18	1406	28/01/1406	Reconnaissance	COL051		
21	1405	03/09/1405	Vente de tenure	COL051		
35	1519	26/08/1519	Reconnaissance	COL081		
69	1329		Vente de tenure	COL041		
83	1471	29/08/1471	Vente d'alleu	COL073		
1 et 2	1516	20/03/1516	Vente	COL078		

Paroisse Saint-Eloi (liasses G-2475 à G-2504)

G-2489

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1490	20/06/1490	Reconnaissance	ELY192		
2	1455	01/02/1455	Reconnaissance	ELY186		

Paroisse Sainte-Eulalie (liasses G-2519 à G-2583)

G-2519

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1418	02/04/1418	Reconnaissance	EUL107		
?	1418	08/03/1418	Reconnaissance	EUL107		
?	1435	31/03/1435	Reconnaissance	EUL107		
?	1438	11/02/1438	Reconnaissance	EUL158		
?	1419	07/06/1419	Vente de tenure	EUL689		
?	1435	31/03/1435	Reconnaissance	EUL689		

?	1417	17/04/1417	Reconnaissance	EUL816
?	1418	18/04/1418	Reconnaissance	EUL818
?	1425	12/03/1425	Reconnaissance	EUL831

Paroisse Saint-Paul (liasses G-2585 à G-2596)

G-2592

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
5	1371	15/08/1371	Reconnaissance	PSP194		
6	1359	01/12/1359	Reconnaissance	PSP193		

Paroisse Saint-Pierre (liasses G-2597 à G-2728)

G-2614

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
23	1457	22/03/1457	Reconnaissance	SIM089		
30	1458	15/11/1458	Reconnaissance	SIM056		
35	1449	14/04/1449	Reconnaissance	SIM148		
42	1459	15/12/1459	Reconnaissance	SIM101	Vente de tenure	1452
49	1460	06/11/1460	Reconnaissance	SIM074	Vente de tenure	1456
58			Reconnaissance	SIM148		
68	1475	04/04/1475	Reconnaissance	SIM074		
92	1470	14/02/1470	Reconnaissance	PRG126		
98	1481	04/04/1481	Reconnaissance	PRG138		
28R°	1459	15/12/1459	Reconnaissance	SPI073		
40*-F25V°	1459	06/07/1459	Reconnaissance	SPI226		
47*	1460	22/03/1460	Reconnaissance	SPI164		
51V°	1478	28/05/1478	Reconnaissance	SPI061		

G-2615

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
35	1518	26/02/1518	Reconnaissance	COL098		
35	1517	28/02/1517	Reconnaissance	COL158		

G-2635

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
3	1390	07/12/1390	Reconnaissance	REM231		
5	1414	03/09/1414	Vente d'alleu	REM072		
5	1414	03/09/1414	Vente d'alleu	REM201		
7*	1439	18/08/1439	Criée pour acensement de tenure	SPI147		
8*	1439		Criée pour acensement de tenure	SPI147		

G-2638

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1381	18/04/1381	Reconnaissance	ROU042		
2	1382	20/06/1382	Reconnaissance	ROU042		
3	1393	12/12/1393	Reconnaissance	ROU042		
4	1400	05/12/1400	Reconnaissance	ROU042		

G-2639

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
5	1396	07/11/1396	Vente de tenure	REM232		
6	1396	09/12/1396	BNF	REM232		
7	1398	04/03/1398	Reconnaissance	REM232		
8	1420	06/04/1420	Reconnaissance	REM236		
9	1420	21/11/1420	Reconnaissance	REM232		
10	1414	15/09/1414	Reconnaissance	REM236		
11	1446	31/12/1446	Reconnaissance	REM239		

G-2641

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
7	1384	26/01/1384	Reconnaissance	SIM164		
11	1395	28/10/1395	Reconnaissance	SIM058	BF	1394
13	1429	12/09/1429	Reconnaissance	SIM057		
14	1417	02/04/1417	Reconnaissance	SIM057		
16	1448	10/08/1448	Reconnaissance	SIM058	BF	1447
18	1416	07/02/1416	Reconnaissance	SIM073		
18	1415	31/12/1415	Reconnaissance	SIM165		
6*	1446	17/03/1446	Vente d'alleu	SPI042		

G-2642

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
2	1421	11/09/1421	Reconnaissance	MEX151		
	1423	09/12/1423	Reconnaissance	MEX152		

G-2644

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
3	1392	19/07/1392	Reconnaissance	SIM041		
4	1423	15/11/1423	Reconnaissance	SIM163		
5	1450	11/02/1450	Reconnaissance	SIM163		
					Reconnaissance	1427
					Reconnaissance	1437
					BF	1443
					Reconnaissance	1444

G-2645

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
9	1407	29/03/1407	Reconnaissance	REM071		
12*	1492		Reconnaissance	SPI141		
16-19-20-21-22-25-26	1466	08/01/1466	Reconnaissance	SPI082		
19-20-21-22	1427	18/05/1427	Reconnaissance	SPI082		
20-21-22	1411	26/06/1411	Reconnaissance	SPI082		
23*	1386	03/12/1386	Assignation	SPI092		
24*	1432	17/05/1432	Reconnaissance	SPI096		

G-2647

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1393	08/03/1393	Vente d'alleu	ELY138		
2	1484	21/01/1484	Reconnaissance	ELY159		
3	1494	21/01/1494	Reconnaissance	ELY159		
17	1436	01/12/1436	Reconnaissance	MEX209		

G-2648

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
10	1382	21/11/1382	Echange d'alleu	SIM066		
17 et 18	1466	15/01/1466	Reconnaissance	MEX161		

G-2649

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
4	1382	18/04/1382	Reconnaissance	SIM107		
5	1414	12/11/1414	Reconnaissance	SIM107	BF	1414
6	1415	10/02/1415	Vente de tenure	SIM107		
7	1468	09/04/1468	Reconnaissance	SIM105		
7	1468	12/05/1468	Reconnaissance	SIM105		
8	1470	22/05/1470	Déguerpissement	SIM106		
44	1481	29/03/1481	BNF	SPI140		
4*	1382	18/07/1382	Reconnaissance	SPI051		
5*	1414	12/12/1414	Reconnaissance	SPI051		
6*	1424	10/02/1424	Vente de tenure	SPI051		
8*	1470	22/05/1470	Déguerpissement	SPI061		

G-2650

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
14	1381		Reconnaissance	SIM147		
15	1409	28/10/1409	Reconnaissance	SIM147	Vente de tenure BF	1407 1409

17	1476	27/08/1476	Reconnaissance	SIM149		
18	1497	09/03/1497	Reconnaissance	SIM150		
20	1497	30/03/1497	Reconnaissance	SIM151		
1*	1378	23/03/1378	Vente	SPI164		
19*	1497	30/03/1497	Reconnaissance	SPI167		
2*	1395	10/03/1395	Reconnaissance	SPI164		
3*	1405	03/08/1405	Vente d'alleu	SPI166		
5*	1436	22/02/1436	Reconnaissance	SPI164	Donation de tenure par testament	1431
6*	1435	17/03/1435	Reconnaissance	SPI166		
7*	1413	09/03/1413	Reconnaissance	SPI166		
9*	1405	03/08/1405	Vente d'alleu	SPI166		

G-2651

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
3	1428	10/07/1428	BNF	SPI177		
1*	1395	11/02/1395	Donation de tenure	SPI171		
2*	1408	10/05/1408	Vente d'alleu	SPI171		
4*			Vente d'alleu	SPI171		

G-2652

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
8	1384	03/02/1384	Reconnaissance	MEX028		
?	1415	27/11/1415	Reconnaissance	MIC128		

G-2653

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1371	31/07/1371	BF	ROU086		
?	1388	03/03/1388	Reconnaissance	ROU101		
?	1390	17/12/1390	Reconnaissance	ROU104		
?	1393	30/11/1393	Reconnaissance	ROU111		
?	1412	29/06/1412	Reconnaissance	ROU132		
?	1435	12/02/1435	Reconnaissance	ROU142		
?	1448	16/12/1448	Reconnaissance	ROU146		

G-2654

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
6	1371	08/03/1371	Reconnaissance	ELY246		
7	1383	01/04/1383	Reconnaissance	ELY246		
8	1414	23/11/1414	Reconnaissance	ELY246		
11	1427	20/04/1427	Reconnaissance	ELY286		
16	1429	04/01/1429	Reconnaissance	PRG084		
17	1439	03/06/1439	Reconnaissance	PRG088		
n°5/10	1424	03/02/1424	Reconnaissance	ELY150		
?	1449	12/08/1449	Reconnaissance	PRG088		

?	1487	29/10/1487	Reconnaissance	PRG088		

G-2655

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
11	1485	19/03/1485	Reconnaissance	SPI080		
?	1366	11/05/1366	Reconnaissance	MIC416		
?	1362	18/07/1362	Reconnaissance	ROU150		
?	1444		Reconnaissance	ROU165		

G-2656

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
16	1405	02/02/1405	Reconnaissance	ROU187		
18	1415	22/02/1415	Reconnaissance	ROU196		
19	1409	28/08/1409	Reconnaissance	ROU190		
20	1423	29/07/1423	Reconnaissance	ROU201		
21	1429	15/01/1429	Reconnaissance	ROU203		
21*	1429	15/01/1429	Reconnaissance	SPI236	Vente de tenure	1428
?	1409	23/03/1409	Vente de tenure	ROU190		

G-2657

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
5	1319	13/12/1319	?	SIM104		
6	1382	03/03/1382	Vente d'alleu	SIM102		
7	1413	13/07/1413	Reconnaissance	SIM100		
8	1416	19/12/1416	Reconnaissance	SIM102		
12*	1439	11/08/1439	Criée pour acensement de tenure	SPI147		
14*	1439	02/09/1439	Consolidation de l'utile à la directe	SPI147		
16*	1440	06/04/1440	Testament	SPI154		
17*	1449	26/03/1449	Reconnaissance	SPI147		

G-2658

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
7	1415	20/02/1415	Reconnaissance	MIC544		
8	1436	20/03/1436	Reconnaissance	MIC547		
10	1382	31/01/1382	Contestation de seigneurie	SIM129	?	1376
1*	1395	26/02/1395	Reconnaissance	SPI172		
2*	1483	07/11/1483	Reconnaissance	SPI187		

G-2660

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
4	1473	20/02/1473	Reconnaissance	SIM101		
5	1374	21/01/1374	Vente d'alleu	SIM099		

6	1492	16/01/1492	Reconnaissance	SIM098		
7		01/06/1436		SIM089		
7	1438	07/01/1438	Reconnaissance	SIM089	BF	1436
1*	1414	09/08/1414	Reconnaissance	SPI204		
13*	1383	14/02/1383	Vente d'alleu	SPI144		
19*	1393	12/07/1393	Reconnaissance	SPI147		
2*	1421	21/01/1421	Reconnaissance	SPI204		
20*	1473	05/08/1473	Reconnaissance	SPI147		
3*	1474	23/04/1474	Reconnaissance	SPI205		

G-2661

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1377	06/01/1377	Vente d'alleu	ROU235		
?	1393	03/03/1393	Reconnaissance	ROU243		
?	1397	18/06/1397	Reconnaissance	ROU246		
?	1403	20/03/1403	Reconnaissance	ROU251		

G-2662

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
3	1384	13/02/1384	Reconnaissance	PRG133		
4	1371	03/03/1371	Reconnaissance	MEX167		
5	1487	02/06/1487	Reconnaissance	MEX160		
7	1503		Reconnaissance	COL076		
287	1494	09/05/1494	Reconnaissance	COL076		
?	1366	10/12/1366	Vente de tenure	COL043		
?	1447	15/03/1447	Reconnaissance	COL149		

G-2663

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1*	1383	30/09/1383	Assignation	SPI224		
2*	1394	01/01/1394	Reconnaissance	SPI226		
3*	1395	03/04/1395	Reconnaissance	SPI226	Assignation	1373
4*	1416	27/02/1416	Reconnaissance	SPI226	Vente de tenure aux enchères	1415
5*	1426	14/02/1426	Reconnaissance	SPI226	Vente de tenure	1424
6*	1433	18/06/1433	Reconnaissance	SPI226		
7*	1458	10/04/1458	Déguerpissement	SPI092	Vente de tenure	1453
7*	1458	10/04/1458	Déguerpissement	SPI139	Vente de tenure	1453

G-2664

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
2	1404	01/09/1404	Reconnaissance	PRG134		
3	1422	06/02/1422	Reconnaissance	PRG135		

G-2665

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
2	1392	08/03/1392	Vente d'alleu	SIM041		
3	1399	13/12/1399	Reconnaissance	SIM044		
4	1457	18/10/1457	Reconnaissance	PRG136		
5	1471	16/09/1471	Reconnaissance	PRG136		
6	1473	23/04/1473	Reconnaissance	PRG137		
7	1485	05/03/1484	Reconnaissance	PRG139		

G-2666

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1480	17/05/1480	Reconnaissance	CRY225		

G-2715

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
14*	1426	23/03/1426	Assignation	SPI057		

Paroisse ND-de-la-Place (liasses G-2729 à G-2736)

G-2729

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1437	27/12/1437	BF	PRG087		
13	1356	29/03/1356	Déguerpissement	REM441	Reconnaissance	1311
13	1356	29/03/1356	Déguerpissement	REM442	Déguerpissement	1311
13	1356	29/03/1356	Déguerpissement	REM443	Déguerpissement	1311

Paroisse Saint-Projet (liasses G-2737 à G-2860)

G-2748

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
10	1445	08/04/1445	Reconnaissance	NPP121		
10	1467	08/06/1467	Reconnaissance	NPP121		
10	1470	08/06/1470	Reconnaissance	NPP121		
10	1487	20/08/1487	Reconnaissance	NPP122		
10	1492	26/07/1492	Reconnaissance	NPP123		

G-2755

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1369	10/04/1369	Reconnaissance	COL135		
2	1393	07/03/1393	Reconnaissance	COL143		

3	1396	21/11/1396	Reconnaissance	COL143
4	1400	24/12/1400	Reconnaissance	COL143
5	1430	21/10/1430	Reconnaissance	COL143
6	1433	31/12/1433	Reconnaissance	COL143
7 et 8	1505	22/10/1505	Reconnaissance	COL148

G-2756

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
3	1493	04/02/1493	Reconnaissance	SPI105	Vente de tenure	1491

G-2760

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
10	1421	25/11/1421	Reconnaissance	SPI056		

G-2761

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1403	11/01/1403	Reconnaissance	MIC286		
?	1399	25/11/1399	Reconnaissance	MIC286		

G-2767

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1469	25/04/1469	Reconnaissance	SPI182		
6	1480	01/02/1480	Reconnaissance	MEX159		
7	1335	05/12/1335	Vente de tenure	PRG068		
15	1389	27/01/1389	Reconnaissance	MEX182		
17	1354	03/12/1354	BF	SIM125		

G-2773

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1436	11/01/1436	Reconnaissance	COL065		
2	1454	12/07/1454	Reconnaissance	COL069		
3	1456	30/01/1456	Reconnaissance	COL069		
4	1461	26/05/1461	Reconnaissance	COL070		
5	1461	26/05/1461	Reconnaissance	COL065		
9	1487	24/04/1487	Reconnaissance	COL065		

G-2774

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
6	1460	25/06/1460	Reconnaissance	ELY048		
13	1401	25/05/1401	Reconnaissance	MEX182		

14	1494	21/09/1494	Reconnaissance	MEX122		
?	1474	14/07/1474	Reconnaissance	ELY050		

G-2775

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
15	1433	26/09/1433	Vente d'alleu	COL023		

Quinze Capérans de Bordeaux (liasses G-2872 à G- 2958)

G-2872

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
2	1311	23/11/1311	Reconnaissance	MIC204		
2	1311	23/11/1311	Reconnaissance	ROU074		
3	1316	07/01/1316	Reconnaissance	ROU075		
4	1330	11/11/1330	Reconnaissance	MIC197		
5	1331	04/11/1331	Reconnaissance	MIC204		
6	1342	04/11/1342	Reconnaissance	MIC204		
6	1342	15/10/1342	Vente de tenure	ROU074		
7	1345	14/02/1345	Reconnaissance	MIC198		
8	1347	26/08/1347	Reconnaissance	ROU075		
9	1354	25/05/1354	Reconnaissance	MIC200		
10	1353	08/04/1353	Reconnaissance	MIC213		
11	1353	09/04/1353	Reconnaissance	MIC199		
14	1366	12/09/1366	Reconnaissance	MIC201		
15	1369	03/03/1369	Reconnaissance	MIC219		
15	1369	21/06/1369	Reconnaissance	MIC219		
15	1370	03/03/1370	Vente de tenure	ROU084		
16	1393	25/06/1393	Vente de tenure	ROU109		
17	1399	10/05/1399	Reconnaissance	ROU114		
18	1399	30/05/1399	Reconnaissance	MIC229		
18	1399	31/05/1399	Reconnaissance	ROU115		
19	1407	05/12/1407	Reconnaissance	ROU114		
21	1416	26/08/1416	Reconnaissance	ROU136		
?	1365	13/06/1365	Reconnaissance	MIC216		
?	1342	04/11/1342	Reconnaissance	ROU074		

G-2873

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1377	20/11/1377	Donation d'alleu et transformation de l'alleu en censive	COL152		
?	1390	15/06/1390	Reconnaissance	COL153		
?	1391		Reconnaissance	COL154		

G-2874

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1299	13/11/1299	Déguerpissment	ELY320		
2	1299	14/11/1299	Vente de tenure	ELY320		
3	1328	10/11/1328	Vente de tenure	ELY320		
4	1327	06/03/1327	Vente de tenure	ELY328		
5	1341	16/01/1341	Retrait féodal	ELY124	Vente de tenure	1340
6	1342	05/06/1342	Reconnaissance	ELY124		
7	1358	18/03/1358	Reconnaissance	ELY126		
8	1362	15/03/1362	Reconnaissance	ELY126	Vente de tenure	1362
9	1404	14/03/1404	Reconnaissance	ELY142		
9	1404	14/03/1404	Reconnaissance	ELY142	Vente de tenure	1404
10	1429	16/09/1429	Reconnaissance	ELY142		

G-2875

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
2	1284	05/03/1284	BF	SIM170		
3	1284	10/06/1284	Reconnaissance	SIM171		
4	1310	20/11/1310	Reconnaissance	SIM171		
5	1322	08/12/1322	Reconnaissance	SIM083	Donation de tenure	1313
6	1356		Reconnaissance	SIM084		
7	1322	19/02/1322	Reconnaissance	SIM112		
8	1372	05/12/1372	BF	SIM047		
9	1382	12/01/1382	Reconnaissance	SIM155		
10	1388	18/03/1388	Vente de tenure	SIM081		
11	1399	15/03/1399	Reconnaissance	SIM075		
12	1400	19/04/1400	Reconnaissance	SIM160		
13	1400	07/05/1400	Vente de tenure	SIM160		
14	1400	10/07/1400	Reconnaissance	SIM113	Vente de tenure	1400
15	1419	15/04/1419	Reconnaissance	SIM114		
16	1425	09/05/1425	Reconnaissance	SIM059		

G-2876

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1340	11/04/1340	Vente de tenure Investiture	SPI108		
2	1371	29/04/1371	Reconnaissance	SPI131		
2	1370	30/11/1370	Vente	SPI131		
3	1386	16/02/1386	BNF	SPI113	Vente de tenure aux enchères	1385
4	1398	26/02/1398	Echange de seigneurie	SPI052		
4	1398	26/02/1398	Echange de seigneurie	SPI134		
5	1401	01/11/1401	Reconnaissance	SPI052		
6	1417	24/09/1417	Reconnaissance	SPI055		
7	1417	24/09/1417	Reconnaissance	SPI113		
8	1429	30/08/1429	Reconnaissance	SIM160		
8	1429	30/08/1429	Reconnaissance	SPI078		
9	1462		Reconnaissance	SPI113		

G-2878

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1343	02/12/1343	Reconnaissance	NPP005		
8	1303		Donation d'alleu	NPP034		
9	1331	12/02/1331	Reconnaissance	NPP107		
10	1331		Reconnaissance	NPP004		
11	1336	07/11/1336	Reconnaissance	NPP118		
13	1344	24/10/1344	Reconnaissance	MEX127		
13	1425	19/06/1425	Reconnaissance	NPP074		
14	1345	29/03/1345	Reconnaissance	NPP118		
16	1354	12/03/1354	Reconnaissance	NPP006		
24	1366	23/06/1366	Reconnaissance	NPP037		
?	1346	13/12/1346	Reconnaissance	NDP011		

G-2879

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1345	08/07/1345	Reconnaissance	NPP119		
4	1375	14/09/1375	BF	NPP057		
7	1382	02/03/1382	Reconnaissance	NPP005		
10	1406	23/03/1406	Reconnaissance	NPP037		
11	1414	17/09/1414	Reconnaissance	NPP015		
12	1422	17/06/1422	Reconnaissance	NPP031		
14	1428	13/01/1428	Reconnaissance	NPP016		

G-2880

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1261	19/01/1261	BF	MEX061		
2	1270	12/12/1270	BF	MEX061		
4	1278	20/12/1278	Vente d'alleu	MEX214		
5	1283	28/12/1283	Echange de seigneurie	MEX023		
6	1270	12/12/1270	Vente d'alleu	MEX061		
7	1285	21/03/1285	Reconnaissance	MEX215		
8	1287	13/03/1287	Vente d'alleu	MEX134		
9	1297	08/10/1297	Reconnaissance	MEX001		
9	1273	23/09/1273	BF	MEX062		
10	1308	05/06/1308	Reconnaissance	MEX216		
12	1331	17/12/1331	Reconnaissance	MEX021		
13	1332	30/07/1332	Vente d'alleu	MEX131		
14	1335	06/03/1335	Reconnaissance	MEX021		
15	1338	10/11/1338	Reconnaissance	MEX067		

G-2881

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1351	28/02/1351	Reconnaissance	MEX021		
2	1344	09/06/1344	Reconnaissance	MEX132		

3	1342	19/07/1342	Reconnaissance	MEX133		
4	1341	25/01/1341	Reconnaissance	MEX002		
5	1341	21/04/1341	Reconnaissance	MEX023		
6	1344	10/08/1344	Reconnaissance	MEX077		
7	1347	26/08/1347	Reconnaissance	MEX021		
8	1369	11/02/1369	Contestation de seigneurie	MEX097	Vente de tenure	1369
8	1369	11/02/1369	Reconnaissance	MEX097		
8	1369	11/02/1369	Contestation de seigneurie	MEX220	Vente de tenure	1369
8	1369	11/02/1369	Reconnaissance	MEX220		
10	1351	12/08/1351	Reconnaissance	MEX094		
11	1366	12/03/1366	Reconnaissance	MEX137		
12	1352	04/09/1352	Reconnaissance	MEX078		
13	1362	26/04/1362	Reconnaissance	MEX137		
14	1364	21/05/1364	Reconnaissance	MEX023		
15	1365	24/03/1365	Reconnaissance	MEX025		
?	1334	21/10/1334	Reconnaissance	MEX128		

G-2882

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1366	14/02/1366	Reconnaissance	MEX213		
2	1367	31/03/1367	Reconnaissance	MEX024		
3	1370	22/03/1370	Reconnaissance	MEX183		
4	1369	13/06/1369	Retrait lignager	MEX068		
4	1368	22/06/1368	Reconnaissance	MEX068		
5	1369	08/07/1369	Reconnaissance	MEX026		
6	1372	13/07/1372	Reconnaissance	MEX027		
7	1379	30/01/1379	Reconnaissance	MEX127		
8	1379	27/02/1379	Reconnaissance	MEX212		
9	1379	18/12/1379	Reconnaissance	MEX080		
10	1395	26/04/1395	Reconnaissance	MEX138		
11	1396	07/12/1396	Reconnaissance	MEX135		
12	1397	14/12/1397	Reconnaissance	MEX184		
13	1398	20/11/1398	Reconnaissance	MEX029		
14	1405	07/11/1405	Reconnaissance	MEX095		
15	1404	12/03/1404	Reconnaissance	MEX130		
15	1406	27/08/1406	Retrait féodal et BNF	MEX130		

G-2883

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1407	08/09/1407	Reconnaissance	MEX129		
3	1413	09/03/1413	Reconnaissance	MEX127		
3	1381	03/12/1381	Donation de tenure	PRG103		
4	1418	01/07/1418	Reconnaissance	MEX030		
5	1417	15/12/1417	Reconnaissance	MEX112		
6	1421	29/09/1421	Reconnaissance	MEX020		
6	1421	29/09/1421	Reconnaissance	MEX070		
7	1459	17/04/1459	Vente de tenure	MEX071		
7	1459	16/04/1459	Vente de tenure	MEX219		
12	1413	03/03/1413	Reconnaissance	MEX184		

13	1300		Reconnaissance	MEX183		
15	1433	12/12/1433	Adjudication	MEX218		

G-2884

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
10	1399	07/05/1399	Reconnaissance	PSX418		
11,12 et 13	1416	06/02/1416	Reconnaissance	PSX413		
2	1323	09/08/1323	BF	PSX410		
3	1341	25/05/1341	BF	PSX410		
4	1347	22/02/1347	Investiture	PSX409	Vente d'alleu	1347
5	1362	25/01/1362	Reconnaissance	PSX411		
6 et 8	1385	09/05/1385	Vente de tenure	PSX418		
7	1378	17/08/1378	Reconnaissance	PSX412		
9	1393	22/03/1393	Reconnaissance	PSX418		

G-2885

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1257	26/10/1257	Vente d'alleu	PRG062		
2	1287	17/11/1287	Vente de tenure	PRG064		
3	1290	05/03/1290	Vente de tenure	PRG065		
4	1290	08/03/1290	Vente d'alleu	PRG066		
5	1295	03/02/1295	Donation de tenure	PRG001		
6	1300	21/09/1300	Reconnaissance	MEX003		
7	1301	23/05/1301	Vente de tenure	PRG002		
8	1369	28/01/1369	Vente de tenure	PRG045		
10	1308	22/10/1308	Vente de tenure	PRG002		
12	1314	28/11/1314	Vente de tenure	PRG003		
14	1322	15/09/1322	BF	PRG068		
14	1322	15/09/1322	BF	PRG069		

G-2886

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1323	16/04/1323	Reconnaissance	PRG100		
2	1352	14/01/1352	Reconnaissance	PRG036	Reconnaissance	1350
3	1345	01/02/1345	Reconnaissance	PRG003		
5	1345	13/07/1345	BF	PRG003		
7	1348	08/03/1348	Reconnaissance	PRG035		
10	1351	07/11/1351	BF	PRG005		
11	1354	31/01/1354	Donation de tenure	PRG101		
12	1356	08/09/1356	Reconnaissance	PRG072		
13	1365	22/02/1365	Reconnaissance	PRG005	Vente de tenure	1364

G-2887

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
4	1367	17/03/1367	Vente d'alleu	PRG115		
6	1358	30/04/1368	BF	PRG103		
8	1318	26/01/1318	Vente de tenure	PRG067		

G-2888

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1378	30/03/1378	Reconnaissance	PRG075		
2	1380	30/03/1380	Déguerpissement	PRG075		
6	1383	15/01/1383	Vente de tenure	PRG072		
9	1394	11/02/1394	Reconnaissance	PRG009		
11	1398	05/03/1398	Reconnaissance	PRG075		
14	1404	11/06/1404	Reconnaissance	MEX095		
19	1398	18/01/1398	Reconnaissance	PRG010		

G-2889

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1408	13/03/1408	Reconnaissance	PRG078		
3	1410	11/06/1410	Reconnaissance	PRG079		
4	1425	02/05/1425	Reconnaissance	PRG117		
6	1479	26/02/1479	Reconnaissance	PRG111		
7	1428	13/04/1428	Reconnaissance	PRG118		
8	1430	22/05/1430	Reconnaissance	MEX038		
10	1473	15/10/1473	Reconnaissance	PRG112		
11	1466	15/01/1466	Reconnaissance	PRG111		
12	1484	02/06/1484	Vente de tenure	PRG113		
13	1489	16/01/1489	Reconnaissance	PRG095		

G-2890

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
2	1491	11/06/1491	Reconnaissance	PRG176		
3	1496	22/03/1496	Reconnaissance	PRG177		
15			Reconnaissance	PRG027		

G-2896

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
7	1401	04/07/1401	Reconnaissance	EUL907	Donation de tenure	1401
7	1410	09/05/1410	Reconnaissance	EUL910		
10	1439	17/12/1439	Reconnaissance	EUL955		
11	1496	15/04/1496	Reconnaissance	EUL109		
?	1378	27/08/1378	Reconnaissance	EUL901		

G-2900

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1373	31/12/1373	Vente d'alleu	EUL901		

G-2902

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
15	1312	15/12/1312	Reconnaissance	MEX094		
3	1326	19/04/1326	?	PSX411		

G-2905

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
13	1306	14/04/1306	BF	SIM080		
11	1310	22/01/1310	Vente de tenure	PSX237		

G-2916

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
10	1512	05/10/1512	Reconnaissance	MEX136		
?	1491	20/12/1491	Reconnaissance	REM084		

G-2923

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
6/2V°	1427	20/01/1427	?	PSX419		

G-2924

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1440	01/06/1440	Reconnaissance	EUL712		
2	1442	18/12/1442	Reconnaissance	ROU143		
2	1444	05/06/1444	Reconnaissance	ROU144		
3	1470	09/11/1470	Reconnaissance	EUL108		
3	1418	28/03/1418	Reconnaissance	EUL108		
3	1457	24/11/1457	Reconnaissance	EUL914		
2/1	1456	24/02/1456	?	PSX420		

G-2927

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1443	24/05/1443	Reconnaissance	PRG013		
1	1446	22/12/1446	Reconnaissance	PRG014		
1	1447	27/03/1447	Reconnaissance	PRG015		
1	1456	03/02/1456	Reconnaissance	PRG016		

1	1464	02/04/1464	Reconnaissance	PRG017
1	1435	09/12/1435	Reconnaissance	PRG053
1	1455	30/05/1455	Reconnaissance	PRG055
1	1456	01/03/1456	Reconnaissance	PRG091
1	1432	04/12/1432	Reconnaissance	PRG119
1	1437	07/06/1437	Reconnaissance	PRG121
1	1438	28/05/1438	Reconnaissance	PRG122
1	1436	14/03/1436	Reconnaissance	PRG158
2	1475	28/12/1475	Reconnaissance	EUL285
2	1464	20/12/1464	Reconnaissance	PRG019
2	1467	03/04/1467	Reconnaissance	PRG021
2	1470	21/07/1470	Reconnaissance	PRG056
10	1443	14/02/1443	Reconnaissance	MEX021
21	1466	31/01/1466	Reconnaissance	MEX021
1 fol. 100	1444	20/05/1444	Reconnaissance	SIM114
1 fol. 118	1446	15/10/1446	Reconnaissance	SIM114
1 fol. 138	1445	01/07/1455	Reconnaissance	SIM114
1 fol. 141	1459	18/03/1459	Reconnaissance	SIM075
1 fol. 159	1459	22/02/1459	Reconnaissance	SIM114
1 fol. 43	1434	12/10/1434	Reconnaissance	SIM114
1 fol. 90	1443	17/07/1443	BF	SIM075
1 fol. 99	1443	06/02/1443	Reconnaissance	SIM114
1/fol.170	1459	07/04/1459	Reconnaissance	SIM030

G-2928

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
4	1479	30/03/1479	Reconnaissance	SIM114		
12	1392	03/01/1392	Reconnaissance	SIM031		
20	1477	30/04/1477	Reconnaissance	SIM071		
15 fol. 130	1492	20/02/1492	Reconnaissance	SIM070		
5/fol.34	1481	20/03/1481	Reconnaissance	SIM030		
71/fol. 141	1499	21/01/1499	Reconnaissance	SIM030		
?	1489	14/02/1489	Reconnaissance	EUL108		
?	1483	03/11/1483	Reconnaissance	EUL285		
?	1493	18/03/1493	Reconnaissance	EUL914		
?	1495	16/04/1495	Reconnaissance	PRG025		
?	1491	03/09/1491	Reconnaissance	PRG114		

G-2932

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
185	1466	29/11/1466	?	PSX421		

G-2938

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
6	1489	25/02/1489	Reconnaissance	SIM075		

21	1500	11/01/1500	Reconnaissance	SIM075
8a	1438	17/01/1438	Reconnaissance	SIM059
8b	1458	18/03/1458	Reconnaissance	SIM075

G-2940

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
23	1488	01/05/1488	Reconnaissance	PRG023		
23	1494	29/01/1494	Reconnaissance	PRG024		
23	1498	28/04/1498	Reconnaissance	PRG026		
23	1498	27/07/1498	Reconnaissance	PRG096		

G-2941

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
2	1445	28/03/1445	Reconnaissance	MEX030		
2	1447	28/03/1447	Reconnaissance	MEX030		
19	1486	16/01/1486	Reconnaissance	MEX047		
20	1450	28/03/1450	Reconnaissance	MEX022		
22	1506	16/05/1506	Reconnaissance	MEX048		
58	1414	09/06/1414	Reconnaissance	PRG081		
58	1427	27/01/1427	Reconnaissance	PRG082		
58	1429	06/12/1429	Reconnaissance	PRG085		
58	1436	08/11/1436	Reconnaissance	PRG086		
58	1443	22/07/1443	Reconnaissance	PRG089		
58	1467	20/03/1467	Reconnaissance	PRG092		
58	1481	20/03/1481	Reconnaissance	PRG094		
60	1427	04/06/1427	BF	PRG083		
60	1499	25/02/1499	Reconnaissance	PRG097		
18 bis	1430	26/05/1430	Reconnaissance	MEX038		
n° 39 et 40	1301	09/01/1301	Vente de tenure	ELY320		
?	1472	06/07/1472	Reconnaissance	PRG093		

G-2943

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
16	1480	01/07/1480	Reconnaissance	SIM076		

G-2944

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
2	1435	01/02/1435	Reconnaissance	NPP120		
15	1365	08/07/1365	Reconnaissance	NPP119		
16	1400		Reconnaissance	NPP039		

G-2945

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
18	1468	18/10/1468	Reconnaissance	MEX004		
43	1490	14/11/1490	Reconnaissance	REM196		
29	1427	20/01/1427	Reconnaissance	PSX419		

G-2957

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1341	30/01/1341	Reconnaissance	PRG004		
?	1287	04/07/1287	Reconnaissance	PRG063		
?	1311	08/11/1311	Vente de tenure	ROU074		
?	1369	14/07/1369	Reconnaissance	ROU083		

Eglises diverses hors Bordeaux (liasses G-3069 à G- 3156)

G-3090

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1319	24/03/1319	BF	CRY159		

G-3133

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
2	1375	05/12/1375	Reconnaissance	SIM042		
3	1432	09/04/1432	Reconnaissance	SIM042		

G-3149

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1289	05/05/1289	BF	CRY226		
?	1315		Reconnaissance	NDP033		
?	1315		Reconnaissance	NDP034		

2.4.1.3- Sources manuscrites de la série H conservées aux Archives Départementales de la Gironde (ADG)

Série H - Clergé régulier

Abbaye de la Sauve (liasses G-1 à G-278)

H-137

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1391	08/03/1391	Reconnaissance	EUL677		
?	1379	14/05/1379	Reconnaissance	EUL682		
?	1395	14/11/1395	Reconnaissance	EUL668		
?	1301	21/03/1301	Reconnaissance	EUL668		
?	1379	25/04/1379	Reconnaissance	EUL677		
?	1384	26/02/1384	Reconnaissance	EUL683		
?	1333	29/04/1333	Reconnaissance	EUL670		
?	1366		Reconnaissance	EUL677		

Abbaye Sainte-Croix de Bordeaux (liasses H-279 à H-1230)

H-349

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
26	1404	25/02/1404	BF	PSX124		
19	1342		Vente de tenure	PSX269		
23	1396	17/11/1396	BF	PSX191		

H-351

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1/1	1401	24/05/1401	Reconnaissance	PSX209		
1/10	1423	15/01/1423	Reconnaissance	PSX201		
1/11	1423	03/02/1423	Reconnaissance	PSX215		
1/11	1423	03/02/1423	Reconnaissance	PSX230		
1/11	1428	03/06/1428	Reconnaissance	PSX214		
1/11	1428	03/06/1428	Reconnaissance	PSX215		
1/12	1422		Reconnaissance	PSX217		
1/13	1423	04/05/1423	Reconnaissance	PSX229		
1/13	1428	06/09/1428	Reconnaissance	PSX232		
1/14	1423	17/06/1423	Reconnaissance	PSX219		
1/15	1430	23/10/1430	Reconnaissance	PSX216		
1/16	1423	13/02/1423	Reconnaissance	PSX207		
1/16	1406	24/04/1406	Reconnaissance	PSX207		

1/16	1406		Reconnaissance	PSX208
1/17	1427	19/05/1427	Reconnaissance	PSX213
1/18	1430	21/01/1430	Vente de tenure	PSX217
1/19	1430	11/09/1430	BNF	PSX231
1/2	1402	03/11/1402	Reconnaissance	PSX206
1/20	1431	10/08/1431	Reconnaissance	PSX221
1/23	1437	08/01/1437	BNF	PSX233
1/23	1437	08/01/1437	BNF	PSX234
1/24	1437	11/11/1437	Reconnaissance	PSX224
1/25	1437	06/11/1437	Reconnaissance	PSX222
1/26	1439	13/04/1439	Reconnaissance	PSX210
1/27	1445	11/07/1445	Reconnaissance	PSX222
1/27	1451		Reconnaissance	PSX222
1/28	1445	21/11/1445	Reconnaissance	PSX224
1/29	1431	08/05/1447	Acquisition de tenure	PSX220
1/3	1404	22/01/1404	Acquisition de tenure	PSX205
1/30	1451	18/11/1451	Vente de tenure	PSX223
1/31	1482	20/04/1482	Reconnaissance	PSX228
1/32	1482	20/09/1482	Reconnaissance	PSX227
1/33	1482	24/12/1482	Reconnaissance	PSX212
1/34	1483	08/01/1483	Reconnaissance	PSX225
1/35	1483	08/03/1483	Reconnaissance	PSX226
1/36	1487		Reconnaissance	PSX211
1/37	1492	16/02/1492	Reconnaissance	PSX235
1/4	1404	24/03/1404	Reconnaissance	PSX200
1/5	1410		Reconnaissance	PSX203
1/6	1411	16/06/1411	Reconnaissance	PSX204
1/7	1411	16/06/1411	Reconnaissance	PSX202
1/7	1429		Reconnaissance	PSX202
1/8	1423	03/02/1423	Reconnaissance	PSX218
1/9	1423	17/01/1423	Reconnaissance	PSX199

H-352

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1397	07/04/1397	Reconnaissance	MIC438		
?	1397	07/04/1397	Reconnaissance	MIC439		
?	1393	09/05/1393	Reconnaissance	MIC435		
?	1393	09/05/1393	Reconnaissance	MIC437		
?	1399	12/12/1399	Reconnaissance	MIC441		
?	1398	27/04/1398	Reconnaissance	MIC440	Reconnaissance	1390
?	1392	31/03/1392	Reconnaissance	MIC435		
?	1393		Reconnaissance	MIC436		

H-369

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
7	1296	13/01/1296	Retrait seigneurial	PSX121		
8	1307	25/09/1307	BF	PSX111		
13	1415	20/11/1415	Déguerpissement	PSX113	Reconnaissance	1412

13	1415	20/11/1415	Déguerpissement	PSX114
11	1317	27/09/1317	Donation de tenure	PSX282
11	1317	27/09/1317	Donation de tenure	PSX283
12	1368	22/08/1368	Investiture	PSX285
9	1307	25/09/1307	BF	PSX282
9	1307	25/09/1307	BF	PSX304
?	1337	22/07/1337	Reconnaissance	MIC563

H-383

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1351	05/05/1351	Reconnaissance	MIC114		
?	1444	17/01/1444	Reconnaissance	MIC142		

H-391

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
11	1482	12/10/1482	Reconnaissance	SPI007		
12	1430	24/01/1430	Reconnaissance	SPI006		
13	1424	29/01/1424	Reconnaissance	SPI006		
14	1422	30/01/1422	Reconnaissance	SPI006	Vente de tenure	1422
15	1413	25/05/1413	Reconnaissance	SPI006	Echange de seigneurie	1413

H-392

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1337	03/04/1337	Reconnaissance	MIC112		
?	1440	03/11/1440	Reconnaissance	MIC140		
?	1406	06/03/1406	Reconnaissance	MIC104		
?	1406	06/03/1406	BF	MIC124		
?	1371	07/06/1371	Reconnaissance	MIC117	Reconnaissance	1371
?	1396	11/11/1396	Reconnaissance	MIC120		
?	1421	12/05/1421	Reconnaissance	MIC119		
?	1376	16/03/1376	Reconnaissance	MIC103		
?	1392	17/03/1392	Reconnaissance	MIC103		
?	1392	17/03/1392	Reconnaissance	MIC117		
?	1411	20/01/1411	Reconnaissance	MIC125		
?	1441	21/12/1441	Reconnaissance	MIC141		
?	1329	22/10/1329	BF	MIC110		
?	1393	23/02/1393	Reconnaissance	MIC119		
?	1429	24/08/1429	Reconnaissance	MIC136		
?			Reconnaissance	MIC136		

H-393

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1433	26/01/1433	Reconnaissance	MIC139		

2	1437	01/02/1437	Reconnaissance	MIC127
4	1444	16/03/1444	Reconnaissance	MIC127
6	1443	19/08/1443	Reconnaissance	MIC127
7	1452	19/05/1452	Reconnaissance	MIC150
9	1384	12/08/1384	Reconnaissance	MIC118
10	1387	28/04/1387	Reconnaissance	MIC118
11	1446	04/10/1446	Reconnaissance	MIC145
14	1428	07/02/1428	BNF	MIC131
15	1426	09/05/1426	Reconnaissance	MIC130
15	1426	09/05/1426	Reconnaissance	MIC131
16	1426	09/05/1426	Reconnaissance	MIC130
17	1337	03/04/1337	Reconnaissance	MIC111
18	1337	16/11/1337	Reconnaissance	MIC113
19	1367	07/02/1367	Reconnaissance	MIC115
20	1404	29/08/1404	Reconnaissance	MIC123
22	1446	03/01/1446	Reconnaissance	MIC144
24	1404	24/08/1404	Reconnaissance	MIC122
25	1428	07/02/1428	Déguerpissement	MIC135

H-394

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1450	29/01/1450	BNF	MIC146		
1			BNF	MIC108		
2	1445	13/01/1445	Reconnaissance	MIC141		
3	1450	13/04/1450	Reconnaissance	MIC141		
4	1413	26/11/1413	Reconnaissance	MIC126		
8	1348	13/01/1348	BF	MIC110		
9	1368	18/09/1368	Reconnaissance	MIC116		
10	1400		Reconnaissance	MIC121		
6 et 7	1436	20/06/1436	Reconnaissance	MIC136		

H-400

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
5	1382	08/07/1382	BNF	COL022		
8	1398	21/07/1398	BNF	COL022		
9	1386	04/04/1386	Reconnaissance	COL016		
9	1386	04/04/1386	Reconnaissance	COL016		
9	1386	04/04/1386	Reconnaissance	COL017		
9	1373	19/03/1373	BF	COL022		
11	1333	08/03/1333	Vente d'alleu	COL016		
11	1333	08/03/1333	Vente d'alleu	COL016		
12	1334	03/09/1334	Vente d'alleu	COL017		

H-418

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1381	01/07/1381	Vente	ROU180		

?	1371	03/06/1371	Reconnaissance	ROU176		
?	1388	05/01/1388	Vente	ROU182		
?	1341	05/04/1341	Reconnaissance	ROU174		
?	1381	14/07/1381	Reconnaissance	ROU180		
?	1388	17/01/1388	Reconnaissance	ROU182		
?	1371	18/05/1371	Reconnaissance	ROU177		
?	1370	24/02/1370	Vente	ROU176		
?	1401	24/02/1401	Reconnaissance	ROU184		

H-419

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1330	01/06/1330	Donation d'alleu	MIC520		
?	1398	02/11/1398	Reconnaissance	MIC517	Reconnaissance	1398
?	1417	18/03/1417	Reconnaissance	ROU197		
?	1402	20/07/1402	Reconnaissance	MIC518		
?	1416	26/06/1416	Reconnaissance	ROU197		
?	1402	26/10/1402	Reconnaissance	MIC518		
?	1357	27/12/1357	Reconnaissance	MIC479		

H-420

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1418	02/03/1418	Vente d'alleu et transformation de l'alleu en censive	ELY064		
4	1418	03/03/1418	Reconnaissance	ELY064		
8	1419		Reconnaissance	ELY064		
13	1483	01/12/1483	Reconnaissance	ELY064		

H-447

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1338	03/06/1338	Reconnaissance	PSX272	Acquisition de tenure	1338
11	1355	17/10/1355	BF	PSX238		
12	1384	01/12/1384	Reconnaissance	PSX271		
12	1375	06/12/1375	Echange de tenure	PSX264		
12	1380	13/05/1380	Reconnaissance	PSX264		
14	1427	27/02/1427	BF	PSX251		
15	1437	06/08/1437	BF	PSX267		
2	1376	18/04/1376	BNF	PSX243		
3	1386	13/07/1386	Reconnaissance	PSX243		
4	1416	31/03/1416	BF	PSX265		
5	1355	28/07/1355	Reconnaissance	PSX244		
6	1422	17/02/1422	Reconnaissance	PSX242		
7	1383	01/12/1383	Reconnaissance	PSX271		
8	1364	03/03/1364	Reconnaissance	PSX270		
9	1380	30/01/1380	Reconnaissance	PSX262	Assignation	1370

H-455

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
12	1498	26/07/1498	Reconnaissance	PSX291		
14	1312	09/06/1312	Reconnaissance	PSX151		

H-458

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1359	01/05/1359	Reconnaissance	PSX379		
2	1378	24/06/1378	BF	PSX348		
3	1485	22/06/1485	BF	PSX373		
5	1397	24/02/1397	Vente de tenure	PSX334		
6	1424	21/02/1424	Reconnaissance	PSX381		
7	1426	29/08/1426	Reconnaissance	PSX381		

H-461

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1415	01/04/1415	Reconnaissance	MIC156		
?	1451	04/12/1451	Reconnaissance	MIC163		
?	1416	20/02/1416	Reconnaissance	MIC157		

H-465

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
2	1308	19/05/1308	Investiture	PSX040	Vente de tenure	1308
3	1342	10/02/1342	Vente de tenure	PSX039		
3	1347	26/10/1347	Investiture	PSX039		
1	1398	26/10/1398	BF	PSX191		
4	1374	23/12/1374	Vente de tenure	PSX189		
5	1383	25/11/1383	Donation de tenure	PSX192		
6	1350	25/06/1350	Vente de tenure	PSX193		
7	1312	12/01/1312	Vente de tenure	PSX190		

H-466

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1458	09/01/1458	Reconnaissance	ELY077		
2	1438	12/12/1438	Reconnaissance	ELY298		

H-470

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
12	1313	28/05/1313	Vente de tenure	ELY121		

H-523

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
12	1381	18/12/1381	Vente de tenure	PSX107		
1	1301	20/03/1301	BF	PSX275		
10	1378	26/06/1378	Reconnaissance	PSX248		
11	1337	01/12/1337	BF	PSX247		
13	1433	23/01/1433	BNF	PSX250		
14	1435	25/11/1435	Reconnaissance	PSX250		
2	1340	11/09/1340	Vente de tenure	PSX236		
2	1340	11/09/1340	Vente de tenure	PSX268		
3 et 4	1341	15/01/1341	Reconnaissance	PSX277	Vente de tenure	1341
3 et 4	1341	26/01/1341	Investiture	PSX277		
5	1333	06/12/1333	BF	PSX432		
6	1395	25/06/1395	Investiture	PSX245	Vente de tenure	1395
7 et 8	1381	03/07/1381	Investiture	PSX431	Vente de tenure	1380
9	1370	30/01/1370	Investiture	PSX239	Vente de tenure	1370
9	1370	30/01/1370	Investiture	PSX434	Vente de tenure	1370

H-524

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
4	1340	29/11/1340	BF	PSX281		
44	1340	29/11/1340	BF	PSX280		

H-533

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1451	25/11/1451	Reconnaissance	PSX340		
2	1353	10/01/1353	Investiture	PSX401	Vente de tenure	1352

H-535

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
57	1451	24/03/1451	Reconnaissance	MIC348		
?	1416	15/03/1416	Reconnaissance	MIC039		

H-536

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1337	18/07/1337	Reconnaissance	MIC098		
1	1337	18/07/1337	Reconnaissance	MIC099		
6	1369	12/04/1369	BF	MIC100		
7	1429	09/05/1429	Reconnaissance	MIC106		
7	1429	09/05/1429	Reconnaissance	MIC107		
8	1451	04/06/1451	Reconnaissance	MIC109		
9	1424	08/05/1424	Reconnaissance	MIC105		

13	1427	20/11/1427	Reconnaissance	MIC124
13	1427	20/11/1427	Reconnaissance	MIC132
21	1428	27/01/1428	Reconnaissance	MIC473
?	1376	16/03/1376	Reconnaissance	MIC117

H-537

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1445	03/03/1445	Reconnaissance	MIC143		
?	1424	06/06/1424	Reconnaissance	MIC129		
?	1443	19/08/1443	Reconnaissance	MIC139		
?	1428	25/11/1428	Reconnaissance	MIC134		
?	1450	25/11/1450	Reconnaissance	MIC147		
?	1432	29/12/1432	Reconnaissance	MIC138		

H-538

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1446	03/03/1446	Reconnaissance	MIC501		
?	1446	09/11/1446	Reconnaissance	MIC516		
?	1432	13/05/1432	Reconnaissance	MIC508		
?	1436	15/03/1436	Reconnaissance	MIC513		
?	1439	16/01/1439	BNF	MIC515		
?	1435	16/10/1435	Reconnaissance	MIC512		
?	1436	20/03/1436	Reconnaissance	MIC514		
?	1435	21/11/1435	Reconnaissance	MIC511		
?	1436	22/05/1436	Reconnaissance	MIC508		
?	1433	30/05/1433	Reconnaissance	MIC509		

H-539

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1397	10/12/1397	Reconnaissance	MIC492		
2	1417	08/01/1417	Reconnaissance	MIC502		
2	1417	08/01/1417	Reconnaissance	MIC503		
3	1417	31/01/1417	Reconnaissance	MIC597		
4	1417	28/02/1417	Reconnaissance	MIC505		
5	1417	28/02/1417	Reconnaissance	MIC507		
6	1417	16/01/1417	Reconnaissance	MIC504		
8	1417	07/01/1417	Reconnaissance	MIC501		
10	1418	03/02/1418	Reconnaissance	MIC508		
11	1417	28/02/1417	Reconnaissance	MIC506		
12			Reconnaissance	MIC510		

H-540

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1418	17/12/1418	Reconnaissance	MIC395		
2	1419	20/03/1419	Reconnaissance	MIC396		
3	1442	19/04/1442	Reconnaissance	MIC408		
4	1408	05/11/1408	Reconnaissance	MIC391		
6	1417	01/01/1417	Reconnaissance	MIC394		

H-541

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1437	04/07/1437	Reconnaissance	MIC406		
2	1444	12/02/1444	Reconnaissance	MIC406		
3			Reconnaissance	MIC414		

H-542

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1404	03/08/1404	Vente de tenure	ROU184		
?	1409	04/01/1409	Vente de tenure	ROU189		
?	1412	05/09/1412	Reconnaissance	ROU195		
?	1436	07/03/1436	Reconnaissance	ROU207		
?	1436	07/03/1436	Reconnaissance	ROU208		
?	1414	09/01/1414	Reconnaissance	ROU195		
?	1436	16/03/1436	Reconnaissance	ROU209		
?	1407	29/04/1407	Reconnaissance	ROU184		
?	1410	30/01/1410	Reconnaissance	ROU189		

H-543

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
2	1436	02/06/1436	Reconnaissance	ELY183		
11	1274	27/02/1274	Vente de tenure	ELY318		
12	1333	09/04/1333	Assignation	ELY318		
n° 3/4	1440	02/03/1440	Reconnaissance	ELY183		
?	1361	11/06/1361	Reconnaissance	MIC638		
?	1360		Reconnaissance	MIC638		

H-544

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1392	18/12/1392	Reconnaissance	ELY265		
2	1367	20/02/1367	Reconnaissance	ELY321		
3	1347	20/02/1347	Reconnaissance	ELY321		
4	1353	21/04/1353	Reconnaissance	ELY227	Vente de tenure	1348
4	1353	21/04/1353	Reconnaissance	ELY228	Vente de tenure	1348

4	1353	21/04/1353	Reconnaissance	ELY229	Vente de tenure	1348
7	1388	11/07/1388	Vente de tenure	ELY332		
7	1388	23/11/1388	Reconnaissance	ELY332		
8	1342	19/08/1342	Reconnaissance	ELY332	Vente de tenure	1342
9	1409	09/01/1409	Reconnaissance	ELY275		
10	1413	16/11/1413	Reconnaissance	ELY275		
11	1335	25/11/1335	Reconnaissance	ELY275		
12	1350	21/12/1450	Reconnaissance	ELY275		
13	1424	14/03/1424	Reconnaissance	ELY275		
15	1444	30/01/1444	Reconnaissance	ELY301		
16	1437		Reconnaissance	ELY297		
17	1441	14/08/1441	Reconnaissance	ELY076		
5 et 6	1353	02/07/1353	Reconnaissance	ELY230	Vente de seigneurie	1350

H-545

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1386	16/02/1386	Echange d'alleu	ELY064		
2	1421	14/02/1421	Reconnaissance	ELY283		
3	1434	01/04/1434	Reconnaissance	ELY289	Vente de tenure	1433
4	1451	25/03/1451	Reconnaissance	ELY289		
5	1435	25/11/1435	Reconnaissance	ELY289		
6	1490	27/03/1490	Reconnaissance	ELY339		
8	1383		Reconnaissance	ELY254		
8	1392		Reconnaissance	ELY254		
8	1306		Reconnaissance	ELY321		
9	1398	15/01/1398	Reconnaissance	ELY062		
10	1434		Reconnaissance	ELY275		
10	1440		Reconnaissance	ELY289		

H-549

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
6	1437	09/07/1437	Reconnaissance	SIM120	Vente de tenure	1437
7	1451	18/01/1451	Reconnaissance	SIM120		
8	1426	15/02/1426	Reconnaissance	SIM120		

H-550

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
4	1442	22/03/1442	Reconnaissance	REM175		

H-637

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1350	22/04/1350	Reconnaissance	ELY034		

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
82	1377	26/01/1377	Dédommagement	SIM043	Arbitrage Vente de tenure Contestation d'héritage	1376 1376 1377
128	1379	26/06/1379	Reconnaissance	PSX130		
139	1379	17/07/1379	Reconnaissance	PSX129		
100V°	1377	08/06/1377	Investiture	PSX111	Vente de tenure	1375
103	1378	21/08/1378	Reconnaissance	PSX424		
117V°	1378	07/12/1378	BF	PSX107		
124	1379	26/02/1379	BF	PSX339		
124V°	1379	01/05/1379	Reconnaissance	PSX422		
124V°	1378	23/12/1378	Reconnaissance	PSX422		
125	1379	02/05/1379	BF	PSX287	Vente de tenure	1379
125V°	1379	08/06/1379	Reconnaissance	PSX396		
126	1379	19/06/1379	Reconnaissance	PSX397		
126V°	1379	07/06/1379	Reconnaissance	PSX370		
127V°	1379	26/06/1379	Reconnaissance	PSX159		
127V°	1379	26/06/1379	Reconnaissance	PSX159		
127V°	1379	26/06/1379	Reconnaissance	PSX162		
128V°	1379	26/06/1379	Reconnaissance	PSX163		
128V°	1379	26/06/1379	Reconnaissance	PSX163		
129	1379	26/06/1379	Reconnaissance	PSX160		
129V°	1379	26/06/1379	Reconnaissance	PSX132		
131	1379	03/07/1379	Reconnaissance	PSX273		
131	1379	03/07/1379	Reconnaissance	PSX414		
131V°	1379	03/07/1369	Reconnaissance	PSX241		
132	1379	03/07/1379	Reconnaissance	PSX261		
132V°	1379	03/07/1379	Reconnaissance	PSX260		
134V°	1379	26/06/1379	Reconnaissance	PSX107		
135	1379	01/08/1379	Reconnaissance	PSX173		
144V°	1379	03/09/1379	BNF	PSX301		
151 et 152	1379	21/08/1379	Reconnaissance	PSX309		
152	1379	22/08/1379	Reconnaissance	PSX263		
155	1379	28/08/1379	BNF	PSX187		
155	1379	28/08/1379	BNF	PSX188		
155V°	1379	28/08/1379	Reconnaissance	PSX240	Vente de tenure	1372
30V°	1376	18/04/1376	BF	PSX243		
31V°	1372	02/03/1372	Reconnaissance	PSX337		
31V°	1376	23/04/1376	Reconnaissance	PSX337		
37V°	1376	30/04/1376	Reconnaissance	PSX333		
4	1376	19/02/1376	Reconnaissance	PSX416		
42V°	1376	26/03/1376	Investiture	PSX119	Vente de tenure	1375
4V°	1376	19/02/1376	Vente de tenure	PSX417		
50V°	1376	21/07/1376	Reconnaissance	PSX376		
51	1376	21/07/1376	Reconnaissance	PSX336		
51V°	1376	21/07/1376	Reconnaissance	PSX284		
52	1376	21/07/1376	Reconnaissance	PSX296		
52V°	1376	21/07/1376	Reconnaissance	PSX118		
61V°	1376	25/09/1376	Reconnaissance	PSX341		
8	1376	26/03/1376	BF	PSX316		

9	1376	10/03/1376	Reconnaissance	PSX274		
90V°	1377	12/05/1377	Donation gloabale par testament	PSX120		
93	1377	08/06/1377	Investiture	PSX286	Vente de tenure	1375
95	1378	15/02/1378	Donation de tenure par testament	PSX338		
95	1378	22/02/1378	Investiture	PSX338		
?	1379	01/02/1379	Reconnaissance	MIC384		
?	1376	07/07/1376	Reconnaissance	MIC382		
?	1379	09/02/1379	Reconnaissance	MIC384		
?	1377	11/05/1377	Reconnaissance	MIC639		
?	1379	15/01/1379	Reconnaissance	MIC517		
?	1376	16/03/1376	Reconnaissance	MIC019		
?	1376	18/02/1376	Vente de tenure aux enchères	MIC018		
?	1376	18/02/1376	Vente de tenure aux enchères	MIC101		
?	1376	18/02/1376	Vente de tenure aux enchères	MIC102		
?	1376	18/02/1376	Vente de tenure	MIC380		
?	1376	18/02/1376	Vente de tenure	MIC381		
?	1376	18/02/1376	Vente de tenure aux enchères	MIC417		
?	1376	18/02/1376	Vente de tenure aux enchères	MIC418		
?	1376	18/02/1376	Vente de tenure aux enchères	MIC419		
?	1376	18/02/1376	Vente de tenure aux enchères	MIC420		
?	1376	18/02/1376	Vente de tenure aux enchères	MIC421		
?	1376	18/02/1376	Vente de tenure aux enchères	MIC422		
?	1376	18/02/1376	Vente de tenure aux enchères	MIC423		
?	1376	18/02/1376	Vente de tenure aux enchères	MIC424		
?	1376	18/02/1376	Vente de tenure aux enchères	MIC425		
?	1376	18/02/1376	Vente de tenure aux enchères	MIC426		
?	1376	18/02/1376	Vente de tenure aux enchères	MIC427		
?	1376	18/02/1376	Vente de tenure aux enchères	MIC428		
?	1376	18/02/1376	Vente de tenure aux enchères	MIC429		
?	1376	18/02/1376	Vente de tenure aux enchères	MIC430		
?	1376	18/02/1376	Vente de tenure aux enchères	MIC431		
?	1376	18/02/1376	Vente de tenure aux enchères	MIC432		
?	1376	18/02/1376	Vente de tenure aux enchères	MIC433		
?	1376	18/02/1376	Vente de tenure aux enchères	MIC576		
?	1376	18/02/1376	Vente de tenure aux enchères	MIC649		
?	1376	18/02/1376	Vente de tenure aux enchères	MIC650		
?	1376	18/02/1376	Vente de tenure aux enchères	MIC651		
?	1376	18/02/1376	Vente de tenure aux enchères	MIC652		
?	1376	18/02/1376	Vente de tenure aux enchères	MIC653		
?	1376	18/02/1376	Vente de tenure aux enchères	MIC654		
?	1376	18/02/1376	Vente de tenure aux enchères	MIC655		
?	1376	18/02/1376	Vente de tenure aux enchères	MIC656		
?	1376	18/02/1376	Vente de tenure aux enchères	MIC657		
?	1376	18/02/1376	Vente de tenure aux enchères	MIC658		
?	1376	18/02/1376	Vente de tenure aux enchères	MIC659		
?	1376	18/02/1376	Vente de tenure aux enchères	MIC660		
?	1376	18/02/1376	Vente de tenure aux enchères	MIC661		
?	1379	20/02/1379	Reconnaissance	MIC662		
?	1376	21/07/1376	Reconnaissance	MIC020		
?	1379	21/08/1379	Reconnaissance	MIC640		
?	1379	22/11/1379	Reconnaissance	MIC489		
?	1379	22/12/1379	Reconnaissance	MIC488		

?	1379	22/12/1379	Reconnaissance	MIC490		
?	1376	24/07/1376	Reconnaissance	MIC311		
?	1379	27/01/1379	Reconnaissance	MIC488		
?	1379	27/01/1379	Reconnaissance	MIC489		
?	1379	27/01/1379	Reconnaissance	MIC490		
?	1375	29/08/1375	Reconnaissance	MIC639		
?	1376		Reconnaissance	MIC434		

H-733

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
15	1428	07/02/1428	Déguerpissement	MIC131		
66	1429	05/05/1429	Reconnaissance	PSX115	Vente de tenure	1427
82	1430	21/03/1430	Reconnaissance	PSX117		
100	1451	04/02/1451	Reconnaissance	MIC619		
115V°	1434	09/11/1434	Reconnaissance	PSX399		
124V°	1435	14/05/1435	Reconnaissance	PSX366		
124V°	1435		Reconnaissance	PSX374		
18V°	1425	08/06/1425	Reconnaissance	PSX292		
18V°	1425	08/06/1425	Reconnaissance	PSX308		
19V°	1425	04/07/1425	Reconnaissance	PSX345		
20V°	1425	04/07/1425	Reconnaissance	PSX255		
20V°	1425	04/07/1425	Reconnaissance	PSX256		
21V°	1425	10/07/1425	Reconnaissance	PSX293		
22	1425	10/07/1425	Reconnaissance	PSX303		
22V°	1425	10/07/1425	Reconnaissance	PSX278		
26	1425	20/08/1425	Retrait seigneurial	PSX254		
26	1425	20/08/1425	Reconnaissance	PSX276		
29	1425	15/12/1425	Reconnaissance	PSX400		
4V°	1420	02/11/1420	Donation de tenure par testament	PSX367	Vente de tenure	1420
4V°	1420	19/11/1420	Reconnaissance	PSX367		
56	1428	25/02/1428	Reconnaissance	PSX363		
59	1429	25/03/1429	Reconnaissance	PSX433		
60V°	1428	10/06/1428	Reconnaissance	PSX266		
68	1429	13/04/1439	Reconnaissance	PSX359	Donation de tenure par testament	1428
71	1460	05/10/1460	Reconnaissance	PSX297		
75V°	1429	11/11/1429	Reconnaissance	PSX122		
77V°	1430	13/01/1430	Reconnaissance	PSX363		
81	1430	12/02/1430	Reconnaissance	PSX362		
83	1430	21/06/1430	Reconnaissance	PSX371		
85	1430	31/07/1430	Reconnaissance	PSX249		
85 bis	1451	02/06/1451	Reconnaissance	PSX164		
85 bis	1451	02/06/1451	Reconnaissance	PSX165		
88V°	1431	17/01/1431	Reconnaissance	PSX122		
88V°	1430		Reconnaissance	PSX398		
91V°	1431	25/06/1431	Reconnaissance	PSX342		
92	1431	27/07/1431	Reconnaissance	PSX380		
92V°	1431	30/06/1431	Reconnaissance	PSX289		
95V°	1432	23/02/1432	Reconnaissance	PSX364		
97	1432	23/02/1432	Reconnaissance	PSX345	Vente de tenure	1422

98V°	1432	08/05/1432	Reconnaissance	PSX297		
99V°	1451	04/02/1451	Reconnaissance	MIC137		
?	1428	01/03/1428	BNF	MIC131		
?	1428	01/03/1428	BNF	MIC133		
?	1432	05/12/1432	Reconnaissance	MIC154		
?	1428	07/02/1428	Déguerpissement	MIC133		
?	1434	07/07/1434	Reconnaissance	MIC404		
?	1430	08/03/1430	Reconnaissance	MIC603		
?	1425	08/12/1425	Reconnaissance	MIC600		
?	1425	09/05/1425	Reconnaissance	MIC158		
?	1428	12/11/1428	Reconnaissance	MIC667		
?	1425	12/12/1425	Reconnaissance	MIC601		
?	1431	13/01/1431	Reconnaissance	MIC321		
?	1429	13/08/1429	Reconnaissance	ELY183		
?	1430	14/01/1430	Reconnaissance	MIC157		
?	1434	16/01/1434	Reconnaissance	MIC607		
?	1425	17/12/1425	Reconnaissance	MIC364	Reconnaissance	1422
?	1427	19/07/1427	Reconnaissance	MIC510		
?	1425	20/03/1425	Reconnaissance	MIC040		
?	1428	22/01/1428	Reconnaissance	MIC473		
?	1429	26/08/1429	Reconnaissance	MIC159	Reconnaissance	1428
?	1435	27/03/1435	Reconnaissance	ROU261		
?	1424	30/06/1424	BNF	MIC472		
?	1428	30/06/1428	Reconnaissance	MIC474		
?	1428	30/06/1428	Reconnaissance	MIC475		
?	1430		Reconnaissance	MIC137		
?	1424		Reconnaissance	MIC156		
?	1413		Donation de tenure par testament	MIC442		

H-734

FOLIO	*ANNEE*	*DATE*	*TYPE ACTE*	*N° TENURE*	*EXPOSE DATE*	*ANNEE*
100	1451	04/02/1451	Reconnaissance	MIC106		
100	1451	04/02/1451	Reconnaissance	MIC107		
132	1451	30/06/1451	Reconnaissance	MIC473		
142	1451	29/03/1451	Reconnaissance	PSX117		
145	1451	01/04/1451	Reconnaissance	PSX147		
159	1451	30/03/1451	Reconnaissance	PSX116		
160	1451	24/05/1451	BF	PSX136		
166	1451	24/05/1451	Reconnaissance	PSX128		
175	1452	07/03/1452	Reconnaissance	MIC325		
101	1451	04/02/1451	Reconnaissance	PSX365		
108V°	1451	10/02/1451	Reconnaissance	PSX368		
108V°	1451	10/02/1451	Reconnaissance	PSX369		
109V°	1451	20/02/1451	Reconnaissance	MIC620		
118V°	1451	15/02/1451	Reconnaissance	MIC501		
122V°	1451	06/02/1451	Reconnaissance	MIC010		
127V°	1451	24/02/1451	Reconnaissance	MIC126		
128R°, 129R°V°,130	1450	29/01/1450	BNF	MIC108		
132R°	1451	24/02/1451	Reconnaissance	MIC141		

140V°	1451	28/03/1451	Reconnaissance	PSX335		
142V°	1451	29/03/1451	Reconnaissance	PSX115		
142V°	1451	29/03/1451	Reconnaissance	PSX340		
143V°	1451	30/03/1451	Reconnaissance	MIC477		
143V°	1451	30/03/1451	Reconnaissance	MIC478		
143V° et 144R°	1451	01/04/1451	Reconnaissance	MIC148		
145V°	1451	01/04/1451	Reconnaissance	MIC041		
149V°	1451	29/04/1451	Reconnaissance	PSX370		
150	1451	29/04/1451	Reconnaissance	PSX355	Vente de tenure aux enchères	1447
152V°	1451	08/05/1451	Reconnaissance	PSX383		
153	1452	12/03/1452	BF	PSX346		
153	1442	31/01/1442	BNF	PSX346		
159	1451	30/03/1451	Reconnaissance	PSX314		
159V°	1451	30/03/1451	Reconnaissance	PSX112		
15V°	1454	31/03/1454	Reconnaissance	PSX115		
15V°	1454	31/03/1454	Reconnaissance	PSX117		
163	1450	04/05/1450	Reconnaissance	PSX384		
164	1451	18/03/1451	Investiture	PSX361	Vente de tenure	1451
165	1451	18/03/1451	Reconnaissance	PSX430	Vente de tenure	1451
165V°	1451	21/02/1451	Abandon	PSX136		
175R°V°	1451	08/04/1451	Reconnaissance	MIC154		
177	1451	20/05/1451	Reconnaissance	PSX290		
177V° et 178R°	1451	10/06/1451	Reconnaissance	MIC149		
178V°	1451	11/06/1451	Reconnaissance	MIC511		
38	1454	31/07/1454	Reconnaissance	PSX315		
38V°	1454	31/07/1454	Reconnaissance	PSX294		
39V°	1454	30/06/1454	Reconnaissance	PSX165		
39V°	1454	31/07/1454	Reconnaissance	PSX164		
89R°	1451	28/01/1451	Reconnaissance	MIC413		
91	1451	28/01/1451	Reconnaissance	PSX291		
93	1451	26/01/1451	Reconnaissance	PSX375		
95	1451	03/02/1451	Reconnaissance	PSX307		
99	1451	04/02/1451	Reconnaissance	PSX381		
?	1451	12/02/1451	Reconnaissance	MIC162		

H-735

FOLIO	*ANNEE*	*DATE*	*TYPE ACTE*	*N° TENURE*	*EXPOSE DATE*	*ANNEE*
30	1451	30/03/1451	Contrat de location	PSX112		
83	1451	24/06/1451	Reconnaissance	PSX123	Vente de tenure	1451
83	1451	24/06/1451	Reconnaissance	PSX133	Vente de tenure	1451
83	1451	24/06/1451	BNF	PSX135		
94	1453	22/04/1453	Reconnaissance	COL133		
109	1453	08/02/1453	Déguerpissement	PSX253		
4	1453	13/12/1453	Vente de tenure	PSX259		
5	1453	21/02/1453	Vente de tenure	PSX402		
6V°	1454	19/04/1454	BNF	PSX358		
81V°	1451	04/09/1451	Reconnaissance	PSX172		
82	1451	04/09/1451	Reconnaissance	PSX377		

83	1451	24/06/1451	Reconnaissance	PSX161	Vente de tenure	1451
85	1454	02/06/1451	Reconnaissance	PSX315		
85V°	1451	02/06/1451	Reconnaissance	PSX294		
89	1452	21/08/1452	Reconnaissance	PSX371		
99	1453	12/03/1453	BNF	PSX358		
99	1454	19/04/1453	Déguerpissement	PSX358		

H-736

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
41	1456	03/03/1456	Reconnaissance	PSX123		
42	1456	03/03/1456	Reconnaissance	PSX128		
148	1458		BF	SIM044		
104	1458	27/01/1458	BNF	PSX169		
105V°	1458	22/06/1458	BNF	PSX168		
106	1458	22/01/1458	BNF	PSX170		
106	1458	22/01/1458	BNF	PSX171		
109	1458	17/11/1458	BNF	PSX350		
122	1458	25/03/1458	Reconnaissance	PSX415		
130V°	1457	18/02/1457	BNF	PSX125		
130V°	1457	18/02/1457	BNF	PSX126		
144	1458	09/03/1458	BNF	PSX363		
19	1456	07/01/1456	Reconnaissance	PSX349		
19	1456	07/01/1456	Reconnaissance	PSX364		
19V°	1456	07/01/1456	Reconnaissance	PSX257		
19V°	1456	07/01/1456	Reconnaissance	PSX378		
20	1456	07/01/1456	Reconnaissance	PSX382		
20	1456	07/01/1456	Reconnaissance	PSX403		
29	1456	24/02/1456	Reconnaissance	PSX347		
35	1456	16/03/1456	Reconnaissance	PSX292		
35	1456	16/03/1456	Reconnaissance	PSX306		
37V°	1456	13/03/1456	Reconnaissance	PSX335		
38V°	1456	13/03/1456	Reconnaissance	PSX430		
41	1456	03/03/1456	Reconnaissance	PSX161		
41V°	1456	03/03/1456	Reconnaissance	PSX135		
49	1456	06/03/1456	Reconnaissance	PSX289		
49V°	1456	06/03/1456	Reconnaissance	PSX288		
50	1456	12/03/1456	Reconnaissance	PSX246		
52	1456	13/03/1456	Reconnaissance	PSX305		
52V°	1456	13/03/1456	Reconnaissance	PSX299		
58	1456	21/06/1456	Reconnaissance	PSX152		
67	1456	02/10/1456	Reconnaissance	PSX345		
68V°	1456	22/06/1456	Reconnaissance	PSX368		
68V°	1456	22/06/1456	Reconnaissance	PSX369		
7V°	1456	06/01/1456	Reconnaissance	PSX372		

H-738

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
88	1461	30/04/1461	Reconnaissance	PSX134		

120V°	1457	22/11/1457	BNF	PSX355		
165V°	1467	22/05/1467	Vente de tenure	PSX357		
231V°	1467	02/03/1467	Déguerpissement	PSX252		
28V°	1459	20/03/1459	BF	PSX354		
38V°	1458	27/05/1458	BF	PSX172		
62	1460	16/06/1460	Reconnaissance	PSX360		
62V°	1460	16/06/1460	Reconnaissance	PSX298		
81	1461	24/04/1461	Reconnaissance	PSX352		
81	1461	24/04/1461	Reconnaissance	PSX353		
82	1461	24/04/1461	Reconnaissance	PSX356		
82V°	1461	25/05/1461	Reconnaissance	PSX351	Vente de tenure	1458
99V°	1461	08/06/1461	Reconnaissance	PSX300	Vente de tenure	1457

H-761

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
2	1444	20/02/1444	Reconnaissance	MIC406		
?	1355	27/01/1355	Reconnaissance	MIC479		

H-855

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
15	1347	23/11/1347	Reconnaissance	ELY333		
16	1367	03/05/1367	BNF	ELY335		
16	1451	12/02/1451	Reconnaissance	ELY152		
?	1483	02/05/1483	Reconnaissance	ELY017		
?	1418	03/05/1418	Reconnaissance	ELY064		
?	1451	04/12/1451	Reconnaissance	ELY017		
?	1483	05/12/1483	Reconnaissance	ELY184		
?	1436	06/06/1436	Reconnaissance	ELY184		
?	1372	10/03/1372	Reconnaissance	ELY036		
?	1414	10/04/1414	Reconnaissance	ELY036		
?	1498	10/12/1498	Reconnaissance	ELY158		
?	1498	10/12/1498	Reconnaissance	ELY317		
?	1373	20/09/1373	Reconnaissance	ELY017		
?	1463	25/02/1463	Reconnaissance	ELY154		
?	1451	29/03/1451	Reconnaissance	ELY184		
?	1436		Reconnaissance	ELY064		

H-926

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
13/1	1311	24/10/1311	Reconnaissance	PSX142		
13/2	1452	27/05/1452	Reconnaissance	PSX127		
13/5	1417	09/06/1417	Reconnaissance	PSX150		
13/5	1417	09/06/1417	Reconnaissance	PSX150		
13/6	1492	18/08/1492	Reconnaissance	PSX313		
13/7	1378	23/10/1378	Reconnaissance	PSX153		
13/8	1353	08/03/1353	BF	PSX131		

13/9	1438	25/04/1438	Reconnaissance	PSX128

H-949

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
23	1366	01/12/1336	BNF	PSX110		
23	1451	02/06/1451	Reconnaissance	PSX110		
23	1451	02/06/1451	Reconnaissance	PSX139		
23	1455	03/03/1455	Reconnaissance	PSX138		
23	1456	03/03/1456	Reconnaissance	PSX123		
23	1456	03/03/1456	Reconnaissance	PSX128		
23	1481	04/06/1481	Reconnaissance	PSX137		
23	1481	04/06/1481	Reconnaissance	PSX143		
23	1340	04/09/1340	Reconnaissance	PSX108		
23	1307	06/09/1307	BF	PSX108		
23	1307	06/09/1307	BNF	PSX109		
23	1478	07/07/1478	BF	PSX137		
23	1482	08/02/1482	Reconnaissance	PSX137		
23	1372	08/05/1372	Reconnaissance	PSX110		
23	1366	10/08/1366	Reconnaissance	PSX109		
23	1426	11/03/1426	Retrait seigneurial	PSX137		
23	1429	11/11/1429	Reconnaissance	PSX143		
23	1311	11/12/1311	BF	PSX138		
23	1414	16/09/1414	Reconnaissance	PSX138		
23	1423	17/11/1423	Reconnaissance	PSX128		
23	1493	23/10/1493	Reconnaissance	PSX143		
23	1451	24/06/1451	Reconnaissance	PSX123		
23	1451	24/06/1451	Reconnaissance	PSX128		
23	1451	24/06/1451	BF	PSX138		
23	1438	25/04/1438	Reconnaissance	PSX128		
23	1379	27/06/1379	Reconnaissance	PSX123		
23	1379	27/06/1379	Reconnaissance	PSX128		
23	1433	30/05/1433	Reconnaissance	PSX123		
23	1454	31/07/1454	Reconnaissance	PSX110		
23	1454	31/07/1454	Reconnaissance	PSX139		
23	1442	31/12/1442	Reconnaissance	PSX143		
23	1451	02/06/1451	Reconnaissance	PSX165		
23	1451	02/06/1451	Reconnaissance	PSX294		
23	1450	03/02/1450	Reconnaissance	PSX307		
23	1456	03/03/1456	Reconnaissance	PSX161		
23	1452	03/06/1452	Reconnaissance	PSX289		
23	1415	04/01/1415	BNF	PSX295		
23	1351	04/07/1351	Reconnaissance	PSX289		
23	1427	04/08/1427	Reconnaissance	PSX307		
23	1491	04/11/1491	Reconnaissance	PSX289		
23	1456	06/03/1456	Reconnaissance	PSX289		
23	1444	08/01/1444	Reconnaissance	PSX166		
23	1440	11/06/1440	Reconnaissance	PSX312		
23	1476	20/01/1476	Reconnaissance	PSX307		
23	1451	24/06/1451	Reconnaissance	PSX161		
23	1491	25/05/1491	Reconnaissance	PSX311		

23	1379	27/06/1379	Reconnaissance	PSX161
23	1379	27/06/1379	Reconnaissance	PSX167
23	1435	28/10/1435	Reconnaissance	PSX312
23	1424	29/03/1424	Reconnaissance	PSX312
23	1433	30/05/1433	Reconnaissance	PSX161
23	1451	30/06/1421	Reconnaissance	PSX289
23	1454	31/07/1454	Reconnaissance	PSX165
23	1454	31/07/1454	Reconnaissance	PSX294

H-951

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1379	01/05/1379	Reconnaissance	MIC152		
?	1379	01/05/1379	Reconnaissance	MIC153		
?	1379	14/05/1379	Reconnaissance	MIC154		

H-959

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
12	1477	20/10/1477	Reconnaissance	SPI185		
15	1360		Reconnaissance	PSX194		
24	1350		Vente de tenure	PSX194		
33/1	1322	16/12/1322	BF	PSX195		
33/12	1338		BF	PSX129		
33/13	1386		BF	PSX140		
33/19	1330		BF	PSX423		
33/20	1386	26/09/1386	BF	PSX191		
33/21	1308		Reconnaissance	PSX040		
33/22	1347		Reconnaissance	PSX039		
33/23	1374		Reconnaissance	PSX189		

H-962

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
12	1341	26/01/1341	Investiture	PSX277	Vente de tenure	1341
13	1404	24/02/1404	Vente de tenure	PSX279		
14	1428	25/03/1428	Reconnaissance	PSX433		
?	1351	08/11/1351	Reconnaissance	MIC487		

H-969

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
10	1455	03/03/1455	?	PSX408		
10	1461	11/05/1461	?	PSX404		
10	1455	12/03/1455	?	PSX405		
10	1455	12/03/1455	?	PSX406		
10	1469	12/05/1469	?	PSX407		

10	1472	20/11/1472	?	PSX408
10	1461	24/02/1461	?	PSX405
10	1461	24/02/1461	?	PSX406
10	1462	25/10/1462	?	PSX408
10	1483	26/11/1483	?	PSX405
10	1483	26/11/1483	?	PSX406

H-1184

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
3V°	1456	27/07/1456	Vente de tenure	PSX310		
7V°	1457	20/01/1457	BF	PSX426	Acquisition de tenure	1457

H Supplément - Etablissements ecclésiastiques divers

H-2081

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1371	06/02/1371	Investiture	ELY175	Vente de tenure	1371

H-2169

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
27	1457	04/03/1457	Reconnaissance	ROU268		
35	1473	03/07/1473	Reconnaissance	COL011		
37	1450		Reconnaissance	COL009		
39	1325	25/01/1325	BF	MIC675		
64			Vente d'alleu	ROU270		
?	1473	02/07/1473	Reconnaissance	NPP503		

H-2287

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
3	1360	15/06/1360	Assignation	ELY132		
3	1436	18/09/1436	Reconnaissance	ELY132		
?	1427	24/10/1427	Reconnaissance	ELY132		

H-2288

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1381	22/11/1381	Reconnaissance	ELY062		

H-2289

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1346	14/11/1346	Contrat de partage	ELY055		
1	1346	14/11/1346	Contrat de partage	ELY055		
1	1346	14/11/1346	Contrat de partage	ELY055		

H-2318

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1337	09/12/1337	Reconnaissance	ELY122		
2	1338	10/03/1338	Reconnaissance	ELY123		

H-2319

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
28	1370	27/03/1370	Reconnaissance	ELY094		
29	1397	05/03/1397	Reconnaissance	ELY098		
30	1327	15/03/1327	Reconnaissance	ELY085		
31	1360	04/03/1360	Reconnaissance	ELY091		
32	1339	02/02/1339	Reconnaissance	ELY082		
33	1339	02/02/1339	Reconnaissance	ELY084		
34	1369	21/01/1369	BNF	ELY092		
35	1359	01/03/1359	Reconnaissance	ELY089		
36	1375	17/10/1375	Reconnaissance	ELY095		
37	1325	06/11/1325	Reconnaissance	ELY081		
37	1411	16/06/1411	Reconnaissance	ELY107		
38	1325	06/11/1325	Reconnaissance	ELY082		
40	1325	06/11/1325	Reconnaissance	ELY083		
42	1396	11/09/1396	Reconnaissance	ELY097		
43	1369	21/01/1369	BNF	ELY093		
44	1339	02/02/1339	Reconnaissance	ELY086		
45	1339	02/02/1339	Reconnaissance	ELY087		
46	1350	08/02/1350	BNF	ELY088		
47	1376	16/05/1376	Reconnaissance	ELY097		
48	1359	03/03/1359	Reconnaissance	ELY090		
49	1392	20/06/1392	Reconnaissance	ELY098		
52	1411	26/04/1411	Reconnaissance	ELY102		
53	1410	21/11/1410	Reconnaissance	ELY104		
54	1411	16/06/1411	Reconnaissance	ELY106		
55	1404	14/01/1404	Reconnaissance	ELY097		
57	1400	02/11/1400	Reconnaissance	ELY100		
58	1440	14/10/1440	Reconnaissance	ELY110		
59	1434	02/10/1434	Reconnaissance	ELY111		
60	1412	30/05/1412	Reconnaissance	ELY108		
61	1434	23/04/1434	Reconnaissance	ELY109		
62	1412	14/05/1412	Reconnaissance	ELY105		
63	1400	02/11/1400	Reconnaissance	ELY099		
64	1401	10/02/1401	Reconnaissance	ELY101		
66	1411	28/03/1411	Reconnaissance	ELY098		

67	1405	12/08/1405	Reconnaissance	ELY102
68	1407	24/03/1407	Reconnaissance	ELY103
69	1437	27/01/1437	Reconnaissance	ELY098
70	1413	14/07/1413	Reconnaissance	ELY103
51 bis	1434	10/05/1434	Reconnaissance	ELY110

H-2320

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
130	1285	01/03/1285	Vente de tenure	ELY162		
131	1284	13/12/1284	Vente de tenure	ELY161		
132	1292	08/03/1292	Vente de tenure	ELY163		
132	1293	08/03/1293	Vente d'alleu	ELY028		
134	1324	13/03/1324	BF	ELY164		
135	1354	08/01/1354	Reconnaissance	ELY165		
136	1354	16/03/1354	BNF	ELY165		
137	1365	16/02/1365	Reconnaissance	ELY166		
138	1380	06/10/1380	Vente de tenure	ELY167		
140	1434	24/04/1434	Reconnaissance	ELY169		
141	1438		Reconnaissance	ELY170		
153	1447	14/01/1447	BNF	ELY171		
154	1434	11/06/1434	Reconnaissance	ELY170		
161	1367		Vente de tenure	ELY167		

H-2321

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
7	1394	18/01/1394	Reconnaissance	ELY179		

H-2322

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1295	20/02/1295	Vente de tenure	ELY319		
2	1400	03/11/1400	Reconnaissance	ELY258		
2	1306	10/06/1306	Reconnaissance	ELY195	Vente de tenure	1299
3	1359	04/03/1359	Reconnaissance	ELY201		
4	1311	24/06/1311	Reconnaissance	ELY324		
5	1312	09/07/1312	Vente d'alleu	ELY325		
6	1313	30/06/1313	Vente de tenure	ELY326		
8	1317	08/03/1317	Reconnaissance	ELY197		
9	1318	01/02/1318	Reconnaissance	ELY198		
9	1407	24/03/1407	Reconnaissance	ELY263		
10	1359	14/03/1359	Reconnaissance	ELY214		
10	1359	14/03/1359	Reconnaissance	ELY214		
10	1321	15/06/1321	Reconnaissance	ELY322	Vente de tenure	1300
10	1321	16/10/1321	Reconnaissance	ELY323		
11	1328	06/06/1328	Reconnaissance	ELY052		
12	1334	14/08/1334	Vente de tenure	ELY199		
13	1336	20/01/1336	Vente de tenure	ELY205		

14	1335	03/07/1335	Reconnaissance	ELY200
15	1335	21/08/1335	Reconnaissance	ELY201
15	1335	21/08/1335	Reconnaissance	ELY201
16	1335	13/11/1335	Reconnaissance	ELY204
17	1335	20/11/1335	Vente de tenure	ELY330
18	1336	29/06/1336	Reconnaissance	ELY206
19	1338	18/06/1338	Reconnaissance	ELY053
20	1340	13/02/1340	Reconnaissance	ELY219
21	1339	13/03/1339	Vente d'alleu	ELY218
22	1339	15/12/1339	Reconnaissance	ELY197
23	1340	14/12/1340	Reconnaissance	ELY213
25	1344	03/01/1344	Reconnaissance	ELY200
26	1356	29/07/1356	Reconnaissance	ELY231
27	1349	12/03/1349	Reconnaissance	ELY056
29	1359	12/02/1359	Reconnaissance	ELY127
30	1364	21/06/1364	Vente de tenure	ELY241
30	1364	21/06/1364	Vente de tenure	ELY242
30	1364	21/06/1364	Vente de tenure	ELY243
31	1370	12/04/1370	Reconnaissance	ELY236
32	1372	28/10/1372	Reconnaissance	ELY061
33	1376	06/03/1376	Reconnaissance	ELY168
33	1376	06/03/1376	Reconnaissance	ELY248
33	1376	06/03/1376	Reconnaissance	ELY249
33	1376	06/03/1376	Reconnaissance	ELY250
34	1375	21/12/1375	Reconnaissance	ELY194
35	1383	22/12/1383	Reconnaissance	ELY255
37	1392	25/02/1392	Reconnaissance	ELY263
38	1391	13/12/1391	Reconnaissance	ELY258
39	1391	15/12/1391	Reconnaissance	ELY259
40	1391	17/12/1391	Reconnaissance	ELY065
41	1388	03/07/1388	Reconnaissance	ELY336

H-2323

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1401	25/02/1401	Reconnaissance	ELY063		
3	1400	07/11/1400	Reconnaissance	ELY266		
4	1400	17/11/1400	Reconnaissance	ELY268		
5	1401	14/03/1401	Reconnaissance	ELY141		
6	1401	19/05/1401	Reconnaissance	ELY272		
7	1401	05/03/1401	Reconnaissance	ELY140		
10	1412	12/12/1412	BNF	ELY279		
11	1421	07/08/1421	Reconnaissance	ELY282		
12	1421	07/08/1421	Reconnaissance	ELY281		
13	1421	23/07/1421	Reconnaissance	ELY073		
14	1434	21/11/1434	Reconnaissance	ELY292		
16	1440	28/06/1440	Donation de tenure	ELY278		
17	1441	04/07/1441	Reconnaissance	ELY075		
18	1443	22/02/1443	Reconnaissance	ELY075		
20	1461	29/08/1461	Reconnaissance	ELY310		

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1269	31/01/1269	Assignation	ELY193		
2	1391	13/06/1391	BNF	ELY137		
4	1305	27/02/1305	BNF	ELY194		
7	1311	08/04/1311	Vente de tenure	ELY120		
9	1314	10/06/1314	Reconnaissance	ELY196		
11	1326	12/01/1326	Reconnaissance	ELY327		
12	1305	07/03/1305	Reconnaissance	ELY194		
13	1329	11/09/1329	Reconnaissance	ELY211		
14	1333	02/03/1333	Reconnaissance	ELY329		
15	1335	05/11/1335	Reconnaissance	ELY202		
15	1369	30/01/1369	Reconnaissance	ELY202		
17	1336	16/12/1336	Reconnaissance	ELY172		
17	1336	16/12/1336	Reconnaissance	ELY207		
17	1336	16/12/1336	Reconnaissance	ELY208		
17	1336	16/12/1336	Reconnaissance	ELY209		
18	1338	04/01/1338	Reconnaissance	ELY210		
19	1338	19/03/1338	Reconnaissance	ELY212		
20	1338	19/03/1338	Reconnaissance	ELY214		
21	1338	02/06/1338	Reconnaissance	ELY215		
23	1339	15/09/1339	Reconnaissance	ELY216		
26	1339	03/01/1339	Reconnaissance	ELY331		
27	1339	04/03/1339	Reconnaissance	ELY217		
28	1340	01/02/1340	Reconnaissance	ELY054		
29	1340	24/03/1340	Reconnaissance	ELY220		
30	1350	18/01/1350	Reconnaissance	ELY222		
31	1349	01/05/1349	Reconnaissance	ELY221		
34	1351	11/11/1351	Reconnaissance	ELY223		
35	1352	14/11/1352	Reconnaissance	ELY224		
35	1352	14/11/1352	Reconnaissance	ELY225		
36	1354	07/10/1354	Reconnaissance	ELY198		
37	1354	12/10/1354	BNF	ELY125		
38	1354	18/10/1354	Vente de tenure	ELY057		
39	1355	14/05/1355	BF	ELY058		
40	1359	24/02/1359	Reconnaissance	ELY223		
41	1359	27/02/1359	Reconnaissance	ELY233		
43	1359	12/02/1359	Reconnaissance	ELY128		
44	1360	15/02/1360	Reconnaissance	ELY237		
45	1359	19/02/1359	Reconnaissance	ELY129		
46	1360	01/03/1360	Reconnaissance	ELY238		
47	1359	03/03/1359	Reconnaissance	ELY234		
48	1359	03/03/1359	Reconnaissance	ELY235		
49	1359	14/03/1359	Reconnaissance	ELY236		
50	1359	22/03/1359	Reconnaissance	ELY058		
51	1359	23/03/1359	Reconnaissance	ELY059		
52	1359	10/04/1359	Reconnaissance	ELY130		
53	1359	05/12/1359	Reconnaissance	ELY334		
54	1363	28/10/1363	Reconnaissance	ELY239		
55	1364	30/01/1363	Reconnaissance	ELY240		
56	1364	21/06/1364	Vente de tenure	ELY173		

57	1365	24/05/1365	Reconnaissance	ELY239
58	1367	20/04/1367	Reconnaissance	ELY203
59	1369	30/01/1369	Reconnaissance	ELY203
59	1370	30/01/1370	Reconnaissance	ELY174
60	1370	11/04/1370	Reconnaissance	ELY214
60	1370	11/04/1370	Reconnaissance	ELY214
61	1370	13/05/1370	Reconnaissance	ELY245
62	1371	30/01/1371	Vente de tenure	ELY234
63	1370	24/03/1370	Reconnaissance	ELY240
64	1370	28/03/1370	Reconnaissance	ELY244
65	1370	01/04/1370	Reconnaissance	ELY234
66	1371	02/04/1371	Reconnaissance	ELY198
67	1371	02/04/1371	Reconnaissance	ELY060
69	1371	13/11/1371	BNF	ELY247
72	1377	05/03/1377	Vente de tenure	ELY252
73	1376	28/04/1376	Reconnaissance	ELY096
73	1376	28/04/1376	Reconnaissance	ELY251
74	1380	24/03/1380	Reconnaissance	ELY253
77	1394	14/11/1384	Reconnaissance	ELY223
79	1387	15/02/1387	Reconnaissance	ELY060
80	1387	16/02/1387	Reconnaissance	ELY256
82	1389	10/11/1389	Reconnaissance	ELY245
84	1390	05/01/1390	Reconnaissance	ELY257
87	1391	11/12/1391	Reconnaissance	ELY063
89	1392	13/01/1392	Reconnaissance	ELY260
90	1392	13/01/1392	Reconnaissance	ELY251
91	1392	16/01/1392	Reconnaissance	ELY261
92	1392	17/01/1392	Reconnaissance	ELY262
93	1392	23/03/1392	Reconnaissance	ELY264
94	1393	16/04/1393	Reconnaissance	ELY128
95	1394	16/09/1394	Donation de tenure	ELY066
96	1395	11/06/1395	Reconnaissance	ELY139
98	1399	15/01/1399	Reconnaissance	ELY266
99	1400	01/03/1400	Reconnaissance	ELY067
100	1400	24/10/1400	Reconnaissance	ELY068
101	1400	24/10/1400	Reconnaissance	ELY066
102	1400	02/11/1400	Reconnaissance	ELY267
103	1400	15/11/1400	Reconnaissance	ELY269
105	1401	23/03/1401	Reconnaissance	ELY270
106	1352	14/11/1352	Reconnaissance	ELY226
106	1401	24/02/1401	Reconnaissance	ELY226
107	1401	25/02/1401	Reconnaissance	ELY245
108	1401	24/02/1401	Reconnaissance	ELY271
110	1402	16/06/1402	Reconnaissance	ELY273
112	1403	11/03/1403	Reconnaissance	ELY067
113	1403	26/04/1403	Reconnaissance	ELY069
114	1405	28/01/1405	Reconnaissance	ELY070
116	1405	29/03/1405	Reconnaissance	ELY063
117	1408	02/07/1408	Reconnaissance	ELY274
118	1408	07/11/1408	Reconnaissance	ELY273
119	1410	29/12/1410	Reconnaissance	ELY337
120	1411	29/05/1411	Reconnaissance	ELY257

121	1411	26/10/1411	Reconnaissance	ELY277		
124	1414	08/03/1414	Reconnaissance	ELY071		
125	1414	24/03/1414	Reconnaissance	ELY276		
126	1415	20/07/1415	Reconnaissance	ELY280		
127	1416	29/05/1416	Reconnaissance	ELY146	Vente de tenure	1416
128	1421	07/01/1421	Reconnaissance	ELY072		
132	1421	20/10/1421	Reconnaissance	ELY149		
133	1423	28/04/1423	Reconnaissance	ELY338		
134	1433	25/04/1433	Reconnaissance	ELY288		
135	1434	22/05/1434	Reconnaissance	ELY291		
138	1434	20/12/1434	Reconnaissance	ELY293		
139	1435	17/02/1435	Reconnaissance	ELY294		
140	1435	10/03/1435	Reconnaissance	ELY295		
142	1436	07/01/1436	Reconnaissance	ELY296		
143	1436	07/01/1436	Reconnaissance	ELY226		
144	1436	07/01/1436	Reconnaissance	ELY245		
145	1437	01/07/1437	Reconnaissance	ELY074		
146	1439	24/08/1439	Reconnaissance	ELY257		
148	1443	13/03/1443	Reconnaissance	ELY299		
149	1444	30/01/1444	Reconnaissance	ELY245		
150	1444	30/01/1444	Reconnaissance	ELY300		
151	1446	12/10/1446	Reconnaissance	ELY302		
153	1455	25/10/1455	Reconnaissance	ELY153		
157	1495	08/03/1495	Reconnaissance	ELY316		
19 et 24	1340	14/12/1340	Reconnaissance	ELY212		

H-2397

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
2	1426	02/06/1426	Reconnaissance	ELY284		
2	1491	22/07/1491	Reconnaissance	ELY315		
2	1411	24/03/1411	Reconnaissance	ELY276		
2	1427	25/02/1427	Reconnaissance	ELY285		
4	1434	05/05/1434	BF	ELY290		
4	1427	09/05/1427	Reconnaissance	ELY287		
4	1451	18/01/1451	Reconnaissance	ELY303		
4	1476	18/01/1476	Reconnaissance	ELY305		
4	1358		Reconnaissance	ELY232		

H-2402

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1434	02/06/1434	Reconnaissance	ELY045		
?	1471	02/12/1471	Reconnaissance	ELY049		
?	1496	20/07/1496	Reconnaissance	ELY049		

H-2635

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
4	1411	11/02/1411	Vente d'alleu	MIC542		

H-2668

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
14-liasse 34-titre 2	1388	07/04/1388	Reconnaissance	SPI081		
14-liasse 34-titre 5	1399	05/09/1399	Reconnaissance	SPI094		
?	1473		Reconnaissance	SPI102		
?	1473		Reconnaissance	SPI103		

H-2669

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
2	1375	10/12/1375	BF	NPP284		
2	1369	20/11/1369	Reconnaissance	NPP284		
4	1373	27/11/1373	Reconnaissance	NPP287		
4	1373	27/11/1373	Reconnaissance	NPP288		
4	1427	29/12/1427	Reconnaissance	NPP442		
5	1373	04/12/1373	Reconnaissance	NPP402		
5	1373	04/12/1373	Reconnaissance	NPP403		
8	1384	18/07/1384	Reconnaissance	NPP297		
9	1393	25/03/1393	Reconnaissance	NPP298		
10	1395	25/06/1395	Reconnaissance	NPP299		
11	1402	10/08/1402	Reconnaissance	NPP285		
12	1418	07/02/1418	Reconnaissance	NPP315		
13	1427		Reconnaissance	NPP315		
14	1435	24/02/1435	Reconnaissance	NPP321		
15	1461		BNF	NPP325		
15	1461		BNF	NPP326		
14 bis	1439	15/01/1439	Reconnaissance	NPP323		
14-liasse 33-titre 13bis	1427	22/01/1427	Reconnaissance	SPI176		
14-liasse 33-titre 8	1302	02/04/1302	Vente de la tenure	SPI130		
14-liasse 34-titre 15	1391	04/07/1391	Reconnaissance	SPI145		
?	1455	06/01/1455	Reconnaissance	SPI138		
?	1435	15/01/1435	Reconnaissance	SPI097		
?	1465	22/05/1465	BNF	NPP327		
?	1465	22/05/1465	BNF	NPP328		
?	1465	22/05/1465	BNF	NPP329		
?	1465	22/05/1465	Reconnaissance	NPP330		
?	1452	24/04/1452	Reconnaissance	SPI137		
?	1439	26/11/1439	BNF	NPP324		

H-2670

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
7	1380	23/12/1380	Reconnaissance	NPP177		
7	1380	23/12/1380	Reconnaissance	NPP178		

H-3089

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
C1 N10	1447	30/06/1447	Reconnaissance	PRG191		
C1 N12	1447	04/11/1447	Reconnaissance	SIM004		
C1 N13	1445	25/04/1445	Reconnaissance	PRG190		
C1 N2	1450		Reconnaissance	MIC674		
C1 N5	1450	28/01/1450	Reconnaissance	REM032		
C1 N8	1445	23/06/1445	Reconnaissance	CRY219		
C1 N9	1447		Reconnaissance	CRY218		
C10 N5	1456	10/04/1456	Reconnaissance	COL010		
C11 N1	1473	22/07/1473	Reconnaissance	COL013		
C11 N10	1473	15/07/1473	Reconnaissance	PRG183		
C12 N1 (11)	1473		Reconnaissance	REM033		
C12 N10	1473	22/07/1473	Reconnaissance	NPP504		
C12 N11	1473	22/07/1473	Reconnaissance	NPP505		
C12 N14	1473		Reconnaissance	REM025		
C12 N17	1458	23/04/1458	Reconnaissance	REM011		
C12 N2	1473		Reconnaissance	REM024		
C12 N3 (13)	1473		Reconnaissance	REM026		
C12 N32	1456	10/06/1456	Reconnaissance	COL003		
C12 N33	1461	01/06/1461	Reconnaissance	CRY220		
C12 N34	1461	01/06/1461	Reconnaissance	NPP501		
C12 N35	1464	15/05/1464	Reconnaissance	NPP495		
C12 N9	1473		Reconnaissance	SIM005		
C13 N1	1473	14/11/1473	Reconnaissance	REM027		
C13 N10	1473	22/07/1473	Reconnaissance	CRY075		
C13 N11	1473	22/07/1473	Reconnaissance	CRY077		
C13 N12	1473	22/07/1473	Reconnaissance	NPP506		
C13 N19	1473	30/08/1473	Reconnaissance	PRG192		
C13 N2	1473	30/11/1473	Reconnaissance	PRG186		
C13 N4	1473	17/07/1473	Reconnaissance	REM013		
C13 N6	1447	08/10/1447	Reconnaissance	NPP495		
C14 N10	1473	30/11/1473	Reconnaissance	PRG187		
C14 N13	1473	30/08/1473	Reconnaissance	PRG193		
C14 N14	1473		Reconnaissance	NPP495		
C14 N18	1473		Reconnaissance	CRY076		
C14 N2	1473		Reconnaissance	NPP507		
C14 N3	1473		Reconnaissance	NPP523		
C14 N37	1500		Reconnaissance	PRG194		
C14 N41	1451	30/07/1451	Reconnaissance	NPP500		
C14 N42	1451		Reconnaissance	PRG181		
C14 N44	1451		Reconnaissance	CRY073		

C14 N45	1451	03/02/1451	Reconnaissance	CRY070
C14 N46	1451	23/02/1451	Reconnaissance	CRY221
C14 N54	1530	01/12/1530	Reconnaissance	CRY229
C14 N56	1530		Reconnaissance	NPP517
C14 N6	1473		Reconnaissance	CRY078
C14 N60	1530	03/12/1530	Reconnaissance	CRY231
C14 N62	1530	21/03/1530	Reconnaissance	REM029
C14 N63 (13)	1531	20/09/1531	Reconnaissance	NPP518
C14 N69	1457		Reconnaissance	COL010
C14 N70	1457		Reconnaissance	REM021
C14 N71	1457		Reconnaissance	REM010
C14 N72	1457		Reconnaissance	REM022
C14 N73	1457		Reconnaissance	REM023
C14 N79	1473		Reconnaissance	COL012
C14 N81	1473	05/07/1473	Reconnaissance	REM021
C14 N87	1473		Reconnaissance	REM012
C14 N9	1473	04/09/1473	Reconnaissance	REM027
C15 N4	1477	20/08/1477	Reconnaissance	CRY079
C16 N14	1458	20/08/1458	Reconnaissance	REM011
C16 N3	1465	31/05/1465	Reconnaissance	MIC674
C19 N10	1508	04/03/1508	Reconnaissance	PRG195
C19 N3	1498	17/05/1498	Reconnaissance	NPP511
C19 N4	1497	03/04/1497	Reconnaissance	REM028
C19 N7	1489	24/03/1489	Reconnaissance	CRY222
C2 N10	1451	23/02/1451	Reconnaissance	CRY071
C2 N13	1451	24/11/1451	BNF	NPP498
C2 N14	1451	20/02/1451	Reconnaissance	NPP496
C2 N15	1451	04/03/1451	Reconnaissance	NPP522
C2 N2	1451	03/11/1451	Reconnaissance	NPP497
C2 N4	1451		Reconnaissance	NPP499
C2 N6	1451	23/11/1451	Reconnaissance	PRG180
C2 N8	1451	10/12/1451	Reconnaissance	CRY072
C2 N9	1451	03/02/1451	Reconnaissance	CRY069
C20 N3	1506	21/04/1506	Reconnaissance	COL015
C22 N11	1530	01/12/1530	Reconnaissance	NPP515
C22 N11	1530	04/03/1530	Reconnaissance	NPP513
C22 N13	1531	27/03/1531	Reconnaissance	NPP518
C22 N2	1530		Reconnaissance	CRY230
C22 N30	1530	01/11/1530	Reconnaissance	NPP514
C22 N4	1530	01/12/1530	Reconnaissance	CRY228
C22 N5	1530	01/12/1530	Reconnaissance	CRY233
C22 N7	1530	02/12/1530	Reconnaissance	NPP516
C22 N8	1530	03/12/1530	Reconnaissance	CRY232
C8 N10	1461	01/06/1461	Reconnaissance	CRY074
C8 N11	1467	01/07/1467	Reconnaissance	NPP501
C8 N12	1461	15/05/1461	Reconnaissance	NPP495
C8 N6	1455	17/04/1455	Reconnaissance	PRG182
C8 N9	1456	18/06/1456	Reconnaissance	COL004
?	1417	25/05/1417	Reconnaissance	CRY068
?	1407		Reconnaissance	CRY067

H-3211

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
5	1461	25/05/1461	Reconnaissance	ELY078		
6	1461	25/05/1461	Reconnaissance	ELY307		
6	1461	25/05/1461	Reconnaissance	ELY308		
6	1461	25/05/1461	Reconnaissance	ELY309		
7	1461	25/05/1461	Reconnaissance	ELY079		
9	1461	28/05/1461	Reconnaissance	ELY306		
14	1461	18/06/1461	Reconnaissance	ELY080		
16	1462	05/12/1461	Reconnaissance	ELY074	Vente de tenure	1462
22	1462	18/11/1462	Reconnaissance	ELY187		
27	1463	01/05/1463	Reconnaissance	ELY188		
27	1463	01/05/1463	Reconnaissance	ELY311		
27	1463	01/05/1463	Reconnaissance	ELY312		
27	1463	01/05/1463	Reconnaissance	ELY313		
32	1466	18/01/1466	Reconnaissance	ELY304		
36	1466	14/07/1466	Reconnaissance	ELY314		
37	1466	14/08/1466	Reconnaissance	ELY189		
37	1466	19/08/1466	Reconnaissance	ELY190		
37	1466	19/08/1466	Reconnaissance	ELY191		

H-8 Jacobins

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1289	10/01/1289	Vente de tenure	REM051		
2	1306	05/04/1306	Reconnaissance	REM051		
3	1313	10/12/1313	Reconnaissance	REM052		
4	1322	14/10/1322	Vente de tenure	REM052		
5	1353	09/08/1353	Donation de tenure	REM059		
6	1360	06/01/1360	Reconnaissance	REM052		
6	1360	06/01/1360	Reconnaissance	REM053		
8	1359	10/08/1359	Reconnaissance	REM059		
9	1370	10/04/1370	Reconnaissance	REM059		
10	1370	07/07/1370	Reconnaissance	REM061		
11	1381	27/02/1381	Vente de tenure	REM061		
12	1388	16/01/1388	Vente de tenure	REM062		
13	1391	13/12/1391	Reconnaissance	REM062		
14	1393	03/12/1393	Reconnaissance	REM062		
15	1401	23/01/1401	Reconnaissance	REM062		
16	1401	20/04/1401	Reconnaissance	REM064		
18	1402	16/07/1402	Reconnaissance	REM062		
19	1412	18/05/1412	Reconnaissance	REM064		
20	1418	07/01/1418	Reconnaissance	REM065		
21	1427	08/08/1427	Reconnaissance	REM068		
22	1426	31/12/1426	Reconnaissance	REM067		
23	1434	27/10/1434	Reconnaissance	REM069		
24	1441	23/10/1441	Reconnaissance	REM073		
25	1445	30/11/1445	Reconnaissance	REM074		
27	1466	18/02/1466	Reconnaissance	REM075		
30	1401	20/04/1401	Reconnaissance	REM064		

36	1335	14/08/1335	Reconnaissance	REM054		
38	1338	12/01/1338	Reconnaissance	REM055		
39	1368	02/01/1368	Reconnaissance	REM060		
40	1370	13/04/1370	Reconnaissance	REM060		
41	1406	05/07/1406	Reconnaissance	REM066		
42	1427	04/07/1427	Reconnaissance	REM066		
43	1434	15/12/1434	Reconnaissance	REM066		
44	1337	20/12/1337	Reconnaissance	REM057		
45	1357	14/04/1357	Reconnaissance	REM057		
46	1359	17/02/1359	Reconnaissance	REM057		
47	1370	13/04/1370	Reconnaissance	REM057		
48	1400	17/11/1400	Reconnaissance	REM063		
49	1401	08/05/1401	Reconnaissance	REM063		
50	1405	23/07/1405	Reconnaissance	REM063		
51	1427	02/12/1427	Reconnaissance	REM070		
52	1434	30/04/1434	Reconnaissance	REM070		
53	1491	12/11/1491	Reconnaissance	REM076		
54	1499	19/03/1499	Reconnaissance	REM076		
55	1335	13/08/1335	Reconnaissance	REM056		
56	1349	02/12/1349	Reconnaissance	REM056		
57	1370	10/04/1370	Reconnaissance	REM056		
58	1375	26/08/1375	Reconnaissance	REM056	Donation de tenure	1375
59	1376	20/01/1376	Reconnaissance	REM056		
61	1336	04/09/1336	Donation de tenure	REM054		
115	1384	10/08/1384	Reconnaissance	REM298		
115	1376	16/02/1376	BNF	REM298		
115	1373	30/08/1373	Reconnaissance	REM298		
127	1388	30/01/1388	Reconnaissance	REM300		

H-15 Jacobins

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
10	1307	01/11/1307	Reconnaissance	REM110		
11	1312	26/02/1312	Vente de tenure	REM110		
12	1313	05/11/1313	Reconnaissance	REM111		
13	1335	25/12/1335	Reconnaissance	REM110		
14	1336	17/08/1336	Reconnaissance	REM115		
15	1338	15/03/1338	Reconnaissance	REM116		
16	1338	17/01/1338	Reconnaissance	REM117		
17	1344	08/02/1344	Reconnaissance	REM112		
18	1344	31/03/1344	Reconnaissance	REM119		
20	1350	26/01/1350	Reconnaissance	REM110		
21	1350	26/01/1350	Vente de tenure	REM120		
22	1351	08/01/1351	Reconnaissance	REM128		
23	1357	05/11/1357	Vente de tenure	REM110		
24	1359	14/02/1359	Reconnaissance	REM110		
25	1351	20/11/1351	Reconnaissance	REM116		
26	1360	08/03/1360	Reconnaissance	REM131		
28	1363	09/03/1363	Vente de tenure	REM133		
29	1363	16/07/1363	Reconnaissance	REM129		
30	1370	02/05/1370	Reconnaissance	REM139		

31	1370	26/07/1370	Reconnaissance	REM137
32	1375	24/02/1375	Vente de tenure	REM140
34	1392	21/01/1392	Reconnaissance	REM140
35	1400	21/11/1400	Reconnaissance	REM140
36	1400		Reconnaissance	REM139
37	1428	17/01/1428	BNF	REM167
38	1401	10/02/1401	Reconnaissance	REM102
39	1411	19/01/1411	Reconnaissance	REM160
40	1412	13/01/1412	Reconnaissance	REM163
41	1421	16/05/1421	Reconnaissance	REM140
42	1421	04/08/1421	Reconnaissance	REM165
44	1434	26/04/1434	Reconnaissance	REM169
46	1434	27/04/1434	Reconnaissance	REM170
47	1438	16/05/1438	Reconnaissance	REM167
48	1446	21/08/1446	Reconnaissance	REM176
49	1465	03/08/1465	Reconnaissance	REM187
50	1465	08/08/1465	Reconnaissance	REM188
51	1488	19/03/1488	Reconnaissance	REM194
56	1489	28/12/1489	Reconnaissance	REM195
58	1350	29/01/1350	Reconnaissance	REM127
59	1377	06/07/1377	Reconnaissance	REM127
62	1331	04/12/1331	Reconnaissance	REM112
64	1361	06/08/1361	Reconnaissance	REM132
66	1370	27/09/1370	Reconnaissance	REM132
68	1398	26/01/1398	Reconnaissance	REM151
70	1441	28/08/1441	Reconnaissance	REM174
79	1331	04/12/1331	Reconnaissance	REM113
80	1353	12/03/1353	Reconnaissance	REM130
81	1338	18/02/1338	Reconnaissance	REM113
83	1435	12/05/1435	Reconnaissance	REM171
86	1485	20/01/1485	Reconnaissance	REM193
88	1490	01/12/1490	Reconnaissance	REM197
104	1342	07/06/1342	Reconnaissance	REM117
105	1424	01/11/1424	Reconnaissance	REM166
106	1434	21/05/1434	Reconnaissance	REM402
107	1435	03/01/1435	Reconnaissance	REM172
108	1443	28/11/1443	Reconnaissance	REM169
114	1327	21/06/1327	Reconnaissance	REM040
115	1383	17/07/1383	Reconnaissance	REM210
116	1400	06/10/1400	Reconnaissance	REM199
117	1434	01/04/1434	Reconnaissance	REM204
?	1406	08/05/1406	Reconnaissance	COL052
?	1370	09/07/1370	Reconnaissance	COL045
?	1392	13/01/1392	Reconnaissance	COL044
?	1370	15/04/1370	Reconnaissance	COL044

H-29 Jacobins

FOLIO	*ANNEE*	*DATE*	*TYPE ACTE*	*N° TENURE*	*EXPOSE DATE*	*ANNEE*
?	1520	05/01/1520	Reconnaissance	COL145		
?	1434	16/07/1434	Reconnaissance	COL144		

?	1460	28/02/1460	Reconnaissance	COL144		

H-30 Jacobins

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1410	08/07/1410	Reconnaissance	REM306		

H-31 Jacobins

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1388	15/05/1388	Reconnaissance	COL162		
?	1522	16/10/1522	Reconnaissance	COL163	Sentence de l'Official Condamnation à esporler	1514 1522
?	1412	25/06/1412	Reconnaissance	COL162		
?	1381	29/03/1381	Vente d'alleu	COL162		

H-32 Jacobins

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1491		Reconnaissance	REM340		
?	1493		Reconnaissance	REM340		
?	1353	03/01/1353	Donation d'alleu	COL018		
?	1353	03/01/1353	Donation d'alleu par testament	COL124	Vente de tenure	1372
?	1386	03/01/1386	Assignation	COL026		
?	1375	05/06/1375	Reconnaissance	COL018		
?	1462	06/02/1462	Reconnaissance	COL057	Vente d'alleu	1414
?	1418	09/01/1418	Vente d'alleu	COL059		
?	1355	11/05/1355	Reconnaissance	COL018	Vente de tenure	1355
?	1392	12/03/1392	Vente de tenure	COL019	Vente de tenure	1429
?	1386	14/07/1386	Reconnaissance	COL026		
?	1372	14/09/1372	Reconnaissance	COL124		
?	1414	15/03/1414	Reconnaissance	COL057		
?	1418	18/01/1418	Reconnaissance	COL055	Vente d'alleu	1418
?	1369	18/02/1369	Reconnaissance	COL019	Vente d'alleu	1368
?	1410	18/02/1410	Vente d'alleu	COL055		
?	1410	18/02/1410	Reconnaissance	COL055		
?	1474	18/04/1474	Reconnaissance	COL018		
?	1416	18/12/1416	Reconnaissance	COL026		
?	1480	19/06/1480	Reconnaissance	COL055		
?	1429	20/01/1429	Reconnaissance	COL019		
?	1409	20/11/1409	Reconnaissance	COL124		
?	1426	21/08/1426	Reconnaissance	COL019		
?	1450	22/06/1450	Reconnaissance	COL057		
?	1406	25/01/1406	Reconnaissance	COL018	Vente de tenure	1375
?	1507	26/02/1507	Reconnaissance	COL059		
?	1512	27/05/1512	Reconnaissance	COL055		
?	1506	27/08/1506	Reconnaissance	COL034		
?	1434	27/12/1434	Reconnaissance	COL055		
?	1402	28/02/1402	Reconnaissance	COL018		

?	1518	29/03/1518	Reconnaissance	COL080
?	1520	30/01/1520	Sentence de l'Official	COL018
?	1414	31/07/1414	Reconnaissance	COL124
?	1489	31/12/1489	Reconnaissance	COL059
?	1520		Reconnaissance	COL018
?	1462	03/02/1462	Reconnaissance	REM183

H-81 Augustins

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
1	1475	22/05/1475	Reconnaissance	REM192		
2	1345	01/05/1345	Reconnaissance	REM121		
4	1336	02/09/1336	Vente de tenure	REM041		
5	1334		Reconnaissance	REM114		
?	1492	08/02/1492	Reconnaissance	COL094		
?	1486	13/05/1486	Reconnaissance	COL094		
?	1500	28/06/1500	Reconnaissance	COL094		

H-83 Jacobins

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1516	12/06/1516	Reconnaissance	COL124		
?	1456	15/01/1456	Reconnaissance	COL124		
?	1522	15/04/1522	Reconnaissance	COL018		

H-89 Jésuites

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1463	13/09/1463	Reconnaissance	COL120		

H-90 Jésuites

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1342	06/03/1342	Reconnaissance	COL042		
?	1328	29/01/1328	Reconnaissance	COL040		

H-268 Cordeliers

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
7	1472	12/07/1472	Reconnaissance	PSP191		
7	1408	17/12/1408	Reconnaissance	PSP191		
7	1461	25/10/1461	Reconnaissance	PSP191		
7	1429	31/05/1429	Reconnaissance	PSP191		

H-270 Cordeliers

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1420	20/06/1420	Reconnaissance	COL112		

H-327 Augustins

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
?	1429	04/02/1429	Reconnaissance	COL025	Echange de tenure	1429
?	1387	11/01/1387	Reconnaissance	COL024		
?	1387	11/01/1387	Reconnaissance	COL027		
?	1384	16/07/1384	Reconnaissance	COL025		
?	1514	18/02/1514	Reconnaissance	COL036		
?	1520	20/05/1520	Reconnaissance	COL038		
?	1522	22/03/1522	Reconnaissance	COL039		

H-633 Jacobins

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE	EXPOSE DATE	ANNEE
17	1465	31/07/1465	Reconnaissance	REM186		
88	1492	03/02/1492	Reconnaissance	REM341		
92V°	1492	10/03/1492	Reconnaissance	REM340		
93V°	1490	30/09/1490	BNF	REM396		

2.4.1.4 Sources microfilmées conservées aux Archives Départementales de la Gironde (ADG)

Fonds de la seigneurie de Puy-Paulin (microfilms)

microfilm 1mi-810

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE
26	1311	29/01/1311	BNF	NPP332
27	1311	29/01/1311	BNF	NPP333
29	1311	28/06/1311	BNF	NPP334
30	1311	22/06/1311	Reconnaissance	NPP331
31	1312	12/02/1312	Reconnaissance	NPP335
32	1313	20/04/1313	Vente de tenure	NPP336
47	1328	25/01/1328	Reconnaissance	NPP342
48	1328	25/01/1328	Reconnaissance	NPP345
48	1328	25/01/1328	Reconnaissance	NPP346
50	1328	25/01/1328	Reconnaissance	NPP335
51	1328	25/01/1328	Reconnaissance	NPP337
55	1328	24/01/1328	Reconnaissance	NPP188
55	1328	24/01/1328	Reconnaissance	NPP341
56	1328	25/01/1328	Reconnaissance	NPP347
57	1328	24/01/1328	Reconnaissance	NPP333
61	1328	25/01/1328	Reconnaissance	NPP189
62	1328	26/01/1328	Reconnaissance	NPP134
70	1328	25/01/1328	Reconnaissance	NPP269
70	1328	25/01/1328	Reconnaissance	NPP270
71	1328	25/01/1328	Reconnaissance	NPP173
71	1328	25/01/1328	Reconnaissance	NPP271
74	1328	29/01/1328	Reconnaissance	NPP349
77	1328	14/02/1328	Reconnaissance	NPP350
78	1328	14/02/1328	Reconnaissance	NPP351
79	1328	14/02/1328	Reconnaissance	NPP339
81	1328	14/02/1328	Reconnaissance	NPP135
82	1328	14/02/1328	Reconnaissance	NPP136
82	1328	14/02/1328	Reconnaissance	NPP352
87	1359	22/07/1359	Reconnaissance	NPP281
87	1359	22/07/1359	Reconnaissance	NPP282
87	1359	22/07/1359	Reconnaissance	NPP369
88	1346	10/04/1346	Reconnaissance	NPP368
88	1346	10/04/1346	Reconnaissance	NPP369
89	1346	10/04/1346	Reconnaissance	NPP274
90	1328	14/02/1328	Reconnaissance	NPP353
95	1331	03/01/1331	Reconnaissance	NPP272
96	1333	22/02/1333	Reconnaissance	NPP355
97	1330	08/04/1330	BF	NPP354
117	1338		Reconnaissance	NPP360
119	1340	19/02/1340	Reconnaissance	NPP137
119	1340	19/02/1340	Reconnaissance	NPP138

120	1339	01/06/1339	Reconnaissance	NPP362
122	1346	10/04/1346	Reconnaissance	NPP139

microfilm 1mi-811

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE
2	1340	06/06/1340	Reconnaissance	NPP364
4	1342	02/01/1342	Reconnaissance	NPP190
49	1347	05/03/1347	Reconnaissance	NPP028
52	1346	01/07/1346	Reconnaissance	NPP276
53	1346		Reconnaissance	NPP374
55	1346		Reconnaissance	NPP275
57	1346	10/04/1346	Reconnaissance	NPP273
60	1346	04/05/1346	Reconnaissance	NPP377
61	1346	04/05/1346	Reconnaissance	NPP349
62	1346	04/05/1346	Reconnaissance	NPP378
63	1346		Reconnaissance	NPP379
64	1346		Reconnaissance	NPP373
65	1347	05/03/1347	Reconnaissance	NPP380
66	1346	10/04/1346	Reconnaissance	NPP372
75	1346	12/05/1346	Reconnaissance	NPP191

microfilm 1mi-812

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE
6	1357	13/02/1357	Reconnaissance	NPP193
11	1358	10/04/1358	Reconnaissance	NPP040
12	1358	06/11/1358	Reconnaissance	NPP385
12	1358	06/11/1358	Reconnaissance	NPP386
14	1358	06/09/1358	Reconnaissance	NPP174
18	1360	15/03/1360	Reconnaissance	NPP141
18	1360	15/03/1360	Reconnaissance	NPP283
19	1359	22/07/1359	Reconnaissance	NPP196
20	1359	03/06/1359	Reconnaissance	NPP041
21	1359	22/07/1359	Reconnaissance	NPP197
22	1359	22/07/1359	Reconnaissance	NPP198
25	1359	22/07/1359	Reconnaissance	NPP195
26	1359	22/07/1359	Reconnaissance	NPP356
27	1359	22/07/1359	Reconnaissance	NPP389
29	1358	05/09/1358	Reconnaissance	NPP375
29	1358	05/09/1358	Reconnaissance	NPP376
31	1359	04/11/1359	Reconnaissance	NPP362
32	1349	26/11/1349	Donation de tenure	NPP141
32	1349	26/11/1349	Donation de tenure	NPP279
34	1349	17/11/1349	Reconnaissance	NPP278
36	1353	18/06/1353	Reconnaissance	NPP280

microfilm 1mi-813

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE
4	1360	02/08/1360	Reconnaissance	NPP199
17	1364	04/03/1364	Reconnaissance	NPP200
21	1364	01/04/1364	Reconnaissance	NPP395
31	1366	22/07/1366	Reconnaissance	NPP396
34	1367	25/02/1367	Reconnaissance	NPP397
35	1367	16/09/1367	Vente de tenure	NPP392
38	1369		Reconnaissance	NPP343

microfilm 1mi-814

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE
1	1370	01/04/1370	Reconnaissance	NPP142
1	1370	01/04/1370	Reconnaissance	NPP286
4	1372	22/02/1372	Reconnaissance	NPP400
12	1372	09/06/1372	Reconnaissance	NPP143
13	1372	09/06/1372	Reconnaissance	NPP175
18	1362		Reconnaissance	NPP393
24	1375	07/03/1375	BNF	NPP203
28	1371	03/12/1371	Reconnaissance	NPP399
29	1380		Reconnaissance	NPP176
30	1376	03/03/1376	Reconnaissance	NPP204
36	1377	03/03/1377	Reconnaissance	NPP201

microfilm 1mi-815

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE
1	1379	07/01/1379	Reconnaissance	NPP195
2	1379	07/01/1379	Reconnaissance	NPP344
3	1379	12/01/1379	Reconnaissance	NPP191
4	1379	07/01/1379	Reconnaissance	NPP390
5	1379	12/01/1379	Reconnaissance	NPP290
6	1379	12/01/1379	Reconnaissance	NPP407
7	1379		Reconnaissance	NPP293
8	1379	12/01/1379	Reconnaissance	NPP385
11	1379	26/01/1379	Reconnaissance	NPP408
12	1379	27/01/1379	Reconnaissance	NPP292
13	1379	20/02/1379	Reconnaissance	NPP294
14	1379	20/02/1379	Reconnaissance	NPP401
17	1379	21/02/1379	Reconnaissance	NPP147
18	1379	22/02/1379	Reconnaissance	NPP295
19	1379	09/03/1379	Reconnaissance	NPP348
20	1379	09/03/1379	Reconnaissance	NPP148
23	1378		Reconnaissance	NPP406
26	1378	28/12/1378	Reconnaissance	NPP205
26	1378	28/12/1378	Reconnaissance	NPP206
44	1379	11/11/1379	Reconnaissance	NPP411
47	1379	06/12/1379	Reconnaissance	NPP412

microfilm 1mi-816

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE
2	1380	03/01/1380	Reconnaissance	NPP366
5	1379	09/03/1379	Reconnaissance	NPP275
9	1379	15/08/1369	Reconnaissance	NPP296
19	1379	06/12/1379	Reconnaissance	NPP393
22	1380	15/04/1380	Reconnaissance	NPP413
23	1380	06/05/1380	Reconnaissance	NPP142
23	1380	06/05/1380	Reconnaissance	NPP286
27	1380	01/08/1380	Reconnaissance	NPP149

microfilm 1mi-817

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE
7	1380	04/07/1380	Reconnaissance	NPP414
13	1380	10/11/1380	Reconnaissance	NPP256
18	1382	26/01/1382	Reconnaissance	NPP415
19	1381	24/04/1381	Reconnaissance	NPP393
20	1381	24/04/1381	Reconnaissance	NPP147
35	1381		Reconnaissance	NPP395

microfilm 1mi-818

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE
3	1382	07/06/1382	Reconnaissance	NPP416
12	1384	03/02/1384	Reconnaissance	NPP382
13	1384	07/02/1384	Reconnaissance	NPP044
14	1384	24/02/1384	Reconnaissance	NPP406
17	1383	17/06/1383	Reconnaissance	NPP209
20	1383	31/10/1383	Reconnaissance	NPP415
20	1383		Vente de tenure aux enchères	NPP415
23	1383	20/12/1383	Reconnaissance	NPP131
24	1383	27/12/1383	Reconnaissance	NPP059
25	1395		Reconnaissance	NPP059
28	1385	04/03/1385	Reconnaissance	NPP021
33	1384	27/05/1384	Reconnaissance	NPP383
35	1384	22/10/1384	Reconnaissance	NPP412
36	1384	22/10/1384	Reconnaissance	NPP019
36	1384	22/10/1384	Reconnaissance	NPP020
37	1375	22/02/1375	Reconnaissance	NPP202
38	1385	02/03/1385	Reconnaissance	NPP374
44	1387	22/03/1387	Reconnaissance	NPP022

microfilm 1mi-819

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE
2	1383	11/01/1383	Reconnaissance	NPP179

3	1388	10/02/1388	Reconnaissance	NPP257
15	1389	01/02/1389	Reconnaissance	NPP023
22	1388	03/06/1388	Reconnaissance	NPP417
25	1388	16/06/1388	Reconnaissance	NPP180
28	1389		Reconnaissance	NPP181
36	1390	15/06/1390	Condamnation à esporler	NPP418
36	1390	30/03/1390	Vente de tenure	NPP418
40	1391	08/06/1391	Reconnaissance	NPP024
41	1391		BNF	NPP210
42	1391	29/04/1391	Reconnaissance	NPP150
51	1391	10/10/1391	Reconnaissance	NPP414
53	1392		Reconnaissance	NPP419

microfilm 1mi-820

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE
10	1487	10/05/1487	Reconnaissance	NPP268
33	1395	13/07/1395	Reconnaissance	NPP136
33	1395	13/07/1395	Reconnaissance	NPP422
34	1395	15/09/1395	Reconnaissance	NPP414
40	1397	06/03/1397	Reconnaissance	NPP141
41	1397	13/03/1397	Reconnaissance	NPP424
45	1397	21/03/1397	Reconnaissance	NPP191
48	1396		Reconnaissance	NPP258
57	1397	07/04/1397	Reconnaissance	NPP300
58	1397	07/04/1377	Reconnaissance	NPP289
60	1486	11/10/1486	Reconnaissance	NPP480
60	1486	12/10/1486	Reconnaissance	NPP046
60	1486	12/10/1486	Reconnaissance	NPP097
60	1486	12/10/1486	Reconnaissance	NPP098
60	1486	12/10/1486	Reconnaissance	NPP099
60	1500	27/08/1500	Reconnaissance	NPP126
60	1500	28/09/1500	Reconnaissance	NPP052
60	1456	29/08/1456	Reconnaissance	NPP470
60	1456	29/08/1456	Reconnaissance	NPP471
63	1397	09/08/1397	Reconnaissance	NPP145
69	1388	08/04/1388	Reconnaissance	NPP060
60/2	1486	07/09/1486	Reconnaissance	NPP253
60/7	1486	12/10/1486	Reconnaissance	NPP254

microfilm 1mi-821

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE
25	1403	05/03/1403	Reconnaissance	NPP391
26	1403	05/03/1403	Reconnaissance	NPP407
28	1403	19/03/1403	Reconnaissance	NPP148
37	1404	14/03/1404	Reconnaissance	NPP302
43	1404	25/03/1404	Reconnaissance	NPP303
44	1404	09/04/1404	Reconnaissance	NPP426
45	1404	09/04/1404	Reconnaissance	NPP142

45	1404	09/04/1404	Reconnaissance	NPP286
46	1404	18/04/1404	Reconnaissance	NPP409
47	1404	10/04/1404	Reconnaissance	NPP427
53	1404	09/04/1404	Reconnaissance	NPP144
55	1405		Reconnaissance	NPP213
56	1405	05/06/1405	Reconnaissance	NPP428
56	1405	05/06/1405	Reconnaissance	NPP429
59	1405	11/11/1405	Reconnaissance	NPP062
73	1408	03/03/1408	Reconnaissance	NPP433
74	1407	05/04/1407	Reconnaissance	NPP432
78	1406	03/11/1406	Reconnaissance	NPP044
80	1407	11/12/1407	Reconnaissance	NPP214
81	1409	25/01/1409	Reconnaissance	NPP291
82	1409	08/01/1409	Reconnaissance	NPP434
84	1408		Reconnaissance	NPP260
88	1407	03/02/1407	Reconnaissance	NPP152
89	1410	10/03/1410	Reconnaissance	NPP406
95	1409	21/09/1409	Reconnaissance	NPP410
96	1409	08/10/1409	Reconnaissance	NPP058
142	1489	08/05/1489	Reconnaissance	NPP116

microfilm 1mi-822

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE
4	1411	17/01/1411	Reconnaissance	NPP293
6	1411	20/03/1411	Reconnaissance	NPP182
22	1421	21/02/1421	Reconnaissance	NPP215
32	1412	19/02/1412	Reconnaissance	NPP155
33	1412	19/02/1412	Reconnaissance	NPP436
35	1412	21/02/1412	Reconnaissance	NPP156
36	1412	21/02/1412	Reconnaissance	NPP058
41	1412	25/02/1412	Reconnaissance	NPP413
60	1412	27/02/1412	Reconnaissance	NPP216
62	1412	02/03/1412	Reconnaissance	NPP307
63	1412	02/03/1412	Reconnaissance	NPP427
64	1412	20/03/1412	Reconnaissance	NPP275
65	1412	21/03/1412	Reconnaissance	NPP044
66	1412	02/03/1412	Reconnaissance	NPP157
69	1412	02/03/1412	Reconnaissance	NPP063
70	1411	20/04/1411	Reconnaissance	NPP261
71	1411	20/04/1411	Reconnaissance	NPP154
71	1411	20/04/1411	Reconnaissance	NPP406
72	1412	02/03/1412	Reconnaissance	NPP406
76	1419	05/01/1419	Reconnaissance	NPP226

microfilm 1mi-823

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE
8	1412	25/03/1412	Reconnaissance	NPP217
12	1412	08/04/1412	Reconnaissance	NPP438

13	1412	08/04/1412	Reconnaissance	NPP437
17	1412	10/04/1412	Reconnaissance	NPP132
22	1412	20/04/1412	Reconnaissance	NPP158
23	1412	20/04/1412	Reconnaissance	NPP394
29	1412	12/04/1412	Reconnaissance	NPP425
38	1412		Reconnaissance	NPP064
41	1412	15/12/1412	Reconnaissance	NPP065
44	1414	12/03/1414	Reconnaissance	NPP059
45	1414	12/03/1414	Reconnaissance	NPP383
47	1414	21/03/1414	Reconnaissance	NPP309
48	1414	21/03/1414	Vente de tenure par testament	NPP308
49	1414	21/03/1414	Reconnaissance	NPP439
52	1413	01/04/1413	Reconnaissance	NPP157
54	1415	17/03/1415	Reconnaissance	NPP424
57	1414	25/03/1404	Reconnaissance	NPP303
58	1414	01/05/1414	Reconnaissance	NPP310
59	1414	19/07/1414	Reconnaissance	NPP419
59	1414	19/07/1414	Reconnaissance	NPP420
62	1414	08/09/1414	Reconnaissance	NPP440
65	1414	09/11/1414	Reconnaissance	NPP312
70	1414	08/12/1414	Reconnaissance	NPP066
70	1414	08/12/1414	Reconnaissance	NPP067
76	1415	30/06/1415	Reconnaissance	NPP410
81	1415	30/10/1415	Reconnaissance	NPP304
86	1416	06/04/1416	Reconnaissance	NPP303
88	1416	13/05/1416	Reconnaissance	NPP219
89	1416	03/06/1416	Reconnaissance	NPP144
90	1416	17/06/1416	Reconnaissance	NPP155
92	1416	17/06/1416	Reconnaissance	NPP436
103	1417	26/03/1417	Reconnaissance	NPP438
105	1417	13/04/1417	Reconnaissance	NPP217
106	1417	20/04/1417	Reconnaissance	NPP314
108	1417	01/05/1417	Reconnaissance	NPP262
109	1417	29/06/1417	Reconnaissance	NPP304
114	1417	05/12/1417	Reconnaissance	NPP221
119	1418	08/04/1418	Reconnaissance	NPP152
122	1418	08/08/1418	Reconnaissance	NPP222
123	1418	08/10/1418	Reconnaissance	NPP317
124	1418	18/10/1418	Reconnaissance	NPP438
125	1418	01/04/1418	Reconnaissance	NPP316
126	1418	02/11/1418	Reconnaissance	NPP224
127	1418	02/11/1418	Reconnaissance	NPP223
128	1418	03/11/1418	Reconnaissance	NPP225
128	1421	04/03/1421	Reconnaissance	NPP225
131	1418	15/12/1418	Reconnaissance	NPP216

microfilm 1mi-824

FOLIO	*ANNEE*	*DATE*	*TYPE ACTE*	*N° TENURE*
7	1419	24/04/1419	Reconnaissance	NPP318
19	1422	02/03/1422	Reconnaissance	NPP413
22	1421	26/05/1421	Reconnaissance	NPP132

24	1426	13/04/1426	Reconnaissance	NPP228
28	1421	23/12/1421	Reconnaissance	NPP227
29	1422	22/05/1422	Reconnaissance	NPP263
30	1420	29/05/1420	Reconnaissance	NPP160
33	1422	29/08/1422	Reconnaissance	NPP435
34	1429	30/08/1429	Reconnaissance	NPP159
34	1429	30/08/1429	Reconnaissance	NPP320
37	1422	27/12/1422	Reconnaissance	NPP073
39	1424	01/02/1424	Reconnaissance	NPP106
41	1379	10/03/1379	Reconnaissance	NPP409
41	1424	16/02/1424	Reconnaissance	NPP214
49	1424	05/04/1424	Reconnaissance	NPP441
52	1424	22/11/1424	Reconnaissance	NPP408
53	1425	19/01/1425	Reconnaissance	NPP319
60	1425	25/07/1425	Reconnaissance	NPP044
70	1428	23/11/1428	Reconnaissance	NPP443
72	1249	05/11/1429	Reconnaissance	NPP044
73	1430	29/03/1430	Reconnaissance	NPP264
76	1435	07/03/1435	Reconnaissance	NPP162

microfilm 1mi-825

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE
6	1454	09/04/1454	Reconnaissance	NPP045
12	1454	31/03/1454	Reconnaissance	NPP124
19	1462	04/05/1462	Reconnaissance	NPP088
23	1464		Reconnaissance	NPP026
24	1465	30/04/1465	Reconnaissance	NPP185
25	1467	13/03/1467	Reconnaissance	NPP471
35	1469	06/06/1469	Reconnaissance	NPP027
36	1463	02/01/1463	Reconnaissance	NPP048
40	1479	08/05/1479	Reconnaissance	NPP095
48	1486	12/10/1486	Reconnaissance	NPP463
49	1486	08/10/1486	Reconnaissance	NPP050
49	1486	08/10/1486	Reconnaissance	NPP051
50	1491	08/01/1491	BF	NPP117
53	1491	20/08/1491	BF	NPP255

microfilm 1mi-829

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE
	1422	07/01/1422	Reconnaissance	NPP304
	1413	21/02/1413	Reconnaissance	NPP155
	1413	21/02/1413	Reconnaissance	NPP436
	1414	27/04/1414	Reconnaissance	NPP218
	1423		Reconnaissance	NPP161

microfilm 1mi-830

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE
5	1434	30/06/1434	Reconnaissance	NPP445
10	1434	06/07/1434	BF	NPP025
11	1434	26/10/1434	Reconnaissance	NPP432
27	1435	20/02/1435	Reconnaissance	NPP229
31	1435	14/03/1435	Reconnaissance	NPP433
33	1435	12/03/1435	Reconnaissance	NPP383
38	1435	08/03/1435	Reconnaissance	NPP230
38	1435	08/03/1435	Reconnaissance	NPP406
39	1435	08/03/1435	Reconnaissance	NPP163
39	1435	08/03/1435	Reconnaissance	NPP446
40	1435	08/03/1435	Reconnaissance	NPP231
41	1435	08/03/1435	Reconnaissance	NPP232
44	1435	04/06/1435	Reconnaissance	NPP108
44	1435	04/06/1435	Reconnaissance	NPP109
44	1435	04/06/1435	Reconnaissance	NPP212
46	1435	07/06/1435	Reconnaissance	NPP317
48	1435	24/06/1435	Reconnaissance	NPP318
49	1435	30/06/1435	Reconnaissance	NPP322
50	1435	01/07/1435	Reconnaissance	NPP447
53	1435	11/12/1435	Reconnaissance	NPP164
56	1436	09/01/1436	Reconnaissance	NPP448
58	1436	14/03/1436	Reconnaissance	NPP449
67	1436	01/08/1436	Reconnaissance	NPP450
69	1436	20/04/1436	Reconnaissance	NPP233
71	1437	07/07/1437	BNF	NPP234
73	1439	09/05/1439	Reconnaissance	NPP454
74	1444	04/08/1444	Reconnaissance	NPP458

microfilm 1mi-831

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE
23	1461	29/08/1461	Reconnaissance	NPP078
25	1461	08/04/1461	Reconnaissance	NPP170
29	1461	24/02/1461	Reconnaissance	NPP169
30	1464	25/02/1464	Reconnaissance	NPP478
33	1466	08/03/1466	Reconnaissance	NPP078
38	1459	26/12/1459	Reconnaissance	NPP167
46	1460	19/04/1460	Reconnaissance	NPP248
46	1460	19/04/1460	Reconnaissance	NPP473
53	1454	04/04/1454	Reconnaissance	NPP139
62	1460	22/03/1460	Reconnaissance	NPP168
63	1459	06/05/1459	Reconnaissance	NPP087
64	1460	06/03/1460	BF	NPP088
73	1452	08/03/1452	Reconnaissance	NPP165
75	1453	09/03/1453	Reconnaissance	NPP166
75	1453	09/03/1453	Reconnaissance	NPP461
76	1452	08/03/1452	Reconnaissance	NPP460
82	1460	14/11/1460	Reconnaissance	NPP474

87	1461	09/04/1461	Reconnaissance	NPP249
87	1462	17/01/1462	Reconnaissance	NPP249
87	1461	24/02/1461	Reconnaissance	NPP249
88	1466	10/04/1466	Reconnaissance	NPP251
91	1463	07/11/1463	Reconnaissance	NPP171
91	1462	09/12/1462	Reconnaissance	NPP250
97	1466	10/04/1466	Reconnaissance	NPP169
97	1466	10/04/1466	Reconnaissance	NPP474
98	1466	10/04/1466	Reconnaissance	NPP478
103	1472	04/03/1472	Reconnaissance	NPP171
116	1474	21/12/1474	Reconnaissance	NPP186
119	1475	04/04/1475	Reconnaissance	NPP114
119	1475	04/04/1475	Reconnaissance	NPP115
119	1475	04/04/1475	Reconnaissance	NPP116
135	1480	09/03/1480	Reconnaissance	NPP171
135	1480	09/03/1480	Reconnaissance	NPP479
136	1490	17/03/1490	Reconnaissance	NPP172
141	1489	08/05/1489	Reconnaissance	NPP095
144	1489	08/05/1489	Reconnaissance	NPP481
157	1475	17/04/1475	Reconnaissance	NPP252

microfilm 1mi-832

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE
4	1455	09/04/1455	Reconnaissance	NPP238
4	1455	09/04/1455	Reconnaissance	NPP265
5	1455	10/04/1455	Reconnaissance	NPP026
5	1455	10/04/1455	Reconnaissance	NPP447
6	1455	10/04/1455	Reconnaissance	NPP239
7	1455	10/04/1455	Reconnaissance	NPP046
7	1455	10/04/1455	Reconnaissance	NPP441
8	1455	10/04/1455	Reconnaissance	NPP462
10	1455	24/04/1455	Reconnaissance	NPP449
10	1455	25/04/1455	Reconnaissance	NPP463
11	1455	28/04/1455	Reconnaissance	NPP125
11	1455	29/04/1455	Reconnaissance	NPP240
11	1455	29/04/1455	Reconnaissance	NPP241
11	1455	29/04/1455	Reconnaissance	NPP242
13	1455	01/05/1455	Reconnaissance	NPP455
14	1455	01/05/1455	Reconnaissance	NPP243
14	1455	01/05/1455	Reconnaissance	NPP244
15	1455	10/05/1455	Reconnaissance	NPP232
16	1455	21/06/1455	Reconnaissance	NPP245
16	1455	21/06/1455	Reconnaissance	NPP458
17	1455	22/07/1455	Reconnaissance	NPP383
17	1455	22/07/1455	Reconnaissance	NPP451
19	1455	05/08/1455	Reconnaissance	NPP447
20	1455	06/08/1455	Reconnaissance	NPP246
20	1455	26/08/1455	Reconnaissance	NPP247
21	1455	04/09/1455	Reconnaissance	NPP464
21	1455	08/09/1455	Reconnaissance	NPP305
25	1455	08/09/1455	Reconnaissance	NPP458

25	1455	08/09/1455	Reconnaissance	NPP465
26	1455	03/10/1455	Reconnaissance	NPP467
27	1455	06/10/1455	BNF	NPP468
32	1455	08/12/1455	Reconnaissance	NPP047
32	1455	09/09/1455	Reconnaissance	NPP466
34	1456	08/03/1456	Reconnaissance	NPP432
36	1456	04/10/1456	Reconnaissance	NPP472
37	1456	04/10/1456	Reconnaissance	NPP085
39	1456	05/05/1456	Reconnaissance	NPP469

microfilm 1mi-839

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE
5	1439	10/03/1439	Reconnaissance	NPP453
5	1438	10/05/1438	Reconnaissance	NPP110
5	1438	10/05/1438	Reconnaissance	NPP152
5	1438	10/05/1438	Reconnaissance	NPP153
5	1444	14/11/1444	Reconnaissance	NPP078
5	1443		Reconnaissance	NPP455
6	1439	08/03/1439	Reconnaissance	NPP236
6	1438	08/07/1438	Reconnaissance	NPP235
7	1438	08/07/1438	Reconnaissance	NPP111
7	1438	12/11/1438	Reconnaissance	NPP078
7	1438	20/11/1438	Reconnaissance	NPP161
7	1438	20/11/1438	Reconnaissance	NPP451
7	1438	20/11/1438	Reconnaissance	NPP452
9	1346	10/04/1346	Reconnaissance	NPP371
9	1354	27/05/1354	Reconnaissance	NPP383
10	1354	03/02/1354	Reconnaissance	NPP381
10	1322	06/04/1322	Reconnaissance	NPP340
10	1339	18/02/1339	Reconnaissance	NPP361
11	1335		BNF	NPP359
12	1450	14/08/1450	Reconnaissance	NPP459
12	1350	20/06/1350	Reconnaissance	NPP364
13	1394	17/05/1394	Reconnaissance	NPP421
13	1404	21/03/1404	Reconnaissance	NPP425
13	1375	30/04/1375	Reconnaissance	NPP404
15	1410	25/01/1410	Reconnaissance	NPP434
15	1370		Reconnaissance	NPP343
16	1407	08/02/1407	Reconnaissance	NPP430
16	1310	20/06/1310	BNF	NPP331
16	1346		Reconnaissance	NPP367
17	1411	05/04/1411	Reconnaissance	NPP431
18	1396	29/06/1396	Reconnaissance	NPP423
19	1388	03/06/1388	Reconnaissance	NPP387
19	1382	07/04/1382	Reconnaissance	NPP416
19	1346		Reconnaissance	NPP362
20	1344	02/04/1344	BF	NPP365
21	1346	10/04/1346	Reconnaissance	NPP370
21	1357	13/05/1357	Reconnaissance	NPP384
23	1412	14/02/1412	Reconnaissance	NPP435
24	1412	12/02/1412	Reconnaissance	NPP215

24	1448		Reconnaissance	NPP112
24	1448		Reconnaissance	NPP237
25	1435	22/03/1435	BNF	NPP045
26	1483	23/06/1483	Reconnaissance	NPP049
26	1334	26/02/1334	Reconnaissance	NPP358
27	1388	03/05/1388	Reconnaissance	NPP208
27	1404	10/03/1404	Reconnaissance	NPP301
27	1388	13/02/1388	Reconnaissance	NPP296
27	1346		Reconnaissance	NPP277
29	1412	02/02/1412	Reconnaissance	NPP306
29	1438	26/05/1438	Reconnaissance	NPP317
30	1346	11/05/1346	Reconnaissance	NPP055
32	1421	22/03/1421	Reconnaissance	NPP063
33	1419	04/11/1419	Reconnaissance	NPP159
33	1378	05/11/1378	Reconnaissance	NPP058
34	1473	02/01/1473	Reconnaissance	NPP048
34	1477	02/04/1477	BNF	NPP094
34	1389	22/10/1389	Reconnaissance	NPP019
35	1409	10/04/1409	Reconnaissance	NPP431
35	1413	16/02/1413	Reconnaissance	NPP411
36	1343	30/06/1343	Reconnaissance	NPP362
38	1481	02/03/1481	Reconnaissance	NPP413
39	1413	12/09/1413	BNF	NPP133
40	1346	04/05/1346	Reconnaissance	NPP191
40	1378	10/05/1378	Reconnaissance	NPP143
40	1378	10/05/1378	Reconnaissance	NPP144
40	1428	26/05/1428	Reconnaissance	NPP160
40	1382		Reconnaissance	NPP149
42	1379	02/11/1379	Reconnaissance	NPP207
42	1368	07/03/1368	Reconnaissance	NPP201
42	1404	16/04/1404	Reconnaissance	NPP151
44	1359	12/03/1359	Reconnaissance	NPP194
45	1404	04/05/1404	BNF	NPP211
45	1421	05/02/1421	Reconnaissance	NPP219
46	1417	05/12/1417	Reconnaissance	NPP220
47	1380	03/05/1380	Reconnaissance	NPP208
49	1374	12/08/1374	Reconnaissance	NPP198
50	1328	20/10/1328	Reconnaissance	NPP053
50	1346		Reconnaissance	NPP192
51	1404	26/05/1404	Reconnaissance	NPP259
52	1416	08/06/1416	Reconnaissance	NPP313
53	1414	17/05/1414	Reconnaissance	NPP311
56	1405		Reconnaissance	NPP304
58	1322	05/02/1322	Reconnaissance	NPP339
59	1379	07/02/1379	Reconnaissance	NPP400
59	1434	08/05/1434	Reconnaissance	NPP406
59	1359		Reconnaissance	NPP392
61	1377	07/04/1377	Reconnaissance	NPP289
61	1428	11/05/1428	Reconnaissance	NPP161
61	1370	31/08/1370	Reconnaissance	NPP393
61	1412		Reconnaissance	NPP064

2.4.1.5- Compléments : sources écrites éditées dans les *Archives Historiques de la Gironde (AHG)*

tome 6 :publié en 1867, pièces diverses, 1 acte
tome 16 : publié en 1878, édition d'une copie partielle du cartulaire des rois d'Angleterre Edouard III, Henri V et Henri VI, (copie XVe s.) par H. Barckhausen, (BNF, Latin 9134; Cod. Colb.47 Regius 8387/4), 2 actes
tome 21 : Comptes de l'archevêché de Bordeaux
tome 22 : Comptes de l'archevêché de Bordeaux
tome 23 : publié en 1884, pièces diverses, 1 acte
tome 27 : Cartulaires de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux, 1 acte

TOMAISON	FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE
AHG-6	373, n° 175	1485	18/06/1485	Vente d'alleu	PSP196
AHG-16	50	1353	19/07/1353	BNF	SPI067
AHG-16	131	1383	22/03/1383	Concession de padouen	SPI202
AHG-21	?	1300	19/02/1300	Reconnaissance	CRY087
AHG-21	37	1339		Reconnaissance	PSX174
AHG-21	37	1339		Reconnaissance	PSX185
AHG-21	?	1342		Reconnaissance	CRY080
AHG-21	?	1342		Reconnaissance	CRY081
AHG-21	?	1342		Reconnaissance	CRY082
AHG-21	?	1342		Reconnaissance	CRY169
AHG-21	?	1342		Reconnaissance	CRY170
AHG-21	?	1351		Reconnaissance	CRY084
AHG-21	?	1353		Reconnaissance	CRY019
AHG-21	?	1353	07/05/1353	Reconnaissance	CRY020
AHG-21	?	1353	17/03/1353	Reconnaissance	CRY021
AHG-21	?	1353	17/03/1353	Reconnaissance	CRY022
AHG-21	?	1353	09/03/1353	Reconnaissance	CRY023
AHG-21	?	1353	21/04/1353	Reconnaissance	CRY024
AHG-21	?	1353		Reconnaissance	CRY083
AHG-21	?	1353	09/11/1353	Reconnaissance	CRY085
AHG-21	?	1353	21/02/1353	Vente de tenure	CRY171
AHG-21	?	1353	21/02/1353	Vente de tenure	CRY172
AHG-21	?	1353	03/03/1353	Reconnaissance	CRY173
AHG-21	?	1353		Reconnaissance	CRY174
AHG-21	?	1354		Reconnaissance	CRY025
AHG-21	?	1354	07/03/1354	Reconnaissance	CRY026
AHG-21	?	1354	15/03/1354	Reconnaissance	CRY027
AHG-21	?	1354	20/11/1354	Reconnaissance	CRY086
AHG-21	?	1354		Reconnaissance	CRY088
AHG-21	?	1354		Reconnaissance	CRY089
AHG-21	?	1354		Reconnaissance	CRY090
AHG-21	?	1354	26/03/1354	Reconnaissance	CRY160
AHG-21	?	1354	08/11/1354	Reconnaissance	CRY161
AHG-21	?	1354		Reconnaissance	CRY164
AHG-21	445	1354		Reconnaissance	MIC250
AHG-21	283	1354		Reconnaissance	MIC251
AHG-21	280	1354	25/10/1354	Reconnaissance	PSX177
AHG-21	280	1354	20/06/1354	Reconnaissance	PSX181

AHG-21	?	1355		Reconnaissance	CRY175
AHG-21	191	1355		Reconnaissance	PSX180
AHG-21	192	1355		Reconnaissance	PSX182
AHG-21	185	1355	24/11/1355	Reconnaissance	PSX183
AHG-21	192	1355		Reconnaissance	PSX184
AHG-21	365	1356	07/09/1356	Reconnaissance	PSX175
AHG-21	?	1357		Reconnaissance	CRY028
AHG-21	?	1357	01/06/1357	Reconnaissance	CRY029
AHG-21	?	1357	09/05/1357	Reconnaissance	CRY030
AHG-21	?	1357		Reconnaissance	CRY162
AHG-21	?	1357	31/05/1357	Reconnaissance	CRY163
AHG-21	?	1357		Reconnaissance	CRY165
AHG-21	?	1357		Reconnaissance	CRY176
AHG-21	?	1357	04/12/1357	Reconnaissance	CRY177
AHG-21	?	1360		Reconnaissance	CRY031
AHG-21	?	1360		Reconnaissance	CRY091
AHG-21	527	1360		Reconnaissance	SPI046
AHG-21	527	1360		Reconnaissance	SPI213
AHG-21	527	1360		Reconnaissance	SPI214
AHG-21	527	1360		Reconnaissance	SPI215
AHG-21	?	1361		Reconnaissance	CRY031
AHG-21	591	1361		Reconnaissance	MIC482
AHG-21	591	1361		Reconnaissance	MIC483
AHG-21	591	1361		Reconnaissance	PSX178
AHG-21	591	1361	06/11/1361	Reconnaissance	PSX428
AHG-21	591	1361	06/11/1361	Reconnaissance	PSX429
AHG-21	649	1361		Vente de tenure	SPI014
AHG-21	600	1361		Reconnaissance	SPI016
AHG-21	594	1361		Reconnaissance	SPI216
AHG-21	597	1361	07/03/1361	Reconnaissance	SPI217
AHG-21	?	1362		Reconnaissance	CRY089
AHG-21	?	1362		Reconnaissance	CRY089
AHG-21	?	1362	26/04/1362	Reconnaissance	CRY090
AHG-21	597	1362	19/02/1362	Reconnaissance	SPI015
AHG-21	?	1367		Reconnaissance	CRY090
AHG-21	?	1367		Reconnaissance	CRY091
AHG-21	?	1367		Reconnaissance	CRY092
AHG-21	?	1375		Reconnaissance	CRY032
AHG-21	?	1375		Reconnaissance	CRY063
AHG-21	?	1375		Reconnaissance	CRY064
AHG-21	?	1375		Reconnaissance	CRY092
AHG-21	?	1390		Reconnaissance	CRY169
AHG-21	?	1395		Reconnaissance	CRY033
AHG-21	?	1395		Reconnaissance	CRY034
AHG-21	?	1395		Reconnaissance	CRY035
AHG-21	?	1395		Reconnaissance	CRY036
AHG-21	?	1395		Reconnaissance	CRY037
AHG-21	?	1395		Reconnaissance	CRY038
AHG-22	?	1367		Reconnaissance	CRY093
AHG-22	?	1367		Reconnaissance	CRY094
AHG-22	?	1367		Reconnaissance	CRY095
AHG-22	?	1367		Reconnaissance	CRY096

AHG-22	?	1367	Reconnaissance	CRY097
AHG-22	?	1367	Reconnaissance	CRY098
AHG-22	?	1367	Reconnaissance	CRY099
AHG-22	?	1367	Reconnaissance	CRY100
AHG-22	?	1367	Reconnaissance	CRY101
AHG-22	?	1367	Reconnaissance	CRY102
AHG-22	?	1367	Reconnaissance	CRY103
AHG-22	?	1367	Reconnaissance	CRY105
AHG-22	?	1367	Reconnaissance	CRY106
AHG-22	?	1367	Reconnaissance	CRY107
AHG-22	?	1367	Reconnaissance	CRY108
AHG-22	?	1367	Reconnaissance	CRY109
AHG-22	?	1367	Reconnaissance	CRY110
AHG-22	?	1367	Reconnaissance	CRY111
AHG-22	?	1367	Reconnaissance	CRY112
AHG-22	?	1367	Reconnaissance	CRY113
AHG-22	?	1367	Reconnaissance	CRY114
AHG-22	?	1367	Reconnaissance	CRY115
AHG-22	35	1367	Reconnaissance	MIC262
AHG-22	35	1367	Reconnaissance	MIC263
AHG-22	35	1367	Reconnaissance	MIC372
AHG-22	35	1367	Reconnaissance	MIC373
AHG-22	35	1367	Reconnaissance	MIC374
AHG-22	35	1367	Reconnaissance	MIC375
AHG-22	35	1367	Reconnaissance	MIC376
AHG-22	35	1367	Reconnaissance	MIC377
AHG-22	35	1367	Reconnaissance	MIC378
AHG-22	211	1367	Reconnaissance	MIC379
AHG-22	2/35	1367	Reconnaissance	PSX425
AHG-22	32	1367	Reconnaissance	SPI015
AHG-22	32	1367	Reconnaissance	SPI046
AHG-22	32	1367	Reconnaissance	SPI217
AHG-22	47	1367	Reconnaissance	SPI218
AHG-22	?	1369	Reconnaissance	CRY104
AHG-22	213	1374	Reconnaissance	PSX427
AHG-22	?	1375	Reconnaissance	CRY116
AHG-22	?	1375	Reconnaissance	CRY117
AHG-22	?	1375	Reconnaissance	CRY118
AHG-22	?	1375	Reconnaissance	CRY119
AHG-22	?	1375	Reconnaissance	CRY175
AHG-22	?	1375	Reconnaissance	CRY178
AHG-22	?	1375	Reconnaissance	CRY179
AHG-22	208	1375	Reconnaissance	MIC273
AHG-22	208	1375	Reconnaissance	MIC274
AHG-22	211	1375	Reconnaissance	MIC481
AHG-22	208	1375	Reconnaissance	PSX186
AHG-22	208	1375	Reconnaissance	SPI003
AHG-22	212	1375	Reconnaissance	SPI004
AHG-22	216	1375	Reconnaissance	SPI018
AHG-22	212	1375	Reconnaissance	SPI189
AHG-22	206	1375	Reconnaissance	SPI213
AHG-22	211	1375	Reconnaissance	SPI219

AHG-22	211	1375	Reconnaissance	SPI220
AHG-22	211	1375	Reconnaissance	SPI221
AHG-22	212	1375	Reconnaissance	SPI222
AHG-22	?	1390	Reconnaissance	CRY175
AHG-22	?	1390	Reconnaissance	CRY179
AHG-22	?	1390	Reconnaissance	CRY180
AHG-22	?	1390	Reconnaissance	CRY181
AHG-22	?	1390	Reconnaissance	CRY184
AHG-22	?	1390	Reconnaissance	CRY185
AHG-22	459	1395	Reconnaissance	MIC282
AHG-22	461	1395	Reconnaissance	MIC283
AHG-22	461	1395	Reconnaissance	MIC284
AHG-22	?	1399	Reconnaissance	CRY092
AHG-22	?	1399	Reconnaissance	CRY096
AHG-22	?	1399	Reconnaissance	CRY120
AHG-22	?	1399	Reconnaissance	CRY121
AHG-22	?	1399	Reconnaissance	CRY122
AHG-22	?	1399	Reconnaissance	CRY123
AHG-22	533	1399	Reconnaissance	MIC287
AHG-22	533	1399	Reconnaissance	MIC288
AHG-22	533	1399	Reconnaissance	PSX176
AHG-22	533	1399	Reconnaissance	PSX179
AHG-22	?	1400	Reconnaissance	CRY124
AHG-22	?	1400	Reconnaissance	CRY182
AHG-22	?	1400	Reconnaissance	CRY183
AHG-22	596	1400	Reconnaissance	MIC026
AHG-22	596	1400	Reconnaissance	MIC027
AHG-22	562	1400	Reconnaissance	MIC028
AHG-22	566	1400	Reconnaissance	MIC029
AHG-22	566	1400	Reconnaissance	MIC030
AHG-22	572	1400	Reconnaissance	MIC031
AHG-22	602	1400	Reconnaissance	MIC032
AHG-22	605	1400	Reconnaissance	MIC033
AHG-22	606	1400	Reconnaissance	MIC034
AHG-22	621	1400	Reconnaissance	MIC035
AHG-22	622	1400	Reconnaissance	MIC036
AHG-22	622	1400	Reconnaissance	MIC037
AHG-22	634	1400	Reconnaissance	MIC038
AHG-22	618	1400	Reconnaissance	MIC061
AHG-22	618	1400	Reconnaissance	MIC062
AHG-22	618	1400	Reconnaissance	MIC063
AHG-22	618	1400	Reconnaissance	MIC064
AHG-22	597	1400	Reconnaissance	MIC065
AHG-22	596	1400	Reconnaissance	MIC066
AHG-22	596	1400	Reconnaissance	MIC067
AHG-22	596	1400	Reconnaissance	MIC068
AHG-22	596	1400	Reconnaissance	MIC069
AHG-22	574	1400	Reconnaissance	MIC070
AHG-22	574	1400	Reconnaissance	MIC071
AHG-22	570	1400	Reconnaissance	MIC072
AHG-22	570	1400	Reconnaissance	MIC073
AHG-22	570	1400	Reconnaissance	MIC074

AHG-22	547	1400	Reconnaissance	MIC075
AHG-22	564	1400	Reconnaissance	MIC076
AHG-22	564	1400	Reconnaissance	MIC077
AHG-22	564	1400	Reconnaissance	MIC078
AHG-22	564	1400	Reconnaissance	MIC079
AHG-22	548	1400	Reconnaissance	MIC080
AHG-22	548	1400	Reconnaissance	MIC081
AHG-22	596	1400	Reconnaissance	MIC187
AHG-22	596	1400	Reconnaissance	MIC188
AHG-22	571	1400	Reconnaissance	MIC189
AHG-22	551	1400	Reconnaissance	MIC190
AHG-22	629	1400	Reconnaissance	MIC231
AHG-22	588	1400	Reconnaissance	MIC232
AHG-22	610	1400	Reconnaissance	MIC233
AHG-22	610	1400	Reconnaissance	MIC234
AHG-22	610	1400	Reconnaissance	MIC235
AHG-22	610	1400	Reconnaissance	MIC236
AHG-22	610	1400	Reconnaissance	MIC237
AHG-22	629	1400	Reconnaissance	MIC238
AHG-22	629	1400	Reconnaissance	MIC239
AHG-22	629	1400	Reconnaissance	MIC240
AHG-22	614	1400	Reconnaissance	MIC291
AHG-22	605	1400	Reconnaissance	MIC292
AHG-22	604	1400	Reconnaissance	MIC293
AHG-22	604	1400	Reconnaissance	MIC294
AHG-22	571	1400	Reconnaissance	MIC295
AHG-22	555	1400	Reconnaissance	MIC296
AHG-22	612	1400	Reconnaissance	MIC329
AHG-22	605	1400	Reconnaissance	MIC330
AHG-22	640	1400	Reconnaissance	MIC331
AHG-22	610	1400	Reconnaissance	MIC332
AHG-22	610	1400	Reconnaissance	MIC333
AHG-22	582	1400	Reconnaissance	MIC334
AHG-22	582	1400	Reconnaissance	MIC335
AHG-22	582	1400	Reconnaissance	MIC336
AHG-22	555	1400	Reconnaissance	MIC337
AHG-22	555	1400	Reconnaissance	MIC338
AHG-22	555	1400	Reconnaissance	MIC339
AHG-22	636	1400	Reconnaissance	MIC340
AHG-22	613	1400	Reconnaissance	MIC341
AHG-22	605	1400	Reconnaissance	MIC342
AHG-22	605	1400	Reconnaissance	MIC356
AHG-22	605	1400	Reconnaissance	MIC357
AHG-22	605	1400	Reconnaissance	MIC358
AHG-22	555	1400	Reconnaissance	MIC359
AHG-22	629	1400	Reconnaissance	MIC387
AHG-22	629	1400	Reconnaissance	MIC388
AHG-22	548	1400	Reconnaissance	MIC588
AHG-22	641	1400	Reconnaissance	MIC589
AHG-22	570	1400	Reconnaissance	MIC590
AHG-22	618	1400	Reconnaissance	MIC636
AHG-22	?	1400	Reconnaissance	NDP001

AHG-22	?	1400	Reconnaissance	NDP002
AHG-22	?	1400	Reconnaissance	NDP003
AHG-22	?	1400	Reconnaissance	NDP004
AHG-22	?	1400	Reconnaissance	NDP005
AHG-22	?	1400	Reconnaissance	NDP006
AHG-22	?	1400	Reconnaissance	NDP007
AHG-22	?	1400	Reconnaissance	NDP008
AHG-22	?	1400	Reconnaissance	NDP009
AHG-22	?	1400	Reconnaissance	NDP010
AHG-22	?	1400	Reconnaissance	NDP027
AHG-22	?	1400	Reconnaissance	NDP028
AHG-22	?	1400	Reconnaissance	NDP029
AHG-22	?	1400	Reconnaissance	NDP030
AHG-22	?	1400	Reconnaissance	NDP031
AHG-22	?	1400	Reconnaissance	NDP046
AHG-22	282	1400	Reconnaissance	PSX002
AHG-22	597	1400	Reconnaissance	PSX011
AHG-22	597	1400	Reconnaissance	PSX034
AHG-22	570	1400	Reconnaissance	PSX035
AHG-22	570	1400	Reconnaissance	PSX036
AHG-22	570	1400	Reconnaissance	PSX037
AHG-22	611	1400	Reconnaissance	PSX038
AHG-22	634	1400	Reconnaissance	PSX042
AHG-22	634	1400	Reconnaissance	PSX043
AHG-22	602	1400	Reconnaissance	PSX044
AHG-22	622	1400	Reconnaissance	PSX045
AHG-22	634	1400	Reconnaissance	PSX046
AHG-22	602	1400	Reconnaissance	PSX047
AHG-22	580	1400	Reconnaissance	PSX048
AHG-22	551	1400	Reconnaissance	PSX049
AHG-22	551	1400	Reconnaissance	PSX050
AHG-22	602	1400	Reconnaissance	PSX051
AHG-22	602	1400	Reconnaissance	PSX052
AHG-22	602	1400	Reconnaissance	PSX053
AHG-22	591	1400	Reconnaissance	PSX319
AHG-22	577	1400	Reconnaissance	PSX320
AHG-22	548	1400	Reconnaissance	PSX321
AHG-22	567	1400	Reconnaissance	PSX322
AHG-22	622	1400	Reconnaissance	PSX323
AHG-22	602	1400	Reconnaissance	PSX324
AHG-22	640	1400	Reconnaissance	PSX325
AHG-22	575	1400	Reconnaissance	PSX326
AHG-22	618	1400	Reconnaissance	PSX327
AHG-22	619	1400	Reconnaissance	PSX328
AHG-22	597	1400	Reconnaissance	PSX329
AHG-22	633	1400	Reconnaissance	ROU012
AHG-22	618	1400	Reconnaissance	ROU013
AHG-22	600	1400	Reconnaissance	ROU014
AHG-22	633	1400	Reconnaissance	ROU015
AHG-22	588	1400	Reconnaissance	ROU033
AHG-22	629	1400	Reconnaissance	ROU034
AHG-22	633	1400	Reconnaissance	ROU044

AHG-22	618	1400		Reconnaissance	ROU048
AHG-22	563	1400		Reconnaissance	ROU050
AHG-22	563	1400		Reconnaissance	ROU051
AHG-22	589	1400		Reconnaissance	ROU052
AHG-22	595	1400		Reconnaissance	ROU053
AHG-22	595	1400		Reconnaissance	ROU054
AHG-22	595	1400		Reconnaissance	ROU055
AHG-22	596	1400		Reconnaissance	ROU056
AHG-22	617	1400		Reconnaissance	ROU057
AHG-22	612	1400		Reconnaissance	ROU058
AHG-22	629	1400		Reconnaissance	ROU068
AHG-22	574	1400		Reconnaissance	ROU116
AHG-22	582	1400		Reconnaissance	ROU117
AHG-22	614	1400		Reconnaissance	ROU118
AHG-22	559	1400		Reconnaissance	ROU119
AHG-22	618	1400		Reconnaissance	ROU120
AHG-22	618	1400		Reconnaissance	ROU121
AHG-22	618	1400		Reconnaissance	ROU122
AHG-22	547	1400		Reconnaissance	ROU123
AHG-22	586	1400		Reconnaissance	ROU159
AHG-22	587	1400		Reconnaissance	ROU160
AHG-22	618	1400		Reconnaissance	ROU169
AHG-22	618	1400		Reconnaissance	ROU170
AHG-22	574	1400		Reconnaissance	ROU171
AHG-22	631	1400		Reconnaissance	ROU172
AHG-22	550	1400		Reconnaissance	ROU183
AHG-22	577	1400		Reconnaissance	ROU220
AHG-22	604	1400		Reconnaissance	ROU221
AHG-22	570	1400		Reconnaissance	ROU266
AHG-22	640-F49	1400		Reconnaissance	SPI008
AHG-22	573-F28	1400		Reconnaissance	SPI053
AHG-22	599-F164	1400		Reconnaissance	SPI054
AHG-22	604-F86	1400		Reconnaissance	SPI114
AHG-22	587-F179	1400		Reconnaissance	SPI165
AHG-22	640-F49	1400		Reconnaissance	SPI229
AHG-23	62	1384	16/07/1384	Reconnaissance	COL024
AHG-27	227	1271	28/11/1271	Minoration de cens	SPI206

2.4.2- Sources manuscrites conservées aux Archives Départementales de Haute-Garonne (AD31)

Série H - Clergé régulier

Fonds de l'Ordre de Malte, possessions de la seigneurie du Temple de Bordeaux

H, Malte, Bordeaux -1

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE
1	SD		Donation d'alleu	REM035
1	SD		Donation d'alleu	REM036
12	1392	12/08/1392	Donation d'alleu	MIC676
12	1392	12/08/1392	Donation d'alleu	SIM007
14	1392	04/01/1392	Donation d'alleu	SIM003
1	1365	22/12/1365	Accord	CRY234
3	1515	22/12/1515	Donation d'alleu	CRY235
4	1366	13/06/1366	BF	SIM002
8	1224		Accord	ROU269

H, Malte, Bordeaux -3

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE
1	1403	03/12/1403	Reconnaissance	REM009
2	1394		Reconnaissance	NPP489
3	1393	11/03/1393	Reconnaissance	REM018
4	1481		Reconnaissance	NPP509
5	1497	11/04/1497	Reconnaissance	NPP509
6	1391	21/04/1391	Reconnaissance	COL007
7	1390	12/07/1390	Reconnaissance	REM017
8	1390	04/06/1390	Reconnaissance	COL001
9	1387	26/06/1387	Reconnaissance	CRY216
10	1387	22/07/1387	Reconnaissance	REM016
11	1387	16/07/1387	Reconnaissance	REM008
12	1387	25/02/1387	Reconnaissance	REM007
13	1385		Reconnaissance	REM004
14	1385	15/03/1385	Reconnaissance	NPP520
15	1385	16/05/1385	Reconnaissance	REM005
16	1385	29/05/1385	Reconnaissance	REM006
17	1385		Reconnaissance	NPP487
18	1375	11/11/1375	Reconnaissance	REM030
19	1375		Reconnaissance	REM003
20	1371		Reconnaissance	REM002
22	1370	22/05/1370	BF	NPP483
23	1399	14/05/1399	BF	NPP490
24	1393		BF	MIC673
25	1370	27/05/1370	Echange de tenure	MIC672
26	1392	02/12/1392	BF	SIM003
27	1395	27/02/1395	BF	REM031
28	1373	16/06/1373	BF	REM030

30	1336		BF	CRY215
31	1385	14/03/1385	BF	NPP483

H, Malte, Bordeaux -4

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE
4	1542		Reconnaissance	SIM006
5	1586		Reconnaissance	NPP519
6	1446	01/06/1446	Reconnaissance	PSP198
7	1409	16/07/1409	Reconnaissance	CRY217
8	1390	15/06/1390	Reconnaissance	COL008
9	1380	27/03/1380	Reconnaissance	NPP486
11	1327	08/12/1327	Reconnaissance	REM014
12	1370	10/10/1370	Reconnaissance	COL006
13	1390	15/06/1390	Reconnaissance	COL006
14	1464	23/08/1464	Reconnaissance	NPP502
15	1482	16/12/1482	Reconnaissance	COL014
16	1440	15/08/1440	Reconnaissance	REM020
18	1509		Reconnaissance	NPP512
19	1479		Vente de tenure	NPP508
20	1486	04/11/1486	Reconnaissance	NPP510
21	1470	10/07/1470	Reconnaissance	PRG185
24	1422	04/07/1422	Reconnaissance	REM019
25	1421		Reconnaissance	PRG184
27	1417	02/02/1417	Reconnaissance	NPP492
28	1418		Reconnaissance	PRG189
29	1417		Reconnaissance	NPP493
30	1415	13/10/1415	Reconnaissance	PRG188
31	1413	07/03/1413	Reconnaissance	NPP521
32	1407		Reconnaissance	NPP491

H, Malte, Bordeaux -5

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE
1	1301	30/10/1301	Investiture	PRG179
3	1370	10/11/1370	Vente de tenure	NPP484
3	1370	10/11/1370	Vente de tenure	NPP485
6	1372	24/11/1372	Investiture	COL007
7	1391	26/03/1391	Reconnaissance	COL001
8	1431		Déguerpissement	NPP494
9	1452	06/03/1452	Enquête	COL002
10	1467		Accord	ROU269
11	1495	04/07/1495	Vente de tenure	CRY223
12	1431		Vente d'alleu et transformation de l'alleu en censive	NPP494
12	1431		Vente de tenure	NPP494

H, Malte, Bordeaux -6

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE
1	1391		Reconnaissance	NPP488

FOLIO	ANNEE	DATE	TYPE ACTE	N° TENURE
1	1288	07/07/1288	Reconnaissance	CRY214
2	1292	14/02/1292	Reconnaissance	REM001
3	1352	18/01/1352	Investiture	REM015
4	1346	17/06/1346	Investiture	NPP482
5	1353	03/04/1353	Investiture	COL005
6	1356	06/03/1356	Reconnaissance	SIM001
6	1354	07/07/1354	Vente de tenure	SIM001
11	1532	13/06/1532	Reconnaissance	REM034

Section 3

Pièces annexes du tome 1

3.1- Pièces annexes de la partie I

3.1.1- Mémoire de Claude Masse, 1723

AMB, fonds Maurice Birot, notice relative au plan de Bordeaux de 1683 et de 1723, conservés au AMB, XL-A308 et A312 du Recueil 80. Le premier plan contient une notice très détaillées des châteaux de Bordeaux, le second une notice détaillée valable pour les deux plans, pour les faubourgs et l'intérieur de la ville.

La légende de ce plan (XL-A312 Recueil 80), est indiquée et développée dans *un mémoire de Masse sur la ville de Bourdeaux, relatif à la carte et aux différents plans de cette ville.* Les informations relevées par M. Birot sur le mémoire de Claude Masse sont retranscrites ci-dessous :

x

x x

[Le mémoire commence par la présentation des plans]

L'un la représente à peu près en l'estat qu'elle estoit en 1650 dans la minorité de Louis XIV, l'autre comme cette ville estoit en 1723, que moy, Masse, ingénieur ordinaire du Roy, ay achevé de lever le plan et la carte de partie de la Basse Guyenne, cy-joint, accompagné d'une table ou légende, pour indiquer par lettres et chiffres placés sur ces plans et sur les mémoires suivants, pour rendre cet ouvrage plus intelligible : à quoy ont manqué tous ceux qui ont traités de cette grande ville, capitalle de la Guyenne. Car s'ils avoient mis à la teste de leurs ouvrages quelques plans, cartes ou dessins particuliers, la postérité leur auroit eu plus d'obligation ; par ce qu'ils auroient rendu plus intelligible quantité de choses qui subsistoient de leur temps, ce qui auroit donné beaucoup plus de connaissance de l'antiquité et des différents accroissements de la ville de Bourdeaux (...)

Renvois pour l'intérieur de la ville : A Eglise St André cathedralle – B Clocher de St André où est la tannerie qui est fort beau ; il y en a 4 sur le coin de la cathedralle dont trois terminez par de belles pyramides de pierre de taille – Des paroisses : C St Remy, D St Maixent, E St Christophle ou Christoly, F St Projet, G St Simeon, H St Pierre, J St Eloy, K Ste Ulalie, L St Michel qui est une fort belle eglise, M Clocher de St Michel, qui est un des plus beaux du Royaume, terminé par une fleche de pierre de taille – Dans la neife de St Andre il y a des fonds baptismaux, à l'oposé de la chapelle de la Vierge, où l'on a grande dévotion – O Ste Colombe, P Nostre Dame de Puy Paulin, N Ste Croix, abbaye des Bénédictins et paroisse – Des couvents d'hommes : Q le noviciat des Jésuittes, R les Capucins, T les Augustins, S les Cordeliers, V le collège des Jesuittes, X l'hospital St Jacques, Y les Carmes, Z la maison professe des Jésuittes, dont l'église est belle, & les Feuillants.

Renvois par les lettres d'impression : a St Eutrope, séminaire des Irlandais, b les Relligieux de la Mercy destinés à racheter les captifs, c les Carmes déchausses, d les Récolets, e le Chapelet ou les Jacobins, où il y a une église magnifique, f les Minimes, proche du château du Haa – Couvents de filles : q les Carmélites, h les Ursulines (Filles de ND), i les Madelonettes (Ursulines), k les Relligieuses de (St Joseph), l les religieuses de (...), m la Nonciade, n les Relligieuses de la Visitation, o les Relligieuses Petites Carmélites, p les Relligieuses de (Bénédictines), q les Relligieuses de (Madelonettes) – Les chapelles : p chapelle St Pipolin et paroisse, r chapelle du Temple commanderie de Malte, s chapelle de (...), t chapelle de (...), x chapelle St Jean, t hôpital St André – Bâtiments publics : y palais épiscopal ou archevêché, qui a un magnifique jardin ; z palais ou le Parlement tient des séances, où logeoient autrefois les ducs d'Aquitaine, il y a une fort grosse et haute tour qui s'apeloit le château de Lombriere ou de l'Ombre, a cause des arbres qui estoient autour.

Renvois pour les chiffres : 1 la Maison de Ville, où est le gros horloge : c'est un ancien batiment où on a fait bien des reparations depuis 1701, 2 le College de Navarre, 3 la Monnoye, 4 la Bourse ou le Consulat des Marchands, 5 le château de Pipolin où loge l'intendant, 6 le logis du general qui commande la province, 7 la maison dorée ou Daurade, 8 le grand bureau des Fermes – Places

publiques : 9 place de Pipolin, 10 de St André, 11 de St Projet où il y a une fontaine, 12 des Boucheries, 13 du Marché avec la poissonnerie et la halle au pain, 14 la grande rue des Fosses qui estoit autrefois les fosses de l'ancienne ville, où il y a a present de belles allées d'arbres, 15 de St Michel, 16 de Ste Colombe où il y avoit autrefois une eglise, 17 de Palais où on exécute la Justice, 18 cul de sac du Chay des Farines, où sont plusieurs auberges, 19 de l'Esplanade où estoient autrefois les Jacobins, 20 endroit où estoient les pilliers de Tutelles, ancien temple magnifique qui a esté achevé de démolyr en 1680 – Fontaines de la Ville : 21 les fontaines de la rue Bouquaire, qui sont dans le fond de l'ancien fossé, 22 du Chapeau Rouge, 23 ruisseau de la Devise, 24 ruisseau du Peugue, 25 Boucherie de la rue Ste Catherine, 26 la Grande Boucherie – Portes de la Ville : 27 du Medoc de l'ancienne enceinte, 28 ancienne bastie en gros blocs du temps des Romains, 29 de (La Cadene) aussi de l'ancienne enceinte, 30 des Carmes (du Cahernan), 31 de St-Eloy ou de la Maison de Ville, au dessus de laquelle est la tour du gros horloge, 32 restes des anciens murs de la ville, 33 vestiges des anciens murs de ville du second accroissement, 34 nouvelle porte de la maison de ville bastie en 1722 sur les fosses, 35 de St Germain, porte du costé de la campagne, 36 Dauphine, 37 Dijau ou de Joudy, 38 d'Albret bastie vers la fin du 17e siècle, 39 Ste Eulalie, 40 St Jullien – Portes le long de la Riviere : 46 du pont St Jean, 47 Aunettes, 48 de la Grave, 49 de Saliniere, 50 de Ste Croix, 45 du Caillau, où il y a deux belles tours, 51 Ste Croix, 44 d'Espaux, 43 du Chapeau Rouge au bout de laquelle est la rue qui porte de mesme nom, qui estoit autre fois bordée de magnifiques maisons du coste du château Trompette, qui furent achever de battre en 1680 et il y avoit plusieurs rues qui furent abatues en mesme temps, qui s'estendoient jusqu'au bout du fosse du château Trompette. L'on abatit toutes ces rues en punition de la revolte de Bourdeaux arrivée en 1677 (sic) – Les tours de l'enceinte : 52 du Dragon, qui estoient de l'ancienne enceinte de la ville, 53 du Peugue, 54 de Lormiere et magazin a poudre, rempart de l'Ormiere, où il y a plusieurs allees d'arbres, où estoit autre fois la pyramide de Dureteste, 55 l'ancienne tour de Ste Eulalie, où estoit la porte, 56 tour et boulevart de St Jullien, 58 tour et pont de Ste Croix, 58 moulin à eau de Sainte Croix, 59 des Ardes, 60 les deux tours de la porte du Caillau, 61 du Pain, 62 de Ste Croix, 63 plateforme de l'Ormiere, 64 rempart des Capucins – Pour les quais : de Ste Croix, où l'on décharge des bois, des marbres, les pierres et autres gros matériaux ; des Salinieres, où se vend la potterie ; du Caillau, où on se decharge de beaucoup de marchandises ; plage au Pont St Jean, dessous laquelle le ruisseau du Peugue, qui se decharge dans la riviere. Il y a aparu que c'estoit en cet endroit où estoit l'entrée de l'ancien port, dont l'histoire fait mention, qui estoit dans la ville et defendu par deux petites tours qui y sont encore. Et ce port estoit, selon toutes les aparances, où est aujourd'huy la Bourse et la Monnoye et pouvoit s'estendre jusques où sont le marché au bled et les boucheries et peut-estre jusques au château du Haa ; du Chapeau Rouge et des Paux, où il y a quantité de revendeurs et poissonneries. Il s'y débarque beaucoup de marchandises et on y met en depost les echalats pour les vignes que les bourdelois apellent chanbre et autres bois, esplanade ; esplanade du Chapeau Rouge où estoient des promenades des habitants.

Renvois pour les ports : du Chapeau Rouge où embarquent et débarquent actuellement les chaloupes qui vont et viennent de Bordeaux à Blaye. Ce port est toujours remply d'un tres grand nombre de chaloppes et petits batiments et quantite de peuples ; du Caillau, ou s'embarquent et debarquent beaucoup de marchands ; des Salinieres, où se débarquent quantité de marchandises qui viennent du haut pays du coste de Toulouse et autres villes qui sont sur la Garonne. Tout le rivage depuis la tour de Ste Croix jusques a la porte du Chapeau Rouge est remply ordinairement de quantite prodigieuse de grands et petits vaisseaux et basteaux plats qui descendent la riviere, surtout pendant les deux foires franches. L'on y a compte jusques a 800 battiments de toutte grandeur sans comprendre les batteaux plats et les chaloupes, qui sont en tres grand nombre. Et c'est une chose peu croyable a moins de l'avoir veu, la quantite de battiments de toutes les grandeurs, qui partent et arrivent toutes les marées ; de voir ce port de loing, on le prendroit pour une grande forest, dont les arbres sont depouilles de leurs feuilles, d'où l'on peut regarder le port de Bourdeaux comme l'un des plus beaux du Royaume. Le long des quais de la porte Ste Croix, il y a une tres grande quantite de bois a bastir, surtout des sapins et des marbres provenants des monts Pirennees, dessendant par la Garonne et passant a Toulouse. Les marbres et les bois viennent sur des rats d'eau.

Renvois pour le château Trompette : 65 bastion du Roy et tour, 66 porte royalle et tour, sur laquelle est un canon, 67 bastion Dauphin dans lequel il y a un cavalier et l'arsenal ou sale d'armes, 68 demy lune royalle qui est une des plus magnifiques du Royaume : il y a des souterrains dans la gorge, 69 bastion de la Reine et tour où est un escalier, 70 porte Dauphine ou des Chartrons, bouchee, 71 demy lune des Chartrons, 72 porte de la fausse bray des Chartrons, corps de garde avance, 73 bastion et tour de France, dans laquelle il y a un escalier, 74 porte de la mer, 75 fausse braye, 76 bastion de la

mer et jardin du gouverneur, 77 corps de garde et escalier de la mer, 78 ecluse pour remplir les fosses, 79 bastion de Navarre, qui a esté le premier basty, il y a dans sa gorge un escalier qui n'est point couvert, 80 reduit du Chapeau Rouge, 81 place Royalle, 82 la fontaine, 83 tour où est la chapelle et au dessus la prison, 84 logis du gouverneur, 85 logis du lieutenant du Roy, 86 logis du major, 87 place Dauphine, 88 cazernes des officiers : celles des soldats sont en partie sous les remparts

Remarques sur le château Trompette : le château sert de citadelle à la ville de Bourdeaux. C'est une des plus belles places du monde par son architecture civile tant des revetements interieurs qu'exterieurs. Elle a esté recommencée a rebastir en 1661 et l'on y a travaillé jusques en 1680, ce qui a couté a bastir 8 millions. Après la sedition de 1677 (sic) le Roy ordonna que l'on abatit un grand nombre de maisons qui faisoient plusieurs rues, qui s'estendoient depuis la grande rue du Chapeau Rouge jusque proche la tour des fossez du château, avec plusieurs beaux edifices. Elles furent achevees d'abattre en 1682. L'on en a abatu aussi un tres grand nombre du coste du faubourg des Chartrons, qui ont este estimees a plus de 4 millions et l'on a oblige la ville de les rembourser et d'en payer l'interest.

Renvois sur le château du Haa, dans lequel logeoient autrefois les roys et les gouverneurs : il y a trois belles tours – 89 porte de la ville, 90 gros donjon, 91 tour des Minimes, 92 cazernes sous le rempart, 93 porte de secours. Les tours de ce château ont este racommodees en 1682.

Renvois pour le fort de Ste Croix, que l'on apeloit grand ou le bastit de St Louis : 94 bastion des Anglois, basti au fray de la ville en (...), 95 bastion St Benoit, 96 bastion St Ignace, 97 porte et reduit de la ville : ce fort a este basti en 1676 après la sedition de Bourdeaux pour tenir le peuple en respect, c'est a dire que l'on ne fit que les 2 bastions du coste de la ville, qui sont ceux de St Benoit et St Ignace.

Renvois pour l'exterieur de la ville : 98 vestiges de plusieurs ouvrages de terre bastys autour de Bourdeaux, 99 hospital de la Manufacture, où on eleve les enfants trouves ou bastards et autres pauvres : c'est un magnifique bastiment pour sa grandeur, où on nourrit quantite de peuple, qui travaillent a divers mestiers, 100 eglise de la Manufacture, 101 hospital des Gahets ou des Pestiferes, où il n'y a rien de remarquable, 102 chapelle de St Jullien sur le chemin de Bayonne, 103 eglise collegiale et paroisse du fauxbourg de St Surin et des environs : c'est une des plus ancienne de Bourdeaux. Elle est materiellement (?) bastie. Il y a des gens qui croyent que c'estoit le siege ancien de l'Archevesque, 104 grand cimetiere de St Surin : c'est dans ce cimetiere où on enterroit autre fois les chretiens de Bourdeaux et des environs et l'on croit qu'il estoiet beaucoup plus estendu : il y a beaucoup de tombes les unes sur les autres. Il y a aussi un assez joly charnier et une chapelle a son entrée du coste de la ville, 105 place St Surin, 106 Relligieuses de (Ste Catherine), 107 chapelle St Martin, 108 deux autres chapelles dans le cimetiere et un charnier, 113 la Salpetriere, 109 la Chartreuse, 110 eglise des Chartreux, 111 chapelle des Chartreux où entrent les femmes, 112 tannerie où il y a des fontaines : on y a aussi estably une manufacture pour la vaisselle de fayance, 114 vestiges du Palais Gallien, qui estoit un cirque baty de brique et de moelon pique par les Romains sous le regne de l'empereur Gallien : les 2 portes et l'enceinte du coste de l'Este restent encore presque dans l'entier, quoy que fort ruyne pour l'enceinte du coste de l'Ouest, on y reconnoit encore quelques fragments, 115 la fayancerie, 116 les Carmes Deschaussez, 117 la chapelle des (Chartreux), 118 raffinerie, 119 fontaine bastie en 1686, où l'eau est fort bonne, nommee des Chartrons, 120 fontaine de Figuereau, 121 fontaine du Pont St Jean, 122 fontaine de la Grave, 123 fontaine d'Or, 124 fontaine de la Manufacture.

Les quays du fauxbourg des Chartrons sont revetus de maconnerie, où il y a actuellement un tres grand nombre de marchandises, surtout de vins et eaux de vie. Ce fauxbourg est occupe par de fameux marchands, qui ont de grands chais et magazins et habitent les haults des facades de leurs maisons qui font face a la riviere sont magnifiquement basties et a plusieurs estages. C'est dans ce fauxbourg que sejournent presque tous les marchands etrangers des nations du nord. La communication de ce fauxbourg a la ville se fait par la fausse braye du château Trompette 42 et 41 et c'est une procession perpetuelle de peuple quand les portes sont ouvertes. »

x

x x

Les renvois chiffrés ne sont pas exacts entre les deux plans et correspondent au plan de 1723. Toutefois, tous les renvois lettrés sont exacts sur les deux plans. Le plan de 1683 (AMB, XL-A308, recueil 80) portent aussi des indications sur le plan :

Faubourg de la Manufacture ou de Ste Croix
Faubourg de Gays
Faubourg St Jullien
Faubourg de St Surin
Faubourg des Chartrons

Ruisseau de l'Eau Borde
Ruisseau du Peugue
Ruisseau de la Devise

Fort de Ste Croix
Château du Haa
Château Trompette

Hospital de la Manufacture
Palais Galien

Chemin de Medoc

Les Gays
Commencement du clos des Chartreux
Alle du Cardinal
Prairie qui ne sont innonde que partie de l'hyver

Ruisseau du Peugue où sont les tanneurs et tanneries
Grande esplanade du Chapeau Rouge

PORT
Riviere de Garonne
Divers ports où il y a toujours un grand nombre de batiments et vaisseaux marchands de toutes les nations de l'Europe
Port qui est remplis communement de batteaux plats et suires qui descendent de la Garonne
Port où mouillent communement les vaisseaux François
Port où mouillent communement les vaisseaux Anglois
Port où mouillent communement les vaisseaux Holandois et autres nations du Nort

La Bastide
Rive de la partie du païs Entre deux Mers
Quay où abordent les batteaux et chaloupes

+ 3 commentaires sur la marée : *montant de la riviere, descendant de la riviere, reflus de la mer*

3.1.2- Bibliométrie graphique des vues et plans de Bordeaux (1530-1819)

N° CATALOGUE [CAT.]	TYPE *	AUTEURS	DATE	EXTRA MUROS																			INTRA-MUROS																													TOTAL / DOCUMENT
				EDIFICES	RUES	HOPITAUX	COUVENTS H	COUVENTS F	FAUBOURGS	TOPONYMES	RIVIERE	RUISSEAUX	ANTIQUE	FONTAINE PUITS	CIMETIERE	PRODUCTIONS	DIVERTISSEMENTS	HOTELS	JARDINS	DOMAINE	AUTRES	TOTAL EXTRA MUROS	CHATEAUX	ENCEINTE 1	ENCEINTE 2	ENCEINTE 3	PAROISSES	COUVENTS H	COUVENTS F	HOPITAUX	PUIS.PUBLIQUE	MARCHE	COLLEGE	RUES & PLACES	ANTIQUES	HOTELS	PORT	EQUIP. PUBLICS	CIMETIERE	QUARTIERS	CHAPELLE	RUISSEAUX	FONTAINE	DIVERTISSEMENT	JARDIN/PROMENADE	PRODUCTION	AUTRE	TOTAL INTRA MUROS	
1	VC	anonyme	1525-35	5	1	1	1	_	_	_	_	1	3	_	1	_	_	_	_	_	_	13	10	6	6	10	10	6	_	3	2	1	_	23	1	2	3	1	2	5	_	1	_	_	_	_	_	92	**105**
2	VC	A. du Pinet	1563	1	_	_	1	_	1	_	_	_	1	_	_	_	_	_	_	_	_	4	3	1	3	8	1	1	_	_	_	1	_	2	1	_	1	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	22	**26**
3	PP	E. Vinet	1565	_	_	_	1	_	2	_	1	_	1	1	_	_	_	_	_	_	_	6	3	1	1	6	10	7	1	2	1	2	2	1	1	3	_	3	_	_	_	2	1	_	_	_	_	47	**53**
4	VC	F. de Belleforest	1575	1	_	_	1	_	1	_	_	_	1	_	_	_	_	_	_	_	_	4	3	1	3	8	1	1	_	_	_	1	_	2	1	_	1	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	22	**26**
5	VC	Braun & Hogenberg	1579	1	_	_	1	_	_	_	_	_	1	_	_	_	_	_	_	_	_	3	3	1	1	5	1	_	_	_	_	1	_	_	1	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	13	**16**
6	VP	S. Münster	1598	_	_	_	_	_	_	_	1	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	1	3	_	_	_	2	5	_	_	_	_	_	_	_	_	2	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	12	**13**
7	VC	C. Châtillon	1641	1	1	_	2	_	_	_	1	_	1	_	_	_	_	_	_	_	_	6	3	_	_	2	7	6	_	_	1	_	_	3	1	_	1	_	_	1	_	_	_	_	_	_	_	25	**31**
8**	PG	F. de Noncel	1650	2	_	1	1	1	_	_	_	_	2	_	_	_	_	_	_	_	_	7	7	_	_	39	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	46	**53**
9	VP	C. Danckerts	1661	_	2	2	3	_	_	8	1	2	1	1	_	_	_	_	_	_	_	20	3	_	_	11	11	8	2	2	1	_	_	_	_	1	3	_	_	1	_	2	_	_	_	_	_	45	**65**
10	PG	A. Jouvin de Rochefort	1670-72	_	2	3	6	2	7	_	1	1	1	2	1	_	_	_	_	_	3	29	4	1	_	4	12	12	10	1	3	3	3	_	_	5	_	_	2	2	2	1	7	_	1	_	_	73	**102**
11	PG	C. Masse	1685	5	5	2	3	1	8	_	1	1	1	6	2	3	_	_	2	_	_	40	102	6	5	28	13	14	8	2	9	3	2	16	1	1	17	1	_	_	6	2	6	_	1	3	3	249	**289**
12	PG	N. de Fer	1695	_	_	1	_	_	_	_	1	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	2	3	_	_	14	13	9	7	1	1	1	_	1	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	50	**52**
13	PG	anonyme	1705	5	_	_	1	2	_	_	1	_	1	_	_	_	_	_	_	_	_	10	12	_	_	14	13	16	10	3	6	_	2	_	_	1	_	_	_	_	1	_	_	_	_	_	_	78	**88**
14	PG	H. Matis	1716-17	2	11	1	3	2	_	17	1	_	1	_	_	2	1	_	_	1	_	42	3	1	1	14	13	16	6	1	4	_	_	28	1	1	1	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	90	**132**
15	PG	C. Masse	1723	5	5	2	3	1	_	_	1	_	1	6	2	3	_	_	1	_	_	30	102	6	5	28	13	16	8	1	9	3	6	16	1	_	9	1	_	_	6	2	6	_	_	3	_	241	**271**
16	PG	Santin, Mirail et J. Lattré	1754	7	80	3	1	_	5	_	1	_	1	_	3	2	_	_	2	_	1	106	3	4	4	17	13	15	11	3	8	3	2	209	_	3	1	1	_	_	4	2	_	_	_	_	_	303	**409**
17	PG	J. Lattré	1760	3	84	_	1	_	6	_	1	_	1	_	_	3	1	_	2	_	_	102	3	4	4	18	13	16	13	6	2	2	6	217	_	12	_	_	_	_	4	_	_	3	_	_	_	323	**425**
18	PG	J. Lattré	1787	2	115	2	1	_	6	_	1	_	1	_	_	4	1	_	2	_	_	135	2	4	1	15	13	12	12	4	3	3	4	205	_	4	_	_	_	_	6	_	_	2	1	2	2	295	**430**
19	PG	Jean	1805	4	187	4	2	_	5	_	1	_	1	_	_	4	4	2	2	_	3	219	2	2	4	9	8	2	_	1	4	4	2	234	_	6	_	_	_	_	_	2	2	10	_	_	_	292	**511**
20	PG	P.-E. Pierrugues	1819	3	445	3	1	_	1	45	1	11	1	8	4	13	1	3	2	48	0	590	2	0	0	0	10	3	5	5		2	2	245		2		10			2	6	6	6				306	**896**

* TYPE : VC = vue chorographique ; PP = plan perspective ; VP = vue perspective ; PG = plan géométral * *Le classement des légendes du plan de F. de Noncel [CAT. 8] ne tient pas compte de son classement personnel.

3.2- Pièces annexes de la partie III

3.2.1- Mentions anciennes de la voirie bordelaise

La base de données sur les anciennes mentions du réseau de voirie est classée de la façon suivante :

- ✓ Classement alphabétique des toponymes médiévaux (première colonne)
- ✓ Sens des dénomination de colonne :
  - Topo médiéval : toponyme médiéval
  - Topo 1811-1821 : équivalent toponymique sur le cadastre de 1811-1821
  - Topo actuel : équivalent toponymique actuel
  - Première mention : date de la première mention connue et répertoriée du toponyme
  - Année : année de la première mention
  - Référence : ouvrages de topographie historique (cf. bibliographie), référence aux fonds d'archives et/ou au numéro de tenure de la base de données
  - Anthroponyme médiéval : nom de rue constitué sur le nom d'une personne
  - Disparition : date de la disparition d'une voie (et non du toponyme)
  - Percement : date de percement ou d'ouverture d'une voie (et non du toponyme)

Topo médiéval	Topo 1811-1821	Topo actuel	Première mention	Année	Référence	Anthroponyme médiéval	Disparition	Percement
Agassars (rua deus)	Saint-James (impasse)	Saint-James (impasse)	00/00/1417	1417	DROUYN 1874, p. 172	Pey-Amaubin (rua)		
Aïga-Borda (estey)	Antillac (impasse d')	Lentillac (rue de)						
Alemendeys (rua deus)	Allamandiers (rue des)	Allamandiers (rue des)	28/02/1375	1375	MIC001 ADG G-1712/47			
Androna (rua)	Andronne (rue)	Andronne (rue)	00/00/1310	1310	DESGRAVES 1975, p. 258			
Angles (rua deus)	Monnaie (rue de la)	Porte-de-la-Monnaie (rue de la)	00/00/1307	1307	PSX001 ADG G-372/7			
Arnaud-Johan-Fustey (rua)	Pas-Saint-Georges (impasse du)	Pas-Saint-Georges (impasse du)	8/07/1370	1370	SIM161 ADG G-397/24	Arnaud-Johan-Fustey (rua)		
Arnaud-Miqueu (rua)	Arnaud Miqueu (rue)	Arnaud Miqueu (rue)	9/03/1322	1322	SIM146 ADG GSup-55/2	Arnaud-Miqueu (rua)		
Artigua (rua)	Tustal (rue)	Tustal (rue)	18/11/1252	1252	PRG030 ADG G-390/1	Bernard-L'Artigua (rua)		
Banqueria/Sent-Projeyt (rua)	Marchande (rue)	Sainte-Catherine (rue)	00/00/1312	1312	DROUYN 1874, p. 177			
Bassensx (rua de)	Pellegrin (rue)	Commandant-Arnould (rue du)	9/02/1280	1280	EUL006 ADG G-114/51	Bassensx		
Bayssac (rua de)	Beysac (rue)	Bayssac (rue)	00/00/1277	1277	Galy 41			
Bedilhon (rua de)	Métivier (rue)	Métivier (rue)	21/06/1327	1327	REM040 ADG HJ-15/114			
Belha-Corderia (rua de la)	Vieille-Corderie (rue de la)	Leupold (rue)	7/04/1388	1388	SPI081 ADG H-2668/2			
Bernard-Piucera (rua)	Tombeloly (rue)	Tombeloly (rue)	00/00/1320	1320	DROUYN 1874, p. 182	Bernard-Piucera (rua)		
Bertrand-Bouson (rua)	Montaigne (rue)	Paul-Bert (rue)	00/00/1400	1400	DROUYN 1874, p. 182	Bertrand-Bouson (rua)		
Beulaigue (rua)	Piffre (rue du)	Dudon (rue)	00/00/1515	1515	BAUREIN 1785 IV-89	Pierre Bruer dit Beulaigue		
Boau (rua)	sans toponyme	Général-Sarrail (place du)	21/04/1365	1365	EUL001 ADG G-362/37			
Boeys (rua deus)	Bouviers (rue des)	Bouviers (rue des)		1250	ADG, H-639, fol. 15r°	Arnaut-Aiou (rua)		16/07/1250

Boglon (ruetta de)	Gourgue (impasse de) Ayres (impasse des)	disparue Saint-Paul (impasse)	00/00/1356	1356	DROUYN 1874, p. 186			
Boqueyra (rua)	Bouquière (rue)	Bouquière (rue)	5/01/1339	1339	ROU001 ADG G-343			
Bordalesa (rua)	Bordelaise (rue)	Le-Reynart (rue)	00/00/1371	1371	DROUYN 1874, p. 187			
Brayac (ruetta deu sou de)	Bordefranque (rue)	Bordefranque (rue)	30/04/1311	1311	MEX060 ADG G-1162/139 bis	Brayac (ruetta deu sou de)		
Burga/Foras-Porta-Medoca (rua)	Comédie (place de la)	Comédie (place de la)	26/01/1328	1328	NPP134 ADG 1MI-810/62			
Burga/Predicadors (rua)	Tourny (allées de)	Tourny (allées de)	26/01/1328	1328	NPP134 ADG 1MI-810/62			
Caguebeu (rua)	Gabillon (rue)	Gabillon (rue)	3/05/1415	1415	ROU059 ADG G-357/10			
Calhau (porta deu)	Porte-du-Caillau (rue de la)	Porte-du-Caillau (rue de la)	4/10/1407	1407	DROUYN 1874, p. 54			1495
Campauria (fossats de)	Intendance (fossés de l')	Intendance (fossés de l')	24/01/1328	1328	NPP188 ADG 1MI-810/55			
Campeu (rua)	Petit-Loup (rue du)	Millange (rue)	26/01/1384	1384	SIM164 ADG G-2641/7	Campeu (rua)		
Canon (rua deu)	Vieille-Tour (rue de la)	Vieille-Tour (rue de la)			DROUYN 1874, p. 192			
Cans (rua deus)	Birouette (impasse)	Birouette (impasse)	1/03/1263	1263	EUL607 ADG G-360	Ramon/Guilhem Johan (rua)		
Capeyron (rua de)	Capeyron (rue)	Lanoire (rue Maurice)	11/03/1383	1383	EUL034 ADG G-365	Capeyron (rua de)		
Carboneu (rua)	Carbonneau (rue)	Carbonneau (rue)	12/11/1301	1301	PSX076 ADG G-372/6	Adam-Carboneu (rua)		
Carles (rua)	sans toponyme	Rue-Neuve (impasse de la)	7/08/1377	1377	ROU153 ADG G-73	Carles (rua)		
Carmes (fossats deus)	Carmes (fossés des)	Victor-Hugo (cours)						
Carmes (rua deus)	Carmes (rue des)	Pasteur (cours)	00/00/1379	1379	DROUYN 1874, p. 194 DESGRAVES 1975, p. 233			1902
Carmosset (rua)	sans toponyme	sans toponyme	1/12/1371	1371	REM047 ADG G-1176/63			

Casse/Ome-Papon (rua deu)	Casse (rue du)	Gaspard-Philippe (rue)	28/11/1342	1342	MIC369 ADG G-1714			
Castelhon (rua de)	Castillon (rue)	Castillon (rue)	19/11/1296	1296	DESGRAVES 1975, p. 84			
Caudeyreyra (rua)	Loup (impasse du)	disparu	00/00/1284	1284	SIM118 ADG G-1728/103		1869	
Causserouge (rua)	Causse-Rouge (rue)	Causse-Rouge (rue)	6/11/1325	1325	ELY081 ADG H-2319/37			
Cayffernan (rua)	Cahernan (rue du)	Sainte-Catherine (rue)	3/12/1307	1307	EUL790 ADG G-114/339			
Cayffernata (rua)	Guienne (rue de)	Guienne (rue de)	16/06/1315	1315	EUL718 ADG G-114/365			
Cer-Bolant (rua deu)	Cerf-Volant (rue du)	Cerf-Volant (rue du)	31/05/1340	1340	SIM138 ADG G-397/1a			
Clara (rua)	sans toponyme	Clare (rue)	25/01/1325	1325	MIC675 ADG H-2169/39			
Coffey (rua)	Maucouyade (rue)	Maucouyade (rue)	16/10/1382	1382	EUL883 ADG G-365			
Columbeyra (rua)	Andouilles (rue des)	Despaux (rue Ulysse)	22/11/1304	1304	MIC202 ADG G-342			
Contre-fossat (rua deu)	Boule-du-Pétal (rue)	Duffour-Dubergier (rue)	19/05/1303	1303	EUL291 ADG G-362			
Courbin (rua)	Courbin (rue)	Courbin (rue)	10/01/1289	1289	REM051 ADG H-8/1			
Crabeyra (rua)	Hugla (rue)	Hugla (rue)	28/04/1302	1302	ROU023 ADG G-342			
Dabant-los-Augustins	Augustins (rue des)	Augustins (rue des)	6/06/1328	1328	ELY052 ADG H2322/11			
Dacra (rua)	Soleil (rue du)	Soleil (rue du)	00/00/1333	1333	DROUYN 1874, p. 205	Dacra (rua)		
Dauradeys (rua deus)	Argentiers (rue des)	Argentiers (rue des)	25/03/1301	1301	SPI008 ADG G-395/1			
Dejus-lo-Mur (rua)	Trois-Canards (rue des) Mottes (rue des) Peugue (rue du)	Alsace-et-Lorraine (cours d')	15/09/1247	1247	EUL890 ADG G-360			
Desirade (rua)	Désirade (rue)	Buhan (rue)	30/08/1493	1493	ELY016 ADG G-1795/1			
Diu (rua)	Dieu (rue)	Dieu (rue)	13/06/1384	1384	REM082 ADG G-1176/61V°			

Duras/Porta-Neba (rua de)	Carmélites (rue des)	Grassi (rue de)	22/10/1384	1384	NPP019 ADG 1MI-818/36			
Entre-dos-Murs (rua d')	Saint-Antoine (rue)	Paul-Bert (rue)	18/03/1368	1368	EUL917 ADG G-114/470			
Entre-dos-Murs (rua d')	Remparts (rue des)	Remparts (rue des)	00/00/1555	1555	DROUYN 1874, p. 215			
Entre-dos-Murs (rua d')	Renière (rue)	Renière (rue)	20/09/1373	1373	ELY017 ADG H-855			
Entre-dos-Murs (rua d')	Poudiot (rue)	Teulère (rue)	20/09/1373	1373	ELY017 ADG H-855			
Entre-dos-Murs (rua)	Maison-Daurade (rue de la)	Maison-Daurade (rue de la)	14/12/1365	1365	REM039 ADG G-379/36			
Entre-dos-Murs (rua)	Pont-de-la-Mousque (rue)	Pont-de-la-Mousque (rue)	14/12/1365	1365	REM039 ADG G-379/36			
Espiceys (rua deus)	Epiciers (rue des)	Pas-Saint-Georges (rue du)	00/00/1300	1300	COL084 ADG G-1754/225			
Estela (rua del')	sans toponyme	Hôpital (passage de l')	6/05/1257	1257	EUL035 ADG G-360			
Eyras (fossats de las)	Tanneurs (fossés des)	Victor-Hugo (cours)	19/05/1303	1303	G-362			
Fanhas (rua)	Augustine (rue)	Gratiolet (rue)	13/12/1309	1309	ELY119 ADG G-524/23			
Far (rua deu)	Hâ (rue du)	Hâ (rue du)	8/05/1247	1247	EUL178 ADG G-360			
Far-de-Lesparra (rua deu)	Parlement-Sainte-Catherine (rue du)	Parlement-Sainte-Catherine (rue du)	3/07/1308	1308	MEX092 ADG G-388/2			
Far-de-Lesparra (rua deu)	Parlement-Saint-Pierre (rue du)	Parlement-Saint-Pierre (rue du)	2/04/1302	1302	SPI130 ADG H-2669/8			
Faures (rua deus)	Faures (rue des)	Faures (rue des)	2/02/1302	1302	MIC246 ADG G-342			
Faures (rua deus)	Faures (rue des)	Faures (rue des)	2/02/1302	1302	MIC246 ADG G-342			
Forn (rua deu)	Fours (rue des)	Fours (rue des)	8/03/1368	1368	MIC308 ADG G-1714	Guiraut-deu-Forn (rua)		
Fusteria (rua de la)	Carpenteyre (rue)	Carpenteyre (rue)	24/01/1311	1311	PSX142 ADG H-926/13.1			
Galineyra (rua)	sans toponyme	sans toponyme	29/03/1381	1381	COL162 ADG H-31			
Gran-Cancera (rua deu)	Grand-Cancera (rue du)	Cancéra (rue du)	28/05/1354	1354	SIM051 ADG G-397/11			

Gran-Corderia (rua de la)	Faussets (rue des)	Faussets (rue des)	13/04/1377	1377	SPI091 ADG G-73/4V°			
Granda -Carpenteyria (rua de la)	Devise-Saint-Pierre (rue de la)	Devise (rue de la)	12/01/1302	1302	SPI044 ADG G-395/22			
Grava (a la)/Puyaduy-Sent-Miqueu (au)	Fusterie (rue de la)	Fusterie (rue de la)	11/06/1367	1367	11061367	MIC326 ADG G-346/17		
Guyrauda (rua	Guiraude (rue)	Guiraude (rue)	3/02/1295	1295	PRG001 ADG G-2885/5			
Jehan-Gazen (rua)	Bragard (rue)	Bragard (rue)	00/00/1551	1551	BAUREIN 1785 IV-104	Jehan-Gazen (rua)		
Johan-Santz (rua de)	Jeansan (rue)	Gensan (rue)	12/09/1352	1352	MIC621 ADG G-1714	Johan-Santz (rua de)		
Judaïca/Cadaujac (rua)	Judaïque (rue)	Cheverus (rue de)	00/00/1340	1340	BAUREIN 1785 IV-48	Pey et Arnaud de Cadaujac		
La-Belha-Gleysa (rua de)	Pas-Saint-Georges (rue du)	Pas-Saint-Georges (rue du)	3/03/1350	1350	SIM038 ADG G-397/4			
Labirat (rua)	Labirat (rue)	Labirat (rue)	00/00/1363	1363	BAUREIN 1785 IV-186	Labirat (rua)		
La-Comptableria (rua de la)	Argentiers (impasse des)	Argentiers (passage des)	00/00/1462	1462	DROUYN 1874, p. 230			
La-Coquilla (rua de)	Chai-des-Farines (rue du)	Chai-des-Farines (rue du)	19/03/1485	1485	SPI080 ADG G-2655/11			
La-Corderia (rua de)	Condillac (rue)	Condillac (rue)	10/11/1329	1329	MEX174 ADG G-388/4			
La-Ferreyra (rua de)	Merci (impasse de la)	Merci (impasse de la)	31/01/1354	1354	PRG101 ADG G-2886/11	La-Ferreyra (rua de)		
La-Fusteria (rua de)	Moulin (rue du)	Moulin (rue du)	24/01/1311	1311	PSX142 ADG H-926/13.1			
Landa (rua de la)	La-Lande (rue de)	La-Lande (rue de)	11/02/1370	1370	EUL391 ADG G-364	Landa (rua de la)		
Langon (rua de)	Mérignac (rue)	Mérignac (rue)	7/07/1331	1331	SPI168 ADG J-1146/103	Arnaud-de-Lengon (ruetta) SPI113		
La-Rocela (rua de)	Rousselle (rue de la)	Rousselle (rue de la)	3/06/1165	1165	DESGRAVES 1975, p. 209			
Las-Binhas (rua de)	Vignes (rue des)	Vignes (rue des)		1250	ADG, H-639, fol. 15v°	Arnaud-de-Sent-Andreu (rua)		16/07/1250
Las-Comas (rua de)	Trois-Chandeliers (rue des)	Trois-Chandeliers (rue des)	19/04/1400	1400	SIM160 ADG G-2875/12			

Las-Combas (rua de)	Combes (rue des)	Corcelle (rue)	12/01/1382	1382	SIM155 ADG G-2875/9			
Las-Eyras (rua de)	Ayres (rue des)	Ayres (rue des)	00/00/1219	1219	DESGRAVES 1975, p. 179			
Las-Galleras (rua de)	Brenet (rue)	Welles (rue J. d')	00/00/1336	1336	DROUYN 1874, p. 241			
Las-Salineyras (fossats de)	Bourgogne (fossés de)	Victor-Hugo (cours)	23/08/1315	1315	ROU046 ADG G-343/35			
Las-Salineyras (porta)	Bourgogne (place de)	Bir-Hakeim (place)	27/07/1407	1407	DESGRAVES 1975, p. 263 DROUYN 1874, p. 64			1807
Las-Sos-Menudas (rua de)	Brêches-Marboulin (rue) Saumenude (rue)	Marbotin (rue) Saumenude (rue)	00/00/1339	1339	PSX174 AHG-21/37			
Las-Truges (rua de)	Truyes (rue des)	Mauriac (rue)	00/00/1553	1553	DROUYN 1874, p. 242			
Laurey (rua deu)	Lauriers (rue des)	Lauriers (rue des)	23/11/1402	1402	REM085 ADG G-381/30			
Lestrilles (rua de)	Treilles (rue des)	Grassi (rue de)	14/10/1415	1415	CRY042 ADG G-1156			
Leyteyra (rua)	Leyteire (rue)	Leyteire (rue)	24/11/1254	1254	DESGRAVES 1975, p. 293			
Londres (rua de)	disparue	disparue	25/01/1328	1328	NPP269 ADG 1mi810/70			
Lopsault (rua de)	Sau (rue de la)	Sau (rue de la)	8/03/1293	1293	ELY028 ADG H-2320/132			
Magudas (rua)	Baubadat (rue)	Beaubadat (rue)	00/00/1338	1338	DROUYN 1874, p. 247			
Margaus (rua de)	Margaux (rue)	Margaux (rue)	28/12/1283	1283	MEX023 ADG G-2880/5			
Martin-Faisan (rua)	Annonciade (rue de l')	Moulinié (rue)	00/00/1465	1465	DROUYN 1874, p. 248	Martin-Faisan (rua)		
Maubec (rua de)	Maubec (rue)	Maubec (rue)	30/06/1300	1300	MIC352 ADG G-1714	Maubec (rua de)		
Mautreyt (rua de)	Mautrec (rue)	Mautrec (rue)	20/06/1310	1310	NPP331 ADG MI-839/16			
Medoc (rua)	Angoulême (allées d')	Orléans/Munich (allées de)	9/02/1310	1310	REM342 ADG G-1363/12			
Menuts (rua deus)	Menuts (rue des)	Menuts (rue des)	8/11/1311	1311	ROU074 ADG G-2957			

Mercat (lou)	Ancien-Marché (place de l')	Lafargues (rue Fernand)	00/00/1155	1155	Cart. Sauve fol. 54v°			
Mercat (rua deu)	Ancien-Marché (impasse de l')	Vieux-Marché (rue du)	8/10/1355	1355	COL125 ADG G-1716/15			
Mimisan (rua de)	Monmiéjean (rue)	Poquelin-Molière (rue)	9/03/1353	1353	CRY023 AHG-21			
Miralh (rua deu)	Mirail (rue du)	Mirail (rue du)	27/02/1274	1274	ELY318 ADG H-543/11			
Molin-Sent-Andriu (rua deu)	Palanques (rue des)	Palanques (rue des)	3/06/1290	1290	EUL393 ADG G-360			
Moneda (rua de la)	Monnaie (impasse de la)	Sainte-Catherine (impasse)	26/10/1257	1257	PRG062 ADG G-2885/1			
Mosca (pount de la)	Chapeau-Rouge (rue du)	Gabriel (place)	22/07/1420	1420	DROUYN 1874, p. 389			
Mossen-Cadene (rua)	Cadenne (impasse)	Sainte-Cadenne (impasse)	00/00/1394	1394	DROUYN 1874, p. 253	Mossen-Cadene (rua)		
Moustet (rua)	Muguet (rue du)	Muguet (rue du)	1/06/1380	1380	ROU147 ADG G-1712/254	Bernard-Moustet		
Nacaran (rua de)	Acan (rue)	disparue	11/05/1270	1270	DROUYN 1874, p. 254			
Neba (rua)	Neuve (rue)	Neuve (rue)	00/00/1286	1286	BAUREIN 1785 IV-3			
Nerayen (rua)	Nérigean (rue)	Nérigean (rue)	15/11/1365	1365	MIC415 ADG G-344/13	Nerayen		
Noalhan (ruetta de la sala de)	Saint-Projet (impasse)	Saint-Projet (impasse)	17/03/1367	1367	PRG115 ADG G-2887/4	Noailhan (ruetta de la sala de)		
non identifié	Bergère (rue)	Camille-Jullian (place)			DESGRAVES 1975, p. 137		1935	
Obscura (rua)	Tour-de-Gassies (rue de la)	Tour-de-Gassies (rue de la)	00/00/1361	1361	DROUYN 1874, p. 258			
Pailheyra (rua)	Etuves (rue des)	Etuves (rue des)	8/08/1292	1292	EUL419 ADG G-114/157			
Paymentada-de-Maucalhau (rua)	Permentade (rue)	Permentade (rue)	5/04/1341	1341	ROU174 ADG H-418			
Paymentada-de-Rua-Bòau (rua)	Mingin (rue)	Magendie (rue)	6/06/1363	1363	EUL478 ADG G-362			
Penteneyra (rua)	Pilet (rue)	Pilet (rue)	15/09/1338	1338	ROU166 ADG G-343/2			

Pes-Belh/Puyade-de-Puy-Paulin (rua deu	Intendance (petite rue de l')	Saige (rue)	00/00/1339	1339	Bernadeau 171 DROUYN 1874, p. 262			
Petita-Carpentaria (rua de la)	Carpenteyre (rue)	Cancéra (rue du)	13/12/1319	1319	SIM104 ADG G-2657/5			
Petit-Cancera (rua deu)	Petit-Cancera (rue du)	Arnaud-Miqueu (rue)	14/04/1306	1306	SIM080 ADG G-2905/13			
Petit-Judas (rua deu)	Enfer (rue d')	Enfer (rue d')	13/03/1377	1377	SPI142 ADG G-73/4V°			
Peugue (estey deu)	Herbes (rue des)	disparu	00/00/1674	1674	BAUREIN 1785 IV-100		1869	
Peugue (rua deu)	Minimettes (rue des)	Cabirol (rue)	18/01/1258	1258	EUL488 ADG G-360			
Pey-Dagen (rua)	Pedagen (rue)	Piliers-de-Tutelle (rue des)	21/10/1334	1334	MEX128 ADG G-2881	Pey-Dagen (rua)		
Pey-Macau (rua)	Capérans (rue des)	Capérans (rue des)	16/03/1388	1388	REM087 ADG G-1176/62	Pey-Macau (rua)		
Peyrat (rua deu)	Fort-Louis (rue du)	Pierre-Renaudel (place)	20/03/1301	1301	PSX275 ADG H-523/1			
Peyron/Sent-Andriu (rua)	Trois-Conils (rue des)	Trois-Conils (rue des)	3/06/1363	1363	PRG143 ADG G-390/31			
Peyrouse	sans toponyme	Duffour-Dubergier (impasse)						
Peytabina (rua)	Poitevine (rue)	Alsace-et-Lorraine (cours d')	1/12/1321	1321	COL099 ADG G-383/1		1869	1869
Pezet (rua de)	Castembert (rue)	disparu	7/01/1334	1334	EUL963 ADG G-361	Maynard-Peze 1432		
Pinhadors/Caudeyreyra (rua deus)	Loup (rue du)	Loup (rue du)	00/00/1284	1284	SIM118 ADG G-1728/103			
Planta-Roxa/Pey-Ros (rua)	Plante-Rose (rue)	Plante-Rose (rue)		1250	DROUYN 1874, p. 273	Pey-Ros (rua)		16/07/1250
Pomeys (rua de)	Pommiers (rue des)	Sanche-de-Pomiers (rue)	15/01/1379	1379	MIC517 ADG H-732			
Porge (rua deu)	Bénédictins (rue des)	Vauthier (square Jean-Jacques)	13/01/1296	1296	PSX121 ADG H-369/7			
Porge-Sent-Pey (rua darrey lo)	Cour-des-Aides (rue de la)	Cour-des-Aides (rue de la)	19/07/1497	1497	SPI129 ADG E71/105R°			
Port (rua deu)	Port (rue du)	Port (rue du)	25/09/1307	1307	PSX282 ADG H-369/9			

Porta-Boqueyra (rua de)	Boucheries (rue des)	Boucheries (rue des)	24/03/1319	1319	ROU021 ADG G-343			
Porta-Dijeus (rua de)	Porte-Dijeaux (rue)	Porte-Dijeaux (rue)	17/06/1346	1346	NPP482 ADHG HMB-7/4			
Porta-Medoca/Forcada-Sent-Jouyn (rua)	Sainte-Catherine (rue)	Sainte-Catherine (rue)	20/08/1365	1365	MEX141 ADG G-388/18			
Porta-Sent-Johan (rua de la)	Porte-Saint-Jean (rue de la)	Porte-Saint-Jean (rue de la)	4/10/1406	1406	DROUYN 1874, p. 81		1819	1819
Pountets-de-las-Salineyras (rua deus)	Pontets (rue des)	Pontets (rue des)	00/00/1427	1427	DROUYN 1874, p. 278			
Pount-Sent-Johan (rua deu)	Pont-Saint-Jean (rue du)	Alsace-et-Lorraine (cours d')	00/00/1224	1224	ROU269 ADHG HMB-2/8		1869	1869
Pousse-Pénilh	Traversière (rue)	Traversière (rue)	00/00/1584	1584	DROUYN 1874, p. 279			
Puch/Ferradre (rua deu)	Saint-Pierre (impasse)	Saint-Pierre (impasse)	9/08/1414	1414	SPI204 ADG G-2660/1*	Ferradre 1287 DESGRAVES 1975, p. 151		
Puch-Paulin (plassa)	sans toponyme	Puypaulin (place)	10/04/1358	1358	NPP040 ADG MI-812/11			
Puch-Saurigney (rua deu)	Entre-deux-Murs (rue)	Entre-deux-Murs (rue)	16/06/1373	1373	REM030 ADHG HMB-3/28			
Putz-d'Alhan (rua deu)	Maucoudinat (rue)	Maucoudinat (rue)	7/04/1341	1341	SPI001 ADG C-3362/18R° Drouy	Alhan/Amanyeu-Martin (rua d')		
Putz-de-Banhacat	Fort-Lesparre (rue du)	Pas-Saint-Georges (rue du)	6/05/1376	1376	SIM087 ADG G-1716/29			
Putz-de-Bertulh (rua deu)	Saint-Christoly (petite rue)	Saint-Christoly (place)	25/11/1420	1420	CRY168 ADG G-1157			
Putz-de-Canteloup (ruetta deu)	Saint-Remy (impasse)	privé	6/12/1350	1350	REM042 ADG G-379/27	Putz-de-na-Marian (ruetta deu)		
Putz-de-Cujoles/Costinhan (rua)	Puits-des-Cujols (rue du)	Puits-des-Cujols (rue du)	9/01/1303	1303	SPI107 ADG C-3362/32V°-108			
Putz-de-Senta-Gema (rua deu)	Sainte-Jemme (rue)	Guérin (rue)	29/11/1307	1307	PRG160 ADG G-390/9			
Putz-de-Toscanan (rua deu)	Lois (rue des)	Porte-Basse (rue)	5/08/1378	1378	PSP138 ADG G-320/3			

Putz-deus-Alaudatz	Alaudettes (rue des)	Alaudettes (rue des)	19/01/1261	1261	MEX061 ADG G-2880/1			
Putz-deus-Casaus (rua deu)	Puits-Descazaux (rue du)	Puits-Descazaux (rue du)	22/03/1353	1353	ROU214 ADG G-1714/20			
Putz-deus-Judius (rua deu)	Bahutiers (rue des)	Bahutiers (rue des)	00/00/1367	1367	BAUREIN 1785 IV-55			
Putz-Salat (rua deu)	Mauriac (impasse)	Mauriac (impasse)	17/06/1374	1374	MIC551 ADG G-1718/97			
Putz-Velh-deu-Far (rua deu)	Caillabeth (impasse)	Caillabet (impasse)	24/07/1365	1365	EUL584 ADG G-362			
Puyaduy-de-la-Graba (rua deu)	Pichadey (rue)	Faures (rue des)	6/07/1374	1374	MIC553 ADG G-1717/1			
Rosan (ruetta de)	Bouquière (impasse)	Bouquière (impasse)	26/03/1499	1499	DROUYN 1874, p. 289			
Rua-deu-Molin-de-la-Cadena (rua)	Poisson-Salé (rue du)	Sainte-Catherine (rue)	10/03/1482	1482	EUL916 ADG G-370			
Saint-Elegi (rua)	Saint-Eloi (rue)	Saint-Eloi (rue)	00/00/1380	1380	DROUYN 1874, p. 296			
Salineyras (fount de las)	Fontaine-Bouquière (ruette de la)	Fontaine-Bouquière (impasse de la)	00/00/1488	1488	DROUYN 1874, p. 166			
sans toponyme	Sainte-Colombe (passage)	Buhan (rue)	29/01/1328	1328	COL040 ADG H-90			
sans toponyme	sans toponyme	Ducru (rue)						
sans toponyme	sans toponyme	Ducru (rue)						
sans toponyme	sans toponyme	Gratiolet (impasse)						
sans toponyme	Minimes (rue des)	Maréchal-Joffre (rue du)						
sans toponyme	Minimes (rue des)	Maréchal-Joffre (rue du)						
sans toponyme	Chapelet (rue du)	Martignac (rue de)						
sans toponyme	Maubec (impasse)	Maubec (impasse)						
sans toponyme	Observance (rue de l')	Observance (rue de l')						
sans toponyme	Observance (rue de l')	Observance (rue de l')						
sans toponyme	Vache (rue de la)	Vache (rue de la)						

sans toponyme	sans toponyme	Vieille-Tour (impasse de la)						
sans toponyme	Hôpital (rue de l')	Vital-Carles (rue)			DESGRAVES 1975, p. 70			1853
sans toponyme	Hôpital (rue de l')	Vital-Carles (rue)			DESGRAVES 1975, p. 70			1853
sans toponyme (androna)	Coquille (rue de la)	Coquille (rue de la)	19/03/1485	1485	SPI080 ADG G-2655/11			
Sarlat (rua de)	Montagne (rue)	Fauré (rue)	00/00/1381	1381	DROUYN 1874, p. 291			
Sarporar (rua deu)	Serpolet (rue du)	Serpolet (rue du)	00/00/1339	1339	SIM144 ADG G-237/91			
Saubetat (rua de la)	Saint-André (rue)	disparu			DROUYN 1874, p. 151			
Saugars (rua de)	Judaïque (rue)	Cheverus (rue de)	2/01/1291	1291	NDP032 ADG G-396			
Sausseyra (rua)	Herbettes (rue des)	Dasvin (rue)	00/00/1390	1390	MIC634 ADG G-1963			
Seguinengua/Senta-Crotz (rua)	Sainte-Croix (rue)	Camille-Sauvageau (rue)	16/07/1250	1250	DROUYN 1874, p. 184	Seguinengua (rua)		
Segur (rua de)	Segur (rue)	Cursol (rue de)	21/03/1301	1301	EUL668 ADG H-137			
Senta-Catharina (rua)	Sainte-Catherine (rue)	Sainte-Catherine (rue)	8/10/1297	1297	MEX001 ADG G-2880/9			
Senta-Coloma (rua)	Sainte-Colombe (place)	Sainte-Colombe (rue)	29/01/1328	1328	COL040 ADG H-90			
Senta-Crotz (plassa de)	Moulin (place du)	disparu	00/00/1331	1331	DROUYN 1874, p. 330			
Senta-Crotz (porge)	sans toponyme	Pierre-Renaudel (place)	13/01/1296	1296	PSX121 ADG H-369/7			
Senta-Eulalia (porge)	Cimetière (rue du)	Sent-Eulalie (place)	6/12/1353	1353	EUL116 ADG G-114/277			
Senta-Eulalia (rua)	Sainte-Eulalie (rue)	Paul-Louis-Lande (rue)	4/06/1298	1298	EUL110 ADG G-114/287			
Senta-Gema (rua de)	Loup (rue du)	Loup (rue du)	31/10/1394	1394	PRG157 ADG G-390/79			
Senta-Helena	Sainte-Hélène (rue)	disparu			DROUYN 1874, p. 306 SCHOONBAERT 2003		1864	
Sent-Andreu (plassa)	Pey-Berland (place)	Pey-Berland (place)	00/00/1262	1262	*Bouillons* p. 370			1888

Sent-Andriu (rua)	Trois-Conils (rue des)	Trois-Conils (rue des)	00/00/1364	1364	DROUYN 1874, p. 295	Guilhem-Arnaud-Monader (rua)		
Sent-Christoly (rua de)	Saint-Christoly (rue)	Poquelin-Molière (rue)	19/02/1300	1300	CRY087 AHG-21			
Sent-Elegi (fossats de)	Hôtel-de-Ville (fossés de l')	Victor-Hugo (cours)	13/12/1284	1284	ELY161 ADG H-2320/131			
Sent-Elegi/Porta-Boqueyra (fossats de)	Saint-Eloi (fossés)	Victor-Hugo (cours)	13/12/1284	1284	ELY161 ADG H-2320/131			
Sent-German (porta)	Tourny (place de)	Tourny (place de)	4/10/1406	1406	DROUYN 1874, p. 80			1748
Sent-Jacmes (rua)	Saint-James (rue)	Saint-James (rue)	20/10/1304	1304	ELY032 ADG G-1795/12			
Sent-Johan (porge)	Canteloup (place)	Canteloup (place)	10/02/1324	1324	MIC519 ADG G-1714			
Sent-Julian (portau)	Aquitaine (place intérieure d')	Victoire (place de la)						
Sent-Julian (rua)	Aquitaine (rue d')	Sainte-Catherine (rue)	00/00/1259	1259	DROUYN 1874, p. 298			
Sent-Pau (rua)	Saint-Paul (rue)	Ruat (rue de)	11/02/1335	1335	PSP152 ADG G-387/99			
Sent-Pau/Putz-de-Malemort (rua)	Saint-Paul (rue)	Ruat (rue de)	11/02/1335	1335	PSP152 ADG G-387/99			
Sent-Pey (rua)	Saint-Pierre (rue)	Saint-Pierre (place)	28/11/1271	1271	SPI206 AHG-27/227			
Sent-Projeyt (plassa)	Saint-Projet (place)	Saint-Projet (place)	00/00/1262	1262	Bouillons 249			
Sent-Remedy (petita-rua)	Saint-Remy (petite-rue)	Jouannet (rue)	28/09/1366	1366	REM103 ADG G-380/5			
Sent-Remedy (porge)	Saint-Remy (place)	Porto-Riche (place)	00/00/1449	1449	DROUYN 1874, p. 378			
Sent-Remedy (rua)	Saint-Remy (rue)	Saint-Remy (rue)	13/03/1287	1287	MEX134 ADG G-2880/8			
Sent-Seurin (rua)	Douhet (impasse)	Disparue	20/11/1425	1425	DROUYN 1874, p. 303			
Sent-Symeon (rua)	Saint-Siméon (rue)	Saint-Siméon (rue)	9/03/1244	1244	SIM032 ADG Gs-55/1bis			
Sotz/Dejus-lo-Mur (rua)	Mû (rue du)	Alsace-et-Lorraine (cours d')	3/04/1353	1353	COL005 ADHG HMB-7/5			
Temple (rua deu)	Neuve-du-Temple (rue)	Temple (rue du)	7/07/1288	1288	CRY214 ADHG HMB-7/1 Desgrave			1804

Trabersana (rua)	Traversane (rue)	Traversane (rue)		1250	DROUYN 1874, p. 184	Johan-Dissenta (rua)		16/07/1250
Tres-Hostaus (rua deus)	Saint-Remy (ruelle)	disparu	6/06/1390	1390	REM198 ADG G-1176/8			
Trompilhon (rua de)	Mulet (rue du)	Mulet (rue du)	00/00/1356	1356	DROUYN 1874, p. 309			
Tropeyta (fossats de)	Chapeau-Rouge (fossés du)	Chapeau-Rouge (cours du)	4/12/1315	1315	REM419 ADG G-379/5			
Turcan (rua de)	Dabadie (rue)	Dabadie (rue)	19/01/1349	1349	ROU265 ADG G-344/18			
Umbreyra (rua de l')	Palais (place du)	Palais (place du)	00/00/1310	1310	SPI194 ADG C-3362/7V°			
Veyrinas (rua de)	Veyrines (rue)	Veyrines (rue)	00/00/1384	1384	DROUYN 1874, p. 311			

3.2.1- Padouens 1262

Compilation de l'enquête des padouens (1262) (cf. tome 1, p. 408)

Les versions latines (colonne de gauche) et gasconnes (colonne de droite) ont été compilées, puis divisées en paragraphes correspondant à l'analyse diplomatique du texte. Au dessous de chaque paragraphe figure une proposition de traduction.

Réalisation : Pierre Régaldo Saint-Blancard, ingénieur en charge du département de la Gironde auprès du Service Régional de l'Archéologie.

Traduction : Pierre Régaldo Saint-Blancard, avec le concours de Frédéric Boutoulle et Sandrine Lavaud, maîtres de conférence en histoire médiévale à l'université de Bordeaux III, et Ezéchiel JEAN-COURRET.

Texte reproduit ici avec l'aimable autorisation de P. Régaldo.

Littera XIIIIcim super paduentis.

L1 ; Aquesta lectra qui s'enseg es la lectra deus XIIII homes sobre lo feit deus paduentz deu Rey, nostre Senhor *LD* ; Aquesta lectra qui s'enseg es lectra deus XIIII homes sobre lo feit deus padons deu Rey, nostre Senhor *LC* ; De construendis et edificandis domibus juxta vel super muros civitatis *L2* ; *om. LA LB* -

Aucun titre attesté dans la version gasconne.

La branche 1 donne avec récurrence un titre, présenté comme un commentaire en gascon par LC et LD, L2 donne un autre titre, que ne reprend pas le reste de la branche 2. Tous ces titres s'apparentant plutôt à des commentaires, il y a une bonne probabilité qu'aucun titre n'existât à l'origine.

Lettre des quatorze [commissaires] à propos des padouens.

1

Omnibus presentes litteras inspecturis,

Gualhardus de Solio,
Petrus Gondamer,
Bemardus Dailhan,
Arnaldus Wilhelmi Aimerici,
Wilhelmus Arnaldus Moneder,
Seguinus Barbe, Helias Barbe, fratres,
Ramundus Aimerici,
Wilhelmus Rostanhdi,
Helias Carpentarii,
Wilhelmus Artus,
Ramundus de Campariano,
Wilhelmus Chicat,
Rostanhdus de Thalancia
salutem et testimonium veritatis.

Omnibus : Universis *L2* – Gualhardus : Galhardus *L1* – Solio *L1 L2* ; Soliero *al.* – Gondamer *L1 L2* : Gondamerii *al.* – Bemardus Dailhan *om. LB* - Dailhan *L1 L2* ; Dalhan *LA* ; Dalbam *LC* ; Dalban *LD* – Wilhelmi *L1* ; Wuilhelmi *L2* ; Guilhelmi *al.* – Aimerici *L2* ; Americi *L1* ; Aymerici *al.* – Wilhelmus : Wuilhelmi *L2* ; Guilhelmus *al.* – *Barbe : Barbey LC ; Barber LD – Helias L1 L2 ; Helyas al. – Barbe : Barbey LC* ; Barber *LD* – Ramundus *L1 L2* ; Raymundus *al.* – Aimerici *L1 L2* ; Aymerici *al.* - Wilhelmus *L1* ; Wuilhelmus *L2* ; Guilhelmus *al.* – Rostanhdi : Rostainhdi *L1* – Helias : Helyas *L2* - Wilhelmus *L1* ; Wuilhelmus *L2* ; Guilhelmus *al.* – Ramundus *L1 L2* ; Raymundus *al.* – Campariano : Camparriano *L1* - Wilhelmus *L1* ; Guillelmus *L2* ; Guilhelmus *al.* – Chicat : Chicoati *LC LD* – Rostanhdus *LC LD* ; Rustanhdus *L1* ; Raustanhdus *L2* ; Rustandus *LA* ; Rostanldus *LB* – Thalancia *L1 L2* ; Talancia *LD* ; Talencia *LC* ; Talansa *LB* ; Taulansa *LA* -

A totz aquetz qui aquestas presentz letras regarderan,
Gualhard deu Soler,
Pey Gondamer,
Bernard Dalhan,
Arnaud-Guilhem Aymeric,
Guilhem-Arnaud Moneder,
Seguin Barba, Helias Barba, fraires,
Ramon Aymeric,
Guilhem Arrostanh,
Helias Carpenter,
Guilhem Artus,
Ramon de Camparian,
Guilhem Chicat,
Arostanh de Talanssa,
salutz et testimoni de vertat.

Aucune variante recensée.

A tous ceux qui liront la présente lettre, nous, Gualhard deu Soler, Pey Gondamer, Bernard Dalhan, Arnaud Guilhem Aymeric, Guilhem Arnaud Moneder, Seguin Barba, Helias Barba, frères, Ramon Aymeric, Guilhem Rostanh, Helias Carpenter, Guilhem Artus, Ramon de Camparian, Guilhem Chicat, Rostanh de Talanssa, donnons notre salut et portons témoignage de vérité.

2a

Noverit universitas nostra quod,
cum olim vir magnificus dominus noster
Edwardus, illustris regis Anglie
primogenitus, in civitate Burdegale tunc
temporis existens,
diceret quod cives Burdegale
super domibus edificatis super muros
ejusdem civitatis,

Conoguda la universitat nostra que,
cum sa en areyre, lo bars magnificables
nostre senhor Eudoart, deu noble rey
d'Anglaterra prumey nat, en la ciptat de
Bordeu en aquet temps extans,
disso que los ciptadans de Bordeu,
sobre las mayssons edifficadas sobreus
murs de la medissa ciptat,

et super domibus que sunt extra muros,
adherentibus ipsis muris,
et super vasis ac paduentis,
et super quibusdam domibus que dicebantur esse extente in fossato castri sui Burdegale

injuriabantur eidem ;

et sobre las mayssons qui son foras deus murs tocans aus medis murs,
et sobre las bazas eus paduentz,
et sobre aucunas maysons lasquaus eran deitas estre entendudas ens fossatz deu castet son de Bordeu,
enjuriavan luy medis ;

Noverit *L1* ; noverint *al.* – olim : honorabili *L2* – Burdegale : Bordegale *LA* – diceret *L1 L2* ; disceret *al.* - Burdegale : Bordegale *LA* – edificatis *L2* ; edifficatis *L1* ; hedificatis *al.* – super muros *om. LA LB* – adherentibus : adventibus *L2* – vasis *L1* ; basis *al.* – dicebantur : dicebant *LA LB* - que dicebantur esse extente *om. L1* – injuriabantur : juriabantur *LC LD* - disso : dissos *GA GB* - tocans aus medis murs *GB om.* –

Le mot bars est une traduction très approximative de vir auquel il ajoute bien des connotations.
La leçon disceret *donnée par LA LB LC et LD pourrait se comprendre, mais, par rapport au* dissos *de G, semble bien une réfection d'après le sens (par le transcripteur ou par les manuscrits ?).*

Sachons tous [1] que :
attendu que, il y a quelque temps, le magnifique seigneur Edouard [2] notre maître, fils premier-né [3] du noble roi d'Angleterre, alors de passage dans la cité de Bordeaux, affirmait que les citoyens de Bordeaux lui avaient porté préjudice [4]
- à propos des maisons construites sur [5] les murailles [6] de cette cité,
- à propos des maisons extérieures aux murailles et accolées à elles,
- à propos des vases [7] et padouens,
- à propos de quelques maisons dont les emprises sont réputées déborder [8] dans le fossé de son château de Bordeaux,

2b

ipse tandem, sua benignitate et mansuetudine, ad civium suorum et communitatis Burdegale supplicationem et instantiam,
pro se et heredibus suis, dictis civibus et communitati, pro ipsis et heredibus suis, concessit quod domus *edificate* super muris civitatis Burdegale remaneant,

et quod alie non *edificate* possint rationabiliter edificari et levari, ut debent et solent *edificari*, prout *edificantibus* rationabiliter videbitur expedire,

et, a la per fin, per sa benignitat et assuaniament, etz, a la suplicacion et a la instancia de sos ciptadans et de la comunia de Bordeu,
per sin et per sos hereters,
[...]
autreyet que las maysons hedificadas sobreus murs de la ciptat de Bordeu aremanguan,
et que, las autras no edificadas, pusquan arasonablament edificar e levar, ayssi cum deven et solent *estre* hedificadas, ayssi cum aus hedificans aresonablament sera vis a

[1] L'expression *universitas nostra, la nostra universitat*, correspond bien sûr à la formule traditionnelle désignant la totalité des intéressés (*universis*) utilisée en en-tête de la lettre d'Edouard, ce que souligne d'ailleurs l'accord selon le sens de la plupart des versions (*noverint*), mais ici la première personne (nostra) définit cette totalité par rapport aux rédacteurs, aux parties prenantes, à Bordeaux. C'est une stricte reprise du *Sciatis* du §4 où la deuxième personne interpelle directement les Bordelais.
[2] Coutumes, p. 332, n. 1 : En marge de ce passage, on lit dans le ms. A [LA] : « Edouard premier. – Voiés fol. CCLXXXIIII ».
[3] Expliquer le titre ou plutôt l'absence de titre. Par opposition, les possessifs *dominus noster, castri sui*, etc. C'est Edouard I qui créera pour son propre fils le titre de prince de Galles pour désigner l'héritier au trône.
[4] *Injuriare* renvoie à une atteinte au droit d'une personne.
[5] Sur, *super, sobre* signifie : contre les murailles et à l'intérieur ; l'expression, qui s'oppose clairement à *extra muros, foras deux murs*, renvoie à la représentation traditionnelle d'une enceinte active, depuis l'extérieur situé en bas, celui qui pénètre dans la ville étant censé progresser vers le haut ; l'intérieur de l'enceinte se trouve donc au-dessus d'elle.
[6] Par murailles, *muros, murs*, il faut probablement comprendre, plutôt que les seules courtines, l'ensemble des défenses de la ville.
[7] Le *Livre des Bouillons* traduit par « alluvions » (p. 365).
[8] Mot à mot : qui sont dites être étendues.

et quod domus que sunt extra dictos muros civitatis et sunt muris conjuncte remaneant, et tam ipse quam platee muris adherentes possint *edificari* rationabiliter et levari, sicut est consuetum ;

delivrar,
et que las maysons lasquaus son fora losdeitz murs de la Ciptat et son aus murs ajustadas aromanguan, quant aras, cant las plassas aus murs tocans pusquan estre hedeficadas arasonablament et levadas ayssi cum es acostumat ;

tandem : tandium *L2* – dictis civibus et communitati, pro ipsis et heredibus suis *om. LC* - ipsis : se *LD* – edificate : edifficate *L1 L2* ; hedificate *al.* – muris : muros *LD* – Burdegale : Bordegale *LA* – remaneant : remanerant *L2* – edificate : edifficate *L1 L2* ; hedificate *al.* – possint : posint *L2* – edificari *L1* ; edifficari *L2* ; hedificari *al.* – et levari : elevari *LA LB* – debent : dicunt *L2* – edificari : edifficari *L1 L2* ; hedificari *al.* – edificantibus : edifficantibus *L1 L2* ; hedificantibus *al.* – dictos muros : muros dictos *LA* ; muros dicte *LB* – civitatis : similiter *LC LD* – et sunt : et <que> sunt *L1* – remaneant : remanerant *L2* – et tam ipse quam platee : et causa ipse contra platee *L2* – adherentes : adventes *L2* – edificari : edifficari *L1 L2* ; hedificari *al.* – sicut : sicud *L2* -

sobreus murs de la ciptat de Bordeu aremanguan, et que, las autras no edificadas <sobreus murs de la ciptat de Bordeu aremanguan, et que, las autras no edificadas> *G ; dans cette répétition, GB om.* de Bordeu - estre : stre *GA GB – losdeitz murs GB ; lasdeit murs GA – quant aras GA ; quant <ad> aras GB –*

G omet l'équivalent de dictis civibus et communitati, pro ipsis et heredibus suis, *cf. LC.*

lui-même, en fin de compte, par effet de sa bonne volonté et mansuétude, sur la supplique et sur les instances de ses citoyens [9] et de la communauté [10] de Bordeaux, pour lui-même et pour ses héritiers, et en ce qui concerne les dits citoyens et communauté pour eux-mêmes et pour leurs héritiers, accorda
- que les maisons construites sur les murailles de la cité de Bordeaux demeureraient,
- qu'on pourrait sans excès [11] en construire et en élever, conformément aux règles et à l'usage de la construction, d'autres [12] non encore construites, dans la mesure où cela semblera convenir pour ceux qui feraient construire sans excès [13],
- que les maisons qui se trouvent à l'extérieur des dites murailles de la cité et les jouxtent demeureraient, et qu'on pourrait construire sans excès et élever, conformément à l'usage, autant elles-mêmes que les emplacements accolés aux murailles [14].

2c super vasis vero et omnibus paduentis civitatis Burdegale et burgorum ejus, et super domibus que dicuntur esse constructe super paduenta predicta, et super domibus que dicuntur esse extente in fossato predicti castri sui Burdegale,

et, sobre las bazas et totz paduentz de la ciptat de Bordeu et deux burxc de luy, et sobre las maysos lasquaus son deitas estre feytas sobreus paduentz abantdeitz, et sobre las maysons lasquaus son deitas estre estendudas en fossat de l'abantdeyt castet son de Bordeu,

[9] Le possessif, *suorum, sos*, non employé à la première occurrence de *cives Burdegale, los ciptadans de Bordeu* (§2a), soulignant le lien féodal, reprenant benegnitate et mansuetudine, affirme le pouvoir d'Edouard alors même qu'il cède sur l'ensemble.
[10] Le latin *communitas* est traduit par le gascon *comunia*. Cela paraît un glissement de sens significatif au profit de l'instance municipale, mais ce n'est cependant qu'une anticipation du terme latin de *communia* utilisé plus loin (§2c) et surtout dans la lettre d'Edouard (§6).
[11] L'adverbe *rationabiliter* fait appel à la fois à la raison et à la modération ; cela montre bien toute l'ambiguïté et l'imprécision de ce compromis qui n'est qu'une tolérance et masque à peine une reculade d'Edouard devant la commune.
[12] Le défini *las autras* reprenant le simple *alie*, par nature indéfini, a une saveur particulière de faux-sens idéologiquement orienté, comme si les projets de construction sont déjà bien avancés et négligent de fait l'appel à la modération du compromis.
[13] La répétition n'est qu'apparente : la première condition de modération porte sur l'ensemble des constructions, la seconde sur chacune d'elles.
[14] Avec des termes légèrement différents, c'est la même règle à l'intérieur et à l'extérieur des murailles. Cependant, les rédacteurs portent moins d'intérêt à l'extérieur, cela apparaît dans ces différences mais surtout dans la construction de la phrase (*quod ... et quod ...* en parallèle à *et quod ... et...*) ; il n'en est pas de même dans la lettre d'Edouard, §5, où, malgré l'omission du quatrième *quod*, *item* structure le texte en deux ensembles parallèles et équivalents.

providit et concessit quod nos, predicti quatuordecim, juramento corporali a nobis coram ipso ad sancta Dei ewangelia super hoc prestito, veritatem super premissis inquireremus, et ipsa inquisita et scita, eidem jus suum, et communie Burdegale, et cuilibet de communia, super hiis redderemus, prout nobis faciendum videretur, in virtute prestiti juramenti, prout in suis litteris patentibus continetur, quarum tenor talis est :

providit e autreiet que nos abantdeytz XIIII, ab segrament corporau de nos davant luy, au santz evangelis Diu, sobre asso feit, vertat sobre las avantdeytas causas enquerisan, et, aquera enquerida et saubuda, a luy medis son dreit, et a la comunia de Bordeu, et a cadaun de la Comunia, sobre aquestas causas, et arendossam ayssi cum a nos sere vis a far en la vertut deu segrament feit, et per ayssi cum en sas letras uvertas pleneyramentz es contengut ; la tenor de las causas es tals :

vasis : basis *L2* – burgorum : burguorum *L2* – super : supra *LC LD* – que *L1 L2* ; qui *al.* – extente : constructe *LC* – quod nos : ad nos *L2* – quatuordecim *L1 L2* ; quatordecim *al.* – ewangelia *L1 L2* ; evangelia *al.* – premissis *L2 LA LB* ; predictis *L1 LC LD* ; *cf. §6 où* premissis *prévaut partout* – inquireremus *L1* ; inquiremus *al.* – virtute : veritate *L2* - prout in suis litteris patentibus *om. LB* – talis est : est talis *LB* ; sequitur, in hac que sequitur forma *LC* -

en fossat de l'abantdeyt castet son *GA* ; en fossat davantdeyt castet son *GB*

Quant aux vases et à tous les padouens de la cité de Bordeaux et de ses bourgs, aux maisons réputées construites sur les susdits padouens et aux maisons dont les emprises sont réputées déborder dans le fossé de son susdit château de Bordeaux,
il a prévu et accordé [15] que nous, les quatorze [commissaires] susnommés, après que pour cela un serment de corps ait été prêté par nous devant lui sur les saintes évangiles de Dieu [16], nous rechercherions la vérité sur les sujets ci-dessus annoncés et, une fois celle-ci recherchée et reconnue, nous rétablissions sur ces points pour lui-même son propre droit, ainsi que pour la commune de Bordeaux et pour chacun de la commune, dans la mesure de ce qui nous semblera devoir être fait, en vertu du serment prêté, pour autant qu'il est contenu dans sa lettre patente, dont la teneur est la suivante :

3

« Edwardus, illustris regis Anglie primogenitus, universis presentes litteras inspecturis salutem in Domino.

Pas de variante recensée.
universis, *cf.* universitas nostra *du §2.*

« Eudoart, deu noble rey d'Anglaterra prumey nat, a totz aquetz qui aquestas presentz letras veyran, salutz en Nostre-Senhor.

Pas de variante recensée

« Edouard, du noble roi d'Angleterre fils premier-né, à tous ceux qui liront la présente lettre, donne son salut dans le Seigneur.

[15] Edouard organise cette consultation (*providit*) comme la demande en a été faite (*concessit*). A comparer avec le seul *concessit* du §2b.

[16] De manière moins explicite que souvent, c'est bien le serment la main sur l'Evangile qui est ici requis, avec ce lien physique, corporel (*corporali, corporau*) que concrétise l'attouchement du livre saint. Les relations établies par ce serment sont très significativement caractérisées à la fois par le rapprochement des expressions et par le jeu des prépositions : ***a nobis coram ipso ad*** *ewangelia* ; *a* renvoie à *ad*, c'est le lien physique de l'attouchement, tandis qu'entre les commissaires et le prince il s'agit plutôt d'un échange de regards.

4

« Sciatis quod, cum nobis significatum fuisset quod cives nostri Burdegale super domibus edificatis super muros ejusdem civitatis, et super domibus que sunt extra muros, adherentibus ipsis muris, et super vasis ac paduentis injuriabantur nobis, nosque predicta omnia ad manum nostram recepissemus :

edificatis *L2* ; edifficatis *L1* ; hedificatis *al.* – ejusdem civitatis : civitatis ejusdem *LC* – et *om. LC LD* – adherentibus : adhentibus *L2* – et : ac *L1* – *vasis : basis L2* - ac : et *L2* – paduentis : paduantis *L1* -

« Sapiatz que, cum a nos aguos estat significat que los ciptadans nostres de Bordeu, sobre las maisons hedificadas sobreus murs de la medissa ciptat, et sobre las maisons qui son foras deus murs tocans aus medis murs, et sobre las bazas eus paduentz, enjuriavan a nos, e nos totas las abantdeytas causas a nostra man agossan arecebut :

Pas de variante recensée

« Sachez [17] que, attendu qu'il nous avait été signifié que nos citoyens de Bordeaux nous portaient préjudice à propos des maisons construites sur les murailles de cette cité, à propos des maisons extérieures aux murailles et accolées à elles, ainsi qu'à propos des vases et des padouens, et que nous avons reçu tout ce qui est susdit en notre main,

5

« tandem, ad eorum supplicationem et instantiam, pro nobis et heredibus nostris, eisdem et ipsorum heredibus, concessimus quod domus *edificate* super muros civitatis nostre remaneant, et quod alie non edificate possint rationabiliter *edificari* et levari, ut debent et solent edificari, prout *edificantibus* rationabiliter videbitur expedire ;

ipsorum : eorum *L1* – edificate : edifficate *L1 L2* ; hedificate *al.* – edificate *L1* ; edifficate *L2* ; hedificate *al.* – edificari : edifficari *L1 L2* ; hedificari *al.* - et levari, ut debent et solent edificari *om. LB* – edificari *L2* ; edifficari *L1* ; hedificari *al.* – edificantibus : edifficantibus *L1 L2* ; hedificantibus *al.* – videbitur : videtur *LA* –

« a la perfin, a la supplicacion d'etz, et a la instancia, per nos et per nostres hereteyrs, a edz medis etz aus hereters d'etz avem autreyat que las maysons hedificadas sobreus murs de la ciptat nostra aremanguan, et que las autras no hedificadas pusquan arasonablament estre hedificadas e levadas ayssi cum deven et solen estre hedificadas, ayssi cum aus edifficans arasonablament sera vis a delivrar ;

edifficans *GB* ; deficans *GA* -

item, domus que sunt extra dictos muros civitatis et sunt muris conjuncte remaneant, et tam ipse quam platee muris adherentes posint edificari rationabiliter et levari, sicut est consuetum.

muros civitatis : muros <dicte> civitatis *LC LD* – et : ac *L2* ; *om. L1* ; *cf. §2b* – conjuncte : juncte *L1 LC LD* ; *cf. §2b* – possint : posint *L2* – edificari *L2* ; edifficari *L1* ; hedificari *al.* - rationabiliter et levari : et levari rationabiliter *LA LB* – consuetum : consuetur *LA* -

item, las maysons lasquaus son foras deusdeit murs de la Ciptat et son aus murs ajustadas aremanguan, e tant eras quant las plassas aus murs toquans puscan estre hedificadas arasonablament et levadas ayssi cum es acostumat.

e tant eras quant *GA* ; estant aras quant *GB* – levadas *GB* ; elevadas *GA* -

[17] Cf. §2a, note 1. D'une manière générale, cette lettre est strictement retranscrite par les paragraphes précédents : 4 = 2a ; 5 = 2b ; 6 = 2c. On se reportera aux commentaires donnés dans les notes correspondantes.

en fin de compte, sur leur supplique et sur leurs instances, pour nous-mêmes et pour nos héritiers, à eux-mêmes et à leurs héritiers, nous avons accordé
– que les maisons construites sur les murailles de la cité de Bordeaux demeureraient, et qu'on pourrait sans excès en construire et en élever, conformément aux règles et à l'usage, d'autres non encore construites dans la mesure où cela semblera convenir pour ceux qui construiraient sans excès
– que les maisons qui se trouvent à l'extérieur des dites murailles de la cité et les jouxtent demeureraient, et qu'on pourrait construire sans excès et élever, conformément à l'usage, autant elles-mêmes que les emplacements accolés aux murailles.

6

« Super vasis vero et omnibus paduentis civitatis et burgorum ejus,
et super domibus que dicuntur esse constructe super paduenta predicta,
et etiam super domibus que dicuntur esse extente in fossato castri nostri Burdegale,

vasis *L1* ; basis *al.* – paduentis : padoentis *LC* ; paduetis *LA* – civitatis : civitatis <Burdegale> *LA LB* – dicuntur : dicitur *LA LB* – super paduenta predicta *om. LA LB* – et etiam : et *LA LB* –

providimus et concessimus
quod Gualhardus de Solio,
et Arnaldus Wilhelmi Aimerici,
Bernardus *Dailhan*,
Seguinus et Helias Barbe,
Ramundus Aimerici,
Wilhelmus Chicat,
Ramundus de Campariano,
Wilhelmus Artus,
Helias Carpentarii,
Wilhelmus Arnaldus Moneder senior,
Rostandus de Thalancia,
Wilhelmus Rostandi
et Petrus *Gondamer*

Gualhardus : Galhardus *L1* – Solio *L1* ; Salio *L2* ; Solerio *al.* – et *LC LD, cf. G* ; *om. L1 L2 LA LB* – Arnaldus *L1 L2* ; Arnardus *al.* – Wilhelmi *L2* ; Guilhelmi *al.* – Aimerici *L2* ; Aymerici *al.* – Bernardus Dailhan, Seguinus et Helias Barbe, Ramundus Aimerici *om. LC* – Bernardus : Bertrandus *L2* – Dailhan : Dailham *L2* ; Dalhan *al.* – et *om. LA LB, cf. G* – Ramundus *L2* ; Raymundus *al.* – Aimerici *L2* ; Aymerici *al.* – Wilhelmus Chicat, Ramundus de Campariano, Wilhelmus Artus, Helias Carpentarii *om. LC LD* – Wilhelmus *L2* ; Guilhelmus *L1 LA LB* – Ramundus *L1 L2* ; Helias *LA LB* – Campariano *LA LB* ; Camparriano *L1* ; Camparrano *L2* – Wilhelmus *L2* ; Guilhelmus *L1 LA LB* – Helias <et> Carpentarii *L2* – Wilhelmus : Guilhelmus *toutes versions* – Arnaldus *L2 LA LB* ; Arnaldi *L1* ; Ramondus *LC LD* – Moneder *L2* ; Monader *LA LB LC LD* ; Monedey *L1* – senior *L1 L2 LA LB* – Rostanh Simon *LC* ; Rostanh Semon *LD* – Rostanhdus *L1* ; Rostandus *L2 LA LB* ; [Rostanh *LC LD avec inversion* Simon/senior] – Thalancia *L2* ; Talancia *al.* – Wilhelmus *L2* ; Guilhelmus *al.* – Rostanhdi *L1* ; Rostandi *al.* – Gondamer : Gondomer *L1* ; Gondamerii *LA LB LC LD* ; Gandaumerii *L2* –

jurent ad sancta Dei ewangelia, coram nobis vel senescallo nostro, quod ipsi, super premissis inquisita et scita rei veritate, nobis reddant jus nostrum, et communie ac

« Et, sobre las bazas et sobre totz los paduentz de la Ciptat et deus borxs de luy, et [...]
sobre las maysons, lasquaus son deytas estre estendudas en fossat deu castet nostre de Bordeu,

G omet l'équivalent de super domibus que dicuntur esse constructe super paduenta predicta, et etiam –

avem promes et autreyat
qu'en Gualhart deu Soler
et Arnaud-Guilhem Aymeric,
en Bernard Dalhan,
en Seguin, en Helias Barba,
n'Aramon Aymeric,
en Guilhem Chicat,
n'Aramon de Camparian,
en Guilhem Artus,
en Helias Carpenter,
en Guilhem-Arnaud Moneder,
los proshoms n'Arostanh de Talanssa,
en Guilhem Arostanh,
en Pey Guondamer,

Gualhart deu Soler et Arnaud-Guilhem Aymeric, *cf. LC LD* – en Seguin, en Helias Barba : *G. om.* et *comme LA LB* – los proshoms *se rapportant aux suivants G :* senior *(ou dérivés) se rapportant au précédent L* –

jureren seus santz evangelis Diu, dabant nos o dabant nostre senescaut, que edz, sobre las abantdeytas causas inquiridas, et saubuda la vertat de la causa, arendram a

cuilibet de communia jus suum, prout eis virtute prestiti juramenti videbitur faciendum ;

nos, a nostre dreitz, et a la Comunia, et a cadaun de la Comunia, lor dreit, ayssi cum a edz, en la vertut deu sagrament feit, vis sera a far ;

jurent : jurant *LC* – ewangelia *L1 L2* ; evangelia *al.* – rei veritate : veritate rei *L1* – ac : et *LC* – virtute *L1 L2 LD* ; veritate *LA LB LC* –

jureren seus santz evangelis Diu *GA* ; jureren sur santz evangelis Diu *GB* – ayssi cum a edz *GA* ; ayssi cum edz *GB* – vis sera a far *GA* ; sera et vis *GB* –

et predicti cives debent super premissis veritatem inquirere, et dictum suum dicere infra festum Omnium Sanctorum proxime venturum, nosque super hoc stabimus dictis eorum vel majoris partis eorumdem.

et los abantdeit ciptadans deven sobre las abantdeytas causas enquerre la vertat, et lor deit dire dedentz la festa de Totz-Santz promedanament vinent, e nos sobre asso esterem aus deitz d'etz o de la major partida de lor medis.

proxime *L1 LC LD* ; proximo *L2 LA LB* – dictis : dicto *LC* – majoris : majori *L1* – partis : parti *L1* ; parte *LC LD* –

Super quo dicto debet fieri littera sigillata sigillo senescalli nostri Vasconie et majoris Burdegale.

Sobreu cau deit, deu estre feita letra sagerada deu saget deu senescaut nostre de Guasconha et deu mager de Bordeu.

senescalli *L1 L2* ; senescali *LC LD* ; senescallis *LA LB* –

Sobreu cau deit *GA* ; Sobreu tau deit *GB* –

Et, si forte contingerit aliquem de predictis civibus decedere vel absentare, presentes ponant alium loco sui.

Et, sy per aventura sera endevingut aucun deus abantdeytz ciptadans murir o estre absent, aquetz qui seran present pausent autre en loc de luy.

forte : fore *L2* – contingerit : contigerit *LA* – decedere : decedentem *L2* – absentare *L1 LC LD* ; absentem esse *L2 LA LB* – ponant : ponent *LC* –

« Quant aux vases et à tous les padouens de la cité et de ses bourgs, aux maisons réputées construites sur les susdits padouens, et aux maisons dont les emprises sont réputées déborder sur les fossés de notre château de Bordeaux, nous avons prévu et accordé que Gualhard deu Soler, Arnaud Guilhem Aymeric, Bernard Dalhan, Seguin et Hélias Barba, Ramon Aymeric, Guilhem Chicat, Ramon de Camparian, Guilhem Artus, Hélias Carpenter, Guilhem Arnaud Moneder l'ancien, Rostanh de Talanssa, Guilhem Rostanh, Pey Gondamer jureraient sur les saintes évangiles de Dieu, par devant nous ou notre sénéchal, de rétablir, après enquête sur les sujets ci-dessus annoncés et reconnaissance de la vérité de la chose, pour ce qui nous concerne notre droit, et pour ce qui concerne la commune et chacun de la commune leur propre droit, dans la mesure de ce qui leur semblera devoir être fait en vertu du serment prêté ;
les susdits citoyens doivent rechercher la vérité sur les sujets ci-dessus annoncés et donner leur réponse avant la fête de Toussaint prochainement venant ; quant à nous, sur ce sujet, nous prononcerons un arrêté sur la base des dires d'eux tous ou de la majorité d'entre eux.
Sur le dit sujet doit être faite une lettre cachetée du sceau de notre sénéchal de Gascogne et du maire de Bordeaux. Et, s'il advenait par hasard que l'un des susdits citoyens meure ou soit absent, que les présents en choisissent un autre à sa place.

7

« Sciendum quod predicti quatuordecim predictum juramentum prestiterint ad sancta Dei ewangelia coram nobis.

« Et es assaber que los avantdeytz XIIII l'abantdeit segrament feren aus santz evangelis Diu, dabant nos.

Sciendum : Sciendum <est> LC – prestiterint L2 ; prestiterunt al. – ewangelia L1 L2 ; evangelia al. –

« Il est à savoir que les susdits quatorze [commissaires] auront prêté le susdit serment sur les saintes évangiles de Dieu par devant nous.

8

« In cujus rei testimonium has litteras nostras fieri fecimus patentes.

Litteras nostras : nostras licteras LC –

« En testimoni de laquau causa, aquestas letras nostras avem feitas far uvertas.

« En témoignage de quoi, nous avons fait rendre patente notre présente lettre.

9

« Datum Burdegale, vicesima die decembris anno regni domini regis patris nostri XL° sexto. »

vicesima die : XX. die *L1* ; die vicesima *LC* – anno regni domini regis patris nostri *L1 L2* ; anno regni nostri regis patris nostri *LC LD* ; anno regni regis nostri domini, regis patris nostri *LA LB* – XL° sexto : XLVI^{to} *L1* –

« Dada a Bordeu, lo xx jorn de decembre, l'an deu regne de nostre senhor payre nostre XLVI. »

l'an deu regne de nostre senhor payre nostre, *comparer avec les versions latines.*

« Donné à Bordeaux, le vingtième jour de décembre, en la 46e année du règne du seigneur roi, notre père [20 décembre 1261]. »

10

Hinc est quod nos prenominati quatuordecim, pluribus diebus propter hoc specialiter convenientes in unum, et super hoc tractatum *diligentiam* habentes, ut melius posset veritas eligi et probari, a senioribus et antiquioribus civitatis inferius scriptis inquisivimus veritatem, qui, jurati ad sancta Dei ewangelia, et a nobis requisiti, super premissis perhibuerunt testimonium veritatis, de verbo ad verbum, sub hac forma :

Hinc : Hic *LC* – quatuordecim : XIV^{cim} *L1* – diligentiam : diligentem *toutes versions* – posset : posse *L2* ; possit *LA* – eligi *L2 LC LD* ; elici *L1* ; elegi *LA LB* – a : et *LA LB* – civitatis : civibus *LA LB* – inferius scriptis *L1 L2 LD* ; <et> inferius scriptis *LC* ; infrascriptis *LA LB* – inquisivimus *L1 L2* ; inquisimus *al.* – ewangelia *L1 L2* ; evangelia *LB LC LD* ; Devangelia *LA* – requisiti : requisi *LA* – perhibuerunt : perhibunt *L2* – veritatis *L1 LC LD* ; veritati *L2 LA LB* – de verbo : verbo *L2* – sub : super *LA LB* – hac : hec *L2* –

D'aqui en dreit es que nos abantdeyt XIIII, en plusors jorns per asso speciaument acordans en una causa, et sobre asso tractament diligent abentz, et, per que melhs la vertat pusqua estre elegida et proada, deus belhs et ancians ciptadans dejus escriut avem inquirit la vertat ; aucau an jurat sobreus sans evangelis Diu, et de nos arequerit sobre las abantdeytas causas, an portat testimoniatge de vertat, de paraula a paraula, sotz aquesta forma :

en plusors jorns *GB* ; em plusors jorns *GA* – diligent abentz *GA* ; diligent abenentz *GB* – elegida et proada *GA* ; elegida proada *GB* – arequerit *GA* ; arequerir *GB* –

ciptadans *cf.* civibus *LA LB* –

C'est pourquoi nous, les quatorze [commissaires] susnommés, réunis ensemble [18] durant plusieurs jours, spécifiquement pour cette raison, et faisant diligence sur cette affaire, pour que le mieux possible la vérité soit choisie et prouvée, nous avons recherché la vérité auprès des personnes les plus âgées et les plus anciennes de la cité [19], ci-après désignés, lesquels, après avoir juré par les saintes évangiles de Dieu et sur notre réquisition, ont apporté sur les sujets susdits témoignage de vérité, mot pour mot, sous cette forme :

[18] L'expression reste assez ambiguë. L'idée de réunion en un lieu unique n'est pas absolument démontrée ni par *convenientes* ni par *in unum*, chacun de ces mots pouvant être interprétés autrement ; et plus loin, *requisiti* ne peut pas impliquer une éventuelle convocation mais renvoie simplement aux questions posées. Il semble cependant plus logique et plus conforme aux habitudes de l'époque, et aussi plus facile à comprendre dans le texte, d'imaginer une réunion de la commission entendant des personnes spécifiquement convoquées plutôt qu'une procession des quatorze allant visiter les uns et les autres. Les témoignages qui suivent se comprennent bien plus aisément dans le cadre de la première procédure qui implique que les témoins s'écoutent les uns les autres.

[19] Il n'y a pas ici redondance : le premier critère renvoie à l'âge des témoins, le second à l'ancienneté de leur présence dans la ville. Remarquer que le gascon n'utilise pas le comparatif : *belhs et ancians.*

11a N'Arnaud Andraut, qui habebat IIII^{XX} annos et amplius, disso, sobre son segrament,

Arnaud Arudera, qui ave IIII^{XX} antz et plus, disso sobre son sagrement,

N' *om. G* - Arnaud : Arnaldus *LA LB* - Andraut *L1* ; Andraud *LC LD* ; Arndraut *L2* ; Arudera *LA LB G* – habebat *L1 LC LD* ; habet *L2* ; habent *LA LB* ; *cf.* ave *G* - sobre : per *GB* – son *om. L1 LA* – segrament *L1 L2 G* ; sagrement *LA LB LC LD* –

que las galeas estauan au port Sent-Pey quant lo reys de Castela bingo esta terra, et que totz temps es paduent ; et bi que, quant lo reys Richartz murit, lo majer d'esta bila sarret de pau et de treu la plassa de l'Ombreyra, et lo bras d'aquet qui auciguo lo rey Richart era aqui, au pandent ; d'on disso que, tota la plassa de l'Ombreyra, et las maysons on l'escrivans de la bila sole estar, fet n'Amaubin Dalhan cum au paduent de la bila a l'Ombreyra, et es tot paduent ; et bi far et claure de mur a n'Amaubin Dalhan, et fondre ;

galeas *LA LB LC LD* ; gualeas *L1* ;gualeyas *G* ; galas *L2* – estauan *L1 L2* ; estavan *LA LB LC LD* ; stavan *G* – port *L1 L2* ; por *LA LB LC LD* ; pont *G* – Sent-Pey : Sent-Peyre *G* ; Sent-Johan *LD* – reys : rey *L1 G* – Castela : Castilha *L1* – bingo *L1 L2 LC LD* ; bingo <en> *LB* ; vingo *G* ; vinge *LA* – esta : questa *G* – et que totz temps *om. L2* - et : e *L1* – totz *LA LB LC LD* ; tos *L1 G* – paduent *G* ; paduentz *L2* ; paduens *LA LB LC LD* ; padouens *L1* – et *L1 G* ;e *L2 LA LB LC LD* – bi *L1 L2* ; by *LB LC LD* ;vi *LA* ; vit *G* – que *om. LA* – lo : los *L2* - reys : rey *G* – Richartz *L2* ; Richard *L1* ;Richart *al.* – murit : muri *L2 LA* – majer : mager *L1 G* – d' : de *LA LB LC LD* – bila *L1 L2* ; vila *al.* – de treu la plassa de : deren a *LC LD* - sarret : saret *G* ;seret *LA LB* – treu : clau *G* – la : lo *LA LC LD* – l'Ombreyra *L1 L2 G* ; l'Ombreira *LA LB LC LD* –

auciguo : ausiguo *G* – rey *L1 G* ; reys *L2* ; reis *LA LB LC LD* – Richart : Richard *L1* – aqui *om. LC LD* – pandent *L1 LC* ; paduent *al.* – l'Ombreyra *L1 G* ; l'Ombreira *LA LB LC LD* ; la Umbreira *L2* – on *L1 LD* ; ont *LC G* ; or *LA LB* ; ce *L2* – l'escrivans *LA LB LC LD* ; l'escriuans *L2* ; l'escriban *L1* ; los escrivans *G* – bila *L1 L2* ; vila *al.* – sole estar *L1 LC LD* ; solen estar *G* ; son estar *L2* ; son estat *LA* ; estatz *LB* – fet *L1 LC LD G* ;fee *L2* ; fe *LA* ;feytz *LB* – Dalhan : Dalham *L2* – cum : com *L1* – bila *L1* ; villa *L2* ; vila *al.* – l'Ombreyra *L1 G* ; l'Ombrera *LA LB LC LD* ; la Umbreria *L2* – es tot : estoyt *GB* ; estoit *LA LB* – paduent *G* ; paduentz *L2* ; paduens *al.*– bi *L2* ; by *L1* ; vi *LA LB LC LD* ; vit *G* – et *om. LA LB* – claure : elevare *L2* – a n' *om. LC* – et : e *L2* – fondre : fundre *L1* –

Arnaud Andraut, qui avait 80 ans et plus, a déclaré sous la foi de son serment que les galées étaient au port Saint-Pierre lorsque le roi de Castille [20] vint en cette terre, et que de tous temps c'est padouen ; et il a vu que quand le roi Richard mourut, le maire de cette ville [21] ferma de pieux et de treillis la place de l'Ombrière [22], et le bras de celui qui tua le roi Richard était là, exposé [23] ; ensuite, il a déclaré que, toute la place de l'Ombrière et les maisons où l'écrivain de la ville se trouve d'ordinaire, les a construites Amaubin Dalhan [24] comme étant sur le padouen de la ville à l'Ombrière [25], et tout cela est padouen ; et il a vu faire et clore de mur par Amaubin Dalhan et démolir ;

11b et disso que tota la plassa de Sent-Progeyt es paduent, et la plassa de Sent-Andriu es paduent ;

Progeyt *L1 G* ; Progeit *al.* – paduent *G* ; paduentz *L2* ; paduens *al.* – et : e *L2* – de *om. L2 GA* –

Andriu *L2 G* ; Andrieu *L1* ; Andreu *LA LB LC LD* – es paduens *om. LB* – paduent *G* ; paduentz *L2* ; paduens *al.* –

Il a aussi déclaré que toute la place de Saint-Projet est padouen, et la place de Saint-André est padouen.

[20] Alphonse IX, en 1206 (*Coutumes*, p. 189, n. 2).

[21] H. Barkhausen (*Coutumes*, p. 189, n. 3) s'étonne de la mention d'un maire dès 1199. Peut-être faut-il seulement comprendre ici non la fonction au sens strict mais une désignation commode du représentant de la ville : 62 ans après les faits un anachronisme de cet ordre n'est pas impossible.

[22] S'agit-il d'une mise en scène ou d'une sorte de fortification prévenant d'éventuelles émeutes ?

[23] *Pandent* semble renvoyer à une idée de suspension, une sorte de gibet ?

[24] Amaubin Dalhan fut maire de Bordeaux en 1222-26 (*Coutumes*, p. 189, n. 5).

[25] La construction de ce passage est difficile à comprendre ; les nombreuses leçons de *sole estar fet* témoignent d'ailleurs de l'incompréhension des copistes qui souvent ne font pas la part entre la fin de la relative (*on ... estar*) et la reprise de la principale. On peut se demander s'il ne manque pas un ou des mots ; toutefois, nous proposons de comprendre *fet* comme un verbe au parfait, avec une inversion du complément d'objet – *la plassa et las maysons* – et du sujet – *n'Amaubin Dalhan*. Comparer avec la construction des § 11e et 11g ci-après.

11c et disso que totas las barbacanas d'esta bila son paduent, eu mur neu qui son entorn la bila defora eu fossat de la bila et l'arrefossat son paduent ;

et : e *L2* – barbacanas : barbaqanas *G* – bila *L1 L2* ; vila *al.* – son *L1 G* ; sont *al.* – paduent *G* ; paduentz *L1 L2* ; paduens *LA LB LC LD* – eu :e u *L2* ; e *LA LB* – son *L1 G* ; sont *al.* – entorn *L1 L2* ; en torn de *LC LD* ;entorn de *GB* ; a l'entorn de *GA* ; entre *LA LB* – bila *L1 L2* ; vila *al.* – defora : deforas <son paduent> *G* – eu *LA LB GA* ; <et> eu *GB* ; ou *L1* ; au *LC LD* ; en *L2* – bila *L1 L2* ; vila *al.* – l'arrefossat *L1* ; l'arrefassat *L2* ; l'arefossat *LA LB LD* ; lo raffossat *LC* ; l'areyre-fossat *G* – son : sont *L2* ; suntz *LA* – paduent *G LA LB LC LD* ; paduentz *L1 L2* –

Il a aussi déclaré que toutes les barbacanes de la ville sont padouens, et les murs neufs qui entourent la ville à l'extérieur et le fossé de la ville et l'arrière-fossé sont padouens.

11d et disso que entre la mayson en borc en Bonaffos et la banella qui es costa la mayson en Constantin es paduent,

et *L1* ; e *al.* – que : qu' *G* – entre : entro *L1* – en borc *om. G* – borc : Roac *LA* ; Roat *LB* – Bonaffos *L1 L2* ; Bonafos *al.* – et : e *L2* – banella *L1 L2* ; vanela *al.* – qui *L1 L2 G* ; que *LA LB LC LD* – en : on *L2* – Costantin : Constantin *G* – paduent *G* ; paduentz *L2* ; paduens *al.* – et *L1 G* ; e *al.* –

Il a aussi déclaré que, entre la maison du bourg appartenant à Bonafos et la venelle qui est à côté de la maison de Constantin, c'est padouen.

11e et disso que las maysons et los sous qui son de la mayson Pey Andron entro au poyador Sent-Miqueu, an tingut aquetz ataus cum son, que edz, que lor ancessor, LX. ans o plus, cum los lors ; et bi que, abant que i agos maysons, i bi bitz et arbles que i plantauen entro a la mar aquetz a cuy eran cum las lors ;

las maysons *L1 L2 G* ; las maisons *LC LD* ; la mayson *LB* ; la moyson *LA* – et los *L1 LC LD* ; e us *L2* ; eus *GA* ; et *GB* ; eu *LA* ; et eus *LB* - sous : fons *L1 L2* – son *L1 L2 G* ; sont *al.* – mayson : maison *L2* – Andron : Androm *L2* – poyador *L1* ; pojador *LA LB LC LD* ; puyaduy *G* ; portador *L2* – tingut : tengut *L2 G* – aquetz : aquet *L2* ; aquit *LA* – edz : etz *G* ; it *L2 LA* – lor ancessor : lors ancessors *L1* – LX. *L1 L2* ; LX *G* ; XL *LA LB LC LD* ? – los *L1 L2 LC LD* ; las *LA LB G* – lors : lor *L2 LA LB* – et *L1 G* ; e *al.* – bi *L1 L2* ; vi *LA LB LC LD* ; vit *G* – abant *L2 G* ; auant *L1* ; avant *LA LB LC LD* –i *L2* ; y *LB LC LD G* ; hi *L1* ; *om. LA* – agos :aguos *G* – maysons *L1 LB LD* ; maisons *L2* ; mayssons *G* ; moysons *LA* ; maison *LC* – i bi *om. LC LD* - i *L2 LA LB* ; hi *L1* ; e *GA* ; *om. GB* – bi *L1 L2* ; vi *LA LB* ; vit *G* – bitz : unz *LD* – et : e *L2* – arbles : arbres *G* – i *LA LB LC LD* ; hi *L1* ; y *G* ; es *L2* – plantauen *L1 L2* ; plantavan *LC* ; plantaben *LD G* ; espleitavant *LA LB* – aquetz : aquet *L2* ; aquit *LA* – cuy *L1 G* ; cui *LA LB LC LD* ; qui *L2* – eran : eren *L1* – lors *LA LB LC LD* ; lor *L1 L2 G* –

Il a aussi déclaré que, les maisons et les sols qui se trouvent depuis la maison de Pey Andron jusqu'au puyaduy de Saint-Michel, ils ont tenu ces terrains bourbeux tels qu'ils sont, autant eux-mêmes que leurs ancêtres il y a 60 ans et plus, comme les leurs ; et puis que, avant qu'il y ait des maisons, il les a lui-même vus à nouveau avec les arbres qu'y plantèrent jusqu'à la mer ceux à qui ils étaient comme les leurs [26].

11f et disso que, de la mayson Pey Andron entro a Sancta-Crotz, de las maysons enfora, es paduent ;

et *L1 G* ; e *al.* – mayson : moyson *LA* –Sancta-Crotz *LB LC LD G* ;Sancta-Crois *L2 LA* ; Senta-Crotz *L1* – las : la *LA* – maysons : maisons *L2* – enfora : en fora *L1 L2* – paduent *G* ; paduentz *L2* ; paduens *al.* –

Il a aussi déclaré que, de la maison de Pey Andron jusqu'à Sainte-Croix, à l'extérieur des maisons, c'est padouen.

11g et disso que ed a bist LX. ans o plus que, las basas eus cays, an tengut cum *los lors* aquetz a cuy eran las maysons deberat ;

[26] Dans cette phrase embrouillée, il faut sans doute comprendre une évocation succincte des trois étapes de la colonisation des berges de la Garonne : d'abord, il y a une soixantaine d'années, des terrains bourbeux, stabilisés ensuite par des plantations, enfin construits. L'évocation de ces travaux est démonstrative

et *L1 G* ; e *al.* – ed : et *L2* ; *om. LC LD* – a bist *L1 L2* ; a vist *LA LB LC LD* ; ave *G* – LX. *L1 L2* ; LX *al.* - basas *L1 L2* ; bazas *al.* – eus *L1 LA LD G* ; e us *L2* ; et los *LB* ; ont *LC* – cays *L1 LA* ; cay *LC* ; cais *L2* ; chays *LB G* – an : *om. LC LD* – tingut : tengut *L2 G* – los lors : las lor *L2 LA LB LD G* ; la lor *LC* ; la lour *L1* – aquetz : aquit *L2 LA* – cuy : cui *L2* – eran : eren *L1* – maysons : maisons *L2* ; maysos *G* – deberat *LC LD* ; de berat *L1* ; dabant *G* ; deuant *L2* ; devant *LA LB*-

Il a aussi déclaré qu'il a lui-même vu, il y a 60 ans ou plus, que, les vases et les chais, les ont tenus comme leurs ceux à qui sont les maisons devant.

11h et disso que totas las plassas et las maysons qui son entre los murs neus et los belhs son paduent.

las *om. L1* – plassas et las *om. LC LD* – las *om. L1* – maysons : maisons *L2* – son *L1 L2 G* ; sont *LA LB LC LD* – entre los : entreus *G* – et los *L1 LB LC LD* ; e us *L2* ; eus *LA G* - belhs *L1* ; belh *L2 G* ; velhs *LA LB LC LD* – son *L1 L2 G* ; sont *LA LB LC LD* – paduent *L2 G* ; paduentz *LA LB LC LD* ; paduens *L1* -

Il a aussi déclaré que tous les emplacements et toutes les maisons qui sont entre les murs neufs et les vieux sont padouens.

12 Et Pey Guiscart, qui aue C. ans o plus, disso aquo medis.

Et *L1 LC LD* ; Item *G* ; *om. L2 LA LB* - Guiscart *LA LB G* ; Giscart *L2* ; Guittard *L1* ; Guitard *LC LD* – qui : que *L1* - aue *L1 L2 G* ; ave *al.* – C. *L1 L2* ; C *G* ; cent *al.* -

Pey Guiscart, qui avait cent ans ou plus, a déclaré de même.

13 <*Et*> Thomas de Cadaujac, qui a plus de C. ans, aquo medis.

<Et> : Item *G* – Thomas : Tomas *L2* – Cadaujac : Cadauyac *G* – *C. L1* ; *C G* ; cent *al.* – <disso> aquo medis *G* -

Thomas de Cadaujac, qui a plus de cent ans, de même.

14 *Et en* Gaucem Matat, qui a IIII^{XX} ans o plus, aquo medis ; et bi que en la mayson de Sent-Progeit, qui esta costa la plassa, fade hom la moneda, et aue no bi que hom i fes aur.

Et en : Et *L1 LC LD* ; Item, en *G* ; En *L2 LA LB* – Matat : Matot *LA LB* – ans *om. LA* - <disso> *G* – et *L1 G* ; e *al.* – bi *L1 L2* ; vi *LA LB LC LD* ; vit *G* – que en *L1 L2 LC LD* ; qu'en *G* ; quan *LA LB* – la mayson *L1 G* ; la maison *L2 LC LD* ;los maysons *LA LB*– Sent-Progeit : Sant-Progeit *L2* ; Sent-Progeyt *L1* – esta : es *G* – fade hom : hom fade *LC* – fade : fadem *L2* – et *L1 G* ; e *al.* – aue *L1 L2* ; anc *al.* – bi *L1 L2* ; vi *LA LB LC LD* ; vit *G* – i : y *L1 G* – aur *L1 LC LD* ; aus *G* ; au *L2 LA LB* -

Gaucem Matat, qui a 80 ans ou plus, de même ; et il a vu que, dans la maison de Saint-Projet qui est à côté de la place, on faisait [27] *la monnaie, et il n'avait pas vu qu'on y travaille l'or.*

15 Et Johan Duyac, aquo medis, et aue LX ans.

Et *L1 LB LC LD* ; Item *G* ; *om. L2 LA* – Duyac *G* ; Dujac *LA LB LC LD* ? ; Dinat *L1 L2* – et aue LX ans *om. LB* - aue *L1 L2* ; ave *G* ; a ben *LA* – LX *L1 L2* ; XL *G LA LC LD (?)* -

Johan Duyac, de même [28]*, et il avait 60 ans.*

16 Et n'Arnaud de Granolheras, aquo medis, et bi que a la mayson de la moneda de Sent-Progeit fade hom la moneda.

Et n' *LC LD* ; N' *L1 LA LB* ; Item *G* ; *om. L2* – Granolheras *L1 L2* ; Granolheyras *LD* ; Las Granolheyras *LC* ; Granolhers *LA LB* ; Granolheys *G* – et *L1 G* ; e *al.* - bi *L2* ; bit *L1* ; vi *LA LB LC LD* ; vit *G* – a *om. G* – mayson : maison *L2* – Sent-Progeit : Sant-Progeit *L2* ;Sent-Proget *L1* – fade : fadem *L2* -

[27] Noter que *fade*, faisait, est un passé.

[28] *Aquo medis* renvoie non au paragraphe précédent mais aux déclarations d'Arnaud Andraut : voir § 16, 17 et 18 où réapparaît après cette expression le problème de la maison de la monnaie.

Arnaud de Granolheras, de même ; et il a vu que, à la maison de la monnaie de Saint-Projet, on faisait la monnaie.

17 <*Et*> Pey de Sent-Julian, aquo medis, et disso que la mayson es de la Moneda, ses que ad autres us no fo aue mesa, ni deu estre, segont que ed crey.

<Et> : Item *G* ; *om. al.* – Sent-Julian *G LB LD* ; Sent-Jolian *LA* ; Sent-Julien *L1 LC* ; Sant-Julian *L2* – et : e *L2* – la mayson : las maisons *L2* ; la moysons *LA* – ses : sens *L1* – ad autres *GA* ; adautres *L2* ; a d'autres *LA LB LC LD* ; a d'autre *L1* ; autres *GB* – aue *L1 L2* ; auc *G* ; anc *LA LB LC LD* – mesa *L1 L2 G* ; meza *al.* – ni : ny *L2* – segont : segond *L1* – ed : edz *G* – crey *L1 L2* ; cre *al.* -

Pey de Saint-Julien, de même ; il a déclaré aussi que, à d'autres fonctions, elle n'avait pas servi, ni ne le doit, selon ce que lui-même croit.

18 <*Et*> n'Aramon de Narrigan, aquo medis, et de la moneda, et d'aur.

LD om. art. - <Et> : Item *G* ; *om. al.* – Aramon *G* ; Arramon *L1* ; Aramond *LA LB LC LD* ; *lacune L2* – de : *om. G* – Narrigan *L2 G* ; Nerihan *LA LB LD (?)* ; Narryan *L1* ; Narian *LC* – et : e *L2* – aur *L1 LC LD* ; aus *G* ; au *L2* ; a *LA LB (cf. §14)* -

Ramon de Narigan, de même, et de la monnaie comme de l'or.

19 Et Jordan d'Acra disso que crey que sia ayssi cum los autres an *deyt*, et bi que, a L'Ombreyra, bende hom, cum en paduent, la breda et la herba, et di que a la mayson de la Moneda no a senhor, mas la moneda, et que ed ac audit dire a son payre.

Et *L1 LC* ; Item *G* ; *om. al.* – Jordan : Johan *L2* – Acra *L2 LA LB G* ; Ecra *L1 LC* ; Etra *LD* – crey *L1 L2* ; cre *al.* ; <ed> cre *LC LD* – ayssi *L1 G* ; aissi *al.* – cum los autres an dit, et bi que, a L'Ombreyra, bende hom *om. L1 (cum ... cum)* – los autres *LC LD G* ; li autres *L2* ; li autre *LA LB* – an *L2 LA LB G* ; aven *LD* ; avem *LC* – deyt : deit *G* ; dit *al.* – et *G* ; e *al.* – bi *L2* ; vi *LA LB LC LD* ; vit *G* – Ombreyra *L2 G* ; Ombreira *al.* – bende *L2* ; vende *al.* – en : hen *G* ; au *LB* ; *om. LC* – la herba et la breda *LC* – et *L1 LC G* ; e *al.* – la herba *L1 LC* ; l'herba *L2* ; l'erba *LA LB LD G* – et *L1 G* ; e *al.* – di : vy *LC* – a *om. LA LB* – la mayson <de la mayson> *LA* – mayson : maison *L2* – a : ha *L1* – senhor : senhoria *L1* - mas la moneda, *om. G* – et : e L2 – ed : et *LA LB LD* ; *om. LC* – ac : *om. GA* ; <ave> *GA GB* – payre : paire *L2* ; peyre *L1* -

Jordan d'Acra a déclaré qu'il croit qu'il en est ainsi que les autres ont dit ; et il a vu que, à l'Ombrière, on vendait, comme dans un padouen, la brande et l'herbe ; il dit aussi que, à la maison de la monnaie, il n'y a pas d'autre seigneur que la monnaie, et qu'il a lui-même entendu dire cela par son père.

20 <*Et*> n'*Aramon* Moneder disso aquo medis que Jordan d'Acra.

LD om. par. - <Et> n' :Item en *G* ; N' *al.* – Aramon : Aramond *LA LB LC LD* ;Arramon *L1 L2* ; Ramon *G* – Moneder : Monuder *L2* ; Monedey *L1* – que : qu'en *G* – Acra : Acre *L1* -

Ramon Moneder a déclaré de même que Jordan d'Acra.

21 <*Et*> n'Arufat Beguer, aquo medis que los autres.

LD om. par. - <Et> n' : Item n' *G* ; N' *al.* – Arufat : Aruphat *G* ; *lacune L1* – Beguer : Beguey *L2* ; Legua *LC* – los autres *L1 G* ; los autras *LC* ; li autre *L2* ; ly autre *LA LB* -

Rufat Beguey, de même que les autres [29].

[29] *Los autres* ne renvoie pas à Jordan d'Acra et Ramon Moneder, mais à ceux qui précèdent. En effet, dans ce débat sur le travail de l'or dans la maison de la monnaie, deux opinions s'opposent : celle qui argumente contre ce qu'elle considère comme un abus, représentée par Gaucem Matat (§14), Arnaud de Granolheras (§16), Pey de Saint-Julien (§17), Ramon de Narigan (§18) ; celle qui affirme que les seuls droits appartiennent à la monnaie, à l'ouvrier de la monnaie et donc, c'est sous-entendu, que lui seul peut décider ce qu'on y fait, représentée par Jordan d'Acra (§19), Ramon Moneder (§20), Bernard d'Acra (§22), Pey Guiraut (§24). Par ailleurs, si on reprend la signification exacte de aquo medis plus haut (cf. §15 et suivants et note 26), il n'y aurait dans ce témoignage aucun renvoi à ce débat.

22 <*Et*> Bernard d'Acra, aquo medis que Jordan, et que la mayson de Sent-Progeit es aus obreys de la moneda.

<Et> : Item *G* ; *om. al.* – que : qu'en *G* – Jordan *L1 L2 G* ; Jordans *LA LB LC LD* – et : e *L2* – mayson *L1 G* ; maysons *al.* – Sent-Progeit : Sent-Progeyt *G* ; Sent-Proget *L1* – obreys *L2* ; obreis *LA LB LC LD* ; hobreys *L1 G* -

Bernard d'Acra, de même que Jordan ; et que la maison de Saint-Projet est aux ouvriers de la monnaie.

23 <*Et*> Jauffre deu Mas crey que ayssi sia cum los autres an deyt, saup de l'afar de la graua, que no es pas certan.

LD om. par. - <Et> : Item *G* ; *om. al.* – Jauffre *L1 L2* ; Jouffre *G* ; Jaufre *al.* – deu Mas : Demas *L1* ; Demans *L2* – crey *L1 G* ; cre *al.* – ayssi *L1 G* ; aissi *al.* – cum : <si> cum *LA LB LC (LD ?)* – los autres : l'autre *L2 LA LB* – deyt *L1* ; dit *L2* ; deit *al.* – de l'afar : delafar *L2* ; *om. LC* – graua *L1 L2 G* ; grava *al.* – certan *L1* ; sertan *G* ; certans *al.* -

Jauffre deu Mas croit qu'il en est ainsi que les autres ont dit ; sauf de l'affaire de la grave qui n'est pas certaine.

24 <*Et*> Pey Guiraut aquo medis ; et plus que a Tropeyta es paduent de la porta deus Paus entro a la mayson Miqueu de Medoc ; et que la mayson de Sent-Progeit es aus obreys de la moneda.

<Et> : Item *G* ; *om. al.* – Guiraut *LA LB G* ; Girard *L2* ; Guittard *L1* ; Guitard *LC LD* – et *L1 G* ; e *al.* – paduent *G* ; paduentz *L2* ; paduens *al.* – de la porta : la *om. G* – entro a la *L1 LC LD G* ; entro a *L2 LA LB* – de *om. G* – Medoc : Medouc *L2* – et *L1 G* ; e *al.* – mayson *L1 G* ; maisons *L2* ; maysons *al.* – obreys *L1 L2 G* ; obreis *al.* -

Pey Guiraut, de même ; et de plus que, à Tropeyte, c'est padouen de la porte des Paux jusqu'à la maison de Miqueu de Médoc ; et que la maison de Saint-Projet est aux ouvriers de la monnaie. [30]

25 <*Et*> Pey de La Mota et Arnaud de Bordeu, aquo medis.

25-26 *LB* : Pey de La Mota et Arnaud de Bordeu, aquo medis que Peyre Guiraud.

25 *LD om. par.* - <Et> : Item *G* ; *om. al.* – La Mota *LA LB LC* ; La Motha *G* ; Lamota *L1 L2* – et *G* ;*om. L1 LC* ; e *al.* – Bordeu : Berdeu *L2* –

Pey de La Mothe et Arnaud de Bordeu, de même.

26 <*Et*> Guilhem de Bordeu, aquo medis que Pey Guiraut.

LD om. par. - <Et> : Item *G* ; *om. al.* – Guilhem : Guiraud *LA* – Pey : Peyre *LA LB* - Guiraut *G* ; Guiraud *LA LB LC* ; Guirard *L2* ; Guittard *L1* -

Guilhem de Bordeu, de même que Pey Guiraut.

27 Et Guilhem Filhet, aquo medis que Pey Guiraut.

27-28 *LA LB* : Wilhem Filhet, aquo medis que Pey Guiraud, e disso...

27 *LD om. par.* - Et *L2* ; Item *G* ; *om. al.* - Guilhem : Wilhem *L2 LA LB* – Filhet : Fillet *L2* ; Phillet *L1* – Guiraut *G* ; Guiraud *LA LB* ; Guirard *L2* ; Guittard *L1* ; Git *LC* -

Guilhem Filhet, de même que Pey Guiraut.

28 *Et* Pey Moneder, aquo medis que Pey Guiraut ; et disso que n'y a costa los murs de la mayson Pey Andron entro a la mayson Arnaud Toscanan [...].

[30] 23 et 24 contre 11g et 11e, d'accord avec 11f.

Et : E *L2* ; Item *G* ; *om. al.* – Moneder *L2 G* ; Monedey *L1 LC LD* – Guiraut *LC G* ; Guiraud *LA LB* ; Guirard *L2* ; Guittard *L1* ; Guytard *LD* – et *L1 G* ; e *al.* –: n'y a costa *L1 L2* ; ny a costa *LC* ; via costa *LD* ; via a costa *LA LB* ; bit a costa *GA* ; bit costa *GB* – murs : mas *LA LB* – mayson *L1 LA LB LC* ; mayson <de> *G* ; meyson <de> *LD* ; maison *L2* – mayson : maysson *G* ; maison *L2* – Toscanan : Costanan *L2* -

Pey Moneder, de même que Pey Guiraut ; il a déclaré aussi qu'il n'y a pas le long des murailles, de la maison de Pey Andron jusqu'à la maison d'Arnaud de Toscanan, ...

29 *Et* Guilhem de Broa, aquo medis que Pey Guiscart et Pey Guiraut.

29-30 *GB* : Guilhem de Broa, aquo medis que Pey Guiscart et Pey Guiraut, et que la rua...

29 Et : E *L2* ; Item *G* ; *om. al.* – Guilhem *L1 G* ; Wilhem *al.* – que Pey Guiscart et Pey Guiraut *om. LD* - Guiscart ... Guiraut *LA LB G* ; Giscard ... Guiraud *L2* ; Guytard ... Guiraut *LC* ; Guittard *seulement L1* -

Guilhem de Broa, de même que Pey Guiscart et Pey Guiraut.

30 *Et* Ramon Andron, aquo medis que Pey Guiscart et Pey Guiraut ; et que la rueta dauant n'Aramon de La Font no deu estre embargada.

Et : E *L2* ; Item *GA* ; *om. al.* – Andron : audeyt *LD* ; a deyt *LC* – que Pey Guiscard et Pey Guiraut *om. LD* - Guiscart *LA LB LC GA* ; Giscart *L2* ;Guistard *L1* – Guiraut *LA LB LC GA* ; Guiraud *L2* ; Giraud *L1* – et *L1 L2 G* ; e *al.* – rueta : rua *GA GB* – dauant *L1 L2* ; davant *LA LB LC LD* ; dabant *G* – n' *om. LB* – Aramon : Arramon *L1 L2* – La Font : Lafour *L1* – no : ne *LC* ; non *L1* – embargada *L2* ; embarguada *G* ; enbergada *LA LB LC LD* ; embrigada *L1* -

Ramon Andron, de même que Pey Guiscart et Pey Guiraut ; et que la ruette devant chez Ramon de La Font ne doit pas être encombrée.

31 *Et* Martin Johan, aquo medis deus paduentz, e de las basas, et de la mayson de la moneda, qui es aus parssoners de la moneda ; e bi que los parssoners de la moneda l'auen et la prestauan a n'Aramon de Roquamador.

Et : E *L2* ;Item *G* ; *om. al.* – paduentz *G* ; paduents *L2* ; paduens *L1* ; paduans *al.* – basas *L1 L2* ; bazas *LA LB LC LD GB* ; vazas *GA* – et : e *L2* ; *om. GB* – mayson de : mayson <et> de *LA* – parssoners *L2* ; parssoneys *G* ; personyers *L1* ; personers *al.* – de la moneda ; e bi que li parssoners de la moneda *om. LC LD* - de la moneda : la moneda *LB* ; et la moneda *LA* – et *L1 G* ; e *L2 LA LB* – bi *L1 L2* ; vi *LA LB* ; ditz *G* – los *L1 LB G* ; li *L2* ; hom *LA* – parssoners *L2* ; parssoneys *L1* ; parsoneys *G* ; personers *LB* ; personer *LA* – auen *L1 L2* ; aven *LA LB LC LD G* – la : lo *G* – prestauan *L2* ; prestauen *L1* ; prestavan *G* ; prestavant *LA LB LC* ; prestaben *LD* – a n'Aramon de Roquamador *om. LD* - n'Aramon : n'Arramon *L1 L2* ; Ramon *GB* – Roquamador : Roquamadour *L1* ; Rocamador *L2* ; Rocamado *G* -

Martin Johan, de même pour les padouens et les vases, pour la maison de la monnaie qui est aux associés de la monnaie ; et il a vu que les associés de la monnaie la possédaient et la prêtaient à Ramon de Rocamadour.

32 *Et* Johan Noblet et Guilhem Peyre, aquo medis en totas causas, et de moneda, et d'autras causas.

32-33 *GB* : Item, Johan Noblet et Guilhem Peyre, aquo medis que los autres, exceptat...

32 *LD om. par.* - Et : E *L2* ; Item *G* ; *om. al.* – et *L1 G* ; e *al.* – Guilhem : Wilhem *L2* – Peyre : Peya *LC* ; Pey *G* ; Porte *L2* – medis *om. LC* – moneda : monede *L1* –

Johan Noblet et Guilhem Peyre, de même en toutes choses, de la monnaie comme des autres choses.

33 *Et* n'Arnaud Guilhem deus Paus, aquo medis que los autres, exceptat aquera medissa causa que es fora la porta deus Paus, d'aquetz deusquaus son las maysons.

Et n' : E n' *L2* ; Item na *GA* ;N' *al.* – Guilhem *L1 GA* ; Wilhem *al.* – los autres *L1 LC LD GA GB* ; ly autres *LB* ; ly autre *LA* ; l'autre *L2* – medissa : medisa *L2* – que : qui *G* – fora : foras *G* ; fora <de> *LB* – deus : deux *L1* – aquetz : aquet *LB* ; equet *LA* – maysons : maisons *L2* ; maysos *G* -

Arnaud Guilhem des Paux, de même que les autres, sauf pour la dite chose que c'est, au-delà de la porte des Paux, à ceux à qui sont les maisons.

34 *Et* Arnaud de La Mesura, aquo medis que Pey Guiraut.

LD om. par. - Et : E *L2* ; Item na *G* ; *om. al.* – La Mesura : Lamesura *L1 L2* ; La Mensura *G* – Pey : Peyre *LA LB* –Guiraut : Guiraud *L2* ; Guittard *L1* -

Arnaud de la Mesura, de même que Pey Guiraut.

35 *Et* Pey de Saunhac, Gaucem Artic, aquo medis que los autres.

LD om. par. – Et : E *L2* ; Item *G* ; *om. al.* – Saunhac : Sanhac *LA LB* ; Savinhac *G* – Artic : Acit *L1* – que : a *LC* - los autres *G* ; ly autres *L1* ; li autres *L2* ; ly autre *LA LB* ; l'autre *LC* -

Pey de Saunhac, Gaucem Artic, de même que les autres. [31]

36 *Et* Helias de Sent-Ayrart, crey que ayssi es.

LD om. par. - Et : E *L2* ; Item *G* ; *om. al.* – Ayrart *L1 GA* ; Eirart *L2* ; Aysart *GB* ; Ayrard *LC* ;Artart *LA LB* – crey *L1* ; cre *al.* – ayssi *L1 G* ;aisi *L2* ; aissi *al.* -

Hélias de Saint-Ayrart croit qu'il en est ainsi.

37 *Et* Ramon Martin, Johan Dissenta, aquo medis.

LD om. par. - Et : E *L2* ; Item *G* ; *om. al.* – Ramon : Respon *LC* – Dissenta : Dessenta *G* ; Disant *LC* -

Ramon Martin, Johan Dissenta, de même.

38 *Et* Pey de Sent-Ayrart, aquo medis que Pey Moneder.

LD om. par. - Et : E *L2* ; Item *G* ; *om. al.* – Sent : Senct *LC* - Ayrart *GA* ; Eirart *L2* ; Aysart *GB* ; Ayrard *L1* ;Artat *LA LB* ; Tirard *LC* – que : qu'en *LA LB* – Pey : Peyre *LA LB* - Moneder : Monedey *L1* -

Pey de Saint-Ayrart, de même que Pey Moneder.

39 *Et* Ramon deu Soler, aquo medis que Pey Guiraut.

LD om. par. - Et : E *L2* ; Item *G* ; *om. al.* – Ramon deu Soler : Ramon de Soler *GA* ; Ramon <Monedey, Ramon> deu Soler *LC* – Guiraut :Guiraud *L2* ; Girart *L1* -

Ramon deu Soler, de même que Pey Guiraut.

40 *Et* Guilhem de Bosc crey que ayan deyt bertat.

Et : E *L2* ; Item *G* ; *om. al.* – Guilhem : Wilhem *L2* – de : deu *L2 LB GB* – crey *L1* ; cre *al.* – ayan *G* ; ayant *LA LB LC LD* ; aian *L2* ; agen *L1* - deyt *L1* ; det *L2* ; deit *al.* – bertat *L1 L2* ; vertat *al.* -

Guilhem de Bosc croit qu'ils ont dit la vérité.

41 *Et* Gaucem Lo Bender crey que *ayan* deyt bertat.

GA GB om. par. - Et : E *L2* ; *om. al.* – Lo Bender *L1 L2* ; Lo Bendor *LD* ; Lo Vender *al.* – crey *L1* ; cre *al.* – que *om. LA LC LD* - ayan : ayant *LA LB LC LD* ; aian *L2* ; agen *L1* – deyt *L1* ; det *L2* ; deit *al.* – bertat *L1 L2* ; vertat *al.* -

Gaucem Lo Bender croit qu'ils ont dit la vérité.

[31] Les autres = anti-padouens.

42 *Et* n'Aramon Gonter disso aquo medis que los autres de las basas et deus paduentz ; et de la mayson de la moneda, asso que Pey Moneder ; et di que de la porta deus Paus entro a la mayson Miqueu de Medoc es paduent.

Et n' : Item n' *G* ; N' *al.* – Aramon : Arramon *L1 L2* – Gonter : Guonter *G* ; Gontor *LD* – los autres *L1 LC LD G* ; li autres *L2* ; ly autre *LA LB* – basas *L1* ;vazas *G* ; bazas *al.* – et deus *om. LC* – deus : dos *L1* – paduentz *L1 L2 G* ; paduens *al.* – et : e *L2* – la mayson *LA LB G* ; la maison *L2* ; las maysons *L1* ; las maisons *LC LD* – la moneda : las monedas *LC* – que Pey : qu'en Peyre *LA LB* – Moneder : Monedey *L1* ; Monadey *LC* – et : e *L2* – di : dit *L1* – de *om. LA* – la *om. LB* – entro a : entro *L2 LA LB* – mayson : maison *L2* – Miqueu : Ayquem *LC LD* – Medoc : Medouc *L2* – paduent *L1 G* ; paduentz *al.* -

Ramon Gonter a déclaré de même que les autres pour les vases et les padouens ; pour la maison de la monnaie comme Pey Moneder ; et il déclare que de la porte des Paux jusqu'à la maison de Miqueu de Médoc c'est padouen.

43 *Et* Pey de Betalha, aquo medis que los autres.

43-45 *LD* : Pey de Betalha, Bidau de Sent-Julian et Pey de Lopa, aquo medis.

43 Et : E *L2* ; Item *G* ; *om. al.* – Pey : Peyre *LA LB* – de *om. LB* - Betalha : Bethala *L2* – que los autres *om. LA* – los autres *L1 LC G* ; l'autre *L2* ; ly autre *LB* -

Pey de Betalha, de même que les autres.

44 *Et* Bidau de Sent-Julian, aquo medis que Pey Guiraut et Pey Moneder.

Et : E *L2* ; Item *G* ; *om. al.* – Bidau : Vidau *G* – Julian : Julien *L1* – Guiraut : Guiraud *L1 L2* – Moneder : Monedey *L1* -

Bidau de Saint-Julien, de même que Pey Guiraut et Pey Moneder.

45 *Et* Pey de Lopa, aquo medis.

Et : et *LD* ; E *L2* ; Item *G* ; *om. al.* – Pey : Peyre *LA LB* -

Pey de Lopa, de même.

46 Presertim auditis predictis attestationibus et adhibito insuper consilio plurimorum aliorum discretorum civitatis Burdegale, tam clericorum quam laicorum, inquisita et scita super premissis plenius veritate :

Presertim *L1 LC LD* ; Et presertim *L2* ; Preceteri *LA LB* – attestationibus *L1 L2* ; atestationibus *al.* – civitatis : civium *LA LB (cf. §10)* – tam : cum *LB* –quam : tam *LA LB (gasconisme ; cf. G)* – inquisita : inquisito *LD* – veritate : veritatem *L2* –

Item, en apres, audidas las avantdeytas atessacions et agut de sobre coselh de motz autres sabis de la ciptat de Bordeu, tant clercz, tant lexcs, inquirida et sabuda sobre las avantdeytas causas pleneyrament la vertat :

las avantdeytas atessacions *GA* ; lasdeytas atestacions *GB* – lexcs *GA* ; leycx *GB* –

Item, en apres *cf.* Et presertim *L2* –

En conclusion, après avoir entendu les témoignages susdits et après avoir pris en outre conseil de plusieurs autres personnes reconnues [32] *de la ville de Bordeaux, tant clercs que laïcs, ayant recherché et reconnu sur les sujets ci-dessus annoncés pleinement la vérité,*

[32] *Discretorum* = *sabis*. Des personnes reconnues pour leur discernement, donc des sages comme le traduit la version gasconne.

47

In primis, dicimus quod portus et platea Sancti-Petri, prout extenduntur a domo Ruffati Viguerii usque ad turrem novam de Tropeyta, prout sunt extra muros, usque ad imum maris, sunt paduentum.

<Item,> in primis *LA LB* – turrem *L1 L2* ; turem *LD* ; turrim *LA LB LC* – Tropeyta *L1* ; Tropeita *al.* – imum *L2* ; ymum *al.* –

En premey, didem queus portz et las bazas de Sent-Peyre, ayssi cum son estendut de la mayson n'Arufat Beguer entro a la Tor-Neva de Tropeyta, ayssi cum son foras los murs entro la yma de la mar, son paduent.

paduent *GB [petite erreur de l'éditeur qui mentionne un manuscrit C inconnu]* ; paguent *LA* –

Nous déclarons en premier lieu que l'espace portuaire [33] et la place [34] de Saint-Pierre, dans la limite de leur extension de la maison de Ruffat Beguey à la tour neuve de Tropeyte et de leur situation hors des murailles [35], jusqu'au plus bas de la mer, constituent [36] un padouen [37].

48

Item, dicimus quod portus et platea <*de Tropeyta*>, prout extenduntur a dicta turri nova de Tropeyta usque ad domum Michaelis de Medoc, usque ad *imum* maris, sunt paduentum.

platea : plateam *L2* – Tropeyta *L1* ; Tropeita *L2 LA LB LD* ; Tropeta *LC* – Medoc : Medouc *L2* – imum : ymum *L1 LC LD* ; ymam *LA LB* ; imam *L2* – paduentum : padoenta *LC* –

[...]

GA GB om. par. -

De même, nous déclarons que l'espace portuaire et l'emplacement <de Tropeyte> [38], dans leur extension de la dite tour neuve de Tropeyte à la maison de Michel de Médoc, jusqu'au plus bas de la mer, constituent un padouen.

49

Item, dicimus quod portus et platea de l'Ombreyra et domus cum platea de Umbreria in quibus scriptor communie morari consuevit, prout extenduntur a domo Wilhelmi Artus usque ad esterium, et a domo que fuit Petri de Ebrardi, et a domo prepositure de Umbreria usque ad imum maris, sunt paduentum.

Ombreyra *L1 L2* ; Ombreira *al.* – et domus cum platea de Umbreria *om. LC LD (cf. GA)* – morari : majori *LA LB* – Wilhelmi *L2* ; Guilhelmi *al.* – esterium : estorium *LC* – et *om. LC LD (cf. GB)*– de Ebrardi *L2* ; de Ebradi *L1* ; d'Ebreardo *LC* ; d'Ebreardi *LD* ; Ebrardi *LA LB* – prepositure : prepositorum *LC LD* – de *om. LB* – Umbreria : Umbrarie *LB* ; Umbrerie *LC* – imum *L2* ; ymum *al.* –

Item, didem queu port et la plassa de L'Ombreyra, et las maysons ab la plassa de L'Ombreyra en lasquaus los scrivans de la Comunia an acostumat a estar, ayssi cum s'estenden de la mayson de Guilhem Artus entro a l'ester, et de la mayson qui fo de Pey Hebrart et de la mayson de la pervostat de L'Ombreyra, et entro a la yma de la mar, son paduent.

didem queu port *GA* ; didem que port *GB* – et las maysons ab la plassa de L'Ombreyra *om. GA (cf. LC LD)* – et de la mayson *GA* ; de la mayson *GB (cf. LC LD)* – mayson de la pervostat *GB* ; mayson de la perbost *GA* –

Pour bien marquer le sens, le traducteur gascon souligne entro a la yma de la mar *par un* et *qui ne figure pas en latin.*

---

[33] *Portus* est-il singulier ou pluriel, ainsi que le comprend la version gasconne ?

[34] Gascon : *las bazas*. Dans les paragraphes qui suivent, on trouve bien *plassa*.

[35] Littéralement : dans la mesure où ils s'étendent de la maison de Ruffat Beguey jusqu'à la tour neuve de Tropeyte, et dans la mesure où ils sont hors les murailles. Cette expression passablement lourde vise à la fois à définir sans ambiguïté un espace et le considère dans sa totalité et à l'exclusion des autres. Dans les paragraphes qui suivent, on trouvera de nombreux équivalents.

[36] Dans les paragraphes qui suivent, important jeu entre indicatif et subjonctif (suppléé souvent par *debere*).

[37] Le pluriel (*portus et platea = portz et bazas*) est repris par un singulier (*paduentum = paduent*). C'est bien l'appartenance à une classe juridique qui est ici déterminée.

[38] Cf. § 24.

De même, nous déclarons que les port et emplacement de l'Ombrière, ainsi que les maisons [39] *avec la place de l'Ombrière* [40] *dans lesquelles demeure habituellement l'écrivain de la commune, dans leur extension de la maison de Guilhem Artus jusqu'à l'estey, depuis la maison qui fut à Pey Ebrard et depuis la maison de la prévôté de l'Ombrière* [41]*, et ce jusqu'au plus bas de la mer, constituent un padouen.*

50

Item, dicimus quod omnes ripe aque dicti esterii, videlicet : ripa que est ab hospitali Sancti-Johannis usque ad turrem de Umbreria, et ripa alterius partis, prout extenduntur a ponte Sancti-Johannis usque ad cameram Wilhelmi Lo Petit, sunt paduentum ; et est sciendum quod domus que sunt super esterium ex parte Umbrarie non debent habere gitatam versus esterium extra muros domorum.

dicti *om. LA LB* – esterii : sterii *LC LD* – ripa : rippa *L2* – turrem *L1 L2* ; turrim *LA LB LD* ; terram *LC* – ripa : rippa *L2* – cameram *L2* ; ausam *[pour* aulam *(?) selon H. Barckhausen]* ; causam *LC* ; ansam *LD* ; caium *LA LB cf. GA GB* – Wilhelmi *L2* ; Guilhelmi *al.* – Lo Petit *LA LB LC LD (cf. GA GB)* ; Lopetit *L2* ; Lepetit *L1* – esterium : sterium *LD* – Umbrarie : Umbrerie *L1 LC* –

Item, didem que totas las aribas de l'aygua deudeyt hester, so es assaber la ryba laquau es de l'espitau de Sent-Johan entro a la tor de L'Ombreyra, et l'arriba de l'autra part, ayssi cum son estendudas deu pont Sent-Johan entro au chay en Guilhem Lo Petit, son paduent ; e es assaber que las maysons lasquaus son sobre l'ester de la part de L'Ombreyra no deven aver gitada devert l'ester foras deus murs de las maysons.

ayssi cum son estendudas *GA* ; ayssi cum son estadas *GB* – de la part de L'Ombreyra *GA* ; de la porta de L'Ombreyra *GB* – entro au chay en Guilhem Lo Petit *cf.* caium *LA LB.*

De même, nous déclarons que toutes les rives de l'eau du dit estey [42]*, à savoir la rive qui va de l'hôpital Saint-Jean jusqu'à la tour de l'Ombrière et la rive de l'autre côté, dans leur extension du pont Saint-Jean jusqu'à la chambre* [43] *de Guilhem Lo Petit, constituent un padouen ; et il faut bien savoir que les maisons qui sont sur l'estey du côté de l'Ombrière ne doivent pas avoir d'évacuation* [44] *sur l'estey hors des murs des maisons.*

51

Item, dicimus quod omnes platee Sancti-Projetti, prout extenduntur ab ecclesia Sancti-Projetti usque ad domum in qua moneta fieri consuevit, et via publica est ex utroque latere sunt paduentum.

Item, didem que totas las plassas de Sent-Progeit, [...]
entro la mayson en laquau la moneda a acostumat estre feyta, et la via publica de cada part son paduent.

---

[39] *Domus* a la même forme au singulier et au pluriel. Le gascon donne un pluriel ; de même toutes les versions au §11a.
[40] Remarquer la dissimilation récurrente en latin *Ombreyra/Umbreria*, qui disparaît en gascon.
[41] La première délimitation, de la maison de Guilhem Artus jusqu'à l'estey, indique l'extension du nord au sud, axe principal des lieux ; les reprises, depuis la maison de Pey d'Ebrard et depuis la prévôté, indiquent les extensions à l'ouest et à l'est, plus secondaires et surtout ne se bornant pas au terme significatif de la fonction de ce port ; *usque ad ymum maris* n'est pas le pendant de *usque ad esterium*, c'est un critère supplémentaire de définition comme le montre bien la récurrence de l'expression d'un paragraphe à l'autre, le traducteur gascon le souligne en ajoutant un *et* qui n'existe pas en latin.
[42] *Omnes ripe aque esterii*, à comparer à *imum maris* : c'est la limite de l'eau qui est en cause, au plus bas de la marée.
[43] La lecture est ici bien délicate. La seule leçon un peu récurrente est *caium-chay* (LA LB ET GA GB)mais elle reste dans la même branche de la tradition alors que son meilleur représentant, L2, donne *cameram*. Parmi les autres leçons, *ausam* et *ansam* ont une bonne similitude mais n'ont aucun sens ; la correction en *aulam* est impossible, Guilhem Lo Petit n'étant pas un noble ; ces deux leçons ne sont par ailleurs pas sans rapport avec *causam*. Celle-ci, de même que *caium*, montre clairement un début du genre *cameram*.
[44] *Gitata* est à rapprocher de *jactare, jactata*. Le sens de jeter, rejeter pour *gitar* et ses dérivés apparaît assez clairement (*AHG*, 11, *Glossaire*, p. 59). A notre sens, il s'agit ici d'un problème d'hygiène publique et de rejet d'égout.

Sancti-Projetti *L1 L2* ; Sancti-Projecti *LC LD* ; Sancti-Prejecti *LA LB* – Sancti-Projetti *L2* ; Sancti-Projecti *LC LD* ; Sancti-Prejecti *LA LB* ; Sancti-Petri *L1 – le transcripteur de L1 et L2 propose :* et via publica <que> est… –

G om. l'équivalent de prout extenduntur ab ecclesia Sancti-Projetti – et la via publica de cada part *: G om.* est –

De même, nous déclarons que tous les emplacements de Saint-Projet, dans leur extension de l'église Saint-Projet jusqu'à la maison en laquelle il fut coutume [45] de faire monnaie, et une voie publique se trouve de chaque côté [46], constituent un padouen [47].

52 Item, dicimus quod domus predicta, que est juxta plateam Sancti-Projetti, in qua moneta fieri consuevit, est dedita ad monetam perpetuo faciendam, ita quod aliis usibus applicari non debet.

Item, didem que las maysons abantdeytas qui son costa la plassa de Sent-Progeit, en laquau la moneda a acostumat estre feita, es donada perdurablament a far la moneda, ayssi que ad autre causa no deu estre aplicada.

dicimus quod *om. LA LB* – Sancti-Projetti *L1 L2* ; Sancti-Projecti *LC LD* ; Sancti-Prejecti *LA LB* – dedita *:* dedicta *L2* – faciendam <Sancti-Prejecti> *LC* –

a acostumat estre feita *GB* ; a acostumat estre feita <moneda> *GA* –

De même, nous déclarons que la maison susdite, qui est à côté de la place de Saint-Projet, en laquelle il a été coutume de faire monnaie, a été donnée pour qu'on y fasse à jamais de la monnaie, de sorte qu'elle ne doit pas servir à d'autres usages.

53 Item, dicimus quod platea Sancti-Andree est paduentum, et appendicium quod est ibi est in loco publico, et debet removeri.

Item, didem que la plassa de Sent-Andriu es paduent, et l'apentis qui es aqui […] en loc public […] deu ne estre ostada.

Appendicium *L1* ; apendicium *al.* – quod est ibi est in loco publico *:* quod est ibi in loco publico *LA LB cf. GA GB*–

en loc public *GA* ; au loc public *GB* –
G om. es [en loc public], *cf. LA LB – G om.* et [deu ne estre…] –

De même, nous déclarons que la place de Saint-André constitue un padouen, et l'appentis qui y est se trouve en un lieu public et doit être enlevé.

54 Item, dicimus quod omnes domus et platee que sunt inter muros novos et veteres civitatis et burgorum sunt paduentum.

Item, didem que totas las maysons et las plassas lasquaus son entreus murs neus eus belhs de la Ciptat et deus borcx son paduent.

burgorum : burguorum L2 –

De même, nous déclarons que toutes les maisons et tous les emplacements qui sont entre les murs neufs et les vieux de la cité et de ses bourgs constituent un padouen.

55 Item, dicimus quod, a porta de Rocella usque ad portam de Subtus-Muros, debet esse via communis inter domos et murum portarum, scilicet : via communis, libera, sine impedimento, a terra usque ad celum.

Item, didem que, de la porta de La Rossela entro a la porta de Sotz-lo-Mur, deu estre via comunau entre las maysos et mur, […] so es assaber rua comunau, delivra, ses enbarguament de terra en jusca au seu.

[45] Noter que *consuevit* et *a acostumat* sont des passés, comme *fade* aux § 14 et 16.
[46] Cette proposition est à interpréter comme une incise précisant l'extension du padouen. Le traducteur gascon n'a pas compris cela et inclut la (les) voie(s) publique(s) dans le padouen ; de même pour A. Ducaunnès-Duval, que ne suit pas H. Barckhausen.
[47] *Coutumes*, p. 338, n. 1 : En marge de cet article, on lit, dans le ms. C [LC], la note suivante : *Padoenta vel padoentes.* ».

Item, dicimus *om. LA LB* – Subtus-Muros : Subtus-Muro *L2 LA LB* –communis : quommunis *L2* – domos : domus *LA* – murum : muros *LB* – scilicet *om. LC LD* – impedimento : inpedimento *LA LB LC LD (?)* –

entro a la porta de Sotz-lo-Mur *GA* ; entro que a la porta de Dejus-lo-Mur *GB* –

G om. l'équivalent de portarum –

De même, nous déclarons que, de la porte de la Rousselle jusqu'à la porte de Sous-le-Mur, il doit exister une voie commune [48] entre les maisons et la muraille qui contient les portes, à savoir une voie commune, libre, sans aucun encombrement, de la terre jusqu'au ciel. [49]

56 Item, dicimus quod super viam communem, de domo ad domum, nec de domo ad murum, non debet esse pons ; pertralia et projecta et fenestralia poterunt et debent esse in villa ut fieri consuevit.

viam *om. LA LB* – pertralia *L1* ; pertalia *LC* ; pertrilia *L2* ; penitralia *LA LB LD* – projecta : parjecta *LC* ; perjecta *LD* – <et> poterunt *LA LB* – poterunt : peterant *LB* –

Item, didem que, sobre la rua comunau de mayson a mayson, ni de la mayson au mur, no deu estre pontz ; peytrau, et pergeit, e fenestrau poyran et deven estre en la Villa, ayssi cum an acostumat estre feit.

deven estre en la Villa *GB*, deven estre en la Visa *GA*

De même, nous déclarons que, au-dessus de la voie commune, de maison à maison, non plus que d'une maison à la muraille, il ne doit pas y avoir de pontet ; ouvertures [50], balcons et fenêtres peuvent et doivent être dans la ville, comme il est coutume de faire.

57 Item, dicimus quod omnia fossata ville sunt paduentum.

Pas de variante reconnue

Item, didem que totz los fossatz de la Vila son paduentz.

Pas de variante reconnue

De même, nous déclarons que tous les fossés de la ville constituent un padouen. [51]

58 Item, dicimus quod mercatum est paduentum.

58-59 *LA et LB intervertissent les § 58 et 59.*

58 mercatum : marcatum *LC* –

Item, didem queu Marquat es paduent.

queu Marquat *GA* ; que eu Marcat *GB* –

De même, nous déclarons que le marché constitue un padouen.

59 Item, dicimus quod domus in quibus carnes venduntur, que sunt infra mercatum et capitulum Galhardi de Solio et fratrum suorum remaneant in statu in quo consueverunt esse.

dicimus *om. LA LB* – remaneant : remanant *L2* ; remanent *LC LD* –

Item, didem que las maysons en lasquaus las carns son vendudas, qui son dedentz lo Marquat eu i capiteu d'en Gualhart deu Soler et de sos frayres, aremanguan en l'estament en cau an acostumat stre.

que las maysons *GA* ; que aus maysons *GB* –

De même, nous déclarons que les maisons en lesquelles sont vendues les viandes, qui sont sous le marché et le couvert de Gaillard de Soler et de ses frères resteront en leur état habituel.

---

[48] *Comunau*, qui correspondrait à un *communalis*, communal, est une traduction abusive de *communis*, donnant un statut communal à une voie qui est seulement d'usage commun.

[49] *Coutumes*, p. 338, n. 3 : En marge de cet article, on lit, dans le ms. A [LA], la note suivante : « *Nota de domibus contiguis muris Ville Burdegale ; quare aliud est de muris Civitatis.* »

[50] *Pertralia* correspond au français *pertrels*, *pertuis* que Godefroy (t. V, p. 117) explique par « trou, ouverture, creux ».

[51] *Coutumes*, p. 338, n. 3 : En marge de cet article, on lit, dans le ms. A [LA], la note suivante : « *omnia fossata Ville sunt paduentum.* »

60 Item, dicimus quod domus in qua panis venditur est paduentum.

quod domus *om. LC* – domus : platea *LD* –

Item, didem que la mayson en laquau lo pan se bent es paduent.

De même, nous déclarons que la maison en laquelle on vend le pain constitue un padouen.

61 Item, dicimus quod portus et platee que sunt a domo Petri Andron usque ad puyatorium Sancti-Michaelis sint de cetero ut sunt, ita quod nullus impedimentum ibi ponat nec etiam causam faciat a domibus extra.

portus : portas *LA LB* – puyatorium *L1* ; pujatorium *LA LB LC LD* ; putatorium *L2* – sint : sicut *LA LB* – ut : vel *LC* – ponat : ponant *L2* – causam : caveri *LA LB* –

Item, didem queus portz et las plassas qui son de la mayson Pey Andron entro au poyaduy Sent-Miqueu sian d'assi abant cum son, ayssi cum degun embargament aqui no pausse ni fassa causas de las maysons enfora.

queus portz *GA* ; que eus portz *GB* –

G : causas ; *L* : causam –

De même, nous déclarons que l'espace portuaire et les emplacements qui sont de la maison de Pey Andron jusqu'au puyaduy de Saint-Michel seront dorénavant comme ils sont, de sorte que l'on ne doit ni poser aucun encombrement, ni faire quoi que ce soit hors des maisons.

62 Item, dicimus quod domus que sunt constructe a domo Petri Andron usque ad puyatorium Sancti-Michaelis, versus mare, in statu suo remaneant ; et platee intermedie possint edificari, cum possessores ipsarum, per longa tempora et a temporibus a quibus non extat memoria, habuerunt et tenuerunt easdem.

puyatorium *L1* ; pujatorium *L2 LA LB LC LD* – possint *L2 LC LD* ; posint *L1* ; possent *LA LB* – edificari *L2* ; edifficari *L1* ; hedificari *LA LB LC LD* – ipsarum : ipsorum *LA LB* – longa : longua *L2* – a : in *LA LB* – habuerunt *L1 LC LD* ; habuerint *L2 LA LB* – tenuerunt *L1 LC LD* ; tenuerint *L2 LA LB* –

Item, que las maysos lasquaus son feytas de la mayson Pey Andron entro au puyaduy Sent-Miqueu, vert la mar, en lor stament aremanguan, et las plassas entremeyanas pusquan estre hedificadas ayssi cum ly pocessors d'eras per lonctemps, et deus temps deuscaus no esta memoria, auran agut et tengut eras medissas.

de la mayson *GA* ; de las mayson *GB* – medissas *GB* ; medissos *GA* –

De même, nous déclarons que les maisons qui sont construites de la maison de Pierre Andron jusqu'au puyaduy de Saint-Michel, vers la mer, doivent rester dans leur état ; et les emplacements intermédiaires peuvent être construits comme leurs possesseurs, pendant longtemps et depuis des temps dont il n'existe pas mémoire, les ont eus et tenus.

63 Item, dicimus quod a puyatorio Sancti-Michaelis usque ad esterium Sancte-Crucis non fiant domus ante domos inferius, nec ponatur aliquod perpetuum impedimentum ; caia autem poterunt fieri ibidem, cum non sint impedimenta, sed meliorationes locorum ; tamen dicta *caia* et ribagia sunt et remanent paduenta in perpetuum.

Item, didem que, deu puyaduy Sent-Miqueu entro a l'ester Sancta-Crotz, no sian feytas maysons dejus, ni sia pausat aucuns anbarguament perdurable ; empero chays poyran estre feytz aqui medis, cum no sian enbargament, mas amelhurament deus locs ; empero losdeytz chays et rybatge son et remanen paduent perdurablament.

puyatorium *L1* ; pujatorium *L2 LA LB LC LD* – esterium : estorium *LC LD* – inferius, nec : nec inferius *LA LB* – inferius : influs *L2* – nec *om. LD* – ponatur : ponantur *LC* – aliquod *LA LB LC LD* ; aliquid *L2* ; ad *L1 (cf. §78, L1 :* ad *au lieu de* aliud*)* – <in>perpetuum *LA LB* – caia *L1* ; caya *LA LB LC* ; cara *L2 LD* – poterunt fieri *LC LD* ; fieri poterunt *L1* ; poterit fieri *L2 LA LB* – sed *L1* ; set *LA LB LC LD (?)* ; *om. L2* – tamen : cum *LC LD* – caia : cara *L2* ; caya *al.* – ribagia : ribatgia *L1* – in perpetuum *L1 L2* ; imperpetuum *LA LB LC LD* –

losdeytz chays *GB* ; lodeyt chay *GA* –

G om. l'équivalent de ante domos –

De même, nous déclarons que, depuis le puyaduy de Saint-Michel jusqu'à l'estey de Sainte-Croix, on ne doit pas faire de maison devant les maisons au-dessous, ni déposer des encombrements durables ; quant aux chais, on peut en faire là, à la condition qu'ils ne soient pas des encombrements mais des améliorations des lieux ; cependant, les dits chais et le rivage constituent et demeurent pour toujours [52] *un padouen.*

64 Item, dicimus quod a domo Ramundi de Casse usque ad esterium majorem non sint domus ante domos inferius, nec ponatur aliquod perpetuum impedimentum.

de Casse *LA LB LC LD* ; Decasse *L1 L2* – esterium : sterium *L1* – non sint *L1 L2* ; non sunt *LC LD* ; sicut *LA LB* – aliquod : aliquid *L2* – <in> perpetuum *LA LB* –

Item, didem que, de la mayson Aramon de Casse entro a Ester-Major, no sian maysons dabant las maysos dejus, ni sia pausat aucuns enbargament perdurables.

de la mayson de Ramon deu Casse *GB* ; de la moyson Aramon de Casse*GA* –

De même, nous déclarons que, de la maison de Ramon de Casse jusqu'à l'estey Majou, on ne doit pas faire de maison devant les maisons au-dessous, ni poser quelque encombrement durable [53].

65 Item, dicimus quod caya et ripe que sunt de turre Tropeyta usque ad domum Michaelis de Medulco sunt paduentum ; caya autem poterunt fieri ibidem cum non sint impedimenta, sed, ut dictum est, meliorationes locorum ; que caya remanebunt imperpetuum paduentum.

caya : cara *L2* – ripe *L1* ; rippe *al.* – turre *om. LC LD* – sunt *LA LB LC LD* ; sint *L1 L2* – paduentum : padoentes *LC* – caya : cara *L2* – cum : tamen *LA LB* – impedimenta : in paduenta *LA LB* – sed *L1*, set *LA LB LC LD* ; scilicet *L2* – caya : cara *L2* – in perpetuum : imperpetuum *L1* –

Item, didem que ly chay et las aribas qui son de la tor de Tropeyta entro a la mayson Miqueu de Medoc son paduent ; empero ly chay poyran estre feyt aqui medis, cum no sian enbarguament, mas, ayssi cum deyt es, amelhuramentz deus locs ; lycau chay aremanguan en perdurabl'etat paduent.

Pas de variante reconnue.

De même, nous déclarons que les chais et rives qui sont depuis la tour de Tropeyte jusqu'à la maison de Michel de Médoc constituent un padouen [54] *; quant aux chais, on peut en faire là, à la condition qu'ils ne soient pas des encombrements mais, comme déjà dit, des améliorations des lieux ; ces chais demeureront pour toujours un padouen* [55].

---

[52] Amusant contre-sens attribué par H. Barckhausen aux quatre versions du *Livre des Coutumes* : *imperpetuum* au lieu de *in perpetuum*. Même observation §66 pour le seul L1.

[53] Par rapport au paragraphe précédent, il n'est ici question ni de chais ni de padouen. Est-ce un fait exprès ou est-ce une lacune ? Si l'on ne retient pas cette seconde hypothèse qui ne repose sur aucun indice précis, on peut éventuellement deviner ici les débats qui animèrent, en fonction des intérêts ou des susceptibilités des uns et des autres, la rédaction de ce texte.

[54] L1 et L2 donnent tous deux un subjonctif, *sint*, contre toutes les autres versions, y compris gasconnes. La récurrence de l'expression, toujours à l'indicatif, plaide pour une confusion avec le *cum sint* de la ligne suivante.

[55] Remarquer les différences d'expression entre les § 63 et 65. Il semble bien qu'il y ait une nuance, mais laquelle ?

66 Item, de vasis et ripis dicimus quod proprietas earum est illorum qui domos sive terras propinquiores habent.

de om. LA LB – vasis L1 ; basis al. – ripis L1 ; rippis al. – quod : quis L2 – earum : eorum LC LD – est : et L2 – domos sive terras L1 L2 ; domus sint et terras LC ; domus sint terras LD ; domos fuit terras LA LB [propinquiores habent] –

Item, de las vazas et de las aribas, didem que la proprietat d'eras es d'aquetz qui las maysos o las terras han plus promedanas.

han plus promedanas GA ; son plus promedanas GB cf. les incertitudes des versions latines –

De même, quant aux vases et aux berges, nous déclarons que leur propriété est à ceux qui ont les maisons ou les terrains les plus proches.

67 Item, dicimus quod in muris ville non debent esse porte, nisi sint publice et communes, et que habeant vias publicas ad intrandum et exiendum ; tamen caya que sunt a domo Ruffati Viguerii usque ad domum Petri Andron debent habere portas, ut in eorum propriis muris, et vase sunt proprie illorum quorum sunt domus usque ad imum maris.

communes *L1 L2 ;* comunes *LA LB LC LD (?)* – et *om. LC* – exiendum *L1 LC LD ;* exundum *L2 ;* exeundum *LA LB* – caya *:* cara *L2* – que *om. L2* – Viguerii *L2 ;* Biguerii *L1 ;* Vigerii *LA LB LC LD* – habere *:* esse *LA LB* – ut *:* et *LC* – propriis *:* proprie *LC LD* – proprie *:* prope *LB* – imum *L2 ;* ymum *LA LB ;* imam *L1 ;* januam *LC LD* –

Item, didem qu'ens murs de la Vila no deven estre portas, si no son publicas et comunaus, et que ayen vias publicas a intrar et yssir ; empero ly chay qui son de la mayson n'Arufat Beguer entro a la mayson en Pey Andron deven aver portas ayssi cum en lurs propris murs ; et las vasas son propris d'aquetz deuscans son las maysons entro a la yma de la mar.

ly chay qui son de la mayson *GA ;* ly chay qui es de la mayson *GB* –

De même, nous déclarons que, dans les murs de la ville, il ne doit pas y avoir de porte, si ce n'est des portes publiques et communes et qui aient des voies publiques pour entrer et sortir ; cependant les chais qui sont de la maison de Ruffat Beguer jusqu'à la maison de Pey Andron doivent avoir des portes comme en leurs propres murs, et les vases sont propriété de ceux à qui sont les maisons jusqu'au plus bas de la mer.

68 Item, dicimus quod juxta domum Arnaldi Wilhelmi deus Paus, prope portam deus Paus, est quedam rueta publica et communis que ducit a magna carreria deus Paus usque ad aulam d'Arssac, et nullum debet poni impedimentum in ea.

domum *:* domus *L2* – Wilhelmi *:* Guilhelmi *L1* – deus *:* de *LA LB* – deus *:* de *LA LB* – Paus *:* Pus *LC* – nullum *:* ullum *L2* –

Item, didem que, de costa la mayson Arnaud-Guilhem deus Paus, pres la porta deus Paus, es una rueta publica [...] comunau, qui dura de la gran carreyra deus Paus entro a la Ssala d'Arssac, et no deu estre degun embarguament en aquera.

entro a la Ssala *GA ;* entro a la gran Ssala *GB* –
Par rapport au latin, entre rueta *et* comunau, *G om.* et –

De même, nous déclarons que, contre la maison d'Arnaud Guilhem des Paux, près de la porte des Paux, se trouve une ruelle publique et commune [56] qui mène de la grande rue charretière des Paux jusqu'à la salle d'Arsac, et aucun encombrement ne doit y être déposé.

69 Item, dicimus quod inter domum Wilhelmi de Sancto-Albino et domum Rogerii Comitis est carreria et porta publica et communis que ducit ad mare.

Item, didem que, entre la mayson [...] de Sent-Aubin et la mayson de Roger Compte, es carreyra et porta publica et cominau, qui dura a la mar.

[56] *Publica* renvoie à un statut, *communis* à un usage. En traduisant *communis* par *comunau*, le gascon a un faux-sens significatif qui tend à effacer cette nuance et surtout à attribuer à la Commune le statut public de la voie.

Wilhelmi : Guilhelmi *L1* – de Sancto *om. LB* – Rogerii : Rogorii *LD* – Comitis : Militis *LC* – est : et *L2* – *G om. l'équivalent de* Wilhelmi –

De même, nous déclarons que, entre la maison de Guilhem de Saint-Aubin et la maison de Roger Comte, se trouve une rue charretière et une porte publique et commune qui conduit à la mer.

70

Item, dicimus quod in domo Petri de Lengon est via communis et publica que ducit a magna carreria ad mare, et nullum debet poni impedimentum in ea.

Lengon *L1 L2* ; Longon *LA LB LD* ; Langon *LC* – et *om. L2* – a magna carreria : ad magnam carreriam *LA LB* – magna : mana *L2* –

Item, didem que la mayson Pey de Lengon es via cominau et publica, laquau dura de la gran carreyra a la mar, et no deu estre pausat negun enbarguament en aquera.

Lengon *GA* ; Langon *GB* –laquau dura *GA* ; et dura *GB* –

G om. l'équivalent de in [domo] –

De même, nous disons que, dans la maison de Pey de Langon [57]*, se trouve une voie commune et publique qui conduit de la grande rue charretière à la mer, et aucun encombrement ne doit y être déposé.*

71

Item, dicimus quod omnes platee que sunt ab ecclesia Sancti-Petri usque ad domum Petri de Sancto-Eyrardo, prout sunt circa puteum quod est ibi, sunt paduentum.

Eyrardo : Errardo L2 ; Evrardo LA LB – quod : qui L2 – paduentum : padoentorum LC –

Item, didem que totas las plassas lasquaus son de la gleissa Sent-Pey entro a la mayson Pey de Sent-Erart, ayssi cum son enbyron lo pus qui es aqui, son paduent.

De même, nous déclarons que tous les emplacements qui sont de l'église Saint-Pierre jusqu'à la maison de Pey de Saint-Ayrard, dans la mesure où ils sont autour du puits qui se trouve ici, constituent un padouen.

72

Item, dicimus quod inter domum Arnaldi Cauderer et domum Wilhelmi Benensenhat est via communis et publica que ducit ad murum.

Cauderer *L1 LD* ; Cauderey *LC* ; Caudairei *L2* ; Caudarrei *LA LB* – Wilhelmi : Guilhelmi *L1* –

Item, didem que, entre la mayson Arnaud Caudeyrey et la mayson Guilhem Benesenhat, es via cominau et publica, laquau va au mur.

De même, nous déclarons que, entre la maison d'Arnaud Cauderer et la maison de Guilhem Benensenhat se trouve une voie commune et publique qui mène au mur [58].

---

[57] Cette formulation est délicate. Pour l'expliquer trois voies s'offrent :

- la voie philologique : on envisagerait une erreur de la tradition, erreur qui, devant l'unanimité absolue des versions latines, devant aussi la manifeste et maladroite tentative de clarification du traducteur gascon, ne saurait remonter que très haut ; on pourrait ainsi envisager par exemple, selon l'expression récurrente de notre texte, *inter domum [et domum] > in domo*, ou bien *a domo [usque ad...] > in domo*, ou encore, d'après le §68, *juxta domum > in domo*, ou même, sur le modèle du §77 *in terra > in domo*, etc. ; mais aucune de ces solutions n'est aisée ni surtout fondée.
- la voie sémantique : comprendre propriété dans *domus* serait unique dans tout le texte.
- la voie interprétative : il faudrait imaginer que la maison de Pey de Langon se développe de part et d'autre de la voie, voire au-dessus d'elle, à la façon d'un passage.

A défaut de mieux, et au nom du principe de la *lectio difficilior*, nous préférons cette troisième solution, dont pourtant les implications urbanistiques sont importantes.

[58] La relative *que ducit ad murum* indique certes une localisation, mais surtout la raison du statut de cette voie, un peu comme au paragraphe précédent la conjonctive introduite par *prout*. Remarquer que cette voie, comme les autres, ne constitue pas un padouen. Le mur ici désigné n'est pas dit de la Cité comme le suivant ; s'agit-il de la deuxième enceinte ?

73a

Item, dicimus quod inter domum Galhardi Columbi et domum magistri Arnaldi de Bogio est via communis que ducit ad murum civitatis ;

est via communis que ducit ad murum civitatis ; et dicimus quod platee que sunt inter murum civitatis et domum magistri Arnaldi de Bogio *om. LC* – civitatis : in civitate *L2* –

Item, didem que, entre la mayson d'en Gualhart Colom et la mayson mestre Arnaud de Buys, es via cominau, que va au mur de la Ciptat ;

que va au mur *GB* ; que da au mur *GA* –

73b

et dicimus quod platee que sunt inter murum civitatis et domum magistri Arnaldi de Bogio et Arnaldi de Sancto-Quintino sunt paduentum.

que : quod *LA LB* –

et didem que las plassas qui son entreu mur de la Ciptat et la mayson mestre Arnaud de Buys et de Arnaud de Sent-Quentin son paduent.

Arnaud de Buys GB ; Arnaud de Burs GA –

De même, nous déclarons que, entre la maison de Gaillard Colomb et la maison de maître Arnaud de Buys, se trouve une voie commune [59] qui mène à la muraille de la cité ;

et nous déclarons que les emplacements qui sont entre la muraille de la cité et la maison de maître Arnaud de Buys et [...] [60] d'Arnaud de Saint-Quentin constituent un padouen.

74

Item, dicimus quod inter domum *Wilhelmi* Symonis et domum Iterii de Arriet est carreria communis que ducit ad murum.

L2 om. par. – Wilhelmi : Guilhelmi *toutes versions* – de Arriet *L1 LC* ; de Arruet *LD* ; Darriet *LA LB (cf. G)* –

Item, didem que, entre la mayson Guilhem Symeon et la mayson Iter Darriet, es carreyra cominau, qui va au mur.

la mayson Iter Darriet *GB* – la mayson entre Darriet *GA* –

De même, nous déclarons que, entre la maison de Guilhem Simon et la maison d'Iter d'Arriet, se trouve une rue charretière commune qui mène au mur.

75

Item, dicimus quod inter domum sacriste Sancti-Andree et domum Wilhelmi Arnaldi *do Pian* est carreria publica et communis que ducit ad murum civitatis.

L2 om. par. – Wilhelmi *LA LB LC LD* ; Guilhelmi *L1* – do Pian : Dopian *L1* ; de Pian *LC LD* ; deu Pian *LA LB*– publica et communis *L1 LC LD* ; communis et publica *LA LB (cf. G)* –

Item, didem que, entre la mayson deu segrestan Sent-Andreu et la mayson en Guilhem-Arnaud de Dopian, es carreyra cominau et publica, et va au mur de la ciptat.

carreyra cominau et publica *GB* ; carreyra cominau es publica *GA* –

De même, nous déclarons que, entre la maison du sacriste de Saint-André et la maison de Guilhem Arnaud du Pian se trouve une rue charretière publique et commune qui mène au mur de la cité.

[59] Noter que cette voie est d'usage commun mais pas de satut public. Comme ce ne saurait être une *platea*, elle n'est pas non plus padouen.

[60] Une lacune est ici plausible. En effet le texte, dans l'état où il nous est parvenu, ne peut s'expliquer que si la maison du §73a n'est pas la même que celle du §73b. Or l'appartenance à un même paragraphe (reprise par *et* et non par *item*) et la mention dans les deux cas de la muraille de la cité indique clairement que ce paragraphe concerne un seul et même secteur de la ville, ce qui, sans être un indice net, ôte de la probabilité à cette interprétation. Dans la mesure où il s'agit de déterminer un espace (et non un axe comme pour une rue), on pourrait attendre quatre confronts et non seulement deux.

76

Item, dicimus quod inter domum que fuit Laurentii et domum de Veyrinas est carreria communis et publica que ducit ad murum.

Veyrinas *L1* ; Beirinas *al.* – communis et publica *L1 LC LD* : publica et communis *L2 LA LB (cf. G)* –

Item, didem que, entre la mayson qui fo d'en Laurens et la mayson de Beyrinhas, es carreyra publica et cominaus, qui va au mur.

q ui fo d'en Laurens *GA* ; qui fo de Laurens *GB* –

De même, nous déclarons que, entre la maison qui appartint à Laurens et la maison de Veyrines, se trouve une rue charretière commune et publique qui mène au mur [61].

77

Item, dicimus quod ad podium Paulini, inter terram domini Petri de Burdegala et domum Ramundi Aymerici, est carreria communis et publica que ducit ad murum.

ad *om. L1 L2* – Paulini : Paulinum *LA LB* – Petri : P. *L2* – Burdegala < et domum P. de Burdegala> et domum *L2* – Burdegala *L1 L2* ; Burdeguala *LB LC LD* ; Bordegala *LA* – Ramundi *L1 L2* ; Raymundi *LA LB LC LD* – Aymerici : Aimerici *L2* – communis et publica *L1 LC LD* ; publica et communis *L2 LA LB* –

[...]

G om. par. –

De même, nous déclarons que, au Puy-Paulin, entre la terre du seigneur Pey de Bordeaux et la maison de Ramon Aymeric, se trouve une rue charretière commune et publique qui mène au mur.

78

Item, dicimus quod barbacana de Rocella, infra et extra, et omnes alie barbacane civitatis Burdegale sunt paduentum, et domus non debent ibi esse, nec aliquod ad impedimentum.

barbacana *L1 L2* ; barbecana *LC LD* ; barbicana *LA LB* – barbacane : barbecane *LA LB* – aliquod *LA LB LD* ; aliquid *L1 L2 LC* – aliud : ad *L1 (cf. §63* ad *p.* aliquod*)* –

Item, didem que la barbacana de La Rosela, dedentz et defora, et totas las autras barbacanas de la ciptat de Bordeu son paduent ; et maysons no deven estar aqui, ni aucun autre engarguament.

et maysons no deven estar aqui *GB* ; et maysons no deven estre aqui *GA* –

De même, nous déclarons que la barbacane de la Rousselle, dedans et dehors, et toutes les barbacanes de la cité de Bordeaux constituent un padouen, et il ne doit pas s'y trouver de maisons, non plus qu'aucun autre encombrement.

79

Item, dicimus quod *vanella* que est inter Ramundum de Camparriano et fratres suos, ex una parte, et Ruphatum Begerii, ex altera, est paduentum.

vanella : vanela *LA LB LC LD* ; banella *L1 L2* – Camparriano : Camparian *L2* – Ruphatum *L1* ; Rufatum *al.*– Begerii *L1 L2* ; Bigerii *LA LB LC LD* –

Item, didem que la vanela laquau es entre n'Aramon de Camparian et sos fraires, d'una part, et n'Arufat Beguer, d'autra, es paduent.

Pas de variante reconnue.

De même, nous déclarons que la venelle qui se trouve entre Raymond de Camparian et ses frères [62], *d'une part, et Ruffat Beguer, de l'autre, constitue un padouen.*

---

[61] *Coutumes*, p. 341, n. 1 : A la suite de cet article, on trouve, dans le ms. A, une vingtaine de mots qui n'y ont été transcrits que par une erreur évidente du copiste : « *Pey de Sent-Martin, autrament aperatz de Compena, servent deu mager de Bordeu, e que en fo fondat per Sanssot de Pomeys.* »

[62] Remarquer l'absence de *domum* dans ce paragraphe et les suivants.

80

Item, dicimus quod *vanella* que est inter domum filie Bruni Dalhan et domum Seguini Barbe est paduentum.

vanella : vanela *LA LB LC LD* ; banella *L1 L2* – filie *om. L1 LC LD* – Bruni : Bruerii *LC* ; Bruorii *LD* – Dalhan : Dalham *L2* – paduentum : paguentum *LD* –

Item, didem que la vanela laquau es entre la mayson de la filha en Brun Dalhan et la mayson en Seguin Barba es paduent.

Pas de variante reconnue.

De même, nous déclarons que la venelle qui se trouve entre la maison de la fille de Brun Dalhan et la maison de Seguin Barbe constitue un padouen.

81

Item, dicimus quod *vanella* que est inter Ramundum Moneder, ex una parte, et Bonafusum de Rupella, ex altera, que ducit ad mare, est paduentum.

vanella : vanela *LA LB LC LD* ; banella *L1* ; banela *L2* – Moneder : Monader *LB* – Bonafusum : Bonfusum *LA* – Rupella : Rupellam *L2* –

[...]

G om. par. –

De même, nous déclarons que la venelle qui se trouve entre Ramon Moneder, d'une part, et Bonafos de Rupella, de l'autre, qui mène à la mer, constitue un padouen.

82

Item, dicimus quod *vanella* que est inter Petrum Viguerii defuncti, ex una parte, et domum Petri Stephani, ex altera, est paduentum.

vanella : vanela *LA LB LC LD* ; banella *L1* ; banela *L2* –Petrum : P. *L2* – defuncti : defuncta *L2* –

Item, didem que la vanela que es entre la mayson en Pey Beguey, mort, d'una part, et la mayson en Pey Esteve, d'autre, es paduent.

entre <la mayson> en Pey Beguey *G, cf. L* –

De même, nous déclarons que la venelle qui se trouve entre feu Pey Beguer, d'une part, et la maison de Pey Etienne, de l'autre, constitue un padouen.

83

De fossato castri domini Regis dicimus quod debet extendi in longum a muro civitatis qui conjungitur cum magna turre domini Regis, usque ad murum civitatis qui conjungitur cum turre vocata Arbalesteria ; et debet esse ejusdem amplitudinis cujus fuit a principio, ad cognitionem et arbitrium eorum qui faciunt fossata.

muro : mura L2 – magna turre domini Regis, usque ad murum civitatis qui conjungitur cum *om. LC LD* – turre *L1* ; turri *al.* – qui *L1 L2* ; que *al.* – turre *L1* ; turri *al.* –Arbalesteria *L1* ; Arbalestaria *LC* ; Arebalestaria *LD* ; Arcbalesterria *L2* ; Archalesteria *LA LB* ; *cf. G* Arcbalasteyra – amplitudinis : ampli *LA LB* – fossata : fassata *L2* –

Deu fossat deu Castet de nostre senhor lo Rey, didem que deu estre estendut au lonc deu mur de la Ciptat qui es ajustat ab la Gran-Tour de nostre senhor lo Rey, entro au mur de la Ciutat qui es ajustat ab la tour apperada Arcbalasteyra, et deu estre deu medis ample deuquau fo deu commenssament, a la conoyssensa et arbitre d'aquetz qui fen fossatz.

GA : une feuille arrachée d'où lacune depuis qui es ajustat ab la Gran –

Au sujet du fossé du château du seigneur roi, nous déclarons qu'il doit être étendu en long du mur de la cité qui jouxte la grande tour du seigneur roi, jusqu'au mur de la cité qui jouxte la tour appelée arbalestrière ; et il doit avoir la même largeur qu'il avait au début, selon la connaissance et l'arbitrage de ceux qui ont fait le fossé.

84

De omnibus autem locis que dicimus esse paduenta, dicimus quod debent esse et sunt ville perpetuo paduenta, nec debent aliis usibus applicari.

autem : aut *LC* – dicimus *L1 L2 LD* ; diximus *LA LB* ; duximus *LC* – paduenta : padoenta *LC* ; paduentum *LA LB* – applicari : aplicari *L2* –

Item, didem que, totz los locx que avem deytz estre paduent, didem que deven estre et son de la Billa perdurablamentz paduent, ny no deven ad autres usatges estre applicat.

<Item> *G* –

Quant à tous les lieux que nous avons déclarés constituer des padouens, nous déclarons qu'ils doivent constituer et constituent pour toujours des padouens de la ville, et qu'ils ne doivent pas servir à d'autres usages [63].

85

In cujus rei testimonium nos omnes predicti XIIII^{cim}, una cum sigillis venerabilis viri domini Henrici de Cusantiis, senescalli tunc Vasconie, et communie Burdegale sigilla nostra presentibus duximus apponenda.

nos : vos *LA* – quatuordecim : XIII^{cim} *L1* – venerabilis : venerabilibus *LB LC* – viri : viris *LC* – de Cusantiis *L1* ; Decuzantiis *L2* ; de Cuzanciis *LB LD* ;de Cusantum *LC* ; de Curanciis *LA* –

En testimoniatge de laquau causa, nos totz davantdeytz XIIII, ensemps ab lo saget de l'ondrable baron mossen Henric de Cusansas, senescaut adoncquas de Guasconha, *et* de la comunia de Bordeu, lo saget nostre, en las presentz havem pausat.

GB om. et [de la comunia de Bordeu] –

En témoignage de cela, nous tous les quatorze [commissaires] susdits, nous avons fait apposer sur les présentes, en même temps que ceux de l'honorable seigneur Henri de Cuzans, actuel sénéchal de Gascogne, et de la commune de Bordeaux, nos propres sceaux.

86

Datum in crastinum apostolorum Simonis et Jude, anno Domini M° CC° LXII°.

Crastinum : castinum *L2* – Simonis : Symonis *L1* – M° CC° LXII° *L1* ; M° CC° LX° secundo *LA LB LC LD* ; millesimo CC° LX° secundo *L2* –

Dat fo landoman deus appostols sent Symon et sent Juda, l'an de Nostre-Senhor mil CC LXII.

Donné le lendemain des apôtres Simon et Jude, en l'année du Seigneur 1262.
[29 octobre 1262]

[63] *Coutumes*, p. 341, n. 2 : En marge de cet article, on trouve, dans le ms. A, la note suivante. « *Nota quod ista paduenta non debent aliis usibus applicari.* »

3.2.3- *Poblacion* de Sainte-Croix

3.2.3.1- Mention de la poblacion noera deu Fresser Sancta-Crois (1252)

Mention de la *poblacion noera du Freisser-Sancta-Crois (1252)*
ADG, H-639, fol. 41 r°, n° 141, en date du 20 février 1252 (n.s.).

Analyse : bail à fief de W. Chicart et Helias Carpenter concédé par P. de Lenhan, abbé du monastère Sainte-Croix de Bordeaux, en date du 20 février 1252 (n.s.).

1 Conoguda causa sia que P. de Lenhan abat de la gleisa Sancta-Crois de Bordeu en aquet temps per sin e per tot lo conbent de l'avantdeita gleisa ; a dat e livrat en feu feuament aus fors e a las costumas de Bordales a N. W. Chicart e a N. Helias Carpenter lo campenhadre e a lurs hers e a lurs ordenhs totas aquestas ii maisons ab los locs en que son ab totz lurs apertenementz que son en **la poblacion noera deu Freisser-Sancta-Crois** ab los chais e ab la baza que es davant ; aissi cum son en la rua Bensibenga d'una part e arua Franca d'autra part e duran delonc de la ima de la mar entro a la rua Traverssana que va per detras ; e an vestit cada un de cada mayson ab xii deners d'esporle assenhor mudant e ab vi deners que deven dar cada uns de cens de cada mayson arrendetz an per an lo dia de la Sent Martin portatz e rendutz a l' avantdeyta gleysa Sancta-Crois e esporlar e far dreit si cort los corelhana en feu e per la caritat que fo dada per tot lo feu per ayssi cum es contengut en la gran carta de cartolari que nes feyta per la man Arnaud d'Artigaman cartolari de Bordeu aissi cum dissoren. E l'avantdeitz abat, per sin e per tot lo combent avantdeit a mandat e promes aus avantdeitz N. W. Chiquart e a N. Helias Carpenter e a lur ordenh quaus en sera bons senhor eus en portera bona e ferma garentia de totz emparadors saup sos dreitz eus dreitz de l'avandeita gleisa desus mentagutz e sos autres deners ataus cum senhor los deu aver sobre sos afevatz aus fors e a las cos--tumas de Bordales. E l'avantdeit en W. Chiquart e Helias Carpenter no deven ni poden metre acazat en l'avandeita terra senes la voluntat de labat e deu conbent avantdeit ni dar ni affevar ni escamphar ni en autra maneira ac alienar. Actum fuit ix die exitus februari anno Domini M° CC° L° I° ; regnant Henric rei d'Anglaterra ; G. arcibesque de Bordeu ; Arnaud W. Aymeric maior. Testes sunt Ramon Andron, Bernard de Lartigua, Martin de l'Espitau, R. de la Palu caperan, R. de la Tasta caperan Sancta-Crois, Martin caperan, Vidau de Marin, en W. de Comps prior de l'avantdeita gleysa, Ayquem de Cambas segrestan, Arnaud Costantin sotz priors, Helias Iordan lo monge, Vidau de la Porta monge, Arnaud W. priors d'Alemantz e W. Esquat que la carta escriuo.

3.2.3.2- Autorisations d'ouverture de voie (12 juillet 1250)

ADG, H-639, n° 61, fol. 14 v° et 15r°. (Arnaut Aiou)
ADG, H 639, n° 62, fol. 15 r° et v°. (Arnaut de Sent Andreu)

Le dossier est composé de deux autorisations distinctes datées du même jour dont sont successivement présentées les photographies, les transcriptions et les traductions que j'en ai faites.

ADG, 11-039, fol. 14 v°, extrait du cartulaire de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux, autorisation d'ouverture de voie (n° 61, dernier paragraphe en bas) cliché EJC 2004

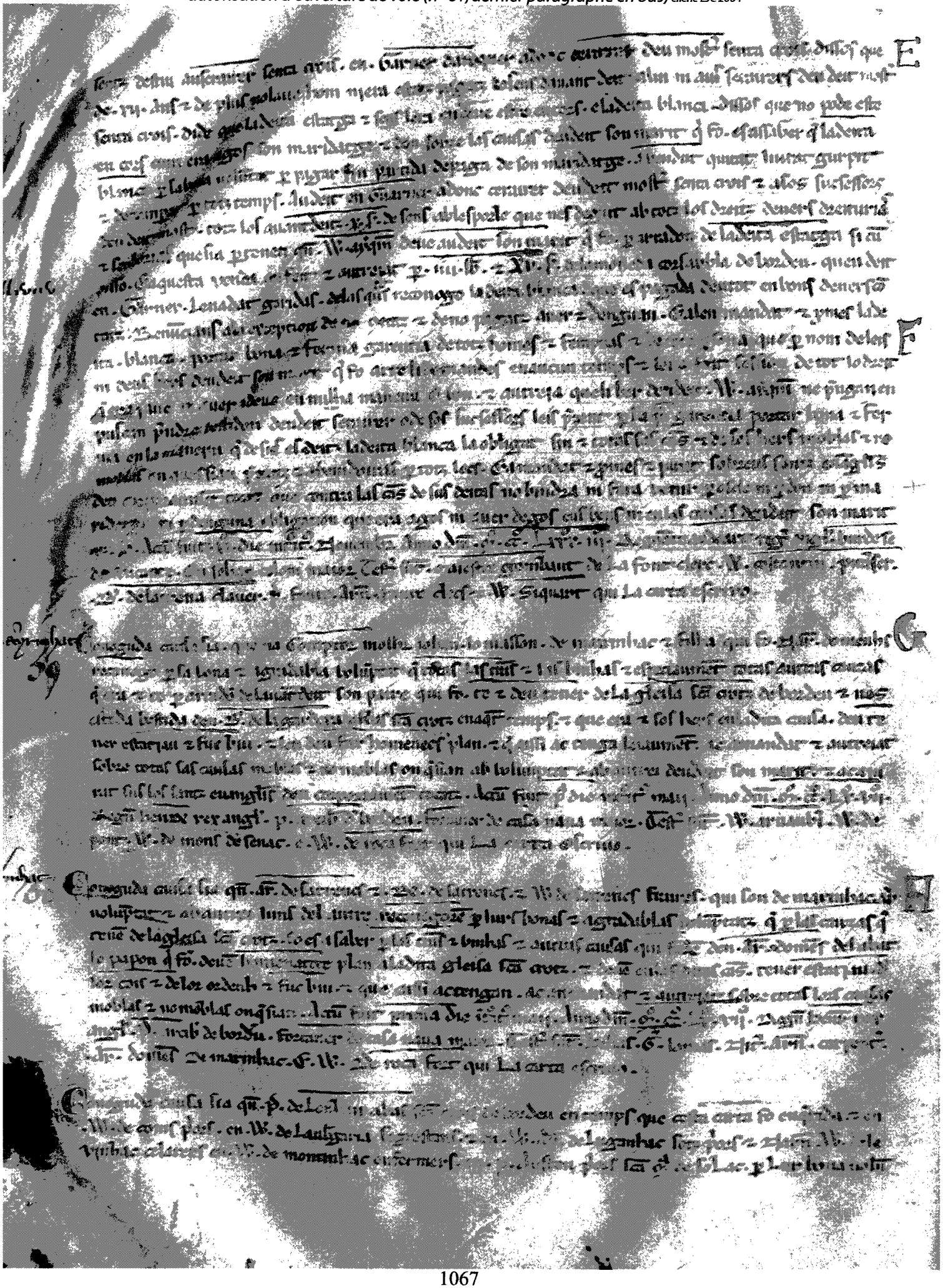

ADG, H-039, fol. 151, extrait du cartulaire de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux, autorisations d'ouverture de voie (suite et fin du n° 61 et début du n° 62), cliché EJC 2004

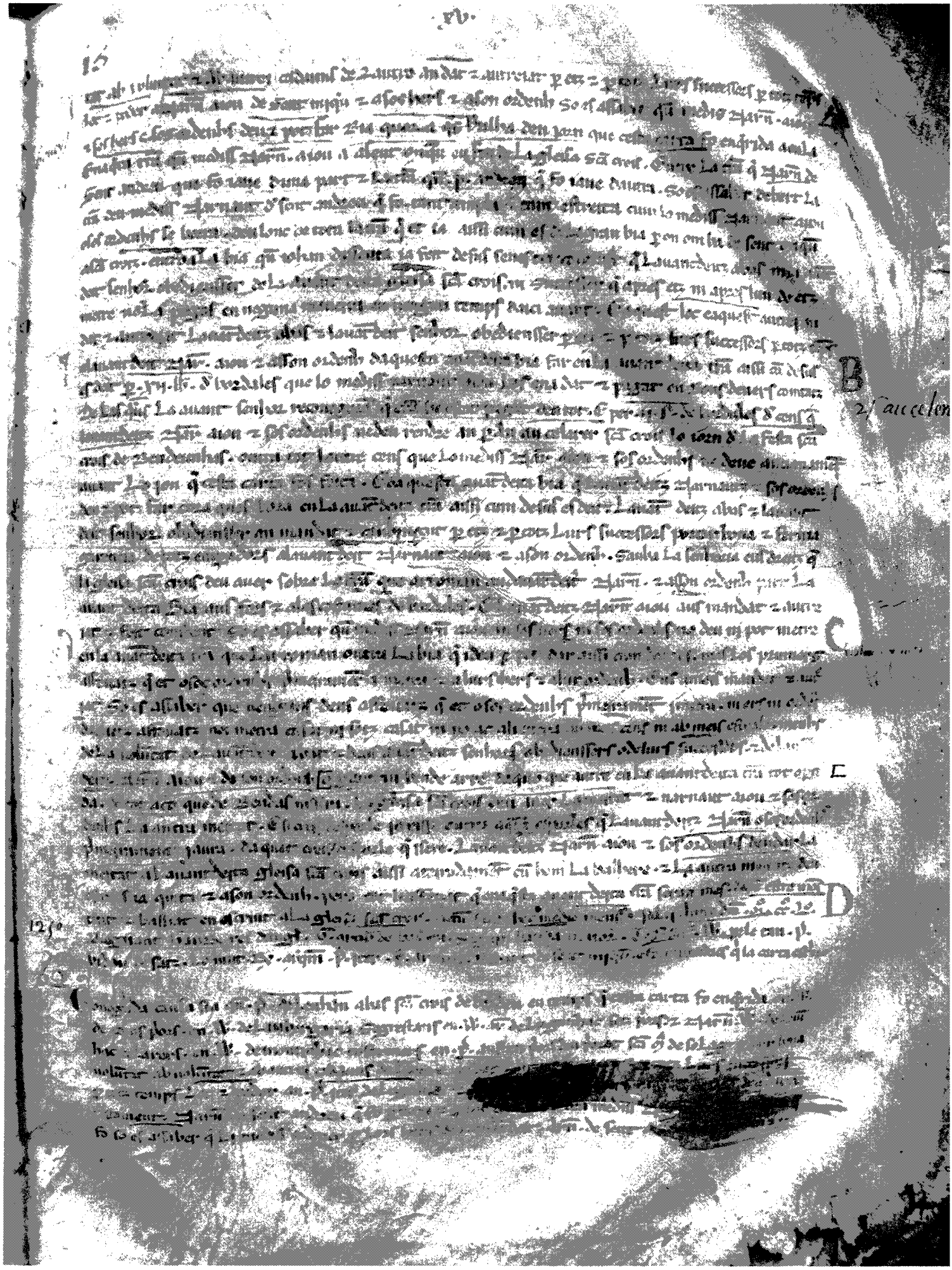

ADG, H-639, fol. 15 v°, extrait du cartulaire de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux, autorisation d'ouverture de la voie d'Arnaud Aiou (n° 62, suite et fin) cliché EJC 2004

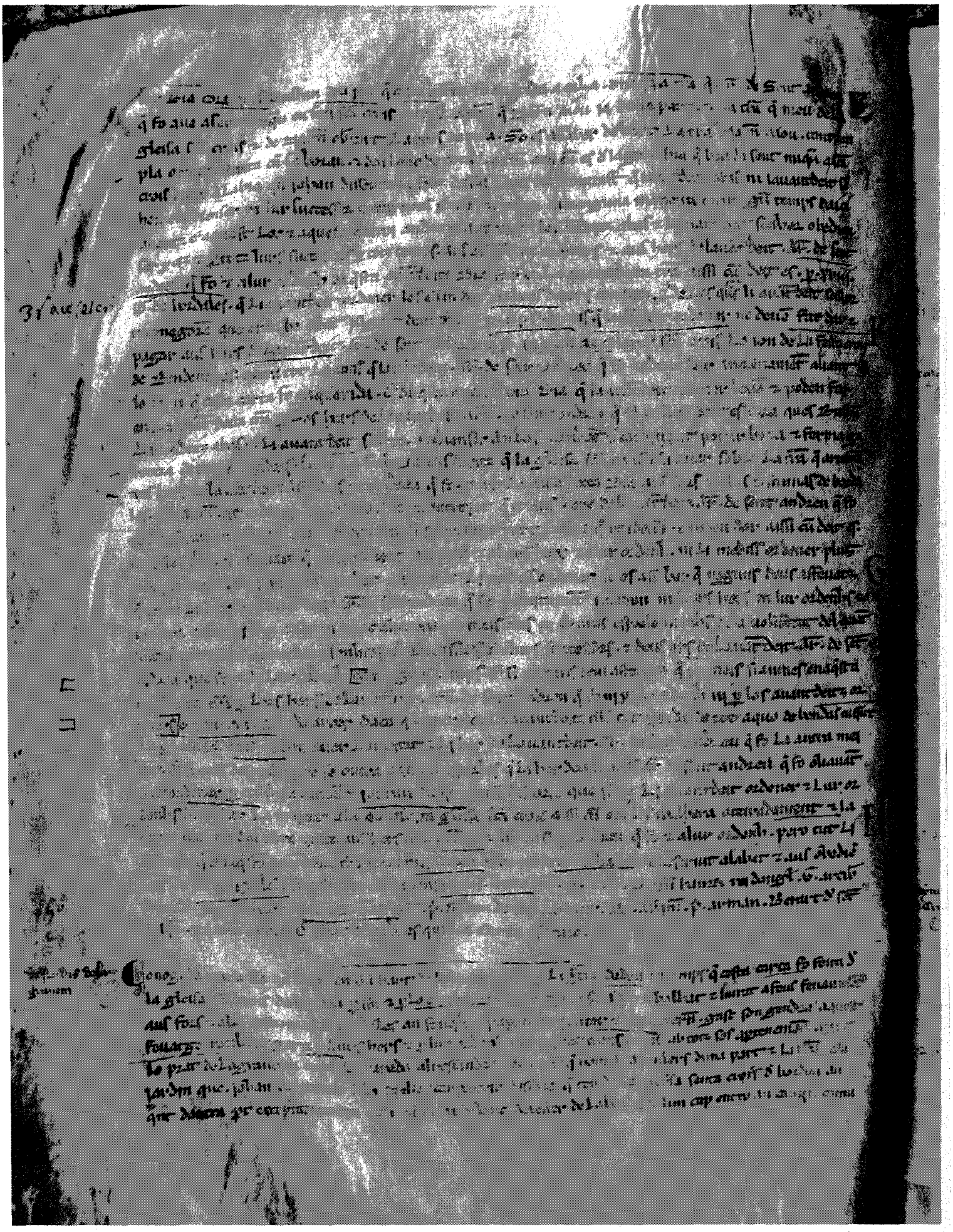

ADG, H-639, n° 61, fol. 14 v° et 15r°. (Arnaut Aiou)

1 Conoguda causa sia que P. de Lenhan, abas Sancta Crois de Bordeu en temps que cesta carta fo enquerida, e en
W. de Comps, priors, en W. de Laubergaria, segrestans, e en W. Arnaut de Luganhac, sotz priors, e n'Arnaut W. de Le-
-binhac, celarers, en W. de Montinhac, enfermers, en P. Austen, priors Sancta Maria de Solac, per lur bona volun-
-tat ab voluntat e ab autrei cadauns de l'autre, an dat e autreiat per etz et per totz lurs successors per totz temps
5 loc et poder a n'Arnaut Aiou de Sent Miqueu e a sos hers e a son ordenh : so es assaber qu'e[u] medis n'Arnaut Aiou
e sos hers e sos ordenhs deu e pot far bia quora ques bulha deu jorn que cesta carta fo enquerida a enla
en aquera terra qu'e[u] mediss n'Arnaut Aiou a a Sent Miqueu eu feu de la gleisa Sancta Crois, entre la terra que n'Arnaut de
Sent Andreu que fo i aue d'una part e la terra que P. Andron qui fo i aue d'autra, so es assaber debert la
terra deu mediss n'Arnaut de Sent Andreu qui fo, tant ampla e tant estreita cum lo mediss n'Arnaut Aiou
10 o sos ordenhs se borra, deu lonc de tota la terra que et i a, aissi cum es de la gran bia per on om ba de Sent Miqueu
a Sancta Crois entro a la bia que Johan Dissenta i a feit desus senes tot contrast que l' auantdeitz abas ni li auant-
-deit senhor obediensser de la auant deita gleisa Sancta Crois an successer qui apres etz ni apres l'un de etz
metre no la pagos en neguna maneira en nengun temps d'aici auant. E aquest loc e aquest autrei an
dat et autreiat l' auantdeitz abas e l' auantdeit senhor obediensser per etz et per totz lurs successors per totz temps
15 a l' auantdeit n'Arnaut Aiou e asson ordenh d'aquesta auantdeita bia far en l' auantdeita terra aissi cum desus
es deit per xii libras de bordales que lo mediss n'Arnaut Aiou los en a dat e pagat en bons deners comtatz ;
de lasquaus la auant senhor reconogoren que eran be estat pagat deu tot. E per ii sous bordales de cens que
l' auantdeitz n'Arnaut Aiou e sos ordenhs ne deu rendre an per an au celarer Sancta Crois lo jorn de la festa sancta
Crois de Bendeunhas ; outra tot l'autre cens que lo mediss n'Arnaut Aiou e sos ordenhs ne deue ancianament
20 auant lo jon que cesta carta fos feita. E d'aquesta auantdeita bia que l'auantdeitz n'Arnautz e sos ordenhs
deu et pot far cora ques borra en l'auantdeita terra aissi cum desus es deit, l'auantdeitz abas e l'auant-
-deit senhor obediensser an mandat e conbingut per etz et per totz lurs successors portar bona e ferma
garentia de totz emparadors a l'auantdeit n'Arnaut Aiou e a son ordenh, sauba la senhoria eus dreitz que
la gleisa Sancta Crois deu auer sobre la terra que arroman au dauantdeit n'Arnaut e a sson ordenh part la
25 auant deita bia aus fors et a las costumas de Bordales. E l'auantdeit n'Arnaut Aiou aus mandat e autre-
-iat e feit combent, so es assaber qu'e[u] mediss n'Arnaut Aiou ni sos hers ni son ordenhs no deu ni pot metre
en la auant deita terra que l'arroman outra la bia que i deu e pot dar [sic, pour far] aissi cum deit es, mas los prumers
affeuatz que et o sos ordenhs primeirament i metra e a lurs hers e a lur ordenh. Eus a meis mandat e autre-
-iat so es assaber que nenguns deus affeuatz que et o sos ordenhs primeirament i metra, ni [h]ers ni ordenhs
30 d'aquetz affeuatz no i metra casat ni sotz casat ni no ac alienera ab meis cens ni ab meis esporle, menhs
de la voluntat de l'auandeit abat e deus auantdeitz senhors obedienssers o de lurs successors. E de l'auant-
-deit n'Arnaut Aiou e de son ordenh o per autrui bende arre d'aquo que autre en la auantdeita terra tot o parti-
-da, de tot aco que de bendas n'issira ; la gleisa Sancta Crois deu auer la meitat e n'Arnaut Aiou e sos or-
-denhs la autra meitat, e si creis d'esporle i creisse outra aquetz esporles que l'auantdeitz n'Arnaut o sos ordenhs
35 primeirament i aura, d'aquet creis d'esporle que isere, l'auantdeitz n'Arnaut Aiou et sos ordenhs deu dar la
meitat a l'auandeita gleisa Sancta Crois aissi ateiradament cum hom la balhere, e la autra meitatz deu
estre sua quita e a son ordenh, pero tot li affeuat que en aquesta auantdeita terra seran mes, deuen estre mons-
-trat e balhat en escriut a la gleisa Sancta Crois. *Actum fuit hoc medio mense julii, anno Domini M° CC° L°,*
regnant Henri, rei d'Anglaterra, G., arcibesque de Bordeu, Seguin Barba, maior. *Testes sunt* : W. Peletan, P.
40 Vidau de Sotz lo Mur, B[ernard] Ayquem, P. Iter, P. Armen, Berart de Sent Miqueu, e Fort Baudres qui la carta escriuo.

1 Qu'il soit connu que P. de Lenhan abbé de Sainte-Croix de Bordeaux à l'époque où cette charte a été reçue, et
W. de Comps, prieur, W. de Laubergaria, sacristain, et W. Arnaut de Luganhac, sous-prieur, et Arnaut W. de Le-
-binhac, cellérier, W. de Montinhac, infirmier, P. Austen, prieur de Sainte-Marie-de-Soulac de leur bonne volon-
-té et selon un accord réciproque, ont donné et octroyé pour eux et pour tous leurs successeurs pour toujours
5 partout et pleinement à Arnaut Aiou de Saint-Michel et à ses héritiers et à son lignage, c'est à savoir que ledit Arnaut Aiou
et ses héritiers et son lignage doivent et peuvent faire une voie quand ils voudront à partir du jour que cette charte a été reçue
sur la terre que ledit Arnaut Aiou possède en fief à Saint-Michel de l'église Sainte-Croix, entre la terre que feu Arnaut de
Sent Andreu y possédait, d'une part et la terre que feu P. Andron y tenait, d'autre part : c'est à savoir du côté
terre dudit feu Arnaut de Sent Andreu, aussi large et étroite que ledit Arnaut Aiou
10 ou son lignage le voudront, tout au long de toute la terre qu'ils y possèdent, qui va de la grande voie par laquelle on va de Saint-Michel
à Sainte-Croix, jusqu'à la voie que Johan Dissenta y a faite dessus, sans réserve de la part dudit abbé ni des
dits seigneurs obédienciers de ladite église Sainte-Croix ou de leur successeurs qui après eux ou après l'un d'eux
ne puissent y mettre en aucune manière et à aucun moment à l'avenir. Et ce lieu et cet accord ont été
donnés et autorisés par ledit abbé et lesdits seigneurs obédienciers pour eux et pour tous leurs successeurs à venir
15 au susdit Arnaut Aiou et à son lignage de faire cette dite voie dans ladite terre comme il est dit plus haut
moyennant 12 livres bordelaises que ledit Arnaut Aiou leur a donné et payé en bons deniers comptés,
desquels les dits seigneurs ont reconnu qu'ils étaient bien payés du tout, et pour 2 sous bordelais de cens que
ledit Arnaud Aiou et son lignage doivent payer chaque année au cellérier de Sainte-Croix le jour de la fête de sainte
Croix de Vendanges, sans compter tout l'autre cens que ledit Arnaut Aiou et son lignage ne devait auparavant
20 avant le jour où cette charte a été faite. Et de cette dite voie que ledit Arnaud et son lignage
doivent et peuvent faire comme ils veulent dans la dite terre comme il est dit plus haut, ledit abbé et les
dits seigneurs obédienciers ont mandé et convenu pour eux et pour tous leurs successeurs de porter bonne et ferme
garantie contre ceux qui contestent les droits audit Arnaud Aiou et à son lignage, sauf la seigneurie et les droits que
l'église Sainte-Croix doit avoir sur la terre qui reste audit Arnaud Aiou et à son lignage en plus de
25 ladite voie selon les fors et coutumes du Bordelais. Et ledit Arnaut leur a mandé et accor-
-dé et fait convenir : c'est à savoir que lui-même et ses héritiers et son lignage ne doivent ni ne peuvent mettre
dans ladite terre qui reste en plus de la voie qu'ils doivent et peuvent donner [pour faire] comme il est dit, si ce n'est les premiers
tenanciers que lui et son lignage y mettront initialement ainsi que leurs héritiers et descendances. Et ils ont en plus mandé et oc-
-troyé : c'est à savoir qu'aucun des tenanciers que lui ou son lignage auront mis initialement, ni les héritiers et les lignages
30 de ces tenanciers ne pourront mettre de tenanciers ni de sous-tenanciers ni n'aliéneront à plus de cens ni plus d'esporle, si ce
n'est de la volonté dudit abbé et desdits seigneurs obédienciers ou de leurs successeurs, et que si les tenanciers dudit
Arnaut Aiou et de son lignage vendent à autrui quoi que ce soit de ladite terre en tout ou par-
-tie, de tout ce qui proviendra des ventes, l'église Sainte-Croix doit avoir la moitié et Arnaut Aiou et son li-
-gnage l'autre moitié. Et s'il y a croissance d'esporle en plus des esporles que ledit Arnaut ou son lignage
35 initialement y avaient ; de cette augmentation d'esporle qu'il y aura, ledit Arnaud Aiou et son lignage doivent donner la
moitié à ladite église Sainte-Croix ainsi qu'on le baillerait en la circonstance, et l'autre moitié doit
doit revenir à lui et à son lignage, mais tous les tenanciers qui en ladite terre seront mis, doivent être pré-
-sentés et faire l'objet d'un bail écrit auprès de l'église Sainte-Croix. Acte fait au milieu du mois de juillet, l'année du Seigneur 1250,
régnant Henri roi d'Angleterre, G. archevêque de Bordeaux, Seguin Barba maire. Sont témoins : W. Peletan, P.
40 Vidau de Sotz lo Mur, Bernard Ayquem, P. Iter, P. Armen, Berart de Sent-Miqueu, et Fort Baudres qui a écrit la charte.

ADG, H 639, n° 62, fol. 15 r° et v°. (Arnaut de Sent Andreu)

Conoguda causa sia que P. de Lenhan abas Santa Crois de Bordeu en temps que cesta carta fo enquerida en W. de Comps priors, en W. de Laubergaria segrestans en W. Arnaut de Luganhac sotz priors, e n'Arnaut W. de Lebin-hac celarers, en W. de Montinhac enfermers, en P. Austen priors deu priorat Sancta Maria de Solac per lur bona voluntat ab voluntat e ab autrei cadauns de lautre an dat e [autreiat per etz e per] totz lurs successors per totz temps loc et poder an P. Iter de Lagraua e [W. Peletan executors aissi cum dissoren] deu darrer testament n'Arnaut de Sent Andreu que fo per nom et per loc [e per fai] deu mediss [n'Arnaud de Sent Andreu que] fo : so es assaber que li mediss ordener per lors hers de l'auantdeit Arnaut de Sent [Andreu que fo per nom et per fai deuen et poden] far bia cora ques bulhan deu jon que cesta carta fo enquerida a enla, en aquera terra que Arnaut de Sent Andreu que fo aue a Sent Miqueu eu feu Sancta Crois entre la terra que n'Arnaut Aiou i a duna part, e la terra que meu de la gleisa Sancta Crois e de n'Arnaut Oberart larros d'autra, so es assaber debert la terra n'Arnaut Aiou, tant am-pla o tant estreita cum se boran, e deu lonc de tota la terra aissi cum es de la gran bia que ben de Sent Miqueu a Santa Crois entro a la bia que Johan Dissenta i a feit dessus senes tot contrast que l'auantdeitz abas ni l'auandeit sen-hor obedienser ni lur successor metre nous i deuen ni poden en nenguna maneira en nengun temps daici auant. E aquest loc et aquest autrei an dat e autreiat l'auandeitz abas e l'auantdeit senhor obedien-ser per etz e per totz lurs successors per totz temps aus auantdeitz ordeners e aus hers de l'auantdeit Arnaut de Sent Andreu que fo e a lur ordenh daquesta auantdeita bia far en l'auantdeita terra aissi cum deit es, per xviii libras de Bordales, que li auantdeit ordener los enan dat en bons deners comtatz, de lasquaus li auandeit senhor recognoren que eran be estat pagat deu tot, e per iii sous de cens que l'auantdeit ordener ne deuen far dar e pagar aus hers de l'auantdeit Arnaut de Sent Andreu que fo an per an au celarer Sancta Crois lo jon de la festa Crois de Bendeunhas, outra tot lo cens que l'auantdeitz Arnaut de Sent Andreu que fo ne deue dar ancianament auant lo iorn que cesta carta fo enquerida. E d'aquesta auantdeita bia que li auantdeit ordener deuen e poden far en la auantdeita terra per los hers de l'auantdeit Arnaut de Sent Andreu que fo aissi cum deit es cora ques bulhan l'auantdeitz abas e li auantdeit senhor obedienser an los mandat e conbingut portar bona e ferma ga-rentia de totz emparadors, sauba la senhoria eus dreitz que la gleysa Sancta Crois deu auer sobre la terra que arroman aus hers de l'auantdeit Arnaut de Sent Andreu que fo part la auantdeita bia aus fors e a las costumas de Borda-les. E li auantdeit ordener an los mandat e autreiat que it aus hers de l'auantdeit Arnaut de Sent Andreu que fo no leisseran metre en la auantdeita terra ques arroman part la bia que it i deuen e poden dar aissi cum deit es, mas los primers affeuatz que primeirament metran e a lurs hers e a lurs ordenh, ni li medis ordener plus non i metran. Eus an meis mandat e autreiat li medis ordener so es assaber que neguns deus affeuatz que it ni li her de l'auantdeit Arnaut de Sent Andreu que fo primeirament i metran ni lurs hers ni lurs ordenhs no i metra casat ni sotz casat ni no ac aclienera ab meis cens ni ab meis esporle menhs de la voluntat de l'auant-deit abat e deus auantdeitz senhors obedienssers o de lurs successors, e deus ers de l'auantdeit Arnaut de Sent Andreu que fo e de lur ordenh en nenguns temps. E si neguns deus affeuatz que i a meis sian mes en aquesta auantdeita terra per lors hers de l'auantdeit Arnaut de Sent Andreu que fo ni per lur ordenh ni per los auantdeitz or-deners o per autrui, bende arrer daco que aure en l'auandeita terra tot o partida de tot aquo de bendas n'issire la gleisa Sancta Crois ne deu auer la meitat e li her de l'auantdeit Arnaut de Sent Andreu que fo la autra mei-tat. E si creis d'esporle i creisse outra aquest esporles que li her deu mediss Arnaut de Sent Andreu que fo o li auant-deit ordener per etz primeirament i auran d'aquest creiss despole que isere li auantdeit ordener e lur or-denhs deuen dar la meitat a la auantdeita gleisa Sancta Crois aissi cum om los i balhera ateiradament e la autra meitat deu estra quita aus hers de l'auantdeit Arnaut de Sent Andreu qui fo e a lur ordenh, pero tut li affeuat que en aquesta auantdeita terra seran mes deuen estre mostrat et balhat en escriutz l'abat e aus obedien-sers de Sancta Crois. *Actum fuit hoc medio mense julii anno Domini M° CC° L°, regnant* Hanri, rei d'Anglaterra, G. arcibesque de Bordeu, Seguin Barba maior. *Testes sunt :* P. Bidau de Sotz lo Mur, B[ernard] Ayquem, P. Arman, Berart de Sent Miqueu, Arnaud Aiou. E Fort Baudres qui la carta escriuo.

1 Qu'il soit connu que P. de Lenhan abbé de Sainte-Croix de Bordeaux au temps où cette charte a été reçue, W.
de Comps, prieur, W. de Laubergaria, sacristain, W. Arnaut de Luganhac, sous-prieur, et Arnaut W. de Lebin-
-hac cellérier, W. de Montinhac, infirmier, P. Austen prieur du prieuré Sainte-Marie-de-Soulac de leur bonne
volonté et selon un accord réciproque, ont donné et [octroyé pour eux et pour] tous leurs successeurs
5 pour toujours partout et pleinement à P. Iter de Lagraua et [W. Peletan exécuteurs selon leurs dires] du dernier
testament de feu Arnaut de Sent Andreut, au nom et lieu tenant dudit feu [N. Arnaut de Sent Andreu,]
c'est à savoir que lesdits exécuteurs pour les héritiers dudit feu Arnaut de Sent [Andreu, en son nom et lieu tenant
doivent et peuvent
faire une voie quand ils voudront à partir du jour où cette charte a été reçue, dans la terre que feu Arnaut de Sent Andreu
possédait enfief à Saint-Michel de Sainte-Croix entre la terre que Arnaut Aiou y possède, d'une part, et la terre qui meut de l'
10 église Sainte-Croix et de Arnaud Oberart Larros, d'autre [part], c'est à savoir vers la terre de Arnaut Aiou, aussi large
et étroite qu'ils le voudront, toute au long de la terre qui va de la grande voie qui relie Saint-Michel à Sainte-
Croix jusqu'à la voie que Johan Dissenta a faite sur sa terre sans réserve de la part dudit abbé ni desdits
seigneurs obédienciers ni de leurs successeurs pour y mettre quelqu'un, à aucun moment
à l'avenir. Et ce lieu et cet accord ont été donnés et autorisés par ledit abbé et lesdits seigneurs obédienciers
15 pour eux et pour tous leurs successeurs et à venir, auxdits exécuteurs et aux héritiers dudit feu Arnaut de Sent
Andreu, et à leur lignage de faire ladite voie en ladite terre comme il est dit, moyennant 18
livres bordelaises, que lesdits exécuteurs leur ont donné en bons deniers comptés, desquels lesdits seigneurs
ont reconnu qu'ils étaient bien payés du tout, et pour 3 sous de cens que lesdits exécuteurs doivent faire donner et
payer aux héritiers dudit feu Arnaut de Sent Andreu, chaque année au cellérier de Sainte-Croix le jour de la fête de Croix
20 de Vendanges, sans compter tout l'autre cens que ledit feu Arnaut de Sent Andreu ne devait donner auparavant, avant
le jour où cette charte a été reçue. Et de cette dite voie que lesdits exécuteurs doivent et peuvent faire
en ladite terre pour les héritiers dudit feu Arnaut de Sent Andreu comme ils veulent selon ce qui est dit
ledit abbé et lesdits seigneurs obédienciers leur ont mandé et convenu de leur porter bonne et ferme garantie
contre tous ceux qui contestent les droits ; sauf la seigneurie et les droits que l'église Sainte-Croix doit avoir sur la terre qui reste
25 aux héritiers dudit feu Arnaut de Sent Andreu en plus de ladite voie selon les fors et les coutumes du Borde-
-lais. Et lesdits exécuteurs leur ont mandé et autorisé que eux et les héritiers dudit feu Arnaut de Sent Andreu ne
laisseraient mettre en ladite terre qui leur reste en plus de la voie que eux doivent et peuvent faire comme il est dit
plus que les premiers tenanciers qu'initialement ils mettront et leurs héritiers et leurs lignages, de même que lesdits exécuteurs
De plus, lesdits exécuteurs leur ont mandé et octroyé qu'aucun des tenanciers
30 que eux ni les héritiers dudit feu Arnaud de Sent Andreu y mettront initialement, ni leurs héritiers et lignages n'y
mettront tenancier ni sous-tenancier ni n'aliéneront à plus de cens ni plus d'esporle si ce n'est de la volonté du
dit abbé et des dits seigneurs obédienciers ou de leurs successeurs, et des héritiers dudit feu Arnaud de Sent
Andreu et de leur lignage à aucun moment. Et si des tenanciers qu'il y a en plus sont mis en cette
dite terre par les héritiers dudit feu Arnaut de Sent Andreu ou par leur lignage ou par lesdits exécuteurs ou
35 par quiconque, de la vente qui pourrait être faite de ladite terre en tout ou partie et de toutes les ventes qui en proviendront
l'église Sainte-Croix doit avoir la moitié et les héritiers dudit feu Arnaut de Sent Andreu l'autre moitié.
Et s'il y a croissance d'esporle il y aura augmentation sur les esporles que les héritiers dudit feu Arnaut de Sent Andreu ou
des dits exécuteurs avaient initialement pour eux, de cette augmentation d'esporle qu'il y aura, lesdits exécuteurs et leur
lignage doivent donner la moitié à ladite église Sainte-Croix comme on baillerait en la circonstance et l'
40 autre moitié doit être donnée aux héritiers dudit feu Arnaud de Sent Andreu et à leur lignage, mais tous les
tenanciers qui en ladite terre seront mis doivent être présentés et faire l'objet d'un bail écrit auprès de l'abbé et des obédien-
-ciers de Sainte-Croix. Acte fait au milieu du mois de juillet l'année du Seigneur 1250, régnant Henri roi d'Angleterre, G. arche-
-vêque de Bordeaux, Seguin Barba maire. Sont témoins : P. Bidau de Sotz lo Mur, B[ernard] Ayquem, P. Arman, Berart de Sent
Miqueu, Arnaut Aiou. Et Fort Baudres qui a écrit la charte.

3.2.4- Convention entre l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux et la municipalité (1304)

***AHG*, tome 24, pièce CI, daté du 6 janvier 1304 (n.s.)**

Analyse :

L'abbé et les moines du monastère Sainte-Croix de Bordeaux rappellent les épreuves et destructions endurées par le monastère qui fut reconstruit et doté de nouveaux privilèges par les ducs de Guyenne. Toujours menacés et ayant appris que les maire, sous-maire et jurats de Bordeaux ont pris la résolution d'agrandir la ville et de la faire enclore de murailles, les religieux du monastère témoignent de leur désir d'être englobés dans les nouveaux murs. Ils proposent de financer l'agrandissement en offrant à la ville, pour une durée de cent ans, les droits de petite coutume dont ils jouissent.

L'approbation de cette offre est soumise au consentement de tous les bourgeois de la ville, obtenu le 07 octobre 1302. De son côté, le monastère reçoit l'accord du chapitre général de l'ordre, le 15 novembre 1302, pour céder pour cent ans les droits de petite coutume pour financer les travaux. Les maire, sous-maire et jurats s'engagent à faire les murs d'ici à vingt ans et à redonner au monastère la petite coutume, une fois le délais de cent ans écoulé. La transaction finale est conclue le 6 janvier 1304 (n.s.).

In nomine Domini, amen.

Conoguda causa sia que los hondrables et religios senhors abat et monges deu moustey Senta-Crotz de Bordeu, sa en reyre estatz affolatz et opreissatz, lors bens et causas, mobles et no mobles, pres et emportatz, loudeyt moustey delayssat et abandonnat per los avantdeytz abbat et monges, et entegrament roinatz per los Sarrasins et autres ennemics de Diu, nostre sobiran Senhor, et demorat en aquet estat plusors annades que los ducs de Guyaina, sa enreyre, agossan trobat lodeyt moustey roinat, sens abbat ni monges, l'agossan reparat et mes en estat, et feyt plusors grans bens, qui fo causa que las pregarias foren remesas dens lodeyt moustey. Et per so que lo medis senhors, abat et monges, son perpetuament troublatz et menassatz de lur prendre et enportar totz los bens donatz audeyt moustey per los medis ducs de Guyaina, los medis senhors abat et monges, estans avertitz que los mage, sotzmage et juratz deudeyt Bourdeu auen pres resolution de far agrandir la billa et ciutat et l'enfermar de muraille, se fossan adressatz ausdeytz senhors mage, sotzmage et juratz, et requeritz que lor plaser fos de far fermar de muraille lodeyt moustey ab partida de so que li aperten. Et per recom--pensar ladeyta billa de la despensa que faudra far per lodeyt agrandimen, qu'edz bailleren ausdeytz mage, sotzmage et juratz los dreytz de la petita costuma, que aperten audeyt moustey, per la possedar l'espassi de cent ans. A laquau pregaria fos estat respondut aus avantdeytz senhors, abat et monges, qu'edz no podeuan pas deliberar ad aquera pregaria que prumeyramen los ciutadans, ensemps los borgues deudeyt Bordeu, no fossan aperatz per baillar lor consentimen. Et per aquo far, los medis ciutadans et borgues auen per medissa maneyra estatz apperatz et assemblatz que auren trobat bon d'acceptar los offres feytz per los avantdeytz senhors abat et monges ; et per so qu'ere per lo ben, profeyt et utilitat de la deyta billa et deus habitans d'aquera, et qu'edz donauen tot poder ausdeyts mage et sotzmage d'en passar la carta :
Per so es assaber que los hondrables senhors : en Bertrand Caillau, mage de ladeyta bila et ciutat de Bourdeu ; Pey Caillau, sotzmage ; Arnaud Colomb et Bertrand Colomb, juratz, tant per edz que per los autres juratz de ladeyta billa, losquaus ab voluntat de totz losdeytz borgues et ciutadans deudeyt Bourdeu, inseratz dens la carta publica de laquau la data es atau : *actum fuit Burdegale, septima die octobris, anno Domini millesimo trecentesimo secundo*, bolen et entenden far et augmentar lo ben, profeyt et utilitat de ladeyta bila, empres aver acceptat los offres feytz per los medis senhors, abat et monges, an promes a l'ondrable senhor : mossen en Guilhem de la Loubeyra, abat, per la gracia de Diu, deudeyt moustey, lo jorn que cesta present carta fo feyta, et en Bernard de La Trenna, peisonney deudeyt moustey Senta-Crotz, deputatz per los autres monges deudeyt moustey, de far fermar de muraille, dens bint ans, lodeyt moustey Senta-Crotz et de lor far sufrir que, dins l'enclos qui sera feyt, losdeytz abat et monges joissen de lors preuiletges sens en estre inquietatz, folatz ni amertatz, en aucun temps, ni en neguna maneyra. En aquo fasen, losdeytz senhors, abat et monges, bolen acom--plir las causas proposadas et deliberadas en capitre, aprouadas et confir--madas au Capitre generau per la carta donc la data es atau : *acta et concessa fuerunt hec, decima quinta die novembris anno Domini millesimo trecentesimo secundo*. Et per recompensar las grandes despensas que faudra far en fasen lasdeytas murailles, et de lors bonas boluntatz, an delaissat a ladeyta billa de Bourdeu, et per cent ans solament, losdeytz dreytz de la petita costuma, et en la medissa maneyra qu'edz la joissen ; et losdeytz cent ans passatz, de quittar ladeyta joissensa aus senhors abat et monges, que seran en aquet temps, et de la medissa franquesa et libertat que losdeytz senhors abat et monges la joissen, et sens que, per

Au nom du Seigneur, amen.

Que cette chose soit connue que les honorables et religieux seigneurs, abbé et moines du monastère Sainte-Croix de Bordeaux, avaient été autrefois dégradés et oppressés, leurs biens et choses, meubles et immeubles, pris et emportés, ledit monastère délaissé et abandonné par les avants-dits abbé et moines, et entièrement ruinés par les Sarrasins et autres ennemis de Dieu, notre souverain Seigneur, et il est demeuré dans cet état plusieurs années quand les ducs de Guyenne avait trouvé, autrefois, ledit monastère en ruines, sans abbé ni moines, l'avaient réparé et mis en état, et fait plusieurs grands biens, ce qui fut cause les prières qui furent à nouveau célébrées dans ledit monastère. Par ce que les mêmes seigneurs, abbé et moines, sont perpétuellement troublés et menacés par leur prise et enlèvement de tous les biens donnés audit monastère par les mêmes ducs de Guyenne, les mêmes seigneurs, abbé et moines, étant avertis que le maire, sous-maire et jurats dudit Bordeaux avaient pris la résolution de faire agrandir la ville et cité et de l'enclore de muraille, se sont adressés aux dits seigneurs maire, sous-maire et jurats, et ont requis qu'il leur plaise de faire fermer de muraille ledit monastère selon la partie de ce qui lui appartient. Et pour récompenser ladite ville de la dépense qu'il faudra faire pour ledit agrandissement, qu'ils donneront aux dits maire, sous-maire et jurats les droits de la petite coutume qui appartiennent audit monastère, pour la posséder l'espace de cent ans. A laquelle demande il fut répondu aux dits seigneurs, abbé et moines qu'ils ne pourraient pas délibérer de cette question avant que premièrement les citadins, l'ensemble des bourgeois dudit Bordeaux, ne soient appelés pour donner leur consentement. Et pour ce faire, les mêmes citadins et bourgeois ont par cette manière été appelés et assemblés et qu'ils ont trouvé bon d'accepter les offres faites par les avants-dits seigneurs abbé et moines ; et par ce que ce serait pour le bien, profit et utilité de ladite ville et des habitants d'icelle, et qu'ils donneraient tout pouvoir aux maire et sous-maire d'en passer l'acte :
Pour cela, c'est à savoir que les honorables seigneurs : en Bertrand Caillau, maire de ladite ville et cité dudit Bordeaux ; Pey Caillau, sous-maire ; Arnaud Colomb et Bertrand Colomb, jurats, tant pour eux que pour les autres jurats de ladite ville, lesquels selon la volonté de tous lesdits bourgeois et citadins dudit Bordeaux, mentionnés dans l'acte dont la date est ainsi : *acte fait à Bordeaux, le septième jour d'octobre, l'année du Seigneur mille trois cent deux*, veulent en entendent faire augmenter le bien, profit et utilité de ladite ville, après avoir accepté les offres faites par lesdits seigneurs, abbé et moines, ont promis à l'honorable seigneur Monsieur en Guilhem de la Loubeyra, abbé par la grâce de Dieu dudit monastère, le jour que le présent acte fut fait, et à en Bernard de La Trenna, poissonnier dudit monastère, députés par les autres moines dudit monastère, de faire fermer de muraille, d'ici à vingt ans, le dit monastère Sainte-Croix, et de leur faire souffrir que, dans l'enclos qui sera fait, lesdits abbé et moines jouiront de leurs privilèges sans en être inquiétés, trompés ni diminués, à aucun moment, ni en aucune manière. Et ainsi fait, lesdits seigneurs abbé et moines ont voulu accomplir les choses proposées et délibérées en chapitre, approuvées et confirmées au Chapitre général par l'acte dont la date est ainsi : *acte et concession fait pour cela, le quinzième jour de novembre, l'année du Seigneur mille trois cent deux*. Et pour récompenser les grandes dépenses qu'il faudra faire en faisant lesdites murailles, et de leurs bonnes volontés, ils ont délaissé à la dite ville de Bordeaux, et pour cent ans seulement, lesdits droits de la petite coutume, et en la même manière qu'eux en jouissaient ; et les cent ans passés, de rendre ladite jouissance aux seigneurs abbé et moines qui seront en ce temps là, et avec la même franchise et liberté que lesdits seigneurs abbé et moines en jouissaient, et sans que, pour

arradon deudeyt deleissament, losdeytz senhors, abat et monges, que seran en aquet temps, sian obliguatz de far nulha constrenta, ne autra demanda que de se mettre en ladeyta joissensa que ne lor poyra estre contestada, sia per la longor deu temps, ni autramen en quauque maneyra que pusca esta. Et per cumplir las causas dessusdeytas, lasdeytas partidas n'an obligat totz lors bens et causas de ladeyta billa et deudeyt moustey Senta-Crotz, que n'an sotzmes a totas cortz.

Actum fuit Burdegale, sexta die introitus januarii, anno Domini mille--simo trecentesimo tertio ; regnante Phelip, reu de Franssa ; Bertrand, archibesque de Bordeu ; Bertrand Caillau, major. Testes sunt : Pey Thomas, Johan de Corbiac, en Gombaud de Santa-Lana, prestre ; Arnaut de La Roqua, qui cesta carta inquiri, laquau Gourdin escriuo.

raison dudit délaissement, lesdits seigneurs abbé et moines qui seront en ce temps là, soient obligés de faire aucune contrainte, ni autre demande que de se mettre en ladite jouissance qui ne pourra leur être contestée, soit par la longueur du temps [écoulé], ni autrement en aucune manière qui puisse être. Et pour accomplir les choses dessus dites, les dites parties n'ont engagé tous leurs biens et choses de ladite ville et dudit monastère Sainte-Croix, qu'à la condition qu'ils soient soumis à toutes les cours.

Acte fait à Bordeaux, le sixième jour du début de janvier, l'année du Seigneur mille trois cent trois [64], régnant Philippe, roi de France ; Bertrand, archevêque de Bordeaux ; Bertrand Caillau, maire. Sont témoins : Pey Thomas, Johan de Corbiac, en Gombaud de Santa-Lana, prêtre ; Arnaut de La Roqua, qui enregistre l'acte, que Gourdin a écrit.

[64] 6 janvier 1304 n. s. . Le style de l'Annonciation (ou florentin) est en usage à Bordeaux du XIIe début du XVIe siècle.

3.2.5- Bail à nouveau fief de Brun Cailhau par le chapitre Saint-Seurin de Bordeaux (1360)

ADG, G 1280/4 (n° 200) daté du 4 mai 1360

Analyse :

Vers 1348, à l'époque de la peste, les frères Bernard et Johan Ferradre tenaient du chapitre Saint-Seurin de Bordeaux, quatre emplacements situés à Audeyola, jouxtant la confluence de l'estey d'Audeyola et de la rivière, pour un total de 8 deniers d'esporle à seigneur mouvant et de 25 sous de cens. Les gens de la ville ont abattu les maisons qui se trouvaient sur ces quatre tenures pour y ériger de nouveaux murs et pour y percer un chemin longeant le mur, du côté intérieur. A l'angle de ces tenures fut construite la tour d'Audeyola. Les nouveaux mur et chemin sont assis sur les quatre fiefs. Une partie d'eux mènent de la tour d'Audeyola vers la porte Saint-Germain (à l'ouest) – le fief des frères jouxtant celui de Peyre de Bonaffos de ce côté là – une autre conduit de ladite tour au pré (le long de la rivière). A l'extérieur, côté Garonne, demeurent les chais de Condom deu Casse et de la Naude. Les restes de ces quatre emplacements furent transformés en deux tenures.

Les deux tenanciers morts, leur biens passent à leurs héritiers à savoir : Johan et Arnaud Ferradre, pour Bernard Ferradre d'une part ; et Johan Ferradre pour Johan Ferradre d'autre part. Les exécuteurs testamentaires de ce dernier sont Galhard de Lugan et Johan Chiquat. Johan, le fils de Bernard, agit en son nom et au nom de son frère Arnaud, sûrement mineur. Galhard de Lugan et Johan Chiquat sont tuteurs et curateurs de Johan Ferradre, comme l'indique le testament de ce dernier, enregistré par maître Guilhem Guordin le *21 août 1348*. Peu après meurt Johan Chiquat, son second exécuteur testamentaire. Galhard devient alors seul tuteur et curateur des biens et de la personne de Johan Ferradre. Les héritiers viennent régler, peu après la mort de leur parent survenue vraisemblablement dans le courant du mois d'août 1348, les cens et arrérages qu'eux ceux-ci avaient cessé de payé suite à l'expropriation d'une partie de leur bien opérée par la construction du mur et du chemin de la ville une quinzaine d'années auparavant, soit vers 1333. Lors de ce règlement, les tenanciers et le chapitre n'arrivent pas à s'accorder sur les nouveaux cens et esporles pesant sur le reste des tenures originales. Aussi, le *28 mars 1358*, ils déguerpissent les fiefs qui sont restés inoccupés et dans le même état depuis la construction de l'enceinte.

Après avoir étudié plusieurs propositions de reprise, le chapitre Saint-Seurin baille à nouveau fief le reste des tenures originales à Brun Calhau, pour un total de 8 deniers d'esporle à seigneur mouvant et 20 sous de cens, le *4 mai 1360 (n. s.)*.

Conoguda causa sia que cum en Bernard Ferradre, ciptadan qui fo de Bordeu, au temps que a mort anet, tenguossa, en feus fevament de l'ondrable capitre de la gleysa Sent-Seurin de Bordeu, tot aquet sou e plassa, ab la terra et loc en que era, ab totas sas appartenensas, au loc apperat Audeyola, en la parropia de Sent-Arromedi de Bordeu, entre las maderas qui foren de Johan de Condom d'una part e lo sou deudeit Bernard Ferradre d'autra, loquau sou sole estre de Benard Mersser, ab dos deners de la moneda corsabla a Bordeu d'esporle a senhor mudant e ab detz soudz de la medissa moneda corsabla a Bordeu de cens a cascun an.

Item plus, tot aquet autre sou, terra e plassa, loc en que era, ab sa appartenensas aqui medis de pres qui fo de mestre Arnaud Peyrer, dean qui fo de la medissa gleysa de Sent-Seurin, entre lo sou deu medis Bernard Ferradre d'una part e lo sou deu medis Johan Ferradre d'autra part, ab dos deners de la medissa moneda corsabla a Bordeu d'esporle a senhor mudant e ab sincz soudz de cens.

Item, lodeyt Johan Ferradre, tot aquet sou e plassa ab la terra e loc en que era, ab totas sas appartenensas aqui medis de pres entre lo sou deu medis Bernard Ferradre d'une part e lo sou deu medis Johan d'autra part, ab dos deners d'esporle a senhor mudant e ab sincz soudz de cens.

Item plus tot aquet sou e plassa, ab la terra e loc en que era, ab totas sas appartenensas, qui fo de Johan de Audeyola, ab dos deners d'esporle a senhor mudant e ab sincz soudz de cens.

E eran los medis feus l'un toquant a l'autre, ayssi cum lodeit affeuatge, causas dessus deytas e cascuna d'eras e plusors s'appereyssen e eran plus pleneyrament contengudas en cartas publicas e en arrolles antycs de la medissa gleysa de Sent-Seurin.

E las gens de la vila de Bordeu, per necessitat que aven de efforssar la deyta vila, aguossan mes et tornat los medis feus e cascun de lor a desert e los ostaus qui eran dessus, deffeitz e arrotz, e entra aquo au cap deus medis feus e dedens de vert la mar que es aras devert l'ester d'Audeyola, aven feyt far mur per deffenssa de ladeyta vila. E plus camin comunau per anar e per tornar a l'entorn de ladeyta vila e deus murs, de part dedens ladeyta vila aqui en dreit, en tant que los deytz feus eran demingatz e gastatz per los deitz mur e camin que fo sui sole anar sobre la mar de cap va aras de costat de vert lodeit ester, lo mur e lo camin dessus deitz saups, e eran quatre sous entegres, l'un costa de l'autra, qui anauan ferir de cap sobre la mar, cum deyt es. E son tornatz per lodeyt guastament en dos sous, pauc meys e pauc menchs, qui va de cap sobre lo camin comunau qui va e ven au prat, de la tor d'Audeyola en foras per darreys los chays de Colom deu Casse e de la Naude, loquau camin sole estre costat de l'un deus sous dessus deitz. E son, los medis dos sous o plus, si plus y ave, ab los murs qui y son, la ou eran lo camin e lo mur de ladeyta vila de Bordeu, saups que son estatz feitz eus feus dessus deitz cum deyt es, entegre lo deit camin comunau que es entre lo deit mur e lo deit feu, qui va e ven de la deyta tor d'Audeyola vert lo portau Sent-Girman de l'un costat, e lo sou e la madera de (...) d'autra part e duran e tenen en lonc deu sobre deit camin comunau qui va e ven au prat de l'un cap entro a la causa de Peyre Bonaffos deu Prat, que es deu feu deu medis capitre de l'autre cap.

E Dius aguossa feyt son comandament deu medis Bernard Ferradre e Johan Ferradre. E fossan (remas) lurs hereters, so es assaber Johan e Arnaud Ferradre, frayres de la parropia de Sent-Peyre de Bordeu, filh qui foren deudeit en Bernard Ferradre, e Johan Ferradre, filh qui fo deudeit en Johan Ferradre, losquaus no aven

Que cette chose soit connue que en Bernard Ferradre, citoyen qui fut de Bordeaux, au temps où la mort allait, tenait en fief féodalement de l'honorable chapitre de l'église Saint-Seurin de Bordeaux, tout cet emplacement et place, et la terre et lieu où il était, et toutes ses appartenances, au lieu appelé Audeyola, dans la paroisse Saint-Remi de Bordeaux, entre les maderas qui furent de Johan de Condom d'une part, et l'emplacement dudit Bernard Ferradre d'autre part, lequel emplacement était d'habitude à Bernard Mersser, à 2 deniers de la monnaie ayant court à Bordeaux d'esporle à seigneur mouvant et à 10 sous de la même monnaie ayant court à Bordeaux de cens chaque année.

De même, en plus, tout cet autre emplacement, terre et place, et lieu où il était, avec ses appartenances, la même de près qui fut de maître Arnaud Peyrer, chanoine qui fut de la même église de Saint-Seurin, entre l'emplacement du même Bernard Ferradre d'une part et l'emplacement du dit Johan Ferradre d'autre part, à 2 deniers de la même monnaie ayant court à Bordeaux d'esporle à seigneur mouvant et à 5 sous de cens.

Pareillement, le dit Johan Ferradre [tenait] tout cet emplacement et place avec la terre et le lieu où il était, et toutes ses appartenances là même, de près, entre l'emplacement dudit Bernard Ferradre d'une part, et l'emplacement du même Johan d'autre part, à 2 deniers d'esporle à seigneur mouvant et à 5 sous de cens.

De même, en plus, tout cet emplacement et place, avec la terre et le lieu où il était, avec toutes ses appartenances, qui fut de Johan de Audeyola, à 2 deniers d'esporle à seigneur mouvant et à 5 sous de cens.

Et étaient, les mêmes fiefs, l'un touchant l'autre, ainsi comme ledit fief, choses dessus dites et chacune d'elles et plusieurs qui apparaissaient et étaient plus pleinement exposées dans les chartes publiques et les rôles anciens de la même église Saint-Seurin.

Et les gens de la ville de Bordeaux, par nécessité qu'ils avaient de renforcer ladite ville, avaient mis et détourner les dits fiefs et chacun d'eux en désert et les maisons qui étaient dessus défaites et abattues, et ceci jusqu'au bout du même fief et dedans du côté de la rivière qui est maintenant du côté de l'estey d'Audeyola, ils avaient fait un mur pour la défense de ladite ville. Et en plus, un chemin commun pour aller et tourner autour de ladite ville et des murs, du côté intérieur de ladite ville là, en ligne droite, alors que les dits fiefs étaient défaits et dégagés par les dits murs et chemin qui furent faits pour aller sur la rivière d'un bout et qui va à présent sur le côté dudit estey, le mur et le chemin dessus dits exceptés, et il y avait quatre emplacements entiers, l'un à côté de l'autre, qui allaient buter au bout sur la rivière, comme c'est dit. Et ils furent transformés par ledit dégagement en deux emplacements, ni plus ni moins, qui va [le dégagement] d'un bout sur le chemin commun qui va et vient au pré, de la tour d'Audeyola à l'extérieur par derrière les chais de Colom deu Casse et de la Naude, lequel chemin passe d'habitude au côté de l'un des sous dessus dits. Et ils sont, les mêmes deux sous ou plus, si plus y avait, avec les les murs qui y sont, là où étaient le chemin et le mur de ladite ville de Bordeaux, sauf qu'ils ont été faits sur les fiefs dessus dits, comme il est dit, ledit chemin commun en entier qui est entre ledit mur et ledit fief, qui va et vient de ladite tour d'Audeyola vers le portail Saint-Germain, d'un côté, et le sou et la madera de (...) de l'autre et s'étalent et tiennent en long depuis ledit chemin commun qui va et vient au pré d'un bout jusqu'à la chose de Peyre de Bonaffos du Prat, qui est du fief du même chapitre, de l'autre bout.

Et Dieu avait fait son commandement dudit Bernard Ferradre et Johan Ferradre. Et furent restés leurs héritiers, c'est à savoir Johan et Arnaud Ferradre, frères de la paroisse Saint-Pierre de Bordeaux, qui furent fils dudit en Bernard Ferradre, et Johan Ferradre, qui fut fils dudit Johan Ferradre, lesquels n'avaient

paguatz ni satisffeyt aus senhors deu medis capitre los cens dessus contengudz, per los medis feus deguds, cum deit es, ni autres per lor XV ans passatz, ave o plus ni nulha causa en asso qui era aromas deus deitz feus, no aven reperat ni esmendat aus [ac] leyssanan anar en desert en dampnage deu medis capitre e de la deyta gleysa, si cum fo deit.

E sobre asso, los senhors deu medis capitre aguossan requerit lo deit Johan Ferradre, per sin e per lo deit Arnaud Ferradre, son frayre, filh e hereters deu medis Bernard Ferradre, defunt e en Gualhard Lugan, tutor, curador et leyau administrator e en Johan Chiquat lo Velh de Cayffernan, testamentari d'en Johan Ferradre, filh qui fo de mestre Johan Ferradre, clerc, savi en dreyt e de son bens e de sas causas tant quant la hetat de luy requera, seguont dreyt e seguont costuma, ayssi cum se appereisse en testament deu medis mestre Johan Ferradre, inquirit e recebud per mestre Guilhem Guordin, clerc, cartolari de Bordeu e deu quau la data es ataus : *actum fuit XI die exitus augusti, anno Domini millesimo trecentesimo quadragesimo octavo*, maiorment cum Dius aguossa feit son comandament deu deyt en Johan Chiquat e no se fossa entrames de la administracion deu medis pupille, ni de sons bens, ni de sas causas, si cum fo deit que los vinguossan satifar e paguar deus cens dessus deytz, ab los areyratges deus deyts XV ans o plus, e metre lo feu qui esra arromas en estat comunau.

Los avantdeitz Johan Ferradre, per sin e per lo deit Arnaud Ferradre, son frayre e en Galhard Lugan en nom [deus] medis Johan Ferradre e coma tutor e curador de luy, cum deyt es, dissoren e arresponguoren aus senhors deu medis capitre e a lur resta de sobre deyta que no aven tingudz ni possedit, ni autre per nome de lor, los deytz feuz nulh temps ni [entenden] affar per aqued predz, per que no eran tengut ex aquo que lo medis capitre los demanda[rra] mas que requerossa a lur feu, si se volen qua[ridz]. No lo volen tenir ab los cens e esporles dessus deytz e contengudz aus tot dreyt que y aguossan, se presenta[rr]an de quitar au deit capitre. E idz ne se poguossan acordar ni abenir ab los senhors deu medis capitre deus cens que edz volen dar e paguar cascun an dessi en avant e prendre de noet feu qo qui arresta[rra] deus medis feus que dessus es confrontat e designat.

E es assaber que lo medis Johan Ferradre per sa bona voluntat, per sin e per lo deit Arnaud Ferradre, son frayre e per lurs hers e per lur ordenh e lo medis Galhard Lugan, tutor e curador cum deit es de l'avantdeit en Johan Ferradre, filh qui fo deu medis en Johan Ferradre e en nome, en loc, en persona de luy e per sons hers e per son ordenh, per so quar lo far quera arromas dessus expressat e contingud no los sembla[rra] profeytable ab los deitz esporles e cens, ni ab aquidz ab que los senhors deu medis capitre los y bollen balhar aus avantdeytz senhors deu medis capitre de la medissa gleysa presentz e stipulantz e recebentz per edz e per lurs successors an quitat e quitan e claman quites los medis feus ab totas lurs appertenensas, ayssi cum solen estre deus las deytas confrontacions antiquas avant que los deitz mur e camin y fossan feyt en tant cum podey e devey e assy cum es aras so qui arromas [nes] dessus designat e confrontat per aras e per totz temps.

E plus, an los quitat tot dreyt, tota arradon, action, peticion, corelha, demanda reau, personau, mixta, pretoria, civil, util, temporau, directa e tota autra que edz ni nulh de lor y aguossan, o aver, o corelhar, o demandar y poguossan o deguossan en deguna maneyra e [ac] an tot transffus e transportat de lurs personas en las personas deus senhors deu medis capitre e los en an feyt cession e quitanssa deu tot [sens] dengun arretenament que no sian feyt ni [fen] adetz ni aus lors en tot o en partida, en deguna maneyra, mandantz e prometens lo medis Johan Ferradre, per sin e per lodeit Arnaud Ferradre, son frayre, e lodeit Galhard Lugan en nome deu medis Johan Ferradre, filh qui fo de mestre Johan e coma tutor e curador de luy, cum deit es, en bertut deu

satisfait ni payé aux dits seigneurs dudit chapitre les cens dessus contenus, pour les
mêmes fiefs dus, comme il est dit, ni fait autre chose pendant les 15 ans passés, il n'y avait
50 plus aucune chose en état qui était restée des dits fiefs, ils n'avaient réparé ni reconstruit
ce qu'ils avaient laissé allé en désert et dommage audit chapitre et à ladite église
comme il fut dit.

Et sur cela, les seigneurs dudit chapitre avaient requis le dit Johan Ferradre,
pour lui et pour ledit Arnaud Ferradre son frère, fils et héritiers dudit Bernard
55 Ferradre, défunt, et en Galhard Lugan, tuteur, curateur et légal administrateur et en Johan
Chiquat le Vieux du Cayffernan, exécuteurs testamentaires d'en Johan Ferradre, fils qui fut de maître
Johan Ferradre, clerc, savant en droit et de ses biens et de ses choses tant que l'âge
le lui permit, selon le droit et selon la coutume ainsi qu'il apparaît dans
le testament dudit maître Johan Ferradre, enregistré et reçu par maître Guilhem
60 Guordin, clerc, notaire de Bordeaux à la date suivante : *acte fait le onzième jour
depuis la fin du mois d'août, l'année du seigneur treize cent quarante huit*, de grande façon
lorsque Dieu avait fait son commandement dudit en Johan Chiquat et qu'il ne fut
entravé dans l'administration dudit pupille, de ses biens, de ses choses, si
comme il fut dit, ils vinrent satisfaire et payer les cens dessus dits, avec les
65 arrérages des dites 15 années ou plus, et mettre le fief qui était resté en état
commun.

Les avants-dits Johan Ferradre, pour lui et pour ledit Arnaud Ferradre, son frère et en
Galhard Lugan au nom dudit Johan Ferradre et comme tuteur et curateur de sa personne,
comme il est dit, dirent et répondirent aux seigneurs dudit chapitre et à propos du reste
70 des susdites choses, qu'ils n'avaient tenus ni posséder, ni personne en leur nom, les dits
fiefs à aucun moment, qu'ils n'entendaient faire aucune proposition pour les prix, parce qu'ils s'étaient tenus en dehors
lorsque ledit chapitre leur demande ce qu'ils requerraient sur leur fief, et s'ils voulaient
les garder. Ils ne voulaient pas le tenir aux cens et esporles dessus-dits et compte tenu de tout
le droit qu'ils avaient, ils se présentèrent pour céder [le fief] audit chapitre. Et ils ne
75 pouvaient s'accorder ni convenir avec les seigneurs dudit chapitre des cens qu'ils
voulaient donner et payer chaque année dans le temps à venir pour prendre le fief nouveau qui resterait
dudit fief dessus confronté et désigné.

Et c'est à savoir que ledit Johan Ferradre, par sa bonne volonté, pour lui et pour ledit
Arnaud Ferradre, son frère, et pour leurs héritiers et pour leur ordre et ledit Galhard Lugan
80 tuteur et curateur comme il est dit de l'avant dit Johan Ferradre, fils qui fut dudit en
Johan Ferradre et au nom, en lieu et personne de lui et pour ses héritiers et pour son
ordre, parce que le fait que les restes dessus exprimés et contenus ne leur
semblait pas profitable avec lesdits esporles et cens, ni à ceux que les seigneurs
dudit chapitre veulent donner aux avants dits seigneurs dudit chapitre de la
85 dite église présents et stipulant et recevant pour eux et pour leurs successeurs qu'ils ont
quitté, et quittent et disent qu'ils quittent le dit fief et toutes ses appartenances, ainsi comme
ils avaient l'habitude selon les anciennes confrontations avant que les dits mur et chemin y
soient fait ainsi que le pouvoir et le devoir qui est à présent sur les restes
dessus désignés et confrontés, dès maintenant et pour toujours.

90 Et plus, ils leur ont cédé tout droit, toute raison, action, pétition, procès, demande réelle
personnelle, mixte, prétorienne, civile, utile, temporelle, directe et toute autre que eux ni aucun des
leurs y possédèrent, ou avoir, ou actionner, ou demander qu'ils puissent ou dussent en aucune
manière et [ceci] ils l'ont tout reversé et transporté de leurs personnes dans les personnes des
seigneurs dudit chapitre et ils leur ont fait cession et quittance de tout sans aucune
95 retenue qu'ils ne soient capable de faire ni qu'on en fasse à eux, ni aux leurs, en tout ou partie, en aucune
manière, ledit Johan Ferradre demandant et promettant, pour lui et pour ledit Arnaud
Ferradre, son frère, et ledit Galhard Lugan au nom dudit Johan Ferradre, fils
qui fut de maître Johan, et comme tuteur de sa personne, comme il est dit, en vertu du

segrament dejus contengud, que idz ni nulh de lor no an feit, deit, tractat, procurat ni ordonat denguna causa sa en arreyres ni faran, diran, tracteran ni procureran d'assi en avant denguna causa per que aquesta present quitanssa causas en aquesta present carta contengudas ni aucuna d'eras poguossan estre cassadas, revocadas, anulhadas o enfablezidas en tot o en partida en deguna maneyra. E los en deven e son tingud a an combent, mandat e promes portar bona e ferma guarentia de totas personas, de totz emparadors, torbadors, demandors e autres, en totas cortz de gleysa e de secgle e foras de cortz e per totz autres bes per totz temps qui per feit e per causa de lor, ni de nulh de lor [arre] y demandessan ni corelhassan.

E plus an combent e promes los medis Johan Ferradre e en Galhard Lugan e feit combent expres aus senhors deu medis capitre que idz faran aquesta avantdeita quitanssa causas en aquestas present carta contengudas a cascuna d'eras aus avantdeitz Arnaud Ferradre, frayre deu medis Johan Ferradre e Johan Ferradre, filh qui fo de mestre Johan Ferradre deu quau lo deit en Galhard Lugan era tutor, cum deit es, ratifiquar, laudar e apperoar ab carta e ab segrament e ab tota la fermetat que ops e mesters y sera ab la simpla somanssa e requesta deus senhors deu medis capitre o deu portador d'aquesta present carta la ons sians de hetat perfeyta sens denguna contradiction. E que [nan] renonciat sobre asso au dreit dident que nulh combent que hom fassa per persona estrania no van, a tot dreyt instruit e no instruit, a totz previlegis e benefficis [de] cortz pressa o a prendre, a tota exception de fora de cort, de loc o de temps, a totz forz, a totas costumas, a totz instabliment feytz o affar, a totas franquessas de borguesia e aus dreytz e a las leys ajudant aus decebuds entro la meytat deu dreyturey predz, a tot suplement de predz, a tota recession, a tot beneffici de restitucion en entegre, a tota lesion [len] en gr[en], accion en feyt, a condicion se[ns] causa, a oblacion de libeu, a copia d'aquesta present carta, a totas dilatorias e perhemptorias, a tot dia de cosselh e d'avoquat, a tota demanda en justici, a totas saubas garda, a totas adherenssas, a totas ferias, a totas judicias quiquennaus, e ab beneffici de las noeras constitucions deus fidanssedors dedes e de plusors, e a la pistola de divadrian, e a tota autra causa de palaura, de dreit, de deit, de feit e de coustoma qui ajudar ni valer los poguossan o deguossan per venir encontra en deguna maneyra. E an mandat, promes e jurat sobre los Sans Evangelistos deu corporament toquatz que tot ayssi cum dessus es deit e contengus ac tendran, guarderan e compliran e tenir, guardar e complir ac faran aus medis Arnaud Ferradre e Johan Ferradre sens venir en contra en denguna maneyra.

E los senhors deu medis capitre, per lurs bonas voluntatz, per edz e per lurs successors, an quitat e quitat e claman quites aus avantdeyts Johan Ferradre e en Gualhard Lugan, stipulantz e recebantz per edz e per lodeit Arnaud Ferradre, frayre deu medis Johan Ferradre, e per Johan Ferradre, filh qui fo de mestre Johan e per lurs hers e per lur ordenh totz arreyratge de cens qui degud los fossan per rasoin deus deitz feus ni de nulh de lor, e plus, de tot quant que demandar ni corelhar los en poguossan o deguossan en denguna maneyra entro au jorn duy. E los en prometoren de far, estar, quites en vert totas personas e per davant totz judges.

Actum fuit in capitulo in capella beati Martiali more solito XXVIII die exitus mensis marcii anno Domini millesimo trecentesimo quinquagesimo octavo, regnante serenissimo principe domino Euduardo Dei gracia rege Anglie e Francie, duce Aquitanie, reverendo patre in Christo domino Amaneuo per missione divina Burdegalensis archiepiscopo. Testes sunt : en Peyre Ramon, Bernard de Savinhac, borgues de Bordeu, mossen Fort Seguin, prestre, Ramon deu Lastonas de Cauderan, filh qui fo de Martin, aperatz et preguatz, e io, Guiraud Helias, clerc, notari public deu dugat de Guiyana qui cesta present carta inquiri e recebui e sotz scrivi e mon senhan acoustomat y pausey, la quau Arnaud Ferri, clerc, per voluntat de min escriguo.

serment dessus exposé, que eux ni aucun des leurs n'aient fait, dit, traité, procuré ni
100 ordonné aucune chose autrefois ni qu'ils ne feraient, diraient, traiteraient, ni procureraient
au futur aucune chose parce que cette présente quittance et les choses en cette présente
charte contenues, ni aucun d'elles pourraient être cassées, révoquées
annulées ou infirmées en tout ou partie en aucune manière. Et ils leurs ont du
et sont tenus et ont promis, mande et promet de porter bonne et ferme garantie de toutes
105 personnes, de tout accapareur, de tout troubleur, demandeur et autre, en toutes cours
ecclésiastique et laïque et hors des cours et pour tous les autres biens, pour tout temps qui, pour fait et
par leur cause, ni d'aucun des leurs auraient à y demander ou à faire procès.

Et plus, ont convenu et promis les dits Johan Ferradre et en Galhard de Lugan et
fait convenir exprès aux seigneurs dudit chapitre qui ne feraient cette avant-dite
110 quittance et chose en la présente charte contenues à chacune d'elle aux avants-dits
Arnaud Ferradre, frère dudit Johan ferradre, et Johan Ferradre, fils qui fut
de maître Johan Ferradre duquel ledit Galhard Lugan était tuteur, comme il
est dit, de ratifier, d'approuver et d'agréer par charte et par serment et avec toute la fermeté que la nécessité
et le besoin qui sera fait à la simple somation et requête des seigneurs dudit chapitre ou nécessité
115 au porteur de cette présente charte là où ils seront et quel que soit leur âge sans aucune
contradiction. Et qu'ils n'avaient renoncé à cela au droit disant qu'aucune convention que
l'on fasse par une personne étrangère ne valait rien, et tout droit instruit et non instruit, à tous
privilèges et bénéfices de cours saisie ou à saisir, à toute exception en dehors d'une cour,
de lieu ou de temps, à tous usages, à toutes coutumes, à tous établissements faits ou à venir, à
120 toutes franchises de bourgeoisie et aux droits et aux lois aidant les lésés jusqu'à
la moitié du prix convenable, à tout supplément de prix, à toute baisse, à tout
bénéfice de restitution intégrale, à toute lésion qui ferait dommage, action en fait, à
condition inutile, à offre de partage, à contrefaçon de cette présente charte, à toutes choses
dilatoires et péremptoires, à tout jour de conseil et d'avocat, à toute demande en justice,
125 à toute assurance de garde, à toute adhérence, à toute frappe, à toute justice
quinquennale, et aux bénéfices de nouvelles constitutions des cautionneurs et de
et de plusieurs, et à la lettre de dénonciation, et à toute autre chose en mot, endroit, en dit
de fait et de coutume pour aider ou valider leur cause ne puissent ou doivent venir
à l'encontre en aucune manière. Et ont mandé, promis et juré sur les corps des
130 saints évangélistes touchés que tout ainsi qu'il est dit et contenu dessus
qu'ils tiendraient, garderaient et accompliraient ; de tenir, garder et accomplir, et que feraient de même
Arnaud Ferradre et Johan Ferradre sans s'opposer en aucune manière.

Et les seigneurs dudit chapitre, par leurs bonnes volontés, pour eux et pour leurs
successeurs, ont quitté et quittent et disent quitter aux avants-dits Johan Ferradre et en
135 Galhard de Lugan, stipulant et recevant pour eux et pour ledit Arnaud Ferradre, frère
dudit Johan Ferradre, et pour Johan Ferradre, fils qui fut de maître Johan et pour leurs
héritiers et pour leur ordre les arrérages de cens du leur fassent pour raison des
dits fiefs et d'aucun des leurs, et plus, de tout ce qu'ils pourraient et devraient
demander ou provoquer en aucune manière jusqu'à ce jour. Et ils leurs promirent
140 de les rendre quittes envers toutes personnes et devant tous les juges.

Acte fait en chapitre dans la chapelle Saint-Martin selon les habitudes, le vingt-huitième jour de la sortie du mois de mars, l'année du Seigneur treize cent cinquante huit, régnant le sérénissime prince et seigneur Edouard, roi de France et d'Angleterre par la grâce de Dieu, duc d'Aquitaine ; révérend père en Christ le seigneur Amaneu par mission divine
145 *archevêque de Bordeaux. Sont témoins : En Peyre Ramon, Bernard de Savinhac, bourgeois de Bordeaux, monsieur Fort Seguin, prêtre, Ramon de Lastronas, de Caudéran, fils qui fut de Martin, appelés et priés [ici], et moi, Guiraud Hélias, clerc, notaire public du Duché de Guyenne qui enregistre et reçoit et souscrit la présente charte et y pose mon sceau habituel, laquelle Arnaud Ferri, clerc, a écrit par ma volonté.*

E en apres, Brun Calhau, mercader e borgues de Bordeu de la parropia de Sent-Arromedi fossa vingud a cap de lonc temps aus senhors deu medis capitre, e aguossa uffert e presentat de dar e de paguar cascun an per lo medis dos sous de terra o plus, si plus ni ave, ab los murs que y son e ab totas sa appertenensas qui resta[n]an deus medis quatre sous, los quaus dos sous e murs que y son o plus, si plus ni ave, son audeit loc apperat Audeyola entre lo camin comunau que es entre lo mur de la vila de Bordeau e lodeit feu d'una part, et lo sou plassa e madera d'autra part e duran e tenen en lonc deu camin comunau qui va e ven deu prat a la tor d'Audeyola en foras de part davant de l'un cap entro a la causa de Peyre Bonaffos deu Prat que es deu feu deu medis capitre de part darreys de l'autre cap, ab VIII deners de la deyta moneda corsabla a Bordeu d'esporle a senhor mudant e vint souds de la moneda corsabla a Bordeu cascun an de cens. E los senhors deu medis capitre, feita diligenta enquisicion per lonc temps si troberen maiors cens ni maiors esporles deudeyt feu que deus medis VIII deners d'esporle e vintz soudz de cens, e aven trobat que si cum fo deit, es assaber que los senhors deu medis capitre de Sent-Seurin en asso qui s'en sec, vedens far lo proffeyt, la utilitat, l'amelhorament e l'esmendament de lor e de la deyta gleysa e de lursq successors, per lurs bonas voluntatz, per edz e per los deits lurs successors an balhat, dat e liurat en feus feuament seguont los deitz fors e costumas de bordales au medis Brun Calhau, ayssi cum plus dat present e aquest avantdeit affeuatge causas en aquest present carta contengudas e cascuna d'eras stipulant e recebant per sin, per sons hers e per son ordenh tots ,los avantdeits dos sous de plassa e de terra o plus, si plus ni ave, ab los murs que y son e ab totas lurs appertenensas, per ayssi cum son dins los avantdeitz assignamentz.

Deus quaus avantdeyts dos sous de plassa e de terra o plus, si plus ni ave, ab los murs que y son ab totas lurs appertenenssas, l'ondrable e savi senhor mossen Peyre de la Gleysa, dean lo jorn que cesta carta fo autreyada de la medissa gleysa de Sent-Seurin, de voluntat e assentiment deus autres senhors deu medis capitre qui aqui present eran, en la presencia de min, notari publici e deus testimonis dejus inscriutz e nomnaptz vestit devert feuament cum d'un feu e coma de feu noet lo medis Brun Calhau. E l'avantdeyt Brun Calhau ne prenguo e recebo vestidon de l'avantdeyt senhor ab los deitz VIII deners de la moneda corsabla a Bordeu d'esporle a senhor mudant e ab los medis vints souds de la deyta moneda a cascun an de cens rendentz an per an lo jorn de la festa de sent Seurin, portatz e rendutz cascun an a l'estar deu roller qui aras es o per temps sera deudeit capitre, en la saubetat de la medissa gleysa de Sent-Seurin. E deu esporlar e far dreyt en capitre si tort lo corelhaua hom que lo fissa en deit feu. En quau feu en tot ni en partida lo medis Brun Calhau ni sons hers, ni son ordenh no deven ni poden metre acasat ni sotz acasat ab meys cens ni ab meys esporle ni en autra maneyra ni far denguna autra causa per que los senhors deu medis capitre ni lurs successors ne poguossan perdre lurs vendas ni lurs reyrevendas ni lurs dreyts e devers, ne fossan o poguossan estre amermatz ni afforatz en aucuna maneyra, en aucun temps en tot ni en partida en denguna maneyra. E en aquesta maneyra los senhors deu medis capitre an l'en combent, mandat e promes estre bon senhors e portar bona e ferma guarentia de la proprietat e de part senhoria, lurs senhorias saubas e de lurs successors e lurs autres dreyts e devers saups ataus cum senhors de feu los an e deven e poden aver en lur feu e sobre lur affevat aus fors e costumas de Bordales.

E d'asso, son feytas, de voluntat de partidas, doas cartas d'una tenor, une audeit capitre e autra audeit affevat.

Actum fuit capitulo capitulantibus [ac sim] facientibus et tenentibus capitulum more solito in capella beati Martiali dicte ecclesie quarta die mensis maii anno Domini millesimo trecentesimo sexagesimo, regnante serenissimo principe domino Euduardo Dei gracia rege Anglie et Francie, duce Aquitanie, reverendo patre in Christo domino Amaneuo per missione divina Burdegalensis archiepiscopo. Teste sunt : Arnaud Constantin, Arnaud de Casalis, Ramon Arroger, borgues de Bordeu, Peyre de Cauderan apperat Boqueta et Bernard de [Cansac] de Cauderan, apperatz et pregatz. E io, Guiraud Helias, clerc, notari public deu Dugat de Guiayna qui cesta present carta inquiri, recebuy e sotz scrivi mon senhau acoustomat y pausey, la quau Arnaud Ferri, clerc, escriguo.

Et ensuite, Brun Calhau, marchand et bourgeois de Bordeaux de la paroisse de Saint-Rémy est venu longtemps après auprès des seigneurs dudit chapitre, et a offert et présenté de donner et de payer chaque année pour les dits emplacements de terre ou plus, si plus y avait, et les murs qui y sont et toutes les appartenances qui restaient des dits quatre sous, lesquels deux sous et murs qui y sont ou plus, si plus y avait, sont audit lieu appelé Audeyola entre le chemin commun qui est entre le mur de la ville de Bordeaux et ledit fief d'une part, et l'emplacement place et madera d'autre part et s'étalent et tiennent le long du chemin commun qui va et vient du pré à la tour d'Audeyola en dehors au devant d'un bout jusqu'à la chose de Peyre Bonaffos du Prat qui est du fief du dit chapitre de par derrière de l'autre bout, 8 deniers de ladite monnaie ayant cours à Bordeaux d'esporle à seigneur mouvant et de 20 sous de la monnaie ayant cours à Bordeaux chaque année de cens. Et les seigneurs dudit chapitre, faite et diligentée une enquête pour longtemps q'ils trouveraient meilleur esporle dudit fief que des dits 8 deniers d'esporle et 20 sous de cens, et ont trouvé que, comme il fut dit, c'est à savoir que les seigneurs dudit chapitre de Saint-Seurin en cela qui s'en suit, voulant faire le profit, l'utilité, l'amélioration et l'amendement d'eux et de ladite église et de leurs successeurs, par leurs bonnes volontés, pour eux et pour les dits successeurs ont baillé, donné et livré en fief féodalement selon les droits, fors et coutumes de Bordeaux audit Brun Calhau, ainsi que donné dans l'avant dit présent fief les choses contenues dans cette charte et chacune d'elle, stipulant et recevant pour lui, pour ses héritiers et pour tout son ordre, les avants dits deux emplacements de place et de terre ou plus, si plus y avait, et les murs qui y sont et toutes leurs appartenances, ainsi qu'il est signifié dans les avants-dites assignations.

Desquels avants dits deux emplacements de place et de terre ou plus, si plus y avait, et les murs qui y sont avec toutes les appartenances, l'honorable et savant seigneur monsieur Peyre de la Gleysa, le jour que cette charte fut octroyée chanoine de ladite église Saint-Seurin, par volonté et assentiment des autres seigneurs dudit chapitre qui ici étaient présents, en la présence de moi, notaire public et des témoins dessous inscrits et nommés, investit féodalement comme d'un fief nouveau ledit Brun Calhau. Et l'avant dit Brun Calhau ne prend et reçoit investiture de l'avant dit seigneur qu'aux dits 8 deniers de la monnaie ayant court à Bordeaux d'esporle à seigneur mouvant et aux dits 20 sous de ladite monnaie chaque année de cens rendus année après année le jour de la fête de saint Seurin, portés et remis chaque année à l'habitation du rollier qui est à présent ou qui sera dudit chapitre, dans la sauveté de ladite église Saint-Seurin. Et doit esporler et faire droit au chapitre si on occasionne du tort qu'on fait audit fief. Dans lequel fief, en tout ou partie, ledit Brun Calhau, ni ses héritiers, ni son ordre ne doivent ni peuvent mettre tenancier ni sous-tenancier à mi-cens ni à mi-esporle ni en d'autre manière ni faire autre chose par laquelle les seigneurs du dit chapitre ou leur successeurs ne pourraient perdre leurs ventes ni leurs arrières-ventes, ni leurs droits et devoirs, ne soient ou puissent être diminués, ni dégradés en aucune manière, à aucun moment en tout ou en partie en aucune manière. Et par cette manière, les seigneurs dudit chapitre lui en ont convenu, mandé et promis d'être bons seigneurs et porter bonne et ferme garantie de la propriété et de la seigneurie, leurs seigneuries exceptées et celles de leurs successeurs, et les autres droits et devoirs exceptés ainsi que les seigneurs du fief l'ont, et doivent et peuvent avoir en leur fief et sur leur tenancier selon les fors et coutumes de Bordeaux.

Et de ceci, sont faites, par la volonté des parties, deux chartes de même teneur, une audit chapitre et l'autre audit tenancier.

Acte fait en l'exercice du chapitre, faisant et tenant chapitre comme il est de coutume dans la chapelle Saint-Martin de ladite église, le quatrième jour de mai l'année du Seigneur mille trois cent soixante, régnant le sérénissime prince le seigneur Edouard, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre et de France, duc d'Aquitaine ; révérend père en Christ le seigneur Amaneu, par mission divine archevêque de Bordeaux. Sont témoins : Arnaud Constantin, Arnaud de Casalis, Ramon Arroger, bourgeois de Bortdeaux, Peyre de Cauderan appelé Boqueta et Bernard de [Cansac] de Caudéran, appelés et priés ici. et moi, Guiraud Helias, clerc, notaire public du Duché de Guyenne qui cette présente charte enregistre, reçoit et souscrit et y pose mon sceau habituel, laquelle Arnaud Ferri, clerc, a écrit.

3.3- Pièces annexes de la partie IV

3.3.1- Base de données des sources foncières bordelaises

3.3.1.1- Formulaire « Source » (mention)

Définition des champs de la base de données

Le tableau ci-dessous énumère un à un tous les champs du formulaire « Source » de la base de données dont on peut consulter une version sur CD. Les sauts de lignes permettent d'isoler les groupe de champs portant sur le même sujet.

ARCHIVE	Lieu où est conservé la source
REFERENCE	Cote de la source
FOLIO	Référence précise au numéro de folio où pagination
ACTE/EXPOSE	Acte original ou conditions reprise dans un exposé daté de l'acte
PAROISSE/N° TENURE	Paroisse médiévale de référence et numéro de tenure
TYPE ACTE	Type juridique de l'acte
RUE	Nom de la rue
NATURE PRINCIPALE DU BIEN	Première partie du bien exprimé dans l'acte
QUANTITE	Nombre ou part de la nature du bien
DENOMINATION/QUALIFICATIF PARTICULIER(E)	Toponyme particulier d'une tenure, matériau de construction, qualification de taille
TERRE ASSOCIEE	Mention juridique du terrain associé à la tenure
DEPENDANCE 1	Deuxième partie du bien exprimé dans l'acte
DEPENDANCE 2	Troisième partie du bien exprimé dans l'acte
DEPENDANCE 3	Quatrième partie du bien exprimé dans l'acte
DEPENDANCE 4	Cinquième partie du bien exprimé dans l'acte
DATE	Date de l'acte, nouveau style, en année/mois/jour
TENANCIER 1	Nom du premier tenancier
TENANCIER 2	Nom du deuxième tenancier
TENANCIER 3	Nom du troisième tenancier
TENANCIER 4	Nom du quatrième tenancier
TENANCIER 5	Nom du cinquième tenancier
REPRESENTANT TENANCIER 1	Nom du premier représentant du tenancier en cas d'absence ou de minorité
REPRESENTANT TENANCIER 2	Nom du second représentant du tenancier en cas d'absence ou de minorité
SOUS-TENANCIER 1	Nom du premier sous-tenancier
SOUS-TENANCIER 2	Nom du second sous-tenancier

SEIGNEUR 1	Nom du premier seigneur
SEIGNEUR 2	Nom deuxième seigneur en cas de co-seigneurie
REPRESENTANT 1 SEIGNEUR 1	Nom du premier représentant du seigneur, en cas d'absence ou de représentation ecclésiastique
REPRESENTANT 2 SEIGNEUR 1	Nom du deuxième représentant du seigneur, en cas d'absence ou de représentation ecclésiastique
REPRESENTANT 3 SEIGNEUR 1	Nom du troisième représentant du seigneur, en cas d'absence ou de représentation ecclésiastique
ESPORLE	Montant de l'esporle
CENS	Montant du cens annuel
DATE CENS	Date de versement du cens
NATURE CONFRONT 1	Première partie du bien exprimé confront 1
NATURE CONFRONT 1 DOUBLE	Nature de l'autre bien mentionné du même côté
DEPENDANCE 1 CONFRONT 1	Deuxième partie du bien exprimé confront 1
DEPENDANCE 2 CONFRONT 1	Troisième partie du bien exprimé confront 1
HERITIER (S, E, ES) 1	Qualité des propriétaires utiles du confront 1 (0/1)
NOM 1 CONFRONT 1	Nom de premier tenancier du confront 1
NOM 2 CONFRONT 1	Nom du deuxième tenancier du confront 1
NOM 3 CONFRONT 1	Nom du troisième tenancier du confront 1
NOM 4 CONFRONT 1	Nom du quatrième tenancier du confront 1
NOM 5 CONFRONT 1	Nom du cinquième tenancier du confront 1
ANCIEN NOM 1	Nom de l'ancien tenancier du confront 1
MOUVANCE 1/1	Nom du seigneur éminent du confront 1
MOUVANCE 1/2	Nom du deuxième seigneur éminent du confront 1 ou Nom du seigneur de l'autre bien mentionné du même côté
NATURE CONFRONT 2	Première partie du bien exprimé confront 2
NATURE CONFRONT 2 DOUBLE	Nature de l'autre bien mentionné du même côté
DEPENDANCE 1 CONFRONT 2	Deuxième partie du bien exprimé confront 2
DEPENDANCE 2 CONFRONT 2	Troisième partie du bien exprimé confront 2
HERITIER DE (S, E, ES) 2	Qualité des propriétaires utiles du confront 2 (0/1)
NOM 1 CONFRONT 2	Nom de premier tenancier du confront 2
NOM 2 CONFRONT 2	Nom du deuxième tenancier du confront 2
NOM 3 CONFRONT 2	Nom du troisième tenancier du confront 2
NOM 4 CONFRONT 2	Nom du quatrième tenancier du confront 2
NOM 5 CONFRONT 2	Nom du cinquième tenancier du confront 2
ANCIEN NOM 2	Nom de l'ancien tenancier du confront 2
MOUVANCE 2/1	Nom du seigneur éminent du confront 2
MOUVANCE 2/2	Nom du deuxième seigneur éminent du confront 2 ou Nom du seigneur de l'autre bien mentionné du même côté
NATURE CONFRONT 3	Première partie du bien exprimé confront 3
NATURE CONFRONT 3 DOUBLE	Nature de l'autre bien mentionné du même côté
DEPENDANCE 1 CONFRONT 3	Deuxième partie du bien exprimé confront 3
DEPENDANCE 2 CONFRONT 3	Troisième partie du bien exprimé confront 3
HERITIER (S, E, ES) 3	Qualité des propriétaires utiles du confront 3 (0/1)
NOM 1 CONFRONT 3	Nom de premier tenancier du confront 3

NOM 2 CONFRONT 3	Nom du deuxième tenancier du confront 3
NOM 3 CONFRONT 3	Nom du troisième tenancier du confront 3
NOM 4 CONFRONT 3	Nom du quatrième tenancier du confront 3
NOM 5 CONFRONT 3	Nom du cinquième tenancier du confront 3
ANCIEN NOM 3	Nom de l'ancien tenancier du confront 3
MOUVANCE 3/1	Nom du seigneur éminent du confront 3
MOUVANCE 3/2	Nom du deuxième seigneur éminent du confront 3 ou Nom du seigneur de l'autre bien mentionné du même côté
NATURE CONFRONT 4	Première partie du bien exprimé confront 4
NATURE CONFRONT 4 DOUBLE	Nature de l'autre bien mentionné du même côté
DEPENDANCE 1 CONFRONT 4	Deuxième partie du bien exprimé confront 4
DEPENDANCE 2 CONFRONT 4	Troisième partie du bien exprimé confront 4
HERITIER (S, E, ES) 4	Qualité des propriétaires utiles du confront 4 (0/1)
NOM 1 CONFRONT 4	Nom de premier tenancier du confront 4
NOM 2 CONFRONT 4	Nom du deuxième tenancier du confront 4
NOM 3 CONFRONT 4	Nom du troisième tenancier du confront 4
NOM 4 CONFRONT 4	Nom du quatrième tenancier du confront 4
NOM 5 CONFRONT 4	Nom du cinquième tenancier du confront 4
ANCIEN NOM 4	Nom de l'ancien tenancier du confront 4
MOUVANCE 4/1	Nom du seigneur éminent du confront 4
MOUVANCE 4/2	Nom du deuxième seigneur éminent du confront 4 ou Nom du seigneur de l'autre bien mentionné du même côté
OBSERVATIONS	Citations particulières du textes ou observations générales
CLAUSE PARTICULIERE	Condition passée entre les acteurs de l'actes : réparations ou construction de bien, baisse de cens, exemption de versement des redevances
MONTANT	Prix de la transaction dans le cas de ventes, montant de la réparation
TERME	Durée de la clause particulière
EXPOSE	Type juridique de l'exposé
AUTRE TENANCIER 1	Premier tenancier mentionné dans le cadre de l'exposé
AUTRE TENANCIER 2	Second tenancier mentionné dans le cadre de l'exposé
AUTRE SEIGNEUR 1	Premier seigneur mentionné dans le cadre de l'exposé
AUTRE SEIGNEUR 2	Second seigneur mentionné dans le cadre de l'exposé
REMARQUES	Remarques générales personnelles (problème de reconstitution de tenure, acte exceptionnel, a voir...)

3.3.1.2- Formulaire « Tenure »

Les tables de la base de données sont liées par le numéro de tenure présent dans le formulaire sur chaque fiche se rapportant au même bien, et de façon unique ('clef primaire' en langage 'Access'), sur le formulaire tenure, qui synthétise certaine donnée du formulaire précédent.

- ✓ Noms des champs et signification :
  - N° TENURE : numéro de la tenure (trois lettres rappelant la paroisse suivies de trois chiffre)
  - RUE : toponyme médiéval
  - SECTEUR : localisation de la tenure à l'échelle des unités topographiques fortifiées qui sont la cité, le bourg Saint-Eloi et les secteurs nord et sud de la troisième enceinte
  - NBRE DE MENTIONS : nombre de fiches datées contenues dans la table « Source » documentant la tenure dont il est question
  - ANNEE 1 : première mention de la tenure répertoriée dans la base
  - ANNEE 2 : dernière mention de la tenure répertoriée dans la base
  - DUREE DE SUIVI : durée pendant laquelle la tenure est suivie (= année 2- année1)
  - TYPOLOGIE PARCELLAIRE : type de parcelle constituant la tenure, mono (M), pluri (P) ou infra-parcellaire (I)
  - DISTRIBUTION : mode d'accès de la tenure (voir abréviations ci-dessous)
  - TOTAL DEPENDANCE : nombre de dépendances du bien principal
  - NOMBRE DE CONFRONT : nombre total de confronts répertoriés (4 confronts, plus, éventuellement, les confronts double ou triple d'un même côté)

- ✓ Abréviations employées pour le champs DISTRIBUTION :
  - <u>Accès simple :</u>
  - A = parcelle enclavée
  - E = estey
  - G = yma de la mar
  - R = rue
  - RM = rue et mur de ville
  - Y = yssida
  - <u>Accès double :</u>
  - C = 2 rues en position de carrefour
  - GY = yma de la mar et yssida
  - RE = rue et estey
  - REM = rue, estey et mur de ville
  - RR = 2 rues parallèles ou perpendiculaires
  - RRM = deux rues et mur de ville
  - RY = rue et yssida
  - YE = yssida et estey
  - <u>Accès triple :</u>
  - CY = carrefour et yssida
  - CYM = carrefour, yssida et mur de ville
  - REY = rue, estey et yssida
  - RGY = rue, yma de la mar et yssida
  - RRR = 3 rues
  - RRY = 2 rues et yssida
  - <u>Accès quadruple :</u>
  - RRRY = 3 rues et yssida

3.3.2- Normalisation linguistique des termes gascons

Les tables ci-dessous dressent la liste des termes gascons les plus employés dans le tome 1. Elles sont le fruit de la normalisation orthographique des sources sérielles foncières.

A	B	C	ciptadan	D
a maneyra	banc	cabirons	ciutat	dabarada
ab	banc peyssonney	cada	claus	darrey
abat	banela	cambra	claus	davant
acazar	baneyra	cambrador	claus	dean
acazat	banquerria	cambreta	claustra	debara
adobaria	barrat	camin	clausura	deffuyta
affevat	bassa	canonge	codau	dejus
aguilas	bassecort	canor	college	demora
aguilha de peyra	beneficiats	canoy	colonas	dener
aguilhas de paduent	borgues	cantoun	comandayre o comandador	deserta
alemandey	boysset	cantre	comandayria	detras
aleya	breuter	cap	combent	devert
androna	breuteria	capera	comprador	devis
angle	breutey	caperan	comprar	dimenge
antic	bridana	caperania	comunau	doas
antiqua	buyt	capetz	confrairia	dona
antiquament		capitre	conquestas	donacion
apostol		cara	consors	donar
appentis		cargar	contignala	donzet
apperada		caritas	contor	dreyta
apperat		carn	contrat	dura de lonc
appertenensas		carnassey	contrefossat	
arbre		carne	coran	
arc de peyra		carreyra	corn	
archivesque		casau	cornaley	
ardoysa		cascun/a	cornaleyra	
arena		castet	cornau	
armadis		causa	costat	
armadurey		cavoy	costumas	
autoritat		cemeteri	coyre	
avenguda		cens	crotz	
aver		cerey	cubert	
ayssi		chay	cuberta	
			cunh	
			curador	

E

edifficament
ediffici
entegrament
enteyre
entrada
entre mech
entremps
entro a
environatz
esclausa
escolas de la vila
escomingatz
escorgeria
esporlar
esporle
estadias
estances
estang
estar
estatge
estey
estey corrent
estrada
estreyta
estubas
executors

F

farneria
faure
fempnas comunas
ferir
fernissa
fers
feu
fevament
figuey
filh
filha
filhadey
finir
fondament
font
foras
forcada
forn
forneyra
fors
fossat
frayre
froment
fust
fuyta

G

gleysa
gran
gurpir

H

hareng vermeil
hauta
heretey
hereteyra
hers
hospitau
hostal
hostau

I

instituir
intrada
intran
investir

J

joen
jorn
jurat

L

la
landa
laquau
latrinas
lendeman
levant
leyau
livra
livrea
loc
lonc
loquau

M

madera
mage
major
man
mar
marcat de la mayson
matrimoni
mau
mayre
mayson
mayson calyar
mayson de la bathela
mealha
mech
mech jorn
mercat
merchanda
merquada
mestre
mesura
metre
meya
mirada
mitoienete
molas
molher
molin
mortiu
mossen
moster
mur
muralha
muy guisso

N

nebot
nebota
negre
neu
noed
nostra

O

obra
obradyu
occident
octavas
officiau
oncon
orient
ostable
ouc
oyt

P

paduent
palha
pan
paredic ou paradat
parropia
part
partida
pauma
pausa
pe
pelame
per rason
pergeit (hostau ab lo pergeit detras) ?
pessa
pesson de mur
petit
peymentada
peyra (pierre)
peys de Buch
peysonney
peyssonaria
peytrau
pez
plantey
plassa
porge
porta
portau
portau et sutarde du Temple
prat
prebenda
predicadors
premey
president
president
prior
priorat
procurayre
pruney
publica
publicas (a las)
purification
putz

Q

quitar

R

regas
ribeyra
rinitey
roya
rua
rueta abanola
ruetta
ruyna

S

sa enreyre
salhida
sancta
sarrazina (vouta)
saubetat
saula
saups
segont
senhor
sent
seys
soler
soley
soleyrada
son
sor
soto
sotz
sotz mage
sotzacazar
sotz-prior
sou
soudz
stagia (cf. estatge)
stau
stau
sutor

T

taberna
talhar = découper
talla que passa apperada de Taus
taula
tauleys
tauleys de fusta
tauleys de terra
tenent (2 hostaus de un tenent)
tenir
terra
teule
teulina
tobin
tomba
tor
torreta
tota
Totz Santz
tramas
tramps
tras
traversan (mur traversan)
treilha
trens
tres (trois)
trompeta
trompeta
Tropeyta
tulha
turt
tutor

U

un (un)

V

vanera = banela ?
vasa
velh
vender
vendut
venta
vergey
vermelh
via
vidanas (COL022)
vila
vinha
vinheador
vintz
vits
voltam (latin) = vouta ?
vouta

Y

yma
yssida

3.3.3- Le paysage du lotissement 4, statistiques

Les tableaux suivants font la synthèse des requêtes lancées sur les tenures de la base de données constitutives du lotissement des paroisses Saint-Michel et Sainte-Croix (lotissement 4). Les tableaux sont présentés selon les secteurs « fleuve », « rue Sanguinengua » et « terre » définis au cours de l'exposé. A l'intérieur de chaque secteur, les données sont réparties en deux temps : un premier tableau récapitule les informations pour le XIVe siècle (1300-1399), un second pour la première moitié du XVe siècle (1400-1450). Chaque tableau est défini selon les champs suivants (colonnes) :

- ✓ TYPOLOGIE D'OCCUPATION DU SOL : données renvoyant au type d'occupation défini au cours de l'exposé (habitat, dépendance, clôture, entremi, culture, pâture, terrain...)
- ✓ SENS (de la colonne CODE) : sens développé des abréviations contenues dans la colonne CODE
- ✓ CODE : code donné aux biens énoncés (Z = mur, J = jardin... cf. colonne précédente)
- ✓ BP : quantité dans le champs Bien Principal
- ✓ CFT1 : quantité dans les champs du confront 1 (avec confront 1 double et confront 1 triple)
- ✓ CFT2 : quantité dans les champs du confront 2 (avec confront 2 double et confront 2 triple)
- ✓ CFT3 : quantité dans les champs du confront 3 (avec confront 3 double et confront 3 triple)
- ✓ CFT4 : quantité dans les champs du confront 4 (avec confront 4 double et confront 4 triple)

Secteur FLEUVE du lotissement 1300-1399

Résultats des requêtes sur la nature d'occupation du sol (BP = bien principal, CFT = confront)

TYPOLOGIE D'OCCUPATION du SOL	SENS (de la colone CODE)	CODE	BP	CFT 1	CFT 2	CFT 3	CFT 4
Clôture	mur	Z	2	0	0	0	4
Culture	jardin	J	0	0	0	0	6
Culture	jardin / vigne	J/V	0	0	0	0	0
Culture	jardin / chose	J/W	0	0	0	0	0
Culture	jardin detras	JD	0	0	0	0	0
Culture	vigne	V	0	0	0	0	0
Culture / Dépendance	appentis / jardin	A/J	0	0	0	0	0
Culture / Dépendance	chai / jardin	C/J	0	0	0	0	1
Culture / Dépendance / Distribution	chai / jardin / yssida	C/J/Y	0	1	0	0	0
Culture / Distribution	jardin / yssida	J/Y	0	0	0	0	2
Culture / Entremi	jardin / mur	J/Z	0	0	0	0	0
Culture / Terrain	jardin / plassa	J/P	0	0	0	0	0
Culture / Terrain	jardin / sou	J/S	1	0	0	0	2
Culture / Terrain	jardin / sou e plassa	J/SP	0	0	0	0	0
Culture / Terrain	jardin / sou de terra	J/ST	0	0	0	0	0
Culture / Terrain / Distribution	jardin / sou / yssida	J/S/Y	0	0	0	0	0
Culture / Terrain / Distribution	jardin / sou / yssida detras	J/S/YD	0	0	0	0	0
Dépendance	appentis	A	0	0	0	0	0
Dépendance	chai	C	1	5	4	0	11
Dépendance	four	F	0	0	0	0	0
Dépendance / Distribution	appentis / yssida detras	A/YD	0	0	0	0	0
Dépendance / Distribution	chai / yssida	C/Y	0	1	0	1	16
Dépendance / Distribution	chai / yssida detras	C/YD	2	0	0	0	0
Distribution	yssida	Y	0	0	0	0	4
Distribution / Clôture	mur / yssida	Y/Z	0	0	0	0	0
Distribution / Entremi	madera / yssida	MD/Y	0	0	0	0	0
Distribution / Indéterminé	chose / yssida	W/Y	0	0	0	0	0
Entremi	madera	MD	0	0	0	0	4
Entremi / Clôture	pe de terra / mur	PT/Z	0	0	0	0	0
Habitat	cambra	CB	0	1	0	0	0
Habitat	estatge	EM	6	12	11	0	0
Habitat	maison	M	71	92	85	3	23
Habitat / Clôture	maison / mur	M/Z	2	1	1	0	1
Habitat / Culture	cambra / jardin	CB/J	0	0	0	0	0
Habitat / Culture	cambra / jardin detras	CB/JD	1	0	0	0	0
Habitat / Culture	jardin / maison	J/M	0	0	0	0	1
Habitat / Culture	jardin / maison / vigne	J/M/V	0	0	0	0	0
Habitat / Culture	jardin / maison / vigne detras	J/M/VD	0	0	0	0	0
Habitat / Culture	jardin costat / jardin detras / maison / treilha	JC/JD/M/TD	0	0	0	0	0
Habitat / Culture	jardin detras / maison	JD/M	0	0	0	0	0
Habitat / Culture	maison / vigne	M/V	0	0	0	0	0
Habitat / Culture / Distribution	jardin / maison / yssida	J/M/Y	0	0	0	0	0
Habitat / Culture / Distribution	jardin / maison / yssida detras	J/M/YD	0	0	0	0	0

Habitat / Culture / Distribution	jardin detras / maison / plassa detras	JD/M/PD	0	0	0	0	0
Habitat / Culture / Distribution	jardin detras / maison / yssida	JD/M/Y	0	0	0	0	0
Habitat / Culture / Distribution	jardin detras / maison / yssida detras	JD/M/YD	0	0	0	0	0
Habitat / Culture / Terrain	jardin / maison / plassa	J/M/P	0	0	0	0	0
Habitat / Culture / Terrain	jardin / maison / sou	J/M/S	0	0	0	0	0
Habitat / Culture / Terrain / Distribution	jardin detras / maison / sou / yssida	JD/M/S/YD	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance	appentis / maison	A/M	2	1	1	1	0
Habitat / Dépendance	appentis / maison / latrinas	A/M/WC	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance	chai / maison	C/M	4	7	4	1	5
Habitat / Dépendance	four / maison	F/M	2	1	1	0	1
Habitat / Dépendance / Clôture	aguila / maison / mur	AP/M/Z	1	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Culture	chai / jardin / maison	C/J/M	0	1	0	0	0
Habitat / Dépendance / Culture / Distribution	appentis / maison / jardin / yssida	A/M/J/V	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Distribution	appentis / maison / yssida detras	A/M/YD	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Distribution	chai / maison / yssida	C/M/Y	3	1	0	0	0
Habitat / Dépendance / Distribution	chai / maison / yssida detras	C/M/YD	2	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Distribution	four / maison / yssida detras	F/M/YD	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Entremi	four / maison / madera plassa	F/M/MD/P	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Entremi / Clôture	chai / maison / madera / mur	C/M/MD/Z	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Entremi / Distribution	appentis / maison / madera / yssida	A/M/MD/Y	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Entremi / Distribution	appentis detras / maison / madera / yssida	AD/M/MD/Y	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Terrain	appentis / maison / plassa	A/M/P	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Terrain	chai / maison / plassa	C/M/P	1	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Terrain	chai / maison / sou	C/M/S	1	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Terrain / Distribution	four / maison / plassa / yssida detras	F/M/P/YD	1	0	0	0	0
Habitat / Distribution	cambra / yssida detras	CB/YD	0	0	0	0	0
Habitat / Distribution	maison / yssida	M/Y	3	1	1	0	2
Habitat / Distribution	maison / yssida detras	M/YD	4	0	0	0	0
Habitat / Distribution / Clôture	maison / yssida detras / mur	M/YD/Z	0	0	0	0	0
Habitat / Distribution / Entremi	maison / madera / chose / yssida / mur	M/MD/W/Y/Z	0	0	0	0	0
Habitat / Distribution / Entremi	maison / pe de terra / yssida	M/PT/Y	0	0	0	0	0
Habitat / Entremi	estatge / madera	EM/MD	9	0	0	0	0
Habitat / Entremi	maison / madera	M/MD	3	2	1	0	0
Habitat / Entremi	maison / madera / chose / mur	M/MD/W/Z	1	0	0	0	0
Habitat / Entremi	maison / madera / mur	M/MD/Z	1	0	0	0	0
Habitat / Entremi / Clôture	claustra / maison / pe de terra / mur	CL/M/PT/Z	1	0	0	0	0
Habitat / Entremi / Clôture	maison / pe de terra / mur	M/PT/Z	0	0	0	0	0

Habitat / Terrain	maison / plassa	M/P	0	0	0	0	0
Habitat / Terrain	maison / plassa de terra	M/PT	0	0	0	0	0
Habitat / Terrain	maison / sou	M/S	1	0	1	0	1
Habitat / Terrain	maison / sou de terra	M/ST	2	0	0	0	0
Habitat / Terrain / Distribution	maison / plassa / yssida	M/P/Y	0	0	0	0	1
Habitat / Terrain / Distribution	maison / sou de terra / yssida	M/ST/Y	0	0	0	0	0
Habitat / Terrain / Distribution	maison / sou de terra / yssida detras	M/ST/YD	0	0	0	0	0
Habitat / Terrain / Entremi / Clôture	maison / pe de terra / sou de terra / mur	M/PT/ST/Z	0	0	0	0	0
Indéterminé	indéterminé	?	1	7	8	9	13
Indéterminé	fief	FF	0	0	5	0	17
Indéterminé	plassa	P	0	0	1	0	1
Indéterminé	sou	S	2	16	28	2	6
Indéterminé	sou / chose	S/W	0	0	0	0	0
Indéterminé	chose	W	0	1	3	0	25
Pâture	prat	K	0	0	0	0	0
Terrain	sou e plassa	SP	1	0	0	0	1
Terrain	sou de terra	ST	14	0	1	0	0
Terrain	sou de terra buyta	STB	2	0	2	0	0
Terrain	terra	T	2	0	0	0	0
Terrain / Clôture	plassa de terra / mur	PT/Z	0	0	0	0	0
Terrain / Clôture	sou / mur	S/Z	0	0	0	0	0
Terrain / Clôture	sou e plassa / mur	SP/Z	1	0	0	0	0
Terrain / Clôture	sou de terra / mur	ST/Z	1	0	0	0	0
Terrain / Dépendance	appentis / sou	A/S	0	0	0	0	0
Terrain / Dépendance	appentis / sou de terra	A/ST	0	0	0	0	0
Terrain / Dépendance	appentis / sou de terra buyta	A/STB	0	0	0	0	0
Terrain / Dépendance	chai / plassa	C/P	0	1	0	0	0
Terrain / Dépendance	chai / sou e plassa	C/SP	0	0	0	0	1
Terrain / Dépendance / Clôture	chai / sou / mur	C/S/Z	0	0	0	0	0
Terrain / Dépendance / Distribution	appentis / sou e plassa / yssida detras	A/SP/YD	0	0	0	0	0
Terrain / Distribution	sou / yssida	S/Y	0	0	0	0	1
Terrain / Distribution	sou de terra / yssida	ST/Y	0	0	0	0	0
Terrain / Entremi / Clôture	madera / sou / mur	MD/S/Z	0	0	0	0	0
Terrain / Entremi / Clôture	madera / sou e plassa / mur detras	MD/SP/ZD	0	0	0	0	0
Terrain / Entremi / Clôture	madera / sou de terra / mur	MD/ST/Z	3	0	0	0	0
			155	152	158	17	146

Secteur FLEUVE du lotissement 1400-1450

Résultats des requêtes sur la nature d'occupation du sol (BP = bien principal, CFT = confront)

TYPOLOGIE D'OCCUPATION du SOL	SENS (de la colone CODE)	CODE	BP	CFT 1	CFT 2	CFT 3	CFT 4
Clôture	mur	Z	4	1	0	1	1
Culture	jardin	J	0	0	3	0	3
Culture	jardin / vigne	J/V	0	0	0	0	0
Culture	jardin / chose	J/W	0	0	0	0	1
Culture	jardin detras	JD	0	0	0	1	0
Culture	vigne	V	0	0	0	0	0
Culture / Dépendance	appentis / jardin	A/J	0	0	0	0	0
Culture / Dépendance	chai / jardin	C/J	0	0	0	0	0
Culture / Dépendance / Distribution	chai / jardin / yssida	C/J/Y	0	0	0	0	0
Culture / Distribution	jardin / yssida	J/Y	0	0	0	0	1
Culture / Entremi	jardin / mur	J/Z	0	0	0	0	0
Culture / Terrain	jardin / plassa	J/P	0	0	0	0	0
Culture / Terrain	jardin / sou	J/S	0	0	0	0	2
Culture / Terrain	jardin / sou e plassa	J/SP	0	0	0	0	0
Culture / Terrain	jardin / sou de terra	J/ST	0	0	0	0	0
Culture / Terrain / Distribution	jardin / sou / yssida	J/S/Y	0	0	0	0	0
Culture / Terrain / Distribution	jardin / sou / yssida detras	J/S/YD	0	0	0	0	0
Dépendance	appentis	A	1	2	0	0	0
Dépendance	chai	C	9	0	2	0	4
Dépendance	four	F	0	0	0	0	0
Dépendance / Distribution	appentis / yssida detras	A/YD	1	0	0	0	0
Dépendance / Distribution	chai / yssida	C/Y	1	0	0	0	8
Dépendance / Distribution	chai / yssida detras	C/YD	0	0	0	0	0
Distribution	yssida	Y	0	1	0	0	0
Distribution / Clôture	mur / yssida	Y/Z	0	0	0	0	0
Distribution / Entremi	madera / yssida	MD/Y	0	0	0	0	0
Distribution / Indéterminé	chose / yssida	W/Y	0	0	0	0	0
Entremi	madera	MD	0	0	0	0	0
Entremi / Clôture	pe de terra / mur	PT/Z	0	0	1	0	0
Habitat	cambra	CB	0	0	0	0	0
Habitat	estatge	EM	1	0	0	0	0
Habitat	maison	M	63	53	49	2	20
Habitat / Clôture	maison / mur	M/Z	10	5	3	0	0
Habitat / Culture	cambra / jardin	CB/J	0	0	0	0	0
Habitat / Culture	cambra / jardin detras	CB/JD	1	0	0	0	0
Habitat / Culture	jardin / maison	J/M	0	1	0	0	0
Habitat / Culture	jardin / maison / vigne	J/M/V	0	0	0	0	0
Habitat / Culture	jardin / maison / vigne detras	J/M/VD	0	0	0	0	0
Habitat / Culture	jardin costat / jardin detras / maison / treilha	JC/JD/M/TD	0	0	0	0	0
Habitat / Culture	jardin detras / maison	JD/M	1	0	0	0	0
Habitat / Culture	maison / vigne	M/V	0	0	0	0	0
Habitat / Culture / Distribution	jardin / maison / yssida	J/M/Y	0	0	0	0	0
Habitat / Culture / Distribution	jardin / maison / yssida detras	J/M/YD	0	0	0	0	0

Habitat / Culture / Distribution	jardin detras / maison / plassa detras	JD/M/PD	0	0	0	0	0
Habitat / Culture / Distribution	jardin detras / maison / yssida	JD/M/Y	0	0	0	0	0
Habitat / Culture / Distribution	jardin detras / maison / yssida detras	JD/M/YD	1	0	0	0	0
Habitat / Culture / Terrain	jardin / maison / plassa	J/M/P	0	0	0	0	0
Habitat / Culture / Terrain	jardin / maison / sou	J/M/S	1	0	0	0	0
Habitat / Culture / Terrain / Distribution	jardin detras / maison / sou / yssida	JD/M/S/YD	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance	appentis / maison	A/M	2	0	0	0	0
Habitat / Dépendance	appentis / maison / latrinas	A/M/WC	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance	chai / maison	C/M	1	2	1	0	4
Habitat / Dépendance	four / maison	F/M	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Clôture	aguila / maison / mur	AP/M/Z	1	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Culture	chai / jardin / maison	C/J/M	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Culture / Distribution	appentis / maison / jardin / yssida	A/M/J/V	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Distribution	appentis / maison / yssida detras	A/M/YD	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Distribution	chai / maison / yssida	C/M/Y	0	1	0	0	0
Habitat / Dépendance / Distribution	chai / maison / yssida detras	C/M/YD	1	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Distribution	four / maison / yssida detras	F/M/YD	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Entremi	four / maison / madera plassa	F/M/MD/P	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Entremi / Clôture	chai / maison / madera / mur	C/M/MD/Z	1	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Entremi / Distribution	appentis / maison / madera / yssida	A/M/MD/Y	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Entremi / Distribution	appentis detras / maison / madera / yssida	AD/M/MD/Y	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Terrain	appentis / maison / plassa	A/M/P	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Terrain	chai / maison / plassa	C/M/P	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Terrain	chai / maison / sou	C/M/S	1	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Terrain / Distribution	four / maison / plassa / yssida detras	F/M/P/YD	0	0	0	0	0
Habitat / Distribution	cambra / yssida detras	CB/YD	0	0	0	0	0
Habitat / Distribution	maison / yssida	M/Y	2	1	3	0	3
Habitat / Distribution	maison / yssida detras	M/YD	2	0	0	0	0
Habitat / Distribution / Clôture	maison / yssida detras / mur	M/YD/Z	1	0	0	0	0
Habitat / Distribution / Entremi	maison / madera / chose / yssida / mur	M/MD/W/Y/Z	0	0	0	0	0
Habitat / Distribution / Entremi	maison / pe de terra / yssida	M/PT/Y	0	0	0	0	0
Habitat / Entremi	estatge / madera	EM/MD	0	0	0	0	0
Habitat / Entremi	maison / madera	M/MD	0	0	0	0	0
Habitat / Entremi	maison / madera / chose / mur	M/MD/W/Z	0	0	0	0	0
Habitat / Entremi	maison / madera / mur	M/MD/Z	1	0	0	0	0
Habitat / Entremi / Clôture	claustra / maison / pe de terra / mur	CL/M/PT/Z	0	0	0	0	0
Habitat / Entremi / Clôture	maison / pe de terra / mur	M/PT/Z	0	0	0	0	0
Habitat / Terrain	maison / plassa	M/P	0	0	1	0	2

Habitat / Terrain	maison / plassa de terra	M/PT	0	0	0	0	0
Habitat / Terrain	maison / sou	M/S	3	0	0	0	2
Habitat / Terrain	maison / sou de terra	M/ST	0	0	0	0	0
Habitat / Terrain / Distribution	maison / plassa / yssida	M/P/Y	0	0	0	0	0
Habitat / Terrain / Distribution	maison / sou de terra / yssida	M/ST/Y	0	0	0	0	0
Habitat / Terrain / Distribution	maison / sou de terra / yssida detras	M/ST/YD	0	0	0	0	0
Habitat / Terrain / Entremi / Clôture	maison / pe de terra / sou de terra / mur	M/PT/ST/Z	1	0	0	0	0
Indéterminé	indéterminé	?	3	73	75	74	75
Indéterminé	fief	FF	0	0	0	0	0
Indéterminé	plassa	P	0	0	0	0	0
Indéterminé	sou	S	14	13	16	0	5
Indéterminé	sou / chose	S/W	0	0	0	0	0
Indéterminé	chose	W	0	2	4	2	20
Pâture	prat	K	0	0	0	0	0
Terrain	sou e plassa	SP	1	0	0	0	0
Terrain	sou de terra	ST	10	0	0	0	0
Terrain	sou de terra buyta	STB	10	0	1	0	0
Terrain	terra	T	0	0	0	0	0
Terrain / Clôture	sou / mur	S/Z	2	0	0	0	0
Terrain / Clôture	sou e plassa / mur	SP/Z	0	0	0	0	0
Terrain / Clôture	sou de terra / mur	ST/Z	2	0	0	0	0
Terrain / Dépendance	appentis / sou	A/S	1	0	0	0	0
Terrain / Dépendance	appentis / sou de terra	A/ST	1	0	0	0	0
Terrain / Dépendance	appentis / sou de terra buyta	A/STB	0	0	0	0	0
Terrain / Dépendance	chai / plassa	C/P	0	0	0	0	0
Terrain / Dépendance	chai / sou e plassa	C/SP	0	0	0	0	0
Terrain / Dépendance / Clôture	chai / sou / mur	C/S/Z	1	0	0	0	0
Terrain / Dépendance / Distribution	appentis / sou e plassa / yssida detras	A/SP/YD	0	0	0	0	0
Terrain / Distribution	sou / yssida	S/Y	0	0	0	0	1
Terrain / Distribution	sou de terra / yssida	ST/Y	0	0	0	0	0
Terrain / Entremi / Clôture	madera / sou / mur	MD/S/Z	1	0	0	0	0
Terrain / Entremi / Clôture	madera / sou e plassa / mur detras	MD/SP/ZD	0	0	0	0	0
Terrain / Entremi / Clôture	madera / sou de terra / mur	MD/ST/Z	0	0	0	0	0
			157	154	159	79	151

Secteur SANGUINENGUA du lotissement 1300-1399

Résultats des requêtes sur la nature d'occupation du sol (BP = bien principal, CFT = confront)

TYPOLOGIE D'OCCUPATION du SOL	SENS (de la colone CODE)	CODE	BP	CFT 1	CFT 2	CFT 3	CFT 4
Clôture	mur	Z	0	0	0	0	0
Culture	jardin	J	0	0	0	0	3
Culture	jardin / vigne	J/V	0	0	0	0	0
Culture	jardin / chose	J/W	0	0	0	0	0
Culture	jardin detras	JD	0	0	0	0	0
Culture	vigne	V	0	0	0	0	4
Culture / Dépendance	appentis / jardin	A/J	0	0	0	0	0
Culture / Dépendance	chai / jardin	C/J	0	0	0	0	0
Culture / Dépendance / Distribution	chai / jardin / yssida	C/J/Y	0	0	0	0	0
Culture / Distribution	jardin / yssida	J/Y	0	0	0	0	0
Culture / Entremi	jardin / mur	J/Z	0	0	0	0	0
Culture / Terrain	jardin / plassa	J/P	0	0	0	0	0
Culture / Terrain	jardin / sou	J/S	0	1	0	0	0
Culture / Terrain	jardin / sou e plassa	J/SP	0	0	0	0	0
Culture / Terrain	jardin / sou de terra	J/ST	0	0	0	0	0
Culture / Terrain / Distribution	jardin / sou / yssida	J/S/Y	0	0	0	0	0
Culture / Terrain / Distribution	jardin / sou / yssida detras	J/S/YD	0	0	0	0	0
Dépendance	appentis	A	0	0	0	0	2
Dépendance	chai	C	0	1	0	0	1
Dépendance	four	F	0	0	0	0	0
Dépendance / Distribution	appentis / yssida detras	A/YD	0	0	0	0	0
Dépendance / Distribution	chai / yssida	C/Y	0	0	0	0	1
Dépendance / Distribution	chai / yssida detras	C/YD	0	0	0	0	0
Distribution	yssida	Y	0	0	0	0	0
Distribution / Clôture	mur / yssida	Y/Z	0	0	0	0	1
Distribution / Entremi	madera / yssida	MD/Y	0	0	0	0	0
Distribution / Indéterminé	chose / yssida	W/Y	0	0	0	0	0
Entremi	madera	MD	0	0	0	0	0
Entremi / Clôture	pe de terra / mur	PT/Z	0	0	0	0	0
Habitat	cambra	CB	0	0	0	0	1
Habitat	estatge	EM	0	0	0	0	0
Habitat	maison	M	25	43	38	0	11
Habitat / Clôture	maison / mur	M/Z	0	0	0	0	0
Habitat / Culture	cambra / jardin	CB/J	0	0	0	0	0
Habitat / Culture	cambra / jardin detras	CB/JD	0	0	0	0	0
Habitat / Culture	jardin / maison	J/M	0	1	1	0	0
Habitat / Culture	jardin / maison / vigne	J/M/V	0	0	0	0	0
Habitat / Culture	jardin / maison / vigne detras	J/M/VD	0	0	0	0	0
Habitat / Culture	jardin costat / jardin detras / maison / treilha	JC/JD/M/TD	0	0	0	0	0
Habitat / Culture	jardin detras / maison	JD/M	0	0	0	0	0
Habitat / Culture	maison / vigne	M/V	0	0	0	0	0
Habitat / Culture / Distribution	jardin / maison / yssida	J/M/Y	0	0	0	0	0
Habitat / Culture / Distribution	jardin / maison / yssida detras	J/M/YD	0	0	0	0	0

Habitat / Culture / Distribution	jardin detras / maison / plassa detras	JD/M/PD	0	0	0	0	0
Habitat / Culture / Distribution	jardin detras / maison / yssida	JD/M/Y	0	0	0	0	0
Habitat / Culture / Distribution	jardin detras / maison / yssida detras	JD/M/YD	1	0	0	0	0
Habitat / Culture / Terrain	jardin / maison / plassa	J/M/P	0	0	0	0	0
Habitat / Culture / Terrain	jardin / maison / sou	J/M/S	0	0	1	0	0
Habitat / Culture / Terrain / Distribution	jardin detras / maison / sou / yssida	JD/M/S/YD	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance	appentis / maison	A/M	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance	appentis / maison / latrinas	A/M/WC	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance	chai / maison	C/M	0	2	1	0	0
Habitat / Dépendance	four / maison	F/M	1	0	1	0	0
Habitat / Dépendance / Clôture	aguila / maison / mur	AP/M/Z	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Culture	chai / jardin / maison	C/J/M	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Culture / Distribution	appentis / maison / jardin / yssida	A/M/J/V	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Distribution	appentis / maison / yssida detras	A/M/YD	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Distribution	chai / maison / yssida	C/M/Y	0	0	0	0	1
Habitat / Dépendance / Distribution	chai / maison / yssida detras	C/M/YD	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Distribution	four / maison / yssida detras	F/M/YD	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Entremi	four / maison / madera plassa	F/M/MD/P	2	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Entremi / Clôture	chai / maison / madera / mur	C/M/MD/Z	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Entremi / Distribution	appentis / maison / madera / yssida	A/M/MD/Y	1	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Entremi / Distribution	appentis detras / maison / madera / yssida	AD/M/MD/Y	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Terrain	appentis / maison / plassa	A/M/P	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Terrain	chai / maison / plassa	C/M/P	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Terrain	chai / maison / sou	C/M/S	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Terrain / Distribution	four / maison / plassa / yssida detras	F/M/P/YD	0	0	0	0	0
Habitat / Distribution	cambra / yssida detras	CB/YD	0	0	0	0	0
Habitat / Distribution	maison / yssida	M/Y	3	4	6	0	4
Habitat / Distribution	maison / yssida detras	M/YD	10	0	0	0	0
Habitat / Distribution / Clôture	maison / yssida detras / mur	M/YD/Z	0	0	0	0	0
Habitat / Distribution / Entremi	maison / madera / chose / yssida / mur	M/MD/W/Y/Z	1	0	0	0	0
Habitat / Distribution / Entremi	maison / pe de terra / yssida	M/PT/Y	0	0	0	0	0
Habitat / Entremi	estatge / madera	EM/MD	0	0	0	0	0
Habitat / Entremi	maison / madera	M/MD	3	0	1	0	0
Habitat / Entremi	maison / madera / chose / mur	M/MD/W/Z	0	0	0	0	0
Habitat / Entremi	maison / madera / mur	M/MD/Z	1	0	0	0	0
Habitat / Entremi / Clôture	claustra / maison / pe de terra / mur	CL/M/PT/Z	0	0	0	0	0
Habitat / Entremi / Clôture	maison / pe de terra / mur	M/PT/Z	1	0	0	0	0
Habitat / Terrain	maison / plassa	M/P	1	0	0	0	1

Habitat / Terrain	maison / plassa de terra	M/PT	0	0	0	0	0
Habitat / Terrain	maison / sou	M/S	2	0	2	0	0
Habitat / Terrain	maison / sou de terra	M/ST	0	0	0	0	0
Habitat / Terrain / Distribution	maison / plassa / yssida	M/P/Y	0	0	0	0	0
Habitat / Terrain / Distribution	maison / sou de terra / yssida	M/ST/Y	0	0	0	0	0
Habitat / Terrain / Distribution	maison / sou de terra / yssida detras	M/ST/YD	0	0	0	0	0
Habitat / Terrain / Entremi / Clôture	maison / pe de terra / sou de terra / mur	M/PT/ST/Z	0	0	0	0	0
Indéterminé	indéterminé	?	0	0	3	0	1
Indéterminé	fief	FF	0	0	0	0	2
Indéterminé	plassa	P	0	0	0	0	1
Indéterminé	sou	S	0	1	0	0	6
Indéterminé	sou / chose	S/W	0	0	0	0	0
Indéterminé	chose	W	0	0	2	0	16
Pâture	prat	K	0	0	0	0	0
Terrain	sou e plassa	SP	0	0	1	0	0
Terrain	sou de terra	ST	3	0	0	0	0
Terrain	sou de terra buyta	STB	0	0	0	0	0
Terrain	terra	T	0	0	0	0	0
Terrain / Clôture	plassa de terra / mur	PT/Z	0	0	0	0	0
Terrain / Clôture	sou / mur	S/Z	0	0	0	0	0
Terrain / Clôture	sou e plassa / mur	SP/Z	0	0	0	0	0
Terrain / Clôture	sou de terra / mur	ST/Z	0	0	0	0	0
Terrain / Dépendance	appentis / sou	A/S	0	0	0	0	0
Terrain / Dépendance	appentis / sou de terra	A/ST	0	0	0	0	0
Terrain / Dépendance	appentis / sou de terra buyta	A/STB	0	0	0	0	0
Terrain / Dépendance	chai / plassa	C/P	0	0	0	0	0
Terrain / Dépendance	chai / sou e plassa	C/SP	0	0	0	0	0
Terrain / Dépendance / Clôture	chai / sou / mur	C/S/Z	0	0	0	0	0
Terrain / Dépendance / Distribution	appentis / sou e plassa / yssida detras	A/SP/YD	0	0	0	0	0
Terrain / Distribution	sou / yssida	S/Y	0	0	0	0	1
Terrain / Distribution	sou de terra / yssida	ST/Y	0	0	0	0	0
Terrain / Entremi / Clôture	madera / sou / mur	MD/S/Z	0	0	0	0	0
Terrain / Entremi / Clôture	madera / sou e plassa / mur detras	MD/SP/ZD	1	0	0	0	0
Terrain / Entremi / Clôture	madera / sou de terra / mur	MD/ST/Z	1	0	0	0	0
			57	53	57	0	57

Secteur SANGUINENGUA du lotissement 1400-1450

Résultats des requêtes sur la nature d'occupation du sol (BP = bien principal, CFT = confront)

TYPOLOGIE D'OCCUPATION du SOL	SENS (de la colone CODE)	CODE	BP	CFT 1	CFT 2	CFT 3	CFT 4
Clôture	mur	Z	0	0	0	0	0
Culture	jardin	J	0	0	2	0	5
Culture	jardin / vigne	J/V	0	0	1	0	2
Culture	jardin / chose	J/W	0	0	0	0	1
Culture	jardin detras	JD	0	0	0	0	0
Culture	vigne	V	2	0	0	0	0
Culture / Dépendance	appentis / jardin	A/J	0	0	0	0	0
Culture / Dépendance	chai / jardin	C/J	0	0	0	0	0
Culture / Dépendance / Distribution	chai / jardin / yssida	C/J/Y	0	0	0	0	0
Culture / Distribution	jardin / yssida	J/Y	0	0	0	0	2
Culture / Entremi	jardin / mur	J/Z	0	0	0	0	0
Culture / Terrain	jardin / plassa	J/P	0	0	0	0	0
Culture / Terrain	jardin / sou	J/S	0	1	0	0	1
Culture / Terrain	jardin / sou e plassa	J/SP	0	0	0	0	0
Culture / Terrain	jardin / sou de terra	J/ST	0	0	0	0	0
Culture / Terrain / Distribution	jardin / sou / yssida	J/S/Y	0	0	0	0	0
Culture / Terrain / Distribution	jardin / sou / yssida detras	J/S/YD	0	0	0	0	0
Dépendance	appentis	A	0	0	0	0	0
Dépendance	chai	C	0	0	0	0	1
Dépendance	four	F	0	0	0	0	0
Dépendance / Distribution	appentis / yssida detras	A/YD	0	0	0	0	0
Dépendance / Distribution	chai / yssida	C/Y	1	0	0	0	0
Dépendance / Distribution	chai / yssida detras	C/YD	0	0	0	0	0
Distribution	yssida	Y	0	0	0	0	0
Distribution / Clôture	mur / yssida	Y/Z	0	0	0	0	0
Distribution / Entremi	madera / yssida	MD/Y	0	0	0	0	0
Distribution / Indéterminé	chose / yssida	W/Y	0	0	0	0	0
Entremi	madera	MD	0	0	0	0	0
Entremi / Clôture	pe de terra / mur	PT/Z	0	0	0	0	0
Habitat	cambra	CB	0	0	0	0	0
Habitat	estatge	EM	0	0	0	0	0
Habitat	maison	M	25	27	31	0	13
Habitat / Clôture	maison / mur	M/Z	3	2	0	0	0
Habitat / Culture	cambra / jardin	CB/J	0	0	0	0	0
Habitat / Culture	cambra / jardin detras	CB/JD	0	0	0	0	0
Habitat / Culture	jardin / maison	J/M	0	3	3	0	1
Habitat / Culture	jardin / maison / vigne	J/M/V	1	3	3	0	0
Habitat / Culture	jardin / maison / vigne detras	J/M/VD	2	0	0	0	0
Habitat / Culture	jardin costat / jardin detras / maison / treilha	JC/JD/M/TD	1	0	0	0	0
Habitat / Culture	jardin detras / maison	JD/M	0	0	0	0	0
Habitat / Culture	maison / vigne	M/V	0	0	0	0	0
Habitat / Culture / Distribution	jardin / maison / yssida	J/M/Y	0	1	0	0	0

Habitat / Culture / Distribution	jardin / maison / yssida detras	J/M/YD	1	0	0	0	0
Habitat / Culture / Distribution	jardin detras / maison / plassa detras	JD/M/PD	0	0	0	0	0
Habitat / Culture / Distribution	jardin detras / maison / yssida	JD/M/Y	0	0	0	0	0
Habitat / Culture / Distribution	jardin detras / maison / yssida detras	JD/M/YD	0	0	0	0	0
Habitat / Culture / Terrain	jardin / maison / plassa	J/M/P	0	0	0	0	0
Habitat / Culture / Terrain	jardin / maison / sou	J/M/S	0	0	0	0	0
Habitat / Culture / Terrain / Distribution	jardin detras / maison / sou / yssida	JD/M/S/YD	1	0	0	0	0
Habitat / Dépendance	appentis / maison	A/M	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance	appentis / maison / latrinas	A/M/WC	0	0	0	0	1
Habitat / Dépendance	chai / maison	C/M	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance	four / maison	F/M	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Clôture	aguila / maison / mur	AP/M/Z	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Culture	chai / jardin / maison	C/J/M	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Culture / Distribution	appentis / maison / jardin / yssida	A/M/J/V	1	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Distribution	appentis / maison / yssida detras	A/M/YD	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Distribution	chai / maison / yssida	C/M/Y	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Distribution	chai / maison / yssida detras	C/M/YD	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Distribution	four / maison / yssida detras	F/M/YD	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Entremi	four / maison / madera plassa	F/M/MD/P	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Entremi / Clôture	chai / maison / madera / mur	C/M/MD/Z	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Entremi / Distribution	appentis / maison / madera / yssida	A/M/MD/Y	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Entremi / Distribution	appentis detras / maison / madera / yssida	AD/M/MD/Y	1	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Terrain	appentis / maison / plassa	A/M/P	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Terrain	chai / maison / plassa	C/M/P	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Terrain	chai / maison / sou	C/M/S	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Terrain / Distribution	four / maison / plassa / yssida detras	F/M/P/YD	0	0	0	0	0
Habitat / Distribution	cambra / yssida detras	CB/YD	0	0	0	0	0
Habitat / Distribution	maison / yssida	M/Y	2	3	5	0	0
Habitat / Distribution	maison / yssida detras	M/YD	10	0	0	0	0
Habitat / Distribution / Clôture	maison / yssida detras / mur	M/YD/Z	1	0	0	0	0
Habitat / Distribution / Entremi	maison / madera / chose / yssida / mur	M/MD/W/Y/Z	0	0	0	0	0
Habitat / Distribution / Entremi	maison / pe de terra / yssida	M/PT/Y	1	0	0	0	0
Habitat / Entremi	estatge / madera	EM/MD	0	0	0	0	0
Habitat / Entremi	maison / madera	M/MD	0	0	0	0	0
Habitat / Entremi	maison / madera / chose / mur	M/MD/W/Z	0	0	0	0	0
Habitat / Entremi	maison / madera / mur	M/MD/Z	0	0	0	0	0
Habitat / Entremi / Clôture	claustra / maison / pe de terra / mur	CL/M/PT/Z	0	0	0	0	0
Habitat / Entremi / Clôture	maison / pe de terra / mur	M/PT/Z	0	0	0	0	0

Habitat / Terrain	maison / plassa	M/P	0	0	1	0	1
Habitat / Terrain	maison / plassa de terra	M/PT	0	0	0	0	0
Habitat / Terrain	maison / sou	M/S	0	0	0	0	1
Habitat / Terrain	maison / sou de terra	M/ST	0	0	0	0	0
Habitat / Terrain / Distribution	maison / plassa / yssida	M/P/Y	0	0	0	0	0
Habitat / Terrain / Distribution	maison / sou de terra / yssida	M/ST/Y	0	0	0	0	0
Habitat / Terrain / Distribution	maison / sou de terra / yssida detras	M/ST/YD	0	0	0	0	0
Habitat / Terrain / Entremi / Clôture	maison / pe de terra / sou de terra / mur	M/PT/ST/Z	0	0	0	0	0
Indéterminé	indéterminé	?	0	14	14	14	14
Indéterminé	fief	FF	0	0	0	0	0
Indéterminé	plassa	P	0	0	0	0	0
Indéterminé	sou	S	0	0	0	0	1
Indéterminé	sou / chose	S/W	0	0	0	0	0
Indéterminé	chose	W	0	0	0	0	9
Pâture	prat	K	0	0	1	0	0
Terrain	sou e plassa	SP	1	0	0	0	0
Terrain	sou de terra	ST	0	0	0	0	0
Terrain	sou de terra buyta	STB	0	0	0	0	0
Terrain	terra	T	0	0	0	0	0
Terrain / Clôture	plassa de terra / mur	PT/Z	1	0	0	0	0
Terrain / Clôture	sou / mur	S/Z	0	0	0	0	0
Terrain / Clôture	sou e plassa / mur	SP/Z	0	0	0	0	0
Terrain / Clôture	sou de terra / mur	ST/Z	0	0	0	0	0
Terrain / Dépendance	appentis / sou	A/S	0	0	0	0	2
Terrain / Dépendance	appentis / sou de terra	A/ST	0	0	0	0	0
Terrain / Dépendance	appentis / sou de terra buyta	A/STB	0	0	0	0	0
Terrain / Dépendance	chai / plassa	C/P	0	0	0	0	0
Terrain / Dépendance	chai / sou e plassa	C/SP	0	0	0	0	0
Terrain / Dépendance / Clôture	chai / sou / mur	C/S/Z	0	0	0	0	0
Terrain / Dépendance / Distribution	appentis / sou e plassa / yssida detras	A/SP/YD	0	0	0	0	0
Terrain / Distribution	sou / yssida	S/Y	0	0	0	0	0
Terrain / Distribution	sou de terra / yssida	ST/Y	0	0	0	0	0
Terrain / Entremi / Clôture	madera / sou / mur	MD/S/Z	0	0	0	0	0
Terrain / Entremi / Clôture	madera / sou e plassa / mur detras	MD/SP/ZD	0	0	0	0	0
Terrain / Entremi / Clôture	madera / sou de terra / mur	MD/ST/Z	0	0	0	0	0
			55	54	61	14	55

Secteur TERRE du lotissement 1300-1399

Résultats des requêtes sur la nature d'occupation du sol (BP = bien principal, CFT = confront)

TYPOLOGIE D'OCCUPATION du SOL	SENS (de la colone CODE)	CODE	BP	CFT 1	CFT 2	CFT 3	CFT 4
Clôture	mur	Z	0	0	0	1	0
Culture	jardin	J	0	0	1	0	3
Culture	jardin / vigne	J/V	0	0	0	0	3
Culture	jardin / chose	J/W	0	0	0	0	0
Culture	jardin detras	JD	0	0	0	0	0
Culture	vigne	V	0	0	0	0	0
Culture / Dépendance	appentis / jardin	A/J	0	0	0	0	0
Culture / Dépendance	chai / jardin	C/J	0	0	0	0	0
Culture / Dépendance / Distribution	chai / jardin / yssida	C/J/Y	0	0	0	0	0
Culture / Distribution	jardin / yssida	J/Y	9	0	0	0	1
Culture / Entremi	jardin / mur	J/Z	0	0	0	0	0
Culture / Terrain	jardin / plassa	J/P	0	0	0	0	0
Culture / Terrain	jardin / sou	J/S	0	0	0	0	1
Culture / Terrain	jardin / sou e plassa	J/SP	0	0	0	0	0
Culture / Terrain	jardin / sou de terra	J/ST	0	0	0	0	0
Culture / Terrain / Distribution	jardin / sou / yssida	J/S/Y	0	0	0	0	0
Culture / Terrain / Distribution	jardin / sou / yssida detras	J/S/YD	0	0	0	0	0
Dépendance	appentis	A	0	1	0	0	0
Dépendance	chai	C	0	0	0	0	0
Dépendance	four	F	0	0	0	0	1
Dépendance / Distribution	appentis / yssida detras	A/YD	0	0	0	0	0
Dépendance / Distribution	chai / yssida	C/Y	0	0	0	0	0
Dépendance / Distribution	chai / yssida detras	C/YD	0	0	0	0	1
Distribution	yssida	Y	0	1	1	0	3
Distribution / Clôture	mur / yssida	Y/Z	0	0	0	0	0
Distribution / Entremi	madera / yssida	MD/Y	0	1	0	0	0
Distribution / Indéterminé	chose / yssida	W/Y	0	0	0	0	0
Entremi	madera	MD	0	0	0	0	1
Entremi / Clôture	pe de terra / mur	PT/Z	0	0	0	0	0
Habitat	cambra	CB	0	0	0	0	0
Habitat	estatge	EM	0	0	0	0	0
Habitat	maison	M	41	52	42	0	3
Habitat / Clôture	maison / mur	M/Z	0	0	0	0	0
Habitat / Culture	cambra / jardin	CB/J	0	0	0	0	0
Habitat / Culture	cambra / jardin detras	CB/JD	0	0	0	0	0
Habitat / Culture	jardin / maison	J/M	1	0	1	0	1
Habitat / Culture	jardin / maison / vigne	J/M/V	0	0	0	0	0
Habitat / Culture	jardin / maison / vigne detras	J/M/VD	0	0	0	0	0
Habitat / Culture	jardin costat / jardin detras / maison / treilha	JC/JD/M/TD	0	0	0	0	0
Habitat / Culture	jardin detras / maison	JD/M	0	0	0	0	0
Habitat / Culture	maison / vigne	M/V	1	0	0	0	0
Habitat / Culture / Distribution	jardin / maison / yssida	J/M/Y	0	0	0	0	0

Habitat / Culture / Distribution	jardin / maison / yssida detras	J/M/YD	1	0	0	0	0
Habitat / Culture / Distribution	jardin detras / maison / plassa detras	JD/M/PD	1	0	0	0	0
Habitat / Culture / Distribution	jardin detras / maison / yssida	JD/M/Y	2	0	0	0	0
Habitat / Culture / Distribution	jardin detras / maison / yssida detras	JD/M/YD	2	0	0	0	0
Habitat / Culture / Terrain	jardin / maison / plassa	J/M/P	0	0	0	0	0
Habitat / Culture / Terrain	jardin / maison / sou	J/M/S	0	0	1	0	0
Habitat / Culture / Terrain / Distribution	jardin detras / maison / sou / yssida	JD/M/S/YD	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance	appentis / maison	A/M	0	0	1	0	0
Habitat / Dépendance	appentis / maison / latrinas	A/M/WC	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance	chai / maison	C/M	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance	four / maison	F/M	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Clôture	aguila / maison / mur	AP/M/Z	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Culture	chai / jardin / maison	C/J/M	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Culture / Distribution	appentis / maison / jardin / yssida	A/M/J/V	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Distribution	appentis / maison / yssida detras	A/M/YD	1	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Distribution	chai / maison / yssida	C/M/Y	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Distribution	chai / maison / yssida detras	C/M/YD	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Distribution	four / maison / yssida detras	F/M/YD	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Entremi	four / maison / madera plassa	F/M/MD/P	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Entremi / Clôture	chai / maison / madera / mur	C/M/MD/Z	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Entremi / Distribution	appentis / maison / madera / yssida	A/M/MD/Y	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Entremi / Distribution	appentis detras / maison / madera / yssida	AD/M/MD/Y	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Terrain	appentis / maison / plassa	A/M/P	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Terrain	chai / maison / plassa	C/M/P	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Terrain	chai / maison / sou	C/M/S	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Terrain / Distribution	four / maison / plassa / yssida detras	F/M/P/YD	0	0	0	0	0
Habitat / Distribution	cambra / yssida detras	CB/YD	0	0	0	0	0
Habitat / Distribution	maison / yssida	M/Y	7	6	6	0	2
Habitat / Distribution	maison / yssida detras	M/YD	21	0	0	0	0
Habitat / Distribution / Clôture	maison / yssida detras / mur	M/YD/Z	0	0	0	0	0
Habitat / Distribution / Entremi	maison / madera / chose / yssida / mur	M/MD/W/Y/Z	0	0	0	0	0
Habitat / Distribution / Entremi	maison / pe de terra / yssida	M/PT/Y	0	0	0	0	0
Habitat / Entremi	estatge / madera	EM/MD	0	0	0	0	0
Habitat / Entremi	maison / madera	M/MD	0	0	0	0	0
Habitat / Entremi	maison / madera / chose / mur	M/MD/W/Z	0	0	0	0	0
Habitat / Entremi	maison / madera / mur	M/MD/Z	0	0	0	0	0
Habitat / Entremi / Clôture	claustra / maison / pe de terra / mur	CL/M/PT/Z	0	0	0	0	0
Habitat / Entremi / Clôture	maison / pe de terra / mur	M/PT/Z	0	0	0	0	0

Habitat / Terrain	maison / plassa	M/P	0	0	0	0	0
Habitat / Terrain	maison / plassa de terra	M/PT	0	0	0	0	1
Habitat / Terrain	maison / sou	M/S	1	0	0	0	0
Habitat / Terrain	maison / sou de terra	M/ST	5	0	0	0	0
Habitat / Terrain / Distribution	maison / plassa / yssida	M/P/Y	0	0	0	0	0
Habitat / Terrain / Distribution	maison / sou de terra / yssida	M/ST/Y	0	0	0	0	0
Habitat / Terrain / Distribution	maison / sou de terra / yssida detras	M/ST/YD	1	0	0	0	0
Habitat / Terrain / Entremi / Clôture	maison / pe de terra / sou de terra / mur	M/PT/ST/Z	0	0	0	0	0
Indéterminé	indéterminé	?	0	24	27	24	28
Indéterminé	fief	FF	1	0	1	7	14
Indéterminé	plassa	P	0	0	0	0	0
Indéterminé	sou	S	3	11	14	0	5
Indéterminé	sou / chose	S/W	0	0	0	0	0
Indéterminé	chose	W	0	11	11	2	39
Pâture	prat	K	0	0	0	0	0
Terrain	sou e plassa	SP	2	0	1	0	1
Terrain	sou de terra	ST	6	0	0	0	0
Terrain	sou de terra buyta	STB	1	1	1	0	0
Terrain	terra	T	0	0	1	0	0
Terrain / Clôture	plassa de terra / mur	PT/Z	0	0	0	0	0
Terrain / Clôture	sou / mur	S/Z	0	0	0	0	0
Terrain / Clôture	sou e plassa / mur	SP/Z	0	0	0	0	0
Terrain / Clôture	sou de terra / mur	ST/Z	0	0	0	0	0
Terrain / Dépendance	appentis / sou	A/S	0	0	0	0	0
Terrain / Dépendance	appentis / sou de terra	A/ST	0	0	0	0	0
Terrain / Dépendance	appentis / sou de terra buyta	A/STB	0	0	0	0	0
Terrain / Dépendance	chai / plassa	C/P	0	0	0	0	0
Terrain / Dépendance	chai / sou e plassa	C/SP	0	0	0	0	0
Terrain / Dépendance / Clôture	chai / sou / mur	C/S/Z	0	0	0	0	0
Terrain / Dépendance / Distribution	appentis / sou e plassa / yssida detras	A/SP/YD	0	0	0	0	0
Terrain / Distribution	sou / yssida	S/Y	0	0	1	0	0
Terrain / Distribution	sou de terra / yssida	ST/Y	1	0	0	0	0
Terrain / Entremi / Clôture	madera / sou / mur	MD/S/Z	0	0	0	0	0
Terrain / Entremi / Clôture	madera / sou e plassa / mur detras	MD/SP/ZD	0	0	0	0	0
Terrain / Entremi / Clôture	madera / sou de terra / mur	MD/ST/Z	0	0	0	0	0
			108	108	110	33	108

Secteur TERRE du lotissement 1400-1450

Résultats des requêtes sur la nature d'occupation du sol (BP = bien principal, CFT = confront)

TYPOLOGIE D'OCCUPATION du SOL	SENS (de la colone CODE)	CODE	BP	CFT 1	CFT 2	CFT 3	CFT 4
Clôture	mur	Z	0	0	0	0	0
Culture	jardin	J	3	7	6	1	23
Culture	jardin / vigne	J/V	0	0	0	0	1
Culture	jardin / chose	J/W	0	0	2	0	3
Culture	jardin detras	JD	0	0	0	0	0
Culture	vigne	V	0	0	0	0	0
Culture / Dépendance	appentis / jardin	A/J	0	0	1	0	0
Culture / Dépendance	chai / jardin	C/J	0	0	0	0	0
Culture / Dépendance / Distribution	chai / jardin / yssida	C/J/Y	0	0	0	0	0
Culture / Distribution	jardin / yssida	J/Y	0	0	0	0	2
Culture / Entremi	jardin / mur	J/Z	1	0	0	0	0
Culture / Terrain	jardin / plassa	J/P	1	0	0	0	2
Culture / Terrain	jardin / sou	J/S	0	4	4	0	2
Culture / Terrain	jardin / sou e plassa	J/SP	1	0	0	0	0
Culture / Terrain	jardin / sou de terra	J/ST	2	0	0	0	0
Culture / Terrain / Distribution	jardin / sou / yssida	J/S/Y	0	1	0	0	0
Culture / Terrain / Distribution	jardin / sou / yssida detras	J/S/YD	1	0	0	0	0
Dépendance	appentis	A	3	3	2	0	0
Dépendance	chai	C	0	0	0	0	0
Dépendance	four	F	0	0	0	0	0
Dépendance / Distribution	appentis / yssida detras	A/YD	1	0	0	0	0
Dépendance / Distribution	chai / yssida	C/Y	0	0	0	0	0
Dépendance / Distribution	chai / yssida detras	C/YD	0	0	0	0	0
Distribution	yssida	Y	0	0	0	0	4
Distribution / Clôture	mur / yssida	Y/Z	0	0	0	0	0
Distribution / Entremi	madera / yssida	MD/Y	0	0	0	0	0
Distribution / Indéterminé	chose / yssida	W/Y	0	0	0	0	1
Entremi	madera	MD	0	0	0	0	0
Entremi / Clôture	pe de terra / mur	PT/Z	0	0	0	0	0
Habitat	cambra	CB	0	0	0	0	1
Habitat	estatge	EM	1	0	0	0	0
Habitat	maison	M	34	90	77	0	15
Habitat / Clôture	maison / mur	M/Z	2	0	0	0	0
Habitat / Culture	cambra / jardin	CB/J	0	1	1	0	0
Habitat / Culture	cambra / jardin detras	CB/JD	0	0	0	0	0
Habitat / Culture	jardin / maison	J/M	3	5	10	0	6
Habitat / Culture	jardin / maison / vigne	J/M/V	0	0	0	0	0
Habitat / Culture	jardin / maison / vigne detras	J/M/VD	0	0	0	0	0
Habitat / Culture	jardin costat / jardin detras / maison / treilha	JC/JD/M/TD	0	0	0	0	0
Habitat / Culture	jardin detras / maison	JD/M	6	0	0	0	0
Habitat / Culture	maison / vigne	M/V	0	0	0	0	0
Habitat / Culture / Distribution	jardin / maison / yssida	J/M/Y	0	0	3	0	1

Habitat / Culture / Distribution	jardin / maison / yssida detras	J/M/YD	2	0	0	0	0
Habitat / Culture / Distribution	jardin detras / maison / plassa detras	JD/M/PD	0	0	0	0	0
Habitat / Culture / Distribution	jardin detras / maison / yssida	JD/M/Y	1	0	0	0	0
Habitat / Culture / Distribution	jardin detras / maison / yssida detras	JD/M/YD	2	0	0	0	0
Habitat / Culture / Terrain	jardin / maison / plassa	J/M/P	0	1	0	0	0
Habitat / Culture / Terrain	jardin / maison / sou	J/M/S	1	1	1	0	0
Habitat / Culture / Terrain / Distribution	jardin detras / maison / sou / yssida	JD/M/S/YD	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance	appentis / maison	A/M	2	1	0	0	0
Habitat / Dépendance	appentis / maison / latrinas	A/M/WC	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance	chai / maison	C/M	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance	four / maison	F/M	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Clôture	aguila / maison / mur	AP/M/Z	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Culture	chai / jardin / maison	C/J/M	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Culture / Distribution	appentis / maison / jardin / yssida	A/M/J/V	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Distribution	appentis / maison / yssida detras	A/M/YD	3	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Distribution	chai / maison / yssida	C/M/Y	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Distribution	chai / maison / yssida detras	C/M/YD	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Distribution	four / maison / yssida detras	F/M/YD	1	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Entremi	four / maison / madera plassa	F/M/MD/P	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Entremi / Clôture	chai / maison / madera / mur	C/M/MD/Z	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Entremi / Distribution	appentis / maison / madera / yssida	A/M/MD/Y	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Entremi / Distribution	appentis detras / maison / madera / yssida	AD/M/MD/Y	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Terrain	appentis / maison / plassa	A/M/P	0	0	0	1	0
Habitat / Dépendance / Terrain	chai / maison / plassa	C/M/P	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Terrain	chai / maison / sou	C/M/S	0	0	0	0	0
Habitat / Dépendance / Terrain / Distribution	four / maison / plassa / yssida detras	F/M/P/YD	0	0	0	0	0
Habitat / Distribution	cambra / yssida detras	CB/YD	2	0	0	0	0
Habitat / Distribution	maison / yssida	M/Y	8	11	10	0	4
Habitat / Distribution	maison / yssida detras	M/YD	44	0	0	0	0
Habitat / Distribution / Clôture	maison / yssida detras / mur	M/YD/Z	2	0	0	0	0
Habitat / Distribution / Entremi	maison / madera / chose / yssida / mur	M/MD/W/Y/Z	0	0	0	0	0
Habitat / Distribution / Entremi	maison / pe de terra / yssida	M/PT/Y	0	0	0	0	0
Habitat / Entremi	estatge / madera	EM/MD	0	0	0	0	0
Habitat / Entremi	maison / madera	M/MD	0	0	1	0	0
Habitat / Entremi	maison / madera / chose / mur	M/MD/W/Z	0	0	0	0	0
Habitat / Entremi	maison / madera / mur	M/MD/Z	0	0	0	0	0
Habitat / Entremi / Clôture	claustra / maison / pe de terra / mur	CL/M/PT/Z	0	0	0	0	0
Habitat / Entremi / Clôture	maison / pe de terra / mur	M/PT/Z	0	0	0	0	0

Habitat / Terrain	maison / plassa	M/P	1	0	0	0	0
Habitat / Terrain	maison / plassa de terra	M/PT	0	0	0	0	0
Habitat / Terrain	maison / sou	M/S	0	0	0	0	0
Habitat / Terrain	maison / sou de terra	M/ST	3	0	0	0	0
Habitat / Terrain / Distribution	maison / plassa / yssida	M/P/Y	0	0	0	0	0
Habitat / Terrain / Distribution	maison / sou de terra / yssida	M/ST/Y	1	0	0	0	0
Habitat / Terrain / Distribution	maison / sou de terra / yssida detras	M/ST/YD	0	0	0	0	0
Habitat / Terrain / Entremi / Clôture	maison / pe de terra / sou de terra / mur	M/PT/ST/Z	0	0	0	0	0
Indéterminé	indéterminé	?	0	15	22	9	18
Indéterminé	fief	FF	0	2	1	0	30
Indéterminé	plassa	P	3	1	1	0	0
Indéterminé	sou	S	1	7	6	0	7
Indéterminé	sou / chose	S/W	0	0	2	0	0
Indéterminé	chose	W	0	5	7	1	34
Pâture	prat	K	0	0	0	0	0
Terrain	sou e plassa	SP	3	3	2	0	0
Terrain	sou de terra	ST	7	0	0	0	0
Terrain	sou de terra buyta	STB	4	1	0	0	0
Terrain	terra	T	0	0	0	0	1
Terrain / Clôture	plassa de terra / mur	PT/Z	0	0	0	0	0
Terrain / Clôture	sou / mur	S/Z	0	0	0	0	0
Terrain / Clôture	sou e plassa / mur	SP/Z	1	0	0	0	0
Terrain / Clôture	sou de terra / mur	ST/Z	1	0	0	0	0
Terrain / Dépendance	appentis / sou	A/S	1	1	0	0	0
Terrain / Dépendance	appentis / sou de terra	A/ST	0	0	0	0	0
Terrain / Dépendance	appentis / sou de terra buyta	A/STB	2	0	0	0	0
Terrain / Dépendance	chai / plassa	C/P	0	0	0	0	0
Terrain / Dépendance	chai / sou e plassa	C/SP	0	0	0	0	0
Terrain / Dépendance / Clôture	chai / sou / mur	C/S/Z	0	0	0	0	0
Terrain / Dépendance / Distribution	appentis / sou e plassa / yssida detras	A/SP/YD	1	0	0	0	0
Terrain / Distribution	sou / yssida	S/Y	1	0	1	0	0
Terrain / Distribution	sou de terra / yssida	ST/Y	0	0	0	0	0
Terrain / Entremi / Clôture	madera / sou / mur	MD/S/Z	0	0	0	0	0
Terrain / Entremi / Clôture	madera / sou e plassa / mur detras	MD/SP/ZD	0	0	0	0	0
Terrain / Entremi / Clôture	madera / sou de terra / mur	MD/ST/Z	0	0	0	0	0
			157	160	160	12	155

3.3.3- L'îlot des Vignes

Le plan de feudiste exploité ci-après procède de la même manière que celui exploité pour l'îlot des Galères, à la différence qu'il n'y a pas, ici, de plan intermédiaire. En revanche, il est signé D.A.M. et est daté de 1735 (cf. fig. 115, ci-après)

Le dossier est contitué d'un plan et d'une notice de 29 feuillets (ADG, H-396, fol. 1).

fig. 115 *- Plan des rues des Vignes et des Boyers, levé par D. A. M. en 1735*

ADG, H-396, fol 1

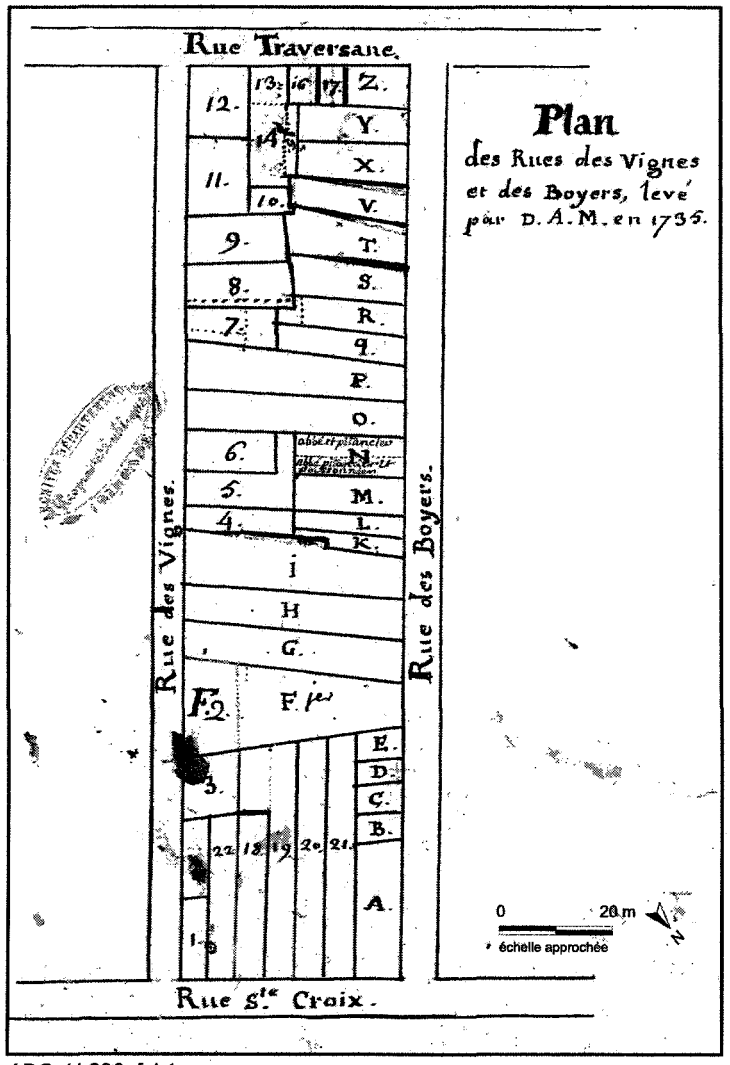

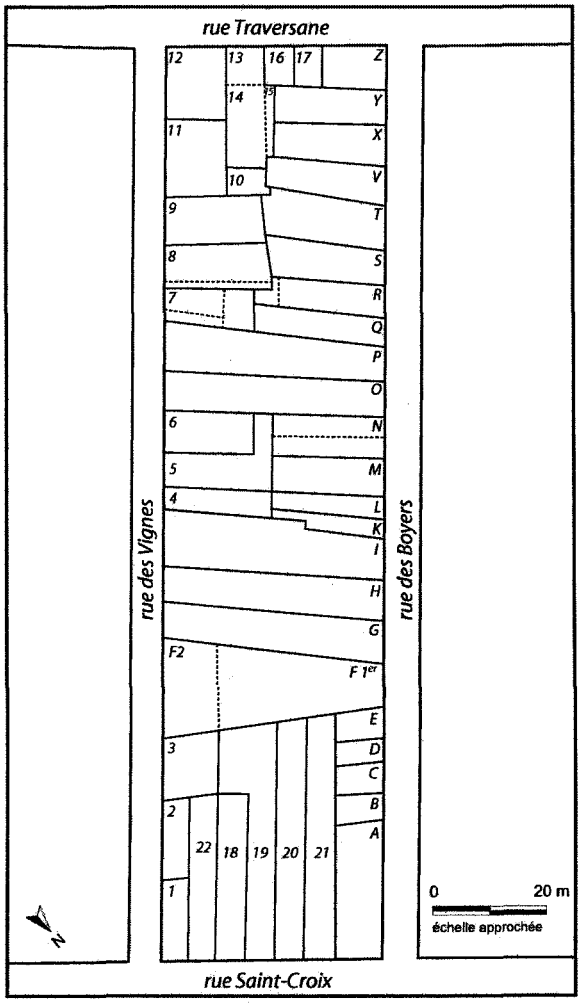

ADG, H-396, fol 1

Tenure 1, 2 et 3 :
Gaihard de Favard 1378
Jean Rolland 1431
Sirot de Lopgrapte 1460
Pey Ormon 1477-1492

Tenure 4 :
hereters de Arnauda Deymer 1423
Jacmet 1452
Helie Bernard 1458
Pey de St-Quistery 1491
Léonard Saubiac 1493

Tenure 5 :
Guilhem Bonon 1371-1392
Helie Bernard 1458
Pey de St-Quistery 1491
Léonard Saubiac 1493

Tenure 6 :
Helie Bernard 1458
Pey de St-Quistery 1491
Léonard Saubiac 1493

Tenure 7 :
prestre 1393
La Landa 1424
Thomas de Lafont 1424
Johana Dassin 1424
B. deu Soler 1429
André Bérand 1482
Pey de Lauga 1494

Tenure 8 :
fief de Lalande
Johana Dassin 1424

Tenure 9 :
fief de Lalande

Tenure 10 :
fief de Lalande
Besian de Bilan 1387

Tenure 11 et 12 :
fief de Lalande

Tenure 13 :
fief de Lalande
R. de Feultas 1451

Tenure 14 et 15 :
fief de Lalande

Tenure 16 et 17

Tenure 18, 19, 20 et 21 :
fiefs sous acasés de l'abbaye Sainte-Croix

Tenure 22

Tenure A :
B. Rampnol et G. Darsac 1337
Aymard Bernard 1437
Peyrone Sans 1440
G. de Clausure 1455

Tenure B :
G. de Clausure 1445-1450

Tenure C :
G. Audet 1421
G. Audet 1429-1483
Raymond Gales 1483

Tenure D :
Marquesa Ricard 1421
Helie Ferron 1454
Joan Basset 1492

Tenure E :
Robert de Clausure 1427-1450
W. Clausure 1455
Raymond Gales 1481

Tenure F1 et 2 :
Robert de Clausure 1435
W. de Clausure 1435
Robert de Clausure 1483

Tenure G :
'Acquis au poissonnier en 1373'

Tenure H :
G. de Pomeys 1418

Tenure I :
Pey Trobat et Yves Teyssenayre 1370
Jean Arropit 1388
Jean Bonon 1424
Florense Faure 1443
Jacmes de Factis 1446-1450

Tenure K :
Jean Dassi 1414-1438
W. Nota 1438
W. Seguin 1443
Florense Faure 1443
Jean Salomon 1452
Jean Chatuat 1476
André Bérard 1482
Raymon de Santa Maria 1499

Tenure L :
Bernard Cambes 1420
W. Nota 1432
G. Graber 1443
Florense Faure 1452
R. de Landirac 1460
Pey Ayquem 1462
Helie Calhey 1483

Tenure M :
Florette Caubert et
Pey Lemosin 1440-1443
Bernard Reynaud 1459
Tenure N :
Hereters de R. Durac 1329-1348
Pey de Durac 1329-1351
Gaihard Sans 1368
Ramon Bayard 1376
Guilhemna Rasina 1392
Arnaud Sans 1417
Alys Sans 1440
Jean Moyney 1444
Arnaud Hau 1456

Tenure O côté rue des Boyers :
Vidal de la Forcade 1351
Maria de la Forcade 1351-1375
Helie de Lafontpadela 1376-1391
Arnaud Arrampnol 1405

Tenure O côté rue des Vignes :
Guilhem Bonon 1371-1392
Hélie de Lafontpadela 1391
Arnaud Fau 1446-1450

Tenure P côté rue des Boyers :
Hereters de R. de Durac 1329-1348
G. de Santz 1371-1392
Barthelemi Donadiu 1405-1427
Raymond de Landirac 1429-1450
Raymond de Landirac 1462

Tenure P côté rue des Vignes :
Helie de la Forcada 1337

Tenure Q :
W. d'Arrua 1371-1393
W. d'Arrua 1435-1450
Peyrone de Ruat 1456
Pey de Lauga 1494

Tenure R :
Bernard Durac 1393
Pey Gombaud 1450

Tenure S :
Comtor du Puy 1417
J. de la Borie 1427-1455
Raymond Faure
Bertrand Ducos 1496

Tenure T :
Bernard de Puch Morton 1383-1387
G. Vidau 1404
Pey Vidau 1441
Helie Blanc 1459-1461
Guiraud Bland 1492

Tenure V :
Conthor Lafont 1384
J. du Port 1387
Pey Costans 1404
Pey Ayquem 1460
Guiraud Blanc 1492

Tenure X :
P. Vidau de Dabinhan 1384-1387
P. Taudin et P. Arros 1404

Tenure Y :
Helie du Prat 1451
Helie Blanc 1460-1461
Guiraud Blanc 1492

Tenure Z :
Pey Blanc 1451

fig. 116 *- Restitution des tenures de l'îlot des Vignes fin XIVe siècle - début XVe siècle*

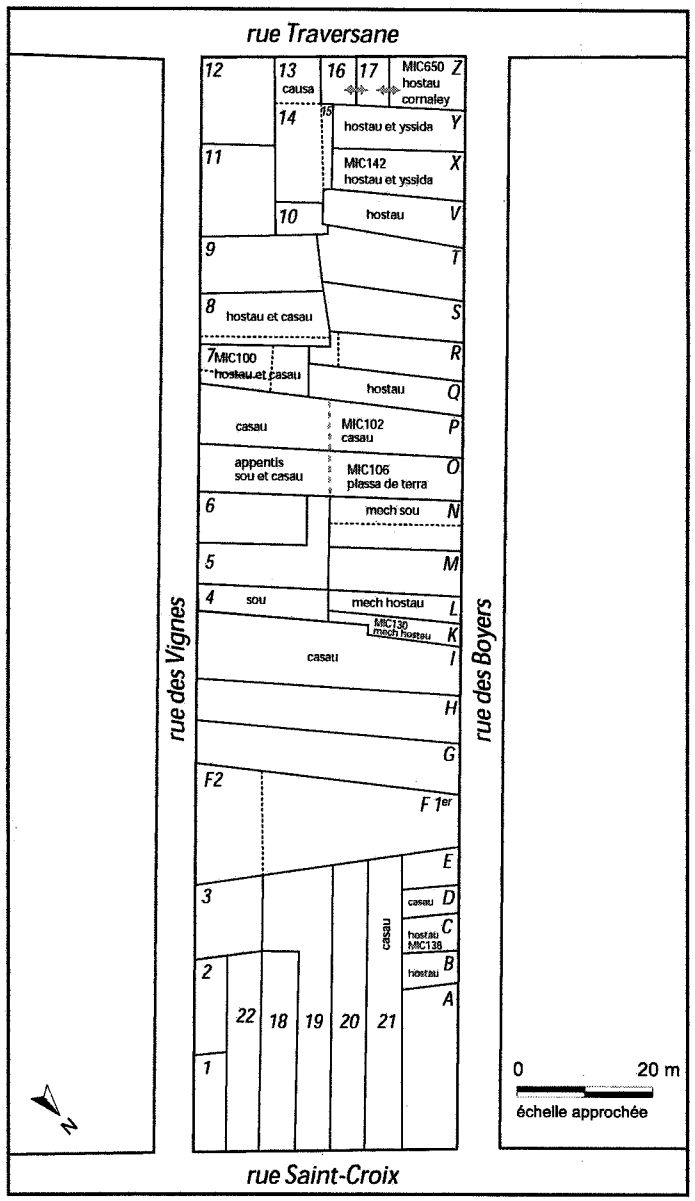

fig. 117 *- Restitution des paysages de l'îlot des Vignes fin XIVe siècle - début XVe siècle*

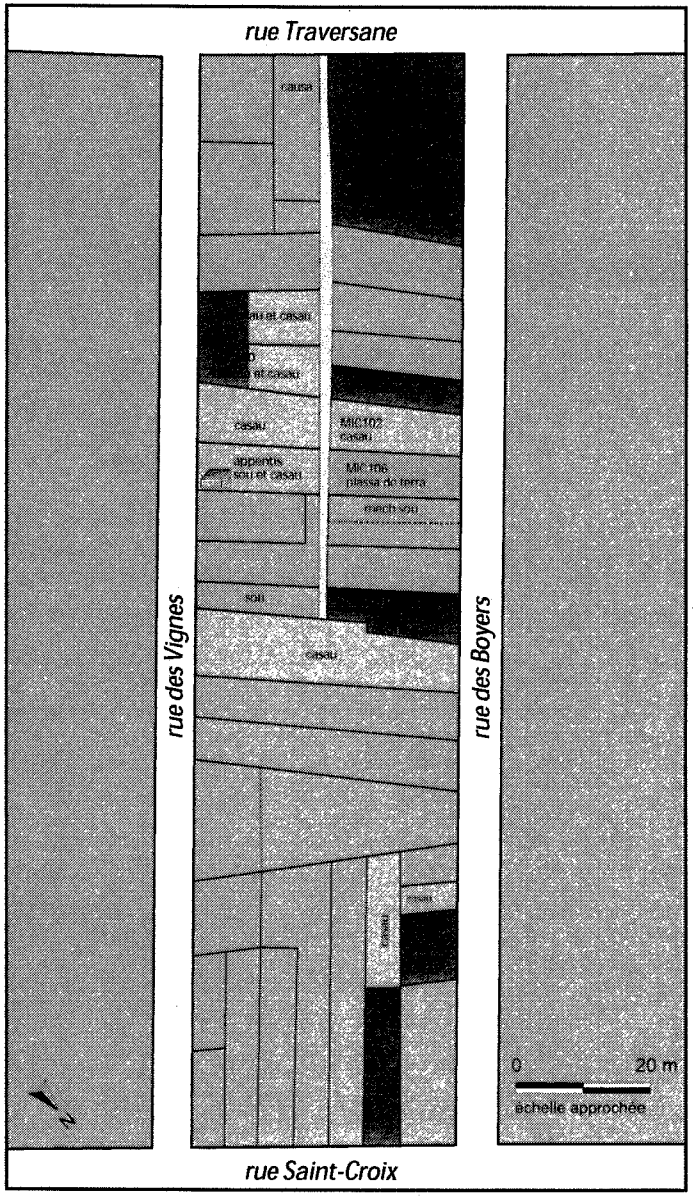

© EJC 2006

Légende de la liste des tenanciers :
Tenure N = référence de la tenure sur le plan
source présente dans la base de donnée et dans le dossier de feudiste
source uniquement notée dans le dossier de feudiste
source uniquement présente dans la base de données

Helie Blanc 1459-1461 = nom du tenancier, dates des transactions où il apparait

Fusion
Division

contexte urbain
parcelle de nature indéterminée
mayson / hostau
appentis
casau
terra
yssida
maillage parcellaire

L'histoire de Bordeaux s'est jusqu'à présent concentrée sur le politique, le religieux, l'économique ou le social et n'a qu'effleuré la réalité matérielle de la ville. Etudier les processus de formation et d'évolution qui modèlent la ville protohistorique (VIe siècle av. J.-C.) en une vaste agglomération ouverte (IIe siècle) puis au *Burdigala* remparé d'Ausone, et jusqu'au *Bordeu* de la fin du Moyen Age, fait de l'espace urbain le sujet principal de cette approche et conduit à rendre compte de ses évolutions sous l'angle de l'espace en plan. L'enquête se fonde sur des sources abondantes, mais également indirectes et hétéroclites : données géomorphologiques, archéologiques, sources écrites foncières du Moyen Age, vues chorographiques et plans modernes, source spatiale du premier cadastre bordelais levé entre 1811 et 1821. Elle cherche à comprendre comment se fabrique la ville et comment elle fonctionne.

Une première entrée consiste à découvrir la topographie bordelaise à partir de ses représentations modernes, celles des contemporains, mais aussi celles des historiens qui, toutes, ont pesé durablement en transmettant une certaine perception de l'urbs. Aller plus loin dans l'explication et la compréhension de la formation et de l'évolution de la ville demande de considérer l'espace comme source - source livrée par le plan cadastral de 1811-1821 - et de lui faire subir une analyse indépendante des autres données disponibles. L'exposé procède en deux temps : d'abord, examiner les phases anciennes de la genèse urbaine jusqu'à la fin du IIIe siècle par une auscultation minutieuse des orientations de la trame parcellaire , puis, poursuivre l'examen des aménagements urbains (enceintes, enclos, opérations d'urbanisme, lotissements) pour les phases de la morphogenèse la mieux documentée, depuis le IVe siècle jusqu'à la fin du Moyen Age. Enfin, la masse documentaire des XIVe et XVe siècles permet de

MOTS CLÉ

Bordeaux

enceinte	paysage
espace	pôle de pouvoir
fabrique urbaine	port
lotissement	représentation
opération d'urbanisme	réseau viaire
parcellaire	ville

en couverture :

1 AMB, XL-B8 30PP9, extrait de la vue chorographique de Bordeaux de 1525-1535, château du Hâ

2 Extrait du plan cadastral de 1811-1821, place Saint-Projet, ©EJC 2006

3 ADG, H-3269, fol. 19, extrait du "*terrier planisfère du couvent des frères Précheurs de Bordeaux*", 1788

4 ADG, G-112, fol. 101, Terrier de l'archevêque de Bordeaux, reconnaissance datée du 19 février 1492

Université Michel de Montaigne - Bordeaux III
U.M.R. Ausonius, Institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen Age
c / 5607 du C.N.R.S